DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

42 Élisabeth II

VOLUME XIV, 1993

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-QUATRIÈME JOUR DE MARS 1993
AU TROISIÈME JOUR DE MAI 1993, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 mars 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, les investissements du gouvernement dans l'éducation devraient être l'un des moyens les plus efficaces de bâtir un meilleur avenir pour notre pays. Le Programme de prêts aux étudiants, par exemple, devrait être l'une de nos plus importantes initiatives en ce qui concerne l'établissement d'une économie plus compétitive.

• (1405)

Malheureusement, certains investissements dans l'éducation sont loin de rapporter autant qu'ils le devraient au Canada. Rien ne pourrait mieux décrire la réalité actuelle qu'une annonce placée par les étudiants du Nouveau-Brunswick cette semaine et dans laquelle on disait ce qui suit: «Demande d'emploi. On cherche 18 000 employeurs pour engager un étudiant cet été.»

Alors que nous réexaminons à l'heure actuelle le Programme de prêts aux étudiants afin d'améliorer sa mission fondamentale qui consiste à favoriser l'accès à l'enseignement postsecondaire dans le cas des étudiants plus défavorisés, il s'agit de raviver l'esprit d'investissement relatif à ce programme. Ensemble, avec les étudiants eux-mêmes, relevons le défi qui consiste à utiliser l'enseignement comme un moyen de parvenir à des innovations productives afin que nous puissions en tirer des dividendes sous la forme de débouchés accrus.

Ce n'est que grâce à des dividendes comme ceux-là dans le secteur de l'emploi à l'avenir qu'on pourra assurer la stabilité financière du Programme de prêts aux étudiants.

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le développement économique du Montréal métropolitain est grandement handicapé par le fouillis qui perdure dans le domaine du transport aérien. Depuis, le gouvernement fédéral hésite à adopter une politique visant à rendre les installations plus efficaces.

Aujourd'hui, au Québec, un consensus se dessine tant sur le plan politique que dans le domaine des affaires autour d'une solution. Il s'agit de confirmer la vocation de Dorval comme plaque tournante pour les vols réguliers et de destiner Mirabel à une vocation industrielle.

À titre de responsable du dossier des transports, pour le Bloc québécois, j'appuie cette solution et je souhaite que le gouvernement prenne les moyens nécessaires afin de mettre en oeuvre le plus rapidement possible les changements qui s'imposent.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, nombre d'habitants des provinces maritimes qui appuient le projet de lien fixe sont déçus du retard apporté à sa réalisation.

Je demande instamment au gouvernement de faire deux choses face à la décision rendue récemment par le tribunal. D'une part, je lui demande d'en appeler de cette décision et en outre de faire en sorte que le projet réponde aux exigences environnementales ainsi qu'il est stipulé à l'article 12, conformément à la décision rendue par le tribunal. La province de l'Île-du-Prince-Édouard devrait bientôt proposer une motion demandant que la Constitution soit modifiée comme il est dit dans la décision rendue par le tribunal.

Je viens tout juste d'assister à deux semaines d'audiences organisées par le comité législatif au sujet de ce lien fixe. Je suis impressionné par la grande qualité des travaux effectués dans le cadre de l'étude d'impact écologique de ce projet. Dans le Canada atlantique, transport est synonyme de développement économique. Si ce projet

Article 31 du Règlement

devait ne pas se réaliser, le réseau de transport dans le Canada atlantique n'atteindrait jamais tout son potentiel.

J'encourage donc vivement toutes les parties concernées à apaiser les préoccupations au sujet du lien fixe et à faire en sorte d'accélérer la réalisation de ce projet, ceci sans attendre.

* * *

LE RAMADAN

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ce matin, j'ai eu l'extrême plaisir de me joindre aux milliers de Musulmans de la région de la capitale nationale qui célèbrent actuellement le *Id Al-Fitr*, ou la Petite fête, qui marque la fin du ramadan. Je voudrais dire à tous les Musulmans du Canada et en fait du monde entier «*Eid Mubarack*».

Le ramadan, neuvième mois du calendrier religieux de l'Islam, est une période de jeûne et de prières. On a toujours considéré le mois du ramadan comme celui de la première révélation par Allah du Coran, livre sacré renfermant les préceptes de vie des Musulmans.

C'est une expérience au cours de laquelle on apprend ce que c'est d'avoir faim et qui est destinée à rapprocher les riches et les pauvres. Durant le mois du ramadan, aucun Musulman ne mange ni ne boit absolument rien, pas même de l'eau—à moins d'être malade—depuis l'aube jusqu'au crépuscule. Ce jeûne est l'une des cinq obligations cultuelles imposées aux Musulmans par l'Islam, les autres étant la récitation des principes, la prière, le pélerinage et la *zakat*.

La célébration de la Petite fête, qui marque la fin du ramadan, est un témoignage qu'on rend aux droits et privilèges dont nous jouissons tous dans notre société. Au nom du Parti libéral du Canada et de mes collègues à la Chambre des communes, j'adresse en cette journée spéciale mettant fin à un mois non moins spécial tous mes meilleurs voeux à tous les Musulmans. *Eid Mubarack*.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, selon une chronique parue dans la revue des comptables *The Bottom Line*, l'exonération cumulative des gains en capital de 500 000 $ que les conservateurs ont mis en oeuvre en 1985 est l'avantage fiscal le plus important jamais consenti au Canada. On pourrait aussi dire que c'est la mesure la plus hypocrite que l'on ait jamais vue au Canada.

Un gouvernement qui n'a cessé de sermonner les Canadiens à propos de la réduction du déficit a dilapidé 20 milliards de dollars, dont 14 milliards ont été un pur gaspillage selon ses propres normes, parce que ceux qui se sont prévalus de l'exonération ne poursuivaient pas les activités économiques que le gouvernement tentait de stimuler. C'était avant tout une aubaine pour un petit nombre de spéculateurs et autres gens du même acabit dont il faudrait se débarrasser.

Comme la mesure a bien servi, on s'efforce semble-t-il de la supprimer, mais, encore une fois, on le fait d'une manière qui trahit le préjugé des conservateurs en faveur des riches. En effet, on s'en prend aux Canadiens ordinaires qui ont une résidence secondaire, alors que les Canadiens moins ordinaires qui possèdent des fiducies familiales considérables continueront à bénéficier d'une exonération des gains en capital.

Un gouvernement qui demande si peu à ceux qui ont tant et tellement à ceux qui ont si peu ne sera pas étonné des piètres résultats qu'il obtiendra aux prochaines élections.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, il y a un bon moment que j'ai renoncé à comprendre la logique dans le choix des candidats du Parti libéral. Je pense que les Canadiens et Canadiennes qui, après tout, financent en grande partie les activités des partis politiques reconnus, ont le droit de savoir quels critères sont utilisés par le chef de l'opposition pour désigner d'office certains candidats, en écarter d'autres et s'effacer devant certaines candidatures.

Récemment par exemple, le chef du Parti libéral a empêché le président de son parti, Don Johnston, de se porter candidat dans Saint-Henri—Westmount. Mais cette semaine, le Parti libéral ouvrait ses bras à Elijah Harper qui, à lui seul, avec obstination, a bloqué l'adoption de l'Accord du lac Meech à l'assemblée législative du Manitoba.

Je ne mets pas en doute les mérites personnels de M. Harper, mais je mets fortement en doute le jugement du chef du Parti libéral qui, après avoir embrassé Clyde Wells à Calgary le lendemain même de la mort de Meech, donne maintenant l'accolade à Elijah Harper. C'est comme si le chef de l'opposition, ayant renoncé à toute velléité de succès électoral au Québec, avait décidé de faire campagne dans le reste du Canada en se rangeant du côté de ceux qui ont tué l'Accord du lac Meech.

[*Traduction*]

LA MUSIQUE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, en tant que député de Kingston et les Îles, je suis heureux d'informer la Chambre que Kingston a été, samedi et dimanche derniers, le théâtre du week-end des amants de la musique en direct, une fin de semaine de grande célébration. Des dizaines de musiciens locaux ont participé à une manifestation spectaculaire de talents musicaux organisée par un guitariste de Kingston, Matt Woodward.

Les membres du groupe rock le plus célèbre de Kingston se trouvaient cependant en tournée en Australie, alors qu'ils remportaient leur deuxième prix Juno à titre d'artistes de l'année. Rob Baker, Gord Downie, Johnny Fay, Paul Langlois et Gord Sinclair, mieux connus sous le nom des Tragically Hip, s'attirent des admirateurs dans le monde entier par leurs talents de compositeurs et d'interprètes.

On a entendu une autorité reconnue en matière de rock au Parlement, le député de Windsor-Ouest, s'écrier: «Les Tragically Hip? Ils sont fantastiques!» Quel plus grand éloge pourrait-on adresser à un groupe de musiciens extraordinaires?

* * *

LA SEMAINE DE GRATITUDE ENVERS LES TECHNICIENS MÉDICAUX

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui à l'un des éléments les plus importants de notre système de santé, les techniciens médicaux ambulanciers.

En Colombie-Britannique, on considère les techniciens médicaux comme des soignants de première ligne dans tous les genres de situation d'urgence. Chaque année, les services ambulanciers transportent des milliers de personnes par voie aérienne, terrestre ou maritime.

Par exemple, le 12 mars dernier, les techniciens médicaux ont joué un rôle important en portant secours aux passagers d'un traversier de la Colombie-Britannique qui était entré en collision avec un navire charbonnier japonais. En tant qu'ancien médecin, je connais l'importance de ces hommes et de ces femmes et le service efficace qu'ils fournissent.

La semaine du 4 avril a été désignée par proclamation Semaine de gratitude envers les techniciens médicaux en Colombie-Britannique. Je vous invite à vous joindre à moi et à mes collègues de cette province pour manifester notre reconnaissance au Service ambulancier de la Colombie-Britannique.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, 15 000 agriculteurs se sont rassemblés à Saskatoon pour protester contre la politique du gouvernement et lui reprocher de trop peu soutenir les familles agricoles. Une ou deux semaines plus tard, un rassemblement semblable avait lieu à Lucknow, en Ontario.

Selon les prévisions, le revenu agricole net sera bien pire cette année que l'an dernier, car la baisse prévue est de plus de un milliard de dollars. En Saskatchewan, on s'attend à ce que le revenu agricole net diminue de 40 p. 100 par rapport à 1992 pour s'établir en moyenne à moins de 4 000 $ par famille.

Mardi prochain, huit organismes agricoles des quatre coins de la Saskatchewan témoigneront au cours d'audiences télévisées du Comité permanent de l'agriculture pour expliquer la situation désespérée des familles agricoles de cette province.

Je demande au gouvernement d'admettre l'échec de sa politique et de ses programmes et d'accorder d'urgence une aide plus généreuse pour que ces agriculteurs puissent survivre et conserver leurs terres.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, en tant qu'exploitant d'une petite entreprise dans ma vie privée, je veux féliciter la Banque de Nouvelle-Écosse de son initiative en matière de prêts aux petites entreprises.

Cette institution bancaire semble vouloir prêcher par l'exemple. La banque a fait preuve d'un dynamisme fort souhaitable dans un secteur essentiel à notre prospérité économique. Nos petites entreprises doivent pouvoir compter sur les fonds nécessaires pour démarrer, et les capitaux destinés aux prêts doivent s'accroître et devenir plus importants.

L'initiative prise par la Banque de Nouvelle-Écosse renferme un message destiné au gouvernement fédéral, à savoir qu'une nouvelle administration ayant une approche fraîche et originale peut faire beaucoup.

Les changements importants apportés à la Loi sur les prêts aux petites entreprises ont lancé le processus. Ne nous arrêtons pas là. D'autres mesures s'imposent afin de revitaliser ce secteur. Entre autres, il faut faire en sorte que les ministères fédéraux examinent et éliminent les obstacles existants. Je fais ici allusion aux règlements, politiques ou pratiques qui gênent la croissance de nos petites entreprises.

• (1415)

Des initiatives comme les modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, de même que les mesures prises par la Banque de Nouvelle-Écosse ont donné le ton. Le moment est tout indiqué pour le gouvernement d'aller de l'avant.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, de la tragédie humaine dont nous sommes témoins en Bosnie-Herzégovine émergent des héros remarquables, des hommes et des femmes venant de divers pays. Premièrement, il y a les forces canadiennes de maintien de la paix, ces quelque 1 200 soldats canadiens et 45 observateurs de la GRC qui, chaque jour, mettent leur vie en péril. Nous ne devons pas oublier non plus les familles que ces personnes ont laissées au Canada. Elles sont conscientes des risques plus que quiconque.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, des hélicoptères britanniques ont évacué deux Canadiens blessés durant l'opération massive déclenchée en vue de sauver la ville de Srebrenica.

En outre, le général français Philippe Morillon, qui a pris la relève du général canadien Lewis Mackenzie en tant que commandant des forces des Nations Unis. Il déploie des efforts héroïques pour sauver les 60 000 civils de cette ville.

Nous ne devons pas oublier non plus Larry Hollingsworth, ancien officier de l'armée britannique qui travaille maintenant avec le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Il a quitté la Somalie en juillet dernier pour se rendre directement en Bosnie.

Je prie instamment tous les députés de rendre hommage aujourd'hui à ces héros méconnus.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur un avantage de l'Accord de libre-échange que de nombreuses sociétés canadiennes auraient intérêt à connaître.

Je cite en exemple la société Gray Tools de Brampton, en Ontario. Après la ratification de l'Accord de libre-échange, cette vieille entreprise familiale a pu adhérer à une association commerciale des États-Unis, l'American Supply Machinery Manufacturers Association, qui excluait auparavant les Canadiens et qui organise l'une des plus grandes foires commerciales de l'industrie nord-américaine.

À sa première participation à la foire, la société Gray Tools a recruté 17 nouveaux clients. Les nouveaux marchés qu'elle a conclus et les contacts qu'elle a établis ont fait gonfler son chiffre de ventes aux États-Unis, qui représente désormais 40 p. 100 de ses ventes totales, comparativement à seulement 25 p. 100 en 1988.

Voici ce qu'Aleck Gray, président de la société, a déclaré: «Sur le plan des exportations, l'Accord de libre-échange n'a pu être que bénéfique. Pendant que nos ventes au Canada fléchissaient au cours de la dernière récession, nos ventes aux États-Unis montaient en flèche.»

Voilà de bonnes nouvelles pour les centaines d'employés de la société.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier soir, dans un discours prononcé lors d'une assemblée à Toronto, le ministre de l'Environnement a dit que les Canadiens et les Canadiennes sont préoccupés par le décrochage scolaire, le taux de chômage trop élevé et l'accroissement de la pauvreté. Le ministre a ajouté que les problèmes vécus par les jeunes sont dus à une économie malade et non au système scolaire.

Est-ce que le ministre des Finances est d'accord avec son collègue que l'économie est malade et cause du tort aux jeunes? Va-t-il corriger cette situation, dans le prochain budget, en créant de nouveaux programmes s'adressant spécifiquement aux jeunes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement n'a jamais fait pareille déclaration au sujet de la maladie de l'économie. Il a souligné certains problèmes qui existent, mais il a indiqué les efforts les plus importants réalisés par le ministre des Finances et le gouvernement, qui font en sorte qu'aujourd'hui les taux d'intérêt sont à leur plus bas depuis 21 ans, que le taux d'inflation est à son plus bas depuis 30 ans, que les taux hypothécaires sont à leur plus bas depuis 35 ans et que nous connaissons un taux de croissance. . .

Une voix: Et le chômage?

M. Mulroney: Oui, un taux de chômage plus bas que lorsque vous, les Libéraux, étiez au pouvoir. Voilà la réalité. C'est cela que le ministre de l'Environnement dit, et nous sommes prêts en temps opportun à faire campagne électorale sur notre dossier économique.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre peut peut-être tempérer ce que certains des candidats à la direction disent, mais j'aimerais lui lire, en l'occurrence, un article provenant du *Toronto Star* d'aujourd'hui, dans lequel son collègue dit qu'il trouve inadmissible que les gens attribuent au système d'éducation le taux élevé de décrochage. Il dit que de nombreux jeunes abandonnent leurs études non pas parce que le système d'éducation laisse à désirer, mais parce qu'ils estiment que l'économie chancelante ne leur garantit plus qu'ils pourront avoir un emploi après l'obtention de leur diplôme.

• (1420)

Puisque le premier ministre participe au débat, ne reconnaît-il pas, comme son collègue, que les jeunes ont perdu espoir dans leur pays à cause de l'économie malade?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'économie est loin d'être chancelante et, contrairement à ce que ma collègue a dit en français dans sa première question, le ministre de l'Environnement n'a jamais rien affirmé de semblable.

Des voix: Rétractation.

M. Mulroney: Si quelqu'un doit se rétracter, j'espère bien que ce sera la députée de Hamilton-Est, qui a imputé au ministre de l'Environnement des propos qu'il n'a jamais tenus.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il est évident que, depuis deux ans, la situation au Canada et dans les pays industrialisés n'a pas été favorable aux jeunes en quête d'un emploi. Nous le déplorons grandement. La situation en France, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis a été difficile pour tous les citoyens, y compris les jeunes, et le Canada n'y a malheureusement pas échappé.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement, a dit à juste titre que l'économie chancelante au Canada, au Royaume-Uni, en France ou aux États-Unis rend la situation très difficile pour les jeunes. Nous devons faire en sorte que cela ne se reproduise plus, et c'est pour cette raison que nous essayons de réduire les dépenses de l'État. C'est pour cette raison que nous essayons de limiter l'augmentation du déficit et de la dette et que, grâce à nos efforts, le taux d'inflation n'a jamais été aussi faible en 30 ans, que les taux hypothécaires n'ont jamais été aussi bas en 35 ans et que le Canada affiche les taux de croissance et d'emploi les plus élevés des pays membres du FMI et de l'OCDE pour 1993-1994.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Personne n'a d'emploi.

M. Mulroney: Je commenterai en terminant les paroles de mon collègue de Winnipeg qui dit que personne n'a d'emploi. Il y a effectivement trop de gens qui sont sans travail, mais le pourcentage de sans-emploi est moins élevé que lorsque le député et les libéraux étaient au pouvoir.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous avions prévu des programmes à leur intention, contrairement au gouvernement actuel. Nous leur redonnions du travail.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a déjà écarté un candidat à la direction qui ne partageait pas son opinion au sujet des hélicoptères. J'ai une question très précise à lui poser: Reconnaît-il le bien-fondé de la déclaration que son collègue a faite à Toronto, selon laquelle c'est l'économie malade, et non pas le système d'éducation, qui pousse les jeunes à abandonner leurs études? Reconnaît-il la justesse de cette déclaration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comment pourrais-je appuyer une déclaration que mon collègue, le ministre de l'Environnement, n'a jamais faite? C'est là l'interprétation unique et savoureuse que la députée de Hamilton-Est a faite des propos du ministre de l'Environnement, et c'est extrêmement dangereux pour tout le monde.

Nous apprenons beaucoup à la Chambre, et l'une des choses que les députés de tous les partis apprennent, c'est de ne jamais accepter l'interprétation que la députée de Hamilton-Est fait de ce que nous sommes censés avoir dit.

Une voix: C'est exact. C'est là la première leçon.

M. Mulroney: Mon collègue dit qu'il faut se rappeler les paroles de son chef. Brian, rappelez-vous ce que votre chef a dit: «Ne soyez pas trouillard.»

M. Tobin: Au revoir, Brian.

M. Mulroney: Mon collègue de Terre-Neuve dit: «Au revoir, Brian.» Il a raison, et je lui répète: «Au revoir, Brian.»

Questions orales

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Jeunesse.

Il y a beaucoup de jeunes qui sont inquiets parce qu'ils n'arrivent pas à trouver un emploi. Le ministre sait que, depuis 1989, le nombre de jeunes n'ayant pas réussi à trouver un premier emploi a augmenté de 51 p. 100, passant de 367 000 à 556 000. Plus de 500 000 jeunes Canadiens sont à la recherche de leur premier emploi, mais sans succès.

Quand le ministre va-t-il se décider à présenter des programmes de création d'emplois pour les jeunes?

• (1425)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, comme vous le savez, nous avons eu l'occasion, la semaine dernière, de débattre cette question lorsque le député a présenté une motion à ce sujet. Il est clair qu'il n'a pas écouté ce que nous avions à dire.

Nous avons expliqué les nombreuses initiatives que le gouvernement a prises, en dépit de l'obstruction de l'opposition, pour réduire la dette et remettre l'économie en marche afin que les jeunes du pays, sur qui repose notre avenir, aient accès à toutes les possibilités qu'ils méritent.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le ministre parle encore d'inaction. Ce sera bientôt la fin de l'année scolaire et le ministre sait que des centaines de milliers de jeunes ont besoin d'un emploi d'été pour pouvoir continuer leurs études. Pendant ce temps, le gouvernement réduit de moitié le financement des programmes d'emplois d'été qui est passé de 205 millions de dollars, en 1985, à 101 millions de dollars, aujourd'hui même.

Pourquoi le ministre réduit-il le financement de moitié au moment où les besoins sont si grands?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, encore une fois, le député refuse d'admettre les faits et fait preuve de sectarisme politique. Le programme d'emplois d'été de 1993 bénéficiera au contraire d'une hausse de 5,1 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il est de plus en plus évident que la raison pour laquelle le gouvernement est incapable de réduire le déficit et les dettes, c'est à cause de ses propres politiques. Il lui manque un élément fondamental: un taux de chômage bas.

Quand le gouvernement va-t-il se décider à faire ce qu'il faut pour changer ses politiques, pour parvenir à ce qui est fondamental à toute reprise économique: un taux de chômage peu élevé?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée ne comprend pas vraiment les progrès que nous avons faits sur le chapitre de la réduction des dépenses.

Quand le gouvernement a été élu, les dépenses de programmes avaient augmenté annuellement de quelque 14 p. 100 au cours des 15 dernières années. Nous avons ramené ce chiffre à environ 4 p. 100, ce qui est moins que le taux d'inflation. Autrement dit, quand nous sommes arrivés au pouvoir, le gouvernement dépensait 1,33 $ pour chaque dollar de recette qu'il encaissait. De toute évidence, cela ne pouvait pas durer.

Si la députée se donne la peine de vérifier les chiffres, elle verra que nous avons réduit les dépenses de quelque 118 milliards de dollars. Si nous n'avions pas agi de la sorte, nous aurions aujourd'hui un déficit de 82,5 milliards de dollars au lieu de 34 milliards.

En conclusion. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Effectivement, monsieur le Président, je répète que si nous n'avions pas agi ainsi, si nous avions calmement maintenu la cadence et dépensé généreusement dans la plus pure tradition libérale et néo-démocrate, nous aurions aujourd'hui un déficit de 82,5 milliards de dollars.

M. Fontana: Quelle sorte d'arithmétique est-ce cela?

M. Mazankowski: Je dois dire à la députée que les mesures que nous avons prises. . .

Une voix: Il y a beaucoup de gens nerveux en face.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre et aux Canadiens que les députés d'en face ont contesté toutes les mesures que nous avons prises pour réduire les dépenses.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en fait, beaucoup d'études montrent que c'est la politique monétaire du gouvernement qui a contribué à réduire le nombre d'emplois et les recettes qu'on peut tirer de l'économie. J'en ai une ici réalisée par Informetrica, une de Wood Gundy et une de WEFA. Selon ces études, si le gouvernement avait appliqué une politique monétaire différente, nous ne serions pas aux prises avec la dette et le déficit que nous avons.

Par exemple, dans l'étude de Wood Gundy, on dit que l'obstination du gouvernement à vouloir réduire l'inflation «a déjà fait perdre au gouvernement huit millions de dollars de recettes, par rapport aux prévisions.»

Ma question au ministre se résume donc à ceci: Laissera-t-il tomber les méthodes qui se sont révélées inefficaces depuis neuf ans et présentera-t-il plutôt un budget visant fondamentalement à réduire le chômage et à remettre notre pays dans la bonne voie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que la députée propose, c'est une solution aux problèmes économiques à la façon Bob Rae. Je préférerais une solution à la Roy Romanow.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Encore une fois, le gouvernement fédéral se voit dans l'impossibilité de défendre ses propres politiques.

Il s'est passé quelque chose hier qui illustre bien où nous en sommes arrivés. À Edmonton, 3 000 personnes ont fait la queue pendant trois jours pour poser leur candidature à 700 postes à temps partiel. Le gouvernement doit certainement sentir qu'il est responsable de cela dans une certaine mesure. Ses propres politiques ont contribué à faire augmenter le taux de chômage que nous connaissons.

Il y a deux jours seulement, Dominion Bond Rating Service déclarait que les principales raisons des déficits des provinces étaient le plafond imposé par le gouvernement fédéral sur les paiements de transfert, la récession et les pertes d'emploi dans le secteur manufacturier.

Si le ministre des Finances prend vraiment la dette provinciale et le chômage au sérieux, convaincra-t-il le gouvernement de cesser de réduire les paiements de transfert et d'arrêter de conclure des accords commerciaux qui coûtent des emplois et présentera-t-il un budget propre à redonner du travail aux sans-emploi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a en ce moment 12 328 000 Canadiens qui ont un emploi. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il y en avait onze millions. Plus de 1,3 million d'emplois ont été créés. D'ailleurs. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Ils disent que ce n'est pas assez. Je suis d'accord, mais il reste que, dans le Groupe des Sept, c'est au Canada que l'accroissement du nombre d'emplois a été le plus marqué ces dix dernières années.

Une voix: Nous avons le plus haut taux de chômage du Groupe des Sept.

M. Mazankowski: La députée demande pourquoi nous ne faisons rien pour créer des emplois. Puisqu'elle parle de l'Alberta, elle trouvera intéressant d'apprendre que, depuis 1987, 80 p. 100 des emplois créés dans cette province sont dans les nouveaux secteurs de croissance comme l'informatique, la haute technologie, la technologie de pointe basée sur l'informatique, les télécommunications, les communications et surtout dans les secteurs qui exportent vers les États-Unis.

Le Nouveau Parti démocratique s'oppose au libre-échange.

Une voix: Bravo!

M. Mazankowski: Allez essayer de faire croire ce que vous dites aux Albertains. Les exportations ont augmenté de 48 p. 100, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Une voix: Il n'y a pas que l'Alberta dans le monde.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le président Clinton a promis hier de ne pas présenter le projet de loi sur l'ALENA tant que les

normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre n'auront pas été renforcées, chose que l'opposition a toujours réclamée.

Le ministre du Commerce extérieur a cependant déclaré hier que les règles concernant l'environnement et la main-d'oeuvre ne constituent pas l'essence, la base, le coeur même d'un accord de libre-échange.

Le gouvernement estime-t-il que l'environnement et la main-d'oeuvre sont des questions d'importance secondaire? Le ministre reconnaît-il, comme le président Clinton et, en fait, l'opposition officielle, qu'on devrait utiliser les accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre pour améliorer sensiblement l'accord même?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Je suis surpris, monsieur le Président, de voir le député tenter de déformer les propos que j'ai tenus hier.

Ce que j'ai dit hier, et j'insiste là-dessus, c'est que les règles en matière de recours commerciaux constituent l'essence même d'un accord de libre-échange. Les questions d'environnement et de main-d'oeuvre que l'administration américaine essaie actuellement de régler et que nous avons essayé de régler depuis que j'ai soulevé ce problème lors de la réunion qui a eu lieu à Montréal en février, l'an dernier, sont censées faire l'objet d'accords parallèles qui ne sont pas au centre de l'accord même.

Les objectifs de M. Clinton et ceux du Canada sont de même nature. Il ne s'agit pas de revoir l'essence même de l'accord, mais d'améliorer certains éléments qui entourent cet accord, soit les normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la situation commence à devenir plus claire. Le président des États-Unis a déclaré que ces deux questions, l'environnement et la main-d'oeuvre, sont tellement au centre de l'ALENA qu'il ne présentera même pas le projet de loi nécessaire pour faire adopter cet accord tant qu'il n'y aura pas d'ententes parallèles.

Quelle est la position du gouvernement du Canada: Est-ce l'essence même de l'accord ou est-ce marginal? On présentera le projet de loi demain.

• (1435)

Que le ministre me permette de lui poser une question. Le président des États-Unis disait hier que l'ALENA n'est pas un simple accord commercial, c'est un accord d'investissement. En parlant du Mexique et des États-Unis, il a ajouté, et je cite: «Les dispositions de l'ALENA sur l'investissement devront être utilisées de façon à relever les salaires».

Le ministre pourrait-il nous expliquer, à la lumière des récents entretiens entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, ce que l'administration américaine entend par la modification des façons dont les dispositions sur l'investissement seront interprétées en ce qui concerne le Mexique et les États-Unis, et est-ce que le Canada appuie ces modifications?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir informer complètement mon collègue à ce sujet, mais les accords parallèles sur la main-d'oeuvre et l'environnement ne changent en rien les dispositions de l'ALENA sur l'investissement. Ces dispositions demeurent.

Ce que les États-Unis, le Canada et le Mexique veulent, c'est exactement la même chose. Nous voulons tous voir une augmentation de l'activité économique, et ce sera le premier résultat de l'accord de libre-échange nord-américain.

Lorsque mon collègue dit—et je ne comprends pas pourquoi il dit cela—que les ententes environnementales sont au centre de l'accord, ce n'est tout simplement pas vrai. Ce n'est pas exact. Cela ne ressemble en rien à la réalité.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui, jusqu'à présent, malheureusement, malgré les efforts qu'il a déployés, n'est pas parvenu à conclure un accord avec la France sur les quotas de morue. Il saura que les pêcheurs de Saint-Pierre n'hésitent pas à dire qu'ils ont l'intention d'augmenter leurs quotas et il saura aussi que la France veut maintenant saisir un autre tribunal international de la question des quotas.

Si la France refuse de revenir sur son intention de saisir un tribunal de cette question, qu'est-ce qu'il est disposé alors à faire pour sortir les quotas de morue de l'impasse pour que la pêche aux pétoncles dans les Grands Bancs puisse reprendre?

M. le Président: Un moment, je vous prie, c'est une question hypothétique. Il est loisible au ministre d'y répondre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, la plupart des questions soulevées à la Chambre sont hypothétiques, mais il faut quand même y répondre, aussi c'est ce que je vais faire pour celle-ci.

En ce qui concerne la dernière question hypothétique du député, je dirais que le Canada a fait une offre généreuse à la France conformément à nos obligations aux termes du traité de 1972 conclu par—je ne dirai même pas le nom du gouvernement—mais en 1972 c'était un gouvernement libéral.

Aux termes de cet accord, nous devons donner la possibilité à la France de pêcher dans nos eaux, mais le Canada a le droit de déterminer quelle quantité ce pays a le droit de pêcher en se fondant, entre autres, sur des considérations de protection des stocks.

Donc, en dépit de nos difficultés, nous avons fait une offre généreuse à la France qui l'a refusée après un certain nombre de rencontres, aussi c'est maintenant son tour de jouer. Nous ne pouvons pas faire davantage alors que nos pêcheurs sont dans une situation désespérée à la suite de la réduction des stocks.

En ce qui concerne la proposition de la France selon laquelle cette question devrait aller en arbitrage aux termes de l'accord de 1972, notre position est claire. Nous ne soumettrons pas ce genre de question à un arbitre. Nous avons la souveraineté sur nos eaux et c'est au Canada et au Canada seul de décider combien de poisson doit être pêché par n'importe quel pays à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles. Nous ne consentirons jamais à aller en arbitrage.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Je présume que, hypothétiquement, avec un leadership de la sorte et une belle perruque blonde, le ministre devrait se porter candidat à la direction de son parti.

La pêche aux pétoncles dans ce secteur est paralysée depuis l'été dernier. Selon des articles parus dans la presse ces derniers jours, le ministre aurait dit qu'il est optimiste et qu'après les élections en France ce week-end, nous pourrons espérer un règlement assez rapide.

Qu'adviendra-t-il de la pêche aux pétoncles si son dernier brin d'optimisme n'est pas fondé? Quel est son plan B?

• (1440)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je fais face à de très lourdes pressions ces jours-ci. C'est la raison pour laquelle je suis quelque peu nerveux. Si je pouvais dire deux ou trois phrases de suite en français, je peux vous assurer que je serais déjà dans la course et sur le chemin de la victoire.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela est probablement fort hypothétique.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Oui, monsieur le Président, la pêche aux pétoncles d'Islande dans ce secteur pose effectivement un grave problème, car les zones les plus prometteuses se trouvent dans le banc de Saint-Pierre, qui est contrôlé par la France.

Comme le député le sait, il n'y aura aucun règlement avec la France tant que nous n'aurons pas un accès raisonnable à ces pétoncles. J'espère qu'après les élections en France nous réaliserons des progrès en ce sens.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la réponse du ministre rend probablement de nombreux Canadiens très heureux que ce pays soit officiellement bilingue. Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

M. McDermid: Expliquez-vous.

M. Murphy: Le gouvernement a l'intention de présenter le projet de loi sur le libre-échange en deuxième lecture demain et de réserver au débat une partie de la journée et une journée entière la semaine prochaine, après quoi le débat en deuxième lecture prendra fin.

Je demande au ministre comment le gouvernement peut si scandaleusement limiter à moins de deux jours un débat qui porte sur un dossier d'une telle importance pour tant de Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, mon ami devrait se poser lui-même cette question car cela fait maintenant quinze jours, je crois, que nous essayons de présenter ce projet de loi à la Chambre, mais le Nouveau Parti démocratique fait obstruction à chaque tournant.

M. Barrett: Vous avez imposé la clôture.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Par ailleurs, nous avons tenu des audiences publiques sur l'ALENA, de la fin novembre jusqu'au mois dernier. Nous sommes allés dans neuf villes et nous avons écouté 120 groupes différents présenter leurs vues pour et contre l'accord. C'est pourquoi nous estimons qu'il est maintenant temps de passer outre aux simagrées du Nouveau Parti démocratique, de saisir la Chambre de ce projet de loi et de le renvoyer en comité où seront étudiés les détails de l'accord.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la plupart des quelque 120 groupes qui ont eu la chance de participer n'avaient qu'entre cinq et dix minutes pour présenter leur exposé. Mon collègue le sait bien. Le gouvernement a également fait savoir très clairement que le comité n'aurait qu'un rôle très restreint et que son mandat serait de très courte durée. Bien sûr, le caucus du Nouveau Parti démocratique s'y est opposé.

Ma question supplémentaire est la suivante. Comment le gouvernement peut-il décemment prétendre assumer ses responsabilités démocratiques s'il va limiter à moins de deux jours la durée du débat sur une question d'une telle importance?

À quoi sert la démocratie parlementaire si on ne nous accorde pas un temps de parole raisonnablement long sur un sujet d'une si grande importance pour de nombreux Canadiens et communautés canadiennes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme le disait mon voisin de pupitre, le ministre du Commerce extérieur, un comité examine l'ALENA depuis novembre dernier et s'est rendu dans diverses régions du Canada. Il y a quelques semaines, j'ai proposé aux leaders à la Chambre du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral de renvoyer la question à un comité afin que ces partis puissent. . .

M. Barrett: Dites la vérité. Vous avez eu recours à la clôture. On nous a menti au comité.

M. le Président: J'espère avoir mal entendu, mais quoi qu'il en soit, je ne veux pas que cela se répète. Le ministre à la parole.

M. Andre: J'ai proposé. . .

M. Barrett: On nous a menti au comité. Dites la vérité.

Une voix: Vous n'y étiez pas, Dave. Vous vous trouviez au Mexique.

Des voix: Dehors!

M. le Président: Je suis certain que le député, qui a beaucoup d'expérience, non seulement à la Chambre des communes mais aussi à l'assemblée législative de notre province, à laquelle nous sommes très attachés, reconnaîtra qu'il est allé trop loin.

• (1445)

Je sais qu'il accorde beaucoup d'importance à cette question, et c'est évidemment la raison pour laquelle nous tenons un débat. Je demande au député de se rétracter.

M. Barrett: Monsieur le Président, je refuse de retirer mes propos car le gouvernement nous a menti et m'a menti à ce sujet. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je demanderais au chef du Nouveau Parti démocratique de me dire si c'est là la position de son parti.

M. Barrett: Je ne donne que mon avis personnel et non celui du parti. On nous a menti.

M. le Président: Le député voudra bien rester à sa place et nous en discuterons à la fin de la période des questions.

* * *

LA SUBVENTION DU NID-DE-CORBEAU

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui a rencontré le premier ministre de l'Alberta la semaine dernière.

On raconte que le gouvernement fédéral s'apprête à modifier la méthode de paiement de la subvention du Nid-de-Corbeau, à l'issue de nombreuses consultations entre de hauts fonctionnaires et des dirigeants du secteur agricole.

Or, ces consultations n'ont pas dégagé un consensus sur la façon d'aborder, s'il y a lieu, ce dossier. Pourtant, tout laisse à penser que le gouvernement fédéral est prêt à introduire une mesure législative en ce sens.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si nous devons tenir pour acquis que les principaux intéressés ont convenu des modifications à apporter et, sinon, pourquoi le gouvernement va-t-il de l'avant sans ce consensus crucial?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cela n'a rien de secret, ce sujet de discussion étant débattu depuis au moins 15 ans. Nous

sommes actuellement en discussion avec toutes les provinces. De nombreux intervenants essaient de réaliser un consensus national autour d'un paiement global selon une approche s'apparentant à celle employée pour le compte de stabilisation du revenu net.

Vendredi, en Alberta, nous avons dit que nous allions poursuivre ce genre d'approche afin d'en arriver à un consensus national. Si nous n'y parvenions pas, nous serions prêts à travailler à une solution qui soit de nature à identifier et à prendre en compte le plus grand nombre de priorités provinciales possible.

De plus, nous avons arrêté la date du 1er août 1994. Il va de soi que les discussions se poursuivront avec toutes les parties intéressées afin de rallier à un consensus le plus grand nombre de provinces et de particuliers possible.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il n'y a donc pas d'entente.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme il le sait, les subventions du Nid-de-Corbeau sont vitales pour tous les agriculteurs des prairies, peu importe de quelle façon elles sont versées. Les agriculteurs voudraient savoir si tout changement éventuel de la méthode de paiement aurait une incidence sur l'ampleur de l'aide. Cet aspect est crucial.

Le ministre peut-il maintenant affirmer à la Chambre avoir garanti aux agriculteurs que le niveau de l'aide au transport ne diminuera pas, quelle que soit la proposition adoptée parmi celles qui sont à l'étude? Peut-il assurer que l'aide demeurera au même niveau?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les discussions se poursuivent en fonction d'une certaine somme d'argent disponible que l'on appelle la subvention du Nid-de-Corbeau.

Si nous en avions discuté avant le 2 décembre de l'année dernière, la somme aurait été de 720 millions de dollars, mais, depuis lors, l'exposé économique a réduit les subventions et contributions de 10 p. 100.

Il faudra donc tenir compte de ces considérations, quelle que soit la solution adoptée. La somme d'argent disponible sera déterminée par la situation économique du gouvernement en temps et lieu.

• (1450)

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que le ministre a admis, hier, qu'il n'a aucun plan pour l'industrie aérienne, est-ce que le ministre est maintenant prêt à admettre que les politiques de son gouvernement ont fortement contribué aux problèmes sérieux de cette industrie et qu'il manque maintenant de courage pour annoncer un vrai plan pour stabiliser une industrie qui est tellement importante pour l'économie canadienne?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il semble bien que l'honorable député d'Ottawa-Sud ne fait pas partie des *nervous nellies* par son comportement, mais je pense qu'il trompe la population en disant que j'ai admis hier que nous n'avions aucun plan. Ce que je lui ai dit hier, c'est que les dirigeants des deux compagnies de transport avaient dit publiquement que la façon pour eux de corriger leur situation financière était d'éliminer la surcapacité et qu'ils avaient tous les moyens possibles pour le faire eux-mêmes, et que nous allions intervenir s'ils refusent d'assumer leurs responsabilités.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, après avoir menacé pendant des mois de réétalonner, comme il dit, le cadre réglementaire de l'industrie aérienne, le ministre a dit hier que les compagnies aériennes pouvaient résoudre elles-mêmes le problème, alors même qu'un grand transporteur a dû recourir avant-hier à la faillite afin de se protéger de ses créanciers.

Le ministre a-t-il quelque plan secret en vue de régler les problèmes du secteur aérien ou ne voit-il pas que le duopole national qui existe à l'heure actuelle est fondamentalement instable et le restera?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit maintes fois et je répéterai ici que l'industrie aérienne connaît les problèmes. Elle dispose de tous les moyens nécessaires pour y remédier. Nous lui donnons le temps de s'autodiscipliner. Si elle ne le fait pas, nous allons entamer un processus de réétalonnage.

Questions orales

LA SUBVENTION DU NID-DE-CORBEAU

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le 12 mars, j'ai demandé dans cette enceinte au ministre des Transports si le gouvernement avait l'intention de verser les subventions du Nid-de-Corbeau aux producteurs comme l'avait recommandé la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, et on m'a répondu que non.

Étant donné l'entente que le vice-premier ministre a conclue avec le premier ministre de l'Alberta vendredi et dans laquelle on dit notamment que le gouvernement fédéral va adopter une mesure habilitante renfermant une solution nationale, et le reste, à cette question même, le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de supprimer les subventions du Nid-de-Corbeau et d'en verser le montant directement aux producteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député mélange les métaphores. Il y a une différence entre supprimer des subventions et les verser aux producteurs. Je pense que la plupart des producteurs souhaitent qu'on maintienne ces subventions aux transports. Je suppose que les modalités de paiement vont faire l'objet de discussions.

Les producteurs ne cessent de nous dire qu'en l'absence d'une augmentation du prix des céréales, on doit les aider à réduire leurs dépenses générales. À titre d'agriculteur, mon collègue devrait savoir qu'il en coûte environ 60 $ la tonne pour amener les céréales de l'élévateur près de chez lui jusqu'à un port et les charger au bord d'un navire. Dans le cas du blé, cela représente plus de 1,50 $ le boisseau. Ce que nous faisons, c'est nous pencher sur les dépenses générales, notamment le transport et les subventions du Nid-de-Corbeau, pour voir si nous pouvons réduire les coûts des agriculteurs et les aider ainsi à survivre.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet. Nous n'avons pas reçu un message clair du ministre de l'Agriculture, mais nous avons en main une déclaration signée qui fait suite à une rencontre entre le vice-premier ministre et le premier ministre de l'Alberta et qui semble montrer assez clairement que la politique du gouvernement a changé. Il a pris une décision.

Je voudrais savoir si la politique selon laquelle cette décision ne devait pas être finale jusqu'à ce que toutes les provinces aient donné leur accord a maintenant été abandonnée également. Le gouvernement va-t-il conclure des accords avec chaque province séparément et régler le problème de cette façon?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans le paragraphe que le député a cité, on disait bien que le gouvernement fédéral allait adopter une mesure habilitante renfermant une solution nationale, mais qu'il pourrait y avoir des différences entre les provinces dans la façon de concevoir et de mettre en oeuvre le programme en question.

• (1455)

Manifestement, en tant que gouvernement fédéral, nous essayons de tenir compte du plus grand nombre de préoccupations possibles des provinces et de parvenir à un consensus entre tous les intéressés sur une solution globale et lorsqu'on l'aura trouvée, nous espérons qu'elle répondra au plus grand nombre de préoccupations possibles. C'est dans l'intérêt de tout le monde. Il s'agit de s'assurer qu'on utilise les deniers publics fédéraux le mieux possible pour réduire les coûts des producteurs.

En tant qu'agriculteur établi bien loin d'un port, qu'il s'agisse de Vancouver, Thunder Bay, Churchill ou Prince Rupert, mon collègue devrait être en faveur de cela.

* * *

[*Français*]

LE DÉFICIT

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans son budget de février 1992, le gouvernement anticipait un déficit de 27,5 milliards de dollars. Pourtant, en décembre dernier, le ministre des Finances reconnaissait qu'il n'avait pas réussi à maintenir le déficit à l'intérieur du cadre prévu et que le déficit dépasserait les 34 milliards de dollars. Il se trouve que les rentrées fiscales actuelles font dire à plusieurs observateurs que le ministre ne réussira pas à maintenir le déficit en dessous des 35 milliards de dollars, qu'il avait déjà annoncés comme limite du défoncement.

Est-ce que le ministre est présentement en mesure de rassurer cette Chambre et d'annoncer que, pour une fois, ses pronostics seront justes et que le déficit ne dépassera pas ce qui a été prévu en décembre dernier?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai parlé de cette question dans mon exposé économique de décembre quand j'ai dit que la réévaluation du déficit

s'imposait à cause d'une baisse spectaculaire des recettes attribuable à une croissance plus lente que prévu. Nous avions, dans le budget de février, prévu une croissance de 2,7 p. 100 prévision qui coïncidait avec celles de presque tous les analystes indépendants.

Malheureusement, la croissance économique mondiale a été nettement plus lente que ça, ce qui nous a valu d'avoir un taux de croissance de l'ordre de 1 p. 100. Cela a entraîné au niveau des recettes une chute de quelque 8 milliards de dollars ou plus, chute dont les effets devraient encore se faire sentir durant l'année qui vient.

C'est ce qui m'a amené à présenter en décembre l'exposé économique qui doit, comme bon nombre d'initiatives que nous avons prises et proposées dans le budget de février 1992, servir de base au budget que je suis en train de préparer.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ce genre de louvoiement verbal ne rassurera pas les gens qui s'inquiètent sur les marchés financiers et nous fait encore mieux comprendre pourquoi le gouvernement tarde à présenter un budget qui va révéler l'ampleur du désastre.

Les provinces ont été les premières victimes de ce laxisme gouvernemental, elles, que les coupures dans les transferts fédéraux ont privées, depuis huit ans, de près de 10 milliards de dollars.

Je demande au ministre s'il peut donner l'assurance à la Chambre qu'il ne tentera pas, dans le prochain budget, d'accroître encore les graves difficultés financières des provinces en leur transférant un fardeau financier additionnel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a un point important à souligner, c'est qu'il n'y a eu aucune coupure, contrairement à ce qu'affirme le député, dans les transferts aux provinces. Les transferts aux provinces ont été majorés en moyenne de l'ordre de 6 p. 100 par année depuis neuf ans, alors que nous maintenons nos dépenses à un niveau de 4 p. 100 inférieur au taux d'inflation. Là où il y a eu des compressions imprévues et des coupures historiques imprévues et lorsqu'il y a eu répudiation de conventions collectives dûment signées en faveur des employés de l'État, c'était auprès du gouvernement du Québec, en 1981-1982, et je pense que le député n'était pas étranger à ce geste posé par le gouvernement.

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne l'installation pour femmes purgeant une peine fédérale, à Truro, en Nouvelle-Écosse.

Le Service correctionnel du Canada a entrepris des négociations avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard pour que ces provinces participent au projet, puisqu'elles ne possèdent aucune installation de ce genre.

Je me demande si nous leur avons présenté la meilleure proposition possible et si nous sommes en voie de réaliser cet objectif.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de constater l'intérêt soutenu du député concernant cette installation.

Oui, nous discutons de cette question avec les provinces, mais je n'émettrai aucune opinion quant à savoir si nous leur avons offert la meilleure proposition possible.

Nous voulons fournir des installations pour femmes et nous sommes entièrement disposés à y recevoir des femmes purgeant une peine provinciale si jamais nous arrivons à une entente à cet égard.

* * *

• (1500)

L'ÉDUCATION

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement étudie la possibilité de réformer le programme de prêts aux étudiants et, comme une autre année scolaire tire à sa fin, les étudiants de toutes les régions du Canada se préoccupent des changements qui pourraient survenir. Ils se demandent, par exemple, si le plafond des prêts sera relevé en raison de l'augmentation des coûts observée depuis la création du programme en 1984, si des prêts seront consentis aux étudiants à temps partiel, qui pourraient être appelés à investir une somme égale, si les étudiants incapables de se trouver un emploi pourront être exemptés d'intérêts et si les frais d'administration de 3 p. 100 seront abolis.

Les étudiants du Canada attendent les réponses à ces questions. La ministre peut-elle nous dire quand le gouvernement annoncera les réformes qui découleront de l'examen du programme de prêts aux étudiants?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je reconnais l'importance qu'accordent au programme de prêts aux étudiants non seulement les députés, mais surtout les 250 000 étudiants qui reçoivent de l'aide financière chaque année.

Je peux assurer à mon collègue que notre gouvernement s'engage à réformer le Programme canadien de prêts aux étudiants afin d'atteindre les objectifs que mentionne le député, c'est-à-dire d'accroître l'aide offerte aux étudiants dans le besoin tout en réduisant les coûts. Voilà pourquoi nous négocions avec les établissements de crédit de nouveaux accords financiers fondés sur le partage des risques, comme nous l'annoncions dans le budget.

Grâce aux consultations que nous avons tenues auprès de différents groupes, des provinces et des étudiants, je suis convaincue que le programme satisfera très bientôt aux besoins des étudiants.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les témoins qui ont comparu devant le sous-comité des questions de santé ont réclamé les uns après les autres une enquête publique sur la tragédie du sang contaminé.

Cela ne finira-t-il pas par convaincre le ministre que le temps est venu d'ordonner une enquête publique? Avec plus de 1 000 Canadiens qui en sont morts ou qui sont en train d'en mourir, pourquoi le gouvernement persiste-t-il à leur refuser le droit fondamental de savoir? Pourquoi?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Le problème du sang contaminé par le VIH revêt une énorme importance pour nous tous. Nous avons travaillé en relations très étroites avec les hémophiles et reconnaissons les difficultés qu'ils éprouvent.

Nous avons offert une certaine indemnisation aux personnes en cause; bien que ce ne soit pas suffisant, cela a quand même procuré un certain dédommagement.

Mon collègue de Delta, en Colombie-Britannique, préside le sous-comité de la santé et du bien-être social qui entend ces témoins. Nous sommes tous impatients de connaître les recommandations du comité qui répondront à ses questions à ce sujet.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Ed Tchorzewski, vice-premier ministre de la Saskatchewan et ministre responsable des Affaires intergouvernementales.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DÉPUTÉS

M. le Président: Je voudrais revenir sur une question qui nous a occupés il y a un instant, pendant la période des questions. J'ai demandé au député d'Esquimalt—Juan de Fuca de rester à la Chambre, et je constate qu'il l'a fait.

Nous tous qui sommes dans la vie publique savons qu'il y a des moments où nous avons sur certaines questions des convictions très profondes, et c'est bien, car, comme je l'ai dit à maintes reprises, la politique est un jeu rude et une longue tradition veut que les électeurs, aussi bien au Canada que dans les pays dont nos institutions sont inspirées, insistent pour se faire représenter par des personnes idéalistes et résolues. Cela, nous le comprenons tous.

Le différend dont nous avons été témoins il y a quelques instants s'explique sans aucune doute par le fait qu'il y a des idées bien arrêtées, de part et d'autre de la Chambre.

La difficulté, c'est qu'on pourrait prendre la chose à la légère. Il m'est arrivé de dire à certains des nombreux groupes d'élèves qui viennent à la Chambre des communes que la distance entre les deux côtés de la Chambre doit, selon certains, faire au moins la longueur de deux épées. Notre régime est fondé sur l'opposition entre deux parties et, pour le meilleur et pour le pire, nous l'avons conservé, après en avoir hérité et l'avoir adapté à nos propres besoins, parce que nous croyons que ce régime est probablement, pour nous comme pour notre système judiciaire, le plus sûr moyen qu'aient trouvé les hommes civilisés de connaître la vérité et les faits. Ce n'est pas le seul moyen et il n'est pas parfait, de toute évidence, mais c'est le régime qui est le nôtre.

• (1505)

Cependant, ce régime ne peut fonctionner que si nous respectons les traditions de la Chambre et les règles que nous nous sommes fixées. Cela veut dire que notre conduite à la Chambre doit respecter certaines contraintes.

Comme je l'ai dit au début de ma brève intervention, je n'enlève rien à la vigueur des convictions qui peuvent nous animer. À titre de Président, je suis, bien entendu, toute douceur et discrétion, toute bonté et gentillesse; je suis censé n'avoir aucune idée propre, mais certains d'entre vous se rappelleront sans doute qu'il est arrivé, lorsque je siégeais parmi les députés, que je donne quelque angoisse au Président. La plupart d'entre nous se sont probablement retrouvés dans une situation semblable à un moment ou à un autre.

Le point essentiel demeure que notre institution et notre pays doivent compter plus que notre colère et nos propres convictions lorsque nous intervenons à la Chambre. Je n'ai jamais dit que, dans une assemblée comme celle-ci, un ordre absolu et aseptique s'imposait. Cela n'a jamais été, et je doute que cela soit jamais, à moins que nous n'élisions que des zombis. Reste qu'il faut faire régner un ordre raisonnable parce que, sans un ordre raisonnable, il ne saurait y avoir liberté de parole. Or, le droit de parole est fondamental à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Si nous ne respectons pas les règles que nous nous sommes données, ce droit de parole sera perdu.

Je connais bien le député d'Esquimalt—Juan de Fuca et je sais qu'il est un homme honorable. Lorsque je dis que je le connais bien, cela comporte bien des choses. Je connais fort bien le député. Je le connais pour sa passion, ses convictions et ses principes. Je l'en admire, tout comme la plupart des honnêtes citoyens de la Colombie-Britannique. Je sais aussi qu'il a une grande expérience parlementaire non seulement ici, mais également comme premier ministre de ma province, à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique. Il a fait à la vie publique une très grande contribution, et il n'y a pas de doute qu'il continuera à le faire.

Je ne crois pas pouvoir aller plus loin dans cette assemblée qui se complaît dans la discussion. Je crois avoir entendu tout à l'heure un député me mettre en garde: «Un instant, monsieur le Président, vous allez le faire réélire.» Ce n'est évidemment pas l'objectif que je poursuis.

Ce que je veux faire, c'est demander au député si, après considération, il est disposé, dans l'intérêt de notre assemblée et de nos traditions, à dire bien simplement qu'il retire les propos offensants qu'il a tenus. Cela mettrait un terme à l'incident. La question qui le préoccupe restera d'actualité, il y a d'autres endroits pour en discuter.

• (1510)

Le député voudrait-il collaborer avec la présidence? Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il est vrai que j'ai accumulé beaucoup d'expérience, et elle a été positive sur toute la ligne. J'ai été blessé bien des fois, mais c'était ma faute la plupart du temps. Ce n'est pas d'une simple divergence de vues qu'il s'agit ici, monsieur le Président, mais de faits. Il y a une opposition farouche entre le gouvernement et moi dans le débat sur cette question. Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai demandé au député de faire une intervention qui, je l'espère, sera utile à la présidence. Je veux entendre ce qu'il a à dire. Il a peut-être dit quelque chose que je n'ai pas entendu parce que d'autres députés parlent en même temps que lui. Le député a la parole.

M. Barrett: Monsieur le Président, il y a une chose qui ne m'est pas arrivée souvent dans ma vie politique, et c'est qu'on me mente. On m'a dit, en présence du député d'Etobicoke-Nord, que le comité se rendrait au Mexique et aux États-Unis pour un examen plus approfondi des questions que nous voulions éclaircir au sujet de l'accord. Monsieur le Président, on m'a menti. C'est ce à quoi j'ai fait allusion. . .

M. le Président: Une minute. Certaines choses ont peut-être été dites; toutefois, pour ce qui est de déterminer si on les a dites dans l'intention d'induire des gens en erreur—ce qui est nécessaire pour que ce soit un mensonge—c'est peut-être là une question d'opinion. Nous ne pouvons cependant pas employer ces termes ici. Je vais demander au député de réexaminer sa position pendant quelques heures, et j'espère qu'il jugera opportun de se rétracter.

Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): À titre d'homme d'État sur le point de quitter la vie politique, je me demande si je pourrais faire une remarque qui incitera mon collègue à réfléchir.

Le Président a été très éloquent dans l'intervention qu'il a faite pour demander au député de se rétracter. Monsieur le Président, si vous disiez des choses semblables à mon sujet, je serais prêt à retirer ma démission.

Je veux simplement faire une suggestion à mon collègue. Je ne connais pas tous les détails de l'affaire mais, par respect pour la Chambre et pour quelqu'un qui est

devenu l'un des présidents les plus remarquables de l'histoire moderne et compte tenu du point de vue exprimé par le Président, pourquoi mon collègue ne retire-t-il pas simplement ses paroles afin que nous puissions passer à autre chose?

M. Barrett: J'ai un profond respect pour la présidence et pour ce Président en particulier. Si c'est ce que nous mesurons ici, je dirai que la Colombie-Britannique n'a pas produit d'homme politique plus admirable que celui qui occupe maintenant le fauteuil à la Chambre des communes. Cette question n'a rien à voir avec la présidence, monsieur le Président. Elle n'a rien à voir avec le Règlement de la Chambre, ni avec cette institution que j'aime, ni avec le régime parlementaire britannique. C'est une simple question de fait, monsieur le Président, et je ne peux rien y changer. On m'a menti, et même si je réfléchis à la situation pendant des heures et des heures, cela ne changera absolument rien.

Des voix: Rétractez-vous.

M. le Président: J'ai demandé au député de réexaminer sa position et je dois en conclure qu'il l'a fait et qu'il ne changera pas d'idée.

Je crois que c'est regrettable. Toutefois, selon les règles que nous avons établies, cette situation nécessite que la présidence prenne les mesures qui s'imposent. Le premier ministre a probablement parlé au nom de tous les députés. Nous avons prié notre collègue de se rétracter, mais il refuse de le faire. Dans ces circonstances, la présidence se voit malheureusement obligée de désigner le député par son nom.

• (1515)

M. Barrett, je dois vous désigner par votre nom pour ne pas avoir respecté l'autorité de la présidence. Conformément au pouvoir qui m'est conféré en vertu de l'article 11 du Règlement, je vous ordonne de vous retirer pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Et M. Barrett s'étant retiré:*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉCORUM

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. En marchant de l'autre côté pour me rendre à mon siège. . .

Une voix: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Je n'ai aucune idée de qui semble avoir hurlé des propos à quelqu'un, mais je ne peux entendre deux rappels au Règlement en même temps. J'ai déjà donné la parole à l'un de vos collègues. Si vous me le permettez, je vais écouter le député de Miramichi.

M. Dionne: Madame la Présidente, en marchant de l'autre côté de la Chambre pour me rendre à mon siège, je suis passé par inadvertance devant la présidence. Je veux simplement m'en excuser.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux simplement porter à l'attention de la présidence une décision de celle-ci que je juge inappropriée et qui a été prise lors de la période des questions orales.

Je n'avais encore jamais vu cela au cours des années que j'ai passées ici et, en fait, cela ne s'est probablement jamais produit auparavant. La présidence a jugé à propos de demander au chef d'un parti de prendre la parole durant la période des questions, et d'énoncer une position par suite des propos tenus par un député à l'égard du parti de ce chef.

En ce qui me concerne, ce comportement est tout à fait inacceptable de la part de la présidence. J'invite celle-ci et le greffier de la Chambre à se pencher sur l'à-propos d'une telle décision. J'espère que des excuses seront présentées par suite de cet incident regrettable.

Mme le vice-président: J'ai écouté très attentivement le député. Je suis convaincue que le point qu'il soulève sera examiné à l'appartement du Président et qu'il en sera fait état à la Chambre, si on le juge nécessaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'AÉROPORT DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, le 11 mars dernier, je m'étais engagé à la Chambre à obtenir de mon ministère tous les renseignements sur la cession de certains terrains entourant l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec.

J'ai maintenant ces renseignements et je voudrais les déposer à la Chambre conformément au paragraphe 32(2) du Règlement.

* * *

PROJET DE LOI C-72

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, avec des propositions d'amendement.

* * *

• (1520)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DES 77E, 78E ET 79E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter les soixante-dix-septième, soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième rapports du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie des comités législatifs sur les projets de loi S-17, C-301 et C-106.

Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ces rapports sont réputés adoptés dès leur dépôt sur le Bureau.

* * *

[*Traduction*]

FINANCES

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-huitième rapport du Comité permanent des finances concernant le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA CROATIE

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Madame la Présidente, c'est un plaisir et un honneur pour moi que de présenter une pétition signée par des centaines, voire des milliers, de Canadiens d'origine croate.

Ces derniers demandent au gouvernement canadien d'envisager la reconnaissance de la République de Croatie, étant donné que le gouvernement démocratiquement élu de cette république s'est conformé aux conditions de la résolution 743 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La pétition a été certifiée correcte quant à la forme et au contenu.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions dont les signataires pressent le Parlement de s'occuper de la question de la violence faite aux femmes et aux enfants. Cette pétition se lit notamment comme suit: «Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une loi pour éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, d'inciter les femmes à porter plainte pour des actes violents dont elles ont été victimes et de les soutenir dans leurs démarches.»

Ils demandent que des efforts soient faits dans le domaine de la formation des policiers, des avocats, des travailleurs judiciaires et des juges afin qu'ils aient une meilleure connaissance des agressions commises contre les femmes et les enfants et d'attirer l'attention du public sur ce problème très grave qui est depuis trop longtemps ignoré.

LE DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT Nº 5 DE LA BASE DES FORCES CANADIENNES

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui compte plus de 5 000 signatures et qui conteste la décision de fermer le dépôt d'approvisionnement nº 5 de la base des Forces canadiennes, à Moncton.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réexaminer cette décision qui arrive au mauvais moment et de maintenir ces installations militaires qui desservent si bien les Forces ainsi que la milice et d'autres bases, au Canada et à l'étranger, depuis 52 ans.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, c'est un honneur et un plaisir pour moi de présenter une pétition qui m'a été envoyée par un bon nombre d'habitants de North York, de Toronto, de Brantford et de Port Dover. Les pétitionnaires sont inquiets parce que l'accord de libre-échange nord-américain exige encore plus de concessions commerciales de la part du Canada, ce qui créera d'autres pertes d'emplois. Par conséquent, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les municipalités devront restreindre encore davantage leur aide à l'industrie canadienne, à la conservation des ressources naturelles et au développement de nos programmes sociaux.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'avoir recours à la clause d'extinction pour mettre fin à l'accord de libre-échange canado-américain.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Président, j'ai ici des milliers de signatures sur des pétitions à ajouter celles, signées par, 1,5 million de signatures, qui ont déjà été déposées par tous les partis. Ces pétitionnaires estiment qu'il y a de graves carences dans notre système de justice criminelle.

Ils demandent au Parlement de reconnaître que les crimes de violence sont graves et révoltants pour la société.

• (1525)

Ils demandent donc au gouvernement de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur les libérations conditionnelles.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment autorisée en vertu de l'article 36 du Règlement, signée par des habitants de la ville de Regina et de la communauté de Raymore qui font remarquer que l'accord proposé de libre-échange nord-américain réduira la capacité du Canada de faire beaucoup de choses et en particulier sa capacité de maintenir le niveau de l'emploi.

Ils déclarent que s'il est mis en oeuvre il imposera de nouvelles restrictions aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires qui ne pourront plus aider l'industrie canadienne ni utiliser les avantages naturels du Canada, comme ses richesses naturelles, pour son propre bénéfice. L'accord de libre-échange nord-américain devant entrer en vigueur dès le 1er janvier 1994, ils demandent à la Chambre des communes de le rejeter.

Ils recommandent également d'abroger l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, mon bureau a reçu une pétition signée par 150 000 personnes. On est en train de la certifier conforme. Celle que j'ai ici a été signée par 600 personnes. Elle a été faite en mémoire de tous les enfants maltraités.

Nous avons fait cette pétition pour souligner qu'en rétrospective les peines imposées à ceux qui agressent et tuent des enfants sont beaucoup trop légères dans notre pays. Nous demandons énergiquement que cette pétition soit entendue et qu'il y ait un vote en vue de rétablir la peine capitale pour ceux qui tuent des enfants et en vue de rendre les peines plus sévères pour ceux qui agressent des enfants.

Si nous ne pouvons pas protéger nos enfants des gens qui commettent ces crimes abominables, alors qui le fera?

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer contre ce type de délinquants.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai aussi l'honneur de présenter un groupe de pétitions qui vient s'ajouter à des précédentes qui ont toutes été certifiées conformes à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires reconnaissent que les droits découlant de traités autorisent les Indiens à conserver leur mode de vie traditionnel, notamment en ce qui concerne la chasse, la pêche et la cueillette, mais ils s'inquiètent que la chasse non réglementée nuise à l'efficacité des mesures de conservation et de gestion de la faune.

Ils demandent au gouvernement de conclure un accord avec les Indiens du Canada visés par un traité en vue d'établir de bonnes mesures de gestion de la faune, notamment en limitant les droits de chasse, de pêche et de cueillette des autochtones à leur consommation personnelle et en interdisant la vente lucrative de viandes ou de parties d'animaux abattus ou capturés dans le cadre des droits issus de traités.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question nº 470.

[*Texte*]

Question nº 470—**M. Proud:**

En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, *a*) combien de missions commerciales le gouvernement a-t-il à l'étranger, *b*) où sont-elles situées, *c*) combien en coûte-t-il pour les exploiter?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Le Canada a 105 missions diplomatiques à l'étranger, dont 103 mènent des activités liées au commerce. Vous trouverez ci-dessous une liste de ces missions, avec une estimation des coûts liés à leur programme commercial. Le total de ces coûts estimatifs s'élève à 86,5 millions de dollars pour les 103 missions concernées.

Il convient de souligner que les budgets des missions considèrent globalement toutes les dépenses de programme liées à la direction des relations politiques, aux affaires publiques, à l'aide consulaire, à l'immigration et aux affaires sociales et à la promotion du commerce. En calculant les coûts des activités à la part établie proportionnellement, en regard du budget global des activités de la mission, les coûts des salaires et des avantages sociaux des délégués commerciaux canadiens et recrutés sur place.

Affaires courantes

Mission	Pays	Portion reliée au budget commercial ($ 000)
Abidjan	Côte d'Ivoire	372
Accra	Ghana	113
Addis Abeba	Éthiopie	122
Alger	Algérie	964
Amman	Jordanie	193
Ankara	Turquie	620
Athènes	Grèce	552
Bagdad	Irak	441
Bangkok	Thaïlande	819
Beijing	Chine	1 843
Belgrade	Yugoslavie	437
Berne	Suisse	1 015
Bogota	Colombie	735
Bonn	Allemagne	1 536
Brasilia	Brésil	500
Bridgetown	Barbade	255
Bruxelles	Belgique	2 964
Bucarest	Roumanie	390
Budapest	Hongrie	362
Buenos Aires	Argentine	940
Le Caire	Égypte	340
Canberra	Australie	429
Caracas	Venezuela	763
Colombo	Sri Lanka	111
Copenhague	Danemark	902
Dakar	Sénégal	96
Damas	Syrie	78
Dar-es-Salaam	Tanzanie	260
Dacca	Bangladesh	174
Dublin	Irlande	512
Georgetown	Guyana	52
Guatemala	Guatemala	75
Harare	Zimbabwe	38
La Havane	Cuba	536

Affaires courantes

Mission	Pays	Portion reliée au budget commercial ($ 000)
Helsinki	Finlande	792
Hong Kong	Hong Kong	1 412
Islamabad	Pakistan	368
Jakarta	Indonésie	739
Kiev	Ukraine	318
Kingston	Jamaïque	449
Kinshasa	Zaïre	159
Kuala Lumpur	Malaisie	858
Koweït	Koweït	1 645
Libreville	Gabon	293
Lima	Pérou	332
Lisbonne	Portugal	381
Londres	Grande-Bretagne	2 912
Lusaka	Zambie	123
Madrid	Espagne	1 234
Manille	Phillipines	527
Mexico	Mexique	1 511
Moscou	Russie	1 401
Nairobi	Kenya	219
New Delhi	Inde	711
Paris	France	3 522
Port-au-Prince	Haïti	214
Port of Spain	Trinité	380
Prague	Tchécoslovaquie	558
Pretoria	Afrique du Sud	131
Rabat	Maroc	545
Riyadh	Arabie saoudite	1 137
Rome	Italie	934
San José	Costa Rica	387
Santiago	Chili	725
Séoul	Corée	1 745
Singapour	Singapour	562
Stockholm	Suède	1 058
Téhéran	Iran	1 332
Tel Aviv	Israël	560
La Haye	Pays-Bas	922
Tokyo	Japon	8 645
Tunis	Tunisie	506
Vienne	Autriche	658
Varsovie	Pologne	419
Washington	États-Unis	2 102
Wellington	Nouvelle-Zélande	896
Windhoek	Namibie	105
Yaoundé	Cameroun	288
Bruxelles (CEE)	Multilatéral	37
Bruxelles (OTAN)	Multilatéral	270
New York (MISS PERM)	Multilatéral	34
Atlanta	États-Unis	1 712
Berlin	Allemagne	476
Bombay	Inde	118
Boston	États-Unis	1 089
Buffalo	États-Unis	537
Chicago	États-Unis	1 051
Dallas	États-Unis	720
Detroit	États-Unis	897
Dusseldorf	Allemagne	991
Los Angeles	États-Unis	498
Melbourne	Australie	474
Milan	Italie	1 658
Minneapolis	États-Unis	935
Munich	Allemagne	1 050
New York (CON GEN)	États-Unis	3 021
Osaka	Japon	1 295
San Francisco	États-Unis	1 785
Sao Paulo	Brésil	925
Seattle	États-Unis	785

Mission	Pays	Portion reliée au budget commercial ($ 000)
Shanghaï	Chine	1 069
Sydney	Australie	766
Conakry	Guinée	41
Grand Total		**86 488**

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je suggère, madame la présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler les avis de motions portant production de documents nos P-23 et P-24, inscrits au nom du député de Restigouche—Chaleur.

Motion no P-23—**M. Arsenault:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les états financiers des cinq dernières années du bureau de poste de Pointe-Verte, au Nouveau-Brunswick.

M. Langlois: Les états financiers d'un bureau de poste sont des données de nature commerciale qui sont considérées comme des renseignements exclusifs par la Société canadienne des postes.

Cependant, le plan actuel de la société, relativement à son programme de conversion rurale, prévoit une réduction annuelle d'environ 6,5 millions de dollars des frais d'exploitation réalisée à partir de 200 à 250 conversions.

Je prie donc le député de retirer sa motion.

Mme le vice-président: Puisque le député qui a déposé cette motion n'est pas à la Chambre actuellement, le secrétaire parlementaire accepterait-il de la reporter à l'ordre du jour?

M. Langlois: Je suis d'accord, madame la Présidente. Nous pourrions procéder de la même manière pour l'avis de motion P-24.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

Motion no P-24—**M. Arseneault:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents, y compris les notes de service et les études, afférents à la décision de la Société canadienne des postes de fermer le bureau de poste de Pointe-Verte.

Mme le vice-président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1530)

[*Français*]

LOI N^{O} 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je vous remercie de m'accorder l'opportunité de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Depuis notre arrivée au pouvoir en 1984, nous n'avons cessé, de ce côté-ci de la Chambre, de mener une lutte acharnée contre le déficit en présentant une très longue série de budgets et de projets de loi visant à assainir les dépenses publiques et à réduire les dépenses gouvernementales.

Malgré tous ces efforts, le combat est loin d'être gagné et la lutte doit se poursuivre si nous voulons replacer définitivement le Canada sur la voie de la prospérité. Par contre, des résultats positifs ont cependant été atteints et ce, malgré les attaques constantes et vicieuses de l'opposition, malgré les campagnes de désinformation et la mauvaise conduite des partis d'opposition, qu'il s'agisse des partis libéral, néo-démocrate et autres. Ces résultats positifs nous indiquent que nous sommes définitivement sur la bonne voie et que nous suivons la bonne direction.

Bien que le fait de référer aux erreurs historiques et combien coûteuses du gouvernement Trudeau et Chrétien ne règle rien à la situation actuelle, comme d'ailleurs se plaît si bien à le dire l'opposition—et je comprends leurs réactions, car ils n'aiment pas qu'on se remémore ces souvenirs et à leur place, je ferais de même car j'en serais très gêné—il n'en demeure pas moins que pour mesurer efficacement les progrès qui ont été réalisés, il faut être en mesure de bien comprendre d'où nous sommes partis précisément.

D'où sommes-nous partis, madame la Présidente? En 1984, le déficit se situait à 38,5 milliards de dollars, représentant 10,3 p. 100 du Produit intérieur brut. À quoi étaient dus ce déficit de 38,5 milliards et cette dette de 200 milliards de dollars légués en 1984? Il est intéressant de se rafraîchir la mémoire et d'évoquer quelque peu le passé.

Vous me permettrez de citer quelques déclarations faites à l'époque. Je citerai une déclaration de M. Pierre Trudeau tirée du *Expenditure Guidelines Statement* du 13 août 1969. M. Trudeau disait, et je cite: «Si nous ne faisons rien pour ralentir l'augmentation des dépenses, nous nous dirigeons vers une catastrophe». Savez-vous de combien les dépenses avaient été augmentées cette année-là, madame la Présidente? Les dépenses du gouvernement avaient été augmentées de 11,5 p. 100.

J'en viens aux années 1970-1971. Le même Pierre Trudeau, au Congrès libéral du 20 novembre 1970 disait, et je cite: «Vous savez, il est facile de dire: Pourquoi ne faites-vous pas davantage? Mais la réponse à cette question est toujours la même : on attend beaucoup de l'économie et ces attentes sont souvent concurrentes et contradictoires.» À cette époque, le taux d'augmentation des dépenses de ce gouvernement était de 12 p. 100.

En 1971-1972 toujours, M. Edgar Benson, dans le hansard du 18 juin 1971 disait et je cite: «Nous avons constamment demandé au gouvernement, aux entreprises et aux syndicats du Canada de faire preuve de modération dans leurs exigences de ne pas exiger davantage de l'économie que les bénéfices qu'ils retirent d'une productivité accrue.» À ce moment-là, quel était le taux d'augmentation des dépenses du gouvernment? Il était de 15,5 p. 100.

• (1535)

En 1972-1973, on va continuer un petit peu, une déclaration du député de Vancouver-Quadra, à la page 2011 du hansard du 8 mai 1972, et je cite : «La vérité toute nue est qu'on ne saurait tout faire à la fois. Ne disposant tout simplement pas des ressources nécessaires, la politique fiscale n'est pas de portée illimitée. Les stimulants et les réajustements ont une fin.» Et le taux d'augmentation des dépenses en 1972-1973, madame la Présidente? Il était de 15,6 p. 100.

En 1974-1975, et je citerai le chef de l'opposition, à la page 7183 du hansard du 2 juillet 1975: «Nous avons décidé qu'une modération s'imposait, et pour qu'il y ait modération, il faut réduire les dépenses prévues. Et savez-vous, madame la Présidente, au moment de cette déclaration quel était le taux d'augmentation des dépenses de ce gouvernement à l'époque? Il était de 28 p. 100.

En 1975-1976, et je citerai encore Jean Chrétien, à la page 11059 du hansard du 18 février 1976: «J'ai déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement avait l'intention de maintenir la croissance des dépenses fédérales entre 1974 et 1975, et 1975 à 1976, à 16 p. 100 ou moins qu'était l'objectif. Nous avons atteint cet objectif, en restreignant considérablement les nouvelles dépenses et en coupant les dépenses déjà approuvées. Et savez-vous quel était le taux d'augmentation des dépenses au moment de cette déclaration? Il était de 20,1 p. 100.

Je vais remonter maintenant en 1980-1981. Il s'agit d'une déclaration de Allan MacEachen, dans le discours sur le budget du 20 octobre 1980, et je cite: «Pour réduire le déficit, il a donc fallu restreindre sévèrement les dépenses.» Au moment de cette déclaration, le taux d'augmentation des dépenses du gouvernement était de 16,5 p. 100.

Remontons maintenant à 1982-1983. Je cite toujours M. MacEachen, le discours sur le budget du 28 juin 1982: «Certains disent que le gouvernement devrait imprimer plus de billets de banque. D'autres déclarent qu'il devrait laisser le déficit s'accroître. Cependant, cela conduirait à un échec pitoyable. L'inflation et le chômage empireraient, les taux d'intérêt monteraient encore plus, le Canada ne serait plus compétitif sur les marchés mondiaux, la reprise serait repoussée à plus tard. Et savez-vous que, au moment de cette illustre déclaration de M. MacEachen, le taux d'augmentation des dépenses était de 19,8 p. 100?

Alors, le résultat de tout cela est très simple. De 1970 à 1984, augmentation moyenne des dépenses de 15 p. 100 par année. En termes de pourcentage moyen du Produit intérieur brut, les Libéraux l'ont laissé grimper à 8,6 p. 100. Et d'où nous sommes partis exactement en 1984? De taux d'intérêt de 22 p. 100 avec le gouvernement libéral, un taux d'inflation de 12 p. 100 avec ce même gouvernement et un déficit sur les opérations de 16 milliards de

dollars. Ce qui veut dire qu'à l'époque on empruntait pour payer l'épicerie.

Il y a un vieux principe qui dit: quand je me regarde, je me désole, mais quand je me compare, je me console. Jamais cette phrase n'a été aussi vraie que dans le cas présent. Qu'en est-il exactement présentement? En 1993, déficit de 34,5 milliards en dollars de 1993. Toujours en 1993, réduction de la moyenne des augmentations des dépenses de 15 p. 100 à 4 p. 100. Nous avons ramené le pourcentage moyen du Produit intérieur brut de la dette de 8 p. 100 qu'il était dans le temps du Parti libéral à 5,2 p. 100. Les taux d'intérêt de 1980 avec les Libéraux étaient de 22 p. 100. En 1993, ils sont à 6 p. 100 et à 7 p. 100.

En 1980, le taux d'inflation était de 12 p. 100. En 1993, il se situait à 2 p. 100. Nous sommes passés d'un déficit de 16 milliards de dollars sur les opérations à un surplus de 6,5 milliards de dollars sur nos opérations aujourd'hui. Non seulement nous n'empruntons plus du tout pour payer l'épicerie, mais nous produisons un surplus de 6,5 milliards de dollars qui nous permet d'absorber une partie du coût de l'intérêt sur la dette.

• (1540)

Et que dire de l'augmentation des exportations vers les États-Unis qui, grâce à nos politiques, a atteint un niveau record de 122,3 milliards de dollars, en hausse de 13,5 p. 100, comparativement à 1991. Cela est important, lorsqu'on sait que chaque tranche de 100 000 $ supplémentaire de ventes à l'extérieur du pays, en termes d'exportations, permet de créer un nouvel emploi sur une base annuelle. On pourrait continuer ainsi encore longtemps. Mais cela ne vise qu'à nous démontrer clairement que nous sommes maintenant vraiment sur la bonne voie.

Fondamentalement, pourquoi pouvons-nous maintenant prétendre voir la lumière au bout du tunnel? Parce que ce gouvernement a fait face à ses responsabilités, conformément au mandat que lui a confié la population et malgré l'opposition vicieuse des Libéraux et des Néo-démocrates, en présentant une multitude de projets de loi semblables au projet de loi C-113, afin de reprendre le contrôle des dépenses publiques et de réduire les dépenses publiques.

Cela a permis de démontrer, sur le plan international, qu'il est encore possible pour le Canada de prendre les décisions qui s'imposent afin de rétablir l'état de ses finances et de vivre selon ses moyens.

Les décisions que nous avons prises n'avaient pour ultime objectif que de réparer une situation atroce et dangereuse pour l'avenir de ce pays, issue de l'héritage Trudeau-Chrétien. Mais durant toutes ces années, à la suite de chaque débat que nous avons tenu en cette Chambre sur les projets de loi visant à contrôler les dépenses publiques, un fait indéniable est ressorti, et c'est la désinformation dont a fait preuve l'opposition.

Combien de déclarations apocalyptiques, d'exagérations sans aucun fondement, d'accusations vicieuses ont été à la base de la stratégie de désinformation du Parti libéral, du Nouveau Parti démocratique et des membres du Bloc québécois? Il faut dire que ces gens n'ont jamais hésité à appuyer ou à cautionner des déclarations disproportionnées de groupes de pression et de syndicats.

Le débat sur le projet de loi C-113 en est un exemple aussi éloquent que ce fut le cas pour le projet de loi C-21, que ce fut le cas pour les brevets pharmaceutiques, pour le libre-échange avec les États-Unis, et à combien d'autres occasions. Mais, concernant particulièrement le projet de loi C-113, nous avons été témoins d'une panoplie d'affirmations douteuses dont l'honnêteté intellectuelle se veut fort discutable.

Que dire de l'action menée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ, qui, après avoir ameuté la population, après avoir organisé l'occupation des bureaux des députés du Québec et, dans certains cas, vandalisé ces mêmes bureaux, n'ont même pas su se présenter devant le comité législatif pour présenter leurs arguments, et ceci, après avoir confirmé leur présence au comité. Aucune excuse ne nous est parvenue, aucune explication. On ne s'est tout simplement pas présenté.

C'est très facile, lors de manifestations sur la place publique, d'envoyer toutes sortes de choses en l'air, mais lorsque c'est le temps de venir témoigner devant un comité de la Chambre, un comité législatif, pour présenter ses arguments, on ne se présente pas, on n'avertit pas, on ne s'excuse pas. Je trouve cette attitude assez discutable. Durant tout ce temps-là, et depuis, ils continuent de provoquer des manifestations en recourant, une fois de plus, à la désinformation. Qui, dans cette Chambre, appuyait ces actions tout à fait inacceptables? Le député de Timmins—Chapleau.

Dans le projet de loi, nous disons que nous gelons les prestations d'assurance-chômage en réduisant le taux de 60 p. 100 à 57 p. 100 pour une période de deux ans. Alors, pourquoi la CSN, dans la conclusion de son mémoire présenté devant le comité législatif, a-t-elle omis de préciser que cette mesure s'applique à une période de deux ans? L'ont-ils fait par oubli ou délibérément? Toujours dans le même document, la CSN dit, et je cite:

• (1545)

Le projet de loi C-113 maintient l'exclusion définitive du bénéfice des prestations pour les personnes ayant quitté leur emploi ou ayant été congédiées.

Pourquoi, madame la Présidente, n'ont-ils pas précisé, tel que contenu dans le projet de loi, que l'exclusion des prestations est appliquée pour les personnes ayant quitté leur emploi sans motif valable ou ayant été congédiées pour mauvaise conduite? Ce sont des omissions importantes qui modifient profondément le sens du projet de loi et pourtant, la CSN n'a pas hésité une seconde à véhiculer ce type d'information tout à fait biaisée et fausse. Voilà un autre exemple de la désinformation qu'utilisent les opposants au projet de loi C-113 pour discréditer le gouvernement.

Je citerai un autre exemple, soit celui où l'on affirme que le Canada ajuste ses programmes sociaux, en particulier le programme d'assurance-chômage avec celui des États-Unis à cause de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Pourtant, nous n'avons aucune entente de libre-échange avec la France et le taux de prestations en France est de 59 p. 100; quant à ceux qui quittent leur emploi sans motif valable, ils n'y sont pas admissibles. La France est pourtant dirigée depuis des années par un gouvernement socialiste.

Nous n'avons pas d'entente de libre-échange avec le Japon. Pourtant, au Japon, on paie un taux de 48 p. 100 des prestations, et ce, non pour un an, mais pour six mois.

Nous n'avons pas d'entente de libre-échange, avec l'Angleterre. Et pourtant, l'Angleterre paie un taux de prestations de 16 p. 100. Nous n'avons pas d'entente de libre-échange avec l'Italie, et pourtant, l'Italie paie un taux de prestations de 15 p. 100.

Je ne parlerai pas de la Suède, un modèle cité constamment par les socialistes. Allez voir ce qui se passe en Suède. Que ces gens-là aillent voir ce qui se passe en Suède! Eux aussi, ils doivent prendre des décisions afin de discipliner le système et de limiter les coûts.

Comme le disait le premier ministre, malgré le projet de loi C-113, le programme canadien d'assurance-chômage demeure le plus généreux de tous les pays industrialisés du Groupe des Sept.

Une voix: Un des plus généreux!

M. Robitaille: Un des plus généreux. Oui, l'Allemagne offre quelques points de pourcentage de plus, monsieur le député.

Lorsque des gens qui s'opposent au libre-échange depuis des années font ce genre de relation avec le présent projet de loi, c'est encore un exemple frappant de désinformation.

Citons un autre exemple d'une affirmation qui a été faite par les opposants de ce projet de loi et certains députés de cette Chambre. Je citerai un passage du mémoire de la CSN, présenté par M. Paquette, devant le Comité législatif:

Une personne ayant travaillé toute sa vie chez le même employeur, qui abandonne son emploi et qui, par la suite, occupe un autre emploi ailleurs pendant quinze semaines, se verrait refuser son droit aux prestations, dans l'éventualité où l'obligation d'avoir travaillé seize semaines s'applique. Avec le projet de loi C-113, toutes les semaines d'emploi assurables du premier emploi n'ont plus aucune valeur et ce, qu'importe si des cotisations ont été prélevées sur ces semaines.

Ce genre d'affirmation a été véhiculée comme une vérité indiscutable auprès des travailleurs et travailleuses du Québec et du Canada. Mais ce qui est le plus révélateur, c'est lorsque l'on pose la question à M. Paquette, représentant la CSN lors des travaux du Comité législatif, à savoir à quel article du projet de loi C-113 il se réfère pour faire une telle affirmation. Voici ce qu'il nous a répondu, et je cite:

C'est une interprétation dont on a discuté, entre autres, avec le Mouvement Action-Chômage.

Mais il y a encore mieux. Je cite à nouveau M. Paquette:

On a fait des démarches auprès de certains fonctionnaires d'Emploi et Immigration. Ils nous disent que notre interprétation va être corrigée par les règlements.

À partir d'une interprétation, leur interprétation de l'article 30.1, et malgré le fait qu'ils aient reçu des informations amplement suffisantes lorsqu'ils ont discuté avec les fonctionnaires, ils n'ont pas hésité un instant à propager des informations qu'ils savaient tout à fait injustifiées. Encore une fois, c'est un exemple flagrant de la désinformation qu'ils ont faite pour des fins politiques. Le malheur, c'est qu'ils n'ont pas pensé un instant à toute l'insécurité qu'ils ont créée auprès des travailleurs et travailleuses de ce pays dont certains sont des syndiqués de la CSN qui paient des cotisations syndicales et de ce fait sont en droit de s'attendre à un peu plus de professionnalisme de leurs dirigeants.

• (1550)

Et que dire du témoignage de M. Hayes et de M^me^ Nancy Riche, représentant le Congrès du travail du Canada, qui affirmaient, et je cite M^me^ Riche: «Qu'environ 20 000 pénalités ont été levées ou atténuées; par exemple, certaines pénalités de huit semaines ont été ramenées à quatre, trois ou deux semaines, ou carrément éliminées. Dans 20 000 cas, les sanctions ont été éliminées du tout au tout.»

En réalité, selon les données administratives officielles du ministère Emploi et Immigration Canada, la réalité est tout autre et bien différente. En effet, Emploi et Immigration Canada nous indique qu'en 1992, 36 003 décisions de première instance ont été portées en appel à la Commission d'appel communément appelée Tribunal d'arbitrage de l'assurance-chômage. De ces 36 003 décisions portées en appel, 26 700 ont été maintenues, et 8 800, non pas 20 000, ont été renversées. C'est très loin des 20 000 de M^me^ Riche.

Alors d'où Mme Riche, vice-présidente du Congrès du Travail du Canada, et M. Hayes, économiste auprès du même organisme, tenaient-ils leurs chiffres? Sur quelles données officielles se sont-ils basés exactement pour véhiculer de telles informations sur la place publique et devant un comité législatif de la Chambre des communes? Voici la réponse de Mme Riche et de son collègue, M. Hayes, et je cite: «Nous avons tout d'abord obtenu ces chiffres par téléphone.» C'est sur ces chiffres obtenus par téléphone, comme cela, par hasard, que ces gens se permettent de faire des témoignages. Ce n'est pas très professionnel, et surtout c'est un autre bel exemple du type de désinformation que pratiquent ces gens auprès du public et de la population canadienne, et c'est honteux.

Et que dire du témoignage de Mme Suzan Giampietri, vice-présidente de l'Alliance de la fonction publique du Canada et de son collègue, M. Cres Pascucci, président national du Syndicat des employés à Emploi et Immigration Canada, dans lequel témoignage ils ont qualifié les évaluations du ministère, préparées par les employés du ministère et également membres de leur Syndicat comme étant des évaluations au pifomètre, mettant ainsi en doute le professionnalisme de ses membres, qui sont employés du ministère et qui ont produit les données administratives du ministère, qui ont été remises de façon officielle à tous les membres du comité.

C'est un manque de respect envers les travailleurs et les travailleuses à Emploi et Immigration Canada, le fait d'avoir mis en doute le travail et les données qu'ils ont produits, et c'est un autre bel exemple de désinformation faite consciemment.

J'aurais bien d'autres exemples à citer, mettant ainsi en lumière cette campagne de désinformation dont la population canadienne fut la principale victime, orchestrée par plusieurs dirigeants syndicaux à des fins politiques et avec la complicité évidente des députés de l'opposition néo-démocrate, libérale et du Bloc québécois.

Il n'est donc par surprenant qu'il en ait résulté par moment des périodes de tension énorme, et les responsables devraient avoir honte de ce qu'ils ont fait, et ceci en pleine connaissance de cause.

Mais qu'en est-il exactement de ce projet de loi C-113? Dans les faits, c'est un projet de loi portant compression des dépenses publiques et faisant suite à l'énoncé économique du ministre des Finances le 2 décembre dernier, rendu nécessaire afin de limiter le déficit et d'éviter un dérapage du déficit de la caisse d'assurance-chômage qui mettrait en danger l'existence même de notre système d'assurance-chômage.

Les mesures contenues dans ce projet de loi comportent principalement, d'une part, un gel des salaires, pour une période de deux ans, des employés de la fonction publique fédérale, des députés, même qu'on pourrait dire pour les députés qu'il s'agit d'un gel de plus de deux ans, c'est-à-dire un gel de trois ans, des ministres, des juges, du premier ministre, des sénateurs et du gouverneur général du Canada et d'autre part, un gel des prestations d'assurance-chômage pour une période de deux ans, par le biais d'une réduction du taux de 60 p. 100 à 57 p. 100. Je dis bien—parce que les opposants et l'opposition oublient régulièrement de le mentionner—pour une période de deux ans.

• (1555)

De plus, le projet de loi précise que, dorénavant, une personne qui quitte son emploi sans motif valable, sans provocation, ainsi qu'une personne congédiée pour mauvaise conduite, ne seront pas admissibles à des prestations d'assurance-chômage.

Il est inadmissible que l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Canada qui contribuent au fond de la Caisse d'assurance-chômage doivent supporter la décision prise librement d'un individu qui laisse son emploi sans motif valable, sans provocation. C'est une question d'équité.

Le fait que nous payons des primes d'assurance en cas d'incendie ou d'accident n'implique pas nécessairement que nous en retirions automatiquement des prestations si nous sommes à l'origine de la cause de l'incendie. Il doit en être de même pour l'assurance-chômage qui est et doit demeurer un filet de sécurité permettant à celui ou celle qui perd son emploi de recevoir un soutien en attendant de se retrouver un nouvel emploi.

Il est important de préciser qu'il existait une autre alternative afin de contenir le déficit de la caisse d'assurance-chômage, soit celle d'augmenter les cotisations de tous les travailleurs et de tous les employeurs du Canada de 10, 20, 30 ou 40 p. 100. Le gouvernement n'a pas retenu cette option, conscient de l'impact négatif prévisible sur la reprise économique. Notons d'ailleurs qu'une augmentation de 20c. des cotisations d'assurance-chômage créerait 30 000 chômeurs de plus en 1993, 60 000 de plus en 1994. Nous ne pouvons nous permettre de compromettre une relance déjà si bien amorcée.

Le projet de loi augmente également le nombre de motifs valables pour quitter un emploi, passant ainsi de 5 à 13 et reconnaissant ainsi plus de 40 situations de départ volontaire permettant l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

Que l'opposition tente de minimiser cette mesure est tout à fait normal, compte tenu de leurs objectifs tout à fait partisans. Il n'en demeure pas moins que, inscrits

dans la loi, ces motifs deviennent incontournables et représentent une garantie additionnelle pour les futurs réclamants.

Le projet de loi prévoit également des audiences à huis clos, avec la possibilité, pour une victime de harcèlement sexuel ou autre, de pouvoir témoigner sans la présence du harceleur. Cette mesure permettra de créer un environnement plus propice afin de mettre à l'aise une victime et encourager ainsi la dénonciation de ces actes inacceptables.

Il est quand même étonnant de constater le dépôt d'une motion à l'étape du rapport de la part du député de Timmins—Chapleau qui proposait un amendement au projet de loi, à l'effet qu'on ne puisse entendre le témoignage du harceleur sans la présence de la victime.

Je pense que notre projet de loi permet au président du Tribunal d'arbitrage de l'assurance-chômage de faire en sorte, lors du témoignage de la victime ou du harceleur, que la victime ne soit pas confrontée à subir le témoignage du harceleur, en plus de ce qu'elle vient d'endurer.

Le projet de loi impose également un processus plus objectif dans la prise de décision relative à l'admissibilité, obligeant les agents d'Emploi et Immigration Canada de recueillir et de tenir compte de la version et de l'employé et de l'employeur lorsqu'il doit rendre une décision.

Il ne faut pas minimiser non plus les engagements pris par le ministre Valcourt relativement aux programmes de formation du personnel d'Emploi et Immigration Canada devant traiter les cas de harcèlement sexuel.

• (1600)

Il est important de rappeler ces quelques données sur la composition du personnel d'Emploi et Immigration Canada: 85 p. 100 des agents de première décision sont des femmes; 71 p. 100 des agents de deuxième niveau sont des femmes; 63 p. 100 des agents des services aux prestataires sont des femmes; 87 p. 100 des commis à l'accueil et aux renseignements sont des femmes; 64 p. 100 des superviseurs dans les centres d'Emploi Canada sont des femmes. Voilà une garantie de plus, combinée avec une formation adéquate, que les personnes ayant subi du harcèlement sexuel ou autre pourront espérer être traitées équitablement, dans la mesure où l'on reconnaît la cause du harcèlement comme étant un motif valable pour quitter son emploi et recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Les Canadiens et les Canadiennes nous demandent continuellement de mettre de l'ordre dans les finances publiques. Ils ne veulent plus que l'on hypothèque l'avenir de nos enfants et des générations qui nous suivront. Le gouvernement a pris un engagement ferme tel que le souhaite la population canadienne, et nous entendons bien le respecter.

De plus, la population canadienne exige que nous donnions priorité à la formation de la main-d'oeuvre et au recyclage. Les chômeurs et les chômeuses ne veulent pas que d'un simple chèque d'assurance-chômage pendant une certaine période lorsqu'ils perdent leur emploi. Ils veulent qu'on leur donne une chance raisonnable de réintégrer le marché du travail. Grâce à ce projet de loi et nos projets de loi antérieurs, nous serons plus en mesure de combler leurs attentes à ce chapitre, en portant les sommes consacrées à la formation à près de 3,5 milliards de dollars par année. C'est un élément important.

J'en ai vu des gens dans mon comté qui perdent leur emploi. Ils ne veulent pas d'un chèque d'assurance-chômage. Ce qu'ils veulent, c'est de retrouver un autre emploi, et souvent, l'obstacle qui se pose devant eux, c'est un manque de formation, un manque de compétences. Ils sont prêts à investir les efforts personnels pour aller chercher ces compétences dans la mesure où nous mettions en place des outils qui leur permettraient d'acquérir ce qu'il faut pour réintégrer le plus efficacement et le plus rapidement possible le marché du travail. Alors, voilà un aspect positif de l'ensemble de notre politique concernant toute la question de l'assurance-chômage, du Programme national de l'assurance-chômage.

Finalement, les Canadiens et les Canadiennes n'acceptent plus que l'on compromette leur avenir et la prospérité du Canada. Ils n'acceptent plus que l'on substitue l'intérêt collectif aux considérations sectaires et partisanes. L'opposition n'a pas encore compris cela, et c'est pour cette raison qu'ils vont demeurer longtemps dans l'opposition.

Étant donné qu'il me reste un peu de temps, vous me permettrez de citer à cette Chambre la liste des motifs dits valables, lorsque vous quittez votre emploi: harcèlement de nature sexuelle ou autre, vous pouvez quitter votre emploi et recevoir des prestations d'assurance-chômage; nécessité d'accompagner son conjoint ou un enfant à charge vers un autre lieu de résidence; discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite au sens de la Loi sur les droits de la personne—un autre motif justifiant départ volontaire; conditions de travail dangereuses pour sa santé ou sa sécurité, motif valable; nécessité de prendre soin d'un enfant ou d'un membre de la famille immédiate, motif valable.

Et on a ajouté dans les huit motifs: assurance raisonnable d'un autre emploi dans un avenir immédiat, motif valable; modifications importantes de ses conditions de rémunération, motif valable; excès des heures supplémentaires ou non-rémunération de celles-ci—il ne peut pas y avoir abus de l'employeur du moment que l'employé ne l'accepte pas et le démontre—motif valable; modifications importantes de ses fonctions, motif reconnu comme étant valable; relations conflictuelles avec un supérieur dont la cause n'est pas essentiellement imputable à l'employé, motif reconnu comme étant valable, dans le cas d'un départ volontaire; pratiques de l'employeur contraires à la loi, motif reconnu valable; discrimination

relative à l'emploi en raison de l'appartenance à une association de travailleurs et de travailleuses, motif reconnu comme étant valable en cas de départ volontaire; incitation indue par l'employeur à l'égard d'employés à quitter leur emploi, motif valable; toute autre circonstance raisonnablement prescrite. Et cela, c'est la treizième raison, celle qui permet, en fonction de l'établissement d'une jurisprudence, actuelle ou à venir, sans que l'on soit obligé de revenir dans cette Chambre et d'adopter un nouveau projet de loi, de décréter de nouveaux motifs valables.

• (1605)

Emploi et Immigration Canada pourra adopter des règlements relativement à la notion de motifs justifiant l'abandon volontaire pour maintenir le maximum de justice aux prestataires.

Le bénéfice du doute, c'est une situation qui existe, c'est une réalité. Emploi et Immigration donnera le bénéfice du doute aux prestataires. D'ordinaire, les personnes qui rendent des décisions peuvent tirer des conclusions raisonnables des circonstances, éléments de preuve et autres facteurs pertinents en faveur d'une des parties. Et, compte tenu d'un système existant depuis 40 ans, compte tenu de toute l'expérience que nos employés, que les gens, que les fonctionnaires à l'assurance-chômage, que les fonctionnaires à Emploi et Immigration Canada ont accumulée, je pense qu'on ne peut en douter.

Le bénéfice du doute sera donné aux prestataires dans les cas où des éléments de preuve, contradictoires ou équivalents, seront présentés ou, partant, aucune preuve n'appuiera l'une ou l'autre des parties. En pareil cas, le bénéfice du doute sera accordé aux prestataires; autrement dit, les décisions leur seront favorables. Ce qui veut dire que dans les faits, lorsque l'agent d'assurance-chômage reçoit la version, comme il est tenu et obligé de le faire selon le projet de loi, et de l'employé et de l'employeur et qu'il ne peut dégager une décision à partir du contenu des deux déclarations, le bénéfice du doute penchera en fonction du prestataire.

Je terminerai maintenant en disant que le projet de loi C-113 et tous les projets de loi de même nature ne sont jamais une occasion de réjouissance pour le gouvernement. Mais, compte tenu d'une dette de 400 milliards de dollars, compte tenu d'un déficit de 34,5 milliards de dollars, compte tenu d'un déficit prévisible, si nous ne réagissons pas, de 8,5 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-chômage, on se doit de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de faire face à nos responsabilités tel que le souhaite la population canadienne. C'est ce que le gouvernement fait, c'est ce que ce gouvernement a fait depuis qu'il est au pouvoir et c'est ce que ce gouvernement entend continuer de faire aussi longtemps que la population nous accordera sa confiance. Et dans ces conditions, je suis sûr que la population canadienne appréciera notre sens des responsabilités, notre sens de l'équité, et ce pour le plus grand bien de la prospérité de tous les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, le projet de loi C-113 que nous examinons aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture a connu un parcours extrêmement épineux.

Nous nous souvenons tous de la colère des Canadiens lorsqu'ils ont entendu le gouvernement parler, pour la première fois, des changements qu'il proposait dans son exposé économique de l'an dernier. Comment oublier les manifestants qui avaient envahi les bureaux de circonscription des ministériels du Québec, jetant les meubles à la rue? Malgré ces réactions, le gouvernement s'est montré insensible et arrogant dans ses efforts en vue de faire accepter ces changements par les Canadiens.

Comment oublier ce qu'a dit le ministre de l'Emploi lorsqu'il a déclaré qu'il était temps que le gouvernement—et je ne reprendrai pas les termes exacts qu'il a utilisés parce qu'ils sont antiparlementaires—affronte la réalité et se montre plus sévère envers les personnes qui quittent leur emploi pour profiter du régime d'assurance-chômage ou lorsqu'il a laissé entendre que les prestataires d'assurance-chômage devraient être fiers de contribuer à la réduction du déficit en acceptant de voir leurs prestations réduites? Comment oublier des idées aussi farfelues que l'établissement d'une ligne téléphonique sans frais pour dénoncer les personnes qui abusent de l'assurance-chômage, la création d'une équipe d'enquêteurs chargés de retrouver les fraudeurs ou la suggestion voulant que la manifestation du 7 février à Montréal ait été l'oeuvre de séparatistes?

• (1610)

Le gouvernement a payé pour ses erreurs dans cette affaire. L'ancien sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration a été rétrogradé et muté au ministère des Approvisionnements et Services. Le gouvernement a dû apaiser la révolte qui s'était déclenchée parmi ses députés du Québec. Enfin, le ministre a fait marche arrière et a présenté un nouveau projet de loi, le projet de loi C-113, espérant ainsi déguiser les changements qu'il était proposé d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage, changements qui avaient provoqué une telle colère dans tout le pays.

Certains se sont laissés duper par le projet C-113. Deux députés conservateurs, cependant, qui s'étaient prononcés contre le projet de loi C-105, n'ont pas été dupes et, quand ce projet de loi a été mis aux voix, ils ont voté comme le veulent leurs électeurs et non comme le veut leur parti.

Les Canadiens non plus n'ont pas été dupes. Le nouveau projet de loi a suscité autant d'opposition et de colère que le premier projet de loi présenté par le gouvernement.

Lorsque le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-113 a commencé à tenir des audiences, des centaines de groupes et de personnes qui s'opposaient au projet de loi ont demandé à témoigner devant le comité. L'opposition au projet de loi C-113 ne semble pas diminuer. Je reçois toujours des lettres et des messages par télécopieur d'opposants au projet de loi qui désirent présenter un mémoire au comité législatif. J'ai ici des pétitions portant les signatures de plus de 5 000 Canadiens qui veulent qu'on retire ce projet de loi.

L'opposition de la population au projet de loi C-113 a été évidente il y a deux semaines, à Toronto, lorsque 3 000 manifestants en colère sont descendus dans les rues de la ville pour protester contre ces changements.

Ce que je souligne simplement ici, c'est que le gouvernement s'est extrêmement distancié de la population. Cette opposition était également évidente la semaine dernière, à Montréal, lorsque des opposants à ce projet de loi ont défoncé deux portes à l'hôtel Reine Elizabeth, où le ministre des Finances devait prononcer un discours. La police a dû maîtriser ces manifestants. C'est ce genre de colère qu'on décharge sur ce projet de loi qui est extrêmement injuste pour les Canadiens.

C'est le projet de loi C-113 qui est la cause d'une telle colère. Les changements à la Loi sur l'assurance-chômage qui figurent dans ce projet de loi sont implacables, arbitraires et injustes. Ils causeront des souffrances à certains Canadiens et conduiront certains autres au désespoir.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Finances ne semblent pas vouloir le reconnaître. Ils ne semblent pas croire que les changements qu'ils proposent causeront d'énormes difficultés financières. Il leur est facile de le nier, puisqu'ils n'entrent pas quotidiennement en contact avec des chômeurs.

Mais les fonctionnaires qui travaillent dans les centres d'emploi du Canada le savent. Beaucoup d'entre eux comprennent que ce projet de loi est tout simplement amoral. Ils craignent pour leur vie et s'inquiètent de la réaction que risquent d'avoir certains prestataires de l'assurance-chômage lorsqu'ils apprendront qu'ils n'ont pas droit aux prestations. Le gouvernement a admis qu'il pourrait se produire des réactions violentes dans les CEC à cause de ces changements. Le sous-ministre a reconnu devant le comité législatif que son ministère allait renforcer les mesures de sécurité dans les CEC.

Si ce projet de loi est si juste, si équitable, si ces changements sont vraiment nécessaires et s'ils sont moralement, socialement et économiquement acceptables, pourquoi alors les Canadiens réagissent-ils comme ils l'ont fait, eux qui forment sans doute la nation la plus tolérante au monde?

La menace de violence est déjà dans l'air. La semaine dernière, à Montréal, on a dû évacuer un CEC à cause d'un appel à la bombe. Il y avait effectivement une bombe, mais le détonateur était défectueux. Comme l'a déclaré un représentant des employés: ils ont réussi à sortir cette fois, mais la prochaine fois, qui sait?

Les employés des CEC, qui vivent quotidiennement avec cette réalité, ont décidé de prendre la situation en mains. Cette semaine, ils ont commencé à distribuer une brochure sur les motifs valables conçue pour faciliter la tâche des prestataires qui doivent surmonter les obstacles que le gouvernement sème sur leur route.

Naturellement le gouvernement s'oppose à la distribution de cette brochure, ce qui contribue à favoriser l'atmosphère de méfiance et de ressentiment qui entoure le projet de loi C-113.

Quelle est la cause de tout cela? Comment la relation entre le gouvernement et les Canadiens s'est-elle détériorée à un point tel qu'il faut maintenant songer sérieusement à renforcer la sécurité dans les bureaux gouvernementaux?

• (1615)

En fait, si la réaction est si vigoureuse, c'est que les modifications du Programme d'assurance-chômage inscrites dans le projet de loi C-113 menacent chaque Canadien qui occupe un emploi.

En réduisant le taux des prestations de 60 p. 100 à 57 p. 100 de la rémunération assurable, le gouvernement retirera de l'argent à certaines familles. Ce sera peut-être seulement 80 $ par mois, mais dans certains foyers, cette somme représente la facture d'électricité et de téléphone ou le coût des aliments pour une semaine. Pour la grande majorité des Canadiens qui vivent d'un chèque de paye à l'autre, perdre 80 $ par mois constitue un revers important.

Le projet de loi C-113 refuse aussi les prestations à ceux qui quittent leur emploi sans avoir un «motif valable», selon la définition donnée à ce terme par le gouvernement, ou qu'on dit avoir été renvoyés pour mauvaise conduite. Mais c'est la possibilité effrayante d'exclusion totale qui a provoqué le plus de résistance. Cette mesure renferme une menace implicite. Ce qu'elle dit aux Canadiens qui vivent une situation de travail difficile ou injuste, c'est qu'ils font mieux d'endurer, car s'ils quittent leur emploi ou se font congédier, ils vont devoir prouver qu'ils méritent de toucher des prestations d'assurance-chômage et cela risque d'être long.

Le projet de loi C-113 renverse le fardeau de la preuve. Au lieu de partir de l'hypothèse que tous les chômeurs canadiens méritent de toucher des prestations d'assurance-chômage, il laisse entendre que seuls ceux qui peuvent prouver qu'ils étaient traités injustement ont droit à ces prestations. En un sens, les personnes qui réclameront des prestations seront coupables tant qu'on n'aura pas prouvé leur innocence.

On a entendu parler du cas de femmes qui sont victimes de harcèlement sexuel au travail. Je me réjouis de ce que les agents d'emploi qui traitent ces cas aient l'ordre de donner le bénéfice du doute à ces femmes lorsqu'elles demandent des prestations d'assurance-chômage, mais je crains néanmoins que des femmes passent entre les mailles du système.

Parfois, les jeux sont faits d'avance contre les travailleuses dans des situations de ce genre. Il peut être extrêmement difficile de prouver qu'il y a eu harcèlement sexuel. S'il n'y a pas de témoin, le coupable peut parfois amener les autres travailleurs à contredire le témoignage de la victime. Le bénéfice du doute ne constitue manifestement pas une protection suffisante.

On peut être congédié ou forcé de quitter son emploi pour d'autres raisons que le harcèlement sexuel. Prenez le cas d'un membre d'un groupe minoritaire, par exemple. S'il est victime de discrimination raciale ou religieuse au travail, il peut n'avoir d'autre choix que de quitter son emploi. S'il se plaint trop fort, il risque d'être congédié ou poussé vers la sortie. Évidemment, son patron invoquera une autre raison pour son congédiement. En conséquence, cette personne risque d'avoir beaucoup de mal à prouver qu'elle n'a pas été congédiée pour mauvaise conduite, mais bien par suite de discrimination.

Le gouvernement peut rejeter ces exemples hypothétiques, mais je suis persuadé que les députés d'en face savent aussi bien que nous, pour avoir entendu des électeurs en parler, que des gens vont souffrir au plan économique par suite de ces modifications.

Un collègue m'a remis récemment la copie d'une lettre qu'il a reçue d'une de ses électrices. La lettre était adressée au ministre de l'Emploi, avec copie à mon collègue. Elle venait d'une femme enceinte qui était bouleversée d'apprendre que les prestations d'assurance-chômage qui lui sont versées durant son congé de maternité seront aussi réduites, de façon à équivaloir non plus à 60 p. 100 mais bien à 57 p. 100 de son salaire. Cette femme parle des problèmes que cela lui cause. Elle cite d'innombrables dépenses que suscite la naissance d'un enfant, depuis les couches jusqu'à la nourriture pour bébés, en passant par la layette. Elle écrit quelque chose qui me touche beaucoup. S'adressant au ministre de l'Emploi, elle déclare ceci: «Vous croyez peut-être que 3 p. 100, ce n'est pas beaucoup, mais permettez-moi de vous dire que la plupart des gens ne bénéficient pas d'un compte de frais et que nos fins de mois ne sont pas aussi argentées que les vôtres.» Elle a raison, bien sûr.

Comme je viens de le dire, dans la vraie vie il faut lutter pour joindre les deux bouts. Dans la vraie vie on n'échappe pas toujours aux traquenards du régime d'assurance-chômage. Même si un fonctionnaire est animé des meilleures intentions du monde, il arrive quelquefois qu'une personne qui a droit aux prestations d'assurance-chômage ne puisse pas prouver son admissibilité.

Voici un exemple très révélateur. Le prestataire était un tuyauteur auquel son bureau d'embauche syndical avait fait appel pour un travail de courte durée. L'intéressé a toujours accepté les emplois que son syndicat lui attribuait, et ce, même si, comme dans le cas qui nous occupe, le taux horaire était d'environ 6 $ inférieur à celui qu'il touchait ordinairement. Il s'est déplacé. Il a trouvé un endroit où loger et il a travaillé une journée. Il a demandé une avance à son nouvel employeur pour payer le loyer. Celui-ci lui a répondu qu'il ne suivait pas la pratique en usage dans l'industrie et ne lui a donc pas versé l'avance en question. Le prestataire a consulté son syndicat. Après avoir discuté de la question avec l'employeur, on lui a appris qu'aucune avance ne lui serait versée. Sans carte de crédit ni argent, le prestataire a dû quitter son emploi et rentrer chez lui.

• (1620)

La commission a décidé qu'il s'agissait d'un cas de départ volontaire et a exclu l'homme du bénéfice des prestations pendant 12 semaines. Le conseil arbitral a maintenu cette décision. L'homme a soumis son cas à l'arbitre, lequel a annulé la décision et a rétabli le prestataire dans ses droits. Cet homme a dû attendre 22 mois pour que l'arbitre rétablisse son droit à des prestations.

Sous le régime du projet de loi C-113, il n'aurait pas touché de prestations tant que l'arbitre n'aurait pas rendu sa décision. Où est la justice là-dedans? Est-ce étonnant que les gens soient contre le projet de loi C-113 si les modifications qu'il comporte ont pour effet que certaines personnes doivent attendre deux ans pour toucher leurs prestations?

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à vouloir faire adopter un projet de loi qui va engendrer autant d'injustice et de difficultés économiques? Le gouvernement, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration en particulier, disent des choses contradictoires sur l'utilité du projet de loi pour le pays. D'une part, le ministre affirme que le projet de loi vise simplement à aider le gouvernement à limiter ses coûts. Il a d'ailleurs déclaré devant le comité législatif qu'il avait toujours affirmé que le projet de loi ne visait pas essentiellement à modifier l'assurance-chômage, mais qu'il constituait plutôt une mesure budgétaire.

D'autre part, le ministre semble se contredire lorsqu'il affirme que le projet de loi comporte un aspect budgétaire, mais que ce n'est pas sa seule raison d'être. Selon lui, la loi incite les travailleurs à attendre dix semaines, puis à profiter de prestations de chômage payées par les contribuables. La loi semble les y encourager.

C'est ce que croit le ministre. Tantôt, le projet de loi nous est présenté comme une mesure budgétaire, puis comme une mesure qui vise à empêcher les profiteurs d'abuser de l'assurance-chômage. Je voudrais aborder la question sous ces deux angles, afin de démontrer que le projet de loi ne résout aucun de ces deux problèmes. Je démontrerai ensuite brièvement comment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a laissé son parti pris teinter le débat.

Premièrement le projet de loi C-113 est censé contribuer à réduire le déficit. Avant d'examiner les objectifs des changements proposés dans le projet de loi, je crois qu'il serait utile de les analyser à la lumière de la situation financière actuelle de la caisse d'assurance-chômage.

En 1990, le gouvernement a décidé que les recettes générales ne serviraient plus à financer la caisse d'assurance-chômage. Depuis, le régime est financé uniquement par les cotisations des employées et des employeurs. Ces cotisations ont été majorées à deux reprises depuis 1990, soit de 24 p. 100 en juillet 1991, et de 7,1 p. 100 en janvier 1992. Les recettes provenant de l'ensemble des cotisations ont totalisé 17,9 milliards de dollars en 1992-1993.

En dépit de ces recettes, le coût du programme a augmenté de 7 milliards de dollars depuis 1990, à cause en grande partie d'un taux de chômage qui est passé de 8,1 p. 100 en 1990 à 10,3 p. 100 en 1991 et à 11,3 p. 100 en 1992.

À cause de cette augmentation régulière du chômage, la caisse de l'assurance-chômage est déficitaire. À l'heure actuelle, le déficit cumulatif s'élève à 4,7 milliards de dollars. Le gouvernement espère économiser un total de 2,45 milliards de dollars en deux ans en ramenant les prestations de 60 à 57 p. 100 et en privant de prestations les travailleurs qui abandonnent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés.

On s'attendrait normalement à ce qu'en économisant une telle somme, le gouvernement puisse réduire le déficit de la caisse de l'assurance-chômage ou au moins l'empêcher d'augmenter. Malheureusement, il n'en est rien, et pourtant ces changements vont créer d'énormes difficultés économiques pour des millions de Canadiens. On prévoit que le déficit de la caisse de l'assurance-chômage passera des 4,7 milliards de dollars qu'il est aujourd'hui à 7,6 milliards d'ici la fin de 1993. Il est donc évident que, du point de vue de la réduction du déficit, les changements prévus dans le projet de loi C-113 sont un échec.

Je ne prétends pas, comme certains, que 2,45 milliards de dollars sont une somme négligeable. Loin de là. Ce que je veux dire c'est que si le gouvernement est prêt à introduire des mesures qui vont faire tort à des millions de Canadiens, il se doit de s'assurer que ces mesures ont les effets recherchés.

Si le déficit de la caisse de l'assurance-chômage continue à augmenter à un rythme effréné en dépit de ces changements, on est en droit de dire que le gouvernement a échoué.

• (1625)

Nous devons aussi penser à l'aspect social du projet de loi. En pratique, il doit nous débarrasser de tous les parasites qui profitent du système du fait qu'ils dépendent de la générosité de leurs concitoyens—comme l'a notamment déclaré le ministre. Ce dernier insiste beaucoup sur le fait qu'il importe de traquer tous ces gens qui, à son avis, nuisent au système. Il est convaincu qu'il s'agit là d'un problème grave. Or, de nombreux fonctionnaires de son ministère semblent diverger d'opinion sur ce point.

Au cours de l'étude du projet de loi par le comité législatif, les fonctionnaires d'Emploi et Immigration nous ont remis un mémoire. Ce document présente un tableau qui retient particulièrement l'attention. Il s'intitule «Caractéristiques de la cessation d'emploi et Programme d'assurance-chômage en 1991». Au haut du tableau, on voit un grand rectangle qui représente toutes les cessations d'emploi. En 1991, 6 900 000 Canadiens ont quitté leur emploi pour une raison quelconque. Sous le grand rectangle, il y en a un plus petit qui s'intitule «À utiliser pour déterminer le nombre de demandes de

prestations». Il y a eu 3 600 000 demandes de prestations d'assurance-chômage en 1991.

Le rectangle suivant représente les nouvelles demandes de prestations présentées cette année-là, trois millions. Le rectangle se divise en deux: d'un côté, il y a ceux qui ont demandé des prestations mais n'ont pas quitté leur emploi—en 1991, il y en avait 2 350 000; de l'autre côté, il y a ceux qui ont effectivement quitté leur emploi, soit 650 000 en tout. Or, ce chiffre se subdivise.

Sur les 650 000 Canadiens qui ont demandé des prestations après avoir quitté leur emploi, on a constaté que 460 000 l'avaient fait avec justification. Le nombre total de ceux qui ont quitté leur emploi sans motif valable sur les trois millions de nouvelles demandes s'élevait à 190 000, soit une mince tranche sur le tableau du ministère.

Même si je conviens que 190 000 parasites, si vraiment ils le sont, c'est trop, je dirai au ministre, au gouvernement et aux téléspectateurs que le problème n'a pas la gravité que lui attribue le gouvernement. Le problème, c'est la cessation d'emploi et les mises à pied, et non les départs volontaires. Le programme économique des conservateurs a échoué et la conséquence, c'est qu'en tant que société, nous devons payer en subissant le marasme économique que provoquera le projet de loi C-113.

Bien sûr, le ministre de l'Emploi s'oppose avec véhémence à ce que je viens de dire. On a clairement constaté, au cours de ce débat, qu'il ne voit pas du tout les programmes sociaux et leur importante fonction comme la plupart des Canadiens. En effet, la majorité des gens considèrent que le filet de protection sociale nous rattrape en période de difficultés, tandis que pour le ministre il s'agit en quelque sorte d'un filet qui emprisonne ceux qui s'y trouvent pris dans un cycle de dépendance.

Lorsqu'il a comparu devant le comité législatif sur le projet de loi C-113, le ministre de l'Emploi nous a fait part d'une anecdote au sujet de gens de sa circonscription qui travaillaient dans une scierie, mais qui quittaient leur emploi pour aller à la chasse. Ces gens contraignaient le propriétaire de la scierie à leur rédiger de faux relevés d'emploi car ils savaient qu'il avait davantage besoin d'eux que l'inverse. Le dégoût que ces gens inspiraient au ministre était tout à fait manifeste.

Il est clair que ce sont des gens de ce genre qui l'incitent à s'en prendre à ceux qui quittent volontairement leur emploi, qui se moquent du système, car ils savent qu'au pire, ils pourront survivre dans l'économie parallèle en vendant du bois de chauffage ou en travaillant au noir et en vivant de ce qu'ils ont chassé durant l'hiver. Ce n'est cependant pas la réalité pour la plupart des Canadiens qui dépendent entièrement de leurs salaires. La perte de leur emploi ne les force pas simplement à modifier légèrement leur style de vie, mais leur porte plutôt un coup terrible.

Le ministre est insensible à cette réalité plus large. Ce qu'il voit, ce sont ces gens qui se moquent du système et cela le met en furie. Plus tard, dans son intervention devant le comité législatif, le ministre a fait un aveu fort révélateur. On comparait à ce moment-là les modifications apportées à du bricolage et le ministre a reconnu que c'était bien le cas. Il a ajouté ensuite que si cela ne tenait qu'à lui—et il s'est arrêté un instant comme s'il se reprenait, avant de poursuivre—il procéderait à une réforme beaucoup plus globale de l'assurance-chômage, car elle s'imposait.

• (1630)

Il est regrettable que le ministre ne soit pas allé jusqu'au fond de sa pensée, car j'aurais voulu connaître les modifications qu'il souhaitait apporter au régime d'assurance-chômage. J'ai exhorté souvent le gouvernement à présenter un plan aux Canadiens, car nous avons désespérément besoin d'une vision nous permettant d'entrer dans le siècle prochain.

Je pense qu'en tant que société, nous devons réévaluer nos anciennes croyances et trouver une nouvelle façon de faire face à la nouvelle réalité. Nous constatons que la dette et le déficit commencent à intéresser les Canadiens et je pense que c'est là une chose extrêmement positive.

J'ai hâte de voir comment le gouvernement essaiera d'expliquer son rendement peu brillant dans ces deux domaines et il se peut que l'assurance-chômage soit un autre domaine qui mérite d'être réexaminé.

Le ministre semble le croire même s'il hésite à nous préciser les modifications qu'il aimerait peut-être apporter au régime.

Je tiens à lui dire que s'il a un plan de réforme globale de l'assurance-chômage, il devrait le soumettre à la Chambre, car le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis est un terrible échec. Si une réforme de l'assurance-chômage s'impose, on devrait alors tenir immédiatement un débat à ce sujet. Les Canadiens ont besoin d'aide pour se préparer à la nouvelle économie mondiale et, si la réforme de l'assurance-chômage doit en faire partie, que le gouvernement soumette alors une proposition à cet effet aux Canadiens afin qu'ils puissent décider si elle est valable ou non.

Le projet de loi C-113 ne répond certes pas aux besoins actuels. Le ministre a reconnu qu'il ne s'agissait que de bricolage et on sent que c'est du travail d'amateur. Le projet de loi C-113 ne règle pas les problèmes du 1,5 million de Canadiens sans emploi. Il ne remédie en rien à la situation déplorable des 2,2 millions de Canadiens qui dépendent de l'assistance sociale. Il ne résout pas le problème du manque de compétences qui empêche un si grand nombre de Canadiens de combler les centaines de milliers de bons emplois offerts au Canada.

J'ai déjà dit que, sur les trois millions de demandes de prestations d'assurance-chômage qui ont été présentées en 1991, 2 350 000 provenaient de gens qui n'avaient pas quitté volontairement leur emploi. Au lieu de concentrer son attention sur les personnes qui quittent volontairement leur emploi, au lieu de réduire les prestations, le gouvernement devrait aider les Canadiens à retrouver du travail.

Je le répète, chaque fois que le taux de chômage baisse d'un point de pourcentage, le déficit de la caisse d'assurance-chômage se trouve réduit de près de 2 milliards de dollars. Si, pour régler le problème du chômage, le gouvernement faisait un effort aussi résolu que celui qu'il a fait pour combattre l'inflation, s'il arrivait à ramener le taux de chômage à 8,1 p. 100, autrement dit au niveau de 1990, cela permettrait de réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage de 4 milliards de dollars. Au lieu de cela, le gouvernement a toujours refusé de s'attaquer au problème du chômage. Résultat, nous nous trouvons aujourd'hui avec un déficit de 4,7 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-chômage.

Avant de terminer, j'aimerais souligner certains points importants concernant cette mesure législative. Hier, le député d'Athabasca est intervenu durant le débat de ce projet de loi à l'étape du rapport. Le député a beaucoup parlé d'équité. Je suis d'accord avec lui. L'équité tient une très grande place dans ce débat.

Même si je les examine d'un point de vue opposé, j'estime que les changements qu'on propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage dans le projet de loi C-113 sont injustes. Vous me direz, bien sûr, que beaucoup d'autres choses sont injustes dans la vie, que nous devons nous adapter de notre mieux. Il reste qu'il est tout à fait réprehensible de la part d'un gouvernement de présenter une mesure législative sachant très bien qu'elle va faire du tort aux gens.

Le ministre prétend que ce projet de loi est nécessaire afin de mettre fin aux abus. J'ai déjà dit que les prétendus abus par les personnes qui quittent volontairement leur emploi sont relativement mineurs. Il ne faut pas oublier qu'il existe des sauvegardes permettant de limiter ce genre d'abus.

Le ministre se plaît peut-être à parler de tous les parasites qui se la coulent douce en Floride. En réalité, toute personne qui veut toucher l'assurance-chômage doit être disponible pour commencer à travailler immédiatement. Elle ne peut pas rester toute la journée à la maison à regarder la télévision si un emploi est disponible. C'est une notion erronée.

• (1635)

Fait plus important, les agents chargés d'examiner les demandes de prestation peuvent à présent infliger aux personnes qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont renvoyées pour mauvaise conduite une période de pénalité allant de sept à douze semaines. Selon ce que les témoins ont dit au Comité législatif, cette période est en moyenne de 8,5 semaines. Le représentant de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré au Comité qu'un très petit pourcentage de personnes se voient infliger le maximum de douze semaines. Il est clair que les abus ne sont pas vraiment le problème. Qu'est-ce que ça veut dire? Si, comme le suggère le ministre, les personnes qui quittaient volontairement leur emploi étaient vraiment celles qui posent un problème, les personnes qui se voient infliger une période de pénalité de douze semaines ne seraient-elles pas plus nombreuses? Bien sûr que si.

J'ai demandé au représentant de la CEI en question pourquoi aller jusqu'à priver totalement une personne du droit à l'assurance-chômage, comme dans le projet de loi C-113, quand il est rare qu'on inflige aux gens la période de pénalité maximum de douze semaines. Voici sa réponse: «Cette décision a été prise pour des raisons financières.» Ce n'est pas à cause des abus; c'est simplement un choix politique que le gouvernement a fait. Ce dernier est sans coeur. Il doit économiser de l'argent et, au lieu d'annuler ou de réduire les dépenses de 5,8 milliards de dollars prévues pour l'achat de nouveaux hélicoptères, il a décidé de priver d'assurance-chômage les personnes nécessiteuses.

Une voix: Bien dit.

M. Bevilacqua: Les Canadiens n'oublieront pas de telles injustices. La majorité des gens s'opposent aux modifications proposées dans le projet de loi C-113 parce qu'ils comprennent que cette mesure législative touchera tout le monde. La colère et l'amertume suscitées par ce projet de loi sont le triste reflet de l'inaptitude du gouvernement dans les derniers jours de son mandat. À un moment où les entreprises, les syndicats, les gouvernements et tous les Canadiens devraient unir leurs efforts pour bâtir une nouvelle société, le gouvernement fédéral crée une nouvelle lutte des classes. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Le gouvernement se doit de retirer ce projet de loi et de recommencer à neuf. Si nous avons besoin d'une réforme de l'assurance-chômage, que le gouvernement offre aux Canadiens une réforme honnête. Je sais et tout le monde ici sait au fond que le projet de loi C-113 fera plus de tort que de bien. C'est pour cette raison et pour

toutes les autres raisons que j'ai énoncées aujourd'hui que j'espère sincèrement que tous les députés rejetteront ce projet de loi.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-113. Je regrette que mon collègue, le porte-parole de mon parti en matière de chômage, ne puisse prendre part au débat, puisqu'il a dû se rendre dans sa circonscription pour y recevoir l'investiture. Nous avions fait appel à la coopération du gouvernement pour lui permettre de voter en reportant le vote à demain, mais cela n'a pas été possible.

J'interviens donc à sa place. Je commencerai par dire que je trouve intéressant de constater que ce ne sont pas tous les employeurs canadiens qui approuvent la position du gouvernement. Je me reporterai à cet égard au *Ottawa Citizen* du mercredi 22 janvier 1992. C'était il y a plus d'un an.

Matthew Barrett, président et directeur général de la Banque de Montréal, a prononcé un discours lors de l'assemblée générale annuelle de son entreprise. M. Barrett disait notamment: «Une économie en transition présente un côté sombre. Bâtir une économie nouvelle constituera un processus pénible pour beaucoup de Canadiens. Le plus pénible sera surtout ressenti par les milliers de Canadiens dont les emplois disparaîtront. Nous avons maintenant un million et demi de chômeurs. Cela représente une tragédie humaine aux proportions énormes. Cela cause du chagrin et de la discorde chez le chômeur et sa famille, et c'est injuste. Une minorité sans reproche paie le coût d'une restructuration dont tous les Canadiens finiront par bénéficier.»

Il ajoutait: «Nous ne pouvons pas traiter les chômeurs comme de la chair à canon dans nos batailles économiques. Ce serait cruel et ce serait également peu économique, puisque chaque chômeur canadien représente un actif non réalisé.»

Qu'a fait le gouvernement après le 22 janvier 1992? Il s'est empressé d'utiliser les chômeurs comme chair à canon pour les politiques en faillite des conservateurs et des libéraux.

• (1640)

Un certain nombre de mes électeurs me demandent, quand je les rencontre dans ma circonscription, si le projet de loi C-113 est aussi mauvais qu'on le dit. Je me suis attablée avec eux pour discuter du contenu du projet de loi, comme nous en avons entendu discuter ici aujourd'hui.

Les organismes de lutte contre la pauvreté disent que le projet de loi C-113 poussera plus de gens au-dessous du seuil de la pauvreté, et par une coïncidence vraiment extraordinaire, la députée de Don Valley-Nord, qui préside le sous-comité de la pauvreté, veut abaisser le seuil de la pauvreté au Canada.

Le projet de loi C-113 minera davantage les normes de travail canadiennes. Cette critique vient du monde syndical canadien. Il aggravera la discrimination. Cela vient des organismes de défense des droits de la personne au Canada. Le projet de loi C-113 permettra à davantage d'employeurs de se livrer impunément à du harcèlement sexuel. Cette critique vient des organismes féminins canadiens.

Le projet de loi C-113 permettra au gouvernement fédéral de se décharger des programmes sociaux sur le dos des provinces, et cela vient des gouvernements provinciaux. Il fera augmenter le coût du transport du grain et causera du tort aux agriculteurs. Cette critique vient évidemment des organismes agricoles. Le projet de loi C-113 menace la santé et la sécurité au travail, et cela vient d'un certain nombre de comités de santé et sécurité. Le projet de loi C-113 fait disparaître la négociation collective pour les fonctionnaires fédéraux, et cela vient des travailleurs du secteur public au niveau fédéral.

En réponse à ceux qui m'ont demandé ce que je pensais du projet de loi C-113, j'ai essayé de leur faire comprendre que si cette mesure ne présentait aucun danger pour les travailleurs canadiens, on n'aurait pas assisté à une telle levée de boucliers d'un bout à l'autre du pays. Des milliers de manifestants, ils étaient 50 000 ou 40 000 je crois, ne se seraient pas réunis à Montréal, par un froid sibérien, pour exprimer au gouvernement leur mécontentement au sujet de ce projet de loi.

De retour à la Chambre des communes, le gouvernement a retiré le projet de loi C-105, l'a révisé et l'a représenté sous un nouveau numéro, le C-113. Le projet de loi était le même, à part quelques changements superficiels apportés à la partie portant sur l'assurance-chômage, qui visaient notamment à ajouter de nouveaux motifs valables et à protéger la vie privée des victimes de harcèlement sexuel, et une disposition sur le témoignage des travailleurs congédiés.

Les traitements des fonctionnaires restent gelés pour deux ans, sans égard pour le processus de négociation collective. Les frais de transport des céréales augmentent toujours, même si la plupart des agriculteurs traversent une période difficile. En fait, le projet de loi C-113 majore le taux prévu dans la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique. Il le majore.

Le taux des prestations d'assurance-chômage est encore ramené de 60 à 57 p. 100 du revenu antérieur. Les gens qui perdent leur emploi en raison de leur mauvaise conduite ou qui quittent leur emploi sans motif valable seront totalement privés de prestations d'assurance-chômage.

Le projet de loi offre une solution excessive à un problème plus virtuel que réel. Le gouvernement a transformé le filet de sécurité qu'était l'assurance-chômage en un filet dérivant dans lequel se sont empêtrés des milliers d'innocentes victimes des mesures économiques du gouvernement conservateur et du gouvernement libéral précédent en plus de quelques fraudeurs. Tous les citoyens canadiens qui doivent quitter leur emploi ou qui sont congédiés viennent s'ajouter au nombre des victimes du projet de loi qu'a présenté le gouvernement, car ils doivent prouver au gouvernement qu'ils sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement prétend que le projet de loi lui fera réaliser des économies, ce à quoi Judy Rebick répond: «Selon vos propres chiffres, selon les statistiques du gouvernement, on va économiser 900 millions de dollars en réduisant les prestations aux personnes licenciées ou quittant de plein gré leur emploi; sur cela, 400 millions iront aux entreprises puisque le gouvernement réglera lui-même les primes des nouveaux employés. Cela laisse 500 millions de dollars et, sur ces 500 millions—je m'y connais un petit peu en mesures de sécurité et je vois à peu près ce qu'il faudrait dépenser pour installer un nouveau système de sécurité dans chacun des bureaux de l'assurance-chômage—sur ces 500 millions, disais-je, on peut compter, je crois, plusieurs millions. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre la députée de Mission—Coquitlam. Naturellement, dès la fin de l'intervention de la présidence, la députée pourra poursuivre son discours.

* * *

• (1645)

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

M. le Président: Premièrement, permettez-moi de remercier la députée de Mission—Coquitlam de la courtoisie dont elle a fait preuve en me permettant de l'interrompre pour parler d'une question que je dois me résoudre à aborder, même si j'aurais préféré ne pas avoir à le faire.

Plus tôt aujourd'hui, à propos d'un échange qui a eu lieu à la Chambre, j'ai dit quelque chose que je n'aurais pas dû dire lorsque j'ai demandé au chef du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon, si elle appuyait la position de notre collègue en cause dans le différend.

Je tiens à dire à ma collègue, députée du Yukon et chef du Nouveau Parti démocratique, que je n'avais absolument pas le droit de lui demander cela. Je m'en suis rendu compte dès que je l'ai dit, et c'est pour cette raison que je n'ai rien ajouté à ce sujet.

J'espère que la députée et ses collègues accepteront mes excuses. Je suis conscient de la déclaration qu'a faite à la Chambre notre collègue et mon ami de longue date, le député de Winnipeg Transcona. J'espère qu'il considérera ces excuses adéquates et satisfaisantes.

Je demande parfois aux députés de présenter leurs excuses, et il est probablement de mise que le Président fasse de même à l'occasion. La parole est à la députée du Yukon.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je vous remercie infiniment et j'accepte évidemment vos excuses.

Il nous est tous arrivé de vouloir revenir sur ce que nous avions dit, mais je pense que, en l'occurrence, il est tout à votre honneur d'avoir fait cette mise au point. Je l'apprécie beaucoup et je vous en remercie.

M. le Président: Je remercie les députés.

Mme le vice-président: Nous reprenons le débat. Il reste 13 minutes à la députée de Mission—Coquitlam.

* * *

LOI N^{O} 2 DE 1993 PORTANT COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'étais en train de citer le témoignage de M^{me} Judy Rebick, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, devant le comité sur le projet de loi C-113. Je rapportais ce qu'elle disait du coût de ce projet de loi: «On va ajouter 200 agents d'appel—en fait, selon les estimations, il en faudra plus que cela—étant donné l'augmentation du nombre des dossiers qu'on a pu constater après l'instauration des mesures de pénalisation. Cela a provoqué une augmentation énorme du nombre des appels, celui-ci passant de quelques appels par semaine à un déluge d'appels tous les jours. Il faut prévoir une autre augmentation de ce type d'affaires, maintenant qu'on envisage de supprimer totalement les prestations de certaines personnes.

Combien va-t-on donc pouvoir épargner? Très peu. À nos yeux, ce texte ne représente pas un moyen de réduire le déficit; il s'agit plutôt d'une manoeuvre politique visant les chômeurs et les femmes et destinée à aligner notre système d'assurance-chômage sur le système d'assurance-chômage américain.»

Je veux aussi vous parler d'une brochure afin de la faire connaître aux centres d'emploi de notre pays, aux centres d'aide aux chômeurs et à tous ceux qui nous écoutent et qui veulent savoir quels sont leurs droits en vertu de ce

projet de loi. Je vais vous lire quelques-uns des renseignements présentés dans cette brochure qui porte sur la question de la raison valable. Il s'agit d'une brochure produite par et pour les employés de l'Assurance-chômage. Elle a été imprimée par l'Alliance de la fonction publique du Canada. Je précise d'ailleurs que ce projet de loi gèle le salaire de ces employés pour les deux prochaines années.

Ces employés de l'Assurance-chômage s'inquiètent beaucoup des conséquences de ce projet de loi pour les futurs chômeurs. Je m'intéresse surtout à l'article qui prévoit qu'il faut avoir une raison valable pour quitter son emploi ou être congédié dans certaines circonstances.

La brochure pose la question suivante: «Quelles sont les raisons valables pour quitter un emploi?» Voici la réponse que donnent, je le répète, les employés qui travaillent pour l'Assurance-chômage: D'après la Loi sur l'assurance-chômage, on a une raison valable de quitter son emploi quand le départ constitue la seule solution raisonnable. Vous aurez droit à l'assurance-chômage si vous avez une raison valable de quitter votre emploi parce que votre employeur ou votre superviseur vous témoignent de l'hostilité, que votre employeur viole la loi—par exemple, votre employeur ne vous payait pas et vous l'avez dénoncé aux autorités provinciales ou territoriales—, que votre employeur vous harcèle en raison de vos activités syndicales, que votre employeur vous force à démissionner ou à être congédié, à prendre prématurément votre retraite ou à accepter une offre de départ.

• (1650)

Les motifs valables ne se limitent pas à cela. Par exemple, vous pouvez quitter votre emploi s'il y a longtemps que vous travaillez à l'extérieur et que cela vous cause des problèmes familiaux, si vous travaillez à l'extérieur et que vous deviez revenir parce qu'un membre de votre famille est malade. Cependant, l'assurance-chômage peut vous être refusée si vous n'étiez pas prêt à travailler.

On donne un exemple d'autres motifs valables. Supposons qu'avant la présentation des modifications, vous avez été victime de harcèlement sexuel au travail, que vous n'avez pas demandé à la personne en cause qu'elle cesse de vous harceler, que vous n'avez pas alerté le représentant syndical ni l'employeur, que vous vouliez seulement vous en aller et que vous avez décidé de quitter votre emploi. On jugerait sans doute que vous n'aviez pas de raison valable pour quitter votre emploi et on vous imposerait une pénalité de sept à douze semaines parce que vous n'avez pas tout fait pour mettre fin au harcèlement avant de quitter votre emploi.

Par suite des modifications qui seront apportées au régime d'assurance-chômage, vous n'aurez pas droit à l'assurance-chômage du fait que vous n'avez pas tout essayé avant de quitter votre emploi.

Autrement dit, si vous êtes victime de harcèlement sexuel, vous êtes obligée d'affronter la personne qui vous harcèle et votre employeur afin d'avoir droit à l'assurance-chômage.

La question qui vient ensuite à l'esprit est celle-ci: qu'entend-on par mauvaise conduite? Par mauvaise conduite, on entend un comportement ou un acte inacceptable ou déplacé qui entraîne le congédiement. Ce peut être de nature criminelle ou non.

Ce qui m'amène à parler d'une autre question en discussion et à établir un parallèle entre ce projet de loi et le système de justice au Canada. Quelle est la différence entre un prestataire d'assurance-chômage et un accusé au Canada? En justice, c'est à la Couronne de prouver la culpabilité de l'accusé. Dans le domaine de l'assurance-chômage, c'est au prestataire de prouver son innocence.

Dans notre système de justice pénale, l'accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire. Dans notre système d'assurance-chômage, le prestataire est coupable jusqu'à preuve du contraire.

Le système de justice pénale est régi par des lois qui ne peuvent être modifiées que par voie législative; c'est un processus rigoureux. Quant au régime d'assurance-chômage, il peut être modifié en tout temps par la commission qui peut prendre des règlements pouvant être interprétés avec laxisme ou rigueur.

Dans le système de justice pénale, tous les témoins sont traités sur le même pied devant la loi. Sous le régime d'assurance-chômage, la fiche de cessation d'emploi et les directives gouvernementales donnent plus de pouvoir aux employeurs qu'aux travailleurs.

Dans notre système de justice pénale, la police décide s'il y a lieu de faire enquête, ensuite le procureur de la Couronne décide si des accusations doivent être portées et, enfin, les juges ou les jurys rendent une décision. Dans le régime d'assurance-chômage, le fonctionnaire est à la fois agent de police, avocat et juge car il lui incombe habituellement de rendre seul la décision.

Je pourrais continuer. Il y a toute une page de ces analogies, mais je crois avoir réussi à me faire comprendre.

Je suggère à toutes les personnes qui veulent connaître les droits que leur confère le projet de loi de communiquer avec leur bureau de l'Alliance de la fonction publique ou leur député pour demander le document intitulé *For a Just Cause/Pour un motif valable.*

Devant le comité, le ministre a raconté une anecdote mettant en scène des travailleurs de sa circonscription. J'ai moi aussi une anecdote à raconter en terminant. Un jeune homme part en motocyclette prendre quelques verres de l'autre côté de la frontière—en passant, cette anecdote m'a été racontée à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. En rentrant chez lui, il a un petit accident. En tombant de sa motocyclette, il se blesse à l'oeil et doit s'absenter du travail pendant quelques jours. Si l'employeur de cet homme l'avait pénalisé ou l'avait congédié pour s'être absenté du travail parce qu'il avait eu un accident dont, de l'avis de l'employeur, il était lui-même responsable, est-ce que ce jeune homme aurait eu droit à l'assurance-chômage? Les gens qui discutaient de ce cas, entre autres des employés de bureaux de chômage, ont répondu que non, sous aucun prétexte.

• (1655)

Qu'est-il arrivé à ce jeune homme du Nouveau-Brunswick qui n'aurait pas eu droit à l'assurance-chômage? Eh bien, ce jeune homme a obtenu deux semaines de repos à la résidence d'été du premier ministre pour se remettre de ses émotions.

M. Merrithew: Minable.

Mme Langan: Le député croit que c'est un coup bas. Je dois dire que les sans-emploi du Canada pensent que les mesures du gouvernement sont des coups bas à un moment où le taux de chômage dépasse les 10 p. 100 et où ils se font amputer leurs prestations. C'est inexcusable. Non, ce n'est pas un coup bas, mais le gouvernement devra changer son fusil d'épaule ou disparaître.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai écouté la plupart des observations de la députée sur le projet de loi C-113, mais j'ai commencé à y porter une plus grande attention quand elle a parlé de l'anecdote concernant le jeune homme du Nouveau-Brunswick. Je trouve que ce qu'elle a dit, en dernier, n'avait pas sa place dans ce débat. Il est malheureux qu'on fasse de telles remarques à la Chambre pour tenter de faire valoir un argument, mais ce n'est pas la première fois que cela arrive.

La question que je voudrais poser à la députée a trait à la proposition du projet de loi C-113 de cesser de verser des prestations d'assurance-chômage à ceux qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont congédiés par mesure disciplinaire. La députée pourrait-elle me dire si elle estime que c'est juste pour les personnes qui travaillent, qui gardent leur emploi pour subvenir aux besoins de leur famille? Je parle ici des femmes qui sont caissières dans des épiceries ou des pharmacies, qui se présentent au travail tous les jours et qui doivent faire garder leurs enfants pour pouvoir aller travailler. Ces personnes ne quittent pas leur emploi, elles travaillent jour après jour. Est-il juste qu'elles aient à cotiser à l'assurance-chômage pour que ceux qui quittent leur emploi sans motif valable puissent toucher des prestations?

Mme Langan: Madame la Présidente, la question du député indique qu'il ne comprend pas les conséquences de ce projet de loi pour les femmes dans notre pays.

Est-il juste qu'une femme qui doit travailler comme caissière dans un grand magasin, par exemple, doive également mettre ses enfants dans une garderie? À condition, bien sûr, de pouvoir les mettre dans une garderie, sinon, elle sera privée de ses prestations d'assurance-chômage. Si elle doit quitter son emploi, elle n'aura pas droit à des prestations d'assurance-chômage, à moins qu'elle ne puisse prouver, conformément au règlement du gouvernement qui a été déposé à la Chambre il y a quelques jours, qu'elle a demandé à son employeur d'être mutée, à moins qu'elle ne puisse prouver, conformément à un document qui provient du ministère, qu'elle a tenté d'obtenir que son conjoint se charge d'assurer la garde de ses enfants, qu'elle a demandé à son employeur de changer de quart de travail, qu'elle lui a demandé de pouvoir travailler à temps partagé ou qu'elle lui a demandé un congé sans solde. Si elle n'a pas fait toutes ces démarches et demandé un congé sans solde, elle n'aura pas droit à des prestations d'assurance-chômage.

M. Langlois: Non, c'est faux. Répondez à ma question. Vous êtes dans l'erreur.

Mme Langan: Je ne suis pas dans l'erreur, c'est écrit dans votre propre document.

Le député s'est également dit d'avis que l'anecdote que j'ai faite à la Chambre était déplacée. Bonté divine! C'était la vérité, et je pensais qu'il convenait de dire la vérité à la Chambre. Nous en avons discuté à quelques reprises ces derniers temps.

Le député fait également valoir qu'il n'est pas juste que les gens qui travaillent—et nous voyons ici la mentalité du gouvernement—versent des cotisations d'assurance-chômage pour ceux qui quittent leur emploi sans motif.

• (1700)

S'il parle du 0,01 p. 100 de personnes qui abusent du régime, d'après les chiffres établis par le gouvernement même, nous pourrions également parler des 2 p. 100 de personnes qui ont suscité un vif débat en comité récemment. Il s'agit du taux de députés d'en face qui avaient été trouvés coupables devant des tribunaux.

À mon avis, le député devrait s'excuser auprès des Canadiennes de ne comprendre absolument rien aux difficultés auxquelles elles font face et au fait qu'elles ont besoin de l'assurance-chômage.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je voudrais demander à ma collègue, qui a parlé si éloquemment de ce projet de loi et en particulier de l'absence de justice pour les femmes, notamment celles qui sont victimes de harcèlement sexuel au travail, ce qu'elle voit comme raison à la présence dans le projet de loi d'un article qui exclut les femmes victimes de harcèlement sexuel au travail des audiences sur leur propre cas. Elles pourraient ne pas être autorisées à témoigner en leur nom.

Pourquoi cela se trouve-t-il dans le projet de loi? Pense-t-elle que ce soit normal?

Mme Langan: J'aimerais pouvoir poser cette question à quelqu'un de l'autre côté.

Je pense qu'il est important que ce soit mentionné, et je remercie la députée de sa question.

Bien sûr que ce n'est pas juste. J'ai fait dans mon discours l'analogie entre la justice des tribunaux et celle de l'assurance-chômage, et force est de constater qu'un criminel est beaucoup mieux traité par les tribunaux que quelqu'un qui vient de perdre son emploi ne l'est par l'assurance-chômage.

Dans ce cas-ci, les femmes victimes de harcèlement sexuel n'ont pas le droit de comparaître aux audiences sur le harcèlement sexuel dont elles ont été victimes. Cela manque totalement de justice. Le gouvernement ne prétend même pas être juste à l'égard des femmes de ce pays.

M. Kristiansen: C'est de la fraude politique.

Mme Langan: Mon collègue dit que c'est de la «fraude politique» et c'est probablement une bonne description. C'est un harcèlement absolument injuste et inqualifiable des chômeuses canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): Si la députée a dit quelque chose d'antiparlementaire elle peut prendre la parole pour s'excuser.

Je pense avoir entendu quelque chose d'antiparlementaire.

Mme Langan: Je ne pense pas que ce que j'ai dit est antiparlementaire, mais assurément si c'est le cas, j'en suis vraiment désolée.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est avec empressement que je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de faire des commentaires sur le projet de loi C-113. J'espère que ces commentaires apporteront des éclaircissements au débat et qu'ils permettront à certaines personnes, à des groupes de personnes qui ont des inquiétudes et des questions, de mieux comprendre les objectifs et l'essence du projet de loi C-113 qui est débattu en troisième lecture aujourd'hui à la Chambre des communes.

Il faut se reporter au mois de décembre 1992 et relire la déclaration que le ministre des Finances a faite devant cette Chambre sur l'état des finances du Canada et revoir de façon spécifique les mesures que cette déclaration économique mettait en place pour corriger la situation. La déclaration économique du ministre visait essentiellement deux objectifs: premièrement, mettre en place des mesures qui contribueraient à réduire et à contrôler les dépenses de l'État; et, deuxièmement, mettre en place des mesures incitatives à la reprise économique et à la création d'emplois.

• (1705)

Les mesures incitatives que la déclaration du ministre des Finances mettait en place visaient particulièrement à donner de l'appui et du support aux petites et moyennes entreprises du Canada pour leur permettre de créer des emplois additionnels, de diversifier leurs activités, d'avoir accès à des marchés nouveaux de façon à consolider les emplois qui existaient déjà dans les entreprises, et aussi d'en créer de nouveaux.

Nous ne sommes pas sans savoir que depuis déjà de nombreuses années, le secteur de la petite entreprise au Canada est le secteur qui crée le plus d'emplois. Donc, en décembre, le ministre des Finances a annoncé qu'en

exemptant de verser les cotisations d'assurance-chômage aux petites entreprises et aux nouveaux employés pendant une certaine période de temps, il était prévu que cette mesure permettrait la création de nombreux nouveaux emplois, et c'est ce à quoi nous assistons présentement.

La deuxième partie de l'exposé économique, comme je le disais tout à l'heure, visait à réduire et à contrôler les dépenses du gouvernement, puisqu'il a été constaté que les entrées de revenus au gouvernement fédéral étaient beaucoup moindres que celles qui avaient été prévues à l'occasion du budget du printemps de 1992.

Alors, le ministre des Finances a annoncé une série de mesures qui comprenaient, entre autres, le gel des salaires des employés de la fonction publique, la reconduction pour deux ans des conventions collectives existantes, le gel des salaires des gens qui travaillent ici dans cette Chambre, élus et non élus, les députés, les ministres, les sénateurs et les juges de la Cour suprême.

L'exposé économique du ministre des Finances mentionnait aussi qu'il y aurait une révision et, éventuellement, une diminution des subventions aux transports, tant dans l'Ouest que dans les provinces Maritimes, une révision des transferts fiscaux et aussi l'abolition des prestations d'assurance-chômage aux gens qui quittent ou qui quitteront leur emploi sans raison valable ou qui se font congédier pour juste cause ou pour mesure disciplinaire.

La deuxième mesure importante qui a trait à l'assurance-chômage, c'est le gel des prestations d'assurance-chômage qui décrète que le pourcentage du revenu assurable passe de 60 à 57 p. 100. C'est certainement la partie de l'exposé économique du ministre des Finances qui a suscité le plus de commentaires et le plus grand nombre de questions.

En décembre 1992, le ministre des Finances a déposé le projet de loi C-105 qui avait pour but de mettre en vigueur les mesures qu'il avait annoncées dans son exposé économique. Nous avons immédiatement entendu des inquiétudes et nous avons entendu des commentaires concernant particulièrement les deux mesures qui touchent le régime d'assurance-chômage.

Je peux vous dire qu'après avoir regardé de très près les modifications proposées au régime d'assurance-chômage par le projet de loi C-105, des parlementaires de ce côté-ci de la Chambre—le groupe de parlementaires dont je fais partie—se sont rendu compte qu'effectivement, l'application de la loi telle que rédigée pouvait comporter des problèmes, pouvait causer des situations qui pouvaient devenir inéquitables et injustes et qui pouvaient causer des problèmes à des groupes de personnes en besoin d'assurance-chômage, mais que la mesure économique ne visait pas.

• (1710)

Alors, avec un groupe de députés du parti conservateur, membres du caucus du Québec, dès la fin de janvier, nous nous sommes mis au travail et nous avons fait une révision du projet de loi C-105. Nous avons tenu plusieurs rencontres avec des officiers du ministère et avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lui-même. Finalement, nous avons soumis au gouvernement une série de recommandations qui avaient pour but de mettre en place ce qu'on appelle en anglais des *safeguards*, des mesures protectrices pour les gens qui ont besoin de s'adresser au régime d'assurance-chômage, mais pour qui le projet de loi C-105 n'accordait pas toute la protection possible.

Le gouvernement a écouté nos représentations et, le 17 février 1993, le projet de loi C-113 a été déposé devant cette Chambre, laissant mourir au *Feuilleton* le projet de loi C-105.

Le projet de loi C-113 reprenait essentiellement l'objectif poursuivi dans l'énoncé économique du ministre des Finances, mais, particulièrement concernant les modifications prévues à l'assurance-chômage, il prévoyait des mesures de protection pour les gens, comme je le disais tout à l'heure, qui ont recours à l'assurance-chômage.

Alors, les principales propositions que renferme le projet de loi C-113, comme je le disais, visent particulièrement la Loi sur l'assurance-chômage, et je vais en énumérer quelques-unes. Une des modifications importantes, c'est que les personnes qui quittent leur emploi sans justification ou qui sont congédiées pour inconduite ne seront plus admissibles aux bénéfices de l'assurance-chômage. C'est l'objectif fondamental du projet de loi C-113.

Le deuxième point, c'est que le taux de prestations d'assurance-chômage passera de 60 à 57 p. 100 de la moyenne des gains assurables au cours des deux prochaines années, et cela à partir du moment où la loi entrera en vigueur.

Il y a, dans la Loi sur l'assurance-chômage, une liste de motifs qui justifient et qui appuient l'abandon volontaire. Le projet de loi C-113 précise davantage ces motifs valables, qui sont inclus dans la loi et qui passent de 5 à 13, de même que les raisons qui peuvent justifier qu'une personne quitte son emploi. Ces motifs sont maintenant inscrits dans la loi, sont maintenant visibles dans la loi et couvrent à peu près 40 cas fréquents, utilisés par les gestionnaires de l'assurance-chômage pour décider qu'un abandon volontaire est justifié et que la personne qui a abandonné son emploi et qui fait une demande de prestations d'assurance-chômage a raison et a droit à son assurance-chômage.

C'était une des inquiétudes que nous avions entendues au moment où le projet de loi C-105 a été présenté; nous avons corrigé cette situation par le projet de loi C-113. Il

offre maintenant plus de protection et de garanties aux gens qui demanderont des prestations d'assurance-chômage.

J'écoutais tout à l'heure les commentaires de la députée de Mission—Coquitlam qui se référait au cas d'une personne qui a été obligée de quitter son emploi pour s'occuper de son enfant. C'est un motif valable. C'est écrit en toutes lettres dans la loi qu'une personne, homme ou femme, qui doit quitter son emploi pour s'occuper de son enfant est automatiquement admissible aux prestations d'assurance-chômage. C'est écrit en toutes lettres dans la loi. Ne pas voir ça, c'est tout simplement ne pas vouloir constater la réalité. C'est une raison valable, aussi bien qu'une personne qui est obligée de quitter son emploi pour s'occuper d'un membre de sa famille qui est malade et qui a besoin de soins à la maison.

Quitter son emploi parce qu'on est obligé de suivre son conjoint qui va occuper un emploi dans une autre ville, c'est une raison valable.

Il y en a toute une série, maintenant, couvrant 40 cas différents et assurant une protection additionnelle aux gens qui doivent se référer à l'assurance-chômage dans ces cas-là.

On a beaucoup parlé de harcèlement sexuel. À partir du moment où le projet de loi C-113 sera adopté par cette Chambre et qu'il aura reçu la sanction royale, après avoir été étudié par le Sénat, la personne qui se présentera dans un bureau d'assurance-chômage et qui déclarera avoir été obligée de quitter son emploi à cause de harcèlement sexuel sera automatiquement admissible à recevoir des prestations d'assurance-chômage. Le bénéfice du doute appartient à la personne qui remplit cette déclaration et qui demande des prestations d'assurance-chômage. C'est ainsi que la loi est faite. C'est ainsi que le projet de loi C-113 protège les gens qui sont obligés de quitter leur emploi pour harcèlement sexuel ou toute autre forme de harcèlement, soit au niveau de la couleur de la peau, de la religion ou autre. Le projet de loi C-113 accorde beaucoup plus de protection aux gens qui ont fait une demande de prestations d'assurance-chômage que le régime actuel.

• (1715)

Parlons maintenant des gens qui sont obligés d'aller à l'assurance-chômage parce qu'ils ont été congédiés et que l'employeur donne les mesures disciplinaires comme raison du congédiement, ce qui peut comprendre toute une panoplie de raisons, mais utilisons le terme «mesures disciplinaires». La personne qui se présente, en pratique, à un agent d'assurance-chômage et qui réclame des prestations parce que son emploi a été terminé par mesures disciplinaires, cette fois-là encore, a le bénéfice du doute. L'agent de l'assurance-chômage est maintenant obligé, en vertu du projet de loi C-113, de demander à l'employeur de faire la preuve que le congédiement est valable, justifié et que la cause de ce congédiement est juste. Si l'employeur ne peut pas faire cette preuve, le réclamant est admissible à l'assurance-chômage. C'est une protection additionnelle mise de l'avant par le projet de loi C-113 dans le but d'éviter les abus dont on nous a parlé dans les rencontres que j'ai eues avec des groupes de travailleurs de la construction.

Des travailleurs de la construction, en chômage à Sept-Îles, se sont présentés à mon bureau pendant plusieurs journées d'affilée. J'ai eu le plaisir de les recevoir, de jaser avec eux, d'écouter leurs appréhensions et leurs craintes, et j'ai appris qu'il était de pratique courante dans le domaine de la construction, pour les employeurs, de mettre fin à l'emploi d'un travailleur de la construction, en y indiquant «manque de productivité».

Avec le projet de loi C-113, présentement, dans le système actuel, le travailleur de la construction n'a pas beaucoup de recours parce qu'une pénalité de 7 à 12 semaines s'applique. Alors, le travailleur a tendance à prendre la pénalité de 7 à 12 semaines et ensuite de recevoir 50 p. 100 des prestations d'assurance-chômage, soit la moitié du montant auquel il aurait droit dans une autre situation. Mais avec le projet de loi C-113, cette personne se présente au bureau d'assurance-chômage, indique la raison de son congédiement et quand cela s'est produit, et la Commission d'assurance-chômage, le gestionnaire, est obligée de demander à l'employeur de faire la preuve du congédiement. Si l'employeur ne fait pas la preuve du congédiement, le prestataire a droit immédiatement à ses prestations d'assurance-chômage au taux de 57 p. 100. C'est une amélioration importante apportée au régime par le projet de loi C-113.

Les travailleurs de la construction, m'ont mentionné que des employeurs dans le domaine de la construction répétaient, de façon régulière, ce type de congédiement et ils ont dit craindre que l'employeur ne vienne pas continuer la preuve du congédiement, et qu'après avoir soumis son cas au conseil arbitral et avoir été obligé d'attendre pendant trois ou quatre mois, finalement, l'employeur ne vienne pas faire la preuve devant le conseil arbitral. Le réclamant a droit à ses prestations d'assurance-chômage, rétroactivement, évidemment, mais il aura été privé de revenu pendant une période de trois ou quatre mois.

Les travailleurs de la construction m'ont demandé si la loi ne pouvait pas prévoir un mode de pénalité pour empêcher et arrêter cette mesure et aussi obliger les employeurs à venir faire la preuve et à bien réfléchir avant d'émettre une formule de congédiement pour manque de productivité ou autre chose.

On a examiné cet aspect-là, et même si cette modification n'apparaît pas dans le projet de loi C-113, parce que le projet de loi C-113 est une mesure fiscale qui ne touche pas seulement des modifications au régime d'assurance-chômage, je peux vous dire que des instan-

ces ont été faites auprès du ministre lui-même et des gens qui travaillent avec lui au ministère, que cette possibilité est en train d'être examinée et que, s'il y a possibilité d'inclure dans la Loi sur l'assurance-chômage elle-même un mécanisme ou une modification qui obligerait l'employeur et qui le pénaliserait s'il ne vient pas faire la preuve que le congédiement est justifié, nous allons certainement poursuivre ce dossier-là avec beaucoup de diligence.

• (1720)

L'autre alternative que le gouvernement avait, au lieu d'imposer les mesures et les changements au régime d'assurance-chômage pour arrêter le versement des prestations à des gens qui quittent leur emploi volontairement ou qui se font congédier pour mesures disciplinaires et passer de 60 p. 100 à 57 p. 100 le niveau des prestations, c'était d'augmenter les cotisations au régime d'assurance-chômage, cotisations payées par les employeurs et les travailleurs.

Des études crédibles qui ont été faites démontrent que chaque pourcentage d'augmentation des cotisations ou chaque 20c. d'augmentation des cotisations d'assurance-chômage coûte le lendemain matin 20 000 jobs dans l'économie du Canada. Donc, cette mesure a été rejetée immédiatement parce que les cotisations d'assurance-chômage avaient été augmentées de façon substantielle il n'y a pas tellement longtemps, l'an passé, si ma mémoire est bonne, et qu'il n'aurait pas été raisonnable, cela aurait été néfaste pour l'économie d'augmenter les cotisations d'assurance-chômage versées par les employeurs et les gens qui travaillent, pour permettre à des gens qui quittent volontairement leur emploi sans raison valable ou qui se font congédier à répétition de retirer des prestations d'assurance-chômage, de bénéficier d'un système qui est un système d'assurance en réalité, qui est là pour aider les gens en recherche d'emploi ou qui sont en période de mise à pied pour différentes raisons. Il était plus équitable, à mon avis, de procéder de cette manière-là que de commencer à envisager l'augmentation des cotisations.

Un autre point qui a été soulevé et qu'il est important de mentionner, c'est la situation où une entreprise est obligée de faire de la rationalisation, d'offrir à ses employés un régime de préretraite. Dans le régime actuel d'assurance-chômage, il est difficile pour ces gens-là d'avoir accès à des prestations d'assurance-chômage. Le projet C-113 corrige cette situation puisque maintenant il est reconnu que, de toute façon, une entreprise qui est obligée de faire de la rationalisation, de réduire sa main d'oeuvre automatiquemement fait des mises à pied par manque de travail et automatiquement les employés sont admissibles au régime d'assurance. Donc il a été reconnu et accepté que si des travailleurs plus âgés décident de prendre une préretraite offerte par l'employeur, lorsque les bénéfices compris avec la préretraite au moment où l'emploi est terminé sont écoulés, ces personnes-là peuvent se déclarer disponibles à travailler et peuvent faire une demande de prestations d'assurance-chômage, et elles seront éligibles à des prestations d'assurance-chômage.

Voilà une autre mesure fort importante qui a été incluse dans le projet de loi C-113, et qui, encore une fois apporte une protection plus grande aux travailleurs et aux travailleuses qui sont obligés d'avoir recours au régime d'assurance-chômage et qui, sans qu'ils en soient responsables, sont obligés de faire appel à ce système d'assurance. Donc, voilà les commentaires que je voulais offrir sur le projet de loi C-113. Bien que C-113 impose des contraintes économiques à bien des citoyens du pays, il est une mesure nécessaire, importante, mais qui traite aussi avec équité et avec justice les gens qui y sont soumis.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Manicouagan, et j'aimerais lui poser une question sur le régime d'assurance-chômage, sachant qu'il vient d'une région du pays, tout comme moi, où le taux de chômage est très élevé. C'est un problème, bien entendu, qui le préoccupe, tout comme moi. Il sait sûrement que le régime d'assurance-chômage actuel pénalise les travailleurs qui quittent leur emploi sans raison valable. Il sait qu'avec le projet de loi C-21, la pénalité a été augmentée de sept à douze semaines. Il connaît aussi, avec le projet de loi C-113, dans une partie du pays où le taux de chômage est très élevé, le choix de l'employeur qui fait face à la décision de congédier un employé et le choix auquel fait face un arbitre au tribunal de l'assurance-chômage. Il devra soit accepter qu'il s'agit d'une raison valable, après une longue période de jurisprudence ou d'appel, ou bien accepter la décision du fonctionnaire au bureau d'assurance-chômage.

Je demande au député d'essayer d'expliquer ou de justifier la politique de son gouvernement qui vise à changer le régime d'assurance-chômage et qui comporte déjà des pénalités assez sévères pour ceux qui quittent leur emploi sans raison valable.

• (1725)

Faisons exception, bien entendu, de toutes les catégories énumérées dans le projet de loi, à la suite des pressions qui ont été faites par ses collègues, par les syndicats et par d'autres personnes à travers le pays. Mais sachant qu'il existe déjà des pénalités assez sévères, pourrait-il expliquer la décision du gouvernement de donner à ces fonctionnaires le choix—comme il a déjà été expliqué dans la Loi—d'une gamme d'options qui reflètent bien plus précisément, je pense, toutes les catégories, toutes les circonstances qui peuvent entourer la décision d'une personne à garder, à terminer ou à changer son emploi et qui, dans bien des cas, sont nécessaires pour faciliter le roulement d'une main-d'oeuvre qui est là pour permettre à l'économie et au marché du travail

de mieux fonctionner? Bien souvent, il y a des emplois et des personnes qui sont mal assortis, il y a des gens qui ne devraient pas occuper certains emplois. Puis, dans la loi comme telle, c'est une situation où c'est tout ou rien pour l'employeur qui doit faire face à la décision, tout ou rien pour la personne qui est peut-être en chômage et qui ne veut pas accepter un emploi parce que. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): C'est ce que je fais, monsieur le Président, le député connaît la question. Je lui demande d'expliquer la modification que le gouvernement a apportée à cette disposition sur les départs volontaires.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, la Loi actuelle sur l'assurance-chômage prévoit—et c'est écrit dans la loi—cinq cas qui sont considérés comme des raisons valables pour une personne qui est obligée de quitter son emploi. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a le fait qu'elle soit obligée de se déplacer pour aller vivre dans un autre endroit, quitter son emploi pour aller vivre dans un autre endroit avec son conjoint, s'occuper de la garde d'un enfant, d'une personne qui est dans le besoin, harcèlement sexuel, racial, de toute sorte.

Au cours des discussions que nous avons eues, nous avons appris que les gestionnaires de l'assurance-chômage se référaient à 40 autres cas auxquels ils avaient accès et qui avaient découlé de décisions arbitrales, de décisions des tribunaux, de décisions des conseils arbitraux et que les gestionnaires les utilisaient à leur volonté, de façon honnête quand même, pour dire: Bien, la raison de quitter votre emploi est valable.

• (1730)

Ce que le projet de loi C-113 fait, c'est qu'il inclut sous 13 raisons, ces 40 cas-là. Donc, on ajoute une protection additionnelle dans la loi, qui est visible et qui oblige les gestionnaires à s'y référer lorsqu'il est temps pour eux de prendre une décision afin de déterminer si la terminaison d'emploi ou si l'abandon d'emploi est justifié pour une raison valable. Donc, en toute honnêteté et pour répondre aux appréhensions du député de Restigouche—Chaleur, je dois dire que le projet de loi C-113 améliore ce système, améliore ce qui existe présentement et oblige les gestionnaires de l'assurance-chômage, les gens qui reçoivent les demandes à considérer ces points-là puisqu'ils sont maintenant inscrits dans la loi.

De plus, le treizième point dit «toute autre cause à être déterminée»—le langage est à peu près celui-là. Cela, évidemment, permet d'ajouter d'autres raisons à celles-là, soit par des décisions des tribunaux, soit par des décisions des conseils arbitraux.

Alors, je trouve que le projet de loi C-113 améliore énormément la situation. Si une personne ne peut pas faire la preuve qu'elle a quitté son travail pour une raison valable et si elle est incapable d'invoquer un de ces 40 points-là, eh bien, c'est qu'il n'y a plus de raison pour avoir quitté son emploi. C'est à ce moment que la pénalité prévue au projet de loi C-113 s'applique, que les prestations d'assurance-chômage pour cette personne-là, dans ce cas-là, ne s'appliqueraient pas.

Mais, il faut retenir une chose. Cette personne n'est pas bannie à vie du régime d'assurance-chômage. Si elle retourne travailler et qu'elle fait 20 semaines de travail dans un autre emploi, elle pourra y revenir éventuellement et être admissible à des prestations d'assurance-chômage après avoir complété 20 semaines de travail dans un autre emploi. De cette façon-là, je pense que le système est flexible et permet à ces personnes-là d'avoir quand même accès aux prestations d'assurance-chômage, au régime d'assurance-chômage, au cas où elles auraient besoin de s'y référer, d'y avoir accès ou d'y faire une demande de prestations parce que leur travail a été terminé et que, dans ce cas-là, les raisons pour elles de faire une demande à l'assurance-chômage sont claires, plus particulièrement s'il s'agit d'une terminaison d'emploi.

Donc, monsieur le Président, pour répondre à la question de mon honorable ami de Restigouche—Chaleur, le projet de loi C-113, particulièrement dans les régions comme les nôtres, assure une protection additionnelle aux gens qui ont accès à des emplois saisonniers. Connaissant de quelle façon l'industrie fonctionne dans nos régions, je pense que le projet de loi C-113 ajoute une protection addititonnelle pour les gens qui devront utiliser le régime d'assurance-chômage.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste deux minutes.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai deux questions très brèves à poser au député. Tout d'abord, je voudrais lui demander s'il pense qu'il est moral ou juste qu'une femme qui a été agressée sexuellement soit exclue de l'audience portant sur son cas. Le député de Terrebonne dit qu'il y a eu des précédents. Eh bien, il se trouve que ce précédent soit arrivé dans l'armée qui détient le pire bilan aux yeux de la Commission des droits de la personne. Je demanderais au député si c'est le genre de précédent que nous voulons utiliser et s'il est juste d'exclure les femmes des audiences portant sur leurs cas.

En outre, je voudrais lui demander s'il pourrait très brièvement indiquer, comme il l'a fait pour les économies

de coûts que réalisera, d'après lui, le gouvernement, l'énorme coût social qu'encourront tous les contribuables lorsqu'on refusera les prestations d'assurance-chômage aux personnes qui sont légitimement au chômage. Quel sera le coût?

M. Langlois: Monsieur le Président, la première question de la députée de Mission—Coquitlam a trait à la possibilité qu'une femme qui a été victime de harcèlement sexuel ou autre soit privée du droit de se faire entendre à une audience. Je dois dire très franchement qu'en ce qui concerne l'assurance-chômage je ne crois pas, sauf erreur, que la chose soit possible.

Si, se rendant à un bureau d'assurance-chômage pour faire une demande de prestations, une personne déclare avoir quitté son emploi parce qu'elle était victime de harcèlement sexuel, elle n'a qu'à remplir le formulaire à cette fin et son cas est soumis aux autorités compétentes. Elle peut même demander que sa cause soit entendue par la personne de son choix au bureau d'assurance-chômage. Elle remplit le formulaire et on lui accorde automatiquement le bénéfice du doute.

• (1735)

Le reste, c'est l'affaire de l'employeur. On peut le faire comparaître. En cas de harcèlement sexuel, il est on ne peut plus clair que le bénéfice du doute va à la victime.

Une voix: Non.

M. Langlois: Si!

L'autre question posée par ma collègue a trait aux compressions des dépenses sociales. Je lui rappellerai que le régime d'assurance-chômage est, comme son nom l'indique, un régime d'assurance. Il ne s'agit pas d'un régime d'avantages sociaux. C'est un régime d'assurance auquel les employeurs et les travailleurs contribuent pour qu'il y ait des fonds disponibles au cas où, ayant perdu votre emploi, vous deviez y avoir recours. Ce n'est pas un programme d'aide sociale, c'est un régime d'assurance et il y a tout lieu de le considérer comme tel.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de Stormont—Dundas.

J'aimerais, moi aussi, dire quelques mots au sujet de ce projet de loi, Loi portant compression des dépenses publiques. Je veux concentrer mes observations sur les caractéristiques de ce projet de loi qui se rapportent au programme d'assurance-chômage et plus précisément sur celles qui réduiraient le taux des prestations de 60 p. 100 à 57 p. 100 et qui aboliraient les prestations pour ceux qui, selon les termes de la Loi sur l'assurance-chômage, quittent volontairement leur emploi sans justification.

En premier lieu, je voudrais dire que je ne suis pas plus impressionné par ce projet de loi que je l'avais été par son malheureux prédécesseur. Je ne m'attarderai pas, comme d'autres l'ont fait, sur la définition de motif valable ou de justification et sur les difficultés de contestation qui incomberont au chômeur désireux d'invoquer l'une des 14 circonstances d'exception énumérées à l'article 18 du projet de loi. Ce n'est pas que je n'accorde aucune importance à ces questions, au contraire, mais j'ai peu de temps et je voudrais parler des autres points où ce projet de loi fait fausse route.

J'ai remarqué que ces modifications de la Loi sur l'assurance-chômage sont présentées par le ministre des Finances à titre de mesures qui, selon lui, permettront de maîtriser le déficit et de maintenir un environnement favorable à la croissance économique et à la création d'emplois.

Encore une fois, les conservateurs ont choisi de demander aux principales victimes de la récession, les chômeurs, de porter le fardeau des compressions de dépenses tout en adoptant d'autres mesures qui permettront aux riches de continuer à échapper à leur juste part des impôts qui, si elle était dûment payée, contribuerait à la diminution du déficit.

Le problème avec le projet de loi C-113 de même qu'avec le projet de loi C-21, présenté il y a deux ans, et les autres modifications que le gouvernement actuel a apportées au programme de l'assurance-chômage et à la loi connexe, c'est qu'ils ne constituent pas les modifications vraiment fondamentales qui doivent être apportées à ce programme et à d'autres pour que les Canadiens puissent s'adapter à l'environnement libre-échangiste dans lequel nous nous trouvons à l'heure actuelle et pour que notre économie et son atout le plus précieux, à savoir les Canadiens eux-mêmes, soient plus compétitifs au cours de la prochaine décennie.

Je veux parler ici non pas de ce que le gouvernement fait avec le projet de loi C-113, mais de ce qu'il ne fait pas. Je crois que c'est important de le souligner au cours du présent débat étant donné que ce projet de loi est présenté par le ministre des Finances et découle de son mini-budget du mois de décembre dernier.

La récession en cours et les nombreuses tragédies humaines qui en sont découlées ont été exacerbées du fait que le gouvernement n'a pas su mettre en place, comme l'avait promis le premier ministre au cours de la dernière campagne électorale, un programme global et cohérent de mesures d'adaptation qui permette d'affronter les retombées de l'ALE et de préparer les Canadiens à l'avenir.

C'est à mon avis l'une des grandes faiblesses de la politique économique du gouvernement actuel dont le coût au plan humain est incalculable et sera ressenti et absorbé par des millions de familles canadiennes pendant des années et des générations à venir.

Ce coût est tout aussi important que le coût engendré par la dette nationale croissante et inquiétante et y est d'ailleurs lié. Si l'économie canadienne ne réagit pas aux

changements profonds qui se produisent dans le monde entier, en devenant plus souple afin de pouvoir s'y adapter plus facilement, nous prendrons encore plus de retard. Nous serons confrontés au problème d'un chômage beaucoup trop élevé pendant encore des années.

• (1740)

Comme les études le montrent depuis cinq ans, de nombreux aspects du système de sécurité du revenu et de la politique économique du Canada nuisent à la souplesse de notre économie. La politique en question contribue à une baisse de la productivité et empêche du même coup la main-d'oeuvre, les marchés et les entreprises de s'adapter rapidement au transfert d'industries à faible valeur ajoutée à des industries à forte valeur ajoutée. Il est ainsi beaucoup plus difficile pour les Canadiens de relever les nouveaux défis que posent la mondialisation des marchés et le remplacement d'une économie basée sur le secteur primaire par une économie fondée davantage sur la connaissance et la haute technologie.

L'incapacité de la politique canadienne de préparer les Canadiens à cela nous forcera, en fait, à payer à l'avenir un prix beaucoup plus élevé que nécessaire au niveau du chômage.

Au coeur de ces programmes d'adaptation, il y avait une bonne réforme de l'assurance-chômage et les programmes afférents nécessaires pour aider les Canadiens qui travaillent pour des industries en déclin et pour profiter des nouveaux débouchés qui s'ouvriront à l'avenir.

À l'instar de nombreux autres Canadiens, notamment un grand nombre de gens de la région de l'Atlantique, je crois qu'on aurait dû procéder depuis longtemps à une bonne réforme de l'assurance-chômage dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les débats rafraîchissants qui ont eu lieu aux États-Unis au beau milieu de la dernière campagne électorale présidentielle et nous avons relevé certaines des nouvelles idées proposées par le nouveau président Clinton.

Ce que j'ai trouvé le plus rafraîchissant dans le cadre de ce débat, c'est de voir que le nouveau président saisit certaines des nouvelles notions et qu'il comprend la nécessité d'offrir les encouragements voulus—la carotte autant que le bâton—pour inciter les gens à utiliser leurs talents et leurs compétences, ainsi que les ressources économiques, de la façon la plus productive possible.

La notion d'encouragements est à la base d'une bonne partie des idées que le président, M. Clinton, le vice-président, M. Gore, ont présentées et qu'ils introduisent maintenant dans des mesures législatives qui tendent à relancer l'économie américaine. C'est le fondement des principes déjà discutés du travail et de l'apprentissage par opposition à l'assistance sociale et aux programmes d'aide sociale qui misent sur l'inactivité.

La notion d'encouragments à habiliter des individus est absente du projet de loi, des modifications qu'il apporte au programme d'assurance-chômage, ainsi que des autres mesures législatives présentées par le gouvernement. En réalité, ce dernier ne comprenait pas une des importantes leçons sur l'habilitation et les encouragements quand il a conçu ses programmes.

Prenons l'exemple des mesures sur les départs volontaires. Le gouvernement parle d'abus et du besoin de les éliminer; il soutient que ceux qui quittent leur emploi sans justification abusent du programme et qu'il faut leur refuser les prestations.

Il faut faire la distinction entre l'abus et la dissuasion en ce qui concerne le programme d'assurance-chômage. Le gouvernement est d'avis que le problème dans ce domaine, c'est l'abus que certains en font, notamment ceux qui quittent leur emploi sans justification. Or, on ne peut nier que certains abusent du programme. Étant donné la taille et la complexité du programme d'assurance-chômage, les abus sont inévitables. En fait, des règles et des systèmes ont été mis en place pour y remédier.

• (1745)

Je dois terminer mon discours plus vite que je ne l'avais prévu, mais permettez-moi de conclure. Le problème de l'assurance-chômage, que ne corrige pas ce projet de loi, c'est que ce ne sont pas ceux qui en abusent qui coûtent cher au Canada. Ce sont plutôt les mesures de dissuasion qui sous-tendent le programme et qui mènent les entreprises et les individus à faire des choix qu'ils éviteraient si ce programme était mieux conçu.

Je reviendrai sur cet argument. Je pense qu'il est important, mais qu'il a été oublié dans ce débat. Je donne maintenant la parole à mon collègue, le député de Stormont—Dundas.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Cette loi omnibus a pour objectif de mettre en oeuvre les diverses mesures visant la compression des dépenses, décrites dans l'Exposé économique présenté par le ministre des Finances le 2 décembre 1992. Parmi ces mesures figurent plusieurs changements controversés au régime d'assurance-chômage.

J'aimerais concentrer mes remarques sur la Partie IV de ce projet de loi, qui traite des changements qu'on propose d'apporter au régime d'assurance-chômage.

Comme dans le projet de loi C-21 qui l'a précédé, le gouvernement continue dans la Partie IV du projet de loi C-113 à s'en prendre à l'assurance-chômage et aux chômeurs. Au lieu de concentrer son attention sur les problèmes qui ont valu à 1,6 million de Canadiens de se retrouver aujourd'hui au chômage, le gouvernement a décidé d'intensifier ses attaques contre le régime d'assurance-chômage.

Par la faute du gouvernement qui n'a pas su gérer l'économie, le taux de chômage, le nombre d'usines qui ferment leurs portes, le nombre de faillites, le nombre de licenciements, la réduction des effectifs atteignent aujourd'hui au Canada des proportions jamais vues depuis la Grande crise.

Contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire, le Canada n'est pas encore sorti de la récession. Pourtant, au lieu de s'attaquer aux problèmes économiques de notre pays, tout ce que fait le gouvernement, c'est de promouvoir un programme de droite, un programme qui s'inspire des idées du Parti réformiste en s'en prenant à l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, il y a au Canada 2,6 millions d'assistés sociaux, 2,8 millions de personnes qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et plus de 2 millions de gens qui doivent s'adresser aux banques d'alimentation. Pourtant, dans un effort presque frénétique pour essayer de faire ce qu'il n'a pas réussi à faire jusqu'ici, à savoir réduire le déficit, le gouvernement a tourné le dos à ces Canadiens et a fixé son attention sur le régime d'assurance-chômage.

Les changements qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage dans le projet de loi C-113 ont de graves conséquences pour un grand nombre de Canadiens. L'article 17 prévoit une réduction du taux des prestations d'assurance-chômage, qui passe de 60 à 57 p. 100. L'article 18 prévoit quant à lui que les personnes qui quittent volontairement leur emploi sans motif valable ou qui sont renvoyées pour mauvaise conduite n'auront pas droit à l'assurance-chômage. Malheureusement, le projet de loi C-113 ne prévoit aucune disposition pour aider les chômeurs à retrouver du travail.

Dans la ville de Cornwall, dans ma circonscription de Stormont—Dundas, le taux de chômage dépasse 20 p. 100. Les fermetures d'usine, les licenciements, les faillites et l'accroissement du nombre d'assistés sociaux sont choses courantes.

Le manque de leadership du gouvernement fédéral sur le plan de l'économie, l'impact de la récession, la politique du gouvernement qui consistait à maintenir des taux d'intérêt et un dollar élevés et les retombées d'une imposition excessive, y compris la TPS, sont autant de facteurs qui ont contribué à la désintégration économique de cette collectivité frontalière.

J'aimerais que les députés du parti ministériel aillent à Cornwall dire à la population que la récession est terminée, que les 2 000 et quelques emplois perdus au cours des 20 derniers mois réapparaîtront et qu'en attendant, les sans-emploi peuvent compter sur l'assurance-chômage.

À cause du projet de loi C-21, les travailleurs qui ont perdu leur emploi ont vu leur couverture réduite même s'ils devaient payer des cotisations plus élevées. Le projet de loi C-113 réduira les prestations de 3 p. 100. Avec cette mesure, le gouvernement continue de s'attaquer au régime d'assurance-chômage et il suit, à cet égard, la ligne de conduite des conservateurs, celle qui oblige les contribuables à payer plus pour avoir moins.

Le gouvernement ne s'est pas contenté de cesser de contribuer à la caisse d'assurance-chômage tout en réduisant la période de prestations et en augmentant les cotisations. Il veut maintenant réduire le pourcentage des gains assurables des Canadiens prestataires de l'assurance-chômage.

• (1750)

Jusqu'où iront encore les conservateurs? Ils voudraient peut-être supprimer purement et simplement le régime d'assurance-chômage.

Les raisons que le gouvernement invoque pour justifier ces modifications au régime d'assurance-chômage ne tiennent pas debout. Le gouvernement dit qu'il doit apporter ces modifications afin de décourager les paresseux et les fainéants qui quittent leur emploi et qui s'attendent à ce que les Canadiens responsables et travailleurs les fassent vivre.

À écouter les députés du parti ministériel, on croirait que tous les Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ont quitté volontairement leur emploi, ont fraudé le régime et veulent se payer du bon temps. En fait, les statistiques du gouvernement révèlent que seulement 6 p. 100 des bénéficiaires de l'assurance-chômage ont quitté leur emploi sans motif valable ou ont été congédiés pour inconduite.

Personne ne s'oppose à ce que le gouvernement décourage les fraudeurs ou ceux qui quittent inutilement leur emploi. Cependant, les modifications prévues dans le projet de loi visent à prendre en faute 6 p. 100 des demandeurs, alors que les 94 p. 100 qui restent verront leurs prestations réduites. Qui plus est, ceux qui quittent leur emploi risquent de perdre la totalité de leurs prestations s'ils ne réussissent pas à convaincre les fonctionnaires que leurs motifs étaient valables. Il est clair qu'en réduisant les prestations, le gouvernement ampute le régime d'assurance-chômage pour le simple plaisir de le faire.

En présentant le projet de loi C-113, le gouvernement n'a pas examiné ce que devraient être les objectifs globaux du régime d'assurance-chômage et il n'a pas essayé de réformer en profondeur celui-ci, de manière qu'il puisse mieux répondre aux besoins des sans-emploi.

En 1990, lorsque les conservateurs ont adopté le projet de loi C-21, des milliers de Canadiens sont venus grossir le nombre des pauvres et des assistés sociaux. Le pourcentage de sans-emploi couverts par le régime d'assurance-chômage est passé de 70 à 58 p. 100. Si les modifications proposées dans le projet de loi C-113 sont adoptées, les Canadiens sans emploi qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage n'auront guère d'autre choix que de se tourner vers des services d'aide sociale déjà débordés.

L'opposition suscitée par le projet de loi C-113 et par son prédécesseur éphémère, le projet de loi C-105, montre bien que les Canadiens n'appuient pas l'offensive du gouvernement contre le régime d'assurance-chômage. Bon nombre de Canadiens estiment que les modifications proposées constituent des obstacles pour ceux qui doivent quitter leur emploi parce qu'ils y sont victimes de harcèlement ou ceux qui sont congédiés arbitrairement.

Le projet de loi C-113 ne rectifie pas les lacunes que comportait le projet de loi C-105, relativement aux motifs valables pour quitter un emploi. Même si des définitions de ce qui constitue un motif valable sont énoncées dans le projet de loi, les Canadiens devront encore prouver qu'ils avaient raison de quitter leur emploi. Le processus sera non seulement long, mais il sera aussi pénible, notamment pour les personnes ayant quitté leur emploi parce qu'elles y étaient harcelées sexuellement.

En outre, ceux qui disent avoir quitté leur emploi pour des raisons de harcèlement sexuel pourraient se rendre compte qu'il est très difficile de prouver que pareil harcèlement a eu lieu. Bien des gens, au lieu de faire valoir leurs droits, décideront peut-être de continuer à subir le harcèlement au lieu de quitter leur emploi. Pire encore, ils décideront peut-être de quitter leur emploi et se verront refuser toute prestation d'assurance-chômage.

Le projet de loi C-113 n'améliore pas le régime d'assurance-chômage. Avant de pouvoir recevoir des prestations d'assurance-chômage, les demandeurs devront en effet prouver qu'ils avaient des raisons valables de quitter leur emploi ou qu'ils n'ont pas été congédiés pour inconduite. Ils seront présumés coupables jusqu'à ce qu'ils prouvent leur innocence.

Parce que les modifications proposées sont de nature restrictive, il s'ensuivra de nombreux appels qui, à leur tour, entraîneront un arriéré de travail et, de ce fait, des retards dans le traitement des prestations d'assurance-chômage. On peut difficilement considérer cela comme une réforme de l'assurance-chômage. Qui plus est, il arrivera que des demandes légitimes seront rejetées et que des personnes congédiées sans raison valable seront privées de prestations.

Au lieu de s'inquiéter du régime d'assurance-chômage, le gouvernement devrait plutôt se demander, en premier lieu, pourquoi les Canadiens ont besoin de ce régime. Les Canadiens ne veulent pas dépendre de l'assurance-chômage. Ils veulent que le gouvernement crée des emplois, qu'il favorise le perfectionnement de la main-d'oeuvre et qu'il investisse dans l'éducation ainsi que les activités de recherche et développement.

En conclusion, j'exhorte les députés à rejeter le projet de loi C-113. Il est à espérer que le gouvernement réévaluera alors ses priorités afin de redonner du travail aux Canadiens, comme mes collègues du Parti libéral et moi-même nous sommes engagés à le faire.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Le projet de loi tend à appliquer certaines compressions annoncées dans la déclaration économique et financière déposée à la Chambre par le ministre des Finances en décembre dernier. Permettez-moi de préciser que nous avons minutieusement étudié les répercussions des mesures envisagées avant de déposer le projet de loi. Nous les avons proposées, parce que nous sommes déterminés à appuyer la reprise économique actuellement en cours au Canada.

• (1755)

Nous ne réduisons pas pour le plaisir de réduire. Nous le faisons, car il faut absolument résorber le déficit si nous voulons favoriser les investissements au Canada, la compétitivité de nos entreprises et la création d'emplois. Permettez-moi de rappeler à la Chambre que le Canada

fait des progrès dans ces domaines. Même si trop de Canadiens sont encore sans emploi, nous sommes encouragés par les nombreux signes de reprise que nous apercevons dans presque tous les secteurs d'activité économique. Cependant, la situation très difficile au niveau international nuit à la reprise économique observée au Canada.

L'activité économique dans les principaux pays industrialisés a été ralentie par la restructuration des entreprises, le climat d'incertitude sur les marchés et les dettes élevées. Comme le taux de croissance au Canada est plus faible que prévu, les recettes de l'État sont inférieures aux prévisions du gouvernement. Ce manque à gagner a aggravé notre situation déficitaire. Il nous faut donc prendre des mesures très sévères pour pouvoir maîtriser la situation. Nous devons adopter de bonnes mesures financières si nous voulons soutenir la croissance économique nécessaire pour préserver les emplois actuels et surtout pour en créer de nouveaux.

Dans la déclaration économique de décembre dernier, le ministre des Finances décrivait les nombreuses mesures que le gouvernement prend pour appuyer la reprise économique et favoriser encore davantage la croissance économique. Il y avait notamment des mesures dont les objectifs étaient les suivants: stimuler la création d'emploi, surtout dans le secteur de la petite entreprise; soutenir davantage la recherche et le développement en bonifiant un programme qui compte déjà parmi les plus généreux du monde; continuer à encourager les exportations en facilitant l'accès aux marchés étrangers et en prenant des mesures pour améliorer la compétitivité du Canada sur le plan international; accroître le financement pour la formation des travailleurs tout en prenant des mesures pour favoriser les efforts conjoints de l'État, des entreprises et des syndicats afin que l'apprentissage et le perfectionnement deviennent une priorité constante des Canadiens tout au long de leur vie; soutenir davantage les investissements stratégiques dans l'infrastructure du Canada.

Nous ne pouvons faire ces importants investissements dans notre économie si les coûts entraînent une croissance effrénée de la dette. Nous ne pouvons pas dire simplement «portez à mon compte», comme le feraient les députés d'en face, sans prendre les mesures voulues pour payer ces interventions. Comme les événements des dernières semaines l'ont montré, en particulier les budgets de certaines provinces, les gouvernements, partout au Canada, commencent à prendre conscience de leur dette et des problèmes liés à l'endettement et, plus important encore, du fait qu'il faut réduire les déficits qui alourdissent l'endettement. La dette est une entrave constante à la croissance économique et à la création d'emplois.

Pour sa part, le gouvernement fédéral actuel, s'efforce, depuis le début de son mandat, de remettre de l'ordre dans les finances nationales. En tout cas, depuis quatre ans et demi que je siège ici, nous avons beaucoup travaillé sur des mesures qui vont dans ce sens. Certaines d'entre elles ont été très difficiles. Nous avons limité la croissance des dépenses au titre des programmes. Nous avons privatisé des sociétés d'État, légiféré sur la compression des dépenses et mis en place le compte de service et de réduction de la dette, faisant de la responsabilité financière une obligation prévue par la loi. Durant les audiences que nous avons tenues d'un bout à l'autre du Canada au sujet de la TPS, les Canadiens nous ont demandé de mettre en place une loi limitant les dépenses gouvernementales, et c'est ce que nous avons fait.

Compte tenu de la récession qui a ralenti la croissance économique ici et partout dans le monde et qui a fait diminuer nos recettes, nous devons faire davantage d'efforts pour réduire le déficit. Il y a deux raisons qui font que nous devons prendre des mesures à cet égard.

Premièrement, des déficits élevés compromettent nos chances de connaître une relance soutenue. Ils empêchent que les fonds d'investissement limités qui sont disponibles au Canada soient investis en grande partie dans des initiatives productives du secteur privé. Cela fait monter les taux d'intérêt chez nous et force les emprunteurs canadiens à aller chercher des fonds à l'étranger, ce qui entraîne une augmentation de notre dette extérieure. Par conséquent, le pays devient plus vulnérable aux variations du taux de change et à l'instabilité des taux d'intérêt. Nous avons certainement connu cela au cours de la dernière année.

Deuxièmement, si nous n'agissons pas maintenant, nous aurons à faire face à des déficits encore plus importants au cours des années à venir. Le rétablissement de l'équilibre financier coûterait encore plus cher aux Canadiens à ce moment-là. Ce prix, ce serait peut-être une hausse des impôts ainsi qu'une réduction de notre compétitivité et de notre capacité de créer des emplois. Je répète que l'autre possibilité, c'est-à-dire hausser les impôts, n'est pas la solution. Il est donc clair que la solution la plus responsable, c'est de limiter davantage les dépenses gouvernementales.

• (1800)

Les mesures que nous avons prévues, y compris celles que ce projet de loi vise à mettre en oeuvre, nous permettront de réduire les dépenses de quelque 8 milliards de dollars au cours de la période financière de trois ans se

terminant en 1994–1995. Cela entraînera une réduction importante de la composante structurelle du déficit.

Très rapidement, je voudrais repasser certaines des mesures prévues dans ce projet de loi qui font que celui-ci mérite d'être appuyé non seulement par moi-même et par mes collègues du parti ministériel, mais aussi par les députés d'en face.

On a beaucoup parlé des modifications au régime d'assurance-chômage proposées dans ce projet de loi. Je voudrais parler de certains autres éléments du projet de loi qui me paraissent très importants, car il prévoit également la mise en application de restrictions salariales. Il est certain, comme le prévoit la mesure à l'étude, que les traitements des députés et des sénateurs sont bloqués pour trois ans. Ceux des juges et des employés de sociétés à but non lucratif sont bloqués eux aussi pour deux ans.

Le premier ministre, les membres du Cabinet, le sous-gouverneur de la Banque du Canada, le gouverneur général, les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces du pays se verront eux aussi geler leur traitement, et c'est très raisonnable.

Les salaires payés dans la fonction publique seront gelés pour deux ans. Les employés assujettis à une convention collective verront leur convention tout simplement prorogée. S'ils en ont signé une l'année dernière d'une durée de trois ans, la durée en sera prolongée à cinq ans. S'il y a des clauses non monétaires sur lesquelles peuvent s'entendre les parties intéressées, c'est-à-dire le syndicat et les travailleurs qu'il représente, le gouvernement sera heureux de modifier les dispositions des conventions collectives portant sur des questions non monétaires.

Le projet de loi propose donc des mesures sérieuses de restriction salariale. La raison pour laquelle j'appuie les restrictions salariales dans le secteur public est très simple. Ma circonscription regroupe 200 000 électeurs. Bien peu de ces derniers ont obtenu une augmentation de salaire l'année dernière, et bien peu s'attendent à en recevoir une cette année ou l'année prochaine. Si mes électeurs n'ont pas les moyens de payer plus d'impôts, je ne vois pas pourquoi ils devraient en payer davantage parce que nous aurions accordé des augmentations de salaire à des travailleurs qui ne sont pas du secteur privé. Nous nous imposerons à nous-mêmes la même chose que subissent mes électeurs à cause de la situation économique.

La réduction des subventions au transport est une autre mesure que propose le gouvernement et que j'appuie sans hésitation. Nous fournissons une aide au transport des céréales dans le cadre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cette aide sera diminuée de 10 p. 100 par année pendant deux ans. Le Programme de subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique subira une baisse de 10 p. 100, tout comme les tarifs prévus dans la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.

Au cours des audiences du comité chargé d'étudier ce projet de loi, on a mentionné un autre moyen de modifier le programme en question. Je me réjouis que le gouvernement ait pu rencontrer les personnes touchées, présenter et adopter en comité plénier des propositions d'amendement qui ont produit le résultat qu'il escomptait, soit la réduction générale de 10 p. 100 des dépenses. En fait, la solution choisie est meilleure que celle que le gouvernement avait d'abord proposée. Nous avons écouté les propositions et modifié le projet de loi en conséquence.

La réduction applicable aux transferts de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique est une autre mesure qui figure dans le projet de loi. Dans le cadre de ce transfert, le gouvernement fédéral transfère aux provinces une partie de l'impôt payé par les entreprises de services publics comme l'électricité et le transport du gaz. Ces transferts seront diminués de 10 p. 100 cette année. Cette mesure est tout à fait pertinente. Il faut arrêter de jeter l'argent par les fenêtres. Le temps est venu pour le gouvernement de cesser dorénavant de faire l'aumône.

La dernière partie du projet de loi porte sur l'assurance-chômage. Nos vis-à-vis ont fait beaucoup d'observations sur le contenu de ce projet de loi. Je voudrais dire en quelques mots pourquoi j'appuie sans réserve ce projet de loi. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le projet de loi gèle le traitement de nombre de fonctionnaires. Il convient donc qu'il gèle aussi les prestations d'assurance-chômage à compter du 1er avril de cette année. La raison pour laquelle nous gelons les prestations part du même principe que je vous ai déjà exposé. Aucun de mes électeurs n'aura automatiquement une augmentation au début d'avril. Je ne vois pas pourquoi les prestataires d'assurance-chômage devraient en avoir une. Cette mesure supprime l'augmentation de 3 p. 100 accordée automatiquement et gèle les prestations à leur niveau actuel. Monsieur le Président, je vous assure que cela ne me pose aucun problème de conscience. J'aurais aimé pouvoir dire aux chômeurs qu'ils auront une augmentation. La conjoncture économique actuelle nous amène plutôt à leur dire que nous sommes dans l'impossibilité de leur offrir une augmentation parce que les

contribuables sont incapables de payer davantage. Cet aspect de la question est très important.

• (1805)

Ce gel des prestations va de pair avec le gel des primes payées par mes électeurs, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de leur employeurs. Nous ne gelons pas seulement la somme que nous déboursons au taux de l'an dernier, c'est-à-dire de 1992, nous gelons aussi au taux de 1992 la somme que paient les employés.

Si je posais la question suivante à mes électeurs: «Êtes-vous prêts à payer une prime d'assurance-chômage plus importante pour que les prestataires aient de plus grosses prestations?» Il n'y a pas de doute dans mon esprit que mes électeurs répondront: «Non, je ne peux pas payer plus. Je n'ai pas eu d'augmentation. Il n'y a pas de raison pour qu'ils en aient une.» C'est cela aussi qui est inscrit dans cette mesure législative.

Ce projet de loi encourage aussi la création d'emplois. L'allégement des primes pour les petites entreprises est un élément très important. Pour la première année, lorsqu'une petite entreprise engagera de nouveaux employés, elle n'aura pas à payer plus de primes que l'année précédente, malgré l'augmentation de ses effectifs. C'est peu de chose, mais c'est un coup de pouce pour les employeurs qui sont capables d'engager de nouveaux employés. Ceux qui lancent une petite entreprise n'auront pas à payer de primes du tout, durant la première année.

N'est-ce pas une façon positive d'encourager la création d'emplois? Évidemment, nos députés d'en face sont contre cette mesure législative et ces idées. Je suppose qu'ils peuvent nous expliquer pourquoi.

Il y a encore quelques éléments de ce projet de loi dont j'aimerais discuter. Prenons d'abord le cas de ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Pour aider ces gens à reprendre leur place dans la population active, le gouvernement a annoncé une augmentation de 260 millions des fonds de formation pour ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage. C'est une augmentation importante qui porte le total disponible pour les demandeurs de l'assurance-chômage à 2,21 milliards pour l'an prochain. Ajoutons à cela le 1,6 milliard que le gouvernement paye à ceux qui sont sans travail, mais ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage.

On voit que le gouvernement du Canada, les contribuables du Canada—le gouvernement n'a pas d'argent et sa source de fonds c'est la population qui me regarde ce soir ou ceux qui travaillent en permanence—fournissent 3,8 milliards pour la formation. Je n'ai aucune hésitation à dire que ces fonds ramèneront les gens dans la population active beaucoup plus rapidement.

La disposition dont on parle le plus est celle qui concerne les prestations de ceux qui quittent leur emploi volontairement. Pendant les audiences du comité législatif, dont j'étais membre, on nous a dit que quelque 225 000 personnes quittent volontairement leur emploi chaque année et seront donc visées par cette mesure législative.

Pouvez-vous imaginer cela, monsieur le Président, dans les conditions d'emploi que nous avons depuis quelques années, 225 000 personnes quittent leur emploi sans raison et s'attendent à toucher des prestations, avec la bénédiction de l'opposition. Pourquoi? Cela me dépasse. Combien cela nous a-t-il coûté, l'an dernier? Un milliard. Où l'avons-nous trouvé ce milliard? Nous l'avons emprunté ou nous avons augmenté les primes de ceux qui travaillent.

Nous avons entendu des tas d'exemples pathétiques de personnes qui sont contraintes de quitter leur emploi et ont de bonnes raisons. Eh bien, je crois que ce projet de loi protège les personnes qui ont une raison valable de quitter leur emploi. Mais pouvez-vous imaginer les circonstances, monsieur le Président, que l'opposition a décrites? Un employé se présente un matin à son travail, il décide qu'il a passé une mauvaise nuit et pour s'en remettre il détruit tous les ordinateurs de son bureau. Son employeur arrive et lui dit: «Mon Dieu, c'est affreux ce que vous avez fait là, vous avez détruit tout le matériel de notre bureau. Vous êtes renvoyé».

• (1810)

L'opposition veut verser des prestations d'assurance-chômage à ces gens-là. L'employeur déclare que l'employé a été renvoyé pour un motif valable et ce dernier n'a pas de prestations; c'est exactement ce qu'il mérite. Mais les députés d'en face se plaisent à dire: «Oui, il devrait y avoir une pénalité parce qu'il a été renvoyé» et ils veulent dire qu'au lieu de lui donner 60 p. 100 des prestations, il ne devrait en toucher que 50 p. 100. Selon l'employeur, la personne qui est licenciée parce qu'elle le mérite ne devrait rien toucher de la caisse d'assurance-chômage ni des contribuables de notre pays.

Je suis heureux de dire que ce projet de loi met en place le principe que ceux qui quittent volontairement leur emploi ou que ceux qui sont licenciés parce qu'ils le méritent ne toucheront pas de prestations aux termes de ce programme. Maintenant, sommes-nous obligés de le faire?

Pour conclure je voudrais seulement mentionner un article du journal montréalais *The Gazette* du 23 février. Il a pour titre: *Le Canada court à la ruine si on ne limite pas le déficit de l'assurance-chômage*. Il y est question d'une déclaration de M. Forget. J'aimerais vous en lire trois paragraphes, si le temps me le permet.

> Un économiste du Québec a déclaré hier qu'il faudra peut-être que le Canada soit rendu au bord de la ruine pour que ses dirigeants se décident enfin à faire les choix difficiles qui s'imposent pour freiner le déficit croissant de la caisse d'assurance-chômage. Les changements que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage ne sont guère que de petites retouches. . .

—certainement pas ce que l'on aurait pu penser que l'opposition allait dire de nous. . .

> . . .a déclaré Claude Forget, un ancien ministre québécois qui a dirigé, en 1986, une enquête fédérale sur l'assurance-chômage.
>
> Ce pays devrait traverser d'ici trois ans, tout au plus, une importante crise financière. Nous pourrions peut-être éviter une telle crise en examinant le régime d'assurance-chômage sous un tout nouvel angle, a-t-il dit. Il a ajouté que les contribuables ont peut-être eu une fausse impression de sécurité face aux emprunts effrénés effectués à tous les paliers de gouvernement et que pour cette raison, ils ne voient pas la nécessité d'obliger les politiciens à repenser le régime d'assurance-chômage. Personne, parmi le grand public, ne voit l'urgence d'une telle réforme. Nous attendrons probablement, pour agir, qu'il soit trop tard.

Je suis fier de dire aujourd'hui que nous n'attendons pas, qu'au contraire nous agissons, ainsi que nous devons le faire.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Une question, monsieur le Président. Je me demande si le député a regardé l'émission W-5 sur la chaîne CTV. Il y était question de la Nouvelle-Zélande. Je me demande s'il a remarqué—ce sont les chiffres fournis à l'émission, je crois—que, lorsque la Nouvelle-Zélande a connu un véritable effondrement économique en 1984, le déficit global du gouvernement équivalait à 7 p. 100 de son produit intérieur brut. La dette accumulée du gouvernement correspondait à 62,7 p. 100 du produit intérieur brut de la Nouvelle-Zélande, et sa dette extérieure nette, publique et privée, atteignait 47 p. 100 de son produit intérieur brut.

Aujourd'hui, après huit ans de beaux discours sur le déficit et le dette de la part des gens d'en face, y compris le député, le déficit budgétaire du Canada, tous ordres de gouvernement confondus—et le gouvernement fédéral ne saurait être tenu responsable de la dette des gouvernements provinciaux—s'élevait, l'an dernier, à 8,5 p. 100 de notre produit intérieur brut. Notre dette accumulée, tous ordres de gouvernement confondus, se chiffrait à 650 milliards de dollars, soit 44 p. 100 de notre produit intérieur brut. Or, les paniers percés d'en face veulent dépenser 6 milliards de dollars pour l'achat de la Rolls Royce des hélicoptères de chasse anti-sous-marins.

Le député va-t-il prendre la parole et tenter d'expliquer à quiconque pourrait regarder ce débat comment il peut oser parler de réduction des dépenses, alors que son gouvernement a pratiqué la politique consistant à la fois à dépenser et à emprunter à tous vents? Il s'agissait de suivre l'exemple donné par Ronald Reagan aux États-Unis qui, au cours de son mandat, a trouvé moyen d'accroître la dette nationale au point où, si l'on tient compte du mandat de M. Bush, elle a atteint le chiffre astronomique de trois billions.

Le député va-t-il nous parler de mesures concrètes plutôt que de se griser de mots, car on sait qu'en paroles et en actes ce gouvernement scandaleusement irresponsable a persisté dans la même direction? Le gouvernement actuel ne se sent-il pas responsable de nos enfants et de nos petits-enfants? Ou bien va-t-il encore se contenter, comme il l'a fait au cours des neuf dernières années, de faire de beaux discours, promettant qu'il va combattre le déficit et la dette—certes, pas ceux de cette année, mais ceux de l'année prochaine—?

• (1815)

M. Soetens: Monsieur le Président, il se trouve que j'ai vu l'émission dont parle le député et j'ai été consterné par les problèmes que connaît la Nouvelle-Zélande. Mon collègue avait tout à fait raison lorsqu'il affirmait que le pourcentage du déficit et de la dette par rapport au produit national brut de ce pays est en croissance.

Je suis heureux d'affirmer que depuis huit ans que le Parti conservateur est au pouvoir à Ottawa, notre part de cette dette, le pourcentage du déficit, en admettant que les dettes provinciale et municipale ne sont pas la responsabilité du gouvernement fédéral, est passé de 8,2 p. 100 à 6,1 p. 100 du produit national brut. Nous avons fait exactement ce qui s'imposait.

Le député a omis de dire qu'afin de réduire sa dette, la Nouvelle-Zélande a apporté des changements fiscaux et a notamment adopté une taxe sur la valeur ajoutée, à l'instar du Canada. Pendant ce temps, mon collègue a préféré abandonner un parti qui prenait ses responsabilités parce qu'il n'a pas eu, lui, le courage de prendre les mesures qui s'imposaient.

Le député nous demande ce que nous avons fait pour réduire nos dépenses. Mais quelles mesures de réduction des dépenses adoptées par le gouvernement depuis huit ans ont reçu l'appui du parti d'en face? A-t-il appuyé une seule de ces mesures? Ce parti a-t-il une seule fois reconnu à la Chambre le bien-fondé d'une mesure de compression prise par le gouvernement?

Je défie le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique de nommer un seul programme de reduction de dépenses qu'ils aient appuyé. Ils n'y parviendront pas.

Nous avons réduit les dépenses dans le domaine de la défense, au sujet duquel le député posait justement une question. D'ailleurs, les prévisions de dépenses de cette année indiquent que des économies seront réalisées à ce chapitre. Ces économies sont rendues possibles en partie parce que le Canada réduit ses engagements en Europe, ce qui constitue une mesure très constructive. D'autre part, les réductions de dépenses nous permettent d'accorder un budget à nos forces armées, de sorte que si l'armée désire acquérir du matériel moderne, il lui faudra réaliser des économies dans un domaine pour pouvoir dépenser ailleurs.

Le député d'en face dirait aux militaires qu'on leur a montré où ils pourraient réaliser des économies et qu'ils n'ont plus la possibilité d'acquérir du matériel moderne. Les hommes et les femmes qui nous servent, vous et moi, et qui sont au service de l'ensemble des Canadiens se verraient forcés de continuer à utiliser du matériel vieux de 40 à 50 ans, dont l'utilisation pourrait comporter des risques.

C'est ainsi que le Parti libéral conçoit les choses. Depuis le jour où Pierre Trudeau est arrivé au pouvoir en 1967, jusqu'en 1984, le Parti libéral a décimé le matériel des forces armées, et il poursuivrait cette politique jusqu'à ce que nous n'ayons plus de forces armées capables de faire quoi que ce soit pour le Canada.

M. Kilgour: Le député semble oublier, monsieur le Président, que le député de Calgary-Nord-Est et moi-même avons été expulsés du parti. Nous n'avons pas quitté le parti. Nos fauteuils ont pratiquement été déménagés d'un côté à l'autre de la Chambre.

Le député voudra peut-être expliquer le régime fiscal néo-zélandais à ses collègues et voisins. J'ai l'impression que j'en sais plus long que lui à ce sujet. Nous dira-t-il comment l'impôt sur le revenu et la taxe de vente sont entrés en vigueur? Croit-il que cela s'est passé de la même façon au Canada qu'en Nouvelle-Zélande? S'est-il entretenu à ce sujet avec Roger Douglas? Je sais qu'il siégeait au comité. Je sais qu'il est venu à Edmonton, votre ville et la mienne, monsieur le Président, et qu'il n'a pas donné la chance à grand-monde de sérieux de prendre même la parole devant le comité.

Je connais fort bien le caucus du député et je ne crois pas qu'il ait tenu une discussion intelligente sur les répercussions que la TPS allait avoir, dans la conjoncture économique actuelle, pour le Canada, le secteur des petites entreprises et les électeurs du député. Très peu des députés d'en face, si toutefois il y en a, ont compris tout de suite de quoi il retournait avec la proposition. Comme autant de robots, ils n'ont fait qu'emboîter machinalement le pas à leur génie, l'ancien ministre des Finances qui, soit dit respectueusement, ne comprenait rien lui-même à cette proposition et n'y comprend toujours rien, ni d'ailleurs aux ravages qu'elle cause d'un bout à l'autre du pays.

• (1820)

M. Soetens: Monsieur le Président, le député a raison, on l'a mis dehors et il l'a mérité. S'il l'a mérité, c'est parce qu'il a reproché le faible niveau de ce débat. J'ai été membre du Comité pendant toute l'année et demie qu'a duré l'examen de cette question, et pourtant je ne me souviens pas qu'il ait comparu devant le Comité pour lui apporter la contribution de haut niveau qu'il juge appropriée.

Je ne suis pas gêné de dire que si nous avons instauré la TPS, c'est pour plusieurs raisons, notamment parce que la taxe sur les ventes des fabricants était une taxe régressive qui pénalisait les fabricants de ma circonscription et d'autres circonscriptions au Canada. Nous nous sommes dits que si nous éliminions la taxe de vente fédérale, cela permettrait au secteur manufacturier canadien d'être plus compétitif. Que nous pourrions ainsi aider ce secteur à devenir plus compétitif et à exporter une plus grande partie de ses produits.

Il est intéressant de voir qu'à présent les exportations atteignent chaque mois des chiffres record. Je dis bien des chiffres record. Et ce dans quel secteur? Dans le secteur manufacturier.

Si le député estime que l'instauration de cette taxe est une mesure terrible, il est sûr que, de son point de vue, toute mesure positive est terrible. De notre point de vue, de ce côté de la Chambre, aider le secteur manufacturier à exporter une plus grande partie de ses produits ou à devenir plus compétitif est une mesure extrêmement positive. Nous l'avons prise.

Je suis heureux de dire que notre Parti prendra les décisions difficiles devant lesquelles le Parti d'en face s'est défilé pendant toutes ses années d'existence depuis 1967.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai écouté le député de l'Ontario avec beaucoup d'intérêt. Je doute qu'il ait prouvé grand-chose en expliquant en détail que le gouvernement prend des décisions difficiles.

D'après moi, si le gouvernement prenait des décisions ardues, il ne le ferait pas sur le dos des chômeurs. Il s'en prendrait plutôt à des questions de principe, notamment au projet d'acquisition d'hélicoptères. En effet, depuis que la guerre froide est terminée, nous n'avons plus besoin des mêmes armements et du même matériel et, pourtant, nous envisageons ce projet, dont le coût a grimpé de 1,4 milliard de dollars et que le gouvernement ne songe pas à réduire. Au contraire, il s'entête à vouloir le réaliser. Il vient de retirer au député d'Etobicoke—Lakeshore sa charge de secrétaire parlementaire parce qu'il s'y était opposé. Plusieurs candidats à la direction se disent d'ailleurs contre ce projet, eux aussi.

À mon avis, si le député de l'Ontario attend qu'on lui propose des réductions, en voici une sensationnelle: elle permettrait une économie de 5,8 milliards de dollars.

Le député de l'Ontario me fait penser à l'empereur qui se pavanait dans la rue lorsqu'un enfant s'est exclamé: «Regardez, il est nu!» De toute évidence, le député a perdu toute crédibilité en essayant d'expliquer pourquoi nous allons chercher 2,5 milliards de dollars dans les poches des chômeurs, alors que nous nous préparons à consacrer 5,8 milliards à l'achat d'hélicoptères militaires qui ne serviront probablement jamais au moindre combat. Ils permettront simplement d'exécuter des manoeuvres de recherche et de sauvetage qu'il conviendrait mieux de réaliser au moyen d'équipement moins coûteux.

Par cette compression des dépenses publiques, le gouvernement entend priver les chômeurs de 2,5 milliards de dollars, alors qu'il a connu la période de la plus forte croissance jamais réalisée au Canada, de 1984 à 1990, la plus longue période de croissance soutenue. Il a imposé 35 nouvelles taxes, y compris la TPS.

• (1825)

Nos vis-à-vis parlent de restrictions des dépenses et d'économies. Cela nous rappelle Ronald Reagan. Quelle catastrophe! Il a prêché toutes ces choses, mais il a dépensé des milliards de dollars. Cela ressemble au premier ministre qui se rend dans les pays du Pacifique ou aux États-Unis et emporte avec lui du matériel supplémentaire, des limousines et tout ce qu'il souhaite, alors que le déficit gouvernemental augmente.

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, la dette du pays s'élevait à 169 milliards de dollars; or, cette année, elle dépassera les 450 milliards de dollars. Nos vis-à-vis sont-ils vraiment de bons gestionnaires? Sont-ils dignes de foi, alors que durant la plus longue période soutenue de croissance de notre histoire, bien qu'ils nous aient imposé 35 nouvelles taxes et la TPS, notre dette a plus que doublé.

Quelle est la solution que le gouvernement propose après avoir créé la pire récession économique depuis les années 1930? Il a lancé trois initiatives, en fait. Il a signé l'Accord de libre-échange qui a tout simplement fait disparaître toutes sortes d'industries dans le secteur de la fabrication et de la transformation. Il a appliqué ensuite la TPS qui était censée aider ces industries. En fait, cette taxe et l'Accord de libre-échange ont entraîné la suppression de quelque 400 000 emplois dans le secteur manufacturier au Canada.

Ensuite, pour porter le coup de grâce, nos vis-à-vis ont imposé des taux d'intérêt extrêmement élevés. De 1986 à 1990, ils ont maintenu au Canada des taux d'intérêt de 4 ou 5 p. 100 supérieurs à ceux pratiqués aux États-Unis, ce qui a accru la valeur du dollar par rapport à ce qu'elle était en 1986 et pénalisé doublement les secteurs de la fabrication et de la transformation.

Tout d'abord, ils devaient concurrencer les industries américaines qui pouvaient compter sur des taux d'intérêt de 7 ou 8 p. 100 alors qu'ils étaient confrontés à des taux de 13 ou 14 p. 100, et ensuite, la valeur du dollar, qui variait entre 70 et 75c, a monté en flèche pour passer à 85, 86 ou 87c. américains.

Les pressions exercées par la politique financière et monétaire du gouvernement étaient incroyables. Il s'agissait de la politique la plus régressive et nuisible de notre histoire et elle est venue s'ajouter aux 35 augmentations d'impôt en question. Il s'agissait dans pratiquement tous les cas d'un impôt régressif. Il était question d'une taxe d'accise sur l'essence ou d'une taxe de vente sur autre chose.

Après avoir réduit au chômage 1,6 million de Canadiens—ils sont probablement au moins deux millions, mais 400 000 ont tout simplement cessé de se chercher un emploi et ils n'entrent donc pas dans les statistiques—en décembre, le gouvernement leur a dit qu'après leur avoir enlevé leur travail, il allait maintenant sabrer dans leurs prestations. Beaucoup de ces personnes seront confrontées à des compressions de 80 $ environ par mois, ce qui est plutôt difficile à avaler pour le chef d'une famille monoparentale ou une famille de trois ou quatre enfants quand un seul des parents travaille.

Je sais de quoi je parle, car dans ma circonscription d'Algoma, dans la ville minière d'Elliot Lake, au cours des deux dernières années et demie, quelque 3 400 emplois bien rémunérés dans le secteur de l'extraction de l'uranium ont disparu. Cela a entraîné la perte de 1 500 emplois ou plus dans le secteur des services.

Ces gens sont confrontés non seulement à la perte de quelque 70 ou 80 $ par mois, mais également à des mesures très restrictives et très dures aux termes desquelles on ne peut quitter son emploi sans une justification.

Il y a toutes sortes de raisons tout à fait légitimes pour lesquelles les gens quittent leur emploi et ils sont déjà fortement pénalisés, puisqu'ils sont assujettis à une période d'attente de 12 semaines et le reste.

• (1830)

Je regardais justement les chiffres sur le nombre de personnes qui quittent leur emploi. En septembre 1988, au plus haut du cycle économique, plus de 31 000 Canadiens ont quitté leur emploi. En septembre 1990, ce chiffre était tombé à 26 000. En septembre 1992, il n'était plus que de 16 700.

Il est question en l'occurrence d'une main-d'oeuvre de 11 ou 12 millions de personnes et il y a toutes sortes de situations familiales, de problèmes de santé ou de travail qui peuvent inciter des gens à quitter leur emploi; cela ne me semble pas un chiffre extrêmement élevé et, pourtant, on place l'employeur dans une position extrêmement forte. Il peut dire à ses employés qu'il les exploite peut-être, mais que, s'ils en ont assez et s'ils quittent leur emploi, ils n'auront pas droit à des prestations d'assurance-chômage.

On doit faire preuve d'une certaine civilité dans l'administration du programme d'assurance-chômage. Il s'agit du plus important programme au Canada, puisqu'il représente 22 milliards de dollars. Manifestement, il est possible de ne pas donner tous les pouvoirs à l'employeur. On doit parvenir à un certain équilibre; si une personne quitte son emploi pour des raisons de famille, pour des problèmes au travail ou pour une autre raison, il est normal qu'elle soit pénalisée, mais, aux termes des dispositions du projet de loi C-113, on donne tous les pouvoirs à l'employeur, ce qui est tout à fait injuste.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire clairement ce que je pense de ce projet de loi.

Je voudrais tout d'abord parler de la situation générale. En l'occurence, le gouvernement continue de faire ce qu'il a fait à propos d'un certain nombre d'autres questions, c'est-à-dire leurrer les Canadiens.

Le gouvernement tente en fait de réussir une double opération; il essaie de leurrer deux groupes, d'abord les Canadiens en général, et ensuite les travailleurs eux-mêmes. Je vais vous expliquer.

Vous vous rappellerez que durant la crise constitutionnelle, le gouvernement a tenté d'amener les gens à voter oui en leur faisant peur. Vous vous rappellerez aussi que durant le débat sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, il a utilisé le même genre de tactique. Il n'a toujours pas appris sa leçon.

Que fait-il en l'occurence? Pourquoi est-ce que je dis qu'il lance de la poudre aux yeux aux Canadiens? C'est parce qu'il exploite les craintes des Canadiens, les craintes que certains ne profitent effectivement du système actuel, et cela est vrai, mais ils sont très, très peu nombreux à le faire. Il exploite le sens de l'équité des Canadiens qui ne veulent pas qu'on profite indûment du système.

Le gouvernement essaie de faire croire qu'il y a beaucoup de gens qui profitent du système et qui coûtent aux contribuables canadiens des millions de leur argent durement gagné, mais nous savons que ce n'est pas vrai.

Nous savons également, à en juger par la mesure à l'étude, que le gouvernement n'a rien appris depuis huit ans et plus qu'il est au pouvoir.

[*Français*]

C'est malheureux, monsieur le Président. C'est très, très malheureux. Mais on fonde cette approche, cette tactique qu'on a utilisée ailleurs pour essayer d'exploiter les peurs, les sentiments des Canadiens. Mais cela ne marchera pas.

[*Traduction*]

Je vais vous dire pourquoi cela ne donnera pas de résultats. Voyons ce qu'ont dit certains observateurs. Dans un éditorial de *La Presse* du 25 janvier, Alain Dubuc commentait le projet de loi pour finir par le condamner en ces termes parce qu'il ne tenait pas compte des zones grises: «Le projet de loi, dans sa forme actuelle, est inhumain.»

Or, certains diront que le projet de loi a été modifié, mais il ne l'a pas été suffisamment pour le rendre acceptable. Je tiens à dire bien clairement que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons que ceux qui ne veulent pas travailler en subissent les conséquences. Nous ne voulons pas leur faire la vie belle. Nous voulons qu'ils fassent leur part dans la société, mais nous ne croyons pas que ce soit la façon de s'y prendre.

• (1835)

Permettez-moi de citer quelqu'un d'autre. Claude Forget, qui a dirigé l'étude, remet en question les mesures conservatrices, les qualifiant de mauvais calcul politique, de geste vain du point de vue économique, de perte de temps et de crédibilité politique. Voilà ce que dit M. Forget de ce projet de loi. Ce ne sont pas les propos de Ron Duhamel,

député de Saint-Boniface, ni du Parti libéral. C'est ce que dit M. Forget: un mauvais calcul politique, un geste vain du point de vue économique, une perte de temps et de crédibilité politique. Même ceux qui partagent l'idéologie des conservateurs ne se rangent pas à leurs côtés pour appuyer ces mesures.

Ce n'est pas tout. J'ai dit au départ, rappelez-vous, que le gouvernement jouait sur les sentiments des Canadiens parce qu'ils ont indéniablement le sens de l'équité. Nous n'aimons pas les tricheurs. Voyons ce que le Conseil économique du Canada a dit à propos des chômeurs. Il est écrit, dans un rapport que ce conseil a publié en 1991, que les travailleurs qui quittent leur emploi ne sont pas une lourde charge pour la caisse de l'assurance-chômage. Évidemment, nous connaissons le sort de cet organisme. Lorsqu'on donne de bons conseils honnêtes, on s'expose.

Selon une analyse des chiffres de 1986 sur l'emploi, la moitié de ceux qui quittent leur emploi en prennent immédiatement un autre, monsieur le Président. Vous le savez, j'en suis certain, mais les députés ministériels l'ignoraient. Je tiens à ajouter autre chose: non seulement la moitié de ces travailleurs ont accepté immédiatement un nouvel emploi, mais un autre groupe de 43 p. 100 en a trouvé un autre dans les dix semaines. Par contre, seulement 5 p. 100 de ceux qui ont perdu leur emploi en ont retrouvé un autre immédiatement et 50 p. 100 l'ont fait dans les dix semaines. Il est donc clair, d'après les résultats de cette étude digne de foi, que ce projet de loi ne fera rien pour les personnes qui décident de quitter volontairement leur emploi, car ce n'est pas à ce niveau que se situe le problème.

Le gouvernement dit qu'il veut éliminer la fraude. Nous avons déjà prouvé qu'il y a moins de 1 p. 100 de fraudeurs. Nous avons déjà prouvé que, sur des dépenses de quelque 20 milliards de dollars, il y a probablement environ 200 millions de dollars qui ne sont pas utilisés de façon appropriée. C'est beaucoup d'argent, mais par rapport au montant total de 20 milliards, c'est très peu.

Il est intéressant de regarder la situation du Canada comparativement aux autres pays du Groupe des Sept. Nous aimons parler de notre participation au Groupe des Sept. Actuellement, le Canada fait partie de la majorité. La plupart des pays du Groupe des Sept paient des prestations d'assurance-chômage aux personnes qui quittent volontairement leur emploi. Pourquoi le gouvernement change-t-il sa politique? Pourquoi? Il dit que c'est pour éliminer la fraude, mais nous constatons qu'il y a très peu de fraudeurs et qu'ils coûtent très peu au gouvernement. Nous constatons aussi que les gens qui quittent volontairement leur emploi en trouvent un autre très rapidement. Nous savons aussi que très peu de gens quittent leur emploi en pleine récession.

Pourquoi donc le gouvernement veut-il adopter une telle mesure? Je crois savoir pourquoi, et je vais vous le dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues. J'ai dit au départ que le gouvernement exploite le crainte des Canadiens, la crainte que leur inspire une situation économique très difficile. L'argent est rare. Quiconque triche nuit à tout le monde. Je crois que c'est vrai et je pense que tous les Canadiens sont aussi de cet avis, mais le gouvernement exagère l'ampleur du problème.

Deuxièmement, il exploite notre sens de la justice, car nous ne voulons pas que les gens trichent. Il exploite cet aspect aussi. Il ne s'attaque pas au véritable problème. Nous savons que la caisse d'assurance-chômage est financée par les employeurs et par les travailleurs. Le gouvernement verse encore une contribution importante, mais c'est très peu par rapport à ce que paient les travailleurs et les employeurs.

Même si le gouvernement dit que, d'après ses estimations, et nous savons ce que valent ses estimations, il pourra économiser 2,45 milliards de dollars sur deux ans—aux frais des chômeurs, bien entendu—nous savons aussi que la caisse d'assurance-chômage affiche déjà un déficit de près de 5 milliards de dollars et que, d'ici environ un an, il atteindra presque 7 milliards. Si le gouvernement essaie vraiment de résoudre le problème, il s'y prend mal, de toute évidence.

• (1840)

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que le gouvernement a tenté de redéfinir la pauvreté. Pourquoi? Parce qu'il a trouvé les chiffres alarmants. Comme il ne réussissait pas à résoudre le problème, il a dit que la notion de pauvreté avait changé. Il en a proposé une nouvelle définition. Il a fait en sorte que les pauvres ne figurent pas dans les statistiques.

Le gouvernement essaie maintenant de trouver une nouvelle définition du chômeur. C'est ce qu'il tente de faire, parce qu'il ne sait pas comment venir à bout des problèmes. Il change les règles. Il veut faire croire que les gens fraudent ou exploitent le système, de manière à rehausser son image, à donner l'impression qu'il est intransigeant et qu'il fait ce qu'il faut. Par la même occasion, il essaie de charmer l'électorat.

[*Français*]

Je trouve cela lamentable, vraiment lamentable, monsieur le Président. J'aurais bien aimé, pour la première fois en deux termes, que le gouvernement écoute un peu, un tout petit peu les membres de l'opposition et qu'il

accepte certains des amendements que nous avions proposés.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que les travailleurs seront maintenant vulnérables. Comment une femme pourra-t-elle aller de l'avant en toute confiance et dénoncer le harcèlement sexuel dont elle est victime? Imaginez, monsieur le Président, qu'un employeur dise à ses employés: «Les temps sont durs. Il faudra réduire les salaires, et si cela ne vous plaît pas, vous savez ce qui vous attend.» Pouvez-vous imaginer cela, monsieur le Président? Moi, je le peux.

[*Français*]

Il ne s'agit pas d'un pas en avant, c'est un pas en arrière, un grand pas en arrière.

[*Traduction*]

La possibilité que la Chambre adopte une telle mesure législative me consterne.

[*Français*]

Je trouve cela, comme je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, lamentable.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, environ huit ou neuf députés ont participé cet après-midi au débat sur ce projet de loi, qui aborde deux sujets principaux, l'assurance-chômage et la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Tous les orateurs ont parlé d'assurance-chômage et il me reste cinq minutes pour aborder la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

En procédant à ce qu'il qualifie de compressions budgétaires, le gouvernement envisage de retrancher 74 millions de dollars du montant qu'il verse aux chemins de fer aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, somme que devront par conséquent acquitter les producteurs de céréales. Les producteurs de l'Ouest devront assumer cette dépense au moment où le prix de leur blé d'exportation n'est plus que de 110 $ la tonne.

Au lieu de verser 729 millions de dollars aux termes de la loi, le gouvernement n'en versera que 653 millions. Il propose aussi de verser aux agriculteurs plutôt qu'aux chemins de fer la somme de 653 millions, moins les frais associés au transport ferroviaire, les autres subventions au transport ferroviaire, les subventions à l'adaptation et les subventions servant à assumer les frais des syndicats de commercialisation. Malgré cela, les agriculteurs ne recevront pas un montant équivalent à la somme que le gouvernement retranche des subventions versées aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

La commission d'examen de l'Office national des transports a déposé son rapport. Je l'ai entre les mains. Il s'agit d'un rapport rédigé par M. Gilles Rivard. Ce n'est que sottise. L'auteur du rapport sera le prochain directeur de l'Office national des transports. Comme exemple de loup dans la bergerie, on ne trouve pas mieux.

Le gouvernement verse 28 $ la tonne aux chemins de fer et 14 $ aux producteurs de céréales. Le gouvernement veut réduire sa contribution. Par conséquent, les frais de transport que devront assumer les producteurs seront plus de trois fois supérieurs aux frais qui leur étaient imposés en 1984. À l'époque, les conservateurs formaient l'opposition et ont livré bataille aux libéraux, de même qu'à moi et à mes collègues. Ils se sont opposés à une mesure législative identique à celle qu'ils présentent aujourd'hui. Ils dépassent la mesure. En péchant par action et par omission, ils ont aggravé les problèmes que leur ont légués les libéraux.

Des milliers d'agriculteurs perdent les terres qu'eux et leurs ancêtres cultivent depuis trois ou quatre générations. La solution que leur propose le gouvernement est de payer 74 millions de dollars de plus pour le transport des céréales.

Avec l'entente du pas du Nid-de-Corbeau, le chemin de fer Canadien Pacifique a obtenu des Canadiens 25 millions d'acres de terrain, 25 millions de dollars et des terrains houillers. Le gouvernement lui a permis de s'emplir les poches en divisant tout cela entre différentes sociétés. Il devrait forcer le CP à utiliser une partie des profits qu'il tire des terres, des forêts et des houillères que le peuple lui a données pour payer sa part du transport des céréales comme le prévoyait l'entente de 1897.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement conservateur qui s'opposait à la mesure libérale de 1983-1984 nous présente maintenant une mesure identique.

M. Duhamel: Ce n'est pas la même chose.

M. Benjamin: Oui, c'est la même chose. Si vous comparez les discours des conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition à ce qu'ils font maintenant. Les libéraux ont aboli l'entente du Nid-de-Corbeau. Maintenant ils se contredisent.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 23 mars 1993 et au paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre

fin à l'étude en troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 448)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Danis
DeBlois
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Andre
Attewell
Bjornson
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Landry
Langlois
Layton
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—119
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Campbell (South West Nova)
Copps
Dingwall
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Gérin
Harb
Heap
Hunter
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacLellan
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nowlan
Nystrom
Parker
Pickard
Proud
Rideout
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Walker
Whittaker
Althouse
Arseneault
Baker
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Catterall
de Jong
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Campbell (Vancouver Centre)	Charest
Della Noce	Jelinek
Kaplan	Ouellet
Turner (Vancouver Quadra)	Young (Acadie—Bathurst)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme Langan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. S'il avait pu être présent, le député de Esquimalt—Juan de Fuca aurait voté suivant la ligne de son parti.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) propose: Que le projet de loi C-241, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (drapeau national du Canada), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole ce soir à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-241, dont je suis l'auteur. Je suis sûr que vous l'avez lu. Il est très court, mais il a une grande portée.

Ce projet de loi réclame que le drapeau du Canada soit arboré dans tous les bureaux de poste du Canada. Comme je l'ai déjà dit, c'est beaucoup plus qu'une simple règle à appliquer.

• (1920)

[*Français*]

Depuis les dernières années, les services offerts par la Société canadienne des postes ont changé de façon draconienne. Par sa politique de fermer des bureaux de poste des régions rurales, la Société enlevait la seule présence fédérale existante dans ces communautés. Le but de ce projet de loi est de retourner ces symboles aux communautés.

[*Traduction*]

Notre drapeau national est un symbole important pour notre pays. C'est le symbole auquel s'identifient tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. Le Canada est une vaste terre de diversités. Les gens sont très différents d'un endroit à l'autre.

C'est la tradition de se servir du drapeau pour établir un lien entre ces grands espaces, ce qui contribue aussi à unifier le pays et à éveiller la fierté des Canadiens.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de leurs symboles. Ceux-ci dévoilent l'histoire de notre nation; ses habitants, son environnement, ses cultures. Ici, comme dans de nombreuses autres villes à travers le pays, il existe de nombreux symboles tels des musées et autres lieux historiques rappelant aux citoyens leur identité nationale. Mais, dans les communautés des régions rurales, de tels symboles existent rarement. Souvent, c'est le bureau de poste qui représente le seul symbole national.

[*Traduction*]

Quiconque vit dans un centre urbain comme Ottawa, Montréal ou Vancouver, peut trouver étrange que l'on parle d'un bureau de poste comme d'un symbole national. Pourtant, dans les collectivités rurales, le bureau de poste constitue souvent la seule présence fédérale. Le bureau de poste est, pour ces collectivités, une source de fierté. Il signifie que le gouvernement fédéral a reconnu leur existence et leur importance.

J'aimerais vous lire un extrait d'une lettre que m'a écrite l'un de mes électeurs à propos de l'importance du bureau de poste dans sa collectivité.

[*Français*]

Et je cite: «Nous sommes natifs de Pointe-Verte et nous avons vu se développer, du moins en partie, l'histoire de notre bureau de poste. Nous nous souvenons tout spécialement de ce petit édifice en bois, près de l'école de Pointe-Verte. À l'époque, on parlait de la possibilité d'une construction d'un bureau de poste. À l'arrivée de ce nouvel édifice, la population de Pointe-Verte était très fière puisque pour nous c'était dans le cadre normal des choses.»

Cette citation illustre l'attention que l'on accorde aux bureaux de poste ruraux comme étant des symboles. Mais le gouvernement veut maintenant enlever ces symboles. Quoique la Société canadienne des postes ait reçu de nombreuses lettres demandant de garder ces bureaux de poste, elle continue de mettre en vigueur cette politique

désastreuse. Comme je l'ai mentionné plus tôt, plus de 3 000 communautés rurales ont perdu leurs bureaux de poste, donc, du même coup, un important symbole national.

Ce que je propose avec ce projet de loi est de retourner un symbole national à ces communautés rurales. Tout en appuyant la réouverture de ces bureaux de poste, je suis conscient que cela entre en conflit avec la philosophie et l'horaire de ce gouvernement. En tenant compte de cela, je propose donc que l'on exige, dans toutes les installations de Postes Canada, de déployer un drapeau canadien, leur retournant ainsi un important symbole national que le gouvernement fédéral semble avoir oublié.

[*Traduction*]

Récemment, le projet de loi C-73 a été présenté à la Chambre des communes. Nous avons discuté de la Société canadienne des postes et de la possibilité qu'elle soit privatisée. Quiconque consulte le hansard paru ces jours-là verra le rôle important que jouent les bureaux de poste, en tant que symbole national, dans toutes les collectivités du Canada.

Très souvent, le bureau de poste est la seule présence fédérale dans ces petites collectivités. Le seul édifice à arborer le drapeau canadien. Tous les partis et tous les députés de la Chambre ont reconnu l'importance de la Société canadienne des postes et des bureaux de poste ruraux en tant que symbole national et symbole de la présence fédérale dans les collectivités.

• (1925)

Avec l'ouverture des comptoirs postaux, la Société canadienne des postes a adopté comme philosophie de ne plus faire du bureau de poste un symbole national et de ne plus utiliser le drapeau canadien.

J'estime qu'en tant que Canadiens, nous devons préserver ces symboles nationaux dans tout le Canada. Plusieurs personnes trouvent que le nouveau logo de la Société canadienne des postes ressemble à des ailes de pigeon. Bon nombre de bureaux de poste utilisent ce drapeau, en plus du drapeau canadien. Ils utilisent les deux. Quelle est la prochaine étape? À mon avis, le drapeau canadien suffit. Il est explicite. C'est le seul que nous devrions utiliser. Tous les bureaux de poste et tous les comptoirs postaux devraient l'arborer.

Je sais que nous avons commencé un peu tard et même si j'ai droit à 20 minutes, je serai bref, car je sais que plusieurs autres députés veulent prendre la parole. Je leur laisserai plus de temps pour le faire en abrégeant un peu mon intervention. J'aurais voulu parler de la philosophie qu'a adoptée la Société canadienne des postes et qui consiste à fermer les petits bureaux de poste des zones rurales, parce qu'il y a un rapport entre tout ça.

J'aurais voulu parler de la fermeture du bureau de poste de Pointe-Verte; de la réduction des heures de service du bureau de poste de Dalhousie, le samedi; du centre de tri de Campbellton; de la réduction des heures de service à Nash Creek; de la nécessité d'installer des boîtes supplémentaires à St. Quentin, à Kedgwick. . .

[*Français*]

Il est nécessaire de présenter ces points-là, mais il y a d'autres députés qui veulent prendre la parole. Je sais qu'on a commencé en retard à cause du vote, et je vais leur laisser la parole. Je vais donc écourter mon discours.

[*Traduction*]

J'espère seulement que d'autres députés m'appuieront dans mes efforts en vue de veiller à ce que tous les bureaux de poste et tous les comptoirs postaux au Canada arborent le drapeau canadien.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat portant sur la proposition de modifier la Loi sur la Société canadienne des postes à propos de l'utilisation de notre drapeau national.

À mon avis, le député nous offre une solution compliquée pour résoudre un problème qui en grande partie n'existe pas. Je ne crois pas que le député ait pu démontrer que ce projet de loi est vraiment nécessaire. Je ne pense pas qu'il mérite l'appui de la Chambre.

Il ne le mérite pas pour plusieurs raisons. Il y a naturellement les frais qu'il faudrait engager si ce projet de loi était adopté. Ce n'est pas la raison de mon objection.

Le projet de loi du député propose en fin de compte que le drapeau soit arboré dans tous les commerces de notre pays qui fournissent un service postal, soit quelque 14 000 comptoirs. J'espère que le député ne laisse pas entendre que la Société canadienne des postes n'arbore pas fièrement le drapeau canadien, parce que c'est absolument faux.

La société a une politique officielle pour guider ses employés sur la manière dont il faut arborer correctement le drapeau canadien. Cette politique fait en sorte que tous les drapeaux canadiens qui sont arborés dans ses locaux le soient avec fierté et respect.

Il y a environ 19 000 endroits où les services postaux sont offerts dans tout le pays. Parmi ceux-ci, il n'y en a environ que 3 600 qui sont des bureaux de poste de la société. C'est l'usage de la Société canadienne des postes d'arborer le drapeau canadien à ses bureaux de poste, mais comme le sait le député, la vaste majorité des comptoirs postaux sont des franchises qui sont situées principalement dans des magasins de détail appartenant à des exploitants particuliers.

Le député conviendra cependant que nous devrions continuer à respecter l'indépendance des personnes qui exploitent des comptoirs privés et que nous devrions nous fier à leur bon sens et à leur jugement en la matière.

Certaines de ces franchises se trouvent dans des locaux exigus. J'estime que c'est au propriétaire du magasin de détail, qu'il ait ou non un comptoir postal, de décider lui-même s'il veut arborer le drapeau canadien.

La Société canadienne des postes fait un excellent travail en fournissant un service postal officiel à tous les Canadiens. Comme nous le savons tous, quand l'ancien gouvernement a présenté en 1981 un projet de loi visant à convertir l'ancien ministère des Postes en une société d'État autonome, il l'a fait pour que le service postal ne souffre pas des ingérences de la politique. En fait, le président du SPC de l'époque, Jean-Claude Parrot, était en faveur de cela et avait même encouragé le Parlement à laisser les gestionnaires administrer la société. Tous les partis ont accepté les changements, car ils représentaient une solution raisonnable à une situation quasi impossible.

• (1930)

À mon avis, les résultats ont été très positifs. Vu que beaucoup de députés désirent prendre la parole, je n'utiliserai pas tout mon temps, monsieur le Président. Je pense que les gestionnaires de la nouvelle société des postes représentent l'élément le plus important qui fait que l'organisation sert l'intérêt de tous les Canadiens.

Je ne peux pas blâmer le député de vouloir que l'on arbore le drapeau canadien, et je doute que quiconque soit opposé à une telle initiative. Toutefois, je pense que ce projet de loi ne représente pas convenablement l'engagement de la société des postes face à la promotion de l'identité distincte du Canada.

Chaque année, la société imprime quelque 250 millions de timbres portant le drapeau. Elle est fière d'encourager les Canadiens à les utiliser. Depuis le lancement de cette série de timbres, de nombreuses représentations attrayantes du drapeau ont été imprimées. Je suis heureux de dire que souvent j'utilise ces timbres pour ma propre correspondance et j'invite mes concitoyens à les demander.

L'engagement de la Société canadienne des postes envers le patrimoine ne s'arrête pas là. Elle contribue à une série de vignettes télévisées destinées à sensibiliser les Canadiens à leur patrimoine. Chaque émission d'une minute décrit un aspect particulier de l'histoire canadienne ou parle d'un grand Canadien. Je suis sûr que vous les avez déjà vues.

Je désire féliciter la Société canadienne des postes de sa contribution constante, non seulement en sa capacité d'entreprise commerciale mais, peut-être, surtout à titre d'agent de l'identité canadienne.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour faire quelques observations sur le projet de loi C-241 présenté par le député de Restigouche—Chaleur et ayant trait au drapeau national du Canada et à la Société canadienne des postes.

Je trouve que le député a fait valoir des arguments très valables quand il a signalé la raison d'être du projet de loi dont le Parlement est saisi, à savoir modifier la Loi sur la Société canadienne des postes afin que notre drapeau continue de flotter au-dessus de tous nos bureaux de poste.

Si l'on songe à la création non seulement du Canada mais également à celle du service postal et à ce que celui-ci signifiait pour nos collectivités, comme l'a fait observer le député, et tous ceux d'entre nous qui représentent le monde rural le savent bien, on constate à quel point nos bureaux de poste étaient importants avant la privatisation et, dans certains cas, continuent de l'être pour nos petites localités.

Le bureau de poste est un point de rassemblement. Autrefois, c'était le lieu où les gens de la place se réunissaient. Cette tradition est restée vivante dans certaines collectivités. Malheureusement, quand on traverse le Canada, on constate qu'il y a de plus en plus de petits bureaux de poste des régions rurales qui ferment. C'est même le cas de certains bureaux de poste situés dans quelques-unes de nos collectivités plus populeuses.

Dans la circonscription de Penticton que je représente et qui compte 27 000 habitants, le bureau de poste a été fermé l'année dernière malgré les protestations de la population et les pétitions que j'ai présentées au nom de plus de la moitié des habitants de Penticton, qui s'opposaient à la fermeture du bureau de poste.

Dans les régions rurales avoisinant Penticton, la localité de Naramata vient de voir son bureau de poste fermer ses portes. Rock Creek, une petite localité du comté de Boundary a perdu, l'année dernière, le bureau de poste qui la desservait depuis plus de 100 ans, ou plutôt depuis près de 125 ans pour être plus précis. C'est que la Société canadienne des postes n'a que faire de l'histoire. La Société canadienne des postes ne semble pas se soucier du service et n'a rien fait qui témoigne d'un grand patriotisme.

• (1935)

Le député est sur la bonne voie lorsqu'il essaye de s'assurer que nous conservions au moins un peu de notre patrimoine, de notre culture et de notre patriotisme en disant: «Si vous tenez un comptoir de la Société canadienne des postes, vous devriez au moins vous identifier comme faisant partie de la mosaïque canadienne, de la culture canadienne, du lien qui unit tous les Canadiens.» Je suis d'accord là-dessus.

Permettez-moi de m'éloigner un peu du point de vue principal de la motion qui est, si je ne me trompe, de faire en sorte que tout bureau de poste arbore le drapeau canadien l'identifiant comme un bureau de la Société canadienne des postes ou comme un bureau du gouvernement canadien.

Mais revenons à la situation actuelle. Je me souviens que lorsque j'étais en affaires, il y a environ huit ans, dans tout le Canada existait un service de livraison assurée dans les vingt-quatre heures entre les grands centres. Je viens d'une petite localité de Colombie-Britannique, du nom d'Osoyoos. Je suis avocat. Pour faire parvenir nos documents au bureau d'enregistrement des terres de Kamloops, nous les mettions à la poste à 14 h 30. Dès 11 heures le lendemain ils avaient été livrés et nous recevions confirmation de l'enregistrement par téléphone.

Cette année, les gens de ma circonscription et moi-même avons surveillé le temps qu'il faut au courrier pour aller d'une communauté à l'autre. Pas plus tard qu'hier, l'un de mes électeurs m'a envoyé une enveloppe portant un tampon indiquant la date à laquelle il l'avait reçue. Pour faire les 40 milles qui séparent Kelowna de Penticton, cette lettre a mis huit jours, huit jours pour faire 40 milles.

Et ce n'est pas le seul exemple. Il y a quelque jours j'ai reçu un coup de téléphone. De Summerland à Okanagan Falls, il y a environ 25 milles. Il a fallu 11 jours à une lettre pour couvrir cette distance. Je viens de recevoir du courrier mis à la poste à Vancouver il y a six semaines et qui a été intercepté par la société et renvoyé à Ottawa. De mon bureau d'Ottawa à mon bureau de Penticton, en Colombie-Britannique, le courrier met généralement de 8 à 14 jours.

Je ne peux m'empêcher de me demander ce qu'a fait la société. En quoi la privatisation des petits bureaux de poste a-t-elle amélioré le service?

Au lieu de faire des pas de bébé en avant, nous avons fait des pas de géant en arrière. J'oserai même dire que nous sommes moins bien servis que du temps du poney express. D'ailleurs en parlant de poney express, on y revient dans ma circonscription. Le centre de Princeton, en Colombie-Britannique, s'est jumelé à Timasket, aux États-Unis. Une fois par année, un service de courrier à cheval permet d'acheminer, en six heures environ, le courrier entre les deux localités distantes de 150 à 180 milles. Ce service est beaucoup plus efficace que celui de la Société canadienne des postes, malgré tous les moyens modernes dont elle dispose.

Je puis vous dire que la Société canadienne des postes n'a pas fait grand-chose pour mes électeurs. Elle a fermé des bureaux de poste et elle a privé des petites communautés de leur identité. Les services postaux ont été privatisés dans certaines régions, et je reçois d'ailleurs des plaintes à ce sujet. Il y a bien des comptoirs postaux qui offrent un bon service, et je sais que certains ont des heures d'ouverture prolongées, mais malheureusement ces établissements ne sont pas cautionnés, et il arrive souvent que leur personnel n'ait pas la formation voulue pour assurer une manutention adéquate du courrier.

Indépendamment du fait que quelque 19 000 communautés devraient être desservies au Canada, le fait de voir flotter le drapeau canadien au-dessus d'un certain nombre de comptoirs postaux pourrait contribuer à accroître la fierté que tireraient de leur travail des employés qui ont trois ou quatre autres fonctions à remplir. Ils prendraient peut-être plus à coeur la qualité du service postal, et cela permettrait de montrer à la Société canadienne des postes que nous tenons encore à la culture et à l'unité canadiennes, et que la société, parce qu'elle a pour tâche d'acheminer le courrier d'est en ouest, représente un facteur d'unité essentiel.

• (1940)

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste 22 minutes de débat et j'ai trois orateurs inscrits: le député de Glengarry—Prescott—Russell, le député de Broadview—Greenwood et la députée de Mont-Royal. J'en laisse le partage à votre discrétion.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je commencerai par féliciter le député de Restigouche—Chaleur d'avoir présenté la mesure à l'étude cet après-midi, visant à faire en sorte que le drapeau national soit arboré sur les bureaux de poste et dans les établissement où l'on dispense des services postaux au Canada.

J'ai entendu l'intervention du député de Cambridge. Ce dernier a commencé par invoquer des raisons de coût pour ne pas adopter cette mesure, pour ensuite dire qu'il ne voulait pas vraiment parler de coût, qu'il avait dit cela en passant. Je paraphrase.

S'il a lu le projet de loi—d'une vingtaine de lignes à peine—le député de Cambridge devrait savoir qu'aux termes de la mesure, les dimensions du drapeau et le matériau dont il est fait sont déterminés par règlement à promulguer par son gouvernement. Il n'y a donc rien qui empêcherait d'utiliser dans un comptoir postal exploité par le secteur privé un drapeau revêtant la forme d'une décalcomanie, par exemple, à fixer au guichet, non pas au coût de 150 $, mais de quelques cents peut-être. C'est de cela que nous parlons dans le cas d'un comptoir postal du secteur privé. Inutile de dire que, dans le cas d'un bâtiment appartenant à la Société canadienne des postes, nous nous attendrions à ce qu'il y ait un drapeau à l'extérieur comme le veut la coutume.

Il y a deux ans, j'ai reçu un appel téléphonique d'une électrice en colère de Navan, dans ma circonscription, se plaignant que le drapeau du bureau de poste était en lambeaux, ce qui faisait plutôt horrible devant l'immeuble.

Une voix: Des couleurs délavées.

M. Boudria: Pas du tout. Dans l'état où le drapeau était, les couleurs délavées auraient été le dernier de ses soucis. J'ai donc téléphoné aux responsables. Après un mois de vaines tentatives, j'ai fini par donner un drapeau à cette électrice pour qu'elle le porte au maître de poste. Personne n'avait eu le coeur de remplacer ce drapeau, malgré mes demandes et celles de mon électrice. Peut-on dire que c'est acceptable pour un immeuble fédéral? Ce n'est pas mon avis, et ce n'est pas celui de mon électrice.

Il ne faut pas oublier non plus ce qui se trouve dans la loi actuellement en vigueur, la Loi sur la Société canadienne des postes.

[*Français*]

La Loi sur la Société canadienne des postes stipule, et je vous cite l'article 5(2)*e)*:

> 5. (2) Dans l'exercice de sa mission, la Société, tout en assurant l'essentiel du service postal habituel, doit

—écoutez bien ceci—

> *e)* mettre en oeuvre, pour ce qui concerne et selon les modalités approuvées par le gouverneur en conseil, le programme de symbolisation du gouvernement fédéral.

Donc, la Société canadienne des postes doit, à l'heure actuelle, s'identifier comme une agence du gouvernement fédéral. Quand avez-vous vu récemment les armoiries du Canada sur un bureau de poste? La Société canadienne des postes les a abolies. Quand avez-vous vu le logo traditionnel du drapeau sur celui de la Société canadienne des postes? La Société canadienne des postes l'a aboli, en contravention de la loi actuelle. Le député de Cambridge et les autres qui pensent comme lui approuvent ce genre de comportement là. Eh bien, pas moi, pas plus que mon collègue de Restigouche—Chaleur!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, en avril 1990, le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale a publié un rapport intitulé *L'acheminement du courrier*. J'en ai ici une copie. Dans ce rapport—un rapport qu'on pourrait qualifier de dissident—le Parti libéral a fait des recommandations additionnelles. Je suis l'auteur de plusieurs d'entre elles, y compris de celle que je vais vous citer. Il s'agit de la recommandation libérale nº 40, qui fait partie de la politique libérale approuvée par notre chef. Cette recommandation demande que la Société canadienne des postes rétablisse son identité d'entreprise de manière à montrer que la société est une institution du gouvernement du Canada. Quiconque à la société écoute ce que je dis ferait mieux d'en prendre note, car c'est ce que nous voulons et c'est ce que veulent les Canadiens.

[*Français*]

En milieu rural, au Canada, et mon collègue de Restigouche—Chaleur l'a bien dit, le seul édifice qui appartienne au gouvernement fédéral dans la plupart des cas, c'est le bureau de poste. C'est là où on prend les formulaires pour un passeport, pour un certificat de naissance, pour les pensions de vieillesse et tout le reste. C'est seulement le maître de poste qui peut assermenter un passeport dans plusieurs de nos villages. C'est un poste important. Peut-être que cela ne veut rien dire pour certains députés d'en face. Peut-être même que cela ne veut rien dire pour les hauts gestionnaires à la Société canadiennes des postes. Mais pour un grand nombre d'entre nous qui vivent en milieu rural, le maître de poste et le bureau de poste sont très importants. C'est la présence même du gouvernement fédéral.

• (1945)

[*Traduction*]

Nous avons fondé notre pays pour trois raisons: défendre nos frontières, avoir une seule devise à l'intérieur de

nos frontières et distribuer le courrier. Ces trois raisons tiennent toujours.

Je m'excuse, mais je n'accepte pas les raisons invoquées ce soir par le député de Cambridge, qui affirmait que nous n'avons pas les moyens de payer ces services, qu'ils ne sont pas souhaitables et qu'il s'agit d'une société d'État. S'il s'agit vraiment d'une société d'État, elle pourrait au moins respecter les dispositions de la loi actuelle, ce qu'elle refuse de faire.

Monsieur le Président, je n'accepte pas ces arguments, pas plus que mes collègues. Rien n'empêche la Société canadienne des postes de respecter la loi et d'agir comme une société d'État, une société du gouvernement du Canada. On ne parle pas de Purolator ou d'un fabricant de rondelles de hockey, mais bien d'une société publique, de la Société canadienne des postes. Voilà ce que moi et mes collègues attendons de cette société, mais surtout ce que les Canadiens attendent d'elle.

[*Français*]

Je félicite donc mon collègue.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, étant donné que d'autres députés veulent parler, je serai bref. Je voudrais simplement mentionner que le projet de loi qui est piloté ce soir par l'honorable député de Restigouche—Chaleur résulte certainement de bonnes intentions. J'ai eu l'occasion d'écouter sa présentation au Sous-comité des affaires émanant des députés où il a présenté son projet de loi avec des arguments évidemment très convaincants.

Mais l'honorable député sait sans doute aussi que le service postal canadien offre ses services à partir d'un réseau de plus de 19 points de vente, dont seulement quelque 3 600 appartiennent à la Société canadienne des postes. Celle-ci a toujours fait une place de choix à notre drapeau national dans ses établissements.

La politique de la Société est d'assurer que ses employés connaissent la manière appropriée de mettre en montre le drapeau canadien. La Société canadienne des postes s'assure que le drapeau est déployé fièrement et de manière respectueuse.

Cependant, la grande majorité des comptoirs postaux du pays sont situés dans des établissements de vente au détail appartenant à des intérêts privés. La plupart, en effet, sont dans des pharmacies, des magasins de détail, des magasins d'articles divers, des stations-service, de galleries commerciales, et j'en passe.

Alors, je pense qu'il est normal que les entrepreneurs du secteur privé forment la majorité du réseau de vente au détail de la Société canadienne des postes, et je pense qu'il leur revient de décider pour eux-mêmes ce qu'ils désirent exposer dans leurs propres établissements.

Je voudrais tout d'abord souligner qu'aux points de vente corporatifs où il est possible de le faire, la Société déploie déjà, et bien en vue, le drapeau canadien.

En second lieu, ce projet de loi ignore totalement l'engagement de la Société canadienne des postes envers la promotion du drapeau canadien. La Société canadienne des postes s'emploie déjà à la promotion de l'image du drapeau canadien dans son programme philatélique. En effet, chaque année, la Société canadienne des postes produit 250 millions de timbres illustrant le drapeau canadien—c'est plus de dix timbres pour chaque homme et femme ou enfant de ce pays—et mon collègue de Restigouche—Chaleur reconnaîtra qu'il s'agit là d'un programme de promotion du drapeau canadien très important.

Soit dit en passant, ces timbres, en langage philatélique, sont ce qu'il est convenu d'appeler des «timbres courants», c'est-à-dire des timbres dont la vignette est perpétuée dans le temps, réimprimée année après année. Notre gouvernement est fier que, année après année, la Société canadienne des postes fasse la promotion du drapeau canadien grâce à son programme philatélique.

Malgré leurs différences, les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de leur pays, et grâce à la Société canadienne des postes, ils peuvent exprimer cette fierté par l'entremise de ces timbres à l'effigie du drapeau. J'ose espérer que tous les députés encouragent les Canadiens à apposer ces superbes timbres à leur correspondance.

Il y a 11 ans, lorsque la Société canadienne des postes vit le jour en tant que société d'État, et ce avec le soutien de tous les partis politiques, le système postal connaissait à ce moment-là une période très difficile. Le service se détériorait, les relations de travail étaient en désarroi et le déficit se chiffrait à à peu près un milliard de dollars.

• (1950)

Des changements devaient être apportés afin d'assurer le service postal auquel avaient droit les Canadiens. Il était notamment nécessaire d'éliminer l'interférence politique dans les affaires postales. Il était temps de laisser travailler les experts en matière de livraison du courrier, sans qu'ils aient à se préoccuper des interventions politiques, ce qui était la coutume avant 1984.

Je crois que la Société canadienne des postes effectue un très bon travail et qu'elle a sensiblement amélioré le service postal, et ce, grâce au concours de commerces locaux, d'établissements locaux qui offrent aux Cana-

diens un accès accru aux produits et services postaux. Il existe aujourd'hui des points de vente de timbres et d'autres produits, des services postaux partout où il existe une demande, notamment dans les magasins d'alimentation et les boutiques et divers autres types de commerce.

Il me paraît essentiel, et je suis persuadé qu'il en va de même pour la très grande majorité de nos concitoyens, que nous puissions trouver des services postaux aux mêmes endroits où nous faisons nos autres emplettes. Alors, l'exploitation des franchises constitue également un atout supplémentaire. En effet, celles-ci aident à diminuer les coûts d'exploitation du service postal, ce qui se traduit à la fois par des tarifs modérés et un service de qualité pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et d'appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par mon collègue, le député de Restigouche—Chaleur. Cette mesure vise à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes, de manière à garantir que le drapeau national canadien soit arboré, de la façon réglementaire, à l'intérieur de chaque bureau de poste et sur tout édifice qui abrite un bureau de poste et dont le gouvernement fédéral est le propriétaire ou le principal locataire.

Je n'arrive pas à croire les propos qu'ont tenus les députés ministériels depuis les 20 dernières minutes. Ce sont les programmes et les symboles nationaux qui nous permettent de créer une volonté nationale au Canada. C'est grâce à cette volonté nationale, aux symboles nationaux et à ce que représente notre drapeau que nous pouvons animer les Canadiens d'un sentiment patriotique.

Depuis neuf ans, les Canadiens ont assisté, année après année, au démantèlement d'institutions et de programmes nationaux.

À l'heure actuelle, le drapeau canadien n'est plus arboré dans les bureaux de postes. C'est inacceptable. La présence fédérale a toujours été indispensable pour maintenir l'unité nationale. Dans certaines régions de notre pays, le bureau de poste est la seule présence fédérale. Voyons ce qui se passe aux États-Unis. Chez nos voisins du Sud, il est impossible de trouver un seul camion ou un seul édifice du gouvernement américain qui n'arbore le drapeau des États-Unis.

Je n'arrive pas à comprendre que le député de Cambridge veuille donner aux bureaux franchisés leur entière indépendance. Quand on accorde une franchise, on fixe des normes. L'une de celles-ci devrait être la présence fédérale. Comme vous le savez, dans la province de Québec, on ne se bousculera pas pour arborer le drapeau canadien. Au Québec, il y a des milliers d'édifices qui appartiennent au gouvernement du Canada et où le drapeau canadien n'est pas arboré. Au nom de la privatisation, le député dit qu'il ne faut pas dicter la ligne de conduite à suivre aux bureaux franchisés. J'estime que le fait d'arborer le drapeau canadien devrait être une condition à respecter pour obtenir une franchise.

• (1955)

Je crois que le gouvernement prend trop à la légère l'idée de la présence fédérale. C'est en 1980, année de mon arrivée à Ottawa, que nous avons adopté le logotype formée par le mot Canada dont le troisième «a» est surmonté du drapeau canadien.

Je me souviens que Spar Aerospatiale ne voulait pas mettre ce logotype sur le bras spatial qu'elle avait construit, sous prétexte qu'elle était une entreprise privée. Nous avons fait valoir que les contribuables canadiens avaient investi 130 millions de dollars dans ce bras et nous avons insisté pour que le logotype apparaisse sur le bras.

Je peux vous dire que la première fois que ce bras a été déployé dans l'espace et que le monde entier a vu le logotype, nous avons tous été fiers de notre technologie et des gens qui la produisent. C'était là un magnifique symbole de notre contribution au projet spatial.

Personnellement, je voudrais que le drapeau canadien flotte devant tous les immeubles fédéraux, toutes les prisons et tous les bureaux de poste. Toutes les propriétés du gouvernement fédéral devraient arborer le drapeau canadien parce qu'il galvanise la volonté de la nation et lorsque la volonté d'une nation est ainsi galvanisée, l'économie prospère et cela se répercute sur l'état d'esprit et tout le reste.

Plus que jamais, les Canadiens ont besoin d'être galvanisés parce que depuis neuf ans, nous démantelons les institutions nationales et les programme nationaux au point de faire perdre presque complètement leur identité aux Canadiens.

Je suis fier de m'associer aujourd'hui au député de Restigouche—Chaleur pour réclamer une loi garantissant que le drapeau canadien flottera devant tous les bureaux de poste du Canada, qu'ils soient exploités par le gouvernement, par une société d'État ou par une entre-

prise privée ou un particulier. Le drapeau canadien devrait être obligatoire devant tous les bureaux de poste.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté ce débat avec beaucoup d'intérêt. Je veux d'abord profiter de l'occasion pour remercier notre collègue de Restigouche—Chaleur d'avoir soulevé la question des symboles nationaux, de notre identité nationale, du drapeau du Canada et de tout le concept de la nationalité canadienne.

Je dois dire à tous ceux qui s'intéressent à la question que les observations de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell en disaient long et que j'ai apprécié la chaleur et la profondeur des sentiments exprimés par notre collègue de Broadview—Greenwood. Mes collègues des deux côtés de la Chambre ont fait des interventions très enrichissantes.

Je trouve la situation absolument révoltante, après ce que nous avons vécu avec la Commission Spicer et toutes les misères et parfois l'exaltation des discussions constitutionnelles, alors que les Canadiens ont affirmé qu'ils aimaient le Canada. Ils disaient: «J'aime le Canada. Qu'on arbore son drapeau.» Nous pouvons avoir des divergences d'opinions sur la signification de ce drapeau pour la Constitution du pays, mais nous nous entendons tous sur le fait que nous sommes fiers d'être Canadiens.

Ce que je tiens à exprimer—je demande à chacun de lire les autres discours qui nous ont été présentés, car ils en valent la peine—c'est que, si nous avons besoin d'une chose, c'est bien d'un lien qui nous unisse. Or, le gouvernement a constamment brisé ce lien.

Il suffit, pour s'en convaincre, de songer aux bureaux de poste dans beaucoup de petites régions rurales, aux lignes de chemin de fer, à la privatisation d'Air Canada, à la suppression de liaisons aériennes ou aux compressions faites à la SRC dans les petites régions du pays. Le gouvernement a sabré nos programmes culturels, qui témoignent de notre identité comme peuple. Il a établi ses priorités sans manifester la moindre fierté pour l'identité canadienne.

Un des moyens les plus simples pour témoigner de l'identité des Canadiens dans tout le pays, c'est d'arborer le drapeau, que ce soit à l'entrée ou au fond d'un magasin ou derrière le comptoir. La personne qui sert le public dans le bureau de poste est le lien qui nous unit, la voix qui témoigne de notre identité comme Canadiens.

J'ai fortement l'impression que le patriotisme est en train de s'amenuiser à cause du manque de vision dont témoigne le gouvernement actuel. Il s'agit donc de 19 000 emplacements et de 3 600 bureaux. Le député d'en face, le député de Cambridge, a insisté sur le fait que nous ne devions pas toucher aux droits individuels des franchisés. Avec la concession viennent les logos, les responsabilités et les obligations. L'obligation ici consisterait à faire flotter le drapeau du Canada. Si l'espace manque, qu'on mette une vignette représentant le drapeau du Canada, mais on n'a rien pour rien et vous avez l'obligation d'user des droits et des privilèges de distribuer le courrier aux Canadiens où qu'ils soient.

Je vous rappelle qu'un certain nombre de principes ont présidé à la fondation du Canada, à savoir la défense de nos frontières, le bon sens et la courtoisie, et la livraison du courrier.

Vous autres, vous vous moquez pas mal de savoir qui livre le courrier tant et aussi longtemps que les postiers ont le droit de négocier, tant et aussi longtemps qu'ils ont le droit d'oublier qu'ils sont des Canadiens et qu'ils ont le devoir d'en témoigner d'un bout à l'autre du pays, y compris au Québec, comme l'a dit mon collègue.

Je tiens à appuyer cette motion et je remercie le député.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE ROSEMONT

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, après avoir revu les événements et relu les commentaires que l'on retrouve au hansard du mardi 23 mars à ce sujet, je désire retirer les propos jugés offensants.

M. le Président: Je remercie bien l'honorable député pour son intervention, et j'espère que cela met fin à la situation.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 11 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

ADOPTION DU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je propose: Que le septième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale, qui a été présenté le mardi 23 juin 1992 à la Chambre, soit adopté.

• (1010)

Le 22 juin 1992, le Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale a déposé son rapport au terme d'une longue étude qui faisait suite à deux autres études sur les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, la dernière remontant à 1989.

Le Nouveau Parti démocratique ne souscrivait pas aux conclusions formulées par la majorité des membres du comité. J'ai donc déposé, au nom de mon caucus, un rapport minoritaire sur les taux d'intérêt sur les cartes de crédit.

Nous avons essayé de faire ressortir certains faits. Alors que le taux d'escompte baissait, les taux d'intérêt sur les cartes de crédit restaient au même point. Le taux d'escompte et le taux préférentiel étaient en baisse, mais les taux d'intérêt sur les cartes de crédit ne bougeaient pas. Aujourd'hui même, le taux d'escompte s'établit à 5,6 p. 100 environ et le taux préférentiel, à 6 p. 100.

Une voix: Grâce à nos politiques.

M. Rodriguez: Le ministre dit que c'est grâce aux politiques de son gouvernement, mais ça, c'est une autre histoire.

Le fait est que le taux préférentiel s'élève à 6 p. 100, le taux d'escompte, à 5,46 p. 100, mais le taux d'intérêt de la carte de crédit de la Banque de Montréal est de 16,75 p. 100, celui de la carte du Canada Trust, de 17,75 p. 100, celui de la carte de la Banque nationale, de 17,25 p. 100, celui de la carte du Trust National, de 15,75 p. 100, celui de la carte ordinaire de la Banque Scotia, de 16,75 p. 100, celui de la carte de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ,de 16,75 p. 100, celui de la carte de la Central Guaranty, de 17,75 p. 100, celui de la carte de la Banque Laurentienne, de 16,75 p. 100, celui de la carte du Montréal Trust, de 16,75, p. 100, celui de la carte ordinaire de la Banque Royale, de 16,75 p. 100 et celui de la carte de la Banque Toronto-Dominion, de 16,75 p. 100.

Comme le premier ministre l'a dit hier, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis une vingtaine d'années. Pourtant, on remarque un écart entre les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et le taux d'escompte.

Nous ne sommes pas convaincus qu'il existe un marché concurrentiel dans le secteur bancaire. À vrai dire, le secteur des institutions financières a une structure oligopolistique. Autrement dit, ce n'est pas le marché qui fixe les taux. Si c'était le cas, toutes les banques auraient emboîté le pas à la Banque de Montréal quand elle a présenté sa carte ayant un taux légèrement supérieur au taux préférentiel , il y a un an environ, et à la Banque Scotia quand elle a mis sur le marché une carte offrant un taux de 10,5 p. 100.

Le fait est qu'il n'y a pas de concurrence, qu'il n'y a pas de marché. Je le répète, madame la Présidente, il n'y a pas de marché où les taux d'intérêt sur les cartes de crédit fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Les banques ont tout simplement obtenu le droit d'extorquer les gens. Quiconque ferait comme les banques dans d'autres secteurs passerait pour un voleur de grands chemins.

Qu'est-ce que le comité a fait? Il a refusé de mettre la main au collet de ces escrocs. Il a tout simplement refusé de les arrêter.

• (1015)

Devant le comité, nous avons soutenu qu'il fallait imposer un maximum variable aux taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Puisque la concurrence n'existe pas dans ce secteur, le seul moyen de protéger les consommateurs qui se débattent pour obtenir du crédit sur le marché consiste à imposer un tel maximum. Ainsi, lorsque le taux d'escompte de la Banque du Canada diminuerait, les taux d'intérêt sur les cartes de crédit diminueraient et, lorsque le taux d'escompte augmenterait, les taux d'intérêt augmenteraient.

Actuellement, aucun critère ne régit la hausse ou la baisse des taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Tout dépend de l'humeur du président de la Banque Royale lorsqu'il se lève le matin. Il se fonde sur les profits réalisés la veille sur ses opérations de change pour décider si le taux diminuera de 0,5 p. 100 ou ne bougera pas. Nous sommes à la merci de la bonté et de la grandeur d'âme. . .

Une voix: De gens insensibles.

M. Rodriguez: . . .je dirais même, de gens très âpres au gain. Les ministériels disent: «Nous espérons que les consommateurs ouvriront leur portefeuille et dépenseront suffisamment pour nous sortir de la récession». Mais comment peuvent-ils espérer voir les consommateurs dépenser davantage lorsque les banques les tiennent à la gorge ou par toute autre partie de leur anatomie que vous pouvez imaginer, selon ce qui est le plus efficace?

Nous avons dit que le seul moyen de discipliner les banques consistait à imposer un maximum variable, mais elles ont répliqué que nous ne le pouvions pas parce que ce serait une ingérence sur le marché. Les conservateurs ont invoqué le même argument.

Je n'ai jamais vu un exemple aussi criant du copinage entre les conservateurs et les banques.

Une voix: Ils protègent les banques.

M. Rodriguez: Le gouvernement a réussi. Je lui donne 100 p. 100.

Les consommateurs se font flouer. Nous avons dit que les banques ne devraient pas faire cela. Il faut une valeur de référence pour aligner les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et cette valeur doit être le taux d'escompte de la Banque du Canada. Imaginez qu'on demande 300 p. 100 de plus. C'est usuraire, absolument usuraire!

Ce sont les institutions les plus rentables du pays. Les banques s'en sortent incroyablement bien et même quand ce n'est pas le cas, même quand elles font une gaffe, comme dans le cas d'Olympia and York comme dans celui des banques qui ont prêté de l'argent en Amérique du Sud pour obtenir des pétro-dollars, vers qui se tournent-elles pour se tirer d'affaires? Les contribuables. Même quand elles ont des difficultés, ce sont les contribuables.

Quand il s'agit de s'assurer qu'elles obtiendront les meilleures conditions possibles sur un marché en déroute, on fait en sorte que la Banque Toronto-Dominion obtienne tous les éléments de choix de la Central Guarantee. Quand la Compagnie Trust Royal a eu des difficultés, nous avons pris soin de voir à ce que la Banque Royale ait le meilleur et nous avons laissé les contribuables s'arranger avec le reste. On laisse les miettes aux contribuables.

Notre caucus a donc déclaré qu'il fallait avoir des taux d'intérêt flottants. C'est le seul moyen d'avoir un marché juste, du moins en ce qui concerne les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. En 1989, le comité a recommandé qu'on applique un maximum variable. À cette époque, le comité était présidé par un conservateur, mais ce n'était pas le même qu'actuellement. Malheureusement, les libéraux sont revenus sur leur engagement et ont voté dans le même sens que les conservateurs. Le rapport a été déposé le 22 juin.

Une voix: Qu'y a-t-il de changé?

• (1020)

M. Rodriguez: Qu'y a-t-il de changé? Quelle est la différence? Ils sont tous aux pieds du même maître parce qu'ils veulent conserver leurs avantages. Je suppose que dans les circonstances actuelles, à la veille des élections, ils ont vraiment intérêt à être gentils avec les banques et à protéger leurs dons et leurs contributions.

L'autre chose que nous avons dite dans notre rapport minoritaire, c'est qu'il faudrait comptabiliser tous les paiements partiels et que le taux d'intérêt ne devrait s'appliquer qu'à la somme due.

Au Québec, une loi dit que lorsqu'on a fait un paiement partiel, l'intérêt ne peut être calculé que sur le solde dû. Voilà une situation intéressante dont je veux vous parler. C'est la loi dans la province de Québec pour les consommateurs et c'est le genre de mesure que je voulais que le gouvernement fédéral adopte dans la Loi sur les banques pour que tous les Canadiens jouissent des mêmes avantages que les consommateurs québécois en ce qui concerne le crédit, parce que c'est, à mon avis, une loi exemplaire.

Et, en fait, la Banque Nationale, la banque de la province de Québec, suivait le régime en vigueur au Québec. Quand elle est devenue membre de l'Association des banquiers, je parierai tout ce que vous voulez qu'on l'a obligée à se conformer aux mêmes règles que les autres banques. Cette association a obligé ce membre à se conformer à ses règlements.

Il me semble donc que c'est l'un des points qu'on devrait étudier au lieu d'essayer de faire adopter l'ALENA ici en deux jours en limitant la liberté d'expression à la Chambre des communes. Pourquoi n'étudions-nous pas les questions qui apporteront des avantages aux Canadiens au lieu d'en supprimer? Même maintenant avec l'ALENA dans la mesure où cet accord s'applique au système bancaire, ces questions ne seront jamais abordées. Elles ne seront jamais étudiées une fois qu'elles seront cimentées dans la structure des établissements financiers à l'échelle du continent nord-américain. C'est là le problème.

Alors nous disons aux banques que tous les paiements partiels effectués devraient être déduits du solde dû et les intérêts ne devraient être calculés que sur la partie restante.

Une voix: C'est logique.

M. Rodriguez: Oh, non, les banques comptent des intérêts depuis le début, si vous dépassez l'échéance du paiement.

Une voix: Même pour les députés?

M. Rodriguez: Eh bien, je sais que c'est le cas pour moi, j'ignore si c'est le cas pour tous les députés.

Je vous dis que c'est très injuste. Nous avons proposé que tous les organismes émetteurs de cartes de crédit soient obligés de calculer les intérêts de la même manière, en utilisant la même méthode de calcul.

Nous avons dit qu'il devrait y avoir un protecteur des consommateurs pour les services financiers et que cette personne devrait être chargée de surveiller le taux des cartes de crédit et les frais abusifs demandés pour les services financiers. De toutes les plaintes que je reçois, il y en a bien 25 p. 100 qui concernent les frais d'administration que les banques imposent à leur clients et les cartes de crédit.

Maintenant, que devient le député dans tout cela? Il devient le protecteur des consommateurs en ce qui concerne les institutions financières. C'est le député qui devient maintenant le protecteur des consommateurs et qui doit téléphoner pour essayer d'obtenir que les banques se laissent fléchir.

Je constate que ces frais d'administration et les intérêts sur les cartes de crédit servent souvent à renflouer les banques lorsqu'elles ont fait des investissements désastreux. J'ai vu des petits entrepreneurs dans ma circonscription qui sont venus humblement demander aux banques de les aider à traverser cette récession. Voici ces banques, les piliers de la collectivité. Quand les choses vont bien, que l'argent abonde, les beaux jours sont de retour. Voilà que les banquiers débouchent des bouteilles de champagne. Lorsque l'économie périclite dans la collectivité, qui se précipite dans les autocars Greyhound en direction du Mexique ou des îles Caïmans? Les banques, qui ferment.

• (1025)

C'est stupéfiant! Lorsque les choses vont bien, elles sont là pour tout le monde, mais lorsque les temps sont durs, elles serrent la vis, mais pas pour les grosses entreprises. Lorsque M. Reichmann a téléphoné au président de la Banque Royale et lui a dit qu'il avait besoin de 100 millions de dollars pour Canary Wharf—ou n'est-ce pas plutôt Parrot Wharf, le sanctuaire d'oiseaux de Londres, le président lui a répondu: «M. Reichmann, êtes-vous sûr que vous ne voulez pas plutôt 200 millions de dollars? Cela ne vous coûtera pas plus cher. Vous pouvez obtenir 200 millions, et nous n'avons pas besoin d'examiner vos livres ou d'obtenir une garantie. Votre parole nous suffit.»

Vous voyez la différence. Or, si un entrepreneur s'adresse au directeur de la banque, celui-ci lui dit: «Non, vous ne pouvez pas obtenir de crédit, car vous n'avez pas

de sûreté ou de biens en garantie». Pas même pour un emprunt de 25 000 $ ou de 40 000 $. . .

M. Barrett: «Nous prendrons votre maison.»

M. Rodriguez: Pas même pour un emprunt de cent mille dollars. Elles refusent.

M. Barrett: Elles ne veulent pas sa maison.

M. Rodriguez: Non, car elles ont déjà trop de biens immobiliers.

M. Barrett: Trop de maisons.

M. Rodriguez: Les banques sont les plus grands propriétaires du pays. Voilà ce qu'elles sont.

Lorsque les choses vont bien, elles sont là pour tout le monde, mais lorsque les temps sont durs, elles ne prennent pas de risques. Elles ne prennent pas de risques avec les gens qui ont bâti la collectivité. Cela ne les intéresse pas, n'est-ce pas? Elles veulent uniquement les intérêts. C'est comme ça.

Je tiens à attribuer le mérite lorsque c'est justifié; je ne suis pas négatif. Nous avons probablement un des meilleurs systèmes bancaires au monde. Pourquoi dis-je cela? Parce que, en fait, nous avons une Loi sur les banques. Il s'agit d'un système bancaire national. Le Parlement a le pouvoir d'établir les règles de base qui régissent les banques. Nous n'avons pas la Première Banque nationale Barrett de Colombie-Britannique. Le député a tenté de l'implanter une fois.

M. Barrett: On m'en a empêché.

M. Rodriguez: On l'en a empêché, mais un autre gouvernement. . . mais peu importe, c'est toujours un gouvernement libéral ou conservateur, ce qui revient au même. Il a donc tenté de le faire une fois, mais cela n'a pas marché, n'est-ce pas?

M. Barrett: On m'en a empêché.

M. Rodriguez: On vous en a empêché, mais vous avez essayé. Vous aviez le coeur au bon endroit.

M. Barrett: Mon argent aussi.

M. Rodriguez: Vous m'avez fait perdre le fil de mes pensées. Où en étais-je?

Nous avons un système bancaire national, contrôlé par la Chambre des communes. Nos banques ont des succursales dans tout le pays. Il n'y a pas de doute que c'est un système très efficace. Par comparaison avec les Américains, nous sommes au XXI^{e} siècle.

Comment se fait-il que lorsqu'il faut faire travailler le système bancaire pour le bien du pays, pour les Canadiens, nous reculions.

M. Barrett: Non, le gouvernement travaille pour les banques.

M. Rodriguez: C'est la question, pourquoi? Vous venez de me donner la réponse.

M. Barrett: Il travaille pour les banques.

M. Rodriguez: C'est exact, tout à fait exact. Vous avez la bonne réponse, camarade.

M. Barrett: Je savais bien que j'avais raison.

M. Rodriguez: Je sais, c'est pour cela que vous avez été premier ministre. Dommage que vous ne le soyez pas resté plus longtemps.

M. Barrett: Dans ce cas, on ne m'aurait pas expulsé d'ici.

M. Rodriguez: Donc, nous avons la réponse à la question, et c'est parce qu'il n'y a pas de volonté politique. Les deux vieux partis, lorsqu'ils forment le gouvernement, n'ont pas la volonté politique ou la possibilité de faire en sorte que les banques travaillent pour le bien du Canada. En fait, c'est tout le contraire.

• (1030)

M. Barrett: Parfaitement.

M. Rodriguez: Le gouvernement travaille pour les banques. C'est ainsi que le système fonctionne.

Notre parti disait, dans son rapport minoritaire, que les intérêts du consommateur devaient être protégés. Nous proposions une limite flottante. Cela me paraît juste. Le précédent existe. Il y a beaucoup d'autres domaines où l'on utilise le taux de la Banque du Canada comme point de départ pour établir les autres taux. Cela se fait constamment.

Par exemple, la Loi sur les prêts aux petites entreprises fixe le taux d'intérêt à 1,5 ou 2 points au-dessus du taux préférentiel. On utilise toujours un repère pour fixer le taux d'intérêt. Pourquoi les banques devraient-elles avoir le droit d'exploiter les consommateurs?

Imaginez qu'en ce moment même, le taux d'intérêt sur les cartes de crédit de la Banque royale est de 16,5 p. 100. C'est insensé. Je demande aux députés de montrer qu'ils n'appuient pas un système qui permet aux banques de faire ce qu'elles veulent et d'exploiter le consommateur autant que faire se peut.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, pour commencer, je voudrais remercier mon collègue, le député de Sudbury, de s'être opposé à cette question et d'avoir proposé une solution de rechange au lieu d'être tout simplement négatif.

Pourrait-il me dire si les banques ont réagi de façon positive à ses plaintes, si elles ont montré qu'elles se souciaient des déposants, ces personnes qu'elles cherchent à attirer à grand renfort de publicité dans tout le pays? On ne peut allumer la télévision sans. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre le député. La députée de Sudbury, pour une question de privilège.

Mme Marleau: J'aimerais rappeler à la Chambre, madame la Présidente, que je suis la députée de Sudbury et que ce n'est pas de moi que le député parlait. Je tiens à préciser que je n'ai pas l'intention de participer à ce mouvement d'obstruction à la Chambre des communes.

M. Barrett: C'est vrai, madame la Présidente. Je voulais parler du député de Nickel Belt.

Mme le vice-président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Barrett: J'aurais aimé que d'autres députés s'opposent aux banques, qu'ils exigent que leurs électeurs bénéficient d'un plafond flottant pour le taux d'intérêt de leurs cartes de crédit. Je suis surpris d'entendre la députée dire qu'elle ne participera pas à ce mouvement d'opposition. Je voudrais dire à tous, notamment à ses électeurs, que si c'est la position du Parti libéral, j'en déduis que les députés libéraux sont de connivence avec le gouvernement et qu'ils veulent que cette escroquerie, en ce qui concerne les cartes, se poursuive.

Je disais donc, madame la Présidente, que dans toutes les revues, on nous conseille de nous procurer d'autres cartes de crédit, de ne pas hésiter à le faire. Le député pourrait-il me dire combien toute cette publicité coûte aux banques alors que leur escroquerie continue? Pourquoi les banques n'assurent-elles pas le service qu'elles annoncent avec un grand sourire afin d'inciter les consommateurs à se procurer des cartes de crédit? Précisent-elles, dans ces annonces, les frais qu'elles vont facturer pour ces cartes? Dans ces annonces, disent-elles la vérité aux gens?

M. Rodriguez: Je remercie le député de ses questions. J'aimerais faire une ou deux observations.

Tout d'abord, disons que le taux d'intérêt sur les cartes de crédit est actuellement d'environ 16,75 p. 100. Madame la Présidente, combien, selon vous, vous rapporte l'argent que vous avez déposé à la banque? Si on vous donne 1,5 p. 100, vous avez de la chance. Calculez l'écart. Il faut tenir compte de la différence entre le taux d'intérêt accordé par les banques pour l'argent déposé et le taux d'intérêt qu'elles prennent sur les cartes de crédit. J'aimerais aussi attirer l'attention des députés sur un autre point intéressant. J'ai parlé de l'écart entre le coût de l'argent, le taux de la Banque du Canada et le taux de 16,75 p. 100.

• (1035)

Je voudrais aussi parler de la publicité. Les banques nous attirent avec la publicité. Elles se gardent bien de nous dire, cependant, dans leurs messages télévisés, quels sont les frais applicables aux cartes de crédit. On l'apprend en demandant une carte. Mais c'est en recevant notre facture qu'on se rend vraiment compte.

Il intéressera peut-être les députés de savoir que cinq des dix sociétés du Canada à avoir réalisé le plus de bénéfices l'an dernier étaient des banques. Ces cinq banques ont, ensemble, réalisé des bénéfices après impôt de 3,5 milliards de dollars au cours d'une année qui, pour la plupart des entreprises, a été excessivement difficile.

Elles affichent un excellent bilan. Mais pour la moitié des détenteurs de cartes de crédit émises par les banques, il n'y a pas eu de répit. Comme la moitié des détenteurs de cartes de crédit traînent un solde sur leur carte de crédit, ils paient des taux d'intérêt usuraires. Pas de profit pour eux.

Où va l'argent? Je suppose que les banques s'en servent pour faire des investissements du genre de ceux dont nous avons été témoins ces derniers temps. Nous avons vu les problèmes qu'ont éprouvés O & Y et la Société Campeau. Nous avons vu ce qui est arrivé au Groupe Hees-Edper. C'est à ces gens-là que les banques ont prêté leur argent. C'est ce que nous avons pu constater.

Les banques ne sont pas disposées à prendre des risques avec les petits entrepreneurs. En fait, elles ne s'y résoudront que si le gouvernement leur accorde toutes sortes de garanties. Pourquoi le gouvernement doit-il adopter un projet de loi qui assure des profits aux banques avant que celles-ci acceptent de prêter de l'argent à des petits entrepreneurs? On aurait cru que c'était le travail des banques de prendre des risques. Une banque,

c'est fait pour investir en vue de réaliser des profits. Les banques veulent que le gouvernement leur donne des garanties. Et elles, que font-elles subir à leurs clients? Elles les prennent à la gorge et serrent, serrent, et serrent encore.

Le député a aussi soulevé la question des initiatives que prennent les banques. J'ai mentionné que la Banque de Montréal a proposé une carte à taux préférentiel majoré. Elle a eu recours à un maximum flottant, alors qu'on me disait que cela n'était pas possible. Elle a dit qu'elle exigerait le taux préférentiel plus 5 p. 100. C'était il y a un an, et j'ai applaudi à cette initiative. J'ai dit à la Banque de Montréal que c'était une bonne décision.

Seulement voilà, les autres banques ne lui ont pas emboîté le pas. Puis, à la fin de l'année dernière, la Banque de Nouvelle-Écosse a émis sa carte de crédit spéciale à 10,5 p. 100. Je l'ai louée d'avoir fixé le taux d'intérêt sur la carte à 10,5 p. 100. Ne vous emballez pas, toutefois! Cela ne veut pas dire que, si vous devez 4 000 $ sur votre carte VISA-BCIC, vous pouvez aller dire à la Banque Scotia et à la Banque de Montréal que vous allez demander leur carte si elles vous prêtent 4 000 $. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

M. Barrett: Non?

M. Rodriguez: Non monsieur, ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

M. Barrett: Pourquoi pas?

M. Rodriguez: Parce qu'elles veulent de nouveaux clients. Elles ne vont pas vous prêter de l'argent à 10,5 p. 100 pour financer votre carte de la BCIC.

Telle est la situation. Il est dommage que le comité ne s'en soit pas tenu à ses recommandations de 1989 au sujet d'un maximum flottant. J'ai été très déçu de voir mon collègue libéral se ranger du côté des conservateurs au comité. C'est pourtant ce même député qui a appuyé le maximum flottant en 1989. Et voici qu'en 1992, il a changé son fusil d'épaule. Quel revirement! Et pourtant, la situation était demeurée la même.

Les taux d'intérêt sur les cartes de crédit étaient toujours élevés et le taux de la Banque du Canada était à la baisse. Il faut se demander, il me semble, ce qui a motivé un tel revirement.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, mon collègue est un ami bien connu et un partisan de M^lle^ Shelley Martel, la ministre du cabinet néo-démocrate qui s'est soumise à un test du détecteur de mensonges pour prouver de façon concluante qu'elle disait la vérité quand elle disait avoir menti.

Selon certaines rumeurs persistantes, c'était lui qui était à l'origine de cette stratégie. En fait, la rumeur voulait même qu'il ait divulgué la chose aux médias.

• (1040)

Je me demande si mon collègue a discuté de cette affaire très sérieuse avec M^lle^ Martel au cours des nombreuses séances de stratégie qu'ils tenaient tous deux dans le cadre de leurs rencontres hebdomadaires et presque quotidiennes lorsqu'il est dans la circonscription. Tout le monde sait qu'ils sont très proches l'un de l'autre et qu'ils ont des stratégies communes. Je me demandais simplement s'il lui en a parlé.

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Ces commentaires constituent un manquement au Règlement.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je n'arrive pas à saisir ce que vient faire la question du ministre avec celle portant sur les consommateurs et les taux d'intérêt des cartes de crédit. La question qui nous occupe a trait aux taux d'intérêt que les banques et les autres institutions financières exigent des détenteurs de cartes de crédit.

Cela n'a rien à voir avec les conflits d'intérêts de Sinclair Stevens ou d'autres conservateurs du passé.

Une voix: Ou les condamnations pour vol ou corruption.

M. Rodriguez: Cela n'a rien à voir avec les condamnations pour vol de députés conservateurs. . .

Une voix: Ou pour favoritisme.

Mme le vice-président: Je crois que les commentaires des deux côtés sont vraiment déplacés et pour le moins non pertinents.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Vous n'êtes pas intervenue quand il a soulevé une question qui était tout à fait non pertinente.

Mme le vice-président: J'ai dit que les commentaires des deux côtés étaient indignes de cet endroit et que je saisissais mal la pertinence des observations du ministre. Ayant constaté que le député avait répondu et faisait lui-même des remarques qui n'étaient pas des plus pertinentes, j'ai cru qu'il était un peu tôt dans la journée pour s'écarter des règles généralement observées dans le déroulement des débats à la Chambre.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je soulève la question de privilège car les commentaires du ministre contenaient des insinuations, raison pour laquelle, selon moi, il devrait les rétracter. Ces commentaires attaquent ma réputation puisqu'ils contiennent des insinuations

malveillantes, et cela n'est pas digne d'un député de la Chambre.

Je vous saurai gré, madame la Présidente, de bien vouloir demander au ministre de rétracter ses commentaires.

M. Lewis: Madame la Présidente, pour faire avancer le débat et sachant que mon collègue veut rester à la Chambre, je vais rétracter toute attaque que je pourrais avoir faite en laissant entendre que M^lle^ Martel et le député entretenaient des relations étroites.

M. Breaugh: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je reconnais qu'il y a eu un peu de badinage ici ce matin. Notamment, le solliciteur général glousse de satisfaction d'avoir réussi à inscrire quelque chose au compte rendu.

Je ne veux pas empêcher les échanges entre les députés à la Chambre, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une situation totalement différente lorsque le solliciteur général du Canada profite de ses privilèges parlementaires, prend la parole et fait consigner au compte rendu officiel des travaux du Parlement du Canada certaines remarques qui, à l'extérieur de cette Chambre, pourraient fort bien être considérées comme justifiant des poursuites judiciaires.

• (1045)

M. Cadieux: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Puisque mes collègues semblent reconnaître que nous ne devrions pas user d'insinuations malveillantes à la Chambre, j'espère qu'ils s'en souviendront lorsque viendra la période des questions.

M. Barrett: J'aimerais formuler une objection, madame la Présidente. Puisqu'on utilise maintenant le rappel au Règlement à titre de débat, c'est la présidence qui doit trancher et j'ai une objection à formuler à ce sujet.

Mon collègue a soulevé la question de privilège. La présidence n'a fait aucune intervention lorsque le ministre a enfreint le Règlement; cela n'a pas été relevé par la présidence.

Je vous demande, madame la Présidente, d'expliquer pourquoi le ministre a pu tenir des propos entièrement antiréglementaires, tandis que mon collègue a été rappelé à l'ordre lorsqu'il a voulu répondre au ministre.

Mme le vice-président: Le ministre a fait ce qu'il fallait en retirant toutes ses remarques.

Nous reprenons le débat; le député de Manicouagan avait la parole et avait déjà amorcé son discours.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je propose:

Que la Chambre procède maintenant à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La motion est adoptée. Passons à l'ordre du jour.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député de Manicouagan a le droit de proposer qu'on passe à l'ordre du jour, mais la présidence doit demander qui est en faveur de la motion, etc. . .

Mme le vice-président: Je l'ai fait. J'ai demandé s'il plaisait à la Chambre d'adopter la motion et la seule réponse que nous avons entendue est un «oui».

Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, vous pourriez au moins admettre qu'il aurait pu exister un certain doute et que, vu la distance entre ce siège et le vôtre, vous auriez pu ne pas entendre certains députés dire «non».

Vous pourriez poser la question à nouveau et voir quelle sera la réponse. Vous devriez au moins avoir la décence de faire cela, madame la Présidente, afin que nous puissions voter à ce sujet, s'il se trouve cinq députés ici pour imposer un vote.

Mme le vice-président: La question était très nette. Le député a formulé la motion; j'ai présenté la question à la Chambre et personne n'a répondu «non».

Passons à l'ordre du jour.

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Je ne vois aucune raison d'invoquer le Règlement, mais je donnerai bien entendu la parole au député de Winnipeg Transcona.

M. Blaikie: Madame la Présidente, il n'y a aucune raison de déshonorer la présidence de cette façon. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je comprends très bien que nous allons aborder un sujet qui est extrêmement difficile et pour lequel il y a des différences d'opinions et où la passion. . .

[*Traduction*]

Le député voudra bien permettre à la présidence de répondre à certains des points qui ont été soulevés.

Une voix: Votons là-dessus.

M. Barrett: C'est stupide.

Mme le vice-président: Je me lève de mon fauteuil. Je demanderais au député de se rétracter. Je ne crois pas que ses propos me visaient personnellement. Ne vous excusez pas auprès de moi, mais auprès de l'institution que je représente.

M. Barrett: Je présenterai mes excuses lorsque la présidence sera à la hauteur du respect qui lui est dû.

• (1050)

Une voix: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Un instant, je vous prie. Permettez-moi de récapituler. Une motion a été présentée et j'en ai saisi la Chambre. J'ai demandé à la Chambre s'il lui plaisait d'adopter la motion. J'ai vérifié auprès du bureau et personne n'a entendu qui que ce soit dire non. Peut-être l'a-t-on dit, mais personne ne l'a entendu à cette extrémité-ci de la Chambre. Il incombe aux députés de faire en sorte d'être entendus. Sûrement les députés en sont-ils capables mais, cette fois-ci, nous ne les avons pas entendus.

J'ai déclaré la motion adoptée et elle est adoptée. Nous allons maintenant poursuivre. Je vais mettre la motion aux voix.

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Andre, propose que le projet de loi C-115—

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Je mets une motion aux voix. On ne peut pas interrompre— Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Débat.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—Madame la Présidente. . .

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca invoque le Règlement.

M. Barrett: Madame la Présidente, sans vouloir vous manquer de respect, vous avez dit que vous n'aviez peut-être pas entendu de «non». Il est donc possible que vous vous soyez trompée. Vous avez bien dit, madame la Présidente, que vous n'aviez peut-être pas entendu de «non», et c'est ce que nous voulons faire valoir.

Deux députés affirment avoir dit non. Sans les accuser de mentir, ce que vous ne faites pas, vous avez dit que vous n'avez peut-être pas entendu. Je propose que vous mettiez la motion aux voix en vous fondant sur la parole d'un député.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le vice-président: Ce que j'ai dit, c'est que je n'ai entendu personne dire non, et les officiers à la table n'ont entendu personne non plus. J'ai à ce moment-là pris une décision. Cette décision est maintenue. Je n'apprécie aucunement le genre de commentaires, directs et indirects, qui se font en ce moment. Si les députés ne sont pas d'accord avec la décision que j'ai rendue, avec toute l'honnêteté possible et une procédure dont les députés sont très conscients, qu'ils connaissent très bien, ils pour-

ront, selon nos lois, utiliser cette procédure. Mais, en ce moment, la décision a été rendue et elle n'est pas discutable. L'honorable ministre a la parole.

[*Traduction*]

Une voix: J'invoque le Règlement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole. . .

• (1055)

M. Blaikie: J'invoque le Règlement. Avez-vous entendu ça?

Mme le vice-président: Oui, j'ai entendu. Le député de Winnipeg Transcona.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, madame la Présidente; vous n'avez pas répondu à la question du député d'Esquimalt—Juan de Fuca qui voudrait savoir si vous traitez de menteurs les députés qui vous ont clairement dit qu'ils avaient répondu non à la question que vous avez posée à la Chambre. Les traitez-vous de menteurs?

[*Français*]

Mme le vice-président: Jamais je n'oserais faire une chose pareille. La question n'est pas à savoir si cela a été dit ou non. Je vous dis que la Présidence n'a honnêtement rien entendu et les officiers qui sont là n'ont rien entendu non plus. Alors, la question est close.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je vous remercie infiniment. C'est avec plaisir que je prends la parole pour débattre le projet de loi. . .

M. Barrett: J'invoque le Règlement. Le Règlement!

[*Français*]

Mme le vice-président: Est-ce qu'il s'agit toujours du même point?

[*Traduction*]

M. Barrett: Madame la Présidente, vous devez m'écouter et je vais poser ma question.

Mme le vice-président: J'ai une question à poser au député. J'aimerais savoir s'il s'agit du même rappel au Règlement que celui qui vient d'être réglé.

M. Barrett: Madame la Présidente, voici ma question: si un député se lève dans cette Chambre et affirme avoir dit non, est-ce qu'on ne le croit pas sur parole même si on n'a pas entendu son non? Je demande une décision là-dessus.

Mme le vice-président: Il faudrait sans doute que le député envisage avec certains de ses collègues de modifier le Règlement, mais pour le moment le Règlement dit que si on n'a pas entendu de non, la motion est adoptée. Telle est ma décision sur ce rappel au Règlement. Je ne veux plus en entendre parler. La parole est au ministre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais parler des nombreuses consultations qui ont eu lieu. . .

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Des voix: Règlement! Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .avant les négociations de l'ALENA.

Une voix: Vous perdez la raison.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela faisait partie du processus de consultation auquel nous avons participé par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur, organisme consultatif central en matière de commerce extérieur. Nous avons consulté les provinces et des organismes du secteur privé. . .

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .sans arrêt jusqu'à la toute dernière phase des négociations.

Des voix: Silence!

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces consultations ont été suivies pendant le mois de novembre et les mois suivants d'une étude préalable en comité à laquelle ont participé 119 organisations dans 9 villes. Le comité a reçu en outre de nombreux autres mémoires.

Des voix: Silence!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Et pendant toute cette période, ce fut le sujet de presque toutes les périodes des questions et d'un certain nombre de journées d'opposition.

Des voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): En fait, mon collègue d'Etobicoke–Nord a assisté au premier de cette série d'entretiens sur l'Accord de libre–échange nord–américain. . .

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .et, de ce côté–ci de la Chambre, nous avons demandé que le comité reprenne ses travaux pour satisfaire les néo–démocrates qui avaient proposé d'entendre d'autres témoins, mais le Nouveau Parti démocratique, comme à son habitude, a préféré se livrer à des manoeuvres purement politiques.

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je pourrais aussi dire qu'ils ont préféré pratiquer la politique du désespoir, parce qu'ils ont bien vu les résultats des sondages. Ils disparaissent peu à peu du paysage et il y a une excellente raison à cela; on peut lire la peur sur leur visage aujourd'hui.

Nous essayons depuis des jours de présenter à nouveau ce projet de loi. Le Nouveau Parti démocratique s'y est constamment opposé, comme il continue de le faire aujourd'hui, mais nous devons suivre les procédures parlementaires appropriées, soit procéder à la deuxième lecture, renvoyer la mesure au comité et préparer sa mise en oeuvre.

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les perspectives économiques sont meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis un bon bout de temps. Les indicateurs économiques confirment une vitalité remarquable.

Il y a huit ans et demi, quand nous avons pris le pouvoir, nous avons admis que le monde était en mutation. Nous nous sommes rendu compte que la transformation menant à une économie intégrée, globale s'accélérait et que le Canada devait réagir, c'est pourquoi nous avons consciencieusement élaboré. . .

• (1100)

M. Blaikie: Laissez–les donc voter, comme vous auriez dû le faire, madame la Présidente.

Mme le vice–président: Il y a un manque de respect manifeste à la Chambre aujourd'hui. . .

M. Barrett: Ne nous faites pas la leçon. Appliquez simplement les règles.

Une voix: Il a le culot de demander l'application des règles!

M. Barrett: J'accepterai le châtiment que prévoit le Règlement, mais je ne voudrais pas que les règles soient modifiées par la présidence.

Une voix: Vous aurez aussi a accepter le châtiment que l'on sait, dans les sondages.

Une voix: Eh bien, nous n'allons pas tolérer cela, pas plus que nous n'allons sacrifier notre pays pour un plat de lentilles.

Mme le vice–président: Je redonne la parole au député, en espérant que, cette fois, il respectera la Chambre et la présidence, ainsi que la décision qui a été rendue. Le député de Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Rodriguez: Un conservateur n'a pas de leçon à nous donner sur le respect que l'on doit à la présidence.

M. Barrett: Madame la Présidente, quand j'invoque le Règlement, je le fais parce que je respecte la Chambre et la présidence. J'accepte mal que la présidence me dise: «J'espère que vous respecterez la présidence.» Je respecte la présidence et les règles, auxquelles j'entends bien me conformer.

Deux députés ont donné leur parole qu'ils avaient répondu non à votre question; or, vous ne les avez pas entendus. La chose sensée à faire, c'est d'accepter leur parole et de procéder au vote. Nier que les députés ont dit non revient, en fait, à les qualifier de menteurs, ce qui est inacceptable de la part de la présidence de la Chambre.

C'est tout ce que j'avais à dire. Ils ont affirmé qu'ils avaient dit non. La parole d'un député doit être acceptée à la Chambre. Vous n'avez peut–être pas entendu le mot «non», mais ils l'ont dit et un député doit être entendu à la Chambre. C'est une pratique normale qui est établie, madame la Présidente. Ce n'est pas une insulte à la présidence.

M. Nystrom: Madame la Présidente, jusqu'à maintenant, je ne suis pas intervenu dans ce débat. Veuillez me permettre de faire une suggestion. Je me suis aperçu à maintes reprises dans toutes les années où j'ai siégé dans cette enceinte qu'en cas d'incertitude, lorsqu'il y avait un doute ou un différend entre les députés des deux côtés de la Chambre, le Président mettait souvent la question à nouveau aux voix afin de détendre l'atmosphère.

C'est donc en toute déférence, madame la Présidente, que je vous propose de le faire. Manifestement, il y a un doute. Certains députés ne sont pas heureux de l'inter-

prétation en question. Je pense qu'on calmerait beaucoup les choses à la Chambre en mettant à nouveau la question aux voix, en demandant aux députés de se prononcer par oui ou par non et en procédant ainsi.

C'est ce qu'on a fait à maintes reprises dans le passé. Je pense que cela permettrait de détendre l'atmosphère et de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle.

M. Thompson: Madame la Présidente, je pense que la plupart des députés reconnaissent que les députés qui s'opposent à la décision n'étaient pas sur leurs gardes lorsque la question a été mise aux voix. Il était très clair de ce côté-ci de la Chambre que la présidence a pris la bonne décision et nous l'appuyons. Il n'y a aucun doute à ce sujet, madame la Présidente.

M. Breaugh: Madame la Présidente, je voudrais intervenir en tant que personne qui comprend parfaitement, ayant déjà occupé le fauteuil dans une autre Chambre, à quel point la situation est difficile à l'heure actuelle.

C'est moi qui ai dit non. Je ne l'ai pas crié, mais j'ai manifesté clairement mon désaccord à l'instar de certains collègues dans ce coin-ci de la Chambre. Il était tout à fait manifeste que ni la présidence ni les greffiers au bureau peut-être ne m'ont entendu. Je me suis levé pour faire savoir à la présidence que j'avais voté non au sujet de la motion. La présidence ne m'a pas vu. Je le comprends. Notre enceinte est bien grande. Je me suis levé à plusieurs reprises pour essayer de faire comprendre à la présidence et aux greffiers au bureau que je m'étais prononcé, en fait, contre cette motion.

• (1105)

Pardonnez-moi, mais d'où je siège à cette extrémité de la Chambre, il m'a semblé qu'on ne me portait absolument pas attention. Cela n'a rien de bien grave, mais c'est plutôt offensant pour nous qui siégeons à cette extrémité de la Chambre de voter contre une motion, d'essayer d'obtenir la parole sans faire trop de bruit et d'être laissés de côté. Je vous exhorte, en toute équité, simplement à mettre la question aux voix et à nous permettre d'être entendus.

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'espère que la présidence n'a pas l'impressiom que ce qui se passe ici ce matin amuse qui que ce soit.

Nous sommes ici pour nous opposer au gouvernement et à cette mesure législative qu'il essaye de présenter à la Chambre. Nous avons fait preuve de bonne volonté en proposant la motion d'adoption comptant bien entendu qu'à un certain moment le gouvernement proposerait de passer à l'ordre du jour et qu'il y aurait un vote.

Nous avons dit non. Il y a des députés qui ont dit non, mais sans crier car ils s'attendaient que la présidence reconnaisse leur opposition et propose de passer au vote. Il n'en reste pas moins que des députés ont dit non.

Madame la Présidente, ce différend ne rime à rien et ne fait que donner l'impression que la présidence soutient le gouvernement sur ce point—ce qui, j'en suis sûr, n'est pas le cas.

Tout ce que vous avez à faire, c'est de demander que la motion soit mise aux voix. Le gouvernement l'emportera étant donné qu'il est majoritaire. Nous pourrons ensuite passer à ce que le gouvernement veut faire. Nous voulons que la Chambre se prononce sur cette motion. Il appartient dans ce cas à la présidence de permettre à la Chambre de le faire.

Pas plus tard que l'autre jour, il y a environ une semaine, nous avons essayé d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. La présidence avait alors décidé qu'un signe de tête négatif suffisait pour rejeter une motion unanime. Aujourd'hui, alors que des députés ont dit non, se sont levés pour confirmer qu'ils avaient bien dit non, la présidence refuse de mettre la motion aux voix.

J'implore la présidence de bien faire ressortir qu'il ne s'agit pas d'un différend entre la présidence et certains éléments de la Chambre, mais du différend qui continue d'exister entre le gouvernement et l'opposition en ce qui concerne la présentation de la motion sur l'accord de libre-échange nord-américain.

[*Français*]

Mme Tardif: Madame la Présidente, j'aimerais simplement vous faire part de mon point de vue au sujet de ce qui se passe actuellement en Chambre.

Je me souviens d'une période où je m'occupais d'un dossier particulier ici, en cette Chambre, et il m'est arrivé la même chose. Après avoir discuté avec les gens, les officiers à la table et la Présidence, on m'avait fait comprendre qu'il ne s'agissait pas d'une question qu'on pouvait remettre sur la table. Du moment où la question est posée et que la réponse est entendue, on doit l'accepter.

Ce n'est pas parce que je suis membre du gouvernement, et je l'étais d'ailleurs à cette époque-là, qu'on doive me traiter différemment des autres.

Une voix: *It is a completely different matter here*!

Mme Tardif: Oui, c'était exactement la même chose qui s'était produit; j'avais dit non et d'autres députés avaient dit non et la même décision s'était appliquée.

Ce que je demande, madame la Présidente, c'est que dans cette Chambre, peu importe l'événement qui s'y produise, on traite tous les députés de la même façon.

[*Traduction*]

Une voix: Je n'ai jamais dit non.

Mme Marleau: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. En tant que députée désireuse d'aider la présidence, je vous signale que j'étais assise à ma place ici même lorsque la question a été mise aux voix. Je regardai à ma gauche et n'ai entendu aucune réponse des députés de ce côté quand la question a été mise aux voix. Il serait logique, dans l'intérêt de la Chambre, de mettre la question aux voix maintenant.

Mme le vice-président: Dès l'instant où ce fait a été porté à mon attention, je n'ai jamais douté de la parole des députés qui affirment avoir dit non.

[*Français*]

De la même façon, j'ai assuré la Chambre du fait que je n'ai pas entendu ces «non». J'ai donc déclaré la motion adoptée. Ce que je suis prête à faire à ce moment-ci, puisque la Chambre est maître de ce qu'elle fait et que je suis évidemment ici pour répondre à ce que la Chambre me demande, s'il y avait consentement unanime pour que je pose à nouveau la question, bien sûr, je me ferais un devoir de le faire immédiatement. Y a-t-il consentement unanime?

• (1110)

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

[*Traduction*]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Cela fait maintenant 35 ans—20 années à la tribune des journalistes et 15 années en qualité de député—que j'assiste à la Chambre à des différends comme celui-ci.

Dans une telle impasse, n'est-il pas à conseiller que la Chambre s'ajourne un quart d'heure pour permettre aux principaux partis de se consulter afin de voir comment régler ce problème? Les gens qui suivent les débats doivent trouver ce qui se passe à la Chambre absolument incroyable. Pour calmer les esprits, la Chambre devrait s'ajourner un quart d'heure afin de permettre aux intéressés de discuter de cette question.

Mme le vice-président: Pourquoi faire?

[*Français*]

Je me permettrai de lire à la Chambre un article de Beauchesne, 6e Édition, l'article 558, qui fera peut-être comprendre à la Chambre la difficulté dans laquelle nous nous trouvons à ce moment-ci. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne mets pas en doute la parole des députés qui disent avoir dit non, et je ne crois pas qu'ils mettent en doute non plus le fait que je dise la vérité quand je dis que je ne les ai pas entendus.

[*Traduction*]

Je pense qu'il est vraiment injuste de venir me dire que je n'ai pas écouté. J'ai écouté. Je n'ai pas entendu, c'est un fait.

[*Français*]

J'ai à ce moment-là déclaré la motion adoptée. L'article 558 se lit ainsi:

> 1) Comme le veut une règle ancienne du Parlement: «Une question, une fois posée et tranchée soit affirmativement, soit négativement, ne peut être mise sur le tapis, mais elle doit subsister comme décision rendue par la Chambre».

Voilà où nous en sommes, et je crois que nous devons reprendre le débat là où nous en sommes. L'honorable ministre a la parole.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je disais donc que, en 1984, nous avons élaboré un vaste plan d'action comprenant tout un train de mesures: la privatisation, la déréglementation, la réforme fiscale, les compressions budgétaires et une politique commerciale progressiste tournée vers l'extérieur et centrée sur le GATT, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et maintenant l'ALENA, à laquelle le Mexique adhère.

Le gouvernement a ainsi jeté des bases solides pour les activités économiques dont nous sommes aujourd'hui témoins. Je crois, et d'autres économistes vous en diront autant, que nos politiques ont aidé le Canada à traverser la tourmente des deux ou trois dernières années. Sans notre programme de réformes économiques, l'impact de la récession mondiale aurait été beaucoup plus prononcé au Canada. Aujourd'hui, notre pays est mieux placé que jamais pour profiter de la prochaine vague de forte expansion économique. C'est ce que nous révèlent les plus récentes statistiques économiques.

Une fois adopté par le Parlement, le projet de loi dont nous sommes saisis confirmera que le Canada a fait preuve de prévoyance en négociant l'Accord de libre-échange nord-américain. Cet accord, avec l'approbation des trois pays, entrera en vigueur en janvier prochain. Il procurera aux Canadiens de meilleurs outils pour se

tailler une place sur les marchés mondiaux en dépit des difficultés.

[*Français*]

La levée des barrières commerciales entre le Canada et le Mexique, combinée à l'ouverture des marchés obtenus grâce à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, donnera accès à un marché dynamique à 360 millions de consommateurs.

Plus que jamais auparavant, l'ALÉNA ouvrira le marché mexicain aux Canadiens. Les barrières tarifaires, les licences d'importation, les restrictions à l'investissement, les prescriptions relatives à l'équilibre de la balance commerciale, ainsi que d'autres obstacles auxquels se heurtent les exportateurs canadiens de produits et de services, seront supprimés.

• (1115)

Le Mexique jouit déjà d'un accès relativement facile au marché canadien. En fait, à l'heure actuelle, près de 80 p. 100 des marchandises mexicaines entrent au Canada en franchise, et nous avons donc, à toutes fins pratiques, un libre-échange à sens unique.

[*Traduction*]

Aux termes de l'ALENA, les produits canadiens bénéficieront d'un bien meilleur accès au marché du Mexique que les produits mexicains destinés au Canada.

Pour ce qui est des barrières commerciales, le Canada ne fait qu'abattre une fragile clôture de piquets tandis que le Mexique doit abattre un mur de pierres.

Dans le secteur de l'agriculture, nous profiterons de nouveaux débouchés importants qui nous permettront d'acheminer vers un marché mexicain en pleine croissance une grande variété de denrées, qu'il s'agisse de poisson et d'aliments transformés ou de pommes et d'orge.

Dans le domaine du transport, les entreprises de camionnage et de transport par autocar bénéficieront d'un nouvel accès au Mexique.

En ce qui a trait aux services financiers, les banques canadiennes pourront faire des investissements considérables au Mexique. Le mouvement est déjà amorcé, car la Banque de Nouvelle-Écosse a fait un investissement de 5 p. 100 dans l'une des plus importantes banques mexicaines.

Pour ce qui est des industries canadiennes de haute technologie, la suppression immédiate des droits de douane mexicains sur le matériel de télécommunication offrira de nombreuses possibilités à ce secteur hautement concurrentiel. Ces industries ont hâte de s'implanter au Mexique. Je vous rappelle les propos d'un représentant de Glenayre Electronics: «L'ALENA ne saurait venir trop tôt pour nous.»

L'ALENA éliminera les restrictions commerciales du Mexique dans le secteur de l'automobile, lesquelles ont été un obstacle de taille pour la vente de véhicules et de pièces fabriqués au Canada. Cette mesure corrigera le déséquilibre actuel selon lequel, contrairement aux restrictions mexicaines, près de 90 p. 100 des exportations d'automobiles de ce pays entrent au Canada en franchise.

Je n'ai le temps de donner que quelques exemples de débouchés créés par l'ouverture du marché mexicain aux Canadiens, mais qu'il s'agisse de matériel pour les transports urbains, de technologie de réduction ou de contrôle de la pollution ou encore de services et d'équipement relatifs à l'exploitation pétrolière, les possibilités que nous avons négociées pour les Canadiens sont nombreuses.

[*Français*]

Dans la mise au point de l'ALÉNA, nous avions également un autre obstacle, celui d'améliorer l'ALÉ. Nous avons renforcé le système de règlement des différends commerciaux. Nous avons clarifié les règles d'origine et les avons rendues plus prévisibles. Autrement dit, les différends concernant le contenu exclusivement nord-américain des véhicules Honda fabriqués au Canada seront désormais chose du passé.

Les disciplines que renferme l'Accord serviront à garantir que les normes ne sont pas utilisées comme mesures de protectionnisme déguisées.

Le Canada a obtenu un accès élargi au marché américain pour les textiles et les vêtements en négociant des contingents spéciaux plus élevés que ceux de l'ALÉ. Cette mesure permettra aux fabricants canadiens de textiles et de vêtements d'accroître leurs ventes à l'exportation qui ont déjà augmenté considérablement aux termes de l'ALÉ. Depuis la mise en oeuvre de l'ALÉ, les exportations canadiennes de vêtements se sont accrues de 150 p. 100; les exportations de fibres ont augmenté de 90 p. 100 et les exportations de tissus canadiens et d'autres produits du textile ont augmenté de 50 p. 100, et l'ALÉNA offre des possibilités d'expansion encore plus grandes.

[*Traduction*]

En outre, dans l'ALENA nous avons renforcé les dispositions relatives à l'énergie. Nous avons raffermi les contraintes empêchant les organismes de réglementation américains d'intervenir dans les contrats négociés librement entre les exportateurs canadiens et les acheteurs américains.

• (1120)

Nous avons également négocié un système de marchés publics très intéressant. Pour la première fois, les fournisseurs de matériaux de construction canadiens auront accès de façon concurrentielle aux contrats de construction des gouvernements américain et mexicain. Pour la

première fois, les fournisseurs de services canadiens auront accès aux contrats de services des gouvernements américain et mexicain.

Par ailleurs, les État-Unis sont convenus de lever la restriction d'achat au pays sur les prêts accordés dans le cadre de l'administration de l'électrification rurale, groupe de contrats s'élevant à 1,5 milliard de dollars US par an. Et ce qu'il y a de plus intéressant encore pour les sociétés canadiennes, c'est que les États-Unis supprimeront grâce à l'ALENA les restrictions d'achat au pays s'appliquant aux contrats obtenus par l'Army Corps Of Engineers, qui se sont chiffrés l'an dernier à près de 9 milliards de dollars. Ainsi, la nouvelle entente nous donne accès à un marché de trois à quatre fois plus vaste que l'Accord de libre-échange original.

Nous avons entamé les négociations résolus à améliorer l'ALE et c'est ce que nous avons fait. L'ALENA donne aussi un nouvel atout à la compétitivité internationale du Canada en faisant de notre pays une base d'investissement plus intéressante pour desservir toute l'Amérique du Nord.

Le Canada avait un choix à faire au début des négociations. Il aurait pu rester en arrière et laisser les États-Unis et le Mexique signer seuls un accord, ce que les libéraux et les néo-démocrates auraient préféré.

Les États-Unis en auraient alors tiré un avantage énorme. Ils auraient été le seul pays à avoir accès sans entrave aucune à tous les marchés d'Amérique du Nord. Dans les circonstances, la décision des investisseurs désireux d'avoir accès au marché nord-américain aurait été évidente: s'installer aux États-Unis.

Mais nous avons pris la bonne décision, à savoir devenir un partenaire à part entière dans le grand marché nord-américain. En plus d'ouvrir un important marché au Mexique, les dispositions relatives aux services et à l'investissement faciliteront la planification des affaires à l'échelle du continent, favoriseront les économies d'échelle et contribueront de façon appréciable à l'économie mondiale d'aujourd'hui.

[*Français*]

Avec, à l'horizon, un marché nouveau et plus vaste, l'industrie canadienne a déjà commencé à réagir. Nos entreprises manifestent l'audace essentielle à tout pays désireux de dominer la scène commerciale mondiale. Elles ont envoyé des délégations en nombre record à nos missions commerciales au Mexique, établi des contacts, trouvé des partenaires et signé des contrats. En 1992, notre ambassade à Mexico a accueilli 4 500 représentants d'entreprises canadiennes désireuses de se faire là-bas de nouveaux clients et de nouveaux associés, comparativement à environ 1 000 en 1990.

L'ALÉNA élargit de toute évidence les horizons du Canada. Il lui offre une scène plus grande où démontrer la qualité de son leadership et de ses compétences en matière économique.

[*Traduction*]

Les Canadiens peuvent s'aventurer sur de nouveaux marchés, rassurés par les signes de plus en plus nombreux du succès remporté par leurs produits et services à l'étranger l'an dernier, malgré une économie mondiale chancelante. En 1992, le taux de croissance de l'économie mondiale s'est accru de 1 p. 100, ce qui représente la plus faible augmentation depuis 1982, mais les exportateurs canadiens ont connu une année remarquable. Ce sont les exportations qui contribuent le plus à l'expansion de l'économie.

En 1992, les exportations de marchandises ont atteint un seuil record de 158 milliards de dollars. Cela équivaut à un accroissement de 11 p. 100 par rapport à 1991, et c'est la hausse annuelle la plus considérable depuis 1984.

L'augmentation des exportations à destination des États-Unis a été encore plus grande: c'est là notre marché le plus vaste, et nos ventes y ont atteint 122 milliards, soit une hausse de 13,5 p. 100 comparativement à 1991.

Et ce n'est pas tout! Nos exportations mensuelles se sont élevées à 14,5 milliards de dollars en janvier, chiffre qui dépasse de 16 p. 100 celui de l'an dernier à pareille date. Nos exportations à destination des États-Unis en janvier accusaient une hausse de 22 p. 100 par rapport au même mois de l'année dernière et elles se situaient de ce fait à 2 milliards au-dessus des chiffres de 1992. Notre excédent commercial mondial a fait un bond remarquable de 900 millions de dollars pour atteindre 1,9 milliard dans le seul mois de janvier. Face à de tels résultats, je me demande pendant combien de temps encore les députés de l'opposition continueront à critiquer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il n'est plus crédible de faire porter à l'Accord de libre-échange le poids de tous les problèmes, et chaque nouveau rapport sur la performance et les perspectives économiques du Canada le prouve davantage.

• (1125)

L'historien anglais Macaulay a dit que le libre-échange était la plus grande bénédiction qu'un gouvernement pouvait donner à un peuple, mais qu'il était presque toujours impopulaire. Il voulait dire qu'aucun pays n'a jamais pu préconiser le libre-échange sans se heurter à des intérêts tenaces.

Cependant, le peuple ne se laisse pas tromper éternellement par les intérêts tenaces. On ne peut pas cacher

l'évidence ni l'ignorer. Toutes les tactiques de diversion et la rhétorique alarmiste ne peuvent étouffer la vérité. Les retombées positives de l'ALE bien soutenues par nos réformes économiques se traduisent par des données économiques impossibles à nier. Les preuves sont là. Les Canadiens peuvent juger par eux-mêmes de la valeur de nos politiques. J'ai bon espoir qu'après avoir analysé objectivement les résultats, les Canadiens verront où se trouve vraiment leur intérêt.

Regardons aussi la composition de ces exportations. En 1992, les exportations canadiennes ont surtout augmenté dans le secteur secondaire de haut de gamme. C'est exactement ce que veulent les partis de l'opposition, mais leur façon de procéder, c'est de faire claquer les doigts et d'espérer que cela se fera tout seul. Notre façon de procéder, c'est de supprimer les obstacles aux exportations de ces produits de haut de gamme qui sont si importants pour notre économie.

Les résultats ont été particulièrement encourageants—et c'est là une donnée qui en dit long—dans les secteurs où les droits de douane ont été éliminés complètement par l'ALE ou sont en train de l'être rapidement.

En outre, dans divers marchés américains, la part du Canada grandit pour ce qui est des biens fabriqués à valeur ajoutée. La valeur des produits fabriqués au Canada, exprimée en pourcentage du marché américain total, a augmenté et atteint maintenant un niveau record. Cette valeur équivaut aujourd'hui à 2,6 p. 100 du marché américain. Cela peut paraître insignifiant, mais ce n'est pas le cas quand il s'agit d'un marché aussi énorme: en effet, ce chiffre représente une augmentation de 20 p. 100 de la part canadienne du secteur secondaire américain en à peine une décennie.

Le matériel de transport, les produits chimiques, électriques et électroniques, et les produits du papier sont les principaux secteurs qui alimentent cette expansion économique. Les exportations canadiennes de matériel de bureau et d'instruments de télécommunications et de précision à destination des États-Unis ont été évaluées à 9,3 milliards de dollars en 1991, ce qui correspond à une hausse remarquable de 74 p. 100 par rapport à 1989, année où l'Accord de libre-échange est entré en vigueur.

Dans le secteur secondaire, ce sont là les produits haut de gamme. Ils contiennent une plus grande valeur ajoutée par les ouvriers canadiens très spécialisés qui les fabriquent. Ils représentent le matériel indispensable de la nouvelle économie.

C'est un véritable succès dont on ne parle pas souvent. Les Canadiens méritent d'entendre parler de ces résultats parce que cela leur donnera confiance en notre compétitivité et leur permettra de constater que notre succès commence à se transformer en nouveaux emplois ici, au Canada.

C'est en 1992 que les premiers signes évidents d'une croissance du marché de l'emploi se sont manifestés ici. En tout, 118 000 emplois ont été créés l'an dernier, et cette tendance va certainement s'accélérer à mesure que la reprise prendra de la vigueur. Même si l'ALENA n'est pas encore en vigueur, des entreprises canadiennes explorent déjà ce marché rendu de plus en plus solide et dynamique grâce aux réformes économiques opérées par le Mexique depuis sept ans.

En fait, des sociétés canadiennes et mexicaines signent des contrats et concluent des ventes aujourd'hui même. La maison montréalaise SR Télécom a obtenu un contrat de 13 millions de dollars pour fournir des systèmes radio à 535 villages mexicains. Profitant des contacts établis pendant la foire commerciale que le Canada avait organisée à Monterrey, au Mexique, le Royal Plastics Group de Toronto prépare maintenant une coentreprise pour fabriquer des panneaux qui seront utilisés dans des logements au Mexique.

• (1130)

Réfléchissons un instant au contrat de 1,5 million de dollars négocié entre Bovar-Western Research et Pemex, la société pétrolière appartenant à l'État mexicain. La Bovar-Western Research est la première entreprise à aider des sociétés pétrochimiques mexicaines à installer des instruments de contrôle dans leurs usines de récupération d'anhydride sulfureux.

Nous avons appris il y a quelques semaines que l'Espagne et le Québec avaient investi ensemble 160 millions de dollars dans l'industrie canadienne des produits chimiques en vue de desservir tout le marché nord-américain dans ce secteur.

Enfin, la SHL Systemhouse a conclu un contrat de 500 millions de dollars pour fournir pendant dix ans des services informatiques au ministère des Finances du Mexique.

Ces quelques exemples illustrent les merveilles du commerce international.

[*Français*]

Les ventes que je viens de mentionner ne constituent qu'un petit échantillon des succès déjà remportés sur le marché mexicain. Le marché donne les résultats escomptés.

Au cours des mois et des années à venir, le gouvernement du Canada va aider plus de Canadiens à profiter des ouvertures que le marché nord-américain offrira. Il y a

deux semaines, j'ai annoncé notre programme Accès Amérique du Nord.

Ce programme fait suite aux recommandations formulées dans le plan d'action du groupe directeur de la prospérité, qui exhortait le gouvernement à déployer de plus grands efforts pour développer ses marchés à l'étranger.

C'est ce que le gouvernement est en train de faire.

Accès Amérique du Nord continuera à faire fonctionner l'ALÉNA au profit du Canada. Grâce à ce programme, les Canadiens pourront mieux exposer leurs produits et services à un centre commercial permanent à Mexico. Ainsi, les Canadiens en arriveront à mieux connaître le marché mexicain à la faveur d'un programme appelé NewMex.

[*Traduction*]

Or, à quoi songent mes honorables collègues d'en face? Ils voudraient priver les Canadiens de tous les débouchés qu'offre ce marché. Certains souhaiteraient même déchirer non seulement l'ALENA, mais aussi l'Accord de libre-échange. Ils n'ont aucune vision propre. Ils n'ont aucun plan d'action pour faire jouer au Canada un rôle important dans l'économie mondiale. Ils ne comprennent absolument pas les répercussions que leurs décisions auraient sur l'économie et n'ont aucune confiance dans la capacité des Canadiens de soutenir la concurrence et de profiter de ces marchés comme ils l'ont pourtant démontré depuis quatre ans sous le régime de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

L'opposition nous conseille de nous retirer. Elle ne souhaite pas voir le Canada intervenir activement sur la scène mondiale. Elle veut un Canada catatonique. Pour la gouverne de mes collègues d'en face, cela veut dire plonger le Canada dans une transe ou une crise accompagnée d'une perte de sensation ou de conscience. Or, ils veulent un Canada stagnant comme une eau dormante.

Leurs politiques équivaudraient à une paralysie planifiée ou, pire encore, à l'abandon irréfléchi de notre plus grande relation commerciale. Ils aiment citer de temps à autre Gordon Ritchie, qui était le négociateur en chef adjoint pour l'Accord de libre-échange, et qui disait: «Ceux qui veulent déchirer l'Accord de libre-échange disent qu'on ne peut débrouiller des oeufs brouillés.»

On ne peut pas revenir quatre ans en arrière, remettre les entreprises qui se sont adaptées et qui profitent des succès que leur permet le libre-échange dans une situation où elles doivent compter avec les barrières, tarifaires et non tarifaires qui existaient auparavant et bouleverser les changements dans les investissements qu'elles ont effectués depuis ce temps.

Que dirait l'opposition si nous n'avions pas participé aux négociations sur l'ALENA? Nous serions en butte à ses attaques et bon nombre de ses députés nous reprocheraient d'avoir laissé les États-Unis s'emparer du marché mexicain tandis que nous serions restés passivement à l'écart. Vous pouvez les entendre maintenant, madame la Présidente.

Nombreux sont les députés de l'opposition qui nous auraient sans doute accusés d'avoir compromis l'avenir de nos industries et de les avoir privées de formidables débouchés commerciaux. Ils nous auraient accusés d'avoir miné la capacité du Canada d'attirer des investisseurs. Ils nous auraient blâmés d'avoir refusé de défendre les intérêts du Canada, mais ils ne peuvent porter aucune de ces accusations, car notre gouvernement a choisi la bonne voie. Nous avons entrevu l'avenir et avons voulu y ménager la place qui revenait de droit à notre pays.

• (1135)

Une fois approuvé, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui nous ouvrira la voie du XXI^{e} siècle. Les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement constitueront un des défis prépondérants du prochain siècle.

J'adresse mes observations à cet égard aux députés du Nouveau Parti démocratique, car cet aspect se rapporte tout particulièrement aux positions qu'ils ont défendues. L'ALENA représente un bon prototype pour ces relations. Depuis 50 ans, l'aide fournie aux pays en voie de développement se solde trop souvent par de petites victoires isolées dans la guerre contre la pauvreté. Ces pays exhortent de plus en plus le monde industrialisé à comprendre que leur avenir ne dépend pas tant de l'aide extérieure que du commerce.

[*Français*]

Les pays en développement veulent être libres de vendre leurs biens et services sur les marchés mondiaux, pouvoir acheter des biens et des services et attirer chez eux les investissements que le monde industrialisé offre. C'est là, on le reconnaît, la clé de leur développement et de leur prospérité dans l'avenir. Et c'est aussi un élément essentiel pour garantir une prospérité soutenue au monde industrialisé, ainsi que la paix et la stabilité internationales.

Un commerce plus vaste, ainsi qu'une plus grande indépendance économique peuvent dissiper le ressentiment et la jalousie qui ont trop souvent engendré des bouleversements d'envergure internationale depuis la famine jusqu'au terrorisme. Le commerce est un antidote puissant contre les conflits et un solide allié de l'ordre international. Je le dis clairement: Le libre-échange, c'est de la bonne politique étrangère.

Il est bon pour nos relations avec nos amis et partenaires mexicains et aussi pour nos relations avec les pays d'Amérique latine et d'ailleurs, qui adhéreront peut-être à l'ALÉNA et à d'autres accords commerciaux qui ouvriront de nouveaux marchés dans l'avenir.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, il est exact qu'il y a un prix à payer, en ce sens que les compagnies ou les travailleurs doivent s'adapter à ce marché élargi. Certains ont perdu leur emploi. Des compagnies ont fermé leurs portes. C'est regrettable, mais malheureusement inévitable dans une économie mondiale dynamique.

Le jeu en vaut-il la chandelle? Notre économie est maintenant plus forte; nous sommes mieux en mesure de soutenir la concurrence, et les succès au niveau des exportations, auxquels j'ai fait allusion plus tôt, le confirment bien. Personne ici à la Chambre n'oserait nier les avantages que je viens de mentionner pour les pays en développement? L'application intégrale de l'ALENA se fera sur dix ans, période qui n'est pas longue au point de retarder indûment les avantages, ni trop courte pour assurer une transition raisonnable pour les trois pays.

Qu'en est-il des autres avantages? Dans le prochain siècle, nous nous préoccuperons aussi de conserver et de protéger nos ressources naturelles—notre air, nos terres et nos eaux. Les travailleurs et les gestionnaires se soucieront partout de la qualité de la vie dans les lieux de travail.

L'ALENA innove en ce qui concerne le règlement des problèmes environnementaux, comme aucun autre accord commercial ne l'a fait jusqu'ici. Par exemple, il autorise expressément la participation d'experts scientifiques au règlement des différends commerciaux. Il précise que les pays signataires ne peuvent abaisser les normes environnementales pour attirer des investissements chez eux. Par-dessus tout, l'ALENA stipule qu'il appartient à tous les partenaires de préserver et de consolider leurs normes environnementales. Dans son préambule, où sont énoncés ses grands objectifs, l'ALENA confirme l'engagement des trois pays à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des travailleurs, ainsi qu'à renforcer et à faire respecter les droits de ces derniers.

Le Canada est résolu à poursuivre des entretiens trilatéraux sur l'environnement et les normes du travail avec le Mexique et les États-Unis. Tel était notre objectif en février 1992, lorsque nous avons formulé pour la première fois les propositions canadiennes à cet égard. Nous sommes heureux de l'initiative prise par l'administration Clinton, qui a ramené ces propositions sur la table parce qu'elles entraîneront une coopération plus solide en matière d'environnement entre nos trois pays, tout en favorisant un dialogue ouvert sur le milieu de travail au sein du nouveau marché nord-américain.

• (1140)

L'ALENA a véritablement favorisé la mise en lumière des dossiers de l'environnement et de la main-d'oeuvre. Avant les négociations, le Canada était lié par divers accords bilatéraux sur ces questions avec le Mexique, mais les entretiens commerciaux ont débouché sur un programmme plus complet de discussions trilatérales.

Sans l'ALENA nous n'en serions sans doute pas aujourd'hui à préparer la mise sur pied d'une commission Nord-Américaine de l'environnement. Celle-ci pourrait fort bien être chargée, entre autres, d'harmoniser les normes environnementales à la hausse, de fixer des seuils pour des polluants en particulier, de promouvoir la science et les techniques écologiques, et de sensibiliser davantage le grand public aux questions environnementales.

Dans le dossier du travail, nous allons réclamer la création d'une instance trinationale qui s'efforcerait d'améliorer les conditions de travail et la qualité de la vie dans les trois pays. Un tel organisme contribuerait à réaliser l'objectif de l'ALENA, qui est de protéger, d'améliorer et de renforcer les droits fondamentaux des travailleurs.

Tout au long des négociations sur l'ALENA et dans les entretiens sur les accords parallèles, nous avons pu compter sur les connaissances et l'expertise des provinces, des organismes syndicaux et des groupes de protection de l'environnement. Ils ont énormément aidé le gouvernement à élaborer et à mettre au point son programme. Et il continuera d'en être ainsi à mesure que les pourparlers sur le travail et l'environnement progresseront dans les semaines à venir. Qu'il ne subsiste aucun doute: l'Alena fait partie de l'engagement pris par le gouvernement en faveur de la qualité de vie au travail et du développement durable.

Cet accord contribuera indiscutablement à la croissance économique, mais il tiendra aussi compte de la santé et du bien-être de la population, sans oublier la protection et le respect de l'environnement dont nous dépendons tous.

En quelques décennies seulement, la collectivité des nations s'est transformée en un ensemble économique aux éléments de plus en plus interdépendants. L'aube du XXI^{e} siècle se lève sur un marché intégré qui comprend, tout à la fois, une production en série, destinée à une

distribution mondiale, et une production spécialisée destinée à des créneaux très particuliers.

La façon dont les affaires se font aujourd'hui aurait été inconcevable il y a moins d'une génération. Les fibres optiques, les ordinateurs portatifs, la télécopie et la vidéo interactive, voilà autant d'aboutissements rapides de la recherche au profit de nouveaux produit et services! Mais cela n'étonne plus personne. C'est devenu chose courante. Notre gouvernement a travaillé fort pour préparer le pays à affronter le marché mondial; grâce au cadre que nous avons mis en place, les Canadiens pourront vraiment en profiter.

Les Canadiens ne craignent pas l'avenir. Ce sont des leaders qui savent mettre l'avenir à leur service. La création d'une zone nord-américaine de libre-échange est l'une de ces perspectives que nous ouvre l'avenir. Elle contribuera vraiment à accroître la compétitivité et la prospérité du Canada. Elle nous procurera un marché plus vaste qui nous permettra de profiter tant des économies d'échelle que de la spécialisation des marchés. Ainsi, l'industrie et les travailleurs canadiens seront mieux équipés pour remporter toujours plus de succès sur d'autres marchés mondiaux.

Cela vaut non seulement pour le vaste marché latino-américain, dont le Mexique nous ouvre indiscutablement la porte, mais aussi pour les pays de l'Asie-Pacifique, de l'Europe et du Moyen-Orient. Les compétences et les capacités acquises pour satisfaire aux exigences de la zone nord-américaine de libre-échange nous seront de toute évidence fort utiles dans d'autres marchés du monde.

Il y a huit ans et demi, notre gouvernement s'est donné pour mission d'envisager l'avenir et de se tourner vers le monde extérieur. L'opposition souhaite peut-être cantonner les Canadiens dans l'immobilisme et le cloisonnement d'autrefois. Ce n'est pas le destin que notre gouvernement veut préparer pour notre grand pays. Nous voulons que, soucieux de contribuer à une économie mondiale stable et à un développement respectueux de l'environnement, de créer de nouveaux marchés et de trouver de nouveaux partenaires commerciaux, le Canada suive se vocation et montre la voie à la collectivité internationale.

• (1145)

En poursuivant de tels objectifs axés sur le progrès, nous créons inévitablement des emplois de haute qualité pour les Canadiens et nous renforçons les fondements de notre prospérité. Indéniablement, l'Accord de libre-échange nord-américain donne une expression on ne peut plus concrète à cet engagement.

En conclusion, je voyage beaucoup et je participe souvent à des missions commerciales à l'étranger. Je rencontre beaucoup d'exportateurs d'autres pays. Je leur demande parfois: «Quel est le pays auquel vous aimeriez avoir un accès assuré? Quel est votre plus important marché? Avec quel pays voudriez-vous avoir un mécanisme de règlement des différends juste et exécutoire?» Invariablement la réponse est les États-Unis.

Nous, nous avons cela, avec l'Accord de libre-échange. Nous avons ce que d'autres feraient tout pour avoir. Et maintenant nous élargissons l'entente pour inclure le Mexique. Nous sommes très chanceux au Canada d'avoir cela. Ne perdons pas cette chance. Appuyons l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, inutile d'adhérer à une idéologie particulière pour s'apercevoir que le commerce extérieur est devenu ces dernières années l'une des questions les importantes auxquelles les Canadiens doivent s'intéresser.

En 1988, le Canada a connu un débat sans précédent sur une question séculaire: le Canada devait-il oui ou non conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis? Voici maintenant que, à peine quatre ans plus tard, on demande aux Canadiens d'envisager la participation du Mexique à un accord de libre-échange nord-américain élargi, accord auquel d'autres pays adhéreront, selon toute probabilité, d'ici à la fin de la décennie.

Cela se déroule sur un arrière-plan d'incertitude dans l'Uruguay Round du GATT. Ces négociations, si elles aboutissent, auront des conséquences plus envahissantes et de portée bien plus grande que l'accord aujourd'hui à l'étude.

Pourquoi le commerce revêt-il de plus en plus d'importance pour les Canadiens? La réponse n'est pas difficile. La mondialisation et les processus combinés de l'intensification du commerce international, de l'intégration financière et de la montée de l'investissement étranger direct ont pour effet d'ouvrir rapidement les économies nationales sur le monde, qu'elles le veuillent ou non.

Ce ne sont pas les idéologies qui sont à la base de ce processus, ni même des politiques, contrairement à ce que peuvent penser ses détracteurs, mais surtout la technologie, des progrès aussi prosaïques que le microprocesseur, les réseaux de fibre optique, les satellites de communication et les sociétés transnationales.

Fait paradoxal, vu les étiquettes idéologiques qui sont utilisées, la mondialisation de la fin du XX^{e} siècle résume ce que Karl Marx a décrit comme le pouvoir du détermi-

nisme technologique. Le ministre a cité Macaulay, et je cite Karl Marx.

Pour cette même raison, la mondialisation est une réalité immuable, même pour de grandes économies relativement autarciques comme celle des États-Unis, ce dont témoigne la profonde remise en question qui se fait dans cette forteresse jadis inébranlable et impénétrable. Les États-Unis prennent subitement conscience qu'elles ne sont pas une entité, une île, qui se suffit à elle-même.

Dans une petite économie ouverte comme celle du Canada, la mondialisation entraîne des changements encore plus profonds. Déjà, les exportations canadiennes représentent 40 p. 100 de la production totale de notre secteur privé. Chez nous, le cinquième des emplois dépendent directement des exportations. À une seule exception près, celle de l'Allemagne désormais unie, le Canada est le pays qui dépend le plus de son commerce avec le reste du monde. Cette tendance ne fera que s'affirmer davantage dans les années à venir pour les raisons que j'ai données.

• (1150)

Ce n'est plus exagérer de dire que la réussite des Canadiens repose sur les succès du Canada en tant que pays commerçant. De même, le succès de notre pays commerçant repose sur le succès de notre économie et, en fin de compte, sur les réussites de notre société et de nos concitoyens. En vérité, notre politique intérieure se transforme en politique commerciale, et vice versa.

Pourtant, au milieu de tous ces bouleversements profonds, le Canada fait face à un curieux paradoxe. Les échanges commerciaux revêtent une importance cruciale non seulement pour l'avenir économique du Canada, mais aussi pour l'évolution de nos structures sociales et politiques. Simultanément, la mondialisation a eu tôt fait de renverser les balises traditionnelles de notre politique commerciale, sans laisser entrevoir quoi que ce soit pour les remplacer.

Aujourd'hui comme en 1988, je crois que le Canada doit prendre une décision fondamentale. Il doit déterminer comment il procédera et quelle position il veut occuper sur le marché mondial qui commence à se dessiner de même qu'à l'intérieur des nouveaux blocs économiques qui se forment au niveau international. Croyons-nous encore que la tribune que nous offrent des organismes multilatéraux, comme le GATT qui a très bien servi le Canada depuis la Deuxième Guerre mondiale, est le meilleur endroit pour défendre nos intérêts commerciaux ou que nous devrions plutôt nouer des relations bilatérales, en particulier avec les États-Unis? L'avenir économique du Canada devrait-il être façonné dans une perspective mondiale ou devrions-nous concentrer nos efforts sur la création d'un bloc continental? La domination socio-politique des États-Unis inquiète-t-elle toujours autant les Canadiens ou le problème a-t-il été atténué par les exigences d'un monde devenu multipolaire depuis la fin de la guerre froide?

Le point fondamental que je veux faire valoir est le suivant: le Canada a besoin d'une politique en matière de commerce et de compétitivité qui le guidera en cette ère de la mondialisation et de l'interdépendance accrue. Jusqu'à maintenant, malgré les fanfaronnades du ministre qui vient tout juste de se targuer des résultats commerciaux qu'obtient le Canada, le gouvernement n'a pas encore tenté d'élaborer une politique aussi essentielle. Il se laisse emporter par les flots de la mondialisation, sans chercher à tracer d'itinéraire et à tourner la situation à son avantage. Traditionnellement, la politique commerciale du Canada, telle que façonnée par les gouvernements libéraux qui se sont succédés, repose sur deux piliers: la libéralisation des échanges et le multilatéralisme.

Le premier pilier tient à la nature même de l'économie canadienne. Bien que riches en ressources naturelles et évidemment en ressources humaines, nous n'avons pas, à cause de facteurs géographiques et démographiques, la diversité nécessaire pour même songer à suffire à nos besoins. Le Canada a toujours été et doit continuer d'être un pays commerçant. D'une façon plus générale, le protectionnisme risque de fermer l'économie encore plus sur elle-même, de l'isoler des forces non concurrentielles sur les marchés internationaux et d'altérer la répartition des ressources canadiennes. Pour ces raisons, les ententes et les institutions qui préconisent une libéralisation commerciale accrue servent, en principe, les intérêts du Canada. Le protectionnisme, tel que le définissait Ricardo, va à l'encontre du but recherché dans la meilleure des conjonctures. C'est un luxe que le Canada ne peut tout simplement pas se permettre.

Le deuxième fondement de la politique commerciale traditionnelle du Canada—le multilatéralisme—visait à apaiser nos inquiétudes au sujet de notre souveraineté. En entretenant des relations commerciales multilatérales et en évitant d'établir des liens bilatéraux avec des économies plus puissantes, surtout les États-Unis, le Canada a essayé d'être à la fois moins dépendant d'un partenaire sur le plan économique et de préserver le plus possible son indépendance à titre de petit pays ayant une économie ouverte.

Plus récemment, le Canada a joué un rôle de premier plan au sein d'institutions multilatérales qui ont été créées après la Seconde Guerre mondiale, par exemple le FMI, la Banque mondiale, le G-7 et le GATT, exprimant ainsi d'une manière concrète, son engagement à l'égard

du multilatéralisme, la meilleure façon de protéger la souveraineté et les intérêts nationaux des Canadiens.

Cependant, il semble que le Canada se soit écarté dernièrement de ses intérêts commerciaux traditionnels. L'accord canado-américain de libre-échange est une source de préoccupation immédiate. Qu'il ait eu ou non les avantages qui nous avaient été promis et dont le ministre a parlé aujourd'hui à la Chambre, il reste qu'il a eu indiscutablement pour effet de rapprocher davantage les économies des deux pays ou d'harmoniser l'économie du Canada avec celle des États-Unis. Le Canada s'est écarté nettement de sa ligne de conduite habituelle avec cette politique, non pas parce que celle-ci encourageait la libéralisation des échanges, mais plutôt parce qu'elle menaçait de resserrer encore davantage les liens existant entre le Canada et les États-Unis et excluant les autres pays.

• (1155)

On nous demande maintenant d'autoriser ce qui est, dans les faits, la libéralisation des échanges avec le Mexique et peut-être avec d'autres pays, en vertu d'un accord de libre-échange nord-américain.

Dans la mesure où il libéraliserait les échanges commerciaux du Canada dans cet hémisphère et où il encouragerait le développement de dernier, pareil accord serait tout à fait louable. Le Mexique a une population de plus de 85 millions d'habitants, il est industrialisé dans une certaine mesure, quoique d'une manière fragmentée et imparfaite, et, sur le plan géographique, il est situé à proximité du Canada, de la production et des marchés. Son économie est orientée vers le Nord.

Il ne faudrait pas croire, contrairement à ce que le gouvernement a affirmé à maintes occasions, que les relations commerciales que nous entretiendrons avec le Mexique, du moins, à moyen terme, auront d'importantes répercussions positives ou négatives sur notre économie ou qu'elles feront contrepoids à nos relations avec les États-Unis. Après tout, le Canada ne fait qu'une infime partie de ses échanges commerciaux actuels avec le Mexique.

Il faudra des dizaines d'années avant que cela ait des répercussions importantes sur le rendement économique général du Canada. Même si nos exportations vers le Mexique doublaient cette année, elles représenteraient encore moins de 1 p. 100 de nos exportations vers les États-Unis. Ce volume d'exportations augmentera certainement dans l'avenir, ce dont nous nous réjouirions. Compte tenu des tendances mondiales et de la possibilité d'un développement rapide d'une bonne partie du Mexique, toutefois, même les défenseurs les plus optimistes de l'ALENA n'oseront dire que le Mexique pourrait être l'un des principaux partenaires commerciaux du Canada au cours des dix ou vingt prochaines années.

Le gouvernement ne peut pas prétendre, non plus, qu'un accord de libre-échange avec le Mexique figurait parmi les grandes priorités de notre pays. Le Mexique a intérêt à conclure une telle entente, pour compenser le déplacement des courants commerciaux occasionné par la ratification de l'accord de libre-échange canado-américain, pour renforcer ses réformes économiques récentes et pour attirer des capitaux étrangers qui se font rares. Les États-Unis ont aussi intérêt à conclure une entente, ne serait-ce que pour accroître la stabilité économique et, il va sans dire, politique de leur voisin du Sud et pour endiguer le flot d'immigrants illégaux.

Par contre, le Canada n'a été amené à participer à ces négociations qu'en raison de l'accord qui le lie actuellement aux États-Unis. Pour cette raison, il se trouve dans une situation anormale qui, en fin de compte, le rend vulnérable: il doit en effet accepter que sa politique commerciale et étrangère soit établie en fonction des priorités des gouvernements du Mexique et des États-Unis et non pas de ses propres intérêts nationaux.

Cette situation fait ressortir que la tendance globale vers la création de blocs commerciaux régionaux, comme la Communauté européenne, l'accord de libre-échange nord-américain, ainsi qu'un bloc asiatique moins défini, va à l'encontre des intérêts traditionnels du Canada.

Cette tendance risque d'affaiblir les liens économiques et commerciaux du Canada à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'établissement de ces blocs commerciaux risque aussi de miner la volonté de préserver et d'améliorer le système multilatéral existant. Cette crainte est d'ailleurs confirmée par le désir évident des États-Unis et de l'Europe de prendre leurs distances face au récent Uruguay Round du GATT, sans être parvenus à une entente sur les subventions à l'agriculture.

Effectivement, on peut faire valoir que les blocs commerciaux régionaux sont un aspect subtil de l'impérialisme économique, dans lequel trois superpuissances économiques, à savoir les États-Unis, l'Allemagne et, peut-être moins volontairement, le Japon, s'approprient chacune un bloc continental afin de préserver leur domination industrielle. Il convient de se rappeler que le Canada a d'abord cherché à conclure une entente commerciale préférentielle avec les États-Unis non pas parce que ce pays voulait libéraliser son commerce, mais au contraire parce qu'il menaçait de devenir plus protectionniste.

De même, on peut s'interroger sur la possibilité que le Canada puisse espérer jouer un rôle au niveau d'accords politiques à l'échelle de l'hémisphère semblables à ceux de la Communauté européenne. La différence fondamentale entre l'Europe et l'Amérique du Nord est évidemment que la première est composée de pôles multiples. À l'heure actuelle, la Communauté européenne comprend 12 membres, dont aucun ne peut dominer la Communauté prise dans son ensemble. Une Allemagne unifiée, qui est de toute évidence la nation la plus forte, ne représente cependant même pas le quart de la population globale de la Communauté et moins du tiers du produit intérieur brut de cette dernière.

• (1200)

Par contraste, la domination des États-Unis sur le continent nord-américain est sans égale. En effet, la population ainsi que le produit intérieur brut de ce pays sont plus de dix fois supérieurs à ceux du Canada. Même la venue du Mexique, dont le PIB correspond au vingtième de celui des États-Unis, ne contribuerait guère à rétablir un semblant d'équilibre. Le fait pour le Canada d'adhérer à une superstructure nord-américaine ou occidentale, si limitée celle-ci soit-elle, signifierait implicitement que celui-ci devrait céder aux États-Unis certains aspects de sa souveraineté.

Même en supposant qu'une intégration politique et institutionnelle plus poussée soit politiquement vendable au Canada, ce qui n'est pas improbable compte tenu des préoccupations constantes de la majorité des Canadiens en matière de nationalisme, les États-Unis ne sont pas d'humeur actuellement à envisager des restrictions internationales importantes de leur autorité, et encore moins à adhérer au genre de supranationalisme adopté par l'Europe, et ce tant pour des raisons idéologiques que nationales.

Le gouvernement ne s'est guère soucié de ces préoccupations fondamentales et d'autres des Canadiens, alors que nous abordons la question de l'accord de libre-échange nord-américain. Malgré l'appui pour la forme donné par la communauté internationale à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, notre pays a été perçu, à raison, comme une nation qui prenait tranquillement ses distances face au commerce multilatéral. Le gouvernement a beaucoup parlé d'une initiative concernant les pays du Pacifique, mais il n'a encore rien fait de concret dans ce sens. Ni le secteur public ni le secteur privé n'ont tenté d'exploiter les nouvelles possibilités qui s'offrent à nous du côté de la Communauté européenne. Le gouvernement n'a rien fait non plus pour profiter des nouveaux débouchés en Europe de l'Est, ce qui, point important, pourrait nous ouvrir une porte sur la Communauté européenne. Pour ce qui est de l'Amérique latine, le gouvernement n'a pas formulé et encore moins mis en oeuvre une stratégie commerciale, sauf en réaction aux initiatives des États-Unis et du Mexique. Toute la politique commerciale du gouvernement pointe vers un revirement en faveur du continentalisme.

Toutefois, on ne sait toujours pas de façon précise si le gouvernement voit l'ALENA comme une étape qui mènera à l'élaboration d'une politique commerciale à caractère mondial ou comme la dernière étape de la création d'un bloc continental fermé. La vague protectionniste de plus en plus forte aux États-Unis et les exigences plus élevées prévues dans l'ALENA relativement au contenu nord-américain nous font craindre que le Canada se dirige vers une forme de continentalisme dominé par les États-Unis.

Ce n'est vraiment pas ce dont le Canada a besoin. À mesure que tombent les entraves au commerce et aux investissements, le Canada doit se préparer à faire concurrence aux meilleures entreprises en Europe, dans les pays du Pacifique ainsi qu'en Amérique du Nord, sans quoi nous risquons d'être témoins de l'érosion graduelle de notre technologie, de notre productivité et de notre niveau de vie. Le fait que la compétitivité des États-Unis diminue et que celle de l'Europe et des pays du Pacifique augmente nous amène à nous demander si l'Amérique du Nord est encore le point de référence dont l'industrie canadienne devrait se servir pour mesurer son succès. Par ailleurs, c'est avec nos partenaires d'outre-mer, particulièrement avec l'Asie, que nos déficits commerciaux augmentent, et non avec les États-Unis, avec qui nous continuons de bénéficier d'un excédent commercial. Enfin, nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que, dans un monde caractérisé par l'interdépendance, le commerce est principalement axé sur les investissements, et que les États-Unis, et encore moins le Mexique et le reste de l'Amérique latine, ne regorgent pas de capitaux.

Le mouvement vers l'intégration économique régionale peut être perçu comme faisant partie du mouvement plus global vers l'intégration mondiale. Les progrès dans le domaine des transports et des télécommunications font disparaître peu à peu les barrières géographiques, réduisant ainsi l'isolement des régions.

• (1205)

Cela est particulièrement vrai dans le cas du commerce dans les industries et les services de haute technologie. Il serait naïf de penser que le jour viendra où le Canada ne dépendra plus largement de l'économie nord-américaine. Toutefois, il serait tout aussi naïf de ne pas tenir compte du fait que le monde a énormément changé depuis les années 1960 et que le Canada n'a jamais eu autant de moyens à sa disposition, depuis la Première Guerre mondiale, pour sortir de son carcan continental

et développer des relations avec des pays de l'autre côté du Pacifique et de l'Atlantique.

Bref, si le Canada veut profiter de la mondialisation au lieu de simplement se laisser traîner dans son sillon, nous devons être beaucoup plus indépendants et énergiques dans l'élaboration de notre politique en matière de commerce et de compétitivité. Nous avons l'occasion de bâtir la première économie axée sur le commerce mondial et tournée vers l'extérieur en Amérique du Nord, non pas seulement en nous tournant vers le Mexique mais en cherchant activement à conclure des accords de libéralisation des échanges avec nos principaux partenaires commerciaux, notamment en Asie et au sein de la Communauté européenne. L'autre solution, c'est de poursuivre la politique actuelle de dérive vers un avenir décidément plus incertain.

Même en ce qui a trait aux arrangements de libre-échange nord-américain, le travail du gouvernement est au mieux à demi terminé. Seul le plus optimiste soutiendrait que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a rempli les promesses extravagantes que le gouvernement avait faites en 1988. Il avait pour principale justification d'assurer l'accès au marché américain devant la montée du protectionnisme chez nos voisins du Sud; pourtant, toute une série de différends commerciaux, portant aussi bien sur les voitures Honda que sur le bois d'oeuvre, ont montré récemment à quel point cet accès était précaire.

L'une des principales raisons qui ont poussé le Parti libéral à appuyer la participation du Canada aux négociations sur l'ALENA, c'était l'espoir qu'on remédie aux lacunes de l'accord initial de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avons réclamé des normes plus rigoureuses en matière environnementale. Nous avons réclamé des normes plus sévères en matière de travail. Nous avons réclamé une clause d'accession qui permette aux autres pays d'adhérer plus facilement à l'accord et, partant, au Canada d'élargir ses possibilités de libre-échange au-delà des États-Unis et du Mexique. Plus important encore, nous avons réclamé l'inclusion d'un code antidumping et en matière de subventions, un code qui mettrait un terme au type de harcèlement commercial qui a miné le prétendu environnement de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et qui introduirait un certain degré de prévisibilité dont nous avons désespérément besoin au moment d'entrer sur le marché mexicain encore inexploré.

À certains égards importants, l'ALENA représente effectivement une amélioration par rapport à l'accord initial de libre-échange. Son plus grand progrès, bien que largement méconnu, réside dans l'inclusion d'une clause d'accession. Si on en tient sérieusement compte à l'avenir, cette disposition a le potentiel à elle seule de faire passer les pays adhérant à l'ALENA d'un bloc continentaliste à un nouvel ordre plus intense de commerce mondial, encore plus fort que le GATT peut-être.

L'ALENA promet également de clarifier la question controversée des règles d'origine. Cela se révélera peut-être une victoire coûteuse si, dans nos efforts pour apaiser les Américains à propos du contenu national, nous ne réussissons qu'à détourner d'autres investissements étrangers du Canada.

Il reste cependant une grande lacune, un véritable trou noir si vous voulez, au centre de l'ALENA, qui menace de compromettre le succès de tout le régime commercial. Il s'agit évidemment de l'absence persistante d'un ensemble commun de règles commerciales. Non seulement il n'y a pas dans l'accord de définition de subventions ni même un engagement à remplacer les mesures compensatoires par une loi sur la concurrence, mais même la modeste disposition de l'Accord de libre-échange—et une disposition remarquablement modeste—visant à poursuivre ces objectifs dans un délai précis a été remplacée en douce dans l'ALENA par un engagement nébuleux à poursuivre cet objectif lors de vagues consultations à venir.

C'est inacceptable, car cela laisse entrevoir que le genre de harcèlement commercial que nous avons connu ces dernières années touchant le porc, le bois d'oeuvre et maintenant l'acier se poursuivra comme avant. L'argument voulant que ces mesures ne représentent que 5 p. 100 du commerce bilatéral est tout simplement fallacieux puisqu'elles visent les exportations canadiennes qui remportent du succès et qui sont même en hausse sur le marché américain.

• (1210)

Ce qui est le plus important, c'est que l'absence de règles commerciales communes est inacceptable parce qu'à long terme, cela minera la légitimité de toute l'entente. L'ALENA est essentiellement un document politique. En dernière analyse, sa valeur ne repose pas tant sur l'importance de la lettre, comme le disait Bagehot, que sur l'appui dont il jouit au sein de l'électorat des trois pays.

Rien n'a autant miné l'enthousiasme des Canadiens pour l'ALENA ou l'ALE, même parmi leurs anciens partisans, que le spectacle hautement public des mesures commerciales de rétorsion, sans fondement, semble-t-il, des Américains contre les exportations canadiennes pendant les quatre premières années de la supposée ère de libre-échange.

C'est cette question centrale des règles commerciales qui constitue le véritable test qui décidera de l'échec ou du succès de l'ALE et, maintenant, de l'ALENA. Comme le chef de l'opposition officielle l'a dit récemment, sans un ensemble de règles commerciales communes pour régir le marché nord-américain, les exportations canadiennes continueront de faire l'objet de harcèlement commercial.

Que doit-on faire? Ironie du sort, ce sont les États-Unis qui ont proposé de rouvrir l'accord, même si on en est à la fin du processus, en rendant la mise en oeuvre de l'ALENA conditionnelle à la négociation d'accords parallèles sur l'environnement, sur les normes de travail et, c'est une possibilité, sur l'afflux d'importations. Avec la nouvelle administration Clinton, le Canada a la chance, une chance inespérée à vrai dire, de poser ses propres conditions de ratification, de proposer une définition cohérente des principes que les trois pays acceptent comme fondement de leur droit commercial et de promouvoir un engagement ferme pour ce qui touche le remplacement des mesures antidumping par des mesures antitrust et de concurrence courantes.

De plus, les négociations ont pris une tournure plutôt favorable pour le Canada. En 1988, le Canada était le demandeur qui pouvait mal se passer d'un accord avec les États-Unis et cela, tout à fait indépendamment de l'énorme capital politique que le gouvernement conservateur avait investi dans cette initiative.

Aujourd'hui, le Canada est le pays qui a le moins à perdre, quelle que soit l'issue des négociations de l'ALENA, et qui est le mieux placé pour menacer de freiner le processus. Pourquoi ne pas exercer notre pouvoir de négociation, comme les Américains le font si bien avec leurs accords parallèles, pour faire en sorte que l'entente soit un reflet plus fidèle des intérêts nationaux du Canada pour l'avenir?

À ceux qui soutiennent qu'il est impossible d'en arriver à un accord sur les subventions, surtout dans les délais prescrits, je réponds ceci. Il existe déjà celui qui a été conclu dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay qui se poursuivent au GATT. Le document Dunkel renferme un code des subventions qui est tout à fait acceptable. Il s'inspire d'ailleurs dans une certaine mesure des observations formulées par le Canada et il a déjà été approuvé en principe par les principales parties contractantes, dont le Canada et les États-Unis.

Pourquoi ne pas tout bonnement transformer ce code des subventions qui existe déjà, c'est-à-dire celui issu des négociations d'Uruguay, en un accord parallèle se rattachant à l'ALENA, un peu comme ce que les États-Unis se proposent de faire avec les normes d'environnement et de travail?

Le gouvernement a soutenu à plusieurs reprises que le Canada ferait mieux d'y penser à deux fois avant d'épouser l'idée d'un code antidumping et de subventions. C'est un faux argument. Pour commencer, personne ne préconise l'abandon de nos lois nationales sur les recours commerciaux. On prône plutôt l'élaboration d'un ensemble commun de règles et de procédures qui définissent les limites de la légitimité d'exercer le droit commercial.

Qui plus est, le fait que l'économie canadienne soit plus tributaire des exportations vers les États-Unis que l'inverse milite fortement en faveur de la conclusion d'un accord qui empêche l'un et l'autre pays de recourir arbitrairement à des sanctions commerciales, peu importe les quelques rares secteurs canadiens auxquels les pratiques commerciales protectionnistes profitent actuellement.

• (1215)

L'ALENA devrait être vue comme la première étape d'une nouvelle vision de la politique commerciale du Canada, pas comme une fin en soi. Armé d'un nouveau modèle commercial assorti d'un ensemble de règles et de procédures, le Canada peut se lancer dans le libre-échange avec le Japon, l'Europe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et se doter ainsi de la première économie nord-américaine vraiment ouverte sur le monde.

Le débat que nous tenons aujourd'hui sur l'ALENA et, en filigrane, sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis s'étend également aux moyens que nous mettrons en oeuvre pour préparer le Canada à se tailler une place dans un contexte de mondialisation croissante des marchés.

En un sens, il se peut que l'ALE et l'ALENA aient tout simplement rapproché une échéance que le Canada aurait dû de toute manière affronter tôt ou tard après la conclusion des négociations de la ronde de l'Uruguay au GATT. Les défis que pose au Canada le nouvel environnement économique mondial peuvent également être perçus comme des possibilités à saisir, pour peu que nous nous attachions à accroître notre capacité concurrentielle.

En refusant d'admettre qu'il fallait procéder à une réforme en profondeur de sa façon de fournir ses services, le gouvernement a nié le lien direct qui existe entre la libéralisation économique et la nécessité de procéder à des rajustements et à une réforme d'envergure des institutions nationales.

Comme le faisait récemment remarquer le chef de l'opposition, les accords commerciaux ne constituent pas une fin en soi. Leur objectif ultime est l'amélioration du niveau de vie des citoyens et des citoyennes. Cela veut

dire que ces accords doivent leur permettre de trouver un emploi stable dans une entreprise qui a un avenir devant elle.

Pendant les trois dernières décennies, les négociations du GATT, qui visaient à libéraliser de plus en plus le commerce international, ont beaucoup contribué à assurer la richesse du Canada, même si cette contribution est passée inaperçue aux yeux de beaucoup de gens.

S'ils ont eu cet effet, c'est qu'on a créé parallèlement des programmes d'aide à l'adaptation efficaces et complets. Suivant les résultats des différentes négociations du GATT, la Commission royale Macdonald a recommandé qu'on négocie un accord de libre-échange avec les États-Unis, mais, ce faisant, elle a insisté à plusieurs reprises pour qu'on mette également sur pied des programmes complets d'aide à l'adaptation comprenant des cours de formation et de recyclage, des incitations à l'investissement, l'élimination des barrières commerciales interprovinciales et ainsi de suite.

Le gouvernement a mis en oeuvre la recommandation concernant le libre-échange avec les États-Unis, mais il n'a pas appliqué l'autre moitié du programme. Il n'a pas offert aux Canadiens ce vaste éventail de possibilités qu'auraient constitué les programmes d'aide à l'adaptation, afin que ce soient eux les vrais bénéficiaires de la libéralisation des échanges, et non pas les victimes.

Un bon nombre de ceux qui se trouvent maintenant parmi les 10 p. 100 ou plus de chômeurs comprennent aussi bien que les économistes les conséquences de la mondialisation. Ils veulent non seulement travailler, mais ils veulent se perfectionner et devenir plus productifs. Cependant, ils ne peuvent pas y arriver seuls. Les entreprises ont un rôle à jouer, tout comme les organisations syndicales, mais c'est le gouvernement national qui doit aider les entreprises et les syndicats, en leur offrant sa collaboration pour mettre au point les services dont les Canadiens ont besoin.

Plus que jamais, il faut que le gouvernement national crée, en collaboration avec les provinces, les entreprises et les syndicats, un cadre de travail et des institutions qui permettront aux Canadiens de s'adapter aux changements internationaux. Ce n'est qu'ainsi que ces changements pourront engendrer de nouveaux emplois et la prospérité plutôt que le chômage et la méfiance généralisée. C'est de cela qu'il faudrait parler, en termes concrets, dans un débat sur le libre-échange.

À l'ère postindustrielle, la guerre froide étant chose du passé, nous devons mettre au point une stratégie mondiale relativement aux échanges commerciaux et à la compétitivité. Nous avons l'occasion de créer en Amérique du Nord le premier marché vraiment international et ouvert sur le monde, d'une part, en nous associant au Mexique, mais aussi, d'autre part, en cherchant activement les occasions de conclure des accords de libre-échange avec d'autres partenaires commerciaux importants comme le Japon et la Communauté européenne. Toutefois, il faut d'abord avoir de solides assises pour y parvenir.

• (1220)

Dans le dernier acte de la tragédie de l'ALENA, que nous examinons aujourd'hui, nous avons la possibilité d'écrire une conclusion complètement différente de celle qu'on nous a donnée en 1988. Les Canadiens constateront que ce gouvernement peut en arriver à un meilleur accord grâce, en partie, à l'initiative prise par la nouvelle administration américaine en vue de conclure des accords parallèles qui, inévitablement, modifieront la nature du traité même.

Pourquoi donc le gouvernement propose-t-il aujourd'hui de présenter une mesure législative qui ferait entrer en vigueur l'accord de libre-échange nord-américain immédiatement, sans que l'on discute avec le Mexique et les États-Unis de la nature de ces accords parallèles qui portent sur des secteurs que ce côté de la Chambre qualifie d'extrêmement importants pour l'avenir du Canada? Je parle ici des normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre.

Le gouvernement n'a pas su profiter de la possibilité que présentait l'arrivée d'une nouvelle administration aux États-Unis pour faire valoir les intérêts du Canada, notamment en cherchant à s'entendre sur un code des subventions ou sur des règles commerciales plus complètes pour éviter aux Canadiens le genre de harcèlement commercial qu'ils ont subi ces dernières années et pour asseoir le libre-échange sur des bases plus solides dans l'intérêt de tous les Canadiens.

C'est pourquoi je propose:

> Que l'on modifie cette motion en supprimant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais dans six mois, à compter de ce jour.

M. Langlois: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Avec le consentement unanime de la Chambre, je voudrais proposer que l'on accorde 40 minutes au député d'Esquimalt—Juan de Fuca pour son intervention sur ce projet de loi. Pendant que j'ai la parole, je voudrais proposer que, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la Chambre continue de siéger pendant l'interruption normale de la mi-journée, afin d'étudier le

projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Une voix: D'accord.

Mme le vice-président: Un moment. Le député propose deux motions distinctes. Réglons d'abord la première. Je suis sûre que la Chambre sera d'accord pour donner au représentant du Nouveau Parti démocratique les 40 minutes que l'on accorde aux représentants des deux autres partis.

Une voix: D'accord.

Mme le vice-président: Celle-là est réglée.

En ce qui concerne l'autre motion du secrétaire parlementaire, elle n'est pas recevable. La seule façon de procéder est de demander le consentement unanime. On ne peut procéder par voie de motion.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Lorsque les députés parlent un peu plus fort, j'entends très bien. La motion n'est pas acceptée.

• (1225)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Je suppose que je devrais dire à tous les députés que je leur suis reconnaissant de leur courtoisie. Je voudrais mentionner toutefois que j'avais consulté également les députés du Bloc québécois. Eux aussi, ils auraient consenti à la prolongation de mon temps de parole. Je n'ai malheureusement pas eu la possibilité de parler aux députés indépendants.

Je voudrais commencer par dire que j'ai apprécié de travailler avec mon collègue du Parti libéral lors des brèves audiences du comité et des autres débats sur cette question.

Même si je ne suis pas d'accord avec lui sur cette question, l'échange que nous avons eu a été fort utile, à mon avis, et je tiens à ce que cela soit dit officiellement, tout en faisant remarquer aussi que nous avons une différence fondamentale d'opinion.

Les relations personnelles que j'ai eues avec le bref sous-comité ont été importantes pour moi également. Je n'ai aucune rancoeur personnelle contre les députés avec lesquels j'ai travaillé, mais je suis très amer et déçu à l'égard du parti et du gouvernement conservateurs pour la façon dont ils ont conduit cette affaire, y compris ce qui se passe aujourd'hui.

Le gouvernement cherche à tout prix à éviter des discussions publiques sur ce qui est peut-être le projet de loi le plus important à être présenté à la Chambre en 50 ans. On a dit au sous-comité qu'il pourrait tenir quelques audiences, mais qu'il n'aurait pas d'argent pour les annoncer dans la presse. Le président du comité nous a dit, après tous les efforts que nous avons fournis pour établir ce sous-comité, que le gouvernement ne dépenserait pas un sou pour annoncer aux Canadiens qu'il y aurait de brèves audiences d'un bout à l'autre du pays.

En même temps, le gouvernement a dépensé des millions de dollars pour organiser un référendum sur la Constitution qui aurait changé la configuration politique de notre pays, mais il refuse de dépenser un sou pour annoncer les audiences de comité portant sur une modification fondamentale de la structure économique de notre pays.

Pour montrer le ridicule de cette position, j'ai été obligé de prendre la parole à la Chambre pour exposer les problèmes d'un sous-comité à la période des questions et le premier ministre, très gêné, a déclaré qu'on nous permettrait de dépenser 30 000 $ pour annoncer dans les journaux canadiens que nous tiendrons ces petites audiences.

Le député du Parti libéral, moi-même et les membres du sous-comité avons alors entamé une discussion sur la manière de dépenser ces 30 000 $. Nous avons découvert très vite que nous disposions de cinq jours pour faire les annonces avant que ne commencent les premières audiences à Vancouver, cinq jours de préavis pour faire paraître ces annonces dans seulement deux grands journaux de Colombie-Britannique. Est-ce cela la démocratie? Est-ce cela partager les bonnes nouvelles avec les Canadiens?

Ce n'est rien d'autre qu'une preuve flagrante de cynisme de la part d'un gouvernement qui est enivré par le pouvoir et qui n'a simplement aucune notion de ses devoirs fondamentaux à l'égard des Canadiens.

Ce sont les mêmes personnes, alors qu'elles étaient dans l'opposition, qui ont couru dans le couloir pour attaquer le Président le Règlement à la main. Ce sont les mêmes personnes moralisatrices qui ont attaqué les gouvernements précédents de notre pays en disant qu'elles voulaient un gouvernement transparent. Ce sont les mêmes personnes à qui j'ai dû mendier de l'argent pour faire passer des annonces dans le journal afin que les Canadiens sachent que nous allions tenir quelque part ces petites audiences discrètes. Je veux que cela figure au compte rendu.

Qu'il soit bien clair également qu'au moment où on passe à ce débat, une autre mise en scène politique est organisée pour détourner l'attention des médias de la

Chambre alors que le gouvernement essaye de faire adopter ce projet de loi en douce.

Où sont les députés? La télévision les montre tous au Château Laurier à regarder l'annonce d'une candidature à la direction du Parti conservateur alors que la Chambre siège.

• (1230)

Le devoir des députés est d'être ici, à la Chambre. Tous ceux qui ont la mauvaise habitude de regarder ce canal de télévision devraient savoir que ce comportement est le plus méprisable dont j'aie jamais été témoin en 30 ans de vie publique dans notre pays. Le gouvernement manifeste un tel mépris pour cette question! La clôture qu'il entend imposer à la Chambre témoigne de sa crainte de la population canadienne si elle découvre ce que signifie exactement ce projet de loi.

J'entends le ministre du Commerce extérieur réciter des statistiques et des interprétations, attaquer mes collègues du Parti libéral et de notre parti. Je sais bien qu'il s'agit là d'un jeu politique. Mais pourquoi ne passe-t-il pas au réseau national de télévision pour débattre la question avec moi-même et le député libéral? Si cette question est si importante, comme le dit le gouvernement, pourquoi a-t-il peur et pourquoi impose-t-il la clôture au débat en ne donnant que deux jours d'avis? Notre parti n'aura que cinq orateurs sur 45. Seulement cinq orateurs sur 45 députés dûment élus, alors que les électeurs paient leurs salaires et exigent qu'ils viennent ici. Que fait-on du droit de parole? Seulement cinq pourront prendre la parole.

Les libéraux en auront peut-être huit. Il s'agit là d'un comportement absolument dégoûtant de la part d'un gouvernement qui prétendait vouloir la réforme parlementaire. C'est de l'abus de pouvoir et, cela aussi, il faut le consigner au compte rendu.

Si les choses vont si bien dans notre pays, pourquoi tout va-t-il si mal? Le gouvernement fait des déclarations pompeuses alors qu'il est effrayé de tenir un débat ouvert devant la population canadienne, pour qu'elle puisse voir la façon dont il interprète les chiffres et prétend qu'il y a une expansion du commerce et des débouchés commerciaux. Qu'il le dise aux deux millions de personnes qui, chaque semaine, font la queue pour obtenir de la nourriture. La plus forte croissance économique, c'est celle du nombre de pauvres dans notre pays.

Les paiements de transfert aux provinces commencent à se volatiliser. L'Ontario et le centre-ville de Montréal ont été dépouillés de l'essentiel des secteurs secondaire et tertiaire, qui paient elles aussi les impôts qui nous permettent de fournir des services.

Les députés du Parti libéral jettent le blâme sur les néo-démocrates en Ontario. Mon parti fait des reproches au Parti libéral au Québec. Nous nous adressons des reproches mutuels. À la vérité, la situation n'est imputable ni au Parti libéral au Québec, ni au Nouveau Parti démocratique en Ontario, mais bien au gouvernement conservateur. Les coupables, ce sont les conservateurs.

Il est regrettable que, pendant que nous nous livrons à ces petits jeux politiques au niveau provincial, l'opposition officielle ne prenne pas officiellement position pour l'abrogation de l'Accord de libre-échange et pour le refus de l'ALENA.

Mon collègue du Parti libéral a dit aujourd'hui que le projet de loi allait mettre en oeuvre l'ALENA. Il n'a certes pas voulu nous induire en erreur, mais il a néanmoins commis une erreur fondamentale. Ce projet de loi sera adopté par la majorité gouvernementale, mais il ne mettra pas l'accord en oeuvre. La date prévue pour l'entrée en vigueur de l'accord est le 1er janvier 1994. Les Canadiens vont poser une question bien légitime aux conservateurs, à savoir, s'ils sont élus: vont-ils mettre l'accord en vigueur le 1er janvier 1994? Ils auront pleinement le droit de poser la question au Parti libéral et au NPD.

Il serait faux et malhonnête de tenter de faire croire aux Canadiens que la bataille est terminée. Le seul espoir que nous ayons est qu'il ne reste plus suffisamment de temps pour pouvoir éviter l'échéancier du 1er janvier 1994, date d'entrée en vigueur du projet de loi.

Les Canadiens iront aux urnes et, durant la campagne électorale, ils poseront une question au Parti libéral, au Parti conservateur, au Nouveau Parti démocratique, au Bloc québécois et aux candidats indépendants: «Si je vote pour vous et que votre parti est majoritaire, allez-vous, oui ou non, appliquer l'ALENA le 1er janvier 1994?» Nous connaissons la position des conservateurs. Leur réponse est oui. Nous, nous disons non. La question qui se pose aux Canadiens est la suivante: dans le cas du Parti libéral, est-ce oui ou non? Ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent. . .

• (1235)

M. Blaikie: Les libéraux disent peut-être.

M. Barrett: Or, un peut-être ne suffit pas. La population canadienne a le droit de savoir. Il ne faut pas donner l'impression que la mise en oeuvre de l'accord est déjà amorcée. Mon collègue d'Etobicoke est à l'origine de cette erreur. La réalité, c'est que la date de mise en

oeuvre a été fixée au 1er janvier et que les électeurs auront leur mot à dire à ce sujet.

Par ailleurs, nous avons entendu beaucoup parler de l'intérêt nouveau que le gouvernement actuel porte aux droits de la personne dans le tiers monde. Le gouvernement s'est dit préoccupé par les tensions raciales dans les pays du tiers monde. On nous dit qu'il faut améliorer le sort de ces gens. Dans ces conditions, pourquoi les néo-démocrates seraient-ils opposés à cet accord? C'est un des plus grands mensonges que le gouvernement utilise contre nous de l'opposition. En fait, le Mexique est un grand violateur des droits de la personne. C'est le premier ministre de notre pays qui a énoncé ce voeu pieux: «Nous ne devrions pas commercer avec les pays qui violent les droits de la personne ni leur fournir de l'aide.»

Eh bien, que faisons-nous dans le cas du Mexique? Nous avons même dû accorder le statut de réfugié à un sénateur élu du Mexique pour qu'il puisse s'établir chez nous et sauver sa vie qui est menacée du fait qu'il est membre de l'opposition dans son pays.

Que diriez-vous si c'était le Nouveau Parti démocrate? Est-ce là la réponse? C'est la preuve de la stupidité dont sont capables les députés de l'arrière-ban du gouvernement actuel qui ne comprennent pas que les droits de la personne, ça vaut pour tout le monde. Définir les droits de la personne en fonction de la politique, c'est tout à fait stupide.

M. Arseneault: Un bon néo-démocrate.

M. Barrett: Même lorsque je défendais les droits des autres, je n'ai jamais donné une définition politique. Je sais que ce député parle uniquement en fonction de son propre bagage d'ignorance; il n'exprime pas la position du gouvernement, j'en suis certain.

Une voix: Il devrait retirer ses paroles.

M. Barrett: Non; ça va. Il a droit à son opinion; elle peut être stupide ou raciste ou quoi que ce soit, j'espère seulement qu'il ne parle pas au nom du gouvernement. J'espère que cette remarque n'avait pas été formulée au nom du gouvernement. Voilà tout ce que je dis.

M. Clark (Brandon—Souris): Il n'est pas membre du gouvernement, voyons Dave!

M. Barrett: Essayez-vous de dire que c'est là la position du gouvernement?

M. Clark (Brandon—Souris): Non. Je dis simplement que ce député n'est pas un ministériel.

Une voix: Est-il membre du Parti libéral?

M. Barrett: C'est un libéral! Ça c'est encore pire. Je m'excuse auprès du Parti conservateur. J'espère que le chef du Parti libéral servira une bonne raclée intellectuelle au député pour le punir de ce qu'il vient de dire. Ou peut-être lui brossera-t-il les dents? Peu importe ce que vous faites, nettoyez-lui l'esprit un peu car sa déclaration était tout à fait stupide.

M. Blaikie: Lavez-lui la bouche au savon.

M. Barrett: De toute façon, voici la situation. Un sénateur mexicain demande l'asile politique au Canada. Il s'agit bien du pays avec lequel nous signerons un accord?

Parlons de l'environnement. J'aimerais rappeler à la Chambre les belles déclarations du ministre. Nous allons certainement inscrire dans l'accord les lois sur l'environnement; c'est le premier accord du genre qui comportera des dispositions sur la protection de l'environnement. Le comité voulait se rendre, ou du moins en ma qualité de membre de ce comité je voulais qu'il se rende, à Matamoros au Mexique afin de constater les résultats de la dévastation causée par la pollution; on peut considérer Matamoros comme un Tchernobyl nord-américain. Les dommages à l'environnement n'ont pas été causés par les rayonnements radioactifs, mais par une pollution provenant de toutes sortes de déchets toxiques et chimiques qui sont rejetés dans les caniveaux dans cette ville.

M. Blaikie: La libre entreprise y est certainement florissante.

M. Barrett: C'est la libre entreprise totale; aucune règle, aucun règlement. Quittez le Canada et les États-Unis et installez-vous au Mexique et vous verrez ce qui se passera.

• (1240)

Le taux de malformations congénitales chez les nouveau-nés est de 1 pour 16 à Brownsville, au Texas, et dans la région de Matamoros. Imaginez-vous, madame la Présidente, que les habitants de Brownsville, au Texas, ont découvert que la pollution n'avait pas de frontière. Les poisons, les pesticides, les toxines chimiques qui sont déversés dans le sol et dans les eaux de Matamoros, au Mexique, se retrouvent à Brownsville, au Texas. Que dit l'accord là-dessus?

Une voix: Rien.

M. Barrett: Rien. Le gouvernement suggère qu'il y ait des accords parallèles pour régler ce problème, mais

l'idée vient du gouvernement américain, pas de lui. S'il est vraiment sincère là-dessus, alors par pitié, que le gouvernement ne fasse pas adopter ce projet de loi tant que chaque député n'aura pas vu ces accords parallèles.

Y a-t-il quelqu'un à la tribune des journalistes de cette grande nation qui ait vu les accords parallèles? Y a-t-il quelqu'un parmi les ministériels de l'arrière-ban qui ait vu ces accords parallèles? Y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui les a vus? Et pourtant, le ministre nous demande d'accepter les yeux fermés que la question de la pollution est dans l'accord. Mais il n'est même pas encore rédigé. Comment diable pourrait-elle être dans l'accord s'il n'est même pas encore rédigé?

On a envie de pleurer quand on voit ce qu'on est en train de faire à notre pays. On a envie de pleurer quand on comprend le cynisme des manigances qui ont lieu devant nous aujourd'hui. On a envie de pleurer quand on sait que nous n'aurons qu'une demi-journée la semaine prochaine pour débattre de ce sujet et après ça, plus rien. Nous allons avoir un bon petit comité et peut-être même que nous irons dans quelques autres villes.

À propos, le comité n'est même pas allé à Montréal. Ni à Toronto. Comme je l'ai dit au comité, je crois que nous n'avons pas tenu d'audiences à Montréal ni à Toronto, parce que ce sont là de trop grands centres, des centres trop peuplés et que trop de gens risquaient de demander à comparaître devant le comité. Quelle absurdité!

Je tiens aussi à traiter officiellement de quelques éléments substantiels de l'accord. Il est impossible de citer ici tous les détails de l'accord, mais j'ai isolé deux ou trois points de sorte que les députés puissent constater par eux-mêmes ce qu'il advient au juste de la souveraineté canadienne et voir à quel point ce projet de loi constitue une capitulation massive devant la cupidité et l'égoïsme stupides des entreprises tout en n'assurant aucune protection aux gens ordinaires.

On dira peut-être que c'est là une enfilade atroce de clichés. C'est exact. C'est une enfilade de clichés, mais ces clichés sont fondés sur des faits. Quelle tragédie!

Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur un document qui a été distribué par le gouvernement et qui s'intitule «Accord de libre-échange nord-américain: Vue d'ensemble et description». Je vous renvoie plus particulièrement à ce que le gouvernement a signé. À la page 18, on apprend que le gouvernement conservateur du Canada, le gouvernement américain et le gouvernement mexicain ont convenu de protéger les droits suivants relatifs à la propriété intellectuelle, et je cite: «Les secrets de commerce en général, ainsi que la protection—écoutez-bien ceci, madame la Présidente—contre la divulgation, par le gouvernement, de données d'essais fournies par des entreprises et concernant l'approbation de produits pharmaceutiques et agrochimiques.»

Qu'est-ce que le gouvernement accepte ici? Il accepte de renoncer au droit et au devoir d'un gouvernement fédéral élu et des gouvernements provinciaux de publier les données qu'on lui fournira sur l'efficacité d'un pesticide ou d'un produit pharmaceutique. À quoi sert-il alors d'avoir un ministère de la Santé? Pourquoi les Canadiens croiraient-ils alors les médecins et les infirmières qui sont payés avec l'argent de leurs impôts pour soigner les enfants et les personnes âgées du Canada, pour sonner l'alarme contre la crasse, la vermine, les germes et la maladie? Les contribuables canadiens paient ces gens pour les protéger contre les produits pharmaceutiques et agricoles toxiques. Quel est l'intérêt d'avoir un ministère de la Santé si nous adoptons cette mesure législative et si nous déclarons que quand le gouvernement obtient les données sur l'efficacité des médicaments, les toxines ou les produits pharmaceutiques, il ne peut publier le document en question?

• (1245)

M. Rodriguez: Une conspiration du silence.

M. Barrett: Une conspiration du silence, mon cher. Pensez-vous que les médecins dans notre pays le savent? Je parie que non. Pensez-vous que les infirmiers le savent? Je parie que non.

M. Rodriguez: Le savez-vous?

Une voix: Non.

M. Barrett: Non.

M. Rodriguez: Voici un médecin, et il ne le sait pas.

M. Barrett: Saviez-vous, madame la Présidente, que pas une lettre n'a été envoyée aux responsables de la santé et aux soignants pour leur demander s'ils estimaient qu'on devrait signer cet accord immédiatement?

Vous souvenez-vous de l'affaire de la thalidomide, madame la Présidente, et du courage de cette femme médecin aux États-Unis? Comment s'appeleait-elle? Kelsey, ou quelque chose du genre? Bref, vous souvenez-vous de cette femme qui avait été assez courageuse pour tenir tête à toute une bureaucratie et déclarer qu'il n'était pas question de mettre la thalidomide en vente aux États-Unis. Personne ne s'est opposé à la vente de ce médicament au Canada avant que la tragédie ne se produise. Le Canada a, sans la moindre responsabilité, accepté de mettre ce médicament en vente chez nous

alors qu'il n'existait aucune preuve de son efficacité. L'Europe en a fait autant.

Ce n'est qu'après l'affaire de la thalidomide que cette femme médecin aux États-Unis s'est vu décerner la plus haute décoration civile dans ce pays. Qu'a alors fait le Canada? Il annoncé que le Canada appliquerait les mêmes normes que celles appliquées aux États-Unis. Le gouvernement libéral d'alors avait pris cette décision trop tard, une fois que le mal était fait. Nous devons, aujourd'hui encore, en tant que contribuables, partager—et ce à juste titre, sur le plan de la morale—le fardeau que représente la prise en charge des victimes de la thalidomide au Canada. Mais après cette terrible tragédie, nous avons juré que cela ne se reproduirait plus jamais au Canada.

Que les femmes enceintes, les personnes âgées, les enfants de notre pays et tous les parents qui se croyaient protégés à perpétuité contre les tragédies comme celle entraînée par la thalidomide, ne comptent pas là-dessus. Le gouvernement de l'autre côté leur a ôté cette protection.

Les termes sont là sous le paragraphe sur les autres droits relatifs à la propriété intellectuelle, et ce sont les termes exacts «les secrets de commerce en général, ainsi que la protection contre la divulgation, par le gouvernement, de données d'essais fournies par des entreprises et concernant l'approbation de produits pharmaceutiques et agrochimiques».

A-t-on jamais entendu un représentant du gouvernement, des ministères de la Santé ou de la Justice, un candidat à la direction ou même le principal porte-parole du gouvernement expliquer pourquoi ils avaient, en signant l'Accord, renoncé à ce droit souverain? Ont-ils consulté la population canadienne? Ce n'est là qu'un exemple particulier parmi une bonne dizaine que lon trouvve dans ces documents volumineux sur l'accord que le gouvernement a signé avec le Mexique et les États-Unis.

Il n'y a rien pour protéger l'environnement. Il n'y a pas de normes sur la santé et la sécurité. Aux chômeurs canadiens qu'on châtie parce qu'ils recourent à l'assurance-chômage en attendant de retourner sur le marché du travail, je dis que, dans les 18 mois qui suivront l'entrée en vigueur de cet accord, ils devront livrer concurrence aux Mexicains qui sont payés 80c. l'heure en moyenne pour des emplois dont la rémunération va de 7 à 12 $ au Canada.

Est-ce qu'une voix s'est élevée chez les gens d'affaires pour dénoncer ces choses? Pas au Canada, en tous cas. La grande entreprise a complètement capitulé parce qu'elle est de connivence avec le gouvernement. Si quelqu'un s'imagine qu'il va y avoir un répit avec les conservateurs, pas question. La grande entreprise va miser sur les conservateurs. C'est elle qui va faire accepter leur nouveau chef et, à moins que les libéraux n'annoncent des programmes précis, le débat se fera sans eux.

Voilà le dilemme de l'opposition officielle. Elle n'a pas précisé ce qu'elle changerait, ce qu'elle ferait exactement pour protéger les travailleurs canadiens ou la santé des Canadiens. Depuis que John Turner a quitté la direction du Parti libéral, celui-ci se s'est rallié aux mêmes sociétés qui financent le gouvernement actuel.

M. Peterson: Quelles balivernes!

M. Barrett: Vous pouvez bien parler de balivernes si vous le voulez. Pour ma part, je connais des mots qui conviennent davantage à qualifier votre position. Si vous voulez vous confesser et vous repentir au sujet de votre position à ce sujet, faites-le maintenant. Agissez rapidement, car nous n'aurons pas beaucoup de temps pour discuter de cette question. C'est le gouvernement qui va mettre un terme à ce débat.

• (1250)

Aux États-Unis, il a un milliardaire qui se fait entendre. Au Canada, il importe d'établir votre richesse matérielle plutôt que votre richesse spirituelle ou votre force de caractère, car nous avons renoncé à définir les êtres humains à partir de ces critères. Un poète ne peut s'en sortir dans notre société, car il ne produit rien, sinon des mots.

Un scientifique est forcé de mendier pour obtenir les fonds nécessaires à des travaux de recherche, car il s'agit là d'un engagement intellectuel.

Cependant, les gens cupides veulent qu'on mesure leur succès en fonction des profits qu'ils peuvent réaliser dans le cadre d'un système laissant libre cours à l'avidité que même l'Église catholique internationale considère maintenant comme le mal le plus grave qui menace l'humanité, le capitalisme sans bornes. Oui, c'est l'Église catholique qui définit le plus grand péché maintenant. Elle a décidé que c'est dorénavant pécher que d'exploiter des gens en leur versant de faibles salaires. Aux termes de cette définition, tous les catholiques fidèles à leur foi qui appuient l'accord de libre-échange violent les principes de l'Église catholique et sont des pécheurs.

Je ne dis pas que l'Église va excommunier les intéressés, mais j'ai été élevé dans des universités catholiques et je tiens à avertir les catholiques qu'ils risquent de commettre un péché en appuyant cet accord. L'Église catholique est le seul groupe international organisé à faire un

lien entre le péché et ce type d'accord et je la félicite vivement.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Qui est donc ce milliardaire aux États-Unis qui retient toute l'attention des interviews-variétés et de MTV. Je n'ai jamais su ce que MTV représentait jusqu'aux élections. Qui est donc cet homme venu de nulle part qui a recueilli 20 p. 100 des suffrages exprimés aux États-Unis et témoigné devant un comité au Canada? Il s'agit d'un certain Ross Perot. Il ne voterait sûrement pas pour moi et je ne suis pas certain que je voterais pour lui. Cependant, ce milliardaire qui symbolise tout ce que le gouvernement adore et ce dans quoi il croit—l'accumulation d'une énorme richesse par une poignée de personnes—et qui représente le candidat parfait pour les conservateurs, a déclaré que si cet accord entre le Mexique, le Canada et les États-Unis était signé, cela aurait des effets retentissants et entraînerait la perte de milliers d'emplois aux États-Unis au profit du Mexique.

M. McCreath: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'apprécie beaucoup les observations de mon collègue, mais pour qu'il puisse finir son intervention et pour que d'autres aient la possibilité de participer au débat, je souhaiterais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour siéger durant l'heure du déjeuner.

Mme le vice-président: On ne peut présenter cette motion dans le cadre d'un rappel au Règlement, mais après avoir été consultée, la Chambre a refusé de donner son consentement unanime.

M. Barrett: Madame la Présidente, je pourrais demander qu'on suspende l'application du Règlement et que le gouvernement fasse adopter une motion prévoyant qu'il ne recourra pas à la clôture à propos de ce projet de loi. Il aura alors mon appui. C'est bien sûr un thème que je pourrais aborder dans quelques instants.

Madame la Présidente, croyez-vous que les Canadiens ont eu l'occasion d'examiner attentivement ce projet de loi? Croyez-vous que les gens qui, à Montréal et à Toronto, constituent la minorité visible, les groupes ethniques et autres communautés qui souffrent de répression économique au Canada à cause du genre de système capitaliste sous lequel nous vivons participent à ce genre de débat? Ils sont retenus délibérément au bas de l'échelle économique à cause des politiques du gouvernement actuel et des gouvernements précédents. Ils seront pourtant courtisés par les candidats du gouvernement actuel et de l'opposition officielle sans jamais avoir entendu parler du débat actuel ni en comprendre les conséquences pour eux, les néo-Canadiens.

• (1255)

Ils seront parmi les premières victimes. Les jeunes et les aînés, les femmes, les travailleurs marginalisés, tous ceux d'un bout à l'autre du pays qui n'ont jamais eu la chance de se frayer un chemin vers la bonne vie dont le premier ministre aime se vanter, eux aussi seront victimes de cet accord.

Les candidats officiels du Parti conservateur tiendront-ils des assemblées publiques à ce sujet dans les salles paroissiales?

Une voix: Non.

M. Barrett: Donnera-t-on aux journalistes l'occasion de leur demander ce qu'ils pensent de cette perte de souveraineté à l'égard des tests sur l'efficacité des médicaments ou la toxicité de certains produits?

Des voix: Non.

M. Barrett: Pensez-vous que les ministres se rendront dans chaque localité qui perdra des emplois pour dire à la population: «Nous savons que c'est pénible, nous savons que cela vous fera mal, mais c'est pour le plus grand bien du pays»?

Des voix: Non.

M. Barrett: Croyez-vous que le gouvernement actuel mentira encore?

Des voix: Oui.

M. Barrett: Pensez-vous que le gouvernement dira qu'il offrira un programme de recyclage de masse comme on l'avait promis dans le rapport de Grandpré, pour ensuite mentir de nouveau?

Des voix: Oui.

M. Barrett: Pensez-vous qu'on va harmoniser davantage dans notre pays la législation sur l'assurance-chômage, sur la santé et tous les autres aspects des programmes sociaux, de sorte que nous soyons forcés de nous conformer aux normes des États-Unis plutôt que les Américains se conforment aux nôtres?

Des voix: Oui.

M. Barrett: Permettez-moi de vous donner un exemple précis, madame la Présidente.

L'épouse du président américain parcourt les États-Unis à la recherche d'une solution au terrible problème des services de santé, car un nombre considérable d'Américains n'y ont pas accès. Dans cette recherche, on

regarde du côté du Canada, où on croit voir une solution possible, celle de Tommy Douglas.

Une voix: Bien dit.

M. Barrett: Soit dit en passant, je me souviens de l'époque où les Américains parlaient de médecine socialisée et nous prenaient pour une bande de communistes. Le socialisme allait faire disparaître toute relation personnelle entre le patient et le médecin. Je n'ai jamais été intéressé par les relations entre le médecin et le patient. Tout ce que je voulais, c'est que les factures soient payées.

Une voix: La même chose vaut pour le médecin.

M. Barrett: Exact.

Qu'entendons-nous 25 ans plus tard? Les députés ministériels et les députés libéraux déclarent: «Votez pour nous et nous allons approuver l'assurance-maladie.» Comment peuvent-ils approuver l'assurance-maladie, je vous le demande, si les recettes fiscales fondent à cause de ces accords commerciaux?

Je tiens à signaler à M^me^ Clinton les ravages qu'a causés la disparition de près de 500 000 emplois au Canada par la faute du libre-échange. Nos services de santé en ont énormément souffert, et les Américains ne pourront jamais mettre en place un régime semblable s'ils perdent leurs emplois au profit du Mexique.

J'ajouterai également, sans rancoeur ni esprit de vengeance, que je n'ai pas encore entendu un seul député conservateur qui dénonce la médecine socialisée et qui avoue en même temps faire appel aux services publics de santé. Ces députés ont comme tout le monde leur carte d'assurance-maladie dans leur poche, et cette carte leur permet de consulter un médecin partout dans le monde.

Que ces députés le disent, s'ils appuient vraiment les services de santé. Par contre, s'ils attaquent le socialisme, j'exige qu'ils déchirent leur carte d'assurance-maladie avant que quelqu'un ne les traite d'hypocrites. Seul un hypocrite appuierait le régime public de soins de santé. Seul un hypocrite appuierait un régime socialiste de soins de santé tout en s'attaquant au socialisme.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul hypocrite de l'autre côté, mais je voudrais qu'ils nous le prouvent. Qu'ils déchirent leur carte d'assurance-maladie et disent au monde entier qu'ils sont contre les politiques de la gauche. Le feront-ils? Allons donc! Est-ce que les poules ont des dents? Ils seront qualifiés d'hypocrites s'ils appuient un régime socialiste de soins de santé dans lequel ils ne croient pas, tout en supprimant la possibilité de préserver l'assiette fiscale.

Une voix: Quelles répercussions l'ALENA aura-t-il sur l'assiette fiscale?

M. Barrett: En moins de 18 mois, l'ALENA réduira davantage l'assiette d'imposition, cette fois-ci d'environ 8 p. 100. À mesure que l'assiette diminuera, le taux de chômage augmentera dans certaines régions et dépassera 20 p. 100.

• (1300)

À Terre-Neuve, dans les maritimes et dans les grands centres urbains, les gens n'auront plus l'occasion d'acquérir de l'expérience, car l'accord aura fait disparaître tous les emplois de niveau d'entrée.

Les étrangers et les Canadiens investiront au Mexique, qui profitera aussi de l'argent que les Canadiens auront déposé dans des banques canadiennes, et pour lequel ils n'obtiennent que 1,5 p. 100, tandis que les banques appliquent des taux de 16 et 17 p. 100 sur les cartes de crédit.

Une voix: C'est de la cupidité.

M. Barrett: Une partie de l'argent versé dans les REER autogérés ira également au Mexique. Pas un sou ne sera dépensé au Canada. Aucun emploi ne sera créé chez nous. La seule motivation sera la cupidité, le désir de faire des profits rapidement au Mexique aux dépens des travailleurs mexicains.

Ce que nous voulons, c'est que les salaires et les conditions de travail au Canada ne soient pas ramenés au niveau de ceux du Mexique. Si le gouvernement est sincère lorsqu'il se prononce en faveur du développement du tiers monde, nous demandons alors que les salaires et les conditions de travail au Mexique s'élèvent au niveau des nôtres.

Madame la Présidente, si vous vouliez bien oublier l'heure, j'en aurais encore pour environ quatre minutes. Rien ne presse.

Mme le vice-président: La Chambre accepte-t-elle de ne pas tenir compte de l'heure pour les quatre prochaines minutes?

Des voix: D'accord.

M. Barrett: Si le gouvernement canadien croit que cet accord peut créer des emplois qui favoriseront la croissance de notre pays, qu'il soit plus explicite. Combien d'argent rapportera à notre pays la signature de cet accord et d'où proviendra-t-il? Combien de capitaux généraux seront mobilisés au Canada pour créer dès maintenant des emplois?

Le gouvernement n'a aucune stratégie, aucun plan. Comme l'a dit le porte-parole libéral, la principale lacune, c'est le manque de planification, mais je dois ajouter que le Parti libéral a lui aussi en horreur un mot de quatre lettres. Ce mot s'épelle p-l-a-n et il n'a jamais été utilisé par le Parti libéral.

Article 31 du Règlement

À la veille des élections nationales, cet accord destructeur qui mine la souveraineté du Canada à l'égard des soins de santé, de l'environnement et des normes de main-d'oeuvre, qui réduit les capacités et les possibilités de la population canadienne, qui fait en sorte qu'en nous amalgamant aux États-Unis, nous capitulons et nous renonçons dorénavant à notre avenir comme Canadiens dans un monde sans pitié, cet accord destructeur est prêt à être signé.

Je n'ai pas consacré 25 ans de ma vie aux affaires publiques pour assister aux funérailles de notre pays. À titre d'êtres humains, nous avons nos faiblesses et nos forces, nos passions et nos idées. J'exhorte tous les Canadiens à faire fi de leur émotivité et de leur idéologie pour comprendre ce que cet accord met en jeu, soit le Canada dans sa forme actuelle.

Ce projet de loi pourrait, à juste titre, être rebaptisé la Loi sur la dissolution du Canada. Si nous signons cet accord, nous ne pourrons plus jamais espérer être à nouveau maîtres chez nous. Il est assez ironique de penser que ce slogan de la province de Québec, *Maîtres chez nous*, est devenu celui des Canadiens de toutes les régions d'un pays qui nous est cher.

Dans toute l'histoire de notre pays, jamais un gouvernement n'a été aussi mauvais. Avec ses politiques, le gouvernement a anéanti l'espoir, les rêves et les passions des Canadiens.

Je me réjouis de la tenue des prochaines élections fédérales. Prions le ciel que les Canadiens étudient les enjeux, qu'ils y réfléchissent bien et qu'ils obligent les partis à définir leur position. La date fatidique n'est pas celle de l'adoption de ce projet de loi à la Chambre. La date fatidique est le 1er janvier 1994.

Le gouvernement que les Canadiens éliront pourra sauver le Canada ou signer son arrêt de mort.

Les néo-démocrates s'opposent au projet de loi. Les conservateurs l'appuient. Quant aux libéraux, ils n'ont pas encore pris position. Ils doivent aussi participer au débat.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 4.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): L'expulsion du député d'Esquimalt—Juan de Fuca, hier, est le premier incident du genre à se produire à la Chambre des communes depuis des années, et cela n'a surpris personne, surtout pas le chef du NPD.

Je suggérerais aux députés néo-démocrates de suivre les conseils de leur chef et de cesser tout ce cirque afin de permettre à la Chambre de s'occuper des affaires du pays de façon constructive et ordonnée.

Il y a quelques mois à peine, le chef du NPD a parlé du désordre dont nous sommes parfois témoins durant la période des questions. Elle a dit, et je cite: «Pour mes collègues féminines et moi-même, tous ces échanges acrimonieux, ce chahut et ce cinéma sont stupides, enfantins et parfois blessants, sans compter qu'ils nuisent toujours à la productivité.»

Une voix: Qui a dit cela?

M. Walker: C'est le chef du NPD, et ses propos étaient on ne peut plus appropriés. Malheureusement pour elle, pour son parti, pour la Chambre des communes et pour le Canada tout entier, les membres de son propre caucus sont restés sourds à ses conseils.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le milieu ouvrier et le milieu des affaires de l'Île-du-Prince-Édouard et de la région des Maritimes répondent à la décision des tribunaux relativement au projet de lien routier.

La section de Charlottetown de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers dit: «Avec 80 p. 100 de nos membres en chômage, il n'est plus raisonnable que la majorité soit à jamais tenue en otage par ceux qui se servent des lois et de la réglementation environnementales pour protéger, de façon égoïste, leurs propres intérêts.»

L'Association de la construction de l'Île-du-Prince-Édouard dit: «Nous sommes extrêmement inquiets du fait qu'on semble vouloir retarder la construction du pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.»

Pour sa part, le groupe *The Islanders for a Better Tomorrow* dit: «Il est important qu'on respecte la volonté de la grande majorité des habitants de l'île.»

Les gens des Maritimes qui sont en faveur du projet prient instamment le gouvernement de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'article 12, conformément à la décision rendue récemment par un tribunal, afin que les travaux puissent débuter.

Je me joins à ceux qui réclament que cette décision soit prise le plus tôt possible, en conformité avec la décision récente du juge.

* * *

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la Multinational Water and Power envisage de détourner une partie de la rivière Thompson-Nord en Colombie-Britannique, afin d'exporter cette eau par pipeline vers le marché de la Californie. Cette compagnie, qui a son siège aux États-Unis, fait maintenant du lobbying auprès d'entreprises de construction de la province afin d'essayer d'obtenir l'appui de ces dernières en promettant des emplois encore des emplois, toujours des emplois.

Contrairement aux explications fournies par le gouvernement d'en face, l'eau est définie comme une denrée commerciale, tant dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis que dans l'accord de libre-échange nord-américain proposé. Par conséquent, le projet de la Multinational est véritablement préoccupant.

Si le gouvernement est sérieux lorsqu'il dit vouloir préserver nos réserves d'eau, il devrait agir en conséquence. Le président Clinton des États-Unis a dit que l'ALENA ne serait pas signé tant que l'on n'aurait pas donné suite aux préoccupations environnementales. Le gouvernement d'en face devrait saisir cette occasion de négocier des exclusions précises en ce qui a trait à l'exportation de l'eau.

Les résidants de la Colombie-Britannique ne veulent pas voir nos réserves d'eau douce servir à des fins d'exportation. Ils savent qu'une fois que vous ouvrirez le robinet, vous ne le fermerez plus jamais.

* * *

LE CHANGEMENT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je parlerai du changement.

Article 31 du Règlement

Des parents et des étudiants discutent de la possibilité de passer plus de temps à l'école durant l'année scolaire. Des travailleurs sont en train d'adopter une attitude plus positive et enthousiaste face à la formation polyvalente. Les automobiles intelligentes élimineront les bouchons et les encombrements de la circulation et proposeront des itinéraires de rechange aux conducteurs.

Dave Nicol, pour ne pas le nommer, dit: «Les rêves gastronomiques des membres de la génération du baby-boom sont la croûte à pizza Splendido, la sauce piquante et les crevettes.» Le simple fil en cuivre et les signaux analogiques du passé sont remplacés par le câble à fibres optiques et la transmission numérique.

IBM et d'autres grandes entreprises ont adopté de nouvelles méthodes d'exploitation, ainsi que des unités indépendantes, et veulent devenir plus souples, plus axées sur l'entrepreneuriat et le service à la clientèle.

Bob Rae aurait dit, selon le *Globe and Mail*: «Personnellement, en ce qui a trait à l'assistance sociale, je pense que le fait de payer des personnes pour qu'elles restent à la maison n'est pas brillant.»

Le changement souhaité est clair et transparent, qu'on songe à Pepsi Crystal, Tab clair, et même Ivory liquide clair et Palmolive.

• (1405)

Je lisais aujourd'hui que IBM, qui est pourtant une entreprise conservatrice, donne des signes d'une orientation plus axée sur la libre pensée. Il existe certainement une vague de changement et celle-ci est très évidente. Sauf. . .

M. le Président: La période de temps accordée au député est expirée.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, dans une économie qui évolue rapidement, mais qui ne prend que peu d'expansion, les études sont devenues le moyen le plus sûr d'obtenir un emploi et de le garder.

De plus en plus, ce sont les études, et non l'expérience, qui déterminent notre position sur le marché du travail d'aujourd'hui.

[*Français*]

De plus en plus de jeunes Canadiens souffrent des effets des coûts élevés de l'éducation et du haut taux de chômage. Les nombreuses coupures du gouvernement au Programme d'emploi pour étudiants forcent des milliers d'étudiants et étudiantes à réévaluer leurs capacités de se payer une éducation postsecondaire.

Un nombre grandissant d'étudiants et d'étudiantes doivent se tourner vers le Programme canadien de prêts aux étudiants pour défrayer les coûts de leur éducation.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Le gouvernement doit commencer à considérer l'enseignement postsecondaire comme un investissement à long terme. Je supplie le gouvernement de réexaminer complètement le Programme canadien de prêts aux étudiants dans le but de le rendre plus souple et plus accessible. Il devrait aussi faire en sorte que les étudiants trouvent du travail avant de prendre des arrangements pour le remboursement des emprunts.

* * *

M. ELIJAH HARPER

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, socialiste, libéral ou néo-démocrate, c'est du pareil au même. Elijah Harper se présentera aux prochaines élections dans une circonscription du Manitoba en tant que candidat libéral.

C'est un ancien membre du Nouveau Parti démocratique, un ancien député et un ancien ministre néo-démocrate à l'Assemblée législative du Manitoba. En annonçant sa candidature à titre de membre du Parti libéral, il a dit qu'en devenant libéral, il n'aurait pas besoin de changer ses principes néo-démocrates.

Cette annonce ne m'a pas surpris. Je surveille l'opposition à la Chambre depuis quatre ans. Il n'y a pas de différence entre un libéral et un néo-démocrate. Le socialisme est bien vivant dans l'esprit des membres de ces deux partis.

* * *

LE SYNDICAT CANADIEN DES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'annonce que la section locale 1990 du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile a voté en faveur d'une association avec le Nouveau Parti démocratique.

Cette section, qui représente 2 600 travailleurs de Lignes aériennes Canadien et de ses partenaires, s'est prononcée sur une résolution en ce sens, lors de son congrès annuel qui s'est tenu à Port Elgin, en Ontario. Buzz Hargrove, président des TCA a déclaré: «Les travailleurs et les travailleuses de Lignes aériennes Canadien savent quel parti s'est battu contre la privatisation et la déréglementation. Ils savent que le NPD est le seul parti politique qui prend la défense des travailleurs et des travailleuses dans l'industrie aérienne canadienne. C'est la base qui s'est prononcée. La résolution a été présentée spontanément pendant le congrès par des délégués de tout le Canada, et c'était la première fois que ces gens décidaient d'appuyer sans réserve le NPD.»

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le Parti réformiste fait à nouveau des siennes.

Dans le *Globe and Mail* du 22 mars dernier, on apprenait qu'après avoir demandé à ses membres de remplir des questionnaires pour l'aider à orienter son programme, le Parti réformiste avait étudié un petit nombre seulement de ces questionnaires et en avait détruit en secret des dizaines de milliers sans même les dépouiller.

Le Parti réformiste n'est pas un parti populaire. C'est un parti de grincheux. N'est-il pas méprisant de demander aux gens de remplir des questionnaires où ils peuvent exprimer leurs idées pour ensuite déchiqueter ces questionnaires sans les lire? Le journal disait aussi que d'autres questionnaires sont lus par laser. Dans mon parti, il y a un programme où les gens sont invités à venir s'entretenir avec un conservateur. Le Parti réformiste pourrait inviter les gens à se faire «lasériser».

Ce parti est un parti d'opérette qui veut régler de graves problèmes avec des slogans comme «L'Ouest veut une place». Leur prochain slogan devrait être «Laser un jour, rasoir toujours».

On peut maintenant appeler Preston Manning le «déchiqueteur», sur le modèle des noms des personnages dans certains films de science-fiction.

* * *

LE PAKISTAN

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, comme le ministre des droits des minorités du Pakistan est de passage au Canada, les Canadiens voudraient profiter de l'occasion pour le prier instamment de faire en sorte que les droits de la personne des minorités chrétiennes dans son pays soient respectés.

La religion prédominante au Pakistan est l'islam. Les minorités chrétiennes comptent pour moins de 1 p. 100 de la population totale. Or, les actes de violence contre les Chrétiens se multiplieraient, de même que les atteintes portées à leurs droits par le gouvernement.

Qu'il suffise de mentionner l'exemple suivant. La loi pakistanaise sur le blasphème porte que tout Pakistanais qui ne croit pas en Mahomet est un traître à sa patrie. Nous sommes cependant heureux de constater que le gouvernement pakistanais a résisté, à maintes occasions, à la tentation de prendre d'autres mesures de répression.

Les Chrétiens du Pakistan en sont de fiers habitants depuis que le pays a vu le jour en 1947, et la plupart d'entre eux vivaient déjà sur ce territoire avant que le pays ne soit constitué.

• (1410)

Le gouvernement du Pakistan devrait prendre des dispositions pour que les minorités chrétiennes du pays jouissent d'une protection maximale et de tous les droits de la personne. Le Canada entretient des rapports cordiaux avec le Pakistan, et nous voulons qu'il puisse continuer de le faire. Le meilleur moyen de préserver ces rapports cordiaux est de veiller à ce que ni les droits religieux de ces minorités, ni leurs droits humains ne soient violés.

* * *

LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre un hommage tout particulier à la communauté grecque du Canada qui célèbre aujourd'hui la fête de son indépendance.

Quelque 350 000 Canadiens d'origine grecque célèbrent avec fierté cette journée de 1821 où leurs ancêtres se sont révoltés contre l'Empire Ottoman qui exerçait sa domination sur leur patrie depuis 1453.

La conscience nationale grecque connut alors un nouvel essor, sous la direction des poètes, des intellectuels, des écrivains et des chefs de file révolutionnaires de l'époque.

Le soulèvement de 1821, en Moldavie et dans le Péloponnèse, inaugurait une ère de révolution et de guerre civile qui allait durer dix ans. La population presque entière prit les armes, tandis que les flottes commerciales des marchands grecs et des insulaires servaient à constituer une marine nationale.

Son indépendance acquise, il n'y a pas de nation plus éprise de liberté que la Grèce. C'est vraiment un honneur et un privilège pour nous qu'un si grand nombre de ressortissants de ce pays aient choisi de s'établir au Canada.

Nous leur savons gré d'enrichir notre patrimoine culturel et leur souhaitons, à tous, une très joyeuse fête de l'indépendance.

* * *

[*Français*]

LE GOUVERNEMENT NÉO-DÉMOCRATE DE L'ONTARIO

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario est en train de briser un autre de ses engagements. Cette fois-ci, il s'agit d'éducation.

Non seulement le NPD a-t-il augmenté les frais d'inscription, coupé les bourses et réduit les fonds destinés aux conseils scolaires et aux universités, mais voilà maintenant qu'il s'attaque à l'enseignement en langue seconde en Ontario.

Le ministre provincial de l'Éducation a déclaré hier, dans ma circonscription d'Ottawa-Centre, et je cite: «Il faudra mettre la pédale douce sur les services en langue française pour donner la priorité à des questions plus urgentes.»

Pour sa part, mon collègue d'Ottawa—Vanier a souligné, et je cite: «Il ne devrait pas y avoir au Canada qu'une classe d'étudiants. En refusant à sa minorité francophone l'accès à l'éducation, du primaire à l'université, les Néo-démocrates créent deux classes d'étudiants et avalisent la discrimination linguistique.»

De plus, le gouvernement NPD projette de comprimer le budget de l'Office des affaires francophones de l'Ontario.

C'est là un autre coup asséné par le gouvernement à la population francophone de l'Ontario. Le NPD a montré que la protection du français ne constituait pas une priorité.

Je me joins à mes collègues libéraux pour dénoncer cette attaque du NPD contre l'éducation en français en Ontario.

* * *

[*Traduction*]

LE MOIS NATIONAL DES MALADIES DU REIN

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je rappelle à la Chambre que le mois de mars est le mois national des maladies du rein. Quatorze mille Canadiens et leurs familles sont atteints de maladies du rein.

La Fondation canadienne du rein est un organisme national sans but lucratif voué à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie. Elle finance la recherche et l'éducation clinique, fournit des services aux patients qui souffrent de maladies du rein, prône l'accès à des soins de santé de qualité élevée, sensibilise et incite la population au don d'organes.

Soit dit en passant, la première transplantation de rein au Canada a été pratiquée en 1958. Pareilles techniques innovatrices, qui permettent de sauver des vies, ont été rendues possibles dans une large mesure par la recherche que finance la Fondation canadienne du rein.

La campagne du mois de mars constitue la principale source de financement de la fondation. Cette année, ses 90 000 bénévoles tenteront de recueillir cinq millions de dollars.

Article 31 du Règlement

Je presse tous les députés et tous les Canadiens de donner généreusement et de ne pas oublier de signer leur carte de donneur.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, lundi, à Winnipeg, j'ai rencontré des représentants du Comité d'action politique des employés d'Air Canada.

Ces employés s'inquiètent, avec raison, de l'avenir de l'aviation canadienne et de l'incidence à long terme de la décision qui permet aux Américains d'avoir une participation dans les entreprises canadiennes.

Ils ne veulent pas assister à l'exode d'emplois aux États-Unis, à la disparition de bons emplois dans l'industrie aérienne et dans des secteurs connexes au Canada. Ils sont d'avis que la propriété de notre industrie aérienne doit rester dans les mains d'intérêts canadiens et que seul un unique transporteur international appartenant à des Canadiens serait en mesure de soutenir la concurrence.

Le débat sur Air Canada et l'IAC est trop souvent considéré comme une lutte entre Montréal et Calgary. Les centaines d'employés d'Air Canada à Winnipeg sont dans l'Ouest eux aussi, et il faut les écouter. Ils ont à coeur l'intérêt du pays tout entier.

* * *

LA SEMAINE DE L'ENFANT À L'HÔPITAL

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que la semaine du 21 au 27 mars est la Semaine de l'enfant à l'hôpital qui est parrainée par l'*Association for the Care of Children's Health*. Le thème de cette année est «les soins aux enfants, c'est l'affaire de tous!»

Pendant cette semaine, on parrainera des programmes pour mieux informer le public, les parents et les professionnels des besoins spéciaux des enfants dans le système de soins de santé. Cette semaine est marquée par de nombreuses activités qui plairont aux enfants comme aux adultes et qui les informeront.

L'*Association for the Care of Children's Health* est une organisation multidisciplinaire qui regroupe plus de 200 hôpitaux et organismes ainsi que 4 000 professionnels des soins de santé et des parents. Depuis plus de 25 ans, elle s'est efforcée de promouvoir des services de santé complets pour les enfants.

• (1415)

Joignez-vous à moi pour souhaiter à tous les participants une Semaine de l'enfant à l'hôpital très réussie.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, vous saurez que le gouvernement a imposé une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Vous saurez aussi qu'on a ajouté six mois d'intérêts supplémentaires à ces prêts.

Vous saurez également qu'on propose de privatiser les prêts aux étudiants, ce qui risque de limiter l'accès de ces étudiants à l'enseignement postsecondaire.

Mais savez-vous, monsieur le Président, qu'en ce moment même il y a des percepteurs d'impôt qui essayent impitoyablement de recouvrer de l'argent d'étudiants qui sont de jeunes hommes et de jeunes femmes avec quelquefois des enfants et peu ou pas de moyens pour rembourser ces prêts.

[*Français*]

Je demande au gouvernement de mettre fin à ce harcèlement.

* * *

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, 214 militaires et environ 50 civils, ces derniers volontaires principalement, servent au sein de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge.

Ces Canadiens servent avec distinction dans un pays où le danger est constant. Il y a un nombre croissant de mines, le problème de maladies mortelles comme le paludisme à *falciparum*, le danger des voyages, en particulier par hélicoptère, et la possibilité constante de confrontation avec des forces militaires hostiles.

Grâce aux efforts de la force des Nations Unies, qui compte ces Canadiens dont je viens de parler, il est probable que les élections générales, prévues du 23 au 25 mai, auront effectivement lieu à ces dates. Malheureusement, le refus des Khmers rouges de collaborer au processus électoral signifie que les Cambodgiens qui habitent en territoire contrôlé par les Khmers rouges ne pourront pas voter.

La dure réalité, c'est que la présence de l'ONU au Cambodge pourrait être nécessaire longtemps encore après les élections de mai. Le retrait prématuré des forces de l'ONU au Cambodge pourrait fort bien conduire à une reprise du conflit armé qui, pendant des décennies, a caractérisé l'histoire de ce pays troublé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'ACHAT D'HÉLICOPTÈRES

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

On me dit que, plus tôt aujourd'hui, à Vancouver, on a demandé à la ministre de la Défense nationale si elle ferait un choix entre un programme national de garderies et le programme d'hélicoptères militaires. Elle a dit que ce choix était injuste, que c'était un choix qui ne laissait pas d'alternative et qu'elle ne le ferait pas. En fait, elle a fait son choix en disant oui aux hélicoptères et non aux garderies.

Le ministre des Finances est-il en accord avec son choix ou réduira-t-il ou annulera-t-il ce programme d'hélicoptères dans son budget qui vient?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député déforme complètement les propos qu'a tenus la ministre de la Défense nationale. J'estime qu'il est très injuste qu'il interprète les choses de cette façon.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, la transcription des observations de la ministre est là, et je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas répondre à la question, étant donné l'importance qu'a la ministre dans son parti.

Je poserai donc une question supplémentaire au ministre. Elle est basée sur une dépêche de la Presse canadienne aujourd'hui et qui dit que, de l'aveu des partisans du projet d'acquisition de nouveaux hélicoptères anti-sous-marins, ces appareils seraient pratiquement inutiles pour protéger les eaux canadiennes de l'Arctique où se trouvent des sous-marins à propulsion nucléaire la plupart du temps. La Presse canadienne ajoute que même la Marine reconnaît qu'il n'y a aucun moyen de faire passer des capteurs de détection des sous-marins à travers la glace.

Si le ministre prend véritablement à coeur la saine gestion des deniers publics, ces renseignements ne devraient-ils pas le faire remettre en question l'acceptabilité et la viabilité de ce programme d'achat d'hélicoptères de 5,8 milliards de dollars?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, chaque année, la Chambre affecte des sommes d'argent au ministère de la Défense nationale, qui en dépense quelque 25 p. 100 par année pour renouveler ses biens d'équipement.

Un comité de la défense de la Chambre a convenu à l'unanimité—tous les partis y étaient représentés—qu'il fallait remplacer les hélicoptères Sea King vieillissants par les EH-101, qui pourraient aider les frégates dans leur protection de la souveraineté, leurs patrouilles des secteurs de pêche, leurs interceptions des contrebandes de stupéfiants et leur lutte anti-sous-marine, au besoin, ainsi que dans la recherche et le sauvetage.

En réalité, si on annulait le contrat d'achat d'EH-101, les frégates du ministère de la Défense nationale deviendraient inutilisables et nous ne pourrions pas secourir les Canadiens qui sont victimes des tempêtes.

• (1420)

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

La Presse canadienne rapporte que Fred Crickard, contre-amiral à la retraite et membre de l'Association des officiers de la marine du Canada, aurait déclaré que le matériel sonar passif dont est équipé le EH-101 serait loin d'être satisfaisant même si on réussissait à faire descendre les capteurs sonar, ce qui est impossible.

[*Français*]

Alors, à la lumière de cette déclaration, pourquoi le ministre des Finances insiste-t-il encore pour inscrire dans le budget des dépenses du gouvernement ce programme de 5,8 milliards de dollars pour les hélicoptères? Pourquoi le ministre ne peut-il pas lui-même donner réponse à cette question claire qui relève de ses responsabilités de gérer les fonds du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député semble suggérer que le Canada devrait se doter des moyens nécessaires afin de pouvoir,

en tant qu'État souverain, poursuivre les sous-marins sous la banquise.

S'il vérifie auprès de son collègue, l'ancien vice-chef de l'élément mer des Forces armées canadiennes, je suis sûr qu'il verra que la seule façon pour le Canada de le faire était d'acquérir des sous-marins à propulsion nucléaire. Est-ce la position du Parti libéral?

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Malgré les prétentions de ce gouvernement, la confiance des consommateurs canadiens est au plus bas niveau jamais atteint. Ce gouvernement continue de ne pas tenir compte d'un plan qui pourrait créer des milliers d'emplois pour les chômeurs canadiens, régler certains problèmes environnementaux comme la qualité de l'eau et améliorer la compétitivité des infrastructures du Canada à l'échelle mondiale.

Ce programme d'amélioration des infrastructures est un programme à frais partagés; il n'ajouterait donc rien au déficit de ce gouvernement mais il permettrait de favoriser la croissance, créer des emplois et faire renaître la confiance dont ce pays a désespérément besoin.

Je demande au ministre des Finances pourquoi il refuse de recevoir une proposition proactive pour notre économie et pourquoi il continue plutôt d'appliquer les politiques destructrices de son gouvernement, qui mènent au chômage et à la ruine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait, j'en suis sûr, que j'ai parlé d'investissements stratégiques en infrastructures publiques dans l'Exposé économique et financier de décembre. Dans ce document, le gouvernement annonçait qu'il engagera 500 millions de dollars dans l'amélioration des autoroutes de toutes les provinces du Canada et particulièrement de la région de l'Atlantique.

Nous avons aussi annoncé le projet de lien fixe d'une valeur de 800 millions de dollars et nous poursuivons cette entreprise. Ce document présentait aussi un programme de réfection des ponts et des routes de propriété fédérale à l'intérieur des parcs et parlait de l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire, et particulièrement des passages à niveaux, des systèmes d'atterrissage hyperfréquences, d'une autoroute électronique, etc.

Ces initiatives généreront des investissements de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et elles créeront de 4 000 à 5 000 emplois. De toute évidence, elles visent à améliorer la compétitivité et la productivité de l'industrie canadienne.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre savent bien que c'est une somme dérisoire compte tenu des besoins réels du pays. Les municipalités et les gouvernements provinciaux sont prêts à collaborer avec vous pour remettre le pays au travail.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il a orchestré une révolte touchant l'impôt fédéral, son gouvernement, dans un geste unilatéral, refusant de participer avec les municipalités aux frais reliés aux services que les autres Canadiens doivent acquitter par le biais des taxes municipales.

Le ministre des Finances va-t-il lever ce gel, décidé unilatéralement par le gouvernement, des subventions versées en remplacement des taxes tant que les négociations en cours ne seront pas terminées et que la nouvelle loi n'aura pas été introduite?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député ne pense qu'à dépenser, dépenser, dépenser.

Quant à nous, nous avons essayé de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Dépenser, dépenser, dépenser, emprunter, emprunter, emprunter, taxer, taxer, taxer. Les gens d'en face n'ont que ces mots à la bouche. Nul gouvernement ne peut poursuivre une politique consistant à dépenser 1,33 $ pour chaque dollar qu'il touche en recettes. On ne saurait continuer ainsi. Il faut plutôt contenir. . .

• (1425)

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Annuler l'achat des hélicoptères.

M. Mazankowski: Bien sûr, il parle d'annuler l'achat des hélicoptères.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je suis très étonné de la réaction du député. Il ne trouve rien à redire au fait que nos militaires montent à bord d'hélicoptères vieux de 35 ans.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Réparez-les.

M. Mazankowski: Réparez-les, dit-il. Est-ce que le député aimerait conduire une voiture vieille de 35 ans? Pourquoi ne répare-t-il pas la sienne?

M. le Président: La parole est à la députée de Yukon.

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il est évident que ce gouvernement va tout faire pour que l'ALÉNA soit adopté à toute vitesse. Il va limiter la durée des débats. Il a refusé des consultations sérieuses et, pourtant, cet accord est loin d'être final. Un ex-responsable des négociations pour ce gouvernement a dit que ce sont de mauvaises techniques de négociations pour le Canada que d'adopter l'ALÉNA alors que le Congrès américain veut négocier des changements importants. C'est mauvais pour les affaires, c'est mauvais pour la démocratie. Alors, pourquoi vouloir aller si vite?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le chef du NPD oublie de dire à la Chambre que nous avons tenu un nombre de consultations sans précédent avec le Parlement.

Des voix: Allons donc!

M. Hockin: Le sous-comité qui a étudié cet accord a déjà entendu 160 témoins. La Chambre est maintenant saisie du projet de loi. Nous voulons le renvoyer en comité pour qu'il y soit étudié de plus près en dépit de l'étude préalable et des 160 témoins que nous avons écoutés lors de cette dernière, mais le parti de la députée ne veut pas nous laisser renvoyer ce projet de loi en comité. Il fait tout simplement obstruction.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le député ne peut ignorer que le débat en deuxième lecture porte sur le principe du projet de loi et que, par conséquent, il est essentiel d'avoir un débat en profondeur à cette étape sur le principe de ce projet de loi et je veux. . .

M. le Président: J'éprouve quelque difficulté du fait que ces questions sont en avance sur le débat. Je me demande si la députée pourrait poser sa question de façon plus appropriée.

Mme McLaughlin: Certainement, monsieur le Président. La position du gouvernement est tellement confuse qu'il ne s'y retrouve plus lui-même. Le 18 décembre 1990, le gouvernement m'a dit que l'idée d'inclure les questions syndicales, sociales et environnementales dans l'ALENA était stupide. Je dis bien stupide. Le 13 juin 1991, le ministre du Commerce extérieur m'a dit que ces dossiers ne faisaient pas partie des négociations en cours et pourtant maintenant il dit que de telles négociations constitueraient un avantage inutile.

Ma question au gouvernement est tout simplement la suivante: le gouvernement ne sait plus où il en est, le public doit être mieux informé, quelle est l'urgence de faire adopter l'ALENA à toute vapeur?

M. le Président: Une minute. J'ai l'impression que la députée a du mal à comprendre le Règlement. Le ministre peut répondre s'il le désire, mais il me semble que la question n'est pas recevable.

La députée, pour une question supplémentaire.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, il est évident que les États-Unis, important pays signataire de l'ALENA, vont aller au bout de cette démarche à coup de négociations et de débats approfondis.

Peut-on me dire simplement pourquoi le gouvernement va de l'avant avec un projet de loi qui est incomplet, puisque les négociations ne sont pas terminées? Je veux seulement que le gouvernement me dise. . .

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est plutôt curieux que le NPD trouve ses répliques chez les Américains lorsque cela fait son affaire.

Je puis peut-être éclairer la députée. Dans une entrevue qu'il a accordée à *Business World*, le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Steve Van Houten, s'est fait poser la question suivante: «L'Accord de libre-échange a-t-il aidé ou nui à vos membres?», à laquelle question il a répondu ceci: «Oh, il leur a été d'une aide considérable. En fait, les exportations de produits manufacturés du Canada vers les États-Unis ont grimpé de 60 p. 100 depuis que l'Accord de libre-échange est en vigueur.»

• (1430)

Les personnes qui blâment l'Accord de libre-échange pour tous nos maux et tous nos emplois perdus ne savent pas de quoi elles parlent. Sans les affaires découlant de cet accord, nous serions dans un vrai pétrin. L'intervieweur a demandé à M. Van Houten s'il était impatient de voir l'ALENA entrer en vigueur, ce à quoi il a répondu: «Très impatient. En fait, nos membres sont à dix contre un en faveur de cet accord, à ce qu'ils nous disent.»

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Selon une étude de l'Association canadienne des études fiscales, le fardeau d'imposition des Canadiens a augmenté de 25 p. 100 depuis 1980. Pour chaque dollar gagné par les Canadiens aujourd'hui, 40c. servent à payer des taxes.

Est-ce que le ministre est prêt à relancer l'économie qui, selon 81 p. 100 des Canadiens, est toujours en récession, sans augmenter le fardeau fiscal qui est doublement pénible pour les 85 000 Montréalais qui dépendent des banques alimentaires et pour les 216 000 chômeurs de Montréal? Va-t-il clairement dire aujourd'hui que, dans son prochain budget, il n'augmentera pas les impôts et les taxes?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si je pouvais compter sur la collaboration du député et de ses collègues pour réduire les dépenses du gouvernement, nous pourrions diminuer les impôts. C'est aussi simple que cela. Or, ils s'opposent à la moindre mesure de compression des dépenses que nous proposons. Ils ont recours à l'obstruction, aux filibusters, à tous les moyens possibles.

Je rappelle au député que la réforme fiscale a permis de soustraire 850 000 Canadiens à faible revenu du rôle d'imposition, dont 250 000 personnes âgées. Neuf Canadiens sur dix âgés de 65 ans et plus ont vu leur impôt fédéral réduit. Nous entendons poursuivre dans la même voie, comme nous l'avons déjà fait dans le dernier budget, puis dans l'exposé économique de décembre.

* * *

L'EMPLOI

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais faire une proposition au ministre. Revenez sur votre décision au sujet des hélicoptères et nous vous appuierons à cent pour cent.

En juin dernier, 17 p. 100 des Ontariens de moins de 60 ans recevaient des prestations quelconques d'aide sociale provinciale ou municipale, soit trois fois plus qu'au début des années 1980. C'est une situation honteuse.

Je voudrais demander au ministre des Finances si son prochain budget contient des mesures de lutte contre le grave problème que pose le chômage en Ontario et ailleurs au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons déjà pris de nombreuses mesures. Le budget de février dernier et l'exposé économique de décembre comportaient des mesures en vue d'améliorer le régime fiscal, favoriser l'investissement dans la petite entreprise, et en particulier dans le secteur manufacturier et dans celui de la transformation.

Ma collègue m'a sûrement entendu citer M. Stephen Van Houten, de l'Association des manufacturiers canadiens, qui a déclaré clairement que depuis la signature de l'Accord de libre-échange, les exportations du secteur manufacturier ont augmenté de 60 p. 100. Il ajoutait également que l'Accord de libre-échange nord-américain allait créer des débouchés supplémentaires. Cela permettra évidemment de créer des emplois.

Comme je le déclarais hier à la Chambre, 12 328 000 de Canadiens ont actuellement un emploi, soit 1 328 000 million de plus que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en septembre 1984.

* * *

LES GARDIENS DE LA PAIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier, deux gardiens de la paix canadiens ont été gravement blessés par des tirs d'artillerie. Je pense que nous admirons tous leur bravoure et nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Je tiens à dire à la ministre que cela montre bien la situation dangereuse et insoutenable dans laquelle nous plaçons nos gardiens de la paix. Ils n'ont pas le pouvoir de riposter et sont donc sans défense. Ils ne peuvent même pas protéger les gens qu'ils sont censés aider.

La ministre va-t-elle s'adresser aux Nations Unies pour obtenir un mandat clair afin de s'assurer que nos troupes ne sont pas laissées sans défense et qu'elles peuvent réaliser la mission très claire qu'elle souhaitent mener à bien, c'est-à-dire protéger les victimes en Bosnie?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député l'a déclaré, je pense que nous sommes tout d'abord tous très fiers de nos gardiens de la paix et nous faisons tout en notre pouvoir, en tant que gouvernement, pour nous assurer que leur sécurité est garantie et que les règles d'engagement sont claires. Ce sont les Nations Unies qui établissent ces règles d'engagement. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'organisation et par l'entremise des autorités militaires canadiennes, nous évaluons la capacité de nos troupes d'accomplir leur mission.

• (1435)

Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas pour autant réexaminer presque constamment la situation, et c'est ce que nous faisons. Nous sommes en rapport en permanence avec les Nations Unies à ce sujet.

La situation dans laquelle nous nous trouvons avec d'autres pays en Yougoslavie est différente des situations dans lesquelles nous avons été placés dans le passé. Nous collaborons étroitement avec nos militaires et nous avons de longs entretiens avec eux pour déterminer la capacité de nos troupes de se charger de ce travail.

Il est vrai que nos soldats sont confrontés à des difficultés extraordinaires, mais nos gardiens de la paix ont déjà accompli des missions difficiles dans le passé. Ce n'est pas la première fois qu'ils sont placés dans une situation de ce genre, même si elle est différente des autres.

Nous sommes là parce que la population yougoslave avait besoin de notre aide et de celle de la communauté internationale et nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour elle, ainsi que pour nos propres soldats, par l'entremise des Nations Unies et en fonction de notre examen de nos propres capacités.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'adresse ma question à la ministre.

Le processus de paix dans l'ex–Yougoslavie est bloqué à New York. En Bosnie, la population civile est toujours victime d'actes de violence et de viols. Or, nos troupes exécutent un mandat qui leur interdit de jouer le rôle qu'on leur a confié en les envoyant là–bas. Selon le représentant canadien de la Commission des Nations Unies pour les crimes de guerre, on manque de ressources pour exécuter cette mission.

Est–ce que ces problèmes ne la préoccupent pas? Ne craint–elle pas que toute la mission des Nations Unies en Bosnie perde sa crédibilité? Le Canada ne doit–il pas formuler de nouvelles propositions et prendre de nouvelles initiatives pour tenter de rétablir la légitimité et l'efficacité de la mission dans ce pauvre pays ravagé par la guerre?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a joué un rôle de premier plan en prenant des initiatives concernant la tragédie dans l'ex–Yougoslavie.

Nous avons aidé le secrétaire général lorsqu'il repensait et réexaminait tout le concept du maintien de la paix dans le cadre de son programme pour la paix. L'idée voulant qu'on juge les criminels de guerre en tant qu'individus ayant commis des crimes à l'échelle internationale émane d'une initiative que les Canadiens ont proposée à la conférence de Londres sur la Yougoslavie.

Nous avons fourni des ressources. J'ai déclaré publiquement que j'allais promouvoir cette initiative auprès des autres pays et les inviter à agir comme nous.

Oui, le processus de paix a des ratés actuellement, mais si un jour la paix doit régner en Yougoslavie, il doit d'abord y avoir une entente négociée. En ce moment même, le Conseil de sécurité tente d'en arriver à une résolution de ce conflit; nous l'appuyons en tout temps, nous l'aidons dans toute la mesure du possible et nous continuerons à le faire.

* * *

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État.

M. Nowlan: Il était assis, monsieur le Président. Vous ne vous êtes pas levé, Howard, sinon c'est une plaisanterie. Monsieur le Président, c'est important. Un député doit se lever s'il veut avoir la parole. Autrement, il ne l'aura pas.

M. McCurdy: Ai–je besoin d'un garde du corps pour continuer?

Hier, la secrétaire d'État a répondu que de nombreuses consultations avaient été tenues avant que le gouvernement ne décide d'introduire son nouveau monopole en ce qui concerne le Programme canadien de prêts aux étudiants, qui ne fera appel qu'à une seule banque.

Nous avons appelé la Fédération canadienne des étudiants, l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association des universités et collèges du Canada. Aucun de ces organismes n'avait été consulté.

Ma question s'adresse à quiconque est chargé de répondre au nom de la secrétaire d'État. Pourquoi, avant d'introduire un programme aussi important que celui-ci, le gouvernement n'a-t-il pas consulté les milieux universitaires ou les étudiants et pourquoi ceux-ci ont-ils été mis au courant de ce programme en lisant *The Globe and Mail*?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): En l'absence de la secrétaire d'État, je prends note de la question. Je crois bien qu'il y a eu des consultations, mais peut-être pas auprès des mêmes organismes dont fait état le député. Je porterai cette question à l'attention de la secrétaire d'État.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le député peut faire part de cette question à la secrétaire d'État à moins que le ministre des Finances ne soit en mesure d'y répondre. Combien de banques ont réagi de façon positive à la proposition du gouvernement et qu'a l'intention de faire le gouvernement si aucune banque ne réagit à sa proposition? Acceptera-t-il que les banques imposent leurs conditions ou proposera-t-il un autre programme mieux adapté aux besoins des étudiants qui n'ont pas les moyens d'aller à l'université ou au collège?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, on m'a fait savoir hier que des consultations avaient effectivement été menées à ce sujet par l'entremise d'un groupe consultatif dont faisaient partie des étudiants. Cela m'a été confirmé hier par le Secrétariat d'État.

Le député a beau faire non de la tête, c'est un fait. Ces consultations ont été menées sous l'ancien secrétaire d'État.

Quant à la deuxième partie de la question, je peux dire que nous avons reçu des propositions qui sont en cours d'évaluation. Je pense que la date limite était le 12 mars. D'autres entretiens auront lieu avec les parties intéressées au fur et à mesure que l'on mettra au point le nouveau système.

Le député devrait à mon avis reconnaître que l'ancien système était insatisfaisant. Nous essayons de l'améliorer pour nous assurer que les étudiants puissent avoir accès à des prêts et que ces prêts leur soient consentis d'une manière juste et équitable, et à un coût raisonnable.

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en vertu d'un principe fondamental, il est interdit à tout membre du Cabinet d'être dans une situation pouvant le faire bénéficier directement et financièrement d'une décision du Cabinet.

Le Cabinet a toutefois nommé l'ex-femme du ministre des Approvisionnements et Services à un poste très rémunérateur. Or, le ministre peut bénéficier directement et personnellement de cette nomination, car elle lui permet de présenter aux tribunaux une demande visant à réduire la pension alimentaire qu'il verse à son ex-femme.

Le vice-premier ministre peut-il expliquer comment le Cabinet a pu prendre une décision pouvant avantager financièrement un de ses membres, soit le ministre des Approvisionnements et Services? Pourquoi le Cabinet utilise-t-il clairement les deniers publics pour permettre au ministre de se soustraire à ses obligations concernant la pension alimentaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est sans doute l'une des questions les plus mesquines qui ait jamais été posée ici.

Laisser entendre que Judith Parish n'est pas un être humain à part entière pouvant être choisi pour exercer les fonctions de juge de la citoyenneté et laisser entendre que cette décision du gouvernement a quelque chose d'irrégulier montrent bien que la députée et ceux qui l'applaudissent ont l'esprit tordu. Cette femme sera un excellent juge.

Si la députée veut critiquer les conjoints des députés et des sénateurs et autres en regard des postes qu'ils occupent au sein de l'appareil gouvernemental, elle ferait mieux d'examiner la situation de certains de ses collègues avant de soulever pareille tempête.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, pour une fois, le leader du gouvernement à la Chambre a au moins partiellement raison. Toute femme qui a élevé deux enfants, tenu maison et survécu à un mariage avec un homme politique est capable d'assumer presque n'importe quelle responsabilité.

En posant cette question, je ne mets pas en doute la compétence de la personne nommée. Cependant, à la lumière de ce que le leader du gouvernement à la Chambre et le premier ministre ont dit au sujet de la haute estime qu'ils portent aux femmes, estime que je leur porte moi aussi, et de la foi qu'ils ont en leurs capacités, le vice-premier ministre peut-il expliquer pourquoi Michael McSweeney, l'ancien baby-sitter et bagagiste du

premier ministre, a été nommé à un poste rapportant plus de 100 000 $, tandis que le gouvernement nomme l'ex-femme d'un ministre du Cabinet à un poste qui rapporte la moitié moins, simplement pour aider le ministre qui a une pension alimentaire à verser.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la députée devrait peut-être parler à l'honorable député de Saint-Denis, dont la soeur est juge au Bureau de la citoyenneté, au sénateur Keith Davey, dont l'épouse est membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou alors au sénateur Leo Kolber, dont la femme fait partie du conseil d'administration de la SRC.

Elle devrait peut-être regarder un peu autour d'elle avant de commencer à lancer la pierre aux autres. Les gens qui vivent dans des bulles de verre ne devraient pas lancer des pierres. De plus, il est inadmissible que la députée ait attaqué ces gens à la Chambre comme elle l'a fait.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la question n'est pas de savoir si le gouvernement a le droit de procéder à des nominations, mais sur quels principes il se fonde pour prendre ce genre de décisions.

• (1445)

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Nous savons que, le 21 septembre dernier, le gouvernement a offert à Michael McSweeney un emploi qui lui rapportera 95 000 $ par année. Le coiffeur de l'épouse du premier ministre, Rinaldo, siège à la Banque fédérale de développement. Keith Morgan, qui écrivait auparavant des discours, a été nommé pour dix ans à la Commission des libérations conditionnelles, et l'époux de la députée de Louis-Hébert qui, fait intéressant à noter, s'appelle Maurice Duplessis, a lui aussi été nommé à un poste de responsabilité par ses petits copains du gouvernement.

Les Canadiens n'en ont-ils pas assez vu? Pourquoi le gouvernement ne s'engage-t-il pas une fois pour toutes à respecter le code de conduite qu'il s'est imposé en 1984?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est terrible de nommer le propriétaire d'une petite entreprises au conseil d'administration de la Banque fédérale de développement. Absolument terrible.

C'est terrible de juger qu'un ex-conseiller municipal d'Ottawa, élu par ses concitoyens pour les représenter à l'hôtel de ville, est trop compromis pour être capable d'assumer des responsabilités au niveau fédéral.

C'est terrible, tous ces gens qui se lancent en politique ou qui sont mariés à des parlementaires. Le député s'indigne de la nomination de Maurice Duplessis, mais que pense-t-il de celle de la soeur du député de Saint-Denis? Qu'il soit cohérent au lieu de lancer des accusations.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en 1984, c'est ce même premier ministre qui disait que les nominations politiques seraient au-dessus de tout reproche.

[*Traduction*]

En 1984, le premier ministre a dit à un autre premier ministre: «Vous pourriez au moins vous excuser pour les nominations déplorables que vous avez faites.»

Au nom du Cabinet qui a procédé à ces nominations, le premier ministre suppléant offrira-t-il des excuses pour ces décisions déplorables?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si quelqu'un doit présenter des excuses, c'est bien le député qui vient de manquer de discernement et de se moquer des règles de bienséance qui devraient régner ici.

C'est un fauteur de troubles, qui dit du mal de tout le monde et n'a aucun remords. Le gouvernement a procédé à chacune de ces nominations en étant convaincu que les titulaires travailleraient d'arrache-pied pour remplir les obligations qui leur sont confiées. Si le député n'est pas satisfait, tant pis.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ce matin, des représentants de la Fédération canadienne des municipalités ont rencontré le ministre des Travaux publics pour discuter du gel des subventions en remplacement d'impôts annoncé par le ministre des Finances l'an dernier. Le 2 décembre dernier, le gouvernement a détruit d'un seul coup le fruit de plus de quarante années de consultation avec les municipalités canadiennes en prenant cette mesure fiscale unilatérale.

Le ministre va-t-il garantir aux administrations municipales qu'il n'y aura pas de gel des subventions cette année, ni dans l'avenir, sans que des consultations poussées et concrètes ne se tiennent afin de trouver des solutions raisonnables qui ne consisteront pas simplement à refiler aux contribuables municipaux le fardeau fiscal fédéral?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait sans doute qu'il s'agit là d'un coût qui a augmenté de façon spectaculaire, soit de 77 p. 100 depuis six ans, passant de 238 millions de dollars en 1986-1987 à 424 millions de dollars en 1992. Au cours de cette période, l'inventaire des biens immeubles fédéraux n'a guère augmenté.

Le député sait fort bien que nous vivons une période difficile. Nous devons limiter toutes nos dépenses. Dans ce cas-ci nous avons décrété un gel. Nous essayons de trouver une solution qui nous permettrait de mettre en place un meilleur régime, de façon que les subventions en remplacement d'impôts soient distribuées d'une manière juste et équitable. Des discussions se déroulent actuellement relativement à cette question.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Au début de l'année, le gouvernement fédéral a réduit de 10 p. 100 les fonds qu'il distribue à un certain nombre d'organismes, notamment aux centres d'accueil pour les Indiens et les Métis. La semaine dernière, le gouvernement du Manitoba a complètement supprimé les fonds accordés à beaucoup de ces organismes.

À la fin du mois, des centres d'accueil, des centres de détresse-secours et des organismes de lutte contre la pauvreté devront fermer leurs portes et mettre leur personnel à pied ou supprimer des programmes.

• (1450)

Le ministre des Finances ne reconnaît-il pas qu'il faut garder ces organismes en activité en ces temps où sévit un grave chômage qui engendre des problèmes familiaux? Quelles bonnes nouvelles a-t-il pour ces organismes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député a eu l'occasion de lire le budget que le gouvernement de la Saskatchewan a présenté la semaine dernière, il aura constaté que les gouvernements provinciaux éprouvent les mêmes difficultés que le gouvernement fédéral.

Parmi les mesures que le gouvernement de la Saskatchewan a dû prendre, on constate qu'il a réduit de 3 à 8 p. 100 ses paiements de transfert aux hôpitaux, aux commissions scolaires et aux municipalités rurales et urbaines.

Nous tâcherons de laisser une certaine latitude et d'observer une certaine flexibilité au sujet de l'aide à accorder à ces orgnismes, mais nous faisons quand même face à un énorme défi, réduire notre déficit budgétaire. Nous avons non seulement à le réduire, mais encore à le ramener à zéro. J'espère que je puis compter sur la coopération du député à cet égard.

* * *

L'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet de l'une des mesures de compression des dépenses.

Les agriculteurs de la région de l'Atlantique ont accepté la réduction de 10 p. 100 du Programme d'aide au transport des céréales fourragères, mais ils tiennent tout de même à ce que, dans les modalités d'application, le principe du programme soit respecté.

Le ministre a-t-il accepté la proposition avancée par le Atlantic Canada Farmers Council ou en a-t-il une autre à faire qui maintiendra ce principe?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt qu'il manifeste pour cette question. Je dois dire que, lorsque le ministère de l'Agriculture m'a été confié, il y a environ trois mois, il a été l'un des premiers à communiquer avec moi à ce sujet.

Les discussions se poursuivent avec les provinces et les groupes d'intérêts visés. Nous essayons de trouver une solution qui tienne compte du principe auquel sont attachés le conseil des agriculteurs de l'Atlantique et les autres intéressés. J'ajoute que nous allons devoir trouver cette solution assez rapidement. Nous ferons de notre mieux pour tenir compte dans notre décision du point de vue que le député a fait valoir au nom de ses électeurs.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur le Président.

Le 16 mars, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a adopté à l'unanimité une motion blâmant le gouvernement d'avoir réduit les programmes et les services importants pour les Territoires du Nord-Ouest et de ne pas avoir tenu compte des effets de ces réductions sur les habitants de cette région, dont la majorité sont des autochtones.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de célébrer 1993, désignée par les Nations Unies comme étant l'Année internationale des peuples autochtones, en rendant la vie encore plus difficile aux autochtones des Territoires du Nord-Ouest?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que mon collègue fait allusion au programme de 1988 sur les transferts au titre de la santé. Ce programme concerne les paiement de transfert que le gouvernement fédéral verse au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'autonomie à garantir en matière de santé et de bien-être social.

Cette affaire est actuellement devant les tribunaux. Je ne peux pas faire de commentaires à ce sujet tant qu'une décision n'aura pas été rendue.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, en l'absence de la secrétaire d'État qui, j'ajouterai, a proposé la motion des Nations Unies visant à reconnaître 1993 comme l'Année internationale des peuples autochtones.

Une des réductions dénoncées par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest dans sa motion portait sur l'entente de collaboration linguistique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest. Cette entente oblige le gouvernement fédéral à financer entièrement la prestation de services en français et à contribuer à la conservation et à la promotion des langues autochtones.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas respecté cette entente? Acceptera-t-il aujourd'hui d'annuler ces réductions?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit maintes et maintes fois à la Chambre, le taux de croissance annuel des transferts aux provinces et aux territoires est de 5,2 p. 100 ou 60 p. 100 depuis notre accession au pouvoir. Dans le cas du Régime d'assistance publique du Canada, par exemple, le taux de croissance est de 8 p. 100 par année.

J'ajouterai aussi que nos dépenses pour les autochtones ont doublé depuis notre arrivée au pouvoir, passant d'environ 1,4 ou 1,5 milliard de dollars à 3 milliards de dollars.

• (1455)

À mon avis, cela n'est pas la marque d'un gouvernement qui ne se préoccupe pas du bien-être des autochtones. Un taux de croissance annuel d'environ 8 p. 100, c'est beaucoup. À un moment où nous nous voyons obligés de faire des compressions budgétaires importantes, nous continuons quand même d'augmenter considérablement le budget des autochtones.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Le gouvernement a beau prétendre que la récession est terminée, les Canadiens savent qu'il en est tout autrement. Ces mêmes Canadiens n'ont plus confiance du tout dans la façon dont le gouvernement gère les finances nationales.

Tout dernièrement encore, plus de 81 p. 100 des répondants à un sondage se sont dits d'avis que la récession n'était pas terminée et qu'on n'en sortirait pas de sitôt.

Je pose donc la question suivante au ministre qui se prépare à nous présenter un budget le mois prochain. Le gouvernement a-t-il entendu ce que les Canadiens pensent? Est-il enfin disposé à promettre de présenter un budget axé sur la création d'emplois, un budget qui ouvrira les perspectives d'emploi qui font gravement défaut et qui redonnera confiance tant au marché qu'aux consommateurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député et, comme je ne cesse de le répéter, la reprise économique sera longue et pénible parce qu'il reste un gros effort de restructuration et d'adaptation à faire. Je crois qu'il conviendra avec moi que l'économie a connu une croissance de 3,5 p. 100 au cours du dernier trimestre de 1992. Cette tendance semble d'ailleurs se maintenir pendant le premier trimestre de 1993.

Je peux dire à mon ami que dans les lettres que j'ai reçues et les consultations que j'ai menées dans le cadre de l'élaboration du budget, le message général que j'ai reçu des Canadiens—et tous les secteurs de la société canadienne ont été consultés—est le suivant: nous de-

vons nous attaquer au problème de la dette nationale et du déficit et cela, en concertant nos efforts tant à l'échelon fédéral que provincial et en préférant la réduction des dépenses à la majoration des taxes et impôts.

Je crois que la méthode retenue a donné de bons résultats. Nous avons fait baisser le taux d'inflation. Nous avons fait baisser les taux d'intérêt. Le chômage commence à diminuer. Les emplois ont augmenté au cours des huit ou neuf derniers mois, si je ne m'abuse. Les indicateurs composites sont favorables. Nous avons donné une nouvelle Loi sur les prêts aux petites entreprises aux gens de ce secteur. La Banque de Nouvelle-Écosse vient d'ailleurs d'annoncer qu'elle offrait un taux préférentiel de 6 p. 100 sur les prêts aux petites entreprises, et nous trouvons que c'est très bien.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

À cause des 37 hausses d'impôt du gouvernement et de l'application de la funeste TPS, les PME, de même que les familles de travailleurs et de la classe moyenne n'ont plus d'argent à dépenser, ce qui, évidemment, a complètement stoppé l'activité économique.

Compte tenu de cette réalité, pourquoi le ministre n'a-t-il pas renoncé aujourd'hui à d'autres hausses d'impôt, à d'autres ponctions fiscales qui appauvriront davantage les contribuables? Pourquoi ne prend-il pas des mesures pour stimuler l'économie à la place, donnant ainsi espoir et confiance aux Canadiens en leur ouvrant des perspectives d'avenir?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, dans le cadre de la réforme fiscale, nous avons exempté d'impôt 850 000 contribuables à faible revenu. Deux cent cinquante mille de ces contribuables étaient des personnes âgées, et neuf Canadiens âgés d'au moins 65 ans sur dix paient des impôts réduits.

L'économie a maintenant recommencé à croître. Le taux de chômage est en baisse. La demande de main-d'oeuvre a augmenté. Les ventes des grands magasins sont en hausse. Les ventes au détail sont en hausse. Le taux préférentiel est de 6 p. 100, son niveau le plus bas depuis 20 ans. Les taux hypothécaires n'ont jamais été aussi bas en 35 ans. Les prix des maisons sont en baisse...

M. le Président: Pressons. La parole est au député de Simcoe-Centre.

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il est temps de cesser de protéger les jeunes contrevenants qui commettent des crimes violents. Lorsque la Charte protège les droits individuels au détriment du bien collectif, c'est que l'on a outrepassé l'intention initiale du législateur.

Pour être justes, nous devons établir un équilibre entre les droits des victimes, les droits de la société et les droits des contrevenants. Je ne saurais accepter que nos lois ne reflètent pas plus fidèlement les valeurs de notre société. Avec une volonté politique, on peut remédier à la situation.

• (1500)

Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre quelles mesures sont prises dans le sens souhaité, ce qui intéresse au plus haut point les électeurs de Simcoe-Centre?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les modifications apportées récemment à la Loi sur les jeunes contrevenants pour instaurer un meilleur équilibre entre la protection du public et la protection des jeunes contrevenants facilitent le renvoi des dossiers de jeunes devant les tribunaux d'adultes.

Les députés sauront que la Cour d'appel a récemment déclaré que ces modifications étaient conformes à la Charte des droits et libertés. Je sais que le ministre de la Justice étudie en ce moment d'autres modifications possibles à la Loi sur les jeunes contrevenants et prévoit les soumettre à la Chambre le plus rapidement possible.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de Son Excellence Egon Klepsch, président du Parlement européen.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'attire également l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Necmettin Cevheri, ministre de l'Agriculture et du Développement rural de Turquie.

Des voix: Bravo!

Monsieur le Président: Nous avons aussi à la tribune le sénateur Zofia Kuratowska de Pologne.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, il y a eu un échange très vigoureux au sujet des nominations gouvernementales.

J'ai appris de mon père qu'il ne faut jamais agir sous le coup de la colère, mais comme le Règlement stipule que, dans de tels cas, il faut se lever à la première occasion, je ne voudrais pas que l'on pense que je veuille laisser passer cette occasion. Comme je n'ai pas assisté à l'entier échange entre celui que le Règlement m'oblige à appeler l'honorable ministre et certains de mes collègues, je voudrais vous donner avis que je vais, en toute tranquillité, relire les propos qui ont été tenus afin de me rendre compte précisément de ce qui est intervenu.

Je voudrais toutefois réserver, dès ce moment-ci, mon privilège de pouvoir poursuivre cette question. J'espère que mes collègues noteront, une fois de plus, qu'à la Chambre, il y a des choses qui peuvent se faire et d'autres qui ne se font pas, mais surtout, que la colère est certainement le plus mauvais maître lorsqu'on a une discussion et que nous voudrions poursuivre un débat.

Alors, je vais essayer de suivre ce conseil, mais je vous assure de ceci, c'est que j'ai pris bonne note d'une partie seulement de cet échange. Je vais l'examiner à tête reposée, mais j'agirai certainement. Je peux vous assurer que je saurai agir à ma manière, ce qui n'est peut-être pas la manière des autres.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Peut-être que dans ce contexte il serait bon que je fasse une mise au point. Le député de Saint-Denis a été mentionné dans cet échange, et en particulier sa soeur, Rita, qui est juge de la Cour de la citoyenneté.

Je tiens à dire clairement que le premier ministre, après 30 ans d'amitié avec le député et sa soeur, est intervenu directement et a été ravi de pouvoir la renommer juge de la Cour de la citoyenneté. Donc, si certains pensent qu'il y a quelque chose de répréhensible là-dedans, je voudrais ôter cette idée de leur esprit. Il n'y a certainement rien d'anormal. La juge Prud'homme a été nommée de nouveau avec plaisir, et confiance qu'elle continuera de faire un bon travail.

Je faisais ressortir ce point en réponse aux questions de l'autre côté au sujet de l'ex-conjoint d'un député. Invoquer des relations familiales et dire que certaines choses sont incongrues est désobligeant pour la personne nommée. Je ne trouve pas cela une conduite normale à la Chambre.

On a mentionné Michael McSweeney. C'est un diplômé de l'université d'Ottawa. Il a une maîtrise en administration publique de l'université Harvard, il est ancien conseiller municipal et adjoint au maire, c'est précisément le genre de personne qui devrait. . .

• (1505)

M. le Président: Nous nous lançons dans un débat, alors que je pense que nous devrions en rester là. Le député de Saint-Denis a soulevé la question et il désire examiner le hansard. Je vais l'entendre s'il désire poursuivre.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de me lancer dans cette discussion et je maintiens mon intention. C'est pour une autre raison que j'ai demandé la parole. Je tiens à préciser que lorsque le leader du gouvernement à la Chambre a commencé à parler de Michael McSweeney, un homme très intéressant qui a travaillé pour moi—et je ne veux critiquer personne—je dois dire donc que lorsque le leader du gouvernement à la Chambre a commencé à sortir des noms en réponse à une situation. . .

M. le Président: Un moment, s'il vous plaît. Le débat reprend. J'ai accordé la parole au député d'Annapolis Valley—Hants parce que je croyais qu'il voulait faire un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je n'aurais pas parlé de Michael McSweeney, mais je n'assimile pas ce cas à celui de Judy Dick.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je voudrais effectivement invoquer le Règlement. Je vois la secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, depuis qu'elle a pris une décision en ce qui concerne sa vie privée et sa vie politique, nous honore plus souvent de sa présence. . .

M. le Président: Le député peut-il en venir au fait?

M. Nowlan: Monsieur le Président, la difficulté d'obtenir la parole, pour les députés de ce coin silencieux de la Chambre, a été la source de pas mal de problèmes aujourd'hui. Je comprends ça, et je comprends les problèmes des indépendants. Ce que je ne peux plus accepter, tant que je suis député, c'est que le Président, par quelque faculté télépathique, accorde la parole pour faire des déclarations ou pour des questions aux députés qui ne se sont même pas levés.

Tant que les choses se passeront ainsi, je prendrai place sur la banquette arrière et me ferai le plus bruyant possible. J'essaierai de faire ma gymnastique parlementaire pour voir si je peux obtenir la parole. C'est pour cette raison que j'ai invoqué le Règlement, monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous savez, comme moi, que je veux depuis longtemps soulever une question de privilège. Ce n'est pas que je veuille créer de remous. Il y en a eu suffisamment comme ça aujourd'hui. Je vous suggère, monsieur le Président, de garder un certain contrôle, et cela s'adresse aussi à tous les députés. Ils doivent se lever pour avoir votre attention.

M. le Président: Je m'attendais à ce recours au Règlement. Je veux dire au député d'Annapolis Valley—Hants que c'est parce que je sais combien les députés sont modestes et timides que je les encourage de temps à autre à prendre la parole.

Je ne veux pas m'attarder sur des discussions qui pourraient avoir lieu au sujet d'une liste qui me serait remise chaque jour, à titre indicatif seulement, il va sans dire. Je n'ai pas besoin de rendre une décision dans ce cas particulier. Je suis sûr que tous ont entendu les observations du député et que, dorénavant, les députés manifesteront plus rapidement et plus clairement leur intention de prendre la parole.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Pourrait-il indiquer à la Chambre les travaux pour le reste de la journée, ainsi que pour vendredi et la semaine prochaine?

Tandis qu'il y est, il pourrait peut-être entretenir la Chambre de la question des conflits d'intérêts dont nous avons discuté plus tôt à la réunion des leaders de la Chambre qui portait sur ce sujet. Je crois que nous devions la rappeler au ministre.

Je voudrais simplement lui indiquer que nous sommes prêts à examiner cette question. Je me demande s'il pourrait me donner des délais et me dire quand il appellera le projet de loi C-115 sur l'ALENA pour que nous poursuivions le débat à ce sujet.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous commencerons cet après-midi la deuxième lecture du projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

• (1510)

Demain nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt. Lundi, nous étudierons à l'étape du rapport le projet de loi C-92 apportant des modifications de détail à la Loi de l'impôt sur le revenu, après quoi nous espérons terminer l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi S-8, Loi sur la sécurité automobile. Mardi, nous espérons continuer l'étude du projet de loi C-92. Je vais discuter avec les autres leaders à la Chambre pour déterminer les travaux du reste de la semaine.

En ce qui concerne le projet de loi sur les conflits d'intérêts, étant donné que ce projet de loi est vraiment issu d'une recommandation unanime d'un comité de la Chambre, j'espérais que nous pourrions avoir un débat limité en deuxième lecture, l'envoyer au comité et le faire étudier par la Chambre pour qu'il soit adopté avant le congé d'été.

J'ai demandé l'appui de l'opposition pour voir si nous pourrions le faire ce soir, parce que mettre de côté les projets de loi que je voudrais faire adopter avant la fin du mois se traduirait, en fait, par des économies importantes pour les contribuables. Autrement dit, si nous ne le faisons pas, de l'argent sera dépensé et gaspillé parce qu'on n'aura pas adopté les projets de loi à temps. C'est pourquoi nous demandons de prolonger la séance ce soir.

La même chose est vraie des modifications apportées à la Loi électorale du Canada puisque, en fait, ce projet de loi est le résultat des délibérations d'un comité de tous les partis et qu'il a été étudié au comité. Je voudrais terminer l'étape du rapport et de la troisième lecture pour que le directeur général des élections puisse le mettre en place avant les prochaines élections. Ce ne sera pas possible s'il est retardé plus d'une semaine ou deux.

Je n'ai pas pu obtenir l'accord du Nouveau Parti démocratique pour prolonger à cette fin les heures de séance à midi ou dans la soirée. Après une certaine frustration au ministère des Finances, j'ai proposé de fixer une journée

pour l'adoption du projet de loi sur les conflits d'intérêts à l'étape de la deuxième lecture et de la Loi électorale à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Le Nouveau Parti démocratique a également refusé.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne veux pas négocier sur le parquet de la Chambre, mais comme il est de mon devoir de faire rapport au leader parlementaire du gouvernement au sujet des modifications à apporter à la Loi électorale du Canada, je tiens à lui signaler que ce projet de loi pose des problèmes. Je crois savoir que les négociations entre les partis politiques ne sont pas terminées.

Étant donné que la question des conflits d'intérêts intéresse tous les députés et que tous les députés ont eu l'occasion de participer à la rédaction de ce projet de loi, nous serions prêts à aller de l'avant là-dessus. Peut-être pas cette semaine, mais la semaine prochaine si les négociations sont alors terminées.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je commencerai en disant que le leader parlementaire du gouvernement a indiqué qu'il avait fait une proposition concernant l'adoption des projets de loi C-114 et C-116. Nous ne nous excusons pas de refuser d'adopter un projet de loi concernant la réforme électorale et les conflits d'intérêts, deux vastes sujets dont les Canadiens aimeraient entendre davantage parler, un vendredi après-midi comme le proposait le leader parlementaire du gouvernement.

J'aimerais lui demander la seule chose qu'il n'a pas mentionnée lorsqu'il nous a donné l'ordre des travaux prévus jusqu'à mardi prochain, qui ne nous mène pas exactement jusqu'à jeudi prochain alors que nous pourrons à nouveau poser cette question. Il n'a pas indiqué s'il avait l'intention de mettre le projet de loi C-115, mesure législative concernant l'accord de libre-échange nord-américain, à l'ordre du jour de mercredi.

Lorsqu'il répondra à cette question, pourrait-il nous donner une idée des intentions du gouvernement quant à l'attribution de temps? Il n'est pas sans ignorer les préoccupations que nous avons exprimées et que d'autres ont exprimées à l'égard de cette mesure législative qui, selon la tradition et l'équité parlementaires, mérite d'être débattue plus d'une journée et demie, ce qui est tout ce que le gouvernement a accordé pour le moment.

Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il calmer ces craintes? Loin de nous l'idée de prolonger le débat *ad vitam aeternam*, mais une journée et demie c'est nettement insuffisant. Pourrait-il calmer ces craintes et accepter que nous sommes prêts à renvoyer ce projet de loi en comité une fois qu'il aura fait l'objet d'un débat raisonnable? Pourrait-il lever la menace d'attribution de temps et nous dire ce qu'il nous réserve pour le reste de la semaine, passé mardi?

• (1515)

M. Andre: Je suis heureux d'entendre le député parler de méthodes conformes à la tradition et aux règles d'équité. Nous avons toujours cherché à parvenir à une entente sur les sujets qui ne soulèvent pas de grands débats partisans, par exemple dans le cas des conflits d'intérêts et de la Loi sur la réforme électorale, afin de régler la question rapidement. Nous n'agissons pas ainsi dans le but d'éviter la tenue d'un débat ou pour dissimuler certains éléments.

Il s'agit de faire en sorte que le comité soit saisi de la question afin de l'examiner. C'est notamment ce qui s'est passé dans la cas de la Loi sur les conflits d'intérêts. En ce qui concerne la Loi électorale, une étude de plusieurs mois a fait suite aux travaux d'une commission royale qui a coûté 20 millions de dollars. Combien de temps encore faudra-t-il continuer ainsi avant que les députés soient satisfaits?

J'ai donné ma réponse au leader à la Chambre du Parti libéral, à qui j'ai fait savoir que je tiendrais avec l'opposition les discussions habituelles pour nos travaux après mardi prochain.

J'ai demandé à de multiples reprises au NPD de combien de temps il souhaitait disposer. Le Nouveau Parti démocratique a toujours refusé catégoriquement d'accepter l'imposition de toute limite de temps raisonnable à l'étude d'un projet de loi. Dans ces circonstances, comment puis-je négocier avec ce parti qui a toujours opposé une fin de non-recevoir, mis à part sa récente promesse?

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ce que le leader parlementaire du gouvernement a dit touche directement les travaux de la Chambre et ce dernier commentaire m'a beaucoup intéressé. Je ne vais pas aborder les autres éléments qui m'intéressent.

Je me bornerai à la Loi électorale, aux 20 millions de dollars consacrés à la commission Lortie et à la reconnaissance du fait qu'il y avait discrimination à l'égard des gens qui n'étaient pas inscrits à des partis enregistrés en ce qui concerne les reçus pour fins d'impôt.

Voici la question que je voudrais poser avant que le leader parlementaire du gouvernement et les autres leaders parlementaires, qui en arrivent parfois à des petits accords de ce genre, poussent plus loin ces accords, dis-je: est-ce que le gouvernement est prêt à reconnaître la situation de discrimination décrite à la commission Lortie relativement aux reçus pour fins d'impôt? La commission a dit que, si vous n'étiez pas membre d'un parti enregistré, vous ne pouviez pas accorder un reçu pour fins d'impôt. Une petite modification placerait donc les indépendants dans la même position avant la tenue d'une élection. Je comprends le problème des indépendants qui font surface partout au pays et que. . .

M. le Président: Le ministre va répondre à votre question. Le député a posé une question. Je demanderais au leader parlementaire du gouvernement d'y répondre.

M. Andre: Le comité qui étudiait la commission Lortie a pris une décision très raisonnable; on adopterait sans tarder des lois pour mettre en place tous les éléments nécessaires qui auraient pris au directeur général des élections énormément de temps à préparer pour les prochaines élections.

Le premier projet de loi, pour lequel je demande aujourd'hui la troisième lecture, a été adopté en deuxième lecture et étudié en comité et il traite surtout de ces aspects. La deuxième étape, à laquelle le comité travaille ardemment à l'heure actuelle, concerne le financement, les reçus, les limites, etc. À ma connaissance, le comité n'a pas terminé ses travaux à ce sujet.

À tout événement, ce n'est pas le gouvernement qui veut favoriser l'un ou l'autre de ces aspects. Il s'agit vraiment d'une initiative de la Chambre des communes; tous les partis défendent leurs intérêts respectifs et les discussions se poursuivent. Nous n'avons ni tenté de faire valoir la position du gouvernement, ni demandé à nos membres présents au comité d'imposer notre position.

• (1520)

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député d'Annapolis Valley—Hants est un homme difficile à faire taire. J'ai plus de succès lorsque je ne suis pas au microphone. J'aimerais relever les deux observations du leader du gouvernement à la Chambre.

D'abord, il est incapable de préciser quels sont les travaux prévus à la Chambre après mardi prochain car il attend les discussions qui auront lieu entre les leaders parlementaires à cette date. À ce sujet, j'aimerais lui demander ceci: Est-il prêt à s'engager à ne pas donner préavis d'attribution de temps sur le projet de loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain avant ces discussions de mardi prochain?

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet de loi sur les conflits d'intérêts, le leader du gouvernement à la Chambre aurait dû reconnaître que nous lui avions clairement signifié notre accord à procéder avec célérité. Nous ne présenterons que deux orateurs, mais nous aimerions l'étudier pendant le cours normal des travaux.

Si ce projet de loi a vraiment l'importance que lui accorde le gouvernement, nous aurions pu l'étudier cet après-midi même, mais le gouvernement ne l'a pas mis en délibération. Nous aurions souvent eu l'occasion de discuter du projet de loi sur les conflits d'intérêts, mais le gouvernement ne l'a jamais mis en discussion.

Le problème ne concerne pas seulement les mesures qu'étudie la Chambre car celles-ci ne reflètent pas toujours le consensus obtenu en comité. Il y a donc matière à discussion et il faudrait par conséquent procéder de la façon normale.

C'est tout ce que nous demandons. On aurait pu l'étudier il y a longtemps, si le gouvernement n'avait pas insisté pour qu'il y ait une séance spéciale en soirée.

C'est la même chose en ce qui concerne la mesure sur la réforme électorale. Nous savons tous qu'elle est importante. Le gouvernement le sait, mais il refuse de l'inscrire à son programme pour que la Chambre puisse l'étudier. Il pourrait nous en saisir n'importe quand au lieu d'essayer de présenter un projet de loi qu'il n'est pas nécessaire d'étudier avant l'automne, si jamais il le faut, étant donné ce qui se passe aux États-Unis à propos de l'ALENA Il y a des questions que nous devrions étudier sans tarder. Nous pourrions le faire, mais le gouvernement insiste pour que nous nous penchions sur l'ALENA.

M. Andre: Monsieur le Président, comme je l'ai précisé dans mes observations plus tôt, nous sommes confrontés à cette situation à cause du calendrier et du fait que, plus tôt cette année, nous n'avons pas utilisé le temps de la façon la plus productive possible. Nous sommes saisis d'un certain nombre de projets de loi et, s'ils ne sont pas adoptés, cela entraînera des pertes de dizaines et de centaines de millions de dollars pour les contribuables.

Mon collègue considère, semble-t-il, que c'est une punition tellement sévère de devoir siéger le soir pour discuter d'un projet de loi, chose que nous avions pour habitude de faire régulièrement, qu'il est préférable d'imposer aux contribuables des dépenses de dizaines de

millions de dollars pour éviter d'avoir à siéger de 20 heures à 22 heures.

J'ai écouté silencieusement le député lorsqu'il a posé des questions. Il pourrait peut-être avoir la courtoisie d'agir de même à mon égard.

Le député parle du projet de loi portant sur l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous essayons depuis trois semaines de faire renvoyer ce projet de loi au comité pour qu'il puisse être examiné et comparé à l'entente dont le comité est saisi depuis plusieurs mois.

Les néo-démocrates nous ont dit à plusieurs reprises, et on leur a posé deux fois la question à la Chambre, qu'en aucun cas ils ne donneraient leur accord, un point c'est tout.

Or, pour renvoyer le projet de loi au comité, il faut bien sûr que je m'assure que la deuxième lecture est terminée. On pourrait en discuter en deuxième lecture jusqu'à saturation, par principe. Cela va-t-il changer la position du Nouveau Parti démocratique? Y a-t-il quelqu'un au Canada qui connaît au juste cette position?

Le député continue de parler même si on ne lui a pas donné la parole. Il pourrait me rendre la politesse en m'écoutant comme je l'ai fait lorsqu'il est intervenu.

Des dizaines et des dizaines de témoins ont comparu. Le projet de loi est là. Je crois que le député de South Shore est comme le député de Winnipeg Transcona; il ne peut s'empêcher de parler pendant que les autres interviennent.

Je ne sais pas au juste combien d'heures de débat on doit consacrer à l'étape de la deuxième lecture, mais je sais que le Parlement britannique a discuté pendant six heures de la résolution tendant à signer le Traité de Maastricht, un document extrêmement important. Nos collègues britanniques ont réussi à l'étudier en six heures seulement.

Soit dit en passant, aux termes du Règlement, en Grande-Bretagne, on ne peut y revenir durant la période des questions, comme on le fait ici sans cesse jour après jour.

Mme Campbell (South West Nova): Il est temps que vous sortiez.

M. Andre: Je pense qu'il est temps que nous mettions fin à ce débat, que ce projet de loi soit renvoyé à un comité et que les gens puissent l'examiner en détail. La députée de la Nouvelle-Écosse pourra peut-être, si elle pense que ce qu'elle a à dire est tellement important, aller donner son avis aux gens qui enregistreront ses propos.

• (1525)

M. Blaikie: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a soulevé un très bon point. Il a cité en exemple ce qui s'est passé au Parlement de Westminster en ce qui concerne l'adoption du Traité de Maastricht.

Voyant combien il apprécie ce qui s'est passé au Parlement de Westminster en ce qui concerne le Traité de Maastricht, je me demande si le leader du gouvernement serait prêt à envisager de soumettre l'Accord de libre-échange nord-américain à la Chambre des communes pour un examen en Comité plénier, ceci pendant plus de 21 jours, autrement dit autant de jours qu'il a fallu pour examiner le Traité de Maastricht? S'il veut se servir à la Chambre de l'exemple du Traité de Maastricht au Parlement de Westminster, il ferait mieux de ne pas oublier que c'est ce qu'ils ont fait là-bas. Ils ont étudié le Traité en Comité plénier. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Annapolis-Valley est en train de s'attaquer au fond du projet de loi. Je crois qu'il serait approprié qu'il attende pour cela que le projet de loi soit mis en délibération. Je lui donnerai de nouveau la parole s'il a d'autres questions.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je suis d'accord. J'ai écouté les propos du leader du gouvernement à la Chambre, qui est parti je crois. Peut-être que je m'avance un peu trop, mais franchement je ne le crois pas, étant donné ce qui se passe ici depuis deux ou trois jours.

Tout ce que je voulais demander au leader du gouvernement à la Chambre—car je sais parfaitement ce dont je parle après deux ans de correspondance, je sais très bien que cela ne figure ni dans le projet de loi ni dans le rapport du Comité et je sais pertinemment qu'il y a une contradiction dans la réponse qui m'a été donnée, que les Partis n'ont aucun intérêt à cette question d'indépendance— c'est s'il allait y avoir dans le projet de loi un article portant sur la discrimination constatée par la Commission Lortie en ce qui concerne l'indépendance.

Cela m'encouragera à l'assurer de ma coopération—quoiqu'elle vaille, mais qui peut être importante selon qu'on aura su me stimuler à le faire—en vue de l'adoption de ce projet de loi qui, j'espère, sera adopté à la première étape. Or, on ne saurait faire adopter quoi que ce soit pour M. Kingsley, le directeur des élections, à moins d'aider certains députés qui siègent comme indépendants et qui sont incapables de rédiger un reçu aux fins d'impôt comme cela vous est possible. C'est de la discrimination de premier ordre.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que le leader du gouvernement ait quitté la Chambre.

Je voudrais faire consigner ma question au compte rendu. C'est une question que j'ai posée la semaine dernière à la suite de la déclaration du premier ministre qui est un très ardent partisan d'un redressement pour les Canadiens japonais. Le règlement de redressement n'est pas achevé.

Je voulais poser ma question au leader du gouvernement à la Chambre et j'espère que quiconque le remplace la lui transmettra. Quand le gouvernement compte-t-il proclamer le projet de loi C-63 qui, vous vous rappelez, tendait à constituer la Fondation canadienne des relations raciales, qui s'inscrivait dans le cadre du règlement de redressement, étant donné que ce projet de loi a reçu la sanction royale en février 1991? La Chambre avait auparavant consacré de nombreux mois au processus d'étude du projet de loi.

Il faut que le projet de loi soit proclamé avant la fin de la présente session.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous avons pris note de la question et nous la prendrons en considération.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Monsieur le Président, c'est vraiment la journée des exportations. Nous avons parlé de l'ALENA avant le dîner et nous discutons maintenant du projet de loi C-118, qui vise à modifier la Loi sur l'expansion des exportations. Cette dernière régit les pouvoirs de la Société pour l'expansion des exportations.

S'il y a un point sur lequel je crois que tous les députés seront d'accord, c'est l'importance de soutenir l'économie canadienne, de la renforcer de sorte que toutes les chances de réussite et de croissance soient offertes aux Canadiens, aujourd'hui et à l'avenir.

Je suis ministre depuis maintenant neuf ans, et je suis particulièrement fier du leadership démontré par ce gouvernement pour préparer l'économie canadienne à soutenir la concurrence très vive sur les nouveaux marchés mondiaux.

Le Canada est une nation commerçante. Je pense que tous le savent.

• (1530)

Notre commerce extérieur par habitant est le double de celui du Japon, et représente deux fois et demi celui des États-Unis. Les entreprises canadiennes qui réussissent à l'étranger apprennent à reconnaître ce qu'elles doivent faire pour soutenir la concurrence partout dans le monde. Ces entreprises—et leur main-d'oeuvre—deviennent de moins en moins vulnérables face à ces concurrents étrangers qui arrivent en force au pays, offrant de meilleurs prix ou une meilleure qualité.

Les entreprises canadiennes sont prêtes à faire face à cette concurrence ici même au Canada, parce qu'elles ont dû y faire face à l'étranger. En s'assurant une meilleure part du marché intérieur et en se lançant sur de nouveaux marchés sur la scène internationale, ces entreprises réussissent. Elles créent de bons emplois. Et si nous voulons que les emplois créés au Canada demeurent bien rémunérés, les entreprises situées au Canada doivent être en mesure de soutenir la concurrence n'importe où.

[*Français*]

Depuis son arrivée au pouvoir, mon gouvernement n'a pas cessé de souligner l'importance de la compétitivité des entreprises canadiennes à l'étranger. Aucun autre gouvernement, dans toute l'histoire du Canada, n'a fait autant pour ouvrir de nouveaux marchés sur la scène internationale, y compris en Amérique du Nord, centre d'attraction des plus importants marchés du monde, et aucun autre gouvernement n'a fait autant pour encourager les entreprises canadiennes à se lancer sur les marchés internationaux.

[*Traduction*]

On peut déjà sentir les effets qu'entraînent ces efforts. La force de nos exportations, dont j'ai déjà parlé longuement ce matin et qui devra se maintenir si le Canada veut demeurer l'un des chefs de file mondiaux sur le plan économique, a eu une importance cruciale pour nous durant la récession brutale que le monde entier vient de connaître.

Et ce sont nos exportations, je le répète, qui nous aideront à sortir de cette récession. Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à réviser la Loi sur l'expansion des exportations, afin de permettre à la Société pour l'expansion des exportations d'offrir un appui plus dynamique aux entreprises canadiennes qui se lancent sur les

marchés d'exportation. Si nous encourageons de plus en plus les entreprises canadiennes à se lancer sur les marchés mondiaux, nous devons faire ce que nous pouvons pour réduire au minimum les risques et les difficultés auxquels ces entreprises doivent faire face. C'est là que la SEE intervient.

Elle est le partenaire des exportateurs canadiens depuis la Seconde Guerre mondiale, et les a aidés à soutenir plus efficacement la concurrence sur les marchés étrangers en réduisant les risques financiers et d'autres difficultés liées à l'exploration de ces marchés. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissez pas très bien la SEE, j'aimerais prendre quelques instants pour expliquer la nature de la Société.

Son rôle—qu'elle joue au nom de tous les Canadiens—est de faire fonction de catalyseur pour favoriser les exportations canadiennes, ce qui a un effet d'entraînement sur l'économie canadienne. La SEE encourage les exportations en réduisant les risques liés aux transactions réalisées à l'étranger. La SEE favorise le commerce d'exportation et l'investissement en offrant des services de gestion des risques, notamment de l'assurance et du financement, aux entreprises canadiennes et à leurs clients à l'étranger.

La Société a appuyé des exportations canadiennes évaluées à environ 60 milliards de dollars au cours de la dernière décennie. Cela représente plus de deux millions d'années-personnes. La SEE a joué un rôle essentiel pour promouvoir les exportations. La demande à l'égard de ses services a triplé au cours des huit dernières années.

En 1992 seulement, elle a offert ses services à près de 2 000 clients, dont 80 p. 100 sont de petites et moyennes entreprises et dont les exportations sont évaluées à plus de 8 milliards de dollars. Depuis sa fondation en 1969, la SEE fonctionne selon des principes commerciaux, et ses clients payent pour les services qu'ils reçoivent, alors que le contribuable canadien, lui, ne paye pas.

Quels que soient les emprunts contractés par la Société, ils sont compensés par une augmentation de ses éléments d'actif. La Société a toujours été financièrement autonome.

[*Français*]

C'est ce genre de discipline d'autonomie financière qui donne à la SEE un caractère aussi précieux. Les Canadiens veulent que leurs gouvernements fassent tout ce qui est possible pour stimuler l'emploi, mais ils se rendent compte en même temps de l'urgence qu'ont ces mêmes gouvernements de réduire leur déficit. Élargir les pouvoirs de la SEE est une façon pour le Parlement de stimuler l'emploi sans augmenter le fardeau des Canadiens.

[*Traduction*]

À mesure que nous nous approchons de la fin du XX^{e} siècle, nous constatons que les services de la SEE comportent des lacunes. Trois excellentes raisons peuvent expliquer cette situation, et chacune d'elles commence par la lettre «C»: les clients de la SEE sont de plus en plus exigeants; les concurrents de la SEE dans les autres pays offrent de meilleurs services pour appuyer leurs exportateurs; la compétitivité internationale se fait de plus en plus vive.

• (1535)

Même si la SEE a toujours été un catalyseur efficace pour les exportateurs canadiens, elle a maintenant besoin du même genre d'élan offert à de nombreux autres leviers économiques canadiens, si nous voulons bien nous repositionner sur le marché international. Le moment est maintenant venu de libérer la SEE de son carcan législatif qui, en raison des nouvelles conditions sur le marché mondial, commencent à restreindre sa capacité de répondre aux besoins des exportateurs.

[*Français*]

Nous devons donner plus de souplesse à la SEE. De cette façon, elle sera mieux apte à répondre aux besoins des exportateurs canadiens, sur lesquels nous comptons pour relever les défis difficiles de la concurrence internationale.

Au cours des dernières années, les exportateurs canadiens ont demandé des services de plus en plus perfectionnés de la part de la SEE car ils doivent eux aussi répondre à des demandes de plus en plus exigeantes.

Le projet loi C-118 est conçu pour répondre aux besoins des clients de la SEE, pour leur offrir des services au moins aussi utiles que ceux de leurs concurrents des autres pays, et pour reconnaître que la compétitivité internationale est une des clés du succès de la prospérité du Canada en général et de chaque Canadien en particulier.

[*Traduction*]

Bref, nous avons besoin d'une Société pour l'expansion des exportations qui offre des services plus complets. Les modifications proposées sont conçues pour atteindre cet objectif. Le nouveau rôle de la SEE se résume en deux mots: «programmes imaginatifs».

Sur les nouveaux marchés internationaux, où les acheteurs ont réussi, dans une large mesure, à faire assumer aux producteurs la responsabilité du financement—et où les projets sont de plus en plus lancés par le secteur privé plutôt que public—l'aide financière offerte, dans certains cas, devient tout aussi importante que le prix et la qualité pour ce qui est de déterminer la possibilité de commercialiser un produit. Les exportateurs canadiens souhaitent que la SEE leur fournisse une gamme plus complète

de services financiers. De nombreux pays offrent à leurs entreprises une vaste gamme de services financiers.

Ces pays—les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et la France—mettent toute une diversité de mécanismes à la disposition de leurs exportateurs. Il s'agit de diverses méthodes perfectionnées, qui comprennent souvent des relations de partenariat, notamment la possibilité de participation aux capitaux à l'étranger ainsi que des prêts et des garanties pour appuyer les investissements étrangers.

Avec le développement du marché international, un nombre croissant d'entreprises canadiennes se sont plaintes des lacunes que présente l'appui financier dont elles peuvent bénéficier, par exemple, le crédit-bail, soit par l'intermédiaire de la SEE, soit par celui de nos institutions financières commerciales. La SEE dispose du talent, de la créativité et de la compétence pour combler ces lacunes mais, aux termes de la loi actuelle, elle a dû aller jusqu'au bout des limites permises pour essayer d'aider les entreprises.

Les modifications proposées à la Loi sur l'expansion des exportations moderniseraient la SEE et élargiraient ses pouvoirs de façon à lui donner beaucoup plus de souplesse pour répondre aux demandes du marché mondial.

J'espère que cela s'avérera particulièrement stimulant pour les PME qui cherchent à internationaliser leurs activités dans des circonstances bien définies, circonstances tenant compte des besoins relativement stables du marché de 1969. Ce marché ne représente plus le monde dans lequel travaillent les entreprises canadiennes. Au lieu de définir simplement un nouveau cadre rigide dans lequel s'inscriraient les services de la SEE, nous voulons donner plus de souplesse à la Société afin qu'elle puisse faire preuve de plus de créativité face aux changements énormes dont ses clients ont déjà été les témoins.

Nous savons que les transactions internationales sont souvent complexes et peuvent prendre beaucoup de temps, mais nous voulons que la SEE soit capable de surmonter les obstacles de la façon la plus efficace, et qu'elle dispose des outils qui permettent de minimiser les retards. Nous voulons que la SEE offre les services les plus rationalisés possible, et qu'elle travaille en partenariat avec ses clients et avec les institutions financières privées. Nous voulons que la SEE puisse évoluer avec le marché, de la même façon que les entreprises canadiennes doivent le faire. Nous savons que changement est synonyme de norme aujourd'hui et que le Canada doit être prêt pour cette évolution. Aussi, monsieur le Président, pour les raisons que je viens d'expliquer, j'encourage fortement les députés à appuyer ce projet de loi.

• (1540)

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis de la mesure législative dont le gouvernement nous a saisis aujourd'hui. Je m'en réjouis pour un certain nombre de raisons, dont deux ou trois en particulier que je veux exposer plus longuement.

Le fait que le Canada, dont l'économie est fortement tributaire du commerce international, s'est engagé dans de nouveaux arrangements commerciaux, quels qu'en soient les avantages et les inconvénients, représente certainement un défi à relever pour les exportateurs canadiens qui ont besoin de l'aide de leur gouvernement national pour y réussir.

Le besoin d'une aide à l'adaptation, dans le marché mondial et l'environnement de libéralisation accrue des échanges dans le monde d'aujourd'hui, doit être évident pour tout le monde. Je ne suis cependant pas absolument convaincu que ce soit aussi évident que ce devrait l'être pour le gouvernement. Ce dernier ne s'est pas employé aussi activement qu'il aurait pu le faire à équiper et aider à équiper les Canadiens, en collaboration avec le monde des affaires et avec le mouvement syndical, pour leur permettre de profiter des retombées de la libéralisation des échanges commerciaux.

Le projet de loi C-118 dont le ministre vient de parler représente bien un pas dans la direction que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons certainement préconisée depuis un certain temps. Je tiens à rappeler encore une fois au ministre qu'en énonçant ses recommandations en faveur d'une libéralisation du commerce extérieur, la Commission royale McDonald les avait assorties de recommandations également fermes enjoignant au gouvernement de travailler pour le bien des Canadiens en cherchant à réduire les obstacles au commerce interprovincial, à améliorer les normes d'enseignement et de formation dans notre pays, à offrir des encouragements financiers aux petites entreprises.

La commission avait formulé plus d'une douzaine de recommandations dont le gouvernement actuel, à notre grand regret, n'a pas tenu compte quand il a présenté son projet de loi concernant le libre-échange. Et en effet, même aujourd'hui avec le projet de loi concernant le libre-échange nord-américain, nous constatons l'absence persistante d'une aide à l'adaptation efficace qui soit aussi forte que l'engagement que le gouvernement a pris en faveur d'une libéralisation accrue des échanges à l'échelle continentale ou hémisphérique.

Le projet de loi que le ministre a présenté traduit une conscience plus aiguë, je suis heureux de le dire, des besoins du Canada face aux conséquences de la mondialisation des marchés et de l'investissement. Il reconnaît

aussi jusqu'à un certain point que le Canada doit être un pays attrayant pour les investissements des entreprises exportatrices qui veulent pénétrer des marchés à l'étranger.

À mon sens, le projet de loi a le mérite de mettre en relief la nécessité, pour le Canada, de diversifier ses marchés. Depuis 1988, malheureusement, la politique du gouvernement a été carrément axée sur l'Amérique du Nord et, récemment, sur l'hémisphère occidental. Le mérite de ce projet de loi est qu'il offre aux entreprises canadiennes le type d'aide qu'il leur faut pour diversifier leurs marchés d'exportation en dehors de l'Amérique, en dehors de notre hémisphère.

Le deuxième avantage est que le projet de loi ouvre de nouvelles dimensions aux activités d'une institution vieille de 50 ans, la Société pour l'expansion des exportations, qui pourra s'occuper de près d'entreprises plus petites. Mon collègue de Broadview—Greenwood, qui est un expert de ces questions d'aide aux petites entreprises et de stimulation de l'investissement dans ces entreprises, voudra certainement faire des commentaires plus poussés sur cet aspect du projet de loi. Je dois dire que c'est une initiative que, de ce côté-ci de la Chambre, nous réclamons depuis fort longtemps. Nous étions conscients que les petites entreprises n'avaient pas l'accès voulu aux services de promotion et de développement des exportations, et le projet de loi à l'étude aujourd'hui comble partiellement cette lacune en autorisant la Société pour l'expansion des exportations à leur offrir ces services.

• (1545)

Commentant le projet de loi, le ministre a parlé de la nécessité d'équiper la Société pour l'expansion des exportations de manière qu'elle puisse équivaloir aux organismes comparables des autres grands pays commerçants et les concurrencer. Je signalerai simplement au passage qu'il y a toujours dans ces cas un risque de concurrence entre les organismes de cette nature dans le monde industrialisé.

Nous avons vu par le passé une concurrence—je ne trouve pas d'autre mot—entre divers pays qui offraient un financement de faveur ou des conditions alléchantes de financement des exportations et se livraient à la surenchère. J'espère que, à l'OCDE et dans d'autres organisations internationales, nous saisissons les occasions de discuter avec nos partenaires commerciaux de la nécessité d'éviter cette surenchère dans la promotion des exportations, car cela peut finir par donner lieu à des subventions, ce qui, bien entendu, ne profite à personne.

Encore une observation avant d'aborder les aspects plus spécifiques du projet de loi. Certains craignent que l'élargissement ou plus justement la diversification du rôle et du potentiel de la Société pour l'expansion des exportations ne donne lieu à une concurrence injustifiée avec le secteur privé. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter à ce sujet-là si la Société d'expansion des exportations s'engage à collaborer avec le secteur privé, comme j'ai cru le comprendre.

Il y a amplement de défis à relever au Canada pour inciter le secteur privé et la Société d'expansion des exportations à collaborer et je pense que les agents de la Société d'expansion des exportations ou le ministre réussiront, lorsqu'ils témoigneront en faveur du projet de loi devant le comité, à nous convaincre que la société fera preuve d'imagination et collaborera avec le secteur privé pour offrir aux exportateurs canadiens les services dont ils ont besoin.

Le projet de loi innove, puisqu'il bouleverse les pratiques traditionnelles de la Société d'expansion des exportations, une organisation vieille de 50 ans, je le répète. Pour la première fois, la société pourra, dans certaines circonstances, avoir des intérêts financiers et jouer le rôle de catalyseur afin d'attirer d'autres investisseurs. Je suis persuadé que la société exercera ce nouveau pouvoir avec circonspection et veillera à ce que sa présence donne plus de crédibilité au projet dans son ensemble.

La mesure législative innove dans un autre domaine, les comptes clients. Par le passé, la Société d'expansion des exportations assurait évidemment les comptes clients à l'exportation. Maintenant, pour la première fois, elle pourra assurer les comptes clients sur le marché intérieur. De toute évidence, il faut trouver le juste milieu dans ce domaine. Et nous sommes ravis, quant à nous, de voir que la société se penchera sur la question.

• (1550)

Par le passé, le travail de la société a été gêné par son incapacité d'aider les exportateurs canadiens en concluant des accords de cession-bail. Le ministre a mentionné que la société tentait de se libérer de son carcan législatif pour trouver de nouvelles façons d'appuyer les exportateurs canadiens. Nous sommes donc heureux de

constater que le gouvernement veut confier à la société le pouvoir de ratifier des accords de cession-bail.

Pour ces raisons et bien d'autres, nous nous réjouissons de la mesure législative dont nous sommes saisis. La Société d'expansion des exportations a à son compte des réalisations remarquables. Je constate qu'elle a enregistré des profits l'an dernier, contrairement à la plupart des sociétés d'État. J'espère que la Société d'expansion des exportations continuera de préserver sa viabilité et de soutenir les exportateurs canadiens grâce, en partie, au nouveau mandat que nous lui confions aujourd'hui, mandat qui se fait attendre depuis longtemps et qui mérite certainement notre appui.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur ce projet de loi qui vise à donner plus de pouvoirs à la Société pour l'expansion des exportations, ce qui, à mon avis, sera très utile. Les sociétés d'État ne peuvent pas fonctionner lorsqu'elles ont des pouvoirs limités, et ces modifications rendront la société plus en mesure de faire son travail, qui consiste à aider les exportateurs qui veulent se tailler une place sur le marché mondial.

Les modifications proposées dans ce projet de loi donneront plus de pouvoirs à la société afin qu'elle puisse suivre les nouvelles pratiques qui se sont développées depuis sa création en 1944. Les choses ont bien changé depuis ce temps, et il est vrai que beaucoup de nos concurrents étrangers ont des droits et des privilèges que les exportateurs canadiens n'ont pas, simplement parce que nous n'avons pas mis à jour nos pratiques, nos règles et nos lois.

Par exemple, j'ai cru comprendre, en lisant le projet de loi, que celui-ci permettrait à la Société pour l'expansion des exportations de prendre une participation dans certains projets, ce qui lui permettrait de jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser les investisseurs, les banques et les autres établissements de crédit et faciliter ainsi le financement des projets de grande envergure.

Parfois, la capacité pour la société de devenir actionnaire minoritaire dans un projet donne plus de crédibilité au projet, ce qui a pour effet d'attirer d'autres investisseurs légitimes.

Comme les projets sont de plus en plus importants et s'échelonnent sur des périodes de plus en plus longues, il devient nécessaire pour la Société d'expansion des exportations de participer aux projets pendant de nombreuses années, et certains des changements proposés dans cette mesure législative semblent faciliter cette participation à long terme.

• (1555)

Une autre chose dont beaucoup de clients ou de clients éventuels de la Société d'expansion des exportations se sont plaints concerne la nécessité d'établir une multitude de contrats d'exportation avec différents pays et d'établir des contrats distincts pour les ventes au Canada et pour les ventes à l'étranger. Ainsi, un fabricant de textiles qui exporte une partie de sa production doit tenir deux séries de comptes, une pour ses exportations et une pour ses ventes au Canada. Une compagnie de bois d'oeuvre qui fait des affaires au Canada et à l'étranger sera très heureuse de pouvoir avoir un seul contrat pour les deux.

Cela a aussi pour effet de rendre la Société pour l'expansion des exportations moins vulnérable en cas d'effondrement soudain d'un pays étranger ou d'une devise étrangère.

Beaucoup de nos concurrents offrent maintenant à leurs exportateurs un crédit de préfinancement à long terme, ce qui veut dire que, dans ces pays, les frais de développement sont financés par l'État. Les modifications proposées permettraient à la Société d'expansion des exportations d'offrir ce genre de service aussi, initiative louable de la part du gouvernement et de la société. Cette dernière sera donc appelée à participer même à la planification et à toutes les autres étapes d'un projet visant à accroître les exportations.

De plus, certains changements autoriseraient ou faciliteraient apparemment les ventes à l'exportation grâce à des dispositions de location selon lesquelles la SEE pourrait offrir un crédit-bail ou participer directement au capital en finançant des baux financiers. Tout un éventail de partenariats pourraient ainsi se constituer.

Ces propositions offrent la souplesse dont nos concurrents semblent profiter et devraient aider un peu à établir l'infrastructure dont nos exportateurs ont besoin pour financer et assurer leurs ventes à l'exportation.

L'exportation a toujours tenu une place extrêmement importante dans notre pays. Ce fut le cas dès nos toutes premières activités économiques, à l'époque où nous exportions du poisson en Europe, jusqu'au jour où nous avons ajouté le bois d'oeuvre, puis le blé, pour finir par exporter une vaste gamme de produits de base, de produits finis et de services. Le rôle qui incombe à la Société

pour l'expansion des exportations peut être très important. Nous en avons besoin pour entretenir les relations commerciales que nous avons établies depuis maintenant quelques siècles avec nos voisins du Sud. Nous en avons besoin pour accroître nos échanges commerciaux avec le reste du monde.

En tant que représentant d'une région qui exporte à peu près tout ce qu'elle produit et qui ne peut pas vraiment compter sur le marché intérieur pour écouler son grain, ses oléagineux et sa viande, j'ai quelques commentaires à formuler au sujet de la volonté obsessive de notre gouvernement de stimuler l'activité économique en accroissant le volume des échanges commerciaux avec les États-Unis. En fait, durant ses deux mandats, c'est surtout à cela qu'il s'est consacré. Maintenant que ces relations sont bien établies depuis quatre ans, je crois que l'expérience nous amène à conclure que ce n'était peut-être pas la solution miracle, comme le gouvernement aime à le prétendre.

• (1600)

En m'appuyant sur les données de Statistique Canada, je compare la balance commerciale des quatre années qui ont précédé la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange canado-américain à la moyenne des quatre années qui ont suivi la signature de l'accord et je vois que 1988 a été la dernière année où notre balance commerciale a été positive, par rapport aux États-Unis. Prenons la moyenne des quatre années avant l'accord. Pour les produits, nous avions alors une balance nette positive représentant plus de 17,3 milliards de dollars. Sur le plan des services, notre balance commerciale était de moins 12,4 milliards. Nous avions donc une balance commerciale totale de 4,8 milliards de dollars, en moyenne, avant la signature de l'Accord de libre-échange.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter de C. Cory, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 25 mars 1993 à 16h00, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

• (1605)

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Présidente et les députés se rendent au Sénat.

• (1610)

[*Français*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le gouverneur général dans la chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-111, Loi portant interdiction de vente des produits du tabac aux personnes âgées de moins de dix-huit ans—Chapitre 5.

Projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence—Chapitre 6.

Projet de loi C-69, Loi modifiant le Code criminel (sécurité aérienne et maritime)—Chapitre 7.

Projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.—Chapitre 8.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la deuxième fois et renvoyée à un comité législatif du secteur Économie.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, avant que nous recevions le message du gouverneur général et que nous allions au Sénat, je faisais remarquer que l'accroissement du volume des échanges commerciaux avec les États-Unis, qui a constitué le pivot de la politique du gouvernement pendant ses deux mandats, n'a pas été si favorable au Canada qu'on le croyait au

départ ou, du moins, que voudrait le faire croire le gouvernement lorsqu'il présente les statistiques.

En nous servant des données de Statistique Canada sur notre balance commerciale avec les États-Unis pour les quatre années qui ont précédé l'ALE et les quatres années qui ont suivi l'entrée en vigueur de cet accord, nous constatons que l'année 1988 a été la dernière année où nous avons enregistré un solde positif et que depuis janvier 1989, date de l'entrée en vigueur de l'ALE, nous avons toujours enregistré un solde négatif.

Pendant les quatre années qui ont précédé l'accord, nous avons eu un solde positif moyen de 17,3 milliards de dollars pour les biens et un solde négatif moyen de 12,4 milliards de dollars pour les services, ce qui donne un solde net positif de 4,8 milliards de dollars. Après l'entrée en vigueur de l'ALE, nous avons enregistré un solde positif annuel moyen de seulement 15 milliards de dollars pour les biens, en baisse de 2,1 milliards, et un solde négatif moyen de 18,2 milliards de dollars pour les services, soit une hausse par rapport aux 12,4 milliards de dollars d'avant l'ALE, ce qui donne un solde net négatif de 3,15 milliards de dollars.

• (1615)

Notre position commerciale s'est détériorée considérablement depuis l'entrée en vigueur de l'accord. Certaines raisons de ces résultats sont évidentes. Selon l'enquête sur la population active d'août dernier, il y avait 222 000 travailleurs canadiens de moins en août 1992 qu'en janvier 1989. Six cent mille autres Canadiens ont grossi les rangs des chômeurs depuis janvier 1989, faisant passer le taux de chômage de 7,6 p. 100, en janvier 1989, à 11,6 p. 100, ce qui représente 1,6 million de sans-emploi.

En outre, depuis 1989, il semble y avoir 344 000 sans-emploi qui se sont découragés et qui ne font plus partie de la population active.

Depuis 1989, la proportion des travailleurs à temps partiel est passée de 15 p. 100 à 17 p. 100 de la population. En août 1992, il y avait 386 000 Canadiens de plus, comparativement à août 1987, qui travaillaient à temps partiel parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi à temps plein. Nombre d'observateurs économiques ont dit à maintes reprises que, depuis la conclusion de l'ALE, ce ne sont, semble-t-il, que des emplois à temps partiel qui sont créés.

Cela a eu un effet énorme sur notre efficience et notre productivité. Selon les données de l'OCDE, l'économie canadienne tourne maintenant à 9,2 p. 100 en dessous de son potentiel de productivité. Pour en arriver à ce chiffre, l'OCDE mesure des facteurs comme le capital, l'efficience de la main-d'oeuvre et une mesure prudente appelée taux de chômage naturel.

Par comparaison, l'économie américaine fonctionne à 3,6 p. 100 en dessous de son potentiel de productivité, et l'économie japonaise, à 0,4 p. 100 seulement en dessous de son potentiel. Nous affichons le taux le plus bas de tous les principaux pays industrialisés depuis 1960.

La décision du gouvernement de conclure un accord commercial avec les Américains en est en fait responsable. Quand on songe aux divers secteurs qui ont souffert de cet accord, on voit que dans le secteur des meubles 22 700 emplois ont été perdus, 33 p. 100 de tous les emplois qui existaient en 1989 dans ce secteur ont maintenant disparu; 12 395 emplois dans le domaine du textile se sont volatisés, soit 22 p. 100 de tout ce secteur; 41 600 emplois de l'industrie du vêtement ont été supprimés, soit 35 p. 100 de tous les emplois qui existaient dans ce secteur avant la conclusion de l'accord. C'est un changement important du nombre d'emplois disponibles au Canada.

Dans le secteur des pièces d'automobile, 19 950 emplois ont été supprimés; 22 p. 100 des emplois de ce secteur ont disparu depuis janvier 1989. Dans le secteur de l'imprimerie et de l'édition, 23 373 emplois ont été perdus, soit 15 p. 100 des emplois de ce secteur.

Pourtant en dépit des faits qui sont fournis par Statistique Canada et qui sont à notre disposition à tous si nous le voulons, le gouvernement persiste à nous dire que c'était un bon accord, qu'il était avantageux pour le Canada et pour les Canadiens. On ne peut pas convaincre quelqu'un qui était à la recherche d'un emploi que c'était un accord avantageux. Ni quelqu'un qui a vu son usine fermer et déménager aux États-Unis, ni quelqu'un qui voit qu'on ne peut plus fabriquer dans sa ville ou sa région les produits qui l'étaient autrefois. Pourtant le gouvernement nous dit que cet accord était bon pour nous.

• (1620)

Ce projet de loi a pour objet de rendre plus souples certains des services qui sont offerts aux exportateurs et de fournir à ces derniers dans tout le pays le genre de prestations qui leur permettront d'exporter dans d'autres parties du monde en dehors des États-Unis. Pour cette raison, cela dénote, à mon avis, un assouplissement d'un

certain nombre des positions du gouvernement, ce dont je me réjouis.

Il me semble qu'à la fin du mandat du gouvernement le renforcement de cette société d'État, qui est une politique qui va à l'encontre des réactions initiales du gouvernement qui étaient de supprimer toutes les sociétés d'État, est quand même une bonne initiative parce que la société en question vise principalement sur d'autres marchés que les États-Unis. À mon avis, c'est une prise de conscience tardive que le Canada doit s'intéresser au reste du monde et que notre salut ne réside pas dans un meilleur accord de libre-échange avec les États-Unis ou le Mexique, mais qu'on peut commercer avec le monde entier.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je donne la parole au député d'Okanagan—Shuswap, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Notre-Dame-de-Grâce—l'immigration; le député de Comox—Alberni—les affaires indiennes; le député de Don Valley-Est—Chypre; le député de Saint-Boniface—l'emploi.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, depuis quelque temps déjà, nous écoutons le ministre du Commerce extérieur commenter l'augmentation impressionnante des exportations canadiennes en 1991-1992. Il soutient que cette hausse est directement attribuable à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qu'on nous a imposé.

Or, lorsqu'on examine les totaux des produits et services, on constate une différence considérable entre les belles paroles du ministre du Commerce extérieur et les chiffres que nous avons en main et qui proviennent de Statistique Canada.

Lorsque nous examinons le total de la balance commerciale pour les produits et services entre le Canada et les États-Unis avant la conclusion de l'Accord de libre-échange, soit pour la moyenne des quatre ans allant de 1985 à 1988, nous constatons que l'excédent commercial atteignait au total 4,8 milliards de dollars. Or, lorsqu'on examine cette moyenne de quatre ans après la conclusion de l'Accord de libre-échange, on constate que l'excédent commercial de 4,8 milliards de dollars s'est transformé en un déficit commercial net de 3,1 milliards.

Je dis au député qu'il s'agit là d'un déficit ou d'une perte, si vous voulez, de 165 p. 100 sur notre balance commerciale avec les États-Unis.

Je voudrais demander au député comment il peut expliquer les commentaires qu'ont faits le gouvernement et notamment notre ministre du Commerce extérieur qui dit que nous nous débrouillons très bien avec l'Accord de libre-échange, alors qu'en fait nous avons un déficit commercial désastreux et croissant, si nous examinons les chiffres portant à la fois sur les produits et sur les services.

M. Althouse: Monsieur le Président, je suppose que dans la magie, les relations publiques ou la politique il faut toujours se concentrer sur l'objet du tour de passe-passe qui est plus important que l'argument.

Si vous regardez seulement la balance commerciale excédentaire des biens, vous pouvez prétendre, comme le fait le gouvernement, que de 1988 à 1992 le commerce a augmenté d'un tout petit peu plus de 3 milliards.

• (1625)

Cela ne dit pas que dans les services il y a une balance déficitaire de 5 ou 6 milliards, ce qui fait que, dans l'ensemble, et c'est cela qui compte pour l'économie, nous sommes passés d'une balance commerciale excédentaire en 1988 à une balance commerciale très déficitaire, déficitaire en fait de quelque 2,6 milliards.

Nous avons importé pour 2,6 milliards de plus de biens et de services que nous n'en avons exportés. Nous déboursons donc bien plus d'argent maintenant qu'avant l'accord. Avant l'accord, le Canada profitait de son commerce avec les États-Unis, maintenant, ce sont eux qui font de l'argent parce qu'ils nous vendent beaucoup plus de services. Nous n'avons pas pu maintenir notre rythme de croissance dans les secteurs de production de biens.

Les raisons pour lesquelles nous perdons du terrain dans les secteurs de production de biens sont clairement indiquées dans mon discours. Nous avons perdu des emplois dans le secteur du meuble, celui des pièces automobiles, des textiles, et une fois que nous avons perdu ces emplois, nous ne sommes plus en mesure de produire pour l'exportation.

Une partie de la raison pour laquelle nous avons perdu ces emplois c'est parce que l'accord change les modalités commerciales et qu'il cesse d'être rentable de produire et de vendre du mobilier à partir du Canada. Nous en avons importé davantage et cela s'est traduit par des pertes

d'emplois et une détérioration de notre balance commerciale avec les États-Unis.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je partagerai mon temps de parole avec le député de Laval-Ouest. Je vais m'en tenir scrupuleusement à 10 minutes. C'est la seule raison qui m'empêche de succomber à la tentation de répondre aux propos du député qui a pris la parole avant moi, propos que je trouve absolument fantastiques. J'ignore d'où proviennent ces données sur le commerce, mais elles ne proviennent sûrement pas d'une source très fiable. Il s'agit, je dois le dire, de statistiques vraiment extraordinaires.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La source pas très fiable dont parle le député, c'est le tableau 3 tiré du document portant le numéro de catalogue 67-001 de Statistique Canada. Il peut le vérifier. C'est une source extrêmement fiable.

M. McCreath: Monsieur le Président, j'attends avec impatience le débat sur l'ALENA. Comme le député n'a pas vraiment parlé du projet de loi dont nous sommes saisis, je serai ravi d'en parler tout à l'heure, au moment du débat sur l'ALENA. Si ses collègues, bien sûr, permettent à la Chambre la tenue d'un tel débat et ne font pas qu'exploiter les subtilités de la procédure parlementaire.

Par ailleurs, je suis heureux de pouvoir parler brièvement du projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, qui vise à faire de la Société pour l'expansion des exportations le catalyseur dont les exportateurs canadiens ont besoin pour être compétitifs sur le marché international.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En toute déférence, je signale que le député a mis en doute les motifs qui nous animent, mes collègues et moi, du Nouveau Parti démocratique, en ce qui concerne le débat qui va avoir lieu sur l'ALENA.

Je veux simplement faire remarquer que si lui-même et ses collègues conservateurs décidaient de nous permettre de discuter plus longuement de l'ALENA, nous ferions tout pour que ce débat soit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Reprenons le débat.

M. McCreath: Monsieur le Président, mon collègue et les Canadiens ont eu l'occasion de tirer leurs propres conclusions et ils n'y manqueront pas.

À propos de cette excellente mesure législative, le projet de loi C-118, je veux insister sur le fait qu'il s'agit d'un projet de loi qui vise non seulement à aider les exportateurs canadiens, mais également à améliorer la vie de tous les Canadiens.

Le ministre du Commerce extérieur, lorsqu'il a présenté ce projet de loi a parlé des trois «C», soit les clients, les concurrents et la compétitivité.

Les clients de la Société pour l'expansion des exportations réclament un ensemble plus complet de services de gestion des risques. Un bon nombre des concurrents de nos exportateurs bénéficient déjà de services de gestion des risques que la SEE a du mal à offrir en raison du libellé de la loi actuelle.

Enfin, le degré et la nature de la compétitivité internationale ont changé. Il y a donc un quatrième «C». On se rappellera que le ministre a insisté à plusieurs reprises sur l'importance des exportations pour les emplois, tant en nombre qu'en qualité, qui seront créés au Canada au cours des dix prochaines années.

• (1630)

Le quatrième «C» désigne les Canadiens. Le gouvernement actuel, plus que tout autre dans l'histoire du Canada, sait combien il est important de réussir sur le marché international pour maintenir le niveau de vie que connaissent les Canadiens, la qualité des emplois auxquels ils ont accès ainsi que le monde de vie pour lequel ils ont travaillé si fort pendant plus d'un siècle et quart.

Les Canadiens ne peuvent continuer à prospérer comme ils l'ont fait en tant que nation s'ils ne relèvent pas les nouveaux défis internationaux. Or, le présent projet de loi s'inscrit dans une initiative concertée, dont le gouvernement est le fer de lance, pour faire en sorte que les Canadiens soient en mesure de relever ces nouveaux défis.

Le gouvernement actuel aurait pu choisir la facilité et prétendre que les Canadiens seraient épargnés s'ils ignoraient ce qui se passe actuellement dans le monde et essayaient de bâtir leur propre monde merveilleux en s'entourant de hautes murailles. Loin de nous cette idée. Nous aurions tort de chercher à leurrer les Canadiens en leur racontant que tout irait bien si nous nous mettions la tête dans le sable et prétendions qu'il n'y avait rien de nouveau sous le soleil.

Le gouvernement actuel n'a pas choisi de relever le défi du marché international par goût de l'aventure que représente la vente de nos produits au-delà des frontières canadiennes. Nous l'avons fait parce que nous savions que l'économie de notre pays dépérirait si nous choisissions de nos isoler et de produire pour notre propre

marché. Un quart des emplois que compte aujourd'hui le Canada se situent dans le secteur de la production et sont donc directement liés aux exportations.

Nous avons choisi de relever le défi parce que ce n'étaient pas seulement les portefeuilles de nos entrepreneurs qui dépendaient de notre réussite à l'échelle internationale. Il y allait, en effet, du bien-être de toute notre société, de toute notre culture et, en fait, de toute la nation canadienne. Il était question de l'accès à de bons emplois, mais de bien plus que cela encore. Il s'agissait de l'avenir de nos orchestres symphoniques, de nos régimes d'assurance-maladie, de nos systèmes scolaires, de notre capacité de veiller sur nos concitoyens handicapés ou défavorisés, bref, de tous ces éléments sociaux et culturels qui font du Canada un pays privilégié.

Ces avantages typiquement canadiens sont déjà soumis à de rudes pressions, monsieur le Président, en raison de la lutte que nous menons contre un déficit hérité de nos prédécesseurs au gouvernement, pour qui l'audace en matière économique signifiait tout bonnement «hypothéquer notre avenir».

En tant que gouvernement, nous avons compris que ces éléments de notre société riche et généreuse seraient soumis en permanence à des pressions si nous tournions le dos au défi posé par le marché mondial. Notre économie ne pourra tout simplement plus nous nourrir sur le plan social et culturel comme elle l'a fait par le passé si nous ne faisons pas d'ajustements pour répondre aux impératifs de la compétition internationale de demain. En tant que gouvernement, nous l'avons compris.

Depuis le début de notre mandat, nous repérons les nouveaux défis qui se posent à l'étranger. Nous avons remarqué la capacité croissante des pays de la région du Pacifique pour ce qui est d'exporter des biens de grande qualité produits à faibles coûts. Nous savions qu'il y aurait une concurrence accrue du tiers monde sur le marché des matières premières, au moment même où il devenait plus difficile de se procurer certaines matières premières canadiennes.

Nous avons également vu les pays européens et asiatiques abaisser leurs barrières commerciales. Les marchés communs se formaient, du moins en tant que régimes de transition à plus ou moins long terme vers une plus grande libéralisation des échanges dans le monde entier. Il fallait donc entrer dans la partie ou être laissés de côté.

Nous sommes bel et bien dans la partie, et le présent projet de loi, qui a pour objet de renforcer la Société pour l'expansion des exportations, est un point important dans le programme économique du gouvernement qui veut encourager nos entreprises à exporter au-delà du marché nord-américain.

Nos exportations sont à la hausse. Tous mes collègues se seront réjouis comme moi à l'annonce de l'excédent commercial du mois dernier, mais les possibilités de croissance demeurent nombreuses. Les entreprises canadiennes voient plus grand que le marché américain et s'intéressent au Mexique, autre marché lucratif qui s'ouvrira dans le cadre de l'ALENA.

Il nous faut également dépasser le cadre du Mexique. Le marché mondial a connu d'énormes bouleversements depuis l'adoption de la Loi sur l'expansion des exportations. De légères modifications ont été apportées à cette loi dans les années 1970 et 1980, mais personne n'aurait pu prédire l'ampleur des changements qui devaient survenir au cours des années subséquentes.

La modernisation de la Société pour l'expansion des exportations, organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada, est un important volet d'une initiative nationale visant à faire du Canada un intervenant plus puissant sur le marché international. Il va de soi que le secteur privé figure au coeur de cette initiative. Toutefois, le Parlement doit exercer un rôle de soutien s'il veut que cette mission réussisse. Voilà pourquoi j'encourage tous les députés à appuyer le projet de loi C-118.

En conclusion, je propose, appuyé par le député de Perth—Wellington—Waterloo:

Que la motion soit mise aux voix maintenant.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je demanderais au député de nous dire comment se répartissent, proportionnellement, les activités de la Société pour l'expansion des exportations en Europe, en Asie, aux États-Unis, etc., afin de voir comment la société oriente ses intérêts.

• (1635)

M. McCreath: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de poser cette question. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête, mais je serai très heureux de m'informer et de les communiquer au député.

Il est important de savoir, et j'en ai d'ailleurs parlé dans mes observations générales, que le gouvernement a décidé d'orienter ses activités vers les pays étrangers. Il est beaucoup question présentement des discussions sur l'Accord de libre-échange et de l'ALENA, mais le Canada a pris de nombreuses initiatives en vue d'accroître ses échanges commerciaux avec d'autres pays également. L'initiative prise à l'endroit des pays de l'Asie et du Pacifique, le renforcement des liens et la poursuite des négociations avec l'Europe, le marché des Antilles, l'ALENA, offrent des possibilités de croissance considérables. Mon collègue sait sans aucun doute que l'ALENA

soulève un tel intérêt partout dans le monde que de nombreux pays songent à nous imiter. Les députés savent certainement tous que divers pays d'Amérique latine, notamment le Chili, souhaiteraient adhérer à l'ALENA.

Je peux même dire à mon collègue que j'ai eu, en janvier, l'occasion de prendre la parole à une conférence commerciale en Inde. Le président de la Confederation of Indian Industry, l'équivalent de l'Association des manufacturiers canadiens, a déclaré que l'Inde souhaitait beaucoup examiner la possibilité d'adhérer à l'ALENA. Aussi, qui sait où cela peut aboutir?

Je me suis laissé dire. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé.

M. McCreath, appuyé par M. Brightwell, propose de mettre la motion au voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais aborder maintenant certains des services qui, en vertu de la loi, selon la Société pour l'expansion des exportations, pourraient être proposés. Les cadres supérieurs de la SEE estiment que ce sont là certains des secteurs où ils pourraient améliorer de façon marquée le service à la clientèle.

La SEE pourrait améliorer sa capacité de financement pré-exportation. Les mesures complexes et onéreuses imposées par la loi en vigueur sur le plan structurel et contractuel doivent être éliminées. Et je pense qu'il n'y a aucun doute là-dessus.

Dans le cadre d'un programme simplifié, les entreprises canadiennes ou leurs banques pourraient bénéficier directement de prêts et de garanties afin de régler les coûts initiaux non récurrents liés directement ou indirectement à un projet d'exportation à long terme.

Les exportateurs canadiens doivent être en mesure d'assurer leurs créances sur le marché intérieur ainsi que leurs créances sur le marché étranger s'ils veulent être en mesure de constituer la base solide dont ils ont besoin pour se mesurer à la concurrence internationale.

Au Canada, le marché potentiel de l'assurance-crédit domestique est de l'ordre de 100 milliards de dollars, et seule une tranche d'environ 5 p. 100 de ce marché est exploitée, à l'heure actuelle.

Il y a là place pour une intervention de la SEE qui viendrait compléter les activités des assureurs nationaux en ce domaine. L'augmentation de la proportion des créances des exportateurs qui sont assurées est avantageuse pour les entreprises ayant souscrit de l'assurance et pour leurs banques, puisqu'elles constituent de meilleurs risques lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent.

La Société devrait et pourrait être en mesure de fournir des capitaux pour des projets ou de financer des participations au capital. La Société est présentement limitée au financement de la dette eu égard aux exportations canadiennes directes fournies dans le cadre d'un projet. La participation du secteur privé aux grands projets internationaux est beaucoup plus grande. Davantage de pressions s'exercent sur les exportateurs afin qu'ils assurent le financement de leurs produits et qu'ils investissent dans les projets où ils assurent l'entretien de leur matériel.

• (1640)

L'aptitude de la SEE à acquérir une participation dans des projets ou à participer au financement de la participation d'entreprises canadiennes pourrait contribuer à attirer des fonds venant d'autres prêteurs investisseurs, qui seraient rassurés par l'engagement de la société. Cette situation pourrait également pousser des intervenants à s'approvisionner auprès des fournisseurs canadiens.

La SEE acquerrait la possibilité d'investir dans des sociétés internationales de crédit-bail. D'ailleurs, à l'échelle internationale, le crédit-bail croît à un rythme plus rapide que les achats. La capacité d'offrir des ententes de crédit-bail compétitives est particulièrement importante dans le cas des entreprises de haute technologie qui fabriquent des produits spécialisés comme des aéronefs et du matériel aérospatial.

Voici un autre exemple: la rationalisation du processus d'estimation du compte du Canada. À cet article, les fonds déposés sur le Compte du Canada n'appartiennent pas comme tels à la SEE. Toutefois, ces fonds sont administrés par la société.

L'adoption du projet de loi C-118 permettrait d'éliminer une partie des tracasseries administratives inhérentes à l'utilisation de ce compte sans compromettre la vitalité du processus de prise de décision. On pourrait notam-

ment éliminer l'obligation préalable, pour le conseil d'administration de la SEE, de rejeter formellement l'utilisation de ses propres fonds et le besoin d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil.

Le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Finances seraient conjointement habilités à autoriser l'utilisation des fonds. On accélérerait ainsi le processus, et ce facteur a son importance quand on sait que la rapidité d'exécution est souvent essentielle au succès des marchés conclus avec des pays d'outre-mer.

Comme le ministre du Commerce extérieur l'a souligné, la modernisation de la SEE est un des élémentes les plus importants de la politique globale du gouvernement visant à rendre le Canada plus concurrentiel sur les marchés étrangers.

La Société pour l'expansion des exportations ne peut être l'instigatrice d'une poussée canadienne sur le marché global. Ce rôle appartient au secteur privé. Toutefois, lorsque ces modifications à la loi auront été adoptées, la SEE pourra jouer d'une manière beaucoup plus utile son rôle de catalyseur et aider les entreprises canadiennes à accéder au marché global moderne.

Comme je l'ai dit, je suis fier d'être associé au projet de loi C-118. Je suis confiant de voir tous les députés de la Chambre reconnaître l'importance du commerce international pour l'avenir économique, social et culturel de notre pays et appuyer cette loi avec moi.

Monsieur le Président, avant de conclure, j'aimerais présenter une motion, et je suis appuyé à cet égard par l'honorable député de Perth—Wellington—Waterloo.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

• (1645)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ici la parole au nom de mon parti. Comme l'a dit tout à l'heure notre porte-parole en matière de commerce extérieur, nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons ce projet de loi.

La Société pour l'expansion des exportations est l'une des rares sociétés d'État que les conservateurs ont trouvé le moyen d'épargner. C'est l'une des rares organisations qui a survécu aux compressions budgétaires effrénées. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à moderniser la Société pour l'expansion des exportations et à en accroître les pouvoirs. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, approuvons cela.

Comme l'ont dit tout à l'heure le ministre du Commerce extérieur et mon collègue, le député d'Etobicoke-Nord, la prospérité de notre pays dépend de ses exportations. C'est là que se situe le plus grand espoir du Canada pour ce qui est de la création d'emplois. Nous ne pouvons qu'appuyer et louer toute mesure visant à accroître les pouvoirs de la Société pour l'expansion des exportations.

Il s'agit là d'un autre cas où nous, de l'opposition, allons rapidement nous ranger derrière le gouvernement. Nous allons appuyer l'adoption rapide par la Chambre d'un projet de loi qui nous semble satisfaire à l'objectif de la création d'emplois. La priorité numéro un aujourd'hui au Canada est de redonner du travail aux Canadiens. Ce projet de loi satisfait certes à cet objectif.

La dernière fois que nous avons collaboré aussi étroitement avec le gouvernement, c'est dans le cas de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le vice-président aux relations avec le gouvernement de la Banque royale du Canada, M. Blair McRobie, me disait aujourd'hui, juste avant que je ne vienne à la Chambre, que tous leurs directeurs de succursale et agents de prêts ont maintenant bien pris connaissance de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je suis absolument convaincu que maintenant que les agents de prêts sont au courant de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et qu'un fois que nous en aurons informé les petites entreprises, nous allons remettre davantage de gens au travail car les PME représentent le meilleur espoir de créer des emplois.

Cela me conduit à un point et à une préoccupation dont j'aimerais saisir la Chambre aujourd'hui en ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations. Lors de son intervention d'aujourd'hui, le ministre a dit que cette dernière avait environ 2 000 clients dont la moitié étaient des petites entreprises. Cela veut dire qu'un millier d'entreprises font affaire avec la Société pour l'expansion des exportations.

Si j'ai des réticences à l'égard de la société, c'est que j'y vois une faille, à savoir que la majorité des PME ignorent tout de son existence. Elles ne sont même pas au courant de l'existence de la Société pour l'expansion des exportations et encore moins de tous les services, de tous les produits et de toutes les incitations à l'exportation qu'elle offre. J'aimerais suggérer au gouvernement, et nous en

parlerons en comité, que nous devons nous assurer que toutes les PME de ce pays connaissent la Société pour l'expansion des exportations. Nous devons leur faire connaître l'existence de cette société d'État. Je crois que si nous procédons à l'égard de la Société pour l'expansion des exportations comme nous l'avons fait dans le cas de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, encore une fois, nous aurons un autre facteur de la relance économique qui stimulera la confiance et ravivera l'esprit d'entreprise qui est présent dans ce secteur.

• (1650)

C'est d'ailleurs un aspect fort regrettable des travaux qu'accomplissent les députés à la Chambre et en comité ainsi qu'un grand nombre de nos excellents fonctionnaires. De nombreux Canadiens ignorent l'existence de ces activités. Ils ne sont pas au courant. Je pense que les médias ne s'y arrêtent pas parce qu'en un sens, ce sont de bonnes nouvelles. Ces activités ne soulèvent pas assez de controverse.

Quand un organisme tel que la Société pour l'expansion des exportations aide aussi bien les grandes que les petites ou moyennes entreprises, il faut en parler absolument.

J'appuie entièrement ce projet de loi en pensant qu'en fait, ma toute première collaboration avec le gouvernement actuel remonte à 1985, lorsque nous avons organisé la Conférence sur les occasions d'affaires au Canada, à Toronto. Le président d'Investissement Canada était alors M. Paul Labbé qui, je crois, est aujourd'hui président de la Société pour l'expansion des exportations. Je me souviens qu'au cours de ces travaux en 1985 et en 1986, cet homme travaillait avec ardeur, voire avec passion pour les petits exportateurs canadiens.

Il nous arrive trop souvent à la Chambre de nous en prendre particulièrement à un fonctionnaire ou à une direction qui ne se comporte pas tout à fait comme il le devrait pour permettre à la fonction publique d'atteindre son objectif, mais ce n'est pas le cas du chef de cet organisme, Paul Labbé, et de tous ses dirigeants—et je peux vous dire que j'en ai connu des gens dans mon quartier et ailleurs à Toronto qui avaient eu affaire avec la Société pour l'expansion des exportations et ils n'avaient que des éloges au sujet de tous ses représentants.

Au nom de mon parti, je suis donc heureux d'appuyer ce projet de loi. Je tiens à formuler une seule réserve qui trahit une crainte en disant que le gouvernement accordera, je l'espère, autant d'attention à la commercialisation, au programme de sensibilisation et au programme de promotion de la Société pour l'expansion des exportations qu'il l'a fait à l'égard de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos de ce projet de loi.

Mes commentaires sur l'ensemble de la question des exportations en ce qui concerne le Canada vont être d'ordre un peu plus général. Comme chacun sait, si les nations font du commerce, c'est de toute évidence pour que cela profite à leur économie. Il semblerait donc logique que les accords négociés entre deux ou plusieurs nations en vue d'accroître les possibilités d'échanges commerciaux entre les parties soient avantageux pour l'économie des nations en cause.

Ce n'est le cas que si les relations commerciales entre les pays parties à l'accord sont à la fois loyales et équitables. Comme nous l'avons vu, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'Accord de libre-échange entre le Canada et son partenaire au sud, les États-Unis.

Contrairement à ce qu'on a prétendu, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'a pas vraiment donné lieu à une libéralisation des échanges et à une augmentation des exportations, ce dont après tout il est question dans ce projet de loi qui parle d'accroître les débouchés à l'exportation.

• (1655)

L'accord de commerce auquel le Canada s'efforce encore de s'ajuster vise en fait à assurer au marché américain un meilleur accès aux ressources canadiennes. Il porte en fait sur l'élimination des barrières grâce au libre acheminement des capitaux, des biens et de services, ceci en vue d'établir en matière de libre-échange des règles de jeu équitables pour les multinationales qui sont en grande partie basées aux États-Unis.

Cet accord, qui est en place depuis le 1er janvier 1989, réduit en réalité la capacité des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral d'établir les priorités économiques qui font partie des priorités politiques de tout gouvernement démocratique. Il réduit la capacité de notre pays de contrôler son propre destin, sa propre économie.

Comme il est question de commerce extérieur dans la mesure à l'étude, je tiens à dire que si le Canada avait vraiment voulu un accord de libre-échange, s'il avait vraiment voulu adopter le concept de libéralisation des échanges, il aurait suffi d'un projet de loi très bref, d'un accord très succinct entre le Canada et les États-Unis qui aurait pu tenir en une ligne, à savoir que les parties en

cause, les pays en cause, en l'occurrence le Canada et son partenaire, les États-Unis, convenaient de supprimer tous les barrières tarifaires restantes concernant les marchandises et les services. Aussitôt dit, aussitôt fait. C'est très simple. C'est cela qui aurait été du libre-échange.

L'accord actuel est allé bien au-delà de la simple réduction des barrières tarifaires et a envahi des secteurs entiers de notre économie comme les services financiers, particulièrement dans le secteur des services, et a permis également un accès accru aux ressources naturelles canadiennes. J'y reviendrai un peu plus tard si j'ai le temps.

Plutôt que de signer un accord tout simple, tenant presque en une ligne, pour réduire et finir par éliminer les barrières tarifaires entre les pays en question, nous nous sommes engagés dans cet accord massif et compliqué entre le Canada et les États-Unis qui a mis en péril l'avenir même de notre pays.

Je voudrais passer en revue certains faits et certains chiffres. Il s'agit de chiffres qui ont été publiés par Statistique Canada depuis que l'Accord de libre-échange nous a été imposé en janvier 1989. La dernière balance commerciale positive que le Canada ait connue remonte à 1988, l'année précédant l'entrée en vigueur du libre-échange au Canada. L'excédent commercial moyen au chapitre des marchandises et des services pour le Canada de 1985 à 1988, une période de quatre ans, se chiffrait à environ 4,8 milliards de dollars. C'était un excédent commercial. Nos exportations de produits manufacturés aussi bien que de services vers les États-Unis étaient tellement fortes que nous avons enregistré un excédent moyen d'environ 4,8 milliards de dollars au cours de cette période.

En 1989, l'Accord de libre-échange est entré en vigueur. Qu'avons-nous observé par la suite? L'excédent commercial qu'enregistrait le Canada avant la ratification de l'Accord de libre-échange s'est immédiatement mis à péricliter. Il a fait volte-face et s'est transformé en déficit commercial.

Si nous analysons les quatre années suivant l'entrée en vigueur de l'ALE, nous constatons que le grand projet du gouvernement, qui voulait relancer l'économie et favoriser les échanges commerciaux du Canada, est un désastre total. Le Canada a affiché un déficit commercial entre 1989, année où l'ALE est entré en vigueur, et 1992, dernière année pour laquelle les statistiques sont disponibles. Le déficit commercial s'établissait en moyenne à 3,2 milliards de dollars.

C'est donc dire que nous avons réussi à transformer notre excédent commercial de 4,8 milliards de dollars en un déficit de 3,2 milliards. Ce n'est pas une grande réussite, c'est plutôt un revirement de 165 p. 100, une baisse de 165 p. 100 de la balance commerciale du Canada avec les États-Unis depuis la ratification de l'ALE.

Ainsi, ce magnifique accord de libre-échange, qui devait être le haut fait de l'administration actuelle, a rapidement accru la dépendance du Canada envers un seul marché, celui des États-Unis, pour ses exportations. L'accord a accéléré le déclin de notre économie. Il a accéléré la perte d'emplois au Canada, la détérioration des conditions de travail, la baisse des salaires et la dégradation de toute la structure sociale de notre économie. Voilà les répercussions qu'a eues l'Accord de libre-échange au Canada en quatre années seulement, soit depuis son entrée en vigueur en janvier 1989.

• (1700)

En 1988, 73 p. 100 des exportations canadiennes étaient destinées aux États-Unis, ce qui représente une proportion considérable. Nous avons vraiment trop mis d'oeufs dans le même panier. Après la ratification de l'Accord de libre-échange, cette proportion a grimpé à 78 p. 100.

Avec l'Accord de libre-échange, le Canada a mis tous ses oeufs dans le même panier économique et, pis encore, tous ses oeufs dans le mauvais panier.

Permettez-moi de citer quelques chiffres qui me semblent très pertinents. Encore une fois. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Un instant. Ai-je la permission de ne pas voir l'horloge et de laisser le député compléter son discours? La secrétaire parlementaire.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, pourriez-vous me dire combien de temps il reste au député? L'heure des initiatives parlementaires approche et, comme d'habitude, des députés préparent leurs interventions et ont tout prévu en conséquence. Je ne voudrais pas imposer d'inconvénients aux députés.

Combien de temps reste-t-il à notre collègue?

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que, lorsque le député d'Okanagan—Shuswap aura terminé, il n'y aura pas d'autres députés qui voudront prendre la parole. Pour ce qui est du temps qui reste. . .

Mme Sparrow: Est-ce que cela nous sera garanti?

Le président suppléant (M. Paproski): Attendez un instant. Le député de Rosemont invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je suis prêt à donner mon consentement à votre demande, mais je voudrais être certain que je puisse m'exprimer sur le projet de loi C-348 qui vient par la suite. Est-ce qu'on peut avoir l'accord de la Chambre à cet effet?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il s'agit des initiatives parlementaires. Je ne vois aucune difficulté. Tout dépend du député. Si je lui donne encore cinq minutes, est-ce que ce sera suffisant?

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je n'avais pas prévu dépasser la période normale, c'est-à-dire dix minutes, je crois. Je ne sais pas trop depuis combien de temps je parle, mais quatre ou cinq autres minutes devraient me suffire amplement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Rosemont veut parler du projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Tremblay (Rosemont): Effectivement.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord. Nous ne tiendrons pas compte de l'heure et nous allons laisser le député d'Okanagan—Shuswap poursuivre.

M. MacWilliam: Merci, monsieur le Président. Je remercie la Chambre de faire preuve d'indulgence. Je serai aussi pertinent que possible.

Au moment où l'on a interrompu le débat, j'étais sur le point de citer des données de Statistique Canada qui montrent les répercussions de l'Accord de libre-échange canado-américain, particulièrement sur les emplois. Ces chiffres révèlent que le nombre total d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada a diminué de plus de 400 000 de la fin de 1988 à 1992. Et je ne parle que du secteur manufacturier! Cela signifie qu'un emploi sur cinq est disparu dans ce secteur, au Canada, à la suite de la signature de l'Accord de libre-échange.

Un bon nombre d'entre eux sont disparus à tout jamais. Ils ne reviendront pas puisqu'on a fermé les usines, qui ont été condamnées, désaffectées. Dans certains cas, comme à l'île Annacis, en Colombie-Britannique, l'usine a été littéralement déménagée au sud de la frontière. La situation est grave et le Canada devra continuer de s'en accommoder si cette modification entre en vigueur.

Nous l'avions dit, avant son adoption, que l'Accord de libre-échange entraînerait ce genre de fermetures d'usines d'un bout à l'autre du Canada. On constate maintenant que c'est exactement ce qui se produit.

Par exemple, les fermetures d'usines sont la cause de près de la moitié des pertes d'emplois, en Ontario, de 1989 à 1990. Ces fermetures ont été particulièrement importantes dans les secteurs du textile, du vêtement, de l'alimentation et de la fabrication de meubles. Je veux vous citer rapidement un passage sur les conséquences de ces pertes d'emplois qui est tiré d'une critique de M. Bruce Candle, et qui portait sur le défi de la mondialisation du commerce. Voici ce qu'il dit: «Voyez ce qui est advenu des emplois dans ces secteurs au cours des trois dernières années.» Il s'agit des années qui ont suivi le libre-échange.

• (1705)

«Le secteur du meuble a perdu 22 700 emplois, soit 33 p. 100 de la totalité des emplois de ce secteur. Dans le secteur du textile, 12 395 emplois sont disparus, soit 22 p. 100 de la totalité. Dans le vêtement, c'est 42 000 emplois qui sont perdus, soit 35 p. 100 de la totalité. Dans le plastique, c'est 22 000 emplois, c'est-à-dire que 35 p. 100 des emplois de ce secteur ont disparu. Dans le secteur des pièces automobiles, 20 000 emplois ont disparu, soit 22 p. 100 de la totalité. Dans le secteur de la fabrication machines, c'est 30 200 emplois, soit 31 p. 100 de la totalité. Dans le secteur de l'impression et de la publication, on a assisté à une perte de 23 400 emplois, soit 15 p. 100 de la totalité. Au total, le secteur manufacturier a perdu plus de 20 p. 100 ou 416 700 de ses emplois.

C'est une bien triste situation qui vient démentir l'affirmation du gouvernement que le libre-échange était une véritable panacée pour les maux économiques du pays. On voit aujourd'hui ce que cette supposée panacée a fait de notre économie: au lieu de la guérir, elle l'a complètement dévastée.

L'étape suivante, l'Accord de libre-échange nord-américain, ne fera qu'empirer les choses. En signant cette entente trilatérale, nous donnerons tous les morceaux du puzzle aux Américains: l'accès aux ressources canadiennes et à la main-d'oeuvre canadienne à bon marché.

Le Canada et le Mexique serviront d'entrepôt et de réservoir de main-d'oeuvre bon marché pour les multinationales américaines qui appliqueront cette idée de la

création d'un marché où les règles du jeu sont égales pour tous afin de déplacer librement capital et biens là où ils le veulent.

Je sais que mon temps est limité. Il y a encore beaucoup à dire sur ce sujet, et j'espère que j'aurai le temps plus tard d'aborder une question qui m'inquiète plus particulièrement, celle de la vulnérabilité des ressources canadiennes, celle des ressources hydrauliques notamment, dans le cadre de l'ALE, qui est maintenant en vigueur, et de l'ALENA, que le gouvernement se propose de faire adopter à toute vapeur au cours des jours à venir, sans véritable débat.

J'estime qu'il est déplorable que le gouvernement veuille essentiellement récrire la constitution économique du pays par le truchement de l'accord de libre-échange nord-américain sans demander au préalable l'avis de la population ni du Parlement canadien.

Il a pourtant tenu des débats à n'en plus finir quant il s'est agi de réformer notre contrat social pendant la campagne référendaire de l'automne 1992. La population a été absolument inondée de renseignements que le gouvernement a tenté de lui faire avaler de force. Mais que se passe-t-il lorsque le gouvernement essaie de récrire notre constitution économique avec l'accord de libre-échange nord-américain? Rien, c'est le silence le plus complet. Le comité ne veut même pas se rendre dans quelques provinces, il ne veut pas tenir d'audiences dans nos grands centres, Montréal et Toronto, parce qu'il a peur de ce que les gens diraient.

J'espère que nous aurons la possibilité de discuter du projet de loi et j'espère être parmi les rares députés qui pourront exprimer leurs vues sur ce projet de loi qui vise à nous faire avaler de force le traité commercial nord-américain.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le premier vote porte sur la motion de M. Ricard, que la motion soit maintenant mise aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures et conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1710)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) propose: Que le projet de loi C-348, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu), soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—Tout d'abord, ce projet de loi aidera les autorités à connaître le nombre et les modèles d'armes à feu—qui ne font l'objet d'aucune restriction—que les Canadiens acquerront après l'entrée en vigueur du projet de loi et à dépister ces armes à feu en cas de vol, de perte ou de cession.

Actuellement, seules les armes à utilisation restreinte—les armes de poing et les armes de type militaire—doivent être enregistrées. Il n'est pas nécessaire d'enregistrer les armes à feu à utilisation non restreinte. Personne ne sait combien d'armes à feu il y a au Canada et qui en sont les propriétaires. Une personne qui a reçu une autorisation d'acquisition d'armes à feu peut acheter autant d'armes qu'elle le désire. Cette autorisation ne prévoit aucun registre d'achat ni aucun contrôle du nombre d'armes que possède une personne. Il n'y a aucun processus de renouvellement du certificat et la police n'assure aucun suivi.

Ce projet de loi constitue un moyen assez peu coûteux d'instaurer un système d'enregistrement des armes à feu. Comme vous le remarquerez, on dit que ce sera après son entrée en vigueur. Cela permettrait de mettre sur pied un genre de système d'enregistrement au point de vente, comme l'a recommandé la Coalition pour le contrôle des armes à feu. Un des dirigeants de cette organisation, Wendy Cukier, est spécialiste des systèmes de données et

de renseignements. Elle a recommandé ce système en particulier.

Les renseignements proviennent actuellement des personnes qui vendent des armes à feu. Ces données pourraient simplement être signalées à une source centrale, et toutes les ventes et les pertes ou tous les vols devraient également être signalés à cette source.

Si l'on recueillait régulièrement ces données auprès des vendeurs d'armes à feu, ce système réduirait au minimum le fardeau administratif et les inconvénients pour les propriétaires d'armes à feu. Elles pourraient être soumises aux autorités locales, provinciales ou fédérales, et les seuls coûts porteraient sur l'organisation et la conservation des données.

La technologie des bases de données nous permettrait de consulter le fichier en interrogeant seulement le nom du propriétaire, même si ce renseignement était classé sous le nom du vendeur. Avec un instrument de balayage, cela peut se faire très facilement et à peu de frais. On pourrait ainsi enregistrer les armes à feu qui sont achetées auprès d'un marchand ou vendues d'un particulier à un autre—toutes les armes à feu—ce qui, à mon avis, serait une façon économique de commencer l'enregistrement des armes à feu.

Bon nombre de groupes sont en faveur de l'enregistrement des armes à feu, notamment l'Association canadienne des chefs de police, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des médecins d'urgence. Cela permettrait à la police de retrouver la source. . .

Monsieur le Président, le ministre parle très fort. Pourriez-vous lui demander de sortir de la Chambre?

Le président suppléant (M. Paproski): Monsieur le ministre, s'il vous plaît, la députée a du mal à se faire entendre.

Mme Greene: Merci. L'enregistrement des armes à feu permettrait donc à la police de retrouver la source des armes à feu perdues ou volées, ainsi que celles utilisées pour commettre un crime. Il deviendrait plus difficile d'en faire le trafic. Cela encouragerait les propriétaires légitimes à respecter les règles en ce qui concerne l'entreposage en lieu sûr.

Cela permettrait de mieux faire respecter les décrets d'interdiction. Cela permettrait à la police d'être avertie de la présence possible d'une arme à feu quand elle est appelée à intervenir dans des situations violentes, comme des querelles de ménage. Cela permettrait aussi la confiscation des armes à feu au cours des querelles de ménage qui peuvent mal tourner.

Un seul registre national dans lequel seraient consignées toutes les armes à feu nous donnerait des renseignements très utiles sur le nombre d'armes à feu au pays et les utilisations qui en sont faites, ainsi que sur leurs propriétaires. Les estimations que l'on possède proviennent de différents sondages, mais on ignore le nombre exact d'armes à feu au pays.

Des études récentes montrent que les armes à feu sont de moins en moins utilisées dans les crimes violents en général, dont les homicides. Ces mêmes études révèlent cependant que près de la moitié des victimes d'agressions à main armée et d'homicides ont été attaquées par des personnes armées d'une carabine ou d'un fusil de chasse. La forte proportion d'armes à canon long, habituellement non enregistrées, utilisées pour ces crimes montre qu'il faudrait restreindre leur utilisation et leur disponibilité. La diminution de l'utilisation d'armes à feu dans les crimes avec violence peut, en partie, être attribuée à la loi de 1977. Il semble logique de s'attendre à ce que de nouvelles restrictions réduisent encore les utilisations illicites.

• (1715)

Si l'on pense que l'enregistrement des armes de poing a réduit leur nombre, des critères similaires pour toutes les armes devraient réduire leur nombre également. Ce que l'on vise en diminuant le nombre de propriétaires d'armes à feu, c'est réduire la disponibilité et par suite l'utilisation lors des crimes avec violence, ce qui a été le cas avec les armes de poing et devrait, je pense, s'appliquer aux autres types d'armes à feu.

Un sondage Angus Reid a révélé que les armes à feu de 50 p. 100 des foyers n'avaient pas été utilisées l'année précédente. La possession d'armes à feu serait compliquée par la nécessité de les enregistrer. Un grand nombre de personnes pourraient ne pas vouloir les garder à la maison.

Vu le grand nombre d'armes à feu qui existent au Canada, on ne devrait pas être surpris qu'il y ait des homicides commis avec ces armes. Si l'on considère que, en 1988, moins d'un quart des accusés d'homicide étaient étrangers à leur victime, et qu'environ un tiers des victimes et des accusés étaient apparentés, un moins grand nombre d'armes à feu dans les foyers réduirait la disponibilité et donc la probabilité de ces crimes.

Le simple fait d'exiger l'enregistrement de toutes les armes à feu pourrait réduire leur nombre. Exiger une indication ou une preuve de l'usage prévu—la chasse, par exemple—pourrait réduire le nombre encore davantage.

La nécessité d'enregistrer toutes les armes à feu serait un message aux propriétaires qui leur montrerait le sérieux de la responsabilité qu'ils assument et aurait des effets psychologiques positifs sur l'utilisation éventuelle.

La population approuve un projet de loi de ce genre. En 1975 ainsi que lors du récent sondage Gallup, 80 p. 100 des Canadiens se sont dits en faveur de l'enregistrement de toutes les armes à feu. Je suis persuadée que c'est toujours nettement le cas aujourd'hui.

Si les armes à feu étaient enregistrées, les forces policières seraient à même de prendre des mesures beaucoup plus efficaces. En fait, dans des cas comme le meurtre de la jeune de Villiers, en Ontario, on n'a aucun moyen de vérifier si quelqu'un a légalement en sa possession une carabine ou un fusil de chasse. On n'a pas pu capturer l'individu en question même si les tribunaux le savaient violent.

À l'heure actuelle, on n'a aucun moyen de faire respecter les ordonnances d'interdiction tant qu'on n'a pas fouillé la maison de quelqu'un pour savoir s'il s'y trouve une arme à feu. On n'a absolument aucun contrôle sur le stockage des armes à feu, comme il s'en est fait, semble-t-il, en Alberta. On n'a aucun moyen de repérer les armes à feu perdues ou volées. Dans le cours d'une année, 3 500 armes à feu sont portées perdues ou volées. Ce nombre est probablement sous-estimé, car nul n'est tenu par la loi de rapporter la perte ou le vol d'une arme à feu.

Pour ce qui est de la difficulté d'enregistrer les armes à feu, je dirai qu'on enregistre bien les chiens dans les villes et que, à Toronto, par exemple, il y a probablement beaucoup plus de chiens que d'armes à feu. À ma connaissance, on a estimé à 55 000 environ le nombre des armes à feu en circulation à Toronto, ce qui est beaucoup plus par habitant qu'en Alberta. Et pourtant, je sais qu'il y a 20 000 chiens à Toronto, quelque 80 000 chiens, probablement, sont enregistrées sans qu'il en coûte un sou aux contribuables.

Enfin, je le répète, beaucoup de gens appuient cette mesure. Celle-ci a l'appui de la population et des organismes d'exécution de la loi, ainsi que du Sénat. Après avoir examiné le projet de loi C-17, le Sénat a fait parvenir une lettre au ministre dans laquelle il disait vouloir insister sur le fait que, aussi bon soit-il, le contrôle des armes à feu peut toujours être amélioré. Il a très clairement préconisé qu'on soit mieux informé grâce à l'enregistrement des armes à feu, qu'on exerce un meilleur contrôle sur l'entreposage sûr des armes à feu et qu'on offre une meilleure formation aux utilisateurs d'armes à feu. J'approuve le projet de loi C-17, mais je crois que celui-ci contribuera aussi à améliorer considérablement le contrôle des armes à feu dans notre société. Je reconnais que cela ne se fera pas au cours de la présence législature, mais c'est certes quelque chose que je vais continuer à préconiser à l'instar de nombreux Canadiens intéressés.

• (1720)

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par la députée qui, à mon avis, est excellent. Je pense qu'il vaut la peine d'être sérieusement pris en considération. J'espère qu'il sera adopté en seconde lecture et renvoyé à un comité législatif pour être étudié plus en profondeur.

Les idées qu'elle met de l'avant offrent une solution à long terme et il faudra bien que nous finissions par le faire. Reste à savoir quand. Je sais qu'il y a des tas de gens au Canada qui estiment que devoir faire enregistrer leurs armes à feu est une invasion de leur vie privée et que ce n'est absolument pas nécessaire. Je comprends leur sentiment étant donné que ça ne s'est jamais fait auparavant. Toutefois, ne pas avoir ces renseignements est en train de devenir un problème. C'est le premier aspect.

Le deuxième est que nous n'avions encore jamais eu la technologie nous permettant de le faire aussi efficacement et aussi bien que maintenant. Nous vivons à une époque technologique et nous devons utiliser la technologie dont nous disposons pour le bien de l'ensemble de la société.

La députée a mentionné que le coût de l'enregistrement et de l'inscription des armes à feu dans un système de données sera très élevé. Le Comité consultatif sur les armes à feu nous a communiqué un devis par l'intermédiaire du ministre de la Justice indiquant que ce processus reviendra très cher. Par ailleurs, j'ai appris d'autres sources que le coût avait été grandement exagéré. En réalité, il n'est pas aussi élevé que certaines personnes aimeraient nous le faire croire.

Je peux comprendre qu'on s'inquiète que si nous décidons d'aller de l'avant en optant pour un système central d'enregistrement, la personne responsable soit débordée et que nous n'obtenions pas les résultats escomptés d'un système trop lourd. Mais je pense qu'on peut éviter qu'il en soit ainsi. On pourra éliminer l'engorgement initial du système en procédant par étapes.

La députée a indiqué qu'on pourrait commencer par l'enregistrement des armes à feu neuves ou d'occasion nouvellement acquises. Je pense que ce serait une bonne façon de commencer et que nous serions plus avancés que maintenant. Un fois le processus en place, on pourrait certainement lui donner plus d'ampleur et voir si le système est efficace et si nous allons trop vite ou trop

lentement. Le besoin d'un tel système est là, cela ne fait aucun doute.

La députée a mentionné un sujet qui me préoccupe aussi, à savoir que nous devons autant que faire se peut mettre tous les atouts entre les mains des agents de police qui interviennent en cas de crises familiales. Ce sont des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans notre société et que nous devons résoudre. Nous devons nous y attaquer rapidement. Nous devons les aborder de façon plus efficace. Nous voulons que la police réagisse. Nous voulons qu'elle intervienne rapidement. Nous voulons qu'elle fasse preuve de compréhension. Nous voulons qu'elle prenne des mesures positives à l'issue des enquêtes. Nous tenons à un suivi rapide et efficace.

• (1725)

Si nous voulons que la police joue davantage un rôle positif dans ce domaine et que les policiers prennent leurs tâches plus au sérieux que certains de leurs prédécesseurs, nous allons devoir collaborer avec eux. Si, grâce à un système central d'enregistrement, nous pouvons dire à la police qu'il y a peut-être des armes à feu sur les lieux, cela lui donnera un avantage.

Bien sûr, les armes à feu ne vont pas toutes être enregistrées. Dans le domaine de la violence familiale, il arrive très souvent que les agresseurs n'enregistrent pas une arme à feu. Il peut s'agir d'une négligence. Or, cela constitue une infraction avec pareil système d'enregistrement.

Nous devrions pouvoir mettre un système d'enregistrement à la disposition du policier qui se rend sur les lieux d'un drame familial. Je pense que nous devons nous atteler à la tâche. Il faut prendre en considération le rôle de la police.

Par ailleurs, en mettant au point un système central d'enregistrement, nous aurons une idée du nombre d'armes à feu en circulation. Je suis d'accord avec la députée: le nombre des armes de poing en circulation aujourd'hui a été maintenu un peu plus bas que ça aurait généralement été le cas s'il n'y avait pas eu de système central d'enregistrement. Je pense que c'est une bonne chose. C'est un acte de civisme, accompli pour le plus grand bien de notre pays. Je crois également que même si beaucoup de gens n'aiment pas l'idée de faire enregistrer leurs armes à feu, et que beaucoup refuseront catégoriquement de le faire, la plupart des Canadiens sont respectueux de la loi et feront enregistrer leurs armes. Je crois que nous pouvons compter sur leur participation et leur coopération.

Même en créant un registre central, nous ne connaîtrons peut-être jamais avec certitude le nombre d'armes à feu en circulation. Comme dans le cas des chargeurs, il n'y a, souvent, aucune identification. On peut les importer, les faire venir des États-Unis en une journée. Il n'est pas nécessaire de les acheter au Canada, et il n'existe aucun moyen de les retracer.

Les gens se demandent pourquoi la loi devrait interdire de posséder un chargeur de plus de dix balles dans le cas d'une arme de poing, et de plus de 5 balles dans le cas d'une carabine. En fait, il est de loin plus bénéfique d'avoir une loi qui régisse ce genre de chose, que de ne pas avoir de loi du tout. En outre, on ne peut pas se permettre de dire qu'il ne vaut pas la peine d'adopter une loi puisque de toute façon certaines personnes ne la respecteront pas.

Une telle attitude serait complètement stérile. Si nous adoptions cette approche à la Chambre des communes, il ne nous resterait plus qu'à retourner chez nous. Il y aura toujours des gens qui ne respecteront pas la loi.

Je tiens à féliciter la députée qui a présenté le projet de loi, et je lui souhaite bonne chance. Je crois qu'il s'agit d'une mesure très bien conçue. Je ne l'ai pas examinée en détail, mais j'y ai jeté un coup d'oeil. J'espère que ce projet de loi se rendra jusqu'à l'étape du comité législatif, afin que nous puissions l'étudier plus en profondeur.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je peux dire au nom de mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, que nous allons certes appuyer nous aussi ce projet de loi.

Même si je ne suis pas une experte dans ce domaine, étant donné que je viens de Vancouver, je peux certainement souscrire à la nécessité d'un contrôle plus strict des armes à feu, grâce, notamment, à un système d'enregistrement.

• (1730)

Accompagnée de policiers, j'ai parcouru récemment, tard dans la nuit, ma circonscription. Je peux vous dire que le nombre d'actes de violence, notamment l'utilisation d'armes, à de mauvaises fins, a de quoi beaucoup inquiéter, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je pense qu'en même temps, nous pouvons comprendre que pour les autochtones et les chasseurs, pour les gens vivant dans le Nord, la situation est différente et, chose certaine, nous devons être sensibles à leurs préoccupations relativement à l'application de ces mesures.

Je vais revenir dans un instant sur certaines des citations de mon collègue afin de bien faire connaître sa position sur la question. Je crois comprendre que durant les audiences sur le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, le projet de loi C-17, pratiquement tous les témoins qui se sont présentés devant le comité ont réclamé

un système national d'enregistrement des armes à feu, mais ils n'ont pas réussi à persuader la ministre elle-même de la nécessité d'un système de ce genre. Il s'agit, bien entendu, de la ministre qui aspire maintenant à devenir le chef du Parti conservateur et, en fait, le premier ministre du Canada et c'est plutôt inquiétant de voir qu'elle était prête à des compromis au sujet d'une question aussi importante.

Elle a prétendu, par exemple, qu'elle ne pouvait mettre en oeuvre un système d'enregistrement des armes à feu à cause d'un manque de fonds et elle a déclaré qu'en période d'austérité, le gouvernement préférait concentrer ses ressources dans les domaines apportant des avantages réels aux utilisateurs d'armes à feu et à la population.

Cela semble un peu bizarre. Je suis inquiète de voir qu'un futur premier ministre ne s'intéresse pas à un système obligatoire d'enregistrement des armes à feu dans un pays comme le Canada.

Je voudrais simplement vous faire part de la position que notre critique en la matière a adoptée au comité et dans un rapport minoritaire qu'il a rédigé. Il a déclaré qu'il fallait s'attaquer d'abord aux armes de poing puis revenir sur les armes paramilitaires. Il s'inquiétait particulièrement de ce dernier type d'arme. Il a précisé qu'il s'agissait non pas d'armes de chasse, mais d'armes paramilitaires entrant librement au Canada. Selon lui, lorsque des gens achetaient des armes, avec les caisses enregistreuses modernes et les ordinateurs, il était possible manifestement d'établir un relevé et de l'envoyer à la GRC.

Il a signalé que ces armes extrêmement puissantes n'étaient pas utiles, qu'on ne voulait pas les voir inonder le marché canadien et qu'on devait donc exercer certains contrôles. Il a précise qu'on devrait prévoir un système d'enregistrement des armes à l'avenir afin de savoir où ces armes étaient et à quel point notre population était armée. Il a ajouté que si elles étaient perdues ou volées ou tombaient entre des mains criminelles, on pourrait alors s'en occuper. Ainsi, chose certaine, nous appuyons ce projet de loi qui va plus loin à ce chapitre.

Dans un autre rapport minoritaire présenté plus tard et dans lequel il s'inquiétait encore plus particulièrement des armes semi-automatiques, il a déclaré ce qui suit: «Comme la restriction prévue par la loi actuelle touchant les armes semi-automatiques interdirait effectivement leur utilisation pour la chasse, je recommande que toutes les armes semi-automatiques dont l'utilisation n'est pas restreinte soient enregistrées en tant que catégorie distincte d'armes à feu. Une telle mesure serait également avantageuse pour les propriétaires d'armes à feu, puisque leurs armes de valeur seraient mieux protégées contre le vol. De nombreux témoins qui ont comparu devant le Comité spécial ont recommandé l'établissement d'un système national d'enregistrement, en bonne et due forme, pour toutes les armes à feu existantes au Canada.»

Il a ajouté qu'il appuie la proposition suivante faite par certains membres du Comité et la plupart des témoins.

Toutes les armes semi-automatiques seraient enregistrées. Toutes les armes à feu obtenues par la suite à l'aide d'une AAAF seraient également enregistrées au moment de l'achat. Enfin, toute personne qui demande une autorisation d'acquisition d'armes à feu devra inscrire toutes les armes à feu qu'elle possède sur sa demande. Ainsi, les propriétaires d'armes à feu qui ne possèdent pas de fusils semi-automatiques et qui, pour l'instant, n'ont pas besoin d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu ne seront pas tenus de remplir une multitude de papiers. Nous pourrions ainsi atteindre notre objectif à long terme visant à établir un registre national complet.

Encore une fois, nous comptons appuyer ce projet de loi et, même si je ne prendrai pas le temps de les citer aujourd'hui, les documents de référence que j'ai consultés établissent clairement que la Coalition pour le contrôle des armes a fait valoir des arguments très convaincants à cet égard. L'Association canadienne des policiers a déclaré avoir mené ces derniers mois une enquête maison auprès du milieu des affaires. Selon plus de 90 p. 100 des répondants, toutes les armes à feu devraient être enregistrées et un âge minimum et une formation obligatoire devraient être imposés pour posséder une arme à feu.

• (1735)

Le chef de la police du Grand Toronto a présenté un mémoire détaillé et je voudrais conclure mes observation par les commentaires qu'il a faits sur un registre national des armes à feu. À son avis, un tel registre est logique et possible, pourtant le projet de loi C-17 n'en fait pas mention. Il n'est est pas question non plus dans le rapport du comité spécial. Rétrospectivement, on a du mal à comprendre pourquoi il n'en a pas été question à l'époque et pourquoi la ministre ne s'en est pas occupé. D'après le chef de police, s'il est possible de contrôler et d'enregistrer les véhicules automobiles et les animaux domestiques qui sont bien plus nombreux, il est certes possible d'enregistrer toutes les armes à feu au Canada. Il est intéressant d'apprendre que le gouvernement canadien s'est récemment joint à un groupe de pays pour établir un registre mondial pour contrôler les armes de guerre.

L'intention avouée de cette démarche est de surveiller la prolifération et l'importance de ces armes. C'est une notion qui s'appliquerait certes au Canada où la prolifération et l'accessibilité des armes à feu deviennent alarmantes. Commençons par mettre de l'ordre chez nous!

En terminant, j'assure la députée de notre appui à ce projet de loi qui, nous l'espérons, sera renvoyé au comité pour que nous puissions l'examiner en détail.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Don Valley-Nord pour son initiative. C'est un excellent projet de loi, un projet de loi important, qui vise à corriger au moins une des faiblesses importantes du projet de loi C-117 sur le contrôle des armes à feu, en exigeant simplement que les armes à feu achetées après l'entrée en vigueur de cette loi soient enregistrées au nom de leur propriétaire.

Malheureusement, nous savons très bien que les règles de cette Chambre n'accordent qu'une heure de débat à ce type de projet de loi et que la possibilité qu'il soit effectivement référé à un comité législatif pour étude plus approfondie dépend de la volonté du gouvernement. Je souhaite très profondément qu'il assume cette responsabilité et qu'il permette que ce projet de loi soit étudié en comité.

En participant à ce débat, on indique au moins clairement que la loi actuelle est nettement insuffisante pour établir un contrôle efficace des armes à feu. Il faut rappeler que lorsque l'actuelle ministre de la Défense nationale, et candidate à la chefferie du Parti conservateur, était ministre de la Justice, elle a piloté le projet de loi C-117, dont elle est très fière.

Il faut se souvenir aussi que la Coalition pour le contrôle des armes à feu—qui comprend l'Association canadienne des chefs de police, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association des policiers du Canada et bien d'autres qui s'occupent de santé publique et de justice—avait évalué que ce projet de loi satisfaisait environ 10 p. 100 des demandes de cette Coalition pour le contrôle des armes à feu.

Depuis ce temps, nous connaissons les règlements adoptés par le gouvernement—nous en avons été très déçus—et que ce 10 p. 100 initial serait sans doute réduit aujourd'hui de beaucoup. Je vais vous donner un exemple. Savez-vous que le Ruger Mini-14, qui a été utilisé lors de la tuerie de Polytechnique, n'a même pas été classé comme une arme à utilisation restreinte. Dans le contexte actuel, nous n'avons aucune idée qui et combien de personnes détiennent des Ruger Mini-14 et il en sera ainsi dans l'avenir. Même une arme comme le AK-47 a été classée à utilisation restreinte et peut encore être vendue aujourd'hui. Mais au moins on connaît les propriétaires. Bien sûr, elle aurait dû être complètement bannie, cette arme utilisée par Rambo.

• (1740)

Dans le cas de la Ruger Mini-14, elle peut être vendue aujourd'hui sans qu'on n'ait aucune idée des gens qui en sont propriétaires et nous ignorons totalement qui en possède au Canada. Ce projet de loi permettrait au moins de corriger cette situation et à court terme, comme d'autres députés l'ont mentionné, au moins les armes semi-automatiques qui ont été permises par les règlements devraient absolument être enregistrées au nom de leurs propriétaires pour les retrouver plus facilement si elles sont volées, perdues, et afin que la police puisse identifier ceux qui en sont les propriétaires.

C'est assez extraordinaire; j'étais présent à Polytechnique et je peux vous dire que vous seriez incapable de faire la différence entre l'arme utilisée et une arme automatique. Pour quelqu'un qui écoutait tirer, c'était comme une arme automatique. C'est absolument incroyable que des armes comme celle-là puissent encore être vendues aujourd'hui sans qu'on connaisse les détenteurs, sans qu'on ait un suivi. Dès qu'on détient un permis d'acquisition d'armes, on peut en acheter autant qu'on en veut sans plus jamais avoir de contrôle. L'utilisation des armes à feu, c'est clair, tue énormément de gens. Certaines personnes ont dit que ce ne sont pas les armes qui tuent, ce sont, évidemment, les gens qui les utilisent. Mais on sait très bien que là où les armes à feu sont davantage restreintes, où les propriétaires sont plus responsabilisés, on constate, dans toutes les statistiques, des diminutions importantes de décès dus aux armes à feu. Les gens sont peut-être blessés et il n'y a peut-être pas moins de violence, mais la violence avec un couteau ou avec les poings, cela blesse; la violence avec une arme à feu, cela tue.

Proportionnellement à l'usage qui est fait des armes à feu—il y a 9 p. 100 de chasseurs—lorsqu'on regarde les statistiques, il y a proportionnellement beaucoup plus de décès dus aux armes à feu qu'à cause des automobiles, par exemple.

Donc, je suis très heureux que ce débat soit ramené aujourd'hui, maintenant qu'on connaît les règlements qui ont été adoptés. Vous savez que le projet de loi C-117 permettait au gouvernement d'établir des règlements, d'établir la liste des armes prohibées, la liste des armes à utilisation restreinte et la liste des armes qui peuvent être achetées sans aucune restriction. Évidemment, lorsque ce projet de loi a été adopté, personne n'a imaginé que la AK-47 pourrait être une arme encore permise au Canada. C'est extraordinaire, tout le monde croyait qu'elle serait bannie. Tout le monde croyait qu'une arme semi-automatique comme la Ruger Mini-14 serait classifiée comme arme à utilisation restreinte. Eh bien, ce n'est pas

le cas. Alors, toute la question d'enregistrement et de contrôle devient encore beaucoup plus urgente.

Je pense que la technologie informatique aujourd'hui permettrait facilement, et à des coûts relativement modestes, de conserver un enregistrement des armes à feu. Je pense que c'est un privilège de détenir une arme à feu et il est normal que ce privilège soit contrôlé.

On a dit à beaucoup de reprises que les chasseurs seraient excessivement malheureux s'ils devaient enregistrer leurs armes. Je connais personnellement beaucoup de chasseurs et je n'en connais aucun qui s'opposerait à cela. Les chasseurs sont contraints à énormément de règles pour aller à la chasse, sauf des règles sur les armes à feu. C'est quand même fantastique! Des milliers de chasseurs à l'orignal doivent, chaque année, se soumettre à un tirage au sort, et si leur nom n'est pas choisi, ils n'ont pas le droit d'aller à la chasse. Ils acceptent les règles du jeu parce qu'il faut protéger la faune. Pourtant, ils n'ont à peu près pas de restriction sur les armes à feu.

Qu'est-ce qu'on fait de la protection des personnes? Il y a une disproportion et je suis convaincu que le simple bon sens, si on enlève le lobby des vendeurs d'armes, le simple bon sens des citoyens chasseurs ferait qu'on n'aurait aucune difficulté à implanter l'enregistrement obligatoire des armes à feu vendues avec un système, bien sûr, le plus efficace et le moins dispendieux possible. Je souhaite profondément que l'examen de cet excellent projet de loi de la députée de Don Valley-Nord puisse se poursuivre au comité législatif.

• (1745)

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole ce soir, durant la période réservée aux initiatives parlementaires. Je dois dire à ma collègue qu'elle a proposé, dans son projet de loi, des modifications vraiment fondamentales pour la plupart des agriculteurs du Canada.

Tous les députés se souviennent sans doute des témoins qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier le projet de loi C-17. Si vous me permettez de faire un bref rappel, je dirai que le projet de loi C-17 a eu un prédécesseur. Sauf erreur, il s'agissait du projet de loi C-84, qui est mort au *Feuilleton*. Lorsque ce projet de loi a été présenté, j'ai parlé à de nombreux électeurs, marchands d'armes à feu et clubs de tir de ma circonscription et d'autres circonscriptions de Calgary et du sud de l'Alberta.

Le projet de loi C-84 comportait de nombreuses dispositions que j'estimais tout à fait inacceptables. Je pense que le projet de loi C-17 a constitué une nette amélioration. Il comporte certaines dispositions qui ne me plaisent pas particulièrement, mais c'est un bon compromis en l'occurrence.

Ma collègue demande par contre l'enregistrement systématique de toutes les armes à feu. Je ne peux accepter cela et, de ce fait, je devrai certainement voter contre l'adoption de ce projet de loi. J'ai de nombreuses raisons de le faire.

Je voudrais d'abord dire que je suis propriétaire de fusils de chasse et de carabines. J'ai suivi un cours de formation. Je crois que la majorité des Canadiens qui possèdent des fusils et des carabines sont très prudents et prennent toutes les précautions nécessaires lorsqu'ils rangent, portent et utilisent leurs armes. Aucune mesure législative ne pourra empêcher une personne déséquilibrée ou souffrant d'incapacité mentale de tirer sur quelqu'un si elle met la main sur une arme à feu.

Il est vrai que, ce que nous essayons de faire, c'est adopter une loi ou une règle qui rendra la société plus sûre. Cependant, nous devons tenir compte de l'ensemble de la société. Nous avons beaucoup de régions rurales dans notre pays. Je viens de l'Alberta où il y a beaucoup d'agriculteurs, d'éleveurs de bétail, de chasseurs et de pêcheurs qui utilisent des fusils et des carabines chaque jour. Ils connaissent bien le maniement de ces armes et les utilisant avec prudence.

Le projet de loi C-17 adopté l'an dernier a grandement contribué à améliorer la sécurité dans notre société. Je veux traiter de certains aspects du projet de loi. Nous avons imposé des restrictions à l'égard des armes à feu puissantes et de type militaire. Mon collègue du Nouveau Parti démocratique a parlé des armes à feu de type militaire. L'utilisation de ces armes est restreinte. Les peines liées à l'utilisation inappropriée d'une arme à feu ont été alourdies. Nous avons rendu plus strictes les formalités auxquelles doivent satisfaire tous les Canadiens qui désirent posséder une arme à feu. Je parle ici de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Quiconque au Canada achète une arme à feu doit obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu, normalement en s'adressant à son poste de police local. L'intéressé doit répondre à des questions précises sur un formulaire. Un délai de vingt-huit jours doit s'écouler suivant la réception de la demande.

La mesure la plus importante selon moi est que la personne qui présente une demande d'autorisation d'ac-

quisition d'armes à feu doit être parrainée et qu'elle ne peut se procurer immédiatement une carabine ou autre arme à feu. Un délai de vingt-huit jours est prévu. L'intéressé doit connaître des personnes qui sont prêtes à signer pour garantir que celui-ci est très prudent.

• (1750)

À partir de juillet 1993, les demandeurs d'AAAF vont devoir présenter des preuves qu'ils ont terminé avec succès un cours ou un test sur le maniement sécuritaire des armes à feu, l'application et la connaissance des dispositions relatives à toutes les armes à feu.

Cela peut paraître un peu exigeant, mais la plupart des clubs de tir et des organismes de ce domaine sont prêts à collaborer avec nous. Je pense que si les jeunes sont formés très tôt, le plus tôt possible en fait—et il faut avoir au moins 18 ans pour détenir une autorisation d'acquisition d'arme à feu— ils comprendront qu'il faut savoir manier les armes. Ce ne sont pas les armes qui tuent, mais ceux qui s'en servent.

Il incombe à tout propriétaire de carabine, d'arme de poing ou de fusil de chasse de bien connaître la loi.

Je dois cependant dire qu'il y a un compromis. Certaines personnes n'aiment peut-être pas chasser ou tirer à la carabine. Peut-être ont-elles peur des armes à feu et croient-elles préférable que nous les interdisions toutes. Il ne saurait en être question.

Ma collègue nous a présenté ce soir un projet de loi qui prévoit l'immatriculation de toutes les armes à feu. Vous allez devoir passer par un service central d'enregistrement. Il va sans dire que cela va coûter cher. J'ai entendu mon collègue, le député du Cap-Breton, dire que les chiffres cités sont un peu exagérés, comparativement à ceux dont il a été question dans les travaux du comité. Ce n'est pas vrai. Il existe des millions et des millions de fusils de chasse de toutes sortes et c'est beaucoup demander à la police que de tenir un registre de toutes les armes que l'on achète neuves ainsi que de celles que l'on vend usagées.

Pour commencer, il faut qu'ils se consacrent aux fonctions de leur charge en tant que membres d'un corps policier. Ensuite, toutes les armes à feu à autorisation restreinte qui figurent sur la liste—et vous savez fort bien, monsieur le Président, que des publications spécialisées définissent ces armes particulières—doivent être enregistrées auprès de la GRC. Le commissaire tient une liste centralisée de ces armes, au cas où elles seraient volées ou changeraient de propriétaire. Tout cela est prévu dans le projet de loi que nous avons adopté l'an dernier.

Je veux aussi revenir sur les propos de mon collègue de Québec. Dans le cas de la tragédie de l'École Polytechnique, où 14 jeunes femmes ont perdu la vie, et de celle de l'Université Concordia, où des membres de la faculté de génie ont perdu la vie, les meurtriers qui ont ouvert le feu étaient probablement déséquilibrés. On l'a prouvé dans l'un des cas. Ce sont des actes injustifiés. Personne à la Chambre, personne à l'autre endroit et personne nulle part au Canada ne veut voir ce genre de situation se reproduire. Cependant, ce n'est pas en enregistrant les armes qu'on réglera ce problème, pas du tout.

Ce qu'il faut faire, c'est exiger l'enregistrement des armes les plus dangereuses. Nous avons d'ailleurs allongé la liste des armes prohibées. Les armes automatiques sont évidemment prohibées. Pour ce qui est des semi-automatiques converties en automatiques, elles sont aussi prohibées, surtout si elles peuvent être reconverties en peu de temps.

J'en ai discuté avec beaucoup de propriétaires de ranch, de personnes qui travaillent dans l'industrie des armes à feu et de représentants de clubs de chasse du sud de l'Alberta. Ces gens ont partagé leurs réflexions et fait valoir leurs idées au moment de l'étude du projet de loi C-17 sur le contrôle des armes à feu.

Nous avons amélioré la loi de 1978 sur les armes à feu. La plus grande partie des armes qui nous posent un problème viennent des États-Unis. Ce qu'il faut faire, c'est de voir à ce que les agents de douane—ou des contractuels de la GRC ou d'autres services policiers—comprennent bien la situation et sachent exactement ce qu'ils cherchent. Le marché noir des armes à feu est extrêmement lucratif, c'est pourquoi nous devons le contrôler.

Je suis heureuse d'avoir pu prendre la parole sur la mesure présentée par mon collègue, mais je ne suis absolument pas d'accord avec son contenu et je ne peux certainement pas l'appuyer.

• (1755)

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'ai suivi avec intérêt le débat et je tiens à féliciter la députée qui a présenté le projet de loi.

J'ai écouté les arguments des partisans du projet de loi et de ses adversaires. Bien sûr, j'ai relevé que la personne qui a parlé avant moi, la députée de Calgary-Sud-Ouest, a déclaré qu'elle ne pouvait pas accepter l'enregistrement de toutes les armes à feu. Cependant, elle n'a pas dit qu'elle s'opposait à ce que le projet de loi soit renvoyé à un comité. Je crois comprendre qu'elle est en faveur d'un débat et du renvoi du projet de loi à un comité.

Peut-être pourrait-elle s'expliquer là-dessus, mais j'imagine que nous laisserons le débat suivre son cours.

J'espère que le projet de loi sera renvoyé à un comité parce que ce qui a été dit à la Chambre aujourd'hui fait apparaître clairement que le projet de loi C-17 a laissé beaucoup de questions sans réponse. Il est nécessaire de conduire un débat et d'éduquer davantage les députés et le public dans son ensemble.

L'objet de ce projet de loi serait d'établir un système de déclaration des armes à feu dont l'utilisation n'est pas restreinte et qui sont achetées après son entrée en vigueur. Les armes à utilisation restreinte, généralement les armes de poing, sont enregistrées, mais les armes dont l'utilisation n'est pas restreinte, généralement les carabines et les fusils de chasse, ne le sont pas. On ne sait pas combien d'armes à feu à utilisation non restreinte sont en circulation. Les personnes à qui on délivre des autorisations d'acquisition d'armes à feu peuvent acheter autant d'armes à utilisation non restreinte qu'elles le désirent. Aussi l'objet de ce projet de loi serait de contrôler les armes à feu non enregistrées, d'exiger que soient enregistrées les armes à feu dont l'utilisation n'est pas restreinte, généralement les fusils de chasse et les carabines.

Nous proposons de le faire après l'entrée en vigueur de ce projet de loi. Ce serait un pas de plus. Ce serait un début, et ça nous permettrait de voir si, grâce à la technologie dont on dispose aujourd'hui, il est possible de mettre en oeuvre un tel système d'une manière efficace qui n'entraîne pas trop de frais ou de problèmes pour les propriétaires de ces armes.

J'appuie ce projet de loi. J'espère qu'il sera renvoyé à un comité et que nous aurons l'occasion d'en rediscuter et d'entendre des témoins. Je remarque qu'il y a bon nombre d'organisations respectables qui appuient ce projet de loi, notamment l'Association canadienne des chefs de police, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne des policiers, la ville de Montréal, ma ville, et un certain nombre d'organisations de la ville de Montréal dont le service de traumatologie de l'Hôpital général de Montréal, qui a soigné les victimes de la tragédie de l'École polytechnique et de celle de l'université Concordia.

Ce projet de loi a également l'appui de l'université Concordia, de l'École polytechnique ainsi que du personnel, des enseignants et des étudiants de ces écoles. J'appuie ce projet de loi, et j'espère participer aux séances du comité qui sera chargé de l'étudier.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet du projet de loi C-348, modifiant les articles du Code criminel concernant le contrôle des armes à feu.

J'ai examiné ce projet de loi. Je comprends qu'il vise à établir un système qui serait essentiellement un système d'enregistrement des armes à feu ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il s'agit par exemple des armes d'épaule, des carabines et des fusils que les gens, dont je suis, utilisent à des fins récréatives. Ce projet de loi me crée de véritables difficultés. C'est l'une de ces occasions où je me trouve en désaccord avec ma collègue du Nouveau Parti démocratique qui a déclaré que le NPD appuyait ce projet de loi. Je ne crois pas que cet avis soit unanime.

• (1800)

Je sais que je parle aussi au nom de mon collègue, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, qui partage mes sentiments.

Nous comprenons et approuvons bien évidemment l'objectif de ce projet de loi qui vise à réduire les cas d'usage criminel des armes à feu. Toute initiative précise qui peut restreindre l'usage abusif ou mortel des armes à feu lors d'actions criminelles violentes mérite d'être mise en application, mais ce projet de loi prend les mauvais moyens pour atteindre cet objectif et c'est pourquoi je demeure perplexe.

Le projet de loi vise à restreindre la possession des armes à feu et, grâce à des chinoiseries administratives, rendre plus difficiles l'achat, la possession, la vente et la location de ces armes.

On ne tient pas compte ici de l'usage légitime et à des fins récréatives des armes à feu que font bien des gens un peu partout au Canada. On s'y prend mal pour s'attaquer au problème. Nous devrions plutôt renforcer les sanctions qui pèsent contre ceux qui utilisent des armes à feu quand ils se livrent à des actes criminels ou violents. À mon sens, alourdir les peines est en effet une solution plus efficace.

Ce projet de loi oblige à rendre davantage des comptes et à remplir des formulaires au moment de vendre, d'acquérir ou de louer des armes à feu. Comme il a été dit plus tôt, on en est arrivé au point où les gens qui achètent ou vendent des armes à feu doivent obtenir une autorisation d'acquisition d'arme à feu. Il s'agit selon moi d'un mécanisme adéquat, puisque toute personne qui demande une autorisation d'acquisition d'arme à feu s'enregistre, en définitive, comme nouveau propriétaire d'une arme à feu.

J'estime qu'au lieu d'accroître les sanctions dans les cas d'actes de violence commis avec des armes à feu, comme ce devrait être le cas, le projet de loi ne fait qu'entraver l'utilisation légitime d'armes à feu à des fins de loisirs au Canada.

Même si je souscris à l'intention qui est à l'origine du projet de loi, et bien que je comprenne les raisons pour lesquelles il a été présenté, j'estime qu'il ne constitue pas la bonne solution, il ne permet pas de s'attaquer efficacement aux causes des actes de violence commis avec des armes à feu. C'est pourquoi je trouve très difficile d'appuyer ce projet de loi.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir quelques moments pour présenter mon propre point de vue et appuyer en gros la position que vient de défendre mon collègue d'Okanagan—Shuswap. Mes propos seront peut-être d'ordre plus général.

Certains d'entre nous et, je crois, un nombre croissant des députés de régions rurales ou de l'arrière-pays, en avons assez de voir les citadins imposer leurs valeurs politiques et sociales à nous qui avons un tout autre mode de vie, car il est vraiment différent.

Mon collègue de Kootenay-Est et moi-même n'avons pas respecté les consignes de notre parti au moment du vote en troisième lecture du dernier projet de loi sur le contrôle des armes à feu dont la Chambre a été saisie. Si nous l'avons fait, ce n'était pas en raison du principe qui sous-tendait le projet de loi, mais parce qu'à notre avis, il ne reconnaissait pas suffisamment les différences entre les régions rurales et urbaines du Canada.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour les habitants du centre-ville de Montréal, Toronto ou Vancouver, qui éprouvent les problèmes qui y surgissent presque automatiquement, que ce soit ou non du fait de l'utilisation des armes à feu, à cause de la concentration de population dans si peu d'espace.

Les drames qui se produisent à New York et à Los Angeles risquent de plus en plus de se produire dans nos villes. La violence dont nous bombardent les médias se fait de plus en plus intolérable. Nous n'avons pas encore trouvé de solution pour contrer cette violence et il semble de moins en moins probable que nous parviendrons à le faire. Un député libéral—j'ignore si c'était le porte-parole du Parti libéral pour ces questions—a dit il y a quelques instants que ce n'est pas parce certaines personnes ne respectent pas une loi qu'il ne faut pas l'adopter.

Je suis d'accord. Tout le monde en conviendrait. Cependant, quand tant de gens dans de vastes parties du pays sont opposés à un règlement ou à une loi, quand tant de gens sont mécontents, il n'est pas raisonnable de la part du Parlement d'aller à l'encontre de cette réaction sans en discuter davantage et sans laisser aux gens nettement plus de temps pour s'habituer aux différentes lois et aux différents règlements. Ne pas le faire, c'est amener ces forces hostiles de la société mais néanmoins, à mon avis, légitimes à manifester du mépris non seulement à l'égard de la loi en question, mais de la Loi en général, et c'est très mauvais pour la démocratie.

Ces dernières années, nous avons après maints débats, adopté au Canada deux importantes mesures législatives sur les armes à feu. Nous avons fait des compromis. Tout le monde n'était pas d'accord avec le produit final. Cependant, il n'est pas bon, à mon avis, d'introduire si peu de temps après une autre mesure législative visant à resserrer les règlements applicables aux particuliers dans une société de moins en moins réglementée. Ce n'est pas judicieux.

Je n'aime pas être en désaccord avec les députés de mon parti, pas plus d'ailleurs qu'avec les députés d'en face ou à l'autre bout de la Chambre. Mais, avant de représenter mon parti, je représente mes électeurs. Je n'ai pas l'intention de me porter candidat aux prochaines élections; je n'ai donc aucun avantage politique à tirer de tout cela.

Pour terminer, j'aimerais rappeler les propos d'un célèbre homme d'État britannique, membre du Parti travailliste, Aneuran Bevan, qui a dit—plus ou moins—qu'une motion, c'est certes bon pour faire aller la machine, mais sûrement pas pour la guider.

Je comprends le genre d'émotions qui poussent à proposer ce genre de projet de loi, que ce soit le fait d'un conservateur comme, en l'occurrence, d'un libéral ou d'un de mes collègues du NPD. Mais j'en conteste absolument la sagesse, car je pense que, s'il était adopté, il ne ferait qu'accroître la bureaucratie et la réglementation et brimer la liberté individuelle sans même aucun véritable effet positif, et ne contribuerait qu'à faire tomber davantage tout le processus démocratique dans le discrédit et le mépris auprès d'un plus grand nombre de Canadiens, dont beaucoup vivent dans le genre de région que je représente.

Je suis heureux de m'associer à cet égard à mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, qui est intervenu il y a quelques instants. Le moment est mal choisi, même si la mesure était bien fondée. C'est trop demander à la fois à des gens qui estiment en avoir déjà eu assez, et la bureaucratie qui s'occupe de l'enregistrement des armes à feu n'est pas équipée pour faire appliquer encore assez rapidement la réglementation que nous avons déjà. Pour l'amour du ciel, n'allons pas plus loin pour le moment.

Le président suppléant (M. Brightwell): Comme il n'y a pas d'autres députés qui veulent participer au débat, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 7, conformément au paragraphe 24(3) du Règlement, la Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 7).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Traduction*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT POUR L'EXERCICE 1993-1994

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir dans ce débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1993-1994.

Le projet de loi C-117 donne au gouvernement le pouvoir d'exécuter son programme d'emprunt habituel pour l'exercice 1993-1994. En règle générale, ce genre de projet de loi est déposé en même temps que le budget, c'est-à-dire en février. Le nouveau pouvoir d'emprunt est fonction du plan financier et du budget.

Or, les circonstances ne sont pas les mêmes cette année puisqu'au mois de décembre, j'ai présenté aux Communes un exposé économique qui faisait le point sur la situation financière pour l'exercice 1993-1994. Comme je l'ai dit plus tôt, je vais présenter un budget peu de temps après notre retour du congé de Pâques.

Cela étant dit, il importe de saisir la Chambre du nouveau projet de loi portant pouvoir d'emprunt avant le début de l'exercice financier, sinon le pouvoir d'emprunt précédent pourrait expirer avant l'adoption du nouveau.

Le plan financier énoncé dans l'exposé économique de décembre, comme je l'ai déjà dit, sert de fondement tant au pouvoir d'emprunt qu'au Budget des dépenses principal pour 1993-1994.

Avec l'exposé économique et le Budget des dépenses principal, le Parlement dispose de toute l'information dont il a besoin pour l'étude du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Avant d'entrer dans le vif du sujet, soit les principales dispositions du projet de loi, je voudrais dire quelques mots sur la situation économique et financière du gouvernement en général.

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous poursuivons une stratégie clairement définie dont l'objectif est de maîtriser les finances du pays, d'accroître la compétitivité du Canada et de renforcer le secteur privé pour qu'il soit la locomotive principale de la croissance et de la création d'emplois.

Notre priorité économique est de faire renaître la confiance, d'accélérer la croissance, de créer des emplois, ainsi que d'aider les Canadiens à s'adapter aux changements économiques de l'heure et à profiter des occasions nouvelles.

Nous avons pris toutes les mesures qui s'imposaient pour stimuler la croissance en appliquant des politiques monétaire et budgétaire stables, pour créer des marchés en libéralisant les échanges commerciaux, pour rationaliser le gouvernement, pour réduire l'intervention gouvernementale, pour privatiser les sociétés d'État, pour développer les compétences des Canadiens et pour encourager le secteur privé à être le principal foyer du progrès économique.

Malgré la récession mondiale qui a fait ses ravages, nos efforts commencent à donner des résultats. L'économie a connu un taux de croissance d'environ 1 p. 100 au Canada l'an dernier. Au quatrième trimestre, on a même enregistré une forte croissance de 3,5 p. 100, au taux annuel, grâce essentiellement aux exportations. Sur le marché intérieur, par contre, la demande est restée chancelante.

Par ailleurs, on note des signes encourageants, notamment une plus grande compétitivité attribuable à un taux d'inflation peu élevé, le plus bas depuis 30 ans. La réduction des taux d'intérêt, le taux d'escompte le plus bas en vingt ans et des taux hypothécaires parfois aussi dérisoi-

res que 5,75 p. 100—du jamais vu depuis 35 ans—ont favorisé l'amélioration de notre productivité nationale.

Cette nouvelle vigueur de l'économie canadienne se constate aussi dans notre réussite sur le marché des exportations. L'an dernier, le Canada a vendu pour 157,5 milliards de dollars de marchandises sur les marchés étrangers, ce qui représente une augmentation de près de 21 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange canado-américain. C'est aussi une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1991, la plus forte hausse d'une année à l'autre depuis 1984.

• (1015)

J'ai encore quelques statistiques assez intéressantes qu'il faut consigner au compte rendu, à mon avis.

Par exemple, les exportations ontariennes aux États-Unis ont augmenté de 29 p. 100, passant de 56,4 milliards de dollars, en 1988, à 72,6 milliards, en 1992. Au Québec, ces exportations ont connu une hausse de 27 p. 100. Elles sont passées de 16,5 milliards de dollars, en 1988, à 21 milliards, en 1992.

Ce fut la même chose dans ma province, en Alberta. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les exportations albertaines vers les États-Unis ont augmenté de façon phénoménale. Elles sont passées de 9,1 milliards de dollars, en 1988, à 13,8 milliards de dollars, en 1992, soit une hausse de 52 p. 100.

En Colombie-Britannique, les exportations vers les États-Unis ont augmenté de presque 14 p. 100, passant de 7,4 milliards de dollars, en 1988, à 8,4 milliards de dollars, en 1992. Quant à la Saskatchewan, ses exportations ont augmenté de 44 p. 100, passant de 2 milliards de dollars, en 1988, à 2,8 milliards de dollars, en 1992. Au Manitoba, les exportations ont augmenté de 30 p. 100, passant de 1,7 milliard de dollars, en 1988, à 2,3 milliards de dollars, en 1992. En Nouvelle-Écosse, les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 29 p. 100, passant de 1,4 milliard de dollars, en 1988, à 1,8 milliard de dollars, en 1992.

Il s'agit d'augmentations très substantielles.

Dans d'autres secteurs, des augmentations ont surtout été notées dans les secteurs des transports, des appareils électriques et électroniques ainsi que des produits chimiques. Les augmentations totalisent plus de 70 p. 100 au Canada et aux États-Unis depuis que l'Accord de libre-échange est en vigueur. Il y a aussi les exportations de haute technologie vers les États-Unis qui se sont accrues pour passer de 6,6 milliards de dollars à 10,7 milliards de dollars, soit une hausse de 63 p. 100. Dans ce secteur, on a assisté à une augmentation de 74 p. 100 en ce qui concerne le matériel de bureau, de télécommunications et de précision, tandis que les exportations de composantes d'équipement électronique passaient de 893 millions de dollars, en 1988, à 2,9 milliards de dollars, en 1991, soit une augmentation de 225 p. 100.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la progression prodigieuse des exportations vers les États-Unis au cours des onze premiers mois de 1992. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous avons réussi à faire augmenter nos exportations vers les États-Unis de façon impressionnante depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

On entend souvent les gens d'en face dire que l'Accord de libre-échange a causé ce qu'ils appellent la désindustrialisation de l'Ontario. L'Association des manufacturiers canadiens n'est pas de cet avis.

Quand on a demandé au président de l'Association, M. Steven Van Houten, dans une entrevue qu'il accordait au réseau anglais de Radio-Canada, en quoi l'Accord de libre-échange avait nui à ses membres ou les avait aidés, il a répondu, et je cite: «Oh, il a beaucoup aidé. En fait, les exportations d'articles manufacturés du Canada vers les États-Unis ont augmenté de quelque 60 p. 100 depuis que l'Accord de libre-échange a été mis en oeuvre. Je ne comprends donc pas que l'on tienne l'accord responsable de tous les maux qui affligent notre économie et de toutes les pertes d'emplois que nous avons connues. Je ne sais vraiment pas ce que nous ferions sans cet accord.» L'intervieweur lui a ensuite demandé: «Et vous attendez l'ALÉNA avec impatience?» Ce à quoi M. Van Houten a répondu: «Oui, avec beaucoup d'impatience. Les manufacturiers canadiens l'appuient dans une proportion de 10 contre 1.»

C'est le président de l'Association des manufacturiers canadiens lui-même qui l'affirme. Je sais également que si on lui demandait son opinion personnelle sur la TPS, il répondrait sans détour que, sans TPS, une telle progression des exportations vers les États-Unis et une telle pénétration du marché américain auraient été impossibles. C'est parce qu'en éliminant l'archaïque et nuisible taxe sur les ventes des fabricants, le Canada a pu améliorer la position concurrentielle de son secteur manufacturier de 3,5 à 4 milliards de dollars.

Les statistiques sont donc très impressionnantes et démontrent clairement le succès de certaines des mesures que nous avons adoptées pour rendre le Canada plus concurrentiel, accroître nos exportations, générer plus de richesse, créer plus d'emplois et améliorer la situation économique de tous les Canadiens.

• (1020)

Les tendances observées jusqu'à maintenant permettent de croire que le taux de croissance de l'économie atteindra le taux prévu dans l'exposé économique de décembre dernier, soit 2,5 p. 100. Personnellement, je crois même que les prévisions seront dépassées.

Notons qu'à la mi-décembre, l'OCDE prévoyait pour le Canada un taux de croissance économique de 3,2 p. 100, cette année, et de 4,2 p. 100, en 1994. Ce sont là des taux qui nous placeraient en tête des pays du Groupe des Sept.

J'ajoute que le Canada et les États-Unis sont décidément les champions mondiaux de la croissance économique. Il semble que le taux de croissance sera nul en France. Au Royaume-Uni, il est encore négatif. Après sept ou huit trimestres successifs de décroissance, l'Italie est en plein déclin. On prévoit que le taux de croissance sera aussi négatif en Allemagne. Au Japon, ce taux devrait être de l'ordre de 1,5 à 2 p. 100. Il est évident que c'est en Amérique du Nord, ce qui inclut le Canada, que les perspectives de croissance sont les meilleures.

Mais encore là, comme nous pouvons le constater, la croissance sera faible, la concurrence sera vive et nous devrons continuer d'accroître notre productivité et de renforcer nos acquis.

Le maintien de la croissance économique passe obligatoirement par la réduction des déficits et de la dette, soit le plus grand défi que nous avons à relever pour réaliser notre plein potentiel de croissance et de création d'emplois. Et je ne parle pas uniquement du déficit fédéral, mais également des déficits des provinces.

Depuis 1984-1985, le gouvernement a pris des mesures rigoureuses pour améliorer le cadre financier du Canada et de réels progrès ont été faits dans la réduction du déficit. En fait, je le répète, en pourcentage du PIB, le déficit a été réduit de presque 50 p. 100, c'est à dire de 8,7 p. 100 à 5,1 p. 100, ce qui est un réel progrès. De plus, les progrès ont été réalisés alors que nous traversions une récession.

Un grande partie de l'amélioration des résultats vient des réductions de dépenses que nous avons mises en place. Ainsi, de 1985-1986 à 1992-1993, le gouvernement a mis en oeuvre toute une série de mesures qui ont permis d'économiser quelque 120 milliards. C'est le montant, 120 milliards, qui a été retiré des plans de dépenses du gouvernement. Grâce à ces mesures d'économie, la croissance des dépenses de programmes a été de 4,1 p. 100 par an de 1984-1985 à 1991-1992, ce qui est bien inférieur au taux d'inflation.

Par comparaison, de 1969-1970 à 1984-1985, les dépenses de programmes ont augmenté de 13,8 p. 100 par an. Pendant cette période, la dette nationale a augmenté onze fois, passant de 18,5 milliards à 206 milliards. La dette nationale a plus que décuplé, elle a été multipliée par onze. C'est ce qui arrive lorsque les dépenses de programmes augmentent à un rythme de près de 14 p. 100 pendant 15 ans. C'est ce qui se produit lorsque vous dépensez 1,33 $ pour chaque dollar de recettes. Cela ne peut pas continuer indéfiniment et nous avons dû y mettre un terme et renverser la situation.

Grâce à ces réductions de dépenses, cette année encore le gouvernement va avoir un excédent d'exploitation—c'est-à-dire que la différence entre les recettes et les dépenses de programmes est positive—une situation qui existe maintenant depuis 1987-1988. Cela nous a permis d'accumuler 33 milliards d'excédent depuis cet exercice financier.

Il faut se souvenir que lorsque nous avons pris le pouvoir, le déficit d'exploitation, pour 1984-1985, était de 16 milliards. Par rapport à l'ancienne administration, nous avons, depuis 1987-1988, accumulé un excédent d'exploitation de 33 milliards. Si vous comparez cela à la période d'avant 1984-1985, vous constaterez que le gouvernement précédent avait accumulé, en dix ans, un déficit d'exploitation de 66,3 milliards. Si nous avions continué à dépenser au même rythme que le gouvernement précédent, en suivant le modèle libéral, nous aurions maintenant un déficit de 82,5 milliards de dollars. Nous avons pris des mesures. Pour renforcer notre engagement de comprimer les dépenses, nous avons proposé un projet de loi, la Loi sur le contrôle des dépenses, qui impose des plafonds fermes aux dépenses des programmes fédéraux pour la période allant de 1991-1992 à 1995-1996. Les mesures de compression draconiennes que nous avons mises en place ont réduit les dépenses conformément à la Loi sur le contrôle des dépenses.

• (1025)

Malgré ces efforts, la crise économique de 1992 a eu de graves répercussions sur les recettes du gouvernement et a provoqué l'augmentation du déficit. Confrontés à cette faiblesse de l'économie, nous avons pris des mesures énergiques en décembre pour réduire les dépenses de 8 milliards de dollars supplémentaires pendant le reste de cette année financière et les deux années à venir.

Comme le savent les députés, nous avons bloqué le salaire des ministres et des parlementaires ainsi que ceux des fonctionnaires. Je devrais faire remarquer que c'est la sixième fois depuis 1985 que le salaire des ministres et des parlementaires est réduit ou bloqué.

Nous avons préconisé une réduction de 5 p. 100 des budgets de fonctionnement des ministères au cours des deux prochaines années. En ce qui concerne le seul ministère de la Défense, le blocage des salaires combiné aux réductions du budget de fonctionnement se traduira par des économies de 1,3 milliard de dollars pour les contribuables canadiens.

Nous nous sommes penchés en particulier sur le programme d'assurance-chômage. Nous avons réduit de 10 p. 100 les subventions et les contributions fédérales. Nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires, si le besoin s'en fait sentir, pour tenir notre promesse de maintenir les déficits aux niveaux annoncés dans l'exposé économique de décembre et pour s'engager dans une voie énergique et crédible afin que le gouvernement ne fasse plus d'emprunts publics et internationaux.

L'exposé économique de décembre comprenait un certain nombre d'initiatives pour stimuler les investissements publics et privés et pour encourager la croissance économique. Comme on s'en souviendra, nous avons annoncé une aide aux petites entreprises, à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation et au recyclage et je dois dire que je suis très heureux que les modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, un projet de loi très important, aient été adoptées par le Sénat et aient pris force de loi. Cela va certainement aider d'une manière très tangible notre secteur des petites entreprises. Je suis très heureux de voir que les banques, la Banque de Nouvelle-Écosse, par exemple, ont annoncé qu'elles accorderaient des prêts, conformément aux dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, au taux préférentiel de 6 p. 100, ce qui sera, à mon avis, une véritable aubaine pour le secteur des petites entreprises et fournira un encouragement supplémentaire à ce secteur pour créer des emplois.

Nous avons aussi entrepris d'améliorer les secteurs du bâtiment et des ressources. Nous avons encouragé la création d'emplois en dispensant provisoirement les entreprises de payer les primes d'assurance-chômage. Nous avons reconduit le régime d'accession à la propriété qui avait été annoncé dans le budget de l'an dernier ainsi qu'un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'infrastructure et à prévoir certaines dépenses publiques afin de créer des emplois et d'accroître la compétitivité et la productivité de nos principaux secteurs industriels. Autant de mesures qui contribueront à la reprise économique et, parallèlement, à la réduction du déficit.

Nous savons que tous les gouvernements subissent des pressions financières semblables. Il est important, je crois, que tous les députés et tous les Canadiens reconnaissent que le déficit et l'accroissement de la dette ne sont pas des problèmes propres au gouvernement fédéral, mais des problèmes auxquels font face toutes les administrations. Par exemple, les déficits provinciaux ont triplé au cours des six dernières années, passant de 7,6 milliards de dollars en 1987-1988 à 23,4 milliards de dollars cette année, d'après les prévisions. Ces déficits sont alimentés par l'augmentation des dépenses, ce qui coûte très cher. On n'a qu'à regarder ce qui est arrivé dans les années 70 et au début des années 80, quand le gouvernement fédéral a laissé les dépenses de programmes augmenter à un rythme nettement plus rapide de celui de la croissance économique.

Le gouvernement fédéral ne peut vraiment plus supporter des augmentations des dépenses de programmes semblables à celles qui se sont produites dans les 15 années qui ont précédé l'année 1984-1985 et qui étaient, en moyenne, d'environ 14 p. 100 par an. Cette situation est à l'origine d'une dette dont le service nous accable aujourd'hui, même si le gouvernement a réduit de façon draconienne le taux moyen d'augmentation des dépenses de programmes.

• (1030)

Nous savons tous qu'à l'heure actuelle, sur chaque dollar de recettes réalisées par le gouvernement, 32 cents vont au service de la dette. Autrement dit, sur chaque dollar de recettes qu'encaisse le gouvernement, 32 cents servent à payer les intérêts sur la dette. Il reste donc beaucoup moins d'argent à consacrer aux programmes économiques et aux programmes sociaux. Si nous ne nous attaquons pas à ce problème, il ne fera que s'aggraver.

De même, les provinces ne peuvent vraiment pas supporter une augmentation annuelle moyenne de 7,5 p. 100 des dépenses de programmes. Il s'agit là du taux d'augmentation de leurs dépenses jusqu'à dernièrement, taux qui, dans certains cas, pouvait même atteindre 10 p. 100. Les provinces se trouvent prises dans le même cercle vicieux. Certaines enregistrent aujourd'hui des déficits de fonctionnement. C'est une situation qu'elles ne peuvent manifestement pas endurer lontemps.

À cet égard, le fait que les provinces prennent effectivement des mesures pour comprimer leurs dépenses devrait cependant tous nous encourager. Il est également encourageant d'entendre que les provinces manifestent un nouveau désir de travailler ensemble et avec le gouvernement fédéral à un programme national visant à assainir les finances du Canada.

Nous recommandons cela depuis déjà quelque temps. Je tiens à assurer à tous les députés de la Chambre et à toutes les provinces que nous ferons preuve de leadership pour régler cette question. Nous avons préparé un pro-

gramme à cet égard et nous voudrions certes qu'on élabore ensemble une stratégie assortie de buts et objectifs précis.

Voilà le contexte de ce projet de loi. Je voudrais maintenant passer à ses principaux éléments. Le projet de loi C-117 contient trois éléments qui étaient courants dans les projets de loi d'emprunt précédents: l'autorisation de couvrir les besoins financiers pour 1993-1994, les bénéfices portés au Compte du fonds des changes et une réserve pour éventualités.

Le premier élément accorde au gouvernement l'autorisation de couvrir ses prévisions d'emprunt pour répondre aux besoins financiers nets énoncés dans l'exposé économique.

Le deuxième élément du projet de loi prévoit une somme d'argent pour couvrir les bénéfices portés au Compte du fonds des changes. Il s'agit des gains qui donnent lieu à des besoins d'emprunt supplémentaires. Les gains portés à ce Compte du fonds des changes sont conservés dans le compte et visent principalement à permettre au gouvernement d'intervenir sur les marchés des changes.

Le troisième élément prévoit une réserve permanente de 3 milliards de dollars pour couvrir les éventualités. La réserve vise à couvrir les dépenses imprévues comme les changes et les besoins d'intervention. Cette somme est la même que celle qu'on a demandée dans les projets de loi portant pouvoir d'emprunt au cours des six dernières années.

Le projet de loi C-117 demande l'autorisation ordinaire d'emprunter 31,5 milliards de dollars pour l'exercice financier 1993-1994. Cela comprend des besoins financiers estimatifs de 26,5 milliards de dollars, des gains prévus du Compte du fonds des changes de 2 milliards de dollars ainsi qu'une réserve de sécurité permanente de 3 milliars de dollars.

Comme la mesure introduite dans la loi de l'année dernière, le projet de loi C-117 vise à faire en sorte que le montant emprunté pour l'exercice 1993-1994 ne puisse être utilisé qu'une fois que cet exercice aura débuté. Cette disposition lie le pouvoir d'emprunt aux besoins financiers de l'exercice 1993-1994 même si le projet de loi C-117 recevait la sanction royale avant le début de cet exercice.

Le projet de loi contient une disposition courante selon laquelle toute fraction inutilisée de l'emprunt autorisé maximal supérieure à 3 milliars de dollars sera annulée au 31 mars 1994. Cette disposition autorise le report à l'exercice 1994-1995 de la réserve de sécurité permanente de 3 milliards de dollars si l'autorisation d'emprunt n'était pas alors en vigueur.

Il y a également quelques dispositions techniques pour que l'utilisation du montant emprunté corresponde aux besoins financiers de l'exercice pour lequel il a été accordé.

De plus, le projet de loi prévoit que toute fraction inutilisée du montant emprunté pour l'exercice 1992-1993 est annulée une fois que le projet de loi C-117 entre en vigueur. Avant que cette mesure législative n'entre en vigueur, la réserve de sécurité de 3 milliards de dollars provenant du montant emprunté l'année précédente peut être utilisée entre le 31 mars et la date de prise d'effet de l'autorisation.

Par ailleurs, toute fraction de la réserve de sécurité de 3 milliards de dollars de l'exercice 1992-1993 et utilisée au cours de l'exercice 1993-1994 sera déduite du montant emprunté pour l'exercice 1993-1994.

Je suis persuadé que les députés reconnaissent qu'il est important d'adopter cette mesure législative avant que l'autorisation d'emprunter ne cesse d'avoir effet, soit au début de l'exercice 1993-1994. Nous avons annoncé le programme d'emprunt pour le premier trimestre afin de renseigner nos investisseurs sur les conditions commerciales auxquelles sera assujetti le vaste programme concernant la dette.

• (1035)

Comme ce pouvoir d'emprunt s'inscrit dans le cadre normal des activités du gouvernement, je demande à mes collègues de l'étudier et de l'adopter sans délai.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, pas plus tard qu'il y a un mois et demi, le ministre des Finances a demandé à la Chambre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, d'adopter un projet de loi portant pouvoir d'emprunt autorisant le gouvernement à emprunter 8,2 milliards de dollars de plus pour, prétendument, satisfaire à ses obligations pour l'exercice financier commençant le 1er avril 1992.

Voici que, encore aujourd'hui, le ministre des Finances lui-même vient nous demander au nom du gouvernement l'autorisation d'emprunter 31,5 milliards de dollars pour l'exercice financier commençant le 1er avril 1993, soit un autre pouvoir d'emprunt considérable quelques semaines seulement après qu'un projet de loi similaire eut été présenté à la Chambre par le gouvernement.

Je ne crois pas que le bilan financier du gouvernement soit plus convaincant aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un mois et demi, lorsque l'autre projet de loi a été présenté par le secrétaire parlementaire.

Le ministre lui-même a parlé aujourd'hui des objectifs de la politique financière du gouvernement. Il a parlé de

créer des emplois, de stimuler la croissance et d'aider les Canadiens à s'adapter. Ma foi, ce que la politique gouvernementale a donné, depuis 1989, ce sont 325 000 emplois perdus dans le secteur manufacturier, un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 deux années de suite et, en dépit de légères améliorations, aucune perspective de changement de ce côté-là avant la fin de l'année prochaine, selon le gouvernement lui-même.

Plus de 200 000 particuliers et entreprises ont fait faillite depuis 1990 et 40 p. 100 des emplois du secteur des services rapportent un salaire inférieur au seuil de la pauvreté. Si l'on tient compte de l'inflation, le revenu familial moyen n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'en 1983.

Cela n'est pas un hasard. L'actuel gouvernement conservateur a commis des erreurs très fondamentales de politique, notamment en voulant juguler l'inflation à tout prix, en maintenant des taux d'intérêt réels et un dollar canadien élevés et, quoi qu'en dise le ministre—et j'y reviendrai dans quelques minutes—en concluant un accord de libre-échange sans code des subventions ni programme d'adaptation qui a contribué à la perte des emplois dans le secteur manufacturier et à la détérioration de l'assise industrielle de notre pays.

Le ministre parle des avantages de sa politique, de la politique du gouvernement conservateur, mais des données inquiétantes s'ajoutent à celles que je viens de citer officiellement pour confirmer que cette politique est loin d'aider les Canadiens et les familles canadiennes ces dernières années et à l'heure actuelle et nuit plutôt à leurs perspectives d'avenir.

Hier, dans le *Globe and Mail*, Robert Sheppard a signé un article fort intéressant quoique troublant. Il écrit ceci:

> Désormais, les Canadiens savent probablement pour la plupart que l'Ontario, qui fut déjà une province riche, a finalement accusé une chute plus grande que le Nouveau-Brunswick, l'an dernier, pour devenir la province comptant la plus grande proportion de bénéficiaires de l'aide sociale.
>
> En juin dernier, 17 p. 100 des Ontariens de moins de 60 ans recevaient une forme quelconque d'aide sociale provinciale ou municipale. C'est presque trois fois plus que durant les années 80 et presque quatre fois plus qu'au cours de la décennie précédente.

• (1040)

Songez-y: il y a maintenant en Ontario 17 p. 100 de la population de moins de 60 ans qui reçoit de l'aide sociale provinciale ou municipale. Quelle accusation à l'égard de la politique de ce gouvernement conservateur.

M. Sheppard déclare ensuite:

> Ni l'Ontario ni le pays ne peut s'offrir le luxe de voir la nouvelle base fixée à 10 p. 100, comme la moyenne nationale, et encore moins à 17 p. 100 comme en Ontario, pour voir ensuite ce chiffre grimper à cause de la reprise sans création d'emplois que nous connaîtrons au cours des prochaines années.

Il faut remarquer que, s'il y a reprise au pays, il s'agit tragiquement d'une reprise sans création d'emplois; peu importe à quel point les travailleurs canadiens améliorent leurs compétences, il n'y a pas encore assez d'emplois pour satisfaire à la demande des chômeurs actuels et encore moins à celle des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Le ministre des Finances a parlé longuement de la politique fiscale de son gouvernement. Il n'a pas expliqué clairement que depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement conservateur, les impôts des Canadiens ordinaires ont été majorés 36 fois. Aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson écrivait ceci:

> Parmi les sept plus grands pays industrialisés du monde, durant les années 80, le seul endroit où la part de l'économie représentée par les recettes fiscales a grimpé plus rapidement qu'au Canada est l'Italie. En 1991, les recettes fiscales représentaient 39,4 p. 100 du produit intérieur brut canadien, comparativement à 31,6 p. 100 en 1980.
>
> En 1980, les impôts canadiens exprimés sous forme de pourcentage du PIB étaient de 6,5 p. 100 inférieurs à ceux de l'Allemagne et de 3,5 p. 100 inférieurs à ceux de la Grande-Bretagne; en 1991, cette proportion était supérieure de 3 p. 100 à celle de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Durant la même période, l'écart entre les taux au Canada et aux États-Unis est passé de 2 à 10 points de pourcentage, ce qui constitue une différence énorme pour deux des plus grands partenaires commerciaux du monde.

M. Simpson présente ensuite l'un des arguments les plus importants sur la façon dont ce gouvernement conservateur a alourdi le fardeau fiscal des Canadiens ordinaires:

> Ce qui est saisissant dans toutes ces statistiques compilées par l'Organisation de coopération et de développement économiques, c'est la vitesse à laquelle les impôts des Canadiens ont augmenté au cours des dernières années. Au Canada, le rapport entre les impôts et le PIB a grimpé de 4 points de 1989 à 1991 alors que durant la même période, il est demeuré stable en France et aux États-Unis et il a même baissé en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler aux Canadiens que le présent gouvernement conservateur est au pouvoir depuis près de neuf ans. Ce fut le cas pendant la majeure partie de la période dont nous avons parlé, en tout cas certainement entre 1989 et 1991, alors que le ratio de l'impôt au PIB a augmenté de 4 p. 100 en deux ans seulement. Ce résultat incrimine le gouvernement conservateur et met en évidence sa piètre gestion des finances nationales, quoi qu'ait pu en dire aujourd'hui le ministre des Finances.

Le ministre a vanté la performance du gouvernement à ce chapitre. Mais que révèlent les chiffres? La dette publique accumulée se situe autour de 450 milliards de dollars, soit plus du double de ce qu'elle était lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Peut-on parler ici d'une bonne gestion des affaires nationales? Madame la Présidente, quoi qu'en disent les conservateurs, les faits sont clairs. La dette publique est plus du double de ce qu'elle était lorsque les conservateurs ont formé le gouvernement.

• (1045)

Le ministre des Finances parle du déficit. Il a reconnu dans son exposé économique de décembre que le déficit budgétaire pour l'année financière 1992-1993 serait de 34,4 milliards de dollars, soit 6,9 milliards de plus que ce qu'avait prévu le ministre à peine quelques mois plus tôt dans son budget de février 1992. Le déficit est, en définitive, comparable à ce qu'il était lorsque le gouvernement actuel a été formé. Comme je le disais il y a un mois et demi à la Chambre, à l'occasion du débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le gouvernement a pris des mesures pénibles pour l'économie canadienne et pour les Canadiens, sans véritables gains en retour.

Le ratio de la dette au produit intérieur brut constitue un autre indice de la mauvaise gestion des finances publiques du gouvernement actuel. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, le ratio de la dette au produit intérieur brut n'était que de 42 p. 100. Il est aujourd'hui de près de 65 p. 100. Il y a donc eu une hausse considérable du ratio et une détérioration incontestable de la situation depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, eux qui prétendaient au début avoir trouvé la solution à nos problèmes de dette et de déficit. Ils avaient, en effet, trouvé la solution: une aggravation des choses.

Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui, le ministre a dit à quoi serviraient les pouvoirs d'emprunt demandés, mais il a omis de préciser que depuis l'arrivée des conservateurs au gouvernement, la dette publique, qui était autrefois détenue presque exclusivement par des Canadiens, est de plus en plus détenue par des prêteurs étrangers, ce qui est inquiétant. La dette est détenue à plus de 20 p. 100 par des étrangers, ce qui nous rend vulnérables à certaines pressions qui n'existaient pas avant que les conservateurs prennent le pouvoir.

Telle est la réalité en ce qui concerne la dette et le déficit, réalité que le ministre des Finances a très commodément passée sous silence il y a quelques minutes dans son discours. Je peux comprendre pourquoi il a passé la réalité sous silence, pourquoi il a préféré ne pas parler de ces chiffres; c'est qu'ils dressent un tableau très différent de la gestion financière de ce gouvernement, un tableau plus réaliste et plus exact que la description qu'il en a faite dans son discours et nous pouvons comprendre pourquoi il a préféré n'en dire mot et faire comme s'ils n'existaient pas. Ils existent pourtant et on ne peut pas les oublier; les Canadiens ne les oublieront pas lorsqu'ils rendront leur jugement sur ce gouvernement à l'occasion des prochaines élections.

Le ministre a ensuite parlé de l'amélioration des exportations dont nous nous réjouissons. Il a essayé d'établir un lien entre cette amélioration et l'Accord de libre-échange. Ce qu'il a omis de mentionner, c'est que 80 p. 100 de nos exportations vers les États-Unis se faisaient en franchise avant l'entrée en vigueur de cet accord. Quatre-vingt pour cent en franchise! Comment peut-il donc prétendre sans sourciller que l'amélioration de nos exportations est liée à l'existence d'un accord de libre-change avec les États-Unis? Le bon sens nous dit que ça ne tient pas debout puisqu'en réalité, 80 p. 100 de nos exportations entraient déjà aux États-Unis en franchise avant cet accord.

Il n'a soufflé mot de l'amélioration de nos exportations due à la baisse du dollar après que ce gouvernement l'eut maintenu à un niveau trop élevé pendant des mois et des années, politique qui a nui à nos exportations, que ce soit l'exportation de nos ressources ou de produits manufacturés. Il n'a pas mentionné que c'est à la baisse des taux d'intérêt qu'on doit un redressement de la situation même si en termes réels, ces derniers sont encore beaucoup plus hauts qu'aux États-Unis. Il existe d'autres facteurs qui expliquent l'amélioration de nos exportations.

• (1050)

Heureusement que nous avons pu compter sur une amélioration de nos exportations, en effet, selon le propre organisme statistique du gouvernement, Statistique Canada, sans elle la faible croissance que nous connaissons maintenant, tout aussi lente et anémique qu'elle soit, n'existerait pas car d'après la publication de Statistique Canada, *L'observateur économique canadien*, notre demande intérieure est très faible. C'est très important puisque la demande intérieure représente 60 p. 100 de notre activité économique.

Selon Statistique Canada, pour obtenir une croissance continue de l'économie, il faudra compter sur un autre accroissement des exportations plutôt que sur une amélioration de la demande intérieure. Dans le dernier numéro de *L'observateur économique canadien*, Statistique Canada a précisé clairement que la croissance de l'emploi au Canada avait ralenti en janvier et février et que la demande des ménages pour des automobiles et des logements restait plutôt faible. Je me reporte en l'occurrence à un résumé de cette revue publié dans un article paru dans le *Financial Post* d'aujourd'hui dans lequel on dit que selon Statistique Canada, les raisons du fléchissement de la demande des ménages restent obscures, car ce fléchissement s'est produit au moment où le chômage augmentait et les taux d'intérêt baissaient.

Selon moi, et je crois qu'il en va de même pour la plupart des Canadiens, il est normal que la demande des ménages ne soit pas très forte, que les consommateurs hésitent à dépenser leur argent, lorsque le chômage augmente. Ils ne regagneront pas confiance si le chômage demeure élevé et s'il y a peu d'espoir que la situation s'améliore au cours de l'année prochaine et de l'année suivante à cause de la politique du gouvernement conservateur.

Statistique Canada, un organisme gouvernemental, a confirmé la faiblesse de la demande des ménages, c'est-à-dire les intentions des consommateurs, des familles, des travailleurs et des travailleuses, ainsi que des chefs de petite entreprise en ce qui concerne des achats et Statistique Canada a également confirmé la faiblesse de la confiance des consommateurs et le peu de possibilités de changement. Le manque de confiance et la faiblesse de la demande des ménages traduisent la mauvaise opinion qu'a la population de la politique du gouvernement conservateur. Les Canadiens jugent que la politique du gouvernement est un échec, qu'elle détruit la vie de centaines de milliers de Canadiens.

Il y a quelques mois, mon éminent whip m'a dit ceci au sujet de la politique du gouvernement conservateur: «Si le remède est si bon, pourquoi le patient est-il encore malade?» Il s'agissait là, selon moi, d'une vérité fondamentale. Si le remède des conservateurs est si bon, pourquoi ne guérit-il pas le malade? Le fait est qu'en réalité, c'est le remède qui rend le patient malade au lieu de le guérir, dans le cas de l'économie canadienne.

Ce que dit Statistique Canada au sujet des chiffres sur le chômage le confirme. Nous savons qu'heureusement, la situation à cet égard s'est légèrement améliorée le mois dernier, mais ce chiffre est encore bien supérieur à 10 p. 100, puisqu'il s'établit à 10,8 p. 100.

• (1055)

Statistique Canada a déclaré que cette amélioration n'était pas attribuable en premier lieu à la création d'un grand nombre de nouveaux emplois, mais plutôt au fait que beaucoup de Canadiens ont tout simplement cessé de se chercher un emploi. Ils ont perdu espoir. Ils ont quitté la main-d'oeuvre active et réduit ainsi le bassin de travailleurs.

Sans cela, le taux de chômage, qui est encore beaucoup trop élevé dans tout le pays, notamment dans ma ville de Windsor et dans de nombreuses autres villes du genre, n'aurait absolument pas baissé.

Pour justifier les incessantes demandes d'emprunts du gouvernement, le ministre des Finances a parlé des bienfaits de sa politique.

Je le répète, comme dans le cas d'une entreprise dans le secteur privé, les recettes du gouvernement ne coïncident pas avec ses dépenses et ses besoins d'emprunts. Ainsi, en se servant de ce débat sur la Loi portant pouvoir d'emprunt pour rappeler et justifier la politique économique du gouvernement, le ministre des Finances, bien qu'il soit maître dans l'art de la discussion et que ce soit un très bon orateur, n'a pas du tout réussi à nous prouver les raisons pour lesquelles les Canadiens devraient continuer d'appuyer sa politique.

Quand le gouvernement parle de sa politique économique actuelle et future, il ne prend aucun engagement à l'égard de la croissance économique, aucun engagement à favoriser, en priorité, la croissance économique en tant que solution partielle à ses problèmes—qu'il s'agisse du chômage, du déficit annuel ou de l'accumulation de la dette publique.

Nous avons effectivement besoin d'une gestion judicieuse des finances. Nous avons effectivement besoin de contrôler les dépenses du gouvernement. Si, comme l'a admis le ministre aujourd'hui, les recettes gouvernementales sont faibles, c'est à cause de l'absence de croissance économique. Or, à moins que le gouvernment n'adopte une politique visant à encourager la croissance économique, nous n'arriverons jamais à venir à bout du problème de la dette et de celui du déficit. Nous ne parviendrons

certainement pas à régler le problème du chômage chronique et aigu.

Ce qu'il nous faut, c'est une chose à l'égard de laquelle le gouvernement a toujours refusé de s'engager—allant, au contraire, dans la direction opposée. C'est un engagement à l'égard de la croissance économique en tant que priorité de la politique gouvernementale pour régler non seulement le problème de la dette et celui du déficit mais aussi, ce qui est important, le problème de l'emploi et tout ce qu'il signifie pour les Canadiens qui doivent retrouver espoir et confiance en l'avenir. C'est là une différence fondamentale entre les conservateurs et les libéraux.

C'est là une différence fondamentale entre le gouvernement et mon parti qui lui s'est engagé à fonctionner dans un cadre—celui de la responsabilité financière que nous voulons faire jouer en faveur de la croissance économique de façon à assurer aux Canadiens une vie meilleure tant pour le présent que pour l'avenir.

Comme je l'ai déjà dit, ce que les Canadiens doivent se demander, surtout au cours des prochains mois, c'est pourquoi, si la politique des conservateurs est tellement efficace, l'économie est encore si mal en point. Ils ont assez de jugeotte pour se rendre compte que la politique économique du gouvernement fait du tort au Canada et que peu importe les changements qui se produisent à la tête du Parti conservateur, ce sera toujours pareil. Le remède sera toujours le même et toujours aussi mauvais. Au lieu d'améliorer les choses, il ne donne pas espoir et confiance, mais il crée un malaise économique et social.

Le ministre n'a pas su nous convaincre de l'efficacité de la politique économique du gouvernement qui doit être rejeté en même temps que sa politique. C'est sans doute ce qui va se passer aux prochaines élections. Un nouveau gouvernement libéral efficace sera bientôt au pouvoir. Il veillera à l'intérêt présent et futur de tous les Canadiens.

• (1100)

Mme le vice-président: Puisqu'il ne reste qu'une minute, le député d'Essex—Windsor ne préférerait-il pas attendre après la période des questions pour entamer son discours? Déclarons qu'il est 11 heures et passons aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, le tiers de toutes les recettes fiscales que la ville d'Ottawa a touchées l'an dernier provenaient du gouvernement du Canada.

Dans leur exposé économique de décembre dernier, les conservateurs ont annoncé qu'ils gelaient le montant des subventions versées en remplacement de taxes au niveau de 1992. La réalité, c'est que le gouvernement conservateur a unilatéralement réduit ses propres taxes et a imposé aux contribuables de la ville une hausse de 5 p. 100. D'après le Conseil municipal d'Ottawa, ce gel le privera d'environ 4,5 millions de dollars en 1993. Ce manque d'argent devra être comblé par les autres contribuables.

Cette décision inadmissible va en l'encontre de l'effort de collaboration que déploient depuis des années les municipalités et le gouvernement fédéral. Hier, nous avons entendu dire que le gouvernement, et je le souligne, pourrait assumer une partie de la hausse qu'il doit verser aux municipalités en renégociant la base d'imposition.

J'invite le gouvernement à agir comme un contribuable responsable, comme nous le faisons tous et. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

DOUANES CANADA

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour dire que j'approuve les nouvelles selon lesquelles Douanes Canada se prépare à lancer une initiative intitulée «Nouvelles relations d'affaires». Je loue les efforts déployés pour rationaliser les méthodes et réduire les coûts.

J'espère également que l'initiative NRA comportera une nouvelle méthode plus pratique pour les Douanes de s'acquitter de leurs fonctions à la frontière. La prétendue «méthode sans tracasserie» semble avoir disparue rapidement et discrètement dans ma circonscription de Sarnia—Lambton.

Article 31 du Règlement

Des chefs de petite entreprise sont venus frapper à ma porte pour se plaindre qu'aux douanes, on semblait prendre plaisir à leur rendre le processus plus compliqué et plus coûteux.

Cela se passe au moment où le gouvernement tente de relancer, soutenir et encourager la petite entreprise qui est le moteur de notre économie.

J'espère qu'il sera possible d'examiner l'initiative Nouvelles relations d'affaires du ministère. Revenu Canada peut compter sur mon entière collaboration et même plus s'il cesse de s'en prendre aux petits entrepreneurs.

* * *

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, ces derniers mois, plusieurs lecteurs ont adressé des lettres aux journaux pour corroborer les dires du premier ministre Bob Rae et d'autres dirigeants politiques provinciaux selon lesquels le gouvernement fédéral réduit de façon draconienne les transferts aux provinces.

L'expression «réduit de façon draconienne» est contraire à la vérité puisqu'il n'y a pas eu de réduction du tout, et je m'explique. Depuis 1984, les transferts du gouvernement fédéral aux provinces ont augmenté au rythme moyen de 5,4 p. 100, ceux de l'Ontario s'étant accrus de 6,2 p. 100 en moyenne.

Les transferts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, qui comprend des choses comme l'aide sociale et les services communautaires, ont augmenté très rapidement. Pendant la poussée démographique en l'Ontario, les besoins de la province se sont accrus à un rythme moyen de 20 p. 100 par année. On se demande quelles politiques ont provoqué une hausse de 20 p. 100 des coûts sociaux pendant la poussée démographique.

Certes, pendant la même période, les dépenses de l'Ontario ont plus que doublé, passant de 22,5 milliards de dollars à des dépenses anticipées de 50,9 milliards de dollars pour l'exercice de 1993. Les paiements de transfert à l'Ontario ont augmenté sans cesse de 1984 à 1990 à un rythme moyen de presque 12 p. 100 par année. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

LA VILLE DE SAINT-LAURENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, Saint-Laurent célèbre cette année son centenaire. À compter du 26 septembre, le comité du centenaire offrira un agenda souvenir aux résidants, commerces et industries, et vendra un passeport d'accès aux festivités.

Pendant ses 100 ans d'histoire, la ville de Saint-Laurent est devenue une des plus belles villes de la province et la deuxième au niveau industriel. Nous sommes devenus une ville culturellement riche par le biais du théâtre, de la peinture et de la musique d'ici.

Cette année, la ville de Saint-Laurent invite tout le monde à venir nous découvrir. Je souhaite à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Laurent un joyeux centenaire.

• (1105)

[*Traduction*]

La population de Saint-Laurent a beaucoup à célébrer pendant cette année du centenaire. J'invite tout le monde à venir découvrir la ville de Saint-Laurent que je connais depuis de nombreuses années. C'est un endroit où il fait bon vivre et brasser des affaires. Bonne fête, Saint-Laurent!

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT DES CARTES DE CRÉDIT

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, l'annonce d'une réduction d'un point de pourcentage du taux d'intérêt applicable aux cartes de crédit par les banques canadiennes est encourageante. Le taux est maintenant de 15,75 p. 100. La valeur totale des achats à crédit au Canada continue pourtant d'augmenter d'une année à l'autre, même si nous traversons une période difficile.

Comme 50 p. 100 seulement des titulaires de cartes de crédit remboursent leur solde chaque mois, la dette accumulée atteint presque 11 milliards de dollars et continue de s'accroître.

C'est une situation inacceptable. Alors que le taux préférentiel est de 6 p. 100, les émetteurs de cartes de crédit ne peuvent certainement pas se faire une gloire d'avoir abaissé leur taux. L'écart qui sépare celui-ci du taux préférentiel est encore de près de 10 points.

C'est de l'escroquerie que de faire payer aux Canadiens des taux aussi excessifs. Je prie instamment le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales de faire enquête sur ces taux d'intérêt élevés et de

commencer à protéger les Canadiens contre ces requins du crédit.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, le gouvernement continue de faire preuve d'arrogance et de mépris pour la démocratie.

En limitant à deux jours le débat sur le fond de l'Accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement conservateur prive non seulement les gens du Nord mais, en fait, tous les Canadiens de leur droit fondamental de voir leurs représentants exprimer en leur nom leurs préoccupations au Parlement.

Les habitants du Nord veulent connaître les répercussions de l'ALÉNA sur eux en ce qui concerne notamment les télécommunications, les exportations d'eau et les retombées économiques locales de l'exploitation de leurs ressources.

Quatre-vingts pour cent de mes électeurs n'ont pas le téléphone. Qui donc paiera pour le faire installer lorsque les sociétés américaines prélèveront tous les profits dans l'industrie des télécommunications? L'eau est une ressource essentielle pour les habitants du Nord de notre pays, mais elle n'est pas protégée par cet accord.

L'ALÉNA limite aussi la capacité des gouvernements de garantir que l'exploitation des ressources entraînera des retombées économiques locales sur le plan de l'emploi, de la transformation secondaire, du partage des recettes et du traitement préférentiel pour les entreprises locales.

L'ALÉNA est mauvais pour le Nord, et le gouvernement paiera cher pour avoir limité ce débat.

* * *

[*Français*]

L'ENTREPRENEURSHIP

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, il me fait extrêmement plaisir de vous souligner une initiative magnifique d'un syndicat de chez moi, dans le beau comté de Richmond—Wolfe, à Asbestos en particulier, où les travailleurs ont décidé d'investir une somme de 5 millions de dollars dans leur propre entreprise. Cette initiative fut entreprise par un syndicat qui s'est lui-même impliqué pour mettre sur pied une coopérative d'investissement.

On peut imaginer déjà les avantages fantastiques que cette collaboration entrepreneuriale peut amener. Pensons à de meilleures relations de travail, par exemple, entre les patrons et les syndicats qui étaient généralement divisés et qui seront, dorénavant, des co-investisseurs. Pensons aussi à cette fierté et appartenance dans l'entreprise où les deux partenaires, initialement divisés dans la tradition, se concertent pour produire un produit de meilleure qualité, parce que les relations et l'appartenance sont là. On peut parler aussi, bien sûr, des conséquences de tout cela au plan économique régional. C'est donc un exemple à donner.

Je voudrais souligner cette importante contribution d'un syndicat et je félicite donc mes concitoyens de leur investissement.

Mme le vice-président: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉCHANGES INTERPROVINCIAUX

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, la semaine dernière, lorsque le ministre du Commerce extérieur a rencontré des ministres provinciaux, la suppression des barrières aux échanges interprovinciaux figurait à l'ordre du jour. Pourtant, ici même, dans la capitale nationale, on trouve un des exemples les plus flagrants de barrière interprovinciale qui entrave le développement économique de la région.

Les municipalités des deux rives ont pris la chose en main. Elles ont déjà convenu de ne faire dans l'embauche aucune discrimination en fonction du lieu de résidence, et elles prennent d'autres mesures pour éliminer les barrières commerciales dans l'industrie de la construction. Or, les municipalités ont besoin de la collaboration du gouvernement fédéral et des deux gouvernements provinciaux pour faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour tous.

Si le ministre des Finances tient vraiment à supprimer ces barrières, je l'exhorte à faire en sorte que les travailleurs des deux rives aient les mêmes possibilités d'embauche pour la construction du nouvel immeuble des archives à Gatineau.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, une fois encore, les partisans de la construction d'un pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick demandent au gouvernement fédéral de se plier à une décision de la cour relativement à l'article 12 et de réaliser le projet.

Article 31 du Règlement

Parmi les partisans de ce projet, on compte non seulement des groupes du monde des affaires, mais aussi des organismes représentatifs de la collectivité, notamment le syndicat des ouvriers agricoles, la fédération des agriculteurs, le syndicat des menuisiers, la fédération des travailleurs ainsi que les chambres de commerce de Charlottetown, de Summerside et de Kensington, l'association des entrepreneurs de voirie, l'association de l'industrie du tourisme, l'association des fabricants, l'association de l'industrie du bâtiment, l'association de l'industrie de l'hôtellerie, le bureau des comptes, l'association de l'industrie de la restauration, l'association des ingénieurs et l'association des agents d'immeubles, pour ne nommer que ceux-là.

• (1110)

Il est clair que la majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard souhaitent la construction de ce pont et en ont besoin. Je presse le gouvernement d'aller de l'avant, de respecter les conditions posées par les tribunaux et d'entamer les travaux de construction.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Le Canada peut faire une différence quant aux progrès réalisés dans le monde relativement au respect des droits de la personne. Notre pays devrait prendre l'initiative et faire en sorte que la Conférence mondiale sur les droits de la personne, qui se tiendra à Vienne cet été, soit un succès. Ce succès peut se mesurer par les nouvelles mesures concrètes prises pour renforcer la notion de responsabilité des pays membres face à l'engagement qu'ils ont pris de respecter les droits de la personne, ainsi que par l'élargissement des mécanismes des Nations Unies pour protéger les femmes, les autochtones, les réfugiés, les handicapés, les partisans de la démocratie et les travailleurs communautaires.

Dans le passé, il a été trop facile de nier le caractère universel de la Déclaration des droits de l'homme en invoquant des différences d'ordre culturel et économique. Le Canada serait bien inspiré d'inclure au sein de sa délégation à Vienne un vaste éventail de Canadiens, notamment des représentants des organisations non gouvernementales qui défendent les droits de la personne.

Ces ONG ont un sens aigu de la nécessité d'accomplir des progrès vers le respect universel des droits de la personne. Le Canada pourrait faire bon usage de cette sagesse dans le cadre des discussions qui se dérouleront.

* * *

LE DÉFICIT

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, récemment la ministre de la Défense nationale et candidate au congrès d'investiture de son parti a déclaré que non seulement elle réduirait le déficit fédéral, mais qu'elle ferait aussi en sorte que le budget soit équilibré d'ici la fin de son premier mandat. Le ministre de l'Environnement en a rajouté en disant qu'il réduirait le déficit sans augmentation d'impôt ni compression des programmes sociaux.

Les Canadiens auraient intérêt à manifester un peu de scepticisme face à l'approche simpliste des conservateurs en matière de réduction du déficit. Le bilan des conservateurs est éloquent. Dans son premier budget, le ministre des Finances de l'époque, le ministre actuel du Commerce extérieur, avait dit qu'il ramènerait le déficit à 18 milliards de dollars avant la fin des années 1980. Pourtant, en 1990, le déficit se chiffrait à 30, 5 milliards de dollars. Le ministre a raté son objectif de peu, soit la bagatelle de 12,5 milliards de dollars. Il va sans dire que ce déficit a encore augmenté depuis.

La ministre de la Défense nationale ne devrait pas supposer que les Canadiens ne savent pas compter. On ne réduit pas le déficit en consacrant 5,8 milliards de dollars à des hélicoptères de combat.

Si les Canadiens veulent une approche réaliste relativement à la réduction du déficit, ils auraient intérêt à voter pour le Parti libéral.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Depuis six mois, la recherche et le développement dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière au Canada semble reprendre. On a en effet observé une augmentation des ventes de terrains, des licences d'exploitation de puits, ainsi que des opérations de forage.

Ce redressement est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment les compressions budgétaires que s'est imposée l'industrie, les améliorations technologiques, la hausse du prix du gaz naturel et les initiatives du gouvernement pour créer un environnement axé sur le marché et fournir au secteur privé la structure stable et non discriminatoire dont il a besoin pour prendre des décisions.

C'est dans cet esprit de collaboration que le gouvernement a récemment annoncé à Devon qu'il appuierait les projets d'exploration des sables bitumineux de l'Alberta et du pétrole lourd de l'Alberta et de la Saskatchewan.

L'industrie canadienne tire profit de certaines initiatives gouvernementales, comme les actions accréditives, l'élimination des restrictions s'appliquant à la propriété étrangère et la réforme des redevances versées à l'Alberta. Ces initiatives, qui favorisent la croissance économique de l'ouest du Canada et la création d'emplois, auront des retombées sur les secteurs manufacturier et tertiaire du Canada.

LES AGRESSIONS SEXUELLES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, tous les membres du gouvernement, à partir du premier ministre, ont beaucoup parlé du fait qu'ils ne toléreront absolument pas l'exploitation et les agressions sexuelles. Malheureusement, il arrive trop souvent que leurs actions trahissent leurs promesses.

Dans un article paru aujourd'hui dans l'*Ottawa Citizen*, on rapporte que Transports Canada envisage d'accorder un congé d'un an à un agresseur d'enfants afin qu'il puisse reprendre le travail après avoir purgé sa peine. Est-ce là l'intolérance dont le gouvernement veut faire preuve?

Si le gouvernement était vraiment sérieux, les personnes coupables d'agressions contre les femmes, que leur victime ait été âgée de 13 ou de 30 ans, ne pourraient profiter de conditions d'emploi comme ce genre de congé. Il est inadmissible que le gouvernement préserve un emploi pour un agresseur condamné. Le temps des promesses est révolu, le gouvernement doit passer aux actes.

* * *

L'EMPLOI

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, en 1988, le gouvernement a approuvé l'engagement de dépenses pouvant atteindre jusqu'à 40 millions de dollars, dans le cadre de la Planification de l'emploi, pour des projets pilotes s'inscrivant dans la stratégie d'emploi des jeunes au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, où le taux de chômage des jeunes est le plus élevé.

Ce matin, à Fredericton, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre de l'Éducation supérieure et de la Main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick ont annoncé conjointement que la stratégie d'emploi des jeunes établie par le Canada et le Nouveau-Brunswick sera prolongée d'un an, au coût de 25,45 millions de dollars. À ce jour, cette stratégie a aidé plus de 17 700 jeunes au Nouveau-Brunswick.

• (1115)

J'ai été heureux d'apprendre que ce programme a été prolongé d'un an. Le gouvernement fédéral fournira 16 millions de dollars, tandis que la province versera 9,45 millions de dollars.

Cette stratégie vise à aider les jeunes les plus vulnérables à s'intégrer au marché du travail. Il est important que nous donnions aux jeunes la possibilité de s'instruire et d'acquérir la formation ainsi que l'expérience nécessaires pour se faire une place sur un marché du travail où la concurrence est vive de nos jours.

Le gouvernement conservateur a encore une fois tenu parole en engageant des fonds dans ce secteur.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, à la suite de la rencontre qui a eu lieu cette semaine entre le ministre des Travaux publics et les représentants de la Fédération canadienne des municipalités, au sujet des subventions versées en remplacement des taxes, le gouvernement devrait accepter deux principes importants. Premièrement, le gouvernement fédéral devrait payer sa juste part des taxes municipales établies pour ses propriétés.

Deuxièmement, le gouvernement devrait accepter les réévaluations municipales pour toutes les propriétés, que celles-ci soient résidentielles, commerciales ou publiques. En agissant de la sorte, le gouvernement évitera d'être un fardeau pour les contribuables des municipalités.

L'une des maires, Claudette Cain, de la municipalité de Gloucester, dans ma circonscription, a expliqué au ministre que sa municipalité risque de perdre près de 2 millions de dollars de recettes provenant des propriétés fédérales, ce qui constituera un fardeau injuste pour les autres contribuables.

Le gouvernement conservateur devrait accepter une évaluation fondée sur une juste valeur marchande et payer, sur ses propriétés, sa juste part de taxes.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, les temps sont durs pour le Nouveau Parti démocratique et ses amis du monde syndical. Où sont Bob White et Daryl Bean quand on a besoin d'eux?

Que se passe-t-il? Bob Rae va réduire le salaire des fonctionnaires provinciaux. Il ne vise pas Maurice Strong et son salaire de 250 000 $, mais les travailleurs du secteur hospitalier, les employés d'entretien et autres.

Qu'en est-il de sa grande philosophie socialiste? Où sont ceux qui manifestaient contre les gels des salaires décrétés par le gouvernement central? Ils devraient scander: «Pas de réductions salariales pour les travailleurs de l'Ontario.»

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, j'adresserai ma question au vice-premier ministre.

Le gouvernement canadien fait face à un dilemme. L'ambassadeur du Mexique au Canada a déclaré aujourd'hui que le Mexique n'approuvera aucun accord parallèle qui lui imposera des normes d'environnement ou de travail.

Par contre, le représentant commercial des États-Unis soutient que l'ALÉNA ne sera ratifié que s'il comporte des garanties relativement à ces normes. Ces deux positions sont tout à fait différentes, contradictoires même.

Quelle est la position du gouvernement du Canada? Est-il du côté des Mexicains ou du côté des Américains? Le gouvernement a-t-il une position? Pourquoi ne suspend-il pas l'étude du projet de loi le temps de résoudre ce dilemme?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député veut savoir quelle est la position du Canada sur cette question. Je lui dirai que le Canada prend le parti de la souveraineté. Nous prenons le parti des commissions qui font leur travail et qui arrivent à un consensus entre les trois pays concernés.

La déclaration de l'ambassadeur était tout à fait raisonnable. Les deux ambassadeurs disent la même chose au fond. Celui du Mexique soutient que son pays ne veut pas de commissions qui porteraient atteinte à sa souveraineté. L'ambassadeur des États-Unis est d'accord avec cela, et nous aussi d'ailleurs.

Ce que nous souhaitons, c'est que le dossier de l'environnement et celui des normes du travail progressent sans qu'il ne soit porté atteinte à la souveraineté des trois pays.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je comprends pourquoi ce ministre a choisi de ne pas se présenter à la direction du parti. C'est la réponse la plus ridicule que j'ai entendue à la Chambre des communes en 14 ans. Il dit, d'une part, que nous aurons une commission, mais, d'autre part, qu'elle ne fera absolument rien. Ou bien la commission offre les mesures de protection que veulent les Américains ou bien elle est absolument sans pouvoir, comme le souhaitent les Mexicains.

Quelle est la position du Canada? Quand le ministre se décidera-t-il à donner aux Canadiens une réponse juste et honnête?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, depuis que je siège à la Chambre, il n'y a pas une année où mon collègue n'a pas pris la parole pour nous dire à quel point il se préoccupe de la souveraineté canadienne. Il le fait régulièrement. Maintenant, il demande qu'on mette sur pied une commission qui ne protégerait pas la souveraineté canadienne.

Une voix: Elle violerait la souveraineté.

M. Hockin: Elle violerait la souveraineté canadienne. Nous croyons qu'on peut trouver une solution, comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses reprises dans différents contextes sur la scène internationale. Comme le député le sait très bien, on peut avoir des commissions et on peut avoir des organismes supranationaux qui ne violent la souveraineté d'aucun pays. C'est ce que nous tâchons de mettre au point. Nous recherchons la coopération et le progrès.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, cette réponse vient d'un porte-parole du gouvernement ayant pour politique fondamentale, depuis huit ans et demi, de céder jour après jour une parcelle de sa souveraineté.

• (1120)

Je voudrais demander une fois de plus au ministre de nous préciser la position du Canada. Allons-nous demander l'établissement d'une commission qui aura le pouvoir d'imposer de véritables mesures de protection dans le domaine de l'environnement et du travail afin que l'industrie canadienne ne déménage pas ses pénates là où aucune norme fondamentale n'est appliquée ou allons-nous nous ranger du côté des Américains et dire que nous avons besoin de mesures de protection satisfaisantes?

Pour l'amour de Dieu, au nom des principes fondamentaux de la démocratie parlementaire, le gouvernement va-t-il retarder l'adoption de ce projet de loi jusqu'à ce que les parties sortent de cette impasse de taille?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le député essaie de nous faire croire que les parties sont dans une impasse fondamentale. La réalité, c'est qu'il n'y en a pas. Ce sont trois pays qui ont

leurs propres lois sur la protection de l'environnement, leur propre code du travail et ainsi de suite.

Ce que nous tentons de faire, c'est inciter les parties à commercer dans le cadre du nouvel ALÉNA—et je suis heureux que le député soit satisfait de l'ALÉNA dans son ensemble, qui d'après lui, est un immense pas en avant—sans violer la souveraineté de chacun d'entre eux.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, ces dernières années, les producteurs canadiens d'automobiles, d'acier, de porc, de bois d'oeuvre, de magnésium et j'en passe ont subi des campagnes de harcèlement sans précédent de la part des Américains.

Cette situation nuit sérieusement aux investissements au Canada. Le problème est le suivant: les États-Unis ne signeront pas de nouvel accord commercial sans accords parallèles sur l'environnement et sur les normes de travail. Pourquoi le Canada ne prend-il pas la défense de ses travailleurs et de ses entreprises en insistant pour obtenir un accord parallèle sur une définition des subventions?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, dans le préambule de sa question, le député exprime une inquiétude au sujet des investissements au Canada et des différends commerciaux.

Tout d'abord, qu'il sache que les investissements au Canada atteignent un niveau record. En 1988, plus de Canadiens ont investi à l'étranger que d'étrangers au Canada, ce qui a laissé un déficit des investissements de 2,5 milliards de dollars. À la fin de 1991, nous enregistrions un excédent de plus de 4,3 milliards de dollars, ce qui représente donc un revirement de sept milliards de dollars en notre faveur dans le solde des investissements.

Pour ce qui est du harcèlement dont nous sommes victimes de la part des États-Unis, ce que nous en lisons dans les journaux ne nous donne qu'une image fragmentaire de la situation. Avant la mise en place du mécanisme de règlement des différends, nous étions à la merci des lobbys protectionnistes de Washington. Nous dépensions des millions de dollars en pure perte pour notre défense. Nous avons maintenant des groupes binationaux qui règlent les différends en 315 jours ou moins et nous avons remporté plus de victoires que nous avons subi de défaites devant ces groupes.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, les faits sont très clairs. Au cours des quatre dernières années, le Canada a perdu 16 p. 100 de ses emplois dans le secteur de la fabrication. Les États-Unis n'en ont perdu que 6 p. 100. Où vont nos emplois?

Si le ministre pense que ses mécanismes de règlement des différends sont efficaces, alors pourquoi Robert Millburn, président-directeur général de Stelco, vient-il de déclarer que l'industrie sidérurgique canadienne est perdue si le gouvernement ne peut pas mettre fin au harcèlement commercial que les États-Unis lui font subir.

Pourquoi le gouvernement n'userait-il pas de son pouvoir pour négocier avec les Américains et les Mexicains un accord parallèle mettant fin au harcèlement commercial dont souffre l'industrie sidérurgique canadienne?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, voici les faits dans le secteur sidérurgique: les deux pays ont connu une énorme diminution de la production d'acier, le Canada comme les États-Unis. Le Canada a gagné, en fait, une part supplémentaire du marché américain depuis l'Accord de libre-échange.

Malgré cette progression, nous avons déclaré que nous souhaiterions conclure un accord binational distinct sur l'acier.

Je voudrais remercier le député pour avoir posé cette question parce que le ministre du Commerce extérieur va s'entretenir avec le représentant américain, Mickey Kantor, le 1er avril et la question de l'acier sera soulevée à cette rencontre parce que nous nous efforçons d'obtenir un pacte de l'acier avec les États-Unis.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, tout à fait par hasard, ma question rejoint celles qui portent sur les différends avec les États-Unis au sujet des subventions. Les États-Unis viennent de confirmer qu'ils consacreront cette année un milliard de dollars à leur programme de subventions aux exportations, qui permet au gouvernement américain de subventionner ses ventes de céréales à l'étranger. Pas une fois le gouvernement canadien n'a contesté cet état de choses et n'a exigé la réunion d'un groupe spécial prévu dans l'Accord de libre-échange, dont il fait tant l'éloge.

• (1125)

Je demande au ministre compétent: quand le gouvernement, qui se vante de l'accroissement des échanges commerciaux, exigera-t-il que les Américains mettent fin à leur programme de subventions aux exportations et à leur concurrence déloyale qui nuisent à nos ventes à l'étranger de produits du blé et d'autres céréales?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, puisqu'il est au courant des questions commerciales, le député sait que, dans le secteur agricole, la discipline que préconise le GATT n'est pas bien en place. Nous avons réalisé certains progrès à cet égard avec l'ALÉ, mais personne ne croit qu'il y a une discipline complète dans tous les aspects de l'agriculture, notamment dans les subventions aux exportations de céréales.

Or, le député dit maintenant, ce qui est tout à fait nouveau, qu'il désire que nous recourions aux groupes spéciaux de règlement des différends dans ce cas-ci. Il est maintenant favorable à l'Accord de libre-échange et aux groupes spéciaux de règlement des différends.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, comme le ministre le sait, il mêle les oranges avec le blé, et non avec les pommes.

Le ministre veut se cacher derrière le GATT lorsqu'il tente de nier que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ou ALÉ n'a pas assez de mordant pour protéger les agriculteurs contre des subventions américaines massives. Les agriculteurs ne sont aucunement protégés.

De plus, et je voudrais m'adresser directement au ministre, il sait que l'ALÉNA supprimera la protection minimale dont il se vante et qui est accordée aux agriculteurs par le paragraphe 701(4) de l'Accord de libre-échange. En fait, l'ALÉNA affaiblira les groupes spéciaux dont il fait tant l'éloge.

Pourquoi le gouvernement ne défend-il pas les agriculteurs canadiens? Pourquoi accepte-t-il dans l'ALÉNA un article 701 affaibli et ne dit-il pas un mot pour défendre les céréaliculteurs de l'ouest du Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, je dois demander au député: pourquoi nos exportations de blé aux États-Unis ont-elles augmenté de 30 p. 100? A-t-il lu les conclusions du groupe spécial binational auquel participaient les États-Unis et qui a examiné le différend concernant le blé dur? Le député sait-il que ces huit dernières années, le gouvernement a apporté à l'agriculture une aide s'élevant à plusieurs milliards de dollars chaque année?

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ma question supplémentaire au ministre portera sur un autre domaine de la production agricole, celui des asperges qui a été pratiquement détruit par l'Accord de libre-échange si l'on en croit la lettre qui a été envoyée au ministre de l'agriculture ce mois-ci. En fait, le président du secteur m'a dit aujourd'hui qu'il ne comprenait pas que nous allions de l'avant avec l'ALÉNA, alors que l'on ne fait aucun cas des problèmes comme les leurs.

Je voudrais demander au ministre si le gouvernement rencontrera les producteurs d'asperges, de toute urgence, pour trouver des réponses solides aux problèmes de ces agriculteurs, d'autant plus que l'asperge avait été présentée comme une récolte de remplacement du tabac qui est considéré comme une culture dangereuse? Aidez les producteurs d'asperges de l'Ontario, ils viennent de votre circonscription.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je dirais au député que le gouvernement a toujours travaillé avec les producteurs, indépendamment de la denrée produite, ce qui inclut l'asperge. Nous continuerons ainsi et il y aura des consultations avec les producteurs d'asperges et d'autres choses, comme je l'ai déjà dit.

Tout le monde semble croire que l'Accord de libre-échange nord-américain est la réponse à tous les problèmes. Un accord du GATT est important également. Une mesure législative ne peut pas résoudre tous les problèmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Cardiff: Nous avons eu beaucoup de succès dans nos différends commerciaux avec les États-Unis. C'est ainsi que nous avons réglé la question du porc. Nous avons gagné la plupart des différends concernant des droits compensateurs dont nous avons été l'objet et je pense que nous devrions nous en féliciter et être fiers de toutes les négociations qui ont eu lieu, ainsi que de la façon dont le gouvernement répond aux besoins des agriculteurs.

* * *

• (1130)

LE PROGRAMME D'ACHAT D'HÉLICOPTÈRES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. La situation a beaucoup changé dans le monde entier, sur les plans des finances et de la sécurité, depuis qu'on a décidé d'acheter l'hélicoptère EH-101.

Le ministre des Finances peut-il nous dire si, étant donné l'évolution de la situation, il doit absolument donner suite à cette décision? S'est-il engagé, personnellement, à faire l'acquisition de l'hélicoptère EH-101?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame la Présidente.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, étant donné cette réponse et étant donné le fait que le ministre veut faire savoir au monde entier que les finances du Canada se portent bien et que les investissements internationaux sont sûrs, étant donné l'augmentation constante du déficit fédéral, comment peut-il prouver à la communauté internationale le bien-fondé de sa décision de consacrer 5,8 milliards de dollars à l'achat des hélicoptères EH-101?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il s'agit, en réalité, de 4,4 milliards de dollars échelonnés sur 13 ou 14 ans. Nous voulons faire savoir au monde entier que nous sommes prêts à surveiller nos eaux côtières, à appliquer les lois du Canada, à protéger notre souveraineté, à nous engager dans des activités efficaces de recherche et de sauvetage et à prendre part à des opérations de maintien de la paix.

Mais il y a un prix à payer pour tout ça. Il y a un prix à payer pour protéger notre propre sécurité. Si nous voulons que nos forces armées soient fiables et efficaces, nous devons leur procurer le matériel nécessaire.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Hier, la ministre de la Défense nationale a dit qu'il y avait d'autres façons de réduire les dépenses de défense que celle consistant à annuler le programme d'achat d'hélicoptères EH-101. Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre où ces compressions seraient effectuées?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je le ferai assurément au moment de déposer mon budget. De toute évidence, je n'obtiendrai pas de conseil des députés d'en face.

Ils veulent mettre des hommes et des femmes au service du Canada à l'étranger dans des hélicoptères vieux de 35 ans. Je trouve que c'est une honte, surtout de la part du député. Il devrait connaître mieux le dossier. Chose sûre, on ne le verra pas au volant d'une voiture vieille de 35 ans.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre qui parle de conseils. À propos de conseils, je pense que nous devrions peser le pour et le contre.

Il y a trois ans, le même comité que le gouvernement cite à l'appui du programme d'achat d'hélicoptères EH-101 invoquait déjà des problèmes relativement à ce dossier. Je vais citer la même source que le gouvernement utilise à son compte: «Le comité constate avec inquiétude les retards subis par le projet du nouvel aéronef embarqué suite à des problèmes d'ordre technique survenus à l'étape du développement en Europe et des difficultés à former le consortium.»

Ces problèmes existent toujours. En fait, ils se sont aggravés. Dans ces circonstances, le ministre considère-t-il toujours que les priorités du gouvernement résident dans ce domaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Comme le député l'a signalé, le comité, tout comme le gouvernement d'ailleurs, était intéressé à former le consortium mais, le député le sait, ça n'a pas marché. Suivant la recommandation unanime de ce comité, nous avons donc décidé d'aller de l'avant avec le EH-101.

Je pensais que le député serait heureux d'apprendre que les Hollandais viennent d'annoncer qu'ils songent à équiper leurs frégates de EH-101.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le ministre responsable de la Privatisation et des beaux discours conservateurs a confirmé, en réponse à ma question concernant les exportations d'eau et le libre-échange, que l'article 401 de l'Accord de libre-échange nord-américain s'appliquait aux eaux. Je n'en croyais pas mes oreilles.

J'ai dû vérifier le hansard, qui précise ce qui suit: «Au présent article, «eaux» s'entend des eaux de surface ou souterraines naturelles, à l'état liquide, gazeux ou solide.»

Je voudrais demander, à celui ou celle qui répondra au nom du ministre, si le ministre admettrait que le fait de reconnaître l'eau comme objet de commerce en vertu de l'article 401 comme l'a confirmé le ministre responsable de la Privatisation, assujettit l'exportation d'eau douce du Canada aux autres dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain et, du coup, à l'Accord de libre-

échange Canada–États–Unis, même si ces dispositions n'y font pas expressément référence?

• (1135)

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, le député affirme des choses qu'un collègue de mon parti a qualifiées, sauf erreur, de non fondées. Je vais lui expliquer ce qu'il en est très lentement, en pesant bien mes mots, afin que cela ne se reproduise pas.

L'eau à l'état naturel n'est pas un produit ou un bien susceptible d'être vendu, pas plus que ne le sont les arbres dans le sol ou le pétrole sous la surface du sol. L'eau à l'état naturel n'est pas visée par des accords de commerce internationaux comme l'ALÉNA. L'eau ne peut être assujettie à des accords de commerce internationaux parce qu'elle n'est pas un bien et ne constitue pas, de ce fait, un objet de commerce.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, ce ministre vient de réfuter les observations faites par son collègue le 12 mars.

Ce gouvernement continue à se réfugier derrière la politique du Canada concernant les eaux et l'argument qu'il n'est pas question d'eaux dans la loi de mise en oeuvre de l'accord de libre–échange. C'est ce à quoi ce ministre fait allusion.

Le gouvernement sait pertinemment que, premièrement, sa politique des eaux n'a aucun mordant et que, deuxièmement, les accords internationaux du genre de l'ALÉ et l'ALÉNA ont préséance sur la législation nationale.

Ma question au gouvernement est donc la suivante: quand allez–vous dire la vérité et cesser de mentir au peuple canadien?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, le député utilise des termes inacceptables dans la plupart des cas mais je comprends pourquoi; c'est que ses arguments ne sont pas très solides. Les eaux ne sont pas considérées comme une marchandise et ne peuvent donc faire l'objet d'un commerce et l'article 7 pourrait sans doute rassurer le député à cet égard. Il y est dit: «Il demeure entendu que ni la présente loi ni l'Accord, à l'exception de l'article 302 de celui–ci, ne s'appliquent aux eaux.»

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Permettez–moi de dire sur quoi porte l'article 302.

M. MacWilliam: Vous avez mentionné l'article 401.

M. McKnight: J'aimerais que le compte rendu indique que j'ai parlé de l'article 302. Que le député sache que l'eau dont il est question dans cet article est de l'eau mise en bouteille; le député de Yorktown—Melville est en faveur de l'exportation de l'eau en bouteille qui représente un débouché commercial extrêmement intéressant pour tout le Canada.

M. MacWilliam: Vous mentez!

M. McKnight: Madame la Présidente, une question de privilège. Le député dit que je mens. Ce langage est inacceptable.

Des voix: Qu'il se rétracte!

M. Andre: Nystrom, demandez–lui de se rétracter.

M. Benjamin: Après la période des questions.

Mme le vice–président: De telles accusations n'ont pas leur place à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Mme le vice–président: Je demande au député de se rétracter maintenant.

M. MacWilliam: Madame la Présidente, je vais retirer la remarque que j'ai faite à l'égard du gouvernement.

M. Gauthier: Rétractez–vous donc!

M. MacWilliam: Je crois comprendre que ce gouvernement et la plupart des ministériels n'ont probablement pas lu ces dispositions. Si. . .

Mme le vice–président: Je demande au député de se rétracter immédiatement et inconditionnellement.

M. MacWilliam: Madame la Présidente, je viens juste de me rétracter. J'ai dit qu'il pouvait tout simplement s'agir d'un malentendu.

Mme le vice–président: Merci. Le député s'est rétracté.

* * *

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En ce moment même, des agences de recouvrement qui tentent de renouveler leurs contrats harcèlent des jeunes femmes et des jeunes hommes sans emploi afin qu'ils remboursent leurs prêts d'étudiants, ce qu'ils sont évidemment incapables de faire. On les poursuit à toutes heures du jour, à la maison, sur les lieux de travail le cas échéant et lors d'événements sociaux. Pourquoi le gou-

vernement refuse-t-il d'aider ces jeunes Canadiens à un moment où ils en ont le plus grand besoin?

• (1140)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, c'est précisément ce que nous tentons de faire et c'est justement l'objectif que la secrétaire d'État vise à atteindre en prenant de nouveaux arrangements avec les institutions prêteuses.

Le député a parfaitement raison. Il y a un nombre anormalement élevé de prêts d'étudiants en souffrance et cette situation est due en grande partie aux arrangements actuellement en vigueur auprès des institutions financières.

C'est justement en songeant à cela que nous tentons de modifier le système. Certaines propositions ont été présentées à la ministre, qui les étudie à l'heure actuelle. Je peux affirmer au député que nous tiendrons compte de ses observations.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Une partie du problème vient du fait qu'il n'y a pas d'emplois pour ces jeunes; ils ne peuvent rembourser leurs emprunts s'ils ne gagnent pas d'argent.

[*Français*]

Chez moi, en ce moment, dans ma circonscription, j'ai une commettante, une jeune mère, qui a trois enfants, qui est incapable de rembourser son prêt-étudiant parce qu'elle n'a pu trouver de travail. Elle risque de perdre son crédit pour enfants car on l'a menacée de perdre ce crédit pour enfants ainsi que sa remise d'impôt. En ce moment, elle est harcelée par une agence de recouvrement. Pourquoi le gouvernement permet-il ce harcèlement chez cette femme ainsi que sa famille? C'est tout à fait injuste.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je comprends sincèrement l'émotion du député à l'égard de ce dossier. C'est une question sérieuse que je traiterai très sérieusement.

Il devrait toutefois réaliser qu'il existe en vertu des arrangements actuels, et qu'il existera aussi dans le nouveau système, des dispositions qui obligent les prêteurs à tenir compte des difficultés que peut rencontrer un étudiant. Le système actuel est suffisamment souple et accommodant pour aider les étudiants à cet égard et c'est très clairement défini.

Je demanderais au député de prendre connaissance de ces dispositions et de déterminer si elles pourraient être utiles?

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le milieu de l'enseignement postsecondaire, notamment le Groupe consultatif national de l'aide aux étudiants, a été laissé dans l'ignorance en ce qui concerne les propositions gouvernementales exposées dans le document de demande de financement du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas consulté ce groupe? En outre, peut-il m'assurer ici aujourd'hui qu'il va solliciter, examiner et appliquer les recommandations des représentants des étudiants à cet égard?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme je l'ai fait savoir ici hier, l'ancien ministre a bel et bien consulté non seulement la Fédération canadienne des étudiants, mais encore l'Association des universités et collèges du Canada et leur a exposé les propositions de façon générale.

Le député reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'il faut tenir compte du caractère commercial de ces négociations. Mais la ministre actuelle m'a assuré qu'elle tiendra compte des instances présentées.

Nous essayons d'améliorer le système. Le collègue du député vient de dire que le système comporte des lacunes. Nous nous efforçons d'améliorer le système afin que les étudiants y aient accès à un coût raisonnable pour eux-mêmes comme pour les contribuables.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'aimerais savoir du ministre quelles mesures il entend prendre pour s'assurer que les banques ne refuseront pas le prêt-étudiant aux gens qui souffrent d'un handicap physique, ou qui pour raison d'âge auront moins de chance de se trouver un emploi. Donc, quelles mesures le ministre va-t-il prendre pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'injustice vis-à-vis les étudiants canadiens et les étudiantes canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je crois avoir répondu à cette question, madame la Présidente. C'est ce que la ministre essaie de faire à l'heure actuelle.

Elle a sollicité des propositions. Elle en a reçu et on est en train de les réévaluer. Notre but est de nous assurer d'une bonne accessibilité des prêts aux étudiants à un coût raisonnable. Il faut que les étudiants bénéficient d'un accès juste et équitable à ces prêts, que les institutions financières prêteuses touchent un profit juste et raisonnable pour la comptabilité qu'elles doivent faire et que cela se fasse à un coût raisonnable pour les contribuables.

• (1145)

J'assure au député que nous prenons cette question autant au sérieux que lui.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le raccordement permanent est essentiel pour le Canada atlantique, pas seulement en tant qu'élément du réseau de transport dans cette région, mais aussi en tant qu'outil lui permettant d'être plus compétitif. Le gouvernement fédéral a toujours appuyé le projet de raccordement permanent.

Le gouvernement fédéral est-il toujours fermement engagé à l'égard de ce projet, va-t-il prendre les mesures nécessaires pour satisfaire aux deux conditions fixées récemment par la Cour fédérale et donner suite à ce projet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le gouvernement est toujours fermement engagé à l'égard de ce projet. Je l'ai fait savoir dans l'Exposé économique que j'ai présenté en décembre, et rien n'a changé depuis si ce n'est que nous devons maintenant tenir compte de la décision rendue par la Cour fédérale.

Le ministre des Travaux public essaie actuellement de voir s'il y a moyen de donner suite à ce projet. Mais encore une fois, je rappelle au député que nous devons tenir compte de la décision de la Cour fédérale et y donner la suite appropriée.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie.

De récentes déclarations ont fait allusion à la viabilité financière de l'industrie gazière et pétrolière dans l'Ouest canadien. La récente signature des accords concernant le projet Hibernia entre Murphy Oil et le gouvernement fédéral se révélera indispensable à la stabilité financière des provinces atlantiques dans le secteur énergétique.

Le ministre peut-il informer la Chambre de la situation actuelle dans l'Ouest canadien et nous préciser les attentes du gouvernement à l'égard de la prospérité future de cette industrie?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, le député reconnaît l'importance de cette industrie dans l'Ouest canadien et ailleurs au Canada, et ses hypothèses concernant le projet Hibernia sont justes.

Je déclare au député que les activités, y compris les soumissions relatives aux concessions, se sont multipliées dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. Je l'informe également que le nombre de licences pour exploiter des puits a doublé depuis l'an dernier, passant de 780 à 1780, je crois. En outre, dans les installations de forage en exploitation, l'activité dans chaque puits a augmenté de 60 p. 100 par rapport à l'an dernier.

L'investissement, ou le réinvestissement de la marge brute d'autofinancement, sera supérieur à 5 milliards de dollars cette année, ce qui représente une hausse presque de 5 p. 100 par rapport à l'an dernier, bien que ce soit la tendance habituelle. Bref, l'activité économique a augmenté.

C'est bon signe pour le secteur de la production pétrolière de l'Ouest canadien, ainsi que pour le Canada tout entier. Les gouvernements des provinces et du Canada méritent des félicitations, de même que l'industrie parce qu'ils se sont montrés confiants et qu'ils ont collectivement pris les mesures qui sont à l'origine de cette activité accrue.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, récemment, le vice-premier ministre a annoncé que son gouvernement allait présenter une mesure habilitante pour lui permettre d'apporter les modifications qu'il souhaitait à la subvention du Nid-de-Corbeau sans avoir à consulter davantage la Chambre.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire à quel moment cette mesure habilitante va être présentée et, chose plus importante encore, pourquoi on en saisit la Chambre? Pour quelles raisons ne présente-t-on pas un projet de loi, une mesure plus positive décrivant exactement ce que son gouvernement projette de faire avec cette subvention?

Il serait bon pour une fois d'avoir l'occasion de tenir un véritable débat sur cette question à la Chambre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, l'affirmation du député est tout à fait inexacte; il dénature énormément les faits.

Le ministre de l'Agriculture a répondu à ces questions et il cherche à trouver une solution nationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées. Les consultations en question se déroulent actuellement et elles vont se poursuivre.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, c'est le ministre qui a signalé dans un communiqué de presse que le gouvernement entendait présenter une mesure habilitante pour apporter des modifications à la subvention du Nid-de-Corbeau et en ce qui concerne les problèmes qui pourraient se poser, cette subvention est déjà en piteux état. Cela est attribuable aux mesures prises par un gouvernement en sursis qui veut que les députés lui accordent maintenant le droit de pouvoir détruire comme bon lui semble le peu qui reste de cette subvention sans avoir à consulter vraiment ni les producteurs de l'ouest du pays ni la Chambre.

Pourquoi le ministre ne fait-il pas preuve de courage en consultant vraiment les gens de l'Ouest. Faites-en une question électorale et laissez les gens décider.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, pour tirer les choses au clair, voici exactement ce qu'on disait dans le document d'information sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest:

• (1150)

En ce qui concerne la méthode de paiement de la subvention du Nid-de-Corbeau aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, les ministres se sont entendus pour continuer le processus actuel tendant à trouver une solution nationale axée sur le revenu agricole global qui ressemblerait au Compte de stabilisation du revenu net. Cela met en cause tous les producteurs de toutes les régions du pays, ainsi que tous les gouvernements.»

Ce processus, qui relève du ministre de l'Agriculture, est en marche et va se poursuivre.

Questions orales

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En 1984, l'actuel premier ministre a déclaré que les nominations faites par un premier ministre à la veille de son départ étaient répréhensibles et que les Canadiens ne devraient pas avoir à en payer le prix.

Dans ce cas, comment le gouvernement, que représente le vice-premier ministre, peut-il avoir, en bonne conscience, nommé au Sénat le président de la campagne des conservateurs en l'Alberta et le vice-président du Parti conservateur dans les Prairies un bon mois après l'annonce de la démission du premier ministre? Pourquoi le gouvernement a-t-il changé d'avis et trahi la confiance des Canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): N'est-il pas étrange, madame la Présidente, que le député de Glengarry—Prescott—Russell n'ait pas pris la parole la semaine dernière pour dénoncer la nomination d'un libéral au Sénat, M. Jean-Claude Rivest? Le député n'en a pas soufflé mot.

Le Sénat existe. Le député sait que le premier ministre et tous les députés ont fait une campagne très vigoureuse pour obtenir que les sénateurs soient élus. Nous n'avons pas réussi. Le Sénat est là, il existe.

Je crois que le député devrait se dire satisfait que les quatre dernières personnes nommées, comme toutes celles qui ont été nommées avant elles, soient des Canadiens remarquables. Elles feront un travail exceptionnel.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, le ministre n'a pas compris. La ministre de la Défense nationale aurait déclaré hier que le premier ministre ne devrait pas combler les postes vacants au Sénat avant les prochaines élections. Pour une fois, je suis d'accord avec elle, et non avec le ministre d'en face.

Pourquoi le vice-premier ministre ne suit-il pas les conseils de la ministre de la Défense nationale? Pourquoi ne déclare-t-il pas tout de suite qu'il n'y aura plus de nominations?

Vous avez le choix.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, tout d'abord, une mise au point, ce qui s'impose souvent après les interventions du député. Hier, la ministre de la Défense nationale a dit: «Le Sénat est une réalité dont il faut tenir compte.» C'est ce que le premier ministre a fait. Il a nommé au Sénat deux Canadiens exceptionnels.

Je puis vous assurer qu'aucun de ceux qui ont été nommés ne s'amusera avec des mirlitons et des cloches, ni n'aura un comportement semblable à celui des amis du député à l'autre endroit.

* * *

LE VIETNAM

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, il a été clairement démontré que le gouvernement communiste du Vietnam se rend coupable de violations des droits de la personne. Par conséquent, je voudrais que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise si elle est au courant du fait que le gouvernement vietnamien détient, pour des motifs dont la légitimité reste à établir, deux Canadiens et 14 Américains, coupés de tout contact avec l'extérieur.

Je voudrais savoir quelles démarches la secrétaire d'État a faites auprès du gouvernement vietnamien pour assurer la sécurité des deux détenus canadiens.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je suis au courant de la situation des deux Canadiens et des autres personnes qui seraient détenus au Vietnam. Nous n'avons pas de précisions à ce sujet. Nos représentants consulaires ont fait savoir au gouvernement vietnamien que nous nous attendons à ce qu'il respecte les droits fondamentaux des prisonniers et leur donne accès aux services de notre consulat et à ce qu'il respecte également leurs droits au cours des procédures ultérieures.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, les familles de ces Canadiens doivent connaître le sort réservé aux êtres qui leur sont chers. Je voudrais que la ministre nous dise quelles mesures elle prendra pour garantir que ces deux citoyens canadiens puissent revenir, sains et sauf, dans leur pays.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, nous ne connaissons pas encore les accusations portées contre ces Canadiens. Nous avons communiqué avec les autorités vietnamiennes et faisons tout en notre pouvoir pour aider les détenus canadiens. Nous entrerons en contact avec leurs familles.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mercredi, deux membres de la force de maintien de la paix en Bosnie ont été blessés. Hier, un autre membre de cette force a été tué. Je tiens à exprimer toute ma sympathie à la famille du caporal-chef John Ternapolski.

• (1155)

La ministre peut-elle nous expliquer les circonstances du décès du caporal Ternapolski?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, au nom du gouvernement, je m'associe à la députée pour exprimer nos sentiments de sympathie à la famille.

Une enquête est en cours au ministère de la Défense. Pour le moment, nous ne disposons pas de beaucoup de détails, mais il semble s'agir d'un simple accident de la route. Trois personnes se trouvaient dans le véhicule au moment de l'accident et deux en sont sorties indemnes. Malheureusement, le caporal a été tué. Il n'y avait apparemment pas d'hostilités dans la région au moment de l'accident. Le ministère de la Défense fera une enquête complète, et j'ai demandé qu'un rapport circonstancié me soit communiqué dans les plus brefs délais.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser à la même ministre.

Selon le commander William Fenwick, représentant du Canada au sein de la commission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les crimes de guerre en Bosnie, cette commission ne peut pas faire son travail avec le maigre budget dont elle dispose.

Que fait le Canada et que fait la ministre pour que cette commission ait les fonds nécessaires pour s'acquitter de son important mandat?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, tout d'abord, nous avons bel et bien offert les services du commander Fenwick. Nous fournissons donc déjà une partie des ressources humaines nécessaires à la création du tribunal des crimes de guerre. Nous exhorterons d'autres pays à faire de même. Nous examinerons aussi les besoins au fur et à mesure que ce projet se concrétisera.

Il s'agissait là d'une initiative essentiellement canadienne, puisque nous avons soulevé la question à Londres, puis à Stockholm, en décembre. Je suis très heureuse que les Nations Unies aient maintenant décidé de poursuivre les criminels de guerre, et j'estime que nous devrions suivre ce dossier à l'avenir.

Nous exhorterons les Nations Unies à adopter les règles nécessaires à cette fin et nous inviterons fortement les pays qui en sont membres à fournir les ressources qui s'imposent. Nous fournissons déjà nos propres ressources en prêtant une partie du personnel nécessaire et en aidant à parrainer la conférence de Vancouver.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelque temps, la ministre a déclaré publiquement que les Canadiens auraient la possibilité de participer au débat sur la nouvelle orientation de l'aide extérieure, celle-ci devant être moins axée sur des actions humanitaires dans les pays du tiers monde et prendre plutôt la forme d'une aide économique aux pays émergents de l'Europe de l'Est et à la Russie.

Compte tenu du budget imminent qui risque de geler les dépenses et d'ainsi empêcher la tenue de cette discussion, quelle possibilité la ministre va-t-elle donner au grand nombre de Canadiens intéressés de se faire entendre?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, des discussions se déroulent actuellement à plus d'un niveau.

Nous étudions présentement notre programme d'aide dans son ensemble, en tenant compte de divers aspects. Premièrement, l'aide accordée est plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1984 et, dans l'ensemble, cette aide a augmenté. Des compressions ont néanmoins été faites suite à des budgets antérieurs. Nous examinons comment cette aide sera accordée dans l'avenir, en regard du document intitulé *Partageons notre avenir*. Nous tenons compte non seulement des changements qui surviennent en Europe centrale et en Europe de l'Est, mais aussi de la question de savoir s'il y a lieu de modifier l'aide que nous dispensons à des pays du tiers monde.

Certes l'aide au développement connaît certains succès. Par exemple, certains pays latino-américains qui, dans le passé, bénéficiaient de l'aide étrangère, sont maintenant devenus plutôt des partenaires commerciaux. Nous examinons cette question en essayant de voir comment mieux cibler notre aide dans le contexte actuel.

Ma collègue, la ministre des Relations extérieures, et moi-même travaillons en étroite collaboration relativement à tous les aspects de notre programme d'aide. Nous allons témoigner devant le comité responsable et les consultations habituelles auront lieu avec les ONG et autres intéressés, une fois que nous aurons approuvé le document.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre se rappelle sûrement que, un peu plus tôt au cours de la période des questions, son collègue a mentionné que le ministre du Commerce extérieur prendra des arrangements avec les représentants américains, le 1er avril, au sujet d'un pacte de l'acier.

• (1200)

Étant donné la région d'où vient le ministre des Finances et vice-premier ministre, il comprend certainement l'importance des subventions et le rôle qu'elles jouent dans l'économie canadienne.

Je veux que le vice-premier ministre me dise, au nom du gouvernement du Canada, pourquoi le gouvernement, et en particulier le ministre du Commerce extérieur, est aussi négligent en ne négociant pas un plan global relativement à un code des subventions. Pourquoi cela ne fait-il pas partie de nos négociations avec les Américains?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, c'est une des plus vieilles questions qui puisse être posée à la Chambre. On la pose régulièrement depuis six mois, et la réponse reste la même.

Un très bon code des subventions a été négocié dans le cadre du GATT. Nous appuyons ce code et nous espérons que les Américains et les Mexicains l'appuieront aussi.

Affaires courantes

LE MULTICULTURALISME

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, qui sait certainement que, en novembre 1990, le premier ministre a annoncé qu'il présenterait des excuses officielles, à la Chambre des communes, aux Canadiens d'origine chinoise à cause de la capitation et de la Loi sur l'immigration chinoise, ainsi qu'aux Canadiens d'origine ukrainienne et italienne à cause de leur internement durant la guerre. Le premier ministre avait alors demandé au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté de mettre au point les derniers détails.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il aura terminé cette tâche bien avant le départ du premier ministre le 1er juillet?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, je tiens à signaler au député que, après des consultations très intensives avec certaines personnes et avec des représentants des communautés visées, j'ai déposé un rapport. Il s'agit d'un rapport complet, que le gouvernement est en train d'examiner. J'espère, moi aussi, que la question sera réglée le plus tôt possible.

Une des personnes que j'ai rencontrée et qui n'appuie pas toujours notre parti m'a dit qu'elle jugeait essentiel que le gouvernement fasse quelque chose avant l'expiration de son mandat. Par suite de la réponse très positive que nous avons pu donner, à juste titre, aux Canadiens d'origine japonaise, je sais que le premier ministre est déjà fixé sur ce qu'il voudrait faire, et je serai certainement heureux de pouvoir participer à cette initiative.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 10 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA PROTECTION DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une pétition signée par un bon nombre d'électeurs de la région de Pembroke et Petawawa, régions semblables, qui demandent humblement à cette honorable Chambre d'adopter les lois nécessaires à la protection de l'enfant à naître.

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je veux présenter trois pétitions traitant de sujets différents. L'une d'elles a été signée par un certain nombre de Canadiens d'origine chinoise de ma circonscription, celle de Vancouver-Est.

Elle concerne les répercussions du projet de loi C-86, qui a trait à l'immigration, et plus particulièrement les dispositions qui permettent que les décisions aient un effet rétroactif. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à retirer ces modifications.

• (1205)

LE LIBRE-ÉCHANGE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, ma deuxième pétition concerne l'ALÉNA. Les pétitionnaires disent qu'aux termes de l'accord proposé, le Canada devra faire des concessions commerciales encore plus importantes, que d'autres emplois seront perdus, que de nouvelles restrictions limiteront la capacité d'intervention de nos gouvernements et que l'accord commercial nord-américain ne pourra être renégocié.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de rejeter l'ALÉNA.

LES CANADIENS D'ORIGINE CHINOISE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la présidente, ma dernière pétition est longue. Si mes collègues me le permettent, je ne parlerai que de certains éléments.

Un grand nombre d'habitants de Vancouver, notamment des membres de la communauté chinoise, l'ont signée. Elle concerne la loi raciste et très injuste qui a imposé la capitation aux Chinois et qui a été suivie d'une autre mesure d'exclusion en vertu de laquelle les Chinois devaient, à cause de leur origine, payer 100 $ pour venir

au Canada. La communauté chinoise en a été et en est encore de nos jours profondément marquée.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien d'appuyer une résolution multipartite qui reconnaîtrait l'injustice qui a été commise et qui prévoirait une réparation pour ceux qui ont payé la capitation et pour leur communauté.

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter une pétition qui a été signée par de nombreux habitants d'Etobicoke, de Burlington, d'Oakville, de Hamilton, de Milton, de Stoney Creek, de Woodbridge, de Dundas et de Scotland, en Ontario.

Tous ces pétitionnaires veulent signaler à la Chambre que l'Accord de libre-échange nord-américain exige du Canada des concessions encore plus importantes. Cet accord désavantage notre pays, il entraînera à nouveau la perte d'excellents emplois et il empêchera le gouvernement canadien de protéger notre environnement et de préserver les ressources naturelles de notre pays.

Les pétitionnaires signalent aussi que cet accord ne pourra être renégocié et qu'il y aura des élections avant le 1er janvier, date à laquelle l'Accord de libre-échange nord-américain est censé entrer en vigueur. En conséquence, ils demandent à la Chambre de rejeter maintenant l'Accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de se prévaloir de la disposition de résiliation pour mettre un terme à cet accord.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une série de pétitions venant de divers coins du sud de l'Ontario et portant sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Ces pétitionnaires disent tous craindre profondément que cet accord n'entraîne la disparition d'autres emplois au Canada, et ne restreigne encore davantage, maintenant et dans l'avenir, la capacité du Canada d'aider l'industrie canadienne, de conserver ses ressources naturelles et d'améliorer les programmes sociaux dont a besoin la population.

Ces pétitionnaires sont d'avis qu'on ne peut corriger cet accord en le renégociant. Ils pressent la Chambre de rejeter le projet d'ALÉNA et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause d'annulation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, c'est un plaisir et un devoir pour moi aussi de présenter une pétition signée par des habitants de la Saskatchewan.

Ces pétitionnaires disent: «Nous, soussignés, citoyens du Canada, voulons attirer l'attention de la Chambre sur les points suivants: le Canada a fait beaucoup plus de concessions dans les négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain proposé; cet accord entraînera la disparition d'un nombre encore plus élevé d'emplois au Canada; une fois mis en oeuvre, cet accord restreindra davantage la capacité des divers paliers de gouvernement au Canada de soutenir l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles pour le bénéfice des Canadiens et d'améliorer les programmes sociaux dont la population a besoin; on ne peut corriger cet accord en le renégociant et la Constitution canadienne exige la tenue d'élections générales avant le 1er janvier 1994, date à laquelle l'ALÉNA doit entrer en vigueur.

• (1210)

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de rejeter l'Accord de libre-échange proposé et de recommander que le gouvernement invoque la clause d'annulation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.»

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, le gouvernement répond aujourd'hui à la question nº 451.

[*Texte*]

Question nº 451—**M. MacWilliam:**

En ce qui concerne la GRC, *a*) a-t-on pris des mesures pour modifier les attitudes et les comportements des agents à l'égard des femmes, notamment en ce qui a trait au harcèlement sexuel, aux injustices faites aux femmes et à la violence faite aux femmes et, dans l'affirmative, lesquelles, *b*) a-t-on mis en place des programmes d'action positive et, dans l'affirmative, lesquels?

Affaires courantes

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): a) La Sous-direction des services de police sociopréventifs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a récemment publié et distribué un dépliant sur la violence conjugale. Ce dépliant vise à sensibiliser le grand public et les employés de la GRC à la question de la violence faite aux femmes dans le cadre de relations conjugales. Il trace également un bref historique du problème et donne un aperçu des dispositions législatives actuelles visant à aider et à protéger les victimes. Le dépliant fournit aussi des conseils aux victimes ainsi qu'à toute personne qui pourrait connaître une victime de violence conjugale.

Tous les services de police à contrat de la GRC sont en voie d'établir des unités de services aux victimes dont l'effectif compte habituellement un surveillant à temps plein et des citoyens bénévoles. Ces unités fournissent des services d'assistance à toutes les victimes d'actes criminels, y compris des femmes, et les aident à se remettre de leur pénible expérience. Le personnel de ces unités prête une oreille attentive aux victimes et les dirige vers des services communautaires existants. Après l'aiguillage, le personnel fait un suivi pour s'assurer que les victimes ont obtenu les services appropriés. Lorsque l'unité de services aux victimes est établi dans la collectivité ou par le système judiciaire plutôt que par la police, les détachements de la GRC collaborent avec l'unité en offrant des services d'aiguillage. À l'heure actuelle, la GRC administre une centaine d'unités de ce genre, et d'autres seront établies dans un avenir rapproché.

Dans le cadre de ses responsabilités policières, la GRC offre à ses membres une formation en matière de violence familiale depuis le début des années 1970. Des cours sont offerts au niveau des recrues ainsi qu'au niveau régional, en cours d'emploi.

Bien qu'il n'existe aucun cours particulier sur la violence familiale, de nombreux sujets reliés à cette question, tels que les agressions sexuelles, les mauvais traitements infligés aux enfants et la violence conjugale, sont enseignés dans le cadre de cours présentés aux deux niveaux. En particulier, la question du harcèlement sexuel est abordée dans les séances portant sur la Loi canadienne sur les droits de la personne.

De plus, des membres de la GRC participent à des ateliers régionaux inter-organismes sur la violence familiale. Depuis 1988, 5271 membres ont reçu une formation de cette façon.

La GRC participe à l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale (1991-1995). Dans le cadre de ce projet, elle a examiné ses programmes de formation dans le but d'adopter des approches plus et plus innovatrices en matière de formation dans ce domaine. Des cours en voie de préparation porteront sur la sensibilisation aux autres cultures et l'égalité hommes-femmes.

Dans le contexte de la réponse interministérielle à des incidents de violence familiale, la GRC organise des ateliers régionaux inter-organismes sur le sujet et continuera à le faire pendant toute la durée de l'initiative fédérale.

Parmi les activités à venir, mentionnons l'élaboration de méthodes ayant trait à la conception de documents de conférence améliorés, de séances de formation par simulation et de programmes de formation automatisée interactive. Ces programmes refléteront l'engagement de la GRC envers la prestation de services de police qui répondent aux besoins des victimes et de la population canadienne en général.

Dans le but d'informer les membres de son engagement à l'égard de la diversité culturelle et des dispositions législatives interdisant la discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion ou le sexe, la GRC a récemment distribué à tous les membres une brochure intitulée «Le maintien de l'ordre au Canada: les principes et les engagements de la GRC face à la diversité.» Les membres du public peuvent également se procurer cette brochure.

Le Groupe de l'équité en matière d'emploi a été établi au sein de la Sous-direction du personnel et des affectations de la GRC en 1991. Deux analystes sont responsables de cette fonction.

À la suite d'un examen effectué conjointement par la GRC et la Commission canadienne des droits de la personne, on procède actuellement à la révision d'une politique sur l'équité en matière d'emploi en vue de sa publication et de sa distribution prochaines. D'après cette politique:

> La GRC s'efforce de modifier les attitudes et les comportements qui ont un effet négatif sur l'emploi, l'avancement professionnel et l'attrition des membres des groupes désignés.
>
> La GRC met en oeuvre des mesures spéciales comme celles décrites précédemment pour prévenir ou pour éliminer les obstacles qui nuisent à la représentation de groupes désignés, et aussi pour leur offrir un recours possible.
>
> La GRC s'efforce de changer les comportements qui nuisent à la participation des membres des groupes désignés.

Dans le cadre de son plan de gestion des ressources humaines lié à des questions stratégiques, les projets suivants sont en cours:

> Concevoir une stratégie dont le but est d'encourager ou d'obliger le personnel de la GRC à tous les niveaux à s'assurer qu'il y a des femmes et des membres d'autres groupes cibles au sein des comités, des groupes de travail, des équipes et des sections spéciales, des groupes de consultations, etc.

Distribuer aux membres des communications qui favorisent l'harmonie et la compréhension de questions relatives à la gestion de la diversité au sein de la GRC.

Élaborer une stratégie qui favorise l'imposition de mesures disciplinaires appropriées et uniformes à la suite de plaintes fondées contre des employés de la GRC en ce qui a trait aux préjugés, à la discrimination, au racisme ou au harcèlement.

La GRC a produit un film vidéo intitulé «La diversité: notre richesse» pour aider ses employés à entretenir de meilleurs rapports avec des membres de groupes désignés, y compris les femmes. Le film illustre les obstacles d'ordre physique et comportemental auxquels peuvent être confrontés ces employés et suggère des façons d'éliminer ceux-ci. Le film vidéo a été distribué à plus de 700 détachements de la GRC.

La Semaine internationale de la femme, qui se tient chaque année pour mettre en relief les progrès qui font avancer la cause des femmes, est soulignée dans l'ensemble de la GRC. Des renseignements sont distribués et des exposés sont présentés aux employés sur des sujets tels que l'autodéfense, le harcèlement sexuel et la violence faite aux femmes.

Tous les cadres supérieurs ont obtenu des exemplaires du rapport intitulé «Au-delà des apparences» et publié par le Groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique. De plus, le résumé de rapport a été intégré au bulletin d'information de la GRC distribué aux gestionnaires hiérarchiques et aux employés. À tous les niveaux, les gestionnaires sont invités à prendre des mesures positives pour mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail.

On a récemment renforcé les politiques ministérielles sur le harcèlement destinées aux employés de la fonction publique et aux membres de la GRC afin de mieux informer les employés et les organismes d'enquête des lignes directrices qui s'appliquent en cas de harcèlement en milieu de travail. Ces politiques seront publiées dans un avenir très rapproché.

Un programme d'équité en matière d'emploi, en place depuis 1983, s'applique à la composante de la fonction publique de la GRC. Les mécanismes de recrutement, d'avancement et de maintien en fonction des femmes sont contrôlés régulièrement. Pour que les femmes puissent progresser sur le plan professionnel et élargir leurs connaissances, un certain nombre d'initiatives et de politiques sont mises en oeuvre, notamment: un cours d'avancement professionnel, un programme de perfectionnement professionnel et une politique sur le travail à temps partiel.

b) En plus de toutes les mesures mentionnées dans la réponse à la question a), la GRC est en voie de former des groupes de consultation dans les divisions afin d'établir un réseau pour ses membres de sexe féminin.

Dans le cadre de ses efforts constants visant à réduire les déséquilibres et la sous-représentation des femmes au sein de la GRC, deux programmes spéciaux ont été approuvés en 1988 et en 1992. En vertu de ces initiatives, 17 femmes membres de la GRC seront promues au grade de caporal pour des postes d'instructeur à l'École de la GRC d'ici la fin de l'année 1993. Huit ont reçu cette promotion entre 1988 et 1991, et 9 autres l'obtiendront en 1993.

[*Français*]

M. Langlois: Je demande que toutes les autres questions inscrites au *Feuilleton* soient réservées.

Mme le vice-président: On a répondu à la question telle qu'indiquée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1993-1994 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, à mon sens, la Chambre se voit aujourd'hui devant une situation honteuse et inacceptable. Le gouvernement demande à la Chambre de l'autoriser à emprunter plus de 31 milliards de dollars, au nom du peuple canadien, en dépit du fait qu'il n'a pas présenté à la Chambre de budget pour l'année financière qui commencera bientôt.

Le ministre a laissé entendre ce matin qu'il demande la permission d'emprunter en s'appuyant sur l'exposé économique de décembre 1992. En fait, il a déjà présenté un projet de loi d'emprunt qui a été adopté il y a à peine un mois et demi et qui est basé sur cet exposé économique.

Absolument rien ne justifie que nous autorisions le gouvernement à emprunter plus de 31 milliards de dollars sans dire au peuple canadien pourquoi il a besoin de cet argent, sans donner de justifications financières, sans expliquer quelles mesures il entend prendre pour tenter de remédier aux graves problèmes de chômage du Canada, ainsi que pour essayer de régler ce que les gens appellent la crise de l'endettement et de remédier aux problèmes de pauvreté au Canada qui prennent des proportions alarmantes. Le gouvernement ne nous a rien dit sur les moyens qu'il entend prendre pour assainir les finances du Canada.

Permettez-moi de faire un retour sur le budget de février 1992. Ce budget a été présenté par le même ministre des Finances qu'aujourd'hui, à la même Chambre des communes qu'aujourd'hui, il y a moins de 14 mois, soit presque 13 mois exactement, le 25 février 1992.

Je rappelle à la Chambre ce qui était proposé dans ce budget. Tout d'abord, à la page 76 des documents budgétaires, le gouvernement annonçait que le déficit de 1993-1994—soit l'année financière à laquelle se rapporte le projet de loi d'emprunt qui nous est soumis—serait de 22,5 milliards de dollars. Voilà pour ce qui est du déficit. Selon le budget présenté il y a 13 mois, le gouvernement devait avoir besoin de 13,3 milliards de dollars. Pourtant, aujourd'hui, le ministre nous présente un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour plus de 31 milliards.

• (1215)

Comment un député, qui a le sens des responsabilités, peut-il réagir à cette étrange mesure qui exige le pouvoir d'emprunter 31 milliards de dollars quand, 13 mois auparavant, ce même ministre nous disait qu'il n'emprunterait que 13,3 milliards? Comment les Canadiens peuvent-ils croire ce que le ministre nous dit aujourd'hui?

De toute évidence, il y a eu des changements, mais on ne sait pas lesquels. Nous ne connaissons pas les prévisions du gouvernement pour 1993-1994, parce qu'il ne nous a pas encore présenté de budget pour cette période. Pourtant, il nous avait bien promis de le faire.

Quand Michael Wilson était ministre des Finances, quelles que soient les critiques que j'aie formulées contre lui, il fallait bien reconnaître qu'il connaissait au moins quelque chose à l'économie et au marché. À cette époque, le gouvernement avait promis de nous présenter un budget chaque année, en février, afin que les gouvernements provinciaux, les entreprises privées, les ménages et nous tous, en tant que parlementaires, puissions nous faire une idée de nos perspectives d'avenir et de ce qu'en pense le gouvernement.

Mais maintenant, nous avons un ministre des Finances qui ne comprend rien à l'économie, ni aux besoins du marché, ni aux inquiétudes des Canadiens d'un bout à l'autre du pays face au problème de la dette. Il ne comprend pas non plus les inquiétudes des provinces. En outre, nous n'avons pas de budget.

Nous arrivons à la fin de mars. C'est le 1er avril la semaine prochaine et nous n'avons toujours pas de budget. On nous dit que nous n'en aurons pas avant le 21 avril. Le gouvernement nous demande pourtant de lui donner carte blanche pour emprunter plus de 31 milliards de dollars, en nous disant que nous saurons dans un mois à quoi a servi l'argent. Il nous dit que nous saurons dans un mois quelle sera la situation financière du Canada au cours de l'année pour laquelle on l'aura autorisé à emprunter cette somme de plus de 31 milliards de dollars. Cette façon de procéder est absolument et totalement irresponsable.

Le gouvernement nous parle de gestion financière responsable. Quel grand parleur! Depuis son arrivée au pouvoir, en 1984, il affirme qu'il va contrer le déficit et régler les problèmes financiers du Canada.

Ces problèmes sont pires en 1993 qu'ils ne l'étaient en 1984 parce que le gouvernment nous soumet maintenant une mesure portant pouvoir d'emprunt sans même avoir présenté de budget.

• (1220)

Je ne sais pas comment un député qui croit dans la responsabilité financière pourrait voter en faveur d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt dans pareilles circonstances. Je voudrais dire aux simples députés conservateurs que si les membres de leur parti pensent pouvoir aller faire campagne dans leurs circonscriptions, en vue des élections générales qui auront lieu plus tard dans le courant de l'année, et demander à être réélus en invoquant qu'ils ont essayé de mettre de l'ordre dans les

finances du pays, ils font fausse route. Comment pourraient-ils prétendre une telle chose après avoir fait adopter un projet de loi portant le pouvoir d'emprunter plus de 31 milliards de dollars sans présenter de budget pour le justifier.

Je peux leur dire que les Canadiens ne marcheront pas, devant tant d'irresponsabilité de la part du gouvernement. Les Canadiens en ont fini de lui donner carte blanche. Ils veulent savoir ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Et le gouvernement ne leur dit absolument rien.

Dans ses remarques, le ministre a fait allusion à un certain nombre d'autres points. Je voudrais revenir sur quelques-uns. Comme je le disais, je crois que ce qui cloche le plus dans l'exposé du ministre, c'est qu'il n'a offert aucune explication raisonnable pour justifier la possibilité d'emprunter 31 milliards de dollars de plus sans présenter de budget.

Il a aussi mentionné que le gouvernement fédéral se proposait de faire figure de proue pour venir à bout du problème de la dette nationale. Or, il se trouve que ce même gouvernement a refusé de tenir une conférence des premiers ministres sur la situation de la dette au Canada bien que plusieurs provinces le réclament. Ce gouvernement a refusé de se rendre aux demandes de provinces aux abois sur le plan financier. Elles jugent nécessaire de tenir une conférence des premiers ministres sur la question de la dette, mais le gouvernement fédéral leur a opposé une fin de non-recevoir.

Je le répète, les Canadiens ne doivent pas croire le gouvernement quand il prétend s'intéresser vivement et sérieusement à la question de la dette. Il est prêt à rechercher des avantages politiques au sujet de l'endettement, mais il ne va pas essayer de s'attaquer sérieusement au problème à l'occasion d'une réunion des premiers ministres.

Le gouvernement a laissé entendre qu'il avait un excellent bilan en ce qui concerne la manière dont il remédie à la dette et au déficit. Comment peut-il expliquer dans ce cas le fait que, quand l'Institut C.D. Howe a organisé en février son atelier maintenant célèbre sur la situation financière du Canada et sur la manière d'éviter une crise, l'une des critiques les plus sérieuses qui ont été faites dans le compte rendu de cet atelier, qui a réuni certains des plus éminents experts en matière de gestion financière et de la dette dans notre pays, portait sur, et je cite un extrait de la page 3 des conclusions de ce compte rendu, «la performance du gouvernement en matière financière, en particulier, son irresponsabilité pendant la fin des années 1980».

Les ministériels aiment rendre les libéraux responsables de tout. J'admets que quelquefois, et même souvent, il est facile de le faire parce que les libéraux ont laissé une belle pagaille quand ils ont finalement quitté le pouvoir en 1984. Mais le fait est que le gouvernement conservateur lui-même est celui qui est critiqué par l'analyse de l'Institut C.D. Howe. Ce n'est pas le gouvernement libéral de l'époque d'avant 1984. Certes, il a peut-être fait du mauvais travail à cette époque-là, mais ce n'est pas ce dont il s'agit aujourd'hui. Il s'agit maintenant de ce que les conservateurs ont fait pendant les neuf ans, ou presque, où ils ont été au pouvoir.

• (1225)

D'après l'analyse de l'Institut C. D. Howe, les conservateurs ont manifestement tout chambardé. À cause de leur irresponsabilité à la fin des années 1980, ils ont créé une situation financière qui a rendu l'endettement bien pire qu'il ne l'aurait été autrement.

Il est impossible que le ministre des Finances et que le gouvernement échappent à cette critique, bien qu'ils essayent de se sauver et d'en rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre. Il leur est impossible de nier leur responsabilité face aux problèmes financiers auxquels notre pays est maintenant confronté.

Les conservateurs essayent aussi de rejeter la responsabilité sur les provinces. Encore une fois, si on en croit le gouvernement, et en fait, un ministériel l'a répété aujourd'hui pendant les déclarations des députés, il augmente les paiements de transfert aux provinces». Les conservateurs veulent faire croire que les provinces ont tort lorsqu'elles se plaignent du fait que le gouvernement fédéral a réduit ces paiements.

Je veux encore citer une source aussi neutre et aussi désintéressée que possible, le Dominion Bond Rating Service. C'est le service qui a donné l'alerte au sujet de la situation financière et de l'endettement de toutes nos provinces canadiennes. Il indique ici pour quelles raisons il a agi ainsi. Il dit que les répercussions de la récession en sont l'une des raisons. Je n'en suis pas surpris.

La deuxième raison invoquée par cette organisation, ce sont les limites ou les plafonds imposés par le gouvernement fédéral sur tous les paiements de transferts fédéraux. Ce n'est pas le premier ministre de l'Ontario qui s'exprime ainsi, ni le premier ministre du Nouveau-

Brunswick, ni le premier ministre de la Colombie-Britannique, mais le Dominion Bond Rating Service, qui dit aux Canadiens que c'est le gouvernement fédéral qui est responsable, en grande partie, du problème auquel les provinces sont actuellement confrontées.

Il est impossible pour le ministre des Finances, malgré toutes ses tentatives, de rejeter sa responsabilité sur d'autres. Le gouvernement a commis des erreurs graves. Il a eu tort de réduire les impôts des personnes à revenu élevé, ce qui a contribué à augmenter notre déficit. Comme l'a signalé l'Institut C.D. Howe, il s'est montré irresponsable, sur le plan des finances, vers la fin des années 80. Il a eu tort, comme l'a fait remarquer le Dominion Bond Rating Service, de réduire les transferts aux provinces, provoquant par là une crise dans toutes les provinces. Cela a déclenché une crise dans le Canada tout entier.

• (1230)

Pourtant, ce gouvernement prétend aujourd'hui qu'il sait très bien gérer l'économie et nous demande de lui accorder le pouvoir d'emprunter 31 milliards de dollars de plus. Il nous demande, en fait, de lui signer un chèque en blanc.

Il est certain que les députés conservateurs, qui ont bien appris leur leçon, vont appuyer cette mesure, et que les voix de la raison, qui supplient le gouvernement d'arrêter ces folies, ne réussiront pas à se faire entendre.

Le gouvernement s'est trompé dans les prévisions budgétaires qu'il a faites il y a 13 mois. Il s'est trompé à ce point qu'il a dit, il y a 13 mois, qu'il aurait seulement besoin de 13,3 milliards de dollars, tandis qu'aujourd'hui, il vient en demander plus de 31 milliards de dollars.

Ce gouvernement est tellement irresponsable qu'il n'a pas présenté de budget pour expliquer le bien-fondé de ce pouvoir d'emprunt. Ce gouvernement a été tellement dur envers les provinces que même le Dominion Bond Rating Service a reconnu que son attitude constituait un important problème pour les provinces.

Enfin, l'Institut C.D. Howe a aussi reconnu que ce gouvernement était en grande partie responsable de la crise de la dette que traverse notre pays.

Jamais notre parti ne consentira à lui accorder un pouvoir d'emprunt de 31 milliards de dollars et plus. Ce gouvernement a été tellement irresponsable qu'il mérite d'être rejeté et non d'être encouragé.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je voudrais faire une observation au sujet du discours qu'a prononcé le député. Je comprends bien la différence énorme entre les prévisions d'il y a 13 mois et la situation à l'heure actuelle.

Si ses chiffres sont exacts, les prévisions ont augmenté radicalement. Ces chiffres témoignent de l'incapacité totale du gouvernement de faire des prévisions valables. Lorsqu'on fait des prévisions dans des domaines financiers, on peut avoir une marge d'erreur de 5 p. 100, de 10 p. 100, voire de 15 p. 100, étant donné les vicissitudes du financement, la précarité actuelle des marchés financiers, la récession et d'autres impondérables. Une marge d'erreur de plus de 100 p. 100 est ahurissante.

Le bouquet, c'est que, avant même de déposer un budget, le gouvernement s'attend à ce que la Chambre dise à la population canadienne qu'il n'a pas encore produit de budget. En fait, le ministre des Finances ne savait pas au juste s'il allait déposer un budget, jusqu'à ce que l'opposition l'invite gentiment à le faire.

Après avoir décidé de déposer un budget, mais avant de le faire, le gouvernement demande à emprunter 31,5 milliards de dollars, sans tenir compte de l'état lamentable de l'économie du pays à l'heure actuelle. C'est non seulement arrogant et présomptueux, mais sans précédent dans l'histoire récente du Parlement.

Dans le pouvoir d'emprunt que demande le gouvernement, le député aurait-il l'obligeance de nous dire quelle proportion d'obligations il espère vendre à l'étranger et quelle proportion au Canada?

M. Langdon: Madame la Présidente, je remercie de nouveau mon collègue de son intéressante question. Si nous regardons le total de la dette fédérale, nous voyons qu'elle approche des 420 milliards. Environ 23 p. 100 de cette dette étant détenus par des intérêts étrangers. Je suppose qu'avec ce nouveau pouvoir d'emprunt nous allons nous retrouver devant un pourcentage un peu supérieur à 23 p. 100, car le gouvernement augmente graduellement son recours aux marchés étrangers pour essayer de trouver ses fonds. Donc, nous passerons peut-être à 25 p. 100. Je répète qu'il n'y a rien dans la mesure

législative du gouvernement qui indique quelle direction il va prendre.

• (1235)

L'autre point au sujet duquel je voudrais faire une observation, c'est que le fait de demander un pouvoir d'emprunt avant de présenter un budget n'est pas entièrement sans précédent, en fait, on me dit que cela a été fait par d'autres gouvernements, antérieurement à 1984.

Cependant, une des choses que tout le monde à la Chambre considérait comme utile, indépendamment du parti, c'était l'engagement du ministre des Finances de l'époque, M. Wilson, de présenter un budget en février. Il est important d'avoir un moment précis pour le budget, et il est important aussi qu'il précède le pouvoir d'emprunt. De plus, cela donnait une meilleure base aux divers budgets provinciaux présentés après. Cette année, pratiquement toutes les provinces auront présenté leur budget avant le gouvernement fédéral qui doit présenter le sien le 21 avril.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député d'Essex—Windsor pour son discours. Sa contribution à la stratégie d'emploi et à la stratégie économique du Nouveau Parti démocratique exerce une influence de premier plan, voire déterminante sur l'orientation de notre parti.

Je voudrais poser la question suivante au député d'Essex—Windsor: on reproche souvent aux néo-démocrates de ne pas avoir de plan d'action économique. On affirme que les néo-démocrates ne sauraient pas gérer l'économie et que s'ils étaient au pouvoir, la situation serait terrible. Les néo-démocrates n'ont jamais été au pouvoir au niveau fédéral, mais cela n'empêche pas que nous avons actuellement une dette nationale de 420 milliards, qui augmente d'ailleurs à un rythme effarant. Les néo-démocrates ont cependant été au pouvoir au niveau provincial, notamment en Saskatchewan, en 1981, sous le gouvernement Blakeney, dont on a dit qu'il pratiquait la meilleure gestion de tous les gouvernements en Amérique du Nord.

Aussi, je demanderais à mon collègue de clarifier un peu les choses. Comment s'y prendrait-il l'an prochain en tant que ministre des Finances? Comment ferait-il pour remettre le pays sur la bonne voie? Pourrait-il donner un aperçu, aux Canadiens qui nous regardent et aux députés, de l'orientation qu'un gouvernement néo-démocrate donnerait à l'économie?

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question. Il sera néanmoins difficile d'y répondre en quelques minutes.

Je me permets de renvoyer les députés et le public à un article de Jeffrey Simpson, paru dans le *Globe and Mail* du 9 février, et intitulé «Si le pays est si mal en point, ce n'est pas à cause du goût des socialistes pour la dépense.» L'auteur de l'article rappelle l'une des réalités politiques canadiennes les plus importantes, à savoir que l'imposante dette nationale et le lourd fardeau des dettes provinciales ne sont pas le fait de gouvernements néo-démocrates, mais bien des gouvernements fédéraux et provinciaux irresponsables, qu'ils soient créditistes, conservateurs ou libéraux, qui ont accumulé les dettes.

• (1240)

Dans le plan de création d'emplois qu'ils ont élaboré, les néo-démocrates s'engagent, et cela en surprendra peut-être certains au Canada, à réduire le déficit prévu de quelque 11 milliards de dollars au cours des cinq prochains budgets par rapport à ce que nous réserve l'approche des conservateurs. Nous reconnaissons donc l'importance d'avoir une bonne gestion des finances, mais nous sommes également conscients du fait que pour parvenir à une saine situation financière, il faut remettre les gens au travail et abaisser les taux d'intérêt afin de réduire le fardeau de l'intérêt sur la dette nationale.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, j'ai trouvé tout à fait intéressante l'intervention du député d'Essex-Windsor qui, si ma mémoire est bonne, en tout cas mes écrits l'indiquent, a mentionné deux problèmes. Le premier, c'est qu'il démontrait son étonnement, à savoir que le pouvoir d'emprunt est déposé sans aucune connaissance des objectifs ou des intentions du gouvernement et que c'est une pratique inhabituelle, pour ne pas dire jamais auparavant accomplie. Je voudrais apporter une nuance à cela.

Nous avons devant nous l'exposé économique du 2 décembre qui exposait les intentions et les perspectives économiques et financières. Donc, cela se situe dans l'après-exposé économique. Je tiens donc à souligner cela très fortement. En plus, le fondement de ce pouvoir d'emprunt va encore être motivé par le prochain budget. Donc, c'est très important et il ne faudrait pas dire qu'il n'y a jamais eu de précédent. Au contraire, le précédent

est là et les fondements de ce pouvoir d'emprunt sont là. Voilà la précision que je voulais faire.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Le député pourrait faire une très brève observation. Le temps qui lui était alloué est écoulé.

[*Français*]

M. Langdon: Madame la Présidente, je dirai seulement que suite à la déclaration de l'année dernière, on a présenté un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour obtenir des fonds. Maintenant, on nous soumet un autre projet de loi; mais pour ce faire, à mon avis, il aurait été très important qu'il y ait une autre déclaration ou un budget. Une déclaration ou un budget, ce n'est pas important pour moi, mais on a besoin d'une déclaration ou d'un budget pour indiquer les raisons et les statistiques pour la prochaine année pour que nous puissions voir ce que nous devons obtenir comme fonds. On n'a pas une telle déclaration ou un tel budget qui préciserait cela et à mon avis, on en a besoin.

M. Côté: Madame la Présidente, je comprends très bien, encore une fois, les préoccupations de mon collègue, mais là encore, je tiens à souligner que l'exposé du 2 décembre, non seulement faisait état de la situation évidemment périlleuse de nos finances, puisqu'il apportait des corrections, mais annonçait les intentions gouvernementales pour la prochaine année. Alors, c'est important de dire que le pouvoir d'emprunt est motivé et fondé par l'exposé. Et, bien sûr, dans quelques semaines, j'ajoute que le budget va aussi tenir compte de cela et le motiver.

• (1245)

La deuxième remarque, puisque je n'ai pas pu la développer, est la suivante. Mon collègue disait que les provinces étaient déjà en route pour publiciser et diffuser leurs budgets, alors que nous, nous le faisions bien avant elles à chaque mois de février. C'est vrai aussi, je m'accorde avec notre collègue. Mais justement, je me demande, en député tout simple que je suis, si ce ne serait pas plus avantageux maintenant que le fédéral le fasse après les provinces, puisqu'il a été traditionnellement reconnu que les provinces ne faisaient pas suffisammment d'efforts puisque le grand frère fédéral annonçait ses intentions et, par son budget aussi restrictif était-il, lui seul faisait des efforts et bien souvent les provinces filaient par la suite avec leurs diffusions ultérieures. Tandis que dorénavant, pour une fois, et exceptionnellement j'en conviens, je le dis à mon collègue encore une fois, les provinces sont en train de faire l'effort toutes seules en premier lieu, en phase une, voyant que le grand frère n'a pas passé son budget, et elles sont en train de performer plus que jamais auparavant, et je vous réfère, monsieur le Président, aux derniers deux budgets qui sont déjà diffusés depuis Terre-Neuve d'une part, si je me souviens bien, et la Saskatchewan d'autre part.

On peut donc espérer que ce report du prochain budget de quelques semaines, et je comprends que cela vous déçoit, va venir compléter, corriger et donner cette impulsion supplémentaire puisque les provinces auront fourni un effort d'elles-mêmes, de façon audacieuse et plus personnelle, puisqu'elles auront diffusé leurs budgets avant. Je crois même que cette année ce sera encore plus efficace.

[*Traduction*]

M. Langdon: Je répondrai en anglais car je peux m'exprimer plus rapidement de cette façon.

D'abord, pour ce qui concerne le budget, on ne peut pas jouer sur les deux plans. Si le gouvernement fait une déclaration, s'il présente un exposé économique en décembre pour l'année suivante, le budget n'est pas nécessaire.

Si l'on présente un budget, comme le gouvernement a décidé de le faire, ce budget renfermera vraisemblablement de nouvelles prévisions quant à l'avenir. Il faudra analyser ces nouvelles prévisions si l'on veut prendre des décisions judicieuses à l'égard des demandes de pouvoir d'emprunt.

Ma difficulté quant au deuxième point soulevé, c'est que, selon ce que j'ai compris, le budget du gouvernement fédéral est celui qui peut influer le plus sur la situation économique globale du pays et, par conséquent, les provinces doivent fonctionner à l'intérieur de ce vaste cadre.

Dans le cas présent, les provinces ne vont pas présenter leurs budgets et le gouvernement fédéral présenter ensuite le sien, un budget qui tienne compte des budgets provinciaux, car le temps dont on dispose ne permettra pas de modifier le budget, les délais seraient trop serrés. C'est pourquoi les budgets seront préparés et présentés parallèlement, sans interaction, sans effet réciproque entre eux et je crois que cette situation est bien déplorable à l'heure des très graves difficultés économiques que connaît le pays.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Notre-Dame-de-Grâce. Je commencerai avec une intervention de dix minutes suivie de cinq minutes pour les questions et il me succédera pendant dix minutes suivies de cinq minutes de questions.

Aussi grands que soient le respect que j'ai pour mon collègue et le plaisir que j'éprouve à partager mon temps de parole avec lui, je dois dire que j'aurais préféré avoir plus de temps pour faire ressortir certains de mes arguments, mais je suis sûr que mon collègue sera tout aussi efficace pour faire ressortir les difficultés que ce projet de loi nous cause.

Je dirai dès le départ que j'éprouve de graves difficultés à l'égard non seulement des détails de ce projet de loi, mais aussi du principe de base.

• (1250)

Vu en termes pratiques très simples, c'est comme si moi je vous demandais, monsieur le Président, de me signer un chèque en blanc pour que je puisse retirer tous les fonds disponibles afin de continuer à alimenter ma mauvaise gestion financière de ces huit dernières années et demie, ce qui ne m'empêche pas de vous demander un chèque en blanc pour pouvoir maintenir le même train de vie déraisonnable de ces dernières années qui m'a laissé insolvable.

Si je me présentais à une banque avec le même dossier que le gouvernement et que je demandais un prêt, même avec une garantie ferme ou un prêt remboursable sur demande avec des biens ou un billet à ordre couvrant la somme que je viens emprunter, je pense qu'on ne me laisserait pas aller plus loin que ma deuxième question. On regarderait mon dossier et on me jetterait dehors.

C'est une litanie qui devient lassante pour les gens qui nous regardent sur le canal 18, 19, 20 ou que sais-je encore. Le but de l'opposition est de faire ressortir à quel point le gouvernement a mal géré les finances du pays, car je ne suis pas du genre à diriger sans cesse des critiques virulentes sur une question en particulier.

Lorsque, pendant plus de huit ans et demi, un gouvernement n'a cessé de s'engager publiquement à mettre de l'ordre dans les finances du Canada, à réduire le déficit annuel et à alléger la dette publique, et ce, d'année en année, en 1984, en 1985, en 1986 et ainsi de suite, on peut oser parler d'une gestion lamentable, maladroite et inepte de notre économie de la part du gouvernement. Pourquoi? Parce que pendant tout ce temps, il a augmenté les impôts 38 fois si on tient compte de la détestée et détestable taxe sur les produits et services. Il a rogné sur les programmes destinés aux étudiants. Il a amoindri les mesures de protection de l'assurance-chômage à l'intention des personnes qui en ont le plus besoin en ces temps difficiles. Après avoir introduit des surtaxes qui, bien que temporaires à l'origine, subsistent encore, il ne sait plus que faire.

Il ne peut pas imposer davantage car il a dépassé le point d'équilibre en matière d'imposition. Il ne peut pas trouver de l'argent ailleurs. Il doit maintenant recourir à l'emprunt. Il y a bien des choses qui m'inquiètent à cet égard.

Emprunter de l'argent, ça n'a rien d'exceptionnel. Nous avons tous besoin de temps à autre d'emprunter. Une des premières choses que fait votre gérant de banque, son adjoint ou quiconque s'apprête à vous consentir un prêt, c'est de s'assurer de votre solvabilité et de vos revenus. C'est qu'ils veulent savoir si vous êtes capable de rembourser l'emprunt. C'est ce qui les intéresse.

En 1984, quand le gouvernement a songé pour la première fois à emprunter, le rapport entre ce que le pays devait et les recettes dont il disposait, autrement dit le ratio endettement-produit intérieur brut, était de 42 p. 100. C'est la meilleure donnée que j'aie pu obtenir et elle a été vérifiée par d'autres personnes. Il se peut que ce soit 40 ou de 45 p. 100. Retenons que c'est autour de 40 p. 100. Nous devions 40 p. 100 de ce que nous gagnions.

Et voici que, huit années et demie plus tard, le présent gouvernement a promis dans les exposés budgétaires de faire des efforts concertés pour réduire la dette. C'est habituellement en février, mars ou avril, soit au printemps de chaque année, que le gouvernement présente un budget. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, c'est la première fois cette année que cela ne se fait pas au fédéral. Le gouvernement avait promis de supprimer cette dette, mais voici qu'il vient nous dire que le déficit annuel est le même que lorsqu'il a été élu pour la première fois, en 1984, et que la dette nationale a doublé entre-temps.

• (1255)

Ce qui importe à l'égard de ce rapport entre ce que nous devons et ce que nous gagnons, c'est qu'il est passé entre-temps de 42 à 64 p. 100. Autrement dit, du point de vue de notre capacité de payer et de notre solvabilité,

nous devons maintenant 64 p. 100 de ce que nous gagnons.

Monsieur le Président, une entreprise privée ou un particulier qui emprunteraient régulièrement 40, 45, 50, 55, 60, 65 p. 100 de ce qu'ils gagnent et dont la dette aurait plus que doublé en huit ans et demi feraient courir trop de risques à leurs créanciers.

Ce qui importe davantage et ce qui est plus inquiétant pour les Canadiens et moi-même, c'est la question de savoir où cela va nous mener. Le gouvernement va-t-il nous placer dans une position telle qu'après les élections qui doivent avoir lieu avant la fin de l'année, le parti qui prendra en main les destinées du pays risque de ne jamais être en mesure de nous sortir de la situation financière désespérée dans laquelle nous sommes placés à l'heure actuelle?

On a bien essayé en 1990 d'éponger la dette en modifiant la structure du régime fiscal, en passant fondamentalement d'une taxe sur les ventes des fabricants qui touchait, si je ne m'abuse, 20 000 entreprises environ concentrées fondamentalement dans le secteur manufacturier, à une taxe à la consommation imposée à tous les particuliers.

Or, une taxe de cette nature a de plus grande répercussions sur les gens à plus faible revenu, car le montant qu'ils consacrent aux choses essentielles est beaucoup plus élevé en proportion que celui dépensé par les gens à revenu plus élevé à ce chapitre. Dès qu'on impose une taxe à la consommation, on s'en prend aux plus démunis.

Sans parler des avantages et des inconvénients d'une taxe à la consommation en l'absence d'une harmonisation de cette taxe dans les dix provinces, l'autre problème, c'est que le moment n'aurait pu être plus mal choisi. Je suis persuadé que les conseillers financiers du gouvernement au Canada et les représentants du secteur financier à l'extérieur du pays auraient conseillé—et, en fait, ils l'ont sûrement fait—au gouvernement de ne pas appliquer une taxe à la consommation alors qu'on traversait une récession dont le gouvernement lui-même reconnaissait être responsable.

Je vous le demande, monsieur le Président, étant donné ces faits allez-vous vous attendre à ce que votre serviteur ou toute personne partageant les mêmes réserves, appuie ce projet de loi? Je ne le crois pas.

En résumé, avant même qu'un budget ait été présenté, on nous demande d'emprunter 31,5 milliards de dollars dont une partie à l'étranger, alors que notre dette sur les marchés étrangers représente déjà 30 p. 100 de notre dette totale sur la simple promesse du gouvernement qu'il va effectivement réduire le déficit et la dette fédérale.

Je ne crois pas un instant ces promesses. Chose certaine, je ne vais pas appuyer cette mesure, car elle est répréhensible, selon moi. Elle est tout à fait inacceptable. Je ne pense pas que les Canadiens vont y souscrire.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ce projet de loi visant à autoriser le gouvernement à emprunter nous donne l'occasion de parler de la conjoncture économique au Canada et du programme économique du gouvernement.

Chaque fois que nous, députés de l'opposition ou des membres de groupes à l'extérieur de la Chambre—groupes d'experts en économie ou en affaires, ou encore groupes d'analystes—voulons faire remarquer au gouvernement que la conjoncture économique est mauvaise et que son programme économique n'apporte pas de résultats, il nous fournit systématiquement deux réponses.

• (1300)

D'une part, les ministériels nous débitent toute une série de statistiques pour nous montrer qu'au contraire, tout va à merveille, que la situation est vraiment formidable, que nous sommes sur la bonne voie et ainsi de suite. D'autre part, et c'est particulièrement le cas du premier ministre et du ministre des Finances, ils répliquent que la situation était pire au cours de la récession de 1981-1982.

Arrêtons-nous d'abord sur cette dernière réponse, parce que c'est celle qu'ils nous répètent continuellement. Que la récession qui nous frappe depuis trois ans soit plus ou moins dure que celle de 1981-1982 ne veut absolument rien dire pour les centaines de milliers de Canadiens actuellement au chômage. Une réponse de ce genre venant du premier ministre et du ministre des Finances n'apporte aucun réconfort au grand nombre de chômeurs, d'entreprises qui font faillite et de Canadiens qui sont pauvres. Il est inadmissible que le gouvernement du Canada réponde ainsi lorsqu'on lui signale les difficultés de nos chômeurs et les ennuis terribles qui éprouvent nos entreprises.

Or, permettez-moi d'établir une comparaison entre la récession de 1981-1982 et celle d'aujourd'hui. Selon de nombreux experts, je ne parle pas de députés, mais bien d'experts, si le taux de participation de la main-d'oeuvre était resté au niveau de 1981-1982, le taux de chômage serait beaucoup plus élevé. Par exemple, je cite la firme Informetrica, qui a son siège à Ottawa et qui dans sa revue économique mensuelle de janvier a déclaré que le fait que des centaines de milliers de chômeurs aient renoncé à chercher du travail est la seule chose qui a permis d'empêcher le taux de chômage de dépasser le niveau qu'il avait atteint il y a une décennie au moment du ralentissement le plus grave qu'ait connu l'économie depuis les années trente. Si 345 000 chômeurs découragés n'avaient pas renoncé à chercher du travail, le taux de chômage aurait atteint l'an dernier 13,7 p. 100, soit un taux légèrement plus élevé que durant la crise de 1981-1982.

Selon les statistiques officielles, une personne n'est considérée comme étant au chômage que si elle cherche activement du travail. Si elle ne cherche pas activement du travail, si elle est découragée, frustrée, si sa demande d'emploi est constamment rejetée, enfin si elle ne cherche pas activement de travail depuis quelques semaines, elle n'est pas considérée comme étant au chômage. Étant donné la situation actuelle, le taux de participation à la population active est nettement inférieur à ce qu'il était en 1981-1982, ce qui fait que les taux de chômage semblent être plus faibles.

En outre, les personnes qui se retrouvent au chômage en cette période de récession y restent plus longtemps. En 1981-1982, les taux de chômage étaient élevés, mais les gens retrouvaient du travail plus rapidement.

Par ailleurs, le chômage aujourd'hui est, dans une grande mesure, attribuable à la transformation structurelle de notre économie. Ce n'est pas un chômage de type cyclique. Et donc, les problèmes d'ordre structurel qui signifient la fermeture d'usines en place depuis des années, l'automatisation, une nouvelle structure des échanges commerciaux, et le reste, exigent une solution différente de celle qu'exigeait le chômage de type cyclique que nous avons connu durant la majeure partie de l'année 1981-1982.

Une autre différence à signaler c'est qu'en 1981-1982, face à l'importance du taux de chômage, le gouvernement libéral de l'époque avait estimé qu'il pouvait et devait prendre des mesures. Et il a effectivement essayé de faire quelque chose pour faire repartir l'économie en mettant en place notamment des programmes de travaux publics, des programmes visant la construction de maisons, l'aménagement de l'infrastructure, etc., tout cela pour relancer l'économie.

• (1305)

Le gouvernement actuel, influencé par la politique économique pratiquée aux États-Unis et en Grande-Bretagne par le président Reagan et le premier ministre Margaret Thatcher, croit que l'économie de marché résoudra tous nos problèmes et que moins le gouvernement intervient, mieux cela vaut.

Nous ne croyons pas que le gouvernement possède toute la solution ni même la solution fondamentale, mais il a tout de même un rôle à jouer. Selon nous, le Canada doit ses plus belles périodes de prospérité à des alliances judicieuses entre le gouvernement et le secteur privé, qui ont travaillé main dans la main et ont ainsi créé beaucoup d'emplois et une croissance considérable.

La nouvelle administration américaine est consciente de cette réalité. Les nouveaux dirigeants ont fait campagne contre les politiques économiques de type Reagan et Bush, et ils ont gagné. Ils sont maintenant en train de revenir à ce qu'on peut appeler une approche fondée sur l'économie mixte.

Une autre des réponses du gouvernement consiste à dire que tout va bien. Il peint un tableau resplendissant de la situation, citant des statistiques qui montrent que l'inflation est très faible et que certains indicateurs de l'activité commerciale sont à la hausse.

Quand on cite des statistiques pour montrer que les choses s'améliorent ou empirent, le degré d'évolution dépend évidemment du point de comparaison. Je pourrais m'en prendre au gouvernement à bien des occasions parce qu'il a choisi un point de comparaison trompeur pour montrer que les choses s'étaient grandement améliorées. Cela dit, il demeure que les choses ne vont vraiment pas bien au Canada, sur le plan économique. Le gouvernement peut essayer de montrer la situation sous un beau jour, les Canadiens ne se laissent pas berner.

Le taux de chômage dépasse encore largement les 10 p. 100, et 1,5 million de Canadiens sont toujours sans emploi. Au cours de la dernière année, le nombre de faillites a atteint un niveau record. Jamais autant de Canadiens n'ont eu recours aux banques d'alimentation et aux soupes populaires, et le nombre de gens qui vivent dans la pauvreté dans notre pays ne cesse de s'accroître. Jamais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada n'a connu une période aussi difficile que ce que nous avons vu ces dix dernières années.

Lorsque le gouvernement a mis en place certains de ces programmes nous l'avons prévenu de ce qui arriverait. Nous lui avons dit que ces programmes aggrave-

raient ce qui, autrement, n'aurait été qu'une légère récession ou un ralentissement de l'économie, mais il ne nous a pas écoutés.

Le Parti libéral est en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux. Notre histoire montre que, en tant que parti, nous avons toujours pris des mesures, que ce soit dans le cadre du GATT ou autrement, pour accroître nos possibilités d'échanges commerciaux. Avant l'Accord de libre-échange, il y avait déjà un mouvement vers la réduction des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis.

Nous nous sommes opposés énergiquement à l'Accord de libre-échange, qui était beaucoup plus qu'une simple entente commerciale. Cet accord a rendu notre économie vulnérable à toutes sortes d'attaques de la part des États-Unis. Nous avons dit qu'il entraînerait une hausse du chômage, et cette prédiction s'est concrétisée. Nous avons dit qu'il entraînerait la fermeture de nombreuses sociétés canadiennes, et cette prédiction s'est également concrétisée. C'est la même chose avec la TPS. Nous nous sommes opposés à la TPS. Même les économistes qui étaient en faveur de cette taxe disaient que le moment était mal choisi. On n'impose pas une taxe aussi élevée au moment où le pays entre dans une période de récession.

Je n'ai pas assez de temps, mais je pourrais vous lire des tas d'articles qui corroborent ce que je viens de dire. Permettez-moi seulement de dire que nous avons proposé un programme à maintes reprises. D'ailleurs, la Fédération canadienne des municipalités était ici cette semaine pour demander encore une fois au gouvernement de participer à un programme tripartite en vue de rebâtir l'infrastructure municipale canadienne: les routes, les égouts, les ponts, les tunnels, les ports et les systèmes de transport. Cela contribuerait à améliorer le climat économique de nos villes, à attirer les entreprises et, du même coup, à donner des emplois à des milliers de personnes. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas faire cela?

• (1310)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Notre-Dame-de-Grâce. Comme toujours, ses observations étaient empreintes de bon sens. Il n'est évidemment pas possible de discuter de tous les aspects pertinents dans le temps qui nous est donné.

J'aimerais toutefois poser deux questions au député. Premièrement, quel est, selon lui, l'incidence de la politique du gouvernement qui consiste à réduire les impôts des riches et à augmenter ceux des personnes à revenu moyen? Cette politique a-t-elle eu des répercussions sur l'emploi ou sur le chômage?

Deuxièmement, quel est, selon le député, l'incidence des dépenses de plusieurs milliards de dollars faites par le gouvernement relativement à l'industrie de défense? Cette mesure a-t-elle un effet favorable ou défavorable sur l'emploi?

M. Allmand: Monsieur le Président, je vais d'abord répondre à la seconde question. Si j'avais eu le temps, j'aurais évidemment discuté de l'engagement pris par le gouvernement d'acheter des hélicoptères militaires au coût de 5,6 milliards de dollars, soit près de six milliards de dollars.

Nous avons actuellement besoin d'argent pour toutes sortes de choses comme les soins de santé, l'enseignement, le recyclage et autres, et voilà que le gouvernement va consacrer près de six milliards de dollars à l'achat d'hélicoptères conçus à l'origine pour la guerre froide qui a maintenant pris fin. C'est un véritable non-sens. Le gouvernement dit qu'il veut réduire le déficit et favoriser la croissance de l'économie. Or, même du point de vue de la création d'emplois, la production de matériel militaire comme des hélicoptères est à très faible concentration de main-d'oeuvre.

Si on veut créer des emplois, il y a bien des solutions meilleures que la production de matériel militaire. Ainsi, même du point de vue de la création d'emplois, cette dépense est injustifiée. Il faut trouver une autre façon de créer des emplois, car la guerre froide est terminée et la grave menace qui planait auparavant n'existe plus. Nous avons encore besoin de nos forces armées pour certaines tâches telles que le maintien de la paix ainsi que la surveillance de nos océans, de nos rives et de notre territoire, mais il ne nous faut pas les mêmes moyens qu'à l'époque de la guerre froide.

En ce qui a trait à la question des impôts, le député a tout à fait raison. Personne n'aime les impôts. Nous en payons parce que nous savons que c'est essentiel. Si l'on veut instaurer une certaine stabilité dans notre pays, il faut que toutes les classes sociales jugent que le régime fiscal est équitable. Si des personnes appartenant à certaines classes, qu'il s'agisse de personnes à revenu faible ou moyen, estiment qu'elles font l'objet d'un traitement fiscal injuste, cela engendrera le mécontentement et l'instabilité. La taxe sur les produits et services a été adoptée sans consultations appropriées, sans l'appui des provinces, et au moment où nous plongions vers une récession.

L'une des raisons pour lesquelles nous nous opposons si vigoureusement à cette mesure est que celle-ci touche plus durement les pauvres et la classe moyenne que les riches.

Si vous devez acquitter une taxe de 7 p. 100 ou de 15 p. 100 sur les produits et services que vous achetez, cela ne fait pas une différence aussi grande dans le cas du revenu et du mode de vie des riches que dans le cas des personnes à revenu moins élevé. C'est la raison pour laquelle, il y a plusieurs années, nous avions mis en place un régime d'impôt progressif, en vertu duquel les augmentations d'impôt étaient plus élevées dans le cas des riches, moins

élevées dans le cas des personnes à revenu moyen, tandis que des exemptions étaient prévues pour ceux dont le revenu était très faible. En principe, ce système est juste. Par contre, si vous appliquez le même taux pour tous à l'égard d'une taxe à la consommation, ce n'est pas juste.

Il est vrai que le gouvernement a mis en place un système de crédits d'impôt pour ceux dont le revenu est très faible, mais cela ne compense pas les taxes très élevées versées au gouvernement par ces personnes, qui sont le plus souvent cachées par la taxe sur les produits et services. Pour répondre à mon collègue, nous savons qu'il faut augmenter les impôts, mais ceux-ci doivent être appliqués d'une façon juste et équitable pour toutes les classes sociales.

• (1315)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il est très difficile de discuter aujourd'hui de ce projet de loi sans parler de la tragédie nationale à laquelle nous faisons face au Canada, alors qu'on exerce sur nous des pressions pour que nous adoptions l'Accord de libre-échange nord-américain. J'aimerais parler essentiellement de cet aspect.

Le gouvernement conservateur s'est engagé et est déterminé à vendre les intérêts canadiens aux États-Unis et au Mexique, en vertu de l'ALÉNA, l'Accord de libre-échange nord-américain. Cinq ans après l'entrée en vigueur de l'Accord du libre-échange canado-américain, l'ALÉ, quelque 500 000 emplois ont été perdus, la plupart dans le secteur manufacturier. Nous savons que, les unes après les autres, les entreprises canadiennes font faillite ou déménagent aux États-Unis.

Ainsi, dans la circonscription que je représente, celle de Vancouver-Est, des usines de transformation du poisson ont dû fermer leurs portes, et certaines se sont réinstallées au Sud, entraînant la perte de centaines d'emplois. Ce secteur employait bien des gens, notamment des immigrantes.

Dans l'industrie du textile, des travailleurs ont été congédiés ou ont dû accepter de travailler à domicile et de se faire exploiter. En outre, un grand nombre d'entreprises ont été forcées de fermer leurs portes et ont, bien entendu, été affectées par le magasinage outre-frontière.

Que nous examinions la situation sous un angle ou un autre, force est d'admettre que l'ALÉNA, qui viendra s'ajouter à l'accord de libre-échange en vigueur depuis cinq ans, aura des effets catastrophiques pour le Canada et sa souveraineté. De nombreux jeunes Canadiens ont perdu tout espoir, à cause du manque de perspectives d'emplois.

Les Canadiens sont déjà accablés par un taux de chômage élevé, les compressions gouvernementales visant nos programmes sociaux ainsi qu'une économie chancelante. En réalité, une bonne partie de nos problèmes vient de ce que nous avons accepté d'être prisonniers d'un accord continental avec les États-Unis. De nombreux autres Canadiens souffriront si le gouvernement adopte l'ALÉNA.

Les Canadiens ne veulent pas de cet accord, car il est mauvais pour eux et pour leur pays. L'ALÉNA est beaucoup plus qu'un accord commercial. J'espère que les Canadiens et les téléspectateurs le comprendront. Il s'agit d'un accord économique continental, une constitution économique, si vous préférez, qui donne le contrôle économique non pas aux gouvernements, mais aux entreprises transnationales, entreprises qui sont seulement en quête de bénéfices. En réalité, cet accord affaiblit nos gouvernements nationaux qui n'auront plus leur mot à dire ni aucun droit de regard sur l'avenir du Canada.

C'est le genre d'accord trilatéral en vertu duquel le Canada fournira des ressources non transformées, le Mexique offrira une main-d'oeuvre à bon marché et les entreprises transnationales, qui ont pour la plupart leur siège social aux États-Unis, s'accapareront les produits et les bénéfices commerciaux.

Il y aura un exode de nos cerveaux vers le Sud. Les petites entreprises ne seront pas capables de soutenir la concurrence. L'ALÉNA menace les entreprises et les emplois canadiens dans les secteurs de l'automobile, du textile, de l'agriculture, du transport, des services bancaires, de l'assurance et du traitement de données.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'oppose catégoriquement à l'ALÉNA, parce qu'il portera atteinte à sa capacité de gérer les ressources provinciales et de contrôler les investissements étrangers dans l'économie de la province. La Colombie-Britannique sera durement touchée de cinq façons.

Premièrement, l'ALÉNA n'empêchera pas les États-Unis d'établir des barrières commerciales injustes et préjudiciables à l'économie de la Colombie-Britannique, comme en témoignent les droits imposés sur le bois d'oeuvre. Cet accord empêchera aussi le Canada de nous donner les encouragements dont nous avons besoin pour transformer nos matières premières, nos billes de bois et notre poisson et pour produire des biens à valeur ajoutée. Cela aura de graves répercussions sur notre économie.

Deuxièmement, cet accord ne garantit pas que les droits des travailleurs et les normes environnementales sont protégés. Pour affaiblir les syndicats, d'énormes pressions seront exercées afin que soient abaissés les normes de travail et les salaires des Canadiens. Des bénéfices plus élevés seront réalisés au Mexique parce que la pauvreté y est plus grande, les normes de santé et de sécurité y sont épouvantables et les dispositions visant à protéger l'environnement y sont appliquées plus ou moins rigoureusement.

Lors d'une manifestation qui a eu lieu récemment à Vancouver, nous avons appris que les travailleurs mexicains gagnent 5 $ par jour s'ils ont de la chance, qu'ils travaillent dans des milieux très pollués et que leur situation sera encore pire si l'ALÉNA entre en vigueur. Par conséquent, les travailleurs mexicains s'opposeront eux aussi à cet accord.

• (1320)

Troisièmement, cette entente injuste sera préjudiciable aux producteurs de légumes transformés et à l'industrie du vêtement de la Colombie-Britannique. L'Institut canadien des manufacturiers du vêtement estime que jusqu'à 30 000 emplois dans ce secteur seront menacés si l'ALÉNA est signé.

Quatrièmement, dans l'ALÉNA, rien ne garantit que la Colombie-Britannique ne sera pas obligée d'exporter de l'eau aux États-Unis. Le ministre a réfuté cela, plus tôt, aujourd'hui, mais je puis vous dire que des spécialistes qui ont participé à des audiences auxquelles j'ai assisté à Vancouver et qui avaient étudié les documents très attentivement ont précisé que l'eau n'est pas exclue. Elle peut être considérée comme un bien et que, de ce fait, elle devient une ressource transcontinentale.

Cinquièmement, le gouvernement canadien n'offre aux travailleurs de notre pays aucune aide pour qu'ils s'adaptent, alors que des promesses en ce sens ont été faites aux travailleurs américains. Malgré les promesses faites relativement à l'Accord de libre-échange, je connais bien des gens qui, en Colombie-Britannique, ne réussissent pas à obtenir des programmes d'adaptation.

Le gouvernement conservateur est en train de préparer aux Canadiens un avenir où leurs soins de santé et leurs programmes sociaux seront compromis. Le projet de loi C-91 faisait partie de l'ALÉNA. Le projet de loi sur les brevets pharmaceutiques, qui a conféré un monopole aux entreprises pharmaceutiques multinationales et qui a eu des répercussions énormes sur le coût des médicaments et sur tout le régime de soins de santé au Canada, faisait évidemment partie de ce plan infâme.

Les conservateurs ont dit que cette mesure s'imposait. Elle était nécessaire, de leur point de vue. Ils avaient déjà fait des promesses en ce sens à M. Bush.

Fondamentalement, l'ALÉNA prive le Parlement canadien de son droit souverain d'autoriser les fabricants de produits génériques à fournir aux consommateurs des copies moins coûteuses de médicaments brevetés.

Les Canadiens ont souffert plus qu'il ne faut à cause de l'accord canado-américain de libre-échange. Trop c'est trop. Il faut rejeter l'ALÉNA et privilégier plutôt les échanges commerciaux équitables à l'échelle mondiale. Je vais demander à mon collègue de parler plus en détail de ces questions lorsqu'il prendra la parole.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Je voudrais que la députée de Vancouver-Est nous décrive les répercussions que l'Accord de libre-échange et le chômage ont eues sur le niveau de revenu des citoyens qu'elle côtoie.

Dans ma ville, et j'y reviendrai plus tard, les riches se sont enrichis et les pauvres se sont appauvris, conformément à l'objectif que visent l'Accord de libre-échange et d'autres éléments du programme des conservateurs.

Je suis sûr que la députée peut nous décrire la situation que vivent ses concitoyens, surtout le grand nombre de chômeurs, dans la circonscription qu'elle représente.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, cela a eu des répercussions dévastatrices, comme le mentionne le député. J'ai, par exemple, rencontré un certain nombre d'ex-travailleurs d'usines de poisson qui m'ont signalé que toutes les usines sont maintenant fermées. Incidemment, ces travailleurs n'ont même pas reçu de prestations d'assurance-chômage convenables. Dans bon nombre des cas, il s'agit de femmes, d'immigrantes, qui élèvent leur famille toute seule. Des femmes autochtones sont également touchées. C'est probablement l'une des pires répercussions.

Prenons le cas de l'industrie du vêtement. Nous savons que, pour survivre et soutenir la concurrence des Américains et des Mexicains, cette industrie devra obliger ces ouvrières, car elle embauche surtout des femmes, à travailler à la maison. Cela deviendra une industrie artisanale.

Certains peuvent voir là-dedans un retour aux sources, une belle aventure, mais il s'agit d'une situation terrible car elle est incontrôlable. Les travailleurs ne sont pas syndiqués et les femmes qui élèvent leurs enfants resteront à la maison et tenteront de coudre sur ces machines à des salaires très faibles.

La situation a eu une grande incidence sur la syndicalisation. On tente par tous les moyens de remettre en question les échelles de salaires convenables qu'ont négociées les syndicats et à réduire les salaires.

• (1325)

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je sais qu'au fil des ans, la députée s'est occupée activement de questions liées au multiculturalisme et aux diverses cultures du pays en collaborant avec des groupes de soutien visant à aider les immigrantes et d'autres personnes à s'adapter, à améliorer leur sort dans notre pays. Je voudrais qu'elle nous précise, d'après sa longue expérience, les effets des compressions budgétaires sur les divers groupes de soutien qui tentent de venir en aide aux défavorisés de sa circonscription et, peut-

être, du reste du pays. Si elle pouvait nous donner son avis là-dessus, ce serait très enrichissant pour nous.

Mme Mitchell: Évidemment, de façon générale, et non pas seulement du point de vue de l'ALÉNA, nous savons que le gouvernement a visé des groupes de revendication, notamment des groupes représentant des minorités visibles et des immigrants, le Conseil ethnoculturel du Canada et nombre d'autres groupes et collectivités, et qu'il a réduit leur financement, comme il a diminué celui des centres d'accueil autochtones, par exemple.

Ces groupes-là sont nécessaires, car ils travaillent à l'amélioration des conditions de vie de ceux qu'ils représentent. Le gouvernement réduit plutôt leur financement. Il en résulte qu'ils doivent se saborder.

Il ne manque pas d'être intéressant de constater que la députée de Vancouver-Centre, qui aspire au poste de premier ministre du pays, parle du merveilleux engagement des citoyens, de l'engagement des gens de la base quand on sait que le gouvernement dont elle fait partie réduit année après année le financement qui permet aux gens de s'organiser, de s'exprimer, de se faire entendre sur la place publique et de créer des programmes touchant le gouvernement.

Ce sont là quelques effets. Mais il y en a d'autres qui sont importants, bien sûr, comme les effets sur les immigrants nouvellement arrivés, sur les immigrantes qui sont les dernières engagées, mais aussi les premières à être congédiées, et sur les petites entreprises. Dans ma région, dans le quartier chinois en particulier, j'ai entendu des commerçants dire combien il était difficile de survivre à cause de l'effet combiné de l'ALÉ et de la TPS. Ces facteurs les ont tout simplement acculés à la faillite.

Il me semble également injuste d'accorder une telle importance au commerce nord-sud et de négliger les pays riverains du Pacifique, dont le potentiel est énorme. C'est certainement ce commerce-là qu'il faudrait développer.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, nous nous sommes répartis le temps de parole parce que nous voulons exprimer nos vues sur le projet de loi et nous savons qu'il ne reste plus beaucoup de temps. Nous savons que nous n'aurons pas la possibilité de tenir un juste débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain parce que le gouvernement limite ce débat à deux demi-journées. Nous n'aurons même pas deux journées complètes.

Cependant, les deux projets de loi sont étroitement liés quoique le projet de loi sur l'ALÉNA soit plus important. Le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter 31,5 milliards de dollars sans nous dire pourquoi. Il a bien présenté un exposé financier en décembre 1992, mais celui-ci était incomplet. Les choses ont évolué depuis et le gouvernement lui-même l'admet. Il ne nous présente pas de véritables prédictions budgétaires pour l'année qui vient et il ne nous dit même pas où il veut dépenser l'argent qu'il nous demande l'autorisation d'emprunter. Il veut un chèque en blanc.

Compte tenu du dossier de gaspillage qui accable le gouvernement, mon parti ne lui prêterait même pas cinq sous. Depuis huit ans et demi, le gouvernement gaspille l'argent des contribuables. Les allégements fiscaux qu'il a accordés aux riches sont le principal facteur d'accroissement du déficit de ces dernières années. Le gouvernement libéral qui l'a précédé avait ouvert les vannes et le gouvernement actuel les a ouvertes plus grand.

Le gouvernement accorde des allégements fiscaux et des subventions aux nantis et aux grosses entreprises. Il subventionne l'industrie de l'armement à un moment où nous n'avons plus besoin d'armes. La guerre froide est terminée. Non seulement les Russes ne nous menacent-ils plus, mais leurs sous-marins sont immobilisés car il n'ont pas suffisamment de carburant et d'argent pour les mettre à la mer. Si nous voulons savoir où se trouvent ces navires, nous n'avons qu'à envoyer quelqu'un dans le port septentrional de Mourmansk pour les compter parce qu'ils sont tous à quai. C'est du moins ce que nous lisons dans les journaux.

• (1330)

Le gouvernement gaspille de l'argent pour l'armement à une époque où il devrait investir dans les programmes répondant aux besoins des Canadiens. Le gouvernement s'apprête à payer 5,5 milliards de dollars pour des hélicoptères destinés à faire la chasse à des sous-marins qui ne prennent même pas la mer.

Le gouvernement a modifié la loi pour pouvoir vendre des armes automatiques à des puissances étrangères et a décidé de vendre plus d'un millier de transports de troupes armés de mitrailleuses à l'Arabie saoudite, pays déjà outrageusement militarisé et dont les abus contre la population civile sont bien connus surtout contre les femmes dont la liberté est brimée.

Le gouvernement a aussi accepté la vente de frégates à ce même pays, probablement un contrat d'un milliard et demi de dollars.

En encourageant ainsi la course à l'armement, le gouvernement pourrait bien contribuer à l'éclatement de nouveaux conflits. Cela a déjà contribué au déclenchement de la guerre du Golfe puisque nous fournissions des armes à Saddam. Nous avons été tout surpris quand il s'en est servi, mais nous nous empressons tout de même d'en vendre davantage à un plus grand nombre de dictateurs et d'États policiers partout dans le monde.

La raison, c'est que les conservateurs croient à la théorie de la percolation. Ils croient qu'en donnant de l'argent aux riches, on les incitera à dépenser, ce qui en fera profiter aussi les pauvres, d'une façon ou d'une autre. Ce qu'ils oublient toujours, c'est que l'argent ne vient pas d'abord des riches. Cet argent qu'ils donnent aux riches, ils l'ont pris aux pauvres et aux gens à revenu moyen. On dit alors à la classe moyenne et aux plus démunis que s'ils vivent assez longtemps, une partie de cet argent leur reviendra. C'est cela, la théorie de la percolation des conservateurs.

C'est pour cette même raison qu'ils ont signé l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, qui a fait disparaître des centaines de milliers de bons emplois au Canada. Cet accord donne le contrôle de notre économie aux grandes sociétés transnationales, établies aux États-Unis pour la plupart. L'Accord de libre-échange nord-américain leur donnera encore plus de contrôle. Elles auront même un certain pouvoir sur les gouvernements provinciaux.

Mme Maheu: Je reconnais là notre socialiste: sortez la planche à billets!

M. O'Kurley: Camarade!

M. Heap: Si la députée respectait le Règlement et cessait de faire ses commentaires à haute voix, cela faciliterait les travaux de la Chambre.

L'objet de l'Accord de libre-échange, comme celui de tout le programme conservateur, est d'empêcher les Canadiens de contrôler leur économie, de contrôler leur production professionnelle et ainsi, de les empêcher de produire eux-mêmes les biens dont la population a besoin. C'est ainsi qu'on se retrouve, par exemple, dans le Grand Toronto, selon un article publié récemment par le Conseil de planification sociale, avec plus de 21 p. 100 de la population qui vit de l'aide sociale. Plus de 21 p. 100, c'est 2,5 millions de personnes, et plus de une personne sur cinq. Cette situation est due, tout simplement, au chômage créé par le libre-échange. Les usines étaient fermées avant même que le gouvernement néo-démocrate soit élu. Les usines ont été fermées, vidées de leur machinerie et démolies.

Le chômage est partout au Canada, mais il est plus répandu dans le secteur manufacturier, parce que c'est là que les sociétés américaines ont attaqué en premier lieu. Elle ont fermé des succursales et ont acheté des usines pour les fermer aussitôt et concentrer la production aux États-Unis.

Le gouvernement se targue d'avoir augmenté les exportations quand il a enfin dévalué le dollar, mais il ne nous parle pas de la baisse dans l'exportation des services. C'est pourtant dans le secteur des services que se trouvent la plus grande partie des emplois.

Le fait est que le programme conservateur a causé du chômage et une pauvreté extrême, et que le cinquième de la population du Grand Toronto vit maintenant de l'aide sociale.

Le Conseil de planification sociale a réalisé une étude sur cette région. On a divisé la population en dix groupes, selon l'importance du salaire. Il y avait ainsi des groupes à revenu élevé, à revenu moyen et à faible revenu. Chaque groupe comptait environ 350 000 familles, et seulement des familles. On a constaté que les 10 p. 100 les plus nantis avaient, au cours des vingt dernières années, accru leur revenu de 3 p. 100, à savoir que leur part du revenu national a augmenté de 3 p. 100 et était passée à 124 millions de dollars en moyenne par famille, alors que les 10 p. 100 les plus défavorisées avaient vu leur revenu baisser. Leur revenu a baissé de presque 0,5 p. 100 de sorte qu'elles ne disposent plus maintenant que de 3 400 $. Autrement dit, les familles aux revenus les plus élevés touchent environ quarante fois plus que les familles aux revenus les plus bas.

• (1335)

On a calculé que l'augmentation de revenu des familles les plus favorisées s'élève à environ 5,4 milliards de dollars, si on divise cette somme également entre les familles aux revenus les plus modestes, le même nombre de familles, 350 000 au sommet et 350 000 à la base, on obtiendrait une augmentation de revenu d'environ 15 000 $ pour les familles les plus défavorisées.

Comment pourrait-on procéder? Il ne serait pas nécessaire que cela prenne la forme d'allocations sociales, sauf à court terme et dans les situations d'urgence. Nous pourrions fermer rapidement les banques d'alimentation de Toronto si nous apportions certains changements et si nous avions des impôts équitables adaptés à la capacité contributive des gens au lieu que ceux qui gagnent 200 000 $ ou 300 000 $ ne payent aucun impôt. Les sociétés qui ont une valeur nette de plusieurs millions de dollars ne paient pas d'impôt alors que les gens aux revenus moyen ou faible ou même les chômeurs ou les retraités en sont accablés.

Nous pourrions instaurer des règles équitables d'emploi et d'assurance-chômage. Nous pourrions faire les

investissements nécessaires dans les domaines de la santé, de l'enseignement et du logement. Nous pourrions avoir le système de garderie dont les gens ont besoin. Ces initiatives créeraient des milliers de nouveaux emplois. Nous pourrions aussi reconstruire les réseaux de transport et de communications du Canada à l'est et à l'ouest au lieu que les Canadiens soient obligés d'aller au Sud, aux États-Unis. Toutes ces mesures créeraient des emplois si nous renoncions à l'Accord de libre-échange et à tout le programme conservateur avec son régime fiscal injuste.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son discours et lui poser une question.

Le député a été très actif dans le domaine de l'aide aux défavorisés sociaux de ce pays, tant à titre de ministre du culte, qu'à titre de membre du Nouveau Parti démocratique et à titre de député. Je sais aussi qu'il a été membre de nombreux comités. Étant de la région de Toronto, il a certainement vu sa part de misère et de souffrance, car il y en a là comme ailleurs.

Je voudrais lui demander s'il peut nous parler de la situation exacte de ce pays en matière de pauvreté et se pencher sur l'évolution à cet égard depuis 15 ans. Les gouvernements, qu'ils soient conservateurs ou libéraux, prétendent toujours aider les défavorisés et améliorer le sort des gens, mais je me demande ce qu'il pourrait dire des améliorations qu'il y a réellement eues dans ce pays pour les pauvres. Est-ce que leur nombre diminue? Est-ce qu'il augmente? Est-ce qu'il y a plus d'espoir ou moins? Les problèmes ont-ils augmenté? Les problèmes sont-ils différents?

C'est une question générale, mais je pense qu'il est très important que l'on remette les choses en perspective et que l'on se fasse une idée précise de la situation de ceux qui, financièrement, ne sont pas aussi bien nantis, de ceux qui souffrent socialement et émotionnellement. Comment traitons-nous ces gens au Canada? Comment améliorons-nous leur situation? Comment améliorons-nous leur sort?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Elle est vaste, et je devrai me limiter à deux ou trois points.

Il me demande ce qu'a été l'évolution depuis 15 ans, mais je remonterai un peu plus loin. En 1975, le gouvernement de Pierre Trudeau imposait un gel des salaires. D'un trait de plume, sans la moindre consultation, encore moins que le gouvernement actuel, il refusait aux travailleurs de ce pays le droit acquis de haute lutte, et confirmé par la loi, de négocier leurs salaires par l'entremise de leur syndicat.

• (1340)

Il imposait tout simplement un gel. Il prétendait également geler les prix, mais personne n'a jamais pu le constater. En tout cas, il n'a jamais prétendu geler les bénéfices. Depuis lors, il y a eu de nombreuses initiatives semblables, tant de la part des gouvernements libéraux que des gouvernements conservateurs, visant à retirer aux travailleurs les droits acquis au cours d'un siècle ou deux de lutte, une lutte presque totalement pacifique, de la part de la classe ouvrière.

Deuxièmement, il y a eu les dégrèvements fiscaux accordés aux riches, d'abord par le gouvernement libéral au début des années 1970, mais surtout par le gouvernement conservateur au cours des huit dernières années. Le résultat, c'est que les personnes à faible ou moyen revenu ont un revenu réel de plus en plus bas.

Troisièmement, toujours à l'initiative du gouvernement libéral au début des années 1980, mais à un rythme nettement accéléré sous les conservateurs, nous assistons au démantèlement de notre système de santé, de notre enseignement postsecondaire et de nos réseaux de transport, dans le but de nous faire dépendre davantage de l'entreprise privée, c'est-à-dire des sociétés transnationales qui commencent à s'implanter dans le secteur des soins et même de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire. Maintenant, c'est le tour des réseaux de communication, que ce soit le téléphone ou les autres modes de communication, qui vont être de plus en plus à la merci des grandes multinationales américaines.

Essentiellement, c'est la politique que l'actuel vice-premier ministre a énoncée avant le dernier accord de libre-échange, avant les dernières élections, lorsqu'il a expliqué aux barons du pétrole que l'accord les protégerait d'un gouvernement libéral ou néo-démocrate aux tendances gauchisantes.

Autrement dit, l'Accord de libre-échange vise à protéger les sociétés de la population, au cas où celle-ci déciderait d'élire un gouvernement qui n'appuie pas le style auquel les sociétés aspirent.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'avais cru comprendre qu'un député, en face, voulait avoir la parole. Comme il n'est pas à son siège, je poursuivrai mes observations.

Je veux simplement dire à la présidence que je voudrais partager mon temps de parole avec la députée d'Ottawa-Ouest.

[*Français*]

Le gouvernement demande aujourd'hui à cette Chambre de lui accorder le pouvoir d'emprunter 31,5 milliards de dollars. Nous sommes donc en train de discuter de la politique fiscale et administrative du gouvernement.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais me dissocier des commentaires de mon collègue de Trinity—Spadina. J'ai beaucoup d'estime pour celui-ci, mais même moi qui n'aime pas beaucoup le gouvernement d'en face, je n'irai pas jusqu'à dire que le gouvernement a intentionnellement, ou de mauvaise foi, agi dans l'intérêt du peuple canadien.

Je ne suis pas d'accord avec la politique des Conservateurs, mais je reconnais quand même que la plupart des gens dans cette Chambre font de leur mieux pour le bien des électeurs.

Nous devons établir de nouvelles politiques dans ce pays et redonner confiance au peuple canadien dans les institutions gouvernementales. Au moment où on se parle, on vient tout juste d'avoir, il y a à peine deux heures, dans cette Chambre, une période des questions orales au cours de laquelle on a interrogé le gouvernement sur le comportement du premier ministre qui a nommé des gens pour siéger à l'autre endroit au même moment où il s'apprête lui-même à quitter cet Chambre.

• (1345)

De plus, le premier ministre s'était également engagé, en 1984, à ne jamais faire de nominations lorsqu'il serait, à son tour, prêt à partir. Et, aujourd'hui, il renie sa parole et le peuple canadien se sent lésé. Pour certains députés, ce genre de chose est peut-être de peu d'importance, ces nominations de deux, trois ou quatre personnes.

Peut-être que sur le total des 31,5 milliards de dollars, cela ne représente pas un montant considérable, mais cela va au coeur de l'élément de confiance, car si la population canadienne ne peut plus croire en son premier ministre en ce qui à trait aux nominations et surtout relativement à sa parole solennelle donnée devant la télévision canadienne il y a neuf ans, comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance aux Conservateurs d'en face? À mon avis, nonobstant tout le débat au leadership, les Conservateurs ne jouiront plus de la confiance du peuple canadien.

Ce cynisme-là de la population canadienne porte les citoyens et citoyennes à se demander s'ils peuvent encore faire confiance à quiconque parmi eux. Et cela, c'est triste. C'est dommage, car cela entache la réputation de cette illustre Chambre et de nous tous. C'est là-dessus, je pense, qu'il faudrait s'arrêter et songer aujourd'hui.

Au moment où on se parle, l'honorable chef de l'opposition—j'ai failli dire le très honorable, cela viendra bientôt—s'adresse à la Chambre de commerce de Sainte-Foy et présente le programme de recherche et de développement du Parti libéral national. Je voudrais en profiter, et je suis sûr que je me fais le porte-parole de la plupart des députés de cette Chambre—j'oserais même dire de la totalité—pour féliciter le chef de l'opposition, le député de Beauséjour, pour avoir annoncé un excellent programme devant la population de Sainte-Foy, programme pour la population canadienne visant à moderniser nos façons de voir la recherche et le développement non seulement pour cette décennie, que nous avons déjà entamée, mais pour les décennies à venir.

Le chef de l'opposition disait, et je le cite: «Un vent de cynisme souffle maintenant sur les institutions du pays qui, autrefois, faisaient notre fierté.» Il poursuit en disant: «Cette fierté, il est temps de la rétablir. Mais comment voulez-vous parler de fierté à un chômeur de 45 ans dont l'entreprise a dû fermer ses portes sous la pression combinée d'un accord de libre-échange qui ne prévoit aucune mesure de transition et d'une taxe—la TPS—dont l'administration nécessite une armée de comptables». Il l'a bien dit, monsieur le Président.

Mais il ne suffit pas de critiquer et le chef de l'opposition n'a aucunement l'intention de seulement critiquer. Nous devons le faire, car nous devons rendre ce gouvernement imputable de ses actions; nous le faisons avec toute la vigilance nécessaire. De plus, mon collègue, mon chef, l'honorable député de Beauséjour, veut proposer un programme positif dans le domaine de la recherche et du développement, le programme du Parti libéral dans ce dossier. Il dit, et je le cite à nouveau: «C'est à travers ce réseau de liens nouveaux qu'un gouvernement libéral créera un programme national d'apprentissage pour aider les jeunes à terminer leurs études pour mieux se préparer à faire leur entrée sur le marché du travail».

Il y a seulement quelques jours, on débattait, dans cette Chambre, un projet de loi par lequel on imposerait 3 p. 100 de taxe sur les prêts accordés aux étudiants. De plus, on leur imposerait six mois d'intérêts supplémentaires. Peut-on encourager nos jeunes à terminer leur for-

mation académique avec de pareilles mesures? C'est aller de reculons.

• (1350)

On n'encouragera pas nos jeunes à terminer leurs niveaux collégial ou universitaire en leur imposant des frais supplémentaires. Le chef de l'opposition l'a bien dit, nous devons tout faire pour mieux préparer nos jeunes à entrer dans le marché du travail. Et, bien sûr, cette meilleure préparation se fait en grande partie en encourageant la jeune population à demeurer en niveau scolaire pour un bon bout de temps et de se doter d'une formation de niveaux académique, technique ou professionnel meilleure, pour ne pas qu'ils soient condamnés à des jobs à bas niveau pour le reste de leur vie, ou pire encore, condamnés au chômage qui nous arrive à chaque fois que l'économie va à la baisse.

Le chef de l'opposition disait également dans son excellent discours, et je cite à nouveau: «J'inviterais d'ailleurs les banques canadiennes à faire preuve de plus de souplesse et de compréhension à leur égard, de manière à ce qu'elles puissent obtenir le financement dont elles ont besoin.» Il parlait, bien sûr, des petites et moyennes entreprises. Il ajoutait: «De plus, un gouvernement libéral poursuivra la réforme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, facilitera l'accès au capital de risque, soutiendra le potentiel d'exportation et veillera à alléger la réglementation imposée aux petites et moyennes entreprises.»

Voilà certains éléments de ce que nous propose le chef de l'opposition, ce qu'il propose à la population canadienne. À titre de représentant d'une circonscription comme Glengarry—Prescott—Russell, je peux attester de ce besoin d'une meilleure formation académatique et professionnelle.

J'aimerais terminer en incitant le gouvernement d'en face à offrir les fonds nécessaires, avec le gouvernement provincial de l'Ontario, pour la construction de la Cité collégiale, ici à Ottawa, ainsi que le satellite de Hawkesbury et celui de Cornwall, pour qu'on puisse former la population de notre région, qu'on puisse les encourager à rester à l'école et à s'équiper eux aussi de ces meilleurs outils que les autres ont déjà, mais qu'eux n'ont pas toujours eu la chance d'avoir.

Le gouvernement fédéral négocie depuis longtemps avec la province. J'encourage les deux parties à venir à une conclusion de ces négociations et de construire cette Cité collégiale, si longtemps attendue par la population de mon comté et ailleurs dans l'est de l'Ontario.

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Glengarry—Prescott—Russell, un député pour lequel j'ai beaucoup de respect, un député qui se dévoue énormément et qui est très honnête dans sa façon de traiter les questions à la Chambre et dans sa circonscription.

Comme le député le sait, bon nombre de Canadiens reprochent au Parti libéral fédéral de ne pas indiquer clairement sa position sur de nombreuses questions, de rester vague. J'avoue que dans son discours, le chef de l'opposition n'a rien dit de très précis.

Le député pourrait-il me parler de l'avenir de l'économie, dont dépend tout progrès social et autre dans ce pays? Quelle est la position de son parti en ce qui concerne l'ALÉNA? Son parti s'oppose-t-il à cet accord? Son parti, s'il est élu, annoncera-t-il que l'ALÉNA n'entrera pas en vigueur le 1er janvier 1994?

Son parti a dit qu'il éliminerait la TPS. Comment va-t-il s'y prendre? Par quelle mesure va-t-il remplacer cette taxe? Va-t-il la remplacer par une autre taxe? Va-t-il modifier le régime fiscal? Enfin, quelle est sa position et celle de son parti concernant un plan économique?

Nous aimerions bien que le député nous donne des précisions sur ces questions vu que le Parti libéral n'en donne guère.

• (1355)

M. Boudria: Monsieur le Président, on me demande d'expliquer au cours des trois prochaines minutes la politique commerciale, économique, financière, monétaire et la politique d'emploi du Parti libéral. Ce ne sera pas une tâche facile. Je traiterai de quelques-uns de ces sujets, et je serai heureux de faire parvenir au député une bonne partie des documents que le Parti libéral a réunis jusqu'ici à cet égard.

Malgré ce que dit le député, il sait que plusieurs déclarations ont été faites sur le sujet. Par exemple, le chef de l'opposition a prononcé un long discours à l'Université d'Ottawa à propos de la reprise économique dans notre pays. Il a également prononcé un autre discours à Toronto. Je viens de citer un extrait de celui qu'il a prononcé à Sainte-Foy, au Québec, au sujet du commer-

ce. Je serai heureux d'en faire parvenir une copie au député.

Je voudrais aborder quelques points précis, tout d'abord, le commerce. Il ne fait aucun doute que la pierre angulaire de toute politique commerciale doit être l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange nord-américain, nous sommes d'avis qu'il ne devrait entrer en vigueur que lorsque le Canada sera convaincu d'avoir corrigé les lacunes de l'accord initial au moyen des accords parallèles. Notre porte-parole pour le commerce l'a répété à maintes reprises à la Chambre. Il pose des questions là-dessus tous les jours, des questions très valables pour exprimer ce dont nous avons besoin.

De quoi avons-nous besoin au juste? Tout d'abord, nous devons améliorer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait au code des subventions. Nous devons également recouvrer une partie de nos pertes dans le secteur énergétique. Nous savons tous cela et nous en avons abondamment parlé par le passé. Sous sa forme actuelle, l'Accord de libre-échange nord-américain ne prévoit pas une protection suffisante de l'environnement. Les Américains l'ont reconnu et la nouvelle administration des États-Unis désire un accord parallèle. Le problème, c'est que le gouvernement canadien dit qu'il n'a besoin de rien et que l'accord est très bien comme il est. Nous ne partageons pas cette opinion.

Le député m'interroge aussi au sujet de la taxe sur les produits et services. Voici notre position. Nous savons que, lorsque nous formerons le gouvernement, ce qui sera très bientôt, nous l'espérons, nous aurons besoin du financement nécessaire pour fonctionner et pour continuer d'offrir les programmes sociaux que le Parti libéral a créés il y a un certain nombre d'années. Nous savons que nous aurons besoin de trouver l'argent quelque part. Il n'est pas bien de dire que nous abolirons la TPS et que nous ne la remplacerons pas. Cela n'est ni très sérieux ni très gentil. Bien sûr, nous devrons la remplacer par autre chose.

Le chef de l'opposition a dit qu'il nommera un comité de la Chambre qui ira consulter des gens dans tout le pays pour élaborer un programme dans un délai d'un an, de 12 mois après l'accession de notre parti au pouvoir, pour que nous puissions remplacer cette taxe. Oui, il y aura une autre taxe, mais elle fonctionnera et n'exigera pas une armée de comptables pour la calculer. Elle ne représentera pas un fardeau administratif, comme c'est le cas du régime fiscal actuel, pour les petites et les moyennes entreprises de ma circonscription et d'ailleurs au Canada.

Je suis également censé parler de la politique économique, mais je crois que mon temps de parole est écoulé.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je crois qu'il est important de rappeler au public qui regarde le débat de ce vendredi après-midi, de quoi il est question.

Il est question de ce gouvernement qui affirme vouloir réduire la dette et le déficit, mais qui emprunte 31,5 milliards, et contribue ainsi à accroître la dette et non pas à la réduire. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler au public que cet emprunt contribuera à accroître notre déficit, puisqu'il faudra aussi payer l'intérêt sur cette nouvelle dette de 31,5 milliards.

Comme le gouvernement persiste à dire qu'il entend réduire la dette et le déficit, sa décision doit paraître contradictoire, pour ne pas dire hypocrite, aux gens ordinaires qui nous observent et à ceux d'entre nous qui aiment croire que nous avons un minimum de bon sens. Il arrive évidemment à tout le monde de devoir emprunter de l'argent afin de réaliser des achats importants. Nous tenons, par exemple, à investir dans l'éducation de nos enfants. Le temps est venu de nous construire une nouvelle maison, et nous savons que cette décision contribuera à améliorer notre qualité de vie et notre sécurité financière dans l'avenir. Voyons justement si le gouvernement entend utiliser à pareille fin les 31,5 milliards de dollars qu'il emprunte aujourd'hui.

Tout d'abord, où le gouvernement emprunte-t-il? Deuxièmement, cet emprunt va-t-il aider les Canadiens et le Canada?

• (1400)

Nous savons que nos emprunts à l'étranger ont augmenté au point que, chaque année, quelque 22 milliards de dollars sortent du pays, de l'économie nationale, alors que cet argent pourrait contribuer à stimuler notre croissance économique, la création d'emplois, la recherche et le développement, dans l'intérêt du Canada et dans l'intérêt de notre avenir économique.

Le gouvernement a fait en sorte que le déficit nous oblige maintenant à verser chaque année 22 milliards de dollars à l'étranger. Comme si cela ne suffisait pas, ces 22 milliards ne rapportent aucun impôt au Canada. Aussi, non seulement envoyons-nous 22 milliards à l'étranger, mais, en supposant un taux d'impôt de 50 p. 100., nous nous privons d'un autre montant de 11 milliards d'impôt sur le revenu que les 22 milliards d'intérêt auraient pu

rapporter. Cet emprunt contribue donc à saigner encore un peu plus l'économie canadienne.

Comme je l'ai mentionné, il faut parfois emprunter. Tout dépend de ce qu'on veut faire avec l'argent. Or, qu'est-ce que ce gouvernement va en faire? Quel est le plus gros problème de l'heure au Canada? Quel est le plus gros problème auquel les Canadiens sont confrontés? Qu'est-ce qui préoccupe le plus nos jeunes ainsi que les personnes d'un certain âge qui se trouvent soudain sans travail et ne savent pas comment elles vont pouvoir payer leurs hypothèques ou leur loyer et nourrir leur famille?

Avoir un emploi, voilà la grande hantise de la plupart des Canadiens. Or, le pays compte actuellement 1,6 million de chômeurs. Il y a en tout 5 millions de Canadiens qui sont, soit chômeurs, soit assistés sociaux, soit membres d'une famille dont le chef est inscrit au chômage ou à l'aide sociale. En quoi consiste le programme de création d'emplois du gouvernement? Car c'est certainement à cela qu'il destine ces 31 milliards et demi de dollars.

À vrai dire, il n'a pas de programme de création d'emplois. Il estime que le taux de chômage actuel est décent et qu'il n'en tient qu'aux Canadiens de trouver les moyens de joindre les deux bouts. En fait, il vient tout juste de dire aux Canadiens qui sont sans travail que le régime d'assurance-chômage auquel ils ont contribué leur vie durant ne va pas leur être d'un grand secours et qu'ils seront moins nombreux à en bénéficier.

Cela va-t-il améliorer le sort de nos jeunes qui n'ont pas encore réussi à trouver un emploi parce qu'ils ont quitté l'école à un moment où le chômage est élevé? Ces 31 milliards et demi de dollars, le gouvernement va-t-il s'en servir pour accroître le nombre de prêts et de bourses aux étudiants afin d'aider les jeunes à se bâtir un meilleur avenir en s'instruisant et en se formant davantage? Non. Au contraire, le gouvernement s'apprête à décliner toute responsabilité dans le domaine des prêts aux étudiants.

Tout le monde le sait, il a commencé cette année à réclamer un droit aux jeunes qui sont assez pauvres pour être admissibles à des prêts aux étudiants. N'ayant pas assez d'argent pour aller à l'université, ces jeunes font une demande de prêt. Voilà maintenant qu'ils doivent acquitter un droit pour obtenir le prêt en question.

Nous avons des gens plus âgés qui s'inquiètent de l'avenir de l'assurance-maladie, de leurs pensions. Est-ce que le gouvernement envisage d'utiliser ces 31 milliards et demi de dollars pour assurer le maintien de la sécurité de la vieillesse et de l'assurance-maladie? Non, ce n'est pas dans les plans du gouvernement non plus.

Prévoit-il réduire les impôts? S'apprête-t-il à faire quelque chose au sujet des 37 augmentations d'impôts qu'il a infligées aux Canadiens ces neuf dernières années et qui sont, pour une bonne part, à l'origine de la crise économique à laquelle nous sommes confrontés en privant les consommateurs de leur pouvoir d'achat? Non, ce n'est pas encore là l'usage auquel le gouvernement destine ces 31 milliards et demi de dollars.

Nos vis-à-vis ont-ils l'intention d'améliorer les services gouvernementaux afin que les gens n'attendent pas deux, trois ou quatre ans avant que les membres de leur famille les rejoignent en émigrant de leurs pays d'origine?

Ont-ils l'intention d'améliorer les services offerts aux Canadiens afin que les aînés n'attendent pas pendant six mois, qu'ils ne passent pas des semaines au téléphone sans réponse parce que les lignes sont occupées, qu'ils ne soient pas ensuite obligés de se rendre à un bureau faute de pouvoir joindre les agents compétents au téléphone et parce que le personnel est trop réduit et le matériel est insuffisant pour qu'on puisse verser aux aînés canadiens les pensions auxquelles ils ont droit? Non; ce n'est pas non plus de cette façon qu'ils ont l'intention de dépenser cet argent. Ils ne songent pas à augmenter le nombre de fonctionnaires pour assurer que les personnes âgées obtiennent les services auxquels elles tiennent vraiment. Ça devient assez difficile lorsque, simplement parce qu'il est impossible d'obtenir une communication téléphonique, il faut se rendre au centre-ville trois ou quatre fois pour remplir les conditions d'admissibilité avant d'obtenir une pension qui nous revient de droit puisqu'on a contribué au régime pendant toute notre vie.

• (1405)

Le gouvernement entend-il utiliser cet argent pour régler les problèmes environnementaux? Non, puisqu'il vient de réduire encore une fois les sommes allouées au Plan vert. En fait, le Plan vert est un exemple qui témoigne bien plus des suppressions que des solutions. Depuis sa création en 1991, on a sans cesse drainé de ce programme les fonds qui devaient servir à régler nos problèmes environnementaux. Le budget des dépenses présenté il y a quelques semaines prévoit d'autres compressions dans le Plan vert.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'investir dans la recherche et le développement? Certainement pas. En réduisant constamment le financement de la recherche et du développement, il diminue les possibilités d'avenir de ce pays, il réduit notre compétitivité mondiale car nous sommes à l'avant-garde des secteurs-clés des nouvelles connaissances.

Comme je l'ai dit au début, il est parfois raisonnable d'emprunter, quand c'est pour réaliser quelque chose de valable et de constructif qui est très important. Durant

les quatre années que j'ai passées ici à la Chambre je n'ai jamais entendu le gouvernement proposer d'accomplir quelque chose de valable et de constructif pour le Canada. J'ai assisté à la compression de ceci, à la destruction de cela, à la ruine de telle autre chose, mais j'attends encore les propositions valables et constructives.

Voilà pourquoi je dis non à l'emprunt de 31,5 milliards de dollars; je ne crois pas que le gouvernement en ait besoin car il n'a élaboré aucun plan pour utiliser ces sommes au profit du Canada.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, j'aurais une question à poser à mon honorable collègue. Je l'écoute depuis tout à l'heure, et tout ce que j'entends ce sont des critiques négatives. Vous avez dit que depuis quatre ans que vous êtes en cette Chambre, vous n'avez rien trouvé de positif. Mais l'honorable députée ne trouve-t-elle pas que l'un des plus grands problèmes qu'il y a dans ce pays, et là j'admets avec vous que ça peut être le chômage, mais l'un des grands problèmes qu'il y a dans ce pays, c'est le chialage systématique qu'il peut y avoir sur à peu près n'importe quoi qui peut se passer.

J'écoutais le discours de l'honorable députée, et c'est à croire qu'il ne se fait plus rien en recherche et développement. Mais ce n'est pas du tout le cas. Les gens qui nous écoutent méritent quand même d'être mieux informés. Il se fait des choses formidables en recherche et développement, il se fait des choses grâce au Plan vert, et il s'en fait partout. Mais vous ne trouvez pas que le plus gros programme de création d'emplois, ce n'est pas nécessairement de rajouter des fonctionnaires qui vont répondre au téléphone, mais bien de voir à une économie saine, qui va faire en sorte que l'économie va reprendre et que les Canadiens et Canadiennes vont reprendre confiance en l'économie. C'est ce qui se passe à l'heure actuelle, et je trouve déplorable que l'on n'ait que des choses négatives à dire. Je n'attends pas des fleurs de l'opposition, mais ce n'est pas vrai que tout ce qui se passe en ce pays, ce sont des choses négatives. La jeune génération qui nous écoute, tout ce qu'elle entend à la télévision, à la chaîne parlementaire, c'est du chialage, un peu comme je fais à l'heure actuelle.

Mme Catterall: Je suis tout à fait d'accord, madame la Présidente, qu'il faille rétablir la confiance des Canadiens dans l'économie, dans l'avenir de leur pays. C'est pour cela que je blâme ce gouvernement, qui a détruit la confiance des Canadiens en leur pays à cause de son incapacité à offrir un avenir satisfaisant. Il faut rétablir la confiance dans l'économie, ce qui ne peut se faire si on emprunte 31 milliards de dollars quand nous connaissons déjà un déficit d'à peu près 500 milliards de dollars, contribuant ainsi encore plus à entretenir le désespoir chez les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, j'ai trouvé intéressantes les observations de la députée d'en face car nous partageons les mêmes responsabilités en tant que membres d'un comité permanent de la Chambre des communes.

En général, je tiens ses commentaires en haute estime; toutefois, son discours contenait des sous-entendus et des observations qui méritent une réplique. En ce qui concerne les sommes qui vont être empruntées, la plupart des Canadiens impartiaux se rendent compte que cet argent sert à payer les intérêts sur la dette des libéraux. La plupart des gens se rendent également compte que le total de la dette publique équivaut à la dette originale que les libéraux ont laissée en 1984 plus les intérêts composés. Depuis 1984, le gouvernement du Canada a accumulé un exédent de fonctionnement de 33 milliards de dollars. Sans cet excédent, notre dette serait bien pire.

• (1410)

J'ai une question à poser à la députée sur ce qu'elle a dit à propos des taux d'intérêt et des emprunts à l'étranger. Recommanderait-elle que le gouvernement adopte comme politique d'augmenter les taux d'intérêt pour encourager les emprunts au pays, taux qui pourraient aller jusqu'à 22 p. 100 comme sous les libéraux? Recommanderait-elle d'encourager les emprunts au pays pour rembourser la dette des libéraux?

Mme Catterall: Madame la Présidente, le député d'en face sait pertinemment que la dette du début des années 80 et des années 70 a été remboursée plus d'une fois depuis qu'il siège ici et que ce sont les nouveaux emprunts de son gouvernement qui ont fait plus que doubler la dette.

Une voix: Non, non!

Mme Catterall: Madame la Présidente, pourriez-vous rappeler les députés à l'ordre ou voulez-vous que je le fasse moi-même? Il n'y a pas une personne ici qui n'a pas eu de dettes à un moment ou à un autre, mais nous savons que lorsque nos revenus rentrent et les recettes du gouvernement ont augmenté de façon spectaculaire. . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Mme le vice-président: Fort heureusement, la période de cinq minutes de questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Je n'en crois pas mes yeux, madame la Présidente. C'est vendredi après-midi et il faut crier d'un bout à l'autre de la Chambre pour...

Mme le vice-président: Si le député veut bien me permettre, je n'en crois pas mes yeux ni mes oreilles non plus. Crier à la Chambre? Cette semaine? Non. La parole est au député d'Ottawa-Centre.

M. Harb: Comme vous le dites, madame la Présidente. Il vient un temps où il faut se tourner vers l'avenir et cesser de se lamenter sur le passé. Il faut embrayer afin d'aborder le prochain siècle au moins dans une perspective optimiste.

Je ne pouvais m'empêcher d'essayer de participer d'une façon ou d'une autre au présent débat, du moins pour ce qui concerne la région d'Ottawa-Carleton au plan national. Le gouvernement parle manifestement de réduire la dette et le déficit et de stimuler la croissance économique et d'accomplir d'autres choses merveilleuses. Parfois, les gestes sont beaucoup plus éloquents que les mots et ils traduisent fidèlement ce qui se passe ici.

Je voudrais vous faire part du bilan du gouvernement, du point de vu du marché outaouais du travail du moins, vous dire ce que le gouvernement a fait au secteur industriel de cette seule région. Un secteur industriel qui se porte bien vend des produits, emploie des gens et paie des impôts, ce qui contribue à diminuer le taux de chômage, à hausser le niveau de productivité et à faire que tout le monde se sente bien.

Penchons-nous sur les statistiques pour le secteur industriel de notre région. En voici quelques-unes. Le secteur régional de la construction, par exemple, a plutôt suivi la tendance nationale en 1992, perdant 2 600 travailleurs. En fait, cela constitue une réduction de plus de 23,9 p. 100 pour l'ensemble du secteur.

• (1415)

Dans le secteur du commerce, par exemple, le nombre de travailleurs a diminué de 1,8 p. 100; en 1992, il était de 45 200 comparativement à 56 800 en 1990. Comme on peut le constater, il y a eu une baisse très marquée dans ce secteur et cela représente un taux de 8,5 p. 100 environ. Le secteur de la construction et celui du commerce sont durement frappés depuis trois ans environ. Dans notre région par exemple, le secteur des finances, des assurances et de l'immobilier employait, en 1990, 22 900 personnes, mais à cause de la détérioration de la situation économique et de la mauvaise politique mise en oeuvre aux niveaux fédéral et provincial en Ontario, ce chiffre a chuté à 19 600 en 1991, ce qui représente une diminution de la main-d'oeuvre globale.

Il y a ensuite le secteur de la gestion et de l'administration. On a assisté à une diminution de 1,3 p. 100 du nombre de personnes travaillant dans ce secteur en 1992. Le secteur des services est un autre secteur de notre région qui a été durement touché. Dans le secteur de la restauration, il y a eu, en 1992, 2 600 suppressions d'emplois alors que le taux de chômage s'établissait à 8,1 p. 100, ce qui est plutôt bas lorsqu'on le compare aux chiffres de 1984.

Dans le secteur de la transformation, là encore, on constate une tendance à la baisse et notre région a subi une perte de 2 200 emplois. Dans le bâtiment, je le répète, il y a eu également 2 400 suppressions d'emplois en 1992.

Manifestement, lorsque ces gens perdent leur emploi, ils n'ont qu'un seul recours, l'assurance-chômage. Je voudrais vous signaler qu'en 1991, chaque mois, 22 337 personnes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage. C'est là une chose dont le gouvernement aurait dû prendre note il y a bien longtemps.

Les gens ne profitent de l'assurance-chômage que pendant quelques mois, puis ils n'ont plus droit à des prestations. Que font-ils alors? Ils viennent grossir les rangs des assistés sociaux. Je voudrais vous préciser, madame la Présidente, qu'en moyenne, dans cette région, plus de 3 500 personnes venaient demander chaque mois des prestations d'aide sociale.

Ce sont là les chiffres. Je dois demander à mes collègues d'en face d'indiquer les mesures constructives que le gouvernement prend pour aider les gens de cette région, pour les remettre sur la bonne voie, les encourager et leur permettre d'aller de l'avant.

Je vais être très franc avec vous, madame la Présidente. Ensemble, les politiques provinciale et fédérale depuis trois ans nous ont conduits à une catastrophe. Tout ce que je peux dire, c'est que la situation actuelle est attribuable à la mauvaise gestion de l'économie, ni plus ni moins.

On pourrait se demander comment on peut s'attaquer au déficit. Il y a deux secteurs dans lesquels on peut agir et j'invite le gouvernement à les prendre en note. Le premier, c'est le secteur de l'éducation; il s'agit d'investir

de façon efficace dans ce secteur, de combattre l'analphabétisme. Le second, c'est la prévention du crime.

Il n'y a pas très longtemps, dans le cadre d'une conférence tenue à Toronto, on a signalé à la population que la criminalité coûtait chaque année au Canada plus de 14 milliards de dollars. Deux ans auparavant, on nous a précisé que l'analphabétisme au Canada coûtait à notre société dans son ensemble plus de 10 milliards de dollars par année. Cela représente une perte de plus de 24 milliards de dollars pour notre économie chaque année à cause d'un manque de planification et du fait que depuis quelques années, nous nous contentons de réagir aux crises plutôt que de jouer un rôle proactif dans l'économie, ainsi que dans notre société dans son ensemble.

• (1420)

Un autre facteur extrêmement important concerne nos institutions et nous pouvons prendre nos prisons, comme exemple. On me dit qu'il en coûte chaque année plus de 70 000 $ pour garder un individu en prison. En tant que gouvernement et que société, nous devons nous arrêter sur ce problème pour réfléchir à la façon dont nous procédons. Nous ne pouvons plus agir comme nous le faisions il y a 30 ou 40 ans. Il faut modifier nos attitudes et nos comportements.

Le gouvernement a eu maintes occasions pour remettre l'économie sur les rails mais il n'a pas su les saisir. Au fil des mois et des années, nous avons entendu des ministres, voire même le premier ministre, parler d'éducation et discuter d'initiatives en vue de redresser l'économie.

Dans ce but, nous vis-à-vis ont commandé une longue série de rapports. On me dit que le dernier a coûté plus de 20 millions de dollars. Il y était question de créer la prospérité qui remettrait le Canada sur la bonne voie. À ma connaissance, il n'y a pas une seule mesure issue de ce rapport qui serait susceptible de redresser la situation canadienne.

On a beaucoup parlé de la chose mais sans prendre la moindre mesure concrète autorisant les Canadiens à dire: «Eh bien, cette proposition a du bon sens; si nous l'appliquons, l'économie s'en portera mieux.»

Nous parlons beaucoup de l'industrie. Or, ce que l'industrie veut, peut-être même avant toute chose, c'est qu'on fasse le ménage dans la bureaucratie et qu'on réduise les chinoiseries administratives. L'industrie a simplement besoin que le gouvernement comprenne que pour l'aider, il suffit simplement qu'il élimine ou qu'il réduise la bureaucratie. Or, qu'est-ce qu'on voit? On constate un manque de coordination et de collaboration dans tout l'appareil gouvernemental, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, mais surtout provincial.

Il est absolument impossible d'imaginer, à l'heure actuelle, qu'un homme d'affaires vienne établir une entreprise en Ontario. En effet, les intéressés ont tous peur. Pourquoi? C'est à cause de l'attitude du gouvernement qu'ils considèrent comme un ennemi du mondes des affaires. D'où vient ce sentiment? Ce n'est pas parce que le gouvernement s'est déclaré l'ennemi du monde des affaires, c'est simplement parce qu'il a démontré qu'il l'est vraiment.

Ce dont manque le gouvernement c'est d'un plan cohérent pour s'attaquer aux problèmes du déficit et de la dette.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié les observations de mon collègue, notamment celles qu'il a faites à propos de la façon de s'attaquer au problème de la criminalité qui va en s'aggravant et des moyens d'épargner de l'argent. Dans le domaine de l'éducation, le député a formulé des commentaires assez perspicaces que j'estime extrêmement utiles et que nous devrions examiner.

Je voulais seulement dire deux choses sur lesquelles j'aimerais peut-être qu'il me donne son opinion. Il y a tout juste un instant, un député de l'autre côté a dit que nous condamnons toujours le gouvernement et que nous ne reconnaissons jamais ce qu'il fait de positif.

[*Français*]

Ce n'est pas tout à fait vrai. On a quand même admis qu'ils avaient fait du chemin dans le domaine du contrôle de l'inflation mais on a aussi posé quelques questions. Et la question la plus importante, c'est celle-ci: à quel prix.

[*Traduction*]

J'aimerais seulement apporter une petite correction. Nous sommes toujours prêts à reconnaître ce qu'il fait de positif et nous n'y manquons pas.

Je me demande si mon collègue voudrait bien nous en dire plus sur le rôle de l'éducation, de la formation, du recyclage, de la recherche et du développement dans le développement économique. Il pourrait peut-être, par la même occasion, nous dire ce qu'il pense de la question que je m'apprête à soulever.

Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, la dette accumulée depuis la Confédération s'élevait au total à près de 168 milliards de dollars. Presque neuf ans plus tard, elle dépasse 450 milliards de dollars. Bien plus que le double—je tire ça d'une déclaration signée par l'ancien ministre des Finances—et ceci malgré une quarantaine d'augmentations d'impôts et un accroissement des recettes qui, de 70 milliards sont passées à 130 milliards de dollars. Autrement dit, les recettes atteignent presque le double, ce qui aggrave les choses. Les recettes ont augmenté de façon considérable. En fait, elles auraient pu augmenter encore plus n'eût été la récession.

Mon collègue a-t-il quelque chose à nous dire à ce sujet?

• (1425)

M. Harb: Madame la Présidente, l'une des raisons pour lesquelles cette inflation est si faible, c'est que les gens n'ont tout simplement pas d'argent. Le taux de chômage a atteint des niveaux sans précédent. Ce taux se situe entre 10 p. 100 et 11 p. 100 et, dans certaines régions, il dépasse 25 p. 100 et frôle parfois 30 p. 100.

J'aurais bien aimé donner crédit au gouvernement. Je regrette, mais je ne peux tout simplement pas le faire, parce que ce résultat n'est pas l'aboutissement d'un plan structuré, mais plutôt un coup de chance.

Cette situation s'explique simplement. Lorsque la valeur du dollar est très élevée et il y a beaucoup de chômeurs, les commerces ferment leurs portes et on arrive ainsi à un taux d'inflation nul. Personne n'a d'argent et personne ne travaille. C'est la confusion totale. Les faillites atteignent des niveaux record.

Nous parlons de période économique difficile. Vous avez vu ce qui se passe depuis environ deux ans et demi. Il ne fait aucun doute que le gouvernement aurait dû mettre en place un plan dynamique comme celui qu'a exposé notre chef et qui prévoit des investissements dans l'infrastructure et dans les immobilisations. Tous les pays occidentaux et tous les membres du Groupe des Sept ont un tel plan axé sur l'infrastructure, les investissements dans les routes, les ponts, les stations d'épuration des eaux usées et ainsi de suite.

Le gouvernement s'est plutôt contenté de créer un nouveau parc, d'investir quelques millions de dollars ici et là et de parler d'infrastructure, alors que les provinces ont dit qu'elles participeraient à la mise en oeuvre d'un véritable plan national. Si une telle mesure était prise, plus de 100 000 emplois seraient créés en l'espace de trois ans, ce qui relancerait l'économie. Cette façon de procéder permettrait de quintupler l'investissement fait.

Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre le plan proposé par notre parti et présenté par notre chef.

Mme le vice-président: Il ne reste que quarante-cinq secondes.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je crois que le député était actif sur la scène politique municipale lorsque l'honorable Paul Cosgrove, le ministre libéral de l'Habitation, a mis un terme à toute participation fédérale dans les infrastructures municipales, en plein coeur de la récession, en 1981-1982.

Comme cette décision a été prise, à l'époque, par un ministre libéral que le gouvernement fédéral a ensuite largement récompensé en le nommant juge, le député pourrait-il expliquer à la Chambre les démarches qu'il a faites auprès du ministre libéral de l'époque, à titre de personne active sur la scène politique municipale?

M. Harb: Madame la Présidente, à l'époque, je ne faisais pas de politique municipale. Il existe déjà une loi sur l'habitation. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle loi. Il suffit de recourir à la loi existante, celle qui concerne la SCHL.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je ferai remarquer au solliciteur général que j'étais ici en 1984. S'il le désire, je me ferai un plaisir de répondre à la question.

Voici ce qui s'est passé. Avant les élections de 1984, deux provinces ont signé une entente visant à supprimer graduellement le financement des infrastructures consenti par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Lorsque les conservateurs ont été portés au pouvoir en 1984, ils ont alors convaincu les autres provinces qu'ils ne pouvaient plus participer au financement dans une proportion de 75-25. C'est le gouvernement fédéral qui a annulé cette entente.

Si le solliciteur général avait écouté les deux députés d'Ottawa qui ont pris la parole tout à l'heure, il aurait appris quelque chose. Un des députés a dit que 22 milliards de dollars en intérêts sur la dette sont versés à l'extérieur du Canada, et que 11 milliards de dollars sont perdus en recettes fiscales parce que le gouvernement n'emprunte pas des Canadiens. Nous étudions un projet

de loi sur le pouvoir d'emprunt. Le gouvernement veut emprunter aujourd'hui 31,5 milliards de dollars.

Si le solliciteur général avait écouté, il aurait compris ce que les deux députés d'Ottawa ont dit. Ce qu'ils ont dit est très simple. En 1984, le gouvernement libéral empruntait des Canadiens, alors que les conservateurs qui ont été portés au pouvoir cette année-là ont emprunté de l'étranger.

• (1430)

En 1984, 9 p. 100 de la dette totale du Canada était financée par des investisseurs étrangers. De nos jours, cette proportion est passée à 26 p. 100. Les dernières statistiques révèlent qu'elle était de 25,6 p. 100. Aussi, j'imagine qu'elle atteint maintenant 26 p. 100. Si l'on doit emprunter, ne vaut-il pas mieux se prêter de l'argent à soi-même plutôt que d'aller chez Household Finance? Ne vaut-il pas mieux emprunter de sa mère plutôt que de la Banque de Tokyo?

Au moins, si le gouvernement se prête à lui-même, grâce aux obligations d'épargne du Canada, en empruntant sur le Régime de pension du Canada, en permettant aux Canadiens désireux d'investir au Canada de lui prêter de l'argent, c'est lui qui fixe ses taux d'intérêt, sans compter que, dans certaines circonstances, il peut aussi établir l'échéancier de remboursement.

Qu'est-ce qui a poussé le gouvernement à permettre que, à l'heure actuelle, 38 p. 100 de toutes les obligations d'État soient détenues par des Japonais? En d'autres termes, le ministre des Finances obéit à la lettre à la Banque de Tokyo.

La dette du Canada a plus que doublé. Nos vis-à-vis ont formé des équipes spéciales pour essayer de tirer plus d'argent des simples citoyens canadiens. L'autre jour, ils ont créé une équipe spéciale qui tentera, en collaboration avec les dirigeants du Programme canadien des prêts aux étudiants, de recouvrer les sommes qui leur sont dues depuis les années 60. Ce sera bizarre. Un contribuable qui aura rempli sa déclaration fiscale recevra une note lui signalant qu'il ne peut toucher son remboursement d'impôt, parce que le gouvernement croit qu'il n'a pas remboursé son prêt étudiant qui date des années 60. Le contribuable n'aura pas gardé de documents datant de 1960, pas plus que les avocats qui représentaient le gouvernement ou l'agence de recouvrement qui lui a probablement cassé les pieds à l'époque.

Tandis qu'ils prennent toutes ces mesures, qu'ils réduisent les programmes et augmentent les impôts, que font-ils à la Chambre? Ils empruntent 31,5 milliards de dollars aujourd'hui—nous sommes vendredi—et que feront-ils lundi prochain? Que se passera-t-il lundi prochain? Devinez. Non, madame la Présidente, ils ne feront pas d'autres emprunts. Ils reviendront à la charge avec le projet de loi C-92. À en croire un article publié par le doyen de la faculté de droit de l'Université de Victoria, un fiscaliste d'Ottawa ou encore le vice-doyen d'Osgoode Hall qui a témoigné devant le comité la semaine dernière, à en croire les chroniqueurs des revues économiques, ce projet de loi représente peut-être le plus important allégement fiscal accordé aux mieux nantis du Canada dans toute l'histoire du Canada. Ce sont eux qui le disent, pas moi. Le versement de milliards de dollars sera reporté. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Baker: Le député maugrée. Qu'il maugrée contre les doyens des facultés de droit et les fiscalistes. Qu'il maugrée contre les témoins qu'a entendus le comité. Qu'il maugrée contre les fonctionnaires du ministère des Finances qui ont déclaré au comité: «Nous ne savons pas la somme que cela représente. Nous ne savons pas combien d'argent se trouve dans les fonds de fiducie au Canada.» Nous ne savons pas la somme que cela représente, mais il faudrait adopter un projet de loi retardant encore de 40 ans le versement de ces impôts? Et ce, tandis que nous empruntons 31 milliards de dollars? Tandis que nous appliquons la TPS et que nous saignons les contribuables à blanc? Après avoir procédé à 36 augmentations d'impôt au cours des huit dernières années?

• (1435)

Après avoir pris toutes ces mesures, voilà que nous accordons, selon les spécialistes, pas les dirigeants politiques, mais bien les spécialistes, le plus important allégement fiscal de toute notre histoire aux milliardaires du Canada. Pas surprenant que la seule phrase que le premier ministre ait répétée dans son discours est la suivante: «Les finances du Parti conservateur sont solides.» Il a enlevé ses verres et a répété, en fixant les caméras, qu'il quitte en laissant le Parti conservateur dans une excellente situation financière. Il est malheureux qu'il n'ait pu en faire autant avec les finances de l'État.

Il ne faut donc pas se surprendre des fortes contributions que reçoit le Parti conservateur du Canada, le parti le plus riche de toute l'histoire de notre pays. C'est bien

sûr. Examinons les lois qui sont adoptées à la Chambre ces lois qui, au dire des experts, donnent à la vingtaine de milliardaires du Canada les plus gros cadeaux de toute l'histoire de notre fiscalité.

Le gouvernement demande où nous allons prendre l'argent. Que diriez-vous des contribuables qui touchent plus d'un quart de million de dollars par an et ne paient pas un sou d'impôt? Leur nombre a doublé. Que diriez-vous de faire appel à ces contribuables-là? Il ne s'agit pas de pertes d'entreprise.

Que dire des contribuables qui font plus de 200 000 $ par année et obtiennent la remise pour TPS? Allez donc comprendre. Il y a une centaine de contribuables dans cette situation. Il faut sans doute avoir environ une centaine d'enfants de moins de 18 ans pour y arriver.

Deux poids, deux mesures. D'une part, le gouvernement dit: «Nous n'avons pas d'argent. Nous devons emprunter et accroître les impôts.» D'autre part, il propose des lois à la Chambre pour aider une poignée de personnes. Cela, ce sont des doyens des facultés de droit et des fiscalistes qui le disent, pas des politiques.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'ai toujours beaucoup de plaisir à écouter les observations du député. Je suis ravi d'avoir pu arriver à la Chambre à temps pour entendre ce qu'il avait à dire.

Ses observations m'ont quelque peu inquiété, et je tiens à vous dire que l'exposé économique que nous venons d'entendre n'était pas un reflet fidèle de la réalité. J'ai quand même eu du plaisir à l'écouter.

En fait, c'est le temps du championnat collégial de basket-ball aux États-Unis, et le député me rappelle justement ces entraîneurs d'équipes de basket-ball qui ne cessent de crier et de gesticuler sur la ligne de touche. Cela m'amuse de les regarder, mais je ne sais pas si ce qu'ils font sert à quelque chose, car ce sont les joueurs sur le terrain qui doivent lancer le ballon dans le panier.

Ce qui m'a inquiété, c'est que les remarques que le député a faites au sujet de la dette étaient très trompeuses, même si j'ai l'impression qu'il croit fermement ce qu'il a dit. Je veux donc essayer de lui faire admettre qu'il n'a pas bien compris, et peut-être qu'après m'avoir écouté, il comprendra exactement ce qui s'est passé.

Il a dit que, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils avaient une dette de 220 milliards de dollars et avaient réussi à la financer ici même, au Canada, grâce aux obligations d'épargne du Canada et aux bons du Trésor. Autrement dit, la dette était financée par les Canadiens, et l'argent restait au Canada. C'était là son argument de base et j'admets qu'il a tout à fait raison. Environ 90 p. 100, je crois, de notre dette étaient financés par des Canadiens, et 10 p. 100 étaient en devises étrangères, à Tokyo, à New York, en Europe ou ailleurs.

Le député a ensuite ajouté que, ce qui s'est produit depuis notre accession au pouvoir, c'est que nous avons dû aller à l'étranger et trouver d'autres gens pour financer notre dette. C'était là son argument.

Je tiens à expliquer à mon collègue ce qui s'est passé en réalité. Lorsque nous avons emprunté 220 milliards de dollars chez nous jusqu'en 1984 pour financer les excès du gouvernement Trudeau durant une période très prospère, nous avons atteint la limite de ce que nous pouvions emprunter à tante Julie, à oncle Oscar, à maman et à papa. C'est ce qui est arrivé. Le problème, c'est que le gouvernement précédent a commencé à donner de l'argent à toutes sortes de gens, a entrepris toutes sortes de projet et nous a laissés avec un déficit de 38 milliards de dollars pour la seule année 1984.

• (1440)

Si nous avions voulu réduire le déficit à zéro en arrivant au pouvoir, des centaines et des milliers de personnes se seraient retrouvées sans emploi, sans projet, sans contrat. Par conséquent, il était impossible de tout changer en un an. Ce que nous avons essayé de faire, c'est diminuer progressivement le déficit. En fait, nous avons réussi à le réduire de moitié si on le compare à l'ensemble de l'économie. C'est un point qu'il ne faut pas oublier. Par rapport à l'ensemble de l'économie canadienne, un déficit de 30 milliards de dollars en 1993 est deux fois moins important que ce que représentait un déficit de 38 milliards de dollars en 1984.

Ce que je veux faire valoir, c'est que nous avons été forcés d'emprunter à l'extérieur pour payer les intérêts sur la dette intérieure accumulée jusqu'en 1984. En fait, le déficit n'est rien d'autre. Tout ce que nous avons fait, c'est payer les intérêts sur la dette qui nous a été léguée et qui s'ajoutent à la dette d'aujourd'hui. Par contre, nous avons dégagé un excédent dans nos propres activités de fonctionnement. En dégageant un tel excédent de fonctionnement, nous sommes en mesure d'éponger le déficit bien plus que si nous ne faisions qu'équilibrer le budget.

Le député doit se rendre compte que si nous avons dû faire appel à l'extérieur pour financer notre dette, c'est parce que nous avons atteint les limites du financement à l'interne.

Il a ensuite parlé des taux d'intérêt. Il a dit que si nous empruntons à l'interne, nous pouvons fixer nous-mêmes notre taux d'intérêt. Aucun économiste n'affirmera une chose pareille. Nous avons toujours maintenu des taux d'intérêt nationaux qui ne diffèrent pas des taux internationaux. Mon collègue le sait fort bien, sinon qu'il relise ses manuels d'économie pour se rafraîchir la mémoire. Je fais cette intervention pour qu'il puisse y répondre. J'ai toujours hâte à ses réponses, mais j'espère qu'il aura le courage d'admettre qu'il s'est complètement fourvoyé sur ce point.

Mme le vice-président: Le député dispose d'un peu de temps pour répondre.

M. Baker: Si j'ai bien compris, le ministre a dit qu'il avait fallu aller à l'extérieur de la famille. Autrement dit, nous avons dû sortir du Canada parce que tante Julie, a-t-il dit, n'a plus d'argent. Nous avons atteint la limite de la capacité d'emprunt au Canada. Peut-être est-ce parce que tante Julie et une foule d'autres Canadiens achètent des obligations aux États-Unis. Ils investissent partout dans le monde, et le ministre prétend qu'il n'y a plus d'argent au Canada.

J'ai autre chose à ajouter pour en finir avec cette question du crédit. Standard and Poor's a fait connaître sa plus récente évaluation de crédit du Canada, qui est fondée sur la devise. Il est vrai que nous n'empruntons pas beaucoup sous cette forme, mais il reste que notre cote a baissé. La province de l'Ontario, qui est maintenant dirigée par le NPD, a reçu une cote négative, alors que Terre-Neuve, qui est censée être la plus pauvre du pays, mais qui est dirigée par un gouvernement libéral qui sait où il va, a reçu une cote positive.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de cette mesure portant pouvoir d'emprunt.

Je souhaiterais que l'on puisse rectifier nos statistiques. J'ai ici une déclaration écrite et signée de l'ancien ministre des Finances, l'actuel ministre du Commerce extérieur, qui précise qu'à la fin de l'exercice de 1984, la dette accumulée totale était de mois de 168 milliards de dollars. J'aime beaucoup cette déclaration signée. Je l'aime tellement que je l'ai distribuée dans ma circonscription. Pourquoi? Parce que les ministériels ont tendance à gonfler ce chiffre pour donner meilleure figure.

Cette déclaration pouvait être vraie ou fausse, mais je crois que s'il l'a signée, c'est qu'elle était vraie. La dette était de moins de 168 milliards, c'est le ministre qui l'a confirmé.

Voyons où en sont les choses aujourd'hui. Nous disons que le déficit est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était. On prévoyait un déficit de moins de 30 milliards de dollars. Il a dépassé ce chiffre. Pour ce qui est de la dette, elle est maintenant de plus de 450 milliards de dollars.

• (1445)

Nos collègues ministériels voudraient nous faire croire qu'en ajoutant les intérêts à cette dette de 168 milliards, telle qu'établie en 1984, on arrive aujourd'hui à la dette qu'on connaît actuellement. Ce n'est pas vrai.

J'ai demandé à trois sources indépendantes de faire le calcul. C'est absolument faux. Ce n'est que dernièrement que le gouvernement a commencé à faire en sorte que ses dépenses de programmes soient moins élevées que ce qu'il perçoit. Je pense que c'est un point très important.

Une chose qu'on oublie souvent, c'est que nous avons subi près de 40 augmentations d'impôts. Les recettes du gouvernement étaient jadis de quelque 70 milliards de dollars. Elles sont maintenant d'environ 130 milliards de dollars et elles auraient doublé si ce n'avait été de l'échec lamentable de la politique économique du gouvernement, si nous n'avions pas eu de récession, si la TPS avait généré les recettes qu'elle devait théoriquement générer. Il reste cependant que les recettes ont augmenté de 60 milliards de dollars. Ce n'est pas à dédaigner.

Il faut regarder combien d'argent de plus l'État encaisse aujourd'hui, pas seulement son niveau d'endettement. Étant donné l'accroissement des recettes et de la dette, comment les conservateurs peuvent-ils prétendre sans sourciller qu'ils ont bien administré l'économie?

[*Français*]

Demandons aux Canadiens s'ils croient que lorsque les Conservateurs sont arrivés au pouvoir avec une dette de moins de 168 milliards de dollars, avec des revenus de 70 milliards de dollars, et maintenant qu'ils sont rendus à une dette de 450 milliards de dollars et qu'ils ont presque doublé le revenu, si cela est une bonne gérance. Absolument pas!

[*Traduction*]

Ils se sont maintes fois trompés dans leurs prédictions financières.

[*Français*]

Je crois que mes collègues, s'ils sont justes—et il y en a qui sont justes—vont l'admettre.

[*Traduction*]

Ils se targuent, surtout dernièrement, d'avoir réduit le rythme d'augmentation des dépenses et ils parlent d'une augmentation ramenée à 2,4 p. 100, ce qui est probablement exact. Je n'ai aucune raison de douter de ce chiffre, mais il faut se demander comment ils y sont arrivés. C'est en sabrant dans les paiements de transfert aux provinces. C'est là un des principaux moyens utilisés. Il y a aussi les dispositions de récupération de prestations de certains programmes universels.

Voyons la réduction des dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation. Entre 1986 et 1995, les budgets de la santé et de l'éducation auront été amputés, en gros, de 30 milliards de dollars, soit de 20 milliards pour la santé et de 10 milliards pour l'éducation. Le gouvernement fédéral a refilé la note aux provinces qui elles l'ont refilée aux universités, aux hôpitaux et aux contribuables.

C'est comme si je disais: «J'ai des dettes.»

[*Français*]

Et si j'allais chez moi, ce soir, et je disais à mon épouse et mes enfants: «Écoutez, les dettes, on les divise. Vous allez en prendre la moitié.» Puis là, si je sortais et je disais: «J'ai liquidé la moitié de mes dettes.» Bien sûr, j'ai liquidé la moitié de mes dettes. J'ai mis le fardeau fiscal sur le dos de mon épouse et sur le dos de mes enfants.

Vous avez mis le fardeau fiscal sur le dos des provinces, des collèges, des universités et des hôpitaux. C'est cela qui est arrivé. Et puis c'est pour cela que vous vous permettez de dire, avec un certain montant de vérité, que vous avez contrôlé les coûts.

[*Traduction*]

Je termine. Je sais que d'autres députés veulent participer au débat et je me ferai un plaisir de répondre aux questions. J'espère qu'il y en aura.

Le gouvernement a sabré dans un certain nombre de programmes très importants: les programmes pour les personnes âgées, le programme des langues officielles, les programmes pour les femmes, pour les personnes handicapées et pour les autochtones. Certains des groupes les plus vulnérables de la société sont visés et cela, je ne peux pas l'accepter.

[*Français*]

Je vais terminer parce que je crois que certains de mes collègues voudront me poser des questions, et puis j'apprécierai énormément les questions qu'on voudra sans doute me poser.

Je crois que j'ai un collègue de la gauche qui aimerait quand même avoir un peu de temps pour se prononcer et, pourvu qu'il ne parle pas en mal des Libéraux, cela me ferait plaisir de partager avec lui.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je ne comprends pas mon collègue quand il dit qu'on a coupé dans les transferts aux provinces. Quand on regarde le dossier du gouvernement de 1984 à venir jusqu'à présent, cela a augmenté à tous les ans. Cela n'a peut-être pas augmenté à la vitesse que les provinces auraient aimé que cela augmente, mais cela a augmenté.

Il ne faut pas oublier une chose. J'écoute les discours depuis le début et on dit: il faudrait avoir un programme de création d'emplois, entre autres, sur les travaux publics parce que cela va être générateur d'emplois.

• (1450)

Avec quel argent va-t-on faire cela? Il ne faut pas oublier une chose dans notre petit enclos bien doré de députés de la Chambre des communes, c'est que les contribuables sont assis en haut et si je ne les taxe pas au niveau provincial, ou si je ne les taxe pas au niveau municipal, est-ce le gouvernement fédéral qui va les taxer? Voyons donc! Au bout de la ligne, c'est toujours le même payeur de taxes qui nous regarde à la télévision. Quand on dit qu'on a des problèmes financiers, il faut que le gouvernement fédéral se serre la ceinture et il faut que les provinces le fassent aussi.

Un des problèmes que le gouvernement de l'Ontario a créés il y a deux ans, c'est qu'ils pensaient régler leurs problèmes financiers en ayant une dette épouvantable. Qu'ont-ils fait? Ils ont créé sur le marché international une demande de dollars parce qu'il fallait qu'ils empruntent. C'est venu de n'importe quel pays, entre autres de la Suisse, du Japon, etc. Cela a créé de l'inflation sur le cours de l'argent et a eu un effet négatif sur l'économie. Et c'est toujours le même payeur de taxes en haut qui paie. Si les travaux publics ou les étudiants ne remboursent pas leurs prêts et que nous devons les rembourser à leur place, le gouvernement fédéral va prendre l'argent dans la poche des contribuables en haut qui ne veulent

pas le dépenser pour leurs études ou qui ne veulent pas payer leurs taxes municipales, scolaires ou provinciales. Madame la Présidente, il va falloir qu'on les lâche un peu!

M. Duhamel: Madame la Présidente, je veux absolument que les étudiants qui ont du travail et qui en ont les moyens remboursent leurs prêts. Je veux qu'on soit absolument clair sur ce point-là. J'ai posé une question à la Chambre des communes aujourd'hui et je me plaignais pour les étudiants, je revendiquais pour les étudiants qui n'avaient pas d'emploi où il y avait des agences de recouvrement qui essayaient de recevoir leur argent, qui les harcelaient.

La deuxième chose que je voulais dire en ce qui concerne l'infrastructure que mon chef a proposée, n'oubliez pas que si ces gens ne sont pas en train de travailler, si ma mémoire m'est fidèle, cela coûte environ 17 000 $ par année, disons de 17 000 $ à 20 000 $. Si ces gens qui reçoivent de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale travaillaient, ils paieraient des impôts, ils contribueraient à l'économie et ils ne retireraient pas du coffre du Trésor fédéral et des autres Trésors.

Attention, écoutez! Ce qui me gêne surtout, et je veux le rappeler à mon collègue qui est très juste, il a assez bien expliqué le fait que ce que j'appelle une coupure est vraiment une diminution. Je peux vivre avec sa définition, mais, chers amis, dans l'esprit d'un vendredi après-midi où le soleil brille et dans un esprit d'amitié, je veux dire que le premier ministre du parti qui est au pouvoir en ce moment avait indiqué à plusieurs reprises que jamais il ne toucherait à cette formule de transfert. Cela est affreux. Ah oui, cher ami, cela fait partie des discours publics! Mais non seulement il l'a touchée, il l'a diminuée de 2 p. 100 et il l'a diminuée à nouveau d'un autre point de pourcentage. Il a gelé cela et tout cela a causé un cauchemar.

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis heureux que vous m'accordiez la parole pour les sept ou huit minutes de débat qui restent. J'ai suivi le débat pas mal toute la journée et je n'en reviens jamais de voir les libéraux et les conservateurs se livrer un tel combat pour savoir qui, de leurs deux partis, offrirait l'économie la plus saine, qui saurait le mieux gérer les finances de l'État.

Chose certaine, ni l'un ni l'autre n'ont fait des merveilles. Il serait plus juste de dire que leur gestion de l'économie nationale a été désastreuse.

Ce n'est pas le Nouveau Parti démocratique qui était au pouvoir et qui a fait grimper la dette jusqu'à 420 milliards de dollars, une somme qui passera bientôt à 451,5 milliards de dollars quand nous aurons adopté ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt d'ici quelques jours. Comme je l'ai mentionné plus tôt dans la journée, je suis toujours étonné d'entendre les conservateurs et les libéraux affirmer que les néo-démocrates ne savent pas gérer, qu'ils ne s'y connaissent pas en économie, alors que le problème de la dette nationale, ce n'est pas nous qui l'avons causé.

• (1455)

Je viens d'une des provinces qui ont été le plus durement touchées par les difficultés économiques que nous traversons actuellement et que nous avons connues à d'autres moments de l'histoire du Canada. La Saskatchewan a payé très cher. Quand le CCF de Tommy Douglas est arrivé au pouvoir en 1944, la province n'avait même pas les moyens d'emprunter un sou. C'est le CCF, le parti socialiste au pouvoir, qui a assaini l'économie de la Saskatchewan, qui a donné une chance aux familles d'origine étrangère et aux petites entreprises et qui a favorisé l'éducation. C'est Tommy Douglas qui a modernisé la Saskatchewan. Ce ne sont pas les libéraux, et encore moins les conservateurs. Les faits sont très explicites.

Nous avons perdu le pouvoir en 1964 et le gouvernement Thatcher nous a remplacé. Le gouvernement libéral de Ross Thatcher a dirigé la province pendant sept ans. Bien qu'il n'ait pas été aussi destructeur que le gouvernement Devine ne l'a été plus tard, il a quand même laissé le chaos derrière lui.

Le gouvernement d'Allan Blakeney, a été élu en 1971 et est resté au pouvoir pendant 11 ans et pendant cette période la Saskatchewan a connu une croissance sans précédent. En fait, c'est en 1981 que Diane Francis, sauf erreur—je ne suis pas sûr de quel chroniqueur il s'agissait, mais c'est certainement un des chroniqueurs de droite—a dit que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan n'était pas seulement le meilleur gouvernement du Canada, mais aussi de l'Amérique du Nord. C'était un bon gouvernement fondé sur les principes sociaux-démocrates et qui, en outre, avait un budget excédentaire.

Qu'est-il arrivé en 1982? Le gouvernement conservateur a été élu avec Grant Devine à sa tête. Ce gouvernement a fait des observations ridicules, à savoir que cette économie était prospère, qu'on pouvait se permettre de mal gérer l'économie de la Saskatchewan et que malgré tout il n'y aurait pas de déficit. C'est ce qu'a dit M. Devine. Il a eu un budget déficitaire tous les ans, sans exception, pendant qu'il était au pouvoir. En attendant, il a vendu les sociétés d'État, les biens de la province, il a

arrêté de subventionner tous les organismes qui essayaient d'aider les défavorisés et les pauvres dans la province et a commis bien d'autres erreurs. C'est le bilan de M. Devine.

Quand le gouvernement de Roy Romanow a gagné les élections en 1991, il a hérité d'une situation catastrophique. La province avait une dette de 15 milliards de dollars. Il y avait 980 000 habitants pour rembourser une dette de 15 milliards de dollars qui avait été accumulée presque exclusivement par le gouvernement Devine qui était censé être un gouvernement de bons gestionnaires, de conservateurs qui peuvent gérer l'économie. M. Devine avait une maîtrise en économie. Mon Dieu, quel désastre!

Maintenant, nous avons le gouvernement de Roy Romanow qui se trouve confronté à des situations très difficiles. Il a dû reconnaître qu'à moins de réduire le déficit de la Saskatchewan, il ne pourrait tout simplement pas faire d'emprunts. Il était tellement près du gouffre que le gouvernement fédéral avait prévu un plan d'urgence au cas où il ne pourrait faire d'emprunts.

C'est bel et bien le gouvernement de Roy Romanow qui, l'an dernier, a réduit à 590 millions de dollars le déficit de 980 millions de dollars que lui avait laissé l'administration Devine. Il avait l'intention de le ramener cette année à 390 millions de dollars et d'en arriver, dans trois ans, à un budget équilibré. Je souligne que ces mesures sont prises par des socialistes, des gens qui, dit-on, ne savent pas comment gérer l'économie.

Pour savoir comment gérer l'économie, il suffit de regarder le gouvernement de la Saskatchewan. Même le vice-premier ministre a reconnu les mérites de Roy Romanow.

Nous n'avons pas imité les conservateurs et les libéraux de droite. Et pourtant, nous avons réussi à mettre de l'argent de côté pour les groupes socialement défavorisés. Nous avons augmenté les paiements au titre de l'aide sociale en Saskatchewan. Nous avons augmenté les fonds du programme de lutte contre la famine chez les enfants. Ce n'est pas assez, et j'avoue que j'ai moi-même trouvé à redire à certaines mesures prises par le gouvernement provincial. Quoi qu'il en soit, ce qu'a fait ce gouvernement est nettement supérieur à ce qu'ont fait les libéraux et les conservateurs dans ce pays. Il a augmenté les fonds consacrés aux personnes âgées à faible revenu, et augmenté de 20 p. 100 les fonds destinés aux services de soins à domicile. Il a augmenté de 2 millions de dollars les fonds consacrés aux foyers nourriciers.

Il a fait en sorte d'imposer cette année de modestes augmentations de taxes—pas d'impôt sur le revenu. Il a dit qu'il n'y aurait pas d'autres augmentations de taxes à moins, bien sûr, que le gouvernement fédéral ne décide de se décharger encore d'une autre partie de ses responsabilités sur les provinces.

Les libéraux et les conservateurs se vantent constamment de mieux savoir gérer l'économie.

J'avoue que ces deux partis sont de très mauvais exemples. Ni l'un ni l'autre n'a su bien gérer l'économie, et les faits sont là pour le prouver. À mon avis, ils gagneraient à examiner les mesures que prend le gouvernement de la Saskatchewan sur le plan de l'économie. Ils apprendraient beaucoup. Ce gouvernement n'est peut-être pas parfait, mais il est certainement bien meilleur que les gouvernements libéraux et conservateurs ou que les autres gouvernements provinciaux.

Mme le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LE RÉEXAMEN DU SERVICE POSTAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) propose:

Que le projet de loi C-217, Loi concernant le réexamen du service et des tarifs postaux et modifiant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Ministériel.

—Madame la Présidente, il me fait plaisir de proposer ce projet de loi C-217 à la Chambre des communes cet après-midi. Je suis heureux de voir le député de Manicouagan, qui est ici à la Chambre, qui représente également une circonscription rurale au Canada, ainsi que le député de Beauharnois—Salaberry, qui comprendront le besoin d'un tel projet de loi.

Pourquoi avons-nous besoin de ce projet de loi C-217? Laissez-moi vous dire ce que d'autres ont dit dans le passé.

[*Traduction*]

Je voudrais citer un extrait d'un communiqué diffusé le 27 juin 1988: «Il est temps de songer à mettre sur pied un système qui permette aux Canadiens d'avoir voix au chapitre dans la planification des tarifs et des services postaux.» Je continue de citer la même personne: «Maintenant que la Société canadienne des postes est rentable», comme elle l'était à l'époque, «et que ses recettes viennent des usagers du service postal, les clients ont leur mot à dire dans les questions tant nationales que locales.»

Madame la Présidente, voulez-vous savoir qui a tenu ces propos? C'est l'actuel leader du gouvernement à la Chambre. Si le leader du gouvernement à la Chambre, pour qui j'ai beaucoup de respect, a dit que cela était souhaitable, je sais qu'il a forcément raison, car le député de Calgary-Centre ne nous induirait certainement pas en erreur sur une question aussi importante que celle d'offrir un service de ce genre aux Canadiens.

Lorsque le ministre a fait cette annonce le 27 juin 1988, il l'a claironnée et nous a dit combien il était important que les Canadiens aient un comité de réexamen du service postal.

Le 15 août 1988, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales de l'époque, qui est aujourd'hui leader du gouvernement à la Chambre, a déposé le projet de loi sur le réexamen du service postal. Je dois vous confesser quelque chose. Le projet de loi C-217 que j'ai déposé aujourd'hui est plagié. Oui, je sais que c'est un péché, mais il s'agit, mot pour mot, du projet de loi qu'a déposé l'actuel leader du gouvernement à la Chambre à l'époque où il était ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Par conséquent, le gouvernement, en face, ne peut pas dire que ce projet de loi est déraisonnable. Il ne peut pas dire qu'il n'est pas souhaitable ou qu'il ne vaut pas la peine d'être appuyé, pas après que j'ai cité à la Chambre, plus tôt aujourd'hui, les propos tenus par le leader du gouvernement à la Chambre.

Pourquoi avons-nous besoin d'une organisation comme celle-là, mis à part les raisons que je viens d'invoquer, à savoir que le ministre a dit qu'il s'agissait là d'une bonne idée? La raison pour laquelle nous avons besoin du projet de loi, c'est que les Canadiens doivent avoir un organisme chargé de réexaminer les activités de la Société canadienne des postes. Le gouvernement nous dit que la Société canadienne des postes est une société d'État et qu'il ne peut pas intervenir dans son fonctionnement. Par contre, la société jouit d'un monopole, pour nombre de ses services, en vertu d'une loi du Parlement. Le gouvernement nous dit qu'il ne contrôle pas la société. Cette dernière a un monopole sur le courrier de première classe et sur beaucoup d'autres services.

• (1505)

En fait, ce que nous avons c'est un monopole non réglementé et cela ne devrait pas être. Ce n'est pas de la faute des employés et de la majorité des gestionnaires de la Société canadienne des postes. C'est une erreur de jugement de la part du gouvernement. C'est pour cela que nous avons besoin d'une agence du gouvernement du Canada, une agence des contribuables de ce pays, pour surveiller le fonctionnement de la Société canadienne des postes et lui donner ses grandes orientations.

Laissez-moi vous donner un exemple de ce que je trouve anormal. J'ai reçu une lettre, aujourd'hui. Je viens de finir d'y répondre il y a un moment. Une électrice de Maxville, une personne âgée, m'écrit pour me dire à peu près ceci: «M. Boudria, j'habite dans une zone rurale, juste à l'extérieur de Maxville. J'ai une case postale qui me coûtait autrefois 6,10 $ par an. Aujourd'hui, on me demande presque 60 $ pour cette case. Ce n'est pas normal.»

J'ai eu une conversation avec elle et je lui ai expliqué que la Société canadienne des postes voit les choses ainsi: «Vous avez la possibilité de recevoir votre courrier gratuitement à votre porte, si vous voulez bien installer une boîte à lettres.» Cette dame m'a répondu, tout à fait logiquement: «Est-ce une bonne chose pour moi, une femme âgée vivant seule?» Devrai-je sortir et pelleter la neige ou réinstaller la boîte sur son socle lorsque le chasse-neige l'aura fait tomber en plein hiver?» Ce ne serait pas raisonnable pour cette personne. Malgré tout, les tarifs pour les boîtes aux lettres sont approuvés sans consultation de qui que ce soit.

Le prix des timbres augmente chaque année. Il est approuvé par décret du Cabinet. Quatre ministres signent tous les matins une pile de ces décrets qui sont ensuite publiés dans la Gazette sans que les Canadiens soient consultés. Ce n'est pas correct.

Il y a aussi toute la question de l'interfinancement. J'avais fourni à un comité parlementaire il y a quelques années des preuves montrant que la Société canadienne des postes utilisait une partie de ses recettes de monopole pour subventionner d'autres services qu'elle offre et qui font concurrence au secteur privé. Cette façon de faire n'est certes pas équitable.

Elle est injuste pour deux raisons. D'abord, pourquoi celui qui achète un timbre-poste devrait-il subventionner les ambitions d'un cadre supérieur de la Société canadienne des postes qui songe à offrir un autre service, quel que soit son motif? Pourquoi devrions-nous accep-

ter cela? Deuxièmement, c'est injuste pour ceux qui offrent déjà ce service.

Voici le cas que j'ai mis au jour il y a environ un an et demi ou deux ans. J'ai découvert que la Société canadienne des postes expédiait à ses gros clients des lettres disant à peu près ce qui suit: «Remplissez vos machines à affranchir dès maintenant et nous vous remettrons des notes de crédit applicables aux envois par messagerie prioritaire.» Ce service de messagerie fait concurrence aux entreprises privées et il n'est pas réglementé. En encourageant ainsi les gens à acheter de grandes quantités de timbres afin de remplir les machines à affranchir dans leurs bureaux, la société utilisait une partie des recettes ainsi réalisées pour l'interfinancement d'un autre service. Cette façon de faire est inacceptable et aucun organisme n'examine ce qui se passe.

Il devrait exister un équivalent du CRTC pour la Société canadienne des postes. Le député d'en face croit peut-être que c'est inutile. Il existe un tel organisme aux États-Unis, un chien de garde qui surveille la qualité du service postal.

• (1510)

L'impopularité du système postal canadien, s'il n'y avait d'autre raison, justifierait à elle seule que nous nous dotions du genre d'organisme que je propose. C'est une mesure qui a déjà été recommandée.

En effet, dans son rapport, le comité Marchment a recommandé de créer un organisme de surveillance.

En 1988, comme je le disais, le ministère de la Consommation et des Corporations a annoncé qu'il y aurait un organisme indépendant chargé de surveiller les tarifs et la qualité du service de la Société canadienne des postes.

J'ai ensuite informé la Chambre que le 27 juin 1988, le ministre responsable à l'époque avait déclaré que le moment était venu de songer à créer un organisme semblable. Finalement, le 15 août 1988, le ministre déposait un projet de loi, identique à celui que je propose aujourd'hui à la Chambre.

Le gouvernement conservateur a vivement défendu cette idée, avec l'appui de tous les partis à la Chambre. Certains ont bien dit que nous souhaitions que le projet de loi présenté par le gouvernement ait un peu plus de mordant, et ainsi de suite, afin qu'il soit le plus efficace possible, mais nous étions néanmoins favorables à l'idée.

Les députés ne le savent peut-être pas, mais l'Office de réexamen du service postal proposé dans le projet de loi actuel a été précédé d'un organisme équivalent dont le premier président a été M. Alan Marchment. Cet organisme s'est appelé le Comité de réexamen du service postal, en attendant l'entrée en vigueur de la loi. Il a même présenté un rapport à un comité de la Chambre.

J'ai entre les mains le rapport qu'Alan Marchment, président du Comité de réexamen du service postal, a présenté le 6 février 1990 au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale. Dans ce long rapport, il recommande d'apporter un certain nombre d'améliorations au service postal canadien.

Et qu'a fait le gouvernement? Dans le budget qui a suivi ce rapport, il a dissous le Comité de réexamen du service postal. Je ne peux que me demander pourquoi. Se pourrait-il que le comité ait osé dire au gouvernement ce qu'il ne voulait pas entendre? Est-ce pour cela? Je le demande au secrétaire parlementaire qui est en face, et je vois qu'il me fait signe que le gouvernement n'avait pas l'argent pour maintenir le comité. S'il n'avait pas l'argent, alors pourquoi l'avoir créé pour commencer? Il n'a existé qu'un an.

Les usagers des services postaux paient très cher leurs timbres. N'ont-ils pas droit à la parole? Pour le moment, ils n'y ont pas droit.

Voici la recommandation de notre comité. En avril 1990, le Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, a dit dans son rapport sur le transport du courrier ce qui suit: «Le Comité estime aussi qu'il importe de concilier les intérêts de l'organisme de réglementation et de la Société en respectant le besoin d'information de l'organisme chargé du réexamen ainsi que la nécessité, pour la Société, de préserver le caractère confidentiel de données commerciales délicates. Par ailleurs, nous sommes d'avis que les renseignements sur les tarifs et services postaux doivent, le plus largement possible, rester du domaine public.»

Nous avons même recommandé la quantité de renseignements que la Société canadienne des postes devrait fournir au comité. Je cite: «Par conséquent, le Comité recommande: Que tout organisme exerçant des pouvoirs d'examen à l'égard de Postes Canada doit avoir légalement le droit de contraindre cette Société à lui fournir tous les renseignements nécessaires pour lui permettre

d'effectuer un examen efficace en conformité de son mandat. Que tout en veillant à ce que les renseignements restent le plus largement possible, du domaine public, des dispositions soient prises, selon les besoins, afin que l'organisme chargé de l'examen puisse obtenir de façon confidentielle des renseignements de Postes Canada.»

Cette recommandation a été approuvée à l'unanimité par un comité de la Chambre.

• (1515)

Je dis donc au gouvernement qu'il devrait parler en faveur de ce projet de loi, permettre le consentement unanime de la Chambre pour qu'il puisse être renvoyé à un comité législatif aux fins d'examen, et le promulguer sans délai.

Je le demande à nos collègues d'en face. Ils savent que c'est ce qu'il convient de faire; ils n'ignorent pas qu'une telle structure existe au Canada pour d'autres sortes de services faisant l'objet d'un monopole; ils savent qu'il en est ainsi dans les services postaux ailleurs dans le monde; enfin, ils ne sont pas sans savoir que ce projet de loi et cette structure ont même existé depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

Je leur demande donc, pour une fois, d'accéder au voeu des consommateurs et de mettre fin à ces inepties, de cesser de faire de la basse politique et de songer plutôt aux intérêts des consommateurs canadiens qui paient une jolie somme pour avoir droit à des services postaux qui sont gérés d'une manière arbitraire et parfois injuste pour la population canadienne.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, c'est avec des sentiments tout autres que je participe aujourd'hui au présent débat car, si je suis aussi préoccupé que le député de Glengarry—Prescott–Russell par la qualité du service postal au Canada, je vois aussi l'autre côté de la médaille.

Je suis venu ici aujourd'hui avec des idées bien arrêtées au sujet de ce projet de loi et pourtant, j'ai trouvé l'argumentation du député fort convaincante à bien des égards. J'ai été intrigué d'apprendre que notre gouvernement a déjà proposé de créer et a créé effectivement un office, qu'il a finalement supprimé. En fait, c'est le parti du député qui, lorsqu'il était au pouvoir, a créé cette nouvelle structure postale et qui l'a faite indépendante de telle sorte qu'elle puisse être concurrentielle dans le secteur des communications sans l'ingérence du gouvernement.

Donc, en dépit de l'argumentation du député de Glengarry—Prescott—Russell, je propose que nous n'appuyions pas ce projet de loi aujourd'hui. La Société canadienne des postes est l'un des principaux intervenants dans le domaine des communications et si on l'assujettit à encore davantage de règlements qui vont accroître ses coûts et lui mettre des bâtons dans les roues, on ne fera que compromettre sa capacité de fonctionner dans l'intérêt de l'économie et des entreprises canadiennes.

La plupart des députés ici présents se rappelleront que, en 1981, le gouvernement précédent avait, avec l'accord de tous les partis, converti l'ancien ministère déficitaire des Postes en société d'État. Le ministre de l'époque, le député de Papineau—Saint–Michel, avait fait valoir que l'indépendance dont jouirait la direction de la Société canadienne des postes serait un des meilleurs atouts de succès de cette nouvelle organisation. Il avait dit alors, parlant du projet de loi C–42 à l'étape de la troisième lecture, le 9 avril 1981, il y a presque douze ans:

> Cela permettra au public canadien de profiter d'un meilleur service et cela permettra surtout aux cadres administratifs de cette corporation de donner leur pleine mesure, conscients qu'ils sont totalement maîtres de la situation et qu'ils n'ont pas à dépendre de décisions émanant d'autres ministères pour bien gérer les postes canadiennes.

Il est intéressant de voir que le député parlant aujourd'hui au nom de son parti—ou peut–être simplement en son nom, car je crois que nous en sommes à l'heure réservée aujourd'hui aux initiatives parlementaires—a adopté une position contraire à celle qu'avaient prises les membres de son propre parti il y a douze ans. Cela m'intéresse presque autant que ce que nous avons fait depuis la création de l'Office.

L'ancien ministre avait aussi traité directement de la question de réglementer les tarifs des services postaux. Il semblait tout à fait convaincu, et les députés de tous les côtés de la Chambre semblaient l'être également ce jour–là, que les dispositions prises dans le projet de loi afin d'établir des tarifs permettraient une participation satisfaisante du public. Cette mesure législative, qui est encore en vigueur aujourd'hui, prévoit que les tarifs peuvent être modifiés moyennant un préavis de six mois. Les nouveaux tarifs sont publiés dans *La Gazette du Canada* que tout le monde peut consulter. Les Canadiens qui le veulent peuvent faire parvenir leurs observations directement au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Et ils n'hésitent pas à le faire. C'est peut–être parce qu'ils ne parviennent pas à amener la Société canadienne des postes à annuler ses augmentations de tarifs qu'ils ont l'impression qu'on ne tient pas compte de leur demandes, mais il n'en est rien. En tous cas, je les vois bien quand ils viennent à mon bureau. Le Cabinet doit bien sûr encore approuver les tarifs. Ce n'est donc pas la Société des postes qui s'en charge totalement.

Un groupe de personnes élues prend les décisions et a le dernier mot sur les tarifs postaux.

• (1520)

Les tarifs de la Société canadienne des postes font déjà l'objet d'une revue intensive. Le député estime à présent qu'il est nécessaire d'ôter son indépendance à la Société canadienne des postes. Il a dit au début de son intervention que la Société canadienne des postes était déréglementée, qu'il voulait l'assujettir à une réglementation, bref lui rendre la vie difficile. Dans les circonstances actuelles, son opinion n'est pas justifiée.

Il cherche à ôter son indépendance à la direction de la Société, qui visait à favoriser les intérêts des Canadiens, pour l'assujettir à l'ingérence du gouvernement. Or, nous refusons de retourner à l'époque où le maître de poste était nommé sur la recommandation d'un député. J'ai entendu raconter que, dans une petite collectivité de la côte est, représentée longtemps par un ministre libéral, il y avait cinq maîtres de poste pour servir les 1 500 habitants. Nous ne voulons plus de telles situations.

Laissez-moi vous parler des réalisations de la Société canadienne des postes. Les députés les connaissent parce que, comme moi, il leur arrive souvent d'envoyer des lettres dans leur circonscription, voire même à l'autre bout du Canada. Nous sommes témoins qu'actuellement, la Société canadienne des postes fournit un service postal rapide. En 1984, soit lorsque j'ai été élu pour la première fois, il fallait en moyenne dix jours pour envoyer une lettre dans ma circonscription située au centre de l'Ontario et encore dix jours pour recevoir la réponse. L'aller-retour prenait donc 20 jours. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus rapide, de sorte qu'on se demande presque si la lettre initiale a bel et bien été envoyée. Quand j'envoie une lettre dans ma circonscription le lundi, je reçois la réponse à mon bureau sur la colline avant la fin de la semaine. Cela se produit souvent.

Bien sûr, il arrive parfois qu'une ou deux lettres se perdent ou qu'un sac de courrier s'égare et l'incident fait la manchette. Il n'en reste pas moins que le service de première classe de la Société canadienne des postes est excellent depuis quelques années.

Même si les tarifs postaux ont augmenté, lorsqu'on les mesure en termes absolus selon les heures de travail, le coût des timbres ou des coûts comparables par rapport aux tarifs exigés ailleurs dans le monde, ils sont parmi les plus bas de tous les pays industrialisés. C'est un avantage indéniable pour les Canadiens.

Sur le plan de la main-d'oeuvre aussi où les négociations avec la partie patronale ont souvent été difficiles, la Société et les principaux syndicats qui représentent tous les employés ont signé des conventions qui seront en vigueur pendant plusieurs années encore. Nous traversons une période de calme où la distribution du courrier peut être le principal objectif de la Société canadienne des postes.

Après plusieurs décennies de pertes qui ont forcé le gouvernement à injecter constamment des crédits dans les services postaux pour les maintenir à flot, ce qui revenait à demander aux contribuables dans leur ensemble de payer pour les utilisateurs, la Société canadienne des postes réalise maintenant des profits. Le gouvernement fédéral récupère maintenant une partie de l'argent versé dans le passé pour couvrir les déficits de la Société. Durant cette période, la Société canadienne des postes a trouvé de nouvelles façons novatrices d'étendre ses services et d'offrir des services postaux plus abordables à un plus grand nombre de Canadiens.

En présentant ce projet de loi, le député risque de nous ramener à l'époque où la Société canadienne des postes était un ministère victime de l'ingérence politique dont j'ai parlé tout à l'heure. L'indépendance de la Société à l'égard du pouvoir politique envisagée par l'ancien ministre pourrait être remise en question, si ce projet de loi était adopté. Ce retour au passé, à une politique désuète, ne ferait qu'établir un autre niveau de bureaucratie coûteuse.

Je ne pense pas que le député soit conscient du rôle important que la concurrence sur le marché joue dans les progrès de la Société. La concurrence directe venant de services de distribution de colis, de services de messagerie, ainsi que d'autres services et, je pourrais ajouter, des télécopieurs—car mes électeurs me disent que les communications électroniques vont tuer les services postaux—a forcé la Société canadienne des postes à progresser et ainsi, elle semble offrir chaque année un plus grand nombre de produits. La technologie dans les secteurs de l'électronique et des communications a également eu des répercussions positives en incitant la Société canadienne des postes à s'améliorer dans tous ces secteurs.

La Société est confrontée à la concurrence, ce qui la force à s'améliorer. Cela influe davantage sur la qualité de ses services que toutes les mesures qui pourraient être prises par un conseil d'administration qui retarderait le processus de prise de décisions et instaurerait un style de gestion par comités.

• (1525)

Dans ce projet de loi, le député propose d'imposer un nouveau régime de réglementation coûteux à une entreprise de ce secteur compétitif, la Société canadienne des postes. À cet égard, je suis persuadé que le comité voudrait connaître les projets de la Société canadienne des postes, qu'il consulterait à cet égard le conseil d'ad-

ministration et qu'on ferait ainsi connaître les projets de la Société canadienne des postes à ses concurrents. La Société aurait alors bien du mal à répondre rapidement à l'évolution des marchés. La Société canadienne des postes serait, en fait, écartée des marchés compétitifs et cela entraînerait une augmentation du coût des services postaux. Il s'agit là d'une mesure tout à fait inéquitable qui n'est pas dans l'intérêt des Canadiens.

Enfin, la Société canadienne des postes a déjà compris qu'il est sage de tenir des consultations et a créé un groupe d'usagers du service postal pour recueillir les commentaires de ses clients. Ces consultations sont très utiles tant pour la société que pour les usagers.

La société a décidé de mettre sur pied un comité d'usagers du service postal, et je dois vous avouer que j'ai appris beaucoup de choses au sujet de ces comités en préparant mon discours. Jusqu'à maintenant, j'ignorais tout de leur existence. Cela veut peut-être dire qu'ils devraient être plus visibles. Par l'entremise de ces comités, de rencontres régulières avec des députés et de lettres envoyées au ministre, j'ai appris que les tarifs de la Société canadienne des postes font déjà l'objet d'un examen minutieux. Comme la société possède déjà un comité du service à la clientèle en plus des dix comités régionaux d'usagers, elle sert d'exemple aux autres entreprises canadiennes.

Nous ferions un pas en arrière en adoptant ce projet de loi. La proposition du député d'Ottawa ne ferait qu'accroître le fardeau du service postal, ce qui irait à l'encontre des intérêts des Canadiens. Faire intervenir l'État, reconsidérer les décisions des gestionnaires, fausser la concurrence, augmenter indûment les coûts et alourdir inutilement l'appareil administratif, toutes ces mesures ne contribuent en rien à fournir un service postal fort et viable dans toutes les régions du Canada. Voilà pourquoi je n'appuie pas ce projet de loi.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi qu'a proposé mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell. Comme vous le savez, c'est moi qui ai appuyé la motion.

En dépit des observations de mon éminent collègue de Perth—Wellington, j'appuie à fond le projet de loi, et j'ai le plus grand respect pour le député qui a pris la parole avant moi. J'ai écouté très attentivement ses observations et je crois avoir décelé dans ses propos, dans le déroulement de son exposé, sinon une acceptation de l'objet principal du projet, du moins une certaine sympathie. J'ignore si ce sont les mots qu'il a employés, mais, en tout cas, l'impression que j'ai retirée de son intervention est qu'il a compris l'intention du parrain du projet et qu'il n'est pas sans éprouver une certaine sympathie pour l'objet ou le principe de cette mesure. Le député a ensuite ajouté que, à cause des risques d'ingérence gouvernementale ou politique et parce que l'intervention d'organismes de réglementation pouvait ralentir le service des postes, il ne pouvait appuyer le projet.

J'ai beaucoup de mal à comprendre cette objection si, effectivement, il s'agit d'une organisation qui fonctionne correctement, de manière professionnelle, avec la compétence, la rapidité et l'efficacité dont le député se félicite tant. Il est vrai que, de temps à autre, la Société canadienne des postes fait l'objet de plaintes, mais, dans l'ensemble, si nous nous comparons à d'autres pays qui ont des dépenses par habitant comparables aux nôtres pour les postes, nous nous en tirons assez bien.

Ce n'est pas ce qui nous occupe ici aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il existe dans le monde un système qu'on ne puisse améliorer. La Société canadienne des postes ne fait pas exception à la règle. Je vais vous expliquer mes principales raisons pour appuyer cette mesure et je vais vous dire pourquoi j'ai adopté cette position.

• (1530)

J'ai eu l'occasion, comme tous les autres députés, j'en suis sûr, de communiquer avec la société pour diverses questions. Celle qui revient le plus fréquemment, dans mon cas, est le plan d'entreprise qui prévoit la fermeture de 5 221 bureaux de poste, non dans les villes, mais dans les campagnes.

Je crois savoir que, cette année, la fermeture de plus de 250 bureaux est prévue. La société profite des occasions qui se présentent naturellement, par exemple la retraite du maître poste d'un bureau qui dessert des petites localités rurales. Le plan prévoit qu'on peut alors ouvrir un comptoir postal dans un commerce de détail ou installer des superboîtes. Celles-ci portent un nom particulièrement trompeur, car elles n'ont justement rien de super.

L'orateur qui m'a précédé a dit qu'il n'appuiera pas le projet de loi de mon collègue parce qu'il craint l'ingérence politique, et je trouve cela très contradictoire.

Je crois que le moment est on ne peut plus opportun pour créer un office de réexamen investi de certains pouvoirs et chargé de surveiller l'efficacité de cette société, et je vais vous dire pourquoi.

Le député dit qu'il craint l'ingérence politique. Il y a trois jours, j'ai reçu de la Société canadienne des postes

une lettre de trois pages en réponse à une demande que j'avais faite concernant un bureau de poste de ma circonscription qu'on allait fermer parce que l'occasion se présentait. Des représentants de la société sont venus en janvier, juste après Noël, pour écouter ce que les gens avaient à dire. Ils sont ensuite repartis, n'ont absolument pas tenu compte de ce qu'ils avaient entendu et ont dit qu'ils fermeraient le bureau de poste de toute façon.

Je leur ai écrit pour leur demander d'attendre un peu. Ce que je voulais, c'était l'équité, un certain équilibre. Dans ma lettre, je disais essentiellement que dans la circonscription et la région du premier ministre, il y a cinq bureaux de poste ruraux où un poste est devenu vacant en raison de circonstances favorables, dont un dans une localité de 121 habitants. Les personnes en question ont dû faire des démarches non pas une fois mais bien deux fois, et attendent toujours un maître ou une maîtresse de poste pour leur bureau. Le député a le culot de dire qu'il ne veut pas appuyer cette mesure parce qu'il craint qu'il n'y ait de l'ingérence politique.

Libre à chacun de tirer ses propres conclusions. Si c'est pour une question de principe que le député refuse d'appuyer le projet de loi de mon collègue, je pense que ce principe n'est pas très valable. Je pense que le député ne joue pas franc jeu.

J'ai ici des citations. Mon collègue m'a donné des tonnes de preuves et je pourrais rester ici aussi longtemps que vous me le permettriez pour vous rapporter le témoignage de personnes qui savent mieux que les députés qu'un tel office est nécessaire. Je vais citer une personne qui, à mon avis, est une autorité en la matière.

Il y a trois ans, le 6 février, Alan Marchment, président du Comité de réexamen du service postal a dit ce qui suit devant le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale dont mon collègue est membre: «Un forum où on étudierait publiquement le tarif et le service serait dans l'intérêt du public canadien. Au fur et à mesure que Postes Canada devient plus autonome, la nécessité d'avoir un processus de rétroaction publique augmente.» Si je comprends bien, ce que M. Marchment dit ici, c'est que la création de ce genre d'office de réexamen n'augmente pas le risque d'ingérence politique, elle le réduit.

Quel est le but du CRTC? Je n'ai pas son mandat ici, mais le but du CRTC est d'examiner la façon dont les stations de radio et de télévision obtiennent leur licence et de s'assurer qu'il ne peut y avoir aucune ingérence politique. Comme vous tous, je crois à la démocratie, mais, depuis quatre ans et demi, j'ai vu le gouvernement limiter le débat sur de nombreuses questions importantes. Cela s'est produit récemment lors de l'étude du projet de loi sur l'assurance-chômage. Lorsque nous avons, dans notre pays, un gouvernement majoritaire comme le gouvernement conservateur actuel, ce dernier peut imposer sa volonté autant qu'il le désire. Notre régime politique le permet. Nous n'avons pas de système de freins et contrepoids pour empêcher que cela ne se produise.

• (1535)

Voilà un exemple parfait d'une société d'État qui a fait l'objet de nombreux échanges, parfois acrimonieux, à la Chambre, dans des lettres, lors de réunions publiques ou lors de rassemblements politiques. C'est une excellente occasion pour le gouvernement de montrer sa bonne foi et de dire: «D'accord, nous n'avons rien à cacher. Nous sommes prêts à accepter qu'un office soit chargé d'examiner les tarifs et les services facturés.» Cela permettrait de dissiper les rumeurs selon lesquelles les tarifs postaux serviraient peut-être à subventionner un aspect de la Société canadienne des postes, ce qui devrait être interdit parce qu'on fait ainsi concurrence à l'industrie. Et Dieu sait que l'industrie a besoin de toutes les chances qu'on peut lui donner aujourd'hui.

Je ne vous citerai pas tout ce qui a été dit, mais en plus des observations de cet homme qui a une excellente réputation dans le domaine, les même recommandations ont été faites par le groupe de travail Neilsen, en 1985, durant la deuxième année du mandat du gouvernement conservateur, et par le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales en 1988.

Alors, comment le gouvernement a-t-il répondu aux propositions faites par des gens et des groupes des plus compétents en la matière, propositions qui, essentiellement, forment la base du projet de loi présenté par mon collègue? En 1990, le gouvernement a aboli le conseil d'examen des services postaux. Pour couronner le tout, le ministre responsable de la Société canadienne des postes dit qu'il favorise une politique de non-intervention en ce qui concerne la fermeture des bureaux de poste des régions rurales, les critères de livraison du courrier et le reste.

Parce qu'il n'y a pas d'office de réexamen ni aucun autre mécanisme de surveillance, je dois répliquer à la Société canadienne des postes. Je voudrais savoir pourquoi, dans sa réponse très savante de trois pages, elle n'a pas répondu à ma question. Elle n'a pas dit pourquoi, dans la circonscription du premier ministre, le principe des circonstances favorables n'a pas été appliqué de la même manière que dans ma région et ailleurs.

En conclusion, je souscris à tout ce que le député a dit au sujet de ce projet de loi, sauf lorsqu'il a mentionné qu'il ne fallait pas l'adopter. C'est insensé. En fait, les observations du député d'en face m'ont convaincu encore plus que nous devrions tous appuyer ce projet de loi exceptionnel qui arrive à point nommé.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, merci pour l'opportunité que vous me donnez de m'adresser à vous et à la population canadienne, cet après-midi, sur ce projet de loi que mon honorable collègue de Glengarry—Prescott—Russell a présenté, et que je respecte beaucoup, bien que je ne puisse appuyer une telle motion pour le moment.

Je ne sais pas quelle maladie on a nous, les politiciens, de vouloir se mettre le nez dans des affaires qui vont de mieux en mieux ou qui vont bien. Si ce n'est pas pour se faire du capital politique, ne serait-ce pas du moins pour se faire du capital politique au moment où on en parle à la Chambre des communes?

La Société canadienne des postes a eu deux décisions gouvernementales importantes à prendre depuis sa création. Il y avait un ministère déjà, et André Ouellet, dans le temps qu'il était ministre responsable de la Société des postes ou du ministère à ce moment-là, a pris la première décision qui visait à privatiser le système postal. Ce fut une bonne décision.

Pourquoi a-t-on voulu privatiser le système postal à l'époque? C'est parce qu'on voulait enlever de la Chambre des communes toutes les sortes de décisions possibles qui pouvaient exister à ce moment-là au niveau des services postaux, des tarifs ou des décisions qui devaient, à un moment donné, être prises.

L'autre bonne décision qui a été prise concernant la Société des postes, après 1984-1985, c'est quand le ministre Harvie Andre a dit aux gens: «C'est bien regrettable, mais à partir de maintenant, vous devrez faire vos frais et arriver avec un plan corporatif qui fera en sorte que la Société des postes ne sera pas à la merci du gouvernement à tous les ans pour tenter d'obtenir les 200, 400, 500 millions de dollars dont vous avez besoin pour boucler votre budget».

• (1540)

Une chose est simple, madame la Présidente. Un service postal ça existe pourquoi? Ça existe pour prendre un produit et le faire parvenir à un autre endroit, au meilleur coût possible. Avant cela, on prenait le produit, on l'envoyait à un autre endroit, mais comme ça pouvait coûter cher et comme on en parlait à la Chambre des communes et que les contribuables nous regardaient et qu'ils disaient que cela ne pouvait pas coûter 45c., on leur disait: eh bien, on va te charger 20c. pour l'envoi et le gouvernement va te subventionner les 25c. manquants. Cela venait tout de même de la poche des contribuables, mais là ce n'était pas grave, voyez-vous, et ça tombe en plus de cela.

Donc au fond, un service postal, c'est pour prendre un produit et le faire parvenir à un autre endroit le plus rapidement possible et au meilleur coût. En 1985, le gouvernement a dit à la Société canadienne des postes que le meilleur coût, si vous devez faire parvenir ce produit à Vancouver, par exemple, c'est le coût réel du transport. Donc, ne comptez plus sur le gouvernement pour pouvoir subventionner des déficits potentiels.

C'est évident que ce faisant il y avait un danger, qui était que la Société des postes devenait quasiment un monopole, car l'on craignait que cela devienne un monopole et on avait peur que ses décisions ne tiennent pas compte du tout des intérêts de la population en général. Mais au fond ce n'était pas vrai que ça devenait un monopole, au contraire. Et moi je prétends que, avant longtemps, des bureaux de poste il va y en avoir, malheureusement peut-être en termes de présence canadienne, de moins en moins. Pourquoi? Parce qu'il est faux de dire que c'est un monopole. Vous n'avez qu'à être à Ottawa, madame la Présidente, ou à Montréal, ou dans les principales villes, pour vous apercevoir que les services de la poste prioritaire ou d'autres compagnies sont utilisés chaque jour. Que l'on pense à *Federal Express*, *Purolator*, *United Parcel Service*, et ils ont même des avions peinturés à leur effigie et qui assurent un service postal. Donc il n'y a plus le monopole qu'il y avait auparavant.

Deuxièmement, il existe le télécopieur. Il y a des bureaux de poste qui pourraient complètement fermer, puis utiliser le télécopieur pour faire parvenir les mêmes lettres en autant que le destinaire dispose également d'un même appareil. Donc on n'a plus affaire à un monopole de l'État, mais bien à une compagnie de la Couronne face à des compétiteurs, à un prix et à des coûts qui sont différents.

On est toujours sympathiques à la consultation, mais au fond ce n'est pas nécessairement de la consultation que les gens vont faire parce que les décisions qui sont prises concernant la Société des postes ont toujours pour résultat des situations qui sont émotivement difficiles. Vous n'avez qu'à regarder ce qui se passe tout près de Rivière-du-Loup, où en ce moment une population s'insurge contre la Société canadienne des postes parce qu'elle veut fermer le bureau de poste. Donc toutes les plate-formes sont bonnes. Et s'il y avait un comité consultatif pour revoir cette décision, je ne suis pas sûr si le débat prendrait de la hauteur ou prendrait de la volupté parce qu'il serait à la Chambre des communes.

La tribune elle est dans la municipalité là-bas, et elle reste là-bas, et c'est une excellente tribune. C'est d'ailleurs une seule et même tribune, pour permettre à un défenseur des droits supposément de cette municipalité-là, de vouloir se présenter dans un parti politique où il y aura des élections fédérales très bientôt. Tout est bon pour de la visibilité.

Quand on fait des comités consultatifs, on vit également avec les consultations, et ces consultations-là nous mènent souvent à des appétits qu'on ne peut pas combler. Ce n'est pas de la consultation qu'on veut, c'est de la participation.

Il faut donc que je prenne mon produit et que je le fasse parvenir au meilleur coût possible, dans le meilleur délai possible. La Société canadienne des postes, lorsqu'elle est devenue une société et qu'on lui a dit «tu vas faire tes frais», elle a compris une chose. Elle s'est dit qu'elle allait faire ses frais en dispensant un meilleur service. Et ils sont actuellement avec une firme indépendante, la compagnie Ernst & Young, et ce ne sont pas des deux de pique, qui chaque deux ou trois mois, je crois, font des enquêtes pour connaître le degré de satisfaction des Canadiens concernant le service postal.

• (1545)

Madame la Présidente, j'aime autant vous le dire tout de suite, et je suis content que vous soyez assise parce que parfois cela pourrait être renversant, le résultat de cette vérification s'établit actuellement à 98 p. 100 des envois qui ont été livrés à temps. C'est bon, c'est excellent. Cela veut donc dire que dans une même ville, c'est deux jours, trois jours pour le courrier dans des grandes villes d'une même province et quatre jours dans d'autres centres à travers le pays. C'est excellent. Et on parle des coûts à travers cela. Il y en a qui s'en prennent au coût des timbres à l'heure actuelle. Il y a encore des gens dans ce pays qui rêvent d'envoyer une lettre et que cela coûterait 5c. Ce n'est pas possible. Ce n'est plus possible.

Et quand on étudie l'ensemble des pays industrialisés qui ont pris leurs responsabilités face à un système postal, on est parmi les plus bas à l'heure actuelle pour le service que l'on donne, rapide dans une grande majorité des cas. Il y a toujours des difficultés et c'est cette difficulté-là qui nous arrive tout le temps. C'est évident qu'il y a une lettre en quelque part, à un moment donné, qui va s'égarer.

La semaine passée j'ai reçu à la maison chez moi une lettre qui était complètement déchirée en deux, par la machine, je suppose. C'est arrivé une fois dans. . . cela fait huit ans que je reste à cette adresse. C'est un accident. J'aurais pu apporter la lettre à la Chambre et dire: C'est épouvantable ce qui est arrivé à la lettre. J'étais content d'un côté parce que c'était l'électricien qui m'envoyait son compte et toute la partie où le montant était imprimé était complètement déchirée. Donc, j'ai appelé Paul Bouchard, mon électricien, et je lui ai dit: M. Bouchard, j'ai reçu une belle lettre d'excuse de la Société canadienne des postes, mais ton compte n'est pas bon, tu vas être obligé de m'en envoyer un autre. Mais j'ai quand même reçu cela.

Je reste dans une petite ville qui s'appelle Beauharnois qui compte une population de 7 000 personnes environ. À un moment donné, on a donné le service postal par facteurs à Beauharnois parce que c'était en expansion. C'était merveilleux. Je reçois mon courrier, il y a quelqu'un qui vient me le porter chez moi cinq jours par semaine. Beauharnois était promis à une grande expansion, on a déjà eu une population de 10 000 qui a baissé à 7 000. Un ville à côté, Saint-Timothée qui est à peu près à cinq ou six milles de chez nous, eux, ont augmenté dans les cinq ou six dernières années. Saint-Timothée est rendu plus gros que Beauharnois et ils veulent avoir le système de facteurs et ils ne peuvent pas l'avoir. Mon temps de parole est presque écoulé? J'en ai encore pour deux heures, au moins. Mais ils ne peuvent pas l'avoir. Savez-vous pourquoi moi, j'ai le privilège d'avoir mon courrier chez moi cinq jours par semaine, et Saint-Timothée ne l'a pas parce que souvent c'est écrit dans une convention collective. Je pourrais fort bien me contenter du courrier trois fois par semaine, deux fois par semaine même et partager avec d'autres. Mais ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

Je pense que des comités consultatifs ou des comités comme ceux qu'on va mettre sur pied pour un service qui devient de plus en plus compétitif et qui devient de plus en plus «challengé» par la compétition, en lui-même cela va s'améliorer et, deuxièmement, quand on l'a présenté, à l'époque, et je vais terminer là-dessus, c'est parce qu'on avait l'argent pour le payer. Aujourd'hui on n'a plus cet argent et on doit se contenter d'augmenter notre service. La qualité du service c'est la meilleure critique que l'on puisse avoir et les Canadiens vont nous appuyer.

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je veux dire que j'appuie assurément ce projet de loi présenté par le député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je dois dire que je ne partage pas l'avis du député de Beauharnois—Salaberry qui vient de parler. À mon avis, ce qu'il dit montre clairement que le gouvernement défend une position erronée. Assurément, cette position ne va pas aider les gens d'un bout à l'autre du pays, en particulier dans les régions rurales. Il dit qu'il est originaire d'une petite ville de 7 000 habitants. Dans ma circonscription, je parle de localités de 100, 200, 500 et peut-être de 2 000 habitants. Il y a eu une époque dans notre pays

où la poste avait pour mission de fournir un service aux Canadiens.

• (1550)

Ce n'est plus le cas. Il s'agit maintenant d'un service à but lucratif, madame la Présidente. Si mon collègue veut que nous ayons. . .

M. Hudon: Ce n'est pas une mauvaise idée!

M. Laporte: Le député dit que ce ne serait pas une mauvaise idée que d'avoir un service à but lucratif.

Il dit qu'un service à but lucratif est une bonne chose. Si nous voulons un pays progressiste qui stimule la concurrence et le développement, nous devons pouvoir compter sur certains services, notamment en Saskatchewan. Depuis que le gouvernement a déréglementé les transports, et à cause de sa position au sujet du service postal, la Saskatchewan a vu sa situation se détériorer et il en va certainement de même des entreprises dans cette province.

Si le profit était notre seule préoccupation, les régions rurales de la Saskatchewan seraient maintenant désertes car on n'y trouverait aucun moyen de subsistance. Il est économiquement avantageux pour le Canada de garder une infrastructure rurale viable et si notre pays éprouve aujourd'hui un problème, c'est notamment parce que la politique du gouvernement a condamné en grande partie les régions rurales du Canada.

Par exemple, le député dit que nous n'avons pas les moyens de nous offrir les services. La Société canadienne des postes réalise aujourd'hui des profits. Cette société a promis à des localités de ma circonscription un meilleur service en y remplaçant le bureau de poste par un comptoir postal, soi-disant après consultation. En fait, les localités ont le choix entre un comptoir postal et des boîtes vertes.

Ce qu'on me dit dans ces localités, c'est que si la Société canadienne des postes acceptait de seulement rentrer dans ses frais, elles seraient disposées à collaborer. Il y a ici des localités, telle Briercrest, qui avouent ne pas avoir besoin de service postal six jours par semaine—on leur livre le courrier six jours par semaine. Elles étaient prêtes à ne recevoir leur courrier que cinq jours par semaine si cela pouvait aider la Société canadienne des postes à rentrer dans ses frais. Dans un effort en vue de conserver son bureau de poste, la ville de Simpson, dans ma circonscription, a mis gratuitement un immeuble à la disposition de la Société canadienne des postes. Dans différentes collectivités, des volontaires ont proposé leurs services au maître ou à la maîtresse de poste. La Société canadienne des postes n'a rien voulu savoir. Ce qui l'intéresse, ce n'est pas d'offrir des services aux Canadiens, mais d'être privatisée. C'est tout ce qui l'intéresse.

Si vous permettez que cette société soit privatisée, qu'elle devienne une société à but lucratif, il n'y aura plus de bureaux de poste dans bon nombre de régions rurales du Canada. C'est aussi simple que ça. Une fois devenue une entreprise commerciale, cette société ne cherchera qu'à réaliser des bénéfices. C'est, je crois, le point de vue du député. Dans ce cas, c'est à mon avis un point de vue plutôt solide. Si nous voulons une économie prospère, propice à la création d'entreprises, si nous voulons une économie qui permette aux collectivités d'assurer leur propre croissance, nous avons besoin de certains services et il devrait normalement appartenir au gouvernement de les assurer.

Pour en venir au projet de loi comme tel, l'idée de créer un Office de réexamen du service postal a été en fait lancée par le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque, l'actuel leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui en 1988 avait déclaré dans un communiqué qu'établir un système qui permet aux Canadiens d'avoir leur mot à dire dans la planifiation des tarifs et des services postaux était une idée qu'il était temps de mettre à exécution. À présent que la Société canadienne des postes rentre dans ses frais et que ses recettes proviennent de la poche des usagers, la clientèle a son mot à dire sur les questions d'intérêt national et local. Je suis d'accord là-dessus. C'est une bonne idée. Les usagers devraient effectivement avoir leur mot à dire sur ces questions. Ce qui s'est passé, c'est que l'organisme en question a fonctionné pendant un certain temps sous la direction d'Alan Marchment et a présenté certains rapports. Ces derniers critiquaient vivement le gouvernement et tout à coup, la situation a changé complètement et le comité a disparu.

Si nous voulons maintenir un certain service au Canada, nous ne pouvons tout simplement permettre à un gouvernement de dire à la Société canadienne des postes qu'elle doit, en définitive, se débarrasser du plus grand nombre de bureaux de poste ruraux et urbains possible, en privatiser le plus grand nombre possible, afin de pouvoir bien vendre la Société.

C'est peut-être bien beau pour une ville comme Toronto—je l'ignore—car il y aura beaucoup de concurrence de la part de Purolator notamment qui va offrir des services dans le sud de l'Ontario et certaines régions du Québec. Cependant, j'invite mon collègue à se rendre dans le nord du Québec, en Abitibi et dans certaines des régions en question, à Normétal, Dupuis et le reste pour voir ce que les gens de l'endroit pensent de la perte de leur bureau de poste. Qu'il se rende dans les régions rurales de la Saskatchewan, de Terre-Neuve ou de n'importe quelle province du pays. Ces endroits ont besoin d'un service postal. Les Canadiens ont le droit de s'attendre à certains services de base, et la Société canadienne des postes est certainement l'un de ces services.

Si, historiquement, on avait adopté l'attitude manifestée par le gouvernement actuel, il est certain que des régions comme la Saskatchewan ne se seraient pas développées comme elles l'ont faites. Par exemple, c'est la volonté d'assurer un service de transport qui a entraîné la création de la société de transport de la Saskatchewan par un gouvernement néo-démocrate, étant donné que la compagnie Greyhound refusait de desservir certaines petites localités. Pourtant, ces petites localités comptent des entreprises et elles avaient besoin de ce service de transport.

En tant qu'avocat dans une petite localité de la Saskatchewan, je sais que je n'aurais certainement pas pu exercer ma profession en ayant des services postaux seulement deux jours par semaine. Cela ne fonctionnerait pas.

Je pense que le projet de loi proposé par le député de Glengarry—Prescott—Russell constitue la bonne solution. Je pense aussi que la position énoncée par le gouvernement il y a quatre ou cinq ans est bonne. L'activité au Canada ne peut entièrement reposer sur la libre entreprise et la concurrence. Ce n'est pas de cette façon que notre pays a été bâti. Il a été bâti grâce à la politique nationale de John A. Macdonald. Si celui-ci avait cru à la libre entreprise, l'Ouest ne se serait jamais développé, parce que c'est un programme national qui a permis le développement de cette région du pays.

Une telle attitude ne fonctionnera tout simplement pas, surtout dans le deuxième plus vaste pays au monde. Pourtant, le tiers des Canadiens vivent dans trois villes: Montréal, Toronto et Vancouver. Quarante-sept pour cent vivent dans neuf villes.

Si nous voulons maintenir une infrastructure quelconque, il nous faut nous engager à offrir des services aux Canadiens des régions rurales, qu'il s'agisse de transport, de service postal, de soins de santé, d'éducation et que sais-je encore. Tel doit être notre engagement.

Nous devons manifestement réduire notre déficit. Notre dette est certes trop élevée. Il n'y a pas de doute là-dessus. Ce faisant, nous pouvons néanmoins offrir certains de ces services. De toute évidence, la Société canadienne des postes ne doit pas être privatisée. Elle fait actuellement des profits. Elle offre un service. Toutefois, elle adopte envers le monde rural une attitude on ne peut plus néfaste.

En conclusion, je tiens à exprimer mon appui à ce projet de loi. Je crois que c'est la bonne approche à adopter. Je déplore seulement le fait que ce projet de loi ne sera débattu que pendant une heure avant de mourir au *Feuilleton*. C'est malheureux. Cette mesure législative mérite qu'on lui accorde un plus large débat et un intérêt plus marqué.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il n'y a plus de députés désirant prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*. Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 mars 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

M. René Soetens (Ontario) propose: Que le projet de loi C-363, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (restriction relative au remboursement) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour entamer le débat sur le projet de loi C-363. C'est vraiment un projet de loi très simple, comme les députés pourront s'en rendre compte en y jetant un coup d'oeil.

C'est un projet de loi qui ne comprend qu'un seul paragraphe et je vais le lire très brièvement pour mémoire. Il dit que le paragraphe 120(8) de la Loi sur la taxe d'accise est abrogé et remplacé par ce qui suit. Aux termes du paragraphe 8 intitulé Restriction: «Le ministre ne verse le remboursement que si demande lui en ait faite avant 1993.»

• (1110)

Que signifie tout cela, monsieur le Président? C'est très simple: quand le gouvernement du Canada a changé la vieille taxe sur les ventes des fabricants, la vieille taxe de vente fédérale, il l'a remplacée par la taxe appelée taxe sur les produits et services. Je sais que tous les députés connaissent cette nouvelle taxe.

On avait prévu un mécanisme de remboursement dans le cadre de l'application de cette nouvelle taxe, la TPS, pour que les entreprises d'un bout à l'autre du Canada puissent déterminer combien elles avaient déjà payé de taxe de vente fédérale sur leurs stocks à l'entrée en vigueur de la TPS, parce que dans l'ancien système de la taxe de vente fédérale ou taxe sur les ventes des fabricants quand un détaillant achetait le stock à un fabricant, la taxe de vente fédérale était déjà incorporée dans le prix de vente du fabricant. Le gouvernement du Canada a établi un système de remboursement équivalant, dans la plupart des cas, à 8,1 p. 100 de la valeur du stock du détaillant, bien qu'il y ait eu quelques autres pourcentages.

Quand la TPS est entrée en vigueur le 1er janvier 1991, le remboursement a été offert aux entreprises pour leur stock à la fin de l'année, à la condition qu'elles le demandent dans l'année qui suivait. Donc, fondamentalement, elles devaient le demander en 1991 pour leur stock à la fin de l'année 1990. C'est ce qui a donc été fait et les entreprises l'ont généralement demandé en 1991.

Mais il s'est trouvé qu'à la fin de 1991 on a vérifié les déclaration des années précédentes et on s'est rendu compte qu'un certain nombre d'entre elles n'avaient pas demandé ce remboursement pour diverses raisons, que ce soit parce qu'il s'agissait d'une très petite entreprise ou parce que leur système de comptabilité n'était pas aussi bon que ceux des grandes sociétés. Cela pouvait être attribuable au fait que, dans une société de personnes, l'une d'elles pensait que l'autre avait demandé le remboursement, alors que cela n'avait pas été fait, et qu'on avait constaté cette omission dans une vérification ultérieure.

Je devrais souligner que, dans ma circonscription, les propriétaires de trois entreprises sont venus me voir. L'un d'eux possédait une très petite entreprise et avait droit à un remboursement de quelque 8 000 $. Après avoir rempli lui-même sa déclaration l'année précédente, il avait constaté que son entreprise avait pris un peu d'essor, de sorte que, en 1992, il avait retenu les services d'un comptable. Le comptable a examiné sa déclaration de 1991 et lui a dit: «Savez-vous que vous avez omis de demander votre remboursement sur les stocks?»

Voilà donc une entreprise dont les stocks valaient un peu moins de 100 000 $ et dont les ventes s'élevaient à environ 300 000 $ par année, mais qui avait perdu son remboursement de 8 000 $, simplement parce qu'elle ignorait qu'il fallait le demander la première année. Son comptable l'a demandé, mais l'entreprise n'y avait plus droit.

Une autre entreprise, qui avait davantage de stocks mais, là encore, qui n'était pas énorme, avait droit à un remboursement de 80 000 $. Elle pensait avoir fait sa demande en mai 1991, mais il n'y avait pas trace. En octobre 1991, elle s'est renseignée pour savoir ce qu'il était advenu du remboursement qu'elle croyait avoir demandé en mai 1991. Il va sans dire qu'il n'y avait

aucune trace de la demande, peut-être à cause d'un certain laisser-aller dans l'entreprise. En janvier 1992, elle a envoyé sa demande de remboursement, mais elle avait raté le délai de 12 jours. Encore là, elle n'a pas pu obtenir ce remboursement sur les stocks.

À qui ce projet de loi s'adresse-t-il? Certes pas à la société General Motors du Canada ou aux gros fabricants et détaillants du Canada. Ils possèdent tous les systèmes comptables et le professionnalisme nécessaires pour s'assurer que leurs demandes de remboursement soient envoyées à temps.

Cela aiderait les petites entreprises canadiennes, celles-là même qui, simplement en raison de leur taille, n'ont pas les ressources pour faire leur déclaration au bon moment ou qui, dans certains cas, par négligence, ne font pas de déclaration, à moins que, trop occupées par les conséquences de la récession, la nécessité de fournir du travail à leurs employés et de vendre leurs produits, elles n'aient remis la déclaration à plus tard.

Je présente ce projet de loi pour qu'on accorde une prolongation de délai à tous ceux qui ont fait une déclaration en 1992 et à qui on a dit que leur déclaration était parvenue trop tard.» Je suis sûr que Revenu Canada a les dossiers de tous ces gens. Cela donnerait à toutes ces petites entreprises la possibilité de recevoir l'argent auquel elles avaient droit sous forme de remboursement et cela aiderait leur situation financière.

• (1115)

Le gouvernement s'enorgueillit de tout ce qu'il a fait pour la petite entreprise. En fait, le ministre du Revenu, dans un document publié le 18 mars 1992, parlait de la série de mesures en matière d'équité fiscale. Je voudrais citer un communiqué qui a été publié a propos de ces mesures:

> Parlant au Club Macdonald-Cartier, M. Jelinek notait que «ces mesures en matière d'équité prouvent ma volonté d'avoir un régime fiscal plus simple et plus juste. Celui-ci permettrait au bon sens de prévaloir dans les relations avec les contribuables qui, en raison de malheurs personnels ou de circonstances indépendantes de leur volonté, n'ont pu respecter les délais ou se conformer à toutes les règles.»
>
> Nous devons maintenant nous efforcer de rendre le régime plus transparent... Nous ne pouvons nous attendre à ce que les Canadiens fouillent dans toutes nos directives pour savoir quels sont leurs droits. Il nous appartient de prendre l'initiative et de nous assurer que tout le monde comprend les avantages de ces mesures et en profite.

Je pense que mon projet de loi d'initiative parlementaire entre précisément dans la ligne de ces observations du ministre du Revenu. Certaines petites entreprises ne pouvaient pas respecter le délai de 12 mois que leur donnait le gouvernement pour présenter une demande de remboursement. Du point de vue du ministre du Revenu, nous aurions dû leur donner au moins une autre année.

À ce sujet, le ministre du Revenu avait déclaré en juin 1992, dans un communiqué de presse, que

> Bon nombre d'améliorations ont pu être apportées grâce aux nouvelles technologies sur lesquelles se fondent tous nos efforts pour accroître la compétitivité de nos entreprises, ainsi que pour améliorer et simplifier les services offerts à tous les contribuables.

Encore une fois, je connais beaucoup d'entreprises qui n'ont pas profité de ce remboursement sur les stocks parce qu'elles ont suivi les recommandations du ministre en modernisant leurs équipements et en se dotant de nouvelles technologies. Ce faisant, certaines ont découvert qu'elles n'avaient plus droit au remboursement sur les stocks.

Si ce projet de loi était un cas isolé, s'il disait que nous allons faire passer d'un an à deux ans le délai d'admissibilité au remboursement et qu'il n'existait, dans le système, aucun autre exemple d'admissibilité au remboursement après plus d'un an, je pourrais comprendre que le gouvernement n'appuie pas cette mesure législative, parce qu'elle constituerait un changement fondamental. Le fait est que ce projet de loi n'est pas un cas isolé.

Regardons certaines des autres mesures législatives dont les gens profitent au Canada, par exemple, la série de mesures en matière d'équité fiscale dont a parlé le ministre du Revenu. Toute personne qui a droit à un remboursement d'impôt et qui, pour une raison ou pour une autre, a omis de réclamer une déduction ou un crédit ou simplement n'a pas présenté de demande peut demander un remboursement rétroactivement jusqu'à l'année 1985. On a jusqu'à sept ans après avoir rempli une déclaration pour réclamer un remboursement auquel on a droit.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, les entreprises ont jusqu'à trois ans après avoir rempli une déclaration pour réclamer un remboursement auquel elles ont droit. Il leur suffit de remplir une formule. Elles ont jusqu'à trois ans pour le faire.

En ce qui concerne la taxe d'accise, les petites et les grandes entreprises qui, au moment de la vérification de leurs livres, constatent qu'elles ont fait des paiements en trop et décident de réclamer un remboursement de ces montants ont deux ans pour présenter une demande.

En fait, dans la loi sur la TPS, toute entreprise qui constate, à la fin d'une année, qu'elle a trop payé de TPS ou qu'elle a omis de réclamer les crédits auxquels elle avait droit dispose, en vertu de la loi, de quatre ans pour réclamer ces crédits. Je me rends compte que cette loi n'a pas encore quatre ans, mais avec le temps, toutes les entreprises auront jusqu'à quatre ans pour réclamer un remboursement des crédits pour TPS. Et pourtant, pour

une raison ou pour une autre, on a imposé une limite d'un an sur le remboursement de la taxe de vente fédérale.

• (1120)

Mon projet de loi d'initiative parlementaire porte cette limite à deux ans. On pourrait soutenir que cette limite devrait être de trois ou quatre ans et, certes, je n'y vois aucune objection compte tenu de ce qu'on a vu ailleurs. Il me semble que les entreprises avec qui je me suis mis en rapport ont raté l'occasion de réclamer les remboursements.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire est vraiment très simple. Il permet justement aux entreprises, surtout aux petites entreprises, de réclamer un remboursement pour une autre année sur le stock qu'elles ont vraiment payé, ce qu'elles peuvent vérifier conformément à toutes les règles et les procédures qu'elles ont suivies.

Bref, j'espère que les députés vont se prononcer en faveur de ce projet de loi. Malheureusement, je ne crois pas qu'il sera mis aux voix. Les avantages du projet de loi n'en sont pas moins absolument évidents et j'espère que tous les députés jugeront bon de l'appuyer.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-363. J'appuie l'idée de prolonger la période de remboursement de la taxe sur les ventes des fabricants ou de la partie de la taxe de vente fédérale applicable à l'inventaire.

Le projet de loi me fournit encore une fois l'occasion de démontrer que la TPS est une mauvaise taxe. Cette taxe a été mal conçue et ce projet de loi illustre encore une fois qu'elle ajoute encore un peu plus à la paperasserie que doivent traiter les petites entreprises.

Je tiens à féliciter mon collègue pour son idée; cela devrait être la règle. J'ignore pourquoi il ne s'en tient pas à la période habituelle de trois ans car le période de transition de l'ancienne taxe à la TPS, que je n'appuie toujours pas, leur a imposé de la paperasserie et a transformé la plupart des chefs de petites entreprises en bureaucrates.

Encore une fois, le gouvernement n'a pas su prévoir les difficultés auxquelles les petites entreprises seraient confrontées.

Le député a évoqué à plusieurs reprises les propos du ministre du Revenu au sujet de l'équité fiscale. Le sous-ministre du Revenu a comparu devant le Comité des comptes publics la semaine dernière. Il a affirmé que la TPS rapportait des recettes brutes de 30 milliards de dollars, mais qu'après déduction des crédits et des coûts, et après la conversion de l'ancienne taxe à la nouvelle, les recettes nettes se chiffraient à 15 milliards. C'est le montant des recettes nettes de la TPS.

Le ministère du Revenu national n'effectue aucune analyse coûts-avantages sectorielle de la TPS. Autrement dit, on ne connaît pas, par exemple, le montant des recettes provenant du secteur touristique au Canada ni celui des recettes générales provenant de l'industrie de vente au détail, avant et après la TPS.

Je voudrais parler des coûts pour la petite entreprise. Le ministère du Revenu a déclaré au comité que le coût des travaux pour le ministère se chiffrait à 150 $ par entreprise inscrite. C'est ce qu'il en coûte au Trésor public pour quelque 1,6 million d'entreprises inscrites.

• (1125)

Il ne dispose toutefois d'aucune analyse des coûts qui en découlent pour la petite entreprise. Voilà la raison d'être du projet de loi dont nous sommes saisis ce matin; un membre respecté du Comité des finances a constaté les chinoiseries administratives qu'entraînent le transfert et la TPS.

Je ne serais pas étonné si la TPS coûtait à la petite entreprise entre 1 500 et 2 500 $ par entreprise par an. Je ne crois que ce chiffre soit exagéré.

Si vous multipliez ce chiffre par le nombre d'inscrits, soit 1,6 million, cela démontrerait que la TPS ne présente pas un avantage significatif. Bien au contraire, elle a fait perdre de l'argent.

La mesure législative que nous examinons ce matin est une autre preuve que la TPS a été mal conçue. Quand on s'est penché sur toutes les conditions de transfert et les difficultés inhérentes, on aurait dû supposer que les petites entreprises n'allaient pas comprendre sur-le-champ toutes les complexités de la TPS, avec tous ces formulaires et les mécanismes de remboursement.

J'ai eu aussi de nombreuses petites entreprises de une circonscription—quand je dis nombreuses, je veux dire quatre ou cinq—dont les propriétaires sont venus me voir à ce sujet, au cours des quatre ou cinq derniers mois. Leur comptabilité s'en trouvait accrue avec la TPS et leurs comptables ont découvert qu'elles n'avaient pas reçu le remboursement sur les stocks qu'on leur devait.

Actuellement le ministère n'honore pas ces demandes de remboursements. Il leur signale que la période d'admissibilité au remboursement d'une durée d'un an est maintenant terminée. Inutile de dire que, dans la conjoncture économique actuelle, nos petites entreprises ont toutes les peines du monde à obtenir de l'argent, surtout des banques.

Je n'ai pas encore vu de publicité gouvernementale à propos de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Jeudi dernier, le ministre a dit, au moment où la mesure a reçu la sanction royale, que nous verrions quelque chose immédiatement. Or, je n'ai encore rien vu.

Voici un autre cas, cependant, où le gouvernement s'est au moins un peu repenti *in extremis*, en ce sens qu'il reconnaît qu'il y a beaucoup de petites entreprises au pays qui ont raté l'occasion, à cause de la complexité de la TPS et du fait qu'elles doivent adapter leur inventaire au nouveau régime.

Je félicite le député d'avoir compris la situation. Il est très important de la corriger. Il me tarde de voir le jour où nous pourrons offrir aux Canadiens un système simple, équitable et efficace. Le gouvernement a conçu une taxe, la TPS, dont les recettes brutes sont de 30 milliards de dollars et les recettes nettes, de 15 milliards de dollars. Or, ces chiffres ne tiennent pas compte des recettes non perçues à cause de l'économie parallèle, soit une somme variant entre 20 milliards et 30 milliards de dollars.

Ils ne tiennent pas compte, non plus, du manque de confiance générale dans notre pays qui a exacerbé la situation faite aux chômeurs et aux assistés sociaux. Et enfin, ils ne tiennent pas compte des frais supplémentaires que les petites entreprises doivent assumer à cause de la TPS.

Tout bien pesé, j'estime que la TPS est la taxe la plus néfaste que nous ayons jamais vue. Il me tarde de la voir supprimée.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, aujourd'hui, je veux parler du projet de loi C-363. Mon parti et moi-même sommes heureux d'appuyer la modification du député à la Loi sur la taxe d'accise visant à faciliter la tâche aux petites entreprises. Les petits entrepreneurs ont été pris quelque peu de court quand la TPS a été instaurée.

• (1130)

Le député a souligné avec raison que ce sont les petites entreprises, celles qui font leur propre comptabilité ou ont à engager un comptable pour la tenue des livres, qui n'ont pas pu respecter les dates limites pour réclamer le remboursement sur les stocks. Il importe que nous veillions à donner aux petites entreprises tous les avantages possibles en cette époque où le Canada compte sur elles pour être en tête de la reprise après cette longue et profonde récession d'où nous émergeons.

Le député souligne par cet amendement, qui nous ramène au projet de loi que nous avons étudié il y a deux semaines et qui apportait près de 300 modifications à la TPS, que la taxe sur les produits et services crée plusieurs difficultés auxquelles nous n'avions pas pensé comme nous aurions dû le faire en examinant plus en profondeur les objectifs du projet de loi.

On sait que la petite entreprise a souffert énormément de ce projet de loi. Alors que le député de Broadview—Greenwood a fait remarquer que, Revenu Canada n'a fait aucune étude quant au coût de cette mesure pour les petites entreprises, une enquête menée au cours de la dernière année par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante fait ressortir que, selon les réponses fournies par ses membres, le coût de cette mesure a été excessif pour les petites entreprises.

Si nous persistons à imposer cette stupide taxe sur les produits et services, que plus de 82 p. 100 des Canadiens déclaraient ne pas vouloir et qui leur déplaît encore, nous devrions examiner combien l'administration de cette taxe coûte aux petites entreprises. À l'heure actuelle, dans presque toutes les provinces du Canada, les petites entreprises touchent des droits d'administration pour la perception de la taxe de vente provinciale.

Dans le cas de la taxe sur les produits et services, le fardeau de l'administration de cette horrible taxe retombe sur les petits entrepreneurs. Le coût en est considérable. Le coût pour les petites entreprises ne se limite pas à l'administration de la taxe, surtout dans les communautés frontalières où les gens vont chercher produits et services de l'autre côté de la frontière où ils n'ont pas de taxe à payer.

Des études faites récemment dans ma circonscription et ailleurs au Canada par divers organismes révèlent que c'est le niveau d'imposition qui, dans une grande mesure,

a poussé les gens à aller faire leurs courses de l'autre coté de la frontière. Le fardeau supplémentaire que représente la taxe sur les produits et services de 7 p. 100 dépassait ce que les gens étaient prêts à payer. Une étude faite dans ma circonscription a démontré que la majorité des gens allaient faire leurs courses de l'autre côté de la frontière pour échapper à la TPS.

Cette tendance a considérablement ralenti ces derniers temps en raison de la baisse de notre dollar, ce qui est un indice positif en faveur d'un taux de change plus bas. Cela aide nos communautés frontalières à demeurer compétitives pour les gens qui normalement y feraient leurs courses.

Le député de Broadview—Greenwood a mentionné à propos du Comité des comptes publics, dont je suis membre, comment en discutant de l'administration de la taxe sur les biens et services des gens de nos circonscriptions et d'ailleurs demandent combien d'argent avait été perçu et quelle portion de cette somme servait à rembourser la dette. Selon les fonctionnaires de Revenu Canada et d'après l'examen des comptes publiques, il semblerait que la TPS ait rapporté 29 milliards de dollars. De ce montant, plus de 14 milliards ont été remboursés sous une forme ou une autre, ce qui laisse des recettes nettes d'environ 15,3 milliards.

• (1135)

Les fonctionnaires de Revenu Canada nous ont dit que ce chiffre ne tenait pas compte des frais d'administration du gouvernement, ce qui fait que le chiffre réel est inférieur à 15 milliards; autrement dit, nous récupérons la moitié de ce que la TPS fait payer aux Canadiens.

Cette taxe n'est pas très efficace. Nous avons appris que 400 000 petites entreprises, ayant un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 dollars par an, qui n'avaient pas à s'inscrire aux fins de la TPS, l'ont quand même fait. Diverses raisons expliquent pourquoi les petits entrepreneurs peuvent vouloir s'inscrire pour faire en sorte d'obtenir un remboursement d'impôt dans le cas d'importantes dépenses en capital, mais il semble que la plupart d'entre eux pourraient être éliminés, au moyen d'une initiative appropriée des fonctionnaires de Revenu Canada qui s'assureraient qu'ils comprennent bien en quoi consiste cette taxe et si une telle demande les avantage vraiment.

Je sais, pour en avoir parlé avec des organismes communautaires partout en Colombie-Britannique, qu'un certain nombre de ces organismes se sont inscrits aux fins de remboursement de la TPS parce qu'ils s'y croyaient obligés. L'erreur de ces organismes communautaires, c'est qu'en réalité, leurs recettes brutes sont inférieures à 30 000 $ et, dans la plupart des cas, leurs dépenses en capital ne sont pas assez importantes pour leur donner droit à des remboursements.

Toute ces tracasseries administratives représentent donc un fardeau autant pour ces organismes que pour les fonctionnaires de Revenu Canada, Impôt. Je pense qu'il nous faut aussi examiner cet aspect de la taxe sur les produits et services, en vue de réduire le nombre de ceux qui se sont inscrits et d'augmenter l'efficacité de Revenu Canada.

Dans l'ensemble, je crois que nous devons admettre que c'est grâce aux petites entreprises que nous pourrons sortir de cette récession. Le gouvernement a pris des mesures à cet égard en modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, mais je suis d'avis qu'il devrait aussi se pencher sur le tort qu'il leur a causé, entre autres, en mettant en oeuvre la taxe sur les produits et services au moment même où on l'avertissait que nous allions vers une récession et que l'imposition de cette nouvelle taxe ne ferait que causer des ravages, augmenter le taux d'inflation et compliquer la situation pour les petites entreprises qui perdraient des clients. C'est exactement ce qui s'est produit, je crois.

Nous devons envisager par quoi nous devrions remplacer la TPS pour relancer l'économie avec les petites entreprises. Il faudrait instaurer un régime fiscal équitable qui traiterait tous les Canadiens également et équitablement. Nous devons envisager un moyen d'éliminer graduellement la TPS, en commençant notamment avec les livres. Il est absolument incroyable qu'on impose l'éducation. C'était stupide alors et ce l'est toujours.

D'après moi, l'élimination graduelle de la TPS nous permettrait de mettre en oeuvre une taxe équitable envers tous les Canadiens, une taxe progressiste et non régressive, et de veiller à ce que toute la population canadienne reprenne le dessus, que le taux de chômage qui est supérieur à 11 p. 100 retombe en dessous de 10 p. 100 et que tous les Canadiens aient l'impression de contribuer à l'économie et à sa relance.

Nous devons aller plus loin que le député ne l'a fait en veillant à ce que les petites entreprises aient la possibilité d'obtenir des remboursements; il faut supprimer la taxe.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'aimerais commenter sur le projet de loi du député de la circonscription d'Ontario. Le 1er janvier 1991, on appliquait la nouvelle législation sur la TPS, et à ce moment-là notre gouvernement avait prévu que les entreprises qui avaient des inventaires sur lesquels elles avaient payé la taxe sur les produits manufacturés, que celles-ci, afin d'en faire bénéficier leurs clients et les consommateurs, avaient une période de 12 mois à compter du 1er janvier 1991 pour obtenir les remboursements. Ces remboursements leur permettraient de faire bénéficier les consommateurs.

• (1140)

Or, il s'agissait de toutes les entreprises inscrites, à ce moment-là, auprès de Revenu Canada qui avaient déjà payé ces montants-là. On dit que le gouvernement a remboursé, à la suite de ces réclamations, une somme équivalant à 2,5 milliards de dollars. Le gouvernement a prétendu qu'au cours de cette période de douze mois, il avait accordé un laps de temps suffisant aux entreprises pour qu'elles puissent faire leurs réclamations, surtout dans le contexte que ces réclamations avaient essentiellement pour but de permettre aux entreprises de faire bénéficier les éventuels acheteurs de cette baisse de taxe, de ce remboursement de taxe.

Si, aujourd'hui, le gouvernement devait prolonger la période qui se terminait le 31 décembre 1991, je ne crois pas que son but serait atteint, parce que je ne crois pas que les quelques entreprises qui ont omis, pour quelque raison que ce soit, de faire leur réclamation rendraient, aujourd'hui, ces sommes disponibles aux consommateurs, parce que ces consommateurs ont acheté la marchandise depuis environ 24 mois. Alors, un des buts du gouvernement ne serait pas atteint.

C'est tellement vrai que le remboursement devait avoir pour effet de baisser le coût de certains produits et c'est ce qui s'est effectivement produit. On disait, à Finances Canada, lorsqu'on argumentait en faveur de la TPS, qu'il y aurait certainement une augmentation de 1,25 p. 100 des prix à la consommation à la suite de la mise en place de la TPS et on sait que cela incluait les services. Mais effectivement, à cause des remboursements qui ont été accordés aux entreprises à partir de la taxe qu'elles avaient accumulée dans leurs inventaires, l'augmentation des prix à la consommation n'a pas été de 1,25 p. 100, mais plutôt de 1,1 p. 100. Ce sont donc les consommateurs qui en ont bénéficié.

C'était un des avantages de la TPS et je prétends avoir qualifié la position que le gouvernement devrait adopter versus une proposition de changement, mais en même temps, je veux mentionner que la TPS a eu des effets bénéfiques, particulièrement au niveau des exportations des produits canadiens vers l'extérieur. Avant l'application de la TPS, les produits que nous exportions incluaient une taxe qui pouvait aller jusqu'à 13 p. 100 du prix sur nos exportations. Après l'application de la TPS, les exportateurs canadiens, et c'est l'Association des manufacturiers canadiens qui l'a déclaré, «bénéficient d'une position concurrentielle qui est équivalente à 1,6 p. 100 du prix total de leurs ventes». Or, cela leur assure une plus grande perméabilité vers le marché étranger. C'est un des avantages importants de la TPS qui explique en même temps l'augmentation des ventes de nos produits manufacturés vers les États-Unis depuis l'année 1989-1990 et au cours de la présente décennie.

La même chose s'applique sur le coût des biens d'équipement qui sont des intrants importants qui doivent être amortis par nos entreprises manufacturières canadiennes. Alors, l'Association des manufacturiers canadiens prétend que le prix des équipements qui servent à faire des produits par la suite a baissé de 4 p. 100 à la suite de l'application de la TPS. Ces 4 p. 100 représentent 3,5 milliards de dollars.

Également, les détaillants ont confirmé que sur la plupart de leurs produits, les produits qu'ils vendaient, le prix a diminué à la suite de l'application de la TPS. Tous ces avantages, rendus possibles par l'application de la TPS, auraient pour effet d'augmenter le produit national brut total pour une année, au Canada, d'une somme de 9 milliards de dollars, ce qui veut dire, plus ou moins, 60 000 nouveaux emplois. D'ailleurs, je citerais un article du *Toronto Star* du 31 décembre 1992, journal qu'on ne peut qualifier de grand défenseur du gouvernemement au pouvoir: «Même la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'organisme porte-parole des PME, qui a mené une lutte acharnée contre la nouvelle taxe, commence à s'habituer à l'idée d'un nouveau régime de taxation à Ottawa.» La même fédération dit que ses membres ont dépensé des sommes importantes, des millions de dollars pour mettre en place la TPS telle qu'elle a été conçue, et que ses membres ne sont pas près maintenant à ce qu'elle subisse d'autres modifications.

• (1145)

On me dit aussi, au sujet de la TPS, qu'elle allait être pour le gouvernement une source intarissable de fonds nouveaux et que c'était là une des raisons que l'on devait s'objecter à cette taxe. La TPS n'a pas été une source intarissable de fonds pour le gouvernement. On a perçu des fonds se chiffrant à environ 15 à 16 milliards de dollars par année, même un peu moins que ce qui avait été anticipé. Alors, on est loin de voir un engloutissement

de sommes phénoménales résultant de la perception de la TPS.

Monsieur le Président, je voudrais conclure par un commentaire du *Free Press* du 13 février 1993, que je cite: «Pour imparfaite qu'elle soit, la TPS est à peu près la meilleure taxe que nous puissions avoir. Elle est visible. Il est difficile d'y échapper. Même les millionnaires et leurs avocats doivent payer 7 p. 100 de plus sur tous les produits et les services. Alors qu'on a dit que la TPS pénaliserait beaucoup les plus petits, par définition, c'est le contraire qui arrive.» La TPS pénalise à partir des achats et ce sont les plus riches, les mieux nantis qui achètent le plus, donc ce sont eux qui vont payer la plus importante contribution à la TPS.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il n'est pas opportun de modifier et de diriger nos ressources de bureaucrates, de plus en plus dispendieuses, vers une nouvelle accommodation, pour quelques entreprises qui, pendant 12 mois, ont eu l'occasion de profiter de ce que le gouvernement leur avait donné de faire leurs réclamations. Alors, c'est pour cette raison que je recommande le statu quo.

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, on a discuté de toute cette question du remboursement de la taxe sur les produits et services dans le cadre des audiences du Comité des finances en 1989 et on en aurait discuté plus à fond si le NPD et le Parti libéral n'avaient pas boycotté les audiences relatives à ce projet de loi.

Le boycott du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt montre le type d'attitude qui est à la base de tous les problèmes qui se posent relativement à ce projet de loi. Si nous sommes maintenant saisis de modifications, c'est parce que nous aurions pu adopter une meilleure mesure législative si nos vis-à-vis avaient vraiment voulu faire du bon travail.

M. Whittaker: C'est honteux!

M. Blenkarn: Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, qui dit maintenant que c'est honteux, a assisté aux séances du comité, mais il n'a pas apporté une très grande contribution.

Avec la taxe sur les produits et les services, on s'est trouvé à remplacer une taxe à la consommation par une autre. Cette nouvelle taxe à la consommation a pris effet le 1er janvier 1991. Auparavant, tous les produits entre les mains des détaillants étaient, dans une certaine mesure, déjà assujettis à une taxe de vente fédérale. Il était difficile de déterminer le montant de cette taxe.

Certains achetaient à un grossiste, d'autres achetaient directement au fabricant et d'autres encore s'approvisionnaient auprès d'une entreprise qui importait des produits au Canada. Parfois, les produits passaient entre les mains de deux ou trois personnes avant d'arriver au détaillant. Au départ, les produits étaient tous taxés au niveau du fabricant à un taux de 13,5 p. 100; cependant, il était difficile de déterminer le montant de la taxe sur les produits se trouvant sur les étagères d'un détaillant. Après un très large débat, le gouvernement en est venu à la conclusion qu'en général, un taux de 8,1 p. 100 du montant brut des stocks d'un détaillant pouvait représenter assez bien le montant de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants. Il s'agissait là d'une méthode empirique.

• (1150)

Dans certains cas, le montant de la taxe était beaucoup plus élevé et dans d'autres bien moindre. Pour être juste, pour passer d'un régime fiscal à un autre, on a donné aux commerçants une année pour déduire de leurs versements mensuels ou trimestriels, selon le cas, 8,1 p. 100 du montant brut de leurs stocks. On a également versé aux entreprises 1 000 $ pour préparer leurs livres.

Mon collègue parle d'entreprises qui n'ont pas pris la peine de le faire. Elles auraient dû, pourtant. On en vient à se demander combien de temps on devrait donner à des gens qui n'ont pas fait ce qu'ils étaient censés faire aux termes de la loi.

Rappelez-vous qu'il s'agit là d'une opération unique. Ce n'est pas comme si les intéressés n'avaient pas envoyé leur déclaration d'impôt, payé leurs impôts à temps ou rempli les formalités voulues dans les délais prescrits et s'ils étaient, de ce fait, passibles de sanctions, mais pouvaient encore faire ce qu'on attend d'eux. Il s'agit ici de déterminer la somme définitive à se faire rembourser après déduction pour l'inventaire, inventaire auquel on devrait avoir accès pour vérification.

Si une personne demande le remboursement un an plus tard, comment vérifier l'inventaire? Comment vérifier si le remboursement demandé est exact? Quel genre de personnel le gouvernement devrait-il avoir pour s'occuper de problèmes qui se posent un an après ou encore plus tard?

Quand on passe d'un système à un autre, il faut avoir des règles fixes quant à la date exacte de la transition. Cette question a été examinée au comité que je présidais et qui a fait les recommandations en ce qui concerne le rapport du gouvernement ou le calcul de la taxe sur les produits et services.

À un moment donné, le gouvernement voulait tout simplement imposer la taxe sans faire quoi que ce soit au sujet de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants et sans se donner la peine d'accorder un remboursement. Les membres du comité ont trouvé que c'était injuste, que les gens devaient avoir droit à un remboursement.

On en a discuté. Le député qui a présenté ce projet de loi faisait partie du comité.

Nous avons proposé un délai d'un an, nous avons proposé ce système. C'est un système à la fois dur et simple, mais qui permettait au moins aux personnes qui en avait fait la demande d'obtenir un remboursement. Encore, une fois, il fallait qu'elles en aient fait la demande. Il fallait qu'elles demandent le remboursement de 1 000 $ pour frais de comptabilité. Il y avait un tas d'autres formalités à remplir. Il fallait obtenir un numéro. Sinon, tant pis. Cette question a fait l'objet de beaucoup de publicité et de discussions publiques. On en a parlé partout dans la presse. L'opposition a tout fait pour s'assurer que les journaux en parlent jour après jour.

Il est étonnant de voir que des gens ont pu dire qu'ils n'en avaient pas entendu parler. Ils ont dit ne pas savoir qu'ils devaient le faire, et ce, un an après l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services!

C'est un système d'imposition très important. C'est un système qui fonctionne particulièrement bien. C'est un des grands avantages de notre système économique qui nous permet de sortir de la récession. Il a permis aux entreprises canadiennes de mieux concurrencer les Américains. C'est la raison pour laquelle le Comité des voies et des moyens aux États-Unis étudie actuellement notre régime fiscal et se propose de l'adopter.

M. Mills: Dans quinze ans d'ici.

• (1155)

M. Blenkarn: Il est dommage que le député d'en face ne comprenne pas comment fonctionne la taxe sur les produits et services; nous n'ajoutons plus le coût de la taxe à nos exportations et ne pénalisons plus les fabricants canadiens. Le système fonctionne bien.

Je comprends le souhait de mon collègue qui a présenté le projet de loi C-363 et la raison de la demande. Mais je dois lui dire qu'il vient un moment, quand on passe d'un système à un autre, où il faut dire que ça y est, et ce moment était malheureusement venu par rapport à l'année-charnière.

Voilà pourquoi je ne crois pas que nous puissions adopter maintenant la mesure proposée par le député. La taxe sur les produits et services est en vigueur depuis plus de deux ans et a donné lieu à des remboursements très substantiels. La taxe est bien en place et donne de bons résultats. Elle n'a pas provoqué l'inflation qu'on appréhendait; elle l'a plutôt éliminée. Après tout, le système de remboursement a été conçu de façon que cet argent retourne dans l'économie durant l'année 1991 lorsque se faisait la transition; 1992 dépasse la période d'un an. Avec l'arrivée de 1992, toute l'inflation à laquelle cette taxe avait pu donner lieu s'était résorbée, et un remboursement n'était plus nécessaire.

M. Whittaker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais profiter de l'occasion pour faire une mise au point au sujet des propos du député de Mississauga-Sud qui a accusé les députés de mon parti d'avoir fait du boycottage. Nous n'avons pas. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais il s'agit d'une divergence de vues et non d'un rappel au Règlement.

M. Whittaker: Je voudrais simplement mettre les choses au point. Nous n'avons jamais boycotté de séances de comité.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je rappelle simplement que des divergences de vues entre des orateurs à la Chambre des communes ne sont pas nécessairement des recours au Règlement. Par conséquent, je dois, étant donné le peu de temps qu'il reste au débat, reconnaître au plus tôt un autre orateur qui souhaite prendre la parole. L'honorable député d'Edmonton-Sud-Est a la parole.

[*Traduction*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je vais arrêter avant que mon temps de parole ne soit expiré afin de donner la chance à un des ministériels de prendre la parole pour rejeter ce projet de loi.

Pour répondre au point que vient de soulever le député de Mississauga-Sud, c'est un fabricant de biscuits de Toronto qui m'a signalé que la TPS aurait un impact considérable sur ses ventes destinées à l'exportation. Je tiens à rappeler au député que la taxe sur les ventes des fabricants ne s'appliquait pas aux exportations.

Il voudra peut-être savoir maintenant comment la TPS nuira aux ventes destinées à l'exportation de ce fabricant de biscuits. En quelques phrases, monsieur le Président, ce fabricant estimait que, si la TPS s'appliquait aux ventes de biscuits au Canada, la demande baisserait d'environ 15 p. 100. Cela le forcerait à réduire son personnel et, par conséquent, ferait augmenter considérablement le coût des biscuits destinés à l'exportation aux États-Unis. Ainsi, la taxe sur les produits et services, que les députés d'en face ne cessent de vanter comme étant la panacée, aurait pour conséquence directe de rendre le produit de ce fabriquant moins concurrentiel pour la vente à l'étranger, dans ce cas aux États-Unis.

Alors, qu'on mette fin à ces sornettes selon lesquelles la TPS est avantageuse pour nos exportations. Je le répète encore une fois pour les députés d'en face qui ne le savent peut-être pas, la taxe sur les ventes des fabricants ne s'est jamais appliquée aux exportations.

Pour en revenir au point soulevé par le député de Broadview—Greenwood, nous croyons savoir que la TPS rapporte maintenant des recettes totalisant environ 30 milliards de dollars par année. Il y a à peu près 2 millions d'inscrits. Mon collègue de Broadview—Greenwood, qui, je peux le dire en toute honnêteté, connaît le secteur des petites entreprises mieux que quiconque parmi les députés d'en face, estime qu'il en coûte environ 3 000 $ à chaque inscrit pour avoir le privilège de percevoir la TPS. Si nous déduisons les crédits, y compris les crédits aux familles et les crédits pour taxe sur intrants, les recettes s'élèvent approximativement à 15 milliards de dollars. Soustrayons maintenant les 3 000 $ fois 2 millions d'inscrits, ce qui donne environ 6 milliards de dollars. Donc, le résultat final, c'est que cette taxe abominable ne rapporte que 9 milliards de dollars à notre économie.

• (1200)

Le député a mentionné que la TPS a fait prospérer l'économie souterraine. Je parie qu'un bon nombre de députés d'en face connaissent des gens qui vivent de plus en plus par l'intermédiaire de sociétés personnelles. Ils achètent des voitures pour leur usage personnel, mais peuvent réclamer le crédit pour la taxe à l'importation. Je sais que Revenu Canada n'aime pas cela. Toutefois, la plupart des Canadiens n'ont pas de sociétés personnelles pour une raison ou une autre.

Cette taxe rend la situation très injuste, mais cela n'a jamais été une des préoccupations des députés d'en face.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec une proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Quatre propositions d'amendement à l'étape du rapport sur le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, figurent au *Feuilleton*.

[*Français*]

La motion nº 1, inscrite au nom de l'honorable députée de Sudbury, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Traduction*]

La motion nº 2, inscrite au nom de la députée de Mission—Coquitlam, ne sera par retenue, étant donné qu'elle est identique à la motion nº 1.

[*Français*]

La motion nº 3, inscrite au nom de l'honorable députée de Sudbury, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Traduction*]

La motion nº 4, du ministre des Finances, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Je vais maintenant mettre en délibération la motion nº 1.

[*Français*]

MESURE MODIFICATIVE

Mme Diane Marleau (Sudbury) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-92, à l'article 42,

a) en retranchant les lignes 35 à 42, page 86, les lignes 1 à 47, page 87, les lignes 1 à 48, page 88, les lignes 1 à 10 et les lignes 32 à 41, page 89, les lignes 1 à 42, page 92, les lignes 1 à 50, page 93, les lignes 1 à 48, page 94, et les lignes 1 à 22, page 95;

b) en retranchant les lignes 29 à 40, page 100, les lignes 1 à 45, page 101, et les lignes 1 à 13, page 102, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(11) Les paragraphes (2) et (5) s'appliquent aux années d'imposition 1991 et suivantes.»

[*Traduction*]

—Monsieur le Président, je propose une motion qui porte sur l'article 42 du projet de loi C-92 concernant la règle des 21 ans sur les fiducies privées.

J'ai pris grand soin de laisser intacte la partie des amendements qui concerne les fiducies privées. Il est très important qu'on ne puisse renouveler les fiducies privées, car les règles qui les régissent risquent de s'appliquer indéfiniment.

Par contre, il importe aussi que la période de 21 ans soit maintenue. Celle-ci a été établie en 1972 pour, entre autres raisons, faire en sorte que les fiducies familiales acquittent à un moment donné les impôts sur les gains en capital. C'était une façon de décider du moment où serait établie la valeur des actifs et où serait prélevé l'impôt sur les gains en capital.

Au comité, le gouvernement a essayé par une multitude de moyens de supprimer cette règle des 21 ans. J'ai étudié la question de très près. J'ai acquis la conviction de plus en plus ferme que, en fait, le gouvernement essayait de consentir un allégement fiscal à des Canadiens riches qui ont déjà eu droit à d'importantes concessions, puisqu'ils n'ont pas eu d'impôt à payer sur des gains en capital importants.

• (1205)

Nous savons que si les bénéficiaires des fiducies entraient en possession des biens, ils n'auraient pas à payer d'impôt sur les gains en capital. Or, si bon nombre de ces fiducies ont été constituées, c'est pour permettre aux parents d'en conserver le contrôle et pour éviter qu'au moment de leur décès, l'impôt sur les gains en capital soit alors prélevé, autrement dit, pour retarder pendant très longtemps, pendant 60, 70 ou 80 ans, l'imposition des gains en capital.

À notre avis, si le gouvernement supprime la règle des 21 ans, c'est exactement ce qui se produira et c'est injuste. Nous croyons qu'il s'agit d'une énorme échappatoire fiscale. Lors des séances du comité, on nous a dit qu'il en existait d'autres. Or, nous croyons fermement qu'elles devraient toutes être supprimées. Le fait que quelques-unes subsistent ne justifie pas le maintien, la prolongation ou l'amélioration d'une échappatoire fiscale. En conséquence, nous nous opposons catégoriquement à la prolongation de la règle des 21 ans.

Les membres du comité ont posé beaucoup de questions sur les justifications d'une telle mesure. Nous avons voulu connaître les chiffres et les faits. Le ministère des Finances a dit qu'il n'en avait pas à nous présenter. J'ai peine à croire qu'il lui est impossible de présenter des chiffres approximatifs sur les recettes dont le gouvernement retarde indéfiniment la perception s'il supprime la règle des 21 ans.

Nous savons tous en effet que, lorsque ce ministère prend une décision, il a généralement des statistiques à l'appui ainsi qu'une infinité de chiffres et de faits pour la justifier. Cependant, pour une raison ou pour une autre, il dit qu'il n'a aucune donnée à présenter et il reste extrêmement vague lorsqu'il est question de cette disposition. J'ai l'impression que le ministère des Finances se refuse à examiner la question en profondeur, car les répercussions, sur le plan des recettes, seraient épouvantables.

Le gouvernement devrait s'interroger sur ceux qu'il doit vraiment représenter. Doit-il défendre les intérêts de quelques familles riches qui ont constitué des fiducies ou ceux de la population canadienne?

La fin de semaine dernière, j'ai rencontré bien des gens à l'occasion d'une assemblée de mise en candidature d'un de nos députés libéraux, à Hearst. Je sais que ces gens ne pourraient pas comprendre la raison d'être d'une telle disposition, alors que ce sont eux qui paient le gros des impôts. Ce sont eux qui ont dû composer avec la TPS et les nombreuses augmentations décrétées par le gouvernement.

Je trouve très vexant qu'un ministre voit matière à plaisanterie dans ce que je dis aujourd'hui. Cela montre bien que les ministériels sont indifférents aux besoins des Canadiens et qu'ils ont oublié qui ils représentent. Représentent-ils les Canadiens moyens ou quelques privilégiés? Je ne me le demande pas, je sais qu'ils l'ont oublié d'une manière ou d'une autre et il est grand temps de le leur rappeler.

Je me réjouis que le ministre retrouve un peu son sérieux lorsque nous discutons de ces échappatoires fiscales.

Lors des séances du comité, les conservateurs ont dit que ces fiducies pouvaient avoir été constituées à l'intention de certains bénéficiaires handicapés. Je puis vous dire que, en général, ces fiducies n'ont pas été constituées à l'intention d'enfants handicapés. Quand on cons-

titue une fiducie à l'intention d'un enfant handicapé, on n'opte pas pour des biens dont la plus-value est aussi élevée, mais plutôt pour des formes de placement qui produisent des revenus de manière que la personne handicapée puisse avoir accès à d'excellentes liquidités pour subvenir à ses besoins.

Quoi qu'il en soit, si le gouvernement se souciait vraiment des personnes handicapées, il ne se préoccuperait pas de cette règle des 21 ans. Il prendrait des dispositions pour que la plus-value des biens d'une fiducie soit assujettie à l'impôt sur les gains en capital. Il percevrait ainsi des recettes importantes qui lui permettraient de prendre des mesures à l'intention des personnes handicapées qu'il semble tellement vouloir aider.

• (1210)

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement tient tant à abolir la règle des 21 ans. J'invite tous les députés à prendre en considération les répercussions importantes que cela aura sur la dette et le déficit. Le gouvernement nous fait de beaux discours sur la nécessité de réduire ceux-ci, mais il renonce en même temps aux recettes qu'il pourrait tirer de ces fiducies. Il s'agit, en l'occurrence, de recettes considérables qui pourraient nous aider à résoudre le problème de la dette et du déficit.

Encore une fois, j'invite donc le gouvernement à voter en faveur de mon amendement; de cette manière, il viendra vraiment en aide aux gens qu'il dit vouloir aider. Par la même occasion, nous devrions résoudre le problème de la dette et du déficit. Il est grand temps de cesser les beaux discours et de passer à l'action. Mettre un terme à cette échappatoire constituerait un progrès important.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous abordons aujourd'hui un projet de loi très important qui, à bien des égards, illustre très bien les priorités du gouvernement. Permettez-moi avant tout de vous rappeler que nous étudions le projet de loi C-92, qui comporte certaines mesures fiscales s'appliquant aux fiducies familiales.

Pour bien comprendre la situation, il faut remonter à 1972, année où le gouvernement libéral a adopté ce qu'on appelle la règle des 21 ans. Selon cette règle, les gains en capital provenant des sommes placées dans les fiducies familiales ne sont évalués qu'au bout de 21 ans et ce n'est qu'à ce moment-là que l'impôt sur les gains accumulés est payé. Autrement dit, cette mesure permet de reporter pendant 21 ans l'impôt sur les gains en capital.

Nous reconnaissons le fait qu'aucun impôt sur les gains en capital n'a encore été prélevé aux termes de la règle des 21 ans et que toutes les fiducies familiales qui existaient en 1972 ou avant seraient imposables pour la première fois en janvier 1993. Le gouvernement a présenté le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui dans le but d'abolir la règle des 21 ans. Ainsi, on pourrait établir, dans l'intérêt d'un jeune enfant, une fiducie qui ne serait pas imposable tant que l'enfant vivrait, ce qui pourrait dans certains cas être reporté de cette durée.

De quoi parlons-nous exactement? Qu'est-ce qu'un bon exemple de fiducie familiale? Il existe des règlements que nous appuyons et qui protègent la vie privée des citoyens. Il nous est donc impossible d'obtenir des renseignements sur une personne ou une famille en particulier, et c'est très bien ainsi. Cependant, il existe des archives judiciaires qui nous apprennent qu'une fiducie établie par Samual Bronfman au profit de sa fille valait 70 millions de dollars en 1969.

De nos jours, cette fiducie vaudrait bien près de 600 millions de dollars si elle a été gérée de façon conservatrice pendant toutes ces années. Nous parlons donc ici de sommes considérables sur lesquelles l'impôt ne sera pas payé avant la fin d'une période donnée, ce qui signifie qu'il ne sera en fait jamais versé, comme vous le diraient tous les fiscalistes.

Permettez-moi de vous faire part d'observations faites par certains spécialistes au sujet de la mesure fiscale que propose le gouvernement et que nous étudions aujourd'hui. Sidney Goldstein, de Goldstein et Goldstein, d'Ottawa, a dit:

> Il est évident que cette mesure constitue une excellente aubaine pour les fiducies en place.

Kathryn Bush, de Blake Cassels, a déclaré:

> Quelqu'un de cynique pourrait dire que des appuis politiques influents sont aussi à l'origine de ce projet de loi.

• (1215)

M. Neil Brooks, que nous connaissons tous, le vice-doyen de la Osgoode Hall Law School, à l'Université York, a déclaré ceci:

> Le gouvernement a avisé les familles les plus riches du Canada de son intention de leur faire un cadeau de plusieurs milliards de dollars.

M. Arthur Drache de Fraser et Beatty a fait la déclaration suivante:

> Si la mesure dont le Parlerment est actuellement saisi n'est pas adoptée avant la fin de l'année, des milliers de fiducies devront payer des impôts énormes.

Leur avis est très utile, car bon nombre d'entre nous ne sont pas des experts en fiscalité. Nous n'avons pas de

diplôme en droit fiscal et nous ne travaillons pas dans des firmes spécialisées dans les droits successoraux. Nous devons donc nous fier aux spécialistes. C'est pour cela que nous avons des comités. L'un de mes politiciens préférés, parmi ceux qui siègent en face, le député de Mississauga-Sud, a assisté à une réunion très importante du Comité des finances, il y a quelques semaines, où des spécialistes sont allés témoigner.

L'un d'eux, M. Neil Brooks, est vice-doyen de la Osgoode Hall Law School, à l'Université York, comme je le disais. Voici ce qu'il a déclaré au Comité des finances:

> D'abord, cet amendement aura nettement pour résultat de réduire l'impôt qu'auraient autrement eu à payer cette année les plus riches familles du Canada. Cela ne fait aucun doute.
>
> Cet amendement permettra aux familles les mieux nanties du Canada de reporter l'impôt sur leurs gains en capital accumulés dans une plus grande mesure que toute autre technique d'évitement de l'impôt permise aux termes de la loi. Ce changement marquera le début d'une nouvelle ère de planification fiscale grâce à l'utilisation des fiducies personnelles créées pour éviter la disposition réputée au moment du décès. Au fil des ans, cela représentera une perte de recettes considérable.
>
> Au lieu de créer une nouvelle échappatoire fiscale grâce à laquelle les gens pourront se soustraire pour de bon, ou du moins provisoirement, à la disposition réputée et au paiement de l'impôt sur les gains en capital au moment du décès, le gouvernement devrait éliminer les échapppatoire existantes. La loi contient acutellement plusieurs échappatoires qui permettent à un contribuable de geler la valeur de ses biens tout en continant de les contrôler et d'éviter de payer l'impôt sur les gains en capital accumulés pendant qu'il continue de contrôler les biens. Le gouvernement devrait annuler les échappatoires existantes qui permettent le gel des successions.
>
> Enfin, cet amendement reflète une mauvaise politique fiscale puisqu'il ne s'appuie sur absolument aucune justification fiscale. Seuls les gens à revenu élevé en profiteront.

Le professeur Neil Brooks a été suivi par M. Sidney Goldstein, qui est associé principal chez Goldstein & Goldstein, une étude d'avocats qui offre principalement des services de conseils fiscaux et de planification fiscale à ses clients. Voici son témoignage:

> Cela dit, puisqu'il avait été question d'une affiliation avec les conservateurs, je mets en doute moi aussi l'opportunité et l'utilité de cette proposition.

Autrement dit, même s'il est généralement enclin à appuyer les initiatives du gouvernement conservateur et s'il est un partisan du gouvernement—c'est peut-être trop en déduire de ses commentaires—toujours est-il qu'il ne pouvait tout simplement pas se résoudre à appuyer cette mesure fiscale. Il a ajouté ce qui suit:

> Je souscris à la plupart des observations de M. Brooks. Le report de l'impôt représente un avantage fiscal très intéressant. D'aucuns ont soutenu devant vous et il a été dit dans divers documents que la proposition ne ferait que modifier le moment où l'impôt doit être payé. Peu importe qu'il soit acquitté immédiatement ou plus tard; le montant n'en changera pas. Mais ce n'est pas vrai.

Autrement dit, entend souvent dire qu'il ne s'agit que d'un moyen de différer le paiement de l'impôt, mais voici qu'un des plus éminents fiscalistes au Canada affirme que c'est carrément faux. Ce n'est pas le cas. Le commun des mortels, dont je suis, n'a pas d'autre choix que de s'en remettre à l'avis de ces spécialistes. Il dit encore:

> Je suis d'accord avec M. Brooks qui dit que ce projet d'amendement est plus généreux que tous ceux que l'on retrouve dans la loi. Le report pourrait se prolonger jusqu'au décès du dernier survivant d'une catégorie de personnes. La période qui s'écoulerait risquerait d'être beaucoup plus longue que si chaque enfant recevait sa part directement et payait de l'impôt en cas de décès, de vente de ses biens ou de départ à l'étranger.

Il souligne tout simplement que c'est le nec plus ultra des échappatoires et des assiettes au beurre fiscales. Il ajoute ensuite:

> Si j'en juge d'après mon expérience, dit-il, mes contacts professionnels et divers renseignements que j'ai obtenus directement—peu importe à quelles grandes fiducies une telle proposition profiterait dans ce pays—je dirais que les avantages fiscaux qui en découleraient pourraient s'élever à des millions de dollars. Les Desmarais, les Bronfman et les Thomson ne figurent pas parmi mes clients, mais je représente des gens qui sont propriétaires de nombreux biens immobiliers et d'intéressants portefeuilles d'actions cotées en bourse; cette proposition les avantagera considérablement.

• (1220)

Je pourrais continuer de vous lire le compte rendu de l'audience du comité, mais je vais plutôt conclure en vous faisant observer que deux des fiscalistes les plus expérimentés et les plus respectés au Canada considèrent cette mesure comme meilleure échappatoire de toutes, le plus beau cadeau qu'on puisse jamais faire à ceux qui en ont justement le moins besoin. C'est un cadeau que le fisc fait aux plus riches des familles canadiennes.

Quand le gouvernement en est réduit à taxer les livres pour enfants et les bibles, mais qu'il trouve le moyen d'offrir le nec plus ultra des échappatoires fiscales aux familles richissimes, cela en dit long sur ce qu'il est advenu de notre régime fiscal, n'est-ce pas? C'est un gâchis, c'est un désastre monumental!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que l'amendement du député de Sudbury présente certains avantages en ce sens qu'il ne supprime pas complètement le renforcement du régime applicable aux fiducies.

La loi actuelle comporte tellement d'échappatoires que les fiducies peuvent faire des transferts à volonté. À l'heure actuelle, il suffit de changer le fiduciaire pour renouveler la période d'exemption de 21 ans. Tout ce que le gouvernement a fait, c'est de réduire la période de report à celle accordée à la première génération et d'as-

sujettir à l'impôt les revenus de la fiducie au décès de la première génération de fiduciaires.

Parce que c'est possible de faire des transferts à l'infini en changeant de fiduciaires, la règle des 21 ans, qui est censée être une véritable mine d'or, a été en réalité une fabuleuse échappatoire pour les plus riches familles du pays, comme l'a dit mon collègue, le député de Kamloops. Nous avons supprimé cette échappatoire, et je me réjouis que la députée de Sudbury reconnaisse le bon travail du gouvernement à cet égard.

Nous avons fait en sorte que ces fiducies prennent fin au décès du plus jeune ou du dernier bénéficiaire de la première génération.

Il y a deux genres de fiducies. Il y a celles qui sont établies par testament, et la plupart des fiducies visées par cette loi sont en fait des fiducies créées au décès du testateur, auquel cas les gains en capital sont prélevés sur leurs éléments d'actif et versés dans une fiducie au nom du bénéficiaire. La fiducie peut exister jusqu'au décès du bénéficiaire qui est de la première génération désignée par le testateur, et ça s'arrête là.

Il n'est pas nécessaire de liquider une fiducie dans les 21 ans, mais la fiducie peut se rendre normalement à terme. À mon avis, c'est très équitable. Je le répète, la plupart des détails sont prévus par les gens dans leurs testaments. Il s'agit de fiducies testamentaires.

Cependant, il existe des fiducies créées par des gens qui désirent faire des arrangements entre vifs. Dans ces cas, la personne qui crée une fiducie doit payer l'impôt sur les gains en capital sur la totalité des actifs versés à la fiducie. Il s'agit là d'une aubaine pour le gouvernement puisqu'il touche l'impôt sur les gains en capital à l'avance. Il n'a pas à attendre le décès de l'auteur de la fiducie; il encaisse l'impôt au moment où cette personne crée la fiducie.

Certaines personnes soutiennent que cela avantage l'auteur d'une fiducie. J'imagine qu'un avantage reste un avantage si vous le voyez comme ça. Mais il se peut que ce ne soit pas un avantage parce que l'auteur de la fiducie paie ses impôts au gouvernement plus tôt qu'il ne le ferait normalement. Pour sa part, le gouvernement y trouve son compte. Comme l'a souligné mon collègue de Kamloops, plus une personne paie tôt ses impôts, mieux c'est pour le gouvernement. Il se peut que certaines personnes voient là une échappatoire fiscale, mais tout bien considéré, ce n'en est pas une. Il s'agit simplement d'un paiement anticipé d'impôts.

• (1225)

Je recommande de ne pas modifier les dispositions à cet égard. En dépit des témoignages de M. Goldstein et du professeur Neil Brooks, le comité n'a rien entendu qui justifierait de modifier ces dispositions. De plus, la députée de Sudbury, qui a proposé l'amendement dont nous discutons, reconnaît maintenant l'avantage des modifications proposées. Je suggère que nous continuions à recommander les avantages de toutes les modifications en bloc, plutôt qu'en partie seulement. Je crois que le projet de loi devrait être adopté sans l'amendement proposé.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, l'un des problèmes que le gouvernement ne semble pas reconnaître est le sentiment qu'ont les gens que l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu de notre pays est injuste. C'est ce sentiment d'injustice qui cause bien des difficultés.

Premièrement, je devrais dire qu'il y a en fait de nombreux aspects du régime fiscal qui ne sont pas équitables, mais l'idée que les gens s'en font dépasse de beaucoup la réalité. C'est ce sentiment qui est à l'origine de ce malaise dans l'attitude au sein de notre pays qui influe sur tous les aspects de notre vie. Quand dans un lieu de travail les gens ont l'impression qu'on ne les traite pas équitablement, cela influe sur la qualité de leur travail, qu'il s'agisse d'un travail physique ou intellectuel. Le régime fiscal de notre pays, la Loi de l'impôt sur le revenu, est l'une des principales causes de ce malaise.

Quand les gens estiment qu'ils ne sont pas traités équitablement, non seulement cela influe sur leurs habitudes de travail, mais dans le cas de la Loi de l'impôt sur le revenu on assiste à l'apparition d'une énorme économie où les paiements se font entièrement en argent comptant. C'était en 1985, je pense, que le ministre du Revenu national de l'époque, l'actuel ministre des Communications, a dit que l'économie parallèle s'élevait à presque 40 milliards de dollars. Il a estimé—je suis certain qu'il a reçu ces renseignements de ses fonctionnaires du ministère du Revenu—que les recette perdues pour le Trésor à cause de cette économie parallèle étaient de l'ordre de 9 milliards de dollars.

On dit aujourd'hui que l'économie parallèle s'élève à environ 100 milliards de dollars. Si on utilise la formule du ministre, nous pourrions dire qu'il y a probablement de 15 à 18 milliards de dollars de recettes perdues pour le Trésor parce que les gens, estimant qu'ils ne sont pas traités équitablement, se tournent vers l'économie paral-

lèle où les paiements se font entièrement en argent comptant.

Ces fonds en fiducie sont l'une des principales raisons pour lesquelles les gens estiment que l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu est injuste. Quand on a une Loi de l'impôt sur le revenu qui exonère de tout impôt les fiducies familiales ou les fonds en fiducie pendant une période de 21 ans, comment quiconque pourrait penser que c'est un système équitable?

• (1230)

Je sais qu'il s'agissait, au départ, d'une initiative des libéraux, que cette initiative a survécu à différents régimes et qu'elle a survécu à neuf ans de régime conservateur. Les conservateurs ont laissé passer ce qui était, à mon avis, une occasion unique de faire quelque chose de spécial en matière de réforme fiscale, quelque chose qui aurait amené les gens à penser que même s'ils s'étaient montrés insensibles en imposant la TPS, ils avaient au moins le courage de régler la très épineuse question des fiducies familiales.

Le problème, c'est que nul ne sait exactement combien d'argent il y a dans les fiducies familiales. Les sommes qui pourraient avoir été placées dans ces fiducies et ne pas avoir été assujetties à l'impôt depuis 21 ans pourraient atteindre, estime-t-on, quelque 10 à 30 milliards de dollars. À présent, le gouvernement désire étendre cette période indéfiniment.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'en abordant la question d'une réforme fiscale globale, j'avais en tête une idée bien précise, celle d'instaurer un régime fiscal à taux unique où tous, sociétés et particuliers, seraient imposés à un taux de 20 p. 100. Les personnes âgées, les familles ayant des enfants à charge et les oeuvres de charité obtiendraient leur crédit d'impôt, après quoi on paierait 20 p. 100. Dans ce régime fiscal à taux unique, il n'y aurait plus d'échappatoires pour les montants portant intérêt qui auraient été déposés dans des fiducies familiales. Ce serait un système à toute épreuve, celui que réclament les Canadiens aujourd'hui. Ils veulent un système incontournable, un système équitable, un système efficace qu'ils peuvent comprendre, mais surtout un système dans lequel chacun a l'obligation de rendre des comptes.

La disposition sur les fiducies que comporte la Loi de l'impôt sur le revenu n'est pas correcte étant donné qu'elle ne prévoit absolument aucune obligation de rendre compte et que personne ne sait vraiment combien d'argent se trouve dans les fiducies et combien d'argent ces fiducies rapportent. Il n'est pas normal que cette situation dure depuis 21 ans sans qu'il ait été nécessaire de rendre des comptes. C'est pourquoi j'estime que des modifications s'imposent.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour traiter des aspects du projet de loi C-92 qui nous préoccupent le plus. Il s'agit de toute la question de l'impôt sur les fiducies familiales privées et du fait que le gouvernement a décidé de les prolonger.

Des modifications à la loi concernant l'imposition des fiducies familiales privées ont été proposées pour la première fois par le ministre des Finances dans un projet de loi du 11 février 1991. En dépit de critiques considérables de la part des fiscalistes, ces modifications de forme ont ensuite fait l'objet d'un avant-projet de loi rendu public en décembre 1991. Enfin, le projet de loi définitif a été déposé à la Chambre par avis de motion de voies et moyens en juin dernier.

Ce projet de loi existe depuis assez longtemps. Nous sommes au courant de ce projet de loi depuis déjà un certain temps et nous en suivons l'étude.

La loi actuelle que ce projet de loi vise à modifier traite de la fiducie familiale privée et remonte à 21 ans, soit à la réforme fiscale de 1972 instaurée par l'ancien gouvernement libéral, lorsqu'il a remplacé l'impôt fédéral sur la succession par l'impôt sur les gains en capital.

Cette modification a donné lieu à une échappatoire fiscale potentiellement énorme. Des impôts sur les gains en capital ne sont perçus que lorsque les gains sont réalisés, habituellement lorsque les biens sont vendus ou au moment du décès. Comme les fiducies ne meurent jamais, une fiducie familiale privée pourrait éviter entièrement de payer des impôts sur les biens qu'elle détient.

Le gouvernement libéral a adopté une règle des 21 ans qui prévoyait que les gains en capital des fiducies familiales privées devenaient imposables après 21 ans, c'est-à-dire que ces fiducies paieraient de l'impôt sur l'accroissement de leur valeur. De toute évidence, c'est le gouvernement qui a établi les règles. Il a dit que, pendant 21 ans, on avait une exonération temporaire d'impôt, mais que, par la suite, il fallait commencer à payer sa juste part.

• (1235)

Bien sûr, l'impôt sur le revenu est payé par les bénéficiaires de la fiducie lorsque les biens gardés en fiducie leur sont distribués. Aucun impôt sur les gains en capital n'a jamais été perçu aux termes de cette règle des 21 ans, et toutes les fiducies familiales privées qui étaient arrivées à échéance en 1972 ou avant seraient assujetties à l'impôt pour la première fois en janvier 1993.

Selon ce projet de loi, le gouvernement propose essentiellement de supprimer la règle des 21 ans. Les fiducies

seraient autorisées à reporter cette règle jusqu'au décès de tous les bénéficiaires exemptés. Un bénéficiaire exempté peut comprendre un enfant, un conjoint ou un parent de l'auteur de la fiducie, mais pas des personnes qui appartiennent aux générations postérieures à celle de l'enfant, autrement dit, pas les petits-enfants.

Cela signifie qu'une fiducie constituée aujourd'hui pour un jeune enfant pourrait demeurer exempte d'impôts jusqu'à la mort de celui-ci, ce qui pourrait être dans 80 ans ou plus. Cela signifie que les milliards qui sont actuellement investi dans des fiducies familiales ne seront pas imposés tant qu'un des bénéficiaires sera vivant.

Cela représente une perte de revenus de plusieurs milliards de dollars car, alors que ces fiducies peuvent accumuler des richesses sans payer d'impôt pendant des années, le gouvernement est privé des recettes qui pourraient l'aider à réduire le déficit et la dette, sans mentionner les recettes nécessaires pour améliorer les conditions de vie des Canadiens.

Nous ne savons pas avec précision combien d'argent est détenu dans les fiducies familiales privées. Il n'y a pratiquement pas de renseignements publics sur les richesses accumulées dans ces fiducies, car les lois sur la protection des renseignements privés, que nous appuyons, empêchent Revenu Canada de fournir des renseignements sur une fiducie particulière, mais il ne publie pas non plus de renseignements sur le montant total détenu dans ces fiducies privées.

Des sources au sein du secteur financier estiment que le montant total détenu en fiducie est de l'ordre de 70 milliards. Ce chiffre semble raisonnable, vu qu'il ne représente guère que 3 p. 100 des 2,4 billions d'actifs détenus par des particuliers dans des entreprises non constituées en société au Canada.

L'autre question est de savoir combien le gouvernement perdra du fait de cette modification particulière qui prolonge les fiducies? C'est difficile à estimer, mais une estimation très prudente montre les montants de recettes en cause. Si 1 p. 100 seulement des 70 milliards en fiducie était imposable au taux marginal de 30 p. 100, cela représenterait quelque 200 millions de dollars.

Je pense qu'il est juste de dire que ceux qui ont ces fiducies devraient contribuer à la bonne marche du pays, car c'est de cela qu'il s'agit vraiment.

On peut citer plusieurs professionnels du domaine fiscal. Sidney Goldstein, de Goldstein, Goldstein & Goldstein à Ottawa, déclare:

> Il est évident que cette mesure constitue une excellente aubaine pour les fiducies en place.

Kathryn Bush, de Blake Cassels, dit:

> Quelqu'un de cynique pourrait dire que des appuis. . .

Une voix: Vous venez de les lire.

M. Angus: Je sais, mais je trouve que ces remarques sont excellentes et qu'elles valent la peine d'être répétées.

Permettez-moi de recommencer. Elle a dit:

> Quelqu'un de cynique pourrait dire que des appuis politiques influents sont aussi à l'origine de ce projet de loi.

Je répète que ce sont les paroles de Kathryn Bush. Neil Brooks, quelqu'un dont on a déjà parlé ici à la Chambre et dont on reparlera de temps à autre, a déclaré:

> Le gouvernement a avisé les familles les plus riches du Canada de son intention de leur faire un cadeau de plusieurs milliards de dollars.

Enfin, Arthur Drache, de Fraser & Beatty, a affirmé:

> Si la mesure dont le Parlement est actuellement saisi n'est pas adoptée avant la fin de l'année, des milliers de fiducies devront payer des impôts énormes.

Le gouvernement prétend que ces changements sont nécessaires pour un certain nombre de raisons. Premièrement, il dit que la règle des 21 ans pourrait nuire aux fiducies établies par des parents au profit de leurs enfants handicapés.

En réalité, dans le cas des fiducies établies pour des enfants handicapés, des allocations annuelles sont versées à partir des profits réalisés par la fiducie afin que l'enfant puisse poursuivre ses études et avancer dans la vie. Ces fiducies ne sont pas créées pour qu'un montant forfaitaire soit versé à une date ultérieure. Les besoins dans ce cas ne sont pas reportés de 21, 25 ou 30 ans; ils sont impératifs dans l'immédiat.

Toute fiducie créée pour que l'enfant d'une personne riche ou même moins riche n'aie pas de soucis financiers est conçue de telle sorte que cette règle devient inutile.

Comme l'a déclaré Sidney Goldstein:

> Si le gouvernement s'intéressait vraiment aux besoins des enfants handicapés, il aurait mieux fait de créer une exemption spéciale pour eux.

• (1240)

Deuxièmement, le gouvernement soutient que si les règles ne sont pas modifiées, certaines fiducies ne pourront payer leurs impôts que si elles vendent des biens, y compris peut-être des actions constituant un bloc de contrôle dans une entreprise privée. Cette argumentation est probablement la plus valable qu'ait avancée le

gouvernement, mais elle n'est pas vraiment logique. Les fiducies privées ont eu 21 longues années pour planifier en fonction de ces impôts, soit beaucoup plus que les contribuables ordinaires.

L'un des griefs qu'on entend formuler à l'occasion à l'endroit de tous les gouvernements, quelle que soit leur affiliation politique, c'est qu'ils changent les règles du jeu. Eh bien, voilà une règle qui était en place depuis 21 ans. Tout le monde connaissait cette règle et un bon conseiller en planification financière en aurait tenu compte et aurait planifié en fonction de l'expiration cette année de cette règle qui est en vigueur depuis 21 ans.

Les contribuables dans cette situation pouvaient se prévaloir de l'exonération de 500 000 $ pour gains de capital des petites entreprises pour éviter de devoir vendre des biens. Le gouvernement dit aussi qu'il supprime une échappatoire fiscale au moyen de ce projet de loi en empêchant les reconductions d'une fiducie à une autre. Il est vrai qu'un article du projet de loi supprime une échappatoire possible, et nous nous en réjouissons. Mais cela ne veut pas dire que le gouvernement doit créer une autre échappatoire énorme.

Il est peut-être onéreux pour les bénéficiaires de certaines fiducies de payer des impôts d'un coup sur les gains de capital réalisés en 21 ans, mais le projet de loi prévoit qu'on peut payer ces impôts en au plus dix versements annuels. Cela est prévu aux paragraphes 159(7) et 159 (6.1) de la loi. Cela facilitera les choses pour les bénéficiaires de fiducie dont les revenus sont modestes et qui ne veulent pas se départir de biens actuellement.

La loi est donc claire. Elle prévoit une certaine souplesse pour les détenteurs de fiducies qui n'appartiennent pas aux riches familles, mais qui ont des moyens plus modestes et qui ne pourraient peut-être pas payer les impôts qu'ils doivent au peuple canadien.

Je dirai, pour finir, que cet article du projet de loi montre bien la nature de la réforme de la fiscalité canadienne. C'est une réforme fiscale pour les très fortunés, une oppression fiscale pour les moins riches. C'est pourquoi nous, dans notre parti, sommes contre la prolongation de la règle des 21 ans et réclamons une véritable réforme fiscale qui assure que les personnes qui ont beaucoup d'argent paient leur juste part de ce qu'il en coûte pour diriger notre pays.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je n'aurais jamais cru devoir me lever, ici, pour protester contre un projet de loi du gouvernement qui est aussi flagrant. C'est la pire injustice fiscale dont j'aie entendu parler depuis que je siège ici à Ottawa.

Depuis les dernières années, il y a eu des augmentations de taxes de tous côtés, et surtout la TPS qui a frappé la classe moyenne. Donc, toutes ces taxes ont frappé la classe moyenne et aujourd'hui, le projet de loi C-92 vise à exempter les trusts familiaux, c'est-à-dire que les familles les plus riches au pays, celles qui ont le plus d'argent, qui jouissent des plus importants bénéfices de ce monde, seraient exemptées.

Il y a 21 ans, le gouvernement ici, dans cette Chambre, avait décidé qu'il apporterait des changements à la fiscalité au niveau de la taxation. Les taxes imposées aux trusts familiaux seraient mises de côté pour 21 ans, c'est-à-dire qu'après le terme de 21 ans, tous les gains sur les trusts familiaux seraient taxés. Effectivement, depuis quelques années, les grands bureaux d'avocats de ce pays qui représentent les familles les mieux nanties du pays, font pression sur le gouvernement afin qu'il modifie cette exemption et qu'il la prolonge de 21 ans, c'est-à-dire jusqu'au décès du plus jeune des enfants. Donc, cela pourrait être retardé, dans certains cas, de 20, 25, 30 et même 40 ans.

Comment expliquer ce changement d'attitude? Déjà, il y a 21 ans, c'était littéralement un cadeau pour les mieux nantis du pays, ces familles qui détenaient des fortunes faramineuses.

• (1245)

Mais là on veut l'enlever. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre ce qui a inspiré ce changement. Lorsqu'on regarde la situation actuelle de notre pays où on constate que c'est la classe moyenne qui est la plus taxée de tous les pays industrialisés du monde, on vire de bord avec un projet de loi qui va exempter les familles les plus riches au pays.

Comment justifier une chose pareille? En comité, on a eu des experts, dont Neil Brooks, vice-doyen de la Faculté de droit de Osgoode Hall, avec qui j'ai parlé à plusieurs reprises. Ce dernier jouit d'une grande réputation, c'est un grand fiscaliste qui connaît le droit sur la fiscalité. Et, comme vous le savez, monsieur le Président, je ne prétends pas être un expert en fiscalité, loin de là, pas quand il y a au-delà de quelques milliers de pages qui y sont consacrées. C'est d'une complexité, et j'en suis un qui est convaincu que cette Loi est délibérément complexe.

Prenons, par exemple, les experts qui ont comparu devant le comité. Ces derniers ont effectivement démontré qu'il s'agissait là d'un cadeau, littéralement un avantage fiscal énorme. Mais à qui? Aux familles les plus riches du pays.

On a tellement de documentation à notre disposition, monsieur le Président, tellement de données qui démontrent que c'est injustifié. Mais, comme vous le savez, ceux

qui font partie des familles les plus riches ont accès aux services de grands experts. Ils peuvent mettre énormemment de pression sur le gouvernement, par exemple, par le biais des lobbyistes ici à Ottawa pour défendre leur cause. Ils en ont les moyens. Mais pour ce qui est de la classe moyenne, une personne qui gagne sa vie quotidiennement ne peut se payer un fiscaliste, loin de là. Ça prend tout son temps pour gagner son pain quotidien.

Par contre, les familles les mieux nanties du pays jouissent d'avantages. Je pourrais vous citer des chiffres, on ne sait pas s'il s'agit de centaines de millions de dollars ou des milliards de dollars qui vont être ainsi épargnés. Au moment où on connaît un déficit accumulé d'au-delà de 400 milliards de dollars, on trouve le moyen d'exempter la classe la plus fortunée de notre pays. C'est littéralement bizarre, monsieur le Président. Et il n'y a pas de justification à cela. J'espère que ce projet de loi C-92 va soulever beaucoup de questions dans le pays. On a déjà eu le comité, mais j'espère qu'on aura des gens en grand nombre qui vont commencer à se questionner de plus en plus, à savoir pour quelles raisons, qu'est-ce qui peut inspirer un gouvernement qui a tellement demandé de la classe moyenne, tout en exemptant les plus riches. Il n'y a pas de justification à cela.

En lisant les témoignages de ceux qui ont comparu devant le comité, ils disent littéralement que les arguments présentés par le gouvernement sont des arguments bidon. Il n'y a aucune justification, ce ne sont que des mots pour passer le temps, jusqu'à ce qu'ils arrivent à la Chambre pour faire adopter le projet de loi en troisième lecture, grâce à leur majorité à la Chambre.

Je sais que de ce côté-ci de la Chambre le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique vont voter contre, c'est certain. Mais dans quelques mois il pourrait y avoir un changement de gouvernement, ce que j'espère, comme beaucoup de Canadiens. À ce moment-là, le gouvernement libéral formera le prochain gouvernement, et là on devrait faire rescinder ce projet de loi que le gouvernement actuel veut faire adopter, puis dire ceci aux familles les plus riches du pays: Vous avez été exemptées pendant 21 ans, c'est maintenant votre tour de payer votre part; vous avez tellement bénéficié d'avantages dans ce pays, il n'est que normal que vous payiez votre part.

Donc, aux membres du gouvernement, qui ne sont pas capables de justifier ce projet de loi, vous allez porter le fardeau de la campagne électorale. N'importe quel Canadien devrait vous poser la question, et ce à n'importe quel endroit. Comment pouvez-vous ustifier le projet de loi C-92, qui exempte les familles les plus riches du pays? Vous n'avez aucune justification, c'est une honte. Et là je me rends bien compte qu'il faut toujours faire en sorte de tenir un langage parlementaire, mais vous devriez avoir honte. Et si vous n'avez pas honte, je me demande si on peut s'attendre au pire. Je voudrais que tous ceux qui écoutent les débats dans cette Chambre posent la question suivante aux députés conservateurs: Comment pouvez-vous justifier une telle mesure honteuse?

• (1250)

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cet amendement au projet de loi C-92, plus précisément en ce qui a trait à la prolongation, proposée par le gouvernement, de la période réglementaire de 21 ans applicable aux fiducies privées.

Je voudrais insister dans mes observations, qui appuient l'amendement proposé par les libéraux, sur la nécessité de faire en sorte que tous les Canadiens paraissent payer et paient effectivement leur juste part d'impôt. Mes observations s'inscrivent également dans le contexte des difficultés financières réelles que le gouvernement fédéral connaît actuellement.

Le gouvernement refuse toujours de nous donner l'information nécessaire concernant sa décision de prolonger la période réglementaire de 21 ans, afin que nous puissions bien saisir les répercussions de cette mesure. Beaucoup de Canadiens ont l'impression que cette décision vise à permettre aux Canadiens les mieux nantis de continuer d'éviter de payer l'impôt sur une partie très importante de leurs avoirs, plus précisément les fiducies familiales.

Tout gouvernement vraiment désireux de contrôler ses dépenses et de maîtriser le déficit, et qui tient à ce que les Canadiens consentent de réels sacrifices, ce que le gouvernement a d'ailleurs fait en imposant des hausses d'impôt nombreuses et importantes, doit veiller à ce que ceux d'entre nous qui possèdent des avoirs importants paient leur juste part d'impôt sur ces avoirs, et en particulier sur les gains en capital résultant de l'accumulation de ces avoirs.

La règle des 21 ans est entrée en vigueur il y a 21 ans afin de permettre aux familles qui se trouvaient en pareille situation de disposer de beaucoup de temps pour mettre leurs affaires en ordre et pour disposer de leurs avoirs. Les députés de ce côté-ci estiment que la période de 21 ans accordée à ces familles pour planifier leurs finances est amplement suffisante.

Or, le gouvernement a prolongé cette période au moment où les Canadiens dans leur ensemble ont le sentiment de payer trop d'impôts. On soupçonne de plus en plus les riches de ne pas payer leur juste part d'impôt,

alors qu'on demande aux Canadiens ordinaires de supporter, que ce soit par des hausses d'impôt sur le revenu, par divers droits à acquitter et, bien sûr, par la TPS, un alourdissement important de leur fardeau fiscal. Un gouvernement qui laisse ce genre de chose se produire perd de sa crédibilité.

• (1255)

Le gouvernement ferait preuve de bonne foi s'il acceptait cette proposition d'amendement libérale ainsi que le principe voulant que la période de 21 ans soit terminée. Les personnes visées par cette disposition du droit fiscal devraient être tenues d'acquitter le droit sur les biens transmis par décès ou la taxe successorale qu'on est en droit d'exiger d'eux.

Si le gouvernement s'y oppose, cela aura pour effet non seulement d'accroître le manque de crédibilité qu'il a acquis auprès des Canadiens ces huit dernières années, mais également de nuire à la crédibilité des gouvernements à venir. Tous les Canadiens sont particulièrement soucieux de l'apparente injustice de leur fiscalité.

De nos jours, il existe au Canada un grave problème de crédibilité à l'égard des gouvernements. C'est un problème auquel tous les gouvernements doivent être attentifs. Notre droit fiscal comporte bien des dispositions qui semblent conférer des avantages aux riches et à ceux qui le sont devenus en accumulant des richesses et des biens. Par ailleurs, on exige des autres Canadiens qu'ils supportent un fardeau fiscal plus lourd. On va mettre davantage à l'épreuve tout l'édifice des programmes gouvernementaux et la tolérance des Canadiens. On va exiger du gouvernement qu'il finance ses activités par le biais d'impôts et d'autres types de frais que la population canadienne devra assumer.

Ce serait encore un acte de bonne volonté et une preuve de générosité qui lui assurerait un regain de crédibilité, si le gouvernement acceptait notre proposition d'amendement touchant la disposition relative aux fiducies. J'espère que les députés ministériels voudront bien que cette proposition soit insérée dans la mesure législative. Celle-ci deviendrait plus acceptable aux yeux de ceux d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre qui souscrivent à d'autres éléments du projet de loi C-92, dont certains ont été introduits sur la recommandation de l'opposition libérale. Nous nous sommes réjouis de voir que le gouvernement avait prêté une oreille attentive à nos propositions.

À un moment où les Canadiens se méfient tant des fardeaux fiscaux plus lourds que les gouvernements leur imposent, nous ne pouvons pas laisser passer cette mesure sans protester. Nous ne saurions permettre que la règle des 21 ans soit prolongée pour ces familles. Nous ne savons pas encore très bien quels sont les montants en jeu. On ne nous a pas communiqué les faits pertinents concernant les revenus dont il est question dans ces fiducies, mais nous savons que cela donne lieu à des soupçons qui sont suffisamment fondés. Nous ne saurions permettre au gouvernement d'aller de l'avant avec cette mesure sans expliquer à la population canadienne ces fiducies et de quoi il en retourne.

Nous, de côté-ci de la Chambre, exhortons le gouvernement à accepter cet amendement au projet de loi C-92.

• (1300)

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de l'amendement concernant le projet de loi C-92 et des fiducies familiales qui suscitent tant de méfiance de la part du public. C'est de confiance dont nous parlons aujourd'hui; si le grand public savait vraiment sur quoi porte le débat d'aujourd'hui, il l'accueillerait avec cynisme et réprobation.

Une fois de plus, le public n'est pas au courant; j'en conviens, le sujet n'est pas simple. Le projet de loi a été étudié en comité et, en dépit des déclarations de témoins très crédibles, le gouvernement a jugé bon d'aller de l'avant.

Nous voulons parler des conséquences de cette décision et des personnes qu'elle touche. Je me permettrai d'avancer que la règle des 21 ans ne s'applique qu'aux très riches. Parmi tous les pays du monde, c'est dans le nôtre que se trouve l'une des plus fortes concentrations de richesse entre les mains du plus petit nombre. On ne peut s'empêcher de comparer, même si un ministre a dit plus tôt qu'il n'y avait pas assez de millionnaires au Canada, ce qui est je suppose à déplorer; l'accumulation des millions n'est pas ce qui préoccupe la plupart des gens. Ce qui les préoccupe, c'est comment payer les factures de tous les jours et assurer l'ordinaire.

Le résultat de cette décision est que maintenant les mieux nantis de notre pays ont eu 21 ans pour mettre de l'ordre dans leurs finances. On s'est aperçu que cette mesure législative n'était pas éternelle alors le gouvernement a dit: «Nous ferions mieux de prolonger cette période de 21 ans car, pour les richissimes de ce pays, 21 ans ça ne suffit pas. Donnons-leur 10, 15, 20 ou 30 ans de plus pour être sûr qu'ils puissent mettre tous leurs biens à l'abri dans ces fiducies.» Et ils continuent comme si de rien n'était, ayant mis leur fortune personnelle dans des comptes en fiducie qui ne sont pas imposables.

Combien y en a-t-il? On ne le sait pas au juste. Selon certains, le nombre des fiducies familiales pourrait atteindre 22 000. D'ailleurs, nous ne le saurons jamais parce que Revenu Canada ne nous permet pas d'obtenir ces données pour des raisons concernant la protection de la vie privée. Compte tenu d'une marge d'erreur de 1 000 environ, disons qu'il existe 15 000 fiducies familiales.

Le seul exemple que je possède, le seul que nous ayons pu obtenir, date d'une vingtaine d'années. La fiducie en question valait alors 70 millions de dollars. Ce n'est pas si mal. J'imagine qu'aujourd'hui, elle en vaut trois ou quatre fois plus. Le gouvernement déclare: «Il n'est pas encore temps de forcer ces gens à payer des impôts sur la richesse accumulée dans cette fiducie privée. Prolongeons la période de 10, 15 ou 20 années supplémentaires.»

Au mieux, disons que les raisons qu'on invoque relèvent d'un pur cynisme. En effet, on se montre particulièrement cynique à l'égard des Canadiens ordinaires qui doivent mettre de l'ordre chaque année dans leurs affaires. On leur accorde un an. S'ils ne le font pas, ils n'auront plus droit au remboursement de la TPS et, en mars, le gouvernement saisira tout remboursement dû au titre de leur impôt sur le revenu.

Or, dans le cas de ces gens, on dit qu'ils pourraient retenir les services d'un avocat. Nous savons tous que les honoraires des avocats sont élevés. Il serait bien triste d'obliger les mieux nantis au Canada à engager un avocat pour mettre de l'ordre dans leurs affaires. Une autre raison qu'on invoque c'est que ces gens ne sont pas encore disposés à confier une partie de leurs intérêts à leurs enfants. Ces derniers ne sont pas encore tout à fait prêts à prendre possession du pouvoir et de l'argent, et il vaudrait mieux leur donner plus de temps.

Une autre raison, c'est que ces gens auront peut-être à se défaire d'une partie de leurs intérêts. Comme ce serait dommage. Ce serait terrible, n'est-ce pas, si des multimillionnaires devaient vendre une partie de leurs intérêts dans différentes sociétés? Certains de mes électeurs ont dû vendre leur maison parce qu'ils n'avaient plus d'emploi; ces gens n'auraient donc pas un si grand sacrifice à consentir pour mettre de l'ordre dans leurs affaires.

• (1305)

Enfin, la raison la plus cynique qu'on ait fournie est la suivante: et si ces gens incroyablement riches avaient un enfant handicapé? Ne devraient-ils pas pouvoir subvenir aux besoins de cet enfant handicapé? Bien sûr, je crois qu'ils devraient pouvoir le faire, mais ils ont déjà bénéficié de 21 ans et de plusieurs millions de dollars, il doit donc bien y avoir une autre façon de subvenir aux besoins de cet enfant-là. Je me demande en outre combien d'enfants handicapés naissent dans ces familles très riches. Je ne devrais peut-être pas m'arrêter sur cette question parce que je me rends bien compte qu'elle est délicate. Il est tout à fait cynique de la part du gouvernement d'utiliser cet exemple pour justifier d'étendre la règle des 21 ans. On ne pourrait pas être plus cynique.

Qu'ont donc dit les témoins? Je sais que le député de Mississauga-Sud a essayé de discréditer leur témoignage. Il a déclaré qu'un des témoins était d'allégeance néo-démocrate; Dieu nous en garde. Il ne pouvait donc être compétent en matière fiscale, puisqu'il avait des liens avec le NPD. Un des témoins a déclaré qu'il avait déjà eu des liens avec les conservateurs, mais il a précisé qu'à l'instar de M. Brooks, il croyait que tout ceci posait certains problèmes. Selon lui, toute personne sensée possédant 100 millions de dollars reporterait ses impôts pendant dix autres années si on lui en donnait la chance. C'est probablement ce que je ferais également. La plupart des gens sont comme cela; ils pensent d'abord et avant tout à leur intérêt.

Ces gens exercent d'énormes pressions pour nous faire comprendre qu'on va leur causer beaucoup de problèmes, à eux, les nantis, et qu'on ferait donc mieux d'adopter ce projet de loi le plus tôt possible. Ils nous invitent à faire fi des avis des fiscalistes, quelle que soit leur allégeance politique, qu'ils soient néo-démocrates ou conservateurs. Ils nous prient de ne pas prêter attention à leurs avertissements lorsqu'ils nous diront qu'il s'agit là d'une échappatoire qui peut donner lieu à toutes sortes d'abus. Ils veulent simplement que nous allions de l'avant et que nous fassions contre mauvaise fortune bon coeur.

J'ai écouté l'intervention du député de Mississauga-Sud et il a fait une très bonne impression, car il a certaines connaissances dans ce domaine. Il a utilisé le bon jargon avec lequel je ne suis pas du tout familier. Si des gens nous écoutaient, ils se demanderaient de quoi il est question exactement. Je ne suis pas certain que qui que ce soit pourra ou voudra comprendre.

On a recours au pire sophisme possible afin de convaincre les gens qu'il n'y a rien de mal là-dedans. Nous allons perdre 200 millions de dollars d'impôt chaque année que devrait verser les gens les plus riches du pays. Pensez-vous un seul instant qu'ils vont vouloir offrir leur aide? Ce sont les mêmes gens qui nous disent que notre endettement détruit le Canada et que le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses affaires. Manifestement, ils sont bien mal placés pour parler. C'est incroyable; ce sont sans aucun doute ceux qui critiquent le plus fort le gouvernement d'avoir perdu le contrôle et de trop dépenser et qui se plaignent que le Canada est un pays où il est difficile de faire des affaires.

J'invite les ministériels à lire le livre intitulé *Le monopole*, écrit par Diane Francis, qui n'est pas notre meilleure amie; mais ce livre est extrêmement révélateur et il nous apprend que notre pays est contrôlé par un petit groupe de familles riches. Or, nous discutons en l'occurrence d'un projet de loi qui ne fera rien d'autre que de les protéger. Nous les protégeons depuis maintenant 21 ans et le gouvernement dit que ce n'est pas suffisant et il nous invite à leur donner 10, 20 ou 30 ans de plus et à ne percevoir les impôts qu'à ce moment-là.

Je suis persuadé que je n'ai pas beaucoup éclairé la lanterne des gens sur cette question, mais, chose certaine, je me suis vidé le coeur et j'ai dit à tous les Canadiens qui pourraient suivre le débat télévisé, ce que je pensais de ce projet de loi. Il est tout à fait hypocrite de sabrer d'un côté et d'accepter de l'autre une mesure fiscale, une échappatoire—on utilise trop souvent ce terme, mais vous savez ce qu'il veut dire—tout à fait répréhensible. Le gouvernement nous soumet une mesure fiscale absolument inacceptable.

• (1310)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir à la Chambre pour parler, à l'étape du rapport, du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôt, et autres.

Ce projet de loi omnibus contient beaucoup de changements de formes. Il est dans ce projet de loi, dont certains aspects sont très positifs, des points sur lesquels je suis absolument d'accord. Il en est par contre deux auxquels mon parti et moi-même nous opposons.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont proposé deux amendements au projet de loi C-92, le premier visant à modifier l'article 42 dans le but d'éliminer la prolongation de la règle des 21 ans pour les fiducies personnelles et de maintenir la loi actuelle, et le deuxième visant à modifier l'article 47 dans le but d'éliminer les dispositions qui refusent aux placements passifs l'exonération des gains en capital.

J'aimerais expliquer en quelques mots en quoi consistent ces deux motions et les raisons pour lesquelles nous nous opposons à ces deux aspects particuliers du projet de loi.

Le gouvernement désire étendre la règle des 21 ans parce qu'il l'estime arbitraire. Il a essayé de justifier la prolongation de cette règle des 21 ans pour les fiducies personnelles en insistant sur le sort des enfants handicapés ou des bénéficiaires. Il n'estime pas qu'en prolongeant l'application de cette règle, il renonce à des recettes fiscales. Il estime donc que cette mesure sera sans incidence sur les recettes. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes manifestement pas d'accord avec le gouvernement là-dessus.

Durant l'examen du projet de loi C-92, notamment de la règle des 21 ans applicable aux fiducies personnelles, d'autres députés ont cité ce qu'avait dit M. Brooks, plus précisément les cinq points saillants qu'il avait soulevés au cours des audiences. J'aimerais les mentionner aussi parce que, à mon avis, ils résument le mieux les principales raisons pour lesquelles nous nous opposons à cet article du projet de loi.

La prolongation de la règle des 21 ans pour les fiducies personnelles aura de toute évidence pour résultat de réduire l'impôt qu'auraient autrement à payer cette année les familles les plus riches du Canada. Celles-ci pourront reporter une proportion nettement plus grande de l'impôt à payer sur leurs gains en capital accumulés que ne leur permet toute autre échappatoire fiscale autorisée actuellement par la loi.

Au lieu de créer une nouvelle échappatoire fiscale grâce à laquelle les gens pourront se soustraire pour de bon, ou du moins provisoirement, à la disposition présumée des gains en capital au moment du décès, le gouvernement devrait éliminer les échappatoires existantes qui permettent le gel succesoral, pour employer au terme technique. Aucune des raisons avancées par le gouvernement pour justifier ce changement ne tient debout.

La prolongation de la règle des 21 ans est une mauvaise politique fiscale puisqu'elle n'est absolument pas justifiée sur le plan de l'impôt. Seuls les gens à revenu élevé en profiteront. C'est en outre mauvais au plan économique. Cela favorisera le dépôt d'un plus grand nombre de placements dans des fiducies privées à l'intérieur desquelles les gains en capital continueront de s'accumuler. Les gens hésiteront à liquider leurs placements même si ce sont de mauvais placements afin d'éviter d'avoir à régler la dette fiscale accumulée au fil des ans.

Ces cinq arguments que je viens d'évoquer ont été exposés par un témoin expert, le professeur Neil Brooks, vice-doyen de la Osgoode Hall Law School de l'Université York. C'est un fiscaliste et un spécialiste en planification successorale. Ces arguments n'ont pas été avancés par quelqu'un qui ne sait pas de quoi il parle. Il est très versé dans les lois fiscales du pays et il est très inquiet de voir le gouvernement prendre une telle mesure.

Je voudrais maintenant passer à l'autre motion du Parti libéral, l'amendement à l'article 47 visant à supprimer les dispositions qui rendent les placements passifs non admissibles à l'exonération des gains en capital.

• (1315)

Cette question, contrairement à l'autre, n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi au comité. On a cependant proposé cet amendement parce que le projet de loi maintient l'exonération des gains en capital pour la propriété des biens étrangers alors qu'il la supprime pour les placements passifs que représentent les biens immobiliers.

Si le gouvernement disait aux Canadiens qu'il veut supprimer toute exonération des gains en capital pour tout le monde et pour tous les placements, qu'il s'agisse d'actions et d'obligations ou de placements non résidants ou de biens immobiliers, je serais d'accord. Ou s'il généralisait l'exonération de gains en capital de 100 000 $ de sorte que tout le monde en profite, là encore je serais d'accord. Or, il supprime cette exonération pour le petit investisseur dans l'immobilier.

Prenons l'exemple d'un retraité propriétaire d'une maison jumelée de 200 000 $. Il paie ses propres frais de logement sur sa moitié de la maison. Il a loué l'autre moitié parce que c'est ce qui lui permet de maintenir son niveau de vie durant ses années de retraite. S'il décide de vendre la maison entière, il ne bénéficiera pas de l'exonération de gains en capital de 100 000 $. Voilà pourquoi je dis que c'est le petit investisseur qui pâtira de cette mesure sur le marché de l'immobilier, et un très grand nombre de personnes âgées au Canada en souffriront beaucoup.

L'argument que nous faisons valoir pour défendre cet amendement libéral, c'est qu'il faut maintenir cette exonération de gains en capital sur un placement passif pour donner une chance aux Canadiens ordinaires. J'en suis fermement convaincue. Un très grand nombre de mes électeurs de Nepean m'ont demandé de les défendre à cet égard et, chose intéressante, il s'agissait tous de personnes âgées, celles qui en ont le plus besoin. Il faut soutenir leur placement dans un bien immobilier, dans un immeuble à logements.

Le gouvernement est en faveur de l'investissement étranger au Canada, car cela stimule la création d'emplois et produit des revenus accrus dans le placement passif. Voilà à quoi semble se résumer la raison pour laquelle le gouvernement prend cette mesure.

Je pourrais poursuivre encore longuement dans cette veine. Je voudrais vraiment appuyer le projet de loi C-92 car il contient certains points que j'approuve, mais je le trouve tellement rétrograde dans ces deux domaines. Si le gouvernement jugeait bon de retirer ces dispositions du projet de loi, je suis persuadée que la plupart d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre pourraient probablement l'appuyer.

Il est dommage de devoir voter contre un projet de loi à cause de deux points particuliers. J'exhorte le gouvernement à reconsidérer la question et à supprimer ces dispositions du projet de loi.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-92 et sur l'amendement proposé par la députée de Sudbury qui, au nom de notre groupe parlementaire, a fait un excellent travail en faisant ressortir certaines faiblesses du projet de loi.

En 1971, année où a été instauré l'impôt sur les gains en capital, des dispositions ont été prises pour que les fiducies familiales puissent être gérées pendant 21 ans sans payer d'impôt sur les gains en capital réalisés sur les actifs. Il s'agissait de dispositions extrêmement généreuses. Le temps a passé et il est clair, désormais, que les fiducies familiales doivent payer des impôts à l'égard de ces actifs. Il ne s'agit pas de fiducies destinées aux plus pauvres et aux plus démunis de notre société, mais au contraire, aux plus forts et aux plus puissants, les familles les plus riches au Canada.

• (1320)

Le gouvernement a laissé entendre en quelque sorte que ces règles sur l'imposition des gains en capital réalisés sur les biens de ces fiducies étaient maintenues afin d'aider des enfants handicapés. Les montants en cause sont énormes et les estimations atteignent les milliards de dollars. Bien entendu, le gouvernement ne veut pas en révéler le montant exact.

La députée de Sudbury a présenté une proposition pour mettre fin à cet arrangement et faire en sorte que ces familles très riches paient des impôts sur la plus-value. On ne peut pas dire que ce n'est pas juste et raisonnable. Après tout, depuis 21 ans que les actifs de ces fiducies prennent de la valeur, le temps est venu de mettre fin à ces privilèges. Les intéressés ont eu tout le temps, en 21 ans, de se préparer en conséquence, je serais bien étonné que les dispositions voulues n'aient pas été prises. Jusqu'à ce que le gouvernement dépose son budget de 1992, personne ne s'attendait à ce qu'il cède et prolonge l'application de ces dispositions.

Nous devons tenir compte de ce qui s'est passé au cours des huit dernières années et demie. Les Canadiens ont été frappés d'environ 38 nouveaux impôts. Chose curieu-

se, la plupart de ces impôts sinon tous ont été des taxes à la consommation retrogrades.

Les taxes à la consommation, comme la TPS ou la taxe sur les ventes ou encore la taxe d'accise sur les carburants, qui rapportent des milliards, causent du tort aux familles à faible revenu et sont plus lourdes pour elles que pour les familles riches.

On constate ici une tendance de la part du gouvernement à imposer des taxes à la consommation de plus en plus rétrogrades aux familles à faible revenu, tandis que les fiducies familiales privées, qui sont principalement constituées pour les familles les plus riches et les plus puissantes du pays, sont exonérées d'impôt sur la plus-value des biens détenus dans ces fiducies. Personne n'est en mesure de les estimer avec précision ou du moins, le gouvernement se garde bien d'informer qui que ce soit. Il est évident qu'il s'agit là d'une mesure fiscale conçue pour les familles riches et puissantes, tout comme c'est le cas de la plupart des politiques adoptées par le gouvernement.

L'accord de libre-échange avait pour but d'aider les multinationales de telle sorte que les sociétés mères aux États-Unis qui ont une succursale au Canada puissent fermer cette dernière tout en conservant, dans le meilleur des cas, un entrepôt. Ainsi, des emplois sont perdus au Canada, tandis que les profits retournent aux États-Unis.

Les riches s'enrichissent davantage et les pauvres restent pauvres, quand ils ne s'appauvrissent pas encore plus. Le scénario est le même dans le cas de la TPS. Le gouvernement dit que la TPS vise principalement à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants et à aider l'industrie de fabrication de notre pays. Toutefois, celui-ci n'a jamais osé faire mention des profits de 4 à 5 milliards de dollars réalisés par cette industrie. Malgré cela, un grand nombre de compagnies ont déménagé aux États-Unis.

Il existe une tendance évidente à imposer des taxes de vente rétrogrades qui pénalisent les Canadiens à revenu faible et moyen, tout en favorisant les personnes riches et puissantes.

• (1325)

La députée de Sudbury propose donc de mettre un terme à cette situation. J'espère que le gouvernement envisagera de le faire, compte tenu que les intéressés profitent d'une disposition fiscale extrêmement généreuse depuis 21 ans, soit depuis que les gains en capital sont imposés, puisque seul le revenu tiré de ces gains est assujetti à l'impôt. Seulement les trois quarts de ces gains sont déclarés comme revenu.

De toute évidence, le moment est venu d'adopter l'amendement proposé dans la motion nº 1, de mettre fin à cette situation, de faire en sorte que tous soient traités de la même façon, et de s'assurer que les personnes riches et puissantes paient un impôt sur les gains en capital réalisés dans le cadre de fiducies privées, de la même façon que n'importe quel autre contribuable de notre pays, notamment ceux qui ont des revenus moindres, qui ont moins les moyens de payer des impôts et qui doivent néanmoins en payer sur tous les gains en capital qu'ils réalisent, même si ceux-ci sont en général très peu élevés.

Il est bien établi que les fiducies privées sont un moyen pour les personnes riches et puissantes de notre pays de conserver de génération en génération le contrôle de grandes sociétés sans jamais avoir à payer d'impôt sur les revenus de ces sociétés. Cet amendement vise à mettre un terme à cette situation et faire en sorte que les fiducies privées soient traitées de la même manière que tout autre citoyen ordinaire, de façon à assurer à tous un traitement juste et équitable.

J'espère que le gouvernement acceptera cet amendement, qui me paraît juste. Celui-ci n'est peut-être pas conforme à la philosophie du gouvernement en ce qui a trait aux contribuables, mais il recevrait certainement l'appui et le respect de pratiquement tous les Canadiens.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui. À la lumière de l'intervention du député, je voudrais tout de suite aborder la question de la règle des 21 ans qui s'applique aux fiducies, car cela m'inquiète quelque peu.

Le député qualifie cette mesure d'injuste parce qu'elle accorde, selon lui, un privilège spécial à certains contribuables, nommément les Canadiens à revenu élevé. Il affirme que tout le monde devrait payer, puis, dans la même seconde, il dénonce la TPS qu'il trouve tout aussi injuste. J'imagine qu'elle est injuste parce que tout le monde doit la payer et il préférerait que nous établissions un régime où les consommateurs n'auraient pas tous à payer la TPS. Le député doit choisir: veut-il traiter tout le monde sur le même pied d'égalité, comme nous le faisons avec la TPS, ou veut-il appliquer différentes règles à différentes personnes? À lui de décider.

On ne peut aborder le problème comme le fait le député. Il est question ici des fiducies et des mesures qui ont été prises. Le député croit peut-être que les fiducies établies au moment de la réforme fiscale de 1972 sont déraisonnables ou encore très avantageuses. Je ne suis pas sûr s'il siégeait à la Chambre à ce moment-là, mais j'aimerais savoir dans quelle mesure il s'est prononcé en faveur de ce privilège spécial accordé aux Canadiens qui sont censés disposer de revenus élevés.

Nous parlons ici de l'adoption de nouvelles règles s'appliquant aux fiducies. En 1972, les libéraux ont créé une échappatoire grâce à laquelle ceux qui ont établi une fiducie il y a 21 ans et qui ont décidé depuis de se soustraire à la règle des 21 ans n'ont eu qu'à transférer les avoirs de la fiducie à un autre groupe d'administrateurs ou à un autre fiduciaire. Ainsi, simplement en nommant un nouveau fiduciaire ou en créant une nouvelle fiducie, ils ont contourné la règle des 21 ans et se sont ménagé un autre délai de 21 ans. Avec ce projet de loi, nous retirons à ces contribuables la possibilité de transférer les avoirs de la fiducie d'un fiduciaire à un autre et d'éviter ainsi de payer l'impôt sur les gains en capital.

Certains voient dans tout cela une machination permettant aux riches d'éviter de payer l'impôt sur les gains en capital. Pourtant, cette mesure pourrait intéresser les propriétaires de résidences secondaires notamment ceux de la région du Grand Toronto. Comme je vis dans cette région, je sais que de nombreux propriétaires de résidences secondaires voudraient établir une fiducie de sorte que, si un malheur leur arrive, leurs trois, quatre ou cinq enfants pourront jouir de la propriété pendant toute la durée de leur vie. Grâce à ce projet de loi, ce sera possible, et la famille n'aura pas à payer d'impôt sur les gains en capital dans 20 ans.

• (1330)

Comment faut-il procéder? Pour pouvoir placer des biens dans une fiducie, il faut évaluer ceux-ci. La personne qui crée la fiducie doit payer l'impôt sur les gains en capital sur les biens placés dans la fiducie. Prenons l'exemple de quelqu'un qui a des biens de 1 million de dollars qu'il veut placer dans une fiducie. Il doit les faire évaluer. À la suite de l'évaluation, il découvre qu'il a acquis ces biens pour 500 000 $ et qu'ils sont maintenant évalués à 1 million de dollars. Pour pouvoir les placer dans la fiducie, il doit payer de l'impôt sur le gain en capital, sur la plus-value de 500 000 $. En conséquence, il ne s'agit pas d'une échappatoire fiscale, mais, en fait, d'un paiement anticipé de l'impôt, car normalement, cette personne n'aurait pas à payer d'impôt sur les gains en capital avant d'avoir vendu ses biens ou de s'en être départie.

En l'occurrence, si quelqu'un veut placer des biens dans une fiducie, il doit payer d'avance l'impôt sur les gains en capital réalisés jusque-là.

Certains semblent croire qu'une fois placé dans une fiducie, un bien échappe à l'impôt. Revenons à l'exemple dont j'ai parlé tout à l'heure, celui d'une personne qui a des biens valant 1 million de dollars et qui a payé l'impôt sur les gains en capital concernant ces biens. Supposons qu'il s'agisse de biens qui rapportent des revenus, par exemple des actions dans une société ou une petite entreprise. Chaque année, la fiducie doit payer de l'impôt sur ces revenus. Ainsi si une fiducie rapporte 200 000 $ par année, cette somme est assujettie à l'impôt sur le revenu.

L'idée selon laquelle on échappe au régime fiscal en créant une fiducie n'est absolument pas fondée, car la fiducie paie, tous les ans, de l'impôt sur le revenu.

Pourquoi quelqu'un voudrait-il placer ses biens dans une fiducie? Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il peut s'agir de quelqu'un qui possède une résidence secondaire et qui veut la placer dans une fiducie afin que tous ses enfants puissent en profiter de leur vivant et pour ne pas avoir à se préoccuper de le diviser en quatre parts ou s'inquiéter de savoir qui en conservera la propriété.

Il peut aussi s'agir d'un petit entrepreneur qui a trois ou quatre enfants qui travaillent dans son entreprise. Qui est propriétaire de cette dernière à la mort du premier propriétaire? En l'occurrence, il est possible de placer les parts de la petite entreprise dans une fiducie dont les bénéficiaires seront les quatre enfants, ce qui évitera d'avoir à diviser la propriété. L'entreprise restera l'entière propriété de la fiducie et, de ce fait, la propriété ne sera pas divisée. C'est très avantageux. Grâce à ces modifications, la propriété peut demeurer intacte, jusqu'à la mort des membres de la famille immédiate.

Si quelqu'un crée une fiducie pour ses enfants, à la mort du dernier enfant de la famille, quel que soit l'âge de celui-ci, si les bénéficiaires ont voulu laisser l'entreprise ou la fiducie à leurs enfants, il faut à nouveau réévaluer tous les biens de l'entreprise et payer l'impôt sur les gains en capital établis à la suite de la réévaluation. De cette manière, l'entreprise ou la fiducie est maintenue, mais les personnes concernées ont payé de l'impôt. Elles ont payé de l'impôt sur la fiducie. Elles en ont payé sur les revenus que la fiducie rapporte tous les ans et, à la fin, elles en paient aussi sur les nouveaux gains en capital. Elles paient de l'impôt de trois façons.

Ce que l'on ne dit pas, c'est qu'il peut arriver que quelqu'un de notre âge décide de placer ses biens dans une fiducie pour ses enfants. Vous et moi, nous pouvons certainement espérer vivre encore 40 ou 50 ans. Ce que nous allons faire, c'est payer aujourd'hui l'impôt sur les

gains en capital que nous n'aurions pas à payer avant 50 ans si nous restions propriétaires de nos biens. Donc, ce que nous allons faire en tant que petits entrepreneurs, c'est prêter au gouvernement du Canada, sans intérêt, l'impôt sur les gains en capital que nous n'aurions pas à payer avant 40 ou 50 ans. Personne n'a mentionné cela.

Pourquoi un petit entrepreneur voudrait-il faire cela? Encore une fois, je dois en revenir à l'idée d'empêcher qu'une petite entreprise soit divisée. Je crois que c'est très important. Si les gens veulent sortir l'argent qu'ils ont en fiducie, si le fiduciaire décide qu'il veut payer les bénéficiaires, il faudra évidemment faire certaines évaluations, et l'impôt devra être payé.

• (1335)

Il semble que ce qu'on a tenté de faire au moyen de cette règle, c'est permettre une planification raisonnable des biens, qu'il s'agisse d'une petite résidence secondaire ou d'une grande entreprise. À mon avis, on ne rend service à personne en disant que ce changement à la règle de 21 ans est avantageux seulement pour les personnes extrêmement bien nanties.

Oui, c'est un avantage pour ces gens, mais on doit dire, en toute justice, que c'est un avantage aussi pour tout Canadien qui possède une résidence secondaire, une petite entreprise ou d'autres biens qu'il voudrait laisser à ses enfants sans qu'ils soient divisés.

Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face s'opposent à ce changement. Ils préféreraient que le système reste comme il était lorsqu'ils l'ont créé, il y a 21 ans, c'est-à-dire que les fiducies ne paient jamais d'impôt sur les gains en capital et qu'elles n'aient jamais à déclarer leurs avoirs au gouvernement. Au moins, avec ce projet de loi, des délais bien précis sont établis, et tous les Canadiens finissent par en profiter lorsque les règles sont claires. Ce sera certainement mieux que ce qui existait avant cette mesure législative.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de pouvoir prendre part au débat sur ce projet de loi. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention très éclairée et très éloquente de mon ancien collègue, le député d'Ontario, qui est resté mon ami au Parlement, sur certains aspects de cette mesure omnibus qu'est le projet de loi C-92.

L'explication très claire qu'il a donnée de ces aspects du projet de loi fait justement partie intégrante du problème que nous pose, à nous, députés, le projet de loi C-92 parce qu'il englobe une foule de choses. C'est un véritable méli-mélo de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur l'assurance-chômage, aux lois sur les prestations pour enfants, à la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu.

De toute évidence, on propose une quantité de bonnes mesures dans ce projet de loi, d'où le dilemme qui confronte les députés de l'opposition au moment de décider s'ils doivent voter pour ou contre. Ce dilemme tient au fait que l'on n'a pas séparé le bon grain de l'ivraie. C'est d'ailleurs ce qui motivait mon éminent confrère de Mississauga à s'opposer systématiquement à ce genre de mesure polyvalente, du temps où il jouait un rôle plus concret et se faisait entendre davantage dans l'opposition—c'est un préambule à l'étape du rapport.

À ce propos, nous sommes en train d'étudier un amendement. Or, il y a d'autres moyens de régler le problème que soulève mon ami d'Ontario—notamment un autre amendement—quand il s'agit de protéger les fiducies de personnes ordinaires à l'égard de résidences secondaires et d'autres choses du même genre, alors qu'il a longuement essayé de justifier la disposition du projet de loi qui prévoit de prolonger de 21 autres années—une génération de plus—la période initiale de report d'impôt qui est de 21 ans.

J'étais ici, à la Chambre, en 1972. J'avoue qu'il me faudrait vérifier dans le compte rendu si j'avais fini par voter pour ou contre le projet de loi à l'époque, car je faisais alors partie de l'opposition, un membre convaincu de l'opposition loyale de Sa Majesté. Cette question a été soulevée par le parti qui était dans l'opposition à l'époque, à savoir le Parti conservateur, qui s'est élevé avec véhémence contre cette modification que le gouvernement Trudeau a présentée et qui établissait une période de report de 21 ans de l'impôt sur les successions.

C'est cela naturellement que le public n'arrive pas à digérer: voir un parti s'opposer énergiquement à une disposition quand il est dans l'opposition et changer diamétralement de point de vue une fois qu'il forme le gouvernement parce que la pression des groupes d'intérêt se fait trop forte ou parce qu'il cède à l'avis des bureaucrates.

C'est cela qui fait que le public est désillusionné. Je parle, je parle, mais je n'ai pas vérifié comment j'ai voté en 1972, quand cette question a été soulevée.

• (1340)

Peu importe ce que j'ai fait, je savais que c'était une question controversée que de protéger les fiducies établies par des gens importants et influents dont le pays ne peut se passer, mais qui jouissent d'un avantage fiscal injuste. Cette disposition était tellement controversée que, peu importe comment j'ai voté à l'époque, la Chambre ne l'a adoptée qu'à la condition que ce soit une mesure temporaire.

À la fin de la période de 21 ans, le 1er janvier 1993, les bénéficiaires de riches fiducies auraient eu le temps de faire leur planification successorale de telle sorte qu'ils ne pourraient pas se plaindre d'un traitement fiscal, injuste au moment où la loi changerait en 1993.

Surprise! Voilà que le gouvernement actuel présente cette disposition qui, à toutes fins utiles, prolonge la règle des 21 ans applicable aux successions et aux fiducies pour une autre période de 21 ans. Je le répète, on peut éviter le problème des contribuables qui tentent de protéger leur famille pour que leurs enfants n'aient pas, au décès du disposant, à payer de l'impôt sur une résidence secondaire, par exemple. C'est l'exemple qu'a donné le député d'Ontario.

Il s'agit d'importantes fiducies établies par un grand nombre de familles les plus éminentes et les plus riches du pays. Franchement, j'ai été un peu surpris que les médias en aient si peu parlé.

Bien sûr, n'étant pas absolument naïf, je commence à comprendre de quoi il retourne, surtout pour ce qui est du report de la période de 21 ans et de l'utilité que cela aura pour beaucoup de Canadiens très importants qui, par hasard, possèdent des stations de télévision et des journaux. Je commence à faire le rapprochement et, en simplifiant peut-être exagérément, je comprends pourquoi quelque chose qui est si fondamental pour les structures des fiducies et des entreprises au Canada n'a pas reçu toute l'attention que cela aurait dû dans les médias. C'est peut-être une des raisons.

Je suis d'accord avec certains députés qui ont parlé avant moi et assurément avec le député d'Ontario qui est un fiscaliste très compétent. Il a apporté une grande contribution, beaucoup plus que moi, aux travaux du comité. Des experts entendus par le comité ont donné leur appui à l'opposition loyale de Sa Majesté et il y a eu le point de vue de la députée de Sudbury sur la question de la prolongation de 21 ans.

Notre position a été appuyée par plusieurs professeurs. Il faut parfois secouer les professeurs et les économistes qui font des prédictions ou rédigent des lois fiscales. Lorsque l'on étudie quelque chose d'aussi précis qu'une loi fiscale, le profane doit être très attentif.

Des professeurs, qui ont témoigné devant le comité, ont cité des exemples pour appuyer leurs observations sur la règle des 21 ans. Nous avons entendu le professeur Neil Brooks, vice-doyen de la Osgoode Law School de l'Université York et M. Sidney Goldstein, de Goldstein & Goldstein, avocat fiscaliste et conseiller en successions de l'Ontario.

M. Brooks a confirmé notre position et ne s'est pas perdu dans les détails au sujet des résidences secondaires et des petites fiducies familiales que créent certains parents responsables pour être certains que leurs enfants n'auront pas de droits de succession à payer. Il existe des moyens de le faire. Comme je le disais, l'un des amendements dont nous débattrons après celui-ci en est un. Il aide en effet à protéger les enfants des Canadiens ordinaires qui ont quelques biens.

Mais nous parlons des Canadiens qui ne sont pas ordinaires et qui possèdent beaucoup de biens. M. Brooks, comme M. Goldstein d'ailleurs, a déclaré sans équivoque au comité que la règle des 21 ans applicable aux fiducies privées assurerait inévitablement à un certain nombre de familles riches du Canada une réduction d'impôt cette année, par rapport à ce qui se produirait sans cette règle.

Vous me signalez qu'il ne me reste que deux minutes, monsieur le Président. J'obéis, comme d'habitude, mais il y a tellement de choses à dire sur un projet de loi aussi volumineux. Ce que je peux ajouter dans les quelque deux minutes qui me restent en vertu de cette règle des dix minutes, c'est qu'on n'a pas donné de chiffres précis, ni au comité ni à la Chambre, quant aux millions ou aux milliards de dollars qui sont en jeu dans cette mesure.

C'est quelque chose entre 10 milliards et 20 milliards de dollars. Il m'arrive parfois d'être bien obligé de me dire d'accord avec mes collègues du NPD sur certaines questions. Je dois accorder le mérite à mon ami de Winnipeg Transcona, qui a posé une question au ministre des Finances, il y a quelques mois, sur ce projet de loi omnibus et particulièrement sur cette disposition concernant le report de 21 ans. C'était la première fois qu'on ramenait vraiment cette question sur le tapis, à la Chambre. Nous allions de nouveau tenter de prolonger les fiducies des gens importants pour une autre période de 21 ans.

• (1345)

Dieu sait ce que le gouvernement alors en place aurait fait à ce moment-là. La mesure devait s'appliquer durant 21 ans, donc entrer en vigueur en janvier 1993. Le projet de loi à l'étude est évidemment rétroactif et prolonge la période de 21 ans.

Ce projet de loi comporte des éléments positifs, mais bien d'autres que je pourrais peut-être mettre en doute. Toutefois, s'il y a une raison pour laquelle je n'hésiterai pas à voter contre ce projet de loi, c'est que j'étais à la Chambre en 1972, lorsqu'on avait accepté la règle parce qu'elle ne devait durer que 21 ans et parce que les fiducies familiales payeraient le même impôt de base que les autres contribuables canadiens. Si cela était si important, le gouvernement aurait certainement dû nous dire combien d'argent cela représentait.

Pour conclure, une autre chose étrange est ressortie des séances du comité. Je ne suis pas membre du comité, mais j'ai lu quelques-uns des témoignages. On y disait que cette modification ne créerait pas vraiment de problèmes et ne serait pas très fondamentale. Elle reportera simplement la règle de 21 années de plus.

Monsieur le Président, vous avez indiqué que mon temps de parole est écoulé. J'estime honnêtement que les députés qui appuient une disposition de la sorte, qu'on nous passe en douce aujourd'hui, n'en ont plus pour bien longtemps, s'ils ne font pas attention.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui un amendement visant à supprimer dans le projet de loi C-92 l'article qui étend la règle des 21 ans applicable aux fiducies familiales.

Cette mesure législative est, sans aucun doute, l'une des plus importantes qu'il sera donné à la Chambre des communes d'examiner cette année. La prolongation de la disposition sur les fiducies familiales constitue un véritable cadeau, à certaines des familles les mieux nanties de ce pays, à une période où le gouvernement connaît des problèmes de déficit et où il se plaint que ses recettes sont nettement insuffisantes.

Pourtant, nous donnons des millions de dollars aux personnes les plus riches du pays. Une telle façon d'agir défie la logique d'une saine économie ou d'une bonne gestion des finances publiques. Ceux qui pensaient qu'il pouvait y avoir une certaine logique derrière tout ça n'avaient qu'à écouter les arguments présentés par le ministère des Finances et l'analyse qu'en a faite non pas Neil Brooks, mais Sidney Goldstein.

Celui-ci a souligné dès le début de son témoignage devant le comité qu'il parlait en tant que personne qui avait appuyé le Parti conservateur. Pourtant, dans son analyse des arguments du ministère des Finances, il a dit: «Les raisons avancées par le ministère des Finances sont difficilement défendables.» Il a ajouté: «Un grand nombre des arguments invoqués à l'appui de cette proposition ne tiennent cependant pas debout lorsqu'on les examine de près. Il y aurait eu des moyens beaucoup plus simples de régler ces problèmes. Il aurait été possible de formuler ces propositions de manière qu'elles aient une incidence plus limitée. Cela nous amène à nous interroger sur les raisons qui ont motivé le législateur à agir ainsi.»

• (1350)

Voici la conclusion de M. Goldstein, une personne qui travaillent avec ceux qui désirent utiliser les dispositions des fiducies familiales pour éviter de payer des impôts, et qui a donné honnêtement aux canadiens son évaluation de spécialiste et de conservateur. Je cite de nouveau son témoignage:

> Si j'en juge d'après mon expérience, mes contacts professionnels et divers renseignements que j'ai obtenus directement—[laissant de côté les spéculations sur les] grandes fiducies [de ce pays auxquelles] une telle proposition profiterait—je dirais que les avantages fiscaux qui en découleraient pourraient s'élever à des millions de dollars. Les Desmarais, les Bronfman et les Thomson. . .

Les grandes familles de ce pays.

> . . .ne figurent pas parmi mes clients, mais je représente des gens qui sont propriétaires d'importants biens immobiliers et d'intéressants portefeuilles d'actions cotées en bourse; cette proposition les avantagera considérablement.

Nous sommes loin du mythe auquel les conservateurs essaient de nous faire croire, à savoir qu'il ne s'agirait que

d'une simple mesure d'ordre administratif visant seulement à empêcher les gens de transférer leurs avoirs d'une fiducie de 21 ans à une autre fiducie de 21 ans. Voici un spécialiste qui se qualifie de conservateur et qui dit clairement à la population canadienne que cela va nous coûter des millions de dollars.

Nous avons aussi le témoignage de Neil Brooks, un des grands fiscalistes de ce pays, qui a comparu devant le même comité. Mon collègue, l'ancien président du Comité des finances, a l'habitude de se quereller avec M. Brooks chaque fois que celui-ci comparaît devant le Comité des finances. Cependant, il est intéressant de remarquer que mon collègue de Mississauga-Sud n'a rien dit au sujet des observations de M. Goldstein. Elles venaient d'un conservateur, de quelqu'un qui travaille dans le domaine et qui a dit clairement que cette disposition allait priver les Canadiens de millions de dollars.

M. Brooks est allé un peu plus loin. Il a dit, et je cite la fin de son intervention:

> [Cette modification] reflète une mauvaise politique fiscale puisqu'elle ne s'appuie sur absolument aucune justification fiscale. Seuls les gens à revenu élevé en profiteront.

Autrement dit, il n'y a rien là qui puisse aider le pays à se développer. Il n'y a rien qui créera des emplois supplémentaires pour les Canadiens. Il n'y a rien qui améliorera l'équité dans la distribution du fardeau fiscal. Au lieu de cela, on a prolongé un cadeau mis en place par le Parti libéral, une prolongation qui donnera des millions de dollars supplémentaires à certaines des familles les plus riches ou simplement riches de notre pays.

Pourquoi de telles choses se produisent-elles? Pourquoi un projet de loi devrait-il être présenté à la Chambre des communes qui montre bien que notre régime fiscal est un véritable gâchis qui frappe de plus en plus les gens qui ont un revenu moyen, les gens qui travaillent, comme le sait n'importe qui d'entre nous qui parle à ses électeurs? Pourquoi, au lieu de corriger ces problèmes de notre régime fiscal, le gouvernement présente-t-il une série de propositions qui aident les 10 p. 100 de gens au sommet, un groupe dont la part du revenu total des Canadiens est passée de 23 à 26 p. 100 en six ans sous le gouvernement conservateur? Ils sont donc déjà très riches. Ils ont déjà bénéficié d'énormes allégements fiscaux. Et voici que le gouvernement leur en octroie d'autres.

• (1355)

Je crains qu'il y ait quelque chose de fondamentalement pourri au coeur de notre système politique puisqu'on donne des avantages fiscaux aux riches au lieu de les accorder à ceux qui en ont vraiment besoin et puisqu'on concentre les avantages au sommet au lieu de les distribuer aux Canadiens à revenu moyen et aux travailleurs qui se trouvent dans une situation si difficile.

Les ministériels doivent assurément reconnaître qu'il est temps de changer une façon de procéder aussi mauvaise et injuste et de retirer cette modification.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, notre parti va se prononcer contre le projet de loi C-92. Celui-ci contient des dispositions qui nous agréent, mais nous contestons cette partie du projet de loi dont il est maintenant question.

Le projet de loi C-92 est le fait d'un gouvernement qui croit que le Parlement devrait non pas aider les membres les plus faibles de la société à améliorer leur sort, mais rendre la vie plus facile aux membres les plus riches de la société canadienne. On devrait peut-être l'appeler le projet de loi réconfort pour les détenteurs de fiducies familiales de Forest Hill Village, de Rosedale, d'Upper Westmount, de Park Lake Circle et peut-être de certains secteurs de Shaughnessy, à Vancouver. Pardon, j'ai oublié les British Properties.

Nous croyons que le gouvernement cherche à tromper en incluant, je le répète, cette modification dans un projet de loi omnibus qui comporte des mesures que nous appuyons. La vaste majorité de nos concitoyens est assujettie à un impôt sur l'héritage prenant la forme d'un impôt sur les gains en capital réputé au moment du décès. Il n'y a aucune raison pour que les très rares Canadiens qui ont la chance d'avoir des fiducies familiales bénéficient d'un traitement préférentiel.

Les Canadiens qui ont la chance de bénéficier de la règle des 21 ans ont eu 21 ans pour mettre de l'ordre dans leurs affaires, dirai-je par votre entremise au député de Mississauga-Sud, monsieur le Président. N'est-ce pas suffisant? Il n'y a aucune raison de prolonger ce qui constitue une période plus que généreuse. Et, bien sûr, cela serait injuste pour toutes les personnes qui n'ont pas de fiducie familiale.

Nous avons beaucoup entendu parler ce matin de Neil Brooks et de son témoignage. M. Brooks a soulevé cinq points, principalement, au comité: premièrement, la prolongation de la période de 21 ans pour les fiducies familiales aura nettement pour résultat de réduire l'impôt qu'auraient autrement eu à payer cette année les plus riches familles du Canada.

Deuxièmement, les familles les mieux nanties du Canada pourront reporter l'impôt sur leurs gains en capital accumulés dans une plus grande mesure que toute autre technique d'évitement de l'impôt permise aux termes de la loi.

Article 31 du Règlement

Troisièmement, au lieu de créer une nouvelle échappatoire fiscale grâce à laquelle les gens pourront se soustraire pour de bon, ou du moins provisoirement, à la disposition réputée et au paiement de l'impôt sur les gains en capital au moment du décès, le gouvernement devrait annuler les échappatoires existantes qui permettent le gel succesural, pour employer un terme technique.

Quatrièmement, le gouvernement n'a cité aucune raison crédible pour justifier ce changement.

Cinquièmement, dit le fiscaliste Neil Brooks, la prolongation de la règle des 21 ans reflète une mauvaise politique fiscale puisqu'il ne s'appuie sur absolument aucune justification fiscale. Seuls les gens à revenu élevé en profiteront.

C'est aussi mauvais au plan économique. Cet amendement entraînera le dépôt d'un plus grand nombre de placements dans des fiducies privées à l'intérieur desquelles les gains en capital continueront de s'accumuler. Les gens hésiteront à liquider leurs placements même si ce sont de mauvais placements afin d'éviter d'avoir à régler la dette fiscale accumulée au fil des ans.

M. le Président: Je regrette, mais je dois interrompre le député.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le gouvernement actuel vient d'adopter une nouvelle loi visant à encourager les banques à accroître leur participation au financement de la petite entreprise.

Ce projet de loi qui fera en sorte qu'il sera plus alléchant de prêter à la petite entreprise comporte un mesure qui hausse la limite maximale des prêts que l'on peut consentir, la faisant passer de 100 000 $ à 250 000 $.

Par ailleurs, les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel de 5 millions de dollars auront droit de faire une demande de prêt, alors que le chiffre d'affaires admissible était jusqu'ici de 2 millions de dollars. Qui plus est, la garantie de prêt du fédéral qui était de 85 p. 100 a été majorée à 90 p. 100. L'adjonction d'une mesure rétroactive permettra aux propriétaires de petites entreprises de faire une demande de prêt six mois après avoir effectué un achat.

Encore une fois, le gouvernement actuel multiplie les gestes concrets pour favoriser l'esprit d'initiative. J'espère que les banques seront conscientes de ces efforts et joueront un rôle actif dans ce domaine.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la situation déplorable des gens de la région du bassin de l'Annapolis dont le mode de vie est menacé par les mesures du ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le ministre a accordé une subvention de l'APECA sans consulter les gens qui exploitent déjà les ressources du bassin de l'Annapolis, les pêcheurs de palourdes, de pétoncles, de poissons de fond et de homard, ceux qui pêchent à la bordigue ou récoltent le goémon. Ces gens n'ont que faire de l'aquaculture. Ils ont besoin de politiques qui protégeront les industries déjà en place dans la vallée de l'Annapolis.

Le ministre écoute évidemment le ministre provincial du Tourisme lorsque vient le temps de distribuer des subventions dans Annapolis–Ouest, comme on l'a vu dans le cas de la carrière et comme on le constate maintenant à l'annonce de la subvention accordée à l'aquaculture.

En donnant ainsi des subventions sans en connaître les incidences, ce gouvernement conservateur montre à quel point il ne respecte pas les droits de ceux qui vivent et pêchent dans cette région.

Je demande au ministre responsable de l'APECA de suspendre la subvention à l'aquaculture jusqu'à ce que des audiences publiques aient lieu, pour nous permettre de déterminer quel sera l'effet de cette subvention pour les gens qui gagnent leur vie grâce à l'exploitation des ressources du bassin de l'Annapolis.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, l'association de la construction de l'Île-du-Prince-Édouard s'est jointe à un nombre grandissant de particuliers et d'organismes qui prient instamment le gouvernement de se conformer à la récente décision des tribunaux concernant le lien routier et de commencer les travaux sans délai.

L'association souligne que plus de 80 p. 100 des travailleurs de la construction, soit 3 700 personnes, sont au chômage sans grand espoir de voir leur situation s'améliorer.

Le groupe The Islanders for a Better Tomorrow, qui représente le monde des affaires, les syndicats et l'industrie ainsi que l'opinion d'une nette majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, a dit: «Nos principales industries, nos entreprises, nos travailleurs, nos chômeurs et nos enfants ne peuvent se permettre de voir cette occasion disparaître à cause des efforts peu judicieux d'une petite minorité en voie de disparition. Son prétendu souci de l'environnement s'est révélé sélectif et opportuniste. Il est donc impératif que le ministre des Travaux publics et le Parlement canadien fassent preuve de leadership dans cette affaire et passent immédiatement à l'action.»

Une fois de plus, je fais mien cet appel et demande qu'aille de l'avant ce projet qui est d'une importance extrême pour tout le Canada atlantique.

* * *

LE MARDI MAGIQUE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que demain, mardi 30 mars, sera le Mardi magique dans ma circonscription de Broadview—Greenwood. En effet, toutes les recettes provenant de la vente de nourriture dans les restaurants seront versées à la Fondation Rêves d'enfants, qui s'occupe des enfants malades en phase terminale.

Si vous vous trouvez à Toronto demain ou si vous devez vous y rendre, pour affaires ou en touristes, je vous recommande d'aller manger dans la rue Danforth, au Astoria Shish Kebob House, au Athenian Garden, chez Ilissia, chez Mr. Greek, à l'Omonia ou à l'Ouzeri, au Palace Restaurant de la rue Pape, au Pappas Grill, au Patris Dining Lounge ou encore chez Philoxenia. Tous les bons restaurants grecs de Toronto vous attendent ce Mardi magique.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le gouvernement pour son approche progressiste en matière de développement régional.

Il y a à peine trois semaines, j'avais exprimé mes craintes au sujet de l'orientation prise par le programme Développement des collectivités. Je suis en mesure d'annoncer à la Chambre qu'une rencontre entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et des représentants du groupe Triple S de Selkirk a fait disparaître mes craintes. Suite à l'exposé juste et pondéré qui lui a été présenté, le ministre a décidé de poursuivre le financement du groupe Triple S dans le cadre du programme Développement des collectivités.

• (1405)

Comme je le disais au début, je félicite le gouvernement qui finance la réussite et contribue à éliminer l'échec.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, il y a presque cinq ans, le ministre de l'Agriculture a interdit l'importation d'abeilles domestiques en provenance des États-Unis.

Cette décision a surpris nombre d'apiculteurs qui comptaient sur les importations annuelles de reines et d'essaims en provenance de Californie. C'est après avoir constaté que les abeilles américaines étaient atteintes de la varroatose et de l'acariose, deux maladies provoquées par le varroa et l'acarien de l'abeille, jusqu'ici inconnues au Canada, que cette décision avait été prise, ce qui était logique. Aux États-Unis, on a lutté au moyen de produits chimiques pour combattre le verroa et l'acarien de l'abeille, qui ont cependant réussi à s'infiltrer dans plusieurs régions du Canada.

L'interdiction des importations doit rester en vigueur jusqu'à l'automne. C'est trop tard pour faire des plans pour l'an prochain. Les apiculteurs ont besoin de savoir dès maintenant ce que le gouvernement a l'intention de faire. Les importations seront-elles de nouveau permises une fois les cinq ans écoulés, ou le ministre a-t-il l'intention de continuer de les interdire?

Ce qui va advenir en 1994 de cette industrie extrêmement compétitive et des emplois qu'elle procure dépend de la rapidité avec laquelle le gouvernement fera connaître sa décision.

* * *

LE HARCÈLEMENT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour parler du problème des femmes qui sont constamment harcelées et menacées par des hommes.

Les hommes qui sont d'anciens partenaires ou amis importunent ou menacent parfois des femmes au point qu'elles sont obligées de rester chez elle, car elles ont peur d'être harcelées lorsqu'elles sortent pour se livrer à leurs activités quotidiennes.

Plus de la moitié des États américains ont des lois qui donnent à la police le moyen de porter des accusations graves contre toute personne qui en harcèle une autre, qui la menace physiquement ou psychologiquement.

Article 31 du Règlement

Les policiers qui traitent directement avec les victimes de harcèlement avec menaces aux États-Unis et au Canada appuient une loi de ce genre, car cela leur donne un outil plus efficace pour protéger les femmes.

Je pense qu'il est important de noter que, dans la très grande majorité des cas, ce sont des femmes qui sont victimes de ce genre d'activités. Je crois comprendre que le ministre de la Justice envisage un certain nombre de solutions législatives. Je l'exhorte, ainsi que le gouvernement, à agir rapidement pour résoudre le problème du harcèlement avec menaces, avant qu'il ne prenne encore plus d'ampleur.

* * *

NESTLÉ CANADA

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, les cadres et les travailleurs de l'usine de la société Nestlé à Chesterville sont actuellement en lock-out légal.

Jeudi dernier, les travailleurs ont rejeté une offre de contrat de la société, qui renfermait notamment un projet de semaine de travail continue. Samedi, la société imposait un lock-out.

Puisque les négociations sont rompues, les cadres et les travailleurs font maintenant face à une situation susceptible de menacer la viabilité future de cette usine, qui emploie 220 des 1 500 habitants de cette collectivité.

Soixante-dix pour cent de la production de l'usine est exportée aux États-Unis. Des pressions financières s'exercent actuellement sur l'usine pour qu'elle reste concurrentielle sur le marché américain et conserve son usine à Chesterville.

On espère que les cadres et les travailleurs de l'usine de la société Nestlé à Chesterville ne tarderont pas à résoudre ce conflit d'une façon qui soit mutuellement acceptable.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, tout le principe de l'examen des grands projets d'envergure nationale par le conseil de révision environnementale est remis en question depuis que le gouvernement du Canada, en particulier le ministre des Transports, a refusé de donner suite à la décision de ce conseil concernant le projet d'agrandissement de l'aéroport Pearson.

Ce conseil de révision environnementale s'est opposé à la position du gouvernement à propos de l'emplacement de la piste nord-sud de la longueur de cette piste. Malgré le rejet catégorique de la proposition gouvernementale, le ministre des Transports a décidé de réaliser le projet du gouvernement.

Or, si le gouvernement impose à la population le coût des programmes de révision environnementale, il est tenu d'y donner suite. Si le gouvernement entend suivre les recommandations des conseils de révision environnementale uniquement quand cela lui convient, tout le principe de l'examen environnemental n'est qu'un gaspillage des fonds publics.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il y a près de neuf ans, le premier ministre a prononcé des paroles qui le poursuivront toute sa vie: Les conservateurs considèrent les programmes sociaux du Canada comme un dépôt sacré.

Huit ans plus tard, les Canadiens ont été témoins d'une attaque générale sans précédent contre les programmes sociaux, de la part du gouvernement actuel. Les conservateurs se sont lancés dans une entreprise de destruction. Ils se sont attaqués à tous les programmes, depuis l'assurance-maladie jusqu'à l'assurance-chômage, et ont pénalisé les pauvres, les faibles et les malades.

Nous connaissons la position du premier ministre, du maître du Cabinet. Mais quelle est la position de son successeur qu'il a trié sur le volet, concernant les programmes sociaux du Canada?

• (1410)

Voici ce que la ministre de la Défense nationale a déclaré aux journalistes au cours du week-end: «Il est temps de reconnaître que nous devons cibler nos services sociaux.» Qu'est-ce que cela veut dire? Quels programmes la ministre songe-t-elle à cibler?

Nous savons qu'elle siège depuis quatre ans au Cabinet où elle a applaudi la TPS, l'accord commercial de Mulroney et la déconfédération du Canada. La ministre est en faveur de l'achat, au coût de plusieurs milliards de dollars, d'hélicoptères d'assaut bons pour la Guerre froide, mais elle est contre nos programmes sociaux. Voilà en quoi consiste pour elle le dépôt sacré, et c'est honteux.

* * *

L'ENSEIGNEMENT

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, un des sujets qui est revenu souvent sur le tapis, durant les consultations tenues par le gouvernement dans le cadre de l'initiative de la prospérité a été la nécessité d'adapter

notre système d'enseignement à un monde qui évolue très rapidement.

Un habitant de Red Deer s'est déjà attaqué au problème. M. Joe Freedman s'est d'abord intéressé au système d'enseignement de la même façon que beaucoup d'entre nous, c'est-à-dire en tant que parent, mais sa préoccupation à l'égard de la qualité de l'enseignement l'a poussé à aller plus loin et à entreprendre une étude complète du système d'enseignement au Canada.

Dans son rapport intitulé *Failing Grades*, M. Freedman passe en revue les principales études effectuées dans le domaine de l'enseignement et conclut que les élèves canadiens ont des résultats médiocres comparativement à ceux des autres pays industrialisés. Selon lui, la coordination nationale de la politique en matière d'enseignement serait un élément de la solution.

Le rapport de M. Freedman mérite un examen sérieux. Il a envoyé son vidéo et son rapport gratuitement à tous les surintendants des écoles de notre pays, en espérant qu'ils les recevront dans le même esprit qu'il les leur a envoyés, c'est-à-dire comme le fruit du travail d'un parent inquiet qui veut ce qu'il y a de mieux pour son pays et pour ses enfants.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, les économistes réunis à l'Université Laurentienne ont convenu que le gouvernement faisait fausse route.

Pierre Fortin, de l'Université du Québec à Montréal, a affirmé que la Banque du Canada, dans sa tentative de ramener l'inflation à zéro, a trop gonflé la valeur du dollar, de sorte que les investisseurs étrangers réclament une indemnisation sous forme de taux d'intérêt plus élevés.

Selon John Smithin, de l'Université York, les faits ont prouvé que le ralentissement économique nécessaire pour réduire de beaucoup l'inflation s'est traduit par des mesures à long terme beaucoup plus sévères, surtout en ce qui concerne les répercussions sur le chômage, contrairement à ce qu'on a fait croire à la population à l'origine.

Lars Osberg, de l'Université Dalhousie, a condamné la Banque du Canada, dont l'objectif «inflation zéro» coûte aux Canadiens 70 milliards de dollars par an.

Article 31 du Règlement

Quand le gouvernement changera-t-il de voie et envisagera-t-il sérieusement les solutions de plein emploi que propose le Nouveau Parti démocratique?

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de même que la ministre responsable de la situation féminine ont récemment annoncé que, par suite d'une initiative prise par le Canada, la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme avait adopté une déclaration prônant l'élimination de la violence faite aux femmes.

La déclaration mentionne que la violence faite aux femmes empêche celles-ci de jouir des libertés et des droits fondamentaux. Elle invite les gouvernements à faire preuve de la diligence voulue afin d'empêcher et de punir les actes de violence, que ceux-ci soient commis par l'État, au sein de la collectivité en général, ou à la maison.

Aux Nations Unies, plusieurs délégations ont loué l'adoption récente par le Canada de lignes directrices sur les demandes de statut de réfugié présentées par des femmes pour des motifs de persécution fondée sur le sexe. Ces lignes directrices sont les premières de leur genre dans le monde.

* * *

LES CANADIENS UKRAINIENS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, en 1988, le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté avait fait part de sa volonté de négocier avec la collectivité ukrainienne du Canada afin de donner suite aux revendications de celle-ci concernant à des cas d'internement durant la Première Guerre mondiale.

Jusqu'à maintenant, le ministre et ses collègues du Cabinet ont tergiversé et retardé ce règlement, malgré l'adoption d'une résolution de la Chambre qui exhortait le gouvernement à agir. Aujourd'hui, Mary Haskett est à Ottawa; cette personne est la dernière survivante du camp d'internement de Spirit Lake, dans le parc national Banff.

M^me^ Haskett a écrit une lettre ouverte au premier ministre, dont voici un extrait: «Je suis peut-être la dernière survivante du premier camp national d'internement au Canada. Ce qui est arrivé à notre famille et à un grand nombre de nos amis ne pourra jamais être effacé. Cette mesure était injustifiée et injuste. Toutefois, je pense que vous, M. le premier ministre, avez une occasion unique et historique de faire preuve de compréhension et de compassion à l'égard des victimes de cette

mesure. Avant que vous ne quittiez vos fonctions publiques, je vous exhorte de faire droit à la demande de reconnaissance et de règlement présentée par la collectivité ukrainienne au Canada. . . Faites ce qui est juste et correct.»

J'exhorte le premier ministre et son gouvernement à se montrer sensible à cet appel et à régler cette question.

* * *

LE SONDAGE MENÉ À EDMONTON

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai envoyé dernièrement un questionnaire aux électeurs de ma circonscription, afin de savoir ce qu'ils pensent des questions fédérales. Des milliers de questionnaires ont déjà été renvoyés à mon bureau. Le taux de réponse élevé montre que mes électeurs sont sensibilisés aux questions fédérales. Ils se préoccupent de ce qui se passe à Ottawa et ils se tiennent au courant.

• (1415)

Quand on leur demande quelle est, au niveau fédéral, leur plus grande préoccupation à l'heure actuelle, un très grand nombre de répondants mentionnent la dette. Leurs autres préoccupations comprennent la Loi sur les jeunes contrevenants, l'environnement et l'obligation de rendre compte des élus.

Ce que je retiens surtout de ces questionnaires, c'est que le gouvernement fédéral doit continuer de réduire ses dépenses. Les habitants d'Edmonton sont prêts à accepter les décisions difficiles qui doivent être prises, mais ils veulent que leurs élus fassent aussi leur part. Les électeurs de ma circonscription pensent notamment qu'il y aurait lieu de revoir le régime de pension des députés. Ils estiment aussi qu'on accorde une trop grande aide financière aux groupes d'intérêts spéciaux.

Enfin, la majorité des répondants sont en faveur de la TPS. Ils savent qu'elle est nécessaire, mais ils insistent pour que les recettes qui en découlent continuent de n'être appliquées qu'à la réduction de la dette.

Les électeurs de ma circonscription veulent clairement participer au processus politique. Nous devons faire tous les efforts possibles pour tenir compte de leurs préoccupations.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, du 28 mars au 18 avril, la chaîne Body Shop mènera une campagne nationale de lutte contre la pauvreté chez les enfants. On verra dans ses 105 magasins de détail des affiches géantes dénonçant la pauvreté chez les enfants comme une honte nationale. Les membres du personnel des magasins lanceront des campagnes épistolaires et encourageront les écoles communautaires et les dirigeants municipaux à participer davantage à la lutte contre la pauvreté. Ils consacreront donc temps et argent pour aider à atténuer le problème.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral cherche à redéfinir la pauvreté plutôt qu'à résoudre le problème.

En 1984, plus de 4 millions de Canadiens vivaient dans la pauvreté au Canada et plus de 1 million d'entre eux étaient des enfants. Selon les statistiques les plus récentes, les chiffres n'ont guère changé depuis.

Il faut féliciter Body Shop de ses efforts de sensibilisation au problème de la pauvreté au Canada et de son intervention concrète, alors que le gouvernement actuel se contente de faire de beaux discours.

Le gouvernement devrait écouter très attentivement cette entreprise qui a une conscience sociale et prendre immédiatement des mesures pour secourir les enfants victimes de la pauvreté.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Au cours de la fin de semaine, deux de ses collègues ont laissé entendre que l'intention du gouvernement, et du parti qu'ils vont peut-être diriger un jour, est de couper les programmes sociaux et en particulier le programme de santé nationale. D'un autre côté, vendredi, le ministre des Finances lui-même, alors qu'il était en tournée, a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention d'abolir le programme d'achat d'hélicoptères qui coûte 5,8 milliards de dollars à ce moment-ci.

Je voudrais que le ministre des Finances me dise, s'il a un choix à faire entre couper les programmes sociaux et maintenir l'achat de 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères, laquelle des deux options va-t-il choisir, les hélicoptères ou le maintien des programmes sociaux au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons tenté d'adopter les mesures financières qui nous permettraient de conserver le réseau de programmes sociaux dont tous les Canadiens sont très fiers et qu'ils veulent maintenir.

Notre difficulté provient du pourcentage croissant de nos recettes qu'il faut consacrer au service de la dette. Cela fait peser des pressions sur notre capacité de financer nos programmes sociaux.

Nous avons tenté de prendre des mesures pour stimuler la croissance et les investissements, ainsi que la création d'emplois, tout en maîtrisant les dépenses et en réduisant le pourcentage que notre déficit représente par rapport au PIB. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire et nous avons très bien réussi.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Il est évident, monsieur le Président, que le ministre des Finances n'a pas l'intention de se prononcer sur les choix que doit faire le gouvernement et qu'il ne veut pas annuler le fameux programme d'acquisition d'hélicoptères.

Vendredi dernier, le Parti libéral a déclaré qu'il était urgent que le gouvernement participe à la conversion de l'industrie nationale de la défense. Lorsqu'elle a commenté cette déclaration, la ministre de la Défense nationale a déclaré que cette position faisait une piètre politique et que la proposition était pleine d'une terminologie bidon.

J'aimerais que le ministre des Finances nous dise si, à son avis, la transformation de l'industrie de défense en une industrie adaptée au maintien de la paix n'est pas une priorité pour le gouvernement. Les Américains ont déjà pris une telle orientation depuis un certain temps.

• (1420)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le chef de l'opposition parle des raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada ne suit pas l'exemple américain.

L'une des raisons, c'est, bien sûr, que 60 p. 100 de l'industrie américaine du secteur de la défense produit pour des projets de défense. Au Canada, 70 p. 100 de notre industrie de défense génère une production civile et non militaire.

Le Parti libéral a déclaré que le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense devrait être reconverti en programme civil. En fait, 60 p. 100 du budget du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense sont maintenant orientés vers la production à des fins civiles. Le chef de l'opposition devrait savoir que la situation n'est pas la même au Canada qu'aux États-Unis.

L'industrie de la défense est un secteur important et tant que nous aurons une armée—ce qui ne devrait pas changer dans un avenir prévisible—je crois qu'il est souhaitable que des entreprises canadiennes soient en mesure de fournir au moins une partie du matériel dont cette armée a besoin.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais savoir si le ministre est au courant du fait qu'un sous-comité de la Chambre a publié, le mois d'octobre dernier, un rapport où il affirme qu'il faut agir rapidement dans ce domaine. Je précise que cinq députés conservateurs faisaient partie de ce comité et que ce dernier a produit un rapport unanime. Pourquoi le gouvernement fait-il la sourde oreille à la Chambre? Pourquoi refuse-t-il de reconnaître l'existence de très graves problèmes au Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Au contraire, nous prenons très au sérieux les rapports des comités de la Chambre, comme le rapport unanime de la Chambre recommandant l'abandon de la taxe sur les ventes des fabricants et son remplacement par la TPS.

Un autre exemple est le rapport unanime d'un comité de la Chambre formé notamment de libéraux et de néo-démocrates qui recommandait d'approuver l'achat des hélicoptères EH-101. En ce qui touche le rapport dont parle le député, nous reconnaissons certes que cette question a dû être mise de côté pour faire place à d'autres priorités, par suite principalement de la campagne référendaire, mais il reste que le gouvernement a l'intention de déposer sa réponse très bientôt.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances.

Dans son exposé économique de décembre dernier, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures touchant le budget de la défense qui ont gravement limité notre capacité de fournir les services de gardiens de la

paix professionnels, affectés à cette tâche à plein temps. Par conséquent, la moitié de nos forces de maintien de la paix est formée de réservistes qui ont dû recevoir un entraînement précipité.

Aujourd'hui, le ministre des Finances refuse d'annuler le projet d'acquisition d'hélicoptères, mais il se propose néanmoins de faire dans le budget de la défense de nouvelles compressions qui compromettront une fois de plus la capacité du Canada de déployer des forces de maintien de la paix complètes et efficaces. En fait, nous n'avons plus de politique de défense.

Le ministre des Finances peut-il me dire si le gouvernement entend déposer une nouvelle politique de défense adaptée aux circonstances, avant de présenter le budget, de sorte que notre politique de défense soit dictée par les priorités en matière de défense plutôt que par le ministre des Finances?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, pour commencer, si je comprends bien la position du Parti libéral, nous devrions abandonner le projet d'acquisition d'hélicoptères EH-101 et, à la place, moderniser les vieux Sea King et Labrador.

Il en coûtera quelque 350 millions de dollars par année durant 13 ans pour faire l'acquisition des EH-101. Or, la modernisation des Sea King et des Labrador coûtera presque autant chaque année pour les six ou sept prochaines années, après quoi nous nous retrouverons avec des hélicoptères de 40 ans qui sont loin de valoir les EH-101 et qui, par-dessus le marché, ne sont pas faits pour mener des opérations de recherche et de sauvetage par très mauvais temps.

Quant au recours aux réservistes, le député devrait prendre le temps de rencontrer des réservistes des Forces canadiennes, car ils sont excellents, bien entraînés et jamais appelés à courir des risques parce qu'ils manquent d'entraînement. Nous appliquons le principe de la force totale depuis un certain nombre d'années et cela fonctionne assez bien.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis sûr que je vais apprendre quelque chose au ministre en lui disant que la marine et l'armée de l'air des États-Unis, de même que les forces du Japon, pilotent actuellement des Sea King modernisés et dotés du matériel adéquat. Avec ces appareils, elles peuvent réaliser efficacement les opérations de recherche et de sauvetage ainsi que la lutte anti-sous-marine à un dixième du coût des hélicoptères EH-101. Il est grand temps que ce gouvernement commence à comprendre les vraies priorités de notre pays.

Je reviens à la ministre de la Défense nationale. Il y a six mois, après de longues audiences, le comité a publié un rapport recommandant qu'on mette en oeuvre un important programme de conversion. Voici ce qu'on y disait: «Le but du projet est de stimuler la production de techniques de pointe, civiles ou militaires, dans des domaines comme la surveillance, la vérification, la protection de la souveraineté et le maintien de la paix.» Ce rapport a été approuvé par les conservateurs qui siégeaient au comité.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre: pourquoi la ministre de la Défense nationale a-t-elle rejeté ce rapport, au nom du gouvernement, vendredi dernier? Pourquoi le gouvernement ne suit-il pas les recommandations du comité de la Chambre des communes où siégeaient des ministériels?

• (1425)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous n'avons pas rejeté le rapport. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement n'y a pas encore répondu.

Au sujet de la conversion, comme je le disais au chef de l'opposition, le Parti libéral n'a même pas cerné le problème et encore moins de solution!

Pour ce qui est du choix des industries, nous croyons que le secteur privé est plus en mesure de prendre ce genre de décisions que le gouvernement. Selon nous, il n'y a aucune preuve, nulle part dans le monde, que les gouvernements peuvent faire un meilleur choix que le secteur privé.

Le député pourrait définir en quoi consistent les techniques de maintien de la paix, mis à part les satellites-espions. Nous sommes déjà très engagés dans la mise au point de satellites. Que veut-il de plus?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est dans le rapport, Harvie. Lisez le rapport.

M. Andre: On a lu le rapport.

Si le député parle des industries de l'environnement, il devrait vérifier les faits. Il verrait qu'au Canada, le secteur privé réagit très énergiquement aux occasions qui s'offrent dans ce domaine.

Le monde a appris une chose que le député semble ignorer encore: le secteur privé prend de bien meilleures décisions que le gouvernement sur les questions prioritaires.

[*Français*]

LES GARDERIES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Aujourd'hui, Stastistique Canada a rendu publics des chiffres qui démontrent qu'il existe une vraie crise au sujet de la garde des enfants au pays. Plus de la moitié de nos enfants ont un besoin urgent d'un service de garde de qualité. Les parents ne trouvent rien à un prix abordable. Malgré cela, ce gouvernement continue de ne pas vouloir instaurer un programme national qui serait de qualité et abordable, au lieu de dépenser 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères. Pourquoi ne pas consacrer cet argent à nos enfants? Il le faut, et il le faut tout de suite!

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, à écouter la députée on pourrait croire que le gouvernement ne dépense rien pour les enfants et ne les considère pas comme une priorité.

Pour mémoire et pour l'édification de tous les députés, il serait peut-être bon de rappeler l'aide que le gouvernement fédéral fournit pour les enfants. Les programmes de soutien du revenu pour 1993, sous forme de prestation fiscale pour enfants. . .

M. McCurdy: Réduite en Colombie-Britannique et en Ontario.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ils posent une question, mais ils ne veulent pas entendre la réponse. . .

Mme Mitchell: Parlez donc des garderies.

M. Mazankowski: Je vais y arriver. Pour le soutien du revenu, la prestation fiscale pour enfants représente 5,1 milliards; l'aide sociale 1,5 milliard; les prestations pour enfants du RPC, 280 millions; les crédits pour TPS, 750 millions. Les programmes de soutien de l'emploi, les prestations d'assurance-chômage pour la maternité et les congés parentaux, 1,4 milliard; les déductions pour frais de garde, 300 millions; les frais de garde des enfants au titre du programme de formation du RAPC, 400 millions. Tout cela fait un grand total de 9,3 milliards pour cette année.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est clair que le gouvernement est revenu sur la promesse qu'il avait faite en 1984 et en 1988 d'instaurer un programme national de garderies. Les Canadiens ne peuvent qu'en déduire qu'il est d'accord avec le député conservateur de Fraser Valley qui a dit, en gros, qu'à ses yeux, les garderies n'étaient guère plus que des orphelinats provisoires.

Le vice-premier ministre pourrait-il me dire s'il est d'accord avec cette déclaration et s'il estime que c'est en confiant plus de 600 000 enfants à des services de garderie non agréés qu'on bâtit l'avenir du pays?

Le vice-premier ministre va-t-il vraiment faire quelque chose pour les enfants du Canada et veiller à ce que, dans son prochain budget, le gouvernement annonce un programme national de garderies?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): La députée elle-même reconnaît que nous avons de graves problèmes financiers. Il est encourageant de voir qu'en Ontario, le premier ministre commence à le reconnaître aussi.

Pourtant, nous avons cherché à consacrer un montant d'argent raisonnable à l'aide aux enfants et au maintien de la protection sociale.

Si la députée estime que le montant de 9,3 milliards de dollars que nous consacrons à l'aide aux enfants est négligeable, il est évident qu'elle et moi ne sommes pas sur la même longueur d'ondes.

• (1430)

Quand la députée dit qu'elle peut dépenser 130 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années tout en réduisant quand même le déficit de 11 milliards de dollars, je ne comprends pas ses calculs.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je ne suis pas le raisonnement du gouvernement.

C'est un gouvernement qui dit oui aux hélicoptères de la guerre froide, à la non-imposition des fiducies des riches et au maintien d'une déduction pour les entreprises qui coûte 1 milliard de dollars aux contribuables canadiens, mais qui dit non aux enfants canadiens et aux programmes concrets visant à remettre les Canadiens au travail.

Pourquoi faire un cadeau aux riches alors qu'il y a des enfants qui n'ont rien à manger? Le vice-premier ministre va-t-il s'occuper sérieusement d'aider les enfants de notre pays et d'appuyer un programme national de garderies de sorte que les parents puissent se recycler, s'instruire et travailler?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement n'abandonne pas les enfants. Il a amélioré gra-

duellement les programmes qui leur sont destinés. Un programme de 9,3 milliards de dollars pour les aider n'est certes pas une somme négligeable.

En ce qui concerne la création d'emplois et de nouvelles activités et la stimulation de la croissance économique—la députée critique le secteur de la petite entreprise—nous avons instauré un certain nombre de mesures et d'encouragements pour aider ce secteur ainsi que pour favoriser l'amélioration de notre système d'infrastructure. Nous avons lancé un certain nombre d'initiatives en vue d'augmenter les compétences. Tout cela a pour objet d'investir dans les gens, dans les usines, dans l'équipement et dans une reprise de l'économie.

* * *

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il y a environ 11 mois, 26 mineurs ont perdu la vie dans la mine de charbon Westray. Une enquête provinciale a été suspendue. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a perdu 12 millions de dollars et le gouvernement fédéral, 80 millions. Les familles des mineurs décédés ne savent toujours pas comment cette tragédie s'est produite.

Étant donné l'importance de cette question, le vice-premier ministre a-t-il demandé au commissaire de la GRC de lui fournir un rapport sur l'état d'avancement de l'enquête? Dans l'affirmative, pourrait-il communiquer ces renseignements à la Chambre? Sinon, pourquoi?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je ne suis pas sûr que le gouvernement devrait exercer des pressions indues sur la GRC à cet égard. Je suis certain que celle-ci fera son travail avec diligence, comme d'habitude.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Honorables sénateurs, comme d'habitude, le ministre cherche à déformer la question.

Ce que nous voulons que le gouvernement du Canada fasse, c'est demander au commissaire de la GRC où en est actuellement l'enquête. Vingt-six hommes ont perdu la vie.

En fait, lorsque nous avons voulu obtenir des renseignements sur la catastrophe de la mine Westray, nous en avons reçu fort peu. Le gouvernement a refusé de nous dire quel rôle il avait joué dans le financement de cette catastrophe. Nous avons dû invoquer la Loi sur l'accès à l'information. Nous avons reçu 18 pages blanches, 18 pages censurées. C'est ce que le gouvernement du Canada nous a remis.

Le ministre compétent expliquera-t-il aux Canadiens pourquoi le gouvernement cache les renseignements que renferment ces documents?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député sait que la Loi sur l'accès à l'information contient des restrictions au sujet des renseignements qui peuvent être divulgués.

Par exemple, on ne peut pas divulguer des renseignements sur la vie privée, en raison de la Loi sur la protection de la vie privée. Il y a également des renseignements d'ordre commercial qui sont visés par d'autres lois et que nous ne pouvons pas divulguer.

Toutefois, le député devrait savoir que tous ces renseignements ont été transmis à la commission d'enquête en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement est heureux que les obstacles juridiques auxquels se heurtait cette commission ont été levés et qu'elle pourra maintenant exercer ses fonctions en ayant accès à tous les renseignements disponibles.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur le même sujet.

• (1435)

Dans le dossier Westray, le ministre sait que le gouvernement fédéral a perdu 80 millions de dollars de fonds publics et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 12 millions de dollars. Plus important encore, 26 personnes ont perdu la vie. Or, monsieur le Président, il y a 18 pages qui n'ont pas été perdues, mais bel et bien cachées. Il s'agit non pas de renseignements personnels, mais bien de données qui intéressent le public et qui précisent ce que le Cabinet savait, quand il l'a su et les conseils dont il disposait.

Un an plus tard, une année après que 26 personnes ont perdu la vie, est-ce que le ministre reconnaît qu'il est grand temps de fournir à la population canadienne, no-

tamment aux habitants du comté de Pictou, toutes les données disponibles sur cette tragique et terrible catastrophe minière?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député le sait, ça a été une terrible catastrophe et toute la Chambre a beaucoup compati aux pertes subies par les familles. Pour des raisons d'ordre économique, tous les habitants du comté de Pictou incitaient les propriétaires de la mine à continuer l'exploitation.

Puis la catastrophe s'est produite. Le député le sait, la mine est assujettie aux règlements de la province. Celle-ci a décidé, avec raison ce me semble, de tenir une commission d'enquête indépendante. Le gouvernement assure cette commission d'enquête de sa collaboration pleine et entière, lui fournissant toutes les données dont il dispose. Je suis convaincu que le député ne voudrait pas être accusé de vouloir utiliser une tragédie à des fins partisanes. Laissons donc à l'organisme mandaté le soin d'établir la vérité.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, suite à une demande faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, on constate qu'il manque non seulement 18 pages de renseignements sur le financement, sur le genre de renseignements que le Cabinet avait en main lorsqu'il a décidé de débloquer 80 millions de dollars, mais il manque également, dans le rapport du CANMET, que le gouvernement a rendu public en juin dernier et que nous croyions alors complet, sept pages d'information concernant le bien-fondé de l'exploitation de cette mine et, en fait, les conditions de sécurité.

Puisque ce n'est ni le gouvernement provincial ni les autorités de la mine, mais le gouvernement fédéral, qui dissimule quelque 25 pages de documentation essentielle sur ce que savait le Cabinet et sur les conseils qui lui ont été donnés avant qu'il ne débloque 80 millions de dollars de fonds publics, le ministre ne croit-il pas, un an plus tard, que le moment est venu de divulguer toute l'information et de mettre fin au camouflage?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député a beau parler fort, cela n'autorise pas le gouvernement à enfreindre les dispositions de la loi relatives à l'accès à l'information.

Le député serait très mécontent, et à juste titre, si le gouvernement divulguait le contenu de ses déclarations d'impôt sur le revenu. Pourquoi mon collègue n'accorde-t-il pas autant d'importance à l'information dont le caractère confidentiel risquerait d'être violé si nous prenions le genre de mesure qu'il préconise?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

J'aimerais poser quelques questions au ministre sur le Plan vert qui fond comme neige au soleil et lui demander pourquoi il ne s'est jamais élevé publiquement contre les compressions qui en ont fait passer le budget de 6 milliards de dollars sur cinq ans, tel que l'avait promis à l'origine M. Bouchard, à 5 milliards sur cinq ans, puis à 3 milliards sur cinq ans et enfin à 3 milliards sur six ans, soit des compressions cumulatives de 36 p. 100 pour l'année à venir?

Le ministre pourrait-il dire aux Canadiens pourquoi il a accepté sans mot dire de telles coupes sombres infligées au fragile environnement canadien?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne peux entériner le principe qui sert de base à la question du député, étant donné ce qui a été dit auparavant. Il ne faut pas perdre de vue pour commencer que le Plan vert, qui est un plan de développement durable pour le Canada, ne se résume pas à son budget, pas plus qu'il ne représente la totalité de ce que nous faisons dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Par exemple, au cours des deux dernières années, nous avons dépensé près d'un demi-milliard de dollars dans le domaine du développement durable, précisément dans le cadre du Plan vert. De la première année à la deuxième, les dépenses ont augmenté de 36 p. 100.

Si le député se donnait la peine de regarder ce qu'on a prévu dépenser l'année prochaine, il verrait que les dépenses vont augmenter de 23 p. 100. Dans le contexte des restrictions financières actuelles, il s'agit d'une augmentation considérable, monsieur le Président.

• (1440)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre le ministre parler de développement durable, car il a sûrement lu attentivement la décision

qu'a rendue la Section de première instance de la Cour fédérale en ce qui a trait au lien fixe devant relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent.

Les Canadiens en général, et pas seulement ceux de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick, souhaiteraient savoir, je crois, quelle est la position de l'homme qui aspire à devenir le chef de son parti et qui est actuellement ministre de l'Environnement et donc chargé de l'évaluation environnementale. Le ministre prendra-t-il la parole et dira-t-il publiquement que, de tous les députés ministériels, lui au moins appuie une bonne et véritable évaluation environnementale publique du pont proposé entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le décret dont fait l'objet le processus d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral a donné lieu à 54 décisions judiciaires. Le député a participé directement à ces discussions. C'est pourquoi le gouvernement a présenté un nouveau projet de loi portant sur la question de l'évaluation environnementale. En fait, nous venons de conclure un accord avec le gouvernement albertain sur une façon unique de voir les choses dans ce domaine.

Cela étant dit, nous examinons activement la décision de la Cour fédérale à l'égard du lien fixe. Nous allons discuter de la façon d'aborder cette question. Il faut tenir compte de considérations légales. La décision porte sur deux points principaux: l'évaluation environnementale elle-même et la question constitutionnelle. Nous tenons à examiner ces questions et à en venir le plus rapidement possible à une décision sur la façon de procéder.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Aucun effort de comptabilité créatrice ne pourra cacher les compressions multiples exercées à l'égard du Plan vert. En décembre de l'année dernière, le ministre des Finances a annoncé dans son exposé économique, et le ministre de l'Environnement l'a confirmé, que la somme de 440 millions de dollars serait consacrée cette année au Plan vert. Nous savons maintenant que le gouvernement a l'intention de ne dépenser que 351 millions de dollars, ce qui représente une nouvelle compression de 20 p. 100, quelque 90 millions de dollars en moins pour le Plan vert.

Le ministre est-il prêt à confirmer que cette somme de 90 millions de dollars a été retirée du Plan vert et versée dans un fonds secret en prévision des dépenses préélectorales?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, seule ma collègue libérale pourrait ainsi, dans la même phrase, nous accuser de simultanément réduire le financement et créer un fonds secret.

Ce que je peux répondre à ma collègue est un rapport, publié aujourd'hui conformément à notre engagement, sur les progrès du Plan vert lui-même. Les chiffres sont très éloquents.

Durant la première année, nous avons dépensé 210 millions de dollars et pour l'année qui se termine dans quelques jours, nous avons dépensé une somme additionnelle de 286 millions de dollars. Au total, il s'agit de près d'un demi-milliard de dollars ou, si vous voulez, d'une augmentation de 36 p. 100. Si l'on examine les chiffres de l'année prochaine, on voit que le financement augmentera de 23 p. 100. C'est l'argent des contribuables canadiens qui est ainsi consacré au Plan vert et au développement durable. Selon moi, c'est là une augmentation très importante des dépenses dans ce domaine.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Les chiffres sont vraiment éloquents. Lorsqu'on a annoncé le Plan vert en décembre 1990, le gouvernement a promis de débloquer 3 milliards de dollars sur cinq ans ou 600 millions de dollars par an. Or, durant les trois premières années de mise en oeuvre du plan, le gouvernement a versé moins de la moitié de cette somme.

Je reviens au rapport de l'Institut C.D. Howe de 1991 dans lequel on prédisait que le gouvernement conservateur allait probablement utiliser les fonds en question pour mener sa campagne électorale.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement laisse tomber le Plan vert afin de préparer d'énormes dépenses préélectorales?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le Plan vert, le plan de développement durable du Canada, est considéré dans le monde entier comme l'un des plus novateurs jamais formulés. Il y a une bonne raison à cela. Il est dans notre intérêt d'agir ainsi. Étant donné que notre économie est basée sur les ressources naturelles, nous sommes l'un des pays industrialisés qui tire le plus de son environnement.

Dans le domaine de l'environnement, dans l'ensemble, on reconnaît que le gouvernement fait beaucoup. C'est ce que le président Clinton a admis. Je suis désolé que mon collègue ne puisse en faire autant. Au cours de la dernière année seulement, nous nous sommes penchés sur la question des CFC et des changements climatiques.

On a appliqué de nouveaux règlements dans le secteur des pâtes et papiers. Nous avons également présenté une nouvelle mesure législative, le projet de loi C-42, relativement à la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages. Le projet de loi C-13 a été présenté l'année dernière. Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons accru de 40 p. 100 la surveillance par rapport à ce qu'elle était l'année précédente.

• (1445)

Nous avons participé au Sommet de la terre, à Rio de Janeiro. Mon collègue était là avec nous. Nous avons signé et ratifié deux conventions internationales, l'une sur les changements climatiques et l'autre sur la biodiversité; nous avons été le premier pays à le faire.

Tout cela, monsieur le Président—et je sais que vous êtes très intéressé par cette question et je suis heureux que vous me demandiez de poursuivre—a été fait par notre gouvernement au cours de l'année dernière, par l'intermédiaire. . .

Des voix: Oh, oh.

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement auquel j'adresse tous mes voeux de succès dans sa course à la direction de son parti.

Il y a un monde entre ce que prêche et ce que fait actuellement le gouvernemnt. Que ce soit au Canada ou à l'étranger, ce n'a été que promesses non tenues.

Pourquoi le gouvernement a-t-il rompu l'engagement qu'il avait pris à Rio en réduisant et en suspendant son aide aux pays les plus démunis et aux nations les plus pauvres du monde? Pourquoi hésite-t-il autant à ratifier la Convention sur le droit de la mer? Pourquoi a-t-il laissé passer la date limite pour évaluer les 33 produits chimiques toxiques persistants énumérés dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? Pourquoi ne met-il pas en place une stratégie nationale afin de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre? Pourquoi. . .

M. le Président: C'est une question qui en englobe plusieurs. J'espère que le ministre pourra répondre rapidement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à certaines de ces questions.

Pour ce qui est des substances toxiques, nous avons une liste de priorité qui comprend 44 substances. On s'est entendu là-dessus après de longues discussions à ce sujet. Nous en avons déjà évalué 20. Nous avons publié un rapport sur l'évaluation de six d'entre elles.

En ce qui concerne les changements climatiques, nous avons signé une convention internationale que nous avons ratifiée en décembre dernier. Nous nous sommes également engagés à présenter d'ici le printemps prochain notre rapport national sur les changements climatiques. Toujours dans ce domaine, nous travaillons actuellement en ce qui concerne les droits de polluer négociables à la préparation d'un document sur les instruments économiques qui nous permettra de proposer des solutions et de déterminer les outils dont nous avons besoin. Nous avons tenu les engagements que nous avions pris à l'égard de la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990.

M. le Président: Passons à une autre question.

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre acceptera peut-être de répondre à ma question supplémentaire.

Pourquoi le ministère des Finances étudie-t-il les règlements en matière d'environnement dans l'optique de la concurrence et pourquoi le gouvernement dont le ministre fait partie interdit-il au ministère de l'Environnement d'exécuter une étude du point de vue de la durabilité?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Je crois que le député fait allusion à un processus qui permet à divers ministères d'étudier les règlements dans l'optique de la concurrence.

Je ferai remarquer que, dans notre ministère, nous avons consacré beaucoup d'efforts au processus de réglementation. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer les règlements. Nous devons, entre autres, compléter notre processus de réglementation par une démarche volontaire et aussi par des instruments économiques.

Nous avons vraiment mis en place un processus permettant de faire appel aux parties concernées pour élaborer des règlements afin qu'ils puissent être présentés de manière à favoriser au maximum le développement durable dans l'intérêt de l'économie.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et porte sur l'application des nouvelles lignes directrices concernant les femmes revendicatrices du statut de réfugié qui sont victimes de discrimination fondée sur le sexe.

Le ministre sait que 35 femmes qui craignent d'être persécutées en raison de leur sexe doivent être expulsées parce qu'elles sont arrivées au Canada avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Le ministre va-t-il décla-

rer un moratoire sur l'expulsion de ces femmes et de leurs enfants et leur permettre de rester au Canada pour des raisons humanitaires?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque nous examinons un cas, nous tenons compte de tous les facteurs. Cela comprend les principes sur lesquels sont fondées les lignes directrices concernant la persécution fondée sur le sexe, émises le 9 mars dernier, ainsi que tout nouveau renseignement disponible au sujet de la situation du revendicateur dont la demande a été rejetée et de la situation qui existe dans son pays d'origine. Voilà le processus utilisé pour assurer un traitement juste et équitable à tous les revendicateurs du statut de réfugié dont la demande est rejetée.

• (1450)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, j'espère que le ministre réévaluera chaque cas d'après les nouvelles lignes directrices, au lieu de simplement approuver les décisions des agents locaux, comme il l'a fait la semaine dernière.

C'est à la fois cruel et inhumain pour le Canada de renvoyer des femmes dans des pays où elles–mêmes et leurs enfants seront victimes de discrimination et seront en danger. Pourquoi le ministre ne se sert–il pas de ses pouvoirs discrétionnaires pour permettre à Amina Mohamed et à ces 34 autres femmes victimes de discrimination fondée sur le sexe de rester au Canada pour des raisons humanitaires? Pourquoi ne prend–il pas cette initiative?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, chaque année, mon bureau et moi–même examinons des centaines de demandes présentées par des personnes qui revendiquent le statut de réfugié pour des raisons humanitaires.

Certaines de ces demandes sont acceptées, d'autres sont refusées. Je n'ai aucunement l'intention de les énumérer. Le fait est que, pour l'exercice en cours, les politiques et les décisions de notre gouvernement ont permis que plus de 73 000 demandes soient approuvées uniquement pour des raisons humanitaires.

Cela dépasse presque le nombre total d'immigrants que le Parti libéral du Canada était prêt à laisser entrer au Canada en 1984.

* * *

LES PÊCHES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et concerne les pêcheurs de homard du détroit de Northumberland.

Pendant plus de deux ans, ces pêcheurs ont volontairement accepté, pour leurs prises de homards une norme de longueur de carapace plus élevée. Au cours de cette période, ils ont demandé au ministère des Pêches de reprendre la même norme dans la réglementation.

La semaine dernière, le ministère a annoncé qu'il n'accepterait pas cette norme. Le ministère est–il disposé à réexaminer sa décision et, sinon, pourquoi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, sur la question de la longueur des carapaces de homard, les opinions sont partagées dans les Maritimes. Certains pêcheurs du Nouveau–Brunswick et de la Nouvelle–Écosse ne voient pas les choses du même oeil que ceux de l'Île–du–Prince–Édouard.

Il y a environ un an, nous avons retenu les services d'une firme d'experts–conseils pour faire une étude approfondie de la question afin de savoir si cette norme devait être adoptée ou non, avec l'accord des trois gouvernements provinciaux en cause. Nous avons en main le rapport de cette étude, mais nous n'avons pas eu le temps de consulter tous les intéressés avant l'ouverture de la pêche au homard, le 30 avril.

De manière générale alors que le rapport recommande l'adoption d'une norme plus élevée, pour la longueur des carapaces. . .

Une voix: Votre temps de parole est écoulé.

M. Crosbie: Avant qu'un libéral ne hurle que je prends trop de temps, je signale que c'est une question importante. Les auteurs signalent qu'il y a des avantages à adopter cette nouvelle norme même si, à court terme, elle fera diminuer l'emploi dans les usines de traitement.

M. le Président: Je pense que nous devons vraiment poser à la question suivante.

* * *

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. C'est au sujet du contingent annuel de versements imposé aux organismes de charité enregistrés qui doivent dépenser 4,5 p. 100 de leur actif.

Comme chacun sait, les taux d'intérêt ont baissé très rapidement depuis deux ans, à tel point que le revenu de ces fondations de charité est maintenant très faible. Elles n'ont plus les ressources dont elles disposeraient normalement.

Le ministre songe-t-il à modifier la proportion dans laquelle le gouvernement oblige ces fondations à dépenser leur actif?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne fait pas erreur en disant que 4,5 p. 100 de la valeur des biens des oeuvres de charité doit être consacré à des fins charitables.

Je dois cependant lui dire qu'il n'y a aucun lien direct entre cette formule et les taux d'intérêt. Autrement dit, cette formule n'est pas établie en fonction des taux d'intérêt. Je considérerai la question du député comme une recommandation, mais je ne songe pas à apporter de modification pour le moment.

* * *

• (1455)

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La semaine dernière, à Ottawa, des dirigeants autochtones ont participé à un atelier sur la prévention du suicide au Canada, afin de discuter d'un problème de plus en plus critique dans leurs collectivités, celui du suicide chez les jeunes. Un drame s'est d'ailleurs produit en même temps que cette rencontre: deux jeunes d'une des collectivités que je représente se sont en effet suicidés à un jour d'intervalle.

Le ministre de la Santé s'est fait dire que les collectivités ont besoin de ressources humaines et financières pour élaborer et mettre en oeuvre leurs propres programmes d'intervention d'urgence.

Depuis 1988, les députés, au moins moi-même et de nombreux autres, parlent à la Chambre du grave problème du suicide des jeunes dans les collectivités autochtones. Le vice-premier ministre ne croit-il pas que le moment est venu d'agir au lieu de continuer à discuter et à étudier la question encore un peu plus?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais offrir nos plus sincères condoléances aux familles des deux jeunes qui se sont suicidés la semaine dernière, dans le nord de l'Ontario.

Les gouvernements ne peuvent résoudre ce problème seuls. Le suicide constitue un grave problème, notamment dans les localités autochtones. Nous collaborons avec la population de ces collectivités ainsi qu'avec les chefs de bandes pour essayer de les aider à surmonter certaines de leurs difficultés.

Il faut toutefois tenir compte du fait que la plupart des programmes gouvernementaux des dernières décennies n'ont pas été couronnés de succès. Ce que nous devons faire maintenant, c'est collaborer avec les familles et les chefs de bandes, afin de mettre en place des services sociaux qui permettront aux jeunes d'avoir à nouveau foi dans l'avenir.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Je dois dire, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, que j'ai déjà posé la même question maintes et maintes fois et que j'obtiens toujours la même réponse: pour résoudre le problème, il ne suffit pas que le gouvernement débloque des fonds, il faut laisser les collectivités trouver elles-mêmes la solution. Cependant, celles-ci attendent encore que le gouvernement décide si le problème du suicide des adolescents et celui de la santé mentale des autochtones sont vraiment une de ses priorités.

Si c'en était vraiment une, le gouvernement aurait déjà permis aux collectivités de créer leurs propres programmes d'intervention d'urgence.

Une dernière fois avant les prochaines élections, je pose à la députée la question suivante: Allons-nous discuter de ce grave problème éternellement ou allons-nous vraiment faire quelque chose pour le résoudre?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cette question figurera parmi nos grandes priorités. Nous prenons le problème très au sérieux.

Comme je l'ai déjà dit, pour le traitement des maladies mentales et la prévention du suicide, nous offrirons des services sociaux qui correspondent à ce que souhaitent la collectivité et les chefs autochtones. Nous n'agirons pas unilatéralement, pour éviter les écueils du passé. Cette fois, nous réussirons. La seule façon d'y parvenir, c'est par le travail d'équipe. En d'autres termes, les jeunes, les familles, les bandes, les gouvernements, les collectivités et tous les organismes doivent conjuguer leurs efforts pour redonner espoir à ces gens.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOEUF

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Agriculture.

Le marché américain absorbe environ 40 p. 100 de toute la production de boeuf au Canada, et environ 95 p. 100 de nos exportations de cette denrée. La Canadian Cattlemen's Association est très préoccupée par le fait que le programme de stabilisation des prix, appliqué par

le gouvernement depuis 1985 va compromettre gravement ces exportations.

Le gouvernement est-il prêt à répondre aux souhaits de nos éleveurs de bovins en modifiant la nature de ce programme?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il faut tout d'abord mentionner que le programme national tripartite qui est en place depuis quelques années répond adéquatement aux normes nationales bilatérales avec les Américains et aux normes internationales en matière de commerce. Le gouvernement américain s'est présenté à trois reprises devant un comité binational sur le libre-échange et ses prétentions ont été rejetées. Ce programme répond adéquatement aux règles internationales.

Cependant, le programme tripartite est actuellement sous examen par les gens du milieu. Les provinces font également partie de ce programme. C'est un programme tripartite qui comprend le provincial, le fédéral et les producteurs.

Donc, nous travaillons ensemble pour trouver des moyens de l'améliorer. Nous ne l'avons jamais rejeté. Cependant, il ne faudrait pas envisager quelque changement que ce soit, à la lumière de problèmes que nous avons avec les Américains, puisque cela n'a aucun rapport. Nous avons résisté jusqu'à maintenant. Ce programme est tout à fait légalement conforme à nos règles internationales. Nous avons gagné nos prétentions devant les tribunaux internationaux et nous allons encore le faire.

• (1500)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, c'est une réponse, mais pas à ma question.

[*Traduction*]

Le ministre sait que les propositions formulées par M. Dunkel, dans le cadre des négociations en cours du GATT, recommandaient que l'on mette fin au soutien accordé aux produits agricoles en fonction du prix.

Nos producteurs de bovins dans tout le pays peuvent-ils être assurés que les propositions qu'ils présentent et qui sont compatibles avec celles de M. Dunkel seront acceptées et mises en oeuvre cette année?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, nous avons eu des rencontres avec le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture. Nous nous rencontrons sur une base très régulière. Alors que le premier ministre libéral de l'époque n'avait jamais osé, en seize ans, rencontrer les producteurs agricoles, nous tenons des rencontres sur une base presque mensuelle maintenant. Nous n'avons pas de leçon à recevoir sur la façon dont nous traitons avec ces représentants.

Ce que nous faisons, c'est que nous avons mis en place deux programmes nationaux, le NISA et le GRIP, qui répondent adéquatement aux besoins. Nous avons le programme tripartite qui est là et nous révisons de façon très régulière ces programmes. Si nous pouvons apporter des améliorations pour répondre aux besoins, nous allons le faire. Nous ne le ferons pas de façon unilatérale, mais nous allons le faire de concert avec les producteurs.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE GLOBALE AU RAPPORT D'UN COMITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, comme vous le savez, l'article 109 du Règlement dit que le gouvernement est tenu de déposer une réponse globale dans les 150 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial.

Le 16 septembre 1992, le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur déposait son rapport intitulé *L'avenir de la production et de l'exportation de matériel militaire par le Canada*. Depuis, 195 jours, c'est-à-dire six mois et demi, se sont écoulés, ce qui dépasse de beaucoup le délai prévu. Le gouvernement viole les privilèges des députés de la Chambre, et je lui demande de fournir immédiatement des explications et de s'acquitter de son obligation en vertu du Règlement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question durant la période des questions orales. J'ai reconnu que nous sommes en retard et j'ai expliqué pourquoi il en était ainsi. La raison est que les ministres ont été très occupés par les discussions sur le référendum et qu'ils n'ont tout simplement pas eu le temps de rédiger une réponse au rapport. Cette réponse sera fournie sous peu.

M. le Président: La Chambre sait peut-être que je suis saisi d'un problème semblable que je suis en train d'étudier. Je vais, je pense, me réserver le droit de répondre, parce qu'il est possible que je tranche toutes ces questions en même temps.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par de nombreux habitants de ma circonscription et d'autres régions de la Colombie-Britannique qui font remarquer que les médicaments génériques sont moins coûteux que les médicaments brevetés.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rejeter les projets de lois C-91 et C-22.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai reçu un très grand nombre de pétitions signées par des gens qui affirment que l'ALÉNA empêchera tout gouvernement ultérieur de rétablir les médicaments génériques. Le nouvel accord mènera à l'harmonisation des politiques sociales du Canada et des États-Unis et fera augmenter les frais des soins de santé au Canada.

Les pétitionnaires exhortent la Chambre à rejeter l'accord de libre-échange nord-américain.

• (1505)

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de diverses localités de la Colombie-Britannique que je n'énumérerai pas.

Les pétitionnaires veulent simplement signaler leur inquiétude face à l'intention avouée d'une entreprise de Vancouver de détourner une partie de la rivière Thompson-Nord afin d'exporter un million de pieds cubes d'eau à San Diego, en Californie. Ils constatent que le président américain, M. Clinton, est en train de négocier un certain nombre d'accords parallèles et que les eaux n'ont jamais été exemptées de l'application de l'accord commercial.

Ils demandent donc au gouvernement du Canada de négocier un accord parallèle en ce sens ou de préciser très clairement que l'eau constitue une catégorie exclue de l'ALÉ et de l'ALÉNA.

LA CROATIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cet après-midi des pétitions qui portent sur trois sujets différents.

D'abord, j'ai une pétition signée par plusieurs milliers de Canadiens d'un océan aux deux autres qui font remarquer que la République de Croatie et la République de Bosnie-Herzégovine ont été reconnues comme États indépendants et qu'elles ont toutes deux remplies les conditions nécessaires à l'établissement de relations diplomatiques.

Les pétitionnaires soulignent qu'un certain nombre de pays et les Nations Unies ont établi des relations diplomatiques avec ces républiques; dans le cas de la Croatie, il s'agit de 61 pays. Ils soulignent aussi que la communauté croate au Canada se voit refuser les avantages que confèrent les relations diplomatiques, c'est-à-dire la représentation, les programmes de commerce et d'exportation ainsi que les programmes d'immigration, tant au Canada que lorsque ses membres sont en visite en Croatie ou en Bosnie-Herzégovine.

Ils demandent donc au Parlement d'établir des relations diplomatiques en bonne et due forme avec la République de Croatie et la République de Bosnie-Herzégovine.

L'IMMIGRATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai un autre groupe de pétitions signées par des habitants de la Colombie-Britannique, y compris de la circonscription de Burnaby—Kingsway, dans lesquelles ils font remarquer que le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Immigration Canada, est en train de supprimer des services actuellement offerts au public. Ils s'inquiètent particulièrement au sujet de la centralisation de l'examen des demandes d'immigration.

Ils font également remarquer que le Centre d'immigration de New Westminster offre un bon service local. Or, ce service sera supprimé et offert dans un Centre d'immigration de Vancouver moins efficace, moins accessible et où les employés sont déjà surchargés de travail. Ils insistent sur le fait qu'il y aura des problèmes d'accessibilité.

Par conséquent, ils demandent au Parlement d'exiger que le gouvernement ne supprime pas les services directs aux clients et ne ferme pas les bureaux locaux d'Immigration Canada dans tout le pays.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, pour terminer, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, tous deux condamnés à 28 ans d'emprisonnement dans une prison brésilienne, ont été victimes d'erreurs judiciaires, de traitements cruels et inhabituels pendant leur détention et de discrimination dans la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, et que l'effet combiné de ces irrégularités suffit amplement pour inciter le gouvernement à demander l'expulsion de ces deux Canadiens, conformément aux lois brésiliennes.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement de demander à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui nous honore de sa présence aujourd'hui, d'intervenir auprès du gouvernement brésilien afin de lui demander d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

J'espère que la ministre entendra cette requête.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui au Parlement, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions qui ont été dûment signées par des habitants de ma localité. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures pour empêcher la fréquence des actes violents commis contre les femmes et les enfants.

D'après eux, le climat social actuel est tel que de nombreuses femmes ont peur de déclarer des agressions ou des mauvais traitements ou subissent des pressions pour ne pas le faire, que les femmes autochtones ou qui appartiennent aux minorités visibles, les immigrantes, les handicapées, les lesbiennes et les femmes pauvres connaissent des obstacles supplémentaires insurmontables qui les empêchent de signaler des actes violents ou des mauvais traitements et de recevoir de l'aide.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter le projet de loi conçu pour supprimer la violence faite aux femmes et aux enfants et pour encourager et appuyer les femmes à déclarer les agressions ou les mauvais traitements ainsi que pour fournir une aide et un soutien à celles qui le font.

Ils demandent aussi au gouvernement d'adopter une loi qui viserait à consacrer des efforts spéciaux pour former la police, les avocats, les auxiliaires de la justice et les juges afin qu'ils soient mieux informés des mauvais traitements subis par les femmes et les enfants ainsi qu'à attirer l'attention du public sur ce problème très important sur lequel on a longtemps fermé les yeux.

* * *

• (1510)

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 471.

[*Texte*]

Question nº 471—**M. Proud:**

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, administre-t-il des programmes de subventions à l'intention de sociétés ou de particuliers et, dans l'affirmative, *a*) quels sont-ils, *b*) combien en coûte-t-il pour chacun d'entre eux?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Pour l'année financière 1991-92 et l'année financière 1992-93 (jusqu'à ce jour), les contributions acceptées par des corporations sous l'égide de programmes d'Industrie, Sciences et Technologie Canada sont indiquées comme il suit:

Offres acceptées du 1er avril 1991 à ce jour

Programme	Aide pour l'AF 1991–92 ($)	Aide pour l'AF 1992–93 ($)	Total de l'aide ($)
PDEA	44 676 376	28 460 566	73 136 942
PDEA–RP	2 884 260	5 322 311	8 206 571
SFA	36 091 500	18 226 360	54 317 860
PATPSM	2 819 444	3 021 258	5 840 702
PRPA	25 000 000		25 000 000
CCCO	10 000 000		10 000 000
IMCTNO	305 500		305 500
DESA–AR	2 264 967	3 132 652	5 397 619
DESA–BA	1 790 770	1 000 000	2 790 770
DESA–DL	2 125 000	1 385 910	3 510 910
DESA–EO	105 048	1 390 353	1 495 401
DESA–KJ		3 273 705	3 273 705
DESA–MK	225 000		225 000
DESA–MM	150 500	2 243 894	2 394 394
DESA–OH	1 000 000		1 000 000
DESA–SE	737 832	296 793	1 034 625
DESA–SG	439 360	1 000 379	1 439 739
DESA–TD	132 475		132 475
DESA–TE	5 600	136 171	141 771
DESA–TF	52 500	952 863	1 005 363
DESA–UD	1 046 540		1 046 540
DESA–UE	2 393 725	2 876 568	5 270 293
DESA–UH		127 036	127 036
DESA–UJ		1 468	1 468
DESA–WD	193 125		193 125
PPIMD	352 107 858	40 397 510	392 505 368
PSE	695 975	282 950	978 925
PCTE		1 900 000	1 900 000
PDTE	1 625 601	6 566 700	8 192 301
FEDNO	7 493 412	9 032 528	16 525 940
POSBL	1 080 170	873 085	1 953 255
ISTCA	306 718 400	36 725 000	343 443 400
FCSTF	306 331		306 331
PMDS	12 688 711	1 899 000	14 587 711
CS		137 079	137 079
CS–CA	2 642 135	3 195 011	5 837 146
CS–FP	1 639 682	2 640 531	4 280 213
CS–PFDM	15 810 000		15 810 000
CS–PFRD	5 438 911	1 457 729	6 896 640
CS–OB	336 775	86 826	423 601
TS–BT	12 996 702	836 402	13 833 104
TS–MI	1 836 644	5 396 141	7 232 785
TS–TI	15 140 075	462 255	15 602 330
TS–P	5 322 700		5 322 700
PMVT	16 721 189	9 415 365	26 136 545
PMVT–M	787 751	104 000	891 751
Grand Total	895 828 544	194 256 390	1 090 084 934

Programme	Description du programme
PDEA	Programme de développement des entreprises autochtones et Programme des entreprises en participation Développement des entreprises autochtones
PDEA–RP	Programme de développement des entreprises autochtones et Programme des entreprises en participation Recherche et promotion dans le domaine du développement des entreprises autochtones
SFA	Programme des sociétés de financements autochtones
PATPSM	Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier
PRFA	Programme de réduction des pluies acides
CCCO	Centres culturels et de congrès de l'Ontario
ICMTNO	Initiative collective de marketing du tourisme dans le nord de l'Ontario
DESA–AR	Entente auxiliaire Canada–Terre–Neuve Entente de collaboration sur les ressources touristiques et historiques
DESA–BA	Entente auxiliaire Canada–Québec Développement scientifique et technologique – Can – Québec
DESA–DL	Entente de collaboration pour la promotion du tourisme
DESA–EO	Entente auxiliaire Canada–Nouvelle–Écosse Entente de collaboration pour la promotion du tourisme
DESA–KJ	Entente auxiliaire Canada–Québec Promotion du tourisme au Québec 1992–1997
DESA–MK	Entente auxiliaire Canada–Québec Promotion du tourisme
DESA–MM	Entente auxiliaire Canada–Québec Entente auxiliaire sur le développement du Nord de l'Ontario
DESA–OH	Entente auxiliaire Canada–Manitoba Promotion du tourisme
DESA–SE	Entente auxiliaire Canada–Territoires du Nord–Ouest Entente auxiliaire Canada–Territoires du Nord–Ouest sur le développement des petites entreprises
DESA–SG	Entente auxiliaire Canada–Territoires du Nord–Ouest Entente auxiliaire Canada–Territoires du Nord–Ouest sur la promotion du tourisme et de l'entrepreneurship
DESA–TD	Entente auxiliaire Canada–Yukon Entente auxiliaire Canada–Yukon sur les stimulants pour la petite entreprise
DESA–TE	Entente auxiliaire Canada–Yukon Entente de collaboration Canada–Yukon sur l'appui à la petite entreprise
DESA–TF	Entente auxiliaire Canada Yukon Entente de collaboration Canada–Yukon sur le tourisme
DESA–UD	Entente auxiliaire Canada–Yukon Entente sur la promotion du tourisme

Initiatives ministérielles

Program	Program Description
DESA-UE	Entente auxiliaire Canada-Alberta Entente sur le développement du Nord de l'Alberta
DESA-UH	Entente auxiliaire Canada-Alberta Entente de collaboration pour le développement du Nord de l'Alberta
DESA-UJ	Entente auxiliaire Canada-Alberta Entente de développement commerciale et communautaire
DESA-WD	Entente auxiliaire Canada-Colombie-Britannique Entente sur le développement du tourisme
PPIMD	Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense
PSE	Programme de sensibilisation à l'entrepreneurship (S et C)
PCTE	Programme de commercialisation des technologies environnementales Commercialisation des technologies environnementales - S et C
PDTE	Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent - S et C
FEDNO	Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario
POSBL	Programme des organismes sans but lucratif - Subventions et contributions
ISTCA	Loi sur le ISTC - Aide spéciale
FCSTJ	Fonds de coopération scientifique et technologique avec le Japon FCSTJ - Volet industriel
PMDS	Programme de la micro-électronique et du développement des systèmes
CS	Campagne sectorielle Évaluations
CS-CA	Campagne sectorielle Composantes d'automobile - S et C
CS-PP	Campagne sectorielle Produits de la pêche - S et C
CS-PFDM	Campagne sectorielle Produits forestiers - Développement des marchés - S et C
CS-PFRD	Campagne sectorielle Produits forestiers - R - D et innovation - S et C
CS-OB	Campagne sectorielle Produits forestiers - Ossatures de bois - S et C
TS-BT	Techonologies stratégiques Biotechnologie
TS-MI	Technologies stratégiques Matériaux industriels de pointe
TS-TI	Technologie stratégiques Technologie de l'information
TS-P	Technologies stratégiques Technologie de l'information Precarn - Subventions et contributions
PMVT	Programme de mise en valeur de la technologie
PMVT-M	Programme de mise en valeur de la technologie Matériaux industriels de pointe

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. McCreath: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le mercredi 24 mars 1993, soit agréée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend son étude du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de cet après-midi.

J'ai eu amplement le temps de réfléchir aux observations que je ferais et, après avoir analysé longuement la question, j'aimerais traiter de quelques points. Tout d'abord, je voudrais appuyer mes collègues qui ont proposé la motion nº 1 concernant l'abominable règle des 21 ans.

Je voudrais remercier sincèrement la députée de Sudbury qui a travaillé activement à ce dossier, de même que plusieurs autres députés. La règle des 21 ans est une mesure à la Robin des Bois inversée. Elle vise précisément à aider ceux qui en ont le moins besoin. On voit immédiatement qu'il s'agit d'une politique du gouvernement.

Comme l'a fait remarquer mon éminent collègue d'Algoma, nous nous rappelons tous de la TPS, autre exemple de loi conçue dans l'intérêt des riches. Analysons un peu cette règle des 21 ans. Quel est son objectif?

Le professeur Neil Brooks, vice-doyen de la Osgoode Hall Law School, s'est adressé au comité. Il a déclaré que cette règle prolongerait de 21 ans les fiducies privées, ce qui permettrait à certaines des familles les plus riches du Canada de payer cette année moins d'impôt qu'elles ne devraient le faire autrement. Essayons de bien comprendre. Que sommes-nous en train de faire?

Diverses dispositions de ce projet de loi sont tout à fait excellentes. Certaines autres sont totalement choquantes et notamment celle-ci, qui accorde un allégement fiscal aux gens les plus riches du pays. Pourquoi voudrait-on donner des allégements fiscaux supplémentaires à des milliardaires?

Je ne sais pas si c'est votre cas, mais je ne connais pas un seul milliardaire. Pourquoi voulons-nous accorder ce genre d'allégement fiscal? Durant les discours de 10 minutes prononcés à cette étape du rapport, j'aimerais bien qu'un membre du gouvernement prenne la parole pour nous expliquer pourquoi une telle mesure est favorable au Canada.

• (1515)

Ne prêtons pas foi à l'ineptie qui veut qu'il s'agisse d'un projet de loi visant à aider les enfants ou quelque chose de ce genre. En fait, c'est un projet de loi visant à aider les riches à obtenir un allégement fiscal aux dépens de ceux qui, à l'autre bout de l'échelle sociale, ont subi pas moins de 37 ou 38 hausses d'impôt?

M. Foster: Trente-huit à présent.

M. Boudria: Trente-huit à présent, selon mon collègue d'Algoma et, comme toujours, il a parfaitement raison. Le Parti conservateur nous a infligé 38 augmentations fiscales différentes.

Comment ça marche? À peu près comme ceci. Les familles les plus riches du Canada vont pouvoir différer le paiement de l'impôt sur leurs gains en capital accumulés, ce qui va plus loin que toute autre technique d'évitement fiscal. En d'autres termes, une fois qu'elles ont épuisé toutes les autres techniques d'évitement fiscal, ces riches familles peuvent avoir recours à cette règle particulière. C'est comme s'il y avait deux gardiens devant les filets. Au cas où la rondelle raterait la cible une première fois, les riches ont un autre bâton, beaucoup plus gros, qui leur permet de faire dévier ce qui n'a pas été arrêté la première fois. Cette mesure permettrait aux gens de différer le paiement de l'impôt sur les gains en capital. Dans l'industrie, on a appelé cela le gel successoral.

Jusqu'ici le gouvernement, dans ses efforts pour justifier ce projet de loi, ne nous a aucunement expliqué pourquoi il souhaite y inclure cette disposition ni pourquoi nous devons y souscrire.

Il s'agit tout simplement d'une mauvaise politique parce qu'elle dit aux Canadiens des classes inférieure, moyenne et même, dans certains cas, supérieure qu'il existe des moyens de contourner les impôts si on peut créer des fiducies et si on est assez riche pour savoir comment s'en servir.

Le projet de loi soulève d'autres questions. Je voudrais parler très brièvement ici de l'exonération des gains en capital. Je suis de ceux qui croient que cette exonération ne devrait tout simplement pas exister. Toutefois, si le gouvernement n'est pas de mon avis à ce sujet, le moins qu'il puisse faire serait de s'assurer que cette mesure s'applique uniformément à tous. Si le gouvernement tient à l'exonération des gains en capital, soit, mais pourquoi l'applique-t-il différemment selon les cas?

Permettez-moi d'illustrer ce que je veux dire par l'exemple suivant. Si vous achetez des valeurs mobilières spéculatives à la bourse des valeurs de Vancouver, par exemple, des actions cotées en cents ou autres valeurs du

même genre, ces titres donnent droit à l'exonération des gains en capital. Tout gain en capital admissible est exempté d'impôt, jusqu'à concurrence de 100 000 $. Par ailleurs, un investisseur modeste qui achèterait un immeuble d'habitation ou qui voudrait construire un immeuble de trois logements, non pas l'un de ces gros immeubles dont l'exploitation requiert toute une équipe d'employés et dont les coûts peuvent être déduits comme dépenses d'entreprise, mais un simple triplex, et je souligne que nous connaissons une pénurie de logements au Canada à l'heure actuelle, cet entrepreneur devrait, à la revente de l'immeuble, payer de l'impôt sur les gains en capital.

Par ailleurs, l'investisseur dont je parlais un peu plus tôt aurait droit, lui, à une exonération, tout comme la personne qui vendrait un cheval au Kentucky, ou une peinture dans une galerie d'art qui ne serait peut-être même pas au Canada. Les gains en capital accumulés provenant de la vente du cheval ou du tableau donneraient droit à l'exonération des gains en capital, mais pas la vente d'un terrain vacant ou d'un immeuble à trois logements. Pourquoi? Pourquoi le gouvernement traite-t-il de la sorte les gens de cette industrie?

• (1520)

Personnellement, je ne suis propriétaire d'aucun autre bien immobilier que ma maison. Mais je peux vous dire que mes électeurs se plaignent. Et bien entendu, les gens qui travaillent dans l'immobilier se plaignent aussi et, comme vous le savez, monsieur le Président, je suis bien placé pour entendre ce que les agents immobiliers ont à dire en ayant deux sous mon propre toit. Cependant ce n'est pas pour avantager les agents immobiliers que cette mesure a été prise, mais bien pour supprimer une échappatoire dont profitaient, selon le gouvernement, les gens qui investissaient dans l'immobilier, et non ceux qui en font le commerce.

Les gens qui ont investi dans de petits placements immobiliers n'ont plus droit à ces déductions. Mon collègue et moi estimons que, s'il y a une règle, elle doit s'appliquer à tout le monde. Si vous voulez supprimer l'exemption, allez-y; d'ailleurs il n'y en avait pas lorsque ce gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984. Mais ne faites pas de favoritisme comme vous le faites maintenant, ce n'est pas bien.

Mes collègues ont invoqué tous ces arguments lorsque nous avons témoigné devant le comité. Nous avons présenté ces amendements que nous estimons importants. Ce projet de loi contient de nombreuse mesures qui sont bonnes, mais les deux que je viens de décrire ne le sont pas; en particulier, la règle des 21 ans pour les fiducies n'est pas bonne et nous ne devrions pas prolonger ces dispositions. Le message que nous envoyons au peuple canadien est déplorable, spécialement en ces temps de déficit et de dette record, imputables en grande partie au gouvernement d'en face. Nous disons aux Canadaiens que nous voulons faire payer plus d'impôts aux pauvres et moins aux riches. En bref, c'est de cela qu'il s'agit, et je ne veux nullement y être associé.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui d'intervenir en faveur de l'amendement de la députée de Sudbury concernant l'article 42 et les dispositions sur les fiducies familiales privées, prévoyant la fin de ces fiducies et les assujettissant désormais à l'impôt.

Demandons-nous d'abord ce qu'est une fiducie familiale. Il s'agit d'un instrument légal utilisé pour transférer des biens aux bénéficiaires d'une fiducie, c'est-à-dire souvent à un conjoint, à des enfants ou à des petits-enfants. Comme une simple fiducie familiale coûte des milliers de dollars, on peut en déduire que ceux qui les établissent sont très riches et qu'ayant beaucoup d'argent, ils cherchent expressément des échappatoires et des moyens de se soustraire légalement à l'impôt.

Si nous faisons l'historique de ce projet de loi qui propose de mettre un terme aux fiducies familiales privées, nous constatons qu'il faut retourner 21 ans en arrière, soit en 1972, lorsque le gouvernement libéral avait supprimé l'impôt sur les biens transmis par décès et mis en oeuvre l'impôt sur les gains en capital. Une disposition exemptait alors de l'impôt les biens placés dans une fiducie familiale pendant une période de 21 ans, de telle sorte que l'on pouvait échapper à l'impôt sur les biens placés dans la fiducie jusqu'à l'échéance de 21 ans, moment où l'impôt serait acquitté sur le capital de la fiducie même.

L'objet de ce projet de loi est de prolonger l'exemption de 21 ans pour qu'elle dure pendant toute la vie du bénéficiaire de la fiducie. Les arguments invoqués par les ministériels sont nombreux et variés.

• (1525)

L'un des arguments invoqués est que cela aidera les personnes handicapées et qu'il serait injuste de les imposer maintenant. Pour contrer cet argument, je dirai qu'il est très clair que cette période de 21 ans laisse amplement de temps pour trouver d'autres moyens de ne pas avoir à faire un paiement forfaitaire. Il existe dans la Loi de l'impôt sur le revenu des dispositions permettant de verser l'impôt sur le revenu sur une période de dix ans.

Il est assez clair que si l'on dispose de 21 ans—bien plus de temps que n'en disposent la plupart d'entre nous pour payer nos impôts—pour s'organiser et se préparer, on peut raisonnablement penser qu'après ce délai, des fonds auraient été prévus à cette fin dans la fiducie. Encore une fois, il semble qu'il s'agit simplement là d'un moyen d'aider les riches et les amis du gouvernement.

Voyons un peu ce que disent certains spécialistes au sujet de ces changements. J'en citerais deux ou trois qui ont comparu devant le comité. Le premier, Sydney Goldstein, de Goldstein & Goldstein, à Ottawa, a déclaré tout simplement que:

> C'est, sans aucun doute, une aubaine extraordinaire pour les fiducies existantes.

Kathryn Bush, de Blake Cassels, a dit que:

> Quelqu'un de cynique pourrait dire que des appuis politiques influents devraient figurer parmi les raisons avancées pour justifier ce projet de loi.

De son côté, Neil Brooks, vice-doyen de la Osgoode Hall Law School, a dit:

> Le gouvernement a avisé les familles les plus riches du Canada qu'il avait l'intention de leur faire un cadeau de plusieurs milliards de dollars.

Voyons un peu certains des témoignages faits devant le Comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-92. Je me reporte en particulier au témoignage de M. Sidney Goldstein, qui a dit dans ses remarques d'introduction:

. . .puisqu'il avait été question d'une affiliation avec les conservateurs

Puis faisant référence à lui-même:

> Je m'interroge moi aussi sur le bien-fondé et les buts de cette proposition.

Plus loin dans son témoignage il a déclaré:

> Je suis d'accord avec M. Brooks qui dit que cette proposition est plus généreuse que toutes celles que l'on retrouve dans la loi.

Il veut parler de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il poursuit:

> Quelqu'un a dit ici au comité que la mesure proposée ne diffère pas vraiment du report d'impôt auquel aurait droit un contribuable qui céderait tous ses biens à ses enfants. Ainsi, l'impôt serait reporté jusqu'à la mort du dernier enfant, du moins en théorie.
>
> Il n'en irait cependant pas ainsi dans la pratique. Le report pourrait se prolonger jusqu'au décès du dernier survivant d'une catégorie de personnes.

Il a précisé ensuite:

> . . .je dirais que les avantages fiscaux qui en découleraient pourraient s'élever à des millions de dollars.

Vers la fin de son témoignage il a dit ceci:

> Rien ne laisse présager que cette proposition encouragera l'utilisation de ces fonds par les contribuables pour leur permettre de bénéficier d'avantages particuliers.

Manifestement, ces gens profiteraient ainsi d'une manne fiscale. Il y a un coût, cependant, pour le gouvernement fédéral, pour le Trésor fédéral, et il est extrêmement élevé.

Cela ressemble aux arguments que le ministère des Finances avance lorsqu'on l'interroge au sujet des échappatoires fiscales découvertes par le vérificateur général du Canada et que notre parti dénonce depuis un certain temps déjà. Le gouvernement invoque simplement l'argument que pour être compétitifs, nous devons permettre ces échappatoires. Pourtant, les fonctionnaires de Revenu Canada considèrent pour leur part qu'il y a de nombreuses façons de supprimer ces échappatoires fiscales. Ils affirment qu'il y a de nombreuses mesures qu'on pourrait prendre qui ne nuiraient en rien à la compétitivité de nos sociétés internationales.

Un fonctionnaire m'a laissé entendre que des milliards de dollars sortaient du pays à cause de ces échappatoires. Ce n'est là qu'un autre exemple qui montre que le gouvernement refuse de mettre en oeuvre un régime fiscal équitable et de s'attaquer aux plus nantis du pays afin de s'assurer qu'ils paient leur juste part.

• (1530)

Je voudrais rappeler brièvement les observations du professeur Neil Brooks, vice-doyen de Osgoode Hall:

> Cette modification proposée dans le projet de loi C-92 aura nettement pour résultat de réduire l'impôt qu'auraient autrement eu à payer cette année les plus riches familles du Canada. Cela ne fait aucun doute.

Le professeur Brooks ajoutait plus loin devant le comité:

> Cette modification reflète une mauvaise politique fiscale puisqu'elle ne s'appuie sur absolument aucune justification fiscale. Seuls les gens à revenu élevé en profiteront.

Voilà pourquoi j'estime devoir appuyer l'amendement que la députée de Sudbury a proposé pour faire en sorte que les dispositions concernant les fiducies aient un point d'expiration et que ce point soit le même que celui qui avait été fixé en 1972, à savoir le 1er janvier 1993. Il faudrait y mettre fin. On ne devrait pas laisser adopter ces dispositions pour donner un autre allégement fiscal aux familles les plus riches du Canada. Elles ont eu 21 ans

pour se préparer à payer leurs impôts. Ces familles doivent maintenant payer la note. Le moment est venu pour elle d'aider le Canada et le reste des Canadiens à avoir maintenant un régime fiscal équitable.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Bien que je n'y aie pas participé, je crois savoir qu'à la suite de discussions entre les représentants des partis, on serait disposé à ajourner maintenant le débat sur le projet de loi C-92 pour passer à l'étude du projet de loi S-8. C'est ce qu'on m'a dit, et je pense qu'il y aurait consentement unanime à ce sujet.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-8, Loi régissant la fabrication et l'importation des véhicules et équipements automobiles en vue de limiter les risques de mort et de dommages corporels, matériels et environnementaux, dont le Comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Lewis (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1535)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'apporter mes observations aujourd'hui, car je participe à ce débat depuis environ trois ans; j'ai en effet procédé à des consultations auprès des agents du ministère des Transports et divers ministres.

Je m'intéresse à ce projet de loi parce que j'ai déjà travaillé dans le secteur des transports. J'ai été concessionnaire d'automobiles pendant presque 20 ans et fabricant de caravanes de tourisme et autres. J'ai beaucoup contribué à l'élaboration de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, surtout aux dispositions concernant la vente au détail et la fabrication.

Depuis environ trois ans, nous tenons d'innombrables discussions avec les porte-paroles de l'industrie, des organisations de consommateurs et des organismes représentant tous les secteurs de l'industrie de l'automobile. Je crois que nous avons analysé toutes les permutations et les combinaisons possibles pour ce projet de loi. Beaucoup de particuliers et d'organisations ont contribué au processus; je n'étais qu'un participant parmi tant d'autres.

J'ai eu l'occasion d'exprimer mon opinion à la Chambre à neuf reprises, si je ne m'abuse. J'ai témoigné devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi. J'ai abordé la question avec trois ministres des Transports et passé d'innombrables heures à expliquer ma position et mes inquiétudes aux agents du ministère.

Essentiellement, je m'inquiétais parce qu'il semblait y avoir deux poids et deux mesures. Les critères s'appliquant aux automobiles américaines importées au Canada n'étaient pas les mêmes que ceux auxquels devaient satisfaire les véhicules fabriqués au Canada. Il y avait deux séries de critères, l'une s'appliquait aux automobiles importées, l'autre aux véhicules non importés, ce qui nuisait beaucoup aux consommateurs et menaçait leur sécurité. Les entrepreneurs en souffraient également, parce qu'ils n'étaient pas tous sur un pied d'égalité.

Pour résumer trois ans de démarches, disons que le bon travail et les discussions du comité ont donné des résultats puisque celui-ci a proposé des amendements qui apaisent toutes mes craintes. On envisage l'élaboration de nouveaux règlements visant à mettre en oeuvre les principes énoncés dans les amendements proposés au projet de loi. Dans l'ensemble, je suis très satisfait du processus. Tout a bien fonctionné, les organisations qui voulaient exprimer leur point de vue ont pu être entendues et nous sommes parvenus, en fin de compte, à un consensus qui devrait, à mon avis, satisfaire la plupart des participants.

Je tiens à remercier les fonctionnaires du ministère des Transports qui ont passé de longues heures à discuter de cette question avec moi. Ils ont fait preuve d'une grande patience et d'une grande compréhension en essayant de

saisir mon point de vue, que j'ai tâché d'expliquer de mon mieux. J'ai fini par me faire comprendre, si bien qu'ils ont pu accepter les amendements susceptibles d'aplanir les difficultés que je percevais dans le projet de loi C-8.

Les fonctionnaires ont mis beaucoup de temps à comprendre ma position, ainsi que celle de tous les organismes, tant dans le monde des affaires que du côté des consommateurs, qui ont fait connaître leurs vues.

Ces fonctionnaires m'ont demandé de remercier les organismes, associations et dirigeants qui ont consacré beaucoup de temps à la rédaction de mémoires ainsi qu'à leur présenter des exposés, à titre individuel et comme représentants du ministère des Transports, ainsi qu'au comité. Ils les remercient de leur participation et de tous les mémoires qu'ils ont présentés. Moi aussi, je sais gré à l'industrie et aux associations du temps et des efforts qu'ils ont consacrés à l'élaboration de ces propositions et à la rédaction de ces mémoires.

Il est certain, compte tenu des amendements apportés au projet de loi, qu'il faudra encore de la part des consommateurs et de leurs associations ainsi que de l'industrie, beaucoup de participation et de collaboration pour faire en sorte que les principes exposés dans le projet de loi et les amendements soient appliqués au mieux, avec le minimum de formalités et de manière bénéfique pour l'industrie et les consommateurs.

Nous souhaitons tous que se poursuive cette collaboration entre les associations, les fonctionnaires du ministère, le ministre des Transports et moi-même. Nous avons hâte de nous mettre au travail, dès que le projet de loi aura été adopté et aura reçu la sanction royale.

Je réitère mes remerciements aux fonctionnaires pour la patience dont, au fil des ans, ils ont fait preuve en discutant de cette question avec moi, et je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de donner mon point de vue sur ce projet de loi.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi au nom du caucus libéral national.

• (1540)

Je félicite le député d'Ottawa-Sud qui, comme vous le savez, monsieur le Président, et comme tous les Canadiens le savent j'en suis sûr, est le porte-parole du Parti libéral en matière de transport. Je le félicite de l'excellent travail qu'il a accompli, avec d'autres collègues libéraux de cette Chambre et de l'autre endroit, relativement à ce projet de loi.

Je veux d'abord exprimer notre appui à l'égard de cette mesure législative. Il est nécessaire d'adopter des règles sur l'importation des véhicules automobiles qui seront profitables aux Canadiens sans porter préjudice au commerce, et aussi sans causer d'inconvénients graves au Canada.

Nous savons évidemment qu'à l'heure actuelle, et en particulier depuis le 1er janvier 1993, il est possible d'importer des États-Unis, du moins en théorie, n'importe quel véhicule automobile, peu importe qu'il soit neuf ou non. Avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'importation des véhicules automobiles qui dataient de moins de quinze ans était en fait interdite au Canada. Quant aux véhicules de plus de quinze ans, ceux-ci étaient considérés comme des antiquités et pouvaient être achetés à l'étranger et importés, à condition d'acquitter les droits et taxes applicables.

Ces dernières années, avec l'adoption de règles sur la sécurité des véhicules à moteur sur des aspects tels que les émissions dans l'atmosphère, il est devenu évident que les modèles plus récents, même si leur importation est autorisée en vertu de l'accord de libre-échange, risquaient d'avoir d'autres problèmes à la frontière. Par exemple, un grand nombre d'automobiles américaines n'ont pas de compteur kilométrique. D'autre part, les règles sont différentes dans les deux pays en ce qui a trait aux dispositifs de protection pour enfants. Par conséquent, il est devenu difficile pour les personnes qui importent un véhicule de savoir si le véhicule qu'elles ont acheté peut satisfaire à ces nouvelles règles.

Maintenant, avec la marque nationale de sécurité et avec l'adoption du projet de loi S-8, nous aurons au moins mis en place un cadre qui rendra cela possible.

Évidemment, nous tenons encore—et je dis cela au nom de mes collègues—à nous assurer que les voitures qui arrivent au Canada, qu'elles soient neuves ou d'occasion, soient le plus vertes possible, et je ne veux pas parler de la couleur du tableau de bord ni de leur carrosserie. Je veux dire que les normes relatives aux émissions doivent être suffisamment strictes pour nous garantir l'environnement le plus sain possible.

Il y a aussi un article du projet de loi qui établit un système réglementaire de points relatifs aux émissions. Ce système permet à une entreprise qui a produit beaucoup de véhicules conformes aux normes d'accumuler des points et de les échanger contre la permission de

produire, de temps en temps, des véhicules qui ne sont pas tout à fait conformes aux normes.

Ce n'est pas une si mauvaise idée, à condition que ces règles soient resserrées progressivement afin que, même si une entreprise vend quelques véhicules qui ne sont pas tout à fait conformes aux normes, l'objectif global soit de produire de plus en plus de véhicules qui sont sans danger pour l'environnement. Tant que cela demeure non seulement l'objectif global mais l'objectif principal de ce qui est permis dans le projet de loi, l'idée est acceptable.

• (1545)

C'est sur cela que je vais terminer mes remarques. Je pourrais peut-être ajouter ceci parce que nous allons parler des véhicules automobiles. Le point que je veux soulever ne concerne pas la sécurité automobile, mais bien la vente au détail des véhicules automobiles au Canada.

En tant que membre du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale, je m'inquiète depuis longtemps du fait que les détaillants ou peut-être les intermédiaires enlèvent l'étiquette indiquant le prix avant que le véhicule soit mis en vente.

Le problème, c'est que ce sont les gens qui vendent le véhicule qui communiquent le prix de détail au consommateur. Celui-ci n'a aucun moyen de vérifier si l'information est vraie et si le rabais qu'il obtient est bien de 2 000 $ et non pas simplement de 10 $.

Il est très difficile d'obtenir ces renseignements au Canada. Il y a de plus en plus d'autos à vendre. J'ai souvent remarqué que quelqu'un avait enlevé, au moyen d'une lame de rasoir, la partie du collant concernant non pas la description du véhicule automobile, mais le prix.

Il y a quelques années, j'ai pu poser des questions à un fabricant d'automobiles qui comparaissait devant le Comité de la consommation et des affaires commerciales. Je lui ai demandé pourquoi les concessionnaires agissaient ainsi au Canada. Aux États-Unis, il est en effet illégal de toucher à ces collants avant que l'automobile ne soit achetée.

Il m'a dit que les concessionnaires voulaient probablement nettoyer le pare-brise, tout simplement. Je lui ai demandé s'il ne trouvait pas curieux que les concessionnaires nettoient la partie du pare-brise qui mesure environ un pouce et demi de largeur, justement celle où le prix est indiqué, mais pas celle où est apposé le collant donnant la description du véhicule.

C'était un peu trop difficile à avaler. J'ai dit au témoin qu'il devrait, en s'adressant aux membres du comité, faire comme s'il avait prêté serment. Bref, je lui ai dit que je ne le croyais pas.

Je veux porter cette question à l'attention de la Chambre. Le commerce, dans l'industrie automobile, est de plus en plus transfrontalier et, que cela nous plaise ou non, cette pratique existe. À mon avis, il est important de nous assurer que les consommateurs de ce côté-ci de la frontière obtiennent les mêmes protections que ceux de l'autre côté. Actuellement, le lendemain de sa fabrication, une automobile peut se vendre relativement facilement de l'autre côté de la frontière.

Il est important que nos consommateurs bénéficient des mêmes avantages que ceux qui habitent au sud de notre pays. J'ai pensé que c'était une bonne occasion de soulever cette question à la Chambre. Il se peut que des fabricants d'automobiles suivent nos travaux cet après-midi. J'espère que, à l'avenir, lorsqu'ils nettoieront les pare-brise, ils n'enlèveront pas la partie du collant qui mesure un pouce et demi de largeur et sur laquelle est inscrite le prix.

Tous les acheteurs pourraient, dans l'avenir, voir le prix de détail suggéré par le fabricant. Ils pourraient alors comparer celui-ci avec le rabais que le concessionnaire dit leur accorder. Ils pourraient savoir si l'aubaine ou l'économie dont le concessionnaire prétend leur faire profiter existe bel et bien.

En terminant, je remercie encore une fois le député d'Ottawa-Sud et ses autres collègues de leur excellent travail lors de l'étude en comité de ce projet de loi et des autres étapes précédentes.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat en troisième lecture sur le projet de loi S-8, Loi sur la sécurité automobile.

Je fais partie du Comité permanent des transports qui a été chargé d'examiner cette mesure législative que la Chambre avait renvoyée à notre comité. Nous avons pensé qu'il serait peut-être bon d'entendre un ou deux témoignages sur des aspects précis du projet de loi, comme les nouvelles règles d'importation de véhicules, les points relatifs aux émissions et la codification. J'ai été

étonné de voir tant de gens venir nous parler des épaves de véhicules qui sont importées et du commerce interprovincial de telles épaves, ce qui ajoutait foi à la préoccupation que j'avais formulée, lors du débat en deuxième lecture, et qui se fondait sur des recherches que l'association du commerce des produits automobiles de Thunder Bay avait effectuées pour me faire prendre conscience du problème.

• (1550)

Je voudrais consacrer le temps de parole qui m'est accordé aujourd'hui à examiner cet aspect du projet de loi. Le gouvernement et les fonctionnaires se sont montrés sincèrement désireux d'aider le comité à trouver des moyens appropriés pour répondre aux préoccupations exprimées dans le cadre d'une loi fédérale. Il y a, de toute évidence, des questions qui dépassent la compétence du gouvernement fédéral. Une fois que le véhicule a été fabriqué et vendu à son premier usager, il devient alors la responsabilité des provinces. C'est d'ailleurs l'un des dilemmes auxquels nous avons été confrontés: comment faire, dans un projet de loi fédéral, pour réaliser une chose qui nous tenait vraiment à coeur en dépit des obstacles bien réels qui s'y opposaient?

La solution réside en partie, je crois, dans les règlements qui seront adoptés en application du projet de loi et qui sont les outils appropriés pour garantir non seulement que les véhicules importés au Canada comme véhicules d'occasion répondent aux normes de sécurité prescrites—ce qui est clair dans le projet de loi—mais aussi que leur structure est solide.

Le comité a donc présenté des amendements au projet de loi. On s'est alors demandé si un projet de loi présenté par l'autre endroit pourrait être modifié facilement à la Chambre des communes, parce qu'on savait très bien qu'il faudrait le renvoyer à l'autre endroit après l'avoir modifié. Mais il faut reconnaître que, grâce à la coopération des ministériels qui siégeaient au comité, cela n'a pas posé de problème. En fait, ce sont eux qui ont préparé l'amendement que je m'apprête à vous lire, en réponse à un certain nombre de préoccupations que des témoins et moi-même avions soulevées au comité. Cet amendement assure une plus grande souplesse, mais aussi une plus grande certitude du règlement. Je veux simplement le lire à la Chambre.

Le projet de loi doit être modifié en retranchant les lignes 18 à 29, à la page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

(2) Sauf disposition contraire prévue par règlement et par dérogation aux articles 5 ou 6, un véhicule vendu aux États-Unis et non conforme à l'une de leurs prescriptions peut être importé si l'importateur déclare, selon les modalités réglementaires, que, avant sa présentation pour immatriculation sous le régime des lois d'une province, le véhicule sera rendu conforme à la prescription et sera attesté, selon les modalités réglementaires, conforme par la personne qui peut être désignée à ces fins par règlement, [. . .]

La deuxième partie de l'amendement prévoit l'ajout, après la ligne 40, à la page 5, du texte suivant:

(4) un véhicule qui est importé au Canada doit se conformer à la norme prescrite pour la catégorie équivalente de véhicules non importés, ou être rendu conforme à cette norme avant sa présentation pour immatriculation sous le régime des lois d'une province.

Cela peut sembler compliqué, mais ce que le comité a voulu faire, essentiellement, en appuyant ces amendements à l'unanimité, c'est de préciser clairement qu'il doit y avoir un processus à suivre, qu'on ne peut pas simplement se présenter à la frontière canado-américaine et promettre de faire réparer la voiture. Il ne suffit pas d'espérer que ce soit vrai. Le gouvernement reconnaît qu'il faut avoir une certaine garantie à cet égard.

Comme les députés le savent bien, normalement, nous ne voyons pas le règlement quand nous débattons d'un projet de loi. Je pense d'ailleurs que c'est parfois un problème. Il faut s'assurer que le règlement aura vraiment l'effet escompté. Mais, dans le cas présent, monsieur le Président, nous avons obtenu un engagement de la part des fonctionnaires du ministère visé. Ils viendront au Comité des transports nous présenter le règlement sur l'importation des automobiles avant qu'il soit mis en oeuvre, pour connaître nos réactions.

• (1555)

Ils sont même allés plus loin. Ils nous ont déjà donné un aperçu des grandes lignes du règlement et celles-ci correspondent d'assez près à un grand nombre des témoignages entendus par le comité.

Je voudrais donner à la Chambre un aperçu de ces grandes lignes.

En vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, les règlements sur la sécurité et les émissions applicables aux véhicules importés seront administrés par Transports Canada.

Transports Canada créera un réseau d'émetteurs enregistrés de certificats qui sera sous la surveillance d'un registraire national. Ce réseau pourrait être relié aux

réseaux de fabricants et de vendeurs ou être indépendant et placé sous la surveillance d'un tiers contractuel pour Transports Canada, ou il pourrait s'agir d'une combinaison de ces deux formules.

Nous avions donné l'exemple de la personne de Red Lake qui ramène un véhicule de l'étranger en demandant si cette personne devrait se rendre à Thunder Bay, à Dryden ou à Kenora où il y a un vendeur autorisé ou si elle pourrait faire faire ce travail à Red Lake et le faire certifier par un service autorisé ou désigné. Nous examinerons cet aspect lorsque la réglementation nous sera présentée.

Une liste des véhicules qu'il serait possible d'importer des États-Unis sera publiée tous les trimestres. La plupart des véhicules y seront mentionnés, à l'exception des véhicules américains ne satisfaisant pas aux normes canadiennes applicables au matériel de retenue des passagers et des véhicules spéciaux comme les limousines et les véhicules récréatifs dont aucun document n'établit la conformité aux normes américaines ou canadiennes.

L'entrée au Canada exigera: a) une preuve de conformité aux normes américaines, soit une étiquette de conformité ou une lettre du fabricant; b) une attestation de conformité à certaines normes précises, par exemple, sur les systèmes de retenue des passagers; c) tous les documents exigés par Transports Canada, y compris une description du véhicule et un engagement sous serment à apporter au véhicule les modifications nécessaires pour le rendre conforme aux normes canadiennes.

De plus, puisque très peu de Canadiens savent que s'ils désirent importer un véhicule américain au Canada, ils doivent donner un préavis de 72 heures aux autorités américaines, nous avons soulevé cette question. On nous a dit que très peu, sinon pas du tout, de gens le faisaient. Actuellement, les gens conduisent leur auto jusqu'à la frontière canadienne—on sait qu'il n'est pas nécessaire de s'arrêter aux douanes américaines—et les formalités commencent du côté canadien.

Nous avons demandées aux fonctionnaires d'examiner ce point particulier pour voir s'il est possible d'exiger d'un importateur qu'il fasse la preuve qu'il s'est conformé aux lois américaines. C'est un moyen de régler le problème des vols et celui relatif aux véhicules considérés comme pertes totales parce que, dans un certain nombre d'États, on peut trouver un historique de ce véhicule. Cela permettrait aux autorités canadiennes de déterminer s'il convient que le véhicule soit importé ou, à tout le moins, quelles sont les réparations qu'il faut faire pour qu'il soit conforme aux normes canadiennes.

Je reviens maintenant à la liste provisoire des règlements possibles ou des grands principes. Les modifications sont apportées au véhicule par l'entreprise choisie par l'importateur ou par l'émetteur enregistré de certificats. Les avis de défectuosités sont traités par un représentant canadien du fabricant, sans frais, ou par un registraire national moyennant le paiement de droits.

Les modifications apportées au véhicule sont inspectées par un émetteur enregistré de certificats et les documents sont adressés au registraire national.

La copie des documents fournie à l'importateur comme preuve que le règlement a été respecté doit être produite pour que le véhicule soit immatriculé dans une province donnée.

Une autre question qui a été soulevée en comité concerne le cas de véhicules dont le châssis a été endommagé. Nous espérons que la réglementation comportera des dispositions exigeant l'inspection du véhicule par un mécanicien agréé pour voir si rien n'a été soudé à un endroit qui ne convient pas ou encore si le châssis a lui-même été soudé. Je veux revenir à cette question dans un instant.

Telle est la direction qu'entend prendre le ministère en ce qui concerne la réglementation. Les porte-parole du ministère ont dit qu'ils croyaient pouvoir revenir dans un mois environ pour présenter le libellé du règlement et voir s'il est conforme ou non ce que nous avons entendu.

J'en viens maintenant à la question des véhicules bon à envoyer à la casse. À ce sujet, le projet de loi permet en partie au gouvernement fédéral d'examiner ces véhicules qui arrivent à la frontière canado-américaine. Selon le droit constitutionnel canadien, il nous est réellement difficile de faire quoi que ce soit sur le plan interne. D'après les témoignages qu'ont présentés au comité des fonctionnaires du ministère, un comité du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé tente d'élaborer un protocole national de sorte que, lorsqu'un véhicule accidenté arrive à la frontière, nous enregistrions ce renseignement et le transmettions à toutes les provinces afin qu'elles le sachent. C'est le deuxième aspect de la question.

• (1600)

Il y a un comité national composé de représentants de chaque province et du gouvernement fédéral qui tente d'examiner la question.

D'après quelques-uns des témoignages qui nous ont été présentés par écrit, ce groupe-ci n'a pas pu comparaître; il s'agit de l'Automotive Retailers Association de la Colombie-Britannique, dont le mémoire a été appuyé par la National Automotive Trades Association of Canada. Cette dernière association, qui regroupe des associations régionales et provinciales qui représentent l'industrie des détaillants du service automobile, dit, entre autres: «Notre membre de la Colombie-Britannique vous a fait parvenir un mémoire qui représente l'opinion de tous nos membres au Canada. Nous désirons donc vous informer que la NATA souscrit entièrement au mémoire qu'a présenté l'ARA, l'Automotive Retailers Association de la Colombie-Britannique. Il exprime notre opinion à tous.»

Je voudrais lire la partie qui traite de ce qu'on appelle les «pertes totales remises à neuf». Elle s'intitule «La nature du problème».

Les compagnies d'assurances qualifient de «perte totale» les véhicules accidentés dont le coût estimé de réparation dépasse la valeur du véhicule ou est supérieur à la valeur du véhicule réduite de la valeur à la casse. Par conséquent, l'expression «perte totale» ne signifie pas nécessairement que l'on se trouve devant une épave irrécupérable. . . ou un tas de ferraille! Fréquemment, il s'agit d'un bon véhicule, récent, ayant peu roulé, mais ayant subi des dommages si importants que l'assureur estime que la réparation ne serait pas économique. Convenablement reconstruits, ces véhicules peuvent assurer un transport adéquat et représenter une bonne affaire.

Les compagnies d'assurance vendent les «pertes totales» aux catégories suivantes de clients:

a) recycleurs ou casseurs autorisés et fournisseurs de pièces d'occasion, qui démontent les voitures et vendent les pièces en bon état aux carrossiers ou autres entreprises, ainsi qu'aux particuliers.

b) carrossiers autorisés et reconstructeurs professionnels.

Et c'est un alinéa important.

c) particuliers. . . qui sont souvent des reconstructeurs amateurs.

Les véhicules vendus à des carrossiers ou des reconstructeurs sont réparés et, dans la plupart des cas, remis sur la route. Beaucoup sont reconstruits par des techniciens qualifiés utilisant des techniques et du matériel modernes. De ce fait, ces véhicules peuvent de nouveau être considérés comme des moyens de transport sûrs et économiques.

Cependant, beaucoup d'autres «pertes totales» sont reconstruites de façon dangereuse—pour usage privé ou revente—par des particuliers ou des mécaniciens amateurs. . . qui peuvent ne pas être compétents, ignorer les techniques nécessaires et ne pas utiliser les outils et le matériel adéquats. Dans ces cas-là, les châssis peuvent être soudés à des endroits non sécuritaires, par exemple au niveau des portes ou des caissons de torsion, ce qui signifie que l'on augmente la rigidité dans les zones où, justement, le constructeur a prévu un certain degré de souplesse. Autre exemple, les pièces de direction ou de suspension, les barres ou les fusées qui sont tordues et qui devraient être remplacées sont chauffées et martelées pour être redressées. Il en résulte une recristallisation et une fatigue de métal. . . qui peut conduire à une rupture. Ainsi les fusées en acier moulé qui ont été chauffées peuvent se désagréger au choc! La qualité de ce type de réparations pourrait souvent être qualifiée d'épouvantable!

On a parlé aussi de l'étendue du problème et on demande pour la forme:

Est-ce que ces exemples de mauvais travail sont simplement des incidents isolés? Quelle gravité ces réparations mal faites peuvent-elles avoir? Pourquoi prête-t-on maintenant tant d'attention à ce problème?

Ces questions ont une réponse commune: la nouvelle technologie qui est utilisée dans la fabrication des automobiles actuelles.

Lorsque le prix du pétrole a augmenté au début des années 1970, les fabricants d'automobiles se sont hâtés de produire des automobiles plus petites et plus économiques. Les ingénieurs ont mis au point de nouveaux modèles qui avaient une traction avant, des composants structuraux en acier faiblement allié à haute résistance et une construction monocoque.

L'automobile d'aujourd'hui est complètement différente de celles qu'on trouvait sur nos routes il n'y a même que dix ans!

Ce sont celles, je pense, que nous avons tous bricolées dans notre cour arrière pour essayer de les garder en état de marche.

Nous ne voyons plus la berline classique avec un châssis et des panneaux de tôle forte en feuilles. Les voitures d'aujourdhui ont une construction monocoque, pas de châssis au sens traditionnel du terme, mais des feuilles de tôle bien plus légères. Sur les voitures monocoques, les feuilles de tôle sont fixées sur le faux châssis et celui-ci constitue la monocoque avec les feuilles de tôle. Cela assure la solidité structurelle du véhicule.

Les tolérances sont plus étroitement définies. Les réparateurs doivent maintenant respecter des tolérances qui sont des fractions de millimètre. . .ce qui laisse une marge d'erreur bien faible!

De nombreux ateliers de carrosserie ont fait de grands investissements pour s'équiper de machines de mesure et de traction hautement perfectionnées qui leur permettent de réparer les véhicules aux tolérances définies par les fabricants. L'usage très répandu d'acier faiblement allié à haute résistance a nécessité l'utilisation de matériel de soudage MIG pour que ces composants vitaux ne soient pas endommagés par l'opération de soudage.

Malheureusement, la plupart des mécaniciens amateurs ne possèdent ni le matériel ni la formation nécessaires pour réparer correctement les véhicules monocoques d'aujourd'hui. Quand on n'utilise pas les bonnes techniques ni les bons procédés pour réparer ces automobiles très perfectionnées, il en résulte souvent un véhicule qu'on pourrait considérer comme potentiellement dangereux.

• (1605)

Nous en avons vu certains exemples. L'un des témoins a présenté au comité une bande vidéo de 60 minutes tournée dans différents points de vente au États-Unis, chez des marchands de voitures d'occasion où des gens achetaient des voitures qui étaient, en fait, une combinaison de deux voitures. On avait pris des voitures qui avaient été envoyées à la ferraille et on avait soudé l'avant de l'une à l'arrière d'une autre. Ces véhicules présentaient un véritable danger. Les vendeurs ne disaient pas aux clients qu'il s'agissait de voitures recyclées. En fait, on montrait sur la bande vidéo que ces gens disaient que ces voitures n'avaient jamais été éraflées et qu'elles avaient leur peinture d'origine. En réalité, elles avaient été plus qu'éraflées et plus que repeintes. Elles avaient été complètement refaites, par la combinaison de l'avant d'une voiture et de l'arrière d'une autre. C'est ce genre de voitures qui nous inquiète.

Je peux affirmer, d'après les témoignages que nous avons entendus, que tous les membres du comité, peu importe leur parti, étaient très inquiets de voir ce qui se passait. Ils étaient aussi déçus de voir qu'en tant que Parlement fédéral, nous ne puissions pas faire grand-chose que c'était vraiment à nos homologues des provinces et des territoires de prendre les mesures législatives nécessaires.

Le Québec a pris des mesures à cet égard. Quand on se rend au bureau d'immatriculation du Québec pour faire immatriculer un véhicule d'occasion, il faut produire la preuve photographique que ce véhicule a subi une inspection complète de sa structure sur un redresseur de châssis. C'est un matériel que l'on trouve dans un atelier de carrosserie. Le responsable, au bureau d'immatriculation, sait ainsi que le véhicule a été inspecté par un mécanicien compétent qui comprend l'intégrité structurale du véhicule et qui peut indiquer si ce véhicule a effectivement été recyclé.

Il faudrait que cette méthode soit adoptée dans tout le pays. J'encourage le ministre des Transports à pousser ses collègues provinciaux, par l'intermédiaire du comité du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, à faire exactement cela et à vraiment accélérer les choses. Le comité va se réunir bientôt, d'ici un à deux mois, afin d'accélérer les choses et de mettre au point une norme nationale.

En ces années de protection de l'environnement, on a certes vu le gouvernement fédéral adopter une politique après avoir consulté les gouvernements provinciaux, puis ceux-ci ont fait une loi.

Il importe que nous fassions cela et que tous les députés fédéraux communiquent avec le ministre des Transports de leurs provinces respectives afin de les amener à collaborer.

Enfin, et je sais que je n'ai qu'une minute, il y a un certain nombre d'autres secteurs où le gouvernement fédéral peut donner l'exemple, même s'il n'a pas légalement la compétence d'agir. Il pourrait par exemple créer une banque nationale de données que toutes les provinces pourraient alimenter avec leurs données d'enregistrement de véhicules et que pourraient consulter facilement tous les corps de police.

Il faut collaborer avec les provinces pour faire en sorte que soient entretenus les mécanismes de lutte contre la pollution qui sont intégrés aux voitures, car, au palier fédéral, on peut seulement décider de la qualité de départ. On n'a pas la compétence voulue pour s'assurer que ces mécanismes sont réparés et entretenus. Cela relève des provinces. Il nous faut établir une norme nationale afin d'imiter fondamentalement ce qu'a fait la Colombie-Britannique en matière de lutte contre la pollution de l'air et d'inspections obligatoires, je crois, de l'équipement de lutte contre la pollution.

Il reste beaucoup à accomplir. Mais je félicite mes collègues du comité et je félicite le gouvernement d'avoir bien voulu faire quelque chose dans ce domaine.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

• (1610)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-92 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais annoncer à la Chambre que nous n'avons pas pu nous entendre, conformément aux dispositions des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement, sur l'attribution de temps pour l'étude, aux étapes du rapport et de la troisième lecture, du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la

Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis que, à la prochaine séance, je proposerai une motion attribuant un certain nombre de jours ou d'heures pour chacune des étapes du rapport et de la troisième lecture.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, je me rappelle seulement que, lorsque que le député était le leader à la Chambre, nous nous entendions toujours à ce sujet. J'ignore ce qui s'est passé entre-temps.

* * *

LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES TITULAIRES D'UNE CHARGE PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du premier ministre) propose: Que le projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois.

Comme le savent les députés, ce projet de loi est en fait la réponse du gouvernement au rapport que lui a remis en juin le Comité mixte sur les conflits d'intérêts. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par les membres du Sénat et de la Chambre qui y ont travaillé. Dans une grande mesure, ce projet de loi reflète cette unanimité.

Chacun d'entre nous comprend l'importance de la tâche qui nous attend non seulement en raison des effets directs qu'aura cette mesure législative sur nos vies de parlementaires mais également à cause de ses répercussions sur le fonctionnement des gouvernements parlementaires du Canada.

La raison principale pour laquelle nous, les parlementaires, avons brigué les suffrages de nos concitoyens c'est pour les représenter ici et servir leurs intérêts de façon à ce que se réalisent pleinement leurs désirs et leurs espoirs, ceux de leurs enfants et, j'ajouterai, de leurs petits-enfants.

Il est triste de dire qu'il est devenu à la mode et par trop courant de critiquer et de mettre en doute les motifs des politiciens. Malheureusement, il y a toujours des gens qui abusent de leur charge publique pour leur profit personnel et qui se montrent indignes de la confiance placée en eux lors de leur élection ou de leur nomination à une charge publique. C'est à juste titre que ces individus sont la cible des critiques et de la censure du public.

Il nous est néanmoins tous très pénible de travailler dans un climat où le moindre geste que nous faisons dans l'exercice de nos fonctions de parlementaires est soumis à l'examen le plus minutieux, soupçonnés que nous sommes d'avoir commis des malversations ou d'être sur le point d'en commettre; nous ne pouvons rien faire sans être accusés de cacher quelque chose. C'est la raison de cette mesure législative.

• (1615)

Le problème des conflits d'intérêts existe depuis toujours; il est né avec la démocratie elle-même et il est éternel. La Rome et la Grèce antiques ont connu des difficultés de cette nature. Ces problèmes durent depuis des siècles. Malgré la pérennité du problème, nous devons néanmoins tenter de le résoudre.

S'ils veulent être efficaces, les chefs politiques doivent avoir, et méritent d'avoir, la confiance du peuple qu'ils représentent. Cette confiance ne doit pas être accordée à la légère et ne peut naître que dans un système politique où règnent la franchise et l'obligation de rendre des comptes.

Dans un tel système, tous les intervenants doivent connaître et comprendre les règles du jeu, lesquelles doivent être aussi franches et directes que possible. Pour illustrer cet argument, je ferai appel à une analogie que les Canadiens vont bien comprendre.

Les règles sur les conflits d'intérêts devraient être semblables à celles du football. Celui ou celle qui se lance dans la vie publique cherche à atteindre la ligne des buts et à la traverser à la fin de sa carrière. Le but visé est de remplir ses fonctions entièrement, efficacement et de manière responsable et de terminer sa carrière honora-

blement, sans être impliqué dans des conflits d'intérêts, sans qu'aucun doute ne vienne assombrir ses motifs et ses intentions, sans perdre sa réputation ni celle de ses collègues.

Malheureusement, au cours des années, le jeu est devenu beaucoup plus complexe et les critères sont sans cesse modifiés. Nous constatons souvent que même si notre travail est de représenter les Canadiens de manière responsable, nous sommes attaqués lorsque nous assumons nos responsabilités. En notre qualité de parlementaires, nous sommes très occupés, nos tâches et exigences sont nombreuses. Dans ces conditions, il devient souvent difficile de rester au courant et de tenir compte de toutes les possibilités d'une situation donnée, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Toutefois, nous comprenons tous qu'il faut demeurer vigilants afin de connaître et comprendre les règles qui nous aident à éviter les conflits d'intérêts et à ne pas dépasser les limites permises. Nous devons toujours agir de façon scrupuleuse car les sanctions sont très coûteuses. La perte de sa réputation constitue à elle seule une raison très convaincante d'éviter les situations où notre conduite en tant que représentants publics pourrait être remise en question.

Les parlementaires ont appris à connaître cette réalité, et en particulier ce que le public canadien tolère et ne tolère pas chez ses représentants publics.

Les règles de la vie politique sont devenues pour nous tous plus évidentes et plus réelles grâce aux leçons que nous avons tirées de nos erreurs.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à rendre ces règles encore plus limpides et à fournir à tous les députés, sénateurs, ministres et secrétaires parlementaires des mécanismes qui les aideront à garder leurs affaires personnelles en ordre et à éviter ainsi qu'elles n'entrent en conflit avec leurs responsabilités publiques.

Le gouvernement est conscient que le projet de loi qui est proposé n'est pas parfait et que le Parlement a une responsabilité importante de l'examiner soigneusement et de déterminer si des améliorations sont nécessaires.

Le gouvernement s'en réjouit parce qu'il souhaite plus que tout que le Parlement étudie le problème sous tous ses angles, et qu'il adopte le plus tôt possible une loi sur cette question d'intérêt public très importante.

Avant que nous entamions ce travail, je voudrais décrire brièvement les principaux articles du projet de loi et en expliquer l'importance.

Nous savons que les Canadiens attendent des parlementaires, à juste titre, qu'ils adoptent un code d'éthique très exigeant. L'objectif principal du projet de loi est d'obtenir la confiance du public. Ce qui illustre notamment cet engagement, ce sont les obligations des parlementaires, des ministres et des secrétaires parlementaires, énumérées dans les articles sur l'objet, dans les deux parties du projet de loi. Je tiens à dire à ce stade-ci que, contrairement au rapport du comité parlementaire, le projet de loi est divisé en deux parties. La première partie vise les ministres et les secrétaires parlementaires et les nominations par décret notamment de hauts fonctionnaires et de sous-ministres, effectuées par le Cabinet. Aux termes de cette partie du projet de loi, les intéressés rendent des comptes à une commission qui elle-même fait rapport au premier ministre. La raison en est bien simple: les hauts fonctionnaires, les secrétaires parlementaires et les ministres relèvent tous de lui. Il doit s'assurer que leur conduite est au-dessus de tout reproche. Il peut s'appuyer pour ce faire sur une commission qui ne s'occupera pas, par contre, des actions des parlementaires, des sénateurs et des simples députés.

• (1620)

Ces derniers feront rapport à un jurisconsulte. Ils lui signaleront leurs activités et c'est lui qui s'occupera des conflits d'intérêts, tranchera et fera rapport au Président. Les jurisconsultes relèvent de la compétence du Président qui fait rapport au Parlement. La commission relève directement du premier ministre.

Les deux parties de la loi se ressemblent à bien des égards. Dans les deux cas, les normes aux termes desquelles les gens sont jugés sont fondamentalement les mêmes. Il y a des règles qui régissent la conduite des parlementaires dans les deux Chambres. Dans les deux parties du projet de loi, on précise clairement qu'aucun parlementaire ne peut favoriser ses intérêts personnels ou ceux de son conjoint ou des personnes à sa charge grâce à des renseignements qui ne sont pas accessibles au grand public ni user de son influence à titre de parlementaire pour obtenir un gain ou un avantage personnel.

Dans les deux parties du projet de loi, il y a des règles sur la divulgation des dons et des avantages personnels attachés à l'exercice des fonctions de députés, de sénateurs, de ministres et de secrétaires parlementaires et, bien entendu, en ce qui concerne toutes les autres per-

sonnes également visées par le projet de loi qui doivent rendre des comptes à la commission.

Tous les députés, ministres et secrétaires parlementaires doivent respecter certaines exigences fondamentales: divulguer leurs intérêts privés et ceux de leurs conjoints et des personnes à charge au jurisconsulte dans le cas des députés et des sénateurs et à la Commission des conflits d'intérêts dans le cas des secrétaires parlementaires et des ministres; établir, en collaboration avec le jurisconsulte ou la commission, un régime personnel tenant compte de leurs responsabilités d'organiser leurs actifs de façon à éviter tout conflit; et enfin, préparer un état des renseignements personnels réclamés par le jurisconsulte ou la commission décrivant leurs intérêts et ceux de leurs conjoints et de leurs personnes à charge, qui sont pertinents.

Ces règles traduisent la réalité politique selon laquelle tout parlementaire, sénateur, ministre ou secrétaire parlementaire peut donner l'impression d'être impliqué dans un conflit d'intérêts, ou d'y être réellement. Le projet de loi décrit donc complètement le code de conduite des parlementaires et des titulaires de charge publique; grâce à cette mesure, les Canadiens pourront faire confiance à tous leurs représentants.

Je devrais néanmoins faire remarquer qu'en vertu de ce projet de loi, les ministres et les secrétaires parlementaires devront répondre à des exigences plus rigoureuses en raison des postes qu'ils occupent. Le gouvernement admet que le risque de conflits d'intérêts est plus grand dans le cas des ministres et des secrétaires parlementaires que dans celui des simples députés et des sénateurs.

En conséquence, ceux qui détiennent ces postes seront tenus de révéler leurs intérêts privés et, lorsque la Commission le juge nécessaire, de faire une déclaration publique conformément à des normes plus strictes que celles qui régissent les députés et les sénateurs.

De plus, les ministres et les secrétaires parlementaires ne pourront pas se livrer à des activités salariées, commerciales ou professionnelles en sus de leurs responsabilités officielles. Les ministres et les secrétaires parlementaires ne pourront accepter aucune autre rétribution.

Enfin, des règles précises s'appliquent après que les ministres et les secrétaires parlementaires ont cessé d'exercer leur charge, mais elles ne visent pas, bien sûr, les autres parlementaires.

• (1625)

Ces diverses exigences imposées aux ministres et aux secrétaires parlementaires reflètent la réalité politique; en effet, ils exercent de plus lourdes responsabilités et pourraient avoir des occasions d'user de leur influence, ce qui n'est pas le cas des simples députés et des sénateurs.

Je voudrais en profiter pour m'arrêter à un autre aspect de ce projet de loi, qui, à juste titre, a soulevé des inquiétudes dans le passé. En effet, la mesure exige que le conjoint et les personnes à la charge des députés et des ministres soient assujettis aux mêmes exigences concernant la divulgation de leurs intérêts privés ainsi que les cadeaux, les avantages personnels et l'hospitalité qu'ils reçoivent.

Le gouvernement ne considère pas les conjoints comme de simples appendices. Il estime que la communication au jurisconsulte ou à la commission des renseignements requis sur les intérêts privés du conjoint peuvent avoir la même importance que ceux requis en ce qui concerne le titulaire d'une charge publique.

On reconnaît le fait que le mariage est une association économique, que mari et femme ont mutuellement un intérêt pécuniaire direct dans leurs affaires financières.

Je tiens à dire cependant que cette question a été l'une des principales qu'a examinées le comité. Dans le cas des députés et des sénateurs, les intérêts privés d'un conjoint seront communiqués au jurisconsulte par le député ou le sénateur. Dans le cas des ministres ou des secrétaires parlementaires, dont le degré de responsabilité est plus élevé, le conjoint ne sera pas tenu de remplir quoi que ce soit car personne n'est tenu d'accepter un portefeuille ou de devenir secrétaire parlementaire. Un conjoint sera tenu de divulguer ces renseignements à la commission. Homme ou femme, le conjoint n'est pas tenu de divulguer ces renseignements au député, mais, dans ce cas, il doit les communiquer à la commission.

C'est une question difficile et très irritante. Le comité mixte a tenu un certain nombre de séances et entendu un certain nombre d'instances à ce sujet. Je pense que le comité va réexaminer la question mais, à mon avis, il va probablement constater que cette façon de faire est réaliste.

Il est bien qu'un député communique au jurisconsulte les renseignements concernant ses intérêts privés ou ceux de son conjoint. Par contre, il est important qu'un ministre ou un secrétaire parlementaire fasse une déclaration distincte.

En étendant les dispositions de ce projet de loi, le gouvernement veut protéger autant que possible la vie privée des conjoints et des personnes à charge. Dans une société où les conjoints ont de plus en plus des carrières distinctes et indépendantes, il est important que ce projet de loi sur les conflits d'intérêts protège l'indépendance des conjoints.

Nous devrons peut-être réexaminer cette mesure législative. À mon avis, le régime proposé dans le projet de loi est très valable. C'est pour cela que le gouvernement l'a proposé.

Fondamentalement, le but de ce projet de loi est de faire en sorte que le jurisconsulte et la commission établissent un juste milieu entre la déclaration dans l'intérêt public et le droit du ministre ou du député à la confidentialité et à la protection contre la déclaration publique inutile. Après tout, il n'est pas nécessaire que les gens sachent si un député détient 100 ou 1 000 actions de la société Bell, dans la mesure où sa participation n'est pas déterminante, importante ou majoritaire. En l'occurrence, il est question d'un très petit nombre d'actions. Le comité qui a fait rapport estime qu'il suffit de dire que la participation de quelqu'un est minoritaire.

C'est à la commission et au jurisconsulte qu'il appartiendra de déterminer ce qui sera déclaré publiquement. Cette déclaration publique sera mise à la disposition de ceux qui veulent vraiment en prendre connaissance.

• (1630)

L'idée, c'est que, grâce à la commission et au jurisconsulte, la population aura l'assurance que les députés, les ministres, les secrétaires parlementaires et les sénateurs ne cachent rien, qu'ils n'essaient pas de se construire un petit nid douillet en taisant certaines choses. Grâce à la déclaration publique, on pourra vraiment empêcher les conflits d'intérêts.

Mes observations sont relativement succinctes, aujourd'hui. Je crois que nous pouvons adopter ce projet de loi. Sauf erreur, un comité sera chargé d'en faire l'étude en consultation avec le Sénat. À mon avis, il est important que la Chambre adopte cette mesure le plus rapidement possible, afin que le comité puisse commencer son étude.

Ce n'est un secret pour personne que l'actuelle législature tire à sa fin. À mon avis, il est absolument essentiel que ce projet de loi soit adopté avant la prochaine législature. Nous devons donc aller de l'avant. Aussi, je vais céder la parole à d'autres orateurs qui veulent parler de cette question, et nous pourrons peut-être en terminer aujourd'hui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: la députée de New Westminster—Burnaby—la violence faite aux femmes; le député de Notre-Dame-de-Grâce—les bureaux d'immigration; la députée de Halifax—l'exposé économique; le député de Thunder Bay—Atikokan—les travaux publics; le député de Cap-Breton—Richmond-Est—le désastre de la mine Westray.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

À titre de porte-parole de l'opposition officielle pour les opérations du gouvernement, je rappelle que nous attendons ce projet de loi depuis très longtemps. J'aurais souhaité que ce débat se tienne bien avant aujourd'hui, mais je suis heureux que nous l'ayons enfin aujourd'hui.

Mes collègues et moi n'avons aucunement l'intention de retarder l'étude du projet de loi. Nous voulons qu'il soit renvoyé au comité le plus tôt possible, et nous tenons à collaborer parce que la question nous semble importante.

Je suis de ceux qui croient que l'adoption de projets de loi n'est pas tout ce qui compte dans notre travail de législateurs. Il est aussi très important que les députés jouissent de la confiance des Canadiens.

[*Français*]

L'honorable chef de l'opposition, dans un discours il y a plus d'un an, ici même à Ottawa, au Centre des congrès, lorsqu'il m'a demandé de préparer un rapport sur la moralité publique, nous disait comment il était fier le jour de son élection à titre de parlementaire. Il nous parlait encore davantage de la fierté de son père qui avait vu ce fils, le 18e de ses 19 enfants, être élu député à la Chambre des communes, de ce grand honneur, de cette fierté qu'éprouvait le père du député de Beauséjour.

Le député de Beauséjour se posait la question suivante: Est-ce que mon père, aujourd'hui, aurait le même niveau de fierté compte tenu des débats des dernières années? Il en était alors arrivé à la conclusion que, malheureusement, tel ne serait probablement pas le cas mais qu'il était important de redonner la fierté de jadis dans nos institutions parlementaires. C'est ce que disait le chef de l'opposition et je partage son opinion.

• (1635)

[*Traduction*]

Un ancien premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré il y a quelques années qu'il n'y avait pas de plus grand honneur pour un Canadien que d'être choisi par ses concitoyens pour siéger au plus haut tribunal du pays, le Parlement du Canada. Comme il avait raison.

Lorsque j'ai été élu, le 4 septembre 1984, ce fut pour moi un grand jour. Environ une semaine plus tard, lorsque je me suis présenté au Parlement, j'ai emprunté l'entrée principale, celle qui se trouve sous la tour de la paix. Cela avait pour moi valeur de symbole, car, comme vous le savez peut-être, j'ai déjà été membre du personnel du Parlement. J'ignore si c'est toujours le cas—je devrais pourtant le savoir—mais une des entrées était interdite aux membres du personnel, l'entrée principale, située sous la tour de la paix.

Ainsi donc, le lendemain de mon élection, ce fut un grand honneur pour moi que d'entrer dans l'édifice en passant par cette entrée, et de franchir le seuil du Parlement en qualité de député.

Malgré certains des événements qui se sont produits ces dernières années, j'éprouve encore ce sentiment à l'égard de notre noble institution. Devenir député était peut-être dans mon cas un rêve d'enfant. Il est ironique de penser que je suis entré dans cet édifice pour la première fois non pas comme député mais comme aide-serveur au restaurant parlementaire. J'ai gravi un certain nombre d'échelons, puis j'ai été élu à une charge municipale et ensuite à l'assemblée législative ontarienne, et j'ai bien sûr démissionné de mon poste ici, lorsque j'ai été élu à Queen's Park.

Je suis revenu en 1984 pour siéger comme député dans ce même édifice où j'avais autrefois travaillé comme aide-serveur au restaurant parlementaire. Cela ajoute peut-être davantage à la fierté que je ressens à l'égard de ce grand honneur que m'ont fait les électeurs de la belle circonscription de Glengarry—Prescott-Russell.

Il est important que nous fassions tous, collectivement et individuellement, tout en notre pouvoir pour restaurer la confiance en l'institution parlementaire. Je ne rappellerai pas tous les événements qui se sont produits, car je ne pense pas que ce soit aujourd'hui le moment de tenir un discours sectaire. Je le fais déjà assez souvent quand je dois remplir mon rôle et interroger le gouvernement sur divers sujets.

Nous devrions plutôt nous unir aujourd'hui pour veiller à faire tout le nécessaire pour modifier nos règles, bien sûr, mais à veiller également à ce que ceux qui seront élus à la prochaine législature et ceux qui sont ici maintenant et qui continueront de siéger lors de la prochaine législature déploient tous leurs efforts pour restaurer l'intégrité au Parlement. Voilà la première prémisse. Voilà la raison d'être de tout cet exercice.

Nous voici saisis du projet de loi C-116. Comment en sommes-nous arrivés à étudier un projet de loi sur les conflits d'intérêts? Vous vous en rappellerez, monsieur le Président, nous avions un ensemble de règles intitulé Lignes directrices concernant les conflits d'intérêts.

[*Français*]

En 1985, le premier ministre a remplacé ces règles par un code de conflits d'intérêts. Et en 1987, malheureusement à cause de circonstances entourant la démission d'un ministre, le juge Parker avait recommandé, lui, que le Parlement se dote d'une loi. J'ai ici en main le rapport de la Commission Parker selon lequel M. Parker nous avait recommandé une loi régissant les conflits d'intérêts pour le Parlement canadien. Il avait fait, bien sûr, plusieurs autres recommandations et avait conclu que le ministre en question avait enfreint les règles à plusieurs reprises, quatorze, si ma mémoire m'est fidèle.

• (1640)

Mais aux fins de notre discussion d'aujourd'hui, il est important de noter que l'on part de ce point-là pour avoir une loi.

[*Traduction*]

En réalité, cette mesure législative est notre quatrième tentative en vue d'établir des règles régissant les conflits d'intérêts. Si je me rappelle bien, la première tentative était le projet de loi C-46, la deuxième, le projet de loi C-114, et la troisième, le projet de loi C-43.

Je dois dire, après coup—et c'est une remarque que je veux partager particulièrement avec le député de Mississauga-Sud—que je suis heureux que le projet de loi C-43 tel qu'il avait été rédigé à l'origine n'ait pas été adopté

parce que certaines des dispositions qu'il contenait étaient absolument ridicules. Franchement, je ne sais pas comment on en était arrivé à cela, mais il aurait tout simplement été impossible à appliquer. Je ne suis même pas certain qu'il nous aurait permis d'atteindre les objectifs que nous visions au départ. À certains égards, il était absurde tant il était strict alors que, à d'autres égards, il était tout à fait inefficace.

Notre comité a examiné la situation. Quand je dis notre comité, je veux parler du comité coprésidé par le député de Mississauga-Sud et le sénateur Stanbury. Il est très important pour vous, pour la Chambre et pour tous les Canadiens de savoir que, après de longues délibérations, nous avons produit un rapport unanime.

Cela ne veut pas dire que tout le contenu du rapport était ce qu'il y a de mieux ni ce que je désirais. La même remarque vaut pour le député de Mississauga-Sud ou le député d'Oshawa. Cela veut dire qu'il y avait certaines choses sur lesquelles nous étions d'accord à l'unanimité. C'est ce que ce rapport unanime veut dire.

Même si j'approuve ce projet de loi en général, je veux signaler certains points qui, je l'espère, seront modifiés à l'étape de l'étude en comité.

Tout d'abord, il y a une erreur dans le titre du projet de loi. Le titre abrégé de cette loi est Loi sur les conflits d'intérêts chez les titulaires d'une charge publique, alors que, évidemment, le député de Mississauga-Sud, le député d'Oshawa et moi-même ne sommes pas des titulaires d'une charge publique, mais bien des parlementaires. C'est là une erreur et on devrait donc corriger le titre du projet de loi pour y ajouter le mot «parlementaires».

Il y a certaines dispositions du projet de loi que j'aimerais qu'on modifie aussi légèrement. Ce projet de loi propose de réduire de deux ans à un an la période durant laquelle il est interdit aux anciens fonctionnaires et aux anciens titulaires de charge publique de faire du lobbying auprès du ministère où ils travaillaient. Je sais que les membres de notre comité ont adopté à l'unanimité une recommandation à ce sujet. Il reste cependant que nous proposons, dans le projet de loi, de réduire cette période à un an tout en conservant une disposition qui permettra au cabinet de réduire le délai encore plus, ce qui signifie qu'il pourrait disparaître complètement dans bien des cas.

Il faudrait décider si nous tenons à ce délai d'un an ferme, ce qui ne serait pas, à mon avis, la solution idéale. Il vaudrait mieux prévoir deux ans et certaines exceptions dans des circonstances exceptionnelles, comme c'est le cas actuellement. Nous y gagnerions en souplesse et nous aurions un délai qui serait important non seulement aux yeux de la population, mais également dans les faits.

Je voudrais dire quelques mots aux députés qui siègent au Bureau de régie interne et peut-être aussi à nos greffiers au Bureau qui, si je ne m'abuse, remplissent également les fonctions de greffiers auprès du Comité de régie interne.

• (1645)

Avant que notre comité n'entreprenne ses travaux, il serait important, en tant que parlementaires, de veiller à ce que les définitions utilisées dans le projet de loi correspondent à celles qu'emploie le Bureau de régie interne. Par exemple, la définition de conjoint donnée dans le projet de loi ne correspond pas tout à fait à la définition de conjoint qu'utilise le Bureau de régie interne lorsqu'il parle des avantages offerts, notamment, aux parlementaires.

Il faudrait faire l'impossible pour que les définitions soient uniformes dans le projet de loi C-116, notre Loi sur les conflits d'intérêts, et les règlements qu'appliquent la Chambre et peut-être même l'autre endroit.

Si c'était le cas, les membres du comité—celui-ci n'a pas encore été constitué officiellement, mais j'espère en faire partie—auraient ces définitions et pourraient les concilier de la meilleure façon possible afin d'avoir des mesures législatives applicables.

J'imagine que je vous ai officiellement annoncé que je souhaite voir le Bureau de régie interne agir de la sorte. Nos bons greffiers pourraient peut-être prendre note de cette suggestion et consulter le Président à ce sujet. Personnellement, j'aimerais bien avoir ce genre de renseignements, parce que cela m'aiderait dans mon travail en tant que membre de ce comité, dont j'espère faire partie.

Le projet de loi n'est pas tout à fait le même que celui qui faisait suite à notre rapport. Le député d'en face a précisé le changement principal. Comme nous le savons tous, les membres de notre comité avaient convenu qu'au lieu d'avoir des règles sur les conflits d'intérêts, qui seraient administrées par un fonctionnaire du Parlement appelé juriconsulte, quatre députés et sénateurs s'en chargeraient. Mais c'est pourtant ce qui est dans le projet de loi.

Par ailleurs, nous avions aussi convenu que d'autres règles, appliquées par le gouvernement, étaient nécessaires relativement aux nominations par décret.

Un autre groupe se trouve au milieu, à savoir les titulaires de charges publiques qui siègent au Parlement, c'est-à-dire les ministres et les secrétaires parlementai-

res. Que fait-on de ce groupe? Ces personnes pourraient être visées par l'une ou l'autre série de règles, puisqu'elles sont à la fois des titulaires de charges publiques et des parlementaires.

Les membres de notre comité ont estimé que ces personnes devraient être assujetties à l'autorité du fonctionnaire du Parlement. Avec son projet de loi, le gouvernement dit en fait qu'il veut que ces personnes fassent partie de l'autre catégorie. Comme je l'ai dit, je ne veux pas nécessairement défendre le principe, mais je suis préoccupé, notamment en ce qui a trait aux secrétaires parlementaires, dont un certain nombre sont actuellement présents ici.

Je vois notre collègue de Burlington qui, sauf erreur, est secrétaire parlementaire. Il comprendra qu'un secrétaire parlementaire risque de changer de poste plus souvent qu'un ministre. Lorsqu'une personne accepte un poste de secrétaire parlementaire, puis quitte ce poste pour en accepter un autre, et change ainsi plusieurs fois au cours d'une même législature, les règles qui s'appliquent à son cas seraient administrées par le jurisconsulte et la Commission des conflits d'intérêts. À la limite, son dossier pourrait se promener continuellement entre deux fonctionnaires.

Il pourrait presque arriver qu'un messager doive faire des allers et retours pour transporter les boîtes de dossiers entre les bureaux du fonctionnaire du Parlement, le jurisconsulte et de la commission, qui étudiera les possibilités de conflits d'intérêts pour les titulaires. Il y a là une disposition qui m'inquiète, parce que je me demande comment on fera pour l'appliquer.

Il y a autre chose qui m'inquiète. Comme nous aurons une commission et un jurisconsulte, qu'arrivera-t-il si quelqu'un est trouvé coupable d'une infraction? Disons qu'un ministre se voit infliger une peine quelconque par le premier ministre parce que la commission a déclaré qu'il avait contrevenu aux règles. Cela veut-il dire que le jurisconsulte ne peut pas faire d'enquête parallèle sur la même personne parce qu'en plus d'être ministre, cette personne est aussi un parlementaire?

Que fait-on dans un tel cas? Je n'en suis pas sûr. Ou bien le projet de loi ne décrit pas suffisamment ces circonstances, ou bien j'ai été mal renseigné. Je m'inquiète de ce qui pourrait se produire.

• (1650)

Le député de Mississauga-Sud conviendra avec moi qu'il y a certains points pouvant prêter à confusion. J'espère que les fonctionnaires du ministère de la Justice ou d'ailleurs, qui suivent le débat, en prendront note et nous donneront des explications lorsqu'ils se présenteront devant le comité, car nous ne voudrions pas que des gens—pardonnez-moi l'expression, mais je ne trouve pas mieux—subissent deux fois un procès pour le même délit, devant deux systèmes de justice différents.

Il y a aussi des imprécisions au sujet de ce qui arrive à un titulaire de charge publique qui se place en situation de conflit d'intérêts, mais dont le délit n'est découvert par le jurisconsulte que lorsqu'il n'est plus titulaire de sa charge.

J'ignore quels seront les rouages de la loi et je ne voudrais pas démolir le texte qui nous est soumis. Cependant, je voulais porter à l'attention de mes collègues certains sujets de préoccupation pour que nous puissions améliorer le projet de loi et le rendre le plus efficace possible.

Je voudrais aussi parler des déclarations des conjoints. Je donnerai ici un point de vue personnel. J'estime qu'il devrait être obligatoire pour les conjoints de simples députés et de ministres de s'enregistrer, mais ce n'est là que mon opinion personnelle et je n'irai pas plus loin là-dessus.

J'accepte ce qui a été décidé au sujet de l'obligation pour un parlementaire de déclarer les revenus et intérêts de son conjoint du mieux qu'il peut. Si les connaissances d'un député sont limitées, nous n'obtiendrons pas grand-chose. J'accepte ce qui a été décidé, mais c'est à contre-coeur.

Dans le cas d'un ministre, la déclaration est obligatoire. Il est impérieux que cela le soit. C'est important parce que nous sommes tous des députés. Qu'arrive-t-il si nous sommes assujettis à de nouvelles règles après avoir été élus ici comme députés? Dans le cas d'un ministre, la réponse est très simple, à mon avis. Au lendemain des prochaines élections, quand un nouveau gouvernement aura été élu—il va sans dire que je souhaite que ce gouvernement soit dirigé par le député qui représente actuellement la circonscription de Beauséjour, mais qui représentera d'ici peu celle de Shawinigan—et que le nouveau premier ministre téléphonera à l'un de mes collègues, le député de Saint-Léonard par exemple, pour lui offrir un ministère, j'espère que ce dernier pourra

demander un moment pour consulter son épouse et s'assurer qu'ils sont tous deux d'accord pour signer les déclarations de conflit d'intérêts. Si l'un des conjoints n'est pas d'accord, le député pourra alors répondre: «Désolé, chef. Ce sera pour la prochaine fois.» Si les deux acceptent d'être régis par ce code, alors qu'ils s'y conforment!

C'est pour cette raison que je trouve particulièrement important que les titulaires d'une charge publique soient assujettis à de telles règles. J'estime en effet, comme je le disais—mais je prêche peut-être dans le désert—qu'elles devraient s'appliquer à tous les députés ainsi qu'à tous les sénateurs, mais je ne m'étendrai pas sur ce sujet.

Si l'on veut que tout le monde puisse s'accommoder de ces règles, j'aurais une suggestion à faire: faites coïncider leur entrée en vigueur avec les prochaines élections. Ainsi, les députés à qui elles ne conviennent pas pourront toujours plier bagage et rentrer chez eux. Nous pouvons dire que nous n'en voulons pas ici, s'ils ne peuvent pas respecter ces règles. Ils ne peuvent pas dire qu'elles sont appliquées rétroactivement et qu'ils ne les connaissaient pas avant leur arrivée à la Chambre. Ceux et celles qui sont prêts à s'y conformer pourront se représenter et poser leur candidature. Et si vous êtes élus ici, avant d'être assermentés ou dans le délai prescrit, vous devrez remplir les déclarations appropriées pour que les Canadiens sachent que les députés se sont au moins engagés de bonne foi à respecter les règles.

Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois; en soi, le code régissant les conflits d'intérêt n'est pas garant d'une conduite exemplaire.

• (1655)

En tout premier lieu, il faut être bien intentionné. Je suis convaincu que la plupart d'entre nous le sont, mais j'espère que nous avons tous l'intention de respecter ces règles.

D'aucuns se demanderont s'il sera possible de recruter des candidats avec ces règles. Le juge Parker a répondu à cette question dans son rapport quand il a dit que le Centre for Responsive Politics aux États-Unis avait déjà fait une étude à ce sujet quelque temps auparavant.

Ce que le centre a découvert à l'époque, c'est qu'en réalité des règles plus strictes attirent de façon générale de meilleurs candidats parce que les gens savent qu'ils siégeront à un parlement ou à une assemblée législative dont les membres sont prêts, c'est du moins ce qu'ils affirment, à respecter les règles.

Le juge Parker a donc conclu qu'il ne serait pas plus difficile d'intéresser de bons candidats si les règles étaient plus strictes. À condition que les règles soient raisonnables, il se pourrait même que ce soit plus facile. Voici ce qu'on lit à la page 350 du rapport de la Commission Parker:

> J'ai trouvé particulièrement intéressant d'apprendre que les exigences relatives à la divulgation n'avaient pas découragé de bons candidats d'entrer en politique ou de se présenter à des fonctions officielles. Par exemple, dans une étude faite en 1985 auprès des membres de la Chambre des représentants et du Sénat aux États-Unis, le Centre for Responsive Politics n'a trouvé aucun cas où les dispositions de divulgation financière aient joué sur la décision des intéressés d'entrer dans la vie publique.

Cela étant dit, il ne s'ensuit pas qu'on puisse adopter toutes sortes de règlements déraisonnables. Je vois que le député d'Oshawa est présent aujourd'hui. Il a servi, comme moi, dans une autre assemblée législative, celle de l'Ontario.

Je sais qu'il a présidé un comité, après mon départ, qui s'est intéressé à une question touchant les intérêts financiers d'un certain ministre du cabinet. Lui et moi en avons parlé autrefois. Je ne prétends pas parler en son nom, mais je peux dire que participer à un tel comité n'était pas un cadeau. Je ne pense pas que le député d'Oshawa serait le premier à se porter volontaire pour faire partie d'un comité comme celui-là, après l'expérience qu'il a vécue.

Il est difficile de siéger à un comité chargé de réprimander un de ses pairs. Ce n'est pas quelque chose que les gens font de gaieté de coeur. Je pense que l'expérience du député d'Oshawa est plutôt unique à cet égard. Je surveillerai donc avec intérêt sa contribution à notre comité.

Il pourra nous faire part de ses réflexions, ayant déjà vécu cela, alors qu'il présidait ce comité de l'assemblée législative de l'Ontario.

Je voudrais prendre une ou deux minutes pour m'adresser à ceux qui ont dit que ce projet de loi sur les conflits d'intérêts était une version édulcorée. Je ne suis pas de cet avis. Ce n'est certainement pas une version édulcorée par rapport à ce que nous avons actuellement. En aucune façon. C'est aussi strict, et même beaucoup plus strict pour les députés. Le code actuel ne les vise même pas.

Certains disent: «C'est un C-43 pas mal édulcoré.» Certaines dispositions n'étaient peut-être pas logiques. Dans l'ensemble, ce n'est pas édulcoré. C'est ce que je prétends.

• (1700)

Je voudrais vous donner un exemple d'un article du projet de loi C-43. Je vous en parlerai du point de vue de mon expérience personnelle parce que, quand j'ai lu le projet de loi pour la première fois, cet article m'a frappé vivement. Le projet de loi C-43 indiquait que chaque fois que le conjoint d'un parlementaire recevait des honoraires, il fallait alors que le conjoint le signale au jurisconsulte. J'ai pensé à ma propre situation. Dans le travail de ma femme, elle ne touche pas un salaire, mais des honoraires, de sorte que chaque fois qu'elle reçoit un chèque elle devrait venir s'enregistrer. Elle est agent immobilier et en cette qualité elle touche des honoraires. Je crois comprendre que le même principe s'appliquerait à des avocats et peut-être aussi à bien d'autres professions. Dans le cas de personnes qui sont encore plus actives dans des entreprises privées, elles pourraient en fait s'enregistrer tous les jours.

À quoi cela servirait-il?

M. Gagliano: Ma femme est comptable.

M. Boudria: Vous voyez, mon collègue de Saint-Léonard dit que sa femme est comptable. Elle aurait été probablement l'une de ces personnes qui se seraient enregistrées tous les jours parce que chaque fois qu'on fait la déclaration d'impôt de quelqu'un, on reçoit des honoraires et non un salaire. Par conséquent, elle se serait constamment enregistrée.

Le projet de loi C-43 contenait de grosses erreurs et nous les avons rectifiées. Cela ne veut pas dire que nous avons affaibli le projet de loi. Cela signifie, j'espère, que nous avons corrigé certaines de ses erreurs. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'en contient pas. Nous découvrirons ses lacunes au comité. J'en suis certain et je l'espère. Si c'est le cas, nous aurons la possibilité de l'améliorer.

Bien que tout le monde ait les meilleures intentions du monde, je suis certain que ce projet de loi contiendra encore des erreurs après que nous l'aurons étudié. La prochaine législature pourra, espérons-le, les corriger au fil du temps. Nous devrions peut-être prévoir dans le projet de loi un examen après trois ans, comme c'est le cas pour la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Nous l'avons fait pour cette loi, ce qui nous a tous incités à réexaminer le projet de loi. Ce n'est pas une mauvaise idée et ceux d'entre nous qui, espérons-le, examineront ce projet de loi en comité devraient songer à cette possibilité.

Je voudrais terminer mes observations en remerciant mes collègues qui ont siégé au comité qui a rédigé le rapport sur le projet de loi C-43. Je voudrais également indiquer que le député de Saint-Denis prendra la parole sous peu. Il a apporté une contribution immense car, bien sûr, s'il n'est pas le doyen des députés, il arrive bon deuxième. C'est lui qui, après un autre député, est le plus ancien à la Chambre. Il possède plus d'expérience que bon nombre d'entre nous, même si naturellement il est toujours très jeune. Il sera fier de lire dans le hansard ce que je viens de dire à son sujet. Le député de Saint-Denis est à la Chambre depuis très longtemps et sa contribution à l'étude en comité a été fort impressionnante. À mon avis, elle continuera de l'être. De nombreux députés et de nombreuses personnes qui siègent à l'autre endroit ont fait d'excellentes contributions à l'étude en comité.

Pour conclure, je voudrais également remercier le député de Beauséjour d'avoir rendu cette question importante pour notre parti. J'estime qu'il est important pour nous de concilier les intérêts des députés avec la confiance que nous avons dans cette institution. Je remercie le député de Beauséjour, le chef du Parti libéral, d'avoir fait de cette question une priorité pour lui. Je remercie également le député de Cap-Breton—Richmond-Est, qui est le leader à la Chambre et qui doit prendre de nombreuses décisions au sujet de nos interventions sur diverses questions. Je remercie aussi le whip, le député de Saint-Léonard, qui m'a autorisé à compter parmi les députés libéraux qui ont rédigé le rapport sur le projet de loi C-43. Je lui sais gré de m'avoir offert cette possibilité.

[*Français*]

Je conclus donc mes remarques en disant à tous les collègues de cette Chambre qu'il est important pour nous de ne pas faire en sorte que ce projet de loi meure au *Feuilleton* de la Chambre des communes. Je pense qu'on doit se faire un devoir non pas d'adopter cette loi à la course sans l'examiner, parce que c'est un projet de loi important, mais on doit se faire un devoir de l'examiner à fond immédiatement, dans les prochains jours, dans les prochaines semaines et de le rapporter à la Chambre avant l'ajournement parlementaire du mois de juin.

• (1705)

Je crois, comme d'autres, que lorsque le Parlement ajournera ses travaux au mois de juin pour les vacances d'été, dit-on, ce sera la fin de ce Parlement et qu'on ne siégera plus. Ce sera ensuite l'élection et je ne crois pas que nous reviendrons à l'automne. Donc, la plupart des parlementaires croient que le Parlement ne reviendra pas à l'automne et que nous irons en élections. Il est important pour nous tous d'adopter ce projet de loi pour que le prochain Parlement soit doté de cet outil qui s'avérera un outil valable pour les parlementaires.

Je conclus donc en répétant ce que je disais un peu plus tôt, à savoir que les bonnes règles ne font pas nécessairement le bon comportement. Ces règles sont, toutefois, un outil pour nous aider et bien sûr, plus important encore, ce sont là des outils pour redonner confiance au peuple canadien en cette grande institution parlementaire, le plus haut tribunal de notre pays, le Parlement du Canada.

[*Traduction*]

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que nous appuyons le principe de ce projet de loi. Nous avons discuté, de part et d'autre, de la rapidité avec laquelle il faudrait l'étudier. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il mérite d'être examiné attentivement par tous les députés de la Chambre, que cet examen ne devrait pas se faire de façon expéditive, qu'il ne devrait pas se faire en un jour, mais qu'il ne devrait pas non plus traîner inutilement.

Il faudrait y consacrer le temps nécessaire, c'est tout. Deux députés de notre parti prendront la parole, à l'étape de la deuxième lecture. Nous serions très heureux de passer ensuite à l'étape de l'étude en comité. Je pense, comme certains l'ont souligné, qu'il faudrait en avoir terminé avec ce projet de loi d'ici la fin de juin et le faire entrer en vigueur d'ici la fin des prochaines élections.

Pour commencer, je voudrais faire quelque chose que je ne fais jamais. Je voudrais remercier le député de Mississauga–Sud et le sénateur Stanbury, de l'autre endroit, de m'avoir fait retrouver confiance en ce processus et en son bon fonctionnement, moi qui fais de la politique depuis un certain temps déjà, mais qui siège depuis peu à la Chambre.

J'ai été quelque peu surpris par ce que j'ai vu ici au cours de ma première année ou presque en tant que député. Ce qui m'a frappé, c'est qu'une grande partie des discussions qui se déroulent ici n'aboutissent pas à grand–chose et ne sont pas très utiles pour les Canadiens. En fait, elles ne riment à rien.

En faisant partie de ce comité mixte, j'ai retrouvé confiance en un renouvellement du processus parlementaire parce que ce comité se composait de membres de tous les partis politiques, des deux Chambres, qui faisaient ce que des parlements sont censés faire, à mon avis. On s'assoyait, on se penchait sur un problème et on cherchait à en déterminer la cause et à y trouver une solution raisonnable. Ce n'est pas toujours le cas au Parlement. Les parlements font parfois des sottises. Si vous regardez cet endroit à la télévision, vous constatez qu'il est quelquefois difficile d'expliquer ce qui se passe au juste, à tel ou tel moment.

Or, selon moi, l'ennui, c'est que, lorsque les gens regardent une période des questions à la télévision—et je suis le premier à le déplorer—, ils ne réussissent pas à voir le travail accompli par ce comité qui est, à proprement parler, ce que fait un Parlement.

La loi sur le conflit d'intérêts fait ressortir ce qu'il y a de meilleur et de pire chez les parlementaires. J'ignore pourquoi il en est ainsi. Mais, chez tous ceux qui ont tendance à être pompeux, on dirait que c'est ce qu'il y a de pire en eux qui ressort. Ils font de grands discours sur l'intégrité des titulaires de charges publiques et disent tout le bien qu'il faut penser des élus. Ils n'ont pas de défauts. Ils triment dur, font d'immenses sacrifices, et servir est pour eux un noble privilège.

Pour avoir, pendant vingt ans, gravi tous les échelons de la politique, je n'ajoute foi à aucune de ces belles paroles. Les politiques sont d'abord et avant des êtres humains; il y en a des bons et des mauvais, des intelligents et des idiots, des honnêtes et des malhonnêtes. Il y en a qui travaillent dur et d'autres qui ne méritent pas de toucher cinq cents pour ce qu'ils font pendant une journée de travail. Ce sont des gens au sens où l'étaient ceux qui ont créé le premier parlement à Runnymede. On avait alors intérêt à regarder où l'on marchait, car on était en plein champ. On y venait à cheval. D'après mon expérience, et je l'ai vérifié dans tous les parlements qu'il m'a été donné de voir, on a intérêt à faire attention de ne pas mettre les pieds dans les bouses de vaches, car il y en a encore. C'est ce dont il est question entre autres dans la loi sur les conflits d'intérêts.

• (1710)

Bien des gens s'imaginent que tout ce que nous avons à faire, c'est adopter un projet de loi comme celui–là et tous les problèmes sont résolus. Ceux d'entre nous qui sont en politique depuis un certain temps savent que la vérité est tout autre. Ainsi, ce projet de loi ne met pas fin à toute allégation d'actes criminels contre quelqu'un, ce qui ne devrait pas être le cas d'ailleurs. Si on est élu et qu'on viole la loi, il ne faut pas s'attendre à ce que quiconque nous témoigne de l'indulgence. On doit être traité devant les tribunaux du Canada comme n'importe quel autre citoyen. Ce projet de loi ne porte pas sur ce genre d'activité. Si quelqu'un vole ou commet un crime aux termes du Code criminel du Canada, il devrait être traité exactement de la même façon que tout autre citoyen canadien. Voilà la première chose qui doit être dite explicitement.

Un projet de loi sur les conflits d'intérêts peut tout au plus tenter de définir les zones grises de la politique. À quel moment quelqu'un a–t–il exercé une certaine influence indue? Comment cela s'est–il produit exacte-

ment? Il est presque impossible de répondre, évidemment. J'ai présidé un comité de l'assemblée législative de l'Ontario qui a étudié toutes les versions imaginables des lois sur les conflits d'intérêts, car il y en a toute une variété, et franchement, aucune version ne semblait être plus efficace que les autres.

Certaines juridictions examinées plaçaient l'accent sur la paperasserie en croyant, semble-t-il, que si quelqu'un remplit des caisses et des caisses de déclarations concernant ses comptes en banque et que sa famille fait de même, on réussira à prévenir les conflits d'intérêts. Je ne suis pas de cet avis.

D'autres juridictions préféraient toute l'intensité d'une enquête policière. Aux États-Unis, par exemple, il est fréquent de voir le FBI, la CIA et les autres organismes de ce genre faire des enquêtes sur le terrain. Autrement dit, si vous êtes accusé de quoi que ce soit ou si vous êtes nommé à un poste prestigieux aux États-Unis, c'est tout à fait normal que le FBI frappe à la porte de votre voisin pour lui demander quel genre de personne vous êtes. On recueille ces renseignements et on les classe, puis les dossiers sont parfois montrés à certains membres du Congrès, mais pas nécessairement à d'autres. Nous avons tous vu à la télévision certaines audiences où transparaissaient des démarches de ce genre. Leur système est-il préférable à ce qui est proposé ici? Je n'en suis pas sûr. Il est certainement plus onéreux, mais je ne suis pas convaincu qu'il soit meilleur.

On pourrait dire qu'une grande bureaucratie devrait être établie pour examiner les dossiers de tous les députés, de tous les secrétaires parlementaires et de tous les ministres. Je ne suis pas sûr que ce soit bien utile.

Ce que je sais, c'est qu'il s'est passé ici presque la même chose que dans tous les autres parlements. C'est à regret que les parlements et les assemblées législatives se résignent à faire ce genre de choses et cela, habituellement lorsque toute une série d'allégations sont faites contre les députés. Franchement, ce ne sont généralement pas les cas d'atteinte au Code criminel qui posent un problème, car alors les tribunaux s'en occupent et font leur travail comme d'habitude. Ce sont les zones grises de trafic d'influences, les cas où quelqu'un contribue à la prise d'une décision et risque d'en tirer prodit. Les allégations portées en Ontario ont amené l'adoption de la loi ontarienne. Je le sais pour avoir présidé l'un des comités qui ont examiné ces allégations de conflit d'intérêts.

Cela se résume à peu près à ceci. Un bon ami à moi était ministre des Ressources naturelles et, à ce titre, délivrait les permis de coupe aux entreprises d'exploitation forestière dans le nord de l'Ontario. Il se trouvait appartenir à une famille qui exploitait une entreprise de bois d'oeuvre à Kapuskasing, dans le nord de l'Ontario. Le premier jour, il s'est assis à côté de moi et il m'a dit ceci à l'oreille: «Mike, qu'étais-je censé faire? Ma famille exploite la seule entreprise de bois d'oeuvre du coin. Je suis ministre. Pourquoi ne délivrerais-je pas les permis? Cela ne me rapporte pas d'argent.» Le dernier jour des audiences, il m'a dit à peu près la même chose. Je ne crois pas qu'il ait appris quoi que ce soit de tout cela.

Dans un autre cas, une amie dont le mari avait emprunté de l'argent au gouvernement ontarien dirigeait le ministère qui administrait ces fonds. Elle ne voyait pas non plus qu'il y avait là matière à conflit d'intérêts.

Pour ma part—et je crois qu'il en est ainsi dans la plupart des ménages—si ma femme empruntait un million de dollars à mon insu, ce serait plus qu'une affaire de conflit d'intérêts. Si j'empruntais un million de dollars sans le dire à ma femme, cela susciterait toute une discussion autour de la table de cuisine des Breaugh. Tous les ménages ne voient pas les choses de la même façon. Un projet de loi sur les conflits d'intérêts doit viser, entre autres, à prendre en considération toutes les perceptions possibles de conflit d'intérêts et à les réglementer en conséquence. Dans bien des cas, la seule apparence de conflit d'intérêts est tout aussi importante qu'un conflit d'intérêts réel. Autrement dit, peu importe qu'une personne empoche indûment un million de dollars, il suffit que l'opinion publique croie que cela s'est produit pour qu'il y ait préjudice.

• (1715)

En effet, tous les députés subissent un préjudice lorsqu'il y a une allégation qu'un des leurs a reçu indûment un certain montant d'argent. Cette situation est injuste, nous le savons tous. Au cours des années, j'ai souvent eu des discussions intéressantes avec des collègues qui aiment faire des allégations de ce genre. Il me suffisait de leur dire que quelque chose n'allait pas pour qu'ils trouvent aussitôt la situation louche. En fin de compte, quelqu'un finissait par proposer d'étudier l'affaire afin de voir s'il ne serait pas possible de détruire la réputation d'une

personne. Je ne suis pas sûr que ce soit là un exercice utile pour qui que ce soit.

Si je suis en faveur d'une loi sur les conflits d'intérêts, c'est notamment parce que j'ai appris au cours de ma carrière que certaines mesures simples s'imposent. D'abord et avant tout, il doit y avoir une loi comme celle qui nous est proposée. À tort ou à raison, parfaite ou imparfaite, une loi a au moins l'avantage d'énoncer les règles auxquelles les parlementaires doivent se conformer.

Qu'importe les règles, les lignes directrices ou les conseillers, peu importe le niveau de raffinement d'une loi, pour moi l'important est qu'il y en ait une. Si l'on croit à quelque chose, il faut le mettre sur papier. À mon avis, cette loi devrait être présentée comme le sont les dispositions du projet de loi dont nous sommes saisis, et je choisis bien mes mots ici.

Si le gouvernement avait dit qu'un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat, après étude, avait rédigé le projet de loi qu'il nous présentait, je dirais que les députés seraient dans l'obligation de le lire, de le comprendre, de savoir de quoi il retourne et d'aller de l'avant avec ce dernier. C'est exactement comme ça qu'il faudrait procéder.

Mais ce n'est pas ainsi qu'est né ce projet de loi. Je tiens à faire cette distinction. Il s'inspire en partie du rapport du comité mixte et en partie d'autre chose, à savoir de la proposition du Cabinet connue sous le nom de projet de loi C-43 qui a été présenté, il y a quelque temps. C'est là que réside l'un des problèmes. L'aspect positif, c'est qu'on nous propose enfin une loi.

La deuxième chose, et je crois que la plupart des experts en la matière la recommanderait, c'est la communication de renseignements. Qu'est-ce que j'entends par communication de renseignements? C'est très délicat. Ce n'est pas aussi simple qu'on le croirait au premier abord. Il n'y a pas de façon polie de le dire. Les députés devraient tenir un registre public de leurs biens et de leurs intérêts. Je l'ai fait et d'autres députés ici l'ont fait en d'autres temps et lieux. Pour la plupart d'entre nous, ce n'est pas grave. Pour ceux d'entre nous pour qui ça l'est, il est probablement encore plus important qu'ils fassent une déclaration publique car ils ont plus de chances de se trouver dans des situations qui le justifieraient.

Malheureusement, mon expérience en Ontario a été la suivante. Nous avions insisté pour que tous les députés fassent une déclaration assez générale. La première année où ces déclarations furent rendues publiques, la presse en a fait des gorges chaudes. Les reportages n'étaient pas toujours exacts ni sensés; ils portaient parfois sur des sujets dont il ne valait pas la peine de parler, mais peu importe, la presse les faisait quand même. La déclaration publique des biens des politiciens ontariens était d'actualité. L'année suivante, il y a eu moins d'articles là-dessus et la troisième année, tout était rentré dans l'ordre.

Le but de l'exercice n'est pas de fournir de nouveaux sujets au *Toronto Sun* ou au *Ottawa Sun* pour leurs chroniques. Il devrait avoir pour objet de fournir au public un moyen de découvrir où des députés peuvent être en conflit d'intérêts. Cette question est un peu plus complexe qu'il n'y paraît.

Il y a toute la question du respect de la vie privée des députés et de leurs conjoints. Je prétends que les conjoints de députés, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, ne devraient absolument pas être assujettis aux règles fixées par la Chambre. Ils ont déjà commis une erreur fatale en décidant de faire leur vie avec un politique, et voilà maintenant qu'on voudrait rendre publiques toutes leurs transactions financières. C'est répréhensible, selon moi. Certains affirment que ce devrait être le cas, mais je ne vois pas pourquoi. Si on laisse le soin aux députés de déclarer les conflits d'intérêts possibles, je pense que ceux d'entre nous qui sont élus méritent de subir les conséquences possibles et je ne suis pas prêt à aller plus loin que cela.

• (1720)

Si je sais que ma conjointe a un conflit d'intérêts quelconque du fait qu'elle est mariée avec moi, même si elle est une sainte pour s'être mariée avec moi au départ et elle ne mérite pas d'être punie à nouveau, il m'incombe en tant que député élu de le divulger. Je pense qu'on va assez loin en l'occurrence, mais que la divulgation en question est importante.

La chose la plus importante et la plus difficile—et nous allons avoir tout un débat là-dessus—c'est d'établir un processus clair et direct pour règler les conflits. Ce n'est pas chose facile. Il ne s'agit pas de crouler sous la paperasserie ni d'établir une énorme bureaucratie. Il n'est pas question non plus de tromper le public.

Comme j'ai pu le constater dans les juridictions où cela fonctionne, il s'agit d'avoir recours fondamentalement à un système simple et direct n'exigant pas la participation d'un grand nombre de personnes; on donne des règles et des avis clairs et une personne précise dit aux députés ce

qu'ils peuvent faire ou pas. C'est aussi simple que cela. Le système doit faire cela de façon efficace.

Nous avons un système de justice pénale qui est censé s'occuper des accusations criminelles, ce qui est tout à fait équitable. Je suis d'accord là-dessus. Cependant, nous parlons de quelque chose de plutôt différent en l'occurrence.

Je sais que dans bien des pays, on retrouve, sous une forme ou une autre, ce que nous avons appelé dans le rapport du comité un jurisconsulte; et ce projet de loi réclame également l'établissement d'une commission. Permettez-moi de vous donner au moins mon interprétation de la chose.

Cette personne ne doit pas nécessairement être extrêmement avertie et savante, mais elle doit posséder une assez bonne dose de jugement et comprendre les attentes de la population à l'égard de ses représentants, en d'autres termes, elle doit savoir ce qui est bien, ce qui est mal et ce qui est raisonnable. C'est la caractéristique de ce poste, le personnel n'est pas nombreux et le processus n'est pas compliqué. En fait, selon mon expérience, c'est un processus assez direct.

J'en arrive ainsi au principal problème que je vois dans ce projet de loi. Je ne vais pas m'opposer à cette mesure, car je crois qu'elle peut donner de bons résultats, mais franchement, je ne m'y attends pas. J'y vois deux niveaux de consultation, deux ensembles de règles, avec une commission d'un côté et un jurisconsulte de l'autre. Or, je pense qu'en politique, il est toujours dangereux d'établir deux voies parallèles pour atteindre un objectif.

Il est possible que cela fonctionne. Le gouvernement canadien agira peut-être comme aucun autre dans le monde n'a pu le faire encore, en établissant deux bureaucraties sans qu'elles finissent par entrer en collision.

J'en doute néanmoins parce qu'en plus des dispositions du projet de loi, il y aura évidemment aussi des règlements, des interprétations des règlements, des avis et des notes de service aux députés et enfin des décisions, et lorsque les décisions à l'égard des députés varieront, nous aurons des ennuis. C'est le principal problème que j'entrevois avec ce projet de loi et c'est pourquoi je doute qu'il donne des résultats.

Je suis pourtant prêt à faire un essai. Comme tout le monde, je comprends qu'il y ait une différence entre un simple député, comme celui d'Oshawa, qui siège de ce côté, à peu près comme Perth, en Ontario, et les personnages importants qui sont juste en face et qui prennent toutes les décisions au Cabinet, et les personnages un peu moins importants que sont les secrétaires parlementaires.

Je n'accorde aucun contrat du gouvernement. Ce n'est pas moi qui dicte la politique nationale. Je ne désigne pas ceux qui auront tous les emplois. Ainsi, les risques que je me trouve en situation de conflit d'intérêts sont assez faibles. La situation est totalement différente pour les membres du Cabinet. Les secrétaires parlementaires exercent parfois moins d'influence que moi, mais toutes les assemblées législatives que je connais qui ont envisagé de légiférer sur la question des conflits d'intérêts admettent que certains occuperont des postes où ils seront plus susceptibles de se trouver en conflit d'intérêts que d'autres.

Ce projet de loi prévoit deux façons de procéder. Je pense qu'à un moment donné, cela entraînera inévitablement une contradiction pouvant causer un énorme problème.

Je termine rapidement en rappelant deux choses qui doivent être dites. Dans un rapport extrêmement détaillé, le juge Parker a dit ce qu'il pensait de la question. Un habitant de ma circonscription, Michael Starr, et un de ses collègues au Parlement, Mitchell Sharp, ont leur propre version de ce qui devrait être fait. Le comité mixte a également la sienne. Le gouvernement a maintenant présenté un projet de loi.

• (1725)

Peu importe ce qui arrive, il est préférable d'avoir une loi imparfaite que pas de loi du tout. J'appuie donc—quoique de façon hésitante parfois—ce projet de loi car je suis fermement convaincu que, peu importe les règles, tant qu'on les couche sur papier, on finira par s'y habituer et à nous en accomoder.

Il va être essentiel de les revoir régulièrement. Si quelqu'un se tire impunément d'une situation parce que la définition figurant dans ce projet de loi ne couvre pas tout à fait l'acte que l'on prétend qu'il a commis, alors toute la démarche est un échec. C'est l'une des raisons pour lesquelles, j'ai préconisé—et d'autres comme moi—au comité de donner une définition aussi générale que possible au conflit d'intérêts.

Ceux d'entre nous qui avons participé aux travaux du comité mixte avons l'obligation de dire ce que nous pensons de ce projet de loi. Personne ne veut en retarder l'étude. J'espère que le gouvernement a l'intention d'y donner suite et de l'adopter immédiatement. S'il comporte des lacunes, nous essaierons d'y remédier en comité.

J'espère que le gouvernement tiendra compte du point de vue des autres députés et verra s'il peut faire le même excellent travail que le comité mixte, à mon avis. Autrement dit, s'il peut non pas chercher à connaître l'opinion de chacun à ce sujet, mais s'ils peuvent trouver une solution pratique, qui fonctionne et qui nous aide à restaurer quelque peu la confiance. Je suis d'accord avec ce qu'ont dit d'autres députés. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'il existe un projet de loi magique qui amène le monde à changer d'avis sur cet endroit. Mais je crois qu'il est des choses que les députés peuvent faire et ce projet de loi en est une.

M. Don Blenkarn: Je pense que la Chambre adoptera la motion suivante:

Que, lorsqu'aucun député ne demandera à prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-116, le débat soit réputé ajourné;

Que, nonobstant tout article du Règlement, le mardi 30 mars 1993, la Chambre siège entre 13 heures et 14 heures pour la seule fin de poursuivre l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-116;

Que, à 13h55, au plus tard, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi soient mises aux voix sans débat ni amendement;

Que tout vote par appel nominal demandé soit différé à 17 heures le mardi 30 mars 1993.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Puis-je suggérer à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel de la Présidence? Entre-temps, nous tenterons de devancer le moment du débat sur la motion d'ajournement.

Je suspens donc les travaux jusqu'à l'appel de la Présidence.

(La séance est suspendue à 17 h 28.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 37.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES BUREAUX D'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question découle d'une politique que le gouvernement a annoncée récemment. Il s'agit de remplacer les entrevues personnelles sur les demandes d'immigration par l'envoi de formulaires complexes à des bureaux centraux et plus particulièrement à un nouveau bureau central à Végréville, en Alberta, qui doit ouvrir ses portes en avril 1994.

Cette proposition du gouvernement s'est déjà traduite par la fermeture de nombreux bureaux locaux de l'immigration qui étaient à la disposition de la clientèle de toutes les régions. Ils seront remplacés par des bureaux plus rares, plus éloignés, par exemple à Végréville, et comprenant moins de fonctionnaires.

Étant donné cette politique, j'ai demandé au ministre, le 24 février, pourquoi le gouvernement appliquait ce plan alors que les projets-pilotes s'étaient soldés par un échec et avaient montré que ce système serait extrêmement inefficace et encouragerait les abus.

• (1740)

Je suis informé par des fonctionnaires qui ont participé à certains de ces projets-pilotes que ce qui prenait habituellement trois ou quatres jours pour mener des entrevues face-à-face, obtenir un rendez-vous ou se présenter devant un agent d'immigration et examiner la demande d'immigration, en prend maintenant trois ou quatre semaines dans le cadre des projets-pilotes.

L'un des principaux problèmes tient au fait que bon nombre des demandeurs sont de langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Ils font des erreurs en remplissant ces formulaires. Les formulaires leur sont renvoyés. Ils les retournent ensuite au bureau centralisé, toujours par courrier. Très souvent, il faut beaucoup de temps avant que le problème ne soit réglé et que le formulaire soit traité à nouveau. Il s'agit, entre autres, de formulaires de demande de permis de travail, de demande de visa de visiteur, de demande d'immigration à titre de membre de la catégorie de la famille.

Tandis que ce nouveau système centralisé par correspondance rend les choses plus difficiles pour les réfugiés authentiques, il les facilite pour l'élément criminel car il

est plus facile pour ce dernier de falsifier des documents. Il n'a pas à affronter un agent d'immigration de l'autre côté de la table et il est plus facile de faire passer des documents contrefaits et falsifiés pour faire entrer des immigrants illégaux dans le pays.

Ce qui va arriver par suite de cette politique, c'est qu'une part de plus en plus lourde du fardeau retombera sur les bureaux des députés, les organismes, les ONG et les Églises, qui devront aider les immigrants à remplir ces formulaires complexes et les transmettre aux bureaux concernés. Dans bien des cas, les immigrants auront probablement recours à des avocats et à des consultants en immigration dont les services leur coûteront très cher.

Je demande encore une fois au gouvernement d'annuler ce projet qui est inefficace et encourage les abus ou à le reporter d'au moins un an, le temps qu'un comité parlementaire l'examine avec objectivité et voit s'il sert réellement l'intérêt supérieur du pays.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé une série d'initiatives visant à modifier la configuration du réseau de points de service en vue de l'exécution du programme d'immigration. Ces initiatives sont tout à fait conformes aux compressions budgétaires annoncées le 2 décembre 1992 par l'honorable Gilles Loiselle, président du Conseil du Trésor.

Étant donné les compressions budgétaires annoncées par les gouvernements à tous les niveaux, quel que soit le parti qu'ils représentent, les Canadiens comprennent qu'il devient de plus en plus nécessaire de gérer de façon plus judicieuse nos recettes fiscales limitées.

Le réseau restructuré de centres canadiens d'immigration offrira aux clients un service efficace, sans que cela coûte aussi cher aux contribuables. L'utilisation de la technologie au centre de traitement des cas qui doit ouvrir ses portes en avril 1994 et les formulaires à envoyer par la poste permettront au gouvernement d'économiser 6,5 millions de dollars.

Une partie des économies ainsi réalisées sera consacrée à l'application du programme d'immigration. Cela contribuera à en renforcer l'intégrité, ce que beaucoup de Canadiens réclament depuis longtemps.

Même si elle nous permet de réaliser des économies, notre stratégie assure un niveau élevé de service à la clientèle. Il existe actuellement 64 points de service, et 51 d'entre eux garderont du personnel à plein temps pour assurer une présence à ces endroits. Ce n'est pas une réduction du service, mais bien un raffinement de la structure qui permettra de maintenir une présence dans les petites localités là où c'est nécessaire, tout en déployant le gros de nos ressources dans les plus grands centres où la demande de service est élevée.

En conclusion, après deux ans de traitement des cas par courrier à Toronto, Montréal et Vancouver, des sondages révèlent que les clients sont satisfaits à 84 p. 100. Nous n'avons observé aucune augmentation des tentatives de représentation erronée ou de présentation de documents frauduleux par rapport aux cas qui sont traités en personne.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, en décembre dernier j'ai posé une question au ministre de l'Emploi relativement à certains changements à la Loi sur l'assurance-chômage.

D'une façon plus précise, je lui ai demandé d'énoncer des lignes directrices précises sur la façon de prouver l'existence d'un motif valable fondé sur le harcèlement sexuel. Il est vrai que le gouvernement a élargi la définition du motif valable et qu'il a donné au conseil arbitral des pouvoirs plus précis afin de protéger l'identité des victimes. Cette mesure est bonne mais, malheureusement, elle ne modifie pas la procédure pour ce qui est de prouver l'existence d'un motif valable, de sorte que la situation des femmes qui sont victimes de harcèlement sexuel n'a guère changé.

• (1745)

Il y a déjà un bon moment que le harcèlement sexuel est un motif valable pour quitter un emploi. Le problème est lié à l'établissement de la preuve. Comme je le mentionnais en décembre, j'ai été présidente du comité d'appel de l'assurance-chômage à Halifax durant sept ans. Je sais ce qu'il faut pour prouver l'existence d'un motif valable. La démarche est longue, laborieuse, parfois coûteuse et souvent humiliante pour les femmes qui sont victimes de harcèlement sexuel.

Le système n'aide pas ceux qui quittent volontairement leur emploi; il constitue plutôt un obstacle. Il suffit de téléphoner à l'employeur, qui va évidemment nier avoir harcelé sexuellement son employée. Une femme peut maintenant interjeter appel d'une décision au conseil arbitral. Toutefois, les données de l'Emploi et l'Immigration révèlent que le conseil ne renverse la décision originale prise par l'agent de l'Assurance-chômage que dans 0,4 p. 100 des cas.

Je suis heureuse de signaler que lorsque je présidais ce comité d'appel, celui-ci renversait 25 p. 100 des décisions rendues, mais c'est une époque révolue.

Pour comble, l'employeur n'est même pas tenu de comparaître devant le comité d'appel. Il ne peut être contraint de comparaître. Sa comparution à une audience distincte fait suite à une invitation qu'il peut évidemment refuser.

En vertu des anciennes règles, la plaignante pouvait encore toucher une partie de ses prestations d'assurance-chômage. Par contre, en vertu des nouvelles règles que le gouvernement a fait adopter à la hâte, comme c'est son habitude, cela ne sera plus possible et les femmes qui sont victimes de harcèlement sexuel perdront le droit de toucher toute prestation.

Permettez-moi de signaler à la Chambre et en particulier au ministre que je ne diffuse pas de fausses informations comme il dit, en soutenant que la nouvelle loi ne protégera pas plus les femmes que l'ancienne. J'imagine qu'une femme qui a la force, le courage et l'argent nécessaires peut toujours retenir les services d'un avocat et interjeter appel auprès de la Cour fédérale. Cependant, nous parlons ici de femmes qui, pour la plupart, gagnent 20 000 $ ou moins par année. Ce n'est pas le genre de clientes qui peuvent se permettent de retenir les services d'un avocat pour régler de telles affaires.

Permettez-moi de signaler au ministre que les femmes sont plus pauvres que les hommes. Selon le plus récent rapport de Statistique Canada sur le revenu des hommes et des femmes, celles-ci gagneraient en moyenne 30 p. 100 de moins que les hommes. Dois-je rappeler l'évidence qui s'impose? La différence de salaires entre les hommes et les femmes empêche les femmes d'entreprendre d'autres démarches lorsque leur demande de prestations d'assurance-chômage est rejetée.

Monsieur le Président, cette mesure législative est une honte.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances): Monsieur le Président, la députée sait que le gouvernement actuel est le premier à avoir inclus dans la Loi sur l'assurance-chômage le harcèlement sexuel parmi les motifs valables pour quitter un emploi. Cette modification à la loi était prévue dans le projet de loi C-21.

Je dois ajouter, monsieur le Président, que la députée est l'une des nombreux libéraux qui, le 25 octobre 1990, ont voté contre la modification que proposait le parti ministériel et qui incluait, dans la Loi sur l'assurance-chômage, le harcèlement sexuel parmi les motifs valables pour quitter un emploi.

La députée sait aussi que les employés des CEC ont depuis longtemps une excellente réputation lorsqu'il est question de traiter d'une manière juste et compatissante tous ceux qui demandent des prestations d'assurance-chômage, y compris ceux qui ont peut-être quitté leur emploi parce qu'ils étaient victimes de harcèlement sexuel.

Nous mettrons à profit le sens de la justice dont ont fait preuve les employés d'EIC, en leur donnant une formation pour les sensibiliser davantage à la question, en publiant des lignes directrices qui garantiront que le personnel continue d'accorder le bénéfice du doute au demandeur, et en adoptant des dispositions administratives permettant que les dossiers liés au harcèlement sexuel soient traités par des agents du même sexe que le demandeur et garantissant que tous les appels soient entendus à huis clos.

En présentant le projet de loi C-113, le gouvernement se montre équitable. Il est injuste que des Canadiens doivent payer des prestations d'assurance-chômage à ceux qui ont décidé, sans raison valable, de ne pas travailler. Cependant, s'il existe un motif valable, comme le harcèlement sexuel, il est certain que le demandeur touchera des prestations d'assurance-chômage. En présentant le projet de loi C-113, le gouvernement se montre aussi responsable. Il serait en effet irresponsable de laisser augmenter le déficit de l'assurance-chômage. Nous devons faire quelque chose à ce sujet.

Comme le gouvernement se montre juste et responsable en présentant le projet de loi C-113, j'exhorte la députée à appuyer cette mesure.

• (1750)

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai déjà posé une question au ministre des Travaux publics au sujet de ce que je ne saurais appeler autrement que mathématiques conservatrices ou, maintenant, les sept millions de dollars manquants.

Cette question découle du différend concernant le projet de construction d'un raccordement permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Les députés savent sans doute qu'à l'heure actuelle, l'Î.-P.-É. est desservie par la société Marine Atlantic. Il se trouve que la Constitution exige qu'un service de traversiers soit assuré, fait qui a d'ailleurs été confirmé par les tribunaux.

L'exploitation de Marine Atlantic est financée, d'une part, par les recettes des boîtes de péage, c'est-à-dire par les usagers des traversiers et, d'autre part, par une subvention de 23, 24 ou 25 millions de dollars par année provenant des contribuables canadiens. Cette somme correspond au manque à gagner entre les recettes et les coûts d'exploitation.

J'avais pris la parole à la Chambre pour demander au ministre des Travaux publics comment il se faisait, quand on sait qu'il n'en coûte que 23,5 à 24 millions de dollars par année aux contribuables canadiens pour subventionner le service de traversiers, que le gouvernement du Canada soit disposé à verser jusqu'à 42 millions de dollars

par année pour subventionner le propriétaire et l'exploitant d'un pont.

Le ministre a donné une réponse à la Chambre. Quand le projet de loi C-110 a été renvoyé à un comité, j'en ai reparlé au ministre. Il m'a répondu vaguement, laissant aux fonctionnaires de Transports Canada le soin de me fournir des précisions. C'est ici que ça devient intéressant. Le directeur général des politiques et programmes maritimes, M. André Pageot, en réponse à mes questions, a affirmé essentiellement que la somme de 7,7 millions de dollars était un chiffre de leur propre cru.

Cette somme n'est pas versée à Marine Atlantic pour qu'elle la garde en réserve afin de pouvoir rééquiper la flotte ou remplacer un traversier quand cela deviendra nécessaire. Non, le gouvernement du Canada ne verse pas cet argent dans un compte portant intérêt où Marine Atlantic pourrait, au besoin, puiser les 50 ou 60 millions de dollars qu'il lui faut pour acheter un nouveau navire. Non, il n'existe pas de tel compte. Cependant, cet argent sert à justifier une subvention de 42 millions de dollars aux propriétaires et aux exploitants d'un pont.

Nous ne nous sommes pas opposés au lien routier uniquement pour des raisons environnementales, même s'il s'agit là de raisons très importantes, et si, comme nous l'avons vu, la Cour fédérale a donné raison au Nouveau Parti démocratique et à l'organisme Friends of the Islands et a ordonné une nouvelle évaluation environnementale acceptable.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons vu le ministre de l'Environnement tourner autour de la question en refusant de dire qu'il y aurait une évaluation environnementale complète et acceptable. Il a éludé la question. Pour sa part, le ministre des Travaux publics refuse d'admettre que ce pont coûtera plus cher aux contribuables que le service de traversiers leur coûte actuellement et leur coûtera dans l'avenir.

Il faut mettre le gouvernement en face de ses responsabilités et nous continuerons de nous opposer à ce stupide gaspillage des deniers publics.

M. Ken James (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour répondre au député de Thunder Bay—Atikokan, disons qu'on a beaucoup parlé de la subvention annuelle qui serait versée au constructeur du pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Le député devrait savoir que cette subvention équivaut au coût futur du maintien du service de traversiers à Borden, prévu pour les 35 prochaines années et qui peut être évité.

Comme le député l'a mentionné, l'argent disponible totalise 42 millions de dollars, à la valeur de 1992. Cette somme de 42 millions englobe non seulement le coût estimatif de l'exploitation et de l'entretien de ces traversiers, mais aussi les frais d'investissement qu'il faudrait faire éventuellement pour remplacer ces navires qui valent une fortune—et ce coût augmente chaque année, comme le député le sait bien.

Mon collègue devrait aussi savoir que ce n'est pas Marine Atlantic qui devra assumer le coût de remplacement et que la subvention versée à cette société ne comprend pas ce coût.

• (1755)

De toute façon, quel que soit l'endroit d'où il faudra tirer l'argent, cela reste une très grosse dépense pour le gouvernement fédéral. C'est une dépense future dont il faut tenir compte quand on étudie la valeur de la subvention qui serait versée pour le lien routier.

Je remercie le député d'avoir posé la question.

LE DÉSASTRE DE LA MINE WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 1er décembre 1992, j'ai de nouveau fait part à la Chambre des préoccupations que j'avais en ce qui concerne la tragédie de la mine Westray qui est survenue en Nouvelle-Écosse.

À ce moment-là, j'ai à maintes reprises demandé au premier ministre et aux ministres de procéder à une enquête fédérale. Ils ont bien sûr refusé, en invoquant comme raison que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse allait le faire.

Le fait est que j'ai demandé la tenue d'une enquête fédérale sur le rôle du gouvernement fédéral dans cette affaire et, notamment, dans le financement accordé par ce dernier à la mine.

Nous savons maintenant, par suite de la divulgation de renseignements, que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a perdu 12 millions de dollars, que le gouvernement fédéral en a perdu plus de 80 millions, que 26 mineurs ont perdu la vie et que leurs familles, au moment où je parle, sont laissées dans l'ignorance la plus totale quant à ce qui est arrivé et à ce qu'il adviendra des accusations criminelles qui pourraient être portées.

C'est une tragédie d'envergure nationale et internationale. Ce que nous avons appris aujourd'hui, c'est que le gouvernement, aux termes de la loi sur l'accès à l'information, a mis à ma disposition un document paru en 1990 sur le financement de la mine de charbon de Westray. Ce document compte 18 pages, mais il est censuré.

Je rappelle à la Chambre qu'un ex-président américain a déjà eu un trou de 18 minutes dans une de ses bandes. Il y a un trou de 18 pages au sujet de la mine de charbon Westray. Il est grand temps que le secrétaire parlementaire d'en face et tous les membres du Cabinet révèlent aux habitants du comté de Pictou le contenu de ce document.

Nous avons aussi appris aujourd'hui que le gouvernement du Canada a supprimé sept pages de l'étude CANMET, à laquelle les ministres ont fait allusion à la Chambre, laissant entendre à l'opposition que cette étude était définitive. Le gouvernement nous cache donc maintenant 25 pages de renseignements importants.

Je veux demander au secrétaire parlementaire de fournir ces renseignements, de façon à ce que la lumière soit faite sur cette tragédie minière. Ne vous levez pas pour faire valoir l'argument selon lequel ces renseignements doivent être protégés pour des raisons de confidentialité. Vingt-six hommes sont morts, la Nouvelle-Écosse a perdu 12 millions de dollars et le gouvernement fédéral, 80 millions de dollars. Les Canadiens ont le droit de savoir qui le gouvernement essaie de protéger et pourquoi il cache ces renseignements aux contribuables et aux familles qui sont bouleversée depuis 12 mois.

Au nom de ces familles, je demande au secrétaire parlementaire d'en face de fournir les renseignements en question pour que les Canadiens sachent exactement ce qui s'est passé.

M. Ken James (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de Cap-Breton—Richmond-Est, qui, je le sais s'intéresse vraiment sincèrement à cette question.

Je sais que, sur certains points, je ne lui apprendrai rien. Je précise qu'en vertu de la Constitution, la réglementation des mines relève de la compétence provinciale. Comme il le sait, cette responsabilité s'applique à toutes les questions relatives aux mines, soit l'approbation ou la modification du plan de la mine et le contrôle des conditions d'exploitation, y compris les conditions d'hygiène et de sécurité. Les seules exceptions sont les mines de la société d'État Devco et les mines d'uranium.

À la suite de l'accident survenu à la mine de charbon Westray, dans le comté de Pictou, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a établi une commission d'enquête et lui a confié le mandat de déterminer la cause de l'explosion et d'étudier les incidents qui ont entraîné cette tragédie. Le gouvernement fédéral a coopéré avec la commission jusqu'à ce qu'elle soit déclarée inconstitutionnelle. L'appel interjeté par le syndicat des mineurs et par le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse a été agréé.

En janvier, la validité de l'enquête a été confirmée par la division des appels de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, même si les audiences publiques ont été retardées jusqu'à ce que les tribunaux se prononcent sur les accusations portées par la province et que l'enquête criminelle soit terminée.

Le député le sait sans doute, la province avait, au départ, porté 52 accusations en vertu de la loi provinciale sur l'hygiène et la sécurité du travail. En décembre, 34 de ces accusations ont été abandonnées pour éviter de compromettre le procès au criminel.

Récemment, le 4 mars, les 18 accusations restantes ont été abandonnées pour la même raison. Dès que la GRC aura terminé son enquête et que les tribunaux auront rendu leur décision dans les causes découlant des accusations formulées à l'issue de cette enquête, la commission sera libre de recommencer ses audiences sur l'accident et ses causes.

Pour sa part, le gouvernement fédéral continuera de coopérer avec la commission d'enquête créée par la Nouvelle-Écosse pour examiner les événements qui ont conduit à l'accident de la mine de charbon Westray.

Il serait impossible de faire plus sans empiéter sur la compétence de la province.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 1.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DES INUVIALUIT DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR 1991-1992

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel pour 1991-1992 de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE PROJET DE LOI C-102

RAPPORT DE COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter plusieurs pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Compte tenu du fait que l'assurance-maladie universelle est un principe de notre identité canadienne, les réductions imposées récemment aux soins de santé minent le principe de l'universalité au Canada.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre les mesures qui s'imposent pour constitutionnaliser l'obligation pour le gouvernement de fournir des soins médicaux et hospitaliers gratuits à tous les citoyens.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, des pétitionnaires de ma circonscription de la province du Manitoba indiquent que les pensions d'aujourd'hui ne reflètent pas adéquatement ce dont ont besoin les aînés. Ils indiquent que le présent système est inadéquat et qu'un nombre accablant d'aînés vivent au seuil ou sous le seuil de la pauvreté. Ils demandent donc au gouvernement de revoir ses politiques dans ce domaine.

LES COMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans cette deuxième pétition, les pétitionnaires prient le Parlement de s'assurer que des mesures soient prises par le CRTC afin que le langage inapproprié et la violence à la radio et à la télévision soient diminués et même enrayés.

Ils indiquent que ces actes de violence vont souvent à l'encontre de ce qu'essaient de faire nos familles. De plus, ils soulignent qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un langage inadéquat ou des actes de violence afin d'informer les gens.

Affaires courantes

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai également une pétition venant de personnes qui demandent que les livres et autres publications soient exempts de la TPS. Elles font remarquer que depuis la Confédération, il n'y a jamais eu de taxe de ce genre et qu'elle va à l'encontre de certains objectifs du gouvernement concernant l'accroissement de la productivité et de la compétitivité.

Les pétitionnaires estiment que cette taxe est contraire au principe fondamental de la démocratie qu'est l'instruction des citoyens.

• (1015)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions au nom d'un certain nombre d'habitants de Colombie-Britannique, et plus particulièrement de la partie continentale de la province.

Ces personnes sont d'avis que le projet d'accord de libre-échange nord-américain exige des concessions commerciales supplémentaires du Canada et que s'il devient réalité, il empêchera encore davantage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada d'aider l'industrie canadienne à conserver les ressources naturelles de ce pays pour les Canadiens et de faire progresser les programmes sociaux visant les autochtones.

Ils demandent à la Chambre des communes de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'avoir recours à la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de présenter deux groupes de pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première pétition affirme que l'accord proposé de libre-échange nord-américain aura pour effet d'exiger du Canada des concessions commerciales plus importantes.

Les pétitionnaires font remarquer que les prochains gouvernements canadiens ne pourront pas réinstaurer un programme de médicaments génériques au Canada; ils demandent à la Chambre de rejeter l'accord de libre-échange nord-américain et de mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): La deuxième pétition est signée par un grand nombre d'habitants de la circonscription de Surrey-Nord.

Elle fait valoir qu'étant donné la fermeture des bureaux d'immigration de Surrey et de New Westminster, les gens devront se rendre à Vancouver pour obtenir des services. Elle mentionne aussi que ces fermetures signifient la disparition d'emplois à New Westminster et à Surrey et la diminution des services, malgré des recettes de 4 millions de dollars l'année dernière dans ces bureaux.

Les pétitionnaires demandent au ministre et au gouvernement de revenir sur cette décision et de maintenir ces deux bureaux ouverts.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je voudrais savoir ce qu'il en est d'une question inscrite en mon nom au *Feuilleton* depuis le 10 décembre 1992. Je demande dans cette question combien de contrats le gouvernement a passés au Manitoba et aux États-Unis depuis un certain nombre d'années.

Je rappelle simplement à la Chambre que ma question est inscrite depuis cent jours. On se rappellera peut-être que j'avais, à une autre occasion, posé une question concernant la taxe sur les produits et services, à laquelle je n'ai obtenu réponse que bien au-delà d'un an plus tard.

Aussi, j'ai très hâte d'obtenir une réponse à ma question, qui porte sur le nombre de contrats passés, par année, au Manitoba et aux États-Unis.

M. le Président: Le député a fait valoir son point de vue et je suis certain que les personnes compétentes en prendront dûment note. Je remercie le député.

Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1020)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-92 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 449)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Browes	Casey
Chadwick	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Danis
Darling	de Cotret
Dick	Dobbie
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Halliday
Hawkes	Hockin
Hogue	Horner
Horning	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Jourdenais	Kempling
Landry	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—105

CONTRE

Députés

Allmand	Angus
Arseneault	Baker
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Breaugh	Butland
Caccia	Campbell (South West Nova)
Clancy	Crawford
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Ferguson
Flis	Fontana
Fulton	Gaffney
Gagliano	Grey (Beaver River)
Heap	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Keyes	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	Maheu
Manley	Marleau
McCurdy	Milliken
Mills	Nault
Peterson	Phinney

Initiatives ministérielles

Pickard	Prud'homme
Rideout	Riis
Rodriguez	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Volpe
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—59	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1105)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 mars, du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'être en mesure d'intervenir au sujet de ce projet de loi aujourd'hui.

On s'inquiète de plus en plus dans tout le pays du manque d'équité de notre régime fiscal. Ces dernières années, les gouvernements libéral et conservateur ont prévu tout un train de mesures et d'échappatoires fiscales qui rendent le régime fiscal inéquitable pour les Canadiens de tout le pays.

Une bonne partie des mesures fiscales présentées depuis 15 ou 20 ans ont entraîné un changement extrêmement marqué dans la répartition du fardeau fiscal au profit des sociétés et au détriment des particuliers. À une époque, le fardeau fiscal au Canada était partagé également entre les sociétés et les particuliers, mais au cours des dernières années, du fait de la présentation de diverses mesures fiscales par les gouvernements libéral et conservateur, la situation a changé à tel point que les particuliers supportent à l'heure actuelle 80 p. 100 environ du fardeau fiscal comparativement à 20 p. 100 à peine pour les sociétés.

La politique fiscale est également responsable dans une large mesure du transfert des ressources financières de la classe moyenne aux nantis. Ce phénomène s'est intensifié depuis le milieu des années 1970 alors que la société se divise de plus en plus en trois groupes distincts, soit une poignée de gens riches au premier niveau, puis une classe moyenne qui rétrécit au deuxième niveau et enfin les pauvres, qui sont de plus en plus nombreux, au dernier niveau.

Les statistiques les plus récentes montrent que depuis deux ou trois ans, la part du revenu total que des Canadiens comptant parmi les 10 p. 100 les mieux rémunérés au Canada est passée de 23 p. 100 environ à 26 p. 100, alors que la part des 40 p. 100 les plus défavorisés ne cesse de diminuer.

La TPS est un des mécanismes fiscaux que les Canadiens considèrent tout à fait inéquitable, surtout pour les familles de travailleurs. Cette taxe injuste vient les priver d'une grosse partie de leur revenu. Or voilà maintenant que le gouvernement nous présente une autre mesure fiscale qui ne va aider que quelques familles riches en prolongeant la règle des 21 ans dans le cas des fiducies familiales.

Il est très difficile d'obtenir des renseignements exacts sur les fiducies familiales au Canada à cause des dispositions sur la protection des renseignements personnels contenues dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Ainsi, nous ne savons pas grand chose, que ce soit sous l'angle global ou individuel, des fiducies familiales et du genre de fonds qui les composent.

• (1110)

Certains spécialistes du secteur ont cependant fait des calculs excellents et solides. C'est ainsi qu'on évalue à plus de 70 milliards de dollars les fonds investis dans de telles fiducies. Ce montant représente évidemment un faible pourcentage de tous les biens que possèdent les particuliers et les entreprises non constituées en sociétés au Canada, et dont la valeur est de l'ordre de 2,4 billions de dollars. Les fiducies familiales ne représente en effet qu'environ 3 p. 100 de ce montant.

Nous en savons peu sur les particuliers en cause, mais nous disposons de données découlant de procès qui ont eu lieu. Il y a notamment le cas de Samuel Bronfman qui a établi une fiducie familiale au nom de sa fille en 1969. Selon les documents présentés au tribunal, la valeur de la fiducie s'élevait alors à 70 millions de dollars. Depuis 1969, ce montant bénéficie de l'exonération pour gains en capital. Aujourd'hui, cette fiducie doit valoir plus de 600 millions de dollars.

Il me semble que lorsqu'on demande à des chefs de familles monoparentales qui gagnent moins de 20 000 $ et à des bénéficiaires de pensions de vieillesse dont le revenu est inférieur à 1 000 $ par mois, de payer des impôts, on pourrait demander aux familles qui possèdent des biens d'une valeur approximative de 600 millions de dollars d'acquitter leur juste part des impôts et refuser de leur accorder d'autres prolongations ou exemptions.

Cette exemption ou prolongation entraîne des coûts pour le Canadien ordinaire, puisque nous devons augmenter les impôts des familles qui travaillent pour compenser la perte de recettes. Cette perte, faute de détails

sur les fiducies familiales, là encore, ne peut être qu'estimative. Or, selon une estimation prudente, si nous pouvions assujettir à l'impôt seulement 1 p. 100 des 70 milliards de dollars placés dans les fiducies à un taux marginal de 30 p. 100, nous pourrions percevoir plus de 200 millions de dollars en un an.

Pour compenser cette perte de 200 millions de dollars, nous devons soit augmenter l'impôt des familles qui travaillent ou éliminer des programmes essentiels au Canada, des programmes qui créeraient des emplois ou qui seraient bénéfiques pour la population, notamment des programmes de garderies. Ce montant de 200 millions de dollars permettrait d'acquitter la moitié du coût estimatif d'un programme universel de garderies au Canada. Il n'y a pas de doute, nous payons tous pour ce genre de politique fiscale.

Il n'y a pas que les néo-démocrates qui sont de cet avis. Certains fiscalistes pensent comme nous. Sydney Goldstein, de la firme Goldstein et Goldstein d'Ottawa, a déclaré:

> Il ne fait aucun doute que cela représente une aubaine extraordinaire pour les fiducies existentes.

Kathryn Bush, de la maison Blake Cassels, a dit:

> On pourrait laisser entendre cyniquement que le projet de loi pourrait aussi avoir pour origine des pressions exercées par des partisans politiques influents.

Des partisans politiques influents qui ont de la fortune. Quant à Neil Brooks, vice-doyen de la faculté de droit Osgoode Hall, il a déclaré:

> Le gouvernement vient d'annoncer aux familles les plus riches du Canada qu'il compte leur faire un cadeau de plusieurs millions de dollars.

• (1115)

Je suis heureux d'appuyer la proposition d'amendement, mais si je souris un peu c'est parce que ce sont les libéraux qui ont adopté la règle des 21 ans. En lisant le compte rendu du 23 février 1993, il est évident que même depuis deux mois ils ont fait volte-face.

Ce jour-là, la députée de Sudbury a clairement déclaré que les libéraux appuyaient le gouvernement qui proposait une prolongation de la fiducie familiale au-delà de 21 ans et elle a prédit que le NPD s'y opposerait.

Voilà que cette même députée présente une motion visant à éliminer l'article qui s'y rapporte. C'est assurément, le cas de bien d'autres mesures que les libéraux défendent: s'ils prenaient le temps d'y réfléchir, ils se rendraient compte que la position néo-démocrate est la bonne.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il est vraiment étonnant que le gouvernement applique la clôture au débat sur ce projet de loi un jour seulement après sa présentation à la Chambre. C'est extrêmement important.

Voici un projet de loi visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Selon les experts, selon le doyen de la faculté de droit de l'Université de Victoria et le vice-doyen de la faculté de droit d'Osgoode Hall, selon les fiscalistes qui ont comparu devant le comité, cette mesure législative signifie que les milliardaires et les multimillionnaires vont bénéficier d'un allégement fiscal sans précédent. Les multimillionnaires et les milliardaires vont, grâce à ce projet de loi que la Chambre est en train d'examiner, bénéficier de l'allégement fiscal le plus important auquel ils ont jamais eu droit.

Le gouvernement applique aujourd'hui la clôture au débat sur ce projet de loi. Autrement dit, nous disposons de la journée d'aujourd'hui pour examiner ce projet de loi à l'étape du rapport et d'un jour en plus pour son examen à l'étape de la troisième lecture. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Si les contribuables ordinaires qui sont en train de remplir leur déclaration d'impôt savaient ce qui se passe à la Chambre, ils seraient tellement révoltés que s'ils avaient seulement le temps de s'organiser, ils viendraient en masse, soit 14,7 millions de contribuables, manifester sur la colline.

M. Allmand: On veut la faire adopter trop vite.

M. Baker: Très juste. Cette mesure législative est en train de franchir les étapes sans que les contribuables le sachent. S'ils savaient ce que le Gouvernement du Canada est en train de faire! Qu'a fait le Parlement, celui-là même qui a déjà adopté certaines mesures en matière d'impôt? Il a modifié la Loi de l'impôt sur le revenu. Si Revenu Canada vous doit de l'argent après le 30 avril, monsieur le Président, sachez que dorénavant vous ne commencez à toucher des intérêts que 45 jours à compter de la date à laquelle vous avez produit votre déclaration ou le 30 avril, si les 45 jours finissent avant cette date. Par contre, si vous lui devez de l'argent, vous devez payer des intérêts dès le 30 avril. Voilà ce que le Parlement a fait, et il l'a fait au cours de cette séance.

Si vous n'indiquez pas votre numéro d'assurance sociale ou si vous ne le fournissez pas à la personne qui remplit le formulaire de renseignements, vous êtes passible d'une amende de 100 $. Si vous n'avez pas de numéro d'assurance sociale, vous avez 15 jours pour en demander un et 15 jours pour le communiquer à Revenu Canada. Par suite d'une loi qui a été adoptée par le Parlement, si vous produisez votre déclaration le 1er mai, vous devrez payer une amende de 5 p. 100 en plus des impôts que vous devez, plus 1 p. 100 pour chaque mois qui suit jusqu'à concurrence de 12 mois.

• (1120)

Les parlementaires qui accordent maintenant cet allégement fiscal inouï aux Canadiens les plus riches ont approuvé tout récemment une règle en vertu de laquelle les bureaux d'assurance-chômage adressent maintenant chaque semaine au ministère du Revenu national une liste des noms de ceux qui doivent de l'argent à la Commission d'assurance-chômage. Le ministère du Revenu déduit à son tour cet argent des remboursements qu'il doit faire à ces contribuables; cette mesure porte sur deux ans dans le cas des débiteurs qui ne sont pas actuellement prestataires de l'assurance-chômage, et sur un an dans le cas de ceux qui touchent présentement des prestations.

On ne trouverait rien à y redire si le système qui détermine si l'on doit ou non de l'argent à la Commission d'assurance-chômage était équitable, mais il ne l'est pas. Ces mêmes législateurs qui accordent aujourd'hui cet allégement fiscal inouï aux milliardaires au Canada ont modifié les règles cette année de sorte que le ministère du Revenu peut aussi déduire automatiquement des remboursements qu'il doit faire à un contribuable l'argent que ce dernier pourrait devoir depuis les années 1960 ou 1970 au Service des prêts aux étudiants.

Nous avons adopté à la Chambre toutes ces mesures qui ont modifié la Loi de l'impôt sur le revenu pour accabler vraiment les simples contribuables, leur faire payer autant d'intérêts que possible et les pressurer, sans les informer des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu dont ils pourraient se prévaloir pour alléger leur fardeau, sans signaler aux étudiants canadiens qui ont occupé un emploi d'été à l'extérieur, par exemple, qu'ils peuvent effectivement déduire leurs frais de déménagement de leur revenu imposable. On n'en parle pas du tout.

Cette année, à compter du 1er avril, la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation de conjoint seront déterminés d'après le revenu de l'an dernier. Beaucoup de gens auront une mauvaise surprise à cause des mesures que nous avons approuvées à la Chambre. Par exemple, dans l'industrie de la pêche, nous avons approuvé une mesure qui prévoit le rachat des permis de pêche au saumon pour la somme de 8 000 $. Maintenant, ses pêcheurs vont se rendre compte que cet argent sera déduit de l'allocation de conjoint et du supplément de revenu garanti. Le gouvernement a fait tout cela pour économiser de l'argent.

Le gouvernement a mis en place la TPS. Il a fait tout ce qu'il pouvait pour réduire ses dépenses et pour aller chercher plus d'argent dans les poches des contribuables. Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent, et la classe moyenne se fait exploiter. Le gouvernement est à la Chambre aujourd'hui pour faire adopter un projet de loi à propos duquel il limite le débat, c'est-à-dire qu'il nous laisse seulement aujourd'hui et demain pour en terminer l'étude.

De l'avis des experts au Canada—et non de l'avis des politiciens, et nous devons faire la distinction—ce projet de loi est un gros cadeau pour les milliardaires. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a tenu des audiences, et ce qui s'y est passé était fort gênant pour la plupart des Canadiens. On pouvait d'ailleurs lire en gros titre dans la section des affaires du *Montreal Gazette* vendredi dernier: «Les fonctionnaires interviennent à la hâte durant les audiences du comité parce que les experts disent que le gouvernement fait un gros cadeau aux milliardaires.» Évidemment, l'article expliquait que certains experts canadiens venus témoigner devant le comité ont dit que ce projet de loi était le plus gros cadeau jamais donné aux plus grandes sociétés, à tous ces multimillionnaires et à la vingtaine de milliardaires.

On peut lire dans bien des documents que le Canada est très chanceux d'avoir une proportion de milliardaires par habitant parmi les plus élevées dans le monde industrialisé. Nous avons un système qui permet à certaines personnes de faire beaucoup d'argent. Ces témoins disaient que cette mesure était le plus gros cadeau qu'on leur ait jamais fait.

• (1125)

Ensuite, les ministères du Revenu national et des Finances se sont précipités au comité. C'est ce qu'on lit dans les journaux, et c'est la vérité. Ils se sont précipités au comité pour contredire les témoins. Savez-vous ce qu'ils y ont dit? Les fonctionnaires du ministère des Finances et de Revenu Canada ont dû faire marche arrière et avouer ne pas savoir combien d'argent était en cause dans ce projet de loi. Ils ne le savaient même pas.

Les députés ministériels qui ont pris la parole n'en savent pas plus long. Tout ce que nous pouvons faire, c'est nous en remettre aux experts, selon qui il s'agit probablement de l'allégement fiscal le plus important jamais accordé dans notre histoire, et qui permettra à un groupe choisi de notre société de retarder le paiement d'impôts pendant encore 30 ans.

Nous permettons ce report tandis que, par ailleurs, nous citons d'autres contribuables devant la Cour canadienne de l'impôt et leur faisons subir les rigueurs de la

loi. Puis nous essayons de trouver une défense quelconque pour certaines de ces gens, pendant que nous adoptons ce genre de mesure aux Communes. C'est profondément embarrassant, et je voudrais que les députés du gouvernement expliquent pourquoi ils veulent modifier la loi.

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, avec le projet de loi C-92, le gouvernement propose de modifier la règle des 21 ans s'appliquant aux fiducies de façon à ce que l'objectif original de la règle soit respecté. Cette règle devait veiller à ce que les gains accumulés pendant une vie ne puissent être transférés d'une génération à une autre sans d'abord avoir été imposés.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'objectif de la règle des 21 ans. Cette règle a été adoptée en 1972 et s'inscrit dans le cadre du régime d'impôt sur les gains en capital. Elle fait partie intégrante du règlement d'impôt sur le revenu imposant les gains accumulés sur ce genre d'avoirs. Selon cette règle, les gains qu'accumule un contribuable pendant sa vie ne peuvent être transférés d'une génération à une autre sans d'abord avoir été imposés.

Comme le mentionnait le ministre des Finances, lorsque la règle des 21 ans a été adoptée, il fallait absolument agir pour empêcher les gens de reporter indéfiniment l'impôt sur les gains en capital en établissant des fiducies à long terme. Autrement, les contribuables pouvaient reporter l'impôt en établissant une fiducie où les bénéficiaires individuels avaient droit au revenu de la fiducie pendant toute leur vie, mais ne portaient plus aucun intérêt aux avoirs de la fiducie. À la mort du bénéficiaire, ces rentes viagères ne rapportent rien, puisqu'elles n'ont plus de valeur.

Pourquoi faut-il apporter des modifications? Le 11 février 1991, un avant-projet de loi expliquant les modifications proposées à la règle des 21 ans a été diffusé. En plus de ces modifications, de petits changements proposés au cours de consultations ultérieures se retrouvent dans le projet de loi C-92. Les changements prévus servent à régler deux grands problèmes inhérents à la loi actuelle tout en veillant à ce que l'objectif original de la règle soit respecté et à ce que les recettes fiscales soient perçues.

Premièrement, dans le cas de bien des fiducies, il est possible de se soustraire à la règle des 21 ans en transférant les avoirs d'une fiducie à une autre fiducie nouvellement créée et bonne pour 21 ans. Deuxièmement, la règle actuelle pénalise les fiducies dont les conditions interdisent la répartition de l'actif avant 1993. C'est le cas notamment des fiducies établies avant l'adoption de la règle.

Je décrirai brièvement les changements proposés. Grâce aux modifications, il ne sera plus possible de renouveler la période de 21 ans en transférant les avoirs d'une fiducie à une autre fiducie. Pour une fiducie établie dans l'intérêt d'enfants, il sera possible de décider de reporter jusqu'à la mort du dernier enfant la disposition présumée normalement prévue aux termes de la règle des 21 ans.

• (1130)

En vertu des nouvelles règles, les gains tirés des biens détenus par une fiducie au moment d'un choix, de même que les gains qui sont par la suite tirés de ces biens, deviendront imposables au moment du décès du dernier bénéficiaire, qui ne sera pas éloigné de plus d'une génération de l'auteur de la fiducie, ou au moment de la vente de ces biens, si celle-ci survient plus tôt. Une fiducie qui fait un choix ne pourra par la suite distribuer, suivant la forme de roulement décrite, les biens qu'elle administre aux bénéficiaires qui ont plus d'une génération d'écart avec l'auteur de la fiducie.

En vertu du choix fait, le traitment fiscal des gains en capital sera le même, qu'une personne fasse un don de biens directement à son enfant ou qu'elle fasse ce don à une fiducie, au profit de l'enfant. Dans un cas comme dans l'autre, on tiendra compte, aux fins de l'impôt, de tous les gains accumulés sur les biens au moment où le don est fait, et une condition s'appliquera à l'augmentation future de la valeur du bien cédé, au plus tard au moment du décès de l'enfant. Cette règle est conforme au principe selon lequel les biens accumulés devraient être imposés entre les mains de chaque génération.

Si le temps me le permet, monsieur le Président, j'aimerais dire un mot sur l'application de la règle. La règle des 21 ans exige que la valeur des biens d'une fiducie soit établie à chaque 21 ans, à compter de 1993. Tout gain en capital accumulé qui dépasse les pertes en capital accumulées à l'égard des biens détenus en fiducie à ce moment est assujetti à l'impôt dans l'année, de la même façon que les gains en capital réalisés. Ainsi, la règle de 21 ans s'applique et seuls les gains en capital qui ont été accumulés après 1971 sont assujettis à l'impôt.

Il importe de noter que la règle des 21 ans ne visait pas à empêcher la distribution des biens d'une fiducie aux bénéficiaires avant l'expiration de la période de 21 ans. Cette distribution est conforme à l'objectif de la règle

elle-même. Des règles fiscales précises prévoient le roulement des biens d'une fiducie aux bénéficiaires, conformément aux dispositions de cette fiducie. Les règles relatives au roulement tiennent compte du fait qu'étant donné que les biens d'une fiducie sont simplement détenus au nom de bénéficiaires, leur distribution ultérieure à ces bénéficiaires ne doit pas être considérée comme une transaction imposable.

Plus tard, lorsqu'un bénéficiaire meurt ou vend les biens en cause, tout gain accumulé pendant que ces biens étaient détenus en fiducie de même que par le bénéficiaire est imposable à ce moment.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir reparler aujourd'hui de cette disposition du projet de loi.

La plupart des Canadiens qui comprennent la teneur de cette mesure omnibus concernant la fiscalité s'en sont d'ailleurs beaucoup inquiétés. Lorsqu'il essaie d'accorder des faveurs à ses amis, qui ne sont habituellement pas les pauvres ou les indigents ni ceux qui, à cause de la politique du gouvernement, doivent compter sur les banques d'alimentation pour nourrir leurs enfants, le gouvernement se cache généralement pour le faire. C'est exactement ce qu'il a fait avec ce projet de loi.

Il y a environ deux ans, le gouvernement a présenté un document comprenant un communiqué qui semblait assez inoffensif et que presque personne n'a remarqué à l'époque. Dans ce communiqué, le gouvernement a dit que, fondamentalement, il allait, au moyen d'un règlement, et maintenant, d'une loi, soustraire certaines des familles les plus fortunées du Canada à l'obligation de payer de l'impôt sur des biens placés en fiducie depuis 21 ans. Qu'est-ce que cela signifie pour le Canadien moyen?

La plupart des gens ne l'ont pas compris, parce qu'ils étaient alors soucieux de nourrir leurs enfants. Ils s'inquiétaient de savoir s'ils auraient un emploi la semaine suivante, à cause de la récession. Pendant cette période, le gouvernement a essayé de présenter en douce un règlement, une modification à la loi qui n'allait pas redonner du travail aux chômeurs, raccourcir les queues aux banques d'alimentation ni résoudre tous les problèmes structurels qui affligent notre économie et qui sont attribuables à la politique économique des conservateurs. Le gouvernement a simplement voulu aider ses amis, non pas ceux qui ont quelques milliers ou quelques centaines de milliers de dollars. Non. Le gouvernement s'était déjà occupé d'eux. Il n'a pas voulu non plus aider ses amis dont la fortune s'élève à quelques millions de dollars, mais bien ceux dont les milliards de dollars étaient à l'abri de l'impôt en raison d'un règlement pris en vertu de la législation fiscale.

• (1135)

Ce règlement est maintenant arrivé à échéance. La disposition concernant la règle des 21 ans n'est plus en vigueur. La plus-value des biens qui ont été placés dans les fiducies familiales devrait maintenant être imposable. Comme l'a dit mon ami, le député de Gander, le gouvernement ne s'est pas contenté de cela. Il sabre actuellement tous les programmes imaginables, mais voyons ce qu'il a fait ces dernières années.

Le gouvernement dit qu'il n'a pas d'argent. Or, depuis qu'il a été porté au pouvoir, il a décrété plus de 40 hausses d'impôt qui, pour la plupart, ont touché d'une manière disproportionnée les classes moyennes. En dollars constants, la famille canadienne moyenne paie plus de 2 000 $ en impôts supplémentaires, à cause de tous les changements apportés par la bande d'en face.

Quand on examine la situation, on constate que le gouvernement s'en est pris aux groupes à revenu moyen, modeste ou faible au Canada. Il s'en est pris au groupe de contribuables à revenu moyen dont font partie la plupart des Canadiens qui suivent nos travaux, à la classe ouvrière qui essaie de ne pas avoir affaire au huissier et qui s'efforce de vêtir et de nourrir ses enfants dans une modeste demeure. Le gouvernement s'en est pris aux gens qui travaillent très fort pour un modeste salaire et qui sont à l'origine de 37 p. 100 de la richesse au Canada. Depuis que la bande d'en face a été portée au pouvoir, elle a augmenté le fardeau fiscal des Canadiens moyens au point où ce groupe, qui contrôle 37 p. 100 de la richesse au Canada, paie maintenant 52 p. 100 des impôts.

Le gouvernement dit que tout le monde doit faire des sacrifices parce qu'il n'y a pas d'argent. Il ajoute aussi qu'il ne versera plus 50c. pour chaque dollar engagé dans le secteur des soins de santé.

Qu'est-ce que cela signifie? Voici quelles ont été les répercussions de quatre budgets conservateurs fédéraux successifs sur la Nouvelle-Écosse. L'année dernière, en 1992, le gouvernement fédéral a réduit de 111 millions de dollars les dépenses engagées pour les soins de santé en Nouvelle-Écosse, une province de 885 000 habitants.

Le gouvernement a réduit de 47 millions de dollars sa participation au financement de l'enseignement postsecondaire en Nouvelle-Écosse. Il dit qu'il n'a pas d'argent. Pourtant, il a drôlement haussé les impôts. Puis il a réduit sa contribution aux programmes parce qu'il n'a pas l'argent qu'il faut et il raconte à qui veut l'entendre que nous

devons faire plus avec moins. Pourtant, il faut toujours lui en donner plus.

Quant aux familles les plus riches du pays qui ont établi des fiducies familiales, elles ont droit à une autre exemption d'impôt. En effet, le gouvernement leur accorde une exemption d'impôt sur les milliards de dollars qu'elles ont versés dans ces fiducies. Comme l'a dit mon collègue, ces familles ont droit à des exemptions d'impôt supplémentaires d'une durée maximale de 30 ans. À l'instar de mes électeurs, j'ai trouvé cela scandaleux quand cette question a été soulevée la première fois.

Neil Brooks a écrit un article à ce sujet il y a un an et demi environ. L'un de nos problèmes, c'est que le gouvernement refuse de nous communiquer les renseignements sur la valeur de ces fiducies, ce qui nous permettrait de déterminer le montant d'impôt qui lui serait dû s'il avait laissé la règle des 21 ans expirer et n'avait pas essayé de la remplacer par cette nouvelle loi. Dans son article, Neil Brooks écrit qu'en 1972, le gouvernement a abrogé la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Ce faisant, il a fait cadeau d'environ 12,5 milliards de dollars aux familles les plus riches du Canada. C'est du moins à ce montant qu'en est arrivé John Bossons, un économiste de l'Université de Toronto. Cela remonte à 1972.

Ces fiducies valent probablement 50 milliards de dollars aujourd'hui, voire davantage. Et voilà que le gouvernement intervient et dit: «Tant pis pour les assistés sociaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de l'Ontario, qui étaient autrefois des provinces bien nanties, mais ne le sont plus.»

• (1140)

Le gouvernement fédéral a gelé le taux de sa contribution à l'aide sociale. Il a plafonné sa contribution au RAPC. Dommage pour la population! Le gouvernement dit que les pauvres devront s'arranger avec moins d'argent. Si vous vivez en Nouvelle-Écosse et avez besoin de soins, vous ne trouverez peut-être pas de place dans un hôpital parce que les gens d'en face ont sabré dans les budgets. Si vous fréquentez l'université à Terre-Neuve, vos frais de scolarité augmenteront parce que le gouvernement fédéral a réduit d'environ 32 millions de dollars sa contribution à l'enseignement postsecondaire en vertu des programmes à frais partagés avec cette province.

Par contre, si vous comptez parmi les Canadiens les mieux nantis, vous pourrez encore échapper à l'impôt pendant 30 ans. Gardez seulement votre argent en fiducie, retirez-en tous les avantages, et nous vous laisserons en paix. Au moment même où il parle de la nécessité des compressions budgétaires et du besoin d'accroître ses recettes, le gouvernement permet que les familles les plus riches du Canada soustraient des milliards de dollars—pas des milliers ni des millions, mais des milliards de dollars—à l'impôt sur le revenu. C'est un affront!

C'est un affront fait aux personnes âgées qui doivent vivre avec 18 000 $ de revenus par année. L'autre jour, quelqu'un est venu me voir et m'a dit ceci: «Je suis rouge de colère. J'ai des revenus annuels de 18 000 $. J'avais mis un peu d'argent de côté et je reçois une petite rente. Le gouvernement me dit que je dois payer des impôts par acomptes provisionnels. Lorsque je dis que je n'ai pas d'argent pour payer à la fin de l'année, il me fait payer de l'intérêt sur les acomptes provisionnels que je n'ai pas versés. Monsieur MacDonald, je n'ai pas assez d'argent pour vivre. Mais qu'est-ce donc que ce gouvernement? Il ne veut pas seulement mon argent à la fin de l'année, il veut que je paie des impôts tout au long de l'année, dès que je reçois mon argent. J'ai travaillé dur pour construire le pays. J'ai réussi à mettre un peu d'argent de côté. Pourquoi ne me laisse-t-il pas en paix?»

C'est une bonne question. Il y a six mois, j'ai rencontré une femme dont le mari était décédé. Elle n'avait jamais été sur le marché du travail, elle retirait une petite pension et elle n'avait jamais eu à s'occuper des factures ou à tenir les livres. Elle n'avait pas produit à temps la déclaration de revenu de son mari décédé. Lorsqu'elle a finalement envoyé cette déclaration, Revenu Canada lui a imposé une amende de 750 $ plus les intérêts. Elle ne savait pas trop quoi faire parce qu'elle disposait d'un revenu mensuel de 972 $ pour payer son hypothèque, se nourrir et payer ses factures d'électricité et de chauffage. Le ministère a émis une ordonnance de saisie contre sa pension. Il lui a enlevé 200 $ par mois de sa pension de 900 $ et quelques. C'est ainsi que le gouvernement conservateur réplique aux Canadiens lorsqu'ils réclament un régime fiscal équitable.

Je crois que les dispositions du projet de loi sur les fiducies révoltent carrément les Canadiens et j'espère qu'aux prochaines élections, les conservateurs seront balayés pour avoir pris de telles mesures, pour avoir sanctionné dans une loi une injustice entre les nantis et les démunis. Nous n'appuierons pas le projet de loi.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Dartmouth qui a accusé le gouvernement de certaines choses. Il a dit que le gouvernement favorisait ses amis, qu'il se servait du projet de loi pour accorder des faveurs à ses partisans. Voilà ce qu'il a dit.

Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que ces amis du gouvernement sont aussi ceux du Parti libéral, car ce sont les libéraux, plus précisément le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, qui ont autorisé ces fiducies en 1972. Les Eaton, Molson, Bronfman, Seagram et Irving, de l'est du pays, ont tous fait des pressions sur les libéraux, quand ceux-ci étaient au pouvoir, pour faire adopter cette mesure. Aujourd'hui, ils font tout à coup volte-face et décident de voter contre le projet de loi, contre le monstre qu'ils ont créé. Leur conduite consternerait Mary Shelley, qui pourtant a créé le monstre Frankenstein. Le moins qu'on puisse faire, c'est de ne pas détruire ce que l'on a soi-même créé. Or, ceci est leur création. Ils ont eux-mêmes créé cette oeuvre en 1972!

Où en sommes-nous vingt et un ans plus tard? Les familles les plus riches du pays ont pu amasser dans des comptes en fiducie des sommes qui s'élèveraient, estime-t-on aujourd'hui, à quelque 70 milliards de dollars.

Les gens d'en face nous le rappellent pourtant tous les jours: «Les temps sont durs. Il faut absolument assainir nos finances. Il faut surveiller notre cote de crédit. Nous vivons au-dessus de nos moyens. Il faut réduire les services. Il faut demander aux contribuables de payer plus si l'on veut arriver à réduire le déficit.»

• (1145)

Le député qui vient d'annoncer sa candidature à la direction du Parti conservateur, le député de Halton—Peel, veut mettre les petits camelots à contribution, à raison de 40c. ou de 2 $ par semaine. N'est-ce pas la chose la plus ridicule que vous ayez jamais entendue? Il existe au pays une horloge qui indique les progrès réalisés par rapport à la réduction du déficit et de la dette. D'un côté, vous voyez le petit bonhomme qui vient de finir de livrer ses journaux et qui porte son offrande à l'autel des privilégiés. Il contribue 2,40 $ à la réduction du déficit.

De l'autre côté, il y a les gens bien nantis. Pourquoi toujours imposer ceux qui n'ont pas les moyens de payer? Dans un cas particulier, il existe des fiducies qui comptent environ 70 milliards de dollars; or, on ne peut pas en tirer un sou pour payer une partie des coûts de l'administration de notre pays et pour réduire le déficit. C'est un argument qui sonne bien creux.

Comparons cela avec le comportement de notre gouvernement face à un autre type de fiducies. Les fiducies familiales serait exemptées pendant encore 21 ans, probablement même 38 ans. Je vais vous parler d'un autre type de fiducies.

Il s'agit des fiducies funéraires. Connaissez-vous ce genre de fiducie? Les Canadiens, surtout les personnes âgées, prennent des arrangements pour payer leur enterrement. Ils placent de l'argent dans un fonds en fiducie pour leurs funérailles. C'est généralement le salon mortuaire qui administre le fonds. Que propose le gouvernement? Il propose d'aller imposer les intérêts qui s'accumulent dans ces fiducies funéraires. C'est de la nécrophilie financière. Voilà ce que c'est!

M. Nystrom: Qu'est-ce que c'est?

M. Rodriguez: J'ai dit de la «nécrophilie financière». Je sais qu'il y a un dicton qui dit qu'on n'emporte pas son argent au paradis, mais ce gouvernement nous prouve tous les jours qu'il va nous l'arracher avant que nous ne soyons rendus dans l'autre monde.

Nous avons l'exemple des fiducies familiales dans lesquelles on a accumulé des sommes d'argent considérables—70 milliards de dollars. Pour ce qui est des fonds funéraires, en Ontario, ils représentent environ 400 millions. Le gouvernement ira mettre son nez dans ces fonds pour percevoir de l'impôt sur les intérêts accumulés. Ces fonds sont constitués par des gens qui mettent de l'argent de côté pour être sûrs de ne pas être un fardeau pour leur famille lorsqu'ils mourront. Ils veulent que leurs funérailles soient payées. Et les intérêts qui s'accumulent dans le fonds servent à compenser l'inflation et à payer les frais d'enterrement. Le gouvernement est dur envers les Canadiens ordinaires, mais combien doux avec les gens riches, célèbres et puissants!

Qu'est-ce qu'on a dit au sujet de ces fiducies familiales? Que disent les fiscalistes à propos des fiducies? Après tout, les députés ne sont pas nécessairement des experts en fiscalité.

Voici ce qu'a déclaré, à Ottawa, M. Sydney Goldstein, de Goldstein & Goldstein:

> Il ne fait aucun doute que cela représente une aubaine extraordinaire pour les fiducies existantes.

Voici ce qu'a dit M^me^ Kathryn Bush, de Blake & Cassels:

> On pourrait laisser entendre cyniquement que le projet de loi pourrait aussi avoir pour origine les pressions exercées par des partisans politiques influents.

Ce sont des gens qui appuieraient normalement le gouvernement conservateur. Voici ce qu'en disait M. Neil Brooks, vice-doyen de la faculté de droit d'Osgoode Hall:

> Le gouvernement a avisé les familles les plus riches du Canada de son intention de leur faire cadeau de plusieurs milliards de dollars.

M. Arthur Drache, de Fraser & Beatty, a fait, pour sa part, la déclaration suivante:

> Si le projet de loi dont le Parlement est maintenant saisi n'est pas adopté avant la fin de l'année, des milliers de fiducies pourraient être frappées d'impôts considérables.

N'est-ce pas touchant? Cela ne fait-il pas vibrer vos cordes les plus sensibles?

• (1150)

Une voix: Pauvre Conrad Black!

M. Rodriguez: Nous devons nous saigner pour Conrad Black et pour tous ces riches Canadiens qui n'ont pas payé d'impôt depuis qu'ils ont placé leur argent dans ces fiducies.

Monsieur le Président, vous devriez voir combien Revenu Canada est dur avec les habitants de ma circonscription qui gagnent peut-être 15 000 $ ou 16 000 $ par an et qui doivent quelques centaines de dollars. Vous devriez voir combien il est dur avec eux. Il veut percevoir chaque cent. Il leur téléphone, il leur écrit, il réussit assez bien à recouvrer l'impôt auprès des pauvres, mais il se montre beaucoup moins agressif envers les riches, comme dans le cas des fiducies familiales. Qu'a dit le ministère des Finances?

Pourquoi ne peut-on pas mettre fin à cette situation? On se le demande. Pourquoi ne peut-on pas dire aux riches qu'ils ont eu 21 ans pour prendre des dispositions pour payer leurs impôts? Ça me révolte. Ils ont eu 21 ans. C'est pour cela qu'on leur avait laissé 21 ans, pour qu'ils puissent prendre des dispositions pour payer leurs impôts.

Ils ne s'en sont pas fait à ce sujet parce qu'ils savaient que le gouvernement serait de leur côté. Peu importe qu'il soit libéral ou conservateur, ils savaient que les députés d'en face leur prêteraient la même oreille sympathique.

Quelles raisons a-t-on avancées? Croyez-le ou non, on a dit que ça n'était pas possible, qu'on ne pouvait pas toucher à des fiducies établies par des parents au profit de leurs enfants handicapés. Oh misère de misère! Ces gens très riches qui ont des enfants handicapés.

Jamais je n'ai vu une telle exploitation des enfants handicapés par un gouvernement. En 1972, un gouvernement libéral s'est servi d'enfants handicapés pour permettre à des riches d'éviter de payer des impôts. Cela ne tient pas debout. Il existe sûrement un meilleur moyen de prendre des dispositions favorisant les enfants handicapés que de créer une telle échappatoire fiscale qui prive le Trésor de milliards de dollars de recettes fiscales à une période où tous les Canadiens doivent payer leur juste part d'impôt pour nous permettre de nous sortir de ce marasme économique.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. D'une façon ou d'une autre, si nous leur demandons de payer des impôts sur ces fiducies, ils devront vendre leurs biens pour le faire. La vie n'est pas rose. Ils ont eu 21 ans pour prendre des dispositions afin de payer leur dû. S'ils ne l'ont pas fait, tant pis pour eux. C'est comme ça que ça marche. C'est ce qu'on a dit aux habitants de ma circonscription qui doivent quelques centaines de dollars d'impôt. On leur compte des intérêts tous les jours, intérêts qui s'accumulent et que l'on assortit de pénalités.

Pour terminer, je voudrais dire au gouvernement que ce qu'il fait n'est pas juste. Vraiment pas juste. Tous doivent payer leur part d'impôt et quand le gouvernement agit ainsi, cela remet en question toutes les autres mesures fiscales qu'il propose.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-92 dont la Chambre est saisie aujourd'hui, qui porte sur des modifications fiscales, notamment sur la question des fiducies familiales.

Comme l'a dit mon collègue de Nickel Belt, toute la question des fiducies familiales a commencé en 1972, lorsque nous avons examiné les impôts sur la succession et les impôts sur les gains en capital. C'est le Parti libéral, dirigé par le premier ministre Pierre Trudeau, qui était alors au pouvoir.

Quelques-unes des familles les plus riches du pays avaient alors exercé des pressions énormes pour que le gouvernement établisse une échappatoire fiscale à leur profit et à celui de leurs proches. Le gouvernement leur a alors accordé une protection de 21 ans au cours de laquelle elles n'ont pas eu à payer d'impôts.

• (1155)

Au cours des années, des milliards de dollars ont été versés dans ces fiducies familiales. Comme nous avons des lois sur la protection des renseignements personnels, nous ne savons pas au juste combien d'argent a été accumulé dans ces fiducies. Nous l'ignorons à cause de ces lois que, bien sûr, nous devons avoir. Selon les estimations de fiscalistes, les familles à revenu très élevé ont accumulé quelque 70 milliards de dollars dans des fiducies familiales. Conformément à la loi actuelle, ce montant est exonéré d'impôt pendant 21 ans. Les auteurs de ces fiducies, parmi lesquels se trouvaient quelques-unes des familles les plus riches du pays, devaient prendre des dispositions pour payer, après ce délai, de l'impôt sur cet argent, comme il se doit.

Les 21 ans sont écoulés. Nous sommes maintenant en 1993. Que s'est-il passé? Des lobbyistes sont allés voir le

gouvernement et lui ont dit que ces pauvres familles seraient contraintes de payer des impôts et qu'il fallait prolonger le délai de 21 ans. Ainsi, le gouvernement a déposé à la Chambre le projet de loi C-92 pour prolonger ce délai de 21 ans jusqu'au décès du dernier bénéficiaire exempté de la fiducie.

Qu'est-ce que cela signifie? Au lieu d'être exonérées d'impôt pendant 21 ans, ces fiducies le seront pendant 30, 40, voire 75 ou 80 ans ou plus si un jeune enfant a été nommé bénéficiaire. Or, cet enfant ne mourra peut-être pas avant l'âge de 80, 90 ans ou même plus. Le gouvernement donne donc des centaines de millions de dollars aux riches en prolongeant cette exemption sur les fiducies familiales.

Il n'est ni juste ni convenable que les familles les plus riches du pays paient des centaines de millions de dollars de moins en impôts qu'elles ne le feraient si nous maintenions dans la loi le délai de 21 ans. Même la limite de 21 ans, fixée par nos collègue du Parti libéral, en 1972, alors qu'ils essayaient de courtiser les riches de ce pays, est une chose avec laquelle je ne suis pas du tout d'accord.

Je suis sûr que mon collègue de Gander—Grand Falls un libéral de Terre-Neuve et un libéral progressiste et populiste, est gêné que son ancien premier ministre, Pierre Trudeau, et son ancien ministre des Finances, Allan MacEachen, aient eu l'audace de présenter cette loi au Parlement et d'utiliser leur majorité pour en forcer l'adoption. Je suis certain que le député de Gander—Grand Falls souhaiterait prendre la parole et se désolidariser de ce qu'ont fait les libéraux en 1972. Maintenant, on aggrave encore la situation en éliminant la limite de 21 ans et en permettant que l'exemption accordée aux personnes les plus riches de ce pays se poursuive jusqu'au décès du dernier bénéficiaire exempté.

Si nous n'avions pas eu cette fiducie familiale, nous aurions perçu, au cours des années, des milliards de dollars d'impôt des personnes les plus riches du pays. Monsieur le Président, pourquoi accorde-t-on aux riches des avantages fiscaux, alors que les citoyens ordinaires doivent payer toujours plus de taxes et d'impôts? Le Canadien qui gagne quelques dollars de l'heure ou quelques milliers de dollars par année est censé faire sa juste part pour réduire la dette nationale, mais le riche, lui, peut profiter d'une autre échappatoire.

Vous voulez savoir comment cela sera fait. Mon collègue libéral d'Ottawa-Sud est tout à fait en faveur de ce genre d'échappatoire pour les riches, semble-t-il, et il a demandé comment cela se ferait. Au Comité des finances, où ont comparu un certain nombre de spécialistes, nous avons eu Neil Brooks, doyen associé de la faculté de droit, à Osgoode Hall, à Toronto, qui a qualifié cette mesure de transfert supplémentaire d'argent aux riches de ce pays. Je suis sûr que mon collègue d'Ottawa-Sud a beaucoup de respect pour M. Brooks. De toute façon, il a dit:

> Le gouvernement a avisé les familles les plus riches du Canada de son intention de leur faire cadeau de plusieurs milliards de dollars.

Ce sont plusieurs milliards de dollars pour les gens les plus riches de notre pays et pourtant les citoyens ordinaires dans bien des cas font la queue aux banques d'alimentation parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour se nourrir ainsi que leurs enfants. Pourtant, nous avons un gouvernement en face, appuyé par certains députés libéraux, qui donne des millions et même des milliards de dollars aux gens les plus riches de notre pays.

Voici une autre citation intéressante de Sydney Goldstein. Dans son témoignage, il a dit qu'il avait appuyé le Parti conservateur dans le passé, qu'il avait participé à un groupe de travail conservateur et qu'il était donc en accord avec leur orientation et leur programme général. Malgré cela, voici ce qu'il déclare:

• (1200)

> Il ne fait aucun doute que cela représente une aubaine extraordinaire pour les fiducies existantes.

C'est ce qu'a affirmé Sidney Goldstein, de Goldstein et Goldstein d'Ottawa, qui été associé au Parti conservateur dans le passé.

Il y a Kathryn Bush, une autre fiscaliste, qui a dit:

> On pourrait laisser entendre cyniquement que le projet de loi pourrait aussi avoir pour origine les pressions exercées par des partisans politiques influents.

Arthur Drache, de Arthur Drache, Fraser et Beatty, a indiqué:

> Si le projet de loi dont le Parlement est maintenant saisi n'est pas adopté avant la fin de l'année, des milliers de fiducies pourraient être frappées d'impôts considérables.

Si nous n'adoptons pas ce projet de loi pour prolonger cette période de 21 ans, il y aura bien des riches dans notre pays qui paieront enfin quelques millions de dollars d'impôts supplémentaires. Environ 70 milliards de dollars sont dans ces fiducies et échappent à l'impôt aujourd'hui. Si ce projet de loi n'est pas adopté, on pourra percevoir des recettes fiscales considérables. Si nous percevions cet argent des gens fortunés du pays, des Eaton, des Bronfman, des Seagram et autres, les gens ordinaires de ma circonscription en Saskatchewan pourraient obtenir un petit allégement de leur facture fiscale, ou bien les soins médicaux seraient peut-être mieux assurés pour les simples citoyens du pays, ou bien il n'aurait pas été nécessaire d'abolir le régime des allocations familiales. Les pensions de vieillesse pourraient être ajustées de façon à assurer un meilleur revenu à nos

personnes âgées pour qu'elles vivent décemment les dernières années qu'il leur reste sur cette terre.

Il y a donc bien des façons dont nous pourrions utiliser l'argent provenant des sommes détenues en fiducie. Notre dette nationale s'élève actuellement à environ 450 milliards de dollars. Elle avoisinait les 200 milliards de dollars lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir il y a huit ou neuf ans. Elle atteint maintenant 450 milliards de dollars. On est rendus au point où environ 30 p. 100 de chaque dollar perçu du contribuable sert maintenant à payer l'intérêt sur la dette nationale.

Une des raisons pour lesquelles nous avons une dette nationale si élevée, c'est que nos riches, depuis un trop grand nombre d'années, n'ont pas payé leur juste part des impôts. Si vous faites un million de dollars ou plus par an, pourquoi ne devriez-vous pas payer votre juste part des impôts? Pourquoi toutes ces échappatoires pour les riches?

Si on se penche sur les revenus accumulés année après année, on constate que beaucoup de ces riches Canadiens et de ces grosses sociétés versent de très généreuses contributions au Parti conservateur du Canada, soit pour garnir sa caisse électorale, soit pour assurer le financement de ses activités. On connaît le vieil adage qui veut que celui qui paie les violons choisit la musique.

Ces gens disent maintenant que la période de 21 ans au cours de laquelle ils ont été exonérés d'impôt est terminée et ils veulent qu'elle soit prolongée. Ils vont voir le gouvernement et font des pressions et, comme nous sommes en année électorale, le gouvernement introduit le projet de loi C-92. Ce projet de loi vise notamment à prolonger la période d'exonération d'impôt d'une durée de 21 ans consentie aux fiducies familiales. Or, si cette mesure législative est adoptée, ce qui sera le cas parce que les conservateurs sont majoritaires, on abolira la règle de 21 ans et on permettra aux fiducies familiales de ne pas payer d'impôts jusqu'au décès du dernier bénéficiaire. Dans bien des cas, cela voudra dire 30, 40, 50 et même 80 ou 90 ans.

Il est grand temps que le gouvernement commence à imposer nos riches et à accorder des allégements fiscaux à nos citoyens ordinaires. S'il avait agi ainsi, nous aurions un Canada beaucoup plus fort pour le plus grand bien de chacun d'entre nous.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je me limiterai à quelques mots seulement car les députés d'en face en ont déjà beaucoup dit et leurs propos ont, dans une certaine mesure, déformé certains faits concernant les fiducies et leurs effets.

Je n'entends pas me faire le défenseur des fiducies, ni me prononcer quant à savoir qui devrait ou ne devrait pas payer d'impôt. Je crois cependant qu'il est nécessaire d'aborder la question sous son vrai jour afin de bien comprendre ce que sont les fiducies et éviter que certaines personnes n'en aient une image faussée.

• (1205)

Il importe tout d'abord de souligner que les fiducies sont créées pour diverses raisons et que dans certains cas elles ont des effets fiscaux. Toutefois, le fait de placer de l'argent dans une fiducie ne signifie pas que les sommes ainsi placées échappent du même coup à l'impôt. Les revenus d'une fiducie sont imposables annuellement, comme tout autre revenu. Les revenus provenant de sources ordinaires ou de gains en capital sont traités comme tout autre revenu et sont, de ce fait, assujettis au taux d'imposition maximum applicable.

Les détenteurs de la fiducie ne bénéficient pas nécessairement des avantages accordés à un contribuable afin de réduire ce taux d'imposition maximum payable chaque année. Il s'agit ici d'avoirs qui ont été placés en fiducie pour une raison ou une autre et qui deviennent tôt ou tard imposables parce qu'ils ont permis à une personne de s'enrichir.

Avant 1972, un impôt sur les successions était appliqué. À l'époque, quand une personne mourait, il fallait payer un impôt établi en fonction de la valeur de la succession ou des avoirs détenus au moment du décès. En 1972, on a institué un régime de gains en capital. Essentiellement, ce régime fait en sorte que lorsqu'une personne vend des avoirs ou en dispose, les gains en capital ainsi réalisés sont imposables. Dans les cas où l'argent est transféré dans une fiducie, l'impôt est payable au moment du transfert. C'est comme si le contribuable avait choisi de mourir plus tôt, puisque le fait de transférer des avoirs dans une fiducie les assujettit aussitôt à l'impôt. Sinon, les avoirs ne seraient pas devenus imposables et l'impôt n'aurait été payable qu'au décès du contribuable.

La création d'une fiducie a pour effet de devancer le moment où l'impôt doit être payé puisqu'il devient payable dès la création de la fiducie. La modification proposée à la règle a pour effet de permettre, et dans certains cas d'empêcher, de continuer d'alimenter une fiducie et de la transférer d'une fiducie à l'autre, puis à une autre, sans devoir payer d'impôt.

La modification proposée ferait en sorte que le bénéficiaire d'une fiducie n'ait pas à payer d'impôt sur les avoirs qui y sont placés, ou que la fiducie ne devienne imposable qu'au décès du dernier bénéficiaire désigné par la personne qui a constitué la fiducie. Autrement dit, le régime applicable est le même que celui qui s'appliquerait si la personne distribuait des avoirs directement au bénéficiaire.

Le projet de loi ne vise pas à permettre d'éviter l'impôt en permanence. Tout d'abord, un impôt est payable au moment où la fiducie est constituée, tout comme si le contribuable qui a créé cette fiducie avait disposé de ses avoirs à ce moment. Deuxièmement, le détenteur de la fiducie doit payer de l'impôt chaque année comme n'importe quel autre contribuable. Enfin, ces sommes seront assujetties à l'impôt soit au moment de la distribution aux bénéficiaires, soit à la mort du dernier bénéficiaire de la fiducie.

Certains ont laissé entendre que des milliards de dollars étaient en cause. C'est tout à fait faux. D'abord, en l'absence de ces changements, la plupart des fiducies touchées par cette règle distribueraient simplement leurs actifs de toute façon. Ensuite, les bénéficiaires paieront l'impôt au moment de la vente des actifs ou du décès du dernier bénéficiaire. Dans ces cas, les nouvelles règles ne modifient ni la somme ni la date de paiement des impôts.

Nous sommes donc dans une situation où nous pourrions retourner au système des impôts sur les successions prélevés au moment du décès et éliminer l'impôt sur les gains en capital qui donne lieu, dans de nombreux cas, à un prélèvement d'impôt avant le décès. C'était l'objectif de la réforme fiscale Benson à l'époque. Comme quelqu'un l'a fait remarquer, le gouvernement libéral d'alors avait sans doute pensé qu'il ne fallait pas laisser des gains en capital s'accumuler pendant des années, qu'il valait mieux les imposer par étapes, ainsi lorsqu'une personne vendait ses actifs, ceux-ci devenaient imposables. Et si on ne les vendait pas, ils étaient imposables au moment du décès ou, s'ils étaient transférés dans une fiducie, à la date du transfert. En réalité, nous avons choisi de prélever les impôts plus tôt que ne le faisait le système d'avant 1972. Voilà ce que produisent certains de ces changements. Toutefois, nous ne voulons pas que ces sommes soient assujetties à l'impôt à plusieurs reprises, soit lors de la remise au bénéficiaire, annuellement ou chaque fois qu'un gain est réalisé. Nous pourrions procéder ainsi et prélever deux fois l'impôt, mais je crois que personne ici ne propose une telle façon de faire.

• (1210)

On laisse entendre que ces fiducies échappent à l'impôt, que personne ne paye d'impôt sur les montants en cause. Ce n'est absolument pas vrai. Dans la plupart des cas en fait, l'établissement d'une fiducie hâte le paiement de certains impôts qui sont versés plus tôt qu'ils ne le seraient autrement.

Nous devrions tenter de déterminer si oui ou non ces règles sont adéquates ou s'il vaudrait mieux adopter une autre forme de règles, par exemple l'impôt sur les successions. Si c'est ce que proposent les partis de l'opposition, il s'agit d'une suggestion valable; c'est probablement une bonne idée dont nous devrions tenir compte.

Nous devrions toutefois éclaircir le malentendu selon lequel les fiducies ne sont que des véhicules permettant aux gens riches de se dérober entièrement à l'impôt. Les fiducies font partie du régime fiscal global et, dans certains cas, elles hâtent le processus fiscal. C'est notamment le cas des modifications qu'on veut apporter à ces règles; le résultat, c'est que les fiducies devront payer des impôts tous les 21 ans au lieu d'en payer uniquement lors du décès du fondateur. Autrement dit, dans plusieurs cas, grâce à la règle des 21 ans, les sommes en fiducie, de même que les profits réalisés ou les gains accumulés, seront assujettis à l'impôt beaucoup plus tôt. Par la suite, les impôts à payer seront moindres puisque certaines sommes auront été payées au fil des ans.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais participer à ce débat, pas tellement pour parler en théorie de réforme fiscale ou de différences sectaires mais pour essayer d'élucider certains concepts.

Sans doute en raison de ma formation, je trouve très choquant lorsqu'un orateur, comme le dernier néo-démocrate qui a parlé, présente une image incontestablement fausse de la nature de notre régime fiscal et des changements qui ont été apportés lors de la réforme de 1971-1972.

Je sais bien que certaines de ces questions sont complexes, mais il convient d'apporter quelques précisions. Tout d'abord, le député a mentionné que les fiducies formaient une partie fondamentale de notre système juridique, non seulement du droit fiscal, mais aussi du droit privé.

Lorsque j'exerçais le droit, la plupart des testaments que je rédigeais pour des personnes ayant des enfants prévoyaient l'établissement d'une fiducie—non pas qu'elles étaient riches ou qu'elles appartenaient à une élite fortunée, mais tout simplement parce qu'elles ne voulaient pas que leurs enfants héritent de leur assurance-vie avant qu'ils soient en âge de gérer leurs propres affaires. C'est la raison pour laquelle on inclut une fiducie dans un testament. Très souvent, les enfants ne peuvent pas toucher aux immobilisations placées en fiducie avant leurs vingt-cinq ans et même plus tard. Ces dernières peuvent être considérables même pour quelqu'un ayant un revenu modeste mais qui a beaucoup investi dans une assurance-vie.

De telles fiducies sont monnaie courante. Elles continuent à exister et sont imposées tout comme les autres fiducies. Lorsque le député néo-démocrate de la Saskatchewan se lève et dit que les libéraux ont introduit une loi qui exempte les fiducies d'impôts pour 21 ans, il ne dit pas la vérité. C'est inexact.

Il est difficile pour les gens, je n'en doute pas, de comprendre la différence qu'il y a entre imposer le capital et imposer les revenus. Mais si cette distinction vous

échappe, vous ne pouvez pas comprendre la disposition que nous débattons.

Le revenu est la somme que vous gagnez sur une base continue. Si vous avez une obligation d'épargne du Canada, l'obligation représente du capital et les intérêts que vous touchez constituent du revenu. Les revenus des fiducies sont et ont toujours été imposés. Ils l'étaient avant 1972 et ils le sont depuis 1972. Lorsque la fiducie est établie par des personnes vivantes, le revenu n'est pas imposé de la même façon que le revenu d'un particulier, mais bien à un taux supérieur. Chaque dollar de revenu est imposé au taux maximal d'imposition des particuliers.

• (1215)

Si la fiducie fait partie d'un testament, comme dans l'exemple que j'ai cité, le revenu est imposé chaque année, tout comme le revenu d'un particulier, à cette différence près que la fiducie ne bénéficie pas comme un particulier des exemptions personnelles et de personnes à charge. D'une façon ou d'une autre, tout revenu gagné annuellement est et a toujours été imposé.

Qu'en est-il des gains en capital? Qu'est-ce qu'un gain en capital? Chaque fois que le propriétaire d'un terrain, d'un petit immeuble à appartements, d'un duplex ou d'actions en Bourse, par exemple, vend à profit l'un ou l'autre de ces biens, il réalise un gain en capital. Ce gain est considéré comme un revenu au Canada et il est imposé, mais à 75 p. 100 seulement afin de compenser pour l'inflation. Si vous avez acheté une propriété en 1971 et que vous la vendez cette année, soit 22 ans plus tard, vous réalisez un gain. Comme on ne tient pas compte de l'inflation, on vous demande de ne déclarer que 75 p. 100 de ce gain dans votre revenu.

Les avis sont partagés quant à savoir si c'est juste, si c'est le bon pourcentage, s'il devrait s'appliquer à tous les gains ou seulement aux gains à long terme par opposition aux gains à court terme. Je n'entrerai pas là-dedans aujourd'hui. Le principe demeure que les gains sont imposés.

Lorsque mon collègue néo-démocrate dit que les libéraux ont créé une échappatoire en 1971, il oublie de signaler que, avant 1972, les gains en capital n'étaient pas du tout imposés. Aucune partie de ces gains n'était incluse dans le revenu non seulement des fiducies, mais encore des particuliers et des sociétés. Les gains en capital n'étaient pas imposés. Après la réforme fiscale de 1971, les gains en capital ont commencé à être considérés comme un revenu aux fins de l'imposition. C'était là une réforme majeure de notre fiscalité, peut-être la plus importante jamais réalisée depuis qu'on a commencé à imposer les revenus au Canada, soit en 1917.

Que fait-on dans le cas des fiducies? Tout est très facile lorsqu'il s'agit des particuliers. On détermine le gain en capital réalisé lorsqu'ils vendent ou donnent un bien ou lorsqu'ils décèdent. C'est facile et cela ne pose aucun problème. Que fait-on dans le cas des fiducies? Une fiducie est une notion légale, une notion légale qui suppose une permanence dans notre régime juridique britannique. Il a quelques corrélations avec ce que l'on trouve dans le code civil français, mais l'idée n'est pas exactement la même. Il s'agit d'un concept ancien. Une fiducie ne meurt pas. Si les fiducies ne meurent pas, comment déterminer leurs gains en capital?

Si on vend l'actif, on réalise donc un gain en capital. Celui-ci est imposé. Il n'y a pas de différence entre une fiducie et un particulier. Voici le problème: certaines fiducies, suivant les conditions auxquelles elles sont assujetties, peuvent subsister à jamais. Quelle est la solution? Proposée en 1971, la solution consiste à dire que 21 ans c'est assez long pour une fiducie et qu'au bout de 21 ans, que vous ayez cédé le bien ou non, on considérera que vous l'avez vendu et, même si ce n'est pas le cas, vous aurez à payer votre impôt sur les gains en capital.

Cette mesure ne semblait pas trop sévère à l'époque et j'ajouterais qu'elle ne m'apparaît toujours pas l'être aujourd'hui. Voilà pourquoi je suis contre l'amendement que le gouvernement propose. Les gens doivent comprendre l'objectif que sous-tend cette règle. Les néo-démocrates aimeraient bien dire que c'est une grosse échappatoire. Du fait qu'il y avait un délai de 21 ans, ils prétendent qu'il s'agit d'une échappatoire.

• (1220)

J'ai demandé un peu plus tôt au député de Saskatchewan ce qu'il ferait. Il n'a pas répondu. Les néo-démocrates proposent-ils que tous les gains en capital, réalisés ou non, en fiducie soient imposés annuellement? Est-ce bien ce qu'ils proposent? Si oui, pourquoi ne le disent-ils pas? Pourquoi ne disent-ils pas qu'ils veulent obliger toutes les petites fiducies—bon nombre d'entre elles ne sont pas très grosses en effet—, qui ont été établies au profit des enfants, à embaucher chaque année des évaluateurs, des comptables dont les services coûtent cher pour effectuer les calculs nécessaires à une déclaration d'impôt compliquée, alors que ces fiducies n'ont été établies que pour une durée de cinq à dix ans?

Pourquoi les néo-démocrates n'admettent-ils pas que c'est ce qu'ils veulent faire? Pourquoi n'admettent-ils pas qu'ils veulent introduire dans notre loi de l'impôt sur le revenu un système d'évaluation annuelle de la valeur marchande afin que, chaque année, nous ayons à évaluer tous nos biens, car c'est la folie de l'immixtion pour laquelle le Nouveau Parti démocratique est devenu renommé en Ontario? Les néo-démocrates devraient être assez honnêtes pour admettre que c'est ce qu'ils veulent.

La proposition mise de l'avant en 1971 avait du sens. Elle accordait le temps voulu aux fiducies pour prendre leurs arrangements, car planifier pour 21 ans c'est beaucoup de temps dans une vie. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement se sent obligé, à la dernière minute, de consentir un sursis aux fiducies. Je ne comprends absolument pas.

Je ne souscris pas aux chiffres avancés par certains députés sur les sommes en jeu. Je ne crois qu'il soit possible de savoir combien l'impôt pourrait générer d'argent avec cette réalisation au bout de 21 ans. Quant à moi, je me contenterais de dire qu'il s'agit d'une somme considérable.

Dans la conjoncture fiscale actuelle, le gouvernement dispose du contrôle de vraisemblance instauré en 1972. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement veut maintenant modifier la règle.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 1 de la députée de Sudbury. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Mme Diane Marleau (Sudbury) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-92, à l'article 47, en retranchant les lignes 8 à 47, page 111, les lignes 1 à 49, page 112, les lignes 1 à 9, page 113, les lignes 20 à 45, page 115, les lignes 1 à 51, page 116, les lignes 1 à 51, page 117, les lignes 1 à 37, page 118, les lignes 1 à 39, page 119, les lignes 1 à 47, page 120, les lignes 1 à 9, page 121, les lignes 11 à 47, page 123, et les lignes 1 à 17, page 124.

—Monsieur le Président, cette motion porte sur l'article tendant à ce que les détenteurs de biens immeubles passifs ne puissent profiter de l'exemption sur les gains en capital.

Nous savons tous qu'en 1985, le gouvernement conservateur a décidé d'offrir des exemptions d'impôt sur les gains en capital qui constituaient en fait un très beau cadeau sous la forme d'une très belle échappatoire fiscale. Les petites entreprises peuvent profiter d'une exemption d'impôt sur les gains en capital de 500 000 $ et on a offert également une exemption de 100 000 $ sur les gains en capital tirés de la vente d'actions ou de biens immeubles.

Ainsi, de nombreux Canadiens ont profité de cette exemption d'impôt de 500 000 $ dans le premier cas et de 100 000 $ relativement aux profits tirés de la vente d'actions ou de biens immeubles.

• (1225)

Le projet de loi C-92 prévoit qu'à compter de février 1992, l'exemption sur les gains en capital de 100 000 $ relative aux biens immeubles passifs ne s'appliquera plus, que les seules personnes admissibles à cette exemption seront celles qui pourront prouver qu'il s'agit là de ce qu'on appelle une entreprise exploitée activement.

Au comité, j'ai demandé ce qu'on entendait par là, car je voulais savoir ce qui arriverait dans le cas d'une personne, d'un Canadien, qui investirait dans un immeuble d'habitation; de nombreux Canadiens construisent une maison, un duplex ou un triplex, vivent dans une partie de la maison ou la louent en entier. Ils peuvent avoir trois ou quatre appartements qu'ils louent, mais en général ils les construisent, perçoivent le loyer eux-mêmes et s'occupent de la majeure partie des travaux d'entretien. Pour beaucoup de Canadiens, c'est là une façon de mettre de l'argent de côté pour l'avenir.

Ainsi, je voulais savoir si cette personne aurait encore droit à l'exemption d'impôt de 100 000 $ sur les gains en capital et on m'a répondu que non, car il ne s'agissait pas

d'une entreprise exploitée activement. Selon les critères, l'entreprise doit employer cinq personnes au minimum.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement choisit de s'en prendre aux propriétaires de petits immeubles d'habitation et de leur nier un droit qu'il accorde à d'autres membres de la collectivité canadienne, à savoir celui de réaliser des gains en capital de 100 000 $ sans payer d'impôt.

Je me suis souvent demandée si nos vis-à-vis le faisaient à dessein. Savaient-ils vraiment ce qu'ils faisaient en l'occurrence? Oui, ils savaient fort bien que tous ces Canadiens ordinaires seraient aujourd'hui pleinement imposés sur le moindre gain réalisé sur leur petit immeuble d'habitation, alors que celui qui investit dans l'achat d'un cheval de course au Kentucky et réalise un profit au moment de la revente a droit à l'exonération des gains en capital de 100 000 $. N'est-ce pas merveilleux? Si l'on mise sur des actions cotées en cents et qu'on réalise le moindre profit, on peut profiter de cette exonération pour ne pas verser un sou d'impôt sur la première tranche de 100 000 $ de profit.

Je me suis dit qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. Nous venons de débattre de la prolongation de la règle des 21 ans s'appliquant aux fiducies. Je me suis posé la question suivante: Pourquoi les ministériels voudraient-ils d'une part éliminer cette règle des 21 ans et permettre aux Canadiens, dans certains cas, de reporter indéfiniment les impôts sur les gains en capital, sur les biens placés dans ces fiducies et, d'autre part, appliquer une autre règle qui pénalise les Canadiens ordinaires et qui les prive d'un avantage dont ils bénéficieraient si la règle restait en vigueur?

J'ai eu beaucoup de mal à trouver les vraies réponses, sauf qu'eux, ils cherchent des recettes. Nous savons qu'en ce qui concerne le déficit et la dette au Canada, il y a une crise ou du moins un problème grave, mais j'estime qu'il faut néanmoins accorder un traitement égal à tous les Canadiens. S'il doit y avoir des exemptions sur les gains en capital, tous les Canadiens doivent y avoir droit. Nous ne devons pas faire un tri en disant à certains: «Eh bien, vous avez choisi d'acheter un appartement et de travailler fort pour le rénover mais, lorsque vous le vendrez, ne comptez pas sur l'exemption sur les gains en capital de 100 000 $», et à d'autres: «si vous voulez vous acheter un cheval quelque part dans le monde, vous aurez droit à cette exemption quand vous le revendrez».

À mon avis, c'est illogique et voilà pourquoi je m'oppose à cette disposition particulière. Si le gouvernement déclare qu'il n'y aura plus d'exemption sur les gains en capital parce que nous ne pouvons plus nous permettre de faire un tel cadeau, je suis d'accord.

• (1230)

Si c'est ce que veut faire le gouvernement, qu'il le fasse, mais surtout qu'il ne vienne pas prétendre qu'il est financièrement responsable et nous dire qu'il veut que les fonds soient investis au lieu de rester là à ne rien rapporter. Quand on investit dans un bien immobilier, un immeuble d'habitation, on fait quelque chose de son argent. On fait quelque chose pour soi-même.

Les propriétaires fonciers ont déjà été très gravement touchés par la conjoncture économique. Le contrôle des loyers leur a causé de sérieux problèmes. La plupart des gens à présent n'investiraient pas dans l'immobilier parce que ça ne vaut plus la peine.

En Ontario, le Nouveau Parti démocratique a tant fait qu'il est maintenant extrêment difficile pour le propriétaire d'un appartement ordinaire de fonctionner et de faire des bénéfices. S'il arrive à vendre son immeuble et à réaliser un gain sur la vente, permettez-moi de vous dire qu'il mérite bien l'exemption sur les gains en capital de 100 000 $. Eh bien, non. Cela n'arrivera pas à ces gens-là.

Ce que je demande au gouvernement, c'est d'être honnête, d'arrêter de faire semblant. S'il ne veut pas accorder d'exemption sur les gains en capital, qu'il le dise, et qu'il n'y en ait alors pour personne. Autrement, qu'il traite le Canadien ordinaire de façon équitable! Ce qu'il ne fait pas.

Qu'il dise franchement aux Canadiens qu'il peut ou ne peut pas se permettre de leur accorder un allégement fiscal, même s'il estime que ce qu'ils font est bien. Qu'il se décide une bonne fois pour toutes et qu'il présente enfin des mesures législatives adéquates et équitables pour tous les Canadiens.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots en faveur de l'amendement proposé par ma collègue, la députée de Sudbury.

Je crois que la députée a très bien expliqué la situation en disant que, d'une part, le gouvernement est prêt à accorder une exonération des gains en capital à quelqu'un qui achète un cheval de course au Kentucky, au Texas, ou à quelque autre endroit aux États-Unis où l'on fait l'élevage des chevaux de course, et qui le revend ensuite à profit. Donc, le gouvernement est prêt à accorder une exonération des gains en capital à cette personne qui réalise un profit sur la vente de son cheval de course, mais si les gains en capital proviennent d'une autre

source, plus précisément de la vente d'une propriété au Canada, cette exonération ne s'applique pas.

Je réfléchissais à quelque chose tout à l'heure lorsque les députés néo-démocrates disaient que j'avais honte de cette exonération des gains en capital qui a été mise en place à l'origine par les libéraux. Je veux remercier le député d'Ottawa-sud d'avoir expliqué ce qui s'est passé en 1972.

Comme vous le savez, le Canada a éliminé les droits de succession qui existaient dans notre pays jusqu'en 1971. Il fallait payer des impôts sur les biens transmis par décès, comme c'est le cas actuellement aux États-Unis.

Lorsqu'une personne meurt aujourd'hui aux États-Unis et qu'elle laisse des biens, la loi exige que tous ses biens soient évalués. Si l'évaluation révèle que la valeur marchande des biens est supérieures à 600 000 $, il faut payer de l'impôt. Je ne sais cependant pas quel est le taux d'imposition maintenant. Auparavant, c'était 55 p. 100 de la valeur des biens excédant 600 000 $. C'est ce qu'on appelle les droits de succession.

Cela existait au Canada avant 1972. Il fallait payer des droits de succession si la valeur des biens dépassait 150 000 $, je crois. Le taux était de 10 p. 100 ou 15 p. 100, et montait progressivement à mesure que la valeur des biens augmentait.

C'est ce qui se faisait avant 1972. La loi a été modifiée en 1971. Les modifications, qui sont entrées en vigueur en 1972, visaient à remplacer l'impôt sur les héritages.

• (1235)

Le Canada n'a plus aucun impôt sur les héritages, celui-ci ayant été remplacé par l'impôt sur les gains en capital à cette époque. Au départ, le taux d'imposition était de 50 p. 100 du taux normal.

Lorsque le gouvernement canadien a légiféré pour établir l'impôt sur les gains en capital et éliminer celui qui frappait les héritages, il n'a pas créé d'échappatoires, mais tenté d'en colmater. À mon humble avis, la règle des 21 ans était un effort pour colmater une échappatoire: une fiducie ne meurt jamais, comme le député d'Ottawa qui a pris la parole avant moi l'a fait remarquer. Les personnes meurent, les fiducies non.

Le problème était de savoir quoi faire dans le cas d'un contribuable dont les actifs sont en fiducie, puisque, normalement, lorsque le contribuable décède, la valeur supposée des actifs devient imposable au décès. Que se passe-t-il, étant donné que les fiducies ne meurent pas, si les actifs sont mis en fiducie avant le décès?

Il fallait légiférer pour dire que, au bout de 21 ans, les actifs en fiducie seraient considérés comme vendus ou que la fiducie prenait fin, l'impôt devenant alors exigible sur la valeur accumulée des gains en capital.

Les libéraux n'ont pas créé d'échappatoire. Ils ont au contraire colmaté une échappatoire de façon que, selon les témoignages entendus au comité, des montants considérables soient versés au Trésor public en 1993 grâce aux dispositions sur les gains en capital.

Cet argent aurait été bien utile en ce moment au gouvernement du Canada, car il essaie d'en trouver un peu partout. C'est pourquoi nous nous demandons avec étonnement pourquoi le gouvernement du Canada renonce maintenant à des recettes comme celles-là.

À propos de l'amendement proposé par mon collègue, je voudrais soulever un grave problème au sujet des gains en capital et de l'exonération des gains en capital. Au cours des deux dernières années, le gouvernement du Canada a versé à des contribuables des paiements considérés comme des gains en capital admissibles aux fins de l'exonération de 100 000 $.

Une grande partie de ces paiements ont été faits dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, les secteurs primaires, donc à des personnes qui se retiraient des activités.

En d'autres termes, le gouvernement du Canada s'est présenté et a proposé de verser de l'argent. Dans ma région, sur les côtes de Terre-Neuve, il a proposé le rachat de licences pour amener les pêcheurs à renoncer à la pêche. Dans ce cas particulier, il s'agit de licences de pêche au saumon. Le gouvernement a décidé que l'exonération des gains en capital, dont il est question aujourd'hui, pouvait s'appliquer parce que ce sont des biens. Voilà l'interprétation qui a été donnée.

Cependant, en offrant cet argent aux Canadiens et en leur disant que l'exonération s'appliquait, le gouvernement a négligé de signaler aux Canadiens de 60 ans ou plus une règle appliquée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: si on touche de l'argent l'année précédente à titre de gains en capital, il faut le

déduire du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint.

• (1240)

Autrement dit, selon les règles qui régissent actuellement les gains en capital et l'exonération pour gains en capital accordée l'an dernier, des centaines de contribuables âgés de plus de 60 ans recevront cette semaine ou la semaine prochaine un avis leur signalant que l'allocation de leur conjoint est supprimée, aux termes des règles s'appliquant aux gains en capital et de l'exonération pour gains en capital accordée l'an dernier, et que leur supplément de revenu garanti sera réduit en conséquence.

J'aborde cette question aujourd'hui, parce que le projet de loi touche à l'exemption pour gains en capital et aux gains en capital. J'espère qu'un agent du ministère se rendra compte de la situation et demandera au cabinet de prendre une décision afin que les dispositions relatives aux gains en capital et à l'exonération pour gains en capital accordée l'an dernier ne s'appliquent pas aux contribuables qui reçoivent de tels gains et qui touchent un revenu les rendant admissibles à l'allocation de conjoint et au supplément de revenu garanti qui, comme vous le savez, monsieur le Président, subiront des modifications dans les prochains jours, soit au mois d'avril.

Dans la dernière minute qu'il me reste, je voudrais revenir à la proposition faite par la représentante du Parti libéral. Monsieur le Président, pourquoi apporter à l'exonération pour gains en capital une modification n'incitant pas les gens à construire des bâtiments, des maisons, des immeubles, mais les encourageant plutôt à acheter des chevaux de course au Kentucky? C'est pourtant l'objectif du projet de loi, de la modification dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Voilà pourquoi j'appuierai fermement la motion proposée par ma collègue.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, l'amendement proposé par la députée libérale de Sudbury, pour le situer dans son contexte, maintiendrait l'exonération des gains en capital de 100 000 $ pour les contribuables qui investissement dans l'immobilier.

D'une certaine façon, cet amendement me pose un problème, car je crois que l'exonération des gains en capital de 100 000 $ devrait être complètement supprimée. Je suis en faveur de cette exonération pour les agriculteurs et pour les chefs de petite entreprise qui liquident les actions de leur entreprise, car je crois que c'est un des principaux moyens pour les contribuables de ces catégories d'assurer leur propre retraite.

Pour en revenir à cette exonération des gains en capital de 100 000 $ qui a été instituée en 1985 sur un montant inférieur qui a augmenté graduellement pour en arriver au montant actuel—bien que le ministre eût proposé à l'époque de le porter à 500 000 $—les données recueillies depuis que cette disposition est en application révèlent que seuls peuvent en profiter ceux qui ont un revenu élevé et qui disposent par conséquent de suffisamment de liquidités pour faire des placements. Je ne pense pas que le gouvernement ait pu démontrer le moindrement que cette disposition avait stimulé l'investissement; autrement dit, qu'elle avait incité les gens qui auraient autrement dépensé leurs économies à les canaliser plutôt dans un investissement susceptible de créer des emplois au Canada.

Puisqu'on ne peut pas le démontrer, je ne comprends vraiment pas la raison d'être de cette exonération de gains en capital de 100 000 $. Mais s'il faut la conserver, n'est-il pas curieux que le gouvernement ait décidé d'en exclure l'application aux biens immobiliers?

Je veux apporter une autre précision. L'amendement de la députée libérale de Sudbury ne propose pas d'étendre l'exonération aux biens immobiliers qui n'ont pas un caractère de placement. Autrement dit, il ne s'agit pas de rouvrir cette disposition pour étendre l'application de cette exonération aux résidences secondaires par exemple. Il s'agit d'accorder aux gens désireux d'investir dans un duplex, un triplex, un petit immeuble à logements ou une petite propriété à usage commercial le même avantage que celui dont continueront de bénéficier ceux qui achètent des actions d'une société auprès de leur courtier.

• (1245)

Monsieur le Président, je fais respectueusement remarquer que je ne comprends pas ce raisonnement. Il arrive très fréquemment qu'un petit investisseur dans le secteur immobilier, souvent une personne qui achète une maison pour la première fois, par exemple un duplex, et qui en loue une moitié, ou un petit entrepreneur tel qu'un propriétaire de dépanneur qui loue un appartement adjacent et qui a investi dans l'immobilier, n'est pas constitué en société. En général, ces personnes ne sont pas constituées en société et ne sont que de petits investisseurs.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a fait tout ce qu'il pouvait pour détruire le marché immobilier dans cette province. Si on veut investir à bon marché dans

des immeubles commerciaux, on conseille d'acheter en Ontario, et en particulier à Toronto.

Ce que les néo-démocrates ont fait ne peut être compensé en accordant une exemption à l'égard des gains en capital réalisés dans le secteur immobilier, jusqu'à concurrence de 100 000 $ parce que, de toute façon, il n'y a pas à l'heure actuelle de gains en capital à réaliser dans l'immobilier en Ontario. Peut-être que les temps changeront et que la situation s'améliorera.

Toutefois, je suis prêt à faire preuve de cynisme et à dire qu'en présentant cet amendement, le gouvernement semble vouloir favoriser l'industrie du courtage puisqu'il permet aux gens d'obtenir l'exemption relative aux gains en capital s'ils investissent par l'entremise d'un courtier dans des valeurs cotées en bourse, mais non s'ils achètent une petite propriété et essaient de réaliser un petit gain en louant celle-ci, tout en espérant qu'elle prenne de la valeur avec le temps.

Si je pouvais le faire, j'éliminerais complètement l'exemption. Toutefois, si vous la conservez relativement à une certaine forme de placement, pourquoi jumeler celle-ci à l'achat de valeurs sûres mais non aux petits investissements dans l'immobilier qui sont faits par un si grand nombre de petits investisseurs qui veulent faire quelques économies pour l'avenir?

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'aimerais aussi parler de l'amendement proposé au sujet de l'exemption pour gains en capital par une collègue de mon parti, la députée de Sudbury.

Je voudrais aborder deux questions que mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, a soulevées: le principe selon lequel les exemptions pour gains en capital sont nécessaires ou non. À mon avis, il faut examiner l'équité du régime fiscal, la disposition que le gouvernement propose dans le projet de loi C-92 et qui vise à supprimer cette exemption pour gains en capital et, bien entendu, l'amendement que les libéraux proposent et qui vise à autoriser ces exemptions.

Je veux examiner deux aspects de la question. Premièrement, il faut s'interroger sur le caractère équitable de la disposition que le gouvernement propose pour supprimer l'exemption pour gains en capital dans le secteur immobilier. Mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, a mentionné l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a voulu viser uniquement le secteur immobilier et maintenir l'exemption pour gains en capital dans les autres domaines.

Je suis en faveur de l'exemption pour gains en capital à tous les niveaux. À mon avis, cette exemption vise à permettre aux citoyens, quel que soit leur niveau de revenu, d'investir dans différents secteurs, que ce soit dans les affaires, la bourse, le domaine immobilier, l'agriculture ou un certain nombre d'autres secteurs. J'estime que c'est une question de principe importante pour tout gouvernement, mais je crois que nous devrions encourager les gens à investir dans leur pays, d'une manière indirecte, en investissant dans les entreprises, l'immobilier, l'agriculture et ailleurs.

Selon moi, l'exemption pour gains en capital jusqu'à concurrence de 100 000 $ encourage les gens à investir directement dans leur avenir et dans celui de leur pays, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui de leur famille, de leur collectivité et de leur pays. En conséquence, je crois qu'il faut se demander pourquoi l'exemption pour gains en capital est nécesaire. À mon avis, les exemptions pour gains en capital visent à stimuler les investissements, l'épargne, l'activité, la croissance et la création d'emplois. Il existe d'excellents arguments justifiant les exemptions pour gains en capital.

• (1250)

À mon avis, le gouvernement se montre punitif et injuste lorsqu'il dit que, dans l'ensemble, il n'a rien contre les exemptions pour gains en capital, sauf dans le secteur immobilier. En d'autres termes, il examine une catégorie d'activités et dit qu'elle ne donnera plus droit à des exemptions pour gains en capital. Il ne devrait pas en être ainsi, et je pense que notre amendement vise à traiter tout le monde également.

Contrairement au député d'Ottawa-Sud, qui a dit qu'il vaudrait peut-être mieux supprimer toutes les exemptions pour gains en capital, j'aborderai la question dans une autre optique, en disant que les exemptions pour gains en capital permettent de créer des emplois et de la richesse. C'est bien. Mais nous abordons la question d'une manière différente.

À titre de porte-parole de mon parti en matière de logement, j'estime important de souligner que, quand on examine le profil du Canadien moyen qui investit dans un duplex, triplex ou un petit immeuble à logements, on constate que les avantages au titre des exemptions pour gains en capital dont bénéficient ceux qui investissent dans ce genre de biens ont aussi des retombées sociales intéressantes pour le pays et les localités.

En effet, grâce à elles, nous avons un parc de logements abordables. Si le gouvernement permet seulement aux gros bonnets, aux grands promoteurs, aux grands contracteurs et à ceux qui possèdent les terrains de construire des logements et s'il ne laisse pas les autres accéder au marché immobilier, il n'y aura pas de logements abordables, et le marché sera essentiellement dirigé par quelques personnes.

Les Canadiens à revenu moyen qui investissent principalement dans des duplex et des triplex dont ils restent propriétaires pendant de nombreuses années et qui veulent préparer leur retraite et garantir leur avenir ainsi que celui de leurs enfants en investissant dans l'immobilier fournissent aussi à notre pays de nombreux logements abordables. Selon moi et, sauf erreur, d'après l'Association canadienne de l'immeuble et d'autres groupes, si l'on prive de cette possibilité les gens qui investissent dans l'immobilier, notre pays et les localités auront un problème de logements abordables beaucoup plus grave.

Il n'est pas nécessaire de supprimer les exemptions pour gains en capital pour faire échec au spéculateur, à celui qui, lorsque les temps étaient meilleurs, pouvait tirer avantage de l'achat et de la vente d'immeubles, dans un marché inflationniste surchauffé. Nous pouvons résoudre ce problème en établissant certaines mesures de protection qui empêcheront ce genre de spéculation. Tâchons de ne pas éliminer un moyen formidable d'inciter les personnes à revenu moyen à investir dans l'immobilier.

Tout comme on les laisse investir dans des actions ou dans l'entreprise, laissons-les continuer à investir dans l'immobilier. Cela aurait notamment l'avantage d'assurer à notre pays et à la collectivité qu'il y aura toujours beaucoup de logements abordables. Nous savons que la situation est tragique, car un nombre incroyable de nos concitoyens ont de la difficulté à se payer un toit. En fait, plus d'un million et demi de personnes consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus au logement. On dénombre 500 000 personnes au Canada qui consacrent au moins la moitié de leurs revenus au logement.

Selon moi, on a ici une chance d'aider le Canadien moyen à tirer un revenu de location, qu'il s'agisse d'une autre maison, d'un duplex ou d'un triplex. Le pays profite de ces investissements. Ces Canadiens profitent également des déductions d'impôt et des avantages fiscaux. En outre, ils investissent dans leur avenir et l'avenir de leurs enfants et ils contribuent à créer la richesse.

Ce que je veux faire valoir, c'est que cette mesure que le gouvernement veut prendre pour abolir cette exonération des gains en capital nuira à l'économie et ne fera rien pour créer des emplois et engendrer la richesse dans notre pays.

J'appuie l'amendement présenté par ma collègue, la députée libérale de Sudbury. Je voudrais bien convaincre le gouvernement en lui disant que s'il veut éliminer les possibilités de spéculation qu'offre cette exemption en particulier, parce qu'il croit qu'on en a abusé, il devrait s'y prendre autrement. Il ne devrait pas essayer d'abolir complètement cette exonération.

• (1255)

Pour revenir à la question de justice, pourquoi s'en prendre aux investissements dans l'immobilier, c'est-à-dire à la propriété, sans toucher aux investissements dans les actions, les obligations ou les entreprises?

Je crois au concept de l'exonération des gains en capital. À mon avis, c'est une bonne occasion que les gens ont de faire des investissements qui leur profiteront à eux-mêmes, qui assureront leur avenir, l'avenir de leurs enfants et celui de notre pays en lui garantissant la prospérité et la création d'emplois dont nous avons besoin.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la disposition en question visée du projet de loi me laisse très perplexe. Cependant, je crois qu'elle se justifie et que l'amendement doit être rejeté.

Je crois qu'il serait juste de dire que plus de la moitié des gains déclarés pour demander l'exemption de 100 000 $ pour gains en capital se rapportent à de petites propriétés immobilières. En général, il s'agit de terrains vacants et de propriétés ne produisant aucun revenu.

L'exemption de 100 000 $ pour gains en capital visait à orienter les placements dans des projets qui stimuleraient l'économie. On ne peut pas dire que les achats de terrains vacants et de maisons d'été ou de deuxième résidence familiale sont des placements qui font tourner l'économie. La question est la suivante: est-ce que ces placements, jusqu'à concurrence de 100 000 $, devraient être soustraits à l'impôt?

Le gouvernement estime que si nous accordons des exemptions d'impôt pour gains en capital, il faut au moins que ces gains soient tirés de placements spéculatifs. Donc, si vous investissez dans une mine ou dans une entreprise ou si vous achetez des actions et que cela a un effet sur la création d'emplois au Canada et représente un risque, il est dans une certaine mesure justifié d'accorder une forme d'avantage. Le député de Birds Hill sera d'accord avec moi là-dessus.

Mais la situation est différente lorsque vous achetez un terrain et que celui-ci prend de la valeur. La société n'en retire rien, aucun emploi n'est créé et il ne s'agit pas d'une activité productive, sauf peut-être pour les avocats qui se sont occupés de la vente et de l'achat et pour l'agent d'immeuble. Somme toute, il ne s'agit pas d'un placement qui contribue à la croissance du Canada. Il s'agit d'un placement statique.

Pour sa part, le député de London parle des petits investissements, par exemple dans un duplex ou un magasin. Il sait sans doute qu'en vertu d'autres dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, le coût des immobilisations, les emprunts hypothécaires et les autres dépenses du même genre sont déductibles des gains des entreprises, pour peu qu'elles réalisent des revenus et en déduisent leurs pertes qui ne sont pas imposables. Donc, ces placements peuvent générer des profits, même modestes.

Ils ont été faits précisément dans le but de générer des profits. Lorsque vous vendez vos actifs, il est normal que vous ayez à payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez. Si vous avez formé une société, vous avez déjà eu droit à une exemption de 100 000 $. Dans le cas des terrains vacants et des résidences familiales, l'exemption ne devrait pas être accordée parce que la valeur de la propriété n'augmente qu'en fonction des cours du marché et pas en raison d'améliorations qui y seraient apportées pour en accroître la valeur.

• (1300)

Investir dans l'immobilier et investir dans les actions d'une société centrée sur le marché, ce n'est pas la même chose. Les actions de la société peuvent prendre de la valeur quand la société fait des bénéfices et limite sa croissance en ne distribuant pas les bénéfices aux actionnaires. La société réinvestit ces bénéfices et les fait fructifier.

Dans l'immobilier, ce n'est pas pareil. Si vous achetez un duplex que vous louez, vous aurez beau l'entretenir—on présume que c'est ce que vous ferez—il ne prendra pas de valeur. Tout ce qui peut lui faire prendre de la valeur, c'est l'augmentation générale des prix dans le secteur. Sa valeur ne s'accroît pas en fonction du travail, des efforts déployés et de l'énergie dépensée pour l'exploiter comme dans le cas des actions d'une société. Sa valeur augmente en fonction d'une seule chose: l'inflation et encore faut-il que le site plaise plus que les autres.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre le député, mais comme il est 13 heures, conformément à l'ordre adopté le lundi 29 mars 1993, la Chambre poursuit maintenant le débat d'ajournement sur la motion du premier ministre portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du secteur ministériel du projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois.

* * *

LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES TITULAIRES D'UNE CHARGE PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 mars, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'avais quelques réflexions à vous communiquer au sujet du projet de loi C-116, en tant que membre du comité qui avait été chargé d'étudier le projet de loi C-43, un projet de loi ministériel qui portait aussi sur les conflits d'intérêts concernant les députés et les sénateurs.

Permettez-moi d'abord de rappeler que la Chambre des communes représente les Canadiens. Le processus qui permet aux députés d'être élus fait intervenir leur parti politique. Dans le cas d'un député indépendant, celui-ci est élu directement par l'électorat de la circonscription.

Je tiens à préciser que jamais les électeurs d'une circonscription n'ont forcé qui que ce soit à se porter candidat à la pointe des baïonnettes. Je n'ai jamais entendu dire non plus—et ce n'est pas un usage établi à la Chambre—qu'on avait forcé qui que ce soit à devenir ministre.

Personne n'est forcé de venir travailler à la Chambre des communes. Au moment des élections, ce sont plutôt les candidats qui courtisent les électeurs pour se faire élire. C'est donc au bon plaisir des électeurs que nous siégeons aux Communes. C'est sur l'ordre de la population canadienne que nous sommes élus. C'est un privilège qu'on nous accorde en nous laissant représenter ici nos concitoyens et, dans mon cas, les électeurs de Nickel Belt.

Je tenais à le préciser parce que, quand on commence à parler de conflit d'intérêts, il ne faut pas se le cacher, la tentation est forte de se penser tout à coup sans reproche quand on devient député.

• (1305)

Avant d'être élus, lorsqu'ils se présentent aux élections, il n'est pas rare que les candidats exhibent leur portrait de famille, le chien y compris. Il paraît que tous les politiques devraient avoir un chien! Et ils s'affichent comme des personnes qui tiennent beaucoup aux valeurs familiales.

C'est ce que font les candidats. Ils sont très ouverts quand ils posent leur candidature à un poste de député. Ils vous diront tout ce que vous voulez savoir à leur sujet. Ils vous diront combien de fois ils ont fumé du papier et inhalé la fumée. Oui, monsieur, ils sont très ouverts, ils vous diront n'importe quoi. L'un d'eux a dit: «Oui, j'ai fumé du papier, mais je n'ai pas inhalé la fumée.» L'autre a dit: «Moi, je l'ai fait. Je ne peux pas mentir. Et j'ai aimé cela.» Ils sont très ouverts. Ils veulent tout dire. Personne ne leur a demandé, mais ils sont prêts à le faire.

C'est tout simplement indécent! Certains d'entre eux devraient être arrêtés et accusés pour avoir divulgué toutes ces choses qui, pour quiconque veut entrer dans la vie publique, sont vraiment du domaine privé. Pardon, c'est un spectacle familial!

Une fois élus, les députés s'entourent soudainement du voile du secret. Il n'est plus question de divulguer quoi que ce soit: «Je n'ai rien à dire. Cherchez si vous voulez savoir.» Tel est le principe qui prévaut, une fois qu'on est élu député. Et Dieu sait qu'ils en font des choses au Cabinet.

Il était une fois un député. Ce député avait placé tout son argent dans une fiducie sans droit de regard. Le seul problème, c'est que sa femme en était le fiduciaire, ce qui était possible. L'amour est peut-être aveugle, mais comment éviter tout regard sur la fiducie quand vous couchez avec celle qui la gère?

M. Blenkarn: C'est possible si les lumières sont éteintes.

M. Rodriguez: Non, je regrette, ce n'est pas vrai. Non, ce n'est pas vrai. Le député a dit que nous étions tous une bande de voleurs. Non, ce n'est pas cela. Comment se fait-il que nous étions prêts à tout divulguer lorsque nous nous sommes portés candidats et qu'une fois élu nous ayons brusquement descendu le voile du secret?

Je voudrais citer certains propos que le premier ministre a tenus. En 1987, le premier ministre a averti les candidats qu'ils devaient se préparer à étaler leur vie et leurs livres devant le public et à être aussi transparents et francs que possible. C'était ce qu'il disait. C'est la norme très stricte qu'il a lui-même établie. Nous avons eu droit ensuite au projet de loi C-114, au projet de loi C-46, au projet de loi C-43, puis, enfin, au projet de loi C-116.

Il ne fait pas de doute qu'il peut se présenter des situations où tout député, ministre ou secrétaire parlementaire sera en conflit d'intérêts. Nous le reconnaissons, mais la question qu'il faut alors se poser est la suivante: «Que faut-il faire a) pour éviter qu'une situation soit perçue comme un conflit d'intérêts et b) pour régler le problème s'il y a conflit d'intérêts?» Un conflit d'intérêts, c'est quand les intérêts privés du député interfèrent avec les intérêts publics. Tout conflit doit être réglé en accordant la prépondérance à l'intérêt public. Nous devons instaurer un régime visant à éviter le plus possible les risques de conflit d'intérêts.

• (1310)

Le gouvernement avait, encore une fois dans les derniers jours d'une législature, présenté le projet de loi C-43. Un comité mixte, coprésidé par le député de Mississauga, avait été formé pour examiner ce projet de loi. Quand le comité a commencé ses travaux, il était très intéressant de voir que certains membres partageaient l'avis de Mitchell Sharp et préconisaient le retour à l'ère de C.D. Howe, une ère beaucoup plus généreuse et plus tolérante. Personne n'a reproché à C.D. Howe de se trouver en position de conflit d'intérêts même si chaque jour, quand il était ministre de plusieurs portefeuilles, il suivait le cours de ses actions et de ses obligations en bourse.

Il y avait, parmi ceux que je vois ici, à la Chambre, des députés qui étaient en faveur de cela. Cependant je dois dire, à leur honneur, qu'au fur et à mesure que nous entendions les témoins, nous avons pu observer de leur part un changement très perceptible et que tous ont finalement reconnu que nous pouvions faire mieux que ce que proposait le projet de loi C-43. Nous en sommes venus à une entente et avons présenté au gouvernement un rapport qui, en fait, était une nouvelle version du projet de loi.

Pour commencer, nous ne voulions pas de deux régimes à la Chambre des communes. Nous ne voulions pas de deux régimes pour régler les conflits d'intérêts, pour déclarer les biens et les dettes des députés. Que voulions-nous? Nous voulions que soit institué un jurisconsulte auquel s'en remettraient tous les députés. Nous voulions établir un ensemble de règles applicables à tous les députés, secrétaires parlementaires et ministres. C'était, à notre avis, la façon d'assurer aux règles une certaine uniformité.

Qu'avons-nous appris dans l'élaboration du projet de loi C-116? Nous voyons dans ce projet de loi la création de deux bureaucraties: la Commission, avec un commissaire pour les ministres, les secrétaires parlementaires et les fonctionnaires, et un jurisconsulte, pour les simples députés.

Il y a là un problème. C'est comme des frères siamois qui seraient rattachés non pas par la tête, mais par une autre partie du corps. De temps à autre, le ministre aura à consulter non pas la Commission ou le commissaire, mais le jurisconsulte.

Je pense que cela créerait un conflit de compétences. Je trouve que le projet de loi, dans sa forme actuelle, est truffé de conflits d'ordre terminologique et de définitions qui seraient interprétées différemment par les deux bureaucraties. Par exemple, nous avons le cas du ministre qui devrait vérifier auprès du jurisconsulte, et non auprès de la Commission, s'il est en position de conflit d'intérêts quand une question se pose au Cabinet ou dans son domaine de compétences.

Comment le jurisconsulte peut-il déterminer s'il y a conflit d'intérêts si le ministre ne lui déclare pas ses biens et ses dettes, mais les déclare à la Commission? Il a un problème.

• (1315)

Le comité n'a pas recommandé cela. Nous voyons également un problème avec l'obligation de se récuser. Le comité a reconnu que nous devrions créer un climat où le public aurait l'assurance que nous agissons conformément à l'esprit de la loi, soit en évitant une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts.

J'emploierai ces expressions indistinctement car, lorsque le juge Parker a examiné l'affaire Sinclair Stevens, il a dit que même s'il n'y a qu'apparence de conflit, il y a conflit. Autrement dit, s'il y a de la fumée, il y a forcément feu.

Par conséquent, pour respecter l'esprit de toute loi concernant les conflits d'intérêts, il faut prévoir une obligation de se récuser. Dans cet esprit, il faut tenter de convaincre la population que le titulaire d'une charge publique a essayé d'éviter l'apparence d'une situation de conflit d'intérêts.

Se récuser signifie que, si un comité, la Chambre ou le Cabinet examine une question, par exemple, une modification à la Loi sur les banques, et qu'un député est en situation de conflit d'intérêts parce qu'il possède plus du tiers ou 10 p. 100 des actions dans une banque, il doit déclarer ce conflit d'intérêts, se retirer de la discussion sur cette modification à la Loi sur les banques et s'abstenir de voter.

Ce n'est pas difficile. Je l'ai fait lorsque j'étais conseiller municipal. Lorsque des conseils municipaux, partout dans le pays, examinent une question, il incombe aux conseillers qui sont en situation de conflit d'intérêts de le déclarer, de se retirer du débat et de s'abstenir de voter sur la question.

Nous avons recommandé que les députés et les ministres se récusent dans ces situations. Nous ignorons ce qui se passera pour les ministres, les fonctionnaires et les secrétaires parlementaires, qui bénéficient du droit au secret. Nous savons que les simples députés ne sont pas tenus de se récuser.

On peut remarquer avec intérêt que l'obligation de se récuser est prévue dans les lois sur les conflits d'intérêts des États-Unis, de l'Ontario, du Manitoba, de la belle province et de bien d'autres endroits. Lorsqu'on examine une question qui place en situation de conflit d'intérêts un ministre, un député, un secrétaire parlementaire ou un fonctionnaire, ces personnes doivent se récuser, divulguer leurs intérêts et se retirer de la discussion. Or, le projet de loi C-116 ne prévoit pas cela.

Lorsque nous avons rédigé nos recommandations à l'intention du gouvernement, nous avons préconisé un même régime pour les ministres et les simples députés. Ce projet de loi semble plus strict pour les députés que pour les ministres, les secrétaires parlementaires ou les fonctionnaires. Laissez-moi vous donner un exemple de ce que je veux dire. Prenons la question de la déclaration de renseignements.

Le juge Parker, dans son rapport sur l'affaire Sinclair Stevens, disait que la déclaration doit être le pivot de tout projet de loi moderne sur les conflits d'intérêts.

Lorsque nous avons rédigé le rapport sur le projet de loi C-43, le député de Mississauga-Sud se souviendra que nous voulions une déclaration de renseignements totale et que tout le monde soit traité de la même façon. Dans ce projet de loi C-116, les ministres, les secrétaires parlementaires, et les fonctionnaires doivent faire leur déclaration à la commission. Nous ne savons pas ce qu'ils déclareront. Le projet de loi ne le précise pas. Ensuite, la commission préparera un résumé et celui-ci pourra, peut-être ou peut-être pas, être accessible au public.

• (1320)

Pour les députés, par contre, on dit ce que la déclaration doit comporter. Nous n'avons certainement jamais envisagé de déclarer autre chose que les avoirs strictement personnels. Pour le reste—votre hypothèque, vos REER, votre prêt automobile—le juge Parker recommandait de les exclure. Ce serait conforme aux recommandations du juge Parker par suite de l'affaire Sinclair Stevens.

En ce qui concerne les conjoints, il y avait une déclaration parallèle dans le cas des députés.

Une voix: Vous ne voudriez pas les traiter comme un bien propre, John?

M. Rodriguez: Non. Mais je répète, personne ne vous force à devenir ministre. Il faut connaître les règles du jeu. Nous recommandons que ces règles prévoient que les conjoints de députés et de ministres déclarent leurs avoirs et ceux de leurs enfants à charge.

Que dit le projet de loi? Il n'exige pas. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Votre temps de parole est terminé.

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Pour être juste envers le député, je vais faire en sorte de ne pas utiliser tout mon temps de parole pour que l'un des députés chevronnés puisse participer au débat. Je fais allusion au député d'Annapolis Valley—Hants qui est un de mes bons amis.

C'est un conflit d'intérêts parce que je connais son père depuis tant d'années que je suis tenu de lui donner du temps pour participer au débat. Je ne veux pas faire d'observations. Je voudrais seulement participer au débat.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai effectivement siégé à ce comité que je considère très important. Pour nos auditeurs, j'aimerais expliquer un peu ce que l'on entend par un comité. C'est un endroit où, paisiblement, ou du moins le plus paisiblement possible, les députés peuvent calmement travailler sur un projet de loi très important. Par exemple, je siège présentement au comité, depuis des centaines d'heures d'ailleurs, sur la réforme électorale. Cela ne fait pas de bruit, c'est du travail sérieux et c'est le même travail que nous avons accompli lorsqu'un projet de loi du gouvernement, le projet de loi C-43, nous a été soumis le 12 décembre 1991, du moins, notre première réunion s'est tenue le 12 décembre.

Nous nous sommes réunis à 26 reprises; nous l'avons étudié et avons convoqué des gens qui s'y connaissent bien, pendant des dizaines d'heures. Nous avons rencontré des témoins, des dizaines de témoins et je dois dire que, parmi les membres du comité, il me fait plaisir de souligner le travail particulier d'une femme qui, hier, a été élue première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, M^me^ Callbeck, ma collègue, siégeait à ce comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

• (1325)

Toujours pour expliquer, le comité mixte ne veut pas dire que c'étaient des hommes et des femmes, mais bien des sénateurs et des députés. Donc il y a eu plusieurs sénateurs et plusieurs députés, et parmi ces députés il y avait M^me^ Callbeck, qui a eu le temps de terminer son travail, et qui est devenue hier première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis certain que tous mes collègues veulent la féliciter.

[*Traduction*]

Comme je le disais, M^me^ Callbeck, une femme de grande expérience, a été élue avec éclat hier au poste de premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis certain que le coprésident, le député de Mississauga-Sud, et l'honorable sénateur Stanbury se joindront à moi pour lui transmettre nos meilleurs voeux de succès.

[*Français*]

Donc ayant dit un peu ce que c'est qu'un comité mixte, ce que c'est qu'une commission qui étudie—donc un travail sérieux—, cela est contraire à la foire que l'on voit souvent à la Chambre et qui donne souvent à la population une mauvaise impression du travail que l'on peut faire, nous, les députés fédéraux qui siégeons cinq jours par semaine, presque 10 mois par année. Maintenant on a réduit notre travail, mais nous siégeons quand même cinq jours par semaine. Ça se compare très avantageusement au travail qui se fait dans les législatures provinciales.

Nous avons siégé à ce comité parce que nous croyions qu'il n'était pas facile de légiférer sur l'honnêteté des parlementaires comme de légiférer sur la moralité. Puisqu'il y a des gens qui, sitôt qu'ils voient des députés en position de force—encore plus des sénateurs, encore plus des ministres et des secrétaires parlementaires—, s'imaginent que tous ces gens-là sont là pour s'enrichir, il a donc fallu redonner confiance à la population, par des

projets de loi. Ces projets de loi ne régleront pas tout, car la population a la responsabilité de rester vigilante.

La presse nationale, je l'ai toujours dit, a une responsabilité, celle de rester vigilante et de voir à ce que nos parlementaires fassent ce pour quoi ils ont été élus: de bons projets de loi, pour l'ensemble des Canadiens, des projets de loi durs à l'occasion, mais qui ne profitent en aucune manière de leur position pour enrichir personnellement ou enrichir leur conjoint ou leurs personnes à charge.

J'ai vu bien des choses dans ma vie politique, et je dois dire que j'ai une certaine répugnance à me voir, en tant que membre de ce comité, à écrire un projet de loi qui dit que dorénavant il y a aura moins de tentations. Les tentations seront toujours là. Mais qui nous met souvent en position de tentations? Ce sont les gens qui espèrent que par notre position nous pourrions les enrichir, eux et elles.

Donc ce projet de loi n'est pas la perfection, je tiens à le dire, mais c'est le quatrième essai. Ma collègue de Sudbury ainsi que mon collègue de Nickel Belt, du nord de l'Ontario, ont souligné qu'il y a eu un projet de loi. Pour ceux qui s'intéressent à ces choses, il y a eu les projets de loi C-46, C-114 et C-43 que nous avons étudiés et que nous avons scrutés à la loupe et pour lesquels nous avons fait des recommandations principales à la Chambre. Et c'est sur ce rapport du comité parlementaire du Sénat et de la Chambre des communes que le gouvernement a basé son projet de loi que nous étudions aujourd'hui, le projet C-116.

J'appuie ce projet de loi. Chaque fois que je fais un voyage à l'étranger, en mission officielle, j'en profite toujours, même en mission officielle, pour prendre quelques heures de temps libre pour aller étudier, par exemple, la question qui nous préoccupe dans ce cas-ci, la Loi sur les conflits d'intérêts. En d'autres occasions, c'est la Loi électorale, parce que j'y porte un intérêt particulier puisque mon whip m'a nommé sur cette commission aussi. Il y a aussi la question des associations parlementaires parce que je continue de croire qu'il est très important que les parlementaires puissent connaître ce qui se passe dans le monde. Donc, sans frais pour l'État, je profite de mes moments libres, plutôt que de faire autre chose comme du magasinage ou du tourisme, pour aller dans les différentes assemblées législatives du monde, où mon devoir m'appelle, pour étudier.

• (1330)

C'est en Australie que j'ai découvert un projet de loi simple. Je suis un des partisans qui veulent que ce projet de loi soit simple, clair et limpide, afin que les gens puissent, à la première lecture, le comprendre, l'absorber et dire: «Je suis satisfait; c'est raisonnablement acceptable.»

C'est pour cela qu'en Australie, par exemple, il y a un projet de loi en vertu duquel tous les parlementaires peuvent et doivent se confesser. Après la confession privée, le responsable, qu'il s'appelle jurisconsulte ou commissaire, dépose au Parlement, selon les formules habituelles, ce que les parlementaires peuvent avoir comme possibilités de conflits d'intérêts pour que la population et la presse puissent en prendre connaissance.

Je n'ai jamais cru—et je ne croirai jamais—que l'on doive non seulement qualifier les fortunes des parlementaires, si fortune il y a, mais les quantifier pour exciter indûment les gens qui pourraient faire des comparaisons comme celle-ci: «Mon député est plus riche qu'un autre; mon sénateur est plus riche que tel autre». Je ne pense pas que c'est ce que la population veut savoir. La population veut savoir s'il y a, en apparence, des conflits d'intérêts.

C'est ce qu'on fait, et c'est ce qu'on appelle la différence entre la quantification et la qualification. Donc, il est inutile pour le public d'aller jusque dans la quantification, mais il est très important pour le commissaire et le jurisconsulte que nous puissions savoir exactement ce qu'un député peut posséder, ce qu'un député peut avoir comme dettes—parce que les dettes, c'est toujours dangereux—parce que cela peut vous amener dans des situations de conflit d'intérêts.

Donc, dans le meilleur des mondes, il aurait été préférable de ne pas être obligé d'avoir ces projets de loi, et je suis très conservateur dans ces matières. Il y a eu des incidents regrettables, mais, malgré tout, je continue de dire toute la fierté que j'ai d'être un parlementaire. Je ne me cache pas, lorsqu'on me demande ce que je fais, pour répondre: «Je suis parlementaire.» Je n'ai pas à m'excuser, je n'ai pas à avoir honte parce que, dans la population canadienne, il peut y avoir des gens qui sont, ces jours-ci un peu ennuyés par de telles réponses. Alors, il faut qu'ils s'en prennent à quelqu'un et on s'en prend à la chose la plus importante, à mon avis, soit le système parlementaire. Ça, c'est mauvais. Ce n'est pas parce qu'il y a trop de chômage ou qu'on est malheureux de l'inflation, de la taxe de vente, de certaines politiques gouvernementales ou de certains leaderships qu'on doive s'en prendre au système qui nous régit. Cela demeure un bon système. Je regrette souvent que l'on mélange l'ensemble et qu'on détruise la crédibilité du système parlementaire.

J'incite mes collègues à lire le compte rendu des débats d'hier, et je le fais d'une manière non partisane parce que je trouve qu'ils résument très bien la pensée. Pour les députés et les gens qui veulent le lire, c'est dans le journal des Débats de la Chambre des communes, le numéro 229, en date du lundi 29 mars. Je souhaiterais

qu'ils lisent l'excellente présentation faite par le député qui a été notre président, le député de Mississauga-Sud, et l'intervention de mon collègue et ami, le député de Glengarry—Prescott—Russel, qui a été d'ailleurs très généreux à mon égard en parlant du travail que j'ai fait à ce comité. Évidemment, la presse ne le sait pas puisqu'on siège tranquillement, sans bruit. Ce n'est pas toujours le bruit, vous savez, qui fait toujours le plus de bien. Ce ne sont pas ceux qui crient le plus fort qui ont nécessairement raison. Je suggère aussi qu'ils lisent le remarquable exposé de l'honorable député d'Oshawa, M. Breaugh. Je pense que si vous lisez ces trois exposés d'hier, cela résume très bien le travail qui a été fait.

Nous avons des appréhensions. Nous croyons et nous espérons que, lorsque le temps sera venu de l'étudier en comité,

[*Traduction*]

la Chambre comprendra qu'il est souhaitable d'accepter la recommandation de notre président, le député de Mississauga-Sud, visant à constituer un comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat. Nous avons longuement étudié la question ensemble et nous avons préparé un rapport, lequel a donné naissance au projet de loi C-116 qui a un long titre. Il serait plus simple, me propose-t-on, de dire qu'il s'agit d'un projet de loi visant à éviter les conflits d'intérêts chez les ministres, les secrétaires parlementaires et les sénateurs, d'une part, et chez les simples députés, d'autre part.

• (1335)

J'espère que le gouvernement sera encore prêt à apporter des retouches au niveau du comité. Je vois notre président, le député de Mississauga-Sud, et le sénateur Stanbury, le coprésident. Il n'est pas toujours facile de travailler avec le député, mais il est passionnant de faire partie d'un comité qu'il préside. C'est un homme dur, mais certains d'entre nous le sommes également et nous pouvons le supporter. Je voudrais le remercier pour son bon travail. Il a quelquefois essayé d'imposer ses volontés. Ceux qui aiment cela s'y soumettent, mais ceux qui peuvent résister le font. J'espère que je fais partie de la deuxième catégorie.

Je voudrais prendre deux minutes de plus pour bien expliquer quelque chose à la presse et aux Canadiens. La presse est l'intermédiaire entre les parlementaires et le peuple. Il faut comprendre qu'à aucun moment je n'ai préconisé, et le député non plus, de placer les parlementaires au-dessus de la loi. Cela n'a rien à voir avec cela.

[*Français*]

Pour tout ce qui est de nature criminelle, comme l'a si bien dit le député d'Oshawa hier—et il faut lire ce qu'il a dit—les députés ne doivent pas se placer au-dessus de la loi. Je n'appuierais jamais un projet de loi qui ferait de nous des gens différents du reste de la population en matière criminelle. Si l'un ou l'autre d'entre nous commettions des gestes criminels, la loi est là pour sévir avec la même sévérité—pas nécessairement plus sévère mais avec la même sévérité—que pour tout autre geste criminel que quiconque pourrait accomplir.

On parle ici d'une situation particulière, parce que nous sommes députés, parce que nous sommes élus, parce que parmi nous il y a des élus, comme les sénateurs, il y a des élus qui, à cause de leur position de ministre et de secrétaire parlementaire, peuvent entendre dire des choses, peuvent voir des documents, peuvent se servir de toute question confidentielle qu'ils peuvent connaître parce qu'ils siègent ici au Parlement. Eh bien, c'est pour s'assurer que ces gens-là n'en profitent pas indûment pour s'enrichir ni enrichir les leurs. C'est ce qu'on appelle naturellement la Loi sur les conflits d'intérêts.

Je suis très sérieux lorsque je dis ne pas aimer me faire citer, et mon président le sait, toutes ces belles lois des États-Unis, car, chaque fois, on vient m'exciter en m'en parlant. Je réponds: Je vous en prie, ne me parlez pas d'un système qui n'est peut-être pas le meilleur exemple à suivre au monde. S'il y a des situations où il y a des conflits d'intérêts, c'est bien chez nos voisins du Sud. Alors, je n'aime pas les comparaisons, ni dans la question de la Loi électorale, ni dans la question de limites des dépenses électorales, ni certainement dans la fameuse question de la Loi sur les conflits d'intérêts. J'ai l'impression qu'ils vivent perpétuellement en conflits d'intérêts. Donc, je n'aime pas la comparaison. Je veux quelque chose qui soit foncièrement canadien, en prenant ce qu'il y a de mieux dans les autres systèmes politiques du monde. À ce moment-là, je pense que nous pourrons, en toute honnêteté, revenir à la Chambre et dire que nous avons accompli notre devoir d'une manière honnête et que nous avons produit un projet de loi qui sera révisé au cours des années.

Je reconnais que ce que nous produirons, c'est mieux que ce qui existe. Je reconnais que ce que nous produirons sera moins bien que ce que nos successeurs pourront faire. Mais c'est un début dans la bonne voie et j'espère que les gens cesseront d'être cyniques à l'égard des hommes et des femmes politiques parce que, après tout, nous avons tous été élus par la population dans des partis politiques différents et que l'occasion approche où vous pourrez choisir à nouveau des gens. Donc, je voudrais que ce projet de loi puisse être mis en application et de plus, je souhaite que nous ne lâchions pas ce travail.

[*Traduction*]

J'espère que le président se montrera ferme s'il doit être encore président. Je recommande qu'il le soit pour faire en sorte que ce projet de loi soit adopté avant la fin de la législature.

[*Français*]

En conclusion, nous avons au Québec un excellent système qui régit la question des conflits d'intérêts.

• (1340)

L'origine de ce que nous proposons, c'est encore une fois, et je le dis en toute modestie, une belle émulation entre les provinces, puisque nous suggérons qu'il y ait un jurisconsulte— c'est exactement ce qui se produit à l'Assemblée nationale, à Québec—et un commissaire, M. Evans, en Ontario, à qui je veux rendre hommage. Je veux aussi rendre hommage à M. le juge Mayrand. Ce sont des personnes au-dessus de tout soupçon. Je pense que c'est là que nous aurons du succès dans cette administration de la loi. Il faut que le premier jurisconsulte qui sera choisi, qui deviendra un officier de la Chambre des communes, soit un homme au-dessus de tout soupçon, qu'il ait la confiance immédiate de la population, et ce sera exactement un bon début.

J'avais proposé, en commission parlementaire et lors de mon premier discours, que ce soit quelqu'un de la réputation, par exemple, du juge Mayrand, comme le juge Albert Malouf, ou comme des anciens hauts officiers du ministère de la Justice, qui dégageront, dès leur nomination, cette confiance que la population demande ou quémande au Parlement.

Alors, je souhaite que celui qui sera choisi comme commissaire—et j'aurai des propositions à faire à ce moment-là—soit un homme au-dessus de tout soupçon. Je souhaiterais qu'il n'y ait qu'une seule sorte d'administration. Je n'aime pas tellement ce bicéphalisme qui semble se dégager du projet de loi, mais j'espère bien que lorsque nous étudierons le projet de loi, nous pourrons l'améliorer et que le gouvernement sera consentant à recevoir des amendements.

[*Traduction*]

M. Pat Nowlan (Annapolis-Valley—Hants): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi commenter certaines des opinions qui ont été exprimées plus tôt. Je tiens à rassurer le député de Saint-Denis, l'un des plus anciens députés puisqu'il suit immédiatement le doyen à la Chambre, car j'ai trouvé ses propos intéressants.

Je crois qu'une des raisons pour lesquelles j'ai des réserves au sujet du projet de loi c'est que lorsque mon collègue et moi sommes arrivés ici il y a quelques années, un régime tout à fait différent s'appliquait et la volonté populaire influençait différemment les opinions des députés. Je reviendrai à cet aspect plus tard, mais en ce qui concerne les félicitations que mon collègue a faites à la coprésidence du comité qui a produit un rapport unanime sur le projet de loi C-43, sauf erreur, le gouvernement a présenté le projet de loi actuel, qui contient à la fois des éléments du projet de loi C-43 concernant les titulaires de charges publiques et certains aspects du projet de loi C-116 actuellement à l'étude, qui concerne les parlementaires.

Le député de Saint-Denis espérait que le président et le gouvernement ne feraient pas preuve d'autant d'empressement. Le problème des conflits d'intérêts ne date pas d'hier. Le public croit que l'ensemble du système est faussé à la base car, d'une façon ou d'une autre, des députés et des ministres se sont placés dans des situations conflictuelles, et cela depuis les débuts de la Confédération, que ce soit au Parlement fédéral ou ailleurs. Comme d'autres députés l'ont déjà dit, il est impossible de légiférer de manière à prévoir tous les défauts de l'humanité, quoi qu'en disent les prêtres chaque dimanche dans les églises. Cela ne veut cependant pas dire qu'une loi sur les conflits d'intérêts concernant les titulaires de charges publiques est superflue.

On a omis de rappeler que la Loi sur le Parlement du Canada contient un article qui interdit aux députés de voter sur des matières dans lesquelles ils peuvent avoir des intérêts personnels, et les oblige à déclarer leurs intérêts ou à s'abstenir de voter. Cette règle, que nous avons héritée du système parlementaire britannique, semble très bien fonctionner en Grande-Bretagne, sans doute parce que les parlementaires y ont une maturité et un sens de l'intégrité dont notre pays est encore privé à cause de sa jeunesse.

Je suis heureux de disposer de ces quelques minutes avant que l'étude de la motion n'arrive à son terme à 13 h 55, grâce à la diligence toute parlementaire dont a fait preuve le député de Mississauga-Sud qui a obtenu hier le consentement unanime de la Chambre sur une motion, dont la Chambre a été saisie hier à 16 h 10, avant de s'ajourner à 17 h 28, et portant qu'entre 13 heures et 13 h 55 on mette fin au débat et qu'il y ait mise aux voix de toute question nécessaire pour disposer du projet de loi C-116, qui concerne tous les députés et tous les sénateurs. Le Sénat aura bien sûr lui aussi du temps pour débattre du projet de loi.

• (1345)

En fait, selon mes calculs, effectués à l'ancienne, sans l'aide d'une calculatrice, nous avons consacré une heure et dix-huit minutes hier et exactement 55 minutes

aujourd'hui, pour un total de deux heures et quelques minutes, à l'étude d'un projet de loi qui nous touche tous.

Je suis d'accord avec le député de Saint-Denis. J'espère que tous les députés et les secrétaires qui sont à l'écoute de cette chaîne ont regardé le débat d'hier et ont entendu les généralités qu'ont débitées le député de Mississauga-Sud, les porte-parole de l'opposition, le député de Glengarry—Prescott—Russell et le député néo-démocrate d'Oshawa, qui lui aussi se complait dans les généralités.

J'aimerais que les députés aillent plus loin et que lorsque cette question sera référée à un comité, que ce soit un comité mixte ou autre, ils jettent un coup d'oeil sur un document que j'ai sorti de la bibliothèque et qu'a rédigé une certaine Margaret Young, de la Division du droit et du gouvernement du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement; il s'agit d'un résumé de ce projet de loi dans lequel l'auteure couvre bien les généralités et qui ne détonne pas par rapport à tout le bon travail que j'ai vu sortir du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement dans le domaine législatif. Je recommande cette étude de 18 pages qui fait le tour de la question de l'équilibre entre la vie privée d'une personne qui occupe une charge publique et ses responsabilités publiques.

Je sais que le coprésident possible du comité a parlé de ces questions hier en termes très généraux, mais ce document apporte de nombreuses précisions dont certaines placent une plus lourde responsabilité sur les députés que sur les détenteurs de charges publiques. Le vieux projet de loi C-43 et le nouveau C-116 auquel il a été intégré comportent des éléments qui, je pense, devraient inquiéter tous les députés; j'espère très sincèrement que le comité est au courant de l'intérêt que porte à la question le député de Mississauga, et ce depuis longtemps, et que ce dernier étudiera de près cette analyse du projet de loi faite de façon impartiale par notre bibliothèque et verra à ce que soient rectifiés certains problèmes dont même lui ne se rend pas encore compte.

Je sais que le député de Mississauga-Sud, conformément au Règlement, a une motion pour aller de l'avant et que tous les députés veulent voir ce dossier avancer. On n'obtient pas du bon travail d'un député dont le sens moral dépravé entache la façon dont il exerce ses fonctions. On a beau avoir toutes les règles et tous les règlements au monde, on n'y peut rien changer.

Je siège à la Chambre depuis plus de 25 ans et, je vous le dis, on peut déformer ou biaiser toutes les règles de procédure et toutes les règles qui ne relèvent pas du criminel si l'on a pas la force de caractère, l'intégrité et le bon sens. Quant à moi, j'ai prêté l'oreille à ce que les députés ont dit ici et je sais qu'ils ont consacré beaucoup de temps à ce dossier au comité, mais le fait est que nous sommes en train de développer deux bureaucraties parallèles, auxquelles le député de Saint-Denis a fait allusion, pour essayer de définir l'éthique et la morale que les députés sont censés observer. Nous agissons ainsi en réaction à l'élément négatif que l'on trouve dans la population et les médias et qui a terni la réputation des députés de la Chambre.

Je ne veux pas me départir de mon impartialité, mais je tiens à dire qu'au cours des 25 ans et des poussières où j'ai été député, j'ignore en toute franchise où j'aurais pu me trouver devant une possibilité de conflit d'intérêts. Je voudrais que le député de Nickel Belt dise dans quel conflit d'intérêts il a été impliqué dans l'exercice de ses fonctions de député. Je me risquerais toujours à dire que le député de Mississauga-Sud, qui est un avocat et a des intérêts commerciaux, n'a jamais été impliqué dans des conflits d'intérêts potentiels. Mais comme il ne faut jamais poser une question à moins d'en connaître la réponse, je ne la pose ici que pour la forme.

• (1350)

Le fait est que le ton et le climat de la Chambre des communes et la façon dont les députés et le gouvernement remplissent leurs fonctions, c'est l'affaire du premier ministre et du Cabinet, et il y a toute une différence entre un député du Parlement et un ministre ou un secrétaire parlementaire, ou bien un autre titulaire qui n'est même pas visé par ce projet de loi, tels les sous-ministres ou les dirigeants de certains grands organismes gouvernementaux. À l'instar des sous-ministres, des ministres et des secrétaires parlementaires, ces personnes disposent de renseignements et sont mis au courant de faits qui pourraient servir leurs intérêts personnels.

Je sais que ce n'est peut-être pas politiquement correct, et le député de Nickel Belt a dit des calomnies un autre jour, lorsque l'honorable M. Sharp a comparu devant le comité. Je siégeais à la Chambre des communes lorsque l'honorable Mitchell Sharp était non seulement le leader parlementaire du gouvernement libéral, mais aussi le ministre des Finances et, à mes yeux, il était—et il est encore, car il est toujours bien vivant et dans la course—l'un des plus honorables êtres humains à cette époque où j'avais l'habitude de croire que le gouvernement libéral était infaillible. Les jours de régime libéral infaillible étaient infinis puisqu'il n'avait pas été détrôné en 20 ou 30 ans.

Lorsque, jeune freluquet, j'ai été élu ici pour la première fois, ils étaient tous ici, non pas C. D. Howe, mais MM. Pearson, Sharp et Winters et beaucoup d'autres, tous d'excellents Canadiens. J'ignore ce qui s'est passé alors, mais la question des conflits d'intérêts ne semblait pas faire la manchette parce que le premier ministre et les ministres de l'époque se tenaient tranquilles. Même alors, il y avait un monde entre les députés ordinaires et les ministres, du point de vue des responsabilités et de la possibilité d'améliorer son sort grâce à des renseignements confidentiels.

Je lis en effet que M. Sharp a dit notamment ceci devant le comité: «J'ai été un haut fonctionnaire pendant 16 ans et, à ce titre, j'ai obtenu à la source des renseignements dont j'aurais pu tirer profit si j'avais fait passer mes intérêts personnels avant mes responsabilités publiques. Pendant 13 autres années, j'ai été ministre de la Couronne. Encore là, je connaissais les choses de l'intérieur et je prenais des décisions et j'étais au fait des décisions collectives du Cabinet dont j'aurais encore pu tirer profit si j'avais fait passer mes intérêts personnels avant mes responsabilités publiques. Pendant deux ans, entre le moment où j'ai quitté le Cabinet en 1976 et ma démission en 1978, j'ai été considéré comme un député ordinaire. Je ne faisais plus partie des initiés. Je n'avais pas accès aux renseignements concernant les prochaines décisions du gouvernement, dont j'aurais pu profiter et qui n'étaient pas encore publics.»

Pour conclure cette partie sur les déclarations de M. Sharp devant le comité, j'ajouterai qu'il a acquis une très longue expérience de fonctionnaire, d'éminent haut fonctionnaire et de distingué ministre de l'État, puis qu'il est ensuite devenu simple député avant de quitter la politique. Il y a effectivement une grande différence; ce que nous savons, nous l'apprenons, comme il l'a dit, en lisant le journal ou en écoutant les informations des médias électroniques.

Voilà un des problèmes philosophiques que me pose ce projet de loi: ils ont voulu tout regrouper en un seul projet de loi. Je sais qu'il existe deux régimes. Il faudrait peut-être présenter deux projets de lois, l'un pour les ministres, les secrétaires parlementaires, les titulaires de charges publiques, y compris les sous-ministres et les dirigeants d'organisations gouvernementales, et l'autre pour les députés et les sénateurs qui n'ont pas le même accès aux renseignements et qui, par conséquent, ne sont pas exposés aux mêmes possibilités de conflits d'intérêts.

J'espère sincèrement—je sais qu'il ne me reste que deux minutes— que le comité examinera attentivement un autre élément du projet de loi, soit la déclaration des intérêts financiers du conjoint; je sais qu'ils ont longuement réfléchi à cette question, mais je demeure insatisfait du libellé du projet de loi. En cette époque de la journée internationale de la femme et de l'année internationale de la femme, alors que l'égalité de la femme devient peu à peu une réalité dans notre société, c'est incroyable de voir qu'on peut inscrire dans un projet de loi qu'un député pourra faire ce qu'il veut, mais que, s'il s'agit d'un homme, son épouse devra présenter une déclaration révélant tous les intérêts financiers qu'elle peut avoir.

Monsieur le Président, comme vous le savez, cette disposition comporte un envers dont les organisateurs des prochaines élections pourraient bien profiter. Nous savons tous que les femmes ne sont pas assez nombreuses à la Chambre des communes. On se trouvera donc dans cette situation intéressante où les organisateurs de campagnes s'adresseront aux épouses de très éminents Canadiens qui pourraient fort bien posséder divers intérêts financiers pour leur demander de se présenter aux élections.

• (1355)

Certains partis fixent des quotas. Ils veulent avoir 25 ou 50 p. 100 de femmes. Ils peuvent s'adresser à une femme en disant: «Madame Dupont, vous devez être notre candidate.» En dînant, la femme en parle à son mari, qui déclare: «Mathilde, j'aimerais bien que tu sois députée, mais c'est impossible. Tu ne sais pas ce que je fais. Tu sais que je suis un homme d'affaires important. Or, tu n'as pas vu ma comptabilité. Tu ignores ma situation financière. Tu ne le sais pas, mais je suis peut-être au bord de la faillite et je ne veux vraiment pas que mes concurrents le sachent. J'aimerais mieux que tu ne te présentes pas. Je ne comprends pas pourquoi je devrais être concerné par le fait qu'en tant que députée tu déclares ne pas avoir l'intention de commettre un crime ou d'entrer en conflit d'intérêts.»

Je souhaite vivement que le comité se penche sur cet aspect. Je pourrais citer des autorités qui vous prouveraient que ce projet de loi va tout à fait à l'encontre des efforts que nous avons déployés à la Chambre pour arriver à l'égalité des sexes. Or, on redonne aux femmes la situation qu'elles avaient au Moyen-Âge avec une telle mesure.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il y aurait consentement pour présenter la motion suivante:

> Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit constitué pour l'étude en comité du projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la

Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois;

Que l'ordre portant suite de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-116 soit modifié afin que ledit projet de loi soit renvoyé au Comité mixte spécial plutôt qu'à un Comité législatif du Secteur ministériel;

Que ledit Comité mixte spécial soit composé de quatorze députés et de sept sénateurs;

Que le Comité permanent de la gestion de la Chambre nomme, pour la Chambre, les membres du Comité mixte spécial et présente son rapport au plus tard cinq jours de séance après l'adoption de la présente motion, lequel rapport sera réputé avoir été adopté au moment de son dépôt à la Chambre des communes;

Que les changements dans la liste des membres dudit Comité mixte spécial s'appliquent immédiatement après que le député qui agit comme whip en chef de tout parti reconnu en a déposé avis sous sa signature auprès du greffier du Comité;

Que ledit Comité mixte spécial soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre des communes et les périodes d'ajournement, à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le quorum soit fixé à la majorité du Comité lorsque celui-ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une décision, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Qu'un message soit envoyé au Sénat le priant de se joindre à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, des sénateurs pour le représenter audit Comité mixte spécial.

[*Français*]

M. Rocheleau: J'aimerais simplement poser une question à mon honorable collègue, monsieur le Président. Est-ce que les députés indépendants vont pouvoir poser des questions à ce comité? Est-ce qu'on leur allouera une certaine période de temps ou si cela ne s'appliquera qu'à l'opposition officielle et aux membres du gouvernement?

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, il n'y a pas de problème particulier. Je suppose que le comité suggéré sera le même comité mixte qui a procédé à l'examen initial du projet de loi C-43.

J'espère que le député fera partie de ce comité ou tout au moins assistera à ses délibérations. Tous les députés qui le désirent peuvent assister aux délibérations.

En fait, je crois personnellement qu'il serait utile que le député qui fait partie de ce groupe—même s'il ne s'agit pas d'un parti reconnu—vienne participer à la réunion du comité. Il est important à mon avis que la Chambre et le Sénat au complet soient représentés à ce comité, étant donné que nous allons tous être touchés par cette résolution.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je rappelle à la Chambre que tous les députés ont le droit d'assister à n'importe quelle réunion de comité, voire de participer à la réunion après l'ordre normal des questions. Le député a tout à fait le droit de participer à une telle réunion.

• (1400)

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 h 55, conformément à l'ordre adopté le lundi 29 mars 1993, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations dont la Chambre est maintenant saisie et de mettre aux voix, sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire pour disposer de la deuxième lecture du projet de loi C-116.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité spécial.)

M. le Président: Comme il est quatorze heures, nous passons maintenant aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, en 1986, la Commission Deschenes avait recommandé que le Code criminel soit modifié de façon à ce que les criminels de guerre puissent être poursuivis devant les tribunaux.

J'étais membre du comité chargé d'examiner le projet de loi C-71 qui a abouti à la création d'une unité chargée d'enquêter sur les crimes de guerre et j'espèrais que justice allait enfin être faite.

Article 31 du Règlement

Je suis désolé de dire que, six ans plus tard, pas une des 300 personnes faisant actuellement l'objet d'une enquête, n'a encore été condamnée pour crimes commis pendant la guerre.

Une délégation du réseau des étudiants juifs se réunit aujourd'hui à Ottawa pour discuter de la promesse qu'avait faite le gouvernement de retrouver les criminels de guerre et de les poursuivre devant les tribunaux. Nous ferions bien de prendre exemple sur ces jeunes qui se dévouent à cette cause et sont bien déterminés à faire en sorte que le Canada ne devienne pas un refuge sûr pour les criminels de guerre. Les roues de la justice doivent tourner plus vite.

Nous devons aux victimes de l'holocauste, à leurs familles et à leurs amis qui ont survécu de poursuivre les auteurs de ces crimes haïneux. Nous ne devons pas oublier.

* * *

L'INDUSTRIE DU HOMARD

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'interviens au sujet d'une question urgente. Au plus fort de la saison, les pêcheurs de homard du sud de la Nouvelle-Écosse ont subi les pires dommages à leur équipement depuis 1976 à la suite de la tempête du siècle, il y a deux semaines. À cause de l'hiver, il a été difficile d'évaluer les dommages subis.

J'en ai rencontré près de 50 à Yarmouth, samedi dernier. J'ai reçu 73 évaluations des dégâts totalisant 850 000 $ dans les comtés de Shelburne à Digby et je suis persuadée qu'il y a de nombreux autres pêcheurs touchés.

Dans le passé, le ministère des Pêches est venu en aide aux pêcheurs à la bordigue de la baie de Fundy, aux pêcheurs de morue du Nord, en ce qui a trait à l'équipement, ainsi qu'aux pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard.

Avec plus de deux mois avant l'ouverture de la pêche, les pêcheurs de homard du sud de la Nouvelle-Écosse n'ont plus tout l'équipement voulu. Ils ont besoin d'aide maintenant. J'exhorte le ministre des Pêches à leur venir en aide afin qu'ils ne subissent pas d'autres pertes financières en étant incapables de se livrer à la pêche au homard.

* * *

LE DUGALD COSTUME MUSEUM

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter de ses efforts le Dugald Costume Museum qui célèbre maintenant son dixième anniversaire.

Cette date d'anniversaire induit quelque peu en erreur en ce sens que ce groupe de bénévoles a entrepris, en fait, ses activités il y a plus de 40 ans. Le désir des intéressés de préserver et d'exposer divers types de vêtements est bien particulier et ils sont à cet égard des chefs de file mondiaux. Les 15 000 heures de travail bénévole des intéressés chaque année montrent à quel point ce groupe communautaire est convaincu.

J'invite tous les députés à venir voir l'exposition marquant le dixième anniversaire du musée et intitulée «Let's Dance». Je sais qu'ils passeront ainsi des instants extrêmement agréables.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, en 1870, les Américains ont interdit au navire canadien *Chicora* d'emprunter leur réseau d'écluses pour se rendre au lac Supérieur.

Un article paru dans le *Toronto Globe* en 1871 disait: «Il est bien évident [. . .]que le Dominion du Canada ne peut laisser aux Américains le contrôle exclusif des moyens de communication par bateau entre les lacs Huron et Supérieur.»

• (1405)

C'est ainsi qu'un canal canadien fut construit au Sault en 1895 au coût de 4 millions de dollars. Or, à cause d'une défaillance de structure, le canal est maintenant fermé à la navigation depuis 1987. On a beaucoup de difficulté à trouver des fonds pour sa restauration.

J'ai cependant bon espoir qu'un engagement de 5,9 millions de dollars du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, la promesse de la ville de Sault-Sainte-Marie de se charger de l'aménagement paysager et routier et les manifestations persistantes d'appui du ministre des Travaux publics pourront aboutir à la restauration de l'écluse.

Le ministère des Travaux publics a établi comme premier choix un projet d'écluse pour la navigation de plaisance dont le coût est évalué à 11,75 millions de dollars.

J'exhorte le ministre de l'Environnement à réagir favorablement à cette initiative très importante pour Sault-Sainte-Marie.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur jeudi dernier d'accompagner le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et la ministre d'État chargée des Transports à la cérémonie de lancement de travaux d'expansion, d'une valeur de 350 000 $, à l'Aéroport international de Vancouver.

L'Administration aéroportuaire de Vancouver, organisme à but non lucratif qui a pris la succession du gouvernement fédéral l'année dernière, a élaboré des plans prévoyant la construction d'une nouvelle aérogare internationale et d'une nouvelle piste, qui devraient être terminées en 1996.

On tiendra compte de toutes les répercussions écologiques que pourraient avoir les travaux de construction en s'attachant tout particulièrement à la réduction du bruit, à la préservation de l'habitat de la faune et à la conservation des espaces verts.

De plus, le gouvernement fédéral, par le truchement de Transports Canada, complétera ces nouvelles installations par une nouvelle tour de contrôle et un système d'atterrissage aux instruments dont le coût dépassera légèrement les 20 millions de dollars.

Il faudrait noter que les autorités aéroportuaires ont conçu une méthode pour payer les coûts de construction de la piste et de l'aérogare sans faire appel aux subventions ou aux garanties d'emprunt de l'État.

J'adresse mes félicitations à Chester Johnson, président du conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire, à David Emerson, président et directeur général de l'organisme, et à tous les autres responsables qui ont contribué à l'élaboration de ces plans destinés à préparer l'Aéroport international de Vancouver à entrer dans le XXI^{e} siècle.

* * *

[*Français*]

LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je désire aujourd'hui féliciter les jeunes de *Network Canada*, une organisation de jeunes Juifs, qui sont parmi nous pour nous parler de leur lutte contre les crimes haineux et de leurs inquiétudes face à la croissance des groupes qui promeuvent la haine.

[*Traduction*]

D'après Klanwatch, un organisme qui surveille les groupes racistes, il y a dans notre pays 46 groupes reconnus pour leurs activités haineuses. En fait, celles-ci sont tellement importantes au Canada que Klanwatch a consacré tout un numéro de son magazine aux activités haineuses dans notre pays.

Les membres du réseau savent que des groupes comme le White Aryan Resistance et le Klan recrutent activement des membres dans nos écoles. Nous ne pouvons rester impassibles.

Il est temps que le nouveau ministre de la Justice et le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté conjuguent leurs efforts pour trouver un moyen efficace de surveiller et de démanteler les groupes qui encouragent la haine dans notre société.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES DU DÉPUTÉ D'ABITIBI

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 18 février 1993, je demandais au Président de la Chambre des communes de geler mon budget de bureau de député. Le 22 février 1993, je déclarais au Parlement que je refusais l'augmentation de 3,16 p. 100 sur mon budget principal pour l'année 1993-1994.

Aujourd'hui, je reçois avec satisfaction de la Chambre des communes une réponse positive pour les contribuables canadiens. Mon budget est gelé pour 1992-1993. Au nom de mes commettants abitibiens, je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir accepté ma demande et je vais maintenir le même service.

Le gouvernement a décidé de faire des coupures dans certains programmes fédéraux et d'imposer un gel des salaires à certains dans le projet de loi C-113.

Alors aujourd'hui, j'incite mes confrères conservateurs, libéraux, néo-démocrates, de même que ceux du Bloc québécois, à suivre cet exemple pour participer à la réduction des dépenses gouvernementales et du déficit canadien.

* * *

[*Traduction*]

LA FILIALE 295 DE MANOTICK

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, le 27 mars 1993, j'ai eu l'insigne honneur de célébrer le 100^{e} anniversaire de la filiale 295 de Manotick, avec les membres de l'*Independent Order of Odd Fellows*.

C'est avec plaisir que je rends hommage au *Grand Noble* actuel ainsi qu'à ses prédécesseurs et à ses frères et soeurs de la filiale de Manotick, pour le dévouement dont ils font preuve en aidant constamment leurs concitoyens.

Article 31 du Règlement

Parmi les organismes louables auxquels ils viennent en aide, mentionnons l'*Osgoode Care Centre*, les Chiens guides canadiens pour les aveugles, le *Kars Fair Youth* et l'*Arthritis Association*, pour n'en nommer que quelques-uns.

Je félicite l'*Independent Order of Odd Fellows* de consacrer autant d'efforts à répondre aux besoins de la communauté. *Odd Fellows* de Manotick, merci.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, si quelqu'un se demande encore ce que la population de l'Île-du-Prince-Édouard pense du projet de raccordement permanent, les élections provinciales d'hier lui en ont donné une indication très claire.

• (1410)

En effet, 95 p. 100 des électeurs ont voté pour des partis en faveur du projet de raccordement permanent, tandis que 5 p. 100 ont voté pour le parti qui s'oppose au projet. Autrement dit, 95 p. 100 des électeurs sont en faveur du projet, et 5 p. 100 s'y opposent.

Évidemment, il y avait de nombreux autres enjeux dans le cadre de ces élections. Si la population était fortement opposée au projet, hier, elle aurait eu l'occasion d'exprimer ses inquiétudes, voire de sonner le glas du projet.

Des témoins qui ont comparu devant notre comité législatif ont dit que de plus en plus de gens étaient favorables au projet. Les élections d'hier semblent le confirmer.

Compte tenu de ce message clair, j'exhorte le gouvernement à prendre une décision, conformément au jugement rendu récemment par les tribunaux, et à mettre en oeuvre le projet.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI CONSERVATEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, vous vous rappellerez que, il y a deux semaines, j'ai inscrit mon cheval Slip Chaser dans la course à la direction du Parti conservateur qui sera disputée en juin.

Vendredi dernier, sur le champ de foire de London, Slip Chaser a tenu une conférence de presse pour déclarer que, depuis qu'il est né, il y a trois ans, il broute de l'herbe et aime bien ça. Il ne voit pas pourquoi il viendrait à l'idée de quelqu'un de fumer de l'herbe. Il s'est interrogé sur le jugement de son opposant au sujet d'une question aussi élémentaire et il a laissé entendre que les délégués devraient prendre au sérieux un candidat qui sait ce qu'on fait avec de l'herbe.

Quant à la TPS, Slip Chaser a déclaré qu'elle était discriminatoire, puisque les services médicaux pour les humains sont exonérés, mais non ceux qui sont destinés aux chevaux. Il l'abolirait donc.

Interrogé par les journalistes au sujet de ses chances de l'emporter, Slip Chaser a répondu: «Étant donné la possibilité qui leur est offerte de voter pour un vrai cheval, j'ai bon espoir que les délégués conservateurs m'éliront comme premier ministre. Je serai le premier de mon espèce à occuper ce poste.»

* * *

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

M. Ross Reid (St. John's-Est): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à tous les Canadiens qui célèbrent le 75e anniversaire de l'Institut national canadien pour les aveugles.

Depuis 1918, cet institut fournit des services aux aveugles et aux handicapés visuels pour les aider à prendre leur place et à contribuer à la vie de la société. Ce handicap ne doit pas limiter leur activité, et l'institut leur a montré qu'on pouvait surmonter cet obstacle.

Ce matin, à St. John's, environ 400 personnes se sont réunies pour célébrer ce 75e anniversaire. Je sais que tous les députés voudront se joindre à eux.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, pendant que les Nations Unies misent encore sur un règlement négocié du conflit qui sévit dans l'ancienne Yougoslavie, plus de 120 000 personnes ont été tuées et 20 000 femmes ont été violées, y compris des fillettes de quatre ans.

Un soldat serbe a décrit l'un des 20 000 viols qui ont été commis en ces termes: Je me souviens que la première femme que j'ai violée était très jolie. Je me souviens du nom de certaines d'entre elles seulement. Fatima était gentille. Après l'avoir violée, je l'ai conduite dans les montagnes sous la menace du fusil. Je me suis arrêté près d'un petit pont et je lui ai ordonné de descendre. Elle s'est éloignée d'environ trois mètres et j'ai tiré sur elle. Mon commandant m'a dit que c'était bon pour le moral de violer et de tuer les femmes bosniaques.»

Cet aveu est horrible. En tant que chef de file de la communauté internationale, le gouvernement canadien a l'obligation morale de faire plus que simplement dénoncer ces crimes barbares. Il doit inciter et obliger les

Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces atrocités.

Pourquoi le Parlement justifie-t-il son silence en invoquant les sanctions qui se sont avérées insuffisantes dans une zone où l'interdiction aérienne n'est pas respectée? Au moment où des femmes et des enfants se font violer, pourquoi la voix du Canada sur la scène internationale se fait-elle moins entendre?

Dieu et l'humanité nous jugeront très sévèrement pour notre inertie.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur la grave situation qui existe dans l'ancienne Yougoslavie déchirée par la guerre.

Il y a maintenant des mois que sévit en Bosnie-Herzégovine une guerre sanglante dont nous ne connaissons que trop bien les tragiques détails, notamment la purification ethnique, les viols, la torture, les camps de concentration, la famine et les blessés. Les sanctions tant vantées semblent rester sans effet sur l'agresseur.

Le Canada a dénoncé les actes de violence et de terreur commis dans ce pays. Nous avons délégué des forces de maintien de la paix et nous fournissons une aide humanitaire.

Sur le plan diplomatique, nous avons reconnu l'indépendance de la Croatie, de la Slovénie et de la Bosnie-Herzégovine. Nous pensons aussi que les habitants de l'ancienne république de Macédoine ont le droit légitime d'être reconnus.

À l'heure actuelle, il est possible que la paix puisse être rétablie en Bosnie. Les chefs musulman et croate ont signé un plan de paix négocié par l'ONU, mais ce plan n'a pas encore été approuvé par le chef des Serbes de Bosnie.

La priorité absolue du gouvernement devrait être le renforcement des relations diplomatiques avec toutes les parties qui veulent la paix, de même que l'isolement encore plus marqué du groupe dissident, de façon à inciter le chef des Serbes de Bosnie à signer le plan de paix.

Une fois que la paix sera rétablie dans la région, le gouvernement canadien devrait établir des services diplomatiques dans toutes les anciennes républiques reconnues.

Article 31 du Règlement

LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES ALIMENTS ET LES DROGUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, lorsque les députés du Parlement liront leur courrier, ils constateront que les intervenants dans le secteur de l'alimentation naturelle n'apprécient guère les mesures prises par Santé et Bien-être social.

• (1415)

D'une façon plus précise, ces personnes n'aiment pas l'annexe 705 du Règlement sur les aliments et drogues, qui éliminera de façon arbitraire 64 herbes et produits alimentaires à base de plantes dans les magasins d'aliments naturels. Ces personnes n'aiment pas non plus la disposition d'harmonisation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, à savoir l'article 708, qui limite la possibilité d'obtenir des herbes dont les intéressés se servent en toute sécurité depuis des années.

Ce qu'ils n'apprécient pas, c'est surtout que ces produits alimentaires ne pourront être vendus que sur ordonnance, et donc, que les multinationales vont prendre le contrôle des approvisionnements et fixeront les prix.

Les grandes multinationales de produits pharmaceutiques ont décrété que les médicaments génériques devaient être éliminés et elles sont maintenant en train de prendre le contrôle des herbes et des produits alimentaires à base de plantes.

* * *

ISRAËL

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, les leaders de la communauté juive du Canada se réunissent à Ottawa aujourd'hui pour accueillir le ministre des Affaires étrangères d'Israël, Shimon Perez, et pour renforcer les liens entre Israël et le Canada.

Israël, un rêve vieux de plus de 2 000 ans, est devenu réalité il y a 45 ans seulement, après l'holocauste. La transformation de ce désert aride en une nation des plus avancées, malgré les guerres, les hostilités continuelles et la non-reconnaissance de cette nation par les États voisins, témoigne de l'ingéniosité et de la détermination du peuple israélien.

Le Canada doit demeurer un partenaire enthousiaste d'Israël. Nous devons pour cela renforcer nos liens sur le plan des échanges commerciaux et des investissements, favoriser le respect des droits de la personne et le développement, et désapprouver le boycottage d'Israël par les Arabes. Nous ne devons pas tolérer la littérature haineuse, le néo-nazisme ni aucune forme de racisme et il nous

faut continuer de poursuivre les criminels de guerre nazis devant les tribunaux canadiens.

Par-dessus tout, la sécurité d'Israël doit rester un élément fondamental de notre politique extérieure, ce pays étant la seule démocratie du Moyen-Orient ainsi qu'un proche allié et un ami spécial du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA DETTE NATIONALE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, dimanche dernier, le ministre des Finances a de nouveau déclaré à la nation qu'il y avait un déficit et un payeur d'impôts, continuant ainsi d'alarmer les Canadiens au sujet de la taille des déficits provinciaux.

[*Traduction*]

Le ministre saura que les 5,8 milliards de dollars qu'il prévoit dépenser pour acheter des hélicoptères suffiraient à éliminer le déficit de sa province, l'Alberta, ainsi que ceux de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

S'il n'y a qu'une seule dette et si c'est le même contribuable qui paie à tous les niveaux, pourquoi le gouvernement d'en face continue-t-il de dépenser autant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée fait des affirmations quelque peu trompeuses.

Elle dit que nous dépenserons quelque 5 milliards de dollars en un an. Premièrement, c'est 4,4 milliards de dollars. Deuxièmement, cet argent sera dépensé sur une période de 13 ou 14 ans. Ce programme aura des retombées économiques considérables et contribuera à créer des emplois pour les Canadiens, mais, avant tout, il donnera à nos militaires le genre d'équipement dont ils ont besoin pour mener à bien leurs importantes missions.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, le gouvernement préfère emprunter de l'argent pour acheter des hélicoptères plutôt que de réduire ses dépenses.

[*Français*]

J'ai une question supplémentaire à poser. Le projet de loi C-91 sur les brevets pharmaceutiques va augmenter les coûts des plans médicaux provinciaux et il sera encore plus difficile aux provinces de couper les coûts tel qu'exigé par le ministre.

Le ministre va-t-il prendre la responsabilité des frais additionnels pour les brevets pharmaceutiques qu'il impose aux provinces afin que le Canada puisse maintenir l'universalité des soins de santé et qu'il en conclue avec l'indifférence universelle de ce gouvernement envers les Canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons répondu, à plusieurs reprises en cette Chambre, à ce genre de questions.

La députée questionne l'universalité des programmes du régime de santé. Il n'a jamais été question que le gouvernement remette en cause l'universalité du régime de santé, au contraire. À plusieurs reprises, j'ai confirmé que le gouvernement maintenait ses engagements à ce niveau.

• (1420)

Encore une fois et comme d'habitude, le parti d'en face tente, de toutes sortes de façons, de semer le doute dans l'esprit des Canadiens. Mais je pense que les provinces, autant que l'ensemble des Canadiens, n'ont pas de préoccupations. Cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-91 qui a été fortement applaudi par l'ensemble du milieu de la recherche au Canada parce qu'il va finalement donner aux Canadiens la capacité de développer, dans le domaine de la haute recherche, et particulièrement dans le domaine médical, une compétence qui permettra de garder les chercheurs canadiens. Je pense que, dans ce sens-là, le projet de loi C-91 est fortement accepté par l'ensemble du pays.

[*Traduction*]

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, le ministre doit sûrement prendre conseil auprès de Popeye le vrai marin parce qu'il est passé maître dans le louvoiement.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'EMPLOI

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Des statistiques d'Immigration Canada récemment publiées révèlent qu'en 1991, le gouvernement a laissé entrer au Canada 56 000 immigrants qui, semble-t-il, n'ont pas la moindre intention de travailler. Pendant ce temps, il rejette encore couramment la demande de nombre de jeunes très instruits et motivés.

Le ministre peut-il nous dire comment il peut continuer de prétendre qu'il y a des milliers d'emplois vacants, faute de candidats qualifiés, quand on sait qu'il laisse entrer au Canada un nombre record de gens qui ne veulent pas travailler du tout?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce sont ces mêmes députés qui se sont opposés aux modifications que nous avons apportées à la Loi sur l'immigration pour attirer au Canada le genre d'immigrants dont a besoin notre économie. Ils parlent de formation, mais s'opposent au projet de loi C-21 qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage, qui permet pourtant le déblocage d'énormes montants d'argent pour former les travailleurs, facilitant ainsi leur recherche d'emploi.

J'estime que nous sommes sur la bonne voie. Par cette question, la députée ne fait qu'admettre s'être trompée sur toute la ligne.

* * *

LE PROGRAMME D'ACHAT D'HÉLICOPTÈRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En cette cinquième année d'un mandat que le premier ministre a souvent qualifié de mandat de quatre ans, le gouvernement prétend être à court d'argent avant même d'avoir déposé son budget à la Chambre des communes.

Je voudrais que le vice-premier ministre, qui est également ministre des Finances, me dise pourquoi il laisse ses collègues du Cabinet dépenser des milliards de dollars pour faire l'acquisition d'hélicoptères EH-101, engageant ainsi financièrement les prochains gouvernements. Pourquoi fait-il cela?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, vivent l'illogisme et la contradiction! Il ne se passe guère un jour sans que les gens d'en face prennent la parole à la Chambre pour nous demander ce que nous faisons dans le domaine de l'emploi pour stimuler l'économie et créer des emplois.

Le cas est typique. Non seulement allons-nous accroître notre potentiel de défense, mais nous allons aussi créer des emplois et obtenir des retombées économiques, des compétences spécialisées et l'exclusivité du produit à l'échelle mondiale. Qu'est-ce que le député trouve à redire à cela?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suppose que cela créera beaucoup d'emplois pour les lobbyistes conservateurs.

[*Français*]

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Certains candidats au leadership de son propre parti ont exigé l'annulation du contrat des hélicoptères EH-101. J'aimerais demander au ministre des Finances s'il est prêt aujourd'hui à annoncer un moratoire sur tout nouveau contrat pour les hélicoptères EH-101, comme l'ont demandé certains de ses propres collègues?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai pourtant exposé ma position on ne peut plus clairement à la Chambre vendredi dernier, hier et aujourd'hui encore.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, plusieurs groupes qui représentent la Saskatchewan rurale sont à Ottawa aujourd'hui. Ils expriment des inquiétudes et un sentiment de frustration que l'on retrouve dans tout le Canada rural.

Les 12 à 15 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a consacrés à l'agriculture ces huit dernières années n'ont pas empêché, l'an dernier, 1 500 agriculteurs de perdre leur exploitation agricole dans la seule province de Saskatchewan. On s'attend à ce que le revenu agricole moyen tombe à environ 5 000 $, ce qui ne s'est pas vu depuis les années 30. Qu'il s'agisse des compressions imposées à la Commission canadienne du blé ou de la réduction des subventions du Nid-de-Corbeau, les programmes du gouvernement ont échoué. Les ruraux du Canada devraient être en colère, les Canadiens des villes devraient être en colère et tous les contribuables devraient l'être.

Je demande au ministre de l'Agriculture si le gouvernement prévoit changer ses orientations. Prévoit-il adopter une nouvelle optique et élaborer des programmes qui permettront aux familles d'agriculteurs et aux régions rurales d'espérer plutôt que de sombrer dans la misère?

• (1425)

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai pu assister à la présentation de la plupart des mémoires ce matin, et il ne fait aucun doute que la situation en Saskatchewan est très grave. J'ai été impressionné par le ton et par le contenu de certains mémoires. Les gens disent qu'ils veulent régler leurs problèmes sans excéder leurs moyens financiers. J'ai senti la volonté de travailler tous ensemble et d'examiner les programmes en place. Cela a toujours été la position de notre gouvernement.

Les gens ont laissé entendre qu'ils avaient besoin de plus d'instruction et d'une meilleure formation. Mais ce que j'ai surtout retenu, c'est que tous semblent s'enten-

dre pour dire qu'aucun groupe, que ce soit le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou les producteurs eux-mêmes, ne peut seul régler les problèmes. C'est avec cela à l'esprit que nous tentons de trouver des solutions. Nous entendons garder cette attitude qui a toujours été la nôtre et continuer de travailler de concert avec les nombreux groupes que le Comité permanent de l'agriculture a entendus ce matin.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, il y a une chose que tous ces groupes ont réclamée, et c'est la coopération. Tous les groupes, de l'association des producteurs de blé de l'Ouest au Syndicat national des cultivateurs, ont dit qu'ils avaient besoin d'un paiement dans le cadre d'une troisième ligne de défense. En fait, ce gouvernement avait déjà promis aux agriculteurs canadiens qu'il accorderait un paiement de troisième ligne de défense pour les aider en cas de crise.

Nous avons besoin de programmes à long terme pour aider les agriculteurs et les collectivités rurales. Mais en attendant la mise en oeuvre de ces programmes, il faut aider ces agriculteurs et ces collectivités rurales à assurer leur subsistance.

Le ministre de l'Agriculture peut-il me dire s'il prévoit annoncer aujourd'hui aux agriculteurs canadiens que le gouvernement leur accordera un paiement de troisième ligne de défense?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme je le disais, le besoin est là, c'est certain. Mais ce n'est pas simplement en distribuant de l'argent que nous allons régler le problème, et je crois qu'on l'a dit ce matin au comité. Certains témoins l'ont affirmé presque directement.

Je le répète, nous voulons continuer de collaborer avec les gens. Je suggère au député d'encourager le gouvernement de la Saskatchewan, d'où il est originaire, à collaborer avec le gouvernement fédéral pour voir s'il est possible d'assurer une meilleure aide financière aux agriculteurs, un meilleur ensemble de programmes de sécurité du revenu.

Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt du gouvernement de la Saskatchewan de se contenter de dénoncer les lacunes du régime universel et de s'en retirer sans même proposer d'idées nouvelles sur la façon de l'améliorer.

Nous allons donc faire un réel effort pour collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan, d'où vient le député. Entre-temps, nous aurions intérêt à nous inspirer de ce qui s'est dit ce matin au comité. Nous pourrions ainsi nous rendre compte qu'il faut travailler dans le même sens et qu'il y a une limite à la somme d'argent que nous pouvons consacrer.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, puisque le ministre a beaucoup de mal à appliquer le programme des paiements de la troisième ligne de défense, je me demande s'il voudrait bien réexaminer quelques-unes des orientations que le gouvernement a annoncées récemment. Acceptera-t-il de reporter la réduction de 10 p. 100 dans les paiements de transport accordés aux sociétés ferroviaires, une réduction qui fait en sorte que l'agriculteur devra payer plus de 2 $ supplémentaires la tonne au cours de l'année qui vient? Augmentera-t-il les prix initiaux, comme on l'a proposé, entre autres, à la réunion de ce matin? Enfin, promettra-t-il de continuer d'accorder des avances de fonds sans intérêt, que son gouvernement a supprimées il y a deux ou trois ans?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, encore une fois, en tant qu'agriculteur, le député aurait intérêt à ne pas faire cette dernière déclaration. Les avances de fonds sont toujours accordées aux agriculteurs. Elles ont été expédiées en retard. À entendre le député, on penserait qu'elles ont été supprimées, alors qu'il sait que ce n'est pas le cas.

M. Althouse: Elles ne sont pas prévues dans le projet de loi. Un an à la fois.

M. Mayer: Le député veut crier, monsieur le Président.

Pour ce qui est des paiements initiaux, nous sommes toujours disposés à envisager de les augmenter. Nous l'avons déjà fait à deux reprises cette année. Nous disons depuis le début, lorsque nous avons formé le gouvernement il y a plus de huit ans, que cette politique se poursuivait. Nous continuerons de l'appliquer.

Le député a également parlé d'autres choses. Je répète que, s'il veut formuler des instances au gouvernement fédéral, il devrait s'adresser à sa province. Ce matin, des témoins ont dit que les changements qui ont été apportés au RARB de la Saskatchewan coûtaient aux producteurs de cette province entre 200 et 300 millions de dollars. Si le député veut présenter des observations au gouvernement fédéral, il devrait le faire par l'entremise de ses homologues en Saskatchewan pour voir s'il peut obtenir des résultats là-bas.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): La même question, sur le même sujet, au même ministre, monsieur le Président.

Les députés ont appris ce matin la grave situation des producteurs de grains des Prairies, la région du pays que je représente. Son propre ministère prévoit maintenant, en Saskatchewan, un revenu agricole de 5 000 $ par exploitation. J'ai bien dit 5 000 $ par ferme. C'est le plus bas niveau jamais atteint depuis l'*annus horribilis* de 1938.

Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui quand interviendront les paiements de la troisième ligne de défense et à combien ils s'élèveront? Seront-ils versés avant l'ensemencement, qui va devoir se faire très bientôt?

• (1430)

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui suivent cette question n'ont pas besoin d'aller à une réunion de comité pour savoir que l'économie agricole de la Saskatchewan est en sérieuses difficultés. Certains d'entre nous sont là depuis longtemps et ils connaissent certains des problèmes.

En ce qui concerne nos intentions, je répète qu'il y a une somme considérable sur la table, apportée par les gouvernements fédéral et provincial, et les producteurs. Le ton et la substance de ce que j'ai entendu ce matin étaient, je le répète, on ne peut plus de mise. Nous devons collaborer pour résoudre le problème. Il faut accroître l'éducation et la formation, et il nous faut une meilleure planification à long terme. Personne n'est en faveur de programmes improvisés et nous avons l'intention d'agir en conséquence.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le ministre n'était pas présent lors de la présentation du mémoire du Syndicat du blé de la Saskatchewan, le plus ancien et le plus important organisme agricole de Saskatchewan.

Le ministre est-il certain que le programme tripartite de stabilisation est compatible avec les propositions du rapport Dunkel présenté au GATT? Sinon, pourrait-il annoncer à la Chambre qu'il va mettre en oeuvre dès cette année un programme fondé sur le revenu?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais faire une petite mise au point. Le plus ancien organisme agricole dont nous ayons entendu parler ce matin est l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, qui a été fondée en 1905.

Je répète que nous avons l'intention de poursuivre dans la voie que nous nous sommes tracée, c'est-à-dire de travailler avec les agriculteurs et les organismes qui les représentent pour mettre sur pied le meilleur programme possible, afin de venir en aide aux agriculteurs dans cette période de besoin.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre.

Le Syndicat du blé de la Saskatchewan estime que le revenu agricole net de cette province connaîtra cette année une baisse d'un milliard de dollars. On se rappellera que la baisse du revenu agricole net de 1992 a été à l'origine du rassemblement de 13 000 agriculteurs à Saskatoon en janvier.

Le ministre parle de coopération, tandis que les agriculteurs, eux, veulent entendre parler d'argent. Le ministre pourrait-il me dire s'il va annoncer la mise en place d'un programme d'aide d'urgence avant la période des semis, au printemps?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous avons l'intention de faire ce que nous avons toujours fait et de voir si nous pouvons, avec les fonds déjà obtenus auprès des deux paliers de gouvernement et des agriculteurs, concevoir un programme qui aidera le plus possible les producteurs. C'est ce que nous avons l'intention de faire.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les grandes associations agricoles de la Saskatchewan sont venues ici aujourd'hui parler des lacunes du programme d'assurance-revenu brut qui est le principal programme de stabilisation du revenu mis en place par le gouvernement. Elles ont souligné que le revenu agricole net, qui était de plus de 650 millions de dollars, allait tomber à environ 238 millions de dollars cette année, et que ce programme était clairement insatisfaisant.

Le ministre est-il prêt à apporter d'importants changements à ce programme pour permettre aux agriculteurs de conserver leurs terres et de survivre en cette période où les grandes guerres commerciales causent cette baisse soudaine du revenu agricole net? Est-il prêt à modifier ce programme pour mieux l'adapter?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous avons toujours dit que nous étions prêts à étudier toutes sortes de changements. Maintenant, je ne sais pas ce qu'il veut dire par «d'importants changements». Il s'agirait de définir ce qui est important. Nous sommes prêts, cependant, à apporter des changements et des changements assez importants si

tout le monde est d'accord et si ces changements sont dans l'intérêt des personnes visées.

Si le député a des idées bien précises à ce sujet, nous serions très heureux de les entendre. Il est très facile pour les gens de critiquer le RARB et de dire qu'il comporte de graves lacunes, mais personne n'est encore venu me dire de quelle façon l'améliorer avec les mêmes montants qui sont actuellement consacrés à ce programme.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le gouvernement n'a jamais tenu sa promesse de présenter un projet de loi qui interdirait les exportations d'eau canadienne à grande échelle. La protection de nos eaux est une grande préoccupation des Canadiens, en particulier dans ma province, la Colombie-Britannique.

Le ministre va-t-il donner aujourd'hui une réponse sans équivoque? Le gouvernement est-il prêt à présenter un projet de loi qui interdira catégoriquement les exportations d'eau douce à grande échelle et qui réglementera strictement les ventes d'eau à petite échelle, notamment, par navire-citerne?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pensais que nous avions réglé cette question en répondant au député de Kamloops. Il a posé la question à plusieurs reprises. Je lui ai donné des réponses très claires qui indiquaient fondamentalement que les exportations d'eau à grande échelle ne sont pas visées par l'ALENA. Elles ne le sont pas et le projet de loi dont la Chambre est saisie maintenant le prouve.

• (1435)

La députée propose que nous entreprenions de négocier quelque chose que personne ne veut négocier. Si c'est que la députée veut faire, alors je lui dirais qu'elle essaie de donner quelque chose qu'elle n'a pas à donner.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la confusion qui règne dans l'esprit du ministre sur cette question nous afflige tous.

C'est un fait que l'eau est un produit commercialisable aux termes de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et du projet d'accord avec le Mexique. Le gouvernement a refusé de proposer le projet de loi nécessaire pour empêcher les exportations d'eau, pourtant les conservateurs ont signé deux accords commerciaux qui permettront des exportations d'eau à grande échelle.

Le ministre va-t-il enfin dire la vérité aux Canadiens et admettre que c'est la politique des conservateurs d'exporter de l'eau canadienne aux États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Je voudrais citer, si vous me le permettez, monsieur le Président, un extrait de l'Accord de libre-échange: «Il demeure entendu que ni la présente loi ni l'Accord (à l'exception de l'article 401 de l'Accord) ne s'applique aux eaux. Au présent article, «eaux» s'entend des eaux de surface ou souterraines naturelles, à l'état liquide, gazeux ou solide, à l'exclusion de l'eau mise en emballage pour la boisson ou en citerne.»

Autrement dit, la seule eau qui est visée dans l'Accord de libre-échange est l'eau qui est dans une bouteille, dans un verre et dans un camion, c'est de l'eau que les gens veulent boire de l'autre côté de la frontière et qui ne part pas sous une autre forme que dans un contenant comme une bouteille, un verre ou un camion-citerne.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question au ministre des Pêches porte sur sa proposition de réforme, un plan de création d'une commission des pêches de l'Atlantique qui dresse les provinces entre elles, les secteurs entre eux, mais le pire, cette commission n'aura de compte à rendre à personne.

Je voudrais savoir ce que cherche le ministre. Essaie-t-il simplement de se prémunir contre les critiques résultant de ses décisions? Pourquoi cette hâte de se décharger de toutes responsabilités à l'égard du secteur des pêches?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il a certainement fallu du temps au député avant de réagir, vu que cela a commencé avec le document de travail diffusé en novembre 1991. Par conséquent, nous ne sommes certainement pas en train de piloter quelque chose, à toute vapeur, à la Chambre et au gouvernement.

Ce que l'on propose, c'est une commission qui se chargerait d'une partie des responsabilités du ministre

des pêches, notamment de l'attribution des permis et des quotas, et qui agirait comme une police veillant à la bonne application des règlements de pêche. Plutôt que d'avoir recours aux tribunaux, ce sera cette commission qui interviendra lorsque les pêcheurs violent des décisions comme celles concernant la protection des stocks.

La politique continuera d'être définie par le ministre des Pêches et le ministère, mais la commission se chargera de certaines activités qui, jusqu'à maintenant, étaient faites par le ministre qui a un pouvoir total et arbitraire dont il ne veut plus. Il veut que des comptes soient rendus et il veut que tout soit ouvert au public.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, malgré ce qu'il vient de dire, le ministre sait très bien que cette commission ne va pas devoir rendre des comptes et ne sera pas ouverte au public. Elle n'aura de comptes à rendre et ne sera ouverte à personne.

Pour être utile, cette commission doit avant tout servir d'organisme de recours. Sa structure devrait être adaptée à chaque province, car la situation des pêches varie grandement d'une province à l'autre.

Le ministre va-t-il ravaler sa fierté d'auteur, retravailler son plan qui est absolument dément et tordu et proposer un projet qui reflète mieux les préoccupations des provinces de l'Atlantique, du Québec et de l'industrie des pêches?

• (1440)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous avons tenu des consultations intensives avec les gouvernements provinciaux, avec tous les gouvernements provinciaux à l'exception d'un seul, celui de Terre-Neuve, dont le député se fait le porte-voix. C'est le seul gouvernement à s'opposer à cette proposition, pour de fausses raisons d'ailleurs. Autrement, le secteur en général appuie cette mesure. Nous en avons discuté avec les gens de ce secteur.

J'ai rencontré, il y a une heure, des représentants de la côte atlantique. J'ai rencontré des représentants de la Colombie-Britannique la semaine dernière. Croyez-moi, tous considèrent qu'il s'agit d'un pas en avant, tous, à l'exception de M. Wells, à St. John's, qui s'y oppose parce qu'il veut, dit-il, une gestion conjointe. Cela n'a vraiment rien à voir avec la question, mais il espère se servir de ça comme stratagème au moment des élections.

Je suis certain que le député n'encourage pas une telle façon d'agir.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Pêches et des Océans.

La fin de semaine passée, j'ai rencontré les présidents de 14 comités des pêches dans la péninsule de Baie-Verte. Ils m'ont demandé à l'unanimité de dire au ministre des Pêches et des Océans—ils ne s'intéressent pas aux élections ni aux manoeuvres politiques—qu'ils rejettent cette proposition de commission de gestion.

Dans aucun autre secteur des ressources naturelles, qu'il s'agisse des forêts, des mines ou de l'agriculture, le ministre responsable ne se décharge de ses responsabilités sur une commission qui ne rend de comptes à personne.

Je veux demander au ministre s'il croit que les pêcheurs touchés par le moratoire sur la morue du Nord auraient pu obtenir pleinement justice l'année dernière s'il y avait eu une commission, au lieu d'un ministre responsable devant les pêcheurs, pour mettre en place un programme d'indemnisation satisfaisant.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, si le député a reçu ses propositions des pêcheurs, comme il l'a déclaré, alors manifestement ils n'ont pas compris et il ne leur a pas expliqué l'objectif véritable de cette commission.

Celle-ci doit simplement étudier, par exemple, des questions de licence. Le ministre des Pêches et des Océans devrait-il décider seul si Untel devrait obtenir une licence et ne pas justifier sa décision? Il vaudrait bien mieux que nous ayons un organisme quasi judiciaire qui pourrait s'occuper de ces questions. Après la tenue d'audiences, cet organisme prendrait des décisions par écrit et tout serait rendu public au lieu qu'un vieux ministre des Pêches et des Océans, vénérable en passant, prenne ces décisions.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre des Pêches croit peut-être qu'il y a de quoi rire, mais nous parlons ici d'une ressource qui est absolument cruciale pour l'économie de la province de Terre-Neuve et du Labrador de même que des autres provinces de l'Atlantique.

La nouvelle politique d'émission des permis que le ministre propose aujourd'hui aurait pour effet d'exclure du secteur de la pêche, à cause de points de détail, des pêcheurs qui travaillent depuis 25 ou 30 ans dans le cadre d'une association familiale. À l'heure actuelle, ces pêcheurs peuvent interjeter appel du fait qu'ils sont victimes de chinoiseries administratives mais, avec le nouvel office, ils seraient perdus.

Le ministre reconnaît-il que les pêcheurs, tout comme les agriculteurs, les travailleurs forestiers et les mineurs, veulent continuer d'avoir la possibilité de défendre leur mode de vie même directement auprès de leurs représentants élus, de leur gouvernement, et non de quelque commission qui n'a pas de comptes à rendre?

Le ministre va-t-il mettre de côté cette idée folle et lâche?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député confond deux choses. En ce qui concerne la délivrance des permis, d'importants changements seront apportés car, dans le secteur de la pêche au poisson de fond, on ne va délivrer des permis qu'aux pêcheurs professionnels à plein temps qui sont rattachés en permanence au secteur. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de laisser n'importe qui lancer ses filets et prendre du poisson. Les pêcheurs devront être agréés et détenir un statut professionnel.

À l'heure actuelle, à qui peuvent-ils en appeler du rejet de leur demande de permis? Au ministre. Celui-ci doit-il justifier sa décision? Non. À qui vont-ils en appeler à l'avenir? À un office quasi judiciaire indépendant qui devra justifier ses décisions par écrit. J'estime qu'ils n'auront que des raisons de se féliciter de sortir du cirque politique pour suivre une démarche quasi judiciaire.

• (1445)

Je me permets d'ajouter que non seulement avons-nous eu à la Chambre un Charlie McCarthy, mais voilà que maintenant nous avons, de l'autre côté, un Mortimer Snerd.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Tandis qu'Investissement Canada ne faisait rien qui vaille pour l'industrie canadienne de la haute technologie, les Américains protégeait bien la leur.

Le ministre du Commerce extérieur voudrait-il confirmer si, oui ou non, en vertu de certaines dispositions de la loi commerciale américaine qui ne sont pas assujetties à l'ALÉNA, à l'ALE ou à tout processus de règlement des différends, les États-Unis peuvent bloquer presque tout investissement canadien dans l'industrie américaine de la haute technologie en invoquant le moindre motif de sécurité nationale?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que mon collègue grossit exagérément la situation dans la question qu'il vient de poser.

La loi américaine comporte une disposition qui est utilisée avec beaucoup de modération et qui concerne les acquisitions qui pourraient être considérées comme pouvant affecter la sécurité nationale. Je crois savoir qu'elle n'a été utilisé qu'en de très rares cas.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suppose que le ministre du Commerce extérieur n'a jamais entendu parler de Semitech, un consortium américain spécialisé dans les semi-conducteurs et qui contrôle 35 p. 100 du marché international. Cette société bénéficiant du soutien du Pentagone, les Canadiens ne peuvent pas y investir.

Le ministre a peut-être entendu parler de l'industrie américaine de la télévision à haute résolution; bénéficiant elle aussi du soutien du Pentagone, toute participation canadienne y est exclue.

Une voix: La télévision.

M. McCurdy: La télévision. N'est-il pas évident aux yeux du ministre que nous nous trouvons ici devant un accord très asymétrique? On peut acheter la haute technologie canadienne à tour de bras. Les Américains n'ont qu'à prononcer le mot passe-partout «sécurité nationale» et nous devons plier bagage.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue a cité deux cas. Je crois donc qu'on peut parler avec raison de très rares cas.

J'invite mon collègue à examiner le reste de l'accord de libre-échange; il constatera qu'il assure un très haute degré de protection aux grandes sociétés canadiennes possédant pour plus de 150 millions de dollars en biens,

ce que les États-Unis n'ont pas. Nous avons donc cet élément de protection par le biais d'Investissement Canada. Les États-Unis en sont dépourvus.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ma propre communauté et certaines autres tentent de stimuler l'activité économique en aidant des personnes à créer leurs propres entreprises au moyen de programmes d'entrepreneuriat et de programmes de formation. Toutefois, quand ces personnes demandent l'aide des banques et d'autres institutions de ce genre, on leur répond qu'elles ne remplissent pas les conditions habituelles en matière de prêts. La Loi sur les prêts aux petites entreprises et certaines autres mesures seront utiles dans ces cas.

Je voudrais néanmoins savoir si le ministre tiendra compte de ces difficultés en prévoyant dans son prochain budget des mesures pour aider des communautés comme la mienne à créer leurs propres fonds d'actions communautaires et des fonds de capital-risque, en vue de contribuer au financement d'entreprises existantes ou à la création de nouvelles entreprises qui ont le sens de l'innovation et qui pourraient aider l'économie locale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question, et je lui sais gré en particulier d'avoir fait état des modifications qui ont été apportées récemment à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, pour lesquelles je remercie tous les députés. Tout le monde conviendra qu'il s'agit d'une amélioration considérable.

En ce qui a trait à la question de mon collègue concernant les fonds de capital-risque communautaires, je prends note de sa recommandation, mais j'en profite pour rappeler que nous avons apporté des changements aux modalités de traitement des REER, de même qu'en ce qui concerne les activités liées au sociétés de capital-risque financées avec la participation des travailleurs. Je crois d'ailleurs que ces mesures font beaucoup pour aider l'important secteur de la petite entreprise à trouver des capitaux d'investissement.

Je prends note de l'intérêt manifesté par le député et je puis lui donner l'assurance que je prends sa recommandation au sérieux.

• (1450)

LA FISCALITÉ

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, les syndicats perçoivent des cotisations déductibles d'impôts et ne paient pas d'impôts sur le produit de leurs investissements.

En 1990, les syndicats canadiens et internationaux ont perçu pour 796 millions de dollars de cotisations déductibles d'impôts. Cela pourrait représenter plus de 300 millions de dollars de recettes fiscales perdues chaque année au fédéral et au provincial. Les investissements de ces mêmes syndicats leur ont rapporté 52 millions de dollars non imposables.

Le ministre convient-il que ce régime préférentiel dont jouissent les syndicats devrait être réexaminé de façon à rendre le système fiscal plus équitable pour tous les Canadiens? Il ne fait aucun doute que cette échappatoire fiscale doit être éliminée.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les cotisations syndicales sont déductibles pour les mêmes raisons que le sont les cotisations à d'autres associations professionnelles.

Les syndicats jouissent du même régime d'exemption fiscale que les organismes à but non lucratif. Toutefois, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur ce sujet.

J'ai remarqué dans le journal un article qui soulevait la même question que le député. Je me manquerai pas de l'étudier et d'en faire rapport au député.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, hier à la Chambre, j'ai tenté de poser une question au ministre de la Santé. Il n'était pas présent et c'est pourquoi j'aimerais le faire aujourd'hui.

Le taux de suicide dans les territoires de la nation Nishnawbe-Aski continue d'inquiéter le reste des habitants du pays. Au cours de la dernière année seulement, plus de douze personnes se sont enlevé la vie dans la nation Nishnawbe-Aski.

Depuis le début de cette année, il y a déjà eu sept suicides. La nation Nishnawbe-Aski a demandé au ministre de procéder à une enquête sur la crise des suicides dans le nord de l'Ontario.

J'aimerais demander au ministre qui est présent à la Chambre aujourd'hui de nous dire si, à l'heure actuelle, il est prêt à ouvrir une enquête pour examiner cette situation désespérée dans le nord de l'Ontario.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tous les députés de la Chambre partagent la préoccupation de mon collègue face au problème du suicide chez les Nishnawbe-Aski.

Le chef Morris, que j'ai rencontré la semaine dernière, parle d'une enquête selon une formule qui permettrait aux jeunes de divulguer des renseignements personnels et qui créerait pour eux un système de sécurité leur assurant les appuis nécessaires pour faire face aux conséquences éventuelles de leurs déclarations publiques.

Il s'agit d'une opération très délicate. Nous comprenons qu'en demandant à ces jeunes de venir exposer des problèmes d'abus sexuels ou d'autres difficultés de ce genre, on peut leur causer de graves ennuis.

Ce matin, j'ai parlé longuement avec les fonctionnaires du ministère et j'ai décidé que, si le gouvernement de l'Ontario et la nation elle-même acceptent de collaborer, j'ordonnerai cette enquête si l'on m'assure que certaines conditions seront remplies, c'est-à-dire que les jeunes recevront toute l'aide dont ils auront besoin et d'une manière appropriée aux conséquences qu'ils devront subir.

Je répète que si le gouvernement de l'Ontario et la nation elle-même sont prêts à s'engager, je donnerai suite à cette proposition.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

J'aimerais poser une question très importante au sujet de cette enquête et des effets qu'elle risque d'avoir sur la crise que nous traversons actuellement.

Chacun sait à la Chambre, de même que les personnes qui suivent cette question, que l'enquête va prendre au maximum 18 mois. Durant ce temps, il est impératif que la Chambre et le ministère de la Santé comprennent bien qu'il y a actuellement des programmes qui, si les ressources nécessaires sont disponibles, peuvent être mis en place et maintenus pour veiller à ce que la crise à laquelle nous sommes actuellement confrontés soit réglée avant que ne soient écoulés les dix-huit mois que doit durer cette enquête.

Le ministre est-il prêt à continuer de financer et d'examiner les programmes d'intervention proposés par les différentes collectivités de façon que nous puissions poursuivre l'enquête et les travaux que nous avons entamés la semaine dernière à l'atelier sur la prévention du suicide et de sorte que nous puissions ainsi mettre fin à cette épidémie de suicides avant que l'enquête ne soit terminée?

• (1455)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il est certain que les travaux doivent se poursuivre.

J'aimerais apporter une petite correction à ce qu'a dit le chef Morris la semaine dernière. Il a dit en effet que nous n'avions rien fait pour régler les problèmes dans ces collectivités. Or, en 1992-1993, nous avons fourni une aide de 1 400 000 $ à ces collectivités afin de leur permettre de faire face à ces problèmes. Nous continuerons de les aider.

La semaine dernière, j'ai dit au chef Morris qu'il devrait reconnaître les efforts faits par le gouvernement du Canada afin d'aider la collectivité à mettre fin au problème des suicides.

* * *

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Hier, le ministre a expliqué que, si 25 pages de documents avaient été censurées, c'était à cause de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous savons maintenant que c'est faux.

De plus, le ministre a soutenu que le gouvernement du Canada collaborait pleinement et entièrement avec la commission d'enquête en Nouvelle-Écosse.

Plus tôt aujourd'hui, l'avocat principal chargé de l'enquête publique sur la mine Westray a déclaré: «Le gouvernement fédéral n'a pas remis tous ses documents concernant la mine Westray à la commission d'enquête.»

Pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre et ses collègues du Cabinet ont-ils constamment répété aux députés que le gouvernement allait collaborer avec la commission d'enquête en Nouvelle-Écosse et lui remettre tous ses documents, alors que ce n'était pas le cas?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de commenter les observations du député sur les 25 pages.

Comment peut-on croire qu'il manque 25 pages quand, en fait, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a déclaré hier qu'il manquait sept pages au rapport du CANMET. Ces affirmations sont totalement fausses. Toutes les pages du rapport du CANMET ont été présentées à la commission le 13 juin 1992. Le rapport a été déposé en entier. Comment pouvons-nous croire le

député quand il soutient qu'il manque 25 pages, étant donné l'erreur qu'il a commise à cet égard?

Pour ce qui est de la commission, le gouvernement fédéral a collaboré entièrement avec elle. Nous avons déposé plus de 7 000 pages concernant cette affaire. Nous allons continuer de collaborer encore. Lorsque la commission se réunira, nous lui présenterons d'autres documents.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Le principal avocat de la Commission d'enquête sur la mine Westray a ajouté: «Plus précisément, la commission n'a pas une copie de la note envoyée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable Jack Epp, au sujet du financement fédéral de la mine de charbon Westray. Elle n'a en sa possession qu'une copie incomplète du rapport du CANMET qui venait d'une source autre que le gouvernement fédéral.

Si ce n'est pas là une preuve claire et sans équivoque d'une tentative de dissimulation des faits, je ne sais pas ce que c'est. Le leader du gouvernement à la Chambre ou le ministre responsable pourraient-ils nous dire pourquoi le gouvernement a induit la Chambre en erreur en ne transmettant pas tous les renseignements pertinents?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député prétend que nous avons induit la Chambre en erreur.

Je l'invite à m'écouter très attentivement. Il induit la Chambre en erreur lorsqu'il affirme qu'on n'a pas publié en juin dernier le rapport de neuf pages du CANMET. On l'a rendu public en entier et en affirmant le contraire, le député trompe la Chambre.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national.

On a beaucoup fait état dans les médias des déclarations du ministre de la Santé, qui s'est dit en faveur du rétablissement de la taxe à l'exportation sur les cigarettes afin d'empêcher qu'on fasse rentrer en contrebande des cigarettes canadiennes au Canada, problème qui prend de plus en plus d'ampleur.

Le ministre répondra-t-il oui à cette demande, étant donné que la première taxe à l'exportation de 8 $ le carton a entraîné, en mars 1992, une diminution de 80 p. 100 des exportations de cigarettes et, par conséquent, de la contrebande?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je veux seulement préciser à la Chambre que ce que j'ai dit, c'est que la taxe à l'exportation sur le tabac était une des solutions possibles.

• (1500)

Je n'ai pas dit que j'étais pour ou contre. J'ai seulement dit que c'était une solution possible et qu'il fallait donc la traiter en conséquence.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national sait que les compagnies de tabac ne font rien pour lutter contre la contrebande de cigarettes.

Le ministre peut-il confirmer qu'on ne peut pas retracer l'origine des cigarettes de contrebande saisies au Canada parce que toutes les compagnies de tabac expédient maintenant toutes leurs cigarettes à un seul entrepôt à Syracuse, dans l'État de New York, pour en cacher la véritable destination?

Pourquoi permet-on aux compagnies de tabac d'appuyer tacitement la contrebande?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'accepte pas totalement la prémisse de la question du député.

Il est vrai qu'on a modifié le système de distribution aux États-Unis au cours des derniers mois, ce qui a poussé le gouvernement à examiner diverses solutions qui nous permettraient de régler le grave problème de la contrebande de tabac au Canada. L'une de ces solutions consiste à convoquer de nouveau les fabricants de cigarettes pour discuter de diverses questions.

En ce qui concerne la taxe à l'exportation, nous avons toujours envisagé de la rétablir si la collaboration des fabricants de tabac n'était pas satisfaisante.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

On a appris qu'un certain nombre de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont présenté de

fausses demandes d'indemnité de déplacement. La différence entre les frais réellement engagés et les sommes réclamées dépasserait 300 000 dollars.

Tout dernièrement, on apprenait qu'aucune accusation criminelle ne serait portée dans ces cas de fraude. Compte tenu de la gravité des allégations faites contre ces fonctionnaires, je voudrais que le ministre nous explique pourquoi aucune accusation ne sera portée.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme le dit mon collègue, les allégations sont très graves.

Chaque fois qu'il est question de la dilapidation des deniers publics, il est évident que la situation inquiète le gouvernement. La GRC a mené une enquête exhaustive.

On m'informe que la GRC a recommandé que des accusations soient portées. Toutefois, la décision incombe au ministère du Procureur général de l'Ontario, qui a jugé qu'il n'était pas dans l'intérêt public d'intenter des poursuites.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune des membres du Comité de la justice et des droits de la personne de la Chambre des représentants du Royaume de Thaïlande, avec à leur tête M. Prasob Butsarakam, premier vice-président du comité.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE RAPPORT DE CANMET

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Le ministre chargé du Tourisme et des Petites entreprises a laissé entendre au cours de la période des questions que j'avais induit la Chambre en erreur par mes observations. J'espère que, lorsqu'il aura été saisi de toutes les informations, le ministre retirera cette allégation, car elle est fausse.

Hier, j'ai affirmé à la Chambre—et je lis le compte rendu—que, dans le rapport du CANMET rendu public par le gouvernement en juin dernier et que nous croyions complet à l'époque, il manquait sept pages, comme a permis de le constater une demande faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

En fait, au moyen de cette demande, nous avons obtenu le rapport de neuf pages mentionné par le ministre.

Nous avons aussi reçu une dixième page. Le commissaire à l'information y dit clairement que sept autres pages du rapport CANMET ont été omises.

• (1505)

On y lit: «Toutes les pages sont omises. » Seule la partie 3 du document joint se rapporte à la demande, dit-on. Le reste n'est pas pertinent et les pages 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 sont omises conformément aux alinéas 69(1)*g*) et *a*). Voilà ce que j'ai dit hier à la période des questions. Cette information peut être utile à tous les députés.

M. John Merrick, avocat auprès de la commission d'enquête en Nouvelle-Écosse, vient de terminer une conférence de presse au cours de laquelle il a déclaré. . .

M. le Président: La difficulté qu'éprouve la présidence, c'est que l'affaire semble se résumer à une divergence d'opinions. Elle peut faire l'objet d'un débat, mais j'ai du mal à trouver comment les privilèges sont en cause. Si le député se plaint parce que quelqu'un a dit que, à cause de ce qu'a affirmé le député, il a induit la Chambre en erreur, je rappelle que j'ai toujours fait une distinction entre ce qui était intentionnel et ce qui ne l'était pas.

Le député, je le remarque, n'est pas allé jusqu'à prétendre que le ministre avait dit que le député induisait intentionnellement la Chambre en erreur.

M. Tobin: Il l'a dit.

Une voix: Vérifiez la transcription.

M. le Président: Je devrai peut-être le faire. Si le député dit à la présidence que le ministre a prétendu que lui, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, avait intentionnellement induit la Chambre en erreur, je vais continuer à écouter.

M. Tobin: Oui, monsieur le Président, je pense que la transcription ainsi que le contexte montreront que c'est précisément ce que le ministre a dit. J'espère que, en ayant une information supplémentaire, il se rétractera.

Je vais conclure, parce que les faits sont évidents pour quiconque les examine raisonnablement. Le conseiller juridique de la commission d'enquête—pas un député de l'opposition, ni un journaliste, ni un ponte quelconque, mais le conseiller juridique d'une commission d'enquête a jugé nécessaire de convoquer aujourd'hui une conférence de presse pour répliquer aux réponses que le ministre a donnée hier au nom du gouvernement.

Ce conseiller juridique a dit aujourd'hui, à propos justement du rapport du CANMET qui nous occupe, que la commission en avait un exemplaire incomplet, obtenu auprès d'une source autre que le gouvernement fédéral. La commission a récemment conclu à regret qu'elle n'avait d'autre choix que d'envisager des procédures formelles pour régler ce problème des rapports incomplets.

Je signale simplement les faits au ministre. Si ses collaborateurs l'ont mal renseigné, soit, mais je lui demande d'agir en homme honorable et de retirer l'allégation selon laquelle j'aurais, délibérément ou non, induit la Chambre en erreur.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à cette question de privilège.

Premièrement, plus tôt aujourd'hui, durant la période des questions, pour éviter d'induire la Chambre en erreur, j'ai bien pesé mes mots et j'ai dit que, si le député prétendait que le gouvernement n'avait pas déposé tout le rapport du CANMET, alors il induisait la Chambre en erreur. À ma connaissance, le rapport du CANMET compte neuf pages au total, que je peux déposer ici, si vous le voulez, monsieur le Président.

Le député dit quelque chose qui me surprend. Il dit qu'il y a d'autres pages, en plus des neuf pages en question. Rien ne me porte à croire que le rapport du CANMET ait plus de neuf pages. J'aimerais savoir le titre de la dixième page qu'il vous lit, monsieur le Président, car il peut s'agir d'un autre document annexé au rapport du CANMET.

M. le Président: Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte m'a expliqué très clairement le problème. Je vais vérifier la transcription et si le ministre a dit que le député a intentionnellement induit la Chambre en erreur ou s'il lui a prêté des intentions en ce sens, je devrai régler la question. Je vais lire très attentivement les bleus.

Il y a, en l'occurrence, un autre débat peut-être très factuel ou, du moins, une mésentente sur les faits. Il s'agit d'un débat et, bien entendu, je n'ai pas à me prononcer sur les faits. Je prendrai en considération les explications du député et celles du ministre, je les étudierai et je rendrai une décision en conséquence. Le ministre demande-t-il encore la parole?

M. Hockin: Habituellement, mon collègue et moi-même ne sommes pas en désaccord sur toutes sortes de questions même si nous ne prenons pas place du même côté de la Chambre. J'aimerais que vous preniez aussi en considération le fait qu'il m'a accusé d'induire la Chambre en erreur.

• (1510)

En fait, j'ai pris la parole en sachant pertinemment que le rapport du CANMET compte neuf pages et je l'ai dit. Je n'essaie pas d'induire la Chambre en erreur quand je dis ça.

M. Tobin: J'invoque le Règlement.

M. le Président: S'agit-il de la même question ou d'une autre?

M. Tobin: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Évidemment, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, je vais vous faciliter la tâche. Dans mes observations, je n'ai pas accusé le ministre d'avoir induit la Chambre en erreur. Si le ministre croit que je l'ai fait, je puis, sans hésiter, affirmer que je ne l'ai pas accusé de cela et que je ne l'en accuserai pas non plus; ce dont je l'ai accusé, c'est d'être mal renseigné ou informé. Ce que je dis c'est que, à partir du moment où il connaît tous les faits, un député ferait comme moi et il s'empresserait de retirer toute allégation selon laquelle un député d'en face agit de façon malhonnête.

M. Andre: Vous avez parlé d'induire la Chambre en erreur.

M. le Président: Je crois que les députés de part et d'autre de la Chambre comprendront qu'il appartient maintenant à la présidence de régler la question.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993; le projet de loi C-120, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994; le projet de loi C-104, Loi sur l'Accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef

du Canada et Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan.

* * *

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

le 30 mars 1993

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 mars 1993, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur l'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, ainsi que de la motion nº 3.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Mississauga-Sud a encore six minutes.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Avant la pause à l'heure du déjeuner, je disais que cette modification à la loi vise à enlever le droit à toute l'exonération de gains en capital de 100 000 $ à l'égard des biens immobiliers à caractère spéculatif ou à l'égard des biens immobiliers non productifs de revenu.

• (1515)

C'est une mesure budgétaire. L'allocation de 100 000 $ applicable aux biens immobiliers qui représentent un investissement improductif prive le gouvernement de revenus considérables. On prévoit que cette modification aura pour effet d'augmenter les recettes du gouvernement de 980 millions de dollars par année sur une période de cinq ans, et probablement un peu plus les années suivantes.

Il est difficile de déterminer combien cette mesure rapportera parce que c'est un impôt sur la hausse de la valeur marchande des biens immobiliers. Si cette dernière n'augmente pas, les recettes ne seront évidemment pas aussi élevées. Si, par contre, elle augmente, les gains pourraient être beaucoup plus élevés.

L'idée, c'est de supprimer un allègement fiscal qui a été conçu pour stimuler uniquement les investissements vraiment productifs d'emplois. Autrement dit, à l'heure actuelle, cette exemption peut s'appliquer à n'importe quel bien immobilier que possède une personne, dont les biens immobiliers non productifs, même s'il s'agit de biens de location, c'est-à-dire à des investissements qui ne sont pas vraiment créateurs d'emplois.

Comme je l'ai fait remarquer, bien sûr, au sujet des biens immobiliers locatifs, la Loi de l'impôt sur le revenu est toujours très favorable. Pour les biens immobiliers locatifs, on peut déduire l'allocation du coût en capital des loyers. On peut aussi déduire les intérêts hypothécaires de l'investissement pour que les biens immobiliers locatifs dégagent un profit. Le fait est que les biens immobiliers locatifs ne sont pas des biens productifs d'emplois. De ce fait, le gouvernement estime qu'ils ne devraient plus jouir de l'allocation de 100 000 $.

La proposition du gouvernement, qui est contestée dans l'amendement de la députée de Sudbury, est que cette restriction touchant l'utilisation de l'allocation de 100 000 $ soit éliminée. J'estime que c'est une restriction

très importante, du point de vue des recettes que le gouvernement tire du régime fiscal. Je crois donc qu'il serait inopportun, pour le moment du moins, étant donné notre situation financière, de s'attendre à ce que cet avantage soit maintenu.

Quant aux propriétaires actuels de biens immobiliers non productifs, ils peuvent continuer de demander une déduction de 100 000 $ à l'égard de leurs biens immobiliers, mais seulement pour une partie de la période d'investissement dans de tels biens. Autrement dit, la personne qui possède un immeuble non productif depuis 1972 aurait droit, en 1993, à une fraction de la franchise d'impôt de 100 000 $ correspondant à 21 ans.

Évidemment, le pourcentage de la franchise d'impôt diminue avec le temps, mais il n'en reste pas mois qu'on peut tirer un avantage fiscal substantiel des gains réalisés sur des biens immobiliers improductifs.

Pour ce qui est des biens immobiliers productifs, c'est-à-dire les biens associés à l'exploitation d'une entreprise par exemple l'immeuble commercial dans lequel le propriétaire exploite une quincaillerie, ces biens font partie de l'entreprise. Ils peuvent être vendus comme éléments de l'entreprise, auquel cas la déduction de 100 000 $ s'applique. S'il s'agit d'une petite entreprise, le montant applicable aux actions serait de 500 000 $. La mesure ne vise pas les entreprises en soi. Elle vise les placements immobiliers non productifs.

• (1520)

Cela m'étonne que nos vis-à-vis souhaitent s'assurer que la Loi de l'impôt sur le revenu continue de prévoir cet avantage. Je crois que, réflexion faite, ils seront d'accord avec le gouvernement pour dire que l'allocation de 100 000 $ n'est pas indiquée dans ce cas précis et qu'elle ne devrait donc pas être accordée. Il s'ensuit que la loi devrait être modifiée conformément à ce que prévoit le projet de loi d'initiative ministérielle.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux seulement revenir sur certaines observations du député de Mississauga-Sud. Il dit que nous devrions analyser la question pour déterminer si c'est un investissement efficace sur le plan de la création d'emplois. J'aime l'idée de l'analyse et j'aurais voulu que le gouvernement applique cette méthode plus régulièrement à l'égard de toutes les dépenses fiscales qu'il a inscrites dans la loi au cours des neuf années où il a été au pouvoir.

En fait, selon moi, si notre loi de l'impôt est si injuste et inefficace, c'est que nous avons prévu dans cette loi un certain nombre de dépenses fiscales qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse pour déterminer si elles servaient vraiment leur objectif premier, soit la création d'emplois.

Parlons plus précisément de l'amendement qui annule l'exonération des gains en capital pour les gains réalisés après février 1992 sur des biens immobiliers possédés comme investissements. Je trouve que le gouvernement n'est pas tout à fait juste quand il dit que la mesure n'est peut-être pas efficace sur le plan de la création d'emplois, dans ce cas précis.

Je sais qu'il n'est pas rare que les gens achètent une deuxième maison dans ma circonscription. Ils investissent dans une deuxième maison. Ils embauchent régulièrement des ouvriers pour effectuer les rénovations et les améliorations. C'est presque une industrie en soi. Je pense que la mesure du gouvernement fait du tort à beaucoup de petits travailleurs, ceux dont toute l'entreprise tient dans une fourgonnette. Les menuisiers, électriciens, plombiers, jardiniers et tous ceux qui travaillent dans la rénovation à Toronto, ma ville, seront directement touchés par cette modification à la loi de l'impôt. Le véritable enjeu de cette modification, c'est de décourager les gens d'acheter une deuxième maison, d'acquérir une deuxième propriété.

Lorsque le député de Mississauga-Sud nous demande de réfléchir à cela, je lui renvoie la balle. Il vient de la même collectivité, bien qu'il s'agisse en fait de Mississauga, où il y a beaucoup de grosses maisons flambant neuves, qui ne nécessitent probablement pas autant de rénovations. Toutefois, dans le centre-ville, où l'on rénove constamment des maisons, il se crée une toute nouvelle industrie de la rénovation faisant appel à des artisans, si l'on peut dire. Une bonne part de cette industrie est alimentée par des personnes qui investissent dans une deuxième maison.

• (1525)

Je ne pense pas que le gouvernement ait vraiment fait une analyse pour savoir si cela crée des emplois. Je crois que s'il faisait une analyse en bonne et due forme, il s'apercevrait que des tas d'emplois sont créés. En refusant ces déductions, le gouvernement étouffe une fois de plus l'esprit d'entreprise des Canadiens. Il élimine pour bien des corps de métier l'occasion de faire de la rénovation sur une petite échelle comme ils aiment le faire.

C'est vraiment drôle. Ce gouvernement a réussi à projeter l'image d'un argentier avisé, d'une machine qui

s'attaque inexorablement au déficit et à la dette. Et pourtant, monsieur le Président, savez-vous que depuis son arrivée au pouvoir, il a dépensé près de 170 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale? Ce gouvernement a dépensé une somme égale à la moitié de la dette publique en versements à des personnes qui n'ont rien fait de productif.

C'est là que réside la différence fondamentale entre le Parti libéral et le Parti conservateur. Lorsqu'on est aux prises avec une récession à l'échelle mondiale, comme celle dont nous sortons et celle de 1981-1982, on s'assure qu'on a des programmes pour remettre les chômeurs et les assistés sociaux au travail. Nous estimons que c'est essentiel. Au moins, à la fin de la récession, bien qu'on ait des dettes, bien qu'on ait un passif, on a accompli quelque chose. C'est ainsi que nous aurions des routes, des ponts, de meilleures installations aéroportuaires, etc. Ce gouvernement a réussi à entretenir parmi les Canadiens l'illusion qu'il gère nos finances de main de maître.

Je crois qu'il importe de faire savoir que le gouvernement a consacré près de 170 milliards de dollars, soit près de la moitié de la dette nationale, à l'assurance-chômage et aux prestations d'aide sociale, qui ne contribuent aucunement à soutenir la dignité des intéressés.

Je sais que 99 p. 100 des Canadiens tireraient beaucoup plus de dignité à travailler dans un projet spécial qui servirait l'intérêt national.

Le chef de mon parti a défendu la notion de projets d'infrastructure, le Programme de relance de l'aide à l'emploi, auquel le député de Winnipeg a eu recours en 1980, 1981, 1982, alors que nous étions en récession. En 90 jours, nous avons réussi à remettre près de 200 000 personnes au travail. Nous avons fait appel à la petite entreprise pour embaucher des gens, en mettant à sa disposition des fonds qui autrement auraient servi aux prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Cette motion illustre un autre cas où les comptables d'en face ont dit que s'ils s'opposaient à cette exemption dans l'intérêt de la responsabilité budgétaire, nous serions gagnants. En fait, dans ma propre ville, Toronto, et je suis sûr qu'il en va de même dans les autres grandes villes canadiennes, lorsque les gens acquièrent une seconde maison et qu'ils y investissent, ils font travailler ce que j'appelle les petits métiers, c'est-à-dire les travailleurs de la rénovation, les menuisiers, les maçons, ou ceux qui font de la finition intérieure.

Je connais au moins une demi-douzaine de personnes de ma circonscription qui, une fois que le gouvernement aura adopté la modification, seront moins tentées d'acheter ou de rénover une seconde résidence, ce qui aurait permis de créer des emplois. Le gouvernement, en donnant encore une fois dans l'illusion de la responsabilité budgétaire, a mis encore plus de gens au chômage.

• (1530)

[*Français*]

Mme Roy-Arcelin: J'invoque la question de privilège, monsieur le Président car je veux tout simplement souligner à la Chambre qu'aujourd'hui est le 50e anniversaire de naissance du député de Québec-Est.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'était pas une question de privilège, mais je m'associe volontiers à l'honorable députée pour féliciter et présenter mes meilleurs voeux à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ces bonnes paroles laissent bouche bée les mauvaises langues qui pensaient que j'étais beaucoup plus âgé que 50 ans.

[*Traduction*]

L'exonération cumulative des gains en capital avait été instaurée pour encourager les investissements, les placements à risque et une plus grande participation individuelle dans les marchés boursiers. Le gouvernement est tout aussi engagé aujourd'hui envers ces objectifs qu'il l'était en 1985 au moment de la mise en oeuvre de cette mesure.

Toutefois, comme dans le cas de toutes les autres lois, il faut continuellement évaluer l'efficacité de l'exonération par rapport aux objectifs fixés et mesurer ceux-ci à l'aune de la responsabilité financière.

À cette fin, le gouvernement propose de modifier les règles qui régissent l'admissibilité à l'exonération cumulative des gains en capital, pour 1992 et les années d'imposition subséquentes.

La plupart des gains réalisés par une personne lors de la vente de biens immobiliers achetés après février 1992 ne seront plus admissibles à l'exonération si ces biens ne servent pas à l'exploitation d'une entreprise commerciale lui appartenant.

Ceux qui ont acheté des biens immobiliers avant cette date demeureront admissibles à l'exonération pour une portion des gains réalisés calculée au prorata.

La portion des gains qui demeurera admissible à l'exonération sera déterminée selon une formule qui répartira nécessairement les gains sur la période de propriété. La portion des gains répartis correspondant à la période antérieure à mars 1992 sera admissible à l'exonération.

Ainsi, si quelqu'un réalise des gains en capital de 15 000 $ sur un terrain acheté en mars 1990 et revendu en février 1993, les deux tiers de ses gains, soit 10 000 $, seront admissibles à l'exonération.

Ces modifications ne signifient aucunement que le gouvernement revient sur sa décision d'accorder une exonération cumulative des gains en capital. Elles visent plutôt à orienter les ressources vers des formes de placements comme les actions, qui contribuent mieux à une compétitivité accrue du Canada sur les marchés internationaux.

De cette façon, on répond au besoin croissant de notre économie en fonds d'investissement, tout en veillant à ce que l'exonération cumulative des gains en capital demeure un incitatif important qui encouragera les Canadiens à investir.

Enfin, il n'est pas évident que ces changements nuiront à la location privée. Il est clair que les entreprises immobilières spéculatives seront moins attrayantes, ce qui atténuera la pression à la hausse sur les prix des biens immobiliers. Ce résultat pourrait à son tour agir favorablement sur le rendement des investissements dans les biens de location, comparativement aux gains en capital réalisés sur les biens immobiliers.

Je voudrais résumer ce que j'ai dit plus tôt aujourd'hui et il y a quelques instants, puis faire quelques remarques sur quatre grands objectifs.

Premièrement, l'objectif de l'exonération des gains en capital consiste à favoriser la prise de risques et à accroître la participation individuelle sur les marchés boursiers.

Deuxièmement, il faut évaluer l'efficacité avec laquelle l'exonération répond à ces objectifs et trouver un équilibre entre ceux-ci et l'impératif d'une responsabilité fiscale.

Troisièmement, en restreignant l'admissibilité à l'exonération, le gouvernement répond au besoin croissant de notre économie en fonds d'investissement. Cela va avoir pour effet d'injecter des ressources dans des investissements qui vont accroître la compétitivité du Canada dans le monde.

• (1535)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 30. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (au nom du ministre des Finances) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-92 par adjonction, à la suite de la ligne 30, page 242, du nouvel article suivant:

«137. (1) Les paragraphes 241(1) à (5) de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

241. (1) Sauf autorisation prévue au présent article, il est interdit à un fonctionnaire:

a) de fournir sciemment à quiconque un renseignement confidentiel ou d'en permettre sciemment la prestation;

b) de permettre sciemment à quiconque d'avoir accès à un renseignement confidentiel;

c) d'utiliser sciemment un renseignement confidentiel autrement que dans le cadre de l'application ou de l'exécution de la présente loi, du *Régime de pensions du Canada* ou de la *Loi sur l'assurance-chômage*, ou à une autre fin que celle pour laquelle il a été fourni en application du présent article.

(2) Malgré toute autre loi, nul fonctionnaire ne peut être requis, dans le cadre d'une procédure judiciaire, de témoigner, ou de produire quoi que ce soit, relativement à un renseignement confidentiel.

(3) Les paragraphes (1) et (2) ne s'appliquent:

a) ni aux poursuites criminelles, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou sur acte d'accusation, engagées par le dépôt d'une dénonciation ou d'un acte d'accusation, en vertu d'une loi fédérale;

b) ni aux procédures judiciaires ayant trait à l'application ou à l'exécution de la présente loi, du *Régime de pensions du Canada* ou de la *Loi sur l'assurance-chômage* ou de toute autre loi fédérale ou provinciale qui prévoit l'imposition ou la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit.

(3.1) Le ministre peut fournir aux personnes compétentes tout renseignement confidentiel concernant un danger imminent de mort ou de blessures qui menace un particulier.

(4) Un fonctionnaire peut:

a) fournir à une personne un renseignement confidentiel qu'il est raisonnable de considérer comme nécessaire à l'application ou à l'exécution de la présente loi, du *Régime de pensions du Canada* ou de la *Loi sur l'assurance-chômage*, mais uniquement à cette fin;

b) fournir à une personne un renseignement confidentiel qu'il est raisonnable de considérer comme nécessaire à la détermination de quelque impôt, intérêt, pénalité ou autre montant payable par la personne, ou pouvant le devenir, ou de quelque crédit d'impôt ou remboursement auquel elle a droit, ou pourrait avoir droit, en vertu de la présente loi, ou de tout autre montant à prendre en compte dans une telle détermination;

c) fournir, mais uniquement en vue de la gestion d'un régime de pension agréé, l'attestation visée à l'alinéa 147.1(10)a), ou le refus de la faire, à la personne qui la demande;

d) fournir un renseignement confidentiel:

(i) à un fonctionnaire du ministère des Finances, mais uniquement en vue de la formulation ou l'évaluation de la politique fiscale,

(ii) à un fonctionnaire, mais uniquement en vue de la mise à exécution de la politique fiscale ou en vue de l'application ou de l'exécution d'une loi fédérale qui prévoit l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit,

(iii) à un fonctionnaire, mais uniquement en vue de l'application ou de l'exécution d'une loi provinciale qui prévoit l'imposition ou la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit,

(iv) à un fonctionnaire provincial, mais uniquement en vue de la formulation ou de l'évaluation de la politique fiscale,

(v) à un fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou à un fonctionnaire provincial, mais uniquement en vue de l'application ou de la mise en oeuvre d'un programme fédéral ou provincial relatif à l'exploration ou à l'exploitation afférentes aux ressources pétrolières et gazières canadiennes,

(vi) à un fonctionnaire d'un gouvernement provincial qui a reçu ou est en droit de recevoir un paiement, au titre du revenu imposable d'une corporation gagné dans la zone extracôtière de la province, en vertu de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve* ou d'une loi semblable concernant l'exploration ou l'exploitation afférentes aux ressources pétrolières et gazières canadiennes au large des côtes, soit à un fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais uniquement en vue de l'application des dispositions concernant ces paiements à une province,

(vii) à un fonctionnaire, mais uniquement en vue de l'application ou de l'exécution de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ou d'une loi provinciale semblable,

(viii) à un fonctionnaire du ministère des Anciens combattants, mais uniquement en vue de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* ou de la partie XI de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*,

(ix) à un fonctionnaire d'un ministère ou organisme fédéral ou provincial, quant aux nom, adresse et profession d'un contribuable et à la taille et au genre de son entreprise mais uniquement en vue de permettre à ce ministère ou à cet organisme de recueillir des données statistiques pour la recherche et l'analyse,

(x) à un fonctionnaire de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada ou du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mais uniquement en vue de l'application ou de l'exécution de la *Loi sur l'assurance-chômage* ou d'un programme d'emploi du gouvernement fédéral, ou en vue de l'évaluation ou de la formulation de la politique concernant cette loi ou un tel programme,

(xi) à un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture ou à un fonctionnaire provincial, mais uniquement en vue de l'application ou de la mise en oeuvre d'un régime ou programme fédéral ou provincial institué au titre d'un accord conclu en application de la *Loi sur la protection du revenu agricole*,

(xii) à un fonctionnaire du ministère des Communications ou à un membre de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, mais uniquement en vue de l'application des articles 32 et 33 de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*,

(xiii) à un fonctionnaire, mais uniquement en vue de procéder, par voie de compensation, à la retenue, sur toute somme due par Sa Majesté du chef du Canada, de tout montant égal à une créance:

(A) soit de Sa Majesté du chef du Canada,

(B) soit de Sa Majesté du chef d'une province s'il s'agit d'impôts provinciaux visés par une entente entre le Canada et la province en vertu de laquelle le Canada est autorisé à percevoir les impôts payables à la province,

(xiv) à un fonctionnaire, mais uniquement pour l'application de l'article 7.1 de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*;

e) fournir un renseignement confidentiel, ou en permettre l'examen ou l'accès, en conformité avec les dispositions ou documents suivants, mais uniquement pour leur application:

(i) le paragraphe 36(2) ou l'article 46 de la *Loi sur l'accès à l'information*,

(ii) l'article 13 de la *Loi sur le vérificateur général*,

(iii) l'article 92 du *Régime de pensions du Canada*,

(iv) un mandat décerné aux termes du paragraphe 21(3) de la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité*,

(v) une ordonnance rendue en vertu du paragraphe 462.48(3) du *Code criminel*,

(vi) l'article 26 de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*,

(vii) l'article 62 de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*,

(viii) l'alinéa 33(3)*a*) de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*,

(ix) le paragraphe 34(2) ou l'article 45 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*,

(x) l'article 24 de la *Loi sur la statistique*,

(xi) l'article 9 de la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt*,

(xii) une disposition de quelque convention ou accord fiscal entre le Canada et un autre pays, qui a force de loi au Canada;

f) fournir un renseignement confidentiel, mais uniquement pour l'application des articles 23 à 25 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;

g) utiliser un renseignement confidentiel en vue de compiler des renseignements sous une forme qui ne révèle pas, même indirectement, l'identité, du contribuable en cause;

h) utiliser ou fournir un renseignement confidentiel, mais uniquement à une fin liée à la surveillance ou à l'évaluation d'une personne autorisée, ou à des mesures disciplinaires prises à son endroit, par Sa Majesté du chef du Canada relativement à une période au cours de laquelle la personne autorisée était soit employée par Sa Majesté du chef du Canada, soit engagée par elle ou en son nom, pour aider à l'application ou à l'exécution de la présente loi, du *Régime de pensions du Canada* ou de la *Loi sur l'assurance-chômage*, dans la mesure où le renseignement a rapport à cette fin;

i) donner accès à des documents renfermant des renseignements confidentiels à l'archiviste national du Canada ou à une personne agissant en son nom ou sur son ordre, mais uniquement pour l'application de l'article 5 de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, et transférer de tels documents sous la garde et le contrôle de ces personnes, mais uniquement pour l'application de l'article 6 de cette loi;

j) utiliser un renseignement confidentiel concernant un contribuable en vue de lui fournir un renseignement;

k) fournir un renseignement confidentiel à une personne qui y a légalement droit par ailleurs par l'effet d'une loi fédérale, ou lui en permettre l'examen ou l'accès, mais uniquement aux fins auxquelles elle y a droit.

(4.1) La personne qui préside une procédure judiciaire concernant la surveillance ou l'évaluation d'une personne autorisée ou des mesures disciplinaires prises à son endroit peut ordonner la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour éviter qu'un renseignement confidentiel soit utilisé ou fourni à une fin étrangère à la procédure, y compris:

a) la tenue d'une audience à huis clos;

b) la non-publication du renseignement;

c) la suppression de l'identité du contribuable en cause;

d) la mise sous scellés du procès-verbal des délibérations.

(5) Un fonctionnaire peut fournir un renseignement confidentiel:

a) au contribuable en cause;

b) à toute autre personne, avec le consentement du contribuable en cause.

(2) Le passage du paragraphe 241(6) de la même loi qui précède l'alinéa *a*) est abrogé et remplacé par ce qui suit:

(6) Le ministre ou la personne—fonctionnaire ou personne autorisée—contre laquelle une ordonnance est rendue ou une directive donnée dans le cadre ou à l'occasion d'une procédure judiciaire enjoignant à la personne de témoigner, ou de produire quoi que ce soit, relativement à un renseignement confidentiel peut sans délai, par avis signifié aux parties intéressées, interjeter appel de l'ordonnance ou de la directive auprès:

(3) Le paragraphe 241(10) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

(10) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

«cour d'appel» S'entend au sens des alinéas *a*) à *l*) de la définition de «cour d'appel» à l'article 2 du *Code criminel*.

«fonctionnaire» Personne qui est ou a été employée par la personne ou l'administration suivante, qui occupe ou a occupé une fonction de responsabilité au service d'une telle personne ou administration ou qui est ou a été engagée par une telle personne ou administration ou en son nom:

a) Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province;

b) une administration chargée de l'application d'une loi provinciale semblable à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

«personne autorisée» Personne engagée ou employée, ou précédemment engagée ou employée, par Sa Majesté du chef du Canada, ou en son nom, pour aider à l'application des dispositions de la présente loi, du *Régime de pensions du Canada* ou de la *Loi sur l'assurance-chômage*.

«renseignement confidentiel» Renseignement de toute nature et sous toute forme concernant un ou plusieurs contribuables et qui, selon le cas:

a) est obtenu par le ministre ou en son nom pour l'application de la présente loi;

b) est tiré d'un renseignement visé à l'alinéa *a*).

N'est pas un renseignement confidentiel le renseignement qui ne révèle pas, même indirectement, l'identité du contribuable en cause.

(11) La mention de la présente loi, aux paragraphes (1), (3), (4) et (10), vaut mention de la présente loi et de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*.»

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je suis très étonnée que le gouvernement ne prenne pas la parole au sujet de la motion nº 4, qu'il a lui-même proposée.

Je crois que le gouvernement devrait être gêné de proposer cette motion qui intéresse ses employés. Il s'agit d'une disposition qui permettrait d'utiliser les déclarations de revenu des employés de Revenu Canada et d'Impôt Canada d'une façon qui inquiète évidemment beaucoup ceux-ci et qu'on ne songerait pas à appliquer à la plupart des Canadiens. Ces employés craignent que, si cette disposition est adoptée, leur employeur ait accès à leur déclaration de revenu et puisse se servir des renseignements qu'elle contient pour les harceler dans leur milieu de travail.

Je ne peux pas dire que j'ai un parti pris d'un côté ou de l'autre, car nous n'avons pas encore eu la chance d'approfondir la question au comité.

Le système des comités a été conçu pour nous donner la chance d'examiner toutes les dispositions proposées et, ce faisant, de nous entretenir avec différents témoins. Certains témoins d'un syndicat de fonctionnaires ont comparu devant le comité, s'y disant très inquiets de cette disposition et proposant que le commissaire à la protection de la vie privée, qui a aussi écrit au comité, soit peut-être invité à comparaître devant celui-ci.

Le président du comité était très impatient que le comité termine son étude du projet de loi C-92 et on a décidé que, pour favoriser l'adoption du projet de loi au comité, on en retirerait cette disposition.

Voici que, de retour à la Chambre, nous nous rendons compte qu'on présente à nouveau la disposition en question, qui reprend absolument mot pour mot la disposition originale. C'est là une façon de faire absolument ignoble de la part de gens qui disent partout dans le pays souhaiter une réforme des institutions parlementaires. Quelle genre de réforme le gouvernement va-t-il proposer, étant donné que la seule chose qu'il comprend, lorsqu'il y a une décision à prendre, c'est qu'il doit avoir le dernier mot? Il présente de nouveau cet article sans le moindre changement, sans tenir compte des questions posées et des inquiétudes des employés. C'est grave! Le gouvernement devrait retirer la motion qui rétablit cet article, afin de favoriser et d'ouvrir le débat pour présenter cet article d'une façon plus honnête.

• (1540)

Je demande à tout le moins au gouvernement de défendre sa position. Qu'il explique aux Canadiens, notamment à ses employés, pourquoi il présente à nouveau cet article sans y changer un iota, sans chercher à calmer les inquiétudes de ses employés.

Personne d'autre au Canada ne se plierait à de telles règles. Imaginez ce qui se passerait si votre patron avait accès à votre déclaration d'impôt sur le revenu et s'il s'en servait pour vous rappeler à l'ordre lorsqu'il croit que vous ne vous acquittez pas bien de vos tâches. Personne d'autre au Canada n'a un tel privilège.

Si un employé ne remplit pas correctement sa déclaration d'impôt sur le revenu, il doit être assujetti exactement aux mêmes règles que tous ses concitoyens. Dans les faits, cet article le prive de ce droit.

C'est grave. Il y a peut-être des raisons à cela. Or, elles n'ont pas été expliquées clairement au comité et on ne s'est pas arrêté là-dessus. Monsieur le Président, je demande le retrait de cette motion.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, vous connaissez tout le respect que j'ai pour notre honorable collègue de Sudbury. Je ne voulais pas du tout la précéder, je voulais simplement lui offrir de prendre la parole avant moi sur le projet de loi C-92 à l'étape du rapport.

La modification dont il est question permettrait de réinsérer dans le projet de loi C-92, l'article retranché par le Comité des finances. Cet article—l'ancien article 137—vise à apporter certaines modifications aux règles concernant le caractère confidentiel des renseignements énoncées à l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 241 interdit l'utilisation ou la communication par les fonctionnaires de renseignements obtenus dans le cadre de la loi, sauf autorisation expresse prévue aux termes de l'une des exemptions contenues dans l'article.

À mon avis, il y a lieu de rétablir l'ancien article 137 pour trois raisons.

Premièrement, l'article en question apporte, outre la modification qui a retenu l'attention du Comité des finances, un certain nombre d'améliorations à l'article 241 de la loi. Par exemple, l'une des améliorations sert à

préciser que les règles sur le caractère confidentiel des renseignements ne s'appliquent pas aux renseignements qui ne révèlent pas directement, ni indirectement l'identité du contribuable en cause.

Sera ainsi confirmée la capacité de Revenu Canada de rendre publiques des données globales ou statistiques nécessaires à la formulation de politiques sociales et fiscales. Ces données sont aussi utilisées dans une très large mesure par le milieu des affaires.

Une autre modification permettrait à Revenu Canada d'utiliser l'adresse d'un contribuable pour lui transmettre des renseignements. Ainsi, Revenu Canada serait en mesure d'offrir un service semblable au service de transmission du courrier qui est accessible par l'intermédiaire des autorités américaines de perception fiscale en cas d'urgence médicale ou judiciaire.

Une autre modification sert à préciser qu'il est possible de divulguer des renseignements confidentiels aux gouvernements provinciaux aux fins de l'évaluation ou de la formulation de la politique fiscale. Cette modification permettrait en outre de communiquer des renseignements confidentiels à des fonctionnaires provinciaux chargés d'assurer l'application ou l'exécution d'une loi fiscale fédérale. Cela est important, par exemple, pour la perception de la TPS par Revenu Québec pour le compte du gouvernement fédéral.

• (1545)

La deuxième raison en faveur du rétablissement de l'ancien article 137 a trait au fait que, sans cet article, certaines des modifications apportées à un autre article du projet de loi perdent leur raison d'être. Plus précisément l'article 136 apporte un certain nombre de modifications à l'article 239 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui découlent des modifications apportées à l'ancien article 137. À défaut de rétablir cet article, certaines des modifications apportées à l'article 136 n'auront aucun sens. En effet, la disposition pertinente de l'article 239 de la loi précise que le fait de contrevenir aux règles sur le caractère confidentiel des renseignements énoncées à l'article 241 de la loi constitue une infraction. Si l'ancien article 137 n'est pas rétabli, il sera impossible d'appliquer cette disposition dans certains cas, ce qui pourrait nuire gravement à l'application des règles sur le caractère confidentiel des renseignements.

Il faut comprendre que ce n'est pas toujours facile à suivre, ces références à certains articles. Mais tous ceux et celles qui ont siégé au Comité des finances savent très bien de quoi on parle en ce moment.

La troisième raison en faveur du rétablissement de l'ancien article 137 est que les préoccupations concernant cet article qui sont liées au droit à la vie privée ont été dissipées en grande partie. Ces préoccupations portaient sur la modification visant à permettre l'utilisation de renseignements confidentiels à une fin liée à la surveillance ou à l'évaluation des employés de Revenu Canada, ou à des mesures disciplinaires prises à leur endroit.

J'aimerais expliquer brièvement la nécessité d'apporter la modification en question.

Jusqu'à récemment, la direction de Revenu Canada, Impôt, considérait que son mandat en matière d'application de la législation fiscale lui permettait d'utiliser des renseignements confidentiels pour superviser et évaluer ses employés et prendre des mesures disciplinaires à leur endroit. Par exemple, si un employé de Revenu Canada utilisait des renseignements concernant un autre contribuable à ses propres fins, ou si l'employé falsifiait des renseignements dans sa propre déclaration d'impôt afin de tirer profit de renseignements d'initiés concernant les pratiques de cotisation et de vérification du ministère, les gestionnaires de Revenu Canada présumaient qu'ils pouvaient se servir de ces renseignements pour prendre les mesures disciplinaires indiquées.

Toutefois, en 1987, la Cour fédérale soutenait que pareille utilisation de renseignements par la direction était contraire au libellé des règles sur le caractère confidentiel des renseignements. Par conséquent, il n'est pas possible de présenter des renseignements confidentiels se rapportant à un cas de discipline à l'appui de la mesure disciplinaire proposée. Il n'en demeure pas moins que des renseignements confientiels pertinents peuvent toujours être présentés en preuve lorsque des accusations sont portées, comme c'est parfois le cas. Toutefois, dans d'autres situations moins graves, il est plus indiqué de prendre des mesures disciplinaires à l'endroit de l'employé plutôt que de porter des accusations contre lui. Même dans le cas où des accusations sont portées, les gestionnaires de Revenu Canada doivent pouvoir prendre des mesures disciplinaires provisoires en attendant le règlement de l'affaire pour sauvegarder l'intégrité du régime fiscal.

Les modifications proposées permettraient l'utilisation de renseignements confidentiels lors de procédures disciplinaires comme cela se faisait avant la décision de la Cour fédérale en 1987. Pareille utilisation serait toutefois assortie de nouvelles mesures de sauvegarde visant, d'une part, à assurer que seuls les renseignements confidentiels pertinents sont utilisés et, d'autre part, à éviter que les renseignements présentés à un tribunal disciplinaire soient rendus publics. À cette fin, la personne qui préside la procédure serait autorisée à ordonner la tenue d'une audience à huis clos, la non-publication du renseignement ou la prise de mesures ayant pour but de supprimer l'identité du contribuable en cause.

Bon nombre des préoccupations concernant la modification ont été soulevées par le Commissaire à la protection de la vie privée, M. Bruce Phillips, qui craignait que la modification n'empiète sur les droits à la vie privée des employés de Revenu Canada et qu'elle ne confère aux gestionnaires de ce ministère des pouvoirs inappropriés sur leurs employés. Or, des discussions et un échange de lettres entre M. Phillips et le sous-ministre du Revenu national, M. Pierre Gravelle, ont permis de dissiper ces craintes.

• (1550)

Comme preuve, j'aimerais lire quelques paragraphes tirés d'une lettre de M. Phillips, que le sous-ministre du Revenu national a eu la gentillesse de me remettre. Le Comité des finances n'a pu prendre connaissance de cette lettre avant de voter sur le projet de loi C-92. Elle est datée du 23 mars 1993 et est adressée à M. Gravelle. Avec votre permission, je vais vous faire lecture de certains extraits de cette lettre qu'on m'a gentiment remise. J'en fais librement la traduction.

> Je vous remercie de votre lettre du 23 mars 1993 concernant les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise, et les préoccupations dont je vous ai fait part dans ma lettre du 18 mars dernier.
>
> J'aimerais vous dire tout d'abord combien le ton et la substance de la lettre m'ont satisfait. En effet, vous avez, d'une part, reconnu sans hésitation l'importance des questions liées à la protection de la vie privée et, d'autre part, proposé de mettre sur pied un processus de consultation en vue d'établir des mesures de sauvegarde visant à protéger le droit à la vie privée en cas de mesures disciplinaires.
>
> Vous avez signalé que je n'étais pas en désaccord avec la proposition selon laquelle vous avez le droit, voire l'obligation, de veiller à la parfaite intégrité de vos employés et particulièrement de vous assurer qu'aucun employé n'utilise de renseignements d'initiés à son profit personnel. Je suis certain que tous les Canadiens appuient cet objectif.
>
> Ma préoccupation a trait aux abus éventuels, et j'ai proposé comme approche possible l'établissement de critères rigoureux pour l'examen des dossiers des employés aux fins des mesures disciplinaires, comme la définition des circonstances qui constituent des motifs raisonnables.
>
> C'est donc avec satisfaction que j'ai appris que vous aviez entrepris l'établissement de lignes de conduite concernant cette question et que vous êtes disposé à en discuter avec des représentants de mon bureau et d'autres intéressés. Je me réjouis de cette proposition et je suis confiant qu'ensemble, nous pouvons en arriver à un régime satisfaisant qui protège le droit à la vie privée des employés.

C'était, comme je l'ai dit tout à l'heure, un extrait d'une lettre ayant trait au projet de loi C-92 qui était adressée à M. Gravelle, le sous-ministre. . .

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, le député vient de citer des extraits d'une lettre dont il a reconnu à trois reprises dans son intervention avoir une copie complète. Or, aux termes des règles de procédure, le député doit, si on lui en fait la demande, déposer immédiatement la lettre au complet. Je demande au Président de rendre cette décision.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai devant moi la lettre intégrale que M. Bruce Phillips adressait à M. Pierre Gravelle en date du 23 mars à laquelle je me référais. Elle est en anglais et j'en faisais la traduction simultanée. On retrouve dans mes propos l'ensemble du contenu de la lettre. C'est avec plaisir que je vais inclure avec mes notes la copie intégrale de ladite lettre qui est d'ailleurs publique.

Si on me le permet, je vais maintenant poursuivre mon intervention.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais tout d'abord rappeler la pratique usuelle à la Chambre. On peut demander le dépôt d'un document quand il s'agit d'un ministre, mais quand c'est un député, bien qu'il soit secrétaire parlementaire, c'est laissé à sa discrétion. Alors si je comprends bien, le député n'a pas d'objection, en soi, à déposer le document.

M. Tremblay (Québec-Est): Effectivement, monsieur le Président, je ne crois pas que le ministre ait d'objection à déposer une lettre qui est déjà publique.

Le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada est convaincu, comme moi d'ailleurs, qu'en tenant des consultations avec son bureau et d'autres intéressés, comme l'Alliance de la fonction publique du Canada et d'autres syndicats représentant les employés de Revenu Canada, ce ministère réussira à mettre au point des lignes de conduite en vue de protéger les intérêts légitimes de ses employés en matière de protection de la vie privée.

• (1555)

Je soutiens que ces lignes de conduite, jumelées aux propositions législatives énoncées dans l'ancien article 137, permettront d'atteindre un juste équilibre entre les intérêts en jeu.

Par conséquent, monsieur le Président, puisque mon temps s'écoule rapidement, je recommande que la Chambre adopte la motion visant à modifier le projet de loi C-92 en rétablissant l'ancien article 137.

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la lettre que le député cite est la réponse du sous-ministre à M. Phillips. Le député nous affirme qu'il a en main une lettre adressée par M. Bruce Phillips, Commissaire à la protection de la vie privée, au sous-ministre. Il cite donc une lettre et affirme ensuite qu'il en a une autre en main. Je ne veux pas de cette autre lettre. Elle a été publiée dans les médias. Je souhaite obtenir une copie de la lettre dont il a cité des passages et, selon moi, un secrétaire parlementaire a le même statut dans cette enceinte qu'un ministre.

Il importe de voir ce qui s'est passé ici en l'occurrence. Il y a une semaine, on affirmait dans les médias de tout le pays que le Commissaire à la protection de la vie privée avait certaines réserves au sujet de ce projet de loi. Le comité s'est prononcé en faveur de la suppression de l'article relatif à l'atteinte à la vie privée. Cet article permettait d'examiner les déclarations d'impôt de certaines personnes. Il n'était pas question d'accusations criminelles car, bien entendu, lorsque des accusations de ce genre sont portées, on peut examiner cette déclaration d'impôt de toute façon. Cela permet donc à un employeur de se pencher sur la déclaration d'impôt d'un de ses employés, par exemple un employé du gouvernement fédéral travaillant au ministère du Revenu, à des fins disciplinaires. C'est pourquoi le comité a supprimé cet article.

Cela a fait les manchettes dans tout le pays. Le comité a décidé de retirer cet article. Après avoir remporté cette victoire, le comité a écourté ses audiences, car aucun témoin n'a été appelé à comparaître. Le Commissaire à la protection de la vie privée était tiré d'affaire et le projet de loi a été adopté au comité. Or, nous voilà revenus à la Chambre des communes et nos vis-à-vis présentent à nouveau cet article qu'on avait supprimé au comité pour écourter les audiences.

Comment appelez-vous cela? C'est là un cas intéressant de procédure parlementaire. Je suis persuadé que les greffiers au bureau, les gens qui écrivent dans des magazines comme *The Parliamentarian* et les étudiants en science politique pourraient rédiger une thèse de maîtrise à ce sujet. Selon moi, c'est là un précédent dans la tradition britannique. Le comité supprime un article, puis fait rapport du projet, convaincu qu'il a fait son travail en ne tenant pas des audiences sur cet article et en ne permettant pas au Commissaire à la protection de la vie privée de témoigner, lui qui prétendait qu'on violait les droits des Canadiens en permettant à leur patron d'examiner leur déclaration d'impôt dans le cadre de mesures disciplinaires.

On a donc supprimé cet article, ce qui a permis l'adoption du projet de loi, mais la Chambre décide alors, à la majorité, de présenter à nouveau cet article à l'étape de la clôture et de l'adopter. Le Commissaire à la protection de la vie privée, Bruce Phillips, avait tout à fait raison. Le gouvernement prend une mesure contre laquelle le Commissionnaire à la protection de la vie privée s'est vivement élevé dans les médias la semaine dernière. À l'endos de toutes les déclarations d'impôt se trouve ce qu'on appelle une Déclaration des droits du contribuable.

• (1600)

Vous verrez qu'au dos de chaque brochure qui vous est envoyée aux fins de l'impôt sur le revenu figure la «Déclaration des droits du contribuable». Autant que je me souvienne, ça y a toujours figuré. C'est une description des droits du contribuable dans ses transactions avec Revenu Canada, Impôt. Et croyez-moi ces droits sont importants.

Dans une partie de cette déclaration, intitulée «Protection et confidentialité des renseignements», il est dit et je cite: «Vous avez le droit de vous attendre à ce que nous utilisions les renseignements personnels et financiers que vous nous fournissez aux seules fins prévues par la loi.» «Aux seules fins prévues par la loi.»

Il s'agit de la loi que nous sommes en train d'adopter aujourd'hui. C'est la modification proposée à cette loi que nous sommes en train d'adopter aujourd'hui. Ce sera la loi du Canada. C'est ce qui sera prévu dans la loi. Que permettra la loi?

La loi permettra à Revenu Canada de vérifier la déclaration l'impôt sur le revenu de tout employé de ce ministère à des fins de surveillance ou de mesures disciplinaires, sans porter d'accusations. Dans sa forme actuelle, la loi ne vous autorise pas à examiner une déclaration d'impôt en l'absence d'accusations.

Désormais, il sera possible de le faire sans raison particulière, si ce n'est parce que le patron a un pressentiment. Si la tête d'une personne ne lui revient pas, s'il n'aime pas la façon qu'a cette personne de se comporter à Revenu Canada, cela suffit. Donc, tous les employés peuvent maintenant voir leur déclaration d'impôt examinée et scrutée.

Il existe à Revenu Canada ce qu'on appelle la Direction de la vérification. Sur 14,6 millions de déclarations d'impôt envoyées chaque année, on en vérifie en moyenne 35 000. Si vous faites le calcul, vous verrez que vous avez une chance en 430 ans de voir votre déclaration

assujettie à une vérification de la manière prescrite dans ce nouvel article.

Autrement dit, si vous n'êtes pas victime de discrimination, si vous êtes un simple citoyen canadien, votre déclaration ne sera vérifiée qu'un fois tous les 430 ans. Naturellement, si vous avez commis une erreur sur une de vos déclarations, vous devez en assumer la responsabilité. En cas d'erreur, vous êtes passible d'une amende allant jusqu'à 25 000 $ ou d'une peine d'emprisonnement maximale d'un an.

Nous assistons aujourd'hui à la création d'une toute nouvelle classe sociale au Canada. Ses membres pourront faire l'objet de vérifications n'importe quand. On les évaluera pour déterminer s'ils peuvent obtenir une promotion. On examinera leurs finances, on déterminera à qui ils versent de l'argent, quels établissements d'enseignement ils appuient, quelles déductions ils réclament. On étudiera leur situation personnelle et financière. Que font les membres de leur famille? Quelle est exactement la condition de chacun des membres de leur famille? Que font-ils? On examinera tout.

On se sert de tout cela comme excuse. Le ministre parle de mesures disciplinaires qui pourraient être prises sans que des accusations soient portées. Il parle aussi de la surveillance des fonctionnaires de Revenu Canada. Il veut permettre aux surveillants d'obtenir des renseignements confidentiels figurant sur les déclarations fiscales des contribuables et au gouvernement de surveiller les fonctionnaires de Revenu Canada.

Pouvez-vous vous imaginer ce que ressentent les fonctionnaires de Revenu Canada avec ce projet de loi qui n'a été conçu que pour eux?

• (1605)

Ils se retrouveront maintenant dans le collimateur parce que le Parlement du Canada a décidé de défier la déclaration du Commissaire à la protection de la vie privée qui a été publiée la semaine dernière dans les journaux de toutes les régions du pays. Les ministériels ont décidé, lorsqu'ils se sont rendus au comité permanent, que quelqu'un allait tirer les ficelles et qu'on allait étouffer l'affaire en retirant l'article. Tous les membres du gouvernement sont restés assis et ont refusé de voter.

Qu'on me corrige si j'ai tort. Ces députés ont appuyé cette mesure par leur silence, étant donné qu'ils savaient que celle-ci allait être ramenée sur le tapis d'une façon sournoise, en profitant de la majorité absolue du gouvernement.

C'est une honte. Le Commissaire à la protection de la vie privée devrait venir témoigner devant la Chambre des communes.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avons-nous tout à fait renoncé à la façon dont nous menons nos travaux ici? Nous avons entendu un membre du gouvernement et deux députés libéraux. Il est temps de céder la parole à un porte-parole du NPD relativement à cette question.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je n'ai aucune objection à le faire mais, conformément à la tradition, le Président surveille les deux côtés de la Chambre. Après avoir jeté un coup d'oeil de ce côté, je regarde de l'autre. Telle est la pratique ici. Cela dit, si le député tient absolument à prendre la parole, je n'ai aucune objection.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, j'ai peut-être changé, par inadvertance, votre façon normale de procéder, mais je me suis levé non pas parce que je prévoyais prendre part au débat, mais bien parce que je voulais répondre sans tarder à ce que le député vient de dire. Je suis tout à fait prêt à laisser parler le député de Winnipeg s'il le désire. Toutefois, s'il me le permet, je pourrais peut-être intervenir sur ce point.

Le député a parlé de quelque chose qui s'est passé à un comité dont j'étais président. Je pourrais peut-être donner quelques éclaircissements à la Chambre sur la procédure qui a été suivie et dont le député a probablement entendu parler. Si je me souviens bien, il n'était pas présent. Il a donc dû lire ou entendre raconter ce qui s'est passé, ou a obtenu ses renseignements d'une autre façon.

Nous étudions ici un projet de loi de 200 à 250 pages qui prévoit de nombreux changements à la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est ce qu'on appelle souvent un projet de loi de forme. Essentiellement, c'est un projet de loi qui regroupe toutes sortes de choses qui se sont accumulées au cours d'une année.

L'une de ces choses concerne la question soulevée par le député, c'est-à-dire l'utilisation des déclarations d'impôt des employés de Revenu Canada dans l'évaluation de leur travail ou dans des cas où leur propre situation vis-à-vis de l'impôt est en cause.

Ce qui est arrivé, c'est que ce point nous a été signalé à une étape très tardive de l'étude en comité. Le projet de loi a été renvoyé au comité. Nous avons examiné diverses questions qui ont été soulevées, particulièrement la question des fiducies dont nous avons parlé ici plus tôt au-

jourd'hui, et nous avons invité des gens à témoigner à ce sujet.

Le point dont le député a parlé nous a été signalé au moment de l'étude article par article. Comme cette question n'avait rien à voir avec le reste du projet de loi, nous avons pensé à ce moment-là que nous pouvions la laisser de côté et poursuivre l'étude du reste du projet de loi. Nous étions prêts à céder sur ce point pour faire adopter 99 p. 100 du projet de loi.

Ce qui est arrivé, c'est que le syndicat représentant les employés de Revenu Canada a soulevé la question auprès du Commissaire à la protection de la vie privée. Il m'a également écrit une lettre pour me faire part de son inquiétude. Nous allions examiner la question mais, ce jour-là, nous avons été interrompus à cause d'un vote à la Chambre. Nous avons ensuite découvert que d'autres mesures avaient été prises. Nous avons appris que le sous-ministre du Revenu national avait répondu à la lettre du Commissaire à la protection de la vie privée et que, par la suite, ce dernier avait réécrit au sous-ministre pour lui dire qu'il était satisfait de sa réponse et que ses inquiétudes étaient apaisées. Toutes ces lettres ont été rendues publiques, et si quelqu'un désire en prendre connaissance, je peux les lui communiquer, car je les ai. Je les ai fait distribuer à tous les membres du Comité des finances. Je crois que les députés de son parti devraient les avoir mais sinon je puis certainement les leur transmettre. Ces lettres illustrent bien l'échange qui a eu lieu.

• (1610)

Plusieurs membres, dont moi, avaient compris que dans l'intervalle entre l'approbation du projet de loi au comité et son étude à l'étape du rapport à la Chambre, les députés auraient l'occasion d'examiner la question, de prendre connaissance de l'échange de correspondance et d'en arriver finalement à une conclusion raisonnable.

Il appartient aux députés de déterminer par eux-mêmes si on devrait permettre d'utiliser en preuve les déclarations de revenu des employés de Revenu Canada dans des cas où ils sont intervenus. Mais je veux simplement parler du processus.

Ce n'est pas que les membres ont rejeté cet article. On pensait à ce moment-là que les députés prendraient connaissance de l'échange de correspondance et des autres faits dont ils n'étaient peut-être pas alors au courant. C'était le moyen de faire approuver rapidement le projet de loi.

Quant à la question de savoir si on devrait permettre d'utiliser cette information pour les fins de Revenu Canada dans son application de la Loi de l'impôt sur le revenu, cela a été la pratique à Revenu Canada durant de nombreuses années. Les tribunaux ont rendu un jugement à cet égard il y a deux ou trois ans. La Loi sur le ministère du Revenu national stipule que cette information ne peut servir qu'aux fins de la loi. Revenu Canada avait toujours pensé qu'appliquer la Loi sur le ministère du Revenu national s'étendait également à l'administration de son propre personnel et qu'il pouvait, sur cette base, utiliser cette information. Les tribunaux ont restreint la portée de cette disposition.

La disposition à l'étude veut faire comprendre que, dans les cas où un employé de Revenu Canada a pu avoir quelque chose à voir avec une affaire concernant un contribuable et où l'on soupçonne une fraude, un abus de confiance ou une autre violation de la loi, la déclaration de revenu de cet employé pourrait avoir un rapport avec cette affaire et pourrait être utilisée en preuve lors d'une procédure judiciaire concernant cet employé.

Encore une fois, il appartient aux députés d'en peser le pour et le contre, mais tel est l'objet de cette disposition. Elle cherche à rétablir une pratique qui existait auparavant. Le processus utilisé visait à expédier l'approbation du projet de loi. Il n'y avait aucune objection à la plupart des autres dispositions.

* * *

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-115 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): J'invoque le Règlement. Je demande l'indulgence de la Chambre, monsieur le Président, étant donné qu'il a été impossible d'en arriver à une entente conformément aux paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement, relativement à la deuxième lecture du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion attribuant un certain nombre de jours ou d'heures pour que soit menée

à bien l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous déterminer s'il est permis d'invoquer le Règlement pour présenter une telle motion alors que la Chambre est saisie d'une autre motion distincte?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à rappeler à l'honorable député qu'il s'agit là d'un avis. Il n'est pas dit que le gouvernement va nécessairement utiliser ou donner suite à cet avis, mais, au moment où on se parle, ce n'est qu'un avis donné à la Chambre. Par conséquent, aucune motion comme telle n'a été proposée à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôt sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que l'étude de la motion nº 4.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, l'avis que le ministre vient de donner est peut-être acceptable au regard de la procédure, mais il ne l'est certainement pas sur le plan moral ou du point de vue parlementaire.

Le gouvernement annonce déjà l'attribution de temps alors que nous venons à peine de commencer le débat sur l'accord de libre-échange nord-américain. J'ai certainement fait part à la présidence de mes préoccupations à ce sujet et j'espère que, maintenant que les intentions du gouvernement sont claires, elle répondra à ma lettre de jeudi dernier avec célérité et d'une manière favorable.

• (1615)

Quoi qu'il en soit, je suis heureux de l'intervention du président du Comité des finances. Il a la réputation d'être une personne intègre. Je crois qu'il a donné un compte rendu fidèle des événements, mais il est également juste de dire que les députés de l'opposition ont de bonnes raisons d'estimer qu'ils ont été trahis en cours de route.

Personnellement, en tant que représentant néo-démocrate au sein du comité, j'ai eu l'impression que lorsque l'article 137, celui dont nous discutons en ce moment, a été défait, le but visé était de le retirer purement et simplement du projet de loi ou de le modifier quitte, pour l'opposition, à le trouver acceptable ou inacceptable. Je ne m'attendais cependant pas à ce que le gouvernement se contente de le réintroduire sans aucune modification à l'étape de l'étude du rapport.

Le gouvernement avait parfaitement le droit d'agir ainsi, mais je ne m'y attendais pas car, si nous avions su, nous aurions certainement pu poursuivre le débat l'autre soir.

À ce moment-là, le gouvernement semblait disposé à trouver un amendement tenant compte des préoccupations exprimées par l'Alliance de la fonction publique. Lorsque le député ministériel a dit, «pourquoi ne pas tout simplement rejeter l'article et nous en occuper plus tard», je crois que les représentants de l'opposition et de l'Alliance pouvaient, à juste titre, penser que c'était vraiment l'intention du gouvernement.

Le président du comité peut bien prétendre que le cas de l'article 137 a été réglé dans le sens où le Commissaire à la protection de la vie privée s'est lui-même prononcé en disant qu'il était satisfait de la réponse donnée aux préoccupations qu'il avait exprimées dans ses conversations et dans sa correspondance avec M. Gravelle de Revenu Canada et le Commissaire peut bien juger qu'il existe une volonté réelle d'adopter des garanties et le reste, mais cela ne suffit pas à régler la question parce que, au départ, le commissaire n'est pas le seul à avoir exprimé des réserves. Qui plus est, nous n'avons pas entendu le Commissaire à la protection de la vie privée, mais bien l'Alliance de la fonction publique du Canada.

C'est pourquoi je dis que le gouvernement, même s'il n'enfreint aucune règle, n'agit pas de bonne foi et il se peut que les membres conservateurs du comité pensent comme moi. Il m'est impossible de savoir à quoi ils s'attendaient au juste, mais au moment de l'incident, j'avais cru comprendre que le gouvernement voulait sincèrement tenter de rechercher un compromis.

Contre toute attente, on nous présente à nouveau l'article 137 sans aucun changement. En dernière analyse, il y a lieu de se poser des questions sur les principes moraux qui guident les travaux des comités. Il est regrettable qu'un comité rejette une proposition pour se faire dire par le gouvernement—un vrai Big Brother—qu'il a

certes fait preuve d'un excellent esprit d'indépendance, mais que le gouvernement va quand même présenter de nouveau telle quelle la proposition rejetée.

Pour ma part, c'était un de ces cas où je croyais vraiment que le travail du comité avait de l'importance. Nous nous sommes mis d'accord avec les représentants du gouvernement pour dire qu'il y avait un problème et qu'il fallait rejeter la proposition. Si nous avions eu le temps, nous aurions pu élaborer un amendement, mais je croyais que cela viendrait plus tard. Nous avons travaillé comme doivent le faire les députés, d'après le public. Ce fut peine perdue parce que le gouvernement est intervenu ensuite pour imposer sa façon de voir.

• (1620)

Ainsi, du point de vue du processus politique, du processus parlementaire, c'est terriblement décourageant. Je suis quelque peu déçu—et je me demande si le mot déçu est assez fort—que le Commissaire à la vie privée ait, à certains égards, semble-t-il, fait marche arrière par rapport à ses préoccupations précédentes.

Parler de faire marche arrière, c'est peut-être péjoratif. C'est peut-être qu'il a compris des choses qu'il n'avait pas comprises avant. Plusieurs explications sont possibles, mais le fait est qu'il ne suffit pas de s'engager à offrir des garanties aux employés de Revenu Canda. C'est compréhensible pour la bonne raison que les employés ne savent pas quelles seront ces garanties. Ils ne peuvent pas savoir si ce seront vraiment des garanties ou si ce sera plutôt une manière de protéger le gouvernement au moment de présenter cette mesure nouvelle et beaucoup plus radicale que tout ce que nous avons connu auparavant sur le plan de l'accès aux dossiers d'impôt des employés de Revenu Canada.

Le témoignage que nous avons entendu et les lectures que j'ai faites moi-même sur la question m'ont persuadé que ce n'est pas une mesure dont le gouvernement a désespérément besoin. Je crois qu'il a d'autres recours pour les cas où l'on soupçonne qu'un employé de Revenu Canada tire avantage de sa position pour réduire son impôt sur le revenu, par exemple. Il existe des moyens pour régler ces questions.

Prenons le cas de la poursuite dont nous a parlé le député qui a pris la parole avant moi. Les fonctionnaires qui ont témoigné au comité se reportaient souvent à cette affaire pour justifier la mesure en question. Il y a cependant une chose que personne n'a mentionnée. Si j'ai bien compris, la personne visée par cette poursuite n'est pas actuellement un employé de Revenu Canada. Ce n'est pas comme si le gouvernement avait de la difficulté à entretenir de bonnes relations avec cette personne. Il s'en est débarrassé, ni plus ni moins.

Je pense que le gouvernement fait une grave erreur avec cette mesure. Un très grand nombre d'employés de Revenu Canada vivent dans ma circonscription. En effet, le centre fiscal pour l'ouest du Canada se trouve dans la circonscription de Winnipeg—Transcona que je représente. Je sais que l'effectif du centre est très nombreux. J'ai déjà fait du piquetage avec les employés. J'ai défendu des causes en leur nom, avec succès la première fois et sans succès la deuxième. Le gouvernement essayait alors d'imposer des frais de stationnement et autres choses.

Ce que je veux dire, finalement, c'est que je partage leur sentiment d'avoir été trompés. Je partage leur indignation devant le fait que le gouvernement adopte une mesure qui les place dans une catégorie particulière de contribuables. Je partage leur indignation devant le fait qu'ils sont classés dans cette catégorie particulière de personnes dont les fichiers d'impôt seront disponibles essentiellement selon le bon vouloir des surveillants ou de la haute direction de Revenu Canada.

C'est peut-être à cela que servent les mesures de sauvegarde, mais nous le croirons quand nous le verrons. Lorsqu'un employé aura un différend avec la direction, celle-ci disposera de cette arme supplémentaire maintenant qu'elle pourra examiner, si elle le désire, vraisemblablement sans aucun motif valable, les fichiers d'impôt de cet employé, pour savoir comment il calcule ses impôts et pour déterminer si elle ne pourrait pas trouver un moyen de l'incriminer.

Il s'agit là d'une forme de discipline, de gestion, de surveillance ou d'intrusion dans la vie privée que personne d'autre au Canada ne tolérerait. À mon avis, c'est la raison pour laquelle les fonctionnaires de Revenu Canada sont indignés. Ils sont justifiés de l'être. Les membres du comité ont compris cette indignation et cette violation des autres notions du droit à la vie privée que nous défendons tous.

• (1625)

C'est la raison pour laquelle ils ont rejeté l'article 137 et espéré qu'on trouverait une solution, peut-être en apportant une modification satisfaisante pour tous les intéressés, en supprimant cet article ou en le conservant, mais sans son langage offensant. Si je comprends bien,

l'article 137 a une portée plus grande qu'il paraît. C'est en partie une préoccupation qu'a exprimée un fonctionnaire du ministère qui, dans un geste très inhabituel, s'est précipité à la table, lors de la séance du comité, comme s'il en était membre et tentait de l'empêcher de faire ce qu'il s'apprêtait à faire. On lui a alors rappelé qu'il n'était pas membre du comité et qu'il devait reprendre sa place en tant que fonctionnaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le temps de parole du député?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Je promets de ne pas parler trop longtemps, monsieur le Président, à la demande des députés.

Mais de toute façon, il y avait un moyen de régler cette question qui aurait satisfait l'Alliance de la fonction publique et cela aurait pu être un moment exemplaire dans les annales des comités et dans les rapports entre les comités et le Parlement. Au lieu de cela, cela s'est révélé une sorte de marché déloyal et une autre occasion où on a le sentiment d'avoir été un peu naïf. Nous aurions dû prolonger les séances du comité et faire de l'obstruction pour être absolument certains d'obtenir exactement ce que nous voulions. Nous aurions dû faire tout ce qu'on nous reproche quelquefois ici de faire.

Donc, nous n'avons pas agi de cette manière cette fois-ci. Nous avons dit: «Bon, il semble qu'on fasse preuve de bonne volonté et qu'il soit possible d'arriver à une solution constructive». Et que s'est-il passé, monsieur le Président? On s'est joué de nous. Et l'article est reproposé exactement sous la même forme. C'est pourquoi nous allons voter contre cet article.

Il continue de porter atteinte à la vie privée des employés de Revenu Canada, comme au début. Mais cela va plus loin maintenant, il porte atteinte à nos rapports avec le comité qui a supprimé un article en nous donnant à entendre qu'il serait modifié et pas qu'il serait réintroduit sans modification à l'étape du rapport.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire quelques observations sur ce qui s'est passé au comité et sur la raison de cet amendement.

Lorsque le comité a reçu la plainte de l'Alliance de la fonction publique, nous avions déjà entendu tous les témoins que nous voulions entendre et nous étions sur le point de procéder à l'étude article par article. Nous avons décidé d'interrompre le déroulement du travail et de demander à des représentants de l'Alliance de la fonction publique de nous expliquer leurs réserves.

Nous avons ensuite appelé Revenu Canada mais, malheureusement, nous avons été appelés à la Chambre pour un vote. Nous sommes ensuite revenus.

Pendant le vote, Bruce Phillips, le Commissaire à la protection de la vie privée, a réexaminé toute la question. Il devait comparaître comme témoin devant le comité. Malheureusement, le comité ne pouvait continuer à occuper la salle et pour que la mesure législative suive son cours il fallait adopter le projet de loi et laisser cette question, qui est mineure dans ce gros projet de loi, pour la reprendre à l'étape du rapport.

Tous ceux qui ont travaillé sur ce projet de loi ont eu copie de l'avis du Commissaire à la protection de la vie privée au sujet de ce changement. Si vous regardez cela de façon impartiale, vous verrez la raison du changement. Il résulte d'un différend judiciaire entre le gouvernement et une répartitrice de l'impôt, M^me^ Monica Lau.

• (1630)

M^me^ Lau s'est occupée de gains fiscaux dans les années 1981, 1982 et 1983. Dans le cadre d'une mesure disciplinaire, le gouvernement s'est servi de sa déclaration de revenus pour la congédier, car les renseignements contenus dans sa déclaration constituaient les éléments de preuve de l'infraction à la loi qui a conduit à son congédiement de la fonction publique du Canada.

La plaignante a porté l'affaire devant le tribunal. Celui-ci a déclaré que le gouvernement n'avait pas le droit d'utiliser la déclaration de revenus de M^me^ Lau à des fins de discipline et de renvoi. Par suite de quoi elle a eu droit aux dommages-intérêts que touche tout fonctionnaire congédié. Certes, elle a été congédiée pour une raison suffisante, mais elle a tout de même eu droit à des dommages-intérêts.

Cette modification apportée à la loi fait en sorte que les gens qui ont des connaissances spéciales du fait de leur travail dans l'administration de l'impôt sur le revenu ne peuvent pas utiliser le système fiscal fédéral, le leur, pour contourner les règlements ou faire de l'argent.

Nous sommes devant un cas où une mesure disciplinaire s'impose et où il s'agit de déterminer si l'utilisation de la déclaration de revenus d'un employé est jusitifée et dans quelle mesure. Les lignes de conduite contiendront des renseignements précis et détaillés sur les modalités de l'utilisation de la déclaration de revenus à cette fin.

Il me semble—et je suis persuadé que les autres députés, des contribuables, seront de mon avis—que les employés de Revenu Canada qui sont chargés d'examiner les déclarations de revenus et d'administrer le système fiscal possèdent des connaissances et des données particulières sur la façon dont ces choses fonctionnent.

Il me semble donc qu'il est important, si nous voulons que le système soit juste et équitable pour les contribuables, que les personnes qui sont embauchées pour accomplir cette tâche sachent que leurs déclarations de revenus peuvent être utilisées contre elles si elles manipulent le système et tirent avantage des renseignements qu'elles obtiennent du fait qu'elles travaillent à Revenu Canada.

Certes, vous pourriez congédier ces personnes et ça a été le cas de M^me^ Lau, mais la question est de savoir s'il s'agit d'un renvoi justifié ou d'un renvoi donnant droit à des dommages-intérêts. La position du gouvernement est que, lorsque des gens fraudent et sont malhonnêtes à Revenu Canada et qu'il y a lieu d'utiliser des renseignements fiscaux les concernant pour le prouver, ils ne devraient pas pouvoir arguer du caractère privé de leurs déclarations de revenus afin que leur inconduite ne puisse pas être prouvée devant les tribunaux. De plus, la fraude et la malhonnêteté ne doivent pas être traitées comme de simples fautes de discipline.

Je pense que toute personne équitable serait d'accord avec ces propos et j'estime que cet amendement est nécessaire. Si nous en sommes là, c'est parce que nous n'étions pas prêts à adopter le projet de loi et cet article sans l'apport du Commissaire à la protection de la vie privée et les engagements pris à son égard. Nous les avons maintenant. Nous sommes prêts à saisir la Chambre de cet article.

C'est de propos délibéré que les membres du comité qui sont du côté du gouvernement ne se sont pas prononcés sur cet article lorsque le président l'a présenté, et c'est ce qui explique qu'il n'a pas été adopté.

• (1635)

Les membres du comité ont agi de la sorte parce que c'était la façon la plus commode de traiter l'amendement et d'y apporter des changements, soit de ne pas l'adopter à l'étape de l'étude en comité, mais plutôt de le présenter de nouveau à l'étape du rapport pour qu'il soit adopté. Il s'agit là d'une manière de procéder facile, claire et simple.

Tous ceux qui se trouvaient au comité ce soir-là savaient que c'était ce qui allait se produire, et compte tenu du nombre de discours et de recommandations qui ont été faits, chacun comprenait exactement ce que nous faisions. Autrement, nous aurions présenté des amendements détaillés au comité relativement à l'article à l'étude. Nous ne l'avons pas fait parce que la manière la plus facile, la plus claire et la plus nette de faire consistait à présenter de nouveau l'article à l'étape du rapport et de le soumettre à la Chambre.

C'est la raison pour laquelle la Chambre est actuellement saisie de l'article. C'était une façon claire et simple de procéder, et l'article aurait été présenté en partie ou modifié si le Commissaire à la protection de la vie privée n'avait pas fait rapport comme il l'a fait. Une fois que le commissaire a eu présenté son rapport, la seule façon d'agir acceptable consistait à réintroduire l'article intégral dans le projet de loi tel qu'il était lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes à l'étape de la deuxième lecture.

C'est la raison pour laquelle nous avons procédé de la sorte, et c'est pour cela que cet amendement devrait être adopté.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je n'étais pas présent au comité et j'ai écouté attentivement le député de Mississauga-Sud. Je ne veux pas débattre dans le détail de ce qui est arrivé aux dispositions du projet de loi. Je veux m'en tenir à ce que l'on propose ici en substance et à quoi je m'oppose personnellement.

Je trouve immoral que des fonctionnaires, un surveillant, un directeur soient légalement autorisés à fouiller dans les déclarations du revenu de qui que ce soit—et le fait qu'il s'agisse ici d'employés de Revenu Canada importe peu. Si un directeur soupçonne un employé de violer la loi, il n'a qu'à porter des accusations. Tout simplement.

Nous savons tous que, la nature humaine étant ce qu'elle est, il peut arriver à l'occasion, dans un moment de frustration ou de tension, qu'on utilise la fiscalité de façon injuste. En fait, on peut utiliser la fiscalité sans tenir compte du principe fondamental de justice. On peut le faire pour harceler les gens.

Cela n'est absolument pas correct.

Je veux revenir aux observations présentées par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances parce que celui-ci a cité des passages choisis d'une lettre que le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada a fait parvenir au sous-ministre du Revenu, M. Pierre Gravelle. Je tiens à vous lire toute la lettre pour que vous

voyiez bien que le Commissaire à la protection de la vie privée n'approuve pas entièrement ce qui se passe ici.

«Monsieur, j'ai bien reçu votre lettre datée de ce jour», c'est-à-dire du 23 mars, «concernant les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise, et les préoccupations que je vous ai exprimées à ce sujet dans ma lettre du 18 mars. Laissez-moi vous dire tout de suite que le ton et la substance de votre lettre m'ont plu. Le ton, parce que vous admettez volontiers le caractère privé de ces questions, et la substance, parce que vous proposez de mettre en place un mécanisme de consultation en vue de bien protéger la vie privée dans le cas de mesures disciplinaires.

• (1640)

Vous avez remarqué que je ne me suis pas dit en désaccord avec le fait qu'un employeur ait le droit et, en fait, le devoir, de s'assurer de l'honnêteté de ses employés et plus particulièrement de veiller à ce qu'aucun employé n'utilise des renseignements d'initiés à des fins personnelles. Je suis persuadé que tous les Canadiens appuient cet objectif.

Ce qui m'inquiète, ce sont les abus possibles. J'ai proposé notamment l'établissement de critères plus stricts pour l'examen des dossiers des employés à des fins disciplinaires en définissant, par exemple, ce qu'on entend par motif raisonnable. J'ai donc été satisfait d'apprendre que vous êtes en train d'élaborer des lignes directrices en collaboration avec mon bureau et d'autres parties intéressées. J'accueille avec plaisir cette proposition, étant confiant qu'ensemble nous pouvons parvenir à un régime satisfaisant qui protège le droit à la vie privée des employés.

Enfin, permettez-moi de reconnaître avec plaisir que votre interprétation du libellé de la modification à l'article 241 est la même que la nôtre. Il s'agit, en effet, de permettre aux hauts fonctionnaires du ministère du Revenu d'exercer leurs fonctions aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Je suppose que vos fonctionnaires se mettront sous peu en rapport avec mon bureau pour entreprendre des discussions sur les lignes directrices susmentionnées».

Il s'agit là une fois de plus d'un exemple du mépris total que manifeste le gouvernement pour la Chambre des communes. Le gouvernement, s'appuyant sur sa majorité et sur sa machine impitoyable, essaie de nous faire accepter une modification qui donnerait à la direction du ministère du Revenu le droit d'examiner les déclarations d'impôt de ses employés.

Personne au Canada n'appuiera ce type de traitement. Il n'y a aucun chef d'entreprise au Canada qui appuiera cet initiative tendant à permettre au patron d'avoir accès à la déclaration d'impôt d'une personne. Une fois que des choses de ce genre sont inscrites dans la loi jusqu'où cela va-t-il avec le ministère du Revenu?

On peut appliquer la même logique aux juges, aux ministères qui versent des subventions à l'industrie et à tous les fonctionnaires. Tous les fonctionnaires du pays occupent un poste de confiance. Il en va de même de tous les députés. Lorsque j'agis de façon répréhensible, n'importe qui peut porter une accusation contre moi et de même, un employeur ou qui que ce soit peut porter des accusations contre un fonctionnaire, mais il est totalement inacceptable de se servir de l'appareil législatif à la Chambre des communes pour donner à la direction d'un ministère en particulier, le ministère du Revenu en l'occurrence, le pouvoir d'examiner la déclaration d'impôt de ses employés en essayant de faire adopter subrepticement cette petite modification.

Il y a une autre chose qui me dérange dans tout cela. La semaine dernière, au comité des comptes publics, nous avons reçu le sous-ministre du Revenu, un fonctionnaire remarquable, un homme dévoué à son travail.

• (1645)

Je tiens à dire que j'ai été absolument scandalisé de constater qu'au ministère du Revenu, on n'avait pas réalisé d'analyse coûts-avantages dans le cas de la TPS. On n'a fait aucune analyse. Nous savons maintenant que les recettes provenant de la TPS se chiffrent à quelque 30 milliards de dollars. Nous savons que le ministère fait état d'un montant net de 15 milliards de dollars, après déduction des charges sociales et des coûts de fonctionnement comme la police de la TPS et le reste.

Le ministère n'indique pas le montant que le secteur de la restauration, par exemple, rapportait au Trésor avant la mise en oeuvre de la TPS et combien il y contribue depuis. Il n'a pas la moindre idée des répercussions que la TPS a eu sur le tourisme, qui emploie près de 12 p. 100 de la main-d'oeuvre au Canada. Or, les recettes provenant du tourisme ont baissé de près de 35 p. 100. Il n'y a pas un seul exploitant dans ce domaine qui ne vous dira que cette baisse est attribuable à la TPS.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement:

[*Français*]

L'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—La Défense nationale; l'honorable député de Gatineau—La Lièvre—L'industrie laitière; l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est—La Souveraine, Compagnie d'assurance-vie; l'honorable député de Davenport—L'environnement; et l'honorable député de Saint-Boniface—L'emploi.

[*Traduction*]

Comme il est 16 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mars 1993, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape du rapport concernant le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le premier vote porte sur la motion nº 4.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté

Convoquez les députés.

• (1705)

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le premier vote porte sur la motion nº 1.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote nº 450)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dingwall
Duceppe
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Nystrom
Parker
Phinney
Plamondon
Rideout
Robinson
Simmons
Stewart
Vanclief
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—89

Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Berger
Black
Blaikie
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Dionne
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gérin
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene

Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Browes
Casey
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson

Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Roy–Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec–Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Landry
Layton
Littlechild
Lopez
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Reid
Ricard
Robitaille
Saint–Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1715)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 3.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 451)

POUR

Députés

Allmand
Assad
Baker
Bevilacqua
Caccia
Catterall
Copps
Dingwall
Duceppe
Ferguson
Fontana
Gaffney
Gérin
Guarnieri
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Leblanc (Longueuil)
Maheu

Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dionne
Duhamel
Flis
Foster
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Manley

Marleau
Milliken
Pagtakhan
Phinney
Plamondon
Rideout
Stewart
Venne
Wappel

Mifflin
Mills
Peterson
Pickard
Prud'homme
Simmons
Vanclief
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—56

CONTRE

Députés

Althouse
Andre
Atkinson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Butland
Casey
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Fisher
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Kempling
Landry
Laporte
Layton
Littlechild
Lopez
Marin
Mayer
McCreath
McDermid
McLaughlin
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Parker
Porter
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint–Julien
Siddon
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson

Anderson
Angus
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Brewin
Browes
Cadieux
Chadwick
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Jong
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fontaine
Fulton
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hogue
Horner
Hudon
Hunter
James
Johnson
Karpoff
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McCurdy
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitchell
Moore
Nystrom
O'Kurley
Plourde
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy–Arcelin
Shields
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Taylor
Thompson
Tremblay (Québec–Est)

Tremblay (Lotbinière) Valcourt
Van De Walle Vankoughnet
Vézina Vien
Vincent Weiner
Whittaker Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) Winegard
Worthy Young (Beaches—Woodbine)—145

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 4.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que la Chambre consentira de façon unanime que le résultat du vote à la motion nº 1 soit appliqué à l'inverse à la motion nº 4, ainsi qu'à la motion à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 452)

POUR

Députés

Anderson Andre
Atkinson Attewell
Belsher Bertrand
Bird Bjornson
Blackburn (Jonquière) Blais
Blenkarn Bouchard (Roberval)
Brightwell Browes
Cadieux Casey
Chadwick Clark (Brandon—Souris)
Cole Cooper
Corbeil Corbett
Côté Couture
Crosbie (St. John's West) Danis
Darling de Cotret
Della Noce Desjardins
Dick Dobbie
Dorin Duplessis
Edwards Fee
Feltham Ferland
Fontaine Friesen
Gibeau Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene Gustafson
Halliday Hawkes
Hockin Hogue
Holtmann Horner
Horning Hudon
Hughes Jacques
James Jelinek
Johnson Jourdenais
Kempling Landry
Larrivée Layton
Lewis Littlechild
Loiselle Lopez
MacDonald (Rosedale) Marin
Martin (Lincoln) Mayer
Mazankowski McCreath
McDermid McDougall (St. Paul's)
McLean Merrithew
Monteith Moore
Nicholson Oberle
O'Kurley Plourde
Porter Reid
Reimer Ricard
Richardson Robitaille
Roy-Arcelin Saint-Julien
Shields Siddon
Sobeski Soetens
Sparrow Stevenson
Tardif Thacker
Thompson Thorkelson
Tremblay (Québec-Est) Tremblay (Lotbinière)
Valcourt Van De Walle
Vankoughnet Vézina
Vien Vincent
Weiner Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) Winegard
Worthy—114

CONTRE

Députés

Allmand Althouse
Angus Arseneault
Assad Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker
Benjamin Berger
Bevilacqua Black
Blackburn (Brant) Blaikie
Boudria Brewin
Butland Caccia
Campbell (South West Nova) Catterall
Clancy Copps
Crawford de Jong
Dingwall Dionne
Duceppe Duhamel
Ferguson Fisher
Flis Fontana
Foster Fulton
Funk Gaffney
Gagliano Gérin
Grey (Beaver River) Guarnieri
Harb Harvey (Edmonton East)
Heap Hunter
Jordan Karpoff
Keyes Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast) Kindy
Kristiansen Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor) Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso) Leblanc (Longueuil)
Lee Maheu
Manley Marleau
McCurdy McLaughlin
Mifflin Milliken
Mills Mitchell
Nystrom Pagtakhan
Parker Peterson
Phinney Pickard
Plamondon Prud'homme
Rideout Riis
Robinson Rodriguez
Simmons Skelly (Comox—Alberni)
Stewart Taylor
Vanclief Venne
Volpe Wappel
Whittaker Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—89

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 453)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Browes
Casey
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Landry
Layton
Littlechild
Lopez
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dingwall
Duceppe
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Nystrom
Parker
Phinney
Plamondon
Rideout
Robinson
Simmons
Stewart
Vanclief
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—89
Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Berger
Black
Blaikie
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Dionne
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gérin
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

Comme il est 17 h 25, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES GARDERIES

LES OBJECTIFS NATIONAUX

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait intégrer les objectifs nationaux suivants à toutes ses initiatives en matière de garde d'enfants:

1. les garderies devraient être obligées d'obtenir un permis et être réglementées, de façon à pouvoir appliquer les normes les plus élevées, compte tenu des connaissances actuelles sur le développement de l'enfant en bas âge;

2. le prix des services de garde d'enfants ne devrait pas les rendre moins accessibles;

3. les services de garde d'enfants devraient être accessibles à tous, indépendamment du revenu, de la situation professionnelle ou du lieu de résidence;

4. les services de garde d'enfants devraient être assez polyvalents pour répondre à la fois aux besoins des nourrissons, des enfants d'âge préscolaire et d'âge scolaire et des enfants présentant des besoins spéciaux, et ce d'une façon qui soit adaptée à leur culture;

5. les services de garde d'enfants devraient être assez souples pour offrir des services à plein temps ou à temps partiel, des services saisonniers, des services occasionnels ou des services adaptés aux besoins des parents qui travaillent par postes;

6. les services de garde d'enfants devraient être sans but lucratif.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour demander la mise en place d'un programme de garderies qui soit accessible, d'un prix abordable, complet, sensible aux différentes cultures, de bonne qualité, souple et sans but lucratif. C'est certes une demande de taille, mais c'est un objectif fondamental.

• (1730)

Nombreux sont ceux qui veulent nous faire croire qu'un tel programme est impossible, mais ça n'explique pas comment un certain nombre de pays européens ont réussi à mettre en place des programmes nationaux de garderies entièrement subventionnés par l'État, qui, dans certains cas, prévoient des indemnités pour les femmes au foyer qui élèvent de jeunes enfants à plein temps.

Contrairement à la plupart des autres riches nations industrialisées, le Canada n'a pas de système de garderies. Au Canada, les garderies ont pris forme tant bien que mal, ceci à cause des forces du marché.

La question des garderies est liée aux droits de la femme. La commission royale sur l'égalité en matière d'emploi a rapporté en 1984 que les garderies constituent le moyen d'assurer aux mères l'égalité d'accès à l'emploi.

Dans notre société, les femmes ont avant tout la charge d'élever les enfants. C'est ce qui explique l'incroyable pauvreté des femmes âgées, qui n'ont pas accumulé de pension en leur nom. C'est aussi ce qui explique l'inégalité entre les femmes et les hommes qui travaillent. Notre société doit arriver à concilier les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales de façon à ne pénaliser ni la mère au foyer ni celle qui occupe un emploi rémunéré.

En 1990, le Canada a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Dans cette convention, on reconnaît l'importance de la question des garderies qui est liée aux droits de l'enfant. Chaque enfant a le droit à ce qu'un parent ou une autre personne s'occupe comme il faut de lui.

La France a un excellent système de garderies extrêmement bien subventionné. Or, on ne se sert pas de l'égalité de la femme comme prétexte pour le justifier. On estime que c'est dans l'intérêt de l'enfant. Il s'agit d'une question familiale. Les garderies sont nécessaires pour les parents qui veulent avoir un emploi rémunéré ou qui ont besoin d'en avoir un et pour permettre aux personnes au foyer qui s'occupent des enfants 24 heures sur 24, sept jours par semaine, de souffler un peu.

L'Institut Vanier de la famille estime à 1,3 million le nombre d'enfants qui ont besoin de garderies au Canada. Or, il n'y a dans tout le pays que 300 000 places dans les garderies agréées.

La question des services de garderie relève de la politique sociale. Ces services sont un moyen de déceler les cas de mauvais traitement et d'aider les enfants maltraités, et de procurer à des enfants pauvres des ressources et des possibilités d'éducation que leurs parents n'ont pas les moyens de leur offrir.

C'est aussi une question économique, car c'est un investissement dans la formation d'une main-d'oeuvre compétente et instruite. Il est grand temps que le gouvernement et les employeurs prennent conscience que la majorité des travailleurs sont des parents et que les futurs travailleurs et citoyens manquent peut-être en ce moment de soins, ce qui risque d'avoir des effets importants et durables pour l'avenir de notre pays.

Les garderies sont une question importante, une question sur laquelle le gouvernement, et les libéraux avant lui, a choisi de fermer les yeux. Même en cette période difficile, les gouvernements néo-démocrates de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont investi dans l'expansion des services de garderie autorisés.

Les familles canadiennes ont changé. Elles sont plus petites. Les enfants ont moins de frères et de soeurs, moins de tantes et d'oncles pour s'occuper d'eux. Les familles sont plus mobiles, et les immigrants représentent plus de 16 p. 100 de la population. C'est dire que les

parents et les enfants ne vivent pas nécessairement dans la même ville que les grands-parents ou d'autres membres de la famille. Il n'y a pas nécessairement de familles élargies ou des réseaux solides qui peuvent s'occuper des enfants pendant que les parents subviennent financièrement à leurs besoins.

Avant les années 80, le taux de participation à la population active, pour les mères d'enfants d'âge préscolaire, était le plus faible, parmi toutes les catégories de femmes. Il est aujourd'hui supérieur à celui de tous ces autres groupes.

L'étude nationale réalisée en 1992 sur les services de garde a permis de constater que plus de la moitié des familles qui avaient des enfants d'âge préscolaire étaient soit des ménages dont les deux conjoints travaillent, soit des parents seuls qui ont un emploi.

De nos jours, il est plus difficile de joindre les deux bouts, et il devient impossible d'élever une famille avec un seul revenu. Les salaires n'ont pas suivi la même progression que l'inflation. Les impôts ont augmenté pendant que des services étaient réduits. Le nombre des femmes qui élèvent seules leurs enfants s'est accru, tant à cause de divorces que parce que beaucoup de jeunes célibataires choisissent d'élever leurs enfants elles-mêmes.

Je voudrais repasser chacun des éléments de ma motion. Tout d'abord, les services devraient être de qualité. Les recherches sur le développement de l'enfant révèlent que la qualité des soins que les enfants reçoivent a des répercussions profondes sur leur développement. Certaines ententes non réglementées, informelles ou entre particuliers peuvent faire le bonheur de tout le monde. Ainsi, il se peut qu'une grand-mère prenne soin de ses petits-enfants pendant que sa fille ou son fils travaille; il se peut que ce soit un excellent arrangement pour certaines familles. La grand-mère peut être une gardienne excellente et expérimentée, qui a beaucoup d'amour et de sagesse à partager.

• (1735)

Nous avons tous entendu des histoires d'horreur sur d'autres types de garderies qui n'ont pas de permis, par exemple les histoires d'abus sexuels dont auraient été victimes les enfants d'une garderie qui n'avait pas de permis et n'était pas réglementée, à Martensville, en Saskatchewan. Les mauvais traitements peuvent aussi constituer un problème lorsque les services de gardiennage ne sont pas réglementés et qu'ils sont fournis par des amis ou des parents.

Un enfant court plus de risques d'être agressé par une connaissance, par un ami de la famille ou un parent que par quiconque. Nous devons nous assurer que tous les enfants canadiens bénéficient de services de garde qui ne sont pas préjudiciables à leur santé, qui ne mettent pas leur sécurité en danger et qui ne freinent pas leur épanouissement. Pour cela, il faut que la proportion employés-enfants permette au personnel d'interagir fréquemment avec chaque enfant. Cela suppose, pour les employés des services de garde, des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail équitables, de manière qu'ils ne souffrent pas d'épuisement professionnel et que l'enfant puisse s'attendre à être confié aux soins de la même personne pendant plusieurs années. Cela suppose un environnement physique qui est sûr et agréable et où l'enfant peut respirer de l'air frais. Cela suppose que les employés des services de garde reçoivent une formation adéquate sur l'éducation des jeunes enfants, de manière qu'ils puissent élaborer des programmes adaptés au niveau de développement des enfants.

Au Canada, les services de garde sont de qualité inférieure à bien des égards, notamment en ce qui concerne la formation du personnel, comparativement à ce qui existe en France, au Danemark, en Suède ou en Italie. Il faut non seulement établir des normes pour les services de garde auxquels nous confions notre ressource la plus précieuse, nos enfants, mais il faut aussi les appliquer.

Deuxièmement, les services de garde doivent être abordables. Depuis 1966, ils sont financés par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, qui est essentiellement un programme d'aide sociale. Le gouvernement a dit qu'il faut donner des choix aux parents, mais, à l'heure actuelle, bon nombre n'ont pas de choix. Ils n'ont pas droit à une subvention et n'ont pas les moyens de payer le coût total des services de garde. Ces services équivalent parfois à la quasi-totalité ou à une bonne partie du salaire annuel d'une femme. Une famille qui compte un enfant d'âge préscolaire et un autre d'âge scolaire peut payer jusqu'à 12 000 $ par année uniquement pour les services de garde. Cela signifie que, au bout d'un an, il peut rester 5 000 $, 6 000 $ ou 7 000 $ à une femme qui travaille, une fois qu'elle a payé ses frais de garderie.

Ce qui est scandaleux, c'est qu'il y a des places disponibles en garderie que personne ne peut se permettre, alors que la liste d'attente pour des places dans des garderies subventionnées peut être d'un an, un an pendant lequel le parent reste à l'extérieur du marché du travail ou dépend de l'aide sociale. Comme il n'y a pas suffisamment de places dans les garderies réglementées subventionnées et comme de nombreuses familles ne répondent pas aux critères d'admission de ces garderies, beaucoup de familles sont obligées de prendre des arrangements informels qui peuvent être instables et pour lesquels il ne leur est peut-être pas possible d'obtenir des reçus aux fins de l'impôt. Des études ont révélé que le taux de roulement est plus élevé dans les garderies non réglementées, ce qui veut dire que les enfants ne restent que quelques mois au même endroit avant d'être placés ailleurs. Les gens doivent avoir accès à des garderies licenciées à prix abordable.

Troisièmement, les services de garde d'enfants devraient être accessibles à tous, indépendamment du revenu, de la situation professionnelle ou du lieu de résidence. Aujourd'hui, au Canada, il n'y a simplement pas de services de garde d'enfants dans bien des régions rurales, alors que les deux parents travaillent à la ferme, ou qu'un parent travaille à la ferme et l'autre, en ville. Les services de garde licenciés ne sont pas accessibles au Canada. Beaucoup de familles n'ont pas droit à une subvention, mais ne peuvent pas payer le coût élevé des services de garde d'enfants. L'écart entre l'accessibilité des services de garde licenciés et le nombre de mères qui ont un emploi rémunéré ne cesse de s'élargir depuis dix ans et est devenu énorme. Le nombre d'enfants de moins de 13 ans dont la mère a un emploi rémunéré mais qui n'ont pas accès à des services de garde réglementés était plus élevé d'un demi-million en 1990 qu'en 1983.

Quatrièmement, les services de garde d'enfants doivent être assez polyvalents pour répondre aux besoins spéciaux de tous les enfants, et ce, d'une façon qui soit adaptée à leur culture. La sensibilité aux questions culturelles devrait faire partie de la formation du personnel et être prise en compte au moment de l'embauchage. Aucun enfant ne devrait perdre le respect de sa personne dans une garderie.

Les communautés autochtones ont un défi particulier à relever pour ce qui est d'apprendre aux jeunes à connaître et à respecter leurs langues, leurs coutumes, leurs valeurs et leur spiritualité traditionnelles. Les services de garde des enfants autochtones doivent être régis par les collectivités autochtones.

• (1740)

Cinquièmement, les services doivent être assez souples pour offrir des services à plein temps ou à temps partiel, des services occasionnels ou saisonniers et même des services adaptés aux besoins des parents qui travaillent par postes.

J'ai eu trois enfants en deux ans. Je sais ce que c'est que de rester à la maison et de n'avoir qu'un faible revenu, de faire partie d'une famille à revenu unique, de tenter de satisfaire aux besoins de trois enfants en bas âge, dont un gravement malade. Les parents dans cette situation ont droit à un répit. Ils doivent avoir accès à des services permettant à leurs enfants de socialiser avec d'autres jeunes et de sortir de leur milieu familial, et ce, pour le bien des enfants comme des parents.

Selon une étude nationale sur les services de garde d'enfants effectuée l'an dernier, 55 p. 100 des parents qui occupent un emploi rémunéré n'ont pas d'horaire de travail régulier. Autrement dit, ils ne travaillent pas du lundi au vendredi et n'ont pas toujours congé le soir et la fin de semaine. Pourtant, la plupart des garderies ne sont ouvertes que de 8 heures à 18 heures; certaines ferment même plus tôt. Quels services y a-t-il pour les enfants des parents qui travaillent par postes? Il ne faut pas sous-estimer la souplesse que doivent posséder les services de garde d'enfants.

Pourquoi les contribuables devraient-ils payer pour permettre aux propriétaires de garderies de s'enrichir au lieu de fournir aux enfants des repas nutritifs et des ressources pédagogiques? Selon de nombreuses recherches, les garderies commerciales, évalués selon le rapport enfants-employés, la formation du personnel, le roulement des effectifs, les salaires et les avantages sont en moyenne de qualité inférieure aux garderies sans but lucratif.

Les parents n'ont pas l'embarras du choix. Ils doivent souvent se contenter des services qui sont disponibles, à moins d'avoir les moyens de faire autrement.

Quand il est question de la garde des enfants, il est faux de croire que les parents ont le choix. Leur choix est souvent dicté par plus d'une considération financière. Certaines femmes qui travaillent préféreraient rester à la maison avec leurs jeunes enfants. D'autres qui restent à la maison et vivent du revenu de leur conjoint, de prestations d'aide sociale ou de faibles économies préféreraient réintégrer le marché du travail, mais en sont incapables parce qu'elles ne trouvent pas de garderies.

Il leur est impossible de retourner aux études, de parfaire leurs connaissances ou de se recycler, de chercher du travail, ou d'accepter un emploi, faute de services de garde d'enfants adaptés à leurs besoins.

Le taux de natalité diminue au Canada. Le groupe de travail sur la garde d'enfants formé en 1986, communément appelé groupe de travail Katie Cooke, a déclaré que des gens lui avaient écrit pour dire que l'insuffisance des congés parentaux et le manque de garderies les avaient directement poussés à renoncer à avoir des enfants. Notre société ne reconnaît pas le travail des femmes à la maison et, partant, rémunère mal les employées des garderies.

Nombre d'employées de garderies, notamment les centres réglementés sans but lucratif, possèdent des diplômes ou des certificats et de l'expérience en puériculture, sans oublier leur patience, leur sens des responsabilités et leur amour pour les enfants, mais il n'empêche qu'elles sont beaucoup moins bien payées qu'une foule de travailleurs masculins occupant des emplois exigeant moins d'instruction et comportant sûrement moins de responsabilités.

Le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ont choisi d'ignorer le besoin croissant de services de garderie abordables jusqu'à ce qu'il atteigne les proportions d'une crise.

En tant que société, nous connaîtrons la prospérité ou le déclin suivant le traitement que nous réserverons collectivement à nos enfants, les possibilités d'apprentissage et de croissance que nous mettrons à leur disposi-

tion, les soins que nous leur prodiguerons et l'alimentation que nous leur donnerons. Ces premières années sont très importantes pour la santé et les capacités de la société de demain. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer la question sous prétexte que les jeunes enfants ne peuvent pas écrire aux députés ni faire du lobbying ni manifester sur la colline du Parlement.

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a déclaré que le problème des garderies était tel qu'il exigeait des mesures immédiates. C'était en 1970. Vingt-trois ans plus tard, rien n'a changé, si ce n'est que les contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada au titre de la garde d'enfants ont été plafonnées, ce qui nuit à la capacité des provinces de financer les garderies; en outre, la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants établie pour financer la recherche dans des projets innovateurs a subi à deux reprises des compressions s'élevant à des millions de dollars.

Le programme d'allocations familiales était un moyen que la société canadienne avait de reconnaître, quoique modestement, la contribution des parents à la société. Ce programme a été supprimé.

• (1745)

Nous sommes toujours aux prises avec certaines attitudes comme celle du député conservateur de Fraser Valley-Ouest qui a dit que les garderies n'étaient rien d'autre que des orphelinats temporaires.

Les libéraux ont eu 14 ans pour agir, mais ils n'ont absolument rien fait, sauf étudier la question. Il est plus que temps de passer à l'action. Joignons nos efforts avec les parents et les collectivités pour mettre sur pied un système de garderies complet reconnaissant la contribution des parents, un système de garderies sur lequel asseoir l'avenir de notre pays.

Les femmes et les familles canadiennes ont un pressant besoin de garderies agréées. Elles sont à bout de ressources et en ont assez de ce gouvernement qui continue de dilapider les deniers publics en faisant des dépenses extravagantes comme acheter 50 hélicoptères d'une valeur de 5,8 milliards de dollars aux frais des jeunes du pays.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, les enfants sont notre avenir. C'est une affirmation qui fait l'unanimité.

La façon dont on prend soin des enfants aujourd'hui, c'est-à-dire la façon dont ils sont soutenus par leurs parents, leur famille, leurs professeurs, les dirigeants communautaires et les gouvernements, déterminera ultérieurement la réussite de notre société. Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de la prochaine génération. Ils assumeront la responsabilité pour l'éducation de leurs propres enfants tout en gagnant leur vie et en payant des impôts.

Beaucoup de changements ont été apportés au sein des familles. De nos jours, le père et la mère travaillent la plupart du temps à l'extérieur de la maison. C'est une réalité économique.

Dans son recensement de 1991, Statistique Canada a souligné que 69 p. 100 des femmes avec de jeunes enfants faisaient partie de la population active par comparaison avec 49 p. 100 dix ans plus tôt, soit en 1981.

Cela représente un changement profond qui a d'importantes répercussions sur l'organisation de notre société, des heures d'ouverture des commerces aux horaires variables de travail, de nos réseaux de soutien social aux genres de services de garde d'enfants offerts.

Le soin et l'éducation de nos enfants sont deux des plus importants éléments de la politique sociale d'une nation. Nous sommes heureux de vivre dans un pays privilégié. La plupart de nos enfants grandissent dans un milieu rempli d'amour et sont bien nourris. On leur donne le soutien et l'assimilation dont ils ont besoin pour devenir des adultes responsables. Les parents devraient être fiers des accomplissements et des réussites de leurs enfants malgré les pressions de plus en plus grandes auxquelles font face les familles d'aujourd'hui.

Cependant, nos enfants ne vivent pas tous la même situation. Certains d'entre eux souffrent de malnutrition et de maladies infantiles et ne reçoivent pas de soins de qualité. Le gouvernement doit donc donner la priorité à ces enfants et à ces situations.

En raison des ressources financières limitées et des divers besoins auxquels il faut répondre, le gouvernement a dû faire un choix en 1992. Offrons-nous un programme national de garde d'enfants qui verse des sommes considérables dans un système gouvernemental à l'intention de tous les enfants ou prenons-nous, avec nos partenaires, des mesures visant à intervenir rapidement auprès des enfants qui sont les plus vulnérables? Le gouvernement a choisi de répondre à cette dernière question.

L'année dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé le plan d'action canadien pour les enfants intitulé *Grandir ensemble*. Il s'agit d'une stratégie complète pour nos enfants qui porte sur la prévention, la promotion, la protection et l'action communautaire.

La nouvelle prestation fiscale pour enfants était un élément important de *Grandir ensemble*. Cette prestation réunissait les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants et le crédit d'enfant à charge admissible et

ajoutait 2,1 milliards de dollars en paiements additionnels sur une période de cinq ans.

La prestation fiscale pour enfants introduisait également un supplément du revenu gagné d'une valeur maximale de 500 $ par famille pour reconnaître les coûts supplémentaires liés à l'éducation des enfants auxquels faisaient face les familles qui travaillent.

• (1750)

L'initiative pour le développement de l'enfant *Grandir ensemble* qui représente 500 millions de dollars vise particulièrement les enfants vulnérables. Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de la prévention. Il veut s'assurer que l'on s'occupe le plus tôt possible des enfants qui sont le plus susceptibles de devenir malades ou d'être désavantagés sur le plan social. L'initiative pour le développement de l'enfant vise aussi les parents à l'échelon communautaire. Elle leur permet d'acquérir des compétences pour qu'ils élèvent encore mieux leurs enfants.

Même si le gouvernement a choisi de consacrer des sommes supplémentaires à l'intention des enfants vulnérables plutôt qu'aux services de garde d'enfants, il appuie encore le programme de garde d'enfants. En fait, le montant que le gouvernement fédéral consacre aux services de garde d'enfants a quadruplé depuis 1984; il a passé de 250 millions de dollars en 1984 à plus de 1 milliard de dollars l'année dernière. Le gouvernement appuie encore cette initiative.

Pour les parents qui travaillent, nous avons augmenté, à partir de la présente année d'imposition, le maximum de la déduction pour frais de garde d'enfants sur leur déclaration d'impôt sur le revenu; il passe de 4 000 $ à 5 000 $ par enfant de moins de 7 ans ou ayant des besoins spéciaux. Pour les autres enfants admissibles, la déduction maximale est passée de 2 000 $ à 3 000 $.

Le gouvernement appuie particulièrement les besoins en services de garde d'enfants des personnes qui suivent des cours de formation ou qui essaient de ne plus dépendre de l'assistance sociale. Emploi et Immigration Canada verse des allocations pour charges de famille d'une valeur de 75 millions de dollars aux stagiaires qui ont des besoins en matière de services de garde d'enfants.

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral verse environ 275 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires pour que des places en garderie soient réservées aux familles à faible revenu.

De plus, le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file en ce qui a trait aux questions nationales liées à la garde d'enfants par l'entremise de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants. Depuis 1988, on a pu consacrer plus de 74 millions de dollars à l'exécution de 468 projets nationaux, régionaux et autochtones.

Tous les programmes de garde d'enfants que j'ai mentionnés, c'est-à-dire la déduction pour frais de garde d'enfants, les allocations pour charges de famille versées dans le cadre des programmes de formation de la CEIC, le partage des frais liés aux garderies en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants, existent toujours. En fait, ils ont été améliorés ou augmentés depuis l'entrée en fonction du présent gouvernement.

Il est faux d'affirmer que notre gouvernement consacre moins d'argent à la garde d'enfants. Nous ne dépensons peut-être pas assez selon certaines personnes et nous ne sommes peut-être pas capables d'assumer toutes ces dépenses.

Comme les familles d'aujourd'hui, le gouvernement fait face à de nouvelles réalités. Nous ne pouvons pas demander à nos enfants d'assumer le fardeau de la dette lié à l'établissement de nouveaux programmes de dépenses. Chaque dollar que nous dépensons aujourd'hui devrait nous rapporter.

C'est pour cette raison que nous nous concentrons sur les enfants vulnérables. Et n'oublions pas que le gouvernement fédéral aide les enfants et leurs familles par l'entremise d'une multitude d'autres programmes liés à la protection et à la promotion de la santé, à la violence familiale, à la stratégie canadienne antidrogue et à l'environnement. Le gouvernement fédéral appuie aussi les programmes provinciaux et territoriaux concernant la santé, l'assistance sociale et les services sociaux au moyen de transferts fiscaux comme le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada.

Malgré ce qu'en disent nos critiques, notre gouvernement n'a pas abandonné les enfants du Canada, ni même leurs familles ou la garde d'enfants. Nous continuons de répondre aux besoins de tous les enfants; cependant, nous avons augmenté nos ressources pour aider particulièrement les enfants les moins chanceux.

Nous voulons les aider et, pour ce faire, nous devons sensibiliser les parents. Les jeunes parents et en particulier les mères seules doivent acquérir les compétences de base nécessaires pour qu'elles puissent nourrir adéquatement leurs enfants. Elles ont besoin d'aide pour suivre une formation afin qu'ils ou elles ne dépendent plus de l'assistance sociale. Il est erroné de croire que les mères seules qui reçoivent de l'assistance sociale ne veulent pas être autonomes et prendre soin elles-mêmes de leurs enfants.

• (1755)

C'est pourquoi nous insistons beaucoup sur la formation pour aider les familles à devenir indépendantes sur le plan économique. Nous avons donc introduit le supplément de revenu gagné dans la prestation fiscale pour enfants pour aider une aide supplémentaire aux familles à faible revenu qui travaillent.

Il faut également reconnaître que la responsabilité ne doit pas être assumée seulement par les gouvernements. Il est temps d'exiger des employeurs qu'ils prennent davantage de mesures pour répondre aux besoins de leurs employés. L'adoption d'une politique sociale adéquate serait appréciée de leurs employés et de leurs enfants et serait considérée comme une bonne décision sur le plan des affaires.

Nous reconnaissons qu'un plus grand nombre de mesures doivent être prises pour que tous les Canadiens, spécialement les Canadiens qui élèvent des enfants, aient les moyens nécessaires pour être des membres actifs de notre société. Nous sommes déterminés à aider les familles à ne plus dépendre de l'assistance sociale.

C'est peut-être le meilleur espoir que nous pouvons donner à leurs enfants. Ces familles pourront dire avec fierté qu'elles ont les moyens leur permettant de soutenir leurs enfants. Et, par le fait même, leurs enfants ressentiront également cette fierté et cette confiance en soi qui sont propres à l'autonomie. Avec l'aide des gouvernements, des organismes de services sociaux, des collectivités et d'autres partenaires, c'est l'espoir que nous pouvons donner à tous nos enfants.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole pour exprimer mon appui à la motion à l'étude ce soir. Mais avant de commencer, je m'en voudrais de ne pas souligner à quel point l'intervention de la députée de Louis-Hébert était remarquable. Ses propos étaient en effet remarquables pour leur ânerie, sauf le respect que je dois à la députée.

J'ai entendu la députée dire que le gouvernement n'avait pas créé de programme national de garderies parce qu'un tel programme coûterait trop cher. La députée a aussi dit, je la paraphrase, que nous ne pouvons pas demander à nos enfants de porter le fardeau de la dette découlant de l'établissement de programmes.

C'est là un noble sentiment mais si nous demandions au million d'enfants canadiens à clef qui passent une bonne partie de la journée sans personne pour s'occuper d'eux, j'imagine qu'ils ne répugneraient pas trop à rembourser un jour une telle dette contractée en leur nom. La situation de ces enfants est une honte pour le Canada.

Deuxièmement, je renvoie la députée au rapport de la commission royale d'enquête sur l'équité dans l'emploi qui était présidée par M^me^ Rosalie Abella, maintenant juge à la division des appels de la Cour suprême de l'Ontario. Ce rapport contient une phrase qui devrait être gravée dans la pierre devant tous les immeubles publics du Canada. Elle devrait peut-être aussi être gravée dans la tête de certains de nos vis-à-vis. Cette phrase, c'est que les garderies sont la clef de l'équité dans l'emploi.

J'irai même plus loin, et je crois que la plupart des partisans des garderies, la majorité des femmes et la majorité des hommes rationnels seront d'accord avec moi pour dire que les garderies sont la clef de l'égalité des sexes au Canada. Qu'on le veuille ou non, la plupart des gens qui s'occupent des enfants sont des femmes. Je crois qu'il s'agit là d'un déséquilibre malheureux dans la division des tâches parce qu'à mon avis et les pères et les enfants bénéficieraient beaucoup d'un contact plus étroit. Mais c'est là le sujet d'un débat que nous pourrons tenir un autre jour.

Dans notre société, en fait dans toutes les sociétés occidentales et partout dans le monde, ce sont les femmes qui s'occupent des enfants. Pour que les femmes puissent prendre toute la place qui leur revient dans la population active et pour que les femmes puissent travailler sans s'en faire pour leur famille, quelle grande révolution de la logique faudrait-il pour en venir à dire: «Il faut des garderies accessibles et abordables»? Je ne crois pas qu'il faille attendre un Einstein pour énoncer une proposition aussi logique. Nous savons tous de quoi il retourne, et il est temps de faire quelque chose pour régler ce problème.

• (1800)

Je sais que mon temps de parole est écourté. Il ne me reste qu'une minute, et je vais tenter de l'utiliser le mieux possible. Je dois dire que j'approuve chacun des six éléments de la motion de ma collègue, mais je veux parler surtout, dans le peu de temps qu'il me reste, de la question des services de garde sans but lucratif. C'est une chose que nous faisons depuis toujours dans notre pays...

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis vraiment désolé d'interrompre ma collègue, mais je devais le faire avant 18 heures. Je demande le consentement de la Chambre pour que suspendions le débat sur la motion d'ajournement, si nous sommes appelés à l'autre endroit pour une sanction royale. Je crois qu'on en a déjà discuté. Nous reprendrions les travaux après la sanction royale. Pourriez-vous demander à la Chambre s'il y a consentement unanime sur cette question?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais revenir à une question que j'ai posée à la ministre de la Défense nationale le 22 février, une question qui me préoccupe beaucoup et qui a trait au maintien de la paix.

J'avais dit, dans ma question, combien, après certaines audiences du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, d'autres députés et moi étions préoccupés de voir que les forces canadiennes dépendent de plus en plus des forces de réserve par suite, à mon avis, de l'engagement trop important pris par le gouvernement vis-à-vis du maintien de la paix dans le monde.

C'est une affaire de jugement. J'ai posé la question à la ministre, qui n'y a pas réellement répondu. Elle m'a fait tout un exposé sur l'oeuvre des forces canadiennes, du point de vue des affaires internationales. Elle a dit, et je cite:

> Dans certains cas, nous avons redéployé nos militaires dans des régions où, selon les Nations Unies, nos services étaient plus essentiels que là où nous nous trouvions déjà.

Je ne sais pas trop ce qu'elle voulait dire par là. Elle a ensuite ajouté que nos forces armées ont été conçues pour répondre à nos besoins à l'échelle nationale et pour assurer notre sécurité. Là, elle ne m'apprenait rien. Puis, elle a déclaré:

> Lorsqu'elles ne sont pas requises pour des missions, nous les mettons à la disposition des Nations Unies. Il en résulte des coûts pour le peuple canadien.

La ministre n'avait pas entièrement raison sur ce point. Si je comprends bien, on s'engage, dans le processus de planification, à faire participer un nombre X de soldats à des opérations de maintien de la paix. À un moment

donné nos plans prévoyaient l'engagement d'environ 2 000 soldats, mais dans la réalité, nous en avions 4 000.

Je sais que nous allons réduire le nombre de nos soldats stationnés à Chypre et qu'on réexamine le déploiement des troupes. Cependant, il y a deux points que j'aimerais faire valoir dans ce débat sur la motion d'ajournement.

Nous sommes aujourd'hui le 30 mars. De plus en plus d'experts disent que 50 p. 100 de nos troupes se composent de réservistes—en fait 55 p. 100, dans le cas du bataillon de relève en Croatie. J'ai une grande admiration pour les réserves. Je crois beaucoup en leurs capacités. J'ai toujours été en faveur de l'idée d'une force totale. En fait, je cherche très activement à rallier les réserves navales à l'idée d'une force totale de la marine. Cependant, dans ce cas-ci, cette proportion de 55 p. 100 est vraiment exagérée.

Je ne suis pas le seul à dire ça. Je l'ai dit le 22 février, mais ces derniers jours, pas moins de quatre experts ont déclaré que 50 p. 100, c'était beaucoup trop. Ils disent que nous mettons en danger les soldats qui font partie de nos troupes de maintien de la paix et que nous prenons des initiatives que nous ne devrions pas prendre. Un spécialiste reconnu dit que 10 p. 100 est à peu près raisonnable. Que ce soit 10 p. 100, 5 p. 100 ou 20 p. 100, le fait est que 50 p. 100, c'est trop.

• (1805)

Il y a 60 000 soldats de la paix dans le monde aujourd'hui. Le Canada en a 4 800, soit 8 p. 100 du total. Or, nous représentons 0,5 p. 100 de la population mondiale. À mon avis, nous faisons au moins notre part. On pourrait soutenir que nous faisons plus que notre part.

Il ne servira pas à grand-chose que je prenne la parole pendant le débat sur la motion d'ajournement, car le secrétaire parlementaire me répondra, puis nous passerons à d'autres questions. Mais avant que nous ne prenions d'autres engagements envers les opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies—et il ne s'agit pas forcément des opérations calmes que nous avons connues par le passé—j'estime que nous devrions tenir un débat à la Chambre sur cette question. C'est l'argument que je faisais valoir à la ministre, mais elle l'a raté.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, au nom de la ministre de la Défense nationale, je voudrais remercier l'honorable député pour sa question. Comme il est de son habitude, l'honorable député a

démontré une fois de plus son intérêt pour le bien-être des membres des Forces canadiennes, une préoccupation que partagent, j'en suis sûre, l'ensemble des députés de cette Chambre. J'aimerais tout d'abord parler de points spécifiques et par la suite commenter certains points plus globaux.

Bien qu'importante, notre participation dans les opérations du maintien de la paix des Nations Unies ne représente qu'une facette de notre politique de défense. C'est un aspect de nos activités qui engendre une grande fierté parmi les membres des Forces canadiennes et qui contribue tous les jours à accroître la réputation internationale du Canada comme un des plus grands partisans des Nations Unies.

Les Forces canadiennes ont actuellement les moyens suffisants pour remplir leurs obligations au chapitre des opérations de maintien de la paix. Bien que nous soyons près de notre limite, les Forces canadiennes ont toujours la capacité de remplir leurs fonctions avec le même degré de professionnalisme et de dévouement dont nous avons pu être témoin au cours des 40 dernières années.

Le déploiement des troupes canadiennes dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est entrepris avec le même soin et le même degré d'attention dont nous avons toujours fait preuve lorsque nous déployons nos troupes, et ceci aussi bien dans le cadre d'exercices que dans le cadre d'opérations à l'étranger. Le Canada conserve le commandement sur toutes ses forces qui sont déployées dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

La question de sécurité de nos troupes a également été posée, particulièrement au chapitre du type de véhicules blindés que nous utilisons en Bosnie-Herzégovine.

* * *

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1825)

[*Français*]

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le gouverneur général dans la chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993—Chapitre 9

Projet de loi C-120, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994—Chapitre 10

Projet de loi C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoose, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beardy's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Witchekan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et la bande de Nekaneet—Chapitre 11.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée de Louis-Hébert dispose d'au plus 20 secondes pour compléter sa réponse.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je pense qu'en 20 secondes, il me sera impossible de résumer toutes les réponses aux questions de l'honorable député, mais je suis disposée à le faire, s'il est intéressé à les entendre.

[*Traduction*]

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour demander des explications au ministre des Finances au sujet des graves injustices causées par son cabinet et son personnel. C'est au sujet de La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie, de ses employés et de ses détenteurs de police.

Le 5 février dernier, je demandais au ministre de dire à la Chambre pourquoi, exactement, le gouvernement avait liquidé la seule société d'assurance-vie de Calgary relevant de la réglementation fédérale. Le secrétaire parlementaire répondra peut-être aujourd'hui. Le ministre d'État n'a certainement pas donné une réponse adéquate ce jour-là.

La saisie ministérielle du 21 décembre 1992 était fondée, semble-t-il sur des renseignements fautifs et irresponsables que son cabinet avait reçus du Bureau du surintendant des institutions financières.

Le ministre d'État chargé des Finances était présent, le 30 novembre 1992, lorsque la compagnie a demandé un délai de 80 jours pour fournir des états financiers vérifiés pour 1992 et une opinion actuarielle catégorique. Le ministre avait également en main une opinion actuarielle indépendante disant que le délai était justifié.

Les actuaires, tous les deux hautement respectés, dont l'un était un ancien député, concluaient: Si La Souveraine était saisie et liquidée, des milliers de détenteurs de polices seraient lésés. À la fin de 1992, la compagnie serait dans une meilleure position que celle que laisse voir l'opinion actuarielle provisoire du 11 novembre 1992; enfin, la seule opinion signée dont disposait le ministre avant le 13 décembre 1992 était fondée sur les critères de solvabilité du surintendant des institutions financières, et, selon cette opinion, La Souveraine devait être solvable à la fin de 1992 et améliorer sa situation en 1993. Or, le bureau du surintendant a refusé de fournir une opinion actuarielle signée.

L'état financier de La Souveraine au 31 décembre 1991 contenait une erreur de 40 millions qui a été corrigée en faveur de la compagnie. Celle-ci a toujours eu des réserves supplémentaires de 52 millions de dollars. Est-ce que le ministre ou le gouvernement conteste cela? Je ne pense pas.

Le ministre des Finances n'était même pas présent lorsque le propriétaire de La Souveraine, Alan Graham, a fait sa présentation au ministre d'État.

En dépit d'une stipulation de la loi, le ministre des Finances a ordonné la saisie de la compagnie. C'est la première fois en cent ans qu'une compagnie d'assurance-vie incorporée au niveau fédéral est liquidée par Ottawa.

La saisie va toucher environ 240 000 assurés et 1 000 courtiers de cette société, 250 employés de la maison mère à Calgary, 300 agents internes et environ 810 millions de dollars d'actif, de la société.

On a fait appel le 23 décembre auprès du gouvernement fédéral de la décision du ministre de prendre le contrôle de La Souveraine. Le gouvernement a-t-il omis de donner une réponse parce qu'il n'y en a pas vraiment?

La Souveraine devait comparaître devant le tribunal aujourd'hui, mais quand un juge de la Cour du banc de la reine en Alberta a décidé de reporter les poursuites du gouvernement fédéral au mois de septembre prochain, M. Graham aurait décidé de s'adresser à la Cour fédérale.

Pourquoi le gouvernement a-t-il essayé d'obtenir un non-lieu contre des actionnaires de Calgary qui demandaient le droit de représenter La Souveraine, compagnie d'assurance-vie, devant la Cour fédérale pour engager des poursuites en dommages-intérêts contre les organismes gouvernementaux concernés? Le gouvernement a-t-il peur qu'on sache la vérité sur cette question?

Enfin, rien de ce qui se passera devant les tribunaux ne changera le fait que le gouvernement a commis une autre grave erreur. Pourquoi a-t-il l'intention de la minimiser? Va-t-il minimiser le tort que sa mesure absolument irresponsable a causé à une grande institution financière de l'ouest du Canada.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question posée le 5 février dernier par l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est relativement à La Souveraine, Compagnie d'assurance-vie.

Le 21 décembre 1992, le ministre des Finances, après avoir reçu un rapport du Surintendant des institutions financières indiquant que les avoirs de La Souveraine ne suffisaient pas à protéger adéquatement ses assurés et ses créanciers, et après avoir donné à la compagnie l'occasion de se faire entendre, a ordonné que La Souveraine, compagnie d'assurance-vie, soit placée sous le contrôle du surintendant des institutions financières.

Le ministre et le surintendant ont agi rapidement pour préserver les avoirs et la valeur restante de la compagnie pour le bénéfice des assurés. Le ministre et le surintendant ont agi conformément aux responsabilités qui leur sont confiées en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurance.

L'ajournement

• (1830)

Avant que soit prise la décision de fermer la compagnie, des efforts importants ont été déployés pour trouver un investisseur qui injecterait des fonds dans celle-ci pour qu'elle continue ses activités et assure la protection de tous les assurés.

Malheureusement, personne n'a fait d'engagement catégorique pour avancer un capital permanent plus important, et la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes, l'organisme équivalent à la SADC, financée par l'industrie, n'a pas participé à un programme d'aide pour faciliter la fusion. La responsabilité première du ministre et du surintendant est de protéger les personnes qui confient leurs fonds aux institutions financières canadiennes.

Le bureau du surintendant des Institutions financières réglemente quelque 175 compagnies d'assurance-vie. Le bureau du surintendant des Institutions financières réglemente de telles compagnies depuis longtemps.

Dans le cas de La Souveraine, compagnie d'assurance-vie, il y avait désaccord au sujet des évaluations de la situation financière faites par le Bureau du surintendant des institutions financières et celles de la compagnie. Après avoir examiné les livres de la compagnie, les acheteurs potentiels n'étaient pas non plus optimistes au sujet de sa situation financière. Il se peut bien que cela explique pourquoi aucun acheteur ne s'est présenté.

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le 11 février dernier, lorsque nous discutions du projet de loi au sujet de l'assurance-chômage, j'aurais voulu citer avec exactitude un commentaire du député de Laval-Est qui se lit comme suit: «J'en ai dénoncé moi-même et je suis encore en vie. Je suis tanné de payer des impôts et de donner aux pauvres. Je veux que tout le monde soit riche car, si je suis entouré de pauvres, un jour, ils vont me voler ou m'assassiner.»

C'était une citation, comme je l'ai dit tout à l'heure, supposément faite par le député de Laval-Est.

Il y en a une autre, en anglais, qui se lit comme suit:

[*Traduction*]

«C'est le moyen le plus économique et le plus efficace pour surveiller un système. Les échanges peuvent demeurer confidentiels. Vous n'avez pas à vous nommer. Vous signalez simplement quelqu'un au gouvernement.»

Ce jour-là, je voulais très précisément essayer de déterminer si les citations attribuées à ce député étaient exactes, si elles étaient conformes à la façon de penser du ministre et si elles correspondaient à la politique gouvernementale.

Pour une raison quelconque, le Président était d'avis que ces citations ne devraient pas être consignées. Cela m'a contrarié car je les avais tirées de documents publics. Je n'accusais pas le député, je disais simplement que ces paroles lui avaient été attribuées. En fait, le député aurait pu intervenir afin de se dissocier des propos cités, s'ils avaient été erronés.

Dans le débat qui a suivi, le ministre, qui était plutôt mal à l'aise, a tenté de me discréditer en affirmant que j'avais préparé mes questions d'avance et que je ne l'avais pas entendu dire qu'il avait décidé de ne pas établir la ligne 800, souvent appelée la ligne des mouchards.

Dans ma question suivante au ministre, je voulais savoir si, malgré le fait qu'il avait décidé de ne pas établir cette ligne téléphonique 1-800, le gouvernement avait pour politique d'encourager les gens à dénoncer leur prochain.

Vous reconnaîtrez, monsieur le Président, que certaines personnes prendraient cette responsabilité beaucoup plus au sérieux que d'autres. Certains y prendraient même probablement du plaisir. Je n'aime pas l'idée d'encourager les gens à dénoncer les autres, surtout lorsqu'ils ne sont pas tenus de s'identifier.

Il est facile de décrocher le téléphone et de porter n'importe quelle accusation, surtout quand on n'a pas à s'identifier.

[*Français*]

Vous savez que ce projet de loi a maintenant été adopté par le gouvernement. J'ose espérer qu'il n'y aura aucun encouragement de la part du gouvernement à demander aux citoyens de dénoncer leurs voisins ou les membres de leur famille. Je crois qu'il est inutile et dangereux d'encourager une telle politique, puisqu'on n'a pas besoin de s'identifier et que c'est tellement facile à faire.

[*Traduction*]

J'attends donc la réponse du secrétaire parlementaire avec une certaine impatience. Je suis heureux d'avoir la

possibilité de tirer les choses au clair et j'ai hâte de connaître la position du gouvernement.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, il est regrettable que mon collègue soulève à nouveau une question qui n'en était pas une au départ, car le ministre n'a jamais envisagé d'établir une ligne permettant aux gens de dénoncer leurs voisins. Ainsi, cela aurait dû mettre un terme à tout débat à la Chambre à ce sujet.

• (1835)

Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler à mon collègue certaines des mesures prises par le gouvernement pour redonner du travail aux Canadiens.

En 1992-1993, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a investi 3,55 milliards de dollars dans le cadre d'un Programme d'aide à la formation et au placement destiné à plus de 900 000 Canadiens. En 1993-1994, nous augmentons de 260 millions de dollars le montant des fonds de l'assurance-chômage utilisés à des fins productives pour un total de 2,21 milliards de dollars et le ministère consacrera en définitive 3,8 milliards de dollars à l'aide à la formation et au placement. Avec ces 3,8 milliards de dollars, nous allons venir en aide à plus d'un million de Canadiens.

En 1993, quelque 326 000 Canadiens feront l'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, on consacrera 110 millions de dollars à l'Aide au travail indépendant afin d'encourager les participants dans leurs efforts pour parvenir à une plus grande autonomie et 15 millions de dollars serviront à aider les travailleurs à déménager dans d'autres localités où ils auront trouvé un emploi. On viendra ainsi en aide à plus de 11 000 Canadiens dans le cadre de ces programmes.

On débloque actuellement des crédits de 120 millions de dollars pour la création d'emplois et on aidera de cette façon plus de 31 000 chômeurs à retourner sur le marché du travail en conservant et en améliorant leurs compétences. Des crédits de 130 millions de dollars consacrés à l'aide au travail partagé permettront aux employeurs et aux travailleurs de gérer conjointement les périodes de ralentissement dans la production afin d'éviter des licenciements. Quelque 160 000 Canadiens participeront à l'initiative en question.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le bref échange auquel je participe ce soir porte sur l'accord de libre-échange nord-américain et plus particulièrement sur la question de l'accord sur l'environnement qu'il faudra vraisemblablement conclure pour que l'ALENA puisse être mis en oeuvre.

Je me reporte à l'échange que j'ai eu avec le ministre pendant la période des questions du 18 mars dernier, lorsque je lui ai posé une question sur le rôle de la commission nord-américaine de l'environnement et où je l'ai exhorté à nous faire savoir si cette commission, qui serait en charge de la gestion de l'environnement qui, nous le savons tous, constitue le fondement de notre économie, si cette commission, donc, aurait les pouvoirs nécessaires pour faire appliquer les lois et les normes en matière d'environnement.

Le ministre était visiblement préoccupé par la question du respect de la souveraineté que poserait la création d'une telle commission dans la mise en oeuvre des normes environnementales, par exemple. Comme c'est souvent le cas lors de la période des questions, nous n'avons abouti à rien. Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question.

Je voudrais formuler quelques pensées, faire quelques suggestions au sujet de cette commission nord-américaine de l'environnement et je me reporterai souvent, au cours des deux minutes dont je dispose, à un colloque organisé par le North American Institute à Santa Fe, au Nouveau-Mexique, du 12 au 14 février dernier.

Le rapport produit à l'issue de cet événement contenait une série de recommandations que le gouvernement aurait certainement intérêt à examiner et qui devraient faire l'objet de discussions parmi ceux qui devront aller à Washington négocier avec les Américains et les Mexicains.

La commission nord-américaine de l'environnement pourrait jouer un rôle en examinant régulièrement les programmes environnementaux des trois pays dans le but précis de renforcer et d'harmoniser les lois de protection de l'environnement et leur application.

• (1840)

Cette même commission pourrait assumer des fonctions de surveillance, avec l'aide des ministères de l'Environnement des trois gouvernements. Elle pourrait présenter un rapport annuel aux trois gouvernements et au grand public.

Cette commission, dont on a proposé l'établissement, devrait participer au processus de règlement des conflits prévu dans l'Accord de libre-échange nord-américain, quand des questions environnementales seraient en jeu. Elle devrait d'ailleurs être institutionnalisée de la façon

qui convient, mais je ne préciserai pas le processus à suivre parce que je n'en ai pas le temps.

En vertu du mandat que lui confieraient les trois gouvernements, la commission recevrait les demandes d'enquête de la part des gouvernements sur des questions d'intérêt pour les trois pays et présenterait ses rapports en conséquence. Dans son rôle de surveillance des enjeux environnementaux, cette commission devrait accorder une attention particulière aux espèces migratoires et à la protection des ressources naturelles transfrontalières.

Enfin c'est probablement sur ce point que nos avis diffèrent, j'estime que cette commission devrait absolument détenir des pouvoirs et ne pas être limitée à un rôle de surveillance.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, avant tout, je veux répéter la question qui avait été posée au ministre. Elle avait été énoncée comme ceci: «Le gouvernement s'engagera-t-il inconditionnellement à ce que la commission nord-américaine de l'environnement qui a été proposée ait les pouvoirs nécessaires pour appliquer les lois et les normes environnementales?»

Les trois gouvernements négocient encore les fonctions qui seraient attribuées à la commission. À la première rencontre trilatérale, le Canada a présenté des propositions qu'il avait mises au point en consultation avec les gouvernements provinciaux, les organisations non gouvernementales et certains éléments du secteur privé, dont des représentants du monde des affaires et des syndicats.

Nous partons du point de vue que la commission nord-américaine de l'environnement devrait renforcer la coopération trilatérale et faciliter l'élaboration et l'application de règles de protection de l'environnement. Notre but est de favoriser une plus grande conformité entre les règles et les normes environnementales des différents pays.

Nous voulons aussi être sûrs que les lois et les règlements du Canada touchant l'environnement seront appliqués. Nous voulons une commission qui respecte la souveraineté de chaque partie intéressée et qui peut donner des garanties fermes que les lois sur l'environnement en vigueur dans chaque pays seront appliquées, et même améliorées avec le temps.

Ce serait une erreur d'avoir recours aux sanctions commerciales pour assurer l'application des normes environnementales. Cela pourrait porter un dur coup aux relations commerciales et aux intérêts économiques du Canada.

[*Français*]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le 7 décembre dernier j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture concernant la réduction des subventions pour les producteurs de lait au Canada. Celle-ci n'était pas très élevée mais elle a soulevé, avec raison, la colère de beaucoup d'agriculteurs, surtout parmi les producteurs de lait au Canada parce que, depuis quelques années, ils ont vécu de grandes inquiétudes suite au rapport Dunkel et aux négociations du GATT. Quand ils ont vu cette réduction, cela a créé de l'anxiété, et je les comprends.

On sait que les producteurs de lait sont très conscients du fait que le système de quotas, qui est le fondement même de l'industrie laitière au Canada, est en train d'être touché. Non seulement les subventions ont-elles été réduites, mais le problème que l'on retrouve maintenant, lorsqu'on lit des articles, c'est que l'on parle de trouver une nouvelle façon de quantifier les quotas au Canada.

Évidemment, les quotas sont extrêmement importants car ceux-ci déterminent véritablement la valeur d'une ferme. C'est sûr que les bâtiments et la terre ont une valeur, mais, sans les quotas, la valeur est considérablement affectée. Donc, vu cette réduction de subventions, on voudrait maintenant avoir une réponse à cette question vitale et essentielle: Est-ce que le gouvernement va toujours défendre et maintenir les contingentements quant à la production de lait? Il est absolument nécessaire que nos producteurs laitiers soient assurés que le système de quotas ne soit jamais dévalorisé et qu'il soit toujours maintenu, qu'ils soient toujours assurés d'un certain prix et qu'ils ne soient pas obligés, chaque année, de subir une réduction de leurs subventions. On sait que l'industrie laitière est très efficace dans notre pays; peu importe les critiques qu'on en fasse, la preuve en fut faite par le passé.

Donc, en conclusion, la question que les producteurs de lait se posent, c'est si le système de quotas, dont on a bénéficié depuis des années et des années au Canada, va rester tel quel. En outre, ils souhaitent qu'aucun changement n'y sera apporté sans une consultation très restreinte avec les producteurs de lait du Canada?

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à une question qui a été posée en cette Chambre le 7 décembre dernier par l'honorable député de Gatineau—La Lièvre concernant la réduction de la subvention au secteur laitier.

Dans son exposé économique du 2 décembre 1992, vous vous rappellerez que le ministre des Finances a déclaré que dans l'effort du gouvernement pour contrô-

ler le déficit du budget, la subvention pour la protection du lait de transformation soit réduite de 10 p. 100 au cours des deux prochains exercices financiers.

Il est important de mentionner qu'il existe deux marchés pour le lait au Canada: le marché du lait de consommation—lait de consommation et crème fraîche—et le marché du lait de transformation qui sert à la fabrication de produits laitiers comme le beurre, les fromages et le yogourt. Les producteurs reçoivent des paiements de soutien directs de 6,03 $ par hectolitre de lait uniquement pour les livraisons de lait et de crème nécessaires pour répondre aux besoins intérieurs. Puisque la majorité des producteurs produisent à la fois du lait de consommation et du lait de transformation, la réduction de la subvention fédérale n'affecte pas leur production totale dans la majorité des cas.

En période de compressions budgétaires, il faut prendre des décisions souvent difficiles. La réduction de la subvention ne peut entraîner une diminution de plus de 60c. de recettes par hectolitre de lait, soit environ 1,2 p. 100. D'ailleurs, le ministre d'État à l'Agriculture avait répondu en ces termes lorsque la question lui avait été posée le 7 décembre dernier.

Mais même après cette réduction, les producteurs de lait de transformation continueront de recevoir plus de 200 millions de dollars par année en subventions de notre gouvernement pour leur production de lait de transformation.

Il reste à déterminer comment la réduction de la subvention sera mise en oeuvre. Il existe deux manières de réduire la subvention. La première possibilité est de permettre une réduction du revenu cible du producteur d'un montant égal à la réduction de la subvention. Les producteurs absorberaient la réduction et les prix des produits laitiers resteraient inchangés.

L'alternative est d'augmenter les prix de soutien pour le beurre ou la poudre de lait écrémé, c'est-à-dire faire payer le montant de la réduction de la subvention par les consommateurs. Le revenu par hectolitre des producteurs serait donc inchangé. Mais l'augmentation des prix qui en résulterait pourrait avoir un effet légèrement négatif sur la demande de produits laitiers.

Une troisième possibilité serait de répartir les conséquences de la réduction de la subvention entre les producteurs et les consommateurs.

Je vois que mon temps est écoulé. J'aurais aimé parler des quotas, mais le temps ne me le permet pas.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 mars 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'industrie de l'exploration minière au Canada peut jouer un rôle important dans la relance économique, principalement dans les régions ressources du Canada. Je demande au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministère des Finances à Ottawa de prendre au sérieux les revendications faites par l'Association des prospecteurs du Québec au mois de décembre 1992.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE DES LANGUES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée des langues autochtones, qui nous donne l'occasion de célébrer avec fierté la survie et la richesse des 53 langues autochtones qui sont parlées au Canada.

Je suis fière de pouvoir dire que les Territoires du Nord-Ouest reconnaissent officiellement les six langues autochtones suivantes: tchippewayan, crie, dogrib, gwich'in, inuktitut et esclave. En effet, dans les Territoires du Nord-Ouest, ces six langues ont le même rang et confèrent les mêmes droits et privilèges que l'anglais et le français, y compris leur utilisation aux fins des communications et services gouvernementaux.

Les statistiques indiquent que 50 des 53 langues autochtones sont en déclin, elles sont menacées de disparaître. En cette Année des peuples autochtones, le gouvernement devrait fournir le financement nécessaire pour promouvoir les langues autochtones dans les collectivités où elles sont le plus menacées.

[*Note de l'éditeur: La députée parle en esclave.*]

[Traduction de l'esclave]

La langue dénée est un don du Créateur et nous devons déployer des efforts pour la préserver.

[*Traduction*] * * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, grâce à un certain nombre de mesures législatives que les partis d'opposition ont essayé chaque fois de faire échouer, le gouvernement a restreint les dépenses publiques dans cinq domaines importants.

Il a réduit le taux de croissance des transferts aux provinces grâce aux projets de loi C-32 et C-60; il a rationalisé les opérations du gouvernement avec les projets de loi C-20, C-21, C-56, C-63, C-69 et C-93; il a privatisé des sociétés d'État, grâce aux projets de loi C-8, C-13 et C-38; il a restreint les salaires des fonctionnaires et autres représentants de l'État, par exemple, grâce aux projets de loi C-26, C-55, C-76 et C-113 et il a limité les subventions et les contributions versées à des organisations.

Grâce à nos efforts incessants depuis 1987, les activités courantes du gouvernement ne sont plus déficitaires.

* * *

L'INVALIDITÉ

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, en se basant sur les chiffres les plus récents, l'Institut Roeher estime que les problèmes d'invalidité coûtent au Canada et aux Canadiens quelque 19,5 milliards de dollars par an. Cela représente beaucoup d'argent et la facture augmente chaque année.

• (1405)

Cette raison devrait suffire en soi pour que tous les niveaux de gouvernement, ainsi que le secteur privé et les syndicats, trouvent des façons de collaborer afin de régler cette question qui représente des coûts importants et qui a de grosses répercussions sur notre société.

Article 31 du Règlement

Nous ne devons jamais oublier, cependant, que l'invalidité touche tous les Canadiens où qu'ils vivent au sein de leurs familles et de leurs collectivités. L'Association canadienne pour l'intégration communautaire essaie de s'assurer que les déficients mentaux puissent vivre chez eux, fréquenter l'école locale et occuper un emploi. Nous devons avoir pour objectif de permettre aux personnes handicapées de prendre la place qui leur revient dans notre société.

Vouloir assurer l'indépendance et l'intégration des personnes handicapées est un dessein non seulement sensé sur le plan économique, mais qui respecte également les droits des citoyens et sert à promouvoir les valeurs politiques et sociales dont nous profiterons tous.

* * *

[*Français*]

LE REGRETTÉ CLAUDE MOUTON

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, au nom de tous mes collègues de la Chambre et en mon nom personnel, je désire rendre hommage à un grand Canadien qui est décédé hier soir à l'âge de 61 ans.

Le passage de M. Mouton dans la vie sportive et sociale des Québécois et Québécoises ne pourra jamais être oublié. Samedi soir dernier, je le voyais encore derrière le micro au Forum. Je disais à ma femme combien il était courageux.

[*Traduction*]

C'est avec beaucoup d'admiration pour lui et ce qu'il a fait en notre nom à tous, que je le remercie.

[*Français*]

Je me fais le porte-parole de la Chambre pour offrir à sa femme et à ses enfants *our deepest sympathy*.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je voudrais féliciter une ancienne collègue à la Chambre, Catherine Callbeck, qui a été lundi la première femme à être élue premier ministre d'une province au Canada.

Sous la direction de M^me^ Callbeck, l'équipe des libéraux a remporté aux élections une victoire écrasante avec 55 p. 100 des suffrages exprimés et 31 sièges à l'Assemblée législative. Le Parti libéral s'est distingué dans la campagne par ses idées positives et son souci de l'avenir de notre pays.

Je félicite les nombreux députés de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Dirigés depuis sept ans par un excellent gouvernement libéral, les habitants de l'Île peuvent encore compter pendant quatre ans sur une solide administration libérale.

Je sais que le premier ministre, M^me^ Callbeck, est à la hauteur du mandat extrêmement clair qui lui a été confié par le peuple.

* * *

LE DÉFICIT NATIONAL

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, il y a deux jours, le Parti réformiste du Canada a publié le plan qu'il a dressé afin d'éliminer en trois ans le déficit fédéral et d'empêcher l'effondrement total de nos programmes sociaux.

Ce plan a été très bien accueilli par la presse. Le plan réformiste d'élimination du déficit en trois ans est fondé: 1) sur le principe de l'équité, c'est-à-dire que la réduction des dépenses fédérales devrait s'appliquer également à tous les grands domaines; 2) sur le principe de l'exemple; 3) sur le principe de la priorité, qui consiste à classer par ordre de priorité les dépenses au chapitre des programmes sociaux.

De 180 milliards de dollars en 1984, la dette est passée aujourd'hui à 460 milliards de dollars, tout cela parce que les conservateurs n'ont pas su gérer l'économie. Sur chaque dollar que paient les contribuables, 32c. vont au service de la dette, ce qui laisse seulement 68c. pour le financement des programmes et services gouvernementaux.

Le gouvernement dit qu'il a les mains liées, qu'il ne peut rien faire, que la réduction du déficit exige des modifications à la Constitution. Allons donc! À vrai dire, ni les conservateurs, ni les libéraux, ni les néo-démocrates n'ont de plan afin de réduire le déficit. En fait, ils ont l'intention d'augmenter les dépenses et d'accroître la dette.

Le Parti réformiste est dans notre pays le seul parti qui peut arrêter l'hémorragie et sauver les programmes de protection sociale.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le Canada vient de faire un beau coup. Les Canadiens devraient être fiers d'apprendre que la Financial Network Association a annoncé lundi qu'elle avait choisi Ottawa pour y établir son réseau intégré de données financières.

L'excellence des télécommunications canadiennes est reconnue dans le monde entier et c'est pourquoi le Canada est en train de devenir rapidement le centre nerveux de l'information financière.

Les télécommunications constituent l'un des moteurs de croissance de l'économie canadienne, et cette initiative aura d'énormes retombées. Nous venons d'être élevés au premier rang de cette industrie qui a un chiffre d'affaires annuel de 30 milliards de dollars.

C'est une bonne nouvelle pour tous les Canadiens et cela illustre bien l'excellente réputation dont jouit notre pays au sein de la communauté internationale.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES REGRETTÉS CLAUDE MOUTON ET DANNY GALLIVAN

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, hier soir, l'équipe de hockey le Canadien perdait un autre de ses porte-parole. Claude Mouton, annonceur bien connu qui a oeuvré au Forum de Montréal pour le Canadien, s'éteignait à l'âge de 61 ans. Comment pouvons-nous oublier cette phrase bien connue du vocabulaire et du style de Claude Mouton: «Et maintenant, accueillons nos Canadiens!»

En effet, pendant plus de 21 ans, la voix de Claude a soulevé les foules du Forum.

[*Traduction*]

Une autre voix légendaire du hockey au Forum, l'annonceur Danny Gallivan est lui aussi disparu récemment. Ces deux hommes étaient de véritables institutions à Montréal, et leur association au hockey, et tout particulièrement aux Canadiens de Montréal, était appréciée par les amateurs de hockey d'un bout à l'autre du Canada.

Ce n'est que lorsque des gens comme Claude Mouton et Danny Gallivan nous quittent que nous réalisons toute la place qu'ils occupaient dans l'univers du hockey et tout ce qu'ils représentaient pour ceux d'entre nous qui ont grandi en écoutant leur voix.

Ayant déjà été associé à la LNH, je conserve de bons souvenirs de ces deux hommes. Je me rappellerai toujours leur contribution au hockey, leur amour pour ce sport, la fierté qu'ils tiraient de leur travail et, plus important, le plaisir qu'ils procuraient aux amateurs de hockey.

Article 31 du Règlement

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'exhorte encore une fois le ministère de l'Agriculture à accepter la formule que l'Atlantic Farmer's Council a proposée lorsque des compressions de 10 p. 100 ont été imposéees dans le Programme d'aide au transport des céréales fourragères.

La méthode proposée pour l'instant va à l'encontre du principe premier de la loi sur l'aide au transport des céréales fourragères, qui est d'assurer que le prix des céréales fourragères soit équitable dans l'ensemble du Canada.

Aux termes des dispositions proposées, les conséquences seront 50 fois plus importantes dans le Canada atlantique qu'en Ontario. Par ailleurs, il ne devrait y avoir aucune modification dans les subventions versées dans la région de l'Atlantique avant que la même réduction ne se fasse dans l'Ouest.

Les provinces ne sont pas d'accord sur les dispositions actuelles. L'industrie s'y oppose aussi, et elles sont incompatibles avec le principe de la loi. Je demande humblement que ce programme ne soit pas mis en oeuvre. Il devrait être remplacé par une formule équitable pour tous les agriculteurs.

* * *

LA JOURNÉE DES LANGUES AUTOCHTONES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): *Tansi*. Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui, en ce 31 mars, la Journée des langues autochtones.

En mars 1989, les chefs du Canada qui assistaient à une réunion spéciale de l'Assemblée des Premières nations ont adopté à l'unanimité une résolution faisant du 31 mars de chaque année la Journée des langues autochtones.

Ce geste avait pour objet de sensibiliser la population aux langues autochtones, de promouvoir le renouveau de ces langues et de célébrer la survie et la richesse des 53 langues autochtones parlées au Canada.

L'Assemblée des premières nations demande qu'on reconnaisse les langues autochtones au Canada en 1993, Année internationale des populations autochtones.

Il est temps que le Parlement accepte la proposition de l'APN et reconnaisse la contribution unique de ces langues au Canada de même que le rôle essentiel qu'elles

jouent pour préserver la culture et assurer le bien-être des premières nations. *Tenaké.*

* * *

LA JOURNÉE DES LANGUES AUTOCHTONES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je veux d'abord vous remercier de votre exposé tout simplement magnifique, ce matin lors du Petit Déjeuner-prière national. *Kinanaskomtin Daytapewkimaw.*

En 1989, les chefs des Premières nations, conscients de la nécessité de désigner une journée afin d'attirer l'attention sur le fait que les langues autochtones sont en danger, ont déclaré que le 31 mars serait la Journée des langues autochtones.

Comme notre collègue de la circonscription de Western Arctic vient de le dire, la journée d'aujourd'hui est celle où les Premières nations célèbrent la survie et la richesse des 53 langues autochtones parlées au Canada.

Je demande à la Chambre de reconnaître toutes les langues autochtones, dans le cadre de l'Année internationale des populations autochtones. J'invite aussi les Premières nations à poursuivre leurs efforts soutenus afin d'assurer la survie de nos langues.

Notre esprit, notre fierté, ainsi que l'estime que nous avons de nous-mêmes ne peuvent se manifester qu'en parlant nos propres langues.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en cri.*]

[Traduction du cri]

Enseignons-nous, les uns aux autres, les langues que le Grand Esprit nous a données, et servons-nous-en.

* * *

[*Traduction*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les grands titres d'aujourd'hui nous confirment ce que les libéraux soupçonnaient depuis le début, à savoir que les médicaments coûtent plus cher au Canada que dans la plupart des pays industrialisés.

Quelle curieuse coïncidence que ces faits accablants soient publiés après que le gouvernement a forcé l'adoption du projet de loi C-91 par le Parlement. Quelle coïncidence aussi qu'une séance publique visant à étudier ces constatations ait été tenue cinq jours après que cette mesure législative a reçu la sanction royale, plutôt qu'avant.

J'ai un message à communiquer au gouvernement. Vous avez le mandat de protéger les Canadiens ainsi que notre régime de soins de santé. Les compagnies pharmaceutiques travaillent pour réaliser des profits.

J'exhorte le gouvernement à faire baisser le prix des médicaments, à commencer à défendre les intérêts des Canadiens ainsi que notre régime d'assurance-maladie, au lieu de laisser les compagnies de produits pharmaceutiques lui dicter leurs volontés.

* * *

LA PEINE CAPITALE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je déposerai bientôt une pétition regroupant 150 000 signatures. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement examine la question des peines infligées à ceux qui agressent et qui tuent des enfants.

• (1415)

Ils estiment en effet que les arguments des personnes réclamant le rétablissement de la peine de mort devraient être entendus. Le gouvernement a évité de prendre des mesures à l'égard de ceux qui commettent des crimes aussi abominables et immoraux.

M^me^ Barbara Weibe, de Calgary, ainsi que ses amis et collègues ont fait un travail extraordinaire pour coordonner ce projet de pétition et recueillir les signatures. Je profite de l'occasion pour remercier M^me^ Weibe et tous ceux qui ont participé à cette vaste campagne.

À la mémoire de Shannon Dawn Morrissette-Bird et de tous les enfants victimes d'actes criminels, j'exhorte le gouvernement à présenter un projet de loi sur les peines dont doivent être passibles les auteurs de ces crimes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 20 mai 1992, quelques jours après l'explosion qui est survenue à la mine de charbon Westray et qui a fait 26 victimes, le ministre d'État aux Petites entreprises a déclaré ceci: «Nous allons bien sûr divulguer tous les renseignements pertinents dès que possible.» Le ministre a alors parlé de divulguer tous les renseignements.

Hier, l'avocat principal de la commission d'enquête en Nouvelle-Écosse a dû dire publiquement que le gouvernement ou le ministre avait refusé de remettre les documents.

Après plus d'une année de réponses évasives au Parlement et de dissimulation de renseignements très importants pour les Canadiens, le ministre va-t-il, comme il se doit, reconnaître dès maintenant qu'il a induit le Parlement en erreur?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je vais dès maintenant expliquer très clairement à la Chambre que c'est le député qui a induit le Parlement en erreur.

Voici ce qu'a déclaré hier l'avocat de la commission: «La commission n'a en sa possession qu'une copie incomplète du rapport du CANMET qui venait d'une source autre que le gouvernement fédéral.» J'ai pris la parole à la Chambre et j'ai dit qu'il n'en était rien. En fait, la commission a reçu le rapport complet du CANMET.

J'ai en main une lettre de l'avocat de la commission, que je viens tout juste de recevoir et que je vais lire à la Chambre. «Je puis vous confirmer que le rapport mentionné dans nos dossiers est le document qui a été désigné comme étant le rapport du CANMET et que nous l'avons reçu de votre client avec d'autres documents qui ont été livrés en juin 1992.»

J'accepte les excuses de l'avocat et j'espère que le député m'en présentera lui aussi.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 9 juin 1992, en réponse à une question sur la divulgation des documents concernant la mine Westray, le leader du gouvernement à la Chambre a dit ceci: «Le gouvernement n'a rien caché des documents de base et autres requis pour que les gens puissent analyser ce qui s'est produit et en tirent leurs propres conclusions.»

Le 1er décembre 1992, le premier ministre a déclaré ceci: «Telle sera la position du gouvernement actuel qui souhaite collaborer pleinement avec les autorités publiques de Nouvelle-Écosse.»

Hier, l'avocat principal a quant à lui dit ceci: «La commission n'a pas une copie de la note envoyée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable Jake Epp, au sujet du financement fédéral de la mine de charbon Westray.»

Le ministre va-t-il dire à la Chambre qu'il a reçu une deuxième lettre, que la commission d'enquête a obtenu le document et qu'il va maintenant en divulguer le contenu à la population canadienne?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il faut placer les choses dans leur juste perspective et faire le point sur la situation.

Premièrement, toute la réglementation concernant les mines est du ressort provincial. C'est pour cette raison qu'une commission provinciale est chargée d'enquêter sur cette affaire. Deuxièmement, le rôle du gouvernement fédéral, en l'occurrence, s'est limité à accorder une garantie de prêt et non pas à faire une inspection de sécurité de la mine. La seule participation du gouvernement a été d'accorder une garantie de prêt.

Ce que le député a fait hier me trouble. Il a apporté des documents ici. Il est question de la mort de 26 mineurs. Pour tous les Canadiens, y compris la Chambre, il est très important de découvrir pourquoi ces mineurs ont perdu la vie. Le député a apporté à la Chambre des documents sur cette affaire, documents qu'il avait depuis trois ou quatre mois et dont il n'a révélé l'existence à la Chambre qu'hier. Si quelqu'un fait de la dissimulation, c'est lui.

• (1420)

Voici à quoi se résume la situation. Nous avons collaboré avec la commission et nous entendons continuer de coopérer pleinement avec elle parce que nous souhaitons aller au fond des choses et que nous voulons que les Canadiens sachent pourquoi ces mineurs sont morts. À mon avis, le député devrait nous aider dans cette tâche.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que le ministre responsable et tous les membres du Cabinet répondent aux questions qui tracassent les habitants de la Nouvelle-Écosse et surtout les familles des mineurs décédés.

Le ministre sait très bien que 26 hommes ont perdu la vie. Les travaux de la commission ont été suspendus, Curragh a fermé la mine, les contribuables de la Nouvelle-Écosse et ceux du Canada ont perdu respectivement 12 millions et 80 millions de dollars.

Je demande au ministre de rendre public aujourd'hui même le dossier sur le financement de la mine Westray et toutes les pièces qui y ont été versées jusqu'à maintenant. Les Canadiens sauront ainsi que le gouvernement tente

de protéger les intérêts politiques des membres de son Cabinet et du premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, à l'instar de tous les députés, je suis prêt chaque jour à faire de la petite politique. Cependant, il est question ici de la mort de 26 mineurs et le député va trop loin.

Tout d'abord, il sait fort bien qu'il a tort. La somme de 80 millions de dollars n'est pas encore perdue. Le gouvernement fédéral détient les titres de propriété, et la cession de certains biens pourrait lui permettre de récupérer une partie de l'argent.

Qui plus est, les considérations d'ordre financier ne sont pas aussi importantes que les mineurs disparus. Nous voulons connaître la cause de leur décès. La commission d'enquête remplira son mandat. Elle reprendra ses travaux dans quelques semaines et nous déposerons tous les documents pertinents que nous nous sommes engagés à lui remettre.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et concerne le dossier de la mine Westray. Le 9 mai 1992, 26 personnes ont perdu la vie dans cette explosion tragique de la mine Westray. Près de 80 millions de dollars provenant des contribuables canadiens ont maintenant été perdus.

Si le ministre dit vrai, est-il prêt aujourd'hui même à déposer à la Chambre les documents, les pages blanches que nous avons aujourd'hui au lieu des renseignements? Est-il prêt, oui ou non, à le faire?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, notre gouvernement a collaboré avec la commission depuis le début et l'appuiera jusqu'à la fin de ses travaux.

Je voudrais savoir par contre si le député et son parti présenteront des excuses pour avoir porté à la Chambre hier une accusation complètement fausse, comme nous l'a confirmé l'avocat de la commission.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre vient tout juste de nous dire qu'il était prêt à collaborer avec la commission d'enquête. Comment donc peut-il expliquer la déclaration d'hier, en date du 30 mars 1993, de John Merrick de la commission même qui nous dit, et je cite: «Le gouvernement n'a pas rendu publics tous les documents à la commission traitant du dossier de la mine Westray.»

Qui dit vrai? Est-ce le ministre, ou est-ce la commission en Nouvelle-Écosse? Et qui le ministre est-il en train de protéger? Lui-même, ses amis au Cabinet, ou le premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui est en difficulté?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la vérité, c'est que l'avocat de la commission a eu l'obligeance et la bonne grâce de s'excuser pour l'erreur qu'il a commise. Je ne peux en dire autant du député.

Le député nous a également demandé de déposer d'autres documents auprès de la commission, et c'est ce que nous ferons dès que les audiences reprendront.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Une étude effectuée dans sept pays industrialisés nous apprenait aujourd'hui qu'au Canada, les prix des médicaments sont parmi les plus élevés du monde et dépassent la moyenne internationale de 56 p. 100. Cela contredit clairement ce que l'on disait aux Canadiens pendant le débat sur le projet de loi sur les brevets. Il est évident que quelque chose ne va pas.

Étant donné les chiffres rendus publics aujourd'hui, le vice-premier ministre annoncera-t-il une enquête sur le prix des médicaments au Canada qui nous dirait pourquoi les prix sont si élevés, quelle est l'incidence de ces prix sur les budgets des provinces et des territoires et s'il est vrai que l'Accord de libre-échange nord-américain nous interdira de modifier la nouvelle Loi sur les brevets, une fois qu'elle aura été mise en oeuvre?

• (1425)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il faut savoir comment ont évolué les prix des médicaments depuis 1987. Avant l'adoption du projet de loi C-22, ces prix augmentaient de 7,9 p. 100 par année. Après, l'augmentation des prix a été ramenée à 2,6 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'inflation. C'est exactement ce à quoi nous nous étions engagés en 1987 et c'est exactement ce qui est arrivé. Cependant, le projet de loi C-22 ne nous

donnait aucun contrôle sur le prix initial des nouveaux médicaments.

Le projet de loi C-91 visait deux buts précis: d'abord, nous voulions protéger la propriété intellectuelle et stimuler la recherche, et nous réussirons; ensuite, nous voulions donner au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés le pouvoir de surveiller le prix initial des médicaments ainsi que tous les prix des médicaments.

Nous avons fait exactement ce à quoi nous nous étions engagés et les prix auxquels la députée fait allusion sont des prix qui seraient beaucoup plus élevés si nous n'avions pas adopté de mesures en 1987 et en 1991.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Je me demande parfois si le gouvernement existe pour de vrai.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Le chef du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a lui-même dit que «les prix élevés des médicaments n'étaient pas conformes au principe énoncé dans notre mandat». L'automne dernier, Green Shield Inc. a fait savoir au gouvernement que le coût moyen des demandes de remboursement de médicaments, après l'entrée en vigueur de la loi protégeant les multinationales, a plus que doublé. Cette modification de la loi par le gouvernement va coûter plus de quatre milliards de dollars aux provinces.

Étant donné que le gouvernement a prévenu les provinces et les territoires de s'attendre à ce qu'il y ait de moins en moins de services de santé et à ce que les multinationales fassent de plus en plus de bénéfices, le ministre va-t-il instituer une enquête sur ces prix des médicaments qui sont beaucoup trop élevés?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne vais pas faire d'observations là-dessus. Disons que ce n'est pas la meilleure question qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre des communes.

Ensuite, la députée demande la tenue d'une enquête. Elle devrait d'abord comprendre que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a pour mandat d'examiner, en collaboration avec les provinces, le prix des médicaments et d'agir en conséquence si le prix n'est pas raisonnable. C'est ce qu'il a fait et c'est ce qu'il va continuer de faire, d'autant qu'il dispose maintenant de pouvoirs accrus.

Monsieur le Président, le projet de loi C-91 est un bon projet de loi. Quant à la question des coûts pour les provinces, la députée devrait connaître la réponse puisqu'elle a rappelé à maintes reprises que les médicaments brevetés représentaient 3 p. 100 de l'ensemble des médicaments payés par les provinces. Si elle se servait des données du Parti conservateur plutôt que de celles du NPD, elle comprendrait une fois pour toutes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Le fin mot de cette affaire, c'est que cela ne marche pas. Les médicaments coûtent trop cher au Canada. En fait, ils coûtent plus cher que partout ailleurs dans le monde et c'est un fait.

[*Français*]

Avec l'Accord de libre-échange nord-américain, il sera impossible pour le gouvernement du Canada de changer cette loi. Puisque c'est le cas, les gens ont le droit d'exiger du gouvernement qu'il fasse marche arrière, sinon, il sera trop tard.

Le gouvernement va-t-il faire une enquête pour déterminer l'impact à long terme sur le prix des médicaments et sur les budgets de soins de santé partout au pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que j'ai dit en anglais est exactement la même chose en français. Il n'est absolument pas question de faire une enquête sur le prix des médicaments puisque nous avons les mécanismes nécessaires pour nous permettre d'assurer que les prix demeurent raisonnables pour l'utilisation des Canadiens.

Quant aux coûts du régime de santé, toutes les provinces, incluant les provinces gouvernées par des partis néo-démocrates, considèrent que le prix du régime de santé ou que les sommes investies dans le régime de santé sont suffisantes. Cela est tellement vrai que les provinces, à l'heure actuelle, dans le cas du Québec, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve, ont réduit les sommes allouées aux soins de santé parce que, encore une fois, les sommes investies sont suffisantes. Encore une fois, il n'est absolument pas question de parler d'enquête sur le coût des médicaments.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je reviens au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Le 8 juin 1992, le ministre a déclaré que toute l'information nécessaire avait été déposée à la Chambre. C'est consigné dans le hansard, à la page 11571.

Aujourd'hui, le ministre admet que le principal document définissant le rôle du gouvernement fédéral dans le financement de la mine Westray n'avait pas été publié, qu'il avait été gardé secret.

Voici les questions que je veux poser au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Pourquoi ce document clé n'a-t-il pas été publié et a-t-il été gardé secret? Pourquoi le gouvernement a-t-il gardé le silence sur cette question fondamentale de la responsabilité et du rôle du gouvernement fédéral dans le sinistre de la mine Westray? Pourquoi s'est-il tu pendant dix mois? Qui le ministre essaie-t-il de protéger?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je crains que le député et ses collègues ne fassent de la politicaillerie sur cette affaire pendant toute la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Il sait très bien que nous avons déjà déposé 7 000 pages devant la commission. Nous en déposerons des milliers d'autres quand la commission se réunira de nouveau. Nous nous sommes engagés à le faire et nous le ferons.

Le seul aveu que je n'aie pas entendu, c'est celui des libéraux qui auraient dû nous confesser hier qu'ils avaient eu tort de dire que nous n'avions pas déposé le rapport de CANMET. En fait, le propre représentant de la commission a admis aujourd'hui que nous l'avions non seulement déposé, mais qu'il l'avait reçu depuis des mois. Il s'en est excusé, mais les députés d'en face n'ont pas daigné présenter leurs excuses.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au même ministre ou au vice-premier ministre.

Je crois qu'ils comprennent tous les deux que lorsqu'un accident aussi grave se produit dans une mine, qu'il y a des pertes de vies humaines et que la sécurité des travailleurs est compromise, tout gouvernement ou organisme responsable a le devoir suprême de rendre des comptes.

Il y a dix mois, on a demandé au gouvernement de produire tous les documents pertinents. Il ne l'a pas fait. Il a refusé de publier le document clé définissant le rôle du gouvernement fédéral dans le financement de la mine Westray. Encore aujourd'hui, face à la menace de la création d'une commission d'enquête fédérale, le ministre persiste à dire ceci: «Peut-être bien que oui; peut-être bien que non. Nous ne l'avons pas présenté, le document.» Le gouvernement a refusé de déposer le document, il a gardé le silence et il a coupé court aux démarches de l'opposition.

Qui a pris la décision? Est-ce ce ministre, le premier ministre ou encore l'ancienne ministre de la Justice? Qui? Le ministre de l'Énergie? Qui donc a voulu étouffer toute cette affaire?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Tout ce qui a été étouffé à la Chambre au cours des deux derniers jours, ce sont les renseignements dont les collègues du député disposaient depuis trois ou quatre mois, mais qu'ils n'ont divulgués qu'hier. Ces renseignements visent 26 mineurs. Si cela leur tient tellement à coeur, pourquoi ont-ils attendu jusqu'à hier pour nous communiquer ces renseignements?

L'autre point à signaler est que le député part du principe qu'un problème existait sur le plan de la sécurité. On ne sait pas si c'était le cas. La commission d'enquête que le gouvernement de la province a constituée cherche justement à établir si un tel problème existait effectivement et, le cas échéant, quels en étaient les causes et les responsables.

Nous voulons collaborer à ce processus. L'affaire relève de la compétence de la province. C'est une enquête provinciale. Nous allons prêter notre entière collaboration aux autorités provinciales, comme nous l'avons fait jusqu'ici et continuerons de le faire.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Onze jours après l'explosion qui a tué 26 hommes à Westray, le ministre a dit à la Chambre, et je cite: «Les documents concernant la catastrophe de Westray sont rassemblés très rapidement. J'espère que nous pourrons prochainement les communiquer au public». C'est ce qu'il a déclaré.

Comme nous le savons, rien n'a été communiqué au public, bien que nous ayons effectivement un document dont tout le contenu, sauf le titre, a été supprimé et censuré et nous en avons un autre qui a été manifestement censuré par un conservateur dans les coulisses.

M. McKnight: Règlement! Retirez vos propos.

M. Simmons: Je veux demander au ministre ce qui suit. Quand va-t-il publier des documents non retouchés. . .

Des voix: Règlement!

M. Simmons: . . .pour que les Canadiens puissent voir si le premier ministre se soucie de la sécurité des mineurs ou bien de la carrière de son ministre de la Justice et de son bon ami, Donny Cameron?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le député fait deux erreurs. Premièrement, il politise au maximum ce qui est fondamentalement une tragédie humaine.

Deuxièmement, il ne s'est pas bien renseigné. Il n'a pas lu les 7 000 pages qui auraient pu le renseigner. Nous avons déjà déposé 7 000 pages sur ce sujet et nous en avons des milliers d'autres qui vont l'être quand la commission reprendra ses travaux.

• (1435)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre sait que cette affaire est grandement politisée. C'est ce qu'il essaie d'esquiver le plus possible.

Notre leader à la Chambre a écrit au gouvernement à peine quatre jours après la tragédie pour lui recommander de préserver et de protéger tous les documents pouvant toucher directement ou non au cas de la mine Westray. Or, un juge fédéral nous dit que le ministère fédéral de la Justice a délibérément et systématiquement omis de communiquer des renseignements à l'enquête provinciale sur la mine Westray et que des documents ont été censurés et altérés dans les coulisses.

Pourquoi le ministre de la Justice, ou son prédécesseur, a-t-il jugé nécessaire de brouiller les pistes ou de truquer le dossier?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les députés d'en face ont terriblement du mal à écouter mes réponses et à comprendre ce que je leur ai déjà dit: non seulement nous avons collaboré pleinement avec la commission, mais l'allégation que le député vient de faire est clairement fausse.

Permettez-moi de lire encore une fois la lettre que je viens de recevoir du conseiller juridique de la commission. Elle dit:

> Je peux vous confirmer que le rapport identifié par notre dossier IST 9 est le document qu'on a désigné sous le nom de rapport «CanMet» et que votre client l'a reçu avec les documents livrés en juin 1992.

Les députés d'en face ont dit que nous n'avons jamais envoyé le rapport ou que nous n'en avons envoyé qu'une partie. Le conseiller juridique de la commission dit maintenant qu'ils étaient dans l'erreur et que nous disions la vérité.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la seule chose certaine au sujet de toute l'affaire Westray, c'est qu'il semblerait que le gouvernement est perplexe, l'opposition est perplexe, nous sommes perplexes et le public est perplexe.

Il faut tirer certaines choses au clair. Hier, la commission d'enquête disait, dans un communiqué préparé, que le document qu'elle avait appelé le rapport CANMET n'avait pas été fourni par le gouvernement.

Aujourd'hui, le ministre cite une lettre qui dit:

> À l'automne 1992, nous avons appris l'existence d'un document connu sous le nom de «rapport Canmet». En vérifiant les documents que nous avions, nous n'avons pas trouvé trace d'un tel rapport. Par la suite, nous avons obtenu d'une autre source un exemplaire d'un rapport dont la page titre portait l'indication «CANMET REVIEW».

La personne qui a fourni ce rapport à la commission d'enquête de la Nouvelle-Écosse est Alexa McDonough, le chef du NPD provincial. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui l'a fourni à la commission. Nous avons eu confirmation de cela de deux sources indépendantes au sein de la commission.

Je voudrais que le ministre nous donne enfin une réponse claire. Est-ce le gouvernement qui a fourni le rapport à la commission ou non? Quel rapport a-t-il fourni? Quand allons-nous avoir la vérité? Acceptera-t-il de déposer sa lettre?

L'hon. Tom Hockin (ministre ses Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis déçu du ton de la question de mon collègue. Dans une certaine mesure, son parti n'avait pas tenté d'exploiter cette question à des fins politiques comme l'a fait le Parti libéral. C'est malheureusement ce qu'il fait maintenant en mentionnant les noms de politiciens connus de l'assemblée provinciale.

Je vais lui dire ceci. S'il lit cette lettre, et je l'invite à le faire, il verra que ce que dit le conseiller juridique de la commission c'est que l'erreur vient de ce que le titre a été mal identifié. La commission admet maintenant qu'elle a toujours eu le document et elle s'excuse de l'embarras qu'elle a causé. Si le député veut que je lui lise les cinq paragraphes de la lettre, je serais heureux de le faire.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je pensais qu'il était de coutume pour un ministre, quand il lisait un extrait d'un document, de procéder immédiatement à son dépôt. Le ministre ne l'a pas fait, mais j'espère qu'il le fera bientôt.

Loin de moi l'intention de tirer un quelconque avantage politique de cette situation qui a coûté la vie à 26 personnes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, et je veux y revenir dans ma courte question supplémentaire, cette

affaire a laissé très perplexes le public, les mineurs et les habitants de la Nouvelle-Écosse.

En juin dernier, mon collègue d'Edmonton-Est a demandé au ministre si, étant donné qu'il avait reconnu que la commission d'enquête n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour obliger le gouvernement fédéral à fournir des documents et que toute cette affaire était extrêmement confuse, le gouvernement allait instituer une commission d'enquête dotée des pouvoirs nécessaires pour nous permettre de tirer cette affaire au clair. Le gouvernement dispose des pouvoirs nécessaires pour exiger qu'on dise la vérité. Pouvons-nous faire tirer cette affaire au clair, mettre la politique de côté et assurer la sécurité dans les mines de la Nouvelle-Écosse?

• (1440)

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député devrait vérifier encore une fois ce qui se passe.

Une enquête a été instituée par la province sur une question de compétence provinciale, la sécurité. Les règlements sur la sécurité dans les mines ont toujours relevé des provinces. C'est pourquoi la province effectue actuellement une enquête. Estimant que la commission peut vraiment aller au fond des choses, nous voulons collaborer avec elle. Nous lui avons déjà envoyé 7 000 documents, et nous lui en enverrons des milliers d'autres dès qu'elle reprendra ses travaux.

Non seulement ça, bien que cela n'ait vraiment rien à voir avec la sécurité dans les mines, le gouvernement fédéral, qui n'a joué qu'un rôle de caution dans cette affaire, tient à participer pleinement à cette enquête. Il compte bien collaborer avec la commission.

* * *

[*Français*]

COMMUNICATION-QUÉBEC

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services ou à quiconque peut répondre pour lui.

Le ministre a annoncé en février dernier qu'il avait demandé à ses fonctionnaires, à tout le moins pour le moment, de mettre en suspens l'abolition du guichet unique québécois en matière d'information sur les services gouvernementaux. On sait que ce guichet unique permet à tous les citoyens et citoyennes du Québec d'obtenir d'une seule source, ce qui est très commode et très pratique pour eux, tous les renseignements utiles concernant les services gouvernementaux du Québec et du fédéral.

Maintenant que le ministre a sûrement eu le temps de considérer ce dossier important, je lui demande de nous dire s'il peut aujourd'hui donner à la Chambre la garantie que ce guichet unique sera maintenu définitivement?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): En fait, monsieur le Président, il y a une certaine confusion dans l'information. Un de mes fonctionnaires a rencontré, en décembre dernier au Québec, des élus québécois qui ont fait cette demande. Le ministre québécois, M. Cannon, a rendu l'affaire publique à la fin de janvier.

Je me suis entretenu avec mes fonctionnaires et nous avons communiqué avec le ministère québécois afin de voir s'il serait possible de prolonger les ententes actuelles, au moins pour un an et demi, pendant que nous négocierons. L'idée ne nous enchante pas vraiment. Si, comme le souhaite le ministère québécois, nous augmentons nos paiements de 10 p. 100 par année durant les trois prochaines années, ce qui représenterait une hausse de 30 p. 100 en tout, je pense que nous ferions mieux de négocier également le facteur coût.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la réponse, et je ne comprends pas si les services seront maintenus ou pas. Il s'agit du service le plus populaire qui existe. C'est une des rares réussites d'harmonisation fédérale-provinciale, et je me demande pourquoi le ministre ne nous dit pas aujourd'hui, clairement et franchement, qu'il ne va pas abolir ce guichet unique, qu'il va le maintenir, en faisant ainsi un exemple pour tous les ministères concernés?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Je m'excuse, monsieur le Président, le député ne m'a peut-être pas bien compris.

J'ai dit que j'avais communiqué avec le ministre québécois afin d'examiner la possibilité de prolonger les services actuels, ce qui revient évidemment à dire que nous allons les maintenir.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le sénateur David Pryor, dans une lettre adressée au représentant américain au Commerce, Mickey Kantor, signale que le gouvernement Canadien a sacrifié l'industrie canadienne du médicament générique uniquement à la demande du président Bush, et je cite: «Le gouvernement Bush a usé de pression auprès du gouvernement du Canada pour qu'il abandonne son système d'octroi de licences pour les produits génériques, une décision qui coûtera plus de quatre milliards de dollars à l'appareil de soins de santé canadien.»

Pourquoi le ministre s'est-il écrasé lors des négociations? Pourquoi a-t-il fait passer les intérêts politiques du président des États-Unis avant ceux de l'ensemble des Canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): D'abord, monsieur le Président, nous l'avons déjà dit et nous le répétons, les États-Unis n'ont pas exercé de pression sur le système des soins de santé, pas plus d'ailleurs que nous n'en exerçons nous-mêmes.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, permettez-moi d'essayer à nouveau. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur, l'homme qui a négocié cet accord.

Aujourd'hui, l'organisme de surveillance créé par le gouvernement, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, a déclaré qu'à cause des lois régissant les médicaments brevetés adoptées par le gouvernement, les Canadiens sont parmi ceux qui paient les prix les plus élevés du monde industrialisé au chapitre des produits pharmaceutiques. Or, le ministre du Commerce extérieur va prendre la parole pour défendre l'article de l'ALENA auquel il a souscrit et qui va avoir pour effet de hausser davantage le prix des médicaments imposé à tous les Canadiens.

À la lumière du rapport du Comité d'examen du prix des médicaments brevetés, le ministre du Commerce extérieur va-t-il maintenant abonder dans le sens du sénateur Pryor et consentir à ce que ces dispositions défavorables soient supprimées du projet d'accord de libre-échange nord-américain?

• (1445)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, encore une fois, il est étrange que le député fasse allusion à la loi sur les médicaments brevetés. Du reste, le fait est que tous les pays qui sont censés avoir des prix inférieurs à ceux pratiqués au Canada n'ont pas de système d'octroi de licence obligatoire.

Tous les pays dont parle le député n'ont pas de système d'octroi de licence obligatoire. Ils ont un mécanisme de surveillance, comme nous en avons un au Canada. J'ai déjà fait observer, le député le sait, que nous avons diminué les prix avec le projet de loi C-22 et que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a tous les pouvoirs nécessaires pour le faire encore s'il juge que les prix ne sont pas raisonnables à la suite de l'adoption du projet de loi C-91.

Nous atteignons donc les objectifs que nous nous étions fixés quand nous avons présenté les projets de loi C-22 et C-91. Si le député lisait le projet de loi très attentivement, il comprendrait peut-être.

* * *

L'ÉTIQUETAGE DES PAQUETS DE CIGARETTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Parti libéral ne s'oppose pas aux nouvelles prescriptions concernant l'étiquetage des paquets de cigarettes, toutefois ce nouveau règlement fait des ravages dans l'industrie de l'emballage.

Le ministre peut-il m'assurer qu'on tiendra compte des deux requêtes de l'industrie? La première est qu'on lui donne suffisamment de temps pour adapter ses chaînes de production et la seconde, qu'on lui donne le temps de remplir les commandes qu'elle a en main et d'écouler ses stocks.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais rectifier quelque chose qui est paru dans la presse de ce matin au sujet du doute qui planerait sur la loi. La loi demeure inchangée.

Quant au règlement, j'ai dit la semaine dernière ou la semaine d'avant que d'ici au 1er septembre, les compagnies seraient normalement prêtes à effectuer les modifications étant donné que les rouleaux encreurs qu'elles utilisent pour imprimer les paquets doivent être changés tous les trois mois. Elles ont donc cinq mois pour y voir. Nous leur avons accordé suffisamment de temps pour qu'elles n'aient pas à débourser un sou de plus pour se conformer au nouveau règlement que le gouvernement vient d'adopter.

Je pense que c'est très raisonnable et que c'est un pas vers une solution au problème du tabagisme.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, à la suite de l'annonce faite pas plus tard qu'hier par une usine d'emballage de l'est de l'Ontario concernant la mise à pied de deux ou trois cents de ses employés, l'incertitude règne dans les communautés touchées.

Le ministre peut-il m'assurer qu'il va immédiatement consulter l'industrie de l'emballage pour s'entendre avec elle sur la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement de façon à ce que les deux ou trois cents travailleurs qui sont maintenant au chômage puissent retourner au travail dès maintenant?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi cette compagnie a mis à pied des employés, hier ou aujourd'hui, sous prétexte qu'elle n'était pas sûre de ce qui allait arriver. Elle devrait le savoir. J'ai donné une date très précise, le 1er septembre, à toutes les compagnies.

Nous croyons qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que ce soit fait d'ici là. Ces mises à pied s'expliquent sans doute par d'autres raisons que j'ignore mais l'incertitude ne peut être au nombre de ces dernières étant donné qu'aucune loi ne doit être modifiée. C'est un règlement qui a été adopté par le gouvernement, et il est prêt à être appliqué. Tout ceci est bien connu et les compagnies ne devraient pas l'ignorer.

* * *

[*Français*]

COMMUNICATION-QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Les 1er et 2 février derniers, je suis intervenu dans cette Chambre dans le but de faire maintenir l'excellent service fourni par Communication-Québec au nom du gouvernement fédéral concernant les programmes et les services fédéraux.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si son ministère est en train d'implanter au Québec un nouveau service Info-Centre Canada et si ce service, fourni par Communication-Québec pour les programmes, sera éliminé d'ici Noël 1993?

Alors, c'est pas un cadeau!

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé à l'automne de 1992, si je ne m'abuse, qu'il étudiait la possibilité d'implanter un système d'information centralisé pour toutes les données du gouvernement fédéral au Canada et qu'il lancerait des projets pilotes à cette fin.

À ma connaissance, certains projets pilotes sont déjà en cours.

• (1450)

Pour le moment, je fais des démarches auprès de Communication-Québec pour savoir si nous pourrions maintenir les arrangements actuels, sous réserve des prix et des disponibilités, au moins jusqu'à la fin de décembre 1994, afin que ce dossier soit parachevé d'une façon ou d'une autre.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Petites entreprises et concerne les modifications que la Chambre a accepté d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui, soit dit en passant, s'imposaient depuis longtemps. Ma question est simple: peut-on compter sur une meilleure collaboration de la part des banques en rapport avec cette loi?

En second lieu, quand mettra-t-on en oeuvre la disposition de cette loi relative au fonds de roulement, qui est probablement la plus importante de cette nouvelle loi?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir posé cette question. La nouvelle loi diffère tellement de l'ancienne, est tellement meilleure que l'ancienne, qu'il faudrait presque la rebaptiser Loi des excellents prêts.

Compte tenu de la garantie et de la commission accrues, les banques tiennent absolument à en faire la promotion. Elles rédigent déjà des brochures. Nous allons rédiger les nôtres. Plus d'un millier seront envoyées aux députés et aux sénateurs pour qu'ils les distribuent.

Nous nous assurons aussi que les banques forment bien leurs préposés aux prêts. Comme elles sont assujetties à cette loi, les institutions financières ne pourront pas exiger plus que tant comme cautionnement pour un prêt consenti à une petite entreprise. Celle-ci aura donc de quoi alimenter un bon fonds de roulement. C'est là le grand avantage des modifications apportées à la loi.

* * *

LA SOCIÉTÉ WYETH-AYERST

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

À peine quelques mois après que les fabricants de médicaments de marque aient promis aux Canadiens de créer des emplois si on étendait la période de protection conférée par les brevets, l'un des géants de l'industrie pharmaceutique, Wyeth–Ayerst a fermé hier ses laboratoires à Windsor, éliminant ainsi 219 emplois.

Or, nous avons découvert que le ministère de l'Industrie avait accordé à ce véritable empire 4 millions de dollars pour ses opérations au Canada. Le ministre va–t–il insister auprès de cette compagnie pour qu'elle rembourse cet argent étant donné qu'elle a manqué à sa promesse envers les Canadiens et qu'à cause d'elle, des employés qui travaillaient depuis longtemps pour cette compagnie, se retrouvent aujourd'hui sans travail dans une ville où il est difficile de trouver un emploi en 1993.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que ce n'est pas délibéré de la part de mon collègue, mais il a omis de dire que Wyeth avait fusionné avec Ayerst, McKenna et Harrison à la suite d'une fusion mondiale. Les opérations de toutes ces compagnies regroupées seront concentrées à Montréal, dans les laboratoires de la compagnie Ayerst, qui sont plus spacieux.

Le député ne veut assurément pas laisser à la Chambre l'impression que Wyeth s'est tout simplement retirée du Canada. En fait, elle regroupe ses opérations sous un même toit à Montréal, ce qui va créer un grand nombre d'emplois dans cette ville.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Au cours du débat sur le projet de loi C–91, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales a déclaré que la mesure stimulerait la création d'emplois, attirerait de nouveaux investissements en R–D et ouvrirait de nouveaux débouchés extérieurs. Je ne crois pas qu'il ait dit que ces retombées seraient à Montréal. Des employés de la société Wyeth ont écrit à mon bureau pour exprimer leur appui au projet de loi C–91.

Ma question est la suivante: Le ministre blâmerait–il ces travailleurs, qui ont aujourd'hui perdu leur emploi, de considérer les promesses de la société Wyeth, de l'ACIM et du gouvernement comme étant des mensonges, de satanés mensonges, ou alors avez–vous des solutions pour ces gens qui viennent de perdre leur emploi à Windsor? Ils se moquent bien du nombre d'emplois qui sont créés à Montréal.

• (1455)

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Le NPD n'est pas à Montréal.

M. Della Noce: C'est une bonne façon de faire élire des conservateurs à Montréal.

Une voix: Il n'y a pas de gouvernement socialiste à Montréal.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me contenterai de faire remarquer au député qui, je l'espère, regrette l'observation qu'il vient de faire, que Montréal fait partie du Canada et que les activités sont regroupées au Canada.

Des emplois ont été créés dans une région du pays et il est effectivement regrettable que des emplois aient été perdus à Windsor. Je rappelle au député que Ford a fait un investissement de un milliard de dollars à Windsor et que Chrysler en a fait un de 450 millions de dollars dans la région de Windsor. Ces investissements favorisent l'économie de Windsor.

J'ai un dernier commentaire à faire au député. En laissant entendre que les mesures prises par ces deux sociétés ont quelque chose à voir avec le projet de loi C–91, lui et ses collègues se trompent totalement. Cela n'a absolument rien à voir avec le projet de loi C–91.

* * *

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis 1989, le gouvernement a amputé de 4,5 milliards de dollars ses budgets consacrés à l'aide internationale. Sans parler des répercussions dévastatrices que ces compressions budgétaires ont eues sur les habitants les plus pauvres de la planète, elles ont frappé plus particulièrement un groupe au Canada, celui des organismes non gouvernementaux.

Voici trois ans que les représentants de ce groupe cherchent à rencontrer le ministre pour discuter de ces compressions budgétaires. Pourquoi le ministre ne les a–t–il pas rencontrés? Discutera–t–il maintenant avec eux avant de présenter son budget en avril?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis engagé dans des consultations prébudgétaires depuis deux ou trois semaines.

J'ai tenu sept réunions d'un bout à l'autre du pays et un certain nombre de rencontres bilatérales. Notre comité reçoit habituellement une quinzaine de groupes. Celui dont parle la députée y serait certainement bienvenu. J'en rencontrerai les représentants quand l'occasion se présentera. Ils doivent évidemment rencontrer le ministre responsable.

Par ailleurs, si la députée examine la croissance des fonds consacrés à l'aide extérieure, à l'aide publique au développement, elle constatera que la croissance dans ce secteur a été supérieure à celle des dépenses globales de programmes.

Elle devrait être la première à comprendre que, lorsque nous sommes engagés dans un programme d'austérité, tous les secteurs sont touchés. Ce secteur, je le fais remarquer à la députée, n'a pas été touché aussi durement que beaucoup d'autres.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse au premier ministre et a trait à un autre aspect de l'aide extérieure. En l'absence du premier ministre, je l'adresserai au leader à la Chambre.

Hier, le premier ministre a eu un entretien avec l'ex-président soviétique Gorbatchev et a répété que l'Occident doit agir rapidement pour aider la Russie. Il a annoncé aujourd'hui qu'on dévoilerait un programme d'aide à l'occasion du sommet Eltsine-Clinton qui aura lieu ce week-end à Vancouver.

Nous voudrions savoir si le gouvernement donnera suite à la promesse que le premier ministre a faite ici la semaine dernière pour nous permettre de tenir un débat parlementaire sur ce sujet demain ou vendredi afin que les Canadiens puissent exprimer par le truchement du Parlement une ferme déclaration d'appui avant l'arrivée du président Eltsine au Canada.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis persuadé qu'un tel débat pourrait être organisé dans le cadre du processus de négociation des leaders parlementaires.

Mais puisque la députée s'intéresse tant à ce sujet, elle pourrait suggérer d'utiliser à cette fin une journée réservée à l'opposition libérale, car le temps de la Chambre est très limité. C'est là une occasion que le chef de l'opposition et les députés libéraux pourraient évidemment saisir.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Le Plan vert promet une évaluation environnementale de toute politique renvoyée au Cabinet pour décision et la publication, en même temps que la politique, des renseignements sur l'impact environnemental.

Comme le ministre le sait, le principal énoncé de politique de tout gouvernement est son exposé budgétaire. Le gouvernement fait-il une évaluation environnementale du budget? L'étude environnementale sera-t-elle déposée au même moment que le budget, en avril, conformément aux promesses du Plan vert et du ministre de l'Environnement?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est évident que toutes les orientations adoptées par le gouvernement tiennent compte de l'impact environnemental. C'est là une politique gouvernementale d'application générale.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président.

Le Plan vert dit clairement que l'information sur les incidences environnementales doit être rendue publique au même moment que la politique. Cela ne s'est fait ni pour le budget de 1991, ni pour celui de 1992. Je demande au ministre des Finances de dire clairement si ces renseignements seront publiés en même temps que le budget de 1993, dernier budget que son gouvernement publiera avant de perdre les élections?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Même réponse, monsieur le Président.

* * *

M. LESLIE JAMES BENNETT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Hier soir, au cours du programme *Fifth Estate*, M. Leslie James Bennett exprimait son mécontentement à l'égard du traitement dont il a fait l'objet par les différents gouvernements canadiens qui se sont succédé, relativement à des allégations portant qu'il était une taupe soviétique. Le ministre pourrait-il préciser la position du gouvernement à ce sujet?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à assurer M. Bennett et la Chambre que le gouvernement du Canada estime que M. Bennett n'a jamais été une taupe au service du KGB. J'ai été surpris que l'intéressé nous demande une déclaration catégorique en ce sens, et je suis heureux d'avoir l'occasion de le faire aujourd'hui.

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Je veux savoir ce qu'il en est des barrières non tarifaires érigées par le Marché commun européen à l'égard de l'importation du bois d'oeuvre de l'Atlantique et du Québec sur le continent européen, ce qui nous prive progressivement de ce marché et entraînera la perte d'emplois dans l'avenir si le gouvernement ne se grouille pas le derrière.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si mon ami m'avait posé cette question en privé, je lui aurais dit qu'il y a longtemps que nous nous grouillons le derrière.

Nous étudions la situation avec la Communauté européenne; j'ai d'ailleurs soulevé ce problème encore tout récemment, soit il y a environ un mois, lorsque j'ai rencontré sir Leon Brittan à Washington. Depuis cet entretien, j'ai écrit aux ministres du Commerce de tous les pays membres de la Communauté européenne. Mon collègue, le ministre des Forêts, en a fait autant avec ses homologues au sein de la Communauté.

Nous nous sommes dits très préoccupés non seulement par la mesure comme telle, mais aussi par le moment où celle-ci est prise, étant donné qu'elle risque de perturber le commerce et de nuire à l'industrie en cause. Par conséquent, monsieur le Président, nous suivons ce dossier de très près.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PÉTITIONS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je suis devant un dilemme. J'ai 150 000 pétitions à présenter durant la présente session du Parlement, mais il faut deux jours pour en faire certifier 600. Je voudrais que vous me conseilliez sur ce que je dois faire. Vous pourriez vraiment m'aider.

M. le Président: Je vais examiner la question.

DÉPÔT D'UNE LETTRE

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Affaires courantes

Je veux déposer une lettre dont j'ai cité un extrait au cours de la période des questions. La lettre est adressée à un M. Colin L. Campbell et vient de M. John P. Merrick, avocat de la commission d'enquête sur la mine Westray. Je veux déposer cette lettre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1505)

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUATRE-VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingtième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-115.

* * *

[*Traduction*]

TRANSPORTS

SIXIÈME ET SEPTIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les sixième et septième rapports du Comité permanent des transports, qui portent sur le projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime, et le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

PÉTITIONS

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un nombre assez considérable de mes électeurs. Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et lui recommandent d'avoir recours à la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

La première traite de la loi C-91 sur les médicaments brevetés et est signée par des habitants de divers secteurs de la Colombie-Britannique, soit du nord, du sud et de la région côtière. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger les lois C-22 et C-91 afin que les Canadiens profitent pleinement de médicaments génériques à plus bas prix et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments continuent de servir les Canadiens sans être forcés d'accroître les frais ou de réduire la protection offerte.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'avoir recours à la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

LES CARTES SUR LES TUEURS EN SÉRIE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions jugées correctes quant à la forme et au contenu.

Des centaines de pétitionnaires, provenant de diverses régions de ma circonscription, Sarnia—Lambton, exhortent le Parlement à adopter une loi rendant illégales l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes sur les tueurs en série.

Selon les signataires, il faudrait aussi faire savoir aux fabricants de ces cartes que leur produit sera saisi et détruit s'il entre au Canada.

LA VIOLENCE

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer cette pétition.

Elle est présentée par de nombreux citoyens de la ville d'Ajax et comporte un certain nombre d'attendus concernant la violence faite aux femmes et aux enfants ainsi que les multiples problèmes des victimes de cette violence. En conséquence, je présente leur recommandation.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter une mesure législative visant à enrayer la violence faite aux femmes et aux enfants, à encourager et à aider les femmes à déclarer les agressions ou les mauvais traitements dont elles sont victimes, à aider celles qui ont fait pareilles déclarations, à aider les mères à protéger leurs enfants, à souligner l'importance de la réadaptation des personnes violentes, à déployer des efforts particuliers pour la formation des policiers, des avocats, des travailleurs auprès des tribunaux et des juges, afin de les renseigner davantage sur la violence faite aux femmes et aux enfants, et à sensibiliser la population à ces problèmes très importants et ignorés de longue date.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition que plus de 1 000 personnes ont signée. Les pétitionnaires prient la Chambre de demander au gouvernement de prendre immédiatement des mesures relativement aux prix de l'essence dans notre région.

Ils se joignent à ceux qui demandent au gouvernement de s'assurer que toute enquête qui se tiendra à ce sujet soit publique.

• (1510)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première pétition porte sur le dépôt d'approvisionnement nº 5 des Forces canadiennes, à Moncton. Les pétitionnaires pressent le Parlement de revenir sur sa décision inopportune de fermer ces installations militaires qui ont si bien servi les troupes et la milice canadiennes, tant au Canada qu'à l'étranger, depuis 52 ans. Ils exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, la pétition que je présente vient appuyer les propos du député d'Ottawa-Centre au sujet du problème du prix de l'essence, car nous avons un problème semblable à Moncton.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de corriger l'injustice liée au prix de l'essence ici à Ottawa et ailleurs au Canada.

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je dépose une pétition dans laquelle les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer qu'on n'utilise pas de langage inapproprié ou des actes de violence à la radio ou à la télévision. Ils soulignent que souvent, ceci va à l'encontre de leurs propres efforts en ce qui concerne la façon dont ils élèvent leur famille.

Ils ont également souligné qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un langage inapproprié ou d'encourager des actes de violence pour informer, que ce soit en anglais ou en français.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter qui vient de la Saskatchewan. Ces pétitionnaires font partie de la Fédération canadienne des étudiants qui regroupe plus de 450 000 étudiants de tout le pays. Ils demandent au gouvernement de supprimer la taxe de 3 p. 100 qui s'applique aux prêts étudiants et de ne pas adopter le projet de loi C-76 qui aurait pour effet d'augmenter de six mois la période où les intérêts courent.

Ils demandent aussi au gouvernement de faire preuve de la plus grande prudence, pour ce qui est de transférer le programme d'aide aux étudiants aux banques. Ces pétitionnaires aimeraient avoir leur mot à dire à ce sujet, si cela se produit, et ils trouveraient préférable de l'abolir plutôt que de le voir confié aux banques.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Finalement, monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition qui demande au gouvernement d'étudier sérieusement la possibilité d'éliminer la TPS sur les livres et les publications.

Les pétitionnaires signalent que cette taxe est une première en son genre et qu'elle va tout à fait à l'encontre de ce que nous recherchons dans notre société démocratique. En outre, elle est contraire à certains objectifs que nous poursuivons comme la hausse de la productivité et de la compétitivité.

[*Français*]

LA VIOLENCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens d'Amos, Saint-Félix, Saint-Dominique-du-Rosaire, Senneterre, Rivière-Héva, Saint-Mathieu et Val-d'Or, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai ici une pétition dûment certifiée qui m'a été envoyée par les habitants d'Egmont qui s'inquiètent de l'oppression dont sont victimes les femmes bosniaques.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'insister auprès du gouvernement pour qu'il constitue une équipe internationale qui serait chargée d'enquêter sur les atrocités commises dans les camps de viol. Cette équipe devrait faire en sorte que tous ces camps soient détruits et que le gouvernement de Bosnie mette en place une série de programmes de réadaptation pour aider les victimes de ces camps de torture et de viol.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter six pétitions signées par des centaines d'électeurs de la circonscription d'Elk Island et des environs, notamment des localités de Sherwood Park, Fort Saskatchewan et Edmonton.

Les 3 000 et quelque pétitionnaires demandent au Parlement de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la remplacer par une loi plus susceptible de dissuader les jeunes de commettre des crimes.

Les pétitionnaires veulent que les lois rendent les jeunes contrevenants responsables de leurs actes. Ils sont très préoccupés par les jeunes contrevenants récidivistes et ils recommandent d'imposer des peines plus sévères, y compris la détention dans des camps de travail et, dans les cas de vols ou de dommages contre la propriété, ils suggèrent d'obliger les jeunes à dédommager leurs victimes.

[*Français*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer cette pétition signée par des gens de la région de l'Outaouais au sujet de la différence dans les prix de l'essence dans la région comparativement avec d'autres régions de l'Ontario.

On demande s'il serait possible qu'une enquête soit rendue publique pour connaître cette différence de prix pour les automobilistes.

* * *

• (1515)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-115 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture) propose:

> Qu'au maximum une journée supplémentaire de séance soit attribuée pour l'étude du projet de loi C-115, à l'étape de la deuxième lecture; et
>
> Que, quinze minutes avant la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles le jour attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape en cours soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je vous sais gré de bien vouloir entendre l'objection que j'ai à formuler quant à l'opportunité de la motion d'attribution de temps qui vient d'être présentée.

Monsieur le Président, mes collègues néo-démocrates et moi-même trouvons scandaleux que le gouvernement limite la durée du débat sur le projet de loi C-115 si tôt dans son étude en deuxième lecture. Comme je vous le mentionnais dans ma lettre du 25 mars, nous vous prions maintenant d'exercer votre autorité personnelle ainsi que les pouvoirs que vous confère le Règlement pour mettre fin à ce qui, à notre avis, constitue un abus du Parlement.

Le projet de loi C-115 régit la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Des voix: Débat!

M. le Président: Un instant, je vous prie. J'ose espérer que les députés feront preuve de la courtoisie qui est coutumière en cet endroit et laisseront le député formuler son objection. Il n'a pas soulevé la question de privilège, il a choisi d'invoquer le Règlement. Un tel rappel au Règlement a été entendu dans le passé. J'ai accepté d'entendre le député, sans cependant présumer de la suite. Chose certaine, je vais entendre ce qu'il a à dire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le projet de loi C-115 est la mesure de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain. L'ALÉNA, comme on dit communément, est un événement majeur dans l'histoire politique et économique du Canada, indépendamment

de l'opinion que l'on en a, et il devrait être débattu convenablement à la Chambre des communes, en particulier en deuxième lecture où l'on est censé parler du principe de la chose. Limiter le débat de deuxième lecture à quelques heures jeudi dernier et quelques heures aujourd'hui est une abomination.

• (1520)

Comme vous l'avez dit vous-même le 14 avril 1987, et je cite:

> Il est essentiel pour notre régime démocratique que les sujets controversés puissent faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable, que l'on dispose de toute les occasions raisonnablement possibles d'entendre les arguments pour et contre les sujets en cause, et que des tactiques dilatoires raisonnables soient permises afin de donner aux adversaires d'une mesure la chance de convaincre le public d'appuyer leur point de vue.

L'ALÉNA est certainement un sujet controversé et devrait donc, de ce fait, faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable. C'est, comme le disait ce matin dans un communiqué le réseau Action Canada, un traité international que les Canadiens, par l'intermédiaire de leur représentants élus au Parlement, doivent avoir la possibilité d'analyser et dont ils doivent pouvoir débattre sur la place publique.

Dans votre décision du 14 avril 1987, vous disiez, et je cite:

> Il se peut cependant que les tactiques d'obstruction ainsi que la limitation déraisonnable du débat enfreignent les droits fondamentaux [des députés].

Je suis d'accord avec cela. Ce jour-là, il était question du projet de loi C-22 et de l'impasse à laquelle on était arrivé en raison de certaines tactiques de l'opposition.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant l'autre danger pour les droits fondamentaux des députés que vous signaliez fort justement dans cette décision, et c'est la limitation déraisonnable du débat, car si une journée et demie de débat en deuxième lecture, sur quelque chose d'aussi important que l'ALÉNA, n'est pas déraisonnable, alors je vous demande ce que vous qualifieriez ainsi? Est-ce que seulement une journée serait jugée déraisonnable, mais qu'une journée et demie serait jugée raisonnable? Dans les deux cas, on impose une limite déraisonnable au débat, ce qu'on ne devrait pas tolérer. C'est la raison pour laquelle nous en appelons à vous en tant que tuteur de la Chambre, ce que vous êtes.

Depuis 1988, le gouvernement a invoqué la clôture à 17 reprises, presque autant que dans toute l'histoire du Parlement. Il a imposé encore plus souvent l'attribution de temps, à laquelle je m'oppose aujourd'hui. En effet, à cause des modifications apportées unilatéralement au Règlement de la Chambre en avril 1992, l'attribution de temps, qui était considérée comme la façon la plus modérée de limiter le débat, constitue maintenant une mesure plus commode et plus facile que la clôture pour le gouvernement. Il est donc plus enclin à imposer l'attribution de temps.

Il faut qu'il y ait une limite à ne pas dépasser si l'on ne veut pas que les droits et les responsabilités du Parlement soient bafoués. Lorsque le gouvernement impose d'emblée l'attribution de temps pour l'étude de questions importantes, de sorte que l'opposition n'a pas le temps de les débattre et d'être la cause de quelque retard que ce soit, les Canadiens s'imaginent qu'il agit sous le coup de l'exaspération, parce que le débat se prolonge, et non pas après seulement une journée et demie.

Imposer l'attribution de temps sans même permettre un débat raisonnable sur l'ALÉNA viole toute perception légitime de la façon dont le Parlement devrait fonctionner et de la nécessité pour le gouvernement, à l'occasion, de mettre fin au débat.

Je suis bien conscient de vous demander de prendre une décision qui sort de l'ordinaire et qui est nouvelle, mais vous êtes un nouveau Président en ce sens que vous avez été le premier à être élu par toute la Chambre par un vote secret. Vous êtes un produit et un serviteur de la Chambre comme aucun autre de vos prédécesseurs ne l'a été, si compétents soient-ils. Vous avez le pouvoir, je crois, si vous décidez d'en user, de faire ce qui pourrait autrement être considéré comme inacceptable, au moins par certains.

La situation exige que vous interveniez. En effet, comme vous l'avez dit vous-même, dans la décision du 14 avril 1987, et je cite: «vient un moment où la présidence doit assumer ses responsabilités» et autoriser ce qui précédemment aurait pu être déclaré inacceptable en modifiant une décision précédente ou, je pourrais ajouter ici, une tradition précédente.

Une autorité éminente du droit parlementaire, Josef Redlich, que vous avez citée vous-même à l'occasion, a dit que le Président a le devoir de servir la majorité et la minorité «en maintenant les règles et les usages centenaires et en s'assurant que rien n'empêche la majorité ou la minorité de recourir aux moyens et aux tactiques que l'ordre des travaux offre aux forts et aux faibles. La protection de la majorité contre l'obstruction et la protec-

tion de la minorité contre l'oppression constituent deux fonctions semblables de la présidence».

Au Parlement, dans la conjoncture actuelle, l'opposition est constamment et chroniquement en position de faiblesse à cause des changements apportés unilatéralement au Règlement en avril 1991 et vous devriez avoir maintenant pour principal souci de protéger la minorité contre l'oppression. À mon avis, cette motion d'attribution de temps représente justement ce genre d'opression dont vous devez protéger la minorité.

• (1525)

Monsieur le Président, parlant de la façon dont vous aviez été élu, vous aviez demandé, en 1987, si la Chambre avait atteint «une maturité suffisante pour conférer à son Président les pouvoirs discrétionnaires nécessaires pour contrôler les abus et dénouer les impasses que la Chambre des communes britannique a conférés à son propre Président il y a plus d'un siècle». Vous pensiez, aviez-vous dit, que cela témoignait d'une maturité nouvelle de la Chambre des communes du Canada. C'est sur cela que vous vous étiez fondé pour dénouer l'impasse.

Je vous demande aujourd'hui de vous fonder sur les mêmes principes pour contrôler les abus dans un Parlement où les attributions de temps sont plus nombreuses, où l'opposition est plus faible et où l'idée de conférer une telle discrétion au Président est justifiée. En fait, un sous-comité du Comité permanent de la gestion de la Chambre a recommandé récemment au Comité de traiter de la discrétion laissée au Président dans le rapport sur la réforme parlementaire qu'il doit présenter à la Chambre. Ce rapport devrait être déposé à la Chambre d'un jour à l'autre.

On reconnaît qu'étant donné les pouvoirs accrus du gouvernement, il faut prévoir un mécanisme pour contrôler les abus de pouvoir, un système de contrepoids dont l'opposition s'était toujours chargée mais dont elle ne se charge plus en raison des nouvelles règles dont j'ai parlé tout à l'heure.

J'estime personnellement, et mes collègues partagent cet avis, que le temps qui nous est alloué pour discuter de l'ALÉNA est un exemple parfait du genre de situation où le Président joue un rôle crucial. En fait, si l'intervention de la présidence n'est pas nécessaire dans une situation comme celle-là, il est difficile d'imaginer dans quelle situation elle pourrait l'être, et à quoi sert le pouvoir discrétionnaire du Président.

Le Parlement compte sur vous. Le 14 avril, vous avez déclaré: «Les avis de motions d'attribution de temps présentés après quelques heures de débat seulement à n'importe quelle étape de l'étude d'un projet de loi peuvent aussi constituer un abus». Nous nous trouvons précisément dans cette situation cet après-midi. Si l'adoption de l'Accord de libre-échange n'est précédée que de deux jours de débat à la Chambre des communes, les Canadiens auront bien raison de penser que le Parlement n'est pas l'endroit où l'on peut discuter adéquatement des questions importantes. Le caucus du NPD vous demande d'exercer votre discrétion et de refuser de recevoir ou de mettre aux voix la motion portant attribution d'une période de temps pour l'étude du projet de loi C-115, tant que vous ne jugerez pas qu'il y a eu un débat suffisant à l'étape de la deuxième lecture.

Enfin, comme vous l'avez déjà fait vous-même à plusieurs reprises, je fais appel à votre bon sens, c'est-à-dire à ce que vous avez appelez la faculté profonde de discerner ce qui est indiqué dans certaines circonstances et acceptable aux personnes raisonnables.

Je vous demande, compte tenu de l'importance historique de la décision que vous allez rendre, non pas au regard de l'Accord de libre-échange nord-américain mais au regard du Parlement, de prendre tout le temps nécessaire pour réfléchir à la question dont vous êtes saisi et de demander au gouvernement de retirer sa motion jusqu'à ce que vous ayez eu suffisamment de temps pour étudier la question.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'appuie les propos de mon collègue, l'honorable député de Winnipeg Transcona.

[*Traduction*]

Il a présenté un plaidoyer très éloquent fondé sur une décision que vous avez rendue dans une autre circonstance et sur un autre sujet, mais qui est tout à fait pertinente dans le contexte du présent débat.

En 1988, lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes, nous avons consacré près de deux semaines à un débat sur l'accord de libre-échange. Ce nouvel accord modifie substantiellement l'accord original; en fait, il le remplace.

Cette fois, le projet de loi est encore plus volumineux qu'en 1988. En 1988, nous avions tenu un long débat sur le libre-échange et le gouvernement avait fait appel à la clôture à chaque étape. Vous vous en souviendrez sans doute, le gouvernement avait alors invoqué, pour justifier la clôture, le fait qu'on avait suffisamment discuté de ce projet de loi auparavant. Effectivement, le sujet avait été débattu durant la législature précédente, puis il y avait eu un débat public d'envergure durant toute la campagne électorale. Cette fois, aucun débat antérieur n'a eu lieu à la Chambre des communes sur l'ALÉNA, sauf durant les

jours réservés à l'opposition, lorsque nous en avons parlé à l'occasion.

Ce projet de loi n'a pas été débattu à la Chambre comme l'avait été le projet de loi précédent. Nous étions vigoureusement opposés à l'utilisation de la clôture en 1988, mais nous n'avons pas argué qu'il était incorrect pour le gouvernement de procéder ainsi, en partie justement parce que le gouvernement affirmait qu'un long débat avait déjà eu lieu à ce sujet. C'est vrai.

Cette fois, ce n'est pas le cas. On a consacré un seul avant-midi à ce projet de loi, et même pas toute la matinée.

• (1530)

Et maintenant le gouvernement veut encore une fois utiliser l'attribution de temps. Nous sommes habitués à cet abus car le gouvernement emploie sans cesse cette méthode. Il l'a fait hier et aujourd'hui et il le fera demain. Il y fait appel constamment, même après de très courts débats. À maintes reprises, le gouvernement a mis un projet de loi en délibération un vendredi matin et, après une heure de débat seulement, a imposé l'attribution de temps afin de limiter le débat à un jour additionnel, soit, au total, un jour plus un autre jour.

Le député ricane, mais c'est vrai. Il peut examiner les comptes rendus. Il peut lire celui de vendredi dernier; il verra lui-même ce qui s'est produit.

À l'instar du député de Winnipeg—Transcona, je vous supplie de voir si la justice est bien servie dans cette affaire et si le gouvernement n'abuse pas de sa situation majoritaire en recourant jour après jour à l'attribution du temps pour tenir des débats très brefs sur des projets de loi majeurs qui sont d'une importance et d'un intérêt considérables pour la population.

Certes, la Chambre devrait avoir l'occasion de débattre durant une période raisonnable du principe de l'ALÉNA avant d'adopter le projet de loi concernant cet accord. Et pourtant, on nous en refuse la possibilité au moyen de cette motion. On limite le débat à une matinée et à un mercredi après-midi. Telle est l'incidence de cette motion.

J'estime qu'on abuse ainsi du Règlement de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement devrait en rougir de honte. Je vous supplie, monsieur le Président, d'user de votre pouvoir pour juger aujourd'hui que cette motion est antiréglementaire, sans préjudice du droit du gouvernement de présenter la motion à une date ultérieure.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, pour ce qui est du rappel au Règlement, j'aimerais signaler que nous avons essayé avec les deux partis de l'opposition d'arriver, mais en vain, à un accord en vue d'attribuer une période de temps appropriée au débat, ceci en vertu des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement.

Par ailleurs, en ce qui concerne le projet de loi à l'étude, les exigences décrites au paragraphe 78(3) du Règlement ont été remplies. Comme l'exige le paragraphe 78(3), avis a été donné la veille. Conformément au paragraphe 78(3), pas moins d'une journée n'a été attribuée à l'examen de ce projet de loi, et cela fait partie de la motion. Toutes les exigences requises par le Règlement, en fait par cette motion, ont manifestement été remplies. La motion est recevable et il n'y a aucune raison de ne pas y donner suite.

Monsieur le Président, je voudrais répondre à certaines accusations qui ont été portées. Le député de Kingston et les Îles, par exemple, a parlé de ses constatations depuis qu'il est à la Chambre, notamment en ce qui concerne l'attribution de temps. Ca l'intéresserait peut-être de savoir qu'on a eu recours à l'attribution de temps dans le cas de 13 projets de lois entre 1988 et 1992 et dans le cas de 16 projets de lois entre 1984 et 1988. Par contre, 18 projets de loi entre 1980 et 1984, à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir ont fait l'objet d'une attribution de temps. À en juger par les statistiques, ses accusations voulant que le nombre de cas ait augmenté sont absolument fausses.

Pour ce qui est de savoir si cette question a été ou non adéquatement débattue, le Sous-comité des affaires étrangères et du commerce extérieur étudie l'ALÉNA depuis novembre dernier. Il a sillonné tout le pays et entendu quelque 119 témoins. Les témoins n'ont pas pris ça à la rigolade. En fait, pendant des mois, il a été question jour après jour de l'ALÉNA au cours de la période des questions.

Nous avons commencé l'examen à l'étape de la deuxième lecture. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui était le porte-parole de son parti avait droit, en vertu du Règlement, à des périodes d'intervention de 20 et de 10 minutes. La Chambre a convenu à l'unanimité d'étendre ces périodes à 40 minutes. À maintes reprises, j'ai proposé de siéger durant l'heure du déjeuner ou le soir pour en discuter, mais l'opposition a toujours refusé.

Si nous passons à l'étape de la deuxième lecture à ce stade-ci, c'est pour pouvoir renvoyer cette mesure au comité. Il s'agit là d'un projet de loi plutôt imposant. À deux reprises, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur et mon secrétaire parlementaire ont chacun présenté une motion demandant que ce projet de loi soit renvoyé, avant l'étape de la deuxième lecture, à un comité pour examen. Or, dans les deux cas, les néo-démocrates ont rejeté cette offre à la Chambre.

Il est plutôt surprenant que nos vis-à-vis veuillent à ce point étudier ce projet de loi maintenant, car nous leur en avons donné l'occasion et ils ont refusé de la saisir.

Je le répète, monsieur le Président, nous devons respecter le Règlement. On l'applique comme il se doit et dans la plus pure tradition de la Chambre. Il s'agit de savoir combien de temps le débat doit durer. Je n'ai jamais été en mesure d'obtenir une réponse à cette question lorsque je l'ai posée à l'opposition à de nombreuses reprises au cours du dernier mois.

• (1535)

Je rappelle à la Chambre que le modèle des Parlements, celui de Westminster, était prêt à se prononcer en deuxième lecture sur le projet de loi touchant le Traité de Maastricht, une mesure extrêmement importante manifestement, après seulement six heures de débat, mais il semble que notre Chambre soit incapable d'étudier un projet comme l'ALÉNA sans prolonger indéfiniment le débat, ce qui est tout à fait inacceptable, quand on y pense.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, au nom du Bloc québécois, il n'est pas question de régler les différends avec l'opposition officielle ni avec le NPD, mais nous n'avons eu aucune consultation de la part du gouvernement. Même si nous sommes d'accord avec le principe de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, nous croyons qu'il faut avoir le temps nécessaire dans cette Chambre pour débattre du sujet.

Je trouve que cette motion est prématurée, et j'endosse fortement les propos de mon collègue, le député du Nouveau Parti démocratique, à l'effet que le Président devrait tenir compte de ce projet de loi tellement important et qu'il devrait donner le temps nécessaire à cette Chambre pour en disposer.

[*Traduction*]

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je viens d'écouter le leader du gouvernement à la Chambre. Je connais son raisonnement. Lorsque nous siégions du même côté de la Chambre, nous partagions le même point de vue au sujet du décorum, de l'étude des projets de loi et des débats. Il a cité des chiffres sur l'utilisation qu'un gouvernement antérieur a faite de la motion de clôture et de l'attribution de temps, et il est convaincu que les gouvernements ont le droit de recourir aux dispositions sur l'attribution de temps. Je dois avouer que le gouvernement exerce ce droit de façon magistrale.

À propos de l'ordre qui est proposé à la Chambre, le député de Winnipeg Transcona a fort bien expliqué pourquoi il trouvait inadmissible le fait même qu'on propose une motion semblable. Le député de Hull—Aylmer a lui aussi fait ressortir un élément fondamental. L'interprétation de cet ordre aura pour effet de limiter les possibilités de participation au débat, peut-être même pour les députés appartenant à des partis reconnus, mais, chose certaine, pour les députés indépendants et les membres du Bloc québécois, étant donné la manière dont le temps de parole est réparti à la Chambre. Mais ce n'est pas à cela que je veux m'attarder.

Ce projet de loi est une mesure fondamentale. Après avoir écouté le leader du gouvernement à la Chambre expliquer que la population devait débattre cette question, je vois quelle idée il se fait de la Chambre.

M. le Président: Un instant. J'ai laissé une grande latitude aux députés, et j'ai dit que j'allais entendre les points de vue. Il n'est pas utile de tenir des propos désobligeants.

Je dois prendre une décision en matière de procédure, et c'est là-dessus que j'ai besoin des lumières des députés.

M. Nowlan: Je serai très bref, monsieur le Président. Le député de Winnipeg Transcona vous a exposé un certain raisonnement qui était très intéressant et très juste à propos de décisions antérieures. Il a abordé tous les points. Le problème qui se pose en l'occurrence dépasse la lettre de la loi ou les modalités de la règle d'attribution de temps. Il y a la lettre de la loi, la règle du droit, et il y a l'esprit de la loi.

Monsieur le Président, vous êtes un membre de cette assemblée, et vous savez pourquoi il y a attribution de temps. Le débat sur une question d'une pareille importance a débuté jeudi; ce n'est pas vous, mais le vice-président qui présidait la séance, de sorte que vous ne pouvez vous rappeler ce qui s'est passé. Le débat a débuté à 10 h 50 jeudi matin. Il s'est ensuite enlisé dans des échanges et des déclarations à caractère polémique, qui n'avaient rien à voir avec le débat.

Le débat a finalement repris vraiment, et après l'intervention de trois députés seulement, les porte-parole des trois partis, la séance a été suspendue à 13 h 4. Le débat a donc duré 2 heures et 14 minutes. Il n'y a pas un député

ministériel ayant déjà siégé dans l'opposition qui ne puisse être mal à l'aise en voyant un leader du gouvernement proposer aujourd'hui une motion visant à écourter le débat sur une question aussi fondamentale.

Monsieur le Président, pourquoi le député de Winnipeg Transcona a-t-il fait appel à vous? Parce que vous êtes le premier d'entre nous et le défenseur des minorités à la Chambre des communes. Je suis entièrement d'accord avec le député de Winnipeg Transcona. Le temps est venu pour vous de prendre une décision au nom de tous les Canadiens sur cette question, sans égard à la façon dont nous voterons sur le projet de loi. Je ne sais pas encore comment je voterai moi-même sur le projet de loi, mais je puis vous dire comment je voterai sur cette motion si jamais elle est mise aux voix. S'il ne s'agit pas là d'un cas exceptionnel sur lequel il appartient à la présidence de se prononcer, nous pourrions tout aussi bien nous débarrasser du Règlement.

• (1540)

Certaines autres décisions prises ici tout récemment ont certainement fait tomber la Chambre dans le discrédit à mon avis.

Je terminerai en disant que je n'interviendrais normalement pas dans ce genre de débat, car je pense que le gouvernement a le droit de faire attribuer une période de temps pour un débat, mais pas à propos d'une des questions les plus fondamentales à laquelle notre pays sera confronté et à laquelle la Chambre devrait être confrontée, mais à laquelle elle ne sera pas confrontée si nous sommes ainsi exposés à ce genre de guillotine.

M. le Président: Je vais écouter le député de Calgary-Nord-Est, mais je lui demande d'être bref.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'appuie certainement l'intervention du député de Winnipeg Transcona. Il vous a présenté tous les arguments pertinents et je ne veux pas les répéter. À mon avis, il est essentiel que cette importante question soit débattue. C'est un important projet de loi.

Les Canadiens pensent à l'ALÉNA aujourd'hui et se demandent quelles seront les répercussions de cet accord. C'est un projet de loi très volumineux—quelque 2 000 pages—et je crois que tous les députés devraient pouvoir exprimer l'opinion de leurs électeurs sur une question qui changera bien des choses dans notre pays.

J'espère, monsieur le Président, que vous rendrez une sage décision comme je vous sais capable de le faire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, après avoir entendu ce qu'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, j'aimerais, si vous me le permettez, faire quelques remarques supplémentaires qui, je l'espère, vous serons utiles.

À ma connaissance, il n'y a rien, ni dans le Règlement ni ailleurs, qui oblige l'opposition à accepter les plans qu'on lui propose pour l'étude des diverses mesures législatives. Nous ne sommes pas obligés d'accepter ces plans, et le seul fait que nous ne soyons pas d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre sur certains points n'est pas une raison pour présenter une motion d'attribution de temps.

Il peut y avoir attribution de temps parce qu'on juge que le moment est venu pour la Chambre de prendre une décision, mais certainement pas parce que l'opposition n'est pas d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre sur certains points.

Au cas où le leader du gouvernement à la Chambre ne s'en serait pas encore rendu compte, nous ne faisons pas tous partie de la même équipe. Nous avons des divergences d'opinions. L'opposition ne doit pas avoir à subir l'attribution de temps simplement parce qu'elle n'est pas d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre au sujet du temps à consacrer à telle ou telle mesure.

Enfin, monsieur le Président, si cela peut vous être utile dans votre décision, je veux ajouter un point. Le leader du gouvernement à la Chambre s'est servi à plusieurs reprises de la Chambre des communes britannique comme exemple, plus particulièrement de la façon dont elle a procédé pour étudier le Traité de Maastricht.

Comme j'ai essayé de le signaler au leader du gouvernement à la Chambre l'autre jour, manifestement sans succès, oui, il est vrai que la Chambre des communes britannique a étudié très rapidement cette mesure à l'étape de la deuxième lecture. Cela fait partie de la tradition du Parlement britannique, mais il ne faut pas oublier que, en ce qui concerne l'étude en comité, les choses se font aussi fort différemment là-bas. À la Chambre des communes britannique, l'étude en comité peut être beaucoup plus longue qu'ici. Dans le cas du Traité de Maastricht, que les Britanniques considéraient comme une question quasi constitutionnelle—et beaucoup d'entre nous considèrent l'ALÉNA comme une question quasi constitutionnelle—la Chambre des communes l'a étudié en comité plénier.

Je sais que, le 11 mars, la Chambre des communes britannique avait déjà consacré 14 jours à l'étude du Traité de Maastricht en comité plénier et qu'elle prévoyait à ce moment-là y consacrer encore une semaine ou plus, toujours en comité plénier.

Le leader du gouvernement à la Chambre induit les gens en erreur en disant que nous devrions suivre l'exem-

ple de la Chambre des communes britannique et que, si elle n'a pris que six heures pour étudier le Traité de Maastricht, nous devrions en avoir assez de six heures pour étudier l'ALÉNA. Il compare des choses qui ne se comparent pas, et tout le monde devrait comprendre cela afin que nous n'entendions plus jamais cet argument spécieux.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais apporter quelques précisions sans répéter ce qui a déjà été dit. Nous contestons l'attribution de temps, lorsqu'il faudrait, en fait, dénoncer la tenue d'un débat à l'étape de la deuxième lecture à ce stade-ci, puisque les trois administrations souveraines n'ont pas encore terminé les négociations sur les accords parallèles qui auront des répercussions énormes sur le débat à l'étape de la deuxième lecture.

C'est donc dire que nous pourrions débattre un accord incomplet, un accord qui, pour l'instant, n'est pas complet.

• (1545)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je répondrai avec circonspection aux propos qu'ont tenus les députés. Une chose est claire, le projet de loi dont il est question est très important. Tous les députés et probablement tous les Canadiens en conviendront.

Certains ont rappelé une décision que j'ai prise il y a quelques années dans des circonstances difficiles et ont laissé entendre que je pourrais l'appliquer de nouveau dans ce cas-ci. À l'époque, j'ai avoué qu'il me semblait important, en tant que parlementaire, de débattre assez longuement les questions. Je pense que nous devions agir en conséquence.

Je dois cependant demander l'indulgence de la Chambre et lui signaler que la présidence doit prendre des décisions conformes au Règlement. On oublie parfois que la présidence doit se plier au Règlement adopté par la Chambre.

Il n'est donc pas étonnant que certains députés ou même certains électeurs jugent parfois que les règles que nous nous sommes imposées sont pour le moins déraisonnables. Toutefois, il est extrêmement important, à mon avis, que la présidence respecte le Règlement jusqu'à ce que la Chambre se décide à le modifier.

Je ne veux pas parler du contenu d'un rapport de comité qui n'a pas encore été déposé à la Chambre, mais le député de Winnipeg Transcona a laissé entendre et a même affirmé qu'un comité pourrait bientôt déposer à la Chambre un rapport abordant cette question. Il semblait indiquer que le comité recommanderait d'accorder à la présidence plus de pouvoirs discrétionnaires qu'elle n'en a à l'heure actuelle.

On a mentionné que, au Parlement britannique, le président de la Chambre peut exercer son pouvoir discrétionnaire dans des circonstances comme celles-ci. Je crois comprendre toutefois que ce pouvoir discrétionnaire, ce droit, est bien défini dans le Règlement britannique. Le leader à la Chambre nous a par ailleurs rappelé que les débats au Parlement britannique sont généralement plus courts qu'à la Chambre des communes du Canada. Il s'agit d'un argument intéressant, mais qui ne m'est pas très utile.

Je dois, bien entendu, tenir compte de l'alinéa 78(3)*a*) du Règlement, que les députés connaissent bien. La Chambre a adopté cette disposition en avril 1991. Le leader à la Chambre soutient que le gouvernement a respecté le Règlement à la lettre et, à mon avis, il a raison.

Je rappelle à la Chambre une décision que j'ai rendue le 9 décembre 1992. Je vais vous la lire, parce que je faisais alors face au même dilemme qu'aujourd'hui. J'ai dit:

> Je sais que la Chambre voudrait que je réponde aux députés de Kamloops, de Cap-Breton—Richmond-Est et d'Annapolis Valley—Hants, qui on soulevé ici une question, à savoir, pour parler en termes simples, que le gouvernement ne devrait pas proposer maintenant l'attribution de temps. Ils ont cité certaines observations que j'ai faites par le passé. Bien sûr, j'ai écouté très attentivement mes anciennes paroles.
>
> À mon avis, le problème qui se pose pour les députés qui ont présenté cette motion, c'est que, comme le leader à la Chambre le souligne, le Règlement a été modifié et le gouvernement l'a respecté à la lettre.
>
> On a laissé entendre que le Règlement actuel a été adopté sans le plein consentement de tous les députés de la Chambre. C'est peut-être le cas, mais le pouvoir discrétionnaire de la présidence est toujours quelque peu limité. Dans ce cas-ci, il est manifestement très limité.
>
> Je dois informer les députés...

• (1550)

J'ai ensuite donné mon avis à la Chambre. À ce moment, j'ai dû faire abstraction de mes sentiments personnels et me plier au Règlement. Si la Chambre, ce qu'elle n'a pas fait en l'occurrence, donnait au Président le pouvoir de se prononcer sur le bien-fondé de la règle, je n'hésiterais pas à le faire, comme tout Président de la Chambre le ferait en pareilles circonstances. Je me prononcerais en tenant compte de tous les éléments pertinents.

Je crois aussi que je m'appuierais sur plus de 20 ans d'expérience à la Chambre. Je dois faire savoir à la Chambre que le Règlement est clair. Le gouvernement est tout à fait libre de l'invoquer. Je ne vois aucun moyen légal me permettant d'autoriser unilatéralement une infraction à une règle très claire.

J'ai écouté les interventions. J'ai écouté les arguments du député de Winnipeg Transcona et des autres. Il y avait des motifs sérieux d'entendre ce rappel au Règlement aujourd'hui. Entre autres, le député de Winnipeg Transcona a été l'un des membres les plus actifs et les plus utiles du comité de la réforme, qui a été créé il y a quelques années et qui était composé de députés de tous les partis, et il s'est intéressé de très près à la réforme du Règlement de la Chambre.

Je dois dire, et j'espère que la Chambre fera preuve de sympathie et de compréhension à mon égard, qu'en vertu du Règlement, je ne peux pas agir unilatéralement dans cette affaire.

Par conséquent, je dois mettre la question aux voix.

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-115 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 454)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Browes
Chadwick
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Marin
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Tardif
Thompson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—118

Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Stevenson
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wilbee
Winegard

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin-Andrew
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Breaugh	Brewin
Butland	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Crawford	Dingwall
Dionne	Duceppe
Duhamel	Edmonston
Finestone	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gérin	Grey (Beaver River)
Harb	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Maheu	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Mitchell
Nault	Nowlan
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Plamondon
Proud	Prud'homme
Riis	Rocheleau
Rodriguez	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Venne
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Campbell (Vancouver Centre)	Charest
Clark (Yellowhead)	Hopkins
Jelinek	Kaplan
McDougall (St. Paul's)	Milliken
Rompkey	Wood

• (1635)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 mars 1993, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. MacLaren (p. 17560).

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, mon distingué collègue, le ministre du Commerce extérieur, a déjà, à plusieurs reprises devant cette Chambre et partout ailleurs au pays, d'un bout à l'autre du Canada, présenté de solides arguments en faveur de l'Accord de libre-échange nord-américain. C'est grâce à la vision et au courage infatigable du premier ministre, de mon collègue, le ministre du Commerce extérieur et de tous les membres de notre gouvernement que s'ouvrent, pour le Canada tout entier, des perspectives extraordinaires et de nouveaux horizons dans cet hémisphère.

[*Traduction*]

Je tiens à dire au départ qu'il est regrettable que ceux de l'autre côté, et en particulier les députés néo-démocrates, aient recours à tous les trucs imaginables pour empêcher la tenue d'un débat sur cette question de fond qu'est l'Accord de libre-échange nord-américain.

J'ai constaté la semaine dernière et aujourd'hui encore que nous perdons du temps à discuter de procédure au lieu de discuter de la question de fond, à savoir l'Accord de libre-échange nord-américain, dont les Canadiens veulent sans aucun doute entendre parler.

• (1640)

[*Français*]

Cet accord va permettre à tous les Canadiens et Canadiennes de développer l'immense potentiel que représente un des plus importants marchés commerciaux du monde. Il contribuera à étendre davantage une alliance régionale qui regroupera un jour d'autres pays, pour la défense de nos intérêts nationaux, de ceux des autres nations, sur cet hémisphère et sur l'ensemble des marchés mondiaux.

Au cours des huit dernières années, notre gouvernement a fait ce qu'il fallait au bon moment, et ce dès le début de son mandat en 1984, pour jeter les bases de la croissance économique. Aujourd'hui, on peut le constater, l'inflation a été battue, les taux d'intérêt enregistrent leur plus bas niveau en 20 ans, les exportations sont en hausse, et les entreprises démontrent une compétitivité croissante, du fait de notre accessibilité aux marchés mondiaux. Et aujourd'hui, nous faisons un pas de plus en avant, avec logique, et oui, avec courage en soutenant l'Accord de libre-échange nord-américain.

L'Accord de libre-échange nord-américain, l'ALÉNA, nous aidera à améliorer notre situation économique de deux façons. Il permettra d'abord de créer plus d'emploi bien rémunérés ici qu'il en éliminera de peu rémunérateurs. De plus, il préservera la place qu'occupe le Canada sur le marché des États-Unis, notre plus gros client.

Je prends part à ce débat aujourd'hui, surtout pour parler de la question de l'adaptation de la main-d'oeuvre. Cette question est devenue l'objet d'énormément d'attention occultant d'une certaine façon d'autres sujets qui revêtent également une grande importance. Par mes fonctions de ministre de l'Emploi et de l'Immigration,

mais encore plus en ma capacité de député, je connais bien la tragédie du chômage et le choc que ressentent les travailleuses et les travailleurs lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs compétences durement acquises, qui ont été précieuses à une autre époque, sont devenues désuètes.

Désormais, la prospérité reposera sur la technologie et sur les connaissances plutôt que sur les industries traditionnelles. On l'entend partout, mais c'est une réalité. Depuis la révolution industrielle, les techniques et les infrastructures anciennes doivent être remplacées par des technologies modernes et l'ouverture de nouveaux marchés. Certaines industries déclinent, d'autres se font jour et deviennent des moteurs de croissance économique. Et, au gré de ces changements, des travailleurs et travailleuses perdent leurs emplois, tandis que les employeurs des secteurs en expansion se plaignent, eux, de ne pouvoir trouver suffisamment de personnes ayant les compétences nécessaires. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Aujourd'hui, cependant, il se fait d'autant plus ressentir que la vitesse du changement s'est accrue considérablement.

D'ici l'an 2000, ce n'est quand même pas loin, mais d'ici l'an 2000 près de la moitié des nouveaux emplois nécessiteront plus de cinq années d'études et de formation postsecondaires. Les travailleuses et les travailleurs qui seront fortement scolarisés vaudront leur pesant d'or; et ces employés très productifs toucheront effectivement des salaires élevés.

C'est à cela que nous devons comme pays, comme Canadiens, comme Canadiennes, nous préparer.

Nous ne devrions pas nous inquiéter des emplois peu rémunérés que le Mexique pourrait récupérer, parce que ce pays n'a quand même pas progressé aussi vite que le Canada sur la voie du développement et de l'évolution industrielle.

[*Traduction*]

En ces temps nouveaux, il n'y a qu'une manière de soutenir la concurrence, que ce soit pour des emplois ou des occasions d'affaires, et c'est en envisageant les études, la formation, le perfectionnement et l'entreprenariat comme des processus continus qui doivent durer toute la vie.

Notre réussite sur le plan économique dépend d'abord et avant tout des compétences de pointe et des attitudes progressistes dont feront preuve les employés en milieu de travail. À mesure que nous ferons appel à la technologie pour améliorer la productivité, nous devons nous assurer d'avoir un accès garanti à un marché croissant pour nos biens et nos services.

• (1645)

Alors que des blocs commerciaux se forment partout dans le monde, nous ne pourrons peut-être plus compter sur les ouvertures dont nous avons bénéficié par le passé. Il va de soi que nous devons rejeter les arguments de ceux qui manquent de confiance envers le Canada et envers les travailleurs canadiens et nous mettre en position de saisir cette occasion unique et d'aller de l'avant.

Je ne saurais affirmer que l'Accord de libre-échange nord-américain ne modifiera pas la façon dont le Canada fait les affaires, mais je partage les idées exprimées à ce propos dans le rapport du Conseil des politiques économiques. de l'Association américaine pour les Nations Unies. Cet organisme réputé s'est penché sur les effets qu'une économie mondiale de plus en plus interdépendante pourrait avoir sur les secteurs des affaires et du travail.

Son rapport, qui est intitulé *The Social Implication of the North American Free Trade Agreement* précise que l'Accord de libre-échange nord-américain ne représente que l'un des nombreux facteurs susceptibles d'entraîner des changements dans les structures économiques. Je suis d'accord avec ce point de vue et c'est pourquoi, à mon tour, je m'oppose à la création de programmes d'adaptation spéciaux en matière de libre-échange nord-américain.

[*Français*]

En outre, ce rapport incite les intéressés à rationaliser les programmes d'adaptation déjà en place et d'offrir ces derniers à la majorité des travailleurs licenciés. Le document souligne qu'aujourd'hui, il n'y a qu'un faible pourcentage de travailleurs qui profitent de ces programmes.

Ce rapport propose que l'aide offerte sur le plan de l'adaptation englobe également des prestations de maladie et qu'elle apporte un appui financier aux travailleuses et travailleurs licenciés désireux de suivre des programmes de recyclage.

Enfin, il y est suggéré que seuls les programmes de recyclage sanctionnés par les communautés des affaires et du travail soient admissibles aux subventions des gouvernements. Bien avant que l'ALÉNA ne soit envisagé, nous avons pris un certain nombre de mesures pour donner suite aux recommandations du Conseil consultatif sur l'adaptation dirigé par un illustre Canadien, M. Jean de Grandpré.

[*Traduction*]

C'est en partie pour répondre aux principales recommandations de la commission Grandpré que la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre a été mise de l'avant. Une des plus importantes mesures prises a été d'adopter une nouvelle approche de l'utilisation des fonds de notre régime d'assurance-chômage (qui dépassent maintenant les 20 milliards de dollars par année). L'accent est mis sur un programme d'investissement plus actif permettant l'accès à l'emploi et à la formation, plutôt que sur le simple soutien du revenu.

Nous devons continuer dans ce sens en utilisant tous nos programmes sociaux pour offrir à la population des solutions, de l'information et des choix.

Nous parlons du besoin de créer une société qui offre à chacun l'occasion d'être productif à toutes les étapes de sa vie. À cette fin, nous pourrions réaffecter les ressources considérables déjà mises à contribution: notre régime d'assurance-chômage est à la fois plus complet et plus généreux que celui des États-Unis; 80 p. 100 des chômeurs du Canada touchent des prestations, comparativement à 35 p. 100 aux États-Unis. Nos dépenses par habitant sont trois fois et demi plus élevées. Les dépenses gouvernementales en matière de formation sont deux fois plus élevées au Canada qu'aux États-Unis.

Nous devons maintenant inciter les employeurs canadiens à accroître leurs dépenses de formation de façon très considérable, afin d'égaler, au moins, les niveaux atteints par le secteur privé aux États-Unis.

La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre ainsi que les commissions régionales et locales ont entrepris d'importants efforts de collaboration en vue d'encourager la formation dans le secteur privé. En 1993-1994, nous allons, comme gouvernement, consacrer 3,8 milliards de dollars à des programmes liés au marché du travail. Cela représente 80 p. 100 de plus que ce que nous dépensions en 1989-1990. Les fonds du régime d'assurance-chômage consacrés à la formation et à l'adaptation s'élèveront à 2,21 milliards de dollars en 1993—c'est quatre fois et demie de plus qu'en 1990.

Mais nous avons beaucoup de chemin à faire. Le Canada demeure le pays du G-7 qui dépense le plus par habitant pour des mesures passives liées au marché du travail, et se classe au 15e rang parmi tous les pays membres de l'OCDE.

• (1650)

Grâce à notre initiative nationale de planification des ressources humaines sectorielles, nous favorisons l'émergence de partenariats entre les travailleurs, les employeurs et les autres intervenants en vue d'élaborer des stratégies détaillées de mise en valeur des ressources humaines. Plus de deux millions de travailleurs tirent profit de plus de 900 accords de planification.

Nous mettons également en oeuvre un nouveau projet destiné à offrir des possibilités de formation aux travailleurs ayant affiché une plus grande stabilité au sein de la population active. Il s'agit d'une première au Canada. Aucun gouvernement n'a jamais pris de mesures visant à fournir aux travailleurs déplacés le genre de programmes d'aide sur mesure dont ils ont besoin pour réintégrer la population active. Évidemment, personne de l'autre côté ne veut parler de ces initiatives pour assurer aux travailleurs une plus grande stabilité au sein de la population active.

Nous offrons également un programme visant à faciliter la réintégration à la population active des travailleurs licenciés en raison de changements économiques de toutes sortes. Pour les personnes ne touchant pas de prestations d'assurance-chômage, nous dépensons 1,6 milliard de dollars dans le cadre de la Planification de l'emploi pour offrir une vaste gamme de services visant à aider les Canadiens à améliorer leur employabilité.

[*Français*]

En résumé, nous utilisons de nouvelles techniques, des approches novatrices et des fonds nouveaux pour permettre aux travailleurs et travailleuses de se ressaisir rapidement et d'utiliser toutes leurs possibilités plutôt que de créer des filets de sécurité qui immobilisent pour de bon les personnes qui y atterrissent, empoignées par l'étreinte paralysante de la dépendance. Nous aurions regretté amèrement d'avoir laissé passer la chance de participer à l'ALÉNA et d'avoir assisté au déclin du Canada qui aurait alors été mis à l'écart de l'éventuelle croissance fulgurante des pays latino-américains.

J'invite mes amis de l'autre côté de la Chambre à rejeter les considérations politiques à courte vue, à rejeter les critiques fondées sur des peurs injustifiées, à regarder la réalité bien en face et à prendre conscience des possibilités qui existent actuellement.

Joignez-vous au gouvernement pour partager avec lui le mérite d'avoir appuyé une entente commerciale progressiste qui améliore les possibilités d'avenir de tous les travailleurs et travailleuses et de toute la population canadienne.

Dans l'édition du *Toronto Star* du 28 mars dernier, on pouvait lire les propos du chef du NPD, ici, qui demandait à ses membres de ne pas hésiter à «botter des derrières» dans leur campagne d'opposition à l'ALÉNA. Mes collègues députés savent bien que ce n'est pas dans mes habitudes d'utiliser ce genre de langage mais, toutefois, si tel est son message et celui de ses compagnons de voyage, les Bob White et Maude Barlow, je crois qu'ils se trompent de derrières.

Le fait de s'attaquer à l'Accord de libre-échange et maintenant à l'Accord de libre-échange nord-américain peut faire un effet rapide et montrer qu'on partage les inquiétudes des chômeurs et des chômeuses ou des personnes qui craignent de perdre leur emploi, mais rien ne prouve ces affirmations creuses.

Les Canadiens ont été témoins, je m'en souviens, durant la campagne électorale de 1988, des prophètes de malheur qui n'ont ménagé, mais absolument, aucune invention pour faire peur aux gens dans les régions du pays, plus particulièrement chez moi, au Nouveau-Brunswick, et dans toute la région atlantique, disant à nos personnes âgées qu'elles allaient perdre leur filet de sécurité sociale, prédisant la vente des écoles aux Améri-

cains, disant aux gens, chez nous, que leurs enfants allaient être *draftés* par l'armée américaine. Mais c'était incroyable! Puis ils se promènent encore pour vouloir faire peur aux gens avec l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les gens qui s'engageront dans une guerre factice en tentant de se faire du capital politique sur des peurs et des sentiments d'insécurité non fondés, devront reculer devant l'éloquence des faits et ce sont eux qui se feront, pour employer l'expression du chef du NPD, botter le derrière.

Nous devons profiter dès aujourd'hui de l'opportunité qui nous est offerte momentanément. Engageons-nous hardiment en nous servant de l'accord solide dont nous disposons et avec l'assurance et la confiance de la force que représente ce nouveau partenariat tripartite, de même qu'avec notre propre force et notre propre capacité, en tant que Canadiens et Canadiennes, de relever les nouveaux défis aussi bien ou mieux encore que n'importe quel pays au monde.

• (1655)

Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur a été à même, à plusieurs reprises dans cette Chambre, de démontrer que la reprise économique et la croissance actuelle découlent de nos exportations. Et ces gens-là voudraient encore limiter le Canada, dresser des écrans de fumée autour du pays, nous garder ici parce que, disent-ils, nous ne sommes pas assez bons pour être compétitifs?

[*Traduction*]

Selon eux, nous ne sommes pas assez bons pour soutenir la concurrence. Nous n'avons pas la formation voulue, nous n'avons pas la capacité d'être formés. Nous devrions nous replier sur nous-mêmes et fermer l'île canadienne au reste du monde. Le message que livrent ceux d'en face trahit leur profonde incompréhension de la population canadienne.

Les Canadiens sont des travailleurs acharnés qui ont fait face à bien d'autres défis dans le passé qu'ils ont réussi à relever parce qu'ils ont eu le courage de le faire. Nous n'avons pas reculé. Je suis convaincu que l'accord de libre-échange nord-américain sera une grande réussite, grâce aux entreprises, aux travailleurs et à toutes les collectivités canadiennes qui veulent aller de l'avant.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je vous remercie beaucoup de m'avoir donné la parole. Permettez-moi d'abord de dire que si ce n'était pas aujourd'hui un jour triste et affligeant dans notre histoire, les propos du ministre m'auraient fait rire.

Le ministre nous dit que tout va de mieux en mieux au Canada mais lui qui est ministre de l'Emploi oublie de mentionner qu'il y a 1,6 million de Canadiens au chômage. Le Canada est le pays de l'OCDE qui a le taux de chômage le plus élevé après l'Espagne. Le ministre nous dit qu'on essaie de faire peur à la population, que les gens sont heureux, qu'ils sont enthousiastes devant les possibilités que leur offre ce gouvernement grâce au libre-échange.

La vérité, c'est qu'il n'y a pas un foyer, dans notre pays, qui n'ait été durement touché par les politiques de notre gouvernement. Nous avons le plus haut taux de chômage dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Évidemment, notre problème, c'est que nos ministres ne le comprennent pas. Ils n'en parlent jamais. Ce problème n'existe pas pour eux. Que nous a dit le ministre? Que ces gens n'existent pas et qu'on noircit la réalité.

Le gouvernement ne comprend pas le vrai problème, c'est-à-dire que les gens veulent travailler. Ils veulent trouver du travail et conserver leur dignité et leur honneur. C'est cela, le fond du débat. Il faut donner une voix au peuple. Il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour leur permettre d'être entendus, pour briser le silence dans lequel ce gouvernement les a confinés.

Madame la Présidente, savez-vous qu'en comptant le vote de cet après-midi, on constate que le gouvernement a utilisé la clôture 25 fois à la Chambre depuis 1988, soit aussi souvent qu'on l'a fait entre 1913 et 1988. En quatre ans, ce gouvernement a eu recours à la clôture plus souvent que tous les autres gouvernements réunis depuis 1913.

C'est une preuve incontestable que le ministre du Commerce extérieur et ses collègues méprisent les Canadiens. Ils ne veulent pas leur donner la chance d'être entendus. Ils ne veulent pas de dialogue ou de débat. Ils ne veulent que s'enfermer dans leur tour d'ivoire pour ne pas entendre ce que les Canadiens ont vraiment à dire. Ce qu'ils disent vraiment, c'est que ce genre de manoeuvres concoctées en coulisse, dans les restaurants chics que fréquente le ministre du Commerce extérieur, ne sont pas dans leur intérêt. Ces manoeuvres ne sont pas dans l'intérêt des autres travailleurs de tout le continent.

• (1700)

Ce qui est intéressant, c'est que j'ai relu les observations du ministre du Commerce. C'est passionnant de voir comment il a essayé, avec toute l'habileté de ses manipulateurs des relations publiques, de présenter la situation sous un jour favorable. Il a dit que les exportations ont battu tous les records en 1992 avec 157 milliards de dollars, il n'a pas dit qu'il en a été de même pour nos importations. En fait, notre excédent commercial global en 1992 était le plus faible depuis 1981.

Notre excédent commercial en 1982—et le ministre aime parler de la crise de 1982—s'élevait à 17,7 milliards de dollars. L'excédent commercial l'année dernière était de 9,5 milliards de dollars. Voyons d'autres chiffres. Le vrai déséquilibre. . .

Une voix: Vous n'avez pas pris le temps de débattre la question.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Oh, qu'il est susceptible, le député!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais mettre en garde le député. Il s'agit de l'ALÉNA et il cite des chiffres qui portent sur l'ensemble de nos échanges commerciaux, et pas seulement avec les États-Unis. S'il s'en tient à nos échanges avec les États-Unis, il saurait très bien que c'est. . .

Une voix: C'est un argument et non pas une raison pour invoquer le Règlement.

Mme le vice-président: Les députés à ma gauche voudront au moins, je pense, me laisser entendre une phrase avant de déclarer qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Le ministre voudra probablement profiter de la période des questions ou des observations pour prendre la parole et nous donner les explications qu'il veut faire figurer au compte rendu.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'espère que vous ne compterez pas le temps pris par cette intervention inutile d'un ministre susceptible qui n'aime pas entendre dire la vérité dans cette Chambre.

Je voudrais parler d'une chose qu'il a dite à propos des États-Unis. J'aimerais revenir aux chiffres publiés par Statistique Canada relativement à nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

Au cours des quatre années qui ont précédé l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, notre excédent commercial cumulatif atteignait 69,1 milliards de dollars, 14 p. 100 de plus que l'excédent enregistré au cours des quatre années qui ont suivi l'entrée en vigueur de cet accord. Et le ministre nous dit que c'est un grand succès. En réalité, notre excédent commercial a considérablement baissé après 1988 et l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Le ministre quitte la Chambre. Nous avons eu le dernier mot. Il bat en retraite, parce qu'il trouve la situation intenable. Il trouve la situation intenable, parce qu'il sait que les chiffres fournis par Statistique Canada et les chiffres insensés qu'il a voulu présenter à la Chambre au cours de ce débat sont complètement contradictoires. Il n'aime pas entendre la vérité.

Le ministre veut nous faire croire que l'excédent commercial global importe peu parce qu'il refuse de reconnaître que depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nos échanges commerciaux avec tous les autres pays du monde, à l'exception des États-Unis, ont diminué, enregistrant un déficit net. Il oublie que le Canada, en tant que nation commerçant avec le monde entier, doit avoir une base commerciale diversifiée comprenant, entre autres, la région du Pacifique, l'Europe, l'Amérique centrale et l'Amérique latine. Le fait est que nos échanges commerciaux avec le reste du monde diminuent.

Notre excédent avec les États-Unis diminue. Nos échanges commerciaux avec le monde diminuent. Le ministre du Commerce extérieur quant à lui, voit la vie en rose, disant que les affaires n'ont jamais été aussi bonnes, qu'elles n'ont jamais été meilleures.

Essayez de dire ça aux Canadiens, aux 1,6 million de Canadiens qui sont la preuve vivante du désastre de cette politique commerciale. Essayez d'expliquer pourquoi ce gouvernement a appliqué la clôture 25 fois au cours des quatre dernières années, soit plus que dans toute l'histoire du Parlement. Les conservateurs se servent de leur majorité pour faire adopter leurs mesures législatives néo-conservatrices à la Chambre parce qu'ils savent que les Canadiens ne les appuieront pas autrement. Tout comme le ministre qui vient de battre en retraite, ils trouvent la situation tout à fait intenable. Ils ne supportent pas la vérité. Ils sont incapables d'affronter la réalité.

• (1705)

Le président suppléant (M. Paproski): S'il vous plaît, le ministre est présent à la Chambre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il est assis dans les banquettes arrière, une place qu'il occupera au cours des quatre prochaines années, après le déclenchement des élections. Il ne fait que se pratiquer et réchauffer la place qu'il va occuper au cours des quatre prochaines années. C'est le meilleur scénario possible pour le ministre. Si les Canadiens en général et ses électeurs en particulier n'ont jamais leur mot à dire, il ne siégera même plus à la Chambre.

Il importe aussi de signaler que cette façon qu'a la machine de propagande gouvernementale d'utiliser les statistiques en vue de berner les Canadiens ne fait que montrer encore une fois que le projet de loi relatif à l'ALÉNA sert vraiment à masquer le genre de program-

mes que seul l'actuel gouvernement veut mettre en oeuvre.

Dans le monde entier, les gouvernements se transforment parce qu'ils se rendent compte qu'ils se doivent d'être plus sensibilisés aux désirs et à l'intérêt de leurs administrés et davantage enclins à y satisfaire. Les copains des conservateurs dans l'ancienne administration américaine ont été flanqués à la porte et c'est ce qui arrivera bientôt aux conservateurs fédéraux eux-mêmes. Voilà pourquoi le gouvernement fait adopter le projet de loi à la hâte. Voilà pourquoi on accélère follement les choses dans le cas de ce projet de loi alors que les autres parties à l'accord n'ont même pas encore commencé à y songer.

N'est-il pas intéressant et même fascinant de constater que l'actuel gouvernement américain ait reconnu qu'il doit commencer à examiner sérieusement les questions relatives aux normes professionnelles et environnementales en vue de protéger les intérêts des travailleurs, des usines et des entreprises des États-Unis? Notre propre gouvernement n'est pas disposé à faire la même chose pour les Canadiens. Il n'est pas prêt à dire que nous croyons aussi qu'il faut prévoir de réelles garanties en ce qui concerne le travail, l'environnement, ainsi que les droits compensateurs et le harcèlement des États-Unis.

Selon le gouvernement, il est inutile de prévoir des changements. Il est obnubilé par son désir maniaque de faire adopter ce projet de loi, dernière pierre angulaire à l'actif du premier ministre déconsidéré de notre pays, que l'opinion publique canadienne est en train de flanquer à la porte en ce sens que, à l'instar du ministre du Commerce extérieur, il a peur de faire face à la musique.

Or, encore une fois, ce qui est menacé ce sont les intérêts des Canadiens, car nous n'avons ni politique ni programme qui nous garantisse que cela se trouve bel et bien dans ces accords commerciaux.

Quelle preuve nous faut-il de plus que ces renseignements qui nous viennent des États-Unis à propos de la loi sur les médicaments brevetés? Voici ce qu'un sénateur américain de premier plan, David Pryor, de l'Oklahoma, a écrit à son représentant au Commerce, et je cite: «Nous ne devrions pas conclure l'ALÉNA parce qu'il comporte des prohibitions d'instaurer un dispositif d'octroi de licences obligatoires qui nous permettrait de maintenir les prix de nos médicaments à un niveau raisonnablement bas.»

Or, dans ce projet de loi concernant l'ALÉNA, c'est ce que le Canada, qui a déjà un système d'octroi de licence obligatoire, se trouve à faire. Selon un rapport publié dans les journaux d'aujourd'hui, le Canada affiche actuellement les prix les plus élevés au monde dans le cas de 40 à 100 médicaments. Devrions-nous nous en enorgueillir?

Voici ce que je tiens à dire aux députés d'en face. Sont-ils vraiment contents d'eux-mêmes lorsqu'ils vont dans leur circonscription et qu'ils parlent à des personnes âgées qui doivent utiliser davantage de médicaments? Sont-ils à l'aise lorsqu'ils parlent à des gens à faibles revenus et qu'ils doivent payer plus cher pour l'achat de leurs médicaments? C'est à cause de leur loi, de leur initiative, s'ils doivent maintenant payer les prix les plus élevés au monde.

Les ministériels vont maintenant se prononcer en faveur d'un projet de loi qui inscrira cette mesure dans un accord international de façon que les gouvernements à venir, dans les quelques mois qui vont suivre les élections, auront encore plus de mal à négocier de nouveau. Ils vont faire adopter ce projet de loi à la hâte en imposant la clôture et en utilisant l'attribution de temps comme bon vous semble. Est-ce quelque chose dont ils peuvent vraiment être fiers? Veulent-ils signaler dans leur bulletin parlementaire que les prix des médicaments ont augmenté de 30 à 40 p. 100 et qu'ils vont inscrire cela dans un accord et interdire toute mesure de redressement même si nos partenaires américains estiment qu'ils devraient nous imiter?

Le sénateur Pryor supplie son représentant au Commerce de ne pas signer l'accord tel qu'il est parce qu'il va empêcher les Américains d'instaurer les mesures dont disposent depuis longtemps les Canadiens. Quelle façon curieuse de travestir la logique, la vérité et la rationalité. Le gouvernement commet une terrible faute à l'égard des Canadiens en insistant pour que ce projet de loi soit adopté sans tenir compte de leurs intérêts.

• (1710)

En suivant la campagne à la direction du Parti conservateur, je trouve fascinant que tous les candidats affirment vouloir réduire le coût de fonctionnement du gouvernement. Ils disent qu'on doit modifier le régime de soins de santé et prévoir un ticket modérateur. Pourtant, en se prononçant en faveur de ce projet de loi ce soir, ils vont faire augmenter le prix des médicaments et il en coûtera ainsi de 10 à 15 p. 100 de plus à tous les régimes de soins de santé de toutes les provinces du pays.

Pourtant ce sont les mêmes personnes, le ministre de la Justice, la ministre de la Défense et le ministre de l'Environnement qui disent avec toute la ferveur possible qu'on doit réduire le coût des soins de santé. La décision la plus importante que nous puissions prendre à cet égard, c'est de rejeter ce projet de loi et de flanquer le gouvernement

à la porte pour que nous puissions au moins empêcher une montée en flèche du prix des médicaments et ne pas subir ainsi une augmentation de 300 millions, 400 millions ou 500 millions de dollars par année.

Quelle parodie de la justice et de la vérité. Comment qui que ce soit peut-il prendre cette nouvelle politique au sérieux? Il s'agit simplement d'une façon déguisée d'appliquer la même politique dégueulasse qui consiste à écraser les gens. C'est là l'objet de ce projet de loi. Les ministériels qui ont encore la moindre parcelle d'honnêteté n'ont d'autre choix que de se prononcer contre ce projet de loi dans l'intérêt des gens de leur circonscription.

Nos vis-à-vis, notamment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, aiment à dire que les Canadiens savent être compétitifs. Nous croyons pouvoir tenir notre place sur le marché mondial. Ce sont les autres pays qui sont censés être protectionnistes. Or, il n'en est rien en l'occurrence, monsieur le Président, car savez-vous ce que ce projet de loi fait également? Savez-vous ce que prévoit l'ALÉNA? Il renferme un certain nombre d'articles discriminatoires à l'égard d'autres pays avec lesquels nous voulons entretenir des échanges commerciaux.

Je viens de l'ouest du pays. À l'heure actuelle, nous commerçons davantage avec les pays du Pacifique qu'avec les États-Unis. Pourtant, il n'y a pas très longtemps, à l'occasion d'un voyage au Japon, j'ai rencontré des représentants de haut niveau du gouvernement japonais qui m'ont dit directement que l'ALÉNA était discriminatoire à l'égard d'autres pays dans au moins cinq ou six secteurs importants. Au moment où nous essayons de diversifier nos échanges commerciaux dans un monde qui évolue très rapidement et nous offre de nombreuses occasions de commercer avec un large éventail de pays, que faisons-nous? Le gouvernement présente un projet de loi qui érige un mur tout autour du continent et prévoit des dispositions commerciales discriminatoires.

Je vais vous dire à quoi cela va conduire. Si nous essayons de protéger notre bloc commercial, cela forcera d'autres régions du monde à nous imiter. Nous finirons par provoquer une guerre entre les blocs commerciaux, ce qui serait la pire situation possible.

Les textiles, les services financiers, les transactions bancaires, les règles sur le contenu, tout cela porte les autres partenaires commerciaux, notamment les pays en bordure du Pacifique, à penser qu'ils ne sont pas les égaux des Américains ou des Mexicains. Comment le Canada peut-il prétendre être un partenaire ouvert et honnête à l'échelle internationale, s'il exerce de la discrimination contre ces éventuels partenaires commerciaux?

Nous rejetons les arguments présentés et nous soutenons que l'avenir du Canada réside dans le commerce international, où il doit faire en sorte que des règles équitables et claires s'appliquent également à tous les pays. Nous devons éviter de former des blocs commerciaux qui font de la discrimination et qui se livrent mutuellement concurrence. En tant que Canadiens, nous devons tourner nos regards vers tous les pays du monde si nous voulons éviter de ralentir, de subir une baisse nette de nos activités commerciales par rapport à celles de tous les autres pays.

C'est pourquoi nous avons répété à maintes reprises, tant au cours du débat sur l'Accord de libre-échange que maintenant, que l'accord commercial le plus important auquel nous participons, c'est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il s'agit d'un accord international. Il prévoit un mécanisme de règlement des différends fondé sur la définition d'une subvention, qui n'est pas établie unilatéralement par un seul pays, comme c'est le cas dans l'ALE. Il a permis au Canada d'abaisser les barrières tarifaires pour échapper au type de harcèlement dont nous avons été victimes depuis quatre ans pour garantir que tous les pays du monde du nord au sud et d'est en ouest soient sur un pied d'égalité.

• (1715)

Monsieur le Président, je ne peux et je ne veux pas présenter les points de vue du NPD, mais je peux vous faire part de ceux de mon parti. Nous sommes de vrais partisans du commerce international. Nous croyons vraiment que l'avenir du Canada réside dans la diversification et dans l'ouverture de toutes sortes de débouchés commerciaux. L'ALÉNA est inacceptable notamment parce qu'il empêche la création de ces débouchés, parce qu'il remplace le GATT par un accord moins satisfaisant et, comme nous l'avons vu dans le cas des brevets des médicaments, parce qu'il inscrit dans la loi des interdictions et des restrictions relatives aux droits des Canadiens, qui n'existent pas en vertu du GATT.

Les vrais protectionnistes, ce sont les gens d'en face qui s'arrêtent au continent et qui essaient de centrer l'activité commerciale du Canada dans une seule région, sans tenir compte des débouchés qui existent partout dans le monde.

Nous trouverons vraiment la clé de la prospérité économique du Canada qui permettra de recréer des possibilités d'emploi et de stimuler la croissance et le développement, quand nous adopterons une perspective globale qui voit les débouchés dans les Amériques, non pas en vertu d'un accord restrictif mais d'un accord qui englobe tout l'hémisphère, qui nous ouvre des débouchés dans les

pays en bordure du Pacifique envers qui nous voulons être des partenaires commerciaux honnêtes, ouverts et équitables et envers lesquels nous ne voulons pas être injustes.

Voilà ce que veulent les Canadiens et ce sont les électeurs qui le feront clairement comprendre, parce que, je vous le dis, l'ALÉNA n'est pas un *fait accompli* et les élections auront lieu avant que les Américains le ratifient. Il n'y a qu'un pays où l'on force le corps législatif à l'adopter, c'est le Canada. Les autres pays admettent que leur population respective doit avoir le temps d'examiner l'accord comme il faut et d'en débattre. C'est précisément ce que nous voulons pour les Canadiens, parce que nous sommes d'avis que si nous en avions le temps et la possibilité, nous aurions une politique et une stratégie commerciales qui donneraient aux Canadiens cette ouverture sur le monde dont nous avons tant besoin.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai écouté ce qu'a dit le député et je dois dire que je ne suis pas habitué à un tel manque de contrôle de sa part. Quand il parle des agissements dégueulasses de ce côté de la Chambre, je me demande s'il était présent aujourd'hui lorsque, au cours de la période des questions, certains de ses collègues ont essayé de tirer parti à des fins politiques de la mort de 26 mineurs.

Mais revenons-en à l'objet du débat d'aujourd'hui, le commerce. Le député cite des statistiques en toute insouciance. En fait, il se sert des statistiques comme un ivrogne d'un réverbère, comme d'un point d'appui et non comme d'une source d'éclairage. Je vais vous en citer des statistiques. Ce sont là les résultats de l'ALÉ. Exportations de marchandises à destination des États-Unis, en hausse de 19,2 p. 100, un taux record. Accès des produits canadiens au marché américain, accru. Investissements étrangers directs au Canada, en hausse. Investissements en capital, en hausse. Voilà ce qu'a donné l'ALÉ.

Nous nous sommes servis de l'ALÉNA comme d'un moyen d'accroître encore les avantages du libre-échange pour le Canada, de faire du mécanisme de règlement des différends un mécanisme équitable et objectif. L'ALÉNA facilitera les déplacements pour affaires et nous mettra à l'abri de nouvelles mesures protectionnistes américaines. Je pourrais citer d'autres avantages, mais c'est inutile, les faits sont là. Il n'y a absolument rien à ajouter. L'ALÉNA est compatible avec le GATT et je suis sûr que mon collègue qui s'y connaît si parfaitement en commerce, le sait très bien.

Rien dans l'ALÉNA ne va entraver les initiatives prises par le gouvernement afin d'accroître les échanges commerciaux avec les pays d'Asie, des Caraïbes et des autres régions du monde.

Notre Parti appuie sans réserve l'ALÉNA. Nous savons quelle est la position du NPD. Le NPD est totalement contre. Mais qui parle au nom du Parti libéral? Est-ce le député, qui est partisan de l'isolationnisme, ou est-ce son collègue d'Etobicoke-Nord, qui est partisan du libre-échange? Est-ce pour cette raison que la position du Parti libéral sur cet accord commercial est tellement peu définie, se situe quelque part entre les deux?

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que c'est la question.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il y a sans doute dans l'énorme verbiage que nous venons d'entendre l'amorce d'une question, et je vais faire de mon mieux pour la trouver.

• (1720)

Commençons par les statistiques. J'espère que mon collègue va rester pour écouter. Il n'était peut-être pas à la Chambre lorsque nous avons abordé la question, mais je tenais à lui signaler que, s'il examine notre performance dans les échanges avec les États-Unis avant et après la conclusion de l'Accord de libre-échange, il constatera que notre balance commerciale avec les Américains était plus élevée avant l'accord qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Si cet accord était si extraordinaire, nous aurions dû pouvoir faire mieux. Mais, au contraire, la balance commerciale est plus faible que pendant les quatre années qui ont précédé l'accord.

Permettez-moi de signaler un autre fait qui n'est pas sans conséquence. Je sais que le ministre du Commerce extérieur l'a écarté du revers de la main. Il n'est pas ministre du Commerce extérieur, en fait, mais du Commerce continental. Il ne se soucie pas de ce qui se passe à l'échelle internationale. Je voulais lui signaler que, une fois de plus, notre excédent de 1992 était le plus faible que nous ayons eu depuis 1981. Sur une période de 20 ans, nous avons enregistré en 1992 le plus faible excédent dans nos échanges avec le monde entier pour la bonne raison que nous avons perdu la possibilité de vendre dans le monde entier.

Permettez-moi aussi de faire remarquer, car il est très important de le noter, que la majeure partie de notre balance commerciale de 1992, dont le ministre parle avec tant d'enthousiasme, est attribuable au secteur de l'automobile, qui n'a rien à voir avec cet accord de libre-échange. Ces échanges sont encadrés par le pacte canado-américain de l'automobile, négocié par notre

gouvernement il y a belle lurette. De l'aveu même de ses auteurs, l'Accord de libre-échange ne porte pas sur ce secteur.

Je rappelle simplement au député que, lorsque nous utilisons des chiffres à la Chambre, nous citons des chiffres exacts, pas ces données idéales dont le ministre du Commerce extérieur aime tellement à se servir.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je ferai une observation suivie d'une brève question.

Je voudrais exposer à la Chambre ce qui se passe présentement à Chesterville, dans la circonscription de Stormont—Dundas, car cela me paraît avoir un rapport direct avec le débat d'aujourd'hui.

Nestlé Canada y a une usine. Samedi dernier, la direction a décrété un lock-out contre ses 220 travailleurs de la production, après que leur syndicat eut rejeté une offre patronale qui incluait la semaine de travail dite continentale.

L'entreprise prétend que ses employés doivent accepter cette semaine de travail et renoncer à la prime de fin de semaine pour que l'usine puisse soutenir la concurrence sur le marché nord-américain.

L'usine de Chesterville exporte 70 p. 100 de sa production aux États-Unis et fait face à la concurrence d'autres usines de Nestlé établies tant aux États-Unis qu'au Mexique. De plus, ces produits fabriqués au Mexique coûtent habituellement moins cher à produire étant donné les salaires bien inférieurs que les usines mexicaines paient à leurs employés.

Or, la situation observée à l'usine Nestlé donne une idée de ce qui attend les travailleurs canadiens si l'ALÉNA est adopté sans aucune garantie pour protéger les travailleurs canadiens. La récession actuelle a paralysé l'industrie canadienne. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a exercé ses ravages, et nos travailleurs devront maintenant faire face à l'ALÉNA.

On a dit aux travailleurs de Chesterville que s'ils n'acceptent pas un remaniement important de leurs horaires de travail et ne renoncent pas aux primes de fin de semaine, ils ne pourront pas soutenir la concurrence de leurs propres collègues des usines américaines et mexicaines.

Étant donné la précarité des échanges commerciaux en Amérique du Nord et l'inégalité qui existe au sein d'accords de libre-échange comme l'ALÉNA, des sociétés comme Nestlé n'ont d'autre choix que de faire rivaliser leurs usines entre elles.

Pour les usines canadiennes, cela veut dire réduire les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail de leurs employés. De plus, peu importe ce qui arrivera, il est très improbable que des usines canadiennes comme celle de Chesterville n'aient jamais la possibilité de concurrencer des usines mexicaines selon des règles du jeu équitables, étant donné les faibles salaires et l'absence d'avantages sociaux offerts aux travailleurs mexicains.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement actuel veut faire adopter l'ALÉNA avec tant d'acharnement et pourquoi il nous impose une motion d'attribution de temps pour ce débat à la Chambre et veut nous forcer à voter aujourd'hui sur le projet de loi C-115 à l'étape de la deuxième lecture?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je vous remercie de votre générosité.

Je voudrais dire à mon collègue de Stormont—Dundas que nous ne devrions pas être surpris de voir le gouvernement appliquer la clôture au débat sur ce projet de loi parce qu'il l'a déjà fait 25 fois depuis 1988. Cette mesure a été appliquée plus souvent depuis quatre ans qu'elle ne l'avait été au cours des 70 ou 80 années précédentes.

C'est devenu un mode de vie pour le gouvernement conservateur. Comme il ne peut pas supporter la pression d'un dialogue politique normal au Parlement du Canada, il se sert de la clôture pour forcer les Canadiens à accepter cette mesure sans avoir la chance de répliquer.

Le député a soulevé un point très important lorsqu'il a parlé de ce qui s'est passé dans sa circonscription.

• (1725)

C'est un point sur lequel tous les députés de mon parti sont unanimes. Nous devons renégocier cet accord. Nous devons trouver des façons de nous assurer que les entreprises ne se serviront pas des différences en ce qui concerne les normes relatives à l'environnement et au travail pour déménager d'un pays à un autre.

Nous ne devons pas donner aux entreprises la possibilité de dire: «Nous déménagerons là où nous ne sommes pas obligés de nous assurer que l'eau est propre, que l'air est sain et que les travailleurs sont bien protégés. Nous irons là où tout est permis.»

On aurait pensé, après l'expérience horrible de l'Accord de libre-échange qui nous a fait perdre beaucoup d'emplois au profit des États-Unis, que le gouvernement

saisirait l'occasion que lui offrait le gouvernement Clinton.

Au lieu de cela, le ministre du Commerce extérieur a dit au premier ministre: «Nous n'avons pas intérêt à faire cela.» Non. Les conservateurs définissent leurs intérêts de façon très étroite en fonction du petit groupe de gens extrêmement puissants qui dirigent le parti. Ce sont ces gens qui dictent la vie économique du pays. Ils ne comprennent pas que le reste des Canadiens ont également des droits, le droit d'être prospères et le droit d'avoir un emploi.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler brièvement des objectifs et des grandes lignes de l'ALÉNA.

Le 12 août, après 14 mois de négociations, le Canada a conclu une entente avec les États-Unis et le Mexique, relativement à l'accord de libre-échange nord-américain.

Cet accord commercial créera la plus grande zone de libre-échange du monde. Contrairement à ce que l'opposition veut faire croire aux Canadiens, cet accord rendra le Canada plus concurrentiel et contribuera à assurer sa prospérité.

Le Canada pourrait difficilement se permettre d'être exclu d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique. Certains disent que nous aurions dû rester à l'écart des négociations, ignorer ce qui se passait autour de nous et faire l'autruche. Ces gens croient-ils qu'il aurait été dans notre intérêt de laisser les États-Unis et le Mexique s'entendre seuls? Cela n'aurait pas été dans notre intérêt, et les Canadiens le savent.

Les Canadiens ne restent pas impassibles pendant que la situation mondiale évolue, contrairement à ce que certains souhaiteraient. Non. Les Canadiens protègent leurs intérêts, ils saisissent les occasions qui se présentent et relèvent de nouveaux défis.

Certains disent qu'en concluant l'accord de libre-échange nord-américain, le Canada a dû renoncer à d'autres possibilités d'expansion de ses exportations. Ce n'est pas vrai. Ce serait plutôt le contraire. En concluant l'ALÉNA, le Canada multiplie et améliore plutôt ses possibilités. En soutenant la concurrence sur un marché nord-américain élargi et dynamique, les entreprises canadiennes seront en effet mieux placées pour soutenir la concurrence sur les marchés du monde entier.

L'ALÉNA sert fondamentalement les intérêts du Canada, pays qui dépend du commerce. Si les Canadiens ne vendaient pas les biens et services qu'ils produisent à des acheteurs étrangers, un emploi sur quatre disparaîtrait au Canada. C'est aussi simple que cela.

Le Canada a participé aux négociations concernant l'ALÉNA afin de protéger ses intérêts et de profiter de possibilités qui nous permettront de renforcer notre position commerciale à l'échelle mondiale. Depuis un certain temps déjà, nous entendons parler de la mondialisation. Ce mot qui semble être en vogue a une signification très claire. Il désigne en effet les nouvelles techniques de production et de commercialisation qui tirent parti de ce qu'il y a de mieux dans le monde. Ainsi, un avion peut être conçu par des ingénieurs américains et allemands, ses pièces peuvent être fabriquées en Ontario et en Corée, il peut être financé par des banques de Tokyo et de Londres et être commercialisé partout dans le monde.

En participant à l'ALÉNA, le Canada montre qu'il est prêt à tirer parti de la mondialisation. L'ALÉNA montre que nous voulons continuer d'évoluer, que nous sommes tournés vers l'avenir et que nous sommes prêts à relever les défis et à saisir les possibilités résultant de la nouvelle conjoncture économique au Mexique.

Le libre-échange nord-américain sera avantageux pour les trois pays participants, car il permettra d'accroître le commerce et la prospérité. L'ALÉNA favorisera notamment le développement de l'économie mexicaine. Le Mexique pourra, grâce à lui, attirer des investisseurs et offrir de nouvelles possibilités aux Mexicains.

Grâce à l'ALÉNA, le Mexique pourra améliorer son niveau de vie en s'appuyant sur les connaissances et les compétences du Canada, et notre pays pourra accroître ses exportations.

• (1730)

En s'intégrant davantage à l'économie nord-américaine, le Mexique renforcera les réformes économique, commerciale, monétaire et budgétaire qu'il a déjà entreprises. Cela lui permettra d'accroître sa prospérité, de mieux gérer sa dette et d'être dans une meilleure situation pour importer des produits et des services canadiens.

Le Mexique offre un marché de plus de 85 millions de consommateurs. S'il améliore sa situation économique et qu'il accroît sa prospérité, le Mexique importera davantage de produits et services sophistiqués.

Lorsque nous avons annoncé aux Canadiens notre participation aux négociations sur l'ALÉNA, nous nous sommes fixé trois objectifs: améliorer l'accès des produits et services canadiens au Mexique, renforcer les avantages découlant de l'accord de libre-échange canado-américain et améliorer notre accès au marché le plus riche du monde. Cela fait du Canada un endroit très recherché

pour les investisseurs qui lorgnent le marché nord-américain. Nous avons atteint chacun de ces objectifs. Nous avons réalisé avec l'ALÉNA ce que nous avions annoncé depuis le début.

Le Mexique est l'un des marchés du monde qui est le plus prometteur et dont la croissance est la plus rapide, mais, dans le passé, les Canadiens ont eu beaucoup de difficulté à s'y faire une place. Lorsque le Canada a eu la possibilité d'accéder à ce marché pour y exporter ses produits, il était logique qu'il ne laisse pas passer cette occasion.

L'ALÉNA supprime les droits de douane et autres barrières qui compliquaient la vente de nos produits au Mexique. En conséquence, le Canada a maintenant un accès garanti à un marché de 85 millions de consommateurs mexicains dont le pouvoir d'achat ira en augmentant. Cela signifie des avantages et de nouvelles possibilités pour les Canadiens et les entreprises de toutes les régions de notre pays.

Lorsque le Canada a décidé de participer aux négociations sur l'ALÉNA, nous étions déterminés à accroître les avantages de l'accord de libre-échange sans faire de concessions sur nos acquis, et nous avons réussi.

L'ALÉNA clarifie les règles d'origine et améliore la procédure douanière. Il prévient l'interprétation unilatérale des règles régissant les échanges commerciaux qui fut à l'origine du conflit Honda. En fait, l'ALÉNA règle le problème qu'a provoqué l'exportation des Honda Civic fabriquées en Ontario.

L'ALÉNA vise de nombreux services qui n'étaient pas mentionnés dans l'Accord de libre-échange et il facilite les déplacements des gens d'affaires et des spécialistes qui doivent se rendre aux États-Unis. L'accord accroît les contingents de tissus et de vêtements à expédier au États-Unis. L'ALÉNA renforce le mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange et en fait un processus permanent, de sorte que les exportateurs canadiens seront traités de façon juste et non arbitraire si des plaintes sont déposées contre eux.

Grâce à ces améliorations et à d'autres modifications, nous avons amélioré encore davantage notre système afin de veiller à ce que les entreprises canadiennes puissent rivaliser avec les sociétés américaines tout en protégeant de grands intérêts canadiens, comme la culture, la gestion de l'offre dans le secteur agricole, l'assurance-maladie, les programmes sociaux et l'environnement. Oui, je dis bien l'environnement.

Depuis 1984, le gouvernement du Canada collabore assidûment avec tous les secteurs de l'économie canadienne pour réviser et renforcer notre position sur les marchés. Le gouvernement a adopté une stratégie axée sur l'avenir plutôt que sur le passé. Nous sommes déterminés à faire face à la nouvelle conjoncture internationale et à continuer de jouer un rôle de premier plan dans le domaine des échanges mondiaux.

De nouvelles tendances se dessinent. Les sociétés ne font plus simplement affaires dans différents pays, mais bien dans différents continents et partout dans le monde. Cela a amené le Canada à relever de nouveaux défis. Nous devions devenir compétitifs, sinon d'autres économies allaient prendre la relève.

Devant ces changements, le gouvernement s'est rendu compte qu'il devait choisir entre deux solutions. S'il ne tenait pas compte des changements, la société canadienne qui fait l'envie du reste du monde serait menacée. S'il les acceptait et les tournait à notre avantage, il parviendrait à garantir la prospérité de tous les Canadiens. Les Canadiens font déjà partie de l'économie mondiale.

Le commerce a présidé à la création de la nation canadienne. Notre facilité à vendre nos biens et nos services à d'autres pays a contribué à faire du Canada l'un des États les plus riches au monde. Elle a contribué à financer l'infrastructure et les programmes sociaux qui font l'envie des autres pays.

• (1735)

Aujourd'hui, notre prospérité repose encore sur la vente à l'étranger de plus du quart de ce que nous produisons. En tant que pays relativement peu peuplé, nous devons continuellement faire la prospection de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés. Le succès ne vient pas du jour au lendemain. L'accroissement de notre compétitivité va être un processus douloureux qui va exiger des efforts concertés de tous les secteurs de l'économie.

Ce ne sera pas facile, mais c'est inévitable si on veut que le Canada renforce sa position sur le marché mondial. C'est une tâche que nous avons confiance de mener à terme grâce à l'établissement de partenariats avec tous les secteurs d'activité.

Le Canada n'a pas été épargné par la récession mondiale. Nous avons dû nous adapter aux changements technologiques et à la mondialisation de la production et du marché. Cependant, des organismes indépendants,

comme l'Université de Toronto, estiment que l'Accord de libre-échange a contribué à stimuler la croissance, à diminuer l'inflation et à atténuer la gravité de la récession au Canada. Sans cet accord, les effets de la récession auraient été encore plus graves.

L'Accord de libre-échange incite les entreprises canadiennes à se restructurer, à s'améliorer pour soutenir la concurrence mondiale et à assurer le maintien de la prospérité. L'Accord de libre-échange nord-américain renforce les bases établies par l'Accord de libre-échange.

Les exportations constituent la principale locomotive de la croissance et de la création d'emplois au Canada. Elles représentent un emploi sur quatre, soit plus de trois millions d'emplois au Canada. Il est donc essentiel que les Canadiens soient en mesure de soutenir efficacement la concurrence dans les échanges commerciaux à l'échelle internationale.

Ce n'est pas en évitant la concurrence internationale, mais en la soutenant, en nous dotant des outils nécessaires pour affronter les meilleurs, en créant chez nous un climat économique propice à notre compétitivité et en ouvrant les marchés mondiaux à nos produits que nous construirons notre avenir.

C'est pourquoi la première étape de notre plan consistait à rendre le Canada plus concurrentiel. Cela est en train de se faire. Dernièrement, la productivité du Canada a fait des gains remarquables et notre capacité d'innover et d'améliorer notre façon de faire se renouvelle constamment.

Pour être concurrentiels, il faut avoir accès aux marchés étrangers ce qui nous force inévitablement à faire face à la concurrence. Cependant, nous pouvons affronter cette concurrence avec confiance car cela ne fera que nous rendre plus productifs. Comparons cela aux athlètes olympiques. Tous les sprinters vous le diront, ce n'est pas lors des pratiques qu'ils réalisent leur meilleurs temps, mais lors des finales, lorsque les meilleurs athlètes du monde se mesurent les uns aux autres. En se mesurant aux autres, les entreprises canadiennes s'amélioreront, se renforceront et deviendront plus innovatrices.

Je ne doute pas un seul instant que le Canada peut soutenir victorieusement la concurrence si les règles du jeu sont justes et claires. L'ALÉNA fixe des règles justes et claires. En nous donnant accès à des marchés étrangers et en fixant les règles du jeu, cet accord aidera les Canadiens à prospérer et à s'imposer en Amérique du Nord et partout dans le monde.

L'hon. William C. Winegard (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, tous les députés à la Chambre aujourd'hui doivent se souvenir de ce que j'appellerais le grand débat de 1988, alors qu'un des enjeux de ce débat semblait être que l'Accord de libre-échange risquait de nous faire perdre toutes nos ressources hydrauliques. Vous vous souviendrez qu'il était question de détourner la totalité de nos eaux. Les Américains n'en pouvaient plus d'attendre pour s'en emparer. Nous allions pomper le contenu de toutes nos rivières ou de nos lacs pour les déverser en Californie. Rappelez-vous, cela devait se faire en quelques mois. Nous savons maintenant à quel point cette crainte était ridicule.

Ma collègue, qui vient de prendre la parole, pourrait-elle nous dire si, selon elle, l'Accord de libre-échange nord-américain protégera nos eaux aussi bien que l'accord canado-américain et aussi bien que la politique de gestion des eaux du Canada?

On a soulevé cette question au cours des derniers jours. Ne pourrions-nous pas la régler une fois pour toutes?

Mme Anderson: Je remercie le député de sa question. L'ALÉNA ne prévoit rien quant à l'exportation de l'eau à grande échelle, pas plus d'ailleurs que l'Accord de libre-échange. On n'en a jamais discuté au GATT et rien n'oblige le Canada à construire un canal. Comme nous ne vendons pas d'eau actuellement, il n'y a aucune entente qui pourrait donner lieu à un conflit. Il n'en a pas été question, parce que les grandes étendues d'eau ne sont pas un bien qu'on peut transporter.

• (1740)

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, la Chambre est saisie aujourd'hui du projet de loi C-115 qui porte sur l'Accord de libre-échange nord-américain. De même, aujourd'hui. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a deux interventions de dix minutes. La ministre des Transports doit faire la seconde. Je regrette, mais ce n'est qu'ensuite que la députée de Mont-Royal pourra s'adresser à la Chambre. Je donne la parole à la ministre d'État chargée des Transports.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face de me céder la parole.

Lorsque le Canada a conclu l'Accord de libre-échange avec les États-Unis il y a quatre ans, il créait en fait la plus grande relation commerciale bilatérale au monde.

Aujourd'hui, tout indique que la prévoyance dont le gouvernement a fait preuve, et il s'agissait bel et bien de prévoyance, a été extrêmement avantageuse pour le Canada. Ces avantages ont été confirmés dans une étude qu'a publiée un groupe indépendant en octobre 1992. Ce groupe, l'Institut C.D. Howe, a dit que les exportations canadiennes de produits et de services ont augmenté

dans la plupart des secteurs qui ont été libéralisés par l'ALÉ.

Le Canada a surtout bénéficié des exportations aux États-Unis, pas de ressources naturelles, mais de produits manufacturés à forte valeur ajoutée. C'est dans ces secteurs que réside notre avenir.

Le gouvernement a sorti le pays de sa coquille et l'a préparé à entrer dans le XXI[e] siècle. Tous ces succès ont eu lieu au cours d'une récession mondiale. Imaginez seulement ce que nous pourrons accomplir pendant la période de reprise économique dans laquelle nous entrons actuellement!

Voilà la réalité. Au cours d'une dépression économique mondiale, les exportations canadiennes aux États-Unis ont augmenté non pas de 1 p. 100 ou de 2 p. 100, ni même de 9 p. 100 ou de 10 p. 100, mais de près de 20 p. 100, dans le peu de temps depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ.

L'année dernière, le Canada a réalisé un record sans précédent dans ses exportations de marchandises aux États-Unis: 122,3 milliards de dollars. En décembre 1992, l'excédent commercial—c'est exact, l'excédent commercial—avec les États-Unis s'élevait à 2 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de plus de 26 p. 100 par rapport au mois précédent.

Les exportations canadiennes aux États-Unis ont même dépassé celles du Japon. Tout le monde, même les députés de l'opposition, considèrent ce pays comme une puissance économique, mais le Canada l'a surpassé et ce, grâce à l'ALÉ.

Comme tout bon architecte, le gouvernement sait que nous devons avoir des assises solides avant de pouvoir bâtir une maison. C'est ce que permettra l'Accord de libre-échange nord-américain. Il renforcera le succès de l'ALÉ. Au lieu de réduire les acquis que nous avons eu tant de mal à obtenir, il les complétera et les renforcera.

L'ALÉNA incorpore de nombreux éléments de l'ALÉ et en ajoute d'autres. Les décisions prises dans l'accord ne sont pas toutes parfaites et nous savons que, en fin de compte, même les politiciens sont humains.

Après quatre ans d'application de l'ALÉ, le gouvernement a cerné certaines améliorations acceptables de part et d'autre et les a insérées dans l'ALÉNA. Chacune d'elles a passé le test ultime: Sera-t-elle avantageuse pour le Canada? Dans chaque cas, la réponse a été un oui retentissant. Parmi les améliorations qui ont été apportées, mentionnons l'adoption de règles d'origine plus justes et plus stables, la protection de la propriété intellectuelle, un élargissement considérable des possibilités de participer aux marchés publics et, bien sûr, l'inclusion du Mexique dans l'accord, ce qui permet au Canada d'avoir accès à l'un des marchés mondiaux en plein essor.

Lorsque nous nous sommes engagés dans les pourparlers sur l'ALÉNA en 1991, nous avions trois grands objectifs: tout d'abord, offrir au Canada un meilleur accès au marché mexicain, ensuite, conclure un accord trilatéral qui donnerait au Canada un accès plus sûr au marché américain, tout en maintenant les avantages que nous avions obtenus dans l'ALÉ et, enfin, préserver son statut d'endroit privilégié pour faire des investissements. Tous ces objectifs ont été réalisés.

Ce qu'il faut souligner en tout premier lieu, c'est que le Mexique profite déjà d'une libéralisation des échanges avec le Canada, sauf que cela ne se fait pas dans les deux sens. Environ 80 p. 100 des produits mexicains entrent au Canada en franchise de droits, tandis que les exportations canadiennes au Mexique sont assujetties à toutes sortes de droits de douane et autres obstacles au commerce. C'est quelque chose dont les Canadiens ne se rendent pas compte et ils doivent savoir que le gouvernement s'est efforcé de corriger ce déséquilibre, et qu'il a réussi.

• (1745)

Grâce au travail infatigable du ministre du Commerce extérieur et de ses collaborateurs, le Canada pourra rééquilibrer son commerce avec le Mexique, en particulier dans le secteur de l'automobile qui est si important pour ma province, l'Ontario.

Le Mexique a le marché automobile qui connaît la croissance la plus rapide de l'Amérique du Nord. Grâce à l'ALÉNA, il va supprimer, sur une période de dix ans, sa politique protectionniste pour les automobiles qui dans le passé avait limité les importations de véhicules et avait obligé les usines de pièce de rechange et de montage à s'installer au Mexique.

Cet accord contribuera beaucoup à assurer l'avenir de l'industrie automobile en Ontario. On peut en voir la preuve dans le fait que Chrysler Canada vient d'annoncer récemment son intention d'investir 600 millions de dollars dans son usine de Windsor, en Ontario. Si Chrysler avait cru ce que disent les partis d'en face, est-ce que cette société investirait 600 millions de dollars en Ontario?

L'industrie automobile et ses travailleurs ne sont pas les seuls à être avantagés par l'ALÉNA. Cet accord offre des débouchés considérables dans de nombreux secteurs différents.

Les fabricants de machines de l'Ontario seront avantagés par l'ALÉNA. Pourquoi? Parce que le Mexique dé-

pend énormément des importations pour satisfaire ses besoins en biens d'équipement et les produits canadiens sont déjà très prisés par les acheteurs mexicains.

Alors que le Mexique continue de développer son économie et de moderniser ses installations, les producteurs ontariens de machines et d'équipement industriel verront leurs débouchés augmenter. En fait, si je me permets de citer M. Bernie Halligan de Novenco Fans Canada Inc., à Cambridge: «Le libre-échange avec le Mexique se fait attendre depuis longtemps.» Sa société fabrique de grands ventilateurs industriels et de 15 à 20 p. 100 de droits de douane sont perçus à leur entrée au Mexique. L'accord commercial va supprimer graduellement ces droits de douane et M. Halligan a déclaré que cela allait beaucoup aider.

Les télécommunications et la technologie de l'information de l'Ontario sont un autre secteur qui profitera de nouveaux débouchés grâce à L'ALÉNA. Le Mexique s'efforce de moderniser son économie et le gouvernement s'emploie à mettre en place une infrastructure des télécommunications plus perfectionnée. Il procède aussi à la déréglementation et à la privatisation de son secteur des télécommunications. Qui, à part le Canada, a une meilleure connaissance et un meilleur savoir-faire dans le domaine des télécommunications?

Une combinaison de ces facteurs se traduira par une énorme croissance de la demande mexicaine. D'ici l'an 2000, on s'attend à ce que le Mexique accroisse ses importations de produits de télécommunication de 42 p. 100 et à ce que la technologie de l'information importée augmente de plus de 30 p. 100 dans les cinq prochaines années.

Des compagnies qui ont leur siège en Ontario comme Northern Telecom et Télésat visent déjà le marché mexicain. Systemhouse, une société qui a son siège à Ottawa, a déjà décroché un contrat de 500 millions de dollars du gouvernement du Mexique, en prévision de l'augmentation des échanges. Pourtant, les députés des deux partis d'en face veulent empêcher ces sociétés de prendre part à la croissance du marché au Mexique.

L'ALÉNA rend aussi l'Ontario plus attrayante aux yeux des investisseurs parce qu'il fait savoir aux sociétés qui songent à s'installer dans cette province qu'elles peuvent vendre leurs produits sur un marché de 360 millions de consommateurs en Amérique du Nord.

Ce faisant, on a veillé à ce que les exemptions importantes prévues dans l'ALÉ demeurent dans l'ALÉNA. Par exemple, on a conservé le Pacte de l'automobile, ainsi que le système de gestion de l'offre en ce qui concerne les produits laitiers et la volaille. Deux exemptions qui étaient critiques pour l'Ontario.

L'ALÉNA protège aussi les producteurs de fruits et de légumes de l'Ontario en permettant au Canada de prendre des mesures contre toute augmentation soudaine des importations en provenance du Mexique, ce qui est très important pour les agriculteurs de ma circonscription, Lincoln.

Les habitants de l'Ontario ne se préoccupent pas uniquement des retombées économiques de l'ALÉNA. C'est pourquoi cet accord comporte plus de dispositions relatives à l'environnement que tout autre accord commercial et interdit aux pays d'abaisser leurs normes en matière d'environnement pour tenter d'attirer les investisseurs.

Tout comme je dois surveiller les répercussions de cet accord sur ma circonscription et ma province, je dois, en tant que ministre d'État aux Transports, surveiller les répercussions que cet accord pourra avoir sur le portefeuille qui m'a été confié. Pour la première fois dans un accord commercial international, il sera question des modes de transport.

En ce qui concerne les services de transport, l'industrie du camionnage a été déréglementée pour mieux permettre à nos expéditeurs d'acheminer des marchandises vers les autres pays. La capacité d'embarquer des marchandises aux États-Unis pour les transporter au Mexique était un point important de l'ALÉNA.

• (1750)

Cela permet aux camionneurs, lors de leur voyage de retour, de prendre des marchandises au Mexique et de les livrer aux États-Unis ou au Canada. Ce droit sera accordé progresssivement sur une période de six ans, mais les transporteurs canadiens conserveront le droit exclusif du transport à l'intérieur des frontières canadiennes.

L'Accord de libre-échange nord-américain est particulièrement progressiste dans le domaine des transports de surface et il contient des dispositions concernant la route et le rail. C'est ainsi qu'il y a des calendriers détaillés d'ouverture du marché mexicain, actuellement fermé, aux services routiers internationaux de transport de marchandises et de passagers. Les normes de sécurité seront harmonisées, également selon un calendrier précis, pour préserver les normes élevées de sécurité du Canada.

En tant que ministre, je suis parfaitement au courant des inquiétudes des camionneurs canadiens, mais je sais qu'ils sont satisfaits de cette ouverture des frontières et je sais qu'ils ont hâte de pouvoir travailler aux États-Unis et au Mexique. Toronto est plus proche de Nuevo Laredo que d'Edmonton ou de Vancouver. Pouvez-vous imaginer ce que serait la réaction des camionneurs canadiens s'ils apprenaient que, tout d'un coup, le marché de l'Al-

berta et de la Colombie-Britannique a 85 millions de consommateurs au lieu de 8 millions? Quatre-vingt pour cent des marchandises qui traversent la frontière entre les États-Unis et le Mexique sont transportées par camions. Avec l'augmentation du commerce entre le Canada et de Mexique, le trafic de camions va augmenter et les camionneurs canadiens profiteront de l'augmentation des achats mexicains au Canada.

En ce qui concerne le rail, un des grands avantages de l'ALÉNA, c'est qu'il garantit qu'il n'y aura plus de restrictions à un niveau quelconque de gouvernement. Le degré actuel d'ouverture est reconnu. Nos principales sociétés ferroviaires sont devenues véritablement nord-américaines et ont une vision internationale. Ce fut une réponse logique à des marchés changeants, et c'est une réalité que l'ALÉNA confirme. Je suis heureuse de voir que nos sociétés ferroviaires ont revu leurs opérations et se préparent à affronter un marché nord-américain intégré.

Le transport au Canada connaît des changements historiques, des changements qui ne peuvent que l'aider à faire face aux réalités des transports en Amérique du nord. Il n'y a pas de doute que les bases d'un marché nord-américain totalement intégré, où de fortes sociétés canadiennes seraient en pointe, ont été jetées bien avant l'ALÉNA. Cet accord ne fait que bâtir sur ces bases et ouvrir de nouveaux défis intéressants au secteur des transports du Canada et aux Canadiens en général. Ce sont des défis que nous devrions voir avec optimisme.

Je ne dis pas que l'ALÉNA va révolutionner l'économie canadienne. Ce qu'il va faire, c'est ouvrir de nouvelles portes et supprimer les tarifs ailleurs. Les sociétés de ma province d'Ontario étudient le marché mexicain de façon à pouvoir s'y lancer dès que l'ALÉNA entrera en vigueur et, en fin de compte, le Canada en sera plus fort.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation et poser une brève question.

Il y a une trentaine d'années, le gouvernement canadien a signé avec les Américains le Traité du fleuve Columbia. À l'époque, on affirmait que ce serait magnifique, qu'on créerait de grands lacs derrière les barrages, etc. Aujourd'hui, 30 ans plus tard, dans ma circonscription de Kootenay-Est, les Américains utilisent l'eau plus rapidement que les barrages ne peuvent la produire. Ils ouvrent les vannes; ils ont fait grimper le débit de moins de 4 000 pieds cubes par seconde à 22 000 pieds cubes par seconde. Les poissons et toutes les autres ressources sont aspirés dans les turbines et broyés. Cela crée des cratères de poussière dans les réservoirs à l'arrière des barrages.

Au moment de la signature du Traité du fleuve Columbia, nous avions averti le gouvernement que cela se produirait. Ils parlent maintenant de dériver les eaux de la rivière Thompson à Kamloops pour l'orienter vers le micro-réservoir afin d'y augmenter le volume d'eau et de satisfaire ces Américains avides qui veulent absolument avoir notre eau. À l'origine, ce projet devait servir à la prévention des inondations et à l'hydroélectricité. Les Américains emploient maintenant l'eau pour plusieurs autres usages, notamment l'irrigation, la mise en valeur des stocks de poissons, le tourisme, ainsi de suite et nous payons le prix en endurant les cratères de poussière et les autres conséquences à l'arrière du réservoir.

Ma question concerne l'eau. Malgré ce qu'on nous dit ici, qui empêchera les Mexicains ou les Américains de déclarer, dans 10 ans, que le Canada exerce une concurrence injuste puisqu'il possède toute cette eau et qu'il peut cultiver toutes ces sortes de fruits, de légumes et que sais-je encore? Qu'est-ce qui les empêcherait de dire: «C'est injuste à notre égard, car nous manquons d'eau.»

• (1755)

Ils ont exclu les billes non traitées. Pourquoi? Je vous le demande. Puisque chaque partie a apporté des changements concernant sa propre structure industrielle ou des éléments semblables, pourquoi n'avons-nous pas ajouté un mot pour exclure les eaux canadiennes de l'accord afin de prévenir ce genre de débat 10 ans après que nous l'aurons signé?

Un jour, soudainement, ils décideront de prendre notre eau et je voudrais bien savoir comment on pourra les en empêcher. On ne peut rien faire maintenant en vertu du Traité du fleuve Columbia et j'aimerais savoir comment on pourra y arriver aux termes de cet accord.

Mme Martin: Monsieur le Président, le Traité du fleuve Columbia était un traité portant uniquement sur les eaux et l'entente que nous étudions maintenant est un accord commercial. Dans cet accord, l'eau n'est pas considérée comme un produit qui peut faire l'objet de commerce. Par conséquent, il est impossible que cet accord commercial soit appliqué à l'eau. Nous échangeons des biens et non des ressources naturelles.

L'entente dont le député parle était un traité concernant les eaux seulement et non un accord commercial. Il mêle les pommes et les oranges ou plutôt l'eau et la bière.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Pendant que le sous-comité tenait des audiences sur des questions de transport, M. Donald Reimer, directeur général de la société Reimer Express Enterprises Limited et président du Groupe

consultatif sectoriel sur le commerce extérieur (services de transport) a comparu devant le comité. Il a expliqué que pour être vraiment concurrentiel, il fallait non seulement atteindre l'efficience dans le secteur de la production mais aussi dans les transports afin d'assurer le service à la clientèle.

M. Reimer a expliqué qu'à son avis, l'ALÉNA est le premier accord international qui tente de régir les services de transport. Selon lui, même si l'accord régit également le traitement national de l'investissement et des services transfrontaliers, le principal avantage qu'il apporte à l'industrie des transports est l'accès accru à un marché qui, à l'heure actuelle, interdit complètement la participation et l'exploitation étrangères de services de transport.

On ne s'étonnera pas que M. Reimer semble être favorable à l'ALÉNA. Je voudrais demander à la ministre si elle a quelque chose à ajouter, car je suis certain qu'elle n'est pas prise au dépourvu par ces propos.

Mme Martin: Monsieur le Président, M. Reimer est reconnu dans ce pays comme étant l'un des chefs de file de l'industrie du transport. On voit ses camions d'un océan à l'autre et à travers les États-Unis.

M. Reimer a raison de dire que c'est la première fois qu'on considère le transport du point de vue à la fois des investissements et du transport. Pour les camionneurs canadiens, ça ne peut être qu'un avantage.

Et j'ajouterais qu'il ne s'agit pas seulement du transport des marchandises mais aussi des investissements dans ce secteur et d'une collaboration avec l'industrie du transport. En fait, je viens tout juste de lire que la compagnie AMF, l'un des plus gros employeurs du secteur manufacturier de Montréal, qui démonte et reconstruit des locomotives, a récemment signé un contrat de 5 millions de dollars avec la compagnie nationale des chemins de fer mexicains pour reconstruire 23 locomotives avec la promesse qu'il y en aura d'autres.

C'est un autre exemple de société, et cette fois au Québec, qui trouve au Mexique des débouchés supplémentaires qui donneront lieu à la création de nouveaux emplois au Canada. C'est un argument de plus démontrant que cet accord est bon pour le Canada.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, nous sommes saisis ce soir du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, quelques heures seulement après qu'on ait imposé une attribution de temps pour le débat sur cette très importante initiative en matière de libre-échange.

La question qui se pose est la suivante: ce processus est-il vraiment démocratique? Cette mesure draconienne qui limite la discussion en cette enceinte et qui fait sommairement taire les voix et les points de vue qui doivent être entendus permet-elle au peuple de se faire entendre et d'exprimer ses préoccupations, qui sont multiples, au sujet de cet accord de libre-échange que nous nous apprêtons à mettre en oeuvre, non seulement avec les États-Unis mais aussi avec le Mexique?

• (1800)

J'aimerais rappeler aux députés de cette Chambre que c'est en plein hiver après une longue campagne électorale qu'en 1988 nous avons siégé tard dans la nuit pendant que le gouvernement imposait son programme. Combien de fois va-t-il invoquer la clôture? Combien de fois va-t-il étouffer tout débat pour faire adopter par le Parlement son programme de libre-échange comme il l'a fait dans le cas de l'accord canado-américain? Ce n'est pas comme ça que fonctionne la démocratie, à mon avis.

Vingt-cinq fois il nous a imposé la clôture pour empêcher tout échange, tout débat, toute audience sur des questions importantes qui touchent les PME et les grosses entreprises du pays.

Si l'on regarde le nombre de fois qu'il y a eu clôture, on verra que ce gouvernement nous l'a imposée plus souvent qu'elle ne l'a jamais été dans ce pays depuis 1913.

Il y a eu ce débat spécial sur l'Accord de libre-échange auquel j'ai déjà fait allusion. Nous étions loin de penser alors que les mêmes mesures draconiennes de clôture seraient aujourd'hui imposées au débat d'un autre accord commercial. Comme dit le dicton, plus ça change et plus c'est pareil.

Voici donc que le gouvernement conservateur d'en face clôt le débat, met un terme à la discussion et abrège le processus démocratique.

Pour ce qui est de l'ALÉNA, les libéraux n'ont rien contre la libéralisation des échanges, mais ils ne veulent appuyer que de bons accords commerciaux, des accords qui sont dans l'intérêt supérieur du Canada et qui répondent aux questions que nous nous posons. Je ne ferai que rappeler à la Chambre que le Pacte de l'automobile était un excellent accord pour le Canada, un accord sectoriel soigneusement négocié dans l'intérêt supérieur de notre pays. Le ministre vient d'ailleurs de vanter les mérites du Pacte de l'automobile.

Mais l'Accord de libre-échange n'est pas aussi merveilleux. Malheureusement, il n'est pas dans l'intérêt supérieur du Canada, car ce ne sont que quelques privilégiés qui en bénéficieront et non la plupart des travailleurs canadiens.

Nous avons dit que l'accord de 1988, tel que formulé, n'était pas le bon. Nous avons dit qu'il nous fallait une politique et des programmes d'adaptation qui assurent la transition vers cette nouvelle économie mondiale. Les Canadiens ne se sont pas vraiment rendu compte que l'Accord de libre-échange constituait le programme gouvernemental d'adaptation—et c'est plutôt triste. Le gouvernement a offert son approche économique du marche-ou-crève, sans prévoir aucune aide à l'adaptation des entreprises ni, surtout, à l'adaptation des travailleurs. Il préconisait la survie du plus fort. Marche ou crève, disait-il. Bonne chance! Et les Canadiens n'ont cessé de pâtir depuis.

Certes, il y a bien eu quelques réussites et quelques gagnants. Mais il s'agit de cas rarissimes et isolés. Nous sommes donc loin des résultats que laissaient miroiter les beaux discours du gouvernement à propos de cet accord. Ces bons résultats n'ont pas profité aux gens d'affaires canadiens.

Je le répète, nous sommes pour le libre-échange, mais à de bonnes conditions; or, les conditions de cet accord ne sont pas bonnes. Nous disons aujourd'hui que des améliorations s'imposent dans l'ALÉNA. Cet accord a besoin d'être amélioré. Il n'est pas complet et il n'y a pas lieu de l'approuver dans sa version actuelle.

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur certains propos pour le moins extravagants du ministre. Celui-ci prétend que les exportations canadiennes témoignent des avantages découlant de l'Accord de libre-échange et de la pertinence des politiques économiques du gouvernement, de sa théorie de la percolation. À mon avis, certains propos du ministre méritent qu'on les examine de plus près.

Jetons-y un coup d'oeil plus attentif. La vérité, c'est que la situation commerciale du Canada n'a cessé de se détériorer depuis que les conservateurs sont au pouvoir, surtout depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Selon le ministre, en 1992, nos exportations de marchandises ont atteint le chiffre record de 157 milliards de dollars, soit 11 p. 100 de plus qu'en 1991.

• (1805)

Qu'est-ce que cela prouve? Je préfère m'en tenir aux preuves concrètes de Statistique Canada. Selon cet organisme, nos résultats commerciaux sont mesurés par le solde net de nos exportations.

En 1992, nos importations globales de marchandises ont également atteint le chiffre record de 148 milliards de dollars. Notre excédent commercial global, qui se chiffrait à 9,5 milliards de dollars en 1992, est donc le plus modeste que nous ayons connu depuis 1981.

M. Danis: Qu'est-ce que cela fait?

Mme Finestone: En 1982, notre excédent commercial, qui se chiffrait à 17,7 milliards, était presque le double de celui de 1992. J'espère que le ministre du Travail peut comprendre cet écart. Voilà ce que cela fait. Nous nous en tirions beaucoup mieux qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, le ministre du Commerce extérieur a dit que nos exportations de marchandises aux États-Unis ont atteint en 1992 le chiffre record de 122,3 milliards de dollars, soit 13,6 p. 100 de plus qu'en 1991.

Qu'en est-il au juste? La vérité c'est que nos importations de marchandises des États-Unis ont aussi atteint le chiffre record de 104,6 milliards de dollars. Il est incontestable que notre balance commerciale avec les États-Unis était meilleure avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, avant que les politiques économiques des conservateurs ne fassent sentir tous leurs effets.

Notre excédent commercial cumulatif pour les quatre ans qui ont précédé l'Accord de libre-échange s'élevait à 69,1 milliards de dollars. C'est 14,4 p. 100 de plus que la balance commerciale réalisée au cours des quatre ans qui ont suivi l'Accord de libre-échange, soit de 60,4 milliards de dollars.

À mon avis, avant de faire des observations aussi fantaisistes, le gouvernement devrait sérieusement penser au 1,6 million de Canadiens qui sont au chômage; ce chiffre est le plus élevé parmi les pays de l'OCDE, ou alors il est le deuxième. Ensuite, il devrait donner suite aux promesses qu'il avait faites afin de dissiper les craintes des travailleurs et des industries, et leur permettre de s'adapter à ce qui pourrait être un accord commercial acceptable en établissant des règles du jeu équitables.

Mes collègues, les députés d'Etobicoke et de Winnipeg, ont dit que le gouvernement devrait profiter des négociations, auxquelles il participe actuellement en vue de conclure des accords parallèles sur les normes concernant l'environnement et la main-d'oeuvre pour inviter les États-Unis à définir les subventions faussant les échanges, parce que le Canada a grandement besoin de cette définition qui servirait à prévenir les différends commerciaux avec les États-Unis.

Selon eux, il suffirait d'utiliser le libellé du GATT et de l'insérer dans l'Accord de libre-échange nord-américain. Cela donnerait d'excellents résultats et serait relativement simple.

Il n'y a pas de code des subventions dans l'ALÉNA. Ainsi, nous serons encore victimes de harcèlement de la part des Américains, même si, d'après le gouvernement, les deux accords de libre-échange devaient nous garantir l'accès au marché américain.

Le terme «libre» ne s'applique donc pas à ces accords commerciaux. Ce n'est certes pas le meilleur des mondes que promettaient les conservateurs, aux élections de 1988, ou les grandes entreprises, ce troisième groupe énorme, dans leur publicité.

Nous sommes maintenant au courant de tous leurs trucs, de leur trompe-l'oeil et de la mise à contribution de leurs amies, les grandes entreprises. Lors de la campagne qui s'annonce où l'on va défendre l'ALÉNA, les Canadiens sauront discerner les vraies questions malgré une présentation attrayante.

Nous avons précisé très clairement que pour améliorer cette entente, il fallait prévoir des dispositions antidumping dont l'absence constitue une autre lacune de cet accord. On peut ajouter à cela la nécessité d'un code des subventions.

Le critique libéral en matière de commerce a soulevé une autre question importante en signalant qu'il fallait adopter des accords parallèles sur les normes du travail et sur l'environnement avant que la Chambre n'approuve cette entente incomplète.

Pouvez-vous imaginer acheter une maison d'un constructeur qui vous dirait de ne pas vous inquiéter, qu'il va finir le toit la semaine suivante et que vous devez simplement le payer maintenant. Je pense que beaucoup d'entre nous feraient mieux que cela. Nous lui dirions que nous avons confiance en lui, peut-être, mais que nous voulons que tout soit mis par écrit ou encore, que la maison devra être terminée avant que nous apposions notre signature.

Comme vous pouvez très bien le comprendre, les Canadiens trouvent tout à fait inacceptable d'acheter chat en poche. Nous sommes libre-échangistes. Je vous ai dit que les termes de cette entente laissaient beaucoup à désirer en ce qui concerne un code des subventions, ainsi que des normes concernant la main-d'oeuvre et l'environnement, ce qui constituait de graves lacunes. Je voudrais aborder brièvement la question de la culture et brosser un tableau de la situation que je constate depuis quatre ou cinq ans en ce qui concerne les répercussions directes et indirectes de la politique et des ententes commerciales du gouvernement sur notre ressource la plus précieuse, non pas l'énergie, non pas les ressources minérales, même si elles sont importantes, mais bien la culture qui nous définit en tant que peuple.

• (1810)

Je trouve que dans le cadre du débat culturel sur l'ALÉNA, on a droit à du déjà vu en quelque sorte, car une fois de plus, le gouvernement affirme qu'il protège la souveraineté culturelle du Canada, un pays où les trois quarts des livres sont importés, où les trois quarts des sommes tirées de la production et de la distribution de films finissent entre les mains d'étrangers, où plus des trois quarts des magazines vendus dans les kiosques à journaux proviennent de pays étrangers et où 90 p. 100 des enregistrements achetés sont tirés de bandes originales importées. Il ne s'agit donc pas d'un pays souverain sur le plan culturel; nous sommes plutôt colonisés à cet égard.

Nous devons intervenir et protéger notre droit à la souveraineté culturelle, afin de veiller à ce que les Canadiens conservent les outils nécessaires à leur développement dans cette voie. Les Canadiens doivent s'assurer le contrôle de la production et de la distribution de leurs produits culturels.

Il y a environ deux ans, à l'émission *Morningside*, Peter Gzwoski a demandé au public de lui donner un équivalent canadien de la fameuse expression «aussi américain qu'on puisse l'être», et le gagnant a répondu «aussi canadien que possible dans les circonstances». La réponse peut sembler amusante, mais elle montre la fragilité de l'expression culturelle canadienne dont le développement dépend essentiellement de la politique et des programmes mis en place par le gouvernement.

Les problèmes sont d'ordre structurel. Les films, les livres, les revues et les enregistrements sonores sont des instruments clés grâce auxquels les Canadiens ont accès à leur culture. Étant donné les progrès technologiques et les avantages qu'offre le marché aux multinationales étrangères, nos industries nationales sont confrontées à la tâche de plus en plus difficile de rejoindre le public canadien. Par conséquent, les Canadiens ne sont pas en mesure de recueillir une part du marché canadien qui soit à la fois équitable et suffisante pour réinvestir dans la production d'autres matériels canadiens.

Si les Canadiens consacrent une plus grande partie de leurs loisirs à des activités culturelles, les produits culturels qu'ils consomment sont des produits importés.

C'est regrettable, mais les multinationales étrangères dominent de toute évidence les secteurs les plus lucratifs du marché culturel canadien. Leur intégration verticale leur permet souvent de contrôler la production et la distribution. Bref, elles occupent un bloc sur le marché, et pour elles le Canada se situe à l'arrière-plan. Une

politique gouvernementale appropriée et la formation d'un partenariat avec les entreprises sont les seuls moyens dont nous disposons pour sortir de cette situation et permettre aux artistes et aux consommateurs canadiens d'avoir accès à leurs propres marchés.

Les trois paliers de gouvernemnt ont mis en place une poignée de mesures et de programmes qui ont été d'un grand secours aux artistes et aux compagnies de notre pays, en ce sens qu'elles leur ont permis d'avoir accès à nos propres marchés.

Je n'exposerai pas dans leurs grandes lignes chacune de ces mesures. Nous reconnaissons tous l'importance du projet de loi C-58, de ses répercussions sur l'industrie du magazine, relativement à *Sports Illustrated*, et de toute la querelle qui entoure cette question. Cela montre bien à quel point le projet de loi C-58 a favorisé la croissance de l'industrie.

Si nous croyons que les créateurs jouent un rôle essentiel dans notre société, qu'ils nous aident à nous voir comme nous sommes vraiment, avec nos défauts et le reste, qu'ils servent aussi de modèles aux futures générations, il est alors très important de favoriser leur réussite, de promouvoir nos jeunes artistes et de les encourager à innover.

Ce n'est pas que nous voulions réduire les autres au silence. Nous ne voulons pas nous replier sur nous-mêmes. Nous voulons être ouverts sur le monde, mais nous voulons avoir un choix. Un très grand nombre d'artistes traversent nos frontières, et nous avons besoin de cela. Nous voulons qu'il y ait une circulation dans les deux sens. Nous aimons bien nos voisins, mais nous réclamons le droit d'être présents, d'être responsables et d'être reconnus dans notre pays. Est-ce si déraisonnable?

En ce qui concerne la culture, les dispositions de l'ALÉNA sont presque identiques à celles de l'accord canado-américain, et c'est cela qui m'inquiète. L'exemption des industries culturelles prévue dans l'accord de libre-échange se trouve aussi dans l'ALÉNA. En outre, la définition des industries culturelles a été élargie de manière à inclure les personnes qui travaillent dans ces industries, par exemple les artistes et les écrivains.

• (1815)

Dans l'accord canado-américain, l'exemption de la culture était incomplète et elle le reste dans le nouvel accord. Celui-ci contient encore une infâme clause de dérogation qui ressemble à une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et en vertu de laquelle chaque pays se réserve le droit de prendre des mesures ayant des répercussions commerciales équivalentes, en réponse à toute mesure prise à l'égard des industries culturelles. Cette disposition demeure.

Je veux parler du dumping de films, de vidéos et d'enregistrements sonores au Canada, en-deçà du prix coûtant. Mais ce problème est assez évident pour nous tous.

Cinq ans après l'Accord de libre-échange, bien des questions sur cette clause de dérogation restent encore sans réponse. Tout d'abord, comment évaluera-t-on les répercussions commerciales? Les mesures de redressement prises par la partie lésée viseront-elles uniquement les industries culturelles ou peut-être d'autres secteurs?

Qui déterminera quelles mesures sont inacceptables et ont des répercussions négatives? Est-ce à dire qu'un projet de loi sur la distribution de films, attendu depuis fort longtemps, ne donnerait pas aux Canadiens le contrôle de leurs écrans de cinéma? Que dire de l'augmentation du contenu canadien à la radio et à la télévision? Que dire de la politique qui favorise, dans nos écoles, l'achat de manuels scolaires canadiens? Se pourrait-il que toutes les mesures que nous prendrons dorénavant dans le domaine de la culture soient neutralisées? Notre culture stagnera-t-elle et sa croissance sera-t-elle freinée?

Le gouvernement dit qu'il a réussi à soustraire des négociations les questions culturelles, mais la réussite dans ce domaine ne peut se mesurer qu'en fonction de notre production culturelle, et le Canada demeure un pays culturellement occupé. Dans le domaine culturel, nous avons un déficit commercial de plus de 1,1 milliard de dollars à cause de l'importation de films, d'enregistrements sonores, de livres et de revues.

Ce sont des initiatives que nous pouvons prendre et qui nous seraient très utiles pour avoir des sociétés sous contrôle canadien qui appartiennent à des Canadiens. Nous pouvons créer notre propre système de distribution, distinct de celui des Américains, pour la dissémination des produits culturels, et nous pouvons aussi prendre d'autres mesures.

Vous me faites signe que mon temps est presque écoulé, monsieur le Président. Je tiens à dire que les libéraux sont en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux, mais je voudrais bien savoir pourquoi le gouvernement est si pressé de faire adopter l'ALÉNA au lieu de prendre son temps et de s'assurer que tout est bien. Est-ce prudent de pousser la Chambre à adopter l'ALÉNA avant que ne le fassent les autres signataires? Les États-Unis et le Mexique, en particulier, ont des réserves.

Le gouvernement n'exagère-t-il pas en demandant à la Chambre des communes de terminer l'étude de cette entente avant même que le gouvernement Clinton ne

l'ait soumise au Congrès? Les Américains s'interrogent au sujet des dispositions concernant les médicaments.

En termes simples, cet accord est loin d'être un fait accompli. Il reste encore des questions à régler en ce qui concerne à la fois le contenu et le processus. Je suis d'accord avec mes collègues libéraux qui ont dit à la Chambre que cette mesure législative sur l'ALÉNA ne devrait pas être adoptée maintenant, sous sa forme actuelle.

Il reste encore beaucoup de questions sérieuses à régler, et je voudrais vraiment demander au gouvernement de mettre cette mesure de côté pour l'instant. Attendons de voir ce que les Américains vont faire et ce que les Mexicains vont dire.

Je veux pouvoir promettre à tous mes électeurs que le commerce ne se fera pas seulement dans l'axe nord-sud, mais aussi dans l'axe est-ouest. Je veux pouvoir leur dire que ce sera le meilleur genre de commerce et que la main-d'oeuvre et l'industrie seront bien préparées, ce qui nous permettra vraiment de progresser dans l'intérêt des Canadiens et de donner espoir aux jeunes et aux 1,6 million de personnes qui sont sans emploi aujourd'hui.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en principe, je suis d'accord avec le libre-échange à trois, mais il y a quelque chose qui me «chicote» dans tout cela. Comment se fait-il que le gouvernement soit si pressé pour signer cette entente de libre-échange, l'ALÉNA, quand on sait que le président des États-Unis, Bill Clinton, a dit qu'il voulait avoir un peu de temps pour négocier plus particulièrement avec le Mexique, concernant l'environnement et les droits de la personne? Comment se fait-il que le gouvernement conservateur soit si pressé d'entériner cet accord? À ce moment-là, le gouvernement américain se trouvera embarrassé du fait qu'il y a un de ses partenaires qui a déjà entériné ce projet. Alors, le gouvernement américain sera mal à l'aise, à mon avis, pour négocier avec le Mexique, si le projet de loi est adopté tel quel, sans avoir eu l'opportunité, comme Canadiens, de négocier l'environnement et les droits de la personne. Cela m'apparaît passablement embarrassant pour les Américains.

Que l'on ait un pacte économique nord-américain, je suis d'accord avec cela. Mais laissons quand même aux Américains la possibilité de pouvoir négocier ou d'avoir la possibilité d'exercer des pressions sur le Mexique, à l'avenir, en ce qui concerne l'environnement et les droits humains.

On ne peut s'ingérer dans les affaires gouvernementales mexicaines, car ils ont l'autorité de régler leurs différends. Nous avons toutefois l'occasion, maintenant, d'exercer des pressions sur le Mexique pour qu'ils améliorent progressivement l'environnement et les droits humains.

• (1820)

Monsieur le Président, je demanderais à la députée de Mont-Royal pourquoi elle ne dit pas carrément qu'elle est pour le libre-échange, mais conditionnellement à ce que l'environnement et les droits humains soient respectés au Mexique? Pourquoi dit-elle qu'elle est pour la libéralisation des marchés dans le monde? Pourquoi ne nous dit-elle pas carrément qu'elle n'est pas pour le libre-échange à trois, pour faire un pacte nord-américain solide et qu'on puisse faire compétition à la Communauté européenne et au Pacte de l'Asie, par exemple? Je pense qu'on a besoin de ce pacte économique nord-américain pour faire compétition aux autres pactes économiques. Alors je pose la question à la députée de Mont-Royal.

Mme Finestone: Je regrette, monsieur le Président, mais je crois que le député de Longueuil est peut-être entré en retard alors que je prononçais mon discours. Ce que j'ai dit, c'est que les Libéraux ont toujours été en faveur du libre-échange, pour un libre-échange égal, de *fair-play*, et qu'on voulait que les arrangements se fassent avec les Américains et les Mexicains sur la question de l'environnement, sur les standards de travail, et qu'il y avait aussi d'autres intérêts auxquels il fallait remédier avant qu'on puisse promouvoir et adopter cette législation ici à la Chambre. Monsieur le Président, je suis complètement d'accord, les Libéraux ont toujours été des *free traders*. Mais j'aimerais bien que vous soyez au courant, si vous ne l'êtes pas déjà, que nos résultats commerciaux sont attribuables à la façon dont les conservateurs gèrent notre économie.

[*Traduction*]

Pour l'année 1992, nous affichons un déficit sur marchandises avec chacun de nos principaux partenaires commerciaux sauf les États-Unis. Durant les quatre années qui ont précédé l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, notre excédent commercial cumulatif était de 47,9 milliards de dollars, et il est tombé à 35 milliards de dollars après l'entrée en vigueur de l'accord, ce qui représente une baisse de 26,9 p. 100—c'est-à-dire 27 p. 100.

[*Français*]

Alors le député parfaitement raison. On a oublié nos partenaires pour faire des échanges avec l'Est et l'Ouest, et nous nous sommes concentrés sur des programmes qui furent néfastes pour le Canada parce que nous n'avions pas mis en place les programmes nécessaires visant à faire face au changement global et à la compétitivité nécessaire pour nos travailleurs, nos travailleuses, et pour nos industries.

Je remercie l'honorable député qui est du même avis que moi. Sous sa forme actuelle, il n'est pas bon, il faut régler certaines choses avant que l'on puisse procéder.

[*Traduction*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Je serai donc bref.

D'abord, je voudrais féliciter la députée de Mont-Royal de son discours. Dans l'ensemble, c'est-à-dire à 99,9 p. 100, je suis d'accord avec elle.

Quand on parle de l'ALÉNA, les gens voudraient qu'on simplifie les choses. Qui peut vraiment dire ce qui est bien et ce qui est mal dans cet accord?

Le problème de l'ALÉNA, c'est qu'il ne définit pas ce qu'il faut entendre par subvention, par dumping, et qu'il ne comporte pas de normes convenables dans les domaines de l'environnement et du travail. C'est la manière la plus simple de dire ce qui ne va pas avec l'ALÉNA. À mon sens, c'est ça le gros point faible de l'ALÉNA.

• (1825)

Je me demande si la députée pourrait expliciter un peu plus sa pensée à ce sujet et nous dire si elle est du même avis que moi.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis heureuse que nous soyons d'accord à 99,4 p. 100.

Une voix: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Finestone: Peut-être que je n'ai pas parlé assez clairement ou que je n'ai pas dit de la manière la plus concise. Vous avez dit, de la manière la plus succincte possible, exactement la même chose qu'il m'a fallu 20 minutes pour dire. Je souscris à tout ce que vous avez dit. Je suis donc à 100 p. 100 d'accord avec vous.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui sur l'ALÉNA a été très intéressant. Pour le meilleur ou pour le pire, nous savons quelle est la position des conservateurs. Cela devient plus difficile quand on écoute les libéraux. Certains sont pour, d'autres contre. Mais il semble qu'en général, la plupart sont pour et l'acceptent tel quel dans l'ensemble.

Qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a qu'un parti au Canada qui s'oppose sans équivoque à l'Accord de libre-échange nord-américain. Ce parti, c'est le NPD. L'ALÉNA est une mauvaise affaire pour les Canadiens. Il n'est pas renégociable. Aucun accord parallèle ne peut y remédier. Il ne doit pas être mis en oeuvre.

Nous avons clairement exposé notre position et je crois que nous avons démontré dans nos affaires internationales et sur la scène nationale que nous sommes partisans de règles commerciales justes, mais ce n'est pas ce que nous offre l'ALÉNA et qui plus est, le Canada devra payer le prix fort s'il met cet accord en oeuvre. Ceux qui croient que l'ALÉNA est un cadeau pour le Canada se sont fait embobiner.

L'ALÉNA n'est pas seulement un accord de libre-échange, soyons logiques. Si c'était le cas, le texte ne compterait qu'une seule ligne: il n'y a plus de droits de douane entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Mais cet accord compte plus d'une seule ligne, il compte des milliers de pages. Il ne s'agit pas d'un simple accord commercial régissant les tarifs douaniers, c'est une véritable constitution économique pour le Canada et il modifie les règles économiques du Canada et de toute l'Amérique du Nord. C'est une constitution qui restreint les droits des Canadiens, qui transfère nos emplois à l'étranger, qui vend nos ressources à vil prix et qui affaiblit la capacité de nos gouvernements de faire ce qu'ils ont été élus pour faire, c'est-à-dire, servir le peuple.

Les Canadiens ont besoin de quelqu'un de fort pour prendre leur défense et dire: «Nous n'acceptons pas ces accords commerciaux injustes et nous croyons qu'il faut y renoncer tout de suite».

[*Français*]

Qu'est-ce qui dans l'ALÉNA est vraiment destructeur pour l'avenir du Canada? Je ne dispose que de 10 minutes, je vais donc m'en tenir à une courte liste.

Premièrement, les changements dans le domaine des règles d'origine pour le textile vont être dévastateurs pour l'industrie du vêtement, et des dizaines de milliers d'emplois vont disparaître.

Deuxièmement, les clauses sur l'automobile ne requièrent aucun contenu canadien,—nord-américain, pas canadien. Le Pacte de l'auto ne veut plus rien dire, et les emplois déménageront vers le Sud.

Troisièmement, l'ALÉNA est allé même plus loin que l'Entente de libre-échange en abandonnant le contrôle du prix et de l'exportation de nos ressources énergétiques.

Quatrièmement, il y a un véritable danger que notre eau soit exportée en grande quantité. L'eau n'est pas exclue dans l'entente.

Cinquièmement, l'ALÉNA empêche le gouvernement canadien de négocier des conditions dans le cas de prise

de contrôle par des compagnies étrangères, comme par exemple un transfert de technologie, et le maintien de Canadiennes et de Canadiens dans des postes de cadres.

[*Traduction*]

Sixièmement, l'ALÉNA accélère le programme de déréglementation destructeur dont nous avons vu les effets dans le secteur aérien et plus encore dans ceux du camionnage transfrontalier et des télécommunications.

Septièmement, l'ALÉNA sanctionne pour toujours le projet de loi du gouvernement conservateur qui nous a livrés aux mains des sociétés pharmaceutiques multinationales. Ces multinationales empochent des recettes inespérées tandis que les prix des médicaments augmentent et que l'on nous annonce des compressions dans les services de santé.

Huitièmement, l'ALÉNA pourrait interdire les activités d'une société d'État provinciale ou fédérale créée pour faire la promotion d'objectifs non commerciaux comme l'économie d'énergie ou pourrait empêcher la mise sur pied d'un service aérien destiné à desservir des collectivités isolées. L'ALÉNA limite la capacité du gouvernement d'exiger la transformation sur place de nos ressources, ce qui est une condition essentielle au développement économique de nos régions et à notre prospérité à l'aube du XXI^{e} siècle.

• (1830)

Dixièmement, l'ALÉNA limite la capacité du gouvernement de faire la promotion du développement régional.

Précisons bien de quoi il est question. Nous parlons ici d'un accord qui enlève le pouvoir au peuple et à leurs institutions démocratiques pour le donner à des multinationales où le peuple canadien n'élit personne et qui n'ont aucun compte à rendre au peuple canadien.

Je dois dire avec regret que le parti qui forme le gouvernement, le Parti conservateur, a fait tout ce qu'il a pu pour détruire l'institution gouvernementale et flétrir la démocratie dans notre pays, mais cette fois, il ne s'en tirera pas comme ça.

J'ai parlé brièvement de certains éléments discutables de l'ALÉNA, mais les lacunes de l'accord sont tout aussi dangereuses. Il n'y a rien dans l'accord qui interdise aux États-Unis de faire constamment du harcèlement. Les lois américaines prévaudront toujours dans les relations commerciales. L'accord ne définit nullement ce qu'est une subvention, pas plus que le processus de définition. Il ne prévoit pas de normes du travail minimales, ni de normes environnementales minimales. Il ne dit rien des droits de la personne.

[*Français*]

Il n'y a rien dans l'accord qui empêche les entreprises qui quittent le Canada d'exploiter les travailleurs mexicains, ceux qui travaillent à des salaires de crève-la-faim, dans des conditions épouvantables et dans des environnements dangereux pour la santé.

Il est temps de mettre les choses au clair: les gens n'existent pas pour servir les intérêts commerciaux; c'est le commerce qui existe dans l'intérêt des gens.

[*Traduction*]

Nous devons nous demander pourquoi le gouvernement conservateur est tellement pressé de faire adopter ce projet de loi par tous les moyens. Les États-Unis n'ont pas fini d'en discuter. On s'interroge encore au sein des caucus. D'aucuns ont soulevé beaucoup de questions, notamment sur les droits de la personne au Mexique, sur les droits des travailleurs, sur l'environnement. Pourtant, notre gouvernement va de l'avant et nous dit qu'il faut adopter cet accord sur-le-champ.

Il n'y a qu'une seule réponse possible: le premier ministre sortant veut se voir ériger un monument, tout comme le ministre du Commerce extérieur sortant. Monsieur le Président, nous pouvons leur élever une statue, ça coûtera beaucoup moins cher.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: C'est absolument ridicule de procéder à l'adoption de cette mesure législative, alors que l'ALÉNA n'est pas encore complet. On poursuit les discussions en vue de conclure des accords parallèles dont certains modifieraient profondément l'ALÉNA dans sa forme actuelle. Notre gouvernement affirme tout de même qu'il faut adopter cet accord, au Canada. Nous sommes braves, au Canada. Nous n'attendrons même pas qu'il soit complet avant de l'adopter. Nous précipitons les choses sans attendre de voir le produit final. Ce n'est pas la bonne manière de procéder, et ce n'est pas un signe de saine démocratie.

Je vous demande un peu quel genre de pouvoir de négociation nous pouvons espérer avoir avec nos partenaires de l'ALÉNA en procédant ainsi? Supposons que nous nous présentions à la table et qu'on nous dise que des accords parallèles ont été négociés ou qu'on a apporté des changements à l'ALÉNA. Nous répondrons que c'est très bien, puisque nous avons déjà adopté l'accord au Canada, mais que nous aimerions quand même en discuter. C'est insensé! C'est absurde! Ce n'est même pas logique. De toute évidence, c'est de la mauvaise négociation et c'est d'une logique douteuse.

Finalement, je veux soulever une question qui me laisse perplexe. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il qu'il y ait un débat sur cette mesure—un vrai débat?

Au moment où le gouvernement annonçait qu'il écourterait le débat en prévision de l'adoption du projet de loi sur l'ALÉNA, j'ai trouvé intéressant d'entendre, la semaine dernière, une candidate à la direction du Parti conservateur parler de la politique de la participation. Cette candidate estimait, je pense, que six heures de

débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi sont suffisantes, et je devrais expliquer pour les personnes qui suivent le débat que la deuxième lecture porte sur le principe du projet de loi. Elle est extrêmement importante parce que les députés ont la possibilité pendant ce débat de parler non seulement de ce que contient le projet de loi, mais aussi de son fondement même, du principe sur lequel il repose.

Nous savons que les conservateurs vont se servir de l'accord commercial pour consacrer leurs programmes. Les libéraux y consentent, donc l'accord va aussi consacrer les leurs et il est plus facile pour eux de laisser agir un gouvernement conservateur plutôt que de le faire eux-mêmes. Nous comprenons cela.

Il n'y a vraiment aucune raison pour faire adopter à la hâte un projet de loi qui est si fondamental pour l'avenir du Canada. C'est une plaisanterie que de parler de politique de la participation. Comme je l'ai dit, nous aurons environ six heures de débat sur ce projet de loi. Nous avons eu des débats plus longs sur des projets de loi qui était certes importants, mais qui n'étaient pas aussi fondamentaux que celui-ci pour l'avenir de notre pays, de nos enfants et de nos petits-enfants. Pourtant le gouvernement a dit qu'il y aurait six heures de débat, un point c'est tout, qu'il imposait la clôture.

• (1835)

Il est risible qu'une ministérielle parle de la politique de la participation alors que le gouvernement a invoqué la clôture et a eu recours à l'attribution de temps pour limiter les débats plus souvent que n'importe quel autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Ce sera un échec et les Canadiens ne vont pas laisser le gouvernement s'en tirer indemne.

Ce projet de loi mérite un vrai débat. Les Canadiens méritent d'avoir la possibilité de voir un débat complet, d'y participer, d'avoir tous les renseignements et de savoir que leurs représentants ont eu la possibilité d'exprimer leurs opinions et d'étudier d'autres solutions, d'examiner le fondement du projet de loi ainsi que son contenu. Il ne convient pas de museler les Canadiens pour qu'ils ne puissent pas exprimer leurs opinions. Il n'y a aucune urgence et nous, de ce côté-ci de la Chambre, demandons au premier ministre d'intervenir et de donner une chance à la démocratie.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir poser quelques questions au chef du Nouveau Parti démocratique. Pour commencer, je voudrais la féliciter d'avoir pris part aux discussions sur l'ALÉNA, contrairement à bon nombre de députés qui, semble-t-il, préféreraient se lancer dans de grandes tirades et utiliser le temps de la Chambre pour débattre des procédures parlementaires au lieu de s'attaquer au sujet important que nous examinons aujourd'hui.

Le chef du Nouveau Parti démocratique demande pourquoi le gouvernement veut faire franchir toutes les étapes à cette mesure législative. Je suis sûr qu'elle a longuement étudié ce projet de loi et qu'elle sait parfaitement, comme ses collègues, qu'il s'agit d'une mesure habilitante qui met les choses en place de manière à permettre au gouvernement de faire entrer en vigueur l'ALÉNA le moment venu. Cette entente est complète. Les présidents. . .

Une voix: Comment pouvez-vous garder votre sérieux en disant de telles choses?

Une voix: Posez donc votre question!

M. McCreath: Monsieur le Président, je suis surpris de voir que les députés ne veulent pas profiter, comme moi, de l'occasion qui leur est offerte d'en savoir plus sur l'ALÉNA.

Cette mesure législative met en place les procédures. Cela signifie que lorsque l'accord aura été ratifié par les trois pays, cette loi pourra être promulguée. Les députés pensent que les Canadiens sont de leur côté. Ils remporteront peut-être les prochaines élections. Si c'est le cas, ils n'auront pas à promulguer cette loi et à la mettre en oeuvre, mais elle sera là, toute prête. Nous serons prêts, tout comme les Américains et les Mexicains qui, comme nous, ont convenu de ne pas rouvrir l'ALÉNA.

La question que je voudrais poser est la suivante. Ma collègue dit que son parti est en faveur du libre-échange. Or, les néo-démocrates veulent élever des barrières tout autour de notre pays et nous empêcher de saisir l'occasion. Est-elle consciente que le monde évolue? Est-elle consciente que des blocs commerciaux sont en train de se former dans le monde?

Si on examine les résultats de l'ALÉ. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudrait-il poser sa question?

M. McCreath: Ma question est simple. À l'instar du gouvernement, ma collègue n'a-t-elle pas confiance dans les Canadiens? Ma collègue et son parti ne pensent-ils pas que les Canadiens peuvent rivaliser avec les Mexicains, les Américains et tous les autres?

Mme McLaughlin: Oui, monsieur le Président, nous avons confiance dans les Canadiens. Je souhaite simplement que le gouvernement partage ce sentiment. A-t-il plus confiance dans les Américains que dans les Cana-

diens? Nous ne parlons aucunement d'élever des barrières autour du Canada et le député le sait très bien.

Nous parlons plutôt de conclure des accords commerciaux équitables, qui défendront les intérêts de tous les pays participants, qui ne soient pas fondés sur l'exploitation, qui ne soient pas fondés sur le bradage de notre souveraineté et de notre capacité à amener nos citoyens à développer leurs régions. Le député dit qu'il s'agit d'une loi habilitante. C'est faux! Il s'agit d'une loi restrictive. Voilà le problème.

• (1840)

Une dernière observation au sujet de la question du député. Selon lui, nous passons notre temps à débattre de points de procédure. Je voudrais rétablir les faits. Nous consacrons notre temps à la défense de la démocratie que le gouvernement actuel a tenté de faire taire. Nous nous faisons les défenseurs de la démocratie, car nous croyons que les députés de la Chambre, tous partis confondus, ont le droit d'exprimer leurs vues et celles de leurs électeurs au sujet de cette mesure législative. S'il avait vraiment du respect pour les Canadiens, s'il avait vraiment confiance dans la population canadienne, le gouvernement dirait: «Vous pouvez en débattre tant que vous voulez, nous n'avons pas peur.» Eh bien, nous n'avons pas peur, nous non plus, et le gouvernement ne s'en sortira pas à si bon compte.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais simplement prendre les cinq minutes qu'il nous reste pour souligner quelque chose, puisque le député de Winnipeg a parlé d'un des effets de l'ALÉNA.

La Western Canadian Wheat Growers Association, qui représente quelque 7 000 agriculteurs, a comparu devant le sous-comité. Les représentants de l'association ont révélé que les exportations de produits agricoles représentent 50 p. 100 de leurs revenus agricoles. Dans le secteur des céréales et oléagineux par exemple, ils ont déclaré qu'en 1991, ils avaient exporté seulement 62 000 tonnes au Mexique, à cause du caractère restrictif des exigences concernant les licences d'importation. En 1991-1992, ils ont cependant obtenu un certain assouplissement de la part du gouvernement mexicain, et leurs exportations en 1991-1992 ont atteint 492 000 tonnes. L'ALÉNA aura pour effet d'éliminer immédiatement et complètement les exigences concernant les licences d'importation. Qu'arrivera-t-il alors?

Les députés se demanderont peut-être quel est actuellement le taux des droits sur les importations de blé au Mexique. Le taux maximum se situe actuellement à 50 p. 100. Une fois l'ALÉNA signé, le tarif sera immédiatement réduit à 15 p. 100, puis graduellement éliminé sur une période de dix ans. Je suis étonné que le député libéral de l'Ouest n'appuie pas l'ALÉNA compte tenu des avantages importants qu'il apportera aux producteurs de blé, d'après ce que ces derniers ont déclaré devant le sous-comité à Winnipeg.

Je voudrais soulever un certain nombre d'autres points. Il est important que les gens comprennent l'importance des exportations pour le Canada, parce que notre population est peu élevée. On sait que le Canada compte actuellement 27 millions d'habitants. Tout le monde parle des exportations du Japon, mais on oublie que le Japon possède une économie nationale imposante. En réalité, le Japon n'exporte que 13,5 p. 100 de son produit intérieur brut car son propre marché est immense. Aux États-Unis, il y a 250 millions d'habitants et, par conséquent, de nombreux consommateurs; les exportations représentent donc environ 10 p. 100 du PNB de ce pays. Toutefois, nous ne sommes que 27 millions au Canada et la production des fabricants canadiens dépasse largement ce que nous pouvons consommer; il nous faut donc exporter pour une valeur égale à 30 p. 100 environ du PIB du Canada.

Le point crucial est donc la valeur ajoutée. Les gens disent que les Canadiens ne peuvent exporter que des matières premières, alors pourquoi commercer uniquement avec les États-Unis et pas avec les autres pays, pourquoi pas avec le Japon?

En réalité, les produits finis représentent 5 p. 100 de notre commerce avec le Japon et les matières premières et les produits semi-finis, 95 p. 100. Le Japon n'est donc pas un grand consommateur de produits à valeur ajoutée. Dans le cas de la Communauté européenne, environ 25 p. 100 de nos exportations vers la CEE sont des produits à valeur ajoutée et 75 p. 100, des matières premières ou des produits semi-finis. Toutefois, les produits à valeur ajoutée forment une grande partie de nos exportations vers les États-Unis.

• (1845)

J'ai peu de temps. J'aimerais pouvoir donner toutes les statistiques, mais l'Institut C.D. Howe a fait une étude sur les exportations canadiennes de 1989 à 1991, soit pour les trois premières années d'application de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. Les auteurs de cette étude ont dit: «Examinons les secteurs exclus de l'Accord de libre-échange, ainsi que ceux qui y sont inclus.»

Dans le cas des secteurs exclus, le rapport entre les exportations vers les États-Unis et le commerce avec tous les autres pays du monde est demeuré à peu près stable. Elles ont diminué de 2 p. 100 environ. Les exportations vers les États-Unis de produits à valeur ajoutée de secteurs autres que celui des ressources ont augmenté

de 34 p. 100, pendant que nos exportations de ces mêmes produits vers le reste du monde ont diminué de 5 p. 100.

Si les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 34 p. 100 pendant que celles vers l'Europe diminuaient de 5 p. 100, il faut reconnaître que l'Accord de libre-échange est manifestement avantageux pour le Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps mis à la disposition du député est expiré.

Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 455)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Funk
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Blondin-Andrew
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Comuzzi
de Jong
Duceppe
Edmonston
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marleau
McGuire
Mifflin
Nault
Nystrom
Parker
Proud
Riis
Rocheleau
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Venne
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—95
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Mitchell
Nowlan
Pagtakhan
Plamondon
Prud'homme
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Browes
Chadwick
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Jacques
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Marin
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost

Redway	Reid
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy–Arcelin
Saint–Julien	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Tremblay (Québec–Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Weiner
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—117	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Campbell (Vancouver Centre)	Charest
Clark (Yellowhead)	Darling
Hopkins	Jelinek
Kaplan	McDougall (St. Paul's)
Milliken	Rompkey
Turner (Vancouver Quadra)	Wood

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec–Est): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour appliquer le vote qu'on vient de prendre à l'inverse sur la motion principale.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, ce projet de loi est extrêmement important. Nous croyons que tous les députés devraient avoir l'occasion de se prononcer à son sujet de façon non équivoque.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte maintenant sur la motion principale. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

• (1920)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 456)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)	Greene
Gustafson	Halliday
Hawkes	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
Jacques	James
Johnson	Jourdenais
Kempling	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacKay
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McDermid	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy–Arcelin	Saint–Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Tremblay (Québec–Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—113	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare

Initiatives parlementaires

Benjamin	Berger
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin-Andrew
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Breaugh	Brewin
Butland	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Chrétien	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Edmonston
Finestone	Fisher
Flis	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Mitchell	Nault
Nowlan	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Plamondon	Proud
Prud'homme	Riis
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Venne
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—94

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Campbell (Vancouver Centre)	Charest
Clark (Yellowhead)	Darling
Hopkins	Jelinek
Kaplan	McDougall (St. Paul's)
Milliken	Rompkey
Turner (Vancouver Quadra)	Wood

• (1930)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE COURRIER ET LES DÉPLIANTS PUBLICITAIRES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait veiller à ce que les Canadiens aient légalement le droit de refuser la livraison postale de courrier et dépliants publicitaires.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous en sommes maintenant aux initiatives parlementaires. Les députés qui ne participent pas au débat sont priés de quitter la Chambre.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'ai présenté cette initiative parlementaire parce qu'un nombre croissant de Canadiens se sont eux-mêmes engagés à faire leur part pour trouver une solution aux très graves problèmes écologiques qui assaillent non seulement notre pays, mais toute la planète. Je voulais parler des implications que cela soulève sur le plan de la gestion des déchets.

Dans le Plan vert, on dit que la gestion des déchets constitue le problème le plus grave en particulier des pays industrialisés comme le Canada, où nous pouvons nous payer le luxe du gaspillage.

Il faut d'abord réduire les déchets. Ensuite, il faut réutiliser, recycler et récupérer.

Cependant, à elles seules, les boîtes bleues ne régleront pas tous les problèmes écologiques du Canada. Nous produisons plus de 30 millions de tonnes d'ordures tous les ans, ce qui représente plus d'une tonne par habitant.

Nous ne recyclons que 10 p. 100 de nos déchets et nous envoyons presque tout le reste dans des sites d'enfouissement qui se remplissent rapidement. L'enlèvement et l'élimination des ordures coûtent au Canada plus d'un milliard et demi de dollars par année.

Le Plan vert fait une grande place au traitement et à l'élimination des ordures. Il y est dit que l'objectif du Canada d'ici l'an 2000 est de réduire le volume des déchets de 50 p. 100. La gestion inefficace des déchets

impose un fardeau économique aux Canadiens et il va sans dire que les Canadiens sont conscients de ce fardeau. Ils savent que l'un des plus importants défis de la nation sur la voie du développement durable est la réduction du volume des déchets.

En octobre 1989, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a adopté comme objectif la réduction des déchets de 50 p. 100 au Canada d'ici l'an 2000.

• (1935)

Près de la moitié du délai que s'étaient fixé tous les ministres de l'Environnement de notre pays est déjà écoulé, et nous n'avons pas fait beaucoup de progrès.

Cette motion à l'étude nous demande de prendre fermement position par rapport à une chose en particulier que nous avons l'habitude de gaspiller, soit le papier. Les produits du papier constituent 1,4 million de tonnes de déchets résidentiels, chaque année, en Ontario. Ce chiffre remonte à 1989 et n'a pu qu'augmenter depuis. À eux seuls, les journaux, le papier fin et les revues représentent près d'un million de tonnes de déchets.

Nous sommes inquiets pour nos forêts, les nôtres et celles du monde entier. En recyclant la moitié du papier que nous jetons, nous sauverions près de 50 millions d'arbres par année—50 millions!

Cette motion concerne une partie importante des déchets de papier qui sont jetés dans nos dépotoirs tous les ans et une partie importante des dizaines de millions d'arbres qui sont abattus inutilement et gaspillés tous les ans. Ce projet de loi porte expressément sur les publicités sans adresse, que bien des gens dans tout le pays appellent la publicité importune parce qu'ils ne veulent pas la recevoir dans leur boîte aux lettres et être obligés de s'en débarrasser et qu'ils sont las de recevoir des envois non sollicités, qu'ils ne peuvent pas, même avec la meilleure volonté du monde, recycler. Quatorze milliards de publicités sans adresse ont été distribuées au Canada l'année dernière. Cela représente 560 envois, soit près de deux envois par jour pour chaque homme, femme et enfant du Canada. Cela signifie que plusieurs milliers d'envois importuns sont envoyés tous les jours dans les foyers canadiens.

Ce n'est pas la Société canadienne des postes qui livre tout cela. Mais comme elle en livre 25 p. 100, elle est le plus grand livreur de publicité importune dans les foyers canadiens.

Nous ne parlons pas ici d'envois publicitaires avec adresses ou de demandes de contributions de la part d'organismes de bienfaisance. Ce n'est pas de cela dont traite la motion, mais bien de la publicité-rebut, des 14 milliards d'envois livrés chaque année au Canada, dont 25 p. 100, soit 3,5 milliards, sont livrés par la Société canadienne des postes. La publicité importune sans adresse représente 36 p. 100 de tous les envois postaux que livre la Société canadienne des postes—36 p. 100—mais seulement 6 p. 100 de ses recettes provenant de la livraison du courrier.

Ce volume augmente de 500 millions d'envois chaque année. Il est passé de 23 p. 100 des envois livrés par la Société canadienne des postes il y a à peine quatre ans à 36 p. 100 au cours de la dernière année complète pour laquelle on a des statistiques. Il s'agit d'une augmentation très importante. En outre, il faut se rappeler que chaque fois que la Société canadienne des postes livre un de ces prospectus dans un foyer, soit en moyenne 140 envois par année pour chaque personne qui compose un ménage, chaque fois qu'elle le fait, cela signifie que des arbres sont coupés inutilement.

Une motion qui a été présentée précédemment à la Chambre portait sur la question de savoir s'il faudrait exiger que les envois publicitaires soient imprimés sur du papier à la fois recyclé et recyclable. Il ne s'agissait malheureusement pas d'une motion devant faire l'objet d'un vote.

• (1940)

Ma motion présente un autre aspect qui n'est peut-être pas lié directement aux préoccupations environnementales qui m'ont poussée à la présenter. Il est clair cependant que l'intrusion grandissante de la Société canadienne des postes dans la livraison du courrier publicitaire devient un sérieux problème pour beaucoup de modestes quotidiens et hebdomadaires partout dans le pays qui tiraient une partie importante de leurs recettes publicitaires de la livraison de feuillets publicitaires.

Cette intrusion massive de la Société canadienne des postes dans ce domaine prive de cette source de revenu les petits journaux indépendants, quotidiens ou hebdomadaires, et compromet ainsi gravement leurs chances de survie et de s'acquitter de la mission qu'ils ont de diffuser l'information dans leur localité d'une façon responsable envers leurs lecteurs locaux qui ont besoin d'être informés sur les événements locaux et de se faire une opinion grâce à une interprétation locale des événements régionaux, nationaux ou internationaux.

Nous devrions nous demander également pourquoi la Société canadienne des postes, qui est encore une entreprise publique, du moins pour un certain temps encore,

fait concurrence aux distributeurs du secteur privé dans leur propre domaine. «Nous vous livrons votre courrier dans votre boîte aux lettres» prétend un des slogans de la Société canadienne des postes. Pourquoi donc cette société d'État embauche-t-elle des gens autres que ses employés habituels pour livrer ce courrier?

Je suis sûr que d'autres députés ont reçu comme moi des plaintes au sujet de personnes qui, le dimanche après-midi, traversent les pelouses et déposent des papiers dans la boîte, le plus souvent de la publicité importune. Les gens sont étonnés d'apprendre que ce sont des personnes qui sont employées par la Société canadienne des postes pour distribuer ce courrier.

Je voudrais citer un passage du rapport sur les deux premières années d'application du Plan vert, rapport que le ministre de l'Environnement a publié il y a à peine quelques jours: «Le Bureau de la gestion des déchets continuera de développer des produits de communication pour appuyer la promotion des «quatre grands R» et la campagne de gestion des déchets, sous le signe de l'écocivisme. Un premier document sur la gestion des déchets et des feuilles d'information seront publiés. Le bureau s'efforcera d'établir des partenariats pour promouvoir la notion d'écocivisme.»

Nous savons tous que l'application du Plan vert dépend dans une très grande mesure non seulement du gouvernement et du secteur privé, mais aussi de la participation des citoyens. Dans le Plan vert, le gouvernement insiste beaucoup pour que les Canadiens de toutes conditions sociales assument, dans leurs activités quotidiennes, leurs responsabilités au regard de l'environnement.

Cette motion tient justement compte de la volonté des Canadiens d'assumer leurs responsabilités en matière d'environnement. Ils sont de plus en plus nombreux à refuser que la société d'État, la Société canadienne des postes, livre dans leur boîte aux lettres ce genre de publicité. Le gouvernement parle du Programme de choix environnemental, et les consommateurs demandent à avoir le choix. Ils veulent pouvoir refuser que soient livrés des dépliants publicitaires sur leur propriété privée.

J'ai écrit au ministre responsable de la Société canadienne des postes il y a plus d'un an pour lui demander d'étudier la possibilité de modifier la loi, afin que les Canadiens aient ce choix, afin qu'ils puissent indiquer sur leur boîte aux lettres qu'ils ne veulent pas que la Société canadienne des postes livre à leur domicile des dépliants publicitaires qui ne leur sont pas personnellement adressés.

• (1945)

Le ministre n'a pas répondu. Il a soumis la question à la Société canadienne des postes qui, évidemment, a dit qu'elle était obligée de distribuer tout le courrier qui lui est confié par ses clients. Cela va de soi. C'est exactement pourquoi j'avais écrit au ministre. Je voulais qu'il envisage la possibilité de modifier la loi pour permettre aux ménages ou aux entreprises de refuser la distribution de courrier publicitaire non adressé en collant un avis sur leur boîte aux lettres. Le ministre n'a pas encore répondu à cette demande.

Nous avons adopté un plan national de réduction des déchets il y a plusieurs années. Nous avons réalisé des progrès minimes par rapport aux objectifs fixés dans ce plan. Nous continuons d'abattre des arbres inutilement parce que nous refusons de nous servir des pouvoirs législatifs de la Chambre pour adopter le genre de mesures qui permettraient aux Canadiens de faire leur devoir de citoyen sur le plan de la protection de l'environnement.

Si, en tant que parlementaires, nous ne sommes pas prêts à donner aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour se montrer respectueux de l'environnement, je ne vois pas pourquoi nous devrions maintenir des programmes favorisant l'écocivisme. Trop souvent, d'une part, nous encourageons un certain comportement respectueux de l'environnement et d'autre part, nous défaisons tous ces efforts en refusant de coopérer avec les citoyens et de nous montrer, face à l'environnement, aussi sensibles que nous leur demandons de l'être.

Cette motion n'est pas révolutionnaire. Elle ne va pas vraiment perturber la Société canadienne des postes. Certains diront, je sais, que 6 p. 100 des recettes de la Société canadienne des postes, c'est beaucoup d'argent. Ce qui, pour moi, est plus important encore, c'est de savoir si ces envois rapportent à la Société canadienne des postes, s'ils lui permettent de faire des bénéfices ou si, en fait, ils sont subventionnés par les tarifs de première classe qui, on le sait, ont considérablement augmenté ces deux dernières années. Chose certaine, certains petits journaux locaux du pays vont prétendre que la Société canadienne des postes livre une concurrence déloyale en subventionnant ses autres services grâce aux profits réalisés dans ce secteur.

La motion va nous permettre de pouvoir au moins compter sur un comité pour examiner les diverses façons dont nous pourrions aider les Canadiens à faire ce qu'ils souhaitent, à savoir être de meilleurs citoyens plus conscients de leur environnement, qui contrôlent la quantité de papier qui passe entre leurs mains et influencent le marché par leur consumérisme.

On parle d'instruments économiques. Le pouvoir du consommateur est l'un des plus importants instruments économiques. Si nous maintenons des mesures législati-

ves qui ne permettent pas aux consommateurs d'exercer leur libre choix et ainsi d'influencer le marché de façon constructive au profit de l'environnement, nous pourrons alors difficilement les blâmer pour la quantité de déchets produits et le nombre d'arbres coupés chaque année qui continuent d'augmenter alors que notre environnement ne cesse de se détériorer.

Je demande à la Chambre de faire bon accueil à cette motion et de décider, du consentement unanime, d'en renvoyer l'objet à un comité de la Chambre.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'entretenir en cette enceinte, aujourd'hui, d'un sujet qui revêt de plus en plus d'importance aux yeux de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

• (1950)

De nos jours, nous sommes tous plus conscients des problèmes environnementaux qui existent. Nous nous soucions davantage de l'état actuel de l'environnement et sommes moins certains de ce que l'avenir nous réserve au point de vue écologique. Les Canadiens déploient donc plus d'efforts pour tenter d'améliorer la situation. Les particuliers, les entreprises et tous les paliers gouvernementaux acceptent le fait qu'ils ont une responsabilité accrue à l'égard de l'environnement. La Société canadienne des postes accepte cette responsabilité et agit en conséquence.

J'aimerais maintenant parler de certaines des initiatives que la Société canadienne des postes a entreprises afin de jouer un rôle plus actif dans la protection et le respect de l'environnement. La Société canadienne des postes s'est rendu compte que la protection et la conservation de l'environnement sont essentielles au bien-être de ses employés, de ses clients et des communautés où elle est présente. Voilà pourquoi elle a établi en 1990 une politique environnementale.

Inutile de vous dire, j'en suis sûr, qu'il n'est pas facile de mettre en place un programme de la sorte dans une entreprise de cette envergure. C'est une tâche énorme qui ne peut s'accomplir à l'échelle nationale du jour au lendemain. Elle a réussi à imprégner dans ses activités quotidiennes une attitude davantage respectueuse de l'environnement. Ainsi, la consommation de papiers de ses bureaux administratifs a été réduite de près de 30 p. 100. Les publications destinées à ses employés sont imprimées sur du papier recyclé, en utilisant des encres végétales et sa consommation d'énergie et de carburant a aussi été diminuée.

Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives que la Société a prises et qui prouvent à quel point elle est consciente de sa responsabilité à l'égard de l'environnement.

Les médias nous avertissent de plus en plus souvent des dangers qui menacent notre environnement à cause de notre inconscience, et cela commence à faire son effet. C'est à nos risques et périls que nous les ignorons.

La responsabilité à l'égard de l'environnement ne revient pas à une seule personne ou à un seul organisme. Tous ceux et celles qui contribuent au problème doivent faire leur part pour trouver une solution. Chercher un coupable parmi tous les responsables ne nous aidera pas à résoudre cette crise.

Pensez aux dépanneurs, par exemple. Ils vendent des produits destinés aux consommateurs pressés. Ils tiennent en magasin des produits emballés, comme les croustilles, les tablettes de chocolat, etc. Nous ne critiquons pas l'exploitant de ce genre de magasin parce qu'il offre trop de produits emballés; il ne fait que vendre ces articles. La solution se trouve d'abord auprès de ceux qui conçoivent l'emballage du produit.

Nous pouvons dire la même chose d'un produit que la Société canadienne des postes offre aux consommateurs. On lui reproche parfois de distribuer ce genre de courrier, qualifié par plusieurs de *junk mail* ou «courrier poubelle». Pour la Société canadienne des postes, c'est de la Médiaposte.

Pour ses clients, la Médiaposte est un moyen précis et rentable de transmettre leur message. Des gens comme David Love, vice-président du Fonds mondial pour la nature, a déclaré ceci: «Pour les oeuvres de bienfaisance, le publipostage n'est pas du courrier de rebut, mais la méthode la plus efficace, la plus personnelle, la plus acceptable sur le plan de l'éthique et la plus importante de toutes pour recueillir des fonds.»

La Médiaposte représente une part importante des activités des Postes, atteignant un volume annuel qui dépasse les 4,7 milliards de pièces, soit quelque 500 millions de dollars de revenu annuel. Elle constitue en outre une façon efficace et rentable de livrer un message, que celui-ci provienne d'un petit magasin du coin, d'un détaillant qui oeuvre à l'échelle nationale ou d'un organisme de bienfaisance comme le Fonds mondial pour la nature.

La Médiaposte joue non seulement un rôle utile, mais les études montrent que les gens aiment recevoir de la publicité par la poste. La Médiaposte possède d'intéressantes caractéristiques, et permettez-moi de vous en citer quelques-unes: elle peut être imprimée sur du papier recyclable ou, dans bien des cas, déjà recyclé, en utilisant des encres végétales. La Médiaposte est insérée dans votre courrier, ne risquant pas ainsi d'être emportée par le vent. En fait, elle est insérée directement dans votre boîte aux lettres. Elle peut cibler un groupe ou une

zone démographique précis. Par conséquent, elle n'est distribuée qu'auprès des gens qui sont censés la recevoir, ce qui minimise le gaspillage.

• (1955)

La publicité au moyen de dépliants, ou le marketing direct, est une entreprise importante au pays. Elle constitue un moyen de communication efficace et rentable, qui rapporte beaucoup à l'économie canadienne.

Jugez-en vous-même, monsieur le Président. Le marketing direct génère chaque année 7,86 milliards de dollars de ventes au Canada. Les consommateurs canadiens dépensent en moyenne 170 $ par année pour des biens et des services annoncés par la voie du marketing direct. Le marketing direct représente 1,9 milliard de dollars ou 22 p. 100 des revenus nets tirés de la publicité. Il procure de l'emploi à plus de 200 000 Canadiens. C'est une industrie qui croît au rythme de 8 à 10 p. 100 par année.

Le marketing direct est une forme intéressante de communication interactive qui se traduit par un grand nombre d'activités commerciales. On n'a rien à gagner à l'éliminer, en fait, on a beaucoup à perdre. Ce que nous devons tous essayer de faire, c'est de trouver un équilibre entre cette réalité économique et notre responsabilité envers l'environnement.

La Société canadienne des postes est une société de distribution et n'est qu'un des maillons d'une longue chaîne. Celle-ci commence par un annonceur, à savoir quelqu'un qui a un message à transmettre. Ce peut être un détaillant, un politicien ou un organisme à la recherche de fonds.

La chaîne se poursuit avec une agence de publicité, qui conçoit le message, puis avec un imprimeur, qui reproduit le message sur du papier fabriqué par une entreprise de transformation de produits forestiers. Puis, une maison de publipostage prépare le message en vue de sa distribution. Enfin, la Société des postes, qui se situe vers la fin de la chaîne, distribue le message.

Vous pouvez donc constater que bien des étapes doivent être franchies avant que nous puissions distribuer un dépliant publicitaire. La chaîne continue, même après avoir livré celui-ci, le dernier maillon étant, bien sûr, le consommateur qui le reçoit et, nous l'espérons, le recycle.

La Société des postes n'oublie pas la question de l'environnement. Elle fait en sorte de répondre aux inquiétudes que suscite cette forme de publicité d'une manière qui tienne compte à la fois des facteurs écologiques et économiques. Mais elle ne peut pas réussir seule. Elle a besoin de l'aide de tout le monde. Pour arriver à des solutions pratiques, la Société doit travailler de concert avec tous les intervenants de l'industrie de la publicité.

C'est la raison pour laquelle la Société travaille à rapprocher toutes les industries qui sont partie prenante dans ce débat.

Elle a mis sur pied un comité formé d'annonceurs, d'agences de publicité, de producteurs de papier, d'imprimeurs et d'éditeurs, de maisons de publipostage et de distributeurs, d'entreprises de recyclage et de représentants municipaux. Ensemble, ils essaient d'élaborer des méthodes responsables pour l'utilisation du papier en publicité. En oeuvrant de concert avec les autres joueurs du secteur, ils espèrent obtenir des produits et des services qui respectent l'environnement.

C'est le genre d'approche intégrée et systématique dont nous avons besoin pour régler cette question de la protection et de la conservation de l'environnement à laquelle nous sommes tous confrontés aujourd'hui. Afin de relever le défi de notre responsabilité face à l'avenir, nous devons adopter cette attitude globale au fur et à mesure qu'émergeront les solutions. Nous savons que celles-ci ne seront durables que si des efforts concertés sont consentis.

En guise de conclusion, j'aimerais dire que je m'oppose catégoriquement à ce projet de loi tel que présenté.

De plus en plus d'entreprises et de représentants de l'industrie travaillent à trouver des solutions aux problèmes environnementaux en encourageant le civisme. La Société canadienne des postes ne fait pas exception. Elle est à l'avant-poste des entreprises qui se sont engagées à prendre une part active dans la lutte pour la sauvegarde de l'environnement.

Elle a instauré une politique environnementale; elle utilise des produits recyclables et pratique aussi le recyclage; elle a diminué sa consommation d'énergie et réduit la quantité de papier dont ses employés se servent; et, enfin, la Société a restreint sa consommation de carburant.

Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives mises de l'avant qui prouvent son sérieux à l'égard de l'environnement.

Je termine en vous disant que la responsabilité environnementale incombe à tout le monde, y compris aux producteurs, aux fournisseurs, aux distributeurs, voire aux consommateurs.

La participation des particuliers, des entreprises et de tous les paliers de gouvernement, est cruciale. Dans bien des cas, les solutions aux problèmes que pose l'environnement reposent sur une approche concertée engageant toutes les parties visant à maintenir le délicat équilibre qui existe entre les facteurs écologiques et économiques.

En partageant les défis qui nous attendent, nous nous assurons que les efforts que nous déployons aujourd'hui pour préserver l'environnement constitueront une base solide pour l'environnement de demain.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du Feuilleton.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT PUBLIC

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le rapport public du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. Je ne peux pas le déposer officiellement maintenant. Ce rapport est disponible, et je puis en fournir une copie si le Bureau n'en a pas. Des exemplaires devraient être distribués aux députés des deux côtés de la Chambre.

Je comptais seulement faire une déclaration.

M. Dingwall: Madame la Présidente, si j'ai bien compris, le ministre veut que nous passions aux déclarations des ministres, pour ensuite revenir au dépôt de documents, étape à laquelle il pourra déposer le rapport en question. C'est ainsi que je comprends la demande du ministre.

DÉPÔT DU RAPPORT PUBLIC POUR 1992

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, deux exemplaires du rapport public pour 1992 du Service canadien du renseignement de sécurité.

Je remercie mon collègue, le leader de l'opposition à la Chambre, de me rappeler la marche à suivre, que je semble avoir oubliée depuis deux ans.

• (1010)

L'APPAREIL NATIONAL DE SÉCURITÉ

DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, ma déclaration d'aujourd'hui me donne, pour une deuxième année, l'occasion de présenter au Parlement un aperçu des trois principaux éléments de l'appareil national de sécurité dont je suis responsable.

Ces éléments sont le renseignement de sécurité, l'application des dispositions législatives relatives à la sécurité et la sécurité préventive. Comme l'an dernier, mes observations viendront compléter le rapport public déposé par le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité.

Ma déclaration sur la sécurité nationale et le rapport public du SCRS font partie des efforts déployés par le gouvernement pour informer les Canadiens sur leur appareil national de sécurité et sur les menaces qu'il réussit à contrer. Les rapports annuels du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité viennent s'ajouter à ces efforts, ce qui permet aux ministres et aux parlementaires, ainsi qu'à tous les Canadiens d'être au courant des questions ayant trait au renseignement de sécurité.

Les Canadiens sont témoins quotidiennement des troubles et de l'agitation qui touchent de nombreuses régions du monde. Ils sont témoins d'un paysage géopolitique en constante évolution. Les Canadiens veulent savoir que leur gouvernement suit de près les événements qui se produisent sur la scène internationale pour évaluer leurs effets possibles sur les intérêts du pays.

Parallèlement, ils savent que la guerre froide est terminée et que des alliés comme les États-Unis, qui disposent de puissants appareils de renseignement de sécurité et de défense, ont, en conséquence, commencé à réexaminer leurs priorités.

Je suis pleinement conscient qu'au pays, on s'attend à ce que le gouvernement s'ajuste aux changements rapides et aux situations nouvelles. On pose des questions du genre: «Que fait le Service canadien du renseignement

de sécurité pour s'ajuster à l'évolution rapide de l'ordre mondial et à l'émergence de risques nouveaux?»

Comme je l'ai annoncé l'an dernier en cette Chambre, j'ai demandé au directeur du SCRS d'évaluer pour moi comment le nouveau milieu de la sécurité peut avoir une incidence sur le mandat futur du service. Le directeur devait évaluer les éventuels besoins en matière de renseignement de sécurité, examiner la façon de restructurer le service pour qu'il puisse répondre à ces besoins et déterminer les répercussions sur le plan des ressources de toute mesure recommandée—tout en tenant compte des réalités budgétaires et de l'engagement du gouvernement envers une efficience accrue de ses activités.

[*Français*]

Le directeur du SCRS a chargé un groupe de travail d'effectuer cet examen. J'aimerais vous entretenir aujourd'hui des conclusions de ce groupe et des décisions que j'ai prises en conséquence.

Le groupe de travail a sollicité les vues d'environ 28 ministères sur les menaces pour la sécurité auxquelles fera face le Canada pendant les prochaines années.

Le groupe de travail a également fait appel aux compétences du SCRS en recueillant les idées de ses employés quant aux moyens de mieux remplir le mandat du Service.

Enfin, le groupe de travail a procédé à une analyse rigoureuse des besoins en ressources à la lumière des réalités budgétaires et du milieu du renseignement de sécurité en 1993.

[*Traduction*]

Cette analyse a confirmé que, depuis la fin de la guerre froide, il est justifié de réduire progressivement les ressources habituellement allouées aux services et opérations traditionnels de contre-espionnage, lesquels nécessitent l'emploi de nombreuses personnes.

Par ailleurs, l'analyse du milieu global de la sécurité donne au gouvernement l'occasion de procéder maintenant à des compressions générales tout en s'assurant que son mandat en matière de renseignement de sécurité est rempli à un niveau acceptable de risque.

Par conséquent, le gouvernement diminuera le nombre de postes au SCRS, qui passera de 2 760 à 2 465, soit une diminution d'environ 11 p. 100. Cette réduction se fera principalement par attrition et par un contrôle serré du processus de dotation.

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, le gouvernement a augmenté l'effectif du SCRS à la suite d'un examen approfondi effectué en 1987 par un groupe consultatif dirigé par Gordon Osbaldeston. Ce groupe a conclu que le nouveau service, considérant qu'il a été mis sur pied en 1984–1985, manquait sérieusement de personnel et de fonds pour répondre aux nouvelles demandes du gouvernement en matière de renseignement de sécurité. Je vous invite à consulter le rapport public du SCRS qui renferme des renseignements détaillés sur l'évolution, depuis 1984, des questions relatives aux ressources.

• (1015)

Il est également important de signaler que l'examen du directeur du SCRS a relevé toute une gamme d'activités et les meilleures pratiques de gestion qui soulignent l'importance de l'analyse du renseignement de sécurité et de la souplesse sur le plan opérationnel.

Nous savons tous, à la Chambre, que l'établissement de prévisions est une science imprécise; toutefois, je tiens à vous faire connaître l'aperçu général à long terme des questions qui posent des problèmes particuliers pour la sécurité nationale. Je tiens aussi à dire clairement que la sécurité du public constitue ma première préoccupation lorsque je dirige les fonctions du service et de la GRC en matière de sécurité nationale. Les Canadiens s'attendent à rien de moins.

Le SCRS a fait des projections sur cinq ans visant à déterminer les risques pour la sécurité nationale auxquels nous sommes susceptibles de faire face. Les répercussions pour le Canada ont été examinées en tenant compte du fait qu'il appartient au service de mener des enquêtes sur des menaces associées à l'espionnage, des activités influencées par l'étranger et des crimes de violence à motivation politique.

D'abord, il est à peu près certain que la nature de l'espionnage va changer dans les années qui viennent. Les services de renseignement hostiles accorderont plus d'attention à des objectifs d'ordre économique et technologique. L'espionnage économique ne constitue pas un phénomène nouveau—il se pratiquait en pleine guerre froide—mais certains pays redoubleront probablement d'efforts pour s'approprier, à peu de frais, notre savoir-faire considérable dans le domaine industriel et technologique.

Personnellement, j'ai l'intention de faire le maximum pour que l'économie canadienne ne souffre pas du fait d'avantages injustes que d'autre pays pourraient obtenir à nos dépens. Par conséquent, le SCRS continuera d'assurer la protection des informations et des biens qui ont beaucoup d'importance pour notre pays au point de vue économique, en évaluant les menaces éventuelles et en en prévenant le gouvernement.

Je suis heureux de vous annoncer que, dans le cadre de l'exercice de cette responsabilité, le service a adopté un programme de liaison avec le secteur privé pour faire mieux connaître et comprendre la vulnérabilité de l'information face aux moyens d'acquisition clandestins. Je continuerai d'accorder beaucoup d'attention aux activités du SCRS dans ce domaine et je tiens à souligner ici que le rôle du service en matière de sécurité économique a un

caractère défensif; en fait, nous jouons un rôle consultatif, axé sur la prévention.

Nous avons pour mandat de surveiller l'espionnage économique parrainé par les États et de fournir des conseils à ce sujet. Le SCRS ne s'occupe pas, et ne s'occupera pas, d'espionnage industriel dans le secteur privé, car cela relève strictement de la responsabilité de l'entreprise.

Dans le domaine de la prolifération des armes, l'engagement de notre gouvernement à faire la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde nous oblige à surveiller le trafic funeste des armes et de la technologie de l'armement de destruction massive, en particulier lorsque le Canada et des Canadiens y sont mêlés. Le SCRS jouera le rôle qui lui revient dans ce domaine.

Comme des événements récents nous l'ont montré, les terroristes restent actifs dans de nombreuses régions du monde—parfois proches de nous. Le Canada est utilisé pour des campagnes de financement, l'achat d'armes, la planification et comme refuge pour un certain nombre de groupes extrémistes. Le SCRS a un rôle essentiel à jouer dans la surveillance de ces activités, tout comme la GRC en a un lorsqu'il s'agit d'enquêtes et de l'arrestation de ceux qui conspirent pour commettre des actes criminels.

Malheureusement, le maintien du terrorisme international parrainé par des États est un sujet de préoccupation pour tous les États qui suivent la règle de droit. Le groupe de travail du directeur n'a rien trouvé qui puisse laisser présager un affaiblissement du terrorisme international. L'explosion récente d'une bombe à New York a mis en évidence la vulnérabilité des sociétés ouvertes et démocratiques face au terrorisme.

Les tendances globales, notamment les mouvements nationalistes de plus en plus nombreux chez des groupes ethniques dans diverses régions du monde, la croissance du fondamentalisme religieux et l'extrémisme idéologique grandissant chez certains groupes d'extrême-droite justifient nettement l'attitude de vigilance du service. Ainsi que le secrétaire général des Nations Unies l'a fait remarquer, le nouveau danger sera celui de la fragmentation. Selon lui, plutôt que 100 ou même 200 pays dans le monde, nous en verrons peut-être jusqu'à 400 en existence à la fin du siècle.

• (1020)

Les Canadiens constituent en grande partie un peuple d'immigrants. Le Canada a pour caractéristique celle de donner aux réfugiés et aux immigrants l'occasion de refaire leur vie. Au fur et à mesure de leur arrivée—près d'un million sont venus depuis 1987 et un million de plus arriveront d'ici à 1997—les activités influencées par l'étranger et les différends prenant leur source dans diverses mères patries sont susceptibles de devenir de plus en plus préoccupants.

Les immigrants peuvent subir des contraintes de la part de groupes basés dans leur pays d'origine, être manipulés ou exploités par eux. De même, des groupes de rebelles ou de terroristes peuvent chercher à utiliser le Canada et les expatriés comme source d'appuis et de moyens d'action.

J'ai néanmoins la responsabilité de veiller à ce que de vieilles querelles ne soient pas apportées au Canada par quelques nouveaux venus incapables de laisser derrière eux la violence politique de leur patrie d'origine.

Je dois ajouter que nous avons récemment modifié notre loi sur l'immigration pour renforcer les dispositions en matière de contrôle. Celles-ci aideront les autorités à faire face plus efficacement aux menaces éventuelles de la part de terroristes et de personnes enclines à la violence qui cherchent à se faire admettre au Canada.

La Gendarmerie royale du Canada constitue un élément essentiel de mon mandat national en matière de sécurité; elle est toujours chargée des mesures de protection et de l'application des dispositions relatives aux infractions en matière de sécurité. La GRC joue un rôle étendu en matière d'application des dispositions sur la sécurité prévues dans la Loi sur les infractions en matière de sécurité et dans d'autres lois, mais aussi en assurant la protection des personnalités, des biens fédéraux et des aéroports, ainsi que celle des ambassades et des missions.

Le SCRS accomplit sa tâche en étroite collaboration avec la GRC, procédant à l'échange d'informations criminelles en matière d'extrémisme et de terrorisme en vue de l'application de la loi. En ma qualité de solliciteur général, il m'appartient de souligner l'excellente collaboration que ne cessent d'entretenir les deux organismes.

Sur un ton plus personnel, je vous dirai que le directeur Ray Protti et le commissaire Norman Inkster m'ont toujours donné toute l'aide nécessaire, depuis deux ans, pour que je puisse accomplir efficacement mon travail de solliciteur général. Les deux organismes entretiennent de bonnes relations de travail. C'est particulièrement le cas entre MM. Protti et Inkster. Je crois que les difficultés que nous avons connues sont maintenant chose du passé.

[*Français*]

En conclusion, le système national de sécurité du Canada a montré son impressionnante capacité d'adaptation et de renouvellement en réponse à l'évolution de la situation.

Je pense que les conclusions du groupe de travail du directeur et les décisions qui en découlent maintiendront cette tradition d'une gestion efficace des importantes questions de sécurité nationale.

Notre succès a attiré l'attention d'autres nations démocratiques, qui demandent au Canada son avis sur l'équilibre à assurer entre les libertés individuelles et l'efficacité des mesures de sécurité nationale.

[*Traduction*]

Au cours d'une discussion l'an dernier avec le ministre de l'Intérieur de Grande-Bretagne, j'ai expliqué ce que le Canada retire de l'application d'une nouvelle loi sur le renseignement de sécurité et du processus suivi par le Comité de surveillance du renseignement de sécurité.

J'ai encouragé et la GRC et le SCRS à discuter avec leurs services homologues en Europe de l'Est de la façon dont la police et les organismes de sécurité fonctionnent dans une société démocratique. Voilà sûrement un signe des temps.

Chez nous et à l'étranger, l'évolution a pour effet de changer bien des choses que nous avions acceptées comme immuables. Je tiens à assurer les Canadiens que nous sommes attentifs aux répercussions possibles de ces changements et que nous faisons en sorte d'assurer en permanence leur protection par un système national de sécurité efficace. Je suis sûr que les Canadiens continueront de profiter d'un niveau de sécurité qui place notre pays au rang des plus choyés du monde.

• (1025)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de répondre à la deuxième déclaration annuelle du solliciteur général qui est fondée sur le rapport public du SCRS.

La déclaration annuelle d'aujourd'hui est le résultat d'un processus d'examen des activités du renseignement de sécurité, comme l'a précisé le solliciteur général, qui a commencé il y a quelques années et a été couronné, il y a deux ou trois ans, par l'étude de cinq ans sur le SCRS par le Parlement. Il est à espérer que la déclaration annuelle et le rapport public annuel du SCRS permettent au gouvernement et au Parlement de mieux comprendre le rôle du SCRS dans la sécurité nationale.

Comme l'an passé, je voudrais souligner qu'au terme de cet examen de cinq ans le Parlement a fait 117 recommandations. J'ai siégé à ce comité et même si nous ne nous attendions pas à ce que le gouvernement adopte sur-le-champ la totalité de ces recommandations, nous avons tous été déçus au comité, quelle que soit notre affiliation politique, que le gouvernement n'en ait officiellement adopté qu'une ou deux.

Cependant, le gouvernement et le SCRS ont répondu d'autres façons à ces rapports, pas seulement le rapport parlementaire, mais d'autres aussi. La déclaration annuelle d'aujourd'hui, que nous estimons tous constructive, est justement l'une de ces réponses.

Je voudrais préciser officiellement que le rôle visant à surveiller le SCRS et les autres organismes qui s'occupent de la sécurité nationale a été confié au Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, un organisme dont les membres sont nommés par le gouvernement et qui fait rapport à la Chambre des communes aussi souvent que celle-ci le désire, mais au moins une fois l'an. L'autre organisme qui surveille le SCRS et les autres institutions chargées de la sécurité nationale, c'est, bien sûr, le sous-comité de la justice de la Chambre. Je vois que le président de ce comité me sourit en face.

Quoi qu'il en soit, la tâche de surveiller ceux qui s'occupent de la sécurité nationale n'en est pas une que les régimes parlementaires prennent à la légère. J'espère que nous avons trouvé de bons outils pour faire le travail convenablement.

Je voudrais maintenant me reporter à certaines parties du rapport annuel dont a parlé le solliciteur général. De notre point de vue, au Parlement, nous consacrons beaucoup d'argent à la collecte de renseignements de sécurité, notamment à des fins de contre-espionnage et de lutte contre le terrorisme, et tous les Canadiens devraient reconnaître que le renseignement de sécurité est une forme de police d'assurance qui permet au Canada de prévenir certains types de situations pouvant beaucoup nuire à l'intérêt public, de s'y adapter ou d'y faire face. Je crois qu'en général nous en avons pour notre argent. Notre travail au Parlement, c'est d'y voir. C'est également dans cet esprit que j'interviens aujourd'hui.

L'un des nouveaux domaines d'intervention du SCRS et d'autres composantes de nos services de sécurité nationaux, c'est le domaine économique en raison des risques d'espionnage industriel visant des secrets détenus la plupart du temps par des entreprises privées, mais parfois par le gouvernement. Comme le solliciteur général l'a fait remarquer, le rôle actuel du SCRS n'est qu'un rôle de surveillance et de protection contre les vols de renseignements de nature économique organisés par des États étrangers.

• (1030)

Il y a de nombreux exemples d'espionnage industriel provenant de partout dans le monde. Je ne pense pas que la loi actuelle autorise le SCRS à intervenir dans les affaires d'espionnage industriel, mais le solliciteur général a souligné que le SCRS est maintenant en relation avec des acteurs du secteur privé pour les informer de la nature des risques et de ceux contre qui ils devraient se protéger. Il s'agit là d'un travail utile payé avec l'argent des contribuables.

Cependant, un débat public a commencé, pas seulement au Canada, mais dans d'autres pays occidentaux également, sur la question de savoir combien d'argent les contribuables devraient consacrer à la protection des actifs et des secrets technologiques des entreprises privées. Il faut reconnaître le bien-fondé d'une telle préoccupation. Nous n'avons pas discuté de tous les aspects de la question et encore moins trouvé une réponse, mais nous voudrons certainement nous y arrêter, tout comme le SCRS et le solliciteur général, au cours des mois ou des années à venir.

J'arrive maintenant à ce qui, à mon sens, constitue des omissions. Les déclarations annuelles du solliciteur général et les rapports publics du SCRS s'accumulent année après année et il est impossible de tout régler en une seule séance, mais il y a un dossier qui n'a pas encore été fermé et que je tiens à mentionner, c'est celui de l'enquête incomplète sur l'attentat contre Air India. Cette affaire préoccupe beaucoup de Canadiens qui, comme moi, attendent une conclusion à l'enquête et une décision du gouvernement sur la suite qui y sera donnée.

Toute la question des opérations de renseignement, de sécurité et de surveillance menées par le Centre de la sécurité des télécommunications, le CST, est un autre point dont le solliciteur général n'a pas parlé mais dont il parlera un jour ou l'autre, j'espère. Bien qu'elle ne relève pas de la compétence du solliciteur général, cette organisation recueille des renseignements secrets, au moyen de dispositifs électroniques. C'est ce qu'elle fait actuellement sans que le Parlement ait son mot à dire. Nous n'avons pas encore mis en place les procédures nécessaires pour exercer la surveillance que nous devrions exercer.

Il se pourrait que, par inadvertance, ces activités du CST et cette surveillance électronique qu'il exerce sans mandat soient contraires au projet de loi C-109, qui est actuellement examiné par un comité et par la Chambre, et à l'arrêt Duarte de la Cour suprême du Canada. Celle-ci, on s'en rappellera, avait fait remarquer que l'État ne peut, sans autorisation ou mandat, surveiller de façon routinière des citoyens et s'ingérer dans leur vie privée. C'est une question qui va certainement être soulevée un jour ou l'autre.

Il est un autre point dont le solliciteur général n'a pas parlé—je ne pense pas qu'il en ait parlé, mais je suis certain qu'il l'aurait fait si je lui en avais glissé un mot—, à savoir que nous voulons que le SCRS continue d'être sensible aux Canadiens qui ne sont pas nés ici et qui sont aujourd'hui des citoyens canadiens à part entière, surtout quand se produisent des incidents mettant en danger la sécurité du pays. Il faut traiter ces personnes comme des Canadiens et non comme des personnes à risque simplement parce qu'elles ne sont pas nées ici.

Il y a une zone grise ici. Je sais que le SCRS s'en rend compte. Nous en avons parlé au Sous-comité sur la sécurité nationale, et j'espère que, par les observations que je fais aujourd'hui, j'inciterai le SCRS à se montrer très vigilant et très sensible face à ces nombreux Canadiens quand il s'occupe de contre-espionnage et d'antiterrorisme dans le contexte décrit par le solliciteur général.

• (1035)

Pour terminer, je voudrais parler de la réduction des effectifs mentionnée par le SCRS dans le secteur du contre-espionnage, réduction qui est peut-être attribuable à l'apaisement de la guerre froide. Le besoin de participer à toutes ces activités visant l'ancien bloc soviétique n'est plus aussi essentiel et pourrait devenir encore moins important.

J'espère que cette réduction des effectifs permettra aux contribuables de réaliser des économies. Je ne suis pas certain qu'il en ait été question dans le Budget des dépenses, car le budget ne semble pas avoir changé, malgré la réduction prévue des effectifs. Nous espérons pouvoir faire un examen plus approfondi de la question en sous-comité.

Enfin, je veux redire à tous les députés présents à la Chambre qu'il est à espérer que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité et le Sous-comité sur la sécurité nationale continueront leur excellent travail en ce qui concerne la surveillance des organismes de sécurité dans ce pays tant que la guerre froide ne sera pas terminée et que le danger de plus en plus grand d'attaques terroristes dues aux conflits qui surviennent dans différentes régions du monde n'aura pas disparu.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, en tant que membre du sous-comité de la Chambre sur la sécurité nationale, je suis heureux de répondre à la déclaration faite aujourd'hui par le ministre au sujet de son deuxième rapport annuel sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Je veux le remercier de m'avoir donné les renseignements en avance. En fait, je les ai reçus à mon bureau hier en fin d'après-midi.

Tout d'abord, je veux féliciter le ministre d'avoir annoncé une réduction des effectifs. Un grand nombre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre ont un peu critiqué ces dernières années l'augmentation aussi bien du budget du SCRS que de ses effectifs, alors que d'autres ministères subissaient des compressions à une époque de rigueur budgétaire.

Je sais qu'un rapport a été fait il y a un certain nombre d'années par M. Osbaldeston. Il préconisait une augmentation des effectifs et nous avons considéré que c'était nécessaire à l'époque. Maintenant que la guerre froide est terminée ou presque, c'est bon de réaffecter des ressources du service de renseignement et, ce faisant, de trouver un moyen de vraiment réduire ses effectifs, principalement grâce à l'attrition et non aux licenciements, heureusement.

Tout le secteur du renseignement de l'espionnage et du contre-espionnage économiques existe depuis très longtemps, comme l'ont dit le ministre et le député qui vient de prendre la parole. En fait, si on fait l'historique de l'activité de renseignement, on voit qu'elle était essentiellement de nature économique. À mesure que se formaient les empires, les gouvernements ont estimé qu'ils devaient protéger leurs intérêts étrangers. Habituellement ces intérêts étrangers étaient économiques et matériels. Ils n'étaient pas tellement d'ordre politique parce que les vieilles sociétés commerciales détenaient le monopole du commerce extérieur. Ce n'était pas vraiment une initiative gouvernementale à cette époque-là bien que les gouvernements aient ouvert des débouchés économiques par des moyens politiques et militaires.

Le renseignement militaire et le renseignement économique allaient de pair pour établir des empires commerciaux. En fait, nous assistons vraiment, dans la perspective historique, à un retour de l'activité de renseignement à ses origines.

La technologie est manifestement ce qui fait la différence de nos jours. Très franchement, le ministre ou n'importe qui dans sa position est confronté à un dilemme.

C'est une chose de dire que le monde du renseignement, dans ce cas le SCRS, va faire la liaison avec le secteur privé. Je pense que c'est son devoir. Certes, il doit le faire, mais ça se complique quand on doit déterminer où prend fin la liaison et où débute la participation dans la protection des intérêts économiques, en l'occurrence, celle des domaines de la technologie, du transfert de technologie, de la recherche et du développement et ainsi de suite.

Le Canada, à l'instar des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, est à la fine pointe du progrès dans de nombreux domaines technologiques, ce qui en fait évidemment une cible de choix.

• (1040)

J'ignore comment nous pouvons résoudre ce problème. Chose sûre, nous ne pouvons pas le résoudre aujourd'hui ni même cette année, car il est de plus en plus complexe. Il s'amplifie. Avec la haute technologie, l'informatique, la technologie de l'information qui se développent à un rythme fou, lorsque des organismes gouvernementaux comme le CST et le SCRS sont appelés à trouver des moyens de protéger les intérêts économiques, industriels et technologiques du Canada, je suis sûr, aussi sûr que du fait que je suis en train de vous parler en ce moment, que cela va nous mener à la participation active, et pas simplement passive.

Le moment est venu de prendre des décisions très graves à propos de questions on ne peut plus délicates. Comme l'intervenant précédent l'a dit, c'est l'argent des contribuables qui est en jeu. Nous allons devoir nous poser la question suivante: le gouvernement ou ses organismes financés par les contribuables devraient-ils se mêler de la collecte de renseignements afin de protéger le secteur privé dans les domaines de la technologie, de la recherche et du développement et ainsi de suite? On ne peut pas statuer là-dessus aujourd'hui. C'est impossible à réglementer parce que ça évolue trop rapidement. Le processus tout entier évolue trop rapidement.

J'exhorte le ministre et ses principaux conseillers dans ce domaine à examiner de très près jusqu'à quel point le SCRS, le CST et la GRC sont actuellement impliqués dans ce que je considère comme étant une affaire relevant du secteur privé, et ce, même si j'estime que l'État a non seulement le droit mais également le devoir de protéger en gros nos intérêts économiques.

Comme je viens de le dire, la ligne de démarcation est très ténue. On peut passer presque imperceptiblement d'un rôle de liaison à celui d'une contribution active à la

protection des secrets économiques, technologiques et autres du secteur privé.

C'est une question que nous devrons examiner de façon soutenue. J'espère que l'une des grandes priorités du Sous-comité de la sécurité nationale et du renseignement de la Chambre au cours des années à venir sera de collaborer de façon continue avec le CSAR ou Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le ministre ainsi que ses collaborateurs.

Par ailleurs, le ministre a fait allusion au terrorisme international et au fait qu'on vient de temps à autre au Canada pour y lever des fonds pour les divers groupes qui se livrent à ce genre d'activités. On a tous en tête l'exemple frappant, malheureux, de l'IRA, mais il y en a bien d'autres.

Le Canada sert également d'asile, de refuge sûr pourrait-on dire, pour les terroristes internationaux. Ceux-ci peuvent y entrer et passer quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois, dans une paix et une tranquillité relatives. Dire que c'est agaçant est un euphémisme.

Je me souviens qu'il y a quelques années les gouvernements d'alors avaient été avertis que des éléments indésirables arrivaient d'Asie, que des gangs asiatiques faisaient leur apparition dans ce pays. Je sais qu'il était extrêmement difficile d'essayer de les dépister, d'essayer d'enquêter et d'essayer de déterminer qui était un réfugié légitime, qui était un gangster, un homme de main ou que sais-je encore.

Les boat people en sont un très bon exemple. Un grand nombre de ces personnes sont arrivées sans aucun papier. Il n'y avait aucun moyen de savoir qui elles étaient ni d'où elles venaient, ni même quelle était leur nationalité. C'était en grand nombre des Chinois d'origine que les autorités chinoises avaient obligés à s'installer au Vietnam du Nord dans les années 60. Hô Chi Minh n'en voulait pas.

À la fin de la guerre du Vietnam, ils se sont déplacés en masse vers le Sud et sont allés gonfler les rangs des réfugiés légitimes pour finir par arriver au Canada. Des gangsters d'origine asiatique, certains Vietnamiens, des Chinois ou des habitants de Hong Kong, venaient au Canada régulièrement. Nous n'avons pas vraiment fait l'effort nécessaire pour opérer un tri parmi ces gens, pour les garder à vue tant que nous n'étions pas parfaitement satisfaits qu'ils n'appartenaient pas à de tels gangs.

J'ai parlé de gangs asiatiques mais il y a toutes sortes d'indésirables criminels ou politiques qui viennent chez nous du monde entier. Je ne prétends pas qu'ils arrivent en grand nombre, mais nous ne devons pas relâcher notre vigilance. C'est là que le SCRS, en collaboration avec Immigration Canada, joue un rôle très, très important.

Et même si ça prend plus longtemps d'enquêter sur ces prétendus réfugiés ou immigrants, il faut le faire si on a le moindre doute qu'ils ont des liens avec des gangs, des groupes politiques terroristes ou des organismes criminels. Franchement, les réfugiés et immigrants légitimes au Canada et les Canadiens d'origine ne veulent pas voir la racaille politique et criminelle des autres pays de la terre venir empoisonner notre société. Nous devons faire tout notre possible pour contrôler ce genre d'immigration et empêcher ces voyous de nous envahir.

• (1045)

Quelqu'un d'autre a parlé des regroupements politiques de nationalistes étrangers. Je sais à quel point le monde est en bouleversement à l'heure actuelle. Nous parlons, bien sûr, de pays comme l'ancienne Yougoslavie, mais il existe de nombreux autres exemples. D'une part, nous désirons accueillir les réfugiés légitimes, nous voulons leur offrir un refuge où ils se sentiront en sécurité. Nous voulons qu'ils viennent ici car nous savons qu'ils feront d'excellents citoyens canadiens, utiles et productifs, et qu'ils apporteront leur contribution à la mosaïque culturelle de notre pays. D'autre part, toutefois, nous devons être extrêmement vigilants et veiller à ne pas favoriser ici la création de petits groupes de nationalistes transplantés outre-mer pour y poursuivre les activités infâmes qu'ils exerçaient dans leurs propres pays.

Le porte-parole libéral, qui a parlé juste avant moi, a mentionné le CST et le projet de loi C-109. Nous en avons terminé l'étude hier soir sans y apporter d'amendement. J'ai présidé le comité et je présenterai le rapport dans quelques minutes. J'aimerais dire en passant que j'espère sincèrement que le projet de loi C-109 aura un impact sur les activités du CST.

Permettez-moi de demander au ministre, même s'il ne peut pas répondre maintenant, s'il serait prêt à vérifier pour nous à quel point ce projet de loi aura une incidence sur le centre de sécurité des télécommunications, si toutefois c'est possible car le CST est une organisation bien secrète. Cet organisme est extrêmement actif et n'a jamais été soumis à aucun contrôle du Parlement, à aucun contrôle de la Chambre des communes du moins.

D'un côté, je comprends qu'il faille exercer une surveillance accrue en cette ère de la technologie mais, d'un autre côté, je crois qu'il faut aussi assurer la protection des activités des particuliers.

Une dernière chose avant de terminer, et cela ne figure évidemment pas dans le rapport. Nous sommes reconnaissants au ministre de ce qu'il a dit hier au sujet de Leslie James Bennett, qui vit depuis de nombreuses années maintenant en Australie. Je ne vais pas entrer dans tous les détails. Le ministre a dit hier à la Chambre, je crois, que le gouvernement n'a jamais considéré M. Bennett comme un traître, un espion ni une taupe.

Je me demande si le ministre envisagerait sérieusement d'accorder une compensation monétaire à M. Bennett. M. Bennett a quitté notre pays disgracié aux yeux de la population. Quoiqu'innocent, il a perdu sa carrière et sa famille à cause de cela. Il est allé essayer de se refaire une vie en Australie. Il est parti en 1972, avec une pension de 4 500 $, je crois. À ma connaissance, il n'a aucune autre source de revenu. Il n'avait aucune autre source de revenu à l'époque et je ne crois pas qu'il en ait davantage aujourd'hui. Pendant toutes ces années, dans la région de Perth, dans l'ouest de l'Australie, il a souffert et essayé d'obtenir réparation.

Le ministre a beaucoup fait hier en ce sens et je l'en remercie. Mais je lui demanderais aujourd'hui d'envisager d'accorder une certaine compensation financière à cet homme qui est avancé en âge et qui ne vivra plus très longtemps. Il a vécu là-bas dans une pauvreté relative, je crois, simplement parce qu'il était soupçonné de quelque méfait par le milieu du renseignement de sécurité, qui se nourrit presque parfois de soupçons. Je crois que cet homme a été traité de façon très injuste par la GRC, par ses supérieurs.

Je suis heureux d'avoir répondu ce matin à la déclaration du ministre. Je suis impatient que le Comité de la Chambre sur la sécurité nationale et le renseignement de sécurité approfondisse les questions que le ministre et nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons soulevées.

* * *

• (1050)

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, en conformité du paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe, qui fait suite à une rencontre avec le Comité permanent de l'agriculture du Conseil européen qui s'est tenue à Londres, dans le Middlesex, du 1er au 4 mars 1993.

La rencontre faisait directement suite à un rapport de l'association à la Chambre, qui révélait que la plupart des parlementaires européens ne connaissaient pas les politiques et pratiques du Canada dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de l'environnement, etc., ce qui a pour effet de limiter les débouchés pour le Canada dans le commerce mondial ou dans des domaines comme le GATT. On a constaté que ce genre de rencontre, à laquelle trente-quatre parlementaires ont participé, s'imposait, et elle s'est d'ailleurs révélée utile.

Je tiens à remercier le gouvernement pour sa collaboration, mais j'exhorte également tous les parlementaires à faire connaître le Canada partout dans le monde.

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la réforme parlementaire. Vous me permettrez, madame la Présidente, de faire quelques commentaires sur le rapport.

Le rapport que je dépose ce matin propose une trentaine de recommandations pour une réforme parlementaire et est en même temps le fruit d'innombrables heures de travail et de discussions et de compromis de tous les membres du comité, et est en même temps le résultat de leur patience et de leurs efforts depuis 18 mois.

[*Traduction*]

Je voudrais, madame la Présidente, souligner brièvement la contribution particulière des membres du Sous-comité sur la réforme parlementaire, qui ont participé à l'exercice dès ses débuts, à l'automne 1991.

Je voudrais mentionner notamment le travail du député de Winnipeg Transcona, celui du député de Kingston et les Îles, ainsi que le travail de mon collègue, le député de Peace River, qui a non seulement présidé aux travaux du sous-comité mais qui a aussi été président du comité pendant 18 mois et qui a dirigé les délibérations sur la réforme parlementaire jusqu'à la toute fin.

[*Français*]

Je voudrais aussi souligner le doigté et le leadership contribués par l'honorable député d'Edmonton–Sud–Ouest qui en a depuis novembre 1992 guidé l'aboutissement jusqu'à la semaine dernière et a donc, sous son habile présidence, mené le projet à bon terme. J'aimerais mentionner que l'honorable député d'Edmonton–Sud–Ouest est notre collègue, M. Jim Edwards.

[*Traduction*]

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement notre personnel qui a travaillé avec nous durant toute la durée des travaux; les greffiers, et tout spécialement notre attaché de recherche, Jamie Robertson qui, par son aide exceptionnelle et ses talents de rédacteur, a rendu notre tâche possible.

J'ai siégé à de nombreuses séances et délibérations du Comité permanent de la gestion de la Chambre durant les travaux sur la réforme parlementaire, et je voudrais aujourd'hui rendre un hommage spécial à mon collègue, le député de Peace River, qui a dirigé les discussions tout au long des travaux et qui a été, si je puis dire, notre source d'inspiration.

Je crois que le rapport que nous déposons aujourd'hui contribuera à simplifier le travail de la Chambre des communes et apportera plusieurs changements importants dans ses méthodes de travail.

[*Français*]

C'est donc avec beaucoup de fierté et de gratitude envers tous les participants que je dépose aujourd'hui ce rapport majeur et innovateur, et je le soumets à l'attention de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le treizième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 12 février 1993, votre comité a étudié la loi corrective de 1993 et a accepté d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

* * *

LE PROJET DE LOI C–109

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C–109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1055)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings) demande à présenter le projet de loi C–419, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (cartes et jeux à caractère violent).

Mme le vice–président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Vanclief: Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de présenter aujourd'hui ce projet de loi tendant à modifier le Code criminel et le Tarif des douanes.

Il vise à interdire la production, la vente et la circulation de cartes et de jeux à caractère violent et à en empêcher l'importation au Canada.

Cette mesure découle de l'indignation qu'ont ressentie bien des Canadiens et nombre d'entre nous dans cette enceinte en apprenant l'importation au Canada de jeux de cartes sur les tueurs en série et la production aux États–Unis de jeux de société de ce genre.

Le ministre du Revenu a déclaré qu'il interdirait l'importation de ces produits au Canada, mais son ministère lui a dit qu'il ne pouvait le faire aux termes de la législation actuelle. Plutôt que d'attendre que le gouvernement modifie la loi afin de permettre l'interdiction de ces jeux offensants, je propose les modifications voulues dans ce projet de loi.

Affaires courantes

La Chambre est saisie de pétitions portant des milliers de signatures et réclamant l'interdiction de ce type de produits. Je suis persuadé que mes collègues des deux côtés seront d'accord avec moi pour dire que des produits de ce genre qui glorifient les tueurs en série et les criminels n'ont pas leur place dans notre société.

Mme le vice-président: M. Vanclief propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale) propose:

Que, au nom du Comité permanent des transports, un membre du personnel soit autorisé à se rendre à Toronto, le 6 avril 1993, pour assister à la Conférence canadienne sur les chemins de fer d'intérêt local.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS DE SANTÉ CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale) propose:

Que quatre membres du Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine soient autorisés à se rendre à Washington (D.C.), du 27 au 29 avril 1993, dans le cadre de l'étude sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des centaines de personnes de ma circonscription, Surrey-Nord.

Les pétitionnaires font remarquer que si les bureaux d'immigration à Surrey et à New Westminster sont fermés comme prévu, les gens devront pour obtenir des services se rendre au bureau de Vancouver où il y a de sérieux retards dans l'examen des demandes, et que les services s'en trouveront réduits alors que le bureau de Surrey a perçu l'an dernier plus de 4 millions de dollars de droits.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'annuler sa décision et de garder les bureaux à Surrey et à Westminster ouverts.

LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une série de pétitions à la mémoire de tous les enfants qui ont souffert par la faute des autres.

Les signataires déclarent avoir fait cette pétition afin de faire savoir qu'ils sont convaincus que les peines imposées dans notre pays aux personnes qui infligent des sévices aux enfants ou qui se rendent coupables du meurtre d'un enfant sont nettement trop clémentes. Ils demandent que l'on interprète cette pétition comme une demande en vue de rétablir la peine capitale pour les personnes qui se rendent coupables du meurtre d'un enfant et d'imposer des peines plus sévères à celles qui infligent des sévices aux enfants. Ils font valoir que la société doit protéger les enfants contre ces crimes atroces.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi contre ce type de criminels.

• (1100)

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'ai une pétition venant de résidents de la région d'Ottawa qui signalent à la Chambre que les prix de détail de l'essence dans la région sont beaucoup plus élevés dans leur région qu'ailleurs en Ontario.

Les pétitionnaires estiment que la différence de prix est injuste. Ils prient le Parlement de demander au gouvernement de remédier à cette disparité.

L'IMMIGRATION

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai aussi une pétition que je voudrais présenter à la Chambre au nom de milliers de résidents de London. Cette pétition concerne la famille de Mohammad Doleh qui a demandé le statut d'immigrant reçu afin de pouvoir rester au Canada.

De toute évidence, cette famille a fait sa marque à London puisque des milliers de résidents de la ville

demandent qu'elle puisse rester au Canada pour profiter de la qualité de vie dont nous jouissons à London et dans la circonscription de London—Middlesex.

J'invite le gouvernement et le ministre de l'Immigration à écouter les pétitionnaires, ces Canadiens qui nous disent qui ils veulent accueillir comme concitoyens. Je demande que le cas de la famille de Mohammad Doleh soit pris en considération.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de lancer le débat en troisième lecture du projet de loi C-92, qui propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et diverses autres lois.

Ce projet de loi mettra en oeuvre un certain nombre de mesures importantes annoncées pour la première fois dans le budget de 1992. Il donne suite à une promesse importante faite par ce gouvernement, c'est-à-dire de réduire les dépenses de manière à ce que nous puissions

abaisser les impôts et favoriser la croissance et la compétitivité. Aussi, ce projet de loi comporte un certain nombre de modifications techniques de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces modifications techniques sont le résultat des commentaires constructifs que nous avons reçus des contribuables et de leurs conseillers au cours des dernières années. Ces modifications ont pour but de maintenir et d'accroître l'équité et l'efficience du régime fiscal. Cet objectif représente un élément important de l'engagement pris par ce gouvernement de renforcer l'économie canadienne grâce à l'élimination des obstacles et des distorsions du régime fiscal.

Permettez-moi tout d'abord de traiter des réductions d'impôt proposées.

Avant tout, le projet de loi C-92 assurerait l'approbation législative de la réduction d'un point de pourcentage de la surtaxe des particuliers qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1992, ainsi que de la réduction additionnelle d'un point de pourcentage qui est entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Grâce à ces mesures annoncées dans le budget de février 1992, la surtaxe tombe à 3 p. 100 de l'impôt fédéral de base. Les 14,6 millions de contribuables canadiens profiteront de ces réductions. L'impact total de ces réductions sur les recettes fédérales devrait être de l'ordre de 6,6 milliards au cours de la période allant de 1992-1993 à 1996-1997. Permettez-moi de souligner, que nous assumons ces réductions grâce à des réductions de dépenses dans d'autres secteurs.

• (1105)

De plus, un certain nombre de changements au régime fiscal des entreprises canadiennes sont présentés à l'examen de cette Chambre. Nous proposons de réduire le taux d'imposition du revenu que les sociétés tirent d'activités de fabrication et de transformation de 23 à 21 p. 100, et ce en deux étapes. La première baisse prendrait effet le 1er janvier 1993 et la seconde baisse d'un point s'appliquerait le 1er janvier 1994.

Cette initiative a pour objet d'aider les sociétés de fabrication et de transformation à restructurer leurs opérations de manière à tirer profit des nouvelles possibilités qui s'offrent. Ce projet de loi met aussi en oeuvre un certain nombre d'autres mesures fiscales annoncées dans le budget de février 1992.

La loi de l'impôt sur le revenu est modifiée de manière à ce que l'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $ ne s'applique plus aux biens immobiliers achetés après février 1992 et qu'elle ne s'applique qu'aux biens immobiliers achetés avant mars 1992.

Les règles concernant les corporations à capital de risque de travailleurs sont modifiées de manière à majorer le crédit maximum qui s'applique aux investissements réalisés dans ces fonds, à accroître la taille des compagnies dans lesquelles les fonds peuvent être investis et à assouplir les critères d'admissibilité concernant le parrainage de ces fonds.

La Loi de l'impôt sur le revenu est aussi modifiée de manière à mettre en oeuvre le Régime d'accession à la propriété. Ce régime permet aux acheteurs d'habitation de retirer jusqu'à 20 000 $ de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'utiliser cette somme pour financer l'achat d'habitations nouvelles ou déjà construites. Lorsque l'habitation sert de résidence principale à l'acheteur, aucun impôt ne s'appliquera au retrait. Depuis l'établissement de ce régime, environ 130 000 retraits ont été effectués.

Le régime fiscal est modifié de manière à traiter les conjoints de fait de la même façon que les couples mariés. La définition plus large de «conjoint» actuellement utilisée dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour les dispositions relatives aux pensions et à d'autres régimes de retraite s'appliquera à toutes les autres fins prévues par la Loi. Selon cette définition plus large, le terme «conjoint» comprendra à la fois un conjoint marié et un conjoint de fait.

Après avoir exposé les mesures de ce projet de loi qui ont été annoncées dans le budget de 1992, permettez-moi de passer maintenant à certaines des modifications techniques que nous proposons d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Premièrement, nous proposons d'inverser l'ordre d'utilisation des crédits de surtaxe et d'impôt sur le revenu des sociétés actuellement prévus pour l'impôt des grandes sociétés et l'impôt spécial de la partie VI des institutions financières. Cela permettra aux sociétés mères étrangères de sociétés canadiennes de faire reconnaître à l'étranger une plus grande partie des impôts qu'elles doivent payer au Canada et les encouragera encore davantage à continuer d'investir dans l'économie canadienne.

Deuxièmement, nous proposons de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de sorte que lorsque ce projet de loi sera adopté, le gouvernement puisse percevoir une partie des impôts dans les cas où il y a un différend. La disposition ne s'appliquera qu'aux impôts contestés de sociétés qui doivent payer l'impôt des grandes sociétés. Les contribuables et les petites sociétés ne seront pas tenus de payer les impôts contestés tant qu'un tribunal n'aura pas rendu de décision finale au sujet de l'obligation de payer ces impôts.

Enfin, nous proposons certains changements à la règle des 21 ans qui s'applique aux fiducies. Lorsque le régime des gains en capital a été institué en 1972, le ministre des Finances de l'époque a indiqué qu'il était nécessaire d'imposer les gains accumulés au moment du décès afin d'empêcher le report perpétuel de l'impôt et d'empêcher le report indéfini des impôts sur les gains en capital grâce à l'utilisation de fiducies à long terme. L'une des mesures instaurées à cette fin était la règle des 21 ans. Elle prévoit que les avoirs d'une fiducie devraient être évalués tous les 21 ans, à compter de 1993, et que tout gain accumulé sur les avoirs détenus dans la fiducie à ce moment-là devrait être imposé.

• (1110)

La règle des 21 ans comportait cependant des lacunes. Les fiducies ont pu contourner l'intention de la règle des 21 ans en transférant des biens d'une fiducie à une fiducie nouvellement créée et profiter ainsi d'une nouvelle période de 21 ans. De plus, la législation, à ce moment-là, ne reconnaissait pas que les modalités de certains arrangements fiduciaires ne permettaient pas de distribuer les biens de la fiducie aux bénéficiaires avant l'expiration de la période de 21 ans.

Les changements proposés ont initialement été annoncés le 11 février 1991. Une mesure assurera que la période de 21 ans ne peut être renouvelée grâce au transfert d'avoirs de la fiducie à de nouvelles fiducies, c'est-à-dire qu'il ne sera plus possible de repartir à zéro et, en conséquence, d'éviter la date limite prévue pour la règle des 21 ans.

Le deuxième changement prolongera, pour les fiducies admissibles, la période de 21 ans, c'est-à-dire la date à laquelle les gains en capital accumulés mais non réalisés doivent être déclarés à l'impôt. Nous avons proposé ce changement de manière à ce que les conséquences sur les gains en capital soient sensiblement les mêmes, que les particuliers fassent cadeau de biens directement à leurs enfants ou fassent des cadeaux à des fiducies au profit de leurs enfants.

Certains députés de l'opposition ont laissé entendre que les riches peuvent éviter de payer de l'impôt en constituant des fiducies. Ce n'est tout simplement pas vrai. Lorsque des biens sont transférés à une fiducie, les gains en capital accumulés sur les biens doivent être déclarés à ce moment-là.

De plus, les fiducies ou leurs bénéficiaires sont imposés chaque année sur le revenu de la fiducie, tout comme n'importe quel autre contribuable. Les gains en capital réalisés sur les biens pendant qu'ils sont détenus en fiducie sont traités comme s'ils s'accumulaient au profit des bénéficiaires de la fiducie, une solution qui tient compte de la réalité légale de ces arrangements.

En dépit du fait qu'ils resserrent les règles de manière à empêcher le report illimité des gains imposables, les changements que nous proposons à la règle des 21 ans ont été considérés comme un «cadeau important.» Rien n'est plus éloigné de la vérité.

En termes clairs, les fiducies ne sont pas conçues comme des mécanismes d'évasion fiscale. Leur principale utilisation est plutôt d'assurer le transfert ordonné des avoirs dans un contexte de planification familiale. Ce concept ne devrait pas poser de problèmes aux députés de cette Chambre, c'est-à-dire que les parents doivent pouvoir remettre à leur guise les biens qu'ils possèdent à leurs enfants et à d'autres héritiers.

Les changements proposés assureront que chaque génération acquittera sa juste part d'impôt sur la richesse accumulée.

Madame la Présidente, comme vous le savez sans doute, une question a été soulevée lors de l'étude en comité concernant les changements proposés aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu portant sur la confidentialité des renseignements touchant les contribuables. Cette question porte sur l'application de ces arrangements et des changements proposés aux employés de Revenu Canada.

Cette question avait déjà été soumise aux cadres supérieurs de Revenu Canada par le commissaire à la protection de la vie privée, M. Bruce Phillips. J'ai en main une lettre de M. Phillips dans laquelle il indique qu'il est confiant que ces propositions peuvent être intégrées dans un régime qui protégera de façon satisfaisante les droits à la vie privée de ces employés.

En guise de conclusion, j'aimerais dire que les mesures fiscales annoncées dans le budget de février 1992, y compris celles qui sont mises en oeuvre par ce projet de loi, s'inscrivent dans le cadre du plan d'action adopté par ce gouvernement pour mettre en oeuvre un programme économique appuyé par les Canadiens de toutes les régions du pays. Ce plan comprend des mesures visant à stimuler l'activité économique grâce à des réductions des impôts sur le revenu des particuliers; des mesures pour stimuler l'industrie de l'habitation grâce au Régime d'accession à la propriété; des mesures pour encourager les investissements productifs créateurs d'emplois.

Aussi, le projet de loi met en oeuvre un certain nombre de modifications techniques nécessaires au régime fiscal.

Compte tenu de ces questions et dans l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, je prie donc les députés de cette Chambre d'appuyer le projet de loi C-92.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer à l'adoption du projet de loi C-92 et dénoncer le gouvernement.

• (1115)

Il faut que les Canadiens se rendent compte que ce projet de loi vise avant tout la mise en oeuvre de mesures présentées dans le budget de février 1992. Il y a donc plus d'un an. J'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi on a attendu plus d'un an pour présenter des mesures qui devaient être mises en oeuvre en 1992.

Le projet de loi a d'abord été présenté en première lecture le 26 novembre 1992. Il a donc fallu plus de dix mois au gouvernement pour donner suite à une mesure d'ordre fiscal si importante. Je peux vous dire, par exemple, qu'en Angleterre les projets de loi visant la mise en oeuvre de mesures prévues dans un budget sont présentés presque en même temps que le budget en question.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu dix mois avant de présenter ce projet de loi alors qu'il se répand en louanges à son sujet? Voilà ma première question. A-t-il eu tant de difficulté à le faire accepter à ses fonctionnaires? Est-ce parce que le gouvernement essayait de glisser subrepticement dans ce projet de loi des mesures qui n'étaient pas particulièrement favorables à la population canadienne avec des mesures qu'elle demandait? En agissant de la sorte, il pensait que les gens oublieraient et que certaines des dispositions controversées du projet de loi passeraient plus facilement. Cela m'enrage de voir avec quelle désinvolture le gouvernement traite parfois les contribuables, les Canadiens.

Il a fallu dix mois pour en arriver à présenter ce projet de loi. La première lecture a eu lieu le 26 novembre et la deuxième, le 23 février. Nous étions alors très pressés, bien sûr. Il a fallu procéder à l'étude en comité à toute vapeur. Nous avons dû tout faire à la course parce que le gouvernement veut à tout prix faire adopter ce projet de loi maintenant. Maintenant, c'est vraiment urgent. Le gouvernement a l'occassion d'appliquer la clôture à ce débat et d'essayer d'empêcher toute forme d'opposition aux mesures contenues dans ce projet de loi.

Il s'est passé une chose qui m'a particulièrement irritée. Je faisais partie du comité qui a étudié ce projet de loi. Il y avait une disposition qui portait sur les déclarations d'impôt des particuliers. Franchement, jusqu'à ce jour, je ne suis pas convaincue que le gouvernement ait eu raison de présenter une telle mesure. Je sais que beaucoup de gens avaient peur des pouvoirs d'inquisition que cette disposition donnait aux employeurs et aux surveillants des employés de Revenu Canada au sujet de leurs propres déclarations d'impôt.

À l'étape de l'étude en comité, cette disposition a été supprimée du projet de loi. J'ai des coupures de presse ici.

À ce moment-là, tout avait l'air bien. On disait: «Ottawa renonce à accroître les pouvoirs d'inquisition du fisc». Il ne faut pas oublier que cela s'est passé le 23 mars. On avait réussi à convaincre le gouvernement. Les gens disaient que les députés de l'opposition au comité avaient réussi à convaincre le gouvernement que l'Alliance de la fonction publique du Canada avait soulevé suffisamment d'objections pour justifier la suppression de cette disposition. Celle-ci n'a donc pas été débattue et a été supprimée du projet de loi.

Le moment est ensuite venu d'entreprendre l'étude du projet de loi à l'étape du rapport. C'était le 29 mars. Qu'est-il advenu de cette disposition? Elle a été réintégrée telle quelle dans le projet de loi. Évidemment, le gouvernement ne nous a pas donné la chance de débattre cette disposition et s'est empressé de la faire adopter.

• (1120)

Le gouvernement est un partisan de la démocratie imposée par le haut. Il ne fait aucun compromis. C'est pourquoi les Canadiens sont tellement dégoûtés de ce qui se passe ici. Ils se sentent écartés de tout débat et de toute consultation et incapables d'exprimer leurs opinions.

Si c'est le sentiment que nous avons, comment les Canadiens pourraient-ils se sentir autrement? C'est le comportement le plus ignoble qui soit. Le gouvernement joue un double jeu, et cela ne se termine jamais.

Je dois m'opposer à ce projet de loi parce que le gouvernement y propose des choses qui sont très mauvaises pour un grand nombre de Canadiens. Par contre, comme il joue un double jeu, il y propose aussi des choses qui sont très bonnes. En fait, ce projet de loi renferme même certaines choses que nous avons demandées. C'est sa façon de faire de la politicaillerie. Il peut ainsi dire aux Canadiens: «Regardez les libéraux, ils s'opposent à tout ce que nous proposons, même lorsque ce sont des choses qu'ils ont eux-mêmes demandées.» Le gouvernement joue des petits jeux stupides avec la vie des Canadiens, et il n'a absolument pas le droit d'agir ainsi. Je ne veux pas participer à ce genre de sournoiseries.

Et ça continue. Regardez les journaux aujourd'hui. Lisez les grands titres sur la façon d'agir du gouvernement. En voici un tiré de l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui, 1er avril: «Les conservateurs forcent la Chambre à voter sur le projet de loi concernant le libre-échange». Nous savons tous que les États-Unis n'iront probablement pas de l'avant avec cet Accord de libre-échange nord-américain. Nous n'avons pas à nous presser, car il y a un certain nombre de points qui ont encore besoin d'être clarifiés et qui doivent être réexaminés. Il y a aussi les ententes parallèles qui doivent être négociées.

Les conservateurs veulent-ils entendre ce que les Canadiens ont à dire? Absolument pas. Si cela leur était possible, ils ne tiendraient même pas d'audiences, mais ils ne s'en tireront pas aussi facilement.

Je dois cependant rappeler aux Canadiens que le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi portant sur le prochain accord commercial, l'ALÉNA, n'a duré que la moitié d'une petite journée de séance, puisqu'il a eu lieu hier après-midi. On a donc consacré très peu d'heures à l'étude d'une mesure législative qui est extrêmement importante et qui inquiète vivement les Canadiens. Ceux-ci ont subi le contrecoup de l'Accord de libre-échange que le gouvernement a également fait adopter à toute vapeur et des programmes qui. . .

[*Français*]

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'aimerais vous faire remarquer qu'il n'y a aucun membre du gouvernement en cette Chambre alors qu'on étudie un projet de loi des finances. Cela me paraît inacceptable. Je vous demande donc de vérifier le quorum.

Et les députés ayant été comptés:

Mme le vice-président: Le quorum étant rétabli, l'honorable députée a la parole.

• (1125)

Mme Marleau: Madame la Présidente, je dois prendre un moment pour remercier le député de Longueuil, car je n'avais pas réalisé qu'aucun député conservateur n'était présent en Chambre pendant mon allocution. Je sais qu'on n'aime pas entendre les choses que je dis, parce que je dénonce ces Conservateurs qui se servent des gens du Canada et qui essaient de leur passer des choses qui ne sont pas bonnes. Cela s'appelle «passer un sapin». Je sais qu'ils n'aiment pas écouter ces choses-là, mais une des raisons pour lesquelles nous sommes ici, c'est pour représenter et écouter les Canadiens et les Canadiennes et faire ce qui est bon pour eux et non pour le Parti conservateur.

C'est dégueulasse de penser que le Parti conservateur a des coffres remplis— et je m'excuse si mon langage est un peu fort, madame la Présidente—mais il faut dire que cela me dépasse. Cela me fâche, et cela fâche tous les Canadiens et les Canadiennes, de penser que les poches des Canadiens et des Canadiennes sont vides, mais que les coffres du Parti conservateur sont très bien remplis.

Alors, cela donne un message aux gens. Qui est-ce qu'on sert ici? Est-ce qu'on sert le Parti conservateur ou est-ce qu'on sert les Canadiens et les Canadiennes? Avec tout ce que je vois maintenant et tout ce qui s'est passé, je me demande ceci: Est-ce que les gens du Canada ont été bien servis avec ce Parti conservateur? J'ignore qui ils ont servi, mais ce ne sont certainement pas M. et Mme Tout-le-Monde.

S'ils n'aiment pas ce que je dis, qu'ils agissent alors. Mais qu'ils écoutent.

[*Traduction*]

En tant que députée à la Chambre des communes, j'ai beaucoup de mal, vraiment beaucoup de mal à accepter le comportement du gouvernement, qui semble toujours ressentir beaucoup d'aversion envers les Canadiens et croire que les gens n'ont pas de tête sur les épaules et ne comprennent pas ce qui se passe.

J'ai des petites nouvelles pour les membres du Parti conservateur. Les Canadiens savent ce qu'ils ont fait et comprennent bien la situation. Le projet de loi dont nous sommes saisis illustre à la perfection l'attitude constante des conservateurs qui prétendent aider les simples citoyens, mais sans vraiment le faire. Ils veillent plutôt à protéger quelques-uns de leurs bons amis bien nantis, mais la situation a assez duré.

J'ai l'impression que le gouvernement conservateur a profité de son mandat pour servir les intérêts du Parti conservateur et non ceux de la population du Canada. Il est plus que temps de commencer à représenter les simples citoyens, ceux qui nous ont élus pour les représenter. C'est essentiel.

Madame la Présidente, vous pourriez me dire que les libéraux n'ont guère fait mieux par le passé, et cela me tracasse parce que j'ai entendu beaucoup d'accusations de ce genre. Comme vous le savez, je ne siège à la Chambre des communes que depuis 1988. L'autre jour, j'ai interrogé à ce sujet un de mes collègues qui est député depuis 25 ans. Je me demandais si mon attitude était attribuable au fait que je fasse partie de l'opposition? Les gouvernements contractent-ils une maladie lorsqu'ils sont au pouvoir? Je m'inquiète, parce que je sais que nous formerons le prochain gouvernement. En fait, j'en ai la conviction et je ne veux pas que nous attrapions cette maladie. Je veux faire l'impossible pour échapper à ce malaise.

J'ai donc posé au député libéral qui siège ici depuis 25 ans la question suivante: «Agissions-nous de même lorsque nous étions au pouvoir? Vous étiez à la Chambre à ce moment-là, dites-le moi.»

• (1130)

Voici ce qu'il m'a dit: «Diane, nous avons toujours essayé de faire ce qu'il y avait de mieux pour les Canadiens. Nous avons déployé tous les efforts possibles, nous avons revu nos projets et nous avons tenu des consultations. Nous n'avions pas recours à la clôture comme cela. Nous coopérions avec les autres députés.»

Ce n'est pas moi qui le dis. Le gouvernement conservateur prétend qu'il va réformer les institutions parlementaires. Croyez-moi, la seule façon de les réformer, c'est de se débarrasser de ce gouvernement, car il ne connaît pas la signification du mot démocratie. Il n'en connaît pas la définition.

Le gouvernement ne se soucie certainement pas de ce que pensent ou croient les simples citoyens, sinon il n'aurait pas limité le débat sur l'ALÉNA.

Il prévoit deux demi-journées de débat sur une question aussi cruciale que le libre-échange. Madame la Présidente, je sais que je ne devrais pas parler de l'ALÉNA, mais ce que je veux dire, c'est que le gouvernement procède encore et toujours de la même façon. Il a limité le débat sur le projet de loi C-92, parce que, soudainement, il y avait urgence. Rien ne pressait il y a un an, mais maintenant il y a urgence.

Il agit ainsi pour tout et pour rien. Voici les manchettes d'aujourd'hui. À la une de l'*Ottawa Citizen* du 1er avril 1993, on peut lire ceci: «Un conservateur fustige ses collègues qui se dérobent à l'étude du projet de loi sur les lobbyistes.»

Il y a, au Canada, un comité chargé d'étudier cette question. Personne ne se présente aux séances du comité de sorte qu'il ne peut faire son travail, parce que personne ne veut examiner la situation des lobbyistes? De quoi les conservateurs ont-ils peur? Les lobbyistes sont leurs amis et ils leur permettent d'être riches et bien portants; aussi les conservateurs préfèrent ne pas les contrarier. Les lobbyistes ne permettent pas aux Canadiens d'être riches et bien portants, mais ils permettent aux conservateurs de l'être.

Voici une autre manchette tirée du *Globe and Mail* du 1er avril 1993: «La commission d'enquête pourrait obtenir une note de service censurée.» Évidemment, il est question de la terrible tragédie qui est survenue à la mine Westray et qui a fait 26 victimes. Une commission d'enquête tente actuellement de déterminer si le gouvernement était au courant des problèmes de sécurité à la mine lorsque le projet a été approuvé.

Nous avons entendu diverses déclarations selon lesquelles tous les documents avaient été rendus publics et envoyés à la commission d'enquête. Évidemment, il n'en est rien. Quels intérêts le gouvernement sert-il? Les siens. Voilà ce qu'il fait: il sert ses intérêts. Il y aura d'autres révélations à ce sujet.

J'ai aussi une autre manchette qui concerne la disposition que le gouvernement a présentée de nouveau à l'étape du rapport, écartant ainsi toute possibilité d'en débattre. Voici le titre d'un article paru dans l'*Ottawa Citizen* du 1er avril 1993: «Un gouvernement d'inquisiteurs.»

D'un seul coup, quelque 20 000 employés du fisc perdront un droit qui est garanti à tous les autres Canadiens, le droit à la vie privée, le droit de garder leurs affaires financières confidentielles. N'est-ce pas révoltant et cruel? Pourquoi le gouvernement veut-il faire cela? Pourquoi tient-il tant à avoir ce pouvoir? Évidemment, il est impossible d'obtenir des réponses, car le gouvernement a catapulté cette disposition et il refuse de faire quoi que ce soit à ce sujet. Je remarque que les députés ministériels n'ont pas pu continuer d'écouter mon discours enflammé et qu'ils nous ont encore une fois faussé compagnie. Je demande, madame la Présidente. . .

[*Français*]

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. C'est inacceptable. Pour la deuxième fois, aucun Conservateur n'est présent dans cette Chambre actuellement. C'est tout à fait inacceptable. Nous ne sommes qu'une dizaine de personnes environ ici. Je comprends qu'ils sont en campagne à la chefferie, mais ils devraient également continuer de s'occuper des affaires de l'État. Je demande donc qu'on vérifie le quorum, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

• (1135)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Mme le vice-président: Le quorum est rétabli.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, je me réjouis de voir que nous avons de nouveau un grand nombre de conservateurs présents à la Chambre pour écouter mes sages conseils. Je me permettrai cependant de leur rappeler que nous sommes opposés au projet de loi. Ce n'est pas à nous de maintenir le quorum à la Chambre. Un grand nombre de nos députés sont présents. Il appartient plutôt aux députés d'en face de maintenir le quorum et d'être présents à la Chambre pour veiller à l'adoption de ce projet de loi auquel ils prétendent tenir absolument, ce qui doit être vrai puisqu'ils ont imposé la clôture.

J'ai le sentiment que ces députés sont embarrassés par certaines des initiatives qu'ils ont prises et qu'ils trouvent donc très difficile de rester assis à la Chambre pour se faire dire que ce n'est pas une bonne façon de procéder. Je les invite donc à rester à leur place et je tâcherai de limiter mon intervention au contenu de cette mesure fiscale.

Je vais parler de la règle de 21 ans concernant les fiducies. Nous avons beaucoup entendu les ministériels parler de la réduction de la dette et du déficit. C'est-à-dire que nous les avons entendus se vanter à n'en plus finir du succès avec lequel ils s'y employaient. Or, nous savons tous qu'ils ne savent pas s'y prendre, car la dette et le déficit sont extrêmement élevés alors que le gouvernement actuel est au pouvoir depuis près de neuf ans. Il est évidemment facile de parler, mais c'est aux actions que nous devons nous attacher.

• (1140)

Voyons ce qui se passe avec la prolongation presque à l'infini de la règle de 21 ans. Il faut nous rappeler qu'avant 1972, les gains en capital ou l'augmentation de valeur des biens, quels qu'ils soient, n'étaient pas imposés. Quand on a institué l'imposition des gains en capital, puisque les fiducies, par essence, ne meurent jamais parce qu'elles ne sont pas humaines, on a pensé qu'il devait y avoir un moyen de soumettre à l'impôt les gains en capital qui seraient accumulés en fiducie. On a donc jugé à l'époque que 21 ans constitueraient un délai raisonnable.

Je me permets de rappeler à la Chambre que cette prolongation de la règle de 21 ans est extrêmement importante pour les fiducies qui avaient déjà été établies avant 1972. Aucun impôt sur les gains en capital n'a jamais été payé à l'égard de ces actifs. Ceux-ci, qui sont parfois très importants, sont détenus dans ces fiducies depuis plus de 21 ans, mais ils n'ont jamais été considérés comme réalisés. La seule façon d'éviter de déclarer des gains en capital, pour le moment, si les intéressés veulent échapper à l'impôt, serait de les redistribuer aux bénéficiaires, mais il est nettement préférable, pour ceux qui contrôlent ces fiducies, de laisser les choses telles qu'elles sont.

Le gouvernement a décidé que ces contribuables seraient autorisés à reporter presque indéfiniment l'impôt sur les gains en capital détenus dans ces fiducies. Il dit qu'ils seront imposés un jour. Ils seront imposés, mais nous ne savons pas au juste quand. Ce que nous savons, c'est que tout report d'impôt est généralement un avantage. Il n'est pas énorme si le report est de un an, mais si le report est de 50 ans, bien des choses peuvent se produire et bien des lois peuvent changer. Au fond, c'est comme s'il n'y avait pas d'impôt pendant une très longue période. Le gouvernement, qui a pourtant besoin de ces recettes fiscales, dit: «Nous allons leur permettre de ne

pas payer d'impôt sur le gains en capital pendant encore 30 ou 40 ans.»

Pendant l'étude du comité, nous avons demandé aux fonctionnaires du ministère des Finances de nous donner une estimation. Ils en ont été incapables, comme je l'ai déjà dit. Je n'ai jamais entendu de fonctionnaires des Finances qui ne pouvaient donner d'estimations sur les mesures qu'ils souhaitaient. Je suis convaincue qu'il existe quelque part des faits et des données qui nous révéleraient l'ordre de grandeur des recettes fiscales ainsi sacrifiées dans l'immédiat et peut-être pour encore 20 ans. Je crois qu'elles sont considérables.

J'aime à croire que, lorsque le gouvernement essuiera la défaite, cette mesure fiscale sera sérieusement réexaminée et qu'on ne tolérera pas le maintien de cette exemption. La question est grave. La dette et le déficit du Canada sont un problème sérieux. On peut dire en général que les fiducies sont un moyen de se mettre à l'abri de l'impôt.

Je tiens à dénoncer cette partie du projet de loi. Le gouvernement a maintes fois essayé de faire passer cette mesure. Il va y arriver, madame la Présidente, en l'imposant de force et en abrégeant les débats, parce qu'il pense que les Canadiens vont oublier cette mesure à cause des autres dispositions du projet, dont ils souhaitent peut-être l'adoption. Comme d'habitude, ils continuent à faire ce qu'ils veulent aux dépens des Canadiens ordinaires.

• (1145)

Ce n'est pas sans rappeler ce qu'ils ont fait avec la définition du seuil de la pauvreté. Parce que les membres conservateurs d'un comité de la Chambre des communes boycotté par tous les partis d'opposition n'aiment pas les statistiques sur la pauvreté au Canada, parce qu'ils n'aiment pas les chiffres stupéfiants qui leur sont présentés, ils ont décidé de redéfinir la pauvreté de manière à obtenir des statistiques donnant une plus belle image de la situation.

N'est-il pas horrible de penser que plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes des sans-emploi et des sans-espoir du Canada, les conservateurs ont changé la définition de la pauvreté pour l'adapter à leurs fins? Jusqu'où s'abaisseront-ils? J'espère qu'ils ne peuvent pas descendre encore plus bas et j'espère que nous en serons bientôt débarrassés.

J'attends les élections comme les Canadiens les attendent, je le sais, pour exprimer leur opinion et faire savoir aux conservateurs à quel point ils en ont assez de leurs programmes et de leur manque de considération pour les citoyens ordinaires.

Un autre article a trait à l'exemption de 100 000 $ pour gains en capital. Nous savons que l'exemption pour gains en capital a été introduite par le gouvernement conservateur. Nous savons également que ce sont surtout des Canadiens nantis qui ont pu en profiter. Le gouvernement nous dit maintenant qu'il a introduit l'exemption pour gains en capital dans le but de stimuler les investissements dans des entreprises au Canada.

Nous savons également, et nous avons des faits et des chiffres pour le prouver, que cette exemption n'a pas généré les investissements auxquels les conservateurs s'attendaient, loin de là, l'objectif visé n'a même pas été atteint à moitié. Je crois qu'on a atteint quelque chose comme six milliards de dollars, mais nous savons qu'il en coûte vingt milliards et plus au gouvernement de recettes fiscales. Ces chiffres remontent peut-être à 1991.

Le gouvernement a maintenant décidé qu'il devrait se débarrasser des exemptions sur les gains en capital, mais plutôt que de traiter tous les Canadiens de la même façon, il a décidé de s'en prendre à une partie de la société. Il a choisi ceux qui sont le moins capables de se défendre. On dirait presque qu'il le fait exprès pour attaquer ceux qui ne semblent pas en mesure de riposter. C'est de plus en plus courant.

Qui a-t-il pris pour cible? En 1984-1985, il s'en est pris aux personnes âgées en 1984-1985, mais voilà que les personnes âgées étaient mieux organisées qu'on le croyait. Elles se sont battues et le gouvernement a dû faire marche arrière.

Cette année, la situation est désespérée pour la main-d'oeuvre canadienne. Nous savons que notre pays a subi des pertes d'emplois monumentales. Nous savons que le taux de chômage est extrêmement élevé. Nous savons que ceux qui ont un emploi craignent de le perdre. Nous savons qu'ils doivent même travailler deux fois plus fort, juste pour être sûrs d'atteindre la production exigée. Nous savons tout cela. Pourtant, le gouvernement décide de blâmer les chômeurs pour tous les maux de notre pays. Il essaie de nous faire croire qu'un grand nombre de Canadiens quittent leur emploi pour se payer des vacances.

Je ne connais pas beaucoup de Canadiens qui quittent leur emploi ces jours-ci, parce que s'ils démissionnent sans avoir une bonne raison, ils n'en trouveront pas d'autre. Or, la plupart des Canadiens ne souhaitent pas vivre de prestations d'assurance-chômage.

Encore une fois, le gouvernement s'en prend à ceux qui ne sont pas vraiment capables de se défendre ou pour qui c'est très difficile de le faire. Quand on pense à l'exonération de 100 000 $ des gains en capital, on sait tout de suite qu'il invoquera le prétexte qu'il faut maintenir cette disposition pour ceux qui veulent investir dans les affaires. Pensez-vous que celui qui construit un petit immeuble de rapport et qui travaille d'arrache-pied ne contribue pas au bien-être du milieu des affaires? Je pense que si.

• (1150)

En Ontario, le NPD fait tout ce qu'il peut pour tuer le petit investisseur. C'est une honte! Ces gens-là ont travaillé très fort pour être propriétaires d'un duplex ou d'un petit immeuble de rapport et s'assurer des revenus à leur retraite. Ils comptent là-dessus pour leur retraite. Ils ont construit cet immeuble de leurs propres mains, peut-être avec l'aide de sous-traitants. Ils ont peut-être acheté une vieille maison et l'ont convertie. Si ces gens-là réalisent un gain en capital, ils vont être touchés par les modifications que propose le gouvernement fédéral.

Quand j'ai présenté la motion, j'avais le sentiment qu'il fallait remettre en question l'exonération des gains en capital. Peut-être qu'il faudrait la supprimer. Mais une chose est certaine: il ne faut pas s'en prendre à ceux qui sont le plus démunis par rapport aux autres, les amis des conservateurs, les spéculateurs de Bay Street, les courtiers. Si vous réalisez un gain en capital grâce à des opérations boursières, c'est bon. Si vous n'avez pas encore utilisé votre exonération de 100 000 $, vous le pouvez.

Je trouve révoltant qu'on joue ce genre de jeu avec les gens ordinaires du Canada. Il faut que cela arrête. C'est une des raisons qui expliquent pourquoi je m'oppose catégoriquement à ce projet de loi, même si je suis en faveur de quelques mesures qui y sont proposées.

Je sais que, à un certain moment dans le passé, lorsque les libéraux avaient tenté de déposer un projet de loi fiscal polyvalent, ce même Parti conservateur a laissé sonner le timbre à la Chambre pendant deux semaines sans interruption. Puis, les libéraux ont scindé leur projet de loi et accepté de le présenter en plusieurs parties. C'est la façon dont il faudrait procéder dans ce cas-ci.

Bien sûr, maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils ont changé toutes les règles. Les députés de l'opposition ont dorénavant très peu de moyens pour retarder ou stopper quoi que ce soit qu'on présente à la Chambre. Nous assistons ici essentiellement à la mort de la démocratie. Le système des comités ne fonctionne pas comme il le devrait, à en juger par ce qui se passe avec ce projet de loi et par ce que le comité a fait. Le gouvernement l'a redéposé tel quel.

Cette attitude devrait indiquer à la population que les conservateurs ne se soucient pas d'elle. Ils veulent n'en faire qu'à leur tête, peu importe les conséquences et peu importe ce qu'on leur dit. Peu importe les renseignements qu'on leur donne, ils décident de ne pas en tenir compte et d'imposer leur volonté aux Canadiens moyens.

Je voudrais souligner que le déficit pourrait être réduit si certaines mesures prévues dans ce projet de loi n'étaient pas adoptées. Le déficit pourrait être réduit cette année même. Nous pourrions peut-être nous rapprocher davantage des objectifs de réduction du déficit qui ont été établis antérieurement. Nous pourrions nous en rapprocher quelque peu.

Chaque année, le gouvernement nous dit dans son budget qu'il apportera ces merveilleuses réductions au déficit. Cela ne se produit jamais. Cela ne peut pas se produire s'il adopte des mesures comme celles-ci.

• (1155)

Je vous conjure, madame la Présidente, de me laisser m'adresser aux gens d'en face et de leur demander, au nom de tout de ce qui est sacré dans ce pays démocratique et compte tenu de tous les graves problèmes financiers auxquels nous faisons face, de supprimer cette partie du projet de loi, de refuser de reporter ces fiducies pendant 20, 30, 40 ou 50 années supplémentaires pendant lesquelles les gains en capital ne sont pas imposés et nous ne percevrons pas ces recettes qui pourraient bien aider à réduire la dette et le déficit. Si le gouvernement ne veut pas utiliser ces recettes pour freiner la dette et le déficit, il pourrait peut-être s'en servir pour créer des emplois, pour mettre en oeuvre quelques-uns des programmes d'amélioration de l'infrastructure, pour aider les Canadiens à retourner au travail et pour assister ceux qui sont vraiment désespérés, ici même, dans notre pays.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 39 minutes à compter de 13 heures aujourd'hui, conformément à l'article 33(2)*a)* du Règlement.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je pourrais commencer par dire à la députée de Sudbury, qui vient de parler, que les conservateurs n'ont pas fait résonner le timbre pour un projet de loi concernant l'impôt sur le revenu, mais pour un projet de loi

concernant l'énergie, au printemps 1982. C'était un projet de loi omnibus sur l'énergie qui les a poussés à agir de cette manière. Il n'avait rien à voir avec l'impôt sur le revenu.

De toute façon, il y a un certain nombre de choses que je voudrais dire à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi et certaines d'entre elles concernent la députée de Sudbury, en particulier à propos de la question des fiducies.

La députée a dit, avec raison d'ailleurs, que le gouvernement agit comme s'il s'attendait à ce que les Canadiens ne remarquent pas ce qu'il fait et qu'il s'imagine pouvoir se permettre impunément certaines choses. Élargir l'exonération de l'impôt sur les gains en capital pour ces fiducies était l'une des choses qu'il pensait pouvoir se permettre impunément.

J'aimerais dire à la députée de Sudbury que les conservateurs peuvent se le permettre grâce à elle. À la deuxième lecture de ce projet de loi, quand j'avançais les mêmes arguments qu'elle invoquait cet après-midi, elle a pris le parti du gouvernement. Elle a dit que le NPD faisait toute une histoire pour rien et qu'à ce stade elle était reconnaissante au ministre pour avoir clarifié la question. Le Parti libéral n'était pas disposé à s'opposer à cet outrage que constitue vraiment cet élargissement de l'exonération pour les fiducies.

J'ai soulevé à maintes reprises la question à la Chambre pendant des mois avant que nous ayons la possibilité de débattre ce projet de loi. Le Parti libéral ne l'a jamais soulevée. J'ai donc trouvé tout ce débat sur les fiducies extrêmement bizarre.

La meilleure explication que je puisse fournir en ce qui concerne le Parti libéral est que certains de ses membres ne sont pas si obtus que ça ou que la députée de Sudbury a suivi la ligne du parti à l'étape de la deuxième lecture mais que, et c'est tout à son crédit, on l'a convaincue en comité que la position du Parti libéral sur cette question, qui est de se taire et de collaborer, était dégueulasse et qu'elle devrait y faire quelque chose. On a pu la voir passer du consentement au scepticisme pour finalement en venir à manifester son opposition comme nous en sommes témoins ici aujourd'hui. Et c'est le genre de chose qu'on aime voir. Nous ne devrions pas tous arriver ici avec des idées toutes faites et une position inébranlable.

• (1200)

Je pense qu'on ne peut passer sous silence que la position libérale a changé sur ce dossier, comme sur d'autres d'ailleurs. Le NPD fait une scène, réussit à attirer l'attention sur un problème que les libéraux espéraient voir se résoudre tout seul. Mais voilà qu'il n'en est rien, alors mieux vaut changer de position. Il ne faut surtout pas se faire avoir de vitesse par le NPD.

Et nous avons vu la députée de Sudbury se donner en spectacle à l'étape du rapport en proposant un amendement pour éliminer la mesure même pour laquelle elle a remercié le ministre conservateur des Finances, lorsque celui-ci a clarifié et défendu la mesure lors du débat en deuxième lecture. Enfin, les gens finissent par apprendre, c'est agréable à voir, mais nous pensons que le public doit savoir comment les choses se déroulent parfois.

Passons à une autre question soulevée par la députée de Sudbury, et à juste titre, concernant l'attribution de temps et le fait que nous sommes en train de débattre le projet de loi C-92, à l'étape de la troisième lecture, dans les limites d'une attribution de temps.

Avant d'aborder la question de l'attribution de temps en général, j'aimerais mentionner que l'une des choses sur lesquelles nous devrions sans doute nous pencher est que la liste des modifications qu'il conviendrait d'apporter au Règlement pour répondre à l'évolution des conditions ou de l'interaction des régles entre elles est sans fin.

Un peu plus tôt, on a signalé l'absence de quorum, comme il se devait; le gouvernement aurait pu au moins avoir la décence de se faire représenter ici par au moins une personne. Une personne pour écouter les arguments de l'opposition contre cette mesure. Il y en a plus d'une maintenant, ce qui nous réjouit.

Lorsqu'on a signalé l'absence de quorum, ce qui m'a choqué c'est que nous avons dû le faire pendant le temps alloué à l'opposition alors que ce temps est limité. Nous devrions peut-être étudier des façons d'empêcher le gouvernement d'empiéter davantage sur le temps de l'opposition, ce qu'il fait en ne s'acquittant pas de la responsabilité qui est la sienne de s'assurer qu'il y ait quorum et en forçant les partis ou les députés de l'opposition ou, à cet égard, les simples députés, quels qu'ils soient, à faire un choix: se contenter d'un temps de parole restreint, temps de parole qui est restreint à cause de l'attribution de temps, ou amener le gouvernement à s'acquitter de sa responsabilité de constituer un quorum.

Ça n'a jamais été un problème auparavant, car l'attribution de temps n'était pas la règle comme elle l'est aujourd'hui. Il n'est pas du tout surprenant que le gouvernement ait imposé l'attribution de temps pour l'étude du projet de loi C-92.

C'est un débat qui n'aurait pas dû s'éterniser de toute façon. C'est un projet de loi que le gouvernement a mis 10 mois à présenter. C'est un projet de loi qui n'a fait

l'objet que de deux réunions de comité. On n'a jamais fait traîner les choses en longueur comme ça! Il doit y avoir une réelle nécessité de mettre fin à la troisième lecture après ce long, exaspérant, frustrant et interminable processus dans lequel l'opposition a entraîné le gouvernement en comité.

C'est de la blague! Le gouvernement tourne cet endroit en dérision en imposant constamment l'attribution de temps sans raison ou à mauvais escient, comme ça a été le cas hier à propos de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Une voix: Tenez-vous-en au projet de loi.

M. Blaikie: Je parle de l'attribution de temps et nous y sommes; le moment est donc bien choisi pour en parler.

Je tiens à dire qu'encore une fois la députée de Sudbury—ou à tout le moins son parti—affiche un comportement pour le moins équivoque quand il s'agit d'exprimer son indignation au sujet de l'attribution de temps.

Aujourd'hui, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-92, les libéraux s'élèvent contre l'attribution de temps d'hier. Mais où étaient-ils hier? Pourquoi le leader de l'opposition loyale de Sa Majesté n'a-t-il pas invoqué le Règlement à propos de la motion d'attribution de temps sur l'ALÉNA? Pourquoi des douzaines de libéraux étaient-ils absents hier soir au moment du vote sur l'Accord de libre-échange nord-américain? Pourquoi ont-ils attendu au lendemain pour s'indigner contre un projet de loi qui n'a rien à voir avec l'ALÉNA?

• (1205)

Ces deux phénomènes sont peut-être reliés. C'est peut-être que les libéraux jouent le même jeu politique dans le dossier des fiducies et dans celui de l'ALÉNA. Ils veulent être assez nombreux à faire consigner leur opposition à ces projets de loi pour ne pas prêter le flanc à la critique éventuelle, du NPD ou d'ailleurs, qui leur reprocherait d'adopter la même position que les conservateurs à ce sujet. Ils craignent pourtant d'y accorder trop d'importance car, après tout, ils ne veulent pas provoquer la colère de ceux qui, en dernière analyse, commandent le Parti libéral comme le Parti conservateur, c'est-à-dire les grands magnats, ceux qui détiennent les fiducies et appuient l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je ne suis pas plus surpris que mes collègues de voir qu'on ne fait pas grand cas de ce qui s'est passé ici ces derniers temps au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain; de même, je ne suis pas surpris que les oppositions exprimées à l'égard du projet sur les fiducies aient été bien faibles et formulées à la dernière minute.

J'aimerais parler en dernier lieu de deux ou trois éléments du projet de loi à l'étude. C'est un projet de loi très volumineux qui renferme certains points auxquels on aurait pu accorder plus d'attention; mais nous n'aurions jamais pu le faire car, si nous avions manifesté d'une manière ou d'une autre notre désir de voir le comité étudier à fond d'autres éléments importants du projet de loi, on aurait mis fin aux travaux du comité et nous nous serions retrouvés ici de toute façon.

Le principal point à faire valoir concernait les fiducies et nous avons réussi à présenter au comité quelques témoins qui ont parlé de l'exonération d'impôt de 21 ans pour les fiducies. Cela s'est produit grâce aux néo-démocrates. Le professeur Neil Brooks et M. Sidney Goldstein, avocat fiscaliste en pratique privée, ont présenté d'excellents témoignages.

Il était intéressant de suivre l'évolution des choses, car une fois que les témoins eurent terminé leur déposition, non seulement la députée de Sudbury avait-elle vu la lumière, mais les députés ministériels s'étaient assagis. Malgré l'exubérance que ces derniers avaient affichée plus tôt et en dépit de l'appui inconditionnel qu'ils avaient apporté au projet de loi, ils ont semblé se calmer—même le député de Mississauga-Sud, qui l'eût cru—après que les témoins eurent expliqué la véritable portée de cet avantage fiscal pour toutes les personnes visées.

Les représentants de Revenu Canada ont tenté de nous convaincre que les fiducies n'offraient aucun avantage fiscal. Voilà qui serait étonnant. Les gens se donneraient donc tout ce mal pour constituer des fiducies qui ne leur apporteraient rien; ils le feraient simplement par amour des fiducies, je suppose. Les gens constituent sans doute des fiducies afin, dans certains cas, de garder des avoirs sous leur contrôle, etc., mais ils le font aussi certainement parce qu'ils y trouvent un avantage fiscal. Le projet de loi C-92 prolonge la durée de cet avantage et le renforce.

Même si nous n'avons pas réussi à faire rejeter le projet de loi C-92, je suis heureux que nous ayons contribué, depuis à peu près un an, à faire en sorte que les Canadiens sachent bien ce qui se passe.

• (1210)

Si nous n'avions pas soulevé la question, et en fait si je n'étais pas intervenu ces derniers mois en tant que porte-parole du NPD dans le domaine de l'impôt, les choses n'auraient pas changé et il aurait continué d'y avoir ce que j'ai appelé à la Chambre un «sombre secret» entourant ce que le gouvernement faisait pour les riches.

Il n'y a plus de secret, madame la Présidente. Les choses ne sont pas aussi connues que nous le voudrions, mais le secret a été dévoilé et le gouvernement devra rendre des comptes. Il devra notamment rendre des comptes pour la fausseté de son discours sur la réduction du déficit, qui est maintenant mise au jour. Comment les simples citoyens pourront-ils, en effet, croire que le gouvernement veut vraiment réduire le déficit alors qu'il se contredit en maintenant et même en renforçant certaines échappatoires fiscales à l'intention des riches?

Si le gouvernement avait vraiment voulu supprimer les échappatoires et si, après l'avoir fait, il avait reconnu qu'il se trouvait malgré tout dans une impasse fiscale, son discours en faveur de décisions difficiles aurait eu une certaine crédibilité. À défaut d'avoir agi en ce sens, le gouvernement ne réussit pas à convaincre les Canadiens, même s'il est vraiment préoccupé par le déficit, comme nous devrions d'ailleurs l'être tous. Mais, si les gouvernements sont déterminés à résoudre le grave problème de la réduction du déficit, les gens veulent pouvoir être sûrs qu'ils le feront de telle sorte que tout le monde y contribuera dans la mesure de ses moyens et qu'aucune catégorie de personnes ne sera exemptée de contribuer sa juste part au bien-être général de tous.

C'est ce qui se passe ici. Certaines catégories de gens sont exemptées. Et, entre-temps, les pauvres s'appauvrissent davantage et la classe moyenne «se fait avoir», comme un député le disait ici l'autre jour. C'est certes là ce que pensent mes électeurs. Ils estiment être les seuls à payer au Canada, les seuls à respecter les règles, les seuls à n'attendre aucune faveur spéciale du gouvernement, à travailler et à contribuer à leur collectivité, à élever leur famille et à travailler tous les jours. Leur impôt est déduit à la source. Ils n'ont aucun avocat ou comptable en costume pour leur dire comment éviter de payer l'impôt. Il y a toute une industrie dont la seule raison d'être est d'escroquer la population canadienne—elle est dirigée par une armée d'avocats et de comptables qui devraient pour la plupart finir au fond de la mer.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je sais que cette observation est présentée dans le feu du débat mais, en tant qu'avocat et comptable, je m'insurge en faux contre le fait qu'on laisse entendre que tout un secteur professionnel vit de l'escroquerie. Mon collègue ferait bien de réfléchir à ce qu'il vient de dire sur des secteurs professionnels et voudra peut-être revoir sa façon de généraliser.

Mme le vice-président: Le député de Winnipeg Transcona voudra peut-être reconsidérer ses observations. Je suis persuadée qu'il n'a pas voulu attaquer l'ensemble des avocats.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je vais y penser et si je change d'avis, je le ferai savoir au député. Le fait est que toute une industrie se consacre au Canada à conseiller les gens sur la façon d'éviter l'impôt.

M. Lewis: Comme ministre du culte, vous faites piètre figure.

M. Blaikie: Oui, je suis ministre du culte. Et je crois que beaucoup de gens devraient être chassés du temple à coups de fouet, à commencer par les avocats et les comptables, notamment ceux qui gagnent leur vie en conseillant les gens sur la façon d'éviter de payer leur juste part d'impôt. Si je vexe le député en disant cela, je le regrette, mais j'ai parfaitement le droit d'attribuer des motifs à certaines professions J'ai vraiment touché une corde sensible. Je le vois bien.

• (1215)

Ce projet de loi a soulevé une autre question qui, encore une fois, a été signalée par la députée de Sudbury et qui se rapportait à la façon dont les fonctionnaires de Revenu Canada seront dorénavant traités comme s'ils faisaient partie d'une catégorie spéciale de contribuables. En effet, leur employeur pourra désormais consulter leur déclaration d'impôt et se servir de renseignements qui s'y trouvent à des fins disciplinaires ou pour réaliser divers objectifs de la direction.

À mon avis, on ne respecte pas la vie privée de ces fonctionnaires, on enfreint un principe bien établi concernant les déclarations de contribuables et le commissaire à la protection de la vie privée a eu raison de protester contre cette façon de procéder.

Le Commissaire a maintenant acquis la conviction que le gouvernement donnerait les garanties appropriées et, dans un sens, il a retiré son objection, mais les fonctionnaires de Revenu Canada n'ont pas cette conviction et ils continuent de s'inquiéter, tout comme les députés de l'opposition d'ailleurs. Voilà une autre raison qui explique que les Canadiens s'inquiètent beaucoup de certains précédents que crée ce projet de loi.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir. Je voudrais poser une question au député néo-démocrate. Mon collègue a déclaré que lorsque le ministre des Finances était intervenu relativement à ce projet de loi pour expliquer le mode d'imposition des fiducies et l'application des lois en l'occurrence, je l'avais remercié d'avoir apporté ces éclaircissements. C'est en effet le cas, car j'étais sur le point d'apporter moi-même certains éclaircissements à ce sujet.

Certains bulletins parlementaires renferment des affirmations tout à fait inexactes qui induisent les gens en erreur. On dit, en fait, aux Canadiens dans diverses circonscriptions du pays que les fiducies ne versent aucun impôt sur le revenu, ce qui est tout à fait faux.

J'étais heureuse également que le gouvernement veuille s'assurer que les néo-démocrates comprennent exactement la nature des fiducies, car ils n'en avaient absolument aucune idée.

Je répète à nouveau que les fiducies paient des impôts au taux marginal le plus élevé sur tous les revenus tirés d'une fiducie donnée. S'il s'agit d'obligations d'épargne du Canada, les intéressés paient le plus haut taux sur l'intérêt perçu, et j'ai jugé bon de le préciser.

Je veux également savoir si les néo-démocrates ont maintenant compris qu'il s'agit là de gains en capital et de la plus-value de biens détenus en fiducie.

Lorsque je suis intervenue à l'étape de la deuxième lecture sur ce projet de loi, j'ai précisé que je souhaitais obtenir davantage de renseignements et que je voulais connaître les raisons pour lesquelles le gouvernement voulait prendre les mesures en question, car je veux être bien informée avant de prendre des positions très fermes d'un côté ou de l'autre.

Je n'ai pas obtenu les renseignements que je souhaitais des conservateurs. Je n'ai pas reçu les faits et les chiffres et ce que j'ai obtenu m'a amené à croire que cette mesure serait tout à fait inéquitable et que nous devions imposer les revenus maintenant et non pas dans 50 ans ou 20 ans d'ici.

Le NPD a-t-il enfin compris la nature des fiducies? C'est ce que je veux savoir, car c'est essentiel. S'ils prétendent pouvoir administrer l'économie du pays, ils feraient mieux de s'informer.

M. Blaikie: Nous avons compris dès le départ la différence entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les gains en capital.

Je mets au défi la députée de produire un bulletin ou n'importe quel document venant d'un député néo-démocrate dans lequel on dirait que ces fiducies ne paient aucun impôt, car ce n'est absolument pas ce que nous avons précisé.

• (1220)

Nous avons tout simplement dit que ces fiducies ne payaient aucun impôt sur les gains en capital et que cet impôt devait être versé à la fin de la période des 21 ans allant de 1972 à 1993. Les intéressés n'ont versé aucun impôt durant cette période de 21 ans. Ils étaient censés le faire à l'expiration de ladite période et ils vont maintenant y échapper.

La députée s'est peut-être offusquée de certains chiffres utilisés. Ils venaient de l'un des témoins qu'elle a cités dans cette enceinte. J'invite la députée à adopter une position claire une fois pour toutes. Les seules données que nous avons avancées dans le cadre de nos critiques sont celles que nous avons reçues. Ce sont des chiffres qui nous venaient du même témoin, le professeur Brooks, que la députée a cité elle-même dans cette enceinte.

J'ignore pourquoi, si elle entend exposer les faits, la députée rend la question encore plus confuse en portant de fausses accusations relativement à ce que les néo-démocrates auraient déclaré à ce sujet.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, j'aimerais poser au député une question au sujet de sa dernière remarque, qu'à mon avis il n'a pas eu le temps de terminer.

Cela concerne l'utilisation qui, selon cette mesure législative, peut être faite des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers et qui constitue un important changement. Je voudrais lui signaler que le changement apporté à ce projet de loi est très différent de ce qu'on avait expliqué aux membres du comité permanent. J'ignore si c'est lui qui l'a relevé ou si ce sont les syndicats de la fonction publique.

Pour la gouverne du député, je vais rappeler les principaux points de cette disposition. Voici:

> [. . .] utiliser ou fournir des renseignements confidentiels mais uniquement à une fin liée à la surveillance ou à l'évaluation d'une personne engagée pour aider à l'application ou à l'exécution du Régime de pensions du Canada, de la Loi sur l'assurance-chômage et des personnes engagées par Revenu Canada, ou à des mesures disciplinaires prises à l'endroit de ces personnes [. . .]

Il s'agit donc, en fait, de tous les employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, du ministère de la Santé

et du Bien-être social qui, directement ou indirectement, ont affaire au Régime de pensions du Canada et à Revenu Canada. J'ai, en tant que légiste auprès de l'Assemblée législative d'une province, passé trois ans à ne rien faire d'autre qu'éplucher les projets de loi. Je sais ce que renferme celui-ci.

Cette mesure législative s'étend maintenant à trois ministères fédéraux. On poura donc maintenant examiner la déclaration d'impôt de tous les employés de ces ministères à des fins de surveillance et d'évaluation. Ne me dîtes pas que ça n'est pas dans le projet de loi car je sais que ça y est, à la page 248. Je viens de le lire. Comment le député pense-t-il que les syndicats de la fonction publique vont réagir?

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député sait probablement déjà quelle va être la réaction des membres des syndicats de la fonction publique. Ils vont être offusqués. Le fait est que le gouvernement a montré qu'il n'avait pas pris au sérieux les recommandations du comité non seulement en réintroduisant dans cette mesure législative les dispositions auxquelles le comité s'était opposé, mais aussi, comme le fait remarquer le député, en en étendant la portée.

C'est une nouvelle façon de montrer qu'il ne fait pas cas des recommandations des comités. Un comité se prononce contre certaines dispositions, estimant qu'elles vont trop loin. Le gouvernement en convient et promet de régler la question. Le comité s'y est opposé, très bien, quand le projet de loi sera soumis à la Chambre, le gouvernement ira encore plus loin.

Peu importe le cas, un terrible précédent a maintenant été établi, qui va déséquilibrer réellement et de façon injuste les relations entre les employés et la direction à Revenu Canada et dans les autres ministères auxquels pourraient s'appliquer ces dispositions. Je remercie le député de m'avoir permis de terminer mes remarques à ce sujet, ce que je n'avais pas pu faire étant donné que mon temps de parole était écoulé.

• (1225)

M. Baker: Madame la Présidente, pour poursuivre dans la même veine, j'attire l'attention des députés sur une disposition énoncée à la page 248 du projet de loi à l'étude par la Chambre.

On dit ceci:

> [. . .] à la surveillance ou à l'évaluation d'une personne autorisée ou à des mesures disciplinaires prises à son endroit, [. . .]relativement à une période au cours de laquelle la personne autorisée était soit engagée par [Sa Majesté] ou en son nom pour aider à l'application ou à l'exécution de la présente loi, du Régime de pensions du Canada ou de la Loi sur l'assurance-chômage [. . .]

Il s'agit là d'une transgression grave que de juger une personne pour une fin liée à la surveillance ou à l'évaluation.

L'employeur découvrirait-il combien d'argent cette personne a ou n'a pas, si elle a des enfants à charge quelque part, à quels organismes de charité elle verse des contributions, ou à quel parti politique elle fait de telles contributions? Tous ces renseignements personnels sont renfermés dans la déclaration d'impôt sur le revenu d'un particulier, et toute l'administration publique fédérale peut maintenant y avoir accès, qu'il s'agisse d'un employé d'Emploi et Immigration qui traite indirectement d'un dossier lié à la Loi sur l'assurance-chômage et à des mesures telles que celles qui sont énoncées à l'article 25, de tout le personnel de la Commission d'assurance-chômage, de tous ceux qui s'occupent directement ou indirectement du Régime de pensions du Canada, ou de tous les employés qui traitent directement ou indirectement avec Revenu Canada.

Qu'est-ce qui se passe? L'Alliance de la fonction publique du Canada doit réagir immédiatement et exiger la tenue d'audiences, parce que le gouvernement va recourir à la force de la clôture ici et que le projet de loi fera l'objet d'un vote sans que des audiences n'aient été tenues relativement à cette disposition de la loi. En fait, ce vote se tiendra ce soir, de sorte qu'il n'y a rien que puissent faire les syndicats, les employés ou les députés. J'imagine que le seul recours possible consiste à s'adresser au Sénat pour lui demander de tenir des audiences.

Telle est la portée de cette mesure législative. Imaginez un peu: tous les employés de la conférence McCurdy à Gander, à Terre-Neuve, sauront que quand leur dossier est évalué aux fins d'avancement ou d'augmentation de traitement, leurs déclarations d'impôt sur le revenu seront examinées. Ce projet de loi autorise cette mesure. Tous les fonctionnaires d'Emploi et Immigration sur la rue principale de Grand Falls, à Terre-Neuve, verront leurs déclarations d'impôt sur le revenu transmises à leurs patrons aux fins d'évaluation. Le projet de loi prévoit des évaluations à intervalles réguliers. Telle est la portée de la mesure que le gouvernement veut faire adopter ici aujourd'hui.

La raison invoquée par le gouvernement du Canada et aussi par le député de Mississauga-Sud lors de son intervention l'autre jour, est qu'une personne de Revenu Canada a comparu en Cour fédérale dans une affaire pour laquelle la déclaration d'impôt de la personne en question était nécessaire, mais n'a pu être obtenu avant la mise en accusation. Voilà pourquoi la loi est modifiée. Parce que cette personne aurait pu faire l'objet de mesures disciplinaires avant que la Cour fédérale ne soit saisie de l'affaire.

C'est ce qu'a affirmé ce député, et un autre a dit la même chose. Imaginez! À cause d'une affaire portée devant la Cour fédérale et mettant en cause quelqu'un de Revenu Canada, le gouvernement propose un projet de

loi qui permet de donner la déclaration d'impôt de tous ceux qui travaillent pour le gouvernement fédéral à leurs patrons pour fins de surveillance et d'évaluation.

• (1230)

Ce n'est pas la seule modification apportée par le projet de loi. Je viens d'en remarquer une autre. Elle n'a pas du tout été abordée au comité. Elle intéresse ceux qui attendent un remboursement de Revenu Canada. Le simple contribuable doit payer des intérêts à partir du dépôt de leur déclaration ou du 30 avril, la date la plus tardive s'appliquant. Le gouvernement vient de modifier trois dispositions à ce sujet. Ce sont les paragraphes 77(1), 78(1), etc. Désormais, Revenu Canada n'aura pas à payer d'intérêts au contribuable pendant les 45 jours suivant le 30 avril ou la date du dépôt de la déclaration, la date la plus tardive étant retenue.

Dans ses mesures d'équité fiscale déposées à la Chambre l'an dernier, le gouvernement du Canada disait que, par souci d'équité, Revenu Canada paierait des intérêts au contribuable de la même façon que ce dernier doit en payer à Revenu Canada. Le projet de loi change tout cela.

Voilà une mesure incroyable et ahurissante. Il y a quelques instants, deux députés faisaient valoir des arguments contraires au sujet du même point. Un avis juridique a été donné à la Chambre et au comité pour expliquer cette modification des dispositions législatives relatives aux fiducies. On a dit que les gens n'ont qu'à se servir du raisonnement du député.

Le député de Mississauga-Sud dit que, tout ce qu'on a à faire, c'est changer les fiduciaires. Imaginez, il dit qu'on n'a qu'à changer les fiduciaires pour éviter de payer de l'impôt. J'espère que les gens de la section de la vérification de Revenu Canada écoutaient ces députés qui ont dit à la Chambre qu'il suffit simplement de changer les fiduciaires.

Nous avons des gens qui travaillent pour le gouvernement du Canada. Lorsqu'on produit une déclaration concernant une fiducie—le formulaire T-3—et que les fiduciaires ont été changés, il y a une petite lumière qui s'allume dans l'ordinateur. On veut savoir la raison de ce changement. Si on découvre que les fiduciaires ont été changés simplement pour éviter de payer de l'impôt, alors vous aurez des problèmes. La RGAE vous guette. La Règle générale anti-évitement vous guette. C'est la loi de notre pays.

Il existe un loi au Canada qui dit qu'on ne peut pas éviter intentionnellement de payer de l'impôt en changeant simplement les fiduciaires. C'est interdit. Si on peut le faire, alors beaucoup de fonctionnaires de Revenu Canada devraient être congédiés. C'est absolument ridicule de dire que, pour éviter de payer de l'impôt, on n'a qu'à changer les fiduciaires.

Outre cette absurdité, il y a aussi le raisonnement incroyable utilisé par le gouvernement du Canada. Nous avons le doyen de la faculté de droit de l'Université de Victoria et le vice-doyen d'Osgoode Hall, ainsi que deux fiscalistes, un de Toronto et un d'Ottawa, qui disent tous que c'est un cadeau que le gouvernement fait à certaines des personnes les plus riches du Canada.

Ce n'est pas les députés qui l'ont dit cette fois-ci, même si certains l'ont déjà dit dans le passé. On peut le lire parfois dans certains ouvrages où l'on analyse notre régime fiscal. Cette fois-ci, ce sont des experts qui disent que c'est un gros cadeau. En même temps, nous avons réduit nos paiements de transfert aux gouvernements provinciaux. Dans le cas de Terre-Neuve, non seulement nous avons réduit les transferts, mais nous lui avons même réclamé de l'argent.

Imaginez. Notre gouvernement est très diplomate. Il annonce qu'il accordera une remise de dette de 145 millions de dollars à deux banques étrangères qui n'ont rien à voir dans les échanges commerciaux avec notre pays.

• (1235)

Le même jour, à la province de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral dit ceci: «Vous devez rembourser encore 100 millions de dollars parce que nous croyons vous avoir versé trop d'argent.» Aux provinces de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, il dit ceci: «Parce que le système de dénombrement de la population a été modifié et que nous avons mal calculé votre population, vous devez nous rembourser de l'argent.»

Le gouvernement instaure la TPS, il accable d'impôts les citoyens, et des spécialistes disent maintenant qu'il consent l'échappatoire fiscale la plus généreuse qui soit aux Canadiens les plus fortunés. Comment justifier cela? Comment le gouvernement justifie-t-il de reporter le paiement de ces taxes qui devraient être payées en 1993, alors qu'il impose la TPS aux simples citoyens?

Rien ne justifie cela. Il n'y a aucune raison pour expliquer ce que le gouvernement du Canada fait aujourd'hui.

Notre régime fiscal a subi bien des transformations en 1993. Ainsi, cette année, pour la première fois dans l'histoire du Canada, si quelqu'un doit de l'argent à la Commission d'assurance-chômage, son remboursement est saisi. Cela ne s'est jamais fait avant. Quelqu'un qui

doit de l'argent à la Commission d'assurance-chômage depuis deux ans ou plus et qui ne reçoit pas de prestations d'assurance-chômage, ou quelqu'un qui reçoit des prestations depuis un an ou plus et qui doit de l'argent à la commission peut se voir saisir son remboursement d'impôt de Revenu Canada.

Certains diront qu'il s'agit souvent de cas de fraudes. Mais qu'est-ce qu'une fraude en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage? Je vais vous le dire. Un jour, j'ai représenté un groupe de menuisiers devant un juge fédéral. Ces trois menuisiers s'étaient constitués en société afin de pouvoir soumissionner pour des travaux. D'autres personnes étaient en cause. Revenu Canada a jugé qu'il ne s'agissait pas d'emplois assurables pour lesquels il était possible de cotiser à l'assurance-chômage, parce qu'il ne s'agissait pas d'emplois considérés comme étant sans lien de dépendance avec l'administration de la société, conformément à la définition prévue dans la loi.

Il nous a fallu prouver que la société n'avait pas été formée pour permettre aux menuisiers de toucher de l'assurance-chômage. Le juge a rendu une décision au sujet de cette affaire. Il fallait déterminer si la société avait été formée simplement pour permettre aux menuisiers de toucher de l'assurance-chômage. Le juge a demandé à un des menuisiers qui était à la barre des témoins: «Avez-vous formé l'entreprise afin de pouvoir toucher de l'assurance-chômage?» Le menuisier a répondu ceci: «C'était évidemment l'une des raisons, monsieur le juge. Je serais bien fou de m'en priver. Que peut-on faire au beau milieu de l'hiver? On demande évidemment des prestations d'assurance-chômage.» Le jugement a évidemment été défavorable à ces trois charpentiers. Ils doivent maintenant rembourser des montants reçus depuis environ cinq ans. Il y a d'innombrables cas de ce genre.

Cependant, selon l'interprétation de la Loi sur l'assurance-chômage, ils ont commis une fraude. Ils ont obtenu frauduleusement des prestations d'assurance-chômage. Ils l'ont peut-être fait sans le savoir, mais c'est tout de même une fraude. Ils n'obtiendront pas de remboursement d'impôt de Revenu Canada tant qu'ils n'auront pas tout remboursé. Leurs remboursements d'impôt seront tout bonnement saisis dorénavant. Tous les arrangements de remboursement qui avaient été pris seront annulés. Tous leurs remboursements d'impôt de Revenu Canada seront saisis. Il ne se passe pas une semaine maintenant sans qu'une pareille chose ne se produise. Les bureaux d'assurance-chômage de partout dans le pays fournissent une liste de noms au bureau régional de Revenu Canada qui donne suite. Cela arrive chaque semaine.

• (1240)

Une voix: Bravo!

M. Baker: Le député crie «Bravo!» Voilà la réaction d'un véritable conservateur: taper sur les pauvres. Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent et la classe moyenne écope. Voilà bien l'idéologie conservatrice, et c'est ce qui arrive en vertu de la mesure à l'étude.

Imaginez notre pays dans l'état où il se trouve sur le plan financier, avec la dette qui augmente. Imaginez seulement la dette. Le député de Broadview—Greenwood vient d'analyser ce qu'il en coûte pour percevoir la TPS par rapport aux recettes. Tout le monde est dans une situation où il faut examiner la fiscalité. On examine quelles dépenses réduire et quels programmes sacrifier. Et que faisons-nous aujourd'hui à la Chambre des communes? Nous adoptons un projet de loi qui, selon les experts—deux doyens de faculté de droit, un vice-doyen de faculté de droit et deux fiscalistes—représente le plus gros cadeau jamais fait aux riches du pays depuis bien longtemps. Voilà ce que nous faisons à la Chambre des communes.

Et considérons en même temps les faits suivants. Dans le cas des employés d'Emploi et Immigration attachés à la Commission de l'assurance-chômage, des employés de Santé et Bien-être Canada s'occupant du Régime de pensions du Canada et de tous les employés de Revenu Canada, leurs patrons seront autorisés à examiner leurs déclarations de revenu à des fins d'évaluation et de surveillance. Voilà qui est beaucoup pour une seule journée.

Et tout cela se fait par la force de la clôture. Le député a reproché aux libéraux d'avoir imposé la clôture. J'ai ici un chiffre intéressant dont il devrait se souvenir. La clôture a été imposée à la Chambre sous les conservateurs depuis 1988 plus souvent qu'elle ne l'a été de 1933 à 1988. Au cours des quatre dernières années, elle a été imposée plus souvent qu'au cours des 50 années précédentes. Voilà qui est légiférer par la force de la clôture. Voilà ce qui se fait. Pas étonnant que les coffres conservateurs débordent de contributions. Ce n'est pas étonnant du tout.

Comme la porte-parole libérale, la députée de Sudbury, l'a rappelé à la Chambre il y a quelques instants, le premier ministre, dans l'allocution qu'il prononçait en annonçant sa démission, a dit: «Je laisse le Parti conservateur dans une excellente situation financière.» Il a enlevé ses lunettes et a répété: «Je laisse le Parti conservateur dans une situation financière extrêmement bonne.» Dommage qu'il n'en ait pas fait autant pour le pays.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je vous remercie de me laisser faire une intervention.

Je félicite le député de Gander—Grand Falls pour son excellente présentation. Il nous a souligné que ce projet de loi s'adresse aux richards, aux gens très riches, pour qu'ils puissent accumuler encore plus d'argent, pour qu'ils puissent déduire encore plus d'argent de leurs impôts, et, dans un même temps, qu'ils puissent bafouer à la fois deux personnes, c'est-à-dire la personne moins bien nantie et celle qui est de revenu moyen.

Nous n'avons que quelques heures pour étudier ce projet de loi. Et ce qui est suprenant et même scandalisant, c'est de voir que dans ce projet de loi, le gouvernement pourra maintenant se permettre d'évaluer ses employés, dans certains secteurs, en regardant, en fouillant ce qui était secret jusqu'à aujourd'hui, ce qui était sacré, c'est-à-dire le retour d'impôt.

• (1245)

Lorsque les Canadiens remplissent leurs formulaires d'impôt, ils le font en toute honnêteté, avec sincérité, mais surtout en croyant que le gouvernement fédéral n'ira jamais fouiller dans leurs rapports d'impôt pour s'en servir à des fins d'évaluation concernant des promotions, des démotions ou même des renvois. C'est scandalisant et c'est surprenant.

On a souvent dit, dans. . .

[*Traduction*]

. . .le rapport *Fonction publique 2000*, la bible de la fonction publique rédigée par le gouvernement actuel, que les gestionnaires doivent gérer. «Laissons les gestionnaires gérer.»

Cela veut-il dire que les administrateurs appelés à gérer le personnel de certains ministères, de certaines sections, pourront dorénavant examiner les déclarations de revenus avant de décider, dans leur grande sagesse, si un fonctionnaire doit obtenir une promotion, une rétrogradation ou une mutation dans une autre région du pays? Le fonctionnaire a pu faire un don au mauvais parti ou encore au mauvais groupe religieux ou linguistique. C'est abominable.

J'aimerais que le député de Gander nous donne plus de précisions sur cette disposition, qui mine la confiance que nous avons dans le gouvernement.

M. Baker: Madame la Présidente, permettez-moi de lire la disposition en question. «Utiliser ou fournir un renseignement confidentiel, mais uniquement à une fin liée à la surveillance ou à l'évaluation d'une personne autorisée, ou à des mesures disciplinaires prises à son endroit, par Sa Majesté du chef du Canada relativement à une période au cours de laquelle la personne autorisée était soit employée par Sa Majesté du chef du Canada, soit engagée par elle ou en son nom, pour aider à l'application ou à l'exécution de la présente loi», soit la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada ou la Loi sur l'assurance-chômage. Voilà de quoi il est question.

Naturellement, les fonctionnaires remplissent une déclaration de revenus. J'ai ici un petit guide d'impôt qui date de quelques années. Mes finances ne doivent pas être trop compliquées. Le guide contient une formule abrégée, la déclaration des droits du contribuable et les règlements concernant la protection des renseignements privés et confidentiels. Ces dispositions qui devaient s'appliquer à tous les contribuables ne tiennent plus.

En ce qui concerne la première observation du député, il est vrai que le Canada prélevait, en 1971, un impôt sur les biens transmis par décès et que les libéraux l'ont aboli. Nous avons supprimé cet impôt; nous ne le nions pas.

Nous l'avons remplacé par l'impôt sur les gains en capital, qui correspondait à l'époque à la moitié du taux d'imposition normal. L'ancienne mesure a donc été remplacée. Les partisans de la réforme et le ministre des Finances à l'époque, après avoir consulté le ministère des Finances et le ministère du Revenu, ont déclaré: «Que faire à propos des gens qui ne payaient pas l'impôt sur les biens transmis par décès avant 1971 et qui ne paient pas, au moment d'un décès, l'impôt sur les gains en capital adopté en 1972, parce que leurs avoirs se trouvent dans une fiducie?»

Ils ont donc adopté la règle des 21 ans. Certains affirment qu'il s'agit là d'un chiffre arbitraire, mais rien ne me semble plus arbitraire que le décès mentionné dans le projet de loi. Aux termes de la loi, l'impôt était payé une fois tous les 21 ans. Au bout de 21 ans, le gouvernement mettait la main sur l'impôt qui aurait dû normalement être versé et que tous les petits entrepreneurs et les simples citoyens paient. Nous sommes en 1993; cela fait donc 21 ans que la règle adoptée en 1972 existe. Et voilà que le gouvernement présente un projet de loi visant à remplacer la règle des 21 ans par une période de 40 ou 50 ans.

• (1250)

Voilà la réalité indéniable et incontestable qui se cache derrière cette mesure législative et qu'aucun ministériel ne peut nier. Personne au Canada ne peut nier les faits; voilà pourquoi nous crions au scandale.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je prends la parole dans le cadre de ce débat pour essayer de réfuter certaines des absurdités venant d'en face. Il y a deux points en particulier que je voudrais aborder immédiatement, en commençant par le commentaire du député qui a pris la parole avant moi sur les conditions extraordinaires dans lesquelles notre premier ministre a laissé notre parti.

Je me contenterai de le comparer à ses prédécesseurs qui n'ont pas seulement laisser notre pays dans un état pitoyable au moment de leur départ, mais qui ont également laissé le Parti libéral sur le bord de la faillite. Ils ont d'abord ruiné le pays avec leur prodigalité, puis ils ont envoyé tout ce beau monde, qui travaillait pour le gouvernement libéral au début des années 80, en Ontario, où David Peterson les a accueillis à bras ouverts en disant: «Heureux de vous avoir». Ils ont ensuite majoré les dépenses de la province d'environ 15 p. 100 environ par an, faisant subir à l'Ontario exactement le même sort qu'à l'ensemble du pays. Voilà ce que vaut le bilan des libéraux!

De plus, je trouve pour le moins déconcertant qu'un député de l'opposition affirme, après avoir demandé le quorum—c'est l'opposition qui l'a demandé—que nous prenons du temps qui leur était réservé. C'est eux, après tout, qui l'ont demandé. Je puis vous assurer que les députés conservateurs sont nombreux à les écouter, mais les députés d'opposition ont décidé de ne pas se prévaloir de leur temps de parole. Ils préfèrent compter les députés qui sont présents.

Cela dit, je voudrais faire porter mes commentaires plus précisément sur l'objet du projet de loi C-92, car c'est ce que le député souhaite, j'en suis certain. Ce projet de loi comporte un certain nombre d'éléments intéressants. Le premier dont je voudrais parler est l'exonération de 100 000 $ pour gains en capital.

Je comprends que l'élimination de cette exonération de 100 000 $ à l'égard des placements non productifs soulève des inquiétudes. Les biens immobiliers constituent probablement la forme de placement non productif la mieux connue. Un contribuable peut décider d'acheter une deuxième ou une troisième maison, sachant que sa valeur va augmenter en fonction de l'inflation, pour ensuite la vendre—deux mois ou deux ans plus tard, peu importe—et en retirer un gain en capital.

Auparavant, il n'y avait pas d'impôt à payer sur le gain en capital réalisé, pourvu qu'il ne dépasse pas 100 000 $. Désormais, ce revenu sera imposable. D'aucuns diront: «Et qu'arrive-t-il alors aux gens qui achètent un deuxième bien immobilier pour le louer et qui contribuent ainsi à fournir du logement à prix modique ou du logement locatif dans un marché qui en a un besoin criant?» Ces gens aussi cherchent à réaliser des gains en capital sur ce genre d'immeubles.

Les propriétaires de ces immeubles ont pour pratique habituelle d'amortir ces derniers au moyen de sages méthodes comptables afin d'accroître leurs éventuels bénéfices en déduisant leurs pertes en capital et en amortissant la valeur de leurs immeubles.

Ils tentent ainsi d'éviter de payer de l'impôt en toute légalité. Il n'y a rien d'illégal là-dedans. En fait, c'est même une pratique que tout investisseur a intérêt à adopter. Eh bien, ils peuvent toujours le faire tout en ayant droit à l'exonération des gains en capital s'ils se constituent en petite société par actions; les actions de la société vont alors augmenter. Cela devient alors un investissement productif plutôt que passif.

Ils auront injecté du capital dans une petite entreprise de location. À la fin d'une période qu'ils estiment suffisante, ils pourront réaliser leur gain en capital qui pourra s'élever non pas à 100 000 $, mais à un maximum de 500 000 $, parce qu'ils se seront constitués en société, que leur société a des actions en circulation et des éléments d'actif et qu'ils investissent dans une entreprise et en font la promotion d'une manière active.

• (1255)

Je pense que c'est ça que vise ce projet de loi: récompenser ceux qui investissent activement dans la création de la richesse au Canada; la création de la richesse par l'établissement d'immeubles de location, si telle est la décision de l'investisseur; ou l'injection de capital dans une petite entreprise de fabrication ou de service. À la fin d'une période donnée, ils peuvent vendre leur entreprise et réaliser un gain en capital jusqu'à concurrence de 500 000 $.

De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons que quiconque investit activement dans une entreprise qui crée de la richesse ou stimule l'activité économique a droit de réaliser un gain en capital par opposition à ceux qui n'ont que des investissements passifs dont la valeur augmente du fait de l'inflation.

En 1988 et en 1989, dans ma circonscription, en fait dans toute la région de Toronto et probablement presque partout au Canada, les gens jouaient comme qui dirait les petits Reichmann. Ils achetaient une propriété en se disant que sa valeur augmenterait, puis qu'ils pourraient s'en acheter une deuxième, puis une troisième et que leur valeur augmenterait, pas parce qu'ils avaient l'intention d'améliorer ces propriétés, mais simplement parce que l'inflation en faisait augmenter la valeur, ce qui leur permettrait de réaliser un gain en capital.

Nous savons ce qui est arrivé aux Reichmann et je crois pouvoir dire sans crainte d'erreur que beaucoup de petits Reichmann ont subi le même sort. Je ne me réjouis pas de voir des gens perdre l'argent qu'ils ont investi, mais dans notre système de libre entreprise, lorsque vous investissez, vous pouvez réaliser des profits, mais vous pouvez aussi perdre votre mise. Les gens doivent être très prudents.

Une autre partie du projet de loi traite des fiducies. Comme l'ont dit les députés de l'opposition, les règles régissant les fiducies ont été adoptées en 1972, au moment de la modification des structures du régime fiscal. Nous allions remplacer un impôt sur les successions par un impôt sur les gains en capital et comme des fiducies avaient été créées pendant la période de transition, il fallait bien adopter des règles pour les réglementer.

Le comité a entendu les témoignages de beaucoup de gens très compétents dont je ne doute pas un instant du talent dans leur domaine particulier. Mais comme on le voit souvent, et je suis sûr, madame la Présidente, que vous avez pu le constater depuis que vous êtes à la Chambre, il est toujours possible de trouver des experts ayant des opinions diamétralement opposées sur un même sujet. En tant que députés, c'est notre rôle de prendre connaissance, autant que possible, de tous les avis de spécialistes, d'en tirer des conclusions et d'en arriver à une décision.

Certains députés d'opposition ont écouté le professeur Neil Brooks. Je mentionne en passant qu'il est très près de Bob Rae et de ses amis, à Toronto. Ces députés ont accepté l'idée de Bob Rae. Mais nous savons ce que le premier ministre de l'Ontario est en train de faire à sa province. Nous savons qu'il dépense de façon très libérale et à quel point il aime les impôts. Nous reconnaissons que Neil Brooks, dans le témoignage qu'il a présenté au comité, avait un argument très bien étayé, mais que je n'approuve pas nécessairement.

En examinant tous ces rapports de comité, je crois que vous allez vous rendre compte qu'il faut tous se faire sa propre opinion. Je ne veux absolument pas dire que l'opinion du NPD sur le professeur Neil Brooks est bonne ou mauvaise. Je dis simplement que je n'en ai pas tiré les mêmes conclusions et je préfère les miennes à celles des néo-démocrates.

Le problème, c'est que les fiducies sont perçues comme des instruments au service des riches. On croit qu'elles gèrent d'énormes sommes d'argent—des milliards et des milliards—qui reposent en paix, à l'abri de l'impôt.

Premièrement, les fiducies n'ont pas été créées pour les riches. Elles sont là pour à peu près tous ceux qui veulent en profiter. Laissez-moi vous donner des exemples. Évidemment, on peut citer quelques grandes familles de riches qui ont établi des fiducies. Nous ne savons pas vraiment qui possède toutes ces fiducies.

Mais prenons le cas d'une famille qui a un chalet. Les parents ont quatre enfants et veulent s'assurer que ce chalet restera la propriété de la famille pour que les enfants puissent s'en servir plus tard.

• (1300)

Ils établissent une fiducie afin que la famille ne commence pas à se disputer pour savoir lequel des quatre enfants héritera du chalet, si chacun en possédera 25 p. 100 et ce qu'on fera quand il y aura des factures à payer, et caetera. Un couple peut établir une fiducie pour s'occuper de la gestion des biens, par exemple d'un chalet. Pour établir une telle fiducie, il doit payer l'impôt sur les gains en capital sur le chalet. Le couple qui décide de placer son chalet en fiducie devra le faire évaluer et payer l'impôt sur les gains en capital. Nous avons éliminé les gains en capital de 100 000 $. Nous supposerons donc qu'il s'agit d'une deuxième maison, d'un chalet. Ce couple devra payer l'impôt sur les gains en capital sur la valeur accrue de ce chalet placé en fiducie. Il n'est pas question ici d'exonération d'impôt.

Supposons, aux fins de la discussion, que ce chalet est loué à longueur d'année et qu'il rapporte des recettes à la fiducie. Ces recettes moins les dépenses—on suppose qu'il y a des bénéfices à la fin de l'année—sont assujetties chaque année à l'impôt, autrement dit, on paye des impôts sur tous les bénéfices qui reviennent à la fiducie.

Selon ces règles, cette fiducie peut continuer d'exister jusqu'au décès du quatrième enfant. À ce moment-là, si la fiducie ou plutôt les enfants qui en sont les bénéficiaires ont décidé de léguer le chalet à leurs enfants, il faudra, à la mort du dernier des quatre enfants à l'intention desquels la fiducie avait été établie à l'origine, faire évaluer de nouveau le chalet, déclarer les gains en capital accumulés entre le jour où le chalet a été placé en fiducie et le jour où la fiducie prend fin étant donné le décès du dernier enfant, et payer l'impôt sur les gains en capital.

Une nouvelle fiducie sera alors établie pour la génération suivante.

Il n'est donc nullement question d'évasion fiscale. Il n'y a pas de report d'impôt. On pourrait même dire que le couple qui place un chalet en fiducie 40 ans avant sa mort et qui déclare les gains en capital dès la première année prête, en fait, pendant 40 ans au gouvernement du Canada le montant d'impôt qu'il a payé, ceci sans intérêt, étant donné que les gains en capital auraient pu n'être déclarés qu'après sa mort.

Je sais que les députés de l'autre côté n'ont pas fait valoir cet argument, mais le fait est que la fiducie paie d'avance l'impôt sur les gains en capital accumulés, impôt qui, normalement, ne devrait être payé qu'à la mort des deux parents.

J'ai pris un exemple très simple, celui d'un chalet. J'aurais pu parler d'une petite entreprise, du petit commerçant qui possède une quincaillerie, une épicerie ou un dépanneur et qui laisse son commerce à ses enfants. Les mêmes règles s'appliquent. On n'a aucune raison de penser que cela s'adresse aux riches.

Bien sûr, les riches peuvent profiter de ces règles comme n'importe qui d'autre. Effectivement, ils ont peut-être davantage intérêt à le faire. Mais le fait est que ces règles ne sont tout simplement pas établies pour eux.

On s'imagine qu'il y a des sommes d'argent énormes dans ces fiducies. Or, ce n'est pas parce qu'on possède des biens qu'on doit payer de l'impôt sur les gains en capital. Ce n'est que lorsqu'on vend ces biens qu'on doit en payer. Les députés d'en face tentent de faire croire qu'il y a dans ces fiducies des biens d'une valeur de 6, 8, 10 ou 12 milliards de dollars qui sont à l'abri de l'impôt.

Il n'y a pas pour l'instant d'impôt à payer sur cet argent. C'est la même chose pour vous et moi. Quelle est la valeur de nos biens? Aux fins de la discussion, disons que nous possédons une maison. Nous avons peut-être quelques petits placements, peu importe leur valeur. Nous n'avons pas pour l'instant d'impôt à payer là-dessus. Eh bien, c'est la même chose pour une fiducie. Parce qu'il y a dans la fiducie des biens d'une valeur de 100 000 $, de 1 million de dollars ou de 100 millions de dollars, cela ne veut pas dire qu'elle a pour l'instant de l'impôt à payer sur cet argent.

Elle ne doit payer de l'impôt que lorsqu'elle rapporte un revenu. Et le taux d'impôt sur ce revenu est un des plus élevés au Canada. Une fiducie ne constitue pas un moyen de mettre du revenu à l'abri de l'impôt, car elle paie immanquablement de l'impôt sur son revenu, à un taux plus élevé que celui que paierait un particulier. Chaque année, pendant 5, 10 ou 15 ans, la fiducie doit remplir une déclaration de revenus et payer de l'impôt sur le revenu qu'elle a rapporté cette année-là. Bien sûr, à la fin de cette période, si la fiducie est dissoute ou transférée à d'autres bénéficiaires en raison du décès du dernier bénéficiaire, un impôt sur les gains en capital doit être payé sur la plus-value des biens. Il n'est réellement pas correct de s'imaginer que la fiducie est à l'abri des règles de l'impôt.

• (1305)

On soulève des préoccupations au sujet de la règle des 21 ans qui a été établie en 1972. Nous sommes actuellement en 1993, les 21 ans sont écoulés et les fiducies qui étaient en vigueur en 1972 doivent tout à coup payer une fortune en impôts.

Tout d'abord, elles doivent peut-être payer une fortune en impôts si elles ont des gains en capital, mais on ne le sait pas. Il y a une foule de sociétés canadiennes dont les biens ont diminué énormément au cours des 21 dernières années et qui sont, pour ainsi dire, en faillite. Rien ne prouve qu'elles doivent cinq sous d'impôt. Peut-être que oui, je l'admets.

Ce que l'on ne dit pas, c'est qu'en vertu des règles établies en 1972, si une fiducie dure jusqu'à la fin des 21 ans, elle devient imposable. Cependant, il est possible après 18 ans ou 19 ans, lorsque l'on réalise que dans deux ans beaucoup d'impôts seront dûs, de créer une nouvelle fiducie, gérée par un autre fiduciaire, et d'y transférer tous les avoirs. Ce transfert peut se faire sans imposition. Qu'en résulte-t-il? Il en résulte une nouvelle période de 21 ans.

L'idée que des impôts pourraient être perçus après 21 ans est ridicule, car il est possible, en vertu des règles de 1972, de transférer les fonds d'une fiducie à une autre jusqu'à la fin des temps. Dans cinq cents ans ces fiducies pourraient encore exister et ne payer aucun impôt sur les gains en capital.

C'est pour cela que je suis surpris que l'opposition soit contre ce que nous faisons, alors que nous disons qu'il n'y aura plus de transfert à perpétuité d'une fiducie à une autre. Nous disons qu'il y a un bénéficiaire désigné et lorsque le dernier bénéficiaire décède, et ce ne peut être qu'un membre de la famille immédiate, la fiducie doit faire l'objet d'une déclaration d'impôt et il faut acquitter l'impôt sur les gains en capital, même si l'argent est mis dans une autre fiducie pour les petits-enfants ou les arrière-petits-enfants. Donc, chaque fois qu'il y aura transfert de fiducie d'une génération à une autre, il devra y avoir paiement des impôts sur les gains en capital, alors qu'en vertu des règles de 1972 il pouvait ne jamais y en

avoir puisque la fiducie pouvait être renouvelée éternellement.

Comme vous le voyez, je n'ai aucune difficulté à appuyer cette disposition particulière, car ce que nous faisons c'est réglementer plus strictement les fiducies et réduire leur capacité de ne pas payer d'impôts.

Si les avoirs sont placés dans une nouvelle fiducie, ce qui est de toute évidence ce qui a énervé l'opposition, l'impôt sur les gains en capital est payé à l'entrée dans la nouvelle fiducie. L'impôt est payé sur le revenu gagné plutôt que sur une évaluation inflationniste. L'impôt est payé d'année en année. Supposons qu'une fiducie, au lieu de durer 21 ans ou jusqu'à la génération suivante, ne dure que cinq ans parce qu'à ce stade on décide de faire quelque chose avec l'argent, comme le donner aux bénéficiaires, habituellement les enfants, parce qu'ils ont besoin de fonds pour payer l'hypothèque ou quelque chose comme cela.

En vertu des règles, la fiducie devrait évaluer ses avoirs et payer l'impôt sur les gains en capital, après quoi le reste pourrait être distribué aux bénéficiaires.

De mon point de vue, nous avons pris des mesures pour nous assurer que l'impôt sera payé, nous avons fermé une grosse échappatoire qui permettait à une fiducie de se perpétuer sans payer d'impôts.

• (1310)

Je veux juste vérifier si j'ai bien couvert tous les points importants dans ma présentation. Oui, j'ai parlé de tout ce que j'avais noté. Il ne me reste qu'une minute de toute façon, je vais donc m'asseoir et donner à l'opposition une minute de plus pour poser une question ou deux.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, de ce côté-ci de la Chambre nous nous inquiétons de la protection des successions placées en fiducie. Nous sommes très inquiets à ce sujet du point de vue du contribuable comme de celui de la justice du système fiscal. Je vais parler brièvement du paragraphe 137(1) et en particulier de l'alinéa *h*) de cet article figurant à la page 247.

Le député qui vient de parler au nom du gouvernement saura que le comité n'a pas fait rapport de cet article qui avait été retiré du projet de loi. À ce stade, il est maintenant rétabli et même élargi par le gouvernement.

J'ai été très surprise parce que cet article porte sur le droit d'utiliser des renseignements confidentiels des contribuables à une fin relative à la surveillance ou à l'évaluation d'un employé du gouvernement du Canada, ou à des mesures disciplinaires prises à son endroit, non seulement dans le ministère qui s'occupe de l'impôt, mais aussi dans deux autres ministères.

Le président du Conseil du Trésor, qui est nominalenemt l'employeur de ces fonctionnaires visés par la surveillance, l'évaluation ou les mesures disciplinaires, ignore tout de cet article. C'est compréhensible parce que ce projet de loi provient d'un autre ministre.

Je me demande si le député qui vient de parler au nom du gouvernement pourrait expliquer pourquoi cet article existe, pourquoi le gouvernement veut pouvoir avoir accès aux déclarations d'impôt des contribuables pour surveiller ou évaluer des fonctionnaires ou pour leur imposer des mesures disciplinaires.

Il dispose de lignes directrices très strictes, de règlements ou même d'une loi sur la manière d'effectuer la surveillance et l'évaluation des fonctionnaires ou de leur imposer des mesures disciplinaires. Il vient d'augmenter le pouvoir discrétionnaire dont jouit l'employeur à l'égard des mesures disciplinaires. Cela me laisse perplexe. Aucun ministériel n'a encore expliqué pourquoi le gouvernement extime qu'il a besoin de ce pouvoir excessif.

M. Soetens: Madame la Présidente, cela va de soi, comme je l'ai souligné dans mon préambule, étant donné le grand nombre d'experts qui ont comparu devant le comité. Chacun interprète les faits à sa façon.

En tout état de cause, le gouvernement a clairement établi qu'il n'est pas nécessaire d'éplucher toutes les déclarations de revenus des Canadiens pour monter un dossier favorable ou défavorable à un employé de Revenu Canada.

Je le répète, il s'agit simplement, selon moi, d'une question d'interprétation de ce qui est mentionné. Je comprends l'intérêt que la députée porte à la question. Elle a assurément usé de pression pour que la Fonction publique du Canada ait tous les droits et le gouvernement du Canada, aucun. En tout cas, c'est ainsi que j'ai interprété les interventions qu'elle a faites au nom de ses électeurs.

J'aimerais insister sur la nécessité d'un équilibre. Or, cette mesure législative assure un équilibre entre le gouvernement du Canada et les employés de Revenu Canada: sans avoir à éplucher ma déclaration de revenus, on peut avoir accès aux renseignements fiscaux d'un

employé de Revenu Canada pour décider s'il y a lieu de lui imposer une mesure disciplinaire à cause de sa conduite ou pour tout autre motif valable dans l'exercice de ses fonctions pour le gouvernement du Canada.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je voudrais répliquer à ce que vient de dire le député d'Ontario, qui ignore visiblement que je suis porte-parole de mon parti en matière de fonction publique.

Un faible nombre de fonctionnaires vivent dans ma circonscription, puisque 70 p. 100 du quart de million d'employés de la fonction publique vivent à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Mon collègue sera peut-être intéressé de l'apprendre. Je tiens également à ce qu'il sache que les propos que j'ai tenus s'inscrivent, comme d'ailleurs tout ce que je fais à la Chambre des communes, dans la perspective de la politique publique et ne visent pas uniquement l'intérêt de mes électeurs.

• (1315)

Je crains cependant que l'explication qui nous a été donnée ne laisse à désirer. Compte tenu que la mesure proposée relativement aux déclarations de revenus des particuliers déroge à la règle de la protection des renseignements personnels, je crois que le député d'Ontario devrait essayer de nous expliquer encore une fois les raisons pour lesquelles le gouvernement estime avoir besoin de ce pouvoir. Mon collègue semble oublier que le gouvernement possède déjà des pouvoirs étendus en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, en vertu des politiques des ministères et des codes d'éthique ministériels qui permettent de prendre des mesures disciplinaires, de superviser et d'évaluer les employés. En fait, le gouvernement a, à toutes fins pratiques, une complète liberté d'action, en tout cas beaucoup plus que dans le secteur privé.

Aussi, je voudrais que mon collègue saisisse l'occasion de nous expliquer ce qui justifie cette mesure, car elle aura clairement pour effet de permettre au gouvernement de communiquer à d'autres, par exemple le superviseur, le directeur ou le chef d'un employé, la déclaration de revenus de ce dernier, pour une raison quelconque reliée à des fonctions de supervision. J'en conclus que n'importe quel superviseur pourra, pour une raison quelconque, demander et obtenir la déclaration de revenus d'un de ses employés.

Je voudrais que le député essaie de nous expliquer clairement les raisons qui sont à l'origine de cette mesure et qu'il nous dise pourquoi, puisque cette mesure a été retirée en comité, le gouvernement tente non seulement de la proposer de nouveau, mais en étend la portée pour qu'elle englobe toute personne dont les fonctions sont directement ou indirectement reliées au Régime de pensions du Canada ou qui ont un lien quelconque avec la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Soetens: Madame la Présidente, j'aimerais dire tout d'abord que je ne voulais pas dénigrer les efforts que la députée fait au nom de ses électeurs. Nous devrions tous adopter une telle attitude lorsque nous représentons les gens de nos circonscriptions. Toutefois, il arrive parfois que les intérêts de nos électeurs et ceux du Canada en général ne soient pas tout à fait les mêmes.

À l'étape du rapport, le député de Missisauga-Sud a longuement parlé de la question soulevée par la députée. Je suggère à cette dernière de lire les observations du député de Missisauga-Sud; à mon avis, elles répondent adéquatement aux inquiétudes qu'elle a exprimées.

Je demanderais aussi à la députée de se reporter aux observations du commissaire à la protection de la vie privée, M. Bruce Phillips, qui a écrit au comité et témoigné relativement à cette question. En sa qualité de commissaire à la protection de la vie privée, M. Phillips ne voit aucune préoccupation notable face au projet de loi, à ses dispositions et aux divers points mentionnés.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet de ce projet de loi que nous débattons pendant l'heure du déjeuner puisque nous ne faisons pas de pause. Il y a quelques points importants que j'aimerais soulever avant de parler des mesures mêmes; certains ont déjà fait l'objet de discussions ici cet après-midi et d'autres pas.

Il y a plusieurs choses dans ce projet de loi qui me gênent. Tout d'abord, nous parlons de mesures qui ont été adoptées le 25 février 1992. Nous sommes le 1er avril 1993. Malgré la clôture qui a suscité la controverse en cette Chambre et malgré la lenteur des choses, et totalement en dépit de la clôture que ce gouvernement continue à invoquer, il est parfaitement déraisonnable de mettre en oeuvre de telles mesures fiscales maintenant, alors que nous éprouvons des difficultés en raison de notre célèbre déficit et de notre non moins célèbre dette publique fédérale et globale.

• (1320)

Je veux replacer dans son contexte mon indignation concernant le temps que ça a pris et certaines des mesures contenues dans ce projet de loi et qui font suite au premier budget de 1992, si on ne tient pas compte de celui de décembre.

Nous en sommes au point où la dette publique du Canada cause de vives inquiétudes parmi la population. Il est très difficile de feuilleter un journal ou une revue ou

d'écouter un poste de radio, MA ou MF, diffusant de la musique country, western ou classique, sans que la dette publique du Canada soit mentionnée à plus ou moins brève échéance. J'ajouterais que presque tous les pays du G-7 ont le même problème, ce qui ne me console guère, et que seule l'Italie est dans une pire posture que nous, triste situation que je déplore.

Comme je l'ai dit ici même plus d'une fois, vous en êtes témoin, monsieur le Président, il ne s'agit pas seulement du montant de la dette publique ou de la dette fédérale—entre lesquelles je fais une différence; mais je dois le répéter encore pour servir de toile de fond à mon intervention. La dette fédérale est ce que doit le gouvernement fédéral et la dette publique est la somme de ce que doivent le gouvernement fédéral et toutes les provinces prises ensemble. Se contenter de citer un chiffre, tout aussi choquant soit-il, ne donne pas une bonne idée de ce que nous devons réellement. Permettez-moi d'élaborer.

En 1984, année qui va me servir de repère puisque c'est l'année où ce gouvernement est arrivé au pouvoir, la dette fédérale était de 168 milliards de dollars. J'ai entendu citer d'autres statistiques: on arrondi à 170 milliards de dollars, mais vous constaterez, je crois, monsieur le Président, que la somme exacte est 168 milliards de dollars.

Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, peu après la Fête du travail, en 1984, le déficit—comme le disait le ministre des Finances de l'époque dans un discours—était de 35 milliards de dollars environ et, grâce à un réarrangement des statistiques et à une comptabilité inventive, il est passé en peu de temps à quelque 38 milliards de dollars. En réalité, le déficit atteignait, en 1984, 35 milliards de dollars, en chiffres ronds. La comptabilité avait beau l'établir à 38 ou 33 milliards de dollars, il se situait à peu près à 35 milliards.

Peu de choses ont changé en quatre ans. En fait, après presque neuf ans, le déficit est essentiellement le même, soit 34,5 milliards de dollars, comme prévu le 3 décembre, et le ministre des Finances s'empresse d'ajouter qu'il s'agit de dollars de 1993, qui valent beaucoup moins que ceux de 1984. J'en conviens. C'est de bonne guerre. C'est juste.

Ce que le ministre des Finances ne dit pas, toutefois, c'est que la dette nationale a doublé. Elle est passée de 168 milliards de dollars en 1984 à 450 milliards de dollars il y a deux semaines, comme le montrait à Vancouver une horloge indiquant le terrible endettement national, ce qui veut dire qu'elle a beaucoup plus que doublé, et elle s'accroît au rythme de plus de 1 000 $ à la seconde.

La véritable mesure de notre dette se trouve dans le rapport qui existe entre ce que nous devons et ce que nous gagnons. En 1984, la dette se situait à 168 milliards de dollars, ce qui représentait 42 p. 100 de notre produit intérieur brut. Autrement dit, nous devions un peu moins de 50 p. 100 de ce que nous gagnions. C'est beaucoup. Si mes dettes étaient équivalentes à la moitié de mes revenus, je serais plutôt inquiet. Si une entreprise devait 50 p. 100 de ses recettes, il y aurait en général de quoi s'inquiéter pour ses liquidités et son avenir.

Où en sont les choses près de neuf années plus tard? Notre situation est bien pire, car le ratio dette-PIB approche maintenant les 70 p. 100. Le chiffre le plus près auquel je peux arriver est 68 p. 100. Eh bien, la proportion est de 50 p. 100 supérieure à ce qu'elle était il y a huit ans et demi.

• (1325)

Je me fiche de savoir qui truque les comptes. Peu importe comment on présente les chiffres et comment on mesure le déficit commercial et les dépenses à la consommation. Il s'agit là, selon la plupart des économistes et des intéressés, d'une évaluation exacte de la capacité financière d'un pays de poursuivre ses activités.

Manifestement, cela inquiète le ministre des Finances. Le gouvernement est inquiet car il suffit de lire ce qui se cache derrière ses déclarations pour s'apercevoir que son mini-budget du 3 décembre, son exposé financier, tendait d'abord et avant tout à calmer les craintes des pays étrangers qui sont nos créanciers.

Le problème est beaucoup plus grave qu'il y a neuf ans, car à l'époque, nous devions 42 p. 100 de notre produit intérieur brut, mais moins de 10 p. 100 à des étrangers. Or, à l'heure actuelle, la proportion est de 30 p. 100 et elle va en augmentant.

Selon moi, lorsque le ministre des Finances présentera son budget, en avril, en mai, en juin ou je ne sais quand, on n'essaiera pas vraiment de régler nos problèmes, mais plutôt d'apaiser une fois de plus les craintes des financiers étrangers qui suivent la situation au Canada de très près en ce qui concerne notre cote de crédit et notre capacité d'emprunt alors que nous continuons de nous enliser dans cette ornière.

Je crois malheureusement que nous vivons dans un monde de grande désillusion. J'aimais à croire, dans le passé, chaque fois qu'on présentait un budget, que le gouvernement serait en mesure de nous sortir de ce pétrin.

Je suis maintenant persuadé que nos vis-à-vis ont perdu tout contrôle de la situation. Ils ont imposé les Canadiens autant qu'ils le pouvaient. Ils n'ont plus de marge de manoeuvre dans ce domaine. Ils ont mis en oeuvre la taxe sur les produits et services. On impose les services. Nous avons emprunté autant que nous le pouvions et tout ce qui reste à faire au gouvernement, c'est de blâmer le gouvernement libéral d'il y a neuf ans et de mettre en oeuvre des mesures qui constituent, selon moi, des économies de bouts de chandelles, des mesures comme celles qui figurent dans le projet de loi C-92. On ne fera qu'effleurer en surface les problèmes au lieu de vraiment prendre les mesures qui s'imposent pour relancer enfin notre économie.

Permettez-moi de me pencher sur le projet de loi lui-même. La première lecture a eu lieu le 26 novembre 1992. Nous l'avons étudié en deuxième lecture en février; nous sommes arrivés à l'étape du rapport le 29 mars, nous avons repris l'étude à cette étape le 30 mars, avant-hier, et nous en sommes maintenant rendus à la troisième lecture.

Un autre aspect de ce projet de loi me préoccupe. En tant que législateur, député et parlementaire, je me trouve de plus en plus devant un dilemme quand il est question d'étudier des projets de loi du gouvernement. Ce document a plus d'un pouce d'épaisseur, je dirais un pouce et quart. Je l'ai parcouru. On peut difficilement en faire une lecture exhaustive, étant donné le délai dont on dispose, mais je me suis attaché à certaines parties qui m'intéressaient particulièrement.

Ce projet de loi contient d'excellentes mesure: les dispositions qui portent sur le rétablissement du programme d'obligation pour le développement de la petite entreprise, le crédit pour bénéfices de fabrication et l'impôt sur le revenu des corporations. D'accord, c'est peut-être discutable. Il y a aussi la mise en oeuvre du régime d'accession à la propriété, qui permet à un particulier d'utiliser jusqu'à 20 000 $ d'un REER pour acheter une résidence avant le 2 mars 1993. Le projet de loi prévoit notamment une réduction de la surtaxe des particuliers, qui passe de 5 à 3 p. 100, une mesure pour aider les Canadiens handicapés et d'autres mesures que j'approuve volontiers. Je crois que ces mesures se sont fait longtemps attendre et je les appuie entièrement.

Cependant, il y a certains aspects de la mesure qui ont été débattus à la Chambre et je ne vais pas les rappeler tous, mais il y en a un qui semble aller à l'encontre des mesures que le gouvernement a dit vouloir prendre pour régler la dette du Canada, et c'est celui des fiducies familiales.

Ma collègue de Sudbury a fourni un travail énorme et excellent, à titre de membre du comité, de députée et de critique, pour signaler aux Canadiens les difficultés que soulève un article du projet de loi qui se rapporte à la règle des 21 ans applicable aux fiducies familiales.

• (1330)

À partir de l'article 42 du projet de loi, il est très difficile pour un profane de comprendre vraiment de quoi il est question, mais disons qu'en gros, l'article 42 prolonge la règle de 21 ans applicable à l'exemption, ce qui crée en fait une échappatoire dont peuvent se prévaloir les Canadiens qui se situent dans la tranche des revenus les plus élevés et qui peuvent se permettre de placer des millions de dollars dans une fiducie.

Le projet de loi crée une échappatoire qui leur permet de ne pas payer d'impôts pendant une période pouvant dorénavant aller de 20 à 40 ans. Nous ignorons pendant combien de temps, parce que cette période dépend de la date du décès du dernier membre de la famille bénéficiaire de la fiducie. Cela pourrait durer 80 ans. Dans 80 ans, mes petits-enfants et, qui sait, mes arrière-petits-enfants et les arrière-petits-enfants des députés à la Chambre des communes, feront face à des problèmes différents.

Le problème de la dette nationale est un problème d'actualité. Le gouvernement a implanté la TPS en cette période particulièrement difficile et inopportune, alors que plus de 90 p. 100 des Canadiens s'opposaient au principe de la taxe sur les produits et services ainsi qu'à sa mise en oeuvre à un moment où notre pays s'engageait dans une récession provoquée par le gouvernement, et ce de son propre aveu.

Selon les experts, l'administration de la taxe sur les produits et services coûte 51c. au gouvernement pour chaque dollar perçu. En d'autres mots, sur chaque dollar que paie un consommateur au titre de la taxe des produits et services, seuls 49c. vont au service de la dette.

Comparons la TPS avec la taxe sur les ventes des fabricants qu'elle était censée remplacer, et qui ne visait pas les services. Elle s'appliquait essentiellement à quelque 20 000 entreprises qui devaient payer une taxe fixée au départ à 8 p. 100 mais qui, au fil des ans, est passée à 13 p. 100 dans le cadre des 38 augmentations de taxes imposées aux Canadiens par le gouvernement. Cette taxe rapportait 17,5 milliards de dollars, 2 milliards de plus que la taxe sur les produits et services, et ce qui est plus

important, ne coûtait à administrer que 5c. par dollar perçu.

Qu'importent donc les avantages et les inconvénients de la taxe sur les ventes des fabricants, l'administration de cette taxe coûtait dix fois moins cher que celle de la taxe sur les produits et services. Non seulement ça, la taxe sur les ventes des fabricants était nettement plus populaire.

Des organismes qui s'y connaissent m'ont confirmé que la perception de la taxe sur les produits et services va coûter 3 milliards de dollars aux entreprises. Ajoutez à cela environ 5 milliards de dollars pour être en règle avec la loi. Faites le calcul, ça veut dire que la mise en oeuvre de la TPS aura coûté aux entreprises une dizaine de milliards de dollars.

• (1335)

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on tolère ces échappatoires qui nous font perdre des centaines de millions de dollars et même des milliards de dollars. Je ne connais pas la somme exacte, personne ne la connaît. Comment savoir ce que vaudra une fiducie dans plusieurs années?

Certains chiffres ont été avancés. On parlait même dans un journal d'une somme de 10 milliards de dollars. À cause de cette échappatoire, 10 milliards de dollars glisseront entre les doigts du percepteur au moment où nous cherchons à soutirer le plus d'argent possible des membres des classes inférieures et moyennes ainsi que des sans-emploi qui doivent payer la TPS sur la nourriture qu'ils achètent, une coupe de cheveux ou encore l'entretien de leur véhicule afin que leur famille puisse se déplacer. C'est tout à fait injuste.

J'ai entendu trois ou quatre députés d'en face qui tentaient de défendre cette mesure fiscale. J'imagine qu'ils le faisaient parce qu'elle figure dans un projet de loi d'initiative ministérielle. Je dois avouer que je n'aimerais pas avoir à défendre, du moins dans ma circonscription, la perte de milliards de dollars que le gouvernement ne perçoit pas auprès des bien nantis, tandis que les plus démunis dépensent plus de 90 p. 100 de leur revenu disponible en biens et services et en taxes. C'est d'une injustice criante. Le gouvernement n'a pas à être fier de cette mesure.

Le premier ministre a beau se vanter que les coffres de son parti sont pleins, je ne m'attends pas à ce que les quelques députés conservateurs qui seront de nouveaux candidats aux prochaines élections invoquent cet argument pendant la campagne électorale. J'ai l'impression que même ceux qui appuient la mesure n'en sont pas très fiers.

Il y a un autre aspect de ce projet de loi qui, selon moi, est contraire à ce que ferait un gouvernement qui appuie ses employés. Je fais ici allusion aux quelque 20 000 fonctionnaires qui travaillent pour Revenu Canada.

J'ai beaucoup de respect pour l'administration publique fédérale. Je pense que notre fonction publique est l'une des meilleures au monde. J'ai eu l'occasion de travailler avec un grand nombre de fonctionnaires et je pense que nous pouvons être fiers de ce qu'ils font. Ceux-ci ne travaillent pas seulement à Ottawa; ils sont partout au Canada. Dans ma circonscription, les fonctionnaires administrent des bureaux fédéraux, qu'il s'agisse des services d'inspection des pêches ou des centres d'emploi. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur la façon d'agir, j'ai pu constater que l'application et le professionnalisme de ces personnes ne laissent aucunement à désirer. Le travail de nos fonctionnaires se compare avantageusement à celui des serviteurs de n'importe quel autre Etat.

Le travail au sein de l'administration fédérale est très stressant. Les fonctionnaires travaillent sous pression et doivent produire. Je fais ici une brève digression. Dans le cas du moratoire sur la pêche à la morue, je dois admettre, même si je ne suis pas toujours d'accord avec les décisions prises par le ministère des Pêches et des Océans, que j'ai le plus grand respect pour ce qui est de la façon dont les fonctionnaires de ce ministère se sont efforcés de fournir un service à la population. Je répète que les décisions qu'ils prennent ne sont pas toujours acceptables aux yeux de ceux qui ne peuvent profiter des programmes mis en place, mais nous avons néanmoins le plus grand respect pour ce qui est de la prestation de ces fonctionnaires, dans le cadre du mandat qui leur a été confié par le gouvernement.

L'article auquel a fait allusion ma collègue d'Ottawa-Ouest ne correspond pas à un traitement équitable des employés du gouvernement. Je suis à la Chambre depuis relativement peu de temps et j'ai été en désaccord avec certaines déclarations et décisions. Je ne veux pas relancer de vieux débats, mais je ne peux m'empêcher de dire ce que je pense de cette mesure.

Je veux signaler que l'article 137 n'était pas là à l'origine. Il enlève à ces 20 000 fonctionnaires, qui subissent déjà beaucoup de pression, leur droit à une vie privée en permettant à leur employeur de regarder leur déclaration d'impôt à des fins de surveillance ou de discipline ou quelque chose du genre.

Ces deux aspects du projet de loi, soit l'échappatoire fiscale pour les riches et l'incursion dans la vie privée des employés du ministère du Revenu ne devraient pas être acceptés, et c'est pour cette raison que, malgré les bonnes choses que contient ce projet de loi, je ne pourrai pas voter en faveur de son adoption.

[*Français*]

Mme le vice-président: Le temps mis à la disposition de l'honorable député est maintenant expiré.

[*Traduction*]

Nous aurons la période réservée aux questions et aux observations lorsque nous reprendrons l'étude des initiatives ministérielles après la période des questions.

[*Français*]

Comme il est 13 h 40, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AÉROPORT DE GORE BAY-MANITOULIN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le ministère de l'Environnement a annoncé qu'il mettrait fin, l'automne prochain, au contrat des personnes qui travaillaient à la station météorologique située à l'aéroport de Gore Bay-Manitoulin et qu'il automatiserait le système. Cette décision fera disparaître six emplois dans un district où le chômage est déjà trop élevé.

Toutefois, les répercussions de cette mesure vont beaucoup plus loin que l'information météorologique et le chômage. Un système automatisé ne pourra pas fournir de renseignements sur le trafic aérien ni sur la condition des pistes à l'aéroport, ni des renseignements météorologiques personnalisés aux pilotes et aux marins dans la région du chenal Nord. Cela pourrait compromettre la sécurité publique.

Par ailleurs, comme le ministère des Transports n'assure pas de services à cet aéroport, le personnel de la station météorologique s'occupait du ravitaillement en carburant des avions, du stationnement, de la perception des frais d'atterrissage ainsi que des demandes de renseignements concernant les douanes et le tourisme. Si on supprime ces services, la viabilité de l'aéroport se trouvera réduite au point où les vols réguliers de NorOntair pourraient être compromis.

Article 31 du Règlement

Nous avons l'intention de nous servir de tous les moyens à notre disposition pour lutter contre cette mauvaise décision. Je prie instamment le ministre de l'Environnement de revenir sur sa décision et de renouveler le contrat des employés de la station météorologique à l'aéroport de Gore Bay-Manitoulin.

[*Français*]

LA PÊCHE AU SAUMON ATLANTIQUE

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je voudrais mentionner que le gouvernement du Canada, en participant au Programme de rachat des permis commerciaux pour la pêche au saumon atlantique sur la Côte-Nord, contribue concrètement à la pérennité de cette espèce et contribue aussi au développement de la pêche sportive au Québec.

Le Programme, financé à 70 p. 100 par notre gouvernement, permettra le rachat de plus de 60 permis commerciaux dans le comté de Manicouagan. Cette mesure permettra de reconditionner les stocks de saumon atlantique de toutes les rivières comprises entre Franklin et La Romaine sur la côte nord du Saint-Laurent. Elle permettra aussi d'accentuer le développement de la pêche sportive qui contribue à la stabilité économique des communautés isolées de la Côte-Nord.

Le Programme traitera équitablement les pêcheurs commerciaux en leur fournissant une compensation raisonnable pour leur gréement et pour la perte des revenus qu'ils encourront. C'est grâce au Bureau fédéral de développement régional au Québec que cette participation est rendue possible.

Voilà un geste concret posé par notre gouvernement dans le sens du développement durable et de la survie du saumon atlantique.

* * *

[*Traduction*]

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, à leur grand étonnement, les Canadiens ont appris lundi que, de l'avis du gouvernement, l'internement de plus de 5 000 personnes d'origine ukrainienne parfaitement innocentes, durant la Première Guerre mondiale, ne revêt aucune importance historique nationale.

Article 31 du Règlement

En conséquence, aucun centre d'interprétation ne sera construit près du plus grand camp d'internement situé à Castle Mountain, dans le parc national de Banff, et aucune plaque commémorative ne sera installée à l'emplacement des 25 autres camps. Le gouvernement a pris cette décision malgré le fait que le parc de Banff a été aménagé, dans une large mesure, grâce au travail forcé des prisonniers ukrainiens.

Par une résolution unanime, la Chambre a jugé que ces emprisonnements étaient injustifiés et injustes et elle a demandé au gouvernement d'installer des plaques commémoratives à l'emplacement des 26 camps et de monter une exposition permanente éducative et historique au Mont Castle.

Tout le caucus néo-démocrate appuie cette motion. Nous demandons au gouvernement de revenir sur la décision qu'il a rendue publique cette semaine, de construire un centre d'interprétation, d'installer des plaques commémoratives à l'emplacement des autres camps, de présenter des excuses officielles à la communauté ukrainienne et de rapidement régler les autres questions de réparation en suspens.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-91 a conféré au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés de nouveaux pouvoirs importants qui lui permettront de revoir le prix des nouveaux médicaments brevetés.

Cela dit, tous les médicaments ne sont pas brevetés. En fait, la plupart de ceux qui sont vendus en pharmacie ne le sont pas. Lorsque le brevet relatif à un médicament arrive à échéance, n'importe qui peut produire ce médicament. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés n'a aucun pouvoir sur le prix des médicaments dont le brevet est arrivé à échéance.

• (1405)

J'aimerais rappeler que, il y a un certain temps, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé à ses fonctionnaires de travailler avec leurs homologues provinciaux en vue de créer une agence canadienne d'évaluation des informations pharmaceutiques. Les consommateurs canadiens auraient ainsi à leur disposition les informations nécessaires pour comparer les prix des médicaments non brevetés, ce qui leur permettrait d'obtenir le médicament adéquat au meilleur prix possible.

* * *

LA NATION DOGRIB

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, le 18 mars 1993, le peuple des Dogrib a signé un accord de 125 millions de dollars avec la Northwest Territories Power Corporation au sujet d'aménagements hydroélectriques dans la région Dogrib et North Slave, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Cet accord historique porte sur une entreprise commerciale qui préserve l'équilibre entre les intérêts des deux parties et tiendra compte, d'une part, des préoccupations des Dogrib et des caractéristiques de leur économie traditionnelle et, d'autre part, des possibilités de développement qui s'offrent aujourd'hui dans la région.

Cette initiative courageuse et audacieuse des Dogrib est un exemple pour tous les Dénés. En créant avec l'industrie des partenariats pour réaliser des projets respectueux de l'environnement, ils assurent à leur peuple la sécurité économique et une vraie formation professionnelle. Cela leur donne également un poids énorme dans la négociation des revendications territoriales.

Je souhaite à la nation Dogrib un avenir très heureux et prospère. Je félicite le grand chef Joe Rabesca, de Rae, ainsi que les chefs Isadore Zoe, de Lac La Martre, Henry Gon, de Rae Lakes, et enfin Joseph Judas, de Snare Lake.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer fermement l'entente à laquelle en sont arrivés récemment les gouvernements au Canada en vue de réduire les obstacles au commerce intérieur.

Le principe selon lequel les gouvernements traiteront maintenant les gens, les marchandises, les services et les capitaux sur un pied d'égalité peu importe d'où ils viennent au Canada représente en effet une bonne nouvelle pour nos petites entreprises canadiennes.

La croissance et le développement de nos petites entreprises et l'encouragement à nos entrepreneurs ont été sérieusement gênés par ces obstacles inutiles à la libre circulation.

Un marché efficace, ouvert et intégré s'impose au Canada. Il permettra d'améliorer la compétitivité de nos petites entreprises sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation à mesure qu'elles seront de plus en plus nombreuses à vouloir exporter.

L'entente récemment conclue en vue de réduire les barrières commerciales interprovinciales constitue un important progrès pour les petites entreprises canadiennes.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, pendant le vif débat que nous avons eu sur l'Accord de libre-échange nord-américain qui nous lierait au Mexique, un partenaire aux bas salaires, et qui menacerait des centaines de milliers d'emplois ici au Canada, les interventions ont été véhémentes de tous les côtés de la Chambre.

Les ministériels étaient favorables au projet de loi. Les libéraux y étaient paraît-il opposés. S'y opposaient également les néo-démocrates et certains des députés indépendants. Le moment de vérité est venu avec la motion d'attribution de temps qui équivaut à la clôture.

Le moment venu de voter, les ministériels ont appuyé leur politique. Unie, l'opposition était prête à mettre le gouvernement en minorité. Au moment du vote, nous avons cependant constaté que 113 députés étaient en faveur de la motion et 94 contre. La moitié des députés libéraux ne se sont pas présentés pour voter.

Tous ceux au Canada qui sont contre l'ALÉNA devraient reconnaître que les libéraux ne se sont pas présentés à la Chambre. Ils auraient pu rejeter le projet de loi. Six députés seulement ont pairé. Ils auraient pu faire échouer le projet de loi quand ils en avaient l'occasion, mais ils ne se sont pas présentés. Pourquoi? À vous de juger, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, c'est avec enthousiasme et fierté que j'accueille la nouvelle de l'annonce du renouvellement de la Stratégie du gouvernement fédéral à l'égard des aînés faite aujourd'hui par la ministre d'État pour le Troisième âge.

Depuis 1988, année où la première Stratégie a pris forme, la qualité de vie des aînés canadiens s'améliore sans cesse. En effet, nombreux sont les aînés de partout au pays qui, à un moment ou à un autre, ont bénéficié du programme Nouveaux Horizons ou du Programme d'autonomie des aînés, par exemple.

L'objectif principal de la stratégie renouvelée est de bâtir sur des assises solides de la première stratégie afin de permettre aux aînés canadiens d'occuper la place qui leur revient dans la société.

Article 31 du Règlement

Les nouveaux éléments de la stratégie renouvelée, le programme Alliance pour l'autonomie et l'élaboration d'une politique fédérale en matière de vieillissement devraient contribuer largement à l'atteinte de ces objectifs.

À un moment où les ministères sont priés de comprimer leurs programmes, l'engagement et l'investissement qui viennent d'être annoncés sont une preuve tangible d'une vision à long terme de ce gouvernement et d'une ferme volonté d'accroître l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées du Canada.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, dans son mini-budget de décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé un gel de durée illimitée sur les subventions en remplacement d'impôts accordées aux municipalités.

Les résidents de Scarborough s'opposent à ce que le gouvernement fédéral se décharge ainsi de son fardeau fiscal sur les propriétaires fonciers et les gens d'affaires de la municipalité. Le gouvernement fédéral bénéficie des services municipaux au même titre que les contribuables qui paient des taxes professionnelles ou des impôts fonciers.

En décidant de ne pas verser un sou de plus au titre de l'impôt municipal, le gouvernement fédéral en fait assumer le coût au maillon le plus faible de notre structure gouvernementale, qui est en outre doté de la structure fiscale la moins souple et la plus rétrograde.

Je prie donc le ministre des Finances de revenir sur sa décision en ce qui concerne le gel des subventions et de laisser le gouvernement fédéral assumer sa juste part des taxes et impôts municipaux que doivent payer les habitants de Scarborough.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la ministre d'État pour le Troisième âge a annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral s'engageait à prolonger pendant une période de cinq ans la stratégie à l'égard des aînés.

Il s'agit là d'une indication évidente de l'intérêt soutenu que notre gouvernement prête aux aînés du Canada. C'est également une excellente façon d'aider la société

Article 31 du Règlement

canadienne à se préparer à répondre aux besoins particuliers d'une population vieillissante.

Nous ajoutons de plus un programme appelé «Alliances pour l'autonomie». Ce nouveau programme donnera la priorité aux propositions novatrices visant l'amélioration de la qualité de vie et de l'autonomie des aînés.

«L'élaboration d'une politique fédérale en matière de vieillissement» est un autre élément nouveau de cette stratégie qui revêt toute son importance. Si l'on considère que d'ici à l'an 2031, un Canadien sur cinq sera âgé de plus de 65 ans, et si nous désirons que nos aînés d'aujourd'hui et de demain vivent leur retraite dans l'autonomie et la dignité, nous ne pouvons que nous réjouir du renouvellement de la stratégie à l'égard des aînés.

* * *

[*Traduction*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens devraient savoir que le projet de loi C–91 concernant les brevets sur les médicaments a été adopté le 10 décembre 1992, grâce aux 21 députés néo–démocrates qui ne se sont pas présentés à la Chambre pour ce vote capital.

Si les néo–démocrates s'étaient vraiment opposés, comme ils le prétendent, à ce qu'on donne carte blanche aux sociétés pharmaceutiques multinationales pour qu'elles commercialisent les médicaments de marque au Canada pendant les vingt prochaines années, ils auraient exigé que tous les membres de leur caucus se présentent. Mais au moment du vote final, on n'a vu que la moitié d'entre eux signaler leur opposition à ce qui a été décrit comme le pire affront jamais fait au régime universel de soins de santé du Canada depuis sa création.

En fait, même l'ancien premier ministre de la Colombie–Britannique, le député de Esquimalt—Juan de Fuca, qui s'opposait à cette mesure draconienne concernant les brevets sur les médicaments, ne s'est pas présenté.

Maintenant, parce que le NPD n'a pas exigé que tous ses députés soient présents pour ce vote capital, les Canadiens doivent payer un prix plus élevé pour les médicaments brevetés. En ne faisant pas preuve de détermination, le NPD a aidé le gouvernement conservateur à laisser. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé. Je sais que d'autres députés pousseront un gros soupir de soulagement.

[*Français*]

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Marcel R. Tremblay (Québec–Est): Monsieur le Président, Radio–Canada rapportait ce matin qu'un porte–parole de la Gendarmerie royale du Canada affirmait que seulement 5 p. 100 des produits de la contrebande de la cigarette étaient saisis. On rapportait également que sans une loi plus rigide, la GRC ne pouvait résoudre le problème.

J'ai le plaisir de vous rappeler que le projet de loi C–102, étudié par la Chambre à l'étape du rapport, a pour but de procurer les outils nécessaires à notre force policière pour contrer le trafic du tabac.

Je désire rappeler à cette Chambre que le gouvernement demeure ouvert aux discussions avec les provinces afin de s'adresser au problème de la contrebande.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS LINGUISTIQUES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, les recommandations que le Conseil québécois de la langue française a faites hier pour remplacer la loi C–178 sont inacceptables.

La loi draconienne qui interdit l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial au Québec expirera automatiquement cette année parce que le gouvernement du Québec l'a adoptée en 1988, en invoquant la clause de dérogation pour passer outre à la Charte des droits et libertés, à la Cour suprême, à la Cour d'appel du Québec et à la Cour supérieure du Québec.

Compte tenu de l'importance que revêt cette question non seulement pour le Québec, mais aussi pour les droits des minorités linguistiques de tout le Canada, je demande au premier ministre et à tous les députés d'exhorter le gouvernement québécois à choisir une loi de rechange qui respecte pleinement la décision de 1988 de la Cour suprême et n'exigera pas le recours à la clause de dérogation.

Cette loi de rechange devrait également respecter le principe énoncé dans l'Accord de Charlottetown, à savoir que les Canadiens et leurs gouvernements s'engagent à promouvoir la vitalité et l'épanouissement des minorités linguistiques partout au Canada. Cultivons donc le respect et la compréhension entre nos deux grands groupes linguistiques, et non la division et l'affrontement.

• (1415)

[*Français*]

LES DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous dire mon immense satisfaction d'avoir vécu un événement exceptionnel la semaine passée dans mon comté. Plus de 680 personnes sont venues honorer et manifester leur gratitude à plus de 40 personnes qui ont reçu, pour leur bénévolat et leur implication dans les milieux économique, culturel et socio-communautaire, la fameuse Médaille du 125e anniversaire du gouverneur général du Canada.

Je voulais donc signifier par là mon admiration et mes remerciements à tous ces concitoyens du comté de Richmond—Wolfe.

* * *

[*Traduction*]

LA RUSSIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, au sommet Clinton-Eltsine de cette semaine, le premier ministre annoncera ce qu'il a appelé un programme d'aide d'envergure pour la Russie. Cette aide prendra surtout la forme d'envois de blé et d'aide technique, ce qui est tout à fait approprié.

Pour que la Russie puisse connaître un renouveau économique, nous devons nous occuper des éléments essentiels à la croissance de son secteur industriel. Les réserves de pétrole et de gaz de la Russie offrent à cet égard un potentiel pratiquement illimité.

Beaucoup d'entreprises canadiennes ont déjà commencé à négocier des contrats, mais en raison des risques d'instabilité et du manque de fonds d'immobilisation, ces négociations n'aboutissent pas. Par exemple, un contrat portant sur l'achat de 50 millions de dollars de tuyaux sans soudure auprès d'Algoma Steel de Sault Ste. Marie a été annoncé par le premier ministre, signé par le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Finances de la Russie, mais un an plus tard, rien n'a encore bougé.

Dans un tel contexte, l'élargissement du mandat de la Société d'expansion des exportations est une bonne nouvelle car cela lui permettra d'intervenir dans ces accords. Elle pourrait, par exemple, faire l'acquisition d'actions de participation dans certains projets.

Je demande au premier ministre de profiter de la fin de semaine pour mettre la dernière main à tous les contrats russo-canadiens en instance qui pourraient bénéficier aux deux pays.

* * *

LE CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a publié son rapport selon lequel les prix des médicaments canadiens sont parmi les plus élevés de plusieurs pays étudiés.

Au moment de l'adoption du projet de loi C-91, connu sous le nom de Loi sur les brevets pharmaceutiques, l'opposition a invoqué comme argument que c'était notre industrie des médicaments génériques et la concession de licence obligatoire qui maintenaient nos prix bas. On voit bien la valeur de cet argument! Elle disait aussi que le prix des médicaments d'ordonnance canadiens était censé être bas en raison de la durée de notre protection des brevets qui n'était que de 20 ans et que toute modification de cette durée allait faire augmenter les prix.

Les libéraux se trompent encore. Les pays européens auxquels on nous a comparé ont une protection de 24 ans en moyenne alors que les États-Unis ont une protection moyenne de 25 ans. Par conséquent, augmenter la durée de protection d'un brevet ne fait pas monter les prix et en fait c'est peut-être le contraire qui se produit.

La question reste donc de savoir si le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, qui a été incapable dans le passé de contrôler le prix de ceux-ci, pourra remédier à ce déséquilibre apparent avec les nouveaux pouvoirs que lui a conférés le projet de loi C-91.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Lorsque le gouvernement a proposé le projet de loi C-91, on nous a dit que les prix des médicaments sur ordonnance n'augmenteraient pas. Or, une étude confirme qu'au Canada les prix sont parmi les plus élevés au monde.

Je voudrais que le premier ministre me dise s'il est vrai que le gouvernement a proposé le projet de loi C-91 pour

plaire à l'administration Bush pendant les négociations de l'ALÉNA. Hier, le sénateur chevronné de l'Arkansas a laissé entendre que le gouvernement canadien avait cédé aux pressions de l'administration Bush.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je n'ai pas vu la déclaration du sénateur dont fait mention le chef de l'opposition. Par contre, la question de mon collègue me surprend un peu quand je pense que son parti et lui-même ont voté contre le projet de loi C-91 qui avait pour but, entre autres, de donner des pouvoirs supplémentaires au Conseil.

S'il avait voté en faveur du projet de loi C-91, le Conseil aurait eu des pouvoirs supplémentaires plus rapidement pour vérifier le prix des médicaments.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre ne répond pas à la question précise que je lui ai posée.

Nous voulons savoir pourquoi ce gouvernement prend toujours l'intérêt des grandes compagnies internationales plutôt que de s'occuper des gens qui ont besoin de médicaments au Canada, les pauvres et les malades. Quand ce gouvernement va-t-il donner la priorité aux plus faibles de notre société et non pas aux compagnies multinationales qui donnent de l'argent à la caisse électorale des Conservateurs?

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, c'est facile de porter des accusations, sauf que le député omet de souligner les investissements qui sont faits au Québec. De plus, il oublie également de souligner la position du gouvernement du Québec. Je sais que le député oublie souvent la position du gouvernement du Québec. Les investissements qui sont faits grâce au projet de loi C-22 de 1987 et au projet de loi C-91 présentement, vont faire en sorte d'avoir, au niveau canadien, la recherche et le développement nécessaires dans le domaine des produits pharmaceutiques. C'est cela qui est bon pour les Canadiens.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne peux pas comprendre que les pauvres et les malades de notre société doivent payer ces prix élevés, des prix qui sont supérieurs à ceux qu'on paie partout ailleurs dans le monde, selon un rapport de son propre ministère.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte qu'une grande partie de ces coûts sont payés par les gouvernements fédéral et provinciaux et que, en ce moment, la population n'a pas les moyens financiers de donner d'énormes sommes d'argent aux grandes sociétés internationales?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, encore une fois, le député oublie une chose. Il oublie que le projet de loi C-91 s'applique à une catégorie de médicaments. Il oublie de dire que 80 p. 100 des médicaments qui sont utilisés au pays n'ont absolument rien à voir avec la législation contenue dans le projet de loi C-91 qui a été adopté par la Chambre.

Donc, les Canadiens et les Canadiennes ne seront pas affectés, comme le prétend le chef de l'opposition, par le projet de loi qui, par ailleurs, au risque de le lui répéter, permettra au Canada d'être reconnu comme un endroit où il fait bon investir dans le domaine des produits pharmaceutiques et où nous sommes un chef de file.

Il n'y a pas tellement longtemps, un article soulignait l'importance pour le Canada d'avoir ce créneau spécifique qui s'appelle la recherche et le développement au niveau des produits pharmaceutiques canadiens.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Hier, le ministre disait à la Chambre que la politique du gouvernement avait fait baisser le prix des médicaments pour les Canadiens. Pourtant, un autre ministère n'est pas d'accord avec lui.

Dans une lettre adressée à tous les anciens combattants, le ministère dit: «Ces dernières années, les coûts des soins ont considérablement augmenté en raison, notamment, du prix des médicaments d'ordonnance.»

Hier, le ministre rejetait les conclusions de son propre organisme, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Je voudrais demander au ministre si, aujourd'hui, il est prêt à accepter les constatations de l'un des ministères de son gouvernement, le ministère des Anciens combattants?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, malheureusement, la question de mon collègue fait suite à la question précédente. Mais ce qu'il ne mentionne pas, c'est l'importance d'avoir le Conseil en place et qu'il détienne les pouvoirs nécessaires pour réviser ce qui se passe ici au Canada. J'aimerais juste lui souligner spécifiquement les amendes supplémentaires qui peuvent être données et la possibilité accordée au

Conseil de vérifier tout ce qui se passe au niveau des produits pharmaceutiques au Canada.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je vais lui donner une deuxième chance. Le Bouclier Vert, un assureur privé, la province de l'Ontario, la province de Colombie-Britannique, le Conseil d'examen des prix des médicaments brevetés et maintenant le ministère des Anciens combattants disent au gouvernement que sa politique des médicaments brevetés ne fonctionne pas dans l'intérêt des Canadiens.

Je voudrais demander au ministre s'il va enfin se réveiller et se rendre compte que la politique de son gouvernement n'est pas dans l'intérêt du pays. Elle ne profite qu'aux sociétés pharmaceutiques multinationales.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, si 500 millions d'investissement au Canada, ce n'est pas pour le bénéfice des Canadiens, je me demande ce que le député attend et ce qu'il définit comme étant pour le bénéfice des Canadiens.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai aussi une note de service que le ministère des Anciens combattants a envoyée aux anciens combattants. Cette note dit ceci:

• (1425)

> Ces dernières années, les coûts des soins de santé ont considérablement augmenté en raison, notamment, du prix des médicaments d'ordonnance. Le ministère des Anciens combattants se trouve maintenant confronté au problème de continuer d'assurer aux anciens combattants des soins de santé à un coût raisonnable. Les anciens combattants peuvent l'aider en achetant des produits génériques, qui sont meilleur marché.

Hier, à la Chambre, quand j'ai posé la question au ministre, il m'a répondu, et je cite:

> Il n'est absolument pas question de faire une enquête sur le prix des médicaments puisque nous avons les mécanismes nécessaires pour nous permettre d'assurer que les prix demeurent raisonnables pour l'utilisation des Canadiens.

Je voudrais souligner au ministre responsable qu'il existe d'autres indications selon lesquelles le prix des médicaments est un problème non seulement pour les anciens combattants, mais aussi pour tous les Canadiens. Même les ministères fédéraux le reconnaissent. Le gouvernement a-t-il l'intention de réexaminer la question et de tenir une enquête sur le prix élevé des médicaments au Canada?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, le Canada a pris les mesures qu'il fallait pour s'assurer de deux choses: d'une part, que les industries pharmaceutiques viennent s'implanter ici—ce qui est bon pour les investissements au Canada—, et, d'autre part, qu'il y ait un conseil qui soit mis en place pour s'assurer que les médicaments, au Canada, soient brevetés à un coût logique.

Le projet de loi C-91 a fait en sorte d'améliorer les pouvoirs de nos conseils, assurant ainsi que les médicaments brevetés au Canada soient vendus à un prix raisonnable.

Alors, je pense que la question de ma collègue est hors de propos.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Depuis sa création, il y a cinq ans, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés n'a initié qu'une seule enquête. Une enquête en cinq ans, ce n'est pas ce que j'appellerais un moyen efficace de contrôler les prix. Le prix des médicaments au pays est 56 p. 100 plus élevé que la moyenne internationale. Ce sont les gens du troisième âge et les malades chroniques qui payent. S'il vous plaît, déclenchez une enquête ministérielle!

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, ce que ma collègue oublie de dire, c'est que lorsqu'elle fait la comparaison avec d'autres pays, elle le fait avec des pays qui n'ont pas nécessairement de produits génériques et où le temps accordé pour les brevets est plus long que le temps accordé au Canada en vertu de la nouvelle législation.

Alors, si je suis son raisonnement, le projet de loi C-91 aurait dû prévoir accorder encore plus de temps aux compagnies novatrices au Canada, pour les brevets.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, même le ministère des Anciens combattants reconnaît que les produits génériques coûtent moins cher et encourage les anciens combattants qui ont besoin de médicaments à acheter ces produits, qui sont meilleur marché.

Cette mesure législative coûte terriblement cher au Canada. Nous demandons aux Canadiens de s'attendre à une baisse des soins de santé. L'Ontario estime que cette mesure législative pourrait lui faire perdre 100 millions

de dollars. Elle pourrait faire perdre 10 millions de dollars à la Saskatchewan et au Manitoba, et près de 15 millions de dollars au Nouveau-Brunswick.

Nous demandons aux Canadiens de s'attendre à moins et nous cédons devant les pressions des multinationales. Je pense que le gouvernement a la responsabilité de tenir tête aux multinationales et d'ordonner la tenue d'une enquête sur le prix élevé des médicaments au Canada. Va-t-il le faire?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, oui, le gouvernement du Canada a une responsabilité: celle de s'assurer que, dans ce pays, il y a de la recherche et du développement qui se fait au niveau des produits pharmaceutiques, et de s'assurer que ce pays a, parmi ses créneaux, celui de la recherche et du développement, spécifiquement dans le domaine pharmaceutique. Et ce gouvernement-ci a pris ses responsabilités.

* * *

[*Traduction*]

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, nous de ce côté-ci de la Chambre ne cessons pas depuis des mois de demander au gouvernement de fournir tous les documents, y compris les documents censurés, afin de jeter la lumière sur les circonstances de la tragédie minière de Westray.

J'ai en main une lettre qui m'a été adressée et portant la signature du juge Peter Richard, dans laquelle il est dit, et je cite: «L'ordre en a été signifié au gouvernement du Canada avec avis à la ministre de la Justice par l'entremise d'un sous-ministre associé. Celui-ci m'a donné l'assurance que le gouvernement fédéral collaborerait à l'enquête.»

Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si, oui ou non, la ministre de la Justice d'alors agissait seule ou avec l'assentiment du Cabinet tout entier?

• (1430)

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député soulève des questions au sujet de la collaboration du gouvernement fédéral avec la commission provinciale d'enquête.

Il le sait, nous avons collaboré depuis le début, comme en font foi les 7 500 pages de documents fournis. Nous déposerons d'autres documents devant la commission. Nous collaborons avec elle depuis le début, et il en sera ainsi jusqu'à la fin.

Le précédent gouvernement libéral n'a jamais collaboré à ces enquêtes provinciales. Nous, si.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il est clair, d'après la réponse du ministre d'en face, que non seulement ils n'ont pas coopéré, mais qu'en plus, le gouvernement du Canada a délibérément caché des informations et censuré certains documents remis aux responsables de l'enquête judiciaire et au Parlement du Canada.

Hier, le ministre a parlé à maintes reprises des familles des mineurs décédés. J'ai ici la lettre du frère d'un mineur décédé, datée du 2 décembre 1992. Voici: «Réprimer les enquêtes et protéger les droits des responsables ne servira qu'à confirmer l'opinion des gens qui croient en général qu'on a tenté d'étouffer l'affaire. Nous ne laisserons pas les gouvernements fédéral et provincial nous écraser cette fois.»

Je pose à nouveau la même question au premier ministre: la ministre de la Justice d'alors agissait-elle seule ou avait-elle l'assentiment du Cabinet? Le Cabinet était-il au courant? Oui ou non?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'ai déclaré hier, et je devrai le répéter aujourd'hui, que la seule personne qui tente d'étouffer quelque chose dans ce dossier est le député. Il possédait, depuis trois ou quatre mois, des documents qui, prétend-il, expliquent pourquoi ces mineurs sont décédés; pourtant, il les a déposés à la Chambre avant-hier seulement, il n'en avait pas parlé avant.

J'aimerais fournir à mon collègue trois éléments d'information que je le prie d'écouter attentivement. D'abord, il prétend que le rapport de CANMET n'a pas été présenté à la commission alors qu'il l'a effectivement été il y a six mois, comme l'a confirmé l'avocat de la commission avant-hier; le député ne s'est pas excusé d'avoir prétendu le contraire.

Deuxièmement, un autre élément de diversion. Ils ont dit: «Non, il manquait sept pages dans le rapport CANMET.» J'ai reçu ce matin une lettre que notre avocat a adressée à l'avocat de la commission confirmant qu'il ne manque aucune page. Le rapport CANMET renfermait neuf pages hier et avant-hier; il renferme neuf pages aujourd'hui et renfermera toujours neuf pages.

Le troisième élément précis que le député devrait comprendre est que nous désirons coopérer avec la commission, car nous voulons réellement comprendre pourquoi ces mineurs sont décédés. La sécurité étant de compétence provinciale, ce dossier relève d'une commission provinciale et nous sommes heureux de collaborer avec elle.

Voici ce qu'a affirmé M. John P. Merritt, l'avocat de la commission, dans une lettre que j'ai reçue, tard hier, de l'avocat du gouvernement: «Tant que des accusations criminelles sont en cours, tous les renseignements que pourra recevoir ou recueillir le personnel de la commission demeureront confidentiels et ne seront pas publiés par la commission.»

Il dit aussi: «Les parties qui y ont droit auront accès à ces renseignements lorsqu'il ne subsistera plus aucun risque de nuire au déroulement des procédures criminelles.»

Nous nous intéressons énormément aux procédures criminelles et à l'enquête de la GRC. C'est pourquoi nous avions cru que la présentation de documents non confidentiels à la commission pourrait nuire à cette enquête.

Nous sommes satisfaits de la lettre de John Merritt, l'avocat de la commission. Après avoir reçu cette lettre tard hier, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de communiquer avec la commission afin qu'on puisse lui remettre dès que possible au moment que la commission jugera opportun, ces documents très utiles pour elle.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le ministre qui vient juste de répondre a parlé de tout, mais il n'a pas répondu à la question du leader de l'opposition à la Chambre. Je ferai encore une fois référence à la lettre du juge Richard au leader de l'opposition à la Chambre, dans laquelle le juge indique que l'ordonnance, signifiée au gouvernement du Canada, notifiait la ministre de la Justice par l'intermédiaire d'un sous-ministre associé. Le juge ajoute que le sous-ministre associé lui a donné l'assurance que le gouvernement fédéral collaborerait à l'enquête.

Or, le gouvernement n'a pas collaboré, il n'a pas communiqué la documentation voulue.

• (1435)

Je voudrais demander au premier ministre, en sa qualité de chef du Cabinet, si la ministre de la Justice de l'époque a agi seule lorsqu'elle a retenu la documentation nécessaire à la commission d'enquête judiciaire, ou si elle a agi à la connaissance et avec le consentement des membres du Cabinet, y compris le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'allégation selon laquelle un ministre, en l'occurrence l'ancienne ministre de la Justice, a omis de porter des documents à la connaissance du Cabinet ou d'une commission d'enquête est évidemment non fondée, trompeuse, et le député devrait se rétracter.

Deuxièmement, en ce qui concerne. . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pourquoi? Elle a bien retenu l'information.

M. Mulroney: Voilà que le député de Winnipeg porte une accusation encore plus grave. Il affirme que la ministre de la Justice avait sciemment omis de communiquer des renseignements à une commission d'enquête dans le but de compromettre ses travaux. Voilà une accusation très grave.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Est-ce que nous vous tapons sur les nerfs?

M. Mulroney: Si le député tient à porter cette accusation. . .

M. le Président: Un instant. Il serait peut-être préférable que tous les députés écoutent la question, puis la réponse. Le premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je dis simplement, comme l'a fait le ministre, que le gouvernement a pleinement collaboré à l'enquête.

Je ne connais pas le contenu de la lettre dont le député vient de citer un extrait. Il pourrait peut-être déposer cette lettre qui vient du juge en chef ou du juge qui préside la commission d'enquête. Il faudrait savoir quand elle a été envoyée, quel en est le contenu, et nous l'examinerons. S'il y a un problème, moi-même ou le

ministre serons heureux d'apporter les éclaircissements voulus.

L'allégation qui a été faite est de toute évidence le résultat d'une concertation de l'opposition officielle contre l'ancienne ministre de la Justice, pour faire croire qu'elle aurait délibérément omis de communiquer des renseignements à une commission d'enquête judiciaire. Cette accusation est très grave.

Habituellement, un parlementaire qui porte ce genre d'accusation se lève, met son siège en jeu, et s'il s'avère qu'il a tort, il démissionne.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le premier ministre n'ignore pas, et c'est un fait reconnu, que l'avocat d'une commission d'enquête judiciaire a posé le geste extraordinaire de réfuter publiquement l'affirmation du leader parlementaire du gouvernement, à savoir que tous les renseignements demandés avaient été obtenus. Il a posé ce geste extraordinaire.

Le gouvernement a maintes fois reconnu qu'il refusait, pour des raisons de secret ministériel, de publier 18 pages de documentation, dont tout particulièrement une note de service envoyée au ministre de l'Énergie. Tout cela est bien connu.

Ce qui est désormais évident, c'est que les demandes de renseignements ont été transmises au gouvernement fédéral par l'entremise du cabinet de l'ancienne ministre de la Justice.

La seule chose que nous voulons savoir du premier ministre, c'est si la ministre de la Justice de l'époque a agi de son propre chef ou si elle l'a fait avec la bénédiction du Cabinet. Est-ce le Cabinet qui a décidé de soustraire à une commission d'enquête judiciaire les preuves mêmes dont elle avait besoin dans son examen de la catastrophe de la mine de charbon Westray? Oui ou non?

M. Andre: Il s'est déjà excusé.

M. Hockin: C'est un fait reconnu.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsqu'on ne s'en prend pas à l'actuelle ministre de la Défense au sujet de l'acquisition d'hélicoptères, on s'en prend à l'ancienne ministre de la Justice à propos d'autre chose.

Voyons de quoi il s'agit ici. Le député vient d'affirmer quelque chose au sujet de l'avocat de la commission royale d'enquête en Nouvelle-Écosse. Mon collègue devrait savoir que l'avocat en question a déjà corrigé cette affirmation et s'est excusé auprès du gouvernement. Cette information a été transmise au député ici même, hier.

M. Andre: Tout à fait.

M. Tobin: Non.

M. Chrétien: C'est elle qui a fait la déclaration, ce n'est pas nous.

M. Mulroney: Je ne vais pas m'engueuler avec mon collègue. C'est bien simple, il me semble. Ou bien l'avocat de la commission en Nouvelle-Écosse a reconnu avoir tort et s'est excusé auprès du gouvernement, ou bien il ne l'a pas fait. Je me ferai un plaisir de me rétracter si je me trompe, mais c'est ce qu'on m'a dit. C'est l'information qu'on a transmise à la Chambre.

M. Tobin: Elle est fausse.

• (1440)

M. Mulroney: Mon collègue dit que je me trompe. Ma foi, si c'est le cas, je me ferai un plaisir de relire la documentation. Mais on nous a informés que l'avocat de la commission avait reconnu son erreur, que le gouvernement avait agréé à toutes les demandes soulevées par l'opposition officielle.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Erreur. Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mulroney: Le second volet de la question du député concerne l'ancienne ministre de la Justice. Le député suppose et laisse entendre que celle-ci ne s'est pas acquittée de ses fonctions de façon honorable et parfaitement correcte. Ce n'est évidemment pas le cas. La conduite de l'ancienne ministre de la Justice a été en toutes circonstances à la hauteur de ses fonctions de premier procureur de la Couronne. Les allégations de mon collègue sont absolument non fondées et celui-ci ferait bien de se rétracter immédiatement.

* * *

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): J'ai une question pour le solliciteur général.

Aujourd'hui, la GRC a annoncé que la contrebande de cigarettes était passée entre les mains du crime organisé. Mardi, le ministre du Revenu a admis à la Chambre que les fabricants de tabac ne coopéraient pas à la lutte contre la contrebande de cigarettes et qu'en fait ils rendaient

impossible pour la GRC de retracer les cigarettes de contrebande.

À la lueur de ces événements, le ministre va-t-il réimposer la taxe à l'exportation de 8 $ la cartouche de cigarettes et couper ainsi l'herbe sous les pieds du crime organisé?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Je ferais remarquer à mon cher ami que bien que le solliciteur général ait de nombreuses fonctions, imposer une taxe n'en fait pas partie. Il m'excusera, mais je ne répondrai donc pas à cette question.

Je dirai toutefois qu'il soulève un point très important. Il ne fait aucun doute que la contrebande de cigarettes est un problème grave, un problème qui préoccupe grandement le gouvernement. Nous avons entrepris une concertation interne et nous consultons les provinces en vue de monter une offensive pour arrêter ce genre de contrebande.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Le solliciteur général était présent lorsque la suppression de la taxe a été annoncée et comme il avait participé à la conférence de presse, j'ai cru qu'il savait quelque chose.

Je veux donner au ministre toutes les chances possibles de se montrer intransigeant avec les contrebandiers qui font le trafic de cigarettes pour le compte du crime organisé, même si le gouvernement a cédé au lobby du tabac lorsqu'il est venu frapper à sa porte l'an dernier.

La GRC admet maintenant qu'elle ne peut intercepter que 5 p. 100 des cigarettes de contrebande. Quelles nouvelles mesures ce gouvernement envisage-t-il de prendre pour venir en aide à la GRC? Cette question est bien de votre ressort, n'est-ce pas?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Il ne fait aucun doute que nous allons mettre au point autant de nouvelles méthodes de lutte contre ce problème que possible. Je ne peux en parler ici tant qu'elles n'ont pas été finalisées, et d'ici là je ne rendrai public que ce qu'il est raisonnable de rendre public. Le reste, nous le réservons aux contrebandiers.

* * *

LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question au solliciteur général, par votre entremise. Hier, on nous informés que le gouvernement envisageait d'augmenter la rémunération des détenus dans les pénitenciers fédéraux.

J'ai cru que c'était trop ridicule pour m'en inquiéter jusqu'à ce que je lise les journaux de ce matin. J'ai vu alors que Sean Dirkin, le farfadet du *Sun* de Toronto, disait que c'était bel et bien un fait, qu'on allait augmenter la rémunération des détenus dans les pénitenciers fédéraux.

À une époque où les Canadiens subissent toutes sortes de compressions et un gel des salaires tendant à nous sortir de la récession, le solliciteur général pourrait-il se lever et nous dire qu'il ne va pas aller de l'avant avec ce projet ridicule d'augmentation de la rémunération des détenus?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends la question de mon collègue et les craintes qu'il exprime.

On se penche à l'heure actuelle sur les allocations versées aux détenus et sur les peines à purger, et une ébauche de document circule à ce sujet.

Dans le cadre des consultations et des discussions que je voulais avoir en tant que solliciteur général, j'ai rencontré hier les représentants du Syndicat des employés du solliciteur général. J'ai également rencontré ceux de l'Institut professionnel de la fonction publique et les membres du Comité de la justice qui viennent de tous les partis.

• (1445)

À la suite de ces consultations et des propositions fort intéressantes qu'on m'a soumises sur la façon d'aborder les divers problèmes et l'humeur des gens en ce moment, j'ai décidé que nous procéderions à un examen complet de la question.

* * *

[*Français*]

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le juge Richard de la Commission d'enquête sur l'explosion de la mine Westray disait, dans une lettre, qu'il avait déposé un avis auprès du gouvernement et auprès du ministre de la Justice et que le gouvernement avait promis son entière coopération.

Étant donné que des pages manquent au document de la Commission, la ministre de la Justice avait-elle caché les documents avec ou sans le consentement du premier ministre et du Cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, une question insignifiante en anglais ne devient pas intelligente en français.

Ce sont des conneries qui visent la réputation d'une personne qui fait partie de cette Chambre. Normalement, lorsqu'on porte des accusations semblables, on a le courage ou la décence d'accepter de mettre son siège en jeu advenant qu'on prouve la fausseté de l'affirmation.

J'ai demandé en anglais à son collègue que l'on dépose la lettre en question et on verra ce que le juge en chef et le juge diront. En outre, il est à noter que le ministre responsable du dossier ici en Chambre a répondu à plusieurs occasions, hier et encore aujourd'hui, que non seulement le ministre, mais le gouvernement avait rencontré ses obligations vis-à-vis la commission d'enquête.

Je peux dire à mon ami que notre collaboration, qui est totale et féconde avec la Commission royale d'enquête, se poursuit au moment même où on se parle.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Avec tout le respect dû au premier ministre, la lettre que le ministre a déposée en Chambre, hier, ne dit rien de la sorte. Je cite un extrait de la lettre: «La Commission attend toujours la réponse à savoir si les neuf pages constituent un rapport complet». On sait qu'il y en avait 16 pages.

Mme Bernadette Feltmate nous disait ce qui suit dans une lettre qu'elle a fait parvenir au chef de l'opposition: «S'il vous plaît, aidez-nous. Nous avons besoin de réponses qui nous permettront de dire à nos enfants, à l'avenir, qu'on aura tout fait pour savoir ce qui est arrivé à leur papa».

Alors, je demande ceci au premier ministre, une fois pour toutes: Pourquoi le premier ministre et le ministre de la Justice ne déposent-ils pas aujourd'hui les pages qui manquent pour qu'on puisse connaître la vérité dans cette affaire? Pourquoi?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, nous avons envoyé le rapport de CANMET il y a six mois. La Commission a confirmé que nous avions fait cela.

De plus, ce matin, nous avons une lettre qui confirme aussi qu'il n'y a pas plus de 9 pages, mais bien 9 pages seulement. Donc, j'espère que le député s'excusera pour toutes les choses qu'il a dites.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse, en l'absence du ministre de l'Industrie, à son ministre suppléant.

Je veux revenir sur la pilule amère à avaler que représente la fermeture des laboratoires pharmaceutiques Wyeth à Windsor. On me dit que, en juin 1992, le ministre de l'Industrie qui appuyait le projet de loi C-91 aurait dit, en parlant des fabricants canadiens de médicaments brevetés, que le gouvernement allait donner à l'industrie les encouragements dont elle avait besoin pour renforcer la base canadienne afin d'attirer les investissements étrangers.

Le ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre comment la fermeture de laboratoires aussi productifs, efficaces et rentables que ceux de la société Wyeth à Windsor, l'élimination de 129 emplois et le transfert de 90 autres vont renforcer la base canadienne de l'industrie pharmaceutique? Où est la logique?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait, mais ne veut pas le faire partager à la Chambre, que les recherches effectuées dans le secteur des produits pharmaceutiques en vertu du projet de loi C-91 ont rapporté des centaines de millions de dollars et ont permis de créer des emplois qui autrement n'existeraient pas.

• (1450)

Pour ce qui est de cette société à Windsor, je regrette, comme mon collègue, qu'elle ait dû fermer ses laboratoires dans cette ville. Si elle l'a fait, c'est pour regrouper ses opérations à Montréal et devenir ainsi plus compétitive. Certains postes des anciens laboratoires de Windsor ont été offerts aux employés qui veulent bien être mutés.

Cette société essaie tout simplement de devenir plus compétitive de façon à pouvoir prendre de l'expansion.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, en 1987, les employés de la société Wyeth, de Windsor, ont été priés, par leur employeur et par l'Association canadienne de l'industrie du médicament, d'écrire aux sénateurs pour faire valoir leur appui au projet de loi C–22 et de préciser dans leur lettre: «Mon emploi ne sera protégé que si le projet de loi C–22 est adopté.»

Le projet de loi C–22 a effectivement été adopté, mais les emplois à Windsor n'ont pas été protégés. Je demande au ministre: Est–ce que le ministre va intervenir maintenant pour redonner leur travail aux employés de la société Wyeth et pour éviter que leur vie soit gâchée par les mesures du gouvernement conservateur? Va–t–il agir maintenant?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député oublie que, sans le projet de loi C–22, les établissements de fabrication et recherche de ce genre tomberaient comme des mouches partout au Canada.

Au contraire, ces sociétés sont en général plus prospères. Elles prennent de l'expansion. La recherche qui s'y fait vaut des millions de dollars et n'existerait pas sans cette mesure. Le député le sait fort bien, mais il ne veut pas le dire à la Chambre.

Je lui rappelle qu'il ne tient pas compte de l'incroyable création d'emplois qui a suivi l'adoption de ce projet de loi.

Une voix: Ils ont dû démissionner.

M. Hockin: Dites–leur d'aller à Montréal ou à Toronto. Qu'ils aillent dans le sud de l'Ontario ou ailleurs. Ce qu'il faut se rappeler c'est que pour être concurrentiels, nous devons protéger la propriété intellectuelle et stimuler les investissements, et c'est ce que nous avons fait.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MILITAIRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'usine de produits chimiques Expro a dû procéder à quelque 200 mises à pied. Expro est le seul producteur d'explosifs et de poudre propulsive au Canada et 90 p. 100 de sa production est destinée aux États–Unis.

Depuis 1987, les activités de l'industrie militaire au Québec ont diminué de 20 p. 100, subissant des pertes d'emplois de l'ordre de 22 p. 100, soit 8 800 emplois. La situation risque d'empirer avec l'annonce faite par le président Clinton de réduire de 88 milliards le budget de la Défense. Toutefois, le président Clinton a aussi annoncé un plan de reconversion industrielle de l'ordre de 19,6 milliards. Ces fonds sont particulièrement destinés à promouvoir l'utilisation civile des technologies militaires.

Je demande donc au premier ministre s'il envisage de créer un tel fonds au Canada afin de préserver l'emploi d'une part, et d'utiliser, d'autre part, les connaissances technologiques de pointe afin de stimuler l'économie.

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la société Expro a commencé à connaître des difficultés il y a déjà quelques années. À l'époque, nous lui avons accordé un prêt pour lui permettre d'accroître son fonds de roulement, de préserver 550 emplois, de moderniser ses installations et de satisfaire aux normes environnementales.

Grâce au PPIMD, l'industrie qui traverse une période difficile peut compter sur un fonds d'environ 200 millions de dollars pour moderniser ses usines ou passer à la production civile.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je suis conscient que la situation internationale amène une diminution dans le domaine de l'industrie militaire, et c'est une bonne chose. Il n'en demeure pas moins que des emplois existent dans ce secteur. Je pense que le président Clinton a pris la bonne orientation en décidant de réduire le budget militaire, tout en ayant la sagesse de créer un fonds de reconversion industrielle afin, d'une part, d'éviter la perte d'emplois et, d'autre part, de profiter de ces technologies militaires et de les rendre à usage civil pour l'humanité, au lieu de les détruire.

Or, j'estime qu'ici il serait important de faire en sorte qu'en vertu de l'importance de cette industrie au Québec, il y ait un tel fonds qui évite les pertes d'emplois et qui suscite des investissements profitables et durables.

• (1455)

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je croyais avoir été très clair.

Le budget militaire des États–Unis a effectivement été réduit. Il existe au Canada un programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, dont l'objectif a été modifié afin d'aider les entreprises militaires à mettre

davantage l'accent sur l'utilisation de leurs technologies à des fins civiles.

J'ai déjà expliqué la situation en répondant à la première question. Je n'ai rien à ajouter.

* * *

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi poser une question au premier ministre. Il reconnaît que les questions que nous posons concernent un sujet très important, celui de la responsabilité publique et de la confiance que la population a dans ses élus.

Nous avons en main une lettre qui date de l'été dernier dans laquelle le commissaire chargé de l'enquête explique qu'une ordonnance a été présentée à la ministre de la Justice, lui enjoignant de divulguer toutes les informations liées à la tragédie de la mine Westray.

Hier, le ministre d'État aux Petites entreprises a reconnu que tous les renseignements n'avaient pas été fournis. Il en restait d'autres à présenter, et nous avons même une autre lettre confirmant que tous les renseignements n'ont pas été communiqués. L'ordonnance a été signifiée il y a plus de dix mois et elle n'a toujours pas été exécutée.

Je réitère la question simple qu'a soulevée tout à l'heure un de mes collègues. Cette décision a-t-elle été prise uniquement par la ministre de la Justice? Est-ce le premier ministre qui l'a prise? Est-ce l'ensemble du Cabinet qui a décidé que le gouvernement ne donnerait pas suite à l'ordonnance présentée par le commissaire, Peter Richards?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à deux collègues du député et je vais peut-être lui répéter ce que je leur ai dit.

Le député dit qu'il a une lettre. À la lumière de ce qu'il a dit dans son préambule, ai-je raison de conclure que la lettre en question vient d'un juge de la Nouvelle-Écosse et qu'elle date de sept ou huit mois? Ai-je raison de penser cela?

M. Hockin: Elle date de près d'un an.

M. Mulroney: Il semble qu'on ait voulu nous amener à penser qu'il s'agissait d'une nouvelle lettre.

Le député peut peut-être déposer à la Chambre cette lettre qui date de huit, neuf ou dix mois. Nous l'examinerons et nous déterminerons si le gouvernement s'est acquitté des obligations énoncées par le juge.

Le gouvernement prend cette question très au sérieux, comme tous les députés, j'en suis certain. Il y a eu des pertes de vie.

Une commission d'enquête judiciaire a été instituée par une assemblée législative provinciale dûment élue afin de déterminer les responsabilités. La Gendarmerie royale du Canada s'est penchée sur la question afin d'examiner les poursuites qui pourraient s'ensuivre. Une cour d'appel a retenu des preuves qui auraient pu être présentées devant la commission royale.

Le gouvernement s'est montré on ne peut plus coopératif. Compte tenu de la situation que je viens de décrire, la ministre de la Justice de l'époque et tous ses collègues du Cabinet se sont montrés entièrement coopératifs. Nous continuerons d'ailleurs de coopérer avec le juge ainsi qu'avec l'avocat et tous les membres de la commission.

Si le député est en désaccord avec moi, je me ferai un plaisir de l'écouter, d'examiner la situation avec lui et de faire en sorte que les mesures qui s'imposent soient prises. Je puis lui donner l'assurance que, jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est montré parfaitement coopératif. Nous voulons aider la commission, parce que nous voulons connaître la vérité.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, le *Chronicle–Herald* avait ce matin un éditorial intéressant. Étant donné que le premier ministre parle de vérité, je voudrais lui citer un passage de l'éditorial: «La vérité, c'est qu'Ottawa s'est non seulement embarrassé politiquement dans cette affaire, il s'est aussi déshonoré moralement.» Cela vient du journal qui reflète l'opinion des habitants de la Nouvelle-Écosse. C'est tiré d'un éditorial du *Chronicle–Herald*, journal que le gouvernement se plaît souvent à citer longuement pour appuyer sa position.

Le premier ministre n'a pas répondu de façon satisfaisante à la question que nous avons posée. La lettre que j'ai mentionnée est datée du mois d'août dernier. Elle affirme que le commissaire chargé de l'enquête avait émis une ordonnance à l'endroit du ministre de la Justice lui ordonnant de fournir tous les documents.

Nous avons fait reconnaître à la Chambre. . .

M. le Président: Étant donné l'heure, le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je fais directement allusion à la commission d'enquête et au premier ministre.

Comment se fait-il que le gouvernement du Canada, représenté par la ministre de la Justice ou l'ensemble du Cabinet, n'a pas fourni tous les documents comme on le lui ordonnait en août dernier et cache encore ces documents aujourd'hui?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue reconnaîtra sûrement l'injustice inhérente à la question qu'il vient de poser. Il n'a pas déposé le document qui date maintenant de neuf ou dix mois. Nous n'avons pas pu examiner ce document à la lumière des allégations qu'il vient de faire. Il s'attaque à l'intégrité d'un ministre sans aucune preuve.

De plus, à propos de l'information qu'il dit avoir été cachée, l'avocat de la commission a présenté publiquement des excuses en disant que ce n'était pas vrai.

Je tiens seulement à dire à mon honorable collègue qu'il a raison sur deux points. Tout d'abord, il s'agit bien sûr d'une affaire très grave, et le *Chronicle-Herald* est un journal très sérieux. Je ne rejette pas les opinions à ce sujet à la légère, et nous assurons la commission d'enquête de notre entière coopération.

Si mon honorable collègue a des détails précis de quelque nature que ce soit permettant de croire qu'un ministre a pu se rendre coupable d'une faute, d'un méfait ou de prévarication, je le presse de les faire connaître à la Chambre, et je puis lui assurer, au nom des 26 victimes de cet accident, que je donnerai suite rapidement.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, par votre entremise, je m'adresse au ministre des Communications. Cette semaine, Vanderhoof and Associates a publié une étude montrant que les compressions imposées au Conseil des arts du Canada auront pour effet d'alourdir la dette publique. Selon les auteurs, elles entraîneront une baisse des recettes fiscales et une augmentation des prestations d'assurance-chômage, ce qui se traduira par une perte nette pour le Trésor.

Le gouvernement a-t-il fait une évaluation de ces compressions sur les plans économique et culturel avant de les annoncer? Sinon, pourquoi? Maintenant qu'il est prouvé que ces compressions se traduiront par un déficit accru, le gouvernement va-t-il rétablir le financement du Conseil des arts du Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le ministère étudie de très près le rapport en question, et il se fera certainement un plaisir d'examiner les recommandations qui y sont formulées. Vous voulons consacrer au soutien des arts le plus d'argent possible, dans les limites de ce que les contribuables peuvent se permettre.

Le député adopte cependant comme position que les Canadiens peuvent devenir riches à force de dépenser. Si cela était possible, nous ne trouverions pas, à la une du *Toronto Star* du 2 mars, une manchette qui dit: «Les premiers ministres néo-démocrates préconisent des mesures pour alléger le poids de la dette.»

M. Barrett: Vous l'avez multipliée par deux.

M. Beatty: Monsieur le Président, il n'est pas possible de gagner sur tous les tableaux. Nous ne pouvons maîtriser la dette et en même temps multiplier les dépenses dans l'espoir de devenir riches.

* * *

LA REVUE *SPORTS ILLUSTRATED*

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement a doublé la dette. Cette étude démontre que, bien qu'il ait essayé de réduire la dette, il se trouve en fait à l'avoir augmentée. C'est ce que dit l'étude.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Aujourd'hui, Time Warner Inc. mettra en vente l'édition canadienne de la revue *Sports Illustrated* dans les kiosques à journaux. Time Warner contourne manifestement nos lois sur les douanes et s'approprie une partie des recettes publicitaires canadiennes, qui sont déjà peu élevées. La maison d'édition prévoit de publier six éditions canadiennes durant l'année, et le gouvernement refuse d'intervenir avant que le groupe de travail ne présente son rapport à la fin de l'année.

Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve de fermeté en saisissant l'édition canadienne de *Sports Illustrated* et en faisant respecter nos lois?

Travaux de la Chambre

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de difficulté à voir le lien entre cette question supplémentaire et la question précédente, mais je vais quand même y répondre avec plaisir.

M. Barrett: Faites un effort.

M. Beatty: Le député me dit de faire un effort. Monsieur le Président, quiconque examinerait les deux questions aurait beaucoup de difficulté à voir le lien entre les deux.

En ce qui concerne *Sports Illustrated*, la politique du gouvernement est de s'assurer qu'on respecte la loi. Ce dont nous voulons être certains, c'est que la politique mise en place en 1985 a été respectée. Nous avons créé un groupe de travail pour examiner ce genre de question. Rien n'oblige ce groupe de travail à attendre jusqu'à la fin de l'année. Dès qu'il sera prêt à présenter un rapport provisoire ou un rapport final, le gouvernement sera heureux de le recevoir.

Notre but est de voir à ce que l'industrie canadienne des périodiques soit bien protégée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, avant de demander au leader parlementaire du gouvernement quels seront les travaux de la Chambre pour le reste de la journée et demain, je voudrais faire preuve d'esprit de collaboration envers tous les députés et déposer un document auquel j'ai fait allusion pendant la période des questions. J'estime, monsieur le Président, qu'il y a consentement unanime à ce que je le fasse.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1505)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la question que je veux poser au leader parlementaire du gouvernement concerne les travaux de la Chambre pour demain.

La Chambre va ajourner ses travaux pendant à peu près deux semaines pour permettre aux députés de retourner dans leur circonscription et vaquer à leurs occupations habituelles. Je me demande si le ministre pourrait informer la Chambre des travaux des premiers jours à notre retour, gardant à l'esprit que nous nous rencontrerons, comme d'habitude, mardi cette semaine-là.

Ensuite, comme le ministre des Finances est ici présent, pourrait-il nous dire quand aura lieu le dépôt du budget pour que nous puissions nous préparer en conséquence?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi, nous allons poursuivre l'étude du projet de loi C-92, la loi qui prévoit des modifications de forme à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu. Vendredi, nous espérons en finir avec le projet de loi C-114, le projet de loi C-83, Loi relative au transport de marchandises par eau, et le projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime. Ces deux projets de loi complémentaires ont été adoptés simultanément à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. J'espère qu'il en sera de même à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture.

Je ne crois pas qu'il y ait de mésententes particulières entre les partis là-dessus.

Le lundi 19 avril, à notre retour, j'ai l'intention de saisir la Chambre du projet de loi C-62 qui porte sur les télécommunications.

Quant aux travaux pour le reste de la semaine, je devrai communiquer de nouveau avec le leader parlementaire et d'autres députés pour en arranger les détails.

Pour ce qui est du budget, il sera sans aucun doute déposé peu de temps après notre retour.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je connais très bien les règles de la Chambre des communes et mon vis-à-vis les connaît très bien aussi.

Pour que les travaux de la Chambre se déroulent plus rapidement, je crois qu'il serait dans l'intérêt de tous les députés, comme de tous les Canadiens, de faire connaître la date de présentation du budget. Puisque, depuis quelques années, le gouvernement s'efforçait de toujours présenter son budget à date fixe, le ministre conviendra que les députés aimeraient savoir si le budget sera présenté le lendemain de notre retour, le lundi 19 avril, ou plus tard pendant la semaine.

Si le ministre ne le peut pas immédiatement, peut-être pourra-t-il faire savoir à la Chambre plus tard au-

jourd'hui ou même demain, dernier jour de séance avant le congé de Pâques, à quelle date sera déposé le budget.

M. Andre: Monsieur le Président, je reconnais que puisque la Chambre ne siégera pas au cours des deux prochaines semaines, les députés veulent savoir s'ils devraient consacrer leur temps à l'étude des questions budgétaires.

À mon avis, c'est là un très bon moyen de passer le congé de Pâques. Je peux leur suggérer quelques lectures très utiles. Peut-être serait-il bon de commencer par l'exposé économique du 2 décembre dernier.

Je crois que la préparation du budget incombe d'abord et avant tout au ministre des Finances et il ne fait aucun doute qu'il sera très occupé au cours des deux prochaines semaines, car je prévois que le budget sera présenté peu après la reprise du 19 avril. Dès que nous pourrons être plus précis, nous donnerons la date exacte.

M. Karpoff: Monsieur le Président, au début de la période des déclarations orales, le député de Hamilton-Ouest a dit que, au moment de la troisième lecture du projet de loi C-91, 22 députés néo-démocrates étaient absents.

L'examen de. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais il s'agit là d'un sujet de débat.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revevu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Bonavista—Trinity—Conception a dix minutes pour les questions et les commentaires.

Le député de Brant a la parole pour poser une question ou formuler une observation.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député libéral de Bonavista—Trinity—Conception avait utilisé presque tout le temps dont il disposait. J'ai demandé la parole pour reprendre le débat, pas pour poser une question.

• (1510)

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je vérifie auprès du greffier.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception avait utilisé tout le temps dont il disposait, mais la période des questions et commentaires n'était pas commencée. Je dois donc à nouveau demander si des députés ont des questions à poser ou des commentaires à formuler.

La députée de Western Arctic a une question ou un commentaire.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, merci beaucoup de me permettre de formuler une observation.

Il convient de rappeler, dans le cadre du débat sur cette mesure fiscale, le sort qui est fait aux personnes handicapées dans notre régime fiscal. Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a d'ailleurs présenté un rapport sur la question. Il met en lumière la problématique des personnes handicapées et de la fiscalité, car le fait d'être handicapé occasionne des dépenses. Le rapport contient des recommandations très précises.

Le ministère des Finances, par exemple, devrait participer activement à la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Un certain nombre de recommandations précises ont également été faites sur les coûts de la réinsertion sociale des personnes handicapées ainsi que sur leur pleine participation dans l'activité économique du pays. J'aimerais vous énumérer très rapidement ces recommandations. Il y en a trois qui m'intéressent en particulier, et j'aimerais que le député me donne son avis.

La réforme de la fiscalité devrait tenir compte des principes suivants.

Premièrement, l'impôt que paient les personnes handicapées devrait être réduit grâce à des mesures qui leur permettraient de récupérer la totalité des dépenses liées à leur handicap.

Deuxièmement, le régime fiscal devrait servir à donner des prestations aux personnes handicapées à faible revenu. Cela aussi se rapporte à la réforme de la fiscalité.

Troisièmement, le régime fiscal devrait être utilisé pour éliminer dans toute la mesure du possible les facteurs qui empêchent les personnes handicapées de s'intégrer à la population active.

Cette question revêt un grand intérêt pour les personnes qui doivent vivre avec les limites qu'impose un handicap. Tous les programmes ont une dimension sociale, même le régime d'impôt sur le revenu. Tous devraient réduire au minimum le préjudice que subissent les personnes handicapées et cela, de façon juste et équitable. Ces programmes devraient en outre favoriser l'autonomie des personnes handicapées, notamment en leur ouvrant des débouchés professionnels.

Mon collègue est-il d'avis que l'on doit appuyer ces recommandations? Il serait vraiment intéressant de connaître son opinion, car l'association pour l'intégration communautaire des personnes handicapées se réunit ces jours-ci à Ottawa, et je suis certaine qu'elle s'est mise en rapport avec nombre de nos collègues.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie la députée de Western Arctic de sa question. Je la remercie surtout parce qu'elle a souligné certains aspects positifs de ce projet de loi.

Elle et moi avons discuté ensemble de cette question, et je suis pleinement conscient que des travaux sont en cours et que le comité qui a formulé ces recommandations a travaillé très fort. Vous vous souviendrez peut-être que j'ai déjà commenté les neuf ou dix éléments distincts de ce projet de loi, qui vise essentiellement à apporter un grand nombre de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Plusieurs de ces aspects très positifs sont attribuables aux recommandations du rapport, dont on a tenu compte en préparant le projet de loi. Je déplore cependant qu'ils soient neutralisés par certains aspects négatifs. Essentiellement, le projet de loi crée des échappatoires pour les riches, alors qu'il devrait plutôt faire disparaître les échappatoires accessibles aux personnes les plus riches du Canada. Un autre aspect qui me semble un peu inconséquent et même honteux, c'est qu'il n'assure pas la confidentialité que la société canadienne souhaite avoir pour les 20 000 employés de la fonction publique qui travaillent pour Revenu Canada.

• (1515)

Enfin, sur une note plus personnelle, j'ajoute que pendant plusieurs années j'ai été directeur de l'Association canadienne des paraplégiques et que j'ai oeuvré dans un mouvement pour la vie communautaire qui est très actif dans ma circonscription. C'est de cela qu'elle parlait au début de son intervention. Je suis très heureux de voir que l'on tient compte de la situation des personnes handicapées dans ce projet de loi. Je trouve que c'est l'un des aspects les plus positifs de cette mesure législative, et c'est une conséquence du formidable travail de pionnier qu'ont accompli l'Association canadienne des paraplégiques et l'Institut pour les aveugles—qui s'est beaucoup fait voir depuis quelques jours—ainsi que d'autres organisations communautaires. Encore une fois, je tiens à signaler que ces organisations abattent un travail de géant. Ce projet de loi nous en donne la preuve. C'est pourquoi je remercie la députée de sa question. Je suis heureux d'avoir pu souligner ces aspects positifs du projet de loi.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat de troisième lecture sur le projet de loi C-92. C'est un projet de loi omnibus. Je vais me limiter à une seule partie, celle qui traite de la prolongation de l'exemption sur les gains en capital pour les familles très riches et très puissantes de ce pays.

Je pense qu'il est honteux que ce gouvernement—n'importe quel gouvernement d'ailleurs—puisse à ce moment, alors que nous sommes en pleine récession, alors que les personnes à revenu moyen sont écrasées par des impôts toujours plus lourds depuis quelques années, alors que les frais d'utilisation augmentent, alors que les impôts provinciaux augmentent, alors que les déficits enflent comme des baudruches, alors que les familles de travailleurs à revenu faible ou moyen ont de la chance si elle réussissent à gagner 40 000 $ à 50 000 $ si les deux parents travaillent... que ce gouvernement conservateur puisse présenter une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu qui exemptera les fiducies familiales pendant encore 75 ou 80 ans.

L'histoire du beau gâchis entourant toute la question des fiducies familiales remonte à 1972, lorsque le gouvernement libéral de l'époque a décidé d'en finir avec les droits de succession au niveau fédéral. À la place, il a créé un système d'imposition des gains en capital qui, jusqu'alors, y avaient échappé, ce qui, bien sûr, fut également jugé injuste à l'époque.

Donc, à la place des droits de succession on a mis l'impôt sur les gains en capital, en 1972, mais le gouvernement de l'époque—et j'étais déjà ici à ce moment-là—a présenté sa règle des 21 ans qui disait que les fiducies familiales auraient 21 ans pour se préparer à l'impôt sur les gains en capital pour leurs biens familiaux. La plupart des familles se sont prévalues de cette disposition, croyez-moi.

Contrairement à ce que voudraient nous faire croire les intervenants conservateurs, la fiducie familiale n'est pas le genre d'arrangement juridique et financier dont se prévaut votre chauffeur de taxi moyen, le genre d'arrangement que l'aide infirmière ou le camionneur moyen peut se payer. En premier lieu, l'établissement d'une fiducie familiale coûte plusieurs milliers de dollars, donc automatiquement la plupart des contribuables ordinaires de revenu moyen n'en ont pas les moyens.

Deuxièmement, la plupart des familles de notre pays, la grande majorité d'entre elles, n'ont aucune raison financière d'établir une fiducie familiale. Elles ne disposent pas de biens suffisants pour justifier ce genre de dépense, les frais d'avocat qu'entraîne l'établissement d'une fiducie familiale.

Il s'agit donc ici principalement, mais non exclusivement, des Canadiens très riches. Il s'agit, par exemple, des K.C. Irving, des Reichmann, des Bronfman, des Weston, des Thompson, des Rogers et des Black. Il s'agit de familles extrêmement riches et puissantes qui ont pu pendant 21 ans éviter de payer des impôts sur les gains en capital réalisés sur leurs biens familiaux.

• (1520)

Le gouvernement a décidé par l'intermédiaire du projet de loi C-92 de les protéger pendant 75 ou 80 années supplémentaires, comme je l'ai dit précédemment. Le projet de loi indique maintenant que les gains en capital, à la vente d'un bien, ne seront pas imposés avant la mort du dernier bénéficiaire. Donc, aujourd'hui, si j'étais très riche et que je laissais tous mes biens ou toute la fiducie familiale, disons, à un enfant qui vient de naître cette semaine, les chances que cet enfant vive jusqu'à 75 ou 80 ans sont très fortes à notre époque, donc en fait, les gains en capital qui s'accumuleront au cours des années dans cette fiducie familiale seront exonérés d'impôt pendant 75 à 80 ans.

Qu'est-ce que cela indique aux personnes à revenu moyen ou faible, aux gens qui essayent de joindre les deux bouts?

Le gouvernement, depuis 1984, a augmenté les impôts fédéraux, à eux seuls, d'environ 3 000 $ par an pour les Canadiens moyens, et parce qu'il s'est déchargé d'une grande partie de ses responsabilités financières et de son déficit sur les provinces en réduisant le taux d'augmentation des paiements de transfert, le Régime d'assistance publique du Canada et d'autres mécanismes financiers qu'il a établis au cours des années pour envoyer ou transférer de l'argent aux provinces, les provinces doivent maintenant procéder à des compressions budgétaires draconiennes à cause de l'inflation de ces dernières années.

Nous le voyons dans la province de Terre-Neuve. Nous en avons été témoins cette semaine dans la province du Nouveau-Brunswick. En Saskatchewan, après huit ans de dépenses inconsidérées effectuées par les conservateurs dans cette province, le gouvernement néo-démocrate a dû diminuer considérablement les dépenses, réduire les programmes, emprunter davantage d'argent et il se trouve dans une situation très grave de déficit.

La Colombie-Britannique n'est pas dans une situation aussi critique, mais je crois comprendre qu'on procède aussi à des compressions budgétaires dans cette province. Le gouvernement de l'Ontario, je présume, est le meilleur exemple de tous. Il est arrivé au pouvoir en septembre 1990, lorsque le déficit atteignait déjà 5 milliards de dollars. À cause d'une diminution des recettes attribuable à la récession qui s'est installée à ce moment-là et, également, à cause des dépenses extravagantes, cette fois, non pas d'un gouvernement conservateur, mais du gouvernement libéral de David Peterson, qui avait régné sur Queen's Park pendant les cinq années les plus fastueuses de l'histoire ontarienne, l'Ontario a tout de même réussi à produire un déficit de 500 millions de dollars pour le Trésor.

À cause de tous ces changements et parce que, à l'heure actuelle, les fonctionnaires sont menacés de pertes d'emplois, de gels ou de réductions de salaires, que beaucoup d'employés du secteur privé ont perdu leur emploi—400 000 à 500 000 emplois ont été perdus à la suite de restructurations et de l'Accord de libre-échange—parce que les emplois disparaissent et que les entreprises font faillite, pour toutes ces raisons, les employés des secteurs public et privé ont énormément de mal à faire face aux impôts, à des frais d'utilisation plus élevés et à la réduction des services gouvernementaux à tous les niveaux, fédéral, provincial et municipal.

Or, nous devons maintenant faire face à ce traitement bienveillant qu'offre le gouvernement conservateur aux plus riches, aux deux ou trois cents familles du pays dont la fortune totale s'élève à quelque 70 milliards de dollars. Nous ne parlons pas ici de centaines de milliers de familles. Nous parlons d'un très petit nombre de familles riches et influentes qui peuvent encore une fois reporter pendant 75, 80 ou 85 années supplémentaires l'impôt sur les gains en capital provenant de leurs fiducies familiales.

Cette situation est intolérable. Comment le gouvernement peut-il parler, d'une part, d'austérité et de réduction des dépenses gouvernementales et, d'autre part, augmenter les impôts des Canadiens ordinaires, puis

autoriser les familles très riches et très influentes à ne pas payer d'impôts sur leurs fiducies?

Cette situation n'a tout simplement pas de sens. Pis encore, elle laisse entendre aux Canadiens ordinaires que le gouvernement ne se soucie absolument pas de l'équité du régime fiscal, et qu'il continuera de protéger ces quelques familles riches qui, probablement sans exception, appuient directement le Parti conservateur en le finançant, ou sinon, votent pour lui au moment des élections.

• (1525)

Beaucoup de personnes ont parlé du manque d'équité du projet de loi C-92 en ce qui concerne les fiducies familiales. Ce ne sont pas seulement les députés néo-démocrates, les syndicats et les organisations de lutte contre la pauvreté qui s'opposent à ce projet de loi, mais aussi bon nombre d'institutions professionnelles et d'experts. Par exemple, Sidney Goldstein, avocat et fiscaliste de Goldstein et Goldstein, à Ottawa, a déclaré, en parlant du projet de loi C-92, que c'était une véritable aubaine pour les fiducies existantes.

Pourquoi un spécialiste—il n'est pas seulement avocat, il est aussi fiscaliste—ferait-il une telle déclaration si ce n'était pas vrai? Que je sache, il n'est pas partisan du Nouveau Parti démocratique.

Nous ne sommes pas les seuls de ce côté de la Chambre à condamner cette façon injuste et inéquitable d'aborder le système fiscal généralement juste et équitable dont nous essayons désespérément de doter notre pays.

Kathryn Bush, de la firme Blake, Cassels et Graydon, a déclaré qu'un cynique pourrait suggérer que les pressions exercées par les partisans politiques influents devraient figurer parmi les raisons avancées pour justifier ce projet de loi. Elle commentait alors la première version de la mesure législative, mais la partie visant les fiducies familiales est demeurée la même.

Neil Brooks, vice-doyen de la Faculté de droit d'Osgoode Hall, a déclaré que le gouvernement avait donné avis aux familles les plus riches du Canada de son intention de leur faire un cadeau de plusieurs milliards de dollars.

Ce sont des gens bien informés—je viens de citer un vice-doyen de l'Osgoode Hall Law School de Toronto et des représentants du monde financier—qui disent: «Voilà à quoi se résume le projet de loi.» Pour eux, c'est un cadeau fait aux gens très riches de notre pays. Par ailleurs, le gouvernement prétend éprouver beaucoup de compassion pour le travailleur à revenu moyen, qui paie ses factures, respecte la loi et fait vivre sa famille. C'est un mythe.

Je viens de lire un livre écrit par un républicain américain, un analyste politique, et intitulé *Boiling Point*. Son auteur est Kevin Phillips. C'est un livre que tout député conservateur devrait lire parce qu'on y explique comment Clinton, le gouverneur de l'Arkansas, a pu faire mordre la poussière à George Bush lors des présidentielles de novembre dernier.

L'auteur décrit comment le prédécesseur de Bush, Ronald Reagan, le grand communicateur, au cours de ses huit ans au pouvoir—deux mandats, soit en tout de 1981 à 1988—a rappelé constamment aux travailleurs à revenu moyen des États-Unis—l'ouvrier, le conducteur de camion, le propriétaire et chauffeur de taxi et ainsi de suite—que, si leurs impôts étaient toujours à la hausse, c'était à cause des États prodigues, des organismes de services sociaux prodigues et des gouvernements municipaux prodigues qui, un peu partout aux États-Unis, dépensaient de plus en plus l'argent qu'ils avaient gagné à la sueur de leur front pour verser des prestations d'aide sociale aux paresseux qui ne travaillaient pas. Tant et aussi longtemps que Ronald Reagan a pu faire croire aux travailleurs à revenu moyen que c'était à cause de cela que leurs impôts ne cessaient d'augmenter et que, dans bien des cas, ils finissaient par grossir les rangs des pauvres, la classe moyenne industrieuse lui a accordé son appui, comme elle l'avait probablement fait lors des présidentielles de 1980.

Mais, quand le maladroit George Bush s'est amené et a constaté soudainement qu'il n'avait pas les talents de communicateur de son mentor, Ronald Reagan, la situation s'est renversée et le gouverneur Clinton ainsi que le groupe d'experts qui l'ont aidé à mener sa campagne ont fait valoir une tout autre série de statistiques, de chiffres et de données.

• (1530)

Pour être bref, ce qu'ils ont été en mesure de montrer, c'est qu'à la suite de ces deux réformes successives du régime fiscal sous Ronald Reagan et George Bush, ce n'était pas les gens à faible revenu ni les assistés sociaux qui forçaient la classe moyenne à payer davantage d'impôts et des tickets modérateurs au niveau fédéral, au niveau de l'État et au niveau municipal mais bien la décision des Républicains de réduire, en fait, les impôts des plus nantis. Ainsi, on a réussi à ouvrir les yeux de la classe moyenne qui a pu attribuer ses problèmes non plus

aux pauvres et aux sans-défense, mais bien aux riches et puissants.

C'est ce qui a réglé le sort de George Bush. La classe moyenne est retournée au Parti démocratique persuadée que ce n'était pas les pauvres qui l'appauvrissaient toujours davantage, mais bien le fait que les riches étaient privilégiés au niveau fiscal et qu'ils ne versaient pas leur juste part d'impôts.

On peut utiliser le même argument au Canada, car c'est précisément ce qui se produit depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, les cousins des Républicains aux États-Unis.

Lorsqu'on se penche sur la dette nationale du Canada, on s'aperçoit que la moitié de l'augmentation de la dette nationale découle de l'intérêt composé. Dans une proportion de 42 p. 100, cette dette est attribuable à l'évitement fiscal qu'il ne faut pas confondre avec la fraude fiscale. Les intéressés ne font rien d'illégal, mais les familles très riches du pays, au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers, et les très grosses sociétés n'ont pas, durant toutes les années 1980—et je ne parle pas en l'occurrence de la récession de 1991 et 1992—payé leur juste part d'impôts. Les chiffres de Statistique Canada montrent que, dans une proportion de 44 p. 100, notre déficit national ou notre dette nationale découle de ces échappatoires fiscales, de ces abris fiscaux, de ces reports d'impôt, peu importe le nom qu'on leur donne. Tous ces gens n'ont pas payé leur juste part. Ils ne supportent pas un fardeau équitable. Ainsi, les gouvernements conservateurs qui se sont succédé aux États-Unis et au Canada ont plutôt fait porter le fardeau aux gens à revenu moyen qui travaillent dur et ont du mal à s'en sortir.

C'est pourquoi leurs impôts augmentent au Canada et ils ont augmenté de plus de 3 000 $ par année depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Les dépenses de programmes du gouvernement représentent à peine 6 p. 100 de la dette nationale. Sur ce chiffre, il faut compter moins de 3 p. 100 pour les programmes sociaux.

Et pourtant, à entendre certains de nos collègues conservateurs et même libéraux, on penserait que toutes ces dépenses massives et excessives du gouvernement sont attribuables à l'assurance-maladie, aux paiements de transfert effectués par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada pour venir en aide aux pauvres, aux chômeurs, pour alimenter la caisse d'assurance-chômage et tout le reste.

Le problème est que le gouvernement a lu trop d'articles sur Preston Manning, s'il n'a pas lu son livre. C'est ça, l'un des grands problèmes. Parce qu'en réalité, si on regarde les faits et les chiffres, on voit tout suite que la dette accumulée par notre pays est due aux intérêts composés et à des taxes injustes qui permettent aux riches sociétés et aux riches particuliers de ne pas assumer leur juste part du fardeau fiscal.

La situation au Canada est exactement la même qu'elle était aux États-Unis. C'est pourquoi nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, attendons avec impatience les prochaines élections. Nous savons en effet que les Canadiens vont faire exactement la même chose que les Américains. Le salarié à revenu moyen en a assez des taxes, assez de l'imposition de frais modérateurs, assez de se voir prélever de l'argent par tous les paliers de gouvernement sur son chèque de paie. Il sait maintenant, grâce à nous notamment, que s'il paie des impôts, ce n'est pas pour venir en aide aux pauvres, mais parce que le régime fiscal canadien est injuste. Si les riches particuliers et les riches sociétés payaient leur quote-part d'impôt, les taxes qu'il aurait à payer ne seraient pas aussi élevées.

C'est le problème. Un problème que vient aggraver le projet de loi C-92 proposé par le gouvernement, qui permet encore une fois aux fiducies familiales de fonctionner pendant encore 70, 75, 80 ans, voire plus.

Un député conservateur a fait remarquer aujourd'hui que les fiducies paient en fait des impôts sur les gains qu'elles réalisent chaque année.

• (1535)

Personne ne dit le contraire. Personne n'a dit qu'elles ne le faisaient pas. Mais—et c'est ce qu'il y a d'ironique—elles ne paient pas d'impôt sur la valeur cumulative des biens placés en fidéicommis, mais sur les gains réalisés chaque année. Là encore, elles peuvent mettre cet argent à l'abri. Les fiducies emploient des avocats et des spécialistes en déclarations très grassemment rémunérés, qui peuvent éplucher la Loi de l'impôt.

Disons qu'une fiducie familiale rapporte 100 000 $. La fiducie peut mettre à l'abri 50 000 $ en plaçant cet argent dans l'immobilier, dans des REER et aussi, bien sûr, en faisant des dons à des partis politiques. Il existe toutes sortes de moyens de mettre de l'argent à l'abri et donc, le système est encore injuste.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. J'espère que le gouvernement va retrouver la raison, car il le faut s'il veut survivre aux prochaines élections. Mais, plus important que l'aspect politique, il est temps que le gouvernement conservateur se montre honnête envers les contribuables et réforme vraiment le régime fiscal de façon à ce qu'il soit juste et acceptable aux yeux de tous. Si, au lieu de retomber sur certains seulement, le fardeau était équitablement partagé entre tous, nous comprendrions alors la nécessité de s'attaquer au déficit.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais faire des observations sur le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

En lisant cette mesure, j'ai relevé aux pages 247 et 248 qu'on pourra obtenir un renseignement confidentiel si c'est dans le but de surveiller ou d'évaluer une personne autorisée, ou de prendre des mesures disciplinaires à l'endroit d'un fonctionnaire qui travaille soit pour Revenu Canada pour aider à l'application de la présente loi, soit pour le Régime de pensions du Canada ou pour l'assurance-chômage.

Je trouve cela absolument abominable d'ajouter de telles dispositions, surtout cette année, où le gouvernement adopte une loi modifiant la Loi sur la fonction publique et où il parle avec une grande fierté de Fonction publique 2000.

J'ai reçu des exemplaires du guide d'impôt de 1991 et de 1992. Le guide d'impôt de 1991 traite de la protection des renseignements personnels et confidentiels, et prévient le contribuable qui remplit sa déclaration: «En plus de divers droits constitutionnels et juridiques, vous avez un droit spécial garantissant que les renseignements personnels et financiers fournis à Revenu Canada, Impôt, ne seront utilisés qu'à des fins autorisées par la loi.»

Le guide de 1992 présente aussi une déclaration des droits du contribuable. Sous la rubrique «protection des renseignements personnels et confidentiels», je note que la restriction est plus forte, de sorte qu'un libellé différent se lit comme suit: «Vous êtes en droit d'attendre que nous n'utiliserons les renseignements personnels et confidentiels que vous nous fournissez qu'à des fins autorisées par la loi.»

Il serait très intéressant d'obtenir une interprétation juridique de ces deux avertissements donnés aux contribuables au moment de remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. Il est très intéressant de constater que si cette mesure était adoptée aujourd'hui, ce serait comme si le gouvernement disait: «Laissons les gestionnaires faire leur travail.»

Comme on le sait, monsieur le Président, cette année, la nouvelle loi sur la fonction publique nous apprend que les gestionnaires peuvent prendre des mesures disciplinaires à l'endroit des fonctionnaires, les muter, leur donner des promotions, mais les fonctionnaires n'ont pratiquement pas de recours, si en fait ils en ont. Nous voyons maintenant que ces gestionnaires, lorsqu'ils voudront surveiller ou évaluer une personne autorisée, ou prendre des mesures disciplinaires à l'endroit d'un fonctionnaire qui travaille soit pour Revenu Canada, soit pour le Régime de pensions du Canada ou pour l'assurance-chômage, pourront consulter sa déclaration d'impôt sur le revenu pour voir comment il l'a remplie et noter s'il a versé des fonds à un parti, à un organisme ou à une association. Je me demande comment tout cela sera interprété. Je trouve que nous nous acheminons de plus en plus vers une dictature.

• (1540)

Le président suppléant (M. Paproski): J'ignore s'il y avait une question.

M. Bellemare: Ce n'était qu'une observation.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux dire pour commencer que certains des aspects du projet de loi C-92 répondent aux critères dont je me sers toujours pour évaluer toute mesure fiscale dans l'optique de la réforme de notre régime.

Pour être plus précis, lorsque j'évalue une mesure fiscale, je me demande d'abord si elle est juste et équitable, si elle est efficiente, si elle est simple et, ce qui est le plus important aujourd'hui, si elle aidera à redonner des emplois aux Canadiens.

Je crois que les dispositions qui portent sur le rétablissement du programme d'obligation pour l'expansion de la petite et moyenne entreprise constituent un aspect positif du projet de loi.

Je crois aussi que les articles concernant la mise en oeuvre du régime d'accession à la propriété, qui permettent à une personne de retirer jusqu'à 20 000 $ de son REER pour acheter une maison avant le 2 mars 1993, seront très utiles.

Dans ma région, beaucoup d'agents d'immeuble m'ont dit que l'annonce de cette mesure avait donné un regain de vie au secteur de l'immeuble, spécialement en ce qui concerne les jeunes. J'appuie donc cette partie du projet de loi.

J'appuie aussi la mesure visant à aider les personnes handicapées. Si le gouvernement avait présenté à la Chambre une mesure réunissant seulement ces aspects positifs du projet de loi, le débat aurait été fort différent.

Mais comme le gouvernement a choisi d'inclure aussi dans cette mesure législative d'autres éléments comme les changements relatifs aux fiducies et les dispositions qui autorisent l'examen des déclarations d'impôt des fonctionnaires, comment pourrions-nous appuyer ce projet de loi à la Chambre?

Comment pourrions-nous rentrer ensuite chez nous et dire à nos électeurs que nous avons accepté que soit prolongée l'exonération relative aux fiducies familiales qui n'ont pas été examinées depuis 21 ans? Nous voulons maintenant prolonger cette exonération pour une période indéfinie.

Voilà le problème que nous avons avec le gouvernement. Il use de toutes sortes de tactiques pour créer une illusion, mais la réalité est bien différente.

J'ai écouté le député d'Ontario qui a parlé plus tôt. Il n'a cessé de répéter dans son discours que ce projet de loi vise à redonner des emplois aux Canadiens, qu'il vise à modifier certains aspects de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'expression «vise à» est très à la mode au sein du gouvernement conservateur, qui l'emploie depuis plusieurs années. Le problème c'est que les Canadiens savent maintenant qu'il y a un fossé important entre ce que le gouvernement «vise» et les résultats qu'il obtient.

• (1545)

Je songe en particulier à la TPS, qui était véritablement la pierre angulaire de la politique fiscale du gouvernement. La TPS devait être une meilleure taxe, une taxe plus efficiente; or, nous avons appris il y a deux semaines au Comité des comptes publics que la TPS est la taxe la plus mal conçue de l'histoire.

Je vais être très précis et répéter à certains ministériels ce que le sous-ministre du Revenu a dit aux membres du comité la semaine dernière. Le sous-ministre nous a fourni des données selon lesquelles, l'an dernier, le revenu brut tiré de la TPS s'est élevé approximativement à 30 milliards de dollars. Après avoir soustrait le coût des crédits d'impôt accordés aux familles à faible revenu, ainsi que les coûts liés à la perception de la TPS, nous nous retrouvons avec un revenu brut net, pas un revenu net, mais bien un revenu brut net d'environ 15 milliards de dollars.

Mon chef a répété à maintes reprises que nous, le Parti libéral du Canada, allions supprimer ou remplacer, peu importe le mot employé, la TPS. Cela signifie que nous allons tout simplement nous débarrasser de cette taxe—la TPS; la rengaine que le gouvernement. . .

M. Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous vous demanderez peut-être s'il s'agit d'un rappel légitime mais, lorsqu'il parle de supprimer ou de remplacer la TPS, le député devrait nous expliquer la distinction qu'il fait entre ces deux termes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudra peut-être le faire une fois qu'il aura terminé son exposé.

M. Mills: Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter cette précision. J'essayais de montrer qu'on entend divers termes de différentes sources. En fait, pour moi, le terme supprimer signifie abolir. Nous allons éliminer cette taxe.

La rengaine que le gouvernement nous sert est la suivante: «Où allez-vous trouver ces 15 milliards de dollars?» Le gouvernement a créé l'illusion qu'il reste entre 15 et 16 milliards de dollars après déduction des crédits et autres coûts.

Mme Sparrow: Oui, 15,2 milliards de dollars.

M. Mills: Bon, la députée de Calgary-Sud-Ouest dit 15,2 milliards de dollars. J'ai demandé au sous-ministre du Revenu national la semaine dernière, lors de sa comparution devant le Comité des comptes publics, si le ministère avait déjà effectué une analyse coûts-avantages, par secteur, de la TPS. Celui-ci a répondu: «Non, nous n'avons pas fait d'analyse coûts-avantages.» Le sous-ministre a reconnu que les inscrits aux fins de la TPS devaient assumer des coûts.

J'ai mené ma petite enquête et j'invite tous les députés d'en face à vérifier mes chiffres. Il y a environ deux millions d'inscrits, selon le ministère du Revenu national. La plupart d'entre eux vous diront que les frais d'administration de leur petite ou grande entreprise, peu importe, s'élèvent approximativement à 3 000 $ par année. La plupart des gens ne le contestent pas. En fait, beaucoup de chefs de petite entreprise diront que le coût est beaucoup plus élevé parce qu'ils paient parfois d'avance la TPS quand les créances recouvrables ne sont pas rentrées, et cela leur cause des problèmes de trésorerie.

• (1550)

Beaucoup soutiendraient que ce serait beaucoup plus que ça, mais en fin de compte, c'est que de ces 15 milliards de dollars il faut soustraire le coût pour les inscrits. Il y a un coût d'environ 6 milliards de dollars pour les entreprises, ou les inscrits, au Canada.

En plus de ça, personne à la Chambre des communes ne peut contester que la TPS a exacerbé l'économie souterraine au Canada. En fait, le ministre du Revenu de l'époque estimait en 1985 à environ 45 milliards de dol-

lars la valeur de l'économie souterraine d'avant la TPS, et que cela représentait pour le Trésor un manque à gagner d'environ 9 milliards de dollars.

Beaucoup estiment maintenant que l'économie souterraine, exacerbée par la TPS, coûte probablement de 15 à 20 milliards de dollars au Trésor.

Mme Sparrow: Mais c'est hypothétique. Comment le savez-vous?

M. Mills: Ce n'est pas hypothétique si cela se produit, et nous savons tous que cela se produit. Il n'y a pas un député à la Chambre des communes qui peut prétendre qu'il n'y a pas d'économie souterraine à cause de la TPS.

En fin de compte. . .

Mme Browes: Des faits.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. On aura l'occasion de poser des questions et de faire des observations. Veuillez laisser le député terminer son intervention, et l'on pourra ensuite passer aux questions et observations.

M. Mills: Je comprends bien, monsieur le Président. Les députés veulent des faits.

Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que le gouvernement s'occupe très rarement des faits. Depuis neuf ans, il essaie de créer une illusion, une vraie mythologie. S'il est une chose que nous devons faire dès maintenant, c'est travailler sur des faits. Cela est ressorti au Comité des comptes publics. Le fait est qu'il n'y a pas eu d'analyse coûts-avantages. Le ministère n'a même pas fait cette analyse.

Si nous faisons une analyse coûts-avantages complète de la TPS—et nous ne nous occupons maintenant que des 15,2 milliards de dollars, moins les coûts de l'enregistrement et des pertes occasionnées par l'économie parallèle—nous ne pouvons même pas calculer la perte de confiance de l'entreprise. Nous n'avons absolument aucune donnée sur les coûts subis par le secteur touristique alors que tous les exploitants de ce secteur disent que la TPS a nui à leur entreprise.

Les dirigeants de la Compagnie Eaton du Canada estiment que la TPS a coûté près de 10 milliards de dollars au secteur canadien du commerce au détail, dans la vente de vêtements, de réfrigérateurs, de cuisinières, etc. Dans la restauration et l'hôtellerie, les pertes sont incalculables. En vérité, la TPS se solde par une perte nette. Personne ne pourra me prouver que la TPS présente des avantages.

Voici à quoi je veux en venir. Le gouvernement a prétendu avoir conçu cette taxe pour faire régner un meilleur climat, pour accroître la compétitivité et pour avoir un meilleur environnement sur une foule de plans. Le résultat final, c'est que cette taxe n'a rapporté aucun avantage réel à quelque secteur que ce soit de notre économie.

Je soutiens que. . .

Mme Browes: Que faites-vous des exportations?

M. Mills: Je vais répondre. Je savais que vous en parleriez.

À propos des exportations, il ne faut pas oublier que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants ne s'y appliquait pas, en fait. Elles sont excellentes en ce moment à cause de nos frais de production plus faibles et aussi à cause d'un taux de change plus favorable.

• (1555)

Je puis vous assurer qu'il n'y a pas un économiste au Canada qui réfutera cela. En fait, mon collègue vient de me dire que, en 1987, les exportations étaient plus élevées que maintenant.

Ce que je veux dire, finalement, c'est qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, et je suis sidéré lorsque les députés conservateurs nient cela, car ils parlent aux mêmes personnes que moi lorsqu'ils retournent dans leurs circonscriptions.

Je n'arrive pas à croire que leurs électeurs se disent satisfaits de la TPS ou du fait que le gouvernement va prolonger, pendant une période indéterminée, la règle concernant des fiducies dont la valeur se situe entre 15 milliards et 50 milliards de dollars.

Je n'arrive pas à croire que leurs électeurs apprécient le fait que le gouvernement ne tient pas compte des recommandations du comité au sujet du traitement des déclarations d'impôt et le fait qu'il va faire adopter à la vapeur un projet de loi qui permettra à la direction non seulement de Revenu Canada, mais aussi à celles de Santé et Bien-être social Canada et d'Emploi et Immigration d'examiner les déclarations d'impôt de leurs employés.

Si leurs électeurs disent qu'ils apprécient ce genre de mesure fiscale, alors ils sont totalement différents de ceux de ma circonscription, qui voient là une injustice. J'ai commencé mon intervention en me demandant si le projet de loi entraînerait la création de nouveaux emplois.

J'ai d'abord parlé de certains de ses aspects qui, à mon avis, entraîneront la création d'emplois, mais le gouvernement aura du mal à me convaincre du bien-fondé d'inclure dans ce projet de loi omnibus une disposition sur les fiducies familiales et de l'opportunité de ne pas rendre compte des sommes importantes qui seront encore à l'abri dans ces fiducies. Je mets aussi le gouvernement au défi de m'expliquer en quoi cela créera plus d'emplois.

Ce que je veux dire, c'est que les illusions, les intentions et les mythes diffèrent totalement de la réalité. Je puis vous dire que les gens de ma circonscription et, sauf erreur, ceux de toutes les circonscriptions au Canada, ont atteint leur point de saturation, comme l'a dit tout à l'heure le député du Nouveau Parti démocratique. Il a dit que la population canadienne en a assez.

Depuis neuf ans, les conservateurs sont dirigés par le premier ministre, l'un des meilleurs communicateurs que le Canada ait connu depuis fort longtemps. Le problème, c'est qu'il ne sera plus là pour communiquer, «causer» et faire tout le nécessaire pour vendre aussi bien sa salade. Ce temps est révolu.

Les gens se rendent compte maintenant que les intentions et la réalité sont bien différentes, et les prochaines élections, qui auront lieu dans quatre ou cinq mois, prouveront certainement qu'un gouvernement qui présente une mesure fiscale qui est injuste, inefficace et qui ne redonne pas du travail aux gens sera écarté du pouvoir.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le député a abordé de nombreux sujets dans son discours. Je n'aurai sûrement aucune difficulté à contester certains de ses arguments.

Ce qu'il dit n'a rien à voir avec la réalité. Il parle de la TPS, du mécontentement qu'elle suscite, des complications qu'elle entraîne, etc. Nous le reconnaissons.

Ce que nous ne pouvons accepter, par contre, c'est qu'il prétende que la taxe nuise à l'économie canadienne. C'est tout le contraire.

• (1600)

J'ai en main un article qui est paru dans le *Globe and Mail* le 23 mars dernier. L'auteur rapporte que les ventes au détail ont continué d'augmenter en janvier et donne les statistiques pertinentes. Les chiffres sont très impressionnants. Le Canada est en train de sortir de la récession, comme le prouvent ces statistiques sur les ventes au détail.

Permettez-moi de vous citer un extrait de cet article.

> En janvier, les ventes au détail étaient en hausse de 5,6 p. 100, par rapport à la même période l'an dernier. Ce sont les pharmacies qui affichaient la hausse la plus importante, avec 13 p. 100.

C'est donc dire que les ventes au détail s'améliorent.

Permettez-moi de donner des précisions sur la TPS, puisque le parti du député ne semble pas comprendre la situation. J'avoue qu'il comprend mieux la politique économique que son chef, mais il ne doit pas oublier qu'il y a un véritable lien entre la TPS et notre capacité d'exportation, comme le mentionnait le député de Calgary-Sud-Ouest.

Selon un autre article que j'ai ici, nos exportations atteignent un niveau record, attribuable à l'abolition de la vieille taxe sur les ventes des fabricants qui nuisait aux exportations de notre industrie manufacturière.

En manchette dans le *Globe and Mail* du 19 mars, on pouvait lire: «Plus important excédent commercial depuis 1985». On nous donnait encore une fois des statistiques fort impressionnantes. En 1985, nous n'étions au pouvoir que depuis un an, après de nombreuses années de mauvaise gestion de la part des gouvernements libéraux qui s'étaient succédé. Nous avions un énorme défi à relever et nous y sommes parvenus. Les chiffres se passent de commentaires.

Dans les élucubrations auxquelles il nous a habitués, le député devrait s'en tenir aux faits. Et les faits montrent avec quel soin le gouvernement a géré notre économie.

Un peu plus tôt, un de ses collègues de Terre-Neuve a parlé de la dette nationale. Je ne vais pas attaquer le député à ce sujet, car, contrairement à son parti, il est assez intelligent pour se rendre compte que nous avons un problème et reconnaître le bien-fondé des solutions que nous proposons. Il est l'un des rares députés d'en face qui comprennent ce que nous devons faire et ce que nous tentons de faire.

J'ai hâte d'entendre ce que le député a à ajouter. J'espère qu'il sera très prudent lorsqu'il citera des statistiques, car elles nous sont très favorables.

M. Mills: Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais répondre à la dernière partie de la question sur la dette nationale.

M. Thompson: Il serait plus opportun de parler de votre compréhension de l'économie.

M. Mills: Non, je suis d'avis qu'il faut parler de la dette nationale. Je voudrais faire ressortir le fait que le gouvernement a réussi à créer l'illusion qu'il est un meilleur gestionnaire financier.

La réalité, c'est que depuis neuf ans, dans ses efforts pour ramener point par point l'inflation à presque zéro, le gouvernement a mis énormément de gens au chômage. Le gouvernement se rend-il compte de tout l'argent qu'il a dû débourser à cause du chômage qu'il a provoqué? Le gouvernement pense-t-il que les Canadiens ne savent pas ce qu'il a dépensé en aide sociale et en assurance-chômage à cause de sa politique économique? C'est près de 170 milliards de dollars que le gouvernement a versés à tous ces gens-là qu'il a condamnés à l'inactivité. Il a dépensé l'équivalent de presque 40 p. 100 de la dette nationale pour payer des gens au chômage à cause de son obsession pour une inflation nulle. La plupart des économistes admettent maintenant qu'il n'y a aucun précédent dans le monde qui atteste qu'une telle politique de lutte contre l'inflation est vraiment efficace.

• (1605)

Je vais vous dire la différence qu'il y a entre un conservateur et un libéral quand il s'agit de la gestion de la dette. Nous ne sommes pas parfaits, et il n'y a absolument aucun doute dans mon esprit que nous aurions accumulé une dette semblable. La différence, c'est qu'en période de crise, nous avons des programmes à offrir.

Les conservateurs disent qu'ils ont réduit les dépenses de programmes et que le budget de fonctionnement du gouvernement est excédentaire, mais au bout du compte, à cause des 170 milliards de dollars qu'on a dû dépenser en prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage, que reste-t-il? On compte 3,2 millions de personnes qui ont perdu leur dignité.

Nous, au moins, nous aurions fait construire des routes, des égouts, des ponts, des aéroports. Nous aurions subventionné les industries de haute technologie. Nous aurions consacré des fonds à la formation. Au bout du compte, une fois sortis de la récession, nous aurions de beaux atouts dans notre jeu.

Au lieu de cela, on se retrouve avec non seulement cette TPS aussi inopportune que mal conçue—je ne vais pas m'étendre sur ce point qui est un lieu commun pour les députés—mais aussi avec des impôts personnels qui ont augmenté de 50 milliards de dollars en cinq ans—et je ne comprends vraiment pas que le gouvernement se soit laissé prendre à ce jeu, car cela ne cadre absolument pas avec l'idéologie du parti au pouvoir. Par-dessus le marché, en l'espace de neuf ans, ce dernier a versé 170 milliards de dollars, soit l'équivalent de 40 p. 100 de la dette nationale, en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Tout cela pour ramener le taux d'inflation à 0,0.

Je l'ai dit à maintes reprises déjà à la Chambre, il faut nous employer à contenir l'inflation, mais pas au point de réduire tous ces gens au chômage et de saper la confiance jusqu'à en faire fondre le PIB. Il ne faut pas exagérer tout de même. Je ne peux pas croire qu'aucun de nos vis-à-vis ne se sente coupable d'avoir payé des gens 170 milliards de dollars à ne rien faire. Ne se sentiraient-ils pas mieux si cette somme avait servi à bâtir des routes, des ponts, des aéroports?

Dans quatre mois, la population canadienne décidera quel parti fait meilleure figure dans le domaine de la création d'emplois. Je suis sûr que nos réalisations parleront d'elles-mêmes.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Le député de la loyale opposition de Sa Majesté invoque le Règlement.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Peut-être la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à me laisser poser une question à mon collègue.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat. Le député de Carleton—Charlotte.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je permettrai au député de me poser une question lorsque j'aurai terminé mon intervention. J'espère donc qu'il restera ici et suivra le débat.

Il y a une grande différence entre ces partis-là et le mien. Cela ne fait aucun doute. C'est aussi de cela qu'il est question dans notre débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-92.

Il m'est impossible d'aller plus loin sans commenter ce qui a été dit de l'autre côté de la Chambre, particulièrement par les députés libéraux qui comparent ce qu'ils feraient à ce que nous faisons. Comme la plupart d'entre eux l'admettront, les libéraux ont laissé une lourde dette au pays et cela nous a mis dans une position très difficile lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984. Beaucoup des ministres du gouvernement libéral s'étaient vantés en 1984 de nous avoir rien laissé, mais, en fait, ils

nous ont laissé une dette que certains ont dit monstrueuse.

• (1610)

Et la structure de la dette, les chiffres impressionnants qui composent l'équation, nous a énormément compliqué la tâche à notre arrivée au pouvoir et nous la complique encore. Mais à quoi cela rime-t-il de toujours revenir à ces chiffres à la Chambre pour tenter d'expliquer ce qui s'est passé et ce qui se passe maintenant? Nous sommes en 1993. Nous devons régler les problèmes de 1993 et préparer l'avenir. Nous n'aboutirons à rien de bon pour personne si nous nous obstinons à toujours revenir en arrière pour comparer ce que les autres ont fait à ce que nous avons nous-même fait.

Il n'y a pas de magie de ce côté-ci de la Chambre. Quand un parti est élu, il a la responsabilité de former un gouvernement et d'oeuvrer pour son pays, de faire le nécessaire. Je tiens à le signaler parce que je trouve important de mettre l'accent sur ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays, dans les différentes régions, les différentes provinces. Il faut vérifier ce qui se fait un peu partout pour réduire la dette, quelles sont les mesures fiscales qui sont prises. On nous reproche toujours tout, que ce soit bon ou mauvais. Je suppose que c'est là le rôle de l'opposition mais, de toute évidence, on ne nous attribue pas beaucoup de bonnes choses.

Je veux cependant signaler ce qui s'est produit hier au Nouveau-Brunswick. Cette province a déposé un budget. J'en parle pour mettre en lumière les difficultés liées à la responsabilité de former le gouvernement national et la difficulté de travailler avec les provinces pour arriver à quelque chose de bien.

L'une des mesures que nous avons prises à la Chambre a été de réduire l'impôt sur le revenu. Je parle ici de la surtaxe, qui a été ramenée de 5 p. 100 à 3 p. 100, et dont il est question dans le projet de loi C-92 que nous examinons aujourd'hui. En tant que gouvernement, nous avons réduit cette surtaxe. Autrement dit, le Canadien moyen va payer moins de taxe grâce à nous. Nous avons réduit la surtaxe de 5 à 3 p. 100.

Je vais passer rapidement sur ces chiffres et ce qu'ils signifient pour une famille moyenne. Ne me laissez pas terminé mon discours sans vous avoir rappelé ce que le Nouveau-Brunswick a fait hier et qui est totalement contraire à ce que nous essayons de faire.

Le projet de loi C-92 réduit l'impôt sur le revenu de 14,6 millions de contribuables canadiens. La mesure législative que nous examinons aujourd'hui va entériner la réduction d'un point de pourcentage de la surtaxe qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1992. Sans parler de l'autre réduction d'un point de pourcentage qui est entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Au cours des deux dernières années, ce gouvernement a donc pris des mesures pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers.

Hier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a agi exactement dans le sens contraire. Hier, à Fredericton, il a annoncé dans son budget que le taux de l'impôt provincial allait passer de 60 à 62 p. 100 de l'impôt fédéral de base et qu'il allait augmenter encore de deux points de pourcentage en janvier prochain pour atteindre 64 p. 100. Cette province vient au deuxième rang de celles ayant le taux le plus élevé. Je ne parle pas du taux en soi, même s'il est assez élevé, voire trop élevé. Je sais que, en toute honnêteté, on pourrait dire que notre taux d'impôt sur le revenu des particuliers est trop élevé aussi, et je suppose que la plupart d'entre nous à la Chambre, peu importe le parti auquel nous appartenons, serions d'accord là-dessus.

Ce qui est arrivé est très simple. Nous avons accordé aux citoyens du Canada un allégement fiscal que les provinces viennent ensuite leur retirer. Les provinces neutralisent simplement tous les allégements fiscaux que leurs habitants ont reçus du gouvernement fédéral.

• (1615)

La province du Nouveau-Brunswick n'est pas la seule à l'avoir fait. C'est une pratique courante d'un bout à l'autre du pays. On peut toujours vainement essayer ici d'en expliquer les raisons. Nous savons ce qu'est la responsabilité financière. Croyez-moi. Nous avons connu des déboires au sujet de bien d'autres questions fiscales. Certaines d'entre elles nous ont coûté très cher en ce qui concerne le soutien du public. C'est quelque chose dont les politiciens sont manifestement conscients.

Ce qui est difficile aujourd'hui dans notre système de gouvernement, c'est qu'il n'y a pas de coordination entre nous et les provinces pour certaines de ces questions fiscales. Ce qui est donné d'une main est repris par l'autre qui est représentée par un autre palier de gouvernement. Est-ce que cela a vraiment un rapport avec la politique ou les partis politiques? Je suppose que oui. Je peux clairement en rendre responsable le gouvernement libéral de la province du Nouveau-Brunswick.

Le NPD fait la même chose en Saskatchewan ainsi qu'en Ontario et en Colombie-Britannique. Quand les députés qui représentent le NPD prennent la parole à la

Chambre, ils se dissocient complètement des premiers ministres de leur province. Ils font exactement ce qu'ils critiquaient apparemment pendant de nombreuses années à la Chambre.

Je porte cette question à l'attention de tous les députés parce que cela se produit régulièrement dans notre pays. Que faisons-nous pour y remédier? Je présume que nous pouvons demander au premier ministre du Canada, aux premiers ministres des provinces, au ministre fédéral des Finances et aux ministres des Finances de toutes les provinces de se réunir pour tenter de mettre de l'ordre dans tout ce fouillis. Ce n'est pas la première fois qu'on donne quelque chose aux Canadiens et qu'un autre palier de gouvernement le reprenne aussitôt.

Je vais vous dire combien d'argent cette réduction de la surtaxe permettrait à une famille moyenne d'économiser. En 1993, elle permettrait à une personne seule qui gagne 30 000 $ d'économiser environ 76 $. La réduction serait de 162 $ pour un couple ayant un seul revenu et deux enfants et qui gagne 50 000 $. Ces montants ne sont pas négligeables. Nous devons en être conscients. Il y a une limite aux impôts qu'on peut exiger.

Les députés de l'autre côté de la Chambre sont réputés pour leurs attaques contre nous. Le député de Broadview—Greenwood et moi-même étions engagés dans un débat sur la TPS il y a quelques instants. Que diable! Cette TPS, pourtant nécessaire, nous a causé de la difficulté sur le plan politique. Le problème à la Chambre des communes, c'est que les députés d'en face refusent de nous dire ce qu'ils feraient pour la remplacer, pour la supprimer ou quoi d'autre encore.

En ce moment même, le Parti libéral possède un document interne qui, autant que je sache, n'a jamais été rendu public. Dans ce document, il discute des divers mécanismes ou moyens fiscaux qu'il mettrait en oeuvre s'il remplaçait effectivement la TPS. Je crois que tous les députés trouveront cela très fascinant, car je sais qu'il en a beaucoup été question à la Chambre. Un de ces mécanismes s'appelle TOC ou taxe sur les opérations commerciales. Ce qui est intéressant avec cette taxe, c'est qu'elle ressemble à une TPS, mais elle signifie que tous les produits dans l'économie sont taxés, y compris les produits d'alimentation.

Ces députés en ont parlé en privé, mais refusent de le faire publiquement. Ce qu'ils veulent faire, c'est jouer ce petit jeu dont ils ont l'habitude avant les élections. Par exemple, monsieur le Président, si vous avez une bonne mémoire et j'ai l'impression que c'est le cas, du moins en matière politique, vous vous souviendrez des deux dernières fois où le Parti libéral a formé le gouvernement. Quand était-ce? En 1974, n'est-ce pas? Ils sont restés cinq ans au pouvoir puis, en 1979, ils sont retournés aux urnes, n'est-ce pas? Ils ont perdu les élections de 1979.

• (1620)

M. Bellemare: Pour six mois.

M. Thompson: Exact. Ils ont été dans l'opposition pendant six mois, je suis heureux que le député me l'ait rappelé.

Mme Sparrow: Neuf mois.

M. Thompson: Neuf mois, d'accord, mais à trois mois près cela ne fait pas de différence. La raison pour laquelle je mentionnais cela, c'est que, étrange coïncidence, nous approchons des élections. Les deux dernières que le Parti libéral a gagnées étaient celles de 1974 et celles de 1980, après avoir perdu celles de 1979. Ils ont gagné en faisant de la désinformation, ils ont gagné par mensonge.

En 1974, ils n'étaient pas d'accord avec nous, le Parti conservateur, car nous voulions un contrôle des prix et des salaires. Ils ont dit non. Ils ont fait campagne contre nous parce que nous proposions cette mesure. Surprise, ils ont gagné.

Vous vous rappelez de ce qui est arrivé? Six mois plus tard, ils présentaient le contrôle des prix et des salaires. C'est-à-dire qu'ils faisaient exactement ce qu'ils avaient juré de ne pas faire.

En 1980, nous étions de nouveau devant l'électorat. Ils ont repris le même manège. Nous avons perdu ces élections à cause de la taxe de 18 cents le gallon que l'actuel ministre des Pêches et des Océans, chaussé de mukluks, avait proposée à la Chambre. Vous en souvenez-vous?

Mme Sparrow: La taxe sur l'essence.

M. Thompson: Effectivement. Nous avions déclaré que ce qu'il fallait faire avant tout, c'était de régler le problème de la dette et du déficit. Pour ce faire, nous étions d'avis qu'une taxe de 18c. sur chaque gallon d'essence permettrait d'effacer entièrement la dette en quatre ou cinq ans.

La plupart des économistes avaient approuvé ce plan. Mais ce n'était pas une solution facile puisque nous devions dire aux Canadiens exactement ce qu'ils ne voulaient pas entendre, c'est-à-dire de quelle façon nous leur imposerions une taxe.

Lorsque le gouvernement Clark a été défait, ce soir d'hiver de 1979, il l'a été précisément parce que les gens d'en face, les partis de l'opposition réunis, pouvaient sentir la réussite, l'échec ou la défaite de ce gouvernement car celui-ci était minoritaire.

Durant la campagne électorale de 1980, ils ont combattu cette mesure et ont dit au sujet de la taxe de 18c. sur le gallon d'essence: «Le Parti libéral ne prendrait jamais une mesure semblable; nous ne pourrions jamais imposer une taxe de 18 cents le gallon d'essence.» Pour notre part, nous avons décidé de prendre une chance en lançant l'expression «un mal à court terme pour un gain à long terme». C'est l'expression que nous avions utilisée à cette époque.

Mais cette expression ne nous a pas réussi; il semble que personne ne souhaite s'infliger du mal, même à court terme. Les Canadiens étaient incapables de voir la nécessité des gains à long terme. La plupart des Canadiens ont rapidement fait des calculs. Pour vingt gallons d'essence, cette taxe leur coûtait 3,60 $. Croyez-moi, cette somme valait beaucoup plus en 1980 qu'aujourd'hui; vous le savez, monsieur et Président, et moi aussi.

L'effet de cette proposition nous ramène à ce que je faisais valoir un peu plus tôt et au sujet du débat. C'est la réalité par opposition à l'illusion. Nous avons été rejetés parce que nous disions la vérité au peuple canadien. En fait, le gouvernement libéral a haussé le prix de l'essence de 1 $ le gallon dans les deux années et demie qui ont suivi. L'augmentation ne fut donc pas de 18 cents le gallon, mais plutôt d'un dollar.

• (1625)

Après leur entrée en fonction en 1980, ils se sont lancés dans des dépenses sans précédent à Ottawa, ce qui a engendré les problèmes qui nous accablent aujourd'hui. L'augmentation des dépenses gouvernementales à cette époque, entre 1980 et 1984, s'élevait à 16 ou 17 p. 100 par année. Lorsque le Parti libéral a quitté le pouvoir, il avait accumulé une dette, qu'il nous a laissée en héritage, égale à près de 10 p. 100 du produit intérieur brut de notre pays.

Pour chaque dollar encaissé, ils consacraient 1,31 $ aux divers programmes. Combien de temps un gouvernement peut-il se maintenir en dépensant de cette façon? Un gouvernement ne peut pas tenir le coup en dépensant ainsi sans compter et au mépris total des contribuables.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1984, nous est tombée dessus une énorme dette de 210 milliards de dollars, accumulée au fil des années.

Nous avons aussi hérité d'un déficit annuel—soit la somme que le gouvernement fédéral dépensait en trop chaque année—de 34 milliards de dollars.

Des voix: Trente-huit milliards de dollars.

Mme Sparrow: Effectivement, 38 milliards de dollars.

M. Thompson: Pardon, 38 milliards de dollars. Je me trompais de quatre milliards de dollars. Merci, Bobbie. Voilà de quoi nous avons hérité. D'un déficit structurel et d'une énorme dette accumulée.

Pour reprendre l'expression que les libéraux avaient l'habitude d'employer en 1984, lorsque nous avons pris le pouvoir, ils nous ont laissé des coffres tellement vides que nous allions avoir du mal à gouverner efficacement. Ils ont vraiment laissé les coffres vides.

Le gouvernement de l'époque, notre premier gouvernement, était vraiment aux prises avec un déficit que je qualifie de structurel, parce que nous ne pouvions pas supprimer du jour au lendemain certains programmes et certaines activités du gouvernement. Nous avons dû continuer à effectuer ces dépenses pendant les deux ou trois premières années de notre mandat.

Les libéraux recourent aux mêmes stratagèmes aujourd'hui, en 1993, soit dix ans après que l'actuel premier ministre eut pris la direction de notre parti, en 1983, et seulement neuf ans après qu'il fut devenu premier ministre.

En dépit des problèmes dont notre gouvernement a hérité en 1984, nous avons réalisé des progrès remarquables. J'ai souligné que la dette représentait environ 10 p. 100 de notre produit intérieur brut. Nous avons donc diminué ce rapport de moitié. Alors que l'économie canadienne a continué de prendre de l'expansion au fil des ans, nous avons pu réduire ce pourcentage, de moitié exactement.

Certaines des mesures budgétaires que nous avons prises au cours des années visaient non seulement à réduire la dette, mais aussi à stimuler l'investissement au Canada. C'est ce que fera le projet de loi C-92.

Des députés de ce côté-ci de la Chambre ont expliqué en détail ces derniers jours certains aspects du projet de loi, surtout en ce qui concerne les coûts, les dispositions régissant les fiducies familiales, ainsi que l'élimination d'échappatoires fiscales utilisées par les grandes entreprises, et cetera.

Nous avons fait ce que nous devions faire. Je suis confiant que si nous continuons de faire les choix difficiles et de prendre les mesures difficiles qui s'imposent, le projet de loi C-92, s'il est adopté, mettra le Canada sur la

bonne voie, celle d'une économie dynamique et productive.

Je m'arrête ici. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions et à entendre les observations des députés.

• (1630)

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai trouvé plutôt intéressant le discours du député de Carleton—Charlotte, qui a essayé de nous expliquer quels bons administrateurs les conservateurs sont depuis 1984.

J'aimerais faire deux choses: clarifier certains chiffres et poser deux brèves questions.

La dernière année complète où elle a été appliquée, soit 1989–1990, la taxe de vente fédérale a rapporté la somme brute de 18 milliards de dollars et un montant net de 17 milliards. En 1991–1992, première année complète de la TPS, on a recueilli la somme brute de 30 milliards de dollars mais seulement 15 milliards nets moins un demi-milliard de frais d'administration et de perception, pour un total de seulement 14,5 milliards de dollars.

Mme Sparrow: Ce n'est pas vrai! Allons, Eugène, vérifiez vos chiffres!

M. Bellemare: On me met au défi de l'autre côté de donner mes sources. Je sors tout juste d'une réunion du Comité des comptes publics où ont comparu le sous-ministre de Revenu Canada et son équipe et ce sont les réponses qu'ils nous ont données. J'avais pris soin d'écrire ma question et de prendre la réponse par écrit et ces chiffres sont ceux qui m'ont été donnés à cette réunion.

Autrement dit, lorsque la taxe de vente fédérale existait, pour chaque dollar qu'il recueillait, le gouvernement conservait 95 cents. En 1991–1992, pour chaque dollar perçu, il a gardé moins de 49 cents. Vous appelez ça de la bonne gestion?

Mes deux brèves questions qui s'adressent au député de Carleton—Charlotte sont les suivantes: pourquoi le ministre des Finances s'est-il débarrassé du comité d'analyse des coûts-avantages il y a tout juste un an? À combien s'élevait la dette publique en 1984 et quelle est-elle aujourd'hui, en 1993?

M. Thompson: Monsieur le Président, je vais dire au député à combien s'élevait la dette en 1984. Je l'ai dit au début de mon intervention. Je lui dirai aussi à combien elle s'élève aujourd'hui. Je ne maquillerai pas les chiffres. En 1984, quand nous sommes arrivés au pouvoir, la dette était de 210 milliards de dollars.

M. Bellemare: C'est plutôt 160.

Mme Sparrow: C'est faux.

M. Thompson: Le chiffre est 210 milliards de dollars. Chacun dira ce qu'il voudra, c'est le chiffre que j'utilise et il est exact. Aujourd'hui, la dette se monte aux alentours de 450 milliards de dollars.

Les députés d'en face aiment bien entendre ces chiffres dont ils se servent pour rejeter la faute sur nous en disant que de 210 milliards de dollars la dette est passée à 450 milliards. Ils ne tiennent pas compte du fait qu'en 1984, ils ne pouvaient pas payer l'intérêt sur la dette. Nous avons dit à combien s'élevait le déficit en 1984, et la députée de Calgary-Sud-Ouest m'a repris. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, ils avaient un déficit annuel de 38 milliards de dollars.

Autrement dit, ils ne pouvaient même pas payer l'intérêt sur la dette, tout ça parce que leurs dépenses étaient vraiment excessives. Autrement dit, ils ne pouvaient pas rembourser la dette parce qu'ils avaient chaque année un déficit de 38 milliards de dollars.

À cause de ce cycle annuel de dépenses excessives dans lequel nous sommes encore pris, l'intérêt composé sur la dette a tout simplement entraîné une escalade de la dette qui, de 210 milliards de dollars est passée à 450 milliards. Chaque cent qui vient s'ajouter aujourd'hui à la dette est dû à l'intérêt sur la dette, et non à des dépenses excessives de la part du gouvernement.

Nous sommes fiers, de ce côté de la Chambre, de pouvoir dire que notre budget de fonctionnement s'est soldé l'an dernier par un excédent de 5 milliards de dollars. C'était en pleine récession. L'année précédente, nous avions un excédent de plus de 12 milliards de dollars dans le compte de fonctionnement.

• (1635)

Cet argent va au service de la dette. De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons, en définitive, être en mesure de ne plus avoir à contracter d'emprunts, afin de pouvoir commencer à rembourser la dette. Cependant, lorsque vous héritez d'un déficit structurel comme nous l'avons fait lorsque nous avons pris le pouvoir des mains des libéraux en 1984, cela vous empêche d'agir ainsi, et c'est ce qui nous est arrivé.

Nous allons réduire notre dette, mais nous n'allons pas y parvenir en écoutant nos vis-à-vis car ils rejettent

toutes les mesures fiscales que nous présentons à la Chambre à cette fin.

Savez-vous contre quoi ils se sont également prononcés? Eh bien, le contrôle des dépenses que nous nous étions imposés en tant que gouvernement fédéral. Savez-vous ce qu'ils ont fait en l'occurrence? Ils ont dit non. Il y a un an environ, tout semblait indiquer qu'ils pourraient former le prochain gouvernement, et ils adoreraient prendre le pouvoir et ne pas avoir à contrôler leurs dépenses, car c'est là leur façon d'administrer le pays.

Ce que nous avons fait également, c'est de créer un Fonds de service et de réduction de la dette et ils ont voté également contre ce projet. Ils ont rejeté toutes les mesures que nous avons présentées à la Chambre pour réduire le fardeau de la dette.

Mes vis-à-vis ne peuvent être en désaccord avec moi là-dessus, car j'invite tous les Canadiens à se pencher sur la façon dont ils ont voté. Ils s'apercevront, monsieur le Président, que nos collègues d'en face ont voté contre toutes les mesures tendant à contrôler notre dette. À cause d'eux, il a été pratiquement impossible d'agir en ce sens plus tôt.

Ils prolongent le débat aujourd'hui, car ils ne veulent pas que le projet de loi C-92 soit adopté; en effet, il s'agit là d'une réalité qu'ils ne veulent pas reconnaître.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Brièvement, monsieur le Président, je me demandais si le député de Carleton—Charlotte pouvait dire à la Chambre pourquoi le Parti libéral s'oppose au rétablissement des obligations pour le développement de la petite entreprise; à la réduction de 2 p. 100 du taux d'imposition des entreprises de fabrication; à l'introduction du programme d'accession à la propriété permettant aux particuliers d'acheter une maison grâce aux fonds qu'ils ont accumulés dans un REER; à la réduction de 5 à 3 p. 100 de la surtaxe des particuliers; à des mesures visant à aider les Canadiens handicapés en permettant à ceux qui subviennent à leurs besoins de déduire de leur impôt sur le revenu personnel la fraction inutilisée des déductions pour handicapés sur la base de crédits d'impôt; au droit de déduire le crédit d'impôt de 680 $ pour études et de transférer cette déduction aux parents et aux grands-parents; à la hausse de la déduction pour frais de garde d'enfant qui passe de 2 000 $ à 3 000 $; à la hausse de la déduction pour frais de garde d'enfants de moins de sept ans qui passe de 4 000 $ à 5 000 $; à la disposition du projet de loi permettant le transfert de la ferme familiale aux fils ou aux filles travaillant sur la ferme en franchise de l'impôt sur les gains en capital.

Je me demande en effet s'ils s'opposent vraiment à toutes ces mesures correctives contenues dans le projet de loi afin de rendre la perception des impôts plus équitable et de supprimer les échappatoires. Est-ce à cela qu'ils s'opposent? Pourquoi, à son avis, continuent-ils à brailler à propos de ce projet de loi?

M. Thompson: Monsieur le Président, cela correspond très bien à ce que je disais. Ils se sont opposés non seulement à des mesures que le gouvernement a prises pour réduire les dépenses de l'État, et non seulement aussi à des mesures visant à stimuler la productivité au sein de l'économie canadienne, mais ils se sont même opposés à des mesures que nous pourrions qualifier de sociales et que le député vient d'énumérer.

Je ne sais pas comment ils peuvent prendre tant de plaisir à ce débat quand on pense à ce qu'ils ont fait depuis trois ou quatre ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est de mon devoir de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Notre-Dame-de-Grâce—les subventions aux municipalités; le député de Trinity—Spadina—l'immigration; le député de Cap-Breton—Richmond-Est—le harcèlement sexuel; le député d'Algoma—l'agriculture.

• (1640)

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi C-92 tire à sa fin et je dispose à peine de cinq minutes pour faire un résumé de ce projet de loi. Évidemment, c'est beaucoup trop complexe pour que je puisse l'expliquer en quelques minutes, donc je restreindrai mes remarques à quelques grands principes qu'on doit respecter quand on a un pays à notre charge dont la population dépasse les 27 millions d'habitants.

Premièrement, dans une démocratie, l'élément essentiel, c'est la façon de taxer nos citoyens et de se taxer soi-même. Rien n'est plus fondamental dans une démocratie que ce fait-là. Cela devrait être respecté en tout temps et ce devrait juste et équitable pour tous les gens de toutes les couches de la société. C'est un grand principe dans une démocratie, dans un gouvernement responsable, que l'on a hérité et qui existe depuis des

siècles. Il a évolué avec le temps mais son but ultime est le bien-être de nos compatriotes; c'est la loi ultime.

Mais qu'est-il arriré au cours des dernières années? On a connu ce qu'ils ont qualifié de réforme de notre système de taxation. Je reconnais qu'ils ont utilisé le mot «réforme», mais il ne s'agit pas nécessairement d'une véritable réforme. On a eu des augmentations de taxes, mais c'est surtout la classe moyenne qui a subi le fardeau des augmentations, beaucoup trop comparativement à la classe la mieux nantie de notre société. On a subi ces augmentations de toutes les façons: taxe indirecte, taxe à la consommation et finalement, on a eu la TPS, la taxe qui a créé tant de frustration pour les entrepreneurs et les détaillants de notre pays. Même aujourd'hui, après deux ans, c'est encore une frustration générale provoquée par cette taxe au sein de notre population.

On a parlé de réforme. Donc, on est arrivé avec la TPS et, graduellement, on se rend compte que cette taxe, la TPS, n'a pas donné les résultats auxquels on s'attendait. On avait prévu des entraves. On avait démontré qu'il y aurait des problèmes graves, mais non, on a procédé quand même. Et, maintenant, à différents comités que mon collègue d'Ottawa a mentionnés, les chiffres sortent: une quantité d'argent a été recueillie par l'État, mais il est obligé d'en rembourser au niveau des opérations; de plus, il a dû accorder des ristournes. Ces faits démontrent finalement que le gain rapporté par toutes ces taxes-là n'est pas fameux.

Mais, dans le projet de loi C-92, ce qui m'intéresse particulièrement, après avoir parlé des principes et de la nécessité d'avoir une taxe qui soit juste et équitable, c'est l'aspect ayant trait au fonds de fiducie pour la famille, les trusts familiaux. Il y a, dans le projet de loi C-92, un élément injustifiable, tellement bizarre, qui va à l'encontre du principe d'équité dans un système de taxation. Il y a 21 ans, le gouvernement libéral de l'époque avait apporté des modifications aux fiducies familiales. Il avait décidé d'adopter la clause des 21 ans, c'est-à-dire que peu importe le genre de trust qu'il y avait dans les familles, après 21 ans, la valeur accrue de ces fonds en fiducie serait taxée. C'était un moyen de mettre fin à cet avantage fiscal qui existait pour les familles les mieux nanties au pays. Le 1er janvier 1993, tous ces trusts-là étaient obligés de payer les taxes qui s'étaient accumulées depuis ces années-là.

• (1645)

Ce projet de loi stipule que la clause de 21 ans ne s'applique pas et que les trusts familiaux seront taxés seulement lorsque le plus jeune de la famille sera décédé. Il y a des cas qui peuvent durer 20 ans, 30 ans, 40 ans, même au-delà de 40 ans. Donc, c'est encore un avantage considérable.

Des experts et des fiscalistes ont comparu devant la commission parlementaire et ils ont démontré que c'est un avantage extraordinaire pour les familles les mieux nanties de notre pays.

Où est l'équité dans cette loi? Où est la justice dans tout cela? De tous les projets de loi qui touchent la taxation qui ont été adoptés dans cette Chambre, je dirais que c'est le pire.

Je le dis, je le répète, c'est une honte. Quand nous prendrons le pouvoir à l'automne, notre premier rôle sera de rescinder ce projet de loi et d'appliquer la règle de 21 ans.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mars 1993 et au paragraphe 78(3) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi à l'étude. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 457*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Bertrand
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Brightwell
Browes	Cadieux
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	DeBlois
de Cotret	Della Noce

Desjardins	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gustafson
Horner	Hughes
James	Johnson
Kempling	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McDermid
McKnight	Merrithew
Monteith	Moore
Mulroney	Nicholson
O'Kurley	Paproski
Plourde	Porter
Pronovost	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thompson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—91	

CONTRE

Députés

Allmand	Angus
Assad	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Barrett	Bellemare
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin-Andrew	Boudria
Caccia	Catterall
Dingwall	Ferguson
Flis	Foster
Gaffney	Gagliano
Gray (Windsor West)	Harb
Harvey (Edmonton-Ouest)	Heap
Hovdebo	Karpoff
Keyes	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McGuire	Mifflin
Milliken	Nault
Nowlan	Pagtakhan
Parker	Peterson
Plamondon	Proud
Riis	Robinson
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Tremblay (Rosemont)
Young (Acadie—Bathurst)—55	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Charest	Darling
Hopkins	Jelinek
Jordan	Kilger (Stormont—Dundas)
Redway	Rompkey
Shields	Turner (Vancouver Quadra)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

• (1715)

Mme le vice-président: Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à adopter et à rendre exécutoire au Canada le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour vous entretenir de cette motion. Depuis que j'ai été élu, il y a bien peu de questions sur lesquelles j'ai reçu autant de correspondance et de documents publicitaires que sur celle-là.

Beaucoup de Canadiens essaient de s'attaquer à ce problème de santé depuis un certain nombre d'années. Malheureusement, ils n'ont guère eu de résultats jusqu'ici.

Je tiens à rendre hommage à certains d'entre eux pour leur acharnement à faire discuter cette question aux Communes. Des gens comme Jack Newman, de Toronto, Renée Hefti, de Vancouver, ainsi que Jean Geary et Elisabeth Sterken ont continué d'attirer l'attention sur cette question malgré l'opposition de groupes de pression plutôt importants parmi les fabricants de lait maternisé.

À mon grand étonnement, j'ai reçu par télécopieur de toutes les régions du Canada beaucoup de messages appuyant cette motion au cours des trois derniers jours, depuis qu'on sait qu'elle sera débattue cet après-midi. Ils venaient d'organisations et de travailleurs du domaine de la santé, de pédiatres, d'infirmières et d'autres personnes

qui s'intéressent à la question des substituts du lait maternel.

Je veux aborder trois ou quatre aspects de ce sujet. Tout d'abord, pourquoi devrions-nous promouvoir l'allaitement maternel? Quel est le code international? Quel est le code volontaire que les compagnies prétendent suivre au Canada? Enfin, que ce passe-t-il en réalité dans notre pays?

L'allaitement maternel est une question importante dans le domaine de la santé. De plus en plus, nous nous orientons vers la santé préventive, c'est-à-dire que nous cherchons à nous assurer que notre style de vie favorise la meilleure santé possible.

On a de plus en plus de renseignements qui révèlent que les enfants allaités sont en meilleure santé. Ils souffrent moins de maladies gastro-intestinales et de troubles respiratoires. La différence est assez frappante.

En effet, chez les enfants nourris au biberon, les infections gastro-intestinales sont de quatre à six fois plus fréquentes, et les maladies respiratoires sont cinq fois plus fréquentes. On sait aussi que l'allaitement maternel réduit l'incidence de méningite bactérienne.

On a également des renseignements qui montrent que les enfants nourris au biberon sont plus susceptibles de souffrir d'insulino-dépendance. De plus, les lymphomes sont six fois plus communs chez les enfants qui n'ont pas été allaités.

• (1720)

Nous avons donc toute une série de raisons médicales qui expliquent pourquoi l'allaitement maternel est préférable. Il y a aussi les avantages pour la mère. Certains rapport médicaux révèlent que le cancer du sein et le cancer des ovaires sont moins fréquents chez les femmes qui allaitent. Donc, ce n'est pas seulement bon pour l'enfant du point de vue médical, mais aussi pour la mère.

Il y a également des raisons économiques. Aujourd'hui, le lait maternisé coûte entre 1 200 $ et 3 000 $ par année. Pour une mère à faible revenu, c'est une dépense considérable. L'aspect économique de l'allaitement maternel est un facteur à considérer surtout pour les femmes qui dépendent de l'aide sociale ou qui n'ont qu'un seul revenu.

Dans la plupart des cas, la documentation pertinente précise que les bébés devraient être allaités le plus longtemps possible, soit de six mois à un an. À l'heure actuelle, entre 20 p. 100 et 25 p. 100 des bébés sont essentiellement nourris au lait maternisé; par ailleurs, certains rapports mentionnent qu'après trois mois 50 p. 100 des mères ont cessé d'allaiter leur enfant.

La situation se comprend s'il existe une raison médicale justifiant cette décision, ou s'il n'est pas possible pour la mère d'allaiter son enfant. Toutefois, ce qui se passe c'est que des compagnies qui fabriquent du lait maternisé s'emploient à convaincre les femmes qu'elles ne devraient pas allaiter leurs enfants, qu'il existe de meilleures façons de nourrir ceux-ci.

J'espère que la députée et secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, qui semble vouloir défendre les grandes multinationales qui fabriquent du lait maternisé, prendra la parole relativement à cette mesure législative et expliquera pourquoi le gouvernement tolère les méthodes de commercialisation des compagnies.

Un code mondial de la santé a été élaboré afin de définir quelles devraient être les méthodes de commercialisation des substituts du lait maternel. Ce code est relativement détaillé. Je vais vous lire le résumé des dix points principaux: Aucune publicité ne sera faite auprès du public à l'égard de ces produits. Aucun échantillon gratuit aux mères, aucune promotion dans les établissements de santé, aucune infirmière déléguée par des compagnies pour conseiller les mères, aucun cadeau ou échantillon personnel aux travailleurs de la santé, aucun message ni aucune représentation idéalisant l'alimentation artificielle, y compris des photos de bébés sur les étiquettes des produits. L'information communiquée aux travailleurs de la santé doit avoir un caractère scientifique et factuel. Tous les renseignements sur l'alimentation artificielle des bébés, y compris l'étiquette, doivent expliquer les avantages de l'allaitement et faire mention des coûts et des dangers liés à l'alimentation artificielle.» Le code renferme d'autres parties, mais je veux m'en tenir à celle qui nous intéresse cet après-midi.

L'industrie a décidé d'adopter volontairement un code de bonne pratique pour l'Association canadienne de l'industrie des préparations pour nourrissons. Je veux mentionner certaines mesures que l'industrie s'est volontairement engagée à prendre. Le code est très élaboré, mais je ne vais citer que quelques extraits.

• (1725)

Il dit ceci: «Les sociétés membres reconnaissent qu'il appartient aux mères de décider, sur les conseils et re-

commandations d'autres professionnels de la santé, d'opter ou non pour l'allaitement naturel, d'interrompre celui-ci ou de le compléter, et que les fabricants de lait maternisé ne devraient pas influencer pareille décision. La publicité au sujet de ces produits ne contiendra que des informations étayées de données scientifiques et médicales valables.»

Le code dit également ceci: «Les fabricants de lait maternisé ne verseront pas de subventions ou de contributions pour appuyer la recherche, les programmes d'information, les associations, la participation à des réunions professionnelles ou autres et ne fourniront pas de services accessoires en vue de décourager l'allaitement naturel ou d'encourager les hôpitaux ou les établissements de soins de santé à privilégier le lait maternisé et les produits connexes fabriqués par le donateur.»

Les fabricants ne feront pas de dons afin d'encourager les hôpitaux et les établissements de santé à privilégier le lait maternisé ou les produits connexes qu'ils fabriquent. Le fabricant informera l'institution bénéficiaire que les subventions ou contributions lui sont versées gratuitement et qu'elles ne sont assorties d'aucune condition commerciale.

Le code aborde aussi d'autres questions. Il dit ceci: «Les échantillons de lait maternisé seront fournis aux établissements et aux professionnels de la santé afin que ceux-ci les distribuent aux mères, à leur discrétion.»

Dans leur code, les sociétés membres s'engagent à faire toutes sortes de choses merveilleuses. Voyons maintenant ce que font les principaux fabricants de lait maternisé au Canada. J'ai des pages et des pages d'informations prouvant qu'ils ne respectent absolument pas leur propre code et encore moins celui de l'Organisation mondiale de la santé, qui est beaucoup plus rigoureux.

Je veux simplement parler de trois questions générales. Premièrement, les fabricants diffusent de l'information trompeuse. En voici quelques exemples: «Justement ce qu'a commandé la mère ayant opté pour l'allaitement naturel.» Voilà ce qu'on remet directement aux mères. «Félicitations! Les laboratoires Ross se joignent aux médecins, aux infirmières et au personnel de l'hôpital pour vous offrir leurs meilleurs voeux de santé et de bonheur pour la nouvelle année, à vous, à votre bébé et à votre famille.» Ils remettent à la mère un échantillon, justement ce qu'avait commandé la mère ayant opté pour l'allaitement naturel.

Voici un exemple de publicité trompeuse de la société Carnation: «. . .est un nouveau lait maternisé contenant tous les éléments nutritifs nécessaires». Or, d'après de nombreuses recherches médicales, même dans les meilleurs laits maternisés, il y a des éléments qui sont absents, ce qui a des répercussions sur la santé de l'enfant.

Mme Sparrow: Qu'arrive-t-il si une femme ne peut tout simplement pas allaiter?

M. Karpoff: Il y en a qui ne peuvent pas, il y en a d'autres qui peuvent. Pourquoi devrions-nous permettre à des entreprises comme celles-là de diffuser de l'information trompeuse en disant que leur produit est hypoallergène et empêche l'apparition de symptômes d'allergie alimentaire? Cela laisse sous-entendre que le lait maternel cause des allergies alimentaires. C'est de la foutaise. Les fabricants font simplement de la publicité trompeuse.

Les codes stipulent clairement qu'ils ne doivent pas faire leur publicité directement auprès du public. Ils ne peuvent la faire que par l'entremise de professionnels de la santé, mais ils distribuent sans cesse des échantillons gratuits.

Je peux vous citer de nombreuses infractions au code régissant la publicité directe à l'intention des profanes, publicité que l'on retrouve dans les revues canadiennes, sur les écrans des ordinateurs dans les cabinets de médecin et dans les documents distribués directement aux patientes. Dans cette publicité et dans les documents remis aux patientes, on rappelle que l'allaitement naturel est la meilleure méthode pour nourrir les nouveaux-nés et on recommande le sevrage hâtif. Dans la documentation distribuée directement aux mères, les entreprises insèrent des échantillons et de la publicité, contrairement à l'engagement qu'elles avaient pris. Les sociétés négocient avec les grands magasins pour pouvoir faire de la promotion et étaler leurs produits de façon à inciter les mères à ne pas allaiter leurs enfants et à utiliser plutôt le lait maternisé.

• (1730)

Le plus scandaleux, cependant, ce sont les démarches que les sociétés ont entreprises auprès des établissements de santé du Canada. Les entreprises ont commencé à conclure avec les établissements de santé des ententes qui vont souvent à l'encontre des recommandations faites par le corps médical, les pédiatres ou les infirmières de la santé publique. Elles disent: «Nous vous verserons une subvention si vous nous accordez le droit exclusif de distribuer nos échantillons à l'intérieur de votre hôpital et vous engagez à n'utiliser que notre produit.» Elles pensent qu'une mère qui commence à utiliser un substitut de lait maternel à l'hôpital ne voudra pas changer de marque par la suite.

Je ne parle pas de petits hôpitaux sans grande importance. Je parle d'établissements aussi prestigieux que le Women's College Hospital, à Toronto, qui a conclu, ces derniers mois, une entente évaluée à 1 million de dollars avec la société Mead Johnson. Celle-ci verse à l'hôpital 1 million de dollars pour couvrir les frais de rénovation de l'établissement et obtient, en retour, le droit de distribuer des échantillons gratuits aux nouvelles mamans.

Cette pratique est tout à fait contraire à leur propre code. Elle est dénoncée par l'Association médicale canadienne. Il faudrait songer au nombre d'échantillons gra-

tuits qui sont distribués. Au plus 25 p. 100 des mères n'allaitent pas leur enfant. L'an dernier, on a rapporté 360 000 naissances. Mead Johnson a remis 300 000 échantillons aux mères pendant leur séjour à l'hôpital, soit près d'un échantillon par mère qui allaitait.

Les laboratoires Ross ont distribué 18 000 vidéos pour promouvoir leur produit dans les hôpitaux. Mead Johnson a signé un contrat de cinq ans avec le Royal Columbian Hospital de New Westminster, en Colombie-Britannique, qui accorde l'exclusivité à son produit à l'hôpital, et a immédiatement organisé une campagne de promotion dans toutes les pharmacies de la région pour mousser son produit en remettant même des paquets-cadeaux pour les mères de nouveaux-nés. Carnation a fait de la publicité directe.

On entend ici et là des gens accuser les entreprises de ne pas respecter leur propre code. C'est très clair qu'il leur arrive fréquemment de ne pas le respecter.

La solution des laboratoires Ross consiste tout simplement à se retirer de l'association du lait maternisé. Cette entreprise explique sa décision en disant qu'il est dorénavant inutile de respecter ce code puisqu'il n'est qu'une version édulcorée du code de pratique. Elle n'en tiendra plus compte et se livrera à toutes les activités de promotion qu'elle voudra.

C'est devenu un grave problème dans des pays d'outre-mer et c'est de plus en plus un problème au Canada. Une des entreprises dont nous avons parlé aujourd'hui et qui ferme son usine de produits pharmaceutiques de Windsor continue de faire de la promotion sous forme de paquets-cadeaux et de conseiller le sevrage précoce.

Je vois qu'il ne me reste que deux minutes et je n'ai plus que trois choses à dire. D'abord, le gouvernement n'a guère été utile. Je lui ai déjà demandé à la Chambre pourquoi il n'adoptait pas le code. En guise de réponse, j'ai reçu une longue lettre pleine de charabia disant: «En 1987, à l'issue des négociations entre le ministère et l'industrie du lait maternisé, cette dernière a convenu de respecter les buts et les principes du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.»

• (1735)

Ils disent une chose, mais en font une autre.

Le gouvernement lui-même, dans certaines de ses promotions, décourage l'allaitement maternel. En effet, dans l'information qu'il remet aux immigrantes, il leur dit qu'au Canada il ne faut pas allaiter son enfant en public. C'est de la foutaise!

D'aucuns pensent que l'Accord de libre-échange pourrait empêcher la mise en oeuvre du code. Cependant, il est clair pour moi que l'industrie ne va pas s'autoréglementer. Elle a déjà eu un code. Elle a choisi de ne pas le respecter. Je demande donc à la Chambre de veiller à ce que le code soit respecté en le rendant obligatoire.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir dire quelques mots dans le débat sur la motion à l'étude. J'ai quatre jeunes enfants à la maison et j'ai nourri les quatre au sein.

Je dois dire que lorsque vous ramenez des jumeaux naissants de l'hôpital et que vous leur donnez le sein à tour de rôle à trois heures d'intervalle, vous êtes heureuse de pouvoir compter sur des substituts au lait maternel.

Mon collègue soulève une question de santé qui touche toutes les nouvelles mères. Cela ne fait aucun doute et tous les bébés ainsi que moi-même sommes prêts à le reconnaître.

Depuis de nombreuses années, Santé et Bien-être social Canada fait la promotion de l'allaitement maternel comme étant le meilleur moyen d'alimenter les nouveaux-nés. Depuis 1985, Santé et Bien-être social Canada encourage tous les hôpitaux à adopter des programmes propres à favoriser de l'allaitement au sein ainsi que le respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé.

De plus, le gouvernement a incité les producteurs et les distributeurs canadiens de lait maternisé à s'autoréglementer. Par l'intermédiaire de l'Association canadienne de l'industrie des préparations pour nourrissons, ils ont adopté un code d'usages qui appuie l'objectif et les principes du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

Par son code, l'Association veut amener les fabricants canadiens de lait maternisé à appuyer l'objectif national de promotion de l'allaitement maternel et elle veut garantir une alimentation sûre et adéquate à tous les nourrissons.

Dans la première phrase de son code, l'Association déclare que l'allaitement maternel est le meilleur moyen de nourrir la plupart des nourrissons. Le code impose de

nombreuses obligations, interdictions et restrictions quant aux méthodes de commercialisation.

Les renseignements détaillés sur les propriétés du lait maternisé ne seront communiqués qu'au médecin. Ainsi donc, la publicité s'adresse seulement aux médecins et autres professionnels de la santé. Les communications avec les organismes scientifiques et gouvernementaux visent à garantir que la commercialisation cadre avec les efforts déployés par ces derniers pour promouvoir l'allaitement naturel, la santé et le bien-être du nourrisson.

Selon la motion dont la Chambre est saisie, le gouvernement devrait songer à adopter et à rendre exécutoire au Canada le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé. En raison de la portée universelle de ce code et de certaines de ses dispositions, il n'est ni pratique, ni opportun de le mettre en application au Canada.

Le code invite les États membres à en appliquer l'esprit et les principes de la façon qui leur convient le mieux.

Le Canada l'a déjà fait, par le biais de lignes directrices qui sont à la fois pertinentes et exhaustives. Il y a dix ans, quand le code a été adopté par l'Organisation mondiale de la santé, le gouvernement du Canada en a fait adopter à l'unanimité l'esprit et les principes par tous les gouvernements provinciaux. Les autorités gouvernementales—c'est-à-dire celles des dix provinces et du gouvernement fédéral—ont convenu qu'au Canada, la mise en application du code ne devrait pas se faire par voie législative et réglementaire, mais par l'éducation, la promotion de la santé et la coopération.

• (1740)

Au Canada, près de 80 p. 100 des mères allaitent leurs enfants à leur naissance, et plus de 40 p. 100 d'entre elles continuent de le faire durant au moins trois mois. Santé et Bien-être social a réalisé des programmes complets et continuera dans cette voie afin de promouvoir l'allaitement au sein. Par exemple, le ministère a distribué la trousse de promotion de l'allaitement au sein et a émis des lignes directrices nationales publiées sous le titre *Soins à la mère et au nouveau-né*. Il a publié le volume intitulé *Vous et votre bébé* ainsi que des brochures qui présentaient, entre autres, dix raisons de nourrir au sein et dix conseils pour un bon allaitement au sein.

L'an dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a poussé ces efforts encore plus loin. Il a mis en oeuvre le projet Grandir ensemble. Dans le cadre de ce projet, on a investi 500 millions de dollars d'argent frais pour les enfants de zéro à sept ans. Ce programme reconnaît l'importance de l'allaitement au sein comme moyen d'améliorer la santé de tous les nouveaux-nés.

Les gouvernements provinciaux assurent conjointement la promotion de ces programmes. Partout au Canada et ailleurs dans le monde, les organisations non gouvernementales poursuivent leurs campagnes fructueuses pour informer les parents et les sensibiliser au fait que le lait maternel est, de loin, l'aliment le plus bénéfique pour leur enfant. Les professionnels de la santé savent qu'ils ont un grand rôle à jouer pour encourager les mères à nourrir leur enfant au sein.

Cette approche coopérative mise en oeuvre d'un bout à l'autre de notre pays, grâce à la collaboration des gouvernements provinciaux, de tous les organismes intéressés et, bien sûr, du gouvernement fédéral, est très bénéfique tant pour les mères que pour les enfants. On peut nous demander qui est chargé de vérifier que nos politiques gouvernementales, nos objectifs nationaux ainsi que le code international sont réellement respectés. On peut nous demander pourquoi nous n'avons pas de loi à cet égard. Un député d'en face a posé la question. On peut nous demander pourquoi il n'y a pas de règlement et qui vérifie le respect de ces codes.

Je suis sûre que presque tous les députés pensent que la dernière chose dont nous ayons besoin, c'est bien de nouvelles mesures législatives, de nouveaux règlements ou de nouveaux contrôles. Je pense que les Canadiens sont, individuellement, des gens très conscients de leurs responsabilités et qu'ils acceptent de les assumer. Enfin, c'est à la femme qu'il revient de choisir. Bien sûr, il faut la mettre au courant des avantages que présente l'allaitement au sein, mais la décision lui appartient. Cette pratique peut avoir d'autres conséquences que nous ne connaissons pas, vous et moi. Certains facteurs peuvent modifier l'attitude. C'est évidemment à elle et à sa famille de décider si l'enfant sera allaité au sein.

Nous avons bien sûr un code, suggéré par l'Association canadienne des préparations pour nourrisson. Comme je le disais, nous allons travailler en collaboration avec toutes les provinces, mais nous n'allons pas faire adopter de loi. Nous allons sensibiliser les gens, les informer et travailler avec nos homologues provinciaux afin de nous assurer que les tout-petits profitent de ce qu'il y a de meilleur.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis ravi de parler de cette motion dont voici le libellé:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à adopter et à rendre exécutoire au Canada le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé.

La motion a été proposée par le député de Surrey–Nord. Je le félicite d'avoir pris cette initiative.

Je voudrais commencer par dire que le lait maternel est un produit naturel sécrété par les femmes et qu'il est gratuit. J'ajouterais que le Dispensaire diététique de Montréal qui aide 250 000 mères québécoises tous les ans à s'alimenter plus sainement les encourage à allaiter leurs bébés parce que c'est la manière la plus nutritive de les nourrir et que cela noue des liens très forts entre la mère et l'enfant. Ce dernier se sent aimé et en sécurité.

Quelle est l'utilité de cette motion? Eh bien, en adoptant ce code, l'Organisation mondiale de la santé veut que les publicités astucieuses des fabricants de lait maternisé n'encouragent pas les mères à en acheter plutôt que de nourrir leur bébé au sein. On ne peut trop insister sur l'importance du lait maternel.

• (1745)

En septembre 1991, le gouvernement a reconnu, comme on peut le lire dans le hansard de la Chambre des communes, qu'il appuyait en principe le code international de l'OMS. Le gouvernement a déclaré qu'il avait joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la promotion de ce code et que le ministère de la Santé avait obtenu l'appui unanime de toutes les provinces canadiennes en ce qui concerne l'objectif et les principes du code.

En outre, le gouvernement a indiqué qu'il avait pris une position énergique à l'égard de l'industrie canadienne de lait maternisé en lui demandant d'assumer ses responsabilités aux termes du code international.

Les choses se sont passées différemment. Il y a eu de nombreux exemples où l'on a persuadé les mères de commencer d'alimenter leur enfant avec du lait maternisé à cause de la publicité et parce que ce lait est distribué gratuitement dans les hôpitaux. Cette distribution gratuite s'est révélée, en fait, un moyen de persuasion très efficace.

Si le gouvernement s'est engagé à respecter ce code, pourquoi ne le mène-t-il pas à sa conclusion logique et ne le consacre-t-il pas dans une loi et dans un règlement pour témoigner de sa sincérité? Pourquoi ne pas faire tout à la fois: la sensibilisation, la promotion de la santé et l'adoption d'une loi et d'un règlement, de sorte que, en cas d'infraction à ce code, nous aurons une loi ayant assez de mordant pour assurer la protection de la santé des bébés et de leurs mères? C'est le moins que nous puissions faire pour assurer la santé et le bien-être des mères et de leurs bébés dans notre pays.

Un grand titre publié récemment dans la *Gazette* de Montréal du 6 mars 1993 disait: «Un hôpital vend son âme pour une subvention de 1 million de dollars.» Le Dr. Haslam, président de la Société canadienne de pédiatrie, a écrit pour protester contre cette façon de procéder. La Société canadienne de pédiatrie est la société professionnelle qui incite tous les pédiatres à souscrire à l'importance de l'allaitement maternel.

Comme je l'ai dit, le lait maternel est un produit naturel qui vient de la mère et qui est gratuit. On connaît les nombreux bienfaits médicaux de ce lait. On sait que, lorsqu'une mère allaite son enfant, celui-ci est moins enclin à souffrir de troubles du système gastro-intestinal. Il a plus de résistance aux infections du système respiratoire, et l'allaitement crée un lien affectif entre la mère et son enfant.

Tout récemment, je m'entretenais avec Mme Jean Geary, de INFACT Canada. Elle m'a parlé des problèmes qu'elle rencontre dans sa pratique. Ce code n'a pas de mordant puisqu'il fait l'objet d'une observation facultative au Canada. On ne protège pas l'allaitement maternel. En fait, tolérant la distribution d'échantillons gratuits, nous permettons qu'ils soient utilisés tout de suite, et l'on sait que cela nuit à la lactation. Mme Geary m'a également dit récemment qu'un film vidéo qui vient d'être réalisé minimisera certainement l'importance de l'allaitement maternel. Tous ces éléments militent contre la promotion de l'allaitement maternel au Canada.

Je me suis également entretenu avec le docteur Jack Newman, de l'Hôpital pour enfants malades de l'Université de Toronto, qui est un spécialiste dans ce domaine. Il m'a transmis deux messages. Tout d'abord, le Canada a une obligation d'adopter le code international. Puisque le gouvernement a admis que le Canada a participé de façon importante à son élaboration, ce code doit lier tous les fabricants canadiens de lait maternisé. Ce code doit avoir du mordant.

• (1750)

Le Canada devrait adopter une loi habilitante pour veiller à ce que les intentions et les principes du Code international soient respectés dans notre pays.

Le docteur Newman m'a parlé des nombreux problèmes auxquels il avait été confronté dans l'exercice de sa profession. Beaucoup de bébés, on le sait, peuvent tomber malades à cause de cas de contamination ou de mauvais emploi de lait maternisé. En fait, ces préparations devraient porter une étiquette recommandant leur utilisation dans certaines circonstances seulement. Ça ne devrait jamais être le premier choix des parents. Le premier choix ne doit pas être le lait maternisé. C'est

plutôt le lait maternel, et ce, pour tous les bébés canadiens.

J'appuie donc cette motion et j'espère que le gouvernement adoptera avant longtemps une loi habilitante afin que les intentions et les principes du Code international soient vraiment respectés au Canada, ce qui aura pour effet de dissiper tout doute, de nous doter de toutes les protections nécessaires et de pouvoir ainsi veiller à la santé et au bien-être des nouveau-nés et des mères au Canada.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Merci, monsieur le Président, de me permettre d'aborder cette motion.

Je suis heureuse de pouvoir parler de la volonté de notre gouvernement d'adhérer aux principes d'un Code international et de nos efforts concertés pour faire en sorte que les nouveau-nés du Canada profitent de la meilleure nutrition possible, le lait de leur mère.

Tous les niveaux de soin au Canada reconnaissent que l'allaitement maternel est la meilleure façon de nourrir les enfants, en particulier pendant leurs six premiers mois, lorsqu'ils sont particulièrement vulnérables. Les avantages de l'allaitement maternel sont une nutrition optimale, une protection immunologique et des avantages psychologiques.

L'allaitement avait diminué dans de nombreuses parties du monde industrialisé, notamment au Canada. C'est pour cela que la promotion de l'allaitement était devenu un objectif prioritaire de l'Organisation mondiale de la Santé et de Santé et Bien-être social Canada.

En 1979, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont proposé un Code international de commercialisation des laits maternisés et autres substituts du lait maternel, y compris les suppléments donnés au biberon.

Le Canada a joué un rôle important dans la préparation du code international qui s'appelle maintenant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. L'Assemblée mondiale de la Santé l'a adopté en mai 1980.

Le Canada a également joué un rôle clé dans la promotion de ce code important. En 1981, l'année suivant son adoption, le ministère de la Santé nationale obtenait l'appui unanime des provinces pour les buts et principes du code.

À cette époque, les provinces ont accepté que l'on procède par voie d'initiatives de promotion et d'éducation plutôt que par règlement pour obtenir l'application du code. Le gouvernement fédéral continue de défendre cette position. Il appuie également le regain de popularité que connaît l'allaitement chez les nouvelles mères et qui est très encourageant.

Il y a trente ans, 38 p. 100 seulement des nouveau-nés étaient nourris au sein. En 1982, ce chiffre avait presque doublé puisqu'il atteignait 70 p. 100. Des études récentes indiquent que presque 80 p. 100 des nouveau-nés sont maintenant nourris au sein, du moins au début.

• (1755)

Des programmes complets de Santé et Bien-être social qui font suite aux recommandations du code visent à accroître la sensibilisation du public à la supériorité de l'allaitement maternel pour la santé des nourrissons.

Le ministère assure une large diffusion d'une publication destinée aux nouveaux parents et intitulée *Vous et votre bébé*. Il s'agit d'une nouvelle version de *La mère canadienne et son enfant*. Pendant des années, ce document a fait la promotion de l'allaitement maternel comme étant la meilleure méthode d'alimentation pour les nourrissons.

Deux brochures à l'intention des parents et présentant dix raisons de nourrir au sein et dix conseils pour un bon allaitement au sein, ainsi qu'une trousse pour l'allaitement maternel, préparées par des professionnels de la santé et destinées au grand public, encouragent les hôpitaux à adopter des politiques et des pratiques qui soient favorables à l'allaitement maternel et au code international de l'Organisation mondiale de la santé.

En outre, la promotion de l'allaitement maternel est inscrite dans le programme d'aide aux parents durant la période postnatale et dans les lignes directrices nationales concernant les soins à la mère et au nourrisson.

Ces dernières années, le ministère a travaillé en étroite collaboration avec divers professionnels de la santé et groupes d'intervention pour sensibiliser davantage la population aux avantages de l'allaitement maternel. Ces efforts se poursuivent avec l'engagement du gouvernement envers les enfants et leurs familles dans le cadre de l'initiative de développement de l'enfant, Grandir ensemble.

Voici quels sont les objectifs des campagnes en faveur de l'allaitement maternel: accroître les taux d'initiation à l'allaitement maternel et sa durée et, ce faisant, améliorer la santé des nourrissons et, enfin, encourager et appuyer l'allaitement maternel comme norme culturellement acceptée dans nos communautés.

En outre, le gouvernement fédéral a récemment réaffirmé son appui à l'allaitement maternel comme moyen de favoriser la santé de l'enfant en signant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Les signataires conviennent d'assurer dans leurs pays respectifs l'accès à l'éducation sur les avantages de l'allaitement maternel.

De plus, la composition et la production de préparations pour nourrissons sont strictement réglementées en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. Les fabricants de préparations pour nourrissons doivent aviser Santé et Bien-être social avant d'apporter tout changement important à une préparation existante ou de lancer un nouveau produit.

Santé et Bien-être social a souscrit à l'autoréglementation de l'industrie des préparations pour nourrissons pour qu'elle se conforme à l'objectif de commercialisation du code. Le ministère fait également la promotion de l'allaitement maternel afin de renseigner les futurs parents et les mères de nouveau-nés de la supériorité des avantages de cette forme de nutrition sur ceux des préparations pour nourrissons.

À la suite de négociations avec l'Association canadienne de l'industrie des préparations pour nourrissons, cette industrie a convenu que le matériel éducatif et publicitaire ne devrait pas mentionner les deux formes de nutrition ni décourager l'allaitement maternel. Il ne faut pas décourager l'allaitement maternel. C'est un des principes fondamentaux du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

L'industrie consent également à restreindre la promotion de ses produits. Le code de l'Association canadienne de l'industrie des préparations pour nourrissons stipule que les producteurs de lait maternisé doivent se conformer à la position de la Société canadienne de pédiatrie qui recommande que toute publicité de lait maternisé s'adresse aux professionnels de la santé et non pas aux profanes.

• (1800)

Santé et Bien-être social Canada encourage l'industrie canadienne du lait maternisé à respecter son engagement volontaire à l'égard des principes du code de l'OMS.

Je résumerai en disant que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social continuera à jouer son rôle de coordination dans ce domaine important, en conformité avec la politique du gouvernement fédéral qui prône la consultation et la négociation. Les compagnies doivent fournir des renseignements sur la composition de leurs préparations et présenter des résultats d'études prouvant que le produit favorisera une croissance et un développement acceptables.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps accordé à la députée est écoulé. Je dois dire que c'est une heureuse coïncidence que nous discutions aujourd'hui de l'allaitement maternel, car notre votre humble serviteur et son épouse sont les heureux grands-parents d'une merveilleuse petite fille, Kathleen Elizabeth Kemp, née le 30 mars. La mère allaite le bébé et ils se portent bien tous les deux.

La période réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cet article est rayé du *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-Grâce): Monsieur le Président, le 11 février, j'ai demandé au ministre des Finances d'annuler ou de reporter sa décision, annoncée le 2 décembre 1992, de geler les subventions payées en lieu de taxes aux municipalités.

Bien des Canadiens pourront se demander ce que sont ces subventions en lieu de taxes aux municipalités. Avant 1950, la Couronne, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, ne payait pas de taxes ou de subventions aux municipalités pour les immeubles que possédait le gouvernement sur leurs territoires, notamment les bureaux de poste, les aéroports, les ports, les édifices à bureaux, etc., même si ces immeubles fédéraux bénéficiaient de services comme l'enlèvement des ordures, les inspections du services des incendies, l'enlèvement de la neige sur les chemins, dans les rues des villes, et ainsi de suite. Jusqu'en 1950, les immeubles fédéraux ont bénéficié de ces services sans avoir à payer de taxes aux municipalités.

En 1950, le gouvernement fédéral a convenu qu'il devait payer des taxes. Il a donc adopté la Loi sur les subventions aux municipalités, qui prévoyait le paiement de subventions en lieu de taxes aux municipalités. Le programme mis en place comportait des mécanismes qui permettaient d'ajuster chaque année le montant des taxes en fonction du taux d'inflation et de l'augmentation des coûts supportés par les municipalités. Ces dernières se fiaient au programme et comptaient chaque année sur des augmentations des subventions lorsqu'elles augmentaient les taxes.

Le 2 décembre, le ministre des Finances a annoncé dans son mini-budget, sans prévenir ni consulter les municipalités, qu'il gelait le montant des subventions au niveau de 1992. Cette décision a été annoncée après que de nombreuses municipalités canadiennes eurent établi leurs budgets pour 1993.

Les municipalités avaient préparé leurs budgets sur la base des accords existants. Par suite de ce gel, les municipalités risquent de perdre environ 80 millions de dollars, et la ville la plus pénalisée est Montréal, ma propre ville, qui pourrait perdre à peu près 10 millions de dollars.

Montréal, qui avait déjà établi son budget et qui s'attendait à recevoir un certain montant du gouvernement fédéral, doit maintenant trouver un moyen de se tirer d'affaire en dépit de ce manque à gagner imprévu. Les autorités municipales devront hausser les taxes municipales ou réduire des programmes essentiels.

Certains seraient d'accord pour qu'on réduise des services, mais je ne crois pas que beaucoup de gens seraient prêts à accepter une réduction des services d'enlèvement de la neige, de cueillette des ordures, ou autres services du genre.

Ce n'est pas une façon de gérer un pays. Qui d'autre, au Canada, pourrait décider sans consultation ou avertissement de ne plus payer ses taxes?

Dans la réponse qu'il m'a faite le 11 février, le ministre a déclaré que le gouvernement avait augmenté sensiblement les subventions en 1990, 1991 et 1992. Selon lui, il s'agissait de montants très importants.

• (1805)

Peut-être, mais ces paiements étaient importants parce qu'ils étaient basés sur la taille et le nombre des édifices fédéraux dans ces villes et sur les services qu'ils recevaient; les augmentations étaient calculées d'après l'augmentation du coût de la vie et des frais; ce n'est donc pas une réponse satisfaisante.

Le gouvernement fédéral avait probablement de bonnes raisons de vouloir discuter avec les municipalités de la révision du programme ou des modifications à apporter à ce dernier; il aurait dû entamer les discussions et adopter un nouveau programme prévoyant des paiements moins importants si nécessaire seulement après l'avoir négocié. Comme je l'ai déjà dit, il est allé de l'avant et a annoncé ce gel sans aucun avertissement et sans en avoir discuté avec les municipalités.

Je demande que ce gel soit suspendu ou au moins reporté; je demande une fois encore au secrétaire parlementaire d'envisager la possibilité de suspendre ce gel ou de le remettre à plus tard.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme vous le savez, le gel des subventions en remplacement des impôts fonciers était annoncé dans l'exposé économique et financier du 2 décembre 1992. En conséquence, cette mesure s'inscrit dans le cadre d'un vaste train de mesures de compression budgétaire conçues de manière à réduire le déficit et à permettre une réaffectation de ressources vers des investissements dans des secteurs qui stimuleront la croissance économique, par exemple, l'initiative touchant les infrastructures. L'exposé économique de décembre renfermait de nombreuses mesures de compression. Certaines de ces mesures réduiront les dépenses de programmes. D'autres mesures, comme celles touchant les subventions en remplacement des impôts fonciers, ont tout simplement pour objet de geler les dépenses de programmes.

Il convient de se rappeler l'objectif du programme de subventions en remplacement des impôts fonciers. En vertu de la Constitution canadienne, le gouvernement fédéral ne peut être imposé par un autre palier de gouvernement. Néanmoins, le gouvernement fédéral a volontairement choisi de verser des subventions équivalentes en remplacement des impôts fonciers. Nous avons payé et continuerons de payer plus de 400 millions de dollars par année en subventions, une contribution très importante quel que soit le critère retenu.

Au cours des dernières années, les subventions en remplacement des impôts fonciers ont augmenté très rapidement. À titre d'exemple, en 1986-1987, les subventiions totales en remplacement des impôts fonciers sur les propriétés appartenant aux ministères s'élevaient à 217 millions de dollars. En 1992-1993, elles ont presque doublé, pour passer à 424 millions de dollars. Au cours des deux dernières années seulement, les subventions en remplacement des impôts fonciers ont augmenté de plus de 30 p. 100. Compte tenu de la situation financière du gouvernement fédéral, ce taux de croissance ne peut être soutenu.

Le gouvernement fédéral doit rendre compte aux contribuables canadiens. Il doit s'assurer que les paiements qu'il verse volontairement sont raisonnables et appropriés, compte tenu des taux équivalents d'imposition qu'ils représentent. Après tout, il n'y a qu'un seul contribuable.

Travaux Publics Canada est responsable de l'administration du programme et a donc décidé de la façon dont le gel sera mis en oeuvre. Aucune municipalité ne recevra moins en subventions en 1993 qu'en 1992, à moins, bien

sûr, qu'il n'y ait un changement dans la valeur de la propriété fédérale ou une diminution des taux de taxation d'une région. Des fonds seront disponibles pour les municipalités à la recherche de hausses légitimes. Il est donc prématuré de spéculer quant aux impacts précis pour chaque municipalité.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le 17 mars dernier, j'ai dit au ministre de l'Emploi et de l'Immigration:

> Le système de demande par la poste du ministère de l'Immigration fonctionne mal depuis un an à Toronto.

J'ai aussi dit que les électeurs de Trinity—Spadina, que je sers depuis 11 ans, sont pour la plupart nés à l'étranger. Les services du ministère de l'Immigration n'ont jamais été aussi mauvais, aussi bâclés, aussi peu consciencieux ni aussi insultants pour la clientèle qu'au cours de la dernière année jusqu'à aujourd'hui.

J'ai aussi dit—et c'est là où je veux en venir:

> Les demandes des députés restent souvent sans réponse pendant plus d'un mois et il arrive trop souvent que la réponse, lorsqu'il y en a une, informe qu'aucun agent n'a été saisi du dossier durant cette période.

Par exemple, un de mes électeurs a fait une demande de parrainage le 3 décembre 1991. Il a contacté mon bureau en avril 1992 et on a dit à mon bureau qu'il recevrait une réponse avant le 11 mai 1992. Le 26 mai 1992, on a dit à mon bureau que le dossier n'avait pas encore été traité et qu'il le serait probablement endedans de deux mois. En août, le CIC déclarait que la demande n'avait pas encore été étudiée. On allait examiner les raisons humanitaires invoquées à l'origine; cela n'avait pas encore été fait; cela n'était pas absolument prioritaire.

• (1810)

Le 22 janvier 1993, nous n'avions toujours pas reçu de réponse du service d'Immigration Canada. Le 1er février, le service nous promettait par téléphone de s'occuper du dossier. Le 9 mars, on nous informait par téléphone que le dossier serait confié à un agent. Le 15 mars 1993, un fac-similé du CIC et un appel au CIC nous apprenaient qu'on ne savait pas qui, au sein de l'organisme, était chargé de prendre une décision au sujet de ce dossier où étaient invoquées des raisons humanitaires.

Aujourd'hui, le 1er avril, soit un an et demi après la présentation de la demande, le CIC nous a fait savoir que le gestionnaire adjoint avait été saisi du dossier et qu'il faudrait rappeler dans deux semaines pour obtenir d'autres renseignements.

Voici un autre exemple ridicule: en septembre 1991, une dame a demandé à parrainer sa mère; quand elle a écrit ensuite au CIC pour savoir ce qui se passait, elle n'a reçu aucune réponse. En décembre 1992, soit 15 mois plus tard, des employés du CIC ont déclaré à mes employés qu'on avait versé la demande au répertoire, mais qu'on ne l'avait pas étudiée. Ils ont dit qu'elle serait confiée à un agent avec un papillon urgent, de sorte que, s'il n'y avait aucune nouvelle avant janvier, la dame devrait rappeler. La dame n'a jamais reçu la moindre communication d'Immigration. Le 22 février 1993, soit deux ans et demi plus tard, on a communiqué par télécopieur avec le bureau d'Immigration pour s'informer, mais aucune réponse n'a encore été reçue à ce jour, le 1er avril.

On fait preuve de mépris à l'égard des contribuables qui acquittent les factures de ce ministère.

Dans mon troisième et dernier exemple, on a envoyé par télécopieur une demande au ministère en décembre 1992 et on a obtenu la réponse. Je dois admettre que, dans ce cas, le CIC avait communiqué par télécopieur avec la GRC et avait rappelé en disant que, selon la GRC, la demande était toujours en attente. On a présenté la demande de mise à jour le 4 décembre 1992, mais on n'a pas encore obtenu de réponse. Il a fallu dresser un rapport aux termes de l'article 27 sur la cliente, parce que la prorogation de son visa tardait. Puis, le 13 mars, par suite d'autres conversations, le message suivant a été envoyé par télécopieur: «La cliente doit faire l'objet d'un rapport aux termes de l'article 27, parce qu'elle n'a pas demandé à temps la prorogation de son visa. Un agent doit dresser ce rapport. Jusqu'ici, on l'attend toujours. Nous renvoyons le dossier à l'agent qui en est chargé.»

Ils traitent avec mépris la population qui les paie, de même que les députés qui représentent cette population. S'ils n'accomplissent pas leur travail, c'est parce qu'on a tellement réduit leurs effectifs et qu'ils sont tellement démoralisés qu'ils n'arrivent plus à s'acquitter de leurs fonctions. Je demande au ministre de retirer ce stupide programme de demandes par la poste.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, selon moi, le député a soulevé deux questions, l'une portant sur les services aux clients et l'autre sur leur restructuration.

Tout d'abord, je pense que nous sommes tous conscients du fait que tous les niveaux de gouvernement sont confrontés à des restrictions financières et ne peuvent compter que sur des recettes fiscales limitées, mais la restructuration du réseau de centres d'Immigration Ca-

nada va permettre d'offrir des services plus efficaces tout en épargnant l'argent des contribuables.

Le recours accru à la technologie en vigueur depuis quelques années doit commencer à toucher les centres de traitement des demandes à compter d'avril 1994 et l'accroissement de l'efficacité découlant du système de demandes par la poste va, en définitive, nous permettre d'épargner 6,5 milliards de dollars environ. Cet argent va être utilisé dans le ministère pour maintenir de bonnes relations avec la clientèle et continuer à offrir le meilleur service possible. Nous allons, bien entendu, améliorer tout ce qui touche l'application du programme d'immigration afin de le conserver intact, chose que réclament, sauf erreur, les Canadiens de tout le pays.

• (1815)

Notre stratégie consiste principalement à continuer d'offrir le meilleur service possible aux clients tout en épargnant l'argent des contribuables.

Ainsi, nous allons maintenir une présence communautaire grâce à des agents d'immigration à temps plein dans 51 des 64 centres actuels. Il n'est donc pas question d'une très large réduction du réseau interne de centres. Nous redéfinissons les structures des Centres d'Immigration Canada et nous maintenons également une présence dans les petites collectivités.

Nous allons conserver le service à la clientèle. Grâce aux progrès de la technologie, nous serons en mesure d'utiliser l'informatique et l'argent que nous. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je le déplore, mais le temps de parole du député est écoulé. La parole est au député de Cap-Breton—Richmond-Est.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de profiter de l'occasion, au nom du Parti libéral du Canada, pour vous féliciter d'être grand-père une fois de plus. J'ignore au juste combien cela vous fait de petits-enfants; trois?

Le président suppléant (M. Paproski): Quatre.

M. Dingwall: Félicitations encore au nom de notre parti.

Débat d'ajournement

Le 4 décembre 1992, j'ai posé une question au ministre des Finances au sujet du taux élevé de chômage dans mon district et je me suis reporté, bien entendu, aux dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage relativement au harcèlement sexuel.

J'ai posé cette question, qui figure à la page 14647 du hansard, car je voulais que le ministre des Finances explique aux gens de ma circonscription en quoi les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage et les modifications qu'on entendait y apporter allaient leur profiter.

Je tiens à dire à nos vis-à-vis que la réponse que j'ai reçue était tout à fait inacceptable et peu judicieuse et qu'en fait, à certains égards, elle était plutôt insultante pour les chômeurs qui cherchent un véritable emploi dans mon district de Cap-Breton—Richmond-Est.

Je veux que nos vis-à-vis comprennent que les gens de ma circonscription sont de vaillants travailleurs lorsqu'ils ont la chance d'obtenir un emploi. Ils ne veulent pas dépendre de l'assistance sociale ni de l'assurance-chômage. Ils souhaitent avoir l'occasion de s'assurer une vie décente, ainsi qu'à leur famille et de contribuer à l'essor de leur collectivité.

Je tiens à dire que le gouvernement fédéral trahit chaque fois qu'il en a l'occasion les gens qui habitent non seulement ma circonscription, mais en fait, les autres circonscriptions du Cap-Breton dans son ensemble.

Les ministériels procèdent à d'énormes compressions sans consulter les intéressés auparavant. Ils sabrent dans les crédits destinés à l'enseignement postsecondaire et notre régime de soins de santé ne se porte pas très bien à l'heure actuelle. Malheureusement, le gouvernement voudrait donner l'impression qu'il fait plein de choses merveilleuses pour les chômeurs. Or, rien n'est plus faux.

Je pense à tous les travailleurs du bâtiment à Saint-Léonard, à Winnipeg, dans le nord de l'Ontario, qui sont au chômage. Dans mon district, le taux de chômage atteint plus de 75 p. 100.

Que fait le gouvernement? Absolument rien. Il a carrément rejeté nos propositions concernant un programme d'infrastructures, que nous avions faites en tant que parti politique national. Il s'est moqué de notre suggestion.

Que ce soit à Montréal, à Winnipeg, dans le nord de l'Ontario, au Cap-Breton, dans les collectivités comme celles de Glace Bay, New Waterford, Dominion, Reserve,

Sydney River, L'Ardoise, partout le taux de chômage est excessivement élevé.

Je ne demande pas l'aumône au gouvernement du Canada. Je lui demande de mettre en place des programmes qui permettent de redonner du travail aux gens. Ce que nous voulons, ce sont des mesures concrètes, de véritables programmes et pas de ces réponses sarcastiques, mal avisées et insatisfaisantes qu'il nous sert jour après jour durant la période des questions. Nous voulons des réponses valables.

Si les députés d'en face ne sont pas prêts à nous fournir des réponses qui nous permettent de satisfaire les besoins des chômeurs et des assistés sociaux au sein de notre société, qu'ils cèdent la place à un autre groupe de Canadiens qui saura, lui, faire preuve de leadership et donner à notre pays l'orientation dont il a si désespérément besoin. Ce n'est pas juste. Il n'est pas bien de la part du gouvernement de tourner le dos aux chômeurs comme il le fait depuis tant d'années. Ce n'est pas juste. Les chômeurs sont des citoyens comme les autres. Ils ont les mêmes droits et, comme je l'ai déjà dit, veulent jouer un rôle actif dans la société.

• (1820)

Je compte bien que le gouvernement va nous dire quels programmes précis il a l'intention de mettre en place afin de venir en aide aux chômeurs et qu'il va expliquer aux habitants de Cap-Breton—Richmond-Est en quoi les changements qu'il propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage vont permettre de réduire le taux de chômage alarmant au Cap-Breton. Comment va-t-il s'y prendre?

Nous comptons que les députés d'en face nous donneront une réponse valable et non une réponse vague, insipide comme celles que n'arrêtent pas de nous donner le ministre des Finances et surtout la secrétaire parlementaire de l'autre côté.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député de l'opposition a fait beaucoup d'allégations dans sa déclaration, mais une allégation qu'il a faite très clairement et que j'ai entendue avait trait à l'insensibilité ou aux pratiques injustes dans les centres d'emploi du Canada.

Tout d'abord, je dois dire que, partout dans le pays, les employés des centres d'emploi du Canada sont très sensibles aux besoins des chômeurs et travaillent fort pour les aider à trouver un emploi.

Le député a également fait mention du harcèlement sexuel, et je suis heureuse qu'il ait soulevé cette question. J'ai siégé au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-113. Je dois dire que nous avons discuté pendant très longtemps de cette question et que des documents très trompeurs nous ont été remis au sujet de la définition exacte du harcèlement sexuel.

Le harcèlement sexuel constitue un motif valable et toute femme qui quitte son emploi en raison de cela recevra des prestations d'assurance-chômage. Je dois vous dire que les employés des centres d'emploi du Canada ont été formés ou le seront pour examiner les cas de harcèlement sexuel, qui constituent des questions délicates. Bien sûr, les rencontres pourront être tenues à huis clos si la personne qui prétend être victime de harcèlement le souhaite. Nous nous rendons compte que cette question est très délicate, mais s'il arrive que des employés du centre estiment ne pas posséder suffisamment de renseignements sur l'incident, la personne qui soutient être victime de harcèlement sexuel recevra des prestations d'assurance-chômage.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le budget de 1992-1993 prévoit un montant de 3,8 milliards de dollars pour la formation de Canadiens dans tout le pays. Je souhaiterais qu'il soit plus élevé, mais nos fonds sont limités.

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations les plus sincères à l'occasion de la naissance avant-hier soir d'une autre petite-fille du nom de Katie, Kathleen Elisabeth, je crois. Je vous souhaite d'être un grand-père comblé.

Il y a un ou deux jours, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture, lui faisant remarquer que ce jour-là plus de huit grosses organisations avaient passé cinq heures au Comité de l'agriculture; il s'agissait de toutes les organisations agricoles et communautaires importantes de la Saskatchewan, de regroupements municipaux des régions rurales et des villes, des syndicats de céréales des Prairies, du Syndicat national des agriculteurs, etc.

Elles essayaient de convaincre le ministre que leur secteur était en pleine crise, que le revenu agricole net avait diminué de 40 p. 100 par rapport à l'an dernier, et l'an dernier était déjà un désastre.

La réponse du ministre est décourageante. Il est tellement préoccupé par l'aspect politique de la situation qu'il a assisté à la réunion du comité de l'agriculture—cela n'arrive pas très souvent, il doit sentir qu'il est en mauvaise posture. . .

Une voix: Est-ce qu'il avait les oreilles bouchées?

M. Foster: Probablement, parce que je crois qu'il ne s'est pas rendu compte de l'urgence de la situation, du défi à relever, de la crise qui s'aggrave. Le revenu agricole net moyen s'établit aux environs de 5 000 $ par famille. Au Canada, les investissements en capitaux d'une ferme

familiale typique s'élèvent à 525 000 $. Une moissonneuse, qui est indispensable, coûte 100 000 $.

• (1825)

Le ministre est venu à la réunion du comité mais il n'a pas écouté. Il devait avoir les oreilles bouchées. Ce que ces groupes étaient venus lui dire c'est qu'ils sont en pleine crise, que le revenu agricole net au Canada va diminuer d'un milliard de dollars cette année. Et tout n'est pas dû à la situation internationale. C'est dû en partie aux mauvaises récoltes mais aussi à la faillite des programmes d'aide du gouvernement.

La première recommandation de Prairie Pools Inc. est d'offrir immédiatement une troisième ligne de défense à l'industrie des céréales et des oléagineux pour réparer les ravages causés par sept ans de guerre commerciale internationale. Peut-on être plus explicite? Il faudrait dire: «Oui, c'est urgent, les semences vont commencer dans des régions comme celle de Brandon qui sont durement éprouvées depuis quelques années.»

Le député de Brandon—Souris connaît bien les problèmes. Il sait comment le ministre de l'Agriculture devrait répondre. Or, que dit le ministre? Voici sa réponse:

> Nous avons l'intention de faire ce que nous avons toujours fait. . .

C'est à ce moment-là que j'ai commencé à m'inquiéter: le gouvernement n'avait rien fait. Le ministre a continué en disant:

> . . .et de voir si nous pouvons, avec les fonds déjà obtenus auprès des deux paliers de gouvernement et des agriculteurs, concevoir un programme qui aidera le plus possible les producteurs. C'est ce que nous avons l'intention de faire.

Voilà ce qu'a déclaré le ministre de l'Agriculture. Autrement dit, il va composer avec la situation actuelle—le problème, c'est qu'actuellement, l'argent fait défaut. Il devrait y avoir dès maintenant une troisième ligne de défense pour fournir une aide d'urgence aux agriculteurs pour leur permettre d'ensemencer leurs champs. J'espère, monsieur le Président, que vous appuyerez mes instances pressantes auprès du secrétaire parlementaire. Il connaît la situation et il est autorisé à répondre à la Chambre ce soir et à consentir les fonds que le ministre n'a pas accordés cette semaine.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à ceux qui vous ont déjà félicité, vous et votre famille. Nous espérons que vous pourrez vous acquitter de vos nouvelles responsabilités avec beaucoup de compétence, fort d'une grande expérience.

La question de mon collègue, le député d'Algoma, me rappelle des souvenirs, car, comme vous le savez, il m'a été donné de répondre à ses questions par le passé, lorsque j'étais secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Puisque je crois savoir que, tout comme moi, il prendra sa retraite à la fin de ce mandat, je tiens à saisir cette occasion, peut-être la dernière, pour lui adresser mes meilleurs voeux dans la nouvelle vie qui l'attend après sa carrière politique.

Après avoir formulé ces bons voeux, je dois dire que le député n'a pas tenu compte des contributions faites à l'agriculture par notre gouvernement au cours des huit dernières années.

Le député a oublié de mentionner, même s'il le sait pertinemment, que le gouvernement a relevé l'aide accordée aux agriculteurs de l'Ouest, et en fait à tous les agriculteurs, de près de 600 p. 100 depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1984. Il va de soi que sans ce soutien un grand nombre d'agriculteurs qui exercent leur métier aujourd'hui n'auraient pu continuer à le faire.

Il est évident que la situation en ce qui a trait au revenu de ces agriculteurs est moins bonne que nous le souhaiterions. Ce revenu est inférieur aux niveaux de 1990-1991. Ce qu'il importe de faire, c'est d'améliorer les programmes déjà en place.

Je voudrais parler de deux d'entre eux, soit le Régime d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net. J'ai été très déçu d'apprendre, l'autre jour, que le gouvernement de la Saskatchewan a décidé de se retirer du régime d'assurance dès maintenant, et du compte de stabilisation à compter de 1995. À mon avis, il faut que le gouvernement fédéral, les provinces et les diverses composantes du secteur agricole s'emploient à améliorer ce qui est déjà en place au lieu de nous demander de repartir à zéro.

L'agriculteur canadien a pu compter sur nous dans le passé. Nous continuerons de l'appuyer dans l'avenir, car, à l'instar de nombreux autres députés, vous savez, monsieur le Président, qu'il reste la pierre angulaire de l'économie canadienne, du moins dans la région d'où je viens. Cela vaut aussi pour la région que représente le député.

Malheureusement, l'aide qui nous est offerte n'est pas celle que nous souhaiterions. Nous vivons une période de compressions budgétaires, mais nous continuerons à faire de notre mieux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR EAU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, dont le Comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, modifié, soit agréé.

(Le projet de loi est agréé.)

• (1010)

Mme Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, à l'étape de la troisième lecture. Cette loi vise à moderniser la législation canadienne concernant les règles de la responsabilité et de la compensation pour les dommages ou la perte de marchandises pendant le transport par eau.

La nouvelle loi harmonisera les dispositions canadiennes relatives au transport par eau avec celles de ses partenaires commerciaux.

Je voudrais remercier les membres du Comité permanent des transports d'avoir étudié le projet de loi et d'avoir proposé des amendements qui clarifient certains aspects du projet de loi.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens moi aussi au nom de mes collègues sur le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau. Ce projet de loi que vient de déposer le gouvernement prévoit que le ministre des Transports doit examiner la possibilité de remplacer les règles de La Haye-Visby actuellement en vigueur par celles de Hambourg avant le 31 décembre 1999.

Je signale à la Chambre que le porte-parole du NPD pour les transports, le député de Thunder Bay—Atikokan, qui est dans l'impossibilité d'être d'ici aujourd'hui, a grandement contribué au processus dont l'aboutissement est le débat d'aujourd'hui. En effet, il a réussi à convaincre le Comité permanent des transports, qui a examiné le projet de loi, qu'il fallait modifier ce dernier de manière que le rapport soit renvoyé d'office à ce comité et que celui-ci ait le pouvoir «d'entreprendre une étude du rapport du ministre et d'en faire rapport à la Chambre en y annexant une note sur l'opportunité d'appliquer les règles de Hambourg».

Pour le commun des mortels, cette modification peut sembler des plus anodines. Cependant, elle s'inscrit dans une perspective bien plus large, qui est d'octroyer des pouvoirs et des responsabilités supplémentaires aux comités permanents.

Trop souvent, les comités permanents sont exclus du processus de décision. Il arrive que des ministres confient des tâches précises à un comité permanent, comme le Livre blanc sur la libre circulation et la déréglementation ou le rapport de la Commission d'examen de l'Office national des transports, mais c'est parfois le comité qui prend l'initiative d'examiner une politique, comme ce fut le cas pour les compressions à VIA Rail, le train à grande vitesse ou la Voie maritime du Saint-Laurent. Il reste néanmoins un grand nombre de politiques dont les comités permanents ne sont jamais saisis. Cette façon de procéder donnerait une chance de plus au comité permanent de participer activement au processus décisionnel.

Beaucoup de projets de loi adoptés à la Chambre comportent une disposition d'examen obligatoire. Dans certains cas, cet examen se fait quand la loi est en vigueur depuis cinq ans, comme ce fut le cas pour la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, ou trois ans, comme pour le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport. Le gouvernement confie alors l'étude à une commission indépendante. L'Office national des transports, qu'on vient de mettre sur pied, coûte des millions de

dollars aux contribuables. Certains d'entre nous estiment que le Comité permanent des transports, qui a examiné l'exposé de base intitulé *Un monde en liberté* et la loi d'autorisation, aurait pu faire l'examen obligatoire au bout de cinq ans à un coût considérablement moindre pour les contribuables. En outre, il serait peut-être arrivé à des conclusions différentes.

Le même argument vaut pour l'examen de la Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport, réalisé trois ans seulement après l'adoption de la loi. Le Comité des transports a participé à la création du Bureau en faisant la révision de la première loi. Il pourrait très bien se charger d'examiner les résultats.

De toute façon, nous sommes aujourd'hui saisis d'une mesure qui représente un bien petit progrès pour le Comité des transports et la réforme parlementaire, mais nous sommes quand même heureux de l'appuyer.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je croyais que ce n'était pas nécessaire de s'engager dans un débat sur ce projet de loi, mais je vais tout de même répondre aux observations de mon collègue de Winnipeg Transcona. Je tiens à l'assurer que, comme pour le projet de loi C-97, le comité a examiné le projet de loi C-83 dans un esprit de coopération et d'objectivité. Les trois partis ont proposé des amendements qui ont été adoptés après avoir fait l'objet de discussions. Je crois que tous les partis ont eu l'impression que les efforts du Comité des transports avaient contribué à améliorer la qualité de ce projet de loi.

• (1015)

C'est la preuve que lorsqu'on lui confie une tâche, dans le cas présent il s'agit de l'examen du droit international privé sur le transport de marchandises par bateau, la Chambre peut travailler efficacement et améliorer le processus législatif.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, je suis très heureux également de prendre la parole à la Chambre sur le projet de loi C-83.

Cette loi, relative au transport des marchandises par eau que le Comité des transports a étudiée, a permis de constater un fait qui se doit d'être souligné, je crois, à l'occasion de ce débat à l'étape du rapport. En passant par le Comité des transports, on pourrait, tout en étant aussi efficace, avec des députés qui s'intéressent au domaine des transports, accorder à ce comité un rôle d'une plus grande importance en termes de recommandations et au gouvernement, une incitation à tenir compte de ces recommandations.

Le rôle du Comité des transports pourrait facilement remplacer, par exemple, les recommandations de commissions indépendantes. On crée, à tout vent, des commissions indépendantes pour faire des recommandations au gouvernement et ensuite, on applique ces recommandations dans le domaine des transports ou dans d'autres domaines. Mais si, à la place, le gouvernement, par souci d'économies en cette période de récession, tenait compte davantage—et je pense que dans ce projet de loi, on en a tenu compte effectivement—du rôle du Comité des transports lors de l'étude d'un projet de loi, les comités législatifs pourraient recommander que tels amendements ou telles délibérations fassent l'objet d'une réflexion au niveau du Comité des transports. Cela permettrait au gouvernement, au lieu de dépenser des centaines de milliers de dollars dans des commissions indépendantes, d'utiliser les économies ainsi réalisées pour accorder un rôle beaucoup plus intéressant aux parlementaires et cela impliquerait beaucoup plus les députés.

On sait que les députés, surtout ceux qui ne sont pas directement liés au Cabinet, se plaignent régulièrement du fait qu'ils ne participent pas aux décisions, tant ceux du gouvernement que ceux de l'opposition. Or, on a un bel exemple ici où ils ont participé aux recommandations et on devrait aller dans ce sens au niveau des comités permanents pour faire aboutir justement des recommandations dont le gouvernement tiendrait compte et qui éviteraient à ce dernier de dépenser de l'argent avec les commissions indépendantes—des millions de dollars au cours de l'année—qui n'aboutissent au fond souvent qu'à un copiage des recommandations du comité permanent, recommandations qu'on met sur une tablette souvent pendant des années.

Il est très important de souligner, lors de l'étude de ce projet de loi, comme l'a fait d'ailleurs le représentant du Nouveau Parti démocratique, l'aspect de la reconduction de certaines lois après cinq ans. Ce collègue disait qu'au lieu de se fier à une commission indépendante pour renouveler pour cinq ans, si le Comité des transports faisait son travail régulier, il pourrait faire la recommandation et éviter ainsi une duplication. Dieu sait qu'il y a énormément de duplications ici à la Chambre des communes, tout comme dans les assemblées législatives des provinces, ce que l'on déplore. En pleine crise économique, on sent le besoin de diminuer le coût des dépenses de l'État et cela me paraît très important.

Lorsqu'on parle de la sécurité des transports, on dit, dans ce projet de loi, qu'on doit la réviser tous les trois ans. Eh bien, tous les offices qu'on implante pourraient faire l'objet d'un suivi par le Comité des transports plutôt que par des commissions indépendantes qu'on embauche à contrat pour soumettre des recommandations.

J'ai un exemple, dans mon comté, d'une dame, M^me^ Chaloux, dont le mari, malheureusement, est décédé en mer. Elle a dû attendre un an et demi avant d'obtenir du gouvernement le rapport de sécurité.

• (1020)

C'est grâce à une réunion que j'ai pu obtenir pour elle le 4 mars dernier, à Montréal, que l'office en question a consenti à lui remettre le dossier de sécurité. Son mari est mort depuis deux ans et elle ne sait pas encore pourquoi il est décédé. Et comment se fait-il que ce bateau-là ait pu décoller, avec les moyens de sécurité qu'il avait à bord. Plusieurs personnes sont décédées, et dans cette région du Bas-Saint-Laurent plusieurs accidents sont survenus.

Donc les offices que l'on nomme, qui nous font des recommandations tous les trois ans, sont souvent plus loin de la réalité des choses quotidiennes qui arrivent dans le domaine du transport, beaucoup plus loin que les membres du Parlement, qui ont le *feeling* de leur côté, qui siègent au Comité des transports et qui s'y intéressent. C'est un exemple qu'il faut suivre au niveau des futurs travaux de la Chambre, des futurs travaux des comités, et il me semble que dans la voie démocratique qui nous guide pour les années qui viennent, il devrait y avoir une incitation, un engagement même, du gouvernement, de prendre en considération les recommandations des comités permanents comme, par exemple, celui des transports, et une diminution marquée au niveau des commissions indépendantes et des contrats octroyés qui souvent frôlent l'intention de patronage à des commissions pour récompenser des amis du parti ou pour donner quelques contrats à des lobbyistes qui sont un peu trop fatigants.

Et dans ce sens-là, c'est avec les deniers des Canadiens et des Canadiennes, des Québécois et des Québécoises, que l'on gaspille ces sommes d'argent, au lieu de tenir compte de l'importance du rôle des députés, de leurs recommandations, leurs réflexions, leurs contacts avec la population, les contacts avec les organismes reliés aux transports—ce serait pareil dans un autre domaine—mais reliés aux transports plus précisément, donc les contacts avec ces gens.

Au surplus, il y a des économies que l'on réaliserait par rapport à cette implication du député. C'est de la duplication, je le répète, dans le sens que le député fait toutes ces démarches-là, siège au Comité des transports pour en arriver à une recommandation, et tout à coup on engage une commission indépendante qui vient confirmer la même chose. Or, le rôle du député n'en est que diminué dans ce sens-là, et son implication est valorisante au point de vue travail, bien sûr, et il devient également une espèce de plaque tournante des revendications de sa région, de son comté, et a un rôle qu'il recherche et une implication qu'il réclame. Surtout ceux que l'on appelle les *backbenchers*, ces députés qui siègent aux comités auraient l'impression d'être utiles, de servir et d'être partie prenante à la décision de la Chambre des communes et donc à l'acte démocratique qui gère ce pays, et également économiser énormément d'argent, et on sait à quel point le gouvernement recherche des façons de compresser ses dépenses, d'en éliminer certaines.

Eh bien, dans ce sens-là, le comité qui a travaillé là-dessus est un bel exemple, et il a conduit à des recommandations fort intéressantes. On l'a dit tout à l'heure, la responsable gouvernementale a bien souligné que c'est par une espèce de consensus, un consensus vers lequel on est arrivés, suite aux travaux du Comité des transports, aux décisions qui ont été prises, mais surtout aux recommandations et à l'attention qu'on a portée à l'ensemble des partis politiques impliqués à la Chambre.

Donc, je suis très heureux, en tant que député du Bloc québécois, de dire que nous allons, bien sûr, appuyer ce projet de loi unanimement, l'appuyer parce qu'il fait suite à une véritable réflexion démocratique et à une implication de tous les partis politiques et aussi, comme on a l'a dit tout à l'heure au sujet de la règle de Hambourg, à une participation plus grande des députés, une participation plus grande aux comités, à un rôle valorisant pour le Comité des transports et nécessairement au fait que vers l'avenir il peut tracer la voie à bien d'autres recommandations, à bien d'autres comités qui pourraient agir dans le même sens. Je remercie le député de Longueuil, qui est critique aux transports, de m'avoir permis de dire quelques mots dans ce domaine. C'est lui qui normalement s'adresse à la Chambre lorsqu'il y a des dossiers aussi importants. Le député de Laval me fait signe: pourquoi ne le fait-il pas? Il a eu la gentillesse de me céder la parole en premier à titre de leader, mais il va de soi que je présume qu'il aura quelques mots à ajouter sur le transport, puisqu'il vient justement de faire une réflexion publique, il y a quelque temps, dans ce domaine au sujet des deux aéroports de Montréal.

• (1025)

Notre critique a justement siégé au Comité des transports. Il a également appris avec un peu de surprise que l'unique aéroport désigné comme canadien par le ministre des Transports est l'aéroport Pearson, les autres étant considérés des aéroports régionaux.

Une réflexion doit donc être faite. Et surtout nous, qui voulons, ici, avec fermeté défendre les intérêts du Québec à la Chambre des communes, voir qu'à l'intérieur de toute la réflexion que fait présentement le ministre, par exemple, l'aide qu'il a donnée à Canadien, l'aide qu'il a refusée, je pense à raison, à Nationair, il aurait dû la refuser aussi à Canadien, tant qu'il n'y aura pas une réflexion globale sur le transport aérien au Canada et une réflexion globale sur tout le transport.

Nous voulons défendre les intérêts du Québec ici, à la Chambre des communes, avec fermeté. Nous voulons voir qu'à l'intérieur de toute la réflexion que fait présentement le ministre, il y ait une réflexion globale sur le transport aérien et sur tout le transport au Canada. Par exemple, l'aide qu'il a accordée à Canadien et qu'il a refusée, avec raison, à Nationair, il aurait dû aussi la refuser à Canadien.

Tant que cette réflexion globale ne se fera pas, notre critique, je le dis, aura justement des mots très intéressants et des documents à publier bientôt dans la plate-forme de revendication que le Bloc québécois s'apprête à déposer pour la future campagne électorale sur le rôle bien précis qu'il aurait à jouer, ici à la Chambre, en termes de retour des sommes d'argent que nous payons.

Tant que nous paierons des impôts à Ottawa, nous aurons des retours. Dans le domaine du transport, c'est extrêmement important.

Mon critique au transport a bien situé l'erreur monumentale que cette Chambre des communes a faite lorsqu'elle a installé, par exemple, l'aéroport de Mirabel. Concernant le lien de l'autoroute, il n'est plus possible, parce qu'il en coûterait 150 millions pour passer sous les pistes.

Concernant cette erreur monumentale, on aurait dû plutôt écouter le gouvernement du Québec et choisir un site pour l'aréoport dans la région de Saint-Jean, de Saint-Hyacinthe ou de Drummondville. Il aurait été au centre des préoccupations économiques du Québec et il aurait bien servi les intérêts. Ce fut une erreur monumentale.

Je ne dis pas que ce fut fait sous le gouvernement actuel, c'était sous l'ancien gouvernement, mais on se rend compte que le gouvernement actuel perpétue et ne corrige pas l'erreur commise sous l'ancien gouvernement. C'est la même chose au niveau du déficit. Après avoir critiqué pendant des années le déficit, on voit à quel point il est maintenant inacceptable. Pourtant, ce déficit de 200 milliards a plus que doublé sous le gouvernement conservateur.

Donc, c'est du pareil au même et, de plus en plus, bien sûr, les Québécois voient, autant dans le domaine du transport que dans les autres domaines, un intérêt à prendre en main leurs choses, à gérer soi-même leurs économies, bien sûr, dans le plus grand respect des autres Canadiens et Canadiennes, et en établissant des liens économiques avec le reste du Canada. Les Québécois aimeraient voir leurs impôts et leurs taxes complètement gérés par la population et par leurs députés québécois à l'Assemblée nationale et non pas par un gouvernement voisin qui redonne les impôts par péréquation, péréquation qu'il peut geler à n'importe quel temps, créant ainsi un débalancement de 700 à 800 millions, comme cela a été le cas au cours des deux dernières années pour le Québec. Ce fut une perte incroyable qui a forcé le gouvernement du Québec à pelleter à son tour dans les cours des commissions scolaires, de même que dans les cours des municipalités, ces sommes d'argent qu'il ne reçoit pas du gouvernement fédéral parce que la péréquation a été gelée.

C'est donc extrêmement regrettable. Cela se voit au niveau général de la péréquation, mais aussi au niveau du transport. Un manque d'attention flagrant aux nécessités de la région montréalaise par le ministre des Transports, par exemple, son abandon et ses mauvaises décisions prises à l'endroit du Québec au niveau des transports, font en sorte que la région de Montréal a subi énormément de désavantages économiques au cours des dix dernières années.

La nécessité est de plus en plus grande que les pouvoirs, autant dans le domaine du transport que dans les autres, soient entièrement entre les mains des élus québécois et que, simplement par lien économique, on puisse avoir des ententes, bien sûr, les plus profitables aux deux pays qui constitueront bientôt ce qu'on appelle encore aujourd'hui le Canada.

Je termine là-dessus, en souhaitant que l'ensemble des députés tienne compte des recommandations du comité et que ce projet de loi C-83 soit adopté à l'étape du rapport dans les plus brefs délais. Il va de soi qu'il a fait l'objet de recommandations très précises et qu'il a fait l'objet d'une étude en profondeur par les comités qui ont eu à l'étudier, dont le comité des transports. Je pense que le critique du NPD a très bien travaillé à l'intérieur de ce comité. Il a exprimé des points de vue et il a suggéré des amendements et des recommandations qui ont impressionné la plupart des membres du comité.

• (1030)

Le gouvernement a fait preuve de beaucoup d'ouverture d'esprit en ce qui concerne ce projet de loi. Toutefois, il est très souhaitable qu'il soit amendé. Cette étude, relative au transport des marchandises par eau, aura des

retombées assez importantes, je pense, en termes de sécurité—et j'ai cité plus tôt le cas de M^me^ Chaloux—comme en termes de meilleure gérance de ce transport maritime, sans en augmenter davantage les coûts. On sait que les coûts, dans tous les ministères et dans tous les organismes, ont tendance à croître, non pas de façon exagérée, mais de façon trop rapide, à mon avis, comparativement aux revenus que le Canada perçoit présentement en cette période de récession économique marquée.

J'ignore combien de temps il me reste, mais je terminerai en disant souhaiter, encore une fois, que les autres députés s'expriment sur ce projet de loi. Je suis surpris du bref exposé du gouvernement. On sent que c'est du bout des doigts qu'il entreprend l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport aujourd'hui. J'aurais préféré qu'on fasse un discours avec un certain contenu qui puisse démontrer l'intention ferme du gouvernement conservateur de mettre ce projet de loi en vigueur le plus rapidement possible et essayer d'obtenir du Sénat, le plus tôt possible également, la sanction royale, surtout en ce qui concerne la sécurité sur l'eau. Cet aspect me préoccupe vraiment à cause de mon attachement au Comité des transports.

Je vois que le député de Saint-Maurice est arrivé à la Chambre. Je connais son attachement et ses grands talents en ce qui concerne les transports. Il a siégé au Comité des transports et a fait des interventions et des recommandations fort remarquées. Je me rappelle, par exemple, lors de conflits et de fermetures de certains secteurs, à Montréal, et je pense à VIA Rail et au CN, le député de Saint-Maurice avait fait des interventions fort justes lorsqu'il avait cité quelques articles, me semble-t-il, de la convention collective, ce qui faisait en sorte que le coût du transport ferroviaire, par exemple, était très dispendieux.

Mais ses connaissances au niveau du transport des marchandises par eau sont également très connues. Je serais très heureux de l'entendre corroborer les dires du représentant du Nouveau Parti démocratique, de même que ceux du représentant du Parti libéral. Je serais heureux d'entendre le député de Saint-Maurice, connaissant ses compétences et son talent dans le domaine et également l'esprit de recherche qu'il a toujours eu en ce qui regarde le transport et qui a provoqué l'admiration de l'ensemble des députés au Comité des transports. Je pense même qu'il en a été président ou vice-président.

Alors, une telle compétence serait sûrement utile à la Chambre aujourd'hui s'il voulait avoir la délicatesse de nous faire partager sa réflexion sur le transport de marchandises par eau. Sa réflexion, dis-je, et aussi son bon jugement dans le domaine, qui est reconnu, seraient très utiles à la Chambre. Je suis persuadé qu'il pourrait nous dire à quel point, lors des caucus de son parti, il a dû intervenir avec énergie pour bien faire saisir la justesse et la nécessité de ce projet de loi, surtout au niveau de la duplication des services et la sécurité des transports.

Il était également membre, avec plusieurs députés conservateurs, à ce comité et il y a fait un excellent travail. Je l'en félicite. On dit toujours qu'on félicite mieux quelqu'un lorsqu'on a l'assurance qu'il ne se représentera pas, mais c'est loin d'être ma pensée. J'ai toujours entretenu d'excellentes relations avec le député de Saint-Maurice au niveau des discussions traitant de l'avenir des transports et de l'avenir de la région de la Mauricie. Je sais son attachement et son dévouement à ces égards. C'est en dehors des considérations qu'il se représente ou pas que je demande une intervention de sa part aujourd'hui dans ce domaine-là pour pouvoir justement peut-être enrichir ce débat à l'étape du rapport et faire en sorte que lorsque nous voterons, à l'étape de la troisième lecture ou à l'étape du rapport, il y ait eu des interventions plus en profondeur des députés conservateurs. Il n'y a eu, ce matin, qu'une seule intervention de quelques minutes de la part du gouvernement et cela ne suffit pas, à mon avis, à l'étape du rapport, pour bien marquer cette journée de débat à l'étape finale du projet de loi C-83.

Le député libéral est intervenu de façon très mitigée également. Cependant, je sais le travail remarquable qu'il a accompli au comité, et ce travail remarquable a été un travail qui justement incarne très bien sa façon de voir l'acte démocratique qui se déroule à la Chambre des communes, et surtout à l'intérieur des comités. Il a travaillé énormément à faire en sorte de rechercher le consensus et non pas le débat, et non pas l'affrontement, mais le consensus au niveau de ce point important. Ses arguments, par exemple, au niveau de la duplication, au niveau surtout de la sécurité, ont fait en sorte que le projet puisse avoir cette belle transparence et puisse faire en sorte que l'unanimité soit désirée, soit recherchée, par l'ensemble des partis politiques qui siègent ici à la Chambre des communes, de même que par les députés indépendants qui se sont montrés très intéressés et qui se sont montrés également admiratifs par rapport à ce. . . Je constate que vous me faites signe, parce que mon temps de parole de 20 minutes est écoulé.

• (1035)

Je vais donc terminer, madame la Présidente, en vous remerciant de m'avoir accordé la parole, en félicitant les députés qui ont participé au comité et en souhaitant que ce projet de loi soit adopté dans les plus brefs délais, puisqu'il sert très bien les intérêts, et des Canadiens et des Canadiennes et des Québécois et des Québécoises.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'aimerais parler particulièrement. . .

Mme le vice-président: Si l'honorable député me permet, je voudrais simplement attirer l'attention sur une chose. J'ai écouté attentivement l'honorable député de Richelieu, qui semble malheureusement s'être mépris puisqu'il a parlé à quelques reprises du fait que nous soyions à l'étape du rapport. Comme aucune motion d'amendement n'avait été rapportée du Comité législatif, j'ai mis d'abord, à 10 heures et quelques minutes, la motion d'adoption du rapport à la Chambre, motion qui a été adoptée. Nous en sommes maintenant à l'étape de la troisième lecture. C'est pourquoi l'honorable député de Richelieu avait à sa disposition une période de 20 minutes. Si nous avions été à l'étape du rapport, comme il le sait fort bien puisqu'il connaît très bien la procédure, il n'aurait eu droit qu'à 10 minutes.

En troisième lecture, il a terminé la période de 20 minutes. Nous en sommes aux questions et commentaires. Je voudrais simplement préciser avec l'honorable député de Longueuil le fait de le reconnaître, est-ce qu'il se levait dans le cadre de la période des questions et commentaires, ou s'il reprenait le débat. Simplement, pour tenir compte du temps, j'apprécierais qu'il précise ce fait à la Présidence.

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'aimerais poser quelques questions et faire quelques commentaires à propos de l'excellence du discours du député de Richelieu. C'est un bon discours parce que c'est d'abord un discours de fond.

Ce que j'ai toujours déploré personnellement, en ce qui concerne le transport, c'est qu'il y a trois ou quatre différents modes de transport, que ce soit par eau, par air et par chemin de fer, et j'ai toujours déploré le fait qu'il y avait plusieurs gouvernements impliqués là-dedans, que ce soit le municipal, le fédéral ou le provincial, et aussi peu d'intérêt entre les ministères du gouvernement, même fédéral.

Le grand problème que nous constatons, c'est qu'il y a un manque flagrant de concertation. Souvent, on supporte le transport maritime au détriment, par exemple, du transport ferroviaire, ou bien au détriment du transport aérien, ce qui fait en sorte que le gouvernement et les gouvernements dépensent de l'argent pour faire la promotion du transport aérien, tout en subventionnant le transport ferroviaire ou maritime, qui se contredisent entre eux. C'est-à-dire que le gouvernement dépense de l'argent pour promouvoir l'un au détriment de l'autre, et ensuite il subventionne l'autre au détriment du premier. Ce qui fait en sorte que ça devient une espèce de cercle vicieux négatif, faisant en sorte que le gouvernement dépenses des sommes épouvantables pour en arriver à ce résultat que les compagnies de transport en général finissent par faire des déficits, déficit après déficit.

• (1040)

Comme on a pu le voir, madame la Présidente, le transport aérien, actuellement, fait des déficits énormes, et c'est également le cas du transport ferroviaire, où les compagnies font aussi des déficits énormes. Tout cela dépend particulièrement de ce manque de concertation de tous les paliers de gouvernement.

Du temps où j'étais député ministériel, alors que le ministre des Transports était le député de Roberval, ce dernier avait décidé de couper dans VIA Rail. Je lui avais posé une question, à cette époque, à savoir s'il avait consulté les responsables du transport en commun de Montréal pour voir si certaines lignes pourraient servir au transport en commun de la région de Montréal. Le ministre des Transports de l'époque m'avait répondu que cela ne relevait pas de lui; ce qui l'intéressait, lui, c'était VIA Rail, point final. Le transport en commun relevait des municipalités et il n'avait rien à voir avec cela.

Vous comprendrez donc que lorsqu'un ministre répond d'une telle façon, qu'il démontre son peu d'intérêt à vouloir se concerter avec les autres paliers de gouvernement, cela coûte très cher. C'est pour toutes ces raisons, d'ailleurs, qu'on remarque le déficit actuel du gouvernement qui se situe à plus de 10 milliards de dollars de plus que ses prévisions de 1992.

Or, tout cela est complètement inacceptable et c'est pour toutes ces raisons que j'ai décidé aujourd'hui de prendre la parole sur ce projet de loi, parce qu'à mon avis, le transport en général se trouve dans un fouillis monumental.

Je demande donc à mon collègue, le député de Richelieu, s'il est également d'avis, comme je viens tout juste de le mentionner, qu'il y a un manque de concertation entre toutes les formes de transport au Canada.

M. Plamondon: Madame la Présidente, je vois que le député de Manicouagan de l'autre côté semble très intéressé par la belle réflexion que vient de faire le député de Longueuil, au point que je considère son sourire comme des applaudissements. Il ne veut pas déranger la quiétude de cette Chambre, ce qui serait assez facile à faire vu le peu de gens qui semblent s'intéresser à ce débat fort important.

Je voudrais remercier l'honorable député de Longueuil, car en soulignant ce qui se produit au niveau des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, comme à celui des différentes commissions, il est précisément allé dans le sens où je voulais faire porter ma réflexion, c'est-à-dire au niveau de la duplication et du fouillis indescriptible qui règne dans les transports à cause du nombre d'offices.

Par exemple, on parle ici, dans ce projet de loi, du transport par mer. J'ai cité l'exemple, tout à l'heure, où

on a dû attendre deux ans pour obtenir les résultats d'une enquête au sujet d'un cas où trois ou quatre personnes avaient perdu la vie. C'est incroyable! Et ceci est dû à la complexité de l'administration des différents offices du ministère des Transports.

Dans le domaine du rail, c'est la même chose. On a découvert qu'un terrain où on avait semé du blé pendant 33 ans appartenait, du moins en partie, encore au CN. Cela a pris 33 ans, pour une bande de terrain de la longueur de la Chambre des communes, avant qu'on décide de le vendre au propriétaire qui l'avait cultivé pendant 33 ans. Donc, c'est un exemple du fouillis dont parlait sans doute le député de Longueuil.

Chez moi, dans mon comté, il y a une route dont on vient de décider l'abandon au niveau ferroviaire. Les ponts qui reliaient deux parties de mon comté étaient tombés depuis 20 ans et n'avaient jamais été réparés. Cela a pris 20 ans avant qu'on décide que la route, on ne s'en servait pas et qu'aucun train n'y était passé. Pour pouvoir prendre une décision, cela a pris deux ans et demi. Il y a deux ans et demi que la décision est prise, mais cela prendra encore une autre année avant que les terrains soit remis aux propriétaires riverains. Vous imaginez le fouillis!

Par contre, si le Comité des transports, comme je le disais tout à l'heure, avait un pouvoir incitatif, pour ne pas dire un pouvoir de recommandation qui obligerait le ministre, un pouvoir qui ferait en sorte que chaque cas pourrait être soumis, ces cas de nonchalance au niveau des offices et des différents organismes qui gèrent les transports au Canada, mais principalement le transport de marchandises par eau où encore là, lorsqu'on parle de sécurité par exemple, on connaît les revendications que les agents de sécurité ont faites dans ce domaine.

• (1045)

On est en train de recaler leurs services, c'est-à-dire de les considérer comme des agents négligeables au niveau de la sécurité, c'est-à-dire au même titre qu'un fonctionnaire beaucoup plus bas. Ces agents-là ont rencontré d'ailleurs chacun des députés de la Chambre, depuis un mois, qui font un débat là-dessus incroyable, où on veut presque faire en sorte que l'inspection des navires soit une affaire tout à fait mathématique, c'est-à-dire qu'on arriverait sur le bateau, et on aurait un petit questionnaire dans lequel on demanderait, par exemple: Avez-vous telle sorte de pompe? Avez-vous telle sorte de système? Puis on cocherait la case, un peu comme lorsqu'on prend une assurance-maladie: Avez-vous déjà été malade de ceci ou de cela? On répond non, et envoie le rapport dans le tiroir, et c'est fini. Tandis qu'à l'heure actuelle les inspecteurs de sécurité montent sur le bateau, font la vérification à cause de la formation et des connaissances qu'ils ont au niveau sécuritaire. Ils peuvent faire cela, et ils aboutissent ainsi à faire en sorte qu'on n'a pas eu d'accident majeur dans le fleuve, mais il y a un grand danger qui s'en vient. Et là-dessus, il y a un recul énorme au niveau des bateaux canadiens, au niveau de la sécurité sur les bateaux qui utilisent les eaux québécoises et canadiennes. Dans ce sens-là, le député de Longueuil a bien raison de parler de duplication, qui fait en sorte que chacun dans son coin tire la couverte à sa manière et empêche ainsi qu'une garantie de sécurité totale soit donnée aux Canadiens et aux Canadiennes, aux Québécois et aux Québécoises.

Ce projet de loi est, bien sûr, une amélioration, mais qui pourrait être beaucoup plus grande. Mais le fait de donner une réflexion plus en profondeur, de donner au Comité des transports plus de pouvoir, ferait en sorte que ces marchandises, qui sont transportées par eau, comme dans les autres domaines du transport, aient une sécurité beaucoup plus grande au niveau du transport. Le député de Longueuil l'a souligné, lorsqu'il a parlé des différents paliers de gouvernement qui interviennent dans le domaine des transports.

Cela fait en sorte que les décisions sont de plus en plus difficiles à prendre, que le fonctionnarisme est de plus en plus lourd à supporter, et l'éparpillement de la gestion du transport fait en sorte que tout repose toujours, après une catastrophe ou après une analyse de situation, non pas entre les mains du Comité des transports qui pourrait agir rapidement, mais entre les mains de commissions indépendantes, payées à coups de millions et qui font des rapports que l'on met sur la tablette, puis on met sur la tablette les rapports du Comité des transports. Arrive ensuite un incident, et là on charge une autre commission de faire le résumé des anciennes recommandations et d'en faire de nouvelles, si bien que ça prend deux ou trois ans avant d'aboutir à des solutions concrètes, ce qui rend davantage difficile la gestion du domaine des transports, qui touche énormément les Canadiens et les Canadiennes, et qui fait en sorte que le transport est un élément de développement économique extrêmement important pour le Québec, surtout à cause de la voie maritime. On l'a vu cet hiver lorsque, par une décision douteuse de la garde côtière au sujet des estacades, on a vu la voie maritime bloquée pendant des mois, faisant en sorte que des bateaux ont été... Il me reste une minute, je vois que vous me faites signe, madame la Présidente, je réponds à votre ordre immédiatement. Je disais donc que des bateaux ont été dirigés vers d'autres ports, et que ce commerce-là diminuait d'autant l'activité économique de nos ports. Mon temps de parole de 10 minutes est maintenant écoulé.

Mme le vice-président: La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, en tant que critique du transport du Bloc québécois, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui concernant le transport, plus précisément le transport maritime.

Je sais que le projet de loi a pour but d'améliorer le transport de marchandises par eau, la facilité de nos bateaux d'accoster dans de petits ports, etc. Je suis en faveur de ce projet de loi, mais ce qui m'inquiète le plus dans tout cela, c'est que, encore une fois, le gouvernement, dans ce cas-là, a pris en considération particulièrement le transport par eau.

Je ne suis pas convaincu que le gouvernement ait pris le temps nécessaire pour analyser les effets négatifs que pourraient apporter les améliorations de ce transport par eau sur le transport ferroviaire.

• (1050)

Comme on le sait très bien, madame la Présidente, le président du CN, encore cette semaine, est venu ici à Ottawa, au Comité des transports pour annoncer et confirmer, encore une fois, qu'il mettrait à pied encore plus de 1 000 employés au CN.

Nous, du Bloc québécois, avons rencontré le président du CP, il y a quelques mois, qui nous faisait part du grand problème qu'il vivait concernant le transport, parce que le transport maritime est en partie subventionné, comme l'est le transport routier, du fait que les routes sont construites par les gouvernements, ce qui fait en sorte que les compagnies ferroviaires doivent construire elles-mêmes leurs rails. Les dépenses des entreprises ferroviaires sont énormes par rapport au fait qu'elles sont en compétition directe avec le transport routier dont les routes sont payées et assurées par les gouvernements. Cela veut dire que les entreprises ferroviaires sont complètement désavantagées et cela devient complètement déloyal.

C'est à cela que je voulais en venir tantôt. Il n'y a pas de concertation entre les formes de transport au Canada et au Québec. Il n'y a aucune espèce de concertation, ce qui fait que les gouvernements subventionnent des formes de transport au détriment d'un autre transport, ce qui entraîne une compétition déloyale qui fait que les gouvernements paient et paient tout le temps. Les compagnies de transport se plaignent de ces injustices. En récompense, le gouvernement décide de subventionner cette forme de transport, qu'elle soit ferroviaire, aérienne ou maritime. C'est un cercle vicieux négatif qui fait en sorte que le gouvernement paie tout le temps.

C'est une mauvaise gestion flagrante. C'est pour cela que j'en profite aujourd'hui pour parler du transport parce que ce manque de concertation est complètement inacceptable. Je ne comprends pas comment il se fait que des gens supposément intellligents, instruits, des personnes qui ont l'habitude de travailler dans un pays industrialisé, qu'on dit le pays le plus industrialisé au monde, n'arrivent pas à comprendre ces faits.

Je n'arrive pas à comprendre aussi comment il se fait qu'il y ait deux aéroports à Montréal qui ne fonctionnent pas. Je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement ne réagisse pas. Je n'ai jamais compris comment il se fait que lorsqu'on a construit l'aéroport de Mirabel, par exemple, on ait fait l'aérogare au nord des pistes pendant que la population est au sud des pistes. Ceci me dépasse et m'a toujours dépassé. J'ai posé la question aux séances du Comité des transports, car j'y ai siégé à plusieurs reprises au cours des années passées. Comme vous le savez, madame la Présidente, j'entreprends ma neuvième année ici comme député et j'ai eu plusieurs occasions de poser des questions lors des séances du Comité des transports. Une de celles que je posais était de savoir pourquoi on avait construit l'aérogare de Mirabel au nord des pistes pendant que la population est au sud des pistes. Je n'ai jamais eu de réponse, jusqu'à il y a environ six mois, alors que les gens, des experts, m'ont répondu pour une fois. Je ne sais pas si c'est parce que je suis dans l'opposition qu'on me répond maintenant. On m'a dit que lorsqu'on a créé Mirabel, c'était d'abord pour servir les intérêts d'Ottawa, et de Montréal bien sûr, et on devait construire l'autoroute 50 entre Ottawa et Mirabel. On devait contruire l'autoroute 13 pour aller aussi à Montréal, pour desservir Montréal. Mais on a mis l'aérogare au nord des pistes pour servir d'abord Ottawa.

• (1055)

Ceci est sclandaleux. Aujourd'hui, on n'a pas encore terminé l'autoroute 13, parce qu'il en coûterait 150 millions pour passer en-dessous des pistes vu que l'aérogare est située au nord de celles-ci.

C'est complètement inacceptable. Je n'arrive pas à comprendre. Je suis un simple individu qui connaît peu de choses; je ne suis pas un expert en transport ni en économie, mais il y a des choses dans la vie qui sont tout simplement logiques. Voilà ce qui me dépasse.

J'en reviens à dire que les transports devraient d'abord être gérés par le gouvernement du Québec. Comme le dit le vieux proverbe: on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Le jour où on sera servi par notre gouvernement du Québec, on ne fera pas un aéroport à Mirabel pour servir Ottawa au lieu de Montréal. C'est ce qui est arrivé, et j'ai des preuves à cet égard. Les experts ont fini par m'avouer qu'on avait créé Mirabel dans le but de desservir Ottawa d'abord.

Je peux vous dire que les gens de Montréal en ont actuellement plein le dos de voir le taponnage qui existe entre ces deux aéroports. Pendant que l'aéroport Pearson augmente sa clientèle, nous, à Montréal, on se maintient à presque zéro. D'après les experts, ce fouillis des deux aéroports de Montréal coûte au Québec environ 5 à 6

milliards en manque à gagner au niveau du Produit intérieur brut.

Cela m'amène à dire, encore une fois, que ce manque de concertation entre les modes de transport fait en sorte que les citoyens, les contribuables paient des sommes extravagantes, des sommes épouvantablement hautes pour un transport qui est désuet.

Il faut absolument que le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, comme le municipal, s'assoient, à un moment donné, ensemble et se concertent sur un plan global afin que notre transport, qu'il soit par maritime, aérien, ferroviaire ou par camion, soit rentabilisé.

On sait que le transport est une des industries les plus importantes au Québec. Mais la façon dont on le gère, en général, est scandaleuse. Je n'arrive même pas à comprendre comment on réussit, dans un monde intelligent, à faire des bêtises aussi grandes.

Dans le transport, tout est interrelié. Quand on parle de transport, on parle du transport de marchandises ou de personnes. Si on transporte des personnes, on le fait par train, par autobus ou par automobile, en voyageant sur des rails ou sur des routes. Si on encourage, par exemple, le transport routier, on tue le transport ferroviaire; et si on encourage le transport ferroviaire, on tue les transporteurs par autobus.

On a entendu dernièrement le ministre des Transports annoncer qu'il remettait le transport entre Montréal et Québec, en ce qui concerne VIA Rail.

• (1100)

C'est bien beau et on peut se péter les bretelles comme ministre et dire avoir remis le transport de VIA Rail entre Québec et Montréal; cela fait bien de dire de telles choses. Il vient d'annoncer une autre subvention, mais quand le ministre a fait une telle annonce, il a oublié de dire qu'il subventionnait chaque individu qui voyageait à bord de VIA Rail. Je ne me souviens pas exactement du montant, mais je pense que cela coûte environ 130 $ par passager au gouvernement.

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il pourra reprendre son discours lorsque nous reviendrons aux ordres émanant du gouvernement.

Comme il est 11 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés selon l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, je veux féliciter Chrysler Canada Limitée pour sa récente décision d'effectuer des travaux de rénovation d'une valeur de 600 millions de dollars à son usine de fabrication de mini-fourgonnettes de Windsor. Cette décision témoigne on ne peut mieux de l'immense attrait du Canada comme lieu d'investissement dans le secteur de l'automobile.

Il ne s'agit là que d'un exemple des nouvelles dépenses en immobilisations au Canada annoncées depuis un an par les trois grands fabricants d'automobiles nord-américains et qui totalisent plus de 3,6 milliards de dollars. Rappelons, entre autres exemples, que Ford a déjà annoncé des investissements d'un milliard de dollars dans une nouvelle usine de moteurs à Windsor et un autre investissement de un milliard de dollars dans son usine de mini-fourgonnettes d'Oakville.

Ces investissements montrent clairement que le Canada peut soutenir la concurrence. Les travailleurs canadiens sont parmi les plus productifs au monde, n'étant dépassés que par ceux des États-Unis et étant six fois et demie plus productifs que les travailleurs mexicains.

L'Ontario est située près des grands marchés du nord-est des États-Unis et le taux d'inflation, au Canada, est plus bas que dans la plupart des autres pays industrialisés. Le coût du capital devient de plus en plus compétitif et nos infrastructures, ainsi que la qualité de notre main-d'oeuvre, sont très élevées et certainement supérieures à celles du Mexique.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, le premier ministre du Canada part la semaine prochaine en Californie et au Texas pour se mettre aux pieds de ses anciens maîtres politiques, George Bush et Ronald Reagan. Fidèle à ses habitudes, il va prononcer un important discours de politique étrangère pendant son séjour aux États-Unis.

N'est-il pas intéressant que notre premier ministre n'éprouve jamais le besoin de faire un tel discours au Canada? Se pourrait-il qu'il aime qu'on l'applaudisse et qu'il se rend compte que ses idées déplaisent à la plupart de ses compatriotes, ou peut-être veut-il d'abord faire approuver son discours par Ron et George pour être certain qu'il est acceptable pour leurs amis républicains?

Article 31 du Règlement

Le Canada a besoin d'une politique étrangère qui lui soit propre et non pas d'une politique qui soit dictée par d'anciens hommes politiques américains déchus dont les programmes ont été catégoriquement rejetés par leurs compatriotes.

Les Canadiens méritent sûrement d'entendre leur premier ministre déclarer ici à la Chambre ce que devrait être notre politique étrangère et non pas l'apprendre des agences de presse américaines. Est-il étonnant que les Canadiens estiment que le gouvernement ne manque pas une seule occasion de les trahir en faveur des intérêts américains?

Le premier ministre devrait rester au Canada, déclencher des élections et subir le châtiment tant mérité que le peuple lui réserve.

* * *

[*Français*]

LES CENTRES D'EXCELLENCE

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Madame la Présidente, s'il faut en croire les répondants, le Canada a encore innové en créant, il y a trois ans, les centres d'excellence.

En effet, les 15 centres d'excellence opérant à travers le pays ont créé un impact important sur la recherche et le développement, outils essentiels pour l'avenir de notre pays. Avec un budget de 240 millions de dollars, ces centres ont pu garder ici les cerveaux qui, jadis, s'expatriaient faute de fonds et de moyens.

Mieux encore, ces centres ont été en mesure de rapatrier des chercheurs canadiens qui travaillaient à l'extérieur du pays. Voilà une bonne initiative de notre gouvernement. C'est un effort que nous avons fait. Il était osé au départ, mais quelle belle réussite!

Nous devons continuer dans ce sens; c'est l'avenir de nos jeunes qui en dépend.

* * *

[*Traduction*]

LA QUALITÉ DE L'AIR

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, le syndrome des édifices hermétiques est très réel. L'édifice Judy LaMarsh à Chatham, en Ontario, abrite l'administration régionale de la Santé nationale et du Bien-être social. Les représentants de Travail Canada ont fermé cet édifice la semaine dernière et ont renvoyé chez eux les 235 employés qui y travaillaient.

Les rénovations apportées à cet édifice hermétique ont créé des problèmes. Les tests sur la qualité de l'air ont révélé que le niveau des composés organiques était huit fois plus élevé que les normes acceptables. Une femme a été envoyée à l'hôpital par ambulance avec des brûlures à la gorge causées par des produits chimiques. Les évanouissements et l'irritation des yeux étaient fréquents.

Il faut que nous trouvions une solution au problème de ces édifices hermétiques. Chatham n'en est qu'un exemple. L'Organisation mondiale de la santé annonce que 20 p. 100 de tous les édifices à bureaux et deux millions de travailleurs pourraient être touchés par ce syndrome. Les émanations et une mauvaise ventilation en sont deux causes.

• (1105)

Après avoir appris l'incident de Chatham, mon bureau a reçu des appels de personnes d'Ottawa et de Toronto qui ont éprouvé les mêmes problèmes.

Je vais proposer un projet de loi d'initiative parlementaire concernant la qualité de l'air dans les édifices. Il faut que nous prenions des mesures à ce sujet. Il ne s'agit pas seulement d'une question à la mode, mais aussi d'un grave problème de santé.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CONSERVATION DES ESPÈCES SAUVAGES

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, j'aimerais inviter tous les Canadiens à participer aux différentes activités organisées dans le cadre de la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages et à faire équipe avec leurs concitoyens soucieux de l'environnement.

Cette semaine, les Canadiens auront l'occasion d'en apprendre plus sur les espèces sauvages et de prendre part, tout au long de l'année, aux programmes communautaires pour la conservation des espèces sauvages.

Le gouvernement a créé récemment un certain nombre de programmes dans le cadre du Plan vert du Canada afin de régler les problèmes que connaissent les espèces sauvages, leurs populations et leurs habitats.

Une importante mesure législative visant les espèces sauvages vient de recevoir la sanction royale. On en élabore actuellement le règlement d'application.

Même si nous faisons déjà beaucoup pour préserver les écosystèmes du Canada, nous devons demeurer vigilants quant à la façon dont nous traitons nos espèces et nos espaces. La Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages fournit aux Canadiens une autre occasion de jouer un rôle dans la société.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, au Salvador, les personnes qui avaient été condamnées pour le meurtre de six jésuites ont été remises en liberté par suite d'une amnistie prescrite par le gouvernement de l'ARENA et le président Cristiani. Ce

dernier, le ministre de la défense, M. Ponce, et les forces armées ont refusé d'honorer les accords de paix qu'ils avaient signés avec le FMLN et le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, accords dans lesquels ils avaient convenu de limoger les militaires qui se rendent coupables de violations flagrantes des droits de la personne.

Des escadrons de la mort continuent d'assassiner d'anciens membres du FMLN, qui a honoré l'accord de paix qu'il avait signé en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation.

Au Guatemala, le président Serrano a qualifié publiquement les journalistes, les ONG et les dirigeants religieux d'éléments subversifs. Samedi dernier, des escadrons de la mort ont proféré des menaces de mort à l'endroit de 24 personnes qui aident les réfugiés guatémaltèques qui se trouvent au Mexique à rentrer en paix chez eux.

Le gouvernement du Canada a toujours appuyé les Nations Unies dans leurs efforts de médiation dans ces deux pays. Je demande aujourd'hui au gouvernement d'intervenir auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de lui demander de protéger les habitants du Salvador et du Guatemala contre la brutalité de leurs dirigeants.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, je me réjouis de constater que les banques canadiennes se rendent enfin compte de l'importance de la collaboration en vue d'aider les petites entreprises. Ces dernières semaines, un certain nombre de banques ont annoncé qu'elles vont promouvoir activement la Loi sur les prêts aux petites entreprises et favoriser les prêts d'amélioration.

Dans un exposé sur la petite entreprise, la Banque Royale a dit qu'elle entendait au moins doubler le nombre de prêts consentis à ce très important secteur en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Selon elle, la petite entreprise est un des moteurs de la reprise économique.

La Banque de Montréal a récemment annoncé qu'elle continuerait de maintenir bas les taux d'intérêt des prêts à intérêt flottant offerts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises; au moins jusqu'au 1er avril 1994, le taux d'intérêt que la Banque de Montréal applique aux prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises correspondra au taux préférentiel. C'est 1,75 p. 100 de moins que le plafond fixé pour ces prêts.

La Banque de Nouvelle-Écosse a elle aussi annoncé qu'elle offrirait au taux préférentiel les prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette offre s'adressera à tous les clients, nouveaux et actuels, visés par cette loi et entrera en vigueur au 1er avril.

Cela fait plaisir de voir ce genre de loi et la réaction qu'elle suscite.

* * *

Article 31 du Règlement

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, le rapport de la Commission de la vérité sur le Salvador des Nations Unies a attribué à l'armée 95 p. 100 des crimes contre l'humanité commis au cours des 12 ans qu'a duré la guerre civile. Les importantes recommandations de la commission, comme la destitution des juges de la Cour suprême et le limogeage des 40 officiers en cause, doivent être mises en oeuvre.

L'Église catholique, qui a été partie prenante aux négociations de paix au Salvador, a payé le prix suprême pendant la guerre civile avec l'assassinat de l'archevêque Romero, de quatre religieuses américaines et de six jésuites.

Le ministre de la Défense, le général Emilio Ponce, et deux douzaines de ses officiers ont été directement associés à ces meurtres. Or, dans les heures qui ont suivi la remise du rapport de la commission, le président Cristiani a accordé l'amnistie à tous ceux dont les noms figuraient dans le document et fait remettre en liberté deux des personnes qui avaient été trouvées coupables du meurtre des prêtres.

Le Canada doit faire pression pour que soient mises en oeuvre toutes les recommandations de la Commission de la vérité et des commissions spéciales établies à cette fin. Le Canada doit exprimer au président Cristiani, aux Nations Unies et à tous les organismes appropriés notre vive indignation à l'égard des mesures prises par le président Cristiani.

La mise en oeuvre des recommandations de la Commission de la vérité est obligatoire. Il faut tout mettre en oeuvre pour que les officiers salvadoriens soient poursuivis en justice pour les atrocités qu'ils ont commises durant cette guerre.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LE PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

M. Gaby Larrivée (Joliette): Madame la Présidente, aujourd'hui, le ministre de l'Environnement, représentant également ses collègues de la Santé et des Pêches, a annoncé que le gouvernement fédéral investira 100 millions pour la mise en oeuvre de la Phase II du Plan d'action Saint-Laurent.

Le Plan d'action Saint-Laurent a produit des résultats remarquables au cours de sa première phase. Selon un

Article 31 du Règlement

étude effectuée par la firme Cogésult, de 1988 à 1993, le Plan Saint-Laurent a permis la création ou le maintien de quelque 2 500 emplois par année et généré des retombées économiques évaluées à 1,4 milliard de dollars.

De plus, le plan a permis la réduction de 74 p. 100 des rejets liquides toxiques déversés dans le fleuve par 50 établissements industriels jugés prioritaires; la conservation de 5 000 hectares d'habitats fauniques le long du Saint-Laurent, la création d'un parc marin au Saguenay et la mise en oeuvre de plans se survie pour six espèces menacées, dont le béluga.

La clé du succès remporté par la Phase I du Plan Saint-Laurent réside dans la participation active des groupes environnementaux, de. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est maintenant écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, nous connaissons maintenant les résultats des deux élections partielles qui ont eu lieu en Ontario: les électeurs ont dit non au NPD et à ses politiques.

Le recours des néo-démocrates à des tactiques désespérées devient de plus en plus évident à la Chambre, à mesure que les appuis du NPD s'érodent. Les attaques injustifiées de ce parti contre le vote du Parti libéral au sujet de l'ALENA mettent son désespoir en évidence.

Les libéraux ont dit non à l'accord, mais à la différence des néo-démocrates qui veulent ériger un mur autour du Canada, ils croient que des accords commerciaux bien négociés ne peuvent que favoriser l'économie canadienne et mener le Canada à la prospérité.

L'élection partielle en Ontario montre bien que les Canadiens répudient l'approche complètement dépassée qui est adoptée par le gouvernement néo-démocrate. Les années sombres sont révolues. Les Ontariens se sont laissés piéger une fois par le NPD, mais les résultats d'hier prouvent qu'ils ne s'y laisseront plus prendre.

* * *

L'USINE DE PANNEAUX DE PARTICULES DE LA SOCIÉTÉ PALLISER

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, dans un récent bulletin à mes électeurs, je demandais aux habitants de l'est de Transcona qui vivent près de l'usine de panneaux de particules de la société Palliser de me faire savoir dans quelle mesure la présence de l'usine affecte leur qualité de vie, car cette question soulève présentement la controverse dans ma circonscription. Les gens se plaignent de l'odeur, de problèmes de santé, et notamment d'asthme; ils affirment ne pas pouvoir rester à l'extérieur de leurs résidences l'été, sans parler de nombreux autres inconvénients.

La question concerne non seulement le gouvernement provincial mais aussi le gouvernement fédéral, puisque l'usine a bénéficié d'une aide financière du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

En raison de rumeurs d'agrandissement de l'usine, j'ai écrit au ministre responsable du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest pour lui demander de ne plus accorder d'aide financière sous forme de prêt, ni aucune autre forme d'aide à l'usine de panneaux de particules de la Palliser ou à la société elle-même, tant que le problème n'aura pas été résolu de façon satisfaisante pour les gens du quartier.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, même s'il est difficile d'y croire aujourd'hui à Ottawa, c'est vraiment le printemps!

J'ai grandi dans une ferme en Saskatchewan et, quand j'étais enfant, chaque année, j'attendais impatiemment le renouveau printanier, le retour des oies, la naissance des veaux et le réchauffement de la terre annonçant le début imminent des semences.

Pour les agriculteurs des Prairies, le printemps marque en fait le début de l'année et il apporte l'éternel optimisme qui caractérise les agriculteurs depuis tant d'années.

Comme les agriculteurs des Prairies sont entièrement à la merci du temps ainsi que de la capacité de la Commission canadienne du blé de vendre leurs récoltes à l'étranger, c'est avec joie qu'ils apprendront le renouvellement des ventes de blé à la Russie qui doit être annoncé aujourd'hui.

Certains critiqueront inévitablement les détails de cette mesure mais les producteurs de céréales des Prairies seront ravis d'entendre que la demande visant la dernière récolte a augmenté. L'annonce d'aujourd'hui sera effectivement aussi bien accueillie que le printemps.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, hier après-midi, le 1er avril, le gouvernement a cru bon et nécessaire d'exempter les familles les plus riches du pays et elles ont été libérées de la règle de 21 ans, c'est-à-dire que le paiement d'impôt accumulé depuis 21 ans ne sera pas obligé d'être payé.

Le gouvernement leur donne encore l'occasion d'accumuler des richesses aux dépens de la classe moyenne et des moins fortunés de ce pays. Ce qui est arrivé hier, en cette Chambre, c'est strictement une honte et le jour viendra où les gens vont répondre à cette injustice sociale.

* * *

LE PROGRAMME D'HIVER «MIEUX QUE JAMAIS»

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Madame la Présidente, je suis heureux d'informer mes collègues de la Chambre que le gouvernement du Canada a renouvelé aujourd'hui son appui au Programme d'hiver «Mieux que jamais.»

• (1115)

Le programme se verra octroyer 31,2 millions de dollars répartis sur cinq ans à partir de l'exercice 1993-1994.

Le programme d'hiver «Mieux que jamais» a été lancé en 1983 par le gouvernement du Canada (Condition physique et Sport amateur) en vue des Jeux olympiques d'hiver de Calgary en 1988. Le programme a atteint ses objectifs si l'on en juge par les excellents résultats que le Canada a obtenus aux deux derniers Jeux olympiques d'hiver. Il a aussi permis d'accroître la participation aux sports d'hiver et de mettre en place une solide structure administrative chargée d'élaborer des programmes dans le domaine du sport.

À l'approche des Jeux olympiques de Lillehammer, qui se tiendront dans moins d'un an, le renouvellement de cet important programme marque la volonté du gouvernement du Canada de continuer à appuyer nos athlètes et les sports d'hiver.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, les retraités de Windsor et d'autres employés ont été victimes d'une injustice d'ordre fiscal. La question remonte à 1980 et à 1981, lorsque Chrysler a remis des actions à ses travailleurs en échange de concessions qu'ils avaient faites en matière de salaires et d'avantages sociaux.

À l'issue des négociations de 1985, il a été convenu qu'ils pouvaient encaisser leurs actions. Or, Revenu Canada a considéré la hausse de la valeur des actions comme un revenu et non comme des gains en capital.

Sous la direction du président du syndicat local, Larry Bauer, cette affaire a été portée devant les tribunaux et le syndicat a finalement eu gain de cause. Tous les employés en poste qui avaient signé des avis d'opposition ont eu droit à un remboursement d'impôt avec intérêts, mais plus de 1 000 retraités et d'autres employés qui n'avaient pu signer ces avis n'ont reçu qu'un remboursement d'impôt, sans intérêts.

Or, en vertu du programme gouvernemental en matière d'équité fiscale, le ministre du Revenu national dispose d'un moyen pour réparer cette injustice. Je lui demande instamment d'intervenir.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA SOMALIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, le mois dernier, deux conférences très importantes touchant l'avenir de la Somalie ont eu lieu en Éthiopie, soit une conférence nationale des Nations Unies sur la reconstruction et une conférence de réconciliation des dirigeants somaliens.

Je tiens à dire en tant que participant à ces deux conférences, qu'il s'agissait là, selon moi, d'événements importants pour la reconstruction et le relèvement d'un pays dont le sort angoisse de nombreux Canadiens.

Je voudrais en particulier signaler le travail et la contribution exemplaires des Forces canadiennes dans le cadre du pont aérien établi depuis l'année dernière à partir de Nairobi, qui permet de faire parvenir littéralement des milliers de tonnes de nourriture à des victimes de la famine en Somalie et, plus récemment, depuis décembre, dans le cadre de la mission menée par plus de 1 000 de nos militaires, en particulier dans la région de Belet-

Uen, au centre-ouest de la Somalie. Non seulement ils établissent la paix, mais ils ont commencé également à reformer un corps policier civil, ils ont même aidé à la réouverture d'une école et ils participent à la reconstruction du pays, ce qui est important pour l'avenir de ces gens.

Je sais que tous les députés voudront vraiment rendre honneur à nos forces armées qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles et rendent des services exceptionnels.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'adresse ma question au premier ministre suppléant ou au ministre qui répond au nom du gouvernement aujourd'hui.

Je pense que nous sommes tous bouleversés par les nouvelles selon lesquelles quatre soldats canadiens seraient détenus à la suite de la mort d'un Somalien. Je voudrais exprimer également les graves réserves que nous avons au sujet de la façon dont on traite cette affaire et du nombre de questions qui demeurent encore sans réponse.

Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps avant qu'une enquête ne débute et qu'on ne rende publique cette affaire? Pourquoi la ministre de la Défense n'a-t-elle pas essayé de présenter les faits au Parlement? Quand pouvons-nous nous attendre à ce que la ministre de la Défense fasse un exposé complet sur ce qui s'est passé et sur les conditions dans lesquelles nos soldats sont maintenant appelés à servir en Somalie?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, dans le cadre du système judiciaire militaire, il incombe au commandant d'entreprendre immédiatement une enquête sur tout incident qui se produit. C'est ce qui a été fait.

Après deux jours d'enquête au niveau local, cet officier a jugé nécessaire d'obtenir l'aide d'experts du gouvernement fédéral. Il a fallu deux jours pour que ces experts obtiennent les passeports, les vaccins et le reste avant de se rendre en Somalie pour procéder à l'enquête.

Il n'y a eu aucun retard. L'enquête a commencé immédiatement et elle se poursuit.

• (1120)

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je désire poser une question supplémentaire au même ministre.

Le problème, c'est qu'il y a trois semaines, quatre Canadiens ont été impliqués dans la mort suspecte d'un Somalien. Nous demandons pourquoi il y a eu un long délai avant le début de l'enquête et pourquoi la ministre de la Défense nationale n'a pas présenté les faits dans cette affaire?

Je demande au gouvernement de faire rapport à la Chambre le plus tôt possible sur les circonstances de cet incident tragique.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je le répète, on a agi sans délai. L'enquête a été entreprise immédiatement, au niveau du système judiciaire militaire. Comme dans le cas du système judiciaire civil, et pour des raisons tout à fait légitimes, que le député comprend, j'en suis persuadé, les agents chargés de l'enquête ne sont pas censés tenir des conférences de presse sur les aspects de l'enquête.

Une enquête est en cours. Elle est confidentielle comme dans le cas de toutes les enquêtes. À l'instar du Solliciteur général dans le cas d'enquêtes civiles menées par la GRC, la ministre de la Défense nationale ne peut absolument pas donner, dans cette enceinte, des détails à ce sujet.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je ne suis pas sûr que la ministre comprenne bien les implications de ce qui se passe.

Nous avons près de 5 000 soldats engagés dans 18 missions à travers le monde, des missions compliquées, difficiles, risquées. La ministre se souviendra que nous avons soulevé à plusieurs reprises des questions quant à l'absence d'une approche globale en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, les problèmes d'équipement, l'entraînement et la préparation des troupes.

Pour toute réponse à nos questions, nous avons eu droit à des déclarations fragmentaires et contradictoires. La ministre de la Défense nationale a dit cette semaine que nous retirerions nos troupes de Bosnie en cas de combat. Or, les combats dans cette région ne cessent pas depuis deux ans.

N'est-il pas temps, dans l'intérêt des soldats, de leurs familles et des Canadiens, de mettre en place un système d'information sur les diverses missions de maintien de la paix, qui nous renseigne sur leur mandat, notre engagement, et le type d'opérations auquel participent nos soldats de telle sorte que les députés et le public ne soient pas mis au courant par la presse d'incidents tragiques comme ceux qui se sont produits en Somalie, quand en fait, ça devrait être, si elle faisait son travail, à la ministre de les en informer?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que le député est en train de confondre deux questions très différentes qu'il essaie de mettre ensemble alors qu'elles n'ont rien à voir l'une avec l'autre.

L'allégation voulant qu'un acte criminel ait été commis fait l'objet d'une enquête menée en bonne et due forme, conformément à des procédures bien établies qui sont en place depuis des décennies, en fait depuis que notre pays existe.

Le député comprend, j'espère, que pour que justice soit faite, il est nécessaire que les enquêteurs et les autorités puissent mener leur enquête dans cette affaire à l'abri de tout préjudice que pourraient entraîner les remarques des députés à la Chambre.

Pour ce qui est de notre rôle de maintien de la paix, la volonté du Canada de prendre part à toute opération de maintien de la paix sanctionnée par les Nations Unies n'est certainement pas un mystère pour le député, ni en fait pour personne. Le député a dit que la ministre de la Défense nationale avait déclaré que nous nous retirerions de Bosnie en cas de combat, faisant remarquer que les combats dans cette région ne cessent pas depuis l'an dernier. Ça n'a aucun sens. Elle n'a jamais dit une chose pareille.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Si, elle l'a dit.

M. Andre: Non, non je suis désolé. Le député voudrait-il bien écouter un moment? Elle a dit que si nos soldats étaient attaqués, ils se retireraient de Bosnie, conformément au mandat de la Force de protection des Nations Unies qui est chargée de fournir une aide humanitaire aux Bosniaques. Nos soldats ne participent pas à une mission de maintien de la paix en Bosnie. Ils sont là pour aider la FORPRONU dans ses efforts d'aide humanitaire. S'ils sont attaqués, il se retireront, tout comme les autres troupes des Nations Unies qui se trouvent là-bas.

Ce sont là les propos du ministre de la Défense et non ceux que lui prête le député.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, les députés et tous les Canadiens ont été scandalisés et déçus d'apprendre par la voix des médias, trois semaines après le fait, un incident mettant en cause quatre soldats de la paix canadiens et dans lequel un Somalien a trouvé la mort.

Voici la question que j'adresse au premier ministre suppléant. En sa qualité d'ancien ministre associé de la Défense, il doit savoir que, en pareille situation, le commandant a l'obligation de faire parvenir au chef d'état-major de la défense un rapport d'incident d'importance.

• (1125)

Quand la ministre de la Défense nationale a-t-elle été informée et quand prévoit-elle communiquer les renseignements à la Chambre? Si elle n'a pas été informée, pourquoi?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député est un ancien militaire. Il doit bien comprendre que, dans la vie militaire comme dans le civil, les personnes soupçonnées de crime ont droit aux mesures de sécurité normales et à la présomption d'innocence.

Pour que les enquêtes se fassent de manière équitable, il faut éviter qu'elles ne se déroulent sur la place publique. Elles doivent être confidentielles. C'est ce qui se passe.

La ministre de la Défense nationale continue d'assumer ses responsabilités comme elle l'a toujours fait. Quant à savoir ce que ses collaborateurs lui ont dit et quand, le député doit être conscient que ce ne sont pas des renseignements à divulguer aux Communes.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le fait est que ce sont les médias qui ont renseigné les députés et tous les autres Canadiens.

Selon le ministre, quand aurions-nous dû être mis au courant? Sans l'intervention des médias, aurions-nous été informés? Il s'agit d'un incident important, et je tiens à rappeler au ministre que nous avons en ce moment des opérations de maintien de la paix d'une ampleur et d'une portée sans précédent dans l'histoire canadienne. Nous avons 4 800 soldats de la paix en poste à 18 endroits, aux

quatre coins de la planète. Nous nous chargeons de 10 p. 100 des opérations de maintien de la paix dans le monde.

Les Canadiens et les députés ne s'attendent pas à être informés de ces incidents dans les opérations de maintien de la paix par les médias des jours et des semaines après le fait. Ils ne méritent pas ça.

Le premier ministre suppléant nommera-t-il un ministre de la Défense nationale à plein temps, quelqu'un qui fera preuve de leadership dans la conduite de ces opérations et qui organisera immédiatement une série de séances d'information régulières sur ces opérations à l'intention du Parlement du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Cette dernière question révèle les véritables intérêts de l'opposition. Celle-ci ne cherche pas tant à obtenir justice pour les soldats en cause qu'à discréditer la ministre de la Défense nationale.

La ministre de la Défense nationale assume ses responsabilités de manière exceptionnelle comme elle le fait toujours pour toutes ses responsabilités. Le député doit savoir, comme tous les députés, qu'on ne doit commenter une enquête qu'une fois celle-ci terminée.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ma question s'adresse au porte-parole du gouvernement en matière de commerce extérieur.

Mercredi dernier, M. Susumo Eto, président de la société Mitsubishi du Canada, a prononcé un excellent discours. Il a souligné que le Canada avait reçu du Japon des investissements directs d'environ 1,4 milliard de dollars en 1989, comparativement à 700 millions de dollars en 1988. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, ces investissements ont maintenant chuté à 300 millions de dollars par année et ils diminuent rapidement.

Voici ma question au ministre. À la lumière de la déclaration de M. Eto, on constate que les Japonais ont maintenant décidé d'investir leurs capitaux au Mexique, pays où les salaires sont moins élevés et où la productivité est égale à celle du Canada. Ces propos tenus par un important homme d'affaires japonais ne prouvent-ils pas que c'est le Mexique qui attirera les investisseurs une fois que nous aurons signé l'ALÉNA, parce que les salaires y sont bas et la productivité égale?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, jour après jour, le député prend la parole à la Chambre et fait valoir les mêmes arguments, mais il oublie une question fondamentale, à savoir que 85 p. 100 de nos importations du Mexique bénéficient actuellement de la franchise.

Il n'y a pour ainsi dire plus de tarifs douaniers qui s'appliquent aux 15 p. 100 restants. Si le Mexique avait voulu nous faire cesser nos activités commerciales, il aurait pu le faire il y a dix ou cinq ans, voire l'an dernier, indépendamment de l'ALÉNA. C'est ce que le député oublie toujours.

Ce sur quoi porte en fait sa question, c'est l'investissement direct net au Canada.

• (1130)

Je suis très heureux de pouvoir dire à la Chambre que, avant la conclusion de l'Accord de libre-échange, en 1988, nous affichions un déficit de 2,5 milliards de dollars au chapitre de l'investissement direct net au Canada. Un plus grand nombre de Canadiens investissaient davantage à l'extérieur du Canada qu'il n'y avait de gens qui investissaient dans notre pays.

En 1992, nous avons enregistré un surplus de 5,3 milliards de dollars. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, il y a eu une augmentation de plus de 7 milliards de dollars.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, comme j'avais prévu cette réponse du ministre, j'ai attendu qu'il me la donne avant de lire le reste de la question.

M. Eto a ensuite déclaré ceci: «Lorsque les Japonais ont investi massivement au Canada à la fin des années 80, la plupart pensaient que l'Accord de libre-échange allait permettre une véritable libéralisation des échanges entre les deux pays.»

Il a ajouté ceci: «Ils ont perdu leurs illusions lorsqu'ils ont constaté que les mesures protectionnistes unilatérales prises par les États-Unis ont fondamentalement modifié les conditions commerciales qui existaient préalablement au Canada.» M. Eto dit que c'est l'Accord de libre-échange qui les a amenés à se réinstaller au Mexique, en raison du protectionnisme américain. Il a ensuite mentionné toute une liste de biens protégés.

Comment le ministre peut-il demander à la société de M. Eto de ne pas se réinstaller au Mexique et dire, pour l'en convaincre, que le gouvernement s'opposera au programme d'encouragement des exportations grâce auquel

les Américains subventionnent le blé et qu'il les affrontera dans tous les autres secteurs. Cette société n'en croira pas un mot, et les autres investisseurs étrangers non plus.

Que fera le gouvernement à ce sujet? Nous perdons des emplois à cause de cet accord stupide.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, il m'arrive de penser que la désillusion récente des Japonais à l'égard du Canada vient peut-être du fait que le premier ministre Rae s'est rendu au Japon dernièrement.

En fait, je ne pense pas que les Japonais soient déçus du Canada. Ainsi, dans le secteur de l'automobile, les Canadiens achètent 9 p. 100 des trois principales voitures produites dans le monde, mais nous en produisons 18 p. 100.

Il y a à peine deux semaines, Chrysler a reconfirmé un investissement de 900 millions de dollars à Windsor. Un projet d'expansion de 2 milliards de dollars est également prévu dans le port d'Oakville.

L'industrie nord-américaine de l'automobile se porte très bien au Canada. Nous produisons bien plus que ce que nous consommons. Le parti auquel appartient le député s'est toujours dit en faveur du Pacte de l'automobile. Celui-ci reste intact, et nous réussissons très bien dans cette portion de nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

Quant aux investissements japonais, ils ont augmenté en Amérique du Nord, d'un côté de nos frontières comme de l'autre.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, le porte-parole du gouvernement en matière de commerce extérieur a décidé aujourd'hui d'esquiver la question pour faire plutôt du baratin.

La question que j'ai posée est celle-ci: à la lumière des déclarations de M. Eto, comment le gouvernement explique-t-il que les investissements japonais qui atteignaient 1,6 milliard de dollars en 1989 ont maintenant baissé à 300 millions de dollars?

Ce n'est pas moi, ni le gouvernement, mais bien M. Eto qui dit que les Japonais vont maintenant réorienter le gros de leurs investissements vers le Mexique, afin de faire leur production destinée au marché américain dans ce pays où les salaires sont moins élevés et la productivité plus grande. Au lieu de s'acoquiner avec les États-Unis pour conclure cette entente, que fera le gouvernement pour protéger les investissements et les travailleurs canadiens?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, permettez-moi de vous donner des précisions sur la personne que cite le député. Il rapporte les propos d'un représentant de MITI, pas ceux des présidents de Toyota, de Honda ou de Nissan. Ces entreprises japonaises ont des projets très différents de ceux que le député a décrits.

En outre, le député omet de dire à la Chambre que les salaires ne représentent que 15 p. 100 du coût de production d'une automobile. Pourquoi une entreprise déménagerait-elle au Mexique pour obtenir un avantage comparatif sur 15 p. 100 du coût de fabrication d'une voiture? Si le Canada est concurrentiel, c'est parce qu'il l'est dans tout ce qui touche à la production automobile.

* * *

LES GRANDS LACS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse à son suppléant.

Hier, trois importants groupes environnementaux, *Pollution Probe*, l'Association canadienne du droit de l'environnement et *Great Lakes United*, ont écrit au ministre fédéral de l'Environnement et à son homologue néo-démocrate en Ontario pour leur dire qu'ils sont amèrement déçus de l'inaction des gouvernements fédéral et ontarien dans le dossier de la pollution des Grands Lacs. Ils signalaient dans leur lettre que l'entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs a pris fin il y a deux ans et que les deux gouvernements n'ont encore rien fait pour signer une nouvelle entente.

• (1135)

Voici ma question: le gouvernement négociera-t-il immédiatement une nouvelle entente et cessera-t-il de mettre en danger la santé des millions d'habitants de la région des Grands Lacs?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je suis heureux d'informer le député et la Chambre que tous les programmes se poursuivent et que le financement est maintenu comme si l'entente entre le Canada et l'Ontario était encore en vigueur.

En fait, je peux assurer à la Chambre que le gouvernement du Canada est disposé à reprendre les négociations avec le gouvernement de l'Ontario dès que ce dernier sera prêt.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Est): Madame la Présidente, les trois principaux groupes environnementaux ont écrit qu'ils suspendaient les relations avec le ministre

fédéral de l'Environnement et son homologue ontarien pour protester contre leur inaction dans ce dossier.

Ils signalent que les nouvelles lignes directrices proposées par les États-Unis relativement au déversement de produits chimiques toxiques dangereux rendront les normes américaines plus sévères que les nôtres.

Pourquoi le ministre et le gouvernement ne prennent-ils pas immédiatement des mesures pour amener nos normes au moins au même niveau que les nouvelles normes américaines afin d'empêcher la dégradation des Grands Lacs? Pourquoi le gouvernement conservateur et son ministre ne cessent-ils pas d'atermoyer?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, premièrement, je veux rappeler à la Chambre que le Plan d'action des Grands Lacs, un programme quinquennal de 125 millions de dollars, est en place et se poursuit.

Deuxièmement, je tiens à dire que le Canada est certainement très heureux de la décision du gouvernement américain de travailler en étroite collaboration avec les États situés en bordure des Grands Lacs, car nous croyons qu'il est important pour eux d'adopter une approche uniforme. Nous sommes heureux de voir qu'ils ont décidé de faire ce que le Canada et l'Ontario font depuis déjà un certain temps.

Troisièmement, je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que les normes américaines sont plus sévères que celles en vigueur au Canada et en Ontario. Nous ne partageons pas cette opinion.

* * *

NATIONAIR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui remplace le premier ministre. Aujourd'hui, 4 000 passagers de Nationair sont bloqués un peu partout. Les trois plus grosses compagnies aériennes du Canada sont noyées dans une mer d'encre rouge.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour venir en aide aux voyageurs canadiens et pour résoudre les problèmes de cette industrie en difficulté? Et s'il vous plaît, ne me répondez pas que vous allez rajuster le cadre réglementaire parce que ce n'est pas ça qui ramènera chez eux tous ces Canadiens qui sont coincés dans des aéroports aux quatre coins du monde.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, ce qui est arrivé à tous ces voyageurs laissés en plan est fort malencontreux.

Ceux-ci sont en grande majorité du Québec et de l'Ontario et dans ces provinces il existe des programmes pour leur venir en aide par l'intermédiaire des agences de voyage et des gouvernements provinciaux.

Les grossistes en voyages s'affairent pour que ces passagers arrivent à bon port, que ce soit au Canada ou à leur destination originale. Nous suivrons de très près les efforts déployés par les grossistes pour aider les Canadiens à réaliser leurs projets de voyage.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Tout cela est bien beau, mais cela fait un an que les parlementaires de cette Chambre exigent du gouvernement d'en face une nouvelle politique des transports ou une politique tout court, car il n'y en a pas au moment où on se parle. Le gouvernement ne dit toujours rien, sauf des platitudes.

Aujourd'hui, la population canadienne, et particulièrement ceux qui sont pris dans des aéroports veulent savoir ce que le gouvernement va faire. Pendant combien de temps les gens vont-ils monter et descendre d'avions cloués au sol avant que le gouvernement ne se réveille et fasse quelque chose pour sauver l'industrie des transports?

[*Traduction*]

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, le député sait que depuis un an, et même avant, les compagnies aériennes sont en difficulté dans le monde entier et pas seulement au Canada. Partout au monde, les compagnies aériennes et l'industrie touristique ont connu un fléchissement.

Depuis un an, nos compagnies canadiennes travaillent très fort, et tout particulièrement les employés de Lignes aériennes Canadien International qui font de leur mieux pour aider leur entreprise à reprendre pied. Aucun effort n'est épargné. Comme le sait le député, des audiences sont en cours à l'heure actuelle pour trouver, dans le secteur privé, des solutions aux problèmes des compagnies aériennes du Canada.

* * *

• (1140)

L'IMMIGRATION

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

À 8 heures, mardi prochain, l'Immigration canadienne à Vancouver va renvoyer au Pendjab deux enfants non accompagnés, même si ces enfants ont été légalement adoptés par un citoyen canadien devant un tribunal canadien.

Les enfants et leurs parents naturels ont reçu au Pendjab des menaces répétées d'extorsion, d'enlèvement et même de mort. Aujourd'hui, les parents naturels sont introuvables; on croit qu'ils se cachent. J'espère que les Canadiens ne sont pas devenus assez inhumains pour accepter qu'on expulse des enfants vers un pays où leur vie est menacée.

Pourquoi le ministre tolère-t-il qu'on expulse des enfants non accompagnés, qui ont été adoptés par des citoyens canadiens, vers un pays où leur vie est menacée et où leur famille ne peut être retracée?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je ne tolère pas pareille situation, madame la Présidente.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, le ministre n'est manifestement pas au courant de cette affaire. On ne l'en a pas informé.

Le Canada est signataire de la Déclaration des droits de l'enfant et le gouvernement canadien se vante de son engagement à l'égard de la protection et du bien-être des enfants. Certes, un gouvernement qui veut vraiment le bien-être des enfants ne renverrait pas ces enfants en Inde où leur vie est menacée.

Que va faire le ministre? Maintenir l'ordre d'expulsion, réexaminer le cas avec ses collaborateurs ou permettre à ces enfants de rester au Canada avec leurs parents adoptifs? Ils ont été adoptés par suite du jugement d'un tribunal canadien.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je me demande pourquoi les socialistes prétendent que nous avons le pire système d'immigration et de statut de réfugié au monde. En fait, nous avons le meilleur.

Je me suis entretenu ce matin avec le représentant officiel au Canada du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et il a loué les efforts que déploie le Canada pour aider les gens qui ont besoin de protection à l'étranger. Il a fait des observations générales au sujet du programme canadien d'immigration. C'est le meilleur au monde.

On a beau, comme ce matin, dépeindre notre programme d'immigration sous un jour terrible, cela n'est pas conforme à la réalité. Les Canadiens peuvent être fiers de leur programme d'immigration. C'est le meilleur au monde.

* * *

L'APPAUVRISSEMENT DE LA COUCHE D'OZONE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au vice-premier ministre suppléant.

Ce printemps, la couche d'ozone au-dessus du Canada est plus mince que jamais. On est ainsi davantage exposé aux dangereux rayons ultra-violets. Nous devons nous préoccuper des enfants ainsi que des adultes puisque nous sommes au printemps et que l'été approche à grands pas.

Pourquoi le gouvernement ne met-il pas la population en garde contre les dangers qu'il y a pour sa santé à s'exposer au soleil ce printemps: cancer de la peau, cataractes et affaiblissement du système immunitaire?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il y a une semaine ou deux, le ministre de l'Environnement a fait des déclarations publiques sur la couche d'ozone et sur les dangers pour tous d'une exposition au soleil. Il a insisté sur le cas des enfants et des personnes à la peau claire.

Il ne fait aucun doute que quiconque s'expose au soleil devra se protéger, mais je crois qu'il incombe à chacun d'y voir, car le ministre a bien informé la population là-dessus.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, une déclaration du ministre ne règle pas le problème. C'est la raison pour laquelle nous soulevons la question à la Chambre.

Comme le sait la secrétaire parlementaire, l'amincissement de la couche d'ozone menace non seulement la santé des humains mais également les cultures et les ressources naturelles.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu recours à une campagne d'information massive des Canadiens, au lieu de s'en tenir à des déclarations ministérielles, pour

informer les gens des mesures à prendre pour protéger leur santé et éviter une détérioration encore plus grave de la couche d'ozone?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je me permets tout d'abord de rappeler au député que lorsque le ministre de l'Environnement a parlé publiquement de ce problème l'an dernier, des porte-parole de l'autre côté l'ont accusé de répandre la peur.

Ces mêmes personnes demandent aujourd'hui au ministre pourquoi il n'en fait pas plus. Il a pourtant été l'un des premiers à soulever la question auprès des Canadiens et à les prévenir qu'ils devaient prendre des précautions.

• (1145)

Deuxièmement, le gouvernement a mis en place un service qui informe chaque jour les Canadiens de l'intensité des rayons UV sur tout le territoire canadien.

Troisièmement, je rappelle que les crédits budgétaires affectés aux mesures de protection contre les rayons UV ont été accrus de 25 p. 100 ces deux dernières années.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de la Santé nationale, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Depuis plus de quatre mois, l'opposition officielle a demandé à maintes reprises au gouvernement d'ordonner une enquête publique complète sur la contamination par du sang infecté du virus du SIDA de plus de 1 000 Canadiens, dont près de la moitié sont aujourd'hui décédés, les autres étant malades. Le ministre a toujours su trouver des excuses nous répondant qu'il attendait le rapport du comité parlementaire.

Maintenant que le sous-comité a terminé ses audiences et que même son président, qui est un ministériel, a reconnu la nécessité d'une enquête publique, le ministre va-t-il ordonner une enquête publique complète sans attendre davantage. Sinon, pourquoi?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que les Canadiens demandent qu'on leur garantisse que les réserves de sang au Canada sont très sûres.

En fait, le député de Delta, qui préside le sous-comité chargé d'étudier la question du sang contaminé, a déclaré publiquement qu'une enquête serait peut-être effectivement recommandée sur l'agence canadienne qui est chargée d'assurer l'innocuité de nos réserves de sang.

Je dois dire à mon collègue, qui siège à ce comité, qu'en dépit des très nombreux témoignages qui ont été entendus, le rapport n'est ni rédigé ni déposé. Je sais que le ministre de la Santé attend ce rapport et qu'il prendra certainement des mesures dès que le rapport sera déposé à la Chambre.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Quand il y va de notre sang, ça n'attend pas. Nous devons immédiatement rassurer les Canadiens. La moitié des victimes sont mortes et beaucoup d'autres continuent à souffrir. Depuis hier, il n'y a plus de fonds pour indemniser ces gens innocents et le gouvernement est là à tergiverser.

Le ministre peut-il nous dire si d'autres fonds vont être débloqués pour l'indemnisation des victimes? Peut-il nous dire s'il va ordonner aujourd'hui la tenue d'une enquête approfondie, indépendante et publique dans cette affaire de sang contaminé?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, comme je l'ai déjà dit, l'audition des témoins est terminée et le comité doit se réunir au cours des prochaines semaines afin de tirer ses conclusions et de formuler ses recommandations. Nous espérons tous que le rapport sera déposé à la Chambre dans les meilleurs délais. Le ministre fera alors connaître sa réponse dès qu'il le pourra.

Pour ce qui est de la question de l'indemnisation, dont se préoccupent beaucoup les hémophiles, le gouvernement fédéral a effectivement accordé des indemnisations. Je conseille au député de s'adresser à la province à ce sujet.

* * *

LA SOCIÉTÉ WYETH-AYERST

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ma question s'adresse aujourd'hui au ministre des Sciences.

La société Wyeth-Ayerst du Canada a annoncé cette semaine la fermeture de son usine de Windsor, ce qui entraînera une perte nette de 130 emplois. Ce même conglomérat avait auparavant reçu près de 4,1 millions de dollars pour prendre de l'expansion à Montréal, une aide dont le dernier versement a été effectué en 1990.

N'est-il pas évident pour le ministre que la fermeture de l'usine de Windsor est attribuable au fait que le gouvernement fédéral a donné ces 4 millions de dollars pour accroître la capacité de production des installations

de Montréal? Que fera le gouvernement pour corriger cette erreur?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, devons-nous dire que l'aide de 30 millions de dollars accordée par le gouvernement provincial aux installations de Chrysler à Windsor et l'aide d'environ 10 millions de dollars que le gouvernement fédéral a accordée il y a trois semaines au titre de la formation aux installations de Chrysler à Windsor vont entraîner la mise à pied de travailleurs de l'automobile dans d'autres parties de l'Ontario? C'est la même logique.

Ce qui se passe, c'est que notre industrie pharmaceutique est en train de devenir extrêmement compétitive grâce à la loi C-22 et grâce au respect que nous témoignons envers la propriété intellectuelle et à la protection que nous lui accordons.

On assiste en l'occurrence à une consolidation des ressources pour les rendre plus compétitives. Je regrette moi aussi que l'usine de Windsor ait dû fermer ses portes, mais des offres ont été faites à un grand nombre d'employés de Windsor de passer à l'usine de Montréal ou à d'autres usines ailleurs. En fin de compte, comme cette entreprise devient de plus en plus compétitive, elle pourra embaucher des travailleurs à l'avenir et accroître la richesse de notre pays.

• (1150)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je ne puis laisser le ministre s'en tirer sans qu'il reconnaisse qu'en mars 1990, un dernier chèque de 761 000 $ a été versé à une filiale montréalaise, alors qu'une filiale de la même société mère était fermée à Windsor en mars 1993. Malgré toutes les promesses de création d'emplois de la part des fabricants de médicaments de marque, 130 emplois ont été perdus.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas imposé une croissance globale des emplois comme condition à l'octroi de cette subvention? Exigera-t-il maintenant le remboursement de cette subvention puisqu'elle a fait perdre des emplois au lieu d'en créer?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, on vient tout juste de me dire que le gouvernement fédéral n'a pas accordé de subvention.

Je vais certainement chercher à le faire confirmer pour mon honorable collègue d'en face. Si le gouvernement n'a pas accordé de subvention, il ne peut imposer de conditions comme le député voudrait que la Chambre l'exige du gouvernement.

Je dois lui dire qu'il devrait souhaiter que le Canada puisse soutenir la concurrence dans ce domaine. Il devrait souhaiter que les employés de Windsor travaillent pour une entreprise compétitive. Un certain nombre d'entre eux en auront l'occasion dans le cadre de la nouvelle exploitation.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Sciences et ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Aujourd'hui, le journal *The Gazette* a cité M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui disait que la Loi sur les prêts aux petites entreprises visait à améliorer le sort à la fois des banques et du gouvernement.

Que dire des entrepreneurs? Qu'est-ce que cette loi leur donne de plus? Voilà la question que je pose au ministre.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question très importante.

Je ne crois pas avoir jamais entendu John Bulloch féliciter quelque gouvernement que ce soit pour un programme quelconque. Cette fois, il a admis que les modifications apportées à cette loi constituaient une grande amélioration.

Nous avons augmenté les commissions des banques, mais finalement, la plupart des banques ne prendront pas la commission. Elles veulent tellement être concurrentielles. Elles ont fait une multitude d'annonces dernièrement. Les banques annoncent qu'elles offriront des escomptes sur les taux débiteurs. Elles vont renoncer à la commission et offriront d'autres avantages. On amène les banques à utiliser le programme sans même prendre la commission.

Les petits entrepreneurs ne doivent pas oublier que nous avons augmenté la garantie de 85 p. 100 à 90 p. 100. Un prêt peut maintenant équivaloir à la totalité de l'actif.

Ce qui est plus important, c'est que la nouvelle loi restreint le pouvoir des banques et des institutions de prêts. Un banquier ne peut pas exiger plus de 25 p. 100 en garanties personnelles aux fins d'un prêt. Cela libère les garanties personnelles et les biens donnés en nantisse-

ment, qui peuvent ainsi servir de fonds de roulement. C'est ce que les entreprises réclamaient depuis deux ans.

Ce projet de loi ne devrait pas s'intituler Loi sur les prêts aux petites entreprises, mais plutôt s'appeler la Super loi sur les prêts.

* * *

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une question à poser au ministre chargé des Petites entreprises.

Maintenant que le premier ministre, au nom de l'ensemble de son Cabinet, répand la blague que tous les documents se rapportant au désastre de la mine Westray ont été rendus publics, je voudrais demander au ministre si, à midi aujourd'hui, au moment du dépôt des documents, il est prêt à déposer à la Chambre et également à remettre à la commission d'enquête, les 18 pages censurées du document sur le financement accordé par le gouvernement fédéral à la mine Westray. Le ministre est-il prêt à déposer ce document aujourd'hui et sinon, pourquoi?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le gouvernement a fait preuve d'une ouverture sans précédent envers la commission d'enquête.

Le gouvernement libéral n'a presque jamais coopéré avec les commissions d'enquête provinciales, peu importe le sujet. Nous sommes très ouverts parce que nous voulons aller au fond des choses et savoir pourquoi ces travailleurs sont décédés.

Je rappelle au député que dans cette affaire, le gouvernement fédéral n'a que garanti un prêt. Toute la question de la sécurité relève de la compétence provinciale. Jusqu'à maintenant, nous avons fourni 7 500 pages de documentation à la commission. J'ai annoncé hier, et j'espère que le député m'a entendu, que nous avions offert à la commission de lui fournir encore des milliers de pages de documents. Ces documents portent sur le financement et sur les aspects techniques du projet. Je crois que le député trouvera dans ces documents tous les renseignements dont il peut avoir besoin.

• (1155)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, il y a plusieurs mois, le ministre avait déclaré à la Chambre et aux Canadiens que tous les documents seraient disponibles pour l'enquête. Nous avons appris hier et aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Un document de 18 pages a été censuré et le ministre refuse de le déposer à la Chambre.

Puisque le Parlement n'a pas reçu le document censuré de 18 pages, puisque la commission d'enquête ne l'a pas reçu, et puisque les familles des mineurs décédés n'ont pas reçu le document sur le financement accordé par le gouvernement fédéral à la mine Westray, est-ce que le ministre acceptera de déposer ce document à la Chambre des communes et sinon, pourquoi?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député sait que nous avons déjà déposé des documents et que nous sommes prêts à déposer d'autres documents aujourd'hui ou lundi, dès que la commission sera prête à les accepter. Ce sont presque tous des documents sur les aspects financiers des activités de la mine Westray.

M. Milliken: Est-ce que ce document est du nombre?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Est-ce que ce document est du nombre?

M. Hockin: Si le document en question est un document confidentiel du Cabinet, la réponse est non. Mais je ne sais pas si c'en est un. Je ne l'ai pas vu. S'il s'agit d'une communication entre deux ministres, c'est un document confidentiel. S'il s'agit d'un avis adressé à des ministres par des fonctionnaires, c'est un document confidentiel. Les documents de ce genre sont des documents confidentiels du Cabinet depuis des décennies. Dans un système parlementaire, aucun gouvernement ne rend de tels documents publics.

Toutes les questions voulues sont couvertes dans les documents qui sont déjà en possession de la commission et qu'elle recevra aujourd'hui ou lundi.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, en l'absence de la ministre responsable du troisième âge, je vais adresser ma question au premier ministre suppléant.

Hier, la ministre a annoncé un programme de financement de cinq ans pour le troisième âge. Or, le gouvernement n'a jamais respecté ses engagements envers les personnes âgées. Il y a cinq ans, il a annoncé un program-

me semblable, mais il a dépensé seulement un peu plus de la moitié de ce qu'il avait promis.

Les personnes âgées doivent-elles croire le gouvernement cette fois-ci?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, environ 17 p. 100 du budget du gouvernement fédéral est consacré au troisième âge, que ce soit dans le cadre de paiements de transfert aux provinces ou de versements aux particuliers.

Hier, la ministre responsable du Troisième âge a en effet annoncé une subvention de 170 millions de dollars qui sera versée au programme Nouveaux Horizons, un programme qui vient en aide aux personnes âgées, surtout celles qui vivent dans les régions éloignées, et au programme Alliances pour l'autonomie.

Il ne fait pas de doute que nous devons tous faire face à la réalité et admettre que notre population vieillit. La ministre a annoncé ce programme pour que les personnes âgées puissent acquérir une plus grande indépendance.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances suppléant.

Les Canadiens se sont fait dire que le budget serait déposé d'ici quelques semaines. Le ministre peut-il garantir que ce programme destiné aux personnes âgées ne sera pas supprimé, comme le gouvernement l'a fait pour d'autres programmes dans des budgets précédents? Le ministre peut-il donner cette assurance aux personnes âgées?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'estime que le député devrait attendre que le ministre des Finances dépose son budget.

Tout ce que je puis dire, et je pense que les personnes âgées le comprennent aisément, c'est que tous les paliers de gouvernement, le fédéral, le provincial et le municipal, ont des problèmes de financement. Pour que les programmes actuels soient subventionnés et maintenus, nous devons nous attaquer au problème du déficit. Et les personnes âgées le comprennent. Le député, lui, ne le comprend peut-être pas.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, ma question s'adresse au gouvernement. Elle concerne l'intention apparente du gouvernement de changer le tarif du Nid-de-Corbeau, de mettre fin à la subvention du Nid-de-Corbeau dont bénéficiaient les chemins de fer et de commencer à verser d'une manière ou d'une autre cette subvention aux producteurs, ce qui est une mesure à laquelle le Parti conservateur pense depuis fort longtemps, soit depuis que les libéraux ont modifié le tarif du Nid-de-Corbeau.

• (1200)

Je voudrais demander à la personne qui est le porte-parole du gouvernement sur cette question aujourd'hui pourquoi le gouvernement, qui connaît les problèmes auxquels sont déjà confrontés les chemins de fer—quelque 10 000 employés du CN vont être licenciés d'ici trois ou cinq ans—change encore une fois sa politique? Ne sait-il pas que cela va certainement porter un coup fatal au secteur du rail déjà bien atteint et nuire aux habitants de Winnipeg Transcona, aux ateliers de Transcona et d'ailleurs?

Pourquoi le gouvernement prend-il ces mesures? Pourquoi se montre-t-il si impitoyable à l'égard d'une industrie déjà en difficulté?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, tout ce programme qui est envisagé actuellement n'est pas étudié isolément du seul point de vue des agriculteurs. On a assurément consulté les chemins de fer qui étudient ce qui est fait et ce qui est le plus avantageux pour eux dans leur domaine particulier.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, les gens de ma circonscription qui travaillent pour les chemins de fer ne se rappellent que trop bien les promesses qui leur avaient été faites à l'époque où les libéraux ont modifié le tarif du Nid-de-Corbeau et combien cette modification était censée être avantageuse pour les chemins de fer. Ils savent maintenant que cela n'a pas été le cas.

Je veux poser la question suivante à la ministre qui répond pour le gouvernement: celui-ci étudie-t-il toutes les répercussions de cette mesure, non seulement sur les emplois dans les chemins de fer, mais aussi sur l'environnement? Il s'est engagé, entre autres, en réponse à la Commission Brundtland, à ce que tous les changements de politique fassent l'objet d'une évaluation environnementale.

Je pose la question suivante: quel avantage environnemental pourrait bien découler de l'expédition de toutes les céréales par camion plutôt que par rail, ce qui serait le résultat de ce changement possible?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, le député suppose que le transport des céréales se fera par camion. Il oublie que nous avons une voie maritime dans notre pays qui est très écologique et qui permet de transporter aussi beaucoup de céréales au Canada. Quant à l'impact environnemental du camionnage. . .

M. Blaikie: Il n'y a pas de voie maritime en Saskatchewan.

Mme Martin: . . .et des trains, il n'y a aucune décision. .

Une voix: Nous devrions peut-être songer à certains fleuves.

Mme Martin: Nous devrions peut-être songer à certains fleuves pour les expéditions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

DÉPÔT DE LA RÉPONSE AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Perrin Beatty (ministre des communications): Madame la Présidente, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des communications et de la culture intitulé *Culture et communications, les liens qui nous unissent.*

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE LIAISON

PREMIER RAPPORT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité de liaison qui porte sur l'efficacité des comités.

Il s'agit d'une oeuvre très importante qui a été effectuée quelque quatre ans après la formation de ce comité. Je pense qu'avec l'aide supplémentaire du député de Winnipeg Transcona, nous avons pu faire une contribution utile non seulement à cette législature, mais aussi à celles qui suivront.

J'espère que tous les députés examineront attentivement les recommandations du comité.

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DES 82E, 83E ET 84E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter les trois rapports suivants du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Le quatre-vingt-deuxième rapport porte sur la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-118. Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

Le quatre-vingt-troisième rapport traite de la radio et de la télédiffusion des délibérations des comités.

Finalement, le quatre-vingt-quatrième rapport a trait à la liste des députés devant faire partie du Comité mixte spécial sur le projet de loi C-116. Conformément à l'ordre de la Chambre des communes du 30 mars 1993, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt à la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Shirley Martin (pour le ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Martin demande que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1205)

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, 34 pétitions dûment certifiées qui ont été signées par 18 199 habitants de Burlington, Hamilton, Ancaster, Dundas, Stoney Creek et diverses autres localités de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Les pétitionnaires appuient M^me^ Debbie Mahaffy dans ses efforts en vue de faire interdire l'importation au Canada de cartes de tueurs. Ils ont été ravis d'entendre le ministre du Revenu national faire une déclaration en ce sens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la loi afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, j'ai ici un certain nombre de pétitions qui viennent pour la plupart de Kootenay-Est et qui portent sur l'accord de libre-échange nord-américain. Les pétitionnaires craignent que la mise en oeuvre de cet accord n'entraîne d'autres pertes d'emplois au Canada et limite davantage la capacité du gouvernement fédéral, des gouvernements des provinces et de ceux des territoires de venir en aide, aujourd'hui et demain, à l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles du Canada pour en faire bénéficier les Canadiens et de faire avancer les programmes sociaux dont on a tant besoin.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de se servir de la disposition de résiliation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter des pétitions portant 7 045 signatures.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement et au gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour interdire l'importation du jeu de société du tueur en série au Canada. Ces pétitions s'ajoutent au 14 222 signatures que j'ai déposées le 19 février et aux 10 180 autres que j'ai déposées le 12 mars. Ce sont donc 31 447 personnes qui réclament cette interdiction.

Je tiens à remercier tous les Canadiens qui ont collaboré avec moi à ce projet et j'invite tous ceux et toutes celles qui n'ont pas encore signé de telles pétitions à le faire dans les plus brefs délais.

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition dans laquelle il est demandé au Parlement de tout mettre en oeuvre pour que soient reconnus les droits des grands-parents à voir les enfants de leurs enfants séparés ou divorcés.

Je suis heureux de déposer cette pétition au nom de plusieurs électeurs de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs, qui m'ont demandé de le faire.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions qui ont toutes deux trait à la sécurité de la vieillesse.

À l'heure où des centaines de milliers de personnes âgées du Canada vivent sous le seuil de la pauvreté, où plus de 80 p. 100 des femmes seules âgées de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté, il me semble que l'augmentation de 37c. des pensions de vieillesse entrée en vigueur en avril 1992 n'est pas suffisante pour répondre aux nombreux besoins de nos aînés.

Une des grandes responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral, c'est de voir à ce que les pensions de vieillesse soient suffisantes. Ces gens ont fait plus que leur part en tant que travailleurs et contribuables et c'est à nous de voir à ce que, pendant les années qu'il leur reste, ils vivent non seulement au-dessus du seuil de pauvreté mais également dans la dignité.

• (1210)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter neuf pétitions, la plupart signées par des électeurs de la circonscription de mon collègue, le député de Kootenay-Est, mais portant

quelques signatures d'habitants de Kootenay-Ouest—Revelstoke et d'ailleurs en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires craignent que l'accord de libre-échange nord-américain proposé n'impose des concessions commerciales supplémentaires au Canada et ne fasse perdre encore d'autres bons emplois aux Canadiens.

Ils soulignent aussi que si l'accord de libre-échange nord-américain est mis en oeuvre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada auront encore moins la liberté, dans l'immédiat et dans l'avenir, d'aider l'industrie canadienne, de préserver les ressources naturelles du Canada dans l'intérêt des Canadiens et de développer les programmes sociaux requis.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement et à cette Chambre de rejeter l'accord proposé de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'invoquer la clause de résiliation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai le plaisir et le devoir de présenter des pétitions signées par plusieurs centaines de personnes résidant principalement à Kimberley, Grassmere, Fernie et Cranbrook, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires, qui expriment leur vive inquiétude au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord de libre-échange canado-américain, demandent à la Chambre de rejeter l'accord de libre-échange nord-américain et de mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, moi aussi j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions; la première série de pétitions porte sur l'accord de libre-échange nord-américain.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'invoquer la disposition de résiliation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain. Ils demandent également la tenue d'élections générales car, à leur avis, l'Accord de libre-échange nord-américain a fait du tort au pays.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je voudrais également présenter une pétition, signée principalement par des habitants de ma circonscription, qui porte sur l'état des services de santé et d'autres programmes fédéraux à frais partagés.

Les pétitionnaires demandent entre autres, car il serait trop long de tout lire, la confirmation du maintien d'un programme, national complet de soins de santé, financé conjointement par les provinces et les territoires; le retrait du projet de loi C-92 qui garantit un monopole d'une durée de vingt ans aux médicaments de marque. Ils demandent également au gouvernement de confirmer les garanties contenues dans la Loi canadienne sur la santé, et cetera.

LES JEUNES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je désire également présenter une pétition dont les signataires sont préoccupés par le nombre de jeunes de familles à revenus faibles ou moyens qui doivent abandonner l'école en jeune âge à cause de leur situation financière.

Les pétitionnaires demandent en outre une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux parents à revenus faibles ou moyens de déclarer comme personnes à charge leurs enfants, peu importe leur âge, qui étudient à temps plein, et de déduire leurs frais de scolarité.

Les pétitionnaires demandent d'abolir la TPS dans le cas des manuels et fournitures scolaires; de favoriser les subventions au niveau postsecondaire en améliorant la qualité de l'enseignement par un accroissement du personnel enseignant et autre; de favoriser le contrôle des prix des livres de cours et fournitures scolaires essentielles; de favoriser les programmes de création d'emplois à l'intention des futurs diplômés, la création d'emplois et la mise en oeuvre de programmes d'aide aux diplômés; d'adopter des mesures d'aide en vue d'encourager les jeunes à parfaire leur éducation et leur formation.

Enfin, les pétitionnaires demandent que le Secrétaire d'État fasse preuve de souplesse à l'égard des étudiants qui ont des prêts d'études en souffrance et qui n'ont pas la possibilité de les rembourser, parce qu'ils sont encore aux études et ne peuvent pas trouver d'emploi suffisamment rémunérateur pour pouvoir rembourser ce qu'ils doivent.

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, la dernière pétition que j'ai à présenter invite le gouvernement à promouvoir l'établissement de garderies subventionnées de façon à aider les travailleurs moyens à absorber le coût de la garde des enfants.

Elle lui demande de réformer les règles régissant l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage des gens qui quittent leur emploi ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite.

Elle exprime le souhait que soit favorisée la mise en place de stratégies fédérales d'emploi qui amèneront les assistés sociaux et les chômeurs à réintégrer le marché du travail.

Le gouvernement est prié de promouvoir le travail à la maison pour les mères assistées sociales ou chômeuses afin qu'elles puissent travailler tout en prenant soin de leurs enfants.

On lui demande aussi d'améliorer le service de la fonction publique en engageant davantage de fonctionnaires et en surveillant toutes les irrégularités de très près, de réglementer sévèrement les abus de pouvoir ou les inconduites des fonctionnaires et des employeurs.

On lui demande aussi de rédiger les futures lois budgétaires après information et consultation de la population.

* * *

• (1215)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, le gouvernement répondra aujourd'hui aux questions nos 406, 475 et 487.

[*Texte*]

Question nº 406—**M. Boudria:**

A-t-on nolisé un avion du gouvernement du Canada pour transporter le premier ministre et/ou des membres de sa famille à destination et en provenance des États-Unis au mois de septembre 1992 et, dans l'affirmative, a) quels étaient la date, la destination exacte et l'objet de chaque vol, b) combien l'utilisation de l'appareil a-t-elle coûté, c) à combien s'élèvent les coûts annexés, d) quel type d'appareil a-t-on utilisé, e) qui étaient les passagers sur chacun de ces vols?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Le ministère de la Défense nationale, le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé m'informent comme suit: Un aéronef du ministère de la Défense nationale a été utilisé afin de transporter le premier ministre aux États-Unis une fois en septembre 1992.

a) D'Ottawa à Hartford—le 11 septembre 1992; de Hartford à Boston, le 12 septembre 1992; de Boston à Ottawa, le 13 septembre 1992. L'objet de chaque vol est jugé de nature privée (voir Partie (d)).

b) 11 721 $.

c) Les frais connexes du voyage effectué aux États-Unis en septembre 1992, y compris un voyage de préparation d'un membre du personnel des tournées, sont les suivants:

CPM		
Jeff Clarke	3 148,48 $	
Susan Ellacott	701,49 $	3 849,97 $
BCP		
Guy Legros	2 047,72 $	
Ted Prusakowski	1 438,41 $	3 486,13
		7 336,10 $

d) Un CC-144 Challenger des Forces canadiennes, car conformément à la directive de la GRC, les déplacements du premier ministre, pour affaires officielles ou privées, doivent se faire dans un avion protégé du MDN.

e) Le très honorable Brian Mulroney, Mme Mulroney, Mme Ellacott, Mme Gammad, les inspecteurs Pavey et McSweeney de la GRC.

Question nº 475—**Mme Gaffney:**

Pour ce qui est du versement de redevances d'atterrissage à Transports Canada, a) des compagnies aériennes sont-elles en retard dans leurs paiements et, dans l'affirmative, lesquelles, b) combien doit chacune d'entre elles, c) le gouvernement a-t-il pris des mesures pour recouvrir ces sommes et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): (a) et (b) Les renseignements demandés ne peuvent être divulgués publiquement parce qu'ils contiennent des données commerciales confidentielles.

(c) Pour procéder au recouvrement des comptes, Transports Canada a suivi la procédure de recouvrement qui comprend l'envoi des relevés de comptes et des lettres de recouvrement, des entretiens téléphoniques avec les clients ainsi que des visites effectuées par des gestionnaires supérieurs de notre ministère, en consultation avec le ministre lorsque approprié.

Initiatives ministérielles

Question nº 487—**M. Angus:**

Le gouvernement a-t-il des employés a) à Thunder Bay, b) dans la circonscription de Thunder Bay—Atikokan, c) dans la circonscription de Thunder Bay—Nipigon, d) dans la circonscription de Kenora—Rainy River, e) dans la circonscription de Cochrane—Supérieur et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) combien y en a-t-il et quel est leur lieu de travail principal, (ii) y a-t-il des postes désignés bilingues et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il et quelle est leur classification, (iii) combien de vacances y a-t-il eu parmi les postes unilingues et bilingues et combien de ces vacances a-t-on comblées?

L'hon Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Le gouvernement a 748 employés de la fonction publique dans la région métropolitaine de recensement de Thunder Bay (incluant les circonscriptions électorales de Thunder Bay—Atikokan et Thunder Bay—Nipigon). De ces 748 postes actuellement comblés, 27 sont des postes bilingues. De ceux-ci, un se trouve dans la catégorie scientifique et professionnelle, 13 dans la catégorie administration et service extérieur, un dans la catégorie technique, 11 dans la catégorie soutien administratif et un dans la catégorie exploitation. Il y a 721 employés dans des postes unilingues. Les employés se trouvent principalement dans les villes de Thunder Bay et Neebing.

Il y a 377 employés dans la circonscription électorale de Kenora—Rainy River: neuf sont dans des postes bilingues, deux de ceux-ci dans la catégorie scientifique et professionnelle, quatre dans l'administration et service extérieur, et trois dans le soutien administratif. Il y a 368 employés dans des postes unilingues. Les employés se trouvent principalement à Sioux Lookout, Kenora et Fort Frances.

Il y a 199 employés dans la circonscription électorale de Cochrane—Supérieur: 21 de ceux-ci sont dans des postes bilingues, trois dans la catégorie scientifique et professionnelle, huit dans l'administration et service extérieur, trois dans la technique et sept dans le soutien administratif. Il y a 178 employés dans des postes unilingues. La plupart des employés se trouvent dans les villes de Hearst, Kapuskasing et dans la subdivision de recensement de Cochrane, non organisée, partie Nord.

Au titre du recrutement dans la fonction publique pour 1992 en Ontario (excluant Toronto et la région de la Capitale nationale), des 1 425 nouvelles recrues, 1 328 (93 p. 100) ont été nommées à des postes unilingues et 97 ont été nommées à des postes bilingues.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je suggère que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, dont le Comité spécial sur la réforme électorale a fait rapport avec des amendements.

M. Plamondon: Madame la Présidente, à titre informatif, nous étions à l'étude du projet de loi C-83. J'entends maintenant le greffier à la table dire qu'on entame l'étude du projet de loi C-114. Le précédent intervenant n'avait pu terminer son discours sur le projet de loi C-83. Pourquoi entreprenons-nous tout de suite l'étude du projet de loi C-114, sans qu'on en ait terminé avec les projets de loi C-83 et C-97?

Mme le vice-président: C'est la prérogative du gouvernement d'appeler le projet de loi qu'il juge bon d'appeler. Il est très fréquent que suite à la période de questions, lorsque le débat reprend, un autre projet de loi soit mis à l'ordre du jour.

Lorsque la Chambre reviendra au projet de loi C-83, la période de temps dont disposait l'honorable député de Longueuil lui sera bien sûr accordée s'il est à la Chambre à ce moment-là. Mais vraiment, ce sont nos règlements et ils n'ont pas été modifiés, du moins pas depuis que je suis ici, et c'est sûrement le même nombre d'années que l'honorable député de Richelieu.

Venons-en donc au projet de loi C-114.

[*Traduction*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Vingt-sept motions et amendements sont inscrits au *Feuilleton* pour l'étape du rapport du projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

[*Français*]

Les motions nos 1, 5, 7, 9, 12, 14, 16, 19, 23 et 26, inscrites au nom de l'honorable député de Churchill, sont identiques aux motions nos 2, 6, 8, 10, 13, 15, 17, 20, 24 et

27 inscrites au nom de l'honorable député de Saskatoon—Humboldt. Après consultation, les motions inscrites au nom de l'honorable député de Churchill ne seront pas choisies.

[*Traduction*]

La motion nº 2 du député de Saskatoon—Humboldt fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions nos 3 et 4, inscrites au nom du député de Kingston et les Îles, seront regroupées aux fins du débat. Si la motion nº 3 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de se prononcer sur la motion nº 4. Si elle est rejetée, il faudra voter sur la motion nº 4.

[*Français*]

La motion nº 6, inscrite au nom de l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, est identique à la motion nº 4 et elle ne sera pas choisie.

[*Traduction*]

Les motions nos 8 et 10 du député de Saskatoon—Humboldt seront regroupées pour les fins du débat et elles feront l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

La motion nº 11, inscrite au nom de l'honorable député de Kingston et les Îles, sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 13 et 15, inscrites au nom du député de Saskatoon—Humboldt, seront débattues ensemble, mais elles feront l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

La motion nº 17, inscrite au nom de l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Un amendement très semblable à la motion nº 18, inscrite au nom du député de Kingston et les Îles, a été rejeté, mais la présidence a décidé, après consultation, que la question revêtait une importance qui justifie une nouvelle étude. Par conséquent, cette motion fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Français*]

La motion nº 20, inscrite au nom de l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, est identique à la motion nº 18 et elle ne sera pas choisie.

• (1220)

[*Traduction*]

La motion nº 21, du député de Kingston et les îles fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Français*]

La motion nº 22, inscrite au nom de l'honorable député de Kingston et les Îles, dépasse la portée du projet de loi C-114 puisqu'elle tend à introduire une nouvelle notion dans le projet de loi. La Présidence doit la déclarer irrégulière selon la citation 698(1) de la Sixième édition de Beauchesne.

La motion nº 25, aussi inscrite au nom de l'honorable député de Kingston et les îles, puisqu'elle vise à modifier une loi qui n'est même pas visée par le projet de loi, est manifestement irrégulière, comme le constate la Sixième édition de Beauchesne, à la citation nº 698(8)a).

De plus, des amendements semblables aux motions nos 22 et 25 ont été déclarés irrecevables en comité. Les motions nos 24 et 27, inscrites au nom de l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, sont identiques aux motions nos 22 et 25 et sont aussi irrégulières. Elles ne seront pas choisies.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 14, en retranchant les lignes 15 et 16, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«h) les nom, adresse et signature de mille électeurs qui, ensemble, résident dans au moins cinquante circonscriptions.»

—Madame la Présidente, je veux vous expliquer le sens exact de cette motion.

Le problème avec le projet de loi actuel, c'est que 100 personnes d'une seule collectivité peuvent former un parti. Nous proposons donc qu'il faille 1 000 électeurs

d'au moins cinquante circonscriptions différentes pour former un parti légitime. Cela réduirait la possibilité qu'un grand nombre de partis décident de se créer.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je tiens à préciser que nous sommes prêts à appuyer l'amendement proposé par le député.

Nous étions satisfaits du projet de loi actuel, mais cet amendement est justifié, étant donné que l'enregistrement d'un parti est un acte important. Nous sommes tout à fait disposés à appuyer la position qu'il présente selon laquelle 1 000 électeurs devraient signer la demande d'enregistrement d'un parti. La distribution géographique est sensée. Nous sommes heureux de souscrire à cet amendement.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, étant donné que je n'ai pu malheureusement participer au débat en deuxième lecture, je tiens surtout aujourd'hui, à l'étape du rapport, à attirer l'attention sur les problèmes auxquels les députés indépendants sont confrontés.

Cette mesure vise manifestement les partis enregistrés. Je félicite la Commission Lortie. Je sais que le comité de parlementaires a travaillé d'arrache-pied pour parvenir à réaliser enfin cette phase de la réforme électorale. Le leader du gouvernement à la Chambre vient de m'informer qu'on pourrait procéder sous peu à la seconde phase qui touche bel et bien d'autres questions essentielles. Il se peut que la seconde phase soit une priorité à notre retour des vacances de Pâques. Il s'agit, en fait, de l'envers de cet amendement, qui ne me pose, en fait, aucun problème. Il touche les partis enregistrés.

Par contre, je m'oppose à plusieurs articles du projet de loi actuel au sujet du statut des députés indépendants. On n'en parle pas. Bien entendu, la question fondamentale, c'est l'incapacité des députés indépendants de donner des reçus d'impôt. Un député membre d'un parti enregistré, qu'il s'agisse du Parti conservateur, du Parti libéral ou du NPD, est en mesure de le faire, et c'est bien ainsi. Il en va de même des membres du Parti vert, du parti Rhinocéros ou de je ne sais quel autre parti qui a présenté 50 candidats au cours des dernières élections.

Par contre, tout député siégeant dans cette enceinte en tant qu'indépendant et candidat aux prochaines élections ne pourra le faire avant que le bref d'élection ne soit émis. Les députés indépendants sont dans une situation extrêmement défavorable par rapport aux candidats membres de partis enregistrés.

• (1225)

Je comprends la nécessité des partis enregistrés. J'ai été membre d'un parti enregistré pendant des années. Pour certaines raisons que je ne répéterai pas, ce n'est plus le cas, mais je suis très heureux de siéger en tant qu'indépendant.

Les deux seuls aspects négatifs, c'est premièrement qu'il est parfois difficile d'obtenir la parole, mais nous n'en parlerons pas en l'occurrence, et deuxièmement, que sur le plan électoral, lorsqu'on est incapable de donner un reçu d'impôt contrairement à ses adversaires, on est alors placé dans une situation désavantageuse.

Le leader du gouvernement à la Chambre vient de me dire qu'on va corriger la situation dans la phase II. Je suis ce débat avec beaucoup d'intérêt. J'ai du courrier adressé au leader du gouvernement à la Chambre, qui remonte à 1991 et qui concerne mon problème particulier—problème que le leader et la Commission Lortie ont reconnu.

Je reconnais les mérites de la Commission Lortie. Je lui ai présenté un mémoire à la suite duquel le président, Pierre Lortie, un éminent Canadien, et le groupe fort intéressant qui composait la Commission, ont publié un rapport qui a coûté entre 18 et 20 millions de dollars et qui proposait toute une foule de changements. Je regrette que nous nous ne changions pas davantage de choses.

Cela me paraît difficile à présent que l'on connaît les intentions du gouvernement et que le directeur général des élections a fait savoir au comité qu'il a hâte que cette étape soit terminée de façon à pouvoir faire des plans à temps pour les prochaines élections. Nous savons tous qu'à un moment donné, d'ici le début de l'automne—septembre ou octobre au plus tard—il y aura des élections. Nous espérons faire usage de la liste référendaire. Le gouvernement ne va tout de même pas déclencher des élections sans utiliser la liste référendaire dont la préparation a coûté 125 millions de dollars.

Nous savons qu'il va y avoir des élections. Nous ne voulons surtout pas gêner dans ses préparatifs le directeur général des élections, M. Kingsley, le successeur d'un autre éminent Canadien, M. Jean-Marc Hamel, qui a fait son entrée sur la scène en tant que directeur général des élections presque en même que moi, il y a environ 20 ans de cela.

Je trouve difficile cet après-midi de faire preuve de coopération quand je sais que le gouvernement et le comité se sont penchés—se sont mal penchés, dirais-je—sur la question de permettre aux fous et aux détenus de voter, sans toutefois régler le problème que j'ai soulevé.

J'aimerais obtenir des garanties du leader du gouvernement à la Chambre. Peut-être alors, ne me montrerais-je pas aussi obstiné car je comprends la raison de tout cela et je ne veux pas vraiment créer de problèmes. On pourrait bien sûr me dire que pour être indépendant, il faut être fou. C'est ce que pourrait me rétorquer mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre. J'ai dit qu'on pourrait me le dire. C'était une blague, une petite blague.

J'aimerais qu'on me rassure sur cette question car le fait de permettre aux fous de voter me pose franchement des problèmes. Ce problème des indépendants que connaît bien le leader du gouvernement à la Chambre, depuis trois ans que je lui adresse des lettres à ce sujet, a été décrit dans le rapport de la Commission Lortie qui a proposé des mesures afin d'y remédier et a, dans l'avant-projet de loi, proposé un libellé qui pourrait être utilisé.

Je suis très déçu de voir que le comité n'a pas fait de recommandation à ce sujet et que le leader du gouvernement à la Chambre n'ait pas, lorsqu'il a présenté le projet de loi C-114, fait état de ce problème de manière à ce qu'un député indépendant puisse commencer à délivrer des reçus du même type que ceux que les candidats d'autres partis délivrent déjà.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais répéter publiquement ce que j'ai dit en privé au député d'Annapolis Valley—Hants. Le gouvernement compte bien procéder à la deuxième étape de la réforme électorale.

S'il a décidé d'agir ainsi, c'est que le comité, après s'être penché sur le rapport Lortie qui traitait de la réforme électorale, a conclu que la charge de travail était tellement énorme, qu'il serait plus rapide de s'occuper d'abord de ce qui, pour le directeur général des élections, représente un lourd fardeau administratif, entre autres, ces bulletins de vote spéciaux.

Nous avons décidé de le faire en une étape, pensant que la Chambre en aurait déjà été saisie à ce jour, et de traiter, au cours d'une deuxième étape, de toute la question du financement, des limites, de dépenses admissibles et de permettre aux simples députés de délivrer des reçus d'impôt.

On m'assure—et je serais très déçu si ce n'était pas le cas, mais je suis certain que c'est exact—que le rapport du comité proposera les modifications à apporter à la loi pour que les simples députés puissent présenter le projet de loi.

• (1230)

Si le député veut d'autres garanties et savoir pourquoi le gouvernement s'intéresse tellement à la question, c'est, comme il le sait fort bien, que les limites et les règles actuelles concernant la collecte de fonds sont vraiment inappropriées. Nous subissons tous la pression de nos partis pour que la loi soit modifiée à cet égard. C'est donc vraiment une priorité du gouvernement.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, j'écoutais le leader du gouvernement nous dire qu'il y a des pressions des trois formations politiques dans cette Chambre pour amender la Loi électorale. On pourrait s'inclure là-dedans, nous du Bloc québécois, et sûrement aussi les indépendants qui siègent dans cette Chambre.

Nous devons discuter des amendements, mais, comme le disait si bien le leader du parti au pouvoir tantôt, on aurait voulu traiter globalement les modifications à la Loi électorale. Aujourd'hui, on traite de la première phase, alors qu'on sait qu'il va y avoir des élections, au plus tard en octobre prochain, et on n'aura pas eu l'opportunité de traiter de la deuxième phase qui comporte le financement des partis politiques.

Dans cet amendement-là, un candidat indépendant ne peut absolument pas se présenter, à moins de conditions tout à fait particulières. À mon avis, c'est totalement injuste. C'est injuste du point de vue démocratique, en ce sens qu'on ne semble reconnaître ici que des formations politiques déjà enregistrées. On semble oublier qu'il y a, à chaque élection, des personnes qui veulent utiliser une plate-forme électorale durant la campagne pour faire valoir leur point de vue.

Il est bien évident qu'un parti au pouvoir, avec une loi semblable, peut limiter le débat. D'ailleurs vous l'avez fait et on l'a reconnu encore une fois hier avec la procédure parlementaire. On impose des limites maintenant, selon la volonté du gouvernement, et on peut même empêcher le débat, par le dépôt de motions et faire à peu près tout ce que l'on veut.

D'ailleurs l'amendement présenté par mon collègue, nous le trouvons tout à fait justifiable, mais il est limitatif, et cela nous préoccupe énormément. Dans ce sens-là, on ne peut pas parler de cet amendement sans toucher à l'ensemble du projet de loi qui est déposé par phases, alors que l'opposition officielle exigeait, lors du dépôt de cette première phase, d'avoir un portrait d'ensemble, pas

simplement un portrait qui fasse *a priori* l'affaire du gouvernement et en second lieu, l'affaire de l'opposition.

Par contre les amendements que nous retrouvons ici aujourd'hui proviennent non seulement de l'opposition officielle mais aussi du Nouveau Parti démocratique. Si nous avions eu l'opportunité d'être invités aux discussions qui ont été tenues et, à toutes fins pratique, acceptées par les formations politiques traditionnelles et reconnues dans cette Chambre, on aurait pu apporter des éléments importants.

Dans ce contexte, je ne pense pas que nous puissions prétendre, aujourd'hui, accepter encore une fois, à toute vitesse, des amendements à un projet de loi aussi important pour la démocratie, mais qui doit tenir compte aussi d'un aspect très important qu'est le financement des partis politiques.

Au niveau du financement des partis politiques, on sait que les grosses compagnies, les multinationales, contribuent aux partis traditionnels comme c'est l'habitude, et ce, jusqu'à concurrence de centaines de milliers de dollars.

• (1235)

On l'a d'ailleurs vu hier soir à la télévision, dans le reportage où on voyait des compagnies, des multinationales qui avaient versé au fonds du comité du oui, pour le référendum d'octobre dernier. La même chose peut s'appliquer à la prochaine élection parce qu'on n'aura pas traité de la phase 2. Par contre, ça devient limitatif parce que si un candidat indépendant veut se présenter, à ce moment-là, il n'y a aucune possibilité que ce candidat-là puisse aller chercher du financement et puisse émettre des reçus, parce que la loi ne le prévoit pas. Il faut être au moins 50 candidats pour être officiellement reconnus par le président des élections. On se trouve donc à couper une partie très importante de l'aspect démocratique que devrait contenir ce projet de loi. Je suis très déçu du fait que, encore une fois, avant un congé, le congé de Pâques, où tous les députés vont retourner dans leurs circonscriptions—ils vont aller faire le travail, le boulot qu'il faut—que nous devions. . . on se fait pratiquement menacer aujourd'hui, en nous disant: Si ça ne passe pas aujourd'hui, on ne peut pas modifier la Loi électorale à temps pour les prochaines élections.

Par contre, si on accepte les amendements, si on accepte cette partie de la refonte de la Loi électorale, on accepte simplement celle qui fait l'affaire des partis traditionnels en cette Chambre, celle qui est considérée un peu comme une espèce de club privé des partis traditionnels. Je trouve cela malheureux et je trouve même que c'est une entrave à la démocratie.

Dans mon cas, si je décidais lors de la prochaine campagne électorale de me présenter comme indépendant, je ne pourrais pas émettre de reçus à des gens qui voudraient souscrire à ma campagne de financement. Alors ça devient par le fait même un débalancement dans la démocratie, où les partis traditionnels sont reconnus. Ils peuvent accepter les montants d'argent qu'ils veulent; ils peuvent émettre les reçus à ces mêmes individus, à ces mêmes compagnies; et, dans le cas d'un candidat indépendant, ils ne pourraient le faire.

Je regrette et je trouve cela pratiquement une insulte à la démocratie, dans le sens qu'on n'a pas l'ensemble de ce que devraient être les modifications à la Loi électorale, mais uniquement la partie qui fait l'affaire du gouvernement et de l'opposition officielle. Et dans cet ordre-là, nous devrons, nous du Bloc québécois, nous opposer fermement à la passation de ce projet de loi C-114 parce que ça ne respecte pas du tout l'aspect démocratique et le respect de chacun des candidats qui pourraient vouloir offrir à la population de son comté ses services lors d'une prochaine campagne électorale.

Dans cet ordre-là, l'amendement soumis par mon collègue serait très bienvenu, dans le contexte global d'une loi qui toucherait toutes les phases. Mais là on est en train de modifier la Loi électorale par compartiments. Et le compartiment premier est celui qui fait l'affaire du gouvernement, pour tenter d'éloigner la possibilité d'avoir des candidats indépendants et de les obliger à des restrictions imposées par ce Parlement.

Alors, dans cet ordre-là, nous allons discourir pour tenter de faire comprendre au gouvernement que ces amendements-là, que ça passe aujourd'hui, que ça passe demain, et demain, ça va être fermé, puisqu'on doit ajourner aujourd'hui. . .

• (1240)

Encore une fois, on se fait toujours prendre en fin de session à adopter des projets de loi aussi importants, pratiquement en catimini de la population. Ils arrivent avec tout cela tout d'un coup: un, deux, trois, il faut accepter ça. Il faut faire plaisir à ce gouvernement, il faut faire plaisir à cette opposition officielle. Le Parti néo-démocrate a sûrement plusieurs amendements, le Parti libéral, d'ailleurs, en a quelques-uns aussi, mais quand on s'organise d'avance pour faire adopter une loi, je pense que c'est contre les principes élémentaires de la démocratie, et nous allons nous y opposer.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, je parlerai des amendements qui sont présentés aujourd'hui dans le rapport du comité sur la réforme électorale. Évidemment, quand cette réforme, qu'on a appelée la Commission Lortie, a commencé, on a demandé des mémoires et j'ai cru bon d'en présenter un, assez court, au sujet du financement des partis politiques dans toute cette enveloppe sur la réforme électorale.

Je vous le dis, j'ai été tout à fait déçu de voir que la question du financement ne sera pas abordée avant la prochaine campagne électorale. Quand on étudie la façon dont les partis politiques sont financés, on se pose la question: Est-ce qu'on vit dans une véritable démocratie? Pourtant, au Québec, on avait apporté des changements très importants à la Loi électorale concernant le financement des partis, où on a éliminé toutes les compagnies, les multinationales, les bureaux d'avocats, les bureaux d'ingénieurs et le reste, et seulement un électeur pouvait faire un don à un parti politique.

La limite au Québec était de 3 000 $. J'ai trouvé ça un peu élevé à l'époque, je n'ai jamais compris pourquoi le montant était aussi élevé.

Dans le mémoire que j'ai présenté à la commission sur la réforme électorale, j'ai trouvé que, dans une démocratie, le financement des partis politiques était une chose extrêmement importante, sinon vitale, et que c'est à la population de s'assurer que tous ceux qui veulent se présenter comme membre de cette Chambre aient des chances égales. Aucune compagnie, aucun individu très fortuné ne devrait avoir le droit de faire des contributions d'un montant illimité pour faire élire un parti ou un candidat.

Pourtant, il y a des études là-dessus. Un professeur de l'université du Nouveau-Brunswick a recueilli des données pendant plusieurs années, et j'ai pris connaissance de son travail de doctorat à l'université du Nouveau-Brunswick. Il m'avait demandé si je pouvais lui fournir de l'information. Effectivement, avec l'aide de la Bibliothèque du Parlement, et des questions au *Feuilleton*, j'ai pu lui obtenir l'information qu'il désirait.

Cette information se révéla des plus importantes. Chaque année, quand les gens font un don à un parti politique, on leur émet un reçu, ils ont droit à un crédit d'impôt, etc. Toute l'administration de ce système se chiffre à plusieurs millions de dollars.

Son approche, que j'ai trouvée très bien, est à l'effet que, si on croit en un système démocratique et si on est vraiment intéressé de rendre notre système égal et juste, c'est très simple, on devrait éliminer toute contribution à des partis politiques. C'est au peuple, c'est à la collectivité d'assurer que des hommes et des femmes qui veulent se présenter aient des fonds à leur disposition.

En d'autres mots, il avait démontré que, pour un système semblable, il en coûterait 99c. par électeur, seulement 99c. par électeur pour s'assurer d'un système le plus démocratique et le plus juste possible.

Ce montant, qui jouerait autour de 26 ou 27 millions de dollars serait distribué à des partis politiques. Il y aurait un système très juste et équitable pour la division de ces montants. C'est-à-dire qu'aucune compagnie ni aucun électeur, même les plus riches, ne pourraient faire de contribution. C'est à l'État de s'assurer que chacun de ceux qui veulent se présenter à cette Chambre ait des fonds pour son élection. Donc, ceux qu'on appelle des lobbyistes, ces gens-là ne pourraient pas influencer nos hommes politiques. Aucune compagnie et aucun individu ne devraient avoir le droit d'influencer les décisions gouvernementales dans cette Chambre. C'est anormal. La seule façon d'y mettre fin, c'est de s'assurer que personne, aucun groupement, syndicat, compagnie, bureau d'ingénieurs ou bureau d'avocats n'ait le droit d'exercer des pressions sur un individu qui pose sa candidature et lui dire: On va financer votre campagne, on va faire une contribution très importante pour votre élection. Ce devrait être illégal, si on croit dans un système juste et équitable.

• (1245)

Donc, cet aspect-là n'a pas été touché. Cela a été ignoré complètement. Je respecte le travail de la commission et les efforts qui ont été déployés. Il y avait peut-être beaucoup de choses à modifier par les temps qui courent. Mais de ne pas toucher la partie la plus vitale, c'est-à-dire le financement des partis politiques, est inexcusable. Donc, plusieurs amendements au projet de loi seront présentés aujourd'hui. J'ai assisté aux séances du comité. On en a parlé longuement, mais on a tourné autour du problème et on ne s'est jamais attaqué au véritable problème qui est le financement des partis politiques. À mon avis, à l'heure actuelle, on est ouverts à la corruption pure et simple. On tourne autour du problème en proposant des formules et en tenant des discussions.

En terminant, j'espère qu'avec le temps, et j'en suis convaincu, cela va venir. Il ne peut en être autrement. Au fur et à mesure que les gens deviennent de plus en plus concernés, politisés, ils vont se rendre compte que c'est complètement anormal de laisser le financement des partis politiques aux mieux nantis de ce pays.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, il me fait également plaisir de participer au débat sur ce projet de loi tant contesté et tant contestable. Ce projet de loi se veut une «réformette» de la Loi électorale, alors qu'on attendait une véritable réforme électorale.

Je voudrais citer ici le très honorable premier ministre qui, quinze jours avant les dernières élections, dans le journal *La Presse* de Montréal, en première page, disait ceci—et je serais heureux que le leader parlementaire du gouvernement en prenne note au lieu de discuter avec son voisin présentement. Voici ce que l'article disait: «M. Mulroney s'engage à instaurer le financement populaire des partis». C'était un engagement ferme, dix jours avant l'élection, plus précisément le 17 novembre, cinq jours même avant l'élection. Il s'engageait à un financement et

il ajoutait ceci dans son entrevue: «Il importe, estime-t-il, d'agir rapidement, parce qu'il serait injuste de changer les règles du jeu à quelques semaines ou mois d'une campagne électorale. C'est pourquoi il faut le faire dès le début de notre mandat». Le mandat est presque écoulé et, à la dernière minute, contrairement à l'engagement formel du premier ministre, cinq jours avant les élections, on nous présente une «réformette» avec des petits amendements qui feraient en sorte de limiter l'acte démocratique au Canada, et par ricochet, au Québec également.

Comment peuvent-ils limiter, par cet amendement dont on a parlé tout à l'heure, le premier amendement sur lequel nous devons discuter présentement? On nous dit que cela prendrait 1 000 personnes, venant de 50 circonscriptions pour pouvoir signer un document et le remettre à Élections Canada. L'individu qui veut regrouper dans une région des gens pour élire un député en fonction d'intérêts régionaux est presque disqualifié automatiquement. A-t-il les moyens, à partir de Vancouver, d'aller dans 50 circonscriptions, jusqu'en Ontario, pour trouver un électeur, une personne habilitée à voter qui signerait ce document-là, rassembler ces 1 000 personnes-là pour pouvoir être reconnu?

• (1250)

Quel traitement accorderait-on, par cet amendement-là, aux députés indépendants qui siègent à mes côtés? Quel traitement réserve-t-on au Parti vert sur l'environnement? Quel traitement réserve-t-on au Parti créditiste qui existe encore dans certains coins du Québec et de l'Ouest canadien? Quel traitement réserve-t-on aux partis qui veulent, par exemple, promouvoir une idée comme le libre-échange ou l'anti-libre-échange, pour l'avortement ou contre l'avortement, à ceux qui voudraient se former en parti politique?

On les limite énormément, et en les limitant par un amendement semblable, on limite l'acte démocratique et on ne fait que servir les intérêts des partis politiques existant en Chambre, les trois principaux partis politiques.

On fait une chasse gardée, et ce que je n'accepte pas, c'est qu'aucun député conservateur du Québec ne parle sur cet amendement-là, eux qui ont l'héritage, l'héritage historique de René Lévesque, lorsqu'en 1977, après avoir été élu premier ministre, une de ses priorités a été la démocratisation des partis politiques, la démocratisation par le financement populaire. Seulement ceux qui ont le droit de voter ont le droit de financer les partis politiques au Québec.

En retour de ce courage-là, le très honorable premier ministre s'était engagé, cinq jours avant l'élection, à déposer un projet de loi dans les premiers mois de son mandat. Mais non, il a attendu à la dernière minute pour nous présenter un projet de loi qui protégerait encore les intérêts des financiers de ce parti politique, les gros intérêts des multinationales qui lancent des 100 000 $ ou 200 000 $ à son parti pour tenter d'acheter les votes des citoyens pour assurer la survie du parti.

Les autres partis, j'en suis surpris, je suis heureux d'avoir entendu l'orateur précédent, le député de Gatineau, qui a parlé justement de l'aspect financier, et qu'il souhaite également une révision en profondeur, ce qui devrait être l'intention du législateur.

Lorsqu'il parle d'une réforme électorale, il doit parler d'abord du financement. Il a passé outre, lors du dernier référendum en disant la même chose. La Loi sur le financement du dernier référendum était un acte anti-démocratique au dire du juge Michaud. Ce dernier a dit que c'était une atteinte à la démocratie de ne pas limiter les partis impliqués dans un référendum ou dans une élection, en termes d'intervention ou de collecte d'argent auprès de différents organismes.

Le juge Michaud était très clair là-dessus. On a passé outre en invoquant la Charte des droits et libertés pour ne pas limiter les gens à participer financièrement ou les corporations. Or, le juge Michaud disait dans son jugement: «Il est beaucoup plus dommageable de laisser aller les multinationales à financer *at large*, tant qu'on veut, les partis politiques ou le camp du oui ou le camp du non dans le référendum. C'est beaucoup plus dangereux pour la démocratie que de les limiter, parce que «l'acte démocratique ne doit pas être influencé par des sommes d'argent ou une publicité. . .» c'est ce que disait globalement le juge Michaud dans son rapport, dans la cause Libman, «. . . ne doit pas être influencé par une avalanche de publicité, une avalanche de messages commerciaux, qui feraient en sorte que l'acte démocratique pourrait être remis en jeu.»

En se faisant complices du Parti conservateur, le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique, dans ce débat-là, pour accepter une petite «réformette» semblable, laquelle a quand même des conséquences assez graves en

termes de limitation, surtout pour les petits partis politiques.

M. Vézina, qui me téléphonait de Toronto, me disait: «Cette réforme. . .»

On frappe à la porte, madame la Présidente.

Mme le vice-président: On me permettra donc d'interrompre l'honorable député.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les projets de loi suivants: Le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques; le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence.

* * *

• (1255)

[*Traduction*]

SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 2 avril 1993, à 12 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire,
Politiques, programmes et protocole,
Anthony P. Smith

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1305)

[*Français*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992—Chapitre 12.

Projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques—Chapitre 13.

Projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence—Chapitre 14.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-114, dont le Comité spécial sur la réforme électorale a fait rapport avec des amendements, et sur l'amendement nº 2.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, nous étions toujours à parler du fameux amendement nº 2 qui limiterait le droit à des partis politiques de naître, et nécessairement, par ricochet, limiterait l'acte démocratique au Canada et au Québec. On exigerait 1 000 personnes de 50 circonscriptions différentes. Cela peut être justifiable par rapport à certaines personnes dans le sens de limiter le nombre de personnes qui voudraient s'inscrire comme faisant partie d'un parti politique, mais cette limitation va être tout à fait contraire, il me semble, à la Charte des droits et libertés et ramène sur la table le problème toujours constant de l'histoire de notre démocratie, l'influence des possédants par rapport à l'ensemble de la population.

Nécessairement, quand des partis établis comme le Parti conservateur, le Parti libéral, le Nouveau Parti démocratique se consultent et sont d'accord pour limiter notre acte démocratique, alors ils protègent leur tour

d'ivoire au détriment de la démocratie. Et dans ce sens-là, je ne peux que m'opposer à une telle législation.

D'ailleurs, je le répète, le vrai problème qui nécessite une réforme en profondeur de la Loi électorale, c'est le financement des partis politiques et on a esquivé ce problème-là, même si la Commission Lortie y a touché un peu sans être très exigeante, dans son rapport. Mais comme l'avait demandé, par exemple, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead dans un rapport qu'il avait déposé à la Commission Lortie, on n'en a pas tenu compte. On n'a même pas tenu compte de cette réforme-là, de l'engagement formel du premier ministre de faire en sorte que le financement soit un financement populaire, c'est-à-dire limité à ceux qui ont le droit de vote seulement. Ce bel héritage au Québec, que nous avons depuis l'accession de M. Lévesque comme premier ministre, nous devons le garder jalousement, et je ne comprends pas que les députés conservateurs qui siègent ici ne soient pas imbus de cet héritage de René Lévesque pour faire en sorte que, démocratiquement, nous puissions faire notre vote sans influence de l'argent.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'opportunité de parler cet après-midi sur le projet de loi C-114, qui d'ailleurs ne reflète nullement les promesses du Parti conservateur qui avait promis de faire une réforme en profondeur, particulièrement sur le financement des partis politiques.

Je vais citer l'engagement électoral du premier ministre qui s'est engagé à instaurer le financement populaire des partis. C'était écrit dans *La Presse* du 17 novembre 1988, et je cite: «Une loi qui oblige tous les partis politiques fédéraux à avoir recours au financement populaire serait adoptée dès le début du deuxième mandat d'un gouvernement conservateur. C'est l'assurance qu'en a donnée hier le premier ministre Brian Mulroney au cours d'une entrevue exclusive accordée à *La Presse*.»

• (1310)

Cette mesure s'inscrit, selon lui, dans une démarche logique et fondamentale pour s'attaquer à la source de beaucoup de conflits d'intérêts potentiels. C'est le premier ministre lui-même qui l'a dit, juste avant l'élection de 1988, dans le but, bien sûr, de gagner des voix au Québec, parce qu'il savait très bien qu'au Québec, cette politique de financement populaire était en place depuis plusieurs années. Cela fait partie de la culture politique des Québécois.

Le premier ministre, sachant très bien cela, s'était servi de cette culture politique québécoise pour l'annoncer, avant les élections de 1988, dans le but de gagner des votes à l'élection qui suivait quelques jours plus tard.

Je continue ma citation: «Reconnaissant d'emblée les mérites d'une loi semblable en vigueur au Québec, M. Mulroney s'est dit résolu de légiférer rapidement pour interdire toute contribution des personnes morales, comme les entreprises et les syndicats aux caisses électorales des partis et pour limiter le montant des dons admissibles de la part des individus. Il affirme qu'il mettra tout le poids de son autorité dans la balance pour convaincre d'abord les députés récalcitrants de sa propre formation et ensuite faire adopter une législature en ce sens dans les plus brefs délais.

Pour le premier ministre sortant, l'adoption d'une telle loi sur le financement populaire s'inscrit dans sa préoccupation de transparence qui s'est déjà manifestée par l'adoption d'une réglementation plus sévère sur les conflits d'intérêts et d'une Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

C'est précisément son attitude face aux problèmes passés qui, selon lui, a convaincu les électeurs canadiens de sa volonté et de l'aptitude à minimiser les risques en adoptant des mesures adéquates pour s'attaquer à l'origine des erreurs les plus fréquentes, et, parmi celles-là, il mise beaucoup sur le financement populaire des partis politiques».

Voici une déclaration formelle d'un premier ministre qui semblait, à l'époque, de bonne foi, que j'ai cru moi-même, puisque je faisais partie de son parti alors qu'il était mon chef. J'ai cru en ce premier ministre et à ses déclarations, comme celle que je viens de vous mentionner.

En plus, le chef du Bloc québécois, qui était le lieutenant québécois, à l'époque, a cru, lui aussi, au premier ministre et à ses déclarations sur le financement populaire. Il a cru fermement à cela. D'ailleurs, il a été un des seuls, dans son propre comté, celui de Lac-Saint-Jean, à adopter, à titre d'exemple, le financement populaire pour les élections de 1988.

Un autre député du Bloc québécois, le député de Mégantic—Compton—Stanstead, a été, tout le monde le sait dans cette Chambre et je sais que la plupart des Québécois le savent aussi, celui qui a défendu le financement populaire dans le but d'empêcher les conflits d'intérêts.

Le député de Mégantic—Compton—Stanstead a travaillé avec acharnement pour qu'on ait une démocratie honnête. C'est à la suite de ses déclarations et des efforts qu'il a manifestés que le premier ministre a pris cette position-là. Nous pensions alors que le premier ministre était sérieux.

• (1315)

Le premier ministre, pour camoufler, comme d'habitude, comme dans plusieurs autres projets ou manifestations où le peuple québécois ou canadien manifeste contre telle chose ou telle autre, ou qu'il veut améliorer certains secteurs d'activité économique ou politique, le premier ministre, bien sûr, pour s'en laver les mains, finit toujours par nommer des commissions d'enquête qui coûtent des millions de dollars à l'État, aux payeurs de taxes, aux payeurs d'impôts. Ça coûte des millions et des millions de dollars. D'ailleurs, le premier ministre, pour gagner du temps, avait dit: Je vais le faire dès le début de mon prochain mandat. Mais, pour s'en laver les mains, il a tout simplement commandé une commission qu'on a appelée la Commission Lortie. La Commission Lortie a coûté quelques millions de dollars.

La Commission Lortie a fait beaucoup de recommandations, particulièrement celle du financement populaire, comme le premier ministre lui avait demandé. Elle n'avait pas le choix, parce que le premier ministre l'avait fait publiquement. L'ayant fait publiquement, forcément, M. Lortie qui était le président de cette commission a travaillé dans ce sens. Mais, malheureusement, on arrive aujourd'hui au dépôt de ce projet de loi C-114 où on a mis complètement de côté la partie qui semblait prioritaire pour le premier ministre. On l'a mise complètement de côté et on essaie de régler quelques petits amendements, d'une certaine importance, bien sûr, mais qui ne règlent pas le problème fondamental qui est le financement des partis politiques.

Il faut se rappeler, et ce n'est pas tellement loin d'aujourd'hui, c'est l'automne passé, au mois d'octobre, le référendum que nous avons tenu. Nous avons remarqué que pendant le référendum, on s'est servi de la Loi électorale du Canada pour fixer les règles du référendum que nous avons vécu en octobre 1992. Et pas plus tard qu'hier soir, à la télévision de Radio-Canada, je pense, on a publié ouvertement les dépenses et on s'est rendu compte que de grandes sociétés, de grandes banques, particulièrement anglophones, qui travaillaient pour le *yes* ont financé jusqu'à 100 000 $ dans le fonds du *yes*, quand on sait très bien que ces compagnies-là sont subventionnées largement par le gouvernement fédéral. Je me pose des questions à savoir si elles n'ont pas été pressées un peu pour donner ces sommes d'argent. La Banque royale a donné 100 000 $. Elle a été la première à essayer de faire peur aux Québécois lors du dernier référendum.

Alors, il faut absolument régler le financement populaire pour faire en sorte que la démocratie s'exerce de façon libre, et non pas qu'elle soit influencée par les grandes sociétés financées par le gouvernement. Le premier ministre, lui-même, avait admis cela en 1988.

M. Plamondon: Madame la Présidente, comme bien des choses n'ont pas été dites sur cet amendement-là, j'aimerais avoir le consentement unanime pour pouvoir parler une autre fois.

Des voix: Non!

Mme le vice-président: Le consentement est refusé.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1320)

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 2 est rejetée.)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 23, en retranchant les lignes 34 à 37, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«abrogé.»

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 23, en retranchant les lignes 36 et 37, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sement correctionnel à la suite d'une déclaration de culpabilité et condamnée à une peine d'emprisonnement dans un établissement correctionnel de cinq ans ou plus;».

—Madame la Présidente, ces deux motions proposent deux solutions différentes, et je les ai présentées afin de permettre à la Chambre d'exprimer son opinion sur la question de déterminer si on devrait ou non accorder le droit de vote aux détenus dans notre pays.

Comme vous le savez sans doute, aux termes de l'article 51 de la Loi électorale du Canada, les prisonniers n'ont pas le droit de vote. La disposition pertinente dit:

«Les individus suivants sont inhabiles à voter à une élection et ne peuvent pas voter à une élection:

e) toute personne détenue dans un établissement pénitentiaire et y purgeant une peine pour avoir commis quelque infraction.»

Donc, la loi actuelle interdit à tout détenu de voter. Cette disposition de la Loi électorale du Canada a été invalidée par les tribunaux de notre pays en vertu de la Charte des droits et libertés. La Charte garantit le droit de vote à tous les citoyens, et cette disposition privait les détenus de ce droit. Les tribunaux ont conclu que le seul fait qu'une personne soit emprisonnée ne justifiait pas qu'on lui enlève son droit de vote, et ils ont donc invalidé cette disposition de la Loi électorale du Canada, redonnant ainsi le droit de vote aux personnes détenues dans les établissements pénitentiaires.

Lors du récent référendum, les détenus ont pu exercer leur droit de vote, et cela n'a causé aucun soulèvement ni aucun problème majeur.

Je crois toutefois que les détenus ne pouvaient voter qu'à leur lieu de résidence, c'est-à-dire le lieu de résidence de leur famille ou l'endroit où ils ont reçu leur peine. On n'a pas considéré l'établissement pénitentiaire comme le lieu de résidence des détenus pour déterminer l'endroit où ils devaient voter. Ainsi, dans la région de Kingston et les îles, par exemple, où la population carcérale est très nombreuse, quelque 119 détenus seulement étaient inscrits sur la liste électorale.

Par ailleurs, les détenus devaient faire une demande pour être inscrits sur la liste électorale. Beaucoup ne l'ont pas fait. Environ un tiers des détenus au Canada s'étaient fait inscrire sur la liste électorale lors du référendum. Même si on pourrait s'attendre à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux se fassent inscrire sur la liste pour des élections générales, il n'en reste pas moins que, selon les règles proposées, ceux-ci pourraient voter seulement à leur lieu de résidence officiel et non dans la prison où ils se trouvent.

Le gouvernement a établi la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, qui a fait une recommandation au sujet du droit de vote pour les détenus. Elle a recommandé que les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération avant 10 ans ou plus ne soient pas autorisés à voter, mais que tous les autres détenus aient le droit de vote. Le comité qui a étudié le rapport, comité dont je faisais partie, a conclu que ce critère était trop général et n'était pas satisfaisant d'une façon ou d'une autre. Il a donc fait une autre proposition, un peu plus détaillée, que je ne vais pas expliquer ici. Le gouvernement a reçu le rapport du comité et a rejeté en bloc toutes les recommandations qu'il contenait. Ensuite, il a présenté cette disposition du projet de loi C-114 qui retire le droit de vote à toute personne détenue dans un établissement correctionnel et y purgeant une peine de deux ans ou plus.

• (1325)

Cette disposition prive du droit électoral tous les détenus des établissements fédéraux au Canada, car il faut avoir été condamné à deux ans de prison ou plus pour être envoyé dans une prison fédérale. Tous les autres contrevenants qui ont une peine plus légère à purger sont incarcérés dans des prisons provinciales.

Dans les circonstances, cette mesure me semble sévère et injuste et je propose donc les deux amendements que la présidence a lus. Le premier accorde le droit de voter à tous les détenus, tandis que le deuxième l'accorde à tous les détenus qui purgent une peine de cinq ans ou moins. Les prisonniers qui purgent des peines de cinq ans ou plus n'auront pas le droit de voter.

Cette règle de 5 ans devrait plaire à un plus grand nombre de députés que l'abolition totale de la restriction. Le premier amendement sera probablement rejeté par les députés, mais j'espère que le gouvernement jugera bon d'appuyer le deuxième. Sinon, il est évident qu'il sera lui aussi rejeté.

Je voudrais rappeler les motifs qui m'ont incité à proposer ces amendements. La Charte canadienne des droits et libertés, loi suprême au Canada, accorde certains droits à tous les citoyens, notamment celui de voter. Le juge qui condamne une personne à l'emprisonnement ou le droit pénal en vertu duquel la sentence est prononcée n'ont pas pour objectif de retirer au détenu le droit de citoyenneté. De toute évidence, il s'agit d'une forme de

châtiment. Voilà pourquoi un détenu est condamné à la prison. Ce n'est pas parce que le détenu ou l'accusé est dépouillé de sa citoyenneté.

Si les détenus sont des citoyens et si nous reconnaissons que notre Charte est la loi suprême du pays, il s'ensuit sûrement que les détenus, en tant que citoyens, devraient avoir le droit de voter comme n'importe qui d'autre. L'aspect punitif d'une peine n'est pas amélioré si le détenu n'a pas le droit de vote.

Je devrais mettre le gouvernement au défi de nous dire comment il se fait qu'en condamnant quelqu'un à la prison nous le punissions davantage en lui retirant son droit de vote. Il s'agit d'un droit sans entrave, octroyé dans une société démocratique. Il est accordé sans entrave dans notre société. Même si cela peut répondre à un sens inné de la justice en certains d'entre nous de penser que les prisonniers devraient être ainsi privés du droit de vote, cela n'a aucune utilité tant pour leur châtiment que pour leur réhabilitation, ce qui constitue après tout l'objectif du processus de détention.

Nous condamnons les détenus à une peine de prison dans l'espoir qu'après avoir purgé leur peine ils pourront sortir de prison et réintégrer la société pour y mener une vie normale et respectueuse des lois. Nous ne les condamnons pas à la détention en pensant qu'à leur sortie de prison ils commettront d'autres crimes et y seront renvoyés. Ce n'est pas l'objectif visé. Cela arrive parfois, j'en conviens, mais ce n'est pas l'objectif.

Si ce n'est donc pas l'objectif, nous devrions sûrement veiller à ce que les mesures prises à l'égard d'un prisonnier en matière de privation de droits et de responsabilités soient proportionnelles à la peine. Il est facile de dire qu'une peine de plus de deux ans justifie certaines mesures, comme l'emprisonnement dans un pénitencier fédéral, mais est-ce que cela améliore la situation d'ajouter qu'on n'accordera pas le droit de vote à ces détenus? Bien franchement, je pense bien que la plupart des détenus s'en moquent, mais en tant que représentants d'une société démocratique fondée sur la règle du droit et qui a pour principe directeur que chaque citoyen a le droit de vote, nous devrions sûrement y réfléchir très sérieusement avant de priver certains citoyens de ce droit.

Ces amendements visent à faire en sorte que ce droit soit restauré de façon raisonnable, non d'une façon qui donne lieu à un vote massif des détenus là où ils résident, c'est-à-dire en prison. Le scrutin aura donc lieu dans les prisons, mais les votes seront exprimés selon la circonscription dans laquelle le détenu était domicilié ou dans laquelle sa famille est domiciliée au moment du scrutin. Cela me semble être une façon équitable de procéder.

Je ferai par ailleurs remarquer que le système que je préconise par la motion nº 3, reconnaissant le droit de vote à tous les détenus, est appliqué en Italie, en Norvège, en Suède, au Danemark, en Irlande et en Israël. Dans notre pays, les détenus des prisons provinciales du Québec et de Terre-Neuve ont le droit de vote. Certaines provinces sont donc allées bien plus loin que ce que le gouvernement propose dans le projet de loi C-114.

J'exhorte le gouvernement à songer à adopter la motion nº 3 ou la motion nº 4 et à amender le projet de loi de manière à élargir le droit de suffrage et rétablir le droit de vote là où on l'avait supprimé à mon avis inutilement et peut-être injustement.

• (1330)

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, je pense que mon collègue de Kingston et les Îles soumet un point très important, en ce sens que l'on veut tenter de libéraliser le vote, on veut que tout le monde puisse voter. On parle de plus en plus de réhabiliter ceux qui malheureusement ont commis des impairs envers la société, et on parle de plus en plus de réhabilitation aujourd'hui, et on veut leur couper un droit fondamental, qui est le droit de choisir leurs représentants dans leurs comtés respectifs.

Lorsque j'examine le projet de loi dans sa phase première, j'ai l'impression que c'est une forme de diversion, en ce sens que l'on veut donner des petits cadeaux, on veut améliorer certaines choses, mais on passe à côté de l'essentiel, qui est celui de la morale même d'un vote qui est donné pour élire son ou sa représentante. Et je reviens un peu au financement parce que, mais oui, ça touche à cela. Est-ce que j'aurai le droit de me rendre à la prison ou au pénitencier et aller demander à un détenu d'être sollicité? Parce qu'il a le droit de vote, donc il a le droit d'être sollicité. Est-ce que je vais pouvoir être en mesure d'aller tenir une assemblée publique, dans un pénitencier, ou dans une prison? D'ailleurs, je tiens à vous dire que lors du référendum de 1980, je m'étais personnellement déplacé avec le camp du oui, dans le temps, pour me rendre à la prison de Hull, pour aller rencontrer les détenus, qui avaient le droit de voter. On était allés leur expliquer ce que c'était que le référendum. Cela fait partie, dans la société d'aujourd'hui, de ce qu'on peut souhaiter: la réhabilitation. De ne pas dresser un mur complet entre ceux qui malheureusement ont eu une faille, ont commis des abus, doivent servir leur sentence. Et là on les décroche complètement de la société,

alors qu'à peine hier on parlait ici à la Chambre, au cours de la période des questions, d'augmenter le *per diem* ou d'augmenter le montant d'allocation aux détenus. Si d'un côté, la main droite donne quelque chose et que de l'autre, la main gauche veut l'enlever, je ne trouve pas cela normal. Je trouve cela tout à fait inacceptable.

Dans le même ordre, et on va en discuter tantôt, on va permettre à quelqu'un qui est en Californie, qui est à l'extérieur du pays depuis un nombre d'années X, de pouvoir voter, puis là on va défendre à un détenu, qui est en réhabilitation, qui va sortir de prison dans un laps de temps X, on va défendre à ce dernier de voter. Il y a quelque chose qui ne fonctionne plus là-dedans. Je pense que l'on devrait retourner en comité et faire un examen beaucoup plus complet, parce qu'on est à créer des préjudices envers la société, envers une partie infime de la société, qui sont probablement les plus démunis. Et cela, on semble, du revers de la main, vouloir quantifier. Est-ce que c'est deux ans? Si c'est moins de deux ans, ils vont pouvoir voter. S'ils ont plus de deux ans à purger, s'ils sont au pénitencier et qu'ils ont plus de 10 ans à purger, ils n'auront pas le droit de voter. Si ça passe en libération conditionnelle, et que ce cas-là en particulier voit sa sentence diminuée d'autant, lui va pouvoir voter. L'autre, qui n'a pas encore passé à l'approbation, ne pourra pas voter.

• (1335)

Madame la Présidente, je sais pertinemment qu'en tant que présidente vous ne pouvez pas acquiescer à ce que je dis parce que votre impartialité dans cette Chambre est d'écouter les interventions de nous, les députés, qui voulons apporter à ce projet de loi toute l'essence lui permettant d'avoir une vraie modification et une amélioration sensible à la Loi électorale.

Quand on commence à quantifier le nombre d'années et les distances, prenons par exemple les gens qui sont condamnés et envoyés au pénitencier de Montréal ou de Kingston et qui normalement voteraient dans le comté de Hull—Aylmer. Ils devront, j'imagine, s'enregistrer au préalable pour avoir ce droit-là.

De quelle façon ce vote-là sera-t-il comptabilisé? Est-ce que ce sera de la même façon qu'une personne qui ne réside pas ici au pays, par exemple les gens des forces armées qui ont le droit de voter parce qu'ils sont à l'extérieur du pays en force commandée? Actuellement, pour un individu qui est tout simplement en voyage, il a, habituellement une semaine avant l'élection, la possibilité de s'inscrire et de faire valoir son vote.

Dans le cas d'un détenu, c'est toute une formulation importante, même si on sait que les détenus, dans un fort pourcentage, sont tellement déçus des gouvernements qu'ils sont probablement les premiers à les ignorer lors d'une élection. Mais il reste qu'on ne doit pas prendre cet élément-là, on doit plutôt retenir le fait que c'est un droit démocratique, et ce droit-là ne doit pas être enfreint si on veut réellement libéraliser le droit de vote à toutes et à tous.

Sous cet aspect, l'amendement de mon collègue de Kingston et les Îles est une amélioration, amélioration que le gouvernement ne semble pas vouloir prendre en considération, parce que, si le gouvernement avait déjà accepté de le prendre en considération en comité, on l'aurait tout simplement inscrit, on aurait apporté une modification, il y aurait eu une entente de réciprocité entre les formations politiques, et on saurait déjà que c'est acceptable.

Mais on n'aura même pas aujourd'hui l'opportunité de voter là-dessus, cela sera adopté avec dissidence, parce que plusieurs de nos collègues sont déjà partis dans leurs comtés respectifs, plusieurs sont partis hier soir ou ce matin, et cela laisse à peine une poignée de députés pour adopter une loi aussi importante.

Je ne peux consentir à cela.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat concernant l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, dont le Comité spécial sur la réforme électorale a fait rapport avec des amendements.

D'entrée de jeu, je veux d'abord dire que j'appuie les deux motions, les motions n^os^ 3 et 4, que mon collègue, le député libéral de Kingston et les Îles, a proposées. Nous avons raison d'être fiers du processus de réforme de la démocratie électorale dans lequel nous nous sommes engagés.

J'aimerais vous lire un extrait qui est tiré du rapport de la commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. On y dit ceci: «La *Loi électorale du Canada* et certaines autres lois définissent les droits démocratiques fondamentaux des citoyens et citoyennes, les devoirs des responsables électoraux et les règles de base régissant la compétition électorale et l'accession aux fonctions électives. Elles touchent, de ce fait, au coeur même du processus démocratique.»

• (1340)

Je répète et souligne: elles touchent au coeur même du processus démocratique. Des initiatives parlementaires comme la commission qui a été chargée d'examiner la réforme de la démocratie électorale, sous la présidence

de M. Lortie, sont fort louables, et nous pouvons tous en être fiers.

Permettez-moi maintenant de vous faire part d'une autre source de fierté pour la circonscription que je représente, celle de Winnipeg-Nord. En lisant récemment un journal de quartier, j'ai remarqué que la communauté philippino-canadienne de ma ville rendait hommage à deux jeunes femmes. L'une d'elles, Angela Jill Guingcangco—, a joué l'an dernier deux rôles importants dans *Les Misérables*, ceux de la jeune Cosette et de la jeune Éponine. L'autre jeune femme s'appelle Ma-Anne Dioniso. Nous sommes fiers d'elles, madame la Présidente, et je vais vous expliquer le lien qui existe avec le débat actuel et la motion dont nous sommes saisis.

Je ne veux pas me vanter, mais aujourd'hui, c'est plus fort que moi. À la fin de mai, le nouveau théâtre Princess of Wales ouvrira à Toronto. On y présentera la première de la production de 12 millions de dollars de *Miss Saigon*. Une des électrices de ma circonscription, Ma-Anne Dioniso, interprétera le premier rôle.

Mme le vice-président: Le député m'excusera, mais je ne vois pas très bien quel est le lien avec les motions nos 3 et 4. Même si la production canadienne de *Miss Saigon* m'enthousiasme beaucoup, je me demande vraiment en quoi cela concerne le fait d'autoriser ou non à voter les gens qui sont dans des établissements correctionnels.

Le député peut peut-être me l'expliquer. La Présidente ne connaît peut-être pas parfaitement la procédure de vote dans le monde du spectacle, mais après 30 ans j'ai des doutes. Expliquez-moi en quoi cela concerne les motions nos 3 ou 4.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, j'y arrive. Je pense que la présidence me permettra d'établir ce lien. J'implore donc votre patience.

Cette jeune femme est la fierté de la communauté philippine de Winnipeg et la vedette de la ville. Plus de 1 000 femmes ont passé des auditions pour des rôles dans *Miss Saigon*. Cette jeune femme a tellement impressionné Mirvish Productions par sa voix puissante, son dynamisme et son talent qu'elle a décroché le premier rôle. Cette étoile montante a été découverte à l'occasion d'un concours d'amateurs animé par Tony Carta, le président du poste de radio CKJS. Depuis, rien ne semble pouvoir l'arrêter.

Je presse les députés de faire preuve de patience et d'aller voir l'étoile de Winnipeg, qui donnera huit spectacles par semaine pour les deux prochaines années à Toronto. Ensuite, j'espère que sa troupe fera une tournée canadienne pour revenir à Winnipeg où elle est l'enfant chérie du public.

Madame la Présidente, je vois que vous êtes un peu contrariée. Peut-être ne pouvez-vous pas attendre. . .

Mme le vice-président: Je ne suis pas fâchée. J'essaie seulement de voir qui, au sein de cette illustre distribution, peut bien être en prison et, par conséquent, avoir ou non le droit de vote aux prochaines élections. Ce n'est pas ça être fâché. J'essaie seulement d'y voir clair, même si le député n'a pas repris son siège lorsque je suis intervenue.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, il ne m'est jamais traversé l'esprit qu'une femme comme celle-là, d'un si grand talent, pourrait aller en prison. Cela ne m'est jamais arrivé.

Oui, je comprends les députés d'en face. Je vous cite le résumé des réalisations du gouvernement. Il s'agit d'un document sur la période écoulée de 1984 à 1993, qu'on trouve à la Bibliothèque du Parlement.

Mme Sparrow: Venez-en au fait. Aujourd'hui, nous sommes en 1993 et nous parlons d'établissements de détention.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, n'avons-nous pas la liberté de parole pour faire le lien en dernier lieu?

Je ne veux pas épuiser la patience de la Chambre. Je me contenterai donc de dire que j'appuie les deux motions et que je cède la parole à la présidence.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je veux simplement dire que nous appuyons la motion no 4 qui porte de deux à cinq ans les peines d'emprisonnement suspendant le droit de vote.

• (1345)

Nous croyons qu'une personne contestant la disposition de deux ans devant les tribunaux en invoquant la Charte aurait de bonnes chance de l'emporter, mais qu'il est moins probable qu'on conteste celle de cinq ans.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, j'ai écouté les explications données par le député de Kingston et les Îles sur les deux amendements et je dois dire qu'il me place dans une situation un peu difficile parce qu'il a été l'un des membres les plus actifs du comité et aussi parce que la commission Lortie a fait certaines recommandations et que le projet de loi à l'étude ne correspond pas tout à fait à ce que cette commission a recommandé ni à ce que le député propose dans ses amendements.

Je suis d'accord avec le député de Hull—Aylmer qui a parlé tout à l'heure et qui a eu des discussions avec le leader parlementaire du gouvernement. Il s'agit d'un

projet de loi qui amène une réforme électorale touchant tous les députés et tous les électeurs. C'est un projet de loi plutôt important.

Je crois comprendre, du moins en partie, beaucoup des problèmes que peut avoir un leader parlementaire. J'ai siégé dans l'opposition pendant de nombreuses années et j'avoue que je trouvais les vendredis après-midi assez agréables parce que le leader parlementaire, peu importe qui il était, nous soumettait tout un éventail de projets de loi parce qu'il savait qu'étant donné le petit nombre de députés présents, il était plus facile de les faire adopter. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles nous sommes saisis du projet de loi aujourd'hui, d'autant plus que nous sommes à la veille du congé de Pâques et qu'il y a encore moins de députés que les autres vendredis à la Chambre.

Je crois que certains points devraient être mis aux voix pour que les députés puissent poser un geste correspondant à ce qu'ils prêchent au sujet des droits des prisonniers.

J'imagine que nous entrons maintenant dans une ère nouvelle et je n'ai peut-être pas toutes les connaissances du député de Kingston et les Îles, mais je comprends la Charte des droits et libertés—je pratiquais autrefois le droit—et je dois dire, pour avoir lu le rapport de la Commission Lortie et entendu le député de Kingston et les Îles défendre les amendements, que je continue de pencher plutôt en faveur de l'article proposé par le gouvernement que de l'amendement proposé par l'opposition.

Je crois sincèrement que lorsque vous commettez un crime et que vous êtes condamné à une peine d'emprisonnement, certaines choses sont suspendues et le droit de vote est une de ces choses. Lorsque vous commettez un crime contre la société, vous avez toujours votre droit de vote, mais ce droit est suspendu et vous êtes placé dans une sorte d'isolement, vous êtes interné, incarcéré.

Pour ma part, je suis tout simplement incapable d'être enthousiaste à l'idée de donner le droit de vote à un criminel, qu'il s'agisse de Clifford Olson ou d'un autre. Je ne crois pas que cela s'applique à lui parce que des délais sont prévus dans cet amendement, mais un criminel qui a commis un crime haineux sera touché par cet amendement. Je ne suis pas enthousiaste à l'idée de lui donner le droit de vote s'il y a des élections pendant sa période d'incarcération. Il faut penser aussi à tous les problèmes que pourrait poser l'organisation du scrutin. Je pense que c'est une chose que tous les Canadiens doivent savoir. Quand on commet un crime, on doit en subir les conséquences. Entre autres conséquences, on va en prison et on perd son droit de vote.

Je crois que cette initiative ministérielle et les articles en question sont un heureux compromis entre les recommandations de la Commission Lortie et ce que voudrait mon collègue de Kingston et les Îles. Évidemment, il faut le comprendre quand on sait d'où il vient.

Je suis content que le leader du gouvernement à la Chambre soit présent. Je ne veux pas faire le difficile car je suis heureux de savoir qu'on aura l'occasion de voter, au moins à l'étape de la troisième lecture, de sorte que cette question sera sanctionnée par les députés. Certains de mes collègues du Bloc québécois se sont exprimés avec beaucoup d'éloquence sur la question, cet après-midi, surtout le député de Richelieu. Même s'il n'est pas toujours pertinent, il l'a certainement été aujourd'hui plus que la député de Winnipeg qui a parlé de *Miss Saigon*, malgré tout le respect que je dois à ce député travaillant et consciencieux, l'un des plus consciencieux à la Chambre.

• (1350)

Il reste que les enjeux sont importants dans cette affaire. Il faut bien distinguer les prisonniers et leurs droits de l'ensemble de la société et de ses droits. Je pense qu'il faut créer un équilibre. À mon avis, en présentant ce projet de loi, le gouvernement a réussi à créer un équilibre qui corresponde aux valeurs de la société mieux que ne l'ont fait la Commission Lortie ou même les amendements de mon collègue.

Cela me ramène à ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne peux franchement pas accepter que ce projet de loi du gouvernement permette aux détenus, aux fous ou aux personnes placées en établissements hospitaliers de voter et qu'il ne fasse rien à propos des droits des députés indépendants de la Chambre des communes comme moi et comme ceux qui prennent place à ma gauche et qui adhèrent à un certain parti. Il est certain qu'advenant des élections, ce parti aura plus de 50 candidats, qu'il pourra donc être enregistré et que bien sûr, au moment des élections, nous serons tous soumis au même régime. Dès que le bref d'élection est émis, nous pouvons délivrer des reçus.

Je veux bien me montrer raisonnable, mais je trouve extrêmement difficile que le comité ou le projet de loi puisse couvrir tous les autres points et étendre les droits à différentes catégories de personnes ou modifier les droits de différentes catégories de personnes et, pourtant, ne pas corriger le problème que je signale depuis trois ans dans mes lettres au leader du gouvernement à la Chambre.

Je sais que le leader du gouvernement à la Chambre a fait preuve de franchise et d'objectivité tout à l'heure. J'ai demandé cependant à plusieurs personnes qui se trouvaient dans le hall ce qu'il en était de la deuxième étape du rapport provisoire et il semblerait qu'en effet, ce rapport va régler en partie le problème des indépendants en ce sens que les fonds excédentaires vont être retour-

nés au candidat indépendant par le receveur général et ne vont pas être simplement versés dans le Trésor.

Il s'agit d'une question technique qui n'intéresse pas tellement de gens, mais c'est un autre point sur lequel les députés indépendants et les députés des petits partis font l'objet de discrimination. Mais là n'est pas la question. Je suis ravi de constater qu'il commence à y avoir une réaction, mais rien de ce que j'ai vu dans le rapport provisoire ne traite des candidats indépendants, en particulier des députés indépendants. Je comprends le problème qui se pose en ce qui concerne les indépendants, en général. Les indépendants pourraient pousser comme des champignons d'un bout à l'autre du pays et alors, quel genre de contrôle pourrait-on exercer sur eux; quel sens des responsabilités auraient-ils?

Il s'agit d'un amendement très simple qui règle en principe le problème d'un député indépendant qui siège à la Chambre et qui désire être sur le même pied que le député de Kent, qui peut délivrer un reçu aux fins d'impôt à un bon citoyen qui lui a fait un don. Il peut le faire et je suis tout à fait d'accord avec cela. J'ai voté pour le projet de loi il y a bien des années. Mais je ne peux pas délivrer de reçus parce que je suis député indépendant.

Pourtant, nous avons le directeur général des élections, M. Kingsley, qui est un Canadien honorable et qui surveillera toutes les opérations lorsque le bref d'élection sera émis. Tout ce qu'il faut, c'est un amendement tout simple afin qu'un député indépendant—je ne parle pas de candidats indépendants éventuels qui peuvent surgir dans l'est ou dans l'ouest du pays—mais les députés de la Chambre doivent avoir l'assurance que le directeur général des élections mettra sur un même pied que les autres un député indépendant qui s'est déclaré comme tel et qui le sera toujours lorsque le bref d'élection sera émis.

C'est la raison pour laquelle j'ai beaucoup de difficulté avec cette question. Bien sûr, cela m'amène à une question plus vaste, qui n'a rien à voir avec cet amendement, mais là encore, il s'agit d'une grande question. Je souscris d'emblée à la commission Lortie. J'ai dit plus tôt que je respecte beaucoup la façon dont M. Lortie a dirigé cette commission. Il a eu la gentillesse de m'inviter à comparaître à un colloque où j'ai présenté un mémoire.

Pourtant, le problème avec la commission Lortie, et il s'agit là d'une des grandes ironies dans le débat, c'est que cette commission a contribué à juste titre à renforcer l'organisation, le pouvoir et la discipline des partis, en fait, toute la structure des partis. Nous savons tous que les partis politiques sont très importants.

Comme d'autres députés l'ont dit à la Chambre, il est quelque peu ironique que la commission Lortie se concentre sur cette question, alors que le grand public n'a jamais été aussi insatisfait des partis, qu'il s'agisse du Parti libéral, conservateur, néo-démocrate, voire Rhinocéros, Vert, ou même le Bloc québécois.

• (1355)

Le public est très préoccupé par les partis. Pourtant, la commission favorise leur structure et leur cohésion. Il est ironique que les principaux partis reçoivent de moins en moins la faveur des électeurs et que les électeurs non affiliés soient de plus en plus nombreux.

Pour en revenir aux détenus, je ne suis pas très enthousiaste à l'idée d'accorder beaucoup de droits à des personnes qui ont insulté la société qui est censée leur accorder ces droits. Je préfère le projet de loi gouvernemental aux modifications du député de Kingston et les Îles.

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations sur ces motions qui concernent le droit de vote des détenus des pénitenciers fédéraux.

Le député de Kingston et les Îles, qui a proposé les amendements, a dressé un historique des décisions de la Cour suprême concernant l'article 51 de la Loi électorale. Il a également parlé de la recommandation de la commission sur la réforme électorale de priver de leur droit de vote les personnes condamnées à une peine de détention de plus de dix ans.

Le projet de loi dont nous sommes saisis recommande plutôt deux ans, ce qui signifie que tous les détenus des pénitenciers fédéraux perdraient leur droit de vote. La motion propose un compromis entre ce que propose le projet de loi et la recommandation de la commision, soit cinq ans.

Je voudrais parler des arguments invoqués par mon collègue. Ils sont essentiellement au nombre de deux. Le député a tenté de faire valoir que les droits démocratiques énoncés dans la Charte reconnaissent le droit de vote à tous les citoyens. C'est exact.

Le député a ajouté qu'une personne emprisonnée dans un pénitencier fédéral ne perd pas sa citoyenneté. C'est vrai. Un détenu perd cependant d'autres droits reconnus dans la Charte. Ainsi, il perd la liberté de circulation et d'établissement. Il ne peut pas circuler librement ni choisir le lieu de sa résidence. Il doit rester en prison. Il perd donc ce droit.

Le détenu perd aussi le droit à la liberté dont jouissent tous les autres citoyens canadiens, parce qu'il est détenu

pendant une période déterminée. Il perd donc aussi d'autres droits.

Mon collègue tentait de faire valoir que puisque les détenus ne perdent pas leur citoyenneté, ils ne devraient pas non plus perdre leur droit de vote. Il n'a cependant pas mentionné que les détenus perdent leur liberté de circulation, leur liberté et certains autres droits.

Le député avance également comme deuxième argument que certaines provinces laissent leur droit de vote aux détenus des prisons provinciales, et que certains pays le font aussi.

Certains pays font des choses surprenantes et merveilleuses, mais cela ne nous oblige pas à les imiter. En fait, je suis heureux que nous n'imitions pas tout ce qui se fait ailleurs. L'argument de mon collègue n'est donc pas valable.

Certaines provinces font effectivement certaines choses. Je suis heureux que nous ne fassions pas tout ce que font la république socialiste de l'Ontario, la Saskatchewan ou la Colombie-Britannique. Ce n'est pas parce que certaines provinces font des choses qu'il faut les imiter.

Je ne vois pas le bien-fondé d'arguments de ce genre. Selon moi, une personne qui commet un crime, qui est reconnue coupable et condamnée à une peine de détention dans un pénitencier fédéral, c'est-à-dire pendant plus de deux ans, devrait perdre son droit de vote. C'est le simple bon sens.

C'est le simple bon sens de dire: voilà, vous avez perdu les droits démocratiques de circuler librement et de voter. Tant que vous serez en prison et n'aurez pas purgé toute votre peine, vous serez privé de vos droits, et l'un de ces droits est le droit de vote.

La proposition du gouvernement de priver de leur droit de vote les personnes détenues dans des pénitenciers fédéraux repose sur le simple bon sens. Toute personne qui choisit de commettre un acte nuisible à la société doit en subir les conséquences, soit la privation de liberté. La perte de liberté, qui implique la perte du droit de libre circulation, entraîne la perte du droit de vote.

• (1400)

Il va de soi que les détenus perdent, pendant une certaine période, les privilèges que possèdent les citoyens responsables, et l'un de ces privilèges est le droit de vote. C'est pourquoi je suis heureux d'appuyer la proposition du gouvernement visant à priver de leur droit de vote les personnes qui sont détenues dans des pénitenciers fédéraux. Le simple bon sens le commande.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, il me fait plaisir de me joindre au débat sur les amendements nos 3 et 4 qui sont proposés ici. Tout d'abord, je désire féliciter le député de Kingston et les Îles d'avoir proposé ces amendements-là. Il me semble être beaucoup plus près de la réalité que l'honorable député conservateur avec le discours qu'il a prononcé.

L'honorable député conservateur a dit, au sujet de ces amendements-là, que si quelqu'un commet une faute punissable de plus de deux ans, il devrait perdre tous ses droits démocratiques et le droit de s'exprimer par un vote. Il doit être très malheureux de siéger au sein du Parti conservateur, puisque plusieurs de ses confrères perdront peut-être ce droit d'ici peu.

Mais, j'en viens plutôt à la Charte des droits et libertés. Cette Charte des droits et libertés limite-t-elle le droit de vote par rapport à un geste qu'on aurait pu poser à un moment donné de notre vie? Un prisonnier, par exemple, dans un moment de violence instantanée, peut avoir commis un crime. Un prisonnier, à un moment quelconque de son existence, quand il était jeune—et on sait que certains candidats à la chefferie prétendent avoir fait quelques excès de boucane—s'ils s'étaient fait prendre à l'époque, ils auraient été passibles de trois ans de prison. Il y a des causes où des gens ont fumé de la marijuana et ont été condamnés, dans les années 1970, à trois ans de prison pour possession simple. Ces gens-là, pour ce geste anodin, prétend-on aujourd'hui alors qu'on se présente à la course à la chefferie et qu'on dit que cela fait partie du passé et que ce n'est pas grave et je reconnais également que ce n'est pas grave, sauf que, à l'époque, c'était considéré comme très sérieux. À cause de ces trois années-là, qu'est-ce qui se serait passé? Ces candidats à la chefferie du Parti conservateur auraient perdu leur droit de vote parce qu'ils auraient été condamnés ou emprisonnés. Le bon sens le dit.

Pour vivre en démocratie, il faut pouvoir élire ses députés, élire les candidats et les candidates de son choix.

C'est cela, vivre en démocratie; c'est pouvoir poser un geste, tous les quatre ou cinq ans, au municipal, au provincial ou au fédéral. Les prisonniers qui aspirent à revenir vivre comme tout le monde, en démocratie, en dehors de la prison, n'auraient pas le droit de vote, pendant cette réflexion qu'on leur a imposée à l'intérieur des murs, ce repentir qu'on leur demande. En très grande

partie, puisque 90 p. 100 ne récidivent pas quand ils sortent de prison, ils ont compris leur erreur. Au moment où ils sont condamnés, ils ont déjà la peine d'être séparés de leur famille, de leurs amis, de leurs enfants. Ces gens, en prison, n'auraient pas le droit de réfléchir sur l'avenir politique de leur pays en perdant leur droit de vote? Mais voyons, quelle erreur! Ils ont le droit, s'ils sont en prison, de penser quand même à leurs enfants, d'aimer quand même leur femme ou leur mari et de pouvoir aspirer pour eux, pouvoir espérer pour eux, pouvoir désirer pour eux et pour elles un meilleur avenir.

• (1405)

Et comment assurer ce meilleur avenir? Souvent, c'est en changeant de gouvernement et en pouvant voter et même voter pour un autre candidat. C'est au nom, non pas de leurs privilèges à l'intérieur de la prison, mais c'est au nom du respect que l'on a d'eux comme êtres intelligents, ayant commis une faute, bien sûr, mais ayant commis une faute qui ne les empêche pas quand même de désirer le bien commun de leurs familles, de désirer le bien commun de leurs régions, de leurs communautés.

Dans ce sens-là, il m'apparaît même farfelu d'avoir un tel débat. Osons-nous nous prétendre juges de ceux qui ont commis une erreur? Qui parmi nous peut lancer la première pierre? Personne ne peut lancer la première pierre. On dit que pour environ 10 p. 100 des crimes, on réussit à trouver les coupables. Ces coupables-là vont en prison, mais les autres qui restent votent quand même. Ces gens-là, qui payent pour le crime qu'ils ont commis de la privation de leur liberté, n'auraient plus le droit de réfléchir pour pouvoir exprimer démocratiquement leur vote? Mais voyons, c'est une aberration!

Je ne comprends pas l'attitude du Parti conservateur et le silence dans ce débat-là de gens qui viennent du Québec et qui sont membres du Parti conservateur, comme le député de Gaspé, par exemple. C'est un homme d'une grande clairvoyance, décoré de l'Ordre du Canada, psychologue, homme de réflexion, qui pourrait si bien comprendre ce que les prisonniers ressentent lorsqu'ils sont en prison. Je suis certain qu'il a envie —est-il retenu par le parti?—de leur dire à quel point il espère qu'ils aient ce droit de vote. Jamais on ne devrait fouler aux pieds ce droit de vote-là, comme le prétend le député conservateur qui a parlé avant moi, ou comme le prétend son parti.

Il y a une espèce de vision à l'intérieur de cette réforme proposée qui est aberrante et qui va continuellement dans le sens de limiter la démocratie, de limiter l'acte démocratique, limiter la formation de partis politiques comme la motion nº 2 tout à l'heure, limiter également la possibilité d'un député indépendant de pouvoir se présenter en augmentant le montant d'argent requis pour pouvoir déposer son bulletin de vote. On veut limiter le droit des prisonniers, comme s'ils étaient des êtres qu'on rejetait à jamais de la société et qui n'auraient pas le droit de réfléchir parce qu'ils auraient commis une erreur dans leur vie. Mais quel gouvernement avons-nous? Quelle vision avons-nous? Ce gouvernement est perdu au niveau économique et il est complètement bafoué au niveau constitutionnel par la population.

Aujourd'hui, il nous présente sa nouvelle vision de réforme électorale, avec un retard en termes de réflexion. Ce n'est donc pas une vision, c'est un recul, un recul important. Le premier ministre, cinq jours avant les élections, disait: «L'important dans la réforme, c'est le financement des partis politiques». Mais que présente-t-il à la place? Des petites «réformettes», des petits amendements, pour limiter le droit de vote des prisonniers, limiter l'existence des partis politiques, limiter la possibilité des députés indépendants de pouvoir s'exprimer et faire en sorte qu'il ne reste que trois partis privilégiés à la Chambre, trois partis qui complotent des réformes, complotent lors du référendum, complotent présentement pour une «réformette» plutôt qu'une vraie réforme de la Loi électorale. Voilà la vision de ce parti: protéger les privilégiés. Voilà! Ils veulent protéger les privilégiés, empêcher certaines personnes de voter qui en auraient contre le système, qui auraient une vision différente de la leur.

Un gouvernement qui se ferme à la démocratie est un gouvernement condamné, condamné à une défaite cuisante, qu'il méritera, bien sûr. J'ai quand même de la peine pour mon ami, le ministre, qui me pointe du doigt. Je n'oserais jamais lui couper la parole et je lui saurais gré d'en faire autant pour moi. Le député de Gaspé me regarde et il se voile. Il se voile de honte du fait qu'on brime nos prisonniers du droit de vote, qu'on voudrait les astreindre à perdre leur droit de vote s'ils ont été condamnés à une peine de plus de deux ans. Certainement que, avec ses grands talents de psychologue, le député de Gaspé a dû consoler plusieurs députés conservateurs qui

craignent présentement de faire plus de deux ans de prison, eux aussi, pour les actes qu'ils ont commis. Bien sûr qu'il sera d'une grande utilité à son parti en ce sens. Et après la défaite, avec la pension qui leur sera versée, ils pourront également se pencher sur leurs péchés et regretter de ne pas avoir participé—

• (1410)

Mme le vice-président: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

M. Plamondon: Mes dix minutes sont-elles déjà écoulées, madame la Présidente?

Mme le vice-président: Les dix minutes qui étaient permises sont écoulées.

[*Traduction*]

M. Andre: Madame la Présidente, je tiens seulement à proposer, en conformité du paragraphe 26(1) du Règlement: Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

[*Français*]

Mme le vice-président: Que tous les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Moins de 15 députés s'étant levés, conformément à l'article 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Kingston et les Îles pour l'amendement qu'il propose à ce projet de loi, un projet de loi assurément antidémocratique, un projet de loi qui diminue la possibilité des citoyens de s'exprimer librement, particulièrement les prisonniers.

Empêcher de voter les prisonniers qui sont condamnés à plus de deux ans de détention m'apparaît complètement inacceptable. Ça reflète un petit peu le conservatisme exagéré ou le libéralisme exagéré d'empêcher des citoyens d'un pays de s'exprimer. Vous savez, la plus grande liberté que nous puissions avoir dans un pays comme le nôtre dépend tout d'abord de l'opportunité, chaque quatre ou cinq ans, de s'exprimer librement afin de décider de quelle façon on doit gérer et améliorer notre qualité de vie.

Bien sûr, les prisonniers ont déjà reçu une peine, mais ça n'empêche pas que ces prisonniers, un jour, sortiront de prison. Il faut qu'ils continuent à exercer leurs droits, puisque la plupart d'entre eux et d'entre elles ne sont pas en prison pour la vie. Ils doivent avoir la liberté de s'exprimer parce qu'un jour ils sortiront de prison et auront à vivre dans cette société qui aura probablement changé. S'ils n'ont pas droit de vote, peut-être qu'elle aura tellement changé qu'ils n'auront plus le goût de vivre dans cette société.

• (1415)

Il me semble, même si quelqu'un a été condamné à plus de deux ans de prison, qu'il devrait avoir le droit de vote, parce que, encore une fois je le répète, c'est strictement à cause de ce qu'on a voulu comme société, c'est-à-dire le droit de s'exprimer et de changer des règles dans un pays où on veut le bien-être de notre société.

Vous savez, il y a une autre raison pour laquelle je suis d'accord avec la proposition. Un prisonnier, un jour, sortira de prison. Je le sais parce que j'ai dans mon comté une maison de transition. Un prisonnier qui sort de prison peut aller dans cette maison pour réapprendre à vivre en société. Vous savez, un prisonnier qui a passé dix, quinze ou vingt ans en prison, lorsqu'il en sort, il est complètement décroché de la réalité de la vie.

Le député de Gaspé qui est psychologue devrait très bien comprendre les difficultés d'un prisonnier qui arrive dans cette vie nouvelle, si je puis dire, puisqu'il vient de passer dix ou quinze ans dans cette prison.

À Longueuil, nous avons une maison de transition. Plusieurs prisonniers viennent me voir, de temps à autre, pour m'expliquer comment il est difficile, pour eux ou pour elles, de se retrouver dans cette vie, comment il est difficile de prendre contact avec des systèmes financiers, d'apprendre tous les changements qui ont été apportés à notre société. Les générations maintenant, madame la Présidente, changent à peu près tous les cinq ans. Avant, une génération, c'était dix ou quinze ans. Il doit y avoir suffisamment de changements pour dire qu'il y a un changement de génération et aujourd'hui, cela se produit après cinq ans. Il y a tellement de changements qui se sont passés dans notre société que c'est difficile, si on se retire pendant cinq ans, de se réadapter. La réhabilitation d'un prisonnier est tellement difficile, même après cinq ans.

C'est pour ces raisons-là que je dis qu'un prisonnier devrait avoir le droit de vote, parce que le fait qu'il ait le droit de vote lui permet de rester ou de l'intéresser à participer à la société. Cela lui permet de prêter attention à ce qui se passe à l'extérieur, à ce qui se passe au niveau politique, aux changements politiques, et de rester accroché, un petit peu, à cette société-là. Le jour où il sortira de prison, peut-être plus rapidement qu'il le prétend, par les libérations conditionnelles, comme cela se fait de plus en plus maintenant, cela va lui permettre de se réhabiliter beaucoup plus rapidement.

Je pense, que c'est une raison très valable qui me permet d'appuyer la proposition de laisser aux prisonniers la liberté de voter.

Il est sûr que si l'on regarde ça froidement, sans une vision large des choses, comme le député conservateur l'a dit tantôt, et lui, c'est un vrai Conservateur car il semble avoir une vision très courte des choses; il faut toujours avoir une vision large et voir un peu plus loin que le simple prisonnier qui vient d'être condamné et qui doit être puni. Je suis d'accord qu'il faut qu'il soit puni s'il a commis un crime ou s'il dérange la société. En même temps, nous devons prendre en considération que le prisonnier a le droit de rester accroché à la société parce que le jour où il sortira de prison, il va être complètement déboussolé, désorienté et, probablement, il sera pris à récidiver parce qu'il ne trouvera pas de solution pour se retrouver dans cette société-là.

• (1420)

L'autre point important est probablement qu'il sera pris à récidiver parce qu'il ne trouvera pas de solution lui permettant de se retrouver dans cette société. On sait aussi combien il en coûte au gouvernement pour la réhabilitation des prisonniers. Cela coûte très cher, cela débalance la société, ces personnes ont de la difficulté à se retrouver et cela risque aussi, comme je l'ai mentionné auparavant, que l'ex-prisonnier récidive et qu'il se retrouve en prison.

Si cette personne retourne en prison, vous savez ce que cela coûte. On m'a dit que cela coûte environ 60 000 $ par année pour garder une personne en prison. Alors, il faut penser au coût d'un prisonnier qui récidive, au coût de la transition d'un prisonnier qui a décroché de la société. Il faut prendre en considération que cet amendement, à mon avis, qui permet à un prisonnier de voter, va permettre en même temps à ce même individu de pouvoir rester accroché à la société, continuer à s'intéresser à la société, d'une part et, d'autre part, qu'il ait aussi la liberté de s'exprimer. Si, par exemple, les droits humains sont menacés à l'intérieur de la prison, il pourra s'exprimer librement, le fait qu'il puisse voter. Alors c'est très important, à mon avis, que cet amendement soit adopté pour toutes les raisons que je viens de vous mentionner.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte d'abord sur la motion nº 3. Si cette motion est adoptée, la motion nº 4 ne sera pas mise aux voix, mais si elle est rejetée, il faudra mettre la motion nº 4 aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Plamondon: J'invoque le Règlement. Il n'y a pas quorum.

Mme le vice-président: Le vote est commencé. Il ne saurait être question du quorum à ce moment-ci.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: À la majorité.

(La motion nº 3 est rejetée.)

Mme le vice-président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 4.

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je vous ferai remarquer qu'il n'y a pas quorum.

Après l'appel du timbre, les députés ayant été comptés:

Mme le vice-président: Le quorum est à nouveau rétabli.

• (1425)

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 4 est rejetée.)

Initiatives ministérielles

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humbolt) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 29, en retranchant les lignes 23 et 24, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«temporairement sauf s'il n'a aucun logement dans une au-».

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 29, en ajoutant, à la suite de la ligne 36, page 17, ce qui suit:

«(4) L'article 59 ne s'applique pas à l'interprétation du présent article.»

—Madame la Présidente, tant la motion nº 8 que la motion nº 10 visent à permettre aux nombreux sans-abri des villes d'exercer leur droit de vote même si, par définition, ils n'ont pas de domicile fixe. La motion nº 10 supprime la période de dix jours.

Les deux motions visent à permettre aux gens qui se trouvent sans abri de voter.

Mme le vice-président: Le vote porte d'abord sur la motion nº 8.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 8 est rejetée.)

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Je reconnais que vous avez le droit de dire que je ne me suis pas levé à temps, vous êtes la Présidente. Mais je voudrais vous informer que pour toutes les autres motions, au cas où je ne me lèverais pas assez rapidement parce que je n'aurai pas entendu la traduction, dans le cas où la motion serait proposée en anglais, par exemple, et que je n'aurai pas entendu la traduction française me permettant de me lever à temps, je vous informe, madame la Présidente, que pour tous les autres points, j'ai l'intention de parler, au cas où un tel imbroglio se produirait.

Je reconnais et j'accepte votre décision, madame la Présidente, même si elle m'apparaît très serrée. Mais pour ce qui est des autres points, je vous informe à l'avance que j'ai l'intention de parler sur chacun des amendements.

Mme le vice-président: Je remercie l'honorable député de Richelieu. Pour lui faciliter les choses, je pourrais peut-être lui dire que lorsqu'on dit *debate* en anglais, cela signifie «débat» en français. Les mots *debate* et «débat», ça se ressemble quand même un peu. Quand il n'y a personne qui se lève, on continue.

Le vote suivant porte sur la motion nº 10.

[*Traduction*]

Le vote porte maintenant sur la motion nº 10, inscrite au nom de M. Hovdebo.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 10 est rejetée.)

• (1430)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 34, en retranchant les lignes 1 et 2, page 33, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Les alinéas 77(1)*c*) et *d*) de la même loi sont abrogés.»

—Madame la Présidente, la modification proposée vise à modifier l'article 77 de la loi. En vertu de l'article 77 actuel, certaines personnes ne peuvent se porter candidates lors des élections générales. La loi stipule que: «ne peut se porter candidat à une élection [. . .]toute person-

ne qui est membre de l'assemblée législative d'une province, tant qu'elle en est membre».

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis a recommandé que cette restriction soit abolie. Le comité auquel la Chambre a confié le mandat d'étudier cette question a recommandé par une décision unanime que cette restriction soit abolie. Le gouvernement a décidé d'imposer des méthodes dictatoriales au comité et de prétendre que le comité n'avait pas fait une telle recommandation. Il a rayé cette disposition du projet de loi.

L'amendement vise à rétablir cette disposition dans le projet de loi et à permettre aux membres des assemblées législatives provinciales de se porter candidats aux élections fédérales. Si elles sont élues à la Chambre, ces personnes devront bien entendu démissionner de leurs postes antérieurs, mais elles auront au moins le droit de se porter candidates, tout comme le peut le maire d'une municipalité, un conseiller municipal ou le préfet d'un canton. Tous ces gens peuvent se porter candidats au Parlement et rester en poste jusqu'à ce qu'ils soient élus, mais les membres des assemblées législatives provinciales ne peuvent pas le faire.

La commission et le comité étaient tous deux du même avis, soit qu'il s'agissait là d'une anomalie dans la loi. Cet amendement vise à supprimer cette anomalie. Voilà l'explication en bref. Cet amendement est raisonnable. Si nous n'étions pas si près des élections, même le gouvernement serait de cet avis. Mais, vu l'impopularité de ce gouvernement, je suppose qu'aucun membre d'une assemblée législative provinciale ne désire se porter candidat aux élections fédérales pour ce parti. Il leur semble donc plus raisonnable d'interdire toutes les candidatures car, puisque tout député provincial sensé refusera de se présenter comme candidat conservateur, il se présentera forcément pour un autre parti et probablement pour le Parti libéral.

Voilà pourquoi le gouvernement n'approuve pas l'amendement. Cela est évident pour moi et ça l'est aussi sans doute pour la députée qui fait tant de bruit car, dans le cas contraire, elle serait moins bruyante.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, cette fois-ci je suis tout à fait d'accord avec mon collègue de Kingston et les Îles. Je voudrais simplement ajouter une remarque: ces gens, même s'ils ne peuvent pas se porter candidats, vont encore avoir un vote en vertu de cette loi. Quels que soient les résultats des sondages ou le classement des partis, ce n'est pas cela qui va modifier considérablement la situation, en supposant que le candidat vote pour lui-même.

Il serait intéressant que le gouvernement nous explique pourquoi il n'a pas abondé dans le sens de la commission Lortie, du rapport du comité, alors que ça semble, du moins en apparence, si sensé. C'est ce que j'avais espéré, puisque cet endroit est censé être un Parlement, un lieu où l'on est censé débattre. Il serait très intéressant de savoir pourquoi le gouvernement n'a pas suivi ces deux recommandations.

L'explication du député de Kingston et les Îles a bien du sens. Je crois que nous devrions appuyer la motion et passer aux autres propositions d'amendement.

• (1435)

[*Français*]

Mme le vice-président: Nous reprenons le débat. L'honorable député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Je vous remercie, madame la Présidente, de m'avoir reconnu avec autant d'empressement et de générosité, que je vois dans votre regard.

Mme le vice-président: C'est vrai que l'honorable député a mis ses lunettes, mais qu'il ait pu voir à cette distance la générosité dans mon regard, j'en suis touchée, ravie et flattée et je lui redonne la parole de ce pas. L'honorable député de Richelieu.

M. Plamondon: C'est trop de compliments. Je vous remercie, madame la Présidente, vous m'en voyez mal à l'aise. Mais, madame la Présidente, vous avez raison, c'est peut-être plus à votre signe de la tête que je faisais allusion qu'à votre regard, approbatif, il va sans dire.

J'aimerais bien m'exprimer sur cet amendement qui m'apparaît. . . Le député de Saint-Maurice me prie d'ouvrir les bras et de prêcher, mais vous savez à quel point j'ai toujours aimé m'en tenir au contenu plus qu'au geste.

Donc ce qu'on y voit ici ressemble, encore une fois, aux autres amendements, car on limite à nouveau la possibilité à quelqu'un de devenir candidat ou candidate. Je suis surpris qu'une réforme électorale, qu'on avait définie comme le geste le plus important, cinq jours avant l'élection, par la bouche du premier ministre, on avait dit: «La réforme électorale est l'acte le plus important que l'on posera dès le début de notre mandat». On est à la fin du

mandat, et on nous propose une réforme minime, une petite réforme, mais qui a toujours le même suivi, soit de limiter le droit de vote, limiter le nombre de candidats, limiter le nombre de partis politiques. On a peur de perdre et on est prêts à adopter des lois qui vont permettre d'acheter des votes. Mais ne vous en faites pas, le peuple ne se laissera pas acheter. Et le peuple vous renverra chez vous.

M. Ricard: Est-ce que tu fais un vidéo, Louis?

M. Plamondon: C'est très indigne, de la part d'un député ministériel siégeant au Parlement d'empêcher l'opposition de s'exprimer. Encore une fois, cela dénote le comportement à la Chambre, qui est le même que le comportement derrière cette réforme-là. Cette réforme limite le nombre de partis politiques en exigeant un dépôt de 1 000 $; elle limite le droit des prisonniers de s'exprimer et limite les possibilités d'un député provincial de se présenter. Pourquoi toujours limiter? Pourquoi ne pas laisser s'exprimer la démocratie? Parce que vous n'en vivez pas, parce que vous ne la comprenez pas, et parce que vous voulez passer à côté, pour rester au pouvoir. Voilà les raisons que vous cachez.

Vous, les députés québécois conservateurs, vous devriez avoir honte, vous qui devriez vous inspirer de grands démocrates comme René Lévesque qui a fait la réforme des partis politiques, qui a fait la réforme électorale en se basant sur le financement populaire, qui a fait la réforme électorale en ouvrant à tous le droit de vote au Québec, en permettant même à ceux qui sont à l'extérieur du Québec de voter pendant une élection. C'est là votre erreur. Vous devriez vous lever aujourd'hui et défendre ce point de vue-là, défendre le point de vue du Québec. C'est là la nécessité du Bloc québécois, parce que vous ne faites pas votre job. On est obligés, nous, de se former en parti politique et de venir défendre les intérêts supérieurs du Québec. Et les intérêts supérieurs du Québec me crient de dire «oui, les prisonniers doivent avoir le droit de vote»; ils me crient «non, on ne doit pas limiter le nombre de partis politiques, ni limiter ni contrôler la démocratie au moyen de l'argent, comme le disait le juge Michaud dans son jugement dans la cause Libman. Il ne faut pas limiter également le droit de se présenter à des personnes qui siègent à une autre assemblée. En refusant cet amendement-là de notre confrère député, vous tentez d'empêcher des femmes, des hommes, de se présenter à un parti politique, parce que vous avez peur, et ça, c'est un geste antidémocratique.

Prenons un exemple. Il y a, bien sûr, dans certaines provinces telles l'Ontario et le Québec, des gens qui siègent à la législation provinciale. Ils occupent un poste très important, aussi important que celui de député fédéral. Mais, dans certaines petites provinces, et prenons l'exemple de l'Île-du-Prince-Édouard où il y a 32 députés provinciaux—c'est la grandeur de mon comté comme territoire, comme population—bien sûr que les quatre députés fédéraux ont beaucoup plus de visibilité.

• (1440)

Bien sûr que les quatre députés fédéraux ont beaucoup plus de visibilité. Alors il serait important de ne pas brimer ces gens-là qui siègent au provincial, de pouvoir se présenter au fédéral, sans démissionner, pas plus que le maire de Sorel ne devrait le faire, ou le maire de Nicolet, ou de Bécancourt, s'ils voulaient se présenter dans vos comtés. C'est la même chose.

Mais non. On brime encore les droits de ces citoyens qui seraient députés d'une législation provinciale, en les empêchant de se présenter. C'est pourquoi l'amendement du député libéral est juste, honnête et correct. C'est une bonne suggestion. Il faut savoir être au-dessus de la partisanerie, et non pas comme le député de Saint-Maurice, le député de Laval, le ministre en face qui vient du Québec, le député de Lotbinière, se sentir prisonnier de son parti et d'être des *yesmen* jusqu'à la course à la chefferie, jusqu'à l'élection, et de faire un suicide collectif au moment de l'élection.

C'est dramatique de voir cette absence de responsabilité, cette absence de défense des intérêts sacrés du Québec, lorsqu'on parle de Constitution, lorsqu'on parle d'éducation, lorsqu'on parle de formation professionnelle. Lorsqu'on parle de renouveau électoral, on les voit s'absenter complètement du débat. C'est inadmissible. C'est surprenant, très surprenant.

Vous avez été élus avec un élan de nationalisme québécois, vous avez été élus grâce au fameux discours de Sept-Îles, souvenez-vous en. Ce discours était un discours qui ralliait les nationalistes. Quel discours aurez-vous pour expliquer votre silence aujourd'hui? Quel discours aurez-vous? Vous n'en aurez aucun et vous n'aurez aucun vote aussi. C'est pourquoi on vous renverra chez vous.

Vous avez trahi au même titre que des anciens députés libéraux qu'on appelait les 74 nouilles, rappelez-vous, dans le temps, les 74 nouilles du Québec, entre 1981 et 1985, qui ont fait le rapatriement de la Constitution sans le consentement du Québec. On les a renvoyés chez eux, au complet, et vous serez renvoyés à votre tour parce que, vous aussi, vous avez décidé de servir les intérêts de votre

parti avant de servir les intérêts de votre patrie. Voilà ce qui vous attend.

Et dans ce sens-là, l'amendement qu'on propose ne pourrait que servir les intérêts du Québec, et vous restez silencieux!

Le peuple, qui est roi et maître, que vous tentez aujourd'hui, par toutes sortes de moyens, de limiter son geste démocratique et son pouvoir de voter, il fera son devoir. Il ne se laissera pas influencer par votre argent, par les paramètres que vous voulez mettre pour empêcher la démocratie de s'exercer.

Il ne se laissera pas influencer, pas plus qu'il ne s'est laissé influencer lors du dernier référendum où vous avez tenté, vous les députés du Québec, de faire avaler de force, d'enfoncer dans la gorge des Québécois et des Québécoises une entente immorale, antidémocratique et qui allait complètement à l'encontre des besoins du Québec et de ce qu'ils vous avaient demandé lorsqu'ils vous avaient élus.

Pourquoi ne parlez-vous pas aujourd'hui? Pourquoi ne vous levez-vous pas en Chambre pour dire: nous on ne sert plus un parti, on sert notre patrie, le Québec, on veut aller vers l'avenir avec le Québec, on veut que la démocratie s'exprime à travers tout le Québec et on ne permettra pas de limiter, comme on tente de le faire, dans ce projet de loi-là, dans ce projet de loi qui est une réforme, une réformette au lieu d'être une véritable réforme qui devrait s'attaquer aux vrais problèmes.

Les vrais problèmes c'est le financement des partis politiques et vous êtes à la remorque des multinationales, à la remorque des gros créanciers et ils sont à votre remorque pour vous demander des privilèges.

Au lieu de servir les intérêts de la communauté, vous préférez servir les minorités possédantes, et pour cela, lors du prochain rendez-vous électoral, on saura vous le rappeler, nous du Bloc québécois.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre exactement dans la même veine que mon collègue.

Une voix: Non, ne dis pas la même chose, parle en anglais, au moins.

M. Leblanc (Longueuil): Non, je ne parlerai pas en anglais parce que la grande majorité des Québécois ne parlent pas l'anglais et je veux qu'on me comprenne très bien.

Une voix: Je ne suis pas sûr de ça.

M. Leblanc (Longueuil): Trop souvent on a entendu des députés du Québec, des francophones parler anglais, ici à la Chambre des communes, lorsqu'ils avaient des choses à dire et qu'ils ne voulaient pas que les Québécois comprennent. Alors permettez-moi, mes chers collègues du Québec, de m'exprimer en français, parce que 95 p. 100 des Québécois parlent français, et environ 60 p. 100 des Québécois ne parlent même pas anglais. Alors, je vais m'exprimer en français pour qu'ils puissent bien comprendre que ce gouvernement conservateur est antidémocratique.

• (1445)

C'est un gouvernement antidémocratique parce qu'il veut empêcher, encore une fois, par cette loi, à un maire ou à un député du Québec de se présenter comme député ici, à Ottawa. Nous avons d'excellents maires et d'excellents députés qui veulent se présenter aux élections ici, à Ottawa, mais qui ne pourront le faire si ce projet de loi est adopté parce que. . .

M. Ricard: Tu parles d'un candidat, là?

M. Leblanc (Longueuil): Oui, oui, un candidat.

M. Ricard: Ah, bon! Ce n'est pas un député, ça.

M. Leblanc (Longueuil): Je ne sais pas si vous avez lu le projet de loi, cher collègue de Laval-Ouest, mais il y est proposé que quelqu'un qui est membre de l'Assemblée nationale du Québec ou qui est maire n'aurait pas le droit de se présenter comme candidat à l'élection fédérale.

À l'heure actuelle, un maire ou un député de l'Assemblée nationale du Québec a le droit de se présenter ici, à Ottawa. Le jour de son élection, il doit démissionner de son poste précédent.

Il y a toute une différence entre les deux, car il a le privilège de se présenter, tout en continuant, tel que le député libéral le propose, à exercer ses fonctions comme maire ou comme député à Québec ou dans la province qu'il représente, tout en gardant aussi son salaire et ses privilèges de maire ou de député de l'assemblée législative ou de l'Assemblée nationale du Québec. À ce moment-là, il peut continuer à exercer librement, en ayant les moyens de le faire. Mais ici, on propose qu'un député d'une province ou un maire d'une municipalité, s'il décide de se porter candidat au fédéral, démissionne de son poste. Il faut quand même se demander de quel droit on peut exiger cela, avant qu'il ait gagné. Juste le fait de se présenter demande déjà des sacrifices de la part de ce député ou de ce maire.

Vous savez, un député de l'Assemblée nationale du Québec qui exerce ses fonctions depuis un certain nombre d'années est probablement la personne la plus apte à venir défendre les intérêts du Québec ici, à Ottawa. Il connaît très bien les intérêts du Québec parce qu'il y a travaillé, tel que notre député de Hull—Aylmer, qui a été ministre à Québec. Il est maintenant à Ottawa. M. Rocheleau, le député de Hull—Aylmer, n'aurait pas pu se présenter; il aurait fallu qu'il démissionne avant. Alors,

vous imaginez-vous tout ce que ça comporte comme conséquences, monsieur le Président?

Une autre chose très décevante dans ce projet de loi, c'est que le premier ministre avait dit qu'il ferait une réforme en profondeur, particulièrement en ce qui concerne la Loi sur le financement des partis politiques. Le premier ministre a dit, le 17 novembre 1988: «Je ferai une réforme en profondeur, et particulièrement en ce qui concerne le financement des partis politiques.» Il a dit que l'actuelle Loi sur les financements politiques prédisposait à certains conflits d'intérêts potentiels. Il a dit qu'il y avait une possibilité de conflits d'intérêts. On dépose aujourd'hui ce projet de loi sans tenir compte de cette partie essentielle du projet de loi sur la réforme électorale.

Je n'arrive pas à comprendre comment il se fait que le Parti libéral et le NPD semblent vouloir adopter ce projet de loi sans demander le vote, sans y faire opposition. On propose quelques amendements, mais on ne s'oppose pas vraiment au projet de loi. Il semblerait bien que le Parti libéral et le NPD sont prêts à continuer à laisser les grandes entreprises et les grands syndicats financer leur propre parti, ce qui est complètement antidémocratique.

• (1450)

On a vu, au dernier référendum, des grandes sociétés telles que la Banque royale donner 100 000 $ au fonds du *Yes* ou du Oui. On a vu une grande société de recherche sur les médicaments donner 241 000 $ dans le fonds du *Yes*. Monsieur le Président, vous allez me dire que c'est démocratique? On a rempli les chaînes de télévision de messages subliminaux pour faire peur aux Québécois sur les possibilités de la séparation du Québec. On a laissé les grandes sociétés financer le référendum, et particulièrement le Oui, bien sûr, et aujourd'hui on présente à la Chambre une réforme parlementaire, comme mon collègue le disait, une réformette, une petite réforme qui a complètement oublié l'essentiel de ce que la réforme devait être. C'est complètement inacceptable!

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui on prend tant de temps, nous du Bloc québécois. Je me demande encore une fois comment il se fait. . . Les députés conservateurs et libéraux du Québec connaissent très bien cette culture québécoise qu'est le financement populaire, c'est-à-dire que ce sont les individus qui ont droit de vote seulement qui ont le droit de financer les partis politiques. Il me semble que c'est logique, que c'est la seule façon de faire en sorte qu'un pays soit démocratique, qu'il ne soit pas influencé par la haute finance, ni par les grands syndicats. Il me semble que c'est normal, et ces députés du Québec qui semblent être ici pour défendre les intérêts du Québec ont oublié complètement ce que veulent les Québécois.

Il y a eu un exercice le plus sérieux de l'histoire du Québec qui s'appelait Bélanger-Campeau. Cette Commission Bélanger-Campeau était composée de tous les milieux du Québec: affaires, affaires sociales, milieu médical ou autres. Ils ont demandé au peuple du Québec, au gouvernement et aux députés qui les représentent ici à Ottawa et à Québec, 22 ou 23 pouvoirs réels, sinon il faudrait la souveraineté. Et la Commission Bélanger-Campeau étaient représentée par des gens qui venaient de partout au Québec. Ce rapport dit que si on n'a pas ces pouvoirs nécessaires, il faut faire la souveraineté sinon on ne pourra s'épanouir à notre juste valeur. Qu'est-ce que les députés conservateurs et libéraux du Québec, ici à Ottawa, ont fait? Ils ont travaillé contre la volonté des Québécois. Ils sont allés à l'encontre de la volonté des Québécois. Et, aujourd'hui, ils se prétendent encore être légitimes pour représenter les Québécois ici à Ottawa?

Les députés fédéralistes qui se prétendent encore légitimes ici à Ottawa, trichent la population du Québec. Ils ont trahi la population du Québec et ils veulent encore la trahir en demandant aujourd'hui de venir les représenter ici à Ottawa pendant qu'ils ont travaillé contre leur volonté lors du dernier référendum. C'est complètement inacceptable! Je demande donc aux Québécois, aujourd'hui, de se souvenir qu'ils ont une devise, au Québec: Je me souviens. Et j'espère qu'ils vont l'avoir dans la tête tous les jours, qu'ils se souviendront que les députés conservateurs et libéraux ont travaillé contre leur volonté, contre ce qu'ils leur ont demandé lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau.

Alors, j'espère, encore une fois, que ces lois injustes et antidémocratiques ne pourront plus continuer à passer ici à Ottawa au détriment des intérêts des Québécois.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous ne sommes pas en mesure de continuer le débat, il n'y a pas quorum.

[*Traduction*]

M. Andre: Je ferai humblement remarquer que, pour pouvoir invoquer le Règlement en ce sens, un député doit avoir été présent et être de ceux que l'on compte pour savoir s'il y a quorum.

• (1455)

Après le compte:

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): Il y a quorum. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): Le prochain vote porte sur la motion nº 11.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: À la majorité.

(La motion nº 11 est rejetée.)

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): La Chambre comprend, j'en suis persuadé, qu'il s'agit là d'une nouvelle responsabilité très importante.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt) propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 38, en retranchant les lignes 10 à 15, page 35, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*j*) un dépôt de cinq cents dollars est remis au directeur du scrutin en même temps que le bulletin de présentation, ce dépôt étant remboursable au candidat aux conditions énoncées à l'alinéa 84(3)*a*);»

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 41, en retranchant les lignes 6 à 15, page 37, et en les remplaçant par ce qui suit:

«le dépôt est restitué à l'agent officiel du candidat;».

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je suis surpris, car la coutume veut que le proposeur d'un amendement, normalement, au début de la discussion, prenne le temps d'expliquer les raisons qui l'ont porté à proposer cet amendement. Il s'agit ici de l'amendement nº 13, je crois, on y dit qu'un dépôt de 500 $ serait remis au directeur du scrutin en même temps que le bulletin de présentation. Le débat se situe dans le même contexte que tout à l'heure, c'est-à-dire toujours dans la limitation de l'acte démocratique que les Canadiens et les Canadiennes, que les Québécois et les Québécoises auront à poser lors des prochaines élections. Il est inadmissible que le gouvernement veuille exiger de quelqu'un qui se présente, non plus 250 $ mais 1 000 $. Imaginez qu'un parti, comme le Parti vert, par exemple, pourrait décider, lors qu'une campagne électorale, de tenter de sensibiliser la population sur tout ce qui touche l'environnement et de sensibiliser les différents candidats lors d'un débat, sans vouloir nécessairement gagner les élections.

Je suis surpris que les députés conservateurs placotent à la Chambre et n'écoutent pas les discours qui pourraient les inspirer et les aider à mieux comprendre la situation.

Donc, je disais, si le Parti vert veut présenter un candidat partout au Québec où il y a 75 comtés, il devra débourser 75 000 $ pour avoir 75 candidats. L'intention du Parti vert n'est pas de faire élire des députés, mais de sensibiliser la population à l'environnement pendant une campagne électorale. Le bien-fondé pourrait être aussi grand pour un organisme qui voudrait protéger, par exemple, la vocation agricole de certaines régions. Il pourrait y avoir un parti pro-agricole qui n'a pas l'intention nécessairement d'élire des députés mais, comme on dit au Québec, de «mettre sur la mappe» le problème de l'agriculture pendant une élection.

• (1500)

Mais que fait le Parti conservateur, le parti au pouvoir? Il dit: «C'est dangereux, donc, limitons. Limitons les partis politiques, limitons les interventions, car moins on en dira, plus on a de chance de gagner, parce qu'on n'a pas de vision économique, on n'a pas de vision constitutionnelle et on n'a pas de vision en agriculture». Donc, on se laisse ballotter par le président de la Banque du Canada au niveau économique, d'un courant à l'autre, d'une banque à l'autre qui monte les taux d'intérêt. C'est cela la vision économique du gouvernement. Et, au niveau de la réforme électorale, cela transpire la même chose. Cela transpire la même chose dans le sens suivant. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE SOMMET MONDIAL DE L'ENFANCE

LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait intégrer la déclaration et le plan d'action du Sommet mondial de l'enfance qui s'est tenu aux Nations Unies les 29 et 30 septembre 1990 à la politique canadienne de coopération internationale;

Que le gouvernement devrait envisager de mettre intégralement à exécution les grands engagements mondiaux sur lesquels se sont entendus les 71 chefs d'État et de gouvernement qui ont pris part au sommet, y compris les stratégies de coopération nationales et internationales pour la survie et le développement des enfants;

Que le gouvernement devrait envisager de débloquer des ressources financières suffisantes à ces fins, y compris une contribution au supplément de ressources demandé aux pays donateurs qui cadre avec notre niveau historique de 5 p. 100 de toute l'aide extérieure;

Que les institutions multinationales reçoivent l'instruction d'axer leurs efforts sur la réalisation des promesses du Sommet;

Que le ministre responsable du suivi du Sommet soit invité à faire rapport au Parlement une fois par année sur la mise en oeuvre du plan d'action du Sommet mondial de l'enfance et de la Convention relative aux droits de l'enfant dans la mesure où l'application du plan et de la convention, au niveau national, régional et international, exige l'action ou une contribution de la part du Canada; et

Que les parlementaires de par le monde soient priés de veiller à ce que chaque pays fournisse sa juste part des ressources supplémentaires nécessaires pour réaliser les promesses du Sommet mondial de l'enfance.

—Monsieur le Président, comme vous l'avez peut-être remarqué, à l'instar d'autres députés, la motion nº 616 est presque identique à celle qui a été adoptée à la Chambre à la mi-décembre 1991. Elle avait l'appui de tous les partis à la Chambre.

Ce n'est pas une simple coïncidence si ces deux motions sont pratiquement identiques. Cette motion a été présentée à la Chambre le 7 novembre 1991 afin d'inciter le gouvernement à donner suite aux engagements qu'il avait pris au Sommet mondial de l'enfance.

Plus d'un an plus tôt, en septembre 1990, la Chambre a adopté une motion comme celle dont nous discutons aujourd'hui après avoir attendu une année. Or, aujourd'hui, deux ans et demie après ce Sommet mondial, nous nous efforçons encore d'inciter le gouvernement à agir, car il n'a pas respecté ses engagements.

Le Sommet mondial de l'enfance, en 1990, constituait la plus importante réunion de dirigeants mondiaux de l'histoire à l'époque. Les premiers ministres, les présidents et les rois présents ont promis une révolution aux deux milliards d'enfants de la planète. Le premier ministre Mulroney était le coprésident du sommet et il a invité les enfants du monde entier à écouter attentivement ce que les participants disaient et à les obliger de respecter leurs engagements dans les années à venir.

Je suis ici aujourd'hui pour rappeler au gouvernement qu'il n'a pas encore tenu ses promesses. Le Canada et les 58 autres pays présents à ce sommet ont promis alors que les enfants seraient les premiers à profiter des ressources gouvernementales.

Or, deux ans et demie plus tard, les nobles paroles du premier ministre et les engagements mondiaux de faire baisser les taux de malnutrition et de mortalité enfantile, de réduire le nombre de femmes qui meurent durant leur grossesse et de faciliter la vie à tous les enfants du monde, semblent maintenant bien creux. Ces paroles ne changent pas grand-chose à la situation à laquelle les enfants sont confrontés à l'heure actuelle.

En fait, si nous devions juger les efforts du Canada en fonction des sommes toujours moindres consacrées à l'aide humanitaire, on pourrait affirmer que le Canada ne respecte pas les engagements que le gouvernement a pris à de nombreuses reprises.

• (1505)

Les enfants du Canada, les enfants du monde entier ont conclu que l'on ne peut compter sur la parole du gouvernement. Ce ne sont pas les promesses qui vont leur donner à manger, qui vont leur procurer les soins de santé dont ils ont besoin.

En décembre 1991, 71 pays ont convenu d'un plan d'action dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Canada a joint sa voix à celle de ces pays et s'est engagé à mettre en place un programme d'envergure pour améliorer le sort des enfants.

La question des soins à l'enfance se pose à deux niveaux: national pour les enfants de notre pays, et international pour les enfants du reste du monde. Que ce soit au niveau national ou international, le Canada n'a pas fait grand chose.

Je consacrerai le peu de temps qui m'est alloué à examiner la situation au niveau international. Un grand nombre de mes collègues se sont chargés à d'autres occasions de montrer l'absence d'engagement du Canada

envers les enfants de notre pays. Je parlerai quant à moi de l'engagement que nous avons pris de réduire la pauvreté et le nombre d'enfants qui meurent de maladies ou de malnutrition dans le monde.

En 1992, l'UNICEF estimait à 40 000 le nombre d'enfants qui meurent chaque jour de maladies ou de malnutrition. Cela représente environ 14 millions d'enfants par an.

Je ne voudrais pas donner l'impression que le Canada n'a pas été généreux et n'a pas fait preuve de compassion. En fait, le Canada est toujours le premier pays à fournir une aide alimentaire d'urgence et des secours en cas de besoin. Le Canada a été généreux et continue de l'être dans les dons qu'il fait aux organisations internationales comme, notamment, l'UNICEF ou Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD ou Programme des Nations Unies pour le développement, et l'UNIFEM ou Programme de développement des Nations Unies pour les femmes.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous semblons revenir sur l'engagement que nous avons pris à l'égard des enfants. Nous revenons sur notre promesse de réduire la pauvreté dans les pays les plus démunis et sur le véritable engagement que nous avons pris quand nous avons signé la Convention relative aux droits de l'enfant, en décembre 1991.

Nous revenons sur les engagements que nous avons pris quand nous avons accepté que le partage de notre avenir serve de fondement à la politique de l'aide canadienne. Cette politique était dans une grande mesure issue de trois comités différents de la Chambre.

La preuve que le Canada renonce à ses engagements apparaît clairement dans les faits suivants. Le pourcentage de l'aide canadienne par rapport au produit national brut est aujourd'hui plus bas qu'il ne l'a été depuis le début des années 1980. Il a tellement chuté que l'OCDE, l'Organisme de coopération et de développement économiques, s'en est inquiété, voire même alarmé.

Les enfants sont plus touchés parce qu'ils sont les plus faibles et les premiers à souffrir et à mourir quand on retire l'aide aux pays du tiers monde. Le gouvernement a réduit ses dépenses au chapitre de l'APD de 4,5 milliards de dollars depuis son arrivée au pouvoir.

Troisièmement, le gouvernement procède à une autre réduction de 10 p. 100 à cet égard. Ces réductions ont commencé en 1992–1993 et sont appliquées dans le Budget des dépenses de 1993–1994. Ces compressions devraient totaliser environ 650 millions de dollars sur deux ans.

Quatrièmement, outre la réduction du financement, le gouvernement a élaboré des plans pour réaffecter les fonds destinés à l'APD de manière à les retirer du tiers monde, surtout des pays les moins développés qui ont le plus besoin d'aide à long terme.

• (1510)

Le gouvernement préfère utiliser les fonds destinés à l'APD aux fins des activités visant à stimuler le commerce dans l'ancien bloc soviétique et ailleurs. L'aide canadienne au bloc soviétique est essentielle, mais elle ne devrait pas être consentie au détriment de l'APD des pays pauvres. Il serait beaucoup plus logique d'aller puiser ces fonds dans notre budget de la Défense ou encore dans le secteur privé qui en bénéficiera à la longue.

En réduisant le financement, le gouvernement réduit l'aide qu'il verse par l'entremise des organisations non gouvernementales. En 1993–1994, les compressions effectuées auprès de certains ONG ont pu atteindre 12 p. 100. Dans l'ensemble, on nous dit qu'elles ont représenté environ 10 p. 100.

La plupart de ces fonds sont des subventions de contre partie accordées aux ONG, qui sont les intermédiaires qu'utilisent les Canadiens pour participer directement au développement international.

Dans les pays en développement, les ONG travaillent en partenariat avec les groupes locaux. Ensemble, ils travaillent à améliorer les soins de santé de base, l'éducation, la nutrition, les techniques agricoles, les petites entreprises et une foule d'autres projets.

Les ONG ont de l'expérience, elles sont efficaces et rendent des comptes. Ce sont les femmes et les enfants qui souffriront le plus de la réduction des sommes consenties aux organisations non gouvernementales.

Sixièmement, le gouvernement a annoncé qu'il mettra brutalement un terme aux programmes d'aide bilatérale canadiens visant des pays de l'Afrique orientale et de la Corne de l'Afrique. L'Éthiopie, la Somalie, l'Ouganda et le Soudan sont au nombre des pays où le développement est le plus nécessaire et où le plus grand nombre d'enfants souffrent et meurent. Ils sont visés par la réduction de l'aide de l'ACDI.

Septièmement, le rapport des Nations Unies sur le développement a souligné que moins de 10 p. 100 de l'aide du Canada est humanitaire. Moins de 10 p. 100 de notre aide est axée sur les priorités humaines, par exemple, l'eau potable, les soins de santé de base, l'enseignement primaire et la planification familiale.

Cela signifie que moins de 300 millions de dollars sur les 2,7 milliards de dollars dépensés au titre de l'APD vont réellement aux gens les plus démunis, ceux qui sont censés être la principale cible de l'aide canadienne, conformément à l'engagement que nous avons pris en souscrivant au document intitulé Partageons notre avenir.

Huitièmement, le Canada a aidé généreusement les institutions financières internationales, mais il ne leur a pas posé de conditions garantissant que les projets appuyés par la Banque mondiale et ses partenaires régionaux auront des répercussions favorables sur la population. En conséquence, de nombreux projets que semble favoriser la Banque mondiale n'ont fait qu'accroître la misère et la malnutrition parmi les personnes qui ont été touchées par eux ou qui ont été déplacées à cause d'eux.

Au lieu de cela, ces IFI, de concert avec les pays industrialisés, ont accru la dette du tiers monde au point où celle-ci constitue la principale entrave au progrès et au développement dans de nombreux pays. Il est paradoxal que les prêts qui devaient constituer une aide si importante aient finalement été les principales entraves au développement.

Il convient toutefois de signaler que le Canada a unilatéralement renoncé à recouvrer une bonne partie de la dette directe des pays les moins développés de la Francophonie et du Commonwealth, ce qui est tout à son honneur.

Le Nouveau Parti démocratique du Canada estime que l'objectif fondamental de toute aide, quelle que soit sa forme, devrait être de permettre à la population des pays bénéficiaires de devenir autonome et indépendante.

Le Canada et tous les pays donateurs devraient éviter d'utiliser l'aide comme un outil de développement économique interne. L'aide peut être avantageuse pour les deux parties sans que le bénéficiaire ne soit exploité. L'aide publique au développement est indispensable pour donner aux enfants du monde une chance de s'épanouir.

• (1515)

Le Nouveau Parti démocratique du Canada prendrait immédiatement des mesures pour accroître l'efficacité et la qualité du programme canadien d'aide publique au développement. Premièrement, nous examinerions en détail la politique d'aide publique au développement. Nous demanderions l'avis de Canadiens de toutes les conditions sociales ainsi que des pays bénéficiaires et d'autres pays donateurs. Nous demanderions également aux organisations non gouvernementales et aux organismes des Nations Unies de collaborer à l'élaboration d'une nouvelle politique. Nous ferions aussi appel aux groupes agricoles, aux petites entreprises et aux coopératives.

J'imagine que nous ne modifierions pas beaucoup les objectifs de la politique, mais que nous nous donnerions surtout les moyens de les atteindre. Les organisations non gouvernementales et d'autres groupes politiques réclament également la révision de la politique afin que le Canada puisse réorienter l'aide qu'il accorde.

Deuxièmement, le Nouveau Parti démocratique tenterait immédiatement d'améliorer, en qualité et en quantité, l'aide que le Canada accorde à des causes humanitaires, comme l'épuration des eaux, la construction d'installations sanitaires, l'amélioration de l'alimentation, l'éducation et la planification des naissances. C'est ce genre de projets qui touchent le plus les femmes et les enfants. Il serait possible de prendre cette initiative sans accroître le déficit du Canada.

La meilleure façon de réorienter nos efforts vers des causes humanitaires est d'avoir recours aux organisations non gouvernementales. Comme on l'a déjà dit, ces organisations sont le plus en mesure de fournir l'aide dont il est question, car elles travaillent en général directement avec la population et collaborent avec les gens pour les aider à approfondir leurs connaissances et à perfectionner leurs compétences le plus possible.

De tels programmes correspondent à merveille au proverbe: Donnez un poisson à un homme et vous lui donnez à manger pour une journée, montrez-lui à pêcher et vous lui donnez à manger pour la vie. Selon les statistiques, dans les pays du tiers monde, les femmes sont responsables de 85 p. 100 des moyens de subsistance. Nous pouvons améliorer la qualité de nos programmes sans accroître le déficit du Canada.

Troisièmement, le Nouveau Parti démocratique a toujours recommandé d'augmenter le niveau d'aide publique au développement au niveau que recommandent les Nations Unies, soit à 1 p. 100 du produit national brut. Le gouvernement conservateur a réduit le niveau des contributions du Canada à moins de 0,4 p. 100 du PNB. Avec les compressions budgétaires prévues pour l'année en cours et l'aide qui pourrait être accordée dorénavant aux pays non visés par le Programme d'aide publique au développement, il est probable que le niveau chutera à 0,3 p. 100. À cause de cette négligence et de l'affaiblissement de la position du Canada, les prochains gouvernements auront beaucoup de mal à reprendre le terrain perdu, compte tenu de la dette nationale du Canada. Les néo-démocrates chercheraient à modifier la tendance afin de pouvoir atteindre l'objectif des Nations Unies dès que possible.

Quatrièmement, le Nouveau Parti démocratique passerait en revue la contribution du Canada aux institutions financières internationales et la rendrait conditionnelle à la réorientation de la politique des institutions de la Banque mondiale, de manière à ce qu'elles soient plus

attentives aux répercussions humanitaires de leurs projets sur les gens ordinaires.

Cinquièmement, le mot démocratie suppose que l'on fait appel à la participation des gens. Le Nouveau Parti démocratique ferait en sorte que l'aide serve à habiliter les gens. La première étape de ce processus serait l'établissement d'un conseil consultatif pour l'ACDI. Ce conseil comprendrait des représentants des pays bénéficiaires de l'aide qui participeraient à l'examen général des politiques canadiennes d'APD. Il pourrait en outre affecter des membres de son personnel à des sous-comités dans des pays où l'ACDI exerce maintenant son activité. Il ferait instamment appel aux intervenants canadiens comme les ONG, les milieux des affaires, les universités et les églises.

Selon Betty Plewes, du Conseil canadien pour la coopération internationale, l'aide au développement était par le passé motivée, pour une part, par des considérations altruistes et humanitaires et, pour quatre parts, par des intérêts géopolitiques personnels dans le cadre de la guerre froide. Comme M^me^ Plewes l'a fait remarquer, l'aide continuera sans doute d'être motivée par une foule de facteurs.

• (1520)

M. Mahbub al Haq, auteur du rapport de l'ONU sur le développement, a déclaré à un comité parlementaire l'an dernier que 95 p. 100 des enfants nés dans le monde le sont dans les pays du tiers monde, et les 5 p. 100 qui restent, dans les pays industrialisés, c'est-à-dire les pays occidentaux, y compris ceux du bloc soviétique.

M. Mahbub al Haq a dit aussi: «Les menaces qui pèseront sur vous, Canadiens, viendront non pas de différences idéologiques, mais de la pauvreté. La population des pays industrialisés est de plus en plus minoritaire dans le monde. Les 5 p. 100 de la population de la planète que vous représentez devront s'occuper des 95 p. 100 de celle des pays en développement. On peut empêcher les pauvres d'entrer dans un pays, mais on ne peut pas empêcher la propagation des problèmes liés à la pauvreté, comme la consommation de drogues, la pollution et le terrorisme.»

Nous nous sommes engagés envers les enfants du Canada et du monde et nous leur avons consacré nos ressources. Le bien-être du Canada ne va pas sans le bien-être de toute la planète. En faisant tout ce que nous pouvons pour que les enfants soient en santé, productifs et heureux, nous garantirons l'avènement d'un monde meilleur.

Les efforts du Canada dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants du monde s'amenuisent. Nous devons le reconnaître et y remédier. Nous devons améliorer la qualité de notre aide. Nous devons faire appel aux gens les plus compétents pour développer l'aide humanitaire. Autrement dit, nous devons travailler pour que, au bout du compte, les enfants du monde puissent être productifs et être des citoyens à part entière d'un monde où il fait bon vivre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'appuie la motion qui nous est soumise pour un certain nombre de raisons.

Premièrement, il s'agit d'une première étape sur la voie de l'éradication de la pauvreté chez les enfants non seulement au Canada, mais ailleurs dans le monde aussi. Nous avons tous un rôle à jouer à cet égard. En réfléchissant à l'avenir du Canada, on ne peut que se poser la question suivante: «Si nous ne pouvons pas nous occuper de nos enfants aujourd'hui, comment pourrons-nous nous occuper de l'avenir du Canada demain?» Nos enfants sont l'avenir de notre pays.

Il est inquiétant de constater que la pauvreté chez les enfants a atteint des proportions encore jamais vues au Canada. En 1980, il y avait 984 000 personnes vivant sous le seuil de la pauvreté au Canada. En 1990, soit dix ans plus tard, il y en avait plus de 1,1 million. Cela représente une augmentation d'environ 17 p. 100 en dix ans.

Il faut admettre en toute honnêteté que tous les programmes gouvernementaux des dix dernières années n'ont pas réussi à éliminer la pauvreté chez les enfants.

Lorsque nous parlons de la pauvreté chez les enfants, nous parlons de la pauvreté en général. Si un enfant vit dans la pauvreté, c'est automatiquement parce qu'il vit dans une famille pauvre. Les personnes les plus durement touchées par la pauvreté sont les mères seul soutien de famille. Selon les chiffres de Statistique Canada, 80 p. 100 des mères pauvres ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires. De plus, puisqu'elles vivent sous le seuil de la pauvreté, leurs enfants aussi vivent dans la pauvreté.

Beaucoup de gens tiennent pour acquis que les pauvres ne travaillent généralement pas. Cela est tout à fait injuste et faux parce que selon les statistiques, deux tiers de tous les pauvres du Canada travaillent, qu'il s'agisse de soutiens de famille ou de personnes seules. Ce sont des travailleurs pauvres.

Selon les données de 1990 de Statistique Canada, 27 p. 100 des travailleurs pauvres qui ont charge de famille travaillent à temps plein et 40 p. 100 travaillent à temps partiel. Seulement un tiers des soutiens de familles pauvres ne travaillent pas et c'est à cause de la pénurie d'emplois, à cause d'invalidités ou pour d'autres raisons. La même chose est vraie des personnes pauvres vivant seules. Plus de 67 p. 100 des jeunes de moins de 25 ans sont des travailleurs pauvres. Seuls quelque 27 p. 100 de ces jeunes ne travaillent pas.

• (1525)

C'est une question qui nous intéresse tous, parce que la pauvreté a un impact direct sur la santé de la nation. Je dis cela parce que quand on se penche sur le cas des enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté, on constate qu'entre 40 p. 100 et 50 p. 100 d'entre eux courent plus de risques d'avoir un poids insuffisant à la naissance, et d'en garder des séquelles toute leur vie, ou d'accuser un retard dans la croissance. Il y a donc une corrélation entre la santé de l'enfant et la qualité de son alimentation.

On rapporte aussi, à propos des enfants pauvres, que le risque de décès avant la fin de leur première année est deux fois plus élevé. Le taux de mortalité est de 50 p. 100 supérieur pour eux que pour les enfants de famille à revenu moyen. Le risque qu'ils soient atteints d'un handicap à long terme et d'autres problèmes de santé est plus de deux fois plus élevé. Voilà les données pour ce qui est des effets de la pauvreté dans l'ensemble de la société canadienne.

La pauvreté chez les enfants est bien pire quand on s'arrête à la situation des autochtones. Si l'on regarde des statistiques de 1984, on constate que la mortalité chez les enfants ou les nourrissons était alors deux fois plus importante chez les autochtones que dans l'ensemble de la population. En outre, le taux de suicide chez les autochtones de 15 à 19 ans est presque sept fois plus élevé que pour les autres enfants du Canada.

Il existe une corrélation directe entre la pauvreté et la santé globale de notre nation, ainsi qu'entre la pauvreté et les perspectives d'avenir de notre nation en général. On a dit beaucoup de choses à ce sujet. Le Canada a signé, en 1990, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il mérite des félicitations à cet égard, parce qu'il faut bien l'admettre, c'est un progrès indéniable. Nous, les libéraux, sommes fiers que le Canada ait été l'un des signataires de la convention. Comme pour n'importe quoi, cependant, si l'on ne prend pas de mesures pour faire appliquer la loi, les plus belles promesses restent vaines.

Les actions sont bien plus éloquentes que les mots. Malheureusement, jusqu'ici, on n'a élaboré aucun plan d'action progressiste pour régler le problème de la pauvreté chez les enfants. En fait, il suffit d'examiner nos réalisations passées pour savoir que la Chambre pourrait, en adoptant une motion, éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Selon les données de Statistique Canada, la pauvreté chez les enfants a augmenté au cours des dix dernières années plutôt que de diminuer.

Il y a des choses dont nous devons nous occuper. Nous devons élaborer un projet de loi qui établisse une norme minimum constructive de soins plutôt que des interdictions négatives sur le comportement des parents. Nous devons mettre au point des stratégies qui fassent en sorte que les enfants retirés à leurs parents reçoivent les services dont ils ont besoin et ne soient pas négligés par le gouvernement. Nous devons chercher des moyens de résoudre toute la question d'une manière cohérente plutôt que de se contenter d'y apporter des solutions improvisées.

Notre parti a proposé un certain nombre de recommandations. Je voudrais citer quelques-unes d'entre elles qui ont été faites à la suite du travail effectué collectivement par notre porte-parole de Winnipeg en matière de santé nationale et de bien-être social et par notre porte-parole en matière de pauvreté chez les enfants, qui est aussi de Winnipeg. Ils ont recommandé huit mesures différentes que le gouvernement peut prendre pour s'attaquer immédiatement au problème de la pauvreté chez les enfants.

L'une des recommandations propose que le gouvernement fédéral participe immédiatement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire des conseils scolaires et conjointement avec les bénévoles communautaires, aux programmes visant à distribuer des petits déjeuners, des déjeuners et des goûters nutritivement équilibrés dans les écoles d'un bout à l'autre du Canada. Nous savons que cela ne va pas résoudre le problème à long terme, mais au moins c'est une première mesure que le gouvernement devrait envisager.

De même, le Parti libéral recommande que le gouvernement modifie le régime fiscal pour le rendre plus équitable afin d'aider les familles à faire face aux dépenses supplémentaires que représente l'éducation des enfants et qu'il simplifie le régime fédéral de prestations pour enfants. Tout se ramène au revenu et aux dépenses. Le Parti libéral a proposé de recommander que le gouvernement annonce immédiatement son intention de mettre en place des programmes de création rapide d'emplois pour fournir des emplois d'été aux étudiants.

• (1530)

Ce sont certaines des recommandations proposées. Je vois que nous avons presque épuisé notre temps de parole. C'est vendredi après-midi et je ne veux pas prendre tout le temps de parole des députés qui veulent parler de cette question, sauf pour dire que je suis heureux que la Chambre des communes ait adopté à l'unanimité la résolution que j'avais proposée au nom de mon parti et qui porte sur la reconnaissance du 20 novembre comme la Journée de l'enfant au Canada.

Je lirai cette résolution pour mémoire: Chaque année, dans tout le Canada, le 20 novembre, date à laquelle, en 1989, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, est la «Journée de l'enfant».

Cette journée a vraiment pour objet de permettre aux Canadiens d'un océan à l'autre de célébrer tous les ans le potentiel des enfants et la signification de l'enfance. En même temps, cette journée nous donnera la possibilité de voir dans quelle mesure, en tant que société, nous avons remédié à la pauvreté chez les enfants.

Je sais que ce n'est pas avec une seule mesure que les gouvernements pourront résoudre tous les problèmes. Mais chaque initiative est utile et nous avons la responsabilité à tous les niveaux, du niveau du conseil scolaire au niveau municipal, provincial et fédéral, d'établir collectivement un plan d'action qui nous aidera à résoudre le problème d'aujourd'hui et celui de demain.

C'est pourquoi je tiens à dire clairement que nous appuyons la résolution proposée par notre collègue.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, j'aimerais aussi parler en faveur de la motion nº 616 qui a été présentée par le député de Saskatoon—Humboldt. Je le félicite de son initiative.

En décembre 1991, le député de Winnipeg–Nord–Centre et moi, en tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, avions présenté, au nom du Parti libéral, un rapport minoritaire sur la pauvreté chez les enfants au Canada.

Le député d'Ottawa–Centre a déjà fait allusion à certaines recommandations de ce rapport. Je voudrais simplement rappeler à la Chambre que nous avions dit ceci dans le rapport:

> Nous pensons que le comité du gouvernement sur la pauvreté chez les enfants aurait dû demander, dans son rapport, la mise en place d'une stratégie d'investissement dans l'enfance qui aurait marqué le début d'une campagne de 10 ans de lutte contre la pauvreté chez les enfants au Canada. Même dans ce contexte, le comité a négligé certains problèmes évidents comme l'enseignement et la formation, qui constituent peut-être l'investissement le plus durable que nous puissions faire pour nos enfants.

Nous avions ensuite mentionné que le sous-comité sur la pauvreté avait omis de dire à la Chambre des communes dans quelle mesure les politiques adoptées par le gouvernement fédéral depuis 1984 avaient fait augmenter directement et de façon dramatique la pauvreté dans toutes les régions et toutes les villes du Canada.

Contrairement à ce que recommandait ce comité, qui se bornait à demander aux gouvernements des provinces et des territoires de mettre en place immédiatement dans toutes les écoles du Canada des programmes en vue d'offrir aux enfants des petits déjeuners, des déjeuners et des goûters bien équilibrés, le Parti libéral estimait nécessaire de collaborer immédiatement avec ces gouvernements à la mise en place, dans toutes les écoles du Canada, de tels programmes.

J'ai aussi publié à ce sujet dans le *Medical Post* un article dans lequel je recommandais de donner des suppléments nutritionnels aux femmes de milieux défavorisés qui sont enceintes. Si nous consacrons environ 155 millions de dollars à ces femmes enceintes dans tout le pays, cela nous permettra de réaliser des économies d'environ 350 millions de dollars, car nous éviterons que 6 000 bébés naissent avec un poids insuffisant.

Nous nous sommes engagés depuis longtemps à régler la situation critique des enfants et à favoriser leur développement. Dans ce rapport libéral minoritaire de décembre 1991, nous avons également fait connaître au Parlement et aux Canadiens l'engagement de notre parti à l'égard du plein emploi.

Je viens tout juste de lire le résumé des réalisations de ce gouvernement de 1984 à 1993 qui a été publié en février dernier. J'aimerais vous lire la partie qui traite de la contribution faite par ce gouvernement au développement et à la paix dans le monde. Voici ce qu'on dit:

> Le Canada jouit dans le monde entier d'une excellente réputation en tant que nation responsable se consacrant aux idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Au cours des huit dernières années, le Canada a énormément fait pour la cause du développement et de la paix dans le monde en prenant un grand nombre d'initiatives et de programmes.»

• (1535)

Si nous souscrivons volontiers à ces initiatives en faveur des enfants pauvres dans le monde, nous avons constaté par ailleurs que le montant de l'aide aux pays en développement a diminué.

Je voudrais faire observer que c'est dans l'intérêt des Canadiens d'aider les enfants des pays en développement jusqu'à ce qu'ils deviennent des citoyens forts, en santé et travailleurs, comme nous le faisons pour nos enfants et nos jeunes au Canada. Un jour, les enfants des pays en développement vont diriger l'économie de leurs pays respectifs. Ces pays vont devoir importer des produits du Canada, ce qui, en passant, va être bon pour notre développement économique. Fait très important, nous allons redonner la dignité humaine à tous les enfants du monde.

C'est pourquoi je réaffirme mon appui aux principes inscrits dans cette motion.

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait intégrer la déclaration et le plan d'action du Sommet mondial de l'enfance qui s'est tenu aux Nations Unies les 29 et 30 septembre 1990, à la politique canadienne de coopération internationale. Je réaffirme:
>
> Que le gouvernement devrait envisager de mettre intégralement à exécution les grands engagements mondiaux sur lesquels se sont entendus les 71 chefs d'État et de gouvernement qui ont pris part au sommet, y compris les stratégies de coopération nationales et internationales pour la survie et le développement des enfants;
>
> Que le gouvernement devrait envisager de débloquer des ressources financières suffisantes à ces fins, y compris une contribution au supplément de ressources demandé aux pays donateurs qui cadre avec notre niveau historique de 5 p. 100 de toute l'aide extérieure;
>
> Que les institutions multinationales reçoivent l'instruction d'axer leurs efforts sur la réalisation des promesses du Sommet;
>
> Que le ministre responsable du suivi du Sommet soit invité à faire rapport au Parlement une fois par année sur la mise en oeuvre du plan d'action du Sommet mondial de l'enfance et de la Convention relative aux droits de l'enfant dans la mesure où l'application du plan et de la convention, au niveau national, régional et international, exige l'action ou une contribution de la part du Canada; et
>
> Que les parlementaires de par le monde se réunissent et soient priés de veiller à ce que chaque pays fournisse sa juste part des ressources supplémentaires nécessaires pour réaliser les promesses du Sommet mondial de l'enfance.

Pour conclure, je voudrais insister sur un principe qui est très important au moment où nous souscrivons aux déclarations de mon collègue de Saskatoon—Humboldt que j'appuie très fortement. Il s'agit du principe dit du «premier».

Lorsque les ressources financières du Canada sont abondantes, songeons à nos enfants et à nos jeunes en premier. Lorsqu'elles se font rares, les enfants et les jeunes devraient être les derniers à en souffrir.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, il me fait plaisir cet après-midi de prendre la parole sur la motion M-616 proposée par le député de Saskatoon—Humboldt. Dans les années 1986-1987, j'ai été vice-président du Comité des affaires extérieures et j'ai eu le plaisir de travailler avec d'autres députés de cette Chambre et faire une étude en profondeur sur l'aide des pays en développement. Je puis vous dire que je suis passablement au courant de ce qui se passe, et particulièrement en ce qui concerne les pays d'Afrique.

J'ai eu le plaisir de visiter plusieurs projets que le Canada gérait en collaboration avec les organismes non gouvernementaux, et je comprends que le gouvernement hésite à régler le cas des droits de l'enfant. Je comprends et je comprends mal, parce que la dette du Canada est très élevée et que l'on n'a plus, en principe, les moyens d'augmenter en signes de dollars l'aide des pays en développement. Nous avons, bien sûr, d'autres moyens pour aider les pays en développement. Je trouve cela un peu malheureux parce que, si ma mémoire est bonne, je pense que c'était le premier ministre du Canada qui était le président de ce sommet sur les droits des enfants et que c'est ce même premier ministre qui prend tant de temps à réagir. Il devrait donner l'exemple et le Canada devrait donner l'exemple et aller de l'avant avec les promesses qu'il avait faites.

• (1540)

Je pense que c'est malheureux, parce que ce sont les autres pays qui nous observent, qui nous regardent aujourd'hui, nous qui, à cette époque, étions à l'avant-plan pour expliquer aux autres pays la façon dont ils devraient agir pour que les droits de l'enfant soient protégés. C'est ce même premier ministre qui n'agit pas. Je me demande comment le Canada est perçu actuellement, du fait qu'il n'agisse pas, après avoir mis tant de panache et tant d'efforts pour que le Sommet de l'enfant se réalise.

Je reviens aux pays que j'ai eu l'occasion de visiter et aux projets dans ces pays-là, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique parce que, dans les autres pays, je n'ai malheureusement pas eu l'occasion d'aller visiter les projets d'aide. Je nommerai les pays d'Afrique comme la Tanzanie, le Sénégal, le Cameroun, le Niger et l'Éthiopie, où on a fait des tournées, à deux reprises, pour aller examiner la meilleure façon d'aider les pays en voie de développement.

On s'est rendu compte, il y a 30 ans, quand on a commencé à aider ces pays en voie de développement, qu'on avait tendance à agir un petit peu comme des gens qui s'en allaient coloniser les pays. On s'en allait là dans le but de les aider mais, en même temps, de s'aider soi-même. On allait développer ou entreprendre des projets, toujours en pensant à ce que cela nous rapporterait à nous, pays donateur. C'est ce qui a été, je pense, le grand malheur. En allant les aider, c'est à nous qu'on pensait. Bien sûr, on les aidait aussi en même temps, mais cela a très mal parti, car quand on veut s'aider soi-même avant d'aider les autres, on oublie l'essentiel qui est d'aider le pays à partir de ses possibilités. Dans les pays en

voie de développement et particulièrement en Afrique, on a conçu de grands projets que ces peuples-là ont été dans l'impossibilité de gérer par la suite. Quelques années plus tard, tout fut démantibulé.

Si vous me le permettez, je vais en citer quelques-uns. En Tanzanie, par exemple, lorsque le gouvernement de M. Clark y est allé, on a observé des possibilités exceptionnelles pour la culture du blé. Ils ont un problème avec le blé, bien sûr, en Tanzanie, et le premier ministre de l'époque, le député de Yellowhead, avait accepté d'y construire un grand projet de développement de la culture du blé. Il était bien sûr très sensibilisé à cela, il connaissait bien ce genre de développement ou de culture, puisqu'il vient de l'Ouest. Il avait aussi tendance à dire que cela pourrait aider, éventuellement, les gens de l'Ouest, parce qu'ils avaient des équipements à vendre, etc. Je n'élaborerai pas trop sur cela, mais il reste qu'on a entrepris un grand projet pour produire du blé en Tanzanie, ce qui, à mon avis, a été un succès, et je l'avoue. Cela a été un succès au niveau de la productivité et au point de vue du volume qu'on a pu y produire. On a fait un projet comme on le fait dans l'Ouest, c'est-à-dire qu'on a bâti de grandes fermes, on a acheté de gros tracteurs et de grosses moissonneuses-batteuses; on a construit des garages pour l'entretien et on a formé des gens pour réparer ces tracteurs et ces moissonneuses. Tout cela était parfait. Alors cela veut dire qu'il y a peut-être une centaine de personnes qui travaillent dans ce grand projet qui rapporte beaucoup. Mais on aurait pu faire des petits projets tels que les ONG, soit en collaboration, qui auraient coûté peut-être meilleur marché et on aurait fait travailler un plus grand nombre de personnes. Des milliers de personnes auraient pu produire la même chose. Ils auraient appris à cultiver, avec l'aide de notre personnel. Ils auraient pu avoir la possibilité de gagner leur vie convenablement et honorablement. Ils auraient appris comment cultiver alors qu'on l'a fait à leur place. Est-ce qu'on les a vraiment aidé? C'est la question qu'il faut se poser. Moi, j'ai l'impression que oui, mais pas vraiment à long terme.

• (1545)

Quelques années après que ce projet eut bien fonctionné, en Tanzanie, M. Trudeau, alors premier ministre, lors d'un de ses voyages d'État a visité Dar es-Salaam et il a dit: «Écoutez, mes amis, vous avez du blé en grande quantité ici.» Dar es-Salaam est une ville d'environ deux millions de personnes. Il a ajouté: «Il semble que vous ayez un problème de boulangerie.» Qu'est-ce que M. Trudeau a fait? Il a dit: «On va vous construire une boulangerie.» Une boulangerie des plus modernes a donc été construite. Alors, qu'est-ce qui c'est produit à Dar es-Salaam? En produisant du pain à partir d'une boulangerie moderne, on a tué le commerce de tous les petits boulangers, les milliers de petits boulangers qui faisaient du pain pour nourrir la ville de Dar es-Salaam. On leur a enlevé leur emploi, on leur a enlevé la possibilité de travailler honorablement.

De plus, on n'a pas mis en place les infrastructures nécessaires pour faire l'entretien de cette boulangerie, ce qui fait que, au moment où je suis allé en Tanzanie, cette boulangerie n'opérait plus. Pendant ce temps, les petits boulangers, eux, avaient fermé leurs boutiques. Est-ce qu'on a vraiment aidé ce peuple? Alors ce que je veux dire, pour conclure, c'est qu'avec le même argent on pourrait probablement aider beaucoup plus si on décidait d'aider pour aider, au lieu d'aider pour s'aider. C'est dans cet esprit-là, qu'était mon intervention.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Comme il n'y a pas d'autres députés qui souhaitent intervenir, la période réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cette affaire est rayée du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, dont le Comité spécial sur la réforme électorale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 13 et 15 (M. Hovdebo).

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, maintenant que nous sommes revenus aux amendements au projet de loi C-114, qui porte sur la Loi électorale, je me trouve dans la même situation inhabituelle que celle où je me trouvais lorsque le député de Saskatoon—Humboldt a proposé son amendement.

Je suis d'accord avec mon collègue qui a pris la parole plus tôt, avant que nous passions à l'étude des initiatives parlementaires. J'étais impatient d'avoir des explications au sujet de l'amendement proposé par mon collègue, et de savoir s'il a l'intention de participer au débat.

L'amendement soulève des questions intéressantes en ce qui a trait aux changements fondamentaux de la législation électorale qui intéressent tous les Canadiens et les députés. Je crois comprendre, puisque je n'ai pas obtenu d'explications du député qui l'a présenté, que l'amendement proposé au projet de loi gouvernemental, qui fixe à

1 000 $ le montant du dépôt, modifie le montant de 200 $ actuellement prévu dans la loi. Je présume que la loi prévoyait un montant de 200 $ depuis un certain temps déjà. Je crois comprendre que ni le montant de 1 000 $ proposé par le gouvernement, ni l'amendement proposé ne sont conformes à la recommandation de la commission Lortie, qui constitue le fondement de cette phase de la réforme électorale. Je crois que la commission n'avait pas proposé de montant.

• (1550)

Pour ma part, j'ai fait mon dépôt de 200 $. Il s'agit de voir si 1 000 $ représentent un montant trop élevé selon les critères démocratiques. Un montant de 500 $ semblerait un peu plus équitable pour des personnes qui voudraient poser leur candidature. D'autre part, je crois que le projet de loi propose de porter de 50 à 100 le nombre de signatures requises pour appuyer une candidature, ce qui me semble juste. Le bulletin de présentation devra porter au moins 100 signatures. Toutefois, la vraie question consiste à voir si un montant de 1 000 $ n'est pas trop élevé.

Le député estime sans doute que l'amendement qu'il propose est un juste milieu entre 1 000 $ et 200 $; 500 $ me semblent être un montant raisonnable. Je n'ai cependant pas eu d'explications de la part de mon collègue. La question est intéressante, mais elle nous amène à une autre question, bien différente, soit celle des 1 000 $ affectés aux tiers partis pour leur publicité.

J'ai cru comprendre, d'après ce que disait le leader du gouvernement à la Chambre, que certaines questions intéressent beaucoup de Canadiens, en particulier ceux qui ne siègent pas à la Chambre, mais certainement pas les trois partis enregistrés à la Chambre, soit les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates. Je déduis du rapport du comité—et je répète ce que des députés ont dit du rapport du comité—et je comprends du rapport de la commission Lortie sur la publicité des tiers partis qu'il faut concilier la liberté d'expression et la nécessité que les députés et les partis soient limités dans leurs dépenses, et pourtant, conformément à l'interprétation que les tribunaux font de la législation actuelle, les tiers partis peuvent inonder les ondes, la presse ou la boîte aux lettres des électeurs d'annonces publicitaires s'ils ne sont pas limités dans leurs dépenses.

Je ne suis pas sûr de vouloir d'un régime fiscal semblable à celui des États-Unis, où les comités d'action politique dénaturent presque toutes les lois régissant les dépenses électorales. Comme ils sont assujettis pour la plupart à une limite de 5 000 $, ils s'en tirent en créant simplement un autre comité. On contourne donc la législation des dépenses électorales en créant une multitude de comités, car cette législation est terriblement insuffisante pour ce qui est de fixer des limites. Aux États-Unis—Dieu merci, ce n'est pas encore le cas ici—l'argent est presque fondamental. On ne peut même pas songer à être candidat à des élections si l'on ne dispose pas de millions de dollars et, certes, de centaines de milliers de dollars pour ce qui est de la Chambre des représentants. Pour le Sénat, il s'agit certes de millions de dollars. Je ne me souviens plus très bien, mais je crois que la moyenne des dépenses des candidats sénateurs est de 2,4 millions de dollars. Certains dépensent autant que cela aux primaires.

Heureusement, au Canada, une personne n'a pas besoin d'autant d'argent pour faire partie de la classe politique. Cela nous ramène à l'amendement de mon collègue, qui réduit la limite fixée dans le projet de loi de 1 000 $ à la somme peut-être plus raisonnable de 500 $.

Nous ne sommes pas assez nombreux pour que cet amendement et beaucoup d'autres cet après-midi soient mis aux voix. Je crois que cela donne une bien mauvaise idée du Parlement. Par un tranquille après-midi précédant un long congé, on présente un projet de loi de ce genre qui touche énormément la population et le corps politique et pourtant, voici que nous tenons un débat sommaire conformément au Règlement alors que nous ne sommes pas assez nombreux pour exiger que certains amendements soient mis aux voix. Beaucoup de ces amendements vont nous échapper. Des députés qui devraient s'intéresser à la question ne sont pas présents et la population ne sait vraiment pas quoi à quelle enseigne ils logent.

Heureusement, avec une prolongation de la séance, nous allons peut-être conclure l'étape du rapport à laquelle nous en sommes, puisque nous sommes assujettis à des limites plutôt strictes qui aident à faire progresser les projets de loi, comme il se doit.

• (1555)

C'est là que se pose le problème d'une réforme du Règlement tendant à aider les gouvernements à présenter des mesures législatives; on peut comprendre le point de vue du gouvernement qui essaie par un après-midi tranquille de faire adopter un projet de loi controversé. En toute franchise, s'il n'y avait pas eu quelques députés, aujourd'hui, je suppose que tout ce projet de loi de réforme électorale aurait peut-être franchi l'étape du rapport et, du consentement unanime, la troisième lecture sans qu'une voix dissidente ne s'élève.

Il y en aurait peut-être eu une. Le député de Kingston et les Îles, qui a joué un rôle très actif dans tout le processus de réforme électorale et qui a participé aux

travaux du comité, affirme qu'il y aurait au moins eu sa voix.

Pour ma part, tant qu'il y aura, en définitive, un vote en troisième lecture, une partie de mon intérêt pour certains des amendements en question est quelque peu émoussé, car je ne suis pas à ce point persuadé que cela soit acceptable ou pas. Je le répète, je crois en toute franchise que les dispositions du projet de loi présentées par le gouvernement sont supérieures à certains amendements proposés. Le problème, c'est qu'en ce qui concerne le grand nombre de députés touchés par cette question essentielle, on ne peut pas compter sur le processus voulu pour se prononcer, en fait, sur une chose qui revêt une importance capitale comme celle-ci.

Si j'en crois les journaux, certains partis, les partis qui peuvent délivrer des reçus d'impôt—comme le parti Rhinocéros ou le Parti vert—parce qu'ils avaient 50 candidats lors des dernières élections, s'inquiètent vivement de ce dépôt de 1 000 $ car ils jugent qu'en définitive, s'ils doivent le verser dans les 295 circonscriptions, cela va représenter un fardeau financier très important qu'ils ne pourront peut-être pas supporter.

Eh bien, à titre de député indépendant et, chose certaine, en tant que député conservateur, voire libéral et même, probablement, néo-démocrate, je pense que je serais très heureux de dire qu'il faut un dépôt de 1 000 $, car cela évite alors qu'il y ait autant de candidats dits marginaux. En tant qu'indépendant, je tiens à dire que les intéressés ne sont peut-être pas plus marginaux que moi aux yeux de certains. Ainsi, je souscris à l'amendement de mon collègue, même s'il ne nous l'a pas expliqué.

C'est ce qui m'inquiète en fait, mais au moins il est parmi nous et je crois qu'il doit à la Chambre d'expliquer ce qu'il essaie de faire, car j'ai peut-être mal compris ses intentions.

Je le répète, il s'agit là d'une question sur laquelle la Chambre devrait se prononcer au moment voulu pour voir la position que nous défendons à ce sujet, mais je comprends également les réalités de la vie à 15 h 55 un vendredi après-midi et je sais qu'avec le nombre de députés présents et en fonction du Règlement, il est improbable que l'on vote sur cette question qui est, selon moi, très importante.

J'espère ne pas avoir mal compris le député de Saskatoon—Humboldt qui a présenté cette motion que je juge tout à fait louable et que j'aimerais appuyer, si j'en ai bien saisi le sens.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je croyais que la motion nº 13 se passait de commentaires et après avoir entendu le député d'Annapolis Valley—Hants, je reconnais que c'est bien le cas puisque nous avons justement proposé la motion parce que le montant de 1 000 $ semblait un peu excessif pour certains, alors que celui de 500 $ pouvait être un compromis.

Je voudrais toutefois m'arrêter un peu sur la deuxième motion, soit la motion nº 15, qui propose une modification vraiment plus importante que le fait de remplacer le montant de 1 000 $ par 500 $ parce qu'elle propose de restituer au candidat le montant total du dépôt lorsque son agent officiel présente le rapport des coûts après une élection.

Selon le projet de loi actuel, le candidat ne reçoit que la moitié du dépôt sur présentation du rapport et l'autre moitié plus tard s'il obtient plus de 15 p. 100. Autrement dit, si le candidat n'obtient pas 15 p. 100, il perd la moitié du dépôt. Ce qu'on voulait, c'était que le candidat reçoive bien la totalité du dépôt sur présentation de son rapport officiel après l'élection.

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: Je constate que l'honorable député de Richelieu veut prendre la parole. L'honorable député s'est déjà exprimé sur ces motions.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Richelieu sur un recours au Règlement.

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'étais en train de m'exprimer sur les motions nºs 13 et 15 à 15 heures, lorsque le Président m'a interrompu en me signalant que je pourrais reprendre les dernières minutes qui me restaient. J'avais encore quelques minutes à ma disposition.

• (1600)

Mme le vice-président: Je suis bien d'accord avec l'honorable député que, effectivement, il lui restait encore quelques minutes, mais, lorsque nous avons repris le débat, l'honorable député, malheureusement, n'était pas revenu à la Chambre. Il a donc, à ce moment-là, abandonné son droit de parole sur cette motion.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, encore une fois, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi sur la réforme électorale.

Je me souviens que le premier ministre avait dit qu'il fallait réformer le processus des élections. J'ai eu l'occasion, à quelques reprises, de parler avec M. Pierre Lortie, que je connais depuis une vingtaine d'années, parce que je faisais partie de la jeune Chambre de commerce de Montréal au même moment que lui. À quelques occasions, on a eu le plaisir de discuter du projet de loi sur la réforme électorale.

M. Lortie m'a dit, à plusieurs reprises, que le but de cette réforme était de démocratiser davantage la Loi électorale pour accorder aux gens une meilleure accessibilité. C'est le mandat qui lui avait été soumis.

Depuis le début de ce débat, il me semble un peu aberrant que les propositions ou les amendements, et même le projet de loi dans son entier, aillent exactement à l'encontre du mandat de la Commission Lortie qui était de démocratiser davantage, de permettre aux individus de s'exprimer, de ne pas être pris avec le financement de grandes sociétés ou de grands syndicats, mais que ce soit la population en général qui puisse s'exprimer.

Encore une fois, on propose que le dépôt pour un candidat soit de 1 000 $ au lieu des 250 $ qu'il était auparavant. Cela me paraît aller à l'encontre de cette liberté d'expression. Ce dépôt de 1 000 $, pour certaines personnes et même pour un jeune parti, c'est énorme. Comme mon collègue le disait tantôt, il y a souvent des partis politiques qui sont créés sans intention de prendre le pouvoir. D'ailleurs, nous, du Bloc québécois, ne voulons pas prendre le pouvoir ici; tout ce qu'on veut faire, ici à Ottawa, c'est défendre les intérêts du Québec, librement, sans être pris à l'intérieur d'un carcan de parti national canadien qui nous empêcherait de parler. On veut être capables de parler librement.

On a vu ce que signifie la liberté de parole. Quand on laisse un peuple s'exprimer, c'est à ce moment-là que les choses changent. Alors, notre parti politique ne désire pas prendre le pouvoir, comme tel, mais on veut que les Québécois aient le pouvoir de s'exprimer librement à Ottawa, et on estime que le pouvoir est plus grand quand on peut s'exprimer librement que lorsqu'on est pris à l'intérieur du pouvoir, «encarcané» dans un caucus où tout est confidentiel.

C'est dans ce sens que, encore une fois, en demandant 1 000 $, on ne permet pas à de petits partis politiques d'être capables de s'exprimer parce que, souvent, ils n'auront pas les 1 000 $ de dépôt requis pour se présenter comme candidat ici, à Ottawa.

En parlant de façon de s'exprimer, quoique je n'aime pas comparer ce qui s'est déjà produit, cela me rappelle le jour où M. Gorbatchev, qui est d'ailleurs au Canada depuis quelques jours, a permis à sa population de s'exprimer librement. Avant, vous le savez, en URSS, on ne pouvait pas s'exprimer librement. Quand on tentait de s'exprimer librement, on se faisait emprisonner. Alors, on leur a permis de s'exprimer librement.

Pendant quelques années, on a vu le peuple de l'URSS s'exprimer librement. Après quelques années seulement, quels bouleversements avons-nous vus en URSS? On a vu des pays devenir souverains, l'Ukraine, la Lituanie, etc., simplement parce qu'on a permis aux peuples de s'exprimer librement. C'est ce que nous voulons faire. Nous voulons avoir la liberté de s'exprimer librement pour le Québec, ici à Ottawa, et c'est dans ce sens-là que je dis que plus on augmente la possibilité d'un candidat de pouvoir s'exprimer parce que le dépôt est trop élevé, on risque de nuire à la démocratie. On risque de ne pas permettre au peuple de s'exprimer par ses représentants. Cela est très important. Cela a l'air de rien.

Je trouve cela bizarre qu'aujourd'hui, dans ce débat très important, seulement trois députés se soient exprimés sur ces nombreux amendements. Seulement trois députés du Québec se sont exprimés: ceux du Bloc québécois.

• (1605)

Aucun député du Québec, qu'il soit Libéral ou Conservateur, ne s'est exprimé. Pourquoi? Je ne comprends pas. Pourtant, depuis une bonne dizaine d'années et plus, ils ont cette culture de la démocratie. Ils ont appris, par René Lévesque et par d'autres, le financement populaire, la démocratie, l'expression, laisser les gens s'exprimer. Bien non. Je ne comprends pas, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre. Je remarque que le ministre de l'Immigration ne s'est pas levé lui non plus. Comment se fait-il qu'il n'y a aucun Québécois, sauf du Bloc québécois, qui s'exprime là-dessus. Je n'arrive pas à comprendre. Ils seraient, en fin de compte, les mieux placés. Ils sont les mieux placés pour comprendre ce qui se passe en ce qui concerne la réforme électorale. D'ailleurs, c'était venu de l'esprit des députés du Québec. Le premier ministre, lui-même qui vient du Québec, le député de Mégantic—Compton—Stanstead et le député de Lac-Saint-Jean qui viennent du Québec ont été les premiers à proposer cette réforme. Ce sont eux qui ont forcé, d'une certaine façon, le gouvernement, à cette commission d'enquête qui proposait justement une réforme plus démocratique.

Aujourd'hui, on est ici en Chambre. Cela fait quelques heures que nous débattons d'amendements et je n'ai vu aucun député du Québec se lever. Pourquoi? Est-ce qu'ils ont honte? Est-ce qu'ils ont honte de s'exprimer parce que cela ne correspond pas suffisamment bien à leurs aspirations? Moi je pense, comme je l'ai mentionné

tantôt, qu'ils sont pris à l'intérieur de leur caucus parce qu'on leur dit de ne pas parler de cela. Il ne faut surtout pas faire de débat là-dessus parce que cela ne serait pas populaire au Québec. C'est cela qui se passe.

Comment se fait-il qu'aucun député libéral ou conservateur du Québec ne se lève? C'est parce qu'ils n'ont pas la liberté de parole. La preuve en est faite.

Mon petit exposé a traité de la liberté d'expression. Je crois que le pouvoir d'un peuple, c'est quand un peuple peut s'exprimer. Si le peuple ne peut s'exprimer par l'entremise de ses élus qu'il envoie à la Chambre des communes ou à l'Assemblée nationale du Québec, ce peuple n'a pas la liberté de s'exprimer. Quand des députés, qui sont supposés représenter le peuple, représentent le contraire de ce que le peuple leur demande, comme c'est arrivé avec la Commission Bélanger-Campeau lors du dernier référendum, cela va peut-être vous choquer, madame la Présidente, mais malheureusement, les députés élus à Québec et ici à Ottawa ne défendent pas les intérêts et la demande des Québécois. Ils vont exactement à l'encontre de ce que les Québécois leur ont demandé lors du dernier référendum et de la Commission Bélanger-Campeau.

Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas la liberté de s'exprimer, parce qu'ils sont à l'intérieur d'un caucus confidentiel. Le système parlementaire britannique est excellent, mais il ne correspond pas très bien aux besoins du Québec qui veut s'exprimer librement ici à Ottawa. Ils ne peuvent pas le faire parce qu'ils sont pris dans un parti national canadien où ils sont obligés de se taire parce qu'ils sont minoritaires à chaque fois qu'ils osent parler. Comme les députés sont ambitieux et qu'ils veulent devenir secrétaires parlementaires ou ministres, ils préfèrent obéir à leur chef au lieu de perdre. Autrement dit, leurs intérêts personnels passent bien avant les intérêts du peuple du Québec. C'est la preuve que le peuple du Québec est mal représenté ici à Ottawa et que leur seule opportunité est le Bloc québécois.

• (1610)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur la motion nº 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 13 est rejetée.)

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion nº 15.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 15 est rejetée.)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon-Humboldt) propose:

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 80,

a) en retranchant la ligne 38, page 51, et en la remplaçant par ce qui suit:

«directeur général des élections qui suffit à identifier l'électeur sans établir de critère impossible à satisfaire pour de nombreux Canadiens.»;

b) en retranchant la ligne 30, page 52 et en la remplaçant par ce qui suit:

«général des élections qui suffit à identifier l'électeur sans établir de critère impossible à satisfaire pour de nombreux Canadiens.

—Madame la Présidente, cet amendement a essentiellement pour but de faciliter autant que possible l'identification des électeurs ruraux. Dans beaucoup de régions rurales, notamment les régions agricoles, les régions forestières, et dans les réserves indiennes, les gens bien souvent n'ont pas de pièce d'identité sur eux. S'ils n'en ont pas, c'est dans bien des cas parce qu'ils n'y attachent guère d'importance.

Si nous appuyons ce projet de loi—sinon dans sa totalité du moins en partie, et ce bien qu'à notre avis il ne contient pas certains éléments que nous aurions aimé y voir figurer—c'est parce qu'il étend la participation au scrutin. Le fait qu'un électeur rural bien connu au sein de la collectivité, mais dont le nom ne figure pas sur la liste électorale, ne puisse voter parce qu'il n'a pas de pièce d'identité sur lui, me paraît aberrant quand le scrutateur et tout le monde savent très bien qui il est et sont en mesure de l'identifier. Il est impensable qu'un électeur rural qui ne serait pas muni d'une pièce d'identité ne puisse voter.

Étant donné que la réforme électorale a pour principal but de faire en sorte que tous les citoyens canadiens qui remplissent les conditions requises puissent voter, il me semble ridicule que l'on ne permette pas à une, deux, trois, dix, vingt, voire une centaine de personnes de voter, tout simplement parce qu'elles ne sont pas munies, ainsi que la loi l'exige, d'une pièce d'identité quand elles se présentent au bureau de vote.

• (1615)

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, au sujet de la motion nº 17 que propose le député, il me semble qu'il s'agit, comme dans plusieurs des amendements qu'il a proposés, d'amendements qui ont pour but de faciliter le droit de vote à tous ceux qui, de bonne foi, veulent s'exprimer lors d'une élection. C'était également le cas dans sa motion sur la non-limitation du nombre de partis, en exigeant des critères de base très importants, comme celui du dépôt de 1000 $ dans chacun des comtés pour que quelqu'un puisse y représenter le parti. Ce fut la même chose lorsqu'on parlait, plus tôt, des prisonniers.

Mais là, il s'agit de pouvoir donner accès à des gens de certaines communautés dont les us et coutumes ne sont pas de porter sur eux de nombreuses cartes d'identité qu'ils doivent présenter, en cas d'élections ou de nécessités, pour pouvoir s'identifier avec pièces à l'appui, comme on dit. Dans ce sens-là, l'amendement qui est proposé démontre la bonne volonté et l'ouverture d'esprit dont le gouvernement refuse de faire preuve, encore une fois. Cette ouverture d'esprit permettrait à des Canadiens, comme on le disait tout à l'heure, de certaines communautés autochtones ou communautés régionales où tout le monde se connaît et dont on sait que la personne qui vient voter est de bonne foi, de ne pas devoir s'identifier. Ces gens pourraient exercer leur droit de vote comme on le fait, de la façon la plus démocratique possible, dans les pays normaux. Sommes-nous un pays normal? Oui, bien sûr. Nous avons nos défauts mais nous avons aussi la chance d'en corriger plusieurs. Je vois le député de Lotbinière qui justement, en tant que juriste, pourrait approuver une telle action.

Mais il demeure encore silencieux et il refusera sans doute de s'exprimer là-dessus. Pourtant, il lui serait possible, avec ses talents d'orateur et ses compétences de juriste, de donner une chance à ces gens, par ses interventions, d'avoir le droit de parole ici, c'est-à-dire que leur volonté puisse s'exprimer jusqu'ici en tant que représentant de son comté. Je pense même qu'il y a des communautés autochtones dans son comté, lesquelles il côtoie. Il y aussi des communautés qui aimeraient pouvoir profiter de ses bons conseils et de sa défense de leurs intérêts, ici en Chambre, pour pouvoir voter sans avoir à satisfaire à 100 p. 100 la vieille loi électorale. Les modifications qu'on soumet ne vont pas dans le sens d'une démocratisation du vote, mais plutôt dans le sens de restriction. Et il ne s'agit pas de restriction par prudence, ce qu'on serait peut-être porté à croire.

Je ne pense pas qu'on conteste mon affirmation, puisque personne de l'autre côté n'a demandé à s'exprimer après moi pour pouvoir contredire ce que j'avance et ce qu'avance l'éminent député du NPD qui a suggéré avec brio, je pense, ces amendements d'ouverture. C'est un amendement qui va dans le sens également de la Charte des droits et libertés. Rien ne dit dans la Charte des droits et libertés qu'on doive se promener avec cinq cartes d'identité ou une seule et qu'on doive, pour pouvoir exprimer son vote démocratiquement, signer une déclaration assermentée.

La Charte des drois va plutôt dans le sens d'une ouverture d'esprit. Comme on dit parfois en cour, il vaut mieux qu'il y ait dix coupables à l'extérieur qu'un innocent à l'intérieur des prisons. Eh bien, il vaudrait peut-être mieux parfois que quelqu'un triche par cette belle ouverture d'esprit qu'on manifesterait envers les gens qui ont le droit de vote, que quelquefois, on triche dans le but

d'empêcher des dizaines et des dizaines d'électeurs de pouvoir poser un geste démocratique.

• (1620)

Et on sait pourquoi le gouvernement s'oppose encore une fois. Il tend à limiter l'acte démocratique au Canada parce que ça sert ses intérêts. Moins de gens voteront, plus de privilégiés voteront, plus de privilégiés les financeront, plus ils seront en mesure de défendre les intérêts de privilégiés plutôt que les intérêts de la masse, de l'ensemble de la population qui n'ont pas toujours l'occasion d'être armés de cartes d'identité pour pouvoir se présenter à la cour, au vote, au dépanneur, etc.

Cette ouverture-là que fait le député me plaît énormément parce qu'il est à l'avant-garde. C'est à l'avant-garde en termes de réflexion sur une loi électorale, très à l'avant-garde, parce que ça repose sur la confiance, le degré de tolérance, le degré de confiance que doivent avoir Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises entre eux, et je dirais même Canadiens et Québécois les uns envers les autres, surtout en vue des deux années qui viennent, ce qui conduira à une nouvelle entente sûrement, par des liens économiques entre les deux pays voisins.

Donc, établir d'abord au niveau des personnes ce degré de confiance, c'est très important, comme ce sera important ensuite de l'établir comme peuple. Et ce degré de confiance commence lorsqu'on se présente aux urnes, et lorsqu'on a en face de nous différents partis, différents candidats: un Parti conservateur qui veut servir les privilégiés; un Parti libéral qui ne trouve pas sa vocation; un Nouveau Parti démocratique complètement déphasé par ses théories dépassées; et aussi, à côté, quand il s'agit du Québec, un groupe de personnes dynamiques, qui ont une nouvelle vision de l'avenir de leur nation, de l'avenir de leur peuple, une nouvelle vision de leurs relations avec le reste du Canada.

Alors, là ils ont un véritable choix, et le choix sera facile au Québec, bien sûr. Ce sera pour le Bloc québécois en masse. Pourquoi? Parce que, eux, servent les intérêts supérieurs du Québec à Ottawa, et ils veulent le faire tant que nous paierons des taxes et des impôts, et par la suite retourner administrer leurs affaires. Et dans ce sens-là, le fait de pouvoir voter pour une des options que j'ai énumérées est le geste le plus essentiel dans une vie démocratique.

Et c'est malheureux, encore une fois, de constater—mon confrère de Longueuil le soulignait tout à l'heure avec justesse et avec éloquence—l'absence des députés conservateurs au débat. Et là je ne parle pas de l'absence à la Chambre, ils en ont le droit, et il y en a qui sont présents, mais je parle de ceux qui sont présents et qui se taisent dans un débat aussi crucial, un débat où on parle de réforme électorale, réforme électorale qui avait été un engagement formel du premier ministre, le 17 novembre, cinq jours avant l'élection, qui devait aller vers une réforme en profondeur, pour rendre l'acte démocratique plus correct, l'acte démocratique plus facile d'accès aux gens démunis. Or l'amendement qu'on propose en est un bel exemple.

Une réforme majeure, la deuxième partie dont a parlé le leader parlementaire qui viendra plus tard après les élections, aurait été, bien sûr, au niveau du financement populaire. Lorsqu'on a parlé de l'amendement nº 2 tout à l'heure, le député de Gatineau a été fort éloquent là-dessus, mais depuis ce temps il se tait. Il faudrait qu'il reparle encore au niveau des droits des personnes qui voudraient avoir accès. Et, étant d'origine ethnique, justement une des belles minorités que nous avons au Canada et au Québec, il serait sûrement en mesure de dire que oui, dans certaines communautés ce n'est pas coutume d'avoir la pièce d'identité continuellement dans les poches ou à portée de la main lorsqu'on a à poser un geste ou à faire une déclaration. Et, poser le geste de démocratie le plus beau, le plus grand, celui de voter, il serait malheureux de bloquer certaines communautés, certains groupes de personnes parce qu'ils n'ont pas dans leurs coutumes cette habitude-là.

La motion du député néo-démocrate est tout à fait de mise, est très correcte, et reflète très bien la vision démocratique qui anime plusieurs députés ici, la vision d'améliorer cet acte que nous accomplissons tous les quatre ou cinq ans, au niveau fédéral, qui est de voter pour nos représentants ou nos représentantes. Et cet empêchement pour certaines personnes de le faire va complètement à l'encontre de la Charte des droits et libertés que se plaît souvent à invoquer le leader parlementaire. Lorsqu'il parle de la Charte des droits et libertés, pour lui, c'est toujours toujours la Charte des droits et libertés pour préserver les millionnaires qui veulent financer son parti, et non pas pour préserver les droits des citoyens ordinaires, qui voudraient exercer leur droit de vote lorsque arrive une élection. Là, quand arrive une élection, on invoque la Charte pour défendre ceci et cela. Mais quand il s'agit de recevoir des millions, comme cela a été le cas pendant le référendum, 100 000 $ de la Banque de Montréal, 100 000 $ de la Banque royale, 240 000 $ des industries pharmaceutiques, ça y allait l'argent! Là, au nom de la Charte des droits et libertés, on disait: Mon Dieu, il ne faut pas empêcher les corporations de donner de l'argent; il ne faut pas empêcher les corporations d'acheter les votes, de

tenter d'acheter les votes. Mais le peuple n'a pas suivi. Il a dit non, au référendum. Eh bien, à l'élection, c'est la même chose. Si on limite le droit. . .

• (1625)

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui était à sa disposition est écoulé. L'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, je vais essayer d'être bref, mais je prendrai quand même l'occasion de m'exprimer sur cet amendement. Tantôt, je parlais beaucoup de liberté d'expression, mais là le gouvernement va un peu trop loin en disant que quelqu'un qui arrive devant la boîte de scrutin pourra voter sans identification à condition d'être accompagné de quelqu'un qui le connaît, ou avec un témoin. Je pense que c'est un peu abusif de laisser cette liberté-là parce qu'on sait que, dans toute société, il y a des gens malhonnêtes.

On sait que lorsqu'il y a des élections, des gens vont essayer de voter deux fois, trois fois, de voter dans un comté et dans un autre. Par exemple, je comprends très bien que dans les petits villages, dans les campagnes, cela ne se produira pas, car tout le monde se connaît et que personne ne pourra aller voter deux ou trois fois. Mais la personne pourrait peut-être aller voter dans un autre comté. Juste le fait d'être accompagnée d'une autre personne qui agit comme témoin, du fait que c'est son vrai nom ou sa vraie adresse, elle va avoir le droit de voter. Je pense que c'est abusif. Cette fois-ci, je trouve que c'est laisser beaucoup de liberté et de permettre aux gens malhonnêtes d'agir.

Imaginez que dans Montréal, par exemple, où les gens ne se connaissent presque pas, une personne pourrait arriver à un bureau de scrutin, accompagnée d'une autre personne qui dit: oui, je reconnais que cette personne-là est bien M. X ou M^me^ Y, et cette personne aurait le droit de voter, sans carte d'identité, sans preuve, sans avoir été mise sur la liste de recensement. Il m'apparaît, en tout cas, que c'est vraiment inacceptable, très dangereux surtout de permettre à des gens d'abuser du système.

Quand on n'a pas le droit de faire telle ou telle chose et qu'il y a des moyens qui sont en place pour protéger ou empêcher de faire des abus, on peut s'attendre à ce qu'on ait une société plus juste, plus honnête. Mais quand on permet aux gens, très facilement, de faire des choses pas correctes, on risque d'avoir une société, avec le temps, qui sera plus malhonnête. Alors, à mon avis, il faut absolument ne pas permettre que cette partie du projet de loi soit adoptée parce que c'est une trop grande liberté et cela va permettre aux gens malhonnêtes d'aller voter.

Je sais très bien que dans le temps du gouvernement de Duplessis, au Québec, c'était la mode, non seulement au Québec mais un peu partout dans le monde industrialisé où, lors d'élections, les gens étaient vraiment enthousiastes, les gens en faisaient quasiment un sport national. On s'amusait à parler, à parlementer dans les villages, dans les campagnes. J'ai été élevé sur une ferme. Mon père a été organisateur d'élections et maire pendant plusieurs années. J'ai été élevé dans un milieu où les gens aimaient beaucoup parler de politique et cela les amusait même de faire cela, et parfois aussi cela suscitait des échauffements.

Encore aujourd'hui il y a des gens passionnés par la politique qui, par cette liberté, pourraient voter dans plusieurs comtés et dans plusieurs boîtes de scrutin parce que la seule façon d'être identifiés serait d'être accompagné de quelqu'un qui reconnaît que c'est la bonne personne. Cela me paraît inacceptable et c'est pour cela que je suis contre la proposition du gouvernement. Je suis même surpris de voir que le gouvernement ait fait une telle proposition au projet de loi.

• (1630)

Encore une fois, je réitère mon appui à la motion du député du Nouveau Parti démocratique qui veut absolument que quelqu'un soit identifié, qu'il ait une preuve d'identication sur lui pour être capable d'exercer son droit de vote, ce qui m'apparaît la moindre des choses qu'on puisse exiger. Je suis d'accord pour qu'on soit le plus démocratique possible et qu'il y ait le plus d'accessibilité possible. Je l'ai dit dans tous les discours que j'ai prononcés, je souhaite que ce soit très démocratique, mais il ne faut quand même pas permettre aux gens d'être malhonnêtes et aux gens malhonnêtes d'abuser du système. C'est pour ces raisons-là que j'appuie fortement la proposition du député du Nouveau Parti démocratique.

Je pense que le débat, actuellement, est tout à fait normal et je demanderais qu'on vérifie le quorum, parce qu'il n'y a que deux personnes présentes ici et cela me paraît inacceptable.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

• (1635)

Après l'appel du timbre:

Mme le vice-président: Comme il y a quorum, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: À la majorité des voix.

Mme le vice-président: La motion est rejetée à la majorité des voix.

(La motion nº 17 est rejetée.)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 112, en retranchant la ligne 24, page 62, et en la remplaçant par ce qui suit:

«contrecarrer directement ou indirectement, durant une élec-».

—Madame la Présidente, cet amendement est très simple. Aux termes du projet de loi C-114, le gouvernement propose d'interdire aux particuliers d'engager durant une campagne électorale des dépenses de publicité de plus de 1 000 $ pour favoriser ou contrecarrer directement un parti enregistré en particulier ou l'élection d'un candidat en particulier.

Par la motion nº 18, je propose de modifier cette disposition pour empêcher qu'on fasse une telle publicité directement ou indirectement. Je ne sais pas comment les tribunaux interpréteront ces termes, mais selon le président de notre comité de la réforme électorale, le député de Calgary-Ouest, la publicité directe serait celle qui incite les gens à voter en faveur ou non d'un candidat ou d'un parti en particulier et qui mentionne nommément le parti ou le candidat.

La publicité indirecte, c'est toutes les autres formes de publicité. À mon avis, la limitation de 1 000 $ devrait s'appliquer aux deux genres de publicité durant une campagne électorale lorsque la publicité incite clairement à appuyer un candidat ou un parti en particulier ou à les combattre. Il y a de bonnes raisons à cela. Je sais que la proposition qu'a présentée le comité a suscité certaines critiques dans le public, notamment de la part de la National Citizens Coalition.

• (1640)

J'en ai parlé lors de mon intervention à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Mais les arguments que la National Citizens Coalition a fait valoir sont fallacieux. Elle ne reconnaît pas le fait, comme en témoigne la plupart de ses messages publicitaires, que dans notre pays, les dépenses que les candidats et les partis politiques peuvent faire sont assujetties à des limites.

Étant donné que nous avons tâché d'établir au Canada ce qui pourrait constituer des règles du jeu équitables imposant des limites aux dépenses des partis et des candidats, il me semble très juste de limiter également les dépenses que d'autres personnes peuvent faire durant le même temps.

S'il n'en était pas ainsi, les partis pourraient inciter des tiers à faire de la publicité à leur place et ainsi contourner les limites qui leur sont imposées. Un candidat peu scrupuleux ou des organisateurs peu scrupuleux d'un parti pourraient facilement s'adresser à d'autres organismes ou à d'autres personnes et les inviter à faire paraître des messages publicitaires en leur faveur ou contre leurs adversaires afin de remporter les élections. Si l'on pouvait faire cela et ainsi contourner les limites imposées dans la Loi électorale du Canada, on pourrait tout aussi bien ne pas en inscrire dans la loi. Il est donc très important à mon avis d'avoir en place des limites très rigoureuses touchant les dépenses que des tiers peuvent consacrer à la publicité.

Je sais bien que la *National Citizens Coalition* croit avoir le droit divin de faire de la publicité comme elle l'entend et d'essayer de convaincre les Canadiens que son point de vue est juste; elle en a le droit et je respecte son droit de faire de la publicité. Mais pas durant une campagne électorale si elle veut y participer pour contribuer à faire battre certains candidats ou en faire élire d'autres.

Ce genre d'amendement contribue en partie à atteindre ce but. Il est loin d'être parfait. Ce n'est pas le genre d'amendement que j'aurais proposé si j'avais été dans la position où se trouvait le gouvernement. Mais l'amendement que j'ai proposé impose du moins ces limites avec un peu plus de rigueur et j'exhorte la Chambre à l'adopter.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, mon collègue de Kingston et les Îles a présenté un amendement qui reflète l'équité et la justice. Comment les députés du gouvernement peuvent-ils justifier que l'argent dépensé indirectement ne soit pas considéré comme étant une implication dans une élection?

On a vu, en 1988, une élection où les grosses multinationales ont opté en faveur du libre-échange pour le Canada. Cela est évident pour toute la population, parce qu'on en a parlé pendant un an de temps dans tous les médias, qu'il y avait un parti—le parti au pouvoir—qui était en faveur, et que les partis de l'opposition étaient contre.

Mais les différentes compagnies qui avaient des intérêts partagés ont mis énormément de ressources à la télévision, à la radio, dans les journaux et partout pour convaincre les Canadiens que cette option-là était meilleure pour le pays. Ils vont nous dire qu'ils n'ont pas fait d'interférence dans l'élection. C'est complètement faux. L'amendement vise simplement à nous protéger. Je le répète, madame la Présidente, comme je l'ai dit dans le passé: personne—ni de compagnies, ni de groupements, que ce soit *The National Citizens' Coalition*—n'a le droit d'interférer dans une élection pour choisir des députés dans cette Chambre.

Est-ce que les plus riches ont le droit d'injecter des milliers et des millions de dollars, indirectement, pour convaincre les gens qu'ils devraient voter pour un parti parce qu'il reflète ce qu'eux pensent être le meilleur pour le pays? Cela n'est pas normal. Tant et aussi longtemps que l'on voudra avoir un système politique véritablement démocratique, il faudra éliminer toute interférence, surtout par les moyens que l'on connaît avec les médias d'aujourd'hui.

Il me semble que ce n'est pas compliqué. C'est très simple, on vit dans une démocratie où l'on croit dans l'équité et la justice. Mais si on persiste à dire que des gens ont le droit de faire valoir des points de vue en utilisant des ressources énormes, des millions de dollars, pour faire valoir des points de vue lors d'une élection, cela est inacceptable. En dehors d'une élection, s'ils veulent faire avancer leur option, ils sont libres de le faire.

• (1645)

Après une élection, quand on a élu dans cette Chambre des représentants du peuple, il n'y a personne qui devrait influencer l'électorat et personne ne devrait disposer de moyens d'influencer les candidats à cette Chambre d'opter pour une chose ou une autre. Ils devraient être complètement libres et la population devrait être libre de choisir, sans être victime de la propagande faite par l'entremise des médias. On a connu cela en 1988. Il n'y avait pas 20 minutes qui s'écoulaient à la radio ou une demi-heure à la télévision, sans qu'il y ait une couverture extraordinaire, et ce, même dans les journaux. C'était littéralement du lavage de cerveau concernant une option qui visait à protéger les intérêts des grosses multinationales. Le temps l'a effectivement démontré.

Même si cet amendement n'est pas adopté aujourd'hui, ce n'est qu'une question de temps avant que cela ne devienne loi, parce que les gens, à l'avenir, se poseront des questions. Ils diront que certains députés de cette Chambre, qui sont des représentants du peuple, ont appuyé une motion pour qu'on laisse à n'importe qui des montants d'argent qui peuvent influencer la décision d'une élection. Ils vont se demander ce qu'ils ont pensé d'agir ainsi. Eh bien, je peux leur répondre qu'ils ne pensent à rien. Ils ne sont que la réflexion de la minorité la mieux rémunérée, la plus riche du pays. Donc cet amendement, madame la Présidente, n'aurait jamais dû être présenté. On aurait dû comprendre que dans un pays démocratique comme le nôtre, avec notre système politique, cela était fondamental.

[*Traduction*]

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, j'éprouve le plus grand respect pour l'auteur de cet amendement, le député de Kingston et les Îles, qui, comme je l'ai déjà dit, est l'un des députés les plus acharnés au travail. Il a beaucoup participé aux travaux du comité.

Je garde cependant mon indépendance, car, si j'ai été d'accord avec lui sur un ou deux de ses amendements, je ne l'ai pas été au sujet d'un autre qu'il a proposé plus tôt aujourd'hui et j'étais plutôt favorable au projet du gouvernement sur une autre question. Cette fois-ci, je comprends très bien ce qu'il veut faire.

Mon collègue de Gatineau a fait dans son discours quelques affirmations qui m'ont incité à intervenir. Le fait important, c'est que nous sommes en démocratie. Cet amendement porte sur l'une des questions les plus litigieuses du projet de loi sur la réforme électorale: le droit des tiers, des gens qui ne sont pas membres d'un parti, qui ne sont pas libéraux, conservateurs, néo-démocrates, verts, membres du Bloc québécois ou du parti Rhinocéros, et qui ne sont pas nécessairement des multinationales, mais qui sont peut-être simplement des Canadiens. Ils ne sont peut-être pas très satisfaits d'aucun des partis, des personnes en place, des candidats ou des questions discutées.

Tout le mérite de cet amendement revient au député de Kingston et les Îles qui, en le proposant, veut resserrer les dispositions du projet de loi. Celui-ci n'a aucune logique, car, tant et aussi longtemps que les dépenses ne sont pas faites pour ou contre un candidat, la porte est grande ouverte, comme mon collègue de Gatineau l'a expliqué et comme cela s'est d'ailleurs passé aux élec-

tions de 1988. Il ne fait pas de doute que de gros capitaux appuyaient l'initiative de libre-échange du gouvernement. Ils ont inondé les journaux d'encarts et de publicité. Les multinationales s'en sont mêlées. Cela a été effectivement odieux. C'est une intéressante manoeuvre de diversion dans un cas comme celui-ci.

Il se trouve que j'avais dans ma circonscription un Canadien très intéressant, essentiellement d'allégeance libérale, et qui avait une grande famille. Il avait des opinions très arrêtées sur le libre-échange. Je ne vais pas l'embarrasser en donnant son nom, mais je crois que cela ne le dérangerait pas. Il m'a téléphoné au plus fort de la campagne, bien avant que les multinationales ne se mettent de la partie pour aider les conservateurs pendant les trois dernières semaines. Nous savons que, pendant la campagne de 1988, les sondages fluctuaient énormément.

Cet homme âgé, très actif dans l'industrie de la pomme et qui, depuis des années, allait livrer des pommes à Boston par camion, m'a téléphoné pour me dire: «Patrick, je ne sais plus où j'en suis. Je suis de tradition libérale, mais je suis partisan du libre-échange.» À dire vrai, j'étais conservateur à l'époque, et la question du libre-échange me donnait bien du mal. Ce fut la campagne électorale la plus difficile que j'ai connue.

• (1650)

Je savais ce que donnerait le libre-échange avec toute ces imprécisions, particulièrement en ce qui concerne les subventions, et cette incertitude relativement au mécanisme de règlement des différends. Il y a un producteur de dinde en Pennsylvanie dont la production dépasse l'ensemble de la production canadienne.

On peut dire la même chose de l'intégration verticale de certains producteurs de poulet de l'Arkansas, pour mentionner un État devenu célèbre récemment, ou de certains États du Sud, à côté desquels notre production de poulet paraît bien ordinaire.

Mes agriculteurs étaient très inquiets à propos du libre-échange; ils craignaient de se faire submerger. J'ai quand même livré le combat. J'ai appuyé la ligne du parti même si cela me posait des problèmes. Cet homme voulait publier une annonce dans le journal et il l'a fait.

C'est pourquoi la Chambre agit presque de façon irresponsable en débattant cette question un vendredi après-midi, juste avant le congé de Pâques, lorsqu'il n'y a qu'une poignée de députés ici. Les autres députés vaquent à leurs occupations. Nous savons tous que nous devons rentrer chez nous la fin de semaine.

Cette question devrait être débattue par tous les députés. Nous en savons plus que la coalition nationale. Je n'éprouve pas de sentiments particuliers pour la coalition nationale, ni dans un sens ni dans l'autre. Franchement, je crois qu'elle examine beaucoup de questions intéressantes qui touchent les Canadiens.

La question à l'étude touche les Canadiens. Ils ne veulent peut-être pas que ce club fermé de partis disent qu'ils ne peuvent plus dépenser 1 000 $ avec des amis pour publier une annonce dans le journal disant qu'ils sont pour ou contre telle ou telle question. Je sais que cela présente un danger pour les candidats et pour les députés. Il y a les candidats qui axent toute leur campagne sur une seule question. Oublions les multinationales. C'était le libre-échange, et je suis d'accord avec mon collègue de Gatineau. Qui sait, cela se produira peut-être de nouveau, mais nous avons aussi, d'autres questions au Canada.

Il y a l'avortement; on peut être pro-vie ou pro-choix. Il y a les armes à feu. Beaucoup de Canadiens s'intéressent à toutes sortes de questions et, comme ils sont déçus du processus politique et qu'ils croient que leurs députés ne les servent pas bien, ils ne veulent certainement pas que le Parlement leur enlève le droit de faire de la publicité.

Le député de Kingston et les Îles met en relief la notion de deux poids deux mesures qui caractérise le projet de loi présenté par le gouvernement.

Le gouvernement veut limiter la publicité directe, mais pas la publicité indirecte. Je crois que le député de Kingston et les Îles a raison de dire que, en réalité, ou bien on croit à ce principe ou bien on n'y croit pas. Personnellement, je ne pense pas qu'on doive empêcher les Canadiens d'agir selon leur choix.

Mon collègue de Gatineau et les autres députés ici sont tous membres de partis enregistrés. Nous avons quelques avantages au moment des élections. C'est ce qu'on appelle l'avantage du député sortant. La plupart d'entre nous envoient des bulletins parlementaires. Ceux qui ne le font pas sont plutôt fous. Nous avons droit à quatre envois collectifs par année, aux frais des contribuables. Nous bénéficions de la franchise postale.

Bien avant que la campagne commence, nous avons beaucoup de privilèges qui nous aident à éveiller l'intérêt de l'électorat en espérant que cet intérêt se traduira ensuite par un appui durant la campagne.

J'ai été vraiment très surpris, et c'est ce qui m'a amené à prendre la parole aujourd'hui, même si je crois que j'aurais de toute façon parlé de la motion. Je souhaite très franchement que la Chambre s'ajourne. Elle pourrait reprendre le débat après le congé de Pâques, quand il y aura beaucoup de députés ici.

Les députés prennent la parole et expliquent ce qu'ils pensent de cette question fondamentale. Je respecte leur opinion. Je sais que la commission Lortie s'est débattue avec cette question. Il faut soupeser la liberté d'expression et la limite qui est imposée aux députés et aux candidats lors des élections.

Comment peut-on recourir à des gens qui ne sont pas du parti, des simples citoyens, pour essayer de contourner subrepticement la limite qui est imposée au parti? Je vous répondrai que c'est là la démocratie. En effet, lorsque j'entends un collègue à la Chambre dire que personne ne devrait influencer l'électorat, je suis absolument horrifié. À mon avis, ce n'est pas ce que le député a voulu dire, car c'est justement là le but d'une élection.

Oui, je vais faire de la propagande avant les élections, par l'entremise de mon bulletin parlementaire, de mes envois postaux et de mes entretiens avec les électeurs de ma circonscription. C'est mon droit et c'est celui de tous les autres députés.

Bon sang, préparez-vous lorsque les brefs d'élections seront émis, les Canadiens ne pourront peut-être pas faire ce qu'ils veulent. Il y a un aspect fondamental qui n'est pas traité dans l'amendement et que j'aurais vraiment aimé voir aborder dans le projet de loi. Je pense que la commission Lortie en a discuté.

• (1655)

Le montant peut être un facteur, mais à mon avis, ce n'est pas ce qui importe. Je pourrais quitter le droit chemin à cause de ce que je dis aujourd'hui, en donnant à des groupes d'intérêts particuliers la possibilité de participer à une campagne sans être liés à un parti.

Vous savez par expérience, madame la Présidente, que la solution est la divulgation. Le gouvernement propose une restriction hybride qui limite à un maximum de 1 000 $ la publicité directe pour ou contre un candidat. Si c'est là la question, alors tout est permis. Grâce à la divulgation, s'il y a un encart dans un journal ou une annonce, il faut déclarer qui sont ceux qui l'ont payé.

Si l'on veut faire des multinationales les gros méchants, ce qu'elles étaient en 1988, je n'ai rien contre. Les Canadiens ne sont pas stupides.

Madame la Présidente, vous occupiez le fauteuil à l'époque du débat sur le référendum lorsque six ou huit d'entre nous ont voté «non» et nous savons comment les Canadiens se sont prononcés. Depuis hier seulement, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, nous savons que le camp du oui a dépensé 7,4 millions de dollars.

Une voix: Au moins.

M. Nowlan: Il ne s'agit que des dépenses qui ont été déclarées. Ces dépenses ont été entièrement payées par les grandes entreprises.

Je dois dire que je n'ai pas vraiment dépassé le temps qui m'était accordé par ce bel après-midi, madame la Présidente, mais je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est presque écoulé. Je suis content que le député de Kingston et les Îles et le député de Gatineau aient pris la parole; ils m'ont incité à faire de même.

À mon avis, la divulgation des renseignements contribuerait à régler une partie du problème. La population canadienne n'est pas stupide. Pendant le référendum, on a constaté que, malgré toute la publicité faite par le camp du oui, malgré l'incitation des trois partis nationaux et de tous les premiers ministres provinciaux, la population a rejeté l'offre.

Voilà la leçon que devraient retenir les députés. Ils devraient s'opposer à la restriction du droit des Canadiens de participer, à leur façon, aux campagnes électorales.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, c'est la pire chose que j'aie vue. Premièrement, cela ne correspond pas du tout à la volonté du Parti conservateur, et là je cite ce que le premier ministre a dit le 17 novembre 1988. Le premier ministre, le 17 novembre 1988, juste avant les élections de 1988, a dit: «Une loi obligeant tous les partis politiques fédéraux à avoir recours au financement populaire sera adoptée dès le début du deuxième mandat du gouvernement conservateur.» «C'est l'assurance qu'a donnée hier, à Montréal, le premier ministre, au cours d'une entrevue exclusive accordée à *La Presse*.»

Le premier ministre disait qu'il voulait faire la promotion du financement populaire. Qu'est-ce qui se passe? Moi, si j'étais conservateur aujourd'hui, j'aurais honte. En plus de ne pas proposer un financement populaire, on laisse les grandes sociétés et les grands syndicats financer les partis politiques et, en plus, on permet aux tiers partis de financer ou de faire la promotion des partis politiques.

Le premier ministre a dit: «Je veux que ce soit le peuple canadien un à un qui finance les partis politiques.»

C'est loin de cela. En plus de ne pas faire de financement populaire, on permet à des tiers partis d'appuyer les partis politiques. C'est grave. Je ne pensais pas qu'on irait aussi loin que cela. Je ne pensais pas qu'on prenait le peuple canadien et québécois pour des imbéciles. Quand même, il y a toujours une limite à se moquer des gens. On rit directement au nez du peuple québécois, particulièrement parce qu'eux autres sont habitués d'avoir du financement populaire. Il se sont habitués avec le temps à se financer à partir d'individus, et cela réussit très bien.

• (1700)

Au cours du dernier référendum, on a vécu une expérience assez facile à comprendre. Nous, du Comité du non au Québec, avions comme mandat d'être financés par le peuple, les gens qui ont le droit de vote. Je puis vous assurer que lorsque le peuple décide de se prononcer, il n'hésite pas à mettre la main dans sa poche et à sortir 5 $, 100 $ ou 200 $, et même jusqu'à 3 000 $, pour défendre ses intérêts et ses convictions.

Il n'est pas nécessaire de demander aux grands syndicats et aux grandes entreprises de financer des partis pour leurs propres intérêts. Un gouvernement doit représenter le peuple. Il doit représenter les individus et non pas des entreprises ou des secteurs d'activités particuliers.

M. Langlois: Tes *chums* sont-ils d'accord avec ça, à Longueuil?

M. Leblanc (Longueuil): Tout le monde est d'accord avec cela au Québec. Le député de Manicouagan. . .

M. Langlois: Oui, et si tu parles de Sept-Îles, parles-en en bien.

M. Leblanc (Longueuil): Oui. C'est une excellente ville. D'ailleurs, je suis allé à plusieurs reprises à Sept-Îles. C'est très joli et c'est situé sur le bord du golfe Saint-Laurent.

Mais même les gens de Manicouagan vont voter. . .

M. Plamondon: Ils s'apprêtent à voter pour le Bloc.

M. Leblanc (Longueuil): . . .majoritairement pour le Bloc, comme le député de Richelieu le dit, d'après les derniers sondages.

Il reste que c'est scandaleux et c'est révoltant. C'est vraiment révoltant. Je n'en crois pas mes yeux. Après que le premier ministre se soit prononcé, appuyé par les députés du Parti conservateur, en disant: À la prochaine élection, il y aura le financement populaire. C'est le peuple qui contribuera à la caisse électorale. De cette façon, on défendra les intérêts du peuple. Mais ce n'est pas cela qui se produit, c'est exactement le contraire, comme je viens de le dire.

Pour poursuivre dans le même ordre d'idées, je disais que lors du référendum, que je citais en exemple, le peuple du Québec s'était prononcé et avait financé le Comité du non à partir du financement populaire, et cela a très bien réussi.

Je peux vous dire que, dans Longueuil, par exemple, on a réussi, dans un court laps de temps, à récolter, dans les deux comtés qui composent ma circonscription, environ 50 000 $, à partir du financement populaire. Le maximum que nous ayons récolté, c'est 2 500 $ d'un individu, un contracteur important que je ne nommerai pas. Il s'agissait d'une contribution à titre personnel; non pas au nom de son entreprise, mais à titre personnel. Ce n'est pas la même chose.

D'ailleurs, on a vu que le directeur général des élections du Québec avait de sérieux doutes au sujet de la publicité subliminale proposée par le gouvernement fédéral et financée par les grandes sociétés, particulièrement anglophones. À la télévision, il y a eu de la publicité chaque jour, chaque minute, dans les postes de radio, partout, et, c'est drôle, cela n'a pas été calculé dans les dépenses électorales.

Comment voulez-vous que le directeur général des élections réussisse à contrôler les dépenses électorales, tant qu'on permettra à des tiers partis de faire la promotion d'un parti ou d'un autre, ou de pouvoir faire la promotion d'un secteur d'activité économique au détriment d'un autre? Comment voulez-vous que le directeur général puisse contrôler les dépenses pendant une campagne électorale?

Je n'en reviens pas, comme Québécois particulièrement, parce qu'au Québec, tout cela a changé depuis longtemps. Mais je n'en reviens pas de voir que les députés conservateurs du Québec et les Libéraux du Québec ne se lèvent pas pour parler contre cela. Je n'arrive pas à comprendre, parce que c'est au Québec que cela a démarré. C'est le Québec qui a demandé au premier ministre de faire une réforme. C'est le premier ministre lui-même qui a donné un mandat à Pierre Lortie, qu'on a appelé Commission Lortie, pour faire une étude en profondeur dans le but de rendre plus démocratique tout le système électoral. C'est du Québec que tout cela vient. Comment se fait-il qu'aujourd'hui il n'y ait pas un député conservateur et libéral, parmi les députés du Québec, ici à Ottawa qui aient l'audace et le courage de prendre la parole? Est-ce que vraiment leurs caucus leur ont demandé de se taire? J'ai l'impression que oui. Cela ne peut pas être autrement. Ils ont eu des ordres formels de se taire sur ce projet de loi. Cela ne peut pas être autrement. C'est tout à fait impensable de croire le contraire, madame la Présidente, parce que cela va exac-

tement à l'encontre de ce que le premier ministre lui-même avait demandé à Pierre Lortie, président de la Commission Lortie.

• (1705)

Avec tout ce que je vois aujourd'hui, je comprends pourquoi ce pays s'en va en faillite. On ne fait rien de logique. On n'a pas de projet d'ensemble. On y va toujours par intérêt personnel ou par intérêt individuel, au lieu d'avoir un projet d'ensemble qui fasse en sorte qu'on puisse avancer. C'est pour cela d'ailleurs que les Québécois ont décidé de se retirer de la Fédération canadienne, majoritairement. C'est parce qu'ils sont «tannés» justement de voir ce gouvernement, ici, à Ottawa, faire toutes sortes de conneries, toutes sortes de projets incohérents, que ce soit au niveau des transports, de la duplication entre les ministères fédéraux, provinciaux. On a parlé du transport, hier, et c'est la même chose. Alors ça continue et le pays est rendu à 500 milliards de dette accumulée, presque autant de dette que le Produit intérieur brut. Tout le monde qui sait compter sait qu'on est en faillite.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, il me fait plaisir, après le député indépendant de la Nouvelle-Écosse et après le député de Longueuil, de dire quelques mots sur cet amendement présenté par le député libéral, le même qui, tout à l'heure, a présenté une motion.

Cet amendement est tellement indispensable à la bonne marche de la démocratie au Canada que je ne comprends pas, comme le disait mon confrère le député de Longueuil, comment il se fait qu'on laisse passer cela. Comment se fait-il qu'on fasse cela en vitesse, un vendredi, juste avant de quitter pour deux semaines pour le congé de Pâques? Le gouvernement essaie, par la bande, de passer cela en sourdine, avec la complicité des deux autres partis. Même s'il a présenté l'amendement, par exemple, le député libéral de Kingston et les Îles écoute mon discours avec grande attention mais ne demande pas aux députés de son parti de le défendre.

M. Milliken: Ce n'est pas nécessaire, l'amendement est si bon!

M. Plamondon: Le Parti libéral se fait un peu complice du parti au pouvoir. Pourquoi? Parce qu'il ne veut pas de vote, il a peur de voter. Parce qu'il est complice, il traverse de l'autre côté. Il peut s'asseoir d'un côté ou de l'autre de la Chambre. Il est très à l'aise puisqu'il défend les mêmes idées, les mêmes intérêts, c'est-à-dire les intérêts financiers des possédants.

Je voudrais en venir à une comparaison entre la motion nº 2 qu'on a étudiée au début de l'après-midi et cette motion. Voyez-vous, quand il a été question de permettre aux petits partis de pouvoir s'exprimer lors d'une élection, on les a boycottés en leur imposant 1 000 $ de dépôt par comté pour pouvoir s'exprimer, comme le Parti vert qui voulait défendre la cause environnementale, comme le Parti créditiste, etc., comme plusieurs partis politiques qui se servent des campagnes électorales pour obliger les candidats à prendre position sur des dossiers de fond. Or, cela est complètement contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, plus précisément à l'article 19 que je cite.

• (1710)

L'article 19 dit ceci: «Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.»

Or, en refusant l'amendement du député néo-démocrate à l'article 2, le gouvernement va à l'encontre de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies qu'il a lui-même signée comme pays. On pourrait, si on voulait, et je pense que c'est l'intention du Parti vert, demander aux Nations Unies un vote de blâme à l'encontre du Canada pour avoir justement renié cela.

C'était une position prise par le gouvernement en ce qui regarde le droit de s'exprimer des petits partis politiques. Maintenant, on en arrive aux droits, dans cet amendement-là. L'amendement proposait de limiter le droit des grandes sociétés de pouvoir intervenir en soutenant un parti politique ou, dans une campagne électorale, de payer des annonces publicitaires au nom d'organismes comme le regroupement de ceux qui pensent telle affaire, de s'ingérer dans la campagne électorale par des moyens publicitaires illimités. Or, le gouvernement fait la sourde oreille. Qu'est-ce qu'il dit, le gouvernement? Non, non, non. Au nom de la Charte des droits et libertés, laissons-les s'exprimer, ces multinationales.

Et pourtant, le juge Michaud dans la cause Libman a dit qu'il y a un très grand danger pour la démocratie si on ne limite pas les intervenants qui n'ont pas un rapport direct avec la campagne électorale ou qui ont à protéger des intérêts privés. C'est-à-dire qu'ils interviennent dans la campagne électorale pour pouvoir mousser la candidature d'un certain parti pour en retirer des avantages par la suite, des avantages bien sûr de contrats, des avantages de patronage, et c'est là que réside le danger. Mais le gouvernement fait la sourde oreille au Rapport Lortie

qui, pourtant, n'allait pas très loin; il renie l'engagement du premier ministre du 17 novembre; il renie l'engagement de témoins comme le député de Mégantic—Compton—Stanstead qui a fait un exposé, devant la Commission Lortie, tout à fait exceptionnel, dans lequel il disait, en outre: «Le travailleur de mon comté qui gagne à peine 15 000 $ par année peut-il sérieusement croire qu'une firme d'ingénieurs, une grande banque ou un entrepreneur puisse verser 50 000 $ à un parti politique, sans espérer en obtenir un retour sur son investissement. Peut-il sérieusement penser qu'il a autant de poids que cet ingénieur dans le processus de décision?» Poser la question, c'est y répondre.

Comment les grandes multinationales, les grands consortiums peuvent-ils nourrir des partis politiques, s'ils n'entendent pas les engraisser en fonction de s'en servir par la suite? Or en ce sens, le Québec a été à l'avant-garde. Elle fut la première province et le seul État nord-américain à déposer un projet de loi qui interdit à toute personne qui n'a pas droit de vote de financer un parti politique, ce qui élimine les syndicats, les associations à but non lucratif et ce qui élimine aussi les corporations. Mais ceux qui ont droit d'électeur exercent le vote.

Cela a fait en sorte que le nombre de contributions politiques au Québec a multiplié, parce que les partis politiques sont retombés entre les mains des individus qui ont droit de vote. Alors, les individus ont décidé de le financer et de le garder parce que ces partis servent l'intérêt des individus et non plus l'intérêt d'une minorité possédante.

Voilà ce que le premier ministre disait avoir compris le 17 novembre dans l'article que mon confrère citait en première page du journal *La Presse*: «Mulroney s'engage à instaurer le financement populaire des partis». Avec tous les scandales qui étaient tombés sur le Parti conservateur dans les quatre premières années, Mulroney avait dit oui, nous devons mettre un frein à cela et un des instruments privilégiés que nous rechercherons, c'est celui du financement populaire, d'une réforme en profondeur du financement des partis politiques. Et dans la réforme proposée maintenant, on oublie cela. On laisse les corporations, on laisse les privilégiés s'emparer du Parti conservateur, s'emparer des autre partis, pour pouvoir servir leurs propres intérêts plutôt que de servir les intérêts de la population en général.

• (1715)

Et cette réforme proposée, on ne veut même pas la modifier par l'amendement que propose notre ami, de faire en sorte que, ni directement ou indirectement—parce que c'est cela l'amendement 18, le mot «indirectement» a toute son importance—influencer le vote par une avalanche de publicité, par des soutiens monétaires aux partis politiques qui prônent les idées de privilégier. Et dans ce sens-là, mon confrère avait raison, lorsqu'il disait aux députés du Québec présents ici à la Chambre: Comment pouvez-vous renier le plus bel héritage politique qu'a le Québec? Un des plus grands gestes politiques mondial qui a été posé au Québec a été la Loi sur le financement des partis politiques, qui ne permet qu'à celui qui a droit d'électeur de contribuer à un parti politique.

Voilà cet héritage dont nous sommes fiers depuis 1977, depuis maintenant plus de 15 ans. Ces gens-là devraient être ici pour faire cette réflexion, provoquer cette réflexion chez les autres membres de leur parti. Mais non, ils se laissent assimiler, ils deviennent conditionnés dans ce carcan fédéraliste et oublient de défendre les intérêts de leur peuple, de leur nation, de leur Québec qu'ils sont censés défendre. Mais heureusement, dans quelque temps, un groupe d'individus, femmes et hommes, seront ici bientôt, 50, 60 sans doute, pour défendre les intérêts supérieurs du Québec, et ceux qui auront oublié de le faire devront rester chez eux et vivre le reste de leur vie dans la honte et l'abandon.

Mme le vice-président: Alors que je m'apprête à mettre la question aux voix, je me permettrai de faire une suggestion à l'honorable député de Richelieu. Il aurait peut-être avantage à lire attentivement le paragraphe 2 de l'article 459 de Beauchesne. Je pense qu'il voudra bien à ce moment-là admettre que la Présidence a fait preuve d'une patience. . .

Une voix: Angélique.

Mme le vice-président: Qu'elle aurait tendance à qualifier d'angélique elle-même au cours de cet après-midi et de toute cette journée, en fait. Et peut-être que l'honorable député, lorsque nous aborderons la prochaine motion, voudra tenir compte du paragraphe 2 de l'article 459 de Beauchesne.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 18.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissicence.

(La motion nº 18 est rejetée .)

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-114, à l'article 112, en retranchant les lignes 4 et 5, page 63, et en les remplaçant par ce qui suit:

«quiconque engage des frais de publicité entre la date de déli-»

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Il s'agit bien de la motion nº 21 et du dernier article, malheureusement, que nous aurons à débattre. Il serait bon pour ce dernier article qu'il y ait quorum, afin de s'assurer que tout le monde comprenne bien les derniers discours.

• (1720)

Mme le vice-président: Dois-je comprendre que l'honorable député s'est rendu compte qu'il s'agit de la motion nº 21 qui est à la page XIII?

Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Mme le vice-président: Puisque le quorum est rétabli, je cède la parole à l'honorable député de Kingston et les Îles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Je voudrais remercier mes collègues de l'autre côté de la Chambre de leur appui et j'espère qu'ils appuieront ma motion, mon amendement, car cette motion est maintenant devant la Chambre.

Je voudrais également dire que c'est un plaisir de voir les députés du Bloc québécois ici, en ce vendredi après-midi, parce que presque tous les vendredis, ils sont absents. C'est vrai, madame la Présidente, et vous le savez. . .

Mme le vice-président: L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement.

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'exige autant de sévérité envers ce monsieur que vous en avez eue à notre égard. Il ne doit pas mentionner l'absence de tout député à la Chambre, absence tout à fait justifiée. Nous avons été absents pour des raisons valables.

M. Cadieux: Madame la Présidente, exceptionnellement, je dois admettre être d'accord avec mon honorable collègue, sauf que je dois admettre, d'autre part, être également d'accord avec mon collègue libéral relativement à sa remarque quant à la présence du Bloc québécois le vendredi après-midi.

Des voix: Bravo!

• (1725)

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, je tiens à faire remarquer aux députés présents en cette Chambre que, proportionnellement, on peut dire que le Bloc québécois est plus présent que les Libéraux, les Conservateurs et les députés du NPD ensemble.

M. Cadieux: Madame la Présidente, j'invoque le Règlemet. Encore une fois, les députés du Bloc démontrent au peuple canadien qu'ils ne savent pas compter.

M. Milliken: Il est évident que j'ai touché un point sensible. C'est dommage, parce que j'aime beaucoup les débats sur les affaires électorales. J'ai passé beaucoup de temps au comité sur la réforme électorale, et c'est dommage qu'un des députés du Bloc n'ait pas présenté sa position devant le comité. Il pourrait peut-être demander une audience devant le comité.

Mme le vice-président: Peut-être que la Présidence pourrait émettre un souhait, en ce vendredi après-midi, à 17 h 25. L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement. Je pense que tout le monde sait bien qu'il ne sera pas d'accord avec le fait que quelqu'un a suggéré qu'il aurait peut-être dû demander d'être entendu à un comité. Mais je pense que si, tous ensemble, nous agissions d'une façon un petit peu sérieuse, nous pourrions peut-être, tous et chacun, quelque part avant 18 heures, 19 heures ou 20 heures, rentrer vers nos circonscriptions respectives.

J'apprécierais donc, de la part de tous les députés, d'où qu'ils soient dans la Chambre, que nous terminions ce débat avec soin et d'une façon qui fasse honneur à l'institution que nous représentons.

L'honorable député de Richelieu tient à reprendre la parole.

M. Plamondon: Je serai très bref, madame la Présidente. Il est antiparlementaire de parler de présence à un comité ou à la Chambre des communes. Je voudrais dire que, chaque fois que nous allons au comité, les trois partis orchestrés nous refusent la parole. C'est pour ça que, souvent, le Bloc n'est pas à un comité.

Mme le vice-président: Il ne s'agit pas de rappel au Règlement, à ce moment-ci, mais de débat, et l'honorable député aura toute la chance d'en débattre quand on le voudra.

J'accorde la parole à l'honorable ministre, sur un rappel au Règlement aussi.

M. Cadieux: Madame la Présidente, encore une fois, je me dois d'être d'accord avec mon honorable collègue du Bloc québécois à l'effet qu'il est tout à fait antiparlementaire de se référer aux présences au comité, en autant qu'on soit présent.

M. Milliken: Madame la Présidente, ce n'est vraiment pas parce que les députés sont membres du Bloc; ce n'est pas ça. Ils ne sont pas membres du comité et leur présence n'est pas nécessaire.

M. Plamondon: Vous ne voulez pas de nous!

M. Milliken: J'aimerais dire que j'ai espéré qu'ils demandent une audience devant le comité parce que je m'intéresse beaucoup à leurs points de vue.

M. Plamondon: Ils nous l'ont refusé!

M. Milliken: Non! Pas moi, et j'étais membre du comité.

M. Plamondon: Le comité a refusé!

M. Milliken: Ce sont des nouvelles pour moi. Je n'avais aucune idée que vous aviez demandé une audience.

L'important aujourd'hui, c'est que nous puissions discuter de cet amendement que j'ai proposé en Chambre.

[*Traduction*]

Je suis surpris que cet amendement n'ait pas été groupé avec l'autre que j'ai proposé il y a quelques minutes, aux fins du débat. C'est essentiellement la même chose, mais cette disposition est beaucoup plus ferme. Elle vise à établir comme une infraction les dépenses de publicité, telles que définies dans la loi, qui sont engagées après l'émission des brefs. Autrement dit, toute dépense serait interdite. Je crois que l'amendement donne vraiment plus de vigueur à la proposition déjà inscrite dans le projet de loi sur le chapitre de la publicité.

Je veux qu'on comprenne bien que cet amendement sur la publicité a été proposé par le comité et qu'il a reçu l'appui de tous les membres, mais on n'a pu s'entendre sur un amendement qui aurait comporté les éléments que je propose aujourd'hui. Aucun membre du comité n'était favorable aux restrictions très limitées qu'on trouvait dans ce projet de loi. Nous voulions des mesures de restriction plus rigoureuses. Nous avons insisté, en comité, afin d'adopter une mesure de restriction plus rigoureuse, mais ne sommes pas parvenus à nous entendre sur une telle mesure.

• (1730)

Je veux simplement dire que nous ne pensons pas que cette mesure de restriction particulière va fonctionner, parce que nous estimons qu'elle va permettre, au cours d'une campagne électorale, de contourner à qui mieux mieux les dispositions de cette loi relatives à la publicité politique. Cela nous inquiète beaucoup. J'en reparlerai à l'étape de la troisième lecture, comme je l'ai fait à l'étape de la deuxième lecture. J'attends impatiemment ce débat.

C'est ce que je voulais dire en ce qui concerne cet amendement. J'espère que la Chambre en tiendra compte.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, par suite des discussions tenues entre les partis et conformément aux dispositions du paragraphe 78(1) du Règlement, je propose:

> Que, relativement au projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, au plus 0,1 heure soit attribuée pour l'étude à l'étape du rapport et 0,25 heures pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et
>
> Qu'à l'expiration du temps prévu pour l'étude à l'étape du rapport et pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement.

M. Plamondon: L'honorable ministre peut-il répéter en français ou plus lentement? La traduction n'a pu le suivre et j'ignore de quoi il s'agit.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Il y a eu discussion entre les partis et M. Andre, avec l'appui de M. Cadieux, propose. .

Une voix: Pourriez-vous lire la motion en français?

Mme le vice-président: Je n'ai pas la version française devant moi. Il y a eu discussion entre les partis—je ne voudrais surtout pas froisser nos traducteurs, qui sont toujours excellents—et on propose, conformément au paragraphe 78(1) du Règlement, M. Andre propose:

[*Français*]

—l'article 78(1) du Règlement.

[*Traduction*]

> Que, relativement au projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, au plus 0,1 heure soit attribuée pour l'étude à l'étape du rapport et 0,25 heures pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et
>
> Qu'à l'expiration du temps prévu pour l'étude à l'étape du rapport et pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1735)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Une voix: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Un instant. J'ai mis la motion aux voix et je ne peux pas accepter qu'on invoque le Règlement une fois que c'est fait. Ainsi est notre Règlement.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Nowlan: Madame la Présidente, si j'invoque le Règlement, même si vous avez bien lu la motion lentement, c'est que j'ai entendu 0,1 heure. Je ne sais pas si c'est six minutes ou quoi. J'étais surtout intéressé à la troisième lecture. Combien de temps cette motion, que la Chambre vient d'adopter, accorde-t-elle?

Une voix: 15 minutes.

M. Nowlan: Et six minutes. C'est incroyable!

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'aimerais apporter une petite correction quant à votre intervention concernant les traducteurs. Je n'ai que des compliments à faire aux interprètes de la Chambre des communes. Je n'ai jamais voulu les critiquer. Je disais simplement que le ministre avait eu un débit très rapide, ce qui ne m'avait pas permis de capter toute la traduction de sa déclaration.

Cela dit, je trouve qu'on précipite les événements sans que la Chambre comprenne exactement ce qui se passe. Vous me citez l'article 78 où il est dit:

> [. . .] il existe un accord entre les représentants de tous les partis en vue d'attribuer. . .»

C'est la prémisse pour qu'on puisse adopter la résolution. Or, il y a un parti, qui s'appelle le Bloc québécois, qui n'a jamais entériné cette entente. Je ne crois pas qu'on puisse procéder ainsi. Le Bloc québécois est reconnu à la Chambre.

Mme le vice-président: L'honorable député sait fort bien qu'officiellement, à la Chambre des communes, le groupe qui est représenté par sa formation politique, le Bloc québécois, n'est pas un parti officiellement reconnu à la Chambre, et on ne va pas changer cela cet après-midi.

Alors, la motion était conforme. J'ai essayé à mon tour de la lire un peu plus lentement pour permettre à nos interprètes de traduire afin que l'honorable député comprenne. À ce moment-ci, la motion a été adoptée avec dissidence, mais adoptée tout de même. Nous passons donc à la première partie qui est la reprise du débat.

J'accorde la parole à l'honorable député de Richelieu sur un rappel au Règlement.

M. Plamondon: Madame la Présidente, à titre d'information, j'aimerais que vous me disiez ce que signifie le fait d'avoir adopté cette motion-là? Que va-t-il se passer? Est-ce qu'on continue à l'étape du rapport ou si on entreprend la troisième lecture? Je n'ai pas bien compris.

Mme le vice-président: Nous allons compléter l'étape du rapport. Il reste six minutes de débat à l'étape du rapport, après quoi nous l'approuverons et ensuite, nous passerons à la troisième lecture pour 15 minutes.

M. Plamondon: En tout et partout?

Mme le vice-président: Eh bien, 6 et 15 font 21, je pense. Six minutes à l'étape du rapport et 15 minutes pour la troisième lecture. Donc, 21 minutes, en tout et partout.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, mon collègue de Kingston et les Îles a présenté un deuxième amendement concernant la publicité durant une campagne électorale. Au Comité sur la réforme électorale—

M. Plamondon: C'est incroyable! C'est de la dictature, madame la Présidente, comme on en voit en Afrique du Sud et dans tous les pays dictatoriaux. C'est de la dictature à tous points de vue! Des bandits ne feraient pas ça!

Mme le vice-président: L'honorable député de Gatineau a toujours le droit de parole.

• (1740)

M. Assad: Madame la Présidente, le quatrième amendement de mon collègue de Kingston et les Îles concerne cette fois-ci le fait que durant une campagne électorale, on avait effectivement recommandé qu'il n'y aurait pas de publicité par les tiers partis. L'idée derrière tout cela est du fait qu'on a vécu lors de la campagne de 1988. . .

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Il n'y a pas quorum.

M. Assad: Madame la Présidente, est-ce que j'ai la parole?

M. Plamondon: N'allez pas vous cacher, bande de dictateurs!

Mme le vice-président: Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, je me dois de faire un appel au quorum. L'honorable député de Richelieu a demandé un appel quorum, ce que je suis en train de demander à la Chambre en ce moment. Mais j'apprécierais qu'il change de ton.

M. Plamondon: Ce n'est pas envers vous, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je veux bien croire, mais mon travail est celui de garder l'ordre et le décorum à la Chambre, et en agissant de cette façon-là, c'est envers moi et envers ce que je représente à la Chambre que l'honorable député vraiment manque de respect.

Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant arrêté:

Mme le vice-président: Nous avons maintenant quorum. Le député de Gatineau—La Lièvre a la parole.

M. Assad: Madame la Présidente, pour revenir au débat, mon collègue de Kingston et les Îles a soumis son amendement concernant la publicité lors des campagnes électorales. Il ne devrait pas y avoir d'annonces par des tiers lors d'une campagne électorale.

• (1745)

Effectivement, lors de la campagne de 1988, énormément d'annonces ont été faites dans les journaux, à la radio, à la télévision qui émettaient des points de vue concernant le libre-échange. C'était évident pour le public que ce genre de publicité favorisait le parti au pouvoir car il voulait qu'on accepte le fait que le libre-échange était la meilleure option pour notre pays.

Mais le danger—et c'est la raison pour laquelle on a présenté un amendement—c'est qu'il pourrait y avoir des organismes, comme par exemple, mais je ne voudrais pas les insulter, *The National Citizens Coalition* qui favoriserait une option concernant une politique pour le pays qui ne serait pas nécessairement la volonté de la majorité. Mais parce qu'ils auraient des ressources très importantes, ils pourraient utiliser, comme cela s'est produit en 1988 avec le libre-échange, la télévision, la radio, les journaux, tous les médias et mettre des fonds considérables à leur disposition pour essayer de convaincre les gens que leur option est la meilleure pour le pays. C'est cela le danger. Le but de l'amendement est de prévenir cela.

Dans une campagne électorale, seuls les partis politiques reconnus devraient mettre des politiques de l'avant. Si un groupe ou des personnes veulent participer au processus démocratique, ils n'ont qu'à s'affilier à un parti politique et faire leur propagande à l'intérieur d'un cadre démocratique.

Mais si on laisse faire des individus qui sont très riches ou des organismes qui ont de grandes ressources, on court le risque qu'ils prennent des moyens pour inonder les ondes et qu'ils aient une influence plus forte que les groupes en général. On veut toujours refléter le bien-être de la majorité. Mais si les groupes minoritaires possèdent des ressources énormes, il leur sera difficile de comprendre ce qui passe dans le processus. C'est pour cela que dans une campagne électorale, il devrait y avoir des limitations pour refléter honnêtement la politique avancée par le parti.

Mais si on laisse des ressources énormes à leur disposition, cela faussera tout le processus démocratique. C'est pour cela que son amendement vise à éviter ce genre de danger qui peut survenir dans une campagne électorale.

Mais je suis convaincu, parce qu'on vit dans une société qui croit vraiment à une démocratie équitable et juste pour tout le monde, que le jour viendra—et on est tous assez jeunes dans cette Chambre—où, dans une période électorale, les tiers partis ne pourront pas utiliser des ressources considérables pour essayer d'influencer une politique ou une autre. Ce sont les partis politiques surtout, et ceux qui veulent participer au processus, qui le feront, par l'entremise du système démocratique. Les partis politiques donneront leurs points de vue ou ils feront du porte-à-porte.

Mme le vice-président: Il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté plus tôt, de proposer à la Chambre toutes les questions pour terminer l'étude à l'étape du rapport.

Le premier vote porte sur la motion nº 21.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 21 est rejetée.)

• (1750)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le projet de loi soit agréé tel que modifié.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Andre propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, le processus qui a résulté en ce projet de loi a commencé il y a maintenant quatre ans, le 3 avril 1989, lors du discours du Trône prononcé au début de la deuxième session de ce Parlement. Dans le discours du Trône, Son Excellence le Gouverneur général avait dit que son gouvernement allait nommer une commission d'enquête qui recommanderait d'apporter les changements nécessaires à la réforme de la Loi électorale de ce pays.

Nous avons maintenant un grand projet de loi, après l'étude faite par la Commission qui a été nommée et après l'étude du rapport de la Commission, en comité, pendant une année. La Commission, dans son rapport, avait proposé un projet de loi qui ressemblait beaucoup à celui-ci, au projet de loi C-114.

[*Traduction*]

Le problème ne tient pas tant à ce que contient le projet de loi qu'à ce qu'il ne contient pas. Les députés libéraux et les autres députés de l'opposition ont longuement tenté, lors de l'étude du Comité spécial sur la réforme électorale, de faire incorporer au projet de loi, des choses qui ont été omises.

J'ai proposé aujourd'hui à la Chambre des amendements qui visaient à améliorer le projet de loi, mais ils ont été rejetés. J'ai également présenté deux amendements, jugés irrecevables, qui portaient sur les droits des femmes en vertu de la Loi électorale actuelle, et qui visaient à faciliter la candidature des femmes aux fonctions publiques et au poste de députée. Ces amendements auraient incité les partis à recruter des candidates, de manière à

accroître le nombre de femmes à la Chambre des communes. Ces amendements ont été jugés irrecevables par la présidence. Je comprends cette décision et la raison de leur irrecevabilité.

Or, le comité a fait des recommandations précises sur un de ces sujets, mais le gouvernement a décidé de ne pas en tenir compte dans le projet de loi, j'accepte donc difficilement que nous ne puissions présenter des amendements que le comité avait lui-même proposés dans son avant-projet de mesure et qui se trouvent donc irrecevables pour la simple raison que le projet de loi du gouvernement n'en a pas tenu compte.

Qu'importe, nous n'avons pu nous pencher sur ces aspects de la Loi électorale pendant l'étude de ce projet de loi. Le comité poursuit ses travaux. Il le fait d'ailleurs à satiété puisque nous siégeons pendant de longues heures et nous avons longuement discuté de cette question, entre autres.

Nous avons siégé presque toute la semaine. Nous ne nous sommes pas réunis aujourd'hui, mais bien hier et, je crois, lundi et mardi. Nous devons nous rencontrer le lundi où la Chambre reprend ses travaux. Nous tentons de nous entendre sur divers éléments, mais, d'une façon générale,—et je sais que le leader du gouvernement à la Chambre ne sera probablement pas d'accord—nous déplorons beaucoup le peu d'intérêt que le gouvernement accorde réellement à la réforme électorale. Les changements apportés dans le projet de loi sont vraiment sans importance.

Ce projet de loi représente la somme des efforts qui durent depuis 1987 au moins. Bon nombre des modifications proposées ne soulèvent aucune controverse. Elles amélioreront la Loi électorale du Canada et ont été recommandées par le directeur général des élections. Son rapport a été déposé à la Chambre en 1988.

• (1755)

Ainsi, nous n'avons pas beaucoup avancé. Il y a certaines nouvelles dispositions. Les règles sur les bulletins de vote spéciaux vont constituer une amélioration importante en donnant le droit de vote à des gens qui ne l'avaient pas auparavant. Les règles régissant le droit de vote pour les Canadiens non-résidants sont également un progrès.

Il y a d'autres dispositions qui n'en sont pas. Nous avons essayé de corriger certaines de ces lacunes aujourd'hui grâce à ces amendements, mais en vain. Cependant, nous poursuivrons nos efforts au comité où nous nous penchons sur d'autres questions.

Je voudrais examiner certaines autres questions qui se posent et souligner leur importance à la Chambre. Je reconnais que nous avons contribué dans une certaine mesure à l'adoption de ce projet de loi; nous étions conscients du fait que nous allons perdre les votes sur les amendements et nous avons permis que cela se produise sans forcer la tenue d'un vote par assis et debout qui aurait retardé l'adoption de ce projet de loi.

M. Nowlan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je serai très bref. J'ai écouté avec intérêt l'intervention de mon collègue de Kingston et les Îles et je veux simplement dire publiquement à la Chambre que nous avons parlé de réforme électorale.

Nous devons modifier notre Règlement, car étant donné ce que le député de Kingston et les Îles a déclaré, on a empêché le comité de poursuivre ses travaux puisque l'opposition a permis. . .

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député a assez d'expérience pour savoir qu'il s'est lancé dans un débat dans le cadre d'un rappel au Règlement.

M. Milliken: Je regrette que le député d'Annapolis Valley—Hants se considère responsable en quelque sorte. Le député sait parfaitement que les occasions ne lui ont pas manqué cet après-midi de discuter de cette question à la Chambre. Il n'ignore pas qu'il a eu la chance de se pencher sur cette question. Or, il n'a pas participé aux travaux du comité.

[*Français*]

M. Plamondon: Hypocrites!

Mme le vice-président: Le langage de l'honorable député de Richelieu est vraiment regrettable.

M. Plamondon: Hypocrites! Hypocrites! Continuez à être dictateurs. Comme en Afrique du Sud.

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît! Vraiment!

M. Plamondon: C'est un abus de pouvoir, madame la Présidente!

Mme le vice-président: L'honorable député, avec un grand sourire, sait comme moi qu'une engueulade ne se fait pas à sens unique. Moi aussi j'ai mes lunettes. Je vois aussi bien que l'honorable député.

M. Milliken: Madame la Présidente, je voudrais continuer mes remarques concernant ce projet de loi à cause du fait que je crois que nous pouvons l'adopter aujourd'hui pour que le directeur général des élections puisse continuer à travailler pour mettre en vigueur les dispositions de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Si le directeur général des élections n'est pas en mesure d'élaborer rapidement les règles sur les bulletins de vote spéciaux, ces règles ne pourront être en place au moment des prochaines élections.

Nous voulons bien adopter aujourd'hui ce projet de loi car nous pensons qu'il est dans l'intérêt des Canadiens que cette mesure législative soit en vigueur au moment des prochaines élections.

C'est la seule raison. Ce n'est pas parce que nous pensons que le projet de loi est entièrement satisfaisant. Nous avons dit à la Chambre et aux Canadiens ce qui, à notre avis, n'allait pas dans cette mesure législative.

• (1800)

Nous aurons de nouveau la possibilité d'examiner la loi électorale du Canada lorsque la phase II du rapport sera soumise à la Chambre au cours des prochaines semaines. Nous pourrons à ce moment-là proposer l'adoption du rapport du comité. Maintenant, si le député est tellement impatient d'en parler pourquoi ne propose-t-il pas immédiatement l'adoption du rapport du comité spécial dont est saisi la Chambre? Ce rapport est là et attend d'être adopté. Le député peut demander à la Chambre de consacrer une matinée à l'examen du rapport du comité, et ce n'importe quel jour. Je l'invite à présenter une motion d'adoption. C'est faisable.

M. Plamondon: Nous voulons faire notre part.

M. Milliken: Il est inutile que le député râle toute la journée et dise qu'il est privé de ses droits. Il y aura un autre rapport, et il peut proposer d'adopter ce rapport et de débattre de la loi électorale, également. Il aura au moins deux avant-midi avant que le gouvernement puisse le réduire au silence. Et s'il est futé et qu'il propose cela un mercredi après-midi, il pourra avoir tout l'après-midi à sa disposition, jusqu'à ce que le gouvernement propose l'ajournement du débat. Je l'invite donc à faire cela.

Quant à moi et à mon parti, nous avons des réserves au sujet de ce projet de loi et nous les avons expliquées très clairement au cours du débat d'aujourd'hui—succinctement, mais clairement. Je regrette que cette mesure soit adoptée à toute vapeur un vendredi après-midi. J'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre de prévoir du temps pour ce projet de loi plustôt au cours de la semaine. Malheureusement, il m'a dit que c'était impossible, ce qui montre bien la priorité que le gouvernement accorde à la réforme électorale. Quoi qu'il en soit, nous sommes saisis de cette question aujourd'hui.

Nous devons l'adopter pour permettre au directeur général des élections de prendre les dispositions nécessaires afin que tout soit en place pour les prochaines élections. À mon avis, les dispositions qui entreront en vigueur serviront les intérêts des Canadiens, notamment les modifications concernant les bureaux de scrutin spéciaux, qui permettront à un plus grand nombre de Canadiens de voter.

[*Français*]

Les honorables députés sont de la province de Québec. Dans cette province, la loi électorale donne déjà aux électeurs le droit de voter s'ils ne demeurent pas dans la province de Québec. Pour le Canada, ce n'est pas comme cela, et nous voudrions que tous les Canadiens, peu importe où ils demeurent, puissent voter pendant les élections fédérales.

M. Plamondon: Nous sommes d'accord. Nous allons en débattre.

M. Milliken: Je suis heureux de constater que les honorables députés sont d'accord avec cela. Mais si nous n'adoptons pas ce projet de loi aujourd'hui, il sera impossible de compléter les arrangements de ces articles de loi pour qu'ils puissent être en vigueur lors des prochaines élections. Et j'espère que tous les députés de cette Chambre pourront réagir à ce projet de loi en l'appuyant, parce que je crois qu'il est important pour tous les Canadiens. Et même s'il y a désaccord sur quelques articles, nous pouvons appuyer ce projet de loi aujourd'hui, les motions que nous avons proposées ayant toutes été rejetées.

[*Traduction*]

Les députés de mon parti ont de sérieuses réserves. Nous déplorons grandement que certains éléments ne figurent pas dans le projet de loi, mais nous sommes raisonnablement satisfaits de ceux qui s'y trouvent. C'est de cela dont nous avons parlé. À la Chambre, aujourd'hui, la discussion et le vote se sont limités à cela. Nous pouvons parler seulement du contenu du projet de loi et d'ajouts éventuels. La discussion ou le vote ne peuvent porter sur des éléments qui ne sont pas contenus dans le projet de loi ou qui ne peuvent y être ajoutés, parce qu'il n'en est pas déjà question dans le projet de loi.

J'ai parlé des deux amendements que vous avez jugés irrecevables, madame la Présidente. Nous le regrettons. Nous aimerions que ces éléments et bien d'autres figurent dans le projet de loi, mais ce n'est pas le cas. Mais c'est tout ce qu'il y a là-dedans et c'est là-dessus que nous devons nous prononcer aujourd'hui. En tant que membres de l'opposition, nous sommes prêts à voter en

faveur de ce projet de loi parce que nous pensons qu'il est dans l'intérêt des Canadiens de le faire, même si nous estimons que cette mesure comporte de nombreuses lacunes. Nous n'y pouvons rien et nous devons l'adopter tel quel. Nous allons donc voter en faveur du projet de loi, quoiqu'à contrecoeur, afin que davantage de Canadiens puissent voter aux prochaines élections.

J'ajouterai, et je pense exprimer le point de vue de la plupart des Canadiens, que nous voulons que les élections aient lieu le plus rapidement possible. Les Canadiens n'ont jamais eu aussi hâte aux élections. J'invite donc le premier ministre à se rendre dès ce soir à Rideau Hall, à dissoudre le Parlement et à déclencher immédiatement des élections pour qu'on en finisse. Nos vis-à-vis pourront toujours ensuite choisir leur nouveau chef. J'estime que les Canadiens aimeraient bien avoir la possibilité d'exprimer leur point de vue sur la position actuelle du gouvernement et ses échecs depuis huit ans.

[*Français*]

Mme le vice-président: En vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, conformément à l'article 78(1) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme le vice-président: Comme il est 18 h 05, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'au lundi 19 avril 1993 à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 5.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 avril 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EXAMEN DES SALAIRES, ALLOCATIONS, AVANTAGES SOCIAUX ET PENSIONS DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait charger par contrat un organisme non gouvernemental indépendant d'examiner les salaires, allocations, avantages sociaux et pensions des députés et sénateurs et de faire des recommandations à la Chambre à ce sujet.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir parler de la motion nº 660 aujourd'hui car j'estime, depuis un certain nombre d'années, qu'il y a vraiment lieu d'examiner la rémunération des députés, soit leur traitement, leur pension et, en fait, tous les avantages non imposables qu'ils reçcoivent.

Lorsque j'ai été élue à la Chambre pour la première fois en 1984, j'ignorais comment on calculait les pensions des députés et j'ai été réellement choquée d'apprendre qu'elles ne correspondaient pas à celles de l'entreprise privée.

Nous avons commencé en 1952, avec la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, à énoncer les règles et les lignes directrices régissant les pensions des députés, ainsi que leurs modalités d'application. Depuis 1981, les députés de la Chambre des communes versent dans leur fonds de pension 10 p. 100 de leur indemnité sessionnelle plus 1 p. 100 supplémentaire, soit un total de 11 p. 100. La Chambre des communes verse une somme égale de 11 p. 100.

Un député doit avoir siégé pendant six ans à la Chambre pour avoir droit à une pension lorsqu'il part à la retraite ou qu'il est défait. Or, il arrive parfois que des députés soient encore extrêmement jeunes après six ans de service. Je suis donc d'avis qu'il faudrait réexaminer nos pensions en tenant compte de celles de l'entreprise privée, de sorte que toute pension à laquelle un député élu a droit lui soit versée après un certain temps, soit à 55 ans ou en fonction du calcul de son âge plus un certain nombre d'années de service.

Certains députés ont 30 ans lorsqu'ils arrivent à la Chambre. Après avoir travaillé très fort, ils décident de prendre leur retraite au bout de six ans. Ils ont donc 36 ans lorsqu'ils reçoivent une pension. Cela ne me semble pas juste. Je suis donc très heureuse que cette motion de loi ait été déposée, car elle me permet d'exprimer mes préoccupations et celles des électeurs de la circonscription de Calgary-Sud-Ouest.

• (1115)

Il y a quatre ou cinq ans, j'ai écrit au Président, pas vous, monsieur, mais un président précédent, pour demander qu'une enquête et une étude soient faites à ce sujet. J'ai envoyé aussi une lettre au Bureau de régie interne, ainsi qu'à certains de mes collègues à la Chambre qui appartiennent à tous les partis, pour dire qu'à mon avis, il était temps qu'on examine la question des pensions des députés.

Il faut étudier cette question pour voir si nos cotisations sont suffisantes, si la Chambre doit verser un montant égal et si nous pouvons toucher une pension après six ans de service, quel que soit notre âge. Les parlementaires qui font une deuxième carrière dans la fonction publique doivent-ils être autorisés à cumuler une pension et un traitement? Cela signifie qu'ils pourraient toucher une pension de la Chambre des communes et être employés par la fonction publique dans un autre secteur, cumulant ainsi un salaire et une pension. Ce sont des questions qui méritent d'être étudiées en profondeur.

Comme je n'ai guère obtenu de grands résultats, j'ai décidé de déposer à la Chambre une motion d'initiative parlementaire. C'est ce que j'ai fait il y a un an, en mars, et comme nous le savons tous, cela prend quelquefois un certain temps pour que ces motions soient tirées au sort.

Je ne m'en suis pas tenue là. Je suis allée parler au président du Conseil du Trésor, qui est le ministre responsable des pensions des députés et de la loi applicable, et je l'ai encouragé à procéder à un examen complet. J'ai aussi travaillé avec un grand nombre de mes collègues de

tous les partis représentés à la Chambre. J'estimais que nous devions vraiment nous aligner sur le secteur privé.

Après deux ou trois ans de démarches auprès du président du Conseil du Trésor, ce dernier a annoncé, la première semaine de février, qu'il allait charger une société d'actuariat indépendante d'examiner tout le système de rémunération des députés, ce qui est une très bonne chose. Tout le système va donc être étudié: nos salaires, nos allocations, nos avantages, tous nos petits à-côtés ainsi que nos cotisations à la caisse de retraite et la partie non imposable de nos revenus.

Aujourd'hui, un député touche un salaire de base de 64 800 $ qui constitue un revenu gagné et qui est imposable. Les députés touchent aussi une allocation non imposable d'environ 21 400 $ par an qui aide vraiment un grand nombre de députés à faire face à leurs dépenses.

Il y a bien des choses que les gens d'un peu partout au Canada ne comprennent pas. Bon nombre d'entre nous doivent souvent se déplacer d'un édifice à un autre, soit pour aller au ministère des Affaires extérieures, au ministère des Pêches et Océans ou pour voir les gens d'Environnement Canada. Nous devons alors prendre un taxi et payer la course de nos poches. Il faut tenir compte des fréquentes dépenses de stationnement et de celles qui sont liées aux nombreuses réunions auxquelles nous assistons, le jour ou le soir. Dans certains cas, nous y sommes tenus, dans d'autres, nous y allons de notre propre gré. Il y a bien des dépenses qui ne figurent nulle part, et c'est pourquoi nos concitoyens ont du mal à comprendre la situation.

Pour ma part, au cours des dix derniers jours, pendant les deux semaines que nous avons passées dans nos circonscriptions, ça m'a coûté entre 500 $ et 600 $ en stationnement et en essence pour assister à diverses réunions. Ces dépenses ne s'inscrivent pas dans la partie non imposable de notre rémunération globale.

D'aucuns diront que cette partie devrait être exclue dans notre augmentation de salaire et que nous pourrions ensuite être indemnisés en présentant un relevé de toutes nos dépenses. C'est une solution possible, mais avant de l'adopter, il nous faudrait voir ce que l'administration d'un tel système coûterait aux contribuables canadiens.

Il existe une moyenne nationale de ce qu'il en coûte aux députés pour faire avancer les choses dans leur circonscription, pour être accessibles et pour assister à certaines réunions. Je suis donc très heureuse que le président du Conseil du Trésor ait accepté d'aller de l'avant pour que tout le système de rémunération soit examiné.

Comme je l'ai mentionné, le salaire de base est actuellement de 64 800 $, et il est imposable. Nous allons examiner la partie non imposable qui s'élève à 21 400 $; nous allons examiner le montant que chaque député verse à la caisse de retraite; nous allons examiner la contribution du gouvernement; enfin, nous allons nous demander si un député devrait pouvoir cumuler deux revenus et à quel âge il devrait commencer à toucher sa pension. Certes, tout cela est très important, mais nous devons nous rapprocher de ce qui se pratique dans l'entreprise privée de façon que tout le monde soit traité également et équitablement.

• (1120)

Ces dernières années, les journaux ont beaucoup parlé des pensions des députés. Tout le monde, à ce qu'il paraît, va avoir droit au montant maximal. Or, la réalité est tout autre. Plus de la moitié des députés de la Chambre n'auront pas de pension parce qu'ils n'auront pas siégé pendant les six années requises. Sur les 50 p. 100 restant, il n'y en a probablement guère que 5 p. 100 qui auraient droit au maximum, ce qui signifie qu'ils sont à la Chambre depuis 15 ans ou plus. Par conséquent, il n'y a qu'un très petit nombre de députés qui siègent suffisamment longtemps pour avoir droit à une pleine pension.

J'ai vérifié la situation du régime de pension des députés la semaine dernière et j'ai constaté qu'il accusait un excédent d'environ 30 millions. Il dépend des députés en service aujourd'hui pour obtenir les fonds servant à payer les députés qui ont pris leur retraite.

Je suis très heureuse, après y avoir travaillé pendant trois, quatre ou cinq ans avec mes collègues, d'avoir obtenu du président du Conseil du Trésor qu'il examine tous nos avantages sociaux et les soumette à une société d'actuaires privée. Naturellement, les recommandations qu'elle pourra faire seront présentées à la Chambre où nous pourrons en débattre.

Je tiens également à remercier mon collègue de South Shore qui a appuyé le projet de loi. Il travaille activement sur les pensions et il veut un traitement équitable.

Une voix: C'est un bon Canadien.

Mme Sparrow: Oui, c'est un bon Canadien et il représente très bien sa circonscription de Nouvelle-Écosse.

Que les recommandations disent que nos salaires doivent augmenter et que nos pensions doivent diminuer, ou encore que nos cotisations devraient être inférieures à 7 p. 100, elles devront être examinées.

L'autre partie, c'est l'indexation. La pension n'est pas indexée tant que la personne qui la reçoit n'a pas atteint l'âge fatidique de 60 ans. À ce moment-là, elle est indexée en fonction de l'augmentation de l'IPC depuis le moment du départ en retraite.

Je reconnais que cela fait l'objet de bien des controverses, mais je veux que les gens de Calgary-Sud-Ouest sachent que tout cela est sujet à révision à l'issue de l'examen qui va être fait. Je pense que lorsque nous aurons toutes les statistiques et tous les critères nous comprendrons que, effectivement, les pensions doivent être alignées sur celles de l'entreprise privée, et c'est ce que nous espérons.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer ce matin à ce débat, ce premier jour de la rentrée parlementaire.

[*Traduction*]

Je dois dire que la première fois que j'ai vu la motion inscrite au *Feuilleton*, je me suis demandé pourquoi nous en débattions quand le président du Conseil du Trésor avait déjà pris une décision à ce sujet. Si la décision a déjà été prise, pourquoi faut-il adopter une motion? Enfin, je suppose que c'est une façon de rendre la conversation intéressante à la Chambre et de réaffirmer au moins notre engagement à l'égard de ce que cette motion propose.

La députée de Calgary-Sud-Ouest a dit, il y a un moment, que le président du Conseil du Trésor avait convenu de mettre en place une commission qui serait chargée de revoir les salaires et les avantages sociaux des députés et sénateurs. J'ignore encore qui va faire partie de cette commission. Peut-être les membres ont-ils déjà été nommés? Dans ce cas, je ne me souviens pas que nous en ayions été informés par un communiqué ou par les médias.

Peut-être le but de cette motion est-il en réalité d'inciter le président du Conseil du Trésor à donner suite à sa promesse, autrement dit non pas de se contenter d'annoncer qu'il y aurait une commission, mais bien de nommer ladite commission et de voir à sa mise en train.

• (1125)

Je n'essaie pas de faire dire à la députée d'en face des choses qu'elle n'a pas dites. Peut-être essaie-t-elle de pousser le ministre à nommer cette fameuse commission? C'est une bonne idée. Je ne vois aucun problème à cela. Je n'ai pas honte de ce que je gagne en tant que député, pas plus que ma collègue de Calgary. Comme la vaste majorité des députés à la Chambre des communes, elle se donne beaucoup de mal.

Pour ce qui est de la responsabilité, l'idée d'avoir une commission indépendante pour examiner ces questions n'est pas mauvaise. À mon avis, quelle que soit la commission qui sera établie, elle va probablement recommander une augmentation des salaires des députés. Ce qui ne se fera pas. C'est toujours plus ou moins ce qui arrive. Chaque fois qu'une commission a été nommée, la recommandation a toujours été d'augmenter les salaires des députés alors que les gens pensaient au contraire qu'elle serait de les réduire. Quand il est recommandé d'augmenter les salaires, personne n'ose le faire surtout en cette période économique difficile. Et donc, rien ne se fait. Bon. Au moins, nous pourrons confirmer que nos efforts et les salaires que nous touchons pour ce que nous accomplissons à la Chambre sont appropriés si c'est là ce que décide la commission. Nous nous lançons à présent dans la question des pensions, etc.

Il existe un organisme qui s'appelle la National Citizens Coalition. En réalité, il s'agit d'une entreprise qui n'a rien de national, d'un groupe de citoyens ou d'une coalition. C'est une entreprise. Une entreprise qui recueille des fonds en envoyant un immense prospectus au bas duquel on peut lire en petits caractères un appel aux Canadiens afin qu'ils lui fassent parvenir de l'argent, contre quoi elle continuera de se battre pour obtenir une réduction des salaires des députés et sénateurs ainsi que l'élimination de leurs pensions et de tout ce qui lui passera par la tête sur le moment, dès l'instant que cela peut lui rapporter des fonds.

De nos jours, surtout en cette période de récession économique, les politiciens ne sont pas toujours bien vus. Nous sommes devenus une cible facile pour cette entreprise qui se présente sous le nom de National Citizens Coalition. Évidemment, cette coalition ne mentionne nulle part que les députés paient 7 000 $ ou 8 000 $ par année de cotisation, pour leur pension.

Par exemple, si le député de Saint-Denis investissait ces cotisations dans un certificat de placement garanti de cinq ans, il ne récupérerait jamais l'intérêt sur sa contribution au régime, et encore moins le déboursé en capital qu'il a fait au fil des ans. La même chose vaut évidemment pour le député de Windsor-Ouest ou de Victoria—Haliburton, qui prendra sa retraite bientôt, car il est assez âgé. Toutes choses égales d'ailleurs, il ne touchera probablement pas sa pension aussi lontemps que d'autres. Pourtant, il est député depuis vingt ou trente ans, et il a cotisé le plein montant.

Le député de Burlington est aussi présent à la Chambre. Il est député depuis longtemps. Je ne suis pas sûr qu'il se présentera de nouveau. Je ne sais pas s'il a annoncé sa décision. Quoi qu'il en soit, beaucoup de députés ont bel et bien payé leur pension. Ils y ont versé des centaines de milliers de dollars. Ils ont renoncé aux intérêts de leur pension et ils ne les récupéreront jamais.

Mais ce n'est pas cela qui intéresse la National Citizens Coalition. La coalition s'est intéressée au député de Shefford, qui a pris sa retraite l'an dernier. Elle a additionné tous les montants qu'il retirerait de sa pension en oubliant de tenir compte des cotisations qu'il a faites au régime. La coalition a évalué arbitrairement la durée de vie de l'ancien député de Shefford et a calculé combien cela lui permettrait de retirer. D'un point de vue actuariel, ces calculs sont insensés. Ce n'est pas une manière de compter.

L'actuaire en chef du Canada a fait savoir que le fonds de pension des députés n'était absolument pas déficitaire, comme l'ont laissé entendre certaines organisations. En fait, il est plutôt en position excédentaire. Quand ces organisations disent que le régime a un passif non capitalisé, elle fondent leur raisonnement sur trois hypothèses de base: premièrement, que tous les députés vont prendre leur retraite aujourd'hui, deuxièmement, qu'ils vivront jusqu'à 75 ans, et troisièmement, qu'aucun nouveau député ne sera élu. Le gouvernement deviendrait une dictature et personne ne contribuerait plus au régime. On part de ces trois hypothèses et on y attribue un coût ensuite. C'est tout à fait insensé.

• (1130)

La commission que nous allons créer est la bienvenue. Je suis heureux que le ministre prenne cette mesure, mais je souhaiterais qu'il nomme les membres immédiatement et qu'il choisisse une entreprise au-dessus de tout reproche comme une firme d'actuaires ou quelque chose du genre. Agissons maintenant. Nous pouvons peut-être mettre cette question de côté du moins pour un moment jusqu'à ce que la National Citizens Coalition trouve une autre façon de se financer.

Au moins, l'argent que nous consacrerons à cette commission permettra de sensibiliser les Canadiens. Quelles que soient ses recommandations, je serai prêt à les accepter. Si les intéressés pensent que notre traitement est trop élevé, ce dont je doute, eh bien soit. S'ils le jugent trop bas, je sais que nous n'allons pas l'augmenter. Il va probablement demeurer le même et je n'ai rien contre également. S'ils décident que nos pensions sont trop généreuses, nous devrons nous plier à leur décision là encore. Cependant, la réalité diffère quelque peu de ce qu'on affirme.

Je voudrais vous parler pendant deux minutes des salaires dans divers secteurs. Dans les statistiques publiées par Statistique Canada le 13 avril 1993, on énumère un certain nombre de métiers. J'ai jugé bon de vous faire part de quelques exemples. Je n'irai pas jusqu'à dire que les députés doivent être aussi bien rémunérés que les Canadiens les mieux payés. Ce serait manifestement inacceptable. Il faut se rappeler également que quelle que soit la façon dont on essaie de présenter les choses dans les médias, d'autres personnes ont des salaires élevés ou supérieurs aux nôtres.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Les dentistes font en moyenne 95 000 $ par année; les médecins et les juges, 102 000 $; les cadres supérieurs d'entreprises, 67 000 $; les pilotes d'avion, 64 893 $ et les chiropraticiens, 64 299 $. Dans le cas des ingénieurs et des professeurs d'université, le salaire moyen est de 63 000 $ et 62 000 $ respectivement. Ainsi, avec un traitement annuel de 65 000 $, les députés sont certes très bien payés. Cependant, les Canadiens ne devraient pas être amenés à croire que ce sont eux les mieux payés. Bien entendu, il n'en est rien.

[*Français*]

En tout cas, j'appuie la motion de la députée d'en face, et je souhaite que le gouvernement nomme les membres de cette commission, qu'ils soient des membres d'intégrité, pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent en avoir le coeur net une fois pour toutes et que l'on parle d'autre chose.

On a dans ce Parlement parlé autant de ce sujet qu'on a parlé de dossiers nationaux, monsieur le Président. Et, à part tout le reste, je pense que l'on pédale dans le vide comme on dirait chez nous, et qu'on a de meilleures choses à faire. Alors, nommons-la cette commission, finissons-en, et tournons la page pour parler d'autres choses qui, toutes proportions gardées, seraient plus importantes pour la plupart de ceux et celles qui nous ont envoyés ici pour parler en leur nom.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire à la Chambre que j'ai l'intention de partager mon temps de parole avec mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, et que nous parlerons chacun pendant environ cinq minutes.

C'est avec plaisir que j'appuie la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je tiens à souligner qu'en théorie, cette motion n'est pas nécessaire étant donné que le gouvernement s'est déjà dit prêt à demander un tel examen. Je voudrais par contre faire une ou deux remarques.

Tout d'abord, le 24 février 1992, le président du Conseil du Trésor a déclaré à la Chambre, lors d'un débat sur une mesure législative du gouvernement, le projet de loi C-55, Loi sur la pension de la fonction publique:

> Je sais par ailleurs que les députés ont, comme moi, prêté attention aux critiques exprimées par les Canadiens sur les régimes de retraite des parlementaires qui leur semblent beaucoup plus généreux que les autres régimes.
>
> Pour être digne de foi, l'examen des régimes de retraite des parlementaires doit prendre en compte les avis des Canadiens et, comme je l'ai indiqué, nous demanderons à des personnes ne relevant pas du Parlement d'y participer.

Le même jour, le chef de mon parti, la députée du Yukon, qui était assise à mes côtés, consacrait la plus grande partie du discours qu'elle prononçait à l'étape de la deuxième lecture à la question de la rémunération des députés et des sénateurs. Dans son discours, elle a déclaré, et je cite:

• (1135)

> Le temps est venu de créer une commission indépendante, politiquement neutre, pour examiner la question des pensions des députés. Pas une commission composée d'ex-députés, comme c'était le cas avant, mais une commission indépendante, comme dans plusieurs provinces, pour étudier toute la question des pensions des députés.

Elle a expliqué son point de vue à la Chambre. Le 17 mars, elle envoyait au président du Conseil du Trésor une lettre dans laquelle elle disait:

> J'ai été ravie d'apprendre, lors du discours que vous avez prononcé à la Chambre des communes le 24 février, que vous étiez prêt à former un comité qui serait chargé d'examiner la réforme des pensions des parlementaires. Je vous engage vivement à le faire sans tarder.
>
> Ce comité devrait être indépendant du Parlement et du gouvernement et se composer de spécialistes des questions de pensions qui ne devraient pas être d'anciens députés ou d'anciens sénateurs. Il devrait avoir le pouvoir d'examiner tous les aspects des régimes de retraite des parlementaires.
>
> À mon avis, il est important de traiter cette question sans délai. Je suggère que l'on demande au comité de présenter un rapport au Parlement dans les six mois suivant sa création.
>
> J'attends votre réponse avec impatience.

Le 12 juin, le président du Conseil du Trésor lui faisait parvenir la réponse suivante:

> J'accuse réception de votre lettre du 11 juin 1992 concernant la promesse d'examiner les pensions des parlementaires.
>
> J'ai jugé qu'il n'était pas approprié de commencer officiellement l'examen de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires tant que le projet de loi C-55 n'aurait pas reçu la sanction royale. Je prépare en ce moment les propositions finales concernant le mandat et la composition du groupe spécial qui fera cet examen. J'estime que tous les aspects de cette loi doivent être examinés et que le groupe d'étude devrait se composer de spécialistes des questions de rémunération et de pensions jouissant de la confiance du public. Je comprends votre point de vue en ce qui concerne le caractère indépendant de ce groupe d'étude. Vous reconnaîtrez cependant, j'en suis certain, que le processus d'examen doit pleinement tenir compte des points de vue et des intérêts des parlementaires et des retraités actuellement visés par le régime de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Les pensions sont, et continueront d'être, un élément important du système de rémunération et constituent sûrement un facteur qui incite les gens à solliciter une charge publique.
>
> Je suis désolé que vous n'ayez pas reçu ma réponse à votre lettre du 17 mars 1992. Je vous en envoie ci-joint une copie, pour vos dossiers.

Cela se passait en juin, l'an dernier. La motion de la députée est toujours là au *Feuilleton*, et rien n'a été fait. Aucune annonce publique n'a été faite et aucune indication n'a été donnée quant à la formation, par le gouverneur en conseil, d'un groupe, spécial ou autre, qui serait chargé d'effectuer l'examen promis par le ministre.

Le 3 décembre 1992, le chef de mon parti écrivait de nouveau au président du Conseil du Trésor:

> Pour donner suite à votre lettre du 11 juin 1992, j'aimerais savoir où en est l'examen de la Loi des allocations de retraite des parlementaires.
>
> Vous mentionnez dans votre lettre qu'un examen officiel de cette loi sera possible uniquement lorsque la sanction royale aura été accordée au projet de loi C-55. Votre engagement à l'égard de cet examen de la LARP est sans équivoque puisque vous déclarez: «J'estime que tous les aspects de cette loi doivent être examinés.» Le projet de loi C-55 a reçu la sanction royale le 29 septembre 1992 mais, depuis cette date, je n'ai eu aucun indice que vous comptez remplir votre engagement à cet égard. J'espère que votre silence à ce sujet ne signifie pas que vous êtes revenu sur votre décision. Je réitère donc formellement ma demande, soit qu'un comité soit créé immédiatement et qu'on lui confie le mandat d'examiner la loi et de présenter un rapport au Parlement le printemps prochain.
>
> Je tiens à répéter que selon moi cette question est primordiale et ne devrait pas attendre. À mon avis, le comité qui sera chargé d'examiner la Loi des allocations de retraite des parlementaires devrait être entièrement indépendant du Parlement et du gouvernement et être composé d'experts qui ne soient membres ni de la Chambre des communes ni du Sénat et qui ne l'aient jamais été. En outre, le comité devrait avoir l'autorité d'examiner tous les aspects du régime de pension des parlementaires.

Avant de céder la parole à mon collègue, je conclurai brièvement en disant qu'encore une fois le gouvernement n'a pas tenu sa promesse. J'espère que cette motion sera adoptée aujourd'hui afin que le gouvernement comprenne qu'il doit écouter les Canadiens. Il est temps qu'un examen indépendant ait lieu.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je souscris aux observations de mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan, surtout celles touchant le rôle de la députée du Yukon, le chef de notre parti qui réclame un réexamen des pensions des députés.

Je tiens à dire que j'appuie la motion et je remercie notre collègue de nous l'avoir présentée aujourd'hui, mais j'ai l'impression qu'il y a certains motifs politiques qui se cachent là-dessous. Ce pourrait-il que le chef du Parti réformiste se présente. . .

Mme Sparrow: Cela remonte à bien avant qu'il ne décide de jouer un rôle actif en politique.

M. Waddell: Oh, c'est donc différent; je vois. Je devrais peut-être vous faire part de mon opinion là-dessus.

M. Mills: C'est là où le Parti réformiste a pris l'idée.

• (1140)

M. Waddell: Monsieur le Présidente, pour ma part, je crois que le régime des pensions des députés devrait être comparable à ce qui est offert aux autres Canadiens, c'est aussi simple que cela.

J'ai parcouru à pied ma circonscription au cours des deux dernières semaines et, à l'instar de beaucoup de députés, j'ai fait du porte à porte pour rencontrer mes électeurs. Les gens étaient, semble-t-il, très heureux de me voir pour pouvoir s'entretenir personnellement avec un député. Ils m'ont fait part de leurs craintes au sujet de l'emploi, des impôts, du réseau de transport ou le reste.

Je représente une très belle banlieue de Vancouver située au pied des montagnes de la côte. Mes électeurs m'ont dit s'inquiéter de la qualité de l'air, de la criminalité et plus particulièrement, des problèmes touchant la jeunesse.

Un homme que j'ai rencontré hier à Citadel Heights, dans une région de ma circonscription, m'a dit qu'une chose lui restait en travers de la gorge. Quand je lui ai demandé ce dont il s'agissait, il m'a dit que c'était les pensions des députés. Nous en avons discuté. Il ne savait pas que le chef du NPD avait soulevé cette question à la Chambre des communes le 24 février 1992 en déclarant à ce moment-là: «Bref, je crois que le moment est venu de reconnaître que les pensions des députés doivent être alignées sur celles des autres Canadiens.»

Une commission indépendante doit se pencher sur la question. Je dis bien «indépendante». Il s'agit de déterminer à quel âge les députés devraient avoir droit à une pension. Devrait-il s'agir de 55 ans? Les députés devraient-ils toujours avoir droit à une pension après seulement six ans de service? Nous devrions examiner la question de façon équitable. En outre, il faut obtenir les statistiques pertinentes sur le nombre de députés qui touchent, en fait, une pension après cette période.

Enfin, il faut se pencher sur la question du cumul de pension et de traitement; on permet en effet à un ex-député de toucher une pension et d'occuper également un poste de juge et le reste au sein du gouvernement et de recevoir ainsi encore davantage du gouvernement. Doit-on permettre à une personne de toucher une pension et un salaire en même temps? Ce sont des choses de ce genre que la commission devrait examiner.

Au NPD, nous sommes en faveur de bonnes pensions pour les gens. Nous avons toujours défendu cette position à la Chambre. Cependant, nous souhaitons que ces pensions soient équitables.

Les temps sont durs pour le Canadien moyen. Nous devons réduire nos dépenses. Nous devons payer notre juste part d'impôts. Il faut se pencher sur tout.

Je suis d'origine écossaise et on m'accuse parfois d'être un peu pingre à l'occasion. Je ne le crois pas, mais c'est là l'opinion de certains de mes amis. Si je pouvais, je sabrerais même dans les petites dépenses.

Je sais que certains d'entre nous estiment que les pensions représentent un petit montant, mais nous devons quand même examiner la question afin de pouvoir consacrer davantage d'argent à la santé et à l'éducation. Nous devons examiner toutes nos dépenses.

Dans la même veine, nous devrions nous pencher sur les pensions des sénateurs. S'il ne tenait qu'à moi, j'abolirais tout simplement le Sénat et on pourrait ainsi épargner beaucoup d'argent. Il se peut qu'à un moment donné, le gouvernement finisse par y songer.

Je vais récapituler en disant que les députés ne devraient pas être traités différemment du citoyen moyen. Nous méritons des pensions équitables, mais nous ne devrions pas nous mettre sur un piédestal ni être privilégiés par rapport au citoyen moyen. Ce qui est bon pour ce dernier devrait l'être pour les députés et inversement. C'est pourquoi une commission indépendante devrait se pencher à nouveau sur les pensions des députés.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à la discussion sur la motion portant que le gouvernement devrait charger un organisme non gouvernemental indépendant d'examiner les salaires, allocations, avantages sociaux et pensions des députés et sénateurs et de faire des recommandations à la Chambre à ce sujet.

Il va de soi que la question est importante pour tous les députés. Je me permets tout d'abord de rappeler aux députés ce que le gouvernement a déjà proposé de faire au sujet de l'examen de nos pensions et avantages sociaux.

Lorsque le président du Conseil du Trésor a pris la parole à la Chambre l'an dernier, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-55, il a décrit la méthode que le gouvernement entendait adopter relativement à ce genre d'examen. Le président du Conseil du Trésor avait déclaré que la chose la plus importante était de rendre le régime de pensions des députés conforme aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu et de ses règlements d'application, en adoptant la modification proposée dans le projet de loi C-55.

• (1145)

Il a cependant déclaré qu'il savait que le régime de pensions des députés avait fait l'objet d'un examen rigoureux de la part du public et, par conséquent, que tous les aspects du régime seraient réexaminés, y compris les aspects jugés trop généreux.

Le président du Conseil du Trésor a bien spécifié que le point de vue des députés constituerait un élément clé de l'examen, puisque le gouvernement est très conscient de l'importance que les députés accordent à leur pension de retraite dans le cadre de leur collectif salarial. Il a cependant ajouté qu'il savait que les députés partageaient ses préoccupations et que des citoyens avaient reproché au régime de pensions des députés de trop s'écarter de la pratique courante.

Le président du Conseil du Trésor avait déclaré aux députés, et je cite: «Pour être digne de foi, l'examen des régimes de retraite des parlementaires doit prendre en compte les avis des Canadiens et, comme je l'ai indiqué, nous demanderons à des personnes ne relevant pas du Parlement d'y participer.» Il importe de souligner que cette approche correspond tout à fait à l'intention du gouvernement au sujet de l'ensemble des régimes de pensions de la fonction publique, que le président du Conseil du Trésor avait annoncée en décembre 1991 et qui avait été réitérée à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-55. Les principaux intéressés aux régimes de pensions et ne nombreuses autres parties concernées avaient alors été consultés.

En ce qui a trait à la motion de la députée de Calgary-Sud-Ouest, je tiens à dire qu'elle jouit d'un ferme appui de principe. Même si le gouvernement convient avec certains députés que l'organisme d'examen devrait être indépendant et apolitique, je suis convaincu que les députés admettront que le processus d'examen doit tenir compte des points de vue et des intérêts des parlementaires anciens et actuels qui participent aux régimes de retraite ou qui en bénéficient. Je sais, par exemple, que les députés considèrent leur fonds de pension comme étant un élément très important de leur rémunération globale.

Un organisme non gouvernemental vraiment indépendant nous permettra d'obtenir une évaluation objective de l'ensemble de notre rémunération par rapport à nos tâches et à nos responsabilités de parlementaires. Il nous permettra en outre de comparer tous nos avantages sociaux à ceux dont bénéficient d'autres personnes publiques, c'est-à-dire les députés provinciaux et les membres des corps législatifs d'autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni. Une fois que ces données auront été recueillies et analysées, nous serons en mesure de déterminer la meilleure façon de voir si des rajustements devraient être effectués, de même que la nature de ces rajustements.

Finalement, aux fins du compte rendu, je note que, même si la plupart des députés de tous les partis sont au courant des critiques que font les Canadiens à l'égard des dispositions de leur régime de retraite, il semble qu'ils considèrent néanmoins ce régime comme étant un élément important de la rémunération liée à leurs fonctions de représentants élus. Grâce à ce régime de retraite, tous les Canadiens, y compris les moins fortunés, peuvent envisager la possibilité de se porter candidats. En fait, je connais des députés pour qui le régime de retraite a été le facteur déterminant de leur décision de se présenter. Ce régime vise en partie à compenser les sacrifices que suppose la vie publique, y compris la perte de perspectives de carrière et l'impossibilité de s'en tenir à un plan de retraite bien contrôlé.

Nous savons tous qu'après une carrière parlementaire, des députés assument parfois d'autres fonctions dans le domaine public, mais il y en a beaucoup plus qui retournent à la vie privée pour tenter de poursuivre leur carrière. On peut aussi mentionner qu'environ la moitié des députés ne reçoivent jamais la moindre pension, puisque, pour y avoir droit, il faut avoir été élu deux fois ou avoir été député pendant six ans. Un député consacre 11 p. 100 de son traitement au fonds de pension, caractéristique du régime que les critiques mentionnent rarement, et je peux dire que beaucoup de Canadiens croient même que nous ne versons pas la moindre cotisation au régime.

Comme on l'a constaté au cours du débat en vue de l'adoption du projet de loi C-55, et je pense en particulier à l'intervention du député de Glengarry—Prescott—Russell, bien des députés sont d'avis que leur régime de retraite n'est pas excessivement généreux. Ils le regardent en tenant compte à la fois de la compensation globale du député et des sacrifices inhérents à la vie publique. De nombreux députés doutent que l'organisme National Citizens' Coalition reçoive l'appui de la majorité des Canadiens.

• (1150)

De toute façon, on sait que le gouvernement favorise une révision du régime de retraite des députés, qu'il fera des consultations et qu'il examinera sérieusement les préoccupations des Canadiens dans ce contexte.

Je sais que tous les députés voudront exprimer leurs opinions et que le gouvernement pourra compter sur leur entière collaboration.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion présentée par la députée de Calgary-Sud-Ouest. Je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Saint-Boniface.

Je représente une circonscription du centre-ville de Toronto. Nous voyons souvent dans les journaux de cette ville, comme le *Toronto Star*, le *Toronto Sun* et parfois aussi le *Globe and Mail*, des pages entières de publicité payée par la National Citizens' Coalition. Cette campagne, qui porte sur les pensions des députés, vise essentiellement à discréditer le système et les députés.

J'ai travaillé dans le secteur privé et j'ai eu affaire à de nombreux entrepreneurs prospères dans notre pays. Je peux dire honnêtement, après cinq ans d'expérience comme député, que j'ai rencontré très peu d'entrepreneurs qui travaillent aussi fort que 90 p. 100 des députés que j'ai rencontrés et avec qui je travaille à la Chambre des communes. En fait, certains des entrepreneurs qui travaillent le plus fort au Canada et qui font 300 000 $, 400 000 $, 500 000 $ par année, et même plus de un million de dollars par année dans certains cas, ne voyagent pas autant que les députés, ne font pas d'aussi longues heures, ne donnent pas leur numéro de téléphone privé et ne sont pas en service presque sept jours par semaine et même parfois 24 heures par jour.

Cette campagne lancée par la National Citizens Coalition n'est qu'une comédie, en ce sens qu'elle ne trace pas un portrait fidèle de ce qui se passe au Parlement du Canada, dans les comités ou dans les circonscriptions, ce qui est déplorable parce que ce genre d'initiative nuit à la réputation de chaque député et ne rend service à personne dans le pays.

Toutefois, j'ai moi-même, tout comme la députée de Calgary-Sud-Ouest qui l'a indiqué dans sa motion, et comme la plupart des députés, suffisamment confiance en notre intégrité pour proposer que les salaires, les avantages sociaux et les pensions des députés soient analysés par un organisme indépendant. Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell l'a dit plus tôt aujourd'hui, très peu de gens savent que le régime de pensions qui existe n'est pas un cadeau qu'on fait aux députés, mais bien un régime auquel ils versent des cotisations. Ils paient une somme très généreuse. Si les analystes indépendants disent que le versement des pensions devrait être différé jusqu'à ce que la personne atteigne l'âge de 55 ou de 60 ans, soit. S'ils veulent faire ce genre d'analyse, je suis certain que tous les députés appuieront les recommandations qui seront faites, quelles qu'elles soient.

Je reconnais qu'une analyse indépendante est nécessaire, mais il y a un autre point que je voudrais soulever, soit celui du délai. Le gouvernement est sur le point de déclencher des élections.

• (1155)

Je crois que ce comité indépendant devrait être formé immédiatement, faire son analyse et présenter un rapport à la Chambre le plus tôt possible, et non pas dans six mois ou dans dix-huit mois. Cette étude n'a pas besoin d'être très longue; elle peut se faire en 90 jours. C'est une question qui devrait être réglée avant de devenir un enjeu de la prochaine campagne électorale, un enjeu qui serait créé non pas par les néo-démocrates, les libéraux ou les conservateurs, mais bien par une tierce partie parce que nous n'avons pas réglé de façon adéquate la question de la publicité financée par les tiers.

Je demande à la députée d'exhorter ses collègues à mettre sa motion aux voix à la Chambre et à exiger qu'un rapport soit présenté dans un délai de 90 jours afin que nous puissions tous voter sur ce rapport.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole ce matin relativement à ce projet de loi. Mes collègues se souviennent peut-être que c'est la troisième fois depuis quatre ans que j'ai l'occasion de discuter des pensions des députés à la Chambre des communes.

Je ne veux pas insinuer que j'ai été le seul à le faire, puisque des collègues tels que les députés de Winnipeg St. James, Edmonton-Sud-Est, Winnipeg-Nord et d'autres ont aussi traité de cette question.

Ce qu'il y a lieu de retenir c'est que des déclarations irresponsables sont faites à l'égard des pensions des députés. Il y a aussi un autre élément fondamental qui intervient, à savoir que c'est nous qui établissons les règles. Par conséquent, si l'on veut garantir une certaine équité et objectivité dans ce dossier très délicat, il importe tout particulièrement de s'assurer que ces décisions soient prises par une tierce partie indépendante.

À mon avis, un tel organisme devrait examiner non seulement les salaires, pensions et autres avantages des députés fédéraux, mais aussi ceux des sénateurs, des députés des assemblées législatives provinciales, des membres de conseils, de même que ceux du secteur privé et d'autres organismes, afin de voir si une tendance se dégage.

Nous recherchons tous une solution juste. Je pense que même ceux qui ont formulé des critiques souhaitent que nous soyons rémunérés et traités de façon équitable. Tant que nous établirons les règles et tant que nous déciderons nous-mêmes de ce que nous méritons, nous allons éprouver ce genre de difficulté. En fait, nous nous exposons à la critique, comme mon collègue vient de le mentionner, ainsi qu'aux déclarations injustes.

Du fait qu'ils ont pris la décision de présenter leur candidature afin de devenir député fédéral—décision qui était la leur—, certains d'entre nous toucheront en fait une pension inférieure à celle qu'ils auraient autrement obtenue. C'est le cas d'un certain nombre de députés ici, et c'est notamment mon cas. Je ne veux absolument pas formuler de critiques, puisque j'ai moi-même décidé de devenir député, mais je ne suis pas le seul dans cette situation. Il est intéressant de voir que lorsqu'on vous attaque, on cite toujours des exemples de cas extrêmes. J'aimerais vraiment qu'une commission indépendante soit mise sur pied.

Il existe un certain nombre d'anomalies que je veux mentionner brièvement. Le maximum aux fins de notre pension correspond à 75 p. 100 de notre salaire, comparativement à 70 p. 100 pour la plupart des autres travailleurs. Les gens n'apprécient guère cet écart. Si ma mémoire est fidèle, les députés doivent travailler beaucoup moins d'années que les autres pour toucher une pension représentant 50 p. 100 de notre traitement. Beaucoup de personnes attachent une grande importance à cet avantage.

Il y a aussi le fait que certains touchent double traitement, du fait qu'ils obtiennent un poste après avoir démissionné de leurs fonctions de représentant élu, ou après avoir été défait aux élections. Cette situation contrarie beaucoup de personnes. Nous bénéficions aussi de conditions exceptionnelles en ce qui a trait à la retraite anticipée.

Je crois sincèrement qu'une commission indépendante pourrait examiner chacune de ces questions à la lumière de ce qui se passe dans les secteurs privé et public en matière de pensions, puis rendre une décision qu'il nous faudrait prendre en considération.

[*Français*]

Je pourrais en dire beaucoup. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de me prononcer à ce sujet. Ce que je désire surtout, c'est un élément de justice. On est en train d'être attaqués en ce moment—et je comprends que c'est possible de le faire—mais on exagère aussi un certain nombre de choses. Cela ne veut pas dire que certaines choses ne devraient pas être changées, car je crois qu'il y a des éléments ici qui devraient être changés. Mais j'aimerais que ce soit étudié par un organisme non gouvernemental indépendant.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[*Traduction*]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, il y a près de 84 ans, le très honorable George Percy Graham, ministre des Chemins de fer et des Canaux, prenait la parole à la Chambre des communes pour présenter la Loi sur les chemins de fer. Il s'agissait d'une mesure législative bien conçue et elle contenait bon nombre des principes qui guident encore aujourd'hui la politique sur les transports et les communications.

J'ai parcouru récemment une partie des débats consacrés à la Loi sur les chemins de fer, et ce qui m'a semblé le plus fascinant, c'est que les appréhensions des députés portaient précisément sur les points qui préoccupent les députés d'aujourd'hui.

Au début du siècle, le chemin de fer était vital aussi bien comme moyen de communication que comme entreprise commerciale de première importance. C'est pourquoi les législateurs de l'époque ont recommandé au gouvernement d'exercer un certain contrôle sur ce secteur clé tout en encourageant la concurrence autant que possible. Ils ont proposé l'établissement d'un organisme fédéral chargé de réglementer les chemins de fer; cet organisme est en fait l'ancêtre du CRTC qui régit aujourd'hui les communications. Ils ont également exprimé des préoccupations au sujet de la gestion de la nouvelle technologie et de la réglementation des tarifs téléphoniques, notamment les frais d'interurbain.

Robert Borden, qui ne portait pas encore le titre de très honorable, a décrit cette approche dans les termes suivants: «Le gouvernement a adopté le régime de la propriété privée avec contrôle public. De ce régime, on peut dire qu'il est bien supérieur à la propriété privée sans contrôle public.» C'était alors un principe solide, et il l'est toujours à notre époque.

Mais les temps ont changé, et des mesures législatives conçues pour les locomotives à vapeur et le morse ne sont pas très bien adaptées à l'ère des satellites et des microprocesseurs. En 1908, les voyages dans l'espace et les télécommunications étaient confinés au monde littéraire de Jules Verne. En 1992, les astronautes canadiens Roberta Bondar et Steve MacLean ont été en orbite autour de la Terre à bord de la navette spatiale, ce qui dépasse de loin tout ce qu'ont pu imaginer ces premiers auteurs de science-fiction.

L'industrie des télécommunications a progressé depuis ses premiers balbutiements pour devenir l'un des secteurs de notre économie qui connaissent la croissance la plus rapide. Notre histoire récente montre aussi à quel point cette croissance a été phénoménale. De 1988 à 1990, les taux de croissance de l'économie canadienne ont été de 4,6, 2,6 et 0,3 p. 100. Au cours de ces mêmes années, les taux de croissance du secteur des télécommunications ont été de 9,6 p. 100, de 14,2 p. 100 et de 8,6 p. 100—ce qui ne manque pas d'être impressionnant, quels que soient les critères utilisés.

L'industrie des télécommunications, qui appartient presque totalement à des intérêts canadiens, et à 90 p. 100 à des intérêts privés, constitue un élément essentiel de notre développement économique non seulement parce qu'elle est dynamique et en pleine croissance, mais aussi parce qu'elle fait office de catalyseur pour la compétitivité de nombreuses autres industries. Sans un réseau de télécommunications à la fine pointe de la technologie moderne, nos banques, nos entreprises de transport, notre industrie de la vente au détail, nos services financiers, et j'en passe, ne seraient pas en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

Il n'est désormais plus possible de trouver des solutions dans nos pratiques du passé. C'est ce qu'ont bien compris nos concurrents. Les Japonais ont accordé la priorité aux télécommunications et les Européens en ont fait une part essentielle de l'unification de leur marché en 1992. Quant aux Américains, nos principaux partenaires commerciaux, ils ont déjà accompli une réforme des télécommunications qui leur a permis de se doter d'un système très concurrentiel tant chez eux qu'à l'étranger. Nous sommes les artisans de notre propre malheur en nous maintenant à l'écart de cette évolution.

Des études d'entreprises, de maisons de recherche et du gouvernement ont toutes conclu qu'un cadre législatif moderne était indispensable à la capacité du Canada de soutenir la concurrence dans les télécommunications. Malheureusement, nous ne disposons pas d'une loi moderne et efficace. Même si Robert Borden et George Percy Graham sont morts depuis très longtemps, notre industrie des télécommunications est toujours régie par la Loi sur les chemins de fer de 1908. Cette loi est tellement dépassée qu'on ne s'en sert même plus pour réglementer les chemins de fer.

[*Français*]

La Loi sur les chemins de fer a été conçue pour un monde de petits marchés fragmentés qui adoptait lentement les nouvelles technologies. Ce monde est disparu à jamais.

• (1205)

Quiconque en doute n'a qu'à regarder les changements qui sont survenus dans la façon de mettre en oeuvre les nouvelles technologies.

Il s'est écoulé 112 ans entre l'invention et la commercialisation de l'appareil photographique, 56 ans pour le téléphone, 35 ans pour la radio, 15 ans pour le radar et 12 ans pour la télévision.

Trois ans ont suffi dans le cas du transistor et deux ans pour les piles solaires. Dans le domaine de la microélectronique, l'intervalle est maintenant inférieur à 18 mois.

En raison de cette évolution, toute entreprise commerciale désireuse d'être concurrentielle aujourd'hui doit pouvoir déterminer, cibler et pénétrer de nouveaux marchés plus vite que jamais auparavant.

C'est une voie difficile et remplie de défis; la dernière chose dont nos entreprises ont besoin est que cette voie soit parsemée d'obstacles réglementaires.

Et pourtant, rapports, commissions et études ne cessent de nous dire que les entreprises canadiennes se heurtent à un trop grand nombre d'obstacles réglementaires. Un des objectifs principaux de ce gouvernement a été d'éliminer ces obstacles.

Dans son budget de 1992, mon collègue, le ministre des Finances, a entrepris un examen complet de la réglementation gouvernementale afin de la simplifier le plus possible.

Le CRTC a poursuivi le processus au cours de l'été dernier, en terminant l'étude la plus approfondie de son histoire et en annonçant sa décision de permettre la concurrence sur le marché des appels téléphoniques interurbains.

[*Traduction*]

Il faut bien comprendre que la Loi sur les chemins de fer, qui visait à régir un monopole, n'est pas compatible avec un marché concurrentiel en constante évolution.

Le secteur des télécommunications a été restructuré pour favoriser la compétition. Il existe encore des lois qui entravent la concurrence. Pour procéder à une restructuration logique, il nous faut de nouvelles lois. L'un ne va pas sans l'autre.

Il y a trois ans, la Cour suprême du Canada a jugé que les membres de Telecom Canada relevaient du gouvernement fédéral. Depuis, nous avons conclu des accords avec six des sept provinces touchées, et nous devons maintenant faire fond sur ces accords. Il faut regrouper les multiples lois actuelles en un seul projet de loi, qui favorisera l'efficacité et l'excellence et aidera les Canadiens à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

Voilà d'ailleurs l'objectif que vise le projet de loi C-62. Il abolira les obstacles qui fragmentent notre marché intérieur pour ne créer qu'un seul marché en matière de télécommunication. Il servira à établir une politique cohérente pour l'ensemble du pays, politique que coordonnera un seul organisme de réglementation, le CRTC.

Le projet de loi C-62 offrira un cadre réglementaire mieux défini, grâce auquel le CRTC pourra se garder de réglementer les domaines où le marché est déjà compétitif. La mesure législative favorisera la propriété et le contrôle canadiens des entreprises de télécommunication, contribuant ainsi à la souveraineté du Canada. Elle permettra au gouvernement, qui est responsable par l'entremise du Parlement devant la population canadienne, de prendre de grandes décisions dans l'intérêt public, en donnant des directives au CRTC lorsqu'il le jugera bon.

Le projet de loi permettra de prêter davantage attention aux besoins des régions et donner aux Canadiens vivant loin d'Ottawa la chance comme jamais auparavant de participer au processus. Enfin, le CRTC sera doté de nouveaux pouvoirs afin de protéger les consommateurs contre toute incursion dans leur vie privé, notamment par la transmission, par téléphone ou télécopieur, de publicité non sollicitée.

La plupart des députés savent déjà que je m'intéresse beaucoup aux avantages que peuvent nous procurer les nouvelles technologies, mais que je me préoccupe également de leurs inconvénients. Par exemple, les utilisateurs de téléphones cellulaires peuvent plus facilement se déplacer, mais leurs conservations n'a pas grand-chose de secret.

Les téléphones à composition automatique peuvent offrir un avantage concurrentiel aux entreprises, mais peuvent également faciliter le télémarketing non sollicité et parfois importun. Personne ne comprend mieux la situation que nos collègues de la région de Toronto, où le problème est particulièrement aigu. Ces députés ont reçu des dizaines de plaintes à ce sujet.

Les télécopieurs ont révolutionné les échanges d'imprimés et de graphiques, mais servent également à diffuser de la publicité-rebut. Contrairement à la publicité-rebut envoyée par la poste, celle qui est acheminée par télécopieurs entraîne des frais pour ceux qui la reçoivent puisque ce sont eux qui doivent payer le papier sur lequel elle s'imprime et qu'elle occupe leurs lignes téléphoniques et leurs machines pendant qu'il y a peut-être des personnes qui voudraient communiquer avec eux pour des raisons légitimes.

• (1210)

Ce sont de telles considérations qui m'ont amené à inclure dans le projet de loi C-62 un énoncé de politique sur la protection de la vie privée ainsi qu'un article sur les télécommunications non sollicitées.

Ces dispositions donneront au CRTC le pouvoir d'adopter les règlements voulus pour protéger le mieux possible la vie privée des consommateurs canadiens. Avec ces dispositions, le projet de loi se veut dans le même esprit que les modifications que nous apportons à la Loi sur la radiocommunication et que la création, par le secteur privé, d'un organisme de protection de la vie privée dans le domaine des télécommunications.

[*Français*]

Les entreprises et les consommateurs bénéficieront de l'adoption du projet de loi C-62. Ce n'est pas un hasard si le projet de loi jouit d'un soutien général à l'échelle du pays. Il améliorera en fait les conditions du marché, à la fois pour les utilisateurs et pour les fournisseurs.

Cependant, il est nécessairement difficile d'élaborer tout projet de loi qui vise à s'adapter à un secteur en pleine évolution. Il ne faut donc pas se surprendre que des questions d'intention et de portée aient été soulevées.

Certaines personnes croient que le projet de loi C-62 accordera au Cabinet trop de pouvoirs, remettant ainsi en question le besoin d'émettre des directives. Le fondement philosophique de ce pouvoir repose sur le principe que les décisions sur les politiques gouvernementales de base devraient être prises par le gouvernement et non par l'organisme de réglementation.

Le but de cet article n'est pas de faire intervenir le ministre dans des questions précises de démarche réglementaire. Ces questions relèveront du CRTC. Cependant, je crois que les décisions sur les politiques gouvernementales de base devraient être prises par des personnes élues, et non par des administrateurs nommés.

Il y a autant de personnes qui considèrent que le projet de loi accorde trop de place au gouvernement, qu'il y en a qui croient le contraire. Il y a aussi ceux qui doutent que le marché saura s'acquitter de ses responsabilités.

Bien que j'estime ce projet de loi équilibré, je suis réceptif à toute suggestion qui pourrait l'améliorer, et bon nombre d'idées valables ont déjà été formulées.

[*Traduction*]

Je pense tout particulièrement à l'examen préalable du projet de loi C-62 effectué par le Comité sénatorial des transports et des communications au printemps dernier. J'ai été heureux que le comité approuve les trois grands objectifs du projet de loi qui sont: accroître la compétitivité du secteur des télécommunications; promouvoir la propriété par des Canadiens; et garantir aux Canadiens des services fiables à des prix abordables.

Je me réjouis que les sénateurs aient proposé des modifications éclairées et impartiales visant à rendre le projet de loi plus efficace. Je l'ai dit au comité sénatorial, le gouvernement est toujours prêt à accueillir favorablement des propositions d'améliorations à la condition que les principes de base du projet de loi ne soient pas remis en cause.

J'ai étudié attentivement les commentaires qui ont été formulés au sujet du système d'émission des licences: le non-exercice de certains pouvoirs, les consultations fédérales-provinciales, les objectifs du projet de loi, les moyens d'accroître l'efficacité de la réglementation et d'autres questions clés.

Le gouvernement proposera un certain nombre d'amendements directement inspirés des recommandations du comité sénatorial. J'en parlerai assez tôt après le début des travaux du comité de la Chambre.

Beaucoup a déjà été dit et écrit au sujet du projet de loi C-62. Il est vrai que certains groupes ont exprimé des préoccupations précises. Cependant, la nécessité de moderniser un cadre législatif vieux de plus de 80 ans fait pratiquement l'unanimité. Je crois que le projet de loi C-62, produit de nombreuses années de consultation, est la meilleure solution.

Le secteur des télécommunications en profitera puisqu'il y aura dorénavant un marché national unique, un ensemble de normes s'appliquant à tout le pays et un système de réglementation simplifié et plus souple. Les provinces y gagneront en ayant des entreprises plus productives et en contribuant plus directement que jamais auparavant à l'élaboration de la politique. Les Canadiens en tant que peuple y gagneront parce que nous pourrons bâtir sur les acquis de notre secteur de haute technologie le plus fort. Les Canadiens, individuellement, y gagneront car un niveau minimal de service sera offert partout au Canada.

• (1215)

Pour la plupart des Canadiens, la réglementation des télécommunications, ce n'est pas évident. À prime abord, elle ne semble intéresser vraiment qu'un petit groupe fermé de gens de l'industrie. Or, le projet de loi à l'étude ne concerne pas seulement les compagnies de téléphone. Les banques, les hôpitaux et les compagnies aériennes ainsi que les entreprises de transport et de vente au détail et toutes sortes d'autres entreprises y trouveront aussi leur compte. Comme nous utilisons tous ce genre de services, tous les consommateurs canadiens se trouveront en fait à en bénéficier.

Le projet de loi créera des emplois en aidant la principale industrie canadienne de haute technologie à devenir plus compétitive que jamais. Il permettra de mettre en marché plus rapidement des services nouveaux et améliorés, puisqu'on élaguera la réglementation et encouragera la recherche et le développement.

Enfin, grâce à ce projet de loi, chacun d'entre nous pourra compter sur des services résidentiels et commerciaux de qualité à un prix abordable.

En 1908, nos prédécesseurs ont fait preuve d'une clairvoyance extraordinaire en adoptant à la Chambre des communes la Loi sur les chemins de fer qui allait rester en vigueur durant près d'un siècle. Aujourd'hui, à l'aube d'un siècle nouveau, le projet de loi C-62 est le digne successeur de la Loi sur les chemins de fer. En l'adoptant, nous ferons plus que promulguer une mesure éminemment utile. Nous donnerons aux Canadiens les moyens de faire face avec confiance aux défis en matière de télécommunications que nous réserve l'an 2000.

J'estime qu'il s'agit là d'un défi que chacun d'entre nous, à la Chambre, est en mesure de relever. Il suffit, je crois, de parler aux Canadiens pour se rendre compte qu'ils sont conscients de bénéficier, au Canada, des meilleurs services de télécommunications au monde. Quant aux gens de l'industrie, ils vous diront que ce qui importe, c'est de garantir que l'innovation puisse se poursuivre et qu'existent les conditions de concurrence qui permettront d'offrir de meilleurs services aux consommateurs et de mettre en marché de nouveaux produits et services aussi vite que possible. Voilà le défi que chacun d'entre nous doit relever.

Je l'ai dit plus tôt: le gouvernement a écouté très attentivement les suggestions qui ont été faites en vue d'améliorer le projet de loi. Je le répète à l'intention de mes collègues de l'opposition: nous continuerons de miser sur la consultation et sur la transparence. Nous serons heureux de prendre en considération les améliorations que nos collègues ou d'autres Canadiens voudraient nous voir apporter au projet de loi.

Toutefois, nous sommes disposés aussi à agir et, je le répète, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, nous sommes disposés à proposer très tôt au comité d'importants amendements visant à améliorer le projet de loi et découlant des audiences du comité sénatorial.

Ce qu'il faut désormais, c'est que la Chambre des communes agisse rapidement de telle sorte que ce projet de loi soit renvoyé au comité, que le gouvernement propose ces amendements au comité, que des améliorations soient apportées au projet de loi et que soit mise en place dans l'intérêt de tous les Canadiens une loi moderne qui profite à toutes les régions de notre pays, qui améliore la compétitivité de l'industrie canadienne, qui protège mieux la vie privée des Canadiens, qui contribue à protéger et à rehausser la productivité de notre pays et à faire du Canada une société plus riche où il fasse encore mieux vivre.

Je demande à tous les députés d'examiner rapidement et favorablement ce projet de loi qui mérite autant leur appui que celui de tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Monsieur le Président, les partis représentés à la Chambre se sont consultés et vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Que le sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture soit autorisé à examiner le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, et à faire rapport directement à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, nous sommes certainement d'accord avec l'idée de renvoyer le projet de loi au comité, dont les membres s'y connaissent en la matière et sauront écouter les témoins et comprendre les complexités du projet de loi, et nous souhaitons en même temps atteindre les objectifs qui ont été si clairement énoncés dans le discours que vient de prononcer le ministre, selon qui nous aurons de meilleurs emplois, de nouveaux services compétitifs et davantage de recherche et de développement une fois que des amendements de fond seront apportés au projet de loi.

• (1220)

Tout cela est bien beau, et j'espère bien voir ces objectifs réalisés. Nous n'avons pour le moment qu'une série de promesses. Comme nous le savons tous, c'est aux détails qu'on peut trouver à redire et c'est aux résultats qu'on peut juger une mesure; j'attends donc avec beaucoup d'intérêt de voir les amendements que le ministre a l'intention d'apporter au projet de loi C-62 et dont il a dit tant de bien.

En tant que représentante de la circonscription de Mont-Royal, où sont établies d'importantes entreprises de télécommunications, j'ai eu la chance de les visiter et j'ai pu me rendre compte que les télécommunications représentent certainement la grand-route ou le chemin de fer d'aujourd'hui et de demain et qu'il faut absolument apporter des changements. Cela ne fait aucun doute.

Je me demande cependant à quel point le gouvernement est disposé à organiser aujourd'hui une convocation rapide du comité permanent pour étudier cette mesure et à la faire adopter rapidement, étant donné que le projet de loi a eu une genèse incroyablement longue. Le projet de loi a été élaboré en 1987, et nous voici maintenant en 1993 en train d'étudier une mesure dans un domaine où la technologie a connu une évolution extrêmement spectaculaire.

Le ministre a même évoqué à la Chambre les engins spatiaux qui font le tour de la terre—en omettant de parler du bras canadien qui, je le signale, a été fabriqué dans la région de Montréal—et la mission de Roberta Bondar dont nous sommes tous très fiers. Oui, nous sommes très fiers de ces changements, mais ils se sont produits tout récemment, et il était grand temps que le gouvernement, qui a fait toutes sortes de promesses en 1984, nous saisisse de ce projet de loi.

Je reconnais que nous devons l'étudier rapidement, mais il présente quelques problèmes sérieux. Bien que le ministre ait annoncé son intention de présenter une série d'amendements de fond, je tiens quand même à signaler au public et au secteur concerné les inquiétudes exprimées aux audiences du comité sénatorial. J'ai ici sur mon pupitre le cahier d'information sur les témoignages entendus lors de ces audiences. J'ai l'intention d'en citer des passages et j'espère que le ministre les a vraiment écoutés, car je pourrai le prendre au sérieux lorsque je l'entendrai présenter ses amendements.

Tout le processus suivi n'a pas répondu à mes attentes. Il n'a pas été aussi constructif et ouvert que je le souhaitais, et ce n'est pas le genre de processus que même les candidats à la direction du parti disent aujourd'hui qu'il faut changer. Il nous faut un processus plus ouvert. Je doute qu'on doive précipiter l'étude du projet de loi comme tel; on ne l'accélérera que lorsqu'il aura été amélioré. À en juger par ce qu'a dit le ministre, et je le crois sur parole, les modifications qu'il a l'intention d'y apporter permettront certainement de l'étudier rapidement.

[*Français*]

Je veux porter à l'attention de cette Chambre et des Canadiens et Canadiennes un extrait du mémoire de la Ligue des droits et libertés présenté devant le Sénat où on y disait, et je cite: «Il y a nécessité de pouvoir discuter de l'évolution des télécommunications dans des forums de débats ouverts et menés notamment par un organisme adjudicatif autonome et spécialisé. Cette nécessité est d'autant plus grande que de plus en plus, les nouveaux développements impliqueront des enjeux de droits et libertés. Il semble malheureusement que dans le projet de loi, tel que rédigé actuellement, l'arbre de la vie privée cache la forêt des droits et libertés mis en cause et que soient absentes les mesures pratiques de leur prise en compte. L'instauration de mécanismes d'évaluation sociale, juridique et économique de projets importants devient un gage de maîtrise démocratique de l'évolution de notre système de télécommunications.»

• (1225)

[*Traduction*]

À mon avis, c'est un avertissement important.

Le Parti libéral considère les questions liées aux télécommunications aussi sérieusement que le processus parlementaire. Nous n'approuverons pas sans discussion un projet de loi qui comporte des lacunes. Ce n'est pas l'opposition, mais le ministre et le gouvernement qui présentent ce projet de loi à la dernière minute et qui nous demandent de leur faire confiance au sujet des amendements. Comme je l'ai dit, je ne me fie qu'à la mesure législative dans sa forme concrète. Il devient très difficile pour quiconque d'appuyer un projet de loi qui est renvoyé à un comité et à propos duquel le ministre a lui-même soulevé des questions et évoqué des modifications.

Cela dit, nous estimons que les intérêts de l'industrie canadienne des télécommunications ont préséance sur ceux du ministre, du leader parlementaire ou du gouvernement et nous disons que l'industrie ne devrait pas être pénalisée parce que ce projet de loi n'a pas été traité adéquatement. Il faut renvoyer cette mesure législative au comité permanent le plus tôt possible et y apporter les modifications nécessaires pour l'améliorer.

Ce projet de loi est très important, car le contexte a vraiment changé. Pour les années 90, l'industrie des télécommunications est la locomotive du Canada dans le secteur de l'électronique. Elle emploie plus de 100 000 Canadiens et engendre des revenus dépassant 20 milliards de dollars. En fait, je suis reconnaissante au ministre d'avoir mis à jour certaines données financières; je les examinerai avec beaucoup d'intérêt.

Pour l'ensemble de notre économie, les télécommunications sont devenues une industrie importante et stratégique et elles peuvent nous aider à créer les emplois de demain, à forte concentration de savoir et à valeur ajoutée, dans le secteur de la haute technologie. Elles peuvent également aider le Canada à créer des emplois à l'extérieur des centres industriels traditionnels, notamment dans les régions. Elles peuvent être un instrument de croissance économique et d'emploi.

Tout cela ne peut cependant se faire tout seul. Comme il s'agit d'une industrie qui demeure très réglementée, le secteur des télécommunications a besoin d'une politique gouvernementale ainsi que d'un cadre législatif et réglementaire adéquats pour prospérer; bien que certains intérêts appartiennent au secteur privé, il est évident qu'un contrôle constant de l'État s'impose.

Voilà pourquoi, amendé et amélioré comme il se doit, le projet de loi C-62 sera une mesure législative extrêmement importante. C'est aussi pour cette raison que nous sommes très déçus que le gouvernement ait mis neuf ans à présenter ce projet de loi et qu'il ait encore attendu près d'un an avant de lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture. Ces retards en disent long sur l'engagement du gouvernement conservateur à l'égard des télécommunications. Les retards et l'inaction dont nous avons été témoins depuis 1984 ont non seulement consti-

tué de piètres décisions au regard de l'intérêt public, mais avec le temps, ils ont aussi favorisé un processus décisionnel qui s'est déroulé à huis clos, dans les coulisses, et qui s'est soldé par ce projet de loi laissant à désirer.

En outre, parce que le gouvernement n'a jamais organisé de discussions nationales sur sa politique en matière de télécommunications, le Canada n'a jamais élaboré de stratégie claire, en collaboration avec les Canadiens.

Le gouvernement n'a jamais pris le temps d'examiner l'industrie des télécommunications, d'étudier le fonctionnement de ses diverses composantes et d'établir des lignes directrices très claires. Il l'a peut-être fait derrière les portes closes du bureau du ministre et avec les représentants de l'industrie concernée, mais a-t-il écouté ce que les Canadiens avaient à dire? Pas autant qu'il aurait dû le faire. C'est ainsi qu'il aurait dû procéder. De nombreux témoins qui ont comparu lors des audiences relatives à l'étude préliminaire sénatoriale de ce projet de loi auraient appuyé cette façon de faire.

Une fois la stratégie élaborée, le parti ministériel d'en face aurait pu s'inspirer des audiences, car il a au moins décidé de tenir des audiences préliminaires, ce dont il faut être reconnaissant au ministre. Cependant, pourquoi le ministre n'a-t-il pas pris la décision qui s'imposait ensuite, celle d'établir un mécanisme consultatif, lorsqu'il a constaté que de nombreux secteurs différents de l'industrie relevaient autant de lacunes dans le projet de loi?

Malheureusement, nous en subissons maintenant les conséquences: aucune stratégie nationale et un projet de loi qui comporte des lacunes et qui doit être remanié en profondeur. Il n'y a jamais eu de livre blanc, de livre vert ou d'examen public rigoureux des questions liées aux télécommunications. Le gouvernement n'a jamais demandé aux Canadiens quels étaient leurs objectifs, quel genre de système téléphonique ils souhaitaient, quelles étaient leurs préoccupations au sujet de la vie privée et s'ils étaient satisfaits. En neuf ans, le gouvernement n'a jamais opté pour un processus ouvert et il n'a jamais invité les milieux d'affaires à faire connaître publiquement leurs observations.

Il faut consulter le public avant que le projet de loi soit rédigé, et non pas après. Une fois le projet de loi rédigé, des amendements se sont imposés. Voyons voir s'ils sont adéquats. Cela aurait certainement été plus simple et conforme à ce que le public demande, c'est-à-dire avoir l'occasion de se faire entendre au sujet de questions de cette importance.

• (1230)

D'ailleurs, le ministre des Communications a fait faire une importante étude sur la convergence des réseaux de câblodistribution et de téléphone. Même cette étude a été faite secrètement. Il n'y a jamais eu de discussion publique de la convergence. On ne retrouve nulle part dans ce projet de loi les conclusions ou les constatations de cette étude. En fait, la câblodistribution n'est pratiquement pas visée par le projet de loi. Cela ne me paraît pas la meilleure façon d'introduire une nouvelle vision des télécommunications destinée à influer sur le rôle du secteur privé et la politique publique qui sera présentée.

En dépit des discours ronflants des ministres conservateurs et en particulier du ministre du Commerce extérieur, du député de Frontenac et de Flora MacDonald, ils n'ont jamais été capables de nous présenter une vision à la hauteur de leurs discours.

Revoyons rapidement leurs promesses. On peut remonter à la déclaration du ministre du Commerce extérieur de 1984. Dans son exposé économique il disait: «Il est manifestement nécessaire d'instaurer une politique nationale des télécommunications pour pouvoir profiter des possibilités qu'offrent une technologie en évolution rapide et la demande croissante de nouveaux services de télécommunications exprimée par les Canadiens.» Il a ajouté ensuite: «Par une réforme réglementaire, l'État peut favoriser l'innovation et stimuler grandement l'économie canadienne.» Malgré cela, il n'y a jamais eu de stratégie dynamique pour produire le projet de loi C-62.

Nous passons ensuite au discours du député de Frontenac devant l'Association du barreau canadien, le 12 février 1986, où il disait: «Une révision fondamentale de la politique et du cadre juridique qui permette à l'industrie des télécommunications de réaliser son potentiel est donc devenue une priorité, pour moi et pour le gouvernement. Je me suis attaqué directement aux réformes en fixant les principes fondamentaux qui doivent les inspirer.» Nous n'avons jamais su ce que ces principes fondamentaux pouvaient être. Il n'y a jamais eu de document de stratégie, de livre vert, ou blanc ou de toute autre couleur. Cependant, nous nous retrouvons aujourd'hui avec une mesure législative détaillée.

Puis, il y a eu le document de 1987 de Flora MacDonald, *Les communications au XXI^e siècle*. On y trouve ce paragraphe: «Malgré ses réalisations passées dans ces domaines, le Canada n'a pas réagi aux changements touchant notre économie et l'ensemble du monde comme l'ont fait les autres nations industriellement avancées. Nous nous sommes contentés de nous reposer sur nos lauriers, avec l'illusion qu'aucun effort particulier n'était nécessaire pour faire face aux défis de notre

nouvel environnement. Il est temps de remettre en question cette autosatisfaction.» C'était en 1987.

Nous avons maintenant le ministre actuel qui a déposé ce projet de loi en février 1992 et qui a déclaré, quatre mois plus tard au moment de l'étude préliminaire du Sénat: «Retarder sa mise en oeuvre—à savoir celle du projet de loi C-62—aurait pour conséquence de ralentir la croissance d'une industrie qui est vitale pour l'économie canadienne». Je suis absolument d'accord avec lui.

Cependant, plus d'un an s'est écoulé depuis qu'il a été présenté et que le rapport du Sénat a été déposé et ce projet de loi arrive seulement maintenant à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

Les Canadiens peuvent voir que le gouvernement a laissé cette industrie dans un vide politique considérable, alors que les fondements de ce secteur évoluaient avec une grande rapidité. Le gouvernement n'a jamais suivi le rythme des changements, il ne s'est jamais demandé comment l'environnement progressait et, par conséquent, il n'a jamais montré qu'il comprenait clairement ce qu'il fallait faire. C'est la raison pour laquelle nous avons ce projet de loi imparfait qui a été déposé en février dernier.

Cette étude préliminaire du Sénat était pleine de promesses et, pourtant, le ministre ne s'en est pas occupé non plus pendant presque un an. Il a mentionné aujourd'hui qu'il y aurait des changements. Si ce ne sont pas des allusions, j'attends sincèrement, le coeur battant, de voir si ces changements auront lieu.

Le gouvernement a essentiellement fait en sorte que le Canada soit régi par une loi adoptée il y a cent ans et par une longue série de décisions improvisées concernant les fondements de cette industrie, à savoir la concurrence, la privatisation de Télésat et de Téléglobe, les énormes progrès enregistrés dans la technologie et les services, les problèmes concernant les téléphones cellulaires, sans qu'il ait une méthode cohérente et coordonnée pour les résoudre, ce que les libéraux lui demande de faire depuis des années.

Qu'avons-nous maintenant dans le projet de loi C-62? Quels sont ses objectifs ou que devraient-ils être? À mon avis, il doit donner une nouvelle orientation au secteur des télécommunications pour que celui-ci puisse faire bénéficier au maximum les Canadiens des avantages de la révolution mondiale de l'information en ce qui concerne la connaissance, l'alphabétisation, l'enseignement, la formation et les communications. Il doit apporter les merveilles de cette révolution de nos grandes villes à nos localités les plus reculées.

Cependant, ce projet de loi, qui a été proposé en février dernier, est loin de répondre aux besoins de notre pays. Si le gouvernement désire réellement accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes aux niveaux national et international, l'absence de clarté ou l'ambiguïté de bien des éléments de ce projet de loi feront obstacle à son projet. Beaucoup d'entreprises passeront énormément de temps devant les tribunaux du pays à engager des poursuites coûteuses pour tenter de démêler cet écheveau. Cette situation va à l'encontre du but recherché.

• (1235)

Permettez-moi de passer à un certain nombre de questions très sérieuses de ce projet de loi. Je voudrais tout d'abord parler de la façon dont le projet de loi traite du suivi à donner au jugement de la Cour suprême dans l'affaire de la société Alberta Government Telephones.

Les libéraux ont souscrit au projet de loi qui favorisait le principe d'une réglementation nationale des télécommunications. Nous avons appuyé la Cour suprême en août 1989, lorsqu'elle a rendu sa décision dans l'affaire de l'AGT, laquelle était en grande partie favorable à ce que le gouvernement fédéral exerce sa compétence dans le secteur des télécommunications. Nous estimons que le Canada a besoin de règlements harmonisés pour régir ce secteur si l'on veut que tous les Canadiens aient un accès égal aux avantages de la révolution de l'information, sans subir d'interruptions à cause de guerres et de problèmes entre les provinces.

Il faudra certes étudier en comité, là où une restructuration s'imposera, la façon dont les règles de transition fonctionneront et dont on tiendra compte des particularités régionales. Nous avons besoin, par l'intermédiaire du CRTC, d'une concurrence réelle, et pas seulement apparente.

En ce qui concerne les définitions, j'ai mentionné qu'une liste de préoccupations sérieuses allaient peut-être entraîner beaucoup de litiges devant les tribunaux. Déjà, dans l'article des définitions, l'Association du Barreau canadien se préoccupe de la définition du terme «tarif». En effet, qu'est-ce qu'un tarif et comment le détermine-t-on? On a proposé de remplacer le terme «contrepartie» dans la définition de «tarif»? Or, l'association avait toutes sortes de préoccupations au sujet de l'utilisation du mot «tarif».

À propos de l'expression «entreprise de télécommunication», nous nous interrogeons sur le sens qu'il faut lui donner. J'attire votre attention sur les observations faites, entre autres, par la société Fonorola.

Cette société voudrait que les revendeurs ne soient pas inclus dans la définition que l'on trouve à l'article 2, sous la rubrique «entreprise de télécommunication», à savoir tout propriétaire ou exploitant d'installations de transmission grâce auxquelles sont fournis des services de télécommunication au public moyennant contrepartie. Étant donné qu'il existe plusieurs catégories de revendeurs, il serait important que le Parlement exclut spécifiquement ces entreprises.

Il y a aussi le point de vue exprimé par l'Association canadienne des utilisateurs de satellites. Pour elle, il est vital, pour ses membres, que l'affirmation du ministre selon laquelle les revendeurs ne sont pas inclus dans ce projet de loi se retrouve explicitement dans le texte de la loi.

Le gouvernement de la Saskatchewan a exprimé plusieurs motifs de préoccupation. Selon lui, personne ne sait où les revendeurs du Canada veulent en venir. Le projet de loi ne les exclut pas moins en permanence de toute forme de règlement, ce qui est contraire aux voeux exprimés.

Selon Télésat, il faut créer un système réglementation des télécommunications pour que le secteur de la câblodiffusion soit sur un pied d'égalité avec les autres entreprises de télécommunications.

Le secteur de la radiocommunication estime que ses membres sont déjà réglementés par le ministère des Communications, en vertu de la Loi sur la radiocommunication. Il y a manifestement ici un problème de chevauchement de compétences.

On s'inquiète aussi au sein des entreprises de télécommunications. À propos de la rubrique «installation de télécommunication», à l'article 2, le CRTC soulève l'ambiguïté de la définition qui en est donnée et qui semble rejoindre les autres définitions en question.

La commission recommande que l'on remédie à l'ambiguïté de cette définition en établissant clairement ce qu'on entend par être inclus et être exclu. Télésat trouve les définitions «installation de télécommunication» et «installation de transmission» embarrassantes et déroutantes. Il faut y remédier en reformulant l'article.

De l'avis du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada, l'exclusion du câblage et d'autres aspects aura pour effet d'empêcher le CRTC d'exercer tous ses pouvoirs de réglementation sur les appareils de téléphone et le câblage intérieur. Cela forcerait les abonnés du téléphone à acheter les fils nécessaires au raccordement de leur téléphone et à voir eux-mêmes à son entretien. Cette exclusion pourrait aussi influer sur le processus d'établissement des tarifs du CRTC, pour ce qui est de l'installation et du service ainsi que de la location des appareils.

• (1240)

Selon moi, les installations de transmission posent un problème qu'il faudra régler. La définition préoccupe l'Association du Barreau canadien. Voici ce qu'elle en dit: «Si les revendeurs ne sont pas assujettis à la loi, le marché de la revente sera absolument libre en vertu du projet de loi C-62. Il sera ouvert à tous les intéressés, quelle que soit leur citoyenneté ou leur nationalité. Comme on ne sait pas clairement si le projet de loi s'applique aux revendeurs qui ne sont pas des entreprises de télécommunications, nous croyons que les intentions du gouvernement devraient être précisées dans le projet de loi.» C'est nécessaire, pour que la situation soit claire.

Le représentant du Barreau canadien a ajouté autre chose que je tiens à porter à l'attention du ministre, au cas où il n'aurait pas eu la chance de le lire: «Nous n'avons pas discuté de cet élément dans le cadre de l'ensemble de l'article, mais il serait probablement utile de préciser exactement quelles activités le gouvernement cherche à cibler, et non pas quelle technologie particulière, surtout que la technologie évolue tellement vite dans cette industrie.»

Voyons maintenant ce que dit le Congrès du Travail du Canada à propos de la définition d'entreprise canadienne. Il souligne qu'il est très important que nous ne soyons pas capables de réglementer une entreprise non canadienne. Qu'est-ce que le ministre entend faire pour régler ce problème?

Le gouvernement de Terre-Neuve signale que les définitions ne sont généralement pas claires. Il est virtuellement impossible de faire la distinction entre une installation émettrice, une entreprise de télécommunication canadienne ou une installation de service de télécommunication.

L'Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise a commenté le fait que le gouvernement fédéral et Communications Canada aient compétence exclusive dans ce domaine. Voici ce qu'a déclaré son représentant: «Nous voulons que le gouvernement réaffirme sans équivoque que la compétence fédérale en matière de télécommunications n'est pas en jeu et que les gouvernements provinciaux n'auront pas, à l'avenir, le pouvoir d'empiéter sur cette compétence.»

Fonorola a déclaré ceci:

[*Français*]

«On aimerait rappeler qu'elle favorise une législation unique et un seul organisme réglementaire dans le domaine des télécommunications, car c'est un domaine où le fractionnement joue au désavantage de toutes les entreprises canadiennes et québécoises. La commission américaine, le FCC, couvre les 51 États, et la taille de notre pays ne permet pas un tel éparpillement de juridiction. C'est contre-productif et cela va totalement à l'encontre des tendances dans ce secteur sur le plan international.»

[*Traduction*]

Selon la société Rogers, la réglementation insuffisante des grandes compagnies canadiennes de téléphone est à l'origine des importantes barrières commerciales provinciales auxquelles Cantel doit faire face et que cela a nui à l'expansion du service cellulaire national.

Selon moi, il importe d'examiner très attentivement cette absence de réglementation uniforme. On pourrait régler le problème en négociant avec les provinces ou en divisant le CRTC en conseils régionaux. Il faut le régler si nous ne voulons pas nous trouver devant un fait accompli parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.

Pour ce qui est du pouvoir de donner des instructions, le gouvernement a établi que le gouverneur en conseil émettrait des lignes directrices générales à l'intention du CRTC, dans le cadre de la Loi sur la radiodiffusion. Que cette mesure législative sur les télécommunications confère un tel pouvoir n'a rien de surprenant, mais c'est un appel à la prudence pour le ministre, quand il s'agira, d'une part, de définir son nouveau pouvoir de donner des instructions dans les questions de télécommunications et, d'autre part, de maintenir son pouvoir de modifier et d'annuler les décisions du CRTC.

Essentiellement, le ministre et le Cabinet pourront intervenir au début et à la fin du processus, ce qui fait que le CRTC n'aura plus qu'à sanctionner les décisions du gouvernement. Pour reprendre ce que disait un représentant de la Banque royale devant le comité du Sénat: «Le ministre et le gouverneur en conseil auront tellement de pouvoir sur l'ensemble du processus que cela en est inquiétant.»

Les représentants du Barreau canadien disent ceci: «Le risque d'ingérence par les politiciens est trop grand.» Ils signalent que «le fait de donner ces deux pouvoirs au gouvernement constituerait une dérogation notable au principe de l'indépendance des tribunaux administratifs spécialisés.»

• (1245)

L'article 9 porte sur les exemptions. Il faut examiner de très près la question du gouverneur en conseil qui se donne le pouvoir de soustraire des entreprises canadiennes à l'application de la loi. Je suis d'accord avec le rapport du Sénat selon lequel le CRTC devrait étudier chaque cas, à mesure qu'il se présente.

Voici ce qu'a dit le CRTC: «Nous pensons que le pouvoir d'exemption proposé dans la loi ouvre la porte trop grande dans ce domaine, et qu'on pourrait le modifier pour atteindre les objectifs que ceux qui ont rédigé la loi avaient à l'esprit, sans permettre que tous les types d'entreprises puissent être exemptés. Il s'agirait simplement de modifier le libellé de la loi pour limiter l'exemption à des classes, des catégories ou des grosseurs précises d'exploitants, de façon à pouvoir satisfaire les plus petites entreprises, que le gouvernement voudrait dispenser de certaines de ces obligations et à ne pas exempter les grandes entreprises qui font la pluie et le beau temps dans cette industrie. Celles-ci devraient continuer de se plier à la réglementation.» Le CRTC croit donc que cette mesure législative est beaucoup trop générale, qu'il faudrait la récrire et prévoir certaines limites de manière à ne pas exempter toutes les entreprises, y compris Bell Canada.

Je suis d'accord avec la recommandation du Sénat selon laquelle il faudrait remplacer le pouvoir de modifier ou d'annuler qui est conféré au gouverneur en conseil par le pouvoir d'annuler ou de renvoyer une question actuellement utilisé dans le secteur de la radiodiffusion et selon laquelle il faudrait établir un calendrier pour la question des appels. Il vaut la peine, je crois, d'examiner la proposition faite par l'Association du Barreau canadien voulant que l'on modifie l'article 13 de sorte qu'au moment de prendre ses décisions, le Cabinet puisse exercer ce pouvoir conformément aux buts et objectifs de ce projet de loi.

En ce qui concerne la consultation des provinces, il serait utile, dans le cadre de l'uniformisation, à l'échelon national, des règlements en matière de télécommunications par suite de la décision rendue par la Cour suprême en 1989 dans l'affaire de l'AGT, de se doter d'un mécanisme régional pour recueillir les données des régions. Cependant, l'article 14, qui porte sur la consultation des provinces, ne doit pas donner aux provinces un pouvoir de veto pratiquement illimité sur les décisions fédérales, autrement dit un pouvoir de veto qui nuirait au bon fonctionnement de la politique nationale en matière de télécommunications. Quelles sont exactement les limites appropriées en vertu de cet article, c'est une question que devra examiner soigneusement le comité.

Je note également avec beaucoup d'intérêt que ce projet de loi accorde au ministre le nouveau pouvoir d'établir des normes techniques. À mon avis, il y a certains avantages et certains inconvénients à fixer des normes nationales et internationales à des fins d'interconnexion. Nous devons examiner cet article qui, à mon avis, n'est pas très clair.

En ce qui concerne les licences de télécommunication dont il est question dans les articles numérotés de 17 à 23, j'ai déjà dit, de même que le Parti libéral, avoir du mal à accepter le fait que ce projet de loi accorde tant de nouveaux pouvoirs au ministre, surtout dans ce domaine. Nous n'avons jamais été convaincus des avantages d'accorder des licences à des entreprises alors que le CRTC régit les entreprises de télécommunication. Pourquoi voudrait-on politiser l'entrée sur ce marché? Pourquoi accorder le pouvoir d'attribuer, de renouveler ou de révoquer une licence si, de l'avis du ministre, la licence en question fait avancer la politique canadienne de télécommunication, quand le CRTC continuerait de toute façon d'être chargé du contrôle? Cela semble bizarre, et ne fait qu'augmenter la paperasse—chose tout à fait inutile. Cela amène le ministre, quel que soit son parti, à se trouver mêlé à un processus qui devrait relever du CRTC.

On a bien expliqué ces arguments pourtant très simples au gouvernement. Si seulement il s'était donné la peine de s'entretenir ouvertement de ces questions avant de déposer le projet de loi dont nous sommes saisis, il n'y aurait pas toutes ces interventions. Le ministre aurait dû en fait renoncer aujourd'hui devant la Chambre au pouvoir qu'il s'est lui-même attribué d'accorder des licences.

Quant aux règles régissant la propriété canadienne, si le ministre est bien décidé à supprimer dans ce projet de loi les articles concernant l'attribution de licences, il faudra alors qu'il nous dise comment les critères et objectifs du régime de licences seront satisfaits. Comme le ministre l'a déclaré lorsqu'il a parlé de l'accroissement de la compétitivité et de la nécessité d'avoir des services téléphoniques locaux, l'un des problèmes-clés est celui de la propriété canadienne et du contrôle par les Canadiens.

Nous devons donc à notre avis faire tout notre possible afin de promouvoir un système canadien de télécommunication à la fois solide et dynamique. Nous devons veiller à ce que les Canadiens—nos travailleurs, nos chercheurs, nos scientifiques, nos fabricants, nos techniciens, nos informaticiens—aient tous la possibilité de réussir et de se tenir à la finepointe de la technologie.

Nous devons veiller à ce que des garanties suffisantes soient en place afin de protéger les intérêts canadiens, de sorte que quand des compagnies étrangères viennent chez nous, les avantages nets pour le Canada soient la priorité primordiale. Il faudra absolument examiner de près comment on appliquera les conditions voulant que 80 p. 100 des parts appartiennent à des Canadiens, la question des droits acquis, et comment les changements qui seront apportés à la propriété d'une autre compagnie cadreront avec les nouvelles règles.

• (1250)

Les décisions dépendront des personnes qui siégeront au conseil et des pouvoirs qu'elles détiendront. En somme, nous voulons savoir à quoi nous en tenir au sujet de l'utilité des dispositions relatives à la propriété canadienne, mais nous tenons surtout à nous assurer que ces dispositions servent l'intérêt du Canada. Nous voulons également savoir ce qu'il en sera dans le cas des revendeurs et des soi-disant sociétés hybrides. Nous devons nous occuper de ces questions.

Je dois reconnaître le bien-fondé de la position du Sénat au sujet de l'article 29, à savoir qu'il confère au ministre le pouvoir de définir «Canadien» par règlement. Le Sénat a jugé cette disposition superflue, et, à première vue, il me semble avoir raison.

Le pouvoir d'abstention prévu dans le projet de loi soulève une question majeure. Il n'y aura aucun problème là où la concurrence existe réellement et continuera d'exister, mais le gouvernement doit pouvoir intervenir dès qu'il aura le moindre soupçon qu'il y a atteinte ou entrave à la concurrence. Voilà pourquoi il est très important de savoir comment utiliser ce pouvoir. L'important n'est pas seulement l'objet du pouvoir qui est conféré, mais aussi la mesure dans laquelle il servira l'intérêt public.

Je crois savoir que le CRTC y est favorable, mais il doit posséder le pouvoir de révision. C'est la responsabilité du gouvernement dans les cas où la propriété privée est assujettie à un contrôle public. L'important, pour les libéraux, est d'éviter une déréglementation en bloc par le biais d'une disposition d'abstention mal rédigée. Nous voulons avoir l'assurance qu'il existe des garanties suffisantes de protection des intérêts des consommateurs lorsque ce pouvoir sera utilisé, et que les décisions pourront toujours être réexaminées.

En ce qui a trait à la concurrence, je voudrais parler d'un sujet dont le Sénat a traité, et qui me préoccupe depuis que Télésat a été privatisé. Je veux parler de la nécessité de conférer au Bureau de la concurrence un rôle plus explicite dans ses consultations auprès du CRTC, et le pouvoir de donner les conseils voulus en matière de réglementation du secteur des télécommunications. La concentration de la propriété pose un problème dans le secteur des télécommunications au Canada.

C'est pourquoi je souscris à la position du Sénat, qui propose que le rôle de la concurrence soit examiné directement par le directeur du Bureau de la concurrence, ou indirectement en vertu d'un mécanisme de consultation du CRTC et du Bureau de la concurrence qui serait prévu dans le projet de loi. Le Sénat estime qu'il est nécessaire d'introduire des dispositions en ce sens avant que le CRTC ne puisse exercer ses pouvoirs d'exemption et d'abstention. J'irais encore un peu plus loin et je dirais qu'il faudrait permettre au Bureau de la concurrence d'intervenir au sujet d'une question générale, lorsque ses avis, ses conseils et ses connaissances en vue de l'exercice d'un de ses pouvoirs s'imposent.

Je voudrais aborder la question des appels téléphoniques et des télécommunications non sollicités, dont le ministre a déjà parlé. Il s'agit des appels téléphoniques et fax importuns, une question qui nous préoccupe tous depuis un certain temps déjà. Le problème a toujours été de savoir comment mettre fin à cette pratique par voie législative. Je sais que les personnes âgées, les familles et la population en général sont importunés par des communications de ce genre, et nous voulons faire en sorte que le projet de loi remédie efficacement au problème.

Certains craignent que l'article 46, qui porte sur la protection de la vie privée, n'aille pas suffisamment loin. Par ailleurs, les groupes de télémarketing sérieux veulent pouvoir continuer à exercer leurs activités. Je m'attends à ce que des témoins très sérieux comparaissent devant le comité à propos de cette question.

Puisqu'il est question de la protection de la vie privée, je tiens à dire que le projet de loi du ministre ne va peut-être pas aussi loin qu'il le devrait, ce qui est d'ailleurs aussi le cas des autres mesures qu'il a annoncées. Le ministre a annoncé la création d'un tigre de papier, cet organisme de protection de la vie privée dans le domaine des télécommunications, financé par la même industrie qui est à l'origine d'un bon nombre de plaintes de la part des consommateurs. C'est comme qui dirait confier au renard la responsabilité du poulailler. Nous attendons toujours des mesures concrètes, et j'ai hâte de voir ce que le ministre a à proposer.

Relativement à la grosse manchette sur la prolifération de services d'appels téléphoniques racistes au Canada, j'espère que le ministre profitera de ce cinquantième anniversaire du soulèvement du Ghetto de Varsovie pour se rappeler où l'intolérance peut conduire, et pour se pencher sur les moyens de contrôle dont dispose le CRTC à l'égard des journaux, services téléphoniques et de télécopie qui répandent le message d'intolérance en ce moment même. Le cas de la Bosnie-Herzégovine est un autre exemple de ce qui peut se produire lorsqu'on tolère la propagation de l'intolérance au moyen des services téléphoniques et de télécopie.

En terminant je dirai que le Parti libéral va appuyer le projet de loi en dépit du fait que des amendements devraient y être apportés. Nous sommes prêts à collaborer avec le ministre à l'étape de l'étude en comité, dans l'intérêt du Canada, même si le gouvernement a fait preuve de lenteur et de maladresse avant d'arriver à l'étape actuelle, qui est un moment historique et pour lequel un certain mérite revient au ministre. J'aurais toutefois souhaité qu'il agisse avec plus de célérité et qu'il sache aussi faire preuve de plus d'initiative.

• (1255)

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

Le projet de loi C-62 propose d'apporter des modifications radicales à la structure du secteur des télécommunications. Ces changements témoignent de l'acharnement du gouvernement conservateur à déréglementer et à privatiser par tous les moyens imaginables. Nous avons vu ce même genre de phénomène lorsque les libéraux ont tenté de déréglementer le transport aérien. Je me rappelle avoir participé aux travaux des comités avec notre député de Regina et avoir déclaré au gouvernement, les libéraux à l'époque, que ce n'était pas la chose appropriée à faire, mais ils ont persisté et l'on a pu constater ce qui s'est produit dans le domaine du transport aérien à cause des déréglementations d'alors.

Selon le Nouveau Parti démocratique, il ne fait aucun doute que cette déréglementation découle, elle aussi, des ententes intervenues avec les États-Unis dans le cadre du libre-échange. Nous allons revivre l'histoire de la loi sur les médicaments brevetés et permettre encore une fois à d'autres de nous faire concurrence sur les marchés canadiens.

Mes collègues et moi-même avions demandé une mise à jour de la loi sur les télécommunications qui mènerait le Canada vers le XXI^{e} siècle, mais ce projet de loi n'est certes pas le moyen approprié. L'industrie canadienne des télécommunications a généré un chiffre d'affaires de 21 milliards de dollars l'année dernière; elle emploie 125 000 personnes au Canada.

Selon moi, ce projet de loi ne devrait pas être adopté en deuxième lecture pour quatre raisons principales. Si j'ai bien compris, les Libéraux sont prêts à faire cause commune avec le gouvernement dans ce dossier.

La première raison est toute simple. Selon la *Jurisprudence parlementaire* de Beauchesne, la deuxième lecture constitue l'étape la plus importante car la Chambre est alors appelée à voter sur le principe même de la mesure.

Selon le ministre des Communications, ce projet de loi va subir des modifications importantes à l'étape du comité.

On avait déjà proposé au ministère des Communications de préparer une nouvelle ébauche de ce projet de loi qui tiendrait compte des recommandations formulées par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications lors de l'étude préalable, lesquelles proposaient des modifications importantes. Le ministre y a fait allusion dans son discours.

Il est évident que la Chambre ne devrait pas adopter en principe un projet de loi qui sera fondamentalement modifié par le comité. Les membres du gouvernement diront que le principe de ce projet de loi demeurera le même. Ce projet renferme sept moyens d'action radicaux. Il est indéniable qu'en modifiant ne serait-ce qu'un seul de ces moyens d'action, on altérerait le principe fondamental du projet de loi.

Le comité sénatorial a recommandé des changements qui touchent ces moyens d'action. Comment un député de cette Chambre peut-il adopter un projet de loi en principe alors que la forme véritable de la loi sera claire et nette uniquement lorsque les amendements auront été apportés? C'est pourtant ce que les libéraux sont prêts à faire, à accéder aux propositions du gouvernement.

La deuxième raison pour laquelle ce projet de loi ne devrait pas être adopté est évidente pour quiconque paye une facture de services téléphoniques. En juin 1992, le CRTC a décidé d'ouvrir le marché des appels interurbains. Il a acquiescé à la demande de Unitel qui avait affirmé que la concurrence en ce domaine ne ferait pas grimper le coût pour les consommateurs. Si cette expérience de déréglementation échoue, le CRTC aura les mains liées. En vertu de ce projet de loi, chaque décision du CRTC doit réduire la réglementation et favoriser la concurrence autant que possible.

Selon les dires de ce gouvernement, la déréglementation n'aura que des avantages pour les consommateurs canadiens. D'après le CRTC, le coût des services locaux n'augmentera pas par suite de la concurrence dans le domaine des appels interurbains. Pourtant, moins d'un an après la décision du CRTC, les compagnies de téléphone du pays soumettent au CRTC toutes sortes d'augmentations de tarifs.

• (1300)

Elles proposent ces augmentations pour une simple et bonne raison, l'interfinancement, ce procédé qui permet au système téléphonique canadien d'être bien en avance sur les systèmes étrangers.

Avant la décision de juin du CRTC, tous les appels interurbains des consommateurs, des petites entreprises ou des sociétés multinationales servaient à subventionner les tarifs locaux. Si ce projet de loi est renvoyé au comité, j'espère que le ministre s'assurera que des pensionnés puissent témoigner et exprimer leurs craintes relativement aux répercussions que cela pourrait avoir sur leurs tarifs et leurs liens essentiels avec d'autres groupes par le biais des télécommunications. Nos tarifs interurbains étaient supérieurs à ce qu'ils auraient dû être, mais il y avait une raison à cela. Il s'agissait d'éponger les coûts reliés au service téléphonique local.

Le service téléphonique local à Ottawa, à Vancouver ou à Calgary peut coûter aux compagnies de téléphone jusqu'à dix fois moins que la prestation de services dans des régions éloignées, dans le Nord et dans les régions rurales. Pourtant, les gens vivant dans ces régions ne paient pas dix fois plus que ceux qui habitent à Toronto, Vancouver ou Calgary. Cela s'explique par l'interfinancement. C'est ce qui fait dire à 92 p. 100 des Canadiens qu'ils sont satisfaits du service téléphonique.

Grâce à l'interfinancement, il y a, au Canada, plus d'abonnés au téléphone que dans pratiquement n'importe quel autre pays du monde. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des Canadiens ont un téléphone. Il s'agit là d'un taux de pénétration du marché supérieur au taux aux États-Unis et dans la plupart des pays européens.

Bell Canada a demandé récemment au CRTC de pouvoir augmenter ses tarifs. Si le CRTC donne son accord, les tarifs locaux pourraient augmenter de 65 p. 100 au plus.

B.C. Tel a déjà proposé une augmentation marquée des tarifs également. Elle a non seulement augmenté récemment ses tarifs locaux, mais elle a accru également le coût de l'assistance-annuaire et des réparations.

La société Alberta Government Telephones a demandé à augmenter de 30 p. 100 ses tarifs locaux. Ron Liepert, de l'Alberta Government Telephones, a déclaré en février de cette année que les tarifs interurbains avaient diminué de 40 p. 100, ce qui explique ainsi l'augmentation de 30 p. 100 proposée dans les tarifs locaux.

B.C. Tel et Bell veulent toutes deux augmenter le coût des réparations et de l'assistance-annuaire. Les augmentations proposées vont toutes à l'encontre de la position du gouvernement qui ne cesse d'affirmer que la déréglementation et la concurrence entraîneront une baisse des tarifs.

Deux rapports distincts montrent que partout dans le monde, le coût des appels locaux a augmenté lorsque les gouvernements ont accepté une baisse des tarifs interurbains grâce à la concurrence.

Selon l'organisme représentant les associations de consommateurs européens, établi à Bruxelles, dans la plupart des pays, l'écart dans le coût du service pour les petits et les gros utilisateurs s'élargit.

Dans le rapport en question, publié au début de 1992, on disait que le Canada était un modèle en matière de concurrence. Il est important de remarquer que ce rapport a été publié avant que le CRTC n'annonce sa décision de déréglementer le marché interurbain et avant que ce projet de loi ne soit adopté.

Manifestement, dans le passé, nous prenions les mesures qui s'imposaient. Selon ce rapport, c'est dans les pays qui ont permis le plus vite la concurrence, que le fossé est le plus large entre les petits et les gros utilisateurs, pour ce qui est des coûts.

Il faut donc en tirer la conclusion que la concurrence n'aide ni les consommateurs ni les petites entreprises. Selon l'OCDE, avant qu'on n'ouvre le marché interurbain à la concurrence au Canada, nos entreprises payaient moins pour leurs appels locaux que les sociétés établies aux États-Unis, en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne de l'Ouest, en Autriche et en Grande-Bretagne.

• (1305)

Encore une fois, avant que la concurrence n'apparaisse dans le service interurbain, les tarifs des communications interurbaines à l'intérieur du Canada étaient inférieurs de 15 p. 100 à la moyenne de l'OCDE. Les tarifs des communications d'affaires internationales étaient de 17 p. 100 plus bas que la moyenne de l'OCDE.

Dans le document d'information du gouvernement sur les effets possibles de la concurrence dans le service interurbain, on note que cette concurrence exigera une diminution graduelle de l'interfinancement et, par conséquent, une hausse des tarifs. Ce sont les usagers des services résidentiels et les petites entreprises qui seront plus durement frappés alors que la concurrence profitera aux grandes entreprises. C'est exactement l'argument que nous tentons de faire valoir. À notre avis, les coûts sont plus élevés pour de nombreux habitants des régions éloignées et les gros usagers partout au Canada devraient aider à financer ces régions pour pouvoir y avoir accès, mais le gouvernement ne semble nullement s'en préoccuper.

C'est ce même gouvernement qui répète constamment que la déréglementation permettra aux consommateurs de réaliser des économies. Or, ce ne sera certes pas le cas pour le consommateur moyen d'une petite région éloignée.

Dans ce même document d'information, le ministère des Communications cite une étude de la maison Peat Marwick, selon laquelle il faudra augmenter, sur une période de cinq ans, les tarifs des communications locales de 13 à 93 p. 100 sur une base annuelle. Cela représente une hausse annuelle allant de 2 à 12 p. 100. Or, ces hausses correspondent tout à fait à celles que demandent B.C. Tel et Bell.

Toujours selon le document du gouvernement: «Ces changements pourraient entraîner un réduction de 2 500 à 7 500 du nombre d'abonnés partout au Canada.»

Ce chapitre va beaucoup plus loin pour limiter les modalités que le Canada pourra imposer à l'avenir. Plus précisément, les législateurs devront s'assurer que les prix demandés pour les services téléphoniques sont fondés sur les coûts financiers «directement liés à la prestation de ces services».

Même si l'ALÉNA permettra le maintien du financement entre nos sociétés de téléphone existantes, nous ne pourrons pas demander aux revendeurs les contributions qui sont nécessaires pour financer le service universel, ce qui serait encore tout à fait conforme aux accords de libre-échange du gouvernement.

Ce projet de loi ne fait rien pour empêcher l'érosion de l'interfinancement. En fait, il encourage la déréglementation sans tenir compte de ses effets sur les consommateurs et sur les petites entreprises au Canada. Il n'y a aucune compassion pour nos personnes âgées, dont un grand nombre ne peuvent s'éloigner de chez elles et pour qui le téléphone est le moyen de communiquer avec leurs proches. Il n'y a pas la moindre compassion.

Je répète au ministre que j'espère que les personnes âgées pourront se présenter devant le comité et se faire entendre.

J'ai ici une annonce d'AT&T parue dans le *Wall Street Journal*. Je voudrais vous lire ce qui est écrit en caractères gras: «En 1993, cette frontière ne sera plus une barrière.» Il s'agit de la frontière canado-américaine.

Ce projet de loi empêche les entreprises étrangères de détenir plus de 20 p. 100 du capital d'une société de téléphone. Nous estimons que cette disposition aurait dû être adoptée il y a longtemps.

Le problème, c'est que cette disposition va être la seule protection que les sociétés de téléphone canadiennes vont obtenir dans ce projet de loi. Ce dernier ouvre toute grande la porte aux revendeurs, et la société AT&T pourrait être considérée comme revendeur aux termes de ce projet de loi. AT&T a toute la capacité excédentaire voulue pour absorber sans mal la totalité des entreprises de téléphone du Canada.

Aux États-Unis, le service des appels interurbains est financé par le service des appels locaux. Des tarifs locaux élevés et un service local mesuré sont une réalité pour de nombreux Américains. C'est pourquoi nombre d'Américains ont besoin d'aide sociale ou d'un service téléphonique subventionné pour pouvoir avoir le téléphone. Ce projet de loi donnerait naissance à une situation semblable chez nous.

• (1310)

Une autre raison pour laquelle ce projet de loi ne devrait pas être adopté à l'étape de la deuxième lecture, c'est que, dans son libellé actuel, il met en danger la relation indépendante qu'entretiennent le gouvernement et le CRTC. Le projet de loi ne fait pas qu'éliminer toute forme d'indépendance entre le gouvernement et le CRTC, il ridiculise le processus d'audiences publiques.

Le projet de loi met la bride au cou du CRTC et remet la laisse au gouvernement par le truchement des règlements. Non seulement le gouvernement aura-t-il le pouvoir de réexaminer les décisions du CRTC, mais encore le gouverneur en conseil pourra lui imposer des mesures d'orientation générale. Le gouverneur en conseil pourra dispenser toute catégorie de diffuseur des dispositions de la loi. Notre parti n'est pas prêt à accorder ce genre de pouvoir au gouvernement.

Ce projet de loi fera du CRTC rien de plus qu'un organisme consultatif rattaché au gouverneur en conseil plutôt qu'un gardien indépendant de l'intérêt public. Durant l'étude préliminaire du projet de loi, le comité sénatorial a souligné que la tolérance était au coeur du projet de loi C-62. Elle l'est en effet.

Le gouvernement fait sans honte la promotion de la concurrence pour le plaisir de la chose. Ce projet de loi fera en sorte que le CRTC n'aura d'autre choix que d'emboîter le pas au gouvernement. Si ce projet de loi est adopté, les consommateurs seront à la merci d'une industrie qui ne cherche qu'à maximiser ses profits. Le public ne sera pas de nouveau négligé.

Pour en venir à ce qui se passe maintenant par suite de certaines décisions, la société Alberta Government Telephones, l'AGT, a annoncé le 15 avril la suppression de plus de 1 000 emplois. Le président de la société, Don Lowry, a expliqué que ces coupes, qui s'échelonneront sur les neuf prochains mois, sont en grande partie attribuables à l'initiative d'Unitel Communications, qui livrera concurrence sur le marché lucratif des interurbains.

Le président de B.C. Tel, Brian Canfield, a annoncé le 16 avril que sa société essayait de réduire ses effectifs de 4 p. 100 cette année au moyen de diverses mesures incitatives. Déjà, 422 employés ont accepté des indemnités pour départ volontaire. B.C. Tel a réalisé des bénéfices de 205,7 millions de dollars l'an dernier, soit 2,3 millions de plus que l'année précédente.

M. Canfield a déclaré: «L'arrivée sur le marché canadien du géant américain des communications téléphoniques, AT&T, qui a pris une participation de 20 p. 100 dans Unitel après que le CRTC eu autorisé l'an dernier cette société à offrir des services d'interurbain, a donné plus de poids encore à l'argumentation de B.C. Tel, selon qui il faut éviter de subventionner des tarifs artificiellement bas au moyen de tarifs trop élevés pour les interurbains.»

Voilà ce qui commence déjà à se passer dans le secteur des télécommunications. Si nous permettons au gouvernement de faire adopter telle quelle cette mesure législative, si nous le laissons poursuivre sa démarche axée sur la déréglementation et la concurrence, les seuls qui en souffriront seront les citoyens canadiens.

Les plus grands perdants seront les consommateurs des régions éloignées qui communiquent simplement entre eux. Les grandes multinationales, que le gouvernement semble vouloir soutenir dans ces changements, sortiront gagnantes.

De plus, le gouvernement aura le pouvoir de passer outre aux décisions d'un organisme qui a une longue histoire derrière lui, le CRTC. Le CRTC était un groupe indépendant, et, malgré toutes ses faiblesses, il avait au moins l'avantage de recevoir des mémoires. Il prenait des décisions et les faisait appliquer.

Si le projet de loi est adopté, tout cela sera chose du passé. C'est pourquoi nous nous élevons contre ce projet. Nous ferons tout notre possible pour que des témoins compétents comparaissent devant le comité et fassent connaître leur opinion.

• (1315)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je ne prévoyais pas intervenir tout de suite, mais je profiterai volontiers de l'occasion pour dire quelques mots sur le projet de loi C-62, ce projet de loi relatif à

l'activité de l'industrie des télécommunications dans l'économie canadienne.

Je dois dire que nous traitons aujourd'hui d'un aspect de l'économie canadienne qui est, nous en conviendrons tous je crois, à la fine pointe du changement et du développement dynamique depuis de nombreuses années. Le Canada fait figure de chef de file mondial dans divers secteurs des télécommunications. L'industrie canadienne des télécommunications a été une industrie de croissance et continuera de l'être. Elle est aussi un grand employeur. Elle procure 125 000 emplois directs à des Canadiens et Canadiennes et génère jusqu'à 8,6 p. 100 de notre PIB après inflation.

Il y avait des années qu'une modification de son mandat législatif s'annonçait. Il y avait des années aussi que nous préconisions qu'on aborde le développement des télécommunications dans une optique résolument moderne, compte tenu du fait que l'industrie des télécommunications est actuellement régie par la désuète Loi sur les chemins de fer. Nous avions demandé au gouvernement de remédier à la situation.

Au fil des ans, nous avons entendu divers ministres nous faire part de leur conception des changements qui s'imposaient. Aujourd'hui, nous amorçons finalement le débat sur le projet de loi C-62 que le gouvernement a présenté pour essayer de combler le vide qui existait en matière de politique dans le très dynamique domaine des télécommunications.

Il ne serait pas tout à fait juste de dire que ce projet de loi se faisait attendre depuis longtemps parce que, les uns après les autres, les ministres nous ont promis un telle mesure. Je tiens à signaler que le ministre actuel des télécommunications a au moins le mérite d'avoir présenté une mesure législative en bonne et due forme. Il l'a présentée au printemps de 1992; il y a plusieurs mois de cela. Nous avons la chance d'en amorcer l'étude en deuxième lecture, même si la session parlementaire tire à sa fin parce que des élections générales doivent être annoncées sous peu.

Cette mesure place l'industrie des télécommunications sur l'autel sacré de la privatisation et de la déréglementation. Nous avons déjà vu un certain nombre d'autres industries y être immolées. La première a été l'industrie canadienne du transport routier, il y a quelques années de cela. On croyait que, sous l'effet de la privatisation et de la déréglementation, on verrait surgir un secteur dynamisé, que des emplois seraient créés et que les entreprises canadiennes de camionnage prospéreraient.

À ce moment-là, beaucoup d'entre nous ne partageaient pas cette opinion. Beaucoup de gens dans l'industrie du camionnage n'étaient pas non plus de cet avis et se demandaient comment la déréglementation proposée et la privatisation qui s'était produite dans le secteur des transports en général pourraient être utiles. Tout cela a poussé des centaines d'entreprises canadiennes de camionnage à la faillite au cours des quelques dernières années et fait perdre leur emploi à des dizaines de millions de chauffeurs et autres travailleurs de l'industrie. L'industrie du camionnage est devenue beaucoup moins concurrentielle.

L'autre industrie que je veux mentionner est celle du transport aérien. C'est une des plus récentes industries à avoir été sacrifiée au nom de la privatisation et de la déréglementation. Encore une fois, on prétendait que la déréglementation contribuerait à accroître la concurrence, à améliorer le service au consommateur et à réduire les tarifs. Résultat? Un transporteur aérien vient d'annoncer au cours des dernières heures qu'il doit mettre fin à ses activités parce qu'il est en faillite. Nous avons deux autres transporteurs importants au Canada qui sont à une étape ou une autre de la faillite et qui sont incapables de survivre dans une industrie déréglementée.

Pour ce qui est du service, je peux prendre comme exemple ma propre ville, Kamloops, où deux transporteurs se font concurrence. Nous avons accueilli cette nouvelle avec enthousiasme parce que nous pensions que le service serait meilleur, que nous aurions dorénavant une multitude de départs à destination de Vancouver. Qu'est-ce que nous avons maintenant? Deux avions qui arrivent à Kamloops en même temps, en provenance de la même ville, et deux avions qui partent de Kamloops en même temps, à destination de la même ville.

• (1320)

Autrement dit, cette concurrence n'a pas donné un meilleur service aux voyageurs, même si nous avons vu les tarifs augmenter chaque mois. Aujourd'hui, il est presque impossible de voyager en avion de Kamloops à Calgary en passant par Vancouver, à moins d'être très riche. À moins d'avoir une sorte de compte de dépenses, personne ne peut se permettre de payer le prix que les transporteurs aériens demandent dans cette nouvelle industrie concurrentielle.

Le ministre des Communications dit que nous allons encore une fois placer le secteur des télécommunications sur l'autel et l'y sacrifier. Je me demande qui en bénéficiera. Il y a sûrement quelqu'un qui en profitera.

Dans un excellent exposé, mon collègue, le député de Kootenay-Est, a expliqué pourquoi il estime que cette mesure est inadéquate. À maintes occasions, j'ai écouté mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, expliquer à quiconque était disposé à l'entendre pourquoi cette mesure n'est pas dans l'intérêt des Canadiens. Il convient de se demander qui en bénéficiera.

À mon avis, on peut dire que ce n'est pas l'ensemble des Canadiens qui en bénéficieront, mais certaines grandes entreprises transnationales de télécommunications. La société AT&T sera, en fin de compte, l'un des principaux bénéficiaires de cette mesure. Les entreprises qui sont maintenant prêtes à accaparer une part très lucrative du marché de l'interurbain en seront les bénéficiaires.

Dans notre pays, le Canadien moyen et l'entrepreneur moyen seront les perdants. Je veux expliquer pourquoi. Avant, je saisirai toutefois l'occasion qui m'est offerte pour présenter quelques chiffres. Nous ne sommes pas les premiers à envisager la déréglementation dans le secteur des télécommunications et de la téléphonie. D'autres pays ont opté pour cela avant nous et il est inutile de chercher bien loin, car nos voisins du Sud l'ont fait.

Aux États-Unis, il y a quelques années, certains dirigeants politiques ont dit que, à leur avis, la déréglementation de l'industrie du téléphone serait avantageuse pour l'Américain moyen, et ils sont allés de l'avant. En fin de compte, quand on se demande maintenant si les consommateurs moyens ont bénéficié de cette mesure, force est d'admettre qu'il n'en est rien.

Aux États-Unis, les tarifs téléphoniques résidentiels ont doublé, voire triplé, quadruplé et quintuplé dans certains cas. Je vais vous donner un exemple en date d'aujourd'hui, le 15 avril. Je vais utiliser l'exemple de ma localité, car les tarifs varient un peu d'un océan à l'autre.

À Kamloops, le tarif téléphonique de base est de 10,05 $ par mois. Évidemment, si l'on utilise d'autres services, leurs coûts s'ajoutent à ce tarif résidentiel de base. Dans d'autres localités, ce tarif est moins élevé. Je sais qu'il existe à Thunder Bay une société de téléphone privée dont les taux sont inférieurs à 8 $ par mois. En gros, depuis de nombreuses années, nous avons bénéficié au Canada d'un secteur réglementé, et je dois ajouter que nos systèmes téléphoniques sont considérés comme étant parmi les plus perfectionnés dans le monde entier.

Des sondages récents ont révélé que 92 p. 100 des Canadiens sont très satisfaits de leur système téléphonique. Cela nous ramène au vieil adage selon lequel si quelque chose n'est pas brisé, il ne sert à rien de le réparer. À mon avis, si le taux de satisfaction des Canadiens était actuellement de 92 p. 100 dans à peu près n'importe quel domaine, ce serait probablement une bonne indication qu'il vaut mieux ne rien modifier. Il vaut mieux ne pas s'en mêler. De toute évidence, la réglementation des télécommunications et de la téléphonie au Canada a fonctionné très bien, et un taux de satisfaction de 92 p. 100 n'est pas à dédaigner.

Le gouvernement a toutefois décidé de modifier tout cela, dans l'intérêt de quelqu'un. Mais faisons plutôt certaines comparaisons. Le tarif de base à Kamloops est de 10,05 $ par mois. Permettez-moi de vous présenter les tarifs d'un certain nombre de villes américaines choisies au hasard. À Jacksonville, en Alabama, le tarif est de 43,48 $ par mois, à Phoenix, en Arizona, il est de 24,36 $, à Little Rock, en Arkansas, il est de 32,01 $, et à Denver, au Colorado, il est de 32,39 $ par mois. À Wilmington, dans le Delaware, on paie 22,30 $ par mois; à Fort Lauderdale, en Floride, 29,10 $ par mois; à Twin Falls, en Idaho, 28,56 $ par mois. Voici un exemple encore plus éloquent: à Indianapolis, en Indiana, on paie 47,40 $ par mois, à Sioux City, en Iowa, 36,30 $ par mois et à Louisville, au Kentucky, 47,76 $ par mois.

• (1325)

Vous commencez à comprendre, monsieur le Président. J'ai ici une liste de plusieurs dizaines de villes, compilée à la suite d'une petite enquête que nous avons faite pour avoir une idée des répercussions que la déréglementation a eues pour ces villes américaines. Encore une fois, je pense qu'on peut honnêtement prédire que d'ici quelques années, les habitants de Kamloops ne paieront pas 10,05 $ par mois. Ils paieront probablement le tarif que nous voyons à Tulsa, en Oklahoma, de 34 $ par mois, ou à Eugene, en Oregon, où il est de 37 $ par mois. Voilà la réalité.

Il faut comprendre bien clairement ce que nous faisons en l'occurrence. Le gouvernement a ouvert la porte qui permettra aux entreprises d'exiger des hausses de tarif de sorte que le consommateur moyen, l'exploitant moyen de petite entreprise au Canada verront doubler, tripler ou quadrupler leur tarif d'ici quelques années. Voilà manifestement la voie dans laquelle nous nous engageons.

On pouvait voir il y a quelque temps dans le *Wall Street Journal* une page entière de publicité de la AT&T, qui est bien sûr la grande multinationale des télécommunications. Cette publicité s'accompagnait d'une carte géographique. On y disait: «Voici une carte de l'Amérique du Nord où figure présentement une frontière entre le Canada et les États-Unis.» Dès que le projet de loi aura été adopté, nous pourrons gommer cette frontière, car le Canada et les États-Unis vont constituer tout simplement un vaste territoire intégré en ce qui concerne AT&T. Autrement dit, voilà une autre façon de décrire l'accord de libre-échange.

Nous sommes bien sûr maintenant saisis du projet de loi C-62 alors que le Parlement étudie en même temps l'Accord de libre-échange nord-américain. Le Parlement les étudie l'un à côté de l'autre, en parallèle. Nous savons que l'ALÉNA englobe le Mexique.

L'autre projection que je veux faire, c'est que dans quelques mois, quand on appellera le téléphoniste pour obtenir de l'information ou le service aux abonnés pour vérifier un élément de la note de téléphone, la personne à l'autre bout du fil répondra *Buenos dias, senor*, parce que le téléphoniste travaillera quelque part dans le nord du Mexique. Après tout, si un téléphoniste du Canada gagne 16 $ l'heure et qu'un travailleur possédant les mêmes compétences touche 60c. dans la zone des maquiladoras, au Mexique, pourquoi une société non réglementée ne profiterait-elle pas des plus faibles coûts possible en matière de main-d'oeuvre?

La société AT&T ne manque pas d'intelligence quand vient le temps de faire des profits. Si elle peut verser à un téléphoniste ou à n'importe lequel de ses employés 60c. l'heure ou moins, j'ai l'impression qu'elle aura tendance à le faire.

Par conséquent, non seulement les tarifs imposés au Canadien moyen augmenteront, mais les travailleurs du secteur canadien des télécommunications perdront leur emploi, car ils seront incapables de rivaliser avec les travailleurs du nord du Mexique qui ne touchent que 67c. l'heure. Soyons généreux et comparons la situation d'un travailleur du Tennessee, de la Louisiane, du Texas ou du Nouveau-Mexique qui aurait les mêmes compétences qu'un téléphoniste ou tout autre employé d'une entreprise canadienne de télécommunication, mais qui ne gagnerait que 6 $ l'heure. On ne peut soutenir la concurrence. C'est donc dire que cette initiative fera accroître non seulement les tarifs, mais également les pertes d'emplois.

Il va sans dire que nous nous opposons à ce projet de loi. À l'instar de nombreux ministres qui ont abordé la question au fil des ans, les néo-démocrates soutiennent que, pour développer son secteur des télécommunications, pour être à l'avant-garde, pour jouer un rôle important dans la croissance et l'évolution dynamique de cette industrie, le Canada doit compter sur un secteur de télécommunications réglementé, autrement dit sur une réglementation réfléchie, progressive et à jour de ce secteur crucial de son économie. Voilà les mesures qui s'imposent; voilà les mesures que nous devrions prendre à ce stade-ci, au lieu de procéder aux changements prévus dans le projet de loi C-62.

• (1330)

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles nous ne voulons pas passer maintenant à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-62. La deuxième étape d'un projet de loi est celle où nous discutons du principe qui sous-tend la mesure législative et de la question de savoir si nous approuvons ce principe présenté et débattu à la Chambre des communes. Le ministre des Communications et son personnel ont fait preuve d'une grande honnêteté envers les Canadiens en disant que ce projet de loi fera l'objet d'amendements importants à l'étape de l'étude en comité, que cette mesure comporte de nombreuses lacunes et que le travail effectué par le Sénat a permis de relever beaucoup de faiblesses. Le ministre a donc été très franc en reconnaissant que des changements importants doivent être apportés.

Ces modifications influeront-elles sur le principe dont nous discutons aujourd'hui? Quels sont ces changements importants? En quoi consiste toute cette série d'amendements que le ministre veut proposer?

À défaut de connaître les réponses à ces questions, on ne peut que conclure que ce dont nous discutons ici ne correspond peut-être pas à la mesure législative définitive ou à ce que le gouvernement se propose de faire adopter. On peut donc s'interroger sur l'utilité de cet exercice. Selon nous, le ministre devrait être un peu plus clair quant aux changements envisagés par le gouvernement et à l'ampleur des modifications que celui-ci compte apporter aux dispositions du projet de loi.

Comme je l'ai mentionné indirectement tantôt, nous nous opposons aussi à cette mesure parce qu'elle entraînera des hausses importantes pour les Canadiens.

Le moment est-il bien choisi pour le gouvernement du Canada d'adopter une mesure législative qui se traduira par des coûts supplémentaires pour les consommateurs et les Canadiens en général, alors que les gouvernements parlent de restrictions, qu'ils font des compressions budgétaires et qu'ils demandent aux Canadiens de se serrer la ceinture? Un bon nombre de Canadiens n'ont plus de trou dans leur ceinture pour serrer celle-ci encore davantage.

Pourtant, voilà que le gouvernement s'amène en disant: Nous parlons de compressions et de retenue et de la nécessité d'aider les petites entreprises mais nous proposons une mesure législative qui entraînera incontestablement des hausses de coûts. Il est évident que le ministre n'est pas au courant de ce que dit ou fait son gouvernement, puisque ce projet de loi se traduira par des coûts supplémentaires pour les consommateurs.

Il y aussi d'autres raisons pour lesquelles nous nous opposons à cette mesure. Mon collègue de Kootenay-Est a expliqué en détail l'utilité de l'interfinancement, c'est-à-dire que les frais payés par les gros utilisateurs du système téléphonique, dans les régions à plus forte densité de population, servent à payer une partie des services téléphoniques des régions rurales et des petites villes, où ces services coûtent plus cher, pour que tous aient accès à des services sensiblement comparables.

Ce système sert bien le Canada. Par l'étendue, le Canada qui s'étire entre trois grands océans est le deuxième pays du monde. Nous sommes parmi les plus grands utilisateurs du téléphone au monde et c'est notamment parce que pendant de nombreuses années, notre réglementation a permis la mise en place d'un système où les habitants des petites villes et des régions rurales sont subventionnés par les grands centres urbains. Cela a très bien servi le Canada, mais ce ne sera plus le cas après l'adoption du projet de loi. Ce système est miné par le projet de loi et c'est une autre des raisons pour lesquelles nous nous y opposons.

Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il ne me reste presque plus de temps, aussi conclurai-je en disant que depuis longtemps, le Canada a un excellent système téléphonique. Nous avons très bien réussi à mettre en place des systèmes de télécommunications répondant à nos besoins. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des Canadiens aiment le système actuel. Je crois que beaucoup d'entre nous ont de nombreuses raisons d'être fiers des progrès réalisés au fil des ans dans les télécommunications au Canada. Il y a des Canadiens qui travaillent fort dans ce domaine, des dizaines de milliers de Canadiens qui veulent conserver leur emploi et continuer de servir leurs concitoyens sans devoir changer de profession ou de métier.

Donc, pour cette raison, nous nous opposerons au projet de loi et nous invitons le ministre des Communications qui est responsable du projet de loi à transmettre notre message à ses collègues de son caucus et du Cabinet et à leur dire que ce n'est pas le temps de hausser les tarifs au Canada ni le temps de présenter une mesure législative qui fera encore perdre beaucoup d'emplois aux Canadiens. Qu'il leur dise qu'ils auraient intérêt à renoncer à ce projet de loi.

• (1335)

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ce projet de loi se faisait certes attendre depuis longtemps. Malheureusement, c'est un projet de loi qui laisse grandement à désirer.

Le député néo-démocrate qui vient de prendre la parole a déclaré sans équivoque que le NPD se prononcera contre le projet de loi. Je comprends cela, mais je dois dire que nous croyons que le projet de loi doit être renvoyé au comité afin d'y être examiné et considérablement modifié de telle sorte qu'il reflète les besoins de l'industrie et de la population canadiennes.

Il y a déjà plus d'un an que ce projet de loi a été présenté par le ministre et la première déclaration du gouvernement à cet égard remonte à 1984, lorsque le ministre des Finances de l'époque avait déclaré, dans le cadre d'un exposé économique, qu'il fallait manifestement que le secteur canadien des télécommunications profite des possibilités qu'offre une technologie en pleine expansion et fournisse aux Canadiens les nouveaux services qu'ils demandent. Je le répète, neuf années sont passées depuis que cette déclaration a été faite et on ne peut s'empêcher de songer que «la montagne a accouché d'une souris» lorsqu'on voit que le gouvernement n'a rien trouvé de mieux à concocter en neuf ans que ce projet de loi. Comme l'a déjà dit ma collègue, la députée de Mont-Royal, ce projet de loi laisse grandement à désirer. En conséquence, nous, de notre parti, sommes disposés à permettre que le projet de loi soit renvoyé maintenant au comité. À l'instar de la députée de Mont-Royal, je dirai que nous comptons que le comité présentera d'importantes propositions d'amendement.

Le projet de loi C-62 établit en droit une politique canadienne de télécommunication, étend le pouvoir de réglementation du CRTC aux sociétés d'État provinciales et prévoit de nouveaux pouvoirs à l'égard de la réglementation des télécommunications. Il vise à donner force de loi à une politique canadienne de télécommunication, à codifier et à moderniser les lois existantes et à réagir à la décision de la Cour suprême du Canada en ce qui concerne la disposition contestée de l'Alberta Government Telephones Act.

Une certaine réglementation s'impose évidemment dans le secteur sans cesse changeant des télécommunications. Les entreprises de télécommunication emploient plus de 100 000 Canadiens et génèrent plus de 20 milliards de dollars de recettes. Ce secteur est essentiellement l'un des liens clés du Canada avec la mondialisation des marchés et le monde de la technologie de pointe. C'est évidemment aussi un domaine dans lequel les Canadiens peuvent s'enorgueillir à juste titre des progrès qui sont accomplis ici même, au Canada.

Cela me rappelle une visite que le Sous-comité sur la condition féminine a faite l'an dernier aux États-Unis, dans le cadre de son étude sur le cancer du sein. Pendant que nous étions les hôtes de l'Office of Women's Health, à Washington, une téléconférence s'est déroulée avec le Centre For Disease Control, à Atlanta. Nous pouvions voir nos interlocuteurs d'Atlanta sur un écran de télévision et ceux-ci pouvaient aussi nous voir à Atlanta sur un écran de télévision. Après la rencontre, un membre de l'équipe américaine m'a demandé ce que je pensais de leur technologie. J'ai remarqué que le téléviseur portait le logo de Northern Telecom et j'ai répondu qu'on devait m'excuser, mais que c'était en fait notre technologie. Je

crois que cela a beaucoup réjoui tous les membres de notre groupe.

Toutefois, il ne faut pas se contenter de s'asseoir sur ses lauriers dans le domaine des télécommunications. L'industrie et les Canadiens méritent d'avoir le meilleur projet de loi possible. Ils méritent la meilleure loi, une loi qui tienne compte des besoins de l'industrie et de la population. Ce n'est pas le cas!

• (1340)

Nous appuyons le principe d'une réglementation nationale des télécommunications, ce que le projet de loi essaie de réaliser. Un nouveau projet de loi plus énergique affirmerait le rôle essentiel que doivent jouer les télécommunications dans le maintien de l'identité et de la souveraineté du Canada. Cela ne relève que du bon sens. C'est si évident qu'il est presque inutile de le dire. Cependant, j'ai appris au cours des quatre ans et plus que j'ai passés à la Chambre qu'on a tendance à passer bien peu de choses sous silence. Le projet de loi affirme l'engagement du Canada à l'égard de l'industrie ainsi que le rôle que joue celle-ci pour fournir aux Canadiens des produits et des services de niveau mondial.

Si l'on examine le détail du projet de loi, l'article 2 essaie de définir les diverses entreprises et les installations de transmission de l'industrie des télécommunications. Le rapport de l'étude préliminaire du Sénat, qui a été présenté en juin 1992, révèle, comme le pense aussi mon parti, qu'il faudrait étudier davantage ces définitions pour supprimer toute ambiguïté. Un exemple est la façon dont on devrait agir à l'égard d'une entreprise ou d'une personne qui compte sur une société canadienne.

Comme le CRTC l'a déclaré à l'audience du Sénat, et je cite: «Il faut supprimer l'ambiguïté de la définition en indiquant clairement ce qui doit être inclus et exclu».

L'article 14 du projet de loi oblige le gouvernement fédéral à consulter le gouvernement provincial quand une décision «aura des répercussions considérables sur une entreprise canadienne qui est, dans cette province, la principale entreprise de télécommunication». Il ne faut pas que cette partie du projet de loi accorde à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement assez de pouvoirs pour paralyser une politique en matière de télécommunications qui serait efficace.

La partie II du projet de loi contient des dispositions relatives aux critères auxquels les entreprises canadiennes doivent satisfaire pour être admissibles à l'attribution d'une licence d'exploitation. Toute orientation politique prise par le gouvernement fédéral à cet égard doit encore une fois témoigner d'un solide engagement envers l'avenir du secteur des télécommunications. Autrement dit, il faut promettre au secteur des télécommunications qu'il a un avenir au Canada.

En vertu de cette mesure législative, le ministre des Communications aurait le pouvoir de désigner les titulaires d'une licence d'exploitation. Mon parti s'oppose à ce que le ministre se dote de tous les nouveaux pouvoirs que lui octroie cette disposition. Cela aurait pour effet de compliquer davantage le processus de réglementation et donc de ralentir son déroulement. En outre, rien n'oblige le ministre à justifier ses décisions en la matière. Je ne veux pas insinuer par là que le ministre actuellement en poste pourrait prendre de telles décisions sans les justifier pleinement en temps et lieu. Voyez, je le complimente en public et il n'écoute même pas. J'estime cependant qu'il est tout à fait essentiel que l'on soit tenu de justifier les décisions touchant l'attribution des licences.

La partie III du projet de loi C-62 décrit le cadre dans lequel le CRTC serait autorisé à réglementer les services de télécommunication offerts par une entreprise canadienne. L'abstention est un des principaux pouvoirs que le projet de loi octroie au CRTC. Cet organisme ne pourrait exercer ce droit qu'une fois qu'il aurait établi qu'il y a suffisamment de concurrence pour protéger les intérêts de l'utilisateur.

Encore une fois, mon parti veut être sûr que ce nouveau pouvoir ne va pas provoquer la déréglementation du secteur des télécommunications. Même si la concurrence entre les distributeurs est en augmentation, il ne faut pas que le consommateur en fasse les frais et paie des prix artificiellement gonflés.

L'article 46 du projet de loi C-62 permet au CRTC d'interdire ou de réglementer certaines catégories de télécommunications non sollicitées, notamment par téléphone ou télécopieur. L'objectif de cet article est de reconnaître que les sociétés de vente par téléphone ont le droit de faire des affaires de cette façon, mais que les Canadiens ont aussi le doit d'être protégés d'appels téléphoniques indus.

L'article 46 ne va pas suffisamment loin pour concilier ces deux points de vue diamétralement opposés. L'objectif clé de toute politique globale des télécommunications devrait être la fiabilité, un coût abordable, la qualité et l'accessibilité pour toutes les régions du pays.

• (1345)

J'insiste sur ce dernier terme, l'accessibilité, car c'est d'elle et du niveau de service dont les Canadiens sont fiers, à juste titre. C'est aussi quelque chose sur quoi les Canadiens comptent beaucoup.

Tout le monde ici sait que notre pays ne se compare à aucun autre du fait de son immensité géographique et de sa faible population. Les télécommunications, ici probablement plus que n'importe où ailleurs, sont véritablement le cordon ombilical de centaines de milliers de Canadiens.

Elles sont essentielles pour le Canada et elles resteront essentielles au pays et à son développement. Pourtant, il a fallu au gouvernement plus de neuf ans pour agir enfin. Comme je l'ai dit précédemment, ces neuf années de travail n'ont pas donné lieu au genre de projet de loi qui pourrait susciter les applaudissements des députés à la Chambre. Je présume que quelques-uns des députés de l'autre côté voudraient se lancer dans ces applaudissements, mais je ne les ai pas vus le faire.

Nous, du Parti libéral, voulons nous assurer que l'établissement d'une politique nationale de télécommunication et que la mesure législative nécessaire pour la concevoir ne feront plus l'objet de retards, mais il faut que cette mesure législative soit la bonne.

Ce projet de loi a besoin d'être réexaminé et d'être clarifié davantage. Beaucoup de ses articles sont trop généraux et trop ambigus. Il doit être révisé en profondeur. Par exemple, l'article 14 oblige le gouvernement fédéral à consulter le gouvernement provincial lorsqu'une décision aura des répercussions considérables sur une entreprise canadienne qui est, dans une province, la principale entreprise de télécommunication. Le problème ici, c'est que le projet de loi n'a pas assez de mordant pour empêcher un palier de gouvernement de paralyser une politique efficace.

Si l'on passe en revue l'histoire des relations fédérales-provinciales dans notre pays, on se rend compte que cette éventualité n'est pas totalement à écarter.

Nous sommes tous conscients que l'établissement d'une politique de télécommunication au Canada suscite certaines attentes et que les Canadiens ont des intérêts directs dans certains domaines. Leur laisser un projet de loi trop général et trop ambigu serait leur rendre un très mauvais service, ce dont nous pouvons fort bien nous passer.

Je le répète, nous acceptons que ce projet de loi soit renvoyé à un comité, mais nous voulons en même temps obtenir l'assurance qu'on y apportera des modifications. Presque tous les gens du secteur des télécommunications qui ont fait des observations à son sujet ont dit que ces modifications s'imposaient. Or, depuis que le projet de loi a été déposé, ces modifications n'ont pas été proposées.

Nous nous préoccupons du fait que le ministre et le gouvernement ont retardé le projet de loi pendant plus d'un an. C'est le gouvernement qui a retardé le projet de loi, pas l'opposition. Le ministre a eu l'occasion d'en arriver à une entente au niveau national au sujet de ce projet de loi, mais il n'a rien fait. Divers projets et rapports ont été présentés et sont disponibles, mais aucune suite ne leur a été donnée.

Donc, nous trouvons que nous avons perdu beaucoup de temps depuis que ce projet de loi a été présenté pour la première fois en février 1992, temps que nous aurions pu utiliser pour améliorer le projet de loi et faire en sorte qu'il reflète mieux les attentes de l'industrie et des Canadiens à l'égard d'une politique nationale de télécommunication et qu'il réponde mieux aux besoins de l'industrie, des entreprises et des Canadiens en général.

• (1350)

Loin d'essayer de retarder ce projet de loi, l'opposition a fait des pressions, dans les coulisses, pour la mise en place plus rapide d'une meilleure politique dans ce secteur. Si nous avions voulu retarder ce projet de loi, ce n'aurait été au mieux qu'un rêve, étant donné l'affection marquée de ce gouvernement pour l'application de la clôture. Ce n'est pas la solution ici.

L'industrie des télécommunications est une industrie extrêmement importante pour la consolidation de notre pays. En tant que membres de la loyale opposition de Sa Majesté, nous n'allons pas nous croiser les bras et laisser approuver une mesure que nous jugeons insuffisante.

Nous pensons toutefois que ce processus peut donner des résultats positifs. Les députés de ce côté de la Chambre, sous la direction de la députée de Mont-Royal, qui en est le principal porte-parole en la matière, sont prêts à tout pour veiller à ce que ce projet de loi soit le meilleur possible. Nous aimerions que le gouvernement, et particulièrement le ministre, affirme qu'il a l'intention de régler certains de ces problèmes. Durant les 14 mois qui se sont écoulés depuis la présentation du projet de loi, nous avons attendu en vain un signe quelconque comme quoi le gouvernement répondrait de cette façon, mais rien ne s'est produit. Nous n'avons rien vu.

Je le répète, nous avisons le gouvernement que nous allons nous efforcer au comité de faire apporter ces changements et ces amendements. Je ne peux dire «sinon» car malheureusement le système est conçu de telle sorte que nous n'avons aucun autre recours. Toutefois, à mon avis, dans l'intérêt du pays et de l'industrie des télécommunications, c'est le minimum qu'on puisse espérer de la part du gouvernement.

L'industrie des télécommunications est vitale au mode de fonctionnement de notre pays. Elle assure l'emploi de dizaines de milliers de Canadiens et génère des revenus qui s'élèvent à des milliards de dollars. Il est évident que c'est une industrie stratégique pour l'économie canadienne. Elle fait partie intégrante de la nouvelle identité canadienne face à l'économie mondiale et à la concurrence internationale.

Les experts de tous les secteurs nous répètent quotidiennement que nous entrons dans l'ère des communications. Par conséquent, il est encore plus important de ne pas arriver à ce nouvel âge des télécommunications en traînant le fardeau d'une loi médiocre. Nous devons plutôt produire la meilleure des lois que le gouvernement du Canada puisse élaborer dans l'intérêt de l'industrie et des Canadiens.

J'ajoute, pour terminer, que l'industrie des télécommunications a tellement contribué à faire du Canada le pays qu'on connaît actuellement et qu'elle occupera une place tellement importante dans son évolution future que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons avisé le ministre et le gouvernement de notre intention de nous présenter au comité et de nous battre jusqu'à la dernière extrémité pour faire adopter chacun de ces amendements qui sont, à notre avis, de la plus haute importance.

Pour ma part, j'y serai pour appuyer la députée de Mont-Royal, qui assure une opposition remarquablement efficace sur cette question. Elle sera notre principal porte-parole. Tout ce que je peux dire, c'est que si ces amendements n'étaient pas adoptés, s'ils n'avaient pas force de loi, si le gouvernement ne s'aperçoit pas que son projet de loi présente des lacunes et s'il ne fait rien pour l'améliorer, pour le bien des Canadiens, non seulement l'industrie et les Canadiens le déploreront, mais les députés à la Chambre en seront également désolés.

• (1355)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-62. Pour commencer, je félicite le ministre des Communications d'avoir présenté ce projet de loi. En fait, en prenant connaissance des objectifs de cette mesure législative, je me disais que j'aurais bien aimé que ces objectifs aient servi de guide à certaines mesures prises ces dernières années par le gouvernement car il s'agit là d'une initiative qui contraste vivement avec nombre d'autres mesures législatives introduites par le gouvernement conservateur.

Il est important à mon avis que les Canadiens saisissent bien les objectifs de ce projet de loi que je cite, en reprenant directement l'article 7, qui stipule:

> La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la politique canadienne de télécommunication vise à:
>
> a) favoriser le développement ordonné des télécommunications au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

Tant de projets de loi présentés ces derniers temps à la Chambre font état de normes nationales et d'objectifs nationaux! Je pense notamment au projet de loi sur la Société Radio-Canada, où l'on a en fait supprimé l'accent sur cette idée de national.

Les autres objectifs:

> *b*) permettre l'accès dans toutes les régions—rurales ou urbaines—du Canada à des services de télécommunications sûrs, abordables et de qualité;
>
> *c*) accroître l'efficacité et la compétitivité, sur les plans national et international, des télécommunications canadiennes;
>
> *d*) promouvoir l'accession à la propriété des entreprises canadiennes, et à leur contrôle, par des Canadiens;
>
> *e*) promouvoir l'utilisation d'installations de transmission canadiennes pour les télécommunications à l'intérieur du Canada et à destination ou en provenance de l'étranger;
>
> *f*) favoriser le libre jeu du marché en ce qui concerne la fourniture de services de télécommunication;
>
> *g*) stimuler la recherche et le développement au Canada [. . .]

h) satisfaire les exigences économiques et sociales—notamment quant à la protection de leur vie privée—des usagers des sercices de télécommunication.

Selon moi, personne au Canada ne s'opposera à l'un de ces objectifs déclarés. Je veux m'assurer par contre que toutes les dispositions du projet de loi aillent dans le sens de ces objectifs. J'ai remarqué que ma collègue de Mont-Royal a déclaré qu'au comité, nous allions nous pencher sur tous les aspects de ce projet de loi pour nous assurer que les divers articles sont conformes à ces objectifs.

En effet, depuis quelques années, il arrive très souvent que le gouvernement fasse disparaître des institutions nationales et mette un terme à la présence fédérale en donnant plus de poids aux régions et ce faisant, nous avons décentralisé le pouvoir au Canada à tel point que les intérêts régionaux rendent le gouvernement de notre pays extrêmement difficile.

Notre système de télécommunications, notre technologie, font l'envie du monde depuis de nombreuses années. Je pense en particulier au Moyen-Orient et aux activités de Bell en Arabie Saoudite et dans d'autres pays de la région. Nous sommes toujours à la fine pointe de la technologie. Cela s'explique notamment par le fait que nous exerçons un contrôle centralisé très fort sur ce secteur de notre économie. Ce secteur offre d'énormes débouchés, mais si le ministre ne s'assure pas que toutes les dispositions de ce projet de loi vont dans le sens des objectifs déclarés, je tiens à lui dire alors que l'opposition officielle. . .

• (1400)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, une énorme tâche attend le ministre des Finances alors qu'il met la dernière main à son budget. On doit le féliciter pour les nombreuses consultations qu'il a menées dans toutes les régions du Canada en prévision de ce budget.

La réduction et l'élimination du déficit constituent un défi de taille. Toutefois, le problème n'appartient pas uniquement aux députés; tous les Canadiens doivent contribuer à la recherche de l'équilibre entre nos désirs et nos besoins et entre ces désirs et besoins et nos moyens financiers. Si nous devions n'avoir appris qu'une seule chose lors du référendum de l'année dernière, ce serait que les Canadiens savent penser par eux-mêmes et désirent prendre part aux décisions qui nous touchent tous.

C'est en pensant à tout ceci que j'ai demandé aux électeurs de ma circonscription de formuler des suggestions relativement au budget; ils ont répondu à ma demande. Par le truchement d'une enquête au hasard mais de grande envergure, ils m'ont fait savoir qu'ils approuveraient certaines restrictions, mais qu'ils ne voulaient pas d'augmentation d'impôts. Ils m'ont dit que les transferts pour les soins de santé, l'éducation et les pensions des personnes âgées sont trop importants pour qu'on les réduise, mais qu'on devrait réévaluer ceux au titre du développement régional, des groupes d'intérêt spéciaux, de l'assurance-chômage, des sociétés d'État et même de l'aide aux agriculteurs.

J'ai donc reçu un message très clair de la part de Red Deer: les Canadiens sont prêts à accepter les décisions ardues qui doivent être prises.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, la semaine dernière, trois rapports différents ont démontré jusqu'à quel point la récession a fait des ravages dans la région de Montréal.

Premièrement, selon Statistique Canada, Montréal bat tous les records de la pauvreté où plus de 22 p. 100 de ses habitants vivent sous le seuil de la pauvreté. Deuxièmement, un rapport de l'Organisation mondiale de la santé affirme que les conditions de vie des enfants vivant dans les rues de Montréal sont semblables à celles du Tiers monde. Et comme si ceci n'était pas assez, une étude réalisée par un comité réunissant entre autres des experts de la ville de Montréal indique que parmi les milliers de sans-abri, 40 p. 100 ont moins de 18 ans.

Réagissant à la situation intolérable qui règne au pays, la Conférence des évêques catholiques du Canada a déclaré «. . .que le désordre moral frappe notre société à cause des politiques économiques conservatrices de la dernière décennie».

Peu importe qui sortira vainqueur du congrès à la chefferie, les Canadiens rejetteront massivement les Conservateurs parce qu'ils sont les responsables de toute cette misère.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le président, il y a trente ans ce printemps, John F. Kennedy était président des États-Unis; Harold Macmillan était premier ministre de Grande-Bretagne; John Diefenbaker était premier ministre du Canada et les Maple Leafs de Toronto remportaient la Coupe Stanley.

Je voudrais rappeler à la Chambre que nous célébrions hier le trentième anniversaire de la première élection du chef de l'Opposition à la Chambre des communes. Je ne doute pas que tous les députés se joindront à moi pour le féliciter pour les nombreuses années qu'il a consacrées au service de son parti et de son pays.

Au cours de sa carrière, notre collègue a occupé de nombreuses charges, mais la plus prestigieuse est certainement celle qu'il occupe aujourd'hui. Une seule charge encore plus prestigieuse lui échappe toujours, mais mon sens de l'histoire me dit qu'elle continuera de lui échapper, et comme j'excelle dans les prédictions, monsieur le Président, je crois que mon collègue ferait bien d'en tenir compte.

À la veille des élections qui marqueront, selon moi, la fin de sa carrière politique, j'invite tous mes collègues à rendre hommage au chef du Parti libéral en ce jour anniversaire de bon augure.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, retirer à la Commission du blé la vente de l'orge aux États-Unis, c'est revenir aux mauvais jours de la commercialisation des céréales. C'est un gouvernement de coalition conservateur-libéral qui a établi la Commission du blé à comptoir unique au cours de la Première Guerre mondiale, en grande partie pour sauver les agents de courtier en grains qui effectuaient plus de ventes sur papier qu'il n'y avait de blé. Les agriculteurs ont vite saisi les avantages de la vente à comptoir unique, dont le gouvernment les a privés pendant encore 15 ans, jusqu'à ce qu'un gouvernement conservateur sur son déclin établisse l'organisme à adhésion facultative, en 1935.

De toute évidence, l'adhésion facultative ne donnait pas de bons résultats, de sorte qu'on a adopté la vente en commun obligatoire au début des années 1940 pour le blé, l'avoine et l'orge. Je sais que le ministre de l'Agriculture et le Parti conservateur n'ont jamais aimé la vente à comptoir unique; le simple fait de songer à retirer à la Commission les ventes d'orge aux États-Unis le prouve. Quand je le vois miner volontairement le pouvoir de commercialisation de la Commission du blé, réduisant ainsi le prix de l'orge versé aux agriculteurs, je ne peux plus croire le gouvernement qui dit appuyer la Commission du blé, la gestion de l'offre ou les agriculteurs. Ses actions sont plus éloquentes que ses paroles.

* * *

[*Français*]

LES ALGONQUINS DU LAC BARRIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en 1991, il y a eu une entente trilatérale concernant le plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables pour la forêt et la faune, pour l'étendue d'un territoire d'une superficie d'environ 10 000 kilomètres carrés, situé en partie dans la réserve faunique La Vérendrye et ses environs au Québec.

• (1405)

Les Algonquins du lac Barrière étaient fiers du travail effectué par tous les intervenants dans ce dossier, et personnellement je considère que cette entente était un bel exemple de collaboration entre les Algonquins et les deux paliers de gouvernement pour assurer le progrès et le mieux-être des autochtones, et pour bâtir l'avenir dans le contexte d'une nouvelle relation avec ceux-ci.

Aujourd'hui les Algonquins ont l'ancien ministre libéral de l'Environnement, Clifford Lincoln, comme négociateur. Ce dernier a déclaré le 16 avril dernier: «C'est devenu une question qui est beaucoup plus grave que l'affaire de la foresterie ou les opérations forestières au parc de La Vérendrye. Parce qu'il est arrivé maintenant, les Premières nations sont mêlées à cela.»

Tout cela pour une bande de forêt de 20 ou de 60 mètres!

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, où se cache le ministre des Pêches? Pendant des mois, il a promis qu'il annoncerait un programme fédéral d'indemnisation visant à aider les localités de l'est de la Nouvelle-Écosse victimes des réductions de quotas de décembre dernier. La mi-avril est passée, et aucun programme n'a encore été annoncé.

Il y a un mois, un groupe de travail formé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a proposé un plan au ministre. Même son homologue de la Nouvelle-Écosse, M. Légère, n'arrive pas à l'avoir au bout du fil.

Hier, plus de 200 pêcheurs et travailleurs d'usines ont participé à une autre assemblée publique à Canso, afin de demander au ministre de mettre un terme à l'incertitude. Leur patience a des limites. Les pêcheurs ont besoin de savoir s'il vaut la peine de remettre leurs bateaux à l'eau. Les travailleurs d'usines ont besoin de savoir ce que l'avenir leur réserve. Ils veulent que le ministre des Pêches, John C. Crosbie, vienne à Canso leur expliquer ce que le gouvernement a prévu pour eux.

Le ministre sait quelle doit être la teneur de ce plan. Mettra-t-il un terme à l'incertitude qui mine ces localités et de nombreuses autres du Canada atlantique, afin que la vie puisse y reprendre son cours?

* * *

LES SERRES DE LA RÉGION DE NIAGARA

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, la beauté et le parfum des fleurs fraîches sont de retour dans les salles du *Niagara Regional Council*. Pour souligner le lancement du *Greater Niagara Greenhouse Growers Directory and Buyer's Guide*, un projet de la *Niagara Regional Development Corporation*, plus de 200 plantes et fleurs coupées ornent les salles du conseil.

L'industrie de la serriculture emploie quelque 2 200 personnes qui travaillent dans des serres dont la superficie totalise plus de 11 millions de pieds carrés et elle génère des revenus de plusieurs millions de dollars. Dix-sept espèces de fleurs coupées sont cultivées dans les serres de la région de Niagara. En outre, les serriculteurs qui produisent des millions de poinsettias, des légumes, des plantes utilisées dans les aménagements paysagers et du matériel de pépinière jouissent d'une excellente réputation. Leurs principaux marchés comprennent la région de Niagara, le sud de l'Ontario, le Québec et le nord-est des États-Unis, avec un chiffre d'affaires annuel de 160 millions de dollars.

Sept serriculteurs de la région de Niagara sont en affaires depuis plus de 50 ans, et les deux tiers pratiquent la serriculture dans cette région depuis plus de 20 ans. Félicitations aux serriculteurs de la région de Niagara.

* * *

LE SOULÈVEMENT DU GHETTO DE VARSOVIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est un 19 avril que le courage s'est opposé à la barbarie et que l'esprit humain a triomphé de l'oppression, de la famine, de la maladie et du mal perpétrés en masse par le mouvement nazi.

En ce jour du cinquantième anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie, nous saluons les héros de la résistance juive qui ont défié une tyrannie cruelle. Avec l'appui de la résistance polonaise, les Juifs ont mené une bataille qu'ils savaient désespérée. Au nom de cette révolte tragique, nous ne devons plus jamais tolérer des régimes fondés sur le racisme ou sur l'épuration ethnique.

En hommage à ceux qui ont péri dans le ghetto de Varsovie, je demande aujourd'hui à la collectivité internationale de contester toute forme d'oppression institutionnalisée de quelque race, religion ou groupe ethnoculturel que ce soit.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que la semaine du 18 au 24 avril a été consacrée Semaine nationale de l'action bénévole.

C'est une occasion pour nous tous d'exprimer, au nom de toute la population, nos remerciements aux 13 millions de Canadiens et plus qui mettent gratuitement leur temps, leurs capacités et leurs efforts au service de la société. Les bénévoles, comme vous le savez, monsieur le Président, sont devenus un élément vital de la société canadienne et une ressource économique importante.

Les bénévoles comblent souvent des lacunes en accomplissant des tâches indispensables dont personne ne s'occuperait autrement. Sans leur aide, des organismes comme les hôpitaux, les bibliothèques, les écoles, les banques alimentaires, les associations communautaires ainsi que toute une gamme d'organismes à caractères national et international auraient bien des difficultés. Le volontaire moyen consacre 191 heures par année à son bénévolat. Ensemble, les Canadiens donnent plus d'un milliard d'heures de leur temps à des organismes bénévoles. La valeur collective du temps consacré par les volontaires s'élève à plus de 13 milliards de dollars par année.

• (1410)

Il convient donc de remercier tous ceux qui travaillent pour un organisme bénévole ou en soutiennent un. Par leur travail, les volontaires font du Canada un pays plus compatissant et humain. Leur générosité assure le maintien de nombre d'organismes, de programmes et d'activités qui péricliteraient ou même disparaîtraient sans elle.

Article 31 du Règlement

LE PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous sommes à la veille d'une nouvelle grande tournée, celle que le premier ministre entreprend pour faire valoir ses états de service et trouver à se caser. Qui va payer la note? Vous avez raison, monsieur le Président, ce seront encore une fois les contribuables canadiens.

En 1991, les contribuables canadiens ont payé une tournée asiatique qui a coûté un million de dollars, soit 80 000 $ par jour. La nouvelle tournée sera une vraie aubaine: seulement 50 000 $ par jour.

Apparemment, les organisateurs de la tournée travaillent d'arrache-pied pour améliorer le spectacle, dont nous avons vu l'avant-première en Floride la semaine dernière, parce que la performance du premier ministre, lors de sa rencontre avec Mickey, a été décevante.

Les Canadiens sont assurément très heureux de savoir que le premier ministre actuel est enfin sur son départ et qu'ils n'auront plus à faire les frais d'autres tournées, car, selon la rumeur, la prochaine tournée aurait été proprement psychédélique, en l'honneur de ses collègues un peu hallucinés qui cherchent à lui succéder à la tête du Parti conservateur.

* * *

LE DÉFICIT NATIONAL

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, mes électeurs ont clairement laissé entendre que la maîtrise des déficits doit être prioritaire et cela, pour tous les ordres de gouvernement.

Plusieurs provinces ont récemment annoncé des mesures de réduction des dépenses similaires à celles que le gouvernement fédéral a prises ces dernières années.

Si j'en juge par les commentaires qui me parviennent de tous les coins de Wild Rose, le gouvernement fédéral doit rester engagé sur la voie de la responsabilité fiscale et poursuivre sa cure d'amaigrissement ainsi que sa quête d'efficacité.

* * *

LA QUALITÉ DE L'EAU

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, plus d'une tonne et demie de produits toxiques rémanents est déversée quotidiennement dans le lac Ontario, dont plus d'une tonne de plomb, 400 kilos d'arsenic et plus d'un kilo de PCB.

En ce qui concerne la rivière Niagara, il s'impose maintenant de faire plus que d'étudier les moyens de réduire de moitié d'ici 1996 les contaminants toxiques qui y sont déversés. Il faut passer aux actes. La U.S. Environmental Protection Agency a pris des règlements sévères afin de protéger la santé de la population ainsi que l'écosystème. Malheureusement, le Canada n'a pas fait grand progrès en cette matière.

L'accord de mise en oeuvre de l'entente sur la qualité de l'eau conclu par Ottawa et l'Ontario est arrivé à échéance il y a deux ans, mais il n'a pas été renégocié. Nous prions instamment le gouvernement de négocier un nouvel accord fédéral-provincial sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. C'est le moins qu'il puisse faire pour joindre le geste à la parole.

* * *

[*Français*]

LE MOIS DE LA SANTÉ DENTAIRE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rappeler à la Chambre qu'avril est le mois de la santé dentaire.

Une bonne santé dentaire est importante, tant sur le plan physique qu'esthétique. En plus d'altérer notre capacité de bien manger, de mauvaises dents et de mauvaises gencives diminuent l'estime de soi. Nous savons qu'il faut voir un dentiste tous les six mois, mais connaissons-nous bien tout ce qui doit être fait pour garder nos dents en bonne santé?

Durant le mois de la santé dentaire, l'Association dentaire canadienne et ses chapitres provinciaux nous permettront d'accroître nos connaissances de la santé dentaire par des expositions dans les centres commerciaux et d'autres activités de promotion de la santé.

Alors veuillez vous joindre à moi pour souhaiter à l'Association dentaire canadienne et aux associations dentaires provinciales beaucoup de succès dans le cadre du mois de la santé dentaire.

* * *

[*Traduction*]

LE SOULÈVEMENT DU GHETTO DE VARSOVIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le 19 avril 1943, les forces nazies sont entrées dans le ghetto de Varsovie pour en tuer ou en expulser tous les habitants. Au lieu de se rendre, les juifs du ghetto se sont insurgés contre les forces nazies, déterminés à lutter contre l'inévitable le plus longtemps possible. Après 27 jours, l'insurrection a été réprimée. La plupart des 60 000 habitants du ghetto ont été tués, et les quelques milliers qui ont survécu ont été envoyés dans des camps de la mort.

Cinquante ans plus tard, l'insurrection du ghetto de Varsovie et l'héroïsme des hommes, femmes et enfants qui ont résisté aux Nazis demeurent un exemple inoubliable de courage devant l'ennemi le plus odieux, bien qu'ils ne constituent qu'une partie du cauchemar que furent l'holocauste et le massacre de six millions de Juifs. Le soulèvement de Varsovie nous rappelle toujours crûment l'extermination radicale et horrible des Juifs.

En commémorant le soulèvement de Varsovie, nous devons réaffirmer notre engagement de protéger les droits de la personne. En ce 50e anniversaire, il ne suffit pas de nous remémorer ces événements, mais il faut passer à l'action. Nous devons traduire notre promesse en des mesures antiracistes concrètes. Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme au Canada et partout où ils sévissent dans le monde.

* * *

• (1415)

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le Vendredi saint je me trouvais à Victoria où j'ai eu l'honneur de participer aux cérémonies visant à célébrer le retour au pays des membres du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, qui rentraient de leur mission de maintien de la paix en Croatie. Les résidants de Victoria sont extrêmement fiers du travail accompli par nos forces de maintien de la paix à l'étranger.

Hier, 135 soldats canadiens ont été accueillis en héros dans la ville de Srebrenica, qui est déchirée par la guerre. Les forces canadiennes de maintien de la paix en Bosnie sont entrées dans la ville assiégée afin d'évacuer des Musulmans blessés et de désarmer la garnison du gouvernement.

Nos pensées accompagnent ces braves soldats, qui profitent d'un fragile cessez-le-feu pour s'acquitter de leur mission. Même si cette trêve est respectée à Srebrenica, les combats continuent de faire rage ailleurs en Bosnie. Malgré tout, les forces de maintien de la paix du Canada sont au coeur du conflit et font leur possible pour protéger des personnes et sauver des vies.

Je suis convaincue que tous les députés de la Chambre se joindront à moi pour souhaiter que nos soldats rentrent sains et saufs à la fin de leur affectation. Nous sommes fiers du travail qu'ils accomplissent en notre nom.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'aimerais poser ma question au premier ministre.

La semaine dernière, le ministre des Finances a rendu public un document par lequel il annonçait, pour la dixième ou douzième fois, que la priorité du gouvernement était de réduire le déficit, alors qu'on sait très bien qu'au cours des neuf dernières années, en moyenne, le gouvernement a encouru des déficits d'au-delà de 30 milliards de dollars par année.

Est-ce que le gouvernement a l'intention, dans la présentation du budget dans les jours qui viennent, de couper un programme de 5,8 milliards de dollars pour acheter des hélicoptères pour faire la guerre froide avec l'Union soviétique alors qu'il n'y a plus d'Union soviétique? Est-ce que le gouvernement va accepter l'opinion de l'opposition et ne pas procéder à l'achat de ces hélicoptères?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre a effectivement émis un document qui parle d'orienter l'économie dans un monde en changement, qui parle du déficit.

On sait que le déficit est parti de presque zéro, sous nos amis, pour atteindre le chiffre de 38,5 milliards de dollars, une majoration de 300 p. 100. Cela a été coupé de moitié par rapport au Produit national brut, sous ce gouvernement, et maintenu à 30 milliards ou à 32 milliards, mais c'est toujours trop élevé. On a connu des progrès très substantiels dans la réduction du déficit, et on l'a fait en réduisant la majoration des dépenses de programmes qui, pour une période de 15 ans, était en moyenne 13,8 p. 100 de majoration d'année en année. On a réduit cela à 4,1 p. 100 sur huit ans, pour atteindre maintenant 2,8 p. 100. C'est quand même un changement d'attitude spectaculaire.

Avec le nouveau budget du ministre des Finances, il y aura, espérons-le, une continuation de ce processus, éventuellement une élimination du déficit et une approche raisonnable et efficace quant au maintien et à la réduction de la dette nationale. Ce n'est pas pour demain, mais on s'en va maintenant dans le bon sens.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a refusé de répondre à la question sur les hélicoptères.

Cependant, je rappelle que la semaine dernière, la ministre de la Défense a déclaré que si l'on demandait des renseignements à ce sujet à son ministère, celui-ci donnerait une liste de programmes qu'il éliminerait avant le programme d'achat d'hélicoptères.

J'aimerais que le premier ministre dise comment il se fait que certains programmes du ministère de la Défense ont encore moins de raison d'être que l'achat d'hélicoptères destinés à la guerre froide? Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures au sujet de ces programmes, s'ils existent, pour que le ministère de la Défense nationale ou d'autres ministères cessent de jeter l'argent par les fenêtres?

Une voix: Si quelqu'un peut répondre à cette question, c'est bien vous.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, étant donné ce que l'on sait du gaspillage de deniers publics par le député, je crois qu'il peut difficilement nous donner des leçons là-dessus. Il devrait faire attention.

Une voix: Il devrait faire très attention.

• (1420)

M. Mulroney: Sauf le respect que je dois au député, je dirai que son passage à la tête du Conseil du Trésor a été l'un des pires épisodes de l'histoire du Canada pour ce qui est du gaspillage de deniers publics. Les chiffres sont là. Nous serions heureux de les déposer pour servir de base à un débat.

Pour ce qui est des dépenses du ministère de la Défense nationale, nous avons eu un débat. . .

Une voix: D'autres nominations dégueulasses à venir?

M. Mulroney: Le député dit: «D'autres nominations dégueulasses à venir». Nous venons. . .

Une voix: Qui ça, nous?

M. Mulroney: Je viens de nommer Lucie Pépin, une ancienne députée libérale, pour un mandat de dix ans à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Encore une fois, le premier ministre élude la question, qui est pourtant fort simple.

La semaine dernière, la ministre de la Défense nationale a déclaré qu'elle réduirait peut-être le nombre d'hélicoptères. Il y a un mois, elle affirmait qu'on ne pouvait se permettre de renoncer à un seul de ces 50 appareils.

J'aimerais donc savoir quand le gouvernement abandonnera ce projet. Nous n'en avons nullement besoin. Nous gaspillerons 5,8 milliards de dollars. Nous avons besoin de cet argent pour résorber le déficit et promouvoir la croissance économique au Canada.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le programme entraînera la création de 45 000 années-personnes dans un secteur de haute technologie du Canada.

Je voudrais signaler au chef de l'opposition officielle que 12 milliards de dollars ont été retranchés du budget du ministère de la Défense nationale depuis 1989. Il est donc évident que le gouvernement s'est fixé des priorités en matière de dépenses et que le ministère de la Défense nationale a procédé à des compressions.

Il convient également de préciser les options qui s'offrent à nous. Nous n'avons pas à choisir entre l'achat d'hélicoptères et l'abandon du projet, mais bien entre l'achat, à l'intention des membres de nos forces armées, d'hélicoptères munis de la technologie des années 90 et la rénovation au coût de 2,5 milliards de dollars d'hélicoptères vieux de 40 ans qui, au bout de cinq ou dix ans, devront être remplacés.

Si telle est la politique économique des libéraux, monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre ne veulent y être associés ni de près ni de loin.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre.

Son ministre de la Défense nationale assure qu'elle peut éliminer le déficit en cinq ans, alors que son ministre de l'Environnement prétend pouvoir le faire en quatre ans seulement. Je voudrais que le premier ministre nous dise avec lequel des deux il est d'accord, la ministre de la Défense nationale ou le ministre de l'Environnement. Ou est-il d'accord avec son ministre des Finances qui a dit pas plus tard qu'en décembre dernier que «même si le gouvernement cessait toutes ses activités, il ne réussirait pas à faire disparaître le déficit»?

Y a-t-il quelqu'un dans la bande d'en face qui sache vraiment ce qu'il fait?

M. Edwards: Herbie, vous vous exposez encore une fois.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il est tout à fait juste de dire que cela peut se faire en cinq ans, comme l'assure la ministre de la Défense nationale ou en quatre ans comme le prétend le ministre de l'Environnement. Je sais cependant qu'après 25 ans de gouvernement libéral, aucun des libéraux n'a pu le faire en un quart de siècle. Cela, nous le savons.

Mon honorable collègue sait parfaitement bien que lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, le déficit s'établissait à 38,5 milliards de dollars. Il a maintenant été réduit à 32 milliards, mais par rapport au PIB, il est passé de 8,7 p. 100 à environ 4,7 p. 100 du PIB, et a donc été réduit à peu près de moitié; la proportion que représente le déficit par rapport au PIB constitue le seul critère accepté internationalement pour évaluer l'ampleur des déficits. Cette proportion s'établit à 5,1 p. 100 à cause de la récession, et on prévoit qu'elle retombera à moins de 4,5 p. 100. Je n'ai pas dit qu'il avait été complètement supprimé, mais réduit de moitié par rapport au PIB.

Je suis certainement d'accord avec les objectifs formulés par mes deux honorables collègues, dont l'une ou l'autre ou les deux s'acquitteront beaucoup mieux de la gestion des finances publiques du Canada que n'a réussi à le faire l'ancien président du Conseil du Trésor dont le piètre bilan ne le cède qu'à celui de cet autre ancien président du Conseil du Trésor.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je suis étonné de voir qu'en se vantant de ses résultats, le premier ministre n'a pas parlé du fait qu'en neuf années seulement il avait fait doubler la dette publique du Canada, qui atteint maintenant 450 milliards de dollars, plus que ce qu'on a jamais vu depuis le début de la Confédération.

• (1425)

Je m'étonne qu'il n'ait pas gardé cette réalisation à l'esprit. Il ne nous a pas dit non plus ce qu'il pense de la déclaration de son ministre des Finances qui a dit pas plus tard qu'en décembre dernier: «Même si le gouvernement cessait toutes ses activités, il ne réussirait pas à faire disparaître le déficit. Il économiserait 15 ou 16 milliards de dollars, mais les personnes âgées et les anciens combattants de notre pays ne toucheraient pas leur chèque de pension.»

Voici ma question. Dans le nouveau budget que présentera le ministre des Finances, s'attaque-t-il maintenant aux personnes âgées et aux anciens combattants pour en réduire les prestations? Si tel est le cas, pourquoi préfère-t-il les sacrifier au lieu d'annuler ses voyages d'adieu, ce qui ferait économiser plusieurs millions de dollars au trésor public?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve vexant ce que mon honorable collègue vient de dire. Je prévoyais me rendre à Windsor pour aller lui faire personnellement mes adieux.

Le député de Windsor est, comme il se doit, profondément inquiet de voir que la dette nationale a doublé. Il a parfaitement raison.

M. Boudria: Triplé.

M. Mulroney: Le député qui siège derrière se trompe. Le député de Windsor a raison. Elle a doublé. On a déjà démontré qu'elle avait doublé uniquement à cause des intérêts composés sur la dette dont nous avons hérité. . .

Une voix: Chaque sou.

M. Mulroney: . . .chaque sou de cet endettement y est attribuable, mais je ne répéterai pas cet argument aujourd'hui.

Je voudrais savoir une chose. Étant donné son indignation à l'égard d'un gouvernement sous lequel la dette a doublé, qu'a-t-il à dire à l'égard d'un gouvernement sous lequel la dette a été multipliée par onze, comme cela s'est produit la dernière fois que les libéraux ont été au pouvoir?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Après avoir entendu le chef de l'opposition et le premier ministre argumenter pour savoir qui avait fait le pire travail, j'en conclus qu'il n'y a qu'une solution, c'est donner une chance à mon parti.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Le gouvernement a publié la semaine dernière un document sur notre avenir économique dans un monde en évolution.

Ce que cela signifie vraiment, c'est un taux de chômage dans les deux chiffres, un doublement de la dette et le plus grand nombre de faillites dans toute l'histoire du Canada. Rien dans ce document ne traite du chômage. On n'y évalue nulle part ce que le chômage coûte réellement. On n'envisage pas la perte de recettes fiscales que représente le chômage.

Voici ma question au premier ministre: Puisqu'il a une dernière chance de modifier la situation dans son prochain budget, fera-t-il quelque chose? Présentera-t-il un budget fondé sur une politique de plein emploi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue se bat pour avoir le titre du parti qui réussit le plus mal. Elle devra se battre énergiquement contre le gouvernement de ses collègues de l'Ontario, car ils ne sont pas mal dans ce domaine.

Elle parle du document qui présente notre avenir économique. Elle a tout à fait raison de dire que le chômage est beaucoup trop élevé au Canada.

Le fait que 48 000 emplois aient été créés le mois dernier est un signe très encourageant. Le fait que 202 000 emplois aient été créés depuis août dernier est aussi encourageant, mais ce qui l'est peut-être plus, c'est le fait que l'inflation est maintenant à son niveau le plus bas en 30 ans, les taux d'intérêt à leur niveau le plus bas en 20 ans et les taux hypothécaires à leur plus bas niveau depuis 30 ans.

Je pense que ce sont là de bonnes nouvelles pour l'économie. Elles promettent la création d'emplois que tous les députés, indépendamment de leur parti, veulent pour le Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Au nom des presque 3,9 millions de Canadiens qui n'ont pas d'emploi ou qui sont sous-employés, je dois dire au premier ministre qu'en fait, le navire dans lequel le gouvernement a mené un trop grand nombre de Canadiens jusqu'à maintenant est une épave.

La semaine dernière, l'attention des Canadiens a encore une fois été attirée sur les souffrances qu'entraîne le chômage dans notre pays lorsque la Conférence des évêques catholiques du Canada a livré un message dans lequel elle condamnait le taux combiné de chômage et de sous-emploi qui afflige un Canadien sur quatre. Un Canadien sur quatre cherche un emploi satisfaisant. Nous ne pourrons jamais nous attaquer au déficit et à la dette si nous ne redonnons pas du travail à ces Canadiens. C'est ce que nous proposons depuis déjà un certain temps.

• (1430)

Le premier ministre examinera-t-il sérieusement les propositions que les évêques ont faites à l'égard du chômage et saisira-t-il cette occasion pour redonner réellement du travail aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous examinons toujours très attentivement les propositions qui nous viennent de toutes parts, y compris des évêques catholiques. Bien sûr que nous avons étudié les propositions qu'ils ont faites.

Je souligne à la députée que, dans un article paru aujourd'hui, on rapporte que les livrets de commande du secteur manufacturier au Canada débordaient en février parce que les perspectives de ce secteur continuaient de s'améliorer. Statistique Canada a signalé lundi dernier que les commandes non remplies ont augmenté de 5 p. 100 depuis janvier, soit la hausse mensuelle la plus importante en cinq ans.

La Banque Royale du Canada a prédit la semaine dernière que la croissance réelle serait de 3,5 p. 100 au Canada et de 4 p. 100 au Québec cette année et que, pendant le reste de la décennie, on continuerait d'assister à une croissance constante, à une faible inflation et à une saine croissance de l'emploi.

La création d'emplois est inquiétante au Canada comme aux États-Unis. Aux États-Unis, on parle de reprise sans emplois. Des emplois sont créés, mais le nombre de personnes qui entrent sur le marché du travail continue de dépasser celui des emplois qui sont créés.

Tous les pays industrialisés se préoccupent de cette situation, qui découle d'une productivité accrue, d'un investissement plus considérable dans les ressources humaines et dans le matériel et, partant, de la capacité de vendre des produits à l'échelle internationale. Il s'agit donc d'un couteau à double tranchant. Nous travaillons en étroite collaboration avec tous les intéressés, ce qui explique les programmes du ministre de l'Emploi et de l'Immigration en vue de créer des emplois dans le secteur privé qui, grâce aux exportations, peut faire le gros du travail.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, une question supplémentaire.

Le fait est que le gouvernement peut faire des choix. Il peut, par exemple, abolir le programme d'achat d'hélicoptères dont nous n'avons pas besoin et dont le Canada n'a pas besoin.

[*Français*]

Mais je voudrais répéter que dans leur message pastoral les évêques affirment, et je cite:

> Un chômage aussi généralisé est un désordre moral, un mal social qu'il faut extirper. Il prive les travailleurs, les travailleuses et leurs familles, du revenu nécessaire à la satisfaction de leurs besoins essentiels. Il dépouille aussi les gens de leur dignité et de leur estime de soi.

Quand ce gouvernement va-t-il comprendre les dégâts causés par ses politiques, changer de direction et déposer un budget pour aider les Canadiens et leurs familles? C'est très urgent en ce moment, et je voudrais poser cette question au premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je viens tout juste de souligner, en anglais, que le nombre d'emplois a augmenté de 48 000 le mois dernier. C'est le huitième mois de suite qu'il y a croissance de l'emploi.

Le commentaire de la Banque royale du Canada est très important, et je le cite: «Une augmentation de 48 000 emplois c'es très encourageant. L'économie canadienne a pris le bon tournant. Le taux annuel de création d'emplois est passé à 1,3 p. 100, ce qui constitue un sommet depuis le début de la récession.» Ce regain d'optimisme a poussé 85 000 personnes de plus à chercher du travail le mois dernier, et le nombre d'emplois a été majoré de 200 000 depuis le mois d'août.

Ce n'est pas des miracles, mais un progrès soutenu, constant et impressionnant qui va rejoindre les objectifs sociaux de mon amie.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le leader parlementaire du gouvernement est intervenu à la Chambre pour défendre la conduite du gouvernement dans la gestion du malheureux incident impliquant cinq Canadiens de la force de maintien de la paix et au cours duquel un Somalien a trouvé la mort. Or, la population canadienne n'en a été informée, grâce aux médias, que trois semaines plus tard.

La ministre de la Défense nationale pourrait-elle nous dire pourquoi elle n'a pas informé la Chambre de cet incident dans les plus brefs délais?

• (1435)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, l'incident a été rendu public le lendemain dans un communiqué du ministère de la Défense nationale au théâtre. J'ai ici une copie de ce communiqué publié le 18 mars dernier.

L'événement a été rendu public sans délai. La confusion s'explique par le fait qu'une copie de ce communiqué n'a pas été transmise au ministère de la Défense nationale, à Ottawa. J'ai demandé que l'on procède à une révision de nos politiques de communications afin que cela ne se reproduise plus.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la semaine dernière, les autorités militaires ont déclaré que la mort du Somalien, survenue le 16 mars, aurait dû être annoncée dès qu'elle s'est produite. On a dit que c'était une erreur.

D'après le directeur des relations publiques du MDN, ce retard était dû à une confusion causée par deux incidents distincts qui se sont produits des jours différents.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de la Défense nationale qui devrait savoir que c'est en définitive sa responsabilité, à elle et à elle seule, d'informer le Parlement et le public canadien. Pourquoi la ministre permet-elle que les fonctionnaires du ministère assument toute la responsabilité de cette affaire et pourquoi elle n'admet pas qu'elle a fait preuve de peu de jugement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, des événements de ce genre sont toujours communiqués de la même manière, directement à la presse. Un autre incident qui s'est produit presque au même moment a été annoncé par la presse, mais pas celui-ci. Ce n'est pas l'habitude de toujours signaler ces événements au Parlement, comme le sait le député qui a l'expérience de l'armée.

Comme je l'ai déjà dit, le fait que cela n'ait pas été communiqué au quartier général de la Défense fut une erreur inacceptable, et j'ai pris des mesures pour faire en sorte que cette erreur ne se reproduise plus.

* * *

LE PROGRAMME DES HÉLICOPTÈRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale qui s'évertue à dire, dans tout le pays, que les politiciens doivent être à l'écoute des Canadiens. En même temps, elle ne tient pas compte du fait que quatre Canadiens sur cinq sont opposés à son projet d'achat d'hélicoptères.

Elle est prête à dépenser des milliards de dollars pour soutenir une société italienne, la société Agusta, qui est au coeur du scandale de corruption qui secoue la démocratie en Italie. Le président de cette société a été arrêté pour corruption. Un mandat d'arrêt a été émis au nom du directeur général et la police est aux trousses d'autres dirigeants de cette société.

La ministre pense-t-elle vraiment qu'elle est à l'écoute des Canadiens quand elle dépense des milliards de dollars de fonds publics pour faire affaire avec une société qui est au coeur d'un scandale?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, même si je n'étais pas ministre de la Défense nationale, je suis avocate et j'ai été ministre de la Justice, et je suis une personne qui respecte les lois et les règles de la preuve. Je n'ouvrirais jamais une enquête judiciaire dans une situation où il n'y a pas la moindre preuve d'agissements malhonnêtes en ce qui concerne un contrat conclu par le gouvernement du Canada.

Ce que viennent de dire les députés d'en face sur cette question est, je crois, l'une des pires choses qu'il m'ait été donné d'entendre au cours de ma carrière politique.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce ne sont pas les politiciens au Canada qui ont arrêté le président de la compagnie sous suspicion d'avoir reçu ou d'avoir donné des pots-de-vin au gouvernement italien, c'est la police d'Italie qui fait ces actions-là.

J'aimerais donc demander ceci à la ministre: Pense-t-elle qu'elle garde les finances publiques du Canada en bonne santé quand elle fait des affaires avec une compagnie qui est plongée dans un scandale national en Italie?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la vérité. La vérité est que ce n'est pas la compagnie qui est accusée, c'est un individu. Il n'y a pas de relation entre les actions de cet individu et la compagnie. C'est cela la vérité, et c'est cela que la députée doit reconnaître.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Défense nationale.

La ministre a rejeté tout examen judiciaire de l'achat d'hélicoptères. Pourtant, elle a elle-même déclaré à Sarnia le 9 avril: «Nous reverrons peut-être la question du nombre d'appareils à acheter pour la Marine.»

La ministre ne convient-elle pas qu'il y a lieu de reconsidérer non seulement le nombre d'hélicoptères à acheter, mais aussi la raison pour laquelle le gouvernement a décidé d'acheter ces hélicoptères?

• (1440)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député doit savoir que le plan initial prévoyait l'achat de 45 hélicoptères embarqués. En raison des changements qui ont suivi la fin de la guerre froide, l'estimation des besoins de la Marine canadienne a été ramenée à 35.

À titre de ministre de la Défense nationale, je crois que mon ministère doit continuer à étudier ces questions à la lumière des circonstances nouvelles, mais aucune indication ne me permet de croire qu'un changement se justifie à court terme.

J'ai hâte de connaître les résultats de l'étude que le comité permanent va réaliser au cours des prochaines semaines sur l'achat d'hélicoptères. À dire vrai, j'accorde beaucoup d'importance au rapport unanime que le comité dont le député fait partie a rendu public en novembre 1990. Dans ce rapport, le comité exhortait le gouvernement du Canada à remplacer comme prévu les hélicoptères embarqués par des EH-101 et à le faire le plus tôt possible pour éviter de devoir prendre des mesures provisoires coûteuses.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, comme la ministre le sait bien, le comité n'a pas précisément recommandé l'achat de ces hélicoptères particuliers.

M. Mulroney: Oh, oui!

M. Brewin: Oui, mais en 1990.

Des voix: Oh, oh!

M. Brewin: Mais cela se passait en 1990, et le comité de la défense est prêt à se pencher de nouveau sur cette question. Je trouve qu'avant de dépenser 5,8 milliards de dollars de l'argent des contribuables, le gouvernement devrait se montrer assez souple pour accepter qu'on réexamine la situation.

Voici ma question à la ministre: compte tenu que les hélicoptères sont construits par une société qui connaît de graves difficultés financières, que son président est accusé de corruption et qu'un de ses appareils s'est déjà écrasé durant un vol d'essai, tuant quatre personnes, pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à réaliser un projet qui pourrait bien ne jamais prendre son envol?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, dans sa grande sagesse, ce comité auquel le député avait participé activement avait présenté un rapport minoritaire. Cependant, les opinions ne divergeaient pas sur cette question précise. En effet, ce comité qui a bénéficié de la participation active du député avait recommandé que nous achetions ces hélicoptères, plus précisément ces modèles particuliers d'hélicoptères. Je m'en remets donc au comité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE DÉFICIT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Environnement.

Des voix: Bravo!

M. Martin: Enfin, il faut lui donner sa chance!

La semaine dernière, le ministre a annoncé qu'il allait éliminer le déficit en quatre ans. À part de sabrer dans les programmes sociaux, il n'a pas donné beaucoup de détails sur la façon de le faire, probablement parce que cela ferait trop de mal à ses collègues ministres.

Cela étant dit, il pourrait peut-être nous dire ce qu'il propose faire pour gérer sa propre cour. Mais j'en viens à ma question. Le ministre peut-il nous confirmer s'il entend faire des coupures dans son ministère, et dans l'affirmative, où spécifiquement? Le Plan vert, par exemple, serait-il encore une fois coupé?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier mon collègue de LaSalle—Émard pour sa question. Il me fera plaisir de lui faire parvenir une carte de membre du Parti progressiste-conservateur pour qu'il puisse voter pour moi lors de l'événement du 13 juin.

Je suis heureux également de l'entendre dire qu'il suit de près la course au leadership à l'intérieur de notre parti et des engagements que j'ai pris sur le plan de la réduction du déficit et de la dette publique, engagements d'ailleurs auxquels ont contribué des membres de mon parti. J'ai mis de l'avant un plan en cinq points qui touche à l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral.

Je puis donc assurer mon honorable collègue que comme premier ministre du Canada, j'ai l'intention de revoir l'ensemble des dépenses publiques, comme doivent le faire tous les premiers ministres lorsqu'ils arrivent en poste.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que j'aimerais être membre de son parti. Je ne crois pas par ailleurs qu'il voudrait mon avis sur la course à la direction du parti.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances ou à la personne qui le remplace. La semaine dernière, le ministre de l'Environnement a déclaré qu'il éliminerait le déficit en quatre ans. Ce ministre a été membre du gouvernement pendant une grande partie de son mandat. Le ministre veut-il dire que durant toutes ces années, il a gardé pour lui sa pénétration fantastique de la politique financière? Sinon, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas suivi son plan?

Je m'adresse au premier ministre. Comment se fait-il que, alors que la dette nationale a tellement augmenté ces dix dernières années, le Canada s'est vu privé de cette voix qui aujourd'hui parle de rigueur sur le plan des finances?

• (1445)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je l'ignore.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le premier ministre peut poursuivre s'il le veut, mais peut-être serait-il bon d'arrêter là. Monsieur le premier ministre.

M. Mulroney: Je vais y réfléchir.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PARCS NATIONAUX

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement.

Alors qu'on amorce les tronçonneuses en vue d'abattre des arbres vieux de plusieurs siècles à Clayoquot Sound, sur l'île de Vancouver, les environnementalistes du monde entier se mobilisent afin de sauver ce qui est l'une des plus importantes forêts mûres tempérées encore inexploitées du monde. Le Parti libéral a demandé au ministre de sauver ce trésor mondial en l'englobant dans la réserve de parc national Pacific Rim.

Le ministre a-t-il pris des mesures pour sauver Clayoquot Sound? Va-t-il le faire?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai reçu une lettre de la députée et du député de LaSalle—Émard au sujet de cette question de Clayoquot Sound. Je crois que les deux députés auraient dû en envoyer également une copie au gouvernement de la Colombie-Britannique, étant donné que c'est à lui qu'appartiennent ces terres et qu'il s'agit d'abord et avant tout d'une question de gestion des terres en Colombie-Britannique.

La députée n'est pas sans savoir que dans son Plan vert, le gouvernement a dit vouloir veiller à ce que les 39 régions naturelles du Canada soient représentées dans notre système de parcs naturels. À l'heure actuelle, 23 de ces régions sont représentées, notamment celle dont il est question en l'occurrence, et nous essayons d'agir le plus rapidement possible pour que les 16 autres régions le soient également. Bien entendu, nous avons décidé de nous occuper en priorité des régions qui ne sont pas déjà représentées.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. J'espère certes qu'il pourra agir plus rapidement que les tronçonneuses.

Alors que nous sommes à quelques mois des élections générales et l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement peut-être, le ministre de l'Environnement ne fait pas son devoir en ne préservant pas Clayoquot Sound pour les générations futures.

Comment le ministre peut-il priver les générations futures de cela? Comment pouvons-nous rester sans rien faire alors que des forêts qui existent depuis des siècles menacent d'être détruites? Est-ce là l'héritage qu'il veut laisser? S'agit-il du type d'exemple qu'il veut donner?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral prend des mesures pour inclure de nombreuses régions du pays dans notre système de parcs nationaux. Nous avons établi un parc national dans la partie sud de l'île Moresby. L'année dernière, nous avons créé deux nouveaux parcs nationaux. Nous avons mis de côté des terres dans le nord de l'île de Baffin et nous avons également signé un accord sur l'établissement d'un parc dans l'île Banks, dans le Grand Nord.

Nous respectons nos engagements en ce qui concerne l'inclusion de certaines terres dans notre système de parcs nationaux. Nous essayons maintenant d'englober toutes les régions du pays et nous poursuivons nos efforts en ce sens.

* * *

LA MINE WESTRAY

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En réponse à une question inscrite au *Feuilleton* le 18 mars 1991, le secrétaire parlementaire du premier ministre a déclaré que les lettres et les appels reçus par le bureau du premier ministre au sujet des projets de la mine de charbon Westray sont notés et transmis au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Or, la réponse à une demande de renseignements faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèle que les 16,17 et 26 octobre 1988, les 7 et 14 novembre 1988, les 6 et 9 janvier 1989 ainsi que les 4 et 8 février 1989 MM. Stanley Hartt et Peter White, respectivement chef de cabinet et secrétaire principal du premier ministre, sont intervenus directement dans les accords de financement. À plusieurs reprises, ils ont fait des appels téléphoniques et ont été les seuls représentants du gouvernement fédéral présents.

Pourquoi a-t-on caché ces renseignements? Pourquoi le Parlement n'en a-t-il pas été informé?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait que nous avons déjà déposé quelque 7 000 pages de textes et que d'autres suivront.

Mon collègue devrait également savoir que s'il est question d'ouvrir une mine dans une région où le chômage est élevé et qui a besoin de développement économique régional, les autorités de la région, les maires, les conseillers municipaux et autres qui réclament le projet vont aller frapper à toutes les portes. Ils iraient même frapper à la porte du bureau du premier ministre et à celle du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Ils feraient tout ce qu'ils pourraient pour savoir si le projet va se concrétiser, et les opposants au projet feraient sans doute la même chose.

• (1450)

Cela n'a rien d'alarmant pour qui connaît la façon dont le gouvernement fonctionne.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si c'est le genre d'information que le gouvernement veut transmettre, pourquoi ne l'a-t-il pas déclaré en réponse à la question que j'avais posée longtemps avant la catastrophe.

Je répète que le 18 mars 1991, la correspondance a été inscrite et transmise. D'après les documents consultés grâce à une demande d'accès à l'information, le bureau du premier ministre a joué un rôle direct et important. Il arrivait souvent que le Chef de cabinet et le secrétaire principal du premier ministre étaient les deux seuls représentants du gouvernement fédéral à participer aux négociations.

S'il est correct de procéder ainsi, pourquoi le gouvernement n'en a-t-il pas parlé franchement?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les faits que relatent le député sont faux et il le sait. Presque tous les ministères clés du gouvernement ont pris part à cette décision. On en discutait dans les deux camps.

Prenons par exemple Churchill, circonscription du député, ou Thompson au Manitoba. Disons qu'une personne veut y lancer un grand projet d'expansion économique régional. Elle devra présenter toutes sortes de propositions au gouvernement du Canada. Elle frappera à la porte de tous les ministères possibles afin d'atteindre ses objectifs. C'est exactement ce qui s'est produit en Nouvelle-Écosse.

* * *

[*Français*]

LES ALGONQUINS DU LAC BARRIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien. En 1991, il y a eu une entente trilatérale concernant le plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables pour la forêt et la faune, pour l'étendue d'un territoire d'une superficie d'environ 10 000 kilomètres carrés, situé en partie dans la réserve faunique La Vérendrye et ses environs, au Québec.

Qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire pour appuyer les efforts des Algonquins du lac Barrière en ce qui concerne l'environnement de la réserve faunique La Vérendrye? Aujourd'hui, les Algonquins du lac Barrière veulent ériger des barricades pour empêcher les compagnies forestières d'entrer en forêt, invoquant la protection de la faune et de la flore. Ils veulent maintenir une lisière de protection de 60 mètres et non de 20 mètres de bois concernant les normes actuelles, ceci par les lois du gouvernement du Québec.

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Abitibi pour son travail dans ce dossier ainsi que le député de Pontiac—Gatineau—Labelle qui s'occupe de ce dossier depuis longtemps.

On sait que, comme l'a souligné le député d'Abitibi, il y a eu une entente tripartite signée en 1991 pour le plan d'aménagement et un agenda de travail avait été fait entre le gouvernement du Québec et les Algonquins. J'ai rencontré dernièrement le chef Matchewan qui tente de faire les démarches nécessaires pour que le gouvernement du Québec, qui s'est retiré de la table de négociations, revienne à la table et que les négociations reprennent au niveau du plan d'aménagement. Comme il est souligné à l'entente, le gouvernement fédéral agit à ce niveau-là à titre de fiduciaire et mon ministère continuera de le faire dans ce sens.

* * *

[*Traduction*]

LA MINE WESTRAY

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le conseiller juridique de la commission d'enquête sur l'affaire Westray a déclaré le 30 mars qu'il allait entamer des poursuites judiciaires s'il n'obtenait pas la documentation nécessaire pour mener correctement l'enquête. Selon nos dossiers, au moins 80 pages de cette documentation ont été censurées, dont 60 venaient des dossiers du premier ministre.

Le gouvernement, le ministre de la Justice en tête, va-t-il fournir le texte non censuré de ces pages, oui ou non?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, comment le député peut-il savoir ce qui manquait et ce qui a été modifié? C'est la commission qui possède cette information. Nous avons transmis à cette dernière des milliers de pages le 8 avril. Elle a en main tous ces documents et elle doit les garder confidentiels jusqu'à ce que soient terminées les poursuites judiciaires sur des accusations au criminel.

Comment le député peut-il savoir s'il y a 60 pages, six pages ou six mots qui manquent?

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, tous les membres du gouvernement qui ont été interrogés à ce sujet dès mai dernier, notamment le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre, ont dit qu'ils collaboreraient pleinement avec la commission d'enquête. Le 9 juin, il y a plus de dix mois, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré: «Le gouvernement n'a rien caché des documents de base requis pour que les gens puissent analyser ce qui s'est produit et en tirent leurs propres conclusions.»

• (1455)

Pourquoi le ministre chargé de fournir les documents à la commission et son prédécesseur ont-ils refusé de transmettre 11 000 pages, qui n'ont été communiquées que la semaine dernière à la commission?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, ces documents ont été transmis au commissaire à la demande expresse de la commission.

Le député tient-il à compliquer les procédures au criminel en divulguant les documents que la commission a en sa possession? Nous devons attendre que la commission en ait terminé et que l'enquête judiciaire soit parvenue au stade voulu. Le député le sait pertinemment.

Dès le début, nous avons fait preuve d'une grande transparence. Ces documents font des milliers de pages. Nous avons transmis à la commission des documents qu'elle ne savait même pas avoir en sa possession. Elle s'est plainte de ne pas les avoir, puis elle a constaté qu'elle les possédait. Nous avons été très ouverts avec la commission et nous continuerons de l'être parce que, tout comme le député sans doute, nous espérons aller au fond de cette affaire de sécurité. C'est la province qui réglemente cet aspect. Il s'agit d'une commission d'enquête provinciale, et nous tenons à l'aider à tirer des conclusions justes.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Parce que le gouvernement ne sait pas gérer l'économie, la pauvreté est devenue monnaie courante dans toutes les villes canadiennes. En fait, plus de 10 p. 100 de la population de Toronto a été forcée de recourir aux services d'une banque d'alimentation à un moment donné et cela, par suite de pertes d'emplois dues à la récession causée par les conservateurs dans 66 p. 100 des cas.

Vu que la nécessité croissante de compter sur les banques d'alimentation est devenue épidémique et chronique au Canada, quand le gouvernement va-t-il enfin réorienter radicalement sa politique économique afin de redonner aux Canadiens non seulement de l'emploi, mais aussi leur dignité?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai lu avec grand intérêt le rapport publié par Statistique Canada qui faisait état de l'excellent bilan de notre gouvernement. Il y était notamment question du revenu familial, et plus particulièrement de celui des femmes.

Les revenus moyens réels se sont accrus de 9 p. 100 entre 1985 et 1990, augmentation qui a touché presque toutes les catégories de familles et toutes les régions. Les revenus des femmes—voilà qui devrait intéresser tout particulièrement mon ami—sont en train de rattraper ceux des hommes. En effet, leur salaire moyen a augmenté de 11 p. 100, tandis que celui des hommes n'a progressé que de 3 p. 100 entre 1985 et 1990. Les choses s'améliorent, et elles devraient continuer de s'améliorer à mesure que l'économie se rétablira, cette année et l'année prochaine.

Comme le député le sait, l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI prédisent tous que le Canada est le pays du Groupe des Sept qui connaîtra la plus forte croissance cette année et l'an prochain, ce qui revêt une importance énorme du point de vue de la création d'emplois et de la richesse des Canadiens.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement ne comprend tout simplement pas. L'an dernier, plus de 75 millions de livres d'aliments ont été livrées à des Canadiens dans le besoin par des banques d'alimentation. On croirait lire des statistiques sur le tiers monde.

Comment ces Canadiens peuvent-ils entretenir quelque espoir quant au sens des priorités du gouvernement, alors que celui-ci consacre un million de dollars à une tournée d'adieu effectuée par le premier ministre?

Je lance un défi au premier ministre: Son gouvernement versera-t-il un million de dollars à la banque d'alimentation Daily Bread de Toronto, de façon à permettre à cet organisme de fournir 700 000 repas à des Canadiens dans le besoin et à montrer qu'il donne la priorité aux Canadiens plutôt qu'au premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les gens d'en face commencent à être nerveux. Ils commencent vraiment à donner des signes de nervosité et ils ont bien raison d'être inquiets.

Une voix: Ils n'aiment pas les sondages.

M. Mulroney: Cette question, dans laquelle on ternit l'image du Canada en comparant celui-ci à un pays du tiers monde, est tout à fait déplacée. Nous éprouvons des problèmes, mais le Canada traite tous ses citoyens mieux que ne le fait n'importe quel autre pays au monde. Ne dites pas que vous avez le droit de salir notre pays.

• (1500)

Le ministre a déployé des mesures sans précédent afin d'aider les gens dans le besoin et les enfants. Des milliards de dollars sont dépensés afin d'aider les Canadiens les plus dans le besoin; en fait, le montant de cette aide a été augmenté d'environ 20 p. 100 au cours du dernier mandat.

Mon collègue a raison sur ce point. Nous travaillons très soigneusement et très bien. C'est déshonorer le Canada que de comparer notre situation à celle des pays du tiers monde qui est malheureusement beaucoup plus difficile. Une telle comparaison est injuste et erronée.

En ce qui a trait à mon voyage, je signale à mon collègue qu'il s'était exprimé en termes très élogieux en 1984, lorsque son ancien chef, qui était sur le point de se retirer, s'était rendu en Tchécoslovaquie, en Suisse, en République démocratique allemande, en Roumanie, à Moscou, ainsi qu'à Londres et à Paris. Où étiez-vous donc à ce moment-là?

* * *

LES GRANDS LACS

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Comme l'a révélé un bulletin de nouvelles récemment, un haut dirigeant de la Garde côtière canadienne a déclaré que celle-ci ne disposait pas de matériel ni de plans pour faire face à un déversement important de produits chimiques d'un navire-citerne dans les Grands Lacs.

Ma question est la suivante: Est-ce que c'est vrai? Si oui, qu'est-ce que le ministre entend faire à ce sujet?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que la Garde côtière a pour priorité non seulement la protection de la vie, mais aussi la prévention de la pollution marine, y compris les déversements.

Nous sommes fiers de dire qu'avec le concours d'employés de l'Environnement et de la Garde côtière nous avons mis au point au cours des dernières années des normes de construction et de fonctionnement strictes que doivent maintenant respecter tous les navires-citernes qui transportent des produits chimiques. Nombre d'entre eux ont des coques doublées, comme il doit le savoir.

La réglementation exige que l'industrie dispose de la capacité nécessaire pour faire face à des déversements de plus de 300 types de produits chimiques. La responsabilité première de la Garde côtière est de veiller à ce que les pollueurs en puissance soient en mesure de remédier à toute catastrophe. J'estime que la Garde côtière fait de l'excellent travail et qu'elle va continuer d'améliorer les choses.

M. le Président: J'informe la Chambre que nous allons commencer par une question de privilège soulevée par le député de Churchill. Je continuerai avec la décision que je dois communiquer à la Chambre.

Par la suite, et je veux que les députés le sachent, nous rendrons hommage à un de nos anciens collègues, M. Alex Patterson, de la Colombie-Britannique. Je pense que le député de Fraser Valley-Est sera le premier à parler et qu'il sera sans doute suivi d'autres députés.

Mais, d'abord, le député de Churchill a la parole pour soulever la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA MINE WESTRAY

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le 8 décembre 1990, avant que ne se produise la catastrophe à la mine Westray, une question a été inscrite en mon nom au *Feuilleton*, la question no 437. La question était la suivante: «Y a-t-il eu des appels ou des lettres qui ont été échangés entre le Cabinet du premier ministre et toute personne ou organisation gouvernementale ou non gouvernementale concernant le projet de la mine de charbon Westray à Pictou en Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, à quelles dates et avec qui?»

J'ai fait inscrire cette question au *Feuilleton*, reconnaissant qu'il s'agissait là d'une de ces questions nécessitant une étude détaillée du gouvernement. J'ai reconnu, à l'époque, que les fonctionnaires devaient répondre à de nombreuses questions sur le financement du projet de la mine Westray. Nous voulions savoir exactement quel rôle le Cabinet du premier ministre avait joué à l'égard de ce projet particulier.

Le 18 mars 1991, le secrétaire parlementaire du premier ministre m'a répondu en partie ceci: «Le courrier et les appels téléphoniques reçus par le Cabinet du Premier ministre au sujet de la mine de charbon Westray sont consignés et transmis au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.»

Pendant le congé, j'ai eu l'occasion de lire les renseignements que le gouvernement a dû déposer à la suite de la demande présentée à ce sujet par le *Chronicle-Herald* de Halifax, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Comme je l'ai souligné durant la période des questions, le secrétaire principal du premier ministre et son chef de cabinet, Peter White et Stanley Hartt, ont participé directement et personnellement à ces discussions. Ils ont reçu des appels téléphoniques et en ont fait, ils ont participé à des rencontres avec des fonctionnaires et avec des représentants de Curragh Resources.

• (1505)

Je sais qu'en vertu d'un certain nombre de décisions qu'elle a rendues, la présidence a établi qu'on ne peut discuter d'une réponse qu'on juge insatisfaisante, car il s'agit alors d'une divergence d'opinions et non pas d'une question de privilège. Je vous demanderais toutefois de réexaminer ces précédents, car, en l'occurrence—et je tiens à souligner que j'ai soulevé ces questions bien avant que ne se produise la catastrophe à la mine—j'ai demandé des renseignements précis. Je me suis conformé aux règles que la Chambre a établies pour l'obtention de

renseignements précis. À un certain nombre d'occasions, différents secrétaires parlementaires du leader du gouvernement à la Chambre ont pris la parole et dit que ces questions nécessitaient beaucoup de travail et qu'elles entraînaient des coûts considérables.

Ce type de questions nécessite des réponses approfondies. Il me semble évident que la réponse que j'ai reçue, celle selon laquelle la correspondance et les appels reçus sont consignés et transmis, n'est absolument pas précise.

J'ai posé la question au nom de nombreux Canadiens qui ont demandé ces renseignements à nos bureaux. En leur donnant cette information, qui m'a été communiquée par le secrétaire parlementaire du premier ministre, je leur ai donné de faux renseignements. À titre de député, j'ai communiqué à d'autres Canadiens les renseignements qui m'ont été fournis et qui étaient faux.

Monsieur le Président, je m'en remets à vous. Voici ma question de privilège: comment obtenons-nous des renseignements précis et comment servons-nous nos électeurs et les autres Canadiens si les informations que nous recevons des ministres et de leurs secrétaires parlementaires sont fausses?

M. le Président: Aucun député ne se lève, je vais donc me pencher sur l'intervention du député. Si l'on veut ajouter quelque chose, on n'a qu'à m'avertir. Je vois le ministre qui se lève. Oui?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je veux répondre brièvement à cela.

Je trouve cette question de privilège très difficile à comprendre. Franchement, nous devons. . .

M. le Président: Un moment. Je suis souvent confronté à ce dilemme. Je viens de dire à la Chambre que j'allais étudier attentivement l'intervention du député. J'ai invité le ministre à répondre s'il le voulait ou encore à prendre l'affaire en délibéré avant de répondre à la Chambre; je l'entendrai volontiers quand il sera prêt.

M. Hockin: Monsieur le Président, si vous voulez prendre l'affaire en délibéré, c'est très bien. Or, la réponse que j'ai donnée pendant la période des questions reste valide. Au gouvernement du Canada, on s'adresse toujours à divers ministères lorsqu'on promeut des projets concernant des industries régionales.

M. le Président: Je voudrais dire au ministre que si je veux prendre la question en délibéré, c'est notamment parce que j'ai écouté avec une grande attention l'échange qui a eu lieu plus tôt, pendant la période des questions. Je compte faire rapport et j'avertirai le député du moment opportun pour le faire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai une décision que je suis maintenant prêt à communiquer à la Chambre. Elle porte sur la question de privilège soulevée par le député de Scarborough—Rouge River au sujet du dépôt du décret nº CP 1992-2715, conformément au paragraphe 59(5) du Tarif des douanes, et sur la question de privilège soulevée par le député de Winnipeg-Sud-Centre au sujet du dépôt par le gouvernement d'une réponse au Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Je rappelle aux députés que, lorsque le député de Winnipeg-Sud-Centre a soulevé sa question, je l'ai informé que j'étais déjà saisi d'une question similaire et que je tenterais de répondre aux deux questions en même temps.

• (1510)

Je désire aviser les députés que je suis maintenant prêt à rendre ma décision au sujet de la question de privilège soulevée le mercredi 24 février par le député de Scarborough—Rouge River au sujet de l'omission du ministre des Finances de déposer un décret en conseil conformément au paragraphe 59(5) du *Tarif des douanes*.

Malheureusement, cette question n'est pas nouvelle pour la Chambre, puisqu'elle a été soulevée par le même député il y a tout juste un peu plus d'un an. Je remercie le député d'avoir encore une fois attiré l'attention de la Chambre sur le sujet; je remercie ausssi le vice-premier ministre des Finances de sa réponse.

Je traiterai aussi dans la présente décision de la question de privilège soulevée le 29 mars 1993 par le député de Winnipeg-Sud-Centre au sujet du retard du gouvernement à déposer la réponse au rapport du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur.

En exposant sa prétention d'atteinte à un privilège, le député de Scarborough—Rouge River a expliqué que le 29 décembre 1992, conformément au paragraphe 59(2) du *Tarif des douanes*, le gouverneur en conseil a adopté le décret en conseil nº 1992-2715.

La question de privilège soulevée par le député porte sur le paragraphe 59(5) du *Tarif des douanes* qui est ainsi libellé: «Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement le texte des décrets prévus au paragraphe (2) dans les quinze premiers jours de séance de l'une ou l'autre chambre suivant leur reprise.»

En vertu de cette disposition législative, le décret dont le député a fait mention aurait dû être déposé au plus tard le 15 février 1993. Cependant, comme le député l'a indiqué, le ministre des Finances a omis de le faire.

Pour mémoire aux députés, je veux noter que le document mentionné a été déposé, après que la question de privilège eut été soulevée, le 25 février 1993. Néanmoins, ce dépôt consécutif du décret ne corrige pas la situation ni ne résout la question de fond.

Permettez-moi de commencer par dire que je trouve la situation particulièrement décourageante parce qu'elle ressemble étrangement à celle qui a donné lieu à la question de privilège soulevée il y a un an. Dans les deux cas, le ministre des Finances était tenu en vertu du paragraphe 59(5) du *Tarif des douanes* de déposer le décret en conseil dans un délai prescrit.

Je n'attaque personne en faisant cette observation, les députés le comprendront. Cependant, il y a, dans les ministères, des fonctionnaires qui connaissent les règles et qui sont censés veiller à leur respect.

Dans les deux cas, le gouvernement a omis de le faire, dans le cas présent jusqu'après que la question eut été soumise à l'attention de la Chambre.

[*Français*]

L'élément principal de la question de privilège soulevée par l'honorable député de Scarborough—Rouge River découle d'une obligation juridique, c'est-à-dire que le ministère était légalement tenu de déposer une copie du décret pris par le gouverneur en conseil dans un délai déterminé par le *Tarif des douanes.*

Décision de la présidence

[*Traduction*]

Je juge aussi nécessaire de reprendre ce que disait le député l'an dernier, savoir «Il est difficile de concevoir un ordre de la Chambre qui puisse avoir plus de légitimité qu'un ordre contenu dans une loi adoptée par la Chambre».

Voici ce que disait le député quand exactement la même question a été soulevée en février 1992: «Le paragraphe 59(5) du *Tarif des douanes* est une disposition légale, c'est-à-dire la forme la plus catégorique d'instructions données par la Chambre. À mon avis, la violation de cette instruction, fût-elle involontaire, constitue un affront à l'autorité et à la dignité du Parlement, en général, et de la Chambre des communes, en particulier.»

[*Français*]

Je partage cet avis, et j'espère qu'il sera appliqué en cette Chambre. Les dispositions législatives qui ont eu l'aval des députés de la Chambre ont une utilité réelle et il y a lieu de les observer.

[*Traduction*]

Comme fonctionnaire de la Chambre des communes, il est de mon devoir de préserver la dignité et l'autorité de la Chambre. Il s'agit d'une obligation qui incombe au président, qui doit naturellement compter sur l'appui des députés. Au tout début de la législature le président s'adresse à la Couronne, représentée par le gouverneur général, et réclame la reconnaissance de tous les droits et privilèges, notamment, que les députés jouissent de la liberté de parole dans leurs délibérations, de l'accès auprès de la personne de Son Excellence en tout temps convenable et demande que Son «Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations».

• (1515)

Dans le cas présent, ce n'est pas seulement une ordonnance de la Chambre qui a été violée, mais une loi qui a reçu la sanction de la Couronne à titre de partie constituante du Parlement. Un représentant de la Couronne n'a pas satisfait aux exigences d'une loi du Parlement.

Comme je l'ai déjà dit, le Canada n'est ni une démocratie gouvernementale, ni une démocratie administrative, mais une démocratie parlementaire. Si le président doit rappeler ses devoirs à la Couronne par voie officielle au

début de chaque législature, les serviteurs de la Couronne devraient en tenir compte.

Les députés savent que le dépôt de documents constitue une procédure fondamentale pour la Chambre. À titre de règle qui nous gouverne, elle permet aux députés d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour traiter efficacement des sujets soumis au Parlement.

De plus, ainsi que je l'ai mentionné l'an dernier, le Règlement précise que tous les rapports, états et documents dont une disposition législative exige le dépôt devant la Chambre sont automatiquement déférés à un comité permanent par application du paragraphe 32(5) du Règlement. En conséquence, les ministres et fonctionnaires doivent voir à ce que les documents dont le dépôt est prescrit soient déposés pour que la Chambre ait une copie pour l'information des députés et l'examen par l'un des comités permanents de la Chambre.

Les prescriptions du Règlement et des lois ont été entérinées par la Chambre et constituent une convention qui doit, tous les députés en conviendront, être respectée.

Il y a eu l'an passé de plus en plus de plaintes de la part des députés au sujet des réponses aux pétitions qui ne sont pas déposées dans les délais prescrits, des réponses aux questions écrites qui sont données en retard; je sais que le monde dans lequel nous vivons n'est pas parfait. Néanmoins, je ne fais que répéter ce qui a déjà été dit et, aujourd'hui, je suis saisi d'une autre affaire de document qui n'est pas déposé dans les délais prescrits par la loi.

De plus, le député de Winnipeg-Sud-Centre a soulevé, le 29 mars 1993, la question du non-respect par le gouvernement de l'article 109 du Règlement pour n'avoir pas soumis à la Chambre, dans le délai de 150 jours prescrit, une réponse détaillée au rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur intitulé: *L'avenir de la production et de l'exportation de matériel militaire par le Canada.*

[*Français*]

Les députés ne peuvent remplir leur rôle s'ils n'ont pas accès aux documents dont ils ont besoin pour faire leur travail et on manque à nos règlements et on oublie même les exigences de la loi.

[*Traduction*]

Je crois que le Comité de la gestion de la Chambre devrait avoir l'occasion d'examiner toute la question des retards à déposer des documents et je suis prêt à conclure à l'existence d'une atteinte apparente à un privilège et à permettre au député de Scarborough—Rouge River de présenter une motion tendant à renvoyer la question au comité.

Ainsi, je permets à la Chambre de déterminer si elle partage ou non mon inquiétude au sujet de l'aggravation de ce problème de sorte que les députés pourront déterminer s'ils estiment que cette question devrait être examinée par le Comité de la gestion de la Chambre.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour une décision qui, à mon avis, renforcera les règles et fera en sorte que le Parlement reflète mieux la volonté et la franchise des Canadiens. Par conséquent, au nom de tous les députés, je propose:

> Que la question du non-respect des exigences relatives au dépôt du décret en conseil no PC 1992-2715 et d'autres documents à la Chambre des communes soit renvoyée au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DÉCÈS D'ALEXANDER BELL PATTERSON

M. le Président: Je suis très reconnaissant aux nombreux députés qui sont restés. Notre collègue, Alex Patterson, que beaucoup d'entre nous connaissaient bien, surtout les députés de la Colombie-Britannique, est décédé et c'est la première occasion qui nous est donnée de lui rendre l'hommage qui convient et d'exprimer nos condoléances à sa famille. Je donne tout d'abord la parole au député de Fraser Valley-Est.

• (1520)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de dire quelques mots suite au décès d'Alex Patterson, ancien député à la Chambre des communes et mon prédécesseur en tant que représentant de la circonscription de Fraser Valley-Est.

Alex Patterson a passé la plus grande partie de sa vie d'adulte à défendre les intérêts des résidants de Fraser Valley-Est. Durant la plus grande partie de la période allant de 1953 à 1984, il fut député de cette circonscription au Parlement. Au cours de cette période, où il a représenté le Crédit Social et le Parti progressiste conservateur, Alex s'est fait une réputation de travailleur.

Il a aussi acquis dans la circonscription une réputation solide qui n'était pas tant fondée sur ses liens avec le Crédit Social ou le Parti conservateur que sur ses qualités de gentilhomme travailleur qui tenait beaucoup à jouer un rôle actif au sein de la collectivité.

Alex Patterson est né en 1911 à Raymore, en Saskatchewan. Il a grandi dans les Prairies, tout comme moi, puis s'est installé à Abbotsford en 1951. C'est en 1953, alors qu'il s'acquittait de ses responsabilités de ministre de l'Évangile de l'Église des Nazariens, qu'on demanda à Alex Patterson de se présenter aux élections fédérales. Son expérience et sa formation religieuse ont donné à Alex une idée très claire du bien et du mal. Celui-ci s'est efforcé de faire valoir ces notions durant sa première campagne électorale et il a continué de le faire ensuite à titre de député.

Alex fut élu pour la première fois en 1953, puis fut défait lors du balayage par les conservateurs de Diefenbaker, en 1958. Il fut réélu en 1962, puis défait lors de la victoire libérale de 1968. Alex fut alors pressenti pour se présenter sous la bannière du Parti conservateur plutôt que celle du Crédit Social, et il accepta de relever ce défi. Il fut élu de nouveau en 1972 et représenta sa circonscription jusqu'en 1984, année où il annonça sa retraite. C'est moi qui fut nommé pour le remplacer comme candidat progressiste conservateur.

J'ai eu le privilège, avec ma femme, d'assister aux funérailles qui ont eu lieu à Abbotsford le 6 avril et d'exprimer mes condoléances à son épouse Charlotte, à leurs quatre enfants ainsi qu'à leurs conjoints, de même qu'aux nombreux petits-enfants présents. Toutes ces personnes représentent en quelque sorte l'héritage laissé par l'union d'Alex et de Charlotte. Je tiens à ce qu'ils sachent que la Chambre est sensible à la contribution d'Alex, non seulement à la collectivité de Fraser Valley-Est en Colombie-Britannique, mais aussi au Canada tout entier, durant les années où celui-ci a servi ses concitoyens aux Communes.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom de l'opposition officielle, de rendre hommage à feu notre collègue et ami, M. Alexander Bell Patterson.

On peut dire beaucoup de choses au sujet de l'ancien député de Fraser Valley, puis de Fraser Valley-Est. Qui d'entre nous—à l'exception du député de Parry Sound—peut se vanter d'avoir, comme Alex, remporté neuf élections sur onze en plus de 30 ans?

Alex était en 1965 le chef suppléant du Crédit social du Canada. En 1972, il était réélu après avoir changé de parti. Comme le faisait remarquer l'autre jour un ami, M. Ewald Rempel, il était tellement populaire qu'il aurait été élu peu importe la bannière sous laquelle il se serait présenté.

On diverge peut-être d'opinion sur les raisons de sa très grande popularité. Pour l'avoir connu entre 1979 et 1984, je crois que son succès avait beaucoup à voir avec ses valeurs religieuses et sa profonde honnêteté. Il considérait le mandat du député comme un économat, une prolongation du ministère religieux si vous voulez. Il faisait toujours passer l'intérêt de ses électeurs avant les siens. Il se préoccupait du bien-être de tous ses électeurs, sans en favoriser ni en craindre aucun. Il a travaillé dur pour tous les Canadiens de la vallée du Fraser, notamment pour les agriculteurs et les petits entrepreneurs.

Notre collègue était souvent modéré, mais il lui arrivait de ne pas mâcher ses mots. Les députés se souviendront peut-être qu'il a déjà dit du gouvernement Trudeau qu'il avait détruit la confiance de la collectivité internationale à l'égard de l'économie canadienne et qu'il avait détruit la confiance des Canadiens. De la même manière, il a déjà qualifié la Société Radio-Canada d'un des principaux diffuseurs d'une idéologie antisociale, antifamiliale et amorale contribuant à la destruction du tissu moral de notre pays. Il s'intéressait à des questions plus importantes que le conformisme politique. En 1974, Pierre Trudeau a fait deux fois campagne en six mois dans la circonscription de Fraser Valley-Est dans l'espoir de le vaincre, mais Alex a été réélu.

Je ne voudrais pas terminer sans signaler sa famille bien-aimée: son épouse, Charlotte, et ses quatre enfants, Lawrence, Ruth, Goldie et Wayne.

• (1525)

Bref, Alex était un bon père de famille qui tenait en haute estime les valeurs traditionnelles et les engagements envers la vocation de chacun. À l'époque où les députés avaient droit à un voyage en train tous les trois mois, c'était souvent difficile, mais il s'était engagé à faire de son mieux et à travailler pour le bien des électeurs de la circonscription de Fraser Valley qu'il a représentée pendant près de 24 ans.

Un chroniqueur, Allan Fotheringham, a dit avant une élection que la vallée du Fraser était à n'en pas douter le pays de Patterson. La communauté était importante pour lui et il aimait accomplir des actions charitables parrainées par le Club Kiwanis et la Chambre de commerce dont il a été membre de longues années durant. C'était un homme bon qui avait été pasteur pendant plus de 20 ans, comme on vient de le mentionner, avant qu'on ne le persuade de solliciter un mandat de député. Un collègue a dit que son expérience de la chaire en a fait un des orateurs les plus agréables à écouter de la Chambre. Malgré sa voix forte et autoritaire, sa foi chrétienne demeurait tranquille et inébranlable. Son expérience comme pasteur lui a valu de développer ce qu'il croyait être les qualités morales que l'on devrait trouver chez les parlementaires.

Hommage

Lorsque son secrétaire est décédé sans qu'on puisse faire des funérailles, plusieurs collaborateurs lui ont demandé de présider une cérémonie au nom de ceux et celles qui voulaient rendre les honneurs suprêmes à cet homme. Il n'était pas rare que des collègues ou des employés de divers secteurs de la Colline aillent le voir à son bureau pour discuter d'un problème ou recevoir un mot d'encouragement ou un conseil.

À la suite d'une attaque d'apoplexie survenue début mars, notre ami a été hospitalisé pendant quatre semaines au cours desquelles la famille a pu se réunir. Il s'est éteint paisiblement dans les bras de Charlotte, sa bonne épouse de 56 ans, et entouré de ses enfants. Alex restera à jamais vivant dans le coeur de sa famille, de ses amis et de ses collègues ici réunis. Il demeurera un modèle d'époux fidèle et de père.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du caucus néo-démocrate, je voudrais présenter mes condoléances à la famille de M. Patterson et rappeler son souvenir et ses services dans cette Chambre.

Je me souviens de lui personnellement. Je pense que nous avons été ensemble cinq ans et même si je n'ai pas eu l'occasion de siéger aux mêmes comités que lui et donc de bien le connaître, je me souviens de lui comme d'un vrai gentilhomme. C'était le genre de personne à qui vous pouviez adresser la parole dans l'ascenseur ou le couloir. Certains disent qu'il avait son franc-parler, mais je dirais que cela va souvent de pair. Je voulais simplement exprimer nos condoléances.

J'ai remarqué, en regardant sa biographie, que M. Patterson avait été défait deux fois et réélu. Ce n'est pas quelque chose qui arrive à beaucoup de députés. Il est plutôt inhabituel d'être battu deux fois et ensuite réélu. Cela montre bien son attachement à la Chambre des communes, un endroit où il voulait exprimer son opinion de la réalité.

Je remarque également qu'il était ministre de l'Église des Nazaréens et j'apprécie cet élément de sa vocation également. En tant que Chrétien moi aussi j'en serais peut-être venu à des conclusions différentes sur la façon d'exprimer notre foi dans la vie politique, mais c'est néanmoins une chose que je respecte.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je veux me joindre à mes collègues pour rendre hommage à un homme que tout le monde respectait ici. C'était un homme dont il est facile de faire l'éloge parce que c'était quelqu'un de bien. On avait une bonne opinion de lui dans notre parti, à la Chambre des communes et, manifestement, aussi parmi ses électeurs.

Je me souviens que mon ancien collègue, l'ancien député de Capilano, m'a dit une fois que quand Alex Patterson prenait la parole, il venait de son bureau pour l'écouter ici à la Chambre. Cela montre bien quel orateur était Alex Patterson. Ses discours n'étaient pas seulement brillants, ils avaient de la substance. C'était un bon député.

Les députés de l'opposition ont reconnu aussi, je pense, que, bien qu'il ait parlé au nom de l'opposition, ses propos n'étaient pas malveillants. C'est très différent. Nous, à la Chambre des communes, avons besoin de recevoir des leçons de ce genre de la part d'un homme comme Alex Patterson.

• (1530)

De toute évidence, il a été aussi un bon député pour sa circonscription. Comme les orateurs qui m'ont précédé l'ont fait remarquer, c'était quelqu'un qui était constamment réélu. Comme mon collègue de Winnipeg Transcona l'a mentionné, il pouvait aussi être battu, mais il était réélu. Ce n'est pas très fréquent.

Il a été réélu dans sa circonscription dans des circonstances différentes. Quand on songe quelles étaient les limites de sa circonscription en 1953 et qu'on les compare à ce qu'elles étaient en 1984, on reconnaît que sa circonscription a connu bien des changements quant à sa superficie et au nombre des électeurs. Pourtant, il a joui du respect des gens pendant toutes ces années, alors que c'était au début une circonscription qui était probablement entièrement agricole et assurément rurale. À la fin de sa carrière, elle a évolué et est devenue commerçante avec une industrie légère. Certes, aujourd'hui, elle connaît un autre genre de transformation. Il a toujours eu

l'appui et le respect de ses électeurs dans ces circonstances différentes.

On pourrait dire, je pense, au sujet d'Alex Patterson qu'il a pu vieillir et peut-être même être démodé, dans le meilleur sens du terme, mais qu'il n'a jamais été une vieille baderne. Démodé dans le bon sens du terme, il a conservé les valeurs qui ont donné au Canada sa force et qui en ont fait le pays qu'il est aujourd'hui.

Nous lui rendons hommage parce qu'il pouvait être un pilier de la société, mais qu'il pouvait aussi se montrer souple. C'est un compliment à son égard.

Je veux me faire l'écho d'autres personnes à ce propos. Il a toujours été en contact avec les gens. On ne peut pas être réélu, comme il l'a été, sans être en contact avec les gens.

Pour reprendre les termes des Actes des apôtres, au sujet d'un homme nommé Barnabé, on disait que c'était un homme de bien. C'est ce qu'on pouvait dire d'Alex Patterson.

Je voudrais juste raconter une autre anecdote qui ne se rapporte pas à sa carrière politique ou à la Chambre, mais à sa vie familiale, un trait qu'il a transmis aux générations suivantes. Cet homme était, comme on le sait, de souche écossaise. Comme les autres députés l'ont souligné, il était ministre de l'Église des Nazaréens. L'un de ses enfants, qui a suivi dans ses traces, avait décidé d'aller poursuivre sa formation aux États-Unis, au sud de la ligne Mason-Dixon. Les petits-enfants d'Alex, qui étaient en maternelle, fréquentaient l'école publique.

Le premier jour d'école, son petit-fils rentre à la maison tout enthousiaste. Il annonce à sa mère que son institutrice est fantastique, en fait, qu'elle lui ressemble. Toute réjouie, sa mère attend avec impatience le jour où elle va rencontrer cette fameuse enseignante qui lui ressemble tant.

Le jour arrive enfin où elle rencontre l'institutrice de son fils—une noire. Le fait qu'elle était noire n'avait pas frappé l'enfant. Ce n'était pas un hasard. Ses parents avaient simplement appris de leurs parents que tous étaient égaux. Que tous avaient été créés dans la dignité par le Créateur et que tous méritaient le respect, peu importe qui ils étaient. C'est le genre d'héritage qu'Alex Patterson a laissé à ses enfants et ceux-ci, à leur tour, l'ont laissé à leurs propres enfants. C'est l'enseignement que nous devons tous tirer d'un homme comme Alex Patterson.

M. le Président: Je remercie les députés pour leurs commentaires et j'informe la Chambre que copie du hansard d'aujourd'hui sera immédiatement envoyée à la famille d'Alex.

AFFAIRES COURANTES

• (1535)

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 32 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUATRE-VINGT-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des membres du Comité permanent. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances) demande la permission de déposer le projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Hockin (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR L'ADMINISTRATION DES BIENS SAISIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture) demande la permission de déposer le projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Hockin (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU QUATRE-VINGT-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le quatre-vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Puisque le rapport a été présenté plus tôt aujourd'hui, je demanderais à un greffier de la Chambre de nous en faire la lecture pour que les députés puissent en prendre connaissance. Je mettrai ensuite la motion aux voix.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée, me dit-on, par environ 47 000 habitants de Calgary et concernant la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1540)

Cette pétition commence par une référence à Ryan Garrioch, un jeune garçon de treize ans, excellent élève, qui—si je comprends bien—a été tué dans la cour de l'école par un autre élève de 15 ans. Les pétitionnaires terminent en demandant que la Loi sur les jeunes contrevenants soit remplacée par une mesure visant à fixer à 13 au lieu de 18 ans l'âge maximum pour les jeunes contrevenants.

Cette pétition est de loin la plus importante que j'aie eu l'honneur de présenter. Quand ils sont venus récemment à Ottawa, cette pétition en main, les parents de cette jeune victime, Stu et Marg Garrioch, étaient terriblement troublés. En tant qu'Albertain, c'est aujourd'hui pour moi un honneur de présenter, à leur demande, cette pétition à la Chambre.

LE COMPTOIR POSTAL DANS LA HIGH PARK PHARMACY

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter d'autres pétitions qui viennent s'ajouter à celles que j'ai déjà déposées de la part des habitants de la région de High Park qui s'opposent à la fermeture du comptoir postal nº 166, situé dans la High Park Pharmacy.

Les pétitionnaires se déclarent très satisfaits des services et de l'endroit où se trouve ce comptoir postal, la pharmacie de High Park. Ils demandent au Parlement d'intervenir auprès du gouvernement afin que ce comptoir soit autorisé à fonctionner dans les conditions et à son emplacement actuels.

Les usagers—plusieurs milliers—sont très satisfaits de cette succursale et ne comprennent pas pourquoi le gouvernement veut la fermer ou la déménager.

[*Français*]

LA VIOLENCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens d'Amos, Landrienne, Rivière-Héva, Saint-Mathieu et Val-

d'Or en Abitibi qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs et d'habitants de Salmon Arm, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires qui signalent leur grande inquiétude au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain qui risque, selon eux, de permettre la vente de l'eau de nos rivières et de nos lacs aux États-Unis et dans le nord du Mexique. Les pétitionnaires signalent que l'ALÉNA ne prévoit pas d'exemption pour l'eau, comme c'est le cas pour les grumes et le poisson non transformé de la côte est. Ils demandent que l'eau constitue une catégorie exemptée parce que nous ne devrions pas vendre l'eau du Canada aux États-Unis ou au Mexique.

LA PORNOGRAPHIE EXPLOITANT DES ENFANTS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai ici trois pétitions qui portent toutes sur le même sujet, soit la pornographie exploitant des enfants.

Les pétitionnaires habitent les quatre coins de la Colombie-Britannique, mais je constate que certains sont de ma circonscription. Ils vivent à Port Moody, à Coquitlam et à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Ils réclament que quiconque vend des articles de pornographie impliquant des enfants soit passible d'une peine au sens de la loi.

Je suis heureux de déposer ce groupe de pétitions au nom de ces signataires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de déposer les réponses aux questions nos 465 et 478.

[*Texte*]

Question no 465—**M. Dingwall:**

De 1985 jusqu'à maintenant, en ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services, combien d'argent a été consacré à l'approvisionnement dans chaque province et territoire?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Les statistiques qui figurent dans la présente ne couvrent pas tous les biens et les services qu'achète le gouvernement du Canada. Approvisionnements et Services Canada veille à l'acquisition de seulement 55 p. 100 des biens et des services achetés par le gouvernement fédéral.

En outre, ASC n'attribue pas de contrats ni ne produit de statistiques connexes en fonction des circonscriptions électorales ou d'autres limites. Pour produire la liste ci-jointe, établie selon les circonscriptions, ASC a procédé au tri de ses données sur les achats en se servant du code postal.

Les statistiques ne sont pas nécessairement révélatrices de l'origine des biens et des services achetés. La plupart du temps, on inscrit sur les listes le nom de la région où l'entrepreneur est situé. Ce point d'approvisionnement ne tient pas compte des contrats de sous-traitance qui pourraient avoir été attribués ou d'autres services ayant été fournis ailleurs. Par exemple, les achats de carburant faits auprès de la société Esso, qui sont inclus dans la facture globale de 249 678 000 $, représentent le carburant que le gouvernement achète de la société Pétroles Esso Canada par l'entremise de son bureau de Nepean (Ontario), mais le carburant n'est pas raffiné à Nepean pas plus d'ailleurs que le pétrole ne provient de l'Ontario. Nepean n'est qu'un point de facturation.

Enfin, bon nombre de contrats sont pluriannuels et la valeur qu'ils représentent est comptabilisée uniquement l'année ou ils sont attribués, comme les grands projets de l'État (par exemple, les gros contrats de construction navale).

Affaires courantes

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
VALEUR ESTIMÉE DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS
EXERCICE FINANCIER 1985/1986 – 1991/1992

	Exercice financier 1991/1992		Exercice financier 1990/1991		Exercice financier 1989/1990		Exercice financier 1988/1989		Exercice financier 1987/1988		Exercice financier 1986/1987		Exercice financier 1985/1986	
	No. des doc. *	Valeur des doc. $000	No. des doc. *	Valeur des doc. $000	No. des doc. *	Valeur des doc. $000	No. des doc. *	Valeur des doc. $000	No. des doc. *	Valeur des doc. $000	No. des doc. *	Valeur des doc. $000	No. des doc. *	Valeur des doc. $000
Provinces de l'Atlantique														
Terre Neuve	4 355	142 290	5 958	161 668	8 014	157 925	7 300	116 658	7 746	92 337	6 882	100 160	6 666	51 681
Ile du Prince Édouard	945	14 723	1 452	18 004	1 798	23 940	1 833	19 026	2 136	14 110	2 077	10 667	1 391	13 373
Nouvelle Écosse	17 021	493 418	21 340	429 095	28 178	366 429	26 785	439 681	25 713	416 605	25 166	370 568	24 987	301 755
Nouveau Brunswick	5 202	227 417	6 785	218 816	8 534	203 293	8 504	228 258	9 393	2 839 776	9 534	91 990	7 869	89 969
Québec	28 316	1 425 769	37 483	1 522 862	45 792	1 488 218	47 120	1 305 560	49 462	1 618 065	47 960	2 594 354	50 193	1 415 542
Ontario	70 805	4 772 670	91 090	3 814 450	112 668	3 519 410	117 081	3 339 883	115 294	3 266 496	114 800	3 566 511	119 527	3 095 828
Provinces des PRairies														
Manitoba	5 671	401 956	7 701	415 074	9 826	353 350	9 745	259 995	10 760	337 396	10 077	218 734	10 334	140 603
Saskatchewan	2 391	78 983	3 822	89 888	4 735	84 944	4 412	68 522	4 482	67 641	5 141	81 111	6 104	74 368
Alberta	11 050	358 878	14 363	348 555	17 148	705 895	18 128	335 919	18 794	274 374	18 991	301 379	20 418	222 535
Colombie–Britannique	12 342	606 699	17 215	388 778	22 450	364 893	22 054	395 696	24 937	367 393	24 168	332 330	28 330	308 101
Yukon et Territoires du Nord–Ouest	835	35 785	1 296	81 637	1 430	28 177	1 522	25 065	1 427	134 560	1 504	21 726	1 701	19 686
A travers le Canada	98	11 433	119	88 407	353	80 898	225	67 172	54	143 327	18	423 713	43	104 445
Totals	159 031	8 570 021	208 624	7 577 234	260 926	7 377 372	264 709	6 601 435	270 198	9 572 080	266 318	8 113 243	277 563	5 837 886

* no. de contrats

Question nº 478—**M. Barrett:**

Depuis le 1er janvier 1990, le gouvernement, ses organismes, conseils ou sociétés d'État ont–ils reçu des demandes de renseignements concernant la vente ou la location possible ou toute autre forme d'aliénation du Royal Roads Military College, de ses terrains ou de ses édifices et, dans l'affirmative, qui a fait ces demandes et quels sont les ministères qui ont été contactés?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Le ministère de la Défense nationale a reçu, depuis le 1er janvier 1990, des demandes de renseignements concernant la possibilité d'une vente, d'une location ou de toutes autres formes de disposition du Royal Roads Military College. Toutefois, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le nom des demandeurs ne peut être divulgué à un tiers.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si la question no 452 pouvait être transformée en

ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord.

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 452—**M. MacWilliam:**

En ce qui concerne les Forces armées canadiennes, *a*) a-t-on pris des mesures pour modifier les attitudes et les comportements des officiers à l'égard des femmes, notamment en ce qui a trait au harcèlement sexuel, aux injustices faites aux femmes et à la violence faite aux femmes et, dans l'affirmative, lesquelles, *b*) a-t-on mis en place des programmes d'action positive et, dans l'affirmative, lesquels?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

• (1545)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre les observations que j'ai commencées avant la période des questions.

Je m'étais alors arrêté sur le fait que le projet de loi C-62 présente les objectifs de la politique. Ces objectifs visent la conception d'un réseau de télécommunications et d'une ligne de conduite qui indiquent clairement que l'orientation du gouvernement national sera prédominante et qu'elle constituera la première autorité relative à la politique sur les télécommunications au Canada.

Il y a maintenant sept ou huit ans que nous voyons ce gouvernement qui, année après année, va exactement à l'encontre du principe qu'il énonce aujourd'hui à la Chambre. Nous avons eu des institutions nationales, des programmes nationaux, des sociétés d'État qui ont servi toutes les régions du Canada, et surtout ces régions où il est fort difficile de donner des services. Or, nous avons complètement démantelé un grand nombre de ces programmes et de ces institutions.

Je n'ai jamais caché que je suis très centralisateur. Je crois fermement dans un gouvernement national fort. Quand j'ai lu l'article qui commence ce projet de loi, l'article 7, je n'en croyais pas mes yeux. Le texte ressemble à s'y méprendre à une politique libérale. Or, ce gouvernement a continuellement proposé des arrangements constitutionnels. Tout dernièrement encore, les documents référendaires préconisaient un régime extrêmement décentralisé. Quand j'ai constaté que ce projet de loi traitait notre politique sur les télécommunications au Canada d'une façon exhaustive et qu'il conférait au gouvernement national une compétence indiscutable, j'ai été très heureux.

En vérité, c'est ça que les Canadiens veulent. Si, au terme de l'étude en comité, on considère que le projet de loi est conforme aux objectifs généraux de la politique, j'estime qu'il sera adopté sans problème à la Chambre.

L'autre question que je voulais soulever au sujet de ce projet de loi, et cela préoccupe les gens, est la suivante. Le projet de loi donne vraiment le droit au Cabinet ou au gouverneur en conseil d'intervenir de temps à autre pour donner des instructions au CRTC. Je n'ai rien contre cela.

Un des problèmes que nous avons au Canada, c'est justement qu'il arrive trop souvent que les fonctionnaires exercent un plus grand pouvoir sur le programme du gouvernement que les représentants élus de la population. En définitive, c'est nous qui sommes responsables des lois du pays. Nous sommes responsables des décisions qui sont prises dans toutes les régions du pays à tous les niveaux d'un ministère donné. Je n'ai absolument rien contre le fait que, de temps à autre, le gouverneur en conseil intervienne et donne des instructions sur un aspect donné de la politique de télécommunication canadienne. Il sera tenu responsable par la Chambre des communes ou le comité si sa décision est mauvaise. En

dernière analyse, il aura des comptes à rendre à l'électorat.

Je suppose que la préoccupation qui vient naturellement à l'esprit quand il s'agit du CRTC concerne les occasions de népotisme. Ce genre de responsabilité est la plus facile à définir et à surveiller. C'est aussi celle où il est le plus facile de demander des comptes au gouvernement.

• (1550)

L'autre aspect du projet de loi dont je voulais parler concerne l'article 46, qui est très controversé et fait l'objet de débats houleux dans ma circonscription et dans toutes les régions urbaines du pays. Il s'agit des télécommunications non sollicitées. L'article 46 se lit comme suit:

> Le Conseil peut, par ordonnance, interdire ou réglementer, dans la mesure qu'il juge nécessaire—compte tenu de la liberté d'expression—pour prévenir tous inconvénients anormaux, l'acheminement, grâce aux installations de télécommunication de l'entreprise canadienne, de certaines catégories de télécommunications non sollicitées.

J'ai fait l'expérience de cet aspect particulier de la loi en ce qui concerne les systèmes de composition automatique ou assistée dont se servent certaines entreprises chez nous. Il peut s'agir de télécommunications téléphoniques ou par télécopieur.

Je dois vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai déjà eu recours à un tel système. Cette nouvelle technologie qui vous permet d'enregistrer un message sur un ruban magnétique que vous remettez ensuite à une personne qui programme un ordinateur où sont répertoriés presque tous les numéros de téléphone de votre localité de sorte que votre message soit communiqué littéralement à chacun des habitants de votre circonscription.

J'ai donc utilisé ce système l'an dernier afin d'attirer l'attention sur le débat sur la taxe unique. J'estime que le dossier de la réforme de la fiscalité revêt une importance fondamentale au Canada. Cette réforme s'impose, et il m'aurait été impossible de téléphoner personnellement à tous mes électeurs, surtout dans une ville de 2,5 millions d'habitants. J'ai donc fait appel à une de ces entreprises de composition automatique et, en moins d'un mois, j'avais pu parler à plus d'un demi-million de personnes. Je ne leur ai pas parlé de vive voix. Le scénario était plutôt le suivant: la personne que j'appelais était assise chez elle; tout à coup, le téléphone sonne, elle répond et elle entend mon message enregistré. Je commençais par me présenter en disant: «Hello, je suis Dennis Mills, le député de Broadview—Greenwood, et je voudrais prendre quelques secondes de votre temps pour parler de la réforme de la fiscalité.» Les personnes qui n'avaient pas le temps de m'écouter n'avaient qu'à raccrocher.

Ce que la plupart des gens ignorent, c'est qu'ils ne sont pas obligés d'écouter le message. Ils répondent au téléphone, s'ils sont à la maison, mais ils n'ont qu'à raccrocher si la réforme de la fiscalité ne les intéresse pas, et la communication sera coupée.

J'ai réussi à communiquer avec un demi-million de personnes environ en une trentaine de jours de cette façon. Je dois vous dire que j'ai reçu entre 10 et 15 plaintes par jour et que certaines personnes trouvaient effectivement que ce n'était pas une façon très polie de communiquer avec les gens. Je dois vous dire que j'ai reçu au moins 40, 50 ou 60 appels téléphoniques par jour de personnes qui voulaient obtenir de plus amples renseignements et qui désiraient participer au débat sur la réforme fiscale.

Je n'ai utilisé ce service que pendant un mois, car je me disais que certains aspects de ce dernier étaient de mauvais goût, mais j'estime que le fait de pouvoir livrer un message très simple en très peu de temps à un certain nombre de personnes constitue une technologie très innovatrice.

Je sais que des corps policiers recourent à ce service de composition automatique pour transmettre des numéros d'urgence et pour prévenir les gens en cas de situations de crise dans leur collectivité. Ils ont tous les numéros de téléphone d'une collectivité dans leurs ordinateurs. Il leur suffit d'appuyer sur un bouton pour communiquer un message d'urgence à tous les habitants. Il s'agit là d'une bonne utilisation de cette technologie.

• (1555)

Il y a également d'autres cas où l'utilisation de cette technologie est dans l'intérêt public. J'estime donc que lorsque nous examinerons cette partie du projet de loi, nous allons devoir convoquer quelques-unes des personnes dont on a dit qu'elles soulevaient la controverse parce qu'elles utilisaient ce service. Je songe particulièrement au monsieur qui s'appelle Marvin Fine, qui habite dans ma ville, bien sûr, et qui a certainement causé un tas d'histoires parce qu'il a été l'instigateur de ce service, si je ne me trompe, et qu'il s'en sert pour effectuer beaucoup d'essais. Je lui ai dit directement que je n'approuvais pas tout ce qu'il faisait, mais il n'en demeure pas moins qu'il a utilisé ce service d'une manière très efficace pour faire du travail communautaire.

Lorsque nous analyserons cet article du projet de loi, nous devrons prendre bien soin de décider comment nous le définirons et comment nous le réglementerons.

Il en va de même pour les télécopieurs. J'ai moi-même utilisé ce système pour transmettre des messages. Certains jours, des gens me remercient pour mon message. D'autres jours, quelqu'un peut appeller pour me dire de lui envoyer un chèque de 7c. parce que j'ai utilisé le papier de son télécopieur sans son autorisation. Je sais que cette partie du projet de loi, l'article 46, est très contestée.

Le fait est que le grand public nous a demandé d'examiner tous les aspects de la politique de télécommunication dans notre pays. Le ministre responsable de la Culture et des Communications a en fait relevé ce défi dans ce projet de loi. Très franchement, je pense qu'il a fait un bon travail.

Ma collègue de Mont-Royal, notre porte-parole en la matière, a dit qu'en comité nous veillerions rigoureusement à ce que les objectifs de politique énoncés dans le préambule soient repris dans les articles d'interprétation. Nous appuyons complètement les aspects du projet de loi qui encouragent la propriété canadienne, qui favorisent la recherche et le développement et qui incitent à l'utilisation de l'industrie des télécommunications pour promouvoir notre souveraineté, unir les régions et faire en sorte que les régions rurales aient le même accès au même prix que les grands centres urbains.

D'une manière générale, j'appuie ce projet de loi. J'espère que le ministre sera réceptif aux amendements qui, une fois intégrés à ce projet de loi, en feront une mesure législative dont nous tous à la Chambre pourrons être fiers et qui, en fin de compte, améliorera et appuiera un secteur de notre économie, l'industrie des télécommunications, qui fait de nous un pays que l'on envie dans le monde entier.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de ce projet de loi au nom du Nouveau Parti démocratique.

Le député d'Okanagan—Shuswap est le porte-parole de notre parti pour ce projet de loi et il va participer au débat. J'étais le porte-parole il y a un certain temps et je voudrais parler de cette question. Certaines choses que j'ai dites quand j'étais le porte-parole me semblent maintenant se vérifier.

Le dernier orateur a dit que le Canada est connu comme étant l'un des plus grands pays du monde pour les télécommunications.

• (1600)

Je ne saurais dire mieux. C'est avec les télécommunications et les transports que s'est édifié le Canada d'aujourd'hui. C'est grâce à eux que nous avons pu créer une société canadienne moderne, démocratique et plutôt équitable.

Non seulement notre avance en matière de télécommunications est-elle menacée, mais encore la vieille notion voulant que c'est au Canada que le citoyen moyen bénéficie du meilleur service téléphonique au monde. Nous avions un système réglementé qui fonctionnait bien, et voici que le gouvernement décide d'y mettre fin pour des raisons idéologiques.

Ce projet de loi reflète l'insistance que met le gouvernement conservateur à déréglementer et à privatiser à tout venant. Cela relève de l'idéologie pure et ne constitue pas la bonne façon de gouverner, à mon avis.

Mes collègues et moi-même avons réclamé une loi moderne sur les télécommunications qui fasse entrer le Canada dans le XXI^{e} siècle, mais celle-ci n'est pas la bonne. Ne vous y trompez pas: il s'agit ici d'un secteur industriel immensément important.

L'industrie canadienne des télécommunications a généré 21 milliards de dollars de recettes l'an dernier. Elle emploie 125 000 personnes et compte pour 8,6 p. 100 de notre produit intérieur brut après inflation. Elle est actuellement régie par une loi vétuste appelée Loi sur les chemins de fer, qui est mieux adaptée aux chemins de fer qu'aux super autoroutes électroniques du Canada d'aujourd'hui.

Je vais m'efforcer de vous citer des exemples qui illustrent ce que j'entends par problème de déréglementation, d'idéologie, etc. L'an dernier, j'ai demandé ici au ministre des Communications, à l'actuel ministre, comment le gouvernement avait pu laisser Unitel et d'autres entreprises faire concurrence à la société Bell Canada, compte tenu de ce que cela signifiait pour le service téléphonique au Canada.

Le ministre des Communications s'était levé pour prendre la parole devant les députés de la Chambre qui souriaient et il avait dit: «Voilà que le député néo-démocrate défend la compagnie de téléphone. J'aurai tout vu.» Tout le monde a bien rigolé. C'était une bonne blague. À l'époque, je n'avais pu m'empêcher de penser que nous avions réellement consacré très peu de temps à cette question.

La compagnie de téléphone, à savoir Téléphone Bell, est la plus grande compagnie au Canada. Dans son cas, la concurrence véritable est à l'échelle de l'Amérique du Nord et vient de American Telecom. La compagnie est la huitième ou la neuvième en importance. Voilà où se situe la véritable concurrence.

Des pays avisés comme l'Allemagne ou le Japon commenceraient d'abord par aider leur plus importante compagnie en protégeant celle-ci au lieu de lui causer un préjudice. La principale compagnie, à savoir Téléphone Bell, pourrait alors soutenir la concurrence là où celle-ci existe réellement, c'est-à-dire sur le marché nord-américain.

Or, que fait le gouvernement? Il déréglemente le marché local, au Canada. Il autorise la concurrence en ce qui a trait aux appels interurbains. Il contraint les compagnies de téléphone à soutenir la concurrence et à perdre de l'argent en fixant des tarifs interurbains moins élevés, les rendant ainsi moins compétitives sur la scène internationale, là où cela compte vraiment pour le Canada.

Je demande au gouvernement de songer un peu à quel niveau se situe la véritable concurrence. Il est ironique qu'un député néo-démocrate doive dire au gouvernement ce qu'est la véritable concurrence dans le monde. C'est à ce niveau-là que cette concurrence se situe.

Le projet de loi ne doit pas franchir l'étape de la deuxième lecture, et ce, pour diverses raisons. La première est simple. Selon la *Jurisprudence parlementaire* de Beauchesne, dont vous êtes un expert, monsieur le Président, la deuxième lecture constitue l'étape la plus importante qu'un projet de loi ait à franchir. «En effet, la Chambre est appelée à voter sur le principe même de la mesure.»

Il y a donc vote sur le principe du projet de loi. Selon le personnel du ministre des Communications, cette mesure législative fera l'objet d'amendements importants au cours de l'étude en comité. À un moment donné, on a demandé au ministère des Communications de rédiger une nouvelle version du projet de loi afin de tenir compte des changements importants recommandés par le comité sénatorial des transports, qui avait effectué une étude préalable de cette mesure. Il est clair que la Chambre ne peut décemment donner son accord de principe à un projet de loi qui sera modifié substantiellement par un comité.

• (1605)

Les ministériels peuvent bien soutenir que le principe du projet de loi restera inchangé, mais cette mesure législative contient sept objectifs ayant une très grande portée sur la politique. Il est indéniable que la modification de l'un ou l'autre de ces objectifs porterait atteinte au principe du projet de loi. D'ailleurs il se pourrait bien que l'on ne puisse même pas modifier ces objectifs en comité. Toute motion en ce sens serait jugée irrecevable. Le comité sénatorial lui-même a recommandé des modifications aux objectifs. Comment des députés peuvent-ils donner leur accord de principe à un projet de loi dont la forme véritable ne sera pas connue avant que des amendements y aient été apportés?

Il existe des précédents. Lorsque le projet de loi sur les armes à feu a été étudié par le comité législatif dont je faisais partie, il y a eu de vives discussions sur le texte original. La ministre l'avait soumis au Comité de la justice de la Chambre des communes, pas à un comité sénatorial, mais au vrai comité où siègent les gens compétents pour étudier le projet de loi, et lorsque nous avons présenté notre rapport, un autre projet de loi a été rédigé. Cela a donné d'excellents résultats.

C'est ce que le gouvernement devrait faire en l'occurrence. Il ne devrait pas demander à la Chambre de renvoyer le projet de loi au comité et, du même souffle, dire que ce comité y apportera des modifications substantielles. Ce n'est pas une façon parlementaire de procéder et une opposition qui se respecte ne devrait pas donner son appui à un projet de loi dans de telles conditions.

Une deuxième raison, encore plus importante, nous interdit d'adopter le projet de loi et cette raison est évidente pour tout abonné du téléphone, c'est-à-dire pour beaucoup de gens. Bien sûr, je parle ici de l'augmentation des tarifs. Avez-vous examiné votre compte de téléphone récemment, monsieur le Président? Les tarifs du téléphone augmentent, tout comme les tarifs d'abonnement au câble, mais les salaires ne suivent pas. Les tarifs du câble et du téléphone augmentent, c'est une certitude, et en plus, ils augmentent en flèche.

Ces tarifs augmentent pour toutes sortes de raisons. En juin 1992, le CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, organisme censé réglementer les compagnies du téléphone et les câblodistributeurs, a décidé d'ouvrir le marché des appels interurbains. Le CRTC a accepté la demande d'Unitel et a cru cette entreprise qui soutenait que les consommateurs ne paieraient pas leurs interurbains plus cher.

J'ouvre une parenthèse pour vous parler un peu d'Unitel. Unitel, c'est M. Rogers et les câblodistributeurs. Dans le secteur de la câblodistribution, M. Rogers a le monopole et il presse le citron au maximum en augmentant les tarifs. Il tire tout ce qu'il peut de sa situation de monopole, empoche l'argent, puis se présente devant le CRTC où il se lamente à tous les saints que les compagnies de téléphone détiennent un monopole. Je devrais pouvoir faire concurrence à cette entreprise. Quel est donc ce système léniniste, communiste et stalinien? Il affirmait alors que nous avions besoin de concurrence. Naturellement, le système communiste, stalinien et léniniste, où la compétition fait défaut, marche très bien pour sa société de câblodistribution. Il tire tout ce qu'il peut de son monopole, investit dans Unitel et se met à faire concurrence aux compagnies de téléphone.

Où est le problème dans tout cela? Je n'ai rien contre les initiatives de M. Rogers et de ses amis, tant qu'elles ne nuisent pas aux consommateurs canadiens. Non seulement ils imposent des tarifs élevés aux abonnés du câble, mais ils prennent cet argent pour faire concurrence aux compagnies de téléphone et tenter d'obtenir le marché des appels interurbains. Comme je m'étais tué à le dire à la Chambre, au comité et au CRTC, leur intervention dans ce secteur a fait grimper le tarif des appels locaux et voici pourquoi. Dans le système appliqué au Canada, les tarifs des appels interurbains subventionnent les tarifs des appels locaux. Ainsi, au Canada, les tarifs interurbains sont élevés, mais les tarifs locaux sont faibles.

Deux études récentes, l'une effectuée en Europe par l'Association des consommateurs européens et l'autre menée par l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, confirment les tarifs minimes exigés au Canada.

Dans ce système où les tarifs locaux étaient subventionnés, qui étaient les gagnants et qui étaient les perdants? Les gens qui faisaient des appels interurbains payaient un peu plus cher, mais pas tellement plus cher, puisque nous sommes compétitifs au dire de l'OCDE. Néanmoins, ils devaient payer un peu plus. Qui sont ces gens? Il y a les gens, comme vous et moi, qui font parfois des appels interurbains, mais ce sont les grandes entreprises qui font le plus d'interurbains.

• (1610)

Qui font les appels locaux? Les simples citoyens. Ce sont les simples citoyens et les petites entreprises qui font la plupart des appels locaux. Compte tenu de la déréglementation et de l'idéologie du gouvernement, des pressions sont actuellement exercées pour que les tarifs locaux augmentent et que les tarifs interurbains diminuent.

Comme elles veulent survivre, les compagnies veulent augmenter le tarif des appels locaux. Si le tarif interurbain diminue et le tarif local augmente, ce sont les grandes entreprises qui sortiront gagnantes et les particuliers qui y perdront.

Nous avions pourtant mis en garde le CRTC, mais il ne nous a pas écoutés et a préféré mettre son plan à exécution. Je mets les députés libéraux et conservateurs au défi de réfuter cela et de me démontrer que, grâce à la concurrence, les tarifs ont baissé pour le simple citoyen.

Bell Canada a présenté au CRTC une demande afin d'augmenter ses tarifs. Si cette demande est acceptée, les tarifs pour les appels locaux pourraient augmenter de 65 p. 100. Dans ma région de la Colombie-Britannique, la société B.C. Tel a aussi demandé des hausses substantielles. Récemment, elle a non seulement demandé d'augmenter ses tarifs locaux, mais elle veut aussi hausser ses frais pour l'assistance-annuaire et les appels au service des réparations. La compagnie de téléphone du gouvernement de l'Alberta a aussi demandé d'accroître de 30 p. 100 ses tarifs locaux. Je pourrais passer une à une toutes les provinces—les tarifs pour les appels locaux augmentent, ceux pour les appels interurbains diminuent.

Je veux dire quelque chose aux syndicats concernés. Dans le passé, j'ai travaillé avec mon ami Rodney Hiebert et avec des représentants de la *TWU*, la *Telecommunications Workers Union* de la Colombie-Britannique. Je leur ai parlé directement de cette question et j'en ai aussi discuté avec leurs membres et avec le *CEP*, autrefois appelé la *Communication Workers Union of Canada*, le syndicat de Bell dans l'est du Canada. Nous avons travaillé avec ces syndicats. Nous leur avons dit et ils nous ont dit que les tarifs pour les appels locaux augmenteraient, que ceux de l'interurbain diminueraient et que le consommateur moyen en bénéficierait.

Les syndicats m'ont dit qu'une société de la Colombie-Britannique—s'agit-il de la B.C. Rail?—a des liens avec Unitel. Ils se demandent ce qu'un représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui est après tout un gouvernement progressiste, fait avec Unitel. Sincèrement, je me le demande aussi. Que fait cette société avec Unitel? Ils vont simplement faire augmenter les tarifs locaux exigés des simples citoyens. Il n'y a pas d'issue. Il est impossible de réduire les tarifs de l'interurbain, car il faut alors augmenter les tarifs locaux, faute de quoi les compagnies de téléphone seront acculées à la faillite. C'est le citoyen ordinaire qui en souffre. Nous n'aurions pas dû autoriser la concurrence dans le secteur de l'interurbain. Les gens disent que c'est inévitable et qu'il faut le faire. Rien n'est inévitable.

Dans notre pays, 98 p. 100 des Canadiens utilisent le téléphone. Au Canada, nous avons un système fondé sur l'égalité, les habitants du Nord payant à peu près les mêmes tarifs que ceux des autres régions. Ce sont les milieux d'affaires des principales villes du Canada qui bénéficieront du futur système, tandis que les Canadiens des régions rurales et du Nord paieront plus cher. Je prévois que c'est ce qui se produira. Il en sera de même pour les tarifs concernant les appels interurbains.

Quand les Canadiens se réveilleront-ils? Ils ont vu ce que la déréglementation a fait dans le secteur aérien. Le gouvernement a pour ainsi dire déréglementé les services postaux, et nous avons vu ce que cela a occasionné. Nous constatons maintenant les conséquences de la déréglementation des services téléphoniques; elles se traduiront par des coûts plus élevés pour Monsieur Tout-le-Monde.

Selon le rapport du gouvernement—j'aime bien la façon dont il présente les choses—les modifications—c'est-à-dire l'augmentation des tarifs—pourraient se traduire par l'abandon du service pour quelque 2 500 à 7 500 abonnés d'un océan à l'autre. Évidemment, l'abandon du service, c'est un euphémisme pour dire que votre tante n'aura plus les moyens d'avoir le téléphone. Voilà ce que cela signifie. Or, 92 p. 100 des Canadiens étaient satisfaits du service.

Je suis peut-être trop conservateur en l'occurrence, et je pense que c'est là mon problème. Quand quelque chose fonctionne bien, ou n'est pas cassé, il n'est pas utile de le réparer. Eh bien, on veut arranger le système pour que M. Rogers et ses associés de la grande entreprise qui contribuent généreusement à la caisse du Parti conservateur puissent toucher leur part. Voilà de quoi il retourne. Et qui en souffre sinon le consommateur canadien moyen?

• (1615)

Nous n'allons pas laisser renvoyer si facilement ce projet de loi au comité. Les gens veulent savoir. Des gens de Coquitlam, de Port Coquitlam et de Port Moody, dans ma circonscription, viennent me voir, et je sais que les électeurs de mon collègue du nord de l'Ontario et de mon collègue de Nanaimo viennent aussi les voir en disant: «Voyez ces factures. Le tarif de l'abonnement au câble augmente.» Je leur ai montré qu'ils pouvaient s'y opposer, qu'ils n'avaient pas à accepter les hausses de tarif, mais il ne fallait pas compter sur Rogers pour le leur dire. Leur tarif d'abonnement au câble augmente.

Et ils ajoutent: «Les tarifs des services téléphoniques augmentent, mais pas mon chèque de paye, et je paie davantage d'impôts et de taxes. Qu'est-ce qui se passe?» Je vais vous le dire, ce qui se passe. C'est pour récompenser les amis des conservateurs à la Chambre, mais ces derniers disent que c'est à cause de la mondialisation et ainsi de suite.

Il y a une raison pour laquelle nous ne devrions pas adopter le projet de loi en deuxième lecture, et elle tient à l'accord de libre-échange nord-américain, l'ALÉNA, que le gouvernement est sur le point de ratifier sans aucun véritable appui des Canadiens. Nous avons un gouvernement très intelligent, n'est-ce pas? Le Canada ne trouve fondamentalement pas son compte dans l'Accord de libre-échange à cause des pertes d'emplois. Or, que fait le gouvernement? Il s'empresse d'en conclure un autre avec le Mexique. Il faut vraiment être intelligent pour faire pareille chose, mais c'est ce que le gouvernement propose de faire.

L'accord de libre-échange nord-américain donnerait aux entreprises étrangères accès et recours aux réseaux et services canadiens de transport des télécommunications «suivant des modalités et à des conditions raisonnables et non discriminatoires». Je répète, des modalités et des conditions raisonnables et non discriminatoires. Je m'inquiète quand je vois une phrase comme celle-là. Autrement dit, suivant des modalités et à des conditions non moins favorables que celles qui s'appliquent à l'égard des entreprises canadiennes.

Mais le chapitre va beaucoup plus loin pour limiter les modalités et les conditions que le Canada pourra imposer à l'avenir. Voici le hic. Plus particulièrement, les législateurs devront veiller à ce que les tarifs exigés pour les services téléphoniques reflètent les coûts «directement liés à la prestation de ces services». Même si, dans le cadre de l'ALÉNA, l'interfinancement des services téléphoniques existants pourra continuer, nous ne pourrons pas exiger que les revendeurs paient les contributions nécessaires pour soutenir le service universel.

Ce projet de loi ne contribue en rien à empêcher l'élimination progressive de l'interfinancement. En fait, le projet de loi encourage la déréglementation, indépendamment de ses effets sur les consommateurs et la petite entreprise du Canada. Cela va même plus loin, car l'accord de libre-échange empêchera tout gouvernement progressiste futur, susceptible d'être élu pour diriger le pays, de faire des changements pour défendre le consommateur canadien.

Nous avons besoin d'un système qui porte attention à l'universalité des services, qui fasse que le Canadien moyen—nous avons un grand pays, très septentrional et il faut servir les gens isolés dans le Nord et les campagnes—continue d'avoir accès aux communications à un coût aussi bas que possible.

Par ailleurs nous devons aider nos grandes sociétés, comme B.C. Tel et Bell, à soutenir la concurrence sur la scène internationale, là où cela compte vraiment pour le Canada. C'est la base d'une politique des communications différente de celle des conservateurs, et c'est pour cela que le Nouveau Parti démocratique ne peut appuyer ce projet de loi.

Je pourrais continuer et vous donner d'autres raisons pour lesquelles ce projet de loi ne devrait pas aller en comité, mais je pense qu'il ne me reste plus de temps. Je voudrais terminer en plaidant pour le pauvre consommateur canadien qui voit augmenter son abonnement au câble, son abonnement au service téléphonique, en priant qu'on l'entende, qu'on mette un terme à cette déréglementation et qu'on cesse de faire du tort à un excellent réseau téléphonique en essayant d'aider des copains à Unitel et ailleurs aux frais des consommateurs canadiens.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Port Moody—Coquitlam et j'aurais dû me souvenir que s'il est maintenant heureux d'être critique des questions de justice, il était auparavant critique des questions de télécommunications et de culture. Je sais qu'il a de fortes opinions sur le rôle et la place de la câblodistribution et sur la convergence de la câblodistribution et de la téléphonie. Je suis curieuse de savoir si, à son avis, le projet de loi répond aux préoccupations des câblodistributeurs et des entreprises de téléphonie. Pourquoi estime-t-il que le projet de loi constitue une déréglementation complète du secteur? À mon sens, le plus important du projet de loi, c'est qu'il garantit à tous les Canadiens des services téléphoniques à prix abordables. Ce niveau de service doit être protégé impérieusement et même si nous voyons la technologie des télécommunications comme étant celle qui offre le plus de possibilités pour la création d'emplois et l'amélioration d'emplois existants, toute mesure qui lui est favorable ne doit pas être prise au détriment d'un système téléphonique universel et abordable.

• (1620)

Si le député a bel et bien dit que le projet de loi représente une menace pour notre système téléphonique ou annonce la déréglementation complète du secteur, j'aimerais qu'il s'explique ou, à tout le moins, qu'il nous donne des précisions sur sa façon de voir les choses.

M. Waddell: Monsieur le Président, je dois reconnaître la compétence de ma collègue de Mont-Royal, la porte-parole libérale en la matière, qui a toujours suivi ce dossier au comité, et je lui en rends hommage. Elle est une très fine observatrice dans ce domaine.

Je voudrais faire une brève digression avant de répondre. La députée hésite sur l'appellation de ma circonscription. Je représentais auparavant la circonscription de Vancouver—Kingsway. À cause du réaménagement de la carte électorale et à cause de la migration des citadins vers les banlieues, je représente maintenant la circonscription appelée Port Moody—Coquitlam, une banlieue située à une trentaine de kilomètres à l'est de Vancouver. Elle est blottie contre les montagnes de la côte ouest et constitue une très belle localité, prospère et dynamique. Port Moody était le terminus ferroviaire où est arrivé le premier train transcontinental jusqu'à ce que les promoteurs immobiliers de l'époque jugent évidemment qu'ils pourraient faire plus d'argent à Vancouver, ce qui a entraîné le déménagement du terminus à Vancouver, selon Pierre Burton. Voilà donc ma circonscription de Port Moody—Coquitlam. Coquitlam veut dire saumon en langue amérindienne. C'est un très beau nom. C'est une région à croissance très rapide, qui compte beaucoup d'abonnés au câble et beaucoup d'abonnés au téléphone.

Je tiens moi aussi, tout comme la députée je pense, à ce que la population puisse bénéficier d'un système économique, universel et le reste. Dans mon intervention, je signalais les dangers. Je relève dans le projet de loi des principes qui ont une certaine extension et j'emploie encore une fois le terme de déréglementation en rappelant l'agenda néo-conservateur du gouvernement. Cela a vraiment de quoi inquiéter dans les communications. Je crois que cela nous mènera dans la mauvaise direction.

Il y a place pour la concurrence dans les communications. Il y a place également pour la collaboration avec nos entreprises les plus solides et le recours à la réglementation et parfois même aux restrictions commerciales pour les aider. Je songe à Bell. Je me suis attiré beaucoup de critiques pour avoir dit cela à la Chambre. J'ai tâché de l'expliquer aujourd'hui en parlant de bâtir les entreprises les plus solides pour ensuite livrer concurrence à l'échelle internationale où règne la véritable concurrence.

Je le répète, la députée est mieux qualifiée que moi pour ce qui concerne le câble. Je l'écouterai attentivement quand elle interviendra de nouveau à ce sujet ici et au comité. Il me semble cependant que le libellé du projet de loi et certaines des expressions qu'on y trouve évoquaient cette déréglementation. Cela a mené encore une fois aux problèmes que nous observons dans les communications, ce qui explique par exemple que nous avons un système où la câblodistribution est à moitié réglementée tandis que d'autres éléments ne le sont pas. On a une hausse de 8 p. 100, puis une hausse de 300 p. 100 dans le secteur qui n'est pas réglementé. Le téléphone semble entièrement réglementé, mais des pressions s'exercent pour obtenir plus d'argent pour les services locaux. Il me semble que nous nous plongeons nous-mêmes dans ce pétrin.

Nous devons bien examiner les principes fondamentaux avant de nous prononcer en principe sur un autre projet de loi comme celui-ci en matière de télécommunications.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, puis-je seulement présenter

une observation, puis poser une brève question au député? L'article 7 du projet de loi C-62 prévoit ceci:

• (1625)

> La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la politique canadienne de télécommunication vise à:
>
> *a*) favoriser le développement ordonné des télécommunications au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la stucture culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

Par ailleurs, je lis dans le *Wall Street Journal* du mardi 9 février 1993 une annonce publicitaire de la société AT&T qui dit en substance que, en 1993, la frontière entre le Canada et les États-Unis ne sera plus une barrière.

Compte tenu de tout ce qu'on publie au sujet de l'acquisition par AT&T d'un intérêt dans la société Unitel, laquelle société est directement responsable de la dégradation et de la déréglementation du réseau des télécommunications, le député pourrait-il me dire s'il croit que ce projet de loi protège effectivement l'identité et la souveraineté canadiennes ou si, dans la ligne de l'Accord de libre-échange et de l'accord de libre-échange nord-américain, il n'érode pas encore davantage, en fait, la souveraineté canadienne dans les domaines des communications et des transports?

M. Waddell: Le problème est que nous ne pourrons pas exiger que les revendeurs de services effectuent les paiements de contribution nécessaires pour financer le service universel ou, en d'autres termes, pour contre-subventionner le tarif local. Les revendeurs, ce seront des sociétés comme l'AT&T.

L'AT&T, ou l'American Telephone and Telegraph, la plus grosse entreprise au monde, pourrait ne faire qu'une bouchée du marché canadien. Dans son annonce parue dans le *Wall Street Journal*, il est clairement dit qu'en 1993, notre frontière ne sera plus un obstacle. Autrement dit, ces sociétés vont envahir le Canada. Si je comprends bien, cette mesure législative les y autorise en tant que revendeurs. Elles n'auront pas à interfinancer leurs tarifs, qui sont inférieurs. Cela aura pour effet de miner le premier principe dont le député a fait la lecture et d'intensifier la mainmise étrangère sur le marché canadien, comme cela se produit actuellement dans l'aviation commerciale.

Il n'y aura bientôt plus de frontière canadienne. Ces grosses sociétés en profiteront pour s'installer chez nous. Si vous voulez un pays indépendant, il vous faut lutter contre cela. Si vous optez pour ce genre de mesures législatives et d'accords, notre pays finira par disparaître de la carte. Tel est notre avis, et voilà pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Hillsborough: Les anciens combattants; le député de Notre-Dame-de-Grâce: L'économie montréalaise; le député de Don Valley-Est: Chypre; le député de Bonavista—Trinity—Conception: La défense nationale; le député de London-Est: L'impôt foncier.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer à ce débat sur le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications. En effet, il répond à tellement d'inquiétudes et de plaintes que mes électeurs formulent à mon bureau de circonscription, aux assemblées publiques, comme ce fut le cas la semaine dernière, et un peu partout, quand on s'adresse aux entrepreneurs et aux particuliers de ma circonscription, Parkdale—High Park.

Grosso modo, on peut grouper en cinq catégories les préoccupations exprimées par les gens: les postes bande publique, la publicité malhonnête réalisée par la Société des postes et par Bell Canada, les méthodes de télémarketing malhonnêtes, le programme PC COPS de composition automatique par ordinateur, dont je veux parler à la Chambre, enfin les circulaires acheminées par la poste.

J'admets qu'il s'agit d'un projet de loi très important. Cette industrie embauche à elle seule 100 000 Canadiens. Le secteur de la technologie de pointe fournit beaucoup d'emplois. Il génère plus de 20 milliards de dollars de revenus. En réalité, c'est le chemin de fer de l'an 2000 et de l'avenir. Ce projet de loi permettra probablement d'ouvrir la voie et d'assurer un progrès rapide dans cette direction.

• (1630)

Notre porte-parole du Parti libéral a bien décrit l'importance de ce projet de loi en déclarant que «le Canada a besoin d'un ensemble cohérent de règles et de règlements pour que tous les Canadiens puissent avoir le même accès aux télécommunications et à la révolution du monde de l'information». Cela résume en peu de mots toute l'importance de ce projet de loi.

Examinons maintenant le processus auquel on a soumis cette mesure législative. Je me souviens que l'ancien ministre des Finances en a parlé dans son discours du budget de 1984. Je regarde la date au calendrier du Bureau. Nous sommes le 19 avril 1993. Qu'avons-nous fait depuis 1984?

Cette question a aussi été examinée dans d'autres budgets. Le ministre des Communications a finalement présenté le projet de loi le 27 février 1992. Nous sommes le 19 avril 1993. Qu'a fait le ministre depuis 14 mois? Pendant 14 mois, on n'a pas touché à ce projet de loi. Je pourrais parier à deux contre un qu'avant même la fin du débat sur ce projet de loi, le ministre aura imposé la clôture ou une attribution de temps et ainsi limité le débat sur un projet de loi aussi important et volumineux que celui-ci.

J'aborde le premier sujet de préoccupation dont mes électeurs m'ont fait part, soit toute la question des postes bande publique. Quand notre parti formait le gouvernement, si l'on voulait un tel poste de radio, il fallait s'en acheter un en même temps qu'un permis. Il fallait s'enregistrer en tant que propriétaire du poste, donner le numéro de série de l'appareil et d'autres détails. Quand le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir, il a été pris d'une frénésie de tout déréglementer, y compris la nécessité de déclarer la propriété et l'utilisation d'un poste bande publique. Aujourd'hui, tout le monde peut aller acheter ce genre de radio au magasin, même un enfant. Ainsi, n'importe qui peut occuper les ondes. Il n'y a plus de règles; tout est permis.

J'ai eu un problème avec deux organismes qui se disputaient les mêmes ondes sur lesquelles elles faisaient un tel raffut que quiconque voulait écouter pouvait le faire. Si ça n'avait été qu'un jeu innocent, je m'en serais moqué, mais en fait les ondes étaient bloquées. Cela a commencé par des grincements qui parvenaient jusqu'aux micros, empêchant les gens d'entendre ce qui se disait.

Vinrent ensuite les insultes et les jurons. Langage qui n'est pas fait pour les ondes. J'en ai parlé au ministre des Communications et à son prédécesseur. Jusqu'ici, rien n'a été fait. Je dois avouer que les bureaucrates sont venus jusqu'à Parkdale pour essayer de rétablir la paix sur les ondes. En vain.

Et puis on en vint à harceler les femmes. Je croyais avoir tout entendu. Mais jamais je n'ai entendu un langage aussi ordurier que celui employé sur les émetteurs-récepteurs de voitures particulières pour harceler les femmes dans ma circonscription. Vous ne pouvez vous imaginer ce que disaient les hommes pour dévaloriser les femmes. Ce n'est pas le genre de choses que je veux voir au Canada. Le ministre hoche la tête. Ce n'est pas ce qu'il veut pour le Canada. Ce que nous voulons au Canada, ce sont des normes. Que ce soit au téléphone, à la radio ou dans la presse. Si le Canada s'est vu l'an dernier classé premier pays du monde par les Nations Unies, c'est parce que nous avons des normes, des normes applicables à la télévision, à la radio, au téléphone.

• (1635)

Malgré cela, deux ministres ne sont pas parvenus à mettre fin au type de harcèlement dont continuent de faire l'objet certaines femmes de ma circonscription de Parkdale—High Park. Je ne l'invente pas. J'ai demandé aux intéressées de m'envoyer un double des bandes magnétiques. Une d'elles l'a fait. J'ai fait écouter ces bandes à notre porte-parole et les ai ensuite envoyées directement au ministre.

C'est une histoire qui dure depuis ma réélection en 1988. Nous n'arrivons pas à mettre fin à cette situation. Quelle sorte de gouvernement est-ce là? Si nous ne pouvons mettre fin au harcèlement des femmes dans notre société, nous ne sommes pas aptes à gouverner. Le ministre, qui n'est pas à la Chambre aujourd'hui, suit sûrement le débat à la télévision, et j'espère qu'il prendra cette question à coeur. J'espère que ce projet de loi nous aidera à mettre fin à ce qui se passe sur nos ondes.

La deuxième série de plaintes qui m'ont été faites et dont on tient compte dans ce projet de loi portent sur la publicité trompeuse. Je ne parle pas ici des techniques de télémarketing comme telles, mais de ce qui se passe entre une société d'État, la Société canadienne des postes, et Bell Canada.

Le facteur distribue des circulaires aux différents foyers. Je suis certain que ça ne s'est pas passé seulement dans ma circonscription, où le chômage est si élevé. C'est la première fois dans l'histoire que le chômage dans une grande ville comme Toronto est supérieur à la moyenne nationale. Cela crève le coeur de voir ces gens, qui ont épuisé leur assurance-chômage et qui refusent de demander l'aide sociale, venir quémander des emplois. Que dit le prospectus qu'ils reçoivent à leur porte? Il dit ceci: «Possibilités d'emploi. Gagnez jusqu'à 500 $ par semaine, 15 $ l'heure, minimum.» Qui laisserait filer pareille occasion? Si j'étais au chômage, que mon assurance-chômage tirait à sa fin et que je ne voulais pas devenir assisté social, que pensez-vous que je ferais? Exactement ce que me dit de faire ce prospectus!

Savez-vous ce qui arrive quand le facteur me livre ce prospectus? Si je suis au chômage, je m'empresse de téléphoner au numéro indiqué, tout enthousiaste à l'idée d'avoir un emploi. Mais c'est un attrape-nigaud. Toute personne qui appelle à ce numéro doit débourser au moins 10 $. Les personnes qui se font avoir sont des personnes au chômage, certaines ont épuisé leur assurance-chômage, certaines vivent de l'aide sociale, d'autres refusent de demander l'aide sociale. Ces escrocs viennent tendre un piège à des centaines et à des milliers de Canadiens. Est-ce ça, le Canada? Est-ce ce que nous voulons pour notre pays? Simplement ça?

L'appel coûte 10 $ et n'aboutit à aucun emploi. Il faut appeler à un numéro 900 spécial—où l'on nous demande d'envoyer notre curriculum vitae. Les gens envoient leur curriculum vitae et quand ils constatent qu'ils n'ont pas de nouvelles, ils écrivent. Une année passe, et ils n'ont toujours pas d'emploi. C'est un attrape-nigaud. Il n'y a pas d'autre mot.

Les plus démunis de notre pays se font avoir à cause de l'obsession du gouvernement de vouloir tout déréglementer. Selon nos vis-à-vis, le secteur privé peut tout faire seul. Le gouvernement n'a aucun rôle à jouer et ne devrait pas se mêler de ces questions. Or, il est temps que quelqu'un intervienne pour remédier à la situation catastrophique dans laquelle les conservateurs ont plongé notre pays après neuf ans de pouvoir. Je n'ose imaginer ce qui arriverait à notre pays si les conservateurs le gouvernaient encore pendant neuf autres années.

• (1640)

Pardonnez-moi de tenir des propos aussi véhéments et d'exprimer presque de la colère, mais il est difficile d'accepter que des gens se fassent tromper ainsi.

Penchons-nous sur les techniques de télémarketing elles-mêmes. C'est à ce propos que je reçois le plus de plaintes. Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur. Le député de Broadview—Greenwood a reconnu qu'il avait eu recours à la technique en question lui-même pour promouvoir son régime de la taxe unique. Au moins, il a été assez poli pour dire aux auditeurs au début de son message, que si cela ne les intéressait pas, ils n'avaient qu'à raccrocher.

Malgré tout, la ligne est occupée. La semaine dernière, j'avais des rendez-vous à mon bureau de comté et les autres lignes étaient occupées, mais je croyais que la principale ligne était libre. J'ai décroché le téléphone et je me suis alors aperçu que la ligne était prise par un message publicitaire. J'ai attendu dix minutes avant de pouvoir utiliser mon propre téléphone. Étant donné qu'elle était contrôlée par l'ordinateur, la ligne de mon bureau de comté a donc été occupée pendant dix minutes. Il y a là, en fait, matière à soulever la question de privilège. On m'a empêché de m'acquitter de ma tâche de député. À cause de cette technique, je n'ai pu appeler mes électeurs comme je le souhaitais.

Cela ne devrait pas être permis. Je crois que le CRTC devrait établir une limite de temps pour ces messages. Ils n'ont pas à durer dix minutes. Il pourrait s'agir de messages d'une minute ou de deux minutes au maximum. Les gens qui sont incapables de transmettre leur message en une minute devraient s'abstenir tout simplement. Nous faisons beaucoup de déclarations durant la période des questions à la Chambre des communes. Elles durent une minute. Je pense que nous en disons beaucoup dans cette minute.

Une de mes électrices m'a dit qu'elle essayait de rejoindre le médecin et n'a pu le faire car la ligne était occupée par un message publicitaire. Une personne s'est plainte de ne pouvoir utiliser la ligne 911. S'il y a une urgence dans votre maison, si un enfant par exemple est en train de s'étouffer ou si quelqu'un est terrassé par une crise cardiaque, chaque minute, chaque seconde, compte. On ne peut attendre dix minutes que le message publicitaire soit terminé avant de composer le 911.

Est-ce ce que nous souhaitons au Canada? S'agit-il là des normes que nous voulons? Je crois que non. Il y a ensuite les plaintes que je reçois d'utilisateurs de téléphones cellulaires. Ils sont dans leur automobile et reçoivent un message publicitaire. Ils ne sont pas intéressés et raccrochent donc, mais le message se poursuit. Croyez-vous qu'ils paient pour une minute? Pas du tout. Ils paient pour dix minutes. Est-ce juste?

Si je ne m'abuse, le projet de loi va permettre de résoudre certains de ces problèmes. Si c'est le cas, je vais y souscrire. Le projet de loi peut régler beaucoup de questions que je soulève en l'occurrence. Ce sont des questions qui touchent les gens dans leur quotidien et ne sont pas fictives.

C'est pourquoi je suis si heureux que nous puissions compter sur une critique aussi dynamique de notre côté. Chaque fois que j'ai reçu une de ces plaintes et que je lui ai soumises, elle y a donné suite. Je constate qu'on tient compte dans ce projet de loi d'une bonne partie des préoccupations exprimées. Quoi que le comité ait fait ou dit, je pense que quelqu'un a écouté.

Permettez-moi de vous donner un exemple de l'utilité possible de cette technologie. Je ne m'oppose pas à la technologie moderne ou à la technologie de l'avenir; pas du tout. Je pense que c'est là la voie que nous devons suivre. Je crois que c'est dans ce secteur que se trouvent les emplois de l'avenir pour les Canadiens. Nous devrions nous pencher sur cette question en tant que nation.

• (1645)

Le problème, c'est que au Canada l'éducation relève des provinces, mais qui détermine la ligne de conduite du Canada pour les 20 ou 50 prochaines années? C'est le gouvernement fédéral qui devrait fixer des objectifs clairs pour les 50 prochaines années. Les provinces pourraient alors établir leurs programmes en fonction de ces objectifs. Nous suivrions alors une ligne de conduite, et il n'y aurait pas 1,5 million de chômeurs, comme c'est le cas aujourd'hui.

J'ai promis de vous donner un exemple d'une utilisation positive de cette technologie. La section nº 11 de la Police de la communauté urbaine de Toronto est située dans ma circonscription et elle a lancé le P.C Cops Computer System. Des groupes comme ceux qui s'occupent des programmes de surveillance de quartier, des groupes d'abonnés de Sunnyside et de Swansea, des associations d'abonnés de High Park, Runnymede et Jane, des groupes de Roncevalles et de Bloor West Village, la *Junction Business Association* et le journal local *Villager* ont tous coopéré avec la police pour la mise au point de ce système.

Les gens qui le veulent sont invités à s'inscrire à ce système de télémarketing. Il s'agit d'un système informatique téléphonique. Toutes les personnes inscrites reçoivent les messages. Quel genre de messages envoie l'ordinateur? Il envoie des messages si un enfant est porté disparu ou s'il y a un vol par effraction ou une agression dans la localité. Tous ceux qui sont inscrits reçoivent un appel de l'ordinateur. S'il y a des actes criminels dans la localité, toute la communauté en est avisée, et il ne faut pas dix minutes pour cela. Le message dure seulement une minute. Si ce projet de loi permettait de limiter à une minute les messages de télémarketing, il rendrait alors un grand service. Le message est communiqué en soixante secondes. La mise au point du *Cops Computer Program* par la Police de la communauté urbaine de Toronto est une excellente utilisation de la technologie moderne.

Je veux faire part des préoccupations de Robert Morie et d'Ed Radonic, qui habitent dans ma circonscription. Ils sont propriétaires de petites entreprises et ils disent que les messages importuns entravent leurs activités. Les messages importuns envoyés par télécopieur sont la cinquième question à propos de laquelle je reçois beaucoup de plaintes. Les activités d'une petite entreprise s'en ressentent vraiment lorsque le télécopieur est constamment mobilisé par les messages importuns. À Ottawa, nous recevons des messages par télécopieur, mais, je le répète, il s'agit d'une bonne utilisation du télécopieur. Le matin, je vois sur le plancher des tas de messages envoyés par télécopieur. Ils concernent la crise actuelle dans l'ancienne Yougoslavie. Les gens qui y ont des parents ou des amis m'envoient des messages par télécopieur, car ils s'inquiètent pour leurs proches. Je le répète, je n'ai rien contre cette technologie de pointe. Je crois qu'elle a du bon, mais il faut savoir l'utiliser d'une manière positive.

Je me réjouis de la présence du ministre à la Chambre. Je suis certain qu'il prendra en considération les préoccupations des électeurs de ma circonscription, celle de Parkdale—High Park. J'espère qu'il en tiendra compte dans le projet de loi, de sorte que nous ayons, au bout du compte, une excellente mesure législative.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, le ministre était présent à la Chambre pour entendre les déclarations du député. J'aimerais dire que mon collègue attire toujours l'attention de la Chambre sur des questions très graves et très intéressantes. Il est évident qu'il prête une oreille attentive à ses électeurs.

J'ai été captivée par ce qu'il a dit sur ce qui semble être un usage abusif de cette nouvelle technologie qui pourrait fonctionner favorablement, dans l'intérêt des consommateurs et du monde des affaires. Je ne crois pas que ces deux objectifs soient nécessairement incompatibles. Selon moi, le consentement éclairé est essentiel et je crois que le député l'a exprimé de la meilleure façon possible en suggérant d'inscrire les noms sur une liste ou quelque chose de la sorte.

• (1650)

Les déclarations du député m'ont intriguée; je dois avouer que certaines des précisions apportées étaient très surprenantes. J'ai vérifié ce qu'avait dit le commissaire à la protection de la vie privée à ce sujet. Il partage une bonne partie des préoccupations du député, mais il présente trois arguments fondamentaux très importants. J'espère que le député trouvera réponse aux inquiétudes qu'il m'a signalées ainsi qu'aux Canadiens aujourd'hui et qu'il trouvera un certain réconfort dans les observations du commissaire à la protection de la vie privée; il est bien évident que la liberté d'expression doit être respectée dans notre pays, qu'elle est fondamentale selon la Charte canadienne des droits et libertés, sous réserve de ce qui est raisonnable et justifiable en vertu de l'article 1.

Selon le commissaire à la protection de la vie privée, le premier ingrédient essentiel est le consentement éclairé. Autrement dit, vous savez ce que vous demandez, vous inscrivez votre nom sur la liste et, par conséquent, vous consentez à ce que votre nom soit utilisé. Si vous n'y consentez pas, ils n'ont aucun droit d'utiliser votre nom. Deuxièmement, aucun coût ne doit être rattaché à cette opération.

Le député a mentionné le fait qu'il existait certains coûts et qu'il s'agissait d'une expérience agaçante, déplaisante et vraiment injuste lorsque des gens à la recherche d'emploi devenaient victimes de cette imposture. On doit donc trouver un moyen d'assurer la gratuité de ce service et de vérifier le contenu du message transmis. On ne saurait invoquer le prétexte que l'on ignorait le contenu; je crois que c'est justement ce que le député voulait dire. On retrouverait cet élément dans le troisième ingrédient requis, soit la transparence; l'accord devrait être ouvert et transparent.

J'aimerais demander à mon collègue si, selon lui, cette nouvelle technologie pourrait servir non seulement les intérêts des entreprises de télémarketing, mais aussi ceux des électeurs désireux d'y faire appel si ces trois éléments étaient assurés, soit le consentement éclairé, l'absence totale de coûts et la transparence.

M. Flis: Monsieur le Président, c'est exactement ce qu'il nous faut. Si tous les projets de loi, car de nombreux projets de loi suivront le projet de loi actuel ou seront affectés par lui, viennent mettre en place les mesures recommandées par le commissaire à la protection de la vie privée, nous aurons beaucoup fait pour répondre aux attentes de mes électeurs.

J'ai parlé du Système d'information de police criminelle. Chacun sait qu'il est enregistré. La police a demandé aux gens de faire des contributions, mais en précisant clairement qu'il n'était pas nécessaire de le faire pour pouvoir participer au programme. Les autorités policières ont fait savoir que les contributions seraient les bienvenues mais qu'elles n'étaient pas nécessaires pour pouvoir y participer.

Bon nombre de mes électeurs nouveaux venus au Canada maîtrisent mal l'anglais. Ils ignorent que lorsqu'ils appellent, ils doivent payer des frais de 10 $. Cette condition est imprimée en tout petits caractères au bas de l'annonce. Ceux qui appellent pour se trouver un emploi ont la surprise de recevoir un compte de 10 $, car ils n'avaient pas remarqué cette condition imprimée en petits caractères. C'est pourquoi mes électeurs seraient très heureux si, comme le disait le porte-parole de mon parti, il existait des garanties à ce sujet.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de pouvoir parler du projet de loi à l'étude. La plupart des auditeurs qui ont suivi les propos de mes collègues sont certainement conscients, à l'heure qu'il est, de la grande importance de cette mesure. Ce dont il s'agit, c'est d'un chemin de fer électronique, en quelque sorte, d'une réalisation dont les Canadiens tireront une grande fierté à l'avenir.

Nous parlons ici d'un important secteur d'activité, celui des communications, qui emploie plus de 100 000 personnes et représente des dépenses de plus de 20 milliards de dollars. Il s'agit d'un secteur qu'on pourrait vraiment qualifier d'industrie stratégique de l'avenir pour le Canada et ses citoyens. Il fournira de bons emplois, à long terme j'espère, des emplois bien rémunérés pour nos jeunes et ceux qui veulent changer d'emploi.

Si je dis cela, c'est parce qu'il me semble particulièrement important de prendre le temps de discuter à fond de la question. Je le répète, il s'agit d'une mesure législative de la première importance.

[*Français*]

C'est un projet de loi qui est très important sous plusieurs aspects. Non seulement on y parle de l'avenir, mais on y parle également d'emplois, de bons emplois, bien rémunérés, des emplois à long terme.

• (1655)

C'est donc quelque chose qu'il faudrait considérer de façon très sérieuse et prudemment.

[*Traduction*]

Une foule de gens se demanderont pourquoi, si mon information est juste, nous avons tant tardé à renvoyer à un comité législatif ce projet présenté il y a plus d'un an, et pourquoi il semble y avoir urgence maintenant. Ils se poseront l'inévitable question: le gouvernement n'a-t-il pas bien réfléchi à la question? N'a-t-il pas fait la planfication qui s'imposait? Certains diront sans doute qu'il ne semble pas y avoir de raison d'être particulière, ni de planification, ni de rationalisation. Mais pourquoi se précipiter maintenant?

Ce projet de loi recèle des éléments constructifs. Mes collègues en ont parlé. Il tente de répondre aux besoins d'un important secteur d'activité au Canada, un secteur en croissance. Ce secteur existe déjà depuis un certain temps, mais il offre des possibilités extraordinaires pour l'avenir.

Il y a à cet égard des préoccupations dont il faut faire état. J'ai notamment reçu des appels et des lettres de personnes qui se demandaient si cette mesure législative allait modifier les tarifs locaux. Elles voulaient savoir si ces tarifs allaient augmenter et de combien, le cas échéant? J'ai reçu des appels d'aînés. Ces personnes aiment parfois faire grand usage du téléphone parce qu'elles se déplacent difficilement ou pour quelque autre raison. J'en ai également reçus de familles pauvres, de personnes qui ont déjà beaucoup de mal à subvenir à leurs besoins immédiats avec leurs maigres ressources.

Entrent bien sûr dans cette catégorie les familles monoparentales, dont le chef est le plus souvent une mère seule. Si les tarifs locaux doivent changer, s'ils augmentent et de beaucoup, il y a tout lieu de s'inquiéter. Je leur ai assuré que, autant que je sache, ce ne serait pas forcément le cas. J'espère ne pas les avoir induits en erreur. J'aimerais d'ailleurs qu'on me le confirme.

D'autres personnes se demandaient s'il ne s'agissait pas en fait d'une monnaie d'échange pour le gouvernement dans le dossier de l'accord de libre-échange nord-américain. Pour être bien sûr d'exprimer fidèlement leur point de vue, je voudrais vous citer leurs paroles. À leur avis, ce projet de loi entraînera la liquidation de l'industrie canadienne des télécommunications, d'où la perte d'emplois au Canada, en pleine récession, quand tant de Canadiens sont sans emplois—il y a plus de 1,6 millions de chômeurs—et qu'il est si difficile de trouver du travail. Il s'agit d'un sujet de préoccupation grave non seulement pour les chômeurs, mais aussi pour les Canadiens qui ont encore un emploi et qui voudraient bien ne pas le perdre.

J'ose espérer—je ne pense pas que ce soit le cas, mais qu'on me corrige si je me trompe—que cette mesure ne pose pas des jalons, si je peux m'exprimer ainsi, pour faire en sorte que les Américains puissent acheter cette industrie très canadienne, à mon sens, et dans laquelle le Canada fait figure de proue. Il est un chef de file mondial dans ce domaine, et je voudrais qu'il le reste. Je voudrais donc avoir l'assurance que, si nous concertons nos efforts avec d'autres pays, nous puissions le faire tout en continuant de jouer un rôle de premier plan et de faire des découvertes qui profiteront au Canada et à l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

Comme je viens de le mentionner, il y a de l'opposition de la part de certaines gens, et j'ai mentionné deux secteurs. Il y a ceux qui croient qu'il pourrait y avoir une croissance des tarifs du téléphone résidentiel, et puis bien sûr les gens qui se demandent si ça ne pourrait pas être le premier pas qui permettrait au gouvernement de vendre cette industrie ou de s'impliquer de façon assez précaire avec les États-Unis et qu'il perdrait le contrôle d'une industrie qui est surtout vue comme celle qui «appartient», si l'on veut, au Canada.

[*Traduction*]

Ces gens ont notamment demandé ce que nous allions faire de ce projet de loi. Allons-nous l'appuyer? Oui, si certaines conditions sont satisfaites. Je voudrais simplement partager avec mes collègues et ceux qui suivent nos travaux certaines de nos préoccupations et certains de nos objectifs.

Les libéraux continuent de croire que les Canadiens doivent avoir un solide réseau de télécommunications qui leur offre un service téléphonique universel, économique, fiable et moderne d'un bout à l'autre du pays. C'est particulièrement important dans un pays aussi grand que le nôtre, où les petites collectivités sont souvent isolées des grands centres et où il est nécessaire d'établir une communication.

• (1700)

Comme nous désirons un tel réseau, au Parti libéral, nous convenons qu'une déréglementation complète de ce secteur n'est pas vraiment dans l'intérêt de la population.

Nous reconnaissons également que le Canada doit avoir un mode de réglementation qui lui permette d'atteindre ses objectifs. Je crois que c'est très important. En effet, le Canada doit être en mesure de réaliser ses objectifs et son mode de réglementation ne doit être affaibli ni par les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain ni par celles du GATT. À mon avis, c'est d'une importance capitale. Nous pouvons toujours participer à l'ALÉNA, s'il le faut, et au GATT, mais nous devons quand même faire en sorte que, quoi qu'il arrive, nous pouvons protéger nos intérêts.

Mes collègues et moi croyons également que ce projet de loi devrait donner une nouvelle orientation au secteur des télécommunications pour que tous les Canadiens bénéficient au maximum des avantages de la révolution de l'information qui se produit à l'échelle mondiale, tant au niveau de l'apprentissage, de l'alphabétisation, de l'éducation, de la formation et de la communication.

Je voudrais m'arrêter rapidement sur certains problèmes qui m'ont été signalés. Selon certains, des amendements importants s'imposent. Certaines définitions soulèvent des difficultés, à l'article 2, par exemple, on se demande comment les sociétés hybrides seront traitées. Quant au pouvoir de direction, le gouvernement en a vraiment établi un. Or, il a aussi préservé le pouvoir de modifier ou d'annuler les décisions du CRTC, de sorte qu'il y a une contradiction.

On s'inquiète également de l'exemption prévue. Par exemple, certains de mes collègues et moi doutons que l'exemption pour certaines catégories d'entreprises devrait être inscrite dans le projet de loi même. En outre, le pouvoir de modification et d'annulation du gouverneur en conseil devrait être remplacé par le pouvoir d'annulation et de renvoi maintenant utilisé. Nous croyons que cette solution est bien meilleure.

Des préoccupations ont également été soulevées au sujet, par exemple, de la consultation avec les provinces, des normes techniques, du pouvoir ministériel de délivrer des licences. Je souligne de plus que ce projet de loi ne comporte aucune disposition sur la propriété canadienne de notre réseau de télécommunications. Il existe certes des divergences idéologiques entre le gouvernement et notre parti à ce sujet, mais je pense qu'il faudrait prévoir des dispositions sur la propriété canadienne de notre système de télécommunications.

Je voudrais faire remarquer un autre point que je considère comme tout aussi important. À mesure qu'avancera l'étude de ce projet de loi, mes collègues et moi-même allons travailler de concert avec ceux des autres partis pour apporter des modifications au projet de loi de manière à assurer le maintien au Canada d'un système de télécommunications qui appartienne à des intérêts canadiens, qui accroisse la compétitivité de l'industrie canadienne et qui serve de lien de communication à tous les Canadiens en ces temps difficiles de notre histoire. Je tiens à préciser, je le répète, que ce projet de loi comporte certes des éléments positifs, mais qu'il y a encore place à l'amélioration. Je ne prétends pas avoir mis au jour toutes ses principales lacunes. Je crois cependant que si la Chambre tient compte de mes observations et de celles de mes collègues de part et d'autre de cette enceinte nous aurons au bout du compte un bien meilleur produit fini.

[*Français*]

Comme je l'indiquais tout à l'heure, le gouvernement a fait des pas positifs, si vous voulez, en allant de l'avant dans certains secteurs. Il y a quand même certaines lacunes qu'ils devraient corriger. J'aimerais bien que le ministre et son gouvernement écoutent non seulement ce que je dis mais surtout l'ensemble de ce que nous avons dit afin d'essayer si possible de corriger, de répondre de façon plus sensible aux besoins des Canadiens, de s'assurer que c'est toujours notre système, que c'est nous qui pouvons l'améliorer, que c'est nous qui allons garder les meilleurs emplois, les emplois pour les Canadiens et que nous puissions toujours être les chefs de file dans ce secteur critique à l'avenir du Canada.

[*Traduction*]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, à propos du projet de loi C-62, je voudrais souligner que ce qui fait problème pour notre parti, c'est le fait que le ministre, dans ses observations de ce matin, a laissé clairement entendre que cette mesure législative va devoir être modifiée considérablement. Or, il nous est difficile de décider si, à l'étape de la deuxième lecture, ce projet de loi devrait suivre le processus habituel, étant donné que nous savons que son orientation sera modifiée, en profondeur peut-être, sans en connaître pour le moment la portée exacte.

• (1705)

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre et du ministre sur le fait que si des modifications importantes, voire fondamentales, doivent être apportées à cette mesure, il serait peut-être plus logique de retirer le projet de loi C-62 ou de ne pas y toucher tant que le gouvernement n'aura pas exposé à la Chambre l'orientation définitive qu'il souhaite lui donner.

À notre avis, il serait préférable que les modifications importantes prévues soient déjà couchées sur papier; cela nous donnerait une idée de la version finale du projet de loi dont nous sommes saisis. Je voudrais dire au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'à mon avis, il serait utile, pour ceux d'entre nous qui sont de ce côté-ci de la Chambre, de connaître l'orientation adoptée et de savoir si on va apporter des changements importants. Le ministre pourrait envisager, à ce stade-ci, de retirer le projet de loi et de le présenter sous sa forme définitive.

En parlant du projet de loi, je voudrais me reporter à l'article 7. À l'intention des personnes qui suivent le débat et de celles qui voudront peut-être prendre le hansard comme livre de chevet dans l'avenir, je voudrais lire l'article 7 qui est la politique canadienne de télécommunications, puis le commenter.

> La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la poltique canadienne de télécommunication vise à:
>
> *a*) favoriser le développement ordonné desw télécommunications au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
>
> *b*) permettre l'accès dans toutes les régions — rurales et urbaines — du Canada à des services de télécommunications sûrs, abordables et de qualité;
>
> *c*) accroître l'efficacité et la compétitivité, sur les plans national et international, des télécommunications canadiennes;
>
> *d*) promouvoir l'accession à la propriété des entreprises canadiennes, et à leur contrôle, par des Canadiens;
>
> *e*) promouvoir l'utilisation d'installations de transmission canadiennes pour les télécommunicatios à l'intérieur du Canada et à destination ou en provenance de l'étranger;
>
> *f*) favoriser le libre jeu du marché en ce qui concerne la fourniture de services de télécommunications;
>
> *g*) stimuler la recherche et le développement au Canada dans le domaine des télécommunications ainsi que l'innovation en ce qui touche la fourniture des services dans ce domaine;
>
> *h*) satisfaire les exigences économiques et sociales — notamment quant à la protection de leur vie privée — des usagers des services de télécommunications.

Étant donné les progrès de la technologie, en particulier dans le domaine des transports et des communications, il est essentiel que nous ayons un projet de loi sur les télécommunications qui soit mis à jour et amélioré. Il faut que nous ayons un projet de loi qui tienne compte de ce qui se passe dans le présent, en profitant des erreurs du passé, mais en prévoyant ce qui se produira ou risque de se produire dans l'avenir.

Je parle certes du point de vue de quelqu'un qui n'est pas un spécialiste des questions de télécommunications, mais qui, comme tous les Canadiens, se rend bien compte combien celles-ci ont pris une place importante dans notre vie de tous les jours. La politique canadienne de télécommunication semble pouvoir remplir son rôle si nous inscrivons nos objectifs dans la loi. Ces objectifs sont établis dans les huit paragraphes que je viens de lire aux fins du compte rendu.

• (1710)

Essayons d'analyser ce qui s'est produit au Canada, ce qui se produit maintenant. Nous pouvons peut-être faire des projections et tâcher de voir ce qui se produira dans le futur à la suite des événements passés et présents. Les politiques de notre gouvernement, telles qu'établies dans le projet de loi C-62, combinées à celles qu'on a établies par le passé dans l'accord de libre-échange, peuvent-elles survivre à l'accord de libre-échange nord-américain? Ces politiques contribueront-elles à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, sociale, politique et économique du Canada?

Si l'on pense à l'orientation qu'on a adoptée, on peut se demander si la souveraineté de nos systèmes de communication est protégée. Pensons au modèle général de déréglementation qui a été, pendant huit ans et demi, la marque distinctive de ce gouvernement qui a déréglementé les transports et privatisé des sociétés comme Postes Canada. Avons-nous protégé notre souveraineté dans ces domaines? Avons-nous renforcé notre structure sociale, culturelle et politique?

D'après moi, non, ce n'est pas le cas. Quand on examine le projet de loi à la lumière des changements entraînés par l'accord de libre-échange nord-américain, on constate qu'en vertu de l'ALÉNA, les sociétés étrangères auraient accès au réseau et aux services canadiens de télécommunications selon des modalités raisonnables et non discriminatoires. Autrement dit, les conditions qui leur seraient imposées ne seraient pas moins favorables que celles qu'on impose aux entreprises canadiennes.

Cette situation m'inquiète. J'en ai déjà parlé. J'ai présenté des pétitions au nom de centaines d'habitants de ma circonscription concernant la tentative d'Unitel en vue de pénétrer le marché des appels interurbains essentiellement au détriment des sociétés qui ont établi et interfinancé des tarifs locaux à l'intérieur du réseau téléphonique.

Ce qui est arrivé, c'est que le réseau AT & T, le géant des télécommunications, a acquis 20 p. 100 des actions d'Unitel et se sert de ce moyen pour pénétrer le marché canadien des télécommunications.

Ce projet de loi protège les sociétés canadiennes en limitant à 20 p. 100 la part des actions d'une compagnie de téléphone que peut posséder une compagnie étrangère. C'est une bonne chose. Ce qui m'inquiète, c'est la publicité faite par AT & T, qui nous montre qu'il s'agit là d'un moyen de supprimer les frontières entre les deux pays.

En fait, c'est un premier pas. Une société de cette taille a une surcapacité telle qu'elle pourrait absorber tout le système au Canada sans sourciller ou sans faire d'effort particulier.

• (1715)

À l'article 7, il est écrit:

b) permettre l'accès dans toutes les régions — rurales ou urbaines — du Canada à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité;

Cela soulève le problème de ce qu'on a appelé, dans le domaine, l'interfinancement. Cette disposition autorise les compagnies comme B.C. Tel dans ma province, Alberta Government Telephone en Alberta, Bell Telephone en Ontario et dans d'autres provinces, Sask Tel en Saskatchewan, à augmenter les tarifs interurbains pour subventionner l'installation de lignes téléphoniques dans les régions rurales où cela coûte plus cher, ceci de sorte à permettre à toutes les personnes de la région d'avoir accès aux services téléphoniques.

Elle permet aussi l'application de certains tarifs locaux pour les services téléphoniques de base. Mon collègue de Kamloops a fait remarquer ce qui arrivait aux tarifs dans sa région. Il a mentionné dans son intervention un certain nombre de villes des États-Unis où les services téléphoniques avaient été déréglementés et nous a dit quels étaient les tarifs locaux dans ces villes.

Si vous vous souvenez bien, les tarifs variaient. Dans diverses parties des États-Unis, ils se situaient entre quelque chose comme 26 $ et 47 $ alors que dans la plupart des régions de la Colombie-Britannique, les tarifs locaux étaient de l'ordre de 12 $, variant entre 11 $ et 14 $ ou 15 $.

Le fait que ce débat ait lieu en ce moment précis est intéressant. J'ai en effet reçu le 12 avril une lettre de la compagnie B.C. Tel datée du 1er avril dans laquelle E.L. Patterson, le vice-président exécutif et administrateur en chef des opérations m'écrit pour me dire ce qui suit: «B.C. Tel a annoncé aujourd'hui qu'elle avait l'intention de faire au début de l'été une demande au CRTC afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs en général. Par ailleurs, B.C. Tel a fait aujourd'hui une demande d'autorisation afin d'augmenter provisoirement ses tarifs locaux. Ceux-ci devraient passer provisoirement de 4,05 $ à 4,15 $ pour les particuliers et de 3,05 $ à 4,15 $ pour les entreprises.»

Tout au cours des débats et dans les pétitions que j'ai présentées à la Chambre, je n'ai cessé ainsi que d'autres collègues de mon parti de rappeler au gouvernement ce qui était arrivé aux États-Unis par suite de la déréglementation au sein du réseau des télécommunications et de le mettre en garde contre les risques de pertes d'emplois et d'augmentation des tarifs locaux pour les usagers.

En fait, j'aimerais vous citer encore deux paragraphes de la lettre de M. Patterson. Il déclare: «Historiquement, au Canada, on a toujours réglementé les télécommunications en fonction de considérations sociales plutôt qu'économiques. On subventionnait les services locaux grâce aux revenus générés par les appels interurbains afin d'assurer un accès universel au téléphone. En fait, la B.C. Tel interfinance le service local en y consacrant 60c. sur chaque dollar de revenu généré par les services interurbains. À cette fin, on a toujours maintenu les coûts des services interurbains artificiellement élevés.»

«L'arrivée de la concurrence dans le domaine de l'interurbain rompt cet équilibre traditionnel. La concurrence apporte de nombreux avantages aux consommateurs. Toutefois, à mesure que les concurrents s'accaparent une part accrue du marché, les montants dont on dispose pour subventionner le service de base diminuent. Bien que certains concurrents soient forcés de contribuer au service local, leur contribution est bien inférieure à celle de la B.C. Tel. En outre, peu de gens se rendent compte que cette compagnie doit subventionner l'entrée sur le marché de ses concurrents, dont AT & T, la plus grande entreprise mondiale de télécommunications.»

• (1720)

Si j'analyse cet aspect du dossier, je dois admettre que, contrairement à nos prévisions en matière de service local, les tarifs augmentent. En examinant l'une des études gouvernementales, on peut aussi constater que les tarifs augmenteront non seulement pour les consommateurs, mais aussi pour les petites entreprises.

Un document d'information du ministère des Communications analyse les effets de la concurrence dans le domaine des appels interurbains; on y dit que pour faire face à la concurrence, il faudra réduire graduellement l'interfinancement et, par conséquent, augmenter les tarifs. Cette mesure imposera un plus lourd fardeau aux utilisateurs résidentiels et aux petites entreprises tandis qu'elle sera avantageuse pour les grandes entreprises.

Dans le même document, le ministère des Communications cite une étude de Peat Marwick selon laquelle il serait nécessaire d'effectuer des hausses de tarifs pour service local de 13 p. 100 à 93 p. 100 étalées sur cinq ans, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 2 p. 100 à 12 p. 100. Il est intéressant de noter que ce document publié par le gouvernement parle d'une baisse du nombre des abonnés et précise que le taux d'abandon annuel attribuable à ces changements pourrait se situer entre 2 500 et 7 500 abonnés d'un bout à l'autre du Canada.

Qu'est-ce qu'un taux d'abandon? D'après ce que je comprends, il s'agit ni plus ni moins d'une façon élégante de dire aux Canadiens qu'il s'agit là du nombre de personnes qui n'auront plus les moyens d'avoir le téléphone chez eux.

Il semble que le service à coût abordable visé dans le projet de loi soit en train de devenir lentement inaccessible non seulement au simple consommateur mais également aux petites entreprises, à cause des coûts additionnels liés aux télécommunications.

Au chapitre de l'emploi, il est intéressant de souligner que le président de B.C. Tel, M. Brian Canfield, a annoncé qu'à compter du 16 avril cette société allait réduire son personnel de 4 p. 100 pour cette année. On sait que 422 employés de cette société ont déjà accepté une indemnité de cessation d'emploi volontaire.

Dans un communiqué de presse, M. Canfield déclarait que l'arrivée sur le marché canadien du géant américain AT&T, qui a acheté 20 p. 100 d'Unitel après que le CRTC eut approuvé l'an dernier l'entrée de cette entreprise sur le marché des appels interurbains, est venue ajouter du poids à l'argument de B.C. Tel selon qui les tarifs gonflés des appels interurbains ne devraient pas servir à subventionner artificiellement les faibles tarifs d'appels locaux. Il serait ridicule que B.C. Tel se retrouve dans l'obligation de subventionner indirectement AT & T, la plus grande entreprise de télécommunications au monde.

L'orientation prise par la législation sur les télécommunications au Canada et par le réseau canadien des télécommunications rend ce service de moins en moins accessible aux Canadiens, sans compter que les mesures établies nous font perdre des emplois. J'espère que la ligne de conduite que le gouvernement va adopter permettra aux Canadiens de récupérer une partie de ce qu'ils ont perdu, qu'elle fera en sorte de protéger la souveraineté des Canadiens à l'égard de leurs systèmes de télécommunications et qu'elle leur assurera des services de téléphone et de télécommunications à un coût abordable.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. Il s'est notamment inquiété de la façon dont les employés de diverses entreprises chargées de télécommunications seront traités en vertu de la nouvelle mesure législative.

Je voudrais bien que le député et son parti me disent comment ce projet de loi pourrait nuire à ceux et celles qui travaillent dans le secteur des télécommunications.

• (1725)

J'étudie ce projet de loi et il me semble qu'en fait, nous normalisons les règlements sur une plus grande échelle. Les différentes provinces ne pourront plus agir comme bon leur semble, elles devront consulter davantage le gouvernement fédéral et il y aura plus d'uniformité dans tout le pays. Évidemment, on espère qu'à long terme—ce ne sera peut-être pas aussi évident à court terme— la mesure permettra d'établir des règles pour tous les travailleurs canadiens et de leur donner l'occasion de s'exprimer et, bien sûr, nous aurons du même coup établi les règles que nous voulons pour tous les travailleurs canadiens.

Je compte parmi ceux qui préconisent l'établissement de normes et de règles nationales—et j'avais cru que le député qui vient de se prononcer et son parti étaient du même avis— je voudrais donc savoir pourquoi le parti du député semble penser que ce projet de loi représenterait un recul pour les travailleurs de cette industrie au lieu d'un pas en avant, comme je le crois.

M. Whittaker: Monsieur le Président, il est intéressant de regarder le projet de loi proprement dit. J'ai dit très clairement au début de mon intervention que le gouvernement est si nébuleux quant à la direction où il veut aller qu'il est impossible de voir où cette mesure va nous mener en définitive.

J'ai proposé qu'on laisse tout bonnement ce projet de loi mourir au *Feuilleton*, comme le projet de loi sur l'assurance-chômage. La direction qu'il compte prendre, le gouvernement devrait l'énoncer dans un projet de loi afin de nous donner une idée de ce qu'il cherche à accomplir grâce à cette mesure législative.

Je suis d'accord avec le député qui m'a posé la question quand il dit qu'il faut modifier la loi. Cela ne fait aucun doute. La situation a tellement évolué, et si vite, qu'on ne peut plus se contenter d'une loi désuète, qui n'est pas en accord avec la réalité présente.

La réglementation de l'industrie, en particulier, donne à penser que certaines des responsabilités que nous avions confiées au CRTC relèveront de nouveau des instances politiques. Dorénavant, toutes les décisions du CRTC auront moins de poids sur le plan de la réglementation.

Je ne saurais dire si cela facilitera l'application des règlements pertinents d'un bout à l'autre du pays que les politiques y mettent constamment leur grain de sel au lieu de s'en remettre au CRTC. Je suis sceptique.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, dans ses observations, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a parlé un peu des problèmes que certaines compagnies de téléphone provinciales éprouvent en raison des mesures législatives qui les obligent à intégrer leur infrastructure dans des services nationaux fournis par des concurrents étrangers et canadiens.

Le gouvernement tient beaucoup à maintenir les droits liés à la propriété intellectuelle dans le cadre du GATT et il a présenté à la Chambre des modifications législatives allant jusqu'à étendre le champ d'application des lois sur le droit d'auteur et les brevets et à supprimer l'octroi de licences pour les produits pharmaceutiques brevetés. Le député peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement propose de protéger les droits relatifs à la propriété et à des systèmes qui sont déjà en place, alors qu'il essaie d'autre part d'encourager la concurrence en imposant AT&T, Intertel, etc., aux compagnies de téléphone provinciales? En fait, le gouvernement dit à ces dernières de laisser les premières utiliser une partie de leurs lignes et de leur réseau de sorte qu'elles puissent offrir leurs services dans le secteur de l'interurbain.

• (1730)

Pourquoi le député estime-t-il que le gouvernement a clairement renoncé à ses principes concernant la propriété? A-t-il simplement en horreur les monopoles d'État et ceux des provinces au point de vouloir passer outre à ses principes?

M. Whittaker: Monsieur le Président, c'est une question très intéressante, et le député y a peut-être lui-même répondu en la posant. En effet, depuis huit ans et demi, nous avons vu que le gouvernement voulait privatiser presque tout, de la Société canadienne des postes à Petro-Canada et à Air Canada. Le gouvernement a essayé de tout dénationaliser et de tout privatiser.

Évidemment, au chapitre de la propriété intellectuelle, il semble que les orientations aient été, dans une certaine mesure, dictées par les grandes sociétés transnationales comme AT&T. S'agit-il d'une autre situation comme celle dont nous avons été témoins lorsque les grandes sociétés pharmaceutiques transnationales ont voulu, avec le projet de loi sur les produits pharmaceutiques, garantir leurs bénéfices pendant plus longtemps? Les AT&T du monde des télécommunications veulent-elles, de la même façon, s'approprier un secteur qu'elles considèrent plus lucratif et plus rentable?

En réponse au député de Mackenzie, j'estime en effet que, avec cette mesure, le gouvernement essaie encore une fois de briser les reins des petites entreprises canadiennes et d'accorder aux AT&T du monde entier un vaste accès au réseau de télécommunications du Canada, y compris au secteur de la recherche et développement.

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous dire que je vais partager mon temps de parole avec l'honorable député de York-Simcoe.

L'histoire du Canada illustre l'importance des communications comme moyen et condition privilégiés du développement économique, social et culturel du pays. En fait, les télécommunications représentent la première industrie canadienne de haute technologie et constituent désormais une infrastructure essentielle au développement économique du pays.

À l'heure actuelle, le Canada possède trois grands réseaux de communication; ceux de Stentor, d'Unitel et de Télésat Canada; deux réseaux de téléphonie mobile cellulaire, un réseau de télécommunications outre-mer, Téléglobe Canada; 49 autres entreprises de téléphone situées principalement au Québec et en Ontario ainsi qu'environ 200 entreprises de radiocommunication fournissant des services de radiotéléphonie mobile et de téléavertisseur; et, enfin, plus de 22 entreprises spécialisées dans la revente de services.

L'ensemble de l'industrie, c'est-à-dire, les entreprises précitées ainsi que les fabricants d'équipement, génère des revenus atteignant 23 milliards de dollars, emploie plus de 100 000 personnes et affiche l'un des plus forts taux de croissance de l'économie canadienne. Plus de 98 p. 100 des ménages canadiens possèdent un téléphone et les enquêtes menées auprès du public témoignent invariablement de la qualité du service. L'industrie des télécommunications s'est essentiellement développée dans le cadre de régimes monopolistiques. L'entreprise prestataire de télécommunications, détentrice d'un monopole, fournissait toutes les installations, tous les services et tous les équipements, à partir d'installations perfectionnées de transmission et de commutation constituant la base même de son réseau jusqu'au poste téléphonique ordinaire résidentiel ou d'affaires.

L'exercice de la réglementation par les différents gouvernements était toutefois extrêmement fragmenté. Il reposait sur une série de régimes différents à palier unique: sept provinces réglementaient 30 p. 100 du marché canadien alors que l'agence fédérale réglementait le reste. Ainsi, d'importantes barrières commerciales interprovinciales rendaient le marché canadien plus petit et morcelé qu'il n'aurait dû l'être.

• (1735)

Une décision rendue par la Cour suprême du Canada en août 1989 aura eu pour effet de clarifier et de simplifier le partage des compétences. La Cour a en effet conclu que les grandes entreprises de télécommunications du pays, à savoir les compagnies de téléphone membres de Stentor relèvent de la juridiction fédérale. Ce jugement a ainsi ouvert la voie à l'édification d'un marché canadien décloisonné.

Alors au cours des dernières années, un environnement technologique et économique fort complexe a surgi, contribuant à la suppression graduelle des frontières traditionnelles entre les marchés de télécommunications en remettant en cause l'approche monopolistique traditionnelle.

La diversité au sein du marché canadien des télécommunications, jointe aux exigences de la mondialisation des marchés et de l'intensification de la concurrence internationale, ont rendu inévitable une réévaluation des pratiques adoptées par le gouvernement en matière de politique et de réglementation.

J'aimerais d'abord mentionner que la tendance mondiale actuelle en matière de télécommunications est à la libéralisation progressive de la réglementation régissant le marché et à la privatisation des entreprises de télécommunications détenues par l'État.

À l'instar de cette tendance et compte tenu de la petitesse de notre marché intérieur relativement à celui de nos principaux partenaires commerciaux et de la structure complexe et fragmentée du cadre réglementaire, le gouvernement canadien a estimé que le pays devait se doter d'une politique pouvant s'appliquer sur l'ensemble du territoire et d'un régime réglementaire plus souple susceptible de favoriser l'innovation et le développement accéléré de notre principale industrie de pointe.

Les premiers jalons de cette politique furent posés en 1987 et constituent l'armature du projet de loi C-62.

La récente décision du CRTC d'autoriser la concurrence dans le domaine de l'interurbain accentue la nécessité d'adopter une nouvelle législation sur les télécommunications.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, je propose, en vertu du paragraphe 26(1) du Règlement:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale de l'ajournement pour poursuivre l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-62.

Le Canada fait aujourd'hui face à de nombreux défis d'importance. La technologie et les forces économiques mondiales envahissent par leur influence tous les aspects de nos vies. Elles transforment la nature des biens et des services que nous produisons ainsi que les marchés où nous les écoulons.

La mondialisation a aussi une incidence sur la nature de nos emplois et notre manière de gagner notre vie. De plus en plus, nos biens et services sont exportés et les entreprises et travailleurs que nous concurrençons se trouvent à l'étranger. Ces forces économiques et technologiques mondiales incitent tous les pays à se tourner davantage vers le commerce extérieur pour assurer leur croissance économique et créer de nouvelles sources de richesse et d'emplois.

Nous ne pouvons plus nous permettre de dépendre uniquement de nos industries extractives pour nous tailler une place dans la nouvelle économie mondiale. Dans les décennies à venir, nous devrons compter sur nos établissements d'enseignement, notre main-d'oeuvre hautement spécialisée, notre créativité et notre capacité d'innovation pour assurer notre croissance et notre productivité.

Les télécommunications jouent maintenant un rôle central dans nombre des progrès mondiaux, d'ordre économique aussi bien que technologique. Nous ne pouvons espérer livrer concurrence dans l'économie mondiale de l'information des années 90 et de décennies qui suivront sans une forte industrie des télécommunications et sans une infrastructure moderne et efficace dans ce domaine.

Une étape critique à cet égard est l'actualisation de notre loi désuète et la rationalisation de notre processus de réglementation et d'élaboration de la politique. La Loi sur les chemins de fer, principale loi qui régit le secteur des télécommunications aujourd'hui, a été adoptée il y a environ 84 ans, en 1908, bien avant l'invention de l'ordinateur, du microprocesseur, du satellite, de la fibre optique ou du laser. Cela vous donne idée de l'importance du projet de loi C-62 pour tous les Canadiens.

• (1740)

Le projet de loi C-62 fournit aux télécommunications un cadre législatif et réglementaire complet qui permettra au Canada de rester à l'avant-garde des gains de productivité et de compétitivité industrielle dans l'avenir.

Cette loi dotera l'industrie d'un processus réglementaire plus moderne et efficace en établissant un seul cadre législatif national. Le projet de loi simplifie le processus réglementaire en donnant au CRTC un nouvel outil important, la possibilité de ne pas réglementer des services jugés suffisamment concurrentiels et d'intérêt public. Il accorde également au gouverneur en conseil le pouvoir de donner des instructions au CRTC sur des questions de politique générale en application des principes énoncés dans les objectifs de la politique de télécommunication.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais je ne comprends pas le sens de la motion déposée par la députée d'Ahuntsic. La députée d'Ahuntsic propose, appuyé par M. Cole, que, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés qui sont contre voudraient-ils se lever?

Et moins de quinze députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme moins de quinze députés se sont levés, conformément au paragraphe 26(1), la motion est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

M. Cole: Monsieur le Président, je disais donc que ce projet de loi permet de donner au CRTC des instructions quant aux questions de politique générale en vue d'appuyer et de rehausser les principes exposés dans la politique canadienne de télécommunication. En outre, le projet de loi confère aussi au gouverneur en conseil le pouvoir d'examiner, de modifier ou d'annuler les décisions du CRTC, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il va sauvegarder la participation canadienne dans l'un des plus importants secteurs industriels du Canada.

Enfin, il prévoit l'établissement de normes techniques pour les installations de télécommunication et exige que le CRTC applique de telles normes. Je tiens seulement à dire que le projet de loi C-62 est une mesure importante qui bénéficie d'un appui réel et considérable tant parmi les intervenants de l'industrie que parmi les consommateurs. Il a des répercussions sur la compétitivité de nos entreprises et de nos secteurs industriels de même que sur la création d'emplois et sur le renouveau économique. J'exhorte tous les députés à y réfléchir très sérieusement.

Pendant que j'y suis, je veux proposer:

Que la Chambre passe maintenant au vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est conforme au Règlement.

• (1745)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je prends la parole au nom des électeurs de la circonscription de Sudbury pour débattre et examiner un projet de loi au nom de tous les Canadiens.

Le projet de loi C-62 est une mesure importante. Une nouvelle loi sur les télécommunications est absolument essentielle et le besoin s'en fait sentir depuis quelque temps déjà. Il est aussi extrêmement important que ce projet de loi soit le bon, car on a mis beaucoup de temps à le présenter. Nous ne voulons certes pas qu'il soit traité à la légère et qu'on le fasse adopter coûte que coûte, même s'il n'est pas pertinent.

À l'aube du XXI^{e} siècle, les Canadiens se trouvent dans un monde plus que jamais en mutation. Le Canada doit être compétitif à l'échelle mondiale et ne sera prospère que si nous comprenons et exploitons les changements en cours.

La croissance rapide du commerce extérieur et des mouvements de capitaux a créé un monde dit sans frontières et le Canada doit trouver le moyen d'être un gagnant au sein de cette nouvelle économie mondiale. C'est pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, allons insister pour réaliser au Canada des réformes qui rendront notre pays plus fort, plus uni et plus compétitif dans le monde entier.

Les mutations de l'économie mondiale ne sont nulle part plus évidentes à l'heure actuelle que dans l'industrie des télécommunications. Des réseaux et des intervenants internationaux sont en train de modifier le monde des télécommunications et de renforcer la notion de village global. En fait, si les communications ont créé le village global, les télécommunications sont en train de resserrer les frontières de ce village global.

Non seulement toutes les structures du secteur sont-elles en pleine mutation, mais les télécommunications jouent beaucoup de nouveaux rôles. Grâce à une nouvelle technologie, à de nouvelles applications et à de nouveaux services, qu'il s'agisse des télécopieurs, des guichets de banque automatisés, des services téléphoniques sans frais ou des réseaux informatiques, les particuliers et les entreprises ont de plus en plus recours aux télécommunications. Les petites, les moyennes et les grandes entreprises utilisent les télécommunications pour relier leurs bureaux, atteindre les clients, effectuer chaque jour et instantanément des transactions internationales portant sur des millions de dollars.

Bref, l'époque où les télécommunications se résumaient aux simples appels téléphoniques est révolue. Les télécommunications représentent un atout majeur pour la compétitivité du Canada et sont aujourd'hui un lien unificateur entre les Canadiens des quatre coins du pays.

Les télécommunications constituent un outil essentiel pour l'établissement de liens économiques et sociaux vitaux, pour l'union des forces industrielles, sociales, pédagogiques et culturelles dans un réseau de communi-

cation national efficace pour les Canadiens de toutes les régions.

Les télécommunications peuvent améliorer la position concurrentielle d'industries de toutes les régions en rendant possible les contacts avec des entreprises à forte concentration de savoir et des entreprises de services prometteuses dans toutes les parties du Canada. Cela est particulièrement important dans un pays comme le nôtre où on retrouve beaucoup de régions isolées dont certaines recherchent des moyens de jouer un rôle actif au cours du XXIe siècle.

Voyons ce que contient le projet de loi C-62. Apparemment, le ministre voudrait que la Chambre expédie l'étude du projet de loi qu'il a présenté il y a plus d'un an, soit le 27 février 1992, mais qu'il ne nous soumet en deuxième lecture que maintenant.

Le Parti libéral appuie le renvoi du projet de loi au comité, mais nous avons dit d'entrée de jeu que nous voulions l'assurance que le ministre y apporterait des changements que pratiquement tous les acteurs du secteur des télécommunications estiment nécessaires. Quatorze mois plus tard, nous n'avons pas encore obtenu cette assurance.

Je me demande pourquoi le ministre n'a pas encore modifié le projet de loi. Les députés, comme les membres de l'industrie, sont bien conscients du fait que ces amendements sont nécessaires. Je ne comprends vraiment pas pourquoi aucun changement n'a été apporté à la mesure législative proposée.

Nous avons beaucoup de difficulté à accepter le fait que le ministre et le gouvernement, et non pas l'opposition, ont retardé le dépôt de ce projet de loi durant plus d'une année; le ministre avait pourtant les outils nécessaires pour obtenir un consensus national et il n'a pas agi.

• (1750)

Le ministre disposait notamment, depuis juin 1992, d'une étude préalable très utile faite par un comité sénatorial et il n'y a pas donné suite. Bref, en quatorze mois, le ministre n'a pas pris les mesures constructives et concrètes qui auraient assuré un consensus à l'égard du projet de loi et qui auraient fait de celui-ci une mesure favorable à l'industrie des télécommunications, ainsi qu'aux entreprises et aux consommateurs canadiens. C'est de cette façon que je conçois le processus.

Le processus doit être ouvert et constructif, et non pas servir à retarder les choses. Je tiens à dire clairement que c'est le gouvernement, et non pas l'opposition, qui dirige les travaux de la Chambre. C'est le ministre qui doit assumer la responsabilité d'avoir laisser traîner les choses en ce qui a trait à ce projet de loi.

J'ose espérer que nous n'allons pas entendre dire à l'extérieur de cette Chambre que c'est l'opposition qui est responsable des avatars et des retards liés à cette mesure. C'est le ministre qui n'était pas disposé à déposer le projet de loi. Je tiens à ce que cela soit absolument clair.

De ce côté-ci, nous accordons autant d'importance aux télécommunications qu'au processus parlementaire. Nous n'allons pas automatiquement appuyer une mesure législative qui laisse à désirer. Ce n'est pas l'opposition mais bien le ministre qui est responsable de la situation. C'est lui qui arrive à la dernière minute avec cette mesure et qui nous dit: «Faites-moi confiance pour ce qui est des amendements.» Il est très difficile pour quiconque d'appuyer un projet de loi dont l'étude est confiée à un comité lorsque le ministre lui-même entretient des doutes quant à sa qualité.

Cela dit, nous plaçons les intérêts des Canadiens au-dessus des bévues du ministre et nous voulons que cette mesure soit étudiée en comité.

Permettez-moi de vous dire pourquoi ce projet de loi est important. Au cours des années 1990, les télécommunications sont appelées à jouer dans le secteur de l'électronique un rôle équivalent à celui des chemins de fer à une autre époque. Cette industrie emploie plus de 100 000 Canadiens et engendre des recettes supérieures à 20 milliards de dollars. Les télécommunications sont devenues un secteur stratégique de notre économie.

Le projet de loi peut nous aider à créer des emplois dans les secteurs de haute technologie de l'avenir, des secteurs à forte concentration de savoir. Il peut aider le Canada à déceler ces emplois qui se trouvent souvent à l'extérieur des centres d'affaires, surtout dans nos régions.

Tout cela ne peut se produire tout seul. Comme il est très réglementé, le secteur des télécommunications doit posséder une politique adéquate ainsi qu'un cadre législatif et réglementaire pour survivre. Voilà pourquoi le projet de loi C-62, avec les amendements et les améliorations qui s'imposent, est une mesure législative extrêmement importante. Voilà aussi pourquoi nous sommes si déçus de constater qu'il aura fallu neuf ans au gouvernement pour présenter ce projet de loi et près d'une autre année pour lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture.

Ces lenteurs illustrent bien le faible engagement des conservateurs à l'égard des télécommunications. En tolérant ces retards et en faisant preuve d'inertie depuis 1984, non seulement le gouvernement n'a pas agi dans l'intérêt de la population, mais il a contribué à créer un processus décisionnel non transparent, qui nous a valu un projet de loi boiteux.

Il n'y a pas que les lacunes du projet de loi. Le fait que le gouvernement n'ait pas tenu de débat national sur la politique de télécommunications a empêché le Canada d'élaborer une stratégie claire dans ce domaine. Jamais le gouvernement n'a accepté d'examiner le secteur des télécommunications, d'en étudier les diverses composantes et leurs relations afin de pouvoir donner des directives claires.

C'est pourtant ce qu'il aurait dû faire, selon un certain nombre de témoins comparaissant devant le comité sénatorial chargé d'effectuer une étude préalable de ce projet de loi. À notre avis, si une stratégie avait été élaborée, le gouvernement aurait pu s'en inspirer pour rédiger le projet de loi. Malheureusement, nous devons composer avec les résultats de ses démarches.

Nous n'avons pas de stratégie nationale, mais un projet de loi imparfait qui nécessite beaucoup de changements. Il n'y a jamais eu de livre blanc, vert ou de quelque couleur que ce soit ni aucun examen public approfondi des problèmes en matière de télécommunications. Le gouvernement actuel n'a jamais demandé aux Canadiens quels étaient leurs objectifs, qu'est-ce qu'ils attendaient de leur système de téléphonie.

Nous n'avons jamais vu depuis neuf ans aucun processus ouvert invitant le monde des affaires à faire connaître publiquement son opinion avant que le gouvernement n'élabore un projet de loi, pas après.

Le pire, c'est que malgré les paroles chaleureuses des ministres conservateurs, depuis le ministre du Commerce extérieur et le député de Frontenac jusqu'à Flora MacDonald et au ministre des Communications, ils n'ont jamais produit une vision correspondant aux belles paroles.

• (1755)

Je voudrais passer brièvement en revue ces engagements. Nous pouvons remonter jusqu'à l'exposé économique de novembre 1984 du ministre du Commerce extérieur quand il disait: «Il est manifestement nécessaire d'instaurer une politique nationale des télécommunications pour pouvoir profiter des possibilités qu'offrent une technologie en évolution rapide et la demande croissante de nouveaux services de télécommunications exprimée par les Canadiens.» Et il ajoutait: «Par une réforme réglementaire, l'État peut favoriser l'innovation et stimuler grandement l'économie canadienne.» Et pourtant, nous n'avons jamais vu de stratégie audacieuse qui annonce le projet de loi C-62.

Je peux continuer à remonter en arrière, mais je m'en abstiendrai, car ce ne sont que répétitions, et nous ne pouvons que noter le manque de stratégie, le manque de planification globale qui a présidé à l'élaboration de la mesure à l'étude.

Notre ministre actuel a déposé le projet de loi C-62 en février 1992. Quatre mois plus tard, lors de son étude préalable par le Sénat, il a dit ceci: «Retarder sa mise en oeuvre», en parlant du projet de loi C-62, «signifierait ralentir la croissance d'un secteur primordial pour l'économie canadienne.»

Pourtant, il y a plus d'un an que ce projet de loi a été déposé et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il est présenté en deuxième lecture à la Chambre des communes. Les Canadiens peuvent constater que le gouvernement a laissé l'industrie dans un vide politique considérable pendant que les fondements de ce secteur évoluaient très rapidement. Le gouvernement n'a tout simplement jamais pu suivre le rythme des changements. Il se s'est jamais demandé comment ce secteur progressait et, partant, n'a jamais montré qu'il comprenait clairement ce qu'il fallait faire. C'est pourquoi la Chambre est saisie aujourd'hui d'un projet de loi imparfait.

En substance, le gouvernement a laissé le Canada aux prises avec une loi vieille d'un siècle et avec une longue série de décisions ponctuelles qui ont eu des conséquences sur les piliers de cette industrie, notamment l'assaut de la concurrence, la privatisation de Télésat et de Téléglobe, les progrès énormes dans la technologie et les services, tout cela, sans que le gouvernement ait une approche cohérente ou coordonnée, ce que nous lui demandons depuis des années.

Que nous laisse le projet de loi C-62? Quels devraient être ses objectifs? Ils devraient viser à donner une nouvelle orientation au secteur des télécommunications pour qu'il puisse maximiser les avantages, pour tous les Canadiens, de la révolution mondiale de l'information sur les plans de la connaissance, de l'alphabétisation, de l'éducation, de la formation et de la communication. Les bienfaits de cette révolution doivent se transmettre depuis nos grandes villes jusqu'à nos collectivités les plus éloignées. Or, ce projet de loi déposé en février dernier est loin d'être ce dont le pays a besoin.

Permettez-moi d'évoquer un certain nombre de questions qui ont été soulevées dans le rapport du Sénat à l'égard de ce projet de loi; je dis «un certain nombre», parce que nous ne saurions les passer toutes en revue ici même aujourd'hui. Je commence par ce que le projet de loi dit sur le chapitre des compétences.

Nous appuyons le projet de loi qui cherche à favoriser le principe d'une réglementation nationale des télécommunications. Nous nous sommes réjouis quand, en août 1989, la Cour suprême, dans l'affaire de l'Alberta Government Telephones, a rendu une décision qui était en grande partie favorable à l'idée que les télécommunications relèvent de la compétence du gouvernement fédéral.

Les libéraux croient que le Canada doit harmoniser les règles régissant ce secteur si l'on veut que tous les Canadiens bénéficient également des avantages de la

révolution de l'information. Les modalités d'application des règles transitoires et les mesures à prendre pour tenir compte des particularités régionales doivent à coup sûr être examinées en comité.

Quant aux définitions que l'on trouve à l'article 2, le Sénat les a longuement étudiées. Je pense qu'il serait bon d'examiner de plus près la façon dont les revendeurs sont traités en vertu de ce projet de loi et même se demander s'ils devraient y être mentionnés pour être ensuite exemptés de certaines dispositions de la loi. Il faut examiner cela.

Il faut voir également comment seront traitées les sociétés qualifiées d'hybrides, c'est-à-dire les sociétés qui font office de revendeur, mais qui ont aussi certaines installations. Cela doit être précisé en comité. Comme le CRTC lui-même le disait au Sénat, il faut lever l'ambiguïté de la définition et dire clairement ce que l'on veut inclure et exclure.

Le gouvernement a prévu un pouvoir d'instruction en vertu duquel le gouverneur en conseil peut donner au CRTC des instructions d'application générale relativement à la Loi sur la radiodiffusion. Il n'est pas surprenant que l'on trouve cela dans un projet de loi sur les télécommunications. Il y a lieu de s'inquiéter lorsque le ministre établit ce nouveau pouvoir d'instruction mais maintient celui de pouvoir modifier ou annuler les décisions du CRTC. Nous ne voulons pas que le CRTC se borne à entériner les décisions du ministre si celui-ci exerce un tel contrôle sur le processus. C'est ce qui nous inquiète.

• (1800)

La question des exemptions doit être examinée très attentivement. Je suis d'accord avec le Sénat, qui indique dans son rapport que le CRTC devrait étudier les exemptions à mesure que les cas se présentent. Je ne suis pas sûre que la loi comme telle devrait prévoir l'exemption de certaines catégories d'entreprises. Si certaines catégories d'entreprises méritent de se voir exemptées de l'application de la loi, le CRTC peut très bien se charger de cette question. Pourquoi l'inscrire dans la loi?

Pour ce qui est de la consultation avec les provinces, il serait utile, alors que nous nous efforçons d'harmoniser à l'échelon national les règlements en matière de télécommunications—ceci à la suite de la décision rendue en 1989 par la Cour suprême dans l'affaire de l'AGT—il serait utile, dis-je, de nous doter d'un mécanisme qui nous permettrait de recueillir les données régionales. Cependant, l'article 14, qui porte sur la consultation, ne doit pas donner aux provinces un pouvoir illimité, presque un droit de veto, sur les décisions fédérales. Cela risquerait de nuire au bon fonctionnement d'une politique nationale de télécommunication efficace par ailleurs. Le comité devra étudier attentivement quelles sont les limites souhaitables dans le cadre de cette disposition.

Quant aux articles 17 et 23 qui autorisent le ministre à délivrer les licences aux entreprises, j'ai déjà beaucoup de difficulté à accepter que le ministre s'approprie autant de nouveaux pouvoirs par ce projet de loi, mais cette idée de licence d'entreprise est particulièrement rebutante. Premièrement, nous n'avons jamais été convaincus qu'il était utile d'émettre des licences alors que le CRTC réglemente déjà les entreprises de communication. On peut se demander pourquoi il faudrait politiser l'accès à ce marché. Pourquoi donner au ministre le pouvoir d'attribuer, de renouveler ou de révoquer une licence, s'il croit que cette licence appuie les objectifs du projet de loi en matière de télécommunication au Canada, alors que le CRTC devrait continuer à réglementer ces entreprises de toute façon? Cela augmente la paperasserie, et le ministre se trouve ainsi mêlé à un processus qui devrait relever du CRTC.

Encore une fois, le gouvernement aurait facilement saisi ces arguments bien simples s'il s'était donné la peine de débattre ouvertement de ces questions avant de présenter un projet de loi au Parlement. Ces arguments ont été appuyés par de nombreux témoins qui ont comparu devant le Sénat, lors des audiences sur le projet de loi C-62. Qu'il s'agisse de supprimer les licences ou de les confier au CRTC, c'est une question qui exige plus ample examen.

Ce qui est extrêmement important, ce sont nos règles sur le contrôle par des Canadiens. Si le ministre est prêt à retirer les licences de ce projet de loi, nous devrons voir comment les critères et les objectifs du régime d'attribution des licences seront satisfaits. Le contrôle et la propriété par des Canadiens font partie des secteurs clés. À notre avis, nous devons faire tout notre possible pour favoriser la mise en place d'un réseau canadien de télécommunication à la fois solide et dynamique. Il faut s'assurer que nos propres travailleurs, nos chercheurs et nos scientifiques, nos fabricants, ainsi que nos concepteurs de logiciel et de matériel, auront tous la chance de prospérer et de demeurer à la fine pointe de la technologie.

Il ne s'agit pas de faire passer le Canada au premier plan ni d'empêcher les sociétés canadiennes de télécommunications de participer à des alliances mondiales. Nous ne pouvons nous opposer à la mondialisation des marchés ni l'empêcher. Il faut s'assurer qu'il y a suffisamment de garanties en place pour que les Canadiens soient bien protégés et que l'arrivée d'entreprises étrangères sur notre marché profite au Canada.

On devra bel et bien prendre des mesures pour s'assurer que 80 p. 100 de ce secteur demeurent entre des mains canadiennes, qu'on respecte les droits acquis et que le changement de propriétaires, le cas échéant, à l'avenir, se fasse selon les nouvelles règles établies. Il faut veiller à ce que ce projet de loi serve les Canadiens et le secteur canadien des télécommunications. Il est abso-

lument essentiel que ce soit le meilleur projet de loi possible pour répondre aux besoins des Canadiens à l'avenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion portant que la Chambre passe maintenant au vote. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

Pendant l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'alinéa 45(5)*a)* du Règlement, le whip de l'opposition m'a demandé de différer le vote.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a)* du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'après la période des questions demain, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[*Traduction*]

Comme il est 18 h 08, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 08).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PROJET DE LOI S-17

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1010)

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'habitants de ma circonscription qui reconnaissent que le gouvernement du Canada participe, de concert avec les gouvernements du Mexique et des États-Unis, à l'élaboration et à la négociation d'accords parallèles à l'Accord de libre-échange nord-américain. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de veiller à la négociation d'un accord stipulant que l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ne s'applique aucunement aux ressources en eau du Canada à l'exception de l'eau embouteillée et qu'aucun accord parallèle ne devrait permettre l'exportation intensive d'eaux canadiennes, que ce soit par des aqueducs de dérivation ou d'autres moyens.

Ils demandent que les eaux canadiennes soient exclues tant de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis que de l'Accord de libre-échange nord-américain.

[*Français*]

LA VIOLENCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Lebel-sur-Quévillon, Val-d'Or, Senneterre et Barraute, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle) Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre une pétition signée par des habitants d'Ottawa, mais surtout par des habitants de ma circonscription de Regina, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'attendre, pour donner suite à l'Accord de libre-échange nord-américain, la fin des élections qui doivent nécessairement se tenir cette année. Ils demandent à la Chambre de rejeter le projet d'Accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, Les signataires de la première pétition que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui s'inquiètent de la taxe imposée par le gouvernement sur les livres et les publications. Ils notent qu'aucune taxe du genre n'a été imposée au Canada depuis sa création et que nous sommes le seul pays du monde à avoir une telle taxe.

Les pétitionnaires font remarquer qu'il s'agit là d'une mesure allant à l'encontre des objectifs visés, au sein de notre société à savoir l'accroissement de la productivité et l'alphabétisation.

LE PROJET DE LOI C-93

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, Par cette pétition, certaines personnes s'élèvent contre le projet de loi C-93, aux termes duquel le gouvernement se propose de fusionner au Conseil des Arts du Canada le Conseil de recherches en sciences humaines; accusant le gouvernement de négliger le conseil, elles estiment qu'en fait il a l'intention de l'éliminer complètement. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi, de l'abandonner, de le repenser. Ils soulignent qu'à leur avis le gouvernement n'a pas prouvé que cette mesure ferait faire des économies au Canada et résulterait en une efficacité accrue.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 464 et 494.

[*Texte*]

Question no 464—**M. Dingwall:**

De 1985 jusqu'à maintenant, a) combien d'employés nommés pour une période indéterminée le gouvernement employait-il, b) combien d'employés nommés pour une période indéterminée le gouvernement a-t-il déployé dans chaque province et territoire?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne la Commission de la Fonction publique, la réponse est la suivante:

a) et b) Nombre de fonctionnaires selon la province et le territoire du 31 décembre 1985 au 31 décembre 1991

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Terre-Neuve	5 073	4 939	4 850	4 807	4 822	5 018	5 004
Île-du-Prince-Édouard	1 966	1 920	1 881	1 907	1 921	1 868	1 756
Nouvelle-Écosse	13 141	12 812	12 7515	12 284	12 133	12 134	12 073
Nouveau-Brunswick	6 968	6 931	6 837	6 768	6 814	6 881	6 765
Québec (sauf la RCN)	29 392	28 726	28 111	27 566	27 398	28 032	27 945
Québec (RCN)	15 680	16 944	16 853	16 338	16 166	16 054	15 939
Ontario (RCN)	50 984	48 375	47 406	46 995	47 329	47 471	47 458
Ontario (sauf la RCN)	33 807	32 717	31 501	30 711	31 074	32 461	32 904
Manitoba	9 049	8 754	8 473	8 224	8 268	8 556	8 562
Saskatchewan	5 585	5 281	5 198	5 097	5 408	5 508	5 404
Alberta	12 311	11 902	11 772	11 601	11 712	12 149	12 068
Colombie-Britannique	19 201	18 471	18 221	17 990	17 964	18 554	18 479
Yukon	846	818	828	812	765	785	776
Territoires du Nord-Ouest	1 417	1 323	1 275	851	813	821	837
Étranger	1 593	1 563	1 589	1 586	1 595	1 531	1 433
Non précisé	11	122	161	163	146	170	69
Total	207 024	201 598	197 471	193 700	194 328	197 993	197 472

Note : Les données de 1992 seront disponibles seulement après le dépôt au Parlement du Rapport annuel prévu vers la mi-mai 1993.

Question nº 494—**M. Fee:**

Pour chaque exercice depuis 1968 jusqu'à aujourd'hui, combien le gouvernement a-t-il consacré aux dépenses en capital?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):

Dépenses en capital depuis 1968
(en million de dollars)

1967-1968	$750,6		
1968-1969	$719,2	1980-1981	$1 753,0
1969-1970	$663,9	1981-1982	$2 174,5
1970-1971	$560,0	1982-1983	$2 621,7
1971-1972	$686,0	1983-1984	$3 565,0
1972-1973	$664,0	1984-1985	$4 810,8
1973-1974	$875,0	1985-1986	$4 471,0
1974-1975	$1 116,5	1986-1987	$4 432,7
1975-1976	$1 207,5	1987-1988	$4 604,3
1976-1977	$1 375,3	1988-1989	$4 654,2
1977-1978	$1 552,2	1989-1990	$4 676,6
1978-1979	$1 614,0	1990-1991	$4 647,8
1979-1980	$1 392,4	1991-1992	$4 664,3

Ce tableau présente les dépenses en capital du gouvernement fédéral tirées des tableaux des articles courants des Comptes publics. Il comprend toutes les dépenses de construction et d'acquisition de terrains, d'immeubles, d'ouvrages, de machinerie et d'équipement de plus de 1000 $. Les dépenses en capital secondaires de moins de 1000 $ n'y figurent pas. Ces chiffres représentent toutes les dépenses, celles effectuées avec des tiers ainsi que les dépenses en capital au sein du gouvernement. Ces dépenses sont toutes déclarées dans les Comptes publics et n'ont pas été redressées pour tenir compte de la conversion des ministères en sociétés d'État.

Source: Comptes publics du Canada,

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la liberté d'expression.

• (1015)

Cette question n'est pas la même que la question de privilège que j'ai soulevée le 11 mars; elle concerne plutôt la réaction du public provoquée par les actions de la majorité des membres du comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-113 et par la décision de la présidence à ce sujet.

C'est vous, monsieur le Président, qui en tant que juge de ce tribunal qu'est le Parlement interprétez le Règlement de cet endroit et décidez ce qui est autorisé ou non par ledit Règlement. Tout comme un juge dans un tribunal, vous interprétez les règles qui ont été adoptées par le corps législatif. Ce n'est pas à vous qu'il revient de les modifier, tout aussi injustes et néfastes que puissent en être les conséquences ultimes dans un cas particulier.

Comme vous l'avez dit le 31 mars en rendant votre décision sur une autre sujet:

> La présidence doit se plier au Règlement adopté par la Chambre. Il n'est pas étonnant que certains députés ou même certains électeurs jugent parfois que les règles que nous nous sommes imposées sont pour le moins déraisonnables. Toutefois, il est extrêmement important, à mon avis, que la présidence respecte le Règlement jusqu'à ce que la Chambre se décide à le modifier.

Il s'ensuit par conséquent que si certaines règles sont source de problèmes, elles doivent être modifiées. De tous temps, les corps législatifs ont entrepris de modifier la législation lorsque les tribunaux lui donnent une interprétation qui suscite l'indignation des personnes soumises à ces lois et à leur interprétation.

C'est ce que je vous demande de faire aujourd'hui, monsieur le Président. C'est évident que la population est très inquiète à l'idée que la majorité des membres d'un comité puisse réduire des témoins au silence quand ils n'aiment pas ce qu'ils ont à leur dire.

Un certain nombre d'éditorialistes et de chroniqueurs se sont prononcés contre cette possibilité de censure arbitraire.

De nombreux milieux différents ont reproché à la Chambre de ne pas respecter les principes de la démocratie et de manquer de pertinence dans ses travaux. Certaines critiques sont plus valables que d'autres mais, en tant que parlementaires, nous devons absolument porter attention à la voix du peuple et faire en sorte que les travaux de la Chambre répondent aux besoins de tous les Canadiens, et non pas seulement de ceux dont l'opinion nous semble rassurante ou acceptable.

La Charte des droits et libertés comporte un article qui garantit les libertés fondamentales des Canadiens, y compris la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Ces droits ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. La liberté d'expression n'est pas moins importante en cette enceinte. Dans la sixième édition de Beauchesne, le commentaire 75 établit ceci:

> La liberté de parole est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits du député, tant dans l'enceinte de la Chambre qu'aux comités.

Beauchesne affirme également, au commentaire 109:

> Les témoins entendus en comité jouissent d'une immunité et d'une liberté de parole égales à celles des députés.

En tant que parlementaires, nous devons absolument avoir la même garantie de liberté de parole que celle qui est inscrite dans la Charte des droits et libertés. La liberté de parole n'est pas sans limites, mais ces limites doivent être bien définies. C'est la loi fondamentale au Canada, et la loi fondamentale appliquée à la Chambre devrait refléter ce principe. Par conséquent, je vous prie, en votre qualité de parlementaire qui partage mes préoccupations à l'égard de la liberté d'expression et du respect de la Chambre, de soumettre cette question au Comité de gestion de la Chambre, afin qu'il étudie le problème et qu'il recommande des modifications au Règlement.

Ces modifications doivent permettre de garantir la liberté de s'exprimer clairement et sans ambiguïté sans que cela nuise aux règles justifiées de décorum et de maintien de l'ordre aux comités. En agissant rapidement et avec fermeté sur cette question importante, je pense que nous ferons beaucoup pour rétablir la réputation du Parlement aux yeux des Canadiens.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je crois que le député de Timmins-Chapleau a demandé que vous présentiez au Comité permanent de la gestion de la Chambre une demande en vue de l'examen des règles régissant la liberté de parole au sein des comités.

C'est à propos de cette demande que j'interviens. Nous avons déjà établi ici les limites quant à ce que les députés peuvent dire.

• (1020)

En fait, dans sa déclaration, le député dit: «La liberté de parole n'est pas sans limites, mais ces limites doivent être bien définies.»

Comme vous le savez, les députés sont soumis à des règles très précises quant à ce qu'ils peuvent dire. De la même façon, les témoins et les membres des comités doivent aussi respecter les mêmes règles, bien qu'ils soient sous l'autorité des comités.

À mon avis, dans le présent cas, qui a donné lieu à un rappel au Règlement, les règles sur la liberté de parole ont été appliquées comme il fallait. Chaque fois qu'un député ou un témoin comparaît devant un comité et porte des accusations de fraude ou de corruption contre un député, la personne qui formule ces accusations outrepasse les limites de la liberté de parole.

Si le député tient absolument à ce que cette question soit examinée, il dispose d'autres méthodes pour arriver à cette fin. Je ne crois pas que vous, monsieur le Président, en votre qualité de représentant des députés, devriez agir en mon nom pour demander un changement. Les règles actuelles sont tout à fait adéquates, à mon avis.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, sur le même recours au Règlement soulevé par le député de Timmins—Chapleau, je voudrais soumettre à l'attention de la Présidence qu'il ne s'agit pas ici d'un recours au Règlement puisque le député ne fait pas référence à un Règlement qui aurait été non respecté. Il s'agit ici, à mon avis, du même recours au Règlement que le député de Timmins—Chapleau a formulé devant la Chambre le 11 mars, sur lequel vous avez rendu une décision.

L'article 10 du Règlement stipule clairement que lorsqu'une décision est rendue par le Président sur un recours au Règlement, aucun débat ne peut être permis sur cette décision de la Présidence et que cette décision de la Présidence ne peut faire l'objet d'aucun appel à la Chambre.

Dans votre réponse au recours au Règlement formulé le 11 mars par le député de Timmins—Chapleau, vous avez mentionné que les comités sont toujours maîtres de leurs décisions et qu'ils peuvent eux-mêmes choisir de publier la totalité ou les parties de leurs délibérations.

De plus, je voudrais soumettre qu'il n'est pas du rôle de la Présidence de cette Chambre de rendre des décisions sur la Charte des droits et libertés; il s'agit de décisions qui appartiennent aux tribunaux.

Je voudrais donc soumettre bien humblement que ce recours au Règlement n'est pas recevable.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots pour appuyer mon collègue du Nouveau Parti démocratique, qui présente une proposition très juste à la Chambre.

Étant donné ce qu'a dit mon savant collègue de l'autre côté, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, je tiens à préciser que mon collègue du Nouveau Parti démocratique ne demande pas au Président de revoir sa décision du 11 mars. Il a été très clair à ce sujet.

Le député a cependant soulevé une question fondamentale d'une importance considérable à la fois pour l'ensemble des députés et pour le public, à savoir le droit à la liberté d'expression et les restrictions qui s'y appliquent.

Mon collègue a fait valoir ce point dans une intervention très brève. Il demande à la présidence de ne pas statuer de façon négative ou positive sur le sujet en question; ce n'est pas la solution que recherche le député.

Il souhaite plutôt que le sujet, qui lui paraît suffisamment important, soit renvoyé au comité de gestion de la Chambre pour qu'il examine son point de vue et celui de certains autres députés sur la question du droit à la liberté d'expression.

Je crois qu'en toute équité, cette approche ne jettera pas le discrédit sur la Chambre. En fait, le renvoi du sujet au comité de gestion de la Chambre ne saurait qu'attirer du respect à la Chambre.

J'ajoute que le comité compte des représentants des trois partis politiques et qu'il est disposé à accueillir d'autres députés qui voudraient participer au débat. J'appuie mon collègue qui propose de renvoyer le sujet au comité de gestion de la Chambre.

• (1025)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona: Monsieur le Président, je pense qu'il est important de souligner ce qui vient d'être dit à savoir que vous êtes saisi d'une question de procédure plutôt que d'une question de fond. Il s'agit de renvoyer une affaire en particulier au Comité permanent de la gestion de la Chambre qui est chargé de s'occuper des questions de procédure, des règles parlementaires, ect.

Selon moi, cela n'a rien d'inoffensif, car c'est là un mot péjoratif, mais par contre, je ne crois pas qu'en l'occurrence, on doive craindre qu'il s'agit là simplement d'une façon de réexaminer une question sur laquelle on ne pourrait revenir autrement. Je pense qu'on essaie vraiment, de façon tout à fait légitime en l'occurrence, de soumettre par votre entremise au Comité permanent de la gestion de la Chambre une question qui mérite d'être examinée.

Ce n'est pas seulement une question d'appliquer au comité et à la Chambre les mêmes limites en ce qui concerne la liberté d'expression. Nous ne sommes pas libres de dire tout ce qui nous plaît dans cette enceinte. Selon ce que nous disons, la présidence peut très bien nous tancer ou même prendre des mesures plus graves. On peut très bien nous désigner par notre nom. Il se peut même qu'on nous expulse de la Chambre pour avoir prononcé certaines paroles.

À ma connaissance, on ne raye jamais rien du compte rendu à la Chambre. Il y a une nouvelle dimension en cause et vous avez jugé qu'aux termes du Règlement, il n'y avait qu'une façon de régler la question lorsqu'elle vous a été soumise dans le cadre d'un rappel au Règlement précédemment. Ce n'est pas vous qui établissez les règles. C'est à la Chambre que cela revient et parfois, elle le fait à la suite des délibérations du Comité permanent de la gestion de la Chambre. C'est là que la Chambre se penche sur son Règlement.

En cas de controverse, ne convient-il pas que l'organisme chargé par la Chambre de s'occuper de ces questions, les examine? Je tiens à dire à nos collègues ministériels que c'est tout ce dont il est question en l'occurence. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur une décision prise précédemment par le Président. On ne juge pas non plus le comportement antérieur d'une majorité des membres du comité qui a donné lieu à cette controverse. On ne porte aucun jugement. On considère simplement que cette affaire doit être examinée par le Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Je pense en toute équité que les députés des deux côtés de la Chambre et, je l'espère, le Président, devraient appuyer cette proposition afin qu'on puisse régler la question de façon à éclairer les intéressés sur la façon de procéder à l'avenir.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques brèves observations à celles qui ont déjà été formulées.

J'appuie les arguments qui militent en faveur d'un renvoi de cette question au comité permanent pour qu'il la solutionne. Il n'y a pas que les députés qui le souhaitent d'ailleurs.

Depuis quelques semaines, de nombreux députés ont été frappés de constater dans les journaux beaucoup d'éditoriaux et de chroniques sur ce projet de loi particulier et sur le fait qu'on avait supprimé un enregistrement qui avait été fait dans une extension de la Chambre.

À mon avis, l'important, c'est que les députés s'inquiètent. En effet, nous tenons à préserver l'intégrité de cette institution. De plus, c'est la population qui nous demande maintenant de prendre des mesures à cet égard.

Voilà pourquoi je demande aux ministériels d'ordonner un examen de cette question et de la résoudre, pas seulement parce que des députés le demandent, mais parce que les Canadiens partout au pays regardent cette institution et s'interrogent au sujet d'une telle mesure; il serait donc dans le meilleur intérêt de cette institution parlementaire que nous trouvions une solution et cette proposition présente au moins un moyen d'y parvenir.

• (1030)

M. le Président: Avant toute chose, je tiens à faire remarquer que le député de Timmins—Chapleau a expliqué clairement que, en invoquant le Règlement, ni lui ni personne d'autre, je crois, ne cherche à contester la décision que j'ai dû rendre, et que j'ai rendue de mon mieux, compte tenu des contraintes qui me sont imposées. Je crois que le fait est admis.

Normalement, je ne susciterais pas un rappel au Règlement sur une question comme celle-ci. Je ne l'ai pas suscité, en fait, mais le député, par courtoisie pour la présidence et pour la Chambre, m'a prévenu de son intention d'invoquer le Règlement. C'était il y a plusieurs semaines, et j'ai dit que j'entendrais ce recours au Règlement.

C'est une question importante que celle de savoir dans quelle mesure le Président doit intervenir dans le fonctionnement d'un comité. Évidemment, certains seraient portés à solliciter l'intervention du Président chaque fois que quelque chose n'est pas à leur convenance dans les délibérations d'un comité. Les répercussions seraient considérables, et notre jurisprudence est très claire à cet égard. Essentiellement, le Président doit faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'il s'agit d'intervenir dans le fonctionnement d'un comité, et il y a pour cela d'excellentes raisons qui découlent de l'expérience.

Le député nous a tous saisis, comme députés de la Chambre, d'une question qui le préoccupe et qui, sans aucune doute, inquiète aussi d'autres députés, comme certains l'ont dit.

Toutefois, je suis très conscient de ce que le député de Manicouagan a déclaré il y a quelques instants.

[*Français*]

Il est très important qu'une discussion comme celle que nous tenons présentement ici serve, du moins je l'espère, à résoudre une difficulté. Ce n'est pas une déclaration du Président concernant les activités ou les décisions du Comité.

[*Traduction*]

Je comprends fort bien les préoccupations exposées par le député, et je tiens à être très prudent pour éviter de faire ou de dire quoi que ce soit qui risquerait de poser des difficultés à la Chambre, aux comités ou à qui que ce soit d'autre.

Ce que nous devons faire, selon moi, c'est reconnaître que le Comité de la gestion de la Chambre possède, aux termes du Règlement que nous nous sommes donné, des pouvoirs permanents. Le député, qui préside ce comité, le sait et le comprend, j'en suis persuadé.

Voici un passage de notre Règlement: «[Le mandat] du Comité permanent de la gestion de la Chambre, en plus des fonctions énoncées à l'article 104 du Règlement, comprend notamment. . .» Et l'alinéa (3) précise: «la revue du Règlement ainsi que de la procédure et des pratiques de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet.»

Si je signale cette disposition aux députés, c'est parce qu'il s'agit d'un pouvoir permanent du comité. Il ne dépend pas de l'adoption d'une motion par la Chambre. Celle-ci n'a pas à intervenir.

• (1035)

Pour le moment du moins, la meilleure solution serait, je l'espère, que les députés des deux côtés, qui, je le sais très bien, s'intéressent toujours à notre Règlement et à la façon dont nous menons nos travaux dans l'intérêt des Canadiens qui nous ont élus, discutent entre eux. Il serait sage, selon moi, que le député de Timmins—Chapleau, le secrétaire parlementaire, le président du comité, le député de l'Ontario et d'autres qui ont pris la parole ici discutent entre eux. Il pourrait fort bien être acceptable que les députés s'adressent au comité et y discutent de la question. Il n'y aurait aucun mal à cela. Cette approche me semblerait préférable à la tenue d'un vote à la Chambre. Nous le savons tous, cette question a suscité un certain désarroi.

La médaille a deux côtés. Je ne vais pas m'aventurer là-dedans, mais il faut reconnaître les faits. Maintenant que la question a été soulevée à la Chambre, il me semble que la bonne solution serait que les députés de tous les partis en discutent entre eux. Ils pourraient s'entendre pour en saisir le comité afin d'y poursuivre la discussion.

J'estime que cette solution est préférable à une mise au voix de la question à la Chambre. Il s'agit d'une question dont nous devons nous occuper entre nous, de la façon la plus civilisée possible, et j'espère que les députés jugeront que cette approche convient dans les circonstances.

Je remercie les députés d'avoir exprimé leur point de vue.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a 67 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

[*Français*]

Les motions nos 1 à 20, inscrites au nom de l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est, seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 1 s'appliquera aux autres motions du groupe.

[*Traduction*]

Les motions nos 21 à 23, 27, 28, 30, 31, 33 à 37, 39 et 41 à 64, inscrites au nom du député de Regina—Qu'Appelle (M. de Jong); les motions nos 24, 25, 26, 29, 32 et 40, inscrites au nom du député de Saint-Boniface; et la motion no 38, inscrite au nom du ministre des Finances, seront groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

Premièrement, le vote sur la motion no 21 s'appliquera aux motions nos 22, 23, 27, 28, 30, 31, 33 à 37, 39 et 41 à 64;

• (1040)

Deuxièmement, si la motion no 21 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions nos 24, 25, 26, 29, 32, 38 et 40; si la motion no 21 est rejetée, il faudra mettre ces mêmes motions aux voix, comme il suit:

Le vote sur la motion no 24 s'appliquera aux motions nos 25, 26 et 29. La motion no 32 sera mise aux voix séparément. La motion no 38 sera mise aux voix séparément. La motion no 40 sera mise aux voix séparément.

[*Français*]

La motion no 65, inscrite au nom de l'honorable député de Saint-Boniface, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 66, inscrite au nom de l'honorable ministre des Finances, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 67, inscrite au nom de l'honorable député de Saint-Boniface, sera débattue et mise et voix séparément.

[*Traduction*]

Je vais maintenant soumettre les motions nos 1 à 20 à la Chambre.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant de passer au débat sur les motions nos 1 à 20, je signale que j'ai lu et écouté attentivement votre décision en ce qui a trait au regroupement d'amendements proposés à l'étape du rapport, et j'accepte cette décision.

Cela dit, je dois exprimer mon désappointement et demander à la présidence de calmer mes préoccupations en précisant si cette dernière et les greffiers au Bureau ont tenu compte du fait que le projet de loi C-93 touche diverses lois fédérales, notamment celle qui régit la Société d'expansion du Cap-Breton depuis un certain nombre d'années. Cette loi remonte à 1987, alors que le gouvernement de l'époque avait créé, par le biais du projet de loi C-103, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ainsi que la Société d'expansion du Cap-Breton.

La présidence doit savoir qu'à cette occasion, une motion déposée au Sénat afin de diviser le projet de loi avait été rejetée. La présidence doit aussi savoir que l'opposition avait soulevé précisément le même point relativement au projet de loi C-103 et avait voté en conséquence. Lorsque le projet de loi C-93 dont nous sommes saisis aujourd'hui a été présenté aux fins de la deuxième lecture, les membres de l'opposition ont signalé à la première occasion à la présidence que cette mesure législative devait être divisée, étant donné qu'elle englobe plusieurs questions diverses et que la Société d'expansion du Cap-Breton devrait faire l'objet d'un débat distinct.

Je me demande si la présidence a tenu compte de tous ces éléments, puisque les amendements que nous proposons aujourd'hui, notamment les motions nos 1 à 20, touchent l'objet même de cette mesure, puisqu'ils visent à rétablir la Société d'expansion du Cap-Breton. Même si j'accepte la décision rendue, je suis très déçu du fait que la présidence n'autorise qu'un débat de 10 minutes à l'étape du rapport sur un aspect important de la politique gouvernementale. Je veux savoir si la présidence a tenu compte de tous les facteurs dont j'ai fait mention.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne disposeront que d'un petit dix minutes pour discuter de vingt amendements qui touchent, selon moi, et je suis convaincu que d'autres députés de ce côté-ci sont d'accord là-dessus, la vie économique d'une île qui subit depuis un bon moment les pressions exercées par l'administration d'en face.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos qui vous ont été adressés quant au regroupement des motions nos 1 à 20 déposées par l'honorable leader de l'opposition. Mais à la lecture des amendements proposés, la Chambre se rendra compte que ce qu'a proposé le député, c'est tout simplement de supprimer tous les articles concernant la fusion de la Société d'expansion du Cap-Breton avec l'APECA. Aucune nouvelle idée n'a été proposée. Donc, votre décision, monsieur le Président, d'une part, de regrouper les motions et, d'autre part, d'accorder dix minutes aux intervenants, me semble tout à fait justifiée compte tenu du manque de substance et d'idée dans le contenu des motions présentées par le leader de l'opposition.

• (1045)

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, donc, pour être juste et raisonnable, le député d'en face pourrait conclure que, comme il y a 20 amendements, si on multipliait 10 minutes par 20, cela donnerait un débat assez long.

Je me demande si le député accepterait ou non de donner aux députés de l'opposition au moins 30 ou 40 minutes pour débattre ces 20 amendements, au lieu de seulement 10 minutes.

[*Français*]

M. Robitaille: Non, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à rassurer l'honorable leader parlementaire de l'opposition que la Présidence comprend très bien la déception auquel fait référence l'honorable député. Mais, encore une fois, ce qui a guidé la Présidence dans sa décision, c'est le souci de respecter la règle et la tradition parlementaires qui veulent que le Président cherche en quelque sorte à bien contrôler l'étape du débat de l'étude du rapport d'un projet de loi.

Comme l'ensemble des amendements de 1 à 20 visent, non pas à apporter des amendements de substance mais à retrancher des articles du projet de loi pour en exclure, à toutes fins pratiques, la dimension qui touche la région du pays que représente l'honorable député, il y a là comme un fil conducteur, et c'est ce qui a guidé la Présidence dans sa décision de regrouper ce genre de motions.

Mais, encore une fois, la Présidence tient à rassurer l'honorable député qu'elle comprend très bien sa préoccupation, sa déception, mais que, encore une fois, en toute conformité avec la tradition de cette Chambre, le Président a cherché, d'une part, à regrouper les motions d'amendement et, deuxièmement, en ayant à l'esprit qu'elles ont un peu toutes le même effet concernant l'impact de ce projet de loi sur la région que représente l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai peut-être mal interprété ce que vous avez dit. Vous n'êtes pas en train de dire, comme le député l'a mentionné, que la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton et les amendements présentés par les députés de l'opposition pour empêcher cette dissolution ne sont pas importants. Ai-je bien compris les propos de la présidence?

La présidence est-elle en train de dire aux députés de l'opposition que ce n'est pas là une question de fond? Cette question touche une région du pays où le chômage dépasse 28 p. 100, comme l'ont indiqué les ministères. J'espère que j'ai mal interprété les propos du Président

lorsqu'il a dit que ce n'était pas là une question de fond. J'aimerais entendre ses commentaires sur le sujet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a peut-être un malentendu. J'ai dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas dans les amendements des suggestions de substance, en ce sens qu'il n'y avait pas de propositions comme telles, mais des retranchements d'articles du projet de loi. Alors, dans ce sens-là, je regrette si on a pu interpréter comme si la Présidence disait que les amendements proposés par l'honorable député n'avaient pas d'importance. Je le regrette, si c'est cette interprétation, mais ce n'est pas celle de la Présidence.

Tous les amendements sont toujours considérés avec beaucoup d'attention de la part de la Présidence, qui les considère tous importants. Il s'agit simplement, au plan opérationnel, de regrouper, dans l'esprit du Règlement, les clauses qui touchent un peu le même aspect, qui ont le même fil conducteur. C'est dans cet esprit, et je pense que l'honorable leader de l'opposition le comprendra, qu'a été prise la décision de la Présidence.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je crois qu'il devient de plus en plus clair que les amendements dont vous êtes saisis sont des amendements de fond.

Il s'agit d'amendements succincts qui demandent simplement au gouvernement du Canada d'abandonner son idée stupide d'éliminer la Société d'expansion du Cap-Breton. Tous ces amendements visent le rétablissement de la Société d'expansion du Cap-Breton, et c'est certainement là une question importante, une question de fond. Si je peux conclure que la présidence est de cet avis, je serai heureux de mettre un terme à cette discussion et de passer au débat sur les amendements nos 1 à 20.

• (1050)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On pourrait discuter tout l'avant-midi de cette question, mais je pense que l'honorable leader parlementaire de l'opposition, qui est très respectueux de la tradition de cette Chambre, sait fort bien que l'on ne peut en appeler de la décision de la Présidence. À cet égard donc, je peux le rassurer que ce qui a guidé la Présidence dans sa décision, c'est uniquement au plan de la technique qui prévaut généralement ou de façon constante devrais-je dire, dans l'étude à l'étape du rapport d'un projet de loi.

Encore une fois, je comprends sa déception, mais je le rassure et je pense que cette décision étant maintenant rendue, nous devons à présent procéder.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je reconnais certes la prérogative de la présidence de grouper des motions, mais je tiens également à faire état de ma déception quant aux groupes de motions que je vais présenter.

Le but de toutes mes motions est de supprimer la Partie III du projet de loi. La Partie III prévoit qu'à l'avenir le Conseil des Arts du Canada englobera le Programme culturel international et le Conseil de recherche en sciences humaines. Ce sont là deux organismes distincts.

Pour ma part, j'aurais préféré qu'on ait des débats séparés de dix minutes chacun sur ces mesures.

Je tiens à exprimer de nouveau ma déception face au fait que nous n'aurons que dix minutes pour traiter des préoccupations très sérieuses que j'ai à présenter, que tous les députés ainsi que les chercheurs et les universitaires du pays voudraient présenter. Il est très décevant pour nombre d'entre nous, c'est le moins qu'on puisse dire, de constater que tout ce débat sera réduit à dix minutes seulement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que la Chambre a pris bonne note de la réaction de l'honorable député. Nous pouvons maintenant passer à l'étude des motions nos 1 à 20.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est) propose:

Motion no 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 15.

Motion no 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 16.

Motion no 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 17.

Motion no 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 18.

Motion no 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 19.

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 20.

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 21.

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 22.

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 23.

Motion nº 10.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 24.

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 25.

Motion nº 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 26.

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 27.

Motion nº 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 28.

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 29.

Motion nº 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 30.

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 31.

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 32.

Motion nº 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 33.

Motion nº 20.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 34.

• (1055)

—Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui et, par la même occasion, de donner mon avis sur certaines propositions d'amendement fort importantes qui vont influer sur l'économie de l'île du Cap-Breton et la vie de ses habitants.

Ces propositions d'amendement ne visent qu'à empêcher le gouvernement du Canada de mettre fin aux activités de la Société d'expansion du Cap-Breton et de transférer ses attributions et son personnel à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Tel est le but de ces propositions qui concernent la Société d'expansion du Cap-Breton.

Qu'est-ce que la Société d'expansion du Cap-Breton? C'est une société d'État fondée par le gouvernement conservateur pour stimuler le développement économique de l'île du Cap-Breton.

C'est depuis la fin des années 60 que le gouvernement du Canada travaille activement à l'amélioration des perspectives économiques de l'île du Cap-Breton. Il y a d'abord eu la Société de développement du Cap-Breton qui comprenait deux divisions: une division s'intéressant à l'extraction du charbon, qui existe toujours, et une division de développement industriel. C'est cette dernière qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui.

En 1987, le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de l'époque a supprimé la division du développement industriel de Devco. Il a déclaré ceci au Parlement et à la population du Cap-Breton: «Nous allons créer la Société d'expansion du Cap-Breton qui prendra en charge toutes les fonctions, sans exception, de la Division de développement industriel et qui sera un nouvel organisme autonome installé au Cap-Breton pour y stimuler la croissance économique.»

Il convient de souligner que le ministre alors responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique était nul autre que le sénateur Lowell Murray qui déclarait le 18 mai 1988, comme en fait foi la page 3431 du hansard du Sénat: «C'est une mesure édificatrice.»

C'était effectivement une mesure édificatrice. C'est ce que le sénateur affirmait. Aujourd'hui, en 1993, pendant que cette région du Canada connaît une situation sans précédent pour ce qui est du taux de chômage et de l'insuffisance des infrastructures avec une sidérurgie et d'autres secteurs des ressources en plein déclin, que fait le gouvernement? Il élimine un organisme qui contribuait à l'édification de cette région du Canada. Je suis extrêmement déçu de la procédure suivie dans le débat, mais plus encore de la teneur même du débat. Je trouve cela odieux. Je trouve ignoble que le ministre fédéral responsable de la Nouvelle-Écosse, le député de Central Nova, n'ait pas dit un seul mot pour défendre la Société d'expansion du Cap-Breton. Je trouve encore plus ignoble que le premier ministre de la province, l'honorable

Don Cameron, n'ait absolument rien dit au sujet d'un outil de développement économique.

• (1100)

Nous en avons entendu beaucoup au sujet du premier ministre de la Nouvelle-Écosse pour ce qui est du développement économique de notre province, surtout du Cap-Breton.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que la population de ma province aura la possibilité de faire savoir ce qu'elle pense des mesures prises par Don Cameron et aussi de celles qu'il n'a pas prises pour soutenir les organismes de développement économique dont le seul objectif et la seule oeuvre est l'amélioration des perspectives économiques du Cap-Breton.

Je veux que la Chambre comprenne que nous, les gens de l'est du Canada, n'attendons pas de cadeaux. Nous ne voulons pas aller quêter en Ontario ou au Québec, mais nous voulons un traitement équitable. Dans la recherche de l'équité, un gouvernement dynamique pourrait accroître les perspectives économiques. Le gouvernement du Canada aurait pu le faire s'il avait conservé la Société d'expansion du Cap-Breton, mais il a décidé de l'éliminer.

Je suis convaincu que tous les ministériels affirmeront que toutes les fonctions de la Société seront reprises par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ce n'est pas le cas. L'APECA reprendra quelques-unes des fonctions de la Société, mais la plupart seront abandonnées.

Je n'ai pas d'explications à fournir à mes électeurs, car ils connaissent déjà ma position et celle de mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys en ce qui concerne la Société d'expansion du Cap-Breton.

Il faut nous poser les questions suivantes. Si cette mesure était édificatrice en 1988, ne devrions-nous pas aujourd'hui, au moment où le taux de chômage dépasse 28 p. 100, où nos jeunes quittent notre région à un rythme effréné, où les travailleurs âgés qui perdent leur emploi se retrouvent devant presque rien, où notre industrie sidérurgique périclite, où notre industrie de la pêche traverse une crise, où notre industrie du charbon s'effondre, où notre industrie forestière est en déroute, en cette période de crise, ne devrions-nous pas maintenir une telle mesure pour tenter de régler certaines de ces difficultés? Ce projet de loi tendant à abolir la société n'est-il que pure mesquinerie de la part du ministre fédéral responsable de la Nouvelle-Écosse et du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Don Cameron?

Comme le signalait mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys, le secrétaire adjoint du Conseil du Trésor a déclaré, au sujet du projet de loi C-93: «Dans cet ordre d'idées, le projet de loi C-93 vise à regrouper certains programmes que le gouvernement veut maintenir et qui pourront être offerts de façon plus efficace par des organismes déjà en place.»

Il s'agit d'une proposition modeste, si vous voulez, sur le plan des économies qu'elle permettra de réaliser.

• (1105)

Elle ne vise pas cependant à nous faire épargner de l'argent. Elle ne vise pas à regrouper les programmes pour en garantir l'efficacité. Sauf votre respect, monsieur le Président, je tiens à signaler aux députés que la mesure ne sert qu'à des fins politiques.

La mesure est appliquée simplement parce que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Don Cameron, et le ministre fédéral qui représente Central Nova ont décidé que cette région du pays, représentée par des libéraux, serait punie.

Cela peut vous paraître cynique, mais je vous assure que tous les habitants de l'île du Cap-Breton, ou du moins la grande majorité d'entre eux, partagent mon point de vue. Les gens manifesteront leur mépris aux élections provinciales qui ont été déclenchées ainsi qu'aux prochaines élections fédérales, car ils voteront contre l'administration conservatrice tant provinciale que fédérale.

Pour veiller à l'équité et au développement économique des régions plus démunies du Canada, j'exhorte les députés à revenir à la raison et à rétablir la Société d'expansion du Cap-Breton.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos du leader de l'opposition, qui nous a donné une belle démonstration de ses talents d'orateur. Il est malheureux qu'il n'ait pas utilisé ses talents d'orateur pour informer adéquatement la population qu'il dessert. Dès le départ, vous me permettrez de faire une mise au point. Les services offerts par la Société d'expansion du Cap-Breton demeurent entiers, complets. Ce dont on parle ici dans le projet de loi C-93, c'est d'une intégration administrative de la Société d'expansion du Cap-Breton à l'APECA.

Les motions n^{os} 1 à 20 que l'honorable leader de l'opposition à la Chambre a fait inscrire au *Feuilleton* sont dilatoires et n'ont d'autre objet finalement que de faire perdre le temps des députés. Nous avons assisté à l'échec de cette tactique précédemment à l'étape du rapport du projet de loi C-63 concernant les mesures de rationalisation qui étaient annoncées dans le budget de février 1992.

Les motions en questions proposent que l'on supprime la Partie II de la version article par article du projet de loi et elles n'offrent aucune solution valable, comme vous l'avez mentionné, monsieur le Président, n'offrent aucune modification de fond aux articles déjà connus et aucune solution valable de remplacement. D'ailleurs, cela va de soi, car il n'en existe pas.

Permettez-moi d'examiner pendant quelques instants les motifs sur lesquels s'est fondée la décision que le gouvernement a prise d'intégrer, non pas d'éliminer mais d'intégrer, la Société d'expansion du Cap-Breton à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, mieux connue sous le nom d'APECA.

Depuis 1988, la région de l'Atlantique bénéficie des programmes de développement économique que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, administre à l'appui des petites et moyennes entreprises. Conscient des besoins particuliers de développement économique du Cap-Breton, le gouvernement fédéral a également fourni à l'Île-du-Cap-Breton des programmes supplémentaires par l'intermédiaire de la Société d'État, désignée sous la Société d'expansion du Cap-Breton.

Grâce à son statut de société d'État, la Société d'expansion du Cap-Breton a pu élaborer des programmes spécialisés, adaptés aux conditions économiques changeantes de l'Île. Doté de niveaux de référence de près de 10 millions de dollars, la Société a offert des prêts, des participations au capital-actions et des contributions non remboursables pour aider divers secteurs de l'économie locale.

Du point de vue de l'organisation, la Société a toujours entretenu des rapports étroits avec l'APECA.

• (1110)

La loi habilitante confiait la tutelle de la Société d'ailleurs au ministre responsable de l'APECA et prescrivait, en outre, que le président de l'APECA devait être le président de la Société et président de son conseil d'administration.

Par la décision d'intégrer la Société d'expansion du Cap-Breton à l'APECA, le gouvernement prend les mesures pour rationaliser les coûts d'administration relatifs à l'aide au développement économique au Cap-Breton et en dissipant la confusion quant aux programmes offerts aux petites et moyennes entreprises de l'île. Qu'est-ce que l'opposition peut avoir contre le fait que l'on maintienne les attributs et les services offerts par la Société d'expansion du Cap-Breton, tout en réduisant les coûts administratifs et en augmentant l'efficacité des programmes offerts? Qu'est-ce que l'opposition peut avoir contre le fait qu'on tente d'améliorer l'administration de ces organismes, d'économiser des sous et finalement, de réduire le fardeau du contribuable?

Vous vous rappellerez sans doute, monsieur le Président, que la Partie II du projet de loi C-93 concernant l'APECA et la Société d'expansion du Cap-Breton fait en sorte de ne rien laisser perdre de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du Cap-Breton. Il faudrait cesser de faire croire aux gens du Cap-Breton et à ceux de cette région qu'on est en train d'éliminer cette Société. Ce n'est pas le cas et il est dommage que l'opposition, une fois de plus, tente, pour des raisons partisanes et locales, de faire de la petite politique et d'insécuriser les gens une fois de plus.

Des dispositions prévoient des initiatives particulières destinées à satisfaire les besoins de l'île du Cap-Breton et ceci, en surplus des mesures déjà offertes par l'intermédiaire de l'APECA. Ces mesures prévues sont en réalité les programmes actuellement administrés par la Société d'expansion du Cap-Breton. De plus, le projet de loi transfère les attributions et pouvoirs de la Société d'expansion du Cap-Breton à l'APECA.

En fin de compte, cette intégration n'entraîne aucune suppression de services, ni aucun affaiblissement de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du Cap-Breton. C'est probablement pour cette raison que le premier ministre Cameron n'a pas fait d'éclats comme le député en a faits tout à l'heure.

Le véritable résultat de la décision est de mettre un terme au chevauchement et au dédoublement des programmes offerts. La population en a marre qu'on ne fasse pas les efforts nécessaires pour éviter de faire payer à l'ensemble des contribuables et de ceux qui contribuent à financer des programmes, qu'on ne fasse pas l'effort de terminer, d'arrêter des dédoublements inutiles.

Étant le seul organisme de développement économique, le bureau de l'APECA du Cap-Breton administrera avec une plus grande efficacité les programmes et les services jusqu'ici offerts par la Société d'expansion du Cap-Breton. La pleine intégration de la Société d'expansion du Cap-Breton au réseau de l'APECA facilitera de plus aux gens d'affaires du Cap-Breton l'accès à l'éventail complet des programmes et services offerts par l'Agence. Qu'est-ce que l'opposition peut bien avoir contre cette amélioration?

Mes collègues de l'autre côté de la Chambre sont parfaitement au courant des avantages offerts par cette initiative et ils n'ont rien de plus original à opposer que des mesures d'obstruction pour faire perdre le temps des députés. Ensuite, ils viendront se plaindre qu'ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour débattre de l'ALENA, l'Accord nord-américain de libre-échange. Ils viendront se plaindre qu'ils n'ont jamais suffisamment de temps pour tenir des débats. Mais regardez ce qu'on fait

aujourd'hui pour tenter de faire perdre le temps des députés.

Monsieur le Président, je vous rappellerai également que dans les documents budgétaires déposés avec le budget fédéral du 25 février 1992, le ministre des Finances affirmait que la Société d'expansion du Cap-Breton était, par essence, la concrétisation locale du mandat plus général confié à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Afin d'éliminer le chevauchement et le dédoublement, ajoute-t-on, et pour rationaliser l'administration, la Société d'expansion du Cap-Breton ne sera pas éliminée; elle se fusionnera avec l'APECA. Cette fusion évitera par conséquent, et je le répète, aux contribuables des coûts administratifs de deux programmes au demeurant très semblables qui seraient offerts par deux organismes fédéraux distincts.

• (1115)

Finalement, les services demeurent, il n'y a rien de changé, mais au lieu d'avoir deux entités pour le faire, il n'y en aura qu'une. Alors, il y aura moins de locaux à louer, moins de frais administratifs. Mais qu'est-ce que l'opposition peut bien avoir contre le fait qu'on tente d'économiser les fonds publics?

Lors du processus de fusion des deux organismes, le ministre responsable de l'APECA a enjoint les représentants de son ministère de veiller à la préservation des points forts de la Société d'expansion du Cap-Breton et au maintien de la flexibilité de ses programmes.

Le projet de loi C-93 vise à maintenir les programmes de la Société d'expansion du Cap-Breton—et je le répète—par le biais de l'APECA au Cap-Breton.

Sachons reconnaître la vraie nature de ces motions, c'est-à-dire des tactiques dilatoires, sans autre objet que de retarder les travaux du gouvernement et de décevoir les citoyens et citoyennes de ce pays qui nous ont pressés d'agir, qui nous ont dit en avoir assez du gaspillage, de la mauvaise administration et des dédoublements et qui nous enjoignaient de faire quelque chose. Nous faisons quelque chose et je trouve malheureux qu'encore une fois, l'opposition ne démontre aucune sensibilité dans la gestion des fonds publics.

Par conséquent, j'invite donc tous les députés de cette Chambre à se joindre à nous pour rejeter ces propositions futiles.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je veux aussi participer au débat sur ce projet de loi.

L'insensibilité du gouvernement et la désinformation à laquelle s'est livré le député de Terrebonne me dépassent. Celui-ci a fait un exposé sur le projet de loi et il ne sait même pas que ce n'est pas la Société de développement du Cap-Breton qui sera intégrée à l'APECA, mais bien la Société d'expansion du Cap-Breton. La division industrielle de la Société de développement du Cap-Breton a été dissoute avant les dernières élections, il y a cinq ans. Le gouvernement nous a assuré, par l'entremise de son porte-parole au Sénat, le sénateur Murray, que tout irait bien au Cap-Breton. Le sénateur Murray a dit qu'il s'agissait d'une mesure édificatrice.

Je vais vous dire à quel point elle a été édificatrice. D'après Statistique Canada, l'organisme de propagande du gouvernement, le taux de chômage est actuellement de 29,4 p. 100 au Cap-Breton. De plus, on sait qu'il n'a pas atteint son maximum.

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, pour votre bénéfice et pour celui du député et de la Chambre, je tiens à préciser que tout au long de mon intervention, j'ai parlé de la Société d'expansion du Cap-Breton et non de la DEVCO. Je pense qu'il y a eu une erreur au niveau de la traduction ici à la Chambre. J'aimerais rectifier ces faits. Tout au long de mon allocution, j'ai fait référence à la Société d'expansion du Cap-Breton et à l'APECA. Je n'ai aucunement fait référence à ce que dit le député présentement.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le Président, si c'est là ce qu'a dit le député, je l'accepte. Il y a certainement eu une erreur d'interprétation.

Je veux toutefois revenir sur ce que le député de Terrebonne a dit. Il a mentionné qu'il s'agissait d'une modification d'ordre purement administratif, d'une mesure d'économie. C'est faux.

En réalité, la situation économique de l'île du Cap-Breton est catastrophique. Je le répète, le taux de chômage y atteint actuellement 29,4 p. 100, selon Statistique Canada.

Je veux parler d'une disposition du projet de loi. À l'alinéa 12.*b)*, on dit que l'Agence a pour mission. . .

Initiatives ministérielles

• (1120)

d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ses organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

Monsieur le Président, laissez-moi vous parler du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Depuis 1978, aucune industrie n'a été établie dans l'île du Cap-Breton par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ou avec son aide. Ce gouvernement n'a rien fait dans l'île du Cap-Breton.

Qui plus est, quelqu'un qui veut se rendre dans l'île du Cap-Breton et qui va à un bureau touristique situé dans la partie continentale de la province peut se faire dire qu'il n'est vraiment pas nécessaire d'aller visiter l'île du Cap-Breton. En fait, il y a quelques années, le ministre du Tourisme de la Nouvelle-Écosse représentait l'île du Cap-Breton et il était responsable d'un accord fédéral-provincial en matière de tourisme; en vertu de cet accord, 14 millions de dollars devaient être appliqués à la partie continentale de la Nouvelle-Écosse, et un montant égal à l'île du Cap-Breton. Ce ministre du Cap-Breton au sein du gouvernement néo-écossais a dépensé les 14 millions de dollars attribués pour la partie continentale de la Nouvelle-Écosse, mais il a renvoyé à Ottawa les 14 millions de dollars attribués pour l'île du Cap-Breton. Pouvez-vous vous imaginer? Voilà la coopération que nous obtenons du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Et le gouvernement nous demande maintenant de confier notre sort à ces hors-la-loi? Voyons donc! Notre seul espoir, c'est que ce gouvernement soit vaincu aux prochaines élections provinciales. Autrement, les choses ne changeront pas.

Je vais donner un autre exemple. Nous avons au Cap-Breton, dans la circonscription de Cap-Breton—Richmond-Est, une université dont nous sommes très fiers. Nous comptons beaucoup sur cette université, notamment, pour stimuler l'économie du Cap-Breton. Nous dépendons des innovations que nous pouvons obtenir par l'intermédiaire de cette université. Mais je tiens à vous dire que le gouvernement néo-écossais accorde 4 300 $ par étudiant en moyenne au University College of Cape Breton, alors que la moyenne pour la Nouvelle-Écosse est de 6 800 $. Or donc, si le University College of Cape Breton se voyait seulement accorder cette moyenne, il disposerait de quatre millions de dollars de plus.

Voilà comment nous sommes traités à l'île du Cap-Breton. Et le gouvernement ne cesse de diminuer toute aide à cette région, qui a pourtant un urgent besoin de l'appui fédéral. Voici qu'il supprime le seul organisme indépendant qui travaillait encore pour l'île du Cap-Breton. Et il ose prétendre que cela ne changera rien si ce n'est d'améliorer les choses. Ce n'est pas exact. Nous allons beaucoup perdre.

Permettez-moi de citer seulement un exemple, compte tenu du peu de temps dont je dispose. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique n'a pas le droit de posséder des terrains, mais la Société d'expansion du Cap-Breton a bel et bien ce droit. Que va-t-il advenir du parc industriel que possède la Société d'expansion du Cap-Breton? Que va-t-on en faire? Le gouvernement n'a absolument rien prévu à cet égard.

Il y a à l'île du Cap-Breton une ferme de démonstration où l'on essaie de nouvelles méthodes agricoles, de nouveaux procédés agricoles qui soient particulièrement adaptés au sol et au climat du Cap-Breton, qui diffèrent de ceux de la Nouvelle-Écosse proprement dite. Comme celle-ci s'étend davantage vers le nord-nord-est, il y fait plus froid. Nous avons donc besoin de cette ferme de démonstration. Mais, étant donné que l'APECA n'a pas le droit de posséder des terrains, nous ne pouvons pas voir comment cette ferme pourra être conservée. Le ministère fédéral de l'Agriculture va-t-il s'en charger? Non. Le ministère provincial de l'Agriculture va-t-il s'en charger? Non. Que va-t-elle devenir?

C'est là une autre chose qui sera perdue par suite de la suppression de la Société d'expansion du Cap-Breton.

• (1125)

En ce qui concerne la pêche, il n'y a pas de poisson de fond au large de la côte nord du Cap-Breton. Il n'y en a pas. Le secteur de la pêche est en ruines et on nous dit d'attendre et de ne pas nous en faire, que les pêcheurs n'auront pas à recourir à l'assurance-chômage avant longtemps. Les pêcheurs de ma circonscription vont commencer à toucher des prestations d'assurance-chômage le 1er mai et, en ce 20 avril, on n'a toujours pas mis en place un programme à l'intention des pêcheurs de l'île du Cap-Breton.

L'industrie sidérurgique qui employait 3 700 personnes il y a 15 ans n'en emploie plus que 600 aujourd'hui. L'industrie minière a réduit le nombre de ses travailleurs de 4 200 à 2 000 environ. L'industrie touristique a péricliété principalement à cause de la TPS que le présent gouvernement a établie. Le secteur de la pêche n'est plus ce qu'il était à cause d'une politique stupide que le présent gouvernement a mis en oeuvre alors qu'il ne se préoccupe même pas, en fait, de subventionner maintenant les pêcheurs qu'il a condamnés au chômage. La politique adoptée à l'égard du Cap-Breton n'a créé que des problèmes.

Voici maintenant que le gouvernement supprime le seul organisme pertinent qui pouvait faire quelque chose pour l'île du Cap-Breton si on lui en donnait l'occasion, si le gouvernement le laissait faire, ce qui n'est manifestement pas le cas. Je demande au gouvernement de revenir sur cette décision stupide de supprimer la Société d'expansion du Cap-Breton.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'interviens tout d'abord pour appuyer les amendements proposés par le Parti libéral.

Beaucoup d'éléments du projet de loi C-93 sont louables. Les partis d'opposition, aussi bien le Parti libéral que le mien, le Nouveau Parti démocratique, ne trouvent absolument rien à redire sur l'objectif visant à assurer une efficience accrue dans l'administration publique et à y réduire le gaspillage.

Quand on entreprend de réduire le gaspillage de l'État, il faut s'y prendre de façon intelligente. Quand on change les organismes ou quand on les restructure, il faut le faire d'une façon qui soit marquée au coin du bons sens et de l'intelligence et qui fasse appel à la consultation; ensuite on procède aux changements après avoir établi un consensus. Beaucoup d'éléments du projet de loi C-93 montrent que le gouvernement actuel n'en a rien fait.

Cela est certes évident à propos de cette partie du projet de loi visant à intégrer la Société d'expansion du Cap-Breton à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous voyons là encore une décision prise unilatéralement par le gouvernement sans consultation adéquate des gens que ces organismes sont censés servir.

Nous avons tendance à croire qu'à notre époque, l'opinion publique s'oppose carrément à cette façon bureaucratique et arbitraire de gouverner qui est peu économique et doit cesser.

Nous entendons les candidats à la direction du Parti conservateur parler de leur foi en un nouveau type de démocratie, un nouveau type de gouvernement ouvert, c'est-à-dire un gouvernement qui consulte la population et qui réponde à ses besoins.

Or, quand on voit ce que le gouvernement fait réellement malgré les nobles déclarations de ceux qui aspirent à prendre la tête du gouvernement actuel, on sait que tout continue comme avant.

Le gouvernement prétend que cette mesure permettra de sauver des emplois et d'accroître l'efficacité de l'administration publique. Nous entendons le porte-parole du gouvernement le proclamer haut et fort et accuser l'opposition de faire de l'obstruction en s'opposant à ces mesures qui permettraient de réduire le gaspillage de l'État.

Le gouvernement et son porte-parole ne comprennent pas ou ne veulent pas entendre ce que nous disons. Nous prétendons que cette mesure ne permettra pas d'assurer une efficience accrue ni de réduire le déficit du gouvernement. Voilà ce que nous nous efforçons de faire comprendre au gouvernement, à savoir que ce qu'il fait dans plusieurs des éléments du projets de loi C-93 va tout à fait à l'encontre de l'objectif et du noble dessein qu'il propose à la Chambre.

Par exemple, nous avons obtenu de la Fédération canadienne des études humaines, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, l'étude effectuée par le Conseil du Trésor sur les économies que permettraient de réaliser les mesures recommandées dans le projet de loi C-93. Nous nous sommes penchés sur le cas de la Société d'expansion du Cap-Breton pour voir quelles économies on ferait. Les données montrent que le bilan va s'alourdir d'un million de dollars sur une période de cinq ans. En d'autres termes, on ne fera pas d'économies. Ça va coûter un million de dollars sur une période de cinq ans.

• (1130)

Qu'en sera-t-il de la réduction du personnel? Il y aura 24 années-personnes de moins sur une période de cinq ans. Autrement dit, au cours de l'exercice 1993-1994, six postes seront maintenus et ils le seront pour les quatre prochaines années. Ça va coûter un autre million de dollars pour faire le transfert et, à la fin, cela va permettre d'abolir 24 postes sur une période de cinq ans. C'est la meilleure hypothèse en ce qui concerne les économies que l'on peut espérer faire.

Voilà pourquoi le gouvernement a tort de dire que cela va permettre d'économiser l'argent des contribuables et d'accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Cette mesure législative que nous propose le gouvernement n'est donc que de la poudre aux yeux.

Rappelons-nous qu'en 1987, on a créé la Société d'expansion du Cap-Breton en séparant la division du Développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton et la division de la société d'État chargée de la gestion des mines de charbon. Nous nous sommes alors opposés à cette mesure. Nous étions contre parce que le développement économique du Cap-Breton se faisait de façon intégrée auparavant. Le développement économique général et le développement économique du secteur des mines de charbon allaient de pair. Notre opposition s'expliquait par le fait que nous estimions qu'une approche intégrée s'imposait pour faire face aux énormes problèmes que connaît le Cap-Breton.

À l'époque, le gouvernement justifiait la mesure qu'il avait prise en faisant miroiter l'efficacité. Voyons les faits. En mars de cette année, l'île du Cap-Breton enregistrait un taux de chômage de 29,4 p. 100. En effet, seulement 33,9 p. 100 de la population adulte avait un emploi quelconque.

Comparons ces chiffres avec ceux de 1987, avant que le gouvernement n'essaie d'accroître l'efficacité. Quand la société a été créée, le taux de chômage dans l'île du Cap-Breton n'était que de 19,3 p. 100 et le taux de participation atteignait quelque 54 p. 100. C'est vraiment un exploit que de porter le taux de chômage de 19,3 p. 100 qu'il était en 1987 à son chiffre actuel de 29,4 p. 100.

De même, quand on examine les projets qui ont été financés dans le cadre du régime que le gouvernement a instauré en 1987, que voit-on? Un rapport de 1991 sur la Société d'expansion du Cap-Breton a montré que les projets ayant un coût total de un million de dollars ou plus présentaient un taux d'échec de quelque 71 p. 100. La Société d'expansion du Cap-Breton a participé à un certain nombre de fiascos spectaculaires sur cette île, allant d'une perte de 2,1 millions de dollars pour Technitread à une perte de 4,1 millions de dollars pour WCN Communications.

L'étude révèle également, et c'est très important—je pense qu'on peut en tirer une leçon—que les projets coûtant moins de 100 000 $ avaient un taux de succès de 72 p. 100, ce qui montre que ces tentatives plus modestes de stimuler le développement économique avaient une bien meilleure chance de réussir.

Nous nous sommes opposés à ce qu'on sépare la division industrielle de Devco en 1987 et nous nous opposons aujourd'hui à ce que cette société soit absorbée par l'APECA. En 1988, nous avons proposé une modification à la loi créant cette société et l'APECA qui aurait exigé qu'après deux ans—à savoir en 1990—le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie entreprenne un examen pour déterminer si la séparation de la division industrielle de la DEVCO avait été un succès ou un échec. Malheureusement, le gouvernement s'est alors opposé à cette modification.

• (1135)

Nous avons entendu le porte-parole du gouvernement dire que celui-ci s'était opposé principalement pour des raisons politiques. C'est faux. Nous voulons un programme efficace. C'est pourquoi nous avons proposé des modifications en 1988 pour qu'il y ait un examen approprié de ce que le Parlement avait fait cette année-là.

Si le gouvernement avait accepté notre proposition, au lieu de se livrer à des petits jeux politiques et de la rejeter catégoriquement parce qu'elle venait de l'opposition, s'il avait accepté notre modification comme une mesure bien intentionnée prévoyant un examen au bout de deux ans, nous aurions pu nous assurer du bien-fondé de ce que nous avions fait en 1988 et, si nous nous étions trompés, nous aurions pu adopter une nouvelle orientation ou corriger toute erreur que nous aurions commise. Non, le gouvernement s'y est opposé.

En l'absence de toute autre solution de rechange, un examen complet du succès ou de l'échec de cette fusion devrait précéder la dissolution de cette société et le transfert de ses activités à l'APECA. C'est ce que nous demandons, un examen approprié.

Le gouvernement dit que nous perdons du temps. Est-ce une perte de temps de faire en sorte que l'examen soit bien fait pour qu'on puisse effectivement économiser de l'argent? Après tout, l'objectif de cette décision est d'assurer le développement économique du Cap-Breton de la manière la plus efficace possible. C'est ce que nous essayons de faire et ce que nous demandons.

Nous n'essayons pas de marquer des points politiques. Nous voulons faire de notre mieux en tant qu'organisme public.

Cela revient en fait au contrôle local. Les habitants du Cap-Breton devraient avoir le dernier mot sur l'avenir de leur développement économique, car ils savent mieux que quiconque ce qui est bon pour eux. Aujourd'hui, ce que fait le gouvernement, c'est de les empêcher encore davantage d'exercer ce contrôle. À mon avis, le gouvernement a pris une décision impitoyable, stupide et insensée.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais parler des motions de mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, qui essaie d'empêcher l'absorption de la Société d'expansion du Cap-Breton par l'APECA et de préserver ainsi le seul organisme qui reste dans l'île du Cap-Breton pour la planification de l'avenir économique de l'ensemble de l'île.

Tout ce que l'on peut dire des dispositions du projet de loi C-93 qui visent l'élimination de la Société d'expansion du Cap-Breton, si l'on regarde le contexte historique des activités du gouvernement dans l'île du Cap-Breton, c'est qu'elles témoignent d'un cynisme étonnant.

Si l'on remonte à l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, en 1984, et si l'on regarde ce qu'il a fait pour promouvoir le développement économique de l'île du Cap-Breton, on constate qu'au départ, c'était un gouvernement qui avait quelques idées, mais il a maintenant renoncé totalement, après avoir décidé que l'île du Cap-Breton était un endroit où il n'avait aucun appui et où il était donc inutile d'investir la moindre énergie ou les moindres ressources pour essayer d'assurer un avenir économique. Il a tout simplement fait une croix sur cette partie du pays.

• (1140)

Lorsque la société d'État DEVCO avait été créée, en 1967, pour gérer les mines de charbon du Cap-Breton, on avait adjoint à la société une division de développement industriel pour promouvoir d'autres activités que l'exploitation du charbon et de l'acier et pour créer une économie diversifiée. Nous nous étions rendu compte alors que c'est une entreprise à long terme qu'il faut poursuivre sans cesse, et nous n'avons pas changé d'avis. Le gouvernement de l'époque considérait l'île du Cap-Breton comme une entité économique qui avait besoin d'un plan de développement et d'un organisme chargé de promouvoir les capacités de l'île et de tenter de trouver d'autres possibilités économiques.

En 1988, lorsque le gouvernement a pris en main la division du développement industriel de la DEVCO, l'a détachée de cette dernière et a créé la Société d'expansion du Cap-Breton, notre parti a tout de suite compris que l'intention initiale du gouvernement était de se débarrasser à la longue de cet organisme qui avait pour mandat de promouvoir le développement économique de l'île du Cap-Breton. Nous l'avons immédiatement compris quand, présentant le projet de loi C-103, le leader du gouvernement au Sénat a dit qu'il s'agissait d'une mesure ayant pour but de contribuer à l'édification de notre pays, que la loi portant création de la Société d'expansion du Cap-Breton à titre d'organisme distinct de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique était édificatrice.

Il ajoutait dans une autre partie de son discours que cet organisme serait chargé de promouvoir et de soutenir financièrement le développement industriel dans l'île du Cap-Breton afin de relancer l'emploi dans des secteurs autres que l'exploitation du charbon, ce qui devait nous permettre d'élargir l'infrastructure économique de cette région. C'était là le but de la division du développement industriel. Il précisait enfin que cette société agirait de son propre chef, mais aussi de concert avec d'autres intervenants—particuliers, gouvernements et organismes gouvernementaux.

Nous avons tout de suite compris que le gouvernement avait ultimement l'intention de supprimer la division du développement industriel de la DEVCO, de créer un organisme distinct qui serait chargé de promouvoir le développment économique de l'île du Cap-Breton et de l'intégrer dans tout un fatras de programmes qu'il avait mis en place sans but précis et sans effet. Le gouvernement a littéralement balancé de l'argent au Cap-Breton et au reste du Canada atlantique sans que cela ait permis de promouvoir le développement économique dans cette région.

Parallèlement, les industries d'exploitation des ressources naturelles—l'industrie de la pêche qui partout au Canada risque de s'effondrer non pas par la faute des gens qui jouent un rôle dans cette industrie mais bien par la faute du gouvernement fédéral qui n'a pas su la gérer, l'industrie du charbon et l'industrie de l'acier qui se débattent depuis des générations et pour lesquelles nous nous efforçons de trouver des solutions de rechange—ces industries sont les seules sur lesquelles peuvent compter les gens du Cap-Breton qui désirent rester dans cette partie de l'île. Nous avons toujours besoin d'un organisme ayant précisément pour mandat d'amener la région du Cap-Breton à recenser les possibilités qu'offrent ses ressources naturelles et à les exploiter pour créer, pour ses citoyens et ses jeunes, des emplois à long terme qui soient à la fois valables et stables.

Les mesures qui ont été prises—les programmes d'aide financière sous forme de garantie de prêt, les achats de réduction d'intérêts et les crédits d'impôt à l'investissement que le gouvernement a créés pour nous, puis modifiés ou retirés par caprice, sans véritable préavis—ont miné plus qu'autre chose l'esprit d'entreprise et le sens aigu des affaires qui caractérisaient les habitants de l'île.

• (1145)

Le gouvernement les a amenés à rechercher des subventions, des garanties de prêt et des achats de réductions d'intérêts, à faire venir chez eux des entreprises d'autres régions du Canada qui n'avaient rien à faire dans l'île. Telle est la situation depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement.

Nous assistons à présent aux derniers jours d'un gouvernement conservateur qui ne sait plus très bien où il en est, qui a perdu tout sens de l'engagement, qui est complètement dépourvu d'idées et qui a voué à l'échec toute solution pour cette région de notre pays. Il supprime le seul organisme, aussi petit soit-il, qui aurait pu cerner et régler les problèmes qui touchent l'île du Cap-Breton.

Car c'est ce que fait le gouvernement avec le projet de loi C-93. C'est la raison pour laquelle les députés qui représentent cette région du Canada sont si opposés à ce projet de loi.

En 1988, juste avant les dernières élections, quand le gouvernement a créé l'APECA, on a annoncé la création d'une foule d'entreprises dans le Canada atlantique. Les habitants de l'île du Cap-Breton ont reçu des fonds qu'ils n'avaient pas demandés. Bon nombre d'entreprises ont vu le jour prématurément. Je le sais, parce qu'elles se trouvent dans ma circonscription. Poussés par les mesures d'encouragement mises en place par le gouvernement tout juste avant les élections, les gens ont utilisé toutes leurs économies pour mettre sur pied des entreprises. Sitôt les élections terminées, ces incitatifs ont été supprimés, et les entreprises ont commencé à éprouver des difficultés. Bon nombre d'entre elles ont fait faillite.

Du coup, certains ont perdu tout l'argent qu'ils avaient épargné. Cette même situation s'est produite il y a quelques mois, et je m'en voudrais de ne pas le souligner. Après avoir accepté pendant cinq ans l'argent du gouvernement et avoir permis aux habitants de Port Hawkesbury de mettre leurs talents à l'oeuvre et de réaliser leurs rêves, la compagnie Premium Automotive Tanks Inc. a fermé ses portes, du jour au lendemain.

Hier, j'ai appris que cette compagnie refusait de verser une indemnité de cessation d'emploi à trois de ses employés qui, pour une raison ou pour une autre, ne figuraient pas sur la liste des employés devant recevoir une telle indemnité. Étant donné que la compagnie n'a plus d'actifs à Port Hawkesbury, elle n'a pas besoin de se soucier—et ne se soucie pas—des employés qu'elle a laissés en plan et qui essaient d'obtenir au moins une indemnité de cessation d'emploi pour leur permettre de redémarrer.

Tel est l'héritage du gouvernement à l'île du Cap-Breton. C'est pourquoi il sait qu'aux prochaines élections, il n'obtiendra aucun appui, tant à l'échelon provincial qu'au fédéral.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur cette série d'amendements, parce que cette démarche particulière est probablement l'un des pires projets jamais lancés par le gouvernement.

Le travail a été bâclé depuis le début. En fait, ce sera appelé «l'opération mal menée».

Déjà, des étudiants ont communiqué avec moi. Ils veulent en faire le sujet d'une thèse de maîtrise ou de doctorat, une étude de cas sur une affaire que le gouvernement aurait particulièrement mal administrée. C'est cette mesure qu'ils ont ciblée.

Pourquoi abolit-on la Société d'expansion du Cap-Breton? Si vraiment on s'en défait comme prévu, cela pose une question absolument fondamentale. Qu'arrivera-t-il ensuite? Le plus important, c'est de savoir pourquoi le gouvernement a décidé d'agir ainsi.

Depuis le début, je maintiens qu'il essaie d'aller dans le sens de l'aile droite de son parti, d'emboîter le pas au Parti réformiste avec ce programme de réforme. Évidemment, comme je siège de ce côté-ci de la Chambre, les gens diront que c'est normal que je critique le gouvernement. Toutefois, mesdames et messieurs, je veux porter à votre attention un article du *Globe and Mail* daté du 27 février 1993, dont l'auteur, Hugh Winsor, est bien connu.

L'auteur a rencontré, pour une entrevue, un sénateur du nom de Finlay MacDonald, un sénateur conservateur. Je vous fais part de ce que le bon sénateur avait à dire. Selon lui, toute cette entreprise n'est qu'un effort du gouvernement pour effacer l'impression, dans la population, que les déficits chroniques sont attribuables au gaspillage et à la mauvaise administration. Cela laisse croire à la population qu'il existe des moyens sans douleur de nous tirer de nos graves difficultés financières. C'est l'un des commentaires du sénateur. Il en a fait un autre tout aussi révélateur et, selon moi, plus intéressant. L'exercice n'est sans doute rien de plus qu'un geste symbolique pour protéger l'aile droite du parti contre les attaques du redoutable Parti réformiste, pour causer suffisamment de souffrances et verser assez de sang pour impressionner les électeurs. Si tel est le cas, à court terme c'est peut-être une bonne tactique mais à long terme ce n'est pas une bonne mesure d'intérêt public.

• (1150)

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le sénateur Finlay MacDonald. Tout le monde peut le vérifier et je me ferai un plaisir de leur donner une copie en mains propres.

Mais voyons ce que prétend le gouvernement. Il va faire des économies, dit-il, j'y reviendrai plus tard. Il va accroître l'efficacité et l'efficience, j'y reviendrai plus tard.

J'ai dit aux ministériels que c'était une opération malmenée.

[*Français*]

Il s'agit d'une opération malmenée, et ce parce qu'aucune étude n'a été faite. Pouvez-vous vous imaginer que le gouvernement entreprenne un projet de loi de cette magnitude, sabre certains organismes, va en amalgamer d'autres, et ce sans qu'aucune étude n'ait été faite, aucune étude pour déterminer si oui ou non ils vont épargner de l'argent, si oui ou non ils vont accroître l'efficacité.

[*Traduction*]

J'ai demandé des preuves. Donnez-moi des preuves et je reverrai ma position. Je prétends que c'est une manoeuvre politique, rien de plus qu'une manoeuvre politique éhontée.

Par souci d'équité j'aimerais citer ce qu'ont dit les témoins du gouvernement, ces personnes qui représentent le gouvernement. D'après eux, côté économies, le projet de loi C-93 est bien modeste. Ils ont même souligné que dans un cas, les changements allaient entraîner des frais supplémentaires pour le gouvernement. Vous rendez-vous compte de ce que fait ce gouvernement?

Permettez-moi de citer l'un des témoins du gouvernement qui a dit qu'il n'existait pas d'évaluation sérieuse des économies qui seraient réalisées. Lorsque j'ai demandé en quoi l'efficacité serait accrue, on m'a répondu qu'il était possible qu'en fusionnant des organismes qui fonctionnaient bien ensemble, outre les frais qui seraient évités et dont on n'a aucune idée précise bien entendu, on trouverait une meilleure façon d'offrir les services. C'est comme ça que le gouvernement agit.

Je voulais m'assurer que les gens comprennent bien qu'il en va de même que nous parlions de la Société d'expansion du Cap-Breton, de la fusion, en fait de l'élimination du Conseil de recherches en sciences humaines, de sa fusion ou que sais-je encore, avec le Conseil des Arts du Canada, ou de n'importe quel autre aspect de ce projet de loi. Il ne s'agit pas de faire des économies. Il ne s'agit pas d'accroître l'efficacité. Il s'agit uniquement de politique.

Pourquoi est-ce que je dis ça? J'ai cité un témoin. J'ai fait remarquer qu'il n'existait aucune étude sérieuse. On ne fera pas d'économie. On n'accroîtra pas l'efficacité. Si le gouvernement avait vraiment voulu faire des économies, il aurait ordonné à tous ces organismes de faire des économies, de devenir plus efficaces, en leur donnant des objectifs précis.

Est-ce comme ça que le gouvernement s'y est pris? Oh que non! Il y a des soldats très courageux parmi les ministériels, il faut le reconnaître. Ils ont envoyé leurs fonctionnaires se faire massacrer. C'était horrible. J'ai trouvé ça très dur. En fait, j'étais très en colère quand j'y suis allé mais j'ai dû me retenir car je me suis dit que ces pauvres gens avaient été envoyés là par les politiciens sans coeur du gouvernement et que les élus du gouvernement faisaient de leur mieux sans aucune protection. Il n'y a pas d'économies. Il n'y a pas d'amélioration de l'efficacité. Ce n'est qu'une manoeuvre politique. Le gouvernement essaye de se rapprocher de ses chers cousins les réformistes.

Et je parierais n'importe quoi que ça ne marchera pas. Trouvez-moi une personne raisonnable, à part les conservateurs élus qui sont forcés de faire ce que leur commande leur parti, qui dise que ce sont là de bonnes idées pour faire des économies et accroître l'efficacité et je reverrai ma position.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

• (1155)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

[*Français*]

Et plus de cinq député s'étant levés:

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 1 est différé.

Conformément à la décision rendue plus tôt ce matin, nous passons maintenant à l'étude des motions nos 21 à 23, 27, 28, 30, 31, 33 à 37, 39 et 41 à 64, ainsi que les motions nos 24, 25, 26, 29, 32 et 40 et enfin, la motion nº 38.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle) propose:

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 35.

Motion nº 22.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 36.

Motion nº 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 37.

Motion nº 27.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 38.

Motion nº 28.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 39.

Motion nº 30.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 40.

Motion nº 31.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 41.

Motion nº 33.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 42.

Motion nº 34.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 43.

Motion nº 35.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 44.

Motion nº 36.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 45.

Motion nº 37.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 46.

Motion nº 39.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 47.

Motion nº 41.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 48.

Motion nº 42.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 49.

Motion nº 43.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 50.

Motion nº 44.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 51.

Motion nº 45.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 52.

Motion nº 46.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 53.

Motion nº 47.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 54.

Motion nº 48.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 55.

Motion nº 49.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 56.

Motion nº 50.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 57.

Motion nº 51.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 58.

Motion nº 52.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 59.

Motion nº 53.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 60.

Motion nº 54.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 61.

Motion nº 55.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 62.

Motion nº 56.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 63.

Motion nº 57.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 64.

Motion nº 58.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 65.

Motion nº 59.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 66.

Motion nº 60.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 67.

Motion nº 61.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 68.

Motion nº 62.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 69.

Motion nº 63.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 70.

Motion nº 64.

Qu'on modifie le projet de loi C-93 en supprimant l'article 71.

• (1200)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) propose:

Motion nº 24.

20 avril 1993—Suite du débat sur la motion de M. Duhamel, appuyé par M. Kilger (Stromont—Dundas),—Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 38, en retranchant les lignes 2 et 3, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit:

«rogé sous le nom de «Conseil canadien des arts et de la recherche en sciences humaines»,».

Motion nº 25.

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 38, en retranchant la ligne 23, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«d'un Conseil représentatif qui re-.»

Motion nº 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 38, en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 14, ce qui suit:

«(4.1) Les membres doivent posséder la formation ou l'expérience propres à aider le Conseil dans sa mission.»

Motion nº 29.

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 40, en retranchant la ligne 33, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«artistes».

Motion nº 32.

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 42, en retranchant les lignes 29 à 33, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«42. L'article 14 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

14. Les dépenses faites pour l'application de la présente loi peuvent être prélevées:

a) sur les revenus de placements provenant de la Caisse de dotation, pour les dépenses se rattachant aux fins mentionnées à l'alinéa 8(1)*a*);

b) sur les crédits affectés au Conseil par le Parlement pour les dépenses se rattachant aux fins mentionnées aux alinéas 8(1)*b*) et *c*);

c) sur les sommes d'argent, valeurs mobilières ou autres biens reçus par le Conseil, notamment sous forme de dons ou de legs, et disponibles à cette fin, pour toutes les dépenses se rattachant à l'application de la présente loi.»

Motion nº 40.

Qu'on modifie le projet de loi C-93, en ajoutant à la suite de la ligne 25, page 18, le nouvel article suivant:

47.1 (1) Dès qu'il sera pratique de le faire après le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur des articles 40, 42 ou 47 de la présente loi, ou de toute disposition de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, édictée en vertu des articles 40, 42 ou 47, un examen complet des dispositions et de l'application de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* doit être fait par le comité, soit de la Chambre des communes, soit mixte, que le Parlement désigne ou constitue à cette fin.

(2) Dans l'année qui suit le début de son étude ou dans le délai supérieur que le Parlement lui accorde, le comité visé au paragraphe (1) remet son rapport, accompagné des modifications qu'il recommande, au Parlement.»

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (au nom du ministre des Finances) propose:

Motion nº 38.

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 47, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 18, ce qui suit:

«47. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit:

22. (1) La sixième année suivant l'entrée en vigueur du présent article, le Conseil procède, en consultation avec la communauté artistique et celle de la recherche en sciences humaines, à un examen détaillé des conséquences de l'application de la présente loi et présente son rapport sur la question, dans lequel il fait état des modifications qu'il juge souhaitables, au membre visé au paragraphe 21(1). Aussitôt après, ce dernier présente le rapport au Sénat et à la Chambre des communes.

(2) Les comités du Sénat, de la Chambre des communes ou mixte désignés ou constitués pour étudier les questions relatives à la présente loi sont automatiquement saisis du rapport visé au paragraphe (1).»

M. de Jong: Monsieur le Président, au sujet des motions d'amendement inscrites au *Feuilleton* à mon nom, permettez-moi de signaler d'abord que nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Parti libéral.

Je pense que les amendements inscrits à mon nom et abordés au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-93 expriment bien les sentiments et la position d'un grand nombre de députés de tous les partis.

Quel est l'objectif fondamental de ces amendements? Ils demandent l'abolition de la partie III du projet de loi C-93, c'est-à-dire la partie qui vise à fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines et le Programme des relations culturelles internationales en une nouvelle entité formée principalement du Conseil des Arts du Canada.

Durant les audiences du comité, nous avons entendu des témoins des milieux universitaire et artistique, des chercheurs, des administrateurs d'universités, des membres de l'Association canadienne des professeurs d'université et tout le milieu de l'enseignement, de la recherche et des arts du Canada et tous, sans exception, ont réprouvé entièrement cette partie du projet de loi C-93.

Nous avons aussi entendu des représentants du Conseil du Trésor, du ministère des Finances et même du BCP déclarer que cette mesure ne produirait pas d'économies. En fait, elle entraînerait plutôt des coûts pour le gouvernement.

Voici donc un autre exemple où, au nom de la réduction du déficit, le gouvernement le fera au contraire augmenter. Voici un cas où le gouvernement prétend améliorer l'efficacité, mais ses propres fonctionnaires du Conseil du Trésor, du ministère des Finances et du BCP admettent que ce ne sera pas le cas. En fait, selon les milieux universitaire et artistique, cette mesure a plutôt déjà nui à l'efficacité.

Les tentatives visant à amener les employés du Conseil de recherches en sciences humaines et du Programme de relations culturelles internationales au sein du Conseil des Arts du Canada causent déjà toute une série de problèmes. Elles entraînent des coûts sur le plan financier et sur le plan personnel. Cette mesure n'a aucun sens et les membres du gouvernement le savent très bien.

On prétend que l'objectif est une meilleure efficacité. Eh bien, voyons un peu. Les coûts administratifs du Conseil de recherches en sciences humaines s'élevaient à 13,1 p. 100 en 1978-1979; ils s'élèvent maintenant à 8,7 p. 100. Quelle efficacité!

Que fait en outre cette mesure? Un petit groupe de bureaucrates a pris unilatéralement et sans consulter qui que ce soit la décision de nous faire revenir en arrière. Ils n'ont consulté ni le milieu universitaire, ni le Conseil de recherches en sciences humaines, ni les autres organismes oeuvrant dans le domaine de la recherche.

Jusqu'en 1977-1978, le Conseil de recherches en sciences humaines faisait partie du Conseil des Arts du Canada. Le rapport du comité Lamontagne sur les sciences au Canada demeure encore l'un des meilleurs rapports jamais rédigés sur la politique scientifique. Il recommandait que le Conseil de recherches en sciences humaines soit reconnu comme une entité séparée afin que ses travaux de recherche puissent être subventionnés. Il était important pour le Conseil de recherches en sciences humaines d'être reconnu comme un organisme de recherches scientifiques, une tribune légitime de recherches de ce genre et un organisme distinct du Conseil des Arts du Canada.

• (1210)

Lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines a été séparé du Conseil des Arts du Canada, c'est justement parce qu'on reconnaissait de façon fondamentale cette distinction. Or, le gouvernement a décidé maintenant, par l'entremise de quelques bureaucrates, que ce n'est plus le cas et qu'il va assimiler à nouveau le Conseil de recherches en sciences humaines au Conseil des Arts du Canada. C'est là une mesure tout à fait arrogante.

C'est son caractère arbitraire qui est le plus inquiétant. Que fait-on de la démocratie en l'occurrence? Au comité, je n'ai cessé de demander les raisons pour lesquelles le gouvernement agissait ainsi. J'ai demandé aux représentants du gouvernement et aux bureaucrates pourquoi on procédait ainsi. Personne n'a été en mesure de donner une réponse rationnelle au comité. Je soupçonne que le gouvernement agit ainsi pour des raisons purement politiques. Il veut montrer aux fanatiques de droite du Parti réformiste qu'il peut se montrer macho et dur et qu'il va mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement alors qu'en réalité, il fait le contraire.

Que fait-on de toute la notion d'élaboration rationnelle de la politique? Qu'en est-il de toute la notion voulant qu'on prenne des mesures pertinentes et intelligentes? Lorsqu'on essaie de réduire le déficit et d'accroître l'efficacité, la première chose à faire, c'est d'étudier la situation, de consulter les intéressés et de prendre ensuite des mesures sensées. En l'occurrence, bien entendu, rien de tout cela ne s'est produit.

Dans le cadre de la course à la direction du Parti conservateur, tous les candidats nous parlent d'un nouveau type de politique, une politique d'inclusion, une politique permettant aux simples députés d'être plus indépendants et plus efficaces aux comités. Le moment est venu de voir s'ils sont sérieux. J'invite tous les candidats à la direction et leurs partisans à s'opposer aujourd'hui à la partie III du projet de loi C-93, car elle va à l'encontre de la politique d'inclusion. C'est là une politique arbitraire. Elle soulève la colère de tous les chercheurs et spécialistes des sciences sociales du pays pour aucune raison valable. Il n'y a aucune économie à réaliser, il n'est pas question d'inclusion ni, bien entendu, de consultation.

Si le gouvernement veut adopter une nouvelle politique, qu'il nous le prouve aujourd'hui. Sinon, les députés qui parlent d'une nouvelle politique et qui aspirent à diriger leur parti, montreront clairement que leurs affir-

mations ne sont qu'un trompe l'oeil et qu'ils n'ont aucune idée de ce qu'est une véritable politique d'inclusion.

Nous constatons en l'occurrence un abus de pouvoir et le pire type de politique possible, une politique dont les gens ne veulent plus.

À l'instar de la plupart des Canadiens, je suppose que dans six mois d'ici, nos vis-à-vis auront disparu et nous n'aurons plus à subir les décisions arbitraires du gouvernement. J'invite tous ceux qui sont chargés de mettre en oeuvre la partie III du projet de loi C-93 à considérer qu'il s'agit là d'une démarche théorique et à s'assurer de savoir au juste où sont tous les bureaux, les dossiers, les machines à écrire et les ordinateurs. Ainsi, lorsque le gouvernement changera dans six mois, on pourra revenir sur les décisions qui sont prises maintenant et redonner au Conseil de recherches en sciences humaines le rôle qui lui revient en tant qu'organisme scientifique distinct afin que le programme de relations culturelles internationales puisse à nouveau relever des Affaires extérieures comme cela devrait être le cas. Permettez-moi de signaler à tous ceux qui sont chargés de mettre en oeuvre cette politique qu'elle ne va pas durer plus de six mois. Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique se sont engagés publiquement à rétablir le Conseil de recherches en sciences humaines et le Programme de relations culturelles internationales sous leur forme actuelle.

• (1215)

J'invite donc tous ceux qui participent à la mise en oeuvre de la partie III du projet de loi C-93 à prendre toutes les précautions voulues et à savoir d'où vient chaque chose pour que nous puissions remédier de la façon la plus efficace possible à la situation catastrophique que le gouvernement crée.

J'invite les ministériels qui sont partisans de la politique d'inclusion, et non des mesures bureaucratiques arbitraires du gouvernement, mais des mesures fondées sur la consultation et le bon sens, à défendre ces principes et à se prononcer en faveur des amendements que j'ai présentés aujourd'hui.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue d'avoir prononcé un discours des plus réfléchis et utiles.

J'avais songé à des motions d'annulation, c'est-à-dire à supprimer l'article au complet. À un certain point, cela vous intéressera sûrement, monsieur le Président, et je ne pointerai certainement personne du doigt, nous avons amorcé des discussions avec des membres du gouvernement qui avaient compris à quel point ils étaient vulnérables, à quel point ils avaient mal travaillé et n'avaient fait aucune étude ni tenu de consultations, qu'ils ne feraient pas d'économies et qu'il n'y aurait pas d'augmentation de l'efficacité ou de l'efficience.

Nous avons eu l'impression qu'il était alors possible de travailler ensemble pour annuler cet article du projet de loi. Tout allait bien jusqu'à ce qu'un ministre intervienne et dise: «Non, on ne peut pas faire cela parce qu'on ne sait pas ce que les méchants libéraux et néo-démocrates vont faire ensuite.»

Bien sûr, ce que nous aurions fait ensuite, c'est simplement examiner le projet de loi en toute objectivité pour voir s'il valait la peine d'être maintenu. J'espérais ce jour-là que nous en venions à une entente afin d'annuler cette disposition.

[*Français*]

J'avais grand espoir, lorsque j'ai vu quelques collègues qui s'y connaissent dans le domaine, qui savent ce qui s'y passe, qu'il aurait été possible de supprimer cette section.

[*Traduction*]

Hélas, cela n'a pas été possible. À l'instar de mes collègues, je déplore qu'il n'y ait eu aucune consultation. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, aucune consultation? Il s'agit d'organismes nationaux dont le personnel comprend les gens les plus brillants du pays, qui représentent certains des principaux groupes qui maintiennent le pays ensemble et le font marcher. Il n'y a pas eu de consultations. Aucune étude n'a été faite pour montrer quelles économies le gouvernement prévoyait faire. Pouvez-vous imaginer cela? Aucune étude n'a été faite sur les gains d'efficacité ou d'efficience prévus. Pouvez-vous imaginer cela?

Je n'arrive pas à croire qu'un gouvernement puisse être aussi insensible, aussi gauche, comme on dit en français.

[*Français*]

C'est une expression qui est excellente, mais vraiment excellente. Ils se sont enfargés, avec ce projet de loi et ils vont en payer un prix énorme. Mes collègues le savent, c'est trop tard; ils ont eu leur chance. S'ils avaient voulu supprimer cette section, ils auraient été perçus comme un gouvernement qui écoutait. Mais, parce qu'ils se sentaient un peu mal pris, ils ont dit: on va foncer, on va foncer même en sachant que c'est un mauvais projet de loi. Eh bien, ils en paieront le prix.

Je vais vous dire une autre chose, je vais vous faire un commentaire et là j'aimerais que mes collègues écoutent bien. Trouvez-moi quelqu'un qui représente ces organismes, quelqu'un de crédible, qui va dire au gouvernement:

[*Traduction*]

«Nous pensons que cette fusion est une idée géniale.» Trouvez une seule personne crédible. Nous avons entendu le témoignage de l'Association canadienne des professeurs d'université, de l'Association canadienne des collèges et des universités, des spécialistes en sciences sociales, du Conseil des Arts et d'autres experts. Personne n'a trouvé que c'était une bonne idée.

En fait, le gouvernement était si mal préparé que c'en était gênant. C'était même gênant pour moi, député de l'opposition, moi qui ai l'habitude de me réjouir à l'idée que le gouvernement obtienne ce qu'il mérite, surtout lorsqu'il a fait du travail bâclé.

• (1220)

C'était si mauvais que je voulais dire aux gens de ne pas s'embarquer. Le gouvernement n'a pas réussi à trouver une seule personne dans tout le Canada prête à dire que c'était une bonne idée. C'est dire à quel point le projet est mauvais.

Que disaient les gens? Disaient-ils de tout arrêter? Non. Ils avaient une position raisonnée. Ils disaient: «Attendez. Reportez la décision. Ne décidez pas tout de suite. Vous n'aurez pas à arrêter si après des consultations et après une étude, vous croyez encore que c'est une bonne décision, mais, s'il vous plaît, consultez. Étudiez. Réfléchissez puis prenez votre décision.»

Mais quelle façon de faire.

[*Français*]

J'aurais pensé que le gouvernement aurait accepté à bras ouverts cette proposition.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je suis très déçu aujourd'hui. Je crois que les motions de mon collègue visant à abroger les articles auraient été la meilleure solution. J'espérais, comme je l'ai dit tout à l'heure, que cela aurait été possible. Malheureusement, ça ne l'est pas. Le gouvernement a décidé d'aller de l'avant en dépit de tous les éléments de preuve démontrant que cette mesure entrerait dans les annales du parlement comme le plus grand faux pas ou du moins un des plus grands, sinon le plus grand faux pas du gouvernement.

[*Français*]

Jamais je n'aurais cru que le gouvernement aurait été aussi aveugle, qu'il aurait été aussi gauche, qu'il aurait fait un tel faux pas.

[*Traduction*]

Encore une fois, je veux féliciter les braves fonctionnaires qui sont sortis sachant qu'il n'y avait rien à protéger. Ils savaient qu'il n'y avait rien à protéger.

Il y a des politiciens qui encore aujourd'hui appuient le gouvernement en dépit de toutes les preuves accablantes qui existent. À défaut d'autre chose, nous pouvons parler de loyauté.

Sachez, monsieur le Président, et je crois que vous serez d'accord avec moi, que la loyauté irréfléchie et insensée est très dangereuse. C'est à ce genre de loyauté que nous faisons face aujourd'hui.

[*Français*]

C'est un projet de loi qui devrait être sabré, enlevé complètement et repensé, plutôt que d'aller de l'avant aveuglément.

[*Traduction*]

Je suis désolé que nous assistions à cela. Mais nous pouvons tous nous racheter si nous déclarons que la série d'amendements est tellement sensée que nous allons les accepter. Mettons de côté l'esprit de parti. Nous étudierons la situation, puis nous déciderons quelle est la meilleure chose à faire.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me joindre à cette Chambre à nouveau dans le cadre du débat à l'étape du rapport du projet de loi C-93.

Depuis que le projet de loi a été rapporté à la Chambre le 15 février dernier, le gouvernement s'est penché sur un certain nombre de propositions additionnelles formulées par mes collègues de l'autre côté de la Chambre d'une part, et d'autre part, il a constaté qu'il conviendrait d'apporter certains amendements de forme au projet de loi pour en faciliter l'exécution au moment venu.

Je traiterai donc de ces questions en détail. Mais permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de mettre fin à la zizanie semée par mes collègues de l'autre côté lors des travaux du Comité législatif et par la couverture médiatique et les éditoriaux qui ont fait état de la situation.

À mon avis, l'opposition a tenté de faire croire que le projet de loi C-93 n'est qu'un tour de prestidigitation qui ne produira, au fil des ans, que des économies de bouts de chandelles. La majeure partie des efforts de l'opposition et de mon collègue qui m'a précédé, comme la couverture médiatique, ont été centrés sur la Partie III du projet de loi qui traite du nouveau Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada.

Au cours des travaux du Comité législatif, la députée de Mont-Royal a invoqué un document du Conseil du Trésor daté du 20 février 1992 dans lequel il est question des économies qui résulteraient des mesures annoncées dans le budget de février 1992. Selon ce document, la création d'un nouvel organisme culturel unique ne permettrait de réaliser aucune économie au cours de l'exercice 1992-1993 et des exercices ultérieurs.

Ce document était également annexé au mémoire présenté au Comité législatif par un des organismes culturels qui y ont témoigné le 22 février 1992. Bien que les fonctionnaires qui ont témoigné aient tenté d'expliquer qu'ils avaient ainsi chiffré les économies tout simplement parce qu'aucun objectif précis n'avait été fixé à cet égard, mes collègues de l'autre côté de la Chambre ont réussi à persuader à tout le moins les médias qu'effectivement, il ne résulterait aucune économie de la fusion et que celle-ci, par conséquent, était insensée.

• (1225)

Il faut se rappeler qu'avant 1974, ces deux organismes étaient ensemble. En 1974, lors du discours du Trône, le gouvernement annonçait la création de deux nouveaux conseils subventionnaires: le Conseil de recherches en sciences humaines, organisme distinct du Conseil des arts, et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, organisme distinct du Conseil national de recherches.

Ce fait est intéressant parce que, en 1978, on a critiqué la scission du Conseil en deux organismes distincts, c'est-à-dire le Conseil des arts et le Conseil de recherches en sciences humaines, essentiellement pour les mêmes raisons invoquées à l'heure actuelle contre la fusion des deux organismes.

Il y avait eu, à l'époque, des préoccupations concernant l'indépendance du nouveau conseil, de l'insatisfaction à propos des frais administratifs relatifs à la scission, des inquiétudes relativement à l'insuffisance du financement et de l'incertitude à propos des répercussions sur les sciences humaines.

Enfin, lors de la deuxième lecture à l'autre endroit, au Sénat, le sénateur Hicks affirmait, et je cite: «De toute façon, je crains beaucoup que le projet de loi n'aide pas à résoudre le problème—il parlait du problème de financement insuffisant—mais ajoute aux coûts d'administration et diminue les sommes d'argent qui pourraient servir aux fins pour lesquelles les conseils ont été créés.»

Je pense qu'il avait raison parce que les informations que nous avons démontrent que le taux administratif de cet organisme a augmenté de 200 p. 100 entre 1978 et 1992.

Je me permets de rappeler à la Chambre que la Partie III du projet de loi C-93 propose le fusionnement de trois organismes dont les crédits combinés pour l'exercice 1993-1994 sont de 217 millions de dollars et dont les frais généraux administratifs s'élèvent à environ 35 millions de dollars.

Vous comprendrez que, étant donné l'envergure de cette opération, il est difficile de chiffrer de façon précise les économies qui seront réalisées sur quatre ou cinq ans. En fait, cette fusion ne ressemble en rien à celle proposée pour les plus petites agences citées dans le projet de loi et pour lesquelles il est plus facile, en raison de la taille des entités, de se prononcer de façon définitive.

Néanmoins, j'ai le plaisir d'informer la Chambre aujourd'hui que lorsque la transition aura été opérée, le nouvel organisme permettra de réaliser des économies annuelles permanentes d'environ 5 millions de dollars, tout probablement dès la troisième année de fonctionnement du nouveau Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada.

Le Conseil des arts a annoncé, dans son communiqué du 13 mars 1993, son intention d'entreprendre, dans le cadre de ses activités de planification stratégique, un examen exhaustif de son organisation ainsi que de ses programmes. Il vise ainsi à réduire les coûts administratifs en rationalisant la structure des programmes, en simplifiant les procédures et les rapports exigés et en assouplissant les mécanismes de gestion financière, principalement par la mise en place d'un processus pluriannuel d'évaluation et de financement.

De façon générale, la location conjointe de locaux moins grands et moins coûteux, l'octroi de subventions de trois ans au lieu de subventions annuelles, l'existence d'un conseil unique au lieu de deux, et la rationalisation des systèmes de gestion des finances, du personnel et de l'information sont autant de facteurs qui devraient engendrer des économies.

Les bases de données seront modernisées et nous croyons qu'il sera possible d'effectuer à moindre coût à l'interne certaines fonctions qui sont actuellement confiées au secteur privé.

Vous me permettrez aussi d'intervenir brièvement sur la motion no 40 de mon collègue de l'opposition.

• (1230)

Parmi tous ces amendements à la Partie III du projet de loi C-93, la motion nº 40 est celle dont le gouvernement est le mieux disposé à en accepter l'esprit. Il est souhaitable de prévoir un examen des activités du nouveau conseil après l'expiration d'une période raisonnable de transition et de stabilisation. Par contre, le gouvernement estime qu'un examen législatif obligatoire du nouveau conseil par le Parlement à une date prescrite dans cinq ans ne s'impose pas et que la tenue d'un tel examen ne pourrait pas convenir au gouvernement de l'heure, qui aura son propre programme et devra faire face aux questions pressantes que l'avenir pourrait lui réserver.

Pour cette raison, le gouvernement a proposé à la place la motion nº 38, qui prévoit un examen au cours de la sixième année des activités du conseil. Cet examen sera effectué par le conseil lui-même, en consultation avec les collectivités intéressées et se déroulerait indépendamment des activités du Parlement, mais parallèlement à celles-ci. Les résultats de ces examens feraient l'objet de rapports déposés devant le Parlement auxquels celui-ci donnerait suite comme bon lui semblerait. Pour ces raisons, je souhaite fortement que le député qui a déposé la motion nº 40 tienne compte de la motion déposée par le gouvernement et retire sa motion.

En terminant, il est important de se rappeler que les conseils actuels sont des sociétés d'État et qu'il en sera de même pour le nouveau conseil après l'adoption du projet de loi C-93. C'est pourquoi il ne m'appartient pas, ni à moi ni au gouvernement, de déterminer la façon précise dont les économies, face à cet exercice, seront réalisées.

Enfin, il serait tout à fait inopportun que je tente de le faire puisque le nouveau conseil, tout comme la société d'État, ne doit avoir aucun lien de dépendance avec le gouvernement. Je me bornerai à dire que la direction nous a fourni, à cette étape préliminaire de la réunification, ses meilleures estimations quant aux économies possibles.

De ce côté de la Chambre, nous acceptons les données qui nous ont été fournies. Il appartiendra cependant au conseil d'administration et à la direction du nouveau conseil d'établir les moyens précis à mettre en oeuvre pour réaliser ces économies. Cette rationalisation permettra néanmoins de dégager annuellement la somme non négligeable de 5 millions de dollars environ.

J'espère donc mettre fin aux propos de mes collègues de l'autre côté de la Chambre qui prétendent que la Partie III du projet de loi C-93 ne donnera lieu à aucune économie.

En terminant, je dois dire que je déplore que mes collègues de l'opposition libérale et néo-démocrate aient si peu de sensibilité envers l'importance d'une saine gestion des fonds publics et par le fait que l'on puisse faire réaliser des économies relativement importantes pour les citoyens et citoyennes qui doivent, tous les jours, établir des budgets et essayer constamment d'arriver dans leurs finances. Alors cinq millions de dollars, c'est important.

[*Traduction*]

M. de Jong: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous venons d'entendre le député du gouvernement faire toutes sortes d'affirmations concernant des économies. Nous l'avons aussi entendu dire que les coûts administratifs pour l'un des organismes avaient augmenté de quelque 200 p. 100. Je l'ai entendu dire que cette mesure allait permettre une économie de 6 millions de dollars. Par la suite, il a ramené ce chiffre à 5 millions de dollars. Or, il cite des études et des chiffres auxquels nous, en tant que parlementaires, n'avons pas accès.

Je me demande si le député pourrait déposer à la Chambre la moindre étude que lui ou son gouvernement possède et qui fait état d'une économie.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À ma connaissance, le député n'a pas lu un document ici à la Chambre. Par conséquent, je suis un peu perplexe devant la demande du député. Je ne crois pas que sa demande soit pertinente. De toute façon, il ne s'agit pas là d'un recours au Règlement, mais d'une matière à débat sur laquelle les opinions peuvent diverger.

• (1235)

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, est-ce que j'ai raison de supposer que, si le député n'a pas cité le moindre document, c'est que ses chiffres ne sont pas justifiés?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois que la question donne lieu à un débat, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je voudrais commenter les observations intéressantes que vient de faire le secrétaire parlementaire. Je remercie le député de Regina—Qu'Appelle, qui a relevé les chiffres intéressants cités au cours de cette vibrante description de l'existence du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada. Or, il a omis de dire que l'union de ces deux organismes n'avait jamais été harmonieuse, de sorte qu'aucune consultation n'aurait pu la sauver, les deux organismes étant trop différents. Le divorce a donc eu lieu. Le gouvernement cherche de nouveau à les fusionner, sans motif valable et d'une façon illogique, et ce, en partie pour réaliser une prétendue économie financière.

Aucun fait nouveau n'a été présenté aux comités sans que j'aie la documentation. J'aimerais bien avoir cette documentation à la Chambre pour pouvoir réfuter ce genre d'observations comme je l'ai fait au comité. J'ai été étonnée de constater que les documents remis au comité et diffusés aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, ne semblaient pas impressionner les bureaucrates qui étaient présents à ce moment. Si les divers groupes qu'intéressait cette question particulière ont réagi et accepté les documents que j'ai déposés au comité, c'est qu'ils provenaient d'une bonne source.

Ils disent avoir accepté mes renseignements. Je suis certaine que les membres de la Fédération canadienne des études humaines les ont étudiés. Je sais aussi que divers autres groupes les ont examinés très soigneusement. J'ai devant moi un communiqué émis par la Fédération canadienne des études humaines le 17 février 1993. Il se lit comme suit: «Pendant un an, on nous a fait croire que la décision gouvernementale d'intégrer le Conseil de recherches en sciences humaines dans le Conseil des Arts du Canada visait uniquement à économiser l'argent des contribuables. On nous a dit maintes fois que cette fusion faisait nécessairement partie de la rationalisation touchant 46 organismes fédéraux et visant à permettre aux contribuables une économie annuelle de 22 millions de dollars.»

Monsieur le Président, j'ai parlé des quelques fusions logiques de ce projet de loi, des droits d'auteur et d'autres sujets, mais la plupart des dispositions étaient irréfléchies. Les 20 premiers amendements qui ont été discutés plus tôt aujourd'hui correspondent parfaitement à la situation de l'APECA. Les amendements proposés par mes collègues, les députés de Saint-Boniface et de Regina—Qu'Appelle, font bien comprendre que des changements s'imposaient.

Le docteur Robert Nadeau a dit: «C'est ridicule. Nous avons constaté que la fusion concernant le Conseil des Arts du Canada ne nous permettait pas la moindre économie. La seule économie mentionnée dans le document du 20 février 1992 est une minuscule économie de 10 années-personnes. À notre avis, la décision du gouvernement de jeter la recherche en sciences humaines dans le chaos de la réorganisation simplement pour économiser 10 années-personne est tout à fait irresponsable.» Si le gouvernement essaie de me dire que, en fusionnant ces trois groupes, il économisera 10 années-personnes pour un total de 5 millions de dollars, je voudrais bien savoir de quel genre de salaires il est question ici.

Le déficit est l'autre raison invoquée par le gouvernement depuis le début pour justifier sa décision. Il est maintenant clair que le gouvernement s'est lancé dans cette fusion du CRSHC et du Conseil des Arts du Canada sans se soucier des économies réelles qu'il pourrait réaliser ni du coût réel de cette initiative pour les contribuables. Nous avons déjà cette machine efficiente et efficace que le gouvernement dit vouloir créer. Il est plutôt en train de la détruire. La Fédération canadienne des études humaines prie instamment le gouvernement de retirer la Partie III du projet de loi C-93 dont la Chambre est saisie parce que cette fusion ne lui permettra pas de faire des économies. Au contraire, elle risque plutôt de se solder par une perte de temps et d'argent et ne devrait pas faire partie de ce projet de loi.

• (1240)

Je rappellerai à la Chambre que, le 4 décembre 1992, j'ai proposé une motion demandant que ce projet de loi de mise en oeuvre de dispositions du budget visant certains organismes gouvernementaux ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais dans six mois. Cette motion, qui a été mise aux voix, a été rejetée par le gouvernement. Il n'a donc pas voulu écouter. C'est pourtant ce même gouvernement qui dit que nous devons être plus intéressés, plus attentifs et que nous devons écouter les gens. Il n'y a eu absolument aucune consultation avec le Conseil des Arts du Canada. Le gouvernement a tout chambardé sans tenir compte des besoins des artistes. Il ne s'est pas vraiment préoccupé du fait que le Conseil des arts est un organisme fondamental dont le pouvoir financier a contribué à favoriser la croissance de l'activité culturelle au Canada.

Je suppose que cette question n'intéresse pas le gouvernement, comme en témoignent les compressions budgétaires qu'il a imposées au Conseil des Arts du Canada. Il ne s'intéresse pas au Conseil des Arts et certainement pas non plus à la recherche en sciences humaines, autrement il n'imposerait pas ces compressions budgétaires maintenant. Il ferait plutôt tout ce qu'il lui est possible de faire pour trouver des solutions aux problèmes que nous avons à Montréal, par exemple. Le gouvernement pourrait examiner les problèmes fondamentaux liés à l'emploi, les problèmes scolaires et le taux de décrochage au niveau secondaire.

Il pourrait examiner les raisons pour lesquelles les gens doivent maintenant faire appel aux banques d'alimentation et les jeunes doivent maintenant dormir dans les rues. Il pourrait faire ce genre de recherches et trouver des solutions novatrices au sujet de la dette et du déficit tout en élaborant des politiques sociales justes et adéquates qui répondraient aux besoins pressants de ces gens ordinaires et non pas à ceux des concepteurs de politiques désastreuses qui ne sont d'aucune utilité au Conseil de recherches en sciences humaines et au Conseil des Arts du Canada.

J'ai demandé un renvoi à six mois qui aurait permis au gouvernement de tenir des consultations—ce qu'il n'a pas fait. Le gouvernement a maintenant le culot de dire que j'ai mal rapporté certaines données et informations du comité. Il dit qu'il va épargner 6 millions de dollars, mais il parle ensuite de 5 millions de dollars—après avoir apporté une petite correction au milieu du texte. Il devait le faire en cinq ans mais il le fera maintenant en trois ans. Le gouvernement loue ensuite le Conseil des sciences parce qu'il fera un travail très soigné et novateur en faisant de l'organisation issue de la fusion des trois groupes une organisation beaucoup moins coûteuse et nettement plus rationnelle du point de vue administratif. Le gouvernement a parlé d'environ 217 millions de dollars et de 35 millions de dollars d'économie possible.

Le Conseil des Arts du Canada n'a pas le choix. Le gouvernement a réduit ses subventions. Que peut-on attendre de lui? Il doit réduire, réduire et encore réduire et il ne sait pas d'où viennent les budgets ni leur véritable importance. Il sait seulement que le bien-être des scientifiques, les recherches qu'il faut effectuer et l'appui qu'il faut accorder aux arts et aux artistes importent peu pour le gouvernement. La meilleure chose qui pourrait arriver, ce serait que cette disposition soit entièrement supprimée—ce serait réaliste. C'est ce à quoi je me serais attendue si le gouvernement avait accepté de mettre cette disposition de côté pour six mois et de tenir des consultations, ce qu'il n'a jamais fait.

[*Français*]

Mais têtus comme ils sont, ils continuent sur le chemin de la perdition. Je crois que c'est une erreur, une grave erreur. Les remarques et les options qui ont été soumises par le député de Regina sont très sensées. J'espérais que le gouvernement soit à l'écoute, mais, malheureusement, je ne crois pas qu'il l'ait été.

[*Traduction*]

Par ailleurs, je suis en faveur d'une disposition de temporarisation. Je me réjouis que mon collègue, le député de Winnipeg, ait proposé une disposition en ce sens. Le ministre estime peut-être que la période de six ans qu'il préconise est préférable à la période de cinq ans que nous proposons, mais nous en reparlerons lorsque viendra le moment de discuter de la motion nº 40 de mon collègue. Nous pourrons alors examiner si c'est la période de six ans ou celle de cinq ans qui est préférable. Il faut au moins avoir une disposition de temporisation, car cette motion est simplement ridicule.

• (1245)

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à propos des amendements proposés par mon collègue, le député de Saint-Boniface.

Il faut souligner ce matin que le gouvernement fait erreur en n'acceptant pas nos suggestions. Nous souhaitons tous les meilleurs résultats. Il s'est glissé, dans la mesure à l'étude, des lacunes auxquelles on pourrait remédier.

Je le répète, je m'oppose à la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton, mais en laissant ce thème de côté, je souhaiterais voir améliorer certaines dispositions du projet de loi.

Une chose qui m'ennuie et qui a manifestement ennuyé le député de Saint-Boniface, c'est que le Conseil de recherches en sciences humaines va perdre son appellation. Voilà pourquoi le député a présenté la motion nº 24 par laquelle il propose que le nom de l'organisme que l'on veut créer ne soit pas seulement Conseil des Arts du Canada, mais plutôt Conseil canadien des arts et de la recherche en sciences humaines. Il est important de lui donner cette appellation afin de pouvoir montrer à la population que nous avons un organisme dont l'appellation reflète les activités. Autrement, on ne rend vraiment pas justice aux secteurs des arts, des sciences sociales et des sciences humaines. On peut corriger cela en modifiant l'appellation comme le député de Saint-Boniface le recommande dans la motion nº 24.

Il est également important d'examiner la composition du Conseil. À en juger d'après le projet de loi, il n'est pas vraiment nécessaire que les membres du Conseil proviennent des sphères d'activité qui forment le mandat du Conseil. Tous les membres pourraient provenir d'un secteur plutôt que d'un autre. Il pourrait y avoir trop de membres venant du secteur des arts et pas assez de celui des sciences sociales ou des sciences humaines. Le projet de loi devrait comporter une disposition stipulant que toutes les sphères d'activité dont s'occupe ce nouvel organisme doivent être bien représentées grâce à une représentation adéquate au sein du Conseil. Les membres ne devraient pas devoir leur nomination au favoritisme politique. Ils devraient posséder la formation nécessaire pour s'acquitter de leur tâche.

Nous avons connu des réalisations remarquables au Canada dans le domaine dont ce nouvel organisme va se charger. Comme il devra se montrer à la hauteur de ces excellents antécédents, le Conseil devra être suffisamment représentatif.

Il importe donc que sa composition reflète bien les divers secteurs d'activité dont il s'occupe. Ce n'est qu'en donnant aux Canadiens oeuvrant dans les divers secteurs des arts, des sciences sociales et des sciences humaines une représentation adéquate au sein du Conseil que nous pourrons leur témoigner notre appréciation et les convaincre qu'ils reçoivent une attention satisfaisante.

Le gouvernement manque singulièrement de perspicacité en prévoyant que le financement du Conseil se fera au moyen d'un seul crédit. C'est regrettable, car cela va vraiment réduire ses moyens d'action. En y réfléchissant bien, le gouvernement ne pourra que le reconnaître. Il suffirait d'apporter un petit changement pour rendre l'organisme plus responsable de ses décisions. Au lieu d'un seul crédit, on en accorderait trois, un pour les sciences humaines, un pour les arts et un troisième pour l'administration. Compte tenu des domaines d'activité du nouvel organisme et de l'influence qu'il pourra exercer, il est dans l'intérêt de tous les députés que la répartition des crédits soit bien claire. Je demande donc au gouvernement d'envisager sérieusement cette possibilité.

• (1250)

Le député de Saint-Boniface a soulevé un point important en déclarant que nous ne devrions pas inclure dans le nouvel organisme la Direction des relations internationales en matière d'éducation du ministère des Affaires extérieures. Je n'arrive pas à comprendre à quoi rime cette initiative. Pourquoi devrions-nous inclure ce groupe dans le nouvel organisme? Je ne sais pas. Chose certaine, cela ne nous fera pas épargner d'argent. Au contraire, cette mesure pourrait entraîner des dépenses. Nous parlons ici des Canadiens qui étudient à l'étranger ainsi que des étrangers qui étudient au Canada.

Actuellement, ces étudiants font affaire avec le ministère des Affaires extérieures qui leur offre tout le soutien dont ils ont besoin. Ils peuvent s'adresser aux représentants du ministère dans divers pays, que ce soit aux ambassades, aux consulats, etc. Ces représentants peuvent facilement faire le lien avec la direction concernée. Regrouper les étudiants étrangers au sein d'un organisme distinct, qui n'a rien à voir avec le ministère des Affaires extérieures, va à l'encontre du but recherché. Il faudrait modifier cette disposition du projet de loi et j'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa décision et à préserver la Direction des relations internationales en matière d'éducation, du ministère des Affaires extérieures.

À l'instar de l'orateur précédent, je voudrais également aborder la motion nº 40 qui traite de l'examen à effectuer. À mon avis, le gouvernement a raison de reconnaître qu'un examen est nécessaire. Ce que renferme l'amendement que propose le député de Saint-Boniface est, je pense, bien supérieur à ce qu'offre le gouvernement. Je dis cela parce que la motion nº 40 présentée par le député de Saint-Boniface donne du mordant à cette disposition. Elle dit que l'examen doit être effectué tous les cinq ans par le Parlement et que c'est lui qui doit prendre les décisions.

Je pense que c'est vital parce que le Parlement participera ainsi à tout le processus. À mon avis, c'est certainement ce que souhaiteraient les éléments constitutifs de ce nouvel organisme. C'est ce que veulent les Canadiens.

Il s'agit d'un organisme qui fait partie de la structure de notre pays. Si nous apportons ces changements, nous devons faire en sorte qu'ils soient aussi constructifs que possible. Nous devons refléter les éléments constitutifs autant que possible et nous devons permettre au Parlement d'avoir la participation dont il a besoin, sans oublier un seul instant que celui-ci représente toutes les régions de notre pays. Nous voulons être certains que ce nouvel organisme tient compte des avis et des aspirations de toutes les régions de notre pays. Par conséquent, j'estime que l'examen effectué par le Parlement est très important.

C'est un point trop essentiel pour qu'on y renonce. Je voudrais demander au gouvernement d'étudier très attentivement ces amendements proposés par le député de Saint-Boniface parce qu'ils renforcent considérablement ce qui est prévu.

• (1255)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, au lieu de diviser mon intervention en deux parties de quatre et six minutes, vous jugerez peut-être qu'il y a consentement pour dire qu'il est 13 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Si je comprends bien, le député demande que la Présidence ne voit pas l'heure à 13 heures. Est-on d'accord avec cette proposition?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, l'honorable député de Saskatoon—Humboldt dispose d'une période maximum de 10 minutes.

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Merci, monsieur le Président. L'essence de la démocratie, c'est qu'un gouvernement gouverne avec le consentement des gouvernés.

Le député de Terrebonne vient de nous présenter un exposé qui montre que c'est là le moindre des soucis du gouvernement en ce moment. Aucun des arguments qu'il a avancés avait quelque chose à voir avec les personnes qui font partie du Conseil des Arts du Canada, ou qui s'intéressent aux domaines des arts et des sciences humaines et aucun n'avait d'effet réel sur les décisions que prend le gouvernement.

Autrement dit, le gouvernement n'a aucunement consulté les personnes qui seront le plus touchées. Par conséquent, la démocratie est le moindre des soucis du gouvernement en ce moment. C'est peut-être parce qu'il vient de partir en campagne électorale et qu'il ne s'attend pas à demeurer au pouvoir après les élections.

Le consentement au sein du gouvernement est l'essence de la démocratie. Or, aucun consentement n'a été donné par les personnes visées par ces modifications.

En raison des modifications que nous débattons aujourd'hui, les gens du Conseil des Arts du Canada et les universitaires ont demandé que le gouvernement examine la possibilité d'abroger entièrement la partie III du projet de loi.

Dans leur argument en faveur de ce changement, soit la suppression de la partie III, ils ont invoqué le fait que les renseignements fournis au comité et au groupe des arts révélaient qu'aucune économie ne serait réalisée, sauf à l'égard de dix membres du gouvernement qui ne perdraient probablement pas leur emploi de toute façon et qui seraient mutés ailleurs. Le fonctionnement des deux conseils fusionnés ne ferait pas réaliser des économies.

Absolument rien ne laisse croire que ces modifications seraient efficaces et aucun des groupes touchés par ces dernières n'a été consulté.

Les événements ont pris une telle tournure que j'ignore pourquoi le parti au pouvoir, qui s'appelle le Parti progressiste conservateur, ne supprime pas le mot «progressiste» de son nom car, dans ce cas-ci, il ne fait que revenir à la situation qui existait avant 1978. La décision de transformer le conseil est une décision régressive.

Par conséquent, bien que je n'aie jamais compris la signification de l'expression «progressiste conservateur», je pense que nous devrions probablement, comme le propose mon collègue du Parti libéral, changer ce nom et l'appeler le Parti régressif conservateur, car c'est le qualificatif qui lui convient le mieux dans ce cas-ci.

Il n'y a eu aucune consultation. En fait, on peut probablement parler d'exclusion. Il n'y a eu aucune discussion des modifications que devait apporter la partie III de ce projet de loi.

• (1300)

Nous comprenons qu'après huit ans de pouvoir, le gouvernement hésite un peu à procéder à des consultations. Il a complètement dévalorisé le terme. Il prétend consulter, il invite des gens, il semble écouter, mais il agit à sa guise.

C'est ainsi qu'il entend les consultations. Je suppose que l'on ne devrait pas le blâmer de ne pas avoir tenu de consultations dans ce cas-ci, puisque personne ne juge que les consultations que ce gouvernement a tenues au cours des dernières années n'ont eu le moindre intérêt pour les personnes visées par les changements.

Je pourrais vous donner des exemples précis de consultations qui n'ont rien apporté aux personnes visées. Regardez l'agriculture, un domaine pour lequel nous avons eu des milliers d'heures de consultation. Rien de ce qui a été dit alors n'a jamais été pris en considération lors de la prise des décisions touchant l'agriculture. Les décisions ont été le fait de bureaucrates et, dans certains cas, de députés d'en face.

C'est la même chose en ce moment dans le domaine du développement. Le ministre du développement est présent. On procède à beaucoup de changements qui n'ont rien à voir avec les personnes visées, les Canadiens.

J'estime que nous devrions suivre les recommandations faites par ceux qui sont directement touchés et ne pas désorganiser l'attribution de subventions ou le processus d'aide à la recherche et aux arts au Canada.

Éliminons la partie III et procédons à une étude complète de ce qu'il faudrait pour, peut-être, économiser mieux que nous le faisons présentement. On n'a de véritable démocratie que si les personnes gouvernées sont d'accord.

Je voudrais donner à la Chambre l'opinion de certaines personnes qui seront particulièrement touchées par la partie III du projet de loi C-93.

Il y a, par exemple, l'Association canadienne des professeurs d'université qui dit qu'il n'y a pas eu la moindre consultation des membres du CRSH et que l'on n'a pas donné de raison satisfaisante justifiant cette mesure.

Elle dit encore:

> Tout ce que l'on nous offre, pour le moment, c'est la promesse que la fusion, pour former un nouveau conseil, se fera entre partenaires égaux, de sorte que l'aide fédérale à la recherche dans le domaine des sciences sociales reste indépendante.»
>
> C'est la seule promesse que personne ne croit. Il n'y avait pas d'indépendance avant 1978, lorsqu'on on a séparé les deux organismes. Il est peu probable qu'il y en ait maintenant.

Un deuxième groupe est la fédération des sciences sociales. Elle disait la même chose:

> Après avoir étudié soigneusement la mesure législative proposée, nous restons inquiets au sujet de l'avenir des sciences sociales dans ce pays.

Une fois de plus, ce groupe visé n'a pas été consulté et n'a certainement pas donné son accord.

L'Association des universités et collèges du Canada et les professeurs d'université ont dit:

> Regrouper les sciences sociales et les arts n'a aucun sens.

Ils montrent ensuite comme il est ridicule de retourner à la situation qui prévalait en 1978, sans disposer d'un plan qui soit efficace et sans réaliser d'économies. Enfin, ils proposent plusieurs solutions de rechange tout à fait réalisables et qui devraient être reconnues comme étant ce qu'il faudrait faire au lieu de mettre en oeuvre ce qui est préconisé dans la partie III.

C'est une atteinte à l'essence même de la démocratie. En allant de l'avant avec la partie III du projet de loi C-93, le gouvernement se trouve à empêcher les gens qui sont les plus touchés de dire leur mot et à influer sur la mesure législative qui va être adoptée à la Chambre.

[*Français*]

M. Robitaille: Je serai bref, monsieur le Président. J'invoque le Règlement. Suite à mon intervention en ce qui a trait aux informations concernant l'économie potentielle de cinq millions de dollars au sujet de laquelle les députés, par la suite, ont manifesté le désir d'obtenir plus d'information, vous me permettrez d'apporter quelques précisions pour le mieux-être de cette Chambre. Ces informations, portant sur les économies potentielles, nous ont été fournies par la direction du Conseil des Arts du Canada lors de discussions avec le Conseil du Trésor. À cette étape préliminaire de la réunification. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la seule demande qui avait été faite de la part du député de Regina—Qu'Appelle, c'était de produire un document, s'il en existait un. Est-ce que l'honorable député a un document à déposer?

M. Robitaille: Monsieur le Président, si vous m'en donnez l'opportunité, je terminerai très brièvement.

Article 31 du Règlement

Donc, ces estimations faites par la direction sont basées sur l'exercice que le Conseil des Arts a fait dans le cadre des coupures de 10 p. 100 au Conseil des Arts, suite au dernier budget. Ce que je pourrais déposer à la Chambre, c'est le communiqué de presse officiel qui donne les orientations permettant à la direction du Conseil des Arts de pouvoir avancer le chiffre approximatif de cinq millions de dollars.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 h 08, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 08.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai examiné les propositions de réforme parlementaire faites par la ministre de la Défense nationale dans le cadre de la course à la direction du Parti progressiste conservateur. Ce qui est frappant, ce ne sont pas les propositions comme telles, mais plutôt le fait que la «nouvelle» politique avancée par la ministre est encore un exemple d'idées—telle la possibilité pour les députés de voter plus librement—que l'on veut s'approprier comme si c'était la première fois que de telles idées étaient suggérées.

La ministre a, sans en donner la source, emprunté ces idées à un rapport publié récemment par le Comité permanent de la gestion de la Chambre, tout comme les libéraux avaient en janvier, sans en donner la source, emprunté leurs idées à un sous-comité de ce même comité, et le gouvernement avait dans le discours du Trône de 1991 copié les idées du Parti réformiste en ce qui concerne la possibilité pour les députés de voter plus librement, tout comme ce dernier avait prétendu auparavant que cette idée venait de lui.

Le fait est que si l'on regarde l'histoire récente, l'idée de laisser aux députés la possibilité de voter plus librement avait été lancée en 1985 par le Comité McGrath, voire avant cela par des députés comme moi alors que nous étudiions le rapport LeFebvre sur la réforme du Parlement.

Juste un rappel historique à l'intention des candidats et de tous ceux qui prétendent à la réforme mais n'ont pas la décence d'indiquer leurs sources.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le journal *Les Affaires* publiait, le 17 avril 1993, un reportage intitulé: «L'autonomie des régions vient à point nommé.»

Selon cet article, et d'après une entrevue avec le ministre conservateur responsable du Développement régional pour le fédéral au Québec, M. Benoît Bouchard, la liste des initiatives appuyées par Ottawa, entre 1988 et 1992, est impressionnante. M. Benoît Bouchard est particulièrement à l'aise en précisant que son gouvernement a participé dans une mesure de 5 milliards de dollars au Québec. «Quand on a l'occasion de bien définir les rôles et d'apporter les précisions sur la démarche qu'on veut suivre, les gens sont étonnés» confie M. Benoît Bouchard.

Monsieur le Président, députés fédéraux de cette Chambre, gens de l'Abitibi, je suis fier du travail de Benoît Bouchard. Le fédéral «a livré la marchandise au Québec et en Abitibi».

Au nom des Abitibiennes et Abitibiens, je tiens à remercier sincèrement Benoît Bouchard pour le support formidable qu'il nous a apporté dans les dossiers régionaux d'Abitibi.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, nous revoici encore une fois au temps du budget et des impôts. Je veux porter à l'attention du ministre des Finances et du ministre du Revenu national un aspect injuste du régime fiscal.

Voici ce que m'écrit l'une de mes électrices:

Dans notre pays, beaucoup de femmes et un certain nombre d'hommes qui ont obtenu la garde de leurs enfants, après s'être séparés de leur conjoint, sont tenus par la loi de déclarer comme un revenu la pension alimentaire que leur verse celui-ci. Ils doivent donc payer de l'impôt sur cet argent.

À mon avis, cette pension n'est pas un revenu, mais plutôt un remboursement des dépenses engagées pour l'éducation de l'enfant.

Elle poursuit ainsi:

Je crois que le montant de pension que je reçois est suffisant. Cependant, en examinant mes déclarations de revenus des deux dernières années, c'est-à-dire depuis que je suis seule, je constate avec horreur que je perds plus de 40 p. 100 de ce montant, parce que mon impôt sur le revenu a augmenté et que mon crédit d'impôt pour enfants a diminué.

Même si je n'ai jamais vraiment examiné le fait que cette pension est déductible du revenu de celui qui la paye, j'affirme qu'une des principales raisons de la pauvreté des familles monoparentales, c'est que le parent qui a la garde voit sa pension alimentaire assujettie à l'impôt. C'est l'une des causes de la faim et de la détresse qui affligent des milliers d'enfants, dans notre pays qui est relativement riche.

Dans le prochain budget, je demande aux ministres visés d'examiner cet élément de fiscalité oppressif qui constitue une forme sournoise de discrimination contre le parent qui a la garde des enfants après une séparation.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je voudrais souligner aux députés que la période du 18 au 24 avril marque la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes.

À cette occasion, les organismes professionnels et bénévoles invitent les familles à discuter du don d'organes et à prendre des décisions à ce sujet avant d'être frappées par une tragédie. Ils demandent aux professionnels de la santé d'examiner ce qu'ils pourraient faire pour participer au processus de don d'organes.

J'invite tous les Canadiens à envisager le don d'organes et, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à demander une carte de donneur ou à signer la partie de leur permis de conduire indiquant qu'ils consentent à faire don de leurs organes. Ces décisions devraient être examinées avec la famille et les amis afin qu'en cas de décès, les volontés du donneur soient respectées.

Nous pouvons tous donner, et encourager les autres à donner, le cadeau le plus important qui soit: la vie.

Article 31 du Règlement

J'adresse mes meilleurs voeux de succès à tous ceux et celles qui participent à la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on nous répète sans cesse que les organismes et ministères fédéraux ne respectent pas la Loi sur les langues officielles. Vingt-quatre ans après l'adoption de cette loi, les minorités doivent encore se battre pour faire respecter leurs droits dans les provinces et au sein du gouvernement fédéral.

Le Conseil canadien des relations du travail a récemment publié une décision importante en français seulement et n'a fourni une version anglaise que plusieurs jours plus tard aux travailleurs anglophones du Labrador touchés au premier chef par cette décision.

• (1405)

Une telle façon d'agir de la part d'un organisme fédéral est tout à fait inacceptable. Le gouvernement conservateur devrait s'affirmer et voir à ce que tous les organismes et ministères fédéraux respectent les droits des minorités relativement aux deux langues officielles en vertu desquels le gouvernement fédéral doit leur fournir des services dans la langue de leur choix.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, les états financiers d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien International révèlent des pertes massives au cours des derniers exercices financiers mais rien n'indique que l'une ou l'autre de ces compagnies aériennes fait quoi que ce soit au niveau organisationnel pour redresser la situation à cet égard.

Le ministre sait que les services aériens offerts au Canada sont beaucoup trop importants à l'heure actuelle et que la concurrence actuelle sur le marché signifie que ni l'une ni l'autre de ces deux compagnies ne réalisera des profits grâce à leur monopole.

Si, de fait, on accorde à Canadien ou à Air Canada le monopole de l'espace aérien canadien, le ministre devra obligatoirement répartir les services afin que les transporteurs ne se détruisent pas entre eux par suite d'une concurrence stupide.

Des compagnies aériennes canadiennes viables sont essentielles à la prospérité à long terme du Canada.

Article 31 du Règlement

L'AFRIQUE DU SUD

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, la récente mort tragique du célèbre activiste sud-africain, Chris Hani, a provoqué une nouvelle flambée de violence qui menace de compromettre le succès du combat que livre le peuple sud-africain pour mettre fin à l'apartheid.

Il faut empêcher une escalade de la violence incessante qui a encore provoqué des pertes de vies humaines. Le gouvernement de M. de Klerk doit déjouer les efforts de ceux qui tentent de saboter les forces démocratiques et il doit se charger de trouver des moyens de raviver l'esprit positif qui semblait régner jusqu'à tout récemment.

L'ambiance relativement calme qui a régné lors des obsèques de M. Hani rendait hommage à ses exhortations à la paix et à sa détermination à négocier un changement. La majorité des Sud-Africains veulent la paix et une authentique démocratie et ils veulent créer une Afrique du Sud meilleure pour tous.

Le Canada doit faire tout ce qu'il peut pour soutenir à la fois le gouvernement et l'opposition.

Les sanctions actuelles doivent être maintenues jusqu'à ce que le processus de démocratisation en Afrique du Sud enregistre des progrès irréversibles. Nous sommes biens conscients de l'importance des défis à relever, mais les possibilités de réforme démocratique et ses avantages pour l'Afrique du Sud sont encore plus grands.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, vendredi soir dernier, j'ai assisté à une réunion de quelque 150 pêcheurs à temps partiel, organisée par l'Association des pêcheurs indépendants de la Côte Sud. Ces pêcheurs craignent d'être exclus de la définition du pêcheur professionnel que le MPO dit vouloir adopter, même si certains d'entre eux pêchent depuis plus de 40 ans.

Ils reconnaissent qu'il faut réduire la capacité de capture du poisson de fond dans la région Scotia-Fundy. Ce qu'ils ne comprennent pas, et avec raison à ce qu'il me semble, c'est pourquoi on les éliminerait, alors qu'ils ne pêchent que 1 p. 100 des ressources disponibles.

Puisqu'ils ne sont nullement responsables du problème, pourquoi leur élimination serait-elle la solution? Le MPO n'a pas fourni une réponse satisfaisante à cette question.

Si le statut ou l'avenir des pêcheurs à temps partiel doit être modifié d'une façon quelconque, on doit auparavant entreprendre une consultation entière et exhaustive auprès des intéressés. Or, il n'y en a pas encore eu.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, les Sud-Africains continuent de déplorer le meurtre brutal de Chris Hani, personnalité respectée et figure dirigeante du Congrès national africain et du Parti communiste de l'Afrique du Sud.

M. Hani a été l'un des plus farouches opposants au régime raciste, l'apartheid, qu'il a combattu, en exil, pendant trente ans.

Plus récemment, il a choisi de croire en la possibilité d'un avenir commun pour tous les Sud-Africains et a milité en faveur d'une solution négociée. Son assassinat cause une autre perte de vie absurde et dramatique dans un pays où toute une génération de dirigeants noirs ont été victimes de la violence.

Son meurtre a provoqué une grande vague de violence et des émeutes en Afrique du Sud, et c'est la réforme même qui pourrait être menacée.

J'exhorte le gouvernement canadien à faire une déclaration ferme condamnant l'assassinat de M. Chris Hani et toute la violence qui déferle sur l'Afrique du Sud, notamment la poursuite des activités des forces de sécurité contre les noirs et la montée de la violence chez les extrémistes blancs.

Nous devrions aussi presser le gouvernement de l'Afrique du Sud d'accélérer la tenue d'élections libres et démocratiques dans ce pays.

Enfin, je me joins à de très nombreux Canadiens pour souhaiter que les incidents des dernières semaines soient parmi les derniers où l'apartheid fait des victimes dans les rangs des hommes et des femmes courageux qui se sont dressés contre ce régime.

Mes collègues et moi présentons nos plus sincères condoléances à la famille d'un grand héros, M. Chris Hani.

• (1410)

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, l'importance du rôle des groupes et associations de femmes dans notre société est reconnue par tous à l'exception, bien sûr, du gouvernement conservateur qui, sous prétexte d'administrer un budget d'austérité, n'a cessé depuis quelques années, de couper les fonds du «Programme promotion de la femme» du Secrétariat d'État.

Pendant ce temps, les grands argentiers de ce gouvernement, qui se dit élu pour assainir les finances publiques, ont prévu une augmentation de 221 millions de dollars dans le dernier budget pour le ministère de la Défense nationale.

Pendant que l'on coupe de 10 p. 100 le budget du Programme promotion de la femme, le gouvernement continue de perdre des centaines de millions de dollars par sa mauvaise gestion. C'est ce que nous disait le vérificateur général en novembre 1992.

Alors que les groupes de femmes sont mis de plus en plus à contribution pour suppléer aux lacunes de l'État, c'est sans aucun scrupule que le gouvernement continue de sabrer dans leurs fonds.

Qu'est-ce que le gouvernement conservateur attend pour respecter le droit de la moitié de sa population?

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je voudrais féliciter tous ceux qui ont participé à la Semaine nationale de la citoyenneté.

La semaine dernière, des milliers de gens ont prononcé le serment de la citoyenneté lors de cérémonies tenues de St. John's à Victoria. Nombre de Canadiens qui ont assisté aux cérémonies ont réaffirmé leur citoyenneté canadienne. Il s'agissait pour la plupart de jeunes nés au Canada qui, en réaffirmant leur citoyenneté, exprimaient leur attachement au Canada.

Les nouveaux Canadiens qui ont prêté serment acquièrent une nouvelle citoyenneté tout en faisant leurs les valeurs que représente la citoyenneté canadienne: liberté, justice et respect pour la diversité.

Article 31 du Règlement

La Semaine nationale de la citoyenneté nous donne l'occasion de montrer que nous sommes fiers de notre citoyenneté et qu'elle nous tient à coeur.

* * *

YOM HASHOAH

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, à l'occasion du Yom Hashoah, des représentants des communautés juives du monde entier et beaucoup de leurs voisins non juifs ont souligné le 50e anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Même si la vie du peuple juif est marquée par les souvenirs horribles de ce sombre moment dans l'histoire, sa présence aujourd'hui témoigne de son triomphe sur le mal, de sa survie et de sa continuité.

Durant l'holocauste, ce génocide contre les Juifs, six millions de personnes, dont un million d'enfants, ont été tués par les nazis ou leurs complices simplement parce qu'elles étaient juives. Cette insurrection est un exemple du courage du peuple juif, qui a choisi de vivre dans la dignité et de lutter contre l'ennemi nazi au lieu de se laisser conduire à la mort en silence comme des brebis à l'abattoir.

La ténacité d'esprit de ces gens était aussi une forme de résistance. Le souvenir de la bravoure dont ils ont fait preuve est gravé à jamais dans nos esprits et dans nos coeurs.

Toutefois, aujourd'hui, il ne suffit pas de se souvenir de ce qui s'est passé. Nous devons relever le défi d'assurer un traitement juste et humanitaire à tous les peuples, particulièrement en Bosnie. Nous devons voir à ce que les auteurs de crimes de guerre soient amenés devant les tribunaux. Nos propres progrès dans ce domaine semblent avoir ralenti. Nous devons redoubler d'efforts pour éliminer le racisme et l'anti-sémitisme dans le monde.

Si nous y arrivons, la lutte des habitants du ghetto de Varsovie qui ont sacrifié leur vie pour la dignité humaine n'aura pas été vaine.

* * *

LE YUKON

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je veux rendre hommage aujourd'hui aux premières nations du Yukon, aux gouvernements successifs de ce territoire et à tous les habitants du Yukon qui, depuis vingt ans, cherchent à atteindre un but, soit l'adoption d'une mesure législative réglant les revendications territoriales et confirmant l'autonomie gouvernementale du Yukon.

C'est tout un exploit. Le fait que l'assemblée législative du Yukon ait réussi, au moment où le monde est

déchiré par d'innombrables conflits et querelles, à adopter récemment ces accords illustre les hauts faits qui peuvent être accomplis au nom de la justice, de l'égalité et d'un avenir meilleur pour tous.

Ces accords marquent le commencement d'une nouvelle ère de collaboration et de bonne volonté, une ère où les iniquités d'un passé douloureux et d'un présent mouvementé ne seront plus tolérées et où il sera possible d'envisager un avenir empreint de respect.

Il s'agit véritablement d'un exploit que tous les députés voudront louer et appuyer. Par conséquent, j'invite le gouvernement à présenter cette mesure législative historique à la Chambre des communes et à veiller à ce qu'elle soit adoptée rapidement.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rappeler à la Chambre qu'avril est le «mois du cancer».

Nul besoin de rappeler les ravages du cancer dans la population canadienne. Il ne s'agit pas d'une maladie mais d'un groupe de maladies ayant un point en commun et s'attaquant aux personnes de tout âge et, dans une plus grande mesure, à la population âgée.

La Société canadienne du cancer s'efforce d'enrayer le cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes. Elle fait de l'éducation auprès du public, crée des milieux plus sains en favorisant des modifications législatives, offre un soutien émotif et pratique aux patients et à leurs familles et tient des collectes de fonds.

• (1415)

Souhaitons à la Société canadienne du cancer et à ses nombreux bénévoles que les activités qui marqueront le mois du cancer connaîtront beaucoup de succès.

* * *

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS BANCAIRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement a fermement refusé d'amener les banques à assumer leurs responsabilités relativement à l'économie nationale.

Les milieux d'affaires, le secteur manufacturier, les promoteurs, les secteurs de la construction, de la restauration et du commerce de détail se plaignent surtout de ce que, même s'ils sont depuis longtemps des clients loyaux, ils ne peuvent actuellement obtenir des banques l'aide qui leur permettrait de voir la lumière au bout du tunnel, et ce, au moment où ils en ont le plus besoin.

Pendant la présente récession, les banques ont tellement limité le crédit qu'elles ont empêché la croissance économique et la création d'emplois. Bien que les banquiers aient dit à maintes reprises que ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent le plus d'emplois, d'après l'Association des banquiers canadiens, moins de 25 p. 100 des prêts aux entreprises sont consentis aux PME.

Les grandes banques ne devraient pas faire payer aux petites et aux moyennes entreprises les erreurs qu'elles ont commises en consentant des prêts à des pays d'Amérique du Sud, à la société Campeau et à Olympia & York. Notre chef a souvent demandé aux banques de modifier leur façon de faire; si elles persistent dans leur entêtement, il incombera au Parlement de modifier les lois qui leur confèrent leur position privilégiée au sein de la société canadienne, de sorte qu'elles aussi puissent contribuer à redonner du travail aux Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans un rapport confidentiel, le FMI a dit au gouvernement canadien qu'il doit remettre de l'ordre dans ses finances. Plus tôt aujourd'hui, le ministre des Finances a dit qu'il souscrivait entièrement au rapport du FMI. Or, depuis des années, nous disons justement au gouvernement que ses priorités ne sont pas les bonnes.

Puisque des pressions de l'extérieur s'exercent maintenant sur le gouvernement pour qu'il revoie ses priorités, le premier ministre va-t-il se raviser et annuler l'infâme projet qui prévoit l'achat d'hélicoptères dont nous n'avons absolument plus besoin? Par ailleurs, pour montrer sa bonne volonté et prouver qu'il veut économiser l'argent des contribuables, va-t-il annuler la visite royale qu'il compte effectuer dans quatre capitales européennes afin d'y distribuer son CV et d'y trouver un emploi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voulais hier féliciter le chef de l'opposition de ses 30 années au Parlement et lui dire que les années d'expérience qu'il y a acquises ne semblent pas lui donner plus de raffinement pour autant.

Mon collègue parle du rapport du FMI qui, à juste titre, invite les gouvernements de tous les pays industrialisés à réduire la dette, à supprimer autant que possible les déficits, à privatiser, à maintenir des taux d'intérêt peu élevés et à régler les problèmes d'inflation et de productivité. C'est justement ce que nous avons essayé de faire, et nous prenons bonne note des rapports importants comme ceux que présente le FMI.

Mon collègue a négligé de mentionner que, dans le même rapport, le FMI félicite le gouvernement du Canada des mesures qu'il a prises pour remettre de l'ordre dans ses finances. Selon le FMI, en procédant à une restructuration et à une consolidation budgétaire, le Canada a jeté les bases d'une reprise solide et durable. Comme d'autres l'ont mentionné, dans son rapport, le FMI loue aussi à maints égards les efforts déployés par le gouvernement fédéral.

Au moment opportun, le ministre des Finances présentera un autre budget qui traitera des questions soulevées par mon collègue. Ce sera peut-être la première fois de la session que les députés du Parti libéral voteront en faveur d'une mesure visant à réduire le déficit.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai posé deux questions au premier ministre. Il refuse obstinément de répondre à la première concernant les hélicoptères et nous n'avons encore reçu aucune réponse à la seconde relative à l'annulation de son voyage.

Mais il n'y a pas que le FMI. Selon la Conférence des évêques catholiques du Canada, les travailleurs en chômage et sous-employés atteignent à l'heure actuelle au Canada le nombre stupéfiant de 3,9 millions de personnes.

Quand le gouvernement se décidera-t-il à réorganiser ses priorités et, plutôt que de dépenser comme il le fait, à essayer de créer des emplois pour ces 3,9 millions de personnes qui sont en chômage ou sous-employées au Canada?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue fait tout un bond en passant ainsi du FMI aux évêques catholiques. Il devrait démêler pour nous ce qui relève de l'ecclésiastique ou de l'économique dans son esprit.

Dans le même rapport du FMI que cite mon collègue, on peut lire ceci: «On a établi les assises d'une amélioration durable de l'économie du Canada. Les réformes structurales et les efforts de consolidation fiscale déployés au palier fédéral devraient assurer un bon rythme de croissance une fois que la relance aura le vent en poupe. Avec la baisse de l'inflation, la situation monétaire s'est considérablement améliorée et devrait s'améliorer encore et soutenir la relance.»

En effet, le taux bancaire a chuté aujourd'hui de dix centièmes de point, atteignant un nouveau seuil, et c'est grâce à des taux d'intérêt peu élevés, à un faible taux d'inflation et à de bons taux d'investissement comme ceux dont il est question dans le rapport du FMI que nous allons créer les emplois que semblent réclamer tous les Canadiens, y compris les évêques catholiques.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est étonnant que le premier ministre se lève et se vante à ce moment-ci, alors qu'il a présidé un gouvernement qui a accumulé, pendant neuf ans, 280 milliards de nouvelles dettes depuis 1984. Au moment même où il va se servir de l'argent des contribuables pour se promener en Europe, il y a 1,6 million de personnes qui se cherchent des emplois au Canada, ainsi que 2,5 millions de personnes qui voudraient avoir des emplois à temps plein plutôt qu'à temps partiel.

Je demanderais donc ceci au premier ministre: Quand va-t-il prendre des décisions qui seraient un beau geste pour la population canadienne, soit annuler ce programme ridicule des hélicoptères et aussi évidemment, demeurer au Canada et faire son voyage en Europe à ses frais au mois de juillet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition s'indigne du fait que la dette nationale a doublé sous le gouvernement conservateur. Mais que fait-il avec une dette nationale qui, sous son gouvernement, a été multipliée par 11, non pas par 2, 3, 7 ou 10, mais bien par 11, dans la pire gestion économique de l'histoire du Canada. Vous étiez ministre des Finances, vous étiez président du Conseil du Trésor et votre. . .

M. le Président: L'honorable député de LaSalle—Émard a la parole.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vingt-deux p. 100 des Montréalais vivent sous le seuil de la pauvreté, et cela dans une des villes les plus industrialisées du pays. Les raisons sont claires, monsieur le Président. Selon les évêques du Canada, c'est le résultat du laisser-faire de ce gouvernement. Le premier ministre n'aime pas qu'on cite les évêques, eh bien, selon le ministre de l'Industrie du Québec, c'est le fait que le gouvernement fédéral n'a aucune politique industrielle de croissance. Voici donc ma question: Qui a tort, les évêques et le gouvernement du Québec ou ce gouvernement qui refuse de prendre ses responsabilités?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas en désaccord avec les évêques catholiques, pas plus qu'avec les évêques protestants. Ils ont droit à leurs opinions. J'attirerais toutefois l'attention de mon ami que la Banque royale a signalé la semaine dernière que la croissance économique au Québec, en commençant par Montréal, sera la plus élevée au Canada, et que la croissance économique au Canada sera la plus élevée parmi les pays industrialisés au monde.

Mon ami sait fort bien que son parti a voté contre la Loi sur les brevets pharmaceutiques qui crée des milliers d'emplois à Montréal. Il a voté contre chaque projet de création d'emplois à Montréal. Il a le culot aujourd'hui de se lever en faveur de Montréal. Indignez-vous donc un peu devant les agissements de votre propre parti! Votez de temps à autre en faveur du Québec et de Montréal, au lieu de voter toujours contre les intérêts du Québec et de Montréal.

• (1425)

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je me rappelle une époque où le premier ministre accordait plus d'intérêt aux évêques qu'à la Banque Royale.

Je voudrais rappeler la proposition des évêques en faveur de la création d'emplois. Ils ne recommandent pas uniquement des réductions de dépenses. Ils recommandent une stratégie industrielle globale. Ils recommandent le renouvellement de l'infrastructure publique. Ils recommandent de consacrer des fonds à la recherche et au développement dans les secteurs industriels en croissance et ils recommandent de meilleurs programmes de recyclage des travailleurs.

C'est ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons recommandé nous aussi, et nous sommes fiers d'être du côté des évêques et non de la Banque Royale. C'est également ce que réclament des millions de Canadiens.

Combien de temps les Canadiens devront-ils souffrir encore avant que le gouvernement ne passe à l'action?

M. Chrétien: Repentez-vous.

M. Harvard: Repentez-vous et désavouez vos politiques erronées.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue est du côté des évêques. Nous sommes du côté des humbles curés de paroisse—et de la Banque Royale.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Voilà qui prouve notre ouverture d'esprit.

Le mois dernier, les chiffres ont révélé la création de 48 000 nouveaux emplois. Les chiffres révèlent aujourd'hui une diminution du taux d'escompte d'encore 10 points de base. Le taux d'inflation est maintenant à son plus bas depuis 30 ans.

La Banque Royale et d'autres institutions importantes prévoient que, l'an prochain, c'est à Montréal et au Québec que la croissance économique sera la plus forte au Canada. Elles prévoient également qu'elle sera plus forte au Canada que dans tous les autres pays industrialisés.

Avec tout le respect que je dois aux évêques catholiques, anglicans et autres, ce sont là des réalités. Dans les domaines où le Canada accomplit de solides progrès, le FMI dit qu'il mène dans le monde quant à ces facteurs fondamentaux de croissance.

Je voudrais faire un peu mieux. Nous aimerions évidemment faire mieux. Cela pourrait nécessiter de la part des évêques catholiques un peu plus d'aide que nous avons pu en recevoir. Mais nous leur savons gré de leurs conseils, de leurs prières et de leur aide et nous espérons faire davantage de progrès grâce à leurs recommandations.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant.

Je voudrais signaler qu'il y a dix ans, le premier ministre Trudeau disait que ce n'était pas aux évêques catholiques de faire une déclaration sur la conduite des affaires du pays. Il semblerait qu'on a changé de refrain depuis.

[*Français*]

Dans son document *Orienter l'économie*, le ministre des Finances affirme, et je cite: «Dans toutes les consultations prébudgétaires que j'ai tenues auprès des Canadiens, le principal thème a été celui de la réduction du déficit et de la dette.»

Nous avons aussi parlé au Congrès du travail et à des organismes qui luttent contre la pauvreté et au Conseil des évêques; ce n'est pas ce qu'ils nous ont dit.

Est-ce que le ministre des Finances ou son porte-parole peut nous dire spécifiquement qui a parlé au gouvernement du déficit et de la dette comme étant sa priorité? Où est le consensus dont parle le ministre?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique se réjouira d'apprendre que plus de 90 groupes représentant toutes les couches sociales du Canada ont soumis des mémoires.

Le ministre des Finances a reçu des lettres de centaines et de centaines de Canadiens qui avaient des propositions à formuler au sujet du budget. Il a écouté tous ces conseils, y compris celui des évêques du Canada. Leur avis est étudié, et vous pourrez le constater dans le budget que le ministre va déposer sous peu.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le fait est que le Canada accuse un énorme déficit. Certes, tous les partis s'en préoccupent, mais il s'agit de savoir comment y remédier.

Pour des millions et des millions de Canadiens, le déficit le plus grave, c'est celui qui touche le domaine de l'emploi. Le chômage et la pauvreté continuent de coûter à l'économie canadienne 80 milliards de dollars par an.

• (1430)

Le gouvernement a dit qu'il voulait effectuer des compressions. Ce ne sont pas les choix qui manquent. Il peut réduire la déduction pour frais d'entreprise accordée aux sociétés canadiennes, qui représente une somme de un milliard de dollars. Il peut réduire la déduction des intérêts dont bénéficient les sociétés qui font des placements à l'étranger, un privilège qui coûte des centaines de millions de dollars à l'économie canadienne. Le gouvernement aurait pu bloquer le projet de loi en faveur des fiducies familiales exonérées d'impôt, ce qui coûte jusqu'à 600 millions de dollars par an. On ne trouve nulle trace de ce genre de compressions dans l'exposé du ministre.

Le ministre des Finances suppléant va-t-il demander aux entreprises riches et florissantes de faire leur part?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme en témoigne notre feuille de route, le gouvernement s'est grandement employé à supprimer les échappatoires fiscales, les privilèges accordés par le gouvernement précédent.

Lorsque mon collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, était ministre des Finances, il a apporté d'importantes modifications à notre régime fiscal, supprimant ainsi un grand nombre de ces échappatoires.

Je fais toutefois observer à ma collègue que les suggestions qu'elle formule aujourd'hui auraient pour effet de placer nos entreprises dans une situation d'infériorité par rapport aux autres sociétés qui leur font concurrence dans le monde. En tant que nation commerçante, nous devons être sur un pied d'égalité avec les autres pays si nous voulons rester compétitifs.

Les amis de ma collègue appuient l'Association canadienne des restaurateurs et des services de l'alimentation. À tout le moins, ils se font un devoir d'assister à ses réceptions pour s'empiffrer. Voilà maintenant qu'ils veulent supprimer une déduction pour frais de représentation, ce qui est contraire aux voeux exprimés par l'Association. On ne saurait faire les deux à la fois, comme le souhaitent les néo-démocrates.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le ministre devrait demander aux Canadiens s'ils préfèrent avoir des soins de santé universels de premier ordre ou payer pour des loges au SkyDome. Il devrait leur demander ce qu'ils croient être le plus important des deux et quel choix le gouvernement devrait faire.

Il est absolument ridicule de dire que l'imposition des fiducies familiales nuirait aux entreprises dans notre pays. Il y a des choix et des compressions que le gouvernement peut faire.

Le premier ministre pourrait décider d'annuler son voyage d'adieu. Le gouvernement pourrait décider d'annuler l'achat d'hélicoptères qui coûtent 5,8 milliards de dollars.

Je voudrais poser cette question-ci au ministre des Finances suppléant. Maintes et maintes fois, le gouvernement a préféré les privilégiés aux défavorisés. Il a choisi de punir les défavorisés au profit des privilégiés. Dans le nouveau budget, le ministre suppléant sera-t-il prêt à faire en sorte que tous les Canadiens, et non seulement les démunis, paient leur juste part?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis sûr que les observations de l'honorable chef du NPD au sujet du SkyDome intéresseraient vivement Bob White, étant donné le rôle qu'il y joue à Toronto. Sauf erreur, le NPD l'a nommé président là-bas. Je suis sûr que sa loge au SkyDome lui plaît également. Je regrette qu'il n'ait pas encore invité la députée à une partie de balle. On s'y amuse beaucoup. Elle devrait y assister un de ces jours.

Mme McLaughlin: Je ne demande pas aux contribuables canadiens de payer mon billet; je m'en charge.

M. McDermid: Le NPD parle constamment de la création d'emplois. Pourtant, il veut que nous annulions le projet d'acquisition d'hélicoptères, qui créera 45 000 emplois de haute technologie dans des régions du pays comme Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui ont besoin d'emplois de ce genre.

Que la députée aille dire aux travailleurs de l'aviation à Halifax qu'elle veut annuler le projet d'acquisition d'hélicoptères! Ils se retrouveraient alors sans emploi. Je ne crois pas que c'est ce qu'ils veulent.

Nous créons des emplois en fabriquant des hélicoptères dont nos forces armées ont besoin pour protéger la souveraineté du Canada et pour assurer les services de recherche et de sauvetage.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, pendant la période des questions d'hier, la ministre de la Défense nationale parlait d'un «communiqué au théâtre» publié en Somalie le 18 mars, deux jours après la mort d'un Somalien arrêté par les Forces canadiennes de maintien de la paix.

Ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Lorsque ce communiqué a été publié, le 18 mars, a qui a-t-il été envoyé? Comment se fait-il que les membres de la presse canadienne, qui étaient sur place à ce moment-là et qui ont posé des questions, n'ont pas été informés?

• (1435)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le communiqué a été publié comme il est d'usage, sur un théâtre d'opérations, en l'occurrence à Mogadiscio.

Je crois comprendre qu'un journaliste qui était en Somalie, mais pas à Mogadiscio, a dit ne pas avoir vu ce communiqué. Je ne sais pas ce qui s'est passé cette fois-ci, car un incident antérieur, qui était survenu le 4 mars et qui a fait l'objet d'un communiqué semblable le 6 mars, a été largement diffusé dans la presse mondiale. Que s'est-il passé la deuxième fois, je n'en sais rien. Vous devrez vérifier auprès de la presse.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas du tout ici. L'incident s'est produit le 16 mars, la ministre de la Défense nationale en a été informée le 17 mars, un avis a été publié le 18 mars en Somalie et a été placé sur un tableau d'affichage, comme le leader à la Chambre l'a mentionné, à 260 kilomètres de l'endroit où cela s'était passé.

Les médias canadiens sur les lieux à ce moment-là ont posé des questions et n'ont pas été informés. Le public canadien ne l'a appris que deux semaines plus tard, non pas de la bouche de la ministre de la Défense nationale, mais de celle d'un journaliste enquêteur et grâce aux réponses à des questions posées par l'opposition officielle.

Ma question supplémentaire est la suivante: pourquoi la ministre de la Défense nationale n'a-t-elle rien fait le 17 mars, alors qu'elle était au courant de cet incident? Est-ce parce qu'elle est incompétente ou simplement parce qu'elle ne voulait pas que le public canadien en soit informé?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme la ministre l'a fait remarquer hier, en fait, le communiqué publié à Mogadiscio n'a pas été envoyé immédiatement au quartier général du MDN et, comme elle l'a signalé, c'est une faiblesse du système. Elle a pris des mesures correctives pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus dans l'avenir.

Le fait est qu'on n'a pas essayé d'étouffer l'affaire et qu'il n'y a pas eu de secret. Le quartier général des opérations canadiennes se trouve à Mogadiscio, ainsi que les officiers chargés notamment de publier les communiqués. Quand l'incident s'est produit, comme pour tous les autres incidents, et il y en a eu trois, je pense, on a publié un communiqué.

Celui-ci est le seul des trois à ne pas avoir été largement diffusé. On n'a pas tenté d'étouffer l'affaire. Cela prouve en fait qu'il faudrait peut-être envisager d'autres moyens pour diffuser les renseignements et c'est ce que la ministre de la Défense a reconnu hier. Elle a précisé qu'elle avait mis en place des mesures pour faire en sorte que les renseignements soient disponibles au MDN et que la presse canadienne puisse y avoir accès.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais en référer au premier ministre. Ça ressemble étrangement à l'affaire Al Mashat.

La ministre de la Défense nationale a elle-même dénoncé publiquement ses forces de maintien de la paix pour ne pas l'avoir mise au courant de la mort du Somalien. Nous savons maintenant que la ministre a été prévenue dans les vingt-quatre heures et qu'elle a pris la décision de ne faire aucune déclaration publique ici, au Parlement, concernant la mort du Somalien en question.

J'aimerais demander au premier ministre d'expliquer pourquoi sa ministre de la Défense a jeté le blâme sur nos casques bleus qui servent en Somalie alors que de toute évidence c'est elle qui a décidé d'étouffer l'affaire.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme d'habitude, la députée porte des accusations sans aucun fondement et déforme complètement ce qu'a dit la ministre.

En vérité, comme je viens de le dire en réponse à la question de son collègue, pour chaque incident sur le théâtre des opérations, l'officier responsable publie dès le lendemain un communiqué de presse. Ce que la ministre a reconnu hier c'est que cela ne veut pas dire que ces communiqués de presse sont automatiquement envoyés au ministère. Ils passent par les divers échelons hiérarchiques. La députée continue à lancer de la boue bien que les faits prouvent que cela n'est pas justifié.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est un fait que la logique appliquée par la ministre de la Défense nationale aujourd'hui est la même que celle que le gouvernement a appliquée dans l'affaire Al Mashat.

La vérité, c'est que ses propres porte-parole ont admis qu'en 24 heures la ministre elle-même a su tous les événements en ce qui concerne la mort d'un Somalien. La ministre a personnellement pris la décision de garder secrète cette information à la population canadienne. J'aimerais donc savoir du premier ministre pourquoi son ministre, au lieu de prendre ses responsabilités, a, en effet, blâmé les fonctionnaires en Somalie?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les accusations de la députée sont sans aucun fondement et par conséquent sa question est parfaitement ridicule.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre et porte sur le même sujet. Le communiqué de presse émis le 16 mars disait simplement qu'un homme avait été détenu après avoir tenté de pénétrer dans le camp canadien durant la nuit et qu'il était mort dans sa cellule. Les responsables sur place ont caché aux médias que les autorités canadiennes traitaient cette affaire comme un homicide et que les militaires canadiens inculpés faisaient l'objet d'une enquête. Ces faits n'ont été connus que lorsque toute l'affaire a été révélée.

C'est évident qu'on a essayé d'étouffer l'affaire en Somalie. On sait maintenant, parce qu'elle l'a admis hier à l'extérieur de la Chambre, que la ministre savait tout de cette affaire dès le lendemain des événements.

Par conséquent, le gouvernement admettra-t-il que la ministre a approuvé et facilité les efforts pour étouffer l'affaire et qu'hier, elle n'a communiqué que des demi-vérités à la Chambre des communes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député est certainement passé maître dans l'art de manier les demi-vérités.

La vérité, c'est qu'on a publié un énoncé des faits à Mogadiscio et qu'on a procédé à une enquête, comme il convenait de le faire. L'enquête suit son cours. Voilà pour ce qui est des circonstances de l'affaire.

Le député semble dire que la ministre aurait dû prendre la parole à la Chambre, une fois que le juge-avocat général ou son personnel a commencé son enquête, pour donner tous les détails de cette enquête. Il aurait été absurde d'agir ainsi, et il le sait bien.

Qu'on se le tienne pour dit, il n'y a rien à cacher. Un incident s'est produit et les forces armées mènent leur enquête au moyen de leur propre appareil judiciaire.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la ministre a eu tout le temps voulu pour exposer les faits à

la Chambre et aux Canadiens, mais elle a constamment refusé de le faire.

Aujourd'hui, le ministère de la Défense nationale a publié un nouveau communiqué concernant cette fois un incident mettant en cause les forces canadiennes, incident qui s'est produit en Somalie le 4 mars dernier et au cours duquel un civil somalien a trouvé la mort. Le bulletin d'information rédigé à l'intention des médias contient plus de points d'interrogation qu'il ne donne de réponses.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si des accusations ont été portées contre le personnel des forces canadiennes, si des mesures disciplinaires ont été prises à son encontre, si des activités criminelles entouraient cet incident, à quel endroit se trouvait le civil somalien lorsqu'il a été abattu, enfin, si le ministère de la Défense nationale traite cette affaire comme un homicide, et pourquoi, quand on lui a demandé hier d'exposer les faits à la Chambre, la ministre ne l'a pas fait? Tentait-elle encore une fois d'étouffer l'affaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'incident en question s'est produit le 4 mars. Le 6 mars, un communiqué a été publié sur place, à Mogadiscio, et a été largement repris par les médias canadiens. Vous n'avez qu'à vérifier; vous verrez qu'on n'a nullement tenté d'étouffer quoi que ce soit.

À la demande du ministère de la Défense nationale, les fonctionnaires qui se trouvaient sur place ont ouvert une enquête. Ils ont fait parvenir leur rapport au quartier général de la Défense. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le ministère de la Défense nationale a envoyé des enquêteurs du ministère en Somalie afin de poursuivre l'enquête. Sur les conseils du juge-avocat général, la ministre de la Défense nationale s'est abstenue de tout commentaire à ce sujet tant que les enquêteurs n'étaient pas rendus sur les lieux. Ils y sont arrivés hier. C'est pourquoi un communiqué a été publié aujourd'hui. Le député cherche des scandales là où il n'y en a pas. Cette affaire a été traitée correctement, et le député devrait plutôt poser des questions sur des sujets plus importants pour les Canadiens.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Un journaliste de Pembroke s'est rendu à la base en question dans les quarante-huit heures qui ont suivi l'incident dont nous sommes en train de parler. Il a interrogé directement les responsables de la base.

On a cité son reportage dont une copie a été mise à la disposition de la radio et dans lequel il dit n'avoir obtenu aucune réponse à ses questions. Ce journaliste, M. Jim Day, a déclaré que rien n'avait été affiché.

• (1445)

Étant donné l'importance et le caractère tragique de cet incident, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il a été décidé de dissimuler les faits aux Canadiens et aux membres de la presse canadienne qui se trouvent sur place à la base? Le premier ministre ne va tout de même pas nous dire qu'il considère comme un communiqué un morceau de papier apposé à un tableau d'affichage à 260 km de l'incident! Pour être valable, un communiqué doit être diffusé à la presse.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme chaque fois qu'il se produit un incident, le personnel du quartier général de la Défense a fait ce qu'il fallait auprès des médias et a publié un communiqué à Mogadiscio, à l'extérieur du théâtre des opérations.

Les officiers qui font partie du groupe du juge-avocat général mènent leur enquête et Ottawa a ensuite fourni de l'aide.

Il n'est pas du tout choquant que des soldats postés au nord de la Somalie—loin de leur quartier général—afin de maintenir la paix, de distribuer des vivres et de fournir d'autres formes d'aide refusent de répondre aux questions concernant une enquête menée par les services du juge-avocat général dans une affaire d'homicide. En fait, les personnes responsables agissent sous la supervision des services du juge-avocat général.

Le député pourrait-il me dire ce que répondrait un agent de la GRC à un journaliste qui lui demanderait des détails au sujet d'une enquête? Il l'enverrait problablement promener et c'est sans doute ce qui est arrivé.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre vient de se causer de graves difficultés. Il a pris grand soin de déclarer au Parlement, et au peuple canadien par le truchement du Parlement: Nous ne cachons rien. Nous avons publié un communiqué de presse dans les 24 heures qui ont suivi l'incident. Il nous dit maintenant qu'il n'est pas rare qu'un journaliste soit éconduit lorsqu'il cherche à savoir ce qui se passe.

En fait, un membre du personnel de la ministre a reconnu publiquement que la ministre de la Défense avait été informée dans les 24 heures qui ont suivi l'événement; c'était le 17 mars.

Pourquoi la ministre de la Défense, qui se trouvait à la Chambre pendant une bonne partie du temps, a-t-elle décidé de ne pas en rendre compte au Parlement et de taire cette information aux Canadiens pendant deux semaines? Pourquoi essayait-on d'étouffer cette affaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'affaire n'a pas été étouffée. Nous avons publié un communiqué de presse indiquant qu'une enquête était en cours. Il n'est pas plus approprié pour la ministre de la Défense de dévoiler les détails des enquêtes confiées au bureau du juge-avocat général qu'il ne le serait pour le solliciteur général de parler à la Chambre des détails des enquêtes menées par la GRC.

Je crois que le député a fait des études de droit. N'a-t-il pas appris qu'on ne devait pas dévoiler les détails. . .

M. Tobin: Je n'ai pas fait d'études de droit.

M. Andre: Bon, il n'est pas avocat; je regrette de l'avoir calomnié.

M. le Président: Continuons je vous en prie.

* * *

LE SIDA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de la Santé.

L'Hôpital pour enfants de Toronto a signalé que 17 000 anciens patients avaient peut-être reçu du sang contaminé par le SIDA; il s'agit là d'une tragédie médicale et sociale que le gouvernement fédéral n'a pas su prévenir et il est même incapable de localiser les victimes.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à mettre en oeuvre une stratégie nationale tendant à retrouver toutes les victimes? Va-t-il également s'engager à indemniser les victimes et leurs familles sitôt qu'on les aura retrouvées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Ontario nous a informés que l'Hôpital pour enfants de Toronto fait enquête sur les cas dont parle mon collègue. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collabore avec le gouvernement de l'Ontario pour découvrir ce qui s'est passé au juste.

S'il y a des mesures qui doivent être prises, elles le seront. Cependant, nous voulons donner au gouvernement de l'Ontario la possibilité de poursuivre l'enquête et de présenter un rapport avant que d'autres décisions ne soient prises.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Le ministre sait qu'un autre problème urgent se pose, à savoir celui des réserves de sang au Canada. Lorsqu'on a posé une question pour la première fois à ce sujet au ministre, il y a plusieurs mois, à la Chambre, le problème ne touchait qu'une ou deux provinces, mais il s'est maintenant étendu à tout le pays. Je demande donc à nouveau au ministre, au nom de l'opposition officielle, de nous préciser quels sont les renseignements supplémentaires dont le gouvernement a besoin avant de procéder à une enquête judiciaire publique indépendante sur la sûreté des réserves de sang pour tous les Canadiens?

• (1450)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais préciser tout d'abord que les cas dont a parlé le député de Winnipeg auparavant touchaient des enfants hospitalisés à l'hôpital pour enfants de Toronto entre 1980 et 1983. Or, il sait fort bien que le problème du SIDA a surgi en 1983.

En outre, le comité de la Chambre dont le député fait partie, sauf erreur, rédige à l'heure actuelle un rapport qui devrait m'être remis et qui renfermera des recommandations sur toutes les questions touchant le sang contaminé.

J'ai déjà déclaré à la Chambre que si une recommandation sérieuse exigeait la tenue d'une enquête, j'y donnerais suite. Le député reconnaîtra avec moi que normalement, nous attendons que le rapport soit présenté par le comité avant de prendre des décisions relativement à ses éventuelles recommandations.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre a rendu public hier un rapport qui recommande que l'orge canadienne vendue sur le marché nord-américain ne soit plus commercialisée par la Commission canadienne du blé.

Étant donné que d'autres études recommandent de laisser l'orge canadienne sous la responsabilité de la Commission canadienne du blé, et puisque de nombreux agriculteurs et groupes agricoles veulent qu'on tienne un plébiscite avant d'apporter quelque changement que ce soit au mandat de la Commission, le ministre peut-il confirmer aujourd'hui qu'aucun changement ne sera apporté à la Commission canadienne du blé avant que les producteurs n'aient été auparavant consultés au moyen d'un plébiscite?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que les propos du député ne sont pas exacts et qu'il devrait être mieux informé.

Il n'a nullement été proposé de soustraire l'orge à l'autorité de la Commission canadienne du blé. On cherche plutôt à voir s'il n'y aurait pas lieu de laisser une certaine liberté de choix aux producteurs qui cultivent et commercialisent l'orge. Mon collègue devrait savoir exactement de quoi il retourne.

À ma connaissance, il n'existe aucune recommandation ou analyse de qui que ce soit, et le rapport présenté hier par M. Carter ne contient aucune proposition en vue de soustraire la gestion de l'orge à l'autorité de la Commission canadienne du blé. On fait simplement valoir que dans un marché continental nord-américain les producteurs devraient avoir une certaine liberté de choix quant au mode de commercialisation de l'orge qu'ils produisent.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre sait parfaitement que les changements qui sont proposés au chapitre de la commercialisation de l'orge auront pour effet de réduire l'efficacité de la Commission canadienne du blé et modifieront les méthodes de commercialisation de l'orge au Canada.

Je tiens à informer le ministre que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé, Unifarm, le Syndicat national des cultivateurs, les syndicats du blé de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, les producteurs agricoles de Keystone et la Fédération canadienne de l'agriculture souhaitent la tenue d'un plébiscite ou d'un vote avant que des modifications ne soient apportées au régime de mise en marché de l'orge. En outre, un sondage effectué par Anderson Fast Marketing Research a révélé que 88 p. 100 des producteurs de la Saskatchewan sont aussi en faveur d'un plébiscite.

La question est simple. Le ministre va-t-il déclarer sans ambages qu'un plébiscite précédera toute modification au mode de mise en marché de l'orge sur le continent nord-américain? Après tout, la Commission canadienne du blé existe pour servir les producteurs de l'Ouest et non pour répondre aux désirs du gouvernement ou du ministre.

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, plusieurs groupes de producteurs de grain des prairies, dont l'Union des producteurs de grain ltée et de nombreuses autres associations agricoles qui représentent directement leurs membres sont en faveur d'un système double.

Si on envisageait sérieusement de soustraire complètement l'orge à la responsabilité de la Commission canadienne du blé, l'argument invoqué par le député serait valable. Si toutefois nous décidons, après examen de la question, qu'il est dans l'intérêt des producteurs de créer un système double offrant une certaine liberté de choix, le producteur qui choisirait soit d'avoir recours à la Commission canadienne du blé pour commercialiser son orge, soit de faire lui-même la mise en marché, disposerait d'un choix équivalent à celui que lui offrirait un plébiscite, et il exercerait ce choix chaque fois qu'il commercialiserait son orge.

En réponse à la question du député, je dirai que, selon le scénario envisagé à l'heure actuelle, il n'y aura pas de plébiscite lorsque le gouvernement fera un choix.

* * *

L'AIDE ÉTRANGÈRE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement international et des Relations extérieures.

La ministre se rappellera que, en 1986, elle a dirigé la délégation canadienne à la session spéciale des Nations Unies sur l'Afrique, qui a été suivie en 1987 par le rapport et la politique de l'ACDI voulant que les plus pauvres parmi les pauvres soient la principale cible de notre aide étrangère.

Compte tenu de la décision récente de réduire non pas de 10 p. 100 mais d'un montant global le financement des programmes d'aide aux pays d'Afrique, qui sont parmi les plus pauvres de tous, et des tribulations que cela suppose tant pour ces pays que pour leurs partenaires canadiens, quelles mesures la ministre entend-elle prendre pour essayer de remédier à la situation et pour s'assurer que tous les progrès accomplis depuis 1986 ne soient pas annihilés?

• (1455)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, vous me permettrez d'abord de féliciter mon collègue et de lui rendre hommage pour l'intérêt et le dévouement inlassable qu'il a toujours manifestés à l'endroit de l'Afrique.

Ceci étant dit, je dois vous dire que depuis l'énoncé économique du 2 décembre, nous avons, au niveau de l'Agence canadienne de développement international, dû gérer un budget réduit de plus de 200 millions. Il y avait des décisions importantes à prendre et des choix difficiles à faire. Les choix que j'ai faits ont été basés sur le concept régional qui est accepté par les ONG et par l'ONU.

À la question qui m'est posée: Qu'est-ce que j'entends faire au niveau de l'Afrique, je répondrai que la région de l'Afrique continuera de recevoir 45 p. 100 des fonds géographiques bilatéraux, l'assistance humanitaire et l'aide alimentaire y seront maintenues. Notre soutien à l'UNICEF, aux ONG et aux institutions est également maintenu, et l'Afrique peut également profiter des fonds annuels de 4 à 5 millions plus ceux de 10 à 20 millions qui permettent de tisser des liens économiques. Bref, il est tout à fait faux d'affirmer que le Canada tourne le dos à l'Afrique. Nous continuons d'appuyer les énergies avec un concept et une philosophie de développement régional.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

Les pêcheurs de l'est de la Nouvelle-Écosse et du golfe du Saint-Laurent ne savent plus à quel saint se vouer en se préparant à la saison de pêche 1993. Depuis des mois, ils attendent impatiemment des détails concernant un programme global d'indemnisation qui devrait les aider à traverser cette crise, créée en grande partie par la mauvaise gestion du gouvernement. Et, depuis des mois, le ministre élude la question.

Quand annoncera-t-il enfin les détails de son programme d'indemnisation afin que les pêcheurs puissent commencer à se préparer pour l'avenir?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le 18 décembre, si je ne m'abuse, j'ai annoncé ce que serait le total des prises admissibles cette année pour certains stocks de poissons dans le golfe du Saint-Laurent et au large des côtes sud et ouest de Terre-Neuve. On a dû imposer des réductions importantes à cause des problèmes que tous les députés connaissent.

Tous les programmes réguliers du gouvernement du Canada sont en place pour aider les pêcheurs touchés par cette diminution de la quantité de poissons qu'ils peuvent prendre. Nous réexaminons actuellement la situation et nous nous préparons à annoncer des mesures supplémentaires pour les habitants du Canada atlantique qui ne sont pas dans la région de la morue du Nord, mais qui sont touchés par ces réductions de quotas.

C'est une question qui me préoccupe beaucoup, tout comme elle préoccupe le gouvernement, et une annonce sera faite à ce sujet le plus tôt possible.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ces retards sont inacceptables. Le ministre sait depuis des mois que les réductions de quotas qu'il a annoncées empêcheront des milliers de pêcheurs d'avoir une saison rentable en 1993 et que, par conséquent, de nombreux travailleurs d'usine perdront aussi leur emploi.

Rien ne sert de laisser ces gens dans l'incertitude plus longtemps. Quand le ministre annoncera-t-il son programme afin que ces gens puissent planifier leur avenir et que nous sachions combien de temps cette crise durera?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens à dire que cette crise n'est pas soudaine; on la voyait venir depuis plusieurs années, certainement depuis 1977.

Certains pêcheurs ne travailleront pas suffisamment cette année pour avoir droit à l'assurance-chômage à cause de la diminution des stocks de poissons. Il y aura aussi des travailleurs d'usine qui n'auront pas d'emploi. Il se peut donc que les programmes actuels ne soient pas suffisants. Le gouvernement est en train d'élaborer un plan pour régler ce problème et une annonce sera faite à cet égard. Je ne peux pas donner de date exacte, mais une annonce sera faite à temps pour aider les gens qui auront besoin d'aide.

Les pêcheurs sont admissibles à l'assurance-chômage jusqu'au 15 mai. Le nouveau programme d'aide sera mis en place en temps voulu.

M. Dingwall: Avant les élections.

M. Crosbie: À la différence des libéraux, nous ne nous préoccupons pas des élections.

Initiatives ministérielles

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne aussi le rapport Carter sur la commercialisation de l'orge.

• (1500)

Ce rapport a déjà été sévèrement condamné. La Commission canadienne du blé le qualifie de décevant et d'inacceptable. Le président sortant du Saskatchewan Wheat Pool dit que ce rapport ne fait que démolir nos institutions.

Quelle est au juste la position du gouvernement à propos de ce rapport? Le ministre de l'Agriculture refuse-t-il de tenir compte de l'avis de la Commission canadienne du blé? Ne va-t-il pas écouter le point de vue des agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le rapport a été commandé à l'issue d'une étude de tous les règlements qui relèvent du ministère de l'Agriculture. L'une des questions soulevées a été celle de la commercialisation de l'orge en Amérique du Nord.

Nous avons confié à un groupe l'étude de cette question, et ce groupe a retenu les services d'un consultant, M. Carter, dont le rapport a été rendu public hier en Alberta. Nous écouterons le point de vue et les préoccupations de tous les participants. Le ministère de l'Agriculture recommandera ensuite une marche à suivre au gouvernement.

Avant que le député ne cite de nouveau le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, il devrait prendre connaissance de la lettre que ce dernier a écrite à M. Bjarnasson. Il y dit que, si nous optons pour un double régime de commercialisation, les agriculteurs canadiens pourraient accroître leurs revenus d'environ 35 millions de dollars. Ce n'est pas mal comme augmentation des recettes tirées de la vente d'orge.

* * *

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Partout au Canada, des gens, y compris deux candidats à la direction du Parti progressiste conservateur, veulent qu'on abaisse l'âge maximum des jeunes contrevenants. Voici ma question: Comment pouvons-nous mettre cette modification en vigueur au cours de la présente session de la Chambre?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je félicite la députée d'avoir posé cette question.

Il est évident que la question des jeunes contrevenants est très importante. J'ai mentionné, il y a deux ou trois semaines, peut-être un peu plus, que, d'ici un mois, nous allions présenter à la Chambre une mesure à ce sujet.

Cette question est à l'étude actuellement, de même que certaines autres modifications à apporter à la loi. Je rappelle que nous avons déjà modifié la loi l'an dernier en l'améliorant grandement, grâce au projet de loi C-12.

Je remercie la députée de sa question; nous communiquerons sûrement notre intention à la Chambre d'ici un mois.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Voilà deux jours que mon nom figure sur la liste d'attente pour que je puisse poser une question sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Ce n'est pas un recours au Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 avril, de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture, ainsi que de la motion de M. Cole (p. 18132).

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Cole: Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 458)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Angus
Assad
Attewell
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bevilacqua
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bosley
Boudria
Breaugh
Brightwell
Caccia
Campbell (South West Nova)
Catterall
Chrétien
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Comuzzi
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Dobbie
Duceppe
Duplessis
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Friesen
Gaffney
Gardiner
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kaplan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langlois
Larrivée
Lee
Littlechild
MacAulay
Althouse
Andre
Arseneault
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty
Bellemare
Berger
Bertrand
Bird
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Brewin
Browes
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Dionne
Dorin
Duhamel
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fontana
Fretz
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Harvard
Heap
Hockin
Horner
Hovdebo
Hunter
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Karpoff
Keyes
Koury
Landry
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacLaren
Maheu
Manley
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
McCreath
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Mitges
Moore
Nicholson
Oberle
Pagtakhan
Parker
Phinney
Plamondon
Porter
Proud
Redway
Reimer
Richardson
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Samson
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Stupich
Taylor
Thompson
Tobin
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Van De Walle
Venne
Vien
Volpe
Walker
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—223
MacKay
MacLellan
Malone
Marchi
Marleau
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
McLean
Milliken
Monteith
Nault
Nunziata
O'Kurley
Parent
Peterson
Pickard
Plourde
Pronovost
Prud'homme
Reid
Ricard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Schneider
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tardif
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vanclief
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Waddell
Wappel
Whittaker
Winegard
Worthy

CONTRE

Députés

Nil/aucun

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez demandé qui était contre et, à ce moment-là, le chef du Parti libéral s'est levé. S'il y a eu des ententes entre vous, ici, on ne les a pas entendues. Donc, on a cru que le Parti libéral avait voté contre, que le NPD avait voté contre, et nous avons voté contre aussi. C'est comme cela que ça s'est passé. Si ce n'est pas ça, monsieur le Président, c'est comme ça que vous l'avez demandé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Par conséquent, conformément au paragraphe 61(2) du Règlement, le prochain vote porte sur la motion principale.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 459)

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Comuzzi
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Dionne
Dorin
Duplessis
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Friesen
Gagliano
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvard
Hicks
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jordan
Kaplan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Lee
Littlechild
MacAulay
MacKay
MacLellan
Malone
Andre
Assad
Attewell
Baker
Bélair
Belsher
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Catterall
Chrétien
Clifford
Collins
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Dobbie
Duhamel
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fontana
Fretz
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hudon
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacLaren
Maheu
Marchi
Marin
Martin (Lincoln)
McCreath
McGuire
McLean
Milliken
Monteith
Nault
Nunziata
O'Kurley
Parent
Phinney
Plourde
Pronovost
Prud'homme
Reid
Ricard
Rideout
Roy-Arcelin
Schneider
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Têtreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wappel
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—185
Marleau
Mayer
McDermid
McKnight
Mifflin
Mitges
Moore
Nicholson
Oberle
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Porter
Proud
Redway
Reimer
Richardson
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thompson
Tobin
Tremblay (Lotbinière)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Volpe
White
Winegard
Worthy

CONTRE

Députés

Althouse
Blackburn (Brant)
Breaugh
Duceppe
Gardiner
Hovdebo
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Parker
Riis
Rodriguez
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Waddell
Angus
Blaikie
Brewin
Fulton
Heap
Hunter
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
McLaughlin
Plamondon
Robinson
Samson
Taylor
Venne
Whittaker—30

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Harb
Weiner

• (1540)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture.)

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Pierre Blais (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

• (1545)

[*Français*]

M. Blais (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-102 soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole à la troisième lecture du projet de loi C-102 qui renferme les modifications législatives qui permettront de mettre en oeuvre un certain nombre de mesures d'accise et de douane annoncées au cours des vingt derniers mois. Bon nombre de ces propositions ont déjà été mises en oeuvre dans des avis de motion des voies et moyens déposés lors de leur annonce. Parmi ces mesures, on note des changements tarifaires visant à réduire les achats outre-frontière et une gamme d'initiatives pour s'attaquer au problème de la contrebande de tabac et de l'évasion des taxes sur ce produit.

Les députés savent sans doute que la croissance de la contrebande de tabac au cours des dernières années a eu des répercussions marquées à la fois sur les plans économique et social. Les ventes intérieures de produits du tabac ont sensiblement diminué au cours de la dernière année et demie, en particulier dans certaines régions du pays. Il en est résulté une perte importante de ventes pour les grossistes et les détaillants.

Des organisations criminelles se livrent de plus en plus au commerce du tabac de contrebande et elles utilisent les bénéfices tirés de la vente illégale du tabac pour financer d'autres activités illégales.

La contrebande de tabac et l'évasion des taxes sur ce produit ont aussi eu des répercussions importantes sur les politiques fiscales et sociales du gouvernement fédéral. Les recettes tirées des taxes sur le tabac ont diminué car les fumeurs canadiens se sont procuré des produits du tabac en contrebande. Cette baisse des recettes des taxes sur le tabac, qui servent à financer des programmes et des services gouvernementaux importants, a largement dépassé la diminution observée de la consommation de tabac en général. Aussi, les politiques du gouvernement en matière de santé pour lutter contre le tabagisme sont minées par la disponibilité de tabac bon marché sur le marché noir.

Si le gouvernement ne prenait pas de mesures rigoureuses, la contrebande continuerait d'augmenter, ce qui entraînerait des coûts pour les secteurs public et privé. Ces préoccupations ont servi de fondement aux mesures d'exécution et de contrôle annoncées par les ministres des Finances et du Revenu national le printemps dernier pour lutter contre la contrebande de tabac. Le projet de loi C-102 sert de fondement législatif à la mise en oeuvre de ces mesures, et je dirai, entre autres, que cela se résume comme suit: le resserrement des mesures de contrôle de la distribution et de la vente des produits du tabac non taxés au Canada; un meilleur marquage des produits du tabac pour permettre de mieux identifier les produits sur lesquels les taxes n'ont pas été payées; l'ajout des dispositions concernant les «produits de la criminalité à la Loi sur l'accise et à la Loi sur les douanes de manière à permettre aux autorités chargées d'exécuter la loi de saisir les bénéfices réalisés par le crime organisé sur la contrebande de tabac et l'évasion de la taxe sur ce produit; aussi, une augmentation marquée des pénalités criminelles pour les gens pris à effectuer la contrebande de tabac au Canada ou à vendre des produits de tabac de contrebande au Canada.

Sur ce dernier point, j'aimerais souligner que des modifications ont été proposées lors de l'étude de ce projet de loi par le Comité législatif afin d'accroître encore davantage les pénalités imposées pour la contrebande et la vente illégale des produits du tabac en vertu de la Loi sur l'accise et de la Loi sur les douanes. Je suis heureux de vous signaler que ces modifications ont été approuvées par le comité et qu'elles sont incluses dans le projet de loi C-102 que nous étudions aujourd'hui.

Permettez-moi d'ajouter que, au cours de la dernière année, le gouvernement a affecté de nouvelles ressources importantes à Revenu Canada et à la GRC afin de leur permettre d'intensifier leurs efforts d'exécution tant aux postes frontaliers que sur le territoire canadien. Ces ressources additionnelles, ainsi que les pénalités plus élevées, les nouvelles mesures de contrôle sur la vente et la distribution du tabac sur lequel les taxes n'ont pas été payées et l'ajout des dispositions concernant les «produits de la criminalité» dans ce projet de loi sont des éléments essentiels des mesures que prend le gouvernement pour s'attaquer au problème que constitue la contrebande de tabac et elles amélioreront considérablement les efforts d'exécution que déploie le gouvernement dans ce secteur.

Ce projet de loi met aussi en oeuvre la taxe d'accise sur les produits du tabac destinés à l'exportation ou à la vente par l'entremise des boutiques hors taxes qui a été annoncée en février 1992.

• (1550)

Cette taxe avait pour objet de réduire l'encouragement à la contrebande en faisant diminuer l'écart de prix entre les produits du tabac canadiens destinés à la vente sur le marché canadien des produits sur lesquels les taxes sont acquittées et les produits du tabac canadiens vendus dans d'autres pays.

Même si cette taxe a permis de réduire l'offre de produits du tabac de contrebande au Canada au cours des semaines qui ont suivi son instauration, il est devenu rapidement évident que son efficacité serait grandement limitée à plus long terme une fois que les fournisseurs aux États-Unis pourraient s'approvisionner en produits de tabac pour le marché canadien à l'extérieur du Canada. Le gouvernement a donc suspendu la perception de la taxe en avril 1992, alors qu'il a annoncé l'instauration d'autres mesures d'exécution et de contrôle. Ces mesures font partie de celles que j'ai déjà décrites.

Le projet de loi C-102 s'attaque aussi à un autre problème auquel ont dû faire face les grossistes et les détaillants canadiens, soit les achats outre-frontière.

L'année dernière, le ministre des Finances a indiqué au Groupe de travail national sur les achats outre-frontière du Conseil canadien du commerce de détail que, pour contribuer à régler ce grave problème, le gouvernement serait disposé à supprimer les tarifs imposés sur des produits de consommation importés, qui ne sont pas fabriqués au Canada, qui sont achetés par ceux qui effectuent leurs achats outre-frontière et pour lesquels le tarif contribue à faire augmenter les prix au Canada.

Le Groupe de travail a identifié un certain nombre de produits et, après consultation avec toutes les parties intéressées, on a décidé que les tarifs sur environ 25 produits pouvaient être supprimés. Ces suppressions de tarifs représentent environ 1 milliard de dollars en importations annuelles, et près de 60 millions de dollars en droits de douane. Par exemple, les magnétoscopes à cassettes, les fours micro-ondes, les machines à coudre, les appareils photo et les répondeurs téléphoniques.

Les consommateurs canadiens profitent de ces mesures puisque les prix moins élevés de ces produits importés leur seront transmis par les grossistes et les détaillants. Ces derniers et l'économie en général profitent de ces mesures, car elles encouragent les consommateurs à effectuer leurs achats au Canada.

La réaction à cette initiative a été très positive. Les fonctionnaires du ministère des Finances continuent, de concert avec l'industrie canadienne et le Conseil canadien du commerce de détail, à identifier d'autres produits de consommation sur lesquels les tarifs peuvent être supprimés.

J'aimerais, très brièvement, aussi traiter de certaines des autres mesures d'accise et de douane figurant dans ce projet de loi.

Les députés se rappelleront que, dans le budget de 1992, le ministre des Finances avait annoncé l'élimination de la taxe d'accise de 8,5 cents le litre sur l'éthanol et le méthanol inclus dans les carburants mélangés. Cette mesure, qui sera mise en oeuvre grâce au projet de loi C-102, favorisera la mise au point et l'utilisation de carburants à base d'éthanol ou de méthanol produits à partir de sources renouvelables, ce qui procure un certain nombre d'avantages environnementaux tels qu'une réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Le projet de loi renferme aussi un certain nombre d'autres changements tarifaires. La plupart de ces changements sont d'ordre technique, mais certains d'entre eux suppriment les droits de douane sur des produits à la demande d'entreprises canadiennes. Ces modifications portent sur divers produits comme les plateaux pour l'emballage des pêches et les barres de signalisation sur les autos d'urgence mais, à mon avis, le changement le plus important est l'élargissement de l'entrée en franchise de droits sur les matières et les pièces importées par des fabricants de produits incorporés dans la fabrication d'autres produits destinés à l'exportation.

Auparavant, ces fabricants ne pouvaient obtenir un remboursement des droits de douane qu'après que les produits finis soient exportés. L'allégement immédiat des droits de douane se limitait aux fabricants qui étaient en même temps importateurs des matières et des pièces et exportateurs des produits finis. L'élargissement de ce privilège aux fabricants intermédiaires est une mesure importante en vue d'améliorer la compétitivité de ces fabricants.

En terminant, j'aimerais tout simplement insister sur l'importance des dispositions de ce projet de loi. En particulier, ce projet de loi renferme des mesures importantes pour s'attaquer au problème que constituent les achats outre-frontière. Aussi, les mesures qui seront instaurées grâce à ce projet de loi pour lutter contre la contrebande de tabac assureront que les forces de l'ordre au Canada disposent des moyens appropriés pour poursuivre les organisations criminelles qui effectuent le commerce illégal du tabac et les démanteler.

Je demande donc aux députés d'appuyer l'adoption de ce projet de loi en troisième lecture.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir donner mon avis sur le projet de loi C-102.

Ce projet de loi vise essentiellement à régler le problème du magasinage outre-frontière et prévoit des mesures supplémentaires pour contrer la contrebande du tabac. J'estime que tous conviennent de l'existence des problèmes du magasinage outre-frontière et de la contrebande du tabac. La population canadienne nous a demandé, à nous législateurs, de trouver une solution à ces problèmes. Je sais que nous estimons tous que le gouvernement ne déploie pas assez d'efforts pour s'attaquer à ce problème contagieux ainsi qu'à celui de la contrebande de cigarettes.

Ce projet de loi a été élaboré en consultation avec l'industrie du tabac dont les porte-parole sont conscients de la gravité du problème du magasinage outre-frontière et de la contrebande. Ils savent de plus qu'ils ont un rôle à jouer pour régler ces problèmes. Cependant, bien que le projet de loi constitue une première étape dans la lutte contre la contrebande du tabac en modifiant les dispositions sur l'étiquetage et en imposant des peines plus sévères à ceux qui vendent ces produits, il ne s'attaque pas vraiment à la cause même du problème, soit des taxes trop élevées sur les produits du tabac.

Aujourd'hui, comme on étudie ce projet de loi, je voudrais parler plus précisément du grave problème de la contrebande des produits du tabac au Canada parce qu'il a des conséquences sérieuses dans ma région de Haldimand—Norfolk. Voici ce que je pense. J'estime que le niveau excessif de l'imposition des produits du tabac a créé un climat s'apparentant à celui de la prohibition qui incite des citoyens normalement respectueux des lois à acheter ou à vendre des produits du tabac de contrebande.

Des gens de tous les milieux, de tous les âges, de tous les horizons, professionnels comme assistés sociaux, prennent tous part à ces activités illégales. C'est qu'ils estiment être surtaxés et que, par conséquent, il est socialement acceptable d'acheter ou de vendre du tabac illégal. Ils pensent que les taxes sur les cigarettes sont trop élevées et que ce n'est pas un crime d'acheter ou de vendre des cigarettes de contrebande. Nombre de Canadiens comme vous et moi n'ont aucun remords à acheter ces produits ou à enfreindre cette loi fiscale. Les Canadiens ferment maintenant les yeux sur les contrebandiers du tabac comme les Américains le faisaient avec les contrebandiers d'alcool dans les années 20.

La contrebande est en train de diviser des populations. Elle est en train de diviser des populations autochtones et de favoriser la formation de bandes de malfaiteurs, et la recrudescence de la violence dont sont victimes les détaillants. Elle va de pair avec le trafic des stupéfiants. En fait, le crime organisé s'intéresse à la contrebande du tabac parce qu'elle rapporte plus que le trafic de stupéfiants et qu'elle comporte des peines moins sévères.

Personne ne conteste au Canada quelle est la cause de la contrebande. Ce sont les taxes élevées sur le tabac qui sont devenues une partie importante du coût de ce produit et qui offrent une marge de bénéfice possible à ceux qui peuvent et veulent bien acheter et revendre des cigarettes pour lesquelles aucune taxe n'a été payée.

Il est difficile de comprendre pourquoi un gouvernement permet que quelque chose d'illégal se produise sous son nez simplement pour éviter l'opinion publique. Autrement dit, à cause des pressions exercées par les groupes de non-fumeurs et mon collègue ici du NPD, les gouvernements fédéral et provinciaux ont peur de s'attaquer au problème de la taxe sur les produits du tabac. Ils préfèrent poursuivre leur politique d'imposition élevée qui, comme nous le savons tous, favorise la contrebande.

On penserait que le gouvernement fédéral, sachant qu'il a contribué à une industrie du crime organisé d'un milliard de dollars, pourrait commencer à prendre au sérieux tout le problème de la vente illégale des produits du tabac. Je trouve cette affaire très frustrante parce que la solution est simple. Il suffit de réduire les taxes. On n'est pas parvenu à cette réponse ces derniers jours ni ces dernières semaines. L'industrie du tabac et de nombreux Canadiens offrent au gouvernement une solution évidente. La réduction des taxes sur les produits du tabac est non seulement une solution pacifique, mais elle relève du simple bon sens.

Le fait est que la GRC ne peut plus faire face au problème parce qu'il a pris des proportions trop importantes. Elle peut voir que l'application de la loi ne permet pas de refréner la contrebande. Elle dit que les mesures coercitives posent encore plus de problèmes et qu'elles auront simplement pour effet de faire entrer le commerce illicite des produits du tabac dans la clandestinité et de le placer sous le contrôle du crime organisé, ce qui nous effraie tous, je pense.

• (1600)

Après tout, le Canada s'enorgueillit beaucoup du fait qu'il est considéré comme le premier pays au monde où les gens voudraient vivre. Selon les Nations Unies, une des raisons pour lesquelles il obtient d'aussi bons résultats, c'est qu'il offre une sécurité relative aux Canadiens. Or, l'aide au crime organisé au Canada aura tôt fait de le déclasser.

Pour terminer, je voudrais présenter certains faits au sujet de l'industrie et des producteurs de tabac et expliquer pourquoi la Chambre s'intéresse à la question de l'imposition des produits du tabac. J'estime qu'il faudrait examiner ces faits très attentivement.

Le commerce du tabac de contrebande a une valeur de plus de un milliard de dollars au niveau du revendeur. On estime que la vente de produits du tabac sur le marché noir fait perdre aux gouvernements fédéral et provinciaux des recettes fiscales de 1,4 milliard de dollars par année et prive les 1 200 producteurs de tabac de l'Ontario de débouchés évalués à près de 20 millions de dollars. Cette contrebande met en jeu 60 000 emplois au Canada.

Sur le marché légal, les fumeurs paient jusqu'à 47,13 $ pour une cartouche de 200 cigarettes et le fabricant touche 7,79 $. Les distributeurs et les détaillants reçoivent 3,38 $ et les 35,96 $ qui restent vont dans les coffres des gouvernements fédéral et provinciaux.

On peut acheter une cartouche de cigarettes sur le marché noir pour seulement 22,50 $ et un paquet de cigarettes, qui se vend habituellement jusqu'à 6,50 $, pour près de la moitié de ce montant, soit 3,50 $.

Des taxes élevées n'empêchent pas les gens d'acheter des cigarettes. Ils décident simplement de les acheter sur le marché noir. Les taxes élevées ne sont coûteuses que pour les gouvernements.

L'industrie du tabac, soit la culture, la fabrication, la distribution et la vente au détail, procure des emplois directs ou indirects à quelque 60 000 Canadiens.

C'est surtout aux grosses augmentations imposées par les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des années 80 que l'on doit la perte de quelque 5 000 emplois liés au tabac ainsi que la fermeture de quatre usines de fabrication.

La plupart de ces emplois se trouvaient dans la circonscription de Haldimand—Norfolk que je représente. Au cours des dix dernières années, les taxes sur les cigarettes ont augmenté d'environ 620 p. 100. Je voudrais insister là-dessus. En effet, au cours des dix dernières années, les taxes sur les cigarettes ont été majorées de 620 p. 100.

Pour faire une comparaison, les taxes sur l'alcool n'ont augmenté que de 68 p. 100, l'impôt sur le revenu des particuliers, de 66 p. 100, et l'impôt des sociétés, très légèrement.

La GRC estime que ces augmentations de taxes ont suscité la création de groupes criminels plus imposants et mieux organisés. Il ne suffit pas de faire appliquer les règlements. À ce qu'il paraît, plus on durcit les règlements, plus les contrebandiers s'organisent et perfectionnent leurs méthodes. La GRC parle d'une situation «hors de contrôle».

C'est l'économie rurale de toute une région qui est en jeu. On ne parle pas seulement des agriculteurs. Bien des petites entreprises—particulièrement dans ma région—dépendent de la viabilité de l'industrie du tabac. Il est évident que la consommation de produits du tabac va se maintenir au Canada.

Le gouvernement doit se demander s'il souhaite vraiment exporter des emplois occupés par des Canadiens en s'en prenant à l'industrie du tabac, en mettant en oeuvre une politique fiscale peu judicieuse qui désavantage les Canadiens et permet aux agriculteurs et aux fabricants américains de se livrer à notre place à une honnête activité économique.

Il est honteux que le gouvernement ait favorisé une politique fiscale qui va entraîner la ruine de notre industrie du tabac tout en faisant bénéficier nos voisins du Sud des avantages économiques qui découlent de la fabrication d'un produit tout ce qu'il y a de plus légal.

Pire encore, les gouvernements poursuivent cette politique fiscale qui a entraîné la création d'un réseau de contrebande sophistiqué que la GRC, de son propre aveu, ne peut pas contenir. Nous devons, à titre de législateurs, repenser la politique fiscale en ce qui a trait aux produits du tabac. Le moment est venu de réduire ces taxes.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous sommes en troisième lecture. Je pense que la brève suspension de séance que nous avons eue a causé quelque confusion.

Nous sommes en troisième lecture. Les discours des deux premiers intervenants ne sont pas suivis d'une période de questions et d'observations. Après cela, pour le troisième intervenant, nous reprenons le modèle normal des 20 minutes et 10 minutes.

Il n'y a donc pas de questions ou d'observations sur le discours du député. Le député avait 40 minutes, mais pas de période de questions et d'observations. Oui, 40 minutes de discours et c'est tout.

• (1605)

M. Speller: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous remercie de cette précision.

Je sais que mon collègue du NPD tient beaucoup à me poser une question. Serait-il possible d'obtenir le consentement unanime pour une question de cinq minutes?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais demander. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-102. Je vais borner mes remarques aux propos scandaleux que vient de tenir le député libéral. Je voudrais savoir s'il parlait au nom du Parti libéral et si cela représentait la politique de son parti.

M. Speller: Je parle toujours au nom des libéraux.

M. Karpoff: C'est bon à savoir. Telle est donc la position officielle du Parti libéral: appui à l'industrie canadienne du tabac et opposition aux mesures qui ont permis de réduire considérablement l'usage de la cigarette au Canada et la fréquence des décès dus au tabac.

Une voix: Ce n'est pas comme le Nouveau Parti démocratique qui veut légaliser la marijuana.

M. Karpoff: Il nous faut commencer par parler des conséquences de la consommation des produits du tabac à l'échelle nationale.

Une voix: Pourquoi ne pas s'en tenir au projet de loi?

M. Karpoff: C'est un fait bien connu que chaque année, 55 000 Canadiens meurent des suites d'une maladie liée à l'usage du tabac. Si les libéraux trouvent cela drôle, ils devraient en parler aux 55 000 personnes qui ont perdu un conjoint ou un enfant à cause du tabagisme.

C'est un des plus graves problèmes pour la santé qu'ait à affronter le monde industrialisé et, pourtant, nos fabricants de produits du tabac axent de plus en plus leurs efforts de vente sur les enfants, tant ceux du Canada que ceux des pays du tiers monde.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, a lancé une campagne nationale visant à réduire la consommation de tabac; c'est l'une des meilleures choses que le gouvernement ait faites et, pour ce faire, il a eu recours à deux ou trois politiques différentes.

Tout d'abord, il a augmenté les taxes sur les cigarettes; chaque fois que le coût d'un paquet de cigarettes a augmenté de 25 ou 50c., 100 000 Canadiens ont cessé de fumer. Il a adopté un programme de sensibilisation pour prévenir les gens des dangers de la cigarette et il a mis sur pied des programmes préconisant qu'on appose sur les produits du tabac des avertissements quant aux dangers pour la santé.

Ce projet de loi, qui a été déposé il y a quelque temps, prévoyait également d'imposer une taxe à l'exportation sur les produits du tabac. Ce que nous avons appris, c'est que les contrebandiers rapportent au Canada la majeure partie des cigarettes exportées.

M. Boudria: Quatre-vint-dix pour cent.

M. Karpoff: Quatre-vingt-dix pour cent et même plus. L'année dernière, le gouvernement a imposé une taxe de sortie de 8 $ sur une cartouche de cigarettes, empêchant ainsi les contrebandiers de réaliser des bénéfices. Il n'était pas rentable de rapporter ces cigarettes au Canada, car on avait déjà payé des taxes sur ces dernières. On ne pouvait pas les rapporter en franchise de taxes.

En mars 1992, 164 millions de cigarettes ont été exportées. Puis, à cause des pressions exercées par des groupes comme Vista, par les libéraux, qui voulaient s'assurer que nous pouvions accroître la vente de cigarettes, par l'industrie du tabac, par l'association des fabricants, y compris des lobbyistes comme Bill Neville, l'ancien chef de cabinet du premier ministre, à cause des menaces de l'industrie du tabac, qui a dit qu'elle cesserait d'acheter du tabac au Canada et qu'elle fermerait toutes ses usines de fabrication au Canada, le gouvernement fédéral a capitulé et retiré cette taxe.

• (1610)

Qu'est-il arrivé dès qu'il a retiré la taxe? L'exportation et, par conséquent, l'entrée illégale de cigarettes au Canada, ont augmenté radicalement. En mars 1992, 164 millions de cigarettes ont été exportées. En mai 1992, après que le gouvernement a capitulé et retiré la taxe à l'exportation, ce chiffre est passé à 958 millions de cigarettes, ce qui représente une augmentation de 650 p. 100.

Nous savons tous que ces cigarettes sont exportées, puis rentrées au Canada en contrebande. Le gouvernement n'a réussi qu'à rendre à nouveau profitable la rentrée des cigarettes en contrebande dans notre pays.

En mars 1992, on exportait 39 millions de kilogrammes de tabac à coupe fine parce que la taxe à l'exportation ne rendait pas rentable la rentrée de ces cigarettes au Canada en contrebande. En mai 1992, après que le gouvernement a capitulé et cédé aux tactiques brutales de l'industrie du tabac, les exportations de tabac à coupe fine sont passées de 39 millions à 366 millions de kilogrammes. Cela représente une augmentation de 938 p. 100.

Le gouvernement a dit qu'il allait maintenant rendre ce trafic profitable pour les contrebandiers et ce ne fut pas sans conséquences. Le gouvernement fédéral a perdu 800 millions de dollars en recettes fiscales qu'il aurait pu percevoir et les provinces ont probablement perdu un montant similaire.

Quand le gouvernement a songé à instaurer la taxe à l'exportation, l'industrie a dû connaître de grandes appréhensions. Elle savait d'une manière ou d'une autre ce qui allait se passer. Quand le gouvernement a annoncé qu'il allait adopter une taxe à l'exportation, une société l'a su à l'avance et a fait sortir de notre pays 50 camions pleins de cigarettes avant que la taxe ne soit appliquée.

Nous avons vraiment besoin de règles de jeu équitables. La solution des libéraux consiste manifestement à réduire nos taxes sur les cigarettes pour les rendre comparables à celles des États-Unis.

M. Boudria: Qui a dit cela?

M. Karpoff: C'est ce que dit votre collègue. C'est ce qu'il préconise, de réduire la taxe sur les produits du tabac.

Nous savons naturellement que si nous réduisons le prix des cigarettes, la consommation va augmenter.

Au Canada, nous avons mis au point ce qui est probablement le programme le plus efficace de lutte contre la consommation de tabac, un programme fondé sur l'éducation, des taxes élevées et des mises en garde sur les paquets de cigarettes.

L'industrie du tabac a annoncé qu'elle collaborerait avec le gouvernement, pourvu que celui-ci abandonne sa taxe à l'exportation. Je voudrais signaler quelle forme a prise cette collaboration. Les sociétés ont accepté de mettre un code sur les cigarettes pour que l'on puisse les reconnaître et savoir d'où elles venaient au cas où elles seraient réintroduites clandestinement au Canada.

Cependant, les sociétés de tabac ne tenaient pas à ce que l'on puisse retrouver l'origine des cigarettes; elles ne voulaient pas que l'on sache qu'elles venaient d'un grossiste particulier qui les retournait en contrebande au Canada.

• (1615)

D'un commun accord, elles ont donc décidé d'exporter toutes leurs cigarettes vers un entrepôt de Syracuse, dans l'État de New York. Par conséquent, si l'on trouve des cigarettes de contrebande au Canada, tout ce que l'on peut savoir c'est qu'elles viennent de Syracuse.

Vu que c'est à l'extérieur du pays, les contrôles sont impossibles et on ne peut pas obtenir de renseignements. Voilà la collaboration que l'on a obtenue des sociétés de tabac pour réduire le problème des exportations de cigarettes.

Depuis deux ou trois ans, l'industrie se bat devant les tribunaux pour essayer d'éviter de devoir mettre sur les paquets des mises en garde voyantes. Elle a essayé de faire en sorte que les mentions sur les paquets, et les encarts parlant des problèmes de santé liés à la consommation de cigarettes, ne soient pas efficaces. Elle ne veut pas de couleurs voyantes, car elles rendraient les mises en garde trop facilement lisibles. L'industrie en retarde l'utilisation depuis deux ans, mais elle a perdu.

Le gouvernement prépare maintenant un nouveau règlement qui rendra l'étiquetage beaucoup plus strict.

Je voudrais parler d'une question qui touche l'agriculture. Notre parti a toujours dit qu'au lieu d'aider les agriculteurs à cultiver un produit qui tue dans le monde entier, le gouvernement devrait aider les producteurs de tabac à opter pour d'autres cultures. Voilà la solution. On ne continue pas à encourager une industrie qui tue 55 000 Canadiens chaque année. On n'abandonne pas non plus l'agriculteur en le privant de son gagne-pain. On doit plutôt élaborer des programmes d'adaptation pour aider les agriculteurs à changer de culture.

Quand on regarde les groupes qui, au Canada, demandent au gouvernement de prendre certaines mesures et de quel côté ils se placent, on s'aperçoit très vite que ceux qui ont à coeur les intérêts des Canadiens demandent au gouvernement de faire preuve de courage en imposant une taxe à l'exportation de tabac. Ce sont des gens comme les membres de l'Association médicale canadienne, de la Société canadienne du cancer et de la Fondation des maladies du coeur. Toutes les associations médicales au Canada vous diront que le tabagisme tue 55 000 Canadiens par an. Autrement dit, un demi-million de Canadiens vont mourir de maladies liées au tabagisme d'ici la fin du siècle.

Et pendant ce temps, il est des gens qui demandent au gouvernement de mettre fin à un programme qui a fait ses preuves, qui demandent que l'on réduise les taxes sur le tabac, ce qui réduirait le prix des cigarettes et augmenterait la consommation de tabac. N'oublions pas que chaque fois qu'on augmente de 25 à 50 cents le prix d'un paquet de cigarettes, 100 000 Canadiens arrêtent de fumer.

Une autre raison pour laquelle mon parti et moi-même nous rallions à des groupes comme l'Association médicale canadienne, c'est que le tabagisme entraîne pour les contribuables des coûts considérables sur le plan des soins de santé. On estime que 10 p. 100 des lits pour soins actifs sont occupés par des patients souffrant de maladies liées au tabagisme, de maladies dues aux effets du tabac. Si, tout d'un coup, nous pouvions épargner au moins 10 p. 100 de ce que nous dépensons pour les soins actifs, ce serait nettement plus efficace. Nous disposerions alors de fonds pour aider les agriculteurs à se lancer dans d'autres sortes d'activités.

• (1620)

En terminant, j'aimerais dire un mot au sujet de la moralité de l'industrie du tabac. Ces deux dernières années, des documents confidentiels ont révélé que dans sa publicité, l'industrie du tabac cible délibérément les jeunes, sachant pertinemment que 80 p. 100 au moins des fumeurs commencent avant l'âge de 18 ans. Les jeunes qui à l'âge de 18 ans ne fument pas ne seront jamais des fumeurs. L'industrie du tabac, contrairement à ce qu'elle affirme, a fait de la publicité sociétale et de la promotion pour encourager les jeunes à fumer de plus en plus tôt.

Dans les pays du tiers monde, où aucune loi n'interdit la publicité pour le tabac, les fabricants de cigarettes sont encore moins subtils. Ils visent ouvertement les jeunes de 12 et 13 ans. Ils distribuent des cigarettes gratuitement aux mineurs dans les pays asiatiques, dans les pays du Pacifique et en Thaïlande pour y faire la promotion de leurs produits qui ont perdu du terrain sur le marché nord-américain.

Pourquoi les fabricants de cigarettes ont-ils tellement peur de ce qui se passe au Canada? C'est qu'ils s'aperçoivent que les autres pays commencent à tourner leur regard vers le Canada et à voir que nous avons réussi à réduire considérablement la consommation de tabac. Ils voient que ce succès est dû à une attaque sur trois fronts; celui de la fiscalité avec une taxe à l'exportation empêchant que soit rentable la rentrée au Canada des cigarettes de contrebande; celui de l'éducation concernant les risques du tabagisme et celui de l'étiquetage.

J'espère que ce projet de loi va permettre au gouvernement de réimposer la taxe à l'exportation sur les cigarettes sans en référer de nouveau à cette Chambre et que ce gouvernement va décider de quel côté il se trouve, celui des gros producteurs de tabac ou celui des 55 000 familles canadiennes qui chaque année voient disparaître les leurs. De quel côté allons-nous nous ranger?

Les libéraux et le gouvernement doivent avoir le courage de défendre les intérêts des Canadiens et de s'engager à réduire la consommation de tabac, de se ranger du côté des 55 000 Canadiens qui chaque année perdent un époux ou une épouse. Le gouvernement doit réintroduire la taxe à l'exportation.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais que le député sache que le Parti libéral du Canada appuie fermement les agriculteurs canadiens et qu'il continuera de le faire.

Il a laissé entendre, dans son discours, qu'il savait comment régler les problèmes des producteurs de tabac. Ce ne sont, de toute évidence, que des belles paroles de néo-démocrates. Je parie qu'il n'a jamais vu une plantation de tabac de sa vie et qu'il ne sait pas que l'an dernier, le gouvernement a annoncé un programme de 32 millions de dollars visant à aider les producteurs de tabac canadiens. Savez-vous combien d'argent a réellement été versé aux producteurs de tabac? Absolument rien. Pas un sou. Le gouvernement annonce haut et fort qu'il va aider les producteurs de tabac à diversifier leurs activités, à participer à d'autres programmes, et que fait-il? Il s'empresse d'éliminer le programme de remplacement des entreprises, programme qui avait été expressément conçu pour les aider à se lancer dans d'autres activités.

Étant donné l'avenir réservé à leur industrie, les tabaculteurs canadiens ont demandé au gouvernement la permission de participer au CSRN. Le député ignore peut-être ce qu'est exactement le CSRN. C'est un programme qui permettrait aux producteurs de tabac d'être considérés comme les autres agriculteurs, par exemple les producteurs de maïs et les producteurs de céréales, et qui leur permettrait d'investir dans leur avenir et de pouvoir se tirer d'affaires en tout temps. Mais le gouvernement ne leur a pas permis de participer à ce merveilleux programme.

• (1625)

Le député a dit que le Parti libéral appuyait les producteurs de tabac, qu'il traite lui-même d'assassins. Il sait que chaque fois que j'ai pris la parole à la Chambre, ce n'était pas pour prendre la défense des fabricants de produits du tabac, mais des tabaculteurs canadiens et des collectivités qui dépendent de leurs plantations pour leur survie.

J'ignore si le député en est conscient, mais chaque fois qu'il parle ainsi, qu'il donne de faux renseignements aux Canadiens, il nuit aux agriculteurs canadiens et plus précisément aux producteurs de tabac de chez nous ainsi qu'à nos petites entreprises qui comptent sur eux pour leur survie.

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'apprécie cette question, parce que je crois qu'elle touche au coeur du problème. Si j'ai bien compris, le député nous dit que si c'est rentable, tant pis pour les 55 000 personnes qui en meurent. Il est déterminé à poursuivre cette activité rentable qui tue des gens.

Je regrette, mais le député ne peut pas tout avoir. Évidemment, à mesure que la consommation de tabac diminuera, les producteurs de tabac en souffriront. Je n'en doute pas. C'est pourquoi mon parti et moi-même avons demandé au gouvernement de créer des programmes réalistes dans le but d'aider les producteurs à se réorienter. Le but des programmes n'est pas de les aider à surmonter les moments difficiles et à continuer à récolter un produit dangereux.

Il faut faire un choix, et je suppose que le rôle du gouvernement consiste parfois, effectivement, à choisir d'appuyer un camp plutôt qu'un autre. Or, les faits sont clairs. Les recherches effectuées depuis 25 ans montrent hors de tout doute que l'usage des produits du tabac est dangereux pour la santé. C'est même une cause de décès; 55 000 personnes en meurent chaque année.

Quelqu'un a dit qu'il y avait 5 000 producteurs de tabac au Canada. Peut-on dire qu'il y a dix décès par producteur de tabac?

À l'heure actuelle, nous devons choisir un camp. Devons-nous appuyer l'usage croissant des produits du tabac, même en sachant que cela coûte cher à notre système de soins de santé et abrège l'espérance de vie des consommateurs, ou devons-nous plutôt prendre des mesures pour réduire systématiquement la consommation de tabac?

Je félicite ce gouvernement pour avoir toujours appliqué—jusqu'au moment où il a fait marche arrière sur le chapitre de la taxe à l'exportation—une politique globale qui favorise une réduction progressive de la consommation de tabac par des méthodes de sensibilisation.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, nous avons entendu il y a quelques instants un plaidoyer animé en faveur de la consommation de tabac et de l'industrie des produits du tabac. Je me demandais si le porte-parole du Parti libéral en matière de santé approuvait la position de son collègue sur l'utilisation des produits du tabac.

• (1630)

Le président suppléant (M. Paproski): La question doit être posée au député de Surrey-Nord.

M. Volpe: Va-t-il répondre à la question en sa qualité d'ancien ministre de la Santé?

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, la description de l'industrie des produits du tabac que vient de nous donner le député est tout à fait exacte. L'expérience, l'expérience douloureuse, nous l'enseigne. D'une part, on déclare qu'on ne veut pas voir les jeunes fumer, mais d'autre part, on les encourage à le faire.

On peut affirmer que le Canada est aujourd'hui un chef de file dans la campagne anti-tabac. Nous avons eu des difficultés, par exemple, avec les producteurs de tabac. Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il affirme que les producteurs pourraient facilement passer à d'autres cultures qui seraient tout aussi rentables que le tabac. Les terres dans la région de Delhi sont souvent moins propices aux autres cultures qu'à celle du tabac. Nous devons faire face à cette réalité.

Cela dit, il existe toutefois une limite. L'industrie des produits du tabac est surprenante. C'est la seule qui favorise la mort, la destruction, les incendies, la dégénérescence, la maladie et une durée de vie plus courte en présentant le tout dans une ambiance de splendeur et de prestige. C'est la seule industrie qui réussit un tel tour de force. Elle possède des capacités de marketing phénoménales.

Mes paroles vous sembleront peut-être dures, mais elles sont rigoureusement exactes. Pensez-y. Je demande donc ceci au député: quelle est, selon lui, la prochaine étape que le Canada devrait franchir maintenant pour favoriser la santé publique et plus précisément la diminution du tabagisme, surtout chez les jeunes Canadiens?

M. Karpoff: Je suis heureux de répondre à cette question et je tiens à dire que vos paroles à mon endroit ne me paraissaient pas très dures, mais bien honnêtes.

Selon nous, la prochaine étape consistera probablement à empêcher les fabricants de cigarettes de faire de la promotion associée à des événements culturels et plus particulièrement sportifs. C'est ce qu'on a fait en Australie en empêchant ces compagnies de commanditer des événements à des fins publicitaires.

Il s'agit ensuite, bien entendu, de poursuivre et même d'accroître les programmes de sensibilisation lancés par le gouvernement afin d'informer les gens, plus particulièrement les jeunes, des dangers du tabac et de montrer que, contrairement à ce qu'on prétend, l'usage du tabac n'a rien de prestigieux, il ne rend pas les jeunes garçons plus virils et les jeunes filles beaucoup plus belles. Nous devons être en mesure de contrer la belle image que les fabricants de cigarettes essaient de projeter.

Je suis d'accord avec le député pour dire que c'est la seule industrie dans le monde qui vante les mérites de ses produits en sachant très bien qu'ils entraînent la mort.

* * *

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-93 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On n'a pu parvenir à une entente aux termes des dispositions des paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement au sujet des étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion d'attribution de temps afin de réserver un certain nombre de jours et d'heures aux étapes en question relativement à ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député d'Essex—Kent, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir: l'honorable député d'Ottawa—Vanier—Le budget; l'honorable député de Notre-de-Grâce—L'immigration; l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville—La pédopornographie; l'honorable députée de New Westminster—Burnaby—La violence faite aux femmes; l'honorable député de Prince-Georges—Bulkley Valley—Le bois d'oeuvre.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jerry Pickard (Essex-Kent): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-102, qui est pour beaucoup de Canadiens un projet de loi extrêmement complexe.

• (1635)

J'ai des sentiments très partagés au sujet de ce projet de loi et je comprends tout à fait les points de vue exprimés par de nombreux Canadiens. Le tabagisme représente sans l'ombre d'un doute un danger pour la santé. Tous les députés et tous les Canadiens le reconnaîssent.

D'autre part, nous savons que le tabac est une importante source de recettes fiscales pour le gouvernement. Comme le disait mon collègue, les taxes sur le tabac ont augmenté de 600 p. 100 depuis dix ans. Cela démontre qu'on a peut-être adopté la mauvaise approche au sujet du tabac, et sans doute aussi à l'égard de l'alcool. Le gouvernement entretient, par le biais du système fiscal, la consommation du tabac et de l'alcool, car il en tire les recettes les plus importantes. Or, beaucoup de Canadiens sont d'avis que nous contestons la valeur des cigarettes et de l'alcool.

Mes collègues à l'extrême gauche de la Chambre, les néo-démocrates, soutiennent que ces produits posent de très graves problèmes de santé. Si je me fie à ce qu'ont dit les néo-démocrates et les députés d'en face, je me demande pourquoi on n'interdit pas le tabagisme au Canada. Si, comme le disent les néo-démocrates, les risques pour la santé sont réels, il faudrait adopter la ligne de conduite qu'ils préconisent et interdire le tabagisme au Canada. Pour autant que je sache, ni le gouvernement ni le NPD, qui prétendent vouloir régler tous les problèmes de santé, n'ont choisi cette solution.

Une voix: Ce sont des hypocrites.

M. Pickard: Le projet de loi soulève une importante question d'ordre économique. Personne ne contestera que 34 $ la cartouche de cigarettes, c'est un revenu très intéressant pour le gouvernement. En fait, les taxes frappant les produits du tabac ont tellement augmenté depuis dix ans que cela a donné lieu à un problème criminel, c'est-à-dire que le crime organisé s'est emparé de la contrebande de cigarettes, provoquant un deuxième problème social au Canada, soit la consommation de cigarettes illégales.

Nombreux sont les représentants de la GRC et de Douanes et Accise qui comparent la contrebande de cigarettes à la contrebande d'alcool du temps de la prohibition. Une foule de bandes de malfaiteurs font entrer à pleins camions au Canada des cigarettes de contrebande qu'ils distribuent partout. Quantité de ces cigarettes de contrebande produisent des revenus annuels s'élevant jusqu'à un milliard de dollars. C'est un problème colossal pour les corps policiers. Je suis d'avis que ce projet de loi règle en partie le problème. J'estime que l'imposition d'amendes maximales de 200 000 $ à ceux qui font entrer au Canada des cigarettes de contrebande est une bonne mesure. Je crois que cette disposition va empêcher que des cigarettes fabriquées au Canada soient exportées aux États-Unis puis réintroduites illégalement au Canada.

Ce qui est au coeur du problème, c'est que nous avons surtaxé un produit que bien des Canadiens consomment, dont ils sont intoxiqués ou qu'ils ont choisi d'utiliser. Nous avons tellement haussé le prix des cigarettes que des gens de tous les horizons, de tous les âges achètent des cigarettes de contrebande au meilleur prix. C'est une tendance qu'on observe non seulement dans l'industrie du tabac, mais aussi dans une foule d'autres domaines.

• (1640)

Depuis quelques années, quand je parle aux gens, je note qu'ils s'inquiètent beaucoup des hausses d'impôts. Ils sont très préoccupés du coût de la vie qui est très élevé dans notre société, que ce soit à cause de l'impôt sur le revenu, de la nouvelle taxe sur les produits et services ou des taxes imposées par le biais de l'accise.

Comme nous le savons, les hausses d'impôts répétitives ont permis d'aller puiser de l'argent dans les poches du consommateur canadien, mais elles ont augmenté ses coûts de 50, 60 ou même 70 p. 100 depuis huit ans.

Cela représente un problème de taille pour les Canadiens, qui traversent des temps difficiles. Ils regardent l'argent qu'ils consacrent aux impôts en disant: «Mais, c'est beaucoup trop!»

Je suis le déroulement de la campagne à la direction du Parti conservateur et j'en conclus que nous avons un problème. Tout le monde dit: «Nous pouvons mettre un terme aux dépenses supplémentaires du Canada. Nous pouvons stopper ces énormes hausses d'impôts. Nous pouvons ralentir la croissance de la dette et du déficit.»

À mon avis, la situation empire depuis huit ans. Tous les Canadiens en parlent partout, aussi bien chez eux qu'à l'extérieur. C'est donc le pays tout entier qui doit s'attaquer au problème.

Ces impôts excessifs poussent finalement beaucoup de Canadiens habituellement respectueux des lois à acheter des articles qui ne devraient pas se vendre. Les impôts ne devraient pas être aussi élevés. Je crois que c'est une autre cause de la criminalité au Canada.

Pour tenter de remédier aux problèmes relatifs à la santé, à la criminalité, au coût excessif des cigarettes et aux impôts, nous envisageons une série de mesures législatives différentes qui semblent pourtant manquer d'uniformité.

Quand je pense à mes collègues d'en face, qui ont préconisé l'interdiction de l'usage de la cigarette, ou encore au député néo-démocrate, je suppose qu'ils vont prendre des mesures pour interdire l'usage de la cigarette au Canada. Il y aura alors du ressentiment, car on choisit vraiment de fumer au Canada.

Nous devons veiller aux intérêts de tous les Canadiens de façon équitable. Je doute qu'en taxant beaucoup la cigarette comme nous le faisons et en adoptant des lois comme celles que nous envisageons, nous nous attaquons au coeur du problème. Encore une fois, il faudrait s'en prendre aux impôts et à l'application des lois.

Je suis d'accord pour qu'on interdise l'entrée illégale de cigarettes au Canada et qu'on punisse ceux qui s'y adonnent. Je crois que ce sont des mesures positives. Il reste toutefois que nous passons à côté du vrai problème, qui réside dans les impôts excessifs.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'ai écouté les discours de mes collègues en cette Chambre concernant l'industrie du tabac et le reste. Évidemment, on pourrait en parler longuement. On sait qu'on voudrait freiner la publicité qui s'adresse aux jeunes et qui est faite par les compagnies manufacturières de cigarettes; on voudrait freiner l'usage de la cigarette en général, c'est sûr, mais on a le libre choix, et s'il y en a qui veulent fumer, il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire.

Il faut cependant regarder un autre élément. Depuis quelque temps, l'industrie du tabac est devenue un élément criminel de notre société. Pourquoi sommes-nous rendus dans cette situation? Parce que, depuis quelques années, il y a eu une augmentation épouvantable de taxes sur le tabac et les cigarettes, jusqu'au point où—et, vous le savez, c'est la goutte qui a fait déborder le verre—les taxes étant tellement élevées, la contrebande a commencé. Donc, les taxes excessives ont créé une industrie de contrebande.

Mon collègue de Toronto m'a dit que le gouvernement fédéral avait perdu, l'an passé, au-delà de 750 millions de dollars.

• (1645)

Donc les taxes ont créé une industrie de contrebande, et la façon logique de régler le problème, c'est de couper les taxes, ne serait-ce que pour une année ou deux, que l'on puisse stabiliser, et ainsi voir comment faire cesser ce commerce de contrebande et empêcher la criminalisation de cette industrie.

Monsieur le Président, des représentants de ma région sont venus discuter de ce problème, dont M. Denis Savard en particulier. Les arguments de ce dernier étaient logiques et relevaient du gros bon sens.

Donc il faudrait réduire les impôts sur la cigarette, ne serait-ce que de façon temporaire, pour empêcher ce commerce de contrebande et ainsi empêcher cette criminalisation de l'industrie de la cigarette. Actuellement, c'est le problème. Donc faisons face à ce problème, et ensuite on pourrra trouver des moyens de mettre fin à l'élément de contrebande.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-102. Je voudrais dire un mot, rapidement, sur les taxes et la contrebande du tabac.

Je tiens tout d'abord à préciser une chose. Je m'inquiète beaucoup, moi aussi, de l'ampleur de cette contrebande. Au Canada, un paquet de cigarettes sur six vient de la contrebande. Cela représente environ 1,6 milliard de dollars en recettes fiscales pour les autorités fédérales et provinciales. Les profits de la contrebande sont estimés à environ 800 millions de dollars. La contrebande est un marché de 48 millions de cartouches de cigarettes, soit huit fois plus qu'en 1990. Elle a donc fait un bond de 650 p. 100 en deux ans.

Ce phénomène s'explique avant tout par l'obstination des gouvernements fédéral et provinciaux à augmenter les taxes sur les cigarettes et les autres produits du tabac. Ils l'ont fait en prenant prétexte que le tabac présente des risques pour la santé, ce que nous admettons volontiers, mais ils ont porté les taxes à un tel niveau qu'ils ont fait apparaître toute une économie souterraine, celle de la contrebande. Cette économie souterraine ne se limite pas à la contrebande du tabac. Il y a aussi l'alcool.

Le taux des taxes au Canada est de 67 p. 100, contre 30 p. 100 aux États-Unis et 75 p. 100 en Europe. La différence de prix, sur une cartouche de cigarettes canadiennes, entre le Canada et les États-Unis, est d'environ 35 $. Pas étonnant que la contrebande ait pris une telle ampleur.

Ces hausses de taxe ont fait apparaître une économie souterraine, tout comme la TPS contribue à la création d'une économie souterraine où les services sont payés en espèces. Cela est en train de devenir un grave problème au Canada. Nous avions prévenu le gouvernement pendant le débat sur la TPS, mais il a préféré faire la sourde oreille.

Le texte initial de la loi aurait pénalisé injustement les exploitants de boutiques hors taxes à la frontière canadienne en tentant de régler des problèmes suscités par le régime fiscal régressif et des mesures d'exécution trop laxistes. En fait, le texte initial de l'article 73 aurait réglementé les ventes des boutiques hors taxes. Voici ce que m'a écrit un exploitant de boutique qui habite non loin de ma circonscription: «En ce moment, tous les exploitants de boutiques hors taxes au Canada respectent les limites de une cartouche de cigarettes et de deux boîtes de tabac fin.»

Pourquoi? Parce que ces exploitants sont conscients du problème et se refusent à l'aggraver. Ils se sont organisés eux-mêmes pour fixer volontairement une limite sur la quantité de cigarettes qu'ils vendent aux gens qui sortent du Canada, que ce soit des touristes américains qui rentrent chez eux ou des Canadiens qui vont aux États-Unis.

Pourquoi alors présenter une mesure législative qui limite les ventes des boutiques canadiennes hors taxes s'il a été prouvé et reconnu par le ministère des Finances que ces boutiques n'ont rien à voir avec le problème de la contrebande? À un moment où l'industrie canadienne des boutiques hors taxes doit faire face à une concurrence accrue de la part de détaillants américains, la seule conséquence que pourrait avoir une telle mesure restrictive serait de mettre les détaillants américains dans une position encore plus avantageuse, ce qui nous ferait perdre des millions de dollars de recettes provenant des touristes.

L'industrie canadienne des boutiques hors taxes joue un rôle clé dans notre économie. Elle emploie des centaines de travailleurs canadiens et rapporte des recettes importantes aux gouvernements fédéral et provinciaux. L'industrie des boutiques hors taxes se compose en grande partie de petites et moyennes entreprises appartenant à des citoyens canadiens.

• (1650)

J'ai eu la chance de faire partie du comité directeur en tant que coprésident du comité qui, à l'origine, a établi les critères applicables aux boutiques hors taxes au Canada. Je suis très fier de ce que les gens de cette industrie ont fait. Je suis fier du leadership dont ils ont fait preuve à cet égard et je suis heureux qu'ils aient pris volontairement des mesures pour essayer d'enrayer ce terrible problème.

Grâce à un amendement adopté au comité, les boutiques hors taxes ne sont plus incluses dans l'article 73. Évidemment, cela veut dire que nous reconnaissons le fait qu'elles ne contribuent pas au problème de la contrebande.

Au cours des dix dernières années, les taxes fédérales sur le tabac ont augmenté de 18,7 p. 100 par année en moyenne et les taxes provinciales de 18,1 p. 100. En 1980-1981, ces taxes ont rapporté 811 millions de dollars au gouvernement fédéral. En 1990-1991, elles lui ont rapporté 2,25 milliards de dollars. Depuis 1988 seulement, les taxes sur le tabac ont augmenté de 47 p. 100. En 1991, les ventes de tabac par les producteurs ont totalisé 310 millions de dollars et elles ont rapporté 2,25 milliards de dollars en taxes au gouvernement fédéral. Au Canada, les taxes sur le tabac pourraient couvrir la totalité du budget du ministère de l'Agriculture.

La vente de 90 000 livres de tabac rapporte au producteur environ 180 000$. Le gouvernement fédéral touche 10 millions de dollars en taxes sur la récolte de ce seul producteur. Les ventes de tabac de 1991-1992 rapporteront aux deux paliers de gouvernement plus de cinq milliards de dollars, en plus de la TPS.

Les services policiers et les organismes chargés de faire respecter les lois sont en train de prendre la situation en main. Ils le font lentement, mais sûrement. La Régie des alcools de l'Ontario, la RAO, croit qu'une bouteille d'alcool sur dix consommée en Ontario est entrée dans la province en contrebande. Les producteurs de cigarettes soutiennent qu'une cigarette sur neuf vendue au Canada provient du marché noir.

Le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac a ramassé des paquets de cigarettes jetés après divers rassemblements le mois dernier et il a constaté que 37 p. 100 de ces paquets provenaient du marché noir. La RAO évalue à 700 millions de dollars les achats de boissons alcooliques illégales par les consommateurs ontariens l'an dernier, ce qui représente environ 13,5 p. 100 du total des ventes dans la province.

Les revenus ou le volume des ventes de la RAO ont diminué de 60 millions de dollars. Cela démontre la gravité du problème entraîné par les hausses des taxes fédérales et provinciales. La GRC a déclaré que les saisies de tabac avaient presque doublé l'an dernier. En effet, ce corps policier a effectué environ 3 000 saisies l'an dernier comparativement à 1 570 en 1991.

Dans un article du *London Free Press* du 20 mars 1993, le ministre québécois du Revenu laissait entendre que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux envisageaient la réduction des taxes sur le tabac comme moyen de lutter contre l'accroissement de la contrebande des cigarettes. Selon le ministre, une cigarette sur trois vendue au Québec, en Ontario et dans l'Ouest provient du marché noir.

Cependant, même si le ministre du Québec a compris, il semble que ce ne soit pas le cas du gouvernement fédéral si l'on se fie à la suite de l'article où les paroles d'un haut fonctionnaire du ministère des Finances fédéral étaient citées en ces termes: «Nous n'envisageons pas pour le moment, du moins pas sérieusement, la réduction des taxes.»

En fait, dans son éditorial du 23 mars 1993, l'hebdomadaire *Tillsonburg Independent*, de Tillsonburg en Ontario, au coeur de la région du tabac, rapporte le témoignage du maire de l'endroit devant un comité législatif de l'Ontario. Le maire a déclaré que des taxes élevées ne font qu'accroître la part déjà importante du marché qui est entre les mains de l'industrie de la contrebande.

Nous sommes conscients de l'ampleur du problème de la contrebande et nous espérons certainement que cette initiative permettra d'atténuer celui-ci. Pour ce qui est de la question de la santé, à laquelle d'autres intervenants ont fait allusion aujourd'hui, je veux simplement souligner qu'il y a deux poids deux mesures face à cet élément important.

En effet, et ce n'est pas la première fois que je le mentionne à la Chambre, l'utilisation du MMT dans l'essence pose un risque tout aussi grave pour la santé. Je demande au gouvernement d'interdire l'utilisation de cette substance, puisqu'il existe des produits de rechange qui sont moins nocifs pour l'environnement et qui ne présentent pas de risques pour la santé. Si le gouvernement se préoccupe vraiment de la question de l'usage du tabac et des risques pour la santé, il devrait accorder une importance tout aussi grande à l'utilisation du MMT dans l'essence, puisque les victimes dans ce cas sont nos jeunes enfants.

• (1655)

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques minutes pour faire quelques commentaires sur le débat de cet après-midi. Tout d'abord, le projet de loi que nous débattons aujourd'hui a plusieurs volets. D'une part, on va, bien sûr, donner certains bénéfices à l'industrie de l'éthanol, et je suis sûr que je me fais le porte-parole de tous les parlementaires de la Chambre en disant qu'il est à peu près temps d'avoir des initiatives de ce genre.

Mon collègue le député de Stormont—Dundas et moi-même avons rencontré le groupe Seaway de notre région qui veut justement entreprendre des démarches visant à l'établissement d'une usine d'éthanol pour notre région. Lorsque j'ai dit notre région, je ne veux pas dire sa circonscription ou la mienne parce que c'est encore indécis à savoir là où elle sera située. De toute façon, que ce soit dans une criconscription ou l'autre, la communauté entière en bénéficiera.

Le député de Lambton—Middlesex a été depuis fort longtemps le porte-parole de l'industrie de l'éthanol à la Chambre et je tiens à le féliciter lui aussi.

Je voudrais maintenant prendre quelques instants pour parler de tout le dossier de la contrebande de cigarettes.

[*Traduction*]

Avant l'adoption ou plutôt la présentation de ce projet de loi, l'amende imposée pour l'importation illégale de cigarettes était tout à fait ridicule. Il y a environ deux ans, je me suis plaint à la Chambre de l'absence de lois sévères pour lutter contre le trafic de cigarettes.

Je vous donne un exemple. Selon la loi actuelle, une personne qui est reconnue coupable d'importation illégale de cigarettes et qui en est à sa première infraction est passible d'une amende de 50 $. Cela doit être très décourageant. Cette somme représente environ le profit que rapporte la vente de deux cartouches de cigarettes. Pour toute infraction subséquente, le contrevenant est passible d'une amende de 200 $.

Le projet de loi prévoit des amendes maximales de 10 000 $ et des peines d'emprisonnement de 12 mois. C'est un premier pas logique dans notre lutte contre l'importation illégale de cigarettes au Canada. Toutefois, ce n'est pas suffisant.

Premièrement, je partage l'avis de ceux qui réclament une augmentation de l'aide financière accordée aux cultivateurs de tabac du Canada qui veulent réorienter leurs activités, et je crois que nous devons reconnaître toutes les difficultés inhérentes à un tel changement.

Deuxièmement, il faut absolument augmenter les patrouilles frontalières. Il y a environ 19 agents de la GRC qui patrouillent la localité d'Akwesasne, en partie située dans ma circonscription. En comptant trois équipes par jour, sept jours par semaine, il faut cinq personnes pour avoir un agent en fonction en tout temps. Abstraction faite des jours fériés et des congés, cela veut dire qu'il y a, au mieux, trois personnes qui patrouillent la région où se fait le trafic des cigarettes.

On aurait tort de prétendre que ce problème est entièrement attribuable aux autochtones. C'est faux. Des bandes de Montréal et de Toronto ont pris le contrôle du trafic dans notre région.

Enfin, la semaine dernière, le syndicat représentant les employés de douanes et accise a diffusé un communiqué, dans lequel il condamne le gouvernement d'avoir réduit le nombre d'agents des douanes au moment même où il faut redoubler d'ardeur pour enrayer le trafic illégal de cigarettes. Voilà ce que nous devons faire.

Je n'ai pas d'opinion ferme sur l'application d'une taxe à l'exportation. Le projet de loi contient une disposition en ce sens. Personnellement, je n'ai rien contre une telle mesure.

Toutefois, il existe un problème et on ferait aussi bien de le décrire. À l'heure actuelle, rien n'empêche les producteurs canadiens de tabac d'ouvrir des usines aux États-Unis, juste de l'autre côté de la frontière, afin de fabriquer, pour le Canada, un produit qui porte le même nom et de le présenter dans un paquet à peu près identique en tous points aux paquets qui sont exportés aux États-Unis et qui reviennent maintenant en contrebande au Canada.

Ce sont là des aberrations et des problèmes que le gouvernement devra vraiment essayer de régler. Avec tout cela, il est maintenant près de 17 heures. Je vais terminer ici pour aujourd'hui, mais je poursuivrai mes observations à la prochaine séance de la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'avais cru comprendre qu'on avait atteint une certaine forme d'entente là-dessus. Mais cela ne fait rien.

Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Il y a un autre point dont je veux saisir la Chambre avant d'accorder la parole au député de Nickel Belt.

La députée de Hamilton-Est m'a avisé par écrit qu'elle sera incapable de présenter sa motion le mercredi 21 avril 1993, au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

On n'a pas pu procéder à un échange de positions sur la liste de priorité conformément à l'alinéa 94(2)*a*). En conséquence, j'ordonne aux services du greffier de s'assurer que cette affaire retombe au bas de la liste de priorité.

Conformément à l'alinéa 94(2)*b*), l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera dès lors suspendue et la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était auparavant saisie.

Initiatives parlementaires

LES VALEURS MOBILIÈRES

LA CRÉATION D'UN ORGANISME NATIONAL DE RÉGLEMENTATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, un organisme de réglementation des valeurs mobilières devrait être créé afin de mettre un terme au chevauchement entre les réglementations fédérale et provinciales.

—Monsieur le Président, en présentant aujourd'hui cette motion, je demande au gouvernement d'envisager la création d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

Tel qu'il est indiqué dans la motion, la création d'un organisme permettrait de résoudre le problème du chevauchement entre les réglementations fédérale et provinciales. Il y a 30 ans, la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier recommandait au gouvernement fédéral de prendre l'initiative de favoriser «l'amélioration et l'uniformisation des règles juridiques et des pratiques administratives qui réglementent le commerce des valeurs au Canada», en établissant un organisme fédéral de réglementation. C'était il y a 30 ans.

M. Stupich: Étiez-vous ici il y a 30 ans?

M. Rodriguez: Je n'y étais pas. D'ailleurs, je n'aurais pu y être et avoir l'air aussi jeune aujourd'hui. Les arguments et les conclusions de cette commission royale sont aussi pertinents aujourd'hui, probablement même plus, qu'ils l'étaient il y a 30 ans.

Entre-temps, il y a eu une révolution technologique dans le domaine des communications. Il y a eu une déréglementation des institutions financières et une internationalisation du crédit. Il y a toutes sortes de défis à relever, mais le Canada est, de tous les pays industrialisés du monde, le seul qui n'ait pas d'organisme national de réglementation des valeurs mobilières. À l'époque, la commission royale avait des raisons de recommander la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. J'ai aussi mentionné que ma motion vise à mettre un terme au chevauchement et au manque d'uniformité entre les réglementations.

• (1705)

Il faut comprendre la structure. Les provinces sont chargées de la réglementation des valeurs mobilières; comme il y a dix provinces, il y a dix systèmes de réglementation. Lorsque l'institution relève de la compétence fédérale, des règles fédérales s'appliquent également. Il y a une foule de règlements de différents paliers qui souvent se chevauchent et ne sont pas uniformes. À mon avis, un organisme national de réglementation des valeurs mobilières inciterait les provinces à établir des règles satisfaisant à des normes fédérales très élevées. Je crois que cela devrait avoir préséance dans l'esprit des législateurs.

L'existence d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières permettrait d'accroître les normes de réglementation d'un océan à l'autre; et le Canada pourrait se mettre en rapport avec d'autres autorités qui ont établi des normes nationales de réglementation des valeurs mobilières, par exemple, les autorités américaines. Il existe, aux États-Unis, la U.S. Securities and Exchange Commission. La commission américaine n'a pas d'équivalent canadien avec lequel elle peut se mettre en rapport. Elle doit contacter les organismes de réglementation provinciaux, et les règles sont évidemment différentes dans chaque province.

Il me semble important de commencer à établir des règles que nous pourrons présenter internationalement. L'organisme en question établirait ces règles. Parce que certains gros emprunteurs essaient de ne pas passer par l'intermédiaire des banques et d'aller chercher leurs fonds sur les marchés internationaux, et que, pour cela, ils vendent souvent leurs valeurs mobilières directement, il faut trouver une façon d'établir une certaine uniformité ainsi que des normes.

Je puis vous donner un exemple d'un cas où il y a eu chevauchement de la réglementation entre des provinces, en l'occurrence, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Mon collègue vient de la Colombie-Britannique et il se souviendra sûrement de l'affaire Bennett-Doman, qui constitue un exemple parfait. Des accusations de délit d'initié avaient été portées contre l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Bennett, et son frère Russell, relativement aux actions de la Doman Industries Limited. Les défendeurs habitaient en Colombie-Britannique, mais les actions de la Doman étaient négociées exclusivement à la Bourse de Toronto. La négociation que l'on disait illégale avait été effectuée par l'entremise du système de négociations en bourse assisté par ordinateur de la Bourse de Toronto, un système de communication national.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ont tous les deux porté des accusations contre les frères Bennett au début de 1989. Une cour provinciale de la Colombie-Britannique les a acquittés en mai 1989. Quant à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, elle a retiré les accusations portées en Ontario. Elle l'a fait en raison du principe juridique selon lequel nul ne peut être jugé deux fois pour le même délit et les mêmes faits.

La commission a plutôt décidé de tenir des audiences sur cette affaire, mais elle y a renoncé l'année suivante, lorsque la Cour suprême de l'Ontario a établi que la CVMO ne pouvait obliger les frères Bennett à témoigner. Dans sa décision, le juge Steele a dit que la cour n'avait pas le pouvoir d'aider un tribunal à l'extérieur de l'Ontario. Voilà qui montre bien qu'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières aurait pu rappeler les Bennett à l'ordre si nous avions eu une

commission nationale des valeurs mobilières dotée de règles standardisées. J'ai pensé utiliser cet exemple pour bien illustrer le manque d'uniformité et l'absence d'un sens de continuité d'un bout à l'autre du pays en parlant d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

• (1710)

Nous y sommes presque. Nous avons accès 24 heures par jour à des marchés mondiaux pour les valeurs mobilières, les obligations et les actions. Le commerce interprovincial et international des valeurs mobilières devient de plus en plus important. Cela est surtout attribuable à l'importance croissante des marchés des valeurs mobilières et à l'octroi de crédit. J'ai dit que les emprunteurs, les grandes entreprises peuvent maintenant éviter de passer par les banques et avoir directement accès aux marchés en plaçant des émissions de valeurs mobilières.

Selon le président de la Bourse de Toronto, Michael Edwards, la valeur des échanges transfrontaliers d'actions est passée de 73 milliards de dollars américains en 1979 à 1 440 milliards en 1990. Dans ces conditions, il est bien évident qu'un système axé sur les frontières provinciales, un système de réglementation fondé sur les frontières provinciales, est plutôt anachronique et inadéquat.

M. Blenkarn: Très juste.

M. Rodriguez: Je commence maintenant à m'interroger sur ma position. Le député de Mississauga-Sud dit: «Très juste». Cela m'inquiète, car c'est un défenseur des sociétés de fiducie.

M. Blenkarn: C'est exact, et vous êtes un défenseur des grandes banques.

M. Rodriguez: C'est l'authentique ami des sociétés de fiducie.

Des pressions s'exercent de plus en plus en faveur de l'amélioration et de l'harmonisation des exigences en matière de transparence afin que disparaissent toutes les contradictions. Les organismes de réglementation en ont besoin pour mieux travailler et les investisseurs le souhaitent parce que cela facilitera leur compréhension et leur prise de décision. Cela permettrait également une réduction des coûts et des travaux d'écritures nécessaires pour inscrire la même valeur mobilière dans plusieurs provinces.

Deuxièmement, seul un organisme fédéral de réglementation des valeurs mobilières éviterait des guerres de déréglementation entre les organismes provinciaux de réglementation. Une course à la déréglementation harmoniserait le commerce des valeurs mobilières en fonction du plus bas commun dénominateur en matière de réglementation et de d'éthique professionnelle. Même si les provinces réussissaient à harmoniser complètement la réglementation en fonction du plus haut commun dénominateur, celle-ci ferait quand même l'objet d'interprétations différentes de la part des différents organismes provinciaux de réglementation. Voilà pourquoi un organisme fédéral est nécessaire pour établir des normes nationales et les faire respecter.

Je me réjouis de voir ici mon collègue de Mississauga-Sud. Il n'y a pas si longtemps, il était entièrement favorable à la déréglementation des institutions financières. Nous avons des piliers. Notre système repose sur des piliers et nous avons réglementé les institutions financières par piliers. Je ne parle pas de statues de sel, mais de piliers. Les banques constituaient un pilier; les sociétés de fiducie, un autre. Les compagnies d'assurance étaient un troisième pilier et les maisons de courtage, un quatrième.

En 1986, nous nous en sommes pris aux maisons de courtage. Ce pilier s'est effondré. Plusieurs d'entre elles se sont ainsi sauvées de la faillite. Ce pilier s'est immédiatement effondré. . .

M. Blenkarn: Elles sont toujours là.

M. Rodriguez: Les maisons de courtage avaient des problèmes. Du moins, vous admettrez que certaines d'entre elles avaient des problèmes. Mon collègue est-il prêt à l'admettre?

M. Blenkarn: N'empêche qu'elles sont toujours là.

M. Rodriguez: Les banques ont réagi rapidement et elles ont acheté l'autre pilier. Elles s'en sont emparées. Maintenant, toutes les banques exercant des activités de courtage en valeurs mobilières. Évidemment, il n'est pas possible de les laisser communiquer ouvertement, nous cloisonnons ces activités. On appelle cela le cloisonnement, mais je pense que c'est une protection dérisoire, parce que je reste convaincu qu'on peut passer librement d'une activité à l'autre.

• (1715)

Jusqu'à un certain point, nous avons triché, n'est-ce pas? Nous avons abusé un peu des ressources d'un organisme de réglementation fédéral, le BSIF, en l'amenant à réglementer les valeurs mobilières alors qu'il est chargé de réglementer les banques et les institutions financières.

L'an dernier, nous avons renversé les autres piliers. Ils n'existent plus maintenant. Ils se sont mangés entre eux. Monsieur le Président, ne voyez-vous pas que c'est ce qui est en train d'arriver, comme nous l'avions prédit? Les banques absorbent les sociétés de fiducie qui se feront aussi happer par les compagnies d'assurance. Ensuite, les banques vont phagocyter les compagnies d'assurance puisque maintenant, ces institutions peuvent vendre de l'assurance.

Il suffit ensuite d'extrapoler. Les banques peuvent maintenant posséder leurs propres maisons de courtage. Les banques ont maintenant des comptes combinant des actions bancaires et des services de courtage. Les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance peuvent maintenant offrir des conseils en matière d'investissement et des services de gestion de portefeuille sans avoir à ouvrir de filiale qui serait chargée de rendre des comptes à une commission provinciale des valeurs mobilières comme elles devaient le faire autrefois.

Ces institutions encouragent ce genre d'entreprise extrêmement lucrative qui rapportent des commissions. Étant donné que les banques, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie à charte fédérale sont régies par le fédéral, l'organisme fédéral de réglementation doit être autorisé à suivre tout le spectre des activités. Une présence fédérale s'impose inévitablement.

J'ai parlé des opérations d'initiés et de l'affaire Bennett–Doman qui est un exemple classique de l'incapacité de faire face à un prétendu problème parce que l'affaire relève de deux compétences, la Colombie–Britannique et l'Ontario. À mon avis, ce que je propose permettrait de régler les problèmes de ce genre.

Le fait que le gouvernement fédéral participe déjà dans une certaine mesure à la réglementation du marché des valeurs mobilières est une autre raison de créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions traitant des opérations d'initiés, des offres publiques d'achat et autres recoupent celles des lois provinciales sur les valeurs mobilières. Le Code criminel contient des dispositions relatives à la transaction irrégulière d'actions et à d'autres formes de fraudes en valeurs mobilières. Il existe déjà une part de responsabilité au niveau fédéral.

Une autre raison encore, et ceci pour apaiser les craintes. Il semble que rien, dans la Constitution, n'interdit d'étendre le rôle du gouvernement fédéral dans la réglementation de l'industrie des valeurs mobilières. Le pouvoir du gouvernement fédéral en matière de commerce devrait lui donner suffisamment de poids pour réglementer le marché des valeurs mobilières.

Je ne suis pas le seul à préconiser la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Le premier ministre Brian Mulroney l'a fait avant moi dans le dernier discours du Trône en demandant si nous avions vraiment besoin de trois organismes de réglementation distincts quand, dans le monde entier, les pays se dirigent vers un système de réglementation nettement plus centralisé. En fait, cela faisait même partie de l'entente de Charlottetown.

Étant donné la tournure que prennent les événements, je pense que c'est ce que nous devons faire. Je propose donc que soit créée une commission nationale de réglementation des valeurs mobilières à l'instar de la Securities and Exchange Commission aux États–Unis. Cette commission serait dirigée par un conseil d'administration indépendant. Personnellement, je ne suis pas en faveur de la création, au niveau fédéral, d'un système parallèle de réglementation des valeurs mobilières. Je pense que l'existence de deux systèmes, l'un fédéral et l'autre provincial, ne ferait qu'accroître la confusion.

• (1720)

Cette commission aurait pour mandat premièrement, de créer un système national intégré de réglementation des valeurs mobilières, c'est–à–dire un régime de réglementation des valeurs mobilières dans lequel la commission provinciale des valeurs mobilières serait intégrée à la commission nationale de réglementation; deuxièmement, d'établir des normes comptables ainsi que des normes techniques et morales pour la négociation des valeurs mobilières, ce qui serait l'une des fonctions de cet organisme; troisièmement, de s'assurer du bon fonctionnement de la négociation des valeurs mobilières, des obligations et des actions; quatrièmement, de surveiller l'entrée et la sortie des capitaux et des investissements au pays; cinquièmement, d'enquêter sur les abus et de prendre des mesures coercitives; sixièmement, de représenter les intérêts nationaux face aux forces internationales qui cherchent actuellement à créer un marché des capitaux mondial et unique.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le temps de parole du député est expiré. Je lui ai déjà donné deux minutes de plus.

M. Rodriguez: Pour terminer, monsieur le Président...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut nous donner sa conclusion.

M. Rodriguez: Pour terminer, monsieur le Président, je demanderais à la Chambre d'appuyer cette motion. J'espère que le gouvernement aura le courage, d'ici la fin de cette législature, de présenter une mesure législative visant à créer une commission nationale de réglementation des valeurs mobilières.

[*Français*]

M. Jean–Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la possibilité de participer à ce débat.

La motion que nous étudions aujourd'hui propose la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières afin de mettre un terme au chevauchement entre les réglementations fédérale et provinciale.

Je ne vois pas la nécessité d'un tel organisme. Le système actuellement en place fonctionne relativement

bien et il est capable de s'adapter aux besoins. Pourquoi devrions-nous modifier un système de façon si radicale, alors qu'il fonctionne bien.

[*Traduction*]

Je me permets de donner quelques renseignements généraux à ce sujet. Les marchés des valeurs mobilières ont toujours été réglementés par les provinces. En vertu de la réforme des institutions financières entrée en vigueur l'an dernier, la plupart des activités liées aux valeurs mobilières demeurent inaccessibles aux institutions financières régies par des lois fédérales.

Même si la réglementation diffère d'une province à l'autre, le marché financier canadien fonctionne bien. Les commissions des valeurs mobilières provinciales coordonnent leurs activités de réglementation par l'entremise des Administrateurs des valeurs mobilières canadiennes.

[*Français*]

J'aimerais souligner que le chevauchement entre les réglementations fédérale et provinciale des opérations sur les valeurs mobilières est très limité. Lorsqu'il y a eu chevauchement, des discussions entre les deux paliers de gouvernement ont été tenues et ont permis de régler le problème.

Par exemple, l'accord Hockin-Kwinter, signé par l'Ontario et le gouvernement fédéral en 1987, précisait la répartition des pouvoirs et de la responsabilité de la réglementation des valeurs mobilières entre les deux paliers de gouvernement.

La législation sur les institutions financières adoptée l'an dernier précisait les opérations sur les valeurs mobilières que pouvaient effectuer les institutions financières à charte fédérale. Je crois comprendre que des discussions ont lieu entre les deux paliers de gouvernement à ce sujet.

Les députés se rappelleront que cette législation réformait aussi le cadre législatif et réglementaire régissant les institutions financières à charte fédérale au Canada.

Les barrières entre les piliers du secteur financier, soit les banques, les sociétés d'assurances et les sociétés de fiducie et de prêt, ont été éliminées et les institutions financières ont pu se concurrencer plus directement.

La réforme des institutions financières a profité aux consommateurs grâce à l'accroissement de la concurrence et à l'élargissement de la gamme des services offerts par les institutions financières. Elle a aussi accru la protection des déposants et des assurés et elle a renforcé la capacité des institutions financières canadiennes de concurrencer au pays et à l'étranger en leur accordant de nouvelles possibilités de croissance. Les banques, les compagnies de fiducie et de prêt et les compagnies d'assurance peuvent maintenant se diversifier en dehors de leur secteur traditionnel d'activité grâce à la propriété d'institutions dans d'autres secteurs de l'industrie des services frinanciers. À titre d'exemple, les banques et les compagnies d'assurance peuvent posséder des sociétés de fiducie et de prêt; de plus, les sociétés de fiducie et de prêt et les banques peuvent posséder des sociétés d'assurance. Grâce à la possibilité qu'elles ont de se diversifier, les institutions financières peuvent maintenant offrir aux consommateurs un plus vaste choix de produits et de services.

• (1725)

La réforme a aussi accordé aux institutions financières de plus grands pouvoirs. Par exemple, les sociétés de fiducie et de prêt peuvent bénéficier de la même gamme de pouvoirs internes que les banques, y compris les pleins pouvoirs de consentir du crédit aux entreprises et aux consommateurs. D'autre part, les sociétés d'assurance peuvent maintenant consentir des prêts aux consommateurs et aux entreprises.

Permettez-moi, monsieur le Président, de revenir à la motion que nous étudions aujourd'hui. Le gouvernement fédéral a répété à maintes reprises qu'il s'engageait à réduire le chevauchement et le dédoublement.

Compte tenu des progrès importants accomplis dans le secteur des valeurs mobilières et du fait que les provinces parviennent à bien réglementer ce secteur, je ne vois pas la nécessité de créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

J'aimerais cependant prendre quelques instants pour discuter plus à fond des conflits de compétence entre les deux paliers de gouvernement et de certains des changements qui se sont produits dans les années 1980 en ce qui concerne la réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Compte tenu de l'importance de l'industrie des valeurs mobilières pour notre économie, tant le gouvernement fédéral que les provinces s'intéressent à l'établissement de marchés efficients des valeurs mobilières.

J'ai déjà dit que les marchés des valeurs mobilières au Canada ont traditionnellement été réglementés par les provinces. Les autorités provinciales sont responsables d'une bonne partie de la réglementation quotidienne des marchés des valeurs mobilières.

Le gouvernement fédéral s'intéresse aux opérations internes sur les valeurs mobilières des banques et des sociétés de fiducie et d'assurance à charte féédrale. Il s'intéresse aussi à la présence des institutions étrangères sur les marchés canadiens.

[*Traduction*]

En outre, le gouvernement fédéral joue un rôle dans le marché des valeurs mobilières au moyen des dispositions relatives aux offres de rachat, aux délits d'initiés et autres dispositions pertinentes de la Loi sur les sociétés par actions. L'application de cette loi relève du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales. Le gou-

vernement fédéral a également intérêt à préserver le bon fonctionnement général des marchés financiers canadiens.

[*Français*]

Aussi bien le gouvernement fédéral que les divers gouvernements provinciaux participent à la réglementation de différents aspects des marchés des valeurs mobilières. Cependant, la responsabilité est le terme essentiel et ce sont les provinces qui sont surtout responsables.

Les deux paliers de gouvernement conviennent que la répartition fondamentale des responsabilités de surveillance ne devrait pas être modifiée. Cependant, ils reconnaissent que des problèmes ont fait surface de temps à autre et que le maintien d'un régime qui fonctionne bien nécessite une grande coordination et coopération.

Le gouvernement fédéral croit qu'en mettant sur pied des processus de discussion auxquels particperaient les deux paliers de gouvernement à base égale est la meilleure approche pour régler les questions de chevauchement et de dédoublement. Les changements qui se sont manifestés au cours des années 1980 en matière de réglementation des valeurs mobilières au Canada démontrent les bienfaits de cette approche.

Les changements survenus sur les marchés des valeurs mobilières il y a quelques années ont eu deux effets importants sur le secteur. Premièrement, ils ont favorisé la concurrence et, deuxièmement, ils ont favorisé l'intégration internationale.

• (1730)

Permettez-moi de vous exposer certains de ces changements et leurs effets. Lorsque les structures de commissions fixes sur les principaux marchés ont été soit abandonnées, soit sensiblement réduites, les entreprises sont devenues plus concurrentielles quant aux prix. Le marché des valeurs mobilières a pris de l'expansion et il est devenu plus évolué.

Vous m'indiquez qu'il ne me reste que deux minutes. Je vais donc conclure, mais j'aurais eu beaucoup d'autres éléments à vous citer.

J'ai tenté finalement de présenter un bref résumé des mesures que nous avons prises pour faire face efficacement aux nouvelles pressions de la concurrence en décloisonnant l'industrie des valeurs mobilières grâce à des changements de politique coordonnés aux niveaux fédéral et provincial. Et c'est cela qu'il est important de retenir.

Il convient de se rappeler que les changements touchant à l'industrie des valeurs mobilières ont été effectués grâce à la collaboration des deux paliers de gouvernement. Tout autre changement qui serait effectué le serait de la même manière.

Le régime actuel au Canada a bien fonctionné. Si des changements s'imposent dans l'industrie des valeurs mobilières, il existe de nombreuses façons de les apporter, sans modifier le cadre fédéral-provincial actuel. La création unilatérale d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières ne cadre pas du tout avec cette approche.

J'exhorte donc tous les collègues de cette Chambre à ne pas appuyer cette motion.

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter le député de Nickel Belt au sujet de la motion dont nous sommes saisis, car elle montre bien certains des problèmes que nous avons pu constater au sous-comité sur les institutions financières. Je tiens à dire que je suis déçu de voir que le représentant du gouvernement semble avoir des réserves.

En examinant un certain nombre de choses dans le cadre de notre étude sur le projet de loi touchant les institutions financières, nous avons constaté d'énormes chevauchements. Je vais vous en donner un exemple. La Société d'assurance-dépôts du Canada assure certains dépôts, mais à cause de règlements provinciaux relatifs à certaines institutions, elle doit tout d'abord demander la permission du gouvernement provincial pour mener ses activités dans la province et vérifier la solvabilité d'une institution donnée. Selon moi, un organisme fédéral comme la Société d'assurance-dépôts du Canada devrait avoir le droit de faire enquête dans les provinces pour s'assurer que les deniers publics, ainsi que l'argent des déposants, ne sont pas menacés.

Ainsi, on constate ce chevauchement de compétence entre les provinces et le gouvernement fédéral dans un certain nombre de domaines touchant la réglementation des institutions financières.

Nous voyons également que la nouvelle mesure législative a créé un nouveau climat dans le cadre duquel les piliers de nos institutions financières s'estompent, un climat de compétitivité que nous encourageons. Cependant, comme vous le comprenez certainement, monsieur le Président, lorsqu'il est question de compétitivité, on doit également prévoir des mécanismes de protection. Il

s'agit de protéger les consommateurs, ainsi que les systèmes, et il faut parvenir à l'équilibre voulu. Selon moi, en ce qui concerne les institutions financières et tout le processus, nous devons établir ce que j'appellerai des normes nationales. C'est pourquoi cette motion, qui, ne va probablement pas assez loin en ce qui concerne tout le secteur des institutions financières dans son ensemble, est au moins un pas dans la bonne direction puisqu'on propose de laisser à un organisme le soin de réglementer le secteur des valeurs mobilières qui est d'ordre national.

Nous vivons dans une économie mondiale, nous en sommes tous conscients. Nous voyons également ce qui se produit au sein du Marché commun européen. Lorsque ces institutions financières vont mener leurs activités dans n'importe lequel des pays en question, elles vont être confrontées au même type de règlements et de problèmes auxquels on se heurte au Canada, mais les pays intéressés y remédient en établissant des normes nationales et, en ce qui concerne la Communauté économique européenne, des règlements nationaux.

• (1735)

De ce côté, nous disons que le besoin existe. Le BSIF s'occupe de certains aspects des institutions financières. Je répète que les parlementaires sont préoccupés par cette question.

Je sais que le président du sous-comité est préoccupé car nous avons du mal à obtenir des renseignements sur l'effondrement de deux compagnies de fiducie. Le surintendant des institutions financières a décidé qu'il ne fallait pas fournir de renseignements à notre comité. Il y a certaines choses qu'il faudra examiner et dont il faudra parler ouvertement. Il devrait exister au moins une norme minimale au Canada en ce qui concerne les valeurs mobilières, mais aussi toutes les institutions financières.

Nous admettons bien entendu que l'ALÉNA va aussi avoir des répercussions sur nos institutions financières et sur notre évolution dans ce domaine. Je répète que nous allons devoir nous doter d'une réglementation nationale sévère; si nous voulons être concurrentiels sur les marchés internationaux, comme je crois que nous le sommes, nous devrons aussi mettre en oeuvre ces mécanismes de protection afin que nos institutions financières soient solides et que les gens qui y investissent et font affaires avec elles, soient rassurés de savoir qu'elles sont réglementées et qu'il existe au moins des normes minimales.

C'est pourquoi, je le répète, nous croyons qu'il serait opportun d'adopter cette motion et d'englober aussi d'autres aspects. En outre, j'espère que notre sous-comité sur les institutions financières jouera un peu un rôle de surveillant, si je peux m'exprimer ainsi, en ce sens qu'il examinera le sort d'un certain nombre de nos institutions financières pour s'assurer que les mécanismes de protection appropriés sont en place.

Nous arrivons à un tournant très critique au moment même où nous tentons d'expliquer les difficultés des sociétés Trust central et Standard Trust et où le surintendant hésite à nous fournir les renseignements nécessaires. À mon avis, le Parlement doit intervenir dans cette affaire pour s'assurer que ces institutions financières sont solides et que l'argent des contribuables est placé dans des institutions fiables financièrement.

Si nous allons de l'avant avec cette motion et créons un organisme de réglementation des valeurs mobilières, je crois qu'il serait avisé que le Parlement participe au processus de surveillance. C'est pourquoi notre comité doit exercer son influence et veiller à ce que le BSIF fournisse les renseignements demandés.

La motion dont nous sommes saisis favorise cela, mais, comme je l'ai déjà dit, elle ne va pas assez loin.

De plus, en écoutant la position du gouvernement, je constate qu'il a examiné tout un éventail de mesures législatives et d'organismes différents réglementant un aspect ou un autre. Il me semble que si l'on veut harmoniser ce qui se passe dans les institutions financières au Canada, il faut plutôt songer à les assujettir à un ou deux organismes de réglementation plutôt que de multiplier les organismes en les chargeant de divers aspects de nos institutions financières.

Je crois que c'est en partie ce que tend à faire cette motion. À cet égard, nous sommes d'accord avec le principe, mais nous sommes d'avis que, comme à son habitude, le NPD ne va pas assez loin. Les néo-démocrates hésitent trop. Comme le président du sous-comité l'a déclaré, ils sont à la solde des grandes banques et des grandes institutions bancaires, de sorte qu'ils hésitent à se mettre à la tâche et à s'en acquitter comme il le faut.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est avec empressement que je me joins à ce débat, et je suis très heureux que mon collègue de Nickel Belt ait proposé la motion à l'étude. Cette motion va au coeur même d'un des graves problèmes que nous avons aujourd'hui. Dans les premières années de notre pays, à l'époque de la Confédération, des banques battaient monnaie dans différentes régions. Nous n'avions ni monnaie nationale, ni marchés nationaux.

• (1740)

Par conséquent, des questions comme les valeurs mobilières, le commerce et d'autres questions semblables relevaient des provinces. Pendant longtemps, toute la question de la validité des titres, de leur nature, de leur réglementation et de leur vente était de ressort provincial.

Cela pouvait sans doute aller tant que le courtier en valeurs se contentait de trouver des fonds dans une localité pour lancer une entreprise dans la même localité, où le courtier habitait lui-même. Aucune difficulté. Nous avons ensuite mis en place une Bourse à Toronto et une Bourse à Montréal, et les courtiers travaillaient à partir de ces marchés. Dans l'ensemble, les transactions portaient sur des titres de sociétés dont l'activité se limitait au Canada. Les courtiers émettaient des titres à l'intention des Canadiens qui voulaient trouver des capitaux pour lancer des entreprises au Canada.

Au bout d'un certain temps, de nouveaux marchés sont apparus dans l'ouest du Canada et nous avons ouvert une Bourse à Vancouver et une autre à Calgary. Les deux provinces se sont donné une réglementation détaillée sur les valeurs mobilières.

Les autres provinces se sont aussi dotées d'une réglementation parce qu'elle avaient des titres et des obligations non transférables à enregistrer et elles ont commencé à tenir des registres des valeurs mobilières.

La difficulté, c'est que la croissance se poursuit, que le monde continue de progresser et que notre dollar s'achète et se vend maintenant sur tous les marchés du monde 24 heures par jour.

Il fut un temps où le ministre des Finances ne faisait la lecture du budget qu'après 20 heures, soit après la fermeture des marchés boursiers. Aujourd'hui, cela n'a plus d'importance parce que les actions canadiennes s'échangent à toutes les Bourses du monde. Dans un sens, il devrait y avoir une sorte d'organisme de réglementation mondial pour toutes les Bourses, mais comme c'est impossible, nous devrions au moins en créer un pour notre pays.

C'est une question relevant des négociations constitutionnelles. Elle était sur la table pour l'entente de Charlottetown, mais on n'y a pas donné suite. Il aurait bien fallu pourtant.

Prenons, par exemple, le cas des sociétés de fiducie. Ce sont les provinces qui régissent les sociétés de fiducie. C'est ainsi que s'est présentée la situation révoltante suivante: la province de l'Alberta a délivré une licence à une fiducie appelée Principal Trust, mais l'Ontario a refusé de faire de même, estimant qu'il y avait anguille sous roche. La fiducie en cause a également essuyé un refus au Québec, pour les mêmes raisons qu'en Ontario. Elle s'est donc établie en Colombie-Britanique, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve où elle a été autorisée à exercer son activité. Les épargnants ont perdu leur chemise dans ces provinces parce qu'il n'y avait pas d'organisme de réglementation national. Les épargnants croyaient qu'ils déposaient leur argent dans une fiducie assurée par la SADC alors qu'en réalité ils ne faisaient qu'acheter des titres immobiliers ou des parts d'un fonds de placement ou d'autres titres de Principal Trust sans rien obtenir en retour. C'est ça le problème avec les valeurs mobilières.

Prenons aussi le cas que mon collègue a présenté, soit celui de Bennett—Doman où l'on s'est plus ou moins abaissé à prendre une décision rapide et vague à Vancouver, mais où l'on s'y est opposé à Toronto, avec la conséquence qu'aucun résultat satisfaisant n'a été obtenu.

On ne peut pas diriger un pays où les marchés sont conçus pour recueillir des fonds destinés à des projets nationaux et internationaux, on ne peut pas avoir un marché boursier qui soit censé s'occuper des échanges d'actions émises dans d'autres provinces si on ne dispose pas d'un organisme national qui régisse toutes les Bourses du pays.

• (1745)

Ce n'est pas très avantageux pour une province de réglementer les valeurs mobilières. Je suis toujours étonné de voir que les trésoriers provinciaux voient la réglementation des valeurs mobilières un peu comme une chasse gardée. Ils croient peut-être que cela leur permettra d'attirer de l'argent dans leur province.

Nous avons vu le genre d'argent qu'ils attirent. Ils attirent les mauvaises transactions qui ne peuvent pas être inscrites ailleurs et qui se font donc là où la réglementation est le moins sévère. C'est ainsi que les fraudeurs se retrouvent chez nous et que le Canada se fait une mauvaise réputation comme endroit où les gens peuvent investir leur argent.

Nous avons besoin de beaucoup d'argent dans notre pays. Nous avons un grand pays à bâtir. Nous avons besoins d'investissements importants et nous ne pouvons pas trouver tout cet argent ici. Nous devons aller le chercher un peu partout au monde, mais nous ne pourrons pas le faire si nous continuons à menacer les investisseurs avec le genre de réglementation trop laxiste qui existe sur au moins deux marchés au Canada.

M. Rodriguez: Des myriades d'organismes de réglementation.

M. Blenkarn: Mon collègue de Nickel Belt dit «des myriades d'organismes de réglementation».

Il est grand temps que nous rationalisions ce secteur. Il est grand temps que les gouvernements de ce pays se rendent compte qu'une réglementation trop laxiste n'a rien de bon. Au contraire, cela nuit à tout le monde au Canada et ne présente aucun avantage pour la province qui a ce genre de réglementation.

On ne gagne rien en laissant les citoyens—les siens et ceux des autres—se faire avoir car ils s'en souviennent et ne reviennent pas.

J'estime que la motion a beaucoup de qualités. Va-t-elle assez loin? Permet-elle d'atteindre l'objectif visé? J'affirme sans hésiter que non, parce qu'il ne s'agit pas ici d'une question de chevauchement. La motion porte sur la réglementation des valeurs, ce qui est un champ de compétence entièrement provincial. Il n'existe pas d'organisme fédéral de réglementation des valeurs. Le gouvernement fédéral peut réglementer les banques qui détiennent des licences leur permettant d'effectuer des opérations sur les valeurs, mais il ne touche qu'indirectement les valeurs en veillant sur la solvabilité des banques. Le gouvernement fédéral n'a rien à dire sur le déroulement des opérations sur les valeurs, sur leur inscription, sur le contenu des prospectus, etc.

Bien sûr, toutes ces importantes questions ne sont pas du tout réglementées. Il n'existe que des réglementations provinciales. Il aurait fallu corriger la motion pour dire que la Chambre ordonne au gouvernement fédéral d'entreprendre immédiatement des négociations avec les provinces en vue de prendre le pouvoir réel au sein de la Confédération, de la réorganiser et d'occuper certains champs de compétence qui devraient être occupés par le pouvoir central.

Le gouvernement fédéral est présent dans beaucoup de domaines qui devraient être la responsabilité des provinces. Rien ne justifie l'existence d'un ministère fédéral des Forêts. Rien ne justifie l'existence d'un ministre fédéral du logement. Absolument rien.

Le logement, par exemple, c'est une folie. Nous ne pouvons pas lotir les terrains. Nous ne pouvons pas réglementer les permis de construction. Nous ne pouvons pas réglementer le logement. Nous ne pouvons rien faire sur le marché du logement. Nous devrions laisser le logement aux provinces. Elles peuvent très bien s'en occuper. Les Canadiens n'ont pas besoin de nous dans ce domaine. Par contre, les Canadiens ont besoin du gouvernement fédéral dans les domaines où il y a des problèmes réels et des problèmes, il en existe au sein des marchés monétaires mondiaux. Nous avons un dollar canadien, des valeurs canadiennes et des possibilités canadiennes et nous devrions avoir un système national de réglementation garantissant que nous ne laisserons passer aucune de ces possibilités.

• (1750)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux prendre quelques minutes pour parler de cette motion.

Je signale à la Chambre qu'il s'agit d'une excellente motion et je félicite le député qui l'a présentée.

Le député de Mississauga-Sud dit que la motion aurait peut-être dû préciser que le gouvernement fédéral devrait être autorisé à consulter les provinces relativement à la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières ou qu'il devrait être chargé de le faire. Je suppose qu'il y a bien des façons d'améliorer le texte original d'une motion, mais là n'est pas la question.

Si la motion est adoptée et qu'un comité est chargé de l'étudier, celui-ci ne sera pas obligé de s'en tenir uniquement à ce qui est mentionné dans la motion. Évidemment, le comité chargé d'étudier cette question pourrait avoir un mandat plus vaste et faire ce que demande le député de Mississauga-Sud.

De toute façon, il est sous-entendu dans la motion que, s'il existe actuellement un chevauchement que nous voulons éliminer dans un secteur de compétence provinciale, il faudrait évidemment consulter les autorités actuellement responsables de ce secteur pour mettre un terme au chevauchement. Sauf le respect que je dois au député de Mississauga-Sud, son argument n'est pas tout à fait juste. Je sais que le député de Mississauga-Sud, qui suit très attentivement le débat maintenant qu'il a fini son intervention, en prendra bonne note.

Le député a néanmoins fait un certain nombre de remarques auxquelles je souscris. Ainsi, lorsqu'il est question des fiducies, de la façon dont elles sont inscrites actuellement et des différentes règles provinciales qui existent à leur sujet, la plupart des Canadiens qui investissent dans une fiducie ne savent pas si celle-ci est titulaire d'une charte fédérale ou provinciale et si elle est assujettie à la réglementation du gouvernement fédéral ou de la province. Actuellement, il n'est vraiment pas facile de savoir quel organisme gouvernemental régit les activités des fiducies. Ce n'est là qu'un exemple.

Quoi qu'il en soit, il est encore nécessaire d'établir ou d'essayer d'établir des lignes directrices et, si le mot est trop fort, à tout le moins, d'assurer une coordination pour qu'il existe, au niveau fédéral, au moins un recueil des différentes règles qui s'appliquent dans chaque province, afin que les autorités provinciales puissent essayer d'adopter des règles semblables.

Je vais recourir à un autre exemple pour établir un parallèle. Il existe au sein du Secrétariat d'État un organisme—dont j'oublie ici le nom—qui est chargé de coordonner les programmes d'éducation. Nous savons évidemment tous que l'éducation relève exclusivement de la compétence provinciale. Néanmoins, il y a au Secrétariat d'État un haut fonctionnaire ou du moins un groupe dont la fonction consiste à coordonner du mieux possible les programmes d'éducation. Les députés diront sans doute que cette coordination est loin d'être suffisante puisqu'il existe encore de vastes différences entre les normes d'éducation en vigueur dans les diverses provinces canadiennes. Il n'en demeure pas moins, que des organismes de ce genre coordonnent à l'heure actuelle au Canada des pouvoirs provinciaux ou plutôt des domaines de compétence provinciale.

Ce qui vaut dans le domaine de l'éducation vaut tout autant dans le domaine de la réglementation des sociétés de fiducie, comme l'a signalé le député de Mississauga-Sud, et, je crois, dans le secteur des valeurs mobilières en général.

• (1755)

Sans vouloir trop insister, il faut dire que les Bourses, au Canada, ne traitent pas toutes de la même manière certaines valeurs spéculatives et autres valeurs du genre. Une province semble avoir créé plus que les autres un véritable secteur des actions spéculatives et c'est bien, je suppose. Toutefois, si l'on s'assurait au moins que ces choses sont évaluées de façon uniforme d'un bout à l'autre du pays, les investisseurs sauraient pertinemment, lorsqu'ils prennent le risque d'acquérir des actions plus spéculatives, par exemple, que les critères servant à évaluer le facteur de risque sont les mêmes partout.

Rien ne s'oppose à ce que la Chambre adopte la motion pour la renvoyer à un comité parlementaire où on pourra la modifier et la corriger. Nous devrions à tout le moins permettre une certaine coordination entre les divers gouvernements provinciaux au Canada.

Toute cette question renvoie à un débat plus large. Le député de Mississauga-Sud s'est demandé si certains pouvoirs provinciaux ne devraient pas maintenant appartenir au fédéral et si certains pouvoirs fédéraux ne devraient pas maintenant appartenir aux provinces, et ainsi de suite. Après la débâcle de l'entente de Charlottetown l'automne dernier, je ne suis pas certain que les Canadiens veuillent s'engager maintenant dans un grand débat de ce genre. Ces questions surgiront inévitablement de nouveau plus tard. Si nous attendons la prochaine ronde de négociations constitutionnelles pour aborder ces questions, nous attendrons probablement très longtemps.

[*Français*]

Entre-temps, je ne vois rien de mal à procéder avec cette motion, à voir à son adoption dans cette Chambre et à la déférer à un comité parlementaire pour qu'on puisse au moins tenter de mettre en vigueur certains des principes ou certaines des propositions évoquées aujourd'hui par l'honorable député de Nickel Belt.

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, malgré tout le respect que j'ai pour mon collègue du NPD et ceux qui l'ont appuyé, je ne suis pas surpris d'une telle proposition venant du Nouveau Parti démocratique parce qu'ils vont toujours un peu à contre-courant de l'histoire et des nouvelles habitudes qu'on essaie de créer au sein de gouvernements responsables. Parce qu'en 1984, nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions plus continuer de créer toutes les semaines de nouveaux organismes pour y affecter les amis du régime, ce que nous avons évidemment mis en place comme nouveau système, c'est ce qu'on a appelé la privatisation.

La privatisation, depuis 1984, cela veut dire que plusieurs dizaines d'organismes d'État qui regroupaient 90 000 personnes, avec des fonctions non productives—en fait, cela veut dire que ça ne donnait absolument rien—ont été abolis. Cela nous a permis, au lieu d'augmenter les dépenses de 14,8 p. 100 par année depuis 1984, de les augmenter entre 3 et 4 p. 100 par année. C'est fondamentalement important, parce que si nous avions continué d'augmenter les dépenses d'à peu près 15 p. 100 par année, la dette serait de 850 milliards au lieu de 450 milliards, et le déficit serait ce matin de 82 milliards au lieu de 34 milliards. On serait en faillite technique. C'est évident qu'il ne fallait pas suivre l'exemple de l'Ontario, qui a multiplié par trois le déficit de la province.

Donc toutes ces mesures-là, tout d'abord, ne font qu'empiéter sur les juridictions provinciales. Il y a une collaboration très étroite actuellement entre les différents gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral dans le domaine des valeurs mobilières, comme dans tous les autres secteurs d'ailleurs, et l'abolition des frontières entre les provinces est un objectif excessivement important pour notre gouvernement. On se propose d'ici un an d'essayer de finaliser une entente de libre-échange qui touche à peu près tous les secteurs de l'ensemble de l'économie canadienne pour être en mesure d'en arriver à une ouverture aussi profonde entre les provinces que celle que nous avons avec les États-Unis et que nous aurons bientôt avec le Mexique.

Somme toute, c'est une autre proposition qui m'apparaît totalement inacceptable parce qu'elle va à contre-courant du processus de rationalisation et d'économie des dépenses.

• (1800)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé.

Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE BUDGET

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 11 mars dernier, je demandais au premier ministre du Canada les raisons qui motivaient son gouvernement à retarder la présentation du budget et ainsi divulguer aux Canadiens et aux Canadiennes le vrai visage de la situation financière de notre pays.

Le gouvernement conservateur se vante souvent de vouloir présenter aux Canadiens et aux Canadiennes, et ce, sur une base régulière, un budget qui fait état de la situation économique du pays. Pour des considérations purement partisanes, le ministre des Finances a brisé cette promesse cette année, voulant ainsi éviter aux candidats à la chefferie du Parti conservateur les embarras que peut présenter un budget quelque peu serré.

Il est aberrant de constater que pour leur part certains candidats au leadership conservateur s'en donnent à coeur joie sur les façons d'enrayer le déficit annuel du gouvernement conservateur, parlent de geler les impôts, de réduire les dépenses gouvernementales, etc. Il faut se demander pourquoi ces candidats à la chefferie du Parti conservateur, qui ont dans bien des cas deux, trois ou quatre années d'expérience au Cabinet, n'ont pas donné ces avis au gouvernement avant, pourquoi ont-il dissimulé leurs idées pour ne les divulguer qu'en temps de course à la chefferie? On se pose la question.

M. Boudria: Ils n'y ont pas pensé!

M. Gauthier: Ils n'y ont pas pensé, comme le dit le député de Glengarry—Prescott—Russell.

Est-ce que l'inspiration leur serait venue subitement, à la suite de l'annonce du départ du premier ministre? On peut se poser la question. Serait-il possible que les idées ne sont que d'autres subterfuges pour jeter de la poudre aux yeux aux Canadiens et Canadiennes dans une période préélectorale? On n'a qu'à se rappeler les nombreuses promesses brisées par le gouvernement conservateur au cours des deux dernières campagnes électorales pour se rendre compte de la vulnérabilité de leurs engagements.

La situation économique du pays est sérieuse et ce n'est pas un jeu de Monopoly. Le gouvernement conservateur a l'obligation d'informer le Parlement sur ses plans, ses objectifs, ses politiques et sur l'avenir économique de notre pays.

En neuf années, le gouvernement conservateur a fait doubler la dette publique du Canada qui atteint maintenant le niveau effroyable de 450 milliards de dollars. Au moment où certaines provinces s'ingénient à maîtriser les impacts négatifs des réductions fédérales de transfert aux provinces, les candidats conservateurs au leadership défendent un projet aussi peu défendable, aussi extravagant que l'acquisition d'hélicoptères au coût de 5,8 milliards de dollars.

Il est donc important de savoir si le gouvernement continuera d'aller de l'avant et développera d'autres projets aussi fantasques qui purgent des programmes aussi importants que les programmes sociaux, d'éducation, de santé, ou s'il investira enfin ses énergies à stimuler l'économie et à redonner espoir aux 1 537 000 chômeurs et aux 2,3 millions d'assistés sociaux.

Débat d'ajournement

Le gouvernement avait laissé entendre qu'un budget serait déposé la semaine suivant Pâques. On y est. On n'a pas de budget. On n'a même pas de date. À ce jeu, aucune date n'a été fixée, et cela ne semble pas être dans leur priorité d'en donner une. Bien qu'on ne puisse s'attendre beaucoup d'un gouvernement comme celui qu'on a, qui accule le pays à la faillite, nous aurons tout le moins le privilège de connaître le vrai visage de la situation financière si le gouvernement a le courage de nous présenter un budget, pour les Canadiens, un budget qui relancera notre économie.

Je répète la question que j'ai posée au premier ministre il y a quelques semaines: Quelle est la date précise du budget que nous devons recevoir afin de connaître vraiment le vrai visage de la politique du gouvernement conservateur et connaître aussi la situation économique du pays afin qu'on puisse la rectifier dans l'élection qui suivra?

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons peine à croire que le député d'Ottawa—Vanier nous demande de discuter de la question de savoir si nous allons avoir un budget ou un exposé économique. La couverture des médias d'information canadiens au cours des dernières semaines lui a malheureusement échappé et ce n'est pas dans ses habitudes.

Le gouvernement s'apprête à déposer très prochainement un budget en bonne et due forme et le gouvernement a procédé comme vous le savez, monsieur le Président, à une vaste consultation auprès des Canadiens et s'est mis à l'écoute de leurs préoccupations. D'abord et avant tout, les Canadiens veulent et désirent que leur gouvernement élimine le déficit et réduise le fardeau de la dette.

Le ministre des Finances a rendu compte de ses et de nos consultations prébudgétaires vendredi dernier alors qu'il déposait un document intitulé «Orienter l'économie dans un monde en changement».

• (1805)

Dans le budget qu'il s'apprête à déposer, le gouvernement centrera son action sur des mesures visant à contrôler les dépenses et à réduire le déficit. La reprise économique prend actuellement de l'élan et le budget annoncera des mesures visant à nous permettre de régler nos problèmes financiers de manière à alimenter cette reprise et à créer des emplois.

J'espère que le député d'Ottawa—Vanier sera tout yeux tout oreille lorsque le ministre présentera son budget.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 15 mars, j'ai demandé deux choses au ministre de l'Immigration: premièrement, de déposer des modifications à la Loi sur l'immigration afin que la persécution fondée sur le sexe devienne un motif valable pour obtenir le statut de réfugié et, deuxièmement, d'admettre au Canada les femmes qui ont été victimes de persécution sexiste, mais dont la demande a été rejetée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié avant les nouvelles lignes directrices du 19 mars 1993.

Aux termes de la loi actuelle et du traité international sur les réfugiés, on définit un réfugié comme une personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Le sexe ne figure pas dans cette définition, bien qu'il y ait des situations dans le monde où, premièrement, les femmes sont par la loi reléguées à une situation inférieure, elles ne peuvent pas faire certaines choses et elles sont persécutées si elles désobéissent à ces lois. Deuxièmement, dans de nombreux pays, la loi ne protège pas les femmes contre les mauvais traitements et la violence. Troisièmement, là où les femmes sont persécutées, comme je l'ai décrit, si elles s'élèvent ou font campagne contre ces lois, elles encourent de nouvelles persécutions.

Le 9 mars, la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a donné des instructions aux membres de cette commission pour qu'ils interprètent la définition de réfugié afin d'y inclure la persécution fondée sur le sexe. Elle a dit, à cette occasion, que ces instructions n'avaient pas force exécutoire et que cette forme de persécution sexiste n'était pas à elle seule un motif suffisant pour obtenir le statut de réfugié, mais qu'elle devait être liée à l'un des motifs existants, comme la race ou la religion.

C'est pour ces raisons que j'ai demandé au ministre, le 25 mars, d'aller plus loin, de faire du sexe un motif distinct pour obtenir le statut de réfugié et de lui donner force exécutoire en le faisant figurer dans la loi. Le ministre a répondu ce jour-là qu'il ne pouvait pas le faire parce que cela dépasserait le cadre de la convention internationale sur les réfugiés. Je réponds à cela que la convention n'est qu'une base et non une limite. Rien n'empêche le Canada d'avoir une définition de réfugié plus large et plus généreuse, mais nous ne pouvons pas faire moins que la convention que nous avons signée.

J'ai aussi demandé au ministre d'admettre, pour des raisons humanitaires, les victimes de persécution sexiste qui ont été rejetées par la commission avant que les nouvelles instructions ne soient promulguées. Je crois comprendre qu'il y a plus de 35 cas.

Pour conclure, j'espère que le gouvernement va répondre à cette demande d'une manière plus positive parce que je sais que de nombreux Canadiens appuieraient cette politique.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de soulever encore une fois cette question à la Chambre.

Je voudrais lui dire que les lignes directrices sur la persécution fondée sur le sexe émises par le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, le 9 mars, visent à favoriser la cohérence des décisions relatives aux demandes de statut de réfugié. Ces lignes directrices sont conformes à l'interprétation de la définition de réfugié au sens de la convention proposée dans la résolution de 1985 du Comité exécutif du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, résolution que le Canada a appuyée. Ainsi, les décideurs peuvent considérer que les revendicatrices du statut de réfugié font partie d'un groupe social.

Ces lignes directrices ont été les premières à être émises aux termes du pouvoir conféré au président du Comité exécutif dans les modifications apportées récemment par le projet de loi C-86 à la Loi sur l'immigration. Il n'y a aucune raison de croire que ces lignes directrices non exécutoires, qui respectent l'indépendance des décideurs et qui ont été élaborées à la suite de consultations, seront moins susceptibles de favoriser la cohérence des décisions qu'une directive exécutoire au sujet de l'interprétation de la définition prévue dans la convention.

Lorsqu'une femme est persécutée pour un des cinq motifs prévus dans la convention sur les réfugiés, elle peut être reconnue comme réfugiée. Si la persécution découle uniquement du fait que la personne est une femme ou si elle est dirigée contre un sous-groupe de femmes, on peut accepter la demande de statut de réfugié pour le motif que cette femme fait partie d'un groupe social en particulier. Il ne serait pas plus facile d'évaluer une demande de statut de réfugié si on modifiait, au Canada ou ailleurs, la définition de réfugié au sens de la convention pour y inclure la discrimination fondée sur le sexe.

• (1810)

J'espère que cela répond aux préoccupations du député.

Débat d'ajournement

LA PÉDOPORNOGRAPHIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ce soir, je prends la parole devant mes collègues de la Chambre des communes pour évoquer une fois de plus la question de la pornographie et l'urgente nécessité d'adopter une mesure législative visant à interdire la possession de matériel pornographique.

La dernière fois que j'ai abordé ce dossier à la Chambre—c'était au mois de décembre—la ministre de la Justice m'a donné l'assurance qu'un projet de loi sur la pédopornographie allait être présenté au début de cette année. Étant donné que nous avons un nouveau ministre de la Justice, je voudrais savoir si la présentation de cette mesure législative est pour lui une priorité.

La pornographie explicite dégrade les femmes et les enfants qui sont montrés dans des situations faisant appel à la soumission, à la subordination et souvent à la violence. Ces vidéos, ces magazines et ces photos avilissent notre société toute entière.

Nous avons actuellement des lois qui considèrent comme un délit la production, la fabrication et la vente de matériel pornographique au Canada. Au mois de février, la Cour suprême a statué sur la pornographie dans l'affaire Butler. Cette affaire avait trait aux dispositions du Code criminel relatives à l'obscénité. La décision de la Cour suprême a maintenu les dispositions actuellement en vigueur. La décision Butler est importante parce que la plus haute cour du Canada a ainsi reconnu ce que les femmes et bien des Canadiens préoccupés signalent depuis des années, à savoir le mal que les représentations de rapports sexuels dégradants et avilissants peuvent faire à la société en général et aux femmes et aux enfants en particulier. La décision Butler est également importante parce qu'elle a élargi la portée de la loi actuelle contre l'obscénité en ce qui concerne la pédopornographie.

La pornographie est une arme dangereuse et dégradante dans l'arsenal de guerre contre les femmes et les enfants. Elle reflète la perception que les femmes et les enfants sont des êtres inférieurs et destinés à assouvir les besoins sexuels des hommes.

En tant que représentants élus, nous devons veiller à ce qu'une loi interdisant la possession de matériel pornographique soit présentée. Nous devons également veiller à ce que la loi actuelle interdisant la production, la fabrication et la vente de matériel pornographique soit appliquée avec toute la rigueur nécessaire.

Je termine en disant que notre société a été beaucoup trop tolérante envers la pornographie. Les faits sont là. Nous voyons les images de jeunes enfants et de femmes—donc des filles, des petites-filles, des mères—battues, violées, assassinées. Nous savons qu'il existe un lien entre la pornographie explicite et la violence faite

aux femmes et aux enfants. Il nous faut adopter une mesure législative efficace en ce qui concerne cet important aspect de notre société.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et du ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le député de Markham a demandé au gouvernement de prendre d'urgence des mesures pour que la possession de matériel pornographique exploitant des enfants soit considérée comme un délit au sens de la loi. Le gouvernement est entièrement d'accord avec le député.

Permettez-moi d'assurer au député que le ministre de la Justice reconnaît la nécessité d'interdire la production et la possession de ce type de matériel pornographique et de protéger les enfants des graves conséquences de l'exploitation sexuelle et des agressions sexuelles.

Le ministre a convoqué plus de 250 personnes à un colloque national portant sur la sécurité des collectivités et la prévention de la criminalité, tenu à Toronto au mois de mars. À cette occasion, il a énoncé clairement son intention de présenter le plus vite possible à la Chambre une mesure qui interdira précisément la possession, la production, la distribution et la vente de matériel pornographique impliquant des enfants. Ce sera fait très bientôt.

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 9 décembre dernier, j'ai posé une question au ministre du Commerce extérieur au sujet d'une importante question commerciale, soit le différend opposant le Canada et les États-Unis relativement aux droits compensateurs sur le bois d'oeuvre.

Ma question concernait des informations selon lesquelles le GATT avait rendu publique sa décision concernant ce différend et notamment l'information portant sur le fait qu'il n'y avait pas eu unanimité dans la décision rendue à cet égard. D'une part, le GATT reconnaissait aux États-Unis le droit de prendre des mesures de harcèlement sous forme de droits compensateurs imposés à nos exportations de bois d'oeuvre. D'autre part, le GATT avait aussi statué en faveur du Canada en déclarant que les États-Unis ne pouvaient pas continuer d'imposer une surtaxe ou un tarif de 15 p. 100 sur nos exportations de bois d'oeuvre, mesure que le gouvernement et le Canada avaient d'ailleurs dénoncée. J'avais alors demandé au ministre de confirmer la véracité de ces informations, et je lui avais également demandé de nous dire, si le GATT avait effectivement jugé que les États-Unis devaient rembourser quelque 15 millions de dollars au Canada, quelles mesures le ministre entendait prendre pour veiller à ce que les Américains nous remboursent cet argent.

À la suite des discussions entre mes collaborateurs et certains fonctionnaires, je crois savoir que le Comité des subventions du GATT se réunira le 28 avril pour examiner officiellement l'affaire. J'espère que le gouvernement nous informera du progrès de ses démarches visant à récupérer les 15 millions de dollars qui nous sont dus, qu'il nous dira à quoi nous devons nous attendre et quelles mesures il a prises en prévision de la décision du GATT et des décisions des groupes spéciaux sur les subventions et les préjudices commerciaux qui sont saisis de ces questions.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et du ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis prête à répondre à la question qu'a posée le député et à clarifier le rapport du GATT sur les mesures américaines contre les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada.

Ce rapport contient deux grandes constatations. Premièrement, le groupe spécial a conclu que les États-Unis n'avaient pas raison, en vertu du code des subventions du GATT, d'imposer une interdiction temporaire aux importations de bois d'oeuvre Canadien entre le 4 octobre 1991 et le 12 mars 1992.

Le groupe a donc recommandé au comité des subventions que les États-Unis remboursent les sommes perçues à la suite de cette mesure. Deuxièmement, le Canada a contesté l'ouverture de l'enquête. Toutefois, le groupe spécial a conclu que le Département du commerce avait fourni suffisamment de preuves pour justifier l'ouverture d'une enquête en matière de droits compensateurs sur les pratiques provinciales concernant la fixation des droits de coupe.

Fait très important, cependant, le groupe spécial a précisé qu'il ne décidait pas si les pratiques canadiennes de fixation des droits de coupe étaient en fait des subventions.

L'honorable député a également demandé si le groupe spécial du GATT a pris une décision au sujet des exportations canadiennes de billes. Le groupe spécial a conclu que cette question n'était pas de sa compétence, bien que nous ayons fait pression pour que la question soit examinée.

Enfin, l'accès au marché américain pour nos producteurs de bois d'oeuvre revêt une grande importance. Le Canada conteste les décisions finales des États-Unis sur les subventions et le préjudice concernant le bois d'oeuvre canadien devant deux groupes spéciaux établis en vertu du chapitre 19 de l'ALE.

En outre, nous envisageons la possibilité de demander au GATT d'analyser davantage le cas du bois d'oeuvre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 avril 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques instants pour rappeler aux députés de cette Chambre que nous célébrons du 18 au 24 avril 1993 la Semaine nationale de l'action bénévole.

Cette semaine nous donne l'occasion de remercier du fond du coeur les quelque 13 millions de bénévoles canadiens et canadiennes qui donnent généreusement de leur temps, de leur énergie et de leurs talents afin d'améliorer la qualité de vie de leur milieu.

Nous ne dirons jamais assez aux personnes qui se dévouent dans leur communauté à quel point nous apprécions les services qu'ils nous rendent. Ces citoyens engagés jouent un rôle primordial au sein de la société canadienne, tout en constituant une importante ressource économique.

Les bénévoles ont contribué dans une large mesure à l'évolution sociale de notre pays. Nous avons donc tout à gagner en tant que société à garder vivante cette tradition d'entraide et de générosité.

Profitons de la Semaine nationale de l'action bénévole pour encourager notre entourage à se joindre aux 13 millions de bénévoles déjà à l'oeuvre. Profitons également de cette semaine spéciale qui leur est consacrée pour leur exprimer toute notre fierté et notre reconnaissance, et je leur dis un gros merci.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, l'ancienne ministre de la Justice, a promis d'apporter d'autres modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous les attendons encore. Le nouveau ministre propose qu'on divulgue l'identité de certains jeunes contrevenants. Cependant, dans une lettre adressée à la famille d'une victime, il dit exactement le contraire en précisant que la divulgation du nom d'un jeune contrevenant peut simplement créer l'illusion qu'on assure mieux la sécurité publique.

Les Canadiens en ont assez de promesses en l'air et d'illusions. Ils exigent des mesures concrètes. Le village Belcarra de ma circonscription de Port Moody—Coquitlam souhaite un réexamen complet du système judiciaire, applicable aux jeunes, un débat national public auquel participeraient tous ceux qui ont quelque chose à dire au sujet des crimes commis par des jeunes, ainsi qu'une franche discussion sur les lacunes de la loi. Jusqu'à maintenant, 124 municipalités de la Colombie-Britannique sont d'accord là-dessus.

Je souscris à cette initiative. Il faut connaître toute la portée de la criminalité juvénile et savoir ce qui se passe relativement aux sentences rendues dans les tribunaux pour la jeunesse, à la surveillance des intéressés après leur sortie de prison et aux programmes de réinsertion sociale, avant de pouvoir apporter des améliorations à la loi.

• (1405)

J'espère que le ministre de la Justice écoute le village de Belcarra et les autres voix au Canada qui réclament un réexamen de la question de la criminalité juvénile et des moyens que nous prenons pour y faire face.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, plus de 4 millions de Canadiens se trouvent actuellement dans la catégorie des personnes à faible revenu telle que définie par Statistique Canada.

Une femme de ma circonscription compte parmi les Canadiens oubliés par le gouvernement actuel. La personne en question est invalide depuis qu'elle a été victime d'un accident de voiture il y a deux ans. Depuis, son fils et elle sont confrontés, comme 47 000 Manitobains, aux terribles réalités de la pauvreté.

Cette famille de deux personnes doit subsister notamment avec moins de 20 000 $ par an. La personne dont je parle doit en outre débourser plus de 1 000 $ par an en frais de médicaments non remboursés par l'assurance-médicaments. Cette femme voudrait pouvoir accéder à l'éducation post-secondaire pour mieux subvenir à ses

Article 31 du Règlement

besoins et à ceux de son fils; mais sa situation financière ne le lui permet pas. Elle doit en outre affronter des problème d'ordre émotif et le stress que lui imposent ses ressources financières insuffisantes.

[*Français*]

Par-dessus le marché, les Conservateurs, au Manitoba, emboîtent aveuglément le pas à leurs partisans fédéraux en réduisant, de façon irresponsable, les programmes destinés aux plus démunis de notre société.

Il est temps que le Canada et le gouvernement se montrent prêts à lutter contre la pauvreté et les problèmes pernicieux qu'elle engendre.

* * *

[*Traduction*]

LE JOUR DE LA TERRE

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, demain, le 22 avril, nous célébrerons le Jour de la terre. Ce jour nous rappelle les merveilleux trésors qui sont notre patrimoine commun sur cette planète que nous habitons tous. Il nous rappelle en outre que le droit que nous avons d'utiliser ces dons de la nature est assorti de l'obligation de préserver la planète et d'améliorer la qualité de la vie qu'elle assure.

Le Jour de la terre de 1993 a pour thème la plantation d'arbres. C'est un thème approprié et fort adéquat puisque le geste de planter un arbre symbolise une prise de conscience et un engagement à l'égard de l'environnement.

Les membres très dévoués de l'organisation du Jour de la terre au Canada ont fait paraître la déclaration suivante:

> L'image qu'évoque le fait de prendre souche et de contribuer à l'avenir suscite en nous un sentiment de bien-être et de symbiose avec la nature.

En outre, le thème de la plantation d'arbres est un excellent complément au programme gouvernemental Mon milieu, mes arbres lancé dans le contexte du Plan vert. Cette initiative, qui se déroulera sur six ans et coûtera 75 millions de dollars, vise à susciter et à encourager les gens à planter jusqu'à 325 millions d'arbres au Canada.

Ceux qui contribueront à la réalisation du thème du Jour de la terre de cette année méritent notre gratitude et celle des générations à venir.

L'ÉCONOMIE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Finances doit présenter un nouveau budget à la Chambre très bientôt.

Voici maintenant neuf ans que les conservateurs gèrent l'économie. Quels sont les résultats? Conséquence d'innombrables hausses d'impôts, la charge fiscale de la famille type de la classe moyenne a augmenté de près de 2 000 $ depuis 1984. Cette famille doit maintenant verser 44 p. 100 de ses revenus au fisc et son revenu réel après impôt a fléchi.

La gestion des conservateurs nous a également valu la pire récession que nous ayons connue depuis la grande crise. Nous comptons maintenant plus de 1,5 million de chômeurs et 2,2 millions d'assistés sociaux, et 2 millions de personnes doivent se rendre dans les banques d'alimentation.

Nous avons perdu 325 000 emplois dans le secteur de la fabrication depuis 1989. Plus de 200 000 personnes et petites entreprises ont fait faillite.

Pas de doute possible. Il est temps que ça change.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour attirer l'attention sur une affaire qui préoccupe des milliers de Canadiens et, en particulier, les habitants de la vallée du Fraser.

Deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, sont emprisonnés au Brésil depuis 1989. Ils ont été arrêtés sous prétexte qu'ils étaient impliqués dans l'enlèvement d'un riche homme d'affaires brésilien. Bien qu'ils aient soutenu tout ignorer de cet enlèvement, ils ont été jugés coupables et condamnés.

Je sais que le gouvernement et, plus précisément, la ministre des Affaires extérieures ont toujours manifesté un grand intérêt pour cette affaire et qu'ils sont intervenus par la voie diplomatique au nom de ces deux Canadiens. De plus, le Canada a conclu avec le Brésil un accord visant à faciliter le transfert de prisonniers, mais cet accord doit encore être ratifié avant d'entrer en vigueur.

Certains rapports ont fait état des terribles conditions d'emprisonnement au Brésil. On a aussi indiqué que les conditions d'hygiène dans certaines prisons ne répondent pas aux normes acceptables. Je sais bien qu'il ne faut pas se fier entièrement aux renseignements fournis par les médias, mais la situation est inquiétante.

Étant donné les conditions de vie des Canadiens Lamont et Spencer, et le fait que l'accord sur le transfert de prisonniers n'est pas terminé, je voudrais savoir si une aide additionnelle pourrait être fournie par la ministre et ses fonctionnaires.

* * *

• (1410)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, compte tenu du manque de ressources financières du Mexique, il importe que le gouvernement fasse en sorte que, s'il est mis en oeuvre, l'ALENA protège l'environnement par le biais de normes environnementales qui seraient appliquées au Mexique, de même qu'au Canada et aux États-Unis.

Une solution consisterait à prévoir des sanctions commerciales. Toutefois, il serait préférable de lancer des initiatives de financement comme la création d'une banque nord-américaine de développement, qui fournirait au Mexique les fonds nécessaires pour construire des égouts, des stations d'épuration des eaux usées, des systèmes de purification de l'eau, ainsi que des programmes financiers pour réduire le recours aux pesticides, améliorer le rendement énergétique et les transports en commun, et réduire la pollution.

La banque pourrait favoriser un financement par le secteur privé, ce qui se traduirait par des avantages importants tels qu'une amélioration de la santé humaine, de la qualité de vie, de l'environnement, ainsi que de l'économie.

Le gouvernement adoptera-t-il une telle approche ou tolérera-t-il l'indifférence manifestée jusqu'à maintenant par le ministre du Commerce extérieur?

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, l'Office national des transports tient présentement des audiences publiques sur l'acquisition de 34 p. 100 des

Article 31 du Règlement

actions de Canadien International par le géant américain, American Airlines.

Si le gouvernement devait entériner cette transaction, il signerait du même coup l'arrêt de mort du système de réservation Gemini et d'un véritable réseau de transport canadien.

En voulant favoriser outre-mesure la concurrence, le gouvernement conservateur s'apprête à transformer nos transporteurs canadiens en de simples bras nordiques des grands transporteurs américains.

L'été dernier, le ministre des Transports a ouvertement pris position pour PWA contre Air Canada, pour Calgary contre Montréal, en subventionnant à grands frais Canadien. Il a privilégié la concurrence à tout prix, au détriment du développement de l'aviation civile canadienne.

S'il veut vraiment laisser jouer la concurrence, le ministre doit cesser de céder aux pressions de l'Ouest et permettre la création d'un véritable monopole canadien de stature internationale. La plupart des grands pays du monde disposent d'un tel système, et c'est l'une de leurs fiertés.

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, voici quelque chose qu'il vaut la peine de signaler.

Il s'agit d'un article paru dans le *Globe and Mail*, sous la manchette suivante: «On fait confiance à M. Crow». En voici un extrait:

> M. Crow a accompli un impressionnant tour de force: il a jugulé l'inflation tout en ramenant les taux d'intérêt et le taux de change à des niveaux plus bas. S'il a pu obtenir ces trois résultats, c'est parce qu'il ne visait qu'un objectif: juguler l'inflation. Il importe de penser à ce qui serait arrivé s'il n'avait pas été aussi inflexible. Face à une hausse de l'inflation, les créanciers du Canada auraient vendu leurs obligations canadiennes, et ce, jusqu'à ce qu'une remontée assez marquée des taux d'intérêt vienne les compenser. En liquidant leurs titres libellés en dollars canadiens, ces investisseurs auraient déclenché une baisse en cascade du taux de change, faisant un tort considérable à la valeur à long terme du dollar. Pour contrer un relèvement du prix des produits canadiens et importés, les travailleurs auraient exigé de plus fortes hausses salariales, provoquant ainsi une spirale inflationniste. Sans confiance, tout est perdu.

Voilà les résultats obtenus par M. Crow. Je dis aux membres de l'opposition qu'ils devraient lui présenter des excuses.

Questions orales

LE SECTEUR MANUFACTURIER

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, la productivité du secteur manufacturier canadien a connu une croissance qui ne correspond qu'aux deux tiers de celle du Groupe des Sept.

Au cours des quatre dernières années, 365 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier au Canada, soit 18 p. 100 du nombre total d'emplois dans ce secteur. Afin de renverser cette tendance et d'accroître notre compétitivité, l'Association des manufacturiers canadiens propose que le Canada adopte les normes de qualité ISO-9000 qui sont déjà en vigueur en Europe et au Japon.

L'Association a même offert d'administrer le programme pour le gouvernement, et il en coûtera moins que ce que le gouvernement a dépensé pour son projet de prospérité qui est mort dans l'oeuf.

Alors que le gouvernement a l'occasion de poser un geste vraiment utile, il refuse l'offre qui lui est faite. D'autres gouvernements travaillent de concert avec les manufacturiers, mais pas le nôtre. Pas étonnant qu'on soit pris avec un taux de chômage de 11 p. 100. Nous prions le ministre de l'Industrie de revenir sur sa décision, d'accepter de collaborer avec nos manufacturiers canadiens et de lancer le programme des normes ISO-9000.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, nous célébrons la Semaine nationale de l'action bénévole.

Je voudrais rappeler aux députés un programme national tout à fait unique que parraine le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce programme tend à reconnaître l'énorme contribution des bénévoles à leurs communautés et à l'ensemble de leur pays.

Depuis 1977, nous avons salué, dans le cadre du Programme des prix Bénévolat Canada, la générosité et le dévouement de centaines de bénévoles canadiens. Chaque année, le ministère remet des médailles et des certificats aux bénévoles canadiens qui ont consacré de nombreuses heures à l'amélioration de la santé et du bien-être social de leurs concitoyens.

• (1415)

J'invite tous les Canadiens et tous les députés à promouvoir le bénévolat au sein de leur communauté et à soumettre la candidature de citoyens méritants pour les prix qui seront décernés l'an prochain.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, la Chambre de commerce a dit au ministre des Finances de réduire les fonds consacrés aux programmes sociaux, à l'assurance-chômage et à l'aide fédérale aux Canadiens et à leurs familles. Cette approche qui consiste à faire porter aux moins nantis le lourd fardeau de la dette créée par les libéraux et les conservateurs a donné des résultats désastreux.

Statistique Canada nous dit que 94 p. 100 de notre dette est attribuable aux taux d'intérêt élevés et aux allégements fiscaux dont bénéficient les riches et les sociétés rentables, et que seulement 6 p. 100 de celle-ci provient de l'ensemble des dépenses de programmes du gouvernement, et non seulement des dépenses sociales. Le gouvernement s'entête à essayer de résoudre le problème en s'en prenant aux programmes sociaux.

Le contraste entre cette approche et les mesures mises en oeuvre par les gouvernements provinciaux pour contenir le déficit est frappant. La solution adoptée par les néo-démocrates en Saskatchewan est appuyée par une bonne partie de la population. Le gouvernement de cette province a fait preuve de compassion en s'efforçant d'épargner, dans la mesure du possible, les moins nantis.

Il existe une meilleure approche. Avant de mettre au point les derniers détails de son budget, j'espère que le ministre des Finances communiquera avec son homologue néo-démocrate en Saskatchewan pour lui demander son avis sur la façon de réduire le déficit sans s'en prendre aux plus vulnérables de notre société.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Dans les journaux de ce matin, il était question d'une affaire hallucinante concernant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Selon les journaux, cette banque aurait dépensé des millions de dollars en personnel, en marbre, en meubles, en bars et en salles à manger. En fait, jusqu'à maintenant deux tiers de ses dépenses auraient été faites pour elle-même et un tiers seulement aurait pris la forme d'une aide aux pays dans le besoin.

Selon la presse britannique, un seul administrateur se serait opposé aux désirs du président de la banque, M. Attali, et ce serait le représentant du Canada, M. McCutchan. Nous avons appris qu'il a été rappelé au Canada.

Nous voudrions savoir pourquoi un Canadien qui veille aux intérêts des contribuables du Canada et aussi de beaucoup d'autres pays, un Canadien qui fait son travail, est rappelé à la demande du gouvernement du Canada.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, tout d'abord, cette affaire n'est pas nouvelle. Les journaux en ont parlé il y a environ dix jours. Il est intéressant de voir que le chef de l'opposition en parle maintenant.

Sachez tout d'abord que le gouvernement du Canada approuve sans réserve les objectifs et les buts de la BERD, particulièrement pour ce qui a trait au processus de réforme, au processus de privatisation et au développement des pays d'Europe centrale et orientale et des pays de l'ancienne Union soviétique.

Sachez aussi que notre administrateur s'est intéressé de près aux dépenses de la BERD sur les conseils du gouvernement du Canada. Nous avons une politique cohérente. . .

Mme Copps: Pourquoi l'avez-vous congédié?

M. Mazankowski: Pourquoi l'avons-nous congédié? Monsieur le Président, c'est ce genre d'inepties et de questions oiseuses qui induisent les Canadiens en erreur.

Cette personne est un employé du ministère des Finances. Il existe un processus normal de rotation du personnel. Nous venons juste de rappeler au Canada M. Scott Clark qui représentait notre pays auprès du FMI depuis deux ans et demi. Ces rappels sont pratique courante, et nous appuyons entièrement la position prise par M. McCutchan parce qu'elle est conforme à la politique du gouvernement. Cette politique s'applique aux autres institutions financières internationales, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous désapprouvons ce qui s'est passé là-bas, et le directeur général de cet organisme a été vivement critiqué en Europe.

Pourquoi le premier ministre a-t-il téléphoné à M. Attali pour l'appuyer? Voici ce que M. Attali a dit pour sa défense: «Brian Mulroney vient de me téléphoner pour me témoigner son appui.»

M. Attali ne peut obtenir aucun appui en Europe, et son seul soutien lui vient du premier ministre du Canada. Le ministre des Finances du Canada et l'administrateur qu'il a nommé là-bas avaient exprimé leur mécontentement devant l'attitude de M. Attali. Pourquoi le premier ministre contredit-il son ministre des Finances?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, avec des observations comme celles-là, il n'est pas étonnant que John Munro, un ancien ministre libéral, ait demandé hier la démission du chef de l'opposition.

Ce sont des questions tout à fait différentes. Le ministre a dit que M. McCutchan devait suivre les instructions du gouvernement du Canada, ce qu'il a fait. Nous l'avons nommé. C'est un employé du ministère des Finances. Il agit conformément aux instructions du. . .

Mme Copps: Que vous a-t-il promis?

Une voix: Pourquoi bénéficie-t-elle de privilèges spéciaux pour prendre la parole?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je veux bien essayer de répondre à nouveau.

M. le Président: La parole est au premier ministre.

M. Mulroney: M. McCutchan est un employé du ministère des Finances qui l'a nommé. Il agit conformément à ses instructions.

Le Canada a été le seul pays à voter contre le budget présenté par la BERD, le gouvernement ayant donné instruction à son représentant de voter contre ce budget. Si nous en avons décidé ainsi, c'est que nous avions des réserves à l'égard de certaines pratiques administratives prévues dans ce budget.

Le député veut savoir si le gouvernement du Canada appuie M. Attali et les politiques qu'il a mises en oeuvre à titre de directeur général de la banque, dans le cadre de projets de développement en Europe de l'Est et en Russie. Or, il est généralement reconnu que la banque a pris des mesures qui ont été extrêmement utiles et aux-

quelles le Canada souscrit. À l'instar du gouvernement, j'appuie M. Attali dans la poursuite de ces objectifs.

Le gouvernement a clairement appuyé le directeur général et les objectifs de la banque, mais il a voté contre la mauvaise utilisation des fonds publics, comme, espérons-le, le député le ferait si les deniers publics étaient utilisés à mauvais escient au Canada.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne peut avoir raison des deux côtés. Il nous dit que les gestes posés par M. Attali sont complètement inacceptables.

Pourquoi le seul chef de gouvernement au monde que M. Attali utilise pour se justifier est-il le premier ministre du Canada? Si M. Attali est un incompétent comme le dit le ministre des Finances, le premier ministre du Canada n'avait aucune obligation. Il aurait dû, au contraire, appeler M. Attali et lui demander de remettre sa démission.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a eu deux déclarations profondément fausses dans l'affirmation du chef de l'opposition.

Il a dit que j'ai trouvé les gestes de M. Attali complètement inacceptables et il a également dit que le ministre des Finances avait mentionné que Jacques Attali était un incompétent. C'est complètement faux; les deux déclarations sont fausses.

J'ai expliqué clairement que nous appuyions M. Attali comme chef de la direction dans la poursuite des politiques importantes de la Banque vis-à-vis l'Europe et la Russie, mais que nous avions donné instruction à notre mandataire de voter contre un budget là où il y avait des abus administratifs. Les deux sont parfaitement conciliables et il n'y a rien d'anormal là-dedans. Que l'on cesse de gruger les potins et les conneries comme le fait le chef de l'opposition!

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, essayons de comprendre, à partir de la réponse du ministre, quelle est la situation à l'heure actuelle.

En janvier dernier, le ministre des Finances s'est inquiété auprès du président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement de la façon dont la banque est administrée.

Puis, l'administrateur a reçu du gouvernement l'ordre non seulement de continuer de manifester de l'inquiétude au sujet de l'administration de la banque, mais aussi de voter contre le budget de 1993. C'est le seul parmi les administrateurs à l'avoir fait.

Ensuite, d'après la presse londonnienne et le président de la banque lui-même, le premier ministre a téléphoné au président pour l'assurer de l'appui du gouvernement canadien. Mais voici que le premier ministre vient nous dire que l'appui du Canada ne concerne que les activités que mène la banque en Europe de l'Est et non l'administration de la banque, car le gouvernement canadien a voté à l'inverse du président et a critiqué l'administration de la banque. Ma foi, qu'en est-il au juste?

Notre appui à la banque est-il fragmenté? Est-ce qu'on dit effectivement que l'administration de la banque laisse entièrement à désirer? Est-ce que nous sommes d'accord avec les Britanniques et d'autres là-dessus, tout en approuvant les activités de la banque en Europe de l'Est?

Le premier ministre ou le ministre des Finances auraient-ils l'obligeance de dire à la Chambre quelle est la politique canadienne à l'égard de la banque?

• (1425)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à cette question, car le député comprendra, j'en suis sûr, que lorsque nous adoptons une politique, nous l'appliquons de façon uniforme à toutes les institutions financières internationales.

Je dirai à cet égard que, en janvier, j'ai fait parvenir à tous mes collègues du G-7 une lettre dans laquelle je me disais préoccupé par les dépenses de toutes les institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale, le FMI et la BERD. En fait, j'écrivais notamment ceci: «Nous nous efforçons tous de réduire au minimum le coût des services publics et de restreindre les attentes salariales et, par suite des récentes hausses pratiquées par les IFI, soit les institutions financières internationales, les coûts administratifs semblent pour leur part nettement excessifs.» Je poursuivais en ces termes: «À mon sens, les IFI ne devraient pas être à l'abri des réalités avec lesquelles doivent composer le secteur privé et les gouvernements de nos divers pays.»

Ce qui est arrivé, c'est que notre mandataire, l'administrateur que nous avons nommé, a suivi la politique gouvernementale et a voté contre ce qu'il considérait comme un budget excessif, comme nous avons voté aussi contre des hausses salariales excessives au sein d'autres institutions financières. Notre politique est donc la même sur toute la ligne.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, nous devrions poursuivre cette chronologie un peu plus avant.

Le ministre prétend que le représentant canadien exécutait les instructions du gouvernement, comme il se doit. Mais quelques jours avant de voter contre le budget de 1993, en fait de se prononcer contre l'administration du président, notre administrateur est rappelé de Londres. On le fait rentrer au Canada, et le ministre dit qu'il s'agit simplement d'une rotation normale au sein du service extérieur.

J'ai travaillé au service extérieur. Je sais ce que c'est que la rotation normale. Il ne s'agit de rien de tel en l'occurrence. M. McCutchan n'avait pas terminé son mandat de trois ans auprès de la banque.

M. Mulroney: Il n'avait pas de mandat de trois ans.

M. MacLaren: Il a été rappelé dans le contexte où le premier ministre avait affirmé que le président jouissait toujours de «l'appui soutenu» du gouvernement canadien malgré les abus que nous avons observés.

Je voudrais poser la question suivante au ministre. Le ministre d'État aux Finances le remplacera la semaine prochaine à l'assemblée annuelle de la banque. Le ministre aura-t-il pour instructions de maintenir la ligne de conduite qu'observait M. McCutchan et, dans l'affirmative, pourquoi ce dernier a-t-il été rappelé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit que dans le cours normal des événements, comme mon honorable collègue le sait, il y a une rotation pour tous les représentants. . .

Mme Copps: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mulroney: Mon honorable collègue parle de trois ans. C'est faux, absolument faux. Le représentant auprès du FMI vient d'être rappelé après environ deux ans.

Mme Copps: C'est ce qu'il a dit. Deux ans.

M. Mulroney: Et les mandats varient d'une institution à l'autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'est le cours normal. . .

M. le Président: Quand un ministre répond ou quand un député pose une question, je trouverais sage que tous les députés observent envers l'intervenant la courtoisie qu'on devrait normalement avoir envers eux. La parole est au premier ministre.

M. Bouchard (Roberval): Et les manières?

M. Mulroney: Je dirai donc simplement à mon honorable collègue. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le premier ministre.

M. Mulroney: Maz, n'interrompez pas Sheila.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Nous pourrions peut-être poursuivre. La parole est au premier ministre.

M. Mulroney: Sheila, n'interrompez pas Maz.

En guise d'exemple, monsieur le Président, et en réponse à la question de mon honorable collègue, le gouvernement du Canada a exprimé, verbalement et par écrit, son très vif désaccord avec les Nations Unies à propos des pratiques administratives de cet organisme, où nous avons cherché à faire apporter des réformes. Nous avons voté contre les budgets parce que nous les avons jugés en contradiction avec les objectifs que nous devrions poursuivre. Cela ne voulait pas dire que nous n'appuyions pas les Nations Unies ou les objectifs qu'elles poursuivaient, ou que nous n'appuyions pas Perez de Cuellar à l'époque. Nous l'avons appuyé activement tout en n'étant pas d'accord avec les pratiques administratives appliquées dans son organisation. C'est exactement ce qui s'est passé en l'occurrence.

* * *

• (1430)

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La semaine dernière, le ministre des Finances a déclaré que le principal problème des Canadiens était le déficit et que, pour y remédier, il fallait poursuivre les politiques économiques infructueuses des conservateurs que nous avons subies ces neuf dernières années. Or, ces politiques inefficaces ont eu pour effet de faire plus que doubler la dette, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, si bien que celui-ci s'est retrouvé avec un objectif de réduction du déficit de dix milliards de dollars de plus que celui qu'il s'était fixé.

Il ne fait aucun doute que les politiques économiques du gouvernement ont déçu les Canadiens et ne sont parvenues à réduire ni le déficit ni la dette. Le ministre va-t-il songer à changer de cap, à faire les choix qui

s'imposent pour remédier au déficit financier et à la tragédie créée par le chômage qui ne cesse de s'aggraver?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens—et espérons qu'il en sera ainsi un jour du chef du Nouveau Parti démocratique—souscriront à l'idée que c'est de la réduction du déficit et de l'allégement de la dette que dépendent la croissance, la création d'emplois et la confiance dans l'économie. Même son collègue, le premier ministre de l'Ontario, commence à s'en rendre compte.

Il est évident que le premier ministre de la Saskatchewan s'en est rendu compte quand il a présenté un budget rigoureux et pas facile, un budget que l'on pourrait qualifier de budget parcimonieux et austère, pour faire écho à la manchette du *Financial Post* de ce matin.

Je sais qu'il y a une différence fondamentale entre les idées économiques du gouvernement actuel et celles du Nouveau Parti démocratique, mais je suis persuadé que nous sommes en parfait accord avec les Canadiens puisqu'ils ont été très nombreux à se dire préoccupés du déficit. Nous espérons remédier à la situation dans le budget que je vais présenter sous peu.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Il ne fait aucun doute que tous les Canadiens s'inquiètent du déficit et de la dette. Ils se demandent réellement si nous devons nous y attaquer en créant davantage de chômage, comme l'a fait le gouvernement, ou en réduisant le nombre de chômeurs pour avoir plus de contribuables qui épongeront cette dette et ce déficit.

Les mesures du gouvernement ont coûté au Canada plus de 400 000 emplois dans le secteur de la fabrication. Nous voyons bien que ces emplois sont perdus, mais nous voyons aussi toutes les conséquences que cela peut avoir pour les collectivités et leurs habitants. Nous avons avec nous aujourd'hui des représentants des 2 500 travailleurs qui perdront leur emploi si la société GM ferme les portes de sa fonderie à St. Catharines. Voilà le vrai visage du chômage et de ses conséquences.

Si le ministre veut convaincre qui que ce soit de changer d'opinion, il devrait parler aux 25 p. 100 de Canadiens qui se cherchent un emploi car ces gens-là savent que le vrai problème, c'est le chômage.

Puisque le ministre des Finances déposera un dernier budget avant les élections, finira-t-il réellement par tenir compte de ces 2 500 travailleurs de St. Catharines, des 1,5 million de chômeurs supplémentaires et des 2 millions de personnes sous-employées? Donnera-t-il de l'espoir et du travail aux Canadiens pour que nous puissions vraiment nous attaquer à la dette et au déficit?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du NPD est tellement absorbée par ses chiffres qu'elle nous dit que le taux de chômage atteint maintenant 25 p. 100. Ce sont des stupidités de la sorte qui trompent les gens et qui empêchent de susciter la confiance dans l'économie canadienne.

Je rappelle à la députée que le nombre d'emplois augmente depuis huit mois consécutifs. En fait, 202 000 emplois à plein temps ont été créés depuis août.

M. Langdon: Dites cela aux visiteurs à la tribune!

M. Mazankowski: Si le député d'Essex veut poser une question, j'y répondrai. J'espère qu'il aura la courtoisie de me laisser répondre à son chef. Le fait est que nous avons pris un certain nombre de mesures qui se révèlent effectivement prometteuses. La députée a mentionné le secteur de la fabrication.

• (1435)

M. Barrett: Combien de sénateurs du Parti conservateur avez-vous nommés?

M. Mazankowski: Il y a un jour ou deux, la Presse canadienne a signalé. . .

M. le Président: Nous pourrions peut-être passer à la question suivante. La députée de Yukon.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le gouvernement répète tout le temps que le Canada doit être compétitif sur la scène internationale, donc pas de programme pour remettre les gens au travail.

La Communauté européenne vient de s'entendre sur un énorme programme destiné à remettre les Européens au travail, même chose au Japon, même chose aux États-Unis.

Quand la seule chose que le Canada semble pouvoir créer en ce moment, c'est le chômage, comment ce gouvernement peut-il dire qu'il veut rendre le pays compétitif avec le taux de chômage actuel?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être finir de répondre à la question précédente.

Il semble bien que les députés du NPD aient eu un mauvais caucus aujourd'hui. Ils ne veulent entendre aucune bonne nouvelle. La Presse canadienne a signalé hier ou avant-hier que les livrets de commande du secteur canadien de la fabrication débordaient en février parce que les perspectives de ce secteur continuaient de s'améliorer.

Statistique Canada a mentionné aujourd'hui que les commandes non remplies avaient augmenté de 5 p. 100 depuis janvier, la plus forte hausse en cinq ans, pour atteindre 22,6 milliards de dollars. Si cela n'est pas un signe de confiance et un signe que nos orientations et nos programmes donnent de bons résultats, j'ignore ce que c'est. J'ignore quelles autres preuves veulent les députés du NPD.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances.

J'aimerais qu'il nous dise pour quelle raison il n'a toujours pas voulu nous donner de date pour son futur budget. Est-ce parce que le bien du Parti conservateur est plus important pour lui et son gouvernement que le bien économique des Canadiens qui ont besoin de plus d'emplois et de plus de croissance qu'ils n'en ont eus jusqu'à maintenant?

Ma question au ministre est celle-ci: va-t-il nous donner une date ferme pour son prochain budget, et cela, dès maintenant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je peux garantir au député, il le sait et je sais qu'il me croira, que je place toujours les intérêts des Canadiens et les intérêts de l'économie canadienne en toute première place. Cette fois-ci ne sera pas différente.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la Chambre et les Canadiens noteront que le ministre des Finances ne nous a toujours pas donné de date ferme pour son prochain budget.

Je lui demande de nouveau de le faire. S'il ne peut pas nous donner de date, il pourrait au moins nous expliquer pourquoi, car nous attendons depuis le mois de février. Pourquoi ne peut-il pas nous donner de date et nous promettre que son prochain budget sera différent des autres, en ce sens qu'il créera beaucoup plus d'emplois et sera à l'origine d'une plus grande croissance? Pourquoi ne peut-il pas prendre cet engagement et nous donner la date du budget par la même occasion?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai fait un exposé économique au mois de décembre qui, je pense, a été bien reçu dans tout le pays. Un certain nombre d'initiatives sont d'ailleurs en cours de réalisation.

Je peux dire au député que j'annoncerai aujourd'hui la date du prochain budget.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce soir, les candidats à la chefferie de son parti se rencontrent dans la ville canadienne qui souffre le plus des politiques de son gouvernement, c'est-à-dire Montréal. On le sait maintenant, ces candidats n'ont rien à dire sur la façon qu'un gouvernement doit assurer la croissance économique.

Depuis longtemps, sans réponse du fédéral, la ville de Montréal et le ministre de l'Industrie du Québec réclament comme condition préalable à la relance de Montréal une véritable politique industrielle nationale.

Combien d'emplois encore, combien de familles pauvres doivent être sacrifiées avant que ce gouvernement et ses candidats leur donnent raison?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Émard simplifie totalement l'intervention du gouvernement fédéral à Montréal et au Québec en général. Il sait très bien qu'au Québec, à Montréal, sur les huit milliards et demi de dollars investis par l'entreprise et les gouvernements, cinq milliards sont venus du gouvernement fédéral, que j'ai signé moi-même une entente de 300 millions avec celui qu'il cite, le ministre de l'Industrie du Québec qui a dit à ce moment-là que la collaboration entre Québec et Ottawa était la meilleure collaboration qu'on avait eue au Québec depuis 20 ans.

• (1440)

Le gouvernement fédéral, dans les ententes et dans des programmes particuliers, intervient dans tous les

secteurs de Montréal, et je pense que le gouvernement du Québec et les Québécois en sont conscients. Nous devons cependant faire face aux problèmes économiques auxquels font face tous les pays du monde. Mais, en collaboration avec le gouvernement du Québec, nous avons fait notre travail, et nous allons continuer à le faire.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie du Québec a dit très clairement, à Davos, que le grand problème, c'est le fait qu'il n'y avait aucune politique industrielle nationale et que c'était la faute du gouvernement fédéral. Il avait raison.

Le premier ministre et le ministre continuent de donner des réponses banales alors que souffrent des milliers de Montréalais.

Puisque le manque de vision économique des candidats de ce parti est si évident, le ministre peut-il, à tout le moins, nous assurer que dans le prochain budget du gouvernement il va enfin proposer des mesures concrètes, pas seulement pour couper mais spécifiquement pour soutenir la petite et moyenne entreprise montréalaise, québécoise et canadienne, pour donner une formation aux mères de famille monoparentales et pour créer de l'emploi, des débouchés, pour nos jeunes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Émard accuse le gouvernement canadien d'être banal et de manquer de précision quant à ses interventions dans la grande région métropolitaine de Montréal.

J'ai ici un article qui indique que Montréal est le royaume de la recherche au Canada, et qui se lit ainsi: «La région de Montréal est un pôle d'attraction majeur en matière de recherche pharmaceutique au Canada. Cette industrie de haute technologie emploie 8 000 personnes au Québec où les dépenses en recherche et développement totalisent 47 p. 100 de celles du Canada.»

Voilà une intervention vitale, dans un endroit névralgique de notre vie nationale au Québec et au Canada. Il est important de souligner que le projet de loi qui a donné naissance à ces emplois extraordinaires dans la région de Montréal a reçu l'opposition du député de LaSalle—Émard, et que chaque député libéral en cette Chambre a voté contre ce projet de loi, tellement vital pour l'avenir de Montréal.

[*Traduction*]

LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au premier ministre et concerne la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Puis-je vous rappeler, monsieur le Président, que le mois dernier, la banque avait déjà dépensé deux fois plus pour elle-même que pour la reconstruction des économies de l'Europe de l'Est.

En réponse à une question précédente, le premier ministre a dit que le Canada se plaignait souvent de l'administration des Nations Unies par l'intermédiaire de son ambassadeur. Mais je ne me souviens pas que nous ayons jamais coupé l'herbe sous le pied de notre ambassadeur aux Nations Unies et que nous l'ayons rappelé peu de temps après qu'il se soit plaint de l'administration de l'ONU.

Le fait est que M. McCutchan a voté contre le budget de 1993 et qu'il a critiqué publiquement les dépenses extravagantes de M. Jacques Attali.

Je poserai donc la question suivante au premier ministre: ne conviendra-t-il pas avec moi qu'il a donné le mauvais signal aux Canadiens lorsqu'il a rappelé M. McCutchan parce qu'il avait fait le travail pour lequel il avait été envoyé à cette banque, à savoir veiller sur l'argent des contribuables canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'en conviens avec mon collègue. M. McCutchan, que nous avons nommé, est un employé du ministère des Finances et a voté contre le budget. Il ne s'est pas réveillé un beau matin en décidant qu'il allait voter contre le budget; il a consulté le ministère des Finances et le ministre lui a donné l'instruction de voter contre le budget.

Il n'a rien fait d'autre que son travail—parce qu'il y avait des problèmes administratifs qui nous mécontentaient en tant que gouvernement. Il répondait ainsi manifestement aux voeux du gouvernement du Canada, comme nous avons récemment exprimé notre opinion au FMI et à la Banque mondiale en ce qui concerne leurs augmentations de salaire et comme nous l'avons fait aux Nations Unies dans le passé. Il faisait son travail et il le faisait bien. Il servait les intérêts du gouvernement du Canada.

• (1445)

Il est normal de procéder à la rotation du personnel. J'ignore pourquoi mon collègue ne le reconnaît pas.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Notre gouvernement est certainement le seul au monde à rappeler quelqu'un qui n'a fait que son travail.

On raconte que c'est peu de temps après une rencontre entre le premier ministre et M. Attali à bord d'un avion à réaction des Forces canadiennes que M. McCutchan aurait été rappelé.

Et tout cela à une époque où le gouvernement dit aux Canadiens qu'ils doivent se serrer la ceinture pour réduire la dette et le déficit, qu'ils doivent faire des sacrifices.

Voici ma question au premier ministre: quand il a dû choisir entre l'attitude responsable de M. McCutchan et les goûts extravagants à la Gucci de M. Attali, pourquoi a-t-il encore une fois choisi le mode de vie des gens riches et célèbres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais rencontré M. Attali à bord d'un avion à réaction des Forces canadiennes.

Mme Copps: Vous l'avez simplement pris à votre bord.

M. Mulroney: Non, nous ne l'avons pas fait monter à bord d'un appareil des Forces canadiennes. C'est faux également. Faux sur toute la ligne. Il serait peut-être bon que vous présentiez les faits tels qu'ils sont.

M. Riis: Dites-lui comment cela s'est passé.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais obtenir des précisions du premier ministre sur le scandale de la Banque européenne.

Le premier ministre parle de problèmes administratifs. La vérité c'est qu'au lieu d'aider les pays d'Europe de l'Est, le président de la banque, M. Jacques Attali, s'est offert pour 5 millions de dollars d'encadrements de portes et de lambris faits sur mesure, pour 2,5 millions de dollars de carrelage de marbre italien, pour 1,5 million de dollars de marbre italien destiné aux ascenseurs de la banque, 600 bureaux payés 1 000 dollars pièce, neuf salles à manger privées et un bar privé meublé de 70 chaises signées. Les travaux sont dirigés par l'architecte de Saddam Hussein en personne.

M. McKnight: J'ignore pourquoi ils ont voté de la sorte.

M. Beatty: Même Chrétien a du mal à garder son sérieux.

Mme Copps: Pourquoi le premier ministre a-t-il rappelé la seule personne qui ait eu le courage de s'opposer à une extravagance aussi choquante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma chère amie fait état des problèmes administratifs de la banque et des allégations qui les entourent. Elle sait maintenant pourquoi nous avons dit à M. McCutchan de voter contre le budget.

Je sais que ma chère amie aimerait bien me faire porter la responsabilité d'un tas de choses mais même elle doit me blanchir en ce qui concerne l'architecte de Saddam Hussein.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Étant donné les extravagances outrageuses du président de la Banque européenne, pourquoi le président Attali lui-même a-t-il dit, et je cite: «*Brian Mulroney has just telephoned me to express his support*»? Pourquoi donne-t-il son appui au président et renvoie-t-il son propre représentant à la Banque européenne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, Jacques Attali est un grand commis de l'État français. Il a été le chef de cabinet de François Mitterrand pendant dix ans, et il était hautement respecté à travers l'Europe. Il était le choix unanime des chefs de gouvernement des pays de l'Europe, des États-Unis, du président des États-Unis, du premier ministre du Canada et de son gouvernement pour accéder à ses nouvelles fonctions. Il avait la responsabilité de mettre en branle, en peu de temps, une institution internationale au plein coeur de Londres, et ce, à très courte échéance.

• (1450)

Il ne fait nul doute qu'en rétrospective, il y a eu des erreurs administratives qui ont été commises. C'est pour cela que nous avons donné instruction à M. McCutchan de voter contre. Mais de là à conclure que Jacques Attali est soit un incompétent, comme le dit le chef de l'opposition, ou un homme malhonnête, nous n'acceptons pas cela du tout. Il est un homme honnête et intègre qui fait un travail important en Europe. Nous sommes en mesure de corriger les lacunes administratives, pas en démolis-

sant la Banque, pas plus qu'en ternissant indûment, comme le fait la députée, la réputation de Jacques Attali.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre peut louvoyer tant qu'il voudra, la vérité est que cette histoire n'amuse pas du tout les Canadiens. Au moment où on nous promet un dur budget, on apprend que le Canada a engagé l'équivalent de 129 millions de dollars américains en faveur de cette banque. On apprend qu'il a été consacré à l'aménagement du siège, à des dépenses extravagantes et aux salaires deux fois plus d'argent qu'à la reconstruction et au développement de l'Europe de l'Est.

Nous savons qu'un représentant du ministre des Finances, assis à la droite du premier ministre, a confirmé que M. Attali avait demandé le renvoi de M. McCutchan, sous prétexte que celui-ci s'était opposé à toutes ces dépenses extravagantes et avait, en tant que membre du conseil d'administration, voté contre le budget de la banque.

Le premier ministre, ou le ministre des Finances, peut-il nous dire si le président de la Banque européenne a effectivement demandé le renvoi de M. McCutchan et a mené une campagne à cet effet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est «non».

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre des Finances, qui est aujourd'hui assis à la droite du premier ministre, a vraiment l'air mal à l'aise. Je voudrais lui poser ma question à nouveau.

M. Beatty: C'est mieux que d'être assis à la droite de Sheila.

M. Tobin: Le ministre des Finances pourrait-il vérifier si c'est ce qu'a fait le président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, un président qui a consacré à des dépenses absolument extravagantes deux fois plus d'argent qu'à la reconstruction de l'Europe de l'Est?

Il nous dit que ni le président ni son représentant ne se sont plaints auprès du gouvernement canadien du fait que M. McCutchan ait été le seul membre du conseil d'administration à oser s'opposer au gaspillage auquel se livrait la Banque européenne.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député revient à la charge alors que j'ai déjà répondu non à sa première question, dans laquelle il laissait entendre que le président de la Banque, M. Attali, avait demandé le renvoi de M. McCutchan. Ma réponse à cette question était non.

M. McCutchan n'a fait que se conformer aux instructions qui lui avaient été données, en application de notre politique. En ce qui me concerne, les faits sont là et parlent d'eux-mêmes.

C'était dans l'ordre des choses. À ma connaissance, M. Attali ne s'est jamais plaint.

M. Tobin: Un autre s'en est plaint.

M. Mazankowski: Qui?

M. Tobin: Son représentant.

M. Mazankowski: Je l'ignore. Il est clair que notre représentant au sein du conseil d'administration, qui compte 23 membres, a voté dans le sens de la politique du gouvernement, comme nous l'avons fait dans le cas d'autres institutions financières internationales.

La lettre que j'ai adressée à mes collègues du G-7 va elle aussi dans le sens de la politique suivie par ce gouvernement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai reçu aujourd'hui un rapport tout à fait digne de foi.

Des voix: Oh, oh!

• (1455)

M. Brewin: Je demande au gouvernement de prendre cela au sérieux, car la réputation des gardiens de la paix canadiens est en jeu. Je suis disposé à faire part du contenu de ce rapport au gouvernement.

En février, un civil somalien non armé a été abattu par les Forces canadiennes à Belet Huen. C'est l'une des questions soulevées dans le rapport. On précise ensuite que le Somalien qui a été tué le 4 mars n'était pas armé et qu'il s'agissait, en fait, d'un homicide volontaire contre cette personne. On ajoute que dans ce cas comme dans celui de l'homicide, le gouvernement le reconnaît maintenant, qui a été commis le 16 mars, les autorités militaires canadiennes dans la région notamment essaient depuis le début de dissimuler de façon délibérée les faits.

Le gouvernement était-il au courant de tout ceci et est-il d'accord pour dire qu'on devrait procéder immédiatement à une enquête indépendante sur toute cette question et faire rapport à la Chambre le plus tôt possible?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suis tout à fait sidéré, monsieur le Président, de voir que le député de Victoria puisse ainsi calomnier les Forces canadiennes comme il vient de le faire.

Tous les incidents dont il parle ont fait l'objet d'un communiqué de presse émis à Mogadiscio sur le théâtre des opérations, comme c'est la coutume. Dans tous les cas, on entreprend une enquête et jusqu'à maintenant, tout le monde à la Chambre sauf, semble-t-il, le député, reconnaît que les intéressés sont présumés innocents tant que l'enquête n'est pas terminée et que les tribunaux ne se sont pas prononcés.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, les familles des Canadiens impliqués demandent que les faits soient rendus publics. Elles ignorent ce qui se passe et le gouvernement refuse de le leur préciser. La population n'est pas informée. Les Forces canadiennes ne savent pas de quoi il retourne.

Je reconnais qu'on doit protéger les droits des soldats canadiens impliqués, mais par ailleurs, on doit s'inquiéter des relations entre le Canada et la Somalie, ainsi que de la réputation du Canada dans le domaine du maintien de la paix. Cette réputation explique que nous recevions ces rapports.

Le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'on devrait procéder à une enquête publique sur la question et demander à la ministre de la Défense nationale de rendre des comptes sur son administration des Forces canadiennes en Somalie?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ce qui se passe, c'est que toute personne faisant l'objet d'une enquête est innocente jusqu'à ce qu'elle soit reconnue coupable par un tribunal; tous les députés dans cette enceinte en sont conscients sauf, semble-t-il, mon collègue.

Depuis que je siège à la Chambre, tous les députés respectent la tradition voulant qu'on ne s'ingère pas dans les enquêtes, surtout lorsqu'il s'agit de questions criminelles.

Le député est tellement pressé de salir la réputation de la ministre de la Défense nationale qu'il est prêt à toutes les bassesses.

LE BUDGET

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À la suite des longues consultations effectuées par le gouvernement relativement au budget de 1993-1994, je voudrais demander au ministre des Finances, et cela après une deuxième question en ce sens, si toutes ses consultations et sondages sont terminés, s'il peut annoncer aujourd'hui la date à laquelle il déposera le budget à la Chambre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question très à propos. Je tiens à l'informer que j'ai effectivement terminé les consultations officielles et que j'ai mis la touche finale à tous les aspects logistiques et techniques du budget. Je suis heureux d'annoncer au député et à la Chambre. . .

M. Martin: Mardi prochain?

M. Mazankowski: Non, ce ne sera pas mardi prochain. Je déposerai le budget lundi prochain, le 26 avril.

* * *

• (1500)

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches, je pourrais peut-être poser une question à mon bon ami le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il connaît certainement les difficultés qu'éprouvent les pêcheries de l'Atlantique, soit la diminution des contingents, les fermetures d'usines de transformation, etc. Je me demande s'il pourrait dire à la Chambre si son collègue, le ministre des Pêches, qui a admis hier l'insuffisance des programmes actuels, a l'intention d'annoncer aujourd'hui un nouveau programme d'indemnisation ou du moins s'il pourrait nous dire à quelle date son collègue compte annoncer ce programme destiné aux gens de la Nouvelle-Écosse, du golfe St-Laurent en général et de Terre-Neuve.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Très bientôt, monsieur le Président.

Privilège

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉPUTÉE DE SAINT-HUBERT—LA TENUE DU VOTE SUR LE PROJET DE LOI C-62

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, je soulève une question de privilège aujourd'hui relativement à la façon dont le vote nº 458, tenu hier, sur le projet de loi C-62 a été compté et rapporté dans les *Débats de la Chambre des communes* du 20 avril 1993.

Monsieur le Président, j'aimerais avoir un peu de silence, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je prie les députés de bien vouloir collaborer afin que nous ayons le temps requis et l'atmosphère appropriée pour entendre la question de privilège de la députée.

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, je parlais du vote d'hier et je disais que je soulevais une question de privilège à ce sujet. Je poursuis donc.

À 15 heures hier, le président suppléant a convoqué les députés pour mettre aux voix la question sur le projet de loi C-62. Après que la cloche eût sonné pendant 15 minutes, le président suppléant a lu la question et demandé que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever. Puis, après que tous les députés conservateurs eurent voté, le président suppléant s'est levé et a demandé que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien se lever. À ce moment-là, le chef libéral s'est levé, comme tous ses députés présents, de même que tous les députés du Nouveau Parti démocratique et nous, du Bloc québécois également.

Après ce vote, le président suppléant s'est levé à nouveau et a redemandé que tous ceux qui s'opposent veuillent bien se lever. Nous du Bloc québécois avons immédiatement démontré bruyamment notre désapprobation, ce qui a créé une confusion totale en cette Chambre et mon intervention immédiate pour invoquer le Règlement. Ce rappel au Règlement me fut accordé après que le greffier eût donné le résultat du vote, soit 223 voix pour et aucune voix contre.

Mon rappel au Règlement est dûment rapporté dans les *Débats de la Chambre* du 20 avril, à la page 18183. Lors de ce rappel au Règlement, j'ai mentionné au président suppléant que nous avions voté contre la motion. Le président en fonction n'a même pas daigné me répondre, ni émettre un commentaire. Il a tout simplement poursuivi avec le vote sur la motion principale.

J'ai avec moi un enregistrement vidéo de ce qui s'est passé hier lors de ce vote, et si vous le désirez, je peux vous laisser cette copie comme preuve de mes allégations.

Mes collègues et moi avons agi avec célérité en manifestant sur-le-champ notre désaccord avant même le résultat du vote. Là-dessus, le commentaire nº 223, paragraphe 5), page 76 de la cinquième édition de Beauchesne, en français, dit:

> L'erreur constatée au moment même de la mise aux voix peut être rectifiée avant l'annonce du résultat.

• (1505)

De plus, comme je vous l'ai mentionné, c'est avec promptitude que j'ai fait un rappel au Règlement et ce, tel que mentionné dans la même édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, page 78, commentaire nº 235.

En conséquence, je demande que le vote nº 458 soit enregistré dans les *Débats de la Chambre des communes* tel que nous, députés du Bloc, l'avons voté, c'est-à-dire contre, et de corriger les *Débats* du 20 avril 1993 en conséquence. Je le demande uniquement pour les députés du Bloc québécois, les Libéraux et les Néo-démocrates ne m'ayant pas demandé d'intervenir pour eux.

Cependant, monsieur le Président, si vous croyez que ma question de privilège est une critique d'un vote de la Chambre comme vous pourriez l'interpréter en vertu de l'article 18 du Règlement de la Chambre des communes, je demanderais donc alors que le vote nº 458 soit rescindé.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je ne compte pas intervenir longuement, mais ma collègue vient de faire des observations qui donnent matière à réflexion.

Je rappelle à la Chambre qu'on trouve en droit la référence à une erreur faite de bonne foi. Je ne voudrais pas contester tous les faits mentionnés par ma collègue parce que je suis d'avis qu'elle a raison sur presque toute la ligne.

Hier, il y a eu deux votes. Le premier demandait que la question soit mise aux voix maintenant et le deuxième, que le projet de loi soit renvoyée au comité compétent.

Quand la première question a été posée, les ministériels se sont levés à tour de rôle et lorsque le dernier s'est

rassis, le chef de l'opposition officielle s'est levé. Au même moment, et c'est alors que l'erreur a pu être commise de bonne foi, la présidence a supposé que le chef de l'opposition se levait pour s'opposer à la motion. Je crois que c'est à ce moment que l'erreur a été commise. Nous avons protesté vigoureusement, la présidence a compris et elle a enregistré les noms comme la députée vient de le mentionner.

Or, monsieur le Président, je ne sais pas s'il y a vraiment lieu de soulever la question de privilège dans le cas présent, mais vous pourriez revoir l'enregistrement auquel la députée a fait allusion, et peut-être accéder à sa demande. D'après les interventions que les députés en cause ont faites par la suite, il est apparu clairement qu'ils s'opposaient à la fois à la forme, soit que la motion soit lue sur-le-champ, et au fond, soit que la motion soit renvoyée sur-le-champ au comité pertinent.

Je ne prétends ni les défendre, ni dire que leur cause est valide, mais je souhaiterais que la présidence, en manifestant un esprit d'équité et peut-être en pensant à la notion d'erreur de bonne foi à laquelle j'ai fait allusion, prenne la question en délibéré et fasse rapport à la Chambre dès qu'elle le pourra.

[*Français*]

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais surtout attirer l'attention de nos collègues de la majorité. J'ai bien observé la situation, hier, et il y a eu une erreur tout à fait innocente, mais que nous pourrions régler encore beaucoup plus rapidement. Tout le monde reconnaît qu'il y a eu une erreur, et je vous soumets respectueusement que si la Chambre le désirait, nous pourrions résoudre le problème immédiatement—pas le remettre à demain, mais immédiatement—non pas en reconnaissant qu'il y a eu une erreur, mais en suggérant fortement que les votes des députés qui, hier, ont vraiment été pris par surprise, soient considérés comme ayant été contre et nous pourrions immédiatement, dès maintenant, mettre fin à l'incident.

[*Traduction*]

J'espère que nous pouvons remédier à la situation immédiatement en admettant tout simplement qu'hier, sans l'ombre d'un doute, comme le chef de mon parti l'a si bien dit, une erreur innocente a été commise. Plutôt que de soumettre l'affaire à votre examen, monsieur le Président, je suis convaincu que nous pourrions obtenir le consentement unanime de la Chambre pour corriger le vote d'hier en disant que le Bloc québécois n'a pas voté en faveur de la mesure, mais contre la mesure. L'incident serait clos. Sinon, monsieur le Président, vous devrez prendre en délibération la question soumise par la députée de Saint-Hubert et présenter votre décision.

• (1510)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai écouté attentivement les représentations qui m'ont été faites par l'honorable députée de Saint-Hubert, le leader parlementaire de l'opposition et député de Saint-Denis, que je remercie d'ailleurs pour leurs conseils et leurs avis.

Je pense qu'il est prudent dans les circonstances que la Présidence prenne en délibéré cette question, revoie la bande vidéo et le *Journal des Débats*, pour être en mesure, dans les meilleurs délais, de suggérer peut-être à la Chambre une façon de régler cette question à la satisfaction de tous les députés de cette Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) demande à présenter le projet de loi C-124, Loi modifiant la Loi sur la monnaie.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Valcourt (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur l'immigration et la Loi sur les stupéfiants (légalisation de la marijuana).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis honoré de présenter à la Chambre un projet de loi visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur l'immigration, la Loi sur les stupéfiants et les dispositions sur les psychotropes.

Il y a deux courtes citations dont je voudrais donner lecture pour vous permettre de comprendre rapidement les trois articles du projet. En 1923, la marijuana a été criminalisée sans qu'aucun député ouvre la bouche à la Chambre. Depuis, les sanctions à l'égard de cette substance n'ont cessé de s'alourdir au point que certains délits sont maintenant passibles d'emprisonnement à vie. C'est la sanction la plus sévère au monde, exception faite de la Malaisie et de la Thaïlande, où la peine capitale peut s'appliquer.

Emily Murphy, qui était juge en Alberta en 1922, a écrit ce qui suit dans son livre *The Black Candle*, et cela explique pourquoi tant de Canadiens se sont fait une idée assez particulière de la marijuana pendant longtemps:

> Ceux qui font usage de ce stupéfiant fument les feuilles séchées de la plante, ce qui a pour effet de les priver complètement de raison et de leur faire perdre tout sens de la responsabilité morale. Ceux qui sont sous l'effet de cette substance sont insensibles à la douleur et peuvent se blesser gravement sans prendre conscience de ce qui leur arrive.
>
> Ils deviennent des fous furieux et peuvent tuer ou se livrer à toutes les formes de violence sur autrui, faisant usage des méthodes les plus barbares, tout cela sans aucun sens de la responsabilité morale, comme je l'ai déjà dit. Lorsqu'elles sont sous l'influence de ce stupéfiant, ces victimes sont dans l'état le plus horrible qu'on puisse imaginer; elles sont privées de leur volonté naturelle normale et leur mentalité est celle des idiots. Un usage prolongé de ce stupéfiant entraîne une mort prématurée.

• (1515)

Ces mots ont été écrits il y a 70 ans, monsieur le Président, et ce sont des idées comme celles-là qui sont le fondement d'une loi qui existe toujours. Permettez-moi d'ajouter que ces trois articles appelés la disposition Campbell-Charest—qui modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne; la disposition Clinton—allusion au président Clinton, et il s'agit d'une modification de notre Loi sur l'immigration pour permettre à des gens comme le président Clinton de venir au Canada; et la dernière, en l'honneur de Hugh Segal, prévoit la modification du Code criminel et de la Loi sur les stupéfiants et elle est appelée la disposition sur la «viande fumée». J'espère que ce projet de loi sera bientôt adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Fulton propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA JOURNÉE DU MAGASINAGE AU CANADA

LE 4 JUILLET 1993

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait déclarer le dimanche 4 juillet 1993 Journée du magasinage au Canada pour garder les dollars des consommateurs canadiens au Canada et appuyer les détaillants canadiens.

—Monsieur le Président, après avoir consulté les partis et les indépendants, nous en sommes venus à une entente. C'est donc avec plaisir que je présente cette motion.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais confirmer qu'il y a bien eu des consultations sur les mesures à prendre pour inciter les Canadiens à favoriser les producteurs, les détaillants et les manufacturiers canadiens. C'est sûrement un pas dans la bonne direction. Cependant, si je ne m'abuse, ce genre de chose serait impossible aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain. C'est pourquoi nous sommes contre cet accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je propose:

Que six membres du Comité permanent des comptes publics accompagnés de deux employés soient autorisés à se rendre à Washington du 25 mai au 28 mai 1993 pour des rencontres au bureau général de la comptabilité.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par près de 1 000 citoyens canadiens. Ces pétitionnaires déclarent qu'environ 200 immigrants polonais attendent en Grèce depuis plus de trois ans d'être admis au Canada sous l'ancienne catégorie désignée d'exilés volontaires.

Attendu que le gouvernement canadien a supprimé ce programme alors que ces immigrants attendaient la délivrance de visas d'entrée au Canada; et attendu que ces immigrants polonais ont coupé tous leurs liens avec la Pologne et qu'ils sont coincés à Athènes sans que ce soit leur faute; à ces causes, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de presser le gouvernement canadien de permettre à ces immigrants polonais de venir au Canada dès que possible.

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition dont les signataires demandent au gouvernement de reporter sa décision de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts du Canada.

Les pétitionnaires ne sont pas convaincus que cette mesure se soldera par des économies d'argent ou par un accroissement de l'efficacité. Ils demandent que cette question soit étudiée de façon plus approfondie avant qu'une décision ne soit prise.

• (1520)

[*Français*]

J'appuie entièrement cette demande qui est juste.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par plus de 330 habitants de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font observer que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, ont été condamnés à passer 28 ans derrière les barreaux d'une prison brésilienne, ont été victimes d'erreurs judiciaires, subissent un traitement cruel et exceptionnel dans les prisons brésiliennes et font l'objet de discrimination en ce qui concerne la détermination de la peine et la libération conditionnelle.

Les prisons où ils sont détenus ont été le théâtre d'émeutes, ce qui prouve que leur santé et leur sécurité sont vraiment menacées. La seule façon d'atténuer cette peine sévère serait que le Canada demande leur expulsion comme l'y autorise la loi brésilienne.

Les pétitionnaires prient donc instamment le Parlement d'exhorter le premier ministre à demander au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et à les ramener au Canada, conformément à la loi brésilienne.

Nous n'avons pas oublié Christine Lamont et David Spencer et nous allons faire notre possible pour les sortir de cette prison brésilienne.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs citoyens canadiens, essentiellement des habitants d'Edmonton et des alentours.

Les pétitionnaires signalent que le Canada a perdu plus de 400 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange en 1989 et que la ratification de l'Accord de libre-échange nord-américain pourrait entraîner la perte de nombreux autres emplois au Canada.

Ils estiment que l'Accord de libre-échange canado-américain actuellement en vigueur limite grandement la capacité de tous les niveaux de gouvernement au Canada de développer l'économie canadienne et soutiennent que les intérêts du Canada seraient mieux protégés et servis par l'abrogation de l'ALÉ et l'abandon du projet d'ALÉNA.

Par conséquent, ils demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'invoquer la disposition d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément au Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui une pétition signée par 138 habitants de Toronto, Guelph, Scarborough, Sutton West, Whitby, Rexdale et Don Mills qui désirent attirer l'attention de la Chambre sur les faits suivants.

Le projet d'accord de libre-échange nord-américain pourrait imposer des concessions commerciales supplémentaires au Canada et faire perdre encore d'autres bons emplois aux Canadiens. Il pourrait également limiter la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada d'aider l'industrie canadienne, de préserver les ressources naturelles dans l'intérêt des Canadiens et de développer les programmes sociaux requis.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'Accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom d'un bon nombre de personnes de Vancouver qui demeurent préoccupées par les modifications que le projet de loi C-86 apporte à la Loi sur l'immigration.

Les pétitionnaires contestent notamment les dispositions qui prévoient que des décisions soient prises rétroactivement, ce qui aura des répercussions considérables pour beaucoup de personnes et de familles qui se fient à une décision antérieure. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer ces modifications.

LES PREMIÈRES NATIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux électeurs.

Premièrement, de nombreux Indiens et autochtones qui vivent dans des réserves situées dans ma circonscription signalent que la plupart des Canadiens souhaitent désigner une journée afin de reconnaître les premiers habitants du Canada. Ils estiment que le 21 juin est la date qui convient le mieux pour la reconnaissance des Premières nations.

Ils exhortent le Parlement à adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada. Ils demandent au Parlement d'envisager cette possibilité.

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai ici une autre pétition, dont les signataires, qui viennent pour la plupart du centre de la Colombie-Britannique, exposent les raisons pour lesquelles ils s'opposent à l'exportation aux États-Unis et au Mexique d'eau douce provenant de nos cours d'eau et lacs. Ils estiment que l'Accord de libre-échange nord-américain facilitera simplement ces exportations.

Ils demandent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin de faire en sorte que nos cours d'eau ne soient jamais détournés vers les États-Unis.

• (1525)

LE CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition qui est signée par quelque 75 personnes et qui concerne l'article 745 du Code criminel, disposition permettant de réduire le nombre d'années d'emprisonnement des personnes trouvées coupables de meurtre au premier et au deuxième degrés.

Les pétitionnaires demandent instamment au gouvernement du Canada de retirer l'article 745 du Code criminel canadien, de manière que les personnes trouvées coupables de meurtre au premier et au deuxième degrés purgent la peine minimale prescrite par le Code criminel.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-93 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je propose, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement:

Que, relativement au projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour dispoer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Des voix: Honteux.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 460)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Brightwell
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Robitaille	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif

Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—118	

CONTRE

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Blaikie	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacLaren
MacLellan	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McGuire
Milliken	Mitchell
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Plamondon
Prud'homme	Rideout
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Venne
Waddell	Walker
Wappel	Young (Acadie—Bathurst)—86

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	Blondin-Andrew
Cadieux	Charest
Clancy	de Cotret
Gagliano	Harb
Hopkins	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)	Landry
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
Roy-Arcelin	Turner (Vancouver Quadra)

• (1610)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

* * *

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 avril, du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 21 à 64 inclusivement.

• (1615)

M. de Jong: Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'au cours du débat que nous avons eu hier, le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation a cherché à prouver à la Chambre que cette mesure allait permettre de faire des économies. Hier, j'ai mis le député au défi de déposer à la Chambre les documents démontrant que la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines avec le Conseil des Arts du Canada permettrait effectivement de réaliser des économies.

Le secrétaire parlementaire a bien déposé un document hier après-midi vers la fin du débat. Cependant, ce document ne prouve nullement que la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines avec le Conseil des Arts permettra de faire des économies. Le document qu'il a déposé n'est en réalité qu'un communiqué publié par le Conseil des Arts du Canada, dans lequel celui-ci explique comment il a l'intention de s'en sortir avec son nouveau budget que le gouvernement a réduit de 10 p. 100. Rien ne prouve dans ce document que la fusion de ces deux organismes va permettre une plus grande efficacité ou engendrer des économies.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Évidemment, je me devais d'écouter toute la question soulevée par l'honorable député, mais à la réflexion, je dois conclure—et je me souviens très bien de l'incident—qu'il s'agit d'un document qui n'a pas été déposé officiellement comme tel. L'honorable secrétaire parlementaire a simplement

offert de déposer sur le Bureau un document auquel il a fait allusion dans son discours et la Présidence n'a pas à juger de la qualité de ce document.

Par conséquent, je ne puis accepter ce recours au Règlement. Cela fait partie, j'imagine, du débat, et si le député porte un jugement là-dessus, la Présidence en prendra note mais elle n'a pas à juger ce document.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de Saint-Boniface de me donner l'occasion de prendre la parole au sujet de la motion dont nous sommes saisis et qui se lit comme suit:

> Reprise de l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements.

À ce sujet, j'aimerais attirer l'attention de mes collègues sur deux ou trois amendements que mon collègue de Saint-Boniface propose en vue d'améliorer ce projet de loi que nous ne pourrions autrement appuyer car il est injuste, injuste envers nos chercheurs en sciences sociales et humaines.

Ces amendements ont pour objet de garantir une source de financement pour les sciences humaines et de protéger l'identité, l'intégrité et l'importance de ces disciplines. Si ce projet de loi était adopté dans sa version améliorée, il y aurait obligation de rendre des comptes au Parlement.

Pour ce qui est de la sécurité du financement, la motion nº 32 propose que le nouvel organisme dont le mandat distinct inclut la recherche, les arts et les relations culturelles internationales soit financé par des crédits distincts votés par la Chambre des Communes.

L'importance de cette approche est qu'elle assure que tous les crédits ne seront pas dépensés immédiatement et qu'on n'oubliera pas un élément important de l'ensemble, à savoir les sciences humaines. Nous tenons à ce que cet élément, dont nous avons démontré la valeur, continue à être financée.

Ayant exercé la médecine pendant plusieurs années avant de faire de la politique, je connais l'importance des sciences humaines même dans l'exercice de la médecine. Nous avons besoin de spécialistes des sciences sociales si nous voulons soigner les patients intégralement. Leur importance peut se décupler car elle s'applique aussi à d'autres disciplines.

• (1620)

Deuxièmement, en ce qui concerne la protection de l'identité de cette discipline, la motion nº 24, si elle est adoptée, signifie qu'on remplacerait le nom Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada par Conseil canadien des arts et de la recherche en sciences humaines. Le nouveau nom proposé refléterait vraiment la fusion des deux entités et non l'abolition de l'une en faveur de l'autre.

Une voix: Et comment!

M. Pagtakhan: On sait bien que si l'on veut reconnaître le rôle et l'importance d'un groupe, il faut sauvegarder et reconnaître son identité; c'est conforme à la nature humaine. La reconnaissance de l'identité et de la réputation de ce groupe constitue en fait un moyen important de garantir et d'améliorer sa productivité. Je ne crois pas que le présent gouvernement soit prêt à dire à la Chambre des communes et aux Canadiens que cette discipline n'a plus d'importance. Si tel est le cas, il devrait alors être raisonnable et accepter cette proposition fort sensée.

Le gouvernement justifie la fusion des deux organismes par un objectif de plus grande efficacité et efficience. Il importe de disposer d'un moyen de surveiller l'application du programme afin de veiller à ce que les responsables rendent des comptes. La motion nº 40 proposée par mon collègue de Saint-Boniface traduirait cette nécessité de rendre des comptes et de surveiller tout changement éventuel. Nous souhaiterions qu'un comité d'examen parlementaire analyse le rôle de cette nouvelle entité et du nouvel organisme cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi. Cette proposition est tout à fait raisonnable; le gouvernement peut difficilement refuser de l'adopter.

J'aimerais traiter de plusieurs autres questions. Dans l'intérêt de la sauvegarde de l'importance de cette discipline, du Conseil canadien des arts et de la recherche en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada lui-même, je crois que nos propositions sont très raisonnables. Les amendements proposés vont au coeur même du problème et des préoccupations que ces groupes ont signalés au gouvernement.

Le 2 décembre 1992, l'Association canadienne des professeurs d'université a fait une observation très utile lorsqu'elle a déclaré qu'elle était «profondément déçue de la décision que le gouvernement avait prise de regrouper le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts du Canada sans jamais consulter les intervenants concernés». Sans consultation! Il s'agit du gouvernement dont font partie les candidats à la direction qui ont déclaré récemment qu'ils aimeraient consulter les Canadiens. Voilà une occasion en or et je défie ces

candidats de déclarer: oui, nous aimerions vous consulter et, ce qui est encore plus important, nous écouterons attentivement ce que vous aurez à dire et ne nous contenterons pas d'entendre sans prêter véritablement l'oreille.

L'Association canadienne des professeurs d'université a aussi fait savoir que le gouvernement n'a fourni aucune explication convaincante pour justifier ce genre de fusion. Nous devons respecter l'avis de l'Association canadienne des professeurs d'université. C'est son domaine. Nous devons reconnaître sa compétence dans son propre domaine.

Je voudrais enfin faire état de ma déception face à l'hésitation du gouvernement à adopter les amendements proposés par mon collègue de Saint-Boniface.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture): Madame la Présidente, je désirerais clarifier un certains nombre de points, mais je tiens tout d'abord à dire que nous voulons simplement regrouper deux organismes afin de réduire les frais d'administration. À une époque où l'on s'intéresse tant à l'utilisation qu'on fait des deniers publics, je crois que les gens applaudiraient ce genre de mesure de rationalisation qui permet de réduire une partie du fardeau excessif et des coûts additionnels liés à l'existence de deux administrations. Permettez-moi d'expliciter.

• (1625)

Tout d'abord, je crois qu'il était question dans un article d'économies nettes de 1,5 million de dollars en cinq ans. Ce n'est pas exact. Les économies seront en fait de cinq millions par an.

C'est une somme qui en vaut la peine et la décision de fusionner deux administrations nous permettra de réaliser des économies appréciables. Nous devrions probablement être en mesure de réaliser une économie de 5 millions à compter de la troisième année de fonctionnement du conseil.

On remarque que dans le secteur privé, les économies nettes résultant de mesures de rationalisation ne se concrétisent pas avant deux ou trois ans. En effet, ce genre de mesure comporte des coûts initiaux. Nous croyons cependant que des économies de cinq millions par an justifient l'initiative. Nous pouvons prévoir le montant des économies réalisables parce que, contrairement à ce que disait le député d'en face, nous nous sommes informés auprès des conseils eux-mêmes. Nous avons consulté le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil du Trésor.

Permettez-moi d'expliquer comment seront réalisées les économies. Par exemple, nous entendons optimaliser le programme. La gestion financière sera beaucoup plus simple et plus souple. Nous n'occuperons qu'un immeuble, ce qui nous permettra de payer un seul loyer au lieu de deux. Les services communs seront rationalisés. Ainsi, il n'y aura plus qu'un seul directeur du personnel, un directeur des finances, et un seul conseil au lieu de deux.

Tout cela pourrait logiquement permettre une économie annuelle de 5 millions de dollars, au moment même où il nous faut trouver des moyens innovateurs et efficaces pour gérer l'argent provenant des impôts et les dépenses qui se répercutent tellement sur notre dette et notre déficit contre lesquels nous devons lutter.

Nous devons aussi penser que ces deux organismes fonctionnent comme un seul depuis plus de 20 ans, ce n'est pas d'hier. Cette façon de procéder ne va donc pas tellement à l'encontre de ce qui a existé jusqu'à maintenant. Pendant 20 ans, ils ont fonctionné comme s'ils ne formaient qu'un seul organisme. C'est un point important.

On sait que le conseil a élaboré une structure qui s'est adaptée à deux clientèles et qu'il a accepté sans problème la création d'un groupe consultatif composé d'universitaires, pour faire pendant à la commission consultative des arts, et l'établissement d'un personnel administratif distinct, pour traiter avec le monde universitaire.

Les deux organismes ont donc pleinement saisi et accepté la différenciation de leurs rôles et leur lien a été marqué par le respect mutuel.

Il importe aussi de souligner qu'en nommant les membres du nouvel organisme, le gouvernement de l'époque, soit celui des libéraux, a pris le Conseil des Arts du Canada comme modèle, de sorte qu'il a donné au CRSH le même type de composition, pour ce qui est de son conseil d'administration, et une pratique similaire quant à son budget et à ses dépenses.

Ces deux organismes se ressemblent donc beaucoup et leur passé commun remonte au temps où ils ne formaient vraiment qu'un seul organisme. Nous ne lésons absolument aucun intéressé. En fait, le gouvernement s'est engagé à garder distincts les trois budgets des clients du conseil, de telle sorte qu'on ne se demandera jamais ce que l'un ou l'autre reçoit, ou encore si ceux qui sont chargés de la recherche en sciences humaines bénéficient

de leur juste part du financement ou du subventionnement. Cette difficulté n'existera pas parce que les budgets seront séparés.

Le Conseil du Trésor a déjà rencontré la direction des deux conseils actuels pour voir comment cela pouvait se faire sur le plan administratif et pour arrêter les détails formels.

En outre, le projet de loi C-93 dit ceci:

> Lors de la nomination des membres du Conseil, le gouverneur en conseil tient compte de l'importance du maintien en place d'un Conseil largement représentatif qui reflète la mission de celui-ci.

En pratique, le Conseil représentera non seulement les intérêts des milieux artistiques et universitaires, mais aussi ceux de tous les Canadiens. C'est ça que nous voulons; nous voulons que les organismes que nous finançons à Ottawa reflètent largement les intérêts de tous les Canadiens. Si nous pouvons le faire tout en économisant, j'estime que nous ferons ce que les Canadiens attendent de nous.

Par ailleurs, certains points mentionnés hier méritent d'être clarifiés. Il a été question, par exemple, du calcul du pourcentage des coûts administratifs. En fait, c'était le député de Regina—Qu'Appelle qui, à la page 18158 du hansard, a mentionné des pourcentages exprimant les coûts administratifs par rapport aux coûts totaux.

• (1630)

Autrement dit, nous consacrons toujours plus d'argent aux subventions au fil des ans, mais les coûts administratifs eux restent relativement au même point. On ne peut pas faire de comparaison entre les coûts administratifs d'aujourd'hui et ceux d'hier parce que, de toute évidence, les coûts d'aujourd'hui sont plus bas du fait que les subventions sont plus élevées. Les coûts sont toujours substantiels. Comme on le voit, on peut économiser 5 millions de dollars en réduisant les coûts administratifs des deux.

Il a aussi été question d'une hausse de 200 p. 100. Quand le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le député de Terrebonne, a soulevé la question, il a parlé de la hausse de 200 p. 100 des coûts administratifs. Il parlait en fait de dollars nominaux. Il ne tenait pas compte de l'inflation.

Ce que nous disons, c'est que le taux de croissance des frais d'administration depuis 1977-1978 a été supérieur à l'accroissement de l'IPC. En réduisant les frais d'administration et en rationalisant les activités, nous pourrons économiser cinq millions de dollars par année, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas à dédaigner. La nécessité de fusionner les deux conseils est évidente puisqu'en bout de ligne, les contribuables auront un organisme beaucoup plus efficace et moins coûteux.

Les gens du Conseil de recherches en sciences humaines ne seront pas oubliés. Ils seront protégés. Ils continueront de recevoir des subventions et ils pourront continuer de faire leur travail qui est si important pour le Canada. Mais la rationalisation des activités nous permettra d'économiser de l'argent.

Je veux également parler des crédits. Nous ne disons pas qu'il y aura un seul crédit. Les ministres et, bien sûr, le Conseil du Trésor décideront combien de crédits il y aura. Il ne fait aucun doute qu'ils tiendront compte de l'opinion de la direction et des deux conseils. En dépit de ce que le député de Winnipeg-Nord a dit tout à l'heure, on tiendra compte de l'opinion des gens qui seront les plus directement touchés.

Enfin, je souligne que le budget des frais généraux combinés des trois secteurs sera de 35 millions de dollars. Cette somme est incluse dans les 217 millions de dollars qui représentent la totalité des fonds dont disposent ces organismes pour leurs frais généraux, les subventions et le reste.

Je le répète, car c'est important, en fusionnant ces organismes, nous réaliserons des économies nettes de cinq millions de dollars par année à compter de la troisième année. Il s'agit là de sommes à ne pas négliger et, si on les calcule sur une période de 10 ans, on parle de plus de cinq millions parce qu'il faut évidemment tenir compte de l'accroissement des frais administratifs attribuables à l'inflation.

J'espère que cela clarifie la situation. Merci de m'avoir donné la parole aujourd'hui.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la députée de Winnipeg-Sud n'a réussi à éclairer ni le député de Winnipeg-Nord, ni les autres députés. Elle parle d'une économie de 5 millions de dollars qui serait réalisée grâce à la fusion des deux organismes dont nous

discutons aujourd'hui. En fait, nous ne savons pas très bien d'où la députée sort cette somme de 5 millions de dollars.

J'aimerais que la députée, qui s'apprête à quitter la Chambre, entende nos propos, car nous pourrions peut-être faire le point sur la situation.

Mon collègue de Saint-Boniface, qui a très bien représenté les députés de ce côté-ci auprès du comité, a déclaré, au comité et à la Chambre, que les ministériels et les fonctionnaires qui ont témoigné devant le comité n'ont présenté aucun rapport, aucun fait et aucune étude confirmant cette allégation.

S'il y avait du vrai dans l'allégation que la fusion ferait économiser 5 millions de dollars ou plus, ne croyez-vous pas que, pendant les délibérations du comité, un bureaucrate, un ministre ou un ministériel en aurait saisi le comité ou aurait déposé un document confirmant le tout, car jusqu'à maintenant personne n'a produit d'étude prouvant qu'il y aura effectivement économie d'argent?

• (1635)

Nous savons qu'il y aura des frais initiaux de un million de dollars; divers fonctionnaires l'ont confirmé. Il ne faudrait pas tenir pour acquis les économies qui pourraient être réalisées. Le regroupement de deux organismes sous un même toit accroît la bureaucratie et n'entraîne pas nécessairement des économies.

Aucun d'entre nous ne peut se targuer d'être le seul à tendre vers la responsabilité financière. En fin de compte, nous représentons tous les mêmes contribuables. L'une de nos obligations est de veiller à ce que l'argent soit dépensé avec parcimonie.

Il est inacceptable que la députée ou son gouvernement puisse prétendre, sans preuves à l'appui, que le regroupement de deux organismes sous un même toit nous fera épargner de l'argent.

Deuxièmement, aucune étude, aucun rapport ne montre que cette nouvelle organisation unique serait plus efficace. Encore là, aucun haut fonctionnaire n'a pu fournir de preuve au comité que l'efficacité de la nouvelle organisation serait supérieure à celle des deux organisations actuelles.

Troisièmement, il n'y a pas très longtemps, des députés ministériels et des hauts fonctionnaires envisageaient, en fait, de retirer leur proposition de fusionnement du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines. Très franchement, ils savaient qu'ils n'avaient pas raison. Ils n'en ont pas moins persisté dans cette voie.

Ce n'est pas la première fois que des députés ministériels essayent de nous faire approuver des structures organisationnelles différentes sous prétexte, promettent-ils, de faire épargner plein d'argent aux contribuables canadiens. Dans ce cas-ci, cela reste à prouver de façon bien réelle et concrète.

L'autre élément de cette équation qui est particulièrement nocif, à mon avis, c'est qu'on n'a peu ou pas consulté le personnel des deux organismes visés. Cela en dit long sur le genre d'administration que nous avons depuis neuf ans. C'est peut-être à cela que faisait allusion un ministre candidat à la direction du parti ministériel en parlant de nouveau style de politique. Très franchement, les gens en ont assez de la politique conservatrice en ce qui concerne la participation de la population. Voici un exemple parfait de cas où des scientifiques, des chercheurs et des universitaires n'ont même pas été consultés sur le fusionnement possible de ces deux organisations.

En fait, j'ai reçu une lettre circulaire de l'Association des professeurs d'université. Il s'agit de la copie d'une lettre qui a été adressée au très honorable premier ministre et qui débute comme ceci:

> La présente lettre circulaire vise à vous exprimer combien nous sommes déçus que votre gouvernement ait décidé de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts du Canada sans consulter le moindrement les personnes intéressées.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse de devoir interrompre, mais avant qu'il ne soit 17 heures, je veux signaler que demain sera une journée de l'opposition.

M. Marchi: Monsieur le Président, je tiens à souligner qu'il y a au Canada plus de 100 universités, de 13 000 à 15 000 spécialistes des sciences sociales, plus de 200 000 personnes dans le milieu des arts et près de 30 000 universitaires canadiens. Il s'agit d'un nombre d'électeurs très impressionnant et important.

Étant donné qu'il est question de deux conseils ayant des répercussions directes sur cette partie importante de l'électorat, on pourrait penser qu'il est normal, prudent

et logique que le gouvernement consulte les premiers intéressés.

Or, quand ces personnes comparaissent devant le comité et écrivent au premier ministre du Canada pour dire qu'elles n'ont pas été consultées, il y a lieu de s'interroger sur le processus décisionnel en cause.

• (1640)

Si le gouvernement se souciait vraiment du travail réalisé par ces deux conseils et s'il prenait au sérieux le travail qu'ils effectuent au nom des Canadiens, il aurait non seulement présenté des arguments convaincants fondés sur des faits, et non pas des impressions, mais il aurait aussi consulté les différents intéressés, tout en servant finalement les intérêts des Canadiens, avant de procéder au démantèlement de ces deux organismes.

Dans cette optique, mon collègue, le député de Saint-Boniface, et d'autres députés qui ont étudié ce projet de loi très sérieusement et en détail ont donc proposé une série d'amendements privilégiant la responsabilité et les faits plutôt que les impressions et les mythes.

À mon avis, dans ces amendements, il n'est pas exagéré de demander au gouvernement d'être plus responsable au lieu de présenter des données approximatives à la Chambre des communes et d'ensuite aborder les vraies questions ailleurs.

Nous avons été quelque peu déçus que cette partie importante de l'électorat dont j'ai parlé tout à l'heure n'ait même pas été consultée et qu'aucun fonctionnaire, ministre ou député n'ait eu la prévoyance d'étayer les arguments du gouvernement sur l'efficacité et les économies. L'amendement nº 40 proposé par mon collègue, le député de Saint-Boniface, vise à accroître l'obligation de rendre compte du gouvernement et préconise la réalisation d'un examen après le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur des dispositions en question plutôt qu'après le délai plus long proposé par le gouvernement.

Il est inutile de nous faire la leçon ou un sermon sur la question de savoir qui est plus responsable. Sur le plan budgétaire, nous devons tous être responsables, mais nous n'acceptons pas d'emblée des arguments fondés sur des considérations politiques douteuses plutôt que sur des données scientifiques rigoureuses.

En conséquence, après avoir essuyé un refus au moment de l'étude en comité, nous exhortons le gouvernement, à cette étape importante de l'étude du projet de loi C-93, celle du rapport, à écouter à nouveau ces arguments, non pas par égard pour nous, mais pour la partie importante de l'électorat qui travaille au nom des Canadiens et de notre pays et qui enrichit la mosaïque canadienne.

Le gouvernement doit au moins écouter les arguments de ces électeurs très importants qui ne peuvent certainement pas avoir tous tort, car, comme je l'ai dit, ce sont eux les véritables intéressés, en l'occurrence. Je crois que le gouvernement ferait mieux son travail s'il tenait compte de l'opinion des électeurs au lieu de ne se fier qu'à lui comme il le fait actuellement.

[*Français*]

M. Robitaille: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. À titre d'information pour les députés de cette Chambre et pour vous-même, lors de son allocution, le député a mis en doute les données qui ont été apportées par ma collègue de Winnipeg ainsi que moi-même quant aux économies possibles de cinq millions de dollars. Et là j'aimerais terminer, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je ne peux recevoir ce recours au Règlement parce qu'il s'agit là d'opinions sur lesquelles on peut diverger d'avis. Les règles du débat sont très strictes, et ce n'est pas un recours au Règlement.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir participer aujourd'hui à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-93, et je veux faire mes remarques dans un contexte bien précis. Nous savons tous que notre économie est fondée sur les connaissances et que l'éducation, la formation et la recherche jouent un rôle critique pour ce qui est d'assurer la croissance économique au Canada au cours des années à venir et d'assurer le plein emploi aux Canadiens. C'est d'ailleurs pourquoi la plupart d'entre nous sommes choqués—et c'est là un euphémisme—de voir que le gouvernement est déterminé à aller de l'avant avec la Partie III de ce projet de loi.

• (1645)

Vous voulez savoir pourquoi je dis cela? Je dis simplement cela parce que mon collègue de Regina—Qu'Appelle a présenté une série d'amendements qui visent essentiellement à supprimer la Partie III de ce projet de loi. Il a reconnu que notre parti appuie avec enthousiasme l'idée de réduire les dépenses gouvernementales et le gaspillage.

Lorsque le gouvernement propose une mesure régressive qui chambardera le domaine des arts et celui des sciences sociales au Canada, qui affaiblira le statut de la recherche et qui diminuera la qualité de l'enseignement, de la formation et de la recherche, c'est le genre de mesure qu'aucune personne saine d'esprit ne peut appuyer.

Mon collègue de Regina—Qu'Appelle a présenté une série d'amendements qui se résument à ceci: «Si nous voulons sauver l'avenir du Canada et donner des chances aux jeunes Canadiens, soyons honnêtes et raisonnables et supprimons cette partie du projet de loi.»

Nous ne sommes pas les seuls à demander cela. Lorsque cette mesure législative a été renvoyée au comité, c'était pour qu'on puisse entendre les témoignages de spécialistes, les témoignages de ceux qui comprennent ces questions mieux que nous, de ceux qui oeuvrent dans ce milieu, de ceux qui font carrière dans le domaine de l'éducation et de la recherche en sciences humaines.

Ces personnes sont donc venues témoigner devant le comité, et elles ont toutes dit la même chose. Elles ont toutes demandé que le gouvernement supprime cette partie du projet de loi parce qu'elle est mauvaise, parce qu'elle n'est pas avantageuse pour le Canada.

Nous vivons dans une démocratie et, à une certaine étape du processus législatif, nous consultons les gens les plus compétents dans le domaine où nous voulons légiférer pour connaître leur point de vue. Nous leur demandons leur avis et leurs suggestions.

Bien sûr, nous ne suivons pas nécessairement et automatiquement toutes leurs suggestions et tous leurs conseils, mais nous reconnaissons que ce qu'ils ont à dire est réfléchi, très raisonnable et très important d'après leur point de vue, et nous portons ensuite un jugement en nous fondant sur leur témoignage.

Or, quand il y a communauté d'opinion au point où chacun des témoins qui comparaissaient a recommandé la même chose, c'est-à-dire retrancher cette partie du projet de loi, en expliquant longuement pourquoi cela s'imposait, et que pas un seul membre du côté ministériel n'a pu trouver à redire à leur argumentation tandis que les membres de l'opposition l'appuyaient, je pense qu'il devient clair que cette partie devrait être supprimée.

En fait, beaucoup de mes collègues des banquettes ministérielles sont du même avis. Je sais même que certains députés ministériels ont réellement fait pression auprès du ministre pour obtenir la suppression de cette partie du projet de loi. Pourquoi? Je suppose qu'ils commencent enfin à écouter leurs électeurs.

On a fait grand cas ces derniers temps des déclarations des nouveaux candidats à la direction du Parti conservateur selon qui il est temps d'écouter les électeurs, d'écouter les Canadiens. Où diable étaient-ils depuis huit ans et demi? N'est-ce pas ainsi que la démocratie est censée fonctionner?

On a soudain cette nouvelle révélation, cette grande vision nouvelle selon laquelle il faudrait tâcher d'écouter les Canadiens. Le temps est maintenant venu pour ces candidats à la direction du parti de montrer qu'ils croient vraiment ce qu'ils disent, au moment où nous serons appelés à voter sur cette motion visant à retrancher cette partie que souhaitent voir retrancher absolument tous les Canadiens qui sont au courant et qui comprennent ce processus. Nous les croirons alors quand ils disent qu'ils sont vraiment à l'écoute des Canadiens, car ils ne l'ont certes pas été à propos de questions comme la TPS, l'accord de libre-échange nord-américain et bien d'autres.

J'ai écouté avec intérêt la députée de Winnipeg-Sud, qui vient de parler et qui a dit que si le gouvernement agit ainsi, c'est pour économiser l'argent des contribuables, cet argent qu'ils ont durement gagné. Si c'est là l'objectif de cette mesure, on ne l'atteint pas. En fait, on ne réalise absolument aucune économie.

Il n'est pas nécessaire de se contenter de ce que je dis à propos de cette question. Il suffit de demander au Conseil du Trésor ce qu'il en pense, car il a fait une analyse très approfondie de ce que le gouvernement compte faire et s'est penché sur la création de cet organisme culturel, c'est-à-dire l'intégration du Conseil de recherches en sciences humaines et de l'organisme responsable du programme culturel international au Conseil des Arts du Canada.

• (1650)

Le Conseil du Trésor s'est demandé quelles économies financières cette fusion permettrait de réaliser. Après avoir examiné tous les programmes informatiques et effectué toutes les analyses, il a conclu qu'aucune économie ne serait réalisée en 1992, en 1993-1994, en 1994-1995, et ainsi de suite. Autrement dit, le gouvernement lui-même a dit que cette fusion ne présentait aucun

avantage sur le plan financier. Cela tourne en dérision cette initiative du gouvernement.

Si cette fusion vise à économiser l'argent des contribuables et que le gouvernement dit dans sa propre analyse qu'elle ne fait réaliser aucune économie, alors, pour l'amour du ciel, qu'on n'utilise pas cet argument!

Quel autre argument peut-on utiliser? À mon avis, le seul autre qu'on puisse utiliser a été invoqué il y a quelques jours par une personne de l'autre endroit, le sénateur Finlay MacDonald, du Parti conservateur. Il a été le premier sénateur nommé par notre premier ministre. Il est littéralement furieux de voir ce que le gouvernement est en train de faire. Membre conservateur de la Chambre haute, le Sénat, il est furieux parce que, selon lui, le gouvernement, pour plaire au Parti réformiste, prend des mesures draconiennes, inutiles et néfastes qui vont retarder l'éducation supérieure et la recherche pendant de nombreuses années. Le gouvernement agit ainsi pour répondre aux voeux du Parti réformiste et aller dans le sens des programmes rétrogrades et antédiluviens de ce dernier.

Je devrais peut-être citer les propos mêmes du sénateur. Les voici: «Tout cet exercice est une tentative, de la part du gouvernement, pour amener la population à croire que nos déficits chroniques sont causés par le gaspillage et une mauvaise gestion et qu'il est possible, sans se donner trop de mal, de résoudre nos graves problèmes financiers. Cet exercice pourrait n'être qu'une mesure symbolique visant à protéger la droite du parti contre une attaque du redoutable Parti réformiste. Il s'agirait de faire en sorte qu'il y ait assez de pleurs et de grincements de dents pour impressionner les électeurs. Si tel est le cas, c'est peut-être de la bonne politique à court terme, mais ce n'est sûrement pas, à long terme, une bonne politique générale.» Tels sont les propos pertinents du sénateur Finlay MacDonald. Selon lui, le gouvernement a perdu la tête. Il fait fausse route et n'agit pas dans les intérêts du Canada.

Je tiens de nouveau à féliciter mon collègue de Regina—Qu'appelle d'avoir présenté cette série d'amendements qui vont être pour la Chambre des communes—et je songe ici tout particulièrement aux députés ministériels—l'occasion de voter contre cette mesure législative, notamment la partie III, et de voter en faveur du maintien, comme deux entités de financement distinctes, du Conseil de recherches en sciences humaines et de l'organisme responsable du programme culturel international.

C'est notre façon à nous, parlementaires, de montrer que nous reconnaissons l'importance actuelle des sciences humaines pour l'avenir du Canada. Nous savons qu'elles jouent un grand rôle dans le développement de la culture canadienne. C'est pourquoi il faut les traiter différemment des autres organismes et institutions de financement.

Prononçons-nous au nom de ceux et celles qui bâtiront l'économie de demain, une économie qui sera axée sur la connaissance, et prenons la mesure qui s'impose. Appuyons les amendements proposés par mon collègue de Regina—Qu'Appelle.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à d'autres confrères de l'opposition pour condamner, nécessairement, un tel geste. Depuis quelque temps, ce gouvernement accumule gaffe sur gaffe, c'est-à-dire qu'il s'en prend aux chômeurs avec le projet de loi C-113, par exemple, et il protège par la suite, avec le projet de loi C-92, les fonds familiaux des gros possédants, fournisseurs du parti. Ensuite, il s'attaque ici à la recherche et nécessairement, il s'attaque en même temps à toutes les sciences humaines et à toutes les sciences de l'éducation.

Lorsqu'on en est rendu à s'attaquer, au nom d'une coupure d'un million et demi dans un budget, à des choses aussi fondamentales pour une nation, pour nos deux nations, la nation québécoise et la nation canadienne, quand on en est rendu à s'attaquer à des choses aussi fondamentales, dis-je, eh bien, c'est que ce gouvernement a complètement perdu le contrôle, il a complètement perdu les pédales et il ne sait plus où donner de la tête.

Il s'apprête à dépenser un million et demi de dollars pour envoyer un premier ministre se promener en Europe dans une tournée d'adieu, mais il mesquine pour un million et demi de dollars de coupures pour fondre ensemble deux organismes qui ne vont pas du tout ensemble.

• (1655)

M. Robitaille: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme vous le savez et comme le député le sait, je pense que nous sommes présentement à l'étude à l'étape du rapport et normalement la règle voudrait que l'on s'en tienne aux amendements qui sont en discussion. Alors les propos du député n'ont aucune relation avec le contenu des amendements.

M. Plamondon: Non seulement on s'attaque, monsieur le Président, mais on tente même de faire de la censure. Imaginez-vous! Je rappellerais donc à l'honorable député de Terrebonne que la démocratie, ça commence par le droit de parole. Et cela pour vous, c'est quelque chose à

laquelle vous avez déjà renoncé puisque, comme un mouton, vous suivez votre parti, et ce au cours de la dernière année, dans tous les projets de loi qui vont au détriment de la population.

M. Robitaille: Monsieur le Président, je tiens à faire à nouveau mon recours au Règlement en vous disant qu'il y a quand même des règlements qui existent ici à la Chambre et qui demandent que les interventions des honorables députés portent sur le contenu du débat, le contenu des amendements. Ce n'est pas une question de censure, mais bien une question de respect du Règlement. J'inviterais mon collègue, et je vous inviterais, monsieur le Président, à rappeler à mon collègue l'importance d'essayer dans la mesure du possible de respecter le Règlement de la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors effectivement, on le sait tous, le débat porte sur le projet de loi C-93, et j'inviterais l'honorable député, et j'imagine qu'il en était à son introduction, d'en venir plus spécifiquement à ce qui fait l'objet même du projet de loi.

M. Plamondon: Merci, monsieur le Président, de remettre à sa place le député de Terrebonne, qui est complètement dans les patates, encore une fois. Il n'a qu'à écouter le discours qu'il a prononcé hier sur ce projet de loi-là pour comprendre à quel point lui aussi était complètement en dehors des amendements, tandis que moi j'en étais à l'introduction, pour me rendre au bloc d'amendements dont il est question, le bloc nº 2 qui comprend une vingtaine d'amendements.

Je voudrais, monsieur le Président, arriver justement au point fondamental de ce projet de loi et. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. J'hésite à redonner la parole à l'honorable secrétaire parlementaire parce que. . . Si vous permettez, j'ai la parole présentement. L'honorable député vient de mentionner les amendements, et je crois qu'il s'en tenait à la pertinence du débat. Enfin, je veux bien, encore une fois, donner le bénéfice du doute à l'honorable député de Terrebonne.

M. Robitaille: Monsieur le Président, simplement pour rappeler à l'honorable député de Richelieu que le bloc en question porte sur la Partie III et non sur la Partie II.

Le président suppléant (M. DeBlois): Actuellement, le débat porte sur les motions nºs 21 à 64.

M. Plamondon: C'est exactement ce que je disais, monsieur le Président. Encore une fois, cela démontre que le député de Terrebonne est dans les patates. De toute façon, j'avais un vieux professeur de philosophie qui disait, lorsqu'il s'adressait à nous en classe et qu'on ne comprenait pas une évidence, il avait toujours ce slogan qu'il nous disait: «Il n'est pas donné aux cochons d'apprécier les perles.» Alors peut-être que cela s'adresse à bien des députés, qui n'ont pas compris, surtout les députés conservateurs du Québec, à quel point ils desservent les intérêts de leurs électeurs et de leurs électrices, en acceptant de se faire les collaborateurs, en acceptant d'être encore silencieux dans un débat aussi fondamental, et d'aller comme des moutons voter en série, comme ils l'ont fait pour le projet de loi sur l'assurance-chômage, comme ils l'ont fait pour le débat constitutionnnel, comme ils l'ont fait sur le projet de loi sur les référendums. Des suiveux, ça aboutit, comme les Libéraux en 1984, à une défaite cuisante lors de la prochaine élection.

J'en viens donc au sujet, monsieur le Président, et je vous cite un article dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, préparé par 40 universitaires. Pour le député de Terrebonne, ce sont peut-être des minables, mais pour moi ce sont les penseurs d'une société, les universitaires. Ces 40 universitaires viennent de l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université d'Ottawa. Ces gens-là se sont réunis pour faire une réflexion. Ils étaient venus d'ailleurs au comité, en même temps que la Fédération canadienne des études humaines. Et qu'est-ce qu'ils disent au sujet du projet de loi, à juste titre? Ils disent ceci, dans le deuxième paragraphe de leur énoncé:

> La fusion réunit des organismes qui ne fonctionnent pas du tout de la même façon. Après de sérieuses analyses, le gouvernement fédéral avait décidé en 1978 de créer, à côté du Conseil des Arts, un Conseil de recherches en sciences humaines bien distinct. Au cours des quinze années écoulées, deux traditions de travail différentes se sont élaborées autour de ces organismes. Du côté des sciences humaines, les spécialistes oeuvrent surtout dans les universités. Ils ont élaboré un système d'évaluation des projets et activités de recherches fondé sur la tradition scientifique du jugement par les pairs, ce qui a permis des progrès remarquables dans la formation de la relève scientifique et dans la recherche sociale, fondamentale et appliquée.
>
> La fusion des deux organismes dont parle aujourd'hui le gouvernement remet en question ces progrès. Elle représente un recul par rapport à l'objectif de développement de la recherche scientifique au Canada. Elle constitue un vote implicite de non-confiance du gouvernement fédéral à l'égard de ceux qui ont travaillé depuis 15 ans à construire notre avenir scientifique dans le domaine de la recherche sociale. La fusion n'offre aucune garantie quant à la poursuite d'un soutien efficace à la recherche en sciences humaines.
>
> Des membres du gouvernement fédéral ont offert des garanties verbales de préservation des traditions du CRSHC, mais le texte du projet de loi C-93 ne contient aucune de ces garanties. Rien en particulier ne garantit une certaine autonomie administrative et budgétaire des sciences humaines au sein du nouveau conseil résultant de la fusion. Rien non plus ne garantit que les membres qui seront nommés à ce nouveau conseil auront un minimum de compétence

dans le domaine des sciences humaines et ce serait bien sûr la même chose dans le domaine des arts.

J'ai cité aujourd'hui ces 40 universitaires parce que mon confrère, avant, a parlé au niveau des arts. Mais c'est la même interrogation et le même refus total de cette troisième partie du projet de loi. Et c'est incompréhensible que des députés soient complices d'un tel geste qui va. . .

• (1700)

Monsieur le Président, j'espère que vous me donnerez les minutes supplémentaires que le député de Terrebonne a tenté de m'enlever. Je terminerai quand même, après le dernier paragraphe que je voudrais citer de ce texte fort intéressant des 40 universitaires. Il disent, et je cite:

La fusion s'est faite sans la moindre consultation. Le projet de fusion a été conçu dans les bureaux du ministre fédéral des Finances. Il n'a fait l'objet d'aucune consultation auprès des autres ministères et des conseils engagés, ni des institutions universitaires et des milieux de sciences humaines ou des arts. Il ne s'appuie sur aucune étude de l'efficacité des conseils et des perspectives d'avenir dans ces domaines.

La fusion est unanimement dénoncée par tous les acteurs concernés. Tous les organismes qui connaissent la situation de la recherche sociale au Canada ont demandé qu'on retire la partie du projet de loi C-93 qui prévoit la fusion. C'est le cas non seulement des organismes qui représentent les chercheurs spécialisés dans ce domaine (la Fédération des sciences sociales), mais également des organismes qui représentent l'ensemble des universités. Tous les scientifiques voient dans ce projet de fusion des signes menaçants pour le développement de la recherche scientifique au Canada. D'ailleurs, les organismes représentant les artistes canadiens dénoncent également une fusion qui ne convient pas davantage à leurs besoins.

Le gouvernement fédéral continue à faire la sourde oreille aux appels unanimes qui lui sont faits. . .

Et c'est cela qui est condamnable. Après que l'ensemble des universitaires canadiens ait condamné cela, l'ensemble des gens du domaine des arts ait condamné cela, après qu'on ait passé au comité et qu'on ait entendu des témoins, et se faire dire que la Partie III est inacceptable. Et, surtout, lorsqu'on invoque l'économie d'argent qu'on pourrait faire, alors qu'on ne tient pas compte qu'on aura à réorganiser des locaux, à résilier des bails, et tout cela fera en sorte qu'on changera quatre 25c. pour 1 $. Et l'économie d'un million et demi n'aura aucunement lieu.

On serait beaucoup mieux de couper le million et demi pour faire voyager le premier ministre et laisser les scientifiques du Canada faire grandir nos deux nations canadienne et québécoise et laisser les arts grandir de façon indépendante. Et contrôlant par leur conseil d'administration leurs affaires, les arts sont souvent ce qui fait grandir une nation, ce qui la différencie des autres nations. Et, au Québec comme au Canada, nous avons grand besoin de ces deux organismes-là et les amendements proposés vont dans le sens de faire en sorte qu'on ne tienne pas compte de la Partie III, et je souhaite que l'ensemble des députés vote dans cette direction.

• (1705)

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, avant d'aborder le contenu précis de certaines motions qui ont été avancées, vous me permettrez de faire une mise au point quant aux allégations des députés de l'opposition qui ont mis en doute les précisions qui ont été apportées dans ce débat par mon collègue de Terrebonne et ma collègue de Winnipeg, surtout en ce qui a trait aux économies annuelles potentielles de cinq millions de dollars qui seront réalisées grâce à cette fusion et ceci, dès la troisième année de la fusion.

Mes collègues ont spécifié que ces informations étaient le résultat de discussions entre le Conseil du Trésor, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts.

Je ne pense pas que mes collègues se permettraient de lancer des chiffres en l'air, comme le prétendent les députés de l'opposition. C'est un peu une pratique à laquelle l'opposition nous a habitués, et je recommande à mes collègues de s'informer au Conseil des Arts ou au Conseil du Trésor avant de mettre en doute les propos de mes collègues.

Revenons à la discussion et à ce qui nous intéresse plus précisément. Je parlerai spécifiquement de la motion 24 portant sur la partie III, qui concerne le nom du nouveau Conseil.

La disposition telle qu'elle figure dans le projet de loi représente de mûres réflexions ainsi que d'abondantes consultations de la part du gouvernement. Nous estimons qu'elle exprime à la fois une certaine continuité—facteur important pour les futurs clients du Conseil—et une reconnaissance du prestige accru que la collectivité canadienne des sciences sociales a acquise depuis la création du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada en 1978.

Il s'agit d'une question délicate à trancher. Le nom «Conseil des Arts» est évocateur pour des milliers de Canadiens et de citoyens étrangers directement touchés par son mandat. C'est un titre court auxquel beaucoup

sont attachés, en français comme en anglais, et je crois qu'il faut miser sur cet avantage.

Ce projet de loi vise à accroître l'efficience de l'administration gouvernementale et non pas à semer la confusion au sujet de ce que l'avenir nous réserve.

La motion nº 24 proposée par l'honorable député de Saint-Boniface a simplement pour effet d'ajouter à la désignation anglaise actuelle du Conseil de recherches en sciences humaines les mots «*arts and*».

Certains pourraient en conclure que le rôle du Conseil à l'égard des arts se limite au financement de la recherche. Or, ce n'est manifestement pas le cas, et je doute que ce soit là l'intention de mon honorable collègue. Par conséquent, j'invite tous les députés à voter contre cette motion et à opter en faveur d'une tradition solide qui remonte à près de 40 ans.

J'aborderai maintenant la motion nº 25 qui touche la composition du Conseil ou, si vous voulez, la représentation distincte. Le libellé proposé par la motion nº 25 invite la dissension. Il pourrait inciter chacun des divers groupes d'intérêts et chacune des disciplines à insister pour qu'un membre soit nommé au conseil d'administration du nouveau Conseil pour représenter des intérêts très restreints. Et je ne parle pas seulement des arts et des sciences humaines, mais aussi des disciplines à l'intérieur de chacun de ces secteurs.

Cette approche ne me paraît pas particulièrement saine. Nous risquons de nous retrouver avec des groupes de pression officiels au sein du nouveau Conseil. Vous conviendrez avec moi qu'une telle situation pourrait devenir une source de division et de difficultés extrêmes.

N'oublions pas que le Conseil aura pour mission de répondre aux besoins de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, et pas seulement à ceux de ses principaux groupes clients. Cette proposition créerait un précédent dont les conséquences seraient d'entraver le Conseil dans la poursuite de ses propres intérêts.

L'intention est peut-être bonne, mais en voulant assurer une représentation proportionnelle au sein du Conseil par un mécanisme trop rigide et maladroit, on créerait un précédent dangereux. C'est la raison pour laquelle j'invite également mes collègues à rejeter cette motion nº 25.

J'aborderai maintenant la motion nº 26 qui porte sur l'admissibilité du Conseil. La motion 26 ne tient aucun compte des principes fondamentaux de la régie des sociétés. De plus, elle pourrait être source de litige si elle était adoptée.

• (1710)

L'amendement proposé restreindrait l'admissiblité aux experts qui représentent une discipline à laquelle s'intéresse le Conseil. Cet amendement aurait donc pour effet d'exclure les Canadiens et les Canadiennes qui ne proviennent pas des milieux universitaires ou artistiques. Le Conseil est établi à titre de société d'État en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il doit donc être constitué et se comporter comme toute société, publique ou privée, à but non lucratif ou à vocation sociale, c'est-à-dire que son conseil d'administration doit agir selon l'intérêt de l'ensemble de la société. Selon ce principe largement reconnu, l'expérience professionnelle et autre devraient représenter une base suffisante pour justifier une nomination au Conseil.

Enfin, l'amendement en question risque de susciter des litiges. Si, pour une raison quelconque, quelqu'un s'avisait de contester une nomination sous prétexte que les critères d'admissibilité de la loi n'avaient pas été respectés, le gouvernement en place pourrait se trouver dans l'impossibilité d'effectuer des nominations. Si ce n'est que pour des raisons pratiques, il ne faudrait pas qu'une nomination puisse être contestée après coup. Sans cela, la régie du Conseil serait paralysée et, par conséquent, j'engage tous les députés ici présents à rejeter cette motion.

L'objet du projet de loi C-93, on le voit très bien, va dans le suivi des intentions du gouvernement de réduire les dépenses, de rationaliser les dépenses. Je crois que le projet de loi C-93 est un bon projet de loi et le gouvernement va exactement dans le sens qu'il a indiqué lors de la lecture de l'énoncé économique du ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de m'opposer à la partie III du projet de loi C-93 qui fusionnerait le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil international des études canadiennes au Conseil des Arts du Canada dont les fonctions sont déjà vastes et utiles.

La circonscription de Trinity—Spadina que je représente comprend le grand centre de l'Université de Toronto qui compte environ 50 000 étudiants et bien des facultés et des départements importants, notamment ceux des arts, des sciences et des sciences humaines. Les représentants de l'Université de Toronto m'ont demandé de m'opposer à cette partie III. Je suis d'accord avec eux et je suis heureux de le faire. Je le fais en appuyant les amendements de mon collègue, le député de Regina—Qu'Appelle, qui a effectivement proposé que cette partie soit supprimée et que nous conservions l'indépendance du

Conseil de recherche en sciences humaines et du Conseil international des études canadiennes.

La députée de Winnipeg–Sud a déclaré qu'elle était en faveur de ce projet de loi parce que l'indépendance et le financement de ces deux conseils seraient préservés. C'est très difficile à croire. L'explication officielle du projet de loi est en résumé la suivante: «L'objet de cette partie, à savoir la partie III, est de supprimer le Conseil de recherches en sciences humaines et de transférer au Conseil des Arts du Canada ses fonctions et son personnel ainsi que les fonctions et le personnel du ministère des Affaires extérieures qui concernent le développement de la culture canadienne à l'étranger.» Comme concession à la présumée indépendance de ces deux groupes qui doivent être fusionnés, on a dit, et je cite encore: «Le Conseil des Arts du Canada serait dénommé, en raison de ses nouvelles attributions, Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada.»

• (1715)

On nous dit que nous économiserons cinq millions de dollars en frais d'administration. Mais, l'administration de l'Université de Toronto n'est pas quelque chose à supprimer ni celle du Conseil international des études canadiennes. Il y a une chose qui n'est pas claire du tout, et personne ne nous l'a expliquée. Comment le Conseil des Arts du Canada, organisme essentiellement chargé de traiter des affaires intérieures, pourra–t–il endosser les fonctions de ces deux organismes? En particulier, comment un organisme chargé de traiter des affaires intérieures peut–il traiter des affaires internationales et poursuivre avec d'autres pays des négociations qui sont actuellement confiées au ministère des Affaires extérieures?

J'ai ici une lettre que la Fédération canadienne des sciences sociales a adressée à l'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications. Elle commence ainsi:

> Au nom des 15 000 spécialistes en sciences sociales qui sont représentés par la Fédération canadienne des sciences sociales, je tiens à vous faire part de l'inquiétude que suscite pour nous la partie III du projet de loi C–93 et les conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'avenir de la recherche en sciences sociales dans notre pays.

Monsieur le Président, 15 000 spécialistes canadiens ont manifesté leur opposition à ce projet de loi, par l'intermédiaire de l'organisation démocratique qui les représente, à cause de la partie III de cette mesure. Ils ont proposé cinq amendements. Le gouvernement n'en a à peu près pas tenu compte dans la rédaction de la mesure et les a rejetés au comité.

Le fait est que notre société moderne a des besoins que notre régime parlementaire ne comble pas toujours adéquatement. Cette forme de gouvernement, telle qu'on la connaît aujourd'hui, a été établie en Grande–Bretagne il y a environ 150 ans. C'était alors un régime bipartite et seule une minorité d'hommes pouvaient voter. Les femmes n'avaient pas droit de vote et rares étaient les citoyens qui pouvaient lire et écrire. À l'époque, on pouvait faire parvenir en quelques jours un message urgent d'Édimbourg à Londres, par l'entremise d'un bon cavalier qui pouvait compter sur un relais de chevaux robustes. Il fallait six semaines pour traverser l'Atlantique. La société était agricole et le Parlement comme les universités étaient élitistes. Ils étaient réservés à la crème de la société.

Nous vivons maintenant dans une société moderne, industrielle et commerciale où d'importants segments de l'économie et de la société ne sont pas représentés adéquatement par le système parlementaire, qui est constitué de 295 députés et de quelque 100 sénateurs. Tous les quatre ou cinq ans, on choisit les députés qui nous représenteront à Ottawa et on attend de tout ce beau monde qu'il prenne toutes les décisions importantes pour l'ensemble du Canada. Quand 15 000 spécialistes bien placés pour le savoir nous disent que nous faisons une erreur en fusionnant deux organismes, on ne tient pas compte de leur avis. Quand ils se présentent au comité pour en discuter, on les remercie poliment, plusieurs membres du comité se disent d'accord avec eux, y compris certains membres conservateurs, mais le gouvernement ne tient toujours pas compte de leur avis. Il arrive en effet que le gouvernement ne fasse aucun cas des rapports des comités. Ce qu'il faut, c'est non pas seulement changer la structure interne du Parlement mais aussi le Parlement par rapport au Canada de façon à permettre à un groupe comme les 15 000 spécialistes de la Fédération canadienne des sciences sociales d'avoir leur mot à dire dans les décisions qui sont prises au lieu de se présenter chapeau bas et de se voir poliment éconduits.

• (1720)

L'autre organisme qu'il est prévu de fusionner, le Conseil international des études canadiennes, ne compte pas bien sûr 15 000 membres. Il a à son service des employés qui s'occupent assidûment dans des bureaux à l'étranger d'organiser avec les gouvernements et les universités d'autres pays des programmes d'échange qui ont profité à maints égards au Canada. Il est question à présent de supprimer certains bureaux come ceux de Londres, en Angleterre, et de les fusionner en un organisme national qui n'aura tout simplement pas les fonds nécessaires pour se doter du personnel nécessaire et avoir ainsi le temps de faire le travail que fait actuellement le Conseil international des études canadiennes.

Dans sa lettre, le Conseil international des études canadiennes écrit que:

> De plus, le Canada rentre largement dans les fonds qu'il consacre à la promotion des études canadiennes à l'étranger, ceci par le biais de visites effectuées par des universitaires, de l'achat d'ouvrages canadiens, etc. Selon une étude américaine, chaque dollar investi par le Canada dans ce genre de programme lui en rapporte trois.

Une mesure comme celle-ci équivaut à tuer la poule aux oeufs d'or, perdre trois dollars pour en économiser un.

Il est regrettable que ces huit ou neuf dernières années, le gouvernement ait appliqué une politique de non-consultation, ou de pseudo-consultation. Il y a plusieurs années, le gouvernement avait fait appel aux Canadiens pour leur demander leurs idées au sujet de la question du logement. Il a reçu à ce sujet 400 plaintes mais il n'a pas permis qu'elles soient examinées. Quant à l'immigration, le gouvernement a tenu dans tout le pays des consultations sur les niveaux. Mais encore une fois, il s'est bien gardé de dire qu'il avait l'intention de modifier dans le projet de loi C-86 l'ensemble de la politique de l'immigration, la composition de ces niveaux de façon à exclure possiblement les grands-parents de la catégorie de la famille. Ces mesures n'ont jamais été débattues.

Le changement apporté au traitement des réfugiés n'a jamais été débattu en public. À présent, un changement insensé a été apporté à la partie III qui. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer à ce débat concernant le projet de loi C-93, mesure budgétaire qui porte spécifiquement sur un organisme. J'aimerais expliquer à la Chambre l'importance de la décision qu'est en train de prendre le gouvernement et les raisons pour lesquelles j'y suis personnellement opposé, tout comme mon caucus d'ailleurs. Je suis en outre tout à fait en faveur des amendements proposés par mon collègue de Saint-Boniface.

Il a fallu de nombreuses années à la communauté scientifique du Canada pour parvenir au degré de maturité et de raffinement qui est le sien à l'heure actuelle. L'une des grandes initiatives prises par cette communauté a été de se joindre au gouvernement pour mettre sur pied le Conseil de recherches en sciences humaines.

J'ai eu le privilège, alors que je n'avais que 31 ans, d'être nommé à son conseil d'administration peu de temps après sa création à la fin de l'automne 1977. Entré en fonction le 1er avril 1978, j'ai siégé au conseil d'administration pendant les cinq années suivantes. Ainsi, le point de vue que j'apporte à la Chambre est non seulement celui d'un universitaire qui a enseigné pendant 18 ans mais aussi celui d'un décisionnaire qui a présidé au destin du Conseil de recherches en sciences humaines à ses débuts.

J'aimerais prendre quelques instants pour retracer et expliquer à la Chambre comment nous avons construit cet organisme. Ceux qui suivent nos débats doivent se dire que cette discussion est fort hermétique et que l'organisme en question n'est pas bien important. Je voudrais leur faire remarquer que ce que nous essayons de faire dans ce pays, c'est de mettre progressivement en place un ensemble d'organismes capables d'attirer et de développer de bons cerveaux, de les récompenser et de leur donner les ressources dont ils ont besoin, sans pour autant tourner en rond.

• (1725)

Ceux qui ont participé au processus de création savent que si les structures sont mauvaises, il est très difficile pour les gens de faire carrière et de disposer des ressources nécessaires pour faire des recherches approfondies. À l'époque, le gouvernement avait décidé de séparer la division des sciences sociales et la division des sciences humaines du Conseil des Arts du Canada parce qu'il jugeait que c'était deux choses différentes qui exigeaient d'être traitées différemment quand venait le moment de prendre des décisions.

Cet organisme chapeaute les activités culturelles au Canada, autrement dit le théâtre, la musique, la littérature et toutes les autres activités artistiques. Le secteur des arts et des processus de création dans ce domaine est très différent de celui des sciences sociales qui est lui-même fort différent de celui des sciences humaines, même s'il y a des chevauchements, où la plupart des activités, sinon toutes, se déroulent dans un milieu universitaire. Pour ce dernier secteur, il faut une organisation spéciale pour maintenir la liaison non seulement avec les chercheurs, mais aussi avec le milieu universitaire.

J'ai été impressionné par l'ampleur de la tâche que nous devions accomplir. Les députés savent, par exemple, que le système universitaire a été bâti surtout à partir de considérations provinciales. La structure des universités est différente dans les dix provinces. La plupart des provinces ont des lois bien précises à ce sujet. Par conséquent, quand on établit des rapports financiers avec ces

organismes, il faut compter un certain temps pour qu'un organisme arrive à connaître l'autre.

Je me souviens que la question des congés sabbatiques, par exemple, était traitée très différemment là où les syndicats étaient forts. Les règles n'étaient pas les mêmes au Québec que dans ma province, le Manitoba.

C'est ce qu'on apprend au sein du conseil d'administration. Il est exact que les méthodes sont différentes. Au cours des cinq premières années d'existence du conseil, nous avons réussi à attirer d'éminents Canadiens qui avaient déjà travaillé pour le Conseil des Arts du Canada. Ils ont fait profiter le nouvel organisme non seulement de leur expérience personnelle ou de l'expérience qu'ils avaient acquise auprès des organismes dont ils avaient fait partie, mais aussi du travail qu'ils avaient fait pour le Conseil des Arts du Canada.

Nous avons été dirigés par un fonctionnaire vraiment remarquable, André Fortier, qui a été l'un des premiers Québécois à jouer un rôle important au sein du gouvernement fédéral. Il a su faire preuve de beaucoup de sensibilité dans son travail, ce qui, je pense, a été fort apprécié de tous. De même, nous avons réussi à attirer des personnes de l'envergure de Michel Bélanger et de Doug Kenny, l'ancien président de la UBC, qui connaissaient bien différents organismes. Cela nous a permis de prendre certaines décisions.

Si je dis cela, c'est que la relation entre le monde universitaire et le gouvernement fédéral est, au mieux, fragile. Il est question d'idéologie, de plans de carrière et de la distance entre Ottawa et des universités pas mal éloignées. Il faut un certain temps pour établir un climat de confiance entre les deux.

Il faut que les chercheurs puissent effectuer en toute liberté les recherches voulues et que ces dernières soient financées par les organismes pertinents. Par contre, je n'ai pas à dire à la Chambre à quel point il est important d'assurer ce financement tout en contrôlant les dépenses publiques. Nous jouons le rôle de chien de garde en ce qui concerne la façon dont le gouvernement distribue l'argent.

Il n'est pas facile de combiner les objectifs en question. Il est difficile de demander à quelqu'un de préciser la nature des travaux de recherche qu'il entend effectuer, de l'inviter à présenter une demande, de faire évaluer son travail par ses pairs et de débloquer l'argent voulu en passant par l'université ou en le versant directement à l'intéressé. On s'assure ainsi qu'on produit quelque chose et que la personne en question poursuit sa carrière.

Nous nous penchions aussi sur le monde de l'édition dans le cas de quelques projets importants. Nous avons pris l'initiative il y a plus de dix ans, d'élaborer des projets d'intérêt national. Un de nos grands sujets d'exaspération en tant qu'universitaires et je pense que cela s'applique également au grand public—c'est qu'une trop grande partie du monde universitaire ne semble s'intéresser qu'à des questions ésotériques qui n'ont rien à voir avec les besoins de la société.

Nous avons mis en oeuvre un programme pour lancer des projets d'intérêt national touchant les autochtones et les femmes, par exemple. On a aidé des petites universités isolées. Cela nous a forcés de façon très générale à effectuer des travaux de recherche ciblés.

On peut comprendre les réserves qu'éprouvait le monde universitaire, mais nous sommes allés de l'avant et nous avons établi une nouvelle relation de travail avec les intéressés. Cela a permis au gouvernement de faire effectuer des travaux qui intéressaient le Parlement, mais dont la portée et la nature ont été établies par les gens travaillant dans le domaine de la recherche.

• (1730)

Cet équilibre vient de l'expérience au niveau organisationnel et d'une certaine compréhension du fonctionnement de l'esprit des chercheurs. Je sais par expérience que leur état d'esprit est bien différent de celui des gens travaillant dans le domaine artistique par exemple. Cela n'a rien à voir avec les rapports que l'on a avec le Royal Winnipeg Ballet, qui diffère beaucoup de l'Université de Winnipeg. Le Young People's Theatre a peu de points communs avec l'Université du Manitoba. Même lorsqu'il y a chevauchement, dans le cas des départements d'art dramatique par exemple, on s'aperçoit que le monde du travail est bien différent.

Ce qui m'a frappé, lorsque j'ai écouté au comité les interventions des divers groupes qui se sont présentés et qui ont soumis des propositions invitant le gouvernement à retirer cette partie de la loi, c'est de voir la réaction qu'ont eue les ministériels eux-mêmes. Je tiens à les remercier d'avoir eu la politesse de m'écouter à l'époque.

Ils ont trouvé tout à fait insensé qu'on agisse ainsi après avoir, pendant 16 ans, de 1977 à 1993, bâti une organisation, et fini par établir une relation de travail faisant appel à des comités, des sous-comités et des conseils consultatifs formés de gens s'intéressant à la question, ce qui n'était pas chose facile. Il a fallu 16 ans pour parvenir à cela et lorsqu'on est arrivé enfin au bout de nos peines non pas au niveau des grosses organisations, mais au niveau des chercheurs, on a décidé de tout supprimer.

Rien ne nous prouve qu'on va réaliser des économies. Le Parlement n'a pas reçu un seul rapport montrant qu'on allait épargner un sou. En outre, le système ne va

pas être plus efficace, car le travail devra quand même être effectué.

Nous avons présenté des amendements, comme l'a fait mon excellent collègue de Saint-Boniface avec sa grande expérience au niveau universitaire et au niveau du gouvernement, qui portaient sur le conseil d'administration, l'examen par le Parlement, la définition des rôles distincts des organisations en question et même des changements mineurs tels que la modification du nom de l'organisme ou la reconnaissance du Conseil de recherche en sciences humaines en tant qu'organisme indépendant et égal.

Tous ces amendements ont été rejetés. On revient à la situation de 1976. Savez-vous ce qui va se produire et ce qui me rend furieux? Dans cinq ans, un groupe de parlementaires va se demander comment défaire ce qui va être maintenant fait et bâtir une organisation chargée de venir en aide aux chercheurs universitaires. Les intéressés vont se pencher sur le débat d'aujourd'hui et se demander comment nous avons pu gaspiller ainsi le temps et l'argent des contribuables. Voilà pourquoi je m'oppose à ce que le gouvernement fait et j'espère que nous avons encore le temps d'apporter les modifications voulues.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'interviens pour donner mon avis sur cet amendement concernant la partie III et j'aimerais soulever trois ou quatre points.

Il est maintenant évident qu' en dépit des belles paroles que nous servent les conservateurs, qui s'engagent dans une campagne nationale à la direction du parti et font face aux élections inévitables et à la défaite qu'ils subiront au cours des prochains mois au Canada, ils déclarent qu'il nous faut un nouveau style de politique, que l'on doit consulter davantage le public canadien et lui faire jouer un plus grand rôle. Tout cela est souhaitable, bien sûr, mais cela aurait dû se produire au cours des neuf dernières années, alors qu'ils avaient l'occasion de mettre en application ce qu'ils prêchent aujourd'hui.

Je crois que depuis les deux ou trois dernières semaines, face à ce concept de participation nouvellement découvert, à ce nouveau style de politique et à cette idée de consultation, les Canadiens sont tout simplement stupéfaits; c'est le cas du moins dans ma circonscription de Surrey-Nord. Les électeurs sont étonnés de voir qu'un gouvernement puisse adopter une telle position alors qu'il a fait tout le contraire jusqu'à maintenant. Voilà un gouvernement qui a refusé de consulter les gens, qui a usé de la clôture plus souvent au cours de la présente législature que durant toute l'histoire des législatures canadiennes.

Nous avons là un autre exemple d'un projet de loi qui a été présenté sans consultation des personnes concernées et qui va même à l'encontre de leurs conseils et de leurs désirs.

• (1735)

Les organisations qui se sont ouvertement opposées au gouvernement à ce sujet sont la Fédération canadienne des études humaines, la Fédération canadienne des sciences sociales, l'Association canadienne des professeurs d'université, les milieux universitaire et artistique. Tous ces groupes rejettent l'argument du gouvernement selon lequel cette mesure permettra de réduire les coûts.

J'ai passé la majeure partie de ma vie adulte dans le domaine de l'administration, et j'ai dirigé des organisations très importantes, certaines ayant des budgets de 50 millions de dollars et un effectif de 350 à 400 employés. Je tiens à vous dire tout de suite que plus l'appareil bureaucratique est important, plus il est difficile d'en assurer l'efficacité et de ne pas s'écarter de son orientation et de ses buts. Nous avions affaire à deux ou trois organismes différents qui représentaient des secteurs distincts et très importants de la société, soit le Conseil des sciences sociales, le Conseil canadien des recherches sur les humanités, le Conseil des Arts du Canada. Il s'agit d'entités distinctes. Ces organismes n'ont pas et ne doivent pas avoir les mêmes priorités. Ils ne partagent pas la même vision. En fait, nous n'avons fait que créer un appareil bureaucratique énorme et amorphe.

À quel moment de l'histoire canadienne cette mesure survient-elle? Je voudrais parler de quelques secteurs à l'égard desquels le public réclame davantage de recherches et d'enquêtes adaptées aux besoins de chacun. Dans le domaine des sciences sociales, par exemple, la violence et la criminalité chez les jeunes sont en voie de devenir un problème majeur d'un bout à l'autre du pays, non seulement dans les grandes villes mais aussi dans les petites localités, et à coup sûr dans des régions comme ma circonscription de Surrey-Nord.

Le Surrey Crime Prevention Society accomplit un travail remarquable depuis quelques années. D'autre part, le maire a constitué un groupe consultatif spécial chargé d'étudier la violence et la criminalité chez les jeunes, qui créent un problème à la société. Plusieurs meurtres ont été commis dans ma communauté. Nos meilleurs spécialistes en sciences sociales doivent faire appel à leurs connaissances et participer avec les membres de la communauté, la police, le public, à l'examen du problème et y trouver des solutions.

Je me suis trouvé dans une situation très particulière, ayant commencé à travailler dans le secteur correctionnel pour jeunes il y a déjà bien trop longtemps. À la fin des années 50 et au début des années 60, j'ai travaillé au tribunal de la jeunesse et dans les centres de détention pour jeunes. Il y a une semaine, j'ai rencontré les membres du comité consultatif créé par le maire Bob Bose,

afin de leur expliquer quels étaient, selon moi, les changements sociaux qui avaient influé sur la hausse de la violence chez les jeunes. Nous avions bien quelques connaissances à ce sujet, grâce à la collaboration des spécialistes en sciences sociales et aux recherches effectuées, mais notre information comportait néanmoins des lacunes énormes.

Il nous aurait fallu posséder des renseignements élémentaires, par exemple dans quelle mesure la violence et la criminalité chez les jeunes sont liées à la consommation de drogues, c'est-à-dire dans quelle mesure des jeunes commettent des vols afin d'avoir l'argent nécessaire pour se procurer de la drogue. Ou encore, combien de jeunes commettent des crimes sous l'influence de diverses drogue. Nous ne possédons pas d'information précise à ce sujet. Il nous faudrait également savoir dans quelle mesure les jeunes utilisent des armes à feu et autres armes dissimulées comme des couteaux.

• (1740)

Nous ne disposons pas de données pertinentes. Quelle est l'incidence du syndrome d'alcoolisme foetal sur le comportement antisocial des jeunes?

Un comité de la Chambre s'est penché sur la question. Une de ses premières constatations a été que nous avions besoin de recherche sociale systématique. Le gouvernement préfère fondre tout cela dans un grand magma. Eh bien, les grands magmas, cela ne donne rien. Il n'en sort que des idées confuses.

Il faut se pencher sur les problèmes qu'entraîne la Loi sur les jeunes contrevenants pour les jeunes. Quel est l'effet réel des longues peines sur les jeunes? Quel effet entraîne le fait d'envoyer un jeune de 16 ans côtoyer des meurtriers de 45 ans? Est-ce vraiment l'effet que nous recherchons?

Quelles sont les répercussions sociales de l'anonymat des jeunes, dans les grandes villes surtout où ils n'ont qu'à monter dans leur voiture ou le métro pour se rendre dans un quartier où personne ne les connaît. Ce n'était pas comme cela dans ma jeunesse. Si je faisais des bêtises dans mon patelin, tout le monde le savait, mes parents aussi, hélas.

M. Angus: Très rapidement.

M. Karpoff: Oui, très rapidement. Probablement avant même que je rentre à la maison. Nous ne savons pas quels sont les changements sociaux. Nous avons donc discuté avec les membres du comité du maire Bob Bose, qui est une figure dominante chez lui en cette matière. J'ai donc siégé au comité, et nous avons parlé des changements sociaux qui se sont produits depuis 20 ou 30 ans et qui ont aggravé de beaucoup le problème. Qui plus est, quelles mesures doit-on adopter pour que les choses ne dégénèrent pas comme aux États-Unis où 100 000 enfants portent une arme quand ils vont à l'école tous les jours.

L'an dernier, dans l'État du Texas, les armes à feu ont fait plus de morts que les accidents de voiture. Nous avons un gouvernement qui est d'avis que nous n'avons pas besoin de groupes de gens dévoués pour étudier ce genre de problème social, que nous n'avons pas besoin de groupes de chercheurs en sciences sociales.

Mes électeurs disent que ce sont de fausses économies. Même si économies il y a, ce que tous ont réfuté, ce sont de fausses économies. C'est un problème trop important. La société s'attend à qu'il y ait de la participation, de la recherche et des solutions.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 21.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

[*Français*]

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé. Nous passons maintenant à l'étude, selon la décision du Président, de la motion nº 65.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) propose:

Motion nº 65

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 137, en retranchant les lignes 36 à 38, page 50.

—Monsieur le Président, le sujet que traite la motion nº 65 a été porté à l'attention du comité par l'Institut canadien des brevets et marques.

Cet organisme comprend plus de 1 000 agents de brevets et de marques de commerce partout au Canada, des particuliers aussi bien que des sociétés, qui, à leur tour, représentent un bien plus grand nombre de titulaires de brevets et de marques de commerce.

• (1745)

Selon l'Institut, la fusion de la Commission des oppositions des marques de commerce et de la Commission du droit d'auteur pour former un nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle aboutira à l'inefficacité et entraînera un coût additionnel pour le gouvernement.

Il importe de souligner l'ampleur de ce projet de loi qui concerne plusieurs organismes. Il doit être extrêmement compliqué puisque les ministériels ne semblent pas en avoir saisi la portée. Je vais expliquer pourquoi c'est un problème.

Prenons, par exemple, les affaires concernant les marques de commerce qui seraient traitées par le Tribunal de la propriété intellectuelle; le projet de loi contient une disposition selon laquelle aucune nouvelle preuve relative à la composition d'une marque de commerce ne pourrait être déposée lors d'un appel devant la Cour fédérale du Canada. Peut-on imaginer cela, qu'aucune nouvelle preuve ne puisse être présentée?

Aujourd'hui, lors d'un appel, il est possible de présenter une nouvelle preuve, mais ce ne serait plus possible en vertu du paragraphe qui est proposé. Cela illustre bien que le gouvernement agit à l'aveuglette, sans savoir où il va et sans faire ses devoirs.

En retranchant les lignes indiquées, comme je le propose au moyen de cet amendement, il serait toujours possible de présenter une preuve additionnelle. À mon avis, c'est très raisonnable.

Selon le système actuellement en place, quand une preuve relative à l'opposition d'une marque de commerce est déposée par les deux parties sous forme d'affidavits, des argumentations écrites sont déposées et une audition verbale est possible. La Commission des oppositions est présidée par un avocat assisté de deux agents d'audition. Les agents des marques de commerce plaident alors les causes de leurs clients devant la commission.

À l'heure actuelle, moins de 2 p. 100 des causes font l'objet d'appels et des centaines d'appels sont entendus chaque année. Le système est efficace. Le système fonctionne bien, il ne faut pas oublier cela.

Quel sera l'effet de ce projet de loi? Eh bien, un nouveau tribunal de la propriété intellectuelle sera chargé d'entendre les causes relatives aux oppositions des marques de commerce et il devra recevoir toutes les preuves, car aucune nouvelle preuve ne pourra être déposée lors de l'appel. Cela ne marchera pas. Il y aura donc une multiplication des contre-interrogatoires et des affidavits. Il y aura l'affidavit de l'agent et les affidavits des clients qui présenteront des preuves, de sorte que le système coûtera beaucoup plus cher.

Le gouvernement a dit qu'il voulait économiser, mais cette mesure entraînera encore plus de coûts. C'est malheureux, c'est vraiment malheureux, monsieur le Président, qu'ils ne comprennent pas cela.

C'est pourquoi je propose que l'on retranche ce paragraphe nuisible et que l'on permette à nouveau de présenter une autre preuve.

[*Français*]

Il y a un principe de base fondamental ici; c'est qu'avec les changements proposés par le gouvernement—et je pense qu'ils n'ont pas compris cela, et c'est malheureux, et peut-être que mon collègue du gouvernement va regarder à nouveau—, c'est qu'on ne peut pas soumettre de la preuve supplémentaire. Il faudrait faire cela tout au début. Ce que cela va causer, c'est du travail supplémentaire, des coûts supplémentaires. Cela va mal fonctionner et pourquoi changer quelque chose qui fonctionne déjà très bien.

On a une leçon à tirer ici, c'est que le gouvernement a voulu faire toutes sortes de changements et c'est un projet de loi massif parce qu'on a étudié toutes sortes d'amendements au sujet d'un nombre de différents organismes. Et je crois que le gouvernement est perdu dans tout cela. Il ne sait pas où il s'en va. Il ne sait absolument pas où il s'en va.

Le gouvernement disait: On veut proposer ce projet de loi parce qu'on va épargner de l'argent. Ça va coûter beaucoup moins. On n'a pas prouvé que c'était pour épargner de l'argent. Là ils ont commencé à avoir peur parce qu'on a dit: Où est la preuve? Ils ont dit: Il y aura plus d'efficacité. On va accroître l'efficacité. Et on a dit: Où est la preuve? Est-ce que vous avez des études? Ils ont dit: Non. Alors on a commencé à poser des questions spécifiques telles que celles que je viens de présenter en

ce moment. Mais est-ce que vous avez regardé cela à fond? Oui, plus ou moins. C'est évident qu'ils ne l'ont pas fait. Donc, voilà quelque chose de raisonnable. Et si le gouvernement veut vraiment prouver qu'il est prêt à écouter le peuple, écouter les députés de l'opposition, voilà une chance inouïe de le faire, de prouver qu'ils sont prêts à écouter.

[*Traduction*]

Il me semble que cet amendement et ceux que j'ai proposés précédemment sont vraiment fort raisonnables. Ils devraient répondre aux critiques que nous avons entendues. Bien des gens ont demandé que l'on retire la mesure au complet, mais le gouvernement a résisté, même s'il y a songé un peu. Nous le savons et il le sait, mais un ministre a dû s'opposer de façon catégorique en disant: «Pas question!» C'est alors que j'ai dit: «D'accord, voici quelques amendements raisonnables. Je crois que bon nombre d'entre vous êtes des gens raisonnables, même si vous n'avez habituellement pas l'occasion de le montrer. C'est le temps maintenant. Je vous en ai donné la possibilité plusieurs fois en proposant des amendements qui ont été débattus tout dernièrement et voilà que je vous donne une autre occasion. Je suis certain que vous tiendrez à respecter un principe fondamental en démocratie et que vous accepterez que, lors d'un appel, il soit possible de présenter une preuve additionnelle.»

• (1750)

[*Français*]

Voilà. Je crois que j'ai fait la preuve de ce que j'avance, et j'espère fortement que le gouvernement va appuyer, non seulement cet amendement ce soir, mais tous les autres que nous avons proposés.

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner l'occasion d'intervenir sur la motion nº 65, déposée par mon collègue, le député de Saint-Boniface. L'attitude du député me déçoit un petit peu. C'est incroyable de voir un si gentil collègue, un si gentil monsieur être aussi pessimiste, voir l'avenir tout le temps en noir et de douter de l'efficacité de nos mesures. Mais je peux assurer mon collègue que le temps démontrera que ses craintes sont tout à fait injustifiées.

Quant aux épargnes, l'opposition revient continuellement avec la question des économies que nous allons réaliser grâce à ces mesures, par la rationalisation des coûts administratifs. On nous reproche de jeter des chiffres en l'air, mais je rappellerai quand même à mes collègues que le chiffre de 5 millions de dollars qui a été annoncé, 5 millions approximativement, ainsi que j'en ai fait mention à la Chambre hier, que ces informations sont le résultat de discussions qui ont eu lieu entre la direction du Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil du Trésor. Je recommanderais à mes collègues, une fois pour toutes, de prendre le téléphone, ce n'est même pas un interurbain à partir d'ici, et d'appeler le conseil de direction du Conseil des Arts, qui se fera sûrement un plaisir de leur confirmer les chiffres qui ont été avancés ici.

Il est courant que de nouvelles preuves soient déposées en cour d'appel et qu'un procès, de nouveau, ait lieu en appel. Une telle façon de procéder fait perdre beaucoup de temps aux juges de la Cour fédérale et fait dépenser inutilement des ressources aux clients en général. Le gouvernement ne connaît aucun autre exemple où une telle pratique est tolérée au Canada.

Le gouvernement estime qu'une disposition interdisant le dépôt de nouvelles preuves dans le cadre d'appels ne fera finalement que rendre conforme la procédure du Tribunal de la propriété intellectuelle à toutes les autres pratiques établies et fera que les affaires devront être traitées comme il se doit dès le départ. Ce principe découle précisément de l'analyse de la question qui figure dans le rapport Henderson, publié en 1991, auquel je réfère mon collègue. Il s'agit d'une importante étude sur les mécanismes de contestation en justice, préparée par l'un des plus éminents représentants du milieu juridique canadien. L'étude a présidé à la recommandation relative à la création du Tribunal de la propriété intellectuelle.

D'après les données du gouvernement, entre 15 et 30 appels sont interjetés chaque année auprès de la Cour fédérale. Ainsi, des économies considérables, contrairement à ce que prétend le député de Saint-Boniface, des économies considérables pourraient être réalisées au seul chapitre du temps que les juges consacrent à ces appels.

C'est une question de logique. Je pense qu'il ne faut pas avoir la tête à Papineau pour comprendre cela.

Enfin, le gouvernement estime que cette disposition, interdisant le dépôt de nouvelles preuves, permettra de régler beaucoup plus d'affaires d'opposition avant l'audience. Actuellement, les audiences sont souvent consacrées à l'interrogation et à la communication préalable qui devraient se faire de façon plus informelle entre les parties.

L'Institut canadien des brevets et des marques de commerce semble craindre que l'obligation accrue de ne pas faire d'erreurs dès le départ risquera de faire perdre leur gagne-pain aux agents de marques de commerce, qui ne sont pas des avocats; ces agents sont appelés à comparaître devant l'actuelle Commission des oppositions aux marques de commerce. L'Institut canadien des brevets et marques de commerce redoute que les avocats soient appelés plus souvent à intervenir que les agents.

• (1755)

Le gouvernement estime que cette crainte n'est pas fondée. L'efficience accrue du processus permettra probablement aux agents de marque de traiter un plus grand nombre de dossiers en moins de temps et les services des avocats seront requis pour les questions juridiques traditionnelles plus litigieuses et plus complexes.

La réussite de nos praticiens de la propriété intellectuelle, y compris les agents de marque, dans un contexte concurrentiel, passe par l'efficience.

Le gouvernement a déjà présenté, au stade de l'étude en comité, un amendement qui venait répondre, dans une certaine mesure, à la préoccupation formulée par l'Institut canadien des brevets et marques en ce qui concerne la décision du gouvernement de supprimer la possibilité qu'un procès *de novo* ait lieu ou qu'il y ait une nouvelle audition de la preuve par la cour dans le cadre d'un appel interjeté à l'égard d'une décision concernant une procédure d'annulation ou d'opposition visant une marque de commerce.

Selon l'amendement présenté par le gouvernement, un juge de la cour fédérale aurait le pouvoir discrétionnaire d'autoriser l'audition d'une nouvelle preuve lorsque les circonstances le justifient, et ceci afin de prévenir toute injustice grave.

Des dispositions transitoires sont prévues aux articles 155 et 157 du projet de loi—et le député de Richelieu aurait avantage à lire son projet de loi, il saurait un petit peu plus de quoi il parle. Aux termes de ces dispositions, le registraire des marques de commerce conserve ses pouvoirs à l'égard des affaires qui lui ont été soumises en vertu de l'ancien régime. Par registraire on entend aussi, bien sûr, l'ancienne commission d'opposition aux marques de commerce qui n'a pas été formellement créée par une loi.

Par conséquent, les rajustements auxquels devront procéder les praticiens de la propriété intellectuelle se feront graduellement sur une longue période de temps. En fin de compte, de tels rajustements serviront les intérêts de tous, car l'efficience et la productivité sont les objectifs visés par toutes les parties concernées.

Quant aux allégations du député de Saint-Boniface qui nous suggère d'écouter le peuple, c'est précisément ce que nous faisons. La population nous a indiqué clairement qu'elle en a marre—et je le répète, qu'elle en a marre—que des politiciens viennent à la Chambre des communes, ici, prétendre avoir la science infuse et proposer de grandes dépenses, mais, finalement, sans aucun respect de la capacité de payer du contribuable, du citoyen, de celui qui travaille 40 heures par semaine, qui fait des efforts extraordinaires pour joindre les deux bouts.

Ces gens-là, on les écoute et ils nous disent que nous devons prendre les mesures nécessaires pour rationaliser l'appareil de l'État, rationaliser nos coûts d'administration et moins dépenser.

J'aurais pensé que le très populiste député de Richelieu écoutait un petit peu plus sa population. S'il allait les rencontrer un petit peu plus souvent et leur parler, je suis sûr que ce serait le message que lui enverraient ces citoyens, ces travailleurs et travailleuses qui travaillent 40 heures par semaine, qui paient des impôts et des taxes et qui demandent à leur gouvernement et à leurs représentants de faire des efforts afin de rationaliser les coûts et les dépenses de l'État.

C'est ce que vise le projet de loi C-93, rien de plus ni rien de moins.

Le député de Saint-Boniface a tort de dire que nous n'écoutons pas la population. Tout dernièrement, dans le comté de Terrebonne, nous avons fait parvenir un sondage à 7 000 personnes. Nous avons reçu des réponses de 1 167 répondants qui ont fait l'exercice d'un budget et qui nous ont envoyé des signaux très clairs dans le comté de Terrebonne: coupez les dépenses, réduisez le fardeau fiscal auprès de la population.

C'est ce que le projet de loi C-93 fait. Pour cette raison, je demande aux députés de cette Chambre, particulièrement au député de Richelieu qui se dit près de sa population, qui se vante constamment de respecter ses électeurs, de poser, une fois pour toutes, le geste honorable qu'il doit poser à la Chambre en faveur de sa population, c'est-à-dire respecter leur capacité de payer. Qu'il cesse de faire de la partisanerie, de la petite politique partisane, des beaux discours qui ne vont nulle part; qu'il pose un geste concret en cette Chambre en appuyant un projet de loi qui vise à réduire les dépenses de l'État et le fardeau fiscal des citoyens et des citoyennes de son comté, du mien, du Québec et de l'ensemble du Canada.

Je pense que ce serait le geste le plus honorable que le député de Saint-Boniface et l'ensemble des députés de l'opposition devraient poser en respect de la capacité de payer de l'ensemble de la population canadienne.

• (1800)

En conséquence, j'invite instamment les honorables députés à rejeter la motion 65 parce qu'elle est non réaliste. Elle ne respecte pas l'esprit du projet de loi qui vise une plus grande efficience et une rationalisation des coûts.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je suis certainement stupéfait d'entendre les raisons qu'invoquent les députés ministériels pour justifier les mesures qu'ils proposent.

Ils commencent par dire que ces mesures visent à réduire les coûts et le déficit. Évidemment, personne ne s'oppose à cela. Nous sommes tous en faveur d'une réduction des coûts, du déficit et de la dette. Nous n'avons absolument rien contre cela.

Cependant, nous soutenons qu'en agissant ainsi, le gouvernement augmente la dette et le déficit. Nous avons entendu les interventions qui ont déjà été faites dans le cadre du débat sur la partie III du projet de loi C-93. Nous avons présenté des preuves provenant de documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. De l'aveu même du ministère des Finances, la décision du gouvernement d'intégrer au Conseil des Arts du Canada le CRSHC et les programmes culturels des Affaires extérieures n'entraîneront aucune économie nette.

Nous avons démontré qu'il n'y aura pas d'économie. En fait, nous pensons même qu'il s'ensuivra des coûts. Il semble maintenant dire qu'il faudra déménager dans un nouvel édifice. L'intégration de ces trois différentes fonctions coûtera plus que ce qui avait été prévu à l'origine. Il y aura des coûts.

À mon avis, l'amendement dont nous sommes saisis est valable. Le gouvernement essaie de justifier son opposition à l'amendement proposé par mon collègue du Parti libéral en faisant encore une fois valoir des considérations liées aux coûts.

Je viens de lire le témoignage qu'a fait, devant le comité chargé d'étudier le projet de loi, M. Robert D. Gould, qui est membre de l'Institut canadien des brevets et marques. Il a beaucoup à dire sur cette disposition. En cas d'appel, celle-ci empêche la présentation de nouvelles preuves à la Commission des oppositions relatives aux marques de commerce. Ce témoin dit ceci:

> À l'heure actuelle, lorsqu'il y a opposition au sujet d'une marque de commerce, les deux parties déposent des preuves sous forme de déclarations assermentées, de documents écrits, et il peut aussi y avoir une audition orale. La Commission des oppositions est présidée par un avocat qui a près de vingt ans d'expérience dans ce domaine et qui est encadré de deux adjoints très compétents. Les agents des marques de commerce qui sont parfois des avocats, mais pas toujours, plaident la cause de leurs clients devant la commission. Les preuves apportées par déclaration assermentée peuvent être contre-vérifiées, mais cela se fait dans moins de 5 p. 100 des cas; il s'agit essentiellement d'une procédure sommaire, qui n'est pas extrêmement coûteuse.
>
> Il y a appel au sujet des décisions de cette commission dans moins de 2 p. 100 des cas, alors qu'elle en traite plusieurs centaines par an, ce qui veut dire que le système fonctionne bien. En cas d'appel, les parties peuvent déposer des preuves supplémentaires, et je répète que cela ne représente que 2 p. 100 des cas.
>
> Que va-t-il se passer quand, à la suite de cette décision budgétaire, il y aura un nouveau tribunal de la propriété intellectuelle qui entendra les oppositions liées aux marques de commerce et que toutes les preuves devront être déposées devant lui puisqu'il ne sera plus permis de produire de nouvelles preuves en cas d'appel?
>
> Croyez-vous que l'on fera une contre-vérification dans 5 p. 100 des cas seulement? Pas du tout. Comme ce sera la dernière chance qu'aura le plaignant, je m'attends à ce que cela se fasse dans la majorité des cas. Et que dire d'une petite entreprise canadienne qui se contentera peut-être pour le moment de déposer la déclaration assermentée de son représentant?
>
> Dans le nouveau régime, ce sera la dernière chance. Il y aura la déclaration sous serment du représentant, celle des clients et des preuves issues d'une enquête, et la procédure deviendra beaucoup plus coûteuse.
>
> «J'estime que, pour mes clients, la production de la preuve, pour une opposition, se situe entre 1 000 $ et 2 000 $ environ.

• (1805)

Dans son témoignage il a déclaré que, dans le nouveau régime, les coûts varieront entre 10 000 $ et 20 000 $, et il a ajouté qu'aucun avocat n'allait se mêler de ce processus.

Je résume en citant ses propos:

> J'estime que ce n'est pas une solution que de reporter l'application de cette disposition sur l'absence de nouvelle preuve.

Les députés ministériels ont dit ce soir que ces dispositions ne seraient pas appliquées tout de suite.

> Si ces dispositions ne méritent pas d'être insérées dans la loi aujourd'hui ou d'être appliquées aujourd'hui, il sera toujours temps de les y insérer lorsqu'elles mériteront de l'être.

Essentiellement, le témoin dit que cette disposition qui interdit la présentation de nouvelles preuves à l'étape de l'appel se traduira par des coûts plus élevés. Il en coûtera plus cher à ceux qui ne se sont pas bien tirés d'affaire dans le processus, et il en coûtera plus cher au gouvernement.

Cette fois-ci encore, le gouvernement finira par subir des coûts plus importants, comme c'est le cas pour la partie III du projet de loi qui prévoit l'abolition du CRSH et qui accroîtra les coûts du gouvernement, en fin de compte.

Il y a quelques semaines, une étude des coupes pratiquées au Conseil des Arts du Canada a conclu que le gouvernement finira par y perdre plus d'argent qu'il n'en économisera par ses compressions. Cette étude a montré que, à cause des compressions, les recettes fiscales diminueront, moins d'industries culturelles produiront des biens et emploieront de gens. Il y aura augmentation des coûts de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, et l'effet net sera une baisse des recettes du gouvernement.

Par cette tentative pour réduire ses coûts et son déficit, le gouvernement obtient les résultats inverses. Pas étonnant que, après huit ans d'efforts pour réduire le déficit et la dette, le gouvernement conservateur ait vu le déficit doubler. Les gens d'en face ne savent pas se servir de leur intelligence pour commencer à réduire le gaspillage et les coûts du gouvernement. Chaque fois qu'ils prennent des mesures, ils ne font qu'alourdir la dette du Canada.

Pas étonnant, donc, que notre déficit ait doublé après huit ans d'efforts par les conservateurs pour contrôler les dépenses. Avec des mesures comme celles qu'on trouve dans le projet de loi C-93, nous commençons à comprendre pourquoi notre déficit et notre dette ont doublé au cours des huit dernières années. Ce gouvernement têtu insiste pour prendre des mesures qui, en fin de compte, coûteront plus cher aux contribuables canadiens.

Il est grand temps d'élire un nouveau gouvernement.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de m'exprimer sur cet amendement. Vous me permettrez de faire, à l'instar du député de Terrebonne, une courte introduction. Il a dit, en nous regardant: Soyez logiques. Si nous suivons sa logique politique, alors là, on peut comprendre que le gouvernement soit prêt à adopter un tel projet de loi. Le député de Terrebonne avait dit oui au référendum en 1980; ensuite, il s'est fait élire en 1984 en parlant d'un retour du Québec dans l'honneur et l'enthousiasme. L'Accord du lac Meech a échoué. Il a téléphoné deux fois dans l'intention de joindre le Bloc québécois. Ensuite, il a eu peur, il est resté. Par la suite, il a dit que jamais il n'accepterait un référendum canadien, mais il a voté en faveur de la Loi sur les référendums. Il a voté contre les intérêts du Québec en votant pour le projet de loi C-113 sur le chômage, même qu'il s'est fait complice en faisant des discours appuyant ce projet de loi. Donc, sa logique, on peut en douter.

• (1810)

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite le député à s'en tenir à la pertinence du débat.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'aimerais que vous appliquiez le même Règlement, mais surtout que vous ayez la même complaisance envers moi que vous avez eue envers le député de Terrebonne lorsqu'il s'est adressé à moi, s'égarant quelque peu de la motion nº 65. Je ne fais que lui répondre et j'en viendrai à la motion nº 65, monsieur le Président.

Je parlais donc de son argument où il disait qu'il fallait être logique. Il a parlé également de réduire les dépenses avec cet amendement-là. Comment croire le gouvernement lorsqu'il dit que cet amendement ne permettra plus au tribunal de recevoir des appels? Comment croire ce gouvernement, lorsqu'on sait que dans les derniers budgets, les budgets qu'il a présentés depuis 1984, par exemple, des budgets globaux, il s'est toujours trompé. Alors pourquoi ne se tromperait-il pas, s'il se trompe dans ses budgets globaux? Cela veut dire que dans ses prédictions à l'intérieur de chaque transformation qu'il veut apporter, il se trompe également. Je rappelle qu'en 1987, le gouvernement avait prévu qu'en 1992, il n'y aurait plus de déficit. On se ramasse avec un déficit de 37 milliards de dollars. Ce ne sont pas de petites erreurs!

J'ai entendu le député de Terrebonne argumenter encore au niveau des raisons administratives de cet amendement-là et des raisons pour lesquelles il fallait encore tenter de comprimer les dépenses sur le dos de la justice, à l'intérieur de ce tribunal sur les droits. J'ai l'impression qu'il parle d'une meilleure administration. Il me disait: Allez dans votre comté, on vous le dira. Effectivement, dans mon comté, on me dit beaucoup de choses au niveau des compressions des dépenses. On me dit beaucoup de choses, mais on sait, cependant, qui est coupable. C'est le gouvernement actuel. C'est le gouvernement actuel qui n'a pas fait de compressions.

Tout à coup, il découvre les vertus d'une saine administration. Mais ils utilisent le mot «administration» dans le sens où mes ancêtres utilisaient le mot «administration», c'est-à-dire que quand quelqu'un se trouvait devant un mourant, qui deviendrait bientôt un cadavre, on disait: Nous allons l'«administrer». C'est un peu en ce sens que le gouvernement utilise le mot «administration». Il voit donc, en face du Québec et du Canada, un futur cadavre qu'il enterre sous les dettes, qu'il se prépare à enterrer sous les dettes. Et il dit: Nous allons donc, en entendant de l'enterrer sous les dettes, l'administrer. Dans ce sens-là, je comprends très bien que le député de Terrebonne puisse errer tellement dans sa réflexion constitutionnelle, comme dans sa réflexion économique.

Monsieur le Président, cet amendement-là est nécessaire car il permettrait de continuer afin que des appels soient possibles. On sait que la dépense serait assez minime. Mille agents ont parlé et se sont prononcés par lettres ou par témoignages, demandant que ce tribunal-là demeure tel quel. C'est faux, car il ne serait pas bénéfique de le modifier. Les supposées économies à l'égard de ce tribunal seraient beaucoup plus rapides, à mon avis, si on annulait, par exemple, le voyage du premier ministre qui coûte un million et demi et qui ne servira absolument à rien. Mais on ne permettra pas à quelqu'un qui se sent lésé dans ses droits d'apporter de nouvelles preuves. On l'obligera, dès le départ, à amener tout son plaidoyer sans qu'au cours des procédures, il puisse y apporter de nouvelles preuves.

On sait qu'au niveau de ces tribunaux, on n'a même pas 3 p. 100 de gens qui utilisent l'appel. On brime encore une minorité. Cet amendement qu'on refuse d'accepter aujourd'hui se situe dans une nouvelle vision de ce gouvernement, dans une philosophie qui transpire de ce gouvernement et qui les influence dans chacun des grands projets de loi qu'ils ont déposés.

• (1815)

C'est une limitation pour les gens ordinaires d'avoir des recours en justice et d'obtenir tout simplement un meilleur accès à l'acte démocratique. On l'a vu dans le projet de loi C-114, alors que cela s'est fait de la même manière. On a voulu, dans une «réformette» électorale, non pas limiter les dépenses des «grosses poches» qui financent le Parti conservateur, mais non, on s'est attaqué aux plus démunis, en ce qui regarde la carte d'identification pour voter, en ce qui regarde le droit des prisonniers pour voter, et on a passé cela à toute vapeur, sous pression, un vendredi, en utilisant des règlements que jamais on utilise normalement. Pourquoi?

Ce gouvernement-là est aveuglé car il ne voit pas qu'il limite, par le projet de loi C-114, l'acte démocratique et qu'il limite le droit des chômeurs par le projet de loi C-113, qu'il limite la possibilité de se présenter, avec de nouvelles preuves, aux audiences à cause de ce projet de loi-là. En acceptant l'amendement de mon confrère député de Saint-Boniface, eh bien, le gouvernement limite encore une fois la population, il limite les individus à des droits qui, historiquement, à l'intérieur du Québec, comme à l'intérieur du Canada, ont toujours été acquis.

Cette philosophie globale qui anime présentement les membres du Parti conservateur les aveugle au point de ne pas voir le mécontentement généralisé dans la population, et surtout de ne pas écouter, de faire la sourde oreille aux revendications des universitaires, par exemple, dont je parlais tout à l'heure, qui se prononcent carrément contre ce projet de loi-là. Ils n'entendent pas la Fédération des sciences humaines, et tous ceux qui, de près ou de loin, touchent aux arts au Canada et au Québec; ils refusent d'entendre en appel, en voulant supposément économiser—c'est loin d'être prouvé—en éliminant les 2 p. 100 qui font appel occasionnellement à ces tribunaux-là, le gouvernement encore tire sur la population plutôt que de s'attaquer au vrai problème.

Ce nouveau tribunal n'accélèrera rien, puisqu'il y aura nécessairement dépôt de plus d'affidavits, de plus de documentation et le tribunal sera dans l'obligation d'étudier souvent une preuve beaucoup plus lourde et cela sera nécessairement beaucoup plus long cette étude-là.

Or, on voit que les intentions gouvernementales pourront complètement être démolies, puisque le volume de documentation sera plus grand dès le début de la preuve. Toutes les causes se réglaient généralement assez facilement, car ceux qui voulaient y plaider avaient la chance de déposer au cours des procédures du tribunal et avaient la possibilité de déposer d'autres preuves de temps en temps, et à n'importe quel moment. Ceci accélérait énormément la solution. Mais supposément pour économiser, on veut empêcher qu'au cours d'une audience, on puisse déposer de nouvelles preuves. C'est tout à fait contraire à la logique de tous les autres tribunaux.

Le député de Terrebonne invoquait des citations de 1991. Au lieu de lire des documents comme un mouton, les documents qu'on lui remet pour qu'il vienne les lire en Chambre, comme s'il était un perroquet du Parti conservateur, pourquoi ne fait-il pas une réflexion avec les électeurs et les électrices de son comté, pour sentir exactement la volonté populaire, laquelle va tout à fait à l'encontre de ce projet de loi?

Je vois ici le député de Portneuf. Je suis allé dans son comté justement, et je termine là-dessus, monsieur le Président, et je lui fais part de ce que les gens du comté de Portneuf me disaient: «Est-ce que vous voyez notre député à Ottawa? Nous, on ne le voit jamais dans notre

comté». Je leur ai dit: «Oui, je le vois de temps en temps, mais vous me. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, le temps de parole de l'honorable député est expiré.

L'honorable député de Terrebonne invoque le Règlement.

M. Robitaille: Monsieur le Président, le député de Richelieu peut bien ne pas voir le député en question, parce qu'il n'est jamais ici à la Chambre.

• (1820)

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement! C'est un recours au Règlement. Me l'accordez-vous?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je serais très déçu que l'excellente atmosphère qui règne depuis le début de ce débat puisse être quelque peu assombrie par des égarements passagers. Je rappelle simplement que le Règlement ne permet pas de signaler la présence ou l'absence d'un député dans cette Chambre. Cela dit, je veux bien donner la parole à l'honorable député de Richelieu, brièvement.

M. Plamondon: Monsieur le Président, au cours de ma première intervention il y a une demi-heure, j'ai été coupé trois fois par le député de Terrebonne pour des recours au Règlement qui n'étaient pas des recours au Règlement. Encore une fois, on passe des recours au Règlement aux insultes. Et j'ai fait plus de discours à la Chambre des communes que le député de Terrebonne. J'ai été plus présent que le député de Terrebonne.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors de part et d'autre, les messages ont été passés. Est-ce que nous pouvons revenir à la pertinence du débat?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne commenterai pas sur l'absence ou la présence de certains parlementaires parce que, bien sûr, cela va à l'encontre du Règlement, comme la Présidence l'a si bien souligné, il y a quelques instants. Bien sûr, il est totalement acceptable, en ce qui a trait au Règlement, de commenter sur l'absence ou la présence d'un parlementaire dans sa circonscription bien que cela puisse peut-être insulter le député de Terrebonne ou quelqu'un d'autre. Mais, on n'a pas le droit, bien sûr, de commenter sur l'absence. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell est un des parlementaires les plus racés et férus du Règlement, je l'invite à revenir à la pertinence du débat.

M. Boudria: Oui, monsieur le Président. Justement, je voulais parler de la présence d'esprit de tous les parlementaires en ce qui a trait au débat que nous avons cet après-midi sur le projet de loi C-93.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que ce projet de loi a été très controversé et cela depuis le tout début. Tout d'abord, il faut souligner que le gouvernement a pris certaines mesures non pas les invoquant comme étant de bonnes idées mais les vantant comme étant des mesures budgétaires. De toute façon, c'est comme cela qu'on les a annoncées dans cette Chambre. Lorsqu'on a parlé, par exemple, et cela c'est une autre partie du même projet de loi, mais lorsqu'on a parlé de prendre le Conseil des Arts canadien et de l'unir à un autre conseil, celui des sciences humaines, il n'y avait aucune preuve, et il n'y en a toujours pas aujourd'hui, qu'il y aurait là des économies. Mais tout cela a été présenté à la Chambre comme une mesure budgétaire.

[*Traduction*]

Nous discutons de la motion nº 65, présentée par le très distingué député de Saint-Boniface. Cette motion vise à éliminer un déplaisant passage du projet de loi, en l'occurrence, les lignes 36 à 38 de la page 50.

Le sujet de la disposition visée avait été abordé devant le comité législatif par l'Institut des brevets et des marques de commerce du Canada. Je dois souligner qu'il y a environ 1 000 agents de marques de commerce au Canada qui travaillent à leur propre compte ou au sein d'entreprises et, bien sûr, chacun d'eux représente beaucoup de détenteurs de marques de commerce et de brevets. L'Institut a déclaré devant nos collègues du comité parlementaire qu'à son avis, la fusion de la Commission d'appel des brevets et de la Commission des oppositions des marques de commerce pour former ce qui s'appellera le tribunal de la propriété intellectuelle sera inefficace et entraînera des frais additionnels pour le gouvernement.

Mais, ne fusionnons-nous pas ces organismes justement pour économiser de l'argent? Si nous voulons économiser mais que la mesure est finalement plus coûteuse, pourquoi l'adopter? Il y a quelque chose qui ne va pas; quelque chose ne tourne pas rond.

Se pourrait-il que le gouvernement se soit rendu compte de l'inefficacité de la mesure, mais ne veuille pas perdre la face en faisant marche arrière, surtout le ministre des Finances qui nous présentera un budget dans

quelques jours et qui a prévu cette mesure dans son budget précédent? Sa fierté lui importe davantage que le bien de la population du Canada. Je ne le crois pas, mais si j'étais plus partial, je serais tenté de le penser. Je dirais à mon collègue de Saint-Boniface qu'il est assez tentant d'arriver à une telle conclusion.

• (1825)

Selon une disposition du projet de loi qui a trait aux oppositions des marques de commerce, lorsque le tribunal de la propriété intellectuelle s'occupera d'affaires de marques de commerce, il sera impossible de présenter de nouveaux éléments de preuve lorsqu'une cause sera portée devant la Cour fédérale du Canada. Aujourd'hui, si vous en appelez d'une décision, vous pouvez présenter de nouveaux éléments de preuve, ce qui ne sera plus le cas en vertu du nouveau paragraphe prévu. Pourquoi? Que se passera-t-il lorsqu'il y aura de nouveaux éléments de preuve? Si le but de la mesure législative est d'instaurer un régime plus juste, pourquoi en ce cas éliminer une possibilité qui existe déjà? Je le répète, l'institut que je viens de mentionner prévoit, lui aussi, une augmentation des coûts.

Nous sommes donc saisis d'un projet de loi visant, paraît-il, à réduire les dépenses, ce qui reste d'ailleurs à prouver. En fait, le nouveau tribunal coûtera plus cher et sera moins efficace, du moins d'après cette disposition du projet de loi. L'amendement que propose mon collègue de Saint-Boniface me semble très raisonnable.

M. Duhamel: Le député de Terrebonne le sait très bien.

M. Boudria: Le député de Terrebonne qui écoute attentivement mon intervention sait très bien que la proposition est raisonnable. Je sais que le député de Richelieu est du même avis. Je sais que la proposition lui paraît, à lui aussi, très raisonnable. Cela se voit dans son visage. Le député de Richelieu a prononcé un discours sérieux en faveur de la préservation de la commission fédérale déjà en place. Je suis heureux de constater qu'il découvre les vertus du fédéralisme. Au nom de tous les députés, je peux vous dire que la conversion du député à la veille des prochaines élections nous réjouit.

La Commission des oppositions est présidée par un avocat et composé de deux autres agents d'audience. Les agents de marques de commerce peuvent défendre la cause de leurs clients devant la commission. À l'heure actuelle, les plaignants interjettent appel dans moins de 2 p. 100 des cas et des centaines de causes sont entendues chaque année. De toute évidence, le système actuel fonctionne très bien.

[*Français*]

M. Plamondon: Parle-moi en français, quand tu me parles.

M. Boudria: Je suis content de voir que le député de Richelieu est d'accord pour conserver le système qui existe présentement, ce tribunal fédéral qui existe actuellement et qui jouit de l'appui du député de Richelieu, ce grand fédéraliste bien connu en cette Chambre. Tous les parlementaires s'en réjouissent.

M. Plamondon: Réjouissez-vous!

M. Boudria: Moi aussi je me réjouis avec mes collègues de voir cette conversion—pas «administration», car il a parlé du mot «administration» tantôt—mais cette conversion, dis-je, qu'il a eue parce qu'on aime mieux qu'il se convertisse avant qu'on doive l'«administrer», pour utiliser ses propres termes. Je ne veux pas dire lui donner le dernier sacrement, parce que le député, compte tenu qu'il est en train de se convertir, n'aura certainement pas besoin de l'extrême onction.

Je félicite notre bon ami, le député de Richelieu, pour ses nouveaux propos. Je dois vous dire que, au moins de ce côté-ci de la Chambre, nous apprécions fortement qu'il ait l'intérêt de tous les Canadiens à coeur.

• (1830)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion n° 65, inscrite au nom du député de Saint-Boniface. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

[*Français*]

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre des Finances) propose:

Motion nº 66.

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 171, en retranchant la ligne 34, page 59, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tion, avant les intertitres qui précèdent l'article 31, de ce qui suit:

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Monsieur le Président, je serai très bref sur cet amendement d'ordre technique relativement à la motion 66. Le gouvernement propose de changer le libellé de l'article 171 en remplaçant la ligne 34 de la page 59, comme vous l'avez mentionné, par «tion, avant les intertitres qui précèdent l'article 31, de ce qui suit:»

Il faut lire l'ensemble du libellé du début de l'article 171 pour comprendre le sens grammatical de la proposition. En ce qui concerne le fond, je me dois de souligner qu'il s'agit d'une modification de nature purement technique qui a été soulevée par les légistes du projet de loi. Mes collègues de l'opposition voudront prendre note de l'explication qui, je le répète, est très technique et qui a été recommandée pour des considérations pratiques de rédaction. Par conséquent, la modification proposée permet uniquement d'obtenir la séquence appropriée des articles 30 à 30.2.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, assez rapidement sur ce point technique, vous me permettrez de faire également comme le fait le député de l'Ontario tout à l'heure, une petite introduction concernant quelque chose qui a un rapport moins direct peut-être avec l'amendement, lorsqu'il a prétendu que je venais de découvrir les vertus du fédéralisme dans le discours que j'avais prononcé. Il va de soi que si je considère que ce tribunal doit exister, c'est une belle preuve que nous, du Bloc Québécois, ne voulons en rien démolir les institutions auxquelles le fédéral tient, et nous voulons que les institutions qui marchent continuent de marcher pendant le temps que nous serons encore dans la Confédération, mais au moment où viendra le temps de définir la souveraineté, nous définirons et prendrons notre part de ce tribunal-là, en autant que ce tribunal-là sert les intérêts de l'ensemble de la population et qu'il n'a pas été démoli comme le gouvernement essaie de le faire par ce projet de loi-là. Quant à l'amendement technique, je m'en tiendrai à de courtes considérations, puisqu'il n'y a pas matière, il me semble, à débat sur cet amendement-là qui est en fait beaucoup plus en fonction d'une meilleure interprétation grammaticale. Je m'en tiendrai plutôt à l'autre amendement pour la discussion.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, brièvement, je voulais simplement savoir si mon collègue, le secrétaire parlementaire, admettait qu'il y avait eu une erreur de la part du gouvernement. Il n'a qu'à simplement hocher la tête, parce que je crois qu'il y a eu plusieurs erreurs, mais en voilà une autre, mais d'un genre différent. C'est cela? J'ai bien compris?

Le président suppléant (M. DeBlois): En principe, il n'y a pas de période de questions et de réponses. Enfin, si la Chambre donne son accord unanime pour permettre cet échange, la Présidence n'a aucune objection. Alors, je crois comprendre qu'il y a accord.

• (1835)

M. Robitaille: Monsieur le Président, le fait de hocher la tête ne voulait en rien dire quelque approbation que ce soit sur les propos du député. Tout simplement, je voudrais quand même préciser que de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement dans son ensemble admet que nous ne sommes pas parfaits. La perfection, nous laissons cela aux gens de l'opposition, ils la détiennent.

Il peut arriver à l'occasion que nous ayons besoin de faire certains ajustements. Le processus législatif que nous connaissons ici au Canada, qui consiste à faire l'étude en comité législatif, l'étude à l'étape du rapport, en deuxième et troisième lectures, et ainsi de suite, est précisément prévu à cette fin pour apporter les ajustements techniques ou autres lorsque le besoin s'en fait sentir, et ceci pour le grand bien de la population canadienne.

Alors on ne peut pas qualifier nécessairement cet amendement comme étant le résultat d'une erreur, mais bien d'une volonté du gouvernement canadien de bien faire les choses, comme nous avons l'habitude de le faire constamment.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, c'est avec un certain amusement que je prends la parole. Tout d'abord, je tiens à dire clairement que nous appuyons nous aussi l'amendement. C'est un amendement de nature technique au moyen duquel le gouvernement cherche à corriger une erreur de rédaction.

Je suis entièrement d'accord avec l'explication du secrétaire parlementaire. En tant qu'être humains, et notre institution est elle aussi humaine, nous sommes évidemment sujets à faire des erreurs, et il est bien naturel de pouvoir corriger ces erreurs.

Voilà pourquoi l'étude d'une mesure législative passe par diverses étapes. Chaque étape devrait en fait servir de filtre. En faisant un examen critique d'une mesure législative, on en débusque les défauts, et on en profite pour corriger ce qui ne nous paraît pas correct.

J'aimerais que le gouvernement étende un peu plus l'application de ce principe. Pendant le débat, si le gouvernement était vraiment honnête, s'il n'affichait pas un esprit de parti, s'il n'était pas d'humeur à dire que le projet de loi qu'il a présenté restera comme il est et qu'il le fera adopter de gré ou de force, s'il était au contraire plus ouvert, il comprendrait les arguments exposés dans le débat du projet de loi, que ce soit à l'étape de la deuxième lecture, à celle du comité ou à celle du rapport, pour démontrer que les économies qu'il espérait réaliser grâce à ces mesures n'en sont pas du tout.

Certains des éléments qui subsistent dans le projet de loi C-93 vont en effet créer plus de problèmes et faire augmenter les coûts au lieu de les réduire et d'assurer plus d'efficience. Nous l'avons démontré. Les représentants du monde universitaire l'ont démontré. Les gens qui s'occupent des brevets et des droits de brevet l'ont démontré.

Le gouvernement n'écoutait malheureusement pas. Il écoutait peut-être, mais il n'entendait pas. Si notre système parlementaire fonctionnait bien et si nous étions capables de mettre de côté nos divergences politiques, nous aurions pu, à propos d'une mesure comme le projet de loi C-93, lui apporter beaucoup plus de changements véritables qui auraient été bons pour le pays et bons pour les gens que ces éléments du projet de loi C-93 sont censés servir.

Je le répète, nous allons appuyer l'amendement du gouvernement. Nous souhaiterions seulement voir étendre l'application de ce principe à d'autres éléments du projets de loi et à d'autres recommandations et d'autres amendements que nous avons présentés.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

• (1840)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote sur la motion proposée est différé.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) propose:

Motion nº 67

Qu'on modifie le projet de loi C-93, à l'article 17 de l'annexe I, en retranchant la ligne 37, page 82, et en la remplaçant par ce qui suit:

«gestion ou aux utilisateurs et en déterminer les modalités de cal-».

—Monsieur le Président, j'ai ici une opinion que je voudrais citer officiellement. Cela donnera au gouvernement une autre occasion d'apporter un correctif et de réagir à une série d'amendements forts raisonnables. J'espère que mon collègue, le député de Terrebonne, notamment, aura l'occasion de les examiner attentivement et, peut-être, de les appuyer.

Je tiens à citer officiellement l'opinion en question, de telle sorte qu'elle soit bien comprise. La voici:

Que le terme «ayant cause» employé dans la modification n'est pas le terme juste ici, car la SOCAN s'occupe en fait de droits d'auteur. En outre, les titulaires de droits d'auteur ne devraient pas figurer dans la modification, car cela a pour effet d'étendre la responsabilité des coûts à tous les membres de la SOCAN puisqu'ils sont les titulaires légaux des droits d'auteur.

Ce sont là des points importants dont il faut tenir compte. Voici l'opinion de quelqu'un qui estime que cette loi est mal formulée:

Le problème avec le paragraphe 17(2) du projet de loi C-93 dans sa forme actuelle, c'est que la SOCAN, qui est un intermédiaire qui perçoit les droits d'auteur auprès des utilisateurs d'oeuvres d'art pour les remettre aux titulaires de droits d'auteur, doit absorber une grande partie des coûts associés au fonctionnement du Tribunal de la propriété intellectuelle.

> Ces coûts pourraient facilement dépasser le million de dollars par année, comme les hauts fonctionnaires l'ont fait savoir hier, au cours des audiences.

Telle est mot pour mot une opinion qu'on m'a fait parvenir et qu'on a fait parvenir aussi au gouvernement, je crois, afin qu'il en tienne compte dans son examen du présent projet de loi. Il y a encore le paragraphe suivant:

> C'est fondamentalement injuste étant donné que d'autres parties, notamment les utilisateurs d'oeuvres d'art, bénéficient aussi du fonctionnement du tribunal. Ces parties devraient absorber aussi les coûts de fonctionnement du tribunal.

Je prie à nouveau le gouvernement de se pencher là-dessus. Cela ne semble pas déraisonnable. Cela paraît un excellent point. J'ose croire qu'on l'examinera attentivement. Ce serait dommage d'adopter ce projet de loi et de se rendre compte plus tard qu'il faut revenir là-dessus.

Permettez-moi de résumer les conclusions de l'analyse de ce projet de loi qu'on a réalisée pour moi. Je tiens à citer officiellement ces conclusions.

SOCAN s'oppose aux dispositions du projet de loi C-93 qui donnent au Tribunal de la propriété intellectuelle le pouvoir de déterminer les frais relatifs aux différentes affaires portées devant lui ainsi que les frais relatifs à ses activités en général.

Ces dispositions vont à l'encontre du processus d'approbation des redevances pour l'exécution d'oeuvres musicales. Si on décide que le principe de l'utilisateur-payeur doit s'appliquer au Tribunal de la propriété intellectuelle, alors on devrait modifier le projet de loi pour y inclure des lignes directrices précises à cet égard au lieu que cela se fasse par règlement. On devrait donner des indications claires au tribunal et s'assurer que les sociétés de gestion sont consultées. On devrait déterminer la nature de ces coûts et préciser la façon dont les sociétés de gestion peuvent les répercuter sur les titulaires de licences.

Les sociétés de gestion devraient aussi avoir le droit d'en appeler de toute décision visant à déterminer les coûts qu'elles devront assumer. Il est tout à fait injuste de traiter ces coûts comme le propose le projet de loi C-93, car à toutes fins utiles, c'est taxer le revenu des compositeurs, des paroliers et des chansonniers.

Il y a quelques points qui doivent être mis en relief.

[*Français*]

Cette opinion qui a été rendue et qui, je crois, a été partagée par le gouvernement, indique très clairement, il me semble, qu'il y a quand même des faiblesses dans ce projet de loi. Il n'est pas du tout précis et la façon dont il est rédigé en ce moment qu'il pourrait causer des ennuis très sérieux. Il y a des principes «d'injustice fondamentale» qui se retrouvent à l'intérieur de ce projet de loi. Je voudrais simplement que le gouvernement regarde soigneusement ce qui a été dit, ce que je viens de proposer, afin de m'assurer et d'assurer les gens que je représente, que le projet de loi en entier va refléter de façon honnête les propos que je viens d'avancer.

• (1845)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il serait très malheureux d'aller de l'avant avec ce projet de loi massue et d'y trouver à l'intérieur des erreurs potentielles comme celles que je viens de souligner.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, j'en suis sûr, parce que vous avez une excellente mémoire, que j'avais proposé il y a tout juste quelques minutes, dans ma motion nº 65, qu'il y avait peut-être des erreurs sérieuses là aussi. Voyez-vous, c'est le gouvernement qui nous arrive avec un projet de loi massue. Ce projet de loi est tellement énorme qu'ils s'y sont perdus. Et là, je commence à craindre un peu, parce que je suis un député de l'opposition, qu'on n'écoutera pas ce que j'ai dit. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est quelqu'un qui me l'a proposé; je l'ai écouté, car cela avait du sens. Donc, je le recommande au gouvernement.

[*Traduction*]

Il y a certains pièges dans ce projet de loi. J'en ai relevé quelques-uns avec mes amendements dans la motion nº 65 et dans la motion nº 67. Je voudrais simplement que le gouvernement les examine. J'espère que mes amendements ne seront pas rejetés automatiquement parce que je suis un député de l'opposition. N'oubliez pas que les opinions que je viens de lire sont celles de professionnels responsables que cette question préoccupe beaucoup.

Si le gouvernement va de l'avant avec ce projet de loi sans tenir compte de ce que je viens de dire, j'estime que ce serait irresponsable de ma part de ne pas traiter le gouvernement d'irresponsable. J'espère que, compte tenu des opinions que j'ai lues à la Chambre en toute honnêteté et en toute sincérité, le gouvernement examinera mes amendements et, s'il ne les accepte pas, qu'il me donnera des raisons pour justifier sa décision.

Je rêve peut-être, mais j'aimerais bien qu'on me dise pourquoi ces amendements que j'ai proposés, amendements qui représentent des changements mineurs et qui répondent aux besoins et aux préoccupations de Canadiens qui sont bien renseignés sur ce projet de loi, ne seraient pas acceptés.

Je crois avoir fait valoir mon point. J'attends qu'un porte-parole du parti ministériel réfute les arguments que j'ai présentés, sans quoi je supposerai que le gouvernement est prêt à appuyer mes amendements.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)): L'honorable député de Terrebonne désire faire des commentaires sur l'article 17, proposé par l'honorable député de Saint-Boniface.

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Dès le départ, vous me permettrez quand même, monsieur le Président, de souligner le fait que, lorsque des gens expriment des inquiétudes, c'est tout à fait normal. Par contre, pour un député, il y a toujours deux attitudes à prendre, soit celle d'augmenter les inquiétudes ou celle de les appaiser. C'est ce que j'étais en train de faire pour le bénéfice du député de Saint-Boniface.

Si cette proposition était adoptée, le gouvernement serait tenu d'élargir la portée des dispositions sur le recouvrement des coûts, de manière à pouvoir imputer directement aux utilisateurs, aux détenteurs de licences et aux consommateurs, les coûts relatifs aux ouvrages relevant de sociétés de gestion des droits d'auteur.

SOCAN est la seule société de gestion des droits d'auteur à s'être opposée à la proposition du gouvernement qui vise à imposer des droits d'utilisation aux clients du Tribunal de la propriété intellectuelle projeté. Elle demande en effet que soit adopté l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Boniface. Selon cet amendement, les dispositions régissant le recouvrement des coûts seraient élargies de manière à pouvoir imputer directement aux utilisateurs, aux détenteurs de licences et aux consommateurs les coûts relatifs aux ouvrages relevant de la société de gestion des droits d'auteur. Par ailleurs, la politique du gouvernement en la matière consiste à recouvrer ces coûts directement auprès des sociétés de gestion qui auraient quant à elles la possibilité de facturer les coûts aux utilisateurs selon les modalités économiques approuvées par le Tribunal de la propriété intellectuelle.

• (1850)

Grâce à l'imposition de frais d'utilisation avec possibilité de facturation des coûts dans le secteur relevant de la compétence de la commission, le système du droit d'auteur fonctionnera davantage sur le modèle de nombreux autres services gouvernementaux qui répartissent le coût de fonctionnement réel entre ceux qui profitent directement du service plutôt que de faire payer l'ensemble des contribuables.

L'Office national de l'énergie et le CRTC sont deux bons exemples de cette pratique. Ces deux organismes ont en effet le pouvoir discrétionnaire de faire assumer les coûts réglementaires par les consommateurs le cas échéant, et ils le font périodiquement. Toutefois, ces agences ne sont liées par aucune loi, ni même aucun règlement en la matière. Les États-Unis sont dotés d'un système de ce genre fondé sur un *Copyright Royalty Tribunal* et où aucun règlement ne prévoit le recouvrement des coûts auprès des utilisateurs, des détenteurs de licences ou des consommateurs.

Je voudrais indiquer à mes collègues et particulièrement à mon collègue de Saint-Boniface que la proposition du gouvernement permettra au départ de faire économiser plus de 1 200 000 $ par année aux contribuables. Les recettes de SOCAN qui relèvent toutes de la compétence du Tribunal de la propriété intellectuelle proposé, représentent environ 70 des 120 millions de dollars du secteur régi actuellement par la Commission du droit d'auteur. À mesure que de nouvelles sociétés de gestion seront créées, par exemple dans le domaine de la photocopie, la part des coûts imputés à SOCAN diminuera.

Les nouvelles dispositions de la Partie VII du projet de loi C-93 visent à garantir que les principaux clients du Tribunal de la propriété intellectuelle tels que SOCAN, l'Association canadienne des distributeurs de films et les sociétés de gestion de la photocopie, assumeront à l'avenir une part équitable des coûts de fonctionnement du Tribunal. Le système de recouvrement des coûts par l'imposition de frais d'utilisation n'entrera pas en vigueur tant qu'un règlement n'aura pas été établi et mis en place. Les détails du système ne pourront être arrêtés qu'une fois que le processus de réglementation sera commencé. Ce processus vise à assurer une vaste consultation auprès des clients intéressés et une grande collaboration entre ceux-ci et le gouvernement.

Il est très difficile de recouvrer les coûts directement auprès des détenteurs de licences et des consommateurs qui en dernier ressort paient les droits versés aux créateurs par les sociétés de gestion. À elle seule, SOCAN regroupe plus de 35 000—je dis bien, 35 000 détenteurs de licences allant des importants réseaux de câblodistribution et de la Société Radio-Canada aux restaurants et salles de spectacle de sous-sol d'églises les plus petits.

Dans la motion nº 67, le terme «utilisateurs» pourrait être interprété comme englobant les «consommateurs» qui sont au nombre d'environ 25 millions au Canada. Il est vraiment préférable de conférer au Tribunal de la propriété intellectuelle proposé le pouvoir discrétionnaire de facturer les coûts plutôt que d'établir des dispositions par voie de règlement ou de loi à cet égard. De plus, il serait très difficile et très complexe d'élaborer des dispositions détaillées qui s'adressent précisément à la vaste gamme d'utilisateurs, de détenteurs de licences et de consommateurs.

Enfin, nous voulons souligner que la seule société de gestion à s'opposer au principe de recouvrement des coûts proposé dans le projet de loi est SOCAN. Par

conséquent, le gouvernement refuse tout amendement à ce stade-ci. Les préoccupations légitimes de SOCAN pourront être réglées le plus efficacement au cours de la mise au point du règlement et par la présentation de mémoires au Tribunal de la propriété intellectuelle.

Il faudrait rejeter, et il faut rejeter la motion parce qu'elle donnerait lieu à l'établissement d'une politique qui ne serait ni saine ni pratique. Il est à toutes fins pratiques impossible d'élaborer un système précis pour imputer les coûts aux nombreuses et diverses catégories d'utilisateurs, de détenteurs de licences et de consommateurs d'oeuvres administrées collectivement en vertu d'une licence. Les sociétés de gestion obtiendront vraisemblablement le résultat visé au moyen de la méthode beaucoup plus efficace de facturation des coûts, le cas échéant.

• (1855)

En conséquence, j'invite tous les honorables députés, pour toutes les raisons qui ont été invoquées précédemment, à rejeter cet amendement.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je me suis vraiment efforcé de suivre les propos du secrétaire parlementaire, mais je crains de devoir attendre de lire le hansard demain. Je crois qu'il lisait simplement un texte que des fonctionnaires lui ont dit de lire.

Il s'agit ici d'une modification de forme qui comporte certains aspects techniques. Je ne suis pas bien certain que le secrétaire parlementaire ait parfaitement compris ce qu'il disait. Je présume que ce qui s'est produit, c'est que des fonctionnaires lui ont remis un texte pour qu'il le lise et ce texte m'a semblé fort administratif.

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, j'aimerais juste rassurer la Présidence et le député qui fait allusion au fait que je lisais un texte, que ce n'est pas. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne peux recevoir ce rappel au Règlement, parce qu'on s'interromprait continuellement. Dans cette Chambre, les députés peuvent diverger d'avis sur des comportements ou sur des paroles dites par des confrères, mais on ne peut pas demander à la présidence de corriger cela.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, je ne m'opposais pas du tout à ce que le député consulte ses notes très souvent. Ce que j'aurais souhaité, c'est qu'il exprime dans ses propres mots les principes et les arguments du gouvernement. S'il l'avait fait, je pense que nous aurions tous compris un peu mieux ce qu'il disait.

Le problème, c'est que les fonctionnaires utilisent leur propre langage lorsqu'ils rédigent ces notes d'information. Je trouve que c'est un jargon parfois difficile à comprendre, surtout lorsque ces fonctionnaires ont une formation en droit et qu'ils rédigent des phrases d'une demi-page de longueur. Elles sont très souvent difficiles à saisir. Seul un autre fonctionnaire peut comprendre parfaitement l'argument qu'ils font valoir.

La SOCAN a formulé des observations à notre comité, et j'ai pensé à ce moment-là qu'elles avaient du bon sens. Je me suis dit que les ministériels, et certainement aussi les fonctionnaires des ministères fédéraux, n'étaient pas parvenus à réfuter ses préoccupations.

Quelle est la situation? La SOCAN représente les compositeurs, les paroliers, les créateurs, etc. d'oeuvres musicales. Elle perçoit des droits d'auteur. Pour déterminer le montant de ces droits, elle s'adresse au tribunal qui est créé dans le projet de loi. Elle n'a pas d'autre choix que de passer par ce processus. Cela ne pose aucun problème et la SOCAN n'y voit aucun inconvénient.

Les utilisateurs de ces oeuvres musicales ont eux aussi le droit de présenter des instances au tribunal. Ils peuvent s'opposer à cette disposition ou à ces droits. Je pense que personne ne s'oppose à cela. Il s'agit d'un processus courant. La SOCAN présente des instances au sujet des droits qu'elle désire percevoir, puis les utilisateurs qui doivent acquitter ces droits peuvent, bien sûr, formuler leurs objections et leurs observations. Ce contre quoi la SOCAN s'élève, c'est qu'elle doit en supporter entièrement le coût.

Le secrétaire parlementaire fait erreur lorsqu'il dit que la SOCAN s'oppose au principe de la récupération des coûts et des droits d'utilisation. Si on lit et qu'on se rappelle le témoignage qu'elle a présenté devant notre comité, ce n'est pas l'argument qu'elle faisait valoir. Ce qu'elle disait, c'est que le coût devrait être supporté par toutes les parties intéressées.

• (1900)

Disons que je suis un restaurateur, comme c'était le cas avant que je ne devienne membre de cette auguste assemblée, et que j'ai une chaîne audio qui marche, de sorte que je devrais verser des droits à SOCAN. Cette histoire de droits, ça ne me plaît pas. Étant têtu comme un âne, je pars donc en guerre contre SOCAN et je cherche à lui créer le plus d'ennuis possible. Je me pourvois en appel. Je me livre à diverses tactiques de

harcèlement. Hé bien, je n'ai absolument rien à payer. C'est SOCAN qui doit tout payer. SOCAN fait donc l'objet de mesures tracassières de toutes sortes et leurs auteurs n'ont rien à payer, cette société devant assumer tous les frais. Tel est, selon moi, l'argument avancé par SOCAN, et j'estime que c'est un argument valable.

Je souhaite que le gouvernement redescende sur terre, qu'il soit sensible à ce genre d'arguments et qu'il commence à se rendre compte qu'il faudrait peut-être changer quelque chose à cela. Il n'est pas nécessaire d'apporter un changement majeur, de toucher au principe fondamental de la récupération des coûts. Il s'agirait simplement de faire en sorte que si un groupe a recours à des mesures tracassières, il en assume le coût, et pas seulement SOCAN, pas seulement les compositeurs, les paroliers, en un mot, les créateurs d'oeuvres musicales. Ceux-ci ne devraient pas être les seuls à en supporter le fardeau.

Ça me semble équitable. Ça me semble juste. Quel mal le gouvernement voit-il à cela? Comment se fait-il qu'il ne peut l'admettre? Pourquoi n'est-il pas plus conciliant? Pourquoi ne se montre-t-il pas plus empressé à collaborer avec tous les intervenants, avec l'opposition, avec les usagers, pour que nous aboutissions à une mesure législative qui fasse l'affaire de tous? Pourquoi ne se montre-t-il pas un peu plus constructif?

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'aimerais ajouter quelques mots, monsieur le Président, au sujet de cet amendement qui me paraît fort important. Encore une fois, c'est un amendement de l'opposition et qui serait très facile à accepter par le gouvernement, car il n'engage pas de frais au gouvernement et il ne ferait que faire partager le coût d'un appel devant un tribunal aux utilisateurs également, en plus des sociétés de gestion des auteurs.

Une nation grandit et vit de ses créateurs. Si une nation comme la nation canadienne existe, comme la nation québécoise existe, c'est parce qu'elle a eu des artistes, des créateurs, mais des créateurs aussi dans le domaine scientifique, des créateurs dans tous les domaines, mais plus particulièrement au niveau artistique. C'est ce qui identifie souvent une nation et on dit qu'une grande nation naît lorsque ses compositeurs, ses créateurs sont propulsés au sommet de leur art par leurs publications et aussi par l'accueil que leur fait la population.

La France existe et est née de ses grands auteurs, comme les Américains également propagent leur culture à l'aide de leurs créateurs musicaux et de leurs créateurs dans le domaine du cinéma surtout.

Or, au Québec comme au Canada, nous sommes le Tiers monde. Au niveau du respect des droits d'auteur et du statut de l'artiste, nous sommes en retard de plusieurs années. Le gouvernement d'en face a fait, par l'adoption du projet de loi C-88, si je me rappelle bien le numéro, un léger pas en avant, suite aux pressions qu'il a reçues de différents organismes.

Mais dans ce cas-ci précisément, dans le projet de loi C-62, il est question des droits d'auteur. Je parlais avec le président de l'Association des auteurs-compositeurs du Québec et il nous disait à quel point il était anormal que, par exemple, dans un lieu public—et on a parlé tout à l'heure du domaine de la restauration, mais on aurait pu parler également des salles d'attente publiques, des centres d'achat— un propriétaire décide de contester, au niveau du tribunal, le fait qu'il doive payer des droits d'auteur pour les pièces dont il jouit et qu'il utilise en fonction d'attirer une clientèle, pour un meilleur confort de sa clientèle. Donc, il paie pour avoir un cadre, il paie pour avoir une chaise, mais il refuse de payer parce qu'il comble le rêve de ces gens qui attendent à la salle d'urgence, de ces gens qui flânent au restaurant, de ces gens qui se retrouvent dans un bar. Alors, il conteste.

• (1905)

Il se retrouve au tribunal, souvent en appel, et il arrive qu'il perde, mais le coût est facturé à la société de gestion. Dans ce sens, l'amendement, lorsqu'on parle d'inclure les utilisateurs, est très important, parce qu'il mettrait peut-être un terme à certains abus. Le gouvernement parle de meilleure administration, le gouvernement parle de vouloir comprimer les dépenses, mais s'il veut que ces organismes soient plus économes, c'est-à-dire qu'on n'ouvre pas la porte à quiconque veut contester n'importe quoi et pour des raisons farfelues, à ce moment-là, à la place, qu'il dise: Oui, vous devrez partager, vous devrez contester, mais, comme dans tout autre tribunal, vous aurez à partager le coût, si la décision, par exemple, va à l'encontre de vos revendications.

C'est un peu l'esprit de cet amendement. C'est un amendement qui ne coûterait rien au gouvernement. C'est un amendement qui est un beau clin d'oeil à nos créateurs qui permettent à nos deux nations de s'identifier, de trouver une identification plus grande, qui ont permis, en tout cas pour les créateurs québécois à qui je rends hommage, de façonner cette nouvelle nation qui deviendra bientôt souveraine et agrandira le cercle des pays à travers le monde.

C'est la même chose pour la nation canadienne. Les créateurs canadiens ont également contribué à façonner ce Canada et, lorsque nos deux nations, avec un bon voisinage. . .

M. Duhamel: Vous serez toujours les bienvenus parmi nous.

M. Plamondon: Mon confrère de Saint-Boniface me dit qu'on sera toujours les bienvenus. Vous aussi. D'ailleurs, il va de soi que dans notre réflexion sur la souveraineté, nous soumettrons sans doute le fait d'avoir, pour toutes les personnes qui le désirent, un passeport canadien et québécois pour les Québécois qui le désirent, et la même chose pour les Canadiens, et une entente sur les liens économiques, comme il se doit entre tout pays civilisé. De toute façon, dans tout pays géré par les grandes ententes internationales, les liens économiques se font automatiquement.

Pour ce qui est du respect des deux nations, je ne doute point que la nation québécoise comme la nation canadienne entretiendront des liens tout à fait respectueux et collaboreront à leur réussite mutuelle.

Dans ce sens-là, je disais tout à l'heure, avant que mon ami de Saint-Boniface me parle, que ces amendements permettront à nos créateurs de s'assurer un meilleur revenu, pas nécessairement en termes de salaire, mais en termes de diminution de dépenses de leur opération de perception de droits d'auteur à l'intérieur, par exemple, des lieux publics. Ces amendements permettront à cette société qui s'appelle la Société des auteurs-compositeurs du Québec ou à SOCAN, la société qui voit à la gestion des auteurs-compositeurs du Canada, de pouvoir agir en termes de perception de façon plus à l'aise et également de pouvoir redistribuer plus rapidement, sans subir continuellement des contestations de gens qui n'ont aucune raison de le faire, puisqu'ils utilisent les musiques, les paroles, le matériel et la matière grise de nos créateurs.

Dans ce sens, le tribunal, d'après moi, devrait pouvoir décider si les utilisateurs devraient également être impliqués lorsqu'on détermine les modalités de calcul et de paiement des frais.

Je termine là-dessus, en souhaitant que les députés du Québec, ceux qui oublient continuellement qu'ils doivent être les défenseurs du Québec à l'intérieur du gouvernement, ceux qui ont choisi de rester à l'intérieur du gouvernement et qui forment 40 p. 100 du caucus du gouvernement, je leur demande un coup d'éveil. Je leur demande de s'intéresser à ce que les créateurs leur demandent. Je leur demande de cesser d'être des *«yes men»* pour devenir d'ardents défenseurs des intérêts du Québec.

Vous avez encore une occasion magnifique.

• (1910)

Je leur rappelle que ce projet de loi sur lequel nous voterons tout à l'heure est complètement contesté par un ministre, non pas un ministre souverainiste, mais le ministre Cannon du Québec, qui dit: «Non, ce projet de loi doit être amendé». Il a fait des revendications incroyables au niveau des télécommunications. Même que la ministre qui l'avait précédé, M^me^ Hébert, disait, lorsqu'elle parlait du contrôle encore du fédéral sur le projet de loi sur les télécommunications, elle disait: «Ce serait pire que l'échec du lac Meech si ce projet de loi devait être adopté.»

On se rend compte à quel point, encore une fois, que ce soit le projet de loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi sur la réforme électorale, nos députés du Québec ont un rôle criant, un rôle à jouer à l'intérieur du gouvernement. Au lieu de suivre le train, ils doivent essayer de le diriger avec le reste de leurs confrères députés. On en est rendu à dire que lorsqu'un député conservateur fait un clin d'oeil à Ottawa, qu'il ouvre un oeil. C'est voir à quel point l'attitude des députés conservateurs est passive ici à la Chambre. Au lieu d'être des défenseurs du gouvernement, ils devraient être les défenseurs des intérêts de leur comté, des intérêts du Québec.

Mais, encore une fois, ils ratent le bateau et ils me font penser, parfois, à ma belle-mère. Ils sont au-dessus d'un précipice, suite à l'échec constitutionnel et à l'échec économique, ils s'entourent du drapeau du Canada au-dessus du précipice et ils disent: «Je vais sauter et le drapeau va s'ouvrir en parachute pour me mener vers la terre promise». Cela me fait penser à ma belle-mère. Ma belle-mère rêve que Céline Dion va se marier et que le pape va venir chanter à son mariage. Eh bien non, les rêves n'existent pas! Moi aussi, je rêve que Chrétien et Mulroney deviennent pompistes dans mon comté. Mais cela ne se réalisera pas. Alors il faut que les députés qui rêvent se réveillent!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est écoulé.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 67, inscrite au nom du député de Saint-Boniface. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je demande que le vote soit reporté à la fin de la journée, c'est-à-dire à 19 h 45, alors que la sonnerie se fera entendre pendant 15 minutes, c'est-à-dire jusqu'à 20 heures, et à ce moment-là, on procédera avec le vote.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le secrétaire parlementaire m'a demandé de reporter le vote à plus tard.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à 19 h 45 aujourd'hui, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude, interrompue le mardi 30 mars, du projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, dont le comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

• (1915)

Par son titre, le projet de loi semble traiter d'affaires fiscales, mais il a des répercussions dans d'autres domaines, y compris dans le domaine de la santé. En fait, si j'ai bien compris, ce projet de loi présente quatre mesures.

Premièrement, la distribution et la vente hors taxe des produits du tabac feront l'objet de contrôles plus serrés. Deuxièmement, les produits du tabac destinés à la vente hors taxe seront identifiés par une mention plus claire sur l'emballage. Troisièmement, des dispositions sur les produits de la criminalité seront ajoutées à la Loi sur l'accise et à la Loi sur les douanes pour autoriser les organismes d'application de la loi à saisir les produits de la criminalité. Cette mesure pourrait être un moyen de dissuasion très efficace. Enfin, des peines plus sévères seront imposées aux passeurs et aux vendeurs de produits de contrebande.

Voilà l'objet du projet de loi. En permettant tout cela, ce projet de loi pourrait, évidemment, entraîner une hausse des taxes à l'exportation et des amendes imposées aux passeurs et aux vendeurs de produits de contrebande. Ces mesures contribueraient aussi à réduire les évasions fiscales.

Pour commencer, je dois dire que le pire, dans cette contrebande, c'est la décadence qu'elle révèle. Elle montre que les citoyens ont perdu leur sens du devoir envers leurs compatriotes. Quand les citoyens oublient qu'ils ont le devoir de protéger la santé de leurs concitoyens, le pays est vraiment en danger.

Selon moi, quand on reste indifférent au sacrifice de vies humaines, quand la cupidité amène une personne à

s'adonner au commerce de produits de contrebande, on a la preuve qu'il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond. Tous les moyens sont bons pour enrayer cette dégénérescence de la moralité, et nous devons réagir en tant que nation.

Les conséquences de ce projet de loi ne se limitent pas aux questions fiscales. Elles touchent aussi les questions de santé. Le projet de loi aura des répercussions pour les producteurs de tabac et les travailleurs de l'industrie du tabac.

Le gouvernement devrait adopter une tactique multidimensionnelle. Il ne s'agit pas d'attaquer pêle-mêle de tous les côtés à la fois, sans plan véritable, d'augmenter les taxes pour combattre la contrebande et pour en réduire la consommation. Ce sont d'excellents objectifs que nous espérons atteindre au Canada.

La réalisation de ces objectifs ne se fera pas sans que les producteurs de tabac et les travailleurs de l'industrie subissent leur part de privations et de difficultés. Nous devons mettre sur pied des programmes de rechange à l'intention de ces travailleurs. Nous devons prévoir une aide gouvernementale.

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Richelieu sur un recours au Règlement.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je pense qu'il est très important que le gouvernement entende l'honorable député. Il n'y a pas de ministres à la Chambre, et ce n'est pas conforme au Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je me dois de mentionner à l'honorable député que le Règlement interdit aux députés de faire état de la présence ou de l'absence de collègues à la Chambre.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Richelieu sur un recours au Règlement.

M. Plamondon: Il doit toujours y avoir au moins un ministre à la Chambre. Il n'y en a aucun. Il faut qu'il y ait au moins un ministre, lorsqu'on parle d'un projet de loi, qui écoute l'opposition, les discours. J'en profite également pour demander de vérifier le quorum.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il n'y a pas quorum. Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant arrêté:

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous avons maintenant le nombre suffisant de députés. La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord.

• (1920)

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, il est clair que nous voulons que les ministériels suivent ce débat.

Le débat sur la santé de notre pays et de nos citoyens est si important qu'il justifie en fait la présence d'un ministre à la Chambre des communes, ainsi que l'a souligné à juste titre l'un de mes collègues.

Le projet de loi C-102 touchera les tabaculteurs et les travailleurs de l'industrie du tabac. Nous ne devons pas, en tant que pays, oublier les tabaculteurs et les travailleurs de l'industrie du tabac. Nous devons mettre en place des programmes afin d'aider les tabaculteurs à diversifier leurs cultures durant cette période de transition où la vente de produits du tabac diminue.

Nous devons établir à l'intention des travailleurs des programmes de formation qui leur permettront d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour relever les nouveaux défis qui les attendent dans d'autres secteurs.

En tant que porte-parole de l'opposition officielle, du Parti libéral du Canada, je voudrais faire savoir à tous que nous appuyons l'augmentation des taxes sur les cigarettes dans le cadre de la stratégie globale visant à diminuer la consommation de cigarettes et d'autres produits du tabac dans ce pays.

Ce n'est là qu'une partie de cette stratégie. Les taxes, à elles seules, ne suffisent pas. Le Parti libéral ne réduira pas les taxes sur les cigarettes. Nous sommes catégoriques là-dessus.

Savez-vous ce que je pense de l'industrie du tabac et de ceux qui contrôlent les politiques en vigueur dans cette industrie? Je pense que nous devons les prendre à partie et leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas diffuser constamment des messages publicitaires ciblant les jeunes Canadiens.

Tout le monde sait que si on arrive à dissuader un jeune de commencer à fumer avant l'âge de 18 ans, il y a de fortes chances que celui-ci ne fume pas plus tard. Les chances sont excellentes. Je devrais dire aux dirigeants de notre industrie du tabac que leur réaction au succès de notre politique antitabac peut en fait servir d'exemple à d'autres pays.

C'est difficile, je le sais. C'est un dilemme. Nous aimerions venir en aide aux travailleurs de cette industrie. Nous aimerions venir en aide aussi aux tabaculteurs. La seule façon de les aider, c'est de mettre en place de nouveaux programmes, parce que l'industrie du tabac est probablement la seule industrie à produire une substance qui nuit à la santé des Canadiens.

Le tabac nuit à l'enfant qui va naître. Il nuit à l'enfant qui grandit, aux adolescents et aux adultes. Nous savons tous quelles maladies cause le tabagisme. Le tabagisme affecte nos poumons et détruit nos alvéoles pulmonaires, ce qui empêche l'air de circuler librement. Les personnes touchées ont du mal à respirer. Les effets se font sentir longtemps. Cela nuit à la qualité de la vie de tout fumeur. Cela nuit à sa productivité au travail et c'est donc un handicap.

Cela provoque toutes sortes d'autres maladies. Le tabagisme est une des premières causes des maladies du coeur et du cancer, notamment du cancer du poumon. Tout ça a pour effet de réduire l'espérance de vie.

• (1925)

Après un certain temps, il y a accoutumance et le fumeur a du mal à arrêter de fumer. Le gouvernement doit mettre en place des programmes pour aider les fumeurs à renoncer au tabac.

Une autre chose très importante, la cigarette peut provoquer des incendies. On a vu des gens perdre tous leurs biens à cause d'un incendie provoqué par une cigarette. Les maladies liées au tabagisme reviennent cher à notre système de soins de santé. Que d'économies pourrions-nous faire si seulement nous arrivions à prévenir certaines maladies liées au tabagisme!

Tandis que nous examinons le projet de loi C-102, n'oublions pas que nous devons aussi nous attaquer aux fabricants de cigarettes afin qu'ils arrêtent de viser les jeunes dans leur publicité, ceci pour empêcher que les jeunes ne se mettent à fumer.

Nous devrions aussi mettre en place des programmes à l'intention des personnes qui fument mais n'ont pas encore formé une accoutumance, des personnes pour qui fumer est simplement une habitude et non une chose dont elles ne peuvent se passer.

Nous devons fournir des conseils aux fumeurs. Que le gouvernement mette en place un programme de distribution de patches à la nicotine, avec instructions quant au mode d'emploi. Nous avons félicité le gouvernement d'avoir adopté récemment une mesure exigeant le renforcement de la mise en garde sur les paquets de cigarettes. C'est une chose qu'en tant que porte-parole du Parti libéral, je demandais au gouvernement depuis 1989, depuis que j'ai été élu pour la première fois à la Chambre.

Nous nous réjouissons de l'augmentation des amendes aux marchands qui vendent des cigarettes aux jeunes.

Nous devrions supprimer également le nom des entreprises lorsqu'elles parrainent des événements sportifs et culturels.

Le Parti libéral a adopté cette position très ferme et il a là-dessus l'appui non seulement de ceux à qui s'opposent à l'usage du tabac pour les raisons que j'ai signalées, mais également celui des fumeurs qui voudraient cesser de fumer.

L'Association médicale canadienne, la Société canadienne du cancer et la Fondation des maladies du coeur du Canada ainsi que beaucoup d'autres groupes de santé et de nombreux Canadiens croient, à notre instar, qu'il faut mettre en oeuvre une stratégie globale pour aider les gens à cesser de fumer.

En conclusion, dans le cas du projet de loi C-102, le gouvernement doit faire preuve d'initiative. Lorsque tout va bien au Canada, lorsqu'il n'y a aucun problème, il est pratiquement inutile que nos dirigeants fassent preuve d'un grand esprit d'initiative, car il y a un certain consensus. Cependant, lorsque des décisions difficiles doivent être prises, c'est alors que nos dirigeants doivent donner l'exemple.

Nous voudrions lancer un message central. Il s'agit de mettre un terme à la contrebande. Non seulement c'est fondamentalement immoral, mais la contrebande et la vente de cigarettes de contrebande touchent de nombreux Canadiens.

Nous voudrions également, préciser que nous nous inquiétons du sort des producteurs de tabac et des travailleurs de ce secteur. Lorsque nous aurons l'occasion de former le gouvernement, après les prochaines élections, je peux vous garantir que nous lancerons des programmes tendant à les protéger afin de parvenir à un véritable consensus au Canada.

J'invite le gouvernement à s'assurer la coopération des autres pays. Il doit s'adresser au gouvernement américain, au président Clinton, pour les inviter à suivre son exemple. À ce moment-là, les contrebandiers n'auront pratiquement pas la chance de s'enrichir au détriment de la santé des Canadiens. Il faut aborder le problème de façon globale.

Je suis très heureux de m'être prononcé sur ce projet de loi. L'opposition officielle l'appuie, car nous croyons qu'il aidera dans une large mesure à mettre un terme à la contrebande.

• (1930)

Il va contribuer à la lutte contre le tabagisme. Il va aider les fumeurs à cesser de fumer. Permettez-moi une dernière remarque. On a beau avoir toutes les lois au monde, si on n'a pas suffisamment d'agents pour les appliquer aux frontières, c'est peine perdu.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Deblois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR EAU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 2 avril, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens seulement à préciser que mon parti appuie cette mesure législative et qu'il votera pour.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, comme mon collègue de Thunder Bay, j'ai eu le privilège de faire partie du Comité permanent des transports. Nous avons vu les ministériels et les membres de l'opposition officielle ainsi que de l'autre parti s'efforcer ensemble de s'entendre sur un processus qui devrait mener à une réforme des lois canadiennes en vigueur régissant le transport des marchandises par eau, ceci grâce à l'adoption, progressivement, des deux conventions internationales connues respectivement sous les noms de «règles de La Haye-Visby» et «règles de Hambourg». En fait, je me suis aperçu à l'occasion de la réunion de ce comité, que les «règles de Hambourg» s'appliquaient à bien d'autres produits que des galettes de boeuf haché avec une sauce spéciale, laitue et fromage.

L'industrie ne s'étant pas mise d'accord sur l'adoption de l'une ou l'autre de ces séries de règles, cette approche progressive constitue probablement un compromis qui permettra de nous assurer que la loi canadienne est au moins en harmonie—et c'est ce qui intéressait le comité—avec celles de nos partenaires commerciaux.

Nous avons également l'intention de coopérer avec le gouvernement en vue de l'adoption du projet de loi C-83.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je partage également le point de vue du député libéral et celui du député néo-démocrate. Nous avons avons longuement débattu de ce projet de loi le vendredi qui a précédé le congé de Pâques, et je pense que nous en sommes arrivés à un consensus. Je proposerais donc, avec le consentement de la Chambre, que le projet de loi soit adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR L'ASSURANCE MARITIME

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime, dont le Comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais simplement, au nom du gouvernement, dire à tous ceux qui nous écoutent que le projet de loi C-97 porte sur l'assurance maritime. Il s'agit d'une nouvelle loi qui vise à définir très clairement le cadre légal des contrats d'assurance maritime.

La Loi sur l'assurance maritime établira pour la première fois un cadre fédéral afin de régir les relations entre les assureurs et les assurés, les droits et les obligations qui sont les leurs en vertu du contrat d'assurance maritime, de même que les principes et les modalités d'indemnisation des pertes visées dans le contrat.

• (1935)

Je tiens à exprimer au Comité des transports la reconnaissance de tous les députés pour l'excellent travail qu'il a accompli. Les membres du comité ont fourni un effort particulier et ils ont pu compter sur beaucoup de coopération car l'intérêt de la nation était en jeu. Les députés de l'opposition ne partagent peut-être pas ce point de vue, mais je tiens à dire au nom des députés ministériels

que nous avons beaucoup apprécié la collaboration de l'opposition.

Le même Comité des transports a étudié le projet de loi C-83, ce qui a permis à la Chambre et à l'ensemble du pays d'économiser à bonne fin un temps précieux. D'autre part, la façon dont les deux projets de loi ont été traités, d'abord celui dont nous sommes saisis. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre le député, mais je constate que j'ai commis une erreur. Il n'y a pas d'amendements à l'étape du rapport. Il n'y a pas de débat.

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Elmer M. MacKay (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre et aux Canadiens à l'écoute que même si je viens de Calgary, où l'assurance maritime n'a certes pas une grande importance, je n'en pense pas moins que la situation de l'assurance maritime influe sur les primes que doivent payer tous les assurés du pays, car les transports maritimes constituent un aspect important de nos vies à tous.

Je tiens à remercier encore le comité et à dire à la population que l'importance de ce projet de loi ne se mesure pas à la longueur du débat, mais à sa qualité intrinsèque, qui est considérable.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, avant que nous passions au vote, je tiens à remercier mon vis-à-vis qui a félicité les députés de l'opposition pour la manière dont ils ont collaboré à l'examen du projet de loi.

Je sais que le député voudrait être encore plus précis et remercier le député de Hamilton-Ouest, membre très distingué de la Chambre, de même que mon collègue d'Ottawa-Sud qui a suivi l'étude du projet de loi de très près et avec beaucoup de circonspection.

Mon parti est heureux d'appuyer la mesure qui nous est soumise, mais je tenais à remercier le député de Calgary qui a félicité les députés de l'opposition officielle de même que, j'en suis sûr, les députés du troisième parti et les autres pour leur collaboration.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai simplement deux brèves remarques à faire.

Nous appuyons évidemment ce projet de loi, comme nous l'avons fait à l'étape de l'étude en comité et au moment de la deuxième lecture. Cependant, le public ne se rend pas compte du genre de travail que font les députés et des nombreuses mesures législatives qui sont adoptées à la Chambre et qui sont dénuées de toute partialité. Ces mesures législatives sont examinées sérieusement et consciencieusement par les députés des deux côtés de la Chambre. Elles viennent de différents ministères, en l'occurrence, le ministère des Transports, mais cela aurait pu être Emploi et Immigration, Revenu Canada, etc., et il semble que ce soit là une bonne façon de modifier nos lois et de les moderniser.

Ces deux projets de loi, celui dont nous sommes actuellement saisis et celui que nous avons étudié auparavant, en témoignent. Nous les avons examinés. Nous en avons discuté avec des personnes qui avaient des inquiétudes à leur sujet. Dans certains cas, nous avons apporté des modifications mineures, mais il s'agissait fondamentalement d'excellents projets de loi.

• (1940)

Les médias nous présentent trop souvent comme des adversaires plutôt que comme des partenaires travaillant ensemble à l'édification du Canada. À mon avis, ces deux projets de loi témoignent du genre de travail que nous faisons régulièrement.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Je tiens à dire que mon collègue, le député de Thunder Bay, a parfaitement raison. Les députés ministériels comme les députés de l'opposition officielle et les députés néo-démocrates ont collaboré sur ces deux projets de loi. Cela n'a pas été facile, car il a fallu vraiment examiner attentivement ces choses.

Nous avons évidemment confiance les uns dans les autres jusqu'à un certain point, mais il faut toujours bien

vérifier un projet de loi dont la Chambre est saisie. Par conséquent, nous avons passé beaucoup de temps à notre bureau, après 18 heures, à relire ces projets de loi et à nous assurer que tout fonctionne bien.

Ce que nous avons découvert, particulièrement au sujet du projet de loi C-97, c'est que ses dispositions principales établissent un cadre statutaire pour ce qui est des liens contractuels existant entre les principales parties à un contrat d'assurance maritime. Par exemple, l'assureur et l'assuré y figurent avec leurs droits et devoirs respectifs en vertu du contrat ainsi que les principes de l'indemnisation pour les pertes couvertes par le contrat. Le projet de loi est essentiel pour corriger toutes les anomalies et incertitudes qui rendent les affaires imprévisibles en ce qui a trait aux contrats d'assurance maritime.

Je tiens à remercier le leader parlementaire de l'opposition et mon collègue, le député d'Ottawa-Sud. Nous avons travaillé dur sur le projet de loi et je crois que nous pouvons en être fiers. C'est une mesure qui va améliorer les affaires du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné qu'il ne reste que quelques secondes avant l'appel du timbre à 19 h 45, je proposerais que les travaux de la Chambre soient suspendus, pour ensuite procéder au vote à 20 heures.

M. Plamondon: Un gouvernement sans idées, même pas capable d'apporter des projets de loi. On est prêts, on est réunis pour débattre, il n'est pas question d'arrêter.

On a déposé des projets de loi, il faut en débattre.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a rien d'autre à l'ordre du jour, comme il n'y a pas de projet de loi actuellement, je suspens donc les travaux de la Chambre pour 2 minutes, soit jusqu'à 19 h 45.

(La séance est suspendue à 19 h 43.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 h 45.

* * *

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 21 à 64 inclusivement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et au praragraphe 78(3) du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

• (2005)

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il-vous-plaît. Le premier vote porte sur la motion no 1. Ce vote vaut également pour les motions nos 2 à 20 inclusivement.

(La motion no 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 461)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Bélair
Bevilacqua	Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Crawford
de Jong	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gaffney
Gardiner	Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)	Heap

Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacLaren
MacLellan	Manley
Marleau	McGuire
Milliken	Mitchell
Nunziata	Pagtakhan
Parker	Plamondon
Robinson	Samson
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Venne	Walker
Wappel	Young (Acadie—Bathurst)—58

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Della Noce	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Malone	Marin
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	Blondin-Andrew
Cadieux	Charest
Clancy	de Cotret
Gagliano	Harb
Hopkins	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)	Landry
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
Roy-Arcelin	Turner (Vancouver Quadra)

• (2010)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 1 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions nºs 2 à 20 rejetées.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la Chambre consentira à appliquer le résultat du vote sur la motion nº 1 à toutes les autres motions d'amendement du projet de loi, sauf en ce qui concerne les motions nºs 38 et 66.

Cela signifie que le résultat du vote sur la motion nº 1 s'appliquerait à toutes les motions sauf aux motions nºs 38 et 66, puis qu'il s'appliquerait à l'inverse à la motion nº 38. Enfin, il faudrait mettre au voix la motion nº 66.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je ne veux pas m'opposer au consentement unanime. Je veux seulement signaler qu'en donnant mon consentement, j'espère que la Chambre se montrera indulgente, parce que j'étais absente au moment du premier vote. J'aimerais qu'on ajoute mon nom à la liste, comme si j'avais voté suivant la ligne de mon parti.

Des voix: D'accord.

M. White: Monsieur le Président, je veux seulement signaler que je suis d'accord avec la proposition, mais que je voterai en faveur de toutes les motions à partir de la motion no 21, à l'exception de la dernière motion, pour laquelle je voterai comme le gouvernement, si c'est possible.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la proposition du député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 21, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 462)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Bélair
Bevilacqua	Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Catterall
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne

Duhamel
Flis
Foster
Gaffney
Gray (Windsor West)
Heap
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Manley
McGuire
Mitchell
Pagtakhan
Plamondon
Samson
Stupich
Vanclief
Walker
White
Ferguson
Fontana
Funk
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Lee
MacLellan
Marleau
Milliken
Nunziata
Parker
Robinson
Stewart
Taylor
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—60

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dick
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—117
Van De Walle
Vézina
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais
Cadieux
Clancy
Gagliano
Hopkins
Kilger (Stormont—Dundas)
Loiselle
Roy-Arcelin
Blondin-Andrew
Charest
de Cotret
Harb
Karygiannis
Landry
MacDonald (Rosedale)
Turner (Vancouver Quadra)

(La motion nº 24, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 463)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Barrett
Bevilacqua
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brewin
Caccia
Crawford
Dingwall
Duhamel
Flis
Foster
Gaffney
Gray (Windsor West)
Heap
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Manley
McGuire
Mitchell
Pagtakhan
Plamondon
Samson
Stupich
Vanclief
Walker
White
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Blaikie
Boudria
Butland
Catterall
de Jong
Dionne
Ferguson
Fontana
Funk
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Lee
MacLellan
Marleau
Milliken
Nunziata
Parker
Robinson
Stewart
Taylor
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—60

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)

Danis
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—117

Darling
Dick
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais
Cadieux
Clancy
Gagliano
Hopkins
Kilger (Stormont—Dundas)
Loiselle
Roy-Arcelin

Blondin-Andrew
Charest
de Cotret
Harb
Karygiannis
Landry
MacDonald (Rosedale)
Turner (Vancouver Quadra)

(La motion nº 32, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 464)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Barrett
Bevilacqua
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brewin
Caccia
Crawford
Dingwall
Duhamel
Flis

Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Blaikie
Boudria
Butland
Catterall
de Jong
Dionne
Ferguson
Fontana

Foster
Gaffney
Gray (Windsor West)
Heap
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Manley
McGuire
Mitchell
Pagtakhan
Plamondon
Samson
Stupich
Vanclief
Walker
White

Funk
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Lee
MacLellan
Marleau
Milliken
Nunziata
Parker
Robinson
Stewart
Taylor
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—60

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet

Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dick
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina

Vien — Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—117

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais — Blondin-Andrew
Cadieux — Charest
Clancy — de Cotret
Gagliano — Harb
Hopkins — Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas) — Landry
Loiselle — MacDonald (Rosedale)
Roy-Arcelin — Turner (Vancouver Quadra)

(La motion nº 38, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 465)

POUR

Députés

Anderson — Andre
Atkinson — Attewell
Beatty — Belsher
Bird — Bjornson
Blackburn (Jonquière) — Blenkarn
Bosley — Bouchard (Roberval)
Brightwell — Cardiff
Chadwick — Champagne (Champlain)
Chartrand — Clark (Brandon—Souris)
Clifford — Cole
Collins — Cooper
Corbett — Côté
Couture — Crosby (Halifax West)
Danis — Darling
Della Noce — Dick
Dobbie — Dorin
Duplessis — Epp
Fee — Feltham
Ferland — Fontaine
Fretz — Friesen
Gibeau — Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene — Grey (Beaver River)
Guilbault — Gustafson
Harvey (Chicoutimi) — Hawkes
Holtmann — Horner
Horning — Hughes
James — Jelinek
Johnson — Joncas
Jourdenais — Kempling
Koury — Langlois
Larrivée — Lewis
Littlechild — Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River) — MacKay
Malone — Marin
Mayer — Mazankowski
McCreath — McDermid
McKnight — McLean
Merrithew — Mitges
Monteith — Moore
Nicholson — O'Kurley
Paproski — Plourde
Porter — Pronovost
Redway — Reid
Reimer — Ricard
Richardson — Robitaille
Saint-Julien — Schneider
Scott (Victoria—Haliburton) — Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields — Siddon
Sobeski — Soetens
Sparrow — Stevenson
Tardif — Tétreault
Thacker — Thompson
Thorkelson — Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière) — Van De Walle
Vankoughnet — Vézina
Vien — Vincent
White — Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—118

CONTRE

Députés

Althouse — Anawak
Angus — Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett — Bélair
Bevilacqua — Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean) — Boudria
Brewin — Butland
Caccia — Catterall
Crawford — de Jong
Dingwall — Dionne
Duhamel — Ferguson
Flis — Fontana
Foster — Funk
Gaffney — Gardiner
Gray (Windsor West) — Harvey (Edmonton East)
Heap — Hovdebo
Kaplan — Karpoff
Keyes — Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam) — Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso) — Lee
MacLaren — MacLellan
Manley — Marleau
McGuire — Milliken
Mitchell — Nunziata
Pagtakhan — Parker
Plamondon — Robinson
Samson — Stewart
Stupich — Taylor
Vanclief — Venne
Walker — Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—59

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais — Blondin-Andrew
Cadieux — Charest
Clancy — de Cotret
Gagliano — Harb
Hopkins — Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas) — Landry
Loiselle — MacDonald (Rosedale)
Roy-Arcelin — Turner (Vancouver Quadra)

(La motion nº 40, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 466)

POUR

Députés

Althouse — Anawak
Angus — Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett — Bélair
Bevilacqua — Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean) — Boudria
Brewin — Butland
Caccia — Catterall
Crawford — de Jong
Dingwall — Dionne
Duhamel — Ferguson
Flis — Fontana
Foster — Funk
Gaffney — Gardiner
Gray (Windsor West) — Harvey (Edmonton East)
Heap — Hovdebo
Kaplan — Karpoff

Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Manley
McGuire
Mitchell
Pagtakhan
Plamondon
Samson
Stupich
Vanclief
Walker
White
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Lee
MacLellan
Marleau
Milliken
Nunziata
Parker
Robinson
Stewart
Taylor
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—60

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—117
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dick
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais
Cadieux
Clancy
Gagliano
Hopkins
Kilger (Stormont—Dundas)
Loiselle
Roy-Arcelin
Blondin-Andrew
Charest
de Cotret
Harb
Karygiannis
Landry
MacDonald (Rosedale)
Turner (Vancouver Quadra)

(La motion nº 65, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 467)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Barrett
Bevilacqua
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brewin
Caccia
Crawford
Dingwall
Duhamel
Flis
Foster
Gaffney
Gray (Windsor West)
Heap
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Manley
McGuire
Mitchell
Pagtakhan
Plamondon
Samson
Stupich
Vanclief
Walker
Young (Acadie—Bathurst)—59
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Blaikie
Boudria
Butland
Catterall
de Jong
Dionne
Ferguson
Fontana
Funk
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Lee
MacLellan
Marleau
Milliken
Nunziata
Parker
Robinson
Stewart
Taylor
Venne
Wappel

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dick
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen

Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—118

Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais
Cadieux
Clancy
Gagliano
Hopkins
Kilger (Stormont—Dundas)
Loiselle
Roy-Arcelin

Blondin-Andrew
Charest
de Cotret
Harb
Karygiannis
Landry
MacDonald (Rosedale)
Turner (Vancouver Quadra)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion nº 66.

(La motion nº 66, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 468)

POUR

Députés

Althouse
Andre
Atkinson
Barrett
Belsher
Bjornson
Blaikie
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper

Anderson
Angus
Attewell
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brewin
Butland
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett

Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Funk
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Karpoff
Koury
Langlois
Larrivée
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Mitges
Moore
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Robitaille
Samson
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Stupich
Taylor
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—141

Couture
Danis
de Jong
Dick
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Heap
Horner
Hovdebo
James
Johnson
Jourdenais
Kempling
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitchell
Monteith
Nicholson
Parker
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robinson
Saint-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Venne
Vien
White
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Bélair
Boudria
Catterall
Dingwall
Duhamel
Flis
Foster
Gray (Windsor West)
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Manley
McGuire
Nunziata
Stewart
Walker
Young (Acadie—Bathurst)—35

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Caccia
Crawford
Dionne
Ferguson
Fontana
Gaffney
Kaplan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lee
MacLellan
Marleau
Milliken
Pagtakhan
Vanclief
Wappel

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	Blondin-Andrew
Cadieux	Charest
Clancy	de Cotret
Gagliano	Harb
Hopkins	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)	Landry
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
Roy-Arcelin	Turner (Vancouver Quadra)

• (2015)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 67, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 469)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Bélair
Bevilacqua	Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Catterall
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Flis	Fontana
Foster	Funk
Gaffney	Gardiner
Gray (Windsor West)	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLaren	MacLellan
Manley	Marleau
McGuire	Milliken
Mitchell	Nunziata
Pagtakhan	Parker
Plamondon	Robinson
Samson	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Venne
Walker	Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—59	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Della Noce	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Malone	Marin
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	Blondin-Andrew
Cadieux	Charest
Clancy	de Cotret
Gagliano	Harb
Hopkins	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)	Landry
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
Roy-Arcelin	Turner (Vancouver Quadra)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Angus: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour que le résultat du vote sur la motion nº 1, inscrite au nom de M. Dingwall, s'applique à l'inverse à cette motion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 470)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cooper
Corbett
Côté
Couture
Crosby (Halifax West)
Danis
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Grey (Beaver River)
Guilbault
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Holtmann
Horner
Horning
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Langlois
Larrivée
Lewis
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay
Malone
Marin
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Nicholson
O'Kurley
Paproski
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Têtreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Vincent
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—118

CONTRE

Députés

Althouse
Anawak
Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bélair
Bevilacqua
Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria
Brewin
Butland
Caccia
Catterall
Crawford
de Jong
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Flis
Fontana
Foster
Funk
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hovdebo
Kaplan
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Plamondon
Robinson
Samson
Stewart
Stupich
Taylor
Vanclief
Venne
Walker
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—59

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais
Blondin-Andrew
Cadieux
Charest
Clancy
de Cotret
Gagliano
Harb
Hopkins
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Landry
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Roy-Arcelin
Turner (Vancouver Quadra)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est 20 h 20, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse officielle du gouvernement à six pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1010)

GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-sixième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-117.

Conformément à l'article 13(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le bureau.

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter le quatre-vingt-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, au sujet de la liste générale des députés du secteur ministériel.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 14e rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le comité s'est penché sur la version non censurée du rapport de M. Gill Rhodes sur la libération conditionnelle de Gerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, détenus de l'établissement de Edmonton. Il a en outre étudié diverses questions relatives à la libération conditionnelle, à la détermination de la peine et aux délinquants dangereux.

Le comité est d'avis que, pour mieux protéger la société, on ne devrait accorder une libération conditionnelle qu'après en avoir bien évalué les risques. Compte tenu des témoignages qu'il a entendus, le comité a donc fait des recommandations qui visent à améliorer le processus d'évaluation des risques préalable à la libération.

Le comité est allé au-delà de la portée déterminée au départ pour son étude en relevant certaines lacunes structurelles, législatives et administratives du système de libération conditionnelle.

En conséquence, il propose des modifications à apporter à la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition. Il demande aussi qu'on modifie la partie XXIV du Code criminel du Canada portant sur les délinquants dangereux.

Enfin, le comité recommande d'autres modifications à la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition, afin de prévoir un examen indépendant

de la durée des fonctions des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse globale à ce rapport d'ici 150 jours.

* * *

ENVIRONNEMENT

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles à l'occasion du Jour de la Terre, le septième rapport du Comité permanent de l'environnement, qui porte sur la réponse du Canada aux conventions sur la biodiversité et les changements climatiques signées lors du Sommet de la Terre, à Rio, les 13 et 14 juin 1992.

Le rapport renferme 23 recommandations qui traitent entre autres de la protection des espèces menacées d'extinction, de l'habitat, des écosystèmes et de la biodiversité au Canada, ainsi que de la promotion de normes énergétiques plus sévères en ce qui a trait au rendement du carburant et du recours à des combustibles de remplacement.

Le comité s'est aussi penché sur l'engagement pris par le Canada envers les pays en développement, et il recommande que, d'ici l'an 2000, le Canada porte son aide officielle à 0,7 p. 100 du PNB.

Les audiences sur cette étude ont été utiles et ont eu lieu une semaine avant la prompte ratification par le Canada de ces conventions historiques.

Rio n'était pas une fin en soi mais bien la réaffirmation du fait que, si nous voulons que la planète survive, il faut travailler à l'établissement d'un nouveau partenariat international. Nous ne pouvons plus vivre isolés les uns des autres.

Je veux profiter de l'occasion pour dire que nous sommes heureux des mesures historiques prises hier par le président Clinton, qui a confirmé que les États-Unis appuieront la convention sur la biodiversité et établiront des normes pour l'an 2000, afin de permettre l'adaptation aux changements climatiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI CORRECTIVE DE 1993

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) demande à présenter le projet de loi C-125, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Lewis (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit maintenu lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1015)

LOI SUR LA REMISE EN VIGUEUR D'UN BREVET D'INVENTION DU SELEGILINE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton) demande à présenter le projet de loi C-421, Loi remettant en vigueur un brevet d'invention relatif à un produit pharmaceutique.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Chadwick: Monsieur le Président, je voudrais présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à remettre en vigueur un brevet d'invention relatif à un produit pharmaceutique, l'Eldepryl. Ce projet de loi aurait pour effet de rétablir le brevet initialement accordé au médicament Eldepryl que la compagnie canadienne Deprenyl Research Limited a fait venir au Canada pour le traitement de la maladie de Parkinson. Le projet de loi remettrait en vigueur le brevet initial de ce médicament jusqu'au 5 juin 1996, accordant ainsi à ce dernier la même protection dont il jouit aux États-Unis.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Chadwick propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il y a consentement unanime à ce que je présente un projet de loi d'initiative parlementaire. Je demande s'il y a consentement unanime parce que ce projet de loi a été déposé hier. J'ai parlé aux

leaders parlementaires et je pense qu'il y a consentement unanime à ce que je le fasse.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le projet de loi C-422, Loi modifiant la Loi sur la monnaie (abolition de la pièce d'un cent).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Kaplan: Monsieur le Président, ce projet de loi propose l'abolition du cent comme élément de notre monnaie légale. J'estime que cette mesure se justifie parce que le coût de production de la pièce est maintenant de 1,25c., que des centaines de milliers de Canadiens ont montré ce qu'ils pensaient en accumulant ces pièces chez eux plutôt que de les remettre en circulation et que le calcul de petits montants en monnaie occasionne des ennuis et des retards dans le commerce.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Kaplan propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU QUATRE-VINGT-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si la Chambre m'accorde son consentement, je propose maintenant, appuyé par le député de Québec-Est, que le quatre-vingt-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1020)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de la belle ville de Kamloops qui s'inquiètent du libellé actuel de l'ALÉNA. Il ne leur semble pas clair que l'eau est un produit soustrait à l'accord.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de veiller à ce que l'accord ne s'applique pas à l'eau.

LES ENFANTS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, signée par 10 000 habitants de Calgary et des environs, à la mémoire de tous les enfants qui ont souffert par la faute des autres.

Les signataires déclarent avoir fait cette pétition parce qu'ils sont convaincus que les peines imposées dans notre pays aux personnes qui infligent des sévices aux enfants ou qui se rendent coupables du meurtre d'un enfant sont nettement trop clémentes. Ils veulent que l'on interprète cette pétition comme une demande en vue de rétablir la peine capitale pour les personnes reconnues coupables du meurtre d'un enfant et d'imposer des peines plus sévères à celles qui infligent des sévices aux enfants.

Il font valoir que la société se doit de protéger les enfants contre ces crimes atroces. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter un loi contre ce type de criminels.

Je le répète, je présenterai dans les jours qui viennent des pétitions portant en tout 250 000 signatures. J'espère que le ministre de la Justice en tiendra compte.

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, comme nous sommes aujourd'hui la Journée de la terre, je suis particulièrement heureux de déposer une très importante pétition signée par des habitants de la Colombie-Britannique qui expriment des inquiétudes au sujet d'une question concernant les ressources et l'environnement, plus précisément au sujet du projet de multinationales de détourner le fleuve Thompson-Nord, à hauteur de Valemount, en Colombie-Britannique, vers le lac Kinbasket en vue d'en exporter l'eau vers la Californie.

Les pétitionnaires sont préoccupés par ce projet et veulent le porter à l'attention du Parlement.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai des pétitions signées par environ 2 700 personnes dans le cadre d'une campagne éclair de collecte de signatures de deux jours lancée dans ma circonscription contre l'accord de libre-échange nord-américain.

Selon ces pétitions, l'ALÉNA exige de nouvelles concessions commerciales de la part du Canada.

Les pétitionnaires croient que cet accord fera perdre encore plus d'emplois aux Canadiens. Ils croient que cette entente commerciale, si elle est mise en oeuvre, limitera davantage la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada d'aider les entreprises, de protéger les ressources naturelles et de mettre en oeuvre les programmes sociaux dont nous avons besoin.

Par conséquent, ils exhortent la Chambre à rejeter l'accord de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'invoquer la clause de retrait contenue dans l'Accord de libre-échange canado-américain.

J'ajoute qu'environ 90 p. 100 des personnes à qui on a demandé de signer la pétition ont accepté.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par un grand nombre d'habitants de Surrey et de la municipalité avoisinante de Langley, en Colombie-Britannique, et de certaines autres localités de la vallée du bas Fraser.

Les pétitionnaires signalent que le projet d'accord de libre-échange nord-américain aurait pour effet d'exiger du Canada des concessions commerciales plus importantes. Ils craignent particulièrement que le nouvel accord de libre-échange empêche le rétablissement d'un programme de médicaments génériques au Canada.

Les pétitionnaires prient donc instamment la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de se servir de la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1025)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement répond aujourd'hui aux questions nos 404 et 497.

[*Texte*]

Question no 404—**Mme Campbell (South West Nova):**

À l'égard du budget affecté par le ministère de l'Emploi à la formation de la main-d'oeuvre en Nouvelle-Écosse pour 1992-1993, a) combien a-t-on retranché de ce budget pour l'affecter à d'autres provinces, b) combien chaque bureau de placement de la Nouvelle-Écosse a-t-il perdu?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): a) le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada de la région de la Nouvelle-Écosse a participé à la redistribution générale de l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives. La région de la Nouvelle-Écosse a contribué un peu plus de 1,5 million de dollars de la somme initialement assignée aux articles 26.1 et 25. b) Il a été nécessaire d'ajuster le budget de l'utilisation des fonds des Centres d'emploi du Canada comme suit:

Amherst	103 200 $
Antigonish	86 900
Bridgewater	97 400
Digby	56 400
Halifax	356 900
Kentville	91 900
New Glasgow	113 700
Port Hawkesbury	107 200
Sydney	333 000
Truro	79 700
Windsor	54 200
Yarmouth	55 000
Total	1 535 500 $

Question no 497—**M. Bosley:**

En ce qui concerne le délai du 31 décembre 1991 pour présenter les demandes de remboursement de la taxe de vente fédérale à

l'inventaire, a) combien d'entreprises ont présenté leur demande après l'expiration du délai, b) quel est le coût estimé au Trésor pour prolonger rétroactivement le délai jusqu'au 31 décembre 1992, de façon que tous les cas de double imposition puissent être corrigés?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): a) Pour la période allant du 1er janvier 1992 au 31 mars 1993, au moins 2 650 demandes ont été présentées après l'expiration du délai et ont été annulées. Les demandes reçues après le 31 mars 1992 ont été retournées aux demandeurs accompagnées d'une lettre expliquant que leur demande a été présentée après l'expiration du délai. On n'a pas consigné le nombre de demandes qui ont été retournées après le 31 mars. Certains inscrits n'ont pas produit de demande de remboursement parce qu'ils savaient que le délai était expiré. Nous ne pouvons faire une estimation du nombre de demandeurs éventuels qui n'ont pas présenté de demande.

b) Comme nous n'avons pas consigné les demandes reçues après le 31 mars 1992 et que nous ne pouvons faire une estimation du nombre de demandeurs éventuels qui n'ont pas produit de demande, nous ne pouvons dire quel serait le coût estimé pour prolonger rétroactivement le délai jusqu'au 31 décembre 1992. Toutefois, en ce qui concerne les demandes à l'égard desquelles nous avons effectué une saisie de données, le coût estimé serait d'au moins 10 millions de dollars.

Le prolongement rétroactif du délai jusqu'au 31 décembre 1992 ne permettrait de corriger aucun cas de double imposition, parce que cette date est déjà passée et les demandeurs éventuels n'ont pas eu la possibilité de présenter leur demande.

Pour s'assurer que le public soit informé du délai pour le remboursement de la taxe de vente à l'inventaire, le ministère a publié et distribué le mémorandum 900 sur la TPS «Remboursement de la taxe fédérale de vente à l'inventaire» à tous les inscrits aux fins de la TPS. De plus, cette publication était incluse dans la trousse d'inscription initiale. En outre, plus de 500 000 formules de remboursement, sur lesquelles était inscrit le délai de la période de production, ont été directement transmises aux inscrits qui avaient indiqué sur leur formule d'inscription qu'ils possédaient des biens dans le but de revente. Durant l'année 1991, les formules de demande du remboursement à l'inventaire étaient aussi disponibles dans tous les bureaux d'Accise-TPS ainsi que dans la communauté comptable.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous sommes chanceux que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre soit ici. Nous nous rappelons tous que, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, il n'y a eu que quatre heures et dix minutes environ de débat avant que le gouvernement n'applique la clôture. Le secrétaire parlementaire peut-il confirmer à la Chambre ce matin que le comité qui étudie l'ALÉNA a accepté d'appliquer la clôture et de limiter le débat également durant ses audiences?

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, le leader en Chambre du Nouveau Parti démocratique pose une question à laquelle je ne peux répondre immédiatement. Je vais me renseigner et lui reviendrai un peu plus tard dans la journée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il une autre question supplémentaire au sujet du rappel du Règlement?

M. Riis: En fait, il s'agit d'un rappel connexe au Règlement, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire a absolument raison. C'est aujourd'hui, jeudi, à 15 heures, que le leader parlementaire du gouvernement aura l'occasion de nous mettre au courant de diverses affaires.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour les politiques qui ont décimé l'économie, entraînant des fermetures d'entreprises qui font perdre des emplois aux travailleurs canadiens.

—Monsieur le Président, si nous proposons aujourd'hui cette motion, c'est qu'il flotte ici, notamment parmi les banquettes ministérielles, une odeur de satisfaction de soi. À la veille de la présentation, lundi prochain, de son budget par le gouvernement, les conservateurs se félicitent du magnifique travail qu'ils ont accompli et ils essaient de convaincre les Canadiens que

ce dont le Canada a besoin et envie, à l'heure actuelle, c'est du pareil au même qu'il connaît depuis huit années et demie. Rien ne saurait être moins vrai, à mon avis, en ce qui concerne les Canadiens.

Les conservateurs espèrent peut-être faire oublier leur bilan, en fait, en se choisissant un nouveau chef, mais cela ne sera que du camouflage, car rien ne changera vraiment dans l'orientation, les valeurs ni les priorités fondamentales du gouvernement et du parti ministériel.

À la veille de la présentation d'un budget, en ce mois où 11 p. 100 des Canadiens sont officiellement sans travail, ce parti juge urgent et a incroyablement pour priorité non pas de redonner du travail à ces gens-là, mais de réduire le déficit, comme si on pouvait réduire le déficit sans cela.

Il est tout bonnement impossible d'alléger vraiment nos problèmes de déficit si le gouvernement ne se met pas à voir les choses de la bonne façon plutôt qu'à l'envers, comme il le fait depuis huit ans et demi. Il doit se rendre compte que le problème, c'est que ces gens sont sans travail par sa faute et qu'ils ont maintenant besoin d'un soutien du revenu qui contribue à accroître le déficit. On ne peut régler ce problème de déficit qu'en leur redonnant du travail.

• (1030)

Les chiffres officiels du chômage qu'on nous donne minimisent grossièrement la gravité du problème. Nous avons effectué certains calculs autour du taux officiel de 11 p. 100. Voici ce qu'ils révèlent. Le taux d'activité de la population active pour la province la plus populeuse, l'Ontario, se chiffre à 70,1 p. 100 pour les années les plus récentes. Cela nous donne une idée du nombre de personnes qui veulent travailler dans notre société.

Si nous appliquons ce taux de participation aux chiffres actuels de la population active potentielle, nous constatons que le taux de chômage dans notre pays n'est pas de 11 p. 100, mais de 17,1 p. 100. Voilà qui montre beaucoup plus exactement à quel point le gouvernement actuel déçoit les attentes, les espoirs et les objectifs des Canadiens.

Dans le cas de certaines provinces comme Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, les résultats sont encore plus accablants. Appliquée à Terre-Neuve, cette formule donne un taux de chômage approchant les 39 p. 100. Appliquée à la Nouvelle-Écosse, elle produit un taux de plus de 26 p. 100. Cela donne une idée beaucoup plus exacte de l'écart existant entre la contribution que les gens souhaitent ardemment apporter à la société en y occupant un emploi, et le potentiel que le gouvernement a créé pour les Canadiens.

Au Québec, si nous appliquons ce taux de participation de 70 p. 100 aux chiffres officiels, le taux de chômage s'établirait à 22,5 p. 100.

[*Français*]

Cette statistique se doit d'être soulignée. On obtient 22,5 p. 100 de chômeurs et chômeuses dans la province de Québec avec une telle approche, une approche réaliste.

[*Traduction*]

Dans le cas de l'Ontario, le taux de chômage s'établirait à 14 p. 100, tandis qu'il serait de 13,4 p. 100 au Manitoba et de 15,8 p. 100 en Colombie-Britannique. Nous avons donc affaire à un énorme problème, dont le gouvernement ne comprend tout simplement pas la gravité, à voir ses porte-parole intervenir jour après jour à la Chambre des communes avec un air de satisfaction. Ils se félicitent de voir les statistiques suivre une courbe très encourageante à leurs yeux, et de voir la Banque Royale déclarer encore, comme l'année précédente, que les perspectives semblent très prometteuses au Canada.

Or, nous avons connu le plus grand nombre de faillites au Canada l'année dernière après que la Banque Royale eut affirmé que les perspectives semblaient très prometteuses. Je crains bien que le gouvernement ne voie le monde en rose. Il ne voit pas la réalité. Il ne se rend pas compte de la réalité dans ma circonscription, par exemple.

• (1035)

La réalité, depuis 1990, c'est que, rien que dans la région de Windsor, les entreprises suivantes ont fermé leurs portes: Allied Chemical, à Amherstburg, où 87 travailleurs ont perdu leur emploi; les supermarchés A & P à Windsor, 184 travailleurs; Bomar Coating; Brant Castings, encore 114 travailleurs; Chateau Park Retirement Enterprises, encore 50 travailleurs; Complax Corporation, 40 travailleurs; Champion Spark Plug Co., 210 travailleurs; Coulter Radiator; Elan Corporation, à Chatham, 150 travailleurs; Emrick Plastics; Hunt-Wesson, dans le secteur de la transformation des aliments, 57 travailleurs; Industrial Part Coders Limited, 44 travailleurs; Industrial Platers; International Playing Card Company, à Windsor, 35 travailleurs; International Robotics; Kelsey-Hayes, 455 travailleurs désormais sans emploi; Motor Wheel Corporation, à Chatham, 250 travailleurs; Nabisco Food Processing, à Leamington, 87 travailleurs; Newcor Canada Ltd., à Windsor, 66 travailleurs; Reflex Corporation, à Amherstburg, 90 travail-

leurs; Seminole, à Windsor, 35 travailleurs; Sheller-Globe, à Kingsville, dans le comté d'Essex, 419 travailleurs; Standard Tube, à Blenheim, dans le comté de Kent, 140 travailleurs; à Chatham, dans le secteur de l'alimentation, Great Atlantic and Pacific Company, 63 travailleurs; Tender Flesh Poultry Products, à Chatham, 33 travailleurs; Valenite-Modco, encore 32 travailleurs; Wean Canada, 145 travailleurs; Wheels Corporation, 153 travailleurs; Windsor Bumper, 338 travailleurs; Windsor Ceramics, 78 travailleurs; Windsor Machine, 13 travailleurs. Ce sont là seulement les usines qui ont cessé toute activité.

Je pourrais aussi vous parler des licenciements qui ont été faits dans toutes sortes d'autres usines, par exemple, la Woodbridge Foam, à Tilbury, la Peerless Plastics, l'usine de GM, à Windsor, la H.J. Heinz, à Leamington ou la General Chemical, à Amherstburg. La région que je représente a été durement touchée, et elle n'est pas la seule. La même situation existe partout dans le sud de l'Ontario.

Comment expliquer cela? Demandez aux travailleurs de ces usines. Je crois que personne ne pourra nier que c'est l'accord de libre-échange avec les États-Unis qui est à l'origine de cette situation. Si l'on examine, au chapitre des produits et services, notre balance commerciale globale avec les États-Unis, on constate que, pour les quatre années qui ont précédé l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, soit 1985, 1986, 1987 et 1988, elle a toujours été excédentaire. Tous les ans, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, le Canada a toutefois, affiché un déficit de sa balance commerciale beaucoup plus important que les excédents qu'il a enregistrés durant les années précédentes.

En 1989, ce déficit était de 2,4 milliards de dollars. En 1990, il a atteint 2,7 milliards de dollars. En 1991, il est passé à 4,8 milliards de dollars. En 1992, il était de 2,6 milliards de dollars. Il s'agit d'un déficit moyen de 3,1 milliards par année, comparativement à l'excédent enregistré pour chacune des quatre années qui ont précédé l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. Ces chiffres sont très révélateurs.

Nous pourrions parler de cas particuliers. Ainsi, dans la région que je représente, la Wyeth Drug Manufacturing vient d'annoncer qu'elle fermera ses portes. Nous pourrions parler d'une annonce de subventions que j'ai en main, une annonce dans laquelle le gouvernement a dit qu'il accorderait à une filiale de la Wyeth une subvention fédérale afin qu'elle accroisse sa production; cette subvention a effectivement permis d'accroître considérablement la capacité de production de cette usine.

• (1040)

Le dernier versement a été fait en mars 1990. Trois ans plus tard, la filiale de Windsor a fermé ses portes parce que l'autre usine a accru sa capacité. En d'autres termes, les travailleurs ont financé avec leurs impôts la supression de leurs propres emplois.

Le gaspillage, l'injustice et la tragédie humaine qui s'ensuit ont quelque chose de choquant et de scandaleux.

Je pourrais continuer encore. Je pourrais parler de l'Inter-City Truck Lines, qui a annoncé sa fermeture, la semaine dernière. C'est l'une des nombreuses entreprises de camionnage que nous avons perdues au Canada ces dernières années.

Cette entreprise emploie 500 travailleurs. Elle en gardera peut-être 75 à 80 qu'elle transférera à une autre société. Quant aux 420 ou 425 autres travailleurs, ils se retrouveront à la rue, en quête d'un emploi, dans une conjoncture économique désastreuse.

Avant de terminer, je veux parler un peu des travailleurs de St. Catharines qui sont venus ici hier. Ils ont apporté à la Chambre des communes environ 15 000 cartes postales signées par des gens de toutes les régions du Canada qui s'inquiètent de ces pertes d'emplois.

Ils ont demandé au premier ministre du Canada d'améliorer les lois sur le contenu canadien dans l'industrie automobile. De plus, ils souhaitent qu'il travaille en collaboration avec le TCA, le syndicat qui représente ces travailleurs, afin d'empêcher la fermeture d'une excellente fonderie à St. Catharines.

Cette fonderie est l'une des meilleures du monde. Elle est hautement efficace et elle ne risquerait pas d'être sacrifiée si la société GM ne réduisait ses activités partout en Amérique du Nord, sauf au Mexique où, au contraire, elle les multiplie. Elle a dû prendre une partie de ce fardeau et l'attribuer au Canada, même si les usines qui ont été touchées chez nous étaient beaucoup plus productives que celles qui auraient pu subir le même sort aux États-Unis.

J'ai ici 15 000 de ces cartes postales. Elles montrent à quoi ressembleront les aires de stationnement de la fonderie lorsqu'elles seront vides. Elles montrent les travailleurs de la région de Hamilton, de St. Catharines et de Niagara défilant derrière une bannière énonçant ceci: «Luttons pour l'avenir des travailleurs.»

On entend dire un peu partout au Canada que les gens ne veulent pas travailler. Au contraire, ils veulent travailler. Ils sont prêts à manifester et à lutter de toutes leurs forces pour défendre leur droit légitime de pouvoir travailler dans des usines qu'ils ont contribué à bâtir depuis des années.

Même si elles continuent de faire de l'argent, ces usines ferment leurs portes. On les ferme, à vrai dire, avec la bénédiction du gouvernement qui refuse d'intervenir pour tenter de remédier à la situation.

Une des trois autres cartes postales qu'ont envoyée bien des gens de la région est une simple photo représentant une petite fille qui dit: «Mon papa veut garder son emploi.»

• (1045)

Les choses en sont là, sauf que ce n'est pas seulement son papa, mais aussi sa maman. On ne parle pas seulement des emplois actuels, mais également des emplois à venir.

Le ministre de l'Industrie, qui appartient à ce gouvernement, a rencontré des gens à St. Catharines et leur a dit qu'il allait organiser une réunion entre les responsables de General Motors de Détroit et les dirigeants du groupe de manifestants. Pourtant, il n'a pas tenu parole. Il a refusé d'honorer l'une quelconque des promesses qu'il a faites à ce groupe de travailleurs.

Ce n'est pas bien. Il y a tant de choses qu'on pourrait faire ici. On pourrait intervenir pour donner l'exemple, pour essayer de maintenir en activité les usines qui sont rentables pour les sociétés et pour notre pays. On pourrait appliquer de nouveaux règlements liés au contenu canadien et à d'autres domaines, comme l'industrie du camionnage, ce qui nous donnerait espoir dans un avenir meilleur.

On pourrait dire aux gouvernements des États-Unis et du Mexique que nous refusons d'aller de l'avant avec l'accord de libre-échange avec le Mexique parce que ça va empirer les choses pour le Canada et pour ses travailleurs. On pourrait, comme le suggérait aujourd'hui le Conference Board du Canada, tenter un effort de développement communautaire, créer un fonds national d'investissement qui fonctionnerait grâce aux collectivités pour soutenir les initiatives locales visant à maintenir en activité des usines comme la fonderie dont il est question ou la Wyeth de Windsor. On empêcherait ainsi que des entreprises rentables abandonnent les collectivités et laissent les travailleurs canadiens le bec à l'eau.

On pourrait faire tout cela si le gouvernement se montrait le moindrement compatissant, s'il se souciait un tant soi peu des gens, s'il croyait qu'il est possible de remédier à la situation. Nous pensons que le Parlement et le gouvernement peuvent changer les choses, mais seulement si celui-ci est disposé à écouter les gens et à placer leurs besoins et leurs préoccupations au centre du programme de la Chambre.

Parce que j'estime que les besoins et les préoccupations des Canadiens doivent constituer la base du programme de la Chambre, je veux déposer sur le bureau du premier ministre les cartes postales qu'on lui a envoyées car je pense qu'il devrait franchement les voir et qu'il devrait savoir que 15 000 de nos concitoyens lui demandent de prendre des mesures pour améliorer leur sort et celui des Canadiens en général.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je ne comprends pas que l'honorable député qui vient de prendre la parole vienne déposer sur le bureau du premier ministre, en son absence, des supposées cartes postales. À mon avis, elles auraient dû être livrées à la Présidence, par l'entremise du bureau du Greffier.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que les greffiers enlèvent les cartes du bureau.

• (1050)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais dire encore une fois que j'ai apprécié un bon nombre des observations du député d'Essex—Windsor, qui a pris la parole il y a quelques instants.

Je suis de ceux qui croient que le gouvernement peut changer les choses. Il a un rôle directeur à jouer dans l'économie, un rôle qui diffère certainement de celui que joue le gouvernement actuel. Je rejette entièrement la théorie de la percolation. L'orientation économique du gouvernement actuel est celle-ci: laissons agir le secteur privé, les grosses entreprises et la théorie de la percolation, et, d'une manière ou d'une autre, un miracle se produira. Toutes les décisions concernant les investissements seront bonnes et toutes celles qui concerneront l'emploi seront bonnes. Tout le monde deviendra prospère et bénéficiera de cette vague conception de l'écono-

mie. Or, il suffit de se rendre compte de la destruction causée au cours des huit ou neuf dernières années pour constater qu'une politique économique de la sorte ne fonctionne pas.

Non seulement le gouvernement a la responsabilité de changer les choses, mais je suis également d'avis que les gens veulent travailler. Je ne crois pas que, dans l'ensemble, ils soient des flemmards ou des paresseux qui cherchent à se défiler de leurs responsabilités et à refuser de faire leur chemin dans la vie. Ils veulent travailler. Combien de fois, ces dernières années, avons-nous entendu parler d'entreprises qui ont annoncé un, deux, même trois ou quatre postes vacants et qui ont reçu des centaines de demandes d'emploi?

Il y a quelques semaines, on m'a signalé une ouverture. C'était un emploi qui ne payait pas très bien. En fait, l'entreprise offrait un traitement de moins de 30 000 $ par année, ce qui n'est pas un revenu considérable de nos jours. On ne saurait imaginer toutes les demandes d'emploi que l'annonce de ce poste a suscitées. À mon avis, c'est le signe que les gens veulent vraiment travailler. Il est faux de prétendre que l'on peut trouver un emploi si l'on s'en donne réellement la peine. Il y aura toujours quelques personnes qui, pour une raison ou pour une autre, refuseront de se débrouiller et de travailler, mais je pense qu'elles ne représentent pas la norme.

Je pensais que le député était peut-être parti. Je voulais qu'il nous parle un peu plus longuement de ce que l'on appelle le taux de participation, parce que je pense justement que les chiffres actuels sur le chômage sont trompeurs. Je ne crois pas que le taux de chômage ne soit que de 11 ou 11,5 p. 100. Il me semble que beaucoup ont tout simplement renoncé et ne sont plus sur le marché du travail. Ils ne contribuent plus à faire rouler l'économie, car, après avoir longtemps cherché un emploi, ils se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas en trouver. Je voudrais bien qu'il nous parle un peu de cela, qu'il nous dise s'il a constaté que beaucoup de travailleurs n'étaient plus sur le marché du travail depuis des mois, voire des années. Ils ne cherchent plus de travail et ne comptent donc pas dans les statistiques sur le chômage.

M. Langdon: Monsieur le Président, à propos de la dernière question qu'a posée le député de Winnipeg St. James, des statistiques ont été recueillies sur les travailleurs découragés. Ces statistiques posent des problèmes en ce sens qu'elles exigent que les gens fassent en quelque sorte leur psychanalyse. À mon avis, la meilleure solution—disons la plus honnête—c'est d'examiner les faits tels que nous les connaissons, et ce que nous a appris l'histoire économique de notre pays. Prenons par exemple une province de l'importance de l'Ontario. On pourrait aussi prendre le Manitoba, mais dans un sens il est plus juste de prendre l'Ontario qui est une province importante et relativement diversifiée.

• (1055)

Essayons de voir ce que l'expérience nous a appris au lieu de demander aux gens de faire leur propre analyse. Voyons, d'après notre expérience, le pourcentage de gens qui désirent participer à la population active.

On peut le savoir en examinant ce qui s'est passé ces dernières années et en déterminant le niveau de participation atteint. Comme je l'ai dit, ces trois ou quatre dernières années, le niveau de participation dans la province de l'Ontario, dépasse les 70 p. 100.

La structure de l'économie dans la province de l'Ontario est quelque peu différente de celle des provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Harvard: Parce que c'est une province manufacturière.

M. Langdon: L'Ontario étant une province manufacturière, la production primaire y est moins grande, encore qu'elle soit assez importante. Je pense que ce chiffre est assez représentatif.

À présent, si on se dit que ce chiffre correspond assez bien au niveau de participation à la population active que souhaitent l'ensemble des Canadiens, on peut aussi à partir de ce même chiffre calculer la main-d'oeuvre potentielle au Canada.

Il suffit d'ajouter au taux de chômage réel la différence entre le taux de participation courant et ce taux de participation de 70 p. 100. On arrive alors au taux de chômage spectaculaire de 17,1 p. 100 pour l'ensemble du pays.

Ce qui est intéressant, c'est que ce chiffre ne tient même pas compte des gens qui travaillent à temps partiel et aimeraient avoir un emploi à temps plein. Si on en tenait compte, on arriverait probablement à un taux de chômage d'au moins 20 p. 100 pour l'ensemble du pays. C'est absolument dramatique. Notre pays n'arrive pas à

réaliser son potentiel et ce, dans une proportion de 20 p. 100.

Les évêques catholiques trouvent ça absolument effroyable sur le plan humain. Même l'économiste réaliste que je prétendais être trouve que c'est un gaspillage flagrant des ressources humaines. Quand on voit combien de gens veulent travailler, surtout en cette période de sous-utilisation de l'équipement, et combien le peuvent vraiment!

Le problème économique réel, ce n'est pas le déficit. Le problème est que nous sommes très loin de réaliser notre potentiel humain et notre potentiel économique.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la motion de mon honorable collègue relève du type de déclarations générales auxquelles se livrent si facilement les députés de l'opposition. Sauf votre respect, je voudrais suggérer aux députés de l'opposition de bien vouloir prendre connaissance des efforts très concrets consentis par notre gouvernement pour s'occuper de l'économie canadienne.

La motion de l'honorable député donne l'impression, totalement fausse, que notre gouvernement a attendu sans bouger. Les Canadiens et les Canadiennes savent pourtant bien que ce n'est pas le cas. Nous consacrons des efforts tangibles et concertés pour solutionner les difficultés économiques du Canada, pour inciter les entreprises à investir dans notre grand pays.

Notre gouvernement offre de nombreux programmes qui commencent à donner de bons résultats. La situation ne peut changer du jour au lendemain. Il n'y a pas de solution instantanée, mais nous progressons.

• (1100)

Je suis néanmoins au fait qu'il se trouve des gens qui voient dans le gouvernement le grand frère dont dépend la croissance économique. Mais la grande majorité des Canadiens savent bien que la véritable source de la richesse et de la prospérité, dans ce pays, se trouve dans la détermination des gens de ce pays, des gens qui ont confiance dans leurs moyens, de travailler dur et de prendre les risques qui accompagnent inévitablement toute entreprise commerciale.

En un mot, ce n'est pas avec les lois qu'on peut créer la prospérité. La prospérité est le fruit des forces du marché, et c'est le secteur privé qui est le mieux placé pour la créer. Notre gouvernement s'est inspiré de cette philosophie pour établir le programme que nous suivons depuis notre arrivée au pouvoir en 1984.

Au cours des années qui ont suivi, nous avons travaillé avec constance à la mise en oeuvre des changements fondamentaux qui étaient nécessaires à la construction d'une économie plus compétitive, axée sur le marché, une économie où l'État n'interviendrait plus autant, une économie plus efficace et efficiente qui stimulerait l'investissement et la création d'emplois.

Nous avons privatisé plus de 20 sociétés d'État. Cela a contribué à réduire le nombre d'employés fédéraux de 90 000 depuis 1984.

Nous avons pris des mesures pour éliminer ou réorganiser 46 agences, commissions et offices fédéraux.

Nous avons entrepris un large réexamen de tous les règlements fédéraux de manière à éliminer ceux qui entravaient inutilement l'initiative privée ou qui ne répondaient plus à l'intérêt public. Par exemple, Agriculture Canada a examiné 58 ensembles de règlements: 15 ont été entièrement ou partiellement éliminés, 4 ne seront pas remplacés après leur expiration et 38 seront modernisés.

Nous travaillons à réduire les chevauchements et les dédoublements dans l'administration fédérale ainsi qu'entre celle-ci et les autres paliers de gouvernement.

Nous avons déréglementé le secteur des services financiers afin d'encourager la concurrence, donnant ainsi aux institutions financières la possibilité d'être plus efficaces, aussi bien sur le marché canadien qu'à l'échelle internationale.

Nous avons réformé les lois de la faillite au Canada de manière qu'elles soient plus justes et plus équitables.

Nous avons amélioré et libéralisé les conditions d'investissement au Canada. Nous avons notamment éliminé l'Agence d'examen de l'investissement étranger, pour la remplacer par Investissement Canada, quelque chose de beaucoup plus concret, beaucoup plus positif et dynamique, dans le but d'attirer les investissements au Canada plutôt que d'y faire obstacle.

Nous avons déréglementé le secteur des transports et celui de l'énergie, notamment en éliminant le désastreux Programme énergétique national, avec ses taxes punitives et ses restrictions rigoureuses à l'investissement.

Cependant, les efforts que nous avons déployés afin d'instaurer des conditions propices au secteur privé vont bien au-delà de la réforme fiscale et de la déréglementation.

Sur le plan de l'inflation, nous avons tenu compte d'une réalité économique fondamentale, à savoir qu'une croissance économique soutenue va de pair avec la stabilité des prix.

Il faut que l'inflation soit faible si l'on veut bénéficier de taux d'intérêt peu élevés. Et un coût du capital moins élevé est le moteur des investissements des entreprises à forte croissance, des entreprises concurrentielles qui créent les emplois dont le Canada a besoin.

Nous avons pris des mesures énergiques, en établissant clairement des objectifs énoncés publiquement et en suivant une politique de discipline salariale dans l'administration fédérale, afin de réduire l'inflation.

Nous avons réussi. Pour l'ensemble de l'année 1992, l'inflation a été de 1,5 p. 100 en moyenne, le meilleur résultat obtenu en 30 ans. Cela a permis d'assister à une baisse spectaculaire du taux préférentiel, qui a baissé de 8,5 points, par rapport à son sommet de mai 1990. Les taux sont maintenant à leur plus faible niveau en 20 ans.

Pour une entreprise ayant contracté un emprunt de 100 000 $ amorti sur 10 ans, cette baisse des taux se traduit par une économie d'intérêt d'environ 475 $ par mois.

Les consommateurs profitent eux aussi de cette situation. Certains taux hypothécaires sont maintenant à 5,75 p. 100, ce que l'on n'avait pas vu depuis 35 ans.

• (1105)

J'aimerais également souligner que l'écart entre les taux préférentiels au Canada et aux États-Unis est tombé à 25 centièmes alors qu'il était de 475 centièmes en mai 1990. Le taux d'escompte de la Banque du Canada est également descendu à 5,56 p. 100, c'est-à-dire à plus de 300 centièmes au-dessous de son sommet récent atteint en novembre dernier.

Nous avons complété nos efforts visant à faire du Canada un pays accueillant pour les gens d'affaires en entreprenant de réduire les obstacles au commerce extérieur, notamment en soumettant à cette Chambre un projet de loi visant à étendre les avantages de l'Accord de libre-échange canado-américain à l'échelle de tout le continent dans le cadre de l'ALÉNA.

Mes collègues de l'autre côté de la Chambre veulent faire croire à tous les Canadiens que l'ALÉ s'est avéré un échec. Ils souhaiteraient sans doute leur faire croire que la terre est plate. Permettez-moi, monsieur le Président, de leur rappeler les données fondamentales de l'ALÉ.

L'an dernier—et ce sont des faits concrets et non des mythes que je vais citer, si vous me le permettez, monsieur le Président—les entreprises canadiennes ont vendu pour 122,3 milliards de marchandises aux États-Unis, un record. Cela a été fait par des gens, des travailleurs qui ont confiance dans leurs moyens, des gens optimistes, des bâtisseurs. C'est avec eux qu'on va continuer à se démarquer sur le marché mondial et qu'on va demeurer un grand, très grand pays.

Nos exportations totales de marchandises ont grimpé à 157,5 milliards, une augmentation de près de 21 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Il s'agit d'une progression de 11 p. 100 en 1991, c'est-à-dire la plus forte hausse annuelle depuis 1984. Et ces résultats se sont poursuivis en janvier, puisque nous avons enregistré un excédent commercial mensuel de 22,8 milliards, le plus élevé depuis 1985.

Notre réussite ne doit cependant pas nous inciter à nous reposer sur nos lauriers. À cause de la faiblesse persistante de l'économie mondiale, la croissance et la création d'emplois ne sont pas aussi fortes au Canada que nous le souhaiterions tous.

Aucune entreprise, aucun secteur industriel et aucun pays ne peut échapper aux défis que pose le monde extérieur. Et le gouvernement ne peut, d'aucune façon, mettre au bâillon les forces du changement, comme s'en est bien vite rendu compte, en accédant au pouvoir en Ontario, la formation politique de l'honorable député d'opposition.

Partout, que ce soit au Canada ou à l'étranger, les entreprises traversent une période de changements et de restructuration en profondeur.

Pour beaucoup d'entreprises et pour leurs employés, le processus est douloureux. Il a obligé certaines sociétés à réduire leur taille et beaucoup d'autres à freiner la création d'emplois, la maîtrise des coûts étant essentielle à l'amélioration de la compétitivité.

Cependant, les difficultés qui accompagnent ce processus ne doivent pas nous faire oublier que les transformations profondes que traverse aujourd'hui l'industrie n'ont rien de nouveau pour le Canada. Ce n'est pas la première fois, il s'en faut de beaucoup, que le Canada doit s'adapter à des changements économiques fondamentaux.

Dans les années 1940, l'agriculture était la source d'un quart des emplois au Canada. Elle en représente maintenant moins de 4 p. 100. Pourtant, nous produisons plus d'aliments et de denrées de meilleure qualité, et tous les Canadiens, y compris les agriculteurs, jouissent d'un niveau de vie beaucoup plus élevé que celui de nos parents. La même dynamique se fait sentir de nos jours dans l'industrie manufacturière.

Par conséquent, lorsque nous sommes confrontés à des changements économiques, il est plus important que jamais de comprendre ce qu'ils signifient pour le Canada, et ce qu'ils ne signifient pas. Par exemple, la diminution actuelle du nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière n'est pas un symptôme de déclin fondamental de l'économie. Il ne signifie pas non plus que l'ALÉ était une erreur.

En fait, la part de l'industrie manufacturière dans l'emploi au Canada diminue depuis le début des années 1950. Cela n'a toutefois pas empêché ce secteur de presque tripler sa production au cours de la même période.

Parallèlement, nous avons assisté à une progression notable du Canada dans les industries de haute technologie et dans le secteur des services. Ce sont ces industries qui formeront la base de l'économie du XXIe siècle, en vendant leur savoir-faire ici même et dans le monde entier. Nous pouvons être des gagnants dans la nouvelle économie. Nous en avons des preuves tangibles.

• (1110)

L'industrie de l'électronique emploie plus de personnes que l'industrie des pâtes et papiers au Canada.

Nous avons aujourd'hui, dans notre pays, plus d'emplois dans les communications et les télécommunications que dans les industries pétrolières et minières réunies.

En Alberta, plus de gens travaillent dans les services financiers, assurance et immobilier compris, que dans le pétrole et le gaz.

Voilà la réalité. Une économie n'est jamais au repos. La nature des tâches, l'offre d'emplois, la structure des entreprises, la composition du commerce, les sources de prospérité, tous ces éléments ne cessent jamais d'évoluer.

Tout cela signifie qu'il n'y a qu'une façon d'assurer la réussite économique: celle-ci n'appartient uniquement qu'aux pays qui font ce qu'il faut pour saisir les nouvelles possibilités qui se présentent, même quand—et tout particulièrement quand—des choix difficiles sont nécessaires.

Un domaine dans lequel il faut procéder à des choix difficiles est la manière de dépenser l'argent des contribuables, en mettant dans la balance, d'un côté, le besoin d'investir pour l'avenir et, de l'autre, la nécessité de contrôler les dépenses publiques.

Sur le plan de l'investissement, nous travaillons à construire un avenir meilleur pour les Canadiens en privilégiant les investissements qui peuvent ajouter de la valeur à nos ressources naturelles et à nos ressources humaines. Par exemple, nous avons modifié l'an dernier les règles régissant les encouragements fiscaux à la recherche-développement afin qu'elles reflètent mieux la manière dont les entreprises dépensent leurs fonds dans ce domaine. Ces changements se traduiront par une aide supplémentaire de 250 millions de dollars sur cinq ans. Et nous étudions actuellement d'autres changements qui seraient de nature à accroître cette aide d'encore 400 millions de dollars.

Nous savons aussi que, pour tirer le meilleur parti de nos efforts de recherche-développement, nous devons disposer d'une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée. Pour relever ce défi, nous accroissons l'aide consacrée à l'adaptation et à la formation des travailleurs. Au cours du prochain exercice, nous dépenserons 3,8 milliards de dollars dans ce domaine, c'est-à-dire au-delà de 65 p. 100 de plus qu'en 1990-1991.

Nous avons, en outre, réduit les taux d'imposition du secteur manufacturier et de fabrication au Canada afin de lui permettre de mieux soutenir la concurrence des firmes américaines. Nous avons adopté de vastes mesures afin de venir en aide au secteur clé de la petite entreprise.

Ces investissements ne doivent toutefois pas être effectués au prix d'un alourdissement des déficits publics. L'inquiétude que suscite la dette publique à tous les niveaux est devenue un thème exprimé par à peu près toutes les personnes qui ont participé aux consultations prébudgétaires, d'un bout à l'autre du pays.

De plus en plus de Canadiens comprennent maintenant comment les emprunts, rendus nécessaires par les déficits, à tous les paliers de gouvernement, exercent de fortes pressions à la hausse des taux d'intérêt et des impôts. Les gens se rendent compte que nous ne pouvons tout simplement pas accepter que la croissance, l'investissement et la création d'emplois se trouvent ainsi entravés.

Pour lutter contre ces tensions, notre gouvernement a pris des mesures énergiques: nous avons avons ramené le taux de croissance des dépenses au-dessous du taux d'inflation; nous avons appliqué des plafonds raisonnables à la croissance des transferts fédéraux aux provinces; nous avons mis en oeuvre la Loi sur le contrôle des dépenses qui impose des limites fermes à la hausse annuelle de la plupart des dépenses de programmes; nous avons diminué de près de 50 p. 100 le déficit exprimé en proportion de l'économie canadienne; et enfin, depuis 1984-1985, nous avons réduit nos dépenses de programmes de 118 milliards de dollars.

Si nous n'avions pas pris ces mesures, le déficit atteindrait aujourd'hui 82,5 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'il serait deux fois et demie plus élevé.

Cependant, même avec ces mesures, les intérêts composés sur la dette dont nous avons hérité ne cessent d'exercer des pressions sur les finances publiques. À cela s'est ajouté, au cours de la période récente, la morosité de l'économie qui a durement touché nos finances, en particulier au chapitre des recettes.

C'est la raison pour laquelle, dans l'exposé économique de décembre, le ministre des Finances a annoncé un large éventail de mesures visant à réduire d'encore 8 milliards de dollars les dépenses fédérales au cours de cette année et des deux exercices à venir.

Les traitements, par exemple, des membres du Cabinet, des députés et des fonctionnaires sont gelés pendant

deux ans. Soit dit en passant, monsieur le Président, c'est la cinquième fois depuis 1985 que les ministres et les députés ont dû accepter des restrictions ou des réductions de traitement.

• (1115)

Nous réduisons les budgets de fonctionnement des ministères de 5 p. 100, par rapport aux niveaux prévus au cours des deux prochaines années.

Uniquement pour le budget de la Défense, le gel des salaires et la réduction des budgets de fonctionnement se traduiront par des économies d'environ 1,3 milliard de dollars pour les contribuables.

Nous avons pris des mesures soigneusement ciblées en matière d'assurance-chômage. Les Canadiens qui travaillent ne peuvent pas se permettre de subventionner les gens qui quittent leur emploi sans justification valable.

Enfin, nous réduisons les subventions et contributions fédérales de 10 p. 100.

Par ces mesures, nous faisons ce qui est nécessaire pour relever le défi des finances publiques au Canada. Nous ne devons pas seulement vivre selon nos moyens. Nous devons aussi réparer les dégâts de la période où nous vivions au-dessus de nos moyens.

Des progrès réels, fondamentaux, dans la solution du problème de la dette nationale doivent reposer sur deux piliers, des piliers que l'on veut renforcer dans le budget qui sera déposé lundi prochain.

La croissance économique et la hausse des recettes ne seront pas suffisants pour régler notre problème. Les gouvernements doivent contrôler leurs dépenses.

Nous avons également besoin d'un plan d'action qui soit cohérent et coordonné à l'échelle nationale. Nous n'arriverons à rien si un palier de gouvernement diminue ses impôts pour voir un autre les augmenter.

La formule est claire. La croissance, l'investissement et la création d'emplois à long terme passent par la maîtrise des déficits dans le secteur public. Notre gouvernement se propose de jouer activement le rôle de chef de file national, en matière de coordination budgétaire et de coopération économique, ce qui comprend l'élimination des barrières au commerce intérieur, qui est nécessaire au renforcement de notre union économique et à l'amélioration réelle du bien-être des Canadiens.

Je vous ai parlé aujourd'hui des défis que nous devrons relever si nous voulons maîtriser l'économie en évolution rapide du XXI^e siècle. Un peu à la façon d'un pays neuf et prometteur, cette nouvelle économie offre de vastes possibilités aux pionniers prêts à s'aventurer dans l'inconnu pour exploiter tout ce potentiel encore inexploré.

Les Canadiens peuvent harnacher ces possibilités et ils le feront avec succès, en créant les nouveaux emplois de qualité qui les accompagnent, à condition que nous préservions et que nous renforcions les assises d'une économie compétitive et à forte productivité mises en place sous notre administration.

Mais ces possibilités nous passeront sous le nez, et nous serons livrés à l'emprise de difficultés économiques encore plus aiguës, si nous optons pour les orientations que prônent les députés de l'opposition. Il s'agit de politiques qui nous conduiraient à un endettement et à un fardeau fiscal à la hausse, de politiques qui nous priveraient des échanges avec notre principal partenaire commercial. Adopter de telles politiques signifierait se réfugier dans le passé, ignorer le présent, et renoncer à l'avenir.

Tel n'est pas l'itinéraire que doit suivre le Canada. Bien au contraire, et c'est l'OCDE qui l'affirme, les politiques mises en oeuvre par notre gouvernement nous ont placés sur la voie de réaliser la plus forte croissance de tous les grands pays industrialisés, tant cette année que l'an prochain. Voilà ce que méritent les Canadiens, et rien de moins.

[*Traduction*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le Canada connaît actuellement une situation économique que je qualifierais de désespérée.

Nous avons assisté à la désindustrialisation de notre pays au cours des quatre dernières années. Nous avons perdu 319 000 emplois dans le secteur de la fabrication, soit 15 p. 100 de la totalité des emplois de ce secteur au Canada. Il faudrait vraiment être aveugle pour croire que tout ceci est attribuable à des forces internationales sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir. Si c'était vrai, comment pourrions-nous expliquer qu'au cours de la même période, les États-Unis n'ont perdu que 7 p. 100 de ces emplois, et non 15 p. 100? En Ontario, nous avons perdu 185 000 emplois dans le secteur manufacturier, c'est-à-dire 18 p. 100. Au Québec, ce chiffre s'élève à 115 000, ou 19 p. 100 de l'ensemble des emplois de ce secteur.

• (1120)

[*Français*]

Dans l'est de Montréal, le taux de chômage est maintenant d'environ 25 p. 100. C'est terrible. Le taux de chômage chez nous, partout au Canada, est de 11 p. 100.

[*Traduction*]

On compte actuellement 1 540 000 Canadiens qui cherchent activement du travail, mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. C'est ce que nous a dit la Conférence des évêques catholiques du Canada, qui estime que près de quatre millions de Canadiens cherchent actuellement du travail à plein temps et ne peuvent en trouver. Ce chiffre englobe nos statistiques sur le chômage ainsi que le nombre de ceux qui ont cessé de chercher, plus les travailleurs à temps partiel qui cherchent du travail à plein temps. C'est certainement ce qu'on appelle une situation désespérée.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là? Les conservateurs ont axé leur politique monétaire sur le contrôle de l'inflation, aux dépens de la croissance et de l'emploi. Au cours des huit dernières années, la politique budgétaire des conservateurs a entraîné 33 hausses d'impôt, y compris la TPS, ce qui rend notre fardeau fiscal beaucoup plus important que celui de notre principal concurrent, les États-Unis. Le gouvernement est-il parvenu pour autant à maîtriser le déficit? Non. La dette nationale n'est plus de 165 milliards de dollars comme en 1984, quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Elle atteint aujourd'hui 450 milliards de dollars et est contrôlée en grande partie par des étrangers de sorte que les paiements d'intérêts sur la dette sortent du Canada, sont réinvestis à l'étranger et ne rapportent pas de recettes fiscales, pas même de retenues d'impôt, puisqu'ils sont versés à des étrangers.

Nous avons assisté à l'introduction d'une politique commerciale. Notre parti ne s'oppose pas au libre-échange qui, nous le savons, présente certains avantages. Nous avons toujours été en faveur d'une libéralisation des échanges. Cependant, le gouvernement a adopté un accord commercial sans mettre en place des programmes qui nous permettent de nous adapter aux nouvelles réalités et qui aident nos travailleurs à devenir compétitifs. Il nous a dotés d'un programme commercial sans définir les subventions ou les droits antidumping.

Que s'est-il passé? Aucun des nouveaux investissements en Amérique du Nord n'a été fait au Canada, à cause du harcèlement commercial sans précédent dont font l'objet les Canadiens. Rien que dans le dossier Honda, il n'existait aucun arbitrage obligatoire. Même si, dans un différend, un groupe spécial binational nous donnait gain de cause après un ou deux ans, quels fabricants seraient prêts à s'installer au Canada quand ils risquent d'être les victimes de harcèlement commercial, d'être assujettis à des droits préliminaires et autres?

Nous avons vu comment, en Ontario, l'adoption de nouvelles lois sur le travail a refroidi les investisseurs. Nous avons aussi vu qu'étant donné qu'au Canada, les secteurs de la fabrication et de la production sont contrôlés en grande partie par des étrangers, le Canada est le pays le plus touché quand survient une baisse globale de l'économie. Les sièges sociaux à l'étranger fermeront les filiales canadiennes avant de mettre à pied des travailleurs chez eux.

Comme Mickey Cohen, ancien sous-ministre des Finances, l'a déclaré récemment à Toronto, nous faisons face à présent à un problème incroyable. Malgré des salaires élevés, notre pays pourrait se voir voué à un taux de chômage élevé. C'est là un défi fantastique que nous devons relever. Nous constatons qu'après neuf ans de gestion de notre économie par les conservateurs, le rôle du Canada dans l'économie mondiale n'est toujours pas bien défini, et nous ne savons toujours pas comment il est possible d'avoir des emplois bien rémunérés, des emplois à forte valeur ajoutée, parallèlement à un taux de chômage élevé. Et quels en sont les résultats? Non seulement la désindustrialisation et de forts taux de chômage permanent mais aussi l'impossibilité de tenir tête à nos concurrents sur le marché mondial; depuis 1989 nous sommes passés du quatrième au onzième rang.

• (1125)

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, en 1984, notre excédent commercial est tombé de 19,8 milliards de dollars à 7,4 milliards. En 1984, nous avions un excédent commercial d'un milliard de dollars dans le domaine de la haute technologie; aujourd'hui, nous enregistrons un déficit de 30 milliards de dollars pour ce qui est des biens et services de pointe. Quel message en retirent nos jeunes qui s'apprêtent à entrer sur le marché du travail? Pourquoi sommes-nous en train de perdre si rapidement notre place sur la scène internationale?

Et pire encore, sous la gouverne économique des conservateurs, notre productivité manufacturière s'accroît à un rythme qui n'est que les deux tiers de celui de nos principaux concurrents, les pays du G-7.

N'avons-nous que désespoir à offrir à ces quelque quatre millions de chômeurs canadiens qui cherchent des emplois permanents bien rémunérés et qui n'en trouvent pas? Des solutions existent, j'en suis convaincu. Nous devons investir immédiatement dans les ressources humaines du Canada. Nous devons nous occuper des 40 p. 100 de Canadiens qui n'ont ni le niveau d'alphabétisme ni les connaissances mathématiques nécessaires pour les emplois d'aujourd'hui. Nous devons transformer un système éducatif qui produit un taux de décrochage au secondaire de 30 p. 100 sans pour autant offrir à ces jeunes une quelconque formation professionnelle. Le Mexique nous lance un défi; cet éventuel partenaire

commercial forme quatre fois plus d'ingénieurs et de chercheurs que nous. Et que dire de la recherche et du développement? Nous n'y consacrons que 1,37 p. 100 de notre produit intérieur brut, soit moins de la moitié de ce qui se fait chez nos principaux concurrents. Et au lieu d'augmenter, ce pourcentage est à la baisse.

Ce sont là des domaines dans lesquels nous avons besoin d'investissements à long terme de la part des secteurs public et privé travaillant en étroite collaboration pour rétablir à nouveau le capital humain si essentiel pour nous garantir des emplois bien rémunérés à l'avenir. Cela n'a pas été fait. Notre gouvernement ne se penche pas sur cette question.

À court terme, il y a encore beaucoup de choses qu'en tant que parlementaires fédéraux, nous pourrions faire au Canada. Tout d'abord, il y a près de un million de petites entreprises au Canada. Si seulement la moitié de ces petites entreprises pouvaient, au cours des deux prochaines années, engager un employé de plus, cela ferait 500 000 chômeurs de moins. Nous savons que le plus gros problème auquel ces petites entreprises sont confrontées, c'est que bon nombre d'entre elles n'ont pas accès aux capitaux, au financement pour faire la soudure et aux moyens financiers nécessaires pour traverser cette récession d'origine canadienne.

C'est pourquoi, au Parti libéral, nous proposons de nouvelles façons d'aider ces petites entreprises à survivre et à prendre de l'expansion.

En outre, comment se fait-il que le Canada exporte une si grande partie de ses ressources naturelles et rachète des produits finis de ses concurrents étrangers? C'est pourquoi nous proposons l'établissement immédiat d'un conseil chargé de stimuler le secteur primaire qui collaborera avec les entreprises du secteur primaire dans le domaine des denrées, des forêts, des ressources halieutiques, des ressources minières, de l'énergie et le reste afin qu'on fabrique davantage de produits à valeur ajoutée au Canada, qu'on produise plus de biens d'aval. Il s'agit de transformer les produits ici, de leur ajouter de la valeur au Canada. Il ne faut pas céder toutes nos ressources à nos concurrents étrangers et leur permettre ainsi de créer des emplois chez eux.

• (1130)

C'est pourquoi afin de faire face à la baisse de notre productivité dans le secteur manufacturier nous réclamons l'établissement d'un conseil de la productivité manufacturière qui enverra des experts-conseils du secteur privé dans des petites et moyennes entreprises pour leur enseigner des techniques de pointe leur permettant d'accroître leur productivité et leurs exportations.

Il ne s'agit pas de faire des cadeaux aux entreprises, car elles rembourseront le gouvernement pour ces études grâce à une amélioration de leur productivité et un accroissement de leurs profits et de leurs exportations. Ce programme s'autofinancerait et ne ferait pas appel à des bureaucrates, car nous n'en aurons pas besoin. Nous nous servirons plutôt des meilleures compétences sur lesquelles on peut compter dans le secteur privé.

C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à travailler en étroite collaboration avec l'Association des manufacturiers canadiens qui a présenté un programme pour le Canada appelé ISO-9000. Il s'agit là d'un programme adopté dans toute la Communauté européenne afin d'accroître les normes de qualité des fabricants européens. Le gouvernement a refusé de participer à un programme de co-entreprise avec l'association et d'adopter ces mêmes normes de qualité au Canada.

Si la situation persiste, cela ne fera qu'accroître les difficultés des intéressés. Il y a pourtant de l'espoir. Nous pouvons prendre certaines mesures. Adoptons une stratégie économique globale afin de redonner de l'espoir à nos jeunes, à nos chômeurs.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, lorsque le député parle de récession d'origine canadienne, cela me trouble énormément. Il sait, comme moi et comme tous les Canadiens et les gens des autres pays du monde qu'il s'agit d'une récession mondiale.

En mai et juin derniers, j'ai eu le privilège d'avoir un étudiant de l'université du Michigan comme stagiaire dans mon bureau. J'en engagerai un autre cet été. Celui de l'année dernière, M. Robert Tyson, est retourné aux États-Unis en octobre; il a écrit au premier ministre une lettre dont il m'a transmis copie et où il déclarait:

> Je crois aussi que les critiques adressées à votre gouvernement à cause du piètre état de l'économie mondiale sont injustes. La situation est tout aussi difficile ici. Mon père est l'un des centaines de travailleurs qui ont perdu leur emploi de col blanc et ce, malgré ses 20 ans de service au sein d'une entreprise qui n'avait pas remercié d'employés de mémoire d'homme. Mes collègues à l'université et moi-même avons beaucoup de mal à trouver des emplois d'été; pour réussir, il nous faut compter sur l'aide d'amis ou de membres de nos familles.
>
> Il est curieux de rentrer aux États-Unis et d'entendre, de la part des Américains, les mêmes doléances que chez vous à l'égard de l'accord de libre-échange nord-américain. Je comprends que les Canadiens aient peur de voir leurs emplois disparaître vers le sud, mais ils devraient savoir que les Américains ont tout aussi peur de voir les leur disparaître vers le nord.

Les crédits

Le député devrait reconnaître qu'aux États-Unis, plus de un million d'emplois ont disparu dans le secteur manufacturier depuis le 1er janvier 1989. Il devrait voir les Canadiens sous l'angle où les voient les gens de l'extérieur.

M. Peterson: Monsieur le Président, je suis un peu déçu de constater que mon collègue, qui dans le passé a eu le courage d'admettre les faits et d'en parler directement au gouvernement, fait appel maintenant à des preuves anecdotiques au lieu de s'en tenir aux statistiques et aux faits et chiffres généraux relativement à cette question.

S'il est vrai, comme le prétend mon collègue, que la situation actuelle au Canada reflète ce qui se passe aux États-Unis, comment se fait-il que le secteur manufacturier au Canada ait perdu 15 p. 100 de ses emplois depuis quatre ans, comparativement à 7 p. 100 aux États-Unis?

Comment explique-t-il que le taux de chômage au Canada est officiellement de 11 p. 100, mais en réalité probablement le double, alors qu'il n'est que de 7 p. 100 aux États-Unis? Comment se fait-il que le Canada soit entré en récession, provoquée par une politique de taux d'intérêt élevés et d'un dollar fort, au moins six mois avant les États-Unis, et qu'il en sorte après notre voisin?

La situation actuelle du Canada n'est vraiment pas attribuable uniquement au contexte mondial. Les Canadiens ont subi une récession d'origine canadienne, provoquée à dessein par le gouvernement sans. . .

• (1135)

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, j'interviens à propos de cette motion parce que je crois que nous devons discuter du chômage créé par les mesures adoptées par le gouvernement qui ne semble pas vouloir s'attaquer au problème. Il ne fait aucun doute que les usines ont fermé et que le chômage s'est accru du fait des mesures que le gouvernement a mises en place. En tant que porte-parole de mon parti en matière d'emploi, je reçois des coupures de journaux du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et la plupart traitent de mises à pied et du ralentissement de l'activité économique.

Nous sommes censés être en période de relance économique. Allez donc dire cela aux 112 employés de Pacific Press récemment mis à pied en Colombie-Britannique, aux 415 personnes qui ont perdu leur emploi à l'usine de Northern Telecom à London, ou aux 2 500 travailleurs de la société General Motors qui doivent être mis à pied au printemps à cause de la fermeture de l'usine de Scarborough.

Le gouvernement conservateur n'aime peut-être pas l'entendre dire, mais le Canada a perdu 325 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis 1989. Le taux de chômage se maintient au-dessus de 10 p. 100 depuis deux ans. L'OCDE, le Conference Board du Canada et beaucoup d'autres prévoient que le chômage ne descendra pas sous ce seuil cette année ni l'an prochain.

Qu'on ne s'y trompe pas, nous traversons actuellement une crise de l'emploi sans précédent au Canada. Officiellement, il y a à l'heure actuelle 1,5 million de Canadiens qui n'arrivent pas à trouver du travail, mais cela ne comprend pas les centaines de milliers de chômeurs qui ont abandonné tout espoir de trouver un emploi et qui ne figurent plus dans les statistiques.

L'an dernier, par exemple, plus d'un million de chômeurs ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage avant de trouver du travail. Cela représente une hausse de 41 p. 100 par rapport à l'an dernier. La semaine dernière, les évêques catholiques ont sonné l'alarme, soutenant que le nombre de sans-emploi était de 3,9 millions. C'est une tragédie, à mon avis. Nous avons exhorté le gouvernement conservateur à s'appliquer à remettre les Canadiens au travail. Mais il faut se rendre à l'évidence: cet appel est tombé dans l'oreille d'un sourd.

Les conservateurs sont paralysés parce que la crise du chômage est le résultat direct de leurs politiques et que pour la régler il faudrait qu'ils admettent s'être trompés et qu'ils renversent la vapeur, ce qu'ils ne sont pas prêts à faire.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour que nous nous retrouvions dans cette situation malsaine? D'abord, il a pratiqué une politique de cherté du dollar et du loyer de l'argent, ce qui a entraîné un certain nombre d'effets néfastes pour l'économie. Le loyer de l'argent étant resté élevé pendant très longtemps, les petites entreprises ont eu beaucoup de difficulté à trouver des fonds et bon nombre d'entre elles ont été forcées d'abandonner. À elle seule, la conjonction de la cherté du dollar et des taux d'intérêt a eu des conséquences désastreuses pour l'économie.

Le nombre de faillites témoigne d'ailleurs de cette triste réalité. En 1992, 14 317 entreprises ont déposé leur bilan. Et ils osent encore parler de reprise économique. En 1991, le nombre de faillites s'est élevé à 13 496. En

tout, plus de 200 000 entreprises et particuliers ont été acculés à la faillite. Et ils parlent encore de reprise économique.

Combien de rêves se sont évanouis? Combien de vies ont été ruinées? Combien d'emplois auraient été créés dans le secteur de la petite entreprise si le gouvernement avait suscité un climat favorable à la prospérité au Canada? Le gouvernement a privé la population et les entreprises canadiennes de ces perspectives d'avenir.

Je sais que dans ma circonscription, comme dans l'ensemble du pays, les entreprises ont été durement traitées. J'ai rencontré des gens qui se demandent ce que fait le gouvernement. Ces gens-là ont l'impression que leur esprit d'entreprise a été étouffé. Maintenant, ils sont au bout du rouleau: le désespoir et les soucis ont remplacé l'espoir et l'ambition.

Les Conservateurs ont commis une autre erreur de politique en signant l'Accord de libre-échange sans y inclure des mesures de protection suffisante des intérêts canadiens. Nous avons vu ce qui est arrivé en l'absence de codes régissant les subventions et le dumping ou encore de programmes d'adaptation. Ce sont aussi les gens d'en face qui ont dit que des emplois allaient être créés et que la prospérité caractériserait le Canada. Bien sûr, ils ont admis que notre secteur industriel allait devoir s'adapter, mais, compte tenu des programmes d'adaptation dont les Canadiens allaient bénéficier, cela ne devait pas causer trop de difficultés. Où sont donc ces programmes? Nos travailleurs d'usine âgés de 45 et de 55 ans se sentent abandonnés. Et nos jeunes, où peuvent-ils trouver de l'espoir? Qu'est-il arrivé de toutes les belles promesses? Les Conservateurs doivent rendre des comptes.

• (1140)

Le gouvernement a demandé aux Canadiens à maintes reprises de faire des sacrifices. Il fallait consentir des sacrifices pour la dette nationale, pour l'économie, pour nos enfants et pour notre avenir. Nous les avons consentis. Nous avons payé plus d'impôts. Nous nous sommes privés de services. Quel genre de remerciements avons-nous reçus en échange? Nous avons une dette nationale élevée, un nombre record de faillites et plus de 400 000 jeunes chômeurs. Voilà comment le gouvernement nous remercie de lui avoir obéi et d'avoir sacrifié nos vies pour lui.

Or, il est clair que nous avons respecté notre partie de l'engagement. Nous accepterons des taux d'impôt plus élevés à la condition qu'il réduise le déficit. Nous accepterons de nous priver de services à la condition qu'il réduise le déficit et la dette nationale. Nous serons prêts à payer le prix qu'il faut à la condition qu'il crée un climat favorable à l'expansion des petites entreprises.

Qu'est-ce qu'il a fait pour les petites entreprises partout au Canada? Il n'a pas rappelé aux banques que non seulement elles étaient engagées financièrement envers lui, non seulement elles étaient des institutions financières, mais elles avaient une charge sociale à remplir pour qu'il y ait un changement au Canada et pour que les petites entreprises, d'un océan à l'autre, puissent disposer des capitaux nécessaires pour créer des emplois.

Qu'est-ce que les gens d'en face ont fait? Ils sont restés cois. Trop occupés à se plier aux pressions des groupes d'intérêts, ils ont oublié ceux qui s'efforcent de réussir et de préparer de meilleurs lendemains à leurs enfants et aux jeunes partout au Canada. Voilà ce qu'ils ont fait. Or, les Canadiens ont compris que ce gouvernement ne réagissait que sous la pression des groupes d'intérêts.

Il n'a pas créé un climat favorable à l'expansion des petites entreprises. Il n'a pas stimulé l'espoir des jeunes. Il n'a donné aucun espoir à la mère célibataire qui fait la queue à la banque alimentaire de son quartier pour pouvoir s'assurer d'un repas chaque jour. Il a refusé la responsabilité qu'assume normalement un gouvernement. Il est revenu sur l'engagement d'apporter un changement positif.

Le seul résultat que nous pouvons montrer à la Chambre et d'un bout à l'autre du Canada, c'est 1,5 million de chômeurs. Au Canada, 30 p. 100 des élèves du secondaire décrochent et le gouvernement ne dit rien, ce qui correspond bien au style des Conservateurs. Pour un gouvernement conservateur, il n'y a que la politique de la non-intervention. Il croit qu'il faut laisser jouer les forces du marché, se tenir à l'écart et regarder pâtir la population. C'est ce qu'il fait et je pense qu'il est fier puisque, depuis que je suis à la Chambre, je n'ai vu aucune mesure venant du gouvernement qui ait pu me donner, en tant que jeune Canadien, en tant que parent de deux enfants, le moindre espoir pour l'avenir. Voilà la réalité, la réalité conservatrice au Canada.

J'ai un message très simple à communiquer. Aux gens d'en face qui écoutent, je dis qu'il y a des Canadiens qui souffrent et qui ont besoin de votre aide. Il y a des Canadiens qui ont perdu tout espoir. Il est grand temps que vous réagissiez. Nous nous sommes acquittés de notre partie de l'engagement. Nous avons fait assez de sacrifices. Nous vous avons donné notre collaboration. C'est à votre tour, nous voulons des résultats, nous

voulons que les Canadiens retournent au travail et qu'il aient confiance en l'avenir.

• (1145)

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis convaincu que la Chambre sait à quelle pression le député est soumis étant donné la vive lutte que se livrent les candidats à l'investiture pour le Parti libéral dans sa circonscription. Je comprends qu'il vienne à la Chambre lâcher ses derniers râles et prononcer des discours de dernière minute pour tenter de se donner un peu de crédibilité.

Je crois que plutôt que de faire des discours théâtraux et pompeux et de lancer des accusations sans fondement, il devrait parler des faits. Avant qu'il se lance en campagne, je conseille au député de se trouver des arguments reposant sur du solide car le genre d'attaques qu'il lance ne résisteront pas à une campagne comme celle qui vient et dont le député ressent déjà les effets.

Si nous devons attribuer tous les maux au libre-échange comme le fait le député, comment peut-il expliquer que depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, nos exportations de marchandises vers les États-Unis ont atteint des niveaux records en 1989 et en 1990. Ces exportations sont redescendues un peu sous ces niveaux en 1991, mais pour chaque mois de 1992, elles ont atteint ou se rapprochent des niveaux records. Au cours des neuf premiers mois de 1992, notre excédent sur marchandises avec les États-Unis représentait un taux annuel de plus de 16 milliards de dollars, soit une hausse de 16,6 p. 100 par rapport à la même période en 1991.

Le député admettra, s'il est honnête avec sa conscience et avec la Chambre, que chaque milliard de dollars d'exportation permet la création ou le maintien de 15 000 emplois. En 1989-1991, la valeur des exportations du Canada vers les États-Unis avait augmenté de 31,3 milliards de dollars par rapport à 1986-1988.

Je crois aussi que le député reconnaîtra que l'économie mondiale est en pleine restructuration. On ne peut pas rendre notre gouvernement responsable de la récession aux États-Unis ou au Japon. Les gens d'en face ne font rien d'autre que critiquer, mais lorsque les élections auront été déclenchées, ils devront présenter leurs propres idées. Lorsqu'il faudra affronter les électeurs, il ne suffira pas de rester assis et de critiquer le gouvernement et cela, le député le sait.

Le député n'est-il pas conscient que les choses changent? Par exemple, General Motors fermera la chaîne de montage des Lumina à Oshawa l'automne prochain pour la moderniser et lorsqu'elle la rouvrira un an plus tard, elle produira le même nombre d'autos, mais avec 1 400 employés de moins. C'est ainsi.

Dans ses discours théâtraux et pompeux, le député ne veut pas admettre que les choses changent, qu'il nous faut nous adapter, que nous devons conclure des ententes comme l'ALÉ et l'ALÉNA pour pouvoir profiter des occasions qui se présentent. C'est ce que nous avons fait.

Je sais que cela a semé la consternation au sein de son parti et qu'il existe des divergences d'opinions profondes entre le député d'Etobicoke-Nord et le député de Winnipeg, qui hait les États-Unis. Je sais qu'il y a des divergences d'opinions. Cependant, lorsque l'on se présente à la Chambre des communes et que l'on veut améliorer le pays, on ne peut pas se contenter de discours creux comme le fait le député depuis si longtemps, il faut parler de faits. Les discours vides ne passeront pas lors de la prochaine campagne électorale.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, j'aime le ton doux employé par le ministre, qui pense vraiment que cela l'aidera à vendre sa salade. Pourtant, la réalité est que, lorsqu'il entreprendra sa campagne électorale, il devra s'expliquer au sujet des promesses qui ont été faites en 1984 et 1988.

Parlons-en de la réalité. Il y a 1,5 million de chômeurs et 2,2 millions d'assistés sociaux au Canada. Est-ce quelque chose dont il est fier? Je ne le suis certainement pas.

• (1150)

Le ministre est-il heureux lorsqu'il voit dans sa propre circonscription des petites entreprises qui n'arrivent pas à obtenir le financement dont elles ont besoin et qu'il n'a absolument rien fait pour les aider?

Le ministre peut dire tout ce qu'il veut, mais il connaît très bien la réalité et les faits que j'ai exposés dans mon discours. Le gouvernement ne cesse de répéter qu'il est en train de préparer notre économie pour la prospérité. Quelle prospérité? Promenez-vous dans n'importe quel grand centre urbain et vous verrez dans la rue des gens

qui n'ont rien à manger. C'est chose courante, même dans un pays aussi riche que le Canada.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur une motion qui condamne le gouvernement pour ses politiques qui ont eu sur le Canada des conséquences désastreuses. Beaucoup d'usines, surtout dans le sud de l'Ontario, ont fermé leurs portes. Même le taux officiel de chômage, d'à peu près 11 p. 100, est une catastrophe.

Selon les chiffres non officiels des évêques catholiques, 3,9 millions de personnes sont sans travail, se sont retirées du marché du travail ou ont un emploi à temps partiel alors qu'elles souhaiteraient travailler à temps plein et en ont besoin.

Il a également été signalé que, si on tenait compte du taux de participation d'il y a trois ans, le taux de chômage serait maintenant de 17 p. 100 au Canada, non de 11 p. 100, si les calculs étaient plus justes. C'est dire que des emplois à temps plein sont disparus et qu'il ne s'en crée pas d'autres pour les remplacer.

La situation est la pire que nous ayons connue en un demi-siècle. Il y a dix ans, même si le problème était presque aussi grave que maintenant, environ le tiers des emplois qui disparaissaient étaient perdus pour de bon. Aujourd'hui, la proportion est au moins des deux tiers.

Permettez-moi de dire un mot de ma circonscription, celle de Trinity—Spadina. Quelques semaines après la signature de l'accord de libre-échange qui est entré en vigueur en 1989, Inglis a annoncé la fermeture de son usine qui employait 600 travailleurs. Depuis des dizaines d'années, cette usine produisait des machines à laver. La moitié des machines à laver au Canada venaient de là. La main-d'oeuvre était excellente, bien formée, responsable.

La société américaine qui en était propriétaire alors a avoué qu'elle n'avait pas modernisé le matériel de production, mais l'usine fournissait tout de même la moitié du marché canadien. Les travailleurs ont été remerciés dans l'année, sans possibilité aucune de se recaser dans la fabrication de machines à laver.

Je tiens à dire un mot du secteur du vêtement. Ce secteur a été anéanti par l'Accord de libre-échange. Des employeurs, des propriétaires d'entreprises m'ont dit que lorsqu'ils vont solliciter un emprunt à la banque afin de prendre de l'expansion ou de traverser une brève période difficile, ces gens d'affaires expérimentés, ces chefs de file du marché, ces créateurs de styles essuient un refus parce qu'ils viennent du secteur du vêtement. Les banques savent ce que l'Accord de libre-échange a fait au secteur du vêtement à Toronto.

Mme Mitchell: Et en Colombie-Britannique.

M. Heap: Et en Colombie-Britannique. Et à Winnipeg aussi, je suppose.

Beaucoup de ces employeurs ont contesté l'Accord de libre-échange, expliquant au gouvernement les torts qu'il causerait. Le gouvernement n'a pas tenu compte de leurs avertissements et voici que certains d'entre eux ont dû fermer boutique. Certains de ceux qui subsistent sont principalement des importateurs qui importent de la Chine et de Formose, où la main-d'oeuvre est bon marché.

Voici qu'ils négocient maintenant avec le Mexique où la main-d'oeuvre est encore meilleur marché que n'importe où en Asie. Meilleur marché que non seulement au Japon, mais encore en Corée, en Chine, à Singapour et ailleurs. Ils négocient avec le Mexique. L'un d'entre eux n'a conservé que 15 employés sur 100, en mettant 85 à pied. Il en a gardé 15 pour s'occuper de l'entrepôt et peut-être des très petites commandes complémentaires.

Le secteur de l'édition a été frappé, de même que le secteur du traitement des données, qui est un secteur de services très important au centre-ville de Toronto.

• (1155)

Le gouvernement ne s'est tout simplement pas préoccupé de ce qui se passait. Il n'a rien fait pour aider ces gens-là. Je tiens à citer à ce sujet la Conférence des évêques catholiques du Canada, qui s'inspire d'un principe fondamental qui est tiré de l'Évangile et qu'illustre la parole suivante de Jésus-Christ:

> Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites.

Autrement dit, l'essentiel pour les évêques, c'est que l'économie s'occupe des plus pauvres. Si les plus pauvres se portent bien, les riches ne pâtiront pas.

Les évêques exposent cette démarche plus en détail dans une déclaration bien connue sous le nom d'option en faveur des pauvres. Je cite:

> Premièrement, les besoins des pauvres ont priorité sur les désirs des riches. Deuxièmement, les droits des travailleurs sont plus importants que la maximalisation des profits. Troisièmement, la participation des groupes marginalisés passe avant la préservation d'un système qui les exclut.

En d'autres mots, ils nous disent: Prenez soin des pauvres et tout ira bien. Prenez soin surtout des personnes exclues du système, comme ces femmes qui doivent

quitter l'usine et travailler à la maison pour environ 2 $ l'heure.

Avec 2 $ l'heure, elles doivent payer leur machine à coudre ainsi que le chauffage et l'électricité de la maison où elles travaillent. Elles doivent assumer les frais que payait auparavant le propriétaire de l'usine. Elles touchent peut-être en tout 2 $ ou 4 $ l'heure, si l'on compte toutes les heures qu'elles travaillent et l'aide illégale qu'elles obtiennent parfois de leurs enfants. Voilà la situation que vivent certains habitants marginalisés de Trinity—Spadina, notamment les immigrantes.

Voilà ce que condamne l'Église catholique romaine. Les évêques catholiques romains n'agissent pas simplement par compassion; ils n'écoutent pas simplement leur grand coeur. Comme le signalait mon collègue d'Essex—Windsor, les évêques rappellent que les 2, 3 ou 4 millions de Canadiens tenus à l'écart du marché du travail doivent quand même manger et s'abriter, tout comme leur famille.

Le gouvernement a beau diminuer l'impôt des riches et manipuler les statistiques, le pays continue de perdre de l'argent et d'accroître son déficit. Le chômage obligatoire qui sévit au Canada est à l'origine de notre situation catastrophique.

À la page 7 de leur rapport, les évêques catholiques romains signalent:

> Même s'ils le nient catégoriquement, les gouvernements attendent tout simplement une hausse subite du produit national brut pour rétablir les emplois perdus et en créer de nouveaux. Et ce, même s'il est prouvé que la reprise économique, évaluée par le PNB, ne sera que très peu liée à la création d'emplois.

Après avoir révélé l'échec du marché, les évêques ont dit dans leur rapport, et je cite:

> Le pape Jean-Paul espère ardemment que les gens et les communautés, y compris les pauvres, auront le pouvoir politique et la volonté nécessaires pour façonner librement le cadre dans lequel évolue le marché, afin que ce dernier corresponde à leurs valeurs culturelles et morales, même au niveau international.

Le gouvernement se doit de changer de direction s'il ne veut pas être remplacé.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les observations que mon collègue a faites sont extrêmement importantes. Elles illustrent bien les raisons éthiques et morales pour lesquelles il faut rejeter l'accord de libre-échange nord-américain.

Je voudrais ajouter à ses observations. L'accord de libre-échange a eu des répercussions épouvantables sur bon nombre des secteurs où les femmes travaillent à de très maigres salaires et où elles sont la plupart du temps des immigrantes. La situation qu'il décrit dans la circonscription de Spadina est très semblable à celle qu'on observe dans ma circonscription de Vancouver-Est où la fermeture d'usines de transformation du poisson, dont certaines sont allées s'installer au sud de la frontière, est en grande partie attribuable à l'accord de libre-échange. Un des députés libéraux a dit un peu plus tôt à quel point il était nécessaire de donner de la valeur ajoutée à nos produits. L'accord commercial a certainement empêché de le faire dans beaucoup de secteurs. L'exportation du bois de grume en est un autre exemple.

• (1200)

Je suis tout à fait d'accord avec le député pour dire que la situation est particulièrement tragique dans l'industrie du vêtement. Non seulement nous y voyons fermer les usines, et les emplois et beaucoup des usines elles-mêmes quitter le pays, mais nous y observons cette tendance au travail à domicile qui n'offre pas les conditions de travail dont les femmes devraient jouir et où elles doivent absorber tous les frais généraux à même leur rémunération vraiment minimale.

Je voudrais qu'il développe davantage ce sujet et explique pourquoi l'ALÉNA aggravera cette tragédie.

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question, car il est impossible de parler de tout en dix minutes.

L'accord de libre-échange, auquel, comme je l'ai dit, se sont opposés les dirigeants de l'industrie du vêtement et la majorité des manufacturiers de vêtements de Toronto et du reste du Canada, a entraîné de telles modifications aux droits à l'importation que les manufacturiers étrangers, notamment ceux des États-Unis, ont pu inonder le marché canadien.

Outre l'accord de libre-échange, à cause de la politique des taux d'intérêt élevés que le gouvernement a décidé d'appliquer pendant deux ou trois ans, par l'entremise de la Banque du Canada, son instrument et celui du Parlement du Canada, les manufacturiers n'ont pu vendre leurs produits aux États-Unis. Même si les tarifs douaniers sur les importations aux États-Unis ont baissé, la politique des taux d'intérêt élevés a eu des répercussions sur le dollar canadien; à cause de la valeur de notre dollar, les produits canadiens n'étaient plus concurrentiels sur le marché américain. Nous devions avoir accès au marché américain, mais deux politiques du gouvernement, soit le libre-échange et les taux d'intérêt élevés, nous en ont empêchés.

Maintenant, même si les taux d'intérêt ont baissé, certains des manufacturiers ne sont plus là. Sur l'avenue Spadina, des usines qui employaient autrefois des centaines et des centaines de personnes sont maintenant à vendre ou à louer.

L'ALÉNA frappe encore davantage les usines qui restent, car celles-ci seront pénalisées si elles importent des tissus ou du fil de l'extérieur de l'Amérique du Nord. On peut se procurer en Europe et dans certaines régions de l'Asie de nombreux tissus d'excellente qualité, mais l'accord de libre-échange nord-américain pénalisera les manufacturiers canadiens qui utilisent des tissus ne provenant pas du Canada, des États-Unis ou du Mexique, en restreignant leur accès au marché américain.

C'est particulièrement le coton qui est visé. On sait que le Canada n'en fait pas la culture, alors qu'il y a des producteurs de coton en Alabama, dans les États du Sud et au Mexique. Le Canada sera pénalisé s'il doit acheter son coton de ces producteurs et l'utiliser pour la confection, au Canada, de vêtements qu'il essaiera ensuite de vendre sur le marché américain, marché que le gouvernement se vante de nous avoir ouvert. Nous serons encore plus pénalisés si nous essayons de nous approvisionner à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Il est tout à fait possible que l'industrie du vêtement au Canada soit condamnée à cause de la stupidité du gouvernement.

M. Gardiner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas si mon collègue de Trinity—Spadina vous l'a signalé, mais nous devions nous partager le temps qui lui est accordé en deux périodes de dix minutes. Si c'est possible, j'aimerais maintenant prendre le temps qui me revient.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela ne pose aucun problème. La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité, si courte soit-elle, de dire quelques mots aujourd'hui au sujet de la motion présentée par mon collègue d'Essex—Windsor. Sa motion porte essentiellement sur la situation économique et le budget que le ministre des Finances doit présenter lundi après-midi.

• (1205)

Je profite de cette occasion pour dire quelques mots sur la situation économique de notre pays. Aussi, je voudrais tirer certaines conclusions et faire quelques observations sur la situation générale qui règne chez nous, puis parler de cas dans ma circonscription qui, à mon avis, ont un rapport avec le débat que nous avons aujourd'hui.

Il ne fait aucun doute que le moment approche rapidement où le gouvernement et tous les Canadiens devront examiner de près les choix qui existent pour résoudre les problèmes de notre économie. Il importe de faire comprendre qu'il y a des choix à faire. Il se peut que ce ne soit pas le choix que le gouvernement ait fait ni celui de ses critiques, mais ce sont des choix réels pour trouver des solutions concrètes à des problèmes que connaît notre pays aujourd'hui.

Je ne pense pas que quiconque, et en particulier les ministériels, devrait rejeter ou cacher le fait que nous nous trouvons dans une situation économique très difficile. Notre taux de chômage est passé en mars de 10,8 p. 100 à 11 p.100 par rapport au mois précédent.

Chose stupéfiante, il y a quelque 1,5 million de Canadiens qui cherchent du travail. L'année dernière, notre taux de chômage était le plus élevé de tous les pays du Groupe des Sept. Mon chef, la députée du Yukon, a mentionné dans les questions qu'elle a posées au ministre des Finances qu'outre les chômeurs, nous avons le problème des travailleurs sous-employés. La question n'est pas souvent abordée ni étudiée à la Chambre, et je pense comme le chef du Nouveau Parti démocratique qu'il est important qu'elle soit soulevée.

Nous avons aussi assisté à l'explosion du nombre des assistés sociaux d'un bout à l'autre de notre pays. Encore une fois, l'argument avancé par notre leader à la Chambre se voulait une réponse au gouvernement, qui mettait l'opposition au défi de proposer d'autres solutions. Quand on nous l'a demandé, nous avons proposé des solutions de rechange.

Notre parti a offert des solutions à l'occasion du long débat que nous avons eu à la Chambre au sujet de la taxe sur les produits et services. Nous avons relevé le défi, et je dirais que nous l'avons emporté sur le gouvernement au chapitre des solutions possibles.

Le ministre des Finances n'a pas répondu à la question qui lui a été posée à propos de la situation des assistés sociaux. Il demande d'où proviendra l'argent pour faire, comme il dit, toutes les choses extraordinaires proposées par les députés de l'opposition. C'est vrai! Nous lui avons expliqué d'où proviendrait l'argent. Nous avons donc tout à fait raison de demander au ministre des Finances où il trouvera l'argent pour venir en aide aux assistés sociaux qui sont de plus en plus nombreux.

J'ai pris le temps de me pencher sur la situation qui prévaut dans la principale localité de ma circonscription, Prince George. Si l'on veut régler ces problèmes, il nous faut d'abord les connaître. Prince George compte à elle seule environ 5 000 assistés sociaux. Certains de ces gens-là ne sont pas aptes à travailler et ne travailleront sans doute jamais. Dans un pays comme le nôtre, où la valeur des citoyens est déterminée par leur générosité envers les plus démunis—mon collègue de Trinity—Spadina a dit cela mieux que je ne saurais le faire—force nous est de continuer à aider ces gens.

Certes, le gouvernement doit lancer des projets de formation, mais le secteur privé a aussi un rôle à jouer. On ne le mentionne pas souvent à la Chambre, vu que les députés ont l'habitude de parler surtout du rôle du gouvernement. Eh bien, le secteur privé a aussi un rôle à jouer et une responsabilité à assumer. Dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation, nous avons quelques cas de succès dans ce pays, mais il est clair également que le secteur privé du Canada n'a pas été à la hauteur dans un certain nombre de domaines.

• (1210)

Il y a des raisons à cela, notamment le fait que nous avons une économie de succursales et que nous ne semblons nous reposer que sur nos secteurs traditionnels que sont les ressources naturelles. Nous devons nous appuyer sur les mesures législatives et les programmes existants pour essayer d'ajouter de la valeur à nos produits, particulièrement le bois—ce qui intéresse ma circonscription—mais d'autres aussi. Nous avons des outils que nous pouvons utiliser.

Je sais qu'il ne me reste que quelques minutes, mais un exemple pourrait résumer tout cela. Dans ma circonscription, Prince George—Bulkley Valley, j'ai rencontré les travailleurs de l'entrepôt Kelly Douglas et j'ai correspondu avec les propriétaires de l'entreprise. Cet entrepôt existait depuis des années à Prince George. Il a fermé, pratiquement sans préavis, et quelque 65 personnes ont été licenciées. Certaines n'avaient jamais travaillé ailleurs et avaient là un travail à plein temps bien rémunéré. Aujourd'hui, ces gens sont sans emploi. Les cadres locaux comme les travailleurs me l'ont dit, n'ont pas été mieux traités. Alors, que faisons-nous, que fait le syndicat, que fait la compagnie?

C'est une situation classique où le syndicat a joué un bon rôle de leader, où la société a peut-être eu un rôle moins glorieux, mais c'est surtout une situation qui soulève de sérieuses questions sur l'avenir de notre économie.

Dans ce cas, le syndicat a joué un rôle de leader auprès de ses membres qui travaillaient à cet entrepôt. Les responsables du syndicat ont organisé un programme en collaboration avec le Centre d'emploi du Canada à l'intention de ces travailleurs dont certains, je l'ai déjà dit, n'ont jamais occupé d'autre emploi. Ce programme vise à les préparer à la recherche d'emploi. J'ai visité une classe où ils apprennent à rédiger un curriculum vitae et suivent des cours d'introduction à l'informatique. L'un des participants m'a dit que c'était très bien, qu'il était content de suivre ces cours, mais qu'il se demandait pourquoi les contribuables devaient payer pour cela. J'ai trouvé que c'était une bonne question. Selon lui, l'employeur devrait s'intéresser au sort des employés qu'il a mis à pied. De son côté, le syndicat essaie de contester ce que cette société a fait, en suivant la procédure de grief.

C'est là un cas classique d'indifférence apparente de l'employeur, mais c'est une situation unique quant à l'attitude du syndicat, qui est allé au-delà de son rôle traditionnel et cherche à aider ses membres. Les entreprises se déplacent vers des centres urbains toujours plus grands, mais les collectivités comme celle que je représente ont de moins en moins de services.

J'ai cité cet exemple pour souligner les défis qui attendent la société. J'en arrive aux solutions possibles. J'ai aussi quelques propositions à présenter, mais par-dessus tout, je veux souligner certains choix que nous devrons faire. Je veux faire valoir à ceux qui suivent le débat aujourd'hui, à ceux que l'état de l'économie inquiète vraiment et qui ont hâte de voir ce que le ministre des Finances aura à nous proposer lundi, que certains choix s'offrent à nous. Les néo-démocrates ont travaillé fort, et surtout notre chef, pour mettre au point une stratégie de plein-emploi. Nous avons réussi à trouver des solutions de rechange qui constituent un programme raisonnable. Des conseillers financiers indépendants l'ont approuvé. Il est réalisable. Il existe d'autres façon de diriger l'économie que celle de notre gouvernement. Il existe des solutions positives qui permettront aux gens de trouver un bon emploi et de participer à la planification économique.

J'encourage tous ceux qui s'intéressent à ce débat à nous écrire. Nous leur enverrons un exemplaire de ce

programme et ils pourront ainsi prendre connaissance de ces solutions de rechange, voir quels sont ces défis et examiner les choix qui s'offrent à nous.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui une question très importante, l'économie. Dans ma région, l'industrie forestière constitue une part importante de notre économie et nous avons été assez durement touchés. Je sais que le député a la responsabilité de suivre le secteur forestier pour le compte de son parti et qu'il s'y connaît parfaitement dans ce domaine.

• (1215)

J'aimerais préciser à la Chambre que dans ma région de Restigouche—Chaleur, une scierie a été fermée à Atholville, au Nouveau-Brunswick. Une autre, à Dalhousie, a réduit ses opérations de 50 p. 100. Deux machines sur quatre ont été stoppées. Je suis très inquiet des conséquences pour l'industrie, notamment l'industrie forestière, des politiques du gouvernement, entre autres de la politique de maintenir des taux d'intérêt et un dollar élevés.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la politique du gouvernement à l'égard de l'industrie forestière?

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Nous avons fait partie d'un certain nombre de comités et discuté des préoccupations du secteur forestier au niveau national.

Le député a très bien cerné les différents problèmes auxquels est confronté le secteur forestier. Nous savons tous le défi que doivent relever les différents gouvernements, en particulier les gouvernements provinciaux, qui doivent gérer quotidiennement l'attribution des ressources forestières aux entreprises. Un grand défi se pose en ce qui concerne la question des allocations réservées aux petites entreprises, l'atteinte de l'objectif de 12 p. 100 fixé par la Commission Brundtland et les problèmes particuliers qu'ont connus les gouvernements des différentes provinces dont la mienne, la Colombie-Britannique. C'est très important. Il faut absolument souligner aujourd'hui, à l'occasion du Jour de la Terre, qu'il s'agit là d'un dossier très difficile pour la plupart des gouvernements provinciaux.

J'aimerais dire quelques mots au député à propos du dollar élevé et surtout de notre politique commerciale. L'approche générale que l'on a adoptée face aux taux d'intérêt élevés et au dollar élevé en particulier a été très pénible et a nui à toutes les composantes de notre secteur forestier, surtout aux exportations aux États-Unis.

Je ne peux m'empêcher de parler du différend qui nous oppose aux États-Unis à propos des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux. Il se pourrait que le GATT, dont un ou deux groupes d'experts examinent actuellement toute la question des subventions, rende une décision à ce sujet la semaine prochaine. Le secteur forestier ne sait pas encore très bien quels seront ces droits et à quoi s'attendre. Le groupe qui fait pression au nom des États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre a déjà fait savoir que ce pays ferait une contestation extraordinaire si jamais la décision rendue par l'un de ces groupes ne le favorisait pas. Le différend en matière de bois d'oeuvre résineux est donc loin d'être réglé.

J'aimerais souligner au député que l'un des problèmes dans l'est du pays est celui de l'âge des scieries et des usines de pâte à papier. Les propriétaires hésitent à investir dans ces usines les importantes sommes d'argent nécessaires pour les moderniser, pour améliorer, par exemple, leurs systèmes de traitement d'eau. Il reste beaucoup à faire dans ce secteur, qui est l'un des plus importants au Canada.

Je me demande, à la veille de la présentation du budget, si nous allons toujours avoir un ministre des Forêts à la Chambre. Les députés d'en face ont déjà songé à éliminer ce ministère. Il serait ironique d'éliminer ce ministère quand l'une des premières mesures législatives à laquelle mon collègue et moi avons travaillé à notre arrivée au Parlement portait précisément sur sa création. Si l'un des derniers gestes du gouvernement était l'élimination de ce ministère, qui s'occupe d'un secteur aussi important, je doute qu'il soit apprécié par la plupart des Canadiens.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui sur la situation économique au Canada.

Je voudrais tout d'abord répondre aux quelques observations formulées par les députés qui m'ont précédé, car elles méritent parfois d'être contestées surtout lorsqu'elles ont laissé une impression tout à fait fausse.

• (1220)

Il est juste de dire que tous les députés préféreraient que la situation économique soit meilleure, qu'il y ait moins de chômage et que les gens aient un revenu plus élevé. Bien entendu, cela profiterait non seulement aux intéressés, mais également au gouvernement. En effet, les gens occupant un emploi et touchant du même coup un revenu paieraient des impôts. Un moins grand nombre d'entre eux compteraient sur les programmes sociaux du gouvernement comme l'assurance-chômage ou l'assistance sociale et les gouvernements auraient des recettes

accrues ce qui leur faciliterait beaucoup la tâche pour ce qui est de contrôler le déficit, chose que tous les niveaux de gouvernement ont beaucoup de mal à faire. Nous aimerions pouvoir percevoir ces recettes fiscales supplémentaires grâce aux impôts payés par ces gens et les sociétés réalisant des profits.

Il est vrai que nous souhaiterions tous une économie plus saine. La véritable question, c'est de savoir dans quelle mesure le gouvernement peut, grâce à des mesures, assainir l'économie.

Malheureusement, au cours des dernières années, nous avons été incapables d'échapper aux événements qui se sont produits dans le reste du monde. Dans le passé, probablement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1970, en tant que pays, nous avons été en mesure de nous soustraire aux effets d'une bonne partie des facteurs économiques qui avaient une énorme influence, parfois nuisible, sur d'autres régions du monde. Cela est attribuable en partie au fait que nous pouvions compter sur d'énormes ressources naturelles et que nous étions en mesure d'établir nos propres programmes. Nous tirions d'énormes revenus de ces ressources. Ainsi, c'est ce qui explique que nous ayons pu échapper en grande partie aux effets du choc pétrolier du début des années 1970. Nous n'avons pas eu à supporter certains des problèmes qui ont affligé de nombreux pays européens et le Japon, comme le prix élevé de l'énergie qui a durement frappé leur économie.

Cependant, le fait est que, dans le monde d'aujourd'hui, nous ne sommes plus à l'abri de tous ces événements par suite de la mondialisation des marchés en ce qui concerne les produits et les services. Les communications modernes et les ordinateurs font qu'on peut maintenant transférer certains emplois manufacturiers dans des pays qui appartenaient avant au tiers monde. Ces pays nous font maintenant concurrence et menacent ainsi des emplois que nous pensions être assurés au Canada. Le fait est que nous ne pouvons plus nous permettre le luxe d'établir nos propres programmes indépendamment de ce que fait le reste du monde.

On a parlé plus tôt au cours du débat des taux d'intérêt et du cours élevé du dollar. Une des choses qui influe sur le cours du dollar par rapport à d'autres devises, ce sont les emprunts en devises étrangères que nous effectuons. Les gouvernements ou les organismes gouvernementaux comptent parmi les principaux emprunteurs de devises étrangères sur les marchés étrangers.

Cela ne s'applique pas vraiment au gouvernement fédéral, mais bien plutôt aux gouvernements provinciaux comme celui de l'Ontario. Si on tient compte d'Hydro Ontario qui est une société d'État, le gouvernement de l'Ontario est probablement le plus important emprunteur d'argent à l'extérieur du pays. Le gouvernement néo-démocrate actuel poursuit dans la même voie que les gouvernements qui l'ont précédé, mais à un rythme encore plus marqué. Lorsque ces gouvernements empruntent en devises étrangères, naturellement, si ces devises doivent servir à payer des produits et des services au Canada, elles sont converties en devises canadiennes. Cela accroît la valeur de notre dollar, chose dont se plaint l'opposition.

Lorsque les gouvernements empruntent de l'argent au pays ou à l'étranger, ces emprunts réduisent les capitaux disponibles sur le marché de l'argent à des fins d'investissement et à d'autres fins, ce qui fait augmenter les taux d'intérêt. Les députés de l'opposition se plaignent des taux d'intérêt et du cours élevé du dollar et je les encourage donc à voir ce qui se cache derrière ces chiffres et à prendre conscience des causes profondes de tout ceci. Or, il s'agit de dépenses et de déficits engagés par les gouvernements dont ils sont ultimement responsables. Les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par la question du déficit. J'espère que le budget que le ministre des Finances présentera la semaine prochaine contiendra encore une fois un plan à jour et crédible pour remédier au problème.

• (1225)

Un député libéral déclarait plus tôt que nous avons déjà payé pour une bonne partie de ces difficultés et que nous continuons d'en payer le prix. Il avait malheureusement raison. Pendant dix ou quinze ans, les gouvernements, et je ne parle ici que des gouvernements fédéraux, ont accru leurs dépenses de 10 p. 100 à 15 p. 100 par année. Cette tendance, qui s'est maintenue jusqu'en 1984, a engendré une dette nationale qui atteignait alors les 200 milliards de dollars. Entre 1975 et 1985, la dette nationale a décuplé.

Depuis, notre gouvernement tente de contrôler les dépenses, notamment en maintenant la croissance des dépenses au-dessous du taux d'inflation, soit en moyenne entre 3 et 4 p. 100 par an. Nous avons tenté de résorber le déficit. Le fardeau fiscal s'est indubitablement accru. Malgré tout, l'intérêt sur la dette de 1984 a continué de courir, si bien que la dette nationale atteint maintenant près de 400 milliards. Notre dette a doublé, simplement à cause de l'intérêt sur le montant de la dette qui existait en 1984.

D'une façon générale, les conseillers en placement disent aux gens que s'ils placent leurs épargnes, leur argent devrait doubler de valeur au bout de sept ans. Malheureusement, il en va de même, mais à l'inverse, dans le cas d'une dette, puisque le montant d'une dette non remboursée aura à peu près doublé au bout de sept ans. C'est ce qui s'est passé durant la période en question et ce n'est pas parce que le gouvernement s'est lancé dans les dépenses somptuaires et extravagantes.

Nous avons au contraire trouvé des moyens de conserver les programmes qui nous semblaient les plus utiles, en réorganisant ou en supprimant certains autres programmes et certaines dépenses qui ne nous paraissaient pas indispensables. Toutefois, chaque fois qu'il a agi en ce sens, le gouvernement s'est heurté aux partis d'opposition.

Je peux citer un exemple. Au début, la Société canadienne des postes accusait un déficit annuel de 600 millions de dollars. Elle coûtait 600 millions de dollars par année aux contribuables canadiens. Aujourd'hui cette société fait ses frais et arrive même à réaliser certains profits. Nous avons réussi à transformer une société qui perdaient 600 millions de dollars par année en une société qui fait ses frais et qui arrive même à être rentable. Quelles sont les raisons de cette transformation? C'est parce que nous avons mis en place une nouvelle technologie, nous avons adopté de nouvelles méthodes pour servir la clientèle et nous avons modifié la stratégie pour la moderniser.

Malheureusement, certains Canadiens semblent croire que nous pouvons garder nos industries comme elles étaient malgré la concurrence internationale, malgré le virage technologique et malgré les nouveaux produits et services qui sont venus changer notre façon de faire les choses. Nous ne pouvons pas rester enfermés dans le passé. Je crois que tout le monde comprend cela. Même les personnes qui travaillaient dans les usines dont nous avons parlé plus tôt seraient d'accord pour dire que ces usines ont dû fermer leurs portes en partie parce que nous n'avons pas trouvé la nouvelle technologie ou investi dans la nouvelle technologie qui nous aurait permis de faire concurrence au reste du monde dans ces domaines. Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas être concurrentiels.

Le député de Willowdale a fait des remarques intéressantes plus tôt lorsqu'il a parlé de la nécessité d'investir dans la technologie, d'investir dans la recherche et le développement. Cela ne fait aucun doute, et nous le comprenons tous. Le problème, c'est que nous devons libérer cet argent devant être investi dans la recherche et le développement dans la nouvelle technologie qui rendra nos travailleurs et nos entreprises plus productifs. Pour cela, il faut cesser d'augmenter les dépenses et les emprunts gouvernementaux, ce qui est très difficile parce que la demande est forte en ce qui concerne les services du gouvernement.

• (1230)

Nous pouvons voir les difficultés auxquelles les gouvernements provinciaux sont confrontés. Les députés du Nouveau Parti démocratique ont fait certaines remarques il y a quelques instants. Nous avons un gouvernement néo-démocrate en Ontario. Cette province représente 43 p. 100 de l'économie canadienne. Si les méthodes proposées ici aujourd'hui par le Nouveau Parti démocratique étaient efficaces, l'Ontario devrait avoir l'économie la plus forte. Cette province devrait être en pleine période de prospérité actuellement.

Nous savons que le gouvernement de M. Rae a essayé de mettre ces méthodes en application durant les deux premières années de son mandat. Les résultats ont été désastreux, et les néo-démocrates l'ont admis. Ils étaient sur la mauvaise voie. Le trésorier de l'Ontario, M. Loughren, et le premier ministre, M. Rae, ont dit ces jours derniers qu'ils devraient changer de cap, adopter un nouveau programme budgétaire, réduire leurs dépenses et réduire leur déficit parce qu'ils ne peuvent plus continuer dans la voie où ils se sont engagés.

C'est un fait qu'ils ont reconnu. Les néo-démocrates ont reconnu que les idées qu'ils continuent de perpétuer à la Chambre sont ridicules. Ils ont été forcés de le reconnaître en Ontario parce qu'ils se sont heurtés à un mur. Ils se sont heurtés à des gens qui leur ont dit qu'ils ne leur prêteraient plus d'argent. Si vous voulez emprunter, ce sera à des taux d'intérêt exorbitants, sinon nous ne vous prêterons rien. Le gouvernement néo-démocrate ontarien est revenu à la réalité et s'est rendu compte qu'il lui faut changer son fusil d'épaule. Que fait-il donc? Il

fait ce que le gouvernement fédéral fait depuis plusieurs années.

On peut dire que nous ne sommes pas particulièrement heureux du taux de chômage ou de l'état de l'économie. Je peux dire que je ne suis pas heureux, mais ce que nous devons nous demander, c'est où nous en serions aujourd'hui si nous n'avions pas pris les mesures que nous avons prises ces dernières années.

Prenons l'exemple du libre-échange dont nous avons parlé plus tôt. Le commerce est essentiel à la survie du Canada. Environ un tiers de nos revenus provient directement du commerce. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour demeurer concurrentiels, continuer de commercer avec le monde, soutenir la concurrence des producteurs de biens et de services des autres pays et accroître nos exportations.

En 1992, la valeur de nos exportations a atteint le chiffre record de 157 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1991. Nos exportations vers les États-Unis ont atteint un niveau record de 122 milliards de dollars. C'est 19 milliards de plus qu'en 1988. Et ce record a été établi sous le régime du libre-échange. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, nous avons accru nos exportations vers les États-Unis de 20 milliards de dollars, soit d'environ 20 p. 100 depuis 1988. Depuis 1991, nous avons accru l'ensemble de nos exportations de 10 p. 100. Ainsi, nos exportations vers le Japon ont augmenté de plus de 40 p. 100 entre 1984 et 1992 pour atteindre une valeur record de 16 milliards de dollars. Comment cela se fait-il? C'est parce que nous avons profité des occasions qui se présentaient, notamment du libre-échange avec les États-Unis. C'est aussi parce que nous avons éliminé des obstacles qui nuisaient aux entreprises canadiennes dans leurs échanges internationaux.

Quelqu'un a fait allusion à la TPS. La TPS est la mesure que les députés comme moi ont eu le plus de difficulté à expliquer aux électeurs et à justifier à leurs yeux. Il fallait expliquer que nous devions éliminer une taxe de vente fédérale qui était cachée dans le prix des produits et qui réduisait la capacité de nos fabricants de vendre leurs produits dans le monde et de soutenir la concurrence sur le marché canadien. Il fallait expliquer pourquoi nous devions éliminer cette taxe et la remplacer par une nouvelle taxe appelée la TPS. Nous avons eu le courage de le faire.

Tout à l'heure, nous avons entendu parler de l'Association des manufacturiers canadiens. D'aucuns prétendent, semble-t-il, que nous n'appuyons pas les initiatives de l'Association des manufacturiers canadiens. Aucun organisme n'a autant défendu la TPS que l'Association des manufacturiers canadiens. Nous avons appuyé ces initiatives, nous avons remplacé la taxe de vente fédérale par une nouvelle taxe, la TPS, ce qui a été très difficile sur le plan politique. Personne ne le sait mieux que moi.

• (1235)

J'ai tenu des assemblées publiques dans ma circonscription. Beaucoup de gens ont assisté à ces assemblées, et nombre d'entre eux étaient très en colère. Ils s'opposaient à cette mesure du gouvernement. Ils proposaient à la place que le gouvernement réduise ses dépenses du même montant.

Pour ce faire, il nous aurait fallu réduire les paiements versés aux personnes âgées, entre autres. Nous avons refusé et avons remplacé la taxe de vente fédérale par une nouvelle taxe, la TPS. Nous l'avons fait même si c'était une mesure impopulaire. Nous avons eu le courage de le faire.

Il en est résulté que nos exportateurs sont devenus plus concurrentiels. C'est ce que révèlent les statistiques.

Les gens parlent du niveau élevé des taux d'intérêt. Ce sont l'inflation et les dépenses du gouvernement qui font monter les taux d'intérêt. Nous avons freiné l'augmentation des dépenses du gouvernement, mais ce n'est pas cela le problème.

Nos difficultés viennent de ce que les recettes ont diminué en raison de la faiblesse de notre économie et de celle des autres pays. L'économie canadienne n'a pas été aussi forte que nous l'avions espéré. Les recettes ont donc été inférieures d'environ 10 milliards de dollars, en rythme annuel, par rapport aux prévisions. Ce manque à gagner a exercé d'énormes pressions sur nous.

Cependant, grâce à nos politiques comme le remplacement de la taxe de vente fédérale par la TPS et la conclusion d'ententes de libre-échange, notamment, notre économie compte maintenant parmi les plus vigoureuses du monde. C'est indéniable.

Nous ne vivons pas dans une tour d'ivoire sans contact avec les autres pays.

En sa qualité de membre du Groupe des Sept, le Canada doit être à l'avant-garde. L'OCDE estime que parmi ses principaux membres c'est le Canada qui a fait le plus de progrès ces dernières années dans la réduction de son déficit structurel.

Si le gouvernement n'avait pas pris de mesures pour maîtriser les dépenses, le déficit aurait atteint 82 milliards de dollars dès l'exercice 1991-1992, soit près de deux fois et demie son niveau actuel. La dette serait montée à 645 milliards de dollars.

Même si nous n'avons pas fait tous les progrès que nous aurions souhaités ou que, pour ma part, j'aurais souhaités, nous avons été ces dernières années parmi les pays qui ont le plus progressé, à l'intérieur de l'OCDE, qui regroupe les 24 pays les plus industrialisés du monde.

Dans ses plus récentes prévisions sur l'évolution de l'économie mondiale, l'OCDE a dit que le Canada serait en 1993-1994 le chef de file parmi les sept économies les plus importantes du monde.

Si nous avons fait fausse route avec toutes nos politiques, si nous nous sommes trompés sur toute la ligne pendant ces sept ou huit dernières années, comment se fait-il que nos concurrents, l'OCDE et les prévisionnistes canadiens comme la Banque royale, qui a publié des prévisions la semaine dernière, et l'Institut C.D. Howe estiment que le Canada devrait être au cours des prochaines années l'une des économies les plus performantes?

Pourquoi? Parce que nous avons eu le courage de faire ce qu'il fallait. Tout le monde savait qu'il y avait des difficultés. Tout le monde savait qu'il est difficile pour un gouvernement de refuser, par exemple, de continuer à dépenser environ 600 millions de dollars par année en subventions pour le service postal, de continuer de subventionner VIA Rail au rythme de 600 millions par année alors que personne n'utilise le service.

Nous avons pris ces décisions difficiles. Elles m'ont donné du mal à l'époque parce que j'ai dû les justifier auprès de mes électeurs. Grâce à ces décisions que nous avons prises, nous en sommes arrivés au taux d'inflation le plus bas en 30 ans.

L'inflation est presque inexistante. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau en 30 ans, probablement. Les taux d'intérêt, notamment les taux hypothécaires, sont incroyablement bas. On peut maintenant obtenir un prêt hypothécaire à 6 p. 100. Il faut remonter à 1962 pour retrouver des hypothèques de moins de 6 p. 100.

Ces politiques visaient le long terme. Elle ont permis de créer au Canada un climat, une structure favorables à la croissance à long terme.

Ce ne sont pas des politiques qui se résument à emprunter encore plus pour dépenser tout de suite. Oui, nous aurions pu le faire. Cela aurait permis de créer quelques emplois. Mais demain, lorsque nous devrons rembourser cet argent—et nous avons aujourd'hui ce problème de rembourser les emprunts déjà contractés—notre économie en sera affaiblie et nous aurons moins de moyens pour résoudre les problèmes.

• (1240)

Je vais conclure là-dessus. J'ai hâte d'entendre les questions. Nous avons mis en place, selon moi, des politiques propres à garantir notre avenir. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est les maintenir et non pas les modifier.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai été fasciné par l'exercice mental auquel s'est livré le député d'en face et l'hypothèse selon laquelle le reste des Canadiens comprennent peut-être mal l'excellente stratégie économique qui, en réalité, leur est imposée pour leur bien.

Parmi les bienfaits dont bénéficient les Canadiens grâce aux décisions très courageuses que le gouvernement d'en face nous a imposées au cours des neuf dernières années, je me demande si le gouvernement compte le nombre de faillites des dernières années: 11 180 en 1990, 12 952 en 1991 et 13 851 en 1992, faillites dont la valeur s'établissait respectivement à 2,8 milliards de dollars, à 4,9 milliards de dollars et à 5,5 milliards de dollars. Il s'agit vraiment d'une excellente stratégie économique.

Le député a dit que le gouvernement a dû prendre des décisions très difficiles au regard des impôts, parce qu'il voulait réduire le déficit et la dette. Il a toutefois reconnu que la dette a dépassé 400 milliards de dollars et qu'elle a augmenté de plus de 100 p. 100 depuis que les conservateurs ont été portés au pouvoir, sans compter que le déficit n'a pas diminué, même si le fardeau fiscal des particuliers a augmenté de plus de 74 p. 100 au cours des huit dernières années.

M. Heap: Pas celui des riches.

M. Volpe: C'est vrai, pas pour ceux qui ont les moyens de contribuer.

Le député a aussi omis de dire que, sur le plan économique, la balance commerciale du Canada, dont notre richesse dépend dans une large mesure, est passée de

plus de 19,8 milliards de dollars en 1984, année où les grands spécialistes de la planification économique ont été portés au pouvoir, à à peine 9,4 milliards de dollars l'an dernier.

Pour ce qui est du solde courant, la différence est encore plus alarmante. En fait, le solde courant est passé d'un excédent de 3,457 milliards de dollars en 1984, à un déficit net de 28,563 milliards de dollars l'an dernier.

J'aimerais savoir en quoi consistent les décisions courageuses que le gouvernement a prises. Si c'est de la TPS dont le député veut parler, cette mesure n'a pas nécessité beaucoup de courage, mais beaucoup de stupidité. Si nous nous fions aux chiffres que le gouvernement nous fournit, nous devrons, vu ses habitudes, faire tout un acte de foi! Selon le gouvernement, les recettes nettes de la TPS étaient d'environ 0,5 milliard de dollars l'an dernier, comparativement aux 18,5 milliards de dollars que la TVF rapportait avant l'entrée en vigueur de la TPS.

D'après d'autres données fournies par le gouvernement, ce dernier a perçu 30 milliards de dollars et a reversé environ 14,5 milliards de dollars. Sur les 30 milliards de dollars perçus, 9 milliards proviennent des importations—une augmentation de plus de 100 p. 100—et une vingtaine de milliards de dollars proviennent de produits et services d'origine canadienne, dont plus de la moitié de cette somme est reversée aux contribuables sous forme de remises et de remboursements.

Cela signifie que, ou bien le gouvernement n'a pas idée des répercussions du fardeau fiscal qu'il impose et il a favorisé l'existence d'une économie parallèle, ou bien il a imposé les contribuables au point où l'économie est non existante, comme en témoignent le taux élevé de faillites, leur nombre et leur valeur.

Comme nous sommes tous des hommes et des femmes raisonnables à la Chambre, le député d'en face pourrait-il nous expliquer où se manifestent ce courage ainsi que les avantages qui en résultent pour les Canadiens qui ont vu leur impôt sur le revenu augmenter de 75 p. 100 et qui ont supporté d'innombrables autres augmentations d'impôt? Mes collègues me disent que, sous ce gouvernement, il y a eu plus de 35 hausses d'impôt. Le député aurait-il l'obligeance d'expliquer à ceux d'entre nous qui paient la note ce à quoi ils peuvent s'attendre?

• (1245)

M. Dorin: Monsieur le Président, c'est intéressant d'entendre un député du Parti libéral parler d'impôts et de dépenses, alors qu'il laisse entendre, en fait, que la dette a à peu près doublé depuis huit ans. J'en ai convenu tout à l'heure. Le fait est que, au cours des huit années antérieures, le gouvernement libéral a réussi à décupler la dette dont il avait hérité. Non seulement cela, mais le montant total de la dette accumulée depuis 1984 est faite d'intérêts sur la dette dont nous avons alors hérité.

Depuis 1984, nous avons réussi à ramener les dépenses de fonctionnement du gouvernement sous le niveau de ses recettes. Nous avons aussi pu rembourser une partie de la dette dont nous avons hérité. Maintenant que notre gouvernement ne fonctionne pas à découvert, nous sommes en mesure de nous demander si nous pouvons nous attaquer à cette dette et à ce déficit. Car, comme on le sait, plus nous attendrons pour les réduire, plus les intérêts vont s'accumuler et plus élevé sera le montant que nous aurons à payer. Voilà ce que nous nous proposons de faire et ce que le ministre des Finances se propose de faire, la semaine prochaine, dans son budget. Tous les Canadiens le reconnaissent, je crois.

Tous les Canadiens reconnaissent, je crois, que nous ne pouvons plus continuer dans la voie où nous avait engagés le gouvernement libéral. Ils reconnaissent qu'il faut renverser la vapeur. Ils reconnaissent que nous ne nous endettons plus et que nous devons maintenant nous attaquer à la dette que nous ont léguée les libéraux avant que les intérêts qui s'accumulent tous les jours ne soient encore plus imposants.

Le député devrait s'excuser d'avoir placé notre pays dans une situation telle qu'il nous ait fallu tout ce temps et tous ces efforts pour en arriver, comme on l'a signalé tout à l'heure, à afficher la croissance la plus élevée, l'économie la plus forte et la meilleure croissance de l'emploi des pays du Groupe des Sept.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député durant son intervention et j'ai noté qu'à un certain moment il a attribué les problèmes des exportations canadiennes au fait qu'on avait laissé certaines de nos industries tirer de l'arrière dans le développement de leur productivité.

Si le député avait été ici plus tôt, il aurait peut-être entendu mon collègue, le député d'Essex—Windsor, faire remarquer que la fonderie de GM à St. Catharines est

considérée comme la plus efficace du continent tandis que le niveau de salaire y est inférieur de 9 $ l'heure à celui des établissements équivalents aux États-Unis.

Comment le député peut-il attribuer au manque d'efficacité la fermeture de cette fonderie par GM, et comment peut-il soutenir que ce n'est pas à cause de l'accord de libre-échange?

M. Dorin: Je dois avouer, monsieur le Président, que je ne connais pas très bien la situation à cette fonderie de St. Catharines. Je dirai cependant que si elle est aussi efficace et compétitive que le député le prétend, je suis convaincu que quelqu'un serait extrêmement intéressé à en faire l'acquisition et à l'exploiter, car il me semble qu'elle serait très rentable.

Il est très inhabituel que des entreprises ou des propriétaires d'usines ferment leurs usines quand elles sont rentables. Si la chose lui est possible, j'aimerais bien que le député me dise si cette usine est rentable. Si c'est le cas, je pourrais probablement trouver un acquéreur.

• (1250)

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, aujourd'hui, je vais partager mon temps de parole avec un de mes collègues pour débattre la motion de l'opposition: Que la Chambre condamne le gouvernement pour les politiques qui ont décimé l'économie, entraînant des fermetures d'entreprises qui font perdre des emplois aux travailleurs canadiens. Je voudrais m'arrêter sur le ravage qu'ont subi notre secteur des ressources et les industries connexes sous ce gouvernement.

Les Nations Unies ont déclaré que le Canada était le meilleur pays au monde pour vivre et pourtant, sous la direction du gouvernement en place depuis neuf ans, notre dette nationale a grimpé dépassant les 450 milliards de dollars, notre déficit courant a atteint 28,5 milliards de dollars à la fin de la dernière année financière et le déficit budgétaire est devenu impossible à contenir. Le taux de chômage est sans précédent, puisqu'il y a 1,5 million de chômeurs au Canada.

La situation est plus grave dans le secteur des ressources, à mon avis, car ce sont des sociétés étrangères qui épuisent nos ressources. Dans une entreprise, les stocks épuisés sont déduits de la valeur même de l'entreprise ou de la société. Or, le gouvernement ne comptabilise pas l'épuisement des ressources canadiennes, alors qu'il faudrait commencer à le faire sans tarder étant donné ce qui se passe au Canada.

Le gouvernement s'intéresse davantage à l'image qu'il projette à l'étranger qu'au bien-être de sa population et qu'à l'économie canadienne. Quand on pense à l'industrie des ressources au Canada, et nous avons la chance de posséder des ressources extraordinaires, on constate que l'industrie des pêches de l'Atlantique est ruinée à cause de la surpêche par des étrangers. Ce n'est que lorsque les stocks ont été épuisés par les chalutiers-usines que le gouvernement s'est décidé à adopter la ligne dure et à prescrire des réductions. Résultat, des milliers et des milliers de Canadiens ont été forcés de se retirer de ce secteur et sont maintenant chômeurs ou assistés sociaux.

Nous avons été témoins des difficultés de l'industrie forestière qui commence tout juste à reprendre du poil de la bête. Les méthodes d'exploitation, comme la coupe à blanc, sont un désastre pour l'environnement, mais on y a eu recours pour des raisons d'efficacité.

Il y a ensuite l'industrie canadienne de l'alimentation, qui est actuellement bradée par un gouvernement insensible et ses négociateurs incompétents qui n'ont absolument pas tenu compte des répercussions sur les régions rurales du Canada, des terribles conséquences qui en découlent pour des milliers de producteurs canadiens, pour le secteur de l'agriculture implanté dans nos villes et villages et qui dessert les producteurs primaires.

Je déclare à la Chambre, à la plus haute cour du pays, que si, en tant que Canadiens, nous n'établissons pas de règles pour assurer notre contrôle sur nos ressources et pour protéger notre environnement, ce pillage pratiqué par les sociétés transnationales, peu soucieuses de notre sort, va détruire notre capital ressource, notre industrie et notre niveau de vie qui fait l'envie des autres pays. Nous, Canadiens, devons faire cesser immédiatement cette folie et freiner la tendance actuelle qui consiste à gouverner par décisions ministérielles. Par-dessus tout, nous devons reprendre en main ce pays. D'ici les six prochains mois, les Canadiens auront l'occasion de prendre cette décision, et je suis convaincu qu'ils vont songer d'abord et avant tout à l'avenir du Canada.

Je voudrais, une fois de plus, inscrire au compte rendu de la Chambre le nombre d'usines de transformation de produits alimentaires qui ont fermé ou ont été acculées à la faillite depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, en janvier 1989. Depuis cette date, il y a eu 107 fermetures d'usines ou licenciements majeurs. De toute évidence, le gouvernement va imposer l'adoption de la mesure législative sur l'ALÉNA, malgré l'opposition des Canadiens et sans

savoir si le Congrès américain ratifiera l'accord ou non. Le gouvernement va sacrifier nos travailleurs, nos normes environnementales, la qualité de nos produits alimentaires et nos ressources, en échange de l'accès à un marché étranger pour nos télécommunications et nos institutions bancaires et financières.

Je vais vous donner quelques chiffres sur l'augmentation des importations de légumes au Canada entre 1990 et 1992. Les importations de tomates en boîte ont augmenté de 85 p. 100, de pâte de tomates, de 33 p. 100, de tomates en boîte, N.S.A. de 191 p. 100, de petits pois en boîte, de 250 p. 100, de petites carottes, de 2400 p. 100, de macédoine de carottes et de petits pois, de 2900 p. 100, de betteraves en boîte, de 87 p. 100 et de sauces tomate, de 873 p. 100, soit une augmentation de 3515 à 30 699 tonnes. Pourtant, le tribunal commercial n'a pas vu le coup porté à notre économie. C'est absurde! Une société qui a cessé la mise en conserve des tomates, des pois et des citrouilles importe maintenant des États-Unis de grandes quantités de produits en conserve et seul l'étiquetage se fait au Canada. Cette société va importer d'ici la fin juin jusqu'à 92 000 boîtes de citrouille transformée.

• (1255)

Tous ces légumes étaient cultivés auparavant au Canada et rapportaient des revenus aux agriculteurs canadiens, à notre secteur des services et à nos travailleurs. Ils sont maintenant cultivés dans un autre pays où les coûts des facteurs de production et les salaires sont plus bas.

Il semble que nous ayons perdu le marché de transformation de notre maïs canadien en céréales pour le petit déjeuner. Nous avons assisté à la fermeture des abattoirs, des minoteries et des usines de marinades. La liste en est interminable.

On nous dit qu'il faut que nous soyons concurrentiels à l'échelle internationale, mais, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, cette concurrence internationale se limite à quelques énormes sociétés transnationales dont le seul souci est de faire des bénéfices pour le compte d'actionnaires étrangers qui sont indifférents à notre sort.

Je veux faire figurer au compte rendu les ravages qui ont été commis. Je veux citer un exemple tiré d'un article écrit par Hugh Zimmer de Otterville, en Ontario, un éminent écrivain et chercheur. Il fait remarquer que personne ne s'intéresse à la question de la main-d'oeuvre mexicaine, que personne ne respecte les règlements. On estime que l'économie parallèle occupe 25 p. 100 de la population active. On peut comparer cette situation à celle du Portugal, où tout était moins cher, qui prenait des emplois aux régions européennes qui avaient de meilleurs salaires.

Comment le gouvernement du Canada, en toute conscience, peut-il participer à un tel accord qui va nuire à nos structures et à notre niveau de vie, à moins qu'il n'agisse au nom de ces sociétés qui n'ont aucune loyauté à l'égard de notre pays?

De 1979 à 1989, les salaires des Mexicains ont diminué radicalement et nous savons que leurs normes environnementales et leur normes de transformation alimentaire ne sont pas à la hauteur des nôtres. Au Mexique, l'utilisation de pesticides, d'herbicides et d'autres produits chimiques dans la production et la transformation des aliments n'est pas soumise à des règles aussi rigoureuses qu'au Canada. En fait, selon mon étude, sur 48 produits chimiques utilisés dans la production et la transformation des aliments au Mexique, 12 sont interdits au Canada.

Si nous signons un accord de libre-échange avec un ou plusieurs pays, leurs normes devraient équivaloir aux nôtres ou, aux termes de l'article III du GATT, leurs produits ne devraient pas être autorisés sur nos marchés. Sinon, on trahirait la confiance des entreprises, des travailleurs et des consommateurs du Canada, dont la santé risquerait de souffrir de ces normes inférieures.

L'agriculture et la production alimentaire canadienne sont vouées à disparaître au Canada si, contrairement à d'autres pays, les recettes provenant de ces secteurs continuent de diminuer et les coûts des facteurs de production d'augmenter.

À mesure que la production et la transformation des aliments dans le monde sont monopolisées par des entreprises de moins en moins nombreuses, le gouvernement agit comme une bande de lemmings qui courent à leur perte, n'ayant pas le courage et la fermeté pour accorder la priorité aux intérêts des Canadiens.

Nos travailleurs sont sérieux, nos normes environnementales sont raisonnables, mais on les sacrifie au nom de la compétitivité mondiale fondée sur les normes inférieures d'autres pays.

Lorsque le ministre des Finances présentera son budget lundi prochain, je lui demanderais d'y insérer des mesures pour s'assurer que les industries d'exploitation des ressources au Canada seront remises entre les mains d'entreprises canadiennes et pour garantir la prospérité de notre pays à long terme en mettant fin au pillage, qui détruira le Canada un jour.

J'aimerais vous parler d'un fait dont j'ai pris connaissance récemment. Le revenu d'une ferme-repère de l'Ontario, une entreprise de cultures commerciales avec 80 p. 100 de capitaux propres et un revenu net de 47 000 $ en 1987 et à laquelle le gouvernement versera 25 251 $ au cours des cinq prochaines années, a baissé de 30 p. 100. Les dépenses ont augmenté de 12 000 $. En 1987, les recettes dépassaient les frais d'exploitation de 22 000 $. En 1992, il y a eu un revirement de situation, et les frais d'exploitation ont dépassé les recettes de 8 000 $.

Cela ne peut plus continuer. Or, la même situation existe en Saskatchewan et dans d'autres provinces du Canada. J'estime qu'en tant que Canadiens, nous devons prendre le contrôle de notre économie, de nos ressources naturelles et de notre industrie alimentaire et conserver nos normes de santé, nos normes en matière d'environnement et, surtout, les normes qui s'appliquent à nos travailleurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est expiré. Il restera cinq minutes pour des questions ou des commentaires quand nous reprendrons le débat.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans laisse les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse en plan. Il nous promet depuis des mois que le gouvernement fédéral créera un programme d'indemnisation pour aider les collectivités de l'est de la Nouvelle-Écosse, qui ont beaucoup souffert des réductions de quotas.

C'est aujourd'hui le 22 avril et il n'a toujours rien annoncé. Un groupe de travail du gouvernement provincial a proposé un plan au ministre il y a plus d'un mois.

La véritable raison de ce délai inacceptable, c'est peut-être que le ministre souhaite annoncer ce programme au beau milieu de la campagne électorale provinciale, pour aider le gouvernement de Don Cameron et le Parti

conservateur de la Nouvelle-Écosse, dont la popularité est en chute libre.

Je tiens à dire à la Chambre que si le ministre et le Parti conservateur fédéral cherchent à utiliser les pêcheurs de cette province pour acheter des votes, les électeurs ne mordront pas. Qu'on cesse la politicaillerie et les manipulations grotesques et qu'on commence plutôt à aider ces gens qui ont grandement besoin d'aide, et tout de suite.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, l'industrie forestière prend du mieux. Au cours des neuf premiers mois de 1992, la production de pâte à papier a augmenté de 20 p. 100 et la production de bois d'oeuvre, de 13 p. 100. Comme le prix du bois d'oeuvre a beaucoup augmenté dernièrement, 1993 promet d'être un bonne année.

Je veux féliciter les sociétés forestières, surtout en Alberta, d'avoir investi environ 2,7 milliards de dollars et d'avoir créé 1 700 emplois dans ce secteur de notre économie, cette année.

Cette industrie est en voie de connaître un grand essor, qui sera orienté vers les marchés étrangers, et notre gouvernement s'est engagé à favoriser l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers au moyen de l'Accord de libre-échange, du GATT et de l'ALÉNA.

* * *

LA NAMIBIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, OXFAM-Canada a été informée de la décision arbitraire de l'Agence canadienne de développement international de ne pas prendre part à la Phase II de l'Accord de coopération entre le Canada et la Namibie. L'ACDI a travaillé avec OXFAM-Canada à la conception de ce projet quinquennal qui devait nous mener à la fin du siècle et en vertu duquel il avait été prévu de consacrer 7 millions de dollars à la Namibie, dont 10 p. 100 étaient censés venir d'OXFAM et 90 p. 100, de l'ACDI. La contribution de l'ACDI devait représenter l'aide bilatérale du Canada au plus jeune membre du Commonwealth des Nations.

L'histoire de la Namibie est celle d'une réussite. Ce pays est une lueur d'espoir pour le continent africain. La réduction de l'aide extérieure à un pays quel qu'il soit est inacceptable et l'est doublement dans le cas d'un pays récemment affranchi. Le Canada a tort d'abandonner si rapidement une nation qui fait ses premiers pas dans la démocratie.

Article 31 du Règlement

L'attention accordée à l'Europe de l'Est risque d'être tragique si elle doit signifier l'abandon de nos engagements antérieurs. Je demande au gouvernement de renverser cette décision ou tout du moins d'attendre l'évaluation de la Phase I de ce projet.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA MALADIE DE PARKINSON

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, avril a été proclamé le Mois de la sensibilisation à la maladie de Parkinson, la deuxième maladie neurodégénérative au Canada. Une personne sur 200 de plus de 40 ans et une personne sur 100 de plus de 55 ans risquent d'être atteintes de ce dérèglement chimique du cerveau. Depuis 1965, la Fondation Parkinson du Canada s'efforce de venir en aide aux parkinsoniens. Elle recueille des fonds pour la recherche, fournit des renseignements et des conseils aux patients, à leurs familles et aux personnes qui les soignent, et organise toutes sortes d'activités pour sensibiliser le public à cette maladie.

Les activités organisées dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la maladie de Parkinson varient d'une localité à l'autre. La tulipe rouge et blanche qui porte le nom du Dr James Parkinson, le médecin qui le premier a décrit les symptômes de cette maladie, est un splendide symbole de la lutte contre cette affection.

Je vous invite à vous joindre à moi pour adresser à la Fondation Parkinson du Canada et à ses nombreux bénévoles tous mes voeux de succès à l'occasion du Mois de la sensibilisation à la maladie de Parkinson.

* * *

LE JOUR DE LA TERRE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le Canada célèbre aujourd'hui le Jour de la terre, notamment par la plantation d'arbres et par d'autres événements à caractère écologique. Il nous incombe, individuellement et collectivement, de laisser une planète saine aux générations futures.

De nombreux Canadiens prennent des initiatives en vue de protéger l'environnement, mais ils attendent également de tous les niveaux de gouvernement qu'ils fassent ce que les simples citoyens n'ont pas les moyens d'accomplir eux-mêmes. Ainsi, nous devons travailler à éliminer la pollution et à empêcher les produits chimiques toxiques d'empoisonner l'air, le sol, les cours d'eau et les lacs. Nous devons mettre fin à la surpêche et protéger l'habitat marin. Nous devons exploiter les forêts de façon rationnelle et conserver toutes les forêts à peuplements mûrs. Il faut légiférer pour protéger les espèces végétales et animales menacées. Nous devons accroître le rendement de l'énergie que nous utilisons et établir un plan national de lutte contre le réchauffement climatique. Nous devons aider les pauvres à se nourrir et à se loger convenablement et à avoir accès à des soins de santé de qualité.

Autrement dit, nous avons beaucoup à faire, mais il nous reste peu de temps. Faisons en sorte que chaque jour soit le Jour de la terre.

* * *

LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, les Canadiens sont furieux de voir que le président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, M. Jacques Attali, gaspille délibérément leur argent durement gagné.

• (1405)

Sa folie des grandeurs, digne de Napoléon, se réalise par l'aménagement d'un siège social ayant la splendeur du Taj Mahal, une attitude carrément à l'encontre des bonnes intentions et de la compassion avec laquelle les Canadiens ont contribué à cette banque.

On devait utiliser la grande majorité de ces fonds pour créer et développer un secteur privé et une économie de marché dans l'ancien régime communiste.

À l'instar des Canadiens de tout le pays, je félicite notre représentant à la banque, M. Donald McCutchan, qui a eu le courage d'être le seul membre du conseil d'administration de la banque à voter contre cet abus de confiance.

Malgré les excuses présentées aujourd'hui par M. Attali, j'exhorte le gouvernement à l'inciter encore davantage à remédier à cette situation catastrophique et à vraiment s'employer à la reconstruction de l'Europe de l'Est.

* * *

[*Français*]

L'ARMÉNIE

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le samedi 24 avril, dans le monde entier, on se souvient du premier holocauste du XX^{e} siècle.

Des Canadiens d'origine arménienne seront sur la Colline parlementaire à 12 h 30 pour prier et rappeler à l'humanité l'horreur de ces années de souffrance.

Mon collègue et ami, le député de Gatineau—La Lièvre, en compagnie de nombreux autres députés, offrira à nos compatriotes l'assurance de notre active détermi-

nation à faire proclamer cet événement par le Canada et de soumettre cette question aux Nations Unies.

Dimanche soir, à Montréal, je serai présent à l'une des églises arméniennes, Sourp Hagop, et j'y invite tous mes collègues de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, il y a 50 ans, dans le ghetto de Varsovie, les courageux combattants de la résistance juive en étaient au troisième jour de leur affrontement désespéré de 27 jours avec des forces nazies d'une supériorité écrasante.

Ce week-end, je me joindrai à mes concitoyens pour commémorer le 78e anniversaire du génocide des Arméniens, qui a servi de modèle à l'holocauste perpétré par les Nazis.

De nombreuses personnes qui ont connu une violence dictée par le racisme et l'intolérance religieuse habitent dans la circonscription de Don Valley-Nord. On y trouve aussi beaucoup de citoyens qui ont risqué leur vie pour combattre ces fléaux dont sont victimes tant d'innocents humiliés, blessés, et détruits.

Nous devons nous souvenir. Nous devons transmettre à nos enfants les terribles leçons du passé. Nous devons poursuivre la lutte pour les droits de la personne et la liberté et contre la discrimination au Canada et partout dans le monde.

* * *

[*Français*]

L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA SALLE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aujourd'hui, sur la Colline du Parlement, des centaines de jeunes étudiants et leurs parents sont venus protester contre les compressions budgétaires injustes imposées par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario à l'école secondaire De La Salle.

En effet, le programme du Centre d'excellence artistique De La Salle, seul et unique programme qui existe en Ontario pour desservir les nombreux besoins artistiques de la jeunesse francophone, est menacé.

Il est important que la population envoie un message clair au premier ministre néo-démocrate de l'Ontario qu'il est impératif de rétablir les budgets afin que nos jeunes puissent grandir, s'épanouir et prendre leur place sur la scène artistique canadienne.

Il existe 17 écoles anglophones en Ontario avec programme artistique similaire qui répondent aux besoins de la majorité. Une école pour l'ensemble de la province ontarienne pour 500 000 Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes, est-ce trop demander?

Je vous invite tous, francophones et francophiles, à écrire au premier ministre ontarien et à lui dire que les francophones de l'Ontario ne demandent pas plus mais pas moins que ce qu'on a pour la majorité.

* * *

LA JOURNÉE DE LA TERRE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée de la Terre. À cette occasion, je suis très fière de souligner que le Canada s'est employé dans ses multiples politiques et programmes à respecter les engagements pris par notre premier ministre lors du Sommet de Rio.

Notre pays a participé à plusieurs initiatives, à l'échelle internationale, visant à sauvegarder notre milieu naturel.

À titre d'exemple, l'ACDI gère la contribution du Canada à la mise en place de la phase expérimentale du Fonds pour l'environnement mondial et elle a créé un programme très novateur qui vise à aider les entreprises canadiennes à mettre leur technologie de pointe en matière d'environnement à la disposition des pays en développement.

Comme convenu lors de ce même sommet, l'ACDI joue actuellement un rôle de premier plan dans les préparatifs devant mener à une convention internationale sur la désertification.

En terminant, j'invite tous les Canadiens et les Canadiennes à réfléchir sur ces questions et à s'interroger sur la façon dont ils peuvent travailler à la protection de la planète.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le 19 mars dernier, je suis intervenue à la Chambre pour demander comment le gouvernement conservateur pouvait justifier la reclassification des hauts fonctionnaires alors qu'il refuse de procéder à la reclassi-

Article 31 du Règlement

fication légitime des agents des pêches et des topographes maritimes.

Le ministre du Travail m'a assuré que le président du Conseil du Trésor me donnerait une réponse dès son retour à la Chambre. Cela fait un mois et c'est toujours le silence complet.

Entre-temps le comité gouvernemental des griefs de classification a décidé que la reclassification des superviseurs adjoints des pêches était moins importante que celle d'un architecte intérieur du gouvernement, parce que les décisions de ce dernier modifient à la fois l'image que projette le Canada et les ressources du ministère en cause.

Les superviseurs adjoints des pêches et, en fait, les topographes maritimes ne modifient-ils pas à la fois l'image que projette le Canada et les ressources du ministère? Qu'en est-il des risques pour leur sécurité?

Le problème, ce n'est pas la classification; c'est plutôt qu'on accorde des hausses de traitement à des hauts fonctionnaires alors qu'il y a un gel des salaires partout, et que le gouvernement refuse catégoriquement de procéder à la reclassification légitime des agents des pêches et des topographes maritimes.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rappeler à tous le génocide des Arméniens, qui a commencé le 24 avril 1915.

Je sais que mes collègues à la Chambre conviennent qu'il est important de se souvenir de ce jour-là et de pleurer la perte du million et demi d'Arméniens victimes de cet horrible massacre. Il ne faut jamais oublier l'effet que cette hécatombe a produit sur le peuple arménien. Ce jour-là, ce peuple arménien a été amputé de fils, de filles, de mères, de pères, de maris et de femmes.

Le plus terrible, c'est que le Canada et la plupart des autres pays n'ont pas officiellement reconnu que le massacre de 1915 était un génocide.

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, près de la moitié des Canadiens travaillent bénévolement pour une bonne cause à un moment ou l'autre de leur vie.

La Semaine nationale de l'action bénévole nous rappelle que la contribution de ces personnes est vitale pour nos familles et nos collectivités. Elle nous donne aussi l'occasion de reconnaître les efforts d'organismes spéciaux dont beaucoup cesseraient d'exister sans le dévouement de leurs bénévoles.

On dit que Calgary est la ville par excellence au Canada pour le bénévolat. En tant que député de Calgary-Nord, je peux affirmer que notre ville est sans égal sur ce plan.

Le Family Life Education Council, Kids First, le YMCA et la Schizophrenia Association of Alberta ne sont que quelques-uns des nombreux organismes communautaires qui jouent un rôle important à Calgary grâce au travail des bénévoles. Ces organismes savent bien que, sans les bénévoles, ils ne pourraient pas fonctionner. Ils savent aussi qu'il n'y a pas de limite à ce que les gens peuvent accomplir lorsqu'ils unissent leurs efforts pour atteindre un but commun.

Je veux remercier sincèrement toutes les personnes et tous les organismes qui aident quotidiennement nos familles et nos collectivités. Leur travail est d'une importance vitale.

J'invite tous les Canadiens à faire du travail bénévole pour contribuer à revitaliser leur milieu.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, en décembre dernier, le GATT déclarait dans une décision que les États-Unis avaient le droit de recourir à une procédure spéciale pour prendre des mesures de rétorsion contre les importations de bois d'oeuvre canadien.

Le GATT déclarait également que le gouvernement des États-Unis devait rendre aux sociétés canadiennes les 15 millions de dollars de cautionnement qu'il avait recueillis.

Le comité des subventions du GATT doit se réunir la semaine prochaine pour étudier le différend qui persiste toujours, et le gouvernement devrait suivre de près ses délibérations dans l'intérêt des nombreuses collectivités canadiennes qui vivent de la forêt.

Le ministre a déclaré qu'il ferait preuve de fermeté envers les Américains pour récupérer notre argent. Il devrait dire à la Chambre combien d'argent les Américains nous ont rendu jusqu'à maintenant.

En d'autres mots, nous voulons récupérer notre argent. Plutôt que de s'aplatir constamment devant les États-Unis, le gouvernement devrait se tenir debout et défendre nos exportations et nos emplois.

* * *

L'ORDRE DU CANADA

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada et l'Association canadienne des producteurs de semences sont heureux d'annoncer que deux remarquables producteurs de semences ont reçu l'Ordre du Canada.

M. Leonard Haney, de Picture Butte, en Alberta, et M. Harvey Gjesdal, de Birch Hills, en Saskatchewan, ont été honorés pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans leur domaine respectif, lié à la production de semences contrôlées.

Ces deux hommes ont consacré leur vie à faire progresser l'industrie des semences et l'agriculture au Canada. Ils ont aidé les producteurs du pays tout entier, en produisant des semences de céréales et d'oléagineux de la plus haute qualité, ce qui a permis au Canada de mieux servir l'humanité et d'occuper la place qui lui revient dans le domaine de la production alimentaire. Ils méritent entièrement toutes les marques d'estime qu'ils ont reçues.

• (1415)

Je demande à la Chambre de féliciter ces deux grands producteurs agricoles.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, deux secrétaires d'État successifs n'ont toujours pas réussi à remanier le programme de prêts aux étudiants de telle sorte qu'il réponde aux besoins des étudiants canadiens.

Voici ce qu'ils auraient dû faire s'ils avaient écouté les Canadiens. Abolir la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants et rétablir la période de grâce de six mois. Faire participer les étudiants à l'élaboration des critères pour l'obtention des prêts. Si cette responsabilité incombe désormais aux banques, les étudiants devraient avoir voix au chapitre. Assouplir les conditions de prêt pour répondre aux besoins des étudiants à temps partiel qui n'ont pas tous la même charge de travail. Relever les critères pour l'obtention des prêts, car ils n'ont pas été modifiés depuis 1984.

Si le gouvernement a besoin d'un coup de pouce, je suis prêt à l'aider.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Nous avons appris hier soir qu'un autre Somalien aurait été abattu par des soldats canadiens. Cela porte le nombre des incidents de ce genre à quatre.

Chaque fois, nous en avons été informés grâce à des tuyaux de journalistes, des appels téléphoniques anonymes ou une lettre d'un soldat à son épouse. Chaque fois, on a expédié l'enquête qui a immédiatement suivi. Nous n'avons jamais pu obtenir une réponse vraiment franche et directe de la ministre de la Défense nationale.

Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il que la ministre de la Défense ne remplit tout simplement pas ses obligations à l'égard de son ministère ni de la population canadienne? Le premier ministre suppléant va-t-il s'assurer qu'on rende publiquement et totalement compte de ces graves problèmes touchant à nos troupes de maintien de la paix en Somalie et à la réputation du Canada à l'étranger?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il n'est tout simplement pas vrai que ces incidents n'ont pas été rapportés.

Par exemple, en ce qui concerne l'incident du 4 mars, qui a fait l'objet d'une certaine discussion ici, les officiers responsables l'ont rapporté par téléphone, le 5 mars, soit le lendemain, à la *Presse canadienne*, à *Standard Broadcast News*, au réseau *Newsworld* de Radio-Canada et à la radio de Radio-Canada. La nouvelle a été largement diffusée au Canada.

En ce qui concerne l'incident du 16 mars, un communiqué a été publié à Mogadiscio. Les médias n'en ont pas parlé, mais il n'y a eu aucune tentative pour étouffer l'affaire. Les deux autres incidents ont été rapportés par les médias.

Le fait est que, dans chaque cas, une enquête a été entreprise. Dans deux cas, les incidents ont été jugés suffisamment graves pour que des enquêteurs du ministère de la Défense nationale soient envoyés en Somalie pour mener leur enquête sur place.

La ministre de la Défense est liée par le système judiciaire de la Défense nationale et ses fonctions, en fait, ne sont pas différentes de celles d'un juge. Par conséquent, il y a une limite à ce qu'elle peut dire au sujet de ces affaires.

Le député comprendra, j'en suis sûr, que, dans l'intérêt de la justice et de l'équité comme dans l'intérêt de la procédure à suivre dans cette affaire, il serait absolument malavisé pour une personne en position d'autorité de dévoiler les détails de l'enquête en cours.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, le ministre sait que, dans un cas, l'information a été rendue publique sous forme d'une note au babillard. Dans un autre cas, elle l'a été simplement de façon verbale. Dans les deux cas, aucun communiqué de presse n'a été distribué.

Dans le reportage de CTV hier soir, le ministère de la Défense a admis que des enquêtes étaient en cours dans deux cas seulement. Cela ne représente pas aux yeux de quiconque un compte rendu complet, franc et satisfaisant. Les conséquences en sont graves. Le chef d'état-major de la défense a lui-même déclaré lors d'une entrevue accordée au magazine *McLean's*:

> Les incidents survenus en Somalie peuvent très bien être symptomatiques d'une érosion de notre discipline et de notre leadership.

Ma question est sérieuse: Le gouvernement, le premier ministre et le premier ministre suppléant ne trouvent-ils pas qu'il est grand temps que nous ayons un ministre de la Défense qui ait la capacité, la volonté et le temps de s'occuper des graves problèmes que nous connaissons en Somalie pour remédier à l'érosion de la discipline et du leadership? Autrement dit, de montrer qu'on fait preuve de responsabilité à la tête du ministère de la Défense?

• (1420)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député a tort encore une fois de dire que seulement deux des incidents ont fait l'objet d'une enquête. Ce n'est pas vrai. Ils ont tous fait l'objet d'une enquête. On procède d'abord à une enquête sur place dans tous les cas. Dans deux des cas, on a trouvé inutile de poursuivre l'enquête, et dans les deux autres cas on a jugé nécessaire de la poursuivre. Voilà exactement ce qui se passe. Voilà ce qui devrait normalement se passer dans tous les cas.

Le député semble douter de la valeur du système judiciaire au sein des forces armées, et ces expressions de doute de sa part et de la part d'autres députés ont suscité des inquiétudes. Pour dissiper ces inquiétudes, les services du juge-avocat général tiendront cet après-midi une conférence de presse pour décrire à tous ceux qui s'intéressent à la question le fonctionnement du système judiciaire au sein des forces armées.

Je suis persuadé que n'importe qui d'impartial ne pourra qu'en arriver à la conclusion qu'on procède de façon correcte et équitable.

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ce n'est pas la responsabilité des juges et avocats, c'est la responsabilité de la ministre de la Défense nationale.

Je me dois d'exprimer ma vive inquiétude au sujet de la situation précaire de nos forces en Bosnie et en Somalie. On leur demande de désarmer les civils, mais ils n'ont pas le mandat de protéger les mêmes gens. Et, selon le colonel Michael Dewar de l'International Institute for Strategic Studies, à Londres, les Canadiens n'ont pas l'équipement pour se protéger.

Ni le ministre des Affaires extérieures ni la ministre de la Défense nationale ne font rapport à la Chambre sur ces événements graves et sérieux.

Est-ce que le gouvernement, le premier ministre, va demander qu'un rapport complet soit fait à la Chambre sur la situation concernant nos forces en Bosnie et en Somalie? Est-ce qu'il va s'assurer qu'il y ait un débat parlementaire sur le rôle du Canada dans le maintien de la paix?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne sais pas comment le député peut en arriver à la conclusion que les forces canadiennes n'ont pas les moyens de se protéger elles-mêmes. Elles en ont effectivement les moyens, sauf peut-être pour se protéger du genre d'insinuations que le député répand à la Chambre. Mais pour ce qui est de se protéger physiquement, aucune force militaire n'a plus d'expérience et de compétence que les Forces armées canadiennes en matière de maintien de la paix, ni ne jouit de plus de respect de la part du reste du monde à cet égard.

Je tiens à rappeler au député que les Forces armées canadiennes sont en Somalie pour sauver des vies. Les clans armés s'y entretuaient et privaient les Somaliens affamés de la nourriture que les organismes de secours international s'efforçaient de leur faire parvenir.

Grâce aux activités des Forces armées canadiennes et d'autres forces armées déployées sous l'égide des Nations

Unies, des centaines sinon des milliers de vies humaines ont été sauvées. Il devrait se rappeler que cela constitue le principal objet de notre intervention, et c'est ce qui est arrivé.

Cela ne veut pas dire qu'il faut fermer les yeux sur des incidents injustifiés de la part de militaires canadiens, car il n'en est rien. Les allégations à cet égard font l'objet d'une enquête appropriée. J'aimerais que le député laisse ces enquêtes suivre leur cours.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Vous avez entendu la réponse de son collègue. Il n'a pas répondu à la question du porte-parole de l'opposition officielle.

Alors que le conflit s'aggrave, à Srebrenica, 150 soldats canadiens ont mis leur vie en péril dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Tous les Canadiens, et plus particulièrement les proches des militaires canadiens, en ont assez de l'indécision du gouvernement et des messages contradictoires qui sont envoyés au haut commandement de l'ONU.

La sécurité de nos militaires est menacée. Le gouvernement doit dire si, oui ou non, les forces de maintien de la paix se contenteront de se défendre ou si elles protégeront les habitants de Srebrenica?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les militaires qui sont là-bas relèvent évidemment du commandement de l'ONU et ils essaient de permettre un désengagement, maintenant que les forces musulmanes ont reconnu leur défaite. Ils se sont admirablement acquittés de leurs fonctions et, de ce fait, je crois qu'ils ont été utiles.

Selon les règles d'engagement, s'ils sont attaqués, ils ont le droit de se défendre. Cependant, ils ne doivent pas s'engager dans des combats avec les forces en présence. Ils sont là pour favoriser un désengagement, sous le commandement de l'ONU, et ils se sont très bien acquittés de leur travail à ce jour.

• (1425)

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourquoi demande-t-on l'envoi de renforts? Pourquoi dit-on que nous protégerons la population? Avec quel équipement?

Il est très clair qu'il faut tenir à la Chambre un véritable débat sur cette question.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Monsieur le Président, les Canadiens se rendent bien compte que l'actuelle ministre de la Défense est préoccupée par un autre front plus important: la lutte pour la direction de son parti.

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: De nouveaux hélicoptères auraient donné plus de protection.

M. Flis: Les Conservateurs peuvent huer autant qu'ils le veulent, mais l'opposition considère que la sécurité de nos militaires est primordiale. Compte tenu de la réputation future du Canada à titre de pays voué au maintien de la paix, le premier ministre suppléant pourrait-il transmettre au premier ministre un message de la Chambre, celui de démettre de ses fonctions la ministre actuelle et de nommer un nouveau ministre qui dispose de plus de temps et qui a plus à coeur le rôle important que jouent nos militaires en cette période de désordre mondial?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le député se soucie de l'efficacité et de la sécurité des Forces canadiennes. J'espère qu'il fera comprendre cela à ses collègues et qu'ils réexamineront leur nouvelle position au sujet des hélicoptères EH-101.

Par ailleurs, nous voyons d'un bon oeil la tenue d'un débat sur cette question à la Chambre. Le député devrait parler à son leader parlementaire de la possibilité de tenir ce débat la prochaine fois qu'il y aura une journée réservée à l'opposition. Il peut le faire, et nous sommes en faveur de la tenue d'un tel débat.

D'après ce que j'ai entendu ou lu, les Forces canadiennes accomplissent leur travail d'une manière admirable en Yougoslavie et elles contribuent à sauver des vies. Elles ont évacué les blessés et d'autres personnes vulnérables de Srebrenica et elles continuent de s'acquitter de leur mission avec toute l'excellence à laquelle nous ont habitués les Forces armées canadiennes.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et elle est, je pense, assez simple.

Quand la ministre de la Défense nationale va-t-elle comparaître devant le Parlement et les Canadiens pour

rendre compte de la manière dont elle a assumé ses responsabilités de ministre en ce qui concerne les opérations de nos troupes en Somalie?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme la ministre de la Défense l'a mentionné, aux termes de la Loi sur la défense nationale, elle assume certaines responsabilités qui sont similaires à celles d'un juge dans le système judiciaire et qui excluent ou limitent le genre de choses qui peuvent être dites.

Elle a demandé publiquement que le ministère de la Défense nationale communique autant de renseignements que possible concernant ces incidents survenus en Somalie et dès qu'ils seraient connus, dans la mesure où cela ne porte pas préjudice à cette affaire.

Afin de rassurer le député et n'importe qui d'autre à propos des enquêtes criminelles menées par les autorités militaires et des procédures, comme je l'ai déjà dit, on tiendra cet après-midi une séance d'information dans le bureau du juge-avocat général à l'intention de tous les députés disponibles et des médias. Cette séance aidera le député, espérons-le, à comprendre que la ministre de la Défense nationale a agi comme il convient et avec compétence, étant donné ses responsabilités.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre n'a pas à faire de leçon à la Chambre sur les responsabilités de la ministre de la Défense nationale, nous les connaissons bien.

Nous admettons qu'elle a des responsabilités en ce qui concerne les poursuites, mais elle est aussi responsable de la réputation des troupes canadiennes de maintien de la paix. Elle doit se préoccuper de la façon dont nos troupes se comportent en Somalie. Nous voulons savoir quelles instructions elle a données après avoir été mise au courant de ces incidents, qu'est-ce qu'on lui a appris et quelles mesures elle a prises.

La ministre de la Défense nationale viendra-t-elle à la Chambre demain pour faire, dans les limites qui lui sont imposées, une déclaration complète sur la façon dont elle s'est acquittée de ses responsabilités, ou bien le ministre recommandera-t-il au premier ministre qu'elle démissionne et qu'elle soit remplacée?

• (1430)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, vu la nature des questions du député, il est touchant de voir qu'il se préoccupe de la réputation des Forces canadiennes.

Je lui demanderais d'assister à la réunion d'information qui aura lieu cet après-midi ou de lire la Loi sur la défense nationale, s'il préfère, pour déterminer lui-même ce que sont le rôle et les responsabilités du ministre de la Défense nationale en ce qui concerne ces incidents. Ensuite, je lui demanderai, en toute honnêteté, d'examiner ce qu'a dit et ce qu'a fait la ministre et je suis sûr que, s'il est juste, il en viendra à la conclusion qu'elle a agi comme il convenait.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, il est honteux que le gouvernement et la ministre de la Défense nationale se cachent derrière les responsabilités de celle-ci.

[*Français*]

Le silence de la ministre de la Défense nationale dans cette affaire nuit à la réputation de nos soldats canadiens qui font un excellent travail. Aussi, peut-on nous dire quand la ministre de la Défense fera une déclaration pour faire toute la lumière sur cette question?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit—et je sais que c'est après que le député eut rédigé sa question—la ministre de la Défense nationale a dit hier qu'elle avait demandé au ministère de rendre publics, dès qu'ils seront nécessaires, tous les détails disponibles, mais d'une façon qui ne risque pas d'influer sur l'issue de l'affaire.

Le député dit qu'il se préoccupe de la réputation des Forces canadiennes, mais, pourtant, il n'a perdu aucune occasion de laisser entendre que quelqu'un n'avait pas agi comme il fallait, que les procédures normales n'avaient pas été suivies et que des gens qui sont peut-être coupables d'infractions ne font pas l'objet d'une enquête.

Il laisse entendre qu'il y a une tentative de camouflage. Il n'a pas la moindre preuve de ces allégations, et je peux lui dire que s'il se soucie véritablement de la réputation

des nôtres, il devrait cesser ces allégations sans fondement.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, M. Marcel Côté, président de la plate-forme du Parti conservateur, a affirmé qu'il y aurait dans le budget des coupures qui feront mal.

Le ministre peut-il nous confirmer que, dans la préparation du budget, il a tenu compte que s'il y a des coupures substantielles dans les dépenses gouvernementales et qu'elles ne sont pas immédiatement accompagnées d'une baisse équivalente dans les taux d'intérêt, le Canada retombera dans une récession majeure dans une période de déflation accablante.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devra attendre jusqu'à lundi. Il pourra alors tirer ses conclusions.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, nous avons attendu longtemps pour savoir si le gouvernement saisit le lien qu'il y a entre la politique budgétaire et la politique monétaire.

Voilà des années que nous, de ce côté-ci de la Chambre, réclamons un programme véritablement novateur. Or, tout ce que le gouvernement nous donne, c'est une succession de budgets de colmatage qui ne répondent jamais aux besoins réels de la population canadienne.

Selon le président du Comité des programmes du Parti progressiste conservateur, le budget de lundi ne fera pas exception à la règle. Il a dit, et je cite: «D'ici un mois et demi, le budget»—celui de M. Mazankowski—«aura été totalement oublié.»

Si M. Côté a raison, qu'est-ce que le gouvernement va dire au Fonds monétaire international?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, M. Côté n'a pas participé à la rédaction et à la préparation du budget.

Si le député veut connaître notre avis sur la meilleure façon d'avoir des taux d'intérêt bas, je dirais que c'est en contenant l'inflation et en consolidant nos finances.

M. Peterson: Kim n'aime pas ses collaborateurs. Don n'aime pas son président.

M. Mazankowski: Ces deux piliers de notre politique ne sont sûrement pas ceux du Parti libéral puisque celui-ci n'a que trois mots à la bouche: imposer, dépenser et emprunter. Nous en avons soupé!

* * *

LA BANQUE EUROPÉENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Aujourd'hui, à Londres, en Angleterre, M. Jacques Attali, président de la Banque européenne de développement, a tenu une conférence de presse où il s'est excusé des dépenses extravagantes qui ont été engagées au siège de la banque. Il a ajouté que, tout juste hier, il avait reçu un autre coup de téléphone du premier ministre du Canada, qui lui exprimait son appui.

• (1435)

Comment le premier ministre du Canada peut-il exprimer son appui pour des dépenses engagées au siège de la banque, des dépenses qui, en seulement deux ans, ont été plus de deux fois supérieures à celles qu'on a faites pour consentir des prêts à des pays européens en difficulté? Comment le premier ministre peut-il tolérer ce que les contribuables canadiens considèrent comme une utilisation abusive de leur argent durement gagné dans des fonds que le gouvernement conservateur s'est engagé à investir dans cette banque?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vraiment fascinant de voir comment l'opposition peut s'y prendre pour déformer les faits.

Hier, elle accusait le premier ministre de rappeler l'administrateur canadien sur les conseils du président de la BERD. Au cours de cette même conférence de presse, aujourd'hui, Madeleine Drohan, du *Globe and Mail*, a posé directement la question au président: «Il semblerait que vous ayez demandé le rappel de l'administrateur canadien. Est-ce bien le cas et quelle en est la raison?» Il a répondu que cette mesure n'avait pas été demandée. En fait, il a ajouté que les administrateurs qui ont été en poste ont très bien fait leur travail.

Pourquoi le député ne partage-t-il pas la position du gouvernement fédéral qui rejoint en fait celle qu'il applique au Canada? L'administrateur, qui s'est acquitté de

ses responsabilités d'une manière exemplaire, a simplement respecté les directives et la politique du gouvernement du Canada.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre des Finances.

Hier, parlant de Jacques Attali, le premier ministre a déclaré à la Chambre:

> Non, nous ne l'avons pas fait monter à bord d'un appareil des Forces canadiennes.

Pourtant, le même jour, un journaliste du *Globe and Mail* de Toronto écrivait ceci:

> Mark Entwhistle, attaché de presse du premier ministre, a confirmé hier que M. Attali était venu de New York à Ottawa le 5 mars dernier, à bord d'un avion à réaction Challenger des Forces canadiennes, pour un déjeuner de travail.

Le ministre des Finances pourrait–il expliquer exactement ce qu'il en est? Pourquoi le premier ministre nie–t–il les faits? Pourquoi cette question gêne–t–elle tant le gouvernement conservateur et le pousse–t–elle tant à la défensive?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, que je sache, le transport était assuré à partir de New York, ce qui va exactement dans le sens du protocole international qui a été conclu avec tous les pays du G–7 et qui vaut aussi pour les institutions financières internationales.

Ça n'a rien d'extraordinaire. Nous offrons ce service aux personnalités comme M. Gorbatchev et à d'autres dignitaires étrangers qui ont du mal à trouver une place à bord des vols commerciaux.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Les députés de ce côté de la Chambre ont grandement apprécié sa contribution à la vie publique.

Le ministre a dit cette semaine, au cours de ses remarques, qu'il va continuer de parler en faveur de l'universalité du système de soins de santé au Canada.

Le ministre peut–il nous dire ce qu'il pense du nombre croissant de projets visant la mise en place, à l'aide des fonds publics, de cliniques privées pour les riches—dont une à Calgary—la vente de lits privés dans les hôpitaux publics et une plus grande privatisation des régimes provinciaux d'assurance–maladie?

Quelles mesures le ministre a–t–il l'intention de prendre s'il est donné suite au projet de clinique privée MRI à Calgary?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, il existe dans le système de soins de santé au Canada des règles voulant que tout établissement hospitalier subventionné par le fédéral et les provinces soit public.

Si des irrégularités sont commises dans une région, y compris le genre de choses auxquelles fait allusion le député, le ministère enquêtera. S'il y a un problème, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire avec la province en cause, dans ce cas l'Alberta. Nous attendrons de voir ce que va faire la province de l'Alberta et veillerons à ce que tout soit fait dans les règles.

• (1440)

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): J'ai une autre question pour le ministre.

Dans toutes ses réponses, le ministre oublie que la décision du gouvernement fédéral de geler pendant cinq ans les fonds consacrés à la santé est en fait la raison pour laquelle la médecine privée prend autant d'importance au Canada. Les apports en espèces du gouvernement fédéral au régime d'assurance–maladie ont augmenté cette année de 3,3 millions de dollars, soit seulement de 12 c. par Canadien.

Le ministre reconnaît–il qu'au lieu de favoriser l'amélioration du régime d'assurance–maladie, ce gel de cinq ans a encouragé la privatisation et le développement d'un système de soins de santé à deux niveaux à l'instar de celui qui existe aux États–Unis?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, si le député avait écouté ma réponse à sa première question, il n'aurait pas eu à poser la deuxième.

Il sait parfaitement ce que j'ai dit. J'ai dit que les règles veulent que les établissements hospitaliers subventionnés par le gouvernement fédéral soient publics. Je n'ai pas parlé de système privé de soins de santé.

Pour ce qui est de l'aspect financier, il devrait savoir que les trois provinces où son parti est représenté estiment depuis ces deux ou trois dernières années que les

fonds consacrés à la santé sont suffisants. Ce n'est pas une question d'argent, mais une question de gestion.

Encore une fois, s'il avait écouté ma réponse à sa première question, il n'aurait pas eu à poser la deuxième.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, dans le jugement qu'il a rendu aujourd'hui même dans l'affaire Gemini, le Tribunal de la concurrence a décidé qu'il ne pouvait pas rendre l'ordonnance demandée par le Directeur des enquêtes et recherches, parce que ce n'était pas de sa compétence. Le tribunal a tout de même déclaré, et je cite: «Si Canadien échoue ou si cette société est forcée de fusionner avec Air Canada, cela réduira probablement beaucoup la concurrence.»

Que prévoit faire éventuellement le ministre des Transports pour assurer aux Canadiens un service aérien sûr, accessible, concurrentiel et contrôlé par des Canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le jugement rendu ce matin par le Tribunal de la concurrence est une étape importante dans le processus en cours.

L'Office national des transports du Canada étudie également la transaction entre PWA et AMR. PWA a déjà signalé qu'elle interjetterait appel de la décision de ce matin et je crois qu'il ne convient pas que je commente davantage cette affaire avant qu'elle soit réglée.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, le ministre se répand en vaines menaces depuis plus d'un an. Il a mis l'industrie aérienne en garde contre une trop grande capacité, la menaçant de rétablir une forme de réglementation modifiée, puis se rétractant, il a aidé certains transporteurs sous le manteau en n'exigeant pas le paiement des droits. Par contre, il n'a jamais précisé si la politique qu'il préconisait pour le Canada était d'avoir une seule société aérienne, ou deux qui se font concurrence.

Quand ce ministre assumera-t-il ses responsabilités dans ce dossier en disant aux Canadiens comment il voit l'avenir de l'aviation, au Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ignore si ce sont les interventions du ministre des Transports ou non, mais je pense qu'il est important pour les Canadiens de savoir que les deux compagnies de transport, Air Canada et Canadian Airlines, ont annoncé récemment qu'elles allaient réduire leur capacité de 11 p. 100 chacune. C'est un pas dans la bonne direction pour ramener les deux compagnies à un niveau de profitabilité qui ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des citoyens du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre doit savoir que le Canada se place maintenant au deuxième rang derrière les États-Unis parmi les pays les plus violents du monde industrialisé occidental. Le ministre doit également savoir qu'un comité multipartite de la Chambre impute la responsabilité de cet état de choses, entre autres, à l'érosion de la politique sociale, autrement dit à la politique même du gouvernement.

Le ministre va-t-il admettre maintenant devant la Chambre que l'augmentation de la criminalité et de la violence dans nos foyers et dans nos rues est en fait le résultat direct de la compression des programmes du gouvernement et de sa politique sociale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, monsieur le Président.

* * *

• (1445)

LES JEUNES

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, la réponse du ministre est courte, à l'instar des solutions qu'apporte ce gouvernement aux problèmes de notre pays.

J'aimerais poser une question supplémentaire à ce même ministre. Les actes criminels chez les jeunes Canadiens sont à la hausse. Cela est dû en grande partie à l'impuissance des jeunes dans les grandes villes qui cherchent du travail, qui cherchent à apprendre, qui cherchent comment s'en sortir. Au lieu de leur offrir une porte de sortie, ce gouvernement n'a pour eux que des compressions; des compressions dans les emplois, dans la formation, dans l'aide aux étudiants.

Comment ce gouvernement peut-il prétendre qu'il s'intéresse à la sécurité de nos enfants alors qu'il ne leur donne rien à faire et absolument aucun espoir?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Une fois encore, monsieur le Président, les faits sont présentés de façon erronée bien que ce ne soit pas à dessein, j'en suis certain.

La vérité, c'est qu'entre 1984-1985 et 1991-1992, le total des dépenses sociales du fédéral a augmenté de quelque 36 milliards de dollars, passant de 57,3 milliards à 92,7 milliards, soit une augmentation de 35,6 milliards ou 7,1 p. 100 sur une base annuelle. C'est une augmentation beaucoup plus importante que celle de l'ensemble des dépenses de programmes du gouvernement canadien et que celle du taux d'inflation.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La seule chose que l'on puisse dire sans risque de se tromper au sujet de la décision rendue ce matin par le Tribunal de la concurrence c'est que l'incertitude qui plane sur la société Air Canada ainsi que sur les Lignes aériennes Canadien ne se dissippera pas de sitôt.

Le ministre des Transports peut-il nous dire quelle mesure il entend prendre dans l'immédiat afin de s'assurer qu'il restera au moins un transporteur aérien lorsque les résultats de l'appel seront connus?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Tout d'abord, monsieur le Président, nous entendons laisser l'affaire suivre son cours. Un des éléments en cause est le système Gemini, l'autre concerne le contrôle *de facto*, et l'Office national des transports se penche actuellement sur ces deux questions. Nous suivons la situation de très près et je crois que les choses progressent de façon satisfaisante.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre ne peut pas arrêter la procédure d'appel, nous le savons bien, et il ne peut pas non plus ordonner à l'Office national des transports de suspendre son étude. Nous aimerions cependant savoir si le ministre va prendre d'autres mesures pour assurer la survie des deux transporteurs aériens. Il ne servira à rien d'attendre l'audition de l'appel si, d'ici là, il ne reste plus qu'un seul transporteur aérien.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai mentionné à quelques reprises que les deux compagnies, lorsqu'elles se sont présentées devant l'Office national des transports, ont indiqué connaître la façon de reprendre leur profitabilité, soit en réduisant leurs capacités.

Je suis certain que l'honorable député a pris connaissance du fait que les deux compagnies ont annoncé, récemment, qu'elles allaient réduire leurs capacités de 11 p. 100. Ce n'est pas tout à fait suffisant, mais c'est une démarche majeure dans la bonne direction afin de reprendre leur profitabilité pour le meilleur profit de l'ensemble des Canadiens.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Ce ministre a certainement pris connaissance de l'offre d'acquisition du tiers des actions de Canadian par American Airlines. Le ministre a dû constater qu'il s'agissait, à toutes fins pratiques, d'une prise de contrôle de la part du transporteur américain qui est le géant du transport aérien dans le monde. Le résultat net de la transaction sera de mettre Air Canada en péril et de la placer elle aussi, éventuellement, sous la tutelle d'un géant américain.

Je demande au ministre de dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour empêcher un pareil désastre.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne sais pas si l'honorable député s'est tenu au courant, mais depuis un mois maintenant, l'Office national des transports est en train d'examiner précisément cette situation-là.

Ce pays fonctionne avec des règles qui établissent que lorsqu'il y a un transfert d'intérêts entre deux entreprises, l'Office national des transports, qui est un organisme indépendant du gouvernement, doit examiner les termes de l'entente proposée et conclure si, oui ou non, c'est à l'intérieur de la législation.

Cette décision sera rendue par l'Office national des transports avant le 28 mai prochain et toutes spéculations dans ce dossier ne sont que le résultat de rêveries.

• (1450)

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Autrement dit, monsieur le Président, tout le monde est responsable sauf le ministre responsable. Au lieu de nous faire jouer comme toujours la cassette de ses réponses insipides, le ministre devrait plutôt se rappeler que le sort de l'industrie canadienne du transport aérien est présentement en train de se jouer.

Est-ce qu'il ne se rend pas compte que la seule façon responsable et sensée de régler le problème, c'est de provoquer la fusion de Canadian et d'Air Canada? Est-ce qu'il ne croit pas que c'est aussi la seule façon de protéger les 6 000 emplois qu'Air Canada procure dans la région de Montréal?

[*Traduction*]

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il fera pour obliger Air Canada et les Lignes aériennes Canadien à fusionner afin de conserver au Canada au moins une compagnie aérienne nationale rentable?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais fournir une réponse dans une seule langue parce que je pense que nous avons la traduction simultanée, et la réponse va être la même dans les deux langues. J'espère que dans sa circonscription, le député, dorénavant va tenir des commentaires différents de ceux qu'il a tenus récemment à ce sujet-là.

En ce qui concerne le cas qui est devant l'Office national des transports, je pense que le député, qui est avocat, devrait savoir que le processus suit son cours normal, que dans ce pays il existe des lois qui doivent être suivies. L'Office national des transports va rendre sa décision statuant si le transaction proposée est à l'intérieur de la législation. Et je pense que la question est plus insignifiante que l'insipidité de la réponse que je peux donner.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Comme il le sait, nous sortons à peine d'une période de trois ans de graves difficultés économiques mondiales. Les éléments essentiels à la croissance et à l'expansion sont maintenant en place au Canada. L'inflation est très faible et les taux d'intérêt sont agréablement bas.

Toutefois, bien des petites et moyennes entreprises de ma circonscription ne peuvent obtenir des prêts de la part de nos principales banques. Comment le gouvernement pourrait-il convaincre les banques d'être plus raisonnables dans leurs méthodes d'octroi de crédit?

Il me semble que dans le contexte de la reprise actuelle, les banques font plutôt partie du problème que de la solution.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est une excellente question.

Le gouvernement a certainement tenté de la résoudre et de faire tout ce qu'il pouvait pour stimuler le secteur de la petite entreprise. Nous voulons prendre un certain nombre d'initiatives afin de rendre le crédit plus efficacement accessible à tout ce secteur. À cette fin, nous avons apporté des modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui ont fait grimper à 250 000 $ le plafond des emprunts. Certaines mesures importantes faciliteront aussi l'accès au crédit et l'utilisation de cette loi.

Ces initiatives ont suscité une réaction très favorable de la part de la Banque Royale et des autres banques canadiennes. Je voudrais souligner particulièrement le fait que la Banque de Nouvelle-Écosse, ainsi qu'une ou deux autres banques, nous ont fait savoir que, conformément à cette nouvelle proposition, elles seraient prêtes à prêter des fonds aux petites entreprises, en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, au taux préférentiel, c'est-à-dire 6 p. 100. Je crois que cela montre bien à quel point les banques veulent coopérer avec le secteur de la petite entreprise. Je les félicite de leurs efforts.

* * *

L'AIDE ÉTRANGÈRE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question à la ministre des Relations extérieures; elle porte sur les compressions dans l'aide au développement.

Hier, la ministre a affirmé que son application perfide d'une stratégie régionale, Afrique 21, n'était pas influencée par le document du ministère des Affaires extérieures qui avait fait l'objet d'une fuite. Ce document proposait de lier l'aide aux priorités canadiennes en matière de commerce. Si ce n'était pas là le motif des compressions effectuées par la ministre en Afrique, pourquoi a-t-elle choisi d'abandonner à leur sort beaucoup de pays parmi les plus pauvres de l'Afrique qui s'efforcent d'accéder à la démocratie et de leur imposer des compressions tout à fait disproportionnées, alors que nous étions censés leur donner la priorité?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je veux d'abord répéter ici à cette Chambre que nous n'avons pas abandonné l'Afrique, bien au contraire. Nous avons, à l'intérieur de la pratique que j'ai dû mettre en application, étudié très sérieusement le consensus et la meilleure façon de faire la livraison des programmes pour continuer d'apporter l'aide sociale, culturelle, politique et économique à tous les pays d'Afrique, d'Asie et des Amériques. Nous avons donc dû tenir compte de la base régionale, qui faisait un consensus social. Et, c'est à partir de ces décisions, de ces consultations, qui avaient précédé Afrique 21, que nous avons

exercé les mesures énoncées dans notre exposé économique du 2 décembre dernier.

• (1455)

Je veux redire à cette Chambre que nous aurons toujours à la disposition des pays d'Afrique, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, les sommes nécessaires pour venir en aide aux besoins humanitaires, aux besoins d'urgence, aux besoins alimentaires, et nous devons bien sûr faire affaire avec les pays d'Afrique, qui peuvent aussi transiger avec le Canada.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. Le gouvernement abandonne les pays les plus pauvres d'Afrique et des programmes purement symboliques ne remplaceront pas le soutien qu'on n'apportera plus à des projets de développement à long terme. Le président de la Banque mondiale nous rappelle que notre décision de ne pas aider les pays les plus pauvres aura des répercussions négatives pour nous tous.

Pourquoi la ministre n'annule-t-elle pas le grand nombre de compressions budgétaires terribles prévues en Afrique tant qu'on n'aura pas procédé à une enquête publique complète sur la politique d'aide au développement?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, le contexte politique mondial a évolué, les besoins ont changé. Nous devons adapter nos façons de faire et la livraison de nos programmes à des besoins nouveaux. Même le secrétaire général des Nations Unies convient que la meilleure façon d'aider le pays d'Afrique le moins bien nanti, c'est de faire le développement sur la base régionale, et c'est ce à quoi nous travaillons. Et, je le répète, nous n'avons pas tourné le dos à l'Afrique, nous appliquons nos programmes de façon différente.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre des Finances pourrait-il nous préciser pourquoi, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'immigration promulguée le 1er février, le ministère ne renouvelle pas les permis de travail de milliers de réfugiés qui avaient un emploi, qui satisfaisaient leurs employeurs et qui subvenaient à leurs besoins? Le 17 février et le 24 mars, au comité, le ministre de l'Immigration et ses fonctionnaires ont promis qu'on remédierait à cette situation et pourtant, deux mois plus tard, rien encore n'a été fait.

Pourquoi le gouvernement force-t-il ces gens à venir grossir les rangs des assistés sociaux alors qu'il dit vouloir réduire le déficit?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, mon collègue n'est pas sans savoir que le devoir a appelé le ministre de l'Immigration ailleurs aujourd'hui. Je vais prendre la question en note et je suis persuadé que le ministre y répondra dès son retour.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous apprenons chaque jour que des réfugiés perdent leur emploi car leur permis n'est pas renouvelé.

[*Français*]

Lors du débat sur le projet de loi C-86, nous avons alerté le gouvernement de ce résultat, et nous avons même proposé des amendements, mais le gouvernement n'a pas écouté. Je demande maintenant au gouvernement de proclamer des règlements pour assurer que tous les permis de travail des réfugiés soient prolongés jusqu'à leur audience finale.

[*Traduction*]

Pourquoi miner le régime d'assistance sociale alors que ces réfugiés veulent travailler et qu'ils occupent un emploi?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Étant donné, monsieur le Président, que dans la question supplémentaire de mon honorable collègue il y avait une demande de règlements, je vais évidemment transmettre cette demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et porte sur le fait que le gouvernement perdrait des millions de dollars en TPS non prélevée sur des revues américaines, ce qui porte préjudice aux revues canadiennes.

Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures pour régler ce problème ou préfère-t-il adopter une nouvelle stratégie, c'est-à-dire abolir la TPS, la taxe sur les publications, de façon à corriger la situation? Sinon, qu'a-t-il l'intention de faire pour veiller à ce que les revues américaines paient la TPS?

M. Harvard: Abolissez la taxe.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, nous avons aboli la taxe. Nous avons aboli la taxe fédérale sur les ventes des fabricants pour rendre le Canada plus compétitif.

Le député n'est sûrement pas sans savoir que les grandes revues américaines et, en fait, toutes les grandes publications étrangères sont inscrites aux fins de la TPS et doivent prélever la taxe au Canada. Ainsi, *Newsweek*, *Esquire* et d'autres revues américaines perçoivent et paient la taxe. La majorité des autres publications vendues chez nous ont des chiffres de vente inférieurs à 30 000 $ au Canada. Elles sont soumises aux mêmes règles qui s'appliquent aux publications canadiennes dont les chiffres de ventes sont inférieurs à 30 000 $. C'est donc dire qu'elles n'ont pas à s'inscrire ou à prélever la taxe.

* * *

• (1500)

LE BUDGET

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ce matin, nous avons entendu les députés de l'opposition réclamer que le gouvernement fasse plus de dépenses et moins de compressions budgétaires. Pourtant, on pouvait lire aujourd'hui, dans le *Financial Post*, le résumé d'un rapport dans lequel le Conseil canadien des chefs d'entreprises signale que le problème de la dette au Canada a atteint un point critique. Le conseil soutient qu'il est urgent qu'Ottawa et les provinces ramènent de 60 milliards à 40 milliards de dollars par année le total de leurs déficits. L'avenir du Canada en dépend.

Dans son prochain budget, le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures assez fermes et efficaces pour atteindre cet objectif essentiel, et dans quelle mesure les provinces seront-elles appelées à participer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui met en relief la plus grande préoccupation des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, c'est-à-dire la reconnaissance du fait que le problème de la dette touche à la fois le gouvernement fédéral et les provinces. Les Canadiens veulent que les gouvernements unissent leurs efforts pour régler cette question des plus pressantes.

Dans la mesure où nous pouvons faire preuve de leadership au niveau fédéral, nous essaierons d'établir un processus qui permettra au gouvernement fédéral et aux provinces d'élaborer ensemble un plan économique et financier qui nous aidera à nous sortir des difficultés causées par la croissance du déficit.

J'espère que le budget que je présenterai lundi contribuera à répondre à la question très sérieuse soulevée par mon collègue. Je sais que c'est un point qui lui tient beaucoup à coeur, et j'espère seulement qu'il arrivera à sensibiliser les Libéraux et les Néo-Démocrates à ce problème.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je serai bref.

Durant la période des questions, mon collègue de Windsor-Ouest a laissé entendre que le premier ministre a parlé au président Attali hier. Cette allégation est absolument fausse et dénuée de tout fondement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): C'est là un faux rappel au Règlement et je suis sûr que le vice-premier ministre le sait.

Monsieur le Président, je veux demander au leader parlementaire du gouvernement quel sujets nous aborderons demain.

Si le vice-premier ministre veut discuter de la question de savoir si le premier ministre a été correctement cité ou s'il a simplement arrangé la vérité, je serai heureux de tenir un débat là-dessus.

Le ministre peut-il oui ou non nous dire quels sujets nous aborderons demain? Puisque nous savons depuis la réunion des leaders parlementaires de mardi dernier que le budget sera présenté lundi prochain, je demande au leader parlementaire du gouvernement s'il peut nous dire quels sujets seront étudiés la semaine prochaine.

Travaux de la Chambre

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, oui, je peux. Demain, nous étudierons le projet de loi C-93, sur les organismes gouvernementaux, en troisième lecture. Je dois aussi dire que cet après-midi, nous aurons le premier des huit jours désignés de la présente période d'examen des crédits. Demain nous étudierons le projet de loi sur les organismes gouvernementaux.

Lundi, avant l'exposé budgétaire qui sera prononcé par le ministre des Finances à 16 h 30, nous aimerions aborder les projets de loi suivants: le projet de loi C-109, qui traite de la confidentialité des conversations par téléphones cellulaires; le projet de loi S-17, sur la propriété intellectuelle; le projet de loi C-72, sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie; le projet de loi C-107, sur les explosifs; et le projet de loi C-90, sur la détermination de la peine.

Il y a consensus sur bon nombre de ces projets de loi, aussi ai-je bon espoir de pouvoir les étudier rapidement. J'admets, cependant, que certains suscitent de l'opposition.

Mardi, nous commencerons le débat sur le budget, et je m'attends à ce qu'il se poursuive mercredi. Je discuterai avec les autres leaders parlementaires des travaux pour le reste de la semaine et même pour le reste du mois.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je déclare au leader parlementaire du gouvernement que, même si nous avons beaucoup collaboré dans le passé pour faciliter l'étude de projets de loi à la Chambre, je ne crois pas du tout que, dans une journée complète, il soit possible d'étudier toutes les mesures qu'il prévoit pour lundi. Cependant, le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il indiquer si l'ordre des projets de loi qu'il vient de donner correspond à leur ordre de présentation? Il a parlé de plusieurs projets de loi. Va-t-il vraiment commencer avec le projet de loi C-109 ou avec le projet de loi S-17? Les députés aimeraient bien le savoir.

• (1505)

M. Andre: Monsieur le Président, j'ai l'intention de présenter le projet de loi C-109 avant le S-17, mais si, au cours de nos discussions, il apparaît justifié de changer cet ordre, j'envisagerais volontiers une telle possibilité.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai aussi deux questions à poser au leader parlementaire du gouvernement. Je pose la première au nom de mon chef.

Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous donner quelques précisions concernant la loi sur les revendications territoriales au Yukon? Je sais que nous en avons été saisis il y a quelque temps déjà. Cette mesure serait utile, surtout pour le territoire du Yukon.

M. Andre: Monsieur le Président, je ne sais pas au juste. S'agit-il de la mesure qui est à l'étude en comité actuellement ou d'une étude qu'il reste à présenter? Elle aurait été adoptée? Je ne sais pas très bien quel est le problème, mais j'examine la question et je donnerai une réponse au député.

M. Riis: Monsieur le Président, en ce qui concerne les progrès réalisés dans ce dossier, le député pourrait m'en informer en personne sans nécessairement passer par la Chambre.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour poser une autre question. La première mesure relative à l'étude en comité du projet de loi sur l'ALÉNA, qui a commencé aujourd'hui, a été d'imposer une forme de clôture au débat. Cela est en soi décevant.

Quand ce projet de loi reviendra à la Chambre et compte tenu que le débat a duré moins de cinq heures à l'étape de la deuxième lecture, la principale étape, le député pourrait-il au moins nous donner l'assurance que le gouvernement n'aura pas recours à la clôture ou à l'attribution de temps à l'étape du rapport ou de la troisième lecture afin de garantir la tenue d'un débat suffisamment long?

M. Andre: Monsieur le Président, ce qui est arrivé au comité, et cela devrait arriver plus souvent, comme nous avons coutume de le faire de temps à autre à la Chambre, c'est que le comité a convenu d'aborder l'audition des témoins et l'étude article par article d'une manière plus raisonnable et rationnelle. Il a proposé un programme complet. Tous les membres du comité ont déclaré qu'ils étaient prêts à mettre les heures qu'il fallait au cours des prochaines semaines pour en finir avec l'étude de ce projet de loi. Cela convient fort bien.

Les paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement permettent certes aux leaders parlementaires de discuter et de s'entendre sur une durée raisonnable pour l'étape du rapport et de la troisième lecture. Je suis tout à fait disposé à discuter d'une entente semblable avec les leaders parlementaires de l'opposition.

M. Riis: Monsieur le Président, cela nous met dans une position très délicate, voire intenable, parce qu'au NPD nous nous opposons complètement et catégoriquement à ce projet de loi. Par conséquent, si le leader du gouvernement nous demande de collaborer ou de faciliter l'adop-

tion du projet de loi, je dois lui dire que jamais au grand jamais nous ne ferons une chose pareille.

M. Andre: Je comprends, monsieur le Président. Je ne voulais pas dire que le Nouveau Parti démocratique devrait se résigner à voter pour le projet de loi. Je comprends que les députés de ce parti en soient incapables, soit pour des raisons de principe, soit parce que Bob White leur a dit de ne pas le faire, je ne sais trop. Chose certaine, il y a une différence entre dire une fois qu'on s'oppose à une mesure et parler interminablement pour exprimer cette opposition.

Après un débat et des discussions d'une durée raisonnable—je ne pense pas que le député puisse nous faire changer d'avis et je doute que nous puissions l'amener à se raviser—on peut se demander à quoi sert un débat prolongé, illimité, puisque l'issue ne changera pas.

M. le Président: Je vais donner la parole au député de Kamloops, mais brièvement. L'échange est en train de tourner au débat.

M. Riis: Oui, monsieur le Président. Je voudrais faire remarquer une ou deux choses à mon collègue. La première, c'est que, puisque le gouvernement a autorisé moins de cinq heures de débat à l'étape importante de la deuxième lecture, cette intervention—qu'on peut qualifier de tous les noms qu'on voudra—est tout à fait inacceptable dans une société démocratique.

Je tiens à dire à mon collègue que, effectivement, nous tenons à débattre cette question. Nous voulons que le débat se déroule normalement. Je dois dire, non à cause d'un individu ou d'un groupe particulier, que nous estimons, comme parti politique que cette loi n'est pas dans l'intérêt bien compris du pays et des générations à venir. Nous nous y opposons pour cette raison et aucune autre. Si mon collègue me demande de collaborer, je dois lui dire que, dans le cas de ce projet, c'est tout à fait impossible.

• (1510)

M. le Président: Je comprends aussi bien que tous les autres députés qu'il y a une divergence de vues très marquée sur ce projet. Néanmoins, je crois que l'échange a assez duré. Nous allons maintenant passer au prochain député qui demande à prendre la parole.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, au sujet des projets de loi de lundi, C-107, C-92 et C-90, l'honorable ministre a dit qu'il y avait eu entente ou qu'il y a collaboration ou consensus possible entre les partis d'opposition.

Je voudrais rappeler au ministre que nous n'avons pas eu du tout d'information. Lorsque nous avons, comme hier, des informations avant le vote, nous collaborons avec la Chambre et faisons en sorte qu'il n'y ait qu'un seul vote, comme hier. Nous sommes prêts à collaborer, mais nous aimerions être informés au sujet de ces trois projets de loi qui nous tiennent à coeur. Nous voudrions collaborer avec le gouvernement, mais le minimum de décence, ce serait de nous informer au même titre que les autres partis.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au leader de la Chambre au sujet du projet de loi C-7.

Le leader de la Chambre sait certainement que le projet de loi C-7 traite du statut de l'artiste. Il a reçu la sanction royale le 23 juin 1992, mais n'a pas été proclamé.

Le leader de la Chambre pourrait-il nous faire part des intentions du gouvernement et de la date de proclamation de ce projet de loi?

M. Andre: Monsieur le Président, je ne peux pas le faire tout de suite. Comme il a été adopté, nous désirons, bien sûr, qu'il soit mis en vigueur. Je présume que les dispositions administratives en ce sens n'ont pas encore été prises. Quoi qu'il en soit, je m'informerai et donnerai ma réponse au député.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉPUTÉE DE SAINT-HUBERT—LA TENUE DU VOTE SUR LE PROJET DE LOI C-62—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il y a deux jours avait lieu le vote no 458 sur le projet de loi C-62. L'honorable députée de Saint-Hubert a soulevé une question de privilège concernant la tenue de ce vote. Elle a fourni une explication claire selon laquelle le vote de quelques députés à la Chambre avait été interprété de façon incorrecte, et qui avait suivi l'intervention du président suppléant.

Après examen de ce cas et les circonstances entourant le vote, je pense que, effectivement, une erreur s'est glissée à la Chambre. Par conséquent, et après l'intervention de la députée de Saint-Hubert—

[*Traduction*]

J'annonce que, en tant que Président, j'émettrai une rectification pour que le compte rendu énonce clairement la façon dont les députés ont effectivement voulu voter sur cette question. Il s'est glissé une erreur qui n'était pas délibérée. J'espère que cela satisfait les députés.

[*Français*]

M. Plamondon: Nous voulons vous remercier, monsieur le Président, nous les députés du Bloc québécois, d'avoir pris le temps d'écouter nos doléances, et surtout d'avoir corrigé cette interprétation qu'a donnée le président suppléant à ce moment-là. Je vous remercie de votre collaboration.

[*Traduction*]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier au nom de la Chambre. En tant que serviteur de la population et de la Chambre, vous aurez fait respecter d'une manière exemplaire les vrais principes de la démocratie dans cet endroit.

[*Français*]

Je voudrais offrir mes félicitations à l'honorable députée de Saint-Hubert.

M. le Président: Je remercie l'honorable député, ainsi que l'honorable député de Richelieu.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon (p. 18281).

Mme le vice-président: Lorsque la Chambre a suspendu sa séance, le député de Lambton—Middlesex en avait fini avec ses remarques. Nous allons maintenant passer à la période de cinq minutes des questions et observations.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, ce matin, le député de Lambton—Middlesex, ancien ministre de l'Agriculture sous le gouvernement libéral, a prononcé un discours extraordinaire parce que c'est un député qui a beaucoup de coeur, qui prend à coeur son pays, qui prend à coeur spécialement l'agriculture au Canada.

Je peux vous dire que j'ai souvent lu ses écrits et que j'ai toujours été bien renseigné sur des sujets souvent difficiles. Le député de Lambton—Middlesex prend souvent soin de nous parler des programmes du présent gouvernement conservateur depuis 1984, des programmes qui ont massacré l'agriculture au Canada, des programmes qui ont nui très souvent aux producteurs et aux gens qui préparent la nourriture.

[*Traduction*]

Je serais reconnaissant au député de Lambton—Middlesex de bien vouloir dire ce qu'il pense de la situation actuelle et à venir du secteur de la production et de la transformation des aliments au Canada.

M. Ferguson: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

Je tiens d'abord à signaler que, sur le chapitre de la production et de la transformation des aliments, le Canada est le pays qui maintient les normes de qualité les plus élevées au monde.

Or, je suis de plus en plus préoccupé d'entendre le gouvernement dire que nous devons être plus compétitifs à l'échelle internationale. Le gouvernement ne nous a pas expliqué ce dont il s'agit.

J'ai ici une publication intitulée *Viewpoint* et rédigée par Ernst et Young. Selon ce document, les dix principaux fabricants de produits alimentaires de l'Europe réalisent 60 p. 100 du chiffre d'affaires des 40 plus grandes sociétés du continent.

Je pense qu'on peut parler d'une forte concentration. Or, au Canada, les cinq plus gros distributeurs d'aliments contrôlent 80 p. 100 du marché. On peut presque parler de monopole. Dans certaines régions du pays, c'est effectivement le cas.

S'il faut que nous soyons concurrentiels à l'échelle mondiale, nous ne pouvons pas passer sous silence le fait qu'il y a d'énormes sociétés transnationales qui contrôlent d'immenses secteurs de l'agriculture américaine dans les deux domaines de la production et de la transformation des aliments.

Une société contrôle 25 p. 100 de la production et de la transformation du poulet. Deux sociétés détiennent un énorme pourcentage de la transformation du boeuf. Ces deux sociétés abattent 43 000 têtes de bétail par jour. L'une d'elles vient d'acheter une usine immense à Saltillo, au Texas.

Comment, en tant que Canadiens, rivaliserons-nous avec ce genre de sociétés? Nous n'avons pas cette capacité. En outre, ces grandes sociétés utilisent maintenant un système d'inspection. Cela signifie simplement qu'elles embauchent leurs propres inspecteurs.

En janvier dernier, un grand nombre d'enfants de l'État de Washington sont tombés gravement malades. Ils ont été très malades et, en fait, trois d'entre eux sont morts d'intoxication alimentaire après avoir mangé des hambourgeois contaminés. Plusieurs autres ont des lésions rénales permanentes. Certains enfants d'Abbotsford et de Chilliwack ont eu les mêmes problèmes. À mon avis, tout cela est voué à la catastrophe. J'ai déjà parlé des normes de qualité à la Chambre des communes.

Je maintiens que nos systèmes canadiens sont les meilleurs du monde. Il faut que nous les conservions. Il faut que nous gardions les systèmes de production dans tout le Canada qui sont les meilleurs du monde et qui ont fourni aux consommateurs canadiens des aliments de haute qualité à des prix très raisonnables. Nous ne pourrons jamais nous permettre, en tant que Canadiens, de laisser d'autres sociétés prendre le contrôle de notre alimentation.

Comme un autre député de l'est de l'Ontario l'a fait remarquer à maintes reprises, la production et la transformation des aliments au Canada sont des éléments de la sécurité nationale.

• (1520)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet d'une motion que je considère importante et qui dénonce les effets dévastateurs des politiques de ce gouvernement sur les emplois des Canadiens.

Je sais que ces politiques ont eu sur les personnes qui ont perdu leur emploi des effets extrêmement négatifs, mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi toutes les retombées. J'aimerais que nous les examinions ensemble pour voir si nous parlons bien de la même chose.

Depuis 1989, il y a eu de 300 000 à 400 000 pertes d'emploi rien que dans le secteur manufacturier, ce qui représente environ 15 p. 100 de tous les emplois dans ce secteur. Aux États-Unis, les pertes ont été de 7 p. 100. Le gouvernement a beau parler de récession mondiale, les États-Unis se sont bien mieux tirés d'affaire que nous.

Regardons un peu l'économie. À la fin de l'exercice 1991-1992, la dette publique nette était de 422,8 milliards de dollars, nettement plus du double de la dette dont avait hérité le gouvernement en 1984. En 1991-1992, le déficit fédéral était de 34,6 milliards de dollars. On constate qu'au fil des ans, il a presque toujours été supérieur à 30 milliards de dollars. Il était censé être de 34,4 milliards de dollars en 1992-1993. Après les dix premiers mois de cet exercice, il était de 31,2 milliards. En mars 1993, le taux de chômage était de 11 p. 100. Il y avait plus de 1,5 million de chômeurs au Canada, et plus de 2,7 millions d'assistés sociaux. Et je n'ai pas encore parlé des banques d'alimentation auxquelles s'adresseront cette année plus de 2 millions de Canadiens.

Il y a aussi eu d'autres retombées négatives. En 1988, 789 000 familles étaient frappées par le chômage. En 1992, il y en avait plus d'un million, en fait, 1,132 million. En 1988, le taux de chômage était de 7,5 p. 100. C'est là une moyenne. En 1992, il avait grimpé à 11,5 p. 100, en moyenne. Quelle détérioration! Le chômage chez les jeunes, qui me tient particulièrement à coeur, s'élevait à 11,8 p. 100 en novembre 1988. En février dernier, il atteignait 16,7 p. 100. En 1989, on comptait, en moyenne, 350 000 jeunes qui n'avaient jamais travaillé. En 1991, ce chiffre était passé à 412 000 et, en 1992, il atteignait 475 000. Nous prévoyons qu'il sera encore plus élevé en 1993.

Demandez aux Canadiens ce qu'ils attendent de l'avenir. En 1988, nous leur avons demandé: «Croyez-vous que le pays et l'économie seront plus forts et, selon vous, serez-vous plus à l'aise ou moins à l'aise?» Quand nous avons compilé les résultats, en 1989, 28 p. 100 des gens affirmaient qu'ils prévoyaient être plus à l'aise. Cette proportion avait chuté à 16 p. 100 en 1992. Ceux qui disaient qu'ils seraient moins à l'aise représentaient 41 p. 100 des répondants en 1989, et 54 p. 100 en 1992.

Je pourrais citer d'autres statistiques, mais je pense que j'ai démontré ce que j'avance. Tous les indices économiques reconnus montrent que la situation s'est détériorée.

Évidemment, on dira que c'est normal que je fasse ce genre de déclaration, puisque je suis un député d'opposition. Je veux porter à l'attention de la Chambre un article publié dans le numéro du 16 avril 1993 du journal *The Gazette*, intitulé «3,9 millions de chômeurs, une plaie béante dans le flanc de la société, selon les évêques catholiques». Je vous fais part de quelques autres grands titres dans les journaux d'un peu partout au Canada: «Un entrepreneur japonais ferme une usine à Trenton», «Fermeture d'une usine d'emboutissage en juin, 91 emplois perdus.»

Les crédits

• (1525)

Dans un autre article, on précisait que la fermeture d'une usine d'automobiles allait entraîner la suppression de 200 emplois. Un autre article encore renfermait une carte du sud de l'Ontario et du Grand Toronto sur laquelle de nombreux points montraient un grand nombre d'usines et de commerces ayant fermé leurs portes. On titrait ainsi: «Les données sur les pertes d'emplois reflètent un déclin du secteur manufacturier», et on précisait ensuite à quel point cela était sérieux.

Voici d'autres manchettes: «Là où les emplois disparaissent»; «La perte d'emplois a atteint un point critique selon le syndicat—la société Hawker Siddeley déménage son usine de Surrey aux États-Unis»; «Cornwall, déjà durement éprouvée, perd 360 autres emplois»; «150 personnes perdront leur emploi dans quelques mois lorsque l'usine de Gatineau de fabrication de panneaux acoustiques fermera ses portes»; «L'usine de ceintures de sécurité de Penetanguishene va déménager au Mexique—une perte de 194 emplois»; «L'usine de la société Aerospace ferme ses portes»; «Fermeture de l'usine d'automobiles»; «Disparition de 115 emplois»; et je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps.

Ma province, le Manitoba, n'a pas été, en fait, épargnée par les effets catastrophiques de la politique économique du gouvernement; en effet, en ce qui concerne pratiquement tous les indicateurs de pauvreté, nous avons le pire bilan possible. Parmi les jeunes, la proportion des pauvres est la plus élevée au Canada.

Quand je parcours ma circonscription et la ville de Winnipeg, je vois un grand nombre d'usines et d'entreprises qui ont fermé leurs portes et cela ressemble à une région sinistrée.

Je le répète, il est extrêmement regrettable que ces gens aient perdu leur emploi, car cela ne fait pas que les toucher eux, mais également les membres de leur famille et leur entourage immédiat dans la collectivité, en plus d'entraîner une certaine tension et un sentiment d'impuissance face à tout ceci.

Cependant, il y a une chose qu'on oublie souvent, à savoir que ces suppressions d'emplois ont également des répercussions importantes dans d'autres secteurs.

Permettez-moi de donner un certain nombre d'exemples importants relativement à ma circonscription, qui ressemble à beaucoup d'autres. On y retrouve l'hôpital général de Saint-Boniface et il y a de nombreuses pertes d'emplois à cause de ces fermetures, de cette faillite de l'économie et de cette situation économique catastrophique qui n'est pas simplement une récession, mais pire encore et à cause également des milliards de dollars qui ne sont pas transférés aux provinces.

On retrouve dans ma circonscription le Collège universitaire de Saint-Boniface, la seule université de langue française dans l'ouest du pays. À l'instar des autres universités et des autres collèges communautaires, cette université est victime de la réduction des paiements de transfert aux provinces au titre de l'éducation, de la formation et du recyclage. Cette réduction lui fait très mal. On assiste à des suppressions d'emplois dans ces secteurs. Les collèges communautaires sont particulièrement touchés. De nombreuses personnes attendent en vain de recevoir une formation qui leur permettrait de se sortir de ce trou qu'est la pauvreté.

Il n'y a tout simplement pas assez de formation. Les faillites et fermetures se multiplient, les démarrages accusent des retards. Pourtant, des personnes très motivées et hautement qualifiées, dont certaines possèdent deux diplômes, ou encore des journaliers qui ont un excellent dossier professionnel ne parviennent tout simplement pas à trouver d'emplois.

Permettez-moi de citer quelques exemples. Une néo-Canadienne qui, dans son pays d'origine, était enseignante, fonctionnaire, est prête à prendre n'importe quel emploi pour aider sa famille. Elle voudrait bien que ses deux filles puissent, comme nous l'avons fait nous-mêmes, poursuivre des études universitaires. Cette personne a beau chercher, elle ne trouve pas d'emploi.

Dans un autre cas, un homme a dû prendre une retraite anticipée pour des raisons de santé. Or, son épouse éprouve, depuis, des problèmes médicaux complexes qui nécessitent des soins particuliers. Cet homme, qui est très motivé et qualifié, voudrait s'assurer un revenu d'appoint en effectuant un petit travail supplémentaire, mais il ne trouve rien.

Une jeune homme marié de moins de trente ans est prêt à prendre n'importe quel emploi, mais il n'en trouve aucun.

Je pourrais donner une foule d'autres exemples semblables.

[*Français*]

Je crois que j'ai quand même démontré de façon concrète que les politiques de ce gouvernement en matière de création d'emplois n'ont pas fonctionné et j'aimerais bien que mes collègues du gouvernement me posent des questions au sujet de mes discours ou sur n'importe quel autre sujet.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue de Saint-Boniface. J'ai déjà habité à Norwood, une banlieue de cette ville et je connais l'hôpital de Saint-Boniface.

Je sais, d'après mes amis qui vivent encore à Winnipeg, que ce coin du Manitoba a été durement touché comme

l'a affirmé le député. En fait, je me suis senti pleinement concerné par ses déclarations car il existe aussi de nombreux cas semblables dans le sud de l'Ontario. Il a très bien démontré que l'économie actuelle ne donne pas les résultats escomptés et qu'un changement est nécessaire.

C'est pourquoi j'aimerais poser au député une question à deux volets. Dans le sud du Manitoba, quelles seront, selon lui, les répercussions économiques de l'accord de libre-échange nord-américain si cet accord est adopté et mis en oeuvre? Et peu importe la réponse qu'il donnera à ce premier volet de ma question, pourrait-il nous dire quelle est son intention ou celle de son parti à l'égard de l'accord de libre-échange nord-américain?

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. J'aimerais bien qu'il réside encore dans ma circonscription à Saint-Boniface car, malgré son choix politique actuel, je suis convaincu qu'il m'appuierait probablement lors des prochaines élections.

M. Heap: J'espère que vous m'appuieriez aussi.

M. Duhamel: Bien entendu. Un homme d'honneur comme vous; pourquoi refuserai-je de vous appuyer?

En ce qui concerne la question très sérieuse de la position de mon parti face à l'ALÉNA, nous l'avons fait connaître à maintes reprises. Je me sens tout à fait à l'aise face à cette position. Nous avons fait savoir que nous ne pouvons approuver l'ALÉNA dans sa forme actuelle. Nous devons être assujettis à des règles commerciales communes. Nous devons veiller à ce que les normes en matière d'environnement et de conditions de travail soient respectées et nous devons obtenir une garantie quant aux ressources énergétiques et aux eaux.

Voilà certains des éléments qui préoccupent le chef de notre parti et dont il a déjà parlé. Il tient à ce que des modifications soient apportées sur ces points avant que nous ne signions l'accord. Mon chef a aussi déclaré que c'était une occasion en or de corriger les lacunes de l'accord canado-américain, et je le félicite de cette prise de position. Soit dit en passant, il a ajouté que, si nous ne réussissons pas à obtenir ces modifications, nous dénoncerons l'accord.

Il y en a qui voudraient d'abord abroger l'accord, mais ils devraient finir par négocier quand même, et ils n'ont pas prouvé qu'ils obtiendraient de cette manière des résultats meilleurs que ceux que nous aurions en commençant par négocier.

J'accepte sans aucune difficulté cette position, qui me semble responsable. Comme beaucoup de Canadiens, je crains que, si l'accord est accepté tel quel, les ravages que j'ai décrits à la Chambre ne se poursuivent. Or, il faut absolument y mettre un terme. Le pays n'en peut plus.

M. Heap: Madame la Présidente, puis-je poser une autre question? Le député n'aurait-il pas préféré que le projet de loi ait été rejeté à l'étape de la deuxième lecture? Près de la moitié des députés de son parti étaient absents au moment de la tenue du vote. Ceux qui étaient présents ont voté contre le projet de loi, mais ils n'étaient pas assez nombreux pour le faire rejeter.

Le député peut-il nous dire pourquoi près de la moitié des députés de son parti étaient absents lors de la tenue du vote, ce qui a pour effet que, même si les députés présents ont voté contre, le caucus dans son ensemble a dans les faits permis l'adoption du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture?

M. Duhamel: Madame la Présidente, je sais que j'ai voté contre, mais je ne sais pas si nous étions la moitié ou près de la moitié. J'hésite en outre à parler au nom des absents. Je pense qu'ils pourraient le faire eux-mêmes. Il n'y a pas, bien sûr, de plan machiavélique visant à aider le gouvernement à faire adopter le projet de loi, et mon collègue n'a pas dit cela non plus. Je vous assure qu'il n'en est rien. Tous étaient solidement derrière le chef et sa politique. Nous ne voulons pas que le projet de loi soit adopté dans son libellé actuel. Nous voulons y inclure un code standard de règles commerciales. Nous avons besoin d'une plus grande sécurité sur le plan des normes relatives au travail et à l'environnement ainsi que des points que j'ai soulevés. Je tiens à assurer à mon collègue que nous n'avons aucune hésitation. Notre position est claire. Elle est bien connue. Et nous allons la maintenir.

• (1535)

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Madame la Présidente, nous y voilà encore une fois. Il s'agit d'une autre motion facile condamnant les politiques économiques du gouvernement. Il est très aisé pour l'opposition de lancer des motions sans prendre le temps d'examiner réellement le dossier du gouvernement en matière d'économie. Qui plus est, il existe actuellement chez les Canadiens et les Canadiennes un courant d'optimisme en ce qui concerne la reprise de l'économie. Et à quoi avons-nous droit de la part des députés de l'autre côté de la Chambre? À une nouvelle dose de pessimisme et à une nouvelle dose de négativisme. Comme d'habitude! Des critiques inlassables, répétitives et inexactes à propos des politiques économiques du gouvernement.

Si mes chers collègues ne connaissent pas les faits, j'aurai grand plaisir à les leur expliquer. Pas plus tard que la semaine dernière, le *Conference Board* du Canada, un organisme qui se veut indépendant du gouvernement, a prédit que la croissance économique serait encore plus forte cette année que ce qui avait été prévu. Les exportations sont à la hausse, le taux d'inflation est très faible. En fait, nous avons le taux d'inflation le plus bas de tous les pays industrialisés. Les taux d'intérêt sont bas et stables. Le dollar canadien est fort et les perspectives d'emploi s'améliorent. Oui, je sais, le taux de chômage est élevé. De toute façon, tant qu'il y aura un chômeur ou une chômeuse au Canada, ce sera toujours trop. Mais est-ce que mes chers collègues sont conscient du fait que le taux de chômage est élevé, en raison de l'enthousiasme que suscite notre reprise économique chez les travailleurs éventuels qui recommencent à chercher du travail?

Notre gouvernement accepte volontiers d'écouter les critiques constructives, les critiques documentées qui sont fondées sur des faits, pas les critiques négatives et les accusations gratuites basées sur des rumeurs.

Parlons de la croissance économique. Parmi les pays du Groupe des Sept, le Canada n'est devancé que par les États-Unis pour ce qui est du plus haut niveau de vie calculé par habitant, selon le produit intérieur brut. Au cours des dernières années, notre forte croissance économique nous a permis de combler une partie de l'écart qui nous sépare de nos prospères voisins du Sud. Notre part d'investissement dans le produit intérieur brut est à son plus haut niveau depuis 25 ans. Elle surpasse celle des États-Unis et de l'Allemagne. La productivité de la main-d'oeuvre augmente tandis que nos coûts de production ont diminué considérablement. En outre, nos importants gains en termes de productivité ont placé le Canada dans une excellente position concurrentielle au sein des marchés internationaux.

Mes chers collègues parlent de pertes d'emplois, mais savent-ils seulement qu'au cours des dernières années, le Canada a créé davantage d'emplois que tout autre pays du Groupe des Sept? Les autres pays nous envient notre capacité de créer des emplois. Bien que mes chers collègues adoptent une perspective négative comme à l'habitude, notre gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre des politiques positives qui nous assureront une croissance durable.

Et voici ce que nous faisons déjà à cette fin. Nous accordons aux petites entreprises un crédit d'impôt de 10 p. 100 pour toute la machinerie et tout l'équipement qu'elles achètent cette année. De plus, la majorité des entreprises qui embauchent de nouveaux travailleurs cette année n'auront pas à subir d'augmentation des cotisations d'assurance-chômage. Je vous rappellerai que l'opposition sait voter contre ces mesures.

Le gouvernement a prolongé de deux ans son programme de financement pour la petite entreprise. Pourtant, ce programme permet aux entreprises de refinancer des prêts à des taux d'intérêt inférieurs aux taux offerts sur le marché.

• (1540)

Nous avons simplifié les règles de façon à favoriser une hausse des investissements dans les petites entreprises au moyen des REÉR. Nous avons également porté à 250 000 $ le plafond des prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Notre gouvernement n'ignore pas que les activités de recherche et développement sont également des éléments essentiels à une croissance économique qui se veut durable. C'est pourquoi nous avons, au cours des cinq dernières années, accru de 230 millions de dollars le budget des mesures d'incitations fiscales à l'intention des entreprises qui font de la recherche et du développement. Nous avons également prévu une réserve de 400 millions de dollars afin de surmonter les entraves à incidence fiscale à l'évolution technologique et à la croissance des entreprises.

Notre approche est tout ce qu'il y a de plus logique. Nous demandons aux Canadiens et aux Canadiennes de faire preuve d'autodiscipline, de faire des sacrifices à court terme pour que notre pays puisse en retirer des bénéfices à long terme.

La seule façon de devenir riche instantanément, c'est de gagner à la loterie. Notre gouvernement ne mettra pas en jeu le bien-être économique futur des Canadiens et des Canadiennes en déterrant les projets de création d'emplois ponctuels, éphémères et sans issue des années 1970 qui leur ont coûté si cher. On se souviendra des vieilles idées de nos amis libéraux. Comme d'anciens fantômes du passé, ces candidats du Parti libéral reviennent à la surface, comme le chef du Parti libéral, un homme du passé qui, soit dit en passant, était député à la Chambre des communes quand John F. Kennedy était président des États-Unis. Ce sont ces gens qui prétendent vouloir nous ramener les vieilles recettes de l'ancien temps, des recettes qui, dans les années 1970, non seulement n'ont rien réglé en soi, n'ont réglé aucun problème, mais nous ont endettés et pour lesquelles on paie encore. Ce ne sont que des solutions du passé.

Non, notre gouvernement n'a pas continué sur cette voie sans issue pour ce qui est de ramener les Canadiens et les Canadiennes au travail. Nous voulons que les travailleurs et les travailleuses puissent atteindre un bon niveau de vie et contribuer à la prospérité économique du Canada.

Pour ce faire, nous avons adopté une approche constructive qui produira, à long terme, des résultats durables. Les motions de l'opposition critiquant notre gouvernement laissent supposer que nous devrions faire comme si notre lourde dette n'existait pas. Ils tentent de l'igno-

rer constamment et nous demandent de faire comme si l'endettement n'existait pas. Tout ce qu'ils veulent, c'est dépenser, dépenser et dépenser encore. Ils aiment bien dépenser l'argent des autres.

Cela signifie vivre au-dessus de nos moyens et placer, de façon totalement irresponsable, un fardeau financier indu sur les épaules de ceux qui nous suivront, c'est-à-dire nos enfants et petits-enfants. Le gouvernement ne s'engagera pas sur cette voie. Le peuple canadien nous a confié la responsabilité fondamentale d'agir dans l'intérêt de l'économie et nous avons bien l'intention d'être à la hauteur.

La plus grande ressource du Canada, c'est son peuple, sa population, ses travailleurs et travailleuses. Voilà pourquoi nos programmes misent sur les travailleurs et les travailleuses. Ils dénotent la confiance que nous avons en leurs initiatives, la confiance que nous portons envers l'imagination, la détermination, le dynamisme des travailleurs et travailleuses de ce pays.

Comme en témoignent les modifications que nous avons apportées au régime d'assurance-chômage, nous sommes convaincus que les travailleurs et les travailleuses canadiens ont la capacité de réussir. Nous ne pouvons plus ménager ceux et celles qui n'assument pas la responsabilité de conserver leur emploi simplement parce qu'ils n'ont pas envie de travailler. Nous faisons appel à leur sens profond de l'estime de soi et nous leur demandons de contribuer au redressement économique.

Il faut mettre l'accent sur la formation. Il faut absolument préparer les travailleurs et les travailleuses canadiens pour qu'ils puissent se tailler une place dans l'économie mondiale qui progresse rapidement et qui est fondée sur les connaissances et sur la technologie de pointe. Tous les jours, les travailleurs et les travailleuses disent à nos conseillers et conseillères en emploi qu'ils veulent recevoir de la formation. La formation est presque la priorité numéro un de chacun et de chacune. Ils ne veulent pas qu'on les subventionne par le biais de prestations d'assurance-chômage. Ils veulent avoir une chance raisonnable d'avoir accès à de meilleurs emplois. Ils veulent de la formation.

• (1545)

Pour répondre à cette demande au cours de l'exercice que nous venons tout juste de clore, nous avons utilisé 3,5 milliards de dollars qui ont permis à 685 300 travailleurs et travailleuses canadiens de participer aux programmes gouvernementaux relatifs au marché du travail.

Au cours de ce nouvel exercice, nous affectons environ 3,8 milliards de dollars aux programmes et services axés sur le marché du travail. Je crois que même mes chers collègues conviendront qu'il s'agit d'une hausse considérable par rapport aux 2,1 milliards de dollars dépensés en 1985-1986. Des 3,8 milliards de dollars, 2,21 milliards de dollars seront réservés à des mesures actives de formation et d'adaptation destinées aux prestataires d'assurance-chômage, dans le cadre des utilisations dites productives. Ce montant est le plus élevé qui ait été affecté aux utilisations productives du compte de l'assurance-chômage. C'est 13 p. 100 de plus que l'an dernier et presque quatre fois et demie de plus que les 500 millions prévus en 1990. Et ce qui est horrible, c'est d'avoir vu l'opposition voter contre ces excellentes mesures.

Nous ne parlons pas seulement de dépenses, nous parlons aussi d'investissement. Mes chers collègues comprennent-ils cela? Le ralentissement économique est partie intégrante de la restructuration mondiale, et on aura beau tenter de faire porter le poids de la situation actuelle sur le gouvernement, sur ses mesures, on ne peut s'en sortir. Je pense qu'un peu d'honnêteté intellectuelle de la part de mes collègues de l'opposition devrait leur permettre de pouvoir dire clairement à la population qu'une grande partie des problèmes que nous vivons présentement sont dus à la restructuration de l'économie mondiale.

Le gouvernement ne se tourne pas les pouces, attendant de voir ce qui arrivera. Malgré toutes les interventions négatives et insensées venant de l'opposition, nous prenons des mesures positives pour que les travailleurs et les travailleuses puissent affronter aisément la concurrence lorsque la relance économique sera bien et définitivement enclenchée.

Cette année, un million de prestataires d'assurance-chômage devraient recevoir une formation professionnelle pratique en même temps qu'ils toucheront des prestations. Voilà comment nous investissons les 2,21 milliards de dollars. Je mets au défi mes chers collègues de proposer une meilleure façon d'investir dans l'avenir du Canada.

La formation professionnelle est sans aucun doute la priorité numéro un des travailleurs et travailleuses qui ont connu de nombreuses années productives et qui se retrouvent tout à coup sans emploi, à cause de la restructuration industrielle à l'échelle mondiale. C'est la réalité, et les travailleurs et les travailleuses, lorsque nous les rencontrons, nous le disent.

Les travailleurs et les travailleuses licenciés qui ont occupé sans interruption un emploi pendant les cinq dernières années au moins ont une éthique du travail bien établie. Ils savent ce qu'ils veulent. Et ce qu'ils veulent, c'est de la formation, du perfectionnement professionnel en vue de se réinsérer dans la population active. Le gouvernement a bien l'intention de leur offrir cette formation.

Notre gouvernement utilisera 300 millions de dollars afin d'aider ces gens à retourner le plus rapidement possible sur le marché du travail. Nous établirons à cette fin des partenariats avec des collectivités et des organismes d'affaires. Nous créons actuellement des comités

d'adaptation locaux qui répondront aux besoins particuliers de la clientèle. Voilà des initiatives qui ont été prises afin d'améliorer notre économie.

De plus, mes chers collègues savent-ils que notre programme de travail partagé nous permet d'utiliser les fonds d'assurance-chômage pour éviter les licenciements? Lors de ralentissements de travail, les employeurs peuvent conserver des travailleurs et des travailleuses qui acceptent de réduire leur semaine de travail et qui sont admissibles à des prestations d'assurance-chômage pour les journées sans travail. Voilà d'autres initiatives que notre gouvernement a prises.

L'expérience nous a appris que le gouvernement doit permettre au secteur privé d'avoir directement voix au chapitre de l'utilisation des ressources fédérales pour régler les problèmes liés au marché du travail. Ce sont des intervenants importants. Nous avons également appris que le secteur privé doit consacrer davantage de temps, déployer davantage d'efforts et utiliser davantage de ressources pour créer une main-d'oeuvre qualifiée et capable d'affronter la concurrence.

Le gouvernement facilite la réalisation de ces objectifs en réunissant des gens d'affaires et d'autres intervenants en groupes sectoriels puissants et efficaces.

• (1550)

En faisant équipe avec les milieux d'affaires et d'autres intervenants, nous avons déjà constitué 17 conseils sectoriels qui collaborent à la promotion de l'apprentissage permanent. Mais cela, l'opposition l'a oublié, l'opposition ne s'en souvient pas, l'opposition ne veut pas le reconnaître. Nous améliorons maintenant cette approche fructueuse au moyen du programme quinquennal appelé Initiatives de partenariats sectoriels dans lequel nous injectons 352 millions de dollars. Grâce à ce programme auquel 250 millions de dollars ont été nouvellement ajoutés, nous pourrons relever les défis en matière de ressources humaines qui se posent à l'entreprise canadienne, et ceci dans le cadre du programme. Il sera primordial, entre autres, de bien comprendre quelles sont les compétences que doivent acquérir les travailleurs et les travailleuses pour que le Canada puisse demeurer concurrentiel dans l'avenir. C'est un élément important dans notre stratégie que l'opposition a volontairement omis de mentionner.

À cette fin, nous créerons 38 autres conseils sectoriels, ce qui en porte le nombre total à 55. Ces conseils se pencheront sur la question de la mise en valeur des ressources humaines, défi que doit maintenant relever le secteur canadien des affaires. Le programme Initiatives de partenariats sectoriels part du principe que le secteur privé est responsable de la formation des travailleurs et travailleuses en emploi. Toutefois, nous avons pris énormément de retard sur nos concurrents internationaux au chapitre du perfectionnement de la main-d'oeuvre. C'est pourquoi le gouvernement agira encore une fois de façon responsable et donnera le ton en ce qui a trait à cette question.

Grâce à ce nouveau programme, nous pourrons établir des stimulants fiscaux concernant la présentation de programmes de formation dans l'industrie et former encore davantage de travailleurs et de travailleuses en vertu d'ententes de partage des frais conclues avec les partenaires du gouvernement. Les conseils élaboreront également des normes professionnelles nouvelles et perfectionnées afin d'améliorer le rendement et les perspectives d'emploi de 3,5 millions de travailleuses et de travailleurs.

J'aimerais souligner que le nouveau programme ne sera pas mis en oeuvre au détriment des programmes de création d'emplois à court terme. Ce programme représente les mesures à long terme que le gouvernement entend appliquer en ce qui a trait à la création d'emplois. Toutefois, ce dont le gouvernement se préoccupe et doit se préoccuper dans l'immédiat, c'est de remettre les travailleurs et les travailleuses au travail.

Les initiatives de partenariats sectoriels donnent suite aux nombreuses priorités déterminées par le secteur des affaires. Les études sectorielles que nous avons entreprises ont été grandement applaudies, à part l'opposition. C'est pour cette raison que nous savons que l'établissement d'autres partenariats entre le secteur des affaires et le gouvernement reçoit de bons appuis.

L'établissement de partenariats, c'est sur ce point que nous devons mettre l'accent. Le gouvernment à lui seul, l'opposition à elle seule ne peuvent pas prétendre solutionner le problème. Ça nous prend des partenaires, nous devons établir ces partenariats. Nous devons établir ces partenariats avec le secteur des affaires, avec le monde du travail, en établissements d'enseignement et de formation ainsi qu'avec les organisations communautaires. Les partenariats, en fait, se sont montrés, se sont toujours avérés importants. Maintenant que la reprise économique est amorcée, l'établissement de partenariats entre tous les Canadiens et les Canadiennes constitue une question plus importante que jamais. C'est évident, si tous les Canadiens et les Canadiennes unissent leurs efforts, notre pays peut conserver sa prospérité.

J'invite mes collègues de l'opposition à laisser de côté leur rhétorique négative et à se joindre à toute la population canadienne pour se montrer digne de la Déclaration des Nations Unies selon laquelle la qualité de vie dans notre magnifique pays est meilleure que partout ailleurs. On aura beau, de la part de l'opposition, essayer de faire porter tous les problèmes du pays sur les supposées mauvaises politiques de ce gouvernement, mais chaque fois que nous avons présenté des mesures afin de contrôler et de réduire nos dépenses pour un meilleur contrôle du déficit, chaque fois que nous avons présenté des mesures pour favoriser une meilleure formation des tra-

vailleurs et travailleuses du Canada, chaque fois que nous avons pris des initiatives comme dans le cadre de la Loi sur les brevets pharmaceutiques, qu'est-ce que l'opposition a fait? Ils ont voté contre, ils ont condamné nos mesures, et ceci souvent au détriment du bien-être de la population canadienne.

Cette motion, comme à l'habitude, est une motion sans fondement, une rhétorique qui relève d'une attitude tout à fait partisane de la part de l'opposition.

• (1555)

Je demande à tous les honorables collègues de cette Chambre de rejeter, de voter contre cette motion qui, en soi, n'apporte qu'une critique tout à fait négative, à un moment où notre économie se veut de plus en plus performante.

Alors j'inviterais une fois de plus tous les collègues de cette Chambre à rejeter ce genre de motion qui n'a aucune utilité, pas plus qu'elle n'est constructive pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes de ce pays.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, vers la fin de son discours, l'honorable député a parlé de la rhétorique de l'opposition. Il a accusé l'opposition, tout au long de son discours, de tenir des propos négatifs vis-à-vis du gouvernement.

J'aimerais rappeler au député que la semaine passée, pendant l'ajournement de la Chambre, nous avons eu deux rapports importants, je crois, et il ne s'agissait pas de rapports de l'opposition. Il y a eu un rapport de la Conférence des évêques catholiques du Canada qui a fait des déclarations très alarmantes concernant la situation économique, financière et sociale au Canada.

Il y a eu aussi Statistique Canada qui nous a fait connaître la réalité, surtout à nous qui venons de la région de Montréal. Depuis deux ans, nous posons des questions au gouvernement, chaque jour, pour relancer, revitaliser la région de Montréal. J'espère que j'aurai le temps de citer quelques statistiques, car le temps est limité à la période des questions et commentaires.

J'aimerais référer mon honorable collègue à un article de *La Presse* du 9 mars, de Paul Durivage. Ces trois sources auxquelles je me réfère ne viennent pas de l'opposition, ce ne sont pas des articles de l'opposition. Il s'agit d'un journaliste, des évêques catholiques de Montréal et de Statistique Canada qui est une agence du gouvernement.

J'ai en main une copie de l'article de Paul Durivage, du journal *La Presse* du 9 mars que je cite:

> Selon l'analyste principal de marché de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, M. Jacques Pelletier, il y a 4 p. 100 d'emplois de moins dans la région depuis 1990.
>
> Pour sa part, le commerce de détail éprouve une faiblesse persistante. Encore en décembre dernier, des régions métropolitaines, c'est Montréal qui était la plus grande victime des méventes dans les grands magasins.
>
> Pour ce qui est de la construction résidentielle, la région métropolitaine de Montréal a connu l'an dernier sa pire année depuis 1982.
>
> La faiblesse de la construction est intimement liée au taux de vacance des logements qui ne cesse de progresser depuis 1986 et atteint 7,5 p. 100. Il n'y a jamais eu depuis 30 ans autant de logements vides dans la région de Montréal.
>
> Les espaces à bureau sont aussi en bonne partie inoccupés. Du côté hôtelier, l'Association des grands hôtels de Montréal, qui dénombre les nuitées dans les 45 principaux hôtels de la ville, ne voit pas de signe manifeste de reprise.

Voilà des signes concluants. J'ai ici des graphiques très intéressants: «Ville à louer» et le taux de chômage, dont le graphique va en augmentant; construction de logements, à la baisse; taux d'inoccupation des bureaux, en augmentation; taux d'occupation des hôtels, à la baisse; ventes au détail, à la baisse; et inflation, à la baisse.

Voilà les accomplissements du gouvernement. Donc, au lieu de s'en prendre à l'opposition qui rappelle chaque jour au gouvernement la misère qui existe ailleurs, le gouvernement ferait mieux de s'occuper des vrais problèmes des personnes et non de créer des systèmes qui, à court et à long termes, vont favoriser les amis du gouvernement.

Plutôt que de blâmer, comment se fait-il que ce gouvernement qui est élu depuis 1984 sur la promesse de créer des emplois, *jobs, jobs, jobs*, comment se fait-il qu'après neuf ans, nous ayons ces chiffres qui ont été fournis par Statistique Canada? Savez-vous que nous avons au Canada 1 537 000 sans-emploi et 2 700 000 assistés sociaux? Nous avons presque 4 millions de Canadiens qui, d'une façon ou d'une autre, ne travaillent pas et vivent dans la pauvreté. C'est le résultat de notre gouvernement conservateur.

• (1600)

M. Robitaille: Madame la Présidente, le député de Saint-Léonard s'intéresse beaucoup à Montréal, étant lui-même un député de cette région, mais je trouve incroyable qu'il puisse tenter d'attribuer toutes les situations qu'il a citées à la population canadienne exclusivement aux politiques de notre gouvernement.

Le commun des mortels sait fort bien que nous sortons d'une récession qui a été difficile, non seulement au Canada, mais dans beaucoup d'autres pays dans le monde. On sait fort bien qu'il y a des conséquences à la récession, mais de prétendre que, dans cette période de récession et de restructuration économique mondiale, le gouvernement n'a pris aucune initiative afin de soulager cette situation, je pense que ça relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Le député parle de Montréal et des nombreux emplois qui ont été perdus. Pourtant, ici, en cette Chambre, à deux reprises, nous avons eu un débat très rentable pour

la région de Montréal, dont celui sur la Loi sur les brevets pharmaceutiques qui a amené des millions et des millions de dollars d'investissement dans la région de Montréal et qui a créé plus de 8 000 emplois dans la région de Montréal.

Qu'est-ce que les députés de l'opposition ont fait en faveur de la région de Montréal? Ils ont voté contre cette loi. Ils ont fait de l'obstruction dans l'autre Chambre.

Et ces gens-là vont venir nous donner des conseils sur la façon de créer des emplois dans la région de Montréal, lorsqu'on se souvient du merveilleux dossier du gouvernement libéral. À l'époque, ils ont fermé toutes les industries de transformation du pétrole à Montréal. Voyons donc, soyons sérieux! Une des grandes causes des difficultés de la région de Montréal a été l'époque des Libéraux au pouvoir, qui ne se sont jamais préoccupés de renouveler les structures économiques.

On parlait tout à l'heure de la diminution de plus en plus importante de la construction de logements. Le député me donnait beaucoup de statistiques, mais il faut aussi aller au bout de son idée; il faut aussi parler de l'augmentation record des exportations vers les États-Unis qui a créé beaucoup d'emplois; il faut aussi parler des dernières statistiques qui démontrent une augmentation de la consommation au Québec et au Canada; il faut aussi parler de la création de centres d'emplois dans les derniers mois, des taux d'intérêt qui sont bas pour favoriser l'achat des maisons, des taux hypothécaires plus raisonnables pour les consommateurs, des taux d'inflation bas, des taux de croissance prévus comme étant les plus élevés au pays, cette année.

Alors, nous avons toutes les raisons d'avoir confiance dans l'avenir du pays, d'avoir confiance dans les politiques du gouvernement. Mais on sait bien que ça ne fait pas l'affaire du député en question et de tous ses collègues qu'on puisse maintenant voir la lumière au bout de tunnel, voir que les choses s'annoncent bien. Non, électoralement, ce n'est pas très, très rentable pour le député.

Le député aura beau faire les discours qu'il voudra à la Chambre, il ne changera pas la réalité. Nous sortons de la récession; nous sommes dans une reprise économique. Tous les indicatifs économiques sont positifs: nous sommes dans la bonne direction. Surtout, la population de son comté comme celle de la population canadienne a confiance en l'avenir, a confiance en ses moyens, et elle est déterminée à recouvrer ses emplois et à diminuer le taux de chômage.

Nous sommes dans la bonne direction et on n'a surtout pas de leçon à recevoir sur l'implication du gouvernement fédéral, de notre gouvernement, à la relance économique de Montréal, surtout pas lorsqu'on connaît les états de service du gouvernement libéral face à Montréal.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, le député d'Essex—Windsor a proposé aujourd'hui la motion suivante:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques qui ont décimé l'économie, entraînant la fermeture d'entreprises qui font perdre des emplois aux travailleurs canadiens.

J'aimerais dire tout de suite que je n'ai aucune hésitation à appuyer cette motion, car toutes les statistiques imaginables démontrent que le bien-être économique des Canadiens et Canadiennes s'est empiré depuis la prise du pouvoir par les Conservateurs.

• (1605)

Le député qui m'a précédé peut blâmer l'opposition, mais les faits sont là. Ce ne sont pas uniquement les députés de l'opposition qui condamnent le gouvernement pour son inertie économique. La semaine dernière, la Conférence des évêques catholiques du Canada a aussi demandé au gouvernement d'agir. Les évêques prient le gouvernement conservateur d'intervenir pour corriger la situation du chômage élevé au Canada. Ils disent que les politiques économiques de la dernière décennie ont fait porter un fardeau démesuré aux travailleurs.

Selon la Conférence, le Canada est frappé par une crise sociale sans précédent car le quart de la population active du pays est exclu du marché du travail. Si le gouvernement a de la misère à accepter les paroles des députés de l'opposition ou des évêques du Canada, regardons les données statistiques de l'agence du gouvernement, Statistique Canada. En comparant les données de 1988 à celles d'aujourd'hui, le gouvernement constatera que la situation économique du pays s'est empirée. En 1988, il y avait 789 000 familles canadiennes où un membre était sans emploi. Pour l'année 1992, ce chiffre était de 1 132 000. Une augmentation de plus de 43 p. 100.

Le taux de chômage en 1988 se situait en moyenne à 7,5 p. 100. La moyenne pour 1992 était de 11,5 p. 100. Aujourd'hui, il y a plus de 1,5 million de Canadiens sans emploi.

En novembre 1988, le taux de chomage chez les jeunes au pays était de 11,8 p. 100. Aujourd'hui, ce taux atteint 16,7 p. 100.

La situation est aussi déprimante pour les plus grandes villes au Québec. Entre mars 1992 et mars 1993, le taux de chômage a augmenté à Chicoutimi, Jonquière, Trois-Rivières et Montréal, où plus de 225 000 personnes reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Regardons les pertes d'emplois depuis janvier 1989 dans le secteur manufacturier. Depuis ce temps, le Canada a perdu 319 000 emplois dans ce secteur. Le député vient de dire que c'était beau, car les exportations avaient augmenté. Mais les chiffres sont là, et selon Statistique Canada, on a perdu, depuis 1989, 319 000 emplois dans le secteur manufacturier, un secteur vital

pour notre économie. Cela représente 15 p. 100 de tous les emplois dans ce domaine.

Au Québec, depuis janvier 1989, 115 000 emplois dans cette industrie ont disparu. Cela équivaut à une perte de 19 p. 100 dans l'emploi dans un secteur qui est primordial pour la santé économique du Québec et pour la région de Montréal. Cependant, chez nos voisins du Sud, pour la même période, seulement 7 p. 100 des emplois dans ce secteur ont disparu.

J'aimerais faire un lien avec les chiffres que j'ai cités. Je ne les ai pas inventés, car ce sont des chiffres rapportés par Statistique Canada. Le député disait tantôt qu'on vient de sortir d'une récession et que si ça va mal, c'est parce qu'on vient d'avoir une crise économique internationale et que c'est justement à cause de la structure économique internationale que cela va mal. Alors, comment se fait-il que nos voisins du Sud n'aient perdu que 7 p. 100 de leurs emplois, alors que nous en avons perdu 19 p. 100 au Québec et 18 p. 100 à travers le Canada? Donc, si la faute incombe à la restructuration économique internationale, comment se fait-il que le Canada soit le plus pénalisé? Je pense que la conclusion est claire et c'est la raison de cette motion. Le gouvernement conservateur a mis de l'avant des propositions économiques malsaines.

L'effet de ces pertes d'emplois et du taux élevé de chômage est l'appauvrissement de la population. S'il y a une ville au pays où ceci est évident, c'est bien Montréal. On voyait, la semaine passée, dans le journal: «Montréal, capitale de la pauvreté». Voilà où on en est rendu après neuf ans.

Des données publiées la semaine dernière par Statistique Canada démontrent que Montréal bat tous les records en ce qui a trait à la pauvreté où, en 1990, 22 p. 100 de la population vivaient sous le seuil de la pauvreté.

La réalité à Montréal, c'est qu'en novembre dernier, on a distribué 800 000 livres de nourriture, soit près de 20 tonnes par jour. En effet, la quantité de nourriture distribuée par Moisson Montréal, la seule banque alimentaire, est dix fois plus élevée aujourd'hui qu'en 1985.

• (1610)

Dans l'ensemble de la province, en 1990, on dénombrait 269 000 familles pauvres auxquelles s'ajoutent 403 000 personnes seules vivant sous le seuil de la pauvreté pour un total de 1 200 000 personnes pauvres.

Voilà le portrait réel d'une décennie de politiques économiques malsaines et d'incompétence administrative de la part des Conservateurs.

C'est bien beau blâmer l'opposition, c'est bien beau dire que l'opposition a toujours voté contre n'importe quelle mesure. On a voté avec le gouvernemnet pour les mesures avec lesquelles nous étions d'accord. Mais on a voté toujours contre des mesures économiques qui ont placé le pays dans une situation intenable.

M. Moore: C-91 pour Montréal!

M. Gagliano: Pour Montréal. Je vois que je viens de réveiller le député conservateur d'en face.

Mais les chiffres de Montréal sont là. Depuis deux ans maintenant que je pose des questions au gouvernement pour qu'il intervienne pour Montréal. Qu'est-ce qu'on fait? Rien. Qu'est-ce qu'on fait de Montréal? La capitale de la pauvreté! On avait un dicton à Montréal: La fierté a une ville: Montréal. Aujourd'hui, c'est: La pauvreté a une ville: Montréal. Voilà où les Conservateurs nous ont menés! Ils ont juste à blâmer l'opposition pour cela, madame la Présidente. Et je pourrais faire une longue liste mais je vais me limiter à une courte liste parce que je veux partager mon temps de parole avec mes collègues.

Quelles sont les politiques économiques des Conservateurs? L'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Maintenant, ils veulent nous imposer celui avec le Mexique. Ils nous avaient promis, lors des élections de 1988, qu'après les élections, ils continueraient à négocier et à redéfinir les subsides. Encore, ils nous proposent un autre accord avec le Mexique maintenant. Et on n'a même pas défini ce qu'on devait définir lors de l'Accord du libre-échange Canada-États-Unis.

Pensons aux 37 augmentations de taxes. La TPS, la politique monétaire absurde. Pensons à la guerre exagérée du gouvernement contre l'inflation. Il a tellement lutté contre l'inflation maintenant que. . . Tantôt le député parlait des politiques économiques que le gouvernement avait mises de l'avant pour aider la petite entreprise, pour aider les entreprises à démarrer, les bas taux d'intérêt. Ils sont tellement bas que, allez emprunter à la banque! Pendant la relâche, j'ai parlé à des banquiers de ma circonscriptions qui me disaient: on a tellement d'argent qu'on ne sait pas quoi faire. J'ai dit: prêtez aux gens. Il y a des entreprises qui ont des projets, qui veulent démarrer. Pourquoi ne leur prêtez-vous pas d'argent? La situation est tellement précaire qu'on ne veut pas prendre de risques. Alors qu'est-ce que cela donne d'avoir des taux d'intérêt, d'avoir des politiques pour encourager les entreprises à emprunter des banques, quand la situation économique générale est tellement mauvaise que les banques ne veulent pas faire de prêt?

Pensons aux coupures au régime d'assurance-chômage. Pendant qu'on vit l'une des pires crises de notre histoire, au lieu de lutter contre le chômage, qu'est-ce que le gouvernement fait? Il s'attaque aux chômeurs, ceux qui ne sont pas responsables. Ce sont les

victimes et non pas les responsables de la crise. Voilà ce que fait le gouvernement, il s'attaque aux chômeurs.

Finalement, le gouvernement, après neuf ans de pouvoir, neuf ans de gouvernement, 37 augmentations de taxes, la TPS, la dette nationale a presque triplé, le déficit annuel est dans la même situation qu'il était en 1984, et là, finalement, ils ont découvert qu'il fallait régler la question du déficit, la crise monétaire. Mais quand ils ont dit: Écoutez, il faut arrêter de dépenser. Coupez le projet de 5,8 milliards des hélicoptères. Donnez l'exemple et coupez dans cela. Ils ont dit: Non, ça c'est sacré, on n'y touche pas.

Par exemple, pendant la course à la chefferie, où pensez-vous que les candidats vont couper pour réduire le déficit? Encore sur le dos des chômeurs, des malades, des gens qui vivent dans la pauvreté. Ils vont encore sabrer dans des programmes sociaux. C'est cela, et je n'oublierai jamais un vieillard qui m'a dit un jour: souviens-toi que chaque fois qu'on a un gouvernement conservateur, c'est le règne de la misère. Comme on dit en anglais *Tory times are bad times*. Encore une fois, le gouvernement conservateur l'a prouvé et on continue, encore aujourd'hui. Toutefois, j'espère—et je ne devrais vraiment pas dire «j'espère», car j'ai perdu tout espoir avec ce gouvernement—mais lundi, on aura le budget, finalement, et on va attendre et voir ce qui se produira. Mais, comme je le disais, j'ai perdu espoir. Lundi, le gouvernement conservateur va probablement couper, pour nous donner l'impression qu'il veut réduire le déficit, mais ce sont encore les pauvres et les moins nantis qui en paieront la note.

• (1615)

Madame la Présidente, vous m'indiquez que mon temps est écoulé, alors je vous remercie.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Président, dans mon comté de Stormont—Dundas, la ville de Cornwall est un exemple concret de l'impact négatif que les politiques économiques de ce gouvernement ont eu sur nos communautés à travers le Canada. Le taux de chômage à Cornwall est au-delà de 20 p. 100.

Durant les deux dernières années, plus de 20 usines ont fermé leurs portes, plus de 2 500 emplois ont disparu durant cette période; 2 500 emplois manufacturés. En d'autres mots, des bons jobs chez nous. Oui, il y aura une question après quelques commentaires.

À Cornwall, comme dans plusieurs autres communautés de l'Est ontarien, à cause des nombreuses fermetures et des nombreuses pertes d'emploi, le nombre d'assistés sociaux augmente à un rythme sans précédent.

[*Traduction*]

De nombreuses fermetures d'usine peuvent être directement attribuées à l'ancienne valeur élevée du dollar et à la politique du gouvernement conservateur visant à maintenir des taux d'intérêt élevés. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a aussi eu des répercussions sur l'économie locale; enfin, il faut aussi blâmer cette récession qui n'en finit plus.

De plus, l'ALÉNA a déjà commencé à nuire aux usines canadiennes. Pour rester concurrentielles, bon nombre d'usines sont forcées d'appliquer des mesures de restructuration sans tenir compte de leurs conséquences sur les employés.

Le conflit qui se déroule actuellement à l'usine Nestlé de Chesterville illustre parfaitement ce qui se produit aujourd'hui au Canada. De plus en plus d'entreprises prennent des mesures pour réduire les avantages accordés aux travailleurs, afin de préserver leurs marchés intérieur et d'exportation. Les travailleurs ont le choix entre renoncer à des avantages qu'ils avaient durement acquis ou perdre leur emploi.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'a pas établi de règles du jeu équitables et ce n'est pas l'ALÉNA qui remédie à l'injustice de l'ALÉ. Cet accord n'a pas donné aux entreprises canadiennes un libre accès aux marchés américains et il n'a certes pas créé tous ces emplois que le gouvernement avait promis aux Canadiens.

[*Français*]

J'aimerais demander à mon honorable collègue de Saint-Léonard s'il croit que ce gouvernement conservateur, qui semble vouloir combattre le déficit à tout prix, comprend à quel point les conséquences de leurs politiques économiques ont créé un déficit humain—je dis bien un déficit humain—inacceptable.

M. Gagliano: Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue de sa question parce qu'il fait porter le débat sur un élément très important qu'on oublie souvent. On parle souvent de chiffres, de pourcentages, de montants, mais pas du déficit humain. Derrière tous nos chiffres, derrière tout ce système, on oublie souvent, dans tout ça, qu'il y a des personnes, qu'il y a un être humain qui est touché.

Aujourd'hui, quand on parle du taux de chômage, cela pourrait signifier, si on le prends dans l'abstrait, qu'il se situe à tout près de 13 ou 14 p. 100. Mais quand on dit qu'il y a plus d'un million et demi de chômeurs, sans

compter qu'il y a 2 300 000 Canadiens qui reçoivent des prestations d'aide sociale, quand on additionne ça, ça fait près de 4 millions de Canadiens. Ce sont 4 millions d'êtres humains qui vivent dans une situation inacceptable, qui ne travaillent pas et qui reçoivent soit de l'assurance-chômage, soit des prestations de bien-être social. Qui paie? Que ce soit le fédéral, le provincial ou la municipalité, ce n'est pas important. L'important, c'est que des êtres humains qui aimeraient travailler, qui aimeraient avoir un meilleur niveau de vie, sont pris avec des mesures économiques telles que le libre-échange et la TPS.

Disons-le, je siégeais au Comité des finances quand on a étudié la TPS pendant des mois et tous les membres du ministère des Finances, les fonctionnaires, les députés ministériels et le ministre lui-même nous disaient: La TPS, c'est le système qui va permettre une économie souterraine.

• (1620)

[*Traduction*]

L'économie souterraine, voilà où la TPS devait être efficace et nous allions connaître la prospérité. Or, nous avons créé un monstre. Nous sommes maintenant aux prises avec une économie souterraine tellement considérable que personne ne peut même l'évaluer. Cela affecte les gens. Nous l'oublions et le gouvernement l'oublie. Or, le gouvernement parle du déficit, mais il oublie le déficit humain. J'ai vraiment perdu tout espoir en ce qui concerne le gouvernement actuel.

Une voix: En avez-vous déjà eu?

M. Gagliano: C'est un gouvernement fini. Va-t-il penser au tort fait aux humains avant de penser au déficit financier?

Une voix: Jamais!

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, nous débattons aujourd'hui une motion de l'opposition présentée par le NPD, motion qui dit ceci:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour les politiques qui ont décimé l'économie, entraînant des fermetures d'entreprises qui font perdre des emplois aux travailleurs canadiens.

Ce n'est pas difficile d'appuyer cette motion. Je tiens cependant à signaler que, à mon avis, elle est trop précise, qu'il n'y a pas que les fermetures d'entreprises qui sont inquiétantes, bien qu'elles aient des conséquences très graves sur les Canadiens.

J'ai écouté certains des députés d'en face parler de la relance sur un ton très optimiste. Ils parlent d'un pays que je ne reconnais pas. Je me demande combien de députés du parti ministériel vont vraiment dans leur bureau de circonscription pour y recevoir personnellement les chômeurs canadiens qui se retrouvent dans des situations impossibles aujourd'hui.

Les membres de mon personnel et moi-même trouvons la situation très déprimante dans notre circonscription. Il est extrêmement difficile d'écouter, jour après jour, les problèmes des gens qui se retrouvent dans ces situations impossibles.

Je trouve déplorables que les politiques que le gouvernement a mises en oeuvre depuis 1989, après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, lorsque le gouvernement a adopté sa politique des taux d'intérêt élevés. Cette politique était censée juguler l'inflation, mais elle a eu pour effet de faire monter en flèche le service de la dette, puis nos déficits.

Ces taux d'intérêt élevés ont causé des problèmes incroyables non seulement pour les grandes sociétés, mais aussi pour les petites et moyennes entreprises, qui sont le moteur de notre économie, et pour les particuliers. Nous avons été témoins d'un nombre de faillites sans précédent. Les faillites de petites et moyennes entreprises et les faillites personnelles sont autant responsables des pertes d'emplois que les fermetures de grandes entreprises.

Toutefois, nous n'avons pas encore vu la fin de la récession. Jour après jour, nous entendons parler d'autres mises à pied et d'autres réductions dans les programmes gouvernementaux. Les compressions de dépenses gouvernementales contribuent également à faire disparaître des emplois. Nous avons récemment entendu parler de mises à pied au CN et à Hydro Ontario. Le gouvernement de l'Ontario pourraient aussi réduire le nombre de ses fonctionnaires. La liste ne cesse de s'allonger.

Dans ma circonscription, Northumberland, cela n'a plus de fin. Les pertes d'emplois nous ont fait mal. Certaines grandes sociétés sont allées s'installer aux États-Unis, tandis que d'autres ont simplement fermé leurs portes, sans déménager ailleurs. La récession que nous traversons a fait disparaître des milliers d'emplois dans la circonscription de Northumberland. Chaque jour apportait son cortège de fermetures de petites et moyennes entreprises dans Northumberland et c'est encore le cas aujourd'hui.

Les statistiques sur le chômage nous font bien rire. Les employés des services sociaux et des bureaux d'assurance-chômage savent que les taux sont beaucoup

plus élevés que ce que disent les chiffres officiels. Selon les statistiques, par exemple, le taux de chômage dans ma région serait légèrement supérieur à 11 p. 100. Nous ne prêtons même plus attention à ces chiffres parce que nous savons qu'ils sont inexacts. Nous nous demandons où ils vont les chercher.

Fait intéressant, une municipalité voisine de la mienne a décidé de faire son propre recensement parce qu'elle jugeait les statistiques inexactes. Cette municipalité, que je dirais représentative de l'ensemble de ma circonscription qui en compte 16, a constaté que le taux de chômage n'était pas de 11 p. 100, mais bien de 14,6 p. 100. En outre, un autre 6 p. 100 de la population active dit être sous-employée, c'est-à-dire que le travail à temps partiel et d'autres types d'emplois ne rapportent pas assez pour permettre de vivre avec un minimum décent.

• (1625)

Les banques d'alimentation, le secteur qui connaît la plus forte croissance au Canada, ne répondent pas aux besoins des désespérés. Vendredi dernier, à mon bureau de circonscription, j'ai rencontré un père seul qui s'efforçait de subvenir aux besoins de son fils de 17 ans. Il s'occupe de ce garçon depuis sa naissance. Il me demandait comment il pouvait vivre avec 750 $ par mois. Il ne peut rien obtenir des services sociaux et les banques d'alimentation ne l'aident pas. C'est de ce genre de cas que nous parlons lorsque nous disons que le Canada est dans une situation inacceptable. C'est la catastrophe. Il nous faut satisfaire aux besoins de la population et la politique économique du gouvernement nous a nui au lieu de nous aider.

Tandis que nous parlons de la dette et du déficit, je reste convaincue, comme mon collègue l'a mentionné, que si nous ne prêtons pas attention au déficit humain, pour reprendre l'expression de mon collègue, problème autant sinon plus important que nous devons régler si nous voulons assurer l'avenir de notre pays, nous nous retrouverons très rapidement parmi les pays du tiers monde.

J'ai vécu plusieurs années au tiers monde et je constate de nombreuses similitudes. Je vois des gens qui comptent sur des programmes d'assurance-chômage et ainsi de suite, des gens qui sont déçus, des gens qui se font dire qu'ils ne peuvent s'inscrire à des cours de perfectionnement, car cela les empêchera de se chercher du travail, et pourtant il n'y a pas de travail.

Aujourd'hui, à mon bureau, on m'a signalé le cas d'une dame qui reçoit des prestations d'assurance-chômage depuis quatre mois. Son employeur la rappelle au travail pour quelques semaines seulement. Elle devra abandonner le programme de formation qu'elle suit depuis quatre mois aux frais des contribuables et qui l'intéresse vivement. Elle devra retourner au travail pendant deux semaines environ, avant d'être de nouveau mise à pied. Par la suite, elle n'aura plus droit aux mêmes prestations d'assurance-chômage à cause de la situation économique précaire du Canada. Il y a tellement de facteurs qui contribuent à l'inefficacité du système; il faut pourtant s'y attaquer.

Certains ont signalé que le Canada avait perdu 319 000 emplois dans le secteur manufacturier. La situation était critique. Quinze pour cent des emplois dans le secteur manufacturier canadien ont disparu, et 18 p. 100, dans le secteur manufacturier ontarien. On prétend que la récession qui nous frappe et les difficultés que nous connaissons s'inscrivent dans le cadre d'une récession plus étendue, d'une récession mondiale. Mais comment se fait-il que l'Ontario perd 18 p. 100 de ses emplois dans le secteur manufacturier tandis que les États-Unis n'en perdent que 7 p. 100? Il y a des inégalités. Il doit y avoir des raisons particulières au Canada pour expliquer que l'économie canadienne se porte plus mal que celle des autres pays du G-7. Les politiques du gouvernement n'ont pas été efficaces.

Nous avons appris le mois dernier, au milieu de cette prétendue reprise de notre économie, que les dépenses de consommation sont en baisse et que la confiance des consommateurs est encore faible. Les gens sont terrifiés dans ma circonscription. Les chômeurs y sont désespérés, car ils ne savent pas ce qu'ils feront demain. Mais ceux qui ont un emploi sont terrifiés eux aussi. Ils lisent des articles comme celui qu'on trouve dans les journaux d'aujourd'hui où le Conseil canadien des chefs d'entreprise affirme que le pays est confronté à une crise d'endettement. Nous sommes tous extrêmement préoccupés par ce qui se passe. Ce sont les politiques mêmes que le gouvernement actuel suit depuis quelques années qui nous ont plongés dans une crise de plus en plus grave.

On ne peut pas parler d'une véritable reprise économique en invoquant la hausse des exportations canadiennes vers les États-Unis et l'excédent de notre balance commerciale. Nous ne pouvons pas nous fonder sur des chiffres comme ceux-là pour soutenir que notre pays est sorti de la récession. Une reprise sans emploi n'en est pas une.

Je rappelle ce que font remarquer les évêques: 3,9 millions de Canadiens sont en quête d'emplois convenables. Notre pays a besoin d'emplois à valeur ajoutée. Il

faut se soucier beaucoup plus des besoins des gens, des besoins des entreprises et du marché du travail au Canada. Il faut former les gens pour les emplois existants. Tous les paliers de gouvernement doivent collaborer avec le patronat et les syndicats pour déterminer quels devraient être ces emplois. Quelle est la place du Canada et quels sont ses points forts dans une économie mondiale? Il faut former les gens pour des emplois bien précis. Sinon, notre économie ne pourra pas se rétablir.

• (1630)

On a récupéré certains des emplois perdus grâce à la création d'autres genres d'emplois, mais quand on examine les emplois ainsi créés, on se rend compte qu'ils sont lamentables. Par exemple, faire griller des hamburgers dans les restaurants McDonald. Ces emplois n'apportent pas la dignité aux gens. Ce ne sont pas des emplois qui prennent vraiment en compte la scolarité et la formation que les Canadiens ont reçues. Ils ne sont que source de frustration.

Le gouvernement doit donner la première place aux gens dans ses politiques. Ses politiques doivent refléter cette priorité. Nous avons au contraire un gouvernement qui se préoccupe avant tout du commerce extérieur, du déficit et de la dette, et des grandes entreprises. Cela ne peut pas satisfaire les Canadiens, et cela n'est pas bon pour l'avenir de notre pays.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à la députée qui vient de prendre la parole. Il est affligeant qu'elle dise officiellement ici que seuls des emplois mineurs ont été créés par suite de l'Accord de libre-échange alors qu'elle reconnaît dans son allocution que le commerce avec les États-Unis s'est amélioré.

Elle parle aussi des prévisions de l'OCDE. D'après l'OCDE, le Canada affichera, en 1993 et en 1994, le meilleur taux de croissance de tous les pays membres du Groupe des Sept. Je veux seulement citer officiellement les statistiques suivantes parce que je sais que la députée en prendra note. D'après l'OCDE, la croissance du Canada en 1993 sera supérieure à 3 p. 100, alors que celles des États-Unis et du Japon excéderont à peine 2 p. 100, que celles de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni dépasseront à peine 1 p. 100 et que celle de l'Italie n'atteindra pas 1 p. 100. Pour 1994, l'OCDE laisse entendre que le taux de croissance du Canada dépassera les 4 p. 100, alors que ceux des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne et de la France seront de 3 p. 100 et que celui du Royaume-Uni, sera légèrement supérieur à 3 p. 100.

Ce sont là les prévisions de l'OCDE. Je me demande pourquoi la députée laisse entendre dans son allocution que ces données ne sont pas exactes alors que l'OCDE elle-même a fait savoir que le Canada sera effectivement le pays à afficher la meilleure croissance au cours des deux prochaines années.

Mme Stewart: Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je répondrai à ces observations.

D'abord, je n'ai pas dit que l'Accord de libre-échange contribuait à créer des emplois peu rémunérateurs et peu spécialisés dans le secteur des services. C'est un fait—et je n'ai absolument pas dit que cela avait quoi que ce soit à voir avec l'Accord de libre-échange—que notre pays a perdu des centaines de milliers d'emplois bien rémunérés dans le secteur manufacturier.

C'est aussi un fait que des fabricants de notre pays, notamment des petites et moyennes entreprises, ont réussi à se faire une place sur le marché nord-américain grâce à l'Accord de libre-échange, alors que plusieurs milliers d'emplois du secteur manufacturier ont été perdus par suite de l'Accord de libre-échange. C'est mon collègue qui l'a dit, pas moi.

Ce que j'ai dit, c'est que nous avons perdu des emplois très spécialisés à valeur ajoutée du secteur manufacturier qui n'ont pas été remplacés par des emplois équivalents ou supérieurs, mais bien par des emplois peu rémunérateurs du secteur des services.

En ce qui concerne le taux de croissance de 3 p. 100 et autres choses du genre que l'OCDE prévoit pour le Canada, il existe bien d'autres prévisions. Il y a le rapport que le FMI a publié hier.

Ce que je dis, c'est qu'une relance sans création d'emplois ne sera jamais une véritable relance au Canada. Il faut que les gens passent avant tout. Les statistiques ont beau montré que notre balance commerciale avec les États-Unis est excédentaire, cela n'est pas suffisant. L'écart entre les riches et les pauvres s'élargit sans cesse au Canada. C'est absolument inacceptable, comme le présent gouvernement l'apprendra à ses dépens bientôt, aux élections qui auront lieu plus tard cette année.

• (1635)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je remercie la députée de ses observations et de sa critique très claire des répercussions de l'accord de libre-échange.

Je sais que, le 31 mars, comme beaucoup d'entre nous, elle a voté avec les membres de son caucus contre l'adoption de l'accord de libre-échange nord-américain, à l'étape de la deuxième lecture. Je voudrais lui poser deux questions. À son avis, aurait-il été préférable que, à l'étape de la deuxième lecture, l'accord de libre-échange

nord-américain ou le projet de loi sur sa mise en oeuvre soit rejeté? Si elle croit au contraire que le projet de loi était satisfaisant et qu'il valait mieux qu'il soit accepté, pourquoi a-t-elle voté contre?

Si elle estime qu'il aurait été préférable que le projet de loi soit rejeté, déplore-t-elle l'absence de ses 37 collègues qui, s'ils avaient été présents et avaient voté, auraient permis de rejeter cette mesure?

Mme Stewart: Madame la Présidente, je suis moi aussi très heureuse de répondre à cette question.

À mon avis, il aurait effectivement été excellent pour notre pays que l'accord de libre-échange nord-américain soit rejeté au moment de la deuxième lecture, car c'est à cette étape que nous disons si nous appuyons ou nous rejetons le principe d'un projet de loi.

Notre parti estime que l'accord de libre-échange nord-américain ne devrait pas entrer en vigueur tant qu'il n'y aura pas d'entente sur les accords parallèles, car le Canada a gros à perdre dans tout ce processus.

Du travail urgent a retenu certains de mes collègues dans leurs circonscriptions, et je regrette que nous n'ayons pu être plus nombreux à la Chambre pour participer au vote sur ce projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture. D'autres occasions se présenteront, et je peux vous assurer que nous exprimerons notre point de vue chaque fois que nous en aurons la possibilité.

Il est intéressant de souligner que, hier, au sein du comité permanent, nous avons eu la possibilité de poser des questions au ministre du Commerce extérieur, mais qu'un seul député néo-démocrate a assisté à la séance et que les porte-parole du NPD en matière de commerce et d'affaires extérieures étaient absents.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, vous croiriez qu'ici, à la Chambre, on ne se rend pas compte que nous vivons dans un monde en mutation, en mutation constante, en mutation profonde. Les changements apportés au secteur de la production et de la distribution par l'informatisation, les satellites, le matériel de transmission des données, la robotisation des usines et du matériel et ainsi de suite, tout cela a tellement bouleversé nos façons de faire que c'est tout notre système qui a été déréglé.

Ailleurs, il y a des pays en développement. Ainsi, la Chine du Sud a affiché un taux de croissance de 12 p. 100 l'an dernier. Hong-Kong, Taïwan, Singapour et la Corée connaissent tous des taux de croissance très élevés, mais il s'agit de pays nouveaux. Ils ne sont pas prisonniers d'une vieille infrastructure. Ils sont en train de créer des structures nouvelles et peuvent donc afficher une croissance inédite.

De notre côté, nous devons modifier en profondeur nos structures, d'où les grands bouleversements dont nous sommes témoins. Il en est ainsi partout en Europe, en Amérique du Nord et dans tous les pays industrialisés.

Je trouve étrange—et les gens qui nous regardent doivent avoir le même sentiment—que les partis de l'autre côté de la Chambre ne s'en rendent pas compte. On perd beaucoup d'emplois dans le secteur manufacturier, mais la production y est en hausse de 7 p. 100. On produit beaucoup plus de choses avec beaucoup moins de gens. C'est ça la mondialisation! Voilà ce qui se passe aujourd'hui!

Nous devons vivre dans le monde d'aujourd'hui, non dans celui d'hier. Hier, nous essayions au Canada de subvenir à nos propres besoins. Nous avions des barrières commerciales, des droits de douane élevés qui empêchaient les étrangers de faire entrer des marchandises dans notre pays. Nous pouvions donc établir une usine ici et là qui n'avait pour autre fonction que de fabriquer une foule de produits pour le marché canadien, et uniquement pour lui. Ces usines sont aujourd'hui si peu rentables sur le plan de la production industrielle à l'échelle mondiale que nos tarifs douaniers devraient systématiquement dépasser 100 p. 100 et que nous devrions imposer partout des limites draconiennes si nous voulions conserver l'industrie que nous avions.

• (1640)

Nos industries, nos bureaux, tout notre système doivent maintenant changer radicalement pour pouvoir subsister ou bien notre niveau de vie va s'effondrer complètement. Le gouvernement s'est attaqué aux changements. Il s'est attaqué au problème. Il ne s'est pas contenté de garder le vieux système, les vieilles règles et les vieilles idées. Il s'est lancé directement dans les changements avec l'intention délibérée de construire une nouvelle économie qui soit meilleure.

Nous avons une bonne politique monétaire. Nous avons ramené l'inflation au taux le plus bas depuis 30 ans. Les prix n'augmentent plus de manière irréaliste. Notre

taux d'inflation au Canada est le plus faible de tous les pays de l'OCDE. Cela n'a pas été réalisé sans peine et sans demander des sacrifices, mais notre taux d'inflation est bas et notre dollar est donc une monnaie saine.

Pourquoi pensez-vous que les gens achètent nos obligations? Ce n'est pas parce qu'ils nous trouvent sympathiques, mais parce que notre monnaie est saine. Elle permet d'acheter, aujourd'hui comme demain, la même quantité de marchandises et de services, et c'est le genre de choses qui est recherché lorsqu'on prête de l'argent à un pays ou qu'on y investit. Une bonne politique monétaire est essentielle pour le Canada.

Nous avons élaboré une politique fiscale équitable. Depuis huit ans et demi, nous avons fait tout ce qui était concevable de faire pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'enrayer tous les petits trucs cachés qui permettaient aux riches ou aux gens futés de s'enrichir. Nous l'avons fait délibérément, habilement et avec compétence. Notre Loi de l'impôt sur le revenu est probablement plus équitable aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été.

Je ne dis pas que les impôts sont justes. Ils ne sont jamais perçus comme justes par celui qui les paie. On peut dire que quelqu'un en a plus que nous et qu'il devrait donc payer plus d'impôt. Il n'en demeure pas moins que notre régime fiscal est plus équitable aujourd'hui que jamais auparavant.

Quant à l'impôt des sociétés, il doit être non seulement équitable, mais également concurrentiel. Or, les députés du Nouveau Parti démocratique voudraient qu'on alourdisse le fardeau fiscal des sociétés. Ils oublient que nous vivons dans un monde concurrentiel et que les sociétés font des bénéfices lorsqu'elles paient le moins d'impôt possible. Si nous pratiquons des taux d'imposition plus élevés que dans les pays qui sont nos partenaires commerciaux, que se passera-t-il? Les bénéfices ne seront pas réalisés ici, mais à l'étranger, et les mécanismes qui régissent les prix de cession ne permettent absolument pas de vérifier ces bénéfices. Même avec tous les comptables du pays, nous ne pourrions jamais découvrir toutes les possibilités qu'offrent ces mécanismes.

Dans le dernier budget, le taux d'imposition des bénéfices de fabrication a été ramené à 2 p. 100 de moins que le taux en vigueur aux États-Unis. Cela représente un avantage très important pour ceux qui désirent ouvrir des usines ou des entreprises au Canada.

Dans notre pays, nous avons depuis longtemps un régime de taxes de vente. Beaucoup de gens s'opposent aux taxes de vente, aux taxes à la consommation. Avant le début de la présente législature, les fabricants du Canada devaient payer une taxe de 13,5 p. 100 sur leurs ventes. C'était avantageux pour les étrangers qui exportaient leurs produits chez nous. Ils payaient la taxe au moment où les produits sortaient de l'usine. Le coût du transport n'était donc pas taxable. C'est pourquoi nous avons changé ce régime de taxe à la consommation pour un régime de taxe sur les produits et les services.

• (1645)

Il se peut que cette taxe pose quelques problèmes, qu'on doive l'affiner un peu, l'assouplir. Tout récemment, nous avons adopté un projet de loi à cette fin. Petit à petit, nous finirons par avoir un régime fiscal qui fonctionnera harmonieusement.

Tout de même, cette forme de taxe à la consommation est la plus juste du monde. On sait que 45 autres pays ont adopté cette même formule.

Affirmer que ce système est mauvais, qu'une taxe à la valeur ajoutée n'est pas une bonne taxe, c'est comme dire que le monde entier est stupide et que nous connaissons cela mieux que tout le monde. C'est l'attitude des Néo-Démocrates et des Libéraux, parce qu'il n'y ont pas suffisamment réfléchi. Ils nous critiquent, mais ils n'examinent pas toutes les facettes de la question.

Par ailleurs, dans ce monde excitant, nous devons évoluer et faire en sorte de former les gens, de leur offrir des possibilités de recyclage et des programmes d'adaptation. Nous dépenserons cette année quatre milliards de dollars pour des cours de formation ou de recyclage, à l'échelle nationale. C'est beaucoup plus que ce qu'on a jamais dépensé auparavant, infiniment plus. Nous avons changé le système en place pour que les Canadiens puissent acquérir une formation, se recycler, s'adapter aux nouvelles conditions, saisir les nouvelles occasions d'emploi et embrasser de nouvelles carrières. Nous devrons tous apprendre à composer avec les nouvelles méthodes.

Au gouvernement, nous nous sommes adaptés à de nouvelles façons de faire. Les changements apportés dans les domaines de l'emploi et de l'immigration à la façon de faire une demande d'immigration permettent de tirer parti des systèmes actuellement disponibles, de même qu'il y a eu des changements dans la façon de distribuer le courrier à la Société canadienne des postes. Ce sont des changements nécessaires. Il y en aura d'autres. Il doit y en avoir d'autres.

Nous devons être compétitifs mondialement. Nous ne pouvons continuer de procéder comme avant. Ce n'est plus assez efficace. Si nous continuons de procéder comme avant, notre niveau de vie s'en ressentira énormément. Il baissera terriblement. Nous ne pouvons nous

permettre de continuer d'appliquer les méthodes d'autrefois dans un monde en évolution.

Nous avons fait beaucoup d'efforts pour promouvoir les sciences et la technologie. Dans le monde qui nous attend, nous devons faire preuve de perspicacité et nous placer à l'avant-garde des autres. Entre 1984 et 1993, nous avons augmenté de 44 p. 100 les fonds consacrés aux sciences et à la technologie au titre des subventions et autres. Aujourd'hui, nous consacrons 200 millions par an rien qu'aux petites entreprises afin de leur permettre d'obtenir des crédits spéciaux pour leur développement scientifique et technologique. Nous avons établi au Canada plusieurs centres d'excellence où nous essayons d'attirer des scientifiques et des ingénieurs pour travailler à la mise au point de nouvelles techniques de fabrication, de nouvelles technologies.

Tout récemment, la Chambre a adopté le projet de loi C-91 qui étend la protection conférée par les brevets à la propriété intellectuelle. Ce projet de loi a été critiqué. Cependant, j'ai eu dernièrement l'occasion d'assister dans ma ville, à Mississauga, à l'ouverture de deux grandes usines représentant d'importants investissements. Hier, Astra Pharma a ouvert des laboratoires et annoncé qu'elle allait investir encore 200 millions de dollars dans des usines, des laboratoires et l'aide à des chercheurs dans les universités, ceci pour la mise au point et la fabrication de nouveaux produits pharmaceutiques. Cette société fabrique aujourd'hui des analgésiques qu'elle exporte partout dans le monde. Elle a un mandat mondial.

• (1650)

Étant donné les investissements énormes que suppose ce genre de travail, il ne s'agit pas de petites entreprises. Ces entreprises offrent des emplois de premier ordre aux titulaires de doctorats et de maîtrises, ceux-là même dont nous avons besoin pour consolider l'avenir de notre pays. C'est sérieux. Il s'agit de l'édification du Canada. Notre avenir dépendra de ce que nous aurons accompli dans le domaine des sciences et de la technologie.

Nous avons conçu un programme spécial à l'intention des étudiants. Nous décernons chaque année des bourses à 3 300 jeunes Canadiens qui terminent leurs études secondaires et désirent poursuivre des études universitaires. Ces bourses, d'une valeur de 3 000 $ chacune, sont remises à des étudiants inscrits à un programme universitaire de quatre ans en sciences et en technologie. Mais ne les obtient pas qui veut; il faut être très doué. Il y a, au total, 3 300 bourses. Cela aide beaucoup les jeunes qui vont contribuer à bâtir notre pays.

Nous sommes conscients du fait que nous n'aurons des emplois que si nous aidons les petites entreprises. La Chambre a adopté récemment une modification très importante à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette modification fait passer à 250 000 $ la limite des prêts consentis aux petites entreprises et permet que ces fonds soient versés indirectement au crédit de roulement, une garantie totale n'étant plus requise. L'entrepreneur n'a plus à mettre en gage ses biens, sa vie, etc. Il n'a qu'à garantir 25 p. 100 du prêt, c'est tout.

Dites-moi où vous pouvez obtenir aujourd'hui un prêt bancaire en ne vous portant garant que de 25 p. 100 du montant emprunté? Car c'est ce qui arrive ici: l'entrepreneur ne se porte garant que de 25 p. 100 du montant du prêt. Des banques nous ont dit qu'elles étaient prêtes à fonctionner ainsi, mais pas au taux préférenciel plus 1,75 p. 100, comme cela est prévu dans la loi. La Banque de Nouvelle-Écosse a trouvé la loi tellement satisfaisante qu'elle a décidé d'accorder des prêts au taux préférentiel. La Banque de Montréal lui a emboîté le pas.

Les députés disent que le gouvernement ne fait rien, mais il a fait là du bon travail. Les petites entreprises qui achètent du matériel de fabrication obtiennent un crédit d'impôt de 10 p. 100, c'est-à-dire une diminution directe de leur impôt. En fait, les petites entreprises qui utilisent leurs profits pour acheter du matériel de fabrication bénéficient non seulement de ce crédit d'impôt, mais elles paient une taxe d'affaires dont le taux n'est que de 12 p. 100. Ce genre d'aide permet à nos petites entreprises de fonctionner efficacement.

Afin de favoriser la création d'emplois, les petites entreprises dont les cotisations d'assurance-chômage sont inférieures à 30 000 $ par année sont temporairement dispensées de cotiser au régime. Une petite entreprise qui compte cinq, six ou dix employés n'est donc pas tenue, pendant un an, de cotiser quelque 30 000 $ en primes d'assurance-chômage, et pourra ainsi embaucher des travailleurs.

M. Milliken: Après que vous ayez haussé le taux de cotisation de 35 p. 100.

M. Blenkarn: Le député affirme que nous avons haussé le taux, mais ce n'est pas le cas. Les prestations ont été légèrement réduites, mais le taux n'a pas diminué.

M. Milliken: Vous avez haussé les taux deux fois la même année.

M. Blenkarn: Nous avons maintenu les taux à leurs niveaux, mais ils auraient augmenté si nous avions adopté le projet de loi tel que vous le vouliez.

M. Milliken: Dites les faits tels qu'ils sont.

M. Blenkarn: Ils voudraient que nous ne fassions pas ce qu'il faut pour permettre au pays de fonctionner le mieux possible. Nous avons vu des cas, l'un après l'autre, au cours de la législature actuelle où les partis d'opposition se sont ligués pour empêcher l'adoption de mesures qui auraient permis d'améliorer la situation au Canada.

Nous avons fait de notre mieux pour réduire les coûts de fonctionnement du gouvernement. Nous avons privatisé 23 sociétés d'État et en avons dissous 14 autres. Nous avons dissous et fusionné 40 organismes et activités du gouvernement sous forme de conseils ou autres. Mais le plus important est que nous avons fait tout ce que nous pouvions pour assurer au Canada sa place sur les marchés mondiaux. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nos ventes aux États-Unis se sont élevées l'année dernière à 122,3 milliards de dollars. En fait, notre balance commerciale avec les États-Unis a été nettement favorable.

• (1655)

Chose plus importante encore, nous concluons à l'heure actuelle des ententes dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain afin d'inclure le Mexique. Nous envisageons de faire de même avec le Chili et l'Argentine. Au moment où nous nous parlons, le ministre du Commerce extérieur est en route pour l'Argentine là encore pour essayer de conclure d'autres ententes et accroître nos échanges commerciaux. Soit dit en passant, il est accompagné par le critique libéral en la matière. Ils pourront peut-être ensemble préparer une entente commerciale.

Si nous voulons bien réussir, nous devrons vendre les compétences où nous excellons dans un nombre limité de domaines, aux pays du monde entier. Nous en sommes capables et nous allons le faire.

Enfin, permettez-moi de signaler que nous avons modifié notre secteur financier afin que nos banques, nos sociétés de fiducie, nos compagnies d'assurance puissent être plus compétitives sur le marché financier mondial.

M. Riis: Aux Bahamas.

M. Angus: Dans les îles Caïmans. Est-ce qu'elles paient de l'impôt?

M. Blenkarn: Nous ne pensons pas que les services puissent être rentables. Or, au moins un tiers des activités des banques canadiennes sont menées sur les marchés étrangers, ce qui rapporte de l'argent au Canada et nous permet de pouvoir compter sur des emplois aux sièges sociaux. Ainsi, elles offrent des emplois à nos jeunes, nous ouvrent des débouchés et créent de l'emploi au Canada. Les compagnies d'assurance-vie mènent 55 p. 100 de leurs activités sur les marchés étrangers. Or, c'est au Canada que ces entreprises ont leur siège social et qu'elles établissent leur politique, ce qui donne de l'emploi à des Canadiens.

On nous reproche dans cette enceinte de ne rien faire. Nous vivons dans un monde en constante évolution. Or, nous avons su être plus compétitifs que tous les autres pays. Nos taux de croissance sont terribles, mais par rapport à ceux d'autres pays, ils sont magnifiques.

Nous avons réduit le déficit exprimé en pourcentage de l'activité économique. Nos taux d'intérêt ont baissé de façon très marquée et ont chuté de dix autres points de base cette semaine. Notre régime fiscal est équitable et plus compétitif. Nos ententes commerciales nous donnent l'accès fondamental à de nouveaux marchés d'exportation. La productivité de notre main-d'oeuvre est de plus en plus forte. Nous sommes à l'aube d'un nouveau départ. Je suis fier de dire que notre gouvernement fait de son mieux pour faire face aux changements.

Mme le vice-président: L'honorable solliciteur général souhaite invoquer le Règlement.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, afin de ne pas interrompre la période des initiatives parlementaires, permettez-moi de présenter une motion. Vous constaterez je crois que la Chambre accordera son consentement à la motion suivante. Je propose:

> Que, par dérogation au paragraphe 45(6) du Règlement, tout vote différé sur le projet de loi C-93 demandé le vendredi 23 avril 1993 soit reporté à 18 heures, le mardi 27 avril 1993.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue de Mississauga et, même si je l'apprécie personnellement, je ne suis pas d'accord du tout avec ce qu'il dit. J'aimerais faire une courte déclaration et lui poser ensuite une question.

L'autre jour, quelqu'un décrivait l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de l'économie. Il déclarait: «Lorsqu'une famille se trouve en difficultés financières à cause des dettes qu'elle a accumulées, la solution à ce problème n'est certes pas que le chef de famille quitte son emploi et qu'il devienne prestataire de l'assurance-chômage.» Cet énoncé symbolise en quelque sorte l'approche de ce gouvernement qui semble croire qu'en abolissant de plus en plus d'emplois et en poussant davantage de petites entreprises à la faillite il aidera l'économie d'une certaine manière. C'est une approche intrigante. Mon collègue et moi ne sommes pas du même avis à ce sujet.

• (1700)

Voici donc ma question. L'autre jour, une jeune élève de 10e année de Kamloops s'est adressée à moi. Il s'agit de Kate Turley, une élève très sérieuse. Elle avait étudié l'accord de libre-échange.

Elle m'a dit qu'elle ne comprend pas pourquoi le gouvernement veut adopter cette loi. J'ai répondu que je ne comprenais pas non plus et elle a alors ajouté: «M. Riis, imaginez que vous gagnez 10 millions de dollars à la loterie aujourd'hui et que vous désirez ouvrir une nouvelle usine; vous investirez votre argent dans l'intention de réaliser éventuellement des profits. Vous avez quatre possibilités. Vous pouvez payer vos employés 18 $ l'heure comme nous le faisons dans certaines usines du Canada. Vous pouvez aller dans le nord des États-Unis, dans ce qu'on appelle le «rust belt», et payer 12 $ l'heure pour les mêmes qualifications. Vous pouvez encore aller en Louisiane, en Alabama, au Tennessee et à l'ouest du Texas et payer 6,50 $ pour les mêmes qualifications.» Maintenant, aux termes de l'ALÉNA, vous pouvez aller au Mexique et payer 60c. l'heure pour les mêmes qualifications.

M. Brewin: C'est 5c. en République dominicaine.

M. Riis: Ou 5c. en République dominicaine, comme le dit mon collègue. Ce pays sera bien sûr le prochain à entrer dans la zone de libre-échange nord-américain.

L'élève a dit ensuite: «M. Riis, à moins d'être fou, si vous voulez maximiser vos profits et si vous avez le choix entre payer 18 $, 12 $, 6 $ ou 60c. l'heure, où allez-vous implanter votre usine?»

J'ai répondu. Il me semblait évident que ce serait au Mexique. Bien sûr, c'est ça la raison pour laquelle 2 000 entreprises au moins ont choisi de s'implanter dans la zone des maquiladoras dans le nord du Mexique, où travaillent 500 000 personnes. Vous paieriez un salaire horaire moyen de 60c.

Comme Ross Perot l'a dit «Dès l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, vous allez assister à un exode des emplois vers le Mexique.» Cette jeune femme du nom de Kate Turley a dit qu'elle était du même avis que Ross Perot sur cette question.

Je voudrais poser la question suivante au député de Mississauga. S'il ouvrait cette usine et s'il disposait de quatre choix dont les suivants: s'installer au Canada et payer 18 $ l'heure pour certaines qualifications ou s'installer au nord du Mexique dans la zone des maquiladoras et payer 60c. l'heure pour exactement les mêmes qualifications, avec l'esprit d'entreprise que je lui connais, où implanterait-il son usine?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je voudrais donner une petite leçon au député.

J'ai assisté à l'ouverture de nouveaux locaux à l'usine de produits pharmaceutiques Astra de ma circonscription hier. J'ai conversé avec le p.-d.g. de la société, dont le siège social se trouve en Suède.

La société possède aussi des installations au Mexique. On y assemble des comprimés, mais on n'y fabrique pas de produits chimiques, étant donné l'absence de main-d'oeuvre qualifiée. On ne peut non plus trouver le matériel nécessaire.

Au Mexique, on se sert donc d'une machine pour insérer les ingrédients dans des comprimés. Tous ces ingrédients sont fabriqués soit au Canada ou en Suède. Ils ne sont pas fabriqués au Mexique et ne le seront probablement jamais.

Cet homme a déclaré: «Nos activités nécessitent des techniques très perfectionnées. Nous devons donc rechercher les meilleures compétences possible. Nous ne pourrions jamais poursuivre nos activités là où le niveau des compétences ne le permet pas.»

Si, pour un travail pouvant être fait par un pauvre type ne possédant pas la moindre instruction, on est prêt à payer 18 $ l'heure, je dis qu'il y a un problème. Dans le cas d'un travail qui doit être fait par une personne qualifiée, qui connaît bien l'informatique et la robotique et qui peut manipuler des appareils avec efficacité et efficience, il est alors préférable de recourir à la main-d'oeuvre la plus qualifiée.

La main-d'oeuvre n'est pas le principal coût. Dans une usine bien organisée, le coût de la main-d'oeuvre représente au plus 10 p. 100 des coûts. Il est possible d'avoir de la main-d'oeuvre au coût de 50 c. par jour en Chine méridionale ou au Bangladesh. Au Mexique, c'est cher. Le coût s'élève à 2,33 $ l'heure. La main-d'oeuvre coûte cher au Mexique en comparaison du Bangladesh et d'autres pays semblables. Si l'on veut une main-d'oeuvre à bon marché, il faut aller là où elle se trouve. Le Mexique n'est pas ce genre d'endroit. En effet, la main-d'oeuvre coûte cher, dès qu'un certain degré de compétence est exigé. De plus, il y a tout le reste qui coûte plus cher.

• (1705)

Dans ma circonscription, il y a la société Sissons qui fabrique actuellement des pièces d'automobile.

M. Riis: À 2 $ l'heure.

M. Blenkarn: Je vais vous dire une chose. Conformément à une politique de notre gouvernement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien accorde une subvention pour l'ouverture d'une usine dans une réserve indienne, en fait, il assume même tous les coûts de la main-d'oeuvre. Il n'y a pas un cent à verser pour cela. Or, on n'ouvre pas une multitude d'usines dans les réserves indiennes.

Voici pourquoi: on ouvre une usine là où il y a des gens qualifiés, du matériel approprié et des installations convenables. En fait, on s'inquiète parce que le pauvre Mexicain doit avoir du travail—ce qui est probablement vrai—, mais il faut se rappeler que les emplois qu'il nous faut au Canada, ce ne sont pas des emplois n'exigeant aucune formation, mais bien des emplois pour des gens qualifiés. Nous devons bâtir un marché pour nos gens compétents et adroits, et pour notre matériel très perfectionné.

M. Riis: Êtes-vous en train de dire que les Mexicains manquent de compétence? Où êtes-vous donc allé au Mexique, à Tijuana? Il y a des universités au Mexique.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'aurais quelques brèves questions à poser au député de Mississauga-Sud, expert autoproclamé en économie canadienne. Lorsqu'il a parlé de différents éléments du programme économique suivi par les conservateurs depuis 1984, il a pris la peine d'expliquer que la TPS était une taxe merveilleuse.

En tant que membre du Comité des comptes publics, j'aurais quelques brèves questions à poser au député. Il a fait allusion à d'autres pays qui avaient une TPS, mais où elle ne s'applique qu'à un seul niveau alors qu'ici elle s'applique à plusieurs niveaux. Puisque la TPS est une si bonne taxe, le député peut-il m'expliquer pourquoi l'ancienne taxe qui n'était pas bonne pouvait être perçue par 1 500 personnes tandis que Revenu Canada a maintenant 5 600 employés pour s'occuper de la perception de la TPS? Le député peut-il m'expliquer cela?

Mme le vice-président: Je regrette. Je permettrai au député de répondre à cette question seulement. Il ne reste que 45 secondes à la période des questions et commentaires de 10 minutes.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Je n'ai jamais dit ou laissé entendre que le système actuel de perception de la TPS fonctionnait aussi rondement et efficacement qu'on pourrait le souhaiter. Il faudra un certain temps au ministère du Revenu national pour roder le système. Cela ne fait aucun doute. Il faut plus de personnel pour administrer une taxe qui s'applique à toutes les transactions commerciales de l'ensemble du système de production qu'il en faut pour percevoir une taxe qui ne s'applique qu'aux ventes des fabricants. Il reste que la TPS est une taxe plus juste et plus avantageuse pour le Canada que toute autre taxe. Le type de TVA que nous avons adopté est une taxe transférable comme toutes les autres TVA, mais elle libère les manufacturiers et nous permet d'exporter nos biens sans les avoir au préalable frappés d'une taxe à la consommation. Aucun autre type de taxe ne permet cela.

• (1710)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je me réjouis de participer aujourd'hui au débat sur une motion présentée par mon collègue:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour les politiques qui ont décimé l'économie, entraînant des fermetures d'entreprises qui font perdre des emplois aux travailleurs canadiens.

Je veux parler de ce qui s'est passé dans le nord-ouest de l'Ontario depuis un certain nombre d'années. Des communautés y ont été décimées à cause de la conjoncture économique dont le gouvernement fédéral est en partie responsable.

Permettez-moi d'abord de vous parler d'Atikokan, une localité remarquable qui est située dans ma circonscription. En 1979-1980, cette localité a perdu 1 100 emplois très bien rémunérés dans le secteur minier, lorsque deux mines de fer ont fermé.

À la suite de ces fermetures, la population a vécu des moments difficiles. Toutefois, avant que ces entreprises minières ne cessent leurs activités, un comité d'adaptation avait été formé et il avait été chargé d'amorcer un examen des nouvelles possibilités. Certaines ont donné des résultats; d'autres sont restées au stade de projet.

Il y a un peu plus de deux ans, la communauté avait retrouvé son aplomb. Il y avait alors deux entreprises axées sur l'exploitation forestière. Proboard Ltd. fabriquait une sorte de panneau de particules. À Sapawe, à environ 30 milles de là, il y avait aussi l'Atikokan Forest Products Division, une scierie.

À peu près à cette époque, le gouvernement fédéral a décidé d'imposer aux exportateurs de bois d'oeuvre canadien une taxe de 15 p. 100. Au même moment, notre dollar était élevé par rapport à la devise américaine. Rappelons que, indépendamment de l'accord de libre-échange actuellement en vigueur ou de l'accord de libre-échange nord-américain, c'est toujours avec nos voisins du sud que se sont faits la majeure partie de nos échanges commerciaux et il en sera également ainsi dans l'avenir. Il y a au sud de nos frontières un marché énorme, et c'est là

que nous devons aller vendre beaucoup de nos biens et services.

Il y a deux ans et quelques mois, à Atikokan, le taux de chômage atteignait 80 p. 100. Pourquoi? À cause du bois d'oeuvre ainsi que des taux d'intérêt et du dollar élevés. Les deux scieries ont fermé leurs portes.

Les gens de la localité se sont serré les coudes. Les chefs d'entreprise, les syndicats, les municipalités, la commission scolaire et les organismes de services sociaux ont rencontré leur député provincial et son homologue fédéral.

Howard Hampton, le député provincial néo-démocrate de la circonscription de Rainy River, qui était alors procureur général de l'Ontario, est intervenu au niveau provincial. À Ottawa, de mon côté, j'ai communiqué avec les ministres conservateurs principaux responsables notamment des questions économiques et de l'emploi.

Je constate que la seule aide qu'a reçue la population d'Atikokan est venue du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. Ces deux scieries existent aujourd'hui grâce à l'aide que la population a reçue, non pas à titre d'aumône ou d'aide sociale versée à des parasites, mais à titre d'aide financière novatrice permettant aujourd'hui à ces deux usines d'exister.

L'une d'elles a encore des difficultés à surmonter. Ces activités connaissent des hauts et des bas, mais l'usine est toujours là. L'Atikokan Forest Products Division est, quant à elle, en expansion, à cause de la volte-face qui est survenue dans le secteur du bois d'oeuvre, depuis l'abolition de la taxe de 15 p. 100.

Un des éléments clés, dans les deux cas, c'est le fait que les syndicats, les entreprises et le gouvernement de l'Ontario ont travaillé en partenariat pour élaborer un plan d'action. Cela ne se serait pas produit avec un gouvernement libéral au pouvoir en Ontario. Cela ne serait pas arrivé avec un gouvernement conservateur au pouvoir en Ontario.

• (1715)

Passons maintenant à l'autre extrémité de ma circonscription, la localité de Thunder Bay. Cela se passe en partie à Thunder Bay et en partie en dehors de ma circonscription. Nous avons vu une usine de pâtes et papiers fermer ses portes; on avait déjà commencé à démonter les machines. Il s'agit de l'usine d'Abitibi-Price. C'était la deuxième fois que nous étions confrontés à une crise pareille. La collectivité risquait de perdre une autre usine.

Je veux parler des travailleurs de Thunder Bay qui ont pris des décisions difficiles. Si les libéraux m'écoutaient au lieu de se préoccuper du va-et-vient à la Chambre, nous pourrions peut-être faire progresser le dossier.

Voici à peu près le langage qu'Abitibi-Price tenait à l'usine de Thunder Bay: «Nous n'avons plus les moyens de maintenir cette usine en activité. Nous allons la vendre. Si nous ne trouvons pas preneur, nous la fermerons.» C'est un autre exemple d'une collectivité qui s'est ressaisie. Les employés de l'usine, c'est-à-dire les représentants de la direction et les divers syndicats représentant les travailleurs, ont collaboré ensemble avec la province.

À l'issue de longues et difficiles négociations on a d'abord conclu entre les représentants de la direction et les syndiqués un accord qui revenait à dire: «Oui, nous voulons acheter l'usine, nous les citoyens, nous les travailleurs.» Syndiqués et non-syndiqués voulaient donc acheter l'usine. Les autorités provinciales les ont rencontrés et leur ont promis de les aider en leur consentant des prêts et des garanties d'emprunt pour leur permettre d'aller de l'avant.

Ça n'a pas été facile pour les travailleurs. Ils savaient que, même s'ils prenaient possession de l'usine, des camarades manqueraient à l'appel parce qu'il leur faudrait diminuer les effectifs et, en tant que collectivité, nous y avons perdu au change. Ces travailleurs savaient également qu'il leur faudrait réduire leurs salaires et même subir des compressions, mais ils consentaient à faire ces sacrifices.

C'est un autre exemple de collaboration entre trois groupes, soit les travailleurs, syndiqués et non syndiqués, les syndicats et la province, sans compter l'Abitibi-Price qui accepte de vendre son usine aux employés. Il s'agit de la première usine de pâtes et papiers du Canada à appartenir exclusivement aux employés. Les autres appartiennent à la fois aux employés et à d'autres. C'est une réussite de collaboration.

Ces deux projets ont trois points en commun. D'abord, ils n'auraient pas pu voir le jour sans l'aide que l'Ontario a fournie aux groupes intéressés. Deuxièmement, ils n'auraient pas pu se concrétiser sans la collaboration de tous les intervenants. Troisièmement, dans aucun de ces projets le gouvernement fédéral n'a levé le petit doigt

pour aider ces usines du nord-ouest de l'Ontario à rester en vie.

Nous avons fait appel au ministère de l'Emploi et de l'Immigration afin de lui demander une aide dans le cadre de l'Initiative fédérale de développement économique du Nord de l'Ontario. On nous a gentiment répondu bien après coup. C'est tout ce que le ministère a fait pour subvenir aux besoins de la collectivité.

La crise n'est pas finie. Il y a deux semaines environ, la société Produits forestiers Canadien Pacifique Limitée a annoncé qu'elle allait fermer ses usines de papier kraft à Thunder Bay. Chez nous, quand on parle de fermeture d'usine, ce n'est pas comme fermer une usine GM, parce qu'en réalité ce n'est qu'une partie de l'usine qui est fermée: il y a deux, trois ou quatre usines de papier dans une seule et même usine. On ferme une mais les autres continuent de fonctionner. Ce n'est donc pas comme fermer complètement une usine.

Mais voilà encore 350 emplois perdus, ce qui—pour Thunder Bay et la région—amène à un chiffre situé entre 1 500 et 1 600 le nombre d'emplois perdus ces deux dernières années rien que dans le secteur des pâtes et papiers. Par-dessus le marché, l'industrie céréalière et l'industrie des transports se sont trouvées décimées à la suite de la décision d'expédier le grain à partir de la côte ouest. Auparavant, 60 à 70 p. 100 des céréales destinées à l'exportation passaient par nous, contre environ 30 p. 100 aujourd'hui.

• (1720)

D'ici à peu près un an, grâce au gouvernement de l'Ontario qui a veillé à ce que la commission torontoise des transports en commun adjuge ses contrats à une usine ontarienne plutôt qu'à l'étranger, Can-Car devrait assurer ces dix prochaines années entre 800 et 1 000 emplois.

C'est une crise après l'autre, et le gouvernement fédéral n'a rien fait pour améliorer les choses dans le nord-ouest de l'Ontario. Il y a des années qu'il reconnaît qu'il existe certaines iniquités dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cependant, il a refusé d'éliminer les distorsions qui font qu'il est meilleur marché d'expédier le grain vers la côte ouest. Nous voudrions laisser agir le marché. Qu'on laisse au marché le soin de décider où le grain devrait être expédié. Nous sommes prêts à accepter cette solution. Le gouvernement fédéral n'a rien fait pour aider les gens de Thunder Bay et du nord-ouest de l'Ontario.

J'aimerais citer un article intitulé «Viewpoint» qui a paru la semaine dernière à Thunder Bay dans l'édition du samedi 17 avril du *Chronicle-Journal/Times-News*. Cela cadre tout à fait avec le débat que nous avons eu sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Pendant des années, la plupart des emplois dans le nord-ouest de l'Ontario étaient contrôlés localement. En fait, Abitibi Provincial est en train de retomber sous contrôle local, les employés ayant décidé de racheter la société. Par contre, les autres gros employeurs de la région sont contrôlés par des intérêts extérieurs.

Les sociétés céréalières ont leur siège dans l'Ouest; elles font partie de syndicats de céréaliculteurs, sauf la Cargill, qui appartient à des intérêts étrangers. Can-Car appartient à Bombardier, qui est établie à Montréal.

Une voix: Elle déménagera bientôt au Mexique.

M. Angus: On espère qu'elle ne déménagera pas au Mexique. On dirait qu'elle ne réussit pas à obtenir de contrats dans ce pays, même si elle a une usine là-bas. Nos entreprises comme la société Abitibi sont contrôlées d'ailleurs, d'autres régions du Canada. Le siège de Produits forestiers Canadien Pacifique est à Montréal. Peu importe où sont les sièges sociaux de nos entreprises, le problème, c'est qu'ils ne sont pas dans la région.

Permettez-moi de vous lire l'article de Robert Zobatar, un travailleur de l'industrie forestière. Le titre et le sous-titre se lisent comme suit: «Les malheurs de l'industrie forestière vus par un travailleur. Les entreprises blâment injustement les syndicats.»

> Je gagne ma vie dans l'industrie de pâtes et papiers depuis 23 ans. J'ai travaillé dans les usines de pâtes d'Abitibi et participé aux opérations forestières de cette société, des Produits forestiers Canadien Pacifique (PFCP) et de Buchanan Forest Products. J'ai rencontré et même bien connu des centaines de travailleurs, certains syndiqués et d'autres non, des jeunes et des vieux. Je connais d'expérience l'attitude et l'amour du travail de ces gens, ceux qui prévalaient autrefois ou ceux d'aujourd'hui. Je peux dire sans me tromper que les travailleurs et les syndicats ne sont pas ces masses rigides, radicales et indignes que dénoncent les grandes sociétés comme PFCP.
>
> Dans son plus récent communiqué de presse, PFCP laisse entendre que, mis à part la conjoncture et les conditions du marché, la fermeture de l'usine de pâte de bois résineux est attribuable à la mauvaise volonté des syndicats, qui refusent d'adopter de nouvelles méthodes de travail. Balivernes! Dans la vraie vie, on n'a rien pour rien. Il se peut que PFCP vende sa pâte de bois résineux à un coût inférieur au coût de production et qu'elle doive assumer une perte, mais le fait est qu'elle ne la distribue pas gratuitement. Elle reçoit toujours quelque chose en échange de son produit. De la même façon, les syndicats et les travailleurs ne sont pas prêts à faire des concessions sans rien recevoir en retour, soit la sécurité d'emploi.
>
> En privé, les dirigeants de ces grandes sociétés racontent aux travailleurs qu'ils ne peuvent pas voir l'ensemble du tableau, qu'ils ne comprennent rien et qu'ils sont en train de ruiner leur entreprise. Je dois dire que la plupart d'entre nous sommes restés à l'école assez longtemps pour avoir appris à lire. Nous sommes conscients de la mondialisation de l'économie et de la crise économique mondiale.

Les crédits

Nous savons que nous sommes à l'ère de l'information et que les choses doivent changer. Nous sommes aussi pleinement conscients de l'existence d'autres facteurs comme le pillage, les rachats, le camouflage, les marges bénéficiaires, les résultats financiers et l'influence des actionnaires, bref, de la cupidité générale. Si vraiment les travailleurs manquent d'ouverture d'esprit, les sociétés comme PFCP en manquent encore bien plus. Tout ce qu'elles voient, ce sont les profits et pertes et les actionnaires. Quand PFCP a racheté la société Great Lakes Forest Products, qui était plus engagée socialement, certaines facettes du travail comme le facteur humain et l'esprit de corps ont commencé à se dégrader et sont maintenant virtuellement inexistants.

Mises à part les conditions économiques, pourquoi cette société éprouve-t-elle tant de difficultés? Elle a participé à pied d'égalité à la négociation des conventions collectives existantes et ne les a pas signées en pensant qu'elle ne pouvait se permettre de les accepter. Se pourrait-il qu'elle ait pris de mauvaises décisions administratives, qu'elle ait manqué de perspicacité en ce qui concerne la mécanisation, qu'elle n'ait pas fait des études suffisamment poussées des nouvelles techniques dans lesquelles on a tant investi? Elle devrait au moins admettre ses erreurs.

J'ai vu cette société consacrer plusieurs millions de dollars à chaque nouvelle machine qui sortait sur le marché (des machines qui coûtent 250 000 $ ou plus) pour se rendre compte, quelques années plus tard, que ces machines étaient désuètes, qu'elles ne répondaient pas aux attentes ou qu'elles nuisaient à l'environnement.

Combien de fois ai-je vu des ouvriers qui s'y connaissent donner leur avis sur la façon d'améliorer les choses pour qu'elles fonctionnent mieux et se faire rabrouer par un jeune contremaître fraîchement émoulu de l'école forestière qui ne cherchait qu'à imposer son autorité?

Les Produits forestiers Canadien Pacifique Ltée venaient tout juste de vendre leur scierie de bois de colombage l'an dernier et de liquider leurs dernières machines que l'ouragan Andrew frappait, aux États-Unis, et que le prix du bois d'oeuvre se mettait à grimper en flèche. À qui cette société a-t-elle vendu son matériel? À son principal concurrent, la Buchanan Forest Products, qui fait à présent des profits exceptionnels.

Qu'a-t-elle fait de l'argent que lui a rapporté la vente de l'usine de fabrication de panneaux de copeaux agglomérés et de la scierie de bois de colombage? Elle avait reçu d'importantes sommes pour construire ces usines et pour moderniser les usines de pâte à papier de Dryden et de Thunder Bay. Vous vous souvenez des manchettes dans les années 70, quand tout allait bien? Avons-nous déjà entendu dire que l'argent provenant de la vente de ces équipements retournerait au gouvernement ou servirait à aider les travailleurs mis à pied? Non! Je suppose que cet argent sera gaspillé à l'achat de la prochaine machine qui va sortir sur le marché et qui ne tardera pas, à son tour, à devenir désuète.

J'espère que tandis qu'elle examine de près ce que les syndicats peuvent faire pour elle, cette société en profitera pour examiner ce qu'elle peut faire dans son intérêt. Je sais que les conventions qui régissent les scieries et les terrains boisés sont sur le point d'expirer et que les syndicats, étant donné les événements qui se sont produits récemment, songent d'autant plus sérieusement à l'avenir. Le temps nous dira ce qui arrivera. Si nous avions fait un peu plus attention à ce qu'écrivait Alvin Toffler en 1975 dans son ouvrage intitulé *La troisième vague*, nous aurions peut-être été mieux préparés au chaos dans lequel nous sommes tous plongés aujourd'hui.

• (1725)

Il ne fait aucun doute que l'économie du nord-ouest de l'Ontario est en crise. Et cette crise ne touche pas seulement les emplois visibles dans les scieries et dans les élévateurs. Ce ne sont pas que les emplois visibles des chantiers maritimes de Port Arthur qui sont gravement touchés par les mesures qu'a prises le gouvernement fédéral pour retirer le Canada de l'industrie de la construction navale et du radoub. Des centaines d'emplois indirects sont également perdus.

D'autre part, des entreprises de moindre importance, moins visibles, qui ne se trouvaient pas à l'avant-scène, ont disparu et ne pourront plus revenir parce que les produits qu'elles fabriquaient sont maintenant fabriqués ailleurs pour beaucoup moins cher, dans le sud des États-Unis ou au Mexique par exemple. Et notre situation se détériorera encore davantage lorsque l'accord de libre-échange nord-américain entrera en vigueur.

Nous ne devons pas simplement nous contenter de nous occuper des travailleurs qui ont perdu leur emploi en leur donnant de la formation. Je suis conscient qu'il faudra restructurer l'économie. Une société qui ne change pas est à coup sûr condamnée à disparaître. L'important est la forme que prendra la restructuration, les mesures que nous prendrons pour protéger les travailleurs et pour protéger les entreprises lorsque ce sera nécessaire. Il faut se rappeler qu'il s'agit ici de personnes, de gens qui ont des familles, des enfants; des gens qui contribuent au bien-être collectif; des membres de nos églises, de nos clubs philanthropiques, enfin tous et chacun car nous avons tous une responsabilité.

On ne peut pas laisser jouer les seules lois du marché. Les gouvernements doivent en quelque sorte assurer la progression ordonnée de toute restructuration nécessaire dans une société.

Je suis heureux d'avoir pu participer au débat. J'aurais simplement souhaité que le gouvernement prête vraiment une oreille attentive à ce que j'ai dit.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je remercie le député de Thunder Bay—Atikokan de ses observations. Nous vivons manifestement dans un monde en pleine évolution et je pense qu'il s'en apercevra s'il se rend dans le sud des États-Unis où on retrouvait auparavant des champs de coton et où on voit maintenant des forêts de pins qui atteignent la taille voulue pour faire du bois à pâte en moins de 25 ans et sont abattus par des machines automatiques, ce qui fait que le bois n'est jamais touché par des mains humaines. Dans le nord de l'Ontario, nous avons, bien entendu, le même type de machines, mais nous n'avons pas vraiment le même accès aux réserves de bois que la technologie

donne aux Américains. Même s'il est d'excellente qualité, notre papier fait face à une concurrence féroce de la part d'autres sources et d'autres produits du bois dans le monde.

• (1730)

Je me demande si, dans le cadre de la restructuration d'entreprises dans sa région, il y a une société qui profite des modifications que nous avons apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu et qui permettent aux gens d'utiliser leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite pour pouvoir accéder à la propiété d'une entreprise donnée en s'assurant une participation pouvant aller jusqu'à 10 p. 100. Ainsi, les intéressés peuvent, en fait, investir dans leur propre entreprise sans avoir à payer d'impôt sur le revenu sur ces investissements. En outre, dans sa région, fait-il la promotion de cette disposition plutôt avantageuse et qui aide les gens à créer de petites entreprises et à faire l'acquisition d'entreprises de ce genre et d'entreprises familiales pouvant compter sur des capitaux pour créer leurs propres emplois?

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le député de Mississauga-Sud de sa question.

Je voudrais y répondre de deux façons. J'hésiterais vivement avant d'encourager des gens à risquer de l'argent qui est censé leur permettre d'avoir un revenu suffisant au moment de leur retraite. Je ne vais certainement pas inciter les gens à investir même une partie de leur régime enregistré d'épargne retraite dans une entreprise risquée. Manifestement, c'est là une décision que les intéressés devront prendre eux-mêmes en fonction de leur propre situation financière.

Je peux vous dire cependant que nous sommes fort exaspérés par la réaction du gouvernement face aux efforts de mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, qui essaie de convaincre le gouvernement fédéral d'imiter le gouvernement de l'Ontario qui permet à des particuliers qui achètent des actions dans leur entreprise, comme dans le cas de la société Algoma Steel, de profiter d'une déduction d'impôt. Sauf erreur, c'est impossible au niveau fédéral et le gouvernement refuse d'apporter les modifications voulues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'autre question est liée à une chose que j'ai découverte lorsqu'une connaissance a appris que l'emploi qu'elle avait occupé pendant 17 ans avait été supprimé. L'intéressé travaille dans le secteur céréalier. Le dilemme auquel il est maintenant confronté, c'est qu'il sait qu'il va obtenir une indemnité de départ assez importante. Or, il n'ignore également pas qu'aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage adoptée par le Parlement, et proposée par les conservateurs, cette indemnité de départ sera traitée comme un revenu pendant une période donnée. Il souhaitait avec cet argent investir dans une petite entreprise qui lui donnerait un emploi. Il est dans la cinquantaine et nous connaissons tous la réalité à laquelle les travailleurs de cet âge sont confrontés, à savoir qu'il leur est beaucoup plus difficile de trouver un emploi que s'ils étaient âgés de 45, 30 ou 25 ans, car les employeurs jugent que cela ne vaut pas la peine de les engager puisqu'ils ne travailleront pas suffisamment de temps pour eux. Il en est conscient, mais il est pris entre le marteau et l'enclume.

Il sait que s'il prend ses 20 000 $ et les investit dans une petite entreprise, il n'aura pas de revenu, car il ne sera plus admissible à l'assurance-chômage étant donné qu'on part du principe que cet argent remplacera les prestations d'assurance-chômage jusqu'à concurrence de 52 semaines. C'est là un dilemme créé par le gouvernement. Même si je sais que ce n'était pas là leur intention, nos vis-à-vis ont pris, en fait, une mesure qui va à l'encontre de l'objectif visé par le député, qui consiste à amener davantage de gens à investir dans de petites entreprises de cette façon.

• (1735)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, bien sûr que j'ai écouté le discours du député. J'aurais aimé cependant que les questions du député de Mississauga-Sud aient été un peu plus précises. Je vais essayer de clarifier un peu les choses.

Le député sait, d'après les discours que nous avons entendus aujourd'hui, que c'est en Ontario que les pertes d'emplois ont été les plus nombreuses. En effet, à lui seul, l'Ontario a perdu 18 p. 100 des emplois du secteur manufacturier, soit 185 000.

J'estime qu'il reconnaît sans doute la gravité du problème, tout comme le fait que ces emplois sont perdus à jamais. Il n'ignore pas non plus que l'Ontario subit un gouvernement néo-démocrate qui est en train de chasser les investisseurs de la province.

Nous savons que l'économie de la Colombie-Britannique. . .

Une voix: Ils nous rendent fous.

M. Milliken: Je n'irais pas jusque-là. Il sait qu'il se crée des emplois à l'heure actuelle en Colombie-Britannique parce que ces gouvernements-là sont beaucoup plus clairvoyants. L'un d'eux, je l'admets, est un gouvernement néo-démocrate. Il est plus clairvoyant que le gouvernement de l'Ontario. Ce dernier me semble toutefois trop doctrinaire face aux problèmes sociaux de la province.

Le député est lui-même un ami du premier ministre ontarien. Il y a un collègue du premier ministre dans cette enceinte. J'ai déjà dit que le premier ministre aurait intérêt à recevoir des leçons de certains députés ici présents. Je ne veux pas dire par là que le député de Thunder Bay—Nipigon ou le député de Thunder Bay—Atikokan sont ici depuis assez longtemps pour donner des

leçons au premier ministre de l'Ontario. Celui-ci aurait sûrement profité de leurs conseils.

Je me demande si vous conviendrez maintenant avec moi que le meilleur avis qu'on puisse lui donner est de démissionner, car il est en train de chasser les investisseurs de l'Ontario. Il a arrêté net la création d'emplois en Ontario. En fait, si la province était dirigée par tout autre gouvernement, elle serait déjà sortie de la récession.

Je pense que le député de Mississauga en conviendra. Si oui, ne pense-t-il pas que le meilleur avis qu'on puisse donner au premier ministre de l'Ontario, c'est qu'il déclenche des élections pour que la population puisse se débarrasser d'un gouvernement qui ne lui fait que des misères, avec l'aide des conservateurs fédéraux?

M. Angus: Monsieur le Président, je ne suis pas étonné que le député de Kingston et les Îles aborde la question sur ce ton.

Une voix: De façon directe.

M. Angus: Effectivement. Je ne suis pas du tout d'accord avec lui, que ce soit bien clair. J'appuie vigoureusement Bob Rae, le Cabinet ontarien et le caucus ministériel.

M. Harvard: C'est un jeu dangereux, Ian.

M. Angus: Je vais vous dire pourquoi. Pour commencer, lorsque le parti du député a mordu la poussière, il jetait l'argent par les fenêtres parce que l'économie était florissante. Il aurait dû en profiter pour mettre de l'argent de côté. Quand nous avons ouvert les livres, nous avons constaté que l'Ontario avait des dettes de milliards de dollars. Pendant la campagne électorale, David Peterson racontait à qui voulait l'entendre: «Nous avons de l'argent en banque, les amis.» Cet argent s'est envolé plutôt rapidement.

Mon deuxième point. . .

M. Milliken: Dépensier comme Bob Rae.

M. Angus: L'une des choses que le gouvernement ontarien a fait après avoir pris le pouvoir, c'est mesurer les répercussions que la récession allait avoir.

Le gouvernement s'est servi des recettes fiscales pour protéger les emplois existants et freiner les pertes d'emplois. Il s'en est servi aussi pour lancer de nouveaux projets afin de contrer la récession. Je puis dire au député que ces mesures ont créé beaucoup d'emplois dans toute la province. Je sais que, dans le nord-ouest de l'Ontario, ces mesures ont aidé beaucoup de localités.

M. Milliken: Six cents emplois.

M. Angus: Mais non. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais il y en a eu au moins 600 à Thunder Bay seulement.

Le député a tort. Il devrait arrêter de se fier aux sornettes de ses collègues provinciaux de Queen's Park et examiner les chiffres. Il devrait essayer de dépasser les phrases creuses pour voir quelle excellente besogne le gouvernement ontarien a abattue.

À parler bien franchement, s'il n'y avait pas eu un gouvernement néo-démocrate en Ontario, nous n'aurions eu aucune aide pour Algoma Steel à Sault Ste. Marie. Nous n'aurions pas eu non plus un train de mesures pour Kapuskasing, et aucune aide n'aurait été accordée à Sapawe et Atikokan. Les installations de Provincial Papers seraient fermées au lieu d'être aux mains des employés.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole cet après-midi sur une motion de l'opposition, à l'effet que le gouvernement fédéral, mon gouvernement, n'a pas fait grand-chose dans le domaine économique et qu'il est resté les bras croisés, si je peux reprendre les propos de nos collègues du Nouveau parti démocratique, les bras croisés devant l'économie sans rien tenter.

• (1740)

Je pense que c'est une affirmation qui est totalement gratuite. C'est une affirmation qui n'est pas sérieuse, qui n'est pas fondée. En fin de compte, c'est une affirmation qui est de nature à être qualifiée de néo-démocrate. Je m'explique. Lorsqu'on a pris le pouvoir, en 1984, on a hérité, bien entendu, et l'histoire nous le prouve de façon mathématique, d'un déficit qui était quand même extrêmement imposant et, à l'époque, le premier ministre du Canada avait dit: Une des priorités, c'est la réduction du déficit, c'est d'aider aux entreprises à se remettre sur pied, c'est de faire en sorte qu'on arrête les dédoublements dans les secteurs où il y en a, c'est de donner aux Canadiens la possibilité de s'épanouir à la fois chez eux et à la fois à l'étranger.

Qu'est-ce qu'on a fait? On a d'abord pris un déficit qui n'était plus contrôlé; on dépensait plus que ce que l'on recevait comme revenu et en plus on augmentait la dette de façon dramatique. Nous sommes passés, au cours des dernières années, d'un déficit d'opérations à des surplus d'opérations. Si ce n'était pas de la dette, on pourrait dire

que notre gouvernement, sous l'emprise et sous la responsabilité de notre premier ministre, a réussi à endiguer de façon radicale les déficits d'opérations en des surplus d'opérations. Cela, malheureusement, mes collègues de l'opposition, et en particulier ceux du Parti libéral, ne sont pas enclins à reconnaître justement les effets bénéfiques de nos politiques qui ont été mises de l'avant par notre gouvernement.

Bien sûr, depuis 1984, à la fois l'opposition libérale et à la fois l'opposition néo-démocrate ont contesté les différents programmes et les différents projets de loi, voire les différents budgets de nos ministres des Finances, l'actuel ministre et son prédécesseur. Chaque fois on a crié au cataclysme. Chaque fois, à chacun des budgets qui ont été présentés dans cette Chambre, on a dit: Cela n'a pas d'allure parce que les budgets des Conservateurs sont des budgets qui vont mener les Canadiens vers la ruine économique, vers le déficit de leurs entreprises, vers la fermeture d'entreprises, vers des pertes d'emplois.

Mais ce qui est arrivé depuis 1984, lorsqu'on regarde les chiffres attentivement, on se rend compte que nous avons aidé davantage l'entreprise. Comment le faire? Bien entendu, ce n'est pas le gouvernement qui va créer des entreprises. Je vois mon collègue libéral qui fait signe que non, mais, s'il regardait de près ce qui s'est produit, s'il regardait là où on investit, au niveau des aides fiscales qu'on a données aux entreprises, si ce n'est qu'au niveau de la réduction des taux d'intérêt. En 1984, pour une entreprise qui voulait démarrer, le taux commercial, sous un gouvernement libéral, était de 12 p. 100. Aujourd'hui, malgré la critique des Libéraux, le taux commercial est à 5,35 p. 100. On aura beau faire de la politique, on aura beau dire ce que l'on veut, une chose est certaine, entre payer 12 p. 100 d'intérêt sur un emprunt d'un million et payer 5,35 p. 100 sur un emprunt d'un million, n'importe quel Canadien sensé, à l'exception peut-être d'un Libéral, vous dira qu'il va choisir 5,35 p. 100. Et c'est de cette façon-là que le gouvernement fédéral, notre gouvernement, le premier ministre et notre ministre des Finances ont voulu travailler depuis 1984.

D'un côté on nous dit: Vous aidez les compagnies au détriment des travailleurs. S'il n'y a pas de compagnies, il n'y a pas de travailleurs. C'est une équation qui est fort simple, c'est une équation de logique qu'on ne devrait même pas contester.

De l'autre côté, on nous disait: Là, on a des compagnies, mais on n'a pas de travailleurs expérimentés; que cela prendrait de la formation. Parce qu'on le veuille ou pas, on est ouvert sur un contexte international. Nous sommes ouverts vers les marchés étrangers. Le Canada est un pays exportateur. Le Canada est un pays qui a besoin d'un marché étranger. L'opposition nous dit: Non, on devrait rester chez nous. Ils ont combattu l'Accord de libre-échange avec les États-Unis; ils combattent présentement l'entente avec les États-Unis et le Mexique. Ils oublient de dire aux Canadiens une statistique, encore une fois fort importante, qui n'a pas de couleur politique: notre surplus, notre excédent sur le commerce avec les États-Unis, l'an passé, était de 17,5 milliards de dollars; 17,5 milliards de dollars, cela veut dire des centaines et des milliers d'emplois chez nous.

• (1745)

Cela signifie que des emplois ont été préservés, que des emplois ont rapporté des impôts au gouvernement et ont permis à nos petits commerçants, dans chacune de nos municipalités, dans nos comtés respectifs, de pouvoir vivre, parce qu'il y avait des gens qui avaient une capacité d'acheter et une capacité de payer. Encore, monsieur le Président, les revenus de nos travailleurs avaient une valeur ajoutée qui était extrêmement importante, puisque le taux d'inflation de la dernière année était de 1,5 p. 100 par rapport au taux d'inflation moyen sous le dernier règne libéral de 8,8 p. 100.

Les chiffres ne mentent pas; les chiffres démontrent que le gouvernement conservateur, le gouvernement du premier ministre Mulroney, avec ses ministres des Finances et ses différents ministres qui ont des budgets à caractère économique, ont travaillé de façon concrète afin de permettre aux Canadiens de pouvoir reprendre une meilleure place dans l'économie mondiale.

Ce n'est pas le gouvernement conservateur qui dit que le Canada va avoir la plus grande croissance économique au cours de la prochaine année. C'est l'OCDE, c'est l'ensemble des pays industrialisés qui disent que le Canada fait bien, que le Canada travaille pour se sortir, au niveau économique, de ses problèmes financiers qui avaient été créés par une administration précédente.

On voit ce que ça fait, les interventionnistes massifs d'un gouvernement qui tente de créer une économie parallèle, qui tente de créer une économie fictive. Souvenez-vous, et qui ne s'en souvient pas—je vois mon collègue de Mississauga-Sud et je suis convaincu, que dans son comté, il a connu des problèmes en 1984 et avant—lorsque de simples particuliers voulaient emprunter pour acheter une maison. Les taux d'intérêt se situaient aux environs de 20 p. 100; aujourd'hui, on peut négocier des taux hypothécaires à peu près à 9 ou 10 p. 100. C'est donc 10 p. 100 qui vont rentrer dans les poches des contribuables. Ce taux d'intérêt de 10 p. 100 qu'on n'a pas à payer sur un emprunt hypothécaire, on pourra le mettre sur des biens de consommation. Qui dit biens de consommation dit production, qui dit production, dit création d'emplois, dit entreprises et dit également du capital disponible.

Les Canadiens et les Canadiennes, je ne les considère pas comme étant des personnes qui manquent d'intelligence, bien au contraire. Ce sont des gens qui ont su s'établir au cours des dernières années, non pas uniquement dans leurs provinces respectives, mais sur le plan

international dans l'économie. Et lorsqu'on regarde des entreprises telles SNC Lavalin, Bombarbier, des compagnies qui sont des fleurons de notre économie, on peut se dire une chose, c'est qu'on a besoin du commerce étranger pour pouvoir survivre.

Il n'y a pas que le commerce étranger qui entre en ligne de compte, parce que lorsqu'on descend à des niveaux plus concrets dans notre économie locale, on se rend compte que, depuis 1984, notre gouvernement a fait beaucoup. Évidemment, on n'a pas réglé tous les cas, bien entendu, mais on a fait beaucoup, beaucoup pour relancer l'économie. Je prends, à titre d'exemple, le nombre de travailleurs qui étaient sans emploi en 1984. Le gouvernement libéral, quand cela ne fonctionnait pas, créait une société de la Couronne, créait toutes sortes de programmes, mais, en réalité, ce n'était pas des emplois qui étaient nécessairement des emplois rentables à long terme.

Je regarde les statistiques ici, madame la Présidente, parce qu'on nous critique beaucoup dans le sens qu'on a perdu des centaines de milliers d'emplois et que le gouvernement conservateur n'a rien fait. Par exemple, en avril 1992, il y avait 12 173 000 de personnes employées et en 1993, il y en avait 12 376 000, ce qui fait une augmentation de 203 000 travailleurs en un an. Ce n'est pas si mal pour un gouvernement dont on dit qu'il ne fait rien pour l'économie.

Dans les emplois à temps plein, c'est près de 163 000 nouveaux emplois de créés en un an. Et on entend à chacune des périodes de questions l'opposition se lever et dire: «C'est désastreux, on a fermé des entreprises, on a perdu nos emplois à cause du libre-échange avec les Américains, à cause de libre-échange avec le Mexique». Madame la Présidente, ça devient extrêmement difficile de répondre à l'opposition, parce que, lorsqu'on leur parle individuellement, la plupart des députés sensés du Parti libéral nous disent qu'effectivement un accord de libre-échange avec les États-Unis était essentiel et primordial. Chacun d'entre eux nous dit que nous sommes dans une mondialisation des marchés et qu'on ne peut pas vivre isolés. Bien sûr, pour des intérêts partisans et politiques, on peut prétendre qu'on va renégocier l'entente, qu'on va la réouvrir et qu'on va dire: Nous, du Canada, allons vous imposer nos vues.

Ils ne savent pas ce qu'est la négociation. D'ailleurs, je voudrais faire remarquer à l'ensemble des gens qui nous écoutent que, sous le dernier gouvernement libéral, les relations avec les Américains étaient extrêmement tendues. On a perdu des centaines et des milliers d'emplois à cause de cela.

• (1750)

Une des tâches quotidiennes qu'a faites notre premier ministre, c'est de rebâtir la confiance américaine envers les Canadiens; c'est de rouvrir des marchés qui nous avaient été fermés par une administration libérale; c'est de permettre à nos entreprises canadiennes de pouvoir exporter et de donner à nos Canadiens des emplois. C'est ce qu'on a fait et les résultats sont concrets aujourd'hui.

Lorsqu'on fait affaire avec nos principaux partenaires économiques, les Américains, on n'a plus besoin de se référer au GATT pour des décisions qui peuvent prendre jusqu'à trois, quatre ou cinq ans. On a mis en place un tribunal pour régler les conflits entre le Canada et les États-Unis sur le libre-échange, et cela a donné des résultats extrêmement positifs pour les Canadiens. Nos producteurs de porc en sont un exemple, et nous travaillons présentement dans le domaine du bois d'oeuvre.

J'ai entendu certains de mes collègues du Nouveau Parti démocratique nous dire qu'on n'avait rien fait pour l'industrie forestière, pour l'industrie des pâtes et papiers. Ils savent très bien, de façon très pertinente, qu'on est dans une restructuration des marchés, que le Canada n'est plus tout fin seul sur les marchés internationaux et qu'il y a une grande compétition, une grande compétitivité.

C'est pourquoi, de concert avec le ministre des Forêts, qui est présentement en Europe pour défendre la façon dont on fait une saine gestion de notre forêt au Canada, de concert avec le ministre du Commerce extérieur et avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a plus que triplé et quatruplé le budget pour la formation de la main-d'oeuvre, on est en train de se donner des outils de développement fort intéressants.

Pour appuyer mes dires, pas plus tard qu'il y a deux semaines, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration était dans mon comté. On a annoncé une aide financière de 300 000 $ à une coopérative de travailleurs forestiers qui ont acheté une entreprise, un moulin à scie, au coût de 1 500 000 $. Ils préservent 70 emplois. Ils vont ouvrir de nouveaux marchés.

Savez-vous ce qui est intéressant, madame la Présidente, c'est qu'une partie de leurs nouveaux marchés s'adresse aux marchés américains et va s'adresser aux marchés européens. Contrairement à certains prophètes de malheur du côté libéral, mais surtout du côté du NPD, ils n'ont pas peur des marchés, ils n'ont pas peur de la compétition; ils ont surtout confiance dans leurs capacités comme travailleurs et travailleuses d'avoir chez eux une industrie rentable avec des produits de qualité.

Ce sont des gens bien ordinaires qui le font, et ils l'ont fait avec plaisir. Ils l'ont fait parce que c'était un défi économique à relever pour garder une région forte, pour permettre à des gens de pouvoir se relancer en affaires et pour permettre à d'autres commerces de se mettre sur pied.

On va également faire une autre annonce sous peu, encore une fois dans mon comté, encore une fois pour une scierie. On va annoncer 400 000 $ pour un investissement de 2 800 000 $. Le but: faire un séchoir. Pourquoi

un séchoir? Parce qu'on exporte énormément de bois. La scierie en question exporte une grande partie de son bois, non pas sur les marchés canadiens, mais sur les marchés étrangers, soit les États-Unis et l'Europe. On est rendu avec des mesures phytosanitaires qui sont de très grande qualité et les entreprises de chez nous sont en train de se réformer et de s'adapter aux mesures du marché.

Ils ne font pas comme les partis de l'opposition, s'asseoir sur leurs lauriers et dire: «Ah! tout va mal; c'est encore pire que c'était; il n'y a rien de changé.» Non, ces gens-là s'ingénient à trouver de nouveaux créneaux, parce qu'ils savent que s'ils veulent demeurer compétitifs, ils doivent être productifs et compétitifs, non seulement envers les autres entreprises canadiennes ou québécoises, mais envers l'ensemble des entreprises internationales qui oeuvrent dans le même secteur que le leur. Voilà la clef du succès et c'est ce qu'on défend depuis 1984 avec beaucoup de succès.

Je vois mon collègue de Richmond—Wolfe ici. On dit souvent à tort, bien entendu, «nos amis du Bloc québécois, nos amis les Libéraux, nos amis les Néo-démocrates». Je dis «amis» parce qu'ils sont des députés, mais, au-delà du fait d'être députés, nos idées sont complètement différentes.

Mon collègue de Richmond—Wolfe me mentionnait avoir travaillé fort, par exemple, pour la Domtar à Windsor où il y a eu 40 millions d'investissement; à Disraeli, ce fut 200 000 $ dans une entreprise; pour la MRC, une enveloppe de un million dans ce qu'on appelle le Programme d'aide aux zones défavorisées. On l'a fait également chez nous. Le gouvernement fédéral a conclu des ententes Canada-Québec, Canada-Ontario. En fin de compte, il y a eu des ententes fédérales-provinciales dans l'ensemble des secteurs économiques importants.

• (1755)

Nous avons fait énormément, et nous l'avons fait, non pas simplement en augmentant de façon démesurée les dépenses du gouvernement, mais à l'intérieur de notre capacité de payer, à l'intérieur de notre capacité de pouvoir faire des choses, sans hypothéquer le futur de nos enfants, sans hypothéquer le futur des Canadiens et des Canadiennes, et surtout on l'a fait de concert avec l'ensemble des provinces et l'ensemble de nos partenaires.

Je ne comprends pas aujourd'hui pourquoi le Nouveau Parti démocratique a refusé d'appuyer l'Accord de libre-échange qui était extrêmement important pour le Québec et pour les autres provinces canadiennes qui exportent aux États-Unis. Je ne comprends pas non plus pourquoi le Nouveau Parti démocratique et les Libéraux ont refusé d'appuyer des projets de loi pharmaceutiques qui étaient extrêmement importants pour ce qui est de la recherche, du développement, des emplois hautement spécialisés et des emplois de qualité.

De même, je ne vois pas pourquoi nos collègues du Nouveau Parti démocratique et nos collègues du Parti libéral ont voté contre le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage alors qu'il permettait au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de pouvoir prendre des sommes et de les utiliser pour la formation de la main-d'oeuvre plutôt que de simplement encourager certains individus à se chercher un emploi.

Ils ont refusé de collaborer, au cours des dernières années, à relancer l'économie canadienne. Ils ont refusé parce que, selon leur façon ou leur conception des choses, ce n'est pas important si l'on dépense beaucoup et si nous dépassons nos budgets d'opération, car, de toute façon, un budget, c'est l'argent des autres.

Aujourd'hui, par exemple, lorsqu'on regarde les finances publiques, on est contents, on est fiers de pouvoir dire que nos revenus sont supérieurs à nos dépenses. C'est cela, un gouvernement responsable et c'est ce qui permet au comté de Richmond—Wolfe, au comté de Champlain, au comté de Mississauga et même aux comtés des députés d'opposition d'obtenir des actions concrètes qui touchent l'économie et qui favorisent les travailleurs, les entreprises et les revenus de l'État.

J'oubliais également—parce que je vois mon collègue de Pontiac—Gatineau—Labelle—le secteur forestier sur lequel on a mis beaucoup d'emphase. Mon collègue de Pontiac—Gatineau—Labelle a travaillé extrêmement fort afin de régler au moins trois dossiers dans le secteur forestier: il s'agit d'aide à des scieries, des investissements dans trois projets qui vont totaliser, pour ce qui est de l'aide fédérale, plus de 4 millions. Ce montant de 4 millions va générer 16 millions d'investissements soit 350 emplois dans la région de Pontiac—Gatineau—Labelle qui seront créés directement, sans compter les emplois indirects. Et ce, même si l'opposition libérale et néo-démocrate tente de faire croire à la population canadienne que nous n'avons rien fait. Ce sont des gestes concrets plutôt que de simplement parler pour ne rien dire, comme ils le font souvent.

L'opposition dit que nos députés de ce côté-ci sont muets; ils ne sont pas muets, ils sont en train de travailler à régler des dossiers et à régler des problèmes économiques dans chacun de leurs comtés respectifs. On est capables de les énumérer un à un et de nommer les entreprises qui ont été aidées. On peut même nommer les travailleurs qui ont été aidés et les programmes qui ont été mis de l'avant. On peut, en fin de compte, dire que notre gouvernement, depuis 1984, malgré les politiques impopulaires qui ont été mises de l'avant, malgré les politiques sur lesquelles on a dû perdre en notoriété et en popularité, cela a fait en sorte qu'aujourd'hui, il y a de l'espoir dans les yeux des Canadiens parce qu'ils savent

qu'avec un gouvernement responsable, qui prend les décisions les plus difficiles, c'est celui-là qui sera réélu.

Si j'étais à la place des Libéraux, je commencerais à avoir peur parce que les sondages l'indiquent; si j'étais à la place des Néo-démocrates, je ne m'inquièterais pas parce qu'avant les élections leur cote est élevée, mais après les élections ils retombent à leur place. Je m'inquiéterais pour le Bloc québécois, parce que c'est fort probablement eux autres qui vont disparaître.

Par contre, le Parti progressiste-conservateur, notre gouvernement, au cours des neuf dernières années, a su redonner à l'économie canadienne un souffle nouveau. Nous avons su le faire, non seulement par des injections d'aides financières dans nos entreprises, mais par un ménage dans nos institutions et par une façon de gérer qui fait en sorte que n'importe quelle entreprise canadienne puisse être rentable. C'est difficile de ne pas faire comme le gouvernement fédéral, car il a plus de revenus que de dépenses et ce sont des profits nets qui bénéficient à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

C'est pour cette raison que je suis fier d'appartenir à un parti qui s'est tenu debout et qui croit que l'économie ne se construit pas uniquement avec des «faiseux de programmes» comme l'étaient les Libéraux, mais par une concertation entre le secteur économique, les travailleurs et les gouvernements, dans une harmonisation. C'est ce qui fait que notre pays se classe parmi les premiers au monde qui vont connaître le taux de croissance le plus élevé au cours de la prochaine année.

• (1800)

Mme le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

VIA RAIL

LES ROUTES ÉLOIGNÉES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait tenir des audiences publiques exhaustives avant qu'une décision définitive soit prise sur le sort des routes éloignées de Via Rail.

—C'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat d'une question qui est importante pour les électeurs de Prince George—Bulkley Valley et du nord de la Colombie-Britannique. Il s'agit du sort du Skeena de VIA Rail, qui va de Prince-Rupert à Jasper, en passant par Prince-George et la vallée du Robson.

Le débat porte sur ma motion d'initiative parlementaire qui vise à demander au gouvernement de tenir des audiences publiques avant de décider du sort des services éloignées de VIA Rail, dont celui assuré par le Skeena. Avant d'expliquer la motion, je tiens à dire—je crois avoir vérifié le compte rendu—que c'est la première fois que le Parlement tient un débat de cette envergure sur les services éloignés de VIA Rail, et je tiens à remercier les députés qui sont ici ce soir de leur participation à ce débat.

Les députés se rappelleront que le gouvernement a annoncé en octobre 1989 qu'il réduirait de moitié les services de VIA Rail dans tout le pays. Beaucoup de services ont été complètement supprimés et d'autres ont été réduits. La décision la plus notoire du gouvernement à cet égard a peut-être été de supprimer le fameux Canadien, qui assurait le service de la voie du Canadien Pacifique, souvent appelée itinéraire du sud. Ce train classique était célèbre dans le monde entier et le présent gouvernement l'a supprimé. Vous vous rappellerez qu'on devait le remplacer par un service privé, ce qui n'a pas encore été fait.

Le gouvernement a alors permis à VIA de garder son itinéraire du nord, en réduisant son service à trois fois par semaine dans chaque direction. On s'est efforcé d'améliorer ce service et j'y reviendrai un peu plus tard.

En même temps que ces modifications avaient lieu, le gouvernement annonçait qu'il allait examiner huit prétendus services éloignés de VIA Rail, et je cite ici le communiqué alors publié par le ministre: «Le gouvernement va évaluer les besoins en transport des localités vraiment éloignées situées le long de ces voies afin de déterminer s'il n'y aurait pas moyen de desservir ces localités de façon plus rentable.» On a laissé au ministre des Transports le soin de décider du sort de ces services.

Les itinéraires éloignés étaient ceux qui allaient de The Pas à Lynn Lake, de Wabowden à Churchill, de Winnipeg à Churchill, de Sudbury à White River, de Senneterre à Cochrane, de Montréal à Senneterre, de Montréal à Jonquière et, bien sûr, le «Skeena».

Je veux concentrer mes observations sur le Skeena, puis revenir sur des généralités au sujet des services éloignés. Le Skeena va de Prince-Rupert à Jasper, en passant par Prince-George, et cela, trois fois par semaine. Il y a quelque temps, le service était quotidien et ce train a déjà desservi Edmonton. Il s'agit d'un train classique qui circule parmi les plus beaux paysages que l'on peut voir d'un train au Canada et même dans le monde. Des écrivains étrangers ont décrit le voyage comme étant l'un des secrets les mieux gardés de VIA et une émission de *Midday*, au réseau anglais de Radio-Canada, a même été enregistrée dans ce train.

J'ai souvent pris ce train et j'ai toujours été impressionné par le paysage, par le personnel affable et par la possibilité de voir ma circonscription et le reste de la Colombie-Britannique sous un angle différent. Le personnel du train a toujours été très serviable et est toujours prêt à exprimer son opinion sur la nécessité de maintenir le service et à proposer des moyens de l'améliorer. Ces employés tiennent de tout coeur à un bon service de trains de passagers.

Les données publiées au moment des compressions imposées à VIA faisaient état d'un service dispendieux, mais aussi d'un service qui, lorsqu'il était offert selon un horaire presque acceptable, attirait suffisamment de passagers pour se classer dans le premier tiers de tous les trains de VIA en régions éloignées.

• (1805)

Cependant, en raison des compressions, le service est moins bien connu de la population et les départs de Prince-Rupert—certains ne seraient pas prêts à dire que Prince-Rupert est un endroit isolé—à 3 heures du matin ne font rien pour rendre le service populaire auprès des voyageurs. Il n'y a pas de correspondance avec le Transcontinental à Jasper, ce qui n'invite pas à continuer vers l'est ou à en revenir en train. Les trois voyages par semaine ne suffisent pas pour que les voyageurs en viennent à savoir l'horaire des départs et des arrivées par coeur.

Tous les facteurs que je viens de mentionner conjugués à un service téléphonique parfois déficient ont entraîné une diminution du nombre de passagers, même si le train est parfois presque plein.

Après l'annonce de la décision d'étudier les services en régions éloignées, j'ai continué d'exercer des pressions sur le gouvernement pour le convaincre de la nécessité d'obtenir le maintien du service par VIA Rail. J'ai continué d'exercer des pressions sur trois ministres des Transports différents afin qu'ils rendent une décision finale reconnaissant la nécessité de maintenir le service assuré par le Skeena. Par moments, le gouvernement ne semblait pas certain de la direction à prendre. Des lettres contredisaient souvent des déclarations publiques, et le processus décisionnel semblait s'éterniser, peut-être délibérément, du reste.

Ainsi, alors que la décision d'examiner le service a été annoncée en octobre 1989, en juillet 1992, le ministre disait encore qu'aucune décision n'avait été prise. En fait, dans une lettre qu'il m'a envoyée récemment, il dit que le Cabinet n'a pas encore eu le temps de vraiment examiner ce dossier, mais je reviendrai sur cette question un peu plus tard.

Pour consulter les résidants des localités desservies par ce train, j'ai tenu, avec le député de Skeena, une assemblée publique à Smithers, en Colombie-Britannique, le 30 septembre. À cette occasion, nous avons entendu les observations des exploitants d'entreprises touristiques, des administrations locales, des chambres de commerce et des gens employés de cette ligne de chemin de fer. Ils ont tous souligné la nécessité de maintenir le service, d'améliorer les horaires et d'élaborer une vaste campagne de commercialisation. Il a été clairement établi que nous devions continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il rende une décision positive.

Je veux aussi remercier, avec le député de Skeena, le porte-parole de notre parti en matière de transports, le député de Thunder Bay—Atikokan, qui a parlé franchement de la question de VIA Rail, de la situation désastreuse qui existe actuellement au Canada et de tous les problèmes que connaissent les transporteurs aériens.

En juillet dernier, nous avons marqué un point lorsque le ministre des Transports s'est rendu à Prince-George. Je lui ai lancé un défi, celui de maintenir le service. Dans son édition du 25 juillet 1992, le *Prince George Citizen* a publié la réponse du ministre: «Quant au Skeena, le CN et le gouvernement du Canada ont encore l'intention de le maintenir en service.» Le ministre a ajouté ceci: «Je m'engage à ce qu'il soit maintenu.»

J'ai félicité le ministre et le gouvernement de cette décision. J'espérais qu'elle serait mise à exécution et que l'on pourrait élaborer des plans pour améliorer la rentabilité du service et attirer une nouvelle clientèle. Depuis, nous avons eu quelques bonnes nouvelles, et d'autres qui le sont peut-être moins.

Dans une lettre récente du 11 février 1993, le ministre des Transports semble dire que le gouvernement est encore incertain en ce qui concerne l'avenir des services éloignés. La lettre dit ceci: «Bien que l'étude des services éloignés de VIA Rail soit terminée, le Cabinet n'a pas

encore eu l'occasion de se pencher sur ce dossier. Comme je l'ai déjà mentionné dans ma correspondance antérieure—je dirais même dans de nombreuses lettres antérieures— je suis certain qu'une décision sera rendue le plus tôt possible. Je vous remercie à nouveau de votre lettre.»

Premièrement, il serait opportun et utile pour les députés, notamment ceux qui représentent des circonscriptions bénéficiant des services éloignés, que le ministre rende public le rapport et qu'il nous permette de le consulter. À mon avis, cela aiderait beaucoup tous ceux d'entre nous qui sont en rapport avec leurs électeurs, avec les administrations municipales et avec les chambres de commerce, relativement à ces services importants.

Dissipons tout d'abord la confusion. Dans la lettre datée du 11 février dont je viens de parler, le ministre continue de dire que le dossier est encore à l'étude. Trois ministres des transports l'ont étudié depuis octobre 1989.

• (1810)

Je tiens à ce qu'on sache bien que le ministre des Transports a promis publiquement aux habitants du nord de la Colombie-Britannique que le Skeena allait être maintenu et je verrai à ce que le gouvernement tienne sa promesse. Le ministre ne peut pas dire une chose à Prince George et le contraire ici à Ottawa. Le Skeena doit rester en service.

Plus récemment, VIA Rail a annoncé la tenue de consultations à propos de changements à apporter au service du Skeena. C'est une bonne nouvelle. On propose pour le Skeena un service de jour avec trois trains par semaine entre Prince Rupert et Prince George et trois trains par semaine également entre Prince George et Jasper, tous de jour.

On s'attachera surtout au potentiel touristique de ce service ferroviaire, et il est très clair que la ville de Prince George et son industrie de l'accueil seront les plus grands bénéficiaires de ce changement. Toutes les localités desservies depuis la vallée du mont Robson en passant par McBride jusqu'à Burns Lake et Houston bénéficieront également de ce service plus fréquent.

Les liaisons se feront à des heures plus raisonnables et il sera maintenant possible pour les gens de McBride, comme je l'ai dit, de venir à Prince George pendant des heures normales. Il sera également possible de voyager en direction ouest vers Burns Lake ou Houston en partant de Prince George à des heures plus raisonnables.

À supposer que cette proposition ne se heurte à aucun problème majeur, VIA Rail compte améliorer le service des repas à bord, ajouter une voiture et assurer une bonne correspondance à Jasper avec le Canadien un jour au moins, alors qu'il n'existe actuellement aucune correspondance convenable.

Je devrais faire remarquer également que pour les habitants de la région de Prince George, dans le nord de la Colombie-Britannique, le British Columbia Railway constitue réellement la façon la plus rapide de se rendre à Vancouver, par exemple, et ce nouvel horaire permettrait aux voyageurs désirant se rendre à Vancouver par chemin de fer de faire beaucoup plus facilement la correspondance avec le BCR.

L'aspect le plus important des consultations organisées par VIA Rail tient peut-être à son intention de lancer une importante campagne de promotion de son service au Japon, en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ce pourrait être la première véritable campagne de promotion de ce service depuis longtemps. Nous avons besoin que VIA consacre au Skeena le genre de promotion qu'il accorde actuellement à son service ici dans les provinces centrales.

Nous aimerions bien bénéficier des placards publicitaires en couleur et des messages publicitaires à la télévision que la plupart d'entre nous voyons ici à Ottawa et dans les provinces centrales; VIA a parfaitement le droit de faire cette publicité et je l'y encourage, mais nous réclamons un peu de justice. Si nous avions même une partie de ce budget de publicité à consacrer au Skeena, il est évident que beaucoup plus de gens seraient au courant de ce service. Je suis toujours un peu fâché de voir toute la publicité qu'on fait ici alors qu'il n'y a rien pour faire la promotion du Skeena.

Il n'est même pas question du Skeena dans la publicité que fait VIA pour annoncer les tarifs spéciaux sur le Canadien dans l'ouest du pays. Les changements proposés par VIA Rail entreraient en vigueur en avril 1994. VIA dit qu'il lui faut du temps pour préparer le service et le commercialiser à l'étranger.

J'ai déjà reçu des appels à mon bureau. Beaucoup de gens croyaient que ces changements allaient se faire immédiatement. Nous leur expliquons que VIA a besoin de temps pour changer l'horaire et cela les rassure. Ils sont heureux d'entendre pour la première fois depuis longtemps qu'on fera vraiment quelque chose pour améliorer le service assuré par le Skeena.

J'étais content que le président de VIA Rail, M. Lawless, prenne le temps d'informer le député de Skeena et moi-même des changements et d'écouter nos suggestions et commentaires quant à l'orientation à prendre. C'est certainement un pas dans la bonne direction, et j'espère que cela assurera la continuation de ce service.

Certains habitants de la région ont toutefois exprimé une réserve, en ce sens qu'ils se demandent si, compte tenu de sa nouvelle orientation, le service arrivera à attirer un nombre suffisant de voyageurs durant les mois d'hiver. Autrement dit, en apportant des améliorations visant à répondre à une clientèle touristique plus nombreuse, initiative que nous appuyons, nous ne devons cependant pas oublier les utilisateurs réguliers de ce service. À cet égard, on m'a fait remarquer que, même si la clientèle est plus nombreuse l'été à cause des touristes, on pourrait toujours revenir à un service un peu différent durant les mois d'hiver, un service qui serait mieux adapté à la clientèle régulière.

• (1815)

J'estime qu'on peut même faire davantage. Le gouvernement a affirmé catégoriquement que les services en régions éloignées n'allaient pas être supprimés. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le ministre des Transports a fait une promesse aux habitants du nord de la Colombie-Britannique et de Prince George. Certes, quand on prend connaissance du texte, on se rend compte qu'il est moins formel ici, à Ottawa, mais il ne peut pas jouer sur les deux tableaux à la fois.

À mon avis, le gouvernement doit présenter une loi qui permette à Via Rail d'exploiter ses services de façon plus indépendante, sans devoir toujours attendre l'aval du gouvernement en place.

En ce qui concerne le Skeena, je crois qu'il faut maintenir le service quotidien et prévoir un prolongement jusqu'à Edmonton, ce à quoi VIA Rail consentirait si le nombre de passagers le justifiait. Nous avons vu les résultats que l'amélioration des services a eus pour ce circuit. En améliorant quantitativement et qualitativement ce service, on a attiré la clientèle. On a convaincu les gens qui prennent ce train d'en payer le prix, ce qui m'importe et, je l'espère, importe à la Chambre. Par conséquent, si on améliore le service, la clientèle va suivre. L'horaire doit être commode et il faut prévoir un programme de commercialisation.

Dans ma motion, je demande au gouvernement de tenir des audiences publiques avant qu'une décision ne soit prise au sujet des services en régions éloignées. Nous avons eu quelques séances de consultations avec VIA Rail et des représentants du nord de la Colombie-Britannique afin d'amener des exploitants d'entreprises touristiques et d'autres intervenants à se prononcer sur les modifications que l'on veut apporter au Skeena. La durée de ces audiences doit être prolongée, surtout dans le cas des autres liaisons du pays qui font actuellement l'objet de discussions.

La première étape serait que le ministre publie ce rapport, qu'il le communique au Cabinet pour que nous puissions bénéficier de la recherche effectuée et des résultats que son ministère a obtenus ainsi que du temps qu'il y a consacré. Nous pourrions le faire circuler, en discuter avec les localités, les chambres de commerce, les gouvernements locaux et les cheminots eux-mêmes pour voir l'orientation que veut prendre le gouvernement, de sorte que le public ait la possibilité de donner son avis.

Il n'a pas pu le faire quand on a imposé des réductions draconiennes à VIA Rail en octobre 1989. Ce n'est que justice, à mon avis, en particulier pour ces localités où, dans certains cas, le train est le seul moyen de transport existant. À tous le moins, les habitants auraient la possibilité de donner leur avis.

J'ai mené un long et dur combat pour maintenir le service du Skeena et pour l'améliorer. Il reste encore des choses à faire, mais jusqu'ici nous nous sommes engagés à le maintenir. Je vais continuer à me battre pour les habitants de ma circonscription afin que ce service soit maintenu.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, j'ai bien compris l'intention honorable et tout à fait bienvenue de la part du collègue qui m'a précédé et qui voudrait inciter le gouvernement à tenir des audiences.

Je voudrais vous dire que je vais me ranger du point de vue contraire et je vais l'illustrer par des statistiques que je vais donner qui démontreront que des audiences n'apportent rien de nouveau, puisque les constats fermement menés amènent à la conclusion que j'en tire.

Je désire donc répondre aujourd'hui à la motion d'initiative parlementaire demandant des audiences publiques avant que la décision ne soit prise sur les services de VIA en régions éloignées. Il faut vous rappeler que ces services n'ont pas été affectés par la décision du gouvernement en 1989 de restructurer le réseau ferroviaire de VIA.

Au contraire, les services en régions éloignées sont devenus le sujet d'une étude pour décider si des options plus rentables existeraient afin d'améliorer le service aux communautés vraiment éloignées.

Avant de traiter de la motion de mon collègue, je pense qu'il serait utile de vous parler un peu des statistiques et constats sur ces services en régions éloignées, de sorte

que les gens qui nous écoutent sauront mieux de quoi nous parlons.

Dans le cadre de son réseau, VIA offre des services à huit régions éloignées. Or, ces huit routes exploitent plus de 3 100 milles de voies du CN et du CP, et cela dans les provinces de Québec, Ontario, Manitoba, Albert et, bien sûr, Colombie-Britannique.

• (1820)

Et ces huit routes où le service est offert en régions éloignées sont les suivantes. Ça peut donc intéresser tous les Canadiens et les Canadiennes actuellement à l'écoute. Montréal-Jonquière, j'en parlerai; Montréal-Senneterre; Senneterre-Cochrane; Sudbury-White River; Winnipeg-Churchill; Wabowden-Churchill; The Pas-Lynn Lake; et Jasper-Prince Rupert.

En général, VIA exploite trois trajets aller-retour sur chaque route, par semaine. Les seules exceptions, et j'insiste, sont la route de Senneterre-Cochrane où VIA offre seulement un aller-retour, j'en conviens, par semaine, entre Taschereau, Québec et Cochrane, Ontario. De même la route de Wabowden-Churchill, un seul aller-retour par semaine.

Cependant, le service Wabowden-Churchill suit le même trajet que le train de Winnipeg-Churchill, qui offre le service trois fois par semaine.

Les lignes de Wabowden-Churchill et The Pas-Lynn Lake exploitent des services de trains mixtes. Un train mixte consiste en un service de marchandises selon un horaire fixe aux régions éloignées auquel on ajoute une voiture de voyageurs. Tous les autres services en régions éloignées sont uniquement des trains-voyageurs. De plus, sur tous ces trains, les services de voiture *coach* et de bagages enregistrés sont aussi offerts.

Par exemple, les trains de Montréal-Senneterre, Winnipeg-Churchill et Jasper-Prince Rupert, qui offrent des services de nuit, offrent aussi des services de couchettes et de restaurant.

Or, des études ont montré que des 394 points situés en régions éloignées desservis par des trains—c'est très important cela, voilà les statistiques qui nous ouvrent les yeux—sur ces 394 points, 45 sont habités seulement à longueur d'année, avec une population totale de 7 844 résidants. Plusieurs de ces 45 endroits sont d'ailleurs le lieu de résidence d'autochtones. On peut voir déjà le tableau global. Sur 394 points, 45 sont vraiment habités à longueur d'année et la plupart de ces 45, habités par des autochtones.

Les statistiques les plus récentes indiquent que le nombre de résidants qui demeurent en région éloignée à longueur d'année était de 2 457 sur la route de Montréal-Senneterre, 10 seulement sur la route de Senneterre-Cochrane, 326 sur la route de Sudbury-White River, 3 002 sur les routes de Winnipeg-Churchill et Wabowden-Churchill, 1 793 sur la route The Pas-Lynn Lake et 141 sur la route Jasper-Prince Rupert. Il n'y a aucun résidant à longueur d'année aux points d'arrêts situés sur la route Montréal-Jonquière.

On peut donc se demander à quoi servent ces routes. Ces trains sont utilisés pour une foule de choses. Ils offrent des services de transport aux gens qui vivent à longueur d'année en régions éloignées—et je le disais tout à l'heure, très peu de personnes—pour leur permettre l'accès aux centres régionaux, pour les services médicaux, pour le magasinage, l'éducation ou encore pour faire des affaires.

Plusieurs des points qui restent sont utilisés en saison. Ils sont utilisés pour les loisirs, pour avoir accès à des chalets, à des pavillons commerciaux ou à des chalets situés en région éloignée. Et d'autres voyagent dans ces régions pour la chasse, la navigation et d'autres activités récréatives. De tels services en régions éloignées contribuent à l'activité économique de la région en permettant l'accès aux camps, pavillons ou encore permettent aux voyagistes situés dans des régions éloignées d'accéder à la nature sauvage.

Certaines personnes voyagent dans les régions éloignées pour gagner leur vie dans des activités telles que la trappe, la pêche, la prospection et la foresterie.

C'est pourquoi les trains offrent un service limité de transport. Voilà pourquoi les statistiques étaient si importantes. On a donc la couleur du temps, le tableau géographique de la fréquence ou de la densité de la population. Donc, les trains offrent un service limité—j'insiste là-dessus— de transport de marchandises puisqu'ils transportent des aliments, des fournitures essentielles et le courrier aux communautés éloignées également.

• (1825)

En 1992, environ 42 p. 100 des voyageurs utilisant les services en régions éloignées se dirigaient vers des points qui sont desservis uniquement par VIA. Les voyageurs qui restent ont voyagé à des points accessibles à longueur d'année par des autoroutes qui, dans certains cas, sont accessibles par autobus ou même par transport aérien.

Le nombre de voyageurs allant à ou en partance de points éloignés varie considérablement selon le service. Par exemple, en 1992, le pourcentage de voyageurs en partance ou à destination d'un lieu éloigné ont varié de 80 p. 100 seulement pour The Pas—Lynn Lake à 7 p. 100 pour Jasper—Prince Rupert. Dans le cas du service Montréal—Jonquière, qui dessert une population qui ne réside pas à longueur d'année aux lieux situés sur la route,

ces voyageurs vont en saison à leurs camps et chalets situés en des lieux isolés.

En 1992 toujours, presque 108 000 voyageurs ont utilisé ces services, amenant une moyenne de 42 voyageurs par voyage effectué. Le niveau de la demande a cependant varié grandement. La route, par exemple, de Winnipeg—Churchill, avec ses 1 100 milles de trajet, est le service éloigné le plus long, et il a transporté en moyenne 101 passagers par voyage. C'est coûteux cela. En comparaison, le service de Senneterre—Cochrane a transporté seulement huit passagers par voyage.

Entre 1988 et 1992, ces services ont vu leur clientèle diminuer de 28 p. 100. Cette baisse peut être attribuée, bien sûr, à la construction des routes dans les régions éloignées, à la baisse des populations dans les localités isolées, à la fermeture de camps de bûcherons, ou même au recul regrettable du tourisme qui a été ressenti dans plusieurs régions, soit dit en passant, pendant les dernières années. Également, plusieurs passagers qui utilisaient les services en régions éloignées initialement, pour se déplacer à des endroits accessibles par d'autres modes, semblent avoir favorisé dorénavant d'autres modes tels que la voiture, l'autobus et le transport aérien.

Personne ne peut nier que les services aux régions éloignées constituent une situation complexe. Ils sont disséminés dans les régions nordiques de notre pays, régions qui sont faiblement peuplées et où la population diminue. Mais les coûts sont extrêmement chers. En 1992 seulement, la subvention par voyageur s'est élevée à 250 $. En somme, on donne des subventions pour le peu de gens qui voyagent. Vous comprendrez donc que la logique commande une révision de tout le tableau.

Dans toutes ces régions, le gouvernement doit voir à offrir des services aux communautés éloignées, j'en conviens, mais il faut réduire les coûts. Nous sommes le gouvernement et le gestionnaire du bien et des finances de l'État. C'est pourquoi je trouve inutile de faire de telles audiences. Il faut donc prendre des décisions de leader et à partir du tableau et des chiffres que nous avons en main, c'est encore beaucoup plus précis.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur cette mesure d'initiative parlementaire. Je crois que cette mesure pourrait obtenir l'appui de la Chambre. Voici pourquoi.

Il me semble qu'il serait sage de tenir des audiences publiques exhaustives avant qu'une décision définitive soit prise sur le sort des routes éloignées de Via Rail.

[*Français*]

Il faut réaliser que l'on pourrait quand même avoir des audiences publiques qui coûteraient cher, qui prendraient longtemps, etc. Mais on peut en avoir quand même pour essayer de confirmer, par exemple, certaines statistiques dont nous faisait part mon collègue tout à l'heure. Tout dépend de l'envergure des audiences publiques. Pour ma part, je préférerais que l'on aille de l'avant avec des audiences publiques afin d'être absolument sûrs. Mon collègue a bien mentionné que la situation varie beaucoup. Il y a des communautés isolées où c'est plus ou moins la seule façon de s'y rendre, tandis qu'il y en a d'autres qui sont petites et isolées où il y a plusieurs façons de s'y rendre. Donc, personnellement, je dirais qu'il faut consulter, bien sûr, sans prendre néanmoins des mois et des mois et ainsi dépenser des millions de dollars.

Évidemment, je veux appuyer cette proposition, mais l'appuyer dans un sens positif, c'est-à-dire avoir des audiences publiques, mais avoir des audiences publiques pour regarder et s'assurer que les données dont nous disposons sont justes.

[*Traduction*]

En outre, comme je le disais, il faut être absolument sûr que chaque cas est étudié dans son contexte propre. Je préconise pour le Canada une politique globale qui accorde quand même un intérêt particulier aux petites localités isolées, bien souvent situées dans le Nord. Je trouve qu'il est important de ne pas considérer séparément les différentes régions du pays; il faut les étudier dans leur ensemble.

• (1830)

Je veux parler en particulier de la ligne de chemin de fer qui mène à Churchill et au port de Churchill. Évidemment, comme cette ville est dans ma province, elle présente un intérêt particulier pour moi et pour ma province.

Certains d'entre vous savez déjà que le caucus de mon parti s'est réuni pour préparer ce que nous avons qualifié de programme de création d'emplois et de croissance. Nous croyons qu'une politique économique dynamique est un élément clé dans la création d'emplois. C'est très utile. Je veux que mes collègues sachent que je ne plaisante pas. Nous avons abordé un certain nombre de questions: les industries culturelles, la production d'éthanol qui pourrait être avantageuse pour l'Ouest, une nouvelle entente sur l'aménagement du centre de Winnipeg, ainsi que des programmes d'intégration des Prairies et de l'Ouest, car nous estimons que, en coopérant, nous pouvons faire plus. Nous avons étudié la question de l'aéroport international de Winnipeg et des façons d'a-

méliorer la situation de l'emploi, ainsi que la question du port de Churchill.

Mes observations porteront essentiellement sur le port de Churchill. Celui-ci a été l'une des victimes des neuf années de politique économique conservatrice. Alors que les conservateurs voient là une cause perdue, et je dis cela sans méchanceté, nous y voyons plutôt une occasion à saisir. De toute évidence, nous avons des idées différentes.

Nos projets à l'égard de Churchill s'appuient sur des faits très concrets. Les producteurs céréaliers des Prairies ont la possibilité d'exporter leur produit à partir d'un port situé plus près de l'exploitation agricole, plus près des principaux marchés d'exportation, et à un coût qui est tout simplement inférieur à celui qu'ils devraient payer s'ils devaient l'expédier par la Voie maritime du Saint-Laurent ou la côte ouest. Ce sont là des faits que nous mentionnons dans ce document. Acheminer le grain par Churchill est, pour les producteurs des Prairies et du Manitoba, logique du point vue économique.

Je voudrais citer des passages de ce document car ce sont des choses que peu de gens savent.

> Par exemple, Churchill se trouve approximativement à 1 270 km de Prince Albert, alors que Montréal se trouve à plus de 3 500 km de distance en passant par Thunder Bay et la Voie maritime du Saint-Laurent. Murmansk, en Russie, est une importante destination pour les exportations canadiennes de grain. Or, elle est plus près de 800 km de Churchill que de Montréal. Le fait est qu'il coûte moins cher aux producteurs des Prairies d'expédier leur grain du port de Churchill que de l'expédier par Thunder Bay et le Saint-Laurent.

On dit encore dans ce document que:

> L'utilisation du port de Churchill est également judicieuse sur le plan de l'environnement. Des distances plus courtes signifient une consommation moindre de combustibles fossiles. Un port florissant et l'entretien de la voie ferrée pourraient ouvrir la voie à la diversification économique de Churchill.

C'est extrêmement important.

> Ses installations portuaires combinées à une voie ferroviaire feraient de cette ville une station idéale pour le lancement de satellites. La prolongation de la voie ferrée pourrait aussi créer d'importants débouchés pour le tourisme dans le Nord.

Il ne s'agit donc pas seulement des céréales, mais aussi d'autres débouchés dans d'autres secteurs comme celui du tourisme. Et je cite encore:

> Et pourtant, la voie ferrée et ses retombées bénéfiques dépendent de ce que les exportations de grain passent par le port de Churchill. Il faudrait 600 000 tonnes de céréales par an pour que le port de Churchill atteigne son seuil de rentabilité.

C'est un fait.

> Cependant, ces dernières années, moins de 300 000 tonnes sont passées par Churchill.

Et donc, le port a perdu de l'argent.

> Le port pourrait facilement se charger d'un million de tonnes de grain par an sans qu'il faille pour autant dépenser beaucoup d'argent pour moderniser la voie ferrée ou les installations portuaires comme telles.

Nous sommes du même avis.

> Des possibilités très intéressantes s'offrent à Churchill. Par exemple, des discussions sont en cours pour la conclusion, avec la Russie, d'accords de troc en vertu desquels on recevrait, en échange des céréales exportées, du phosphate de calcium minéral. Churchill pourrait jouer le rôle de pivot dans d'importants échanges commerciaux bilatéraux entre les Prairies et les nouvelles démocraties d'Europe.

Je tiens à préciser ici que mes collègues et moi avons l'intention d'exercer des pressions sur le nouveau gouvernement en vue de faire transiter chaque année un million de tonnes de céréales destinées à l'exportation par le port de Churchill.

Même si j'ai délibérément axé mon intervention sur le port du Churchill, je n'en pense pas moins que nous devons faire une analyse approfondie des autres régions aussi. Les statistiques qu'a avancées mon collègue sont très impressionnantes et, je suppose, tout à fait justes, mais je pense qu'il est particulièrement important de veiller à ce que nous examinions chaque situation individuellement. Même si je suis sensible aux coûts, surtout dans la conjoncture économique actuelle, je pense que nous aurions tort de ne pas tenir d'audiences publiques pour veiller à ce que les décisions prises soient bonnes pour les gens des différentes collectivités.

• (1835)

[*Français*]

Je termine en disant que j'abonde dans ce sens. Je ne veux pas d'audiences publiques simplement pour les avoir, mais j'aimerais essayer de déterminer quelle est la meilleure solution possible pour chaque communauté éloignée qui est desservie par ce genre de service.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir pour appuyer la motion de mon collègue que la Chambre devrait adopter et selon laquelle on devrait tenir des audiences publiques avant qu'une décision définitive ne soit prise au sujet des lignes éloignées de VIA Rail.

Permettez-moi de demander où est le rapport pertinent. Lorsque le ministre des Transports de l'époque a annoncé l'élimination de 50 p. 100 des services de VIA Rail à l'automne 1989 et le premier ministre a annoncé la création d'une commission royale sur le transport de voyageurs, le ministre a également déclaré—et mon collègue vous a lu l'extrait du communiqué de presse pertinent—qu'on allait effectuer une étude sur les parcours éloignés afin de trouver d'autres façons d'assurer les services. Un certain nombre de localités ne sont accessibles que par le train. Il n'y a pas de routes ni de services aériens et dans certain cas, aucun service de transport par voie maritime du moins de nature commerciale. Elles sont tributaires du train.

Je sais pertinemment, et c'est de notoriété publique, que le ministère des Transports a terminé son rapport il y a déjà un certain temps. En fait, je crois que cela fait plus de huit ou neuf mois que j'ai entendu dire qu'il était terminé et qu'on attendait simplement que le Cabinet ait le temps de se pencher là-dessus.

Je pense que nous sommes tous heureux de continuer d'assurer les services sur les lignes éloignées, mais les intéressés vivent dans une certaine incertitude et j'espère que le prochain ministériel qui interviendra aujourd'hui au sujet de cette motion précisera à la Chambre les raisons pour lesquelles le ministre des Transports ne peut trouver du temps au Cabinet pour se pencher sur d'autres solutions pour les lignes éloignées.

Est-ce parce que le Cabinet connaît déjà le contenu de ce rapport? Les ministres savent-ils qu'il serait trop coûteux d'assurer un service routier ou aérien? Par contre, savent-ils aussi que le coût du déménagement des 7 844 habitants qui vivent le long des huit voies en question serait également trop important? Ou peut-être le contenu du rapport est-il aussi mauvais que la décision initiale, et le gouvernement veut ainsi éviter d'aggraver son cas à la veille des élections.

J'encourage le député ministériel à présenter le rapport à la Chambre. J'encourage le ministre des Transports à faire de même et à nous éclairer sur la situation.

J'ai parlé d'incertitude. Je crois que le mot est bien choisi et le député de Prince George—Bulkley Valley a accompli un travail formidable en réussissant à garder un caractère d'actualité, dans sa région, à la question du service ferroviaire du Skeena, à tel point que le ministre des Transports, sans doute sur ordre du député ministériel de la région, a fait la déclaration suivante aux membres de la Chambre de commerce de Prince George, telle que le rapportait le journal le *Citizen* de cette ville le 25 juillet 1992:

> Le ministre Corbeil a déclaré aux membres de la Chambre de commerce, lors du dîner-causerie de vendredi, qu'il était bien déterminé à assurer le maintien du service de VIA rail de Skeena jusqu'à Prince George.
>
> Le ministre a déclaré que, dans le cas du Skeena, le CN et le gouvernement du Canada étaient toujours décidés à en maintenir le service Il a également ajouté que son collègue, M. Frank Oberle, avait déclaré qu'il faudrait lui passer sur le corps avant de supprimer le service.
>
> Le ministre Corbeil a déclaré qu'il ne tenait pas à être responsable de la mort de son collègue, ce qui a déclenché des rires. Le ministre a ajouté qu'il s'engageait donc à défendre le maintien du Skeena.

• (1840)

Or, on nous dit que la question est encore à l'étude et que le Cabinet n'a pas encore reçu le rapport. Puisque le Cabinet n'a pas encore pris de décision, l'incertitude persiste.

L'incertitude règne également à l'est de Winnipeg car, indépendamment de ce que fait le gouvernement, et ce dernier a déclaré qu'il n'interviendrait d'aucune manière, le CN et le CP s'emploient ensemble à supprimer le plus grand nombre possible de lignes de chemin de fer au Canada. Le CN a déjà fait une demande en vue de vendre la ligne qui relie Truro à Sydney, en Nouvelle-Écosse, et le CP a demandé l'autorisation d'abandonner la ligne qui relie Sherbrooke, au Québec, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Or, cette ligne de chemin de fer, sur laquelle j'ai voyagé récemment, est desservie par VIA Rail. Les deux transporteurs sont en train de regrouper leurs activités dans la vallée de l'Outaouais, ce qui affectera les services de VIA Rail, et ils envisagent également de regrouper leurs activités à l'est de Winnipeg.

Lorsque le député ministériel a pris la parole, il a oublié une des lignes de chemin de fer en région éloignée, une ligne protégée, c'est-à-dire celle qui relie Capreol à Winnipeg. Il s'agit de la ligne de chemin de fer qu'emprunte le transcontinental. La raison pour laquelle le transcontinental emprunte la ligne de chemin de fer nord, qui est utilisée par peu de monde comparativement à la ligne du sud, qui dessert des centaines de milliers de personnes, et qui longe le littoral nord du lac Supérieur jusqu'à Thunder Bay, et de là jusqu'à Winnipeg en passant par Dryden et Kenora, c'est que la ligne de chemin de fer nord est une ligne protégée. Certaines localités situées le long de son parcours n'ont accès à aucun autre service. VIA Rail a donc décidé de renoncer aux recettes qu'aurait pu lui rapporter la ligne sud, utilisée par de nombreux voyageurs, parce qu'il se trouvait dans l'obligation de conserver la ligne nord.

Dans des entretiens avec M. Lawless, celui-ci m'a dit que, si le service assuré trois fois par semaine sur la ligne du CN, au nord, était plutôt offert sur la ligne du CP, au sud, le long du lac Supérieur, les coûts ne seraient pas beaucoup plus élevés que maintenant, ni en frais d'exploitation ni en subventions. Pour donner un service aux localités comme celui que nous avons sur d'autres lignes éloignées, les subventions seraient de 12 ou 13 millions de dollars par année. J'ignore si cela tient compte de l'augmentation des recettes qui serait enregistrée sur la ligne sud et compenserait certains de ces coûts, mais telle est la réalité.

Le CN et le CP envisagent de regrouper leurs activités entre Winnipeg et Thunder Bay, et même au-delà, jusqu'à Capreol et Sudbury. Si, comme il est dit dans un rapport rédigé pour la Commission d'examen de la Loi

nationale sur les transports, les deux compagnies ferroviaires optent pour cette solution et que la voie nord du CN, où passent les trains transcontinentaux de VIA Rail, est abandonnée, les trains de voyageurs de cette ligne emprunteront plutôt la voie du sud.

Qu'adviendra-t-il de ceux qui vivent le long de la voie nord et pour qui le train est le seul lien avec l'extérieur? J'admets qu'il n'y en a pas des centaines de milliers. Si je me fie au député, il y aurait entre 7 800 et 7 900 habitants permanents. Dans cette région, beaucoup de membres de la classe ouvrière possèdent ce qu'on appelle des chalets dans d'autres régions du Canada, mais que nous appelons des camps. Plutôt rudimentaires, ces habitations ne sont pas intempérisées et n'ont pas l'électricité. Elles ont quatre murs, un toit, un plancher, quelques fenêtres, une porte et des lits de camp. C'est le genre de maisons de campagne que peuvent se permettre les habitants de Winnipeg, Thunder Bay et Sudbury.

On trouve aussi plusieurs entreprises, notamment des pourvoyeurs, qui comptent sur les routes ferroviaires éloignées pour stimuler l'économie de notre pays. Ils attirent beaucoup d'Américains, d'Européens et d'Asiatique à leur camp. Les touristes ont besoin du service ferroviaire pour se rendre dans ces régions. Cela ne paraît peut-être pas dans les livres de VIA Rail, mais, grâce à cette activité économique, notre balance des paiements se porte mieux et les gouvernements fédéral et provinciaux prélèvent plus d'impôt auprès des pourvoyeurs et de leurs employés. Le député propose que nous tenions des audiences publiques avant que des modifications soient apportées. Je rappelle que, la dernière fois, les seules audiences publiques ont été tenues par le comité des transports après que la décision a été prise de retirer le service. C'était une malchance.

J'ai porté l'affaire devant la Division d'appel de la Cour fédérale à deux reprises et, chaque fois, j'ai perdu. En fait, je n'ai pas encore réglé toutes les factures. C'était le seul examen public.

À tout le moins, si l'on doit éliminer des services ou les remplacer, il devrait y avoir des audiences publiques. Il devrait y avoir des évaluations environnementales. Construire une route en pleine nature risque de causer plus de dommage que de maintenir les services ferroviaires. Je pourrais continuer longtemps.

J'invite simplement la Chambre à appuyer la motion de mon collègue parce qu'il reste beaucoup d'excellents services ferroviaires. La semaine dernière, j'ai pris le E & N. Je me suis rendu à Nanaimo et j'ai rencontré le député de Nanaimo-Cowichan pour discuter de problèmes concernant les chemins de fer et sa collectivité. C'est un service formidable. C'est comme un service de routes éloignées, bien que ce ne soit pas le cas. Nous avons besoin de ce genre de service au Canada.

Mme le vice-président: Comme aucun député n'intervient pour participer au débat, la période prévue pour l'étude de l'initiative parlementaire est maintenant expirée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 46, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: J'ai reçu un avis de question de privilège.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, ma question de privilège découle du débat sur le projet de loi C-93.

Le gouvernement a présenté de nouveaux chiffres à l'étape du rapport. Le débat portait en gros sur les gains d'efficacité et les économies qu'on pouvait faire en intégrant le Conseil de recherches en sciences humaines et le programme culturel du ministère des Affaires extérieures au Conseil des Arts.

Nous avons entendu au comité des témoignages de représentants du Conseil du Trésor, du Conseil privé et du ministère des Finances qui nous ont dit qu'on ne ferait pas d'économies. Nous avons essayé de faire comparaître le ministre et des porte-parole du Conseil des Arts pour vérifier si la fusion allait nous permettre de réaliser des économies et des gains d'efficacité. Cela nous a toutefois été refusé. Au cours du débat, le gouvernement a étalé une nouvelle série de données, prétendant que des économies de cinq millions de dollars seraient réalisées chaque année.

• (1010)

Il est important pour moi, en tant que député, de savoir d'où viennent ces chiffres et de pouvoir les vérifier, car c'est un facteur important à considérer dans la position que nous adopterons à l'égard de ce projet de loi. Cela est également important pour le milieu universitaire, car ces gens-là aimeraient bien, tout comme nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, avoir la preuve que cette mesure va entraîner de réels gains d'efficacité et des économies.

Si je soulève cette question de privilège, c'est d'abord que j'estime que ma capacité de m'acquitter de mes fonctions de député a été lésée. J'estime aussi que la conduite du gouvernement dans cette affaire constitue une atteinte à l'autorité et à la dignité du Parlement et de tous les députés. Pour tout dire, le fait que le gouvernement expose à la Chambre de nouvelles données, qui ne nous ont pas été communiquées antérieurement et qui représentent des éléments de preuve, entrave mon jugement et peut-être aussi celui de mon parti. Bref, j'ai le droit d'examiner tous les faits et de tirer mes propres conclusions. Or, c'est en vain que j'ai essayé d'exercer ce droit au sein du comité.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je ne comprends pas le point de vue de mon collègue de Regina sur cette question.

Comme l'ont fait remarquer les représentants du gouvernement qui ont comparu devant le comité, la fusion de ces deux organismes permettrait de réaliser des économies considérables. Au lieu de deux conseils d'administration distincts, de 21 membres chacun, il y en aurait seulement un, ce qui réduirait le total des membres des deux conseils combinés à 21 au lieu de 43. C'est là une économie considérable.

Il y a actuellement deux structures administratives et de soutien, avec tous les frais que cela représente sur le plan du personnel, des finances, de l'information et autres. Le député a été mis au courant de ces faits au cours des audiences du comité. Vous pouvez consulter le rapport du comité. On a estimé que la fusion de ces deux organismes permettrait de réaliser au bout de quatre ou cinq ans des économies de 5 millions de dollars.

Je ne comprends pas que le député de Regina—Qu'Appelle fasse de tout ça une question de privilège. Cela peut donner matière à débat, mais ne constitue

certainement pas une question de privilège. Je pense que cette idée devrait être rejetée d'emblée.

M. de Jong: Madame la Présidente, je pense que si l'on examine le compte rendu des audiences du comité, on verra que les documents fournis par le Conseil du Trésor en vertu de la Loi sur l'accès à l'information montrent en fait que la fusion de ces deux organismes n'entraînera aucune économie. Il est concevable que le fait de regrouper deux conseils d'administration permette de faire des économies. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des coûts associés à cette fusion. C'est pourquoi, je suppose, le Conseil du Trésor a conclu que les économies seraient nulles les cinq premières années.

Il n'a pas été une seule fois question au comité d'économies de 5 millions de dollars par an. Maintenant que le projet de loi a pratiquement franchi toutes les étapes, le gouvernement veut nous faire croire que la fusion de ces deux organismes va effectivement permettre de réaliser des économies de ce genre. À mon avis, si c'est le cas, ce projet de loi devrait être renvoyé au comité pour plus ample examen.

Dans sa forme actuelle, j'estime qu'il porte atteinte à mes droits en tant que député et je soulève donc la question de privilège.

[*Français*]

Mme le vice-président: À prime abord, je n'ai pas l'impression qu'il s'agisse vraiment de ce que nous qualifions normalement de question de privilège. En fait, nous semblions nous diriger très rapidement—et je pense que l'honorable député sera d'accord avec moi—vers le débat que nous aborderons dans les minutes qui suivront.

Je n'ai pas eu le temps, entre le moment où nous avons reçu l'avis que l'honorable député allait soulever cette question de privilège et l'ouverture de la séance, de retourner à la lecture de ce qui s'était passé dans les comités.

• (1015)

Par contre, je crois bien que nous aurons le temps, à ce moment-ci, de débattre de tous ces différents points alors que nous amorçons la troisième lecture. Toutefois, je dois dire à l'honorable député que s'il a peut-être un grief qui est réel, je ne crois pas à ce moment-ci que ce soit vraiment une question de privilège.

Toutefois, je vais demander au greffier et à ses officiers de bien vouloir revoir la situation et, si nécessaire, nous reviendrons à la Chambre avec une autre décision. Pour le moment, je ne crois pas qu'il s'agisse vraiment d'une question de privilège.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je poursuis sur cette question. D'après ce que vous venez de dire, dois-je comprendre que vous interromprez le débat en troisième lecture si, après consultation, vous constatez que vous auriez dû prendre une autre décision? Dois-je comprendre que nous réglerons cette question à ce moment et que vous allez en reparler à la Chambre avant la fin de l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi?

Mme le vice-président: Comme je viens de le dire, la question de privilège ne me paraît pas fondée à première vue.

Si le greffier, après avoir étudié ce qui s'est passé au comité, juge que ma décision n'était pas la bonne, j'en reparlerai bien sûr à la Chambre.

Je répète au député qu'actuellement, nous ne croyons pas qu'il soit justifié de soulever la question de privilège, à prime abord.

M. Angus: Madame la Présidente, je comprends et j'accepte cette décision, mais la question que je pose a trait au fait que toute cette affaire ne présentera plus d'intérêt si une décision est rendue après la mise aux voix de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Par conséquent, si vous modifiez votre décision, allez-vous nous faire part de vos conclusions avant que l'on procède au vote?

Mme le vice-président: Si je modifie ma décision, j'en ferai part à la Chambre avant 14 h 45, soit avant que l'on passe au vote. C'est évident. Autrement, l'affaire ne présenterait plus aucun intérêt, n'est-ce pas?

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'amorce le débat en troisième lecture du projet de loi C-93.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont travaillé sans répit pour réduire l'ampleur et les coûts du secteur public. Nous avons comprimé les dépenses fédérales et les traitements des fonctionnaires. Nous avons également adopté la Loi sur le contrôle des dépenses et nous avons ouvert le compte de service et de réduction de la dette pour enchâsser la responsabilité financière dans la loi. En privatisant plus de 20 sociétés d'État, nous avons rayé 50 000 employés de l'effectif du secteur public. Comme les Canadiens et les Canadiennes, nous savons que la rationalisation de l'appareil fédéral que nous avons lancée pour le rendre plus efficace n'est pas termi-

née. Le projet de loi C-93 est une autre étape, un autre pas que nous accomplissons dans cette direction.

Le projet de loi budgétaire C-93 est le deuxième d'une série de projets de loi d'ensemble visant à donner effect aux mesures de rationalisation annoncées dans le budget de 1992. Le projet de loi budgétaire 1992, le C-76, a reçu la sanction royale d'ailleurs le 2 avril 1993, et le projet de loi C-92, portant sur la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu et autres mesures de forme, sera débattu en deuxième lecture à l'autre endroit.

• (1020)

Le projet de loi C-93 vise à réduire les dépenses du gouvernement et à servir les Canadiens et les Canadiennes plus efficacement. Il prévoit les modifications nécessaires pour mettre en vigueur toutes les décisions budgétaires applicables à 14 organismes.

Contrairement à ce qu'ont prétendu les députés d'en face dans leur campagne d'opposition systématique au projet de loi à la Chambre et leur alliés par le biais des médias, le projet de loi n'est pas une simple série de réductions, et son succès ne s'établira pas non seulement en fonction des dollars et des cents récupérés à court terme.

Je tiens à répéter aux députés de l'opposition que nous réduirons les dépenses à long terme en réduisant la taille du secteur public et ses frais généraux, tel que le souhaite la population canadienne, tel que le souhaitent les contribuables de ce pays.

Plus précisément, ces changements font partie de notre engagement à rendre le gouvernement plus petit, plus simple et plus rentable, à le doter des moyens d'offrir aux Canadiens des programmes et des services dont ils auront besoin pour surmonter les difficiles années 1990, et ce, à un coût raisonnable.

Je veux maintenant examiner quelques-unes des questions les plus controversées qui ont été soulevées dans le débat précédent à l'égard des organismes visés par le projet de loi C-93.

Les éléments positifs de la Société d'expansion du Cap-Breton dans ce projet de loi seront préservés après l'intégration à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique appelée communément l'APÉCA. Ils seront préservés, de sorte qu'une aide financière sera accordée aux entreprises existantes ou nouvelles qui pourraient participer sensiblement au développement industriel du Cap-Breton et y créer des emplois en dehors des secteurs de l'extraction du charbon et de la production d'acier. Les nouveaux pouvoirs législatifs de l'APÉCA ne viseront que le Cap-Breton et la partie de la Nouvelle-Écosse qui entoure la ville de Mulgrave.

La liquidation de la Société d'expansion du Cap-Breton et le transfert de ses pouvoirs législatifs à l'APÉCA supprimeront le dédoublement des programmes et le chevauchement administratif dû au dédoublement. Les clients de l'APÉCA au Cap-Breton seront d'ailleurs les premiers à bénéficier de l'efficacité accrue, de l'aide financière et de l'expansion de l'industrie sur l'île.

Pendant le débat du mardi, 20 avril 1993, de cette partie du projet de loi, le député de Regina—Qu'Appelle a évoqué la prévision des coûts et les économies qu'apporterait au gouvernement la fusion de la Société d'expansion du Cap-Breton et de l'APÉCA. Je vous renvoie à la page 18 151 du hansard. Le député a indiqué que la fusion coûterait un million de dollars au gouvernement en cinq ans.

Le montant auquel fait allusion mon collègue de Regina—Qu'Appelle est une estimation des coûts établis avant le budget de février 1992 et avant que l'on connaisse les paramètres de l'intégration de la Société d'expansion du Cap-Breton à l'APÉCA. Ce chiffre suppose une perte d'emploi et des indemnités de départ beaucoup plus élevées que celles qui se produiront effectivement, puisque la plupart des employés de la Société d'expansion du Cap-Breton seront recrutés par l'APÉCA.

On prévoit maintenant que la fusion ne fera pas augmenter les coûts du gouvernement. La Société d'expansion du Cap-Breton, comme toute société responsable d'ailleurs, a mis de côté des contributions annuelles pour payer les indemnistés de départ des employés. Il y a suffisamment d'argent dans le fonds qu'elle a constitué pour payer toutes les indemnités de départ associées à la fusion.

En ce qui concerne les économies, on estime que les économies annuelles qu'apportera au gouvernement l'intégration de la Société d'expansion du Cap-Breton à l'APÉCA seront d'au moins 250 000 $. Elles pourraient même atteindre un million de dollars par an si le désaisissement du parc industriel et de la ferme démonstration de la Société d'expansion du Cap-Breton est couronné de succès.

[*Traduction*]

M. de Jong: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Je suis désolé d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais encore une fois, il cite des chiffres qui n'ont pas été présentés au comité. Le député accepterait-il de déposer ces chiffres afin que nous puissions tous prendre connaissance de ses sources?

• (1025)

[*Français*]

M. Robitaille: Madame la Présidente, tout ce que je citais, c'est que la Société du Cap-Breton a mis de côté des sommes d'argent pour prévoir les indemnités de départ. À partir de ces mises de fonds qui ont été mises de côté pour cette situation particulière, les coûts qui avaient été prévus quant à la fusion ou l'intégration de la Société du Cap-Breton et l'APÉCA seront assumés par ce fonds.

Je prends note de la question de mon honorable collègue et je vérifierai, à la fin de mon discours, afin de fournir ces documents et ces confirmations à la Chambre.

Madame la Présidente, des questions ont également été posées à l'étape du rapport à l'égard de l'avenir du parc industriel et des exploitations agricoles de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le député de Cap-Breton—The Sydneys a indiqué, à la page 18 150 du hansard, que l'APÉCA n'a pas le droit de posséder des terrains, mais que la Société d'expansion du Cap-Breton a bel et bien ce droit. C'est exact, mais il a oublié de préciser aux députés que le droit de la Société d'expansion du Cap-Breton d'acquérir ou de garder des terrains sera transféré à l'APÉCA en application de la Partie II du projet de loi C-93.

En ce qui concerne l'avenir des deux propriétés indiquées par le député, le parc industriel et la firme de démonstration, le gouvernement aidera les exploitants du secteur privé à prendre en charge ces exploitations.

J'espère que mes explications vont permettre de calmer une bonne fois pour toutes les inquiétudes des députés au sujet de la nature des programmes destinés à la Société d'expansion du Cap-Breton et destinés au Cap-Breton.

Il s'agit là d'une mesure législative visant à rationaliser l'administration des programmes, à simplifier l'accès à l'information pour les gens d'affaires du Cap-Breton et à améliorer la qualité du service de tous les habitants de cette ville.

Je vais me tourner maintenant vers l'aspect du projet de loi qui semble donner le plus de fil à retordre à mes collègues d'en face, à savoir la Partie III qui porte sur l'intégration du Conseil des Arts du Canada dans le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes des relations internationales.

Malgré les efforts déployés par les députés de ce côté-ci de la Chambre pour tirer les choses au clair, nos collègues de l'opposition continuent de qualifier cette partie du projet de loi d'exercice futile, motivé par les craintes du gouvernement de céder aux pressions des intérêts représentant la droite.

Bien sûr, ils ont la liberté de penser ce qu'ils veulent, mais je suis ici aujourd'hui pour déclarer et pour préciser que rien n'empêchera mon gouvernement de trouver les moyens raisonnables et prudents d'alléger le fardeau du contribuable canadien, qu'il lui soit imposé par les militants de la droite ou par n'importe quel groupe de pression.

Une fois la transition terminée, la fusion augmentera—et je dis bien augmentera—l'efficacité des programmes et des services. J'évoque à la fois les subventions aux artistes, la promotion des arts et l'octroi de bourses pour l'étude des sciences sociales et des lettres et le rehaussement de notre capacité de projeter notre personnalité nationale et de faire rayonner notre culture hors de nos frontières.

Madame la Présidente, les membres de l'opposition continuent de nous demander pourquoi nous voulons réaliser cette fusion. La réponse est très simple et demeure la même depuis qu'ils ont posé la question la première fois au cours de la deuxième lecture. Nous voulons améliorer la prestation des programmes et nous voulons réduire les dépenses. Cela a toujours été clair dans notre esprit. Permettez-moi de donner une dernière précision au sujet du fonctionnement des conseils. Il importe de souligner, comme mon collègue de Winnipeg-Sud l'a déclaré à la Chambre mercredi, que l'ancien Conseil des Arts du Canada a fonctionné comme il faut pendant plus de 20 ans sous forme de conseil.

Avec le temps, il a établi une structure qui lui a permis de s'adapter à deux clientèles en créant un comité consultatif d'universitaires, le contre-poids de la Commission consultative des arts, et en établissant un organe d'administration distinct chargé de traiter avec les universitaires.

La différence des mandats des deux organismes était comprise et acceptée de tous, et les rapports des deux groupes étaient empreints de respect mutuel.

• (1030)

Il convient également de noter qu'en nommant le nouveau Conseil, le gouvernement d'alors a pris le Conseil des Arts pour modèle et a donné au nouvel organisme, le Conseil de recherches en sciences humaines, un conseil d'administration composé surtout de profanes et l'a doté de pratiques budgétaires et de dépenses semblables à celles du nouveau Conseil.

La fusion des deux conseils ne représente aucunement une diminution de notre engagement envers les milieux universitaires. Le gouvernement a déclaré publiquement qu'il verrait à défendre les intérêts de tous leurs clients. Ainsi, la recherche dans le domaine social ne sera absolument pas compromise, comme ont tenté de le laisser entendre les députés de l'opposition.

Le Conseil des Arts et le Conseil de recherches en sciences humaines, qui sont tous les deux des conseils subventionnaires, ont chacun un système bien établi d'évaluation par les pairs et cela ne changera pas après leur fusion. Mais comme mes collègues d'en face l'ont déjà admis à plusieurs reprises au cours de ce débat—la dernière fois pas plus tard que mercredi après-midi pendant la suite du débat à l'étape du rapport—nous devons rationaliser les structures de l'administration fédérale et nous attaquer aux pressions exercées sur le Trésor public.

Encore une fois, nous n'avons tout simplement plus besoin d'un conseil distinct pour chaque secteur, et nous n'en avons plus les moyens non plus. Or, cela n'a aucun rapport avec les fonds répartis entre les trois secteurs au titre des subventions et des contributions ni avec le niveau de financement de leurs programmes respectifs. Pendant plus de 20 ans, le Conseil des Arts a englobé les deux conseils et a très bien fonctionné. Nous savons que rien n'empêche qu'on puisse revenir à ce mode de fonctionnement, tout en protégeant les intérêts des trois clientèles: les arts, les sciences sociales et les relations internationales avec les milieux universitaires et culturels. Malgré les protestations contraires de mes collègues d'en face, la structure du projet de loi C-93 va clairement dans ce sens.

Par ailleurs, le gouvernement n'a jamais dit que le nouveau Conseil ne disposerait que d'un seul crédit. Bien qu'il revienne en dernier ressort aux ministres du Conseil du Trésor de décider du nombre précis de crédits, je tiens de nouveau à rappeler à la Chambre, et particulièrement à l'opposition, qu'ils ont et qu'ils continueront à tenir compte des voeux des dirigeants des conseils subventionnaires et de l'avis de leurs clients.

Je suis véritablement sidéré de la ténacité des députés d'en face sur la question des économies qui résulteront de la fusion. Ils ont réussi à mettre la main sur une ébauche périmée de prévisions budgétaires et en ont totalement déformé le sens. Je le comprendrais encore s'il s'agissait de gens qui ne connaissent pas bien les rouages bureaucratiques sous-jacents à la démarche suivie par le Parlement pour voter les crédits. Je pourrais même admirer l'astuce politique que laisse supposer leur attitude quand ils laissent entrendre que, au fond, ils se fichent des détails puisque, quelle que soit notre réponse, elle ne les satisfera pas car elle sera contraire à ce qu'ils veulent entendre.

Ce qui m'abasourdit particulièrement, c'est que mes vis-à-vis n'en démordent pas même si on leur réitère qu'effectivement d'importantes économies permanentes résulteront de l'intégration des deux conseils et des programmes internationaux. Une fois de plus, quand la transition aura été opérée, des économies permanentes d'environ cinq millions de dollars par année devraient en résulter, et tout probablement, et je dis bien tout probablement, dès la troisième année de la fusion, c'est-à-dire la quatrième ou cinquième année. J'ose espérer que ceci mettra fin à cet argument fallacieux, si pénible que ce soit pour l'opposition d'y renoncer.

D'ailleurs, j'aimerais revenir sur ce montant de cinq millions de dollars que moi et ma collègue de Winnipeg-Sud avons avancé ici à la Chambre. Nous avons bien précisé, et j'ai bien précisé lors de mon intervention à l'étape du rapport, qu'il serait inopportun, puisque le nouveau Conseil, tout comme une société d'État, ne doit avoir aucun lien de dépendance avec le gouvernement, que le gouvernerment tente de détailler les économies de la façon dont ils feront ces économies.

• (1035)

Lorsque j'écoutais tout à l'heure la référence à la question de privilège du député, j'aimerais juste rappeler aussi à la Présidente que le Conseil des Arts du Canada est une société d'État tout à fait indépendante et que, sur la question de réalisation des économies, il leur appartient de déterminer la forme et la façon dont ces économies devront être réalisées, d'où le fait qu'il n'est pas possible pour nous, à ce moment-ci—et nous n'avons pas à le faire non plus—de donner tous les détails à cet égard.

J'aimerais quand même vous reporter à une lettre de M^me^ Paule Leduc, directrice et présidente du Social Science and Humanity Research Council, adressée à mon collègue de Regina-Qu'appelle, dont j'ai reçue copie conforme. Avec le consentement unanime, je serais disposé à déposer cette lettre, que je vous lis:

[*Traduction*]

> Monsieur, compte tenu de la conversation téléphonique que nous avons eue ce matin au sujet des économies que devrait entraîner la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada, je pense que nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce que la fusion de ces deux organismes donne lieu, au bout de quatre ou cinq ans, à des économies de l'ordre de 5 millions de dollars par an.
>
> Je m'attends même à ce que des économies soient réalisées plus tôt,vers la troisième année, mais je ne peux donner de chiffres précis à ce stade.
>
> Je ne saurais vous dire pour le moment comment on s'y prendra exactement pour réaliser ces économies, mais on sait déjà que la fusion des services généraux et des services administratifs, leur regroupement sous un même toit et une certaine rationalisation des programmes nous aideront à le faire.

[*Français*]

Cette lettre est signée «M^me^ Paule Leduc, directrice et présidente, Social Sciences and Humanities Research Council». Je pourrais déposer le document, s'il y avait consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime à ce que le député dépose cette lettre?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Robitaille: Madame le Présidente, j'espère que cette confirmation de M^me^ Paule Leduc mettra fin à l'espèce de doute que tente de semer l'opposition quant aux économies qui devront être réalisées.

Comme nous l'avons dit mercredi, il est normal que, durant les premières années, la fusion entraîne certains coûts. Néanmoins, sur la foi des estimations préliminaires des dirigeants des deux conseils, les frais administratifs généraux devraient diminuer à la suite de la rationalisation de la structure des programmes. Au lieu de subventions annuelles, les octrois seraient accordés pour une période de trois ans à la simplification et à l'assouplissement du mode de gestion financière, au regroupement sur un même toit et à la rationalisation des services communs—j'entends par là les services d'information, du personnel et des finances—et au retour à un conseil unique plutôt que deux organismes distincts.

Je félicite mes collègues d'en face pour le spectacle qu'ils ont offert à la Chambre et au public avec leurs attaques trompeuses contre cette fusion. Nous avons été patients et nous avons cherché à dissiper toute confusion possible un certain nombre de fois. Maintenant, ça suffit. La fusion dont il est question à la Partie III du projet de loi C-93 entraînera à long terme, tous les ans, d'importantes économies permanentes.

Nous avons expliqué aux députés d'en face l'ampleur de ces économies et quand nous nous attendons à les voir réaliser. Cela devrait leur suffire, et je sais que c'est plus que suffisant pour les contribuables canadiens.

Permettez-moi d'aborder un dernier point particulier, celui soulevé lors du récent débat sur ce projet de loi par le député de Regina—Qu'appelle sur la Partie VIII du projet de loi et le débat sur la motion n^o^ 67 de mercredi.

Bien qu'il s'agisse d'un point très technique de droit touchant la propriété intellectuelle, je pense que, dans ses observations sur la récupération des coûts, le député a confondu les droits d'utilisation, frais administratifs et frais et dépenses si une poursuite n'est pas fondée. Du moins, c'est ce qui ressort de ses déclarations consignées au hansard aux pages 18 260 et 18 261.

Il soutient notamment que SOCAN devra assumer tous les frais des poursuites sans fondement intentées contre elle. Ce n'est pas du tout le cas. Je reporte l'honorable député à la page 80 du projet de loi. L'article 12 de la nouvelle Loi sur le tribunal de la propriété intellectuelle précise que le tribunal peut imposer, à sa guise, des frais et dépenses à la suite de poursuites futiles.

• (1040)

Je crois donc que les craintes de SOCAN, à cet égard, ne sont pas fondées.

De plus vous me permettrez, madame la Présidente, d'aborder un point, à la suite d'une allusion que le député de Regina—Qu'Appelle a fait à mon endroit, dans le hansard du 21 avril 1993, à la page 18 260, et je cite:

> Monsieur le Président, je me suis vraiment efforcé de suivre les propos du secrétaire parlementaire, mais je crains de devoir attendre de lire le hansard demain. Je crois qu'il lisait simplement un texte que des fonctionnaires lui ont dit de lire.
>
> Il s'agit ici d'une modification de forme qui comporte certains aspects techniques.

Et le député de Regina—Qu'Appelle de poursuivre:

> Je ne suis pas bien certain que le secrétaire parlementaire ait parfaitement compris ce qu'il disait. Je présume que ce qui s'est produit, c'est que des fonctionnaires lui ont remis un texte pour qu'il le lise et ce texte m'a semblé fort administratif.

Je déplore que le député ait eu de la difficulté à comprendre adéquatement mes propos. Lorsqu'il fait allusion au fait que je référais à des notes préparées par des fonctionnaires, effectivement je référais bien à des notes préparées par ces derniers et par mon personnel, notes qui avaient pour seul objectif, de bien détailler, de donner de bonnes explications au député, ceci dans notre souci, en tant que gouvernement, de bien expliquer les positions et les décisions que nous prenons et je regrette que le député ait eu de la difficulté à comprendre. J'espère qu'il aura lu le hansard, mais je dois le rassurer, je ne

lis jamais ici un texte où je ne réfère jamais à des notes sans en avoir compris le sens.

Et je reviendrai avec certaines explications dans un langage qui, j'espère, sera mieux compris de la part du député de Regina—Qu'Appelle.

La chose est très simple. Le gouvernement a une politique d'utilisateur-payeur. Prenons, à titre d'exemple, les passeports. Il fut un temps où même les passeports étaient subventionnés, c'est-à-dire que le coût chargé à l'utilisateur était inférieur à son coût de production. Le gouvernement a donc mis en place des politiques visant à appliquer le principe de l'utilisateur-payeur. C'est le même principe qui s'applique avec le tribunal de propriété intellectuelle.

Alors à ce moment-là tout ce qu'on dit c'est que SOCAN, la compagnie en question et les autres utilisateurs, auront à assumer les coûts d'opération du tribunal de la propriété intellectuelle.

Deuxièmement, l'amendement en question qui était proposé ici à la Chambre en ajoutant le mot «utilisateur» ou «consommateur», aurait pu être interprété de façon à imposer finalement une charge administrative énorme au tribunal de la propriété intellectuelle qui se serait vu obliger par la loi, de s'imposer un fardeau de facturation énorme.

Alors je crois que c'est à SOCAN, qui représente environ 35 000 membres, d'assumer les coûts provenant de l'utilisation du Tribunal de la propriété intellectuelle et de charger lesdits frais auprès de ses membres. Donc on n'a pas à imposer une telle charge au tribunal de la propriété intellectuelle.

Je pense avoir maintenant fait le tour des principaux points soulevés par l'opposition en ce qui concerne le projet de loi C-93. Je pense aussi qu'il est bon de rappeler que ce projet de loi comporte sept autres parties et qu'on n'en a que très peu parlé durant ce débat. De fait, l'opposition s'est ralliée à divers articles de ce projet de loi, comme ceux portant sur le démantèlement de l'Office des terres des anciens combattants et son intégration au ministère des Anciens combattants.

Comme je le mentionnais dès le début de mon allocution, le projet de loi C-93 s'inscrit directement dans la pensée du gouvernement, de l'énoncé économique et du budget 1992 visant à offrir de meilleurs services aux Canadiens à des coûts moindres; visant à rationaliser les coûts administratifs; visant finalement à soulager le fardeau fiscal de la population.

• (1045)

Chaque projet de loi, depuis 1984, qui a été présenté en ce sens, chaque projet de loi qui a été présenté visant à couper les dépenses du gouvernement, à réduire l'appareil de l'État, à réduire les coûts administratifs, je dis bien chaque projet de loi qui a été présenté ici, a fait l'objet d'une opposition systématique des Libéraux et des Néo-démocrates, et maintenant, du Bloc québécois.

Nous avons présenté des projets de loi sur la privatisation; les Libéraux ont voté contre la privatisation de Nordion et de Tethratonics dans le projet de loi C-13, lors de la deuxième session. Les Libéraux se sont opposés à la vente des parts de Télésat Canada que détenait le gouvernement fédéral; il s'agissait du projet de loi C-38 en troisième lecture. Ils n'ont pas appuyé la privatisation de Petro-Canada, le projet de loi C-84, lors de la deuxième session. Les Libéraux ont voté contre la Loi limitant les dépenses publiques qui vise à plafonner les dépenses du gouvernement fédéral, projet de loi C-56, troisième session. Ils se sont opposés à l'amélioration de l'efficacité et de la responsabilité de la fonction publique, projet de loi C-26, troisième session. De plus, le projet de loi C-26 prévoit d'autres mesures qui améliorent les possibilités d'emploi et d'avancement des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles. Ils s'y sont opposés et ils ont voté contre.

Les Libéraux n'étaient pas en faveur des modifications apportées à la Loi sur les brevets qui permettront de stimuler la recherche et le développement pharmaceutiques, projet de loi C-91, troisième session. Ils ont voté contre les modifications substantielles apportées à la Loi sur la faillite, projet de loi C-22, troisième session. Et, finalement, sur l'ensemble des mesures prises par ce gouvernement visant à rationaliser les dépenses, comme le souhaite d'ailleurs la population, je pense que c'est clair, ils ont voté systématiquement contre. Ils se sont opposés de façon systématique.

Ce n'est pas étonnant. Lorsqu'un parti comme le Parti libéral a été au pouvoir pendant tant d'années et lorsqu'on voit que de 1969-1970 jusqu'à 1984-1985, en douze ans donc, ils sont partis, en 1969-1970, de 1,8 milliard de déficit et ils ont grimpé cela, en douze ans, à 38,5 milliards de déficit, avec une dette accumulée de 200 milliards de dollars, il n'est pas étonnant. . .

Mme le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'écoute attentivement le député qui parle du projet de loi C-93, en troisième lecture, et je me pose cette question: la pertinence du débat n'exige-t-elle pas qu'on porte au moins une attention particulière au projet de loi C-93?

Jusqu'à ce que le député s'embarque dans un débat visant à attaquer le Parti libéral, je me suis dit qu'il voulait faire un peu de partisanerie. Je demanderais que le député nous parle du projet de loi C-93 et nous dise comment le gouvernement va défendre, avec les gens

intéressés, ce projet de loi qui est mauvais pour le Canada.

M. Robitaille: Madame la Présidente, je pense qu'il y a toujours eu une certaine latitude ici, en cette Chambre, en ce qui a trait aux arguments qui sous-tendent les positions prises par notre gouvernement dans le cadre de tous les débats qui se font ici à la Chambre. Étant ici depuis le début de la semaine pour débattre ce projet de loi et ayant été, à l'occasion, témoin d'interventions faites autant par les collègues de mon honorable ami ainsi que d'autres collègues de la Chambre, interventions qui étaient très loin d'être pertinentes au débat, je crois avoir été assez pertinent dans mes propos en relation avec le projet de loi C-93.

Mais, ce que je tente d'expliquer ici, c'est l'opposition systématique qu'a faite l'opposition libérale au projet de loi C-93. Je tente ici de démontrer que tous les projets de loi de même nature que le projet de loi C-93 ont toujours fait l'objet d'une opposition systématique de la part du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral.

Ce que j'étais en train de dire avant que mon collègue n'intervienne, c'est qu'il n'est pas étonnant de voir qu'on s'oppose tout le temps à des projets de loi qui visent à réduire les dépenses quand, en douze ans, on a maintenu un taux d'augmentation des dépenses, sous le gouvernement du Parti libéral, de 14 p. 100. Je me référais à un exemple qui est quand même assez intéressant. En 1974-1975, lors d'une déclaration de M. Jean Chrétien dans le hansard du 2 juillet 1975, à la page 7183, on y lit ceci, que je cite: «Nous avons décidé qu'une modération s'imposait. Pour qu'il y ait modération, il faut réduire les dépenses prévues.» Cette année-là, le pourcentage d'augmentation des dépenses de programme était de 28 p. 100.

• (1050)

Je pense que l'opposition systématique de l'opposition libérale au projet de loi C-93 s'inscrit dans une tradition qui remonte à plus de 25 ans, et c'est compréhensible.

Je terminerai en rappelant l'importance, pour la population canadienne, que les gouvernements fassent les efforts nécessaires et posent les gestes honorables visant à réduire les dépenses de l'État, à réduire et à rationaliser les coûts administratifs, tout en augmentant l'efficience des services offerts à la population canadienne.

Comme je le mentionnais récemment, lors d'un récent sondage dans le comté de Terrebonne, les gens nous ont indiqué clairement cette voie. Partout à travers le Canada, lorsque nous rencontrons des travailleurs et travailleuses, qui travaillent 40 heures et plus par semaine et qui font des efforts incroyables pour joindre les deux bouts, qui se trouvent taxés et surtaxés, ils nous disent en avoir marre de payer des impôts et des taxes, ils en ont marre que nous ne prenions pas les décisions qui s'imposent visant à rationaliser les coûts et les dépenses et, dans la mesure du possible, à faire des épargnes.

Il ne faut jamais oublier que les fonds en question, dont nous discutons ici, l'utilisation des fonds publics, ça ne provient pas de la planète Mars, cela ne provient pas des poches des députés de l'opposition, cela provient de l'ensemble des contribuables canadiens. Je crois que l'opposition fait constamment preuve de mauvaise volonté. Si, au moins une seule fois, l'opposition avait appuyé le gouvernement dans ses réductions de dépenses, si au moins une seule fois l'opposition néo-démocrate et libérale avait fait des propositions sur des coupures de dépenses; mais depuis neuf ans, et vous le savez très bien, madame la Présidente, vous êtes ici depuis neuf ans, tout ce à quoi on a assisté ici, c'est à une opposition systématique, sans aucune considération pour la capacité de payer des contribuables canadiens.

Donc, le projet de loi C-93 s'inscrit dans cette direction. C'est énoncé dans le budget de 1992 où on disait que 40 organismes seraient éliminés lorsque les services dispensés par ces organismes le sont déjà par le secteur privé, et que nous en fusionnerions d'autres. Ce projet de loi C-93 répond à ce budget de 1992 et il permettra de rationaliser plusieurs services offerts à la population canadienne, contribuera à rendre efficient l'appareil de l'État et allégera le fardeau qu'il représente. C'est là quelque chose que tous ici dans cette Chambre nous voulons et que tous les Canadiens veulent également.

Alors, j'invite donc instamment tous les députés de la Chambre, de l'opposition, du gouvernement, à adopter le projet de loi pour qu'il soit soumis rapidement à l'autre endroit et que l'on puisse enfin réaliser les économies dont il est question.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Il n'y a pas de période de questions et d'observations à l'étape de la troisième lecture. Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire quelques mots au député de Regina—Qu'Appelle.

Le greffier a épluché le hansard du comité. Il a constaté qu'il pourrait effectivement y avoir des divergences d'opinion et qu'il faudrait peut-être débattre certains points. Quant à ce que m'a fait remarquer le député ce matin, j'estime qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Nous reprenons maintenant le débat. Le député de Saint-Boniface a la parole.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je reconnais tout comme mes collègues que

vous êtes une députée très juste et vous allez sans doute constater que notre collègue du gouvernement a prononcé un discours politique qui n'était pas mal, mais il n'a aucunement défendu de façon rationnelle le projet de loi dont on débat aujourd'hui.

Par exemple, il a dit que les Libéraux s'opposaient aux projets de loi que son gouvernement avait présentés à la Chambre. Les Libéraux s'opposent toujours aux projets de loi qui ne se préoccupent pas du peuple.

• (1055)

C'est ce genre de projets de loi qui ont été proposés. Ils parlent de réduire les dépenses. Ils s'en font beaucoup, ils en parlent souvent. C'est très facile de réduire les dépenses sur le dos des autres. C'est ce que ce gouvernement a fait. Il a parlé d'attaques trompeuses. C'est le gouvernement qui est trompeur, et cela je veux le prouver. Il a cité une lettre de Paule Leduc, lettre qui est très honnête parce qu'elle a dit qu'il serait peut-être possible, dans un avenir assez rapproché, d'épargner certains dollars.

[*Traduction*]

Il n'a pas reconnu qu'on aurait pu réaliser ces économies si le gouvernement avait simplement demandé à ces organisations d'atteindre un objectif budgétaire précis. Cela n'a rien à voir avec les mesures prises par le gouvernement. Il s'agira plutôt de forcer ces organisations à atteindre des objectifs et mes collègues le savent très bien.

Ils n'ignorent pas également que cette mesure va passer dans les annales gouvernementales comme le projet de loi le plus ridicule et le plus superficiel jamais présenté probablement. C'est du travail bâclé dès le départ. Le gouvernement essaie maintenant de lui donner meilleure apparence, de le rendre plus attrayant. Cependant, en réalité, il s'agit là d'un projet de loi trompeur et destructeur qui va venir hanter le gouvernement.

Permettez-moi de bien préciser une chose. Personne ne s'oppose à ce qu'on rationalise les activités si cela peut permettre d'épargner de l'argent et d'accroître l'efficacité, mais il n'en est rien en l'occurrence. Rien ne prouve que ce soit le cas. Nous avons interrogé les témoins du Conseil du Trésor et du Conseil privé—et je vais vous faire part de leurs propos sous peu—mais ils n'avaient aucune étude sur laquelle s'appuyer. Ils l'ont reconnu. Ce sont des gens honnêtes et j'apprécie leur honnêteté. Ils ont choisi de dire la vérité même s'ils auraient pu ne rien en faire. Cependant, ce faisant, ils ont mis au jour le projet du gouvernement.

Pour que les gens sachent au juste à quoi s'en tenir, voyons ce qui se passe. Le gouvernement a décidé de rationaliser les activités au départ pour épargner de l'argent, selon lui. Par la suite, lorsqu'il s'est aperçu qu'il n'en était rien, qu'a-t-il fait? Il a parlé alors d'un accroissement de l'efficacité. Enfin, quand cela ne s'est pas matérialisé, il a essayé de prétendre que nous, de l'opposition, étions injustes.

Rappelons-nous que le gouvernement essaie, en fait, de supprimer des organisations qui ont cessé leurs activités ou qui ne jouent déjà plus aucun rôle actif depuis des années. Pire encore, il a éliminé des organismes tout à fait dynamiques, comme le Conseil économique du Canada, car il ne pouvait accepter ses critiques. Bien entendu, une des pires décisions qu'il a prises a été de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines avec le Conseil des Arts du Canada.

Rappelons-nous que ce projet de loi a une grande portée. Il y est question de l'Office des produits agricoles, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada, de la Commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie Royale du Canada, du Tribunal de la propriété intellectuelle, de la Corporation commerciale canadienne, de Protection civile Canada, du Tribunal du commerce extérieur et des marchés publics, de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, ainsi que de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; il porte donc sur bien des choses. Le gouvernement a été tout à fait incapable de défendre son point de vue.

À cause de la grande portée de ce projet de loi et de sa complexité, le gouvernement a essayé de faire croire aux Canadiens qu'on allait réaliser des économies, qu'il s'agissait là d'une bonne mesure et qu'on allait ainsi accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Bien entendu, nous savons qu'il n'en est rien. Nous connaissons la nature de ce projet de loi. Il s'agit de supprimer des organismes qui ont déjà cessé leurs activités ou qui ne jouent plus aucun rôle utile et de s'en prendre, bien entendu, à des organismes dynamiques et essentiels qui étaient une menace pour le gouvernement.

Le projet de loi tend à mettre en oeuvre le programme du Parti réformiste. Les conservateurs et les réformistes se ressemblent beaucoup et j'aurai d'autres observations à faire à ce sujet.

Article 31 du Règlement

• (1100)

Mme le vice-président: Le député pourra évidemment poursuivre ses observations après la période des questions et les affaires courantes ordinaires.

Nous passons maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

THOROLD, EN ONTARIO

M. Gilbert Parent (Welland-St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, je voudrais encore une fois parler de la situation économique difficile qui frappe ma circonscription en raison des effets préjudiciables, de l'Accord de libre-échange, des achats aux États-Unis, mais surtout à cause des licenciements massifs dans des industries aussi importantes que la société General Motors.

Mes électeurs, qui sont grandement déçus par les promesses en l'air du gouvernement, cherchent de l'aide mais, cette fois-ci, relativement à un projet local, le pont de la rue Peter à Thorold. Ce pont, qui constitue un lien vital à Thorold, est actuellement menacé de fermeture à cause de réparations importantes nécessaires à la sécurité des usagers, c'est-à-dire non seulement mes électeurs, mais aussi les milliers de touristes qui traversent ce pont chaque année.

J'exhorte le gouvernement, et en particulier l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent qui est responsable du pont, à accorder une aide financière à ma circonscription et à donner un appui inconditionnel aux mesures prises par le maire et les conseillers de la municipalité de Thorold pour fournir non seulement une liaison sûre aux citoyens de leur ville, mais surtout. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Madame la Présidente, la Semaine de l'action bénévole, qui se déroule cette année du 18 au 23 avril, est un moment privilégié pour rendre hommage et souligner l'implication de tous ceux et celles qui interviennent bénévolement dans tous les secteurs d'activité de leur communauté.

J'aimerais me joindre aujourd'hui à tous les citoyens et citoyennes des différentes municipalités pour rendre un hommage particulier à tous ces bénévoles qui participent à la vie communautaire.

À tous les bénévoles, un gros merci pour les efforts que vous consacrez inlassablement au profit de vos concitoyens et concitoyennes. Vos accomplissements méritent le respect, la reconnaissance et l'admiration de tous.

Madame la Présidente, j'aimerais également profiter de l'occasion pour féliciter une jeune fille de ma circonscription, M^lle^ Annie Galipeau de Messines, à qui l'on attribuait la distinction de la catégorie Arts dramatiques, dans le cadre du Gala YTV qui se tenait au Centre national des Arts, à Ottawa, hier soir.

Félicitations Annie et bonne chance!

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AUX PALOURDES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, les pêcheurs de palourdes de la baie de Fundy, près de Five Islands, s'inquiètent beaucoup au sujet des palourdes et demandent qu'on établisse une saison afin de garantir des pêches durables et viables. Le comité des pêches de l'Association pour le développement de West Colchester a recommandé l'établissement d'une saison, pouvant aller du 15 mai au 31 octobre, pour éviter le creusement excessif et permettre la reconstitution des stocks de palourdes.

Ce comité est formé d'habitants de la région qui participent à ce genre de pêche et qui connaissent bien les ressources et la situation. J'appuie les efforts que déploie ce comité pour protéger la ressource et j'incite le ministre des Pêches et des Océans et son ministère à donner suite à cette recommandation raisonnable au cours d'une réunion qui doit se tenir incessamment dans la région.

* * *

LE PRIX DE LA CHAÎNE YTV

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, hier soir, des centaines de milliers de téléspectateurs canadiens ont été agréablement surpris en suivant avec grand intérêt la quatrième remise annuelle des prix de la chaîne YTV. Ces prix sont décernés à des jeunes de 19 ans pour souligner leur talent, leur créativité, leur esprit d'invention, leur dévouement et leur courage. Les gagnants se démarquent comme les meilleurs du pays

tout entier et nous adressent un message d'optimisme et d'espoir dont nous avons grand besoin.

Je voudrais féliciter tous les gagnants et, plus particulièrement, Tamia Washington, de Windsor, en Ontario, qui a reçu le prix de la catégorie chant. À Tamia et à tous les autres gagnants, au nom de tous les Canadiens, je dis: «Félicitations, nous sommes très fiers de vous. Félicitations, et bonne chance à tous.»

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, les propos que je tiens à la Chambre sont normalement de mon propre cru. Cependant, les mots suivants m'ont été soufflés par un groupe de jeunes exceptionnels qui sont au service de la Chambre.

Hier soir, dans un esprit de camaraderie et de saine compétition, des députés des deux côtés de cette enceinte ont joint leurs efforts pour faire face aux pages dans un match chaudement disputé de notre sport national, le hockey. Bien que ce fût une expérience amusante pour tous, les pages ont encore montré leur suprématie, taillant en pièces la troupe de députés comme s'ils n'avaient été que de vulgaires joueurs de quilles. Leur domination totale nous a paralysés. En fait, ils patinaient si vite que la glace fondait sous leurs lames. Ces excellents jeunes gens doivent être félicités non seulement pour la soirée agréable qu'ils nous ont fait passer, mais encore pour la raclée qu'ils nous ont administrée.

* * *

• (1105)

WINNIPEG, AU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, les habitants de Winnipeg attendent avec impatience que le gouvernement fédéral appuie une troisième phase du Programme d'initiatives dans les vieux quartiers de leur ville. Le gouvernement provincial et la municipalité ont déjà fait part de leur désir de participer à la troisième phase de ce programme qui donne d'excellents résultats.

Les deux phases précédentes du programme ont grandement profité à la localité de Winnipeg en général en rehaussant les services sociaux et communautaires du centre ville, en encourageant la création d'emplois, l'expérience de travail et la formation de même que la croissance des petites entreprises. Il n'en demeure pas moins que la ville a encore besoin de programmes de développement.

Les compressions budgétaires gouvernementales, le taux de chômage élevé et la récession ont eu un effet dévastateur sur l'économie de Winnipeg. Les organisations de services doivent répondre à une demande considérablement plus forte avec des fonds sans cesse réduits.

Les habitants de Winnipeg ne demandent pas mieux que de se sortir de la présente récession, mais il leur faut pour cela pouvoir compter sur la participation et quelque encouragement du gouvernement conservateur et cela, dès maintenant.

On a cherché maintes fois à obtenir une réponse du ministre responsable, mais en vain. Je demande donc au ministre de répondre, c'est-à-dire d'accepter d'investir dans l'avenir de Winnipeg et de ne pas permettre que cette ville continue de se détériorer sous prétexte que les jours du gouvernement conservateur sont comptés.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, lorsque l'on a proposé le service téléphonique 976 pour la première fois, la compagnie du téléphone Bell s'y est opposée, mais le CRTC l'a obligée à l'offrir. Tout abonné voulant interdire l'accès à ce service à partir de son appareil s'est donc trouvé contraint de débourser des frais de quatre dollars par mois.

Voici maintenant que des cartes postales où sont photographiés d'aguichants modèles vous invitent à téléphoner aux numéros 976, et bien des gens ont la surprise de voir qu'on a ajouté des frais de 10 ou 15 dollars à leurs comptes de téléphone pour ces services téléphoniques roses.

Il est temps que le CRTC élimine le service 976, car il est superflu et conduit manifestement à des abus.

* * *

LES QUAIS

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, la saison de pêche est sur le point de commencer, et la plupart des quais de ma circonscription, celle d'Egmont, à l'Île-du-Prince-Édouard, sont tellement délabrés que les pêcheurs qui les utilisent mettent leur sécurité en jeu.

Article 31 du Règlement

À maintes occasions, des associations de pêcheurs et moi-même avons porté cette question à l'attention du ministre des Pêches et des Océans. Les seules mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant tiennent du rafistolage; aussi, les quais se sont détériorés au point où il faudra maintenant des millions de dollars pour les restaurer afin qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité.

Je demande au ministre d'intervenir personnellement. On voit maintenant des candidats défaits aux élections provinciales, un employé des Travaux publics et un représentant non élu de l'autre endroit faire des annonces au nom du ministre dans les médias, annonces dont on ne sait si elles sont fondées ou non.

Les pêcheurs ont besoin de savoir qui est responsable et ce qui se passe. Ils veulent savoir aussi ce qu'il en est des autres installations portuaires d'Egmont qui nécessitent des réparations.

Même si le fait d'engager des dépenses importantes après huit ans de négligence peut sembler un geste électoraliste, le ministre ne devrait pas s'en formaliser et il devrait autoriser les réparations afin que les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard puissent travailler en toute sécurité à partir de ports fonctionnels.

* * *

LE COMMERCE DE LA FOURRURE

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, le gouvernement a annoncé aujourd'hui qu'il va renouveler ses investissements dans une de nos plus importantes industries, le commerce de la fourrure.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord ainsi que le ministère de l'Environnement se sont engagés à dépenser 12 millions de dollars sur une période de cinq ans pour aider le commerce de la fourrure au Canada à s'adapter aux réalités changeantes du marché, à assurer la bonne exploitation des espèces et à adopter des méthodes de piégeage non cruelles.

Je tiens à remercier les trappeurs de tout le pays, les organismes qui les représentent et l'Institut de la fourrure du Canada pour les démarches qu'ils ont faites auprès du gouvernement. Je remercie également les ministres de l'Environnement, du Commerce extérieur et des Affaires indiennes et du Nord canadien qui ont permis que cette aide financière soit encore prolongée de cinq ans.

Le gouvernement du Canada est fier de son industrie de la fourrure. Nous nous réjouissons de ce que le Canada va continuer à donner l'exemple pour trouver des méthodes de piégeage et d'élevage non cruelles et exporter une fourrure qui compte parmi les plus belles au monde.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, ce matin, les médias ont signalé que trois membres des Forces armées faisant l'objet d'une enquête à propos d'un passage à tabac qui a entraîné la mort d'un Somalien, le 16 mars dernier, ont été libérés de toute forme de détention, mais cette libération ne précise pas s'ils vont ou non être inculpés.

Un quatrième soldat est toujours à l'hôpital dans un état critique à la suite de circonstances qui ont peut-être un rapport avec l'incident du 16 mars.

Je me joins, avec la famille de ce jeune soldat, à d'autres Canadiens inquiets qui veulent savoir la vérité sur ce qui se passe en Somalie.

Je réitère donc la demande adressée par mon collègue de Victoria à la ministre de la Défense nationale pour que cette dernière ouvre une enquête publique indépendante sur cette affaire et les incidents précédents que l'on découvre maintenant. Mes électeurs et moi-même voulons savoir ce qui se passe au commandement militaire en Somalie et pourquoi les renseignements que la ministre a reconnu avoir reçus au sujet de ces incidents ont été délibérément cachés.

• (1110)

Je demanderais à la ministre de la Défense nationale de respecter la volonté de la famille en cause et d'ouvrir immédiatement une enquête publique.

* * *

ROSSER, AU MANITOBA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, Rosser est le nom d'une municipalité à l'ouest de Winnipeg. Cette municipalité, que je représente et que j'habite, célèbre cette année le 100e anniversaire de sa fondation.

Fertile en terres agricoles, cette région du Manitoba est devenue la patrie de nombreuses familles de pionniers et d'immigrants, comme mes parents et beaucoup d'autres.

L'évolution historique de Rosser est à la fois passionnante et fascinante. Le général Thomas Lafayette Rosser a été le camarade de classe, à West Point, du célèbre général Armstrong Custer. Ils ont combattu dans des camps opposés pendant la guerre civile américaine. Pourtant, ils ont renoué leurs liens d'amitié environ sept ans avant que le général Rosser n'effectue des travaux d'arpentage sur la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique, entre Winnipeg et la Saskatchewan, en tant

qu'ingénieur en chef. Rosser se préparait à diriger une équipe de volontaires pour secourir le général Custer, à la bataille de Little Big Horn, mais c'était trop tard.

Je suis sûr que tous les Canadiens sont reconnaissants à ce grand général américain pittoresque pour ce qu'il a fait aux débuts de la colonisation du Manitoba.

Je voudrais également féliciter le maire Allan Beachell, son conseil municipal et les nombreux bénévoles de faire du 100e anniversaire de la fondation de Rosser un succès durable et mémorable.

* * *

LES LYNX D'OTTAWA

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, le 17 avril dernier a été une journée importante dans l'histoire d'Ottawa.

Depuis samedi dernier, notre ville a de nouveau son équipe de baseball professionnel, puisque les Lynx d'Ottawa ont fait leur entrée dans la Ligue internationale de baseball. Le premier lancer a marqué la réalisation des années d'efforts de M. Howard Darwin, entrepreneur et sportif dynamique. La population d'Ottawa profite de bien des façons et depuis bien des années de ses qualités de chef et de son engagement envers sa collectivité.

Mon fils de dix ans et moi-même étions dans les estrades pour assister au premier lancer, qui était une prise, soit dit en passant. Malgré le temps froid et pluvieux, et même si les Lynx ont perdu par un point, nous avons passé une soirée merveilleuse. Je suis sûr que les spectateurs ont apprécié chaque minute du jeu.

Comme les billets ne sont pas chers, Howard Darwin a fourni aux familles de la région l'occasion de partager une activité intéressante tout en mangeant du pop-corn et en espérant attraper une fausse balle, mais surtout, en se construisant des souvenirs communs.

Le conseil de ville d'Ottawa mérite des félicitations pour avoir fait construire ce stade magnifique pour notre nouvelle équipe. Le stade n'a pas encore de nom, mais il pourrait devenir le stade Howard-Darwin. Je trouve qu'on ne saurait trouver mieux pour récompenser une personne qui a réalisé son rêve au profit de toute la collectivité.

* * *

[*Français*]

L'INFORMATION EN LANGUE FRANÇAISE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Madame la Présidente, la course à la chefferie du Parti conservateur, à titre d'exemple, démontre, une fois de plus, une grande carence dans le domaine de l'information. Une grande partie de la population francophone du Québec et du Canada ne pouvait bénéficier de la retransmission de cet événement dans leur langue. Par exemple, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, le débat de mercredi n'était pas retransmis.

Ce qui m'étonne, entre autres, c'est d'entendre certaines personnes mentionner que nous n'avons pas besoin d'un tel service, qu'il vaut plutôt mieux améliorer la programmation de Radio-Canada.

A-t-on pris conscience que nous serons bientôt envahis par 300 canaux américains? Sommes-nous au courant qu'il y aurait, sur des tables à dessin, un projet en vue d'implanter un deuxième canal d'information de langue anglaise au Canada pendant que pour nous, les francophones, il n'y a toujours rien.

Il est maintenant temps d'équilibrer et de corriger cette situation. Le CRTC se doit d'intervenir afin de promouvoir et faciliter l'implantation d'un canal d'information continue de langue française.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Brian Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, la Société canadienne des postes, bien connue pour la fermeture des bureaux de poste ruraux, a maintenant décidé de fermer des comptoirs postaux dans des centres urbains.

Elle a l'intention d'établir un réseau de franchises à Prince George, en Colombie-Britannique, ce qui signifiera la fermeture des bureaux de poste de la Cinquième et de la Quinzième avenue. Au mieux, la société fait savoir que les boîtes situées à ces deux emplacements pourraient continuer de fonctionner et qu'elle pourrait établir un centre pour les services aux entreprises.

Selon les enquêtes que j'ai menées auprès des milieux d'affaires, ceux-ci souhaitent que les services soient maintenus. Le centre de Prince George a besoin de la clientèle qu'amène le bureau de poste. Il serait regrettable que la Société canadienne des postes ne participe pas à la revitalisation du centre de Prince George.

Je demande au ministre responsable de la Société canadienne des postes d'user des pouvoirs qui lui sont conférés dans la Loi sur la Société canadienne des postes pour demander à la société d'arrêter de fermer les bureaux de poste et de tenir compte des revendications du public et des milieux d'affaires qui estiment qu'il est important que ces bureaux restent ouverts.

Questions orales

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, nous venons d'apprendre que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a finalement annoncé qu'il allait supprimer 11 000 postes dans la fonction publique. Il va fermer le centre régional Oxford pour les déficients mentaux, à Woodstock. Les 18 bureaux commerciaux de l'Ontario à l'étranger seront éliminés. Les collèges agricoles de Centralia et New Liskeard, dans le nord de l'Ontario, vont être fermés. Vingt-cinq bureaux du ministère des Ressources naturelles vont fermer leurs portes. Les subventions aux municipalités vont diminuer.

• (1115)

Le NPD, poussant l'incompétence à son paroxysme, va fermer un centre pour personnes handicapées. Et ce sont les 11 000 fonctionnaires ontariens dont il s'apprête à détruire la carrière qui devront payer pour ses stupides erreurs de gestion.

* * *

LES POSTES D'ESSENCE HORS TAXES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, en août dernier, un de mes électeurs, M. Rob Montanino, m'a fait part de son projet d'ouvrir, dans des localités situées le long de la frontière canado-américaine, des postes d'essence hors taxes.

Sa proposition était bien présentée. En principe, cela permettrait tant aux Canadiens qui vont aux États-Unis qu'aux Américains qui viennent au Canada d'acheter leur essence de ce côté-ci de la frontière. Cela comporterait des avantages nets pour notre économie et pour nos localités frontalières.

En octobre dernier, j'ai soumis la proposition de M. Montanino au ministre des Finances et à ses représentants, pour qu'ils l'examinent. Même si le ministre a exprimé certaines réserves et fait état de certains obstacles dans la lettre qu'il m'a adressée à ce sujet le 28 janvier 1993, je pense que la proposition de M. Montanino mérite plus ample examen.

J'espère que le ministre examinera d'autres propositions bien exposées comme celle de M. Montanino qui visent à améliorer la situation économique des collectivités frontalières en les rendant plus compétitives.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je vais adresser ma question au premier ministre suppléant.

Si vous le permettez, je commencerai par citer la Loi sur le ministère de la Défense nationale. Elle dit, au tout début: «Le ministre [. . .] est responsable des Forces canadiennes [et] est compétent pour toutes les questions de défense nationale. . .»

Pourtant, nous avons une ministre qui a eu connaissance de quatre incidents sérieux et n'en a signalé aucun, qui n'a pris aucune mesure pour tirer au clair ce que son chef d'état-major appelle un manquement à la loyauté et à la discipline, qui a rejeté toutes les demandes en vue d'améliorer la préparation, la formation et l'équipement de nos troupes. Elle dit maintenant que dans le cadre de la nouvelle politique d'exclusion, il serait préférable qu'elle ne vienne pas au Parlement pour répondre aux questions.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire comment les Canadiens peuvent avoir confiance que la ministre, qui considère qu'elle n'est même pas responsable devant la population et le Parlement du Canada, fera quoi que ce soit pour régler les graves problèmes que connaissent nos troupes de maintien de la paix en Somalie et rajuster le tir de la conduite du ministère de la Défense nationale?

Ne serait-il pas temps que le gouvernement nomme un nouveau ministre qui reconnaîtrait la nécessité de gérer son ministère et de répondre de son comportement devant la population canadienne?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député déforme ce qu'a dit la ministre de la Défense nationale et induit en erreur la Chambre et la population canadienne.

Comme le disait hier le juge-avocat général, le ministre de la Défense nationale a, en vertu de la Loi sur la Défense nationale, certains devoirs qui sont similaires à ceux d'un juge. Ce que disait la ministre de la Défense nationale à propos de ces quatre incidents qui suscitent de nombreuses questions à la Chambre et dont deux font déjà l'objet d'un enquête, c'est qu'ils pourraient conduire

à une cour martiale. Elle est très limitée dans ce qu'elle peut dire à la Chambre pour ne pas porter préjudice aux personnes en cause, mais pour que justice soit néanmoins faite.

C'est dans ce contexte qu'elle a dit qu'il serait plus simple qu'elle ne réponde pas à ces questions, en raison de la possibilité de nuire au processus judiciaire, de porter atteinte aux droits et libertés des personnes en cause, etc. Elle sera à la Chambre lundi et mardi.

En ce qui concerne le ministère et les Forces canadiennes, comme toujours, et en particulier sous la direction de cette ministre, ils fonctionnent très bien.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, les questions que nous posons à la Chambre ne portent pas sur des aspects précis d'une enquête donnée. Elles concernent plutôt le comportement de la ministre et du ministère, ses répercussions sur nos troupes chargées du maintien de la paix et sur leur capacité de remplir la mission qui leur a été confiée. Une ministre qui affirme qu'il vaut mieux ne pas se trouver à la Chambre manque directement aux responsabilités qui lui incombent en vertu de son mandat.

• (1120)

Je voudrais poser une question directement au ministre. Nous sommes aux prises avec un autre problème majeur. Les troupes canadiennes en Bosnie ont reçu un nouveau mandat, soit protéger les civils contre des attaques possibles. Or, les experts estiment que nos troupes n'ont ni le matériel ni le nombre de soldats suffisants pour faire face à la situation, ce qui les expose à de graves risques. La question nous préoccupe tous beaucoup. La ministre de la Défense nationale n'a présenté aucun rapport, n'a fourni aucune explication et n'a fait aucun compte rendu à la Chambre des communes ou aux Canadiens sur cette situation grave.

Le ministre peut-il nous dire quand nous connaîtrons les nouvelles directives transmises à nos troupes au sujet de leur mission en Bosnie? Vont-elles recevoir du matériel supplémentaire et des renforts pour être mieux en mesure de s'acquitter de la nouvelle mission qui leur est confiée? Les Nations-Unies ont-elles accordé leur soutien à cette mission? Mais surtout, où se trouve actuellement la ministre de la Défense nationale qui aurait dû être ici pour répondre à ces questions?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, dans le préambule de sa première question, le député déclare que les Forces armées canadiennes ne sont pas en mesure de s'acquitter de la mission qui leur a été confiée.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): À cause de matériel dont elles disposent.

M. Andre: Non, le député parlait de la Somalie et des troupes canadiennes. Je voudrais que le député fasse la preuve que les Forces armées canadiennes ne sont pas efficaces et qu'elles ne sont pas, comme nous le pensons tous, les meilleurs gardiens de la paix au monde. Le député prétend le contraire. Je lui demanderais de prouver les accusations qu'il porte.

En ce qui a trait à la Bosnie et à Srebrenica en particulier, les troupes canadiennes s'y trouvent pour faire respecter le cessez-le-feu, désarmer les musulmans de Bosnie et fournir une aide humanitaire aux blessés et aux démunis. Nos troupes s'acquittent admirablement de cette mission. Évidemment, si les Serbes ou les Bosniaques lançaient une attaque à grande échelle, les troupes canadiennes ne seraient pas en mesure de défendre Srebrenica, mais cela ne fait pas partie du mandat que leur ont confié les Nations Unies.

En ce qui a trait à l'invitation faite à d'autres pays, son but est très simple. Elle vise à faire monter les enjeux, dans la mesure où la présence d'une force multinationale ferait en sorte qu'une attaque des Serbes ou des musulmans contre la ville équivaudrait essentiellement à une attaque contre le reste du monde. En accroissant les enjeux et les risques d'une attaque, la présence d'une force multinationale en réduirait vraisemblablement la probabilité. En cas d'attaque, les troupes canadiennes chargées du maintien de la paix sont les troupes les plus compétentes du monde en ce domaine. Les soldats canadiens connaissent la situation et sont capables de se défendre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, je voudrais répondre brièvement à la question du minitre au sujet des préoccupations que nous avons soulevées. Ce problème a été soulevé par le chef d'état-major de la Défense lui-même. Il a dit que la discipline et le commandement au sein de nos troupes laissaient à désirer en Somalie. Il me semble que tout gouvernement ou tout ministre ayant vraiment à coeur le bien-être des troupes s'empresserait de remédier au problème très grave signalé par le chef d'état-major de la défense.

[*Français*]

Nous faisons face à une crise de confiance sur le rôle des Canadiens en Somalie, les risques élevés pour nos troupes en Bosnie, et une ministre de la Défense nationale qui s'absente du Parlement et qui ne reconnaît pas la gravité de ces événements pour les Canadiens.

Je demande au premier ministre suppléant qu'il agisse immédiatement et remplace la ministre de la Défense par quelqu'un qui reconnaît ses responsabilités et qui fera rapport à la Chambre sur les événements graves et sérieux concernant les Forces canadiennes de maintien de la paix.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député s'est livré, dans ses observations initiales, à un jeu qui n'est pas de nature à favoriser une meilleure compréhension de la situation.

Il s'est servi d'une remarque du chef d'état-major de la Défense au sujet de nos troupes en Somalie et l'a appliquée à l'ensemble des Forces armées canadiennes en disant que ces dernières n'étaient pas en mesure d'accomplir la mission qui leur a été confiée. C'est une absurdité qui est absolument sans fondement.

Les incidents malheureux en question font l'objet d'une enquête approfondie. Le député devrait laisser cette enquête suivre son cours et s'abstenir de porter des accusations insensées ou de faire des généralisations hâtives qui pourraient être préjudiciables à l'enquête.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est le gouvernement qui est incompétent, pas l'armée. C'est la ministre de la Défense.

• (1125)

M. Andre: La réalité, c'est que nos troupes en Yougoslavie, au dire de tous, font du travail admirable. On les a même dépêchées à Srebrenica en raison de leur excellence, de leur expérience et de leurs capacités. Je ne comprends pas comment le député peut dire que nos troupes traversent une sorte de crise, qu'elles sont en train de s'effondrer, qu'elles sont incompétentes et que le seul moyen d'y remédier est que la ministre de la Défense vienne à la Chambre pour répondre aux questions du député. Quelle absurdité.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

La ministre de la Défense nationale a des divergences de vues avec le chef d'état-major de la Défense. Elle devrait être ici soit pour défendre ce chef d'état-major, soit pour rejeter les accusations. Hier soir, la ministre de la Défense nationale a déclaré que c'est une bonne chose qu'elle ne soit pas aux Communes pour répondre aux questions.

Pourquoi le gouvernement pense-t-il qu'il est bon que la ministre de la Défense nationale ne réponde pas aux questions sur le mandat confié à nos forces en Bosnie, qu'elle ne réponde pas aux questions sur le rôle de nos troupes dans la protection de 30 000 réfugiés en Bosnie? Pourquoi le gouvernement du Canada est-il d'avis que le Parlement n'a pas le droit d'obtenir de la ministre de la Défense nationale des réponses sur ces questions importantes qui mettent en cause les troupes canadiennes et notre réputation internationale?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la ministre de la Défense n'a jamais rien dit de tel.

M. Milliken: Lisez donc les comptes rendus de presse, Harvie!

M. Andre: Ce que la ministre de la Défense a dit, je l'ai déjà expliqué. J'ignore si le député a assisté à la séance d'information donnée par le juge-avocat général, mais s'il y avait été, il aurait entendu ce dernier confirmer que la ministre de la Défense nationale a des responsabilités de nature judiciaire, dans le régime judiciaire des militaires. Il est donc tout à fait inadmissible qu'elle discute de cette affaire et réponde à des questions. Le danger, c'est que, par inadvertance, à cause de questions comme celles qui ont été posées à la Chambre, il ne se dise des choses qui risquent de porter préjudice. Voilà le contexte. Il est absurde de se livrer à des extrapolations pour prétendre que cette position vaut pour l'ensemble des activités du ministère de la Défense nationale. La ministre n'a rien dit de tel.

Dans son entrée en matière, le député a affirmé qu'il y avait des divergences de vues entre la ministre de la Défense nationale et le chef de l'état-major de la Défense au sujet des opérations fondamentales et donc. . .

M. Dingwall: Si ce n'est pas le cas, elle devrait être ici. Où est-elle?

M. Andre: Le député lance des allégations absurdes et exige ensuite que la ministre de la Défense nationale vienne répondre à ces allégations. Posez des questions raisonnables et vous recevrez peut-être des réponses raisonnables.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le ministre tente de protéger la ministre de la Défense nationale en soutenant que les députés de l'opposition posent des questions au sujet d'éventuelles enquêtes criminelles qui permettraient de déterminer qui a fait quoi et qui s'est abstenu d'agir. Ce

n'est pas le genre de renseignements que nous recherchons.

Pourquoi le gouvernement trouve-t-il commode que la ministre de la Défense nationale soit trop occupée pour répondre à des questions sur le rôle qu'elle a joué dans cette affaire et la responsabilité ministérielle? N'incombe-t-il pas à la ministre de répondre aux questions lorsque sa capacité de diriger le ministère de la Défense nationale est mise en doute? Ne doit-elle pas assumer cette responsabilité?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, les gens ont toujours confiance dans le ministère de la Défense nationale. C'est du Parti libéral qu'ils se méfient, comme le prouvent les sondages. Faisons le point sur la situation. Il ne faut pas croire que le Parti libéral s'inquiète tout à coup de la capacité des Forces armées canadiennes.

En ce qui concerne les incidents sur lesquels les députés ont demandé des précisions, je peux vous dire que j'ai fourni tous les renseignements que je peux divulguer sans craindre de porter préjudice aux enquêtes. La ministre de la Défense nationale fournirait exactement les mêmes réponses à ces questions, car elle doit respecter les directives s'appliquant aux réponses qui peuvent être données à ces questions.

Je suis convaincu que, au fond de leur coeur, les députés comprendront, lorsqu'ils pourront faire abstraction des sondages, qu'il est tout à fait déraisonnable de poser ce genre de questions.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, parce qu'il a traité cette question d'une manière très partiale, le leader parlementaire du gouvernement sera sans doute jugé très sévèrement par les Canadiens. Il y a des divergences de vues à la Chambre, mais laisser entendre que les collègues à ma droite ont soulevé cette question en raison des sondages dépasse l'entendement.

• (1130)

Ce sont des préoccupations légitimes étant donné que nos militaires chargés du maintien de la paix sont actuellement au front, en Bosnie et en Somalie. Permettez-moi de souligner que des événements très graves se déroulent là-bas. Ils n'ont rien à voir avec l'enquête ou le procès; ils sont liés aux fonctions et aux responsabilités qui sont conférées à la ministre de la Défense nationale, en vertu de la Loi sur la Défense nationale, et surtout, ils concernent nos militaires chargés de maintenir la paix là-bas. La ministre devrait être à la Chambre pour répondre aux questions.

Le gouvernement n'est-il pas d'avis que le devoir premier de la ministre est d'assurer la sécurité des Canadiens chargés du maintien de la paix et de défendre leur réputation, et que sa responsabilité première envers les Canadiens, la Chambre des communes, ces militaires et leurs proches, c'est de répondre aux questions à ce sujet?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député a dit que le rôle de nos militaires chargés du maintien de la paix en Bosnie et en Somalie pose de graves problèmes.

Outre les incidents qui font actuellement l'objet d'une enquête et dont nous avons parlé précédemment, quels sont ces graves problèmes qui ne sont pas réglés? De quels problèmes urgents s'agit-il?

Le député apporte de l'eau à mon moulin. Au lieu de poser des questions sur les graves problèmes qui existent selon lui, il pose une question visant à ternir la réputation de la ministre de la Défense nationale. À mon avis, cela prouve ce que je disais tout à l'heure.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, permettez-moi de poser des questions précises sur la situation à Srebrenica. Premièrement, permettez-moi de dire que tous les députés appuient entièrement nos militaires héroïques qui sont chargés de maintenir la paix là-bas et qu'ils appuient pleinement les Nations Unies de vouloir y établir une enclave protégée.

J'aimerais bien savoir si le ministre est disposé à nous donner des réponses précises aux questions suivantes. Les militaires canadiens ont-ils reçu l'ordre de défendre Srebrenica, comme le mentionnent aujourd'hui les médias? Le cas échéant, de qui vient cet ordre? S'agit-il d'un ordre valable aux termes de la résolution que le gouvernement a adoptée à l'égard de la sécurité? Le gouvernement peut-il donner aux Canadiens l'assurance que nos militaires n'ont pas été placés dans une position absolument indéfendable et qu'il a réussi à convaincre les autres membres de l'ONU d'envoyer leurs militaires dans cette enclave afin d'aider à défendre Srebrenica?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la réponse à la première question est non.

Les militaires canadiens n'ont pas reçu l'ordre et n'ont pas été chargés de défendre Srebrenica en cas d'attaque en règle menée par quelque partie que ce soit.

S'ils sont là-bas, c'est pour tenter de maintenir le cessez-le-feu afin que l'aide humanitaire parvienne à bon port. Comme je l'ai déjà dit, il y a eu des pourparlers avec des représentants britanniques et français. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a discuté avec eux de la possibilité que des militaires de différents pays soient présents à Srebrenica; de cette façon, le prix à payer pour une attaque contre la ville serait encore plus élevé, car il s'agirait d'une agression contre le monde entier.

Il est très clair que les 150 militaires canadiens ne pourraient à eux seuls défendre Srebrenica. Cependant, je le répète, s'ils sont attaqués, ils sont en mesure de faire le nécessaire pour se protéger, compte tenu de la vaste expérience des Forces armées canadiennes.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, cette réponse semble différer de celle de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui aurait dit, semble-t-il, qu'elle faisait tous les efforts possibles pour faire déployer là-bas des militaires d'autres pays.

Je saurais gré au ministre de clarifier cela. Qu'il en profite pour nous donner des détails. Il a posé des questions précises.

En décembre, lorsque nos militaires ont été envoyés en Somalie, on a dit que le gouvernement du Canada ou le Cabinet n'avait adopté aucune règle d'engagement à leur égard. J'aimerais savoir si le Cabinet a par la suite adopté des règles d'engagement et, le cas échéant, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre ce qu'elles prévoient expressément à l'égard des Somaliens non armés, car il semblerait que les militaires canadiens présents en Somalie aient fait trois victimes parmi eux?

• (1135)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, les règles d'engagement s'appliquent à tous les contingents militaires en Somalie, et divulguer des détails à ce sujet risquerait de compromettre les opérations dans ce pays. Cela irait à l'encontre de l'entente conclue.

Si le député s'intéresse vraiment à cette question, je pourrai toutefois lui donner un aperçu général des règles d'engagement.

Comme je l'ai dit, ce sont des règles internationales. Le Canada les a acceptées, tout comme les autres pays qui participent à ces opérations.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, il y a des règles et des règlements qui sont secrets, mais la politique qu'observe un ministre et le rôle qu'il joue font partie du domaine public et la population doit en être informée.

L'opposition officielle respecte au plus haut point tous ceux qui sont chargés du maintien de la paix dans le monde, et les questions que nous posons à leur égard sont sérieuses et exigent des réponses sérieuses. Le ministre ne devrait donc pas prendre nos questions à la légère, comme il l'a fait précédemment.

Un porte-parole du ministère de la Défense nationale a déclaré ce matin que nos 150 gardiens de la paix sont trop mal équipés et trop peu nombreux pour pouvoir défendre la ville de Srebrenica. Les deux pelotons canadiens qui ont été dépêchés de Tuzla pour leur venir en aide ont été refoulés par les forces serbes. Par ailleurs, la France et l'Angleterre n'ont pas répondu au Canada qui leur avait demandé d'urgence l'envoi de troupes additionnelles.

Qu'entend donc faire le gouvernement pour garantir la sécurité de nos troupes chargées du maintien de la paix et pour empêcher le massacre systématique des musulmans qui sont maintenant sans défense?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je rejette absolument l'allégation ou l'accusation du député, selon laquelle nous avons traité à la légère des questions sérieuses. Quand on nous a posé des questions sérieuses, nous y avons répondu sérieusement, mais il y en a eu beaucoup qui ne l'étaient guère et nous leur avons accordé le traitement qu'elles méritaient.

En ce qui concerne nos 150 gardiens de la paix à Srebrenica, comme je l'ai indiqué précédemment, il est évident qu'il sont trop peu nombreux pour défendre la ville contre une attaque totale d'une partie ou de l'autre. Je l'ai déjà dit. Or, ce n'est pas dans ce but que nos soldats sont là-bas. Ils y sont pour appliquer et faire respecter le

cessez-le-feu ainsi que pour fournir une aide humanitaire, et, jusqu'à maintenant, les combats n'ont pas repris.

Ce que j'ai dit au député, c'est que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait demandé à ses homologues français et britannique que leurs pays envoient des troupes là-bas afin d'internationaliser les forces. Ils n'ont pas refusé. Ils n'ont pas répondu à sa demande. En traduisant ce silence par un refus, comme le député l'a fait, on déforme les faits et on ne facilite pas la compréhension de cette grave situation.

Si les troupes canadiennes subissaient vraiment une attaque, notamment par suite d'une reprise des hostilités, elles seraient les mieux préparées au monde pour se défendre et elles prendraient les dispositions nécessaires pour le faire.

Nous ne croyons pas et ne voulons pas qu'une attaque se produise. Le cessez-le-feu se maintient. Nous nous efforçons, entre autres par la voie diplomatique, de prendre des mesures pour que la trêve devienne permanente, de sorte que nous pourrons faire de cette région une enclave sous protection internationale.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, madame la Présidente. Ses réponses embrouillent encore plus la situation.

Hier, le premier ministre suppléant a clairement déclaré que le mandat des forces canadiennes de maintien de la paix de l'ONU à Srebrenica consistait simplement à faire cesser les combats entre les deux parties. Il a dit que nos troupes assureront leur propre protection, mais pas celle des habitants de la ville.

Aujourd'hui, les médias—pas la ministre de la Défense, mais les médias—nous apprennent que l'ONU a ordonné aux troupes canadiennes de défendre Srebrenica, ce qui sort clairement du mandat initial qui ne prévoyait l'usage de la force que dans le but de défendre les convois humanitaires, ce que le ministre a dit tout à l'heure dans sa réponse.

Le ministre peut-il dire aux Canadiens quel est la principale mission des troupes canadiennes à Srebrenica? Peut-il préciser si cette mission est conforme au mandat initial donné par les Nations Unies? Les Canadiens ont le droit de savoir.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'imagine qu'il me faudra répéter une troisième fois.

Les troupes sont là, comme je le disais hier et ce qui ne contredit pas ce que j'ai déjà dit aujourd'hui, pour faire respecter le cessez-le-feu en vigueur. Elles sont là pour aider à désarmer les troupes musulmanes qui ont rendu leurs armes. Elles sont là pour apporter une aide humanitaire. Elles n'ont jamais reçu pour mission de protéger Srebrenica contre une attaque massive lancée par l'une ou l'autre des parties belligérantes.

• (1140)

M. Flis: Ce n'est pas ce qu'a dit l'ONU aujourd'hui. Que vous êtes naïf!

M. Andre: Le député me laissera-t-il répondre? Il ramasse des bribes d'information ici et là, les déforme et les amplifie, puis me reproche de ne pas le prendre au sérieux.

Je sais que la situation est grave. Je demande au député de comprendre, comme toute personne de bonne foi peut le faire, que les troupes canadiennes sur place visent à assurer une stabilité à plus long terme dans la région, au même titre que les moyens diplomatiques mis en oeuvre et que la coopération entre différents pays membres des Nations Unies.

* * *

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il y a environ deux mois, on a fermé l'école des cadets de la marine au lac Winnipeg, faisant ainsi disparaître six emplois permanents et 47 emplois saisonniers. Voilà qu'on m'apprend que le gouvernement projette de fermer l'école des pilotes examinateurs de vol aux instruments à Winnipeg pour la déménager à Ottawa.

Cette école donne aux pilotes une formation avancée dans le domaine du vol aux instruments pour les vols de nuit. On a déjà commencé à démanteler l'infrastructure pour la réinstaller à Ottawa. Ce déménagement touche sept professionnels et plusieurs employés de soutien.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de faire disparaître de bons emplois de haute technologie et à grande valeur ajoutée au Manitoba? Pourquoi continue-t-il de s'acharner sur cette province?

Une voix: Parce qu'il ne vous aime pas.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je ne sais pas exactement ce à quoi le député fait allusion et je devrai examiner les détails des changements en question.

Comme nous ne pouvons pas donner aux Forces armées canadiennes les budgets dont elles auraient besoin

pour continuer de fonctionner comme nous voudrions tous qu'elles le fassent, elles sont obligées de rationaliser leurs opérations, de les rendre plus efficientes. De temps en temps, cela nécessite des déménagements.

Winnipeg demeure le quartier général des forces aériennes et continuera de l'être. La présence des forces armées, particulièrement des forces aériennes, à Winnipeg et dans tout le Manitoba durant les années à venir est assurée.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Quelqu'un a dit que le gouvernement n'aime pas le Manitoba; je commence à le croire.

[*Français*]

Le gouvernement délaisse encore une fois le Manitoba et c'est très malheureux. On se souviendra très bien du contrat aérospatial qui a été perdu il y a quelques années. Je demande au ministre pourquoi le gouvernement pénalise-t-il le Manitoba, et Winnipeg en particulier, en déplaçant cette industrie vitale, l'industrie aérospatiale?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député, qui représente une circonscription manitobaine, s'intéresse évidemment beaucoup aux activités de défense dans sa province en raison des emplois qu'elles créent, et c'est une préoccupation tout à fait légitime.

Il doit donc sûrement être heureux de voir qu'une forte proportion des contrats de sous-traitance relatifs aux EH-101 iront à Winnipeg, ce qui créera beaucoup d'emplois de qualité dans un domaine de haute technologie. Il doit être absolument enchanté que le ministre de l'Agriculture ait fait remarquer récemment que le Manitoba vient au deuxième rang, je crois, parmi les provinces canadiennes pour ce qui est de l'aide, des contributions et des activités fédérales dont il bénéficie.

En examinant la position du Manitoba par rapport aux autres provinces, le député doit certainement être très heureux de la générosité du gouvernement fédéral envers sa province.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur ou à son remplaçant.

Les États-Unis, le Canada et le Mexique sont en train de négocier à l'heure actuelle un accord connu sous le nom d'accord de libre-échange nord-américain. Des ententes parallèles font partie de cet accord. Les Américains ont clairement dit qu'ils ne signeront pas un accord qui ne soit pas accompagné d'ententes parallèles concernant des normes de santé et de sécurité au travail et l'environnement.

Le projet de loi vient à peine d'être lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité qu'on nous parle d'appliquer la clôture au débat.

Comment peut-on nous imposer la clôture au comité alors que ni la Chambre ni le comité ne disposent des avant-projets d'ententes parallèles ni ne savent même ce qu'ils contiennent? Comment peut-on aller de l'avant alors que les ententes parallèles n'ont pas été présentées à la Chambre?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je rappellerai au député ce que mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, a dit maintes fois à la Chambre, à savoir que l'ALÉNA est complet en soi. En ce qui concerne les ententes parallèles, nous sommes nettement en avance sur les Américains et les Mexicains pour ce qui est de notre volonté d'explorer ces questions.

• (1145)

Le député me permettra de rappeler à la Chambre toutes les consultations qui ont eu lieu. À lui seul, le comité permanent s'est réuni 27 fois, a entendu 203 témoins et a reçu 93 mémoires.

M. Barrett: Où sont les ententes parallèles?

M. Loiselle: Quant au sous-comité qui a examiné toutes ces questions, il s'est réuni 29 fois, a entendu 124 témoins et a reçu 95 mémoires. Je pourrais ajouter à cela les jours de séance que la Chambre a passés là-dessus.

L'ALÉNA se suffit à lui-même. Il a été examiné en profondeur et nous sommes disposés à le signer.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, c'est un miracle qui devrait passer à l'histoire. Le ministre laisse entendre que l'ALÉNA a été

scruté par ces comités et a fait l'objet de nombreuses audiences dans tout le Canada. Toutefois, nous n'avons jamais vu les avant-projets des ententes parallèles. Comment peut-on étudier quelque chose qu'on n'a jamais vu? C'est là un miracle qui mérite d'être consigné.

Le gouvernement a été assez bête pour adopter le projet de loi en deuxième lecture et le renvoyer au comité et pour abandonner son pouvoir de négociation en ce qui concerne les ententes parallèles en signalant au Mexique et aux États-Unis qu'il était prêt à accepter n'importe quoi.

Comment le ministre peut-il justifier de compromettre la situation du Canada en demandant au comité et à la Chambre d'adopter un projet de loi dont tous les détails ne sont pas encore au point et alors que les négociations ne sont pas terminées?

Le ministre n'a peut-être pas cédé sur la politique du Canada, mais il a certes abandonné son pouvoir de négociation en ce qui concerne les ententes parallèles, ce qui revient à trahir les intérêts de notre pays.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je ne suis évidemment pas d'accord avec le député.

Les ententes parallèles n'ont pas pu être signées ni soumises à la Chambre puisqu'elles n'existent pas. Le traité, quant à lui, existe et a déjà été signé par les trois pays et devrait entrer en vigueur.

M. Barrett: C'est bien ce que je dis. Les ententes parallèles n'existent pas.

M. Loiselle: Lorsque les ententes parallèles auront été mises au point—après tout, elles sont parallèles—nous les examinerons. C'est le Canada qui a insisté pour avoir ces ententes et nous nous ferons un plaisir de les soumettre à la Chambre en temps opportun.

* * *

LES LIGNES AÉRIENNES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

M. Barrett: C'est absolument idiot. Vous avez abandonné votre pouvoir de négociation.

M. Mazankowski: Faites-vous expulser et vous aurez réussi à vous faire remarquer.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Silence!

Mme le vice-président: Merci. J'aimerais bien entendre le député d'Ottawa-Sud.

M. Manley: Madame la Présidente, dans la décision qu'il a rendue hier, le Tribunal de la concurrence a fait la mise en garde suivante: «Même si les compagnies de charters existantes prenaient de l'expansion à la suite de la disparition de Canadien International, elles ne pourraient pas combler le vide que laisserait cette dernière. La possibilité que de nouveaux transporteurs apparaissent sur le marché est bien faible et n'imposera pas une discipline suffisante à Air Canada en matière de concurrence.»

Le ministre a-t-il un plan, quel qu'il soit, pour faire face à l'émergence d'un monopole de la part d'une société aérienne nationale, comme l'a prédit le Tribunal de la concurrence dans sa décision?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ignore sur quoi se fonde le député pour en arriver à cette conclusion.

La question est actuellement à l'étude à l'ONT. Le Tribunal de la concurrence a rendu hier une décision dont Canadien International fera appel, crois-je savoir; nous ne pouvons donc pas conclure pour le moment, comme le député a tort de le faire, qu'il existe un danger imminent de monopole.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je présume, d'après sa réponse, que le ministre rejette les conclusions du Tribunal de la concurrence que je viens de citer.

Personne ne lui demande de commenter sur le fond. Je voudrais cependant savoir s'il continue de croire ce qu'il affirmait il y a un an à la Chambre: «Il est dans le meilleur intérêt des consommateurs et du public voyageur au Canada d'avoir deux compagnies aériennes.»

Qu'est-ce qui constitue l'essentiel pour le ministre en ce qui concerne le secteur canadien des transports aériens?

• (1150)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, l'essentiel, pour moi, c'est que nous laissions parvenir à son terme le processus présentement en cours devant le tribunal et les différents organismes quasi-judiciaires, et nous saurons alors quelle sera exactement la situation à ce moment-là.

* * *

LA COUCHE D'OZONE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Déjà cette année, en dépit des rares journées ensoleillées que nous avons eues, nous avons pu voir un nombre inhabituel de Canadiens qui s'exposaient au soleil sans savoir manifestement que la couche d'ozone au-dessus de notre pays est si mince que les risques de brûlure et de cancer ont atteint un niveau record.

Le ministre de l'Environnement sait depuis un certain temps déjà que nous courons un risque accru ce printemps et cet été. Pourquoi n'a-t-il pas lancé une vaste campagne énergique pour avertir les Canadiens de ces nouveaux dangers et leur dire comment se protéger, eux et leurs enfants, contre ces risques de brûlure et de cancer causés par la réduction de la couche d'ozone au-dessus du Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je voudrais seulement porter à l'attention de ma collègue que c'est effectivement ce qu'a fait le ministre.

Nous avons en fait institué deux programmes qui ont pour objet de fournir des renseignements au public sur la couche d'ozone; l'un d'eux est le programme de surveillance de la couche d'ozone qui permet de signaler tous les vendredis l'état de la couche d'ozone. Nous communiquons ces renseignements à tous les médias.

Le deuxième programme est ce qu'on appelle l'indice UV. Il a été lancé au mois de mai de l'année dernière. Ainsi, nous sommes informés tous les jours de ce qui se passe et des mesures que peuvent prendre les Canadiens. Nous encourageons les Canadiens, en particulier ceux qui sont sensibles au soleil, à se protéger.

Mais je voudrais faire une autre observation. La vraie question est de savoir comment nous nous attaquons efficacement à ce problème en réduisant les substances qui l'aggravent. C'est là où le Canada donne vraiment l'exemple, non seulement avec la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, mais aussi avec la collaboration qui existe actuellement entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour établir. . .

Mme le vice-président: Je pense que la ministre aura la possibilité de continuer son discours plus tard.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Un ministre sérieux au sujet de la réduction des coûts de santé aurait lancé dès ce printemps une grande campagne de prévention pour mettre les Canadiens en garde contre les risques pour leur santé. Un ministre sérieux au sujet de la destruction de la couche d'ozone aurait réagi, alors qu'une seule province canadienne a respecté ses obligations en vertu du Plan d'action national pour la protection de la couche d'ozone.

Ma question à la ministre associée est la suivante: quand pouvons-nous nous attendre à voir le ministre de l'Environnement jouer son rôle de leader, vu le risque qui existe maintenant pour notre santé et celle de nos enfants?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je peux dire à ma collègue que c'est effectivement ce qui se passe. Nous fournissons l'information—et à ce propos nous faisons une oeuvre de pionnier— et nous prenons des mesures pour régler le problème à long terme.

Je rappelle à ma collègue que huit des dix provinces ont maintenant une réglementation permettant de commencer à récupérer les substances qui contribuent à ce problème.

Nous avons nos objectifs, nous avons nos normes, nous avons notre plan d'action. De toute évidence, le Canada est un des pionniers dans ce domaine, et nous continuerons à l'être grâce à la politique très progressiste du ministre.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le budget qu'il présentera lundi.

Comme le ministre le sait maintenant, la plupart des gouvernements provinciaux ont déposé leur budget, mais celui du gouvernement fédéral sera présenté plus tard que prévu.

Étant donné la crise de l'endettement et les problèmes qu'éprouvent les provinces, le ministre fédéral peut-il nous donner l'assurance que dans son budget de lundi, il n'y aura aucun changement unilatéral dans la formule de calcul des paiements de transfert? Cela est très important pour la situation financière de ces gouvernements et pour les emplois dans les provinces, comme la Saskatchewan, le Manitoba et bien d'autres.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député devra simplement attendre pour voir ce qu'il en sera. Puisqu'il l'a mentionné, il reconnaît sûrement que toutes les provinces se rendent compte du grave problème d'endettement auquel le pays est confronté.

• (1155)

J'ai remarqué ce matin que le trésorier de l'Ontario a présenté un programme de contrôle des dépenses qui a des conséquences sur tous les secteurs de dépenses gouvernementales dans cette province. Il a dit qu'il fallait s'attaquer de pied ferme au problème de l'endettement pour qu'il ne paralyse pas l'économie. À mon avis, c'est un point de vue que partagent tous les gouvernements du Canada.

Il convient également de noter que l'Ontario a réduit ses paiements de transfert aux municipalités, ses paiements aux secteurs de l'enseignement et des services sociaux. . .

M. McKnight: Comme l'a fait la Saskatchewan.

M. Mazankowski: . . .comme l'a fait la Saskatchewan. Il reconnaît par là la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons tous.

Sans perdre de vue toutes ces considérations, nous tiendrons toujours compte des intérêts du Canada. Nous espérons pouvoir présenter un budget équilibré et réalisable.

M. Milliken: Vous n'avez rien fait pendant neuf ans.

M. Mazankowski: Les députés d'en face votent depuis neuf ans contre toutes les mesures d'austérité que nous proposons.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, si j'ai posé la question, c'est qu'il est déjà arrivé que le gouvernement se déleste de ses dettes en en faisant porter le fardeau aux provinces.

Ainsi, en Saskatchewan, nous disposons de 500 millions de dollars de moins que ce que nous aurions touché si la formule de calcul des paiements de transfert n'avait pas été modifiée.

Ma question supplémentaire est la suivante: le ministre, qui est le vice-premier ministre et qui a du poids dans ce gouvernement, peut-il nous donner l'assurance qu'à l'avenir, tant que le gouvernement sera au pouvoir, on ne va pas modifier unilatéralement la formule de calcul des paiements de transfert?

Ou bien, en cas de modification, va-t-on consulter au préalable les provinces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député a évoqué le cas de la Saskatchewan.

Les paiements de transfert à la Saskatchewan ont augmenté au rythme de 7,4 p. 100 par an depuis 1984-1985. C'est probablement le taux le plus élevé de toutes les provinces, soit un montant d'environ 1 450 $ par habitant.

Ce taux d'augmentation est donc de 7,4 p. 100 par an, alors que celui des dépenses de programmes du gouvernement était de 4 p. 100 ou moins.

* * *

LA PÊCHE AU HOMARD

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des pêches, des palourdes et des homards.

Des voix: Oh, oh!

M. Casey: L'association des pêcheurs de Cumberland-Nord a demandé encore une fois à l'unanimité au ministère des Pêches et des Océans d'augmenter la taille minimum des homards qu'on peut pêcher dans la zone du détroit de Northumberland. Cela fait plusieurs fois qu'elle le demande. Ceci à titre de mesure de conservation à ses propres frais.

Ne serait-il pas possible d'augmenter la taille minimum du homard qu'on peut pêcher dans cette zone du détroit de Northumberland?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, permettez-moi, par votre intermédiaire, de remercier le député pour la question qu'il a posée pour le compte des pêcheurs du détroit de Northumberland.

C'est une question très contestée dans l'ensemble de la région. Les pêcheurs de la province voisine ne veulent pas qu'on augmente la taille minimum à ce stade. Il y a eu des consultations intensives à ce sujet, mais ces consultations n'ont pu être terminées à temps pour faire une annonce au printemps.

Et donc, à la fin mars, le ministre a déclaré que la taille minimum ne serait augmentée cette année dans aucune zone. En résumé, la réponse est non. Pas cette année.

Affaires courantes

LE COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

J'ai appris aujourd'hui que la nouvelle présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme n'est pas canadienne. En outre, elle n'a pas de permis de travail qui l'autorise à travailler dans notre pays.

Le vice-premier ministre ne croit-il pas que le ministère de l'Immigration devrait examiner le statut de cette personne au Canada? Croit-il que les contribuables canadiens devraient financer une organisation dirigée par une immigrante illégale?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je crois qu'il ne convient pas que je réponde à la première partie de la question du député. Je pense que cela concerne le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je peux cependant parler de l'objet de ce programme, au nom de ma collègue, la secrétaire d'État, qui est responsable des programmes pour l'avancement des femmes. Ce programme est trop souvent mal compris.

Je sais que mon collègue désapprouve plusieurs politiques du CCASF et plusieurs déclarations de ses représentantes. Il m'arrive aussi de ne pas être d'accord. C'est néanmoins un programme qui a été établi pour les femmes et qui est absolument capital pour la défense de l'équité entre les sexes dans notre pays, que ce soit du point de vue juridique, économique ou social.

On compte beaucoup d'organisations féminines au Canada, des associations universitaires jusqu'au conseil national des femmes, en passant par le CCASF. Toutes ces organisations comptent sur l'appui que ce programme leur permet d'obtenir. Cela permet aux organisations et au gouvernement de travailler la main dans la main dans le but de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes.

• (1200)

Mme le vice-président: Nous terminerons par une seule question. Le député de Haldimand—Norfolk.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui remplace le ministre des Affaires indiennes.

Le ministre des Affaires indiennes est au courant de la crise qui entoure le projet de remise en état du barrage principal de Dunnville et des barrages latéraux et qui est due à l'absence de règlement dans 20 cas de revendication territoriale qu'est en train d'étudier le ministère de la Justice. Les quatre premiers cas touchent directement Dunnville. Tant que ces revendications ne seront pas réglées, les chances de parvenir à un accord pour entreprendre les réparations nécessaires sont minces.

Le ministre pourrait-il demander au ministère de la Justice de donner une cote prioritaire à cette question afin de réduire au minimum les dégâts environnementaux qui risquent de se produire en cas de délais?

Le ministre est-il prêt à exiger une décision rapide concernant ces revendications territoriales? Peut-il s'engager à en accélérer le règlement afin de contribuer à la résolution de cette crise?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, répondant au nom du ministre, je rappellerais au député ce qu'il sait déjà, c'est-à-dire que les barrages de Dunnville relèvent de la province et de la municipalité concernés. La revendication territoriale concernant le canal Welland, qui porte aussi sur cette région, est prioritaire.

Le député et ses collègues savent que ce gouvernement et le ministre ont placé au premier rang de leurs priorités le règlement des revendications territoriales des Indiens du Canada. Depuis 1984, ce gouvernement a réglé plus de revendications et de différends territoriaux soumis par des Indiens que cela n'avait été fait au cours des vingt-cinq années précédentes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement. Conformément au

paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

* * *

LE BUDGET

INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, pendant que j'ai la parole, j'aimerais demander, conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, qu'une motion relative à la présentation d'un exposé budgétaire soit inscrite à l'ordre du jour du lundi 26 avril 1993, à 16 h 30.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 35 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE MATCH DE HOCKEY OPPOSANT LES DÉPUTÉS AUX PAGES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, à la demande de plusieurs députés de la Chambre, j'aimerais déposer le compte rendu officiel du match de hockey qui a eu lieu hier soir entre les députés et les pages.

Plusieurs députés se sont montrés intéressés. Certains n'ont pu participer au match en raison de leur âge, de leur condition physique ou d'engagements qu'ils avaient pris. Je sais toutefois qu'il seront heureux d'apprendre que cette tradition va se poursuivre. Le match a été âprement disputé et passionnant.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr que tous sont d'accord. Quelle est la marque?

Une voix: Elle est de 8 à 7.

M. Fee: Monsieur le Président, n'eût été des pages et d'un arbitre du hansard qui était un peu aveugle et qui n'a pas vu le but que j'ai marqué à la troisième période, nous aurions fait match nul.

GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-huitième rapport du Comité permanent de gestion de la Chambre concernant le choix des éléments à mettre aux voix durant la période consacrée aux initiatives parlementaires.

Conformément au paragraphe 92(2) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

* * *

COMPTES PUBLICS

DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le douzième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Ce rapport traite de la question des dispositions fiscales à l'intention des corporations étrangères affiliées. Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de présenter une réponse à ce rapport dans les plus brefs délais possibles.

* * *

COMPTES PUBLICS

TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, pendant que j'y suis, j'ai aussi l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le treizième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Le comité a examiné le crédit nº 35 sous la rubrique Finances dans le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1994 et il a fait rapport à ce sujet.

Nous sommes fiers d'avoir présenté notre Budget des dépenses à la Chambre et nous espérons que tous les comités de la Chambre feront de même.

* * *

• (1205)

PROJET DE LOI C-118

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le

projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, sans proposition d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je présente une pétition à l'honorable Chambre des communes réunie en Parlement.

Nous, soussignés, résidants de la région métropolitaine de Québec, humblement, faisons remarquer à la Chambre ce qui suit:

Que la famille Miranda puisse avoir son statut canadien. Il s'agit de M^me^ Carolina Miranda et de son fils Samael et du petit Gonzalo Ignacio qui est né ici, au Canada.

M^me^ Miranda et son fils Samael sont originaires du Guatemala. Malgré la signature d'une entente qui permet aux ressortissants de ce pays de rentrer chez eux, il a été confirmé par le comité Québec—Amérique centrale, Amnistie internationale et d'autres organismes, que la situation concernant les droits humains au Guatemala ne s'améliorent pas.

M^me^ Miranda craint que son fils Samael soit enlevé pour être utilisé comme otage pour essayer de faire réapparaître son père, Armando Castillo, un Guatémaltèque, qui est porté disparu depuis quelques années. Il serait toujours vivant et recherché par des gens qui ont, depuis, assassiné deux de ses frères, oncles de Samael.

Parce que Samael est adapté à la vie québécoise, joue au hockey et parle français comme tous les petits Québécois, et parce que Gonzalo Ignacio est né au Canada, qu'il est un petit Canadien, par conséquent, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au gouvernement canadien de considérer cette cause comme étant humanitaire et de garder au Canada cette famille.

[*Traduction*]

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans cette première pétition, les intéressés demandent au gouvernement de retarder la décision touchant la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada.

Les pétitionnaires signalent que les plus importants défis que le Canada doit relever à l'heure actuelle se trouvent dans le domaine social, qu'il s'agisse de la réduction du déficit, de notre endettement, de la pauvreté, du chômage, de l'assistance sociale, des banques d'alimentation et le reste. Ils demandent simplement au gouvernement de reporter sa décision, d'étudier à nouveau la question, et de n'aller de l'avant que s'il juge, après examen de la question, qu'il s'agit là d'une bonne décision. Cependant, jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas prouvé qu'on réaliserait ainsi des économies et parviendrait à une plus grande efficacité. Les pétitionnaires lui demandent donc de le faire.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans ma seconde pétition, un groupe de pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que le CRTC veille à mettre un terme à l'utilisation de langage grossier ainsi qu'à la violence à la radio et à la télévision. Ils signalent que cela va à l'encontre de leurs efforts pour élever leurs familles selon certains principes. Ils soulignent également qu'il n'est pas nécessaire d'être grossier pour amuser les gens, que ce soit en anglais ou en français.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par des électeurs de ma circonscription qui habitent des localités de Hafford, Goodsoil, Pierceland et Blaine Lake, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires rappellent que des études ont montré qu'il y avait un lien entre la violence dans les divertissements et la désensibilisation face à la violence dans notre société. Il font remarquer que cette culture de la violence accepte en partie le jeu de société du tueur en série, où il est question du meurtre d'enfants et d'adultes sans défense.

Les pétitionnaires soulignent que, dans les lois canadiennes, il n'y a aucune disposition sur ce genre de jeu et ils demandent au Parlement d'envisager une modification au Code criminel du Canada, pour que la distribution de produits violents et dégradants, tel que le jeu de société du tueur en série, soit interdit au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions n^os^ 466 et 467.

[*Texte*]

Question nº 466—**M. Boudria:**

En ce qui concerne le ministère des Finances, a) combien de personnes s'occupent de l'administration de la taxe sur les produits et services, b) combien en coûte-t-il pour administrer cette taxe?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): En ce qui concerne le ministère des Finances, a) Aucun; b) Néant.

Question nº 467—**M. Boudria:**

En ce qui concerne le ministère du Revenu national, a) combien de personnes s'occupent de l'administration de la taxe sur les produits et services, b) combien en coûte-t-il pour administrer cette taxe?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): a) Selon les prévisions, il y aura environ 4 400 équivalents plein temps à Revenu Canada en 1993-1994 pour administrer la taxe sur les produits et services.

b) Il est prévu qu'en 1993-1994, l'administration et la perception de la TPS coûteront environ 390 millions de dollars à Revenu Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a déjà répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Belsher: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1210)

[*Traduction*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Si je ne m'abuse, c'est le député de Saint-Boniface qui avait la parole. Il dispose encore de 34 minutes, et il n'y a pas de période réservée aux questions et aux observations.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir continuer mes remarques sur le projet de loi C-93. Comme je l'ai déjà dit, c'est un projet de loi volumineux qui tente de nous tromper. Le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il rationalise l'administration. Il tente de nous faire avaler qu'il va réaliser des économies tout en augmentant l'efficience et l'efficacité. Rien n'est plus faux, évidemment.

Aucun porte-parole du gouvernement n'a donné de preuves à cet effet. Pis encore, ce dernier n'a encore produit aucune étude pour appuyer ses dires. Nous avons demandé à maintes reprises au gouvernement de nous donner des preuves. En fait, nous savons tous qu'il tente par là de couper l'herbe sous le pied au Parti réformiste, son frère de lait.

Il n'y aura ni économies ni gain d'efficacité ou d'efficience. Que le gouvernement nous donne des preuves pour nous convaincre du contraire. Aucune étude n'a été faite, mais tout d'un coup, dans un moment de panique, on nous montre des chiffres. Il est évident qu'un haut placé est intervenu pour dire aux intéressés d'étayer la cause du gouvernement. Je regrette, mais c'est trop tard maintenant.

Les représentants du Conseil du Trésor n'ont fourni aucune preuve. En fait, monsieur le Président, vous auriez dû y être. Vous auriez trouvé comme moi que ces pauvres fonctionnaires faisaient pitié en tentant de défendre une cause indéfendable.

Une voix: Abandonnés à leur sort.

M. Duhamel: C'est cela, abandonnés à leur sort. Ils ont ensuite envoyé les gros canons du Conseil privé. Je pensais bien alors que nous aurions des réponses. À vrai dire, et je le dis sans mesquinerie, les réponses qu'ils nous ont données n'étaient pas meilleures que les premières. Je pense même qu'elles étaient pires. Il ne manque pas d'être intéressant non plus de savoir que dans certains cas ces mesures vont coûter plus cher au gouvernement du Canada. C'est ce que nous avons appris de la bouche des témoins.

Qui s'oppose à ce projet de loi? Le gouvernement aime bien dire que c'est nous, et il n'a pas tort, mais il n'y a pas que nous. Presque toutes les personnes qui s'intéressent

à ce projet de loi s'y opposent aussi. En fait, non seulement le gouvernement n'a pas réussi a fournir une seule preuve du bien-fondé de cette mesure, mais il n'a même pas réussi à produire un seul témoin crédible qui soit prêt à dire que c'est une bonne idée. Cela montre à quel point les arguments du gouvernement sont faibles.

Vous serez certainement d'accord avec moi, monsieur le Président, que lorsqu'on a des arguments aussi faibles, il vaut mieux se retirer, réexaminer l'affaire, consulter les personnes compétentes et voir ce qu'on peut faire à partir de là.

Ce projet de loi touche divers organismes, mais je veux parler de certains d'entre eux plus particulièrement. Par exemple, la Société d'expansion du Cap-Breton était un outil de développement économique dans une région du pays qui a besoin de ce genre d'aide, une région où le taux de chômage est élevé et où les personnes qui dépendent de l'aide sociale sont nombreuses. Que fait le gouvernement? Il le fusionne avec un autre organisme. Pourquoi? Pour donner l'impression qu'il fait quelque chose d'important.

Passons à certaines des parties plus controversées de ce projet de loi, comme la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du Conseil des Arts du Canada.

[*Français*]

Le projet de loi C-93 est en effet la fusion de plusieurs organismes qui ne fonctionnent nullement de la même façon. Le Canada, comme vous le savez, monsieur le Président, fait face à de nombreux et graves problèmes sociaux tels que la violence familiale, les problèmes environnementaux, l'incertitude constitutionnelle, les questions autochtones, les nouvelles technologies de reproduction, l'analphabétisme, les abus sexuels, et j'en passe. Ces problèmes ne peuvent être solutionnés sans l'apport des sciences humaines.

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, créé en 1977, a reçu la responsabilité des programmes administrés par la Division des sciences humaines du Conseil des Arts. On lui a donné cette responsabilité. Le gouvernemnet cherchait à supprimer un cadre efficace de recherches en sciences humaines. C'est ce qu'ils sont en train de faire. La proposition du gouvernement de fusionner cet organisme et le Conseil des Arts constitue un recul et ne contribuera en rien à accroître l'appui du gouvernement fédéral à la recherche en sciences humaines. C'est malheureux, parce qu'on a déjà des problèmes sérieux. Il y a un montant insuffisant de financement et cette communauté des sciences humaines n'a pas été consultée au sujet de la fusion. Il n'y a même pas eu un peu de consultation. J'exhorte le gouvernement à reporter la décision de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil des Arts. Ce serait un acte courageux, et je leur demande de le considérer.

• (1215)

Comme vous le savez, monsieur le Président, en 1978, le gouvernement a décidé de créer, à côté du Conseil des Arts, un Conseil de recherches en sciences humaines, celui-ci étant distinct. Au cours des années, nous avons vu le développement de traditions bien différentes. Du côté des sciences humaines, les spécialistes oeuvrent surtout dans les universités. Ils ont élaboré un système d'évaluation de projets et activités de recherche fondé sur la tradition scientifique du jugement par les pairs. Et cela, c'est quelque chose de très important. Il ne faudrait pas le perdre.

[*Traduction*]

Je comprends que, lorsqu'il est question ici d'efficacité, d'efficience et d'économies, les opinions varient selon le point de vue où l'on se place. Permettez-moi de faire une analogie qui vous aidera certainement à comprendre.

Si les médecins me disent que j'ai tel ou tel problème physique, émotif ou autre, et que j'ai besoin de tel ou tel traitement, alors que des personnes bien intentionnées me disent tout à fait le contraire, et c'est le cas ici, je vais plutôt suivre les conseils des médecins, et non ceux des personnes qui, quoique bien intentionnées, ne sont pas des spécialistes.

Les «médecins» qui s'occupent des cas dont nous parlons m'ont dit quelque chose au sujet de la fusion de la Société d'expansion du Cap-Breton et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de celle du Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil des Arts du Canada et des programmes culturels internationaux, du transfert des fonctions de l'Office des produits agricoles au ministère de l'Agriculture. En abolissant la Commission du droit d'auteur et en transférant les fonctions de registraire des marques de commerce qui sont exercées par la Commission des oppositions des marques de commerce à un nouveau tribunal qui s'appellera le Tribunal de la propriété intellectuelle. Ce qu'ils m'ont dit, c'est que le gouvernement mérite d'être traduit devant les tribunaux pour faute professionnelle grossière. C'est tout ce qu'il mérite.

Ces fusions sont aussi logiques que le serait la fusion du Parti régressif conservateur et du NPD.

[*Français*]

En tout cas, je pense qu'il est bien clair que cette fusion a été dénoncée par tous les acteurs concernés. Tous les organismes qui connaissent la situation de la recherche sociale au Canada ainsi que mon parti et le parti à ma gauche ont demandé qu'on retire la Partie III, la partie qui prévoit la fusion du CRSHC et du CAC ou, du moins, qu'on l'amende en profondeur. Le gouvernement évidemment poursuit son chemin et il continue a faire la sourde oreille aux appels unanimes qui lui sont faits par les milieux universitaires, scientifiques et artistiques.

[*Traduction*]

Le gouvernement a voulu faire d'une pierre plusieurs coups dans l'espoir d'économiser. J'aimerais qu'il ait réussi. Il espérait aussi faire remonter sa cote de popularité auprès des Canadiens. Malheureusement, la tactique du gouvernement pourrait bien créer plus de confusion que de donner des résultats positifs. La mesure créera de la confusion, et on le sait bien.

Une autre raison me fait détester le projet de loi. Nous parlons d'efficacité, mais permettez-moi de vous dire qu'à mon avis, le projet de loi ne résulte pas d'une profonde réflexion. Par exemple, rien ne nous garantit que le processus d'examen par les pairs qui existe actuellement et qui est un des principes de base en recherche sera maintenu. Rien ne nous garantit que le nouveau conseil qui émergera de la fusion comptera des gens capables d'en comprendre le nouveau mandat. J'avais proposé un amendement pour remédier à cela, mais le gouvernement l'a rejeté.

[*Français*]

Le projet de loi est si plein de failles, et de failles de taille, que celle de San Andrea ne fait image que de fissure.

Par ailleurs, la Division des relations avec les universités et le Programme des études canadiennes ne seront plus sous la responsabilité du ministère des Affaires extérieures. On peut dire que ce transfert inutile va engendrer plus de dépenses, tout en réduisant l'efficacité des programmes. Je vous soumettrai un seul exemple. Les Affaires extérieures font usage de la valise diplomatique pour rejoindre les nombreux étrangers qui ont des liens avec les programmes sous la responsabilité des relations académiques. En passant sous la responsabilité du Conseil des Arts, cette division ne pourra plus utiliser ce privilège. Cela représente des dizaines de milliers de dollars en frais de poste de plus par programme. Voyez-vous la contradiction? C'est une contradiction flagrante.

• (1220)

[*Traduction*]

Le Conseil international d'études canadiennes s'inquiète de cette partie du projet de loi et de quatre choses en particulier. Tout d'abord, rien ne garantit que le Programme d'études canadiennes à l'étranger soit maintenu à son niveau actuel, rien du tout. Deuxièmement, le programme pourrait perdre de son intégrité en n'étant pas totalement distinct des programmes à vocation intérieure. C'est aussi un problème grave. Troisièmement, le lien si important entre la politique et les priorités en matière de relations internationales, la politique dont s'inspire le programme et la mise en oeuvre de ce dernier pourraient être remis en question. Quatrièmement, le programme sera plus coûteux et moins efficace.

Comme l'ont signalé la multitude de témoins qui ont comparu devant le comité, la fusion du CRSH et du Conseil des Arts du Canada risque d'annuler tous les progrès réalisés jusqu'à maintenant. On n'a qu'à regarder ce qui se passe.

Le gouvernement a créé des conseils distincts en 1978. Même si les conseils faisaient preuve d'austérité et de responsabilité en matière financière, le gouvernement a tout de même décidé de les réunifier. Il a encore le cran de s'appeler le Parti progressiste-conservateur.

J'estime que le projet de loi est la preuve ultime que le parti d'en face est bel et bien le parti régressif du Canada. Il s'est contenté de mélanger plusieurs ingrédients en espérant qu'ils finissent par faire un tout.

Le comité a entendu plusieurs groupes, des gens responsables ceux-là, qui s'opposaient au projet de loi, notamment la Conférence canadienne des arts, l'Association des universités et collèges du Canada, la Fédération canadienne des études humaines, la Fédération des sciences sociales, l'Association canadienne des professeurs d'université ainsi que la plupart des recteurs d'université.

De cette belle brochette de témoins, personne n'avait quelque chose de positif à dire au sujet de la fusion.

Il convient de noter qu'aucune étude n'a été présentée. J'ai bien dit aucune. Peut-on imaginer mettre en oeuvre un changement comme celui-là sans aucune étude sur les économies financières qu'il pourrait permettre? Des fonctionnaires du Conseil du Trésor ont révélé qu'une de ces initiatives exigerait des dépenses de mise en route d'un million de dollars. Peut-on imaginer chose pareille? Et cela, encore une fois, ne permettra que des

économies négligeables à long terme. Si ces dépenses de mise en route d'un million de dollars permettaient de réaliser des économies comparables à long terme, cela pourrait se justifier.

[*Français*]

De plus, un groupe d'universitaires de quatre universités de ce beau pays, dont l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université d'Ottawa, s'en est pris sans vergogne à ce projet de loi dans un quotidien montréalais, avec raison, parce qu'il a démontré, encore une fois, qu'il n'y avait pas d'épargne, qu'on ne pourrait pas accroître l'efficacité de cet organisme.

[*Traduction*]

Or je suppose qu'on pourrait me rétorquer à bon droit que c'est ce que moi je pense, en tant que porte-parole de l'opposition. Mais voyons un peu ce que d'autres gens responsables ont dit à propos de ce projet de loi. J'ai ici un article paru sous la plume de Hugh Winsor et daté du 27 février 1993. Il fait allusion à des fonctionnaires. En voici un passage:

> Le gouvernement a de nouveau réagi en dépêchant aux barricades des fonctionnaires d'une officine appelée la Section de l'appareil gouvernemental du Bureau du Conseil privé.

Il s'agissait d'une deuxième série de témoins, car la première série avait échoué lamentablement. En parlant d'un des hauts fonctionnaires, il dit:

> À la question de savoir pourquoi on a choisi ces 46 groupes, il ne lui appartenait pas de le dire. Tout ce qui le préoccupait en tant que spécialiste de l'organisation du gouvernement, c'était de savoir si la fusion était faisable.

Il importait de savoir si c'était faisable! On fait ensuite allusion à l'autre haut fonctionnaire. Écoutez-bien ce qu'on dit:

> Son associé [. . .] a même admis qu'il n'importait vraiment pas à un gouvernement enclin à la rationalisation et à la réorganisation pour le plaisir de réorganiser de savoir si le changement plaisait aux clients des deux organismes en question.

Cela n'importait peu.

> Le service au public était secondaire.

Cet article est de Hugh Winsor—pas de Ron Duhamel, député de Saint-Boniface, mais de M. Winsor.

• (1225)

Est-ce tout? Oh! que non. Voici un article qui s'intitule: «Le mariage forcé d'Ottawa ruine deux organismes». Ceux-ci ne s'en remettront peut-être jamais. Permettez-moi de citer un extrait de cet article:

> Bien des gens du milieu universitaire craignent vivement que le CRSH ne subisse les fortes compressions budgétaires qui ont frappé le monde culturel.

Voilà ce qu'ils craignent. Ce n'est qu'une sorte d'écran de fumée.

> Très opposés au projet de loi C-93, les organismes représentant les milieux universitaire et culturel ne se sont pas pour autant montrés inflexibles dans le débat.

Il faut les en féliciter. Leur position est tout à fait respectable. Ils n'ont pas fait preuve d'inflexibilité.

> Un certain nombre d'amendements au projet de loi C-93 ont été proposés, le plus important étant celui qui veut que les crédits parlementaires consacrés aux programmes internationaux et de recherche universitaire restent distincts des fonds de dotation servant à promouvoir les arts et la culture et que le nouveau conseil soit représentatif de tous les milieux touchés.

Voilà ce qu'écrivent Claude Lajeunesse et Keith Kelly. Tel est leur avis. Or, ce ne sont pas des gens irréfléchis. Ce sont des Canadiens très respectés.

Est-ce tout? Eh bien non. M. Jeffrey Simpson en personne dit que la fusion du Conseil des Arts va à l'encontre du bon sens le plus élémentaire, et je cite:

> Rien au pays ne pourrait remplacer le Conseil économique du Canada. . .

Nous n'avons pas insisté suffisamment là-dessus. . .

> ou le Conseil des sciences du Canada.
>
> Le programme avait peu de chose. . .

Il s'agit du projet de fusion proposé par le gouvernement.

> ou même n'avait rien à voir avec les organismes en question. Les conservateurs, aux environs de février 1992, tremblaient de peur devant le Parti réformiste, surtout dans l'Ouest. Pour renchérir sur ce parti, le gouvernement a présenté le projet de loi C-93 pour éliminer des organismes gouvernementaux.
>
> Le problème fondamental du projet de loi a été mis en relief par le cortège de témoins qui se sont succédé devant le comité de la Chambre des communes chargé d'étudier le dossier: les politiques culturelles du Conseil des Arts, du CRSH et des Affaires extérieures divergent totalement entre elles et répondent chacune à des objectifs très différents. En les réunissant, on ne va que compliquer les relations entre le Conseil des arts élargi et les autres intervenants.

Comme je l'ai déjà mentionné, c'est aussi logique que de tenter de fusionner le parti qui forme le gouverne-

ment, dont les députés se qualifient de progressistes conservateurs—je dirais plutôt les régressifs conservateurs—avec le Nouveau Parti démocratique. Il faudrait être fou pour faire ça.

> Le projet de loi C-93, qui obéit à des motifs politiques maquillés en objectifs d'efficacité, pourrait bien transformer le Conseil des Arts en un chameau, le fameux chameau auquel a abouti le comité qui voulait dessiner un cheval.

En avez-voux entendu parler, monsieur le Président?

> Les partis de l'opposition ont donc tout à fait raison de protester.

C'est ce que dit M. Simpson. Les partis d'opposition ont tout à fait raison de s'indigner de la mauvaise foi du gouvernement.

J'ai rapporté ce qu'ont déclaré certains éminents Canadiens, certains éminents journalistes. Je voudrais citer quelques extraits des témoignages devant le comité. Nous avons eu des personnes éminentes comme le secrétaire du Conseil du Trésor—je n'en dirai pas plus. Voici quelques citations: «Le projet de loi C-93 fait des propositions modestes du point de vue des économies». Est-ce que vous entendez cela? «Mais on ne saura pas ce qui va vraiment se passer avant que les événements ne se produisent». Ils ne savent pas ce qui va se passer avant que les événements ne se produisent et il sera alors peut-être trop tard pour remédier à la situation.

Je voudrais vous rapporter une autre citation: «Le projet de loi C-93 est vraiment d'ordre administratif». Si c'était tout! Je vous demande si vous pouvez me dire si la nouvelle composition du conseil d'administration sera suffisamment diverse pour représenter tous les intérêts. Le Conseil du Trésor n'a rien à répondre: «Je n'ai pas d'observations concernant les budgets des programmes présentés dans les prévisions.»

En réponse à une autre question. Ceci est important: «Ces prévisions sont à certains égards parmi les plus approximatifs que nous ayons». C'était à propos de la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada. «Nous nous attendons à ce que les économies qui résulteront de la fusion de ces deux organismes proviennent essentiellement de la direction.»

• (1230)

Nous savons qu'on aurait pu dire à ces organismes quelles étaient les compressions budgétaires nécessaires et qu'ils devaient faire un plan. Il était inutile de recourir à ces mesures draconiennes. Les ministériels ont agi ainsi parce qu'ils voulaient essayer d'impressionner les Canadiens.

C'est pour cela qu'on voit qu'il n'y a plus d'éthique. J'ai demandé aux témoins s'ils avaient des études et si, dans l'affirmative, elles pouvaient être déposées. J'ai dit que je restais dans le doute à ce sujet en dépit de mes questions répétées. Voici certaines des réponses: «L'évaluation des économies a été faite par les responsables dans le cadre de la préparation du budget. Aucune étude n'allait être diffusée plus tard au cours des témoignages. Plus tard, ils ont ajouté: «Nous n'avons aucune étude qui donne un chiffre pour ces économies.» C'est ce qu'ont dit les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor et du Conseil privé. Ce n'est pas le député de Saint-Boniface qui a dit cela. Ce sont les témoignages qu'ils ont donnés. N'est-ce pas déplorable?

Je voudrais également vous faire part d'une lettre que j'ai reçue de la Fédération canadienne des études humaines. En fait, elle était adressée à l'honorable Jean Chrétien, chef de l'opposition, et je vais vous en lire trois paragraphes:

> Comme des lettres précédentes et divers communiqués vous le confirmeront, la Fédération canadienne des études humaines s'oppose farouchement à l'adoption de la partie III du projet de loi C-93. Il en va de même pour tous les autres groupes universitaires et artistiques au Canada. Aucun groupe n'a souscrit à la décision du gouvernement.
>
> Nous avons essayé d'être très raisonnables avec le gouvernement, en faisant plus que notre part pour arriver à un compromis sur cette décision que le gouvernement a prise de chercher des moyens pour réduire le gaspillage. Nous avons simplement demandé au gouvernement d'admettre que le projet d'intégration du Conseil de recherches en sciences humaines et des programmes d'échanges culturels du ministère des Affaires extérieures au Conseil des Arts du Canada risquerait facilement de coûter aux contribuables des millions de dollars et d'entraîner de graves pertes de productivité.
>
> Le gouvernement n'a jamais pu présenter de preuves pour étayer son affirmation que la fusion ferait réaliser des économies nettes. Ses prévisions sont fondées uniquement sur la croyance que les fusions produisent forcément des économies.

C'est une hypothèse et elle n'est pas prouvée. La fédération ajoute:

> À notre avis, une telle inflexibilité est désastreuse. Nous favorisons une approche beaucoup plus empirique, quoique non moins vigoureuse, à la gestion des dépenses fédérales.

Il s'agit là de la Fédération canadienne des études humaines, un groupe très sérieux d'éminents Canadiens. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Pour renchérir sur le programme du Parti réformiste.

J'ai également une lettre de la Fédération canadienne des sciences sociales. Je voudrais partager avec vous quelques observations sur ce qu'elle dit. C'est une lettre ouverte aux députés. Elle dit: «Les économies sont ridiculement minces. La fusion réunit deux organismes qui fonctionnent assez différemment. La fusion ne garantit en rien que la recherche en sciences sociales continuera de recevoir une aide efficace. La fusion s'est faite sans la moindre consultation. Je pourrais en lire davantage, mais

je pense que j'ai prouvé mes dires. «Répétons que nous ne sommes pas du tout opposés à des économies raisonnables, même vigoureuses, dans l'administration des conseils actuels. Il est certain que le pays se trouve devant un problème économique urgent, mais nous sommes convaincus que le coût de cette fusion en dépasse largement les avantages. . .» La lettre est signée de Robert Nadeau, président.

Voilà l'opinion de gens raisonnables appartenant à certains des organismes les plus prestigieux de ce pays. Voilà ce qu'ils avaient à dire.

Ceci va vous intéresser. Certains députés de la majorité reconnaissaient qu'ils n'avaient pas d'arguments. Ce sont des députés raisonnables. Je n'ai jamais dit le contraire. Ils ont admis qu'ils n'arrivaient pas à justifier la fusion. C'est alors qu'ils ont commencé à parler à leurs dirigeants politiques, pour voir s'il ne serait pas possible de faire quelque compromis, de parvenir à quelque entente, à quelque solution valable.

• (1235)

Nous avions proposé, comme le parti à ma gauche, de supprimer la partie III, de la mettre de côté pour l'étudier de nouveau, quitte à l'adopter par la suite si les arguments du gouvernement se révélaient corrects. Bien sûr, nous en doutions sérieusement et le gouvernement n'a pas voulu courir le risque. Certains députés étaient prêts à accepter cette solution, mais leurs dirigeants leur ont fait comprendre que c'était non, non, non. C'était la fin. On laissait passer l'occasion de faire ce qu'il fallait.

Je me suis aperçu que le gouvernement ne se montrerait pas raisonnable, qu'il ne retirerait pas la partie III malgré tous les témoignages allant dans ce sens—comme je l'ai déjà mentionné, on pouvait citer l'opinion de hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor et de membres du Conseil privé, des journalistes, des représentants de diverses organisations, des présidents d'université et de diverses organisations nationales très bien considérées. Je me suis donc demandé ce qu'on pouvait faire. Y avait-il encore une solution?

J'ai pensé à présenter des amendements. Je pouvais en discuter avec les organisations intéressées pour élaborer des amendements qui permettaient d'améliorer un peu une mauvaise mesure. En voici quelques-uns. J'ai présenté des amendements qui pouvaient grandement améliorer le projet de loi et répondre à d'importantes préoccupations que les divers groupes touchés avaient exprimées. Voici ce que j'ai proposé.

Par exemple, j'ai proposé qu'on modifie le nom de l'organisme afin qu'il reflète mieux les fonctions du nouveau conseil. Le gouvernement a-t-il même examiné cette possibilité? Non. J'ai aussi proposé que l'on sépare les crédits budgétaires, afin que les crédits destinés au domaine des arts soient désignés comme tels, que les crédits destinés aux sciences humaines soient réservés à cet effet et que l'argent destiné à l'administration du conseil serve vraiment à cette fin. Le gouvernement a-t-il examiné cette possibilité? Non.

Certaines de mes propositions sont raisonnables, notamment le changement de nom pour qu'il corresponde à la réalité et l'affectation de crédits distincts pour protéger un peu les groupes les plus durement touchés par cette mesure. Certains de mes amendements, qui ont d'ailleurs l'appui de la Fédération canadienne des sciences sociales et de l'Association des universités et collèges du Canada, proposent que le conseil d'administration soit représentatif des différents milieux intéressés et que les membres du conseil aient un certain degré de compétence dans le domaine qu'ils représentent. Voilà ce que j'ai proposé.

[*Français*]

J'ai proposé qu'on change le nom pour refléter la réalité de ce qui arrivait, pour s'assurer que ces différents organismes soient identifiés. J'ai proposé qu'il y ait des votes distincts, afin qu'on puisse voir exactement combien serait dépensé dans chaque secteur.

Monsieur le Président, c'est important et je sais que vous comprenez et que vous y êtes sensible. J'ai aussi proposé qu'on s'assure, lorsqu'on devra nommer des gens à un bureau de direction, quel qu'il soit, pour représenter l'organisme et pour aider à le gérer, qu'il y ait des représentants et des représentantes des divers secteurs amalgamés qui fassent partie de cette nouvelle entité.

J'ai aussi demandé qu'on s'assure que les hommes et les femmes choisis soient des gens qui connaissent le domaine afin d'éviter la partisanerie, qu'on nomme ses copains ou ses copines, ses amis, des membres de la famille, etc. Je voulais m'assurer qu'il y ait des hommes et des femmes—et il y en a plusieurs ici, au Canada—qui comprennent à fond ces différents secteurs et qui puissent leur donner un leadership extraordinaire, parce qu'il va nous en falloir, et vous vous en rendez compte, parce que, franchement, c'est une création qui ne se tient pas.

[*Traduction*]

Le gouvernement a refusé même cela.

J'ai de la difficulté à comprendre qu'il puisse refuser d'abroger la partie III, beaucoup de difficulté, surtout après avoir remarqué que certains de mes collègues

auraient voulu prendre la parole, mais qu'ils préféraient sauver les apparences. Je ne crois pas que le motif qu'invoque le gouvernement soit suffisant, compte tenu de tous les témoignages entendus. Tout de même, il aurait pu examiner certains de ces amendements.

J'ai présenté des amendements relatifs à la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada, mais aussi d'autres qui ont trait à l'examen de la loi. J'ai parlé aux organismes en question qui m'ont dit que ma proposition en matière d'examen était meilleure que celle du gouvernement. Pensez-vous que le gouvernement l'a examinée? Mais non. Il s'est montré toujours aussi entêté et a décidé de donner suite à sa proposition à lui.

• (1240)

La SOCAN m'avait contacté parce qu'elle était inquiète de la façon dont étaient formulés certains articles du projet de loi. Selon elle, le projet de loi était injuste. Pensez-vous que le gouvernement en a tenu compte? Non. Étant donné les problèmes que posait ce projet de loi aux membres du Tribunal du droit d'auteur, on a formulé diverses propositions. Le gouvernement les a-t-il examinées? Non. On voit combien l'opposition a été raisonnable. Elle a été extrêmement raisonnable. Permettez-moi de retracer les grandes lignes de ce projet de loi.

Ce projet de loi a été présenté il y a longtemps, par suite des décisions prises par le gouvernement dans le budget. Les gens se sont tout de suite demandé ce qui se passait parce que le gouvernement n'avait pas tenu de consultations. Nous avons tout de suite constaté que le gouvernement voulait supprimer des organismes clés, comme le Conseil économique du Canada. Tout le monde sait que le gouvernement a besoin d'aide dans le secteur de l'économie. Avec 1,5 million de chômeurs, 2,7 millions d'assistés sociaux, plus de 2 millions de personnes qui s'adresseront aux banques d'alimentation cette année, un déficit de plus de 30 milliards de dollars, une dette qui a presque triplé depuis 1984, il est clair que le gouvernement a besoin de l'avis des experts. Mais non. Il élimine les conseils et les associations qui auraient pu lui être d'un grand secours.

Nous avons tenté de faire annuler la partie la plus critique. Qu'est-il arrivé? On nous a dit non. Nous avons présenté des amendements raisonnables pour tenter d'améliorer un peu les choses pour les rendre plus acceptables, même si elles sont terribles. Qu'a fait le gouvernement? Il est demeuré inflexible, complètement inflexible.

Bien sûr, il vient aujourd'hui accuser l'opposition. Je suis désolé. Nous, de l'opposition, nous sommes opposés à cette mesure. Mais tous les organismes dont j'ai parlé et de nombreux autres organismes dans le pays ont soutenu qu'une telle façon de faire n'aboutirait à rien de bon, qu'elle ne nous permettrait pas de réaliser des économies, que cet exercice n'était que de la poudre aux yeux, que cela n'augmentait en rien l'efficacité, qu'en agissant ainsi, le gouvernement ne cherchait qu'à rallier les Canadiens à sa cause.

Qu'il se détrompe, parce que ce n'est pas avec de telles mesures qu'il va y parvenir. Oh non. Le gouvernement ne s'est pas montré raisonnable. Il avait amplement l'occasion d'améliorer cette mesure. Il a eu de nombreuses occasions de le faire, mais il n'a rien fait. Il n'a rien voulu entendre.

Personnellement, je suis très déçu. J'espérais qu'à la dernière minute, le bon sens l'emporterait. Ça n'a pas été le cas, même si tous les témoins se sont opposés à cette mesure, même si pas un seul témoin digne de foi n'a pu confirmer que ce projet de loi nous permettrait de réaliser des économies considérables, comme le disent aujourd'hui les représentants du gouvernement. Pas un seul témoin n'a dit que c'était possible. Un politicien a même dit qu'il s'agissait avant tout d'une mesure symbolique. Je le remercie de sa franchise.

Le gouvernement veut que les Canadiens lui fassent confiance. L'un des candidats à la direction du Parti conservateur l'a dit. «Faites-moi confiance», a-t-il dit. Croyez-moi, monsieur le Président, les décisions que prend ce gouvernement ne l'aideront nullement à gagner la confiance des gens.

Au départ, le secrétaire parlementaire a fait remarquer que les libéraux s'opposaient toujours aux mesures législatives présentées par son gouvernement. Qu'il sache que nous continuerons de nous opposer à toute mesure législative qui, comme ce projet de loi, ne fait pas passer les intérêts de la population en premier. C'est pourquoi je n'appuierai pas ce projet de loi. Mes collègues ne l'appuieront pas, les Canadiens ne l'appuieront pas non plus, pas plus qu'ils n'appuieront ce gouvernement aux prochaines élections générales.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment avec plaisir que je prends la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-93.

En fait, cela m'attriste vu ce qui me semble être en train de s'accomplir aujourd'hui à la Chambre. C'est une triste journée, une triste journée pour la recherche au Canada, une triste journée pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, une triste journée enfin pour les programmes culturels administrés par les Affaires extérieures. C'est aussi une triste journée pour le Parlement, pour notre tradition et notre institution parlementaires.

• (1245)

Ce qui me préoccupe le plus dans le projet de loi que nous sommes en train d'examiner, c'est la partie III qui

regroupe en un nouvel organisme le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts du Canada, organisme qui se chargera des programmes culturels qui étaient administrés par les Affaires extérieures.

C'est d'autant plus triste que les raisons derrière cette décision—j'y reviendrai en détail dans un moment—semblent être purement politiques et à court terme. L'idée vient d'un petit groupe aux Finances. À notre connaissance, aucune consultation n'a été menée auprès des ministres ou des ministères compétents, en tout cas ni avec les milieux de la recherche en sciences humaines, ni avec le monde des arts. Cette décision a été prise exclusivement par un petit groupe aux Finances.

Comme on l'a fait remarquer à plusieurs reprises au cours des débats à la Chambre, aucun représentant du gouvernement—que ce soit du Conseil privé, du ministère des Finances et du Conseil du Trésor—n'a été capable de justifier cette décision au comité, de nous dire que cela allait permettre de faire des économies. En fait, nous avons obtenu—en vertu de la Loi sur l'accès à l'information—les propres prévisions du gouvernement quant aux économies que permettrait de réaliser cette fusion. Selon ce document, la fusion de ces deux organismes ne permettrait de faire aucune économie au cours des cinq prochaines années.

J'ai demandé au comité que l'on fasse comparaître le responsable du nouveau Conseil des Arts et les ministres, mais les membres du comité qui représentaient le gouvernement ont refusé.

Je n'ai pas arrêté de leur demander la raison d'une telle mesure. La seule raison qu'on m'a donnée était que cela pourrait permettre d'économiser de l'argent. Quand je leur ai demandé de le prouver, ils en ont été incapables. Quelqu'un du Conseil privé a finalement admis qu'on le faisait parce que c'était «faisable», lorsqu'il a dit que c'était possible.

Il est vraiment regrettable que de telles décisions sur des questions aussi importantes soient prises uniquement pour des raisons politiques, en espérant ainsi apaiser la droite et l'amener ainsi à continuer d'appuyer le Parti conservateur. C'est la seule raison logique.

Le secrétaire parlementaire nous a tout à l'heure attaqués dans ses commentaires. Il a dit que nous accusions le gouvernement d'avoir agi uniquement pour des raisons politiques afin d'apaiser la droite.

Je n'ai porté aucune accusation du genre. Pas plus que mon parti ou celui de l'opposition. La personne qui a dit ça est le sénateur conservateur Finlay MacDonald, comme cela a été rapporté dans le *Globe and Mail* du 27 février 1993. «L'exercice n'est sans doute rien de plus qu'un geste symbolique pour protéger l'aile droite du parti contre les attaques du redoutable Parti réformiste, pour causer suffisamment de souffrances et verser assez de sang pour impressionner les électeurs. Si tel est le cas, à court terme c'est peut-être une bonne tactique, mais à long terme ce n'est pas une bonne mesure d'intérêt public.» Quoi qu'en dise le secrétaire parlementaire, c'est bien un sénateur conservateur qui a porté cette accusation.

Pourquoi sommes-nous si contrariés par cette décision? Tout d'abord parce qu'elle a été prise unilatéralement par des fonctionnaires des Finances qui, je suppose, n'ont pas la moindre idée de ce qu'est le Conseil de recherches en sciences humaines.

• (1250)

C'est un organisme très important pour les chercheurs en sciences sociales. En 1987, à la suite des recommandations de la Commission Lamontagne. Commission royale d'enquête sur la politique scientifique, le Conseil de recherches en sciences humaines a été séparé du Conseil des Arts après bien des discussions et consultations. À l'époque, cette création a été considérée comme une victoire pour les sciences sociales, car elle consacrait les sciences sociales et humaines comme de véritables disciplines scientifiques et non plus comme seulement des disciplines artistiques. C'est important. Il est important de reconnaître que les sciences sociales et humaines représentent un domaine légitime pour la recherche scientifique, domaine oh combien important à notre époque.

On ne cesse de nous parler de mondialisation, de révolution scientifique et technique, de la rapidité à laquelle les choses changent. Toute notre existence est entraînée dans cette course folle au changement. Notre société et nos cultures sont en perpétuelle mutation. La seule constante est le changement, que ce soit sur le plan psychologique, économique, culturel ou technologique.

À l'aube du prochain millénaire, alors qu'ils essaient tant bien que mal de s'adapter, les humains doivent absolument, s'ils veulent survivre, commencer à comprendre comment fonctionnent les forces du changement, et utiliser leurs meilleurs outils, c'est-à-dire les ressources de la science, pour commencer à comprendre et à maîtriser ces forces formidables qui provoquent dans leurs vies des changements radicaux.

Il y a quelques années, j'assistais à Vancouver à la conférence Habitat, au cours de laquelle M. Buckminster Fuller avait déclaré que les découvertes les plus impor-

tantes de l'histoire humaine avaient été faites de son vivant. Je crois que cette conférence se déroulait en 1975.

Or, le gouvernement avec son programme politique à court terme, fait maintenant marche arrière. En effet, il prétend que les sciences sociales ne constituent pas une discipline scientifique distincte et qu'elles relèvent des arts. Les députés ministériels l'affirment, et notamment la députée de Winnipeg. Je m'excuse, mais j'ignore le nom de la circonscription de ma collègue. L'autre jour, elle a déclaré à la Chambre que les sciences sociales ont relevé du Conseil des Arts du Canada pendant vingt ans et que ce qui convenait à cette époque-là convient bien de nos jours.

Je suis inquiet quand j'entends des propos pareils à la Chambre des communes. Je suis inquiet parce que, comme je le disais, l'un des principaux outils dont nous disposons pour essayer de survivre et de commencer à maîtriser les changements qui bouleversent nos vies sont justement la recherche et l'étude éclairées dans le domaine des sciences sociales. Il m'apparaît rétrograde d'assimiler les sciences sociales aux arts; une telle conception affaiblit l'un des outils les plus précieux dont disposent les humains.

Quels sont les champs d'intervention du Conseil de recherches en sciences humaines? Certains de ses programmes de recherche concernent les politiques budgétaires et monétaire, le développement urbain, la productivité, la planification économique et stratégique, la recherche de la compétitivité à l'échelle mondiale, la politique scientifique et technologique, la violence dans les familles, le vieillissement de la population, le racisme, le sexisme et le chômage chez les jeunes. Tous ces sujets intéressent les spécialistes en sciences sociales. La nature de la dette que nous supportons actuellement intéresse les spécialistes des sciences sociales, dans la mesure où il est nécessaire d'effectuer des études scientifiques pour chercher à résoudre l'énorme problème d'endettement avec lequel les gouvernements fédéral et provinciaux sont aux prises. Ce que les sciences essaient de faire, c'est de remédier aux problèmes éprouvés par les humains.

• (1255)

Je pourrais poursuivre ainsi au sujet de l'importance des sciences humaines et je souhaiterais que les représentants du ministère des Finances en soient conscients et qu'ils reconnaissent le caractère distinct des recherches en sciences humaines, ainsi que la nécessité de maintenir ce caractère.

Cependant, il n'en est rien; comme le sénateur Finlay MacDonald l'a signalé, ils ont refusé pour des motifs politiques à court terme. Je pense que c'est là une décision peu judicieuse, car malgré ce qu'ils ont fait aujourd'hui, les conservateurs ne perdront pas moins de sièges au profit du Parti réformiste. Cependant, les barbares du ministère des Finances se sont tout à coup livrés au pillage, si on peut dire, de tout ce qu'on avait construit depuis 1978 lorsqu'on avait établi le Conseil de recherches en sciences humaines en tant qu'organisme légitime de recherche scientifique.

Le gouvernement essaie de justifier tout ceci et de camoufler quelque peu ses manoeuvres politiques en prétendant qu'on va ainsi épargner de l'argent. Le secrétaire parlementaire vient de reprocher à l'opposition de ne pas vouloir réaliser des économies et accroître l'efficacité, de venir prendre toujours davantage dans les poches des contribuables, de retarder le débat dans cette enceinte, ainsi que de faire de l'obstruction et de toutes sortes d'autres choses terribles.

Ne pouvant s'appuyer sur des raisons, le secrétaire parlementaire se rabat simplement sur des calomnies, car il n'y a rien de vrai dans ce qu'il dit. En fait, il suffit de se pencher sur ses propres observations pour relever certaines contradictions. Il a en effet signalé au début, que les députés de l'opposition appuyaient certaines dispositions du projet de loi C-93, car elles tendaient à supprimer des organismes qui auraient dû être éliminés il y a bien longtemps.

Nous aussi, nous souhaitons vivement réaliser des économies et accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Nous sommes conscients du fait que notre énorme endettement est un cancer qui ronge peu à peu nos programmes publics. Bien entendu, nous devons nous attaquer à cela. Cependant, ce que nous disons en l'occurrence, c'est que dans la partie III du projet de loi C-93, le gouvernement fait le contraire; on n'accroît pas l'efficacité et on ne réalise pas d'économies.

Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Les témoins du ministère des Finances et du Conseil privé ont reconnu qu'il n'y avait, en fait, aucun accroissement de l'efficacité. Cependant, le gouvernement nous parle maintenant d'un chiffre de 5 millions de dollars par année. Eh bien, permettez-moi de me pencher sur la question.

Elle a été soulevée pour la première fois à l'étape du rapport. Le secrétaire parlementaire a déclaré que selon ses sources, nous allions économiser 5 millions de dollars par année. Par la suite, le mercredi, il nous a invités à téléphoner au Conseil des Arts du Canada pour confirmer cette affirmation—c'est ce que j'ai fait. J'ai appelé au conseil hier matin et je me suis entretenu avec M^me^ Paule Leduc. Si j'en crois mes notes, monsieur le Président, elle m'a confirmé qu'elle avait rencontré les représentants du Conseil du Trésor et qu'ensemble, ils avaient procédé à une analyse rapide. Elle a ajouté qu'il était difficile de savoir au juste combien d'argent on allait économiser, mais qu'il était possible que sur cinq ans, on puisse réaliser des économies de 5 millions de dollars.

On est bien loin de ce qu'affirmaient les gens d'en face. Il était question d'une économie de 5 millions de dollars sur cinq ans alors que le gouvernement parle de 5 millions de dollars par an. Nos vis-à-vis affirment que nous allons économiser 5 millions de dollars l'année prochaine et l'année suivante et ainsi de suite. Or, si j'en crois mes notes, M^me^ Leduc m'a dit au téléphone qu'il était bien possible qu'on économise 5 millions de dollars sur cinq ans. Cependant, elle a ajouté qu'on ne pouvait donner davantage de détails, car on était seulement maintenant en train de préparer les documents et d'examiner tous les programmes. Je le répète, elle a dit qu'il était impossible de donner des chiffres pour le moment, qu'il était trop tôt. Ensuite, elle a déclaré qu'elle n'avait pas du tout parlé de 5 millions de dollars par an. Je lui ai demandé si elle avait déjà dit ou conclu qu'il serait possible d'économiser 5 millions de dollars par an. Elle a répondu par la négative, disant qu'elle n'avait jamais affirmé une telle chose.

• (1300)

Je lui ai parlé à 11 h 37 hier matin. Hier soir, juste avant de rentrer, j'ai vérifié l'heure qu'indiquait mon télécopieur. J'ai constaté que la lettre qui vient d'être déposée par le secrétaire parlementaire avait été transmise à 17 h 59. Cette lettre renferme des informations bien différentes de celles qui m'avaient été fournies au téléphone.

Je me demande qui a influencé M^me^ Paule Leduc. Que se passe-t-il? Tout à coup, on constate qu'il sera possible de réaliser des économies. Dans le premier paragraphe de la lettre, elle déclare: «[. . .] je pense que nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce que la fusion de ces deux organismes donne lieu, au bout de quatre ou cinq ans, à des économies de l'ordre de 5 millions de dollars par an.»

Cette information se rapproche donc du chiffre de 5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, mais dans le paragraphe suivant, elle se ravise un peu en affirmant: «Je m'attends même à ce que des économies soient réalisées plus tôt, vers la troisième année, mais je ne peux donner de chiffres précis à ce stade.»

Tout cela est fort intriguant. Il est bien évident qu'on ne parle pas ici des coûts.

Monsieur le Président, vous me signalez que mon temps de parole est presque expiré; donc, avec votre permission, je vais terminer rapidement.

L'information que nous avons ici est toute nouvelle; elle n'a jamais été présentée au comité, même si nous l'avions demandée. Elle nous arrive maintenant, à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Le dossier n'est donc pas complet, tant s'en faut. On justifie ce projet de loi par les éventuelles économies qu'il permettra de réaliser, mais cela est fort douteux.

En fait, il faudrait renvoyer ce projet de loi au comité législatif afin que celui-ci détermine quels seront les économies et les coûts réels. Après tout, l'objectif de ce projet de loi est justement de faire des économies et nous soutenons qu'il ne permettra pas d'atteindre cet objectif. Tous les spécialistes en sciences sociales, les professeurs d'université et les milieux universitaires d'un océan à l'autre s'insurgent contre cette décision. La communauté artistique s'élève contre cette mesure et je la félicite de venir ainsi en aide au Conseil de recherches en sciences humaines en s'insurgeant aussi contre la fusion.

Monsieur le Président, on a justifié ce projet de loi par les éventuelles économies, mais il subsiste un doute certain à ce sujet. De nouvelles données ont été présentées. Par conséquent, je propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots à partir du mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux soit maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à nouveau au comité législatif qui devra réexaminer les articles 35 à 71 inclusivement et que le comité législatif sur le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit reconstitué à cette fin.

• (1305)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon collègue pour ses observations et dire que je les approuve de même que l'amendement. Voici mes questions.

Le gouvernement a eu l'occasion de retrancher la partie III du projet de loi. Il a eu la possibilité d'accepter certains amendements qui auraient rendu cette mesure un peu moins mauvaise. Le député vient encore de lui offrir une occasion qu'il devrait saisir et, s'il agissait intelligemment, il accepterait de retourner le projet de loi au comité pour qu'il l'étudie à nouveau, comme le demandent d'ailleurs les divers organismes.

Ces derniers n'ont pas dit au gouvernement: «Ne faites pas cela.» Ils ont simplement déclaré: «Reportez le projet de loi, étudiez-le à nouveau et, si vous pouvez prouver qu'il en résultera des économies, comme vous le dites aujourd'hui, et qu'il y aura plus d'efficacité et d'efficience, ce que vous n'êtes toujours pas en mesure de démontrer, alors vous procéderez.» Or, le gouvernement ne peut attendre.

Ma question est la suivante: Pour quelle fichue raison, étant donné la futilité du motif, le manque de fondement et l'absence d'une personne compétente et crédible pour défendre ce projet de loi, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas saisi les occasions que nous lui avons données

pour sauver les apparences et faire ce qu'il convient pour ces organismes? Pourquoi?

M. de Jong: Monsieur le Président, mon collègue de Winnipeg soulève une excellente question. Je l'ai d'ailleurs posée plusieurs fois au comité en demandant: «Pourquoi faites-vous cela?» Ce doit être par bravade. Le gouvernement s'imagine qu'ayant adopté une marche à suivre, il doit aller de l'avant sans se permettre le moindre écart.

À mon avis, c'est vraiment stupide de sa part, imbécile et stupide. Il vient de perturber tout le milieu universitaire. J'ai une pétition signée par 1 700 spécialistes en sciences sociales qui sont d'éminents universitaires. Lettivar a publié une liste de 40 spécialistes de l'Université d'Ottawa, de l'Université McGill et de l'Université de Montréal. Partout au Canada, les artistes aussi bien que les universitaires, tout le monde est bouleversé par ces décisions que le gouvernement a tant de mal à justifier, prenant prétexte d'économies de dollars et de cents. Pourtant, par bravade, il persiste dans ses décisions. C'est stupide!

Faisant preuve d'intelligence, le gouvernement reconnaîtrait qu'il a fait une erreur ou, à tout le moins, il suivrait la recommandation des éminents spécialistes qui protestent et déciderait d'examiner à nouveau le projet de loi. Il gagnerait beaucoup de crédibilité, car il donnerait l'impression d'avoir au moins une ouverture d'esprit. Nous parlons d'un nouveau type de politique, qui invite vraiment la participation des parlementaires. Le gouvernement pourrait dire: «Voyez, nous pratiquons la nouvelle politique. Nous consultons vraiment. C'est la politique d'inclusion que nous pratiquons.» Le gouvernement a une occasion en or de prouver cela.

Je défie tous les candidats à la direction. J'ai remarqué qu'il y en avait un à la Chambre plus tôt aujourd'hui. Je les défie. Quelle sera leur position à cet égard? Ils ont la possibilité de concrétiser la nouvelle politique d'ouverture, non pas comme le secrétaire parlementaire le suggérait, en nous noircissant, ce qui est typique de la politique de manipulation de l'opposition. Non, pas de cette façon.

Nous avons collaboré à l'étude de nombreuses parties du projet de loi C-93. C'est justement au sujet de la partie à laquelle s'oppose tout Canadien raisonnable, que nous donnons au gouvernement l'occasion de mettre en oeuvre la nouvelle politique.

• (1310)

Voyons si on réalisera vraiment des économies. Voyons s'il y aura vraiment plus d'efficacité. De quoi avez-vous besoin? Tous les spécialistes, y compris les fonctionnaires de votre propre ministère, soutiennent que cela ne nous permettra ni de réaliser des économies ni d'accroître l'efficacité.

Pour l'amour du ciel, entendez raison. Soyez réalistes et pratiquez la nouvelle politique d'ouverture, de grâce!

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'ai été très rassuré de voir que des universitaires, des chercheurs et des artistes travaillaient de concert.

Ça faisait chaud au coeur de voir des gens de différents horizons travailler ensemble, dialoguer et présenter des arguments cohérents. Cependant, j'ai une autre question.

Je crois que ce qui démontre le mieux que le gouvernement est en difficulté, et qu'il n'a pas réussi à convaincre, ce sont ces chiffres qui surgissent tout à coup pour donner l'impression que la mesure a de réels avantages. J'aimerais que le député nous dise ce qu'il pense de l'apparition de ces chiffres.

Si les fonctionnaires du Conseil du Trésor et du Conseil privé n'ont pas pu présenter d'arguments convaincants, pourquoi des chiffres inédits apparaissent-ils tout à coup? J'ai l'impression que nos vis-à-vis sentent que leur navire est en train de couler. Ils essaient de colmater les fuites. Je me demande si le député peut ajouter quelque chose. Est-ce ce qui se passe? Est-ce pourquoi le discours a changé tout à coup?

M. de Jong: Monsieur le Président, j'en suis convaincu. C'est pourquoi j'ai soulevé la question de privilège plus tôt aujourd'hui et c'est pourquoi j'ai proposé mon amendement. Je voulais que le comité puisse étudier les nouveaux chiffres parce qu'ils sont importants.

Y a-t-il des économies réelles? Si oui, examinons-les. Nous n'avons pas eu ces chiffres pendant l'étude en comité. Nous avons tenté de les obtenir, mais nous n'avons pas réussi. Le député et moi avons essayé de faire témoigner le ministre et le président du Conseil des Arts du Canada pour voir quelles économies seraient effectivement réalisées, mais nous n'avons pas réussi.

Nous apprenons maintenant que les économies s'élèveront à cinq millions de dollars par année. J'ai de sérieuses questions à poser à ce sujet. M. Leduc soutient

aussi que ces économies découleront de la fusion des services administratifs.

J'aimerais bien que le comité puisse obtenir des précisions à ce sujet. Le gouvernement s'était engagé oralement à garder des administrations distinctes pour le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts du Canada. Oralement, le gouvernement a pris beaucoup d'engagements. Même s'il n'a pas voulu accepter d'amendements qui auraient tenu compte des engagements pris, il a dit de lui faire confiance. Le secteur des sciences humaines devait rester séparé du secteur des arts.

Mais si on annonce maintenant des économies de cinq millions de dollars par année en frais d'administration, je me demande quel genre de séparation il y aura entre les deux composantes. Les deux organismes seront-ils fondus l'un dans l'autre? Les pires craintes des milieux des sciences humaines et des arts se matérialiseront-elles?

Certaines questions doivent être étudiées en comité. Je suis d'accord avec le député lorsqu'il demande d'où peuvent bien provenir ces chiffres qui surgissent à la dernière minute. C'est le gouvernement qui les a produits. Il y a des contradictions entre ce qui m'a été dit au téléphone et ce qui apparaissait sur le message que j'ai reçu tard hier soir par télécopieur.

Il y a toutes sortes de contradictions. Bien des questions sont encore sans réponse. C'est pourquoi j'exhorte à nouveau les députés à envisager sérieusement l'adoption de mon amendement lorsque la Chambre sera appelée à se prononcer.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Soetens: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que vous vous leviez pour nous demander de nous prononcer sur l'amendement. Si c'est bien de cela qu'il s'agit, il est évident que je n'ai rien à dire, mais si le débat se poursuit, je suis prêt à parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'ensemble du projet de loi, mais s'il doit y avoir débat, le député d'Ontario a la parole.

• (1315)

M. Soetens: Monsieur le Président, je croyais vraiment que vous vous apprêtiez à mettre l'amendement aux voix.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire que je pensais que la Chambre était prête à se prononcer. Je n'ai vu personne se lever. Je regrette de ne pas avoir vu le député se lever, mais s'il veut participer au débat, il a la parole.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je veux effectivement parler de cette importante mesure législative qu'est le projet de loi C-93. Je veux en parler pour certaines raisons très fondamentales.

Nous avons entendu beaucoup de Canadiens, que ce soit des gens de ma circonscription, d'autres régions du pays ou même des députés de l'opposition—aussi étonnant que cela puisse paraître—dire que le gouvernement doit trouver des façons de limiter ses dépenses. Il doit éliminer les doubles emplois. Il doit réduire le niveau de service non pas pour qu'il y ait moins de programmes, mais bien pour que les programmes offerts aux Canadiens soient plus efficients. Le projet de loi C-93 est directement relié à certaines de ces demandes faites par les Canadiens.

Dans le budget qu'il a présenté en février 1992, le ministre a annoncé que le gouvernement apporterait des modifications aux programmes offerts par certains de ses organismes.

Je suis heureux de dire que c'est exactement ce que le gouvernement fait actuellement. Je trouve la réaction des députés de l'opposition intéressante. Les élections s'en viennent, et nous entendrons un de ces partis nous dire comment il réduira le déficit et la dette en pourcentage du PNB, sans toutefois nous expliquer comment il s'y prendra.

Aujourd'hui, en Ontario, les néo-démocrates ont enfin admis qu'ils ne peuvent pas dépenser sans compter. Ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes. Ils vont donc éliminer certaines choses, décision des plus judicieuses.

La différence entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario, c'est que celui-ci a choisi l'an dernier de faire certaines dépenses et il est maintenant obligé d'expliquer pourquoi il doit les éliminer.

Notre situation est différente. Nous n'avons pas fait des dépenses exagérées dans le budget de l'an dernier. En fait, nous avons même dit que nous trouverions des façons de réduire nos dépenses. Ces changements ont une faible incidence sur le budget de 1992, mais ils auront des répercussions importantes au cours des quatre prochaines années.

C'est ce genre d'économies, un dollar ici et là, qui sont très importantes pour le budget global du Canada. Je ne veux pas dire qu'il est simplement question ici d'économies pécuniaires, car ces mesures vont beaucoup plus loin que cela.

Il faut comprendre tout le processus depuis le début. Pendant que nous sommes ici à discuter des problèmes auxquels le Canada est confronté, de nouveaux problèmes font leur apparition, et nos électeurs nous demandent de trouver des fonds pour les régler. Le gouvernement se trouve toujours dans une situation délicate, car les contribuables réclament de nouveaux programmes pour régler ces problèmes, mais ne veulent pas que le gouvernement dépense plus d'argent de peur qu'il ne hausse les impôts.

Le gouvernement du Canada a mis en oeuvre une loi portant sur la maîtrise des dépenses qui, essentiellement, limite les dépenses annuelles du gouvernement. Cette loi s'appliquait aux quatre ou cinq années suivantes et plafonnait à 2,5 ou à 3 p. 100 l'augmentation des dépenses.

Cette loi prévoyait que pour créer un nouveau programme, régler un nouveau problème ou accroître le budget d'un programme existant, il fallait trouver des fonds ailleurs.

M. Milliken: À moins qu'ils ne modifient la loi.

M. Soetens: Le député a certes raison. Le Parlement peut faire ce qu'il veut, mais le fait est qu'il a établi une pratique en laquelle nous croyons.

Je constate que l'opposition est tout à fait contre la maîtrise des dépenses. Les députés de l'opposition ne font pas que voter contre la maîtrise des dépenses. En effet, quand ils formaient le gouvernement, à Ottawa ou ailleurs, ils augmentaient au contraire les dépenses de 14 ou 15 p. 100 par année.

• (1320)

Quand ils ont été battus à Ottawa et malheureusement élus en Ontario, les libéraux ont augmenté les dépenses de 13 ou 14 p. 100 par année. Quant aux néo-démocrates, eux qui disaient qu'ils réduiraient les dépenses, ils ont fait comme leurs prédécesseurs pendant la première année de leur mandat. Dans la deuxième, ils se félicitaient de n'avoir augmenté les dépenses que de 6 p. 100, quand on sait que le taux d'inflation est de 2 p. 100.

Le gouvernement néo-démocrate peut se vanter d'avoir présenté dans son dernier budget les hausses de dépenses les plus basses depuis sept ans en Ontario. Cependant, ces dépenses-là, il les fait à crédit. Il ne voulait pas augmenter les impôts, mais il l'a fait quand même. Maintenant, il doit réduire les dépenses qu'il a annoncées il y a un, deux et trois ans. Il doit annoncer cela aux milliers de fonctionnaires qu'il continue d'engager sans raison à la va-vite. Si le NPD avait pris les décisions qui s'imposaient il y a deux, trois ou quatre ans, il n'aurait pas ce problème.

Nous les avons prises ces décisions. Cela n'a pas été facile pour nous de dire aux fonctionnaires que leur salaire était gelé. Ces derniers nous ont d'ailleurs fait part de leur mécontentement. Ils l'ont fait dans ma circonscription. Nous avons gelé le salaire des fonctionnaires fédéraux pendant que les fonctionnaires provinciaux obtenaient des hausses de 8, 10 et 12 p. 100. Personne ne savait d'où venait l'argent, et il est assez évident aujourd'hui qu'ils ne savent toujours pas d'où il vient. Aujourd'hui, les néo-démocrates cherchent à éviter de verser les salaires en invoquant une nouvelle notion appelée contrat social. Il sera intéressant de voir ce que cela comportera au juste. Existe-t-il une façon polie de dire «Désolé, mais vous ne pouvez pas avoir d'augmentation»? Je suppose qu'ils trouveront le moyen de le faire et ce sera intéressant de voir cela.

Le député de Kingston et les Îles est vraiment impatient de participer au débat et je ne doute nullement que dès que j'en aurai terminé, il prendra la parole pour proposer des idées vraiment stimulantes sur la façon de réduire nos dépenses. Je lui demanderai de nous dire s'il convient que nous devons réduire nos dépenses, car c'est essentiellement ce que prévoit le projet de loi C-93, soit le projet de loi même qu'il n'est pas sûr d'approuver. Le projet de loi C-93 vise à réduire les dépenses.

Nous avons au Canada une multitude de conseils et d'organismes qui ne sont plus utiles ou dont le mandat pourrait être rempli autrement. Ce que prévoit le projet de loi C-93, c'est de fusionner, de modifier, de consolider et d'offrir différemment certains services.

Tous les intervenants semblent avoir consacré énormément de temps au Conseil de recherches en sciences humaines. Si je prenais la peine de sonder mes électeurs sur le montant d'argent que devrait obtenir ce groupe, je devrais malheureusement recommander au gouvernement de le supprimer, car mes électeurs ne lui accorde-

raient pas un sou. Je ne désapprouve pas complètement cette position, mais je comprends aussi que si les objectifs de certains de ces organismes me semblent personnellement discutables, il y a au Canada des intérêts et des besoins qui méritent d'être satisfaits et c'est justement ce que fait cet organisme.

Le député parle de rapports d'appels téléphoniques sur la question de savoir si le fusionnement du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada nous fera économiser. J'ai remarqué ce matin que le secrétaire parlementaire avait déposé une lettre du Conseil des Arts du Canada à ce sujet.

Vous comprendrez que tous ces conseils et organismes sont indépendants du gouvernement. Ils reçoivent un budget dont ils doivent disposer de la façon qui leur semble la meilleure.

J'ai ici la copie d'une lettre de Paule Leduc qui est tellement claire que je ne vois pas pourquoi le député la contesterait. Je voudrais en citer seulement un ou deux paragraphes, parce qu'elle me semble vraiment pertinente et qu'elle vient du Conseil des Arts du Canada. Voici:

> Par suite de nos discussions concernant les économies qui devraient résulter du fusionnement du CRSH et du Conseil des Arts du Canada, je crois que nous pouvons raisonnablement compter que quelque cinq millions de dollars par année auront été économisés après quatre ou cinq années d'existence du nouvel organisme résultant du fusionnement.
>
> On s'attend aussi que des économies soient réalisées plus tôt, probablement dès la troisième année. Mais je ne saurais avancer de montant précis à ce moment-ci.

La lettre se poursuit, mais l'important, je crois, c'est que l'on prépare le terrain. La fusion n'entraînera peut-être pas des économies immédiates et ne permettra pas de réduire le budget cette année, mais tous les députés savent que, d'ici trois, quatre ou cinq ans, des gens réclameront tel ou tel nouveau programme. Ils auront besoin d'argent pour mettre en oeuvre une toute nouvelle initiative, et le gouvernement du Canada devra répondre à leur demande.

• (1325)

D'après ce que je lis ici, la fusion pourrait nous permettre d'économiser environ 5 millions de dollars et d'alléger ainsi le fardeau fiscal de tous les Canadiens, ce que désirent de nombreux députés. En fait, cette somme de 5 millions de dollars pourrait être utile au député de Kingston et les Îles. Je suis sûr qu'il a des projets qui lui tiennent à coeur et qu'il aimerait bien que le gouvernement du Canada les subventionne. Malheureusement, il ne sera pas ici dans trois ou quatre ans pour encourager le gouvernement à dépenser cette somme de 5 millions de dollars. Inutile de dire, cependant, que nous l'inviterons au lancement de nouveaux programmes dans sa circonscription, s'il est toujours à Kingston.

La mesure envisagée est importante. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Examinons de plus près le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines.

M. Duhamel: Il veut se faire élire et vous le savez très bien.

M. Soetens: Un député du Manitoba se manifeste; il est toujours intéressant de recueillir les observations des députés d'en face. Ils continuent de s'opposer à toutes les compressions budgétaires du gouvernement. Ils contestent toute mesure visant à réduire les dépenses de plusieurs milliards de dollars. Ils s'opposent aujourd'hui à une réduction de dépenses qui n'entraînera pas nécessairement la réduction d'un programme. En améliorant l'efficacité des programmes, nous économiserons quelque 5 millions de dollars. Pourtant, l'opposition est contre notre projet. Cela ne me surprend guère, car les députés d'en face s'opposent à toutes les mesures qui font économiser, mais approuvent toutes les dépenses en autant qu'elles profitent à leurs circonscriptions.

Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? En étudiant les deux conseils, on s'aperçoit qu'ils remplissent les mêmes fonctions. Le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines ont les mêmes fonctions. Ils sont tous deux des conseils subventionnaires. Autrement dit, ils subventionnent des projets avec l'argent des contribuables. Il leur incombe de décider si les projets méritent d'être subventionnés. Les deux conseils réunissent certaines personnes qui, dans le cadre d'un processus d'examen, décident quelle initiative ou quel programme doit être subventionné. Ce système a déjà bien fonctionné. Les deux conseils ont été fusionnés pendant 25 ans. Pourquoi ne pourraient-ils pas être réunifiés aujourd'hui?

Comme l'a dit clairement M. Leduc, du Conseil des Arts du Canada, à long terme, la fusion permettra aux contribuables d'économiser quelque 5 millions de dollars.

M. Milliken: Quelle absurdité!

M. Soetens: Les députés là-bas s'y opposent. Il n'est pas étonnant que le député de Kingston et les Îles dise que c'est absurde. Il ne se soucie pas des économies que nous ferons. C'est cela qui est absurde dans ce débat.

Voyons un peu ce qui se produira. Nous réaliserons des économies de 5 millions de dollars en regroupant deux structures d'administration et de soutien, par exemple, le personnel, les ressources financières et les informations. Nous regrouperons tout cela dans un organisme. Il y aura un seul conseil d'administration de 21 personnes au lieu de deux conseils comprenant, au total, 43 personnes. Il me semble que c'est une économie appréciable.

Lorsque ces personnes seront regroupées dans les mêmes locaux, elles n'auront pas besoin d'un espace deux fois plus grand. Elles utiliseront moins d'espace, et les coûts s'en trouveront réduits. Le mode de fonctionnement sera rationalisé, et la gestion financière sera plus simple et plus souple.

Il est possible d'apporter tous ces changements sans porter préjudice aux intérêts des artistes et des spécialistes des sciences sociales.

En vertu de son mandat, le nouveau conseil cumulera les pouvoirs et les fonctions des deux conseils actuels tout en conservant son indépendance par rapport au gouvernement. S'il a suivi certains de mes conseils, dans le budget qu'il présentera lundi, le ministre des Finances aura prévu des ressources un peu moins importantes pour le conseil, ce qui serait également légitime.

Le conseil disposera d'un budget qu'il pourra utiliser indépendamment des élus, qu'il s'agisse de nous, les conservateurs, ou des libéraux, des néo-démocrates, des réformistes, des bloquistes, des indépendants ou de tout autre député de ce côté-là de la Chambre. Ce sont des mesures très positives.

Il y en a d'ailleurs d'autres qui sont prévues dans ce budget. Les députés de l'opposition semblent penser qu'il n'y a qu'un seul organisme de dissous. À les écouter, c'est certainement l'impression qu'on a. Il y a aussi d'autres excellents organismes qui sont dissous, et la dissolution de certains d'entre eux n'entraîne pas des économies énormes. Mais, si l'on peut supprimer un poste ici, deux là, et quatre là-bas, on finit par réaliser des économies très importantes. Comme nous avons pu le constater, en Ontario, les néo-démocrates ont fait le contraire. Quand on ajoute une personne ici, une là, six ici, dix là, huit ici, 500 là et 1 000 autres là, en un rien de temps, on se voit dans l'obligation de trouver une façon de supprimer 8 000 de ces 10 000 postes. Voilà le problème auquel font face les néo-démocrates et l'Ontario.

• (1330)

À Ottawa, nous sommes conscients du problème, et c'est ce qui explique certainement les deux derniers budgets; espérons que, dans celui de lundi, il y aura encore des secteurs dont nous sommes prêts à réduire les budgets, comme il se doit.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier est l'un des organismes dont la dissolution est prévue dans le projet de loi. C'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui assumera désormais ses fonctions et qui continuera d'analyser les rapports confidentiels de l'industrie sur la situation des réserves de pétrole et les prix.

Avons-nous besoin d'un organisme distinct? Est-il nécessaire que deux ou trois personnes—en fait, je crois qu'elles sont huit—s'occupent de cet organisme particulier? Je ne le crois pas. Nous soucions-nous vraiment de cela? Savoir à qui appartient la station-service du coin de la rue m'importe peu. Si je vois une station-service et que j'ai besoin d'essence, je m'y rends.

Je n'ai rien contre les investissements étrangers. D'autres députés ne sont peut-être pas du même avis, et c'est leur droit. Je sais que, dans ma circonscription et dans de nombreuses circonscriptions au Canada, les investissements étrangers ont joué un rôle important au regard de la création d'emplois, du développement et de la mise en oeuvre de nouveaux projets et idées. Je ne crois pas que nous ayons particulièrement besoin de cet organisme et je serais très heureux qu'il disparaisse.

Protection civile Canada est un autre organisme qui disparaîtra. Il existe au Canada un ministère de la Défense nationale qui est certainement en mesure d'intervenir en cas d'urgence, qui assumera les responsabilités de cet organisme et assurera la coordination de la protection civile. Comme il y a de nos jours moins de problèmes à ce chapitre, nous devons nous adapter.

La Commission de révision des marchés publics, la Corporation commerciale canadienne, l'Office des produits agricoles, la Société d'expansion du Cap-Breton, le Tribunal de la propriété intellectuelle et différents autres organismes sont dissous. C'est excellent. J'aimerais avoir plus de temps pour convaincre tous les députés d'en face des mérites de ce projet de loi, mais je sais que mon temps est écoulé.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt car je pense que la plupart des orateurs sinon tous, de ce côté-ci de la Chambre, ont dit qu'il n'y avait pas de preuve tangible que cette réorganisation permettrait de

réaliser les économies dont ont parlé les orateurs du côté ministériel.

Plusieurs chiffres différents circulent; on a parlé de 5 millions de dollars par année, ou de 1,5 million par année. Mais laissons ces chiffres de côté et voyons ce que cela veut dire d'une façon générale.

Le gouvernement cherche à donner l'impression qu'il veut réduire et rationaliser l'appareil gouvernemental. Si je pouvais voir la moindre preuve que c'est bien là ce qu'il fait, je pourrais voter en faveur de cette mesure. Mais cette preuve n'existe pas. Quand on ne voit pas d'avantage évident, pourquoi changer la structure?

La réorganisation peut présenter certains avantages; j'inviterais mes collègues à examiner ces avantages sous un autre angle, car ils sont évidents pour la plupart des Canadiens et résulteraient de mesures que le gouvernement pourrait prendre immédiatement. Je ne parlerai pas de l'achat d'hélicoptères, car je ne sais pas combien de fois nous avons dépensé ainsi 5 ou 6 milliards de dollars pour rien. Il y a d'autres initiatives que nous pourrions prendre et qui seraient probablement très logiques.

Voici ma première question à l'intention de mon collègue. Pourquoi ne pas réunir les ministères des Finances et du Revenu national? Pourquoi ne pas céder complètement la compétence en matière de tourisme aux provinces, qui s'en occupent déjà? Pourquoi ne pas avoir un organisme appelé Tourisme Canada et en confier la responsabilité aux provinces?

• (1335)

J'avais autrefois affaire au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales en tant que défenseur des consommateurs. Pourquoi ne pas décentraliser ce secteur et confier aux provinces la compétence relative aux affaires commerciales, comme elles l'exercent réellement à l'heure actuelle pour les institutions financières et la protection des consommateurs? J'ai été très impressionné par ce que les autorités provinciales ont fait en matière de protection des consommateurs.

Je le dis en toute impartialité à mon collègue. A-t-il examiné ces possibilités? Serait-il favorable à l'élimination de ce genre de dédoublement des services qui nous coûte si cher actuellement?

M. Soetens: Monsieur le Président, c'est à coup sûr une question très pertinente. Je vais y répondre très brièvement.

Si le député n'a pas constaté les économies qui pouvaient découler du projet de loi C-93, son collègue, lui, a reçu une lettre du Conseil des Arts où il était question d'économies de l'ordre de 5 millions de dollars. On économisait un million de dollars en regroupant la Commission des plaintes du public contre la GRC, ce qui est très important, et un autre million en fusionnant la Corporation commerciale canadienne. Le député se prononce contre des économies qui sont peut-être modestes, mais qui n'en sont pas moins réelles.

Il me demande si je serais en faveur d'une fusion du ministère des Finances et de Revenu Canada. Je suis d'avis que la fusion d'un certain nombre de ministères serait tout à fait appropriée. Par exemple, si l'on prend la taxe de vente, fusionner les opérations de Revenu Canada et celles des provinces est une chose qui me tient à coeur. L'intérêt de cette proposition à mes yeux, c'est d'abord que c'est tout à fait logique. Quand nous la présenterons au cours de notre prochain mandat—ce dont je ne doute pas—le député ne sera malheureusement pas ici. Dans le cas contraire, je sais pertinemment qu'il sera le premier à voter contre la proposition qu'il veut aujourd'hui que nous tranchions.

Il y a un certain nombre de ministères qui pourraient être regroupés. Dans les domaines, bien sûr, qui relèvent de la compétence fédérale, encore que, dans certains cas, il y a des choses que nous faisons au niveau fédéral et qui pourraient être mieux faites encore dans les provinces. Je me risquerais à dire que le contraire est tout aussi vrai, à savoir que ce qui est fait au niveau provincial pourrait parfois gagner à être confié au fédéral. Dans ma circonscription, un très gros centre commercial a fait faillite parce que l'établissement qui le finançait n'était pas régi par le fédéral. Certes, je ne peux pas jurer que cela aurait pu se passer autrement, mais, chose certaine, nous avons des organismes réglementaires fédéraux qui peuvent empêcher pareille situation de se produire.

Lorsque cette entreprise a déposé son bilan, c'est l'argent de 5 000 personnes âgées de la péninsule de Niagara qui est partie en fumée. Par exemple, en confiant au gouvernement fédéral le soin de réglementer l'ensemble des institutions financières, banques, sociétés de fiducie et compagnies d'assurances, on forme un tout, ce qui serait à l'avantage de tous vu les réductions et la suppression de chevauchements que cela ne manquerait pas d'entraîner.

Je suis persuadé que lorsque nous saisirons le prochain Parlement de toutes ces propositions, les gens d'en face qui auront survécu aux prochaines élections vont voter unanimement contre.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné la Loi sur le contrôle des dépenses. Je me demandais s'il ne pourrait pas nous parler de l'efficacité de cette loi alors que pratiquement tous les ans depuis qu'il est au gouvernement, celui-ci a eu un déficit de plus de 30 milliards de dollars. Pour être certain que nous nous comprenons bien, cela

représente un déficit de plus de 30 000 millions de dollars tous les ans, sans exception. Quelle loi efficace!

Ne conviendrait-il pas que cette loi est aussi lacunaire que celle-ci qui prétend réaliser quelque chose qu'elle ne va pas faire pour essayer de persuader les Canadiens de les soutenir. Eh bien, les Canadiens ne se laisseront plus berner.

M. Soetens: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Nous avons eu de très graves déficits qui étaient tous dus directement aux intérêts composés à payer sur la dette laissée par l'opposition.

C'est intéressant. Cette loi sur le contrôle des dépenses qu'il critique dit fondamentalement au gouvernement que. . .

M. Duhamel: Personne n'y croit plus, c'est absurde.

M. Allmand: Les Canadiens trancheront. Déclenchons des élections!

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. Je n'entends pas ce que dit le député. La parole est au député d'Ontario. Si quelqu'un d'autre veut avoir la parole pour poser une question ou faire une observation, il devra attendre son tour.

• (1340)

M. Soetens: La Loi sur le contrôle des dépenses reprend en fait les programmes existants du gouvernement du Canada et dit qu'on ne dépensera pas plus qu'environ 2,5 p. 100, si je ne m'abuse, au cours des trois prochaines années. Cette loi n'est entrée en vigueur que l'année dernière. Je fais remarquer qu'elle n'était pas vraiment bien appuyée par l'opposition quand elle a été adoptée.

Quand le ministre va présenter son budget la semaine prochaine, nous allons, je pense, continuer à respecter cette obligation de ne pas dépasser les limites prévues dans la Loi sur le contrôle des dépenses. J'attends avec impatience que le député déclare la semaine prochaine que le gouvernement a tenu sa parole, qu'il a respecté l'engagement qu'il avait pris de ne pas augmenter les dépenses, même si je sais que si le budget prévoit des compressions, et j'espère qu'il y en aura, le député ainsi que ses collègues vont prendre la parole à la Chambre et voter contre chacune d'elles sans même savoir en quoi elles consistent.

Je peux vous dire aujourd'hui, monsieur le Président, que les députés de ce côté-là de la Chambre vont voter contre toutes les compressions budgétaires. Aussi excellentes et bien conçues qu'elles soient, aussi souhaitées qu'elles puissent être par les Canadiens, les députés d'en face prendront la parole et voteront contre toutes nos compressions budgétaires.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à la troisième lecture du projet de loi C-93 et, bien sûr, de pouvoir suivre mon éminent et distingué collègue d'Ontario, qui a fait un certain nombre d'observations au sujet des mesures d'austérité et de réduction du déficit que prend le gouvernement.

Je sais que le député d'en face est très sincère, mais il a peut-être un sentiment de fausse sécurité quant à son avenir, un avenir qui est évident pour tous ceux qui comprennent la nature politique de notre pays. Nous savons également qu'à de nombreuses reprises, le député d'Ontario a axé ses efforts personnels et sa carrière politique, qui sera bien courte, sur l'élimination du déficit.

Le député n'a pas eu beaucoup de succès dans sa tentative pour éliminer le déficit. Il n'a pas eu de succès, car lui et son collègue, notamment le ministre responsable du Conseil du Trésor, qui se trouve à être parmi nous aujourd'hui, ont été tellement ineptes—je suis obligé d'utiliser ce terme, mais je le fais avec regret, monsieur le Président, et je suis sûr que vous comprendrez—et n'ont pas su comprendre comment revigorer l'économie, qui est en récession depuis longtemps. En écoutant les députés d'en face, j'ai appris qu'ils n'avaient ni la volonté politique ni le savoir-faire qu'il faut pour s'attaquer au problème de la réduction du déficit.

La réduction du déficit est directement liée à la croissance économique. Sans cette croissance, on ne peut pas réduire le déficit. Pour une raison ou pour une autre, le ministre responsable du Conseil du Trésor et le ministre de l'Agriculture, qui fait des apparitions un peu partout dans le monde, n'ont ni appris ni compris que pour réduire le déficit il faut que l'économie croisse.

Un ministre après l'autre et un candidat à la direction après l'autre nous ont dit que leur unique but dans la vie publique était de constamment réduire le déficit. Si l'on devait suivre la logique de l'adversaire du président du Conseil du Trésor, le ministre de l'Environnement, qui dit qu'il éliminera le déficit en quatre ans, il faudrait supprimer la pension de sécurité de la vieillesse, l'assurance-maladie et les affaires des anciens combattants. Est-ce là ce que veulent les Canadiens? Je ne le pense pas.

• (1345)

J'hésite à ajouter quoi que ce soit à la suite des observations du député d'Ontario, qui n'est pas à la Chambre dans le moment, mais qui a fait des déclarations étranges sur le contrôle du déficit. Il a clairement fait allusion au projet de loi C-93. Il a dit que l'abolition de la Société d'expansion du Cap-Breton permettrait d'économiser beaucoup d'argent.

J'ai discuté de cette question à l'étape de la deuxième lecture ainsi qu'à l'étape du rapport, et j'ai présenté un certain nombre d'amendements que les députés d'en face ont malheureusement rejetés. Je trouve qu'il vaut quand même la peine de mentionner que cet organisme devait constituer un instrument de développement économique utile dans l'île du Cap-Breton.

Ce n'est pas moi qui le dis. C'est un sénateur conservateur qui dirige maintenant la campagne d'un des candidats à la direction, soit la ministre de la Défense nationale. Le sénateur en question est M. Lowell Murray. C'est lui qui a déclaré dans le hansard de l'autre endroit, il y a au moins cinq ans, que la Société d'expansion du Cap-Breton allait favoriser le développement du pays. C'était certainement une mesure favorable au développement de notre pays. C'est ce qu'il a dit. Cette société allait favoriser le développement économique d'une région du Canada particulièrement touchée par un taux de chômage élevé. En fait, selon les statistiques publiées l'autre jour, le chômage s'élève à 29,4 p. 100 dans cette région. C'est honteux.

Comment le gouvernement réagit-il à cela? Il se débarrasse de la société qu'il a lui-même créée il y a quelques années en lui donnant pour mandat d'accélérer et de faciliter le développement économique. Voilà qu'il s'en débarrasse. C'est insensé. Les habitants de la Saskatchewan n'y comprennent rien. Les Québécois et les Ontariens n'y comprennent rien, pas plus que les Canadiens qui vivent dans l'île du Cap-Breton.

J'aurais cru que le sénateur dont je parlais avait tellement d'influence que le ministre des Finances aurait compris sa façon de voir les choses et qu'il aurait jugé bon de maintenir cette société à cause de ce qu'on en avait dit. L'objet de cette société était louable. Ses objectifs devaient être réalisables et ses résultats, le cas échéant, devaient avoir des répercussions positives immédiates sur la société touchée. Cela ne s'est pas produit, mais pas du tout. En fait, le gouvernement du Canada s'en débarrasse parce qu'on n'en veut plus. J'ose le dire. Monsieur le Président, en tant que distingué et érudit parlementaire, vous trouverez peut-être mes propos quelque peu cyniques.

Cet organisme n'existe plus parce qu'il n'a pas reçu l'appui du ministre qui représente la circonscription de Central Nova au Cabinet fédéral. Il n'a été appuyé ni par la province de la Nouvelle-Écosse ni par le premier ministre provincial, M. Don Cameron. Ces deux personnes ont fait preuve de négligence criante et de mépris injustifié à l'égard des habitants de cette région du pays. En ne prenant pas position et en ne défendant pas ouvertement et publiquement le rétablissement de cet organisme, le gouvernement d'en face nous révèle, à moi-même, à mes électeurs et au public en général, qu'il est insensible et n'éprouve aucune compassion comme on pourrait s'y attendre de la part d'un gouvernement national.

Je le dis avec un profond regret. Il y a d'excellents conservateurs. On trouve de bons conservateurs dans ma circonscription et dans l'Île du Cap-Breton. Mes collègues conservateurs souscrivent-ils à la décision d'éliminer cet organisme dont le seul but était de promouvoir le développement économique? Estiment-ils comme le gouvernement que cet organisme n'est plus nécessaire?

• (1350)

J'aurais cru que le ministre de l'Agriculture serait venu aujourd'hui à la Chambre pour me prendre à partie après les commentaires que j'ai faits à son sujet et à propos du rôle qu'il a joué dans les mesures d'austérité prises par le gouvernement. Au lieu de cela, c'est au ministre responsable du Conseil du Trésor de nous dire à sa place que ses collègues ont pris les mesures qui s'imposaient, que le sénateur ou bien a menti aux Canadiens—notamment aux habitants du Cap-Breton—ou, comme on dit dans ma région, n'a pas fait grand cas de la vérité.

Nous savons que non seulement il n'a pas fait cas de la vérité mais qu'en 1988, il a agi à des fins exclusivement politiques, ceci en vue d'essayer de gagner des sièges dans la province de la Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral capitule devant le gouvernement provincial de Don Cameron en se débarrassant de la Société d'expansion du Cap-Breton. C'est uniquement une manoeuvre politique du premier ministre de la province, le député de Central Nova, qui cherche à punir ceux d'entre nous qui ont eu la sagesse de déclarer, comme des centaines de milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, que le gouvernement d'en face non seulement est

incompétent, mais aussi qu'il ne mérite plus l'appui des Canadiens.

Nous sommes punis en tant que société. J'espère que le président du Conseil du Trésor, qui sait ce qu'est une société distincte et ce que ça signifie pour la province de Québec, dira aux gens du Cap-Breton qui se considèrent également à de nombreux égards et de nombreuses façons comme une société distincte, pourquoi on leur a refusé la possibilité de participer pleinement à l'économie canadienne. J'espère que le ministre aura le courage de nous expliquer, dans quelques minutes, les raisons du mépris honteux et sans vergogne que son gouvernement manifeste à l'égard des habitants de cette région, où le taux de chômage atteint 29,4 p. 100.

Est-ce juste, monsieur le Président? Je vous connais bien. Vous êtes un homme respecté, cultivé, responsable et juste. Trouvez-vous qu'il est juste d'agir ainsi? Trouvez-vous qu'il est juste d'abandonner des gens comme ça?

Le ministre va prendre la parole, nous sortir l'un de ces documents dont il a le secret et nous parler de tout ce que le gouvernement a fait pour ces gens. Il va nous dire qu'ils ont droit à la pension du Canada et à la pension d'invalidité. Que le gouvernement a fait telle ou telle chose pour la Société de développement du Cap-Breton, et quoi encore.

Nous ne voulons pas la charité. Nous voulons avoir la possibilité de participer pleinement à l'économie du Canada, et nous n'avons pas besoin qu'un ministre ou un gouvernement fédéral agisse avec les habitants du Cap-Breton comme il l'a fait ces dernières années et tout récemment encore, avec l'élimination de la Société de développement du Cap-Breton.

Je voudrais par votre entremise, monsieur le Président, dire à tous les autres ministres d'en face que je me fais aujourd'hui le porte-parole de ces milliers de jeunes qui sont sans travail, dont le seul espoir est de quitter cette région pour aller s'installer ailleurs. Mais l'économie canadienne est si faible qu'il n'y a de place pour eux nulle part. Je me fais aussi le porte-parole des personnes âgées de cette région qui souhaitent que leurs enfants qui vivent là-bas aient une vie bien remplie et puissent participer pleinement à l'économie canadienne. Je parle aussi au nom des mineurs, de toutes les personnes qui vivent de l'exploitation des ressources de ma circonscription et d'ailleurs et qui veulent faire un travail utile afin de pouvoir vraiment contribuer à la vie de leur collectivité, afin de pouvoir faire une contribution que bon nombre d'entre nous tiennent pour acquise.

Éliminer cet organisme ne favorisera nullement le développement économique de l'île du Cap-Breton, bien au contraire.

• (1355)

Mais j'espère qu'avant la fin de ce débat, on en révélera la véritable raison; à savoir qu'au Cap-Breton nous sommes punis par le député ministre de Central Nova et le premier ministre de la province, Don Cameron, pour la façon dont nous avons voté lors des élections.

Ils se voulaient la nouvelle vague; les choses devaient se passer différemment. Mais c'est du Mulroney tout craché, copie conforme du régime Diefenbaker et des années Stanfield en Nouvelle-Écosse. Seuls les coups bas sont permis, et souvent. Visez ceux qui sont le moins à même de se défendre et les régions les moins aptes à engendrer et à promouvoir le développement économique.

C'est exactement ce que fait le projet de loi C-93. Il élimine la Société d'expansion du Cap-Breton, il élimine ces emplois et supprime au sein du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral cette volonté d'expansion. Le député d'Ontario qui, il y a un instant, s'est mis debout et y a fait seulement allusion s'étonne-t-il qu'il y ait tellement d'antipathie? Se donne-t-il même la peine de savoir pourquoi on nourrit un tel ressentiment à l'égard des autres régions du pays? Ce n'est pas étonnant quand on nous traite comme des citoyens de seconde zone. Nous ne voulons pas être traités comme des citoyens de seconde zone. Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone. Il est temps que le gouvernement d'en face y songe et qu'il ne l'oublie pas lorsqu'il arrêtera son mandat et son programme électoral.

J'ai bien peur qu'avec cette érosion constante de notre base économique et les brimades répétées que subit notre population, il ne lui reste plus beaucoup d'options. Et si je parle de désobéissance civile, ce n'est pas que je veuille l'encourager, ne vous y méprenez pas.

Toutefois, j'ai vu beaucoup trop de jeunes chômeurs, beaucoup trop de jeunes étudiants qui n'ont pas des ressources financières suffisantes pour poursuivre des études postsecondaires, beaucoup trop de personnes âgées qui n'ont pas les moyens de prendre soin d'elles-

mêmes ou de leur famille, beaucoup trop de personnes qui n'ont pas un logement convenable, et beaucoup trop de municipalités qui ne bénéficient pas d'une infrastructure convenable. Mais j'ai aussi vu un gouvernement sans coeur, sans volonté et plein de méfiance qui agit encore une fois de façon très négative à l'endroit des résidants de ma circonscription et de l'île du Cap-Breton dans son ensemble.

Monsieur le Président, dans la vingtaine de minutes qu'il me reste. . . Vous dites seulement deux minutes, je m'excuse. Peut-être pourrais-je obtenir le consentement unanime de la Chambre pour continuer.

Une voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'informe les députés d'en face que j'entends voyager dans la province de Nouvelle-Écosse au cours des prochaines semaines. Je ferai notamment campagne pour mon parti dans ma propre circonscription, et je suis sûr que mes collègues d'en face en feront autant de leur côté. Toutefois, je n'ai jamais tenu les mêmes propos et je ne me suis jamais livré au même jeu que les conservateurs. J'ai déclaré à la Chambre des communes et en public que le gouvernement canadien devrait avoir honte d'opposer les intérêts d'une région pauvre à ceux d'une autre région pauvre.

Je tiens cependant à dire que j'aurai bien l'occasion, au cours des années à venir, de discuter publiquement avec le premier ministre de la province et, je l'espère, avec le député de Central Nova s'il en a le courage ou, comme on dit chez nous, s'il a assez de coeur au ventre, de la façon dont ils ont divisé notre province.

• (1400)

Je tiens à dire, en toute sincérité, que l'esprit d'équité et de justice ainsi que l'intérêt public ne permettent pas de dévaster une région pour en aider une autre. Il s'agit là d'une pratique honteuse, qu'on se rappellera comme telle et qui passera à l'histoire comme un acte honteux.

Je serai là cependant, en ma qualité de député ou en tant que simple particulier, pour défendre l'intérêt d'un peuple qui ne veut pas dépendre des aumônes du gouvernement canadien, mais qui veut participer à part entière à l'économie canadienne et contribuer au bien collectif, comme l'ont fait avant lui ses ancêtres et des générations d'habitants du Cap-Breton.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement les propos de mon collègue.

Il a dit que le gouvernement manquait de compétence dans sa planification du budget. Je suis pas mal d'accord avec lui là-dessus, mais j'ai été particulièrement frappé par la réponse d'un de mes collègues du gouvernement qui a dit qu'à chaque occasion qui s'est présentée à nous, de ce côté-ci de la Chambre, de voter pour couper ou assainir les finances du gouvernement fédéral, nous nous y sommes systématiquement opposés.

Je suis ici depuis seulement trois ans, mais je me souviens qu'à un certain moment, on a eu l'unanimité en Chambre alors que plusieurs membres des différents partis ont justement endossé et appuyé le gouvernement dans un certain nombre de projets de loi.

Je voudrais poser la question suivante à mon collègue: Est-ce qu'il ne trouve pas, lui aussi, que c'est vraiment une erreur de la part du gouvernement de prétendre que nous, de l'opposition, nous opposons constamment? Peut-il nous donner quelques exemples où nous avons travaillé ensemble, presque de façon unanime, sur certains projets de loi? Vous savez, nous sommes vraiment ici pour le bien-être de tous les Canadiens, pas seulement pour constamment s'opposer à la législation.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de sa question.

C'est une question importante qu'il a posée, mais mon collègue ne devrait pas faire sienne l'idéologie de droite selon laquelle, fondamentalement, la seule façon de réduire le déficit consiste à éliminer des programmes. Il est vrai qu'il y a certaines compressions que nous pourrions accepter. Cependant, étant donné la situation économique actuelle au Canada, ce doit être là un aspect parmi bien d'autres.

Il y a une crise au niveau du déficit, mais c'est aussi le cas au niveau du chômage. Nous sommes confrontés à une crise également dans le domaine des taux d'intérêt, laquelle se traduit par un écart élevé entre les taux pratiqués au Canada et ceux en vigueur aux États-Unis. La politique monétaire du gouvernement n'est pas très utile à cet égard. Le gouvernement s'est contenté de dire

que son seul objectif était de combattre l'inflation. Or, il ne faut pas se contenter d'un seul objectif, on doit en avoir plusieurs pour parvenir à un certain équilibre. Il est vrai qu'on doit réduire le déficit, mais on ne peut le faire sans tenir compte d'autres facteurs. Comme mon chef l'a si bien dit, on ne peut oublier les chômeurs.

La ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement seraient prêts à supprimer le ministère des Anciens combattants, la sécurité de la vieillesse et l'assurance-maladie et à accepter un taux de chômage de 25 p. 100, mais on sait fort bien que cela entraînerait une révolution. Les gens ne vont pas accepter cela. Il faut donc aborder la question de façon équilibrée.

• (1405)

Je réponds par l'affirmative à la première question de mon collègue, mais cela doit faire partie d'un programme équilibré tenant compte d'autres questions comme le chômage, les taux d'intérêt, la valeur des propriétés et le reste.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'apprécie les propos du député du Cap-Breton. Je pense avoir démontré à l'étape du rapport que même si le gouvernement essaie de justifier cette mesure en invoquant une plus grande efficacité, les documents obtenus en vertu des dispositions sur l'accès à l'information ne font état d'aucune économie. Or, ces documents sont ceux du Conseil du Trésor.

Plus tôt aujourd'hui, le secrétaire parlementaire s'est employé à diminuer la valeur de cette étude du Conseil du Trésor, faisant valoir que celle-ci a été faite avant que le gouvernement n'annonce sa décision. Je trouve qu'il s'agit là d'un raisonnement étrange de la part du secrétaire parlementaire; quoi qu'il en soit, le Conseil du Trésor a prévu que l'élimination de la Société d'expansion du Cap-Breton allait coûter un million de dollars.

J'apprécie les remarques de mon collègue du Cap-Breton qui dit que cette mesure se traduira en fait par une plus grande inefficacité, empêchant notamment les résidants de l'endroit d'exercer un certain contrôle sur leur destinée et sur le développement de leur région. Nous avons vu le gouvernement d'en face essayer de réduire le déficit et la dette en faisant des compressions de toutes sortes, mais les mesures prises ont toujours eu l'effet contraire, au point que la dette a doublé durant le mandat du gouvernement.

De toute évidence, les tentatives faites pour réduire le déficit ont eu l'effet contraire. Je ne serais pas surpris que la décision prise à l'égard de la Société d'expansion du Cap-Breton ait elle aussi des répercussions contraires au but visé. Cette mesure ne se traduira pas par une efficacité accrue: elle favorisera plutôt une plus grande inefficacité. L'élimination de la Société ne permettra pas non plus de réaliser des économies. Elle entraînera des coûts supplémentaires, tout en accentuant le sentiment d'impuissance des résidants du Cap-Breton.

Je sais que mon collègue est un membre influent du Parti libéral et qu'il participe au processus de prise de décisions de son parti. Plus tôt aujourd'hui, j'ai appris que la Fédération canadienne des études humaines avait adressé une lettre au chef du député, dans laquelle elle demandait si les libéraux, advenant qu'ils forment le prochain gouvernement ou qu'ils jouent un rôle dans la formation de celui-ci, annuleraient la mesure prévue dans le projet de loi C-93. Il va de soi que le secteur des sciences humaines est particulièrement préoccupé par le fait que le Conseil de recherches en sciences humaines soit absorbé par le Conseil des Arts.

Lors de l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, j'ai demandé à un député libéral quelle serait la position de son parti, et celui-ci m'a donné l'assurance qu'un gouvernement libéral examinerait ce que le gouvernement d'en face essaie de faire avec le projet de loi C-93. J'aimerais que le député du Cap-Breton nous donne aussi l'assurance qu'un gouvernement libéral ferait son possible pour que le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts soient de nouveau deux entités distinctes.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ce préambule comporte bien des questions auxquelles on peut répondre. Au fond, le député me demande personnellement si, à titre de député d'un grand parti politique, je crois que cette mesure pourrait être rétablie par un gouvernement libéral. Il a bien dit «si» nous formons le gouvernement.

J'espère que le député nous appuiera lorsque nous serons de l'autre côté de la Chambre et qu'ils seront de ce côté-ci, formant l'opposition officielle de la prochaine législature. J'espère que nous pourrons compter sur leur appui lorsque nous allons tenter de rétablir l'essentiel du projet de loi C-93 qui, selon moi, a une grande portée en ce qui concerne l'efficacité du gouvernement, mais qui aura sûrement, s'il est adopté comme je le crains, des effets négatifs. La réponse à la question du député, c'est que nous allons tenter avec empressement, célérité, vigueur et enthousiasme, mais aussi avec réalisme, d'atteindre les objectifs que nous jugeons importants.

• (1410)

Je rappelle que certains de ces objectifs ont été soulignés par mon collège de Saint-Boniface. Oui, nous nous efforcerons aussi de rétablir, dans la mesure du possible, certains des organismes que le gouvernement a éliminés.

J'espère en retour que le député, qui se trouve à l'extrême gauche, appuiera nos efforts, après les prochaines élections, quand nous formerons le gouvernement et que le NPD deviendra l'opposition officielle. Les gens

d'en face formeront alors un troisième ou quatrième parti.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis désolé qu'aucun député ministériel ne juge bon de participer au débat à cette étape-ci, et je peux comprendre pourquoi.

Nous avons eu droit deux fois à des excuses du gouvernement pour un projet de loi dont la Chambre ne devrait même pas être saisie. Ce projet est scandaleux, j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Je suis très heureux de prendre part à ce débat, même si les députés ministériels s'abstiennent. Je suis content que quelques-uns d'entre eux soient là. Il est exceptionnel qu'il y en ait autant un vendredi après-midi. C'est réjouissant.

Une voix: Ils sont venus exprès pour vous entendre, Peter.

M. Milliken: Je voudrais bien que ce soit vrai. Ce ne l'est probablement pas, mais je remercie le député de son aimable remarque.

Le président du Conseil du Trésor est peut-être venu pour écouter mon intervention, car je sais qu'il aime m'entendre parler. Mais ça va. Je ne voudrais pas manquer de modestie comme le député m'y invite.

Ce qui m'a étonné, en préparant mon intervention d'aujourd'hui, c'est de trouver dans les journaux un article appuyant la position du Parti libéral, article signé par un pamphlétaire conservateur. Notre bon ami Jeffrey Simpson, qui écrit fréquemment dans *The Globe and Mail* et qui, invariablement, appuie la position du gouvernement, a pondu un article dans lequel il critique la position du gouvernement sur ce projet de loi.

J'exhorte les ministres et les députés d'en face à prêter attention aux propos de M. Simpson. Comme ils le savent tous, ce journaliste se porte d'habitude à la défense des bourdes et des gaffes que le gouvernement commet régulièrement. Aujourd'hui, il a osé dire que le gouvernement avait commis une erreur et que les partis d'opposition avaient raison de s'insurger. C'est là sa conclusion. Nous nous démenons. Nous nous sommes opposés à cette mesure, mais le gouvernement a imposé la clôture comme il le fait d'habitude pour les mesures impopulaires.

M. Belsher: Attribution de temps. C'est tout à fait différent.

M. Milliken: Cela limite le débat. Ces dernier temps, pour tous les projets de loi impopulaires, le gouvernement nous a imposé le bâillon.

Le plus extraordinaire, c'est que le leader du gouvernement à la Chambre, qui prétend s'intéresser au Parlement et essaie de faire bonne figure, a réussi à faire adopter deux projets de loi presque sans débat l'autre jour. Les choses se sont déroulées rondement. Trois projets de loi en une journée. Maintenant, c'est la clôture pour le reste de la semaine aux deux étapes de ce projet de loi.

Ce n'est pas, à mon avis, une façon de diriger les travaux du gouvernement. C'est abuser du processus parlementaire. Consacrer une seule journée au débat en troisième lecture, et un vendredi par-dessus le marché, ce n'est pas assez pour un projet de loi de cette importance.

J'aperçois le député d'Ontario qui prend place dans les banquettes d'en face. Il a le sourire fendu jusqu'aux oreilles.

M. Soetens: Je ne voulais pas manquer votre discours.

M. Milliken: Il est revenu pour entendre mon discours. Je lui en sais gré. J'ai bien aimé le sien et je suis sûr qu'il a apprécié mes interpellations.

Je tiens à lui dire que je n'ai pas trouvé son discours convaincant. Il a signalé que certains des paramètres du projet de loi allaient permettre au gouvernement du Canada de réaliser d'importantes économies. C'est 15 millions de dollars, 15 millions de dollars sur une période de cinq ans, je crois, que nous allons économiser grâce à cette impressionnante mesure que nous adoptons aujourd'hui.

M. Belsher: C'est un premier pas dans la bonne direction.

M. Milliken: Je peux comprendre que le leader parlementaire du gouvernement impose la clôture. Ce projet de loi n'est pas très important à ses yeux. Dans un certain sens, ce n'est pas parce qu'il ne permet pas d'économiser beaucoup d'argent. Ce qu'il en coûte pour en débattre à la Chambre dépasse probablement la somme qu'on économisera au cours de ces cinq ans.

M. Soetens: Rassoyez-vous, que l'on double nos économies!

M. Milliken: Cela n'a rien à voir. C'est bien comme le gouvernement de présenter une telle mesure. L'autre mesure qu'il a présentée, le projet de loi sur la compression des dépenses publiques, n'avait guère plus de bon sens, comme je l'ai fait observer au député tout à l'heure durant son intervention. Revenons au projet de loi à

l'étude. Certains de ses aspects ne sont pas mauvais, comme je l'ai dit lors du débat en deuxième lecture. Ce qui est mauvais, c'est que le gouvernement veuille fusionner le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines.

• (1415)

Des témoignages ont été livrés devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi en question. Si seulement le député d'Ontario en avait lu le compte rendu avant de prononcer son discours, peut-être se serait-il ravisé en ce qui concerne certaines des déclarations qu'il a faites. Il s'est vraiment laissé emporter.

Ce qui est arrivé, c'est que le ministre a été pris de panique à l'idée de comparaître devant le comité pour essayer de défendre la ligne de conduite du gouvernement. Il a chargé quelques-uns de ses laquais de comparaître devant le comité pour le faire à sa place.

Ceux-ci se sont trouvés dans une position très difficile, car ils avaient assez de jugeotte, je crois, pour ne pas être d'accord. Je les soupçonne d'avoir compris que cette mesure avait été concoctée la veille du dépôt du budget et ajoutée à la dernière minute pour faire croire qu'en supprimant une quarantaine d'organismes, le gouvernement s'occupait activement de réduire les dépenses. C'est bien ce que le gouvernement a trompeté, je crois, dans le discours du budget: qu'il allait fusionner, regrouper ou dissoudre tous ces organismes gouvernementaux. C'est la deuxième mesure législative qu'on nous présente pour mettre en oeuvre cet aspect du budget.

Malgré tout, malgré toute cette poudre aux yeux, les économies rendues possibles par tous ces changements ne totaliseront que 15 millions de dollars sur une période de cinq ans, c'est-à-dire 3 millions de dollars par année, si je calcule bien. Quel magot, vraiment, alors que le déficit annuel s'élève à 35 milliards de dollars! C'est ça que le gouvernement appelle des économies et des compressions de dépenses.

Le gouvernement nous reproche de saboter tous les efforts qu'il déploie pour économiser de l'argent. Même les députés ministériels comprendront, je crois, que nous contestions un projet visant à épargner 3 millions de dollars alors que le déficit, qu'ils nous avaient promis d'éponger avant cette année dans leur premier budget, en 1984, atteint aujourd'hui les 35 milliards de dollars.

M. Soetens: Vous et moi n'étions pas ici.

M. Milliken: Le député d'Ontario a raison. Ni lui ni moi n'étions ici. Et pourtant, même si je n'étais pas ici du temps du gouvernement Trudeau, que le premier ministre et lui ne cessent de blâmer pour tous les malheurs de notre pays, il est intéressant de constater que le député me pointe du doigt chaque fois qu'il s'en prend à ces «grands dépensiers de libéraux», qu'il me compte parmi eux.

J'appuie entièrement mon parti et je n'ai pas honte de ses réalisations. Je pourrais dire au député qu'il devrait avoir honte du bilan de son gouvernement et cela, pas seulement avant 1988, car les bévues n'ont cessé de s'accumuler depuis lors, sans le moindre espoir de changement. Cela continue à ce jour et c'est pourquoi nous sommes dans un tel pétrin financier au Canada. En fait, ce projet de loi, qui est censé corriger les choses, ne fait presque rien.

Voyons les prévisions qu'on a présentées au comité. Ce matin, au cours de son allocution, le député d'Ontario a dit que cette décision de fusionner le CRSH et le Conseil des Arts du Canada ferait épargner 5 millions de dollars sur cinq ans. Je ne sais pas où il a pris cela. Les laquais que le ministre a envoyés au comité n'ont certes pas parlé d'une telle somme. Je voudrais citer ici ce que M. Patriquin a dit au comité, comme on peut le lire à la page 33 du premier fascicule du compte rendu des délibérations du comité.

Le député brandit un document. Je suis persuadé que les députés ministériels ont réussi à dénicher quelque chose depuis, car ils ont dû faire des recherches pour compenser pour les réponses qui n'ont pas pu être fournies au comité.

Voici ce que M. Patriquin a répondu à une question:

> Le calcul des économies escomptées a été fait par des fonctionnaires qui préparaient un budget. Par conséquent, il n'existe pas d'études qui pourraient être rendues publiques sur ce sujet.

Je suppose que M. Patriquin a dit cela parce que le gouvernement ne publie pas d'études prébudgétaires, mais je ne serais pas étonné non plus que de telles études n'existent pas. Puis il a ajouté:

> Par contre, on a fait allusion à d'autres études qui ont inspiré au moins une des propositions mentionnées auparavant et ces études sont du domaine public, je crois. Cela dit, il n'existe pas d'études susceptibles d'être rendues publiques sur le calcul de ces économies. Tout cela fait globalement partie de la procédure normale d'allocation des ressources de l'administration fédérale.

Autrement dit, dans ce cas-ci, les hauts fonctionnaires du gouvernement n'avaient à peu près rien à avancer pour appuyer leurs dires au sujet des économies escomptées.

En fait, plus tôt au cours de son témoignage, M. Patriquin a laissé entendre que, de tous les fusionnements visant à réaliser des économies, celui-ci était le moins bien fouillé. Autrement dit, les conservateurs ne savent vraiment pas si le fusionnement du CRSH et du Conseil des Arts du Canada va entraîner des économies.

Comme ma distinguée collègue, la députée de Mont Royal, l'a signalé au comité, ces deux organismes en ont déjà autrefois formé un seul. Le député d'Ontario essaie de nous faire accroire qu'il est donc logique maintenant de les regrouper.

• (1420)

Cela semble aussi logique que de conseiller à deux époux divorcés de se remarier. Ils peuvent le vouloir, mais s'ils ne le veulent pas, on ne les y force pas. Or, c'est ce que le gouvernement force ces organismes à faire. Ni l'un ni l'autre ne le veut, ni l'un ni l'autre n'a demandé à le faire et on n'a consulté ni l'un ni l'autre, on ne les a même pas invités à y songer. Le gouvernement s'est contenté d'annoncer cette mesure idiote dans un exposé budgétaire parce que le ministre des Finances ne savait pas quoi recommander d'autre. Il était à court d'idées sur les moyens de faire des économies et d'administrer l'économie canadienne de façon intelligente. Tout ce projet de loi est une vraie honte.

J'ai une lettre ouverte que la Fédération canadienne des sciences sociales a adressée à certains députés qui ont eu le bon sens de s'opposer au projet de loi. Elle est signée par 25 universitaires canadiens très éminents qui sont consternés de voir le gouvernement procéder de façon aussi autoritaire à l'égard du Conseil de recherches en sciences humaines.

M. Soetens: Ils sont de l'Université Queen's.

M. Milliken: L'un d'eux est de Queen's, le député d'Ontario a raison, mais pas la plupart d'entre eux. Je me rends compte qu'il n'y en a peut-être pas de Whitby, mais s'il faisait une recherche un peu plus approfondie, il découvrirait peut-être que certains des signataires habitent dans sa circonscription. Quoi qu'il en soit, il s'agit de représentants de l'Université de Toronto, de l'Université d'Ottawa, de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université de Montréal, de l'Université Acadia, de l'Université sir Wilfrid Laurier, de l'Université de Guelph, de l'Université Carleton, de l'Université Dalhousie, de l'Université Laval, de l'Université de Regina, de l'Université de Calgary et d'autres encore.

Ces universitaires sont consternés de voir que le gouvernement refuse d'écouter la voix des membres du monde canadien des sciences sociales qui estiment qu'on supprime ainsi leur indépendance et qui constatent, devant cet objectif à courte vue d'économiser peut-être 500 000 $ en cinq ans et pas plus, que le gouvernement les trahit de belle façon. Cette mesure révèle une complète indifférence à l'égard du financement des arts au Canada, à l'égard de l'intérêt des arts et des sciences sociales. En fusionnant ces deux organismes, le gouvernement refuse d'entendre les appels de ces universitaires qui demandent qu'on les laisse tranquilles, qu'on les laisse poursuivre leur travail. Ils n'obtiennent pour toute réponse qu'une série de compressions budgétaires.

Je vois que mon très distingué collègue de Winnipeg-Sud-Centre vient d'entrer pour participer au débat. Étant donné les limites de temps qui nous sont imposées par le recours à la guillotine, je serai heureux de lui céder les dix dernières minutes de ma période de vingt minutes afin qu'il puisse intervenir, sous réserve bien sûr de la période des questions et observations qui devrait suivre.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je veux simplement faire une très brève observation et poser une question à mon collègue.

Celui-ci a dit que de nombreux Canadiens bien en vue ont condamné ce projet de loi. Sait-il si, dans les milieux artistiques ou universitaires ou dans celui de la recherche, il y a des Canadiens bien en vue qui ont appuyé cette mesure législative? Le cas échéant, aurait-il l'obligeance de nous dire de qui il s'agit?

M. Milliken: Monsieur le Président, je dois admettre que j'en connais un. C'est le leader du gouvernement à la Chambre. Je sais qu'il a un doctorat en génie chimique. Je crois que M. Andre a appuyé ce projet de loi.

Des voix: Qui?

M. Milliken: Harvie Andre. Le leader du gouvernement à la Chambre. Il est toutefois le seul diplômé universitaire que je connaisse qui ait appuyé ce projet de loi.

M. Duhamel: Je voulais dire un universitaire éminent.

M. Milliken: Oh, je vois. Comme ce député a fait des études supérieures, je lui donnais le bénéfice du doute. Je sais qu'il n'est plus un universitaire, mais je crois savoir...

Une voix: À mon avis, il n'a jamais été un universitaire.

M. Milliken: Le député dit que, à son avis, il n'a jamais été un universitaire. Je n'en sais rien, mais j'ai pensé qu'il en était peut-être un bien des années avant de devenir député. Je ne sais pas quelle profession il exerçait, mais je sais qu'il a fait d'excellentes études. Il est toutefois la seule personne que je connaisse qui appuie ce projet de loi. À ma connaissance, il n'y a actuellement aucun professeur d'université qui est en faveur de celui-ci. Dans ma circonscription, il y a deux universités, et je n'ai

entendu personne de ce milieu dire qu'il appuyait cette mesure.

L'université Queen's et le Royal Military College sont tous deux situés dans la circonscription de Kingston et les Îles. Or, aucun universitaire de ces deux établissements ne s'est dit en faveur du projet de loi. Sauf erreur, je n'ai reçu aucune lettre d'universitaires d'autres régions du Canada qui se disaient en faveur du projet de loi. J'ai reçu beaucoup de lettres à ce sujet, et je crois que toutes étaient défavorables au projet de loi.

En réponse à la question de mon collègue, mis à part le leader parlementaire du gouvernement, qui n'est peut-être pas un universitaire parce qu'il est en politique depuis longtemps, je ne connais personne qui soit en faveur du projet de loi.

• (1425)

À vrai dire, s'il n'était pas député, il n'appuierait propablement pas ce projet de loi. En fait, s'il ne faisait pas partie d'un Cabinet qui pratique des compressions et qui sabre partout, il ne l'appuierait probablement pas non plus.

On vient de me remettre un message. Il y a deux autres membres du Cabinet qui ont apparemment des doctorats, Il semble que l'honorable Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en ait un et il appuie cette mesure. Le ministre d'État aux Petites entreprises est aussi titulaire d'un doctorat et il est en faveur du projet de loi. Je puis toutefois dire qu'il y a d'autres diplômés universitaires à la Chambre qui s'opposent au projet de loi, y compris le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui va bientôt prendre la parole. Il m'a dit à quel point ce projet de loi était épouvantable. Il voudra sûrement l'expliquer à la Chambre. Je suis impatient d'entendre son discours.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de Kingston et les Îles de sa généreuse invitation à prendre part aux échanges très stimulants et passionnés que nous avons eus à propos de cette mesure législative au cours des derniers mois. Je peux dire que je représente ce petit groupe de vaillants députés qui étaient dans le milieu universitaire avant d'arriver à la Chambre des communes, même si cela fait déjà longtemps, et qui trouvent ce projet de loi absurde et particulièrement irritant en ce qui concerne les objectifs énoncés par le gouvernement.

Il convient de souligner que nous débattons ce projet de loi au moment où un nouveau budget sera présenté lundi. Il y a une leçon très importante à tirer de ce débat sur ce qu'il ne faut pas faire dans un budget. Je me souviens clairement des grandes annonces que le ministre des Finances avait faites au sujet de toutes ces nouvelles fusions ou intégrations qui allaient permettre de réaliser des économies.

Le projet de loi C-93 est directement lié à cet engagement, mais il ne nous fera pas économiser d'argent. Toute cette rénovation qui mine considérablement notre programme de relations universitaires internationales n'est effectuée que pour des raisons purement superficielles. C'est l'oeuvre d'un gouvernement qui n'est plus capable de faire le lien entre la fin et les moyens, entre un objectif et une mesure législative. Il a présenté cette mesure pour donner l'impression qu'il fait quelque chose, mais il ne fait en réalité qu'affaiblir et éroder certaines institutions très importantes dans notre pays.

Permettez-moi de parler d'un aspect précis du projet de loi qui m'a été signalé et qui me chagrine beaucoup. Il s'agit de la façon dont le programme des relations universitaires internationales du ministère des Affaires extérieures est séparé de l'organisme responsable de la politique extérieure dans notre pays sans raison valable. On n'a certainement consulté personne à ce sujet.

Cela arrive à un des moments les plus importants peut-être dans l'histoire de notre pays, c'est-à-dire au moment où nous commençons à nous rendre compte de l'impact de la mondialisation et à comprendre que notre sécurité, notre prospérité et notre bien-être dépendent en grande partie de nos relations avec le reste du monde dans tout un éventail de domaines.

Parmi les meilleurs moyens d'établir des liens, il y a les échanges universitaires, les programmes qui permettent aux autres pays de mieux comprendre le Canada, qui amènent des professeurs et des chercheurs à travailler à l'étranger pour diffuser et faire comprendre la science et les sciences humaines ainsi que la culture canadiennes. Le programme de relations avec les universités a été l'un des meilleurs outils de promotion du Canada dans le reste du monde. Il a permis une circulation constante de Canadiens et d'idées canadiennes ailleurs dans le monde. Cela fait partie de notre politique étrangère. La politique étrangère n'est plus l'affaire exclusive d'un groupe de diplomates qui se réunit dans des ambassades pour parler d'affaires d'État. La politique étrangère inclut maintenant l'environnement, les mouvements de personnes, l'échange d'idées, l'établissement de nouvelles relations entre les entreprises, les travailleurs, les universités et les organismes culturels. Ce sont l'élargissement des nou-

veaux rapports et leur diversification qui donneront au monde l'un de ses plus grands élans.

• (1430)

Juste au moment où l'institution nécessaire avait atteint sa maturité et était en mesure de commencer à élargir et à diversifier son rôle, que fait le gouvernement conservateur? Il coupe et transforme et, au bout du compte, la nouvelle agence—son nom m'échappe, le CARSH ou le CRACH, enfin, peu importe—devra créer son propre réseau de contacts internationaux et former ses propres agents qui, sur la scène internationale, seront en concurrence avec nos ambassades. Donc, nous assistons au doublement de fonctions plutôt qu'à l'intégration de fonctions. Nous remplaçons une agence par une autre agence semblable qui devra traverser toutes les étapes du rodage, se créer son propre réseau de relations, embaucher son personnel et réinventer des programmes qui existent déjà.

Vous qui êtes un être rationnel, monsieur le Président, croyez-vous qu'il s'agit là d'une décision qui est dans l'intérêt public? Est-ce logique, à votre avis? En tout cas, pour beaucoup d'institutions partout dans le monde, cela n'a aucun sens. J'ai une pleine chemise de lettres venant d'universités ou d'instituts de recherche à travers le monde disant que c'est folie, que cela n'a aucun sens, que notre gouvernement a perdu l'esprit.

Si des étrangers peuvent se rendre compte de cela, je suppose que la question qui se pose est: comment se fait-il que le caucus conservateur ne le voit pas? Je dis donc aux députés d'en face que, en cette période de restrictions, s'ils avaient la preuve que l'on allait économiser de grosses sommes d'argent, s'ils avaient la preuve que ce serait plus efficace, plus réaliste, plus rationnel, je dirais parfait. Mais toutes les preuves que nous avons, tous les témoignages, toutes les instances de ceux qui ont comparu devant le comité ou ont écrit, disent que cela ne fonctionnera pas.

Je les dépose au bureau à l'intention de ceux qui veulent les consulter et j'avertis que, lorsque viendra le prochain exercice budgétaire, lorsque l'on entendra les grandes déclarations du ministre, lundi, lorsque les députés de la majorité applaudiront à tout rompre la nouvelle rationalisation, qu'on se rappelle le projet de loi C-93. Qu'on se rappelle ce qu'il fait et ce qu'il ne fait pas. Il ne conduira à aucune économie. Il ne fera que créer des dédoublements, plus de bureaucratie, plus de concurrence et moins d'économies. Il minera un excellent programme qui servait très bien les Canadiens.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue nous exposer ses motifs pour refuser son appui au projet de loi C-93. Il juge, comme moi d'ailleurs, que la preuve n'a pas été faite qu'on pourra vraiment économiser autant et être aussi efficaces qu'on le prétend. Je suis d'accord avec lui. Moi non plus, je n'ai pas trouvé la moindre preuve.

Les occasions n'ont pourtant pas manqué, que ce soit dans le cadre des audiences du comité ou dans les lettres que nous avons reçues en tant que députés. Or, pas une seule lettre ne confirmait la possibilité de réaliser des économies substantielles. À défaut de cette preuve, je ne vois pas comment on pourrait appuyer une mesure législative, un projet de loi qui vise à l'efficacité de l'administration gouvernementale et est censé permettre de faire des économies.

On parle ici d'économies d'environ 5 millions de dollars, d'après ce que j'ai entendu, c'est-à-dire 1,5 million de dollars par année. D'autres montants ont aussi été avancés, et je ne sais pas dans quelle mesure ces chiffres sont vérifiables. Certains sont vérifiables.

• (1435)

Dans mes observations, je voudrais simplement dire que le gouvernement va avoir l'occasion, en présentant son nouveau budget la semaine prochaine, de nous montrer comment il entend rationaliser l'administration et réduire le déficit.

J'ai quelques suggestions à faire. L'une d'elle est de ne pas adopter le projet de loi C-93, qui ne renferme certainement pas le genre de mesures que nous préconisons. Mais d'autres avenues s'offrent au gouvernement.

Je suis député du Québec. Le Québec, on le sait, est l'une des provinces qui a demandé avec le plus de véhémence que les chevauchements de responsabilités et les doubles emplois entre les ministères et les organismes soient le plus possible réduits. Dans un esprit de neutralité et en toute logique, j'ai demandé plus tôt à un de nos vis-à-vis s'il ne serait pas avantageux de songer à fusionner les Finances et Revenu Canada.

Je pense également à la dévolution aux provinces de la responsabilité du développement régional, par exemple. J'estime que ce serait très important. Le développement régional ne serait plus une caisse occulte dans laquelle les ministres iraient puiser tout juste avant les élections pour créer des projets comme Hibernia, qui ne sont pas vraiment réalistes ou rentables.

Je suis d'avis qu'il est temps de songer sérieusement à la réduction des dépenses de l'État. Il ne faut pas nécessairement s'attaquer aux programmes, mais il importe, à mon avis, de commencer par dire clairement à la population que nous sommes déterminés à supprimer certains dépenses de l'État dont nous pouvons facilement nous passer avant de nous en prendre aux programmes parce que nous n'aurons pas le choix alors si nous ne passons pas dès maintenant à l'action. Il ne suffira pas de diminuer les dépenses des programmes. Il faudra les éliminer, et je ne veux pas que nous en arrivions là.

Voici ma question.

Une voix: Il était grand temps.

M. Edmonston: Vous avez raison.

Voit-il des éléments positifs dans le projet de loi C-93? Un de ses collègues a dit en comité que le projet de loi comportait des éléments positifs. Y voit-il des éléments positifs ou croit-il qu'il faut le rejeter en bloc?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je le répète, l'aspect le plus positif du projet de loi est le fait qu'il illustre la méthode à éviter quand vous voulez rationaliser des programmes ou apporter des changements. L'exercice tient plus à la futilité qu'à la frugalité, et c'est un des éléments du problème.

Le gouvernement n'a pas effectué les études nécessaires à l'élaboration d'un programme efficace, dans le cadre duquel des subventions sont accordées à des organismes culturels, à des organisations de sciences sociales et d'études internationales. Le gouvernement n'a consulté personne, n'a fait aucune étude et n'a demandé l'avis d'aucun spécialiste. L'ordre vient tout simplement du ministère des Finances et du ministre. Je ne sais pas ce qu'ils ont contre ces trois organismes.

La mesure législative se fonde plus sur un projet inventé par une agence de relations publiques pour créer l'illusion que quelqu'un faisait quelque chose pour économiser de l'argent que sur une analyse politique sérieuse. On peut dire que la motion est heuristique, j'ai du mal non seulement à prononcer le mot, mais aussi à attribuer ce motif louable au gouvernement, en ce sens qu'elle illustre à merveille l'incompétence du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et commentaires est terminée. Reprenons le débat. Puis-je dire qu'il est 14 h 45?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 h 45, conformément à l'ordre adopté le mercredi 21 avril 1993 et au paragraphe 78(3) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 22 avril 1993, le vote par appel nominal est reporté au mardi 27 avril 1993, à 18 heures.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée dont la motion devait être débattue dans le cadre de la période réservée aux initiatives parlementaires aujourd'hui est malheureusement tombée malade hier et elle n'a pu aviser le Président qu'elle n'interviendrait pas aujourd'hui.

Ainsi, l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera annulée à 15 heures. Je suis disposé à déclarer qu'il est 15 heures à cette fin. Cependant, étant donné le fait qu'elle était malade, je me demande si la Chambre pourrait donner son consentement unanime pour permettre que sa motion ne soit pas rayée du *Feuilleton*, mais plutôt placée au bas de l'ordre de priorité.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): En conséquence, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 avril 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ÉLIMINATION DES BONIS DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 mars, de la motion de M. Duhamel: Que le projet de loi C-339, Loi visant à éliminer le paiement de bonis dans le secteur public fédéral, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat, même si je ne suis pas très en voix. Je sais que tous les députés ici présents seront déçus que je ne puisse pas donner la pleine mesure de mes qualités d'orateur. Cependant, ce projet de loi présenté par mon collègue, le député de Saint-Boniface, est tellement important que je tenais à le commenter brièvement.

Je ne sais pas exactement quelles sont ses intentions, mais je dois dire que la lecture de ce projet de loi a soulevé quelques doutes en moi. Je sais qu'il n'a pas voulu dire que les fonctionnaires du Canada ne devraient pas recevoir la rémunération qui leur revient, ni rien du genre. Ce projet de loi propose de supprimer le principe des incitations au rendement. Bien sûr, il y en a qui ne sont pas d'accord avec ce principe, mais je crois personnellement que les gens travaillent mieux quand ils ont une forme d'encouragement. Une juste rémunération et la sécurité au travail, entre autres, sont certainement des facteurs très importants.

Le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction de la fonction publique—qu'on appelle le groupe Burns, du nom du président actuel, M. James Burns, vice-président de Power Corporation—a fermement exprimé son opinion à ce sujet. Il estime qu'une partie de la rémunération des cadres supérieurs devrait comporter un élément de risque, pour reprendre l'expression employée par le comité, afin de créer un facteur de motivation.

Je ne veux absolument pas insinuer que nos cadres ne donneront pas leur plein rendement si leur salaire est garanti à 100 p. 100, mais je pense que l'idée qu'un pourcentage de la rémunération leur soit versé sous forme de bonis, pour les inciter à travailler fort, est un principe valable.

De toute évidence, le groupe consultatif approuve ce principe. Je dois ajouter que les cadres de la fonction publique l'approuvent également parce qu'ils ont accepté ce mode de rémunération dans le cadre de leurs négociations collectives. Je suis sûr que mon collègue d'en face n'avait pas l'intention de faire obstacle au processus de négociation collective.

Je suis sûr que, si je parle de l'inviolabilité des négociations collectives, l'opposition me rappellera très rapidement que notre gouvernement ne s'est pas gêné pour intervenir dans ce processus, quand il a imposé le programme de restrictions salariales pour les employés de la fonction publique, il y a quelques années. Je rappelle que ce programme de restrictions ne s'appliquait pas seulement aux fonctionnaires, mais aussi aux députés et à tous ceux qui sont payés par le gouvernement.

Il est inhabituel que l'on prenne ce genre de mesure, et ce n'est certainement pas une pratique normale pour notre gouvernement. En effet, le gouvernement considère que, idéalement, ces décisions doivent être prises dans le cadre des négociations collectives, en fonction des conditions du marché et des critères habituels.

• (1120)

J'aimerais rappeler à mon collègue et à ceux qui appuient cette mesure législative qu'une décision arbitraire du Parlement pourrait créer des difficultés et aller à l'encontre de la position que ses collègues et lui-même ont adoptée il y a environ un an à l'égard de la convention qui avait alors été passée avec la fonction publique. Je veux seulement le lui faire remarquer.

Peut-être qu'une partie du problème vient de l'utilisation du terme boni. Pour moi, un boni n'est autre qu'un petit cadeau dans une boîte de maïs soufflé. Un petit extra, auquel on ne s'attendait pas nécessairement et qui est donné en plus de ce à quoi on s'attendait. Quand on achète une boîte de céréales, on s'attend à ce qu'elle contienne des céréales, un point, c'est tout. Or, surprise, elle contient un petit cadeau en plus. Voilà ce qu'est un boni. Un petit extra. À mon avis, cette mesure législative tient peut-être à l'utilisation de ce terme spécifique au lieu de l'expression prime de rendement.

Il est important, je pense, de rappeler l'historique de cette disposition, qui avait été éliminée du régime de rémunération quand ce système avait été mis en oeuvre, de sorte que si l'on disposait d'un budget salarial de 100 p. 100 à l'époque, on pouvait retenir là-dessus un certain pourcentage—15 p. 100, je crois bien. Il se peut que je me trompe dans le pourcentage, mais le principe est bien celui-ci.

En réalité, vous n'avez pas accordé de boni en sus, mais vous avez dit au groupe d'employés touché par cette disposition que vous leur garantissiez tant—ce qui correspond en fait à un montant inférieur, à savoir 85 p. 100—et qu'ils pouvaient, selon leur rendement, avoir droit à une prime. Il est important, à mon avis, de ne pas l'oublier.

Je me souviens des bruyantes interventions qu'avaient faites certains de mes collègues à la Chambre au sujet de l'importance de ces bonis quand cette question avait été soulevée il y a un an. C'est peut-être de là que vient l'idée que ces bonis ne conviennent pas.

Il est important, je crois, que tout le monde comprenne bien que ces bonis ne viennent pas s'ajouter à la rémunération, mais qu'en fait ils font partie du système de rémunération actuellement en place et qui l'était déjà lorsque cette mesure a été introduite.

Un boni qui est versé automatiquement cesse en fait d'être une prime de rendement et perd tout son sens. Boni n'est pas le terme juste. Il serait peut-être utile, à mon avis, de déterminer ou de clarifier les conditions auxquelles pareil boni sera versé ou non. C'est une question qui mériterait peut-être d'être examinée.

Il est parfois difficile de définir ou de quantifier les progrès dans certains emplois au sein de la fonction publique. Ces jours-ci, quand on rentre à la maison le soir, si on allume la télévision, qu'on le veuille ou non, il n'y a que des matchs de hockey. Il est très facile de déterminer si un joueur de hockey touche un boni ou non. On n'a qu'à regarder le nombre de buts qu'il a comptés l'an dernier, le nombre d'assistances qu'il a obtenues, le nombre de minutes qu'il a passées sur le banc des punitions, et le nombre de matchs que son équipe a remportés. Par contre, c'est beaucoup plus difficile quand il s'agit d'un haut fonctionnaire. Il est certes difficile de quantifier le rendement d'une personne.

Si on établit des critères et si on définit un processus clair sur lequel on se fonde pour décider si une personne mérite ou non une prime, ça va. Ce qu'il faut souligner, je pense, c'est l'importance de se doter de critères clairs. Il faut faire comprendre aux gens que les primes sont décernées au mérite, et que tous ne vont pas automatiquement en avoir une. L'aspect automatique de la prime peut aussi donner lieu à certains progrès.

Si une prime est trop difficile à obtenir, ce n'est pas vraiment un incitatif à mieux faire. Quand on établit un système de rémunération qui vise à récompenser le rendement, il faudrait se fixer pour critère que toute personne qui fait de réels efforts pour améliorer son rendement aura droit à une prime. Autrement dit, ce processus a pour but d'encourager les fonctionnaires à améliorer leur rendement.

• (1125)

Administré de façon automatique, ce système fonctionne très bien, À mon avis, il peut être avantageux non seulement pour les fonctionnaires visés, mais aussi, dirais-je, pour les contribuables canadiens. Modifier ce système en ce moment créerait beaucoup de problèmes. Je pense que, sauf quand on s'y attaque par pure malice politique, comme on l'a fait à la Chambre il y a à peu près un an, ce système fonctionne bien. Il sert bien les intérêts des Canadiens et ceux des fonctionnaires.

En même temps, le système permet au gouvernement de reconnaître la grande qualité du travail fait par les fonctionnaires au Canada. Tous les députés en conviendront, même si parfois, dans nos échanges de vues, nous avons parfois tendance à oublier que les Canadiens sont très bien servis par les fonctionnaires. Il y a, au sein de la fonction publique, des fonctionnaires extrêmement compétents.

Les cadres supérieurs de la fonction publique ne sont peut-être pas aussi bien rémunérés qu'ils pourraient l'être dans le secteur privé. Mais ils sont comme nous, les députés. Nous savons exactement quelles sont les conditions quand nous acceptons l'emploi. Cela fait partie du jeu et si ça ne nous plaît pas, nous n'avons qu'à ne pas nous présenter comme député.

Pour terminer, je voudrais féliciter le député d'avoir présenté cette proposition. Je ne peux toutefois pas l'appuyer et j'invite les autres députés à rejeter cette proposition.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, j'aimerais dire tout d'abord que j'ai longuement réfléchi sur le projet de loi C-339. Mes électeurs ne cessent de me faire part des inquiétudes que leur causent chaque année notre déficit et notre dette publique; par conséquent, je suis toujours à le recherche de façons de réduire nos dépenses. Mais je veux également tenir compte des répercussions qu'auront les changements que nous envisageons sur l'efficacité du gouvernement et sur les personnes touchées.

J'aimerais rappeler à tout le monde que, pour le moment, les salaires des fonctionnaires fédéraux sont gelés pour trois ans. Cela signifie que pour l'an dernier, cette année et l'année prochaine, personne ne touchera de bonis.

Le projet de loi C-339 vise à éliminer le paiement de bonis dans le secteur public fédéral. Il révèle une mauvaise compréhension du système des primes au rendement dont jouissent les hauts fonctionnaires.

J'aimerais en faire un bref historique. En 1981, lors de la création de la catégorie de gestion, il a été décidé d'attribuer une partie de la rémunération, au niveau supérieur, sous forme de primes annuelles au rendement, ou allocations forfaitaires, au lieu d'inclure ces sommes dans le salaire de base.

Le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction de la fonction publique, organisme du secteur privé composé de cadres supérieurs du monde des affaires canadien qui offre avis et recommandations aux gouvernements qui se sont succédé depuis 24 ans—avait recommandé les primes au rendement comme méthode de rémunération, ce qu'il recommande encore.

Le principe en étant que la rémunération des hauts fonctionnaires devrait être en partie assujettie au risque, c'est-à-dire que la rémunération de chaque individu doit dépendre de sa contribution à l'organisation—pratique qui est très répandue dans le secteur privé, monsieur le Président. Lorsqu'on a introduit les primes au rendement pour les fonctionnaires, on a réduit l'échelle des salaires maximums pour tenir compte des bonis qui seraient payés.

• (1130)

Par conséquent, en remplaçant le rajustement du salaire de base par le versement de primes, on fait des économies puisque les montants forfaitaires ne s'accumulent pas d'une année sur l'autre. Les primes au rendement ne représentent pas une rémunération supplémentaire, mais bien une manière plus efficace et plus rentable de répartir la même enveloppe de rémunération. Car il s'agit bien de la même enveloppe de rémunération.

J'aimerais également faire remarquer que l'élimination des primes au rendement signalerait le retour à un système selon lequel les rajustements du salaire de base se feraient également pour tous, quels que soient le rendement et la contribution de chacun à l'organisation. Tout ce que je peux dire c'est que ce serait non seulement néfaste, mais aussi injuste, et surtout, ce que je crains par-dessus tout, cela reviendrait beaucoup plus cher.

J'aimerais ajouter que l'adoption de ce projet de loi serait contraire à la tendance actuelle au sein du secteur privé. Bon nombre de mes électeurs ont préconisé cette façon d'agir. Le Conference Board du Canada et d'autres sociétés d'experts-conseils en ont fait état en analysant l'augmentation de la partie du régime de rémunération qui est variable ou liée au rendement.

Enfin, le projet de loi proposé réduirait la souplesse du système de rémunération au profit d'une méthode plus rigide et plus coûteuse. Tout en tenant compte des intérêts des contribuables canadiens, le gouvernement doit veiller à ce que le salaire des fonctionnaires soit juste et équitable et qu'il se compare à celui des autres secteurs de l'économie canadienne.

Jusqu'à maintenant, les avis d'organismes comme le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction ont été déterminants dans l'élaboration du système actuel de rémunération des cadres supérieurs, reconnu comme l'un des meilleurs systèmes par de nombreux autres pays. Nous devrions continuer à nous fier à ceux qui ont la compétence spécialisée nécessaire pour faire des recommandations en matière de rémunération.

Permettez-moi de résumer ce que cela veut dire. Selon le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction, une certaine partie de la rémunération totale du personnel de direction devrait être assortie d'un risque, conformément à ce qui se fait dans le secteur privé. Voilà ce qu'ont demandé et demandent encore bon nombre de mes électeurs.

Il serait trompeur de laisser croire aux contribuables canadiens que le système actuel de rémunération qui est directement lié au rendement est excessivement généreux. Il ne l'est pas. La rémunération au rendement ne signifie pas un salaire additionnel. Le système de rémunération au rendement est considéré dans bon nombre de pays comme l'un des meilleurs systèmes possibles.

Beaucoup d'idées fausses circulent sur le motif et la méthode de paiement de ces primes. La rémunération au rendement n'est pas une prime, mais elle fait partie intégrante du plan de rémunération global de rémunération du personnel de direction. Dans leur cas, 5 p. 100 du salaire total sont habituellement réservés à la rémunération au rendement. Je dis «habituellement», car depuis trois ans, cette partie de la rémunération a été suspendue temporairement.

• (1135)

Nous encourageons un rendement élevé en récompensant chaque employé pour son propre travail. La rémunération au rendement est une méthode efficace et économique de le faire. C'est un système dont la rentabilité est reconnue.

Le projet de loi C-339 entraînerait nécessairement des modifications au régime d'administration des traitements. Des augmentations de salaire automatiques s'ajouteraient en permanence au traitement de base et perturberaient un système qui a toujours donné de bons résultats.

Je conclurai en disant que je ne vois pas quels avantages immédiats ou éventuels pourraient découler de l'adoption du projet de loi C-339.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, mon collègue de Saint-Boniface a présenté un projet de loi privé qui touche un élément de paiement qui a suscité beaucoup de frustrations. Depuis des années, on a eu énormément de critiques concernant les montants forfaitaires, communément appelés des bonis, que ce soit des bonis pour le bilinguisme ou pour l'efficacité et autres.

Dans l'ensemble, on paie des bonis pour l'efficacité, ce qui me semble raisonnable, ou pour le bilinguisme, qui a été une mesure louable. Mais avec les années, on est arrivé à la conclusion, et c'est pour cela que mon collègue de Saint-Boniface a cru bon—et avec raison—de s'attaquer à ce problème, car cela aurait dû être fait depuis longtemps. Va-t-on payer des bonis à un très petit nombre de gens qui, supposément se qualifient, qui sont dans la hiérarchie de la fonction publique ou est-ce qu'on ne va pas regarder l'ensemble de notre système et dire à tous ceux qui travaillent à l'amélioration et surtout à l'efficacité et l'efficience de notre système, qu'ils méritent d'avoir un montant forfaitaire ou boni.

Mon collègue a avancé plusieurs arguments et je suis d'accord avec lui pour dire qu'effectivement on devrait avoir un système juste et équitable, qui devrait permettre à tous ceux qui travaillent à la fonction publique de bénéficier d'un boni pourvu qu'ils aient contribué à l'efficience.

Il y a d'autres organismes qui méritent effectivement le même traitement, qui ont été oubliés dans cette analyse. Mon collègue de Saint-Boniface m'a fait remarquer qu'il y a des organismes qui ont été oubliés et que d'autres devraient être inclus, notamment le CNR ainsi que tous ceux des autres ministères. Finalement, personne ne devrait être exclu.

Quand on regarde les montants des bonis payés qui frôlent les 66 millions de dollars, c'est un montant considérable. Donc, il y a beaucoup de gens qui réalisent qu'il y a de grosses sommes payées en bonis, et beaucoup de gens qui ne touchent pas de bonis pensent qu'ils ont contribué à l'efficience et ça devient pour eux une source de frustration et je les comprends. Quand on regarde l'ensemble de tous ceux qui travaillent à la fonction publique ou parapublique au Canada, le gouvernement central, on dépasse les 375 000 employés, c'est beaucoup de gens. Il est important qu'on ait un système dans lequel les gens sentent qu'ils participent tous ensemble et que les bonis ne soient pas seulement réservés à ceux qui font partie de la hiérachie, ce qui est très peu quand on regarde les normes.

La question qu'on se pose évidemment, quand on regarde ces bonis et le salaire de l'individu en question, on voit que c'est disproportionné, que les bonis sont très élévés comparativement au salaire. Donc, cela suscite des questions. Mon collègue de Saint-Boniface se demande s'il ne serait pas temps de faire étudier la question en comité, afin de l'examiner en profondeur, parce qu'ici, on ne parle pas simplement de quelques milliers de dollars, mais de dizaines de millions de dollars payés en bonis. À l'instar de mon collègue, je crois qu'il est essentiel de discuter de ce problème au comité, avec beaucoup de bonne foi bien entendu puisqu'il s'agit de l'ensemble de nos employés, car ceux-ci méritent que l'on examine les règles, les critères qui faisaient que l'on payait des bonis. Je suis convaincu que cela peut être amélioré.

• (1140)

En ce moment, la perception est que ce système n'est pas juste. Et si on s'y arrête, on peut se rendre compte que beaucoup de questions se posent. Donc c'est important, dans un système comme le nôtre, que la perception colle à la réalité. En ce moment, ça ne colle pas à la réalité, et la perception que les gens en ont démontre très clairement que le système n'est pas juste, n'est pas équitable.

Donc on se demande si le système est objectif. Évidemment, face à tant de critiques, on est portés à croire qu'il y a certainement une lacune dans ce domaine. Donc c'est très important que, dans l'esprit des gens, ce soit juste et objectif.

En ma qualité de représentant d'un comté dans la région de la Capitale nationale, du côté québécois, où il y a beaucoup de fonctionnaires, j'ai été à même d'entendre des discussions sur cette question à maintes reprises. Je ne prétends pas connaître tous les éléments qui devraient être amenés afin de corriger ce problème, parce que j'ai pu constater qu'il y a des gens qui peuvent en parler pendant des heures. Mais mon collègue de Saint-Boniface a proposé une motion à ce sujet, et je crois que ce n'est pas une chose partisane. Il est tout à fait clair que ce n'est qu'au comité, avec la collaboration de tous les partis de cette Chambre, que l'on pourra examiner cette question en profondeur. Plusieurs personnes ont travaillé dans ce domaine et nous nous devons d'examiner les différents critères, et ce dans le but de rendre ce système juste et équitable. Il y a des moyens de le faire, j'en suis sûr.

De plus, il faut s'assurer que la perception, non seulement de la part des employés du gouvernement fédéral mais parmi toute la population, que leur perception soit que ce système est juste, équitable et objectif.

C'est à peu près les seuls commentaires que je voulais faire, et il y en a peut-être beaucoup d'autres qui pourraient être apportés sur le sujet. Je voudrais simplement mentionner, pour tous ceux qui bénéficient de ces bonis et beaucoup d'autres qui n'en bénéficient pas, que nous voulons que ce système soit réexaminé. Je suis convaincu que, avec de la bonne foi, cela peut être réalisé, afin de rendre le système juste et équitable pour tous les employés publics et parapublics du gouvernement central.

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, il s'agit de se demander où commence l'équité et où elle finit.

Les deux ministériels, le député de South Shore et de Wild Rose, ont tous deux déclaré que nous devions traiter les fonctionnaires de façon plus équitable. Je suis d'accord là-dessus. Je pense que nous devrions en effet être plus équitables, mais est-ce que l'équité s'arrête aux 4 750 gestionnaires de la fonction publique? Ne s'applique-t-elle pas également aux 200 000 fonctionnaires et plus qui ne sont pas des gestionnaires et qui ne profitent pas de ce programme de bonis? Ils n'obtiennent aucune prime quel que soit leur rendement, contrairement aux gestionnaires.

Le député de South Shore en particulier a déclaré à ce sujet que ces primes étaient versées seulement en fonction du mérite et du rendement et que ce système serait inéquitable si on utilisait tout autre critère. Je suis d'accord là-dessus, mais le député de South Shore pourrait-il nous dire au juste combien de gestionnaires n'ont pas obtenu de prime? Combien de gens admissibles à ce programme n'en ont pas profité? Il serait intéressant de connaître les chiffres au juste et d'avoir une certaine idée de l'éventail dont il est question. Nous savons que personne à l'extérieur de ce groupe supérieur de 4 750 personnes n'a obtenu de prime, mais au sein de ce groupe, combien en ont reçu?

Les deux ministériels ont déclaré que cela ne venait pas s'ajouter à leur salaire, qu'il y avait eu une déduction de leur rémunération globale et qu'on accordait ces primes aux intéressés pour qu'ils puissent ainsi compenser peut-être la perte subie. Ils n'ont pas nié qu'il soit possible que certains reçoivent plus que le montant déduit au départ. Je le répète, je souhaiterais vivement connaître les chiffres et le montant de la déduction de salaire effectuée avant l'entrée en vigueur de ce système de primes.

Je voudrais faire un petit pari avec mon collègue de South Shore, si nous pouvons aborder cette question plus tard. Je gage qu'on n'a procédé à aucune réduction de salaire et que les intéressés devaient prouver, en fonction de leur rendement passé, qu'ils pouvaient toucher le même salaire qu'auparavant pour le même travail au sein du même poste. C'est là, selon moi, un autre aspect de ce programme qui est tout à fait inéquitable. Il est injuste de traiter les gens de cette façon.

• (1145)

Les gestionnaires sont ceux qui sont les mieux rémunérés à l'heure actuelle. Ils touchent en moyenne beaucoup plus que les membres des unités de négociation. Pourtant, ces primes ne sont versées qu'aux gens les mieux rémunérés et les fonctionnaires les moins bien payés ne peuvent en profiter.

Aux termes de la loi, le gel des salaires des membres des unités de négociation durera quatre ans. Pendant quatre ans, leur salaire n'augmentera absolument pas. Est-ce équitable, étant donné que ce salaire est rongé graduellement par l'augmentation du coût de la vie, même si elle est moins marquée que dans le passé? Les fonctionnaires perdent petit à petit une partie de leur salaire. Sur une période de quatre ans, ils subiront une réduction de salaire substantielle.

Par contre, les gestionnaires peuvent combler cette différence et peut-être même un peu plus grâce à leurs primes au rendement. Ceux qui paient la note, ce sont les gens en-dessous d'eux, les gens en première ligne, ceux qui doivent traiter avec les chômeurs qui font la queue aux bureaux de l'assurance-chômage, ceux qui sont stressés, qui éprouvent des problèmes et sont le moins bien payés—dans bien des cas, des femmes chefs de famille monoparentale. Ces gens-là savent que leur salaire est gelé pour une période de quatre ans. Est-ce équitable?

Nous parlons d'équité envers 4 750 gestionnaires, mais nous ne pouvons pas le faire et, du même coup, écarter complètement de la discussion le concept d'équité envers les quelque 200 000 fonctionnaires et plus qui font le travail et pour lequel les gestionnaires sont crédités lorsque vient le temps de calculer le montant de leur prime. Je suis en faveur de l'équité, mais il ne m'apparaît pas équitable de dire aux membres des unités de négociation que les employés devront se passer de primes au rendement alors que leurs supérieurs, qui sont responsables d'eux, en toucheront.

Il n'y a pas que les primes au rendement; il y a aussi les reclassifications de postes. D'après l'information qui nous parvient de nos circonscriptions, nous savons que les postes de niveau plus élevé sont reclassifiés dans des catégories de postes mieux rémunérés, mais que les postes de ceux qui sont sur la ligne de feu, parfois au sens propre du terme, ne le sont pas.

Je pense ici notamment aux agents des pêches qui doivent parfois être armés à cause des risques propres à leurs fonctions. Ils tentent depuis des années, et cela avant l'entrée en vigueur du gel des salaires, d'obtenir la reclassification de leurs postes en fonction de leur niveau de formation et des risques que comporte leur travail, puisque certains doivent porter des armes. Ils ne parviennent pas à obtenir de reclassification. Pourtant, leurs superviseurs, ceux qui occupent des postes de cadre, obtiennent une reclassification et des primes au rendement. Est-ce juste? Je ne le crois pas. Je crois que les quelque 220 000 fonctionnaires font la sourde oreille au gouvernement quand ce dernier leur présente ces arguments.

Ce programme, le gel des salaires, a été adopté à cause de la situation financière du gouvernement national, à cause de l'ampleur de notre dette, en particulier sur le plan international. Cette mesure n'a pas donné grand résultat à cet égard, même si elle visait à donner aux fonctionnaires l'impression qu'ils participaient à la lutte contre le déficit et, espérons-le, à la réduction de la dette.

Est-il juste de geler les salaires de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle salariale, de ne leur accorder aucun rajustement salarial, et, par ailleurs, de dédommager les cadres parce qu'ils ont proposé de réduire les coûts de fonctionnement de leur ministère en gelant les salaires des employés subalternes, tout en continuant d'accorder des primes aux cadres?

Les gens sont prêts à faire des sacrifices, à faire leur part pour lutter contre le déficit. Ils sont prêts à accepter des privations, mais s'ils se rendent compte que le programme n'est pas appliqué équitablement, que les cadres continuent d'obtenir des récompenses alors qu'on refuse même aux employés subalternes la possibilité de conserver les acquis et qu'on les oblige à supporter le coût de la lutte contre le déficit alors qu'ils n'en ont pas les moyens, ils ne vont pas manifester autant d'enthousiasme.

• (1150)

Je suppose que c'est une des choses qui en ont contrarié plus d'un. On en fait la manchette et on ne devrait peut-être pas le faire. Le gouverneur de la Banque du Canada a obtenu une hausse de traitement de quelque 25 p. 100 au moment même où on le blâmait pour la destruction de l'économie du sud de l'Ontario et, en conséquence, de l'économie canadienne dans son ensemble. Il a jugulé l'inflation sans tenir compte des coûts que cela entraînerait pour le Canada, ni de la hausse du chômage, ni de l'avertissement du Conference Board, qui a alors signalé que les Canadiens étaient aux prises avec la première récession d'origine canadienne. Bien sûr, cette récession a beaucoup empiré depuis. Une prime d'encouragement passait encore, mais il s'agissait plutôt d'une reclassification à un niveau de traitement beaucoup plus élevé.

Comment peut-on parler d'équité quand on met de côté tout principe visant à traiter les employés équitablement pour accorder aux gestionnaires quelque chose de plus et permettre à certains, des dirigeants de sociétés d'État, par exemple, de toucher une rémunération encore plus élevée? Quand ils arrivent au haut de l'échelle, on relève celle-ci pour qu'ils puissent bénéficier de leurs augmentations habituelles. Quand les employés voit cela, ils savent bien que c'est injuste.

Par le projet de loi C-339, on tente de convaincre la population qu'on reviendra à une certaine équité. Je ne dis pas que j'approuve le projet de loi C-339, parce qu'après tout il impose quelque chose. Il le fait en accordant quelque chose, en récompensant quelqu'un en fonction du mérite. Cela n'a rien à voir avec la négociation, en laquelle nous croyons vraiment.

Le programme du gouvernement est indiscutablement mauvais. Le projet de loi peut remédier temporairement à la situation, mais il ne règle rien de façon permanente. La solution à long terme consiste à traiter équitablement tout le monde, c'est-à-dire pas seulement ceux qui sont au haut ou au bas de l'échelle, mais à traiter équitablement les fonctionnaires. Voilà ce qu'aurait dû être l'objet de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique doit traverser présentement une période de réflexion profonde qui l'amène à changer sa philosophie.

Nous avons entendu il y a quelques instants, le député de Nanaimo—Cowichan, député du Nouveau Parti démocratique, parler de réduction du déficit et de contrôle des dépenses. C'est un langage tout à fait nouveau pour les députés du Nouveau Parti démocratique, parce que depuis toujours, dans cette Chambre, nous entendons les députés de ce parti parler de dépenser des sommes d'argent, en emprunter et entreprendre des travaux avec de l'argent emprunté. Donc, je suis pour le moins étonné d'entendre ce nouveau langage, ces nouveaux propos formulés en cette Chambre par l'honorable député de Nanaimo—Cowichan du Nouveau Parti démocratique. C'est un changement fondamental.

Pour revenir au projet de loi C-339 proposé par notre collègue de Saint-Boniface, je dois dire que j'ai eu l'occasion, au Sous-comité des affaires émanant des députés, d'écouter les arguments du député de Saint-Boniface lors de la présentation de son projet de loi devant ce comité. J'ai porté beaucoup d'attention à ses arguments et après avoir réfléchi longuement aux objectifs du projet de loi lui-même, je dois vous dire que le député de Saint-Boniface ne m'a pas convaincu du bien-fondé de son projet de loi, pour différentes raisons que je vais tenter d'expliquer le plus clairement possible et le plus adéquatement possible de façon à aider les députés de cette Chambre qui devront se prononcer sur ce projet de loi un peu plus tard, sinon aujourd'hui, du moins un peu plus tard cette semaine.

Le projet de loi C-339 vise essentiellement et particulièrement à éliminer le paiement de bonis ou de primes d'efficacité dans la fonction publique fédérale. Premièrement, je dois vous dire que ce projet de loi, par son libellé, indiquerait au gouvernement, par le fait même, s'il était approuvé par cette Chambre, d'éliminer tous les bonis qui sont offerts dans la fonction publique présentement, qu'il s'agisse des bonis au bilinguisme ou de primes au travail en régions éloignées, enfin, toutes formes de bonis que le gouvernement fédéral verse à ses employés présentement pour des raisons particulières et spécifiques, en plus des bonis à la performance et à l'efficacité.

• (1155)

Le projet de loi de mon honorable collègue vise à l'élimination ou à l'abolition de ces bonis. Il y en a toute une série. J'en ai mentionné quelques-uns tout à l'heure, comme les bonis au bilinguisme, les bonis à la formation au travail, les bonis pour travail en régions éloignées au Canada, les bonis accordés à ceux qui font un enseignement spécial et autres.

Évidemment, je ne suis pas disposé à approuver et je ne peux appuyer et voter pour ce projet de loi, car effectivement, s'il avait visé strictement les bonis à la performance et les bonis à l'efficacité, je lui aurais peut-être jeté un autre coup d'oeil, mais le fait qu'il vise à l'élimination de tous les autres bonis m'empêche définitivement de l'appuyer.

De plus, l'autre point fondamental où le projet de loi cause de sérieux problèmes, c'est qu'il va à l'encontre des ententes qui ont été passées entre le gouvernement fédéral et ses employés, par le biais des conventions collectives et de la négociation collective. Il y a des bonis qui sont versés et qui sont partie intégrante des conventions collectives, des ententes salariales que le gouvernement fédéral a passées avec ses employés. Pour le gouvernement, le fait de reculer sur ces ententes voudrait tout simplement dire que l'employeur a décidé de ne pas respecter cette partie des conventions collectives et ce serait tout à fait inacceptable.

J'écoutais l'argument du député de Gatineau—La Lièvre qui parlait de 66 millions de dollars qui sont versés en bonis. Je dois dire, pour le bénéfice de nos auditeurs aujourd'hui, les contribuables canadiens, que cet argent fait déjà partie du budget qui est alloué pour les salaires de la fonction publique pour les gestionnaires à qui ces bonis s'adressent. Il ne s'agit donc pas de nouvelles sommes d'argent que le gouvernement fédéral est obligé de verser. Ce ne sont pas des montants additionnels que le gouvernement fédéral est obligé de prévoir dans ses budgets, parce que cela fait partie de la rémunération.

Lorsque le système des bonis a été mis en place, 5 p. 100 de la rémunération de la fonction publique pour ceux à qui ces bonis s'adressent ont été mis de côté afin de permettre de payer ces bonis aux gestionnaires qui rencontraient les critères du programme. Donc, il ne s'agit pas de nouvel argent ou d'argent superflu.

J'ai donc soumis trois raisons qui m'obligeront ou me porteront à voter contre le projet de loi de mon collègue de Saint-Boniface. J'espère que les autres députés de cette Chambre reconnaîtront qu'il est important pour le gouvernement fédéral de récompenser ses gestionnaires qui s'acquittent bien de leurs tâches, qui recherchent des moyens pour réduire les dépenses, pour couper les dépenses inutiles dans la fonction publique. J'espère donc que les députés, en reconnaissant l'efficacité des gestionnaires de la fonction publique, voteront contre le projet de loi de mon collègue de Saint-Boniface.

[*Traduction*]

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion ce matin, ne serait-ce que pour quelques minutes, d'aborder le projet de loi C-339.

La population semble croire que les primes dont nous parlons aujourd'hui font désormais partie d'un système où il y aurait parfois des abus.

Il est de notre devoir à tous de défendre les hauts fonctionnaires qui ont reçu des primes au rendement depuis 1981 si, naturellement, leur rendement le justifie, afin de bien faire comprendre que nous ne parlons pas ici de primes de Noël qu'un gouvernement verserait à ses cadres supérieurs.

Selon le système en vigueur dans la fonction publique du Canada, les cadres sont récompensés un peu comme leurs homologues du secteur privé. Il est important de pouvoir attirer des gens compétents et capables d'assumer des fonctions essentielles pour notre pays. Nous devons prendre les mêmes mesures que le secteur privé pour recruter ceux qui désirent devenir fonctionnaires.

• (1200)

Je viens à peine de commencer mon discours que je dois m'interrompre. Je regrette de ne pas avoir plus de temps pour examiner ce sujet très important. Je me contenterai de dire, en terminant, que nous sommes vraiment chanceux de pouvoir compter sur des hauts fonctionnaires qui ont le sens du professionnalisme, et les primes font partie du régime de rémunération qui les attire à la fonction publique.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, dont le comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a au *Feuilleton* sept motions d'amendements à l'étape du rapport sur le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, et elles sont toutes inscrites au nom de la députée de Mont-Royal.

[*Français*]

Les motions nos 1, 2 et 3 seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 1 vaudra pour les motions nos 2 et 3.

Les motions nos 4 et 7 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 5 et 6 dépassent la portée du projet de loi C-109, car elles visent à y insérer des notions nouvelles. La présidence doit donc les déclarer irrecevables, conformément au commentaire 698(1) de la sixième édition de Beauchesne. Ces motions ne seront pas retenues.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions nos 1, 2 et 3 à la Chambre.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, avant que nous ne passions au débat sur les motions nos 1 à 7. J'ai lu et écouté très attentivement votre décision sur le regroupement des amendements à l'étape du rapport.

J'accepte votre décision, monsieur le Président, mais je dois dire que je suis déçue. La présidence pourrait peut-être répondre à mes préoccupations en précisant si elle et les services du greffier ont tenu compte du fait que ce projet de loi, le C-109, dont le but est de protéger le caractère confidentiel des conversations par téléphone cellulaire, a pour rôle de protéger les gens contre l'écoute de conversations privées.

Si vous n'avez pas d'objections, je voudrais savoir pourquoi la motion nº 4, qui concerne l'utilisation de récepteurs à balayage, a été jugée acceptable alors que vous avez déclaré irrecevables les motions nºs 5 et 6, qui concernent l'offre de ces mêmes récepteurs à balayage. À mon avis, les motions portent dans les deux cas sur les récepteurs et leur offre sur le marché. L'une vise à interdire l'importation, la distribution et la vente de ces appareils, comme on l'a fait aux États-Unis afin de contrôler l'accès à l'information échangée par téléphone cellulaire.

La présidence pourrait-elle m'éclairer et peut-être même envisager de revoir la question du débat sur la motion no 5?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je comprends la déception de l'honorable députée mais je tiens à la rassurer que, avant de prendre sa décision, la Présidence s'en est tenue à la tradition et aux règles dans ce genre de matière où le Président cherche à regrouper des motions qui ont le même fil conducteur.

À cet égard, sans vouloir entreprendre une discussion avec l'honorable députée, je ne suis pas un expert en procédure, mais je sais que dans leurs recommandations les greffiers ont étudié attentivement la portée et la substance des amendements soumis par l'honorable députée. Et je tiens à la rassurer que la décision a été prise en conformité avec la tradition et les règles de cette Chambre.

• (1205)

[*Traduction*]

M. Edmonston: Monsieur le Président, je voulais poser une question semblable à celle que vient de poser ma collègue parce que nous allons discuter de l'achat et de la possession de récepteurs à balayage.

Avant d'entreprendre cette discussion, je crois qu'il serait bon et certainement utile que nous soyons mis au courant des discussions qui ont eu lieu et des décisions qui ont été prises par le greffier afin de pouvoir mieux comprendre la position adoptée à l'égard des récepteurs.

M. MacLellan: Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, j'ai également un point à soulever. Lorsqu'on examine toute la question des récepteurs à balayage, on ne peut pas faire abstraction des téléphones cellulaires. Dans cette optique, ces derniers ne sont pas considérés comme des téléphones, mais plus ou moins comme des radios. Les conversations téléphoniques peuvent être interceptées à l'aide de récepteurs.

La vente, la fabrication et l'importation de récepteurs sont directement liées à l'utilisation de ces derniers. Si on regarde ce qui s'est passé aux États-Unis et dans d'autres pays, on constate que cette question doit être examinée dans son ensemble. Je ne comprends pas non plus comment on a établi la distinction et pourquoi on a décidé de refuser les motions nºs 5 et 6.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Les décisions de la présidence sont sans appel. Je suis un peu embarrassé d'avoir à discuter de cette décision. Je suis bien prêt à réévaluer cette décision, à la lumière des arguments que viennent de présenter les honorables députés. Je soumets qu'on pourrait à tout le moins commencer le débat sur les premières motions quitte à ce que je vérifie de nouveau. Mais, encore une fois, je ne voudrais pas que l'on entreprenne un débat sur la décision de la Présidence qui, rappelons-le, dans ce genre de chose, est sans appel. C'est ce que je suggère, de commencer immédiatement, quitte à ce que la présidence, à la lumière des faits qui viennent d'être apportés, puisse regarder à nouveau.

Donc je soumets les motions nºs 1, 2 et 3 à la Chambre.

MESURE MODIFICATIVE

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-109, à l'article 4, en retranchant les lignes 21 à 34, page 8.

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-109 en supprimant l'article 12.

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-109, à l'article 13, en retranchant les lignes 22 et 23, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit:

«d'une infraction prévue à l'article 184 ou 193 peut, sur demande d'une».

—Monsieur le Président, les amendements auraient pour effet d'éliminer du projet de loi les dispositions rendant coupable d'un acte criminel passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans toute personne qui intercepte malicieusement ou aux fins d'en tirer un gain une communication radiotéléphonique ou une conversation téléphonique.

À ce sujet, je souligne que nous sommes d'accord avec le commissaire à la protection de la vie privée qui déclarait devant le comité législatif: «Je préconise une solution liée à la procédure, si on peut en trouver une.» Je reviendrai tout à l'heure aux termes «si on peut en trouver une». Le commissaire ajoutait: «Si la solution était de limiter la fabrication et la distribution des récepteurs à balayage, j'y serais favorable également.»

Comme le commissaire à la protection de la vie privée, je n'ai pas été convaincue par ceux qui affirment qu'aucune solution liée à la procédure ne marcherait. Je crois qu'il faut d'abord en essayer et cela n'a pas été fait. Ne devrions-nous pas commencer par tenter d'interdire les récepteurs à balayage avant d'emprisonner des gens pour avoir intercepté des communications radiotéléphoniques ou des communications par téléphone cellulaire? Je crois que nous savons tous à quel point nos prisons sont surpeuplées et ce qu'il en coûte de garder des gens en prison. Nous parlons ici de crimes se rapprochant de la criminalité en cols blancs et pouvant avoir de très sérieuses répercussions à la bourse. De tels crimes peuvent aussi se répercuter sur la vie privée des gens.

• (1210)

Cela étant dit, je crois que lorsqu'il est possible de recourir à des moyens dissuasifs et d'éviter d'ajouter immédiatement de nouveaux crimes au Code criminel, la première solution est la meilleure. De plus, la Loi sur la radio prévoit déjà des recours civils.

Je crois que l'idée des solutions liées à la procédure est nettement préférable à la modification précipitée du Code criminel par l'ajout de nouveaux crimes assortis de lourdes peines. Peut-être devrons-nous nous résoudre à recourir à cette dernière extrémité en dernier ressort, mais la possibilité d'intercepter des conversations privées sur téléphone cellulaire ne justifie pas la précipitation du gouvernement.

Je souligne qu'une certaine largeur de bande est réservée aux téléphones cellulaires. C'est le ministère des Communications qui attribue les longueurs d'ondes. Les entreprises qui fabriquent et vendent les téléphones cellulaires utilisent une partie des précieuses ondes publiques. Ces entreprises doivent assumer une certaine responsabilité puisqu'elles vendent des téléphones cellulaires sans dispositifs de protection suffisants. Nous savons qu'il est possible de chiffrer les conversations transmises par téléphones cellulaires. Nous savons aussi que grâce aux progrès techniques rapides, les conversations téléphoniques sont numérisées, ce qui facilite beaucoup le codage et le chiffrage, peu importe le mot que vous préférez, des messages transmis sans fils.

Il y a des stations centrales. Il y a des centrales de répartition radio qui transmettent votre voix partout au Canada. Si vous pouvez chiffrer ces transmissions pour les ministres, les sous-ministres ou pour l'armée et la police, pourquoi ne serait-il pas tout aussi important de mettre fin aux indiscrétions qui peuvent être très nuisibles. Il suffit de penser à l'affaire Wilhelmy et aux répercussions qu'elle a eues sur M. Bourassa, sur sa crédibilité et sur tout le dossier constitutionnel.

Je suis d'avis que le gouvernement doit trouver des solutions technologiques parce que nous vivons dans un monde dominé par la technologie. Le gouvernement doit donc prendre la responsabilité de délivrer des licences de téléphone cellulaire pour assurer le cryptage ou la protection de ces lignes. Conformément à la politique du CFC, il existe des normes empêchant les récepteurs à balayage de syntoniser des fréquences attribuées au service radiotéléphonique cellulaire public interne ou interdisant leur transformation dans le but de capter ces fréquences.

Étant donné que les États-Unis ont adopté une réglementation pour interdire l'utilisation de convertisseurs de fréquence avec des récepteurs à balayage qui sont capables de recevoir des transmissions cellulaires ou qui peuvent être modifiés à cette fin, et qu'ils interdisent la conversion des transmissions cellulaires digitales en ondes radiophoniques, il me semble que le Canada, qui est à la fine pointe de la recherche technologique, du moins dans le domaine des télécommunications, devrait insister sur cette mesure à titre de première étape avant d'envoyer des gens derrière les barreaux et de leur imposer des amendes incroyablement élevées.

Comme je l'ai dit, nous n'encourageons certes pas l'interception des communications cellulaires, mais nous avons beaucoup de difficulté à en faire une infraction qui aurait pour effet de remplir les prisons. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas pris de mesures de contrôle. Les fonctionnaires du ministère des Communications prétendent certes qu'il existe à l'heure actuelle 900 000 utilisateurs de récepteur à balayage, mais nous savons combien ces données sont erronées.

• (1215)

En fait, quand les porte-parole du ministère ont comparu devant nous, nous avons découvert que ces données comprenaient les fours à micro-ondes qu'il y a dans une foule de foyers ainsi que les portes électroniques. Ce sont donc quantité de choses et pas nécessairement les récepteurs à balayage, qu'on peut se procurer dans les magasins Radio Shack; mais on ne peut pas, à moins de modifier l'appareil, avoir accès aux fréquences de la bande réservée au téléphone cellulaire.

Ainsi, bien que nous soyons en faveur de l'interdiction des récepteurs à balayage, nous voulons une vraie loi. Nous voulons que la loi soit aussi stricte que l'avait prévu le ministre quand il a parlé de la lutte contre l'espionnage ou de l'écoute de conversations privées.

Je sais qu'au coeur de cette affaire se pose toute la question de l'équilibre qu'il faut maintenir entre le droit des gens à leur vie privée et les besoins légitimes de l'État ou des entreprises en matière d'information. Tout cela est bien beau, mais on n'a pas tenu compte du fait qu'il ne s'agit pas d'un téléphone ordinaire, mais d'un radiotéléphone. On a dit aux gens que c'était un téléphone. Le téléphone ordinaire, qui transmet les communications par fils de cuivre jumelés, a toujours protégé mon droit à la vie et à des conversations privées. Le fait est que le téléphone cellulaire n'est pas un téléphone ordinaire—et j'adore ce signe qui est utilisé pour les téléphones—mais une radio. En se servant d'un téléphone cellulaire, les usagers utilisent en fait les ondes radio.

Or, à moins que les vendeurs de téléphones cellulaires ne s'assurent de faire signer à leurs clients un document par lequel ceux-ci reconnaissent acheter une radio et non un téléphone et à moins qu'ils ne les informent du fait qu'ils peuvent acheter un dispositif de codage ou, encore, à moins que le ministère des Communications ne protège absolument la partie de la bande de fréquences réservée au téléphone cellulaire, il est inacceptable dans un premier temps de jeter les gens en prison et de porter des accusations contre eux en vertu du Code criminel alors qu'on peut déjà le faire en vertu du Code civil par l'intermédiaire de la Loi sur la radiocommunication.

L'autre volet de l'amendement que je propose découle du premier concernant le retrait du Code criminel. Selon le troisième amendement, il est interdit d'utiliser quelque dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre capable de recevoir les transmissions émises aux fréquences assignées aux communications radiotéléphoniques et facile à modifier par l'utilisateur pour le rendre capable de recevoir les transmissions émises à ces fréquences.

Or donc, si l'on croit vraiment qu'il faut mettre fin à l'écoute de ce genre, qui peut faire du tort aux familles, aux entreprises, à l'industrie, à la Bourse, écoute qui peut être de toute façon malicieuse sinon dangereuse, il faut commencer par les autres options, je crois. Il n'est pas nécessaire de passer immédiatement au Code criminel. Par conséquent, je recommande que l'on prenne d'abord les autres mesures.

J'espère donc que le gouvernement va écouter, puis approuver cette série d'amendements et essayer d'abord des solutions liées à la procédure. Si nous proposons ces amendements, c'est afin que soit bannie l'utilisation des récepteurs à balayage. La démarche proposée dans le projet de loi est contraire aux coutumes canadiennes. Il faudrait plutôt que l'on ait recours à tous les autres mécanismes, à toutes les autres méthodes avant d'invoquer le Code criminel. Tant que les gens n'ont pas eu l'occasion de constater qu'ils s'adonnent à une pratique malicieuse et dangereuse, il est injuste de prendre contre eux des sanctions aussi sévères, relevant du Code criminel. Je crois que, en tant que législateurs, nous avons le devoir de prendre d'abord d'autres mesures.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour appuyer ma collègue en ce qui concerne les amendements proposés au projet de loi C-109. Je l'appuie précisément pour les mêmes raisons que celles qu'elle vient de soulever.

• (1220)

On devrait peut-être appeler ce projet de loi «le projet de loi Diane Wilhelmy» ou «le projet de loi Bud Smith» parce qu'il faut comprendre qu'il y a presque un million d'utilisateurs de téléphones cellulaires au Canada et, jusqu'à présent, avant l'incident impliquant Bud Smith, ancien procureur général de la Colombie-Britannique, et M^me^ Diane Wilhelmy, une des bureaucrates attachés au débat constitutionnel au bureau de M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, nous n'avons jamais eu de problème avec la transmission de communications par téléphone cellulaire. Jamais, monsieur le Président. Et il faut tenir compte du fait que plus d'un million de personnes utilisent le téléphone cellulaire.

À mon avis, se servir du Code criminel pour emprisonner des gens ou pour les punir en leur imposant une amende de 25 000 $ pour avoir écouté—pardon, pas juste écouté—on peut écouter une conversation privée, mais on ne peut pas la relater, c'est ce qui est bizarre dans ce projet de loi, que j'appelle «le projet de loi Diane Wilhelmy.» On ne peut pas relater le contenu d'une conversation, surtout s'il implique un gain quelconque ou si on l'utilise dans un but malicieux.

Je pense que c'est une loi de 1984 à la George Orwell qui arrive en retard, puisqu'on est en 1993. Neuf ans plus tard, on retrouve George Orwell parmi nous. C'est épouvantable qu'on puisse aller à l'encontre d'un précédent dans le sens que la Loi sur la radiocommunication offre déjà une certaine protection. Et ici, il s'agit d'une communication radiophonique et non d'une communication téléphonique. Lorsqu'ils utilisent des téléphones cellulaires, je suis sûr qu'aucun ministre de l'autre côté croit sincèrement que leurs conversations sont privilégiées et que personne ne peut les entendre. Ils savent très bien que n'importe qui peut les écouter.

Ce projet de loi n'empêche pas qui que ce soit d'écouter une conversation sur téléphone cellulaire. Une fois que vous l'avez écoutée, il vous empêche de la relater. Ça, c'est bizarre.

De plus, les sanctions prévues dans le Code criminel sont tellement sévères que, premièrement, je trouve qu'il serait difficile de les mettre en application et, deuxièmement, à la suite d'une simple erreur de jugement, un consommateur qui aurait entendu par erreur une conversation sur téléphone cellulaire entre deux personnes pourrait se retrouver en prison pour avoir relaté à son beau-frère, sa mère ou son ami ce qu'il a entendu. Est-ce qu'on veut vraiment d'un Canada comme cela?

Si j'avais entendu en comité des centaines de plaintes de consommateurs canadiens et canadiennes qui auraient dit: «Écoutez, voici les problèmes que j'ai eus; voici, ils ont utilisé le numéro de ma carte de crédit; voici, ils ont planifié des choses illégales ou immorales», mais non, on n'a eu aucune preuve de ça. Sauf qu'en Colombie-Britannique, un ancien ministre a fixé un rendez-vous à sa blonde. Ensuite, cela a été publié dans les journaux et il a été obligé de faire face à sa femme et, en plus, faire face à son électorat. Ce fut très embarrassant pour lui.

Voici mon opinion en ce qui concerne ce que Diane Wilhelmy a divulgué sur les négociations concernant l'accord de Charlettown sur les questions constitutionnelles.

• (1225)

Je suis content d'avoir entendu ce que M^me^ Wilhelmy a dit. Je ne trouve pas qu'il y ait des choses là-dedans qui soient des secrets d'État. Je ne trouve pas qu'il soit répréhensible que CJMS, la station radiophonique de Montréal, ou CJRP de Québec, aient diffusé l'information que M^me^ Wilhelmy a transmise, et je ne crois pas que ce soit un acte qui devrait être puni en envoyant le journaliste de CJRP en prison pour un an ou en l'obligeant à payer une amende de 25 000 $. C'est farfelu, c'est pas correct.

Il faut se poser la question: Est-ce qu'on veut limiter l'interception des appels des gens qui utilisent le téléphone cellulaire? Le Nouveau Parti démocratique, dont je fais partie, et moi-même disons oui. Nous pensons que les gens devraient avoir des conversations privilégiées, des conversations privées. Mais n'y a-t-il pas une meilleure façon de le faire que d'envoyer les gens en tôle pour un an ou de fixer des amendes à 25 000 $? Je crois que oui. Il y a une alternative. Elle consiste à faire ce que les Américains ont fait depuis longtemps aux États-Unis. Ils ont simplement interdit la fabrication et surtout la vente aux États-Unis des appareils modifiés, capables de capter les conversations par téléphone cellulaire.

Je dois vous dire que, pour capter une conversation sur téléphone cellulaire, la plupart des scanners ou appareils pour capter ces transmissions doivent être syntonisés d'une façon très méticuleuse pour entendre quoi que ce soit. Je peux vous dire que même avec ces appareils-là, ce n'est pas facile.

Il y a une deuxième option. Les compagnies cellulaires offrent à leurs clients, pour la somme de 15 $ ou 20 $ par mois, un moyen de coder toutes les conversations. Les gens de la Colombie-Britannique, les députés, n'auront plus de problème à faire de rendez-vous avec leur petite amie. Les gens qui travaillent au Québec sur le dossier constitutionnel n'auront plus peur d'être entendus par CJMS, CKVL, CJRP. Ils pourront dialoguer en paix. Il y a des moyens.

Finalement, il y a un autre moyen que la plupart des compagnies sont elles-mêmes en train d'utiliser. Elles coderaient elles-mêmes les conversations pour ensuite vendre l'idée que votre conversation est privée pour les autres utilisateurs. C'est une chose qui se fera bientôt. Les conversations seront codées. Pourquoi adopterions-nous un projet de loi pour réparer un problème qui n'existe pas vraiment. Je trouve cela dérangeant, alors qu'on se plaint que le gouvernement conservateur est constamment dans nos jambes, que le gouvernement est trop grand, qu'ils nous présentent un projet de loi qui, premièrement, n'est pas nécessaire et, deuxièmement, pénalise les Canadiens pour une chose qui n'en vaut pas la peine.

En conclusion, j'appuie les amendements de ma collègue et j'espère que le gouvernement va revoir ce projet de loi parce qu'il est farfelu et dangereux.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sidneys): Monsieur le Président, je voudrais ajouter moi aussi quelques observations à propos de cette motion de la députée de Mont-Royal.

Il y a une véritable contradiction en l'occurrence. Je n'aime vraiment pas ce que nous faisons en utilisant la loi pour commercialiser un produit. Voilà au fond ce qui se passe.

• (1230)

Comme l'ont dit la députée de Mont-Royal et le député de Chambly, il ne s'agit pas d'un téléphone, mais d'une radio. Jusqu'à présent, les ondes étaient ouvertes; elles étaient accessibles à tout le monde, et nous les avons utilisées aux fins de la radio et de la télévision.

Un téléphone cellulaire est donc une radio, comme le ministre des Communications l'a dit et reconnu. Nous affirmons également à la Chambre, par le biais de la décision que la présidence vient de rendre, que nous ne devrions pas vraiment restreindre l'importation des récepteurs à balayage. Or, avec la mesure à l'étude, nous nous trouvons en réalité à permettre l'utilisation de ces appareils qui peuvent intercepter des conversations au téléphone cellulaire, à dire que cette activité n'est pas répréhensible. Elle l'est aux États-Unis, mais elle ne l'est pas au Canada.

La motion nº 1 propose de retrancher le projet d'article 184.5(1) du Code criminel, lequel s'énonce ainsi:

> Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans quiconque intercepte, malicieusement ou aux fins d'un gain, une communication radiotéléphonique au moyen d'un dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre, si l'auteur de la communication ou la personne à laquelle celui-ci la destine se trouve au Canada.

Beaucoup de gens utilisent le téléphone cellulaire au Canada. Les entreprises de télécommunications veulent vendre des téléphones cellulaires. Il s'agit semble-t-il de rendre ces appareils aussi intéressants que possible. Comment faire? Nous ne pouvons pas dire aux gens que leurs conversations au téléphone cellulaire seront privées, puisque nous permettons l'utilisation des récepteurs à balayage qui peuvent intercepter ces conversations. Nous ne leur disons pas que tout ce qu'ils disent au téléphone cellulaire ne servira pas contre eux, ni ne sera pas communiqué à quelqu'un d'autre.

Pour contribuer à protéger les grandes entreprises de télécommunications et le marché du téléphone cellulaire, nous dirons donc aux gens que s'ils communiquent l'information qu'ils entendent au téléphone cellulaire grâce à un récepteur à balayage, dont l'utilisation est parfaitement légale, ils se rendront coupables d'un acte criminel en vertu du Code criminel, non pas seulement d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité, mais d'un acte criminel pour lequel ils encourront jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. C'est incroyablement sévère.

Pourquoi avons-nous fait cela? C'est pour essayer de dissuader les gens d'écouter les conversations au téléphone cellulaire. Le fait est que des gens sont tout le temps à l'écoute de leurs récepteurs à balayage, et il sera extrêmement difficile de prouver cette infraction. Il sera extrêmement difficile de déterminer qui a dit quoi à qui. Il sera extrêmement difficile même de déterminer qui a écouté la conversation. À propos des ondes qui avaient jusqu'à présent été ouvertes au public et des récepteurs à balayage qui sont parfaitement légaux, nous disons qu'on peut les utiliser et écouter les conversations, mais pas communiquer ce qu'on a entendu. Pourquoi?

Il y a deux raisons. Tout d'abord, pour tâcher d'assurer au téléphone cellulaire une part accrue du marché. Deuxièmement, pour tâcher d'apaiser les craintes des gens en leur assurant que leurs conversations demeureront privées. Leurs conversations ne seront pas privées. Il n'y a, en l'occurrence, rien qui l'indique. On punira les gens si l'on peut prouver qu'ils ont écouté une conversation et qu'ils en ont communiqué le contenu à quelqu'un d'autre.

• (1235)

Cette façon de procéder est très trompeuse. On dit que l'on veut essayer de rassurer les gens. On essaie de leur faire croire que les conversations effectuées au moyen d'un téléphone cellulaire ne poseront aucun problème. Nous ne disons pas que le gouvernement doit rendre illégale l'utilisation des téléphones cellulaires, mais il faut absolument dire franchement aux gens que s'ils utilisent un téléphone cellulaire, leurs conversations pourraient être interceptées.

Cela n'a rien d'affreux. Les gens vont continuer d'utiliser les téléphones cellulaires. Ils sont commodes. On les utilise dans la voiture et à la maison. En fait, ils vont certainement être de plus en plus populaires. Ils ne disparaîtront pas, car ils sont extrêmement pratiques de nos jours.

En réalité, il n'y a rien de mal à surveiller ce que l'on dit lors d'une conversation au moyen d'un téléphone cellulaire. Si l'on veut dire quelque chose qui est d'une importance capitale et que personne d'autre que notre interlocuteur ne doit savoir, il suffit alors de garer sa voiture et de trouver un autre téléphone qui n'utilise pas les ondes radio pour communiquer cette information. C'est peut-être un peu malcommode, mais il y a une question de sécurité qui entre en ligne de compte; en outre, on n'utilise pas la loi pour promouvoir l'utilisation des téléphones cellulaires.

Le gouvernement utilise mal la loi en l'occurrence. Il l'utilise comme moyen de commercialisation. C'est injuste pour les Canadiens et pour les personnes contre lesquelles des accusations seront portées. C'est injuste de créer ce précédent. Si le gouvernement veut faire tout ce qui est possible pour protéger les conversations téléphoniques, alors, comme la députée de Mont-Royal l'a dit, il devrait interdire l'utilisation des récepteurs ou, à tout le moins, l'utilisation d'un certain type de récepteur. Le gouvernement devrait être au fait de la technologie.

Il n'y a rien qui oblige le gouvernement ou le ministère des Communications à surveiller la technologie des téléphones cellulaires et des récepteurs, de manière qu'il puisse avoir les meilleures connaissances technologiques possibles, afin que les téléphones cellulaires soient des produits technologiques de la meilleure qualité possible, que les conversations effectuées au moyen de ces appareils ne puissent être interceptées et que la fabrication de récepteurs pouvant intercepter les conversations effectuées grâce à ces appareils perfectionnés soit illégale.

Il faut prévoir une certaine protection pour les personnes contre lesquelles des accusations seront portées et qui seront peut-être incarcérées parce qu'elles ont écouté et communiqué certaines informations. C'est une erreur d'utiliser la loi à cette fin. Je suis tout à fait contre cela et je crois que le gouvernement a tort d'inclure dans ce projet de loi des dispositions sur les téléphones cellulaires. Elles devraient faire partie d'un projet de loi distinct. À mon avis, c'est tout à fait inacceptable.

Monsieur le Président, je veux bien me rasseoir un instant. Je vois que quelqu'un d'autre a des observations à faire sur cette question.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole après le député de Cap-Breton—The Sidneys à l'étape du rapport de ce projet de loi.

Comme j'étais assise ici à attendre de pouvoir parler, je songeais à un message publicitaire que la plupart d'entre nous ont probablement vu à la télévision. Il s'agit d'un message où l'on se demande comment la société Cadbury s'y prend pour faire entrer le caramel dans la tablette Caramilk. L'enjeu est la technologie. Des espèces d'extra-terrestres essaient de découvrir l'astuce permettant de faire entrer le caramel dans la Caramilk.

• (1240)

Il me semble qu'on a appliqué le même genre de logique à ce projet de loi. Au lieu de trouver la façon simple dont la technologie fonctionne, le ministère des Communications, avec le ministre en tête, a pris le chemin difficile en tentant de tuer une souris avec un canon. C'est un travestissement du Code criminel que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne pouvons pas tolérer.

Tout d'abord, je doute que quelqu'un, sauf peut-être un Martien, ne soit pas au courant du fait que presque tout le monde peut intercepter des communications par téléphone cellulaire. Ce ne sont pas des téléphones dans le sens propre du terme. Ce sont des radios et ce qu'on intercepte, ce sont les ondes radio.

La plupart d'entre nous à la Chambre ont un téléphone cellulaire dans leur automobile. Ils sont très commodes. Ils sont commodes parce qu'on peut décrocher son téléphone cellulaire et appeler avant la séance suivante pour dire qu'on sera cinq ou dix minutes en retard. On peut appeler à son bureau pour avoir de l'information. On peut téléphoner à un électeur pour obtenir des renseignements. La plupart des gens, sauf peut-être certains membres de la famille royale, savent que les téléphones cellulaires ne doivent pas servir à faire des communications qu'on ne voudrait pas lire en première page du journal local. Cela devrait être évident.

Je peux vous dire que j'ai eu des conversations par téléphone cellulaire avec des amis et des collègues. Après une conversation de ce genre avec un ami, il m'a demandé de le rappeler à mon arrivée à la maison pour savoir de quoi nous parlions. En effet, nous savons tous qu'il y a un moyen très simple d'intercepter ces conversations.

Mon collègue de Cap Breton—The Sidneys a parfaitement raison quand il dit: «S'il faut interdire quelque chose, interdisons les balayeurs ou à tout le moins le genre de balayeur qui fait le plus de dommages dans ce domaine.» Certes, les gens de notre parti se préoccupent de la question de la protection des communications par téléphone cellulaire, mais ils estiment que, dans ce projet de loi, le gouvernement n'a pas choisi le bon procédé.

Recourir d'abord et avant tout au Code criminel dans toute sa rigueur, c'est aller au-delà de l'effet recherché. Selon nous, on ne devrait avoir recours au Code qu'en dernier ressort pour assurer la protection des communications par téléphone cellulaire. Le commissaire à la protection de la vie privée a lui-même dit au comité législatif qu'il aurait préféré que l'on trouve une solution liée à la procédure pour assurer la protection des communications par téléphone cellulaire. Nous abondons tout à fait dans ce sens.

Nos propositions d'amendement au projet de loi C-109 visent essentiellement à abolir les infractions au Code criminel et à la Loi sur la radiocommunication parce que nous croyons que ce n'est pas la solution qui convient actuellement pour assurer la protection des communications par téléphone cellulaire. Toutefois, nous faisons un geste très concret pour accroître la protection des communications par téléphone cellulaire en recourant à une procédure efficace, l'interdiction des récepteurs à balayage. Tel est, croyons nous, l'avis d'une bonne partie de l'industrie et du commissaire à la protection de la vie privée.

Si vous appliquez toute la rigueur du Code criminel, vous serez plongés dans toute une série de problèmes, ce qui est, pour moi et pour ce parti à la Chambre, inacceptable. Il n'est pas nécessaire de passer par là pour l'heure. Le fait est que cela se produit parfois par pur hasard, comme j'ai fait avec mon propre téléphone cellulaire l'expérience d'un croisement de fils et de l'interception d'une conversation qui ne m'était pas destinée. Le haut-parleur du nouveau téléphone que j'ai dans ma voiture a en effet capté quelque chose sans même que j'aie appuyé sur un bouton.

Si quelqu'un capte quelques renseignements de façon non intentionnelle, uniquement parce que sa voiture est munie de l'équipement approprié, quelles sont exactement les conséquences pour lui s'il utilise ces données d'une manière quelconque? L'idée même de recourir au Code criminel qu'on aura modifié à cette fin n'a aucun sens. C'est tout à fait inacceptable!

Ceux qui disaient qu'une solution liée à la procédure ne serait pas efficace n'ont pas réussi à convaincre le commissaire à la protection de la vie privée. Celui-ci croit, tout comme nous, qu'il faudrait d'abord l'essayer. Voilà pourquoi nous sommes si favorables à l'interdiction des récepteurs à balayage. Pourquoi ne devrions-nous pas d'abord essayer d'éliminer les récepteurs à balayage avant de songer à jeter en prison les gens qui interceptent des communications radiotéléphoniques ou par téléphone cellulaire? Nous croyons que c'est une solution plus raisonnable et que cela vaut mieux que ce recours précipité au Code criminel. Si jamais il nous arrivait de constater que l'interdiction des récepteurs à balayage est insuffisante, nous pourrions alors recourir au Code criminel. Ce serait beaucoup plus simple et un bien meilleur exemple pour la population canadienne de trouver une solution liée à la procédure pour assurer la protection des communications plutôt que de recourir à des sanctions prévues dans le Code criminel.

• (1245)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, George Orwell se porte bien. Il se trouve quelque part dans le couloir des ministériels d'en face et il dirige le débat sur ce projet de loi. Il est peut-être même à la Chambre actuellement. Ma foi, qu'arrive-t-il au gouvernement d'en face? Pourquoi voudrions-nous avoir un projet de loi de ce genre?

Imaginez la situation suivante. Le balayeur n'est pas illégal. On peut s'asseoir en sous-vêtements devant son balayeur et boire de la bière, comme le dirait la ministre de la Défense. Nous savons quelle affection particulière elle porte aux gens qui boivent de la bière en sous-vêtements. On pourrait écouter la conversation des gens. Si on ose dire: «Wilma, viens écouter ça», on a commis une infraction. C'est une infraction pénale d'avoir dit: «Wilma, vient écouter ça». Est-ce que cela ne fait pas un peu penser au roman d'Orwell? Il n'est même pas nécessaire de révéler à l'autre personne le contenu de l'appel téléphonique. Le simple fait que cette conversation existe et qu'on le révèle à sa femme est une infraction.

D'où viennent les gens d'en face? Quel genre de mentalité porterait quiconque à adopter un projet de loi de ce genre? La députée de Mont-Royal a proposé quelque chose de raisonnable, qui consiste à supprimer cet article du projet de loi, car il est absurde, il est digne du roman d'Orwell.

Le ministre est plus avisé que cela. Dieu fasse que ce soit le cas! Autrement, il ne faudrait pas s'étonner si notre industrie des transports est en crise. Au lieu de cela, pourquoi ne pourrait-on pas interdire les balayeurs si nous ne voulons pas que les gens en possèdent? Les gens peuvent avoir un récepteur à balayage ils peuvent l'écouter, mais c'est illégal pour eux de révéler à quiconque le contenu d'une conversation interceptée. C'est non seulement illégal, mais c'est aussi une infraction pénale.

Peut-on imaginer que dans cinq ans on ira supplier à genoux le solliciteur général du Canada pour lui demander ceci: «M. le solliciteur général, je voudrais être amnistié. Je voudrais votre amnistie parce que j'ai un casier judiciaire. J'ai dit à ma femme que quelqu'un parlait au téléphone cellulaire».

Qu'est-ce que cela veut dire? Pourquoi veut-on que les gens soient des contrevenants? Pourquoi agissons-nous ainsi? C'est parce que quelqu'un a entendu M^me^ Wilhelmy qui parlait au téléphone. Il n'y a pas d'autre raison. Sinon, nous ne parlerions pas de ce projet de loi. Si c'est là l'objet de notre préoccupation, pourquoi avons-nous besoin de modifier le Code criminel? C'est inutile, et les ministériels le savent. Le commissaire à la protection de la vie privée a proposé une autre solution. Les gens d'en face n'écoute pas la voix du bon sens.

Mme Finestone: C'est le ministère de la Justice. Il ne connaît rien aux communications.

M. Boudria: Je ne sais pas, il y a un problème. Si le ministère de la Justice et les autres ne veulent pas comprendre le bon sens, je tiens à rappeler ici que ceux qui se trouvent dans cette Chambre n'ont pas été élus par les représentants du ministère de la Justice, mais par les habitants de leur circonscription, qui les ont chargés de prendre les mesures qui s'imposaient. Il n'est pas étonnant que le député de Niagara Falls se sente mal à l'aise au sujet de cette question. Il devrait l'être, en tout cas.

• (1250)

Nous avons hâte de voir comment les députés vont voter, car nous tenons à ce qu'il y ait un vote par appel nominal sur cette question. Nous voulons en effet savoir qui appuie une mesure qui sort directement d'un roman d'Orwell. Nous voulons savoir si le ministre des Transports va passer son temps à mettre en prison des gens qui auraient dit à leurs amis avoir écouté une conversation échangée par téléphone cellulaire. Si ce gouvernement n'a rien de mieux à faire que de proposer de telles mesures, il est grand temps qu'il s'en aille et qu'il cède la place à un autre gouvernement apte à diriger le pays.

Cet article du projet de loi est révoltant. Certaines dispositions du projet de loi sont positives, et ma collègue, la députée de Mont-Royal, en a déjà parlé, aujourd'hui encore, avec éloquence. Mais cet article est tout à fait inacceptable.

Que le ministre et ses collègues composent donc sur leur téléphone cellulaire le numéro du ministre des Communications, même si leur conversation risque d'être interceptée par quelqu'un qui dirait à sa femme avoir entendu leur conversation et se rendrait coupable par là d'un acte criminel. Qu'ils demandent au ministre des Communications de supprimer cet article révoltant et de tenir plutôt compte de la solution proposée par les libéraux, plus particulièrement par la députée de Mont-Royal, et de celle proposée par le commissaire à la protection de la vie privée.

Pourquoi donc les conservateurs pensent-ils qu'ils sont les seuls à avoir raison et que tous les autres ont tort? Que tous sont fous, sauf eux? Cette fois, ils sont loin d'avoir raison. Ils ont absolument tort. Cette mesure équivaut à tuer des mouches avec un canon. C'est inacceptable. C'est certainement un bon exemple d'abus de moyens, comme l'a fait valoir le député de Chambly, mais ce n'est pas seulement ça.

Je crois qu'en adoptant ce genre de mesure, nous diminuons la valeur du Code criminel. Le Code criminel est un ouvrage sérieux. Je ne suis pas un député très versé en droit, mais je respecte ce document, parce qu'il établit nos principales convictions et définit ce qui est interdit. C'est un document important. En inscrivant de telles inepties dans le Code criminel, nous réduisons la valeur de l'ensemble de l'ouvrage. Nous en faisons un document absurde.

Essayez de vous mettre à la place du policier qui devra faire appliquer cette absurdité. Essayez d'imaginer que vous allez arrêter quelqu'un pour ce motif. À une époque où notre pays est aux prises avec des contrebandiers, les revendeurs de stupéfiants et des meurtriers, nous allons interrompre nos activités pour contrer ces malfaiteurs. Nous allons tout mettre de côté pour aller arrêter des gens qui auront commis le crime d'avoir répété le contenu d'une conversation téléphonique.

Non, mes collègues et moi ne voulons absolument pas de ce genre de mesure. Nous la rejetons intégralement. Je dis au ministre qu'il devrait se montrer plus raisonnable, et au secrétaire parlementaire qu'il faut faire preuvre de sérieux. Nous avons certainement mieux à faire au Parlement que de nous en prendre aux Canadiens ordinaires et d'en faire des criminels pour des vétilles.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la Chambre est saisie de trois motions. La motion nº 3 découle des deux premières. Les deux premières motions consistent à ne pas considérer comme un acte criminel le fait d'intercepter les communications radiotéléphoniques ou d'en divulguer la teneur. Les députés de l'opposition désapprouvent cette mesure et comme toujours, proposent une solution qui n'est ni pratique, ni faisable, bref impossible.

• (1255)

Monsieur le Président, presque tous les membres de l'opposition disent que la solution est d'interdire les récepteurs à balayage. De faire comme aux États-Unis. Que c'est la solution. La députée de Mont-Royal propose des amendements subséquents pour s'attaquer à ce que l'opposition estime être le problème, l'utilisation de récepteurs à balayage.

Tout d'abord, j'estime que cette solution n'est pas possible et que l'exemple utilisé n'est pas bon. En effet, les États-Unis n'ont pas interdit l'utilisation de récepteurs à balayage. Ils proposent seulement d'en interdire l'importation et la fabrication. En fait, cette mesure n'est même pas en vigueur pour l'instant et aurait pour effet de protéger tous les récepteurs à balayage déjà en usage. À mon avis, la suggestion de prendre exemple sur les États-Unis ne règle pas du tout le problème.

La députée de Mont-Royal a également mentionné le problème du nombre de récepteurs à balayage. Vous parlez d'un problème au Canada! Il est très difficile de définir ce qui constitue un récepteur à balayage et ce qui n'en est pas. Il est un fait par exemple que des conversations échangées par téléphone cellulaire, ou téléphone sans fil ont été captées par des radios à MA. Encore une fois, il est très difficile de cerner le problème. Personnellement, je puis vous garantir que de même que d'autres députés de ce côté je ne vois aucun problème à examiner ce qui peut être fait dans ce domaine.

Pourtant, nous savons tous pertinemment que bien souvent les récepteurs à balayage ont des utilisations à d'autres fins tout à fait légitimes. Toutes sortes d'entreprises parfaitement légitimes, allant de services ambulanciers à des services de messagerie, se servent de récepteurs à balayage. Je ne pense pas qu'il suffise de dire que s'ils utilisent certaines bandes ils enfreignent la loi. La définition offerte par l'opposition englobe les balayeurs faciles à utiliser et à adapter. Or, presque n'importe quel balayeur peut être adapté et utilisé pour intercepter des conversations téléphoniques cellulaires.

Toute l'affaire prend la même tournure qu'aux États-Unis, et interdire les balayeurs n'est pas une option. Les Américains sont en train de s'en apercevoir. Ils ont d'énormes problèmes avec cette option et je pense que la Chambre ne devrait pas s'engager sur cette voie.

Ce que nous avons fait, c'est dénoncer les agissements qui nous semblaient répréhensibles, à savoir l'interception et la divulgation de communications radiotéléphoniques. Le libellé de la première motion vise quiconque intercepte, malicieusement ou aux fins de gain, une communication radiotéléphonique et la deuxième, quiconque utilise ou divulgue volontairement une telle communication. Les députés de l'opposition trouvent cela enrageant et choquant.

De nombreux Canadiens et les députés de ce côté-ci de la Chambre trouvent répréhensible l'interception de leurs conversations téléphoniques. Le député de Chambly a mentionné une conversation enregistrée lors des négociations constitutionnelles et s'est dit très heureux d'avoir pu en connaître la teneur. Nous ne partageons pas ses sentiments à cet égard. Je pense que les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que ce qu'ils se racontent au téléphone, même cellulaire, demeure privé. Comme l'a dit la députée de Mont-Royal, ces conversations ont une influence sur la vie des gens. Lorsqu'elles sont divulguées ou que des individus les interceptent malicieusement ou aux fins de gain, cela a des répercussions sur la vie des gens et, pour ma part, je trouve cela déplorable. Et c'est pour cette raison que nous avons agi comme nous l'avons fait.

• (1300)

Le député de Cap-Breton—The Sidneys et d'autres députés de l'opposition considèrent peut-être qu'il s'agit là de gens innocents et insouciants qui tombent par hasard sur des conversations. Je ne vois pas du tout les choses de la même façon. Ce qui s'est passé en Colombie-Britannique durant les négociations constitutionnelles et l'enregistrement des conversations de la famille royale dont quelqu'un a parlé, nous montrent qu'il ne s'agit pas de gens innocents qui tombent par hasard sur une conversation. Ils consacrent au contraire beaucoup de temps et d'argent à essayer de détruire la vie d'autres personnes. C'est là le genre d'individus dont nous parlons. C'est ce sur quoi portent ces modifications au Code criminel.

À un moment, au cours du débat, on a déclaré qu'il fallait comprendre que cela pouvait arriver quand on utilisait ce genre d'appareil. Que fait-on des gens qui utilisent un téléphone ordinaire et qui reçoivent un appel de quelqu'un qui utilise, par contre, un téléphone cellulaire. Avec la technologie actuelle il est très difficile, voire quasiment impossible, de savoir si l'autre personne au bout du fil se sert d'un téléphone cellulaire. À quoi peuvent raisonnablement s'attendre les intéressés en l'occurrence? Manifestement, nous essayons de remédier aux lacunes qui existent. Nous voulons rendre la loi la plus complète possible afin qu'une personne qui utilise un téléphone ordinaire puisse être certaine que sa vie privée est respectée, qu'elle s'adresse à quelqu'un utilisant un téléphone cellulaire ou pas. C'est là l'objet de ces mesures.

Je tiens à dire aux députés de l'opposition que, faute d'alternative, il s'agit là d'une solution pratique raisonnable et que nous nous en prenons, comme on le dit si bien dans le projet de loi, aux gens qui: «[. . .] interceptent malicieusement ou aux fins de gain une communication.» Ce ne sont pas simplement de bons Canadiens et de braves gens. Ils ne devraient pas être protégés aux termes de la loi actuelle.

Je le répète, je sympathise avec les gens dont la vie est bouleversée et dont les conversations sont interceptées. Selon moi, la Chambre devrait se préoccuper du sort de ces gens et non de ceux qui, afin de réaliser un gain quelconque, interceptent ces conversations privées.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 1 est différé.

Si vous le permettez, avant de passer à l'étude des autres motions, les motions nºs 4 et 7, j'aimerais revenir sur le recours au Règlement soulevé par l'honorable députée de Mont-Royal et également par les honorables députés de Chambly et de Cap-Breton—The Sidneys, relativement au fait que la Présidence n'avait pas retenu les motions nºs 5 et 6.

Je remercie tout d'abord les honorables députés d'avoir présenté leurs points de vue mais, après révision, la Présidence ne croit pas nécessaire de revenir sur sa décision, et voici pourquoi. C'est que la motion nº 4, proposée par l'honorable députée de Mont-Royal, porte sur l'usage. On sait que l'article nº 24 interdit l'utilisation d'une communication téléphonique, et l'amendement proposé par l'honorable députée de Mont-Royal veut extensionner cette interdiction à l'utilisation du dispositif pour capter une communication téléphonique, ce qui est dans l'esprit de la législation qui est à l'étude devant nous. Par contre, l'amendement nº 5, toujours présenté par l'honorable députée de Mont-Royal, vise cette fois à toucher la fabrication, l'importation, la distribution, la location et la vente d'un dispositif électromagnétique.

• (1305)

Il s'agit là d'un concept qui n'est pas dans le projet de loi qui est devant nous, puisque le projet à l'étude porte sur l'usage d'une communication téléphonique et non pas la fabrication, l'importation, la distribution ou la location. Il s'agit peut-être d'une idée intéressante, et la Présidence ne désire nullement porter de jugement sur le bien-fondé de l'amendement de l'honorable députée de Mont-Royal, sauf que techniquement parlant, au plan de la procédure, c'est là un amendement qui dépasse la portée du projet de loi C-109 qui est devant nous.

C'est pourquoi, donc, je suggère à l'honorable députée de Mont-Royal d'invoquer le Règlement, si elle le juge à propos car il y a d'autres moyens prévus au Règlement, si elle veut pousser plus avant son amendement nº 5. Mais dans l'état actuel de la procédure, la Présidence n'a pas d'autre choix que de s'en tenir au principe qui a été approuvé lors de la deuxième lecture de ce projet de loi, à savoir l'usage d'une communication téléphonique.

Nous passons donc maintenant à l'étude des motions nºs 4 et 7 qui ont été regroupées aux fins du débat.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-109, à l'article 24, en ajoutant immédiatement après la ligne 23, page 23, ce qui suit:

«(3) Sauf exception réglementaire, il est interdit d'utiliser quelque dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre:

a) capable de recevoir les transmissions émises aux fréquences assignées aux communications radiotéléphoniques;

b) facile à modifier par l'utilisateur pour le rendre capable de recevoir les transmissions émises à ces fréquences.»

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-109, à l'article 26, en retranchant les lignes 16 à 27, page 24.

—Monsieur le Président, je désire vous remercier pour l'analyse que vous avez faite et le raisonnement qui vous empêche d'accepter l'amendement proposé. De plus, je vous remercie pour ce que j'ai sous-entendu dans vos remarques, à savoir que je doive présenter au moins un projet de loi privé si je veux vraiment en arriver, à un moment donné, à réaliser quelque chose qui serait, à mon avis, approprié à cet égard. Ainsi, je vous remercie et même si je regrette, j'accepte votre décision.

[*Traduction*]

Par conséquent, ce deuxième groupe d'amendements permet l'utilisation des récepteurs à balayage, contrairement à mes recommandations qui portaient aussi sur la fabrication, la vente ou l'importation et qu'on a rejetées, en un sens. Il est paradoxal et plutôt illusoire qu'un projet de loi traite de l'utilisation de ces détecteurs tandis qu'il ne peut parler de l'origine ni de l'interdiction de ces appareils. Comme nous le savons tous, les récepteurs à balayage ne sont pas fabriqués au Canada, ils sont importés; par conséquent, nous ne pouvons contrôler l'accès à ces appareils et nous favorisons tout simplement les abus en permettant qu'ils entrent au pays.

Il importe que nous sachions que les récepteurs dont nous parlons ici ne sont pas seulement ceux qui permettent l'interception des fréquences réservées aux téléphones cellulaires. Je ne préconise pas qu'on interdise tous les récepteurs, loin de là. Il n'est pas question de tous les récepteurs ou de ceux qui servent aux loisirs, mais uniquement de ceux qui permettent de recevoir les fréquences des téléphones cellulaires.

Mon collègue le député de Niagara Falls a déclaré que mes solutions sont peu pratiques, impossibles à mettre en application, et inusitées. Elles sont peut-être inusitées pour le gouvernement, le député et son ministère, car ces derniers n'ont pas eu la possibilité de se rendre compte que ce projet de loi est illusoire et ne renferme aucune suggestion pratique.

M. Lewis: Je suis d'accord avec lui.

Mme Finestone: Je ne m'en serais pas doutée. Ce serait bien surprenant.

• (1310)

Nous ne parlons pas ici des récepteurs qui servent aux loisirs. Je suis quelque peu intriguée par les remarques du député de Niagara Falls. Je sais que les chiffres avancés faisaient état d'un million de téléphones cellulaires, qui sont en fait des radios cellulaires, et que le gouvernement a parlé de 900 000 récepteurs, y compris ceux qui balaient les micro-ondes.

J'aimerais souligner qu'à ma connaissance un balayeur de micro-ondes ne peut pas encore intercepter les fréquences de la bande réservée aux téléphones cellulaires. Lorsqu'on aura trouvé le moyen de transformer le balayeur de micro-ondes pour qu'il puisse recevoir les appels de mon téléphone cellulaire, j'accepterai le chiffre de 900 000. D'ici là, nous savons qu'il s'agit d'une donnée est entièrement erronée. C'est une donnée tout à fait inexacte. Elle comprend toutes sortes d'absurdités dont on ne parle pas dans le projet de loi lorsqu'on traite du genre de questions sérieuses auxquelles le projet de loi fait référence.

Le gouvernement aimerait mieux retenir le concept d'utilisation malicieuse ou de gain illégal, et oublier le fait qu'il est ici question de personnes qui vont parler d'appels téléphoniques qu'ils ont interceptés. Ces appels pourraient aussi bien concerner des problèmes personnels, le règlement d'un divorce, le travail, l'achat d'actions à la Bourse. La conversation pourrait aussi concerner le travail d'une personne à l'emploi d'une entreprise qui étudie un programme ou un projet secret, et il se pourrait que cette personne en parle à son interlocuteur au téléphone, sauf qu'il ne s'agirait pas d'un téléphone, mais d'un radiophone.

Comme le disait mon collègue de Cap-Breton, les gens ne se donnent pas toujours la peine de sortir de leur auto et d'utiliser un téléphone payant qui assure la confidentialité de leur appel et qui ne peut faire l'objet d'aucune interception. Dans le cas qui nous occupe, les interceptions sont possibles.

Nous ne visons pas tous les récepteurs à balayage capables d'intercepter des conversations sur la fréquence des téléphones cellulaires; nous ne cherchons pas à interdire tous les récepteurs. Il ne s'agit pas d'interdire ceux qui servent aux loisirs. Mon collègue parlait de son père, un policier à la retraite qui, parce qu'il continue de s'intéresser à la sécurité dans les rues, aime intercepter les appels faits par la police. Cette activité est parfaitement légale. À mon avis, l'utilisation de ce genre d'appareil pourrait demeurer permise. Je le précise d'ailleurs, mais il s'agit ici de toute autre chose.

Je recommande vivement que l'article 4 permette l'utilisation des récepteurs à balayage. Nous voulons interdire les récepteurs pour que, sauf exception réglementaire, il soit interdit d'utiliser quelque dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre, capable de recevoir les transmissions émises aux fréquences assignées aux communications radiotéléphoniques et, toujours selon la motion que j'ai proposée, facile à modifier par l'utilisateur pour le rendre capable de recevoir les transmissions émises à ces fréquences. On interdit les récepteurs capables de recevoir des communications radiotéléphoniques cellulaires.

Monsieur le Président, vous avez rejeté la motion nº 5 en expliquant pourquoi; j'accepte votre décision. Vous avez rejeté la motion nº 6 que j'ai proposée sur la fabrication, l'importation, la distribution, la location ou l'offre aux fins de vente d'un dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre. Vous ne permettrez pas que cela soit considéré comme étant une infraction.

Par ailleurs, vous avez autorisé la motion visant à retrancher les lignes 16 à 27, parce que l'article 26 donne généralement lieu à un recours civil contre ceux qui contreviennent aux dispositions du paragraphe 9(1.1) de la loi. Je propose que nous appuyions cette motion parce que la motion nº 6, que je viens de mentionner, empêche l'application de la peine sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire à ceux qui interceptent des appels cellulaires. Les procédures d'un tel recours ne peuvent être utilisées dans le cadre d'un recours civil; ce paragraphe doit donc être retranché.

À mon avis, son caractère criminel va trop loin—la sévérité est excessive. Nous tentons de faire cela par la procédure car le recours au criminel devrait être envisagé en dernier lieu pour résoudre tout ce problème relatif au caractère privé des communications cellulaires, qui est de taille étant donné que ce sont les communications de l'avenir.

• (1315)

Ce problème dépasse la portée du projet de loi dont nous sommes saisis et s'aggrave constamment dans notre société. Que ce soit à cause de la manipulation des renseignements obtenus grâce aux lignes 1-900 ou 1-800, ou du fait que les agences publicitaires découvrent de nouveaux moyens de communication et, étant donné le coût élevé en publicité, elles veulent cerner un marché. Elles veulent obtenir de plus en plus d'information.

Le commissaire à la protection de la vie privée a dit que, chaque jour, un nom était manipulé trois ou quatre fois, peut-être même plus. Le problème, quand nous parlons de la vie privée, c'est que nous devrions nous en tenir à la substance et non aux illusions. En effet, le projet de loi n'interdit pas les interceptions qui donnent lieu à de graves problèmes dans notre société. Je crois qu'il serait très important d'étudier toute la question.

En ce qui concerne ce projet de loi particulier, je partage l'opinion exprimée par mon collègue du Cap-Breton. Le problème du caractère privé des communications par téléphone cellulaire est abordé dans un projet de loi qui traite des responsabilités très graves de nos forces de police, de ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité du Canada et de ceux qui, en vertu de certaines modalités de la loi, ont le droit d'utiliser des appareils de photographie ou des micro-émetteurs de poche pour intercepter des conversations. C'est dommage que ce projet de loi, que nous appuyons parce qu'il tend à modifier le Code criminel, présente cette vision ridicule, grossière et illusoire qui est typique de la façon dont le gouvernement conservateur règle des problèmes, soit en présentant des images et des illusions qui n'apportent aucune solution concrète et ne règlent rien.

J'espère que le gouvernement acceptera d'adopter la solution que j'ai recommandée, et que mes collègues ont appuyée. L'opposition et le Nouveau Parti démocratique considèrent cette solution comme étant un pas en vue de régler le problème de la protection de la vie privée.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai l'honneur de prendre la parole pour appuyer la motion nº 4, et d'autres motions qui n'ont malheureusement pas été retenues par la présidence. Les motions présentées ici par l'opposition sont empreintes de bon sens et j'estime qu'il y aurait lieu de leur accorder l'attention qu'elles méritent.

Cette question des balayeurs est très importante, parce que si vous examinez le projet de loi C-109, vous constatez que le gouvernement met la charrue devant les boeufs. Je pense qu'on veut rendre illégaux les balayeurs capables d'intercepter des conversations acheminées par téléphone cellulaire. Pourtant, ce n'est pas ce que nous faisons.

Il existe une contradiction évidente dans cette mesure législative en ce qui a trait à la protection du caractère privé des conversations radiophoniques. Lorsque vous avez une conversation par radio, vous vous servez des ondes radioélectroniques. En fait, vous vous servez des ondes publiques. Il est pratiquement impossible d'appliquer ce genre de mesure législative aux radiotéléphones ou aux téléphones cellulaires qui retransmettent au moyen des ondes publiques. C'est là la première lacune de ce projet de loi.

• (1320)

Il incombe au gouvernement de montrer qu'il existe un problème grave et urgent, compte tenu de son empressement à faire franchir les diverses étapes à cette mesure législative. Quel est le problème urgent et grave qu'il faut régler?

J'ai dit en plaisantant que cette mesure devrait s'appeler le projet de loi Diane Wilhelmy ou Bud Smith, le solliciteur général de la Colombie-Britannique qui a été pris en train de prendre rendez-vous, par téléphone cellulaire, avec une personne qui n'était certainement pas sa femme.

Ce dernier a dû payer un prix politique pour son indiscrétion. Les journalistes ont entendu la conversation et l'ont reproduite dans les journaux. Par ailleurs, tout le monde est au courant du cas de Diane Wilhelmy, qui travaillait au bureau des affaires constitutionnelles de M. Bourassa, à Québec. Cette personne a simplement fait état de son mécontentement.

Elle a dit que le premier ministre du Québec s'était écrasé. Je ne pense pas qu'il se soit écrasé lors des négociations constitutionnelles, mais l'intéressée a communiqué certains renseignements dont le bureau du premier ministre aurait certainement préféré qu'ils ne deviennent pas du domaine public, de la même façon que le premier ministre du Canada voulait cacher le plus longtemps possible au public les résultats des sondages lors du fiasco constitutionnel de Charlottetown. Ces sondages révélaient depuis le début que les Canadiens n'étaient pas en faveur de cette liquidation de notre pays.

Malheureusement, le gouvernement essaie maintenant de protéger ce qu'il estime être son intérêt tout en se foutant carrément de la population. Je ne pense pas qu'il y ait un seul ministre ou député à la Chambre qui croie un seul instant que, s'il tient une conversation par téléphone cellulaire, cette conversation ne peut être entendue par personne.

Nous sommes au courant. Il suffit de savoir. Si vous dites la même chose en privé et en public, aucun problème. Par contre, si vous tenez deux discours différents, si vous adoptez deux styles de vie différents ou si vous avez deux versions différentes des mêmes faits, vous aurez de graves difficultés.

Essentiellement, ce que mon parti souhaite, c'est une mesure législative équilibrée. De toute évidence, nous pouvons appuyer les dispositions du projet de loi C-109 qui visent à donner aux services policiers les pouvoirs nécessaires pour combattre le crime. Il n'y a aucun problème sur cet élément très important du projet de loi.

Nous appuyons aussi les dispositions du projet qui donnent aux citoyens le droit de réclamer réparation au civil lorsque leurs conversations ont été interceptées et utilisées de manière malveillante. L'interception de ces conversations a pu leur faire perdre de l'argent ou elle a pu en rapporter à celui qui les a interceptées. C'est bon. Cela ne relève pas du Code criminel, mais du Code civil. Le Code civil prévoit des recours en cette matière.

Comme parti politique, nous sommes en faveur de cela. Par contre, nous ne pouvons tolérer les problèmes que le projet de loi va susciter, et ce sont de graves problèmes.

Tout d'abord, le projet de loi s'attaque a un problème qu'on prétend urgent, mais qui ne l'est pas vraiment. Selon le dicton, pourquoi réparer ce qui n'est pas cassé? Les citoyens ne réclament pas cette mesure législative à grands cris.

Je n'ai encore entendu personne dire: «Notre carte de crédit a été volée», ou: «À cause de mon téléphone cellulaire, beaucoup de gens ont profité du tuyau que j'ai eu sur des actions.» Nous ne recevons pas d'échos de cette nature.

Lorsque nous avons demandé au gouvernement des exemples montrant l'urgence du problème, en dehors de l'embarras où des députés ministériels ont été plongés, il n'a rien dit. Il n'y a ni urgence, ni preuve, ni problème.

Le projet, par contre, suscite des problèmes. Voyons quelles sont les conséquences du projet dont le gouvernement n'a pas tenu compte. Elles peuvent être sérieuses.

Supposons que vous travaillez dans une banque et que le directeur veuille contrôler certains des appels de vos employés. Ces derniers savent que le directeur les surveille pour s'assurer qu'ils donnent les bonnes informations.

Supposez le cas d'un organisme qui s'occupe de consommation et qui veut s'assurer que les conseillers donnent aux consommateurs aux prises avec un problème les bonnes informations sur les mesures à prendre.

• (1325)

Vos employés savent maintenant qu'on écoute leurs conversations téléphoniques. Cela arrive tout le temps dans les entreprises; on écoute les appels téléphoniques pour s'assurer que les clients sont bien servis et que les employés suivent à la lettre les politiques de la maison. Or, ce projet de loi prévoit que l'écoute d'une conversation à l'insu de la personne qui appelle par téléphone cellulaire—et j'espère que le secrétaire parlementaire prend note de ceci—est une infraction. Ce serait une infraction parce que ce parti, qui représente moins la petite que la grande entreprise, a décidé de créer un projet de loi massue pour régler un problème non existant, mais qui va causer des difficultés aux entreprises.

Monsieur le Président, est-ce que le secrétaire parlementaire a jamais écouté une conversation d'un de ses employés pour voir si ce dernier comprenait bien la politique de l'entreprise et répondait bien aux attentes des clients? L'a-t-il jamais fait? Moi, si. D'autres entrepreneurs responsables le font. Vous nous enverriez tous en prison pour le seul crime de vouloir bien servir les clients? Qu'attendez-vous pour vous en prendre à Bell Canada, à General Motors, à Ford parce que ces entreprises écoutent les conversations téléphoniques entre leurs employés et les clients?

Vous ne connaissiez pas cette pratique? Il est un peu tard maintenant que vous en faites une violation du Code criminel, que vous envoyez ces gens-là en prison et que vous leur imposez une amende de 25 000 $ pour le seul motif qu'ils voulaient améliorer le service à la clientèle. C'est ridicule.

Pourquoi faut-il causer des difficultés aux gens? Pourquoi faut-il toujours faire intervenir les pouvoirs publics quand une solution simple suffirait? Ce serait pourtant plus simple de recourir à ce que la députée de Mont-Royal propose dans sa motion, à savoir restreindre l'usage des récepteurs à balayage et non pas l'interdire complètement. Nous pouvons restreindre l'usage du seul type de récepteur à balayage pouvant capter les ondes radio transmises par les appels faits par téléphone cellulaire.

J'espère que le secrétaire parlementaire répondra à mon argument, à savoir que doivent faire les entreprises pour s'assurer que leurs employés les représentent bien? Par la même occasion, je serais reconnaissant au secrétaire parlementaire de se pencher à nouveau sur la question de l'interdiction uniquement des récepteurs qui peuvent capter les conversations transmises par téléphone cellulaire et non de tous les récepteurs à balayage, comme il le disait.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sidneys): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le Président d'avoir expliqué sa décision concernant les motions n^{os} 5 et 6. Comme l'a dit la députée de Mont-Royal, je peux comprendre la position du Président et les points qu'il a soulevés. Toutefois, ce que j'apprécie par-dessus tout, c'est le fait qu'il a pris le temps de nous donner des explications.

J'accepte la décision du Président. Je ne vois aucun problème à cet égard. Je voyais simplement la question des récepteurs d'un point de vue différent. Si nous pensons que les récepteurs sont une menace, que devons-nous faire pour les empêcher de devenir un problème? Je suis certain que c'est le point que la députée de Mont-Royal voulait faire valoir également.

Je veux aussi revenir sur le point soulevé par le député de Niagara Falls, qui a dit que les États-Unis n'ont pas vraiment interdit les récepteurs, mais qu'ils en ont plutôt interdit la fabrication et l'importation. Je crois qu'il avait raison d'apporter cette précision. À mon avis, il y a une distinction à faire ici, même si l'importance de cette distinction dépend de chacun, car c'est là une question très subjective. Le point que je veux soulever est donc subjectif également.

• (1330)

Mon point concerne les États-Unis. Malgré la position adoptée par ce pays, qui n'a pas interdit les récepteurs proprement dits, mais qui va en interdire la fabrication et l'importation, je crois qu'il y a quand même une distinction importante à faire entre ce pays et le Canada.

On dit que, inévitablement, on verra une amélioration de la technologie du téléphone cellulaire aux États-Unis. C'est une technologie qui en est plus ou moins à ses débuts. Elle va s'améliorer et à l'avenir il faudra avoir une fréquence spéciale pour intercepter une communication sur téléphone cellulaire.

On ne pourra plus intercepter ces communications à l'aide d'un récepteur ordinaire, d'une radio trafiquée ou d'un récepteur qui intercepte les communications des policiers ou des ambulanciers. Il ne suffira plus de faire un petit ajustement à un récepteur pour être capable d'intercepter les conversations sur téléphone cellulaire.

Il faudra vraiment acheter un appareil sophistiqué pour pouvoir intercepter ce genre de communications à l'avenir. C'est ce que visent les Américains. Ils reconnaissent qu'ils ont peut-être un problème maintenant, mais ajoutent que, le marketing étant ce qu'il est, les fabricants de téléphones cellulaires voudront certainement dire à leurs clients qu'ils s'efforcent de leur vendre un produit plus sûr, de leur donner une plus grande sécurité. Cette sécurité accrue viendra du fait qu'il ne sera plus possible d'intercepter, à l'aide d'un récepteur, les appels sur téléphone cellulaire.

Je crois que c'est important parce qu'il y a quelque chose qui force les sociétés technologiques aux États-Unis à progresser, sans parler de la possibilité d'une diminution des ventes qui est aussi un important stimulant.

Ici, nous n'avons pas cela. Nous n'avons pas la carotte et le bâton. Ce que nous disons, c'est que la situation en ce qui concerne les récepteurs ne changera pas.

Une voix: Il y aura toujours un moyen.

M. MacLellan: Il y aura peut-être toujours un moyen, mais nous nous trouvons à donner aux entreprises canadiennes la possibilité de fabriquer un meilleur récepteur. On fabriquera de meilleurs récepteurs et on en importera. Aux États-Unis, grâce à la position qu'ils ont adoptée, il sera impossible, du moins je l'espère, de mettre ce meilleur récepteur sur le marché ou de l'importer. Ici, nous serons toujours tentés de trouver ce meilleur récepteur. Il n'y aura qu'une seule restriction: si on divulgue les renseignements interceptés, on enfreint la loi.

Il y en a qui rétorqueront qu'il est possible d'intercepter les conversations téléphoniques au moyen de tables d'écoute. Il y a une différence de taille entre la personne qui capte par hasard une conversation par téléphone cellulaire au moyen d'un récepteur à balayage et celle qui fait l'effort de mettre une ligne téléphonique sur table d'écoute. Bien sûr, les forces policières peuvent le faire très facilement, mais pas les citoyens ordinaires. Les citoyens ordinaires ne mettent pas les lignes téléphoniques sur écoute. Qu'ils en soient empêchés tout simplement par la peur d'être électrocutés ou par d'autres raisons, il reste qu'il y a une énorme différence.

Peut-être pourrait-on faire une analogie entre l'interception d'une conversation par téléphone cellulaire au moyen d'un récepteur à balayage et les lignes téléphoniques partagées où, pendant que vous parlez au téléphone, quelqu'un d'autre peut décrocher son appareil et écouter votre conversation.

Je crois que nous connaissons tous des cas où des conversations ont été interceptées. C'est peut-être répréhensible ou immoral d'écouter les conversations des autres, mais personne n'a été traduit devant les tribunauxpour l'avoir fait. Aucune des personnes ayant écouté à leur insu les conversations téléphoniques d'autres personnes n'a été accusée en vertu du Code criminel. Les personnes qui utilisent une ligne commune savent qu'elles doivent faire attention à ce qu'elles disent. Elles ne disent pas n'importe quoi et passent sous silence ce qu'elle veulent garder secret. Cependant, avec les lignes communes, vous ne pouvez pas tout simplement changer de pièce, prendre un autre téléphone, il se peut qu'il vous faille changer de comté et vous servir d'un autre téléphone. La personne qui a un téléphone cellulaire dans son auto ou chez elle doit utiliser un téléphone ordinaire si elle veut garder la confidentialité de sa conversation. C'est dire qu'il existe un certain degré de sécurité.

• (1335)

Si nous parlons de service à la population, nous pouvons dire que les besoins étaient plus pressants dans le cas des lignes communes que dans le cas des téléphones cellulaires. La sécurité existe actuellement, mais le gouvernement actuel n'essaie pas de l'accroître, comme le fait le gouvernement américain. Cela ne rend pas nécessairement correct ce qui se passe, même à en juger d'après ce qu'on fait aux États-Unis. Je pense qu'on y reconnaît les lacunes actuelles et qu'on tâche de les combler.

Le gouvernement ou bien ignore ces lacunes ou bien ne se soucie pas de les combler. Ce n'est pas correct. Il ne fait pas du mieux qu'il pourrait dans l'intérêt des Canadiens. La loi présente à cet égard un problème. J'espère qu'on la contestera devant la Cour suprême du Canada, car je suis curieux de savoir ce que décidera la Cour suprême à ce sujet. Je ne veux pas évoquer de situations hypothétiques, mais il y en a tellement qui me viennent à l'esprit qu'il est difficile de dire quelle tournure pourrait prendre cette décision. Je suis cependant curieux de voir ce que pourraient donner des contestations judiciaires de cette mesure législative et de ces dispositions.

Je suis d'accord avec la députée de Mont-Royal pour dire qu'il est dommage que ces dispositions concernant le téléphone cellulaire figurent dans le projet de loi, car ce dernier comporte d'excellentes dispositions en ce qui a trait à la sécurité du public.

Je voudrais parler de ces aides à la commercialisation en faveur des entreprises de communications. Les progrès technologiques rendent les choses plus commodes pour le public, mais ils présentent un problème de sécurité dont il faudrait informer le public. Le risque d'interception des conversations téléphoniques est bien réel, mais on ne fait rien pour y remédier. On essaie plutôt d'utiliser la loi pour commercialiser ces produits, et cela ne me paraît pas correct.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, encore une fois, les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient la suggestion générale formulée par le commissaire à la protection de la vie privée, qui nous conseille d'adopter une solution de faisant appel à la procédure. C'est aussi l'avis de mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est et la députée de Mont-Royal. Je le répète pour la deuxième fois aujourd'hui, il ne convient pas de modifier le Code criminel pour régler ce problème. Il vaudrait mieux proposer des amendements portant sur la technologie, autrement dit, utiliser la technologie pour régler les problèmes imputables à la technologie.

Nous pourrions empêcher l'interception des communications par téléphone cellulaire en interdisant l'utilisation de récepteurs à balayage pouvant intercepter ces conversations. Il serait au moins logique de tenter de régler la question en adoptant des mesures législatives avant même de songer à modifier le Code criminel au moyen de ces amendements très sévères. Il convient de noter que l'amendement auquel je fais allusion ne vise qu'à interdire l'utilisation des récepteurs pouvant capter les fréquences utilisées pour les appels sur téléphone cellulaire, et non l'utilisation de tous les récepteurs. Il ne vise surtout pas à empêcher les gens de s'adonner à leur passe-temps préféré. De toute évidence aucun d'entre nous ne veut s'ingérer dans les affaires des citoyens qui balaient les ondes pour se distraire et qui, par conséquent, n'ont pas l'intention d'intercepter des communications à des fins abjectes.

• (1340)

Je me dois d'ajouter toutefois que j'ai du mal à croire que les utilisateurs de téléphone cellulaire ne comprennent pas à quel point il est facile d'intercepter leurs conversations. Je pense notamment à un incident particulièrement regrettable dont a été victime le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, au moment de l'élection de notre chef provincial, et qui est attribuable à cette technologie.

M. Lewis: Il fera tout un chef de l'opposition.

Mme Clancy: Nous avons élu un bon chef, qui fera, n'en déplaise au solliciteur général, un excellent premier ministre le 25 mai prochain, vous verrez.

Je ne m'attendais pas à avoir l'occasion de faire des commentaires politiques de ce genre, mais j'en remercie le solliciteur général.

De toute façon, lorsque nous avons voulu élire «par téléphone» le chef du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, notre première tentative a échoué, mais la deuxième a été couronnée de succès, les problèmes techniques ayant été réglés. Il faut rappeler cependant qu'un employé de la compagnie de téléphone a utilisé un téléphone cellulaire pour communiquer, paraît-il, les voix recueillies par les candidats. Quelqu'un a intercepté le message et l'a vendu à Radio-Canada et, dans le temps de le dire, la nouvelle était diffusée aux téléspectateurs. Inutile de vous dire que cela a quelque peu jeté la consternation dans nos rangs; je dirai même que la consternation était générale. Ceux d'entre nous qui attendaient que cette très longue journée prenne fin n'ont pu s'empêcher de se demander, en entendant la nouvelle, comment un employé de la compagnie de téléphone pouvait être assez bête pour ne pas se rendre compte des risques qu'il prenait. Cela me rappelle un dicton que j'ai appris pendant mes études au couvent: «Aide-toi, le Ciel t'aidera».

M. Lewis: Et voilà pour les élections téléphoniques.

Mme Clancy: Le solliciteur général n'a jamais reçu ce genre d'éducation, Douglas.

On ne peut pas protéger ceux qui ne veulent pas être protégés, ni aider ceux qui s'apprêtent à faire des bêtises. Cela devrait faire partie des grandes vérités de ce monde et des principes que devrait respecter le solliciteur général.

De toute façon, les gens vont utiliser le téléphone cellulaire et c'est à espérer qu'ils seront assez intelligents pour ne pas y tenir des conversations qu'ils ne voudraient pas voir rapporter dans les journaux, surtout s'ils se trouvent à être des personnages publics. Nous avons tous eu connaissance de suffisamment de cas horribles pour faire preuve de prudence.

Comme je l'ai dit dans le cours de mes observations au sujet des autres amendements, le téléphone cellulaire est bien pratique, surtout pour des gens comme nous, ici, à la Chambre des communes. Il nous permet de communiquer facilement avec notre bureau, avec les gens avec lesquels il nous faut traiter au fil des cérémonies auxquelles nous devons assister dans notre circonscription ou ici, à Ottawa. Ce n'est manifestement pas l'endroit pour discuter à fond de ses pensées les plus secrètes, de ses idées politiques personnelles ni de quoi que ce soit d'autre qu'on ne voudrait pas voir publier. C'est une question de bon sens.

Par conséquent, tant de prime abord qu'après mûre réflexion, il est ridicule de songer à employer des méthodes beaucoup trop sévères pour assurer l'intimité des conversations sur téléphone cellulaire. Avec ce projet de loi, le gouvernement devrait se pencher d'abord et avant tout sur la technologie. Si l'interdiction des récepteurs à balayage, que prévoit notre amendement, se révélait plus tard une mesure de dissuasion insuffisante, il serait toujours temps pour le gouvernement de songer à imposer des sanctions conformément au Code criminel. Il est vraiment beaucoup trop tôt dans l'évolution de cette technologie pour recourir aux ressources du Code criminel afin de résoudre ce problème.

Comme le commissaire à la protection de la vie privée le dit lui-même, cela éviterait de faire intervenir un tas de gens. Si l'on ne peut pas faire quelque chose faute de moyen technique, il est inutile que ce quelque chose soit criminalisé.

• (1345)

Ce n'est que pur bon sens. On interdit les récepteurs à balayage, on en interdit l'utilisation. Il devient impossible d'intercepter les conversations téléphoniques. C'est beaucoup plus simple, beaucoup mieux et la vie privée de tout le monde est protégée.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je veux prendre quelques minutes pour parler de ces amendements.

L'objectif général de nombreuses modifications est très valable. Le gouvernement essaie d'établir un mode de réglementation qui, concrètement, résoudra bien des problèmes signalés depuis longtemps par les utilisateurs et les gens de l'industrie. Cependant, lorsque le gouvernement envisage de recourir à des dispositions législatives très sévères pour résoudre chaque problème qui se pose, il y a lieu de s'inquiéter.

Le problème vient de ce que le gouvernement veut faire de l'interception ou de l'écoute d'une conversation privée un acte criminel et il veut modifier le Code criminel afin d'enrayer ces activités. Je ne dis pas qu'il faut laisser les gens faire cela et ne rien prévoir dans la loi pour les en dissuader. Ce qui m'inquiète, c'est que notre parti a proposé des amendements que les députés d'en face n'appuieront probablement pas.

Ces amendements s'inspirent très clairement des dispositions qui ont été prévues à ce sujet aux États-Unis, car la technologie radiocellulaire est la même au Canada, aux États-Unis et dans la plupart des pays développés. Si les Américains ont adopté des dispositions, c'est parce qu'ils ont reconnu que la plupart des personnes ayant un téléphone cellulaire ne considéraient pas celui-ci comme une radio, ce qui posait un problème. Il en a été abondamment question aujourd'hui, dans le cadre du débat à l'étape du rapport. Le téléphone cellulaire est bel et bien une radio et il est différent des téléphones ordinaires. Pour écouter les conversations effectuées sur ce dernier type d'appareil, il faut en effet contrevenir à la loi et utiliser des dispositifs d'interception ou d'écoute électronique.

Avec la mise au point de la technologie cellulaire, presque tous les gens d'affaires et tous les professionnels ont maintenant un téléphone cellulaire.

Il y a quelques années, tout le monde avait un téléavertisseur, mais de nos jours, le téléphone cellulaire est presque aussi abordable que le téléavertisseur. Lorsque les gens utilisaient les anciens radiotéléphones munis de gros fils et de longues antennes, généralement sur les chantiers de construction et à d'autres endroits semblables, ils savaient que leurs conversations pouvaient être captées.

En raison du prix abordable et de l'accessibilité de la technologie cellulaire et du type de publicité utilisée pour la vendre, les gens croient que les téléphones cellulaires sont comme les téléphones ordinaires. Ils ne sont pas aussi prudents qu'ils devraient l'être en ce qui concerne leurs conversations.

Ainsi, les conversations privées de certains membres de la famille royale et de certains ministres de la Colombie-Britannique ont été captées grâce à des récepteurs à balayage. Elles ont ensuite été communiquées aux médias et ont été une grande source d'embarras. C'est comme si Big Brother était là. Quoi que l'on dise et où que l'on soit, quelqu'un pourrait être à l'écoute.

Il y a un certain nombre de mesures que l'on peut prendre. Ce n'est probablement pas possible de le faire à court terme, mais on pourrait d'abord essayer de dire aux milliers, voire aux centaines de milliers de personnes qui ont des téléphones cellulaires dans leur voiture, dans leur poche, dans leur serviette ou à la maison, que ces appareils sont en fait des radios, que les conversations qu'ils permettent d'avoir peuvent être captées et que, par conséquent, une grande prudence est de rigueur.

Ceux qui vendent des téléphones cellulaires n'ont pas intérêt à dire cela à d'éventuels clients. Si les gens achètent des téléphones cellulaires, c'est parce que ceux-ci facilitent les communications. Cependant, si l'on dit aux gens que leurs communications s'en trouvent facilitées, mais que tout le monde peut entendre leurs conversations, ils n'achèteront peut-être pas aussi facilement le produit.

Les amendements proposés par ma collègue de Mont-Royal et appuyés par mon collègue de Cap-Breton—The Sidneys mettent simplement un holà. Pour résoudre le problème, le gouvernement se montre peut-être trop sévère, sous prétexte qu'il est question de l'interception de conversations privées. Il faut envisager la question dans le contexte d'un vol, celui de la confidentialité à laquelle les gens ont droit dans leurs conversations privées. Ce que nous disons, entre autres, dans les modifications, c'est que nous devons examiner la technologie, au lieu de rendre les interceptions illégales, puis d'interdire aux gens de les faire. Ce à quoi nous avons affaire ici, ce sont les récepteurs à balayage dont certains peuvent capter les ondes électromagnétiques sur lesquelles on utilise les téléphones cellulaires. De toute évidence, si nous voulons régler le problème, ne devrions-nous pas d'abord indiquer clairement dans la loi que la fabrication, l'importation, la distribution et la vente de dispositifs de ce genre sont illégales et interdites?

• (1350)

Il me semble que si nous ne réglons pas d'abord ce problème, nous aurons une loi impossible à appliquer. Qu'allons-nous avoir? Une police des téléphones cellulaires? Combien d'agents le gouvernement aura-t-il? Y aura-t-il sur la banquette arrière de toutes les automobiles un agent de police qui vérifiera s'il y a de l'interférence sur la ligne, ou un agent dans le sous-sol de toutes les maisons où il y a un récepteur à balayage dans la salle de séjour? Comment diable ce projet de loi propose-t-il une solution raisonnable au problème?

Il n'y a pas dix ou cent, mais des dizaines de milliers de détecteurs à balayage en circulation, et autant sur les rayons des magasins Radio Shack et dans d'autres endroits où l'on peut capter les ondes sur lesquelles ont lieu les conversations par téléphone cellulaire. Il me semble que la première chose que nous devrions faire, c'est de faire en sorte que ces dispositifs ne soient pas accessibles sur le marché et de rendre illégales leur distribution, leur vente ou leur possession.

Si nous le faisons, nous verrons que nous ne mettons pas la charrue devant les boeufs, mais l'inverse. Or, pour une raison ou pour une autre, le gouvernement n'a pas choisi d'agir ainsi.

Cela m'inquiète vraiment. Dans un cours de sciences politiques—je pense que c'était à l'école secondaire Prince Andrew, il y a environ trois ans, à l'époque du débat sur l'avortement, lorsque nous parlions des diverses propositions qui avaient été faites—quelqu'un m'a demandé si une loi inapplicable était réellement une loi. Si le législateur adopte une loi en sachant parfaitement qu'il ne pourra pas la faire appliquer, est-ce qu'il ne fait pas preuve de négligence? Est-ce que nous ne sommes pas en train de nous laver les mains de l'affaire en disant que nous avons réglé la question, alors que nous savons que la solution proposée est inapplicable? Je pense que lorsque l'on agit ainsi, on ne rend pas service à la population canadienne. On ne lui rend pas service du tout.

Je n'ai pas entendu un seul argument convaincant qui me prouve que la solution proposée peut fonctionner. Je ne peux pas voir comment le fait de rendre illégal, en vertu du Code criminel, le fait d'utiliser ces appareils va soudainement rendre l'application possible et convaincre les gens de se conformer à la loi.

En fait, si l'on regarde ce qui s'est fait aux États-Unis, à la Commission fédérale des communications, on voit que l'on propose des mesures interdisant la commercialisation des récepteurs à balayage capables d'intercepter les conversations par téléphone cellulaire. Les Américains ont donc décidé que la façon de résoudre le problème était de s'y attaquer à la source, en s'assurant que les appareils ne pourraient être ni achetés, ni importés, ni vendus, ni détenus, plutôt que de dire: «Tout le monde peut en avoir, mais nous allons en rendre l'utilisation illégale.»

C'est un peu comme dire: «Tout le monde peut avoir une arme à feu, mais il est interdit de mettre des balles dedans, et des agents vont veiller à ce que vous n'utilisiez pas ces armes.» C'est la même chose. Si nous avions des problèmes avec les armes à feu et les balles, il serait peut-être plus simple de s'occuper des armes d'abord.

J'appuie les amendements proposés par ma collègue de Mont-Royal. Je pense qu'ils sont pleins de bon sens, et c'est généralement de cela qu'elle fait preuve lorsqu'elle intervient à la Chambre. J'irais jusqu'à dire que personne à la Chambre, y compris probablement le ministre—oui, y compris le ministre—s'y connaît autant dans ce domaine ou a travaillé aussi fort à titre de critique des communications que la députée. Elle ne fait pas des propositions uniquement dans le but de semer la discorde ou d'alimenter le débat. Ce qu'elle dit, c'est dans l'espoir d'améliorer la mesure législative.

J'aurais cru ici que les gens d'en face auraient saisi toute la sagesse qui imprègne sa démarche à l'égard de mesures législatives comme celle-ci et aurait souscrit à ses propositions.

Bref, ce n'est pas seulement le Parti libéral qui affirme que le gouvernement met peut-être la charrue avant les boeufs et propose des solutions peu efficaces. Le commissaire lui-même a clairement dit devant le comité qu'il aurait préféré que l'on trouve une solution faisant appel à la procédure pour assurer la protection des communications par téléphone cellulaire plutôt que d'utiliser l'argument massue du recours au Code criminel. C'est aussi l'avis de notre parti.

Nous appuyons donc tout à fait la proposition du commissaire à la protection de la vie privée qui est d'avis qu'on devrait chercher des solutions faisant appel à la procédure pour ce problème avant de recourir au Code criminel et au système carcéral déjà mis à rude épreuve afin de régler un problème dont on viendrait plus facilement à bout en adoptant les propositions d'amendement à l'article 24 qui figure à la page 23.

• (1355)

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée de Mont-Royal sur un point, à savoir qu'il est extrêmement difficile, sinon impossible, de savoir combien il y a de récepteurs à balayage au Canada.

Elle a tout à fait raison de dire que le chiffre de 900 000 détecteurs à balayage a été cité plusieurs fois pendant les audiences du comité. À mon avis, ses propos vont dans le même sens que ce que le gouvernement essaie de faire. Il est impossible de définir exactement ce qu'est ou ce que n'est pas un récepteur à balayage ou ce qui est capable ou non de capter des conversations par téléphone cellulaire. Il vaut mieux agir comme le gouvernement qui dit qu'il va rendre illégal de vendre les conversations des autres, si on est le genre de personne capable de le faire.

En effet, j'estime que la proposition du Parti libéral est absolument inacceptable. Il dit qu'il veut interdire tout dispositif pouvant capter une conversation par téléphone cellulaire. Les récepteurs UHF, notamment des dizaines de milliers de téléviseurs anciens, peuvent capter ces conversations ainsi que bien des radios ordinaires, comme je l'ai déjà dit. En effet, une grande partie du matériel de pointe, depuis celui qui est utilisé dans nos aéroports jusqu'à celui qu'on trouve dans nos bureaux, peut les capter ou être adaptée pour le faire. C'est pourquoi la prétendue solution des libéraux, appuyée par les néo-démocrates, ne peut pas convenir, et ils le savent.

C'est la partie de l'argument invoqué par la députée de Mont-Royal avec laquelle je suis absolument d'accord. Elle a raison, j'ignore s'il y en a 500 000, 900 000 ou 20 000. Cependant, nous essayons de remédier à ce qui est, à notre avis, une infraction. Nous nous attaquons aux oreilles électroniques indiscrètes. Ce sont elles que nous essayons de pénaliser. Je suis surpris que les députés trouvent cela si choquant.

Avec tout le respect que je leur dois, pour ce qui est de leur suggestion que la solution réside dans la technologie et que si nous ne voulons pas qu'on écoute nos conversations, nous n'avons qu'à nous acheter une machine à chiffrer plus performante, je dirais que la bataille est perdue d'avance; nous serons toujours à la traîne des progrès technologiques. Je pense que nous ne voyons pas plus loin que le bout de notre nez et que nous ne nous rendons pas service en refusant d'appuyer les amendements qui nous sont proposés car la protection de la vie privée est une question qui nous touche tous.

Je conseillerais au député de Chambly de ne pas s'inquiéter autant des gens d'affaires qui veulent écouter les conversations de leurs employés. Ils sont bien capables de défendre leurs intérêts eux-mêmes, je n'en ai aucun doute. Il n'est pas nécessaire qu'il se porte à leur défense. Ils se débrouilleront très bien sans lui, n'ayez crainte.

Quant aux autres députés du Parti libéral qui voudraient qu'on cherche une solution technologique, je dirais que contre les ordinateurs nous ne pouvons pas grand-chose. Notre vie privée est menacée quotidiennement. On nous en a fait la preuve. Nous sommes de moins en moins protégés. Et c'est pourquoi le gouvernement a décidé de s'en prendre à ceux qui font une profession d'épier les autres, qui fourrent leur nez partout, dont le métier est de vendre les conversations qu'ils ont interceptées; nous n'aimons pas ces gens et c'est eux qui sont visés par cette mesure législative. Il ne faut pas se laisser convaincre par ceux qui disent que nous pourrons toujours contrer les progrès de la technologie et des ordinateurs. Ce n'est pas vrai, nous avons perdu la bataille depuis belle lurette.

Il y a maintenant aux États-Unis des gens qui, alors que d'aucuns voudraient que nous imitions ce qui s'y fait, étudient l'option que nous avons choisie, car ils se sont aperçus que la vie privée de leurs citoyens était elle aussi menacée. À mon avis, le choix de la Chambre est clair.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 4 inscrite au nom de la députée de Mont-Royal.

• (1400)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président supplélant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Article 31 du Règlement

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 7. La Chambre est-elle prête à ce prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant arrêté

M. Langlois: Monsieur le Président, il est du désir du gouvernement de différer les votes à la même heure où les votes différés de vendredi dernier seront tenus.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement me demande me différer le vote à plus tard. En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à demain, à 18 heures, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, vendredi, j'ai soulevé à la Chambre des questions au sujet du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et de la personne choisie par la présidente sortante, Judy Rebick, pour présider aux destinées de ce groupe de pression.

Je suis certain qu'il y a, de Terre-Neuve au Yukon, une Canadienne apte à diriger ce comité. Les Canadiens, en tout cas bon nombre d'entre eux, aimeraient savoir pourquoi Mme Rebick a agi ainsi. Les contribuables aimeraient savoir où va leur argent.

Non seulement ça, je trouve extrêmement insultant que Mme Rebick se retranche derrière le principe de la propriété politique et ne daigne pas répondre aux préoccupations des Canadiennes, qui veulent avoir leur mot à dire sur qui va les représenter.

Ce n'est pas agir de manière responsable que d'étiqueter les gens et les insulter. Il est tout à fait légitime, à mon avis, qu'on veuille en savoir plus sur la situation d'emploi d'une personne qui ne se trouve au Canada qu'à titre d'étudiante.

J'estime que les préoccupations et les intérêts des Canadiennes seraient mieux représentés par une Canadienne, une femme d'ici qui connaît les problèmes qui se posent aux femmes dans notre pays.

Mieux encore, j'estime qu'il faudrait donner aux Canadiennes la possibilité de choisir leur représentante.

* * *

LA CROATIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai passé une semaine en Croatie dernièrement. En visitant les Canadiens qui se dévouent dans cette région, que ce soit à la Croix-Rouge internationale, dans les camps de réfugiés, à la police civile ou encore au sein des effectifs militaires ou des missions de surveillance de la Communauté européenne, j'ai pu constater qu'ils se conduisent d'une façon admirable. Nous devrions tous être fiers d'eux et les appuyer.

Nos militaires m'ont fait savoir qu'ils étaient bien entraînés et bien équipés, et ceux qui les côtoient m'ont dit qu'ils étaient très respectés. Oui, le danger est imminent. Les Canadiens là-bas risquent même la mort, mais ils sont prêts à faire tout ce qu'il faudra.

Ils se demandent tout de même si leurs concitoyens au Canada sont conscients de la gravité de la situation. Ils se demandent pourquoi on n'en parle pas davantage à la Chambre. Ils se demandent pourquoi aucune délégation officielle de politiques n'est venue se rendre compte de la situation. Ils se demandent pourquoi ils ont reçu une avalanche de courrier à Noël, et presque rien depuis.

Nous devons appuyer ces gens qui accomplissent une tâche très difficile dans des conditions indescriptibles.

* * *

LA PÊCHE AUX PALOURDES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le ministre des Pêches et les fonctionnaires de son ministère à Ottawa, à Moncton, à Antigonish et à Halifax, d'avoir répondu à l'appel des résidants de la région située le long du détroit de Northumberland et près de Five Islands, qui s'inquiétaient de l'avenir de la pêche aux palourdes sur les deux rives.

Le ministre et ses fonctionnaires se sont attaqués au problème en temps voulu et d'une façon qui semble devoir apaiser les inquiétudes des intéressés. En vertu du nouveau règlement qui a été annoncé récemment, les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans peuvent dorénavant prendre toute mesure nécessaire pour protéger les lits de palourdes et voir à la conservation de cette ressource pour les générations futures.

Les représentants officiels du ministère des Pêches et des Océans à Moncton, à Antigonish et à Halifax s'intéressent de près à cette question. Ils ont rencontré les pêcheurs de palourdes afin d'entendre ce qu'ils avaient à dire et ont tenu compte de leurs avis.

• (1405)

La rapidité avec laquelle le ministère a réagi a permis de désamorcer cette question extrêmement controversée dans ma région. Les mesures qu'il a prises devraient contribuer grandement à la conservation de cette ressource. Encore une fois, je remercie le ministre et les fonctionnaires de son ministère pour leur coopération et leur aide.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'aimerais parler du maintien de la paix qui intéresse et préoccupe de plus en plus les Canadiens.

Nous sommes parmi les meilleurs du monde en ce domaine; environ 4 500 soldats canadiens sont en poste dans tous les coins de la planète. Toutefois, il s'agit d'une tâche dangereuse dont les résultats sont parfois effrayants. Samedi dernier, dans l'ancienne Yougoslavie, deux soldats canadiens ont été blessés lorsque leur véhicule blindé qui sert au transport de troupes a heurté une mine anti-char.

Le Canada n'a jamais refusé de participer à une mission. Pour le moment, nous pouvons satisfaire aux exigences de nos devoirs actuels, mais nous n'avons pas les ressources qu'il faut pour pouvoir participer à de nouvelles initiatives de maintien de la paix. Il n'est pas surprenant que le gouvernement n'ait élaboré aucun plan visant à définir le rôle du Canada en ce domaine. Ce manque de planification donnera lieu à d'autres accidents et d'autres Canadiens seront blessés et parfois tués.

Dans ce nouvel univers de maintien de la paix, nos troupes sont de plus en plus souvent postées dans des lieux considérés comme dangereux. On leur demande de plus en plus souvent de risquer des vies au cours des opérations.

Est-ce trop demander que de prier ce gouvernement de s'engager à l'égard de nos troupes en élaborant une politique ferme sur le maintien de la paix? Je crois que non.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES CONSOMMATEURS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, c'est sous le thème «C'est l'affaire de tout le monde» que débute aujourd'hui la Semaine nationale des consommateurs qui vise à une sensibilisation accrue du public aux questions relatives à la consommation et au marché.

Si le gouvernement a retenu le thème de l'an dernier, c'est qu'il est convaincu que les mesures prises dans le domaine de la consommation doivent se tenir en consultation avec les intervenants de l'économie canadienne. Cela exige la participation active de tous les groupes de notre société.

Ce thème vise donc à encourager le public à exprimer son intérêt pour les questions touchant le marché et l'économie, et à faire valoir l'importance du rôle des consommateurs, des éducateurs, des entreprises et du gouvernement dans ce domaine.

Tous les Canadiens et Canadiennes sont invités au cours de cette semaine à redécouvrir les mérites d'être un consommateur averti en vue d'appuyer davantage le développement d'un marché juste, efficace et compétitif.

Article 31 du Règlement

Je suis confiant que la semaine nationale leur permettra de mieux se renseigner sur les questions qui touchent tous les consommateurs de même que sur leurs droits et responsabilités.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention du gouvernement sur le fort taux de suicides parmi les jeunes autochtones. Au cours des dernières semaines, plusieurs jeunes des Territoires du Nord-Ouest se sont suicidés et plusieurs autres ont tenté de le faire.

Plus tôt ce mois-ci, on a tenu une réunion spéciale à Iqaluit. L'orienteur à l'école secondaire de l'endroit est bouleversé par le nombre d'étudiants qui lui ont avoué être candidats au suicide. Selon lui, leur nombre est incroyable. Dans tous les coins du pays, les jeunes autochtones cherchent à mettre fin à leurs jours à un rythme terrifiant.

Miles Morrisseau, un écrivain autochtone a signalé dans son éditorial, la semaine dernière, que le manque d'espoir et le sentiment d'être abandonné de tous enlèvent le goût de vivre à de nombreux jeunes autochtones. Il a proposé que 1993 ne soit plus l'Année des peuples autochtones jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose à célébrer. Selon lui, nous vivons une année tragique, car ce que les autochtones réussissent le plus souvent, c'est à se tuer.

Étant donné les préoccupations actuelles du gouvernement, je ne voudrais pas qu'il oublie les crises auxquelles sont confrontées les collectivités autochtones. Le gouvernement doit montrer dès maintenant qu'il se préoccupe de leur sort.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU REGRETTÉ GUY CARIGNAN

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, samedi, la municipalité et la communauté de La Sarre ont rendu un dernier et vibrant hommage à leur maire, M. Guy Carignan, décédé le mardi 20 avril dernier.

Nouvellement élu à la mairie de La Sarre, Guy Carignan laissera de lui l'image et le souvenir d'un homme bon, intègre, très généreux de sa personne, un homme de confiance, entièrement dévoué envers ses contitoyens.

Guy Carignan a été de toutes les luttes et a toujours été un ardent défenseur de sa région.

À son épouse, ses enfants, j'offre mes plus sincères sympathies et je leur souhaite beaucoup de courage pour affronter cette dure épreuve. Mais, je leur rappelle que Guy sera toujours présent au sein de notre communauté parce qu'il demeurera une source d'inspiration pour notre collectivité et surtout pour notre jeunesse.

À Guy Carrignan, je dis une dernière fois tout simplement merci.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé vendredi, après une longue attente, son programme d'aide aux pêcheurs du Canada Atlantique. Malheureusement, le soutien du revenu prévu par le gouvernement ne durera qu'un an.

Le ministre croit-il qu'une crise qui dure depuis huit ans pourra être résolue en un an? Les réductions des contingents feront perdre jusqu'à 100 000 $ à certains pêcheurs de ma circonscription. Or, le gouvernement ne verse que 406 $ par semaine en guise d'aide. Comment le ministre peut-il croire que les pêcheurs pourront payer les traites sur leurs bateaux, rembourser leur hypothèque et assurer leur subsistance?

• (1410)

La mauvaise gestion des conservateurs dans le domaine des pêches prend maintenant la forme d'un programme d'aide bâclé. Les pêcheurs méritent mieux que le gouvernement qu'ils ont actuellement, et c'est ce que les libéraux vont pouvoir leur donner l'automne prochain.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'ai appris que des employés non syndiqués du gouvernement fédéral se sont vu refuser des prestations d'assurance-chômage.

Durant la dernière grève de l'Alliance de la fonction publique du Canada, de nombreux employés non syndiqués du centre fiscal de Winnipeg ont franchi les piquets de grève de l'AFPC pour se rendre au travail. Peu après le début de la grève, ces employés ont été renvoyés chez eux en raison d'une panne d'équipement. Bon nombre d'entre eux ont demandé des prestations d'assurance-chômage, et j'estime qu'ils y avaient droit.

Ces travailleurs ne doivent pas être pénalisés à cause de la ligne de conduite adoptée par leurs collègues syndiqués. Ils se sont présentés au travail, mais n'ont pas pu s'acquitter de leurs tâches pour des raisons indépendantes de leur volonté. Ces personnes ont droit aux prestations d'assurance-chômage et j'entends poursuivre cette affaire jusqu'à ce qu'on fasse droit à leur demande.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il y a dix ans, sous un gouvernement fédéral libéral, les évêques catholiques du Canada avaient demandé l'application d'une économie et de politiques sociales axées sur les gens; ils avaient notamment invité le gouvernement à ne pas lutter contre l'inflation en créant plus de chômage.

Ce mois-ci, les évêques ont à nouveau exprimé leurs inquiétudes et souligné que la crise sociale découlait du chômage qui est considérable et persistant, ils ont ajouté que des milliers de jeunes au Canada avaient peu d'espoir dans l'avenir.

Les évêques ont rappelé à tous les Canadiens que, dans les années 80, le gouvernement libéral avait accordé à la maîtrise de l'inflation la priorité sur la création d'emplois et «forcé les salariés et les chômeurs à assumer une part inéquitable du fardeau». Aujourd'hui, ils font remarquer que le gouvernement conservateur forcent les chômeurs à assumer une part disproportionnée du fardeau.

Ils concluent que «tant qu'on n'accordera pas une ferme priorité à la création d'emplois, l'actuelle crise sociale ne fera qu'empirer». Selon eux, le Canada a besoin de nouvelles stratégies économiques capables de créer des emplois décents et de revitaliser les programmes sociaux. Ils insistent sur la nécessité qu'il y ait une collaboration étroite entre les gouvernements, les entreprises, les travailleurs et les divers groupes sociaux, afin d'élaborer une nouvelle vision pour la société canadienne.

Il y a une ressemblance frappante entre l'approche morale des évêques catholiques à l'égard de l'économie et la stratégie relative aux emplois des néo-démocrates. En ce jour de présentation du budget, je sais que le gouvernement ne suivra pas les conseils du NPD, mais fera-t-il la sourde oreille à ceux des évêques catholiques? Se pourrait-il que ce soit parce que ces dirigeants religieux ont qualifié d'immorales leurs politiques économiques et celles des libéraux?

Article 31 du Règlement

LA SANTÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'apprendre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est disposé à suivre l'exemple du gouvernement fédéral et à indemniser les victimes de sang et de produits sanguins contaminés.

Toutefois, j'ai été très contrarié d'entendre le ministre de la Santé de l'Ontario reconnaître que les provinces avaient décidé de faire front commun afin d'empêcher l'octroi de toute aide semblable à ces malheureuses victimes du système, dont un grand nombre sont déjà décédées, sont en train de mourir, ou vont mourir. Je ne peux croire que ces gouvernements fassent preuve d'une telle insensibilité.

J'ai aussi été très déçu d'entendre le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique dire que cette question devait faire l'objet d'une étude plus approfondie. La question a déjà été étudiée à fond. Ce qu'il faut c'est la prise immédiate de mesures de compassion afin d'aider ces innocentes victimes qui sont aux prises avec des problèmes mentaux, physiques et financiers énormes.

Les ministres de la santé des provinces devraient se réunir dès maintenant afin d'élaborer un plan d'aide, avant que les victimes ne meurent et que leurs familles ne soient émotivement et financièrement détruites.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, peu de questions ont soulevé autant de passions que l'affichage public au Québec. Une loi radicale et restrictive n'est pas le signe d'une société ouverte et respectueuse. La loi 178 est répugnante. Elle laisse entendre que les non-francophones sont des citoyens de seconde zone et est même devenue source d'embarras pour le Québec. Les droits de la majorité ne doivent jamais être protégés par la suppression de ceux des minorités.

Ce week-end, nous avons appris une nouvelle encourageante et rétablissant un peu de justice, à savoir que le conseil du Parti libéral du Québec a proposé de modifier la loi 178 afin de permettre un peu plus de liberté linguistique. Le gouvernement doit maintenant agir. Il est à espérer que le projet de loi qui sera proposé réglera non seulement le problème de la liberté d'expression, mais aussi la question importante de l'accès au réseau scolaire anglophone pour les enfants canadiens sans avoir à prouver leur admissibilité.

Par ailleurs, le droit au bilinguisme de certaines municipalités comme Rosemère devrait être préservé. Les hôpitaux et les réseaux de services de santé anglophones devraient être protégés, tout comme les voyageurs en matière de signalisation routière et touristique.

Certes, je suis en faveur de la promotion du français, mais nous n'aurions jamais dû atteindre un point dans notre histoire où s'exprimer dans l'une ou l'autre langue officielle est source de difficultés. Il est urgent de remédier à cette politique inutile qui foule au pied les droits de la minorité.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, bien qu'il s'agisse d'un des rares domaines où les fonds seront plus abondants en 1993, le programme Défi ne pourra malheureusement pas répondre à tous les besoins en matière d'emplois d'été pour les étudiants ni permettre d'exploiter le potentiel qu'offre cette main-d'oeuvre. C'est pourquoi il demeure important que toutes les entreprises et institutions au Canada fassent l'impossible pour donner des emplois temporaires aux étudiants, surtout à ceux qui en ont besoin pour poursuivre leurs études.

• (1415)

Il serait possible également de réorienter le programme Défi pour qu'une plus grande partie des fonds serve aux contributions paritaires versées aux employeurs, de manière à créer le maximum d'emplois. Par exemple, si le taux de base de 2,50 $ était utilisé pour une plus grande partie du programme, comme contributions qu'égaleraient ou dépasseraient les employeurs, il est probable qu'un plus grand nombre d'étudiants pourraient trouver du travail.

Il ne s'agit pas d'écarter les emplois créés par des institutions ou des organismes sans but lucratif, pour lesquels la part du programme Défi est plus élevée, mais, même de ce côté-là, on pourrait mieux utiliser le budget au moyen de la formule de partage de façon à créer de plus nombreux emplois. Le programme Défi est bon, mais il ne suffira pas à satisfaire tous les besoins.

Les employeurs de tous les secteurs doivent s'efforcer d'exploiter ce potentiel qu'est le travail estival des étudiants. Il s'agit d'un bon investissement pour garantir l'avenir de notre pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale. Je me réjouis beaucoup de voir que la ministre a changé d'avis et qu'elle est de retour au Parlement, car je crois que les Canadiens sont très inquiets au sujet de la situation et de la sécurité des forces canadiennes en Bosnie.

Contrairement à ce que le leader parlementaire du gouvernement a dit vendredi dernier en réponse à des questions, nous avons entendu toutes sortes de déclarations. Le commandant des Nations Unies en Yougoslavie a dit que les Canadiens avaient pour ordre de «protéger Srebrenica». La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que, après avoir déclaré Srebrenica un havre sûr, les Nations Unies devaient respecter leurs engagements. Un haut fonctionnaire des Affaires extérieures a dit que c'était la première fois qu'un trait était tiré.

Ce que les Canadiens veulent savoir de la ministre de la Défense nationale, c'est de quel trait au juste il s'agit. Quel est le mandat de nos troupes? Leur demande-t-on de défendre les civils à Srebrenica? Sont-elles équipées pour remplir cette tâche? Leur enverra-t-on des renforts? Le gouvernement a-t-il prévu un plan d'urgence pour les secourir en cas d'offensive sérieuse?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président. . .

M. Simmons: Le général McDougall, le caporal Campbell.

Mme McDougall: . . .le député voudra peut-être que je réponde à cette question puisque je suis en communication très étroite à cet égard non seulement avec les militaires canadiens, mais avec nos alliés internationaux.

Tout d'abord, nous reconnaissons comme d'autres les risques qui existent à Srebrenica de même qu'ailleurs en Bosnie et dans l'ancienne Yougoslavie. Les troupes canadiennes accomplissent manifestement un travail admirable et tous les Canadiens devraient s'en féliciter.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: J'ai eu ce matin un long entretien avec nos militaires, qui disent avoir confiance dans le professionnalisme et les décisions de nos troupes postées à Srebrenica comme ailleurs. Bien sûr, nous reconnaissons que la situation à Srebrenica est explosive.

Comme toujours, il existe un plan d'urgence. L'ONU a prévu toutes sortes de plans selon ce qui arrivera là-bas, qu'il s'agisse d'une offensive ou de la nécessité de battre en retraite. Quoi qu'il arrive, le Commandement de FORPRONU a prévu des plans d'urgence qui visent notamment nos troupes postées là-bas.

La ministre de la Défense nationale et moi-même faisons entièrement confiance à nos militaires et approuvons les décisions qu'ils ont prises à cet égard.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, comme la secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas répondu à ma question, je la poserai à la ministre de la Défense nationale.

Personne ne remet en question le professionnalisme ni la compétence de nos troupes. Nous nous interrogeons sur le mandat confié à nos quelque 120 militaires, pauvrement équipés, appelés désormais à protéger des civils à un avant-poste dangereux. Le gouvernement du Canada a-t-il approuvé cette mission et, s'il est vrai que ce mandat a été confié aux soldats canadiens, leur fournit-il tout l'équipement nécessaire? S'est-il engagé à leur envoyer des renforts et à veiller essentiellement à la sécurité et à la protection des troupes canadiennes postées dans un secteur très vulnérable?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, il est important de souligner que l'intervention de l'ONU à Srebrenica est dirigée par l'ONU, que la mission est justifiée et que tout se passe très bien. En fait, la mission est couronnée de succès. Grâce à la présence des troupes canadiennes, les combats ont cessé dans cette région qui peut maintenant être considérée comme un havre sûr, compte tenu des mesures qui ont été prises.

• (1420)

Si la situation change, nous agirons en conséquence. Diverses éventualités ont été envisagées afin que nos militaires puissent compter sur des renforts, y compris une couverture aérienne que nous ont clairement promise nos alliés. Nous avons également prévu d'autres mesures pour aider nos soldats sur place à savoir exactement quoi faire en cas de changement.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, nous n'avons toujours pas eu de réponse à une question qui est pourtant très sérieuse.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le gouvernement conservateur peut bien rire, mais il n'y a pas de quoi rire. Ce n'est pas drôle d'avoir le mandat de protéger nos troupes alors que celles-ci n'ont ni le matériel ni les renforts nécessaires. Nous voulons une réponse précise.

La ministre parle d'un changement de situation. Un nouveau programme de sanctions a été annoncé aujourd'hui, et on examine sérieusement la question des raids aériens. Nous ne connaissons pas la position du gouvernement à cet égard; cela entraînera certainement des représailles.

La ministre de la Défense nationale ou la secrétaire d'État ou quelqu'un d'autre peut-il nous dire exactement quelle est la position du Canada? Appuyons-nous ces raids aériens? Appuyons-nous le mandat confié aux troupes canadiennes qui consiste en fait à défendre la population civile à Srebrenica?

Aurons-nous un débat complet en bonne et due forme à la Chambre afin que le Parlement du Canada puisse savoir exactement ce qui se passe et que les Canadiens puissent donner leur consentement par l'intermédiaire de leurs représentants élus?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au départ, si j'en juge d'après ce qu'on m'a dit, je crois que les Canadiens appuient énergiquement ce que nous faisons en Yougoslavie.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Toutefois, les Canadiens qui sont à Srebrenica ont une mission très explicite qui consiste à évacuer les blessés et les autres civils malades. Voilà la mission humanitaire qui a été confiée à nos troupes.

Les soldats canadiens, comme d'autres, doivent déterminer dans quelle mesure ils sont capables de défendre la ville. Si c'est nécessaire, on leur enverra des renforts.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la ministre de la Défense nationale a dit la semaine dernière que l'incident du 16 mars où un Somalien avait subi une raclée n'avait pas été rapporté au quartier général de la Défense à Ottawa, de sorte que les Canadiens n'ont pas pu en être informés. Nous savons tous maintenant que ce n'est pas exact. Nous savons que la ministre a été mise au courant le lendemain.

Je voudrais donc demander ceci à la ministre de la Défense nationale pourquoi a-t-on donné de l'information inexacte et trompeuse à la Chambre?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que je ferai une déclaration à ce sujet et au sujet d'autres événements lors de la période réservée aux déclarations ministérielles tout de suite après la période des questions. Je m'empresse cependant de dire qu'on n'a pas donné d'information inexacte et trompeuse à la Chambre.

À propos de l'incident dont parle le député, j'ai été informée le lendemain qu'il y avait eu mort d'homme. Mais ce n'est que le 31 mars qu'on m'a informé que ce décès était maintenant considéré comme homicide ou un meurtre. Le communiqué de presse a été rendu public à Mogadiscio, et je l'avais à la Chambre la dernière fois que je m'y suis trouvée. Les forces armées ont l'habitude de publier les communiqués de presse sur le théâtre même des événements.

J'ai fait savoir qu'il aurait dû y avoir de meilleures communications entre Mogadiscio—pardon, je crois que le communiqué a en fait été rendu public à Belet Huen. Les communications entre la Somalie et le ministère de la Défense nationale auraient dû être meilleures. J'ai pris des mesures pour veiller à ce que de meilleures communications soient maintenant assurées de sorte que l'on puisse avoir à Ottawa une parfaite compréhension de tous les communiqués de presse et de toute l'information qui est communiquée partout dans le monde où nos forces sont déployées.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le fait est que le Parlement a dû se renseigner au sujet de ces incidents survenus en Somalie au moyen des médias, de la correspondance privée et des questions à la Chambre. Nous savons maintenant que la ministre a été au courant de cette information, mais a omis de la révéler. Cela a eu malheureusement pour résultat de créer une confusion et des conjectures inutiles qui ont alourdi une situation déjà grave et délicate.

La ministre de la Défense nationale s'engagera-t-elle à toujours informer régulièrement et franchement le Parlement sur la conduite des opérations canadiennes de maintien de la paix, sans délai et à mesure que se produisent de pareils incidents?

• (1425)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale a déjà pour pratique de faire connaître tous les événements qui se produisent autour du monde. Ces événements ont fait l'objet de comptes rendus adéquats.

Je le répète, je ferai cet après-midi une déclaration à la Chambre, mais je ne connais pas d'événements qui auraient dû être révélés au Parlement et qui ne l'ont pas été. Si le député peut me citer un exemple d'une chose qui aurait dû être communiquée, je serai heureuse d'examiner ce qui a pu se passer.

Nous avons communiqué fidèlement tous les événements se rapportant aux activités de nos forces de maintien de la paix.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de la Défense nationale.

En ce qui concerne la mort survenue le 4 mars, les premiers rapports disaient qu'il s'agissait d'un Somalien et on n'a parlé d'homicide dans ce cas-là que depuis la semaine dernière.

La ministre a-t-elle aussi été tenue dans l'ignorance par son ministère, comme elle le prétend maintenant à propos de l'incident du 16 mars et, dans l'affirmative, où commence le camouflage et où finit-il? A-t-elle été elle-même victime d'un camouflage? Enfin, peut-elle nous dire ce qu'elle a fait quand elle a découvert que son ministère ne lui avait pas donné tous les faits?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de camouflage et on n'a pas essayé de cacher des renseignements.

J'ai tout fait depuis le début de ces incidents pour que ceux-ci soient divulgués au public d'une manière qui respecte mon obligation, aux termes de la Loi sur la défense nationale, de rester absolument neutre dans l'interprétation de ces événements, étant donné que je risque d'être amenée à jouer un des rôles quasi judiciaires prévus par la loi. C'est pourquoi j'ai donné des instructions au général Reay, le juge-avocat général, et à d'autres personnes de se rencontrer publiquement pour révéler tous les événements et les faits qui ont trait à ces circonstances particulières.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, dois-je comprendre, d'après la réponse de la ministre, que les gens sur le terrain qui semblaient ne pas l'avoir tenue au courant sont toujours là-bas, à la tête de nos troupes?

En février, à Halifax, on a demandé à la ministre ce qu'elle pensait de la proposition faite par Alexa McDonough et d'autres de créer un centre d'entraînement lié au maintien de la paix à Cornwallis. La ministre a alors répondu, et je cite: «L'idée d'un centre d'entraînement en vue des opérations de maintien de la paix, c'est merveilleux pour la plupart des gens qui ne savent pas ce qu'est le maintien de la paix. Or, j'ai eu des entretiens avec des hauts gradés des forces canadiennes qui se demandent vraiment ce qu'on pourrait enseigner de plus aux militaires que l'art de la préparation au combat.»

À la lumière de ce que nous avons appris au sujet des événements qui se sont produits en Somalie, la ministre est-elle aussi convaincue qu'elle l'était en février qu'elle seule sait que la préparation au combat est tout ce qu'il faut savoir pour faire face à une situation aussi difficile et complexe que celle où se trouvent nos troupes en Somalie?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, outre la préparation au combat, il y a bien des choses que nos troupes doivent savoir où qu'ils se trouvent dans le monde, qu'il s'agisse d'opérations humanitaires, pacificatrices ou de maintien de la paix. Cette préparation est assurée dans le cadre du programme d'entraînement des forces canadiennes. C'est pourquoi les hauts gradés du ministère de la Défense nationale se demandaient bien ce que l'on trouverait dans ce nouvel établissement que l'on ne trouve pas déjà ailleurs.

À titre de ministre de la Défense nationale responsable de la conduite de nos troupes, je me fais toujours un devoir de veiller à ce que cette préparation, qui s'inscrit dans le cadre de l'entraînement régulier des forces canadiennes, réponde à la norme la plus élevée.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le 1er mai un organisme de défense des droits de la personne appelé African Rights publiera un rapport dans lequel il dira que notre pays n'est pas le seul à avoir ces problèmes en Somalie. En fait, 230 Somaliens ont été tués par les forces multinationales depuis le début de l'opération *Rendre l'espoir*. Le rapport dira également que les Somaliens ont été marginalisés et que l'opération n'a guère amélioré sensiblement la situation.

Je me demande si la ministre trouve normal que l'on dépense plus cette année pour nos opérations de maintien de la paix en Somalie que tout le budget de l'ACDI pour l'aide au développement dans l'ensemble de l'Afrique?

• (1430)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je ne pense pas que quiconque a vu les rapports sur ce qu'ont accompli les forces canadiennes en Somalie puisse penser un seul moment que l'on ait fait autre chose que de soulager la misère humaine. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous continuerons de faire.

* * *

LE PROGRAMME DES HÉLICOPTÈRES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de la Défense nationale. À l'heure actuelle, le taux de chômage atteint un niveau record, un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté, et 700 000 doivent avoir recours aux banques d'alimentation. Ce n'est pas le moment de dépenser près de 6 milliards de dollars pour faire l'acquisition d'hélicoptères EH-101 conçus pour la guerre froide.

Dans l'édition du 19 janvier 1993 du *Times-Colonist* de Victoria, la ministre a dit être convaincue que la décision au sujet des hélicoptères était la bonne.

Aujourd'hui, compte tenu des preuves accablantes qui montrent justement le contraire, la ministre croit-elle toujours que cette décision était la bonne, et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je crois que c'est une bonne décision parce que je n'ai pas vu de raison impérieuse de penser le contraire.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, il est clair que la ministre et le gouvernement accordent la priorité aux hélicoptères conçus pour la guerre froide plutôt qu'aux chômeurs et aux enfants affamés du Canada.

Dans le journal *The Ottawa Sun* du 2 février, la ministre a déclaré ceci: «Lorsque j'étais ministre de la Justice, j'ai posé la question au sujet des hélicoptères»—en toute innocence—«et j'ai compris qu'il s'agissait là d'une bonne décision, et que le coût de son annulation aurait été inacceptable.»

Quatre Canadiens sur cinq disent à la ministre et au gouvernement qu'ils sont contre l'achat de ces hélicoptères en ce moment. Pourquoi la ministre et le gouvernement refusent-ils de revenir sur cette décision aujourd'hui?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, en ce qui concerne tout d'abord la question du chômage, des emplois équivalant à 45 000 années-personnes seront créés pour les Canadiens, grâce à ce contrat. À mon avis, ce n'est pas négligeable.

Permettez-moi aussi d'ajouter que j'ai parlé de ce sujet un peu partout au Canada. Or, chaque fois que j'ai eu l'occasion de répondre à des questions, comme celles que je pose moi-même à titre de membre du Cabinet, sur la valeur et les mérites de cette décision, et chaque fois que j'ai pu en expliquer les motifs, ceux qui ont écouté les explications se sont ensuite dits extrêmement favorables à la décision. Voilà pourquoi je crois en ses mérites intrinsèques.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Son gouvernement a promis que la prospérité économique profiterait à tous les Canadiens. Pourtant, d'un bout à l'autre du pays, des centaines de milliers de Canadiens ont été oubliés et n'ont pas profité des derniers efforts pour relancer l'économie.

Étant donné que le nombre de pauvres a augmenté chaque année depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, comment ce gouvernement peut-il continuer à tenter de réduire la pauvreté au moyen des mêmes tours de passe-passe trompeurs? Quand le gouvernement s'en prendra-t-il enfin à la racine du mal pour éliminer la pauvreté dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue nous dit que le gouvernement avait promis que la prospérité économique profiterait à tous les Canadiens. C'est faux. Le gouvernement n'a jamais fait une telle promesse. Si mon collègue fonde sa question sur de fausses prémisses, on peut s'attendre à ce que le reste soit à l'avenant, et c'est bien le cas.

Que peut-on faire pour réduire la pauvreté? On peut créer des emplois. Nous en avons créé 48 000 le mois dernier. Depuis que notre gouvernement est au pouvoir, on a assisté à la création de 1,4 million de nouveaux emplois. Parmi les pays du Groupe des Sept, c'est le Canada qui a le plus haut taux de création d'emplois. Le gouvernement y est parvenu en abaissant le taux d'inflation, qui s'établit maintenant à 1,5 p. 100 environ, un record jamais atteint depuis 30 ans.

M. Marchi: Quel est le prix à payer pour cela?

M. Mulroney: Mon collègue me demande quel est le prix à payer pour cela. Il y a évidemment un prix à payer. La productivité a augmenté et le niveau d'inflation est bas. Le FMI et la Banque mondiale disent que le Canada prendra le pas sur l'ensemble des pays industrialisés pour sa croissance économique. Nos niveaux d'exportations n'ont jamais été aussi élevés.

La Banque Royale et la plupart des institutions internationales viennent d'annoncer qu'ils prévoyaient une décennie de forte croissance économique. Je pense que mon collègue comprendra pourquoi tout à l'heure, quand le ministre des Finances viendra nous présenter un nouveau budget qui consolide la croissance économique et la prospérité du Canada et qui prévoit des mesures en réponse aux problèmes importants que mon collègue vient de soulever.

• (1435)

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la politique du gouvernement a coûté au pays 1,5 million de chômeurs, 3 millions d'assistés sociaux, des queues qui ne cessent de s'allonger aux banques d'alimentation, et encore bien d'autres cas où se font sentir la misère et la pauvreté.

Étant donné que cette pauvreté chronique est malheureusement le sort du nombre croissant de familles monoparentales à la tête desquelles se trouvent des mères célibataires—dont 50 p. 100 sont sans travail et 60 p. 100 de celles qui travaillent gagnent, selon Statistique Canada, un revenu extrêmement faible—étant donné que ce groupe fait partie de ceux qui sont économiquement les plus défavorisés et les plus vulnérables de la société canadienne, comment ce gouvernement peut-il se targuer d'agir de façon responsable alors qu'il permet à la présidence du sous-comité de la pauvreté de fermer les yeux sur ces familles et de prétendre qu'elles n'ont simplement plus de problèmes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais en ce qui concerne le grave problème qu'il a soulevé attirer l'attention de mon collègue sur une étude publiée récemment par la School of Social Work de l'Université de Chicago—qui jouit d'une excellente réputation—dans laquelle il est dit que, comparativement à celle du gouvernement du Canada, la politique poursuivie cette dernière décennie par le gouvernement des États-Unis laisse beaucoup à désirer.

Ce groupe propose l'application aux États-Unis d'une politique telle que celle poursuivie par le gouvernement du Canada—politique qui a eu l'effet inverse de ce que suggère le député, si on ne tient pas compte de la récession qui a été dure pour tous, notamment pour les personnes auxquelles il fait allusion. Le nombre d'assistés sociaux et de gens qui ont besoin d'aide à ce stade est moins élevé, ce qui montre bien que les mesures que nous avons prises, par exemple, en faveur des jeunes et des familles monoparentales, mesures visant à diriger les ressources de notre pays vers les familles qui en ont le plus besoin, ont un effet considérable.

J'encourage vivement le député à lire l'étude réalisée à l'Université de Chicago. Il verra que plutôt que de dénigrer les mesures prises au Canada, il devrait en être fier vu l'envie que les résultats obtenus suscitent dans d'autres pays comme les États-Unis.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je viens de revenir d'une semaine en Croatie. J'ai été très impressionné par la formation, le matériel et l'esprit de corps de nos forces armées.

Des voix: Bravo!

M. Butland: Je sais que tous les députés souhaitent exprimer leur appui à ces gardiens de la paix qui se comportent de façon admirable dans des circonstances extrêmement dangereuses.

Ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale et elle porte sur la situation à Srebrenica. À l'invitation des autorités serbes, le général MacKenzie, qui est maintenant un simple citoyen, est venu négocier sur le statut des forces canadiennes. Nous l'avons entendu sur les ondes de la télévision nationale. La ministre s'entretient-elle avec le général MacKenzie? Quel est son mandat? Convient-il qu'il soit le porte-parole du gouvernement canadien?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord je crois qu'il est important de savoir que M. MacKenzie a souligné qu'il allait là-bas en tant que simple citoyen pour rencontrer les Serbes de Bosnie et les autres Serbes avec lesquels il avait établi auparavant des relations.

Je tiens à féliciter le député de s'intéresser à cette question et d'être allé là-bas lui-même. Je signale à la Chambre que je vais me rendre sous peu en Croatie, en Bosnie et en Somalie également.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je remercie la ministre de ses observations, mais selon moi, les actions du général MacKenzie ont des répercussions directes sur nos troupes. Je me demande si cela est acceptable.

Je voudrais poser la question suivante. Étant donné qu'on applique maintenant des sanctions économiques et qu'une intervention militaire sous une forme ou une autre est imminente, la ministre pourrait-elle préciser aux Canadiens si elle est disposée à souscrire à une participation canadienne accrue à la suite d'une escalade militaires possible? Et, chose plus importante, va-t-elle s'engager à tenir un débat complet à la Chambre des communes sur cette question essentielle avant que des mesures ne soient prises en ce sens?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, en ce qui concerne la situation à Srebrenica, toutes les parties en cause dans la région ont accepté le cessez-le-feu et la démilitarisation.

• (1440)

Ce n'est pas là une chose imposée par la FORPRONU.

En fait, les sanctions prennent effet à minuit ce soir. C'est là une chose que le Canada réclame depuis pas mal de temps, plus particulièrement en ce qui concerne l'application des sanctions sur le Danube et dans l'Adriatique. Nous sommes très heureux de voir que cela se produit.

Une escalade n'est pas inévitable, je tiens à insister là-dessus. Dans sa question, le député a laissé entendre que cela allait se produire automatiquement. Manifestement, nous craignons tous cela.

Rappelez-vous que notre objectif consistait à empêcher le conflit de s'étendre, à fournir une aide humanitaire et un contingent pour le maintien de la paix et à surveiller le respect des cessez-le-feu, si possible. C'était là l'objectif de la mission internationale confiée à la FORPRONU.

Si la situation évolue, le Canada fera sa part comme il l'a toujours fait. À l'heure actuelle, une escalade n'est pas inévitable.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue le ministre des Pêches.

Il a annoncé vendredi dernier certaines mesures d'indemnisation qui sont certes un pas dans la bonne direction. Toutefois, étant donné l'immensité des besoins dans les cinq provinces de l'est du pays, on peut seulement qualifier de pitoyables les sommes réservées à ce programme.

Le ministre a dit qu'il estimait à environ 2 000 le nombre de pêcheurs et à 5 600 celui des travailleurs d'usine admissibles. Il doit savoir, et je suis convaincu qu'il sait très bien, qu'environ 20 000 personnes ont besoin d'aide dans ces cinq provinces à cause des importantes réductions de quotas et des pertes d'emplois.

Je demande donc au ministre s'il a l'intention d'indemniser le tiers seulement des personnes qui ont besoin d'aide. Qui va avoir droit au programme annoncé?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis heureux que le député reconnaisse, même à contrecoeur, que nous avons annoncé la mise en oeuvre d'un programme vendredi dernier. Il s'agit effectivement d'un pas dans la bonne direction. La somme affectée à ce programme sera toujours insuffisante. Si nous avions les ressources nécessaires, j'aimerais bien que les montants soient plus importants.

La somme prévue est raisonnable. Nous avons estimé qu'environ 5 000 travailleurs d'usine et 2 000 pêcheurs auront besoin d'aide, car ils n'auront pas droit aux prestations d'assurance-chômage. De même, ils ne trouveront pas d'emploi cette année à cause de la réduction des quotas.

C'est donc un programme de 191 millions de dollars qui viendra s'ajouter au programme de 18 millions consacré à la création d'emplois afin que ceux qui ne l'étaient pas puissent devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage. En trois ans, une somme de 92 millions de dollars sera consacrée à la formation. Les bénéficiaires pourront se perfectionner dans le domaine de la pêche s'ils le désirent ou faire des études ou apprendre un autre métier en dehors de ce domaine.

Jusqu'à 19 millions de dollars seront versés en indemnités temporaires d'adaptation des travailleurs des pêches afin que ces derniers reçoivent au moins la moyenne de leurs prestations d'assurance-chômage des trois dernières années, à condition qu'ils acceptent de suivre des cours de formation. Cette somme permettra d'aider les plus démunis.

Le Programme d'adaptation des travailleurs d'usine pour la retraite anticipée s'appliquera aussi à tous les travailleurs des usines de transformation de la région touchés par la diminution du total des prises admissibles. Ce programme de 191 millions viendra s'ajouter à la somme de plus d'un milliard de dollars que le gouvernement a consacrée à ce dossier au cours des deux dernières années. Je crois que tout cela est fort raisonnable et généreux. C'est tout ce que nous pouvons nous offrir dans les circonstances actuelles et j'espère que ce sera suffisant.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre est au courant depuis plusieurs mois déjà des problèmes des pêches dans le golfe, dans la région du plateau de la Nouvelle-Écosse et le long de la côte sud de Terre-Neuve.

Pourtant, vendredi, le ministre a annoncé que les détails du programme d'aide ne seraient pas fixés avant encore un mois; je crois qu'il a parlé du 15 mai. Il doit certainement y avoir un moyen d'accélérer les choses. Le ministre peut-il le faire? Comment peut-on mettre fin aux atermoiements? Bien des gens attendent cette décision et les détails du programme. Le ministre a-t-il un moyen d'accélérer les choses?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, c'est ce que je tente de faire depuis deux ou trois mois déjà.

Si je pouvais faire en sorte que les choses aillent encore plus vite, je le ferais certainement, mais il faut se plier à certaines formalités, et notamment franchir cette étape qu'on appelle le Conseil du Trésor. Il ne serait pas judicieux que quiconque ou quelque ministère prenne une initiative quelconque qui n'ait pas été au préalable scrutée par le Conseil du Trésor. Les critères sont définis. J'espère que le projet pourra être soumis au Conseil du Trésor cette semaine et que ce dernier nous fera connaître sa réponse rapidement.

• (1445)

Le programme visera principalement les usines de transformation de poisson où au moins 25 p. 100 de la production est constituée de poisson de fond, et les pêcheurs dont les prises débarquées sont composées à 50 p. 100 de poisson de fond, car le problème tient au poisson de fond et non pas aux autres espèces.

Je soumettrai la demande de mon collègue au Conseil du Trésor, et s'il accède à la requête du député, ce qui serait un vrai miracle, mais c'est tout de même possible, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas annoncer les critères à la fin de cette semaine.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Celui-ci sait sans doute déjà que le président Clinton a annoncé que les États-Unis allaient stabiliser les émissions de gaz à effet de serre d'ici l'an 2000 et produire un plan d'ici le mois d'août. Le gouvernement du Canada a annoncé son intention de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre il y a trois ans, mais n'a toujours pas dressé de plan, outre la liste de mesures envisagées dans la Stratégie d'action nationale sur le changement climatique.

Pourquoi, après trois ans, le gouvernement n'a-t-il pas encore produit de plan d'action précis et complet pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre afin, on l'espère, de prévenir les changements climatiques planétaires?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il va sans dire que c'est avec grand plaisir que nous avons appris la semaine dernière, lors du Jour de la Terre, que le gouvernement américain s'est engagé à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 en l'an 2000, comme le président Clinton l'avait promis pendant la campagne électorale. Le gouvernement canadien a pris le même engagement il y a trois ans. Nous nous réjouissons également qu'il se soit engagé à signer et à ratifier la Convention de la diversité biologique, à l'invitation du premier ministre canadien.

Pour venir précisément à la question du député, le Canada s'est engagé à signer et à ratifier sans tarder la Convention sur le changement climatique. Nous comptons produire notre plan national, qui exigera une étroite collaboration de la part des provinces et des territoires. Nous prévoyons de présenter nos engagements relatifs à la Convention sur le changement climatique d'ici le mois de juin. D'après les dernières informations qui m'ont été transmises par mon ministère ce matin, nous serons en mesure de respecter cet engagement.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Cependant, il n'a pas donné d'explications pour le retard de trois ans.

Le Canada a certes ratifié la Convention de la diversité biologique, mais je voulais savoir pourquoi le Canada a attendu si longtemps avant de présenter le projet de loi tant attendu sur la protection des espèces végétales et animales en danger et de leur habitat. Pourquoi avoir tant tardé à présenter ce projet de loi?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de retard. Le Canada est en mesure de respecter la plupart des engagements pris dans le cadre de la Convention de la diversité biologique, ceux pris dans le cadre du plan vert et ceux pris par certains gouvernements provinciaux.

Par exemple, en ce qui concerne les sites protégés, nous avons pris des engagements très clairs dans le Plan vert et fait des progrès réels depuis deux ans à cet égard. En ce qui touche les espèces menacées, nous avons présenté le projet de loi C-42, le dernier à avoir été adopté en 1992. Conformément aux recommandations du Comité permanent de l'environnement, nous sommes ouverts aux suggestions relatives aux espèces en danger que la Chambre juge appropriées.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Transports.

Je n'ai toujours pas reçu de réponse officielle à la question que j'ai posée à la Chambre au sujet des vols acrobatiques effectués à l'aéroport de St. Andrews.

La ministre peut-elle dire à la Chambre ce qu'elle a l'intention de faire pour régler cette question qui intéresse vivement le public?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir dire au député que j'ai donné ordre à mes représentants d'interdire tout vol acrobatique dans l'espace aérien de l'aéroport de St. Andrews. La seule exception à cela, ce sera la journée qui, chaque année, est consacrée aux compétitions acrobatiques. Je pense que le député et les habitants de sa circonscription comprendront ça. Les fonctionnaires de Transports Canada prennent actuellement des dispositions avec les membres de l'aéroclub du

Manitoba pour permettre à ces derniers de s'entraîner ailleurs au Manitoba.

• (1450)

LA CONDITION FÉMININE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Vendredi, au cours de la période des questions, le député de Timiskaming—French River a livré une attaque raciste et injustifiée contre la nouvelle présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

M. le Président: La députée s'inquiète peut-être d'une observation qui a été faite, mais, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il est aujourd'hui antiparlementaire d'accuser un député d'avoir fait une remarque raciste. Je demande à la députée si elle fait allusion à une observation du député et si elle pourrait donner plus de détails pour que le gouvernement puisse répondre à la question; je l'autorise certes à continuer, mais je lui demande d'abord de retirer le terme «raciste».

Mme Hunter: Merci, monsieur le Président. Je voudrais dire clairement que M^me^ Sunera Thobani n'est pas une immigrante illégale. . .

Des voix: Qu'elle retire ses propos!

M. le Président: Je n'empêche pas la députée de continuer sa question. Je l'écouterai très attentivement. Toutefois, je voudrais vraiment qu'elle retire le terme «raciste».

Mme Hunter: Je retire le terme «raciste».

Permettez-moi de décrire le contexte. M^me^ Sunera Thobani n'est pas une immigrante illégale, elle ne l'a jamais été et je devine que ces observations ont été faites à cause de la couleur de sa peau. Je demande au premier ministre. . .

Des voix: Qu'elle retire ses propos!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je regrette, mais je dois poursuivre. Je suis disposé à revenir plus tard sur cette question avec la députée. La députée de Sudbury a la parole.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'industrie.

Le gouvernement parle de compétitivité, mais il a adopté une politique sur les médicaments brevetés qui obligera des entreprises canadiennes, dont INCO, à dépenser des millions de dollars de plus pour les régimes d'assurance-médicaments de leurs employés. Dans une note de service adressée récemment à ses employés et aux bénéficiaires de son régime de pensions, INCO recommandait d'acheter des médicaments génériques comme mesure d'économie, car ces médicaments coûtent moins cher que les médicaments de marque.

Pourquoi le gouvernement conservateur a-t-il mis en oeuvre cette politique coûteuse et nuisible à la compétitivité des entreprises canadiennes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La députée donne une image déformée de la réalité. Pour ce qui est des médicaments brevetés—et je dis bien médicaments brevetés, ce qui n'est pas la même chose que médicaments d'ordonnance—le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a maintenu l'augmentation de leur prix à un niveau inférieur au taux d'inflation pendant les cinq dernières années. Le prix des médicaments qui ne sont pas brevetés, c'est-à-dire 80 p. 100 des médicaments achetés par les Canadiens, a augmenté d'un taux supérieur au taux d'inflation. Ce sont les provinces qui, par leurs formulaires et par d'autres moyens, assument l'entière responsabilité de la surveillance des prix de ces médicaments.

La députée déforme la réalité lorsqu'elle affirme que le projet de loi C-91 a eu d'autres effets que des effets bénéfiques sur les prix des médicaments et, bien sûr, sur les investissements et les emplois, car il a apporté des centaines de millions de dollars en investissements dans un important secteur de technologie de pointe.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je cite la note de service qu'INCO adressait à ses employés: «Lorsque vous obtenez un médicament générique, vous obtenez un médicament de même qualité qu'un médicament de marque, mais vous payez moins cher. Autre avantage, lorsque vous optez pour un médicament générique, vous achetez un produit canadien.»

Pourquoi le ministre a-t-il adopté une politique sur les médicaments brevetés qui fait réaliser des profits à des multinationales étrangères au détriment des emplois au Canada, de l'innovation canadienne et de l'industrie canadienne du médicament générique?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la députée était peut-être à Mississauga la semaine dernière lorsqu'Astra a investi 150 millions de dollars. Le président de l'entreprise a déclaré que cet investissement dans la recherche était attribuable au projet de loi C-91. Même le premier ministre Rae a félicité Astra et a reconnu que son investissement était attribuable au projet de loi C-91.

M. Dingwall: Qui?

M. Marchi: Maintenant, vous aimez Rae.

M. Andre: La députée—elle pourrait demander à ses collègues de ne pas m'interrompre—devrait préciser que, lorsqu'un médicament n'est plus protégé par un brevet, il est possible d'en produire autant de copies génériques que le permettent les autorisations obtenues.

• (1455)

Ce que la note de service dit, c'est que l'acide acétylsalicylique coûte moins cher qu'Aspirin, parce qu'Aspirin est un produit de marque. L'acide acétilsalicylique est un produit générique. Tout médicament qui n'est plus protégé par un brevet peut être copié par tous les fabricants qui le désirent. Ce qu'INCO dit dans sa note, c'est que les gens devraient magasiner et que le prix de tous les médicaments qui ne sont plus protégés par des brevets augmenterait probablement d'un taux inférieur au taux d'inflation, comme nous l'avons observé dans le cas des médicaments brevetés, après l'adoption du projet de loi.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

On a entendu dire récemment que le cheik Omar Abdel-Rahman, militant égyptien et leader spirituel du groupe extrémiste accusé de l'attentat à la bombe au World Trade Center, à New York, serait entré au Canada l'automne dernier et aurait participé à certaines réunions ici.

Je veux que le ministre explique pourquoi on a laissé entrer cette personne au Canada alors que, chaque jour, des milliers d'autres personnes qui ne sont pas dangereuses sont refoulées à la frontière. La visite du cheik au Canada était-elle illégale et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-on rien fait pour l'empêcher?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me sens justifié. C'est ce même député qui s'était opposé à ce qu'on modifie la Loi sur l'immigration pour empêcher que des indésirables n'entrent au Canada. Aujourd'hui, il demande comment cela a pu se produire. Je ne sais pas si cela s'est produit, mais c'est exactement pour cette raison que nous avons modifié la Loi sur l'immigration, pour empêcher que des criminels n'entrent au Canada.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre essaie encore de brouiller les pistes.

Notre loi interdit l'entrée de ces gens au Canada depuis des années. La différence, c'est que nous avons besoin d'un nombre suffisant d'agents compétents à la frontière pour faire respecter la loi.

La loi existait l'automne dernier, et on refoule ce genre de personnes à la frontière depuis des années. Toutefois, l'automne dernier, il n'y avait pas suffisamment d'agents compétents à la frontière pour assurer l'application de cette loi.

Le cheik en question est associé à des groupes qui pratiquent le terrorisme politique et, s'il est entré illégalement au Canada, je voudrais bien savoir comment il a pu échapper à la vigilance de nos agents à la frontière, car notre loi disait clairement à ce moment-là qu'on ne devait pas laisser entrer ce genre de personne dans notre pays. Je veux savoir s'il y a eu une enquête sur cette affaire et, le cas échéant, quel en a été le résultat. Et qu'on cesse de nous donner des réponses ridicules.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'essaie pas de brouiller les pistes.

Le député dit qu'on n'a pas suffisamment d'agents pour faire respecter la loi canadienne. Il n'y a pas si longtemps, j'ai proposé à la Chambre qu'on réorganise les bureaux d'immigration au Canada afin de mettre davantage l'accent sur l'application de la loi. Encore une fois, les libéraux se sont opposés à cette mesure. Et voilà que le député se plaint encore. Le Parti libéral du Canada ne peut pas jouer sur les deux tableaux.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En réalité, le budget du Conseil des Arts du Canada a été réduit de près de 30 p. 100 depuis 1981-1982. D'après une étude récente de Vanderhoof and Associates, qui ont analysé la situation d'une soixantaine d'organismes artistiques, la réduction des fonds alloués au Conseil des Arts se trouve à faire augmenter le déficit plutôt qu'à le réduire, en raison de l'augmentation des dépenses au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale ainsi que de la perte de recettes provenant de la TPS et de l'impôt sur le revenu.

Je voudrais que le premier ministre me dise si, en tant que chef de son gouvernement, il entend reconsidérer la question des réductions de dépenses touchant les organismes artistiques, puisque celles-ci vont, semble-t-il, à l'encontre du but recherché en faisant augmenter le déficit au lieu de le réduire.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est bien connu qu'en cette période d'austérité budgétaire et financière, tout le monde doit faire sa part. Les mesures que prend le ministre des Communications visent à tenir compte de la situation financière très difficile dans laquelle nous nous trouvons, et les décisions qui ont été prises vont dans ce sens.

• (1500)

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser et je préférerais que ce soit le premier ministre qui y réponde.

La Independent Film and Video Alliance regroupe 7 000 producteurs indépendants de films et de vidéos au Canada. La réduction du budget du Conseil des Arts s'est répercutée sur son propre budget. La plupart des producteurs indépendants vivent bien au-dessous du seuil de la pauvreté, et ces nouvelles réductions en forcera beaucoup à recourir à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre en vertu de quelle logique économique on réduit les fonds destinés aux arts quand, en fin de compte, il en coûtera plus cher au Trésor public en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que notre gouvernement s'est montré très généreux envers le secteur des arts et de la culture au Canada ces dernières années.

Je tiens à rappeler au député que c'est notre gouvernement qui a présenté et fait adopter de nombreuses mesures législatives telles que:

[*Français*]

la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la radiocommunication. Il a instauré des droits de prêts au public, adopté des lois pour protéger les auteurs et les artistes et adopté la Loi sur le statut de l'artiste.

Je crois que ce gouvernement a prouvé au cours des neuf dernières années sa préoccupation pour les arts et la culture et n'a pas de leçon à recevoir, surtout du NPD, avec les récentes décisions prises par le gouvernement de l'Ontario.

[*Traduction*]

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse.

Depuis la création du volet «emplois d'été» du Programme Défi, en 1985, des milliers de jeunes ont occupé des emplois d'été enrichissants grâce à la contribution que le gouvernement fédéral versait à leurs employeurs.

Les critères de financement ont varié depuis la création du Programme Défi et des formules différentes s'appliquent au secteur privé, aux institutions et aux organismes sans but lucratif. Le but reste le même: la création du plus grand nombre possible d'emplois pour étudiants.

Je voudrais que le ministre explique les catégories qui sont actuellement utilisées dans le cadre du Programme Défi pour attribuer les fonds de façon à créer le plus grand nombre possible d'emplois. Ne pourrait-on pas accroître le nombre d'emplois en attribuant une proportion plus élevée du budget du programme à des accords prévoyant une participation égale au taux de base de 250 dollars?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, au sens strict de la question qui m'est posée, je répondrai que, si nous avions la garantie qu'un nombre égal d'employeurs du secteur privé participeraient au programme, le député aurait raison. Malheureusement, les renseignements qui me sont communiqués sont tout autres.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux

langues officielles, la réponse du gouvernement à 36 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES INCIDENTS SURVENUS EN SOMALIE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui traiter d'une question qui préoccupe l'ensemble des Canadiens.

En effet, il s'est produit en Somalie une série d'incidents qui ont terni la réputation des forces canadiennes. Il est essentiel de faire toute la lumière sur ces événements pour que règnent la vérité et la justice et pour rassurer les militaires et leurs familles.

Quatre incidents retiennent particulièrement l'attention. Tout d'abord, le 17 février 1993, sur un pont à Belet Uen, trente militaires ont fait face à une violente manifestation menée par 300 Somaliens, dont certains lançaient des pierres. Les Canadiens ont tiré des coups de feu, et deux Somaliens ont été touchés; l'un a été tué et l'autre, blessé. Le commandant en poste a ouvert une enquête sur l'incident.

Dans la nuit du 4 mars 1993, deux citoyens somaliens se sont approchés de l'enceinte du camp canadien. Des coups de feu ont été tirés; l'un des Somaliens a été tué et l'autre, blessé. Le rapport sur l'incident a été examiné au quartier général de la Défense nationale, et la police militaire a été chargée d'effectuer une enquête, qui se poursuit.

[*Français*]

Le 16 mars 1993, un Somalien a été fait prisonnier à l'intérieur de l'enceinte du camp canadien. Battu pendant qu'il était sous la garde des Canadiens, il a plus tard été trouvé mort. Par la suite, un membre des Forces canadiennes qui avait été mis aux arrêts pour sa présumée implication dans l'affaire a tenté de se suicider. Une enquête sur le décès de ce Somalien a été entreprise au sein de l'unité, puis interrompue lorsqu'il a été déterminé que l'affaire était du ressort de la police militaire, laquelle continue ses activités dans ce dossier.

• (1505)

Le 17 mars 1993, à l'arrivée à Belet Huen d'un convoi de secours humanitaires en provenance de Mogadiscio, une bataille a éclaté entre chauffeurs somaliens et des habitants de l'endroit. Des coups de feu ont été tirés au cours de celle-ci. L'un des membres des Forces canadiennes a reçu l'ordre de riposter, et un Somalien a été tué. Le commandant en poste a mené une enquête sur cet incident.

[*Traduction*]

À la suite du premier incident, une conférence de presse a été tenue à Mogadiscio. L'événement a été rapporté par des journalistes américains et canadiens.

Après le deuxième incident, le commandant canadien a rencontré la presse, et la plupart des grands journaux canadiens ont fait mention de l'événement.

Lorsque le troisième incident est survenu, un communiqué a été affiché à Mogadiscio, et c'est au Canada que l'événement a été signalé en premier, par Radio-Canada, le 30 mars.

Quant au quatrième incident, un communiqué a été diffusé à Mogadiscio, le 17 mars. Les agences de transmission et les journaux en ont d'ailleurs fait mention.

[*Français*]

Comme je l'ai déclaré devant la Chambre, il semble qu'il y ait eu un problème de communication entre le théâtre d'opérations et le quartier général de la Défense nationale. J'ai donné des directives pour que le problème soit réglé, puis des mesures ont été prises à cet effet. Néanmoins, les enquêtes menées et les rapports sur ces incidents montrent bien que les Forces canadiennes cherchent la transparence et désirent que justice soit rendue.

[*Traduction*]

Un peu partout, des inquiétudes ont vu le jour. Certains craignent que l'on veuille garder le plus grand secret sur toute l'affaire. On s'interroge au sujet des forces canadiennes et des unités déployées en Somalie. Les médias ont parlé de la violence et du racisme dont les troupes canadiennes feraient preuve dans ce pays.

Au cours des dernières semaines, j'ai été confrontée à deux impératifs. En effet, conformément à la Loi sur la défense nationale, je suis responsable de la gestion et de la direction des forces canadiennes. J'ai en outre des responsabilités quasi judiciaires dans le système de justice militaire. Pour ne pas nuire à l'enquête en cours et pour ne pas causer de préjudice aux personnes concernées, j'ai pris soin de ne pas parler des détails entourant ces événements. Mes fonctions m'obligent à trouver un juste équilibre entre, d'une part, le besoin d'informer le public et le Parlement, et d'autre part, celui d'assurer le cours normal de la justice militaire.

En considérant l'ensemble de mes responsabilités, j'ai cherché conseil sur la meilleure façon de traiter ces questions, dans le cadre des nouvelles dispositions législatives sur la tenue des enquêtes publiques. Je me dois de mettre fin à une situation qui pourrait ébranler la confiance de la population ou miner le moral des forces canadiennes.

J'ai reçu l'avis motivé du bureau du juge-avocat général et du ministère de la Justice, et je pense avoir maintenant trouvé un moyen de corriger cette situation.

[*Français*]

J'ai chargé le chef d'état-major de la défense de convoquer une commission d'enquête le plus tôt possible, en vertu de l'article 45 de la Loi sur la Défense nationale. Le mandat de cette commission lui permettra de mener une enquête efficace et rapide, tout en respectant la jurisprudence la plus récente. Je m'occupe de faire modifier les règlements militaires pour m'assurer que des civils indépendants du ministère pourront participer aux travaux de la commission d'enquête. Le but de la commission est de donner une idée des problèmes que connaissent les Forces canadiennes en Somalie. Celle-ci cherchera principalement à savoir si les préoccupations suscitées par cette opération des Forces canadiennes résultent de problèmes institutionnels, en particulier au sein du régiment aéroporté du Canada. J'espère obtenir le rapport d'enquête d'ici à la fin du mois de juillet, et ce rapport sera rendu public.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai chargé le chef d'état-major de la défense de convoquer une commission d'enquête le plus tôt possible, en vertu de l'article 45 de la Loi sur la défense nationale. Le mandat de cette commission lui permettra de mener une enquête efficace et rapide, tout en respectant la jurisprudence la plus récente. Je m'occupe de faire modifier les règlements militaires pour m'assurer que des civils indépendants du ministère pourront participer aux travaux de la commission d'enquête.

• (1510)

Le but de la commission est de donner une idée des problèmes que connaissent les forces canadiennes en Somalie. La commission cherchera principalement à savoir si les préoccupations suscitées par cette opération des forces canadiennes résultent de problèmes institutionnels, en particulier au sein du régiment aéroporté du Canada. J'espère obtenir le rapport d'enquête d'ici à la fin du mois de juillet, et ce rapport sera rendu public.

La composition et le mandat de la commission d'enquête seront annoncés aux députés et aux Canadiens par le chef d'état-major de la défense, le mercredi 28 avril. Entre temps, j'ai aussi ordonné au ministère de rendre public tout ce qui peut l'être en vertu de la loi dont relèvent ces questions.

[*Français*]

En dernier lieu, je tiens à vous assurer que nous considérons la situation avec le plus grand sérieux et que nous prenons toutes les mesures possibles et nécessaires. Ces incidents ne reflètent absolument pas l'excellent travail accompli par les Forces canadiennes en Somalie ainsi que dans l'ancienne Yougoslavie, au Cambodge et, bien sûr, au Canada.

[*Traduction*]

Nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos forces armées, et j'aimerais exprimer personnellement mon soutien aux familles de nos militaires, en ces périodes difficiles que nous traversons. Enfin, je peux vous assurer que ces événements ne nous ont pas fait oublier les responsabilités que nous avons accepté d'assumer de par le monde.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je remercie la ministre de sa déclaration. Je comprends ce qu'elle a dit, mais je regrette qu'elle n'ait pu apporter ces explications il y a cinq semaines et demie. À mon avis, si elle avait fait cela plus tôt à la Chambre, une bonne partie des conjectures et de la confusion inutile au sujet des événements particuliers dont elle a parlé, de la conduite des opérations de maintien de la paix et d'autres questions plus graves sur la façon dont nous menons ces opérations aurait fort bien pu être évitée.

Dans sa déclaration, la ministre a décrit les incidents et les mesures que le ministère a prises par la suite, mais elle n'a pas répondu à la principale question que je pose depuis que la population canadienne a pris connaissance de l'incident survenu le 16 mars, en Somalie.

La déclaration de la ministre me laisse perplexe pour quatre raisons. Je m'inquiète tout d'abord du problème de communication qui semble exister entre le théâtre des opérations et le quartier général de la Défense nationale. Je sais maintenant, à l'instar de la Chambre, que le commandant doit rédiger un rapport sur les incidents comme ceux que la ministre a décrits. Le chef d'état-major de la Défense, et bien entendu, la ministre doivent en être informés le plus tôt possible.

La ministre participe ou devrait participer aux réunions régulières du Conseil de la Défense. Elle aurait certainement pu y être informée de ces événements dans les 24 heures qui ont suivi. C'est seulement aujourd'hui que nous en sommes informés, cinq semaines plus tard. En outre, les détails ne nous ont pas été communiqués.

Je conçois que la ministre ne veuille peut-être pas discuter des détails, mais il n'empêche que, et c'est là le plus important, parce qu'elle a la responsabilité de diriger les forces canadiennes, elle a aussi celle d'informer la population canadienne, la Chambre des communes et le Parlement de la conduite de ces opérations. Cela n'a pas été fait et ne l'aurait peut-être pas été pendant un certain temps encore si l'opposition officielle n'avait posé à la Chambre des questions qui ont obligé la ministre à reprendre ses fonctions à plein temps, de manière que les problèmes puissent être réglés comme il se doit.

J'ai aussi des réserves en ce qui concerne le mandat de la commission d'enquête. Je me réjouis de la formation de cette commission, mais ce sont les détails qui me préoccupent. Dans sa déclaration, la ministre a parlé des préoccupations suscitées par les opérations des forces canadiennes et de l'existence possible de problèmes institutionnels, en particulier au sein du Régiment aéroporté du Canada.

Je me demande si tout groupe des forces canadiennes qui participe aux opérations de maintien de la paix devrait être mentionné aussi expressément dans le mandat de la commission d'enquête. Le mandat de la commission d'enquête devrait comporter un volet plus large sur la conduite de l'information et plus particulièrement sur l'exercice de la responsabilité ministérielle à l'égard de l'information fournie au Parlement sur la façon dont les Forces canadiennes de maintien de la paix s'acquittent de leurs missions. L'information devrait être fournie d'une façon qui ne prête pas aux conjectures et aux rumeurs et qui n'oblige pas à recourir à la correspondance privée, aux révélations des médias et autres affaires clandestines ou non déclarées dont se nourrissent les rumeurs et les conjectures, ni même aux questions ici à la Chambre des communes pour obtenir de l'information. Il faut inclure également cet aspect.

• (1515)

Troisièmement, tout comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je crains que nos opérations de maintien de la paix à ce moment-ci de notre histoire ne soient pas menées convenablement. On a posé questions sur questions à ce sujet à la Chambre. On a entendu des témoignages à ce sujet au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Des spécialistes ont témoigné devant le Comité permanent de la défense. La logique et la chronologie de leurs témoignages concordent. Ils reconnaissent que le Canada a participé depuis quatre ans à un nombre aussi élevé d'opérations de maintien de la paix qu'au cours des 46 années où nous nous sommes acquis une réputation impeccable en matière de maintien de la paix.

Nous avons réduit nos effectifs militaires de 4 000 personnes, mais nous avons pourtant plus de militaires affectés au maintien de la paix sur le terrain que nous n'en avons jamais eu. Nous comptons 4 700 militaires déployés en 18 endroits différents.

La ministre des Affaires extérieures a déclaré dans son témoignage que nos ressources sont utilisées au maximum, et elle s'en inquiète. Des spécialistes, dont deux généraux en uniforme, se sont exprimés publiquement à propos de la conduite des opérations et ont dit que nous n'avions plus aucune marge dans l'utilisation de nos ressources.

Des spécialistes entendus devant le Comité de la défense ont donné des témoignages convaincants et concluants sur les effectifs de nos forces régulières et se sont dits inquiets de voir que les effectifs de la milice dépassent de beaucoup ce à quoi ont s'attend normalement dans le cadre de l'ensemble des forces. Ils ont exprimé des préoccupations à l'égard de l'équipement des Forces canadiennes de maintien de la paix, de la mission qui leur était confiée et de la façon dont elles s'en acquittaient.

Pour des raisons qui devraient être évidentes pour tout le monde à la Chambre, j'hésite beaucoup à soulever cette question, mais en tant que député de l'opposition officielle et à titre de porte-parole associé en matière de défense, je me sens obligé en cette occasion de signaler la déclaration alarmante que le chef d'état-major a faite dans un article récent du magazine *Maclean's*. Il a en effet laissé entendre qu'il existait peut-être des problèmes d'autorité et de discipline.

Il est très inquiétant que le chef d'état-major fasse un pareil aveu. Je le rappelle aujourd'hui dans le contexte de la déclaration de la ministre, car c'est dans le même contexte que cette possibilité était évoquée dans l'article dont j'ai parlé.

Il n'y a qu'une façon dont les Canadiens seront satisfaits dans ce domaine. Nous devons nous attaquer à ces sujets de préoccupation que je viens d'énumérer. Nous avons besoin d'un véritable débat, d'un débat ouvert portant précisément sur ce sujet et mettant à contribution les grandes compétences que l'on possède des deux côtés de la Chambre afin de mettre une fois pour toutes la conduite des activités canadiennes de maintien de la paix dans de justes perspectives. Les Forces canadiennes s'en acquitteront alors avec la pleine connaissance et la pleine approbation des Canadiens et du Parlement.

En terminant, je m'en voudrais beaucoup de ne pas rappeler que nous, de l'opposition officielle, n'avons jamais tari d'éloges, et avec raison, sur la conduite de nos Forces canadiennes de maintien de la paix. Depuis 45 ans, plus de 85 000 jeunes hommes et femmes ont participé à toutes les opérations qui ont eu lieu sous l'égide des Nations Unies.

Nous n'avons que le plus grand respect à leur égard. On n'a rien dit à propos de cet incident ou à n'importe quelle autre occasion qui ne témoigne pas du plus grand et plus profond respect que nous ressentons à l'égard de nos jeunes hommes et femmes, et que nous continuerons de ressentir.

En résumé, je suis impatient de connaître les constatations, les conclusions et les recommandations de cette commission d'enquête. J'inviterais cependant de nouveau la ministre à surveiller de très près la situation et de faire tenir immédiatement un véritable débat au Parlement sur tous les aspects de nos missions actuelles de maintien de la paix.

• (1520)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter la ministre qui s'est enfin décidée à se présenter à la Chambre pour y faire une déclaration. Elle a bien fait, et nous lui en savons gré. C'est pour nous l'occasion de susciter à tout le moins un mini-débat, si on peut parler ainsi, sur la situation de nos troupes en Somalie.

Qu'il me soit d'abord permis de dire que je souscris volontiers à l'idée de la création d'une commission d'enquête. C'est un pas dans la bonne direction. Je souscris également à l'idée que des civils en fassent partie.

Je voudrais demander à la ministre—je suis persuadé qu'il y aurait consentement unanime pour qu'elle le fasse—de bien vouloir déclarer à la Chambre qu'elle consent à consulter les autres partis de la Chambre au sujet de la composition de cette commission afin que la population canadienne soit persuadée qu'elle est impartiale et qu'elle fera toute la lumière sur ce qui s'est passé.

Cela étant dit, je voudrais exprimer quelques-unes de mes préoccupations.

[*Français*]

Ce que la ministre nous dit aujourd'hui dans sa déclaration, nous le savions déjà. Elle ne fait que relater l'ensemble des informations que nous avons obtenues grâce en grande partie à la presse. Elle reste muette quant à la façon dont elle, comme ministre de la Défense nationale, a assumé ses responsabilités.

[*Traduction*]

La déclaration que la ministre nous a faite aujourd'hui ne dit rien de plus que ce que nous avaient déjà appris les premiers communiqués et laisse davantage de questions sans réponse. Entrons dans le détail.

Le compte rendu de l'incident du 17 février qu'elle a donné à la Chambre aujourd'hui ne fait pas état d'une information qui a depuis lors été rendue publique, à savoir que lors de la manifestation, le commandant a ordonné à ses troupes de tirer deux coups de feu en direction des Somaliens, qui n'étaient pas armés, et que l'un d'eux a alors été tué.

La déclaration sur l'incident du 4 mars ne fait pas état des graves allégations évoquées à la Chambre la semaine dernière.

Le compte rendu de l'incident du 16 mars n'effleure que ce que le public sait déjà.

Dans le compte rendu de l'incident du 17 mars 1993, la ministre ne mentionne pas que le Somalien qui a été tué était un employé de la Croix-Rouge internationale qui tentait de mettre un terme à l'agitation qui avait lieu à ce moment-là. On ne dit pas ici que la ministre de la Défense nationale a lancé une enquête sur cet incident.

La ministre poursuit sa déclaration en décrivant les prétendues informations de la presse, donnant l'impression que ces informations étaient exhaustives et complètes. Le fait est qu'elles étaient laconiques au point d'être trompeuses. Pour ce qui est des comptes rendus de l'incident du 16 mars, le troisième incident, les commandants sur place ont délibérément caché ce qui se passait à la presse locale, ont refusé de répondre à ses questions et l'ont empêchée de recueillir des faits.

Dans sa déclaration, la ministre a refusé de nous faire connaître sa réaction à ces informations. Nous ne lui demandons pas de manquer à ses responsabilités. . .

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Oui, vous le faites.

M. Brewin: La ministre dit que nous le faisons. Voyons voir si c'est vrai.

La ministre manquerait-elle à ses responsabilités si elle disait à la Chambre quelles instructions le gouvernement du Canada a données à nos soldats en Somalie au sujet du recours à la force? Comment cela nuirait-il à l'enquête? Elle pourrait au moins nous dire cela.

En décembre, lorsque le gouvernement a dépêché des troupes là-bas, il n'avait aucune règle d'engagement en place. J'ai soulevé la question auprès de la ministre vendredi. Le leader du gouvernement à la Chambre, qui prenait la parole en son absence, a refusé de dire si des règles d'engagement étaient maintenant en place, et la ministre a refusé jusqu'ici de répondre à cette question à la Chambre.

• (1525)

Permettez-moi d'ajouter qu'elle a réduit la question à un problème de communication entre le théâtre d'opérations et le quartier général de la Défense nationale. Admettons que ce soit vrai, mais supposons qu'elle ou le quartier général n'a reçu les renseignements que plusieurs semaines après ces incidents. La ministre doit toujours répondre à des questions, lesquelles n'ont rien à voir avec ses responsabilités liées aux poursuites dont le juge-avocat doit s'acquitter.

Voici ces questions: Lorsqu'elle a entendu parler de tous ces incidents, qu'a-t-elle fait? Quelles mesures a-t-elle prises? Les mêmes commandants sont-ils toujours sur le terrain? Agissent-ils selon les mêmes instructions? Que fait-on pour rassurer les Canadiens et leur dire que la réputation de nos soldats de la paix ne sera pas ternie davantage? La ministre n'a répondu à aucune de ces questions.

Nous en venons maintenant à la conclusion. Le mandat qui sera donné à la commission d'enquête met en cause le Régiment aéroporté canadien, alors qu'il n'y a rien qui invite la commission à poser des questions sur la responsabilité du ministre de la Défense nationale pour ce qui s'est passé ou sur celle des officiers supérieurs.

Il y a donc dans cette déclaration beaucoup plus de questions laissées sans réponse que ce que la population canadienne était en droit d'attendre.

Nous sommes dans une situation où, comme le mentionnait mon collègue, le chef d'état-major nous dit que nos troupes en Somalie manquent de discipline. Nous convenons tous que la situation en Somalie est difficile. Il n'y a aucun doute là-dessus, et je répète que nous en convenons tous. Depuis des années nous appuyons nos troupes de maintien de la paix, car nous estimons que c'est une importante responsabilité pour les Canadiens, mais le ministre de la Défense nationale est responsable des opérations, responsable de s'assurer que nos troupes n'utilisent que la force qui est nécessaire et, à défaut, responsable d'intervenir immédiatement pour corriger la situation.

Même dans les journaux d'aujourd'hui on parlait d'un musellement de la presse, et on disait qu'on avait ordonné aux troupes de ne pas parler aux journalistes. Pourtant, on a laissé le commandant en second parler à la presse. Qu'a-t-il fait? Il a blâmé l'opposition et la presse de se livrer à une vendetta contre l'armée dans le but de protéger la ministre de la Défense nationale. De toute évidence, ce n'est pas un chose normale à dire dans les circonstances.

La situation est très sérieuse. Nous félicitons tout de même la ministre d'être allée jusqu'où elle est allée. Mais nous aimerions qu'à la première occasion, c'est-à-dire demain, elle nous présente une déclaration plus détaillée et dise à la Chambre de quelle façon elle s'est acquittée de ses responsabilités de ministre de la Défense nationale.

* * *

PÉTITIONS

LES EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 36 du Règlement et au nom d'un certain nombre de Manitobains, pour demander au gouvernement d'augmenter les expéditions de céréales par le Port de Churchill de manière qu'elles atteignent 5 p. 100 des ventes à l'exportation de la Commission canadienne du blé.

ALLIANCE POUR LA VIE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): En outre, monsieur le Président, pendant que j'ai la parole, je voudrais aussi présenter une deuxième pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement ne finance pas le projet de régulation des naissances puisqu'il existe déjà une association appelée Alliance pour la vie qui ne dépend pas de l'appui du gouvernement.

Affaires courantes

• (1530)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 511.

[*Texte*]

Question nº 511—**M. Shields:**

Pour la période du 1er février au 2 avril 1993, en ce qui concerne les questions inscrites au Feuilleton, combien en a-t-il coûté au gouvernement a) pour répondre à toutes les questions, b) par question, c) pour répondre à la présente question?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): (a) & (b) Questions répondues entre le 1er février 1993 et le 2 avril 1993:

Nº de la question	Coût approximatif	Nº de la question	Coût approximatif
203	$7 045	431	$85
204	7 045	432	233
207	1 958	433	332
286	82	434	187
303	266	435	126
313	3 967	436	65
325	3 190	437	99
338	51	438	233
367	10 726	439	656
389	791	440	493
396	198	441	230
402	164	443	233
405	433	444	158
406	429	445	199
408	128	447	87
413	94	449	44
414	92	451	760
415	97	453	131
416	332	456	75
417	281	457	215
418	147	458	147
419	48	462	148
420	138	463	176
424	232	468	90
425	65	470	746
426	46	471	158
427	170	474	89
429	65	475	94
430	176	487	196

Coût Total : $44 941

(c) $30

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question tel qu'indiquée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le secrétaire parlementaire sur un recours au Règlement.

M. Langlois: J'invoque le Règlement. J'étais à l'extérieur de la Chambre lorsque vous avez fait l'appel des motions. Avec le consentement de la Chambre, j'aurais une motion à proposer.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous savons combien occupé peut être un secrétaire parlementaire très actif et très érudit et, étant donné que nous avons donné précédemment notre consentement pour la motion dont il va parler, je ne pense pas qu'il sera difficile d'obtenir le consentement unanime.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a donc consentement unanime pour que nous revenions à la rubrique *Motions*. Le secrétaire parlementaire a la parole.

* * *

TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je désire remercier le leader de l'opposition officielle à la Chambre et les représentants du Nouveau Parti démocratique de m'avoir donné leur consentement à cette motion. Je propose donc:

> Que huit députés membres du Comité permanent des transports et neuf employés soient autorisés à se rendre à Vancouver, en Colombie-Britannique, à Winnipeg, au Manitoba, les 10 et 11 mai 1993, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et à Halifax, Nouvelle-Écosse, les 27 et 28 mai 1993, dans le but de tenir des audiences publiques sur le rapport de la Commission de révision sur la Loi nationale des transports.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA SITUATION EN BOSNIE

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 52 du Règlement, je reçois un avis de motion de la part du député de Sault Ste. Marie.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, j'interviens aujourd'hui pour proposer une motion d'ajournement, en vue de tenir un débat d'urgence sur la situation à laquelle sont confrontés les troupes canadiennes à Srebrenica, en Bosnie.

Les circonstances entourant cette situation évoluent en ce moment même, mais tout le monde conviendra que la situation est critique, voire même précaire pour les 150 hommes et femmes membres des forces canadiennes. En vertu d'un accord de cessez-le-feu conclu avec les Serbes bosniaques, les troupes canadiennes devaient évacuer la ville et désarmer les Musulmans bosniaques.

Hier matin, on a déclaré que les soldats canadiens devaient partir sur-le-champ, car ils n'avaient pas désarmé les habitants comme ils le devaient.

Les Serbes ont également rejeté une proposition visant la paix. Aujourd'hui, le général MacKenzie, bien qu'il agissait à titre de citoyen privé, aurait pris, au nom des troupes canadiennes, des décisions.

Je comprends que le moment est mal choisi. Or, je pense qu'en comparaison à un budget, la vie de Canadiens qui sont à l'étranger est plus importante et devrait primer sur toute discussion et tout exposé d'ordre budgétaire prévu pour aujourd'hui.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député, et j'aimerais tout simplement rappeler à la Chambre que la ministre de la Défense nationale a fait une déclaration il y a quelques instants dans laquelle déclaration elle a. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député mais on m'informe que dans ce genre de situation, le Président est habilité à rendre sa décision immédiatement puisque c'est une demande qui ne prête pas à débat pour le moment.

Je désire simplement informer l'honorable député qu'il soulève une question qui est fort préoccupante pour tous les députés de cette Chambre et qu'à ce titre la Présidence est très sensible à la demande présentée par l'honorable député. Toutefois, comme le député le sait fort bien, les critères contenus dans le Règlement pour les débats d'urgence en vertu de l'article 52 du Règlement sont très stricts. À ce moment-ci, le Président estime que cette demande ne rencontre pas aujourd'hui tous les critères qui sont énumérés dans le Règlement pour la tenue d'un débat d'urgence. Cela n'empêche pas le député peut-être, s'il le juge à propos, de soulever à nouveau la question un autre jour.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme le ministre des Finances doit déposer son budget à la Chambre des communes vers 16 h 30, je crois que nous passons maintenant à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence.

• (1535)

Mon distingué collègue de Dartmouth présentera la position de l'opposition officielle. J'ignore combien de députés néo-démocrates participeront au débat ou si le député de la Nouvelle-Écosse y prendra part.

À la fin du débat, nous pourrions peut-être suspendre la séance jusqu'à 16 h 30, pour que les députés aient quelques moments pour se préparer à entendre le budget du ministre des Finances.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, j'ai écouté les commentaires du leader de l'opposition à la Chambre et je dois souligner qu'il y a eu des consultations, la semaine dernière, et les partis de l'opposition, tant ceux de l'opposition officielle que ceux du NPD, ont été informés de l'ordre du jour du gouvernement pour cette semaine.

Nous désirons procéder avec le projet de loi S-17 évidemment, essayant de le terminer le plus rapidement possible, pour ensuite procéder avec le projet de loi C-72.

Alors, je voudrais tout simplement mentionner que de ce côté-ci de la Chambre, nous désirons procéder avec l'ordre du jour tel qu'établi.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne tiens pas à discuter beaucoup plus longuement de cette question. Je veux simplement dire à mon ami que ces points ont effectivement été soulevés. Si celui-ci veut bien se reporter à ses notes, il constatera qu'il était très clair que les ministériels n'allaient pas pouvoir étudier toutes les mesures législatives énumérées, notamment les projets de loi C-109, C-72, S-17, C-107 et C-90.

Je pense avoir très clairement mentionné ce point au leader du gouvernement à la Chambre ainsi qu'au secrétaire parlementaire. Ma suggestion visait à faciliter les choses et à faire en sorte qu'une fois que nous en aurions terminé avec le projet de loi S-17, soit, je l'espère, avant 16 h 30, nous pourrions lever la séance jusqu'à 16 h 30, alors que le ministre des Finances déposera son budget.

Si les députés ne veulent pas collaborer en donnant suite à cette suggestion, nous allons tout simplement discuter du projet de loi S-17 jusqu'à 16 h 30 aujourd'hui. Nous devrons peut-être en discuter aussi vendredi, et probablement encore la semaine prochaine.

M. Langlois: Monsieur le Président, si le leader parlementaire de l'opposition officielle ainsi que le NPD peuvent nous garantir que nous allons terminer l'étude du projet de loi S-17 avant 16 h 30, nous serons heureux de tenir compte de la suggestion de mon collègue.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, si je comprends bien, et on me corrigera si j'interprète mal, il semble y avoir accord pour que, lorsqu'on aura disposé du projet de loi S-17, on suspende les travaux jusqu'à 16 h 30. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI D'ACTUALISATION DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, dont un Comité législatif a fait rapport sans amendement.

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales) propose: Que le projet de loi S-17 soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1540)

M. Lewis (au nom du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi de prendre la parole dans cette Chambre, journée mémorable pour tous les Canadiens et les Canadiennes, jour de notre nouveau budget et également pour parler sur notre projet de loi S-17.

Le projet de loi S-17 modifie différents passages de cinq textes de loi: la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels et la Loi sur les topographies de circuits intégrés. Chacune de ces lois se rapporte à des aspects particuliers de la propriété intellectuelle. Le gouvernement a tenté ici quelque chose de nouveau. Nous rassemblons en un seul projet de loi polyvalent plusieurs modifications techniques touchant chacun des textes susmentionnés. Cette procédure est comparable à celle de la Loi corrective.

À ma connaissance, c'est la première fois que le Parlement s'efforce de traiter des changements techniques et administratifs touchant l'ensemble des lois régissant un domaine comme celui de la propriété intellectuelle.

Ce recours à une législation cadre pourrait bien instituer de nouvelles normes quant à la conduite efficace et opportune des affaires du Parlement.

La technologie évolue rapidement. Il est essentiel dans une économie mondiale très compétitive de se tenir au fait des derniers développements en matière de propriété intellectuelle. Une législation dépassée coûte cher aux Canadiens et aux Canadiennes. Elle met un frein à l'innovation et à la créativité dans nos produits et nos procédés industriels.

Il est difficile de modifier des lois aussi complexes et délicates que la législation sur la propriété intellectuelle. Au cours des dernières années, nous avons constaté qu'elle peut susciter de vives controverses. C'est pourquoi nous sommmes des plus satisfaits de la façon dont tous ont collaboré pour que ce projet de loi nous parvienne en troisième lecture cet après-midi.

Le projet de loi a fait l'objet d'une étude très utile en comité et j'avais l'honneur de siéger au Comité législatif. Le projet de loi a été modifié en fonction des propositions formulées par mes honorables collègues de tous les partis présents ici à la Chambre des communes. La majorité des dispositions du projet de loi sont demeurées intactes.

La Loi sur les brevets sera modifiée de façon que la matière biologique puisse être incluse dans une demande de brevet. D'autres modifications seront également apportées en vue de permettre le dépôt électronique de documents et de corriger un certain nombre de problèmes techniques.

Aux termes des modifications qui seront apportées à la Loi sur les marques de commerce, le titulaire d'une licence de marque n'aura plus à être inscrit en tant qu'usager de la marque.

Les modifications administratives à la Loi sur le droit d'auteur contribueront à un meilleur fonctionnement du Bureau du droit d'auteur.

Conformément à la Loi sur les dessins industriels, un enregistrement ne sera pas déclaré invalide s'il est déposé sous un mauvais nom.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des modifications comprises dans le projet de loi. Il est sage de régler pareils détails techniques et administartifs par un projet de loi polyvalent et flexible.

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la propriété intellectuelle considèrent plusieurs des modifications proposées ici cet après-midi comme des questions de la plus haute priorité. Nous avons le soutien du milieu concerné également. Nous avons bénéficié notamment des conseils avisés du Comité consultatif de la propriété intellectuelle.

• (1545)

Que feront ces modifications? Le projet de loi réduira les frais des utilisateurs de la propriété intellectuelle en éliminant un certain nombre d'obstacles techniques. Il permettra d'administrer plus efficacement les cinq lois régissant ce domaine. Le projet de loi S-17 clarifie le libellé de certains articles de notre législation sur la propriété intellectuelle. Il simplifie également certaines procédures réglementaires. Il permet de mettre en oeuvre des changements technologiques, mais plus important encore, il encourage un meilleur usage de la propriété intellectuelle au Canada en la rendant plus accessible.

Ces modifications n'ont pas pour objet de remplacer la révision de fond des lois canadiennes sur la propriété intellectuelle. Le gouvernement a modernisé et rationalisé bon nombre des lois visées par ces modifications, et il continuera de les améliorer. Les mesures que prévoit le projet de loi S-17 sont un complément nécessaire aux changements plus importants qui ont été apportés et qui continueront de l'être.

Dans l'économie de haute technologie des années 1990, la créativité et l'innovation sont les moteurs de la prospérité. Le projet de loi S-17, qui abat les obstacles techniques et administratifs qui nous empêchent d'être pleinement concurrentiels à l'échelle mondiale est à l'avantage de tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Cet après-midi, à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi S-17, je suis heureux de souligner l'importance de la collaboration que le gouvernement a reçue de la part de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique du Canada. Comme je l'ai déjà dit, ce fut un honneur pour moi que de siéger à cet important comité législatif. Grâce à la collaboration de tous les

partis, nous avons pu apporter rapidement ces modifications, si essentielles au projet de loi S-17.

[*Français*]

J'encourage tous les députés de la Chambre à appuyer et adopter dans les plus brefs délais le projet de loi S-17.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, puisque nous en sommes à la dernière lecture de ce projet de loi, il est important, selon moi, de se pencher brièvement sur le processus suivi.

Mon collègue, qui a siégé à ce comité et qui siège au Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales avec moi, a dit à juste titre que ce projet de loi était une mesure corrective destinée à apporter un certain nombre de modifications à plusieurs lois concernant la propriété intellectuelle. Cinq lois sont en effet visées dans ce projet de loi. Celui-ci a été présenté au Sénat, ce qui n'arrive pas très souvent, même si nos règles de procédure le permettent.

Cette mesure législative modifie la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets et la Loi sur les marques de commerce. La plupart des amendements contenus dans ce projet de loi présenté au Sénat sont essentiellement d'ordre administratif. La plupart d'entre eux visent à uniformiser les mécanismes de réglemention que l'on trouve dans les divers organismes chargés d'administrer ces lois afin d'assurer une certaine continuité dans les règlements régissant la propriété intellectuelle au Canada.

Quand nous avons amorcé le débat sur ce projet de loi déposé à l'autre endroit, le Sénat du Canada, le gouvernement a clairement exprimé son intention de le faire adopter très rapidement. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons dit que nous avions lu le projet de loi et suivi de près le débat qui l'avait entouré. Toutefois, nous n'avons rien vu dans ce projet de loi qui milite en faveur d'une exemption de l'étude en comité.

Si nous avons agi ainsi, ce n'est pas parce que nous le trouvions particulièrement litigieux, mais bien parce que nous croyons qu'il était important, peu importe le consentement donné à certains aspects de cette mesure législative, de suivre le processus réglementaire pour que quiconque puisse y apporter sa contribution.

• (1550)

Je ne vais pas refaire la très bonne vue d'ensemble que mon collègue nous a donnée des divers amendements et de la manière dont ils concernaient les cinq lois en question. L'une des inquiétudes que nous éprouvions de ce côté-ci concernait cette nouvelle orientation qui semble avoir été adoptée ces dernières années et par laquelle les parlementaires donnent au gouverneur en conseil une trop grande part de leur pouvoir de légiférer et de leur responsabilité d'examiner les projets de loi.

En résumé, il arrive souvent qu'au lieu de saisir la Chambre des communes d'un grand nombre de ces projets de loi pas faciles pour qu'ils y soient débattus en profondeur, le gouvernement en délègue simplement la responsabilité au pouvoir exécutif par l'intermédiaire du gouverneur en conseil.

Une des choses que j'ai fait remarquer à l'époque, comme mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, c'est que nous voulions faire en sorte que lorsque ce projet de loi serait présenté, nous pourrions écouter les responsables pour découvrir quelles étaient toutes les conséquences de confier au gouverneur en conseil une grande partie du pouvoir des parlementaires de prendre des règlements, ce que nous semblons faire dans ce projet de loi.

En fait, pendant les audiences du comité, j'ai perdu la plupart de mes craintes. La plus grande partie de ce qui est fait n'est pas si grave que nous devrions nous en inquiéter, même s'il y a un ou deux petits articles dans le projet de loi qui permettent au gouverneur en conseil de fixer des droits. Cela nous inquiète toujours de ce côté-ci parce que nous avons vu trop souvent les gens d'en face profiter d'une petite taxe pour en faire une grosse. De cette manière ils peuvent remplir les coffres de l'État avec des recettes supplémentaires. Cela dit, nous pensons que le projet de loi vaut la peine d'être appuyé.

Il est intéressant de remarquer la manière inhabituelle dont ce projet de loi a vu le jour. Il est né d'une étude assez rigoureuse qu'un comité spécial a faite des cinq projets de loi. Ce comité spécial était composé des diverses parties intéressées par la propriété intellectuelle que traitaient les cinq projets de loi. Il y a eu une consultation approfondie avant que ce projet de loi ne soit présenté. En effet, il y avait de nombreux autres aspects de la normalisation et de l'harmonisation de la réglementation de la propriété intellectuelle à discuter. Le comité consultatif ne pensait pas qu'il y avait un consensus suffisant pour poursuivre. Il ne l'a donc pas fait. Par conséquent, il reste encore un grand nombre de questions qui devront être débattues et examinées.

Je constate qu'une des lois qui a été modifiée est la Loi sur les brevets. Il est intéressant, je pense, de constater que même si le gouvernement a demandé les conseils d'un comité consultatif dans le cas présent avant de déposer le projet de loi, il a fallu un très fort consensus avant qu'il ne le propose. En novembre et décembre de cette année, la dernière fois que nous avons modifié la Loi sur les brevets pour allonger la protection donnée aux médicaments brevetés, le gouvernement n'a pas jugé bon de procéder à des consultations ou de passer par un comité consultatif. Tout ce qu'il a fait, c'est se soumettre aux pressions des sociétés pharmaceutiques multinationales et des négociateurs commerciaux américains pendant la période Reagan-Bush, c'est enlever aux Canadiens l'accès à des médicaments génériques, à des ordonnances moins coûteuses, et supprimer une certaine concurrence.

Je soulève ce point parce qu'en trois mois, le gouvernement semble avoir fait deux choses différentes. La première fois qu'il a modifié la Loi sur les brevets, il est arrivé à la Chambre avec un projet de loi qui a été universellement dénoncé par les ministres de la santé des provinces, les assureurs privés et le secteur des soins en général. Quiconque connaissait un peu le régime des soins et le secteur pharmaceutique au Canada savait que ce projet de loi était épouvantable. Tout le monde disait que ces modifications à la Loi sur les brevets coûteraient de 7 à 12 milliards au régime de soins canadien, parce qu'elles feraient monter le prix des médicaments.

Est-ce que le gouvernement avait consulté les intéressés? Non. C'est une chose sur laquelle nous nous sommes renseignés. Le gouvernement n'a consulté personne. En fait, il voulait tellement que cette mesure soit adoptée qu'il a imposé la clôture à toutes les étapes à la Chambre des communes.

La population et ses représentants, ceux qui siègent des deux côtés de cette Chambre et sont responsables devant le peuple, n'ont pas eu droit à des audiences. Lorsque le projet de loi a été au comité, on notera qu'il a été traité quelque peu différemment de ce projet-ci. Il a été envoyé au comité, un pistolet chargé sur la tempe de beaucoup de députés de l'opposition. On nous a dit, avant même que nous entendions une seule personne dire une seule chose au sujet de la Loi sur les brevets, que nous n'avions droit qu'à huit ou dix heures d'audiences. Si nous n'étions pas d'accord, le gouvernement allait y mettre un terme. Là encore, c'était la clôture.

• (1555)

Il semble que le gouvernement aurait été sage à ce moment-là d'examiner ces modifications de la Loi sur les brevets, elles qui risquaient de détruire notre système de santé. Celui-ci,nous le savons, fera augmenter le coût des médicaments. Nous avons même reçu un rapport, il y a quelques semaines, de la Commission d'examen du prix des médicaments brevetés, un organisme du gouvernement. En outre, nous avons appris aujourd'hui que chez INCO, une très grande et très importante société industrielle de l'Ontario, les coûts des soins de santé sont exorbitants, principalement à cause de la hausse des coûts des médicaments. Nous aurions bien voulu, l'automne dernier, que le gouvernement, lorsqu'il a décidé d'apporter des changements fondamentaux à la Loi sur les brevets, estime qu'une consultation était aussi importante qu'il l'a manifestement jugée importante pour ces modifications de forme.

Pour conclure, je suppose que nous, de ce côté-ci, allons appuyer cette initiative. Le projet de loi contribue beaucoup à épurer le grand nombre de règlements qui sont en place. Mais nous implorons le gouvernement d'être cohérent. Lorsqu'il estime qu'il faut modifier des règlements de forme, il doit consulter les gens intéressés qui font partie de l'industrie.

Et pour l'amour du ciel, lorsqu'il examine des lois comme la Loi sur les brevets pour modifier la protection offerte par les brevets et pour détruire l'industrie des médicaments génériques au Canada, il ne devrait pas éviter la consultation et annoncer ses décisions après coup. Il aurait dû ralentir le processus et consulter les ministres de la santé, les usagers et les assureurs du secteur privé pour savoir quelles conséquences auraient ces modifications de fond, tout comme il l'a fait lorsqu'il examinait les modifications de forme à ces projets de loi, notamment à la Loi sur les brevets.

Le Parti libéral et moi-même appuyons non seulement les articles de ce projet de loi, mais également le processus de consultation qui y a donné lieu. C'est un processus que le gouvernement utilise trop peu souvent au Parlement.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de pouvoir discuter de certaines questions relatives au projet de loi dont nous sommes saisis.

Je tiens à dire en commençant que j'appuie le projet de loi S-17, qui nous vient de l'autre endroit. Ce projet de loi s'est démarqué par la vitesse à laquelle il a franchi les étapes à la Chambre des communes jusqu'à maintenant. Si nous agissions aussi rapidement pour tous les projets de loi, la population aurait peut-être un peu plus confiance en notre institution. Nous avons étudié cette mesure très rapidement, car c'est un projet de loi qui ne prête pas à controverse. Je dirais que cette mesure vise principalement à mettre les choses en ordre et qu'elle le fait très bien.

Le projet de loi vise à modifier cinq lois sur la propriété intellectuelle: la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur le droit d'auteur et—suivez-moi bien pour la prochaine, parce qu'elle n'est pas facile à comprendre—la Loi sur les topographies de circuits intégrés. Pour les mordus de l'informatique que nous sommes, disons qu'il s'agit essentiellement de circuits informatiques et de logiciels. Quand quelqu'un met en marché un nouveau logiciel, il a le droit de s'attendre à une certaine protection.

Comme c'est un phénomène technologique plutôt nouveau, nous avons accusé un certain retard durant de nombreuses années pour ce type de brevet. Nous essayons maintenant de nous rattraper et de protéger tous ceux qui fabriquent des circuits ou des logiciels, quels qu'ils soient. Il est temps de mettre les choses en ordre, et c'est bien ce que fait cette mesure.

D'une façon générale, le projet de loi établit différentes pratiques et procédures administratives qui permettront au Canada d'entamer le XXI^{e} siècle sur la même longueur d'onde que les autres pays, en ce qui a trait à la protection de la propriété intellectuelle. Le projet de loi dont nous sommes saisis prévoit aussi une mesure de réciprocité avec certains pays à cet égard.

Les cinq lois sur la propriété intellectuelle que j'ai mentionnées se rejoignent. Ensemble, elles constituent un cadre législatif qui régit les activités innovatrices de l'industrie, des organismes de recherche et des entreprises au Canada.

• (1600)

Ce projet de loi est très technique et très difficile à comprendre, de prime abord, pour les personnes qui n'oeuvrent pas dans le milieu de la protection de la propriété intellectuelle. Même la version française nous oblige fréquemment à consulter le *Petit Robert*. On dirait, et c'est très intéressant, que certains termes semblent être employés pour la première fois.

Il est aussi intéressant de noter que c'est le secteur privé qui a eu l'idée de ce projet de loi. Il nous a demandé, en tant que parlementaires, de lui donner les lignes directrices et les protections dont il avait besoin pour savoir à quoi s'en tenir exactement en matière de protection de la propriété intellectuelle.

Les changements qu'il est proposé d'apporter au système de brevets et de protection de la propriété intellectuelle ont été longs à venir et sont le fruit de consultations exhaustives. Plusieurs dizaines d'organismes privés, publics, parapublics et gouvernementaux ont été consultés. Le fait que ce projet de loi ne fasse l'objet d'aucune controverse à l'heure actuelle montre bien l'importance de tenir des consultations poussées avant de coucher des idées sur papier. Je pense qu'avant de commencer à traduire des documents dans les deux langues officielles, il faudrait au moins qu'on se soit entendu en général sur les termes et les définitions. C'est la raison pour laquelle, à mon avis, ce projet de loi progresse si rapidement. Il s'agit, encore une fois, d'un projet de loi qui jouit d'un vaste appui politique.

Il est certain que ce projet de loi, le S-17, facilitera sans aucun doute l'accès à la propriété intellectuelle au Canada et rendra son utilisation plus efficace. Il contribuera à accroître l'efficacité au gouvernement et, espérons-le, à réduire les coûts qu'ont à payer les utilisateurs de propriété intellectuelle en éliminant un certain nombre de problèmes techniques et en améliorant l'administration des différentes lois en la matière.

Je pense que certaines des modifications proposées dans ce projet de loi remédieront à certains problèmes techniques qui surviennent quand une personne veut faire breveter une semence donnée qu'elle a mise au point. Cela relève de la bio-ingénierie et quand on essaie de décrire ce que fait cette semence, en quoi elle est différente et pourquoi on devrait la faire breveter, c'est très difficile.

Ce projet de loi nous permet de donner au gouvernement et à d'autres la possibilité d'examiner et d'analyser ce spécimen biologique, en plus de décrire ce qu'il fait, en quoi il se distingue, et comment il a été mis au point. Il élimine un des obstacles auxquels nous étions confrontés dans le passé et qui découlait d'une décision rendue par la Cour suprême selon laquelle, conformément à la loi telle qu'elle était avant l'adoption de ce projet de loi, c'est-à-dire la loi en vigueur actuellement, il fallait tout divulguer, comme on le fait toujours, et on ne pouvait pas, afin de répondre aux exigences de la Loi sur les brevets, se contenter de remettre le spécimen biologique en plus de dire de quoi il s'agissait exactement et d'en faire une description écrite.

L'adoption de cette mesure législative donnera aux chercheurs et aux personnes travaillant dans le secteur de la bio-ingénierie divers moyens de vérifier comment se présente le brevet qu'ils veulent obtenir ou en quoi leur produit diffère d'un produit biologique donné, qu'il s'agisse d'une semence ou d'un autre produit.

Soyons bien clairs cependant. Il ne s'agit pas de breveter des formes de vie, existantes ou nouvelles. Un type de vache ne va pas devenir la propriété de la société pharmaceutique Merck, par exemple, ce qui obligerait les agriculteurs à payer un droit s'ils veulent l'acheter. Il ne s'agit pas encore une fois de breveter des formes de vie. Nous allons avoir en ce qui concerne la définition de la bio-ingénierie, un certain degré de latitude quoique très limité, qui permettra aux chercheurs de faire breveter leurs découvertes.

• (1605)

Si on interprète ce que le gouvernement a dit, avant de nous lancer dans les formes de vie et la question de breveter les formes de vie prises dans un sens général, il faudra que nous ayons un débat approfondi, car il s'agit là à mon avis d'une question extrêmement grave.

Supposons que l'on mette au point une semence améliorée similaire à une semence existante à ceci près que la nouvelle semence a des propriétés particulières; la société propriétaire du brevet pouvant refuser la permission de cultiver cette semence dont les propriétés peuvent permettre de nourrir la population d'un pays tout entier, on se trouve alors face à un sérieux problème. Cela voudrait dire en effet que le pays en question pourrait devoir payer des redevances extrêmement élevées pour avoir accès à un produit qui, normalement, devrait lui coûter, sinon rien, du moins très peu.

Il faut se montrer extrêmement prudent sur cette question de breveter les formes de vie. Et je me réjouis donc de voir que le gouvernement étudie cette mesure de très près avant de lui donner force de loi.

La Loi sur le droit d'auteur est le principal élément de la législation en matière de propriété intellectuelle qui permet le dépôt de spécimens ou de produits biologiques. Or, un autre problème se pose en vertu de cette loi—à savoir le montant des redevances à acquitter.

L'un des problèmes de la Loi sur les brevets et d'autres lois qui l'ont précédée, c'est que—qu'il s'agisse d'une demande de brevet ou d'un brevet actuellement accordé à une société ou à un chercheur donné—les redevances exigées sont utilisées en quelque sorte comme un système d'imposition. Elles deviennent par conséquent extrêmement onéreuses et vont en fait à l'encontre du but recherché. Ces redevances sont souvent, et notamment à cause du besoin désespéré où se trouve le gouvernement de trouver des revenus, beaucoup plus élevées qu'elles ne le devraient.

Je trouve drôle de dire cela le jour du dépôt du budget, car d'ici une heure nous pourrons voir comment le gouvernement s'y est pris pour imposer de nouvelles d'autres redevances.

Le projet de loi S-17 concernant la Loi sur le droit d'auteur et les lois connexes qu'il vise permettent au gouvernement de fixer des redevances dont le montant pourra dépasser le taux d'inflation et qui n'auront pas été soumises à l'approbation du Parlement. Or, la jurisprudence nous apprend que le gouvernement n'est pas autorisé à imposer des redevances dont le montant dépasse de beaucoup les coûts normaux d'administration de la loi.

Il s'agit là d'une prérogative du Parlement. Si des taxes doivent être imposées aux contribuables, il nous appartient de le faire en tant que représentants du peuple; c'est à nous de décider s'il y a lieu d'augmenter le fardeau fiscal de 5 p. 100, 6. p. 100 ou 7 p. 100, et il nous incombera ensuite de rentrer dans nos circonscription pour que nos électeurs jugent nos actions.

Nous ne pouvons pas le faire indirectement en laissant le gouvernement créer un moyen détourné qui lui permette d'accroître ou de créer des redevances qui ne soient pas forcément justifiées ou dont le montant pourrait dépasser les coûts d'administration de la loi.

C'est sans doute la réserve la plus sérieuse que j'aie à l'égard du projet de loi S-17, à savoir le fait qu'il confère au gouvernement un pouvoir qu'il ne devrait pas avoir. Je crois que le projet de loi risque d'être critiqué par le comité chargé de l'examen des lois et des règlements justement à cause de cela.

Le projet de loi comporte également des modifications de nature administrative. Ainsi, l'article 4 du projet de loi supprime l'obligation de faire signer personnellement par le registraire des droits d'auteur ou par le commissaire aux brevets les inscriptions faites dans le registre des droits d'auteur. Je crois que cette disposition est justifiée.

J'ai également parlé de l'article 8 du projet de loi, auquel je m'oppose, et qui confère au gouverneur en conseil le pouvoir de fixer par règlement les taxes à acquitter auprès du bureau des droits d'auteur pour tout acte ou service accompli aux termes de la loi, ou d'en préciser le mode de détermination. Je crois que ce pouvoir est trop étendu.

• (1610)

En général, c'est une bonne mesure si on tient compte des gains d'efficacité réalisés qui permettront dorénavant aux autorités compétentes de traiter plus rapidement les demandes reçues. Je tiens à dire que cette amélioration de l'efficacité est nécessaire étant donné le grand nombre de demandes de brevets en souffrance. Je crois comprendre qu'il y en a des milliers et que ce projet de loi permettra aux intéressés de transmettre électroniquement leurs demandes, ce qui rendra le système plus efficace.

Il importe de noter que même si nous avons une réserve très importante au sujet de la question des redevances à acquitter, il s'agit là d'un projet de loi qui se fait attendre depuis longtemps; nous sommes d'accord là-dessus avec le gouvernement et nous sommes heureux de voir que les libéraux partagent également notre opinion en l'occurrence.

J'espère que le gouvernement en prendra note, car ce n'est pas la première fois que tous les partis souscrivent à un projet de loi donné. Nos vis-à-vis, les ministériels, ne cessent de dire que de ce côté-ci nous ne faisons que nous opposer aux projets de loi et que nous ne reconnaissons jamais leurs mérites. Eh bien, la loi de la moyenne veut que le gouvernement ne prenne pas toujours de mauvaises mesures. Il est normal que de temps à autre il adopte la mesure voulue, il s'agit là de l'une de ces rares occasions.

Je souhaite que le gouvernement tire les leçons qui s'imposent en l'occurrence et qu'à l'avenir, avant de prendre une mesure donnée, il consulte beaucoup plus les intéressés.

M. Lewis: Il s'agit là d'une mesure inclusive.

M. Edmonston: Un des mes collègues, l'honorable ministre, dit que cette mesure est inclusive. Eh bien, c'est peut-être le mot qui convient, mais je pense qu'on devrait simplement parler de consultation. Il faut dialoguer avec les Canadiens et non pas leur imposer nos vues. On doit s'assurer que ce que nous faisons est absolument nécessaire et permet d'améliorer la situation. Je crois que c'est le cas en l'occurrence.

Je suis fier de siéger dans cette enceinte où nous pouvons tous nous entendre sur une chose donnée et j'espère qu'à l'avenir, nous serons saisis d'autres mesures qui nous permettront de faire de même.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'entente intervenue plus tôt aujourd'hui, je suspends donc les travaux jusqu'à 16 h 30.

(La séance est suspendue à 16 h 14.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 16 h 33.)

M. le Président: Conformément à l'article 83(2) du Règlement, la Chambre abordera maintenant les travaux des voies et moyens nº 30 ayant pour objet l'exposé budgétaire.

* * *

• (1635)

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, je voudrais avant tout saisir cette occasion pour remercier les milliers de Canadiens qui ont communiqué avec moi au sujet de la préparation du budget. Je tiens aussi à remercier tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont participé aux consultations prébudgétaires ainsi que tous les autres qui m'ont fait part de leurs réflexions, de leurs idées et de leurs propositions pendant la préparation de ce budget.

Je m'en voudrais de ne pas remercier également mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et tous les autres députés qui ont présenté des propositions, parfois dans le feu des échanges. Je suis très reconnaissant à la Chambre et à mes collègues du Cabinet de leurs excellentes propositions. Je les remercie du fond du coeur. Je tiens surtout à remercier le premier ministre de son constant soutien et de ses conseils, et particulièrement de la confiance qu'il m'a témoignée en me confiant ce poste très important. Je le remercie de son soutien et de ses bons conseils, et j'espère que j'aurai su en faire bon usage dans ce budget.

Je présente aujourd'hui un budget qui n'impose aucune taxe ou impôt nouveaux, aucune augmentation d'impôts ou de taxes, qui prévoit plus de 30 milliards de dollars de réductions de dépenses et d'autres mesures, une croissance nulle, en termes réels, des dépenses consacrées aux programmes et aux services fédéraux, les dépenses de programmes fédérales les moins élevées en proportion de l'économie depuis plus de 30 ans, l'élimination de tous les nouveaux emprunts fédéraux d'ici cinq ans et une initiative énergique et positive menée en collaboration à l'échelle nationale en vue de s'attaquer au problème de l'ensemble de la dette publique.

Comme mes collègues d'en face n'ont pas tout compris, permettez-moi de le répéter en français.

[*Français*]

Pas de nouvelles taxes et pas d'augmentation de taxes. Plus de 30 milliards de dollars de réductions de dépenses. La croissance sera de zéro dans les dépenses fédérales, le plus bas niveau de dépenses en 30 ans. Aucun nouveaux emprunts d'ici cinq ans et une initiative fédérale-provinciale pour réduire la dette.

[*Traduction*]

L'objectif de ce budget est de libérer l'économie pour qu'elle puisse croître et créer davantage d'emplois, en réduisant progressivement le fardeau lié aux déficits et à la dette. J'exposerai aujourd'hui un processus qui vise à amener les gouvernements fédéral et provinciaux à travailler ensemble à la réalisation de cet objectif.

Il y a un seul contribuable. Les Canadiens veulent qu'une solution nationale soit apportée au problème national de la dette et ils veulent que leurs gouvernements agissent sans tarder.

• (1640)

Ce budget expose un plan responsable et réalisable. Il renforce les mesures prises dans les budgets fédéraux antérieurs, tout en reconnaissant qu'un problème qui a pris deux décennies à se manifester dans toute son ampleur ne se réglera pas du jour au lendemain.

Il souligne également que, en unissant nos efforts entre gouvernements et entre Canadiens, nous pouvons apporter un changement immédiat et fondamental dans l'amélioration des perspectives de notre économie, de notre pays et de notre population.

Ce budget est présenté à un moment où l'opinion publique n'a jamais été aussi préoccupée par les dépenses et les emprunts de nos gouvernements pris dans leur ensemble. Cette préoccupation est fondée. Les Canadiens savent qu'un ménage ne peut accroître indéfiniment le solde dû sur ses cartes de crédit et emprunter pour payer les intérêts. Ils ont vu ce qui arrivait lorsque les gouvernements se comportaient comme s'ils n'étaient pas soumis aux mêmes règles fondamentales que commande le bon sens.

Voici ce qui se passe. Les contribuables paient de plus en plus cher pour recevoir de moins en moins de services du gouvernement, parce que les intérêts grugent une proportion croissante de chaque dollar de recettes fiscales. Les impôts de plus en plus élevés freinent l'économie. Une réduction de l'activité économique diminue la croissance de l'emploi.

Les propriétaires paient des taux d'intérêt hypothécaires plus élevés parce que les emprunts de l'État font monter le loyer de l'argent. Des taux d'intérêt supérieurs découragent les investisseurs et les consommateurs, ce qui contribue également à freiner la croissance et la création d'emplois.

Enfin, dans le but de maintenir un niveau de vie qui ne correspond plus à notre revenu, nous nous tournons de plus en plus vers les prêteurs étrangers. Le Canada devient ainsi de moins en moins maître de sa propre destinée économique. Et les revenus que nous gagnons doivent être consacrés dans une proportion croissante au paiement d'intérêts aux prêteurs étrangers.

Les Canadiens veulent rester maîtres de leur destinée. Ils veulent que leurs gouvernements aient les moyens de maintenir des services essentiels de soutien social et qu'ils disposent d'une marge de manoeuvre pour faire face aux priorités nouvelles. Diminuer les emprunts, réduire les impôts et les taxes, accroître l'emploi et élargir les choix: voilà la direction dans laquelle les gens veulent aller. Et c'est dans cette direction que ce gouvernement s'oriente.

Ce gouvernement a toujours eu et continue d'avoir pour but d'aider les Canadiens à bâtir une économie plus vigoureuse, génératrice d'emplois et capable de s'adapter, de rivaliser avec la concurrence et de prospérer dans un contexte économique mondial nouveau, plus concurrentiel et en évolution rapide.

C'est la raison pour laquelle nous avons poursuivi avec détermination des politiques telles que des initiatives commerciales audacieuses visant à assurer et à élargir l'accès aux marchés extérieurs de nouvelles initiatives pour la formation professionnelle qui aident les Canadiens à continuer de s'adapter à l'évolution du milieu de travail, des réformes qui renforcent les incitations à travailler, à investir et à prospérer et une réforme réglementaire et des privatisations qui permettent de réduire le fardeau que représente l'appareil de l'État et de rendre celui-ci plus efficace.

Avant tout, nous devons maintenir, et nous maintiendrons, notre politique rigoureuse, mais responsable, de maîtrise des dépenses. Cet élément revêt une importance capitale alors que nous amorçons ce débat. Depuis 1984-1985, nous avons accompli des progrès bien réels dans un contexte international incertain et en pleine mutation. Nous avons ramené la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes fédérales de 13,8

à 4,1 p. 100. Nous avons ramené le déficit fédéral de 8,7 à 5,1 p. 100 en proportion du revenu national.

Nous avons transformé un déficit de fonctionnement en excédent de fonctionnement, ce qui signifie que le gouvernement dépense maintenant moins pour ses programmes et services qu'il ne prélève de recettes et cela, depuis six ans.

Au cours des quelques dernières années, un ralentissement économique persistant et douloureux au niveau mondial a forcé les gouvernements, les entreprises et les ménages, aussi bien à l'étranger qu'au Canada d'ailleurs, à modifier leurs projets d'avenir. Cela a accéléré la restructuration fondamentale de notre économie, face au changement économique global.

Pour aider les Canadiens à faire face au ralentissement de l'économie et à s'adapter à la concurrence mondiale, nous avons pris des mesures déterminées dans le budget de février 1992 et dans l'exposé de décembre dernier.

Nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers; nous avons amélioré et restructuré le régime de prestations pour enfants de manière à venir en aide aux familles à revenu faible ou moyen. Cela permet d'injecter 1,7 milliard de dollars dans l'économie, rien que cette année.

Nous avons instauré le Régime d'accession à la propriété afin d'aider les Canadiens à s'acheter ou à se faire construire une maison à l'aide des fonds placés dans leurs REER. Plus de 1,4 milliard de dollars de ces fonds ont été investis dans des maisons par 148 000 Canadiens.

Nous avons renforcé le soutien déjà considérable fourni aux petites entreprises, la principale source de création d'emplois au Canada. Elles créent d'ailleurs en ce moment des emplois.

Nous avons sensiblement amélioré l'accès des petites entreprises au financement grâce à une refonte de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Selon certaines indications, les banques prêteront plus d'un milliard de dollars supplémentaire aux petites entreprises cette année.

• (1645)

Nous avons porté à 3,8 milliards de dollars notre investissement dans la ressource la plus importante du Canada—le savoir et les compétences de sa main-d'oeuvre. Cela bénéficiera à plus d'un million de Canadiens, rien que cette année.

Nous avons annoncé d'importants investissements stratégiques nouveaux dans les réseaux nationaux de transport et de communication. Le processus est maintenant en route pour des projets d'infrastructure créant des emplois se chiffrant à 15 000 années-personnes, tandis que 15 000 autres seront générés par d'autres projets, qui seront annoncés au cours des semaines et des mois à venir.

Nous avons accordé des allégements fiscaux aux entreprises de fabrication et, depuis le mois d'août, les expéditions du secteur manufacturier ont augmenté à un rythme annuel de près de 15 p. 100. En février, les commandes en carnet ont augmenté de 5 p. 100, la plus forte hausse en près de cinq ans.

Ces mesures sont toutes financées à même l'économie découlant du budget de l'an dernier et de l'exposé de décembre. Elles ont été mises en oeuvre, et elles portent fruit. Le résultat essentiel, c'est l'emploi—200 000 emplois à temps plein ont été créés depuis août.

En décembre, suite à l'initiative de la Prospérité, nous avons mis de côté 400 millions de dollars de plus, sur cinq ans, pour apporter de nouvelles modifications fiscales dans trois domaines importants pour la croissance économique et la création d'emplois.

Je propose aujourd'hui des changements fiscaux pour améliorer le régime fiscal des équipements neufs qui se déprécient rapidement, renforcer l'accès des entreprises canadiennes aux technologies nouvelles et améliorer l'efficacité des encouragements, particulièrement en faveur des petites entreprises innovatrices. Les renseignements supplémentaires que je déposerai donnent plus de détails sur cette initiative.

En réponse aux instances qui nous ont été présentées au sujet des besoins de capitaux propres des petites entreprises à forte intensité de connaissances, nous étudierons la possibilité de mettre au point des mécanismes qui inciteront les investisseurs à soutenir les entreprises locales, tout en les faisant bénéficier de leur expertise pour favoriser leur succès.

En 1992, nous avons élargi et renforcé le Plan de contrôle des dépenses mis en place dans le budget de 1990. Nous n'avons pas augmenté les impôts ni les taxes des Canadiens. Nous avons réduit les budgets de fonctionnement des ministères. Nous avons réduit les traitements des ministres, gelé la rémunération des députés et de tous les fonctionnaires. Nous avons diminué de 10 p. 100 les subventions et contributions versées à la plupart des organismes. Nous avons rationalisé l'administration publique en éliminant ou en restructurant des agences, commissions et conseils fédéraux. Nous avons pris des mesures pour maîtriser le coût de l'assurance-chômage.

Dans tous ces domaines nous avons obtenu des résultats positifs. Les dépenses de programmes sont conformes, pour 1992-1993, au niveau prévu en décembre—et sont inférieures de 500 millions de dollars à l'objectif fixé dans le budget de l'an dernier.

Comme nous le savons tous, au cours de 1992, l'économie mondiale a enregistré une croissance plus faible que prévu. Il en est résulté pour le Canada une expansion moindre, des recettes plus faibles et des déficits plus élevés. En 1992-1993, les recettes ont été inférieures de plus de 9 milliards de dollars au chiffre prévu en février 1992. Des recettes plus faibles que prévu ont malheureu-

sement porté le déficit de 1992-1993 à 35,5 milliards de dollars, soit 1,1 milliard de dollars de plus que prévu en décembre. Je suis déçu par ce résultat, autant que les députés de l'opposition, mais nous devons corriger la situation, et c'est ce que nous faisons.

Nous avons pris des mesures correctives afin de maintenir le déficit au niveau prévu de 32,6 milliards de dollars en 1993-1994, et nous nous attaquons au déficit à moyen terme en prenant de nouvelles mesures énergiques. J'espère que les députés d'en face nous appuieront.

Ce budget présente un plan qui vise à éliminer les nouveaux emprunts d'ici cinq ans en comprimant davantage les dépenses et en rendant l'administration publique plus frugale et plus efficiente. Voici l'essentiel de ce plan: les dépenses de programmes du gouvernement fédéral enregistreront une croissance nulle en chiffres réels, c'est-à-dire qu'elles n'augmenteront pas plus vite que l'inflation.

Les mesures présentées dans ce budget prolongent et renforcent les initiatives annoncées dans l'exposé de décembre. Toutes ces mesures combinées engendreront, en 1993-1994, des économies de 3,8 milliards de dollars, qui passeront à 7,9 milliards de dollars en 1997-1998. Dans leur ensemble, elles permettront d'économiser 30,7 milliards de dollars sur cinq ans.

Je tiens à souligner de nouveau qu'aucune augmentation d'impôt ou de taxe n'est proposée dans ce budget. Il n'y a que deux façons de réduire le déficit: augmenter les recettes ou réduire les dépenses. La bonne façon de diminuer le déficit, c'est de comprimer les dépenses. La bonne façon d'accroître les recettes, c'est de stimuler la croissance économique, et ce n'est pas en augmentant les impôts ou les taxes qu'on peut y parvenir.

• (1650)

L'objectif premier de la réduction des dépenses, c'est la compression des frais de fonctionnement de l'État. Depuis 1984-1985, ces frais ont été soumis à des restrictions rigoureuses et répétées. Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont passées d'environ 22,5 p. 100 du total des dépenses de programmes en 1984-1985 à un peu moins de 15 p. 100 en 1991-1992. Le coût réel de la prestation des programmes a été réduit de 14 p. 100.

Pour réduire davantage le coût de l'administration publique, j'annonce les mesures suivantes:

Les budgets de fonctionnement des ministères, y compris les réserves pour éventualités et initiatives nouvelles, seront réduits d'encore 300 millions aussi bien en 1993-1994 qu'en 1994-1995, et les compressions passeront à 1,2 milliard pour 1997-1998. Si l'on y ajoute le gel des traitements et des réductions des budgets de fonctionnement déjà annoncés dans l'exposé de décembre, les compressions s'élèveront à 10 p. 100 d'ici 1997-1998. Les économies totales atteindront 7,5 milliards de dollars sur cinq ans.

Il s'agit là de réductions importantes. Elles rendront essentielles des hausses de la productivité, mais elles engendreront également une diminution du niveau des services ainsi que la fermeture de certains bureaux et points de service. Pour accroître l'efficience tout en réduisant les coûts, le gouvernement fédéral devra employer moins de gens. C'est un défi difficile à relever, mais c'est clairement dans ce secteur que nous devons faire des gains sur le plan de l'efficience.

Le budget de la Défense sera gelé, en termes réels, à compter de 1994-1995. Jointe aux initiatives prises en décembre, cette mesure permettra de réaliser des économies de 361 millions de dollars en 1993-1994, qui passeront à 2 milliards de dollars en 1997-1998 et totaliseront 5,9 milliars de dollars sur l'ensemble des cinq années.

La croissance des fonds accordés aux conseils de recherches sera maintenue à 1,5 p. 100 par année après 1994-1995.

La même contrainte d'une croissance annuelle de 1,5 p. 100 sera imposée aux dépenses fédérales d'aide internationale. Les efforts consentis par le Canada dans ce domaine continueront de se comparer avantageusement à ceux que déploient les autres grands pays industrialisés.

La plupart des subventions et contributions déjà réduites de 10 p. 100 cette année et l'an prochain seront diminuées de 15 p. 100 en 1995-1996 et de 20 p. 100 par la suite. Cette mesure souligne la nécessité, pour les groupes de défense et les autres organismes du secteur privé, d'être plus autonomes financièrement.

Nous devons également veiller à tirer le maximum de l'argent que nous dépensons en réduisant les distorsions économiques et en gardant la capacité de relever le défi concurrentiel à l'échelle mondiale. Travaillant en étroite collaboration avec les parties intéressées, le gouvernement a entamé un processus de réforme en matière de transport du grain de l'Ouest et il se propose de poursuivre les réformes dans les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique et dans l'industrie laitière. Pour faciliter les réformes, le gouvernement est disposé à réorienter vers ces secteurs les économies permises par le renforcement des réductions des subventions et contributions.

Dans l'exposé de décembre 1992, les fonds prévus pour le développement régional avaient été réduits de 10 p. 100 tant pour 1993-1994 que pour 1994-1995. Cette réduction est maintenant prolongée. De plus, les crédits de développement régional subiront une autre diminution de 90 millions de dollars en 1993-1994, puis de 100 millions de dollars par année à partir de 1994-1995. Avec le temps, les subventions seront remplacées par des contributions remboursables. Cela permettra de disposer d'une réserve de fonds pour financer les nouveaux projets de développement régional et d'être moins dépen-

dants des fonds publics. D'ici 1997-1998, les remboursements de contributions s'élèveront à 100 millions de dollars au moins par année et cet argent pourra servir au financement de projets dans toutes les régions.

De plus, le gouvernement ne renouvellera pas les ententes de développement économique et régional touchant le secteur des forêts et celui des mines lorsqu'elles viendront à échéance au cours des prochaines années. Nous examinerons également l'avenir des EDER en vigueur dans d'autres secteurs.

Dans le cas des grandes sociétés d'État, les subventions de fonctionnement seront réduites de 50 millions de dollars en 1995-1996 et de 100 millions de dollars par année ensuite pour la Société Radio-Canada et pour VIA Rail.

Le taux des prestations d'assurance-chômage sera maintenu au niveau actuel.

Le gouvernement, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, n'augmentera pas le soutien d'environ 2 milliards de dollars par année qu'il fournit actuellement au logement social. La SCHL ne financera plus le logement par des engagements de subventions sur 35 ans qui font porter la majeure partie du coût de l'aide actuelle au logement par les contribuables futurs. Les fonds nécessaires pour maintenir les logements existants en bonne condition et pour assurer une marge de manoeuvre permettant de prendre de nouveaux engagements seront dégagés par un accroissement de l'efficience dans le financement et la mise en oeuvre des programmes. Les crédits à des fins spéciales de la SCHL pour les centres d'accueil de victimes de violence au foyer, pour le logement sur les réserves autochtones et pour l'intégration des personnes handicapées seront maintenus conformément au plan actuel.

• (1655)

Deux grands domaines qui représentent environ 50 milliards de dollars de dépenses de programmes fédérales chaque année—soit environ 40 p. 100 du total—ont de nouveau été préservés des réductions.

Les prestations de sécurité du revenu destinées aux personnes âgées, les programmes conçus spécifiquement à l'intention des personnes handicapées, les pensions et allocations d'anciens combattants, certains programmes destinés aux autochtones, la Planification de l'emploi et l'aide aux victimes de la famine échappent aux réductions de dépenses.

Compte tenu du caractère national du problème des finances publiques, aucune restriction supplémentaire n'est imposée aux principaux transferts fédéraux aux provinces. Ils continueront de s'accroître plus rapidement que toutes les autres dépenses fédérales de programmes.

Étant donné que les principaux transferts fédéraux aux provinces devraient augmenter de 4 p. 100 au cours des cinq prochaines années, les provinces recevront environ 9 milliards de dollars de plus que si la croissance de ces transferts était limitée au même taux que celle de toutes les autres dépenses de programmes fédérales—1,5 p. 100. Par exemple, pour une province comme Terre-Neuve, ce taux de croissance plus important des transferts représente plus de 400 millions de dollars en recettes supplémentaires, soit près de deux fois la taille du déficit de la province cette année ou 700 $ pour chaque habitant de la province.

Comme il l'avait promis dans le budget de 1992, le gouvernement prendra des mesures pour abaisser les plafonds des dépenses de programmes prévus dans la Loi sur le contrôle des dépenses afin de tenir compte de l'incidence des mesures législatives touchant le provisionnement intégral des pensions et de la restructuration du régime de prestations pour enfants.

De plus, les plafonds prévus dans la loi seront encore abaissés par voie législative afin de les aligner sur le faible taux d'inflation et d'assurer un abaissement permanent des dépenses publiques. Les nouveaux plafonds, abaissés, s'appliqueront aussi jusqu'à la fin de 1997-1998.

J'aborde maintenant la question des activités gouvernementales et la nécessité de rationaliser l'administration publique. Comme les entreprises canadiennes, les gouvernements doivent comprimer leurs dépenses et devenir plus efficaces. Les mesures de ce budget ont été conçues de manière à favoriser la poursuite des améliorations dans ce sens.

Afin de donner aux gestionnaires la marge de manoeuvre nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions et utiliser plus efficacement des ressources réduites, le gouvernement cherchera à apporter des modifications fondamentales à la Directive sur le réaménagement de l'effectif, lorsqu'il rencontrera les syndicats cet été, à l'occasion du réexamen triennal prévu.

Le gouvernement continuera de rationaliser ses activités et de rendre plus économique la prestation de ses services. Nous rendrons l'administration fédérale plus petite, plus simple et plus accessible aux Canadiens. Dans la foulée des mesures de rationalisation prises dans le budget de 1992, 12 autres organismes fédéraux, allant de petits organismes et conseils consultatifs à d'importants ministères, seront éliminés ou réorganisés.

Nous mènerons à bien la fusion des deux ministères de l'Impôt et de Douanes et Accise, pour former un seul ministère du Revenu national. La fusion permettra d'appliquer plus efficacement le régime fiscal, notamment en utilisant mieux les ressources dans la lutte contre la contrebande du tabac et pour améliorer l'observation des

règles, de façon générale. Les efforts seront intensifiés de manière que les contribuables paient les impôts et les taxes qu'ils doivent—et les paient à temps.

Huit conseils consultatifs et autres organismes dont les fonctions ne sont plus justifiées ou qui peuvent être assurées d'une autre manière seront éliminés. Deux autres organismes consultatifs—le Conseil consultatif national sur le troisième âge et le Conseil national du Bien-être—seront fusionnés.

En ce qui a trait à la privatisation, depuis 1984, le gouvernement a privatisé ou dissous 39 sociétés d'État et autres participations et amélioré le fonctionnement de celles qui étaient maintenues. Le nombre d'employés à temps plein dans les sociétés d'État a été réduit de près de 90 000. Pour faire suite à ces initiatives, le gouvernement étudiera la possibilité de privatiser ou de commercialiser un certain nombre d'organismes oeuvrant dans divers domaines. Des détails sont fournis à ce sujet dans les renseignements supplémentaires.

Les clients du monde des affaires se voient offrir une incroyable diversité de services fédéraux, provinciaux, municipaux et privés, qui donnent une impression de complexité, de chevauchement, de dédoublement et d'inefficience globale.

Pour tenir compte de ces préoccupations, j'avais annoncé dans le budget de février 1992 plusieurs initiatives visant à améliorer les services. Dans le cadre de cet effort, trois centres pilotes ont été mis sur pied afin d'offrir un point de service unique aux clients commerciaux, un à Edmonton, un à Winnipeg et un autre à Halifax. Le gouvernement collaborera avec les autres administrations publiques afin d'établir un centre de ce genre dans au moins une grande agglomération de chaque province. Il en résultera un service amélioré pour les entreprises et des économies pour les gouvernements. Je suis heureux d'annoncer que des discussions se poursuivent actuellement en vue de l'établissement de centres de ce genre à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

• (1700)

Le lourd fardeau réglementaire constitue depuis longtemps un obstacle pour le secteur privé. Dans le budget de 1992, le gouvernement avait lancé un réexamen approfondi des programmes réglementaires. Cette initiative a beaucoup progressé. Il ressort d'une première analyse ayant porté sur plus de 700 règlements qu'un règlement sur quatre sera éliminé. Un nombre correspondant de ces règlements sera modifié. Ces mesures permettront de réaliser des économies appréciables tant dans les secteurs privé que public. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, fera le point cette semaine sur l'état d'avancement de cette initiative.

Le gouvernement fédéral cherchera à inciter toutes les administrations publiques à réexaminer leurs programmes de réglementation afin de diminuer les chevauchements et les dédoublements, et d'assurer une efficience et des avantages maximaux pour tous les Canadiens.

La diminution du coût de l'observation du régime fiscal par les contribuables demeure l'une de nos grandes priorités. Le 10 décembre 1992, le gouvernement avait mis en place un système simplifié de calcul des crédits pour TPS sur intrants. Depuis, nous avons continué de collaborer avec le secteur des petites entreprises et nous annoncerons des améliorations de la méthode rapide de comptabilisation de la TPS, qui simplifieront l'application de la taxe pour des centaines de milliers de petites entreprises.

Je propose également aujourd'hui des mesures qui permettront de rationaliser l'administration fédérale et d'améliorer la gestion de sa trésorerie. Le système d'acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu à verser chaque trimestre sera modifié. Environ 300,000 personnes qui doivent des montants relativement faibles d'impôt n'auront plus à verser d'acomptes provisionnels. Par contre, 500,000 contribuables de plus à revenu supérieur seront désormais tenus de verser des acomptes chaque trimestre. En outre, à partir de 1994, le crédit pour TPS sera versé deux fois par an—en avril et en octobre—plutôt que quatre fois. Cette mesure permettra d'économiser 7,5 millions de dollars en frais d'administration, tout en offrant les mêmes avantages aux bénéficiaires.

Voici maintenant quelles sont les perspectives économiques pour le Canada. Grâce aux mesures que j'ai décrites et aux retombées croissantes du large éventail d'initiatives de renouveau économique prises par le gouvernement depuis 1984, l'économie canadienne s'améliore et est bien placée pour enregistrer de bons résultats au cours des prochaines années. Selon les prévisions de l'OCDE, par exemple, c'est le Canada qui, parmi les pays industrialisés du G-7, enregistrera la croissance économique la plus rapide cette année et l'an prochain.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à un redressement encourageant de la croissance économique, de l'emploi, des ventes au détail et de plusieurs autres indicateurs importants. Le secteur le plus vigoureux a été l'exportation, actuellement le principal moteur de la reprise. Nos fortes exportations ont été permises par l'amélioration spectaculaire de notre compétitivité sur le plan des coûts et l'accès élargi au marché américain, grâce à l'Accord de libre-échange. Une performance vigoureuse des exportations continuera de favoriser la reprise en 1993 et en 1994.

Je m'attends à une croissance réelle de près de 3 p. 100 en moyenne en 1993, qui devrait passer à plus de 4.5 p. 100 en 1994, à mesure que la reprise se généralisera. La demande intérieure sera stimulée par des taux d'intérêt

peu élevés. Je m'attends à un vif redressement à la fois des investissements résidentiels et de l'investissement des entreprises.

Les perspectives d'emploi s'amélioreront de manière régulière. Je m'attends à ce que le nombre d'emplois augmente d'environ 300 000 entre le quatrième trimestre de 1992 et les trois derniers mois de cette année et qu'il progresse de plus de 400 000 au cours de 1994. Cette amélioration de l'emploi s'accompagnera d'une forte croissance de la productivité du travail, sous l'effet d'une restructuration en profondeur et des réformes structurelles que nous avons mises en place. À court terme, le taux de chômage diminuera lentement à cause de la hausse prévue du taux d'activité, mais les emplois vont croître au rythme de 1,7 p. 100 en 1993 et de 3 p. 100 en 1994.

L'inflation restera faible. Je m'attends à ce qu'elle s'établisse à 2,5 p. 100 en moyenne en 1993, comparativement à 1,5 p. 100 en 1992, à cause du fléchissement récent du dollar canadien et de certaines augmentations d'impôt indirect au niveau provincial. Je compte que l'inflation redescendra à moins de 2 p. 100 en 1994. Le maintien d'une inflation peu élevée aidera à maintenir les taux d'intérêt à un faible niveau; je prévois de nouvelles baisses des taux à long terme.

Pour la période allant de 1995 à 1998, nos projections financières reposent sur les hypothèses économiques suivantes: une croissance économique de 4,25 p. 100 en moyenne; une baisse du taux de chômage, qui descendra à 7,5 p. 100 d'ici 1998; une inflation s'établissant à 1,5 p. 100 en moyenne; et des taux d'intérêt qui resteront faibles.

Il s'agit là d'hypothèses prudentes, je crois. Elles permettent de prévoir une production économique réelle qui augmentera à moyen terme, tout en restant quelque peu inférieure au potentiel de l'économie d'ici 1998.

On ne peut pas éliminer toutes les incertitudes, en fait, mais j'estime que les Canadiens peuvent compter sur plusieurs années de croissance vigoureuse et de création d'emplois, dans un contexte favorable à la confiance, à l'investissement et à l'expansion des entreprises.

• (1705)

Je parlerai maintenant de la situation financière. Les mesures de contrôle des dépenses présentées dans ce budget permettront de rétablir l'équilibre des finances fédérales à moyen terme. Les dépenses de programmes fédérales seront ramenées à 13,9 p. 100 du revenu national du Canada en 1997-1998, leur plus faible niveau en plus de 30 ans. Abstraction faite des transferts aux provinces, les dépenses de programmes augmenteront à un rythme annuel moyen de 1,5 p. 100 seulement, c'est-à-dire moins vite que l'inflation moyenne projetée.

La dernière fois que le taux de croissance des dépenses de programmes a été fixé à ce niveau ou à un niveau inférieur à celui-ci, c'est au début des années 50, il y a 40 ans. De plus, un taux aussi bas n'a été réalisé qu'à cinq occasions différentes depuis la Confédération. Il s'agit vraiment d'une percée historique. C'est un plan historique et raisonnable.

Le déficit diminuera sensiblement d'une année à l'autre. En conséquence, d'ici 1997-1998—mon Dieu que les députés d'en face sont susceptibles—le gouvernement mettra fin à tous les nouveaux emprunts sur les marchés financiers intérieur et étrangers et il commencera à réduire la dette détenue par le public.

Les paiements d'intérêt sur la dette seront ramenés d'un sommet de 36c. par dollar de recettes en 1990-1991 à 26c. en 1997-1998. Le déficit sera ramené à moins de 1 p. 100 du revenu national, contre 5,1 p. 100 en 1991-1992 et 8,7 p. 100 en 1984-1985. Il s'agit du plus bas niveau en plus de 25 ans.

Je puis vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues d'en face, qu'une politique financière saine est une bonne politique pour l'économie et que la poursuite des progrès sur le plan financier est indispensable à une croissance économique et à une création d'emplois soutenues.

Je vais maintenant parler du défi national qui consiste à résoudre le problème du déficit et de la dette. Nous savons que tous les gouvernements sont confrontés aux mêmes problèmes financiers au Canada. Et il convient de le répéter: il n'y a qu'un contribuable.

Des mesures énergétiques s'imposent dès maintenant si nous voulons protéger notre capacité collective de choisir notre avenir, de préserver nos programmes sociaux, de créer des emplois et de nous assurer une économie prospère et compétitive. Tel est en effet le but ultime que nous visons tous.

Plus que jamais, les Canadiens veulent que leurs gouvernements coopèrent afin de relever les défis auxquels l'économie est confrontée—et particulièrement afin de s'attaquer au problème de déficit et de dette du Canada. En effet, il s'agit véritablement d'un problème national.

Je rencontre régulièrement mes homologues des provinces et des territoires afin d'examiner la situation de l'économie et les finances du pays. Ces rencontres ont permis de mieux comprendre la situation financière à laquelle chaque gouvernement est confronté. Nous avons travaillé conjointement sur les coûts du secteur public et la gestion des dépenses, examinant à cette occasion les pressions qui s'exercent sur les dépenses

publiques et la manière dont les gouvernements ont réagi à ces pressions. Ces réunions ont également montré que tous les niveaux de gouvernement devaient s'engager de manière durable à restreindre leurs dépenses.

Je crois qu'il est maintenant temps d'aller plus loin encore. Un certain nombre de premiers ministres provinciaux ont d'ailleurs souligné la nécessité d'une collaboration plus étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces pour trouver des solutions pratiques aux problèmes financiers de notre pays. Les entretiens que j'ai eus avec mes homologues provinciaux ont fait ressortir cet intérêt.

J'ai donc invité mes collègues des provinces et des territoires à une rencontre spéciale à Ottawa les 30 et 31 mai, afin de commencer à élaborer une démarche commune face au problème de la dette. J'ai parlé personnellement à chaque ministre des Finances.

• (1710)

Le premier ministre a envoyé une lettre à tous les premiers ministres provinciaux en faveur de cette initiative et, ensemble nous étudierons le problème national de la dette et du déficit au Canada, dans le but d'élaborer des solutions concrètes. À mon avis, cette initiative devrait être accueillie favorablement.

Il y a bien des domaines dans lesquels la coopération pourrait être améliorée, par exemple, le partage de l'information, des idées et de l'expérience acquise; les moyens plus efficaces de fournir les services au public; l'élimination des dédoublements et des chevauchements nuisibles; l'amélioration de l'harmonisation et la perception plus efficiente de nos recettes de manière à alléger le fardeau imposé aux Canadiens en matière d'observation.

Dans tous ces domaines, nous pouvons faire mieux, et je demande à tous les gouvernements de participer à cet effort, et à tous les Canadiens de nous appuyer dans cette initiative très importante.

En conclusion, les Canadiens veulent moins d'emprunts gouvernementaux, des taxes et des impôts moins élevés, davantage d'emplois et un plus grand choix pour l'avenir.

Voilà tous les objectifs que le budget vise à atteindre. Il trace la voie à suivre—en tenant compte du sens des responsabilités et des réalités—afin de renforcer la capacité de création d'emplois de notre économie et d'assainir les finances publiques.

Tous les gouvernements et tous les contribuables partagent cet objectif. Sa réalisation exigera toutefois une coopération à l'échelle nationale, de même que des efforts soutenus et concertés.

Les Canadiens sont passés collectivement par des temps difficiles. À maintes reprises, ils se sont regroupés pour surmonter l'adversité et bâtir un pays plus fort.

Aujourd'hui, en tant que nation, nous avons relevé des défis économiques et financiers importants à relever. Mais rappelons nous que nous sommes sur la bonne voie de la réussite. Et les signes de progrès sont de plus en plus nombreux. Les entreprises canadiennes deviennent plus concurrentielles, et les travailleurs canadiens, plus productifs. Les exportations ont bondi et l'emploi augmente encore. L'inflation se rapproche de son niveau le plus faible en 30 ans et nous multiplions les mesures pour régler le problème du déficit et de la dette.

Dans l'économie nouvellement restructurée, les fondements de la croissance, de la création d'emplois et de la prospérité ont été mis en place. Ils doivent être renforcés, au plus grand profit de tous les Canadiens.

Le réalisme nous indique qu'il ne sera pas facile de gagner la lutte contre les déficits élevés et la dette croissante. Mais l'expérience nous apprend que les Canadiens ont tous les atouts pour réussir.

C'est par la discipline, le courage et la collaboration que nous pourrons obtenir les succès qui feront du Canada un pays plus fort et plus prospère d'ici la fin de la décennie et au cours du prochain siècle.

Avant de me rasseoir, j'aimerais déposer les documents budgétaires pertinents pour la Chambre et tous les députés.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, ce budget ne renferme que des idées usées; le gouvernement conservateur manque d'inspiration et nous sert du réchauffé. Ses membres capitulent face aux pressions de la reprise sans création d'emploi qui condamne 1,5 million de Canadiens à d'autres années de désespoir.

Ce budget n'est qu'un conte de fées lorsqu'il s'agit du déficit et de la dette publique.

[*Français*]

C'est un conte de fées, comme tous les autres budgets conservateurs, lorsqu'il s'agit du déficit et de la dette publique.

[*Traduction*]

Tous les budgets conservateurs ont été des contes de fées à cet égard; le présent ministre des Finances et ses prédécesseurs conservateurs ont toujours fait de fausses prévisions quant à leurs réalisations en matière de dette et de déficit. Pourquoi devrions-nous croire que le ministre parle en connaissance de cause lorsqu'il déclare que les conservateurs pourront annuler le déficit en cinq ans?

C'est ce que ses prédécesseurs et lui-même déclarent chaque année depuis neuf ans. Ils se sont systématiquement trompés chaque fois.

• (1715)

Dans ses propres documents budgétaires d'aujourd'hui, le gouvernement déclare qu'à la fin de la période de cinq ans la dette publique sera passée de son niveau actuel de 450 milliards de dollars à 563 milliards de dollars.

Confier la dette et le déficit à ce gouvernement conservateur équivaut à nommer un pyromane responsable du service des incendies.

Malgré les souffrances additionnelles infligées aux Canadiens par le truchement du budget d'aujourd'hui, à la fin de la prochaine période de cinq ans, soit en 1997-1998, le déficit s'élèvera encore à 8 milliards de dollars.

Des deux principaux candidats à la direction du Parti conservateur, l'une a déclaré qu'elle abolirait entièrement le déficit en cinq ans et l'autre a affirmé qu'il pourrait le faire en quatre ans.

Aujourd'hui, le ministre des Finances a déclaré que, dans cinq ans, il y aurait encore un déficit de 8 milliards de dollars; en fait, il dit que ces deux candidats ne savent pas de quoi ils parlent. Ou alors, ce sont eux qui l'accusent d'incompétence.

Incidemment, le gouvernement conservateur a établi un nouveau record aujourd'hui. Selon les documents budgétaires, depuis neuf ans sous la direction de ce gouvernement, la dette extérieure du Canada a atteint un nouveau record depuis celui qui avait déjà été établi à ce chapitre.

Savez-vous à quand cela remonte? C'était en 1961, sous le dernier gouvernement conservateur de quelque durée dirigé par le premier ministre John Diefenbaker.

Le premier ministre semble douter de ce fait. Or, il n'a qu'à consulter les documents budgétaires, l'année 1961 y est clairement indiquée. Si le premier ministre n'est pas d'accord, c'est qu'il doute que son ministre des Finances sait de quoi il parle.

Or, ce dernier admet qu'avec les politiques conservatrices, il y aura encore 11 p. 100 de chômage cette année et à peu près le même pourcentage l'an prochain. Il soutient que dans cinq ans, les emplois et l'économie seront toujours inférieurs à la capacité de production du Canada.

Comme ils acceptent la défaite et la reddition! Tant aujourd'hui que demain, les conservateurs condamnent 1,5 million de Canadiens à la misère et au désespoir.

[*Français*]

Rien que désespoir pour nos jeunes, pour une génération tout entière de Canadiens.

[*Traduction*]

Le Canada peut et doit faire mieux, mais ce n'est pas avec ce budget qu'il y arrivera. Ce message conservateur de désespoir, d'échec et de capitulation ne prévoit pas la croissance économique, les emplois et le progrès dont les Canadiens ont besoin.

Les libéraux ont commencé à présenter un tel programme. Nous en avons parlé et nous en parlerons encore dans le cadre du débat de ce budget qui aura lieu dans tout le pays.

Il n'est fait nulle part mention dans ce budget des hélicoptères qui coûteront 5,8 milliards de dollars. Le gouvernement conservateur trouve de l'argent pour acheter des hélicoptères, mais il réduit de centaines de millions de dollars le remboursement de la TPS aux Canadiens pauvres. Il y a de l'argent pour des hélicoptères, mais pas pour les Canadiens pauvres.

Je veux maintenant proposer:

Que le débat soit ajourné maintenant.

M. le Président: Conformément au paragraphe 83(2), la motion est adoptée.

En conséquence, conformément au paragraphe 83(2), la Chambre s'ajourne à 10 heures, demain.

(La séance est levée à 17 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 31 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

PRÉSENTATION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité du commerce extérieur du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a examiné l'accord de libre-échange nord-américain et désire faire rapport de ses constatations à la Chambre des communes.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) demande à présenter le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Blais propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Blais (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-127, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Blais (au nom du ministre de l'Agriculture) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

• (1010)

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DES SITES HISTORIQUES DE LA GROSSE ÎLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mike Breaugh (Oshawa) demande à présenter le projet de loi C-423 Loi visant à protéger et à mettre en valeur les sites historiques de la Grosse Île.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Breaugh: Les députés savent peut-être que ce projet de loi a fait l'objet d'audiences dans tout le Canada et que de nombreuses personnes de la communauté irlandaise craignent non pas que le Canada refuse de mettre ce site en valeur, mais plutôt qu'on ne procède pas comme il convient de manière à reconnaître la contribution et les sacrifices des immigrants irlandais, surtout ceux qui sont inhumés sur ce site appelé Grosse Île.

Il me semble qu'il est raisonnable de procéder ainsi afin que ceux qui s'intéressent à ce dossier sentent bien qu'on les a entendus, qu'on tiendra compte de leurs préoccupations et que ce site historique national fera à tout jamais partie du patrimoine canadien comme monument érigé à la mémoire des Irlandais morts durant les grandes famines.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Breaugh propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina) demande à présenter le projet de loi C-424, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Heap: Monsieur le Président, le projet de loi vise à rendre la Loi sur l'immigration conforme à l'opinion publique canadienne et mondiale, et à faire du Canada un leader dans ce domaine.

En effet, dans le passé les lois sur l'immigration des Nations Unies et du Canada reflétaient principalement la situation de personnes engagées dans des activités politiques ou de dirigeants religieux qui étaient persécutés. Or, il apparaît maintenant de plus en plus évident que des femmes sont parfois persécutées à cause de leur sexe.

Le projet de loi vise à modifier la Loi sur l'immigration afin de reconnaître un sixième motif de persécution. Outre la race, la nationalité , la religion, l'appartenance à un groupe particulier ou l'opinion politique, la loi reconnaîtrait le droit de demander le statut de réfugié aux personnes ayant une crainte fondée d'être persécutées pour des raisons de race, de sexe, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe particulier ou d'opinion politique.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Heap propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition signée par des habitants de Calgary et d'un peu partout dans l'ouest du Canada, en mémoire du jeune Ryan Garrioch qui a été brutalement tué dans la cour de son école, en mai, l'an dernier, à Calgary.

• (1015)

Les pétitionnaires font valoir les points suivants au Parlement. La majorité des Canadiens est en faveur d'un traitement égal des délinquants criminels, mais moyennant des mesures législatives qui protègeraient les très jeunes adolescents des dispositions du Code criminel et l'application de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit l'égalité des droits.

Les milliers de signataires de la pétition, et les milliers d'autres personnes qui signeront la pétition pour témoigner leur appui à la famille en deuil de la victime, demandent au Parlement de réviser la législation canadienne en vue de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi sur les jeunes délinquants mise à jour qui porterait à 13 ans l'âge auquel un jeune peut être poursuivi en vertu de la loi.

LE PLANNING DES NAISSANCES

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voudrais également présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée aussi par plusieurs personnes de l'ouest du pays.

La Fédération de planning des naissances, un groupe de pression cherche à obtenir des crédits du gouvernement pour un projet de centre d'information et de documentation sur la sexualité. Les crédits viendraient des contribuables et des citoyens du pays. Les intéressés affirment qu'un centre d'information comme celui-ci, qui comprendrait notamment un service national d'archives centralisées et un service de documentation, ainsi qu'une ligne nationale sans frais, est déjà offert par l'organisme national d'éducation qu'est Alliance pour la vie.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement juge ce projet inutile, car il dispenserait des services qui feraient double emploi. Ils prient humblement le Parlement de n'accorder aucun appui financier à cette fédération et à son projet.

[*Français*]

L'UNIVERSALITÉ DES SOINS DE SANTÉ

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter des pétitions au nom des aînés de notre pays qui ont beaucoup perdu confiance en ce gouvernement.

Ils demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire inscrire dans la Constitution l'obligation, pour le gouvernement, d'assurer à tous les citoyens des soins hospitaliers et médicaux universels financés par l'État.

[*Traduction*]

Je me demande si le gouvernement a le courage de prendre une mesure en faveur de nos personnes âgées.

LES ROUTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, la pétition que je présente ce matin porte près de 4 400 noms. Elle a été lancée au départ par un groupe de collégiens de ma circonscription.

Les intéressés ont eu l'idée de présenter une pétition lorsque l'une de leurs camarades de classe a été tuée dans un tragique accident de la route, il y a quelques semaines. Ils demandent au gouvernement d'établir ses priorités différemment.

L'étudiante en question, Deborah Utman, faisait partie des 24 personnes qui ont perdu tragiquement la vie, depuis quelques années, sur ce tronçon de 40 kilomètres allant de l'autoroute 401 à la capitale nationale.

Par cette pétition, les gens vivant dans les localités desservies par cette route demandent au gouvernement d'entreprendre immédiatement un dialogue avec le gouvernement provincial de l'Ontario afin de prévoir quatre voies sur ce tronçon.

Bien entendu, il s'agit d'abord et avant tout de sauver des vies. En plus, ce projet de construction aurait des répercussions économiques positives sur la région de la capitale nationale et en fait, sur tout l'est de l'Ontario.

C'est un honneur pour moi de présenter cette pétition au nom de mes électeurs.

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'interviens au nom des personnes âgées de ma collectivité qui, conformément aux procédures normales prévues à l'article 36 du Règlement de la Chambre, font valoir que l'universalité des soins médicaux est un élément fondamental de l'identité canadienne, mais qu'à cause des coûts financiers qu'elles doivent assumer à ce chapitre depuis quelque temps, leur état de santé s'est détérioré et le principe de l'universalité s'en trouve miné.

Les pétitionnaires, des personnes âgées qui ont cotisé au régime, qui veulent continuer à le faire et à y avoir droit, demandent au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'obligation inscrite dans la Constitution du Canada, selon laquelle les gouvernements doivent garantir à tous les Canadiens la prestation par l'État de soins hospitaliers et médicaux.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et le plaisir de présenter une pétition émanant de plus d'une centaine d'habitants de Toronto, York, Welland, Bond Head, Port Robinson, Kleinburg, Newmarket, Scarborough, Uxbridge, Sunderland, Willow Beach et Holland Landing.

Les pétitionnaires s'inquiètent au sujet des négociations concernant l'Accord de libre-échange nord-américain, parce qu'à leur avis, il en résultera, comme ils l'ont d'ailleurs déjà constaté, des concessions commerciales encore plus grandes de la part du Canada, ce qui menacera un plus grand nombre de bons emplois canadiens.

• (1020)

Cet accord restreindra la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'aider l'industrie à préserver les ressources naturelles des Canadiens et de perfectionner les programmes sociaux dont nous avons besoin. Il sera impossible de corriger cet accord par voie de négociation. Les pétionnaires font remarquer qu'il y aura des élections d'ici le 1er janvier 1994, date prévue pour l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain. Ils demandent donc à la Chambre de rejeter cet accord et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de résiliation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LA VIOLENCE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions qui ont été signées non seulement par des électeurs de ma circonscription, mais aussi par des citoyens de toute la région de Toronto.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de légiférer pour éliminer la violence dont les femmes et les enfants sont victimes. Ils veulent encourager et aider les femmes à signaler les incidents d'agression ou de mauvais traitements, ainsi que secourir et soutenir les mères qui cherchent à protéger leurs enfants.

Les pétitionnaires insistent sur la nécessité d'établir des mesures de réadaptation pour les agresseurs et de fournir des efforts spéciaux pour former les policiers, les avocats et les autres personnes du système judiciaire ainsi que les juges, afin qu'ils connaissent mieux le problème des mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants. Ils veulent aussi sensibiliser l'opinion publique à ce problème très important sur lequel nous avons trop longtemps fermé les yeux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les étudiants de l'University of Saskatchewan, dont l'opinion reflète celle des étudiants de tout le Canada, m'ont demandé de présenter cette pétition, ce que je m'empresse de faire.

Les pétitionnaires dénoncent l'imposition de la TPS sur les livres et autres publications. Selon eux, cette mesure fiscale a causé du tort aux éditeurs, aux libraires, aux bibliothèques, aux étudiants et aux auteurs.

Ils demandent au gouvernement de revoir sa politique et d'abolir cette taxe.

LES SCIENCES SOCIALES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter.

C'est vraiment la dernière fois aujourd'hui que le gouvernement peut revenir sur sa décision, car nous voterons tout à l'heure sur la proposition de fusion du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de la recherche en sciences humaines.

Ces pétitionnaires soulignent que les problèmes présentant le plus de défis au Canada sont ceux du domaine des sciences sociales. Il s'agit, notamment, des problèmes du chômage, de la pauvreté. Sans l'organisme essentiel que constitue le Conseil de la recherche en sciences humaines, nous pourrions être désavantagés, et nous le serons. Ils demandent donc au gouvernement de reporter sa décision.

[*Français*]

Je crois qu'il s'agit d'une demande très raisonnable.

[*Traduction*]

L'AÉROPORT DE GORE BAY-MANITOULIN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 175 de mes électeurs de l'Île Manitoulin. Ces pétitionnaires viennent de localités comme Gore Bay, Ice Lake, Mindemoya, Little Current, Spring Bay et Providence Bay.

Ils demandent au gouvernement de maintenir du personnel à la station de météo de l'aéroport de Gore Bay-Manitoulin. Ils font remarquer que cela a des conséquences sur la sécurité à l'aéroport. En plus de faire fonctionner la station, le personnel de celle-ci s'occupe de divers aspects de l'exploitation de l'aréoport liés à la sécurité, aux ventes de carburant, aux communications radio, à l'établissement des horaires de vols, à l'ambulance aérienne, aux missions de recherche et sauvetage ainsi qu'à l'éclairage des pistes et des balises.

Il ne s'agit pas seulement du maintien de cinq emplois permanents, mais aussi de l'exploitation de l'aéroport et de la viabilité à long terme des transports et du tourisme.

Mes électeurs demandent au gouvernement de maintenir du personnel à la station de météo de l'aéroport de Gore Bay-Manitoulin.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont déçus que le gouvernement ait eu recours à une forme de clôture pour limiter à moins de cinq heures le débat sur l'Accord de libre-échange nord-

américain, à l'étape de la deuxième lecture. C'est l'étape où nous discutons du principe du projet de loi.

Les pétitionnaires signalent que l'eau n'est pas exclue de l'Accord de libre-échange nord-américain, contrairement aux billes de bois et au poisson non transformé de la côte est du Canada, qui sont expressément exclus de l'ALÉNA.

• (1025)

Les pétitionnaires mentionnent qu'il y a actuellement un projet visant à détourner une partie de la rivière Thompson- Nord afin de vendre cette eau dans le sud de la Californie. Ils sont très inquiets des conséquences écologiques d'un projet de ce genre. Par ailleurs, ils demandent au gouvernement canadien d'exclure l'eau de l'ALÉNA afin de préserver nos rivières et nos lacs pour que les générations futures puissent en profiter ici, au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Je suggère, monsieur le Président, que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 avril, de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lorsque j'ai proposé l'ajournement du débat hier, j'ai déclaré que les membres du gouvernement conservateur capitulaient face aux pressions d'une reprise et d'une

économie sans création d'emploi. J'aurais peut-être dû dire que ce budget ressemblait étrangement au testament d'un gouvernement mourant.

Le budget ne prévoit rien pour les chômeurs et rien pour les jeunes qui accèdent au marché du travail et espèrent se bâtir un avenir. En fait, le ministre des Finances s'attend à ce que le taux de chômage s'élève à environ 11 p. 100 en 1994, semant ainsi le désespoir chez les 1,5 million de chômeurs canadiens et leur famille.

À la page 24 des documents budgétaires, le ministre des Finances admet que le chômage se maintiendra à un niveau élevé jusqu'à la fin de 1998, donc encore pour cinq ans. Je vous lis cet extrait du budget:

> Les projections à moyen terme [. . .]sont fondées sur l'hypothèse que les marchés du travail et des produits continueront de présenter une certaine capacité excédentaire jusqu'à la fin de 1998.

Ce jargon propre au ministère des Finances renferme un message clair. Dans cinq ans, il y aura encore pénurie d'emplois si le gouvernement conservateur reste au pouvoir, ce que les Canadiens, j'en suis convaincu, ne sauront tolérer.

Avant de déposer son budget, le ministre des Finances a avoué, à toutes fins utiles, que son objectif premier n'était pas de redonner du travail aux Canadiens. Il affirmait que le déficit demeurait son pire ennemi économique.

Cette déclaration du gouvernement conservateur aura de quoi surprendre les Canadiens. N'est-ce pas ce même gouvernement qui a promis, en 1984, au début de son premier mandat, d'accorder la priorité à la lutte contre le déficit? N'est-ce pas ce gouvernement qui, depuis neuf ans, enregistre des déficits annuels atteignant tous environ 30 milliards de dollars? N'est-ce pas ce gouvernement qui, pendant neuf ans, a accumulé des déficits si importants qu'il a fait augmenter la dette nationale plus que tous les autres gouvernements depuis la Confédération? Je crois que si, monsieur le Président, puisque, en 1984, la dette accumulée au cours des 117 années depuis la Confédération atteignait environ 168 milliards de dollars et que, en neuf ans seulement, la mauvaise gestion des conservateurs a fait grimper la dette nationale à 458 milliards de dollars. Et les conservateurs se targuent de savoir bien gérer les affaires de l'État.

Une voix: Quelle plaisanterie.

M. Gray (Windsor-Ouest): Quelle plaisanterie, dit un député. Malheureusement, les Canadiens ont appris que ce n'est pas le cas.

Même après avoir promis, la semaine dernière, de déposer un budget qui lutterait contre le déficit, le ministre prévoit encore des dépenses de l'ordre de 35,5 milliards de dollars cette année.

• (1030)

Même après cinq années de plus de son prétendu plan de réduction du déficit, le ministre dit qu'il subsisterait un déficit de 8 milliards de dollars. Au cours de la même période, les conservateurs prévoient alourdir la dette publique de plus de 100 milliards supplémentaires, ce qui la portera à 563,2 milliards de dollars, d'ici 1998.

Sous le gouvernement conservateur actuel, une fraction de plus en plus forte de la dette canadienne est détenue par des étrangers, ce qui nous rend de plus en plus vulnérables aux pressions de l'extérieur. Le gouvernement le sait. À la page 29 des documents budgétaires, le ministre des Finances admet que l'endettement du Canada envers l'étranger n'a jamais été aussi élevé depuis 1961. Comme je l'ai dit hier soir, c'était pendant la dernière période de gouvernement conservateur à long terme, quand le très honorable John Diefenbaker était premier ministre.

Lorsque je l'ai fait remarquer hier, le premier ministre conservateur actuel a dit en douter, mais c'est écrit ici noir sur blanc dans les documents budgétaires des conservateurs. Le gouvernement conservateur et le premier ministre actuels ont battu le record du dernier gouvernement conservateur, au détriment des Canadiens.

En fait, le déficit pour 1992–1993 est supérieur de 8 milliards à ce que le ministre des Finances avait prévu dans son exposé budgétaire de février 1992, et supérieur de 1,1 milliard à ce qu'il avait prévu pas plus tard qu'en décembre dernier dans son exposé économique. Ces gens-là savent vraiment faire des prévisions. Est-ce là une bonne gestion financière? Je ne le pense pas, et les Canadiens ne le penseront pas non plus.

Nul député conservateur ne sera sûrement plus déçu de ce non-plan de réduction du déficit que la ministre de la Défense nationale qui a assuré qu'elle pourrait éliminer complètement le déficit en cinq ans et que le ministre de l'Environnement qui a surenchéri en prétendant qu'il pourrait le faire en quatre ans seulement.

Comment ces ministres vont-ils concilier les promesses qu'ils font à l'occasion de leur campagne à la direction du parti avec le budget du ministre des Finances? Vont-ils voter contre parce qu'il contredit leurs promesses? Ou voteront-ils pour, en reconnaissant par là qu'en matière de réalisme financier, ils ne savent pas de quoi ils parlent? Après tout, c'est ce que le ministre des Finances a lui-même laissé entendre à propos de ses deux collègues quand il a prévu hier un déficit budgétaire de 8 milliards de dollars, plutôt que son élimination, dans cinq ans.

Si l'on ne peut prêter foi à ce budget en matière de lutte contre le déficit, que fait-il exactement? Eh bien, il n'établit certes pas de priorités. Le ministre des Finances, qui veut avoir la réputation de sabrer dans les dépenses, a dit qu'il approuvait fermement la dépense de 5,8 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères militaires sophistiqués devenus inutiles parce qu'ils avaient été conçus pour la guerre froide, heureusement terminée depuis plusieurs années.

Il entérine l'engagement du gouvernement conservateur à dépenser ces 5,8 milliards de dollars au moment où, dans le budget, il réduit le financements pour les logements sociaux, les logements à loyer modique et le développement régional, et où il va même jusqu'à enlever aux Canadiens à faible revenu les chèques de crédit pour TPS de janvier.

Comment se fait-il qu'après tous les discours, après tout le baratin, les conservateurs n'aient pas réussi, de leur propre aveu, à atteindre leurs propres objectifs et à juguler le déficit? Est-ce parce qu'ils ne comprennent tout simplement pas? Ils refusent de reconnaître qu'on ne peut espérer réaliser une véritable réduction du déficit que lorsque il y a une croissance économique solide et une forte augmentation des emplois.

Le ministre des Finances et les conservateurs ont admis dans leur budget que les recettes de l'État avaient été faibles et continueront de l'être durant des années encore selon leurs prévisions. Pourquoi? Parce que l'économie continue d'être faible et que la croissance économique demeure lente. Les conservateurs ne comprennent toujours pas que le déficit, l'emploi, la croissance économique, l'inflation et l'impôt sont tous intimement liés. Ce qu'il faut, c'est prendre une série de mesures économiques coordonnées et équilibrées.

• (1035)

C'est exactement ce que les conservateurs n'ont pas su donner aux Canadiens ces neuf dernières années. Il ne fait aucune doute qu'il faut régler le problème que constitue le déficit. Toutefois, toute stratégie économique financièrement responsable doit présenter deux volets. C'est le cas de la démarche libérale, du programme libéral.

Le premier volet vise à restreindre les dépenses en rationalisant les activités gouvernementales et en supprimant les doubles emplois, tout en dispensant aux Cana-

diens les services dont ils ont besoin. Cela doit se faire, croyons-nous, en consultation avec les provinces et non à leurs dépens. En outre, le gouvernement fédéral doit éviter de mettre en oeuvre de nouveaux programmes qui ne contribuent en rien à la croissance économique ni à la création d'emplois.

Dans le second volet, le gouvernement doit aussi stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Pour cela, il doit investir dans la population, dans la recherche et le développement et dans l'infrastructure. Quand les gens travaillent, le gouvernement touche des recettes plus importantes sans pour autant hausser les impôts. Et l'assurance-chômage et l'assistance sociale coûtent moins cher.

Des études confirment qu'un million de Canadiens en chômage coûtent au gouvernement fédéral plus de 20 milliards de dollars, probablement 25 milliards, chaque année qu'ils demeurent sans emploi. Si l'on pouvait redonner du travail à un million de chômeurs canadiens, 25 milliards de dollars pourraient être affectés à d'autres fins. Mais pour cela, il faut remettre ces gens au travail, ce que les conservateurs n'ont nullement prévu et ne se sont nullement engagés à faire.

On nous demande souvent à nous, libéraux, quelles dépenses gouvernementales nous souhaiterions voir supprimer. J'ai déjà signalé, par exemple, le programme militaire d'acquisition d'hélicoptères d'une valeur de 5,8 milliards de dollars. Ce serait un début. Je voudrais aussi que le gouvernement consacre beaucoup moins que 19 milliards de dollars à l'assurance-chômage et cela, non pas en réduisant les prestations, mais bien en redonnant du travail aux chômeurs.

On a déjà dit que gouverner, c'est choisir. Le gouvernement conservateur a la manie de faire de mauvais choix. Par exemple, les conservateurs n'ont aucun programme de création d'emplois et de stimulation de la croissance, mais ils ont prévu en détail l'inutile tournée d'adieu en Europe de l'actuel premier ministre, tournée qui va coûter plusieurs millions de dollars. Les conservateurs n'ont annoncé aucun plan de croissance et de création d'emplois, mais le cabinet du premier ministre vient d'annoncer le programme complet et détaillé de ce coûteux voyage d'adieu du premier ministre.

L'égocentrisme du premier ministre passe avant la création d'emplois pour les Canadiens. Cela n'est certes pas juste. Les Canadiens peuvent et vont s'assurer que les prochaines élections constituent aussi le voyage d'adieu du nouveau chef à la fois du gouvernement fédéral et du Parti conservateur. Il y aura deux voyages d'adieu: celui de l'actuel premier ministre et celui de son successeur aux prochaines élections.

La politique conservatrice a été catastrophique pour Windsor, ma ville, et pour d'autres villes semblables dans tout le pays, avec son cortège de récession, de chômage et de faillites. Tout ce que leur ont apporté des mesures comme la TPS et la libéralisation des échanges, ce sont des fermetures d'usines et des centaines de milliers de faillites.

• (1040)

Les habitants de ma localité estiment qu'ils n'ont déjà que trop courbé l'échine sous le poids de ces politiques conservatrices. À l'instar des habitants des autres localités canadiennes, ils seraient prêts à faire leur part dans le cadre d'un plan qui ferait bouger les choses au Canada. Cependant, ils ne voient aucun plan de reprise et de croissance de ce genre dans ce budget ou dans tout ce que le ministre des Finances, le premier ministre ou ceux qui espèrent leur succéder ont dit jusqu'à maintenant ou s'apprêtent à dire.

Dans ces documents budgétaires, le gouvernement reconnaît que même en 1998, dans cinq ans, s'il y a encore un gouvernement conservateur au pouvoir, il s'attend à consacrer encore 18 milliards de dollars par an à l'assurance-chômage. Ce n'est qu'environ un milliard de dollars de moins qu'aujourd'hui. Ce n'est guère, de la part du gouvernement conservateur actuel, un vote de confiance en sa capacité de gérer l'économie.

Comme le chef de l'opposition l'a dit à l'Empire Club de Toronto, le 11 février dernier, promouvoir la croissance économique, ne veut pas dire faire de nouvelles dépenses fédérales pour garantir notre avenir. Cela veut dire changer nos priorités et investir dans cet avenir. Sans la stratégie à double volet des libéraux, soit la réduction du déficit et la croissance économique, tout effort pour équilibrer les dépenses et les recettes se révélera au mieux futile et au pire ira à l'encontre du but recherché. Pendant ce temps, l'économie va continuer de stagner et il en sera ainsi tant que cette stratégie à double volet ne constituera pas le fondement d'un nouveau plan économique pour le Canada.

Le fait est que ni ce budget ni les propositions des candidats à la direction du Parti conservateur n'offrent un programme réaliste, un plan pour atteindre ces deux objectifs étroitement liés que sont la responsabilité financière et une forte croissance économique.

[*Français*]

Contrairement au Parti conservateur et au Nouveau Parti démocratique, le Parti libéral a élaboré une orientation économique qui préparera vraiment l'économie canadienne aux réalités du XXI^{e} siècle.

[*Traduction*]

Pour les libéraux, l'objectif ultime de la politique économique, c'est d'instaurer une économie à valeur ajoutée qui créera des emplois permanents pour les Canadiens, protégera et augmentera notre patrimoine social. Cela veut donc dire offrir aux Canadiens plus d'emplois prometteurs dans des entreprises viables.

Pour conserver des emplois rémunérateurs dans le contexte de la mondialisation des marchés, le Canada aura besoin d'une main-d'oeuvre qui n'a pas son pareil sur le plan des compétences et de la souplesse. De concert avec les provinces, le monde des affaires et les syndicats, un nouveau gouvernement libéral établirait, entre autres, un programme national d'apprentissage et un service Jeunesse Canada.

Un nouveau gouvernement libéral considérerait l'innovation technologique comme un débouché réel pour les Canadiens. Il poursuivrait une stratégie de recherche et de développement qui accroîtrait l'aptitude du Canada à gérer, à commercialiser, à administrer et à diffuser notre technologie avancée.

Un nouveau gouvernement libéral relancerait le secteur de la petite entreprise qui est crucial pour assurer à long terme la prospérité économique du Canada. C'est ce secteur qui va vraisemblablement créer le plus d'emplois pour les Canadiens.

Un nouveau gouvernement libéral favoriserait et poursuivrait une stratégie commerciale mondiale et exploiterait énergiquement les possibilités de ventes à l'exportation que présentent certains secteurs en expansion, comme la région du Pacifique et l'Amérique latine.

Un nouveau gouvernement libéral s'engagerait à mettre en oeuvre le principe d'une véritable union économique canadienne qui supprimerait les barrières provinciales, empêchant la circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'oeuvre, et qui créerait pour les Canadiens des transactions commerciales apportant des milliards de dollars de recettes supplémentaires.

Les libéraux pensent qu'avec un gouvernement national capable de les défendre, les Canadiens peuvent concurrencer ce qu'il y a de mieux dans le monde, en créant une nouvelle prospérité économique et de nouveaux débouchés ici dans notre pays.

Certes, je dois reconnaître qu'un nouveau gouvernement libéral ne peut pas résoudre seul tous nos problèmes économiques. Il n'y a pas de solution miracle, mais je crois qu'un nouveau gouvernement libéral améliorera vraiment les choses pour tous les Canadiens.

• (1045)

[*Français*]

Pour effectuer ce virage économique, nous devrons forger des nouveaux partenariats avec tous les intervenants au pays—le secteur privé, les syndicats, les provinces, les municipalités, les organismes bénévoles—et cesser, une fois pour toutes, de jouer ces groupes les uns contre les autres comme les Conservateurs le font depuis neuf ans.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, dans un récent discours, une éminente économiste, Judith Maxwell, a déclaré ceci, et je cite:

> Une société qui cesse de bâtir pour l'avenir stagne et se dégrade.

C'est ce qui est arrivé au Canada avec le gouvernement conservateur, ces neuf dernières années. Les conservateurs ont cessé d'investir dans l'avenir, dans les gens, dans l'enseignement, dans la recherche et le développement, dans les infrastructures de notre pays et dans les piliers d'une économie prospère et concurrentielle. Parce que les conservateurs n'investissent pas dans notre avenir, notre économie continue d'être chancelante et notre niveau de vie élevé—peut-être bien moins élevé depuis leur arrivée au pouvoir—est menacé, comme l'est l'avenir de nos enfants.

Le gouvernement conservateur n'a pas réussi à répondre aux défis posés par la nouvelle économie mondiale. Il n'a pas réussi à remettre les gens au travail. Il n'a pas réussi à offrir un avenir véritable à notre jeune génération. Les conservateurs ne comprennent tout simplement pas et ne voient pas ce qu'il y a à faire. Ils ont oublié ou ne veulent pas se souvenir que, comme une personne très sensée me le disait ce matin, pour les Canadiens, il y a une société à faire progresser, des cultures à encourager et un pays à construire. Au lieu de se lancer dans une croisade pour bâtir un Canada meilleur et plus prospère, les conservateurs ont présenté un budget qui est une admission d'échec, un linceul pour un gouvernement agonisant.

Ce budget n'est certainement pas destiné à répondre aux besoins économiques et sociaux des Canadiens. Malheureusement, je dois le dire, il est destiné à répondre aux besoins politiques des candidats à la direction du Parti conservateur. Il n'y a rien dans ce budget pour relancer rapidement l'économie et créer plus d'emplois pour le 1,5

million de chômeurs et tous les jeunes qui entrent dans la population active et cherchent un avenir qu'ils méritent.

Les besoins du Canada en matière de croissance économique et d'emplois doivent cependant passer avant les ambitions des candidats à la direction du Parti conservateur et l'espoir ridicule que, grâce au nouveau chef, le parti pourra conserver le pouvoir. La croissance économique et les emplois doivent venir en priorité, mais cela ne se passera que lorsque, après des élections, un gouvernement conservateur usé, même avec un nouveau chef, sera remplacé par un gouvernement libéral, un gouvernement avec un vigoureux plan d'action économique et le mandat de le mettre en oeuvre.

Je conclus en proposant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant. . .

—ce qui revient à une motion de censure sévère—

. . .par ce qui suit:

«La Chambre condamne le gouvernement pour la présentation d'une copie défraîchie du Budget de l'an dernier qui

—ne présente pas un programme réaliste et complet de création d'emplois et de reprise économique afin de permettre aux millions de Canadiens dont la vie a été ruinée par les politiques des Conservateurs de retrouver espoir ainsi qu'un moyen d'existence,

—n'offre pas un plan crédible et équitable de contrôle de la dette publique et

—ne donne pas aux Canadiens un portrait réel et exact des huit années et demie de mauvaise gestion du gouvernement conservateur.»

• (1050)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis en mesure de déclarer l'amendement proposé par l'honorable député de Windsor–Ouest recevable.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le budget d'hier est une mesure qui révèle la fatigue du gouvernement. En fait, c'est une mesure proposée par un gouvernement qui a failli à sa tâche et qui laisse le pays en faillite.

C'est incroyable qu'un gouvernement qui est sur le point de passer les rênes à d'autres—et on espère que les prochaines élections sont imminentes—laisse notre pays dans un tel état. Il n'y a jamais eu autant de Canadiens au chômage, la dette n'a jamais été aussi élevée et les faillites n'ont jamais été aussi nombreuses. Ce budget ne propose rien pour régler ces problèmes. Il ne fait rien pour redonner espoir aux Canadiens. Le gouvernement n'a pas de vision d'avenir et laisse le pays sans espoir. C'est l'héritage auquel nous avons droit après presque neuf ans de pouvoir conservateur.

La crise que notre pays traverse actuellement est effectivement une crise financière. Certains disent que le seul moyen de régler la crise financière est de créer une crise sociale, et c'est ce que le gouvernement a fait. Le chômage qui sévit dans notre pays constitue un incroyable déficit humain. Les statistiques officielles révèlent un taux de 11 p. 100, mais nombre d'études montrent en fait qu'un Canadien sur quatre est, soit chômeur, soit sous–employé, et à la recherche d'un emploi ou d'un emploi meilleur.

C'est incroyable que le gouvernement ait pu présenter hier à la Chambre un budget fondé sur le maintien du chômage au taux officiel de 11 p. 100 pour cette année et à un taux toujours dans les deux chiffres pour l'année prochaine. Il semble que ce niveau soit acceptable pour le gouvernement. Un million d'enfants vivent dans la pauvreté et, si l'on en juge par ce budget, le gouvernement trouve que c'est acceptable. Il trouve aussi acceptable que des centaines de milliers de personnes aient recours aux banques d'alimentation.

Il y a trois ans, la Chambre a pris la résolution à l'unanimité d'éliminer la pauvreté d'ici l'an 2000, mais dans son dernier budget, le gouvernement a choisi de ne pas reconnaître le niveau de pauvreté qu'il a créé au Canada. C'est honteux.

Certains choix s'offraient pourtant au gouvernement. A–t–il choisi de faire quelque chose pour régler le problème de l'emploi? Non, il n'a rien fait. Il a choisi d'ignorer l'exemple de beaucoup de nos partenaires commerciaux, comme les États–Unis, le Japon et l'Europe, qui, tout récemment, ont présenté des plans de création d'emplois. Ces plans reposent sur l'investissement dans la croissance et le développement d'une économie dynamique et moderne pour entrer dans l'an 2000.

Pourquoi notre gouvernement a–t–il choisi de ne pas tenir compte du fait que notre économie ne fonctionne tout simplement pas? Au contraire, il a même choisi de continuer sur sa lancée et de chercher à réparer les ravages qu'il a causés en faisant plus de ravages. De ce côté–ci de la Chambre, le Nouveau Parti démocratique affirme que les Canadiens n'accepteront pas cela, qu'ils ne laisseront pas les conservateurs s'en tirer aussi facilement.

Il y a une raison majeure au mauvais fonctionnement de l'économie canadienne, c'est que les Canadiens ne travaillent pas. Une reprise sans emplois n'est pas une reprise; un avenir sans emplois est un avenir sans espoir.

Et ça c'est inacceptable. C'est trahir le peuple que le gouvernement est censé servir.

• (1055)

[*Français*]

Est-ce que le gouvernement s'attaque au déficit? Non. Un déficit de 35 milliards cette année et un déficit de près de 33 milliards l'année prochaine. C'est un échec. Pourquoi le gouvernement a-t-il échoué? Parce qu'il refuse de s'attaquer au problème de gaspillage et parce qu'il refuse de reconnaître que la meilleure façon de réduire le déficit, c'est de s'attaquer au chômage. Le gouvernement aurait très bien pu annuler l'achat d'hélicoptères, achat qui va lui coûter près de 6 milliards de dollars, hélicoptères qui vont servir à se battre contre un ennemi qui, depuis la fin de la guerre froide, n'existe plus.

Il a choisi au contraire de réduire les prestations d'assurance-chômage. Il a choisi au contraire de réduire les subventions destinées au développement régional. Il a choisi au contraire de réduire les subventions de transport pour les agriculteurs. Il a choisi au contraire de réduire les subventions destinées aux institutions comme Radio-Canada, ces institutions qui nous unissent et nous définissent comme pays.

[*Traduction*]

Le gouvernement avait l'occasion d'éliminer les échappatoires fiscales qui profitent aux riches et aux puissants, de supprimer les exemptions pour fiducies familiales qui coûtent jusqu'à 600 millions de dollars par an, de mettre fin aux déductions pour frais de représentation qui coûtent jusqu'à un milliard de dollars par an.

Il a choisi de rendre la vie plus difficile aux Canadiens à faible revenu qui attendent un remboursement de la TPS en ne le leur accordant plus que deux fois par an au lieu de quatre. Je sais que les gens qui ont un emploi et les ministériels parmi nous qui vivent dans le confort n'ont probablement pas la moindre idée du genre de vie que mènent de nombreux Canadiens à faible revenu. Ils ne comprennent sans doute pas qu'un tel changement va entraîner de graves difficultés pour de nombreuses familles.

En outre, le gouvernement a décidé de réduire l'aide au développement des citoyens les plus pauvres au monde et de faire des coupes sombres dans le budget des groupes de pression, groupes qui, de façon générale, se font les porte-parole des membres les plus vulnérables de notre société, et ce, avec des moyens déjà extrêmement limités.

Voyons donc ce qu'a fait le gouvernement avec ce budget. Il s'est assuré que les compressions n'affectaient que les plus vulnérables, ceux qui risquent le moins de se plaindre. Par contre, ceux qu'il a exemptés de tout sacrifice sont les plus riches, les plus puissants, ceux qui ont des fiducies familiales. Ces recettes auraient plus que dépassé toutes les économies réalisées autrement.

Ce budget est politique, pas financier. Le gouvernement a fait le choix politique de s'en prendre aux chômeurs, aux victimes sans défense et d'épargner ses amis, les bailleurs de fonds du parti qui vont financer les prochaines élections. Il n'est pas question de toucher à ces derniers.

Nos concitoyens veulent un gouvernement qui défende les intérêts de tous les Canadiens, pas seulement d'un segment de la société. Monsieur le Président, en tant que chef du Nouveau Parti démocratique, je vous dis qu'il n'existe qu'un parti qui défende les intérêts de tous les Canadiens, et c'est le parti néo-démocrate.

La vérité, c'est que le cinquième de la population qui comprend les Canadiens les plus pauvres est propriétaire de seulement 0,33 p. 100 de la richesse de ce pays alors que 69 p. 100 de cette richesse est entre les mains de 5 p. 100 des Canadiens. Est-ce qu'on a demandé à ces derniers de faire des sacrifices, de contribuer? Absolument pas. Leur a-t-on demandé de payer leur part? Jamais de la vie.

Et pourquoi pas? Parce que, comme je le disais plus tôt, le gouvernement est au service de ses amis. Probablement l'une des choses les plus tristes de ce budget, c'est qu'il est clair—et les Canadiens ne s'en étaient pas encore aperçu—que le gouvernement se fait l'instrument de la cupidité des intérêts privés et non des intérêts et du bien du pays.

• (1100)

Ça fait longtemps que nous n'avons pas été dirigés par un gouvernement ayant à coeur les intérêts et le bien du pays pour faire profiter tous les Canadiens des richesses de notre pays.

Dernièrement, alors que je revenais de ma circonscription, j'étais assise à l'aéroport à côté de personnes qui bavardaient. Elles parlaient du voyage qu'elles avaient fait en Europe, où elles étaient allées faire du ski avec leur famille, et de leur intention d'y retourner pour visiter un peu. Elles avaient hâte que l'été arrive pour voir ce qu'elles allaient pouvoir faire. Pour terminer, elles ont dit être très préoccupées du fait que les gouvernements ne réduisaient pas réellement les dépenses au titre des programmes sociaux et des programmes de santé.

La veille, j'assistais à une réunion syndicale à Faro, au Yukon, dans ma circonscription, où des centaines de travailleurs sont mis à pied en ce moment et d'autres travailleurs risquent de perdre leur emploi. J'ai parlé avec ces travailleurs de l'effet dévastateur qu'avaient, sur leur famille, le fait que les lois du travail ne les protégeaient pas et le fait qu'ils risquaient de tout perdre, y compris leurs prestations et ce qui leur était dû. Ils n'arrivaient pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne protégeait pas les travailleurs de ce pays.

Le contraste entre ces deux incidents est frappant. Encore une fois, ce sont les riches qui ont le moins à payer. Les travailleurs, ceux qui forment le moteur de ce pays, doivent faire les plus grands sacrifices. Pourtant, le gouvernement les place au dernier rang de ses préoccupations dans ses politiques et son budget.

Une voix: C'est une honte!

Mme McLaughlin: Le chômage, qui est de 11 p. 100, est vraiment désastreux pour l'économie canadienne. Il nuit à notre productivité, à notre capacité de prendre de l'expansion et aux espoirs de nombreux Canadiens, qu'il s'agisse des mineurs de Faro, des travailleurs de l'automobile, en Ontario, ou des travailleurs des usines de traitement du poisson, de l'Atlantique.

L'OCDE a fait savoir que, de tous les grands pays industrialisés de notre époque, le Canada est celui qui présente l'écart le plus important entre la production réelle et la production potentielle. Cet écart se traduit par des pertes de plus de 70 milliards de dollars au chapitre de la production des biens et des services.

Comme je l'ai déjà dit, le Canada présente un autre écart, celui entre les mieux nantis et les plus démunis. À l'heure actuelle, nous dépensons 80 milliards de dollars par an pour fournir des services aux chômeurs et aux pauvres. Attaquons-nous au déficit. Attaquons-nous au déficit réel, au déficit humain, et aussi au déficit financier créés par des taux de chômage carrément inacceptables. Ne pas le faire, c'est se moquer de tous les Canadiens victimes de cette situation.

J'ai rencontré ce matin un groupe d'agriculteurs qui ne savent vraiment pas ce que leur réserve l'avenir, bien que nous soyons dans un pays où l'agriculture joue un rôle on ne peut plus essentiel. L'industrie agricole contribue de façon considérable non seulement à notre économie, mais aussi à notre bien-être. Pourtant les agriculteurs—ce groupe dont nous devrions nous soucier le plus pour notre bien-être et notre économie—se sentent abandonnés par le gouvernement, abandonnés par les Canadiens.

Les choses ne seraient-elles pas différentes si nous avions un gouvernement qui faisait preuve de leadership, qui acceptait d'être responsable des habitants de notre pays, qui arrêtait de dépendre des autres et de compter sur l'amélioration de l'économie dans les pays d'Europe, au Japon, et aux États-Unis pour entraîner la reprise de l'économie au Canada?

Le Canada vaut mieux que ça. Nous avons au Canada des travailleurs des plus qualifiés. Nous avons une solide communauté agricole. Nous avons des hommes et des femmes qui s'efforcent de faire de notre pays ce qu'il devrait être. Malheureusement, nous avons un gouvernement qui ne semble pas faire le moindrement confiance aux Canadiens et qui compte sur les autres pays pour faire redémarrer l'économie de notre pays.

• (1105)

N'est-il pas temps que les Canadiens aient un nouveau gouvernement et puissent affirmer avec fierté leurs idées, leur sens de l'initiative, leur courage, et montrer que nous sommes un pays certes tourné vers l'extérieur, mais aussi fier et libre, bref que nous pouvons nous en sortir seuls, car nous avons les gens qu'il nous faut pour cela?

Nous ne pourrons jamais réduire le déficit et la dette à moins de redonner du travail aux Canadiens. Il n'est pas nécessaire d'être un économiste pour comprendre que la baisse des recettes est directement liée au fait que moins de gens travaillent. Le déficit est un symptôme.

Voyons comment le déficit a été créé. Le gouvernement a introduit non seulement une politique visant à maintenir des taux d'intérêt et un dollar élevés, mais qui plus est, une mauvaise entente commerciale et la TPS. Après nous avoir embobinés avec toutes ces mesures, il s'est défendu en mettant les effets néfastes de ses décisions sur le compte de la récession. Pas du tout. Il s'agit d'une crise d'origine canadienne et je tiens à vous dire, monsieur le Président, que les 25 p. 100 de Canadiens qui cherchent un emploi ou souhaitent obtenir un meilleur emploi ne voient pas ceci comme une vague reprise sans création d'emplois. Ils souhaitent que le gouvernement défende leurs intérêts et qu'il leur dise qu'il se préoccupe de leur sort, qu'il a un plan d'emploi pour remédier à la situation, qu'il va prendre des mesures, qu'il a le courage voulu pour ce faire et qu'il va soumettre son projet au Parlement. Cependant, le gouvernement actuel n'en fait rien.

Que dire des prévisions du gouvernement? L'année dernière, il s'est trompé de 8 milliards de dollars environ

dans ses prévisions budgétaires relatives à la réduction du déficit et manifestement, là encore, cela était attribuable à un manque de recettes fiscales.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui soit prêt à s'engager à s'attaquer non pas aux chômeurs, mais au chômage. Il est grand temps.

[*Français*]

Il me semble nécessaire de rappeler une équation importante au gouvernement: un plus grand nombre de gens sur le marché du travail entraîne une hausse des recettes fiscales. Un plus grand nombre de gens sur le marché du travail fait en sorte que moins de Canadiens se tourneront vers l'État pour assurer leur subsistance. Une augmentation des recettes combinées et une baisse des dépenses de soutien de revenu, comme l'assurance-chômage, entraîneront une diminution du déficit. Le gouvernement ne comprend tout simplement pas cette équation. Et comme il ne comprend pas, les Canadiennes et les Canadiens en paient le prix. Il est temps que ce gouvernement paie le prix de son incompétence, et ce sera le jour des élections.

[*Traduction*]

Le gouvernement prévoit une nette amélioration de la situation en ce qui concerne la réduction du déficit et le chômage, dans quatre ou cinq ans. La seule bonne nouvelle, c'est que nos vis-à-vis ne seront pas ici à ce moment-là.

C'est là le dernier budget du gouvernement conservateur. Autrement, j'aurais invité les ministériels à demander à quelqu'un du journal *The National Enquirer* d'établir des prévisions pour eux, car ce journal est à peu près aussi digne de foi que le gouvernement. Parfois, ses prédictions sont, en fait, beaucoup plus exactes que les prévisions annuelles du ministre des Finances.

Comment pouvons-nous relancer l'économie et créer des emplois pour les Canadiens? Les libéraux n'offrent aucune réponse. La solution du Parti réformiste consiste à totalement détruire les bases sociales sur lesquelles repose notre économie.

Ce qu'il nous faut au Canada, c'est un projet de création d'emplois et seul le Nouveau Parti démocratique a présenté un plan de ce genre qui permettra de créer 1,6 million de nouveaux emplois, au cours des cinq prochaines années. Selon des études indépendantes, cela permettrait de juguler l'inflation et de résorber le déficit. Il ne serait plus question d'imposer encore davantage les Canadiens à revenus faible et moyen.

Le gouvernement a raison lorsqu'il affirme que les gens ordinaires n'ont plus les moyens de payer davantage d'impôts. Nous sommes d'accord là-dessus. Après tout, c'est le gouvernement qui a augmenté de plus de 1 900 $ par an les impôts de la famille moyenne. Nos vis-à-vis ont détruit notre économie en mettant en oeuvre la TPS et ils sont très bien placés pour reconnaître que les contribuables sont maintenant saignés à blanc.

[*Français*]

Le Nouveau Parti démocratique a une stratégie économique fondée sur le plein emploi, qui remettra l'économie en marche. Nous avons formulé les propositions concrètes suivantes: un programme national de renforcement des infrastructures; un programme national de garderies; un fonds national d'investissement; des investissements dans la recherche et le développement; le développement de nouvelles technologies; des politiques fiscales et monétaires qui accordent la priorité à la création d'emplois.

• (1110)

[*Traduction*]

Notre projet mettrait un terme aux mauvaises ententes commerciales qui coûtent aux Canadiens des milliers et des centaines de milliers d'emplois. Nous mettrions en oeuvre un régime fiscal équitable en vertu duquel les riches et les grosses sociétés paieraient enfin leur juste part d'impôts.

Il s'agit là d'un gouvernement fatigué. Nous le comprenons, nous sommes aussi fatigués du gouvernement. C'est un gouvernement qui n'a plus d'idées, qui n'a aucune vision et dont la politique est tout à fait inefficace. Voilà ce qu'il en est. Ses méthodes ne donnent pas les résultats voulus pour les Canadiens et nous n'en voulons plus.

On ne peut accepter que le chômage demeure à un niveau aussi élevé. On gaspille ainsi le capital humain. Il s'agit également d'un gaspillage économique tout à fait honteux pour notre pays. Il faut s'attaquer à la source du problème, le gouvernement conservateur, en élisant un nouveau gouvernement.

Notre pays est capable de grandes choses, mais il n'y a rien de bien merveilleux dans le budget présenté par le ministre des Finances. Le gouvernement n'offre pas beaucoup d'espoir aux Canadiens alors que notre pays est capable de beaucoup mieux.

En neuf ans, le gouvernement a détruit notre pays. Le Nouveau Parti démocratique l'engage à déclencher des élections. Les Canadiens transmettront alors le message voulu aux conservateurs et les néo-démocrates bâtiront ensuite un nouveau Canada plus prospère.

Des voix: Bravo!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du chef du Nouveau Parti démocratique.

Je souscris entièrement à certains de ses propos, mais j'ai néanmoins une réserve en ce qui concerne les petites entreprises. Nous savons tous que ce secteur représente notre principale source d'espoir en ce qui a trait à la création d'emplois au Canada.

Nous avons chez nous des entreprises artisanales, de petites entreprises qui comptent parfois seulement trois, quatre ou cinq employés. Le Canada compte près de 1,3 million de ces entreprises. Or, ces dernières éprouvent actuellement de grandes difficultés à trouver des capitaux.

Les institutions financières au Canada ne collaborent pas. Il y a quelques mois, le gouvernement s'est engagé à la Chambre à faire de la Loi sur les prêts aux petites entreprises l'instrument financier par lequel les capitaux deviendraient de nouveau accessibles aux petites entreprises.

Le gouvernement s'était engagé à favoriser le succès de ce projet de loi. Il n'a cependant pas tenu sa promesse. Le secteur de la petite entreprise représente, selon moi, notre plus grand espoir. Sans vouloir l'offenser, je trouve que le chef du Nouveau Parti démocratique n'a pas donné l'impression, lorsqu'elle a pris la parole, qu'elle voulait vraiment soutenir ce secteur d'activité. Je lui demande ce qu'il en est.

J'aimerais savoir ce que le Nouveau Parti démocratique entend faire pour amener les banques à reconnaître que si elles ont de l'argent pour les Reichmann, Bronfman et Campeau et de nombreux autres promoteurs au Canada, elles devraient aussi pouvoir consentir des prêts aux petites entreprises qui représentent notre nouvel espoir de création d'emplois.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il soulève une question de première importance. Je suis très au courant de ce dossier et je sais que les petites entreprises créent environ 80 p. 100 des nouveaux emplois dans notre pays. Nous devons donc leur accorder une grande attention.

Le député a parfaitement raison. J'ai moi-même constaté d'un bout à l'autre du Canada, que les petites entreprises désireuses de lancer de nouvelles initiatives ou parfois même de poursuivre des projets déjà en cours ont du mal à obtenir des capitaux.

C'est particulièrement le cas dans les régions rurales, les endroits éloignés du centre du Canada où c'est souvent encore plus difficile. C'est pourquoi il est si incroyable de voir que le gouvernement réduit les fonds consacrés au développement régional. Il est certain qu'une partie de ces fonds destinés au développement régional irait directement aux petites entreprises.

Il est aussi incroyable de voir qu'en ces temps de dépression et de récession l'une des principales banques du Canada ait réalisé des profits de plus d'un milliard de dollars, au cours des deux dernières années.

• (1115)

Il me semble qu'un gouvernement qui s'intéresserait aux petites entreprises réunirait les présidents des grandes banques pour s'entretenir avec eux de tout ceci et commencerait à mettre en oeuvre des mesures qui obligeraient ces banques à accorder des prêts aux petites entreprises, en vertu de la Loi sur les banques, à condition, bien entendu, qu'il s'agisse d'entreprises qui rendent des comptes et qui soient réalisables dans le cadre des responsabilités véritables qu'ont les banques envers les Canadiens.

J'ajouterai que le plan de création d'emplois du Nouveau Parti démocratique propose un fonds d'investissement national. L'objectif de ce fonds est exactement celui dont parle le député; il vise à encourager les petites entreprises, à veiller à ce que les fonds privés et publics, de même que les fonds de développement régional, gérés par les commissions régionales, servent justement aux investissements dans des genres d'entreprises qui sont appropriés à chaque région. Nous avons constaté que souvent un système fortement centralisé d'incitation au développement régional ne donne pas les résultats escomptés, car les gens de la région, qui de toute évidence connaissent mieux que quiconque le milieu des affaires et l'économie de leur région, ne peuvent pas participer à la prise de décisions.

On pourrait aussi apporter de nombreuses modifications afin de réduire le fardeau administratif des petites entreprises. Je suis certaine que tous les députés qui ont, comme moi, participé à l'exploitation d'une petite entreprise, savent à quel point la TPS a augmenté de manière phénoménale la paperasserie, ce qui accroît le fardeau des entreprises, surtout pour les plus petites.

Voilà pourquoi le Nouveau Parti démocratique propose d'éliminer progressivement la TPS. De cette façon, le consommateur disposerait de plus d'argent, le climat serait beaucoup plus favorable et le fardeau des petites entreprises serait réduit; en outre, cette mesure créerait des emplois, comme l'a déjà établi la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Je suis assurément d'accord avec le député lorsqu'il affirme que tout programme en matière d'économie doit mettre l'accent sur les petites entreprises. J'ai bien hâte de voir le programme du Parti libéral pour les petites entreprises, si jamais un tel programme est élaboré.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le budget que mon collègue, le ministre des Finances, a présenté hier.

Il est intéressant que le budget arrive en même temps que le printemps. Je pense qu'il y a beaucoup de symbolisme dans cette situation car, comme tout le monde le sait, le printemps, au Canada, apporte toujours avec lui une sensation d'optimisme et de dynamisme renouvelée. Ce budget donnera donc aux Canadiens et aux Canadiennes les éléments qui leur permettront d'entrevoir une nouvelle croissance, de nouveaux emplois et une prospérité renouvelée.

Bien sûr, la réussite et le succès n'arrivent jamais sans efforts. Comme l'écrivait Corneille dans Polyeucte: «Faut-il tant de fois vaincre avant que de triompher». Le Canada a dû relever tellement de défis économiques et financiers depuis quelques années qu'il semblait, parfois, que nous n'y arriverions jamais, qu'il fallait toujours recommencer

Aujourd'hui, nous voyons que les efforts n'ont pas été inutiles. Le budget qu'a présenté mon collègue le ministre des Finances nous démontre bien que nous avons eu raison de ne pas douter, de ne pas abandonner, de suivre l'exemple qu'il nous donnait, avec l'appui inconditionnel et la détermination indéfectible de notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney.

J'aimerais vous parler aujourd'hui de certaines mesures du budget qui me semblent particulièrement importantes et de certaines incidences qu'il aura, en particulier sur le ministère dont je suis responsable, le ministère des Transports.

Le budget de 1993 vise d'abord à atteindre l'objectif le plus prioritaire auquel nous sommes confrontés, c'est-à-dire libérer l'économie canadienne pour qu'elle puisse croître et créer les emplois dont nous avons besoin. Il faut, pour cela, alléger le fardeau que le déficit et la dette font peser sur notre économie et notre population.

Pendant ses consultations prébudgétaires, le ministre des Finances a décelé, chez ses interlocuteurs, une préoccupation sans précédent au sujet des habitudes d'emprunts et de dépenses excessives des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les Canadiens veulent définitivement moins d'emprunts gouvernementaux, des taxes et des impôts moins élevés, davantage d'emplois et un plus grand choix pour l'avenir. Les Canadiens ont vu ce qui se passait lorsque les gouvernements agissaient comme s'ils pouvaient s'endetter indéfiniment. Les contribuables paient de plus en plus cher pour recevoir de moins en moins de services du gouvernement lorsque les intérêts grugent une portion croissante de chaque dollar de recette fiscale. Les impôts de plus en plus élevés freinent l'économie, et une réduction de l'activité économique diminue la croissance et l'emploi.

• (1120)

Le budget de 1993 répond à ces préoccupations en resserrant considérablement les restrictions des dépenses présentées dans l'exposé économique et financier de décembre dernier. Dans ses principales propositions, le budget, premièrement, n'impose aucune taxe ou impôt nouveaux; deuxièmement, économise plus de 30 milliards par des réductions de dépenses et d'autres mesures respectives qui seront implantées tout au long des cinq prochaines années. Cela signifie que le gouvernement restreindra la croissance des dépenses de programmes, c'est-à-dire les dépenses diminuées des frais d'intérêt de la dette publique au niveau zéro, après l'inflation. Troisièmement, il réduit le coût de l'administration fédérale elle-même en rationalisant ses activités, en réduisant le fardeau de la réglementation et en améliorant l'efficacité.

[*Traduction*]

L'objectif de ce budget, selon M. Mazankowski, est de libérer l'économie pour qu'elle puisse croître et créer davantage d'emplois, en réduisant progressivement le fardeau lié aux déficits et à la dette. Les transports n'échappent pas à cet exercice d'équilibre budgétaire. Tous les Canadiens doivent participer aux restrictions financières.

Or, le Canada est un pays commercial et le secteur des transports restera une pierre angulaire d'une saine économie. Le gouvernement a reconnu que l'infrastructure nécessaire aux transports est importante pour assurer notre prospérité future. En fait, la diversité de l'économie canadienne met de plus en plus l'accent sur les réseaux de transport sûrs et efficaces qui nous permettront de relever les défis grandissants de la nouvelle économie planétaire.

Nous procédons actuellement à d'importants investissements stratégiques nouveaux dans les réseaux nationaux de transport et de communication. Cinq provinces ont signé des accords visant à améliorer des centaines de kilomètres de routes et à créer plusieurs milliers d'emplois. Des emplois se chiffrant à 15 000 autres années-personnes seront engnedrés par divers projets qui seront annoncés au cours des semaines et des mois à venir.

Ces initiatives pour améliorer les transports sont financées grâce aux économies découlant du budget d'il y a un an et de l'exposé économique et financier de décembre dernier. Les mesures mises en oeuvre donnent de bons résultats.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance du réseau routier au Canada. Les Canadiens font 90 p. 100 de leurs déplacements en automobile ou en autobus. Près de 60 p. 100 du transport de marchandises se fait par camions. Des études récentes ont révélé que l'état de certaines parties du réseau routier ne satisfait pas aux besoins grandissants des transports. Cette situation menace la sécurité, cause des encombrements et provoque des retards pour les voyageurs et pour le commerce. Chaque année, les Canadiens perdent plusieurs millions de dollars parce que des voyageurs et des marchandises sont pris dans des embouteillages.

C'est une réalité que le gouvernement du Canada a reconnue et il a fait des investissements stratégiques dans la construction et l'entretien de l'infrastructure routière, ce qui apportera d'importants avantages, se traduisant par une amélioration de la sécurité et une croissance de l'économie.

[*Français*]

Dans le domaine du matériel utilisé par Transports Canada, pour mener à bien son mandat, nous examinerons les avantages éventuels d'une privatisation de notre flotte d'hélicoptères. Nous nous livrerons également à un examen approfondi de la flotte et des activités des services d'aéronefs afin de déterminer la façon la plus économique d'assurer le service. Un projet pilote sera mis en oeuvre afin d'utiliser les ressources du secteur privé pour les services d'inspection en vol dans l'ouest du pays à condition que l'exactitude technique puisse être garantie. L'expérience internationale a prouvé que le secteur privé était capable d'assurer des services analogues de manière plus efficiente et économique tout en maintenant les normes élevées de sécurité.

Dans le domaine des subventions aux transports et à l'agriculture, les subventions et contributions prévues dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et la Loi sur les taux de transport dans les provinces Maritimes seront réduites de 15 p. 100 en 1995-1996 et de 20 p. 100 pendant chacune des deux années suivantes. Ceci a déjà donné lieu à plusieurs discussions avec les autorités compétentes.

• (1125)

[*Traduction*]

Les services ont été rationalisés et le budget d'exploitation de VIA Rail sera réduit de 50 millions de dollars en 1995-1996 et de 100 millions de dollars pour chacun des deux exercices suivants. Il est probable que cette initiative suscitera de vives réactions, mais VIA Rail a déjà fait preuve d'une souplesse et d'une détermination bien supérieures à ce qui avait été prévu.

Grâce à une gestion saine et responsable et à la restructuration de la société, celle-ci a été en mesure de remplir son mandat et même d'alléger sa dépendance financière à l'égard du gouvernement au-delà de ce qui était attendu d'elle, tout en continuant de donner des services de transport ferroviaire de première qualité aux voyageurs partout au Canada. La restructuration de VIA Rail s'imposait à cause de l'augmentation vertigineuse de ses besoins financiers, augmentation qui nous a amenés à décider, en 1990, de réduire ce financement de moitié. Cette décision s'est traduite par une réduction de moitié des services de VIA Rail.

Trois ans se sont écoulés, et VIA Rail a été en mesure d'améliorer considérablement sa performance. La société a pu maintenir le service dans le couloir transcontinental ainsi que les services aux régions éloignées avec un niveau de financement inférieur à ce que le gouvernement avait autorisé. De plus, son service au public s'est amélioré. Sa ponctualité dépasse maintenant les 90 p. 100 et la plupart de ses trains sont maintenant dotés de matériel LRC ou remis à neuf.

En 1992, VIA Rail a été en mesure d'augmenter la fréquence de ses trains dans le couloir Montréal-Toronto, sans accroissement de ses ressources. Il faudra un certain temps à cette société pour analyser les répercussions de ces compressions sur les services et sur ses effectifs et pour élaborer une stratégie en vue de s'acquitter de son nouveau mandat commercial. Les répercussions sur les services ferroviaires devraient être annoncées vers la fin de 1993 ou au début de 1994.

[*Français*]

Ces quelques mesures, ajoutées aux nombreuses autres détaillées dans le budget, permettront de maintenir le déficit de 1993-1994 au niveau prévu de 32,6 milliards de dollars et assureront une diminution appréciable du déficit fédéral au cours des cinq prochaines années, alors que la reprise qui est maintenant en cours s'affirmera.

D'ici 1997-1998, le gouvernement mettra fin à tous les nouveaux emprunts, tant au Canada qu'à l'étranger. Les paiements d'intérêt sur la dette passeront à 26c. par dollar de recettes alors qu'ils étaient de 36c. en 1990-1991. Le déficit sera réduit à 8 milliards de dollars, soit moins de 1 p. 100 du revenu national, comparativement à 5,1 p. 100 en 1991-1992.

À l'aide des mesures visant à stimuler la reprise qui était prévue dans le budget de février 1992 et dans l'exposé de décembre dernier, l'économie canadienne a créé plus de 200 000 emplois à plein temps depuis le mois d'août dernier.

Nous sommes maintenant bien placés pour améliorer progressivement notre performance économique, notre croissance réelle atteignant près de 3 p. 100 en 1993, pour passer à plus de 4,5 p. 100 en 1994, tandis que l'inflation et les taux d'intérêt seront maintenus à un bas niveau.

Plus que jamais les Canadiens veulent que leurs gouvernements coopèrent afin d'assurer une économie prospère et compétitive à l'échelle internationale. Ils veulent qu'une solution nationale soit apportée au problème national de la dette et tiennent à ce que les gouvernements agissent sans tarder. Le ministre des Finances a

déjà invité ses collègues des provinces et des territoires à Ottawa à la fin de mai pour commencer ce travail.

Avec le budget fédéral de 1993, le gouvernement a tracé une voie responsable et réalisable permettant d'assainir les finances publiques et de renforcer la capacité de création d'emplois dans notre économie.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je tiens à soulever la question du déficit qui a été abordée par le ministre des Transports. Il a dit, dans ses commentaires, qu'il fallait alléger le fardeau du déficit et de la dette, signifiant par là que le gouvernement a réussi à le faire, alors que c'est le contraire qui s'est produit, comme on le sait très bien.

Ce gouvernement a essuyé un échec pitoyable sur cette question et je me demande si le ministre reconnaît l'ampleur de cet échec.

• (1130)

Il sait fort bien que le déficit pour l'année qui vient de se terminer, soit le 31 mars dernier, atteindra quelque 35,5 milliards de dollars. Il sait aussi qu'il n'y a personne—si le ministre regarde les commentaires dans les médias d'aujourd'hui—qui croit aux prévisions économiques qui ont été déposées dans le budget d'hier. Il nous dit que la croissance réelle atteindra 4,5 p. 100 en 1994. C'est rêver en couleur.

Il y a eu au cours des années 1980 une importante croissance économique à cause de la force de l'économie américaine et à cause de la force de la croissance et de la consommation au Canada. Je tiens toutefois à souligner qu'il n'y a personne qui croit que la reprise aux États-Unis sera aussi forte que celle des années 1980 et je voudrais aussi souligner un des indicateurs que l'on peut retrouver à la page 45 du budget d'hier. On prévoit pour l'année courante une augmentation de seulement la moitié de 1 p. 100 dans le revenu personnel des Canadiens, alors qu'il y a une augmentation de quelque 1,5 p. 100 dans la population. Cela veut dire que les Canadiens vont assumer une perte nette dans leurs revenus. Au lieu d'avoir. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'inviterais l'honorable député à formuler sa question ou à conclure son commentaire, puisque d'autres députés veulent également poser des questions.

M. Berger: Alors, ce qui veut dire que les consommateurs canadiens vont avoir moins d'argent à dépenser cette année. Comment justifie-t-il cet optimisme face à ces réalités?

M. Corbeil: Monsieur le Président, je pense bien que mon collègue, comme tous les députés de cette Chambre, reconnaît qu'il n'existe, nulle part au monde, de moyens infaillibles d'essayer de prévoir ce qui va se passer dans les années futures. Tout le monde dispose de différents outils de prédiction et c'est sur ces bases-là que tous les calculs sont toujours faits.

Je pense que nous sommes en très bonne compagnie lorsque nous basons nos prévisions sur celles d'un organisme aussi réputé et absolument impartial que le Fonds monétaire international qui répète, depuis plusieurs mois, qu'en 1933 et 1994 le Canada connaîtra le plus haut taux de croissance au monde. C'est sur des analyses aussi pointues et aussi fiables que celles du Fonds monétaire international que nous basons nos prédictions et nos prévisions.

La population du Canada doit être absolument contente de constater ce que le gouvernement conservateur a fait depuis neuf ans et ce qu'il se prépare à faire pour l'avenir, quand elle compare cela avec les déclarations que le chef du Parti libéral faisait pas plus tard que dimanche dernier dans son comté de Shawinigan, lorsqu'il disait que son parti, s'il était élu, ne voudrait baisser le déficit qu'à 3 p. 100 du Produit national brut, alors que ce que nous mettons en place actuellement va réduire de beaucoup plus le déficit.

Ce qui est encore beaucoup plus énervant et insécurisant pour l'ensemble de la population, c'est de constater qu'après avoir endetté le pays de façon inconsidérée pendant la dernière période durant laquelle son parti a été au pouvoir, il se propose maintenant de maintenir le déficit de façon perpétuelle au niveau de 25 milliards de dollars par année. S'il y avait une raison pour faire réaliser aux Canadiens le danger qui les guette si ce parti-là revenait au pouvoir, c'est cette déclaration même du chef du Parti libéral.

• (1135)

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet des compressions touchant VIA Rail et la Société Radio-Canada.

En 1981, le ministre des Transports de l'époque, M. Jean-Luc Pepin, avait décidé de réduire de 19 p. 100 les services de VIA Rail. À ce moment-là, le ministre des Finances actuel a dirigé un groupe d'étude du Parti conservateur qui s'est déplacé d'un bout à l'autre du pays pour entendre le point de vue des Canadiens sur leur niveau de satisfaction à l'égard des services de transport-voyageurs de VIA Rail. Dans le rapport qu'il a produit au nom de ses collègues, il a écrit que le groupe d'étude était d'avis que le gouvernement fédéral avait la responsabilité de veiller à ce que les services ferroviaires canadiens soient maintenus, modernisés et augmentés en tant qu'élément important de notre système de transport national.

On le sait, le ministre nous a lui-même rappelé les réductions de 50 p. 100 du niveau des subventions versées à VIA, il y a un peu plus de deux ans, et a souligné que d'autres compressions seraient apportées. De fait, d'ici l'exercice 1997-1998, les subventions de VIA seront de 138 millions de dollars.

La question que je voudrais poser au ministre des Transports est la suivante: comment peut-il s'attendre à ce que VIA Rail continue d'exercer son activité à l'extérieur du corridor Windsor-Toronto-Montréal-Québec avec des subventions ainsi réduites?

Comme vous le savez, les lignes entre Toronto et Vancouver et entre Montréal et la région de l'Atlantique ne sont pas rentables, et ne le seront jamais. Pourquoi donc le ministre et son gouvernement s'acharnent-ils à mettre fin aux activités de VIA Rail? Car c'est ça le résultat réel de ces mesures. Pourquoi ne sont-ils pas prêts à investir dans l'unité nationale en veillant à ce que les gens puissent se déplacer pour se rendre visite et voyager dans notre grand pays? Pourquoi ont-ils choisi cette voie alors qu'ils devraient garantir un financement convenable et fournir de nouveaux capitaux.

M. Corbeil: Monsieur le Président, le député fait allusion à l'époque où M. Jean-Luc Pepin occupait le portefeuille des Transports. Si ma mémoire est bonne, c'était à la fin des années 60 et au début des années 70. Il y a donc presque 25 ans de cela. Je ne me rappelle pas très bien cette époque-là. En effet, je préfère oublier complètement ce que les libéraux ont fait quand ils étaient au pouvoir parce qu'ils ont laissé les finances publiques, tant au niveau fédéral qu'à l'échelon provincial, dans l'état de crise que nous connaissons aujourd'hui.

Toutes les personnes consultées au cours des derniers mois et des dernières années ont dit qu'il fallait que nous nous attaquions aux problèmes de la dette nationale et du déficit, à défaut de quoi certains programmes auxquels la population tient tant étaient gravement menacés.

Depuis les compressions de 1989, VIA Rail a fait la preuve qu'elle pouvait restructurer ses services afin de fournir un niveau suffisant de services aux Canadiens qui veulent voyager en train, tout en respectant son budget. Je ne doute pas que cela va continuer.

M. Johnson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois avoir entendu sonner un téléphone portatif à la Chambre, il y a quelques instants. Je n'ai cependant vu aucun député répondre au téléphone.

Une voix: Voilà que cela recommence.

M. Johnson: Monsieur le Président, je vous saurais gré de préciser à la Chambre que cela est tout à fait inacceptable.

Si je soulève ce point, ce n'est pas du tout pour critiquer un député en particulier, mais bien pour rappeler à la Chambre que les échanges qui ont lieu dans cette enceinte doivent être spontanés. Si nous permettons l'utilisation de ce genre d'appareils à la Chambre, nous ne retrouvons dans une situation où les ministres répondront aux questions d'après les réponses qui leur seront données au téléphone par leurs adjoints. Nous pourrions perturber complètement l'ordre de. . .

Une voix: Ce sont les lobbyistes qui l'appellent pour lui dire quoi faire.

M. Johnson: Oui, comme le dit mon collègue, nous pourrions avoir des lobbyistes qui téléphonent aux députés pour leur dire quoi faire. À mon avis, l'utilisation de ce genre d'appareils à la Chambre est tout à fait inacceptable, et je saurais gré au Président de le préciser aux députés.

• (1140)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux simplement rappeler l'évidence, à savoir que dans la tradition parlementaire je ne pense pas que le Règlement, à ce moment-ci, prévoie l'utilisation de ce moyen de communication moderne dans l'enceinte de la Chambre des communes. Je pense que je n'ai pas besoin d'insister davantage.

Remarquez bien, je peux peut-être signaler à la Chambre que, lors d'un voyage parlementaire en Nouvelle-Zélande, j'ai réalisé avec surprise que tous les députés avaient un téléphone à leur pupitre. Je ne pense pas que nous en soyons rendus là à la Chambre des communes du Canada. Enfin, je n'insiste pas davantage, et j'invite tous les députés à être très prudents. Il peut arriver qu'il y ait des oublis, mais j'inviterais tous les députés à être très prudents. Vraiment, l'endroit ici est avant tout pour les discours et les échanges parlementaires très directs par voie buccale entre députés.

Le budget

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, bien que je sois entièrement d'accord avec le député au sujet de ce rappel au Règlement, je tiens quand même à signaler qu'un téléphone portatif pourrait fort bien améliorer la qualité des réponses que nous donne le ministre.

[*Français*]

Le gouvernement vient de faire la preuve qu'il a complètement perdu contact avec la réalité. Pour la deuxième fois en quatre mois, le ministre des Finances entendait proposer un plan budgétaire supposément orienté vers la croissance. Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, à la lumière du budget d'hier, la seule chose qui risque de croître, c'est l'insatisfaction de la population canadienne envers un gouvernement qui refuse de prendre les moyens nécessaires pour redonner l'espoir aux Canadiens et aux Canadiennes.

[*Traduction*]

Ce que nous venons de traverser n'est pas une simple récession. Nous venons de vivre une restructuration fondamentale de l'économie mondiale, une restructuration dont les conséquences dans notre pays ont été aggravées par les politiques monétaire et budgétaire du gouvernement conservateur.

Le problème, c'est que nous ne sommes pas seuls dans cette restructuration, et c'est justement parce que le gouvernement n'a pas su reconnaître ce simple fait qu'il s'est constamment trompé dans ses prévisions. Par exemple, en ce qui concerne le déficit, il s'est trompé de 1 milliard de dollars dans ses prévisons pour les quatre derniers mois et de 8 milliards de dollars pour la dernière année, ce qui a fait de lui la risée des autres gouvernements, partout dans le monde.

Je suppose que nous pouvons tolérer cela, car, de toute façon, les jours du gouvernement conservateur sont comptés. Ce sont les 1,6 million de chômeurs, les assistés sociaux et le nombre sans cesse croissant de petits salariés qui ne peuvent pas tolérer les échecs du gouvernement. Le ministre des Finances parle du taux de chômage de plus de 10 p. 100 comme s'il s'agissait d'une simple statistique écrite sur une feuille.

Je lui demanderais de laisser sa feuille de côté et d'aller dans le monde réel. Qu'il vienne dans ma circonscription pour voir les familles désunies, pour voir les jeunes qui sont condamnés à passer une décennie sans emploi et qui commencent soudainement à se rendre compte que la vie qu'ils espéraient vient de leur échapper.

Il y a quatre éléments essentiels pour créer des emplois. Le premier consiste à baisser nos taux d'intérêt réels pour que notre pays puisse faire concurrence au reste du monde. Dans le budget présenté hier, le gouvernement prévoit que les taux d'intérêt resteront très élevés durant les cinq prochaines années, beaucoup plus élevés que ceux de nos concurrents, beaucoup plus élevés qu'ils ne devraient l'être pour que notre économie soit concurrentielle.

Lorsqu'on regarde les réactions des milieux financiers internationaux à ce budget, on ne peut que craindre que les taux d'intérêt ne continuent de monter, ce qui nous plongera de nouveau dans une récession. Nous connaîtrons encore une fois une période de déflation, tandis que le reste du monde continuera sa restructuration et que les jeunes Canadiens commenceront à se demander s'ils ont un avenir dans ce pays.

Le deuxième élément essentiel est le recyclage. Rien dans ce budget ne montre qu'il n'est pas nécessaire de creuser profondément dans le sol pour trouver les ressources naturelles les plus importantes au Canada. Ces ressources, ce sont les compétences et les talents des Canadiens.

• (1145)

La recherche et le développement constituent le troisième élément. Dans le budget, ils n'obtiennent qu'une mention de pure forme. Il y est question de mécanismes, d'exploration et de processus, mais rien de concret n'est proposé pour aider les Canadiens à bâtir une économie innovatrice. Rien dans le budget ne ressemble aux mesures prises dans des pays qui relèvent les défis de notre temps, notamment l'Allemagne et le Japon.

Aucune mention n'est faite de la technologie liée à l'environnement, de la technologie médicale et des secteurs de forte croissance qu'il nous faut privilégier, si nous voulons créer les emplois de demain.

Enfin, le quatrième élément, ce sont les petites et moyennes entreprises. Mon collègue de Broadview—Greenwood a très bien expliqué de quoi il retourne à ce chapitre. Que dit le budget des petites entreprises, du secteur de notre économie qui crée 85 p. 100 de tous les emplois au Canada? Pratiquement rien. Est-ce parce que les petites et moyennes entreprises appartiennent à des Canadiens et que le gouvernement recherche ses orientations économiques au sud plutôt qu'au coeur même de la nation canadienne?

Partout dans le monde, sauf au Canada, les multinationales de demain sont en train de naître dans des sous-sols ou des hangars de particuliers. C'est pour cette raison

que les Canadiens perdent confiance. C'est pourquoi ils ne font plus confiance au gouvernement.

Lorsque les libéraux seront élus, dans trois mois—peut-être quatre, selon le moment où le gouvernement aura trouvé le courage de déclencher les élections—nous redonnerons aux Canadiens les outils et la confiance en eux dont ils ont besoin pour relever les défis de l'étranger.

[*Français*]

Ce qui surprend le plus dans ce budget, c'est qu'alors que les contribuables canadiens semblent prêts à s'attaquer de front au déficit, le ministre des Finances leur a plutôt servi du réchauffé, dans un contexte optimiste à faire rêver.

[*Traduction*]

Le budget de 1993-1994 est le dernier budget conservateur.

Une voix: Dieu merci.

M. Martin: Dieu merci.

C'est aussi le dernier budget à avoir été préparé selon les principes dépassés de la vieille politique. Chaque page de ce budget transpire l'esprit de parti. Je mentionnerai seulement les prévisions douteuses du déficit et les hypothèses économiques exagérément optimistes.

Ce budget démontre la faillite financière, économique et intellectuelle du gouvernement. Pour le meilleur et pour le pire, les Canadiens essaient de s'adapter à un contexte économique très changé. Au Canada, toutes les entreprises, tous les groupes de bénévoles, toutes les associations s'efforcent de s'adapter au changement. Après le budget d'hier, il est évident—s'il subsistait encore des doutes à ce sujet—que ce n'est pas le cas du gouvernement.

Dans le monde réel, au-delà de la colline du Parlement et à côté de la course à la direction du Parti conservateur—à laquelle ce budget n'est pas étranger—une révolution politique est en cours. Les Canadiens ne veulent plus être inondés de nouvelles taxes en provenance d'Ottawa chaque printemps. Ils veulent que les gouvernements renoncent à leurs petits jeux politiques car notre prospérité est compromise.

La grande question de l'heure, c'est la reformulation des rapports entre les Canadiens et leurs gouvernements. Cette question influe sur les rapports normaux de la politique et des gouvernements avec les entreprises. Celles-ci rejettent le fédéralisme exécutif.

La réaction populaire contre la taxe sur les résidences proposée en Colombie-Britannique en mars dernier et l'impopularité de tous les gouvernements d'un océan à l'autre témoigne de la volonté réelle d'un changement rapide. Les Canadiens ne veulent tout simplement plus des politiques économiques qui font fi des aspirations de la population et qui ne permettent pas de prendre des décisions pour l'avenir.

• (1150)

Le Canada doit relever un double défi: il doit immédiatement remettre de l'ordre dans ses finances publiques pour éviter une crise budgétaire et il doit également remettre de l'ordre dans les politiques qui sont à l'origine de ses problèmes financiers. Si le Canada ne réussit pas à relever l'un ou l'autre de ces défis, il ne pourra relever aucun des deux.

Les libéraux proposent de relever ce défi en l'abordant de front. Les Canadiens doivent pouvoir remettre de l'ordre dans leurs finances publiques. Il faut établir une nouvelle entente entre les Canadiens et les trois principaux ordres de gouvernement. Il faut élaborer des stratégies de croissance et des mécanismes permettant de les mener à bien. Il faut adopter des plans afin d'améliorer la rentabilité des services gouvernementaux, grâce à une restructuration en profondeur. Il faut également revoir la structure fiscale.

Mes collègues de Broadview et London ont très bien expliqué de quelle façon les Canadiens peuvent se gouverner, payer des impôts et se sortir de la situation catastrophique dans laquelle le gouvernement actuel les a malheureusement plongés. Il faut entreprendre une évaluation fondamentale des rôles, des responsabilités et des pouvoirs d'imposition de chacun des trois ordres de gouvernement.

Dans le cadre des discussions entre ces niveaux de gouvernement, pourquoi les autorités fédérales et les provinces peuvent-elles continuer de faire fi des administrations municipales qui se trouvent à assumer la responsabilité des changements sociaux? Pourquoi ne tiennent-elles pas compte des milieux d'affaires, des associations de bénévoles et du contribuable unique qui est à la base de cette incroyable pyramide de l'optimisation des coûts érigée par le gouvernement conservateur?

Parce que les modalités d'imposition varient selon les ordres de gouvernement, il s'en est suivi des distorsions économiques, des coûts de perception non rentables et inutiles ainsi que l'impression plus en plus répandue que le régime fiscal est irrationnel et injuste.

Les Canadiens sont disposés à payer leur juste part d'impôt. Ils s'opposent toutefois à la discrimination dont ils sont victimes au profit d'autres. Ils s'indignent lorsque les services auxquels ils s'attendent sont réduits et que leurs impôts augmentent. Les Canadiens ont vraiment l'impression que le système est corrompu. Au bout de neuf ans, c'est là l'héritage de ce gouvernement.

On ne résoudra pas le problème de la dette au Canada à moins d'établir un consensus national sur ce qu'il est raisonnable de demander au contribuable canadien et sur les modalités d'imposition.

Nous avons une occasion inouïe de participer à l'édification d'un des plus beaux pays du monde. Ce ne sont pas les beaux discours qui permettront de résoudre les problèmes de notre pays, mais les efforts que celui-ci déploiera pour pouvoir réaliser de grandes choses.

Le budget constitue le plan économique du gouvernement; il explique aux Canadiens les mesures que le gouvernement compte prendre pour qu'ils puissent accomplir de grandes choses et soutenir la concurrence d'autres pays du monde dont les économies sont florissantes. Si c'est vrai et que ce budget est le mieux que le gouvernement puisse faire, quel espoir reste-t-il aux Canadiens?

Le huis clos d'hier a duré quatre heures. Je m'attendais à être occupé. J'ai lu le document en 20 minutes, et il en a fallu cinq au gouvernement pour nous l'expliquer. En fait, les fonctionnaires ne sont arrivés qu'à la toute fin parce qu'il n'y avait pas assez de matière à expliquer.

Pourquoi le gouvernement a-t-il présenté ce budget? Il s'agit d'une banalité. Pourquoi avons-nous eu droit à l'exposé de décembre dernier? C'était aussi une banalité. Le gouvernement est-il à ce point à court d'idées et d'imagination?

M. Mills: Une publicité tapageuse, mais aucun espoir.

M. Martin: Une publicité tapageuse, mais aucun espoir.

M. Arseneault: Le gouvernement est dépourvu d'idées.

M. Martin: Il est dépourvu d'idées.

• (1155)

Mon Dieu, les députés de ce côté-ci pourraient faire en cinq minutes un meilleur budget que celui que le gouvernement a mis quatre mois à préparer.

[*Français*]

Ce budget n'est rien d'autre que les dernières volontés d'un gouvernement qui a décidé de tirer la serviette. Voilà bientôt neuf ans que ce gouvernement nous promet de s'attaquer fermement au déficit. C'est un échec sur toute la ligne. Le gouvernement fédéral et les provinces sont maintenant plus endettés que jamais. Et le plus triste dans tout cela, c'est que ce budget ne réussira jamais à rassurer les marchés financiers internationaux, l'un des objectifs de cet exercice.

En voulant laisser toutes les options ouvertes au prochain chef du gouvernement, le ministre des Finances met en jeu la santé économique de tout le pays, et les Canadiens en ont assez de cette mascarade. Les jeunes assistés sociaux et les chômeurs en ont assez de cette mascarade. Nous perdons un temps précieux. Les citoyens de ce pays ont le droit de juger maintenant. Le rideau doit tomber sur ce gouvernement, et le plus tôt sera le mieux.

[*Traduction*]

Le moment est venu de laisser les Canadiens décider s'ils veulent d'un bateau vide qui est dirigé par le gouvernement actuel ou d'un parti politique qui sait que c'est grâce à la croissance que nous résoudrons le problème du déficit et que les Canadiens regagneront espoir, et qui comprend que nous réglerons le problème de l'unité nationale en donnant aux Canadiens d'un océan à l'autre, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, un objectif auquel ils peuvent croire. Voilà ce que proposent les libéraux.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour répliquer à certaines des observations de mon collègue.

Le budget m'a un peu étonnée moi aussi hier. J'estime qu'il s'agissait plus ou moins d'un exposé économique. Certains d'entre nous ont probablement oublié de se reporter à l'exposé économique que le ministre des Finances a fait le 2 décembre.

Je voudrais revenir sur certains points. Mon collègue a parlé de ce qu'il considérait comme une restructuration fondamentale de la société. Cela englobait la diminution des taux d'intérêt réels, le recyclage et l'utilisation de la main-d'oeuvre, la recherche et le développement, les considérations environnementales, et le député a mentionné également les préoccupations en matière de médecine et de recherche.

Si l'on examine ce qui se passe depuis cinq ou six ans en ce domaine, on constate que les taux d'intérêt réels sont probablement à leur niveau le plus bas depuis 20 ans. Il

faut tenir compte du facteur inflation à ce sujet. La plupart d'entre nous ici reconnaîtront qu'on a livré une lutte plutôt acharnée à l'inflation depuis quelques années. Statistique Canada en établissait le taux à 1,9 p. 100 dans son rapport du mois dernier.

Nous avons maintenant un dollar canadien relativement stable. Bien que cela ne dure que depuis six ou huit mois, le cours du dollar oscille présentement entre 79 et 79,5c., ce qui est extrêmement important pour nos exportations et notre commerce extérieur.

La formation et les ressources humaines sont des aspects très importants. Je tiens à dire à propos des modifications au régime d'assurance-chômage annoncées dans l'exposé économique que 2,2 milliards de dollars provenant de la caisse d'assurance-chômage seront dépensés cette année à des fins de formation professionnelle et de création d'emplois pour les chômeurs. Ces fonds, joints à ceux qu'y consacre le gouvernement, représentent une dépense totale de 3,8 milliards de dollars.

Quant à la recherche et au développement, nos crédits d'impôt à cet égard comptent parmi les meilleurs dans le monde.

Une chose que je tiens à dire au sujet. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. J'invite la députée à poser sa question ou à conclure ses observations, car d'autres députés souhaitent poser des questions.

• (1200)

Mme Sparrow: Merci, monsieur le Président. C'est difficile de placer un mot avec tous ces gens qui se bousculent pour sortir.

Je prends les quatre points que le député a soulevés très au sérieux, parce que la création d'emplois est importante, cela ne fait aucun doute. Nous admettons tous que le taux de chômage est trop élevé, mais il faudra probablement accroître les subventions pour régler le problème.

Le député est-il disposé à déclarer à la Chambre qu'il obtiendra l'argent nécessaire en réduisant les paiements de transfert versés soit aux contribuables, soit aux administrations provinciales? On sait que le gouvernement consacre 68 ou 69 p. 100 de ses dépenses aux paiements de transfert. Ou peut-être voudra-t-il augmenter les cotisations que les employeurs et les employés doivent verser à la caisse d'assurance-chômage, ce qui sera difficile à faire? Où prendra-t-il l'argent pour régler les quatre problèmes qu'il a mentionnés?

M. Martin: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier la députée pour sa question ainsi que pour son intervention. Elle admet que le budget déposé hier n'est, au mieux, qu'une déclaration inconsistante.

J'espère qu'elle réussira, demain, à la réunion de son caucus, à faire entendre la voix de la raison, qui risque malheureusement d'être étouffée par l'irrationalité de la pensée de ses collègues.

Une voix: Misère.

M. Martin: Non, la misère est le lot des Canadiens, l'irrationalité, celui du caucus conservateur.

Permettez-moi simplement d'aborder les points qu'a fait valoir la députée. Comme toujours, les prévisions relatives aux taux d'intérêt réels sont élevées. Les taux au Canada sont presque le double des taux d'intérêt réels enregistrés aux États-Unis. L'essentiel n'est pas de connaître la valeur absolue des taux d'intérêt réels au Canada, mais bien leur niveau par rapport à celui des taux de nos concurrents. Si le coût du capital de nos concurrents est inférieur au nôtre, il aura une incidence directe sur notre capacité d'expansion.

Dans le domaine de la formation, il ne suffit pas d'accroître les dépenses. Il faut vraiment chercher à découvrir l'origine des problèmes. Voilà pourquoi notre parti préconise l'élaboration d'une compagnie des jeunes Canadiens qui nous permettra vraiment d'inciter les jeunes qui abandonnent les études avant leur 10e année, soit 36 p. 100 des élèves du secondaire, à retourner à l'école. Et voilà pourquoi nous avons songé à créer un programme d'apprentissage pour veiller à ce que l'importante transition entre les études secondaires et le marché du travail se fasse en douceur.

L'Allemagne forme 600 000 apprentis chaque année, contrairement à 24 000 pour le Canada. Nous condamnons un vaste segment de notre jeune population au chômage à vie.

En ce qui a trait à la recherche et au développement, nous avons bien dit que le rôle du gouvernement est de veiller à réorienter la culture économique et à l'axer sur l'innovation, où la recherche et le développement seraient plus qu'un simple facteur secondaire.

Le ministre des Sciences s'assoit avec les députés de l'arrière-ban. S'il n'occupe pas une banquette ministérielle, c'est qu'il n'est pas un ministre de premier plan.

Mme Sparrow: Il est juste ici.

M. Martin: On lui donne l'occasion de parler une fois tous les six mois et ce, le vendredi, quand tous les principaux ministres sont absents.

À notre avis, la science et la technologie doivent être le pivot du développement industriel du Canada, qui nous permettra de bâtir une économie moderne.

Pour ce qui est du financement, il nous faut tout d'abord examiner le rendement des investissements. Ensuite, si nous voulons bâtir une économie moderne, fondons-la sur les technologies canadiennes. Ne vous procurez pas de la technologie italienne pour construire des hélicoptères dans le but de mener une guerre qui est finie. Donnez-nous la chance de poser les bases pour bâtir un avenir solide.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter mon collègue, le député de LaSalle—Émard, pour ce qui constitue un véritable message d'espoir. Voilà ce que veulent entendre aujourd'hui les Canadiens, qui sont tellement nombreux à ne pas avoir de travail.

Au quatrième point de son programme, le député a parlé du rôle important que jouent les petites entreprises lorsqu'il s'agit de relancer l'économie et de redonner du travail aux gens. Ce qu'on nous demande à nous, libéraux, c'est comment nous entendons mobiliser les banques, les institutions financières et les coopératives de crédit du Canada et comment nous entendons leur faire comprendre qu'elles doivent concentrer leurs efforts sur les petites entreprises.

• (1205)

En tant que président du comité du programme de notre parti, je sais que le député a beaucoup travaillé dans ce domaine. Je le prie de rassurer le secteur des petites entreprises et la population de notre pays sur la façon dont nous entendons amener les institutions financières du Canada à aider les petites entreprises.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de LaSalle—Émard dispose d'une minute et demie.

[*Traduction*]

M. Martin: Je remercie le député de sa question. Pendant la minute et demie qui m'a été attribuée, je voudrais dire qu'il ne fait aucun doute qu'un des problèmes fondamentaux au Canada, c'est qu'au lieu d'être desservi par le secteur financier, pour que nous puissions bâtir les économies de demain, le secteur de la production est devenu le jouet du secteur financier.

Le système bancaire canadien et, en fait, la plupart des institutions financières échouent sur deux plans: tout d'abord, la contraction brutale du crédit est un problème réel, car on coupe l'herbe sous le pied aux petites et moyennes entreprises. On le fait lorsqu'elles ont des difficultés financières ou lorsqu'elles s'apprêtent à prendre de l'expansion sur les marchés mondiaux et qu'elles ont besoin d'argent pour le faire. Ensuite, nous ne bâtirons jamais une économie novatrice si les banques et les institutions financières ne comptent pas parmi leurs employés des ingénieurs et des scientifiques capables d'évaluer des projets autres que des projets de construction d'immeubles ou les projets conventionnels que les institutions bancaires canadiennes financent habituellement.

Voilà ce que nous disons aux dirigeants du système financier canadien: ou vous réglez ce problème ou nous ouvrons les portes à d'autres pour qu'ils le fassent. Étant donné le pouvoir du gouvernement et le consensus des Canadiens qui disent que le système financier doit compenser pour ses pouvoirs monopolistiques, ces pouvoirs disparaîtront, à moins qu'il n'assume les responsabilités qui lui ont été confiées.

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me suis entretenu avec nos collègues ici et, étant donné la nature de ce débat très important, nous espérons obtenir l'approbation de la Chambre pour siéger pendant l'heure du déjeuner et poursuivre le débat sur ce projet de loi très important.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, nous sommes d'accord de ce côté-ci de la Chambre pour donner notre appui à la proposition de l'honorable député, qui est de poursuivre le débat durant la période du lunch.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le débat pendant l'heure du déjeuner?

Des voix: D'accord.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir il y a presque neuf ans, le plus grand défi à relever était de rétablir un certain équilibre financier pour notre économie. Maintenant, neuf ans plus tard, où en sommes-nous? Certains se plaindront que le déficit est aujourd'hui presque aussi élevé qu'en septembre 1984. D'autres nous critiqueront parce que la dette nationale a plus que doublé depuis que nous sommes au pouvoir. Il serait intéressant, je pense, de revoir les neuf dernières

années et d'examiner sérieusement ces observations dans le contexte des réalités économique actuelles.

En 1984, le gouvernement a hérité d'une dette nationale de 206 milliards de dollars. Quand les libéraux ont été élus en 1968, la dette ne s'élevait qu'à 18,8 milliards de dollars; quand ils ont quitté, elle était de 206 milliards de dollars. Pendant ces 17 ans, la dette du Canada s'est multipliée par 11. Par comparaison, depuis 1984, la dette est passée de 206 milliards de dollars, qu'elle était à ce moment-là, à 458 milliards de dollars, cette année.

A priori, l'opposition libérale peut paraître justifiée de se plaindre que la dette ait doublé depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Mais la comparaison devient vite peu convaincante quand on songe qu'au lieu de se multiplier par 11, comme cela s'est produit lorsqu'ils étaient au pouvoir, la dette n'est maintenant qu'un peu plus de deux fois supérieure. En outre, le gouvernement n'a pas ajouté un sou à la dette depuis 1987.

De 1970 à 1984, un excédent de 220 millions de dollars est devenu un déficit de 38,5 milliards de dollars sous le gouvernement libéral. Le gouvernement n'exerçait aucun contrôle sur ses dépenses. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le vérificateur général qui, au milieu des années 70, a déclaré qu'il était très inquiet parce que le Parlement, en fait le gouvernement, avait perdu ou était prêt de perdre le contrôle des finances de l'État. Il a alors ajouté: «La gestion et le contrôle au sein du gouvernement du Canada laissent terriblement à désirer». C'est ce qu'a dit le vérificateur général, lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

• (1210)

Pendant les années où M. Trudeau était au pouvoir, les dépenses du gouvernement pour les programmes augmentaient à un taux annuel moyen de 13,8 p. 100, ce qui était de loin supérieur à celui de l'inflation. Si on avait laissé cette tendance se maintenir après 1984, le résultat aurait été catastrophique. Si nous n'avions rien fait pour empêcher que les dépenses ne progressent au même rythme que du temps des libéraux, la dette nationale, qui était de 206 milliards de dollars lorsqu'on nous l'a léguée, atteindrait aujourd'hui le chiffre astronomique de 900 milliards de dollars et plus, au lieu de 458 milliards de dollars. Le déficit de l'exercice en cours s'élèverait à plus de 85 milliards de dollars, au lieu de 32,6 milliards de dollars, comme c'est actuellement le cas.

Nous ne pouvions pas léguer ce fardeau à nos enfants et à nos petits-enfants. Il fallait faire quelque chose, et nous l'avons fait. À peine deux mois de son premier mandat s'étaient-ils écoulés que le gouvernement déposait un plan économique, un plan qui a été respecté à la lettre dans tous les budgets qui se sont succédé, y compris celui-ci, ce qui fait neuf budgets et cinq exposés économiques.

Qu'avons-nous fait? Tous les budgets et les exposés économiques que le gouvernement a offerts aux Canadiens comportaient des réductions de dépenses. Chaque fois, l'opposition se plaignait que nous réduisions les dépenses.

Depuis 1985, le gouvernement a sabré dans les dépenses pour un montant total de 118 milliards de dollars. Il faut ajouter à ce montant les huit milliards de dollars en réduction de dépenses que prévoyait l'exposé économique de décembre. Ce budget réduit encore les dépenses de 3,8 milliards de dollars cette année et de 5,8 milliards de dollars l'année prochaine, pour un total de 30,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Comparativement à la croissance annuelle moyenne de 13,8 p. 100 au cours des 15 ans de pouvoir des libéraux, nos dépenses de programmes, depuis 1985, ont atteint en moyenne à peine 3,9 p. 100 par an. Au début de 1991, le Parlement a adopté la Loi sur le contrôle des dépenses qui a fixé à 3 p. 100 par an le plafond des dépenses. Grâce aux mesures prévues dans ce budget, les dépenses de programmes seront maintenues en moyenne à seulement 1,5 p. 100 au cours de chacune des cinq prochaines années. Ce taux est bien inférieur à celui de l'inflation et l'augmentation annuelle moyenne de 1,5 p. 100 sera la plus faible jamais vue au Canada depuis le début des années 50, soit il y a 40 ans.

Le contraste est encore plus frappant quand on songe aux 9,3 p. 100 de l'époque où le chef libéral actuel était ministre des Finances. Plus étonnantes sont les augmentations que l'actuel chef du parti a autorisées lorsqu'il était président du Conseil du Trésor: 16,3 p. 100, en 1976, et 14,6 p. 100, en 1977. Cet exemple montre bien qu'en ce qui concerne la responsabilité financière, les actes comptent plus que les mots. Il n'est pas étonnant qu'après seulement deux ans de gouvernement conservateur, le vérificateur général ait dit: «Les députés et les contribuables canadiens seront heureux de savoir qu'il y a eu de réelles améliorations.»

Il serait intéressant d'examiner les dépenses des gouvernements provinciaux pour la même période. Alors que les dépenses du gouvernement fédéral n'ont augmenté que de 3,9 p. 100 par année de 1984 à 1992, les dépenses de l'Ontario ont augmenté, en moyenne, de 10,6 p. 100 par année, et cette province n'est pas la seule.

La ville de Kitchener, dans ma circonscription, a vu son budget augmenter, pendant la même période, de plus de 7,5 p. 100 par an. Pour le conseil scolaire public local, le chiffre est de 9,5 p. 100. Je dois reconnaître que la ville et le conseil scolaire ont parfois dû lancer de nouveaux programmes que réclamait la province sans qu'elle fournisse suffisamment de fonds. Le gouvernement de cette

province a fait des réductions impressionnantes dans le budget de cette année.

Il semblerait également que le premier ministre Rae et ses acolytes socialistes, à Queen's Park, commencent à comprendre. Personne ne devrait se laisser leurrer par les socialistes, ici ou à Queen's Park, qui prétendent que nous n'avons fait que leur transmettre le problème. Bien sûr que nous leur avons demandé de contribuer à la solution d'un problème national, mais même le document du Trésorier de l'Ontario révèle que nous n'avons pas réduit nos paiements de transfert à la province. En fait, d'après ce document, les paiements de transfert représentent maintenant 17,2 p. 100 des recettes de la province contre 12,9 p. 100 précédemment. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont ceux du gouvernement de l'Ontario.

• (1215)

Les conséquences de nos mesures pour l'Ontario représentaient moins de 1 p. 100 des recettes de la province, la première année, et moins de 2 p. 100, les années subséquentes. Durant toute cette période, l'Ontario continuait à dépenser à un taux annuel moyen de 10,6 p. 100, tandis qu'Ottawa dépensait à un taux moyen de 3,9 p. 100 par année.

Comme je l'ai dit, la dette nationale a plus que doublé depuis 1984. Par contre, nous n'avons pas ajouté un sou à la dette depuis 1987. Comment expliquer cela? C'est que, depuis 1987, nous réalisons des excédents de fonctionnement.

En 1985, nous connaissions un déficit de fonctionnement de 16,1 milliards de dollars à la fin de notre première année. De ce fait, avec le paiement annuel des intérêts, la dette a grossi de 16,1 milliards. En 1987, nous étions parvenus à renverser la tendance. Depuis lors, l'effet cumulatif des excédents annuels a permis de réduire la dette nationale de 25 milliards.

Depuis 1984, le gouvernement a privatisé ou dissous 39 sociétés d'État et d'autres organismes fédéraux et a amélioré le fonctionnement des organismes qui restent. On a aboli près de 90 000 postes à plein temps au sein des sociétés d'État.

En 1984, le taux d'inflation se situait aux alentours de 4,4 p. 100. Aujourd'hui, il est inférieur à 2,5 p. 100. Les taux d'intérêt ont chuté de 13 p. 100 en 1984 à 6 p. 100 aujourd'hui. Les taux hypothécaires ont donc suivi. Le coût annuel d'une hypothèque de 75 000 $ de cinq ans a diminué de 3 300 $ par année depuis que nous sommes au pouvoir.

Même le taux de chômage est moins élevé aujourd'hui qu'en 1984, année où il se chiffrait à 11,2 p. 100;il est maintenant de 11 p. 100. Et il ne faut pas oublier que nous nous relevons de la pire crise économique qu'on ait connue depuis la grande dépression des années 30.

Les éléments de création d'emplois présentés dans le budget de 1992 et l'exposé de décembre dernier commencent maintenant à faire leur effet, et nous en voyons les preuves. Depuis août dernier, on a assisté à la création de 200 000 emplois à plein temps; en mars seulement, 48 000 nouveaux emplois ont vu le jour. Entre 1984 et 1990, il y a eu plus d'emplois créés au Canada que dans tous les pays suivants combinés: la France, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Belgique, la Suisse et la Finlande qui, ensemble, ont une population de plus de quatre fois celle du Canada.

Depuis 1984, le Canada est, des pays du G-7, celui où proportionnellement la création d'emplois est la plus forte. Selon l'OCDE, de tous les grands pays industrialisés, c'est au Canada que la création d'emplois sera proportionnellement la plus forte, cette année et l'année prochaine.

Ce budget annonce des compressions de 10 p. 100 des subventions accordées aux groupes de défense qui s'ajoutent aux 10 p. 100 déjà annoncés dans l'exposé de décembre 1992 et qui seront suivies par des compressions de 15 p. 100 puis de 20 p. 100.

Personnellement, j'estime qu'elles devraient toutes être à zéro. C'est-à-dire que les compressions devraient être de 100 p. 100 au lieu de ces 10 p. 100, 15 p. 100 puis 20 p. 100 en plus des coupes précédentes. Je pense que tous ces groupes de défense devraient être entièrement autofinancés et que le gouvernement canadien ne devrait pas leur donner un sou.

• (1220)

À l'heure actuelle, nous faisons de la discrimination en faveur des groupes féministes libéraux de gauche tels que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et contre d'autres regroupements de femmes tels que le groupe conservateur connu sous le nom de REAL Women. En vérité, tous ces groupes de défense, qu'ils soient de gauche ou de droite, ne devraient pas recevoir un sou.

Les subventions aux groupes multiculturels devraient également être réduites à zéro. Ils devraient faire ce que font avec beaucoup de succès depuis des années d'autres groupes ethniques comme les cinq clubs allemands de la région de Kitchener-Waterloo qui sont financés par leurs propres membres. Ces cinq clubs n'ont jamais demandé le moindre sou au gouvernement fédéral dont ils n'ont jamais rien reçu, ce qui ne les empêche pas d'être florissants et en expansion.

On pourrait alors utiliser une partie de l'argent ainsi économisé pour renforcer le sentiment d'appartenance au Canada et pour redonner aux Canadiens la fierté d'être Canadiens. Ce qui attire tous les immigrants, c'est la possibilité de devenir citoyens canadiens, d'habiter au Canada, de faire partie de ce pays qui, d'après les Nations Unies, est celui où on vit le mieux au monde, et d'y contribuer.

Nous pourrions également consacrer une partie des sommes ainsi économisées pour stimuler la construction domiciliaire. J'ai recommandé au ministre de faire de telles compressions et d'adopter des mesures de relance de ce genre. Je lui ai recommandé d'autoriser la déduction, pendant 10 ans, des intérêts hypothécaires pour tout acheteur d'une première maison neuve.

Cela aiderait les jeunes familles à s'acheter une maison et stimulerait l'industrie de la construction. Cela remettrait au travail les ouvriers du secteur manufacturier qui, pour le moment, vivent de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale; ils retrouveraient du travail dans la construction dont ils apprendraient rapidement les métiers. Certes, ça coûterait de l'argent au départ. Mais il ne faudrait même pas deux ans pour que les avantages commencent à se faire sentir et ce, pour tous les Canadiens.

Néanmoins, je suis très heureux de lire dans le budget le passage suivant:

> En réponse aux instances qui nous ont été présentées au sujet des besoins de capitaux propres des petites entreprises à forte intensité de connaissances, nous étudierons la possibilité de mettre au point des mécanismes qui inciteront les investisseurs à soutenir les entreprises locales, tout en les faisant bénéficier de leur expertise pour favoriser leur succès.

Cette partie du budget fait directement suite à une idée qui a été conçue dans la région de Kitchener-Waterloo, Cambridge et Guelph, sous l'impulsion de M. Larry Zepf, et que j'ai, ainsi que d'autres députés de la région, soumise au ministre des Finances. Cette idée vient s'ajouter à d'autres recommandations faites par les députés de la région de Kitchener, Waterloo, Cambridge et Guelph, au sujet de mesures telles que l'amortissement plus rapide du nouveau matériel de pointe annoncé dans ce budget et les 230 millions de dollars supplémentaires au profit des entreprises canadiennes menant des activités de recherche et de développement annoncés dans le budget de décembre. Tout cela va contribuer à la création d'emplois dans notre région et dans tout le Canada.

Pour terminer, je dirai que ce qu'il y a de mieux dans ce budget et dans les mesures prises depuis 1984, c'est que grâce à la réduction régulière des dépenses dans chaque budget et maintenant que la pire récession que l'on avait vue depuis les années 1930 est terminée, nous apercevons enfin le bout du tunnel. Nous pouvons maintenant, si nous tenons bon et à cette seule condition, faire des prévisions en vue de l'élimination du déficit annuel et commencer à rembourser notre dette nationale, laquelle devrait être résorbée en quatre ans.

Nous pouvons le faire sans introduire de nouvelles taxes. En fait, l'introduction de nouvelles taxes ne ferait que réduire la capacité de dépenser des Canadiens et ralentir la reprise économique. Si nous réduisions les taxes, les socialistes à Toronto se saisiraient à leur avantage de toute réduction fiscale que nous pourrions introduire, ainsi qu'ils l'ont fait en 1992.

Il n'y a que deux moyens de réduire le déficit: accroître les recettes et réduire les dépenses. Le meilleur moyen de réduire le déficit est de réduire les dépenses. Le meilleur moyen d'accroître les recettes est d'encourager la croissance économique, ce que nous ne pouvons faire en augmentant les impôts.

Selon les experts internationaux, les organismes d'investissement et les Nations Unies, s'il continue à suivre la politique qu'il applique depuis 1984, le Canada devrait avoir ces prochaines années la plus forte croissance économique du monde. Encore une fois, si nous tenons bon et seulement à cette condition, nous pouvons réduire notre déficit et commencer à rembourser notre dette.

• (1225)

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt l'intervention du député. Par votre entremise, j'aimerais lui dire que ce soi-disant budget m'inquiète énormément.

Après l'avoir lu, après avoir entendu les commentaires qu'ont faits ce matin certains députés, les médias et les experts, je trouve, comme eux, que ce budget ne propose aucune stratégie visant à favoriser la croissance et aucune stratégie en matière d'emploi.

On dirait que le gouvernement laisse tomber le développement régional, qu'il abandonne les mines, le tourisme et les forêts et qu'il a l'intention de se retirer d'un certain nombre d'autres secteurs dans un proche avenir.

M. Mills: Il ne fait aucun cas des petites entreprises.

M. Arseneault: Il ignore complètement les petites entreprises. Il emploie l'expression «petites entreprises» dans ses documents, mais ne propose aucune solution concrète aux problèmes auxquels elles sont confrontées actuellement, soit ceux d'obtenir des capitaux et d'attirer les investissements. Ce budget ne comporte absolument rien à ce sujet.

M. Tobin: C'est vrai.

M. Mills: C'est vrai.

M. Arseneault: Le plan de renouveau économique proposé par les conservateurs est un échec total. Ce budget est un autre exemple de la mauvaise administration financière dont a fait preuve ce gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, en 1984. Ce gouvernement est un échec total et ce budget en est la preuve.

Le député s'est vanté de certaines compressions qui ont été annoncées dans le budget. Des compressions qui visent les groupes multiculturels, les groupes de pression. Si c'est ce qu'il pense,je me demande pourquoi le député n'a pas recommandé aux députés de son parti, comme il prétend l'avoir fait, certaines autres coupes, comme par exemple l'élimination du programme d'achat d'hélicoptères au coût de 5,8 milliards de dollars, dont les fonds pourraient être investis dans nos ressources humaines, ce qui aiderait à régler le déficit humain de notre pays.

Et le voyage princier du premier ministre, qui va coûter plusieurs millions de dollars? Pourquoi le député n'a-t-il pas demandé qu'on annule ce voyage? C'est peut-être une question à laquelle le député pourrait répondre, puisque nous parlons de compressions.

M. Reimer: Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au député par votre entremise. Il a soulevé plusieurs questions et permettez-moi de répondre brièvement à chacune en partie.

M. Tobin: Commencez par le voyage du premier ministre.

M. Reimer: Il a parlé de compressions dans le secteur minier et le secteur du tourisme. Il n'est pas sans savoir que nous étions du même côté dans le cadre du débat référendaire. Nous avons dit alors qu'il était temps que le gouvernement fédéral commence à reconnaître que les provinces étaient mieux placées que lui pour s'occuper de certains domaines.

C'est là, en partie, ce que nous commençons à faire. Nous disons que c'est là où réside la principale responsabilité. Ainsi, c'est à ce niveau là qu'on devrait trouver les crédits et prendre les mesures qui s'imposent. C'est ce qui se passe dans une certaine mesure.

Le député affirme que ce projet de loi ne tient absolument pas compte des petites entreprises. Ce que je trouve incroyable, c'est la rapidité avec laquelle l'opposition oublie. Elle a oublié qu'en décembre, nous avons présenté à la Chambre un exposé économique qui portait plus particulièrement sur les petites entreprises.

M. Mills: Votre programme ne donne pas les résultats voulus.

M. Reimer: Nos vis-à-vis affirment que notre programme est inefficace. Penchons-nous alors sur les chiffres relatifs à la création d'emplois; comme je l'ai signalé, 48 000 nouveaux emplois ont été créés au cours du dernier mois. Si on fait une moyenne annuelle, on s'aperçoit que l'augmentation en pourcentage des emplois au Canada est remarquable, tout cela après une terrible récession qui a durement frappé le Canada.

Si beaucoup d'emplois sont créés maintenant, c'est notamment grâce aux mesures que nous avons prises dans notre budget en 1992 et aux dispositions de l'exposé économique de décembre touchant les petites entreprises, qui commencent toutes à porter fruits.

M. Mills: Dites-nous ici même que les banques prêtent aux petites entreprises.

M. Reimer: Permettez-moi de poursuivre. Le député a parlé des hélicoptères et nos vis-à-vis aiment les comparer à tous les autres postes du budget. Ils s'attachent toujours à cet aspect du budget. Ce qu'ils oublient, c'est que l'achat d'hélicoptères entre dans le budget du ministère de la Défense nationale. Ces achats doivent, paraît-il être effectués sur une période de 13 ans. On ne va pas dépenser tout cet argent en une année. Nos vis-à-vis oublient de dire que ces 50 hélicoptères vont créer beaucoup d'emplois au Canada et que nous allons en tirer bien des avantages sur le plan économique. Ils font fi des avantages à long terme dont profitera le Canada en formant des gens compétents dans les domaines de la recherche et du développement, ainsi que de la mise au point de matériel de pointe. Ils s'abstiennent de préciser que ce faisant, nous ne serons pas confrontés aux mêmes problèmes qui nous ont tous affligés à l'époque lorsque nous avons dû annuler le projet Avro car personne n'achetait de nouveaux avions. En un sens, nos vis-à-vis voudraient que cette situation se répète.

• (1230)

J'en arrive enfin à la dernière question soulevée par le député. Son collègue, qui souhaite lui aussi poser une question vient juste de dire qu'il fallait s'assurer que je parle bien de cela. Je vais me pencher avec plaisir sur ce que le député a appelé les «voyages princiers» du premier ministre en Europe et en Union soviétique.

Il y a une chose qui me dérange beaucoup dans les observations comme celle-là. Il ne s'agit pas simplement d'une divergence d'opinions dans le cadre d'un débat. Fondamentalement, on dit plutôt qu'en tant que Canadiens, nous ne sommes pas fiers de nos institutions, de notre premier ministre, et que nous ne voulons pas que ce dernier se rende dans d'autres pays pour défendre les intérêts du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Reimer: Avez-vous remarqué, monsieur le Président, les rires de nos vis-à-vis? Leurs railleries montrent toutes leur manque d'intelligence. Lorsque les présidents américains prennent l'avion présidentiel, ce qui m'impressionne toujours, c'est qu'au moins les Américains considèrent que leur président, qu'ils aient voté pour lui ou pas, a le droit de le faire. Par contre, lorsqu'un Canadien fait de même, on lui nie ce droit. Je pense qu'il est temps d'avoir un peu plus de fierté dans nos institutions et notre pays et alors, nous ne tiendrons plus des propos comme ceux-là.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député, et à un certain moment, j'ai consulté les Comptes publics et j'aimerais apporter des corrections à la présentation erronée et déplorable de ce député.

[*Traduction*]

Dans le rapport de vérification des comptes publics de 1984, on dit que la dette nationale totale accumulée s'élève à 157 milliards de dollars; le montant qu'il a mentionné est donc erroné. Il devrait vérifier le Rapport du vérificateur général comme je l'ai fait; j'invite aussi le député à m'accompagner aux réunions du Comité permanent des comptes publics.

En 1992, soit le dernier rapport de vérification des comptes publics, on dit que la dette nationale est de 423,1 milliards de dollars. Je dis bien 1992. Si le député avait bien voulu lire le budget du ministre des Finances de 1993, il aurait constaté, à la page 21, qu'en 1993 la dette publique nette s'élève à 491,2 milliards de dollars. Autrement dit, contrairement à ce qu'il a déclaré au début de son discours, son gouvernement a réussi à tripler la dette nationale et même un peu plus.

M. Arseneault: Soit plus que tout autre gouvernement depuis la Confédération.

M. Reimer: Monsieur le Président, il est intéressant de constater à quel point les députés de ce côté et d'en face aiment employer les chiffres à leur avantage.

Des voix: Oh, oh!

M. Reimer: Ils le font et nous aussi. Ils rient lorsque je le fais, mais je devrais pleurer quand ils le font à leur tour, n'est-ce pas?

C'est intéressant de voir que lorsqu'ils posent une question, ils ne veulent pas qu'on y réponde. Ils ne font pas preuve de la politesse la plus élémentaire à notre égard en se taisant comme je l'ai fait pour écouter le député. Lorsque je veux répondre, ils crient tous ensemble. J'en conclus que s'ils étaient vraiment intéressés, ils cesseraient de faire du tapage, mais non; ils ne veulent pas connaître la vérité. Ils se fichent de la vérité et veulent seulement présenter les choses à leur avantage.

En essayant de répondre. . .

M. Bellemare: Le député ne peut pas répondre à moins d'aller chercher les livres comme je lui ai proposé.

• (1235)

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je prie tous les députés de bien vouloir collaborer. Le public et moi-même avons du mal à entendre le député. Certaines personnes regardent les débats vous savez; je crois qu'elles voudraient comprendre ce que dit le député.

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement les déclarations du député et j'ai pris des notes. Dans sa présentation, il a bien dit que la dette nationale s'élevait à 206 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

[*Français*]

Il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, c'est une matière à débat. Le point a été soulevé par l'honorable député de Gloucester, et l'honorable député s'apporte à donner sa version des faits. Encore faut-il qu'il ait l'occasion de s'exprimer. J'invite les députés à respecter les points de vue des opposants. C'est la base de notre système parlementaire que de chaque côté on puisse entendre les arguments de l'autre, sans se voir interrompre continuellement par l'autre côté. Je regrette d'avoir à dire une chose élémentaire, mais c'est la base de notre système parlementaire. La parole est à l'honorable député de Kitchener.

[*Traduction*]

M. Reimer: Monsieur le Président, je répondrai rapidement, au mieux de ma connaissance. Je m'en tiens au chiffre que j'ai cité tant qu'on n'aura pas pu me prouver qu'il est inexact.

D'après l'information que j'ai, les résultats des recherches que j'ai effectuées et les chiffres que j'ai relevés et qu'on m'a communiqués, nous avons hérité en 1984 d'un déficit de 206 milliards de dollars.

Je m'en tiens à ce chiffre, que j'ai cité dans mon allocution. Quel chiffre atteint maintenant le déficit? Si on examine les années 1992 et 1993 ainsi que les documents du budget d'hier, le déficit atteint maintenant 458 milliards, soit le montant que j'ai mentionné.

Je m'en tiens à ces chiffres. Aussi, j'ai raison d'affirmer que le déficit a plus que doublé durant le règne des conservateurs, puisqu'il est passé de 206 milliards à 458 milliards entre 1984 et aujourd'hui. Il a un peu plus que doublé.

Je disais également que le déficit s'était multiplié par onze sous les libéraux, et je m'en tiens à cette affirmation car je me suis fondé sur les données qui sont disponibles.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je peux bien comprendre que nous avons différents points de vue, le député qui vient de prononcer son discours et moi-même, mais le député ne semble pas accepter mes chiffres, laissant par là suggérer que les rapports des comptes publics de 1984 et 1992. . . Je peux même citer, à la page et à la section, mes avancés. Malgré cela, le député ne semble pas accepter mes chiffres.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député. Dans cette Chambre, chacun peut exposer son point de vue, et c'est le public qui porte son jugement. La Présidence n'a pas à trancher qui dit vrai, qui dit faux, quel est le poids des arguments qui sont présentés ici. Vous avez fait valoir un point de vue, l'honorable député en a fait valoir un autre. Je pense que le public est en mesure de faire le partage et de porter le jugement qu'il y a lieu de porter. La Présidence n'a pas à juger si votre source de renseignements ou la source invoquée par l'honorable député est bonne ou mauvaise. Le Président en prend acte, cela fait partie du débat. La Présidence n'a pas l'intention de prendre position sur la qualité des sources qui sont invoquées dans cette Chambre.

M. Bellemare: Monsieur le Président, lorsqu'on parle de rapports qui sont présentés au Parlement, et comme vous le savez je suis membre du Comité des comptes publics, il n'est pas correct qu'un député ait des opinions contraires, je dis bien des opinions contraires, aux chiffres présentés par le vérificateur général du Canada et par le contrôleur général du Canada. Et les chiffres qui j'ai reçus de ces deux endroits, soit du vérificateur général du Canada et du contrôleur général du Canada. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Encore une fois, je regrette d'avoir à mettre fin à ce recours au Règlement. Les députés de chaque côté de la Chambre citent des documents publics, des documents qui sont déposés ici à la Chambre, et la Présidence n'a pas à porter un jugement sur ces documents. Ces documents existent, ils ont été déposés. Vous faites appel aux comptes publics; l'honorable député fait appel au discours du budget. La Présidence est le serviteur de la Chambre, écoute attentivement les points de vue, mais il ne lui revient pas de trancher. Lorsqu'il y aura un vote, les honorables députés rendront le verdict qu'ils souhaitent rendre au nom de leurs commettants et des gens qui les appuient.

• (1240)

M. Bellemare: Question de privilège, monsieur le Président.

Le député insinue-t-il que le contrôleur général du Canada, le vérificateur général du Canada avec qui je viens de discuter au téléphone et moi-même, membre du Comité des comptes publics avons menti à la Chambre, ou le député n'aurait-il pas plutôt commis des erreurs en ne vérifiant pas ses sources?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vais devoir être plus ferme. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement ni d'une question de privilège. Il s'agit de points de vue qui ont été exprimés. Que je sache, l'honorable député n'a pas traité son adversaire de menteur et à cet égard-là, je n'ai pas à exiger de rétractation quelle qu'elle soit. Les deux députés ont émis des idées différentes et c'est dans les règles d'un débat parlementaire et démocratique.

[*Traduction*]

M. Arseneault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas prolonger la discussion, mais compte tenu des propos échangés entre les deux députés, et puisque le contrôleur général et le vérificateur général semblent critiquer le ministre des Finances, et vice versa, je me demande si le ministre ne ferait pas mieux de retirer son budget pendant qu'il vérifiera les chiffres qu'il contient.

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Français*]

Je suis désolé, je ne peux pas répéter indéfiniment les mêmes arguments et j'espère que cela met fin aux discussions. Si des députés ont des points de vue différents, ils n'ont qu'à prendre la parole au cours de ce débat. Il y a amplement d'espace et de temps pour permettre aux députés d'exprimer leurs points de vue.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Tout d'abord, j'avoue avoir été très étonné d'entendre certaines observations du député de Kitchener qui, selon de nombreux parlementaires, est connu comme étant un homme généralement raisonnable, même s'il siège en face.

Je suis certain que les habitants de Kitchener seraient très surpris de voir le député qui, en dépit d'une conjoncture difficile et moins de 24 heures après le dépôt d'un prétendu budget qui invite chacun à observer des restrictions et à faire sa juste part, se lève pour défendre, en faisant appel au patriotisme, l'idée de remettre gracieusement au premier ministre un voyage d'adieu autour du monde, en première classe, partout en Europe et aux États-Unis, au coût de plusieurs millions de dollars, comme étant une mesure appropriée dont les Canadiens devraient être fiers, qu'ils devraient accueillir avec orgueil pour montrer que le Canada est capable de dépenser sans compter, même en période de restrictions.

Avec tout le respect que je lui dois, j'avertis le député que les habitants de Kitchener n'apprécieront pas la position qu'il a adoptée à cet égard.

Une voix: Ce sont des gens qui travaillent fort.

M. Tobin: Permettez-moi de dire aussi au député que j'espère que les habitants de Kitchener nous regardent. Dans l'affirmative, je souhaite qu'ils demandent au *Kitchener-Waterloo Record*, le journal de Kitchener, de faire paraître les observations du député.

Je doute qu'ils soient impressionnés par les propos qu'il vient de livrer, au beau milieu d'une période de restrictions, au moment même où tous les gouvernements au Canada effectuent des coupes, au moment où, au cours d'un vote historique qui vient de se tenir en Union soviétique, la population s'est engagée à l'égard de la démocratie et a dit oui à Eltsine, oui à la réforme et oui au maintien des politiques en cours, refusant le retour aux politiques de l'ancien gouvernement communiste et à la guerre froide, au moment où un nombre considérable de gens, un nombre qui a causé de l'étonnement dans le monde entier, soit 70 p. 100 de la population, ont dit oui au maintien des politiques en cours, au moment où, au Canada, le gouvernement présente un budget sans retirer une dépense de 6 milliards de dollars pour des hélicoptères militaires nécessaires aux fins de la guerre froide.

Il y a à peine quelques semaines, la ministre de la Défense déclarait: «Nous devons engager cette dépense parce que nous ignorons ce qui va se passer en Union soviétique. Eltsine pourrait être délogé. La population pourrait décider de retourner à un régime communiste.»

• (1245)

Je pense que personne sur la planète n'était prêt. Il y a quelques jours à peine, les résultats ont été communiqués et on a appris que la population de l'Union soviétique, qui vit une période difficile et qui doit consentir d'énormes sacrifices, a néanmoins opté pour cette voie dans une proportion incroyable, l'écart étant de plus de 70 p. 100. Ce peuple a opté pour la démocratie et la réforme, et il entend maintenir ce cap.

Quelle est la réaction du Canada? Quelle est notre réponse face à ce vote historique? Le gouvernement a répondu hier en prévoyant dans son budget une somme de six milliards de dollars pour la Défense. Que dit le député d'en face? Il dit que cette dépense est appropriée. Il dit que nous devons dépenser ces milliards pour surveiller notre ennemi, l'Union soviétique, et ce au moment où même les États-Unis, ennemi juré de l'ancien empire soviétique, ont décidé de moderniser leurs hélicoptères, au nombre de plus de cinq cents, plutôt que de les remplacer. Ainsi, 239 hélicoptères servant aux missions de recherche et de sauvetage ont été améliorés au coût de dix millions de dollars chacun. Plus de 300 appareils Chinook ont été améliorés par les États-Unis, mais le Canada, et il est bien le seul au monde à agir de la sorte, va consacrer près de 6 milliards de dollars à l'achat d'hélicoptères dont nous n'avons pas besoin.

La compagnie, Weston Augusta, a fait faillite. Elle a été absorbée par une société d'État italienne. Le président de cette compagnie a été arrêté et mis en accusation dans une affaire de corruption dont les tribunaux européens sont maintenant saisis. Un prototype de l'hélicoptère en question s'est écrasé; tous les membres de l'équipage ont été tués, et les autres prototypes sont retenus au sol en attendant la tenue d'une enquête. Malgré tout, le gouvernement d'en face insiste pour faire cet achat.

Une voix: Vous avez raison.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de South Shore invoque le Règlement.

M. McCreath: Monsieur le Président, je suis convaincu que ce n'était pas volontaire de la part de mon collègue et qu'il ne voudrait pas induire la Chambre en erreur lorsqu'il dit que les hélicoptères que nous voulons acheter se sont écrasés. Le député fait mention d'un contrat de 6 milliards de dollars alors qu'il sait pertinemment qu'il s'agit en fait d'un contrat de 4,4 milliards de dollars. Ces précisions ont souvent été faites. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Mills: Des hélicoptères Gucci.

M. Tobin: Non seulement l'intervention du secrétaire parlementaire n'est pas un rappel au Règlement mais elle n'a aucun sens. Il s'agit d'une dépense de 5,8 milliards de dollars.

Mme Sparrow: C'est un contrat de 4,4 milliards de dollars et vous le savez. Votre nez allonge.

M. Tobin: Le député d'en face dit qu'on ne peut parler de 6 milliards de dollars puisqu'il ne s'agit que d'un contrat de 5,8 milliards de dollars. Laissez-moi vous entretenir des projections du gouvernement. Selon ses propres documents budgétaires, le gouvernement, et c'est la raison pour laquelle celui-ci ne peut être pris au sérieux, avait prévu en 1991-1992 que le déficit se chiffrerait cette année à 27,5 milliards de dollars.

Savez-vous de combien le gouvernement s'est trompé? Pensez-vous qu'il s'est trompé de la bagatelle d'un milliard? Deux milliards peut-être?

Des voix: Plus, encore plus.

M. Tobin: Était-ce trois milliards? Quatre milliards? Cinq milliards? Six milliards? Sept milliards? Huit milliards? Non, le gouvernement s'est trompé d'un gros 9 milliards de dollars.

Des voix: Combien?

M. Tobin: Neuf milliards de dollars. Dans son dernier véritable budget, le gouvernement avait dit qu'il créerait, au cours de la période allant jusqu'à ce jour, 500 000 nouveaux emplois. De combien s'est-il trompé dans ce cas? De 100 000 emplois? De 300 000? De 500 000? De 700 000? En fait, il s'est trompé de 800 000 emplois puisque, d'une part, le gouvernement n'a jamais créé ces 500 000 emplois et que, d'autre part, 300 000 autres emplois sont disparus au cours de la période en cause.

Comment quiconque pourrait-il prendre au sérieux les projections du ministre des Finances et du gouvernement?

Il est tout à fait approprié que ce budget ait été imprimé sur du papier recyclé car, après tout, il s'agit d'un document recyclé. Seul un exceptionnel vendeur de voitures d'occasion pourrait qualifier le document de cette année de nouveau modèle. C'est un vieux véhicule abandonné aux pneus crevés et au réservoir vide.

• (1250)

Les Canadiens s'attendaient à ce qu'on leur propose une stratégie. Ils pensaient que le gouvernement allait les inviter à partir dans une croisade pour reconstruire leur pays, lui donner un nouveau dynamisme, le rendre concurrentiel, pour faire en sorte que nous puissions faire concurrence au reste du monde et nous emparer de notre juste part de la richesse de la planète. Les Canadiens étaient prêts à faire leur part.

Je viens de passer quelques semaines à Terre-Neuve, et je suis allé frapper à la porte de certains des citoyens canadiens les plus pauvres. Savez-vous ce qu'ils disent? Que les gouvernements doivent vivre selon leurs moyens. Ils ne réclament pas toutes sortes de dépenses. Ils demandent aux gouvernements d'agir de façon responsable. Ils leur demandent de faire preuve de compétence. Ils disent encore: «Proposez-nous une stratégie, et nous allons faire notre part. Invitez-nous à reconstruire le pays, et nous allons participer comme nous le pouvons.»

Que nous a proposé le gouvernement hier? Un document bien mince et bien triste, usé, et vide de toute politique, qu'il a qualifié de budget, un budget qui n'invite personne à faire quoi que ce soit sinon à fermer les yeux sur la catastrophe vers laquelle le gouvernement mène le pays.

Le Canada est un navire au beau milieu de l'océan. Les vents sont violents, la mer est grosse et le navire est ballotté dans tous les sens. Il faudrait au gouvernail un capitaine à la main sûre, mais qui avons nous? Un gouvernement conservateur usé qui dit aux passagers, c'est-à-dire aux Canadiens, de retourner dormir, que le navire tient le cap. Ce cap-là nous mène tout droit au désastre. Ce n'est pas moi qui le dis, ni nos vis-à-vis, ni les journalistes, ni le public, c'est ce qu'on lit dans le propre budget du gouvernement.

Que lit-on dans le budget? Le vérificateur général, comme mon collègue l'a dit clairement, a fait remarquer qu'en 1984 la dette publique du Canada s'élevait à 157 milliards de dollars. Dans les 117 années qui se sont écoulées entre la fondation de la Confédération et 1984, la dette totale qui s'est accumulée pour la construction d'infrastructures—les routes, les écoles, les universités, les villes, les systèmes de transport, et j'en passe—s'élève à 157 milliards de dollars. Cela nous a permis de bâtir un des plus grands pays du monde.

Que s'est-il passé au cours de ces neuf années? Le gouvernement a-t-il construit d'autres routes? A-t-il mis sur pied d'autres réseaux de transport? D'autres grandes villes ont-elles surgies dans la région de l'Atlantique, dans les Prairies, dans le coeur du pays? Non. D'autre part, qu'est-il arrivé au déficit pendant ces mêmes années?

Reportons-nous au budget. Ouvrons-le à la page 66. On y apprend que de 157 milliards de dollars, soit le montant accumulé en 117 ans, la dette du pays passera en

neuf ans au chiffre prévu de 458,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice en cours.

Une voix: Avec plus de trois millions de chômeurs.

M. Tobin: Que nous ont-ils donné en échange? De nouvelles infrastructures, de nouvelles populations, de nouvelles villes, de nouvelles autoroutes, de nouveaux hôpitaux, de nouvelles industries?

Monsieur le Président, nous n'avons encore rien entendu. Je sais que j'ai piqué votre curiosité. Le meilleur est à venir. Ils nous disent que s'ils sont réélus— ouvrez le budget à la page 66—, ils vont ajouter 100 milliards de dollars à la dette publique. En effet, celle-ci va s'élever à 563,2 milliards de dollars, soit 105 milliards de dollars de plus, à la fin de leur mandat s'ils sont réélus. Tel est leur plan. C'est écrit là en noir sur blanc. C'est ce qu'ils admettent: si tout va comme sur des roulettes, la dette ne va augmenter que de 105 milliards de dollars.

C'est ça le plan de match de nos vis-à-vis. Et dire qu'ils ont fondé leur campagne sur la notion de responsabilité financière.

Ouvrons le budget à une autre page, car je ne veux pas dire le fond de ma pensée de crainte que vous ne la trouviez trop tendancieuse parce que rien ne me ferait plus plaisir que de voir toute cette bande mise à la porte. Regardons le document budgétaire lui-même. Les membres du public qui n'ont pas leur propre exemplaire sont priés de noter la page pour s'y reporter quand ils l'auront. Aux pages 27 et 28, il y a un aveu incroyable. Voici ce qu'on peut y lire:

• (1255)

> Les engagements bruts du Canada à l'étranger sont partiellement compensés par les actifs étrangers que détiennent les Canadiens. Il reste que, compte tenu de la taille de son économie, le Canada est maintenant le plus endetté, et de loin, des grands pays industrialisés. De plus, son endettement net envers l'étranger a atteint en 1992 43,8 p. 100 du PIB, un record pour l'après-guerre.

Le document budgétaire dit que le gouvernement a fait du Canada le pays le plus endetté du monde industrialisé et que nous avons établi un record en 1992 sous le gouvernement actuel. Quel est ce record? Notre endettement envers l'étranger a atteint 43,8 p. 100 du PIB, ce qui est un record pour l'après-guerre, et c'est au Japon que nous devons 40 p. 100 de notre dette extérieure.

C'était un record. Quand le record précédent avait-il été établi? Voici ce que dit le document:

> Le sommet précédent était de 42 p. 100 en 1961.

Quel parti était au pouvoir en 1961? C'était la dernière fois que les conservateurs ont été au pouvoir sous la direction de M. Diefenbaker.

Toutes les belles paroles du député de Kitchener et de tous les autres députés conservateurs qui ont bien appris leur leçon ne changeront rien aux faits contenus dans leur propre document budgétaire. En neuf ans, le gouvernement conservateur a conduit le Canada à un point où il a presque triplé la dette accumulée en 117 ans depuis la fondation de la Confédération et où il est devenu le pays le plus endetté du monde industrialisé et même de la planète.

Compte tenu de ce bilan, lorsque les conservateurs demandent aux Canadiens de les réélire pour qu'ils puissent ajouter encore 100 milliards de dollars à la dette actuelle, c'est un peu comme le pyromane qu'on a pris l'allumette à la main qui dit qu'il est désolé, qu'il ne faisait que plaisanter, et qui veut maintenant devenir chef des pompiers. Si ce n'était pas aussi tragique et aussi sérieux, on pourrait en rire.

Je ne sais même pas pourquoi nous avons eu un budget hier. C'était une initiative tout à fait futile. Aucune modification ne vise les accords financiers avec les provinces, le taux d'imposition des sociétés et le taux d'imposition des particuliers, aucune mesure de création d'emploi n'est proposée, aucun plan à long terme n'est prévu pour prendre en main le déficit annuel et la dette.

Ils n'ont annoncé qu'une seule mesure ayant un peu d'importance et cette mesure aura deux effets. Le gouvernement, et le député de St. John's-Est ne peut pas s'en réjouir, j'ai d'ailleurs remarqué chez lui un certain malaise, a déclaré—et je me reporte à la page 57 du document—qu'il ne renouvellerait pas les ententes fédérales-provinciales dans les domaines des forêts et des mines. Il n'y aura plus de coopération fédérale-provinciale dans le domaine des forêts et des mines. Ces ententes ont une grande importance dans la région de Corner Brook, d'où je viens, dans le centre de Terre-Neuve, dans l'Ouest de Terre-Neuve et pour tout le secteur forestier du Canada. Au Canada, le secteur forestier fournit un emploi sur dix.

Le gouvernement se retire avec joie du domaine des mines qui est aussi important dans ma région, dans ma circonscription en particulier et sur la péninsule de la Baie Verte.

Qu'a dit d'autre le gouvernement? Il a dit qu'il examinerait les ententes de développement économique et régional dans les autres secteurs à mesure qu'elles arriveraient à échéance. Cela inclut les domaines de l'agriculture, des communications, de l'environnement, des pêches, des transports, du développement industriel, de l'innovation industrielle et du tourisme. Dans tous les domaines, les régions éloignées du Canada, celles qui possèdent le moins, tentent de reconstruire leurs infrastructures, d'élargir leurs bases industrielles, de tirer davantage de leurs ressources naturelles pour créer une nouvelle richesse. Ces régions les plus démunies comptent sur la coopération et sur le partenariat pour se développer et le gouvernement fédéral leur tourne le dos, il les abandonne. C'est ce que prévoit le gouvernement et le budget enlève toute crédibilité à ce que disait hier ou il y a deux jours dans le Canada atlantique la ministre de la Défense qui affirmait vouloir injecter davantage d'argent dans le développement régional. C'est d'un ridicule consommé.

• (1300)

Il y a une autre question importante. La ministre de la Défense a déclaré: «Si je suis élue chef du Parti conservateur, j'éliminerai le déficit en cinq ans». Le ministre de l'Environnement a déclaré: «Si je suis élu chef du Parti conservateur, j'éliminerai le déficit en quatre ans». C'est ce qu'ils soutiennent.

Jetons un autre coup d'oeil sur les documents budgétaires. Nous voulons nous faire une opinion impartiale. Selon les documents budgétaires et même si l'on donne foi à toutes les prétentions excessives, exorbitantes et exagérées du ministre des Finances quant à la croissance et à la productivité—ce qui n'est pas mon cas, bien sûr, car l'expérience m'a enseigné à ne pas le faire—à la date pour laquelle le ministre de l'Environnement prétend supprimer le déficit, le déficit annuel sera de 14 milliards de dollars au moins et, à la date pour laquelle la ministre de la Défense prétend supprimer le déficit, le déficit annuel atteindra huit milliards de dollars au moins.

Si les candidats à la direction du Parti conservateur n'arrivent pas à s'entendre avec le ministre des Finances de leur propre gouvernement, qui nous dit qu'il est impossible de supprimer la dette en quatre ou même en cinq ans, qu'il n'y arrive pas en dépit de tous ses efforts, il est temps que ces candidats expliquent aux Canadiens comment au juste ils entendent s'y prendre. Que la ministre de la Défense nous dise quel programme fondamental pour les Canadiens, de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-maladie ou du financement de l'enseignement, sera supprimé pour payer les hélicoptères et pour tenir une promesse électorale lancée en l'air.

Les Canadiens ordinaires, les gens en T-shirt qui boivent de la bière et que la ministre de la Défense ne peut pas comprendre, savent ce que c'est que de la foutaise. Ce budget et ces promesses électorales entrent tous dans cette catégorie. Ce sont—je ne peux pas le dire à la Chambre, monsieur le Président. Permettez-moi de dire simplement ceci. Les Canadiens savent distinguer un exercice bidon d'un vrai. Cela prend un front de vous savez quoi pour oser faire croire aux Canadiens que ce budget constitue un exercice sérieux d'ajustement et de gestion de notre économie. C'est dans un exercice scandaleux et ridicule que les députés d'en face nous ont entrainés.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Cependant, avant de poser ma question et de revenir aux pages mentionnées par le député, je voudrais parler de la petite discussion sur les données du budget et des raisons pour lesquelles j'ai utilisé le chiffre de 206 milliards de dollars.

Quand on regarde le tableau 1.1. intitulé «Déficit et dette nette», à la page 1.2 des *Comptes publics* pour 1991-1992, on constate que, pour l'exercice clos le 31 mars 1984, la dette nette s'élevait à 167,8 milliards de dollars. Plus loin, sur la même page, on constate par ailleurs que, du 1er avril 1984 au 31 mars 1985, la dette nette représentait 206,3 milliards de dollars, le chiffre que j'ai utilisé.

Si j'ai utilisé ce chiffre tiré des *Comptes publics*, c'est que les élections ont eu lieu le 4 septembre 1984 et que, de ce fait, je me devais d'utiliser les chiffres s'appliquant après cette date ou visant l'exercice financier alors en cours.

Je maintiens le chiffre de 206 milliards de dollars, parce que c'est celui de l'exercice financier durant lequel nous avons été portés au pouvoir. Je ne peux pas utiliser les données de l'exercice précédent. Je n'ai d'autre choix que d'utiliser le chiffre de 206 milliards de dollars.

À mon avis, dans le cadre du débat, nous devons utiliser certains chiffres avec circonspection. Le député avait raison de parler de 157 milliards de dollars pour l'exercice précédent ou, si je ne m'abuse, de 167 milliards de dollars. Je ne conteste pas cela, mais je dois utiliser les chiffres de l'exercice financier durant lequel nous avons été portés au pouvoir, soit 206 milliards de dollars.

J'ai quelques questions à poser. La première concerne la page 66 du budget.

• (1305)

Monsieur le Président, je remercie le député de ses bonnes paroles à mon endroit. Il s'est montré très courtois. Je dois d'ailleurs dire que j'apprécie le numéro auquel il se livre quotidiennement durant la période des questions à la Chambre. J'aime son choix de mots et je crois que tous l'apprécient. Selon moi, ceux d'entre nous qui ne viennent pas de Terre-Neuve envient ceux qui sont originaires de cette province. C'est agréable de les écouter. Ils savent manier la langue anglaise d'une façon remarquable. Nous venons d'en avoir un bon exemple. Je ne sais pas, cependant, à quel point le débat a été instructif. Il était enflammé, mais je ne suis pas sûr qu'il était très éclairé.

Voici ma question. À la page 66 du budget, le député nous renvoie à la ligne de la dette publique nette, qui représente 458 milliards de dollars pour cet exercice et qui atteindra 563 milliards de dollars en 1997-1998. Le député avait tout à fait raison.

Je veux toutefois savoir pourquoi le député n'a pas parlé de la ligne précédente. Il n'en a rien dit. Or, la ligne précédente prévoit que les besoins financiers excluant les opérations de change passeront de moins 34,4 milliards de dollars durant cet exercice à 1 milliard de dollar en 1997-1998. Pourquoi le député a-t-il passé cela sous silence?

Voici ma deuxième question. Le député a parlé d'observations préjudiciables aux pages 26 et 27. Il a cité l'extrait suivant: «Le Canada est maintenant le plus endetté, et de loin, des grands pays industrialisés.» C'est tout à fait juste.

Pourquoi le député s'est-il opposé à chacun des neuf budgets et des cinq exposés économiques que nous avons présentés pour essayer de réduire les dépenses? Pourquoi a-t-il fait cela? Pourquoi ne nous a-t-il pas aidés à réduire les dépenses? Pourquoi ne nous a-t-il pas appuyés?

Ma dernière question. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps file. Pour être juste, je dois donner la parole au député.

M. Tobin: Monsieur le Président, il est évident pour certains que la meilleure façon de ne pas entendre exprimer la vérité une deuxième fois, c'est de parler pour ne rien dire jusqu'à ce que leur temps de parole soit écoulé.

Je ne vois franchement pas ce que le député voulait tant faire remarquer. S'il voulait dire que les ministériels reconnaissent que la dette du Canada augmentera de 105 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années si leur parti est reporté au pouvoir, je ne vois pas quel argument solide cela peut représenter.

S'il est d'accord avec l'exposé budgétaire pour dire que le déficit annuel ne peut être éliminé, contrairement à ce que prétendent les deux principaux candidats à la direction du parti, je ne vois pas en quoi consiste son argument.

Le député a parlé du grand talent oratoire que possèdent les Terre-Neuviens; j'ignore si c'est vrai ou pas, mais je vais vous dire une chose. Là d'où je viens, nous n'avons pas besoin de torturer les chiffres pour essayer de leur faire dire certaines choses. Les Canadiens savent quand leur pays connaît des ennuis.

Les Canadiens, pas seulement à Terre-Neuve mais d'un bout à l'autre du pays, veulent faire quelque chose pour remédier à la situation. Ils veulent participer à un plan de relance et sont vivement déçus de voir qu'il n'y a pas de plan.

Je me demande bien ce que le député voulait prouver en faisant remarquer que le Canada était le pays le plus endetté du monde. Il demande pourquoi nous n'avons pas voté du côté du gouvernement. C'est parce que nous pensions franchement, comme nous le pensons encore aujourd'hui, que le gouvernement avait une mauvaise attitude. Son attitude consistait à baisser les bras devant le chômage.

Nous ne croyons pas dans la prétendue guerre contre l'inflation. Nous n'estimons pas que 1,6 million de chômeurs d'un bout à l'autre du pays ou près de 3 millions de travailleurs sous-employés constituent des pertes acceptables, pour reprendre les expressions de la guerre du Vietnam. Cela fait plusieurs années que nous le disons, mais on ne nous écoute pas.

Cette expérience économique, où tout le monde s'incline devant l'autel du capitalisme débridé comme le propose le gouvernement actuel, a échoué.

En Grande-Bretagne, où Margaret Thatcher était au pouvoir, le pays est dans le pétrin. Lors d'un récent sondage d'opinion, plus de la moitié des répondants ont dit qu'ils quitteraient la Grande-Bretagne s'ils en avaient la chance.

Aux États-Unis, où Ronald Reagan a imposé sa prétendue révolution, la dette du pays est devenue excessive. Des gens fondamentalement malhonnêtes en ont profité. Le scandale des caisses d'épargne et des établissements de prêts a montré la cupidité à l'état brut, où l'on a vu des gens s'emparer des caisses de retraite et de l'épargne d'innocentes victimes.

Ils ont créé des sociétés bidon, en toute légalité grâce aux nouvelles lois républicaines adoptées aux États-Unis. Ils ont volé des centaines de millions, des milliards de dollars. Ils ont fui avec la caisse en laissant leurs innocentes victimes faire les frais de la faillite. Le gouvernement américain les a tirés d'affaire. C'est la même idéologie de droite qui prévalait ici et qui nous a plongés dans le pétrin.

• (1310)

Nous avons renfloué les banques. Nous allons dépenser près de 6 milliards pour l'achat d'hélicoptères et un certain lobbyiste fera fortune grâce à sa commission, mais nous ne dépenserons pas un sou pour redonner du travail à un chômeur canadien.

Nous n'inviterons même pas nos concitoyens, qui implorent qu'on leur en donne la chance, à participer à une croisade pour notre pays. Les Canadiens savent que nous vivons dans un pays formidable. Ils souhaitent seulement avoir un gouvernement qui le sache lui aussi et qui possède un plan de relance et ils veulent avoir la chance de rebâtir ce grand pays.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'avais une observation à faire parce qu'on parle beaucoup des hélicoptères et de leur coût d'acquisition. On semble oublier dans l'opposition que cette dépense de 4,6 milliards de dollars, en dollars de 1992, doit s'échelonner sur 13 ans. Cela fait une grosse différence par rapport à ce qu'on entend tout le temps.

Parmi les 800 hélicoptères qui ont été commandés—c'est la demande mondiale actuelle—80, ou 10 p. 100, sont destinés au Canada. Chacun de ces appareils aura un contenu canadien. Le projet d'acquisition d'hélicoptères crée en outre 45 000 années-personnes d'emploi pour des Canadiens. Il convient de le noter, je crois. On crée de l'emploi. C'est très important.

M. Tobin: Monsieur le Président, je sais que la députée s'est exprimée en toute bonne foi, mais je tiens à lui dire qu'il n'y a pas 800 hélicoptères sur les carnets de commande à l'échelle mondiale.

Mme Sparrow: Si, si.

M. Tobin: Non, il n'y en a pas 800.

Mme Sparrow: C'est faux.

M. Tobin: Je ne fais que citer un fait. Il y en a 70 à l'échelle mondiale, dont 50 juste pour le Canada. Notre pays commande plus d'hélicoptères que tous les autres pays de la planète réunis, y compris les deux pays producteurs. Ma collègue d'en face, une collègue de longue date, devrait vérifier ce qu'elle avance avant d'affirmer que ce que je dis est faux.

Les ministériels n'aiment pas qu'on leur parle de ces hélicoptères parce que leur parti et leur gouvernement vont connaître une débâcle avec ces hélicoptères.

Les Canadiens et les Canadiennes savent flairer les combines ultra-coûteuses, destinées à remplir les poches des lobbyistes, et les seules personnes à qui ce projet va profiter, ce sont les lobbyistes conservateurs.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et du ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'espère que le reste du débat pourra se faire sans tout ce cinéma parce qu'à mon avis, cela n'aide pas les Canadiens qui s'inquiètent, comme un certain nombre de mes collègues d'en face, je le sais, de l'orientation prise par notre pays en ce qui concerne le déficit et la dette. Les gens qui s'intéressent à l'avenir de notre pays veulent qu'on se donne une méthode raisonnable pour réduire le déficit et la dette. Ils veulent voir quelque chose de concret, des vrais programmes.

Je regrette de devoir constater que si l'on dit bien des choses de l'autre côté sur les lacunes du budget, j'entends très peu d'observations constructives ou même positives, ni proposition ni programme qui donneraient confiance aux Canadiens. Le fait est que l'opposition n'a pas de programme ni nouvelles idées.

M. Milliken: Eh bien, vous non plus. Il n'y a rien de nouveau dans ce budget, ce n'est que du rabâchage. Personne ne pense qu'il est bon.

Mme Dobbie: Je dirais que nous étudions actuellement le budget du 26 avril 1993. C'est de cela dont nous discutons, et nous ne rabâchons pas la même chose. Il s'agit de l'avenir et de ce qui se passe dans notre pays.

Vous ne serez pas surpris—vous l'avez entendu toute la journée—quand je vous dirai qu'il n'a pas reçu une approbation universelle. Le Canada ne serait pas le Canada si cela avait été le cas et les membres de l'opposition ne seraient pas les membres de l'opposition s'ils approuvaient ce que fait le gouvernement, parce qu'ils sont très avides de pouvoir ces temps-ci.

Bien qu'ils n'aient aucun programme réel, ni aucune idée de ce qu'ils pourraient faire de ce pouvoir, nous sentons l'avidité en face. Cela influe sur leur jugement et souvent sur leurs propos.

Je voudrais dire que s'il est facile pour l'opposition de critiquer, il serait bien plus difficile, à mon avis, de prendre la place et d'enfiler les chaussures ressemelées du ministre des Finances parce que ce dernier ne s'est pas acheté une nouvelle paire de chaussures à cause de la situation économique actuelle. Il a fait ressemeler ses chaussures actuelles. Je dirais qu'il est bien plus difficile d'être à sa place que de siéger de l'autre côté de la Chambre et de critiquer simplement pour le plaisir.

Je voudrais vraiment exprimer toute ma compassion à mon collègue, le ministre des Finances. Il avait à faire des choix très difficiles. Il devait présenter un budget peu de temps avant des élections et avant un changement de chef. Il le présente aussi à un moment où nos choix sont quelque peu restreints. Je le félicite d'avoir, comme le disait mon collègue, le ministre de l'Environnement, préparé le terrain pour le prochain chef et pour les élections prochaines, préparé le terrain pour un nouveau mandat, un mandat renouvelé pour le gouvernement conservateur. Je pense qu'il a fait un admirable travail dans les circonstances et je le félicite une fois de plus.

• (1315)

L'opposition a fait grand cas, ce matin, de ce qu'elle considère comme une absence de mesures pour stimuler l'économie. Je tiens à dire que ce budget est un complément à l'exposé économique de décembre qui contenait des dispositions pour stimuler l'économie. Mon collègue d'en face s'en va, il ne veut pas entendre cela. Il ne veut pas entendre ce que je dis, parce qu'il a du mal à accepter la vérité. Je comprends cela. Néanmoins, je vais continuer pour son édification. Il aura peut-être l'occasion de lire le compte rendu plus tard.

Nous avons pris des mesures pour appuyer la reprise, et je vais vous en citer quelques-unes. Il y a eu, par exemple, une réduction de la surtaxe sur le revenu des particuliers qui est déjà en vigueur et qui laisse donc plus d'argent dans les poches des Canadiens, là où le gouvernement provincial ne s'en est pas emparé pour ses propres besoins. Dans la province du Manitoba, d'où je viens, cette réduction est restée et les Manitobains ont donc plus d'argent de reste grâce à cette initiative du gouvernement fédéral.

Il y a également, pour une durée de deux ans, un programme spécial pour les acheteurs d'un premier logement. Il y a d'autres choses comme une réduction des taux d'imposition des entreprises de fabrication et de transformation, et une augmentation de la déduction pour amortissement pour la machinerie et l'équipement utilisés dans la fabrication et la transformation. Nous avons réorienté les exemptions sur les gains en capital. Nous avons rationalisé les mesures fiscales d'incitation à la recherche et au développement et apporté des modifications aux taux des retenues d'impôt.

Nous avons fait tant de choses que je ne vais pas entrer dans les détails, mais, au cas où mes amis d'en face soulèveraient la question, je peux leur dire que nous avons fait beaucoup pour stimuler la reprise de l'économie canadienne et que ça porte fruit. Nous en ressentons maintenant les effets. L'économie reprend du poil de la bête et n'a pas cessé de s'améliorer pendant sept trimestres consécutifs. De toute évidence, la récession est terminée, et nous connaissons en ce moment un taux de croissance soutenu.

Ce budget renferme une longue liste de mesures qui seront très bénéfiques pour le Canada. Fait important à court terme, nous économiserons 3,8 milliards de dollars au cours de l'exercice 1993-1994. Nous n'allons pas augmenter les impôts ou en créer d'autres. Nous allons simplifier davantage le système de versement de la TPS par la petite entreprise, une mesure importante pour maintenir sa compétitivité et lui permettre de réduire ses coûts d'exploitation.

Autre mesure non monétaire importante, ce budget réduit davantage le volume de règlements touchant la petite entreprise pour qu'elle soit sur un pied d'égalité avec ses concurrents dans le monde et pour éliminer des obstacles à sa compétitivité. Ainsi, en plus de faire faire des économies aux petites et moyennes entreprises, nous allons économiser l'argent des contribuables grâce à la réduction des frais administratifs qui découle de ce que nous avons examiné 700 règlements en vigueur et les

avons supprimés dans une proportion de un contre quatre. C'est le genre de mesure positive que réclamaient depuis longtemps des organismes comme la Chambre de commerce et le Conseil canadien des chefs d'entreprises. Ces organismes sont bien placés pour savoir que la paperasserie et les chinoiseries administratives compromettent la position concurrentielle du Canada et empêchent les Canadiens de profiter pleinement des occasions de reprise économique qui s'offrent à eux au moment où l'on sort de cette récession.

Nous allons également venir en aide aux particuliers. Bien des gens que j'ai rencontrés m'ont parlé des acomptes provisionnels trimestriels qu'exige notre régime fiscal. Des modifications vont être apportées, et environ 300 000 déclarants n'auront plus à produire de déclarations trimestrielles. Cette mesure sera particulièrement profitable aux personnes âgées à revenu modeste. Et cela va nous permettre de réaliser des économies.

De plus, le crédit pour TPS ne sera versé que deux fois par an plutôt que quatre. Cela va représenter une économie annuelle en frais administratifs d'environ 7,5 millions de dollars. Toutes ces mesures positives et sensées visent à améliorer notre position concurrentielle et à réduire les frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Ce n'était qu'un petit exemple des nombreuses mesures progressistes que contient ce budget, et je les approuve de tout coeur.

• (1320)

J'approuve également la dissolution de huit organismes gouvernementaux superflus et la fusion de quatre autres. J'insiste pour que la privatisation prévue des sociétés d'État en question ait lieu le plus tôt possible, car cela nous fera économiser encore plus d'argent.

Je me réjouis aussi de constater que le gouvernement rationalise les dépenses de programmes dans les secteurs minier et forestier, qui relèvent des provinces. Ce sont là des mesures raisonnables qui rendront le gouvernement plus efficace et plus sensible aux besoins des années 90. Il est temps que le gouvernement fédéral se retire des sphères de compétence provinciales, car nous n'avons tout simplement pas les moyens d'assurer des services qui se chevauchent et de nous faire concurrence les uns aux autres, alors que tous les gouvernements font appel aux mêmes contribuables.

En dépit de tout cela, je dois dire que puisque la population canadienne comprend actuellement les vrais impératifs de la dette, je songe avec regret à ce que mon collègue aurait pu faire si les circonstances avaient été différentes, par exemple si nous n'avions pas été tout juste à la fin d'un mandat.

Dès cet automne, après les prochaines élections, le nouveau chef devra être prêt à donner des instructions à son ministre des Finances, car il faudra changer radicalement la façon dont le gouvernement fonctionne, non seulement au niveau fédéral, ici à Ottawa, mais également à tous les autres paliers de gouvernement. Les gens devront eux aussi modifier radicalement leur façon de voir le gouvernement et ce qu'ils attendent de lui. Il se pourrait même fort bien que nous devions sacrifier quelques-unes de nos vaches sacrées lorsque nous chercherons des moyens de lutter contre le déficit et la dette.

Les gouvernements ne peuvent plus être tout pour tous. Nous ne pouvons plus être l'État providence et répondre aux préoccupations des gens du berceau à la tombe, car nous n'avons tout simplement pas les ressources financières pour le faire. La prospérité dont nous pensions jouir dans les années 70 et au début des années 80 n'était qu'illusoire. Nous ne faisions qu'hypothéquer l'avenir de nos enfants. Pareille situation ne doit plus être tolérée, et n'aurait jamais dû l'être.

Nous devons changer notre façon de procéder et notre façon de voir les choses. Les Canadiens doivent prendre leur destin en main. Ils doivent comprendre qu'ils ne doivent pas toujours s'en remettre au gouvernement, mais se demander ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes, comment ils peuvent participer à la démocratie et aider leurs concitoyens. Ils doivent se demander ce qu'ils peuvent faire et quelle peut être leur contribution, car c'est en faisant notre part, en étant productifs et en cherchant à nous entraider que nous jouerons pleinement notre rôle de citoyens au sein de ce merveilleux pays. Un changement d'attitudes s'impose.

Je félicite mon collègue, le ministre des Finances. Je voudrais cependant vous faire remarquer certains points. Ce budget permet aux gouvernements provinciaux de continuer d'augmenter leurs dépenses à un rythme de 4 p. 100 par an, alors que le gouvernement fédéral limitera l'augmentation de ses dépenses à 1,5 p. 100 par an, malgré un taux d'inflation prévu de 1,5 à 2,5 p. 100. Autrement dit, il n'y aura aucune dépense réelle à l'échelon fédéral et aucune augmentation réelle des dépenses.

Je pose aussi la question à tous les Canadiens: Devrait-on permettre aux gouvernements provinciaux de continuer d'augmenter leurs dépenses à un rythme de 4 p. 100 quand la situation de la dette nationale est si grave? Je pense que les provinces et les municipalités doivent se montrer solidaires du gouvernement fédéral et tenter

avec lui de régler ces problèmes plutôt que d'agir de façon indépendante, ce qui nous mènera à notre perte.

Si nous avions restreint les paiements de transfert aux provinces au même taux d'augmentation que le reste de notre budget, nous aurions économisé 9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Or, il se trouve que c'est à peu près le même montant que le manque à gagner prévu dans le budget de cette année en ce qui concerne nos recettes. C'est une somme importante. Étant donné ce qui nous attend au cours des cinq prochaines années, je conseillerais aux ministres des Finances provinciaux d'envisager sérieusement de réduire leurs propres dépenses afin de ne pas être obligés de compter sur des augmentations des paiements de transferts qui seraient financées par l'argent versé par les contribuables au gouvernement fédéral. Si nous ne parvenons pas à maîtriser ces dépenses, il faudra bien, à un moment donné, augmenter les impôts et personne, encore moins le gouvernement fédéral, ne voudrait en arriver là.

• (1325)

Quand les ministres des Finances vont se réunir, ainsi que le ministre des Finances fédéral l'a promis—ce qui, à mon avis, est très positif—ils vont être forcés, je crois, d'en venir à la même conclusion à laquelle en sont déjà venus les Canadiens, à savoir que peu importe le nombre de paliers de gouvernement, il n'y a qu'un seul contribuable qui en a assez et réclame catégoriquement qu'il soit immédiatement mis de l'ordre dans les finances.

Le budget propose de réduire de 10 p. 100 les subventions et les contributions cette année, et de les réduire du même pourcentage l'an prochain. Il promet de les réduire encore de 15 p. 100 en 1995 et 1996 et de 20 p. 100 par la suite. Tout cela est très bien, très positif.

Mais, parallèlement, les réductions proposées ne touchent pas toute une série de programmes, tels les transferts aux personnes qui touchent une allocation d'ancien combattant ou des prestations de la Sécurité de la vieillesse, la Planification de l'emploi, certains programmes à l'intention des autochtones, l'aide alimentaire et les programmes en faveur des personnes handicapées. Ce qui est à la fois humain et juste, si l'on considère qu'il fait partie de nos responsabilités de défendre les intérêts des groupes vulnérables.

Outre cela, ces réductions ne touchent pas les organismes dispensateurs comme le Conseil des Arts du Canada, pas plus qu'elles ne touchent le budget des conseils dispensateurs, dont l'augmentation sera plafonnée à 1,5 p. 100 par an, comme les autres dépenses gouvernementales.

Qui plus est, un traitement favorable sera accordé aux subventions et contributions destinées au domaine des sciences et de la technologie, ce que j'approuve étant donné que l'éducation doit être l'une de nos principales priorités. En fait, tous les programmes que je viens de mentionner tiennent une place de premier plan dans l'ordre des priorités et je suis heureuse qu'ils n'aient pas été touchés.

Mais il faut commencer à penser à nos priorités futures et à la façon dont nous les financerons. Il y a des décisions que nous devons prendre quant à savoir si nous, en tant que Canadiens, sommes prêts à laisser tomber certains programmes qui nous tiennent à coeur mais qui ne sont peut-être pas essentiels afin de financer des secteurs comme l'éducation et la santé.

J'ai remarqué au cours du débat de ce matin, quand les députés d'opposition avaient la parole, qu'ils critiquaient beaucoup les compressions prévues et les mesures proposées dans ce budget, mais qu'ils avaient bien peu de solutions de rechange à proposer. Ils ne nous ont pas dit quels programmes ils auraient sacrifiés ni comment ils auraient réduit les dépenses publiques sans que ce soit trop dur pour les contribuables.

C'est pour des raisons comme celles-là que les Canadiens réclament des compressions encore plus importantes. Ils sont inquiets en pensant à ce que l'avenir nous réserve. Ils demandent qu'on coupe les fonds aux groupes de défense et à d'autres groupes d'intérêts. Les gens nous disent que nous ne devrions financer un programme que s'il est nettement avantageux pour un grand nombre de Canadiens. Ils nous disent que nous devrions tous devenir plus autonomes, plus indépendants. Ils disent également qu'ils en ont soupé de jouer le rôle de celui qu'on exploite au profit des riches qui n'en ont jamais assez.

Cependant, comme le ministre des Finances est très gentil, il ne veut pas que ces compressions fassent trop mal. Il voit donc à ce qu'elles soient appliquées progressivement. C'est pourquoi la plus grande partie des 30 milliards de dollars d'économies annoncées est prévue pour les troisième, quatrième et cinquième années. Nous sommes très heureux d'apprendre, comme je l'ai déjà dit, que ce budget ne prévoit ni nouvelle taxe ni augmentation d'impôt.

Je continue toutefois à m'inquiéter du fait que notre dette continuera à grossir. Et même en épargnant 30 milliards de dollars, d'ici 1997-1998, la dette dépassera les 563 milliards de dollars en dépit de la bonne nouvelle que le déficit aura alors été réduit à 8 milliards de dollars et que le produit intérieur brut devrait être de 928 milliards de dollars.

C'est vraiment une question de priorités; les Canadiens doivent choisir. Dans ce budget, par exemple, nous parlons de limiter à 1,5 p. 100 la croissance annuelle des dépenses fédérales d'aide internationale à compter de 1994-1995. Cela s'ajoute aux compressions de 10 p. 100 annoncées en décembre pour l'exercice 1993-1994. Comme je le disais plus tôt, les secours d'urgence en cas de famine ne sont pas touchés. Étant donné les très réelles difficultés dans lesquelles se trouvent de nombreux pays, cette mesure peut sembler quelque peu brutale; elle est pour le moins regrettable. Mais je dirais que si nous ne mettons pas d'ordre dans nos finances, nous ne serons bientôt plus en mesure de financer aucune de ces initiatives.

• (1330)

Tout bien considéré, ce budget est beaucoup moins rigoureux que nombre d'entre nous l'auraient espéré et que d'autres l'avaient craint. Il est vrai qu'on n'en a pas encore mesuré toutes les répercussions. Après tout, réduire les dépenses de 3,9 milliards, ce n'est pas rien. Bien sûr, 30 milliards, c'est encore plus. Je ne peux que souligner combien il sera important de s'en tenir à ces compressions et même de faire encore mieux dans les cinq années à venir.

L'expérience nous a appris que nos bonnes gens des Finances sont enclins à l'optimisme quand vient le temps du budget. Malheureusement, ils ne sont pas particulièrement doués pour prévoir les recettes escomptées.

Je ne peux que mettre en garde ceux qui croient les prédictions que notre taux de croissance sera de 4,6 p. 100 en 1994. Je n'ai pas analysé les chiffres, mais je me demande s'il est sage de contester les projections établies par l'ensemble du secteur privé, qui prévoit une croissance de 4 p. 100, et de rejeter l'hypothèse selon laquelle l'écart au chapitre de la production réelle diminuera pour atteindre 5,5 p. 100 en 1994, puis 1,75 p. 100 en 1998.

D'importantes questions se posent: L'inflation va-t-elle se maintenir à 1,5 p. 100 à moyen terme? Le taux de chômage va-t-il baisser à 7,5 p. 100 d'ici la fin de 1998? Voilà quelques sujets de préoccupation que je voudrais aborder, en terminant, alors qu'on envisage avec optimisme les cinq prochaines années. Il subsiste trop d'incertitudes et d'impondérables, dont les moindres ne sont certes pas l'accélération sans précédent du progrès technologique et un vieillissement marqué de la main-d'oeuvre, qui a été formée pour répondre aux besoins de l'emploi d'il y a deux ou trois décennies.

Je crois qu'il faut se concentrer surtout sur les changements que nous apportons cette année et nous demander s'ils vont sauver notre crédibilité sur les marchés financiers internationaux. C'est ce qui importe pour l'instant.

Le message le plus important qu'a transmis hier le gouvernement fédéral est peut-être sa promesse de faire tout son possible pour coopérer avec les provinces dans l'établissement des budgets futurs. À notre époque, aucun gouvernement ne peut plus agir en vase clos. Notre position concurrentielle dépendra de notre force de cohésion, de notre capacité de rechercher ensemble des solutions à nos problèmes en tant que Canadiens, au lieu d'agir comme un ensemble hétéroclite d'entités politiques qui se comportent comme si elles étaient indépendantes entre elles et envers le gouvernement fédéral. Nous devons tous travailler ensemble afin de préserver l'unité de notre pays.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'aurais cru que ma collègue défendrait le budget de son gouvernement. Je ne la critique pas, mais elle a posé une question; elle a demandé ce que l'opposition comptait faire outre critiquer. Nous avons suggéré d'annuler le projet d'achat des hélicoptères et d'investir dans le programme des infrastructures afin de moderniser nos villes et municipalités, de rénover les égouts, les routes et d'autres services qui contribueraient à une meilleure qualité de vie.

J'aimerais poser certaines questions précises à ma collègue. Quels seront les effets de ce budget pour les 1,6 million de chômeurs Canadiens, les 2,7 millions d'assistés sociaux et les 2 millions et plus de personnes qui doivent compter sur les banques d'alimentation pour se nourrir? Je ne fais aucun reproche; je pose la question parce qu'elle est importante à mes yeux. Comment ce budget aidera-t-il ces gens? Quels seront ses répercussions pour la classe moyenne, principal rouage de l'économie canadienne? Si la classe moyenne souffre, il va de soi que le rendement économique du pays ne sera pas aussi favorable qu'il pourrait l'être.

Enfin, ma dernière question concerne plus précisément le Manitoba. Quel sera le résultat des compressions exercées à l'égard du développement régional, de Via Rail, de Radio-Canada et des accords sur l'exploitation minière et forestière? Ces compressions auront des conséquences malheureuses pour l'emploi au Manitoba. Je me demande si ma collègue accepterait de répondre à ces questions précises.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, j'apprécie toujours les questions intelligentes de mon honorable vis-à-vis. Je vais essayer d'y répondre. J'espère les avoir toutes prises en note.

Mon collègue a parlé des hélicoptères et des dépenses en infrastructures. Je tiens à lui dire qu'en fait, les hélicoptères font partie de notre infrastructure. Notre capacité de protéger nos eaux côtières, de procéder à des missions de recherche et de sauvetage et de faire respecter l'intégrité de notre territoire dans le Nord et notre souveraineté notamment dépendent de notre capacité d'avoir recours à des hélicoptères qui ne s'écrasent pas car ils sont arrivés au terme de leur vie utile. Investir dans des hélicoptères, c'est investir dans notre infrastructure. Je voudrais préciser, comme mon collègue l'a fait tout à l'heure, en fait, que l'argent consacré aux hélicoptères, quelque 4,5 milliards de dollars, n'est pas dépensé en une année, mais bien sur une période de 13 ans. Je pense que les répercussions sur le budget sont beaucoup moins importantes que les gens pourraient le croire.

• (1335)

Le député a également demandé ce que nous faisions pour nous attaquer au problème du chômage. C'est là une question extrêmement sérieuse et délicate. Le marché est soumis à l'heure actuelle à d'énormes pressions d'une part parce que nous venons de traverser une récession et d'autre part, à la suite d'une restructuration fondamentale de notre économie du fait que la nature des échanges commerciaux entre les divers pays du monde a changé du tout au tout. Cette situation s'explique donc en partie par l'évolution technologique et cette restructuration de l'économie et en partie également par le fait qu'au Canada, le nombre de demandeurs d'emploi n'a jamais été aussi important. En effet, 45 p. 100 des femmes travaillent, ce qui augmente la compétitivité sur le marché du travail.

Dans notre exposé économique de décembre, nous avons pris des mesures pour nous assurer que notre économie progresse de façon productive, que la reprise soit la plus forte possible. Si ces prévisions sont exactes—et j'ai, bien entendu, les mêmes réserves que mon collègue, j'en suis persuadée, au sujet de prévisions quinquennales—le taux de chômage devrait avoir baissé de 7,5 p. 100 à la fin de ces cinq années. Je peux garantir à mon collègue que si le gouvernement est encore au pouvoir, il continuera de prendre toutes les mesures possibles pour que cette situation s'améliore encore plus rapidement.

Le député a également demandé qu'on lui précise les avantages de ce budget pour la classe moyenne. Je le répète, en mettant de l'ordre dans nos finances, nous pourrons nous assurer que la classe moyenne, celle qui contribue le plus au Trésor fédéral, peut compter sur une infrastructure et un gouvernement rationnel qui contrôle son déficit et laisse certaines portes ouvertes.

En ce qui concerne l'affectation de crédits à des programmes pour améliorer la situation des chômeurs et de la classe moyenne, mon collègue n'est pas sans savoir qu'à l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas une très grande marge de manoeuvre. Il s'agit là encore de savoir dans les poches de qui on vient prendre de l'argent pour le donner à un autre groupe. Je tiens à dire qu'en mettant de l'ordre dans notre économie et en nous assurant que des emplois sont créés, comme c'est le cas quotidiennement grâce à la croissance économique qui commence à se faire sentir, nous ferons davantage pour la classe moyenne et les chômeurs qu'en essayant de remédier artificiellement à la crise.

Enfin, mon collègue a parlé des compressions au Manitoba. Hier soir, j'étais aux côtés de M. Manness, le ministre des Finances du Manitoba, lorsqu'on a posé une question à cet égard. C'est lui, je le suppose, qui a le mieux répondu à cette question, lorsqu'il a déclaré que tant que ces réductions de dépenses étaient réparties équitablement entre les provinces, il n'y voyait aucun mal, car nous devions tous faire notre part.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai une question, précédée de deux ou trois brèves remarques, que j'adresse à la députée de Winnipeg-Sud. Je comprends que nous pouvons différer d'opinion sur les priorités et sur les mesures à adopter; nous avons des idées différentes, mais nous les acceptons même si nous les remettons parfois en question.

Or, pour défendre un élément de ce budget, que je considère absolument indéfendable, la députée a déclaré que le gouvernement fédéral se retirait des ententes sur les forêts parce qu'il s'agissait précisément d'un domaine où les gouvernements se faisaient concurrence. Il me semble que c'est ce qu'elle a dit.

Venant de Winnipeg, elle ne connaît peut-être pas aussi bien que d'autres députés la nature de ces ententes. Or, ces ententes remontent à 1983, avec le ministre John Roberts de l'ancien gouvernement libéral. Le programme d'une durée d'un an prévoyait le versement annuel de 55 millions de dollars par le gouvernement fédéral et de 55 millions de dollars par la province, dans le cas de la Colombie-Britannique.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, en 1984, celui qui est aujourd'hui ministre des Forêts et qui avait écrit *The Green Ghetto* a pris une bonne décision. Il a affecté un montant annuel moins élevé, mais s'est assuré de meilleurs résultats en négociant ces ententes administrées et financées conjointement, de sorte que le rendement a été meilleur et que, grâce à leur collaboration, les provinces et le gouvernement fédéral ont pu faire beaucoup plus avec moins d'argent qu'ils ne le faisaient en vertu d'ententes à court terme. Je ne comprends pas que la députée, en parlant de ces ententes

négociées, financées et administrées conjointement, déclare que les gouvernements se font concurrence. C'est l'une des dépenses les plus judicieuses que j'aie vues depuis que je suis à la Chambre, voire même depuis que je m'intéresse à l'industrie forestière ou à la politique.

• (1340)

Je considère que c'est presque une insulte à l'endroit du ministre actuel, qui a annoncé qu'il quittait la vie parlementaire, que d'éliminer la participation du gouvernement fédéral à un programme qui a donné d'excellents résultats. Il faudra encore plus d'argent pour remplir un engagement à l'égard du Plan vert ou du principe de développement durable. Je crois que, dans ce cas, la députée défendait une idée indéfendable. Je voudrais lui demander pourquoi elle le faisait ou alors qu'elle m'explique ce que je n'ai pas compris de son intervention.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je remercie le député de sa bonne question et je suis heureuse de lui répondre.

Les programmes de cette nature ne sont pas créés pour toujours. Ils ne remplacent pas, et ils ne devraient pas remplacer, les conditions qui prévaudraient normalement, sans compter que le secteur des forêts est de compétence provinciale, comme c'est le cas de toutes les autres ressources. Par conséquent, du point de vue constitutionnel, il ne convient pas que le gouvernement fédéral s'immisce longtemps dans un domaine comme les forêts, qui relève de la compétence de la province.

Mais à cela s'ajoutent aussi des considérations d'ordre pratique. Il y a eu concurrence, chevauchement et, parfois, ressentiment suite à l'intervention du gouvernement fédéral dans ce secteur. Il n'y pas longtemps, j'ai rencontré le ministre responsable des forêts au Manitoba; en fait, il s'agit du ministre des Ressources naturelles de la province, puisque celui-ci ne s'occupe pas seulement des forêts. Le ministre m'a signalé que même s'il était responsable de toutes les forêts au Manitoba, il avait moins d'agents forestiers que son homologue fédéral, malgré le fait que ce dernier n'ait aucune responsabilité à l'égard des forêts dans cette province.

Par conséquent, même si nous avons pu avoir un programme à court terme très efficace dans certaines régions, notamment la mienne puisqu'on s'adonne à l'exploitation forestière et qu'on trouve des marchands de bois dans ma circonscription, il faut prévoir une disposition de temporarisation, c'est-à-dire une date à laquelle il y a lieu de mettre fin au programme. Cette date correspond au moment où les dépenses engagées ne sont plus justifiées, compte tenu de la longue liste des priorités ainsi que des fonds disponibles.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je dois tout d'abord dire à la Chambre que je regrette vivement de n'avoir pas pu assister hier à la lecture de l'exposé budgétaire. Je participais à un congrès d'investiture, à Essex—Windsor, qui était prévu depuis longtemps et qu'il a été impossible de déplacer. Je dois ajouter cependant que, s'il est un budget qu'on pouvait rater au cours de huit ans et demi de gouvernement conservateur, s'il est un budget pendant lequel on pouvait somnoler sans rien manquer, c'est bien celui-là. Mis à part une forte dose de propagande pour redorer une feuille de route décevante, ce budget ne contient rien. Aucune idée nouvelle de quelque nature que ce soit, aucune initiative nouvelle. On nous avait annoncé que le couperet allait tomber, qu'il y aurait un sérieux effort pour maîtriser le déficit du Canada.

Que trouvons-nous? Absolument rien, à part un peu d'innovation dans la comptabilité qui permet de renvoyer au prochain exercice le paiement du remboursement pour TPS de l'an prochain en divisant le remboursement en deux versements au lieu de quatre.

• (1345)

Cela représente des économies de 625 millions de dollars sur le milliard d'économies prévues, censément, dans ce budget.

Il vient d'être question de l'industrie forestière. Ce qui me remplit d'horreur, à la vue de ce budget, c'est la quantité d'arbres qu'il a fallu abattre pour produire un document qui est absolument vide de sens. C'est dramatique.

En 1993, le Canada est plongé dans une crise économique. Nous avons 11 p. 100 de notre population au chômage, selon les chiffres officiels. Les résultats seraient différents si nous mesurions réellement le taux de chômage, ce qu'on peut faire en calculant combien de personnes veulent vraiment travailler. Si nous revenons en arrière pour voir le taux d'activité dans une province qui avait une économie passablement active, comme l'Ontario, juste avant la récession, au début de 1990, on constate que le taux était alors d'environ 70,1 p. 100. Nous pouvons appliquer ce taux d'activité à l'ensemble du pays, ce qui est juste, car c'est une mesure du nombre de gens qui voulaient travailler à ce moment-là et qui veulent travailler maintenant. Si nous faisons ce calcul, nous constatons que plus de 17 p. 100 des Canadiens sont sans emploi. C'est une catastrophe nationale.

On ne cesse de parler du problème de la dette. Notre plus grave problème, ce sont les importantes lacunes que le gouvernement présente sur le plan des idées et le manque de compassion dont il fait preuve à l'égard des chômeurs. C'est épouvantable.

Compte tenu du nombre de chômeurs, comment le gouvernement peut-il présenter un budget qui ne prévoit absolument rien pour aider ces gens? Nous avons déjà vu des budgets qui, à mon avis, renfermaient des initiatives malheureuses. Cependant, dans chaque cas, il était habituellement possible de trouver au moins une ou deux initiatives qui montraient que le ministre du jour essayait de trouver une solution politique ou économique au problème du chômage au Canada.

Il n'y a même pas l'ombre d'une initiative de ce genre dans ce budget. Il n'y a absolument rien. On peut commencer par le résumé du ministre des Finances, qui dit que ce budget n'impose aucune taxe ou impôt nouveaux, aucune augmentation d'impôts ou de taxes, et prévoit plus de 30 milliards de dollars de réductions de dépenses et d'autres mesures. Évidemment, toutes ces réductions de dépenses sont pour l'avenir. Il ne se passera rien dans le moment.

On parle de toutes sortes de choses, mais on ne mentionne absolument aucune mesure visant à régler le grave problème du chômage au Canada. En fait, le seul point qui a trait au chômage dans ce budget, c'est la prolongation de la réduction des prestations d'assurance-chômage.

Quel gouvernement sans coeur! Il a vraiment perdu le sens des réalités de ce pays.

• (1350)

La semaine dernière, à l'occasion d'une journée de l'opposition, j'ai énuméré une série de fermetures d'usines dans la région de Windsor qui ont fait perdre leur emploi à près de 3 000 travailleurs dans ma circonscription seulement. Y a-t-il quoi que ce soit dans le budget qui pourrait calmer les inquiétudes de ces gens? Non. Rien du tout.

En outre, on retrouve dans ce budget quelques petites vexations comme on en retrouve dans tous les budgets produits par les conservateurs depuis leur arrivée au pouvoir.

Cette fois-ci, c'est le crédit pour TPS qui est visé. Ce crédit est accordé aux familles les plus pauvres pour alléger le fardeau supplémentaire résultant de la TPS. On leur avait promis qu'elles le recevraient en quatre versements par année, mais cela a été changé. Il n'y aura plus maintenant que deux versements par année. On ne tient aucun compte des problèmes supplémentaires que cela créera pour les familles les plus pauvres du Canada.

De plus, cette magnifique équipe de réducteurs de déficits qui nous fait face annonce dans son dernier budget un déficit supérieur à celui qu'ils avaient promis dans leur premier budget, en 1985. En d'autres mots, nous avons été gouvernés pendant près de neuf ans par un groupe de gens obnubilés par le déficit. En dépit de tous leurs discours ronflants, de toutes leurs colères et de près de 40 nouvelles taxes, tout ce que les conservateurs ont réussi à faire aura été de prévoir dans leur dernier budget un déficit supérieur à celui qu'ils prédisaient dans leur premier budget, en 1985.

Bien sûr, le budget d'hier est pareil aux budgets que les conservateurs nous ont présentés jusqu'à maintenant. Comme tous ceux qui sont venus avant, le budget ne devrait avoir d'effet réel sur le déficit que dans cinq ans. Ceux qui aiment *Alice aux pays des merveilles* et ceux qui aiment lire des contes de fées à leurs enfants trouveront une matière intéressante dans ce budget. Tout à coup, comme par enchantement, l'économie canadienne commencera à croître de 4,5 p. 100 par année. On ne dit pas comment, mais attendons, nous verrons. Quatre et demi pour cent par année.

Cette croissance remarquable, miraculeuse, permettra de réduire le déficit. Tout ira bien et, tout à coup, en 1998, le gouvernement n'aura plus besoin d'emprunter. C'est là la première étape de l'élimination du déficit.

C'est amusant, parce que si l'on se reporte au premier budget présenté par les conservateurs en 1985, ils prévoyaient qu'en 1993, le gouvernement n'aurait plus besoin d'emprunter. Nous sommes en 1993 et où en sommes-nous? Le déficit est supérieur à ce qu'il était la première année où les conservateurs ont déposé un budget.

• (1355)

C'est ce que j'appelle de la mauvaise gestion. On veut nous faire croire à la bonne fée, à Alice au pays des merveilles. Tous ceux qui croient les statistiques publiées

dans ce budget devraient être admis à l'institut Clarke de Toronto pour y subir une série d'électro-chocs.

En vérité, presque rien dans ce budget ne contribuera à régler les problèmes du Canada. Je dois avouer que j'ai réussi à trouver dans ce document de 94 pages une mesure dont il faudrait se réjouir. Il s'agit du projet de fusion du Conseil consultatif national sur le troisième âge et du Conseil national du Bien-être. Cela me paraît très logique. Cependant, le gouvernement déclare qu'il abolira bien d'autres comités, mais il faut savoir que ces comités ne comptent aucun membre. Leur démantèlement sera donc très facile, mais ne prouvera pas grand-chose.

Le budget ne renferme aucune mesure pour aider les pauvres. Dans ce que j'espère sera leur dernier budget au cours de notre génération, les conservateurs ont laissé filé la chance de tenir certaines des promesses qu'ils avaient faites, notamment en ce qui a trait à la mise en oeuvre d'un programme national de garderies.

Ce matin, j'ai discuté avec des représentants de divers groupes d'intérêt, provenant de diverses régions du pays, qui préconisent l'établissement de services de garde. J'ai parlé non seulement à des parents, mais également à des enfants qui ont beaucoup profité par le passé de services nationaux de garderies. Ils m'ont laissé des documents de propagande très bien conçus. Ils réussissent fort bien à nous convaincre que nous avons besoin d'un programme national de garderies au Canada. Nous avons besoin d'un programme qui créera des emplois dans ce secteur d'activité, mais qui, avant tout, aidera les enfants en leur fournissant des soins de garde de qualité, partout au Canada.

Dans notre programme d'emploi, nous, les néo-démocrates, nous engageons à créer un programme de garderies au Canada, mais le gouvernement refuse de tenir les promesses qu'il a faites en ce sens pendant la dernière campagne électorale.

Le gouvernement a aussi laissé tomber les petites entreprises qu'il avait pourtant promis d'aider. Nous avons besoin d'un fonds national d'investissement afin que les entreprises canadiennes puissent acquérir les capitaux de risque nécessaires pour élargir leurs horizons.

Nous nous sommes engagés à former la main-d'oeuvre, à encourager, dans la mesure du possible, la participation des travailleurs à la propriété financière des entreprises qui les emploient et à accroître les travaux de recherche assortis aux investissements étrangers. Toutes ces mesures auraient pu être insérées dans le budget, sans qu'il n'en coûte un sou de plus, dans bien des cas. Pourtant, dans son budget, le gouvernement ne présente aucune idée nouvelle, ne propose aucune nouvelle initiative et ne laisse aucun espoir aux chômeurs canadiens.

Je me demande, monsieur le Président, si je pourrais déclarer qu'il est 14 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, la Chambre passera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans un article du journal *Les Affaires* du 17 avril 1993, on peut lire que «le gouvernement fédéral a livré la marchandise au Québec, dans l'entente Canada-Québec sur le développement régional.

Le gouvernement conservateur a fourni 440 millions de dollars sur les 820 millions, à partir de 1988, et sur une période de cinq ans.

Pour les budgets, le Canada a livré la marchandise et, en plus, le fédéral a ajouté 130 millions de dollars pour renflouer, au cours des deux prochaines années, les programmes dont les fonds étaient épuisés. Nous sommes très peu concernés par les critiques émanant des régions voulant que les montants annoncés aient été très partiellement dépensés.

En date du 28 février 1993, le fédéral avait engagé 26,62 millions de dollars sur 35 millions dans la région du nord-ouest au Québec et, en date du 31 décembre 1922, le gouvernement du Québec dans cette même entente pour le nord-ouest avait engagé seulement 12,3 millions sur 40 millions de dollars.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens ne demandent pas mieux que de reprendre confiance dans leur pays, que de croire à nouveau en l'avenir et en des perspectives vraiment encourageantes pour leurs enfants. Dans les exploitations agricoles comme dans les petites villes, à l'usine comme à la maison, ils s'attendent à plus contre les 39 hausses d'impôt que leur a fait subir le présent gouvernement que ce qu'ils ont obtenu hier.

Le présent gouvernement ne semble pas comprendre qu'il ne s'agit pas de gouverner plus ni de gouverner moins, mais de bien gouverner. Il s'agit de donner à une fonction publique compétente les moyens dont elle a besoin pour offrir à un prix raisonnable, les services publics de qualité que le Parlement lui demande d'offrir.

Cette façon de budgéter à coup de calculatrice qui donne des réductions arbitraires en pourcentages ou en dollars ne correspond tout simplement pas à ce que les Canadiens veulent contre les hausses d'impôt qu'ils vont continuer à absorber.

* * *

M. JACK WALTERS

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, vendredi dernier, je me suis entretenu avec un certain nombre de jeunes athlètes exceptionnels, mais affolés qui font partie de notre équipe nationale de patinage de vitesse. Ils m'ont dit combien ils étaient consternés que leur entraîneur, Jack Walters, ait été congédié par l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur.

Au cours des 20 dernières années, dont 12 comme entraîneur de Gaétan Boucher, Jack Walters a mérité le respect et l'admiration des milieux national et international du patinage de vitesse en tant qu'un des meilleurs entraîneurs au monde.

Cette réputation extraordinaire découle du climat de confiance et de respect mutuels qui existe entre les athlètes dont il s'occupe et lui, des résultats exceptionnels qu'il a obtenus et du fait qu'il partage volontiers ses idées progressistes et innovatrices avec ses confrères nationaux et internationaux.

Les contribuables canadiens assument 70 à 75 p. 100 des coûts de l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur. Je demande en leur nom au ministre d'intervenir et de nommer au besoin un facilitateur, de telle sorte que nos jeunes athlètes soient assurés que leurs chances d'atteindre les buts qu'ils se sont fixés pour le compte du Canada ne soient pas compromises par la politicaillerie et la pagaïe bureaucratique.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur nous demande depuis neuf ans de faire des sacrifices pour lutter contre le déficit fédéral et contre la dette fédérale, pour aider les générations à venir, pour bâtir une économie compétitive à l'échelle mondiale et pour améliorer notre qualité de vie, et nous l'avons fait.

Les Canadiens ont fait confiance au gouvernement actuel. Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 1984, la dette fédérale a plus que doublé pour atteindre 460 milliards de dollars. Ils ont constamment affiché des déficits d'une trentaine de milliards par année. Le fardeau fiscal qui pèse sur les familles de la classe moyenne laborieuse s'est alourdi pour atteindre 44 p. 100 de leur revenu. Plus d'un million et demi de Canadiens sont en chômage, dont plus de 430 000 jeunes gens, 30 p. 100 de nos élèves de niveau secondaire continuent de décrocher, 2,2 millions de Canadiens vivent de l'aide sociale, 2 millions comptent sur les banques d'alimentation, et les crimes avec violence ont augmenté de 40 p. 100. Oui, les temps sont difficiles sous les conservateurs.

* * *

LE BUDGET

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le véritable échec du gouvernement actuel tient au fait qu'il ne comprend pas ce qui unit vraiment le Canada. Ce sont nos institutions nationales qui rendent notre pays viable, des institutions comme Radio-Canada, qui nous permet de nous connaître les uns les autres, VIA Rail qui nous permet de nous visiter les uns les autres, et Postes Canada qui nous permet de communiquer les uns avec les autres.

À en juger par le budget d'hier, il est évident que les conservateurs complotent la disparition de VIA Rail. Ces dernières compressions budgétaires forceront la société ferroviaire à supprimer des embranchements et à réduire ses services et lui permettront beaucoup plus difficilement d'acquérir le nouveau matériel dont elle aura bientôt besoin uniquement pour poursuivre ses activités.

Même si les dirigeants de VIA Rail ne ménageront pas leurs efforts pour minimiser les effets de ces compressions, il ne fait pas de doute que plus les investissements diminueront dans le secteur du transport des voyageurs par chemin de fer, plus la fréquence des services de VIA Rail diminuera et plus la société ferroviaire perdra de l'importance. Notre pays est trop grand pour laisser aux forces du marché le financement du service de transport des voyageurs par chemin de fer.

Si nous voulons conserver un tel service ferroviaire d'un océan à l'autre, le gouvernement canadien a un rôle à jouer. Notre pays ne restera pas uni grâce à des documents constitutionnels, mais grâce aux communications entre ses habitants par la radio et la télévision, par la correspondance et par un service de transport qui soit économique et accessible.

Article 31 du Règlement

• (1405)

LA TROUPE SHIPS COMPANY THEATRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, la Ships Company Theatre a été fondée il y a plusieurs années, à Parrsboro, en Nouvelle-Écosse. Cette compagnie de théâtre a des répercussions qui se font sentir partout dans la région littorale de Parrsboro, car elle attire des gens de plusieurs provinces voisines.

Cette compagnie a élu domicile à bord du *Kipawa*, un traversier en cale sèche qui crée une atmosphère unique et qui se prête très bien à la création de productions théâtrales.

La région littorale de Parrsboro connaît actuellement un léger regain touristique, et c'est la troupe de théâtre qui a, la première, favorisé la construction de nombreuses autres installations pour les touristes.

La Ships Company Theatre a demandé au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial et à la municipalité une aide financière pour pouvoir survivre et prospérer.

Emploi Canada a récemment annoncé l'octroi à cette entreprise d'une subvention en conformité de l'article 25, afin de l'aider à améliorer ses installations. Pour poursuivre ses activités, la compagnie demandera également une aide financière relativement modeste à l'APECA, au ministère des Communications ainsi qu'à la province.

J'appuie fermement les efforts que déploie la Ships Company Theatre pour surmonter les défis financiers auxquels elle fait face et je défendrai de tout coeur ses demandes.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le budget d'hier contenait de bonnes nouvelles pour les personnes âgées de ma circonscription et de partout au Canada. À l'heure actuelle, un contribuable doit verser des acomptes provisionnels trimestriels si l'impôt fédéral qu'il doit payer est supérieur à 1 000 $ pour l'année en cours et l'année précédente et si moins des trois quarts de son revenu net de l'année en cours est assujetti aux retenues d'impôt à la source.

À compter du 15 septembre 1994, un particulier devra verser des acomptes provisionnels seulement si la différence entre l'impôt à payer et le montant retenu à la source est supérieur à 2 000 $ pour l'année en cours et l'une ou l'autre des deux années précédentes.

Cela signifie que quelque 300 000 déclarants, dont bon nombre sont des personnes âgées, n'auront plus à verser d'acomptes provisionnels trimestriels. C'est une excellente nouvelle pour nos aînés.

* * *

LE BUDGET

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, l'avenir économique du Canada est très incertain. Depuis 1984, la productivité de notre secteur manufacturier a connu une croissance équivalant seulement aux deux tiers de celle des autres pays du G-7 et, sous ce gouvernement, nos échanges commerciaux dans le domaine de la haute technologie sont passés d'un excédent de 1 milliard de dollars à un déficit de 30 milliards de dollars.

Depuis 1989, le Canada est passé du quatrième au onzième rang en ce qui concerne sa capacité de soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Nous avons perdu 16 p. 100 de nos emplois dans le secteur manufacturier, et notre taux de chômage est figé à 11 p. 100.

Hier, le défi du gouvernement consistait à proposer des mesures pour aider le Canada, où les salaires sont élevés, et pour créer des emplois. Le gouvernement a négligé de s'attaquer à nos lacunes dans le domaine de l'éducation, de la formation, des mathétiques, de l'alphabétisation, des sciences et de la technologie ainsi que de la recherche et développement.

Il n'a proposé aucune mesure pour favoriser l'expansion des petites entreprises, pour aider les manufacturiers à accroître leur productivité, leurs exportations et la qualité de leurs produits ou pour aider nos industries primaires à transformer leur production ici au Canada pour avoir des produits à plus forte valeur ajoutée.

À cause de ce budget, notre économie continuera de dépérir. Le gouvernement nous laisse encore lamentablement tomber.

* * *

LES CONSOMMATEURS

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales pour son attitude novatrice et dynamique face à la sécurité des consommateurs âgés au cours de cette Semaine nationale des consommateurs.

Nous devrions nous rappeler que chaque année, plus de 3 000 personnes âgées meurent et plus de 67 000 autres sont hospitalisées des suites d'une blessure. En 1986, les dépenses liées aux blessures ont été évaluées à 11 milliards de dollars. Les blessures se classent actuellement au deuxième rang parmi les problèmes de soins de santé. Celles qui sont causées par des produits de consommation inquiètent particulièrement les personnes

âgées à cause des graves conséquences qu'elles ont sur leur qualité de vie.

Étant donné que la population canadienne continue de vieillir, le nombre de blessures et de décès qui s'ensuivront et les coûts de santé connexes augmenteront considérablement.

Le ministère a pris des initiatives pour réduire les blessures que causent certains produits aux personnes âgées dans leur maison. Il travaille avec l'industrie et avec des groupes d'aînés pour sensibiliser l'industrie aux besoins des personnes âgées en ce qui concerne les produits et leur emballage.

Le Canadian Seniors Packaging Advisory Council, ou CASPAC, a été créé pour répondre aux besoins des aînés en ce qui a trait à l'emballage. Un groupe de travail national a été formé pour promouvoir des produits de conception universelle. Ces produits de consommation faciliteront la vie non seulement des aînés, mais également de tous les autres Canadiens.

* * *

LE BUDGET

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, dans le budget de lundi, le gouvernement a annoncé qu'il ne renouvellerait pas les ententes fédérales-provinciales en matière de développement économique et régional dans les secteurs de l'exploitation des forêts et des ressources minières. C'est une mauvaise nouvelle pour les Canadiens qui dépendent des industries minières et forestières.

Au Manitoba, cela signifie la perte de 5 millions de dollars de financement fédéral pour l'exploitation minière et de 15 millions de dollars pour la sylviculture. Comment le gouvernement pense-t-il que le Manitoba et les autres provinces vont faire pour compenser cette perte?

Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas renoncé à son obligation constitutionnelle à l'égard de la sylviculture et de l'exploitation minière, ces compressions budgétaires réduisent l'influence fédérale dans ces secteurs importants. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans les industries forestières et minières. La décision du gouvernement de se retirer de ces secteurs est une honte et va nuire à des milliers de travailleurs et à des centaines de localités d'un bout à l'autre du Canada.

* * *

• (1410)

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi parler de la Semaine nationale des consommateurs.

Article 31 du Règlement

Cette année, le gouvernement fédéral souligne l'importance du crédit à la consommation pendant la Semaine nationale des consommateurs de sorte que ceux-ci puissent agir en toute connaissance de cause quand ils ont recours aux possibilités de crédit qui leur sont offertes.

Il semble clair que les conditions du marché influant sur l'usage du crédit ont connu des changements fondamentaux et qu'elles vont probablement subsister. Par exemple, alors que certains types de dettes à la consommation ne sont plus aussi fréquents, l'utilisation du crédit à la consommation est toujours plus courant qu'il ne l'était il y a une décennie.

Un autre changement concerne le mauvais usage du crédit et, en particulier, les cartes de crédit. Pour y remédier, il faut faire davantage d'efforts pour informer les gens afin qu'ils ne s'endettent outre mesure. Dans certains cas, cela évitera des faillites personnelles.

Parce que c'est une grave question complexe, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales communique ses inquiétudes aux provinces et aux fournisseurs de crédit. Il leur demande de lui communiquer leurs idées sur la manière dont on peut éviter les problèmes d'endettement extrême et dont on peut montrer efficacement aux consommateurs comment faire un bon usage du crédit.

En outre, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des fournisseurs de crédit, nous continuerons. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, hier, le gouvernement n'a pas annulé le contrat d'achat d'hélicoptères d'une valeur de 5,9 milliards de dollars. Il n'a pas opté pour une solution plus économique et plus en accord avec le rôle du Canada dans l'après-guerre froide.

Le gouvernement s'est refusé à prendre des dispositions en vue de fermer certaines bases militaires après discussion avec les gens de la place. Il n'a pas souscrit au voeu exprimé par les Nations Unies pour que l'on consacre chaque année 3 p. 100 des dépenses de défense à la résolution des problèmes de développent du tiers monde et des questions environnementales à l'échelle mondiale.

La ministre de la Défense nationale et championne de l'immobilisme préfère agir comme si la guerre froide n'était pas terminée, comme si le mur de Berlin était toujours solidement debout. L'heure est aux dividendes

Article 31 du Règlement

de la paix. L'heure du départ a sonné pour le gouvernement.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le premier ministre du Québec, M. Bourassa, ainsi que les dirigeants de son parti.

La fin de semaine dernière, à un congrès d'orientation, les libéraux du Québec ont donné à M. Bourassa le feu vert pour autoriser l'anglais dans l'affichage commercial. Une loi, mise en place il y a 15 ans, interdit en effet l'emploi d'autres langues que le français dans l'affichage commercial et publicitaire, d'où les relations tendues entre le Québec et le reste du Canada.

Le gouvernement Bourassa pourrait mettre cette loi au rancart dès le mois de juin. Cela devrait contribuer à améliorer les relations entre le Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue, et le Québec.

C'est évidemment un pas dans la bonne direction, et il faut en savoir gré à M. Bourassa.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le gouvernement déteste les gens de Terre-Neuve.

C'est évident dans le budget d'hier. Comment expliquer autrement cette attaque contre les ententes dans le domaine des forêts, des pêches et des mines?

Comme si le gouvernement n'avait pas fait assez depuis huit ans, avec son dollar élevé et ses taux d'intérêt trop hauts, qui ont fait que Terre-Neuve a perdu des milliers d'emplois dans le secteur minier, dans le secteur forestier et dans l'industrie de la pêche. Or, il reste encore quelques rares emplois là-bas.

Donc, le gouvernement a décidé de frapper encore dans le budget d'hier pour voir s'il ne pourrait pas éliminer les emplois des quelques personnes qui travaillent encore. Ils ont survécu jusque-là en dépit des politiques indignes de ce gouvernement.

Les gens de Terre-Neuve en ont assez de vous et ils vous le feront savoir aux prochaines élections.

LE BUDGET

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le budget d'hier était une insulte pour les Canadiens et une tentative pathétique de réduction du déficit.

En fait, le budget va accroître les dépenses de 13,4 milliards sur trois ans si le Parti conservateur est encore au pouvoir après les prochaines élections pour faire adopter les mesures législatives nécessaires.

Les Canadiens doivent-ils se réjouir de l'absence de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts? C'est une bien mince consolation pour le travailleur ou la travailleuse ordinaire qui a vu ses impôts augmenter de 26,7 p. 100 depuis que ces fanatiques de la lutte contre le déficit ont pris le pouvoir en 1984.

Ce dont les Canadiens ont besoin, ce n'est pas d'un budget qui continue dans la même voie, d'un budget qui ne fait rien, mais d'un véritable budget de réduction du déficit venant d'un vrai gouvernement. Le plan zéro et trois du Parti réformiste est la seule option véritable de réduction du déficit et de protection de nos filets de sécurité sociale. Aucun autre parti au Canada, comme en témoigne le budget d'hier, ne prend la crise financière au sérieux. Espérons que ce gouvernement n'aura jamais l'occasion de mettre en pratique son triste plan de faillite.

* * *

• (1415)

[*Français*]

LE BUDGET

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, les transferts aux provinces ne sont pas touchés par les coupures annoncées hier.

Imposer aux provinces des compressions au niveau des transferts nuirait aux efforts déployés par les provinces pour confronter le problème de la dette et du déficit.

Dans le budget 1993, le gouvernement répond à l'invitation des Canadiens qui demandent que les gouvernements concertent leurs efforts pour résoudre le problème de la dette et du déficit national.

Le ministre des Finances a convoqué ses collègues des provinces à une conférence spéciale des ministres des Finances les 30 et 31 mai prochains afin d'amorcer le travail sur une approche commune au problème de la dette nationale.

LE BUDGET

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a déposé un budget inutile et vide de substance qui ne fait rien pour le problème du chômage et rien pour le problème de la pauvreté.

Encore une fois, le ministre s'attaque aux personnes âgées et à faible revenu. Actuellement, le crédit pour la TPS est versé quatre fois par année. À partir de janvier prochain, les familles qui comptaient recevoir comme d'habitude leur chèque du gouvernement devront patienter trois mois de plus.

Cette mesure n'est rien d'autre qu'un détournement comptable et elle pénalise injustement les familles à faible revenu. Le gouvernement avait promis que le crédit de la TPS serait versé souvent et même parfois avant le temps pour aider ceux et celles qui en ont besoin.

Je trouve cette mesure injuste et je demande au ministre des Finances de la retirer.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances.

Après des années de taux de chômage à deux chiffres et avec un million et demi de Canadiens qui sont toujours à la recherche d'un emploi, tout ce que peut faire le gouvernement est de déposer un budget acceptant que le chômage soit de 11 p. 100 cette année et d'autant l'an prochain.

J'aimerais que le ministre me dise comment il va stimuler la croissance économique et la création d'emplois pour que le chômage diminue sensiblement cette année et l'an prochain. Le ministre est-il prêt à admettre que la raison pour laquelle son budget ne comporte aucun programme de création d'emplois, c'est qu'il est conçu pour servir les intérêts politiques du Parti conservateur et non les intérêts économiques du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce budget est réaliste, responsable et réalisable. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives annoncées dans l'exposé de décembre en vue de stimuler la croissance, d'investir dans les ressources humaines et dans l'infrastructure. Je ferais remarquer qu'il est dit dans l'exposé économique qu'au cours de l'exercice financier 1993-1994, on consacrerait quelque 1,1 milliard de dollars à stimuler l'économie, puis un autre milliard en 1994-1995.

Les réductions d'impôts sur le revenu et la prestation fiscale pour enfants à elles deux injecteront cette année 1,7 milliard de dollars dans l'économie. Nous avons mis en place un programme spécial de deux ans d'aide à l'achat d'une maison. Nous avons réduit les taux d'imposition dans le secteur de la fabrication et de la transformation. Nous avons augmenté la déduction pour amortissement dans ce même secteur. Nous avons rationalisé la recherche et développement. Nous avons supprimé les retenues d'impôts.

Nous avons annoncé un programme d'infrastructures créant du travail pour 15 000 années-personnes maintenant et 15 000 autres plus tard. Nous avons offert des mesures d'aide aux PME. Nous avons relevé le plafond des prêts aux PME consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous avons accordé aux entreprises une période de grâce concernant les cotisations d'assurance-chômage pour les nouveaux emplois. Nous accordons aux PME un crédit d'impôt à l'investissement.

Toutes ces initiatives commencent à porter des fruits et 200 000 nouveaux emplois à plein temps ont été créés depuis le mois d'août.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Et après tout ça, monsieur le Président, le ministre admet dans son propre budget que le taux de chômage va demeurer désespérément élevé—11 p. 100 cette année et 10,6 p. 100 l'an prochain. N'est-ce pas là admettre son échec?

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Aujourd'hui, le cabinet du premier ministre a annoncé le plan détaillé de la tournée d'adieu que doit effectuer le premier ministre en Europe. Comment se fait-il qu'il soit possible au gouvernement d'établir un plan détaillé pour un tel voyage quand il lui est impossible de concevoir dans son budget un plan détaillé pour redonner sans attendre du travail à un million et demi de Canadiens?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on voit bien que les députés de l'autre côté de la Chambre ne sont pas du tout au courant de ce qui se passe.

J'ai, en ma qualité de premier ministre du Canada, accepté l'invitation du président Eltsine de lui rendre visite en Russie afin de m'entretenir avec lui des efforts du G-7 afin de contribuer à la stabilisation de l'ancienne Union soviétique. Par sa contribution par habitant, le Canada se classe au deuxième rang, après l'Allemagne. Les arrangements en vue du récent sommet de Vancouver ont été pris en fonction de ces facteurs.

Nos rencontres avec le chancelier Kohl ont principalement pour but de relancer les négociations du GATT, compte tenu de l'importance de ces négociations pour le

Canada. Le nouveau premier ministre français, M. Édouard Balladur, nous a invités étant donné l'importance que présente la France pour le Canada, notamment sur le plan de la politique étrangère. Ces visites s'imposent car elles sont importantes.

J'ai du mal à croire que le député, qui est membre du Conseil privé et qui a été membre d'un gouvernement dont le premier ministre, en 1984, s'est rendu en Roumanie, en Allemagne de l'Est et a parcouru la moitié du globe, puisse banaliser une initiative de cette importance pour le compte du gouvernement du Canada.

Si le député a de meilleures idées en ce qui concerne le budget, qu'il les propose. Mais qu'il n'essaie pas de banaliser d'importantes initiatives prises par le Canada en matière de politique étrangère.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre réagit étonnamment vivement à cette question. Je me demande s'il amènera M. McCutchan avec lui. Ce serait un indice de l'importance du voyage.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma troisième question s'adresse au ministre des Finances. Dans son budget, le gouvernement va dépenser 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères militaires quand, en même temps, il coupe sévèrement le logement social et le développement régional. Je demande donc au ministre pourquoi ce gouvernement a un sens des priorités tellement tordu. Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député examine les compressions projetées, il constatera que le budget du ministère de la Défense nationale subira des compressions de l'ordre de 5,9 milliards de dollars. Au cours de la période allant de 1989–1990 à 1997–1998, on constate que le budget de la défense a subi des coupes de quelque 14 milliards de dollars. Je trouve que c'est assez important.

Pour ce qui est du logement social, il est clair que nous en maintenons le financement au niveau d'environ deux milliards. Tout nouveau projet de logements devra être financé à partir des fonds qui seront disponibles pour l'année en question. Nous ne pouvons pas maintenir la disposition de financement de 35 ans qui entraîne une majoration année après année de la valeur du coût et crée un passif dont hériteront les générations futures. Chaque tranche de 40 millions de dollars d'investissements dans le logement social représente un coût possible d'environ un milliard et demi.

Ce sont certains des facteurs dont nous avons dû tenir compte. Nous devons vivre selon nos moyens et rajuster les systèmes et les institutions en fonction des importantes restrictions financières que nous devons nous imposer.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Tout le monde reconnaît que la petite et moyenne entreprise est le principal véhicule de croissance et de création d'emplois au Canada. Ce budget était la dernière chance, pour ce gouvernement, de proposer quelque chose de concret pour nos entrepreneurs, mais il n'a rien fait.

Pourquoi, encore une fois, le ministre a–t–il refusé de proposer un plan d'action pour permettre aux Canadiens et à nos PME de développer de nouveaux produits, d'exporter partout et de gagner la lutte économique mondiale?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député est parfaitement au courant des initiatives que nous avons annoncées dans l'exposé de décembre.

Je répète que ce budget fait fond sur les efforts de l'exposé de décembre dernier, tant en matière de politique qu'en matière de réduction des dépenses. J'ajoute que les réductions de dépenses annoncées dans l'exposé de décembre ont été confirmées dans des lois. Nous ne faisons ici qu'étendre ces réductions de dépenses et, en fait, les renforcer.

• (1425)

En ce qui concerne les petites entreprises, je pense que la meilleure nouvelle pour ce secteur, c'est l'absence de nouvelles taxes ou d'augmentation des taxes. Je sais que le député est un peu déçu, parce que son parti a toujours prôné les taxes élevées, les dépenses élevées et les déficits élevés.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Nous proposons un certain nombre d'initiatives visant à aider les petites entreprises. Nous prolongeons le Programme de financement pour la petite entreprise. Nous avons relevé les plafonds des prêts et

modifié la Loi sur les prêts aux petites entreprises afin de la rendre plus efficace. Nous avons augmenté le crédit offert par les corporations à capital de risque de travailleurs, accordé une période de grâce au titre des cotisations d'assurance-chômage aux entreprises qui créent des emplois, offert un nouveau crédit d'impôt à l'investissement aux petites entreprises et aidé les petites sociétés pétrolières. Ce sont toutes des mesures très utiles. Qui plus est, nous avons proposé des mesures pour réduire les formalités administratives en ce qui concerne la TPS. Toutes ces mesures ont été très bien accueillies par les petites entreprises.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, si le ministre pense réellement ce qu'il dit, c'est qu'il s'est tenu trop longtemps à l'écart des petites entreprises. Le problème, avec son budget, c'est qu'il ne fait pas que se fonder sur l'exposé de décembre dernier; il se fonde sur neuf années d'échec.

Le ministre parle des mesures que le gouvernement est prêt à prendre pour aider les petites entreprises. Il devrait savoir, étant donné ses antécédents, que le plus grand problème des petites entreprises, c'est le manque de capitaux. Que fait le gouvernement pour cela? Permettez-moi de vous lire ce qui est écrit dans ce merveilleux document. Le ministre dit ceci, et je cite: «Nous étudierons la possibilité de mettre au point des mécanismes qui inciteront les investisseurs. . .» Lui seul sait ce qu'il entend par là. Après nombre d'études et de commissions, après l'étude Porter et l'Initiative de la prospérité, voici cette phrase cliché: «étudier la possibilité de mettre au point des mécanismes». Est-ce là ce que le gouvernement peut faire de mieux pour aider les petites entreprises?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le taux d'impôt fédéral applicable aux petites entreprises est le plus bas au monde. C'est, en soi, un élément très important.

Nous avons les taux d'intérêt les plus bas en 20 ans, et le taux d'inflation le plus bas en 30 ans. Cela nous aide. La révision de la Loi sur les prêts aux petites entreprises est le fruit d'un long processus de consultation. En fait, ses propres collègues ont participé à ce processus. Je pense que nous avons de bonnes mesures et que les banques y ont réagi de façon positive. Par exemple, la Banque Royale, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque Toronto-Dominion ont toutes répondu de façon très positive en offrant des taux très préférentiels dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Elles estiment que plus d'un milliard de dollars de nouveaux capitaux iront au secteur des petites entreprises en 1993. C'est une bonne nouvelle.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. À force d'écouter toutes les réponses qu'il a données jusqu'à maintenant aujourd'hui, il est manifeste que nous avons affaire à un gouvernement bien fatigué qui a grand besoin d'un long repos. Les prochaines élections lui en donneront sans doute l'occasion.

Quand vient le temps de s'attaquer de front au plus grave problème économique qui assaille les Canadiens, soit la crise de l'emploi, le gouvernement choisit d'accepter sans broncher un taux de chômage de 11 p. 100 cette année et d'au moins 10 p. 100 l'an prochain. Un Canadien sur quatre est au chômage, est sous-employé ou a abandonné tout espoir de trouver un emploi. Il faut absolument leur redonner espoir.

L'Europe, le Japon et les États-Unis, nos principaux partenaires commerciaux, se sont dotés d'un plan de création d'emplois. Dans le cas de l'Europe, il s'agit d'un plan de création d'emplois pour les pays membres de la CEE. C'est un plan de création d'emplois pour la relance économique.

Pourquoi, dans son budget, le gouvernement se contente-t-il d'être à la traîne des autres pays? Pourquoi n'a-t-il pas proposé un plan de création d'emplois qui redonnerait espoir à la population canadienne?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget prévoit des dépenses de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice en cours et de plus de 1 milliard de dollars pour l'exercice suivant afin de stimuler l'économie par l'aide à la construction d'infrastructures, à la formation et au perfectionnement, à la petite entreprise et au commerce, etc. Ces mesures ont notamment pour but de garantir que les initiatives commerciales, qui ont remporté tellement de succès en dopant la demande pour nos exportations, soient mises en oeuvre et se traduisent par la création d'autres emplois.

J'informe la députée que, depuis novembre, la création d'emplois a progressé au rythme annuel de 2,8 p. 100. Ce chiffre est supérieur aux taux prévus dans le budget, soit 1,7 p. 100 cette année et 3 p. 100 l'an prochain.

Je rappelle à la députée que nous avons créé 200 000 emplois à temps plein depuis le mois d'août, 48 000 emplois le mois dernier et 26 000 emplois dans le secteur manufacturier. Il existe donc des signes évidents d'une reprise tant dans le secteur manufacturier et le secteur des exportations que, espérons-le, dans le secteur de la demande interne.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'aurais une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Je rappellerai au ministre que le taux de chômage officiel est toujours de 11 p. 100. En réalité, il est plus près de 19

p. 100, tandis que le taux de chômage des jeunes tourne autour des 20 p. 100.

Le ministre a beau déclarer à la Chambre que ses mesures ont favorisé la création d'emplois, je lui dis que ses mesures ont semé la dévastation dans le pays au cours des neuf dernières années et que nous avons besoin d'un budget qui remédie à cet état de choses.

Le gouvernement a beaucoup parlé du déficit. Pourtant, dans le nouveau budget, il n'est même pas prévu que le déficit diminue au cours de l'année qui vient. L'une des principales causes de déficit, outre les politiques commerciales déplorables du gouvernement conservateur, sa politique des taux d'intérêt élevés et la TPS, est le taux de chômage élevé. Cela va de soi que les recettes diminuent quand le nombre de personnes qui travaillent diminue.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de reconnaître que le déficit n'est qu'un symptôme d'une économie malade? Pourquoi ne reconnaît-il pas que, pour qu'un pays fonctionne, il faut que ses habitants aient du travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai reconnu que l'idéal était bien sûr une économie bien portante et beaucoup d'emplois. C'est ce que nous visons.

Il est vrai que la relance s'est fait attendre, mais nous l'avons facilitée grâce aux mesures que nous avons prises. Nous devons en même temps essayer de régler le problème du déficit. Nous avons recherché un juste milieu, une position raisonnable, responsable et réalisable. Nous ne voulions pas être cruels ou draconiens ni nous en prendre aux provinces, aux aînés ou aux anciens combattants. Nous voulions adopter une ligne de conduite responsable et réalisable.

Je peux assurer la députée qu'à mon sens, les mesures contenues dans le programme quinquennal sont réalisables, qu'elles vont réduire nos besoins de liquidités à zéro d'ici la fin de cette période et que le déficit ne représentera plus que 0,9 p. 100 de notre PIB, comparativement à 5,1 p. 100 aujourd'hui. Les dépenses gouvernementales auront en outre baissé à 13,9 p. 100, du jamais vu en plus de 30 ans.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre. Les prédictions du ministre rivalisent avec celles des devins du *National Inquirer*, dont les prévisions sont en fait plus justes que celles du ministre.

[*Français*]

Je voudrais poser une question au ministre. Le gouvernement a fait des choix. Il a choisi d'ignorer le chômage, il a choisi de s'attaquer à des programmes importants pour les gens ordinaires, tels les logements subventionnés, le développement régional, les subventions au transport, Radio-Canada, les organisations qui aident les plus défavorisés. Le gouvernement aurait pu, à la place, mettre fin aux exemptions sur les fiducies familiales privées et aux déductions pour frais de divertissement des entreprises.

Pourquoi le gouvernement demande-t-il aux gens ordinaires plutôt qu'aux riches de faire des sacrifices?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique trouve à redire à nos prévisions.

M. Riis: Comme tout le monde.

M. Mazankowski: Son leader parlementaire dit: «Comme tout le monde.» Je viens de recevoir de New York un document intitulé «High Frequency Economics», qui a été publié aujourd'hui, le 27 avril, et est distribué dans le monde entier. Voici ce qu'on y dit à propos de notre budget: «Nous estimons qu'il s'agit d'un budget réalisable. C'est un budget qui nous plaît. Il comporte un programme de réduction du déficit à moyen terme. Les prévisions de croissance et de recettes nous semblent réalistes, voire prudentes.»

• (1435)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je crois que le ministre des Finances a dû chercher bien loin pour trouver cet article.

Ma question s'adresse au même ministre des Finances. Dans le budget immobiliste présenté hier soir, les prévisions quant au chômage des prochaines années confirment la tragédie humaine de ce gouvernement conservateur. Il semble ne pouvoir s'engager à autre chose qu'à une reprise sans création d'emplois.

Pourquoi le ministre et le gouvernement ont-ils refusé d'inclure certains nouveaux programmes de création d'emplois dans ce budget?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée laisse entendre que j'ai dû chercher bien loin cet article. J'en citerai donc un autre tiré d'un quotidien de ce matin, *The Financial Times*. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .de Londres.

M. Tobin: Vous êtes allé le chercher bien loin, cette fois!

M. Mazankowski: Cet article publie. . .

M. Tobin: Pourquoi pas le *Globe and Mail* au Canada? Pourquoi pas le *Toronto Sun*?

M. Mazankowski: Il publie les dernières prévisions du FMI. Est-ce que celui-là vous intéresse?

L'article souligne qu'en 1993 la croissance sera de 3,2 p. 100 au Canada, 1,4 p. 100 au Royaume-Uni, 0,3 p. 100 en Italie, -1,3 p. 100 en Allemagne, 1,3 p. 100 au Japon et 3,2 p. 100 aux États-Unis.

Je pourrais énumérer les mêmes chiffres pour 1994; ils montrent que parmi tous les pays du G-7, le Canada connaîtra le meilleur taux de croissance. Ceci devrait certainement vous intéresser. Ces chiffres corroborent les prévisions du budget.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, si le ministre des Finances lisait plutôt certains titres des journaux canadiens, il aurait une meilleure idée de ce que pense vraiment la population.

Cessons ces discussions. Gouverner, c'est faire des choix. Le présent gouvernement et le ministre des Finances avaient le choix. Ils ont choisi de ne rien faire sinon de formuler des énoncés sans valeur et accepter des taux de chômage inacceptables à deux chiffres.

Comment le gouvernement peut-il ainsi fermer les yeux face au désespoir des Canadiens en quête d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, effectivement, gouverner c'est faire des choix et parfois des choix très douloureux. Dans certains cas, l'austérité s'impose.

Je dois dire que le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique se sont opposés à toutes les mesures d'austérité proposées à la Chambre des communes. À quoi bon donc parler du degré d'austérité.

Évidemment, plusieurs mesures ont été prises pour faire suite à l'exposé de décembre. Ce budget prolonge et renforce l'exposé de décembre. Il poursuit la réduction des dépenses, mais maintient aussi l'appui aux secteurs de l'économie qui doivent être renforcés. La création d'emplois aura lieu justement dans ces secteurs et c'est pourquoi nous sommes confiants de pouvoir atteindre l'objectif fixé, soit un taux de chômage de 7,5 p. 100 d'ici 1997-1998.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le budget présenté hier par le ministre prévoit un déficit de 32,6 milliards pour l'année financière courante. C'est donc une augmentation par rapport au déficit de 16,6 milliards, prévu en 1991; de 14 milliards prévu en 1990 et de 15 milliards prévu en 1989. De plus, les prévisions établies par le ministre l'an dernier pour l'année qui vient de se terminer comportaient une erreur de 8 milliards.

• (1440)

Puisque le budget ne propose aucune stratégie de croissance économique et de création d'emplois, comment le ministre peut-il espérer que les Canadiens prennent au sérieux les prévisions contenues dans son budget concernant le déficit de cette année?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de citer de nouveau un analyste économique. Selon lui, la seule croissance économique, indépendamment de toute politique de réduction, devrait abaisser le déficit budgétaire à 28 milliards de dollars.

Des voix: Qui a dit cela?

M. Mazankowski: Je remercie le député pour sa question. Il tient toujours des propos sincères, ses critiques sont souvent constructives et il fait même parfois des propositions utiles.

Nous venons d'avoir un échange avec ses collègues qui nous demandaient de hausser les dépenses et d'accroître le déficit.

Le député n'ignore pas qu'à cause de la récession et du ralentissement de l'économie mondiale, nos revenus en 1992-1993 ont été inférieurs de 9 milliards aux prévisions, et nous prévoyons qu'ils vont continuer de diminuer au cours des années à venir.

Nous avons réduit les dépenses. En fait, nous les avons réduites d'environ 900 millions comparativement à ce qu'elles étaient initialement. Nous faisons preuve de prudence et de retenue au chapitre des dépenses. Nous tentons de soutenir la croissance économique. . .

M. le Président: Je crois que nous devons poursuivre.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis sûr que le ministre reconnaîtra que son budget d'hier, indépendamment de toutes ces hypothèses, comporte des prévisions de croissance très optimistes. Il

prévoit notamment que le déficit ne sera plus que de 8 milliards dans cinq ans.

Le ministre de l'Environnement affirme pouvoir éliminer complètement le déficit en quatre ans. La ministre de la Défense nationale soutient qu'elle peut en faire autant en cinq ans.

Le ministre peut-il nous dire si ses collègues font preuve de naïveté et de manque de réalisme à cet égard, ou si le budget qu'il a présenté aux Canadiens n'est qu'une mesure inutile et immobiliste qui ne vise qu'à gagner du temps jusqu'à ce que le congrès à la direction des conservateurs ait eu lieu?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, en ce qui a trait à notre objectif de réduction du déficit, en particulier du point de vue du pourcentage du déficit par rapport au PIB, car mon collègue sait que c'est ce qui compte, le plan actuel compte ramener le déficit de 5,1 p. 100 à 0,9 p. 100 du PIB.

Je remarque que, selon son chef, un taux de 3 p. 100 serait un objectif logique et acceptable. Autrement dit, il affirme qu'il serait acceptable de maintenir le déficit à 3 p. 100 du PIB, ce qui représenterait 25 milliards.

Ce chifre ne nous satisfait pas. Nous visons l'équilibre budgétaire. Notre objectif actuel est de ramener le déficit à 0,9 p. 100 du PIB, et de faire en sorte que les dépenses de fonctionnement de l'administration publique soient les moins élevées depuis 30 ans.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La plupart des organismes indépendants prévoient un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 pour la décennie et un taux de croissance de l'ordre de 2,5 p. 100. Or, notre génie de la finance établit le taux de croissance à 4,25 p. 100 et le taux de chômage à 7,6 p. 100 d'ici à 1997-1998.

On connaît l'exactitude des prévisions précédentes du gouvernement; dans leur premier budget, nos vis-à-vis avaient déclaré que cette année, nous n'aurions plus aucun déficit et encore en 1991, ils ont sous-estimé le déficit budgétaire de près de 11 milliards de dollars.

Ma question est donc la suivante: Les chômeurs qui sont 1,5 million, n'ont-ils pas lieu de croire qu'ils sont sans travail parce que le gouvernement ne sait pas ce dont il parle et ce qu'il fait?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, en fait, je pense que nous devons tous reconnaître que la récession a été beaucoup plus sérieuse et longue que prévu.

• (1445)

Nous faisons sans aucun doute partie de l'économie mondiale et au Japon, par exemple, le taux de croissance s'établit à 1,3 p. 100, en Allemagne il est de moins 1,3 p. 100, en Italie de 0,3 p. 100 et au Royaume-Uni, de 1,4 p. 100.

Le député qualifie mes chiffres et mes prévisions d'irréalistes. Les analystes objectifs de New York laissaient entendre. . .

M. Blackburn (Brant): Ceux du *Village Voice*.

M. Mazankowski: . . .je le répète, que le budget permet de récolter les fruits de la restructuration des finances publiques entreprise depuis quelques années, qu'on n'avait pas pu récolter jusque là, à cause de la récession qui s'est prolongée. Il existe un plan à moyen terme de réduction du déficit. Nos hypothèses sur la croissance et les prévisions de recettes semblent être réalistes et même prudentes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très sérieuse au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Langdon: Monsieur le Président, durant la campagne électorale de 1988, le gouvernement a promis un programme national de garderies. Or, le budget d'hier était la dernière chance pour le premier ministre de tenir la promesse qu'il avait faite aux enfants du pays.

Je voudrais demander au gouvernement et au premier ministre pourquoi ils ont violé cette promesse car il n'est absolument pas question dans ce budget d'un programme national de garderies.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue fait du révisionnisme.

La Chambre a adopté un programme national de garderies en 1988 et le projet de loi pertinent a été coulé au Sénat par les libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il a été étouffé au Sénat. . .

Mme Clancy: Il ne s'agissait pas d'un bon programme.

Mme Copps: Cétait un programme insignifiant.

M. le Président: La parole est au très honorable premier ministre.

M. Andre: Par les joueurs de mirliton à l'autre endroit.

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon collègue, le député de Kamloops, siégeait dans cette enceinte à ce moment-là. Il n'est pas sans se rappeler qu'en fait, la Chambre des communes a adopté un programme national de garderies en 1988 et qu'il a été coulé par les libéraux dirigés par l'honorable Allan MacEachen, au Sénat. Le Parti libéral du Canada a empêché la mise en oeuvre d'un programme national de garderies et vous vous en mordrez les doigts à jamais.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les fortes réductions annoncées hier au chapitre du développement régional se traduisent par l'annulation injustifiée du financement des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières, qui est pourtant un facteur important pour assurer le développement durable des forêts canadiennes.

Le gouvernement conservateur est irresponsable et il ne se rend pas compte des répercussions qu'aura cette mesure au Canada rural et encore plus dans l'industrie forestière, qui ne peut absorber ces réductions. Ces ententes ont créé 20 000 emplois d'un bout à l'autre du pays et permis de planter un milliard de semis.

Ma question est la suivante: Le ministre peut-il donner à la Chambre les motifs qui sous-tendent sa décision de laisser tomber l'industrie forestière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait soumettre sa question au député d'Ottawa-Sud. Assis derrière lui, il adopte une position tout à fait différente, en ricanant et en affichant un large sourire. Il sait fort bien que c'est très embarrassant.

Le député d'Ottawa-Sud est très responsable. Je l'admire et le respecte beaucoup, tout comme le député de Timmins. Je voudrais bien que vous vous consultiez. Le gouvernement fédéral ne retire pas toute assistance à l'industrie forestière. Nous aidons à la recherche et au développement, et nous facilitons les exportations. À un certain moment, nous devons nous serrer la ceinture dans bien des secteurs et il s'agit là précisément d'un domaine de compétence provinciale. En général, les recettes provenant des redevances, qui sont de l'ordre de 850 millions de dollars, sont versées aux provinces. De toute évidence, c'est un domaine où, si les provinces veulent intervenir davantage, elles auront certes l'occasion de le faire.

• (1450)

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances.

Les réductions des fonds accordés au développement régional annoncées dans le budget d'hier fournissent encore une preuve que le gouvernement a abandonné avec cynisme les habitants de la région de l'Atlantique. L'APECA, que le gouvernement a pourtant créée pour promouvoir le développement économique de la région de l'Atlantique, a été à maintes reprises la cible des compressions des conservateurs.

La décision de ne pas renouveler les ententes sur les forêts et les mines ainsi que de réexaminer les autres ententes de coopération marque, à plus ou moins long terme, la perte de millions de dollars au titre de l'aide fédérale consentie aux industries les plus vitales de la région de l'Atlantique.

Selon les données les plus récentes, il y a maintenant 155 000 chômeurs dans la région de l'Atlantique. Tout le monde sait que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés.

Pourquoi le gouvernement tourne-t-il encore le dos aux sans-emploi de la région de l'Atlantique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous ne faisons certainement pas une chose pareille.

Un peu plus tôt, dans d'autres questions, les libéraux nous accusaient de ne pas prendre assez de mesures de lutte contre le déficit. Maintenant, pendant la même période des questions, ils nous demandent pourquoi nous faisons des compressions dans tel ou tel secteur.

En ce qui concerne le développement régional, l'enveloppe qui lui est consacrée, et qui s'élève à 5,6 milliards de dollars pour le dernier programme quinquennal, a fortement augmenté depuis 1984-1985; cette enveloppe est maintenant réduite. Il importe également de mentionner que le gouvernement a mis en oeuvre un nouveau programme de contributions remboursables qui sont en fait des fonds renouvelables permettant le financement des projets. Cette politique a été couronnée de succès, et nous nous efforçons d'atteindre cet objectif.

En guise de conclusion, je signale au député que, si les dépenses de programmes augmentent au rythme de 1,5 p. 100 par année, les transferts aux provinces eux croîtront au taux de 4 p. 100 par année. Nous aurions pu réduire les transferts aux provinces. Nous avons choisi de ne pas le

faire parce que nous sommes conscients des difficultés que connaissent nombre d'entre elles.

Le fait que nous ayons adopté un plan réaliste et réalisable montre clairement que nous avons tenu compte des besoins des régions et des provinces.

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, je pense que le ministre joue au prestidigitateur avec les provinces.

Hier, le gouvernement a annonçé qu'il annulerait le financement de la majorité des programmes de logement social au pays. Le gouvernement se retire de programmes à frais partagés auxquels il participe avec les provinces depuis plus de cinq décennies.

Plus d'un million de Canadiens ayant besoin de logements adéquats et abordables comptent sur le gouvernement fédéral. On compte plus de 200 000 Canadiens sans abri.

Je demande au ministre des Finances pourquoi le gouvernement se soustrait à la responsabilité qui lui incombe de fournir des fonds pour les logements sociaux? Ne se rend–il pas compte qu'une bonne politique en matière de logement est une bonne politique sociale et aussi une bonne politique économique pour le pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député soulève un point intéressant, comme l'ont fait aussi les deux autres députés libéraux ainsi que des néo–démocrates, au sujet des compressions que j'ai annoncées hier dans le budget.

J'espère que les gens d'affaires qui ont dit que ce budget ne valait rien et ne prévoyait pas assez de compressions nous écoutent aujourd'hui. J'espère aussi que les banquiers nous regardent, de même que les investisseurs, parce que le débat est très intéressant.

Comme l'a mentionné la collègue du député un peu plus tôt, gouverner consiste à faire des choix difficiles. C'est ce que nous avons fait et nous avons l'intention de les mettre en oeuvre.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. J'espère que tous les Canadiens sont à l'écoute et qu'ils vous entendent refuser d'annuler le projet d'acquisition d'hélicoptères. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence, et non les uns aux autres. Je les prierais aussi de faire des interventions plus brèves, car la période des questions orales tire à sa fin.

• (1455)

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, le gouvernement a fait un choix, le choix d'acheter des hélicoptères. Quand nous demandons que la Chambre soit saisie d'autres questions prioritaires, nous demandons en fait que le gouvernement abandonne le projet d'acquisition d'hélicoptères et qu'il s'emploie à venir en aide aux Canadiens.

En ce moment, le budget ne prévoit pas un sou pour subvenir aux besoins de logement des trois millions de personnes âgées qui vivent au Canada. C'est la première fois en 50 ans que le gouvernement se désintéresse de leurs besoins en cette matière.

Pourquoi le ministre laisse–t–il tomber nos aînés de la sorte?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce dont il est question pour l'acquisition des hélicoptères, c'est de dépenses d'environ 300 millions de dollars par année durant 14 ou 15 ans. Il convient de préciser à l'intention du député qui me pose la question qu'une grande partie de cette somme servira d'ailleurs à créer des emplois dans sa propre ville, Winnipeg.

De plus, l'enveloppe de la défense fait l'objet de réductions substantielles: 5,9 milliards juste dans ce budget–ci. Au total, on aura réduit l'enveloppe de la défense de 14 milliards de dollars entre 1989–1990 et 1997–1998.

Si ce que propose le député, soit que nous dépensions 2,5 milliards pour réparer tant bien que mal nos vieux hélicoptères afin d'en prolonger la vie utile d'une dizaine d'années, sachez que ce serait jeter l'argent par les fenêtres, du vrai gaspillage. Nous serions pris avec des vieux hélicoptères qu'il faudrait changer de toute façon dans dix ans.

Ce serait de la pure folie. Notre choix est réaliste et raisonnable.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ma question s'adresse également au ministre des Finances, monsieur le Président.

En décembre 1992, dans son exposé économique, le ministre rompait une promesse et réduisait de quelque 10 p. 100 la subvention du Nid–de–Corbeau accordée aux agriculteurs des Prairies aux prises avec de graves difficultés. Hier, il a laissé entendre qu'il y aurait une autre réduction de 10 p. 100, soit de 72 millions de dollars, à moins que les agriculteurs des Prairies acceptent un

changement de la méthode de versement de la subvention. Des agriculteurs me disent qu'il est injuste de les contraindre à accepter une nouvelle méthode de paiement pour ne pas perdre encore 72 millions de dollars par année.

Le ministre admettra-t-il qu'il s'agit là d'une véritable forme de chantage exercé à l'endroit des agriculteurs des Prairies?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non. Je ne suis pas d'accord avec le député. Je dirais qu'il s'agit clairement d'un stimulant propre à faire avancer les choses. Une subvention de 720 millions de dollars vient fausser le jeu du marché, obligeant les provinces à dépenser de l'argent pour rétablir la situation, ce qui ne constitue pas un usage judicieux des fonds publics.

Je l'ai dit pendant l'étape préparatoire à la présentation du budget, tous les Canadiens seront touchés par les mesures. Nous le voyons ici.

J'exhorte le député à travailler en étroite collaboration avec le ministre de l'Agriculture, qui a entrepris un processus de réforme. Une réforme est essentielle, et nous voulons la mener rondement dans l'intérêt à long terme des agriculteurs de l'ouest du Canada.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances.

En décembre 1992, le ministre a réduit de 10 p. 100 le financement des programmes de développement régional. Hier, il a annoncé que ces réductions se poursuivraient pour atteindre un total de 1,4 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. En ne renouvelant pas les EDER, le gouvernement forcera Terre-Neuve à débourser plus de 60 millions de dollars et l'Ontario, 40 millions, pour le maintien des programmes visés par ces ententes, sans compter les réductions touchant FEDNOR, l'APECA et le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

Voici la question que je veux poser au ministre: Pourquoi réduit-il le financement de ces programmes essentiels à la création d'emplois dans des régions comme le nord de l'Ontario, le Canada atlantique et l'ouest du pays? Pourquoi le ministre enlève-t-il aux chômeurs leur planche de salut?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si nous prenons ces mesures impopulaires, c'est simplement pour contenir le déficit. Les députés de l'opposition sont en train d'afficher leurs couleurs. Oui, nous réduisons. C'est malheureux, mais nous devons le faire, et j'espère que les banquiers, les critiques financiers et les investisseurs écoutent cet échange parce qu'ils connaîtront ainsi notre position et celle de l'opposition.

• (1500)

Nous sommes déterminés à contenir le déficit, alors que l'opposition veut dépenser, emprunter et taxer.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

La ministre n'est pas sans savoir que des soldats canadiens participent à des missions très dangereuses dans deux régions du monde où la situation est très explosive. J'ai obtenu copie de l'itinéraire de la ministre pour la semaine prochaine et je remarque qu'elle participera à de nombreuses activités, à Toronto, qui seront très bien couvertes par les médias, notamment à un dîner et une soirée dansante.

En ces temps exceptionnels, difficiles et dangereux, j'aimerais que la ministre nous dise, en toute honnêteté, si elle croit vraiment être en mesure d'assumer l'entière responsabilité de nos troupes en mission tout en participant à la course à la direction de son parti.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je signalerai au député que, grâce aux miracles de la technologie moderne, je suis en mesure d'être ministre de la Défense nationale 24 heures sur 24. Quand je suis à l'extérieur d'Ottawa, je reste constamment en contact avec mon cabinet et, naturellement, quand je suis ici, je peux répondre directement aux questions qui me sont posées à la Chambre.

C'est quand même fascinant que le député qui se plaignait, la semaine dernière, de l'absence de la ministre de la Défense nationale intervienne aujourd'hui pour me poser simplement une question sur mon emploi du temps. Son comportement parle de lui-même.

Des voix: Bravo!

Le budget

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M.Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Gray (p. 18487).

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comme je le disais ce matin, le budget dont nous sommes saisis ne prévoit absolument rien pour créer des emplois au Canada, ne contient aucune mesure visant à réduire le taux de chômage dans notre pays.

Le ministre des Finances reçoit les félicitations de ses collègues. Ce ne peut être que pour avoir réussi à ne pas présenter une seule nouvelle idée en 94 pages et, ce faisant, à gaspiller des centaines de milliers d'arbres. Je soupçonne que les félicitations proviennent de députés de régions forestières du Canada.

Ce qui est tragique, c'est que ce budget est vide alors qu'il aurait pu prévoir tellement de choses. On aurait pu en profiter pour commencer à rendre notre fiscalité équitable en supprimant certaines échappatoires dont bénéficient les riches, des échappatoires comme celles que le vérificateur général a dénoncées l'an dernier et qui permettent à des grandes sociétés de notre pays de sortir du Canada plus de un milliard de dollars de profits non imposés pour lesquels nous, contribuables, devons compenser.

On aurait pu prendre des mesures pour supprimer graduellement la TPS au Canada afin de venir en aide aux petites entreprises et aux consommateurs de tout le pays. On aurait pu décider d'imposer un impôt minimal sur le revenu des sociétés de telle sorte qu'on ne voit plus des choses scandaleuses comme de grandes sociétés qui ne paient pas un sou d'impôt même si elles réalisent des profits au Canada. On aurait pu prendre de telles mesures.

• (1505)

On aurait pu veiller à ce que, au Canada comme dans 22 autres pays membres de l'OCDE, les successions des riches soient imposées et contribuent à améliorer notre société.

On aurait pu se servir de cet argent pour redonner du travail aux gens. On aurait pu établir le programme national de garderie que le premier ministre promet depuis tant d'années et qui ne s'est jamais concrétisé. On aurait pu prévoir un programme de modernisation de l'infrastructure afin de vraiment donner une assise à notre économie, de créer un fonds national d'investissement pour aider les petites et moyennes entreprises du Canada qui ont tellement besoin de capital de risque. Bref, on aurait pu prévoir un programme national de création d'emplois afin de redonner du travail à un million et demi de Canadiens, de réduire le taux de chômage et de faire que les Canadiens paient des impôts au lieu de toucher des prestations d'assurance–chômage.

Permettez–moi de proposer, pour terminer, un sous–amendement à l'amendement qui a été proposé: Je propose donc:

> Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement proposé après les mots «relance économique»:
>
> «au moyen d'un programme national de garderies, d'un fonds national d'investissement et d'un programme national de création d'emplois».

C'est ainsi qu'on redonnerait du travail aux Canadiens. C'est ainsi qu'on leur redonnerait espoir. On redonnerait confiance dans l'avenir de notre pays au moyen non pas de tours de passe–passe ni de projections dignes d'Alice au pays des merveilles, mais bien de véritables idées de création d'emplois pour tout le pays.

Telle est l'orientaiton qu'il faut prendre et j'espère que les Canadiens la prendront aux prochaines élections.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour ne pas faire perdre le temps de la Chambre, en attendant, nous allons passer à la période de questions et d'observations. Je cède donc la parole à l'honorable député de Kingston et les Îles, suivi de l'honorable député de Longueuil.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser à mon honorable collègue une question à propos de son intervention dans le débat budgétaire.

À la page 3 de son document budgétaire, le ministre des Finances affirme ceci:

> Diminuer les emprunts, réduire les impôts et les taxes, accroître les emplois et élargir les choix: voilà la direction dans laquelle les gens veulent aller. Et c'est dans cette direction que ce gouvernement s'oriente.

• (1510)

Ne trouve-t-il pas que cette affirmation est complètement fausse, étant donné que le gouvernement a fait ici et à l'étranger des emprunts d'une ampleur sans précédent, étant donné que les impôts et les taxes ont augmenté une trentaine de fois depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir et que les charges fiscales ont maintenant atteint, proportionnellement au PNB, un taux de plus de 39 p. 100 contre 33,8 p. 100 lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, étant donné qu'il y a moins d'emplois disponibles au Canada parce que notre taux de chômage a augmenté au lieu de diminuer, et étant donné que les Canadiens ont de moins en moins de choix à cause des compressions budgétaires exercées dans les programmes du gouvernement? Ne trouve-t-il pas que cette affirmation du ministre est complètement fausse et trompeuse?

M. Langdon: Monsieur le Président, je trouve certainement que ce passage de l'exposé budgétaire, comme tant d'autres des affirmations qu'on y fait, constitue une énorme exagération des réalisations du gouvernement.

Dire que le gouvernement emprunte moins alors que ses emprunts ont augmenté est tout simplement faux. Prétendre qu'il réduit les impôts et les taxes est faux également. C'est quand même lui qui a introduit la TPS.

Ce sont les auteurs de la TPS que nous avons en face de nous. Tous les députés conservateurs qui se porteront candidats aux prochaines élections devraient porter dans le dos un petit écriteau portant «Je suis responsable de la TPS» pour rappeler aux gens d'où vient cette taxe.

Quant à accroître les emplois, il y a eu plus d'emplois pour les conservateurs que le gouvernement a nommés à des charges publiques. Il y a eu plus d'emplois au Sénat pour les amis du premier ministre. Il n'y a pas eu plus d'emplois pour les Canadiens.

Le gouvernement a promis que le libre-échange allait créer 550 000 emplois. Nous avons plutôt obtenu une perte de plus de 400 000 emplois dans le secteur de la fabrication et un taux de chômage de 11 p. 100 d'après les statistiques mensuelles les plus récentes, contre un taux de chômage d'environ 7,5 p. 100 au moment où l'accord de libre-échange est entré en vigueur.

Pour ce qui est d'élargir les choix, le gouvernement croit que s'il laisse le marché s'occuper des choses, nous aurons automatiquement plus de choix. Les Canadiens ont plutôt constaté qu'en abandonnant plus de choses aux règles du marché, ils n'obtiennent pas plus de choix, mais moins de choix.

J'ai un exemple bien simple. Voyons quelle était la situation des transports aériens en 1988 lorsque le gouvernement actuel a été reporté au pouvoir. Nous avions quatre compagnies aériennes nationales. Il y avait Wardair qui offrait des vols réguliers d'un bout à l'autre du pays. Il y avait la PWA qui en faisait autant. Et il y avait Air Canada et Canadien Pacifique.

Le gouvernement a décidé de déréglementer ce secteur dans le but d'offrir encore davantage de choix. Pendant un certain temps, toutes sortes de transporteurs régionaux se sont mis à offrir des services. Ils se sont très tôt effondrés et ont été rachetés par les autres compagnies. Nous n'avons maintenant plus que deux compagnies aériennes, Air Canada et Canadien, qui sont toutes deux mal en point. Nous n'avons pas davantage de choix, mais moins, parce que le gouvernement suit une idéologie au lieu de réfléchir.

• (1515)

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à faire sur le budget. Le gouvernement dit qu'il coupe les dépenses, qu'il diminue les dépenses. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais juste rappeler à l'honorable député que la période de questions et commentaires a pour but, non pas de faire des discours sur le budget, mais d'interroger l'orateur précédent.

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'y arrive. Donnez-moi quand même le temps d'expliquer un peu ce que je veux dire.

Je tentais de dire au député d'Essex—Windsor que le gouvernement prétend couper les dépenses, alors qu'il augmente les dépenses. Il augmente les dépenses de près de 3,6 milliards de dollars pour l'année courante, c'est-à-dire cette année, et de 3,1 milliards, l'année prochaine. Donc, dans les cinq années qui vont suivre, le gouvernement va dépenser 12,5 milliards de plus, alors qu'il prétend couper les dépenses. Pendant ce temps-là, il croit qu'il va obtenir des revenus extraordinaires par rapport à la croissance prévue, ce que l'on peut qualifier d'irréaliste.

Je demande au député d'Essex—Windsor ce qu'il pense de cela. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pensé, par exemple à l'égard de la gestion des opérations, au dédoublement au niveau de l'assurance-chômage, de la formation de la main-d'oeuvre, ces dédoublements qu'on voit dans tous les ministères. On sait qu'entre le Québec et le Canada, les dédoublements coûtent environ trois milliards de dollars. Cela veut dire qu'au Canada, on pourrait économiser au moins 10 milliards de dollars si on

enlevait ces dédoublements entre les provinces et le Canada. À ce niveau, on aurait pu sauver 10 milliards de dollars par année.

Je demande au député d'Essex—Windsor ce qu'il pense du fait que le gouvernement prétend couper, alors que dans son propre livre, il augmente les dépenses chaque année, soit plus de 10 milliards de dollars pour les cinq prochaines années? C'est pur mensonge et c'est complètement irréaliste de dire que la croissance économique, dans les années 1993–1994, sera de 4,5 p. 100. Je demande au député d'Essex—Windsor ce qu'il pense du fait que le gouvernement n'a pas pris les vraies mesures, c'est-à-dire arrêter le dédoublement au niveau de la gestion des opérations gouvernementales.

M. Langdon: Monsieur le Président, je donne raison au député. Le gouvernement, malgré toutes ses déclarations, a décidé d'augmenter ses dépenses. On peut le voir dans la version anglaise, à la page 19 et dans la version française, à la page 21. Le député a tout à fait raison.

Mais il m'a demandé s'il était possible d'économiser de l'argent, de réduire les dépenses par un transfert des responsabilités, par exemple dans le secteur de la main-d'oeuvre, aux provinces. Je dois dire qu'à mon avis, il faut avoir une politique de main-d'oeuvre nationale. Il faut avoir une politique de main-d'oeuvre pour établir une économie nationale dans laquelle chaque travailleur et chaque travailleuse pourraient changer de lieu de travail et choisir de travailler partout au Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais le temps prévu pour les questions et les observations est maintenant écoulé.

[*Français*]

Le sous-amendement présenté par l'honorable député d'Essex—Windsor est conforme au Règlement. Il est donc recevable.

• (1520)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que tout le monde en conviendra, mon collègue, le ministre des Finances a déposé un budget dans lequel il fait montre de responsabilité et d'esprit de décision.

Le plan financier présenté dans le budget va dans le même sens que les mesures annoncées en décembre dernier, en amplifiant encore la réduction des dépenses publiques. Bien que nos difficultés récentes découlent bien plus de la baisse de nos recettes, la solution n'est pas simplement d'accroître ces recettes, mais d'apprendre à vivre selon nos moyens.

En agissant ainsi, nous respecterons notre objectif relatif au déficit de 1993–1994 et nous ne contracterons pas de nouveaux emprunts d'ici la fin de la période de planification financière. Il est essentiel à mes yeux, monsieur le Président, d'atteindre ces objectifs budgétaires pour assurer une reprise économique durable ainsi que les emplois et les gains en revenus qui l'accompagneront.

Je parlerai maintenant davantage des mesures annoncées dans le budget et du contexte qui les entoure en me concentrant plus particulièrement sur les réductions du coût de l'administration fédérale. Ensemble, ces mesures auront avec le temps une incidence considérable sur le fonctionnement de l'appareil gouvernemental et sur la gestion de la fonction publique.

Ces mesures, qui s'ajoutent aux réductions déjà annoncées dans l'exposé économique et financier déposé devant cette Chambre en décembre dernier, permettront de réduire de 7,5 milliards de dollars les dépenses de l'administration fédérale au cours des cinq prochaines années. C'est là incontestablement une contribution très importante à l'effort global de réduction de la dette de 30 milliards. En procédant à ces compressions de dépenses, le gouvernement poursuit son objectif, soit de réduire les frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental et d'accroître son efficience.

[*Traduction*]

Comme l'indiquait le budget, les budgets de fonctionnement et les réserves destinées aux imprévus et aux nouvelles initiatives ont été amputés de 300 millions de dollars en 1993–1994; ce chiffre montera progressivement jusqu'à 1,2 milliard de dollars en 1997–1998. Cela signifie que, durant les quatre dernières années du cadre financier, la réserve de fonctionnement, déjà très réduite, sera coupée de moitié.

En décembre dernier, les budgets de fonctionnement pour les dépenses autres que celles consacrées à la défense ont été réduits de un milliard de dollars pour l'exercice 1993–1994 et de 1,7 milliard pour celui de 1994–1995. Avec les mesures annoncées hier dans le présent budget, il s'ensuit que les gestionnaires devront en réalité faire face à une diminution de leur budget de fonctionnement de 5 p. 100 en 1994–1995 et de 10 p. 100 en 1997–1998.

Nous avons décidé de porter à 15 p. 100 en 1995–1996, puis à 20 p. 100 par la suite, la réduction annoncée en décembre dernier visant la plupart des programmes de subventions et de contributions destinés à des organismes ou à des groupes d'intérêts divers. Ces réductions seront

effectuées avec prudence, discernement et conformément aux priorités du gouvernement.

Vu leur ampleur, nous savons qu'il faudra revoir en profondeur un certain nombre de programmes. Nous savons aussi qu'il faudra consacrer les rares ressources à notre disposition au financement des programmes de première priorité.

[*Français*]

Le ministre des Finances a annoncé diverses réductions visant d'autres secteurs, notamment le financement du développement régional, le Plan vert, les conseils subventionnaires, l'aide internationale, la défense, les logements sociaux, la Société Radio-Canada et VIA Rail. Nous sommes loin d'être les seuls à éprouver des difficultés financières. Les temps sont durs et le fardeau financier est lourd à porter pour bien des pays. La plupart d'entre eux prennent des mesures comme les nôtres pour comprimer les dépenses et remédier à l'insuffisance des recettes.

• (1525)

Plus près d'ici, nous n'avons qu'à regarder les récents budgets et les exposés économiques provinciaux. Ils nous confirment, hélas, que les mesures d'austérité, loin d'être ponctuelles, pourraient persister. Par le passé, nous avons pris des mesures restrictives pour supprimer essentiellement le superflu que des années de croissance constantes de dépenses fédérales avaient laissé s'accumuler. Au fil des ans, les ministères et les organismes ont été forcés de trouver de nouveaux moyens d'offrir les programmes et les services. Ils n'ont eu d'autre choix que d'investir pour accroître la productivité et tirer le meilleur parti possible des ressources qui s'amenuisaient.

La demande en services augmente avec la population tout comme la charge de travail des ministères. Les ministères et organismes sont amenés plus vigoureusement que jamais à restructurer leur système d'administration et de prestation pour trouver comment réduire les frais généraux et offrir les services à des coûts moindres. Il leur faut axer les ressources sur le point de service aux usagers et non pas sur le processus administratif.

Les ministères n'ont pas le choix. Il leur faut saisir chaque possibilité d'accroître leur efficacité en investissant dans la formation et le perfectionnement et dans les technologies de l'information. Mais cela ne suffit pas car nous n'avons plus les moyens de financer tous les programmes actuels et encore moins de tolérer le double emploi et tout autre processus inefficace.

[*Traduction*]

Ce tout dernier budget nous obligera à jeter un regard sans complaisance sur les priorités et à faire des choix difficiles. Comme je l'ai dit dans mon discours durant le débat sur l'exposé économique et financier de décembre: «Il ne sera tout simplement plus possible de faire plus avec moins.»

Dans certains cas, il faudra réduire les activités et fermer des points de service. Ainsi, on compte actuellement 64 centres d'immigration du Canada; on en ramènera le nombre à 51, dont 22 seront relogés dans des centres d'emploi du Canada. Pour leur part, les Affaires extérieures fermeront neuf missions, dont trois ambassades. Il faudra aussi abandonner certains secteurs d'activité.

Il est évident que la réduction des dépenses de fonctionnement se répercutera sur l'emploi dans la fonction publique. La composante «salaires» représente actuellement environ 55 p. 100 des budget de fonctionnement. Si cette proportion se maintient au cours des années à venir, quelque 16 500 emplois pourraient disparaître d'ici 1997-1998 en raison de ce budget. D'ailleurs, si l'on se fie au passé, le nombre d'employés touchés sera beaucoup plus élevé une fois que l'on aura dûment pris en compte l'incidence des changements dans l'ordre de priorité des programmes, des méthodes avant-gardistes de prestation de services, des dernières nouveautés dans les technologies de l'information et des restructurations organisationnelles, et à mesure que continueront à évoluer les compétences requises et les besoins en personnel au sein d'un ministère et entre les ministères.

De 1985 à 1990, la réduction nette d'emplois s'est chiffrée à 10 700. Cependant, on estime à environ le double le nombre de postes éliminés alors que de nouveaux emplois étaient créés dans d'autres secteurs de programmes.

La réduction annoncée de 16 500 emplois peut en grande partie être absorbée par les retraites et les démissions, puisqu'environ 9 000 employés quittent chaque année la fonction publique. Il n'est toutefois pas réaliste de supposer que nous parviendrons à gérer toutes les réductions de personnel par l'attrition.

• (1530)

On révise à l'heure actuelle la plupart des activités du gouvernement qui touchent à l'administration et aux programmes afin d'en augmenter l'efficacité; les changements qui en découleront produiront inévitablement un déséquilibre entre les compétences requises et celles disponibles à un endroit précis. Cette situation n'est pas particulière à ce gouvernement. On la retrouve également dans le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement.

À toutes fins pratiques, en 1992, le nombre d'emplois dans le secteur public fédéral a augmenté environ d'un millier, pour se chiffrer à un peu plus de 235 000. Ce

chiffre tient compte d'une grande variété d'augmentations et de diminutions dans la fonction publique. Cinq ministères et organismes ont connu des augmentations de 300 emplois ou plus en 1992, en particulier Emploi et Immigration, Revenu Canada—Douanes et Accise, le Service correctionnel, Santé et Bien-être social, et Agriculture. Quatre ministères ont connu une baisse de 300 emplois ou plus, Défense nationale, Revenu Canada—Impôt, Transports et Statistique Canada.

Dans les secteurs où il y a eu des réductions, les personnes touchées n'avaient pas nécessairement les compétences dont avaient besoin les secteurs en expansion. Ou alors, ces personnes ne pouvaient pas profiter de ces nouveaux besoins pour des questions de situation géographique.

Les chiffres ne constituent cependant qu'un aspect de la question, et je tiens à souligner que le but que nous poursuivons est de réaliser des économies au chapitre des dépenses du gouvernement et non de réduire les effectifs.

Dans le contexte des années 90, le gouvernement a besoin de politiques d'emploi qui font une plus grande place à des effectifs fédéraux souples et qui s'adaptent davantage. Les politiques actuelles, y compris la Directive sur le réaménagement des effectifs, doivent être réexaminées. Il y a des aspects de la directive que nous ne pouvons plus nous offrir dans la conjoncture économique actuelle. Il y en a d'autres qui limitent gravement notre capacité de modifier la forme et la taille des effectifs.

C'est pourquoi le gouvernement tentera d'apporter quelques modifications fondamentales à la directive pour donner aux gestionnaires une plus grande marge de manoeuvre. Nous continuerons de nous acquitter de nos responsabilités d'employeur juste, mais nous devrons en même temps tenir compte des réalités économiques et financières des années 90. Nous inviterons les syndicats à chercher avec nous une solution réaliste au cours des négociations, qui commenceront cet été, dans le cadre de l'examen triennal habituel.

Nous croyons que les fonctionnaires comprennent les réalités économiques auxquelles fait face le gouvernement. Je suis convaincu qu'ils souhaiteront tout comme leurs syndicats collaborer avec nous pour trouver des solutions novatrices aux problèmes à résoudre. Nous consultons actuellement les ministères à ce sujet, et, de ce fait, nous ne sommes pas encore en mesure de formuler nos propositions. De toute évidence, cependant, nous chercherons à apporter des changements importants.

[*Français*]

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'efficacité de la fonction publique, à long terme, passe par sa faculté d'adaptation et d'innovation. C'est dire que la fonction publique dans son ensemble, ses unités organisationnelles, son cadre de gestion et chacun et chacune de ses employés doivent être en mesure de s'adapter rapidement aux changements. Nous devons sans cesse multiplier les efforts pour trouver de nouveaux moyens d'assurer la prestation des services gouvernementaux, et ce, de manière toujours plus efficace.

Nous pouvons notamment innover dans l'application des technologies, telles les technologies de l'information, pour améliorer les pratiques administratives et la prestation des programmes. Les technologies de l'information permettent, en effet, d'offrir des services à moindre coût pour le gouvernement et, dans de nombreux cas, pour les clients.

Ainsi, le gouvernement s'est lancé résolument dans l'informatisation d'une bonne partie des opérations courantes en se fondant sur les principes de l'ÉDI, c'est-à-dire l'échange des données informatisées et les technologies complémentaires tels les codes à barres.

Plus d'une vingtaine d'initiatives en ce sens sont en cours: la documentation électronique aux ports d'entrée, la perception de la TPS et les retenues à la source, l'archivage électronique des déclarations de la TPS, les impôts sur le revenu des particuliers et de très nombreuses autres applications.

• (1535)

Je suis fier que le gouvernement fédéral soit à l'avant-garde dans l'application de l'ÉDI au Canada. À cet égard, je suis heureux de souligner que le 30 juin, grâce à l'initiative FASTRACK d'Approvisionnements et Services Canada, les fournisseurs seront reliés, par voie électronique, aux ministères et organismes fédéraux à l'ÉDI pour la fourniture de biens et de services et, plus tard, pour les paiements connexes, ce qui fera baisser les dépenses du secteur public et de ses fournisseurs. Cette façon de procéder améliorera également la position concurrentielle de notre secteur des affaires sur les marchés mondiaux.

Nous innovons aussi sur d'autres fronts. Ainsi, nous avons créé 12 organismes opérationnels et quatre autres sont en voie de l'être: Pétrole et Gaz Indien Canada; l'Institut de formation en matière de transport Canada; le Bureau de la traduction; et Levées et cartographie. Les trois derniers organismes ont été mentionnés dans le dernier budget, et ces organismes, axés sur les services, se sont vu accorder une plus grande souplesse de fonctionnement afin qu'ils puissent appliquer les meilleures pratiques de gestion pour améliorer la prestation de leurs

services. De nombreux Canadiens ont déjà pu constater une amélioration du service au Bureau des passeports, un organisme de service spécial de la première heure.

Nous avons également ouvert, à travers le pays, 129 InfoCentres dans les centres d'emploi du Canada pour fournir à la population canadienne, dans des endroits commodes, des renseignements généraux sur les services de l'administration fédérale. Douze ministères conjuguent ainsi actuellement leurs efforts pour offrir leurs services à la population par l'entremise de points de service fédéraux plutôt que de points de service ministériels.

Dans ces InfoCentres, les clients peuvent obtenir des renseignements généraux sur plus de 50 programmes fédéraux les plus utilisés, par exemple, les pensions, l'assurance-chômage et la formation, et les appels d'offres pour les marchés de l'État. Ils peuvent également obtenir de l'aide pour faire remplacer des chèques du gouvernement qui ont été perdus. Ils ont accès à des services téléphoniques spéciaux avec les ministères lorsque les questions sont complexes. Ils ont accès à des locaux où ils peuvent rencontrer des spécialistes, par exemple, dans le domaine de l'impôt sur le revenu.

Nous modifions également notre façon de servir notre clientèle du monde des affaires aux prises avec un éventail déconcertant de services relevant des secteurs fédéral, provincial, municipal ou privé.

Je mentionnerai également, au nombre des initiatives en cours, les centres de service aux entreprises canadiennes. Nous en comptons actuellement trois, respectivement à Edmonton, à Winnipeg et à Halifax. Dans ces centres, les gens d'affaires peuvent obtenir rapidement des renseignements précis sur les programmes et les services fédéraux. Il s'agit pour le moment d'un projet pilote, mais nous comptons étendre le réseau de ces CSEC d'un océan à l'autre dans un proche avenir. Des démarches ont déjà été entreprises pour implanter trois autres centres, et nous avons l'intention d'en établir au moins un dans un grand centre urbain de chaque province.

À Edmonton, le CSEC est un centre partagé, facile d'accès, qui fonctionne grâce à la collaboration de 15 ministères et organismes fédéraux.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, je dirai que j'ai constaté avec plaisir que le premier ministre de l'Alberta avait annoncé la semaine dernière que son gouvernement s'apprêtait à réformer son système de réglementation. Je le félicite et j'offre mon soutien à toutes les autres provinces qui voudront procéder à l'examen de leur propre réglementation. Elles peuvent compter sur la coopéraiton et le concours de mes collègues et de moi-même. Nous souhaitons vivement partager l'expérience que nous avons acquise dans ce domaine et sommes prêts à dispenser toute l'aide qu'il leur faudra si elles s'engagent dans cette voie.

[*Français*]

Je reconnais, en terminant, la contribution des fonctionnaires dans cette grande révolution de notre appareil gouvernemental. Je sais aussi que nous pourrons compter sur eux aussi longtemps que nous serons confrontés à de difficiles questions. Les fonctionnaires n'ont pas peur de ces changements.

Contrairement à nos amis d'en face, les fonctionnaires n'ont pas peur de ces changements. Ce sont des gens qui sont en contact avec la population. Je m'adresse à eux, à tous les paliers du gouvernement, pour leur dire qu'ils doivent tous être fermement convaincus qu'ils servent un seul et même public de contribuables et que leur bien-être est inextricablement lié à celui de ce public. Il en va de même pour nous qui oeuvrons en politique.

• (1540)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre concernant les centres de renseignements que le gouvernement a établis pour que les personnes puissent poser leurs questions au sujet de toutes sortes de services offerts par le gouvernement.

[*Traduction*]

Dans la circonscription que je représente, celle de Kingston et les Îles, un de ces centres a été créé. Les personnes âgées doivent s'y rendre parce que les employés du centre ne prennent pas les appels téléphoniques et qu'ils ne donnent pas leur numéro de téléphone. Les personne âgées doivent téléphoner à Ottawa en composant un numéro 1-800, mais la ligne est toujours occupée. Les gens attendent 30, 40 ou 50 minutes. Ils composent sans cesse le numéro. Par ailleurs, chaque fois qu'ils réussissent à obtenir la communication, ils parlent à une personne différente qui leur fournit des renseignements différents. Il n'y a pas d'uniformité ni de coordination, et les gens sont furieux du manque de service.

Le ministre prétend que tout va bien et que la situation s'améliore. Il n'en est rien. Elle se détériore. Dans son budget d'hier, le ministre des Finances a dit que, grâce à ce gouvernement, les Canadiens ont plus de choix. C'est faux. Ils en ont moins. Les services dont ils bénéficient laissent à désirer parce que le gouvernement procède constamment à des fermetures et qu'il adopte à la place des systèmes qui, dit-il, sont plus efficaces. Ils ne le sont pas. Ils coûtent cher aux contribuables canadiens qui doivent faire ces appels et répéter la même chose chaque fois qu'ils obtiennent la communication parce que la personne à laquelle ils parlent n'est jamais la même.

C'est un système désespérant. Le ministre le sait sûrement. Pourquoi n'y renonce-t-il pas? C'est peut-être logique de regrouper les bureaux, mais qu'on les rende facilement accessibles au public, au lieu d'obliger les gens à faire un long voyage en autobus ou, pour ceux qui ont de la difficulté à se déplacer, à téléphoner à Ottawa ou à Toronto pour obtenir de l'information.

Le système est ridicule. Le ministre le sait. Le fait qu'il nous dise sérieusement que tout va bien dépasse l'entendement. Je comprends pourquoi il passe d'une langue à l'autre. Il le fait pour que certains d'entre nous ne puissent suivre la logique de cette affaire, parce que celle-ci en est dépourvue.

J'aimerais que le ministre clarifie cela pour nous.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, l'honorable député de Kingston et les Îles a aussi tenté de me déconcerter en changeant du français à l'anglais, mais je crois que je l'ai compris.

Je voudrais lui dire que j'ai, dans le secteur des centres d'information, une expérience un peu exceptionnelle. Vous avez peut-être entendu parler d'une expérience très réussie au Canada qui s'appelle Communication-Québec, au Québec. C'est moi qui ai mis cela sur pied en démantelant un service hautement centralisé et qui ai mis dans les régions des services qui permettent aux citoyens d'être accompagnés dans leurs démarches auprès de l'administration. Ce que nous cherchons à faire, c'est un peu la même chose au sein des organismes fédéraux. Nous constatons dans toutes les régions une prolifération d'organismes, de représentants, de ministères, de morceaux de ministères, et une absence de moyens. Il est évidemment au-dessus de nos moyens de créer dans chaque petit coin du pays des services complets pour répondre aux citoyens. C'est impossible. Ce qu'il faut, c'est s'assurer que l'information soit accumulée à un endroit et qu'il y ait un centre où l'on puisse accompagner les citoyens canadiens dans leurs démarches.

Beaucoup de centres canadiens connaissent à l'heure actuelle beaucoup de succès. Nous travaillons d'ailleurs avec Communication-Québec, avec d'autres gouvernements provinciaux et je suis sûr que ces centres vont s'améliorer. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'erreurs et de difficultés, mais l'alternative c'est ces centres-là ou rien du tout.

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais poser deux brèves questions.

Le ministre a parlé de réduire les effectifs. Il n'a pas parlé de réduire les services ni de recourir davantage à des entrepreneurs extérieurs pour faire le travail.

Je me demande si le ministre a fait faire des études dont il pourrait nous communiquer les conclusions pour prouver que le recours aux entrepreneurs extérieurs a vraiment économisé de l'argent au gouvernement pour la même qualité de service.

J'ai une autre question. Il a parlé de Revenu Canada parmi les ministères où l'on envisage de réduire les effectifs. Tous les ans, j'ai entendu le vérificateur général dire que si le ministère avait engagé davantage de vérificateurs, chacun d'eux aurait pu lui faire faire des recettes peut-être dix fois plus élevées que ce que ces employés auraient coûté au gouvernement. Je me demande si c'est rentable de réduire autant les effectifs à Revenu Canada.

Voici un exemple précis. Dans le dernier rapport du vérificateur général, on peut lire que quelque 500 à 600 millions de dollars de recettes sont perdus parce que les sociétés choisissent de déclarer leurs revenus ailleurs où c'est plus rentable. Avec des vérificateurs, ne pourrions-nous pas saisir une partie ou la totalité de ces 500 à 600 millions de dollars?

• (1545)

M. Loiselle: Nous ne procédons pas à une réduction des effectifs pour le plaisir de la chose. C'est que nous cherchons des moyens d'assurer une prestation des services qui soit la plus efficace et la plus économique possible.

Le député le sait, le 1er avril, nous avons converti notre système administratif aux budgets de fonctionnement. En effet, chaque ministère reçoit maintenant un budget de fonctionnement global où il puise les ressources dont il peut disposer à son gré pour obtenir les meilleurs résultats quant aux services à fournir.

J'ai parfois l'impression que le député et tous les gens d'en face prennent la fonction publique pour un gros bureau de placement. Nous ne sommes pas ici pour embaucher des gens, mais bien pour fournir des services à la population. Si nous trouvons une façon de faire mieux et à plus bas prix, je ne vois pas ce qui pourrait nous empêcher de l'adopter.

Je crois que les fonctionnaires comprennent cela. Je suis persuadé que le nombre des personnes qui seront ainsi remerciées de leurs services au cours des prochaines années sera très faible comparativement à la taille de l'appareil gouvernemental, qui compte près d'un quart de

million d'employés. Si on nous compare à d'autres entreprises canadiennes—grandes, moyennes ou petites—qui ont dû se départir de centaines de milliers de personnes, il faut reconnaître que nous avons été très attentifs aux besoins de notre main-d'oeuvre et que nous l'avons bien défendue. Et nous avons l'intention de continuer dans cette voie.

Néanmoins, les services gouvernementaux n'ont pas pour objet de trouver de l'emploi aux gens, mais bien de fournir des services de façon professionnelle, efficace, avec les gens les plus compétents qui soient et au meilleur coût possible.

S'il existe une façon de le faire avec moins d'employés, pourquoi ne devrions-nous pas l'adopter afin d'économiser de l'argent? Pourquoi dépenser pour le plaisir de répéter les erreurs du passé?

Pour ce qui est de la sous-traitance, nous y avons recours quand nous estimons que c'est une façon plus efficace de faire exécuter des tâches de courte durée ou dans des domaines dont nous voulons nous retirer, comme l'enlèvement de la neige et d'autres travaux saisonniers. Nous ne saurions nous permettre de garder en permanence des employés en attendant l'hiver; nous nous tournons donc vers le secteur privé. Les entrepreneurs rivalisent entre eux et c'est ainsi que nous arrivons à réduire nos coûts. Nous recrutons d'excellents cadres que nous perfectionnons au besoin et nous leur demandons de fournir les services. Nous leur donnons un budget, et ils doivent en rendre compte. Ils doivent trouver le moyen de faire autant ou davantage avec le peu d'argent que nous leur donnons.

Tel est le principe de base. Les Canadiens ne s'attendent pas à ce que nous faisions la charité, mais à ce que nous nous faisions preuve d'un certain réalisme.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Si je comprends bien, je dois être très brève.

Le budget renferme les mêmes promesses de réduction de dette et de déficit que le gouvernement nous a faites tant de fois pendant neuf ans. Or, nous savons tous qu'au lieu de diminuer, la dette et le déficit ont augmenté.

Le président du Conseil du Trésor a-t-il accordé quelque attention que ce soit au rapport du Conference Board du Canada sur l'exposé financier du 2 décembre? Ce rapport disait que les conséquences globales des mesures du gouvernement seraient contradictoires, qu'elles réduiraient le taux réel du PIB d'environ 0,1 p. 100—c'est en fait 10 p. 100 de l'augmentation prévue du PIB—et de 2 p. 100 en 1993. Il promettait que cet effet modérateur sur la reprise écomomique serait encore plus grand si les provinces suivaient l'exemple du gouvernement fédéral et restreignaient les salaires et les emplois dans la fonction publique. Se rend-il compte des conséquences sur la reprise économique des décisions prises dans ce budget?

M. Loiselle: Je voudrais bien que la députée m'aide à concilier cela avec la déclaration que le leader parlementaire a faite aujourd'hui à la Chambre, lorsqu'il nous a blâmés de ne pas supprimer assez de programmes et de ne pas réduire suffisamment nos dépenses.

Voici la question à laquelle je voudrais qu'elle nous réponde: Devrais-je croire ses observations ou celles du leader parlementaire du Parti libéral? Il nous a dit que nous avions essayé de réduire nos dépenses et notre déficit, mais que nous n'avions pas réussi à le faire. Chaque fois que nous avons retranché un million de dollars, les libéraux se sont opposés à cela.

• (1550)

Nous avons fait des efforts qui ont été fructueux. Nous avons réduit le déficit par rapport au PIB, ce qui est très important. Il est la moitié de ce qu'il était. Ce n'est pas assez et nous voulons faire plus. Nous avons présenté un exposé en décembre. Il y a eu des ratés, mais nous prenons des mesures correctives. Nous continuerons de lutter. C'est très difficile, mais nous n'abandonnerons pas.

Nous nous sommes engagés à assainir les finances. Nous comprenons bien que nous devons garder un équilibre. Si nous avions retiré plus d'argent de l'économie—pour l'année qui vient, nous en retirons 3,8 milliards de dollars—les conséquences auraient été encore plus graves.

Les libéraux devraient s'entendre sur ce qu'ils veulent.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir que de prendre la parole au nom de mes électeurs, particulièrement lorsque j'ai l'occasion de parler d'un budget qui est non seulement préélectoral, mais aussi le dernier de ce gouvernement. Je sais combien les Canadiens se réjouissent de savoir qu'ils n'auront plus à supporter ce gouvernement beaucoup plus longtemps.

Je me demandais, hier, en écoutant ce budget, pourquoi le gouvernement s'était livré à cet exercice. Il y avait eu tellement de ballons d'essai avant le budget que l'on

s'inquiétait. Et tout à coup, on s'aperçoit que, en fait, ce budget ne contient rien. S'il faut parler du budget lui-même, il faut se limiter aux effets qu'il aura cette année seulement, car dans moins de 60 jours il y aura un nouveau chef, puis des élections, un nouveau gouvernement et bien des nouvelles têtes à la Chambre des communes. On ne peut donc parler que de la première partie. Tout le reste, ce sont des conjectures.

Voyons donc les conséquences pour 1993-1994. Le gouvernement nous dit, je pense, qu'il va réduire les dépenses de 3,8 milliards. Je rappelle aux Canadiens que dans l'exposé économique de décembre il les réduisait de 2,8 milliards. Donc, il n'a trouvé qu'un milliard de plus. Là-dessus, 625 millions viendront des modifications apportées aux remboursements de la TPS. Ce n'est pas vraiment de l'argent que le gouvernement économise, c'est seulement qu'il ne vous donnera pas votre remboursement en janvier 1994. Il attendra jusqu'à la fin de l'exercice financier, le 31 mars 1994. Vous aurez votre chèque le premier avril. De cette façon, le gouvernement peut indiquer dans ses livres une diminution des paiements au titre de la TPS de quelque 600 millions en 1993 et 1994.

Il n'y a donc pas grand-chose comme réductions dans ce budget pour 1993-1994. Il reste 250 ou 300 millions de compressions qui viendront d'un certain nombre de domaines comme les groupes de défense, etc. Je me demande pourquoi.

Avant le budget, j'avais lu dans l'*Ottawa Citizen* du 20 avril 1993 un article de M. Don McGillivray qui expliquait: «Habituellement, un budget traduit en dollars la politique acceptée par le gouvernement. Cette fois-ci, il est présenté alors que le parti au pouvoir ne sait pas qui sera son chef dans 60 jours, qui sera choisi ministre des Finances et ce que sera la politique financière du nouveau premier ministre et de son ministre des Finances. Autrement dit, un budget présenté maintenant est un budget interrégime, un exposé économique provisoire d'une administration sur son départ. M. Mazankowski, vu qu'il dispose provisoirement de l'argent des contribuables, a le pouvoir de publier des brochures politiques aux frais du public.»

Est-ce la seule raison pour laquelle nous avons ce budget maintenant, pour que le gouvernement puisse, aux frais des contribuables, se vanter de tout ce qui va se produire lorsqu'il ne sera plus là? En fait, certaines choses vont se produire après une deuxième série d'élections.

• (1555)

On se rend compte qu'il va y avoir des élections cette année. Il faut qu'il y en ait. D'autres prévisions ne devraient pas se réaliser d'ici cinq ou six ans. Il peut y en avoir des élections d'ici là. Je trouve drôle que le gouvernement puisse dire qu'il va réduire le déficit de 30 milliards de dollars et réduire la dette d'ici quatre à cinq ans.

C'est vraiment se moquer de nous. Je ne crois pas que les Canadiens apprécient qu'on les dupe de cette façon. Je me demande quelle idée il avait après avoir amené les Canadiens à s'attendre à une réduction massive des programmes. Pensait-il qu'en l'absence de telles réductions, les Canadiens applaudiraient et voteraient pour les conservateurs aux prochaines élections? À mon avis, le gouvernement nous prend pour des idiots. Il est grand temps qu'il arrête. D'ailleurs, nous n'avons pas à nous en faire, puisqu'il ne sera plus là après les prochaines élections.

Avant que le ministre ne présente son budget, il a dit fièrement que les Canadiens auraient ce qu'ils désiraient. Il a clairement dit hier qu'il n'y aura pas de nouvelles taxes ou d'augmentation d'impôt. Il est clair que nous ne pouvons nous permettre de nouvelles augmentations. Les impôts nous tuent déjà. Car c'est là le gouvernement qui a augmenté les taxes au moins à 35 reprises au cours des neuf dernières années.

Comme l'a déclaré le chef du Parti libéral, fatigué, le gouvernement conservateur s'inquiète à présent davantage des plans en vue de sa réélection que du bien-être des Canadiens. Il est clair que ce gouvernement s'est engagé à l'égard d'une reprise sans création d'emplois.

Cette expression est tirée d'un ouvrage, *The Work of Nations*, écrit par Robert Reich, alors qu'il était encore à Harvard. À propos, M. Reich fait aujourd'hui partie du gouvernement Clinton, où il est secrétaire au Travail. Reich s'est servi de cette expression dans le contexte américain.

Malheureusement pour les Canadiens, les conservateurs ont transposé au Canada l'idée d'une reprise sans création d'emplois. Ce que ça veut dire, c'est que, oui, nous produisons davantage de biens. Certaines sociétés font des bénéfices plus importants mais tout cela a à voir avec une productivité accrue et non avec la création d'emplois. C'est alors qu'apparaît l'expression «reprise sans création d'emplois».

Les Canadiens veulent du travail. Ils veulent la reprise économique, mais veulent aussi des emplois bien rémunérés. À l'heure qu'il est, ils sont des centaines de milliers à être sous-employés ou au chômage. En fait, le taux de chômage ne tient pas compte du vaste nombre de gens qui travaillent à temps partiel ou à contrat à court terme. C'est un problème particulièrement important pour la

jeune génération, les jeunes diplômés universitaires dans la vingtaine qui sont à la recherche d'un emploi. C'est particulièrement frustrant pour eux.

Cela laisse presque à penser que ce gouvernement a quasiment décidé de sacrifier cette génération. Nous ne pouvons pas nous permettre de réserver ce sort à nos jeunes, dont certains sont brillants et possèdent des compétences uniques.

À moins que le Canada ne reconstruise l'infrastructure qui dessert ses industries et, plus important encore, qui développe et affine les compétences de ses travailleurs, la reprise économique n'engendrera que très peu d'emplois nouveaux. Il n'y a absolument rien dans ce budget pour relancer l'économie et remettre les Canadiens au travail.

Le gouvernement se contente de dire aux Canadiens que la récession est terminée et que l'économie va donc reprendre du poil de la bête. Il passe sous silence le fait que l'économie est en pleine restructuration. Le gouvernement n'a pas de plan économique détaillé pour encourager l'esprit d'innovation, la formation professionnelle et le développement de l'infrastructure, pierres angulaires d'une économie forte et prospère.

Il n'y a pas si longtemps, Statistique Canada annonçait la fin de la récession. L'optimisme de ce ministère et des penseurs du Parti conservateur s'inspire d'un ensemble de données choisies concernant l'augmentation des exportations, la diminution des taux d'intérêt, le maintien d'un taux d'inflation faible et la baisse du nombre des faillites personnelles et commerciales.

• (1600)

Les chiffres et les faits qui démentent ce plaisant scénario sont ignorés. Je veux parler du raz-de-marée des mises à pied, du nombre sans cesse croissant des pauvres et des sans-abri, des queues qui s'allongent devant les banques d'alimentation et les bureaux de l'aide sociale. Nous sommes en état de détresse sociale.

Les banquiers et les hommes d'affaires disent que ce qui compte, c'est de faire à nouveau des bénéfices, que la prospérité se mesure aux résultats des entreprises et non au nombre des emplois créés.

Les gouvernements se sont arrangés pour que, dans le secteur public et le secteur privé, il soit nécessaire de supprimer de plus en plus d'emplois pour que le Canada devienne plus compétitif. Cela fait partie du processus de restructuration de l'économie, nous dit-on tous les mois.

Restructurer est devenu le mot à la mode dans le monde des affaires et au gouvernement. Mais qu'est-ce que ça signifie vraiment? Le dictionnaire nous dit que c'est remplacer une structure par une autre. J'aimerais bien savoir où est cette nouvelle structure économique qu'on nous promet pour le Canada. Nous assistons au démantèlement de l'ancienne, mais nous cherchons en vain la nouvelle. Si elle existe, même au stade d'ébauche, elle n'est pas perceptible, pas plus que les nouveaux emplois dont ont tellement besoin les victimes de la restructuration. Nous ignorons d'où ils doivent venir.

L'une des conséquences tragiques de cette politique est qu'elle fait des victimes de nos jeunes. La génération x, c'est comme ça qu'on appelle maintenant la génération perdue qui suit les baby boomers.

Les jeunes d'aujourd'hui et les générations x, y et z qui suivront auront beaucoup de mal à trouver du travail, n'importe quel travail. C'est ce qui se passe maintenant. Je ne parle pas de l'avenir. Ces jeunes sont incapables de trouver de l'emploi. Nombre d'entre eux ont obtenu leur diplôme universitaire cette année. Beaucoup d'autres ont déjà leur diplôme depuis deux ans et sont maintenant sur le marché du travail. D'autres encore cherchent un emploi d'été pour payer leurs études. Où en sont-ils? Où vont-ils obtenir l'aide dont ils ont besoin? Ce n'est certainement pas le gouvernement conservateur qui pourra les aider.

Je peux en parler, parce que j'ai des enfants de cet âge. Leurs amis et tous les jeunes gens de leur âge que je côtoie ont de la difficulté à trouver du travail. Ils sont intelligents et ils aiment travailler. Ils veulent travailler et ils ont fait des études. C'est terrible de voir qu'ils ne sont pas capables d'exploiter leurs compétences.

Parlons maintenant du déficit. C'est très bien de parler de régler le déficit. Rendons-nous à l'évidence: le gouvernement s'en est fait une religion de parler de réduire le déficit et de réduire la dette.

En 1984, le ministre des Finances, le député d'Etobicoke-Centre, a déclaré qu'il avait un plan. Il nous a prévenus que si son plan n'était pas appliqué, la dette publique nette augmenterait de plus du double par rapport à son niveau d'alors, ce qui devait la porter à plus de 400 milliards de dollars au début des années 90. Imaginez comme ce serait épouvantable si la dette ne se chiffrait qu'à 400 milliards! Or, elle se chiffre à 450 milliards. C'est ainsi que le gouvernement a géré le problème du déficit et de la dette. Après neuf ans, nous sommes encore plus endettés qu'il l'avait prévu.

En 1985, le ministre des Finances de l'époque a déclaré encore une fois qu'il maîtrisait la situation. Il l'a répété à maintes reprises. En fait, il était tellement confiant que le discours du budget qu'il a prononcé le 23 mai 1985 était sous-titré «Pour assurer le renouveau économique». Il a entrepris d'expliquer aux Canadiens comment il allait s'y prendre pour réduire la dette et le déficit. Voilà ce qu'il a dit: «Je mets en place un plan clair et réaliste de contrôle de la dette à moyen terme. [. . .]Nous avons mis en place un plan qui répondra à la nécessité de résorber les déficits de manière soutenue à moyen terme. [. . .]Nous avons pris des mesures afin de contrôler et de réduire les déficits de manière équilibrée et réfléchie, afin de ne pas nuire au profil actuel de croissance de l'économie.»

Cela n'a pas donné de bons résultats. Il en a résulté une économie en chute libre, un taux de chômage élevé et l'affluence dans les banques d'alimentation ainsi que dans les bureaux de l'assurance-chômage. C'est ce que le Conference Board a qualifié de récession d'origine canadienne.

• (1605)

Encore dans le budget de février 1990, les conservateurs nous ont dit que ce déficit de 30,5 milliards de dollars serait réduit à 14 milliards de dollars en 1993. On est maintenant en 1993 et le déficit devait s'établir à 34,4 milliards de dollars, mais, bien entendu, on nous dit maintenant qu'il s'élèvera en définitive à 35,5 milliards de dollars. Il continue d'être bien supérieur aux prévisions de nos vis-à-vis.

Or, voilà maintenant que la ministre de la Défense nationale affirme pouvoir éliminer le déficit fédéral en cinq ans. Le ministre de l'Environnement prétend pouvoir le faire en quatre ans. Ils ne précisent pas comment, car ils savent très bien qu'ils ne peuvent y parvenir sans procéder à des compressions énormes dans les programmes sociaux et les paiements de transfert.

Encore là, nous ignorons si nous pourrons compter sur la croissance économique voulue. Même le ministre des Finances sait qu'on ne peut pas procéder aussi rapidement que cela. Il a déclaré que même si l'on supprimait tous les services gouvernementaux, on ne pourrait pas équilibrer le budget. On réaliserait une économie de 15 ou 16 milliards de dollars. Les personnes âgées de notre merveilleux pays et les anciens combattants ne toucheraient pas leurs chèques. Il a dit cela dans une entrevue accordée dans le cadre de l'émission *Prime Time News*, au réseau anglais de la Société Radio-Canada, en décembre 1992.

C'est peut-être la raison pour laquelle aucun des candidats conservateurs ne donne de détails lorsqu'il s'agit d'investir dans les gens et d'aider des entreprises canadiennes à se préparer à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Ils ne comprennent pas que pour venir à bout de notre problème d'endettement et de déficit, il faudra non seulement procéder à des compressions de dépenses, mais également mettre en oeuvre un plan réfléchi de croissance économique. Ce n'est qu'alors que nous redonnerons de l'emploi aux Canadiens et que nous pourrons obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour mettre de l'ordre dans nos finances.

J'ai déclaré aujourd'hui, durant la période des questions, que gouverner signifiait faire des choix. C'est le gouvernement qui est aux commandes et c'est lui qui prend les décisions. Or, il a choisi de ne rien faire. Il a décidé de faire fi du sort des Canadiens qui ont besoin d'avoir un véritable espoir. Or, faute d'espoir, même les Canadiens qui ont un emploi craignent de le perdre. Ils n'achètent pas les choses qu'ils achèteraient peut-être s'ils avaient quelque peu foi dans l'avenir.

On tombe alors dans un cercle vicieux d'austérité, de dépression et de chute des ventes. On assiste à des faillites et à des licenciements. La situation se perpétue ainsi. Il aurait été merveilleux que, durant ces neuf années qui ont été tout à fait terribles pour les Canadiens, le gouvernement ait au moins essayé une fois de faire quelque chose pour le Canadien moyen.

Le gouvernement aurait dû essayer de prendre des mesures pour les Canadiens qui cherchent désespérément un brin d'espoir et qui veulent du travail. Les Canadiens sont des gens laborieux qui aiment à subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ils veulent profiter de la richesse de notre pays. Or, c'est impossible faute de travail et d'espoir. Les jeunes doivent avoir la chance de se bâtir un bel avenir afin de pouvoir eux-mêmes, par la suite, laisser une situation enviable à leurs propres enfants.

Nous savons que tout gouvernement qui prendra le pouvoir devra s'attaquer au déficit. Il n'y a aucun doute là-dessus. Il ne s'agit pas de savoir si nous allons ou non nous attaquer au déficit, mais bien comment. Nous allons le faire en redéfinissant le gouvernement pour qu'il mette ses pouvoirs au service des Canadiens. À cette fin, nous n'allons pas dépenser davantage, mais modifier les priorités de notre gouvernement.

Les Canadiens le savent, car nous n'ignorons pas qu'ils en valent la peine. Plus ils travailleront, mieux notre économie s'en portera. Or, plus la situation économique sera bonne, mieux les régions du pays s'en sortiront et plus elles seront en mesure de contribuer à la richesse de notre pays. C'est tout ce qu'elles demandent; qu'on leur en donne au moins la chance.

• (1610)

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de ma collègue. Dans ses propos, elle a mentionné que les Canadiens et les Canadiennes s'attendaient à des

coupures majeures. La députée, au début de son exposé, a laissé entendre par ses propos qu'il n'y avait pas de coupures majeures, de grosses coupures annoncées hier. Pourtant, pendant la période des questions, ses collègues libéraux ont passé une heure de temps à accuser le ministre des Finances d'avoir effectué des coupures horribles. On ne peut pas parler constamment des deux côtés de la bouche. À un moment donné, il y a eu des coupures où il n'y en a pas eu. Selon la députée aujourd'hui, il n'y a pas eu de coupures majeures et on n'a rien fait pour réduire le déficit; pourtant, ses collègues ont dit le contraire pendant une heure à la période des questions.

La députée a aussi mentionné que les victimes de ces politiques étaient les jeunes. Pourtant, les jeunes sont victimes des politiques du Parti libéral qui a laissé déraper les finances publiques qui ont compromis l'avenir des jeunes. C'est de cela dont les jeunes sont victimes. Ils sont victimes d'un endettement où on veut faire preuve de justice et d'équité. Finalement, on veut se payer la traite, on veut se payer du bon temps. Qu'on s'endette, ce n'est pas grave; ceux qui nous suivent paieront. C'est de cela dont les jeunes risquent d'être victimes si on ne prend pas des mesures dès aujourd'hui.

Je vous rappellerai, monsieur le Président, et je rappellerai à la députée que toutes les mesures de compressions budgétaires qui ont été prises par ce gouvernement depuis les neuf dernières années ont fait l'objet d'une obstruction systématique.

Une voix: C'est un discours!

M. Robitaille: Ce n'est pas un discours, ce sont des commentaires que je fais à la période des questions et commentaires. Réveillez-vous! Entrez à la Chambre et vous saurez de quoi parler ensuite.

On entendait, il y a quelques jours, la solution du chef libéral au déficit. Il veut ramener la proportion du déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut. J'aimerais rappeler à cette Chambre—et j'en arrive à ma question—qu'en 1984, lorsque ce gouvernement a été élu, la proportion du déficit était à 8,5 du PIB et aujourd'hui elle est à 5,5 du PIB. Alors je pense que ce n'est pas une solution en soi, c'est un objectif.

J'arrive à ma question. La députée a raison, nos prévisions ont connu quelques ratés. Mais il y a une chose qu'il faut retenir, les ratés que nos prévisions budgétaires ont connus par le passé sont dus à une diminution des revenus et non pas à des erreurs au niveau du respect intégral du contrôle des dépenses.

Dans ce budget, et c'est ma question, le budget poursuit ses politiques d'aide à la PME afin de créer des emplois, le budget poursuit son aide en recherche et développement et il n'y a pas d'augmentation d'impôts et de taxes. Est-ce que la députée et son parti sont prêts à voter en faveur d'un budget qui n'augmente pas les impôts et qui continue à apporter une aide aux PME pour la création d'emplois?

Mme Marleau: Monsieur le Président, il faut absolument que je réponde à une des affirmations du député. Il a dit que les Canadiens voulaient se payer la traite. Je peux vous dire que les Conservateurs, cela fait neuf ans qu'ils se paient la traite et qu'ils paient la traite à leurs amis. Bien entendu, ils ont aimé leurs neuf ans. Encore aujourd'hui, le premier ministre se paie la traite et s'en va se balader de par le monde. Pour quelle raison? Peut-être se cherche-t-il un emploi, je ne le sais pas. Mais je peux vous dire que lorsqu'on dit aux Canadiens: Serrez-vous la ceinture, monsieur et madame Canadien, ça, c'est correct pour vous, mais cela ne s'applique pas à moi, car je vais aller faire mon gros et aller me promener partout parce que c'est la fin de mon mandat. Il n'y a plus personne qui peut me dire quoi faire.

Les gens des petites et moyennes entreprises n'ont pas les moyens de se payer un tel tour du monde.

M. Robitaille: Répondez donc aux questions!

Mme Marleau: Les gens des petites et moyennes entreprises ont de gros problèmes avec les taxes qui ont été imposées par les gens de ce gouvernement. D'accord, vous ne nous avez pas donné d'augmentation de taxes, mais mon Dieu, n'en avez-vous pas fait assez pour les détruire? Dites-moi donc, c'est impossible. . .

M. Robitaille: Elle ne répond pas aux questions!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! J'inviterais l'honorable député à ne pas distraire la Présidence qui écoute attentivement. Je demanderais à l'honorable députée de Sudbury de conclure.

[*Traduction*]

Mme Marleau: Monsieur le Président, mon collègue parlait des petites entreprises. Je sais que lorsque je me rends dans les petites entreprises de ma circonscription, je constate qu'elles sont en train de crouler sous le fardeau fiscal que les gouvernements fédéral et provincial leur ont imposé, chacun à son niveau. Le voeu le plus cher des petites entreprises est de voir ce terrible fardeau s'alléger.

Le budget

• (1615)

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ferai remarquer à la Présidence que la députée n'a pas répondu à ma question.

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est presque un abus du Règlement, monsieur le député de Terrebonne.

L'honorable député de Rosemont a la parole.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, à chaque présentation de budget, on a cette vision qui nous est présentée, très dure, où on nous dit de se serrer la ceinture parce qu'il faut être plus compétitifs, réduire la dette et le déficit et prendre des mesures pour retrouver la croissance économique. D'un autre côté, l'opposition présente un point de vue, celui des chômeurs, celui des programmes sociaux. Pourtant, tous les gens qui nous écoutent savent très bien qu'il faut être capable de retrouver la croissance économique et de créer des emplois pour maintenir nos programmes sociaux.

Or, le député de Terrebonne vient de dire: Écoutez, on a rencontré nos objectifs de dépenses, mais, maintenant, on n'a plus nos objectifs de revenus. Pourquoi n'avons-nous plus nos objectifs de revenus? Voilà la question.

Il faut arriver à avoir un certain équilibre. Il est faux de prétendre qu'on peut être compétitifs et avoir une croissance économique sans s'occuper des problèmes sociaux. Dans une économie moderne, les deux vont de pair. Clairement, ce qui manque dans ce pays, c'est un minimum de consensus pour s'entendre sur des objectifs clairs.

Il faut se souvenir que le gouvernement conservateur, en 1984—peut-être que peu de gens s'en souviennent—avait convoqué une conférence nationale de concertation avec tous les agents de l'économie. Il y en a eu seulement une, ce fut un échec, et on n'a jamais recommencé par la suite.

Pourtant, les pays qui réussissent. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je suis peut-être distrait, mais nous en sommes toujours à la période de questions et de commentaires à l'orateur précédent. Alors, j'inviterais l'honorable député à conclure.

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ce que l'on cherche aujourd'hui, c'est comment arriver à créer à la fois la croissance économique et le plein emploi. Or, comme le ministre des Finances l'illustre dans son bouquin avec beaucoup de comparaisons internationales, il y a des pays qui réussissent beaucoup mieux que le Canada à avoir un rendement global, c'est-à-dire non seulement une croissance économique et la compétitivité, mais aussi la création d'emplois et le maintien de programmes sociaux. Mais dans tous ces pays, il y a une concertation entre les gouvernements et les agents économiques. Or, l'échec de ce gouvernement, c'est son incapacité de se concerter.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! La période est maintenant terminée. Je dois, en toute équité, reconnaître l'honorable députée de Sudbury, puisque nous en sommes toujours à la période de questions et commentaires.

Mme Marleau: Monsieur le Président, c'est bien gentil de votre part de vous assurer que j'aie le dernier mot. Mon message aux gens du Bloc québécois est le suivant: on a beaucoup plus d'avantages à travailler ensemble comme Canadiens et Canadiennes parce que l'unité fait la force. À mon avis, les problèmes que nous avons sont un peu causés par le fait que nous sommes toujours après se chicaner entre nous. On dépense tellement d'énergie, d'argent et de temps dans ces domaines, peut-être qu'on ne concentre pas toutes nos forces dans le domaine économique, domaine où on devrait travailler le plus fort.

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, avant de commencer à qualifier le nouveau budget du ministre des Finances, je voudrais vous mentionner que j'ai accepté de partager la période qui m'est allouée avec un autre député conservateur, la formation politique que je représente.

Depuis 1984, j'ai assisté à neuf discours sur le budget, dont huit ont été prononcés par M. Wilson et les deux derniers par M. Mazankowski.

• (1620)

Au moment où on a répondu à chacun des discours du budget, les partis de l'opposition se sont immédiatement levés pour dire qu'ils n'étaient pas satisfaits, ni des augmentations des taxes, parce qu'il y a eu des augmentations de taxes dans les premières années, ni des diminutions des dépenses. Ils ont tenu ce discours-là, et ultérieurement, lorsqu'il s'est agi de voter sur le discours budgétaire, ils ont toujours voté contre la diminution des dépenses et contre les augmentations de taxes, quelles qu'elles soient.

Également, au moment de chacun des discours du budget, on a eu des réactions dans la population. Certains groupes se sont cru pénalisés par des particularités du discours du budget et ont apporté des éléments négatifs au niveau du budget. Par contre, d'autres groupes ont dit que le gouvernement n'allait pas assez vite dans sa lutte de restriction des dépenses, alors il devrait y avoir une accélération des restrictions des dépenses des ministères. Et chaque fois, notre gouvernement a continué progressivement à diminuer les dépenses et a cessé maintenant l'augmentation des taxes.

Le résultat à moyen terme, et je ne parle pas du résultat médiatique au lendemain des discours du budget, mais le résultat à moyen terme, c'est qu'on voit nos éditorialistes ainsi que nos théoriciens de l'économie, les entrepreneurs, les commerçants, les consommateurs, apprécier l'évolution de notre économie et notre marche vers un essor économique.

D'ailleurs, on a assisté, au cours des derniers douze mois, à un discours du budget et à des décisions économiques de quatre gouvernements provinciaux importants. L'exemple le plus patent est celui du gouvernement socialiste de l'Ontario qui, actuellement, prône la restriction des dépenses et le contrôle des taxes trop élevées. C'est la première fois que l'on voit cela, mais c'est également la première fois que ce parti est au pouvoir.

Le Parti socialiste est également au pouvoir en Colombie-Britannique. Or, c'est un parti dont la philosophie est de dépenser des sommes d'argent non gagnées. Également, ce parti a finalement compris qu'il était temps de vivre selon nos moyens et il a fait un discours du budget plus contraignant au niveau du contrôle des dépenses et de l'augmentation des taxes.

On a pu constater la même chose avec le troisième gouvernement socialiste qui détient le pouvoir au pays, soit le gouvernement de la Saskatchewan. Là encore, on a diminué les dépenses, et on ne va pas augmenter les taxes indûment. D'ailleurs, le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, pour se justifier devant ses partisans, devant les groupes qui l'ont élu, devant les unions et les syndicats importants de l'Ontario, a dit, pour s'excuser de la position qu'il allait prendre à l'égard des réductions budgétaires importantes: Il faut faire attention, et peut-être qu'il serait souhaitable que l'on reçoive des directives du Fonds monétaire international. Le premier ministre de l'Ontario est prêt à faire fi de la possibilité de se gouverner lui-même en disant: Le Fonds monétaire international serait le bienvenu s'il nous disait, s'il nous convainquait d'apporter des mesures plus restrictives au niveau des dépenses du gouvernement de l'Ontario. Alors, c'est important.

Nous, le gouvernement conservateur, n'avons pas attendu que des organismes internationaux nous donnent des directives. On a adopté des mesures qui ont prévenu le fait que nos prêteurs étrangers allaient exiger parce que nous, les Canadiens, devons 275 à 300 milliards de dollars à l'étranger. Donc si on n'adoptait pas de mesures restrictives, il y aurait une augmentation des taux d'intérêt, une diminution de la valeur du dollar canadien et une augmentation de l'inflation. On retrouverait les mêmes conditions que celles dans lesquelles on vivait en 1984 lorsque les Libéraux ont perdu le pouvoir.

• (1625)

Aujourd'hui, notre politique est de surveiller nos dépenses d'une façon constante plutôt qu'une coupure subite avec le passé qui aurait été catastrophique pour l'économie canadienne. On a préféré aller toujours dans une direction de diminution des dépenses et de contrôle de l'augmentation des taxes. Qu'est-ce que cela a comme effet aujour'hui? Le meilleur discours qu'on puisse entendre, c'est que dans chaque famille canadienne, dans chaque foyer, chaque payeur de taxe paie des taux d'intérêt de 5 à 6 ou 6,5 p. 100. Aujourd'hui les gens n'ont pas à subir la diminution de la capacité d'achat de leur dollar, comme ce fut le cas à des taux de 12 à 14 p. 100 d'inflation dans les années 1982. Le taux d'infation se situe aux environs de 1,5 p. 100.

Le dollar canadien est respecté à travers le monde et c'est pour cette raison-là que les prêteurs, chaque jeudi, lorsque l'on transige 8 milliards de dollars, font encore confiance, chaque semaine, au dollar canadien, et que les taux d'intérêt sont constamment légèrement de plus en plus bas.

C'est également le message qu'on a donné hier. Nous allons continuer dans la même direction. Vous me permettrez de terminer en citant tout simplement l'ouverture du discours de M. Mazankowski, hier: aucune taxe ou impôt nouveau. Aucune augmentation d'impôt ou de taxes. Cela a été dit hier. Une croissance nulle, en termes réels, des dépenses du gouvernement canadien au niveau des programmes et des services fédéraux. On ne dépensera pas plus que les années antérieures.

On assiste à une période où les dépenses fédérales, en proportion de l'économie, sont au plus bas depuis 30 ans. Quels que soient les commentaires caricaturaux qu'on apporte à l'appréciation de notre budget, il va dans la continuité des budgets conservateurs depuis 1984 et il va nous assurer la continuation de la reprise économique que nous connaissons et qui est en période d'expansion pour les prochains cinq ans.

C'est pour cela que je suis fier de faire partie de ce gouvernement et de participer à ce discours budgétaire. J'espère qu'on entendra ici, de la part de l'opposition, au moins quelques commentaires positifs et j'espère aussi que quelques députés de l'opposition sauront donner crédit au gouvernement et voteront en faveur d'un statu quo, au niveau des dépenses gouvernementales, et voteront contre une augmentation des taxes pour cette année.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, est-ce que le député de Lévis pourrait m'expliquer comment il peut être si fier de la politique financière de son gouvernement, quand, à la page 16 du budget, le ministre des Finances nous dit que, même en 1998, l'économie canadienne n'aura pas encore retrouvé son plein potentiel de production?

M. Fontaine: Monsieur le Président, je remercie le député de l'opposition de sa question et je vais en profiter pour lui expliquer que, depuis 1984, les conditions inter-

nationales ont définitivement changé. De plus en plus, chaque pays du monde vit dans un contexte mondial. On ne peut pas dire que c'était absolument la même chose dans la décennie qui nous a précédés.

Il faut tenir compte de ce changement mondial et on a vécu une période, depuis les dernières années également, durant laquelle l'économie canadienne a subi une certaine dépression due, entre autres, à des facteurs extérieurs qui ont fait en sorte qu'il y a eu une certaine stagnation dans notre processus industriel, le processus de production, et cela a définitivement retardé certaines recettes fiscales.

Cela nous a donné des défis additionnels. On s'est demandé, à un moment donné, s'il valait mieux imprimer plus d'argent et en diminuer la valeur. On a décidé de continuer dans la même direction de restriction et l'on prétend, avec une échéance un peu éloignée, cependant, qu'on est encore sur la bonne voie. Cette prétention est partagée par l'Organisation de coopération du développement économique qui regroupe 24 pays européens, par les autorités du Fonds monétaire international et principalement par les détenteurs d'obligations canadiennes, les étrangers qui détiennent les dettes des Canadiens, dettes qui se chiffrent à 275 milliards de dollars, plus ou moins. Ces gens-là doivent continuer d'avoir confiance. Avec nos prises de positions budgétaires, ils continuent d'avoir confiance.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le budget. Je m'attarderai surtout à un aspect du budget, qui constitue selon moi une branche d'olivier offerte par le ministre des Finances à ses homologues provinciaux. Je veux parler ici des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces, notamment en espèces ou sous forme de points fiscaux.

Les paiements de transfert sont effectués dans le cadre de trois programmes: la péréquation, le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada. Le budget prévoit que le gouvernement va continuer à effectuer ces importants paiements de transfert aux provinces jusqu'à ce qu'ils atteignent un taux de croissance de 4 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Les provinces recevront donc neuf milliards de plus que si la croissance des paiements de transfert avait été soumise au même taux que tous les autres programmes de dépenses fédéraux, soit environ 1,5 p. 100.

Cela signifie qu'une province comme Terre-Neuve recevra au-delà de 400 $ de plus par habitant en paiements de transfert, soit près du double de son déficit cette année, ou 700 $ pour chaque habitant de la province.

Il s'agit de la part du ministre des Finances d'une initiative importante, et je l'en félicite car il reconnaît par ce geste qu'en fin de compte il n'y a qu'un seul contribuable. Qu'il s'agisse de répondre aux besoins financiers des gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral, en définitive l'argent provient d'une seule et même source: vous et moi, nos concitoyens, en fait l'ensemble des contribuables canadiens.

Depuis huit ans et demi, le gouvernement fédéral mène une lutte solitaire contre le déficit et la dette. En mars 1985, soit à la fin de la dernière année du gouvernement libéral, un gouvernement qui a constamment trop dépensé au chapitre des programmes et qui a laissé la dette s'accumuler, le déficit se situait à 207 milliards de dollars. Le gouvernement libéral, sous la direction de MM. Trudeau et Chrétien, à laissé au gouvernement actuel une situation dont ce dernier a eu du mal à venir à bout.

Je crois cependant que l'absence de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux a rendu les choses encore plus difficiles. Avant d'aborder cet aspect, je tiens à dire que le gouvernement s'est attaqué à ces problèmes dès novembre 1984. Le ministre des Finances de l'époque avait déclaré dans son exposé économique: «Ce gouvernement est prêt à montrer la voie de ce renouveau économique. Nous nous sommes fixé quatre défis.» Et le premier de tous ces défis était le suivant: «Premièrement, remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter, puis de résorber, l'accumulation massive de la dette publique et l'effet dommageable qu'elle exerce sur la confiance et la croissance.»

Il disait ensuite: «Je suis persuadé que la réduction du déficit est la clé du rétablissement de la confiance et que la confiance est la clé de la croissance et de la création d'emplois; aussi la reprise en main du déficit doit-elle être notre priorité pour cette année et chacune des années de notre mandat. L'objectif de la réduction du déficit et celui de la création d'emplois ne peuvent être séparés.»

On trouve ces déclarations dans le hansard du 8 novembre 1984. Ce fut donc la politique et la position du gouvernement fédéral depuis lors et je suis heureux de pouvoir dire que nous avons constamment fait des progrès. Toutefois, ce ne fut pas sans mal car si nous nous attendions à ce que les partis d'opposition à la Chambre s'opposent à chaque mesure augmentant les recettes et à chaque réduction des dépenses et des programmes, nous avons constaté que les provinces causaient aussi certaines

difficultés. Il existe des preuves de double emploi et de chevauchement, par exemple en matière d'exploitation forestière et minière, de tourisme, de loisirs et dans certains autres domaines où les deux paliers de gouvernement tentent de fonctionner et où, dans une certaine mesure, ils remplissent les mêmes fonctions et entretiennent une double bureaucratie.

• (1635)

Nous avons été témoins de l'échec lamentable de l'harmonisation des taxes de vente. Une simple harmonisation de la TPS et des taxes de vente provinciales faciliterait la gestion, réduirait les écritures administratives, améliorerait les contrôles à la frontière et, à mon avis, apporterait un stimulant fort nécessaire à la petite entreprise, qui n'aurait plus à payer la taxe sur le coût des intrants.

Nous avons vu que des programmes conjoints très précieux ont été l'objet d'une destruction unilatérale. Il y a notamment eu le programme d'assurance du revenu brut. Ce programme fédéral-provincial de soutien de l'agriculture a été unilatéralement éliminé par la Saskatchewan.

Nous avons vu les provinces imposer peu à peu des charges sociales. On ne peut s'empêcher de penser que, dans certains cas, on ait vraiment voulu s'en prendre à la liste de paie fédérale, surtout en Ontario. Nous avons constaté que le gouvernement a parfois tenté d'accorder un allégement fiscal en réduisant l'impôt sur le revenu. Cependant, le vide ainsi créé a vite été plus que comblé par les hausses d'impôt des gouvernements provinciaux; nous avons donc d'innombrables exemples de frustration et d'activité contre-productive.

Il y a deux ans à peine, le gouvernement de l'Ontario, dirigé par Bob Rae, a annoncé au monde entier qu'il allait dépenser pour venir à bout de la récession, alors que le gouvernement fédéral faisait tout ce qu'il pouvait, depuis six ans et demi, pour maîtriser la situation et tenter de restreindre le déficit. Parce que le gouvernement Rae se trouvait dans le fond d'un trou, il a décidé qu'en creusant davantage, il allait d'une façon ou d'une autre s'en sortir. Évidemment, on a pu constater que cela n'avait effectivement aucun bon sens. Encore une fois, cette décision ne pouvait que nuire aux efforts faits par le gouvernement fédéral pour aider le pays. C'est la raison pour laquelle je suis heureuse du signal donné par le ministre des Finances.

Je veux dire un mot sur le déchargement de responsabilités. On entend souvent les provinces invoquer comme excuse le fait que le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur elles, notamment en effectuant des compressions ou en réduisant le niveau de ses transferts. Ce n'est pas le cas. J'ai lu un éditorial très intéressant dans le *Globe and Mail* du mercredi 24 mars 1993, intitulé «La vérité au sujet du déchargement de responsabilités». J'aimerais citer des extraits de cet éditorial parce qu'on y explique de façon très succincte ce qu'il en est vraiment. On dit: «Maintenant que les gouvernements provinciaux de toutes les tendances politiques ont plus ou moins reconnu que le gouvernement fédéral avait raison depuis le début au sujet des dangers du déficit et qu'ils étaient eux-mêmes dans l'erreur, il est à espérer que ces gouvernements reconnaîtront aussi leur erreur relativement au différend qui persiste au sujet des paiements de transfert du fédéral.»

L'éditorial fait ensuite mention des trois systèmes de transfert fédéral-provincial. On souligne aussi le fait que, depuis 1986, le gouvernement fédéral a progressivement réduit le taux d'augmentation de ces paiements, au point d'en arriver à les geler, en termes de calcul proportionnel. En fait, depuis 1984-1985, les transferts fédéraux aux provinces sont passés de 24,6 milliards de dollars à environ 40 milliards de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 60 p. 100 ou de quelque 6 p. 100 par année. Ce n'est peut-être pas suffisant pour les provinces, mais c'est certainement plus que ce qui a été accordé à d'autres dans le budget fédéral.

L'éditorial conclut par ces mots: «Nul doute que les provinces ont été déçues qu'Ottawa n'ait pas augmenté les paiements de transfert au même rythme qu'elles ont relevé leurs impôts, mais la seule raison pour laquelle c'est un problème pour elles, c'est que leurs dépenses se sont accrues comme si les transferts avaient augmenté au même rythme. Mais on ne pouvait pas s'attendre à ce que le gouvernement fédéral imite les provinces en faisant autant d'absurdes dépenses qu'elles. Si les provinces estiment être allées trop loin, ce n'est pas à cause du gouvernement fédéral, qui leur a coupé les ailes.»

Les provinces, qui ont pleine compétence dans les domaines de l'éducation et de la santé, ont permis le dérapage des dépenses pendant de nombreuses années et ont ensuite tenté de décharger leurs problèmes sur le gouvernement fédéral.

C'est une importante concession que le ministre des Finances fait dans ce budget en convenant de continuer d'augmenter les paiements de transfert aux provinces. C'est une très grosse dépense pour le gouvernement fédéral, une dépense qu'il pourrait très facilement éliminer afin d'atteindre l'équilibre budgétaire et d'éponger le déficit.

• (1640)

Le ministre a fait cette importante concession dans le budget, une concession qui constitue une ouverture, une branche d'olivier et un signal qu'il adresse aux provinces. Il y aura, semble-t-il, une réunion des ministres fédéraux et provinciaux vers la fin du mois de mai. Nous pouvons espérer que des accords seront conclus afin de favoriser la coopération fédérale-provinciale dans le traitement de ce problème très insidieux et difficile.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je me demande si le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia est sérieux lorsqu'il dit que ce budget représente une ouverture pour les provinces. Le député a mentionné que les versements aux provinces comprennent trois programmes, ce qu'on appelle les programmes établis, c'est-à-dire le financement de la santé et de l'éducation, la péréquation et, ensuite, le financement du programme partagé d'assistance sociale. Or, on nous dit que les dépenses augmenteront de 4 p. 100 sur les cinq prochaines années alors que les dépenses du gouvernement sont limitées à 1,5 p. 100.

De quels programmes parle-t-on? On sait très bien que les dépenses pour la santé et l'éducation, par habitant, sont gelées. Il n'y a pas là d'augmentation de 4 p. 100 par année, monsieur le Président. On sait par ailleurs qu'il y a un couvercle sur l'augmentation de la péréquation. Donc, qu'est-ce qui va augmenter dans les prochaines années? Essentiellement, ce seront les paiements pour l'assistance sociale. Pourquoi? La raison est très simple: parce que le chômage aura augmenté de façon dramatique.

Les dépenses du gouvernement fédéral pour l'assurance-chômage sont d'ailleurs passées de 12 milliards à 19 milliards en deux ans. Cela n'a rien à voir avec 1,5 p. 100. Et, comme on prévoit peu de création d'emplois, les gens qui sont aujourd'hui sur l'assurance-chômage seront demain sur l'assistance sociale. Puisque le gouvernement fédéral est obligé d'en payer 50 p. 100, eh bien, les transferts fédéraux vont augmenter de 4 p. 100 en moyenne, mais les dépenses dans ce secteur vont augmenter de 10, 12 et 15 p. 100 par année. Les provinces seront obligées d'en payer la moitié, c'est-à-dire que leurs dépenses à elles vont augmenter de 10, 12 et 15 p. 100 par année, pendant que les transferts pour l'éducation et la santé n'augmenteront pas du tout car ils sont gelés. On sait qu'en période de difficultés économiques, les dépenses pour l'éducation augmentent parce que les gens restent plus longtemps à l'école ou à l'université et que les dépenses pour la santé croissent aussi. Alors lorqu'on me dit que le gouvernement fédéral fait une ouverture aux provinces, je voudrais que le député m'explique comment?

[*Traduction*]

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je lui rappelle que, en fin de compte, c'est au même contribuable que font appel tous les gouvernements, qu'il s'agisse des programmes et dépenses du gouvernement fédéral, de ceux des gouvernements provinciaux ou de ceux des municipalités.

Il incombe à tous les niveaux de gouvernement d'agir de façon responsable parce qu'ils font tous face exactement aux mêmes problèmes. Nous venons de traverser une période, à partir de la fin des années 60, où les dépenses au titre des programmes ont commencé à dépasser les recettes. Malheureusement, la réaction des divers gouvernements a été d'emprunter au lieu d'augmenter les impôts pour commencer à payer les programmes, ce qui aurait fait prendre conscience des coûts aux contribuables Les gouvernements ont tout mis sur la carte de crédit. Hélas, l'heure est maintenant venue où le problème des intérêts s'est aggravé au point qu'il pèse très lourd sur la capacité de tous les gouvernements de répondre aux attentes des citoyens.

Une chose est on ne peut plus claire. Les Canadiens d'un bout du pays à l'autre tiennent à voir des progrès dans la solution du problème de la dette. Il n'est pas nécessaire que toutes nos recettes servent à payer les intérêts sur les emprunts du passé.

Le député a parlé du problème du chômage. Pour l'instant, je crois que le nombre de chômeurs se situe environ à 200 000 en bas du record de tous les temps.

• (1645)

Je lui rappelle cependant que nous avons connu une récession mondiale qui a été intraitable. Je parle de récession mondiale parce que pas un seul pays n'y a échappé.

Il ne s'agit pas, comme l'opposition voudrait nous le faire croire, d'une récession propre au Canada. Ainsi, l'État de Californie a perdu 700 000 emplois ces dernières années à cause de la récession mondiale. Ce n'est certainement pas la faute du Canada.

La récession a fait diminuer les recettes fiscales par rapport aux prévisions. C'est regrettable. Cela retarde le moment où nous pourrons éliminer le déficit. Cet objectif a été repoussé de quelques années.

Nous aurions dû parvenir à éliminer le déficit en 1994. Ce sera quelques années plus tard. La bonne nouvelle, c'est que, grâce aux mesures de contrôle du déficit que le gouvernement a prises, au faible taux d'inflation qui en a découlé et à l'Accord de libre-échange, il y a eu création d'emplois.

Depuis août dernier, 200 000 emplois ont été créés au Canada. Pendant neuf mois consécutifs, l'emploi a progressé. J'y vois la preuve que, à long terme, cette politique de prudence va rapporter.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour parler du budget présenté hier par le ministre des Finances.

Lorsque les Canadiens attendent un budget national de la part de leur gouvernement fédéral, ils s'attendent, à juste titre, à ce que le gouvernement présente un plan financier qui tient compte non seulement de leur situation économique particulière, mais de celle du pays.

C'est comme lorsque les familles font leur budget; elles doivent tenir compte de leurs besoins et de leurs difficultés et être réalistes. Les gouvernements devraient avoir la même responsabilité.

De ce point de vue très simple, le budget présenté hier est irresponsable parce que le gouvernement n'a rien fait pour surmonter les difficultés auxquelles le pays est confronté, difficultés qu'il a lui-même contribué à créer.

Donc, sur le plan économique, le gouvernement a manqué à son devoir envers les Canadiens. Juste au moment où notre pays a besoin de confiance et d'espoir pour surmonter ces difficultés économiques, nous recevons un budget terne qui ne montre aucun leadership de la part du gouvernement.

Il y a beaucoup de choses à dire au sujet de ce document, particulièrement au sujet de ses lacunes. Je vais aborder cinq points essentiels.

Premièrement, les ministériels ont admis eux-mêmes qu'il s'agit essentiellement d'un budget de continuité. Je comprendrais qu'on veuille maintenir le cap si l'économie allait bien, si les gens étaient satisfaits et si notre pays était débordant de vitalité. Dans une telle situation, je comprendrais qu'on veuille même maintenir le cap pendant plusieurs années.

Cependant, à mon humble avis, et je crois que beaucoup de Canadiens partagent cet avis à cause des difficultés particulières auxquelles ils sont confrontés, la situation est très pénible depuis quelques années. Il faut donc trouver de nouveaux remèdes, changer de cap, trouver de nouvelles idées.

Les choses vont mal pour un trop grand nombre de Canadiens. Ce budget tient-il compte de la réalité? Le gouvernement se préoccupe-t-il des 1,5 million de chômeurs? Se préoccupe-t-il des 3 millions d'assistés sociaux? Se préoccupe-t-il des fermetures d'usines dans la région du Grand Toronto, ma région? Se préoccupe-t-il du fait que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont perdu confiance?

Le gouvernement se préoccupe-t-il du fait que la pauvreté a augmenté chaque année depuis son accession au pouvoir? Les députés du parti ministériel savent-ils que, en plus de la récession qui est encore très présente au Canada, notre pays souffre de dépression et d'insécurité parce qu'il voit s'envoler ses rêves et ses aspirations sur le plan économique? Les queues aux banques d'alimentation s'allongent, elles ne raccourcissent pas. L'an dernier, ces banques ont distribué 75 millions de livres de nourriture aux Canadiens.

• (1650)

Parlez aux représentants d'entreprises et ils vous diront que la fameuse lumière au bout du tunnel est bien faible. Le gouvernement affirme que, d'un point de vue technique, la récession est terminée. Demandez aux travailleurs, aux détaillants, aux restaurateurs, aux fabricants, demandez à des gens de tous les secteurs de notre économie et, enfin, demandez aux consommateurs si nous sommes sortis de la récession.

Avec le budget, le gouvernement maintient le cap. Mais quel cap? Le gouvernement, comme tout le monde, affirme que les petites et les moyennes entreprises sont les locomotives de la croissance économique et de la création d'emplois. Le budget contient trois lignes sur les petites entreprises: «Nous avons renforcé le soutien déjà considérable fourni aux petites entreprises, la principale source de création d'emplois au Canada. Elles créent d'ailleurs en ce moment des emplois.»

Le gouvernement affirme avoir créé 200 000 emplois à temps plein ces derniers mois. J'aimerais bien voir où se trouvent ces emplois. Ces deux dernières années, la région de Toronto, ma région, à elle seule a subi la moitié des pertes d'emplois survenues dans tout le Canada, soit 230 000. Le gouvernement veut qu'on le félicite d'avoir créé les 200 000 emplois qu'il se vante dans le document d'avoir créés, mais sans étayer son affirmation.

Où est le plan du gouvernement? Où s'engage-t-il à prendre un nouveau cap, une meilleure direction, une direction qui bénéficiera à un plus grand nombre de Canadiens, pas à un nombre moindre? Renonçons à cette folle idée du cap à maintenir, elle n'offre rien de bien réjouissant.

Deuxièmement, le budget ne repose pas sur des faits ou des mesures concrètes, mais sur des projections et des prévisions.

Nous savons que les prévisions des conservateurs au sujet de la création d'emplois et de la réduction du déficit ont toujours été erronées. Par exemple, pendant la période des questions d'aujourd'hui, nous avons souligné qu'ils ne s'étaient trompés que de huit milliards de dollars dans leur prévision du déficit de cette année. Ils ont hérité d'une dette de 148 milliards de dollars, elle est maintenant de 450 milliards.

Leurs prévisions portent sur des périodes de deux, trois et cinq ans. N'est-ce pas là une preuve de courage? Ce n'est pas qu'ils n'auront pas leur mot à dire au sujet des prochaines années puisqu'ils siégeront de ce côté-ci après les prochaines élections, mais que pensent les Canadiens et les étudiants qui, aujourd'hui, n'ont pas d'emploi? Ces gens se fichent des prédictions sur les emplois qui existeront en 1998 car ils n'ont pas, aujourd'hui, les emplois qui leur ont été promis il y a deux ans.

Voyons les prévisions se rapportant aux emplois. Page 16: «Les perspectives d'emploi s'amélioreront. . . Je m'attends, dit le ministre, à ce que le nombre d'emplois augmente de 300 000 [cette année] et qu'il progresse de 400 000 au cours de 1994.»

Il n'est dit nulle part comment et où ces emplois seront créés. Des prédictions, des prévisions! Rien dans tout cela qui soit de nature à rassurer les gens qui subissent aujourd'hui ce malaise économique et qui savent qu'ils le subiront tant que les choses ne s'amélioreront pas. Ils savent ce que le gouvernement peut faire avec ses prédictions et ses prévisions. Le ministre a commencé son discours budgétaire en disant qu'il n'y aurait ni taxe ni impôt nouveaux ni augmentaiton d'impôts ou de taxes, et tous les ministériels ont applaudi.

• (1655)

Les Canadiens ne sont pas stupides et ils en ont assez de se faire insulter. Ils savent que, depuis 1984, soit depuis que les conservateurs ont malheureusement pris le pouvoir, il y a eu 36 hausses d'impôt, y compris la TPS. Les Canadiens savent qu'il ne leur reste pas grand argent, à la fin du mois, une fois qu'ils ont payé les impôts fédéral et provincial ainsi que les taxes municipales. Et voici que le gouvernement veut qu'on l'applaudisse parce que, après ces 36 hausses d'impôt, il dit que les Canadiens ont peut-être mérité qu'on leur donne aujourd'hui une chance. Et après cela, il se demande pourquoi les gens ont perdu confiance dans leur gouvernement et leurs institutions.

Troisièmement, où est la recette budgétaire de la croissance économique au Canada? Comment va-t-on créer les emplois qui vont relancer la consommation, accroître le pouvoir d'achat des consommateurs, redonner confiance dans l'économie, stimuler la demande et faire grimper la production et partant, grossir les recettes gouvernementales et permettre de payer les services et les programmes que nous en sommes venus à admirer? Où cela?

Nous nous devons tous d'être financièrement responsables. Même s'il joue des tours de passe-passe avec la dette, le déficit et les compressions budgétaires, le gouvernement a eu la perspicacité d'opter pour les réductions, les réductions et les réductions. Comment stimule-t-on et fait-on prospérer l'économie? Certainement pas en se contentant de sabrer à qui mieux mieux les dépenses. On ne peut pas prendre de l'expansion en se contractant constamment. On a beau réduire à mort, ce n'est pas ainsi qu'on va stimuler et relancer notre économie. Plutôt que de réductions et de compressions, c'est d'équilibre dont a besoin l'économie nationale. On ne peut pas prétendre stimuler l'économie en se vantant d'être responsable et de réduire les dépenses. Il faut adopter une approche équilibrée. C'est vrai en économie comme en toutes choses dans la vie. Il faut adopter une approche modérée et équilibrée.

Par exemple, on sait que les petites et moyennes entreprises manquent de capitaux. Tous ici, y compris les députés ministériels, nous avons dit que ce sont elles qui créent le plus d'emplois. Que prévoit le budget pour remédier à la pénurie de capitaux de ces entreprises? Encore là, trois lignes à la page 6, et je cite:

> En réponse aux instances qui nous ont été présentées au sujet des besoins de capitaux propres des petites entreprises à forte intensité de connaissances, nous étudierons la possibilité de mettre au point des mécanismes qui inciteront les investisseurs à soutenir les entreprises locales. . .

Étudier, mettre au point des mécanismes, inciter—des niaiseries, après neuf ans. Que disent-ils du rôle des banques à l'égard de cette pénurie de capitaux? Les banques refusaient de faire crédit et gelaient les prêts. Les grands établissements de crédit ne voulaient rien

savoir des entreprises qui étaient pourtant de bons clients depuis 15, 20, 25 et 30 ans.

• (1700)

Vendredi dernier, j'ai reçu trois appels à mon bureau de circonscription, le premier d'un restaurateur, le deuxième d'un fabricant de produits comestibles et le troisième d'un petit entrepreneur. Chacun d'entre eux faisait affaire avec la même banque depuis plus de 15 ans et voulait lancer un projet qui leur permettrait de survivre en ces temps difficiles. Aucun d'entre eux n'a pu obtenir un prêt d'une banque à charte.

Je pourrais raconter de nombreuses histoires de ce genre. Les banques ont un rôle à jouer. Je ne dis pas qu'elles sont les seules à blâmer, pas du tout. Je dis que, dans l'équation de l'économie nationale, le rôle des établissements de crédit est une variable très importante. En période de récession, leur rôle devient doublement important.

Les banques ne devraient pas faire payer les petites et moyennes entreprises pour les erreurs qu'elles ont commises en accordant des prêts à Campeau, à Olympia and York et à l'Amérique du Sud. Ces banques existent grâce à l'esprit d'initiative de nos entrepreneurs et aux risques qu'ils sont prêts à courir. Elles devraient passer aux actes et consentir un prêt au petit entrepreneur qui veut renégocier le financement de son camion, appuyer le restaurant qui veut élargir ses horizons et profiter d'un nouveau débouché, financer le client qui veut acheter une nouvelle pièce d'équipement afin d'être un peu plus efficace. Il leur faut appuyer certaines de ces petites et moyennes entreprises.

Les membres de notre caucus ont rencontré des représentants de l'Association des banquiers canadiens. J'en ai profité pour leur demander quelle proportion des prêts aux entreprises ils accordaient aux petites et moyennes entreprises. Ils ont avoué que moins de 30 p. 100 de leurs prêts aux entreprises sont consentis aux petites et moyennes entreprises, qui créent pourtant, comme ils le précisaient, le plus grand nombre d'emplois.

Qu'est-ce que le gouvernement a à dire au sujet du rôle de nos grands établissements de crédit? Ces établissement sont régis par des lois fédérales. En tant qu'importante variable de notre économie nationale, ils devraient se montrer responsables, pas irresponsables. S'ils ne respectent pas les pratiques d'octroi de prêts qui s'imposent en cette période difficile, il est peut-être temps que les parlementaires ou du moins le gouvernement modifie les lois qui accordent aux banques la place privilégiée qu'elles occupent actuellement.

Quatrièmement, le gouvernement parle sans cesse du déficit. En demeurant dogmatique et en poursuivant toujours dans la même voie, il n'a pas tenu compte des déficits en coûts humains qui s'accumulent un peu partout au Canada. Il y a un prix terrible à payer pour ces politiques économiques immobilistes et dogmatiques quand on songe au déficit humain, et il est parfois nécessaire de situer dans une perspective humaine les choses que nous disons ou les politiques que nous adoptons et mettons en oeuvre.

Comment vous sentiriez-vous, monsieur le Président, si vous aviez à faire la queue à une banque d'alimentation pour obtenir un bout de pain? Comment nous sentirions-nous si nous avions à passer à un centre d'emploi du Canada parce que nous sommes chômeurs pour y voir comme la veille les mêmes petites cartes disant «Pas d'emploi disponible»?

Comment nous sentirions-nous si nous étions forcés de vivre de l'aide sociale en pensant à la blessure et au stigmate qu'on ne peut que ressentir? Comment vous sentiriez-vous si vous étiez sur le point de perdre votre emploi et que diriez-vous à votre famille à votre retour à la maison? Comment vous sentiriez-vous si vous aviez à vivre d'un revenu inférieur au seuil de la pauvreté? Quel espoir pourriez-vous tirer de ce budget le lendemain? Comment vous sentiriez-vous si vous faisiez partie du nombre croissant des femmes chefs de famille monoparentale dont 60 p. 100 des emplois sont rémunérés à un taux inférieur au salaire minimum? Quelle confiance vous inspirerait ce document si vous étiez une personne âgée qui perd sa maison parce qu'elle n'a plus les moyens de payer les impôts fonciers après y avoir sacrifié toute sa vie, ou si vous étiez un jeune père de famille qui n'a pas les moyens d'acheter une nouvelle maison pour loger sa famille? Comment vous sentiriez-vous?

• (1705)

Voilà le déficit humain auquel les députés d'en face préfèrent ne pas prêter attention, tout comme la présidente du Sous-comité sur la pauvreté prétend qu'il suffit d'abaisser le seuil de la pauvreté pour que les problèmes disparaissent. C'est complètement dément. Quel genre d'oeillères les hommes et les femmes d'en face portent-ils quand ils sont inconscients de ce déficit humain qui ne cesse de s'alourdir? Il faut également tenir compte de ce déficit quand on fait de grands discours sur le déficit financier.

Cinquièmement, et je termine là-dessus, où est l'inspiration que nous devons fournir à notre pays? Quand nous parlons d'un budget, nous parlons d'inspiration, d'espoir,

en enjoignant nos concitoyens à ne pas perdre confiance. Où trouvons-nous dans ce document l'inspiration qui montre que nous sommes arrivés à un tournant et qu'ensemble nous allons nous en sortir? Elle en est complètement absente.

Les candidats à la direction du parti d'en face approuvent le budget. Qu'est-ce qu'ils offrent de nouveau, de frais? Par-dessus le marché—et c'est vraiment là le dernier chapitre d'une histoire conservatrice absolument navrante—le premier ministre a l'audace de dépenser un million de dollars pour une tournée d'adieu égocentrique alors que tous les autres Canadiens doivent trouver le moyen de se sortir de leur misère économique. Voilà la digne fin d'une mauvaise histoire.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'était un discours divertissant, mais je crois qu'il manque un peu de réalisme. Comme c'était un discours très puissant, nous n'avons pas pu faire autrement que de l'écouter.

Le député a parlé de certains problèmes qu'il a constatés au Canada et d'aspects de l'économie que, dit-il, nous refusons de voir. Je crois qu'il fait fausse route. Il manque de réalisme. Nous sommes conscients du chômage et des quelque 1,5 million de chômeurs. Personne ne saurait être très satisfait de cette situation.

Je signale que l'économie du Canada connaît un regain. La croissance économique n'est pas aussi rapide que nous le souhaiterions, mais l'économie n'est certainement pas stagnante.Elle ne l'est absolument pas.

Il faut examiner où le Canada se situe aujourd'hui par rapport au reste du monde; il ne s'en tire pas trop mal. En fait, les statistiques révèlent que le Canada réussit mieux que le reste des pays industrialisés.

Le FMI prévoit que, avec un taux de croissance de 3,2 p. 100 en 1993 et de 4,4 p. 100 en 1994, le Canada occupera la première place. Il convient de se demander pourquoi. Pour cela, il faut revenir à l'une des déclarations que le député a faites. Je répondrai à la question, et le député pourra ensuite faire des observations.

Dans son discours, il a parlé des mesures draconiennes que le gouvernement prend au regard des compressions pour essayer de réduire le déficit. Je reconnais qu'il s'agit de mesures draconiennes, mais le député demande ce que le gouvernement fait pour favoriser la croissance économique. Il demande quelle recette le gouvernement propose. Il veut savoir en quoi consiste la recette que le ministre a proposée hier dans son discours.

Permettez-moi de vous dire en quoi elle consiste: des taux d'intérêt peu élevés, les plus bas depuis 30 ans; le plus faible taux d'inflation que le Canada ait connu depuis les 30 dernières années; et des possibilités d'investissement comme nous n'en avons jamais vu en 30 ans. Voilà en quoi consiste la recette.

M. Marchi: Monsieur le Président, le député dit que je manque de réalisme. Or, le budget fédéral comprend deux lignes sur l'emploi, deux lignes sur les petites entreprises, tandis que la croissance ainsi que les banques y sont passées sous silence. Le député parle des taux d'intérêt peu élevés, de faible taux d'inflation et d'investissements extraordinaires.

• (1710)

Cependant, en Ontario, la province que je représente, personne n'investit. Les investisseurs vont à Fort Worth et à Dallas au Texas et à Phoenix, en Arizona. Par ailleurs, les taux d'intérêt peu élevés et le faible taux d'inflation ne sont que des considérations purement théoriques, car de nombreuses personnes sont sans emploi. Les taux d'intérêt auraient beau être à 2 p. 100, quand on ne travaille pas, on ne peut investir, on ne peut acheter une maison et, d'ailleurs, on n'ose pas le faire, car on est très anxieux.

En ce qui concerne les comparaisons avec les autres pays, le député est très fier de dire que le Canada devancera les pays du G-7 au regard de la croissance. Ce que lui et le premier ministre ne disent pas aux Canadiens, c'est que, de tous les pays du G-7, le Canada est celui qui a accusé le plus grand recul. De tous ces pays, il est celui qui a affiché le pire rendement. Le Canada a non seulement accusé le recul le plus important, mais, d'après les économistes, il n'a pas encore bénéficié de la relance qu'il aurait dû connaître, à cause de la situation catastrophique dans lequel le gouvernement actuel a plongé notre pays.

Lorsque le député dit qu'au sortir de la récession, le Canada devancera les autres pays du G-7, pourquoi n'a-t-il pas l'honnêteté de dire aussi à quel point le gouvernement actuel a fait reculer notre pays et a été le premier responsable de la pire performance économique qu'il ait enregistrée?

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir prononcé un discours qui est une source d'inspiration et, surtout, d'avoir mis autant l'accent sur la petite entreprise. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, disons depuis deux ans et demi que le plus grand espoir de création d'emplois, c'est le secteur de la petite entreprise dans notre pays. Toutes les grandes sociétés réduisent leurs effectifs et disparaissent. C'est épouvantable!

Ce qui m'inquiète vraiment, c'est la mesure que le gouvernement a prise dans son exposé économique, en décembre dernier. Il y a modifié la Loi sur les prêts aux

petites entreprises. Lorsque nous sommes revenus à la Chambre en février, nous avons tous travaillé ensemble pour que cette loi modifiée soit adoptée en un temps record. Nous, les libéraux, avons félicité le gouvernement, mais nous l'avons fait à une condition: qu'il fasse la promotion de la Loi sur les prêts aux petites entreprises dans toutes les régions du pays et qu'il demande aux institutions financières de faire leur part.

Dans les banques, on trouve toutes sortes d'affiches qui annoncent des prêts à des intérêts de 5 ou 6 p. 100, mais si ces banques refusent de prêter l'argent, à quoi servent ces annonces? C'est presque de la publicité mensongère.

Voici la question que je pose au député, et elle est difficile, car j'ai tenté en vain d'y trouver une réponse: qu'allons-nous faire pour amener les institutions financières à se rendre compte que les petites entreprises crient à l'aide? Elles représentent notre plus grand espoir de redonner du travail aux chômeurs mais, malheureusement, elles ne sont pas invitées à la fête.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue de Broadview—Greenwood qui, dans sa grande modestie, n'a pas mentionné que depuis deux ans et demi, il déployait beaucoup d'efforts pour que les gouvernements à tous les paliers appuient nos petites et moyennes entreprises et ce grand réseau de quelque 900 000 entreprises d'un bout à l'autre du pays. Si chacune d'elles devait créer un ou deux emplois, imaginez quelle impulsion nous obtiendrions.

J'ai parlé un peu des banques. Il a parlé des prêts aux petites entreprises. C'est vraiment une escroquerie, malheureusement, parce que, quand le gouvernement est passé des prêts initiaux de 100 000 $, pour le développement des petites entreprises qu'il aiderait à garantir, à 150 000 $, puis à 250 000 $, c'était théorique parce que l'expérience des entreprises de ma circonscription m'a montré qu'elles ne pouvaient même pas obtenir 100 000 $, encore moins 250 000 $. Le gouvernement essayait de laisser entendre que, d'une manière ou d'une autre, il faisait quelque chose de formidable pour le réseau des petites entreprises de notre pays.

Que faisons-nous avec les banques? À la première occasion, et je pense que la première initiative devrait être une collaboration, il faut faire comprendre à nos principales institutions financières de prêt que leur rôle dans l'économie nationale est précieux, qu'en période de crise il devient doublement précieux et qu'elles représentent une variable qui influe sur le genre de rendement que nous donne l'équation économique.

• (1715)

Deuxièmement, si elles ne sont pas disposées à adopter de bonnes pratiques de prêt qui accordent des sommes plus importantes aux petites et moyennes entreprises, celles-ci recevant d'elles moins de 30 p. 100 de tous les prêts aux entreprises, alors nous devons revoir les lois fédérales qui donnent essentiellement un monopole à ces banques à charte. Je ne dis pas cela pour me montrer désobligeant ni pour faire preuve de nationalisme. Je le dis seulement pour donner un peu de mordant aux propos que nous entendons tous les jours quand nous rentrons dans nos circonscriptions.

Le troisième point que j'aborderai sera l'inspecteur en chef des banques, pour donner plus de poids à son travail, pour permettre à cet inspecteur et à l'infrastructure qui l'entoure d'examiner vraiment ces pratiques de prêt et de voir si elles conviennent bien à l'époque où nous vivons.

Je souhaiterais que nous puissions d'abord nous asseoir, ce que le gouvernement n'a même pas commencé à faire, avec les présidents des grandes banques et des institutions de prêt pour leur dire: «Nous ne vous critiquons pas, mais il doit y avoir une collaboration en tant que prêteur afin de stimuler et de favoriser une économie plus active et de prendre des risques et de devenir les entrepreneurs qui sont, dit-on, le fondement des banques».

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je voudrais dire en commençant que ce budget soulève une question et que la question est: Pourquoi? Pourquoi, c'est l'interrogation, je crois, qui vient à l'esprit de bien des citoyens du Canada et du Québec quand ils examinent la situation de ce budget et quand ils savent en particulier que le ministre des Finances de ce gouvernement est celui qui, au Canada, probablement, est le plus au courant de la gravité de la situation financière du Canada.

Si quelqu'un sait à quel point il faut intervenir avec vigueur pour reprendre le contrôle du déficit et rembourser la dette, c'est bien le ministre des Finances actuel qui a accès à tous les dossiers et à toutes les informations, qui est lui-même membre d'un gouvernement et d'un parti qui, en 1984, s'est fait élire notamment sur une plate-forme de redressement des finances publiques. Tout le monde se souvient au Canada, en 1984, de cette campagne électorale où les candidats conservateurs ont sillonné

le Canada et le Québec en disant partout: C'est incroyable, il faut absolument changer ce gouvernement, parlant à l'époque du gouvernement libéral de M. Trudeau, qui avait créé une dette de 200 milliards de dollars.

Je me souviens très bien des comparaisons qui étaient faites et de la terreur qui était dressée dans l'opinion publique. Et les gens, avec raison, disaient: Il faut absolument mettre fin à ce cancer. C'est incroyable qu'on soit passé en l'espace de 10 ans, d'un budget à peu près équilibré, à une dette nationale de 200 milliards de dollars. Cela avait été un puissant facteur pour faire battre les Libéraux, à l'époque, au profit d'un gouvernement conservateur qui, lui, avec des exigences beaucoup plus radicales en matière d'équilibre de budget, avec une conception beaucoup plus saine des finances publiques—c'était à tout le moins ce qu'on présumait—a été élu sur un programme d'austérité et de redressement. De sorte que si quelqu'un sait à quel point il faut intervenir face à une dette publique qui s'est rendue à proximité de 460 milliards de dollars dans l'espace de neuf ans, partie de 200 milliards qu'elle était en 1984, c'est bien le ministre des Finances actuel. Il le sait tellement qu'il a lui-même, au cours des récents mois, été averti par le FMI qu'il fallait absolument faire attention à la dette canadienne, que le déficit était dangereux, et lui-même a procédé à une sorte de préparation d'artillerie, si je puis dire, pour faire en sorte que la population, à l'annonce du budget, se prépare à accepter des mesures extrêmement radicales, extrêmement rigoureuses, extrêmement sérieuses.

Tout le monde savait au Canada qu'il y aurait des sacrifices à consentir au lendemain de ce budget. Tout le monde s'y préparait parce que, justement, c'est au crédit du ministre des Finances actuel qu'il faut porter la réussite d'avoir convaincu les gens au Canada que les choses allaient mal, qu'il fallait intervenir. Il n'y a presque pas un observateur qui s'attendait à ce que ce budget complaisant soit déposé.

• (1720)

Pourtant, ce ministre sait que la dette canadienne est la deuxième plus élevée du Groupe des Sept. On sait à quel point le gouvernement actuel, au cours des débats constitutionnels et référendaires, a exalté le fait que le Canada participe à ce club sélect des sept pays les plus riches du monde. Dans ce groupe des pays riches, le Canada est l'un des plus pauvres, ou du moins, l'un des plus endettés, en fait, le deuxième plus endetté après l'Italie.

Le ministre des Finances le sait très bien, puisqu'il nous l'a rappelé dans son exposé économique du 2 décembre. Il y a une chose extrêmement intéressante qu'il a apprise au Canada, à l'époque, chose que les initiés savaient mais que le grand public ignorait certainement. On peut voir, à la page 43 du document d'information qui avait été annexé à son exposé économique du 2 décembre dernier, un tableau qui montre l'endettement étranger du Canada.

Les gens, surtout au gouvernement, parlent assez facilement de l'ampleur de la dette, mais ils ne nous parlent que très peu, en fait à peu près jamais, de ce geste de franchise qu'a eu le ministre des Finances en décembre dernier, quand il nous a dit quel était le niveau d'endettement du Canada à l'étranger.

Il se trouve que l'Italie qui, bien sûr, a plus de dettes que nous, finance cependant cette dette dans une proportion de 5 p. 100. Il n'y a qu'environ 5 p. 100 de la dette italienne qui est financée à l'étranger; pour le reste, les Italiens se prêtent à eux-mêmes.

Le gouvernement italien, quand il a besoin d'emprunter pour payer sa dette, qui est plus considérable que la nôtre, emprunte auprès des Italiens. Tandis que nous, les Canadiens, quand il faut financer notre dette, qui est la deuxième plus élevée du Groupe des Sept, on emprunte à 40 p. 100 à l'étranger. C'était le cas en décembre dernier, selon le tableau qui émane du ministère des Finances, donc je ne l'invente pas, monsieur le Président.

Quand on parle de la souveraineté nationale canadienne, quand on parle de l'autonomie de gestion du gouvernement canadien, il faut se rappeler que 40 p. 100 des décisions économiques en matière des finances publiques relatives à la dette sont prises par les autres, à l'étranger. Cela veut dire que le Canada est un pays essentiellement vulnérable aux humeurs du marché financier et que pour peu qu'il y ait quoi que ce soit qu'on n'aime pas, du côté des créanciers étrangers, le Canada est en risque et il n'a pas de marge de manoeuvre pour gérer les finances publiques, pour gérer les affaires du pays.

Si quelqu'un sait à quel point c'est dangereux, à quel point il est important de maintenir un niveau de confiance à l'étranger pour que les renouvellements de financement se fassent auprès de ces 40 p. 100 de détenteurs de créances sur le Canada, c'est bien le ministre des Finances.

Que fait-il, le ministre des Finances? Le voici à l'aube de présenter son dernier budget, le dernier d'une série de neuf budgets de ce gouvernement qui a subi toutes les avanies, qui a subi toutes les vicissitudes constitutionnelles et économiques et qui, aujourd'hui, a l'occasion de poser un vrai geste face à un vrai problème, celui des finances publiques. Mais qu'est-ce qu'il fait, le ministre des Finances? Il présente un budget dans lequel il ne fait rien.

Ceux qui ont commenté le budget, dans tout le Canada, aujourd'hui, dans les éditoriaux, chez les chroniqueurs, le disent tous: «Ce n'est pas un budget; il n'y a pas de budget; il n'y a aucune mesure de redressement des finances publiques; rien n'est fait pour affronter la situation catastrophique dans laquelle le Canada se trouve.»

On dirait même que le ministre des Finances a voulu fuir les solutions qui s'imposaient. Nous conviendrons tous que ce n'était pas facile. Nous allons tous convenir qu'il n'y a pas de miracle à faire et que, pour qui que ce soit qui sera assis demain dans le fauteuil du ministre des Finances, ce ne sera pas du gâteau que de réparer le gâchis, d'entreprendre des mesures constantes, énergiques, responsables pour remettre à flot les finances publiques. Nous convenons tous qu'il y a des mesures difficiles à prendre. Mais il y en a qui sont moins difficiles, cependant.

Pourquoi, et pour moi c'est un mystère, ce gouvernement n'a-t-il pas décidé, par exemple, d'épargner de l'argent en éliminant les gaspillages en même temps que l'inefficacité des chevauchements fédéraux-provinciaux?

Les membres du caucus conservateur québécois ont déposé récemment entre les mains du ministre des Finances, leur collègue du même parti, un document dans lequel ils lui suggèrent fortement, instamment, de transférer au gouvernement du Québec les compétences en matière de main-d'oeuvre. Tout le monde sait qu'au Québec, s'il y a un consensus, c'est bien celui-là. Les milieux du travail, les milieux de l'entreprise, les milieux culturels, les milieux politiques, au sein du Parti libéral du Québec, au sein du Parti québécois du Québec, enfin, tout le monde au Québec dit et réclame, dans un consensus sans précédent, que les programmes de formation de main-d'oeuvre, de recyclage, la définition des politiques soient remis au Québec.

Pour qu'on puisse avoir un guichet unique, de façon qu'au lieu de se neutraliser, de se battre, d'engager des parties de bras de fer dont les victimes sont ceux qui en ont besoin, les démunis, ceux qui perdent leur emploi ou qui sont menacés de le perdre pour se qualifier pour les grands défis modernes, on se donne un guichet unique.

• (1725)

Tous ces gens-là veulent qu'il y ait un guichet unique québécois, y compris les députés du caucus conservateur du Québec qui, pour une fois, ne l'ont pas dit en cachette, ne l'ont pas dit au confessionnal, mais l'ont écrit dans un rapport qui a été publié dans les journaux. Je crois que ce sont le sénateur Roch Bolduc et le député de Joliette, M. Larrivée, qui ont été les signataires principaux du rapport. Ces Conservateurs du Québec ont bien compris eux aussi qu'il y avait là une façon extraordinaire de supprimer un gaspillage et d'économiser, d'après l'évaluation d'un ministre libéral du Cabinet Bourassa, environ 250 millions de dollars par année, dès le départ. C'est beaucoup d'argent, et ce n'est que dans un secteur, mais il y a tous les autres.

Il y a des économistes importants tel Pierre Fortin qui a dit à la Commission Bélanger-Campeau qu'il y aurait probablement jusqu'à 5 milliards de dollars par année à économiser, si on éliminait les chevauchements entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa. Alors, il y en avait un très facile à faire et que tout le monde souhaite, mais on ne l'a pas fait.

Je crois, monsieur le Président, que la population est bien au courant, que ce soit au Québec ou au Canada, que l'on soit fédéraliste, souverainiste, conservateur, libéral, néo-démocrate, tout le monde sait au Canada que nous sommes la première génération de ce pays qui va transmettre moins à la génération qui vient que tout ce qui a jamais été transmis d'une génération à l'autre depuis le début de l'histoire du Québec et du Canada. Un pays, ça se construit parce que, d'une génération à l'autre, il y a une génération qui transmet plus qu'elle a reçu. Tranquillement, on monte la marche vers la création d'un vrai pays, d'un patrimoine, qui est transmis précieusement, d'une génération à l'autre, chaque fois après l'avoir enrichi un peu.

Nous serons la première génération—et celle peut-être qui a le plus reçu dans toute l'histoire, dans toute la séquence des transmissions—nous serons la première génération à transmettre moins que nous n'avons reçu, à transmettre un pays hypothéqué, un pays qui asphyxie l'avenir de la population, de la génération qui monte, un pays pollué, un pays sans consensus. Nous en sommes responsables.

On aurait pu s'attendre à ce que ce gouvernement veuille poser un geste, un geste de courage, un geste de responsabilité, un geste de lucidité vis-à-vis du présent de ceux qui souffrent présentement et vis-à-vis de l'avenir de ceux qui justifient pourquoi on travaille, pourquoi on se bat, c'est-à-dire nos enfants et ceux qui viendront après.

Je crois qu'en plus, on aurait pu penser que le ministre des Finances s'épargnerait un exercice ridicule. Il aurait pu s'exempter un exercice touchant, pour sauver la face des deux candidats à la chefferie du Parti conservateur, qui se sont risqués à prendre des engagements impossibles et fantaisistes quand ils ont dit que s'ils étaient premiers ministres, à la place de M. Mulroney, ils réduiraient le déficit à zéro en cinq ans. Évidemment, le ministre des Finances a trouvé cela ridicule. Bien sûr, lui qui fait partie d'un gouvernement qui depuis neuf ans essaie de réduire le déficit mais qui l'a augmenté deux fois plus qu'il n'était avant, il sait bien, lui le premier, que c'est impossible. Il ne pouvait le dire, mais il aurait pu au moins se taire. Mais non, par esprit de parti, par solidarité électoraliste, il a voulu sauver la face de ces deux candidats qui s'étaient aventurés dans le jardin du ridicule et de l'irresponsabilité. Il s'est livré lui-même à un petit exercice pour prouver que l'on pouvait le réduire en cinq

ans. Alors, il nous dit ceci: Moi, quand je gouverne les finances du pays, je fais un déficit de 32 milliards. Mais les autres qui viendront après, dans l'avenir, par l'opération du Saint-Esprit, par le fait qu'il va arriver des choses extraordinaires, sans augmenter les impôts, sans coupures, réduiront le déficit à 8 milliards dans cinq ans.

Ce n'est pas le genre de ministre des Finances auquel on était habitué, d'autant plus que pour ce faire, il s'est livré à des distorsions intellectuelles et comptables inacceptables. Ne le voyons-nous pas, dans le budget, prédire, certaines années, que les rentrées fiscales seront le double de l'augmentation du taux de croissance économique du pays, ce qui ne fait aucun sens. À sa face même, un enfant de deuxième année, qui a appris l'arithmétique élémentaire, voit bien que c'est une imposture, une invraisemblance. Mais c'est par solidarité de parti, pour sauver la face de ces deux pauvres candidats qui nous ont dit que, en tant que premier ministre, ils feraient des miracles, qu'il s'est livré à ce genre d'exercice.

Je pourrais moi-même, après avoir dit que je ne comprends pas ce qui s'est passé, peut-être émettre une hypothèse, qui fonde même l'existence du Bloc québécois. Premièrement, l'hypothèse que j'émets, c'est comment sommes-nous arrivés à cette dette? Nous sommes arrivés à cette dette pour plusieurs raisons. Bien sûr, il y a des raisons internationales, des raisons structurelles, des raisons qui ont trait à ce que l'économie en général, de par le monde, ait eu des problèmes. Nous ne sommes pas le seul pays endetté. Mais on est parmi les plus endettés. C'est sûr qu'il y a une part de responsabilité qui provient d'éléments externes, de causes externes.

• (1730)

Mais il y a une part de cause attribuable au fait que nous sommes incapables d'établir de véritable consensus dans ce pays. Pendant longtemps, le gouvernement fédéral, pour assurer son empire sur les provinces, pour créer une sorte d'unité canadienne factice, a acheté les problèmes. Il a payé en double des institutions dans l'est ou dans l'ouest du pays. Quelqu'un criait quelque part, on payait; un autre criait ailleurs, on payait. Donc, ce n'est pas le critère de rationalité et d'efficacité qui a présidé la plupart du temps ou très souvent, mais c'était d'acheter les problèmes.

Comme le Canada est un pays immensément riche par ses matières et ses ressources naturelles, on a pu payer longtemps. Mais quand on n'a plus eu l'argent qu'il fallait, on a commencé à emprunter. On a tellement emprunté, qu'on ne peut plus le faire maintenant. On en arrive donc à la situation où l'impossibilité existentielle du Canada se montre très nettement. Elle se montre ici dans le fait qu'il est impossible d'apporter une solution au déficit.

Il y a une raison profonde pour laquelle le ministre des Finances s'est trouvé incapable de proposer quelque chose qui redresserait les finances publiques—cela peut se faire et on le sait bien—avec responsabilité fiscale, avec équité sociale, en appelant tous les gens à accepter une convergence de sacrifices, cela peut se faire. Les Américains vont le faire avec le président Clinton. Cela peut se faire dans un pays qui a une trame nationale tissée serrée. Pas ici; il n'est pas possible de convaincre l'est et l'ouest d'accepter les mêmes sacrifices. C'est un pays dans lequel il suffit de donner un contrat d'entretien d'avions pour que le pays se déchire. Il suffit d'acheter un hélicoptère ou de construire une frégate pour que le pays se déchire. C'est un pays sans consensus.

La structure politique canadienne ne répond pas à la réalité. Ces grands problèmes que nous avons, une illustration en étant le problème budgétaire et les finances publiques, requièrent une solution de fond. Le problème est structurel, la solution doit l'être aussi. C'est pourquoi nous croyons que puisqu'il y a deux réalités dans ce pays, deux réalités politiques, économiques, sociales, il faut qu'il y ait deux réalités politiques.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en écoutant les commentaires du député de Lac-Saint-Jean sur le budget, quelques questions me sont venues à l'idée.

Tout d'abord, le député de Lac-Saint-Jean, qui a déjà été membre du Cabinet de ce gouvernement, doit certainement se rappeler que, lorsque le Parti conservateur a pris le pouvoir en 1984-1985, le déficit était déjà tout près de 200 milliards de dollars et que ce déficit s'était accumulé pendant une très courte période, soit trois ou quatre ans.

Le député se rappellera aussi que le compte courant du gouvernement était déficitaire de près de 16 milliards de dollars. Je voudrais expliquer rapidement ce qu'est le compte courant du gouvernement. C'est tout simplement le compte où il y a les entrées de revenu que le gouvernement perçoit par les taxes, les impôts sur le revenu, les taxes d'accise et les autres revenus et les dépenses que le gouvernement est obligé de faire pour payer le fonctionnement courant du gouvernement. Ce compte courant était déficitaire de tout près de 16 milliards de dollars, ce qui veut dire que le gouvernement du Canada avait emprunté, textuellement et littéralement, pour payer l'épicerie.

Le député de Lac-Saint-Jean était membre du Cabinet en 1987-1988, particulièrement après l'élection de 1988, et il s'est rendu compte que le compte courant était passé d'une situation déficitaire à une situation de surplus. Je pense que le député de Lac-Saint-Jean, en tant que ministre de la Couronne, a eu, lui aussi, à subir des

réductions de dépenses, des réductions de coûts de fonctionnement du ministère dont il était responsable.

Je me rappelle très bien que le député de Lac-Saint-Jean nous avait proposé un Plan vert qui comportait des sommes d'argent importantes à dépenser. Je me rappelle de l'avoir vu fort impatient, à plusieurs reprises, devant son impossibilité à obtenir ces sommes d'argent, justement à cause de la responsabilité de ce gouvernement et de la responsabilité du ministre des Finances. Il n'a pu obtenir tout l'argent qu'il désirait obtenir, même avec tout le mérite qu'on accordait au Plan vert.

• (1735)

Le député de Lac-Saint-Jean reconnaîtra sans doute avec moi que ce gouvernement-ci a fait des efforts continus pour assainir les finances publiques. Le député de Lac-Saint-Jean critique le budget. Est-ce qu'il aurait été d'accord, et c'est le premier élément de ma question, à ce que le ministre des Finances annonce, hier, des réductions massives dans le transfert vers les provinces? Aurait-il été d'accord à ce que le gouvernement fédéral annonce des coupures massives dans le transfert aux personnes qui en ont le plus besoin, soit les personnes âgées, les personnes handicapées, les vétérans? Aurait-il été d'accord avec cela? Ayant fait partie du gouvernement, je pense qu'il est à même de constater qu'il y a des choses qui ne peuvent pas être faites sans mettre en danger toute la structure économique du pays.

Je vais lui poser une deuxième question pour lui donner l'opportunité de répondre. Le député de Lac-Saint-Jean a reconnu le fait ou du moins souligne le fait que les programmes de formation de main-d'oeuvre doivent être transférés au gouvernement du Québec. Je pense qu'il y a une espèce de consensus qui se développe. Peut-il nous dire pourquoi il a fait la campagne référendaire au mois d'octobre l'an passé contre la proposition de Charlottetown qui prévoyait que les programmes de formation de la main-d'oeuvre seraient transférés intégralement au gouvernement du Québec?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Manicouagan de m'avoir posé ces deux questions. Cela me permettra, dans un premier temps, en réponse à la première question, de clarifier une fois pour toutes, des ragots que font circuler des membres du gouvernement. Surtout le président du Conseil du Trésor quand il se promène dans Chicoutimi où il prétend que j'ai quitté le gouvernement parce que je n'ai pas eu l'argent que je voulais pour l'environnement. J'ai écrit une lettre pour le nier, mais le ministre n'a jamais répondu à cette lettre que j'ai fait publier.

La réalité, c'est que j'ai eu l'argent que je souhaitais pour l'environnement. Je voulais cinq milliards de dollars pour le Plan vert sur six ans, je les ai obtenus. Si, par la suite, on l'a diminué à trois milliards, ce n'est pas de ma faute. Mais quand j'étais là, le Plan vert, c'était cinq milliards. Et si j'étais resté là, cela aurait été cinq milliards, parce que je me battais pour l'environnement. Je croyais que ce gouvernement devait faire sa marque dans l'environnement, qu'il devait laisser un pays non pollué et propre à ceux qui nous succéderont. Qu'on ne vienne pas se vanter aujourd'hui qu'on ne s'est pas occupé de l'environnement. Je voulais qu'on s'en occupe et quand j'étais là, on s'en occupait.

Deuxièmement, j'en viens à la deuxième question du député. Il est certain qu'au-delà des attaques partisanes—et là, le débat vient de baisser d'un cran, mais revenons au véritable débat—, il est certain que l'absence de consensus a été manifeste, notamment à partir de 1990 quand on a vu la Banque du Canada devoir utiliser le bâton de la politique monétaire pour imposer des taux d'intérêt qui étaient manifestement destructeurs pour l'économie du Québec en particulier, et pour l'économie du reste du Canada, sauf pour l'Ontario. Il y avait une surchauffe à Toronto—et elle était réelle, il faut en convenir—donc, tout le pays s'est vu imposer le remède de cheval d'un taux d'intérêt très élevé qui s'est répercuté directement sur le niveau des intérêts que le gouvernement lui-même devait rembourser à ses créanciers et a tué l'investissement dans l'entreprise pour l'ensemble du Canada. De sorte qu'aujourd'hui une bonne partie de la dette qui est là est imputable à cette politique de taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada, parce que ce pays n'est pas capable d'établir de consensus.

Songez qu'encore aujourd'hui, le taux d'intérêt réel est le double du taux d'intérêt réel américain. Ce n'est pas normal. On est à côté, on est séparé par une frontière, par une ligne fictive, de la plus grande économie du monde. Nos économies sont interreliées, intégrées, on le sait bien; on a un Traité de libre-échange. Comment se fait-il que nous soyons obligés, pour protéger notre dollar canadien, de pratiquer un taux d'intérêt réel, c'est-à-dire la différence entre l'inflation et le taux d'intérêt arithmétique, deux fois plus élevé que celui des États-Unis? C'est parce que ce pays a un problème politique. Ce n'est pas un problème économique, c'est un problème politique. Le député de Manicouagan le sait bien, lui qui vient

d'une région qui a voté massivement non à la proposition de Charlottetown dont il vient de parler.

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue de la circonscription de Lac-Saint-Jean prend énormément de plaisir à défendre des juridictions. Dans ce budget-là, s'il y a un secteur où on pourrait évidemment couper radicalement, je pense que c'est dans le domaine des transferts aux provinces. Cela touche l'éducation, la santé, les services sociaux, etc.

J'aimerais demander au député s'il ne considère pas qu'il est préférable, comme le ministre des Finances l'a dit dans son discours, de consulter d'abord les provinces pour en arriver à un programme rationnel de diminution des transferts aux provinces? Les augmentations seront de 4 p. 100. Il y a des ententes qui ont été signées et je pense qu'il faut les respecter. Comme le problème de la dette et du déficit est un problème national, il est donc important que tous les gouvernements provinciaux puissent s'entendre avec le fédéral pour une décroissance des dépenses dans le domaine des transferts. Cela m'apparaît tout à fait logique et très respectueux des juridictions provinciales.

• (1740)

En terminant, j'aimerais poser une deuxième question à mon collègue de Lac-Saint-Jean. On juge un arbre à ses fruits, normalement. Comme il a été ambassadeur du Canada à Paris pendant trois ans, est-ce qu'il pourrait me dire quelles sont les restrictions budgétaires qu'il a appliquées à l'ambassade du Canada à Paris, qui compte plusieurs dizaines d'employés? Et j'aimerais savoir, à ce moment-là, si sa conscience, en ce qui concerne les restrictions budgétaires, a été appliquée de façon objective.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma modestie naturelle m'a toujours empêché de rapporter la gestion serrée que j'ai imposée à l'ambassade de Paris, mais il va me permettre de le faire, vu qu'il m'y oblige aujourd'hui.

Je suis le seul ambassadeur en Europe qui, à l'époque, a proposé au ministère des Affaires extérieures de réduire le niveau des effectifs de son ambassade. J'ai proposé volontairement, avant qu'on me le demande, un plan de réduction. Et je crois qu'à l'époque, sauf erreur, car c'est un peu loin, on avait coupé à peu près une vingtaine des postes qui étaient à Paris. Je trouvais qu'il y en avait trop, j'en ai coupé une vingtaine.

Alors, si on me dit que je n'ai pas géré scrupuleusement l'ambassade, j'étais l'ambassadeur le mieux coté en Europe, à l'époque, pour ma gestion, si vous me permettez de le dire, en blessant ma modestie, puisque vous en avez parlé.

Deuxièmement, en ce qui concerne les transferts aux provinces, le député de Chicoutimi est-il en train de me suggérer ou de dire qu'il souhaiterait que le gouvernement fédéral qui a récupéré, durant et après la guerre, des points d'impôt et qui doit maintenant les redistribuer aux provinces, ne devrait plus le faire, qu'il devrait conserver cet argent, continuer d'imposer des diktats aux programmes de gestion sociaux au Québec en disant: «Pas de ticket modérateur parce qu'on cesse de payer»? Est-ce qu'il est en train de nous dire qu'il voudrait que le fédéral se retire complètement des transferts qu'il fait aux provinces en matière d'éducation et de programmes sociaux?

Si c'est le cas, que fait un gouvernement fédéral? Cela prouve ce qu'on dit: Il faut abolir le gouvernement fédéral, dans la mesure où il s'agit du Québec; il faut transformer le Québec en pays souverain, qui va s'occuper lui-même du social, de l'éducation et du reste, sans envoyer au-delà de 20 milliards de dollars en impôt à Ottawa.

Le député de Chicoutimi est tout simplement en train de dire ce que tous ses électeurs ou presque veulent d'ailleurs: qu'il y ait un gouvernement souverain à Québec.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat sur le budget. Je crois que je vais reprendre là où je me suis arrêté pour interroger un des députés d'en face au sujet du discours qu'ils tiennent, lui et ses collègues.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député va-t-il préciser s'il a l'intention de parler pendant 20 minutes ou de partager son temps de parole avec un collègue?

M. Thompson: Monsieur le Président, je vais parler pendant les 20 minutes et je souhaite en faire autant à la séance de demain.

Quand a pris fin mon échange avec le député d'en face, j'en étais à dire qu'on savait parfaitement aujourd'hui où veut en venir l'opposition. Ces députés reviennent constamment à la charge dans les débats et leur refrain sur les finances du gouvernement du Canada ne varie jamais.

J'ai été frappé par une des observations que le ministre des Finances a faites aujourd'hui à la Chambre. Il a dit que les députés d'en face tenaient toujours le même discours. En fait, on sent bien, en les écoutant, qu'ils ne se soucient guère de réduire le déficit. Si on étudie

attentivement ce qui se dit de ce côté-là de la Chambre, on constatera que le ministre des Finances a absolument raison. Ces gens se complaisent à parler de la réduction du déficit, mais quand vient le temps de proposer des mesures concrètes, ils restent dans le vague. Cela est ressorti constamment dans les interventions d'aujourd'hui. Comme le ministre l'a mentionné, ce ne sont que des mots. Ils ne songent qu'à dépenser, emprunter et imposer, autant de fois qu'ils le croient nécessaire. On n'a entendu que ce refrain aujourd'hui.

Ils ont fait quelques progrès au cours de ce débat, et je veux m'expliquer là-dessus et m'attarder sur nos réalisations. Lorsqu'ils abandonnent le thème du déficit et cessent de brandir le chiffre du déficit, tout ce qu'ils trouvent à dire, c'est de nous demander ce que nous faisons pour favoriser les investissements dans notre économie. C'est correct, ils ont le droit de poser cette question. Je veux simplement dire ce que nous faisons, car je pense qu'il est important que cela figure au compte rendu.

• (1745)

Ce que nous faisons est évident, et c'était évident aussi dans l'exposé économique que le ministre a fait en décembre dernier. L'exposé de décembre dit clairement ce que nous faisons. Je vais vous dire ce que c'est. Nous devons le répéter, car c'est très important, mais la principale chose, c'est que les taux d'intérêt sont bas, en fait à leur plus bas niveau depuis 20 ans, presque 30; l'inflation est minime et elle est, elle aussi, à son plus bas niveau depuis 30 ans. Ce sont deux points fondamentaux qui s'ajoutent à notre volonté inébranlable de réduire le déficit.

C'est là où nous sommes dans le vrai. C'est là où se trouve la différence en ce qui concerne les investissements dans l'économie canadienne. Ce que nous faisons, c'est encourager l'investissement, encourager la croissance de l'économie.

Je voudrais mentionner certaines observations du Fonds monétaire international. Le FMI estime que l'économie canadienne est en croissance. En fait, les preuves sont là. Le FMI prévoit des taux de croissance de 3,2 p. 100, en 1993, et 4,4 p. 100, en 1994.

Que signifient réellement ces chiffres? Ils signifient que le Canada va bien, merci, par rapport au reste du monde. Autrement dit, lorsque nous comparons notre économie à celle des États-Unis ou à celle d'un autre pays occidental, même à celle du Japon, nous allons bien. La croissance de l'économie canadienne va dépasser celle de tous les pays d'Europe de l'Ouest cette année et, si l'on va en Orient, elle dépassera également celle du Japon. Nous obtenons constamment ces résultats depuis 1984. En fait, de 1984 à aujourd'hui, un seul pays a connu une croissance économique supérieure à celle du Canada. Lequel? Le Japon.

Donc, nous allons bien, mais pas aussi bien que je le voudrais, car nous avons 1,5 million de chômeurs, et c'est trop. C'est trop pour un pays industrialisé comme le Canada, et je le reconnais. Cependant, il faut aussi voir ce qu'est la réalité. Il faut voir ce que font les autres pays par comparaison. Comme le Canada, ils sont victimes de la récession mondiale.

Les députés d'en face disent: «Peut-être, mais au Canada, la récession a été pire.» C'est vrai, elle a été pire, et cela parce que nos partenaires commerciaux connaissaient les mêmes problèmes et que le Canada, en tant que nation commerçante, dépend de la santé économique de ceux qui achètent ses produits. On est forcé de l'admettre quand on regarde ce que nous produisons et ce que nous vendons au reste du monde.

L'an dernier, les exportations de produits canadiens dans le monde s'élevaient à 157 milliards de dollars. C'est un remarquable revirement de situation pour le Canada. À mesure que les États-Unis et les pays d'Europe de l'Ouest se rétablissaient économiquement, ils versaient des dividendes nets dans l'économie canadienne. Il faut un bout de temps pour que l'effet se fasse sentir dans l'ensemble de l'économie. Si ces pays achètent aujourd'hui des biens canadiens pour une valeur de 157 milliards de dollars, cela ne veut pas dire que toutes les manufactures pourront produire à plein rendement dès demain. Il faut du temps pour que cela agisse sur le système, mais croyez-moi, ça vient.

Certains chiffres nous montrent que c'est en train d'arriver. Il suffit de rappeler les chiffres cités par le Fonds monétaire international pour qu'on voie bien que c'est ce qui se produit maintenant. Nos politiques économiques commencent à agir. Pourquoi? Elles commencent à agir parce que les entreprises veulent investir dans une économie sûre.

• (1750)

Quand elles étudient la situation du Canada, elles constatent que nos taux d'intérêt sont les plus faibles que nous ayons connus en vingt ans. Cela leur plaît et elles décident d'investir au Canada. Elles constatent aussi que l'inflation est plus faible qu'elle ne l'a jamais été depuis

20 ou 30 ans et cela les incite aussi à investir. C'est donc ce qu'elles ont fait, et cela nous rapporte des dividendes.

C'est la recette que nous avons appliquée depuis 1984. Nous avons appliqué la même formule de façon constante dans chacun des budgets, de 1984 à aujourd'hui.

M. Keyes: Ça fait peur!

M. Thompson: Le député d'en face dit que ça fait peur. La seule chose qui fasse peur à la Chambre, c'est la pensée que son parti pourrait revenir de ce côté-ci et nous gouverner de nouveau.

Maintenant qu'il a soulevé le sujet, je peux lui citer des chiffres qui sont passablement effrayants. Nous parlons aussi de la dette accumulée de notre pays et de la façon dont elle a fait boule de neige pour atteindre ce chiffre astronomique.

M. Keyes: Encore cette histoire vieille de dix ans.

M. Thompson: C'est une histoire vieille de dix ans, mais je pense qu'il faut que ce soit dit très clairement. Je l'ai précisé à quelques occasions et je continue.

Je tiens à mentionner certaines des difficultés dont nous avons hérité à notre arrivée au pouvoir. Je ne m'appesantirai pas trop là-dessus. De 1968 à 1984, et en passant ce sont les années où Pierre Trudeau était premier ministre du Canada, le pays qui n'avait aucun déficit en est arrivé à fonctionner avec un déficit de 32 milliards de dollars. Je veux rappeler, à l'intention de ceux qui nous écoutent à la maison, que lorsque nous parlons de déficit, nous parlons d'un phénomène annuel. Il s'agit de la somme que le gouvernement dépense en trop chaque année. Trudeau a hérité d'un gouvernement qui n'avait pas de déficit. Autrement dit, en 1967-1968, le gouvernement avait un budget équilibré et il en est arrivé au point où il empruntait 32 milliards de dollars par année pour payer ses comptes.

Ce qui est vraiment étonnant, c'est qu'en 1984, quand le gouvernement libéral a quitté le pouvoir, le produit intérieur brut du Canada, l'indicateur de notre économie, était légèrement supérieur à 400 milliards de dollars. Il est aujourd'hui d'environ 700 milliards de dollars. À titre d'exemple, le déficit était de 32 milliards de dollars en 1984 et les recettes n'étaient que de 71 milliards de dollars.

En passant, nous devrions cette année faire des recettes de 122 à 125 milliards de dollars, et le produit intérieur brut devrait être d'environ 700 milliards de dollars. Fait remarquable, nous avons réussi à maintenir notre déficit à environ 35 milliards de dollars.

M. Thorkelson: Et la dette?

M. Thompson: Vous voulez dire la dette cumulative. Quand un gouvernement hérite d'un déficit annuel de 32 milliards de dollars d'un gouvernement qui, en 1984, consacrait à des programmes 1,33 $ sur chaque dollar qu'il percevait, il est plutôt difficile de ne pas avoir de problèmes de liquidités.

Nous avons aujourd'hui—et je sais que ça fait plaisir aux députés libéraux—une dette cumulative de plus de 400 milliards de dollars qui ne plaît à personne, parce qu'elle a doublé.

M. Keyes: Une dette de 450 milliards de dollars.

M. Thompson: Le député d'en face parle de 450 milliards de dollars. La dette cumulative n'est pas tout à fait de 450 milliards de dollars. Elle se rapproche davantage de 416 milliards. Encore là, il n'y a pas de quoi être fier.

De 1984 à aujourd'hui, la dette cumulative du pays a doublé. Ce dont les libéraux n'aiment pas entendre parler, c'est de l'emprise qu'a eue sur le gouvernement la dette laissée par le gouvernement libéral. Elle l'a placé dans une situation de resserrement monétaire.

Ça fait rire le député d'en face. Ce que je veux dire, c'est que de 1968 à 1984, tandis que son gouvernement était au pouvoir, la dette n'a pas que doublé, elle a décuplé. Nous reconnaissons que nous l'avons fait doubler. Il faut dire que nous avons hérité d'un intérêt composé sur la dette, mais que nous n'avons pas augmenté la dette d'un cent. C'est tout l'intérêt cumulé. Ce qui nous tue, c'est l'intérêt composé sur une dette dont nous avons hérité.

• (1755)

Mais laissons cela de côté car c'est une vieille histoire. Personne ne veut plus en parler, surtout pas l'opposition. Mais comment faire? Le ministre nous a dit hier que la solution était d'encourager les investissements au lieu de les refréner. Nous ne pouvons refréner les investissements, car ce faisant, nous risquerions de tuer l'économie. Nous devons arriver à un équilibre.

Les députés de ce côté de la Chambre reconnaissent que c'est impossible. Autrement dit, que nous ne pouvons imposer davantage les Canadiens pour rembourser la dette. Pas un seul Canadien n'avalera cette idée. Moi non plus.

Si nous ne pouvons plus imposer les Canadiens—la plupart de nous reconnaîtront je pense que c'est impossible—que faire? Nous pouvons faire plusieurs choses. Nous pouvons encourager les investissements—ce

que nous faisons. Nous pouvons encourager la croissance économique—c'est ce qui arrive et c'est très bien.

Nous pouvons aussi réduire le coût et la taille du gouvernement, chose que nous n'avons pas arrêté de faire depuis notre arrivée au pouvoir en 1984. Nous avons réduit le coût et la taille du gouvernement et il n'est pas dans les divers budgets que nous avons présentés à la Chambre une seule mesure à laquelle l'opposition ne se soit pas opposée.

Bref, quand vous êtes élu, vous cherchez à plaire à tous. Mais en fait, vous avez les pieds et mains liés, c'est le prix à payer pour gouverner.

Le prix du pouvoir consiste à devoir prendre des décisions difficiles. Elles ne stimulent pas particulièrement la popularité auprès des électeurs ou dans les sondages, mais, au bout du compte, le gouvernement doit prendre des décisions difficiles. Nous les avons toujours prises et elles commencent à porter leurs fruits.

En terminant, je voudrais parler du budget et de ceux qui seront touchés, soit en raison du coût d'exploitation d'une entreprise ou de la réduction de la taille du gouvernement et de ses dépenses. Qui sera donc touché par ce budget?

Je suis très fier de pouvoir dire que le budget annoncé hier laisse intacts les programmes sociaux. En parcourant ses documents budgétaires, le ministre a fait valoir que toutes ces mesures allaient permettre une économie totale d'environ 30 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années.

Le budget n'affecte pas les personnes âgées ou leurs pensions. Les paiements versés aux anciens combattants sont inchangés. Le budget ne réduit aucun des programmes qui sont très essentiels à des provinces comme la mienne, nommément le Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas touché aux transferts aux provinces. En fait, ces derniers vont continuer d'augmenter, notamment dans le cas des provinces les plus pauvres comme le Nouveau-Brunswick, d'où je viens.

Pourquoi est-ce important pour moi? Le Nouveau-Brunswick compte sur le gouvernement fédéral pour 40 p. 100 de ses recettes, soit 1,5 million de dollars environ cette année. Il est évident qu'une province pauvre comme le Nouveau-Brunswick ne peut se permettre de perdre 1,5 million de dollars. La bonne nouvelle, c'est qu'il ne va pas les perdre. C'est donc de bon augure pour les provinces de l'Est.

Pour résumer, les Canadiens veulent qu'on en finisse avec le déficit et que nous le fassions en comprimant les dépenses et en stimulant la croissance économique, plutôt qu'en ayant recours aux hausses d'impôt.

Quand nos vis-à-vis prétendent être en faveur des mesures d'austérité, de la réduction des dépenses et des effectifs du gouvernement, il faut bien tendre l'oreille parce que je me souviens des propos du ministre des Finances pendant la période des questions. Si on résume leurs propos, on en vient à ces trois mots: «Dépenser, emprunter et imposer.»

• (1800)

Les Canadiens en ont assez des impôts. Ils en ont assez des emprunts et des dépenses.

M. Keyes: Et des conservateurs.

M. Thompson: Je vais simplement faire des remarques sur les propos qui nous viennent d'en face.

* * *

[*Français*]

LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 23 avril 1993, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. de Jong (p. 18396).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 22 avril 1993, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Le premier vote porte sur l'amendement.

Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

Le budget

(Vote No 471)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Black	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Copps	de Jong
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fontana
Foster	Funk
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hunter	Jordan
Kaplan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacLellan
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McGuire	Milliken
Mills	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Parent	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rompkey	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Walker
Wappel	Wood—80

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bernier
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—126

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1825)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, il y a eu des discussions entre les députés relativement aux votes suivants.

La Chambre serait disposée à appliquer à l'inverse le résultat du vote qui vient d'être pris à la motion portant troisième lecture du projet de loi C-93, à appliquer le résultat du vote sur l'amendement de mon collègue du Nouveau Parti démocratique aux amendements apportés à l'étape du rapport au projet de loi C-109, puis à appliquer à l'inverse le résultat de ce vote à la motion d'approbation à l'étape du rapport du projet de loi C-109.

• (1830)

Mlle Grey: Monsieur le Président, il n'y a pas eu de discussions, du moins pas avec moi. Je tiens à ce qu'il soit clair que s'il y a consensus à la Chambre pour procéder de cette façon, je vais voter en faveur du projet de loi C-93, c'est-à-dire la mesure législative principale. Ensuite,

dans le cas du projet de loi C-109, je vais voter en faveur de tous les amendements et de la motion principale.

M. Angus: Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition a peut-être oublié quelque chose. Les motions nos 4 et 7, qui sont des amendements proposés par le Parti libéral, devraient être inclus dans la liste.

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il n'y a pas consentement unanime.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle au député de Thunder Bay—Atikokan que tous les amendements sont proposés par le Parti libéral.

Y a-t-il consentement unanime pour qu'on procède de la façon suggérée par le leader parlementaire de l'opposition?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 21 avril 1993, le prochain vote porte sur la motion suivante principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois est adopté.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 avril, du projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux votes différés à l'étape du rapport du projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

Le premier vote porte sur la motion no 1 et vaut également pour les motions nos 2 et 3.

Le budget

(La motion no 1, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 472*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Brewin
Caccia
Clancy
de Jong
Duceppe
Ferguson
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Kindy
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacLellan
Marchi
McCurdy
Milliken
Nowlan
Nystrom
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Tremblay (Rosemont)
Walker
Wood—79

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Berger
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Catterall
Copps
Dingwall
Duhamel
Finestone
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kaplan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Manley
Marleau
McGuire
Mills
Nunziata
Parent
Phinney
Proud
Rideout
Rompkey
Speller
Stupich
Vanclief
Wappel

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene

Atkinson
Beatty
Bernier
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault

Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—123

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1840)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 1 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions nº 2 et 3 rejetées.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il y a eu d'autres discussions et d'autres consultations avec mes distingués collègues, et il se pourrait que la Chambre soit disposée à appliquer le résultat du vote qui vient d'être pris sur la motion nº 1 aux motions nºs 4 et 7 ainsi qu'à la motion d'approbation du projet de loi C-109, à l'étape du rapport.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je veux aussi prendre la parole au sujet du même rappel au Règlement. Il y a eu des consultations du côté des puissants et il y a un courant télépathique qui s'est établi avec le leader parlementaire de l'opposition. Dans ce coin-ci, où il n'y a pas eu de consultations préalables, il y a entente pour que le résultat du vote sur la motion à propos de laquelle nous venons de nous prononcer s'applique aussi à toutes leurs motions et à la motion principale.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, nous faisons partie de l'élite! Ils nous ont consulté aujourd'hui, donc nous appuyons la position des néo-démocrates et des libéraux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence est devant deux propositions: celle de l'honorable leader parlementaire de l'opposition et celle du député d'Annapolis Valley—Hants.

[*Traduction*]

Puis-je dire que c'est adopté?

Une voix: Adopté avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les motions sont rejetées à la majorité et la motion principale est adoptée avec dissidence. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il en est ainsi ordonné.

(Les motions nºs 4 et 7 sont rejetées.)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h 45, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 avril 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, pendant des semaines, on a laissé croire aux Canadiens qu'on allait leur présenter un budget fédéral rempli de mesures dynamiques susceptibles de régler le nombre grandissant de problèmes soulevés par la gestion conservatrice de l'économie.

Le document qu'on nous a remis lundi restera en mémoire comme ayant été un poisson d'avril, c'est-à-dire un espoir déçu par l'absence de mesures nouvelles et immédiates. Ce budget, c'est davantage une prophétie qu'un plan. En fait, il ne propose aucune nouvelle mesure pour l'année 1993-1994 et ne laisse entrevoir aucune amélioration du chômage ou du déficit dans les années à venir.

Au lieu de favoriser la croissance, le gouvernement suppose qu'elle est là et croit que les Canadiens attendront les nouveaux emplois jusqu'en 1998. Tout Canadien qui est au chômage a besoin d'un emploi, pas du baratin que lui offre le gouvernement.

Les Canadiens en ont assez d'un régime qui trouve toujours des subterfuges.

* * *

LE BUDGET

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, le budget déposé lundi par le ministre des Finances prévoit la privatisation d'un certain nombre de sociétés d'État et autres organismes. Le gouvernement s'est notamment engagé à examiner les avantages que procurerait la privatisation des opérations de la flotte d'hélicoptères de Transports Canada.

• (1405)

Transports Canada exploite une flotte de 44 hélicoptères principalement affectés à la calibration des aides à la navigation, aux opérations de réapprovisionnement, à la formation des inspecteurs d'aviation, aux patrouilles d'exploration des glaces, ainsi qu'au contrôle de la pollution.

Un bon nombre des responsabilités de cette flotte sont essentielles à la préservation des opérations maritimes au large des côtes du Canada, notamment la baie de Fundy, qui se trouve en partie dans ma circonscription de Fundy—Royal.

J'exhorte le ministre des Transports et le ministre des Finances à veiller à ce que la responsabilité des finances n'ait pas préséance sur la sécurité des navigateurs, parce qu'aucun prix n'est trop élevé lorsqu'il s'agit d'épargner des vies humaines.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, hier, le président du Conseil du Trésor annonçait l'intention de son gouvernement de couper au moins 16 500 emplois dans la fonction publique fédérale au cours des cinq prochaines années et de réexaminer la politique sur le réaménagement des effectifs. Ces mesures sont ni plus ni moins une façon pour les Conservateurs de cacher leur incompétence face à la gestion de l'économie, en jetant le blâme sur les fonctionnaires.

[*Traduction*]

Selon les fonctionnaires du Conseil du Trésor, ces coupes pourraient se traduire par une perte de 825 millions de dollars pour l'économie de la région de la Capitale nationale. Si le gouvernement désire administrer le pays sagement, pourquoi ne suit-il pas les recommandations du Comité des comptes public et du vérificateur général plutôt que de sabrer dans les services aux Canadiens?

Le Canada n'a pas besoin de plus de chômeurs ni de plus d'assistés sociaux. Ce qu'il lui faut pour redémarrer l'économie, ce sont des emplois, beaucoup d'emplois.

Article 31 du Règlement

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je profite du Jour de deuil national pour rendre hommage aux victimes d'accidents du travail.

Au Canada, les décès et les blessures sur les lieux de travail coûtent environ neuf milliards de dollars chaque année en indemnisations, en programmes de recyclage et en pertes de productivité.

La vie humaine n'a pas de prix. La santé et la sécurité au travail sont l'affaire de tout le monde; elles exigent prévention et prévision.

Pour réduire au minimum le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles, il faut sensibiliser les travailleurs et les employeurs en mettant sur pied de bons programmes d'éducation et de formation. Ce sont les gouvernements et les lois qui régissent la santé et la sécurité au travail, mais c'est aux travailleurs et aux employeurs qu'il appartient, collectivement, de rendre les milieux de travail plus sûrs.

En ce triste jour, il ne suffit pas de déplorer les pertes de vie. Il nous faut encourager tout le monde, travailleurs et employeurs, à redoubler d'effort pour améliorer les programmes de sécurité et pour faire de leurs lieux de travail des endroits sûrs et sains.

* * *

LE BUDGET

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, les agences de cotation des obligations et les médias nationaux estiment que le gouvernement n'a pas fait assez de compressions.

Tout dépend du point de vue où l'on se place. Les jeunes de Prince Albert—Churchill River ou d'autres coins isolés du pays vont sacrifier leur avenir pour payer le déficit.

Leur avenir repose sur la formation, l'acquisition d'expérience et la R-D. Or, dans ma seule circonscription, le financement de la formation va être amputé de 1,5 million de dollars à cause des modifications apportées au régime d'assurance-chômage relativement au programme Planification de l'emploi.

Le gouvernement a cédé la responsabilité des prêts étudiants à la Banque Royale et à la Banque de Commerce. Les étudiants qui n'ont pas accès à une succursale locale ou qui viennent de familles à bas revenu peuvent se placer en bout de ligne.

En tant que députés, nous savons que le gouvernement a comprimé le programme Emploi d'été/Expérience de travail, ce qui se traduira par une diminution des emplois d'été. Il a de plus réduit le financement des centres d'amitié qui fournissent de l'aide aux jeunes autochtones. Il a annulé les ententes fédérales-provinciales en matière de forêts et de mines, qui sont les seules sources de R-D dans ma circonscription.

Honte au gouvernement pour faire éponger le déficit par les étudiants au détriment de leur avenir et honte aux médias pour ne pas faire état de ce qui se passe vraiment dans notre pays!

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je considère qu'il importe de souligner l'importance des mesures budgétaires en ce qui concerne les transferts aux provinces.

Le message que le ministre des Finances nous envoie, c'est qu'il serait irresponsable de pénaliser les provinces en réduisant leurs transferts, alors qu'elles ont déjà des problèmes à joindre les deux bouts.

Bien au contraire, notre gouvernement a décidé d'être responsable, en invitant les provinces à se joindre à nous pour trouver des solutions concrètes au problème de la dette.

Il n'y a qu'un payeur de taxes, et la seule manière de résoudre nos problèmes fiscaux, c'est en coupant nos dépenses d'opérations, en administrant mieux, en collaboration avec les provinces, et en allégeant le fardeau des taxes et des impôts des contribuables.

[*Traduction*]

Nous devons avant tout garantir l'intégrité de notre pays.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je précise pour commencer que je prends la parole à titre de simple député et non comme porte-parole du Parti libéral en matière de relations de travail.

Nous sommes actuellement en train de réviser le Code canadien du travail du Canada. Parmi les propositions que je fais à la Chambre, il s'en trouve une qui serait avantageuse pour les travailleurs à l'étape finale des négociations dans un conflit de travail.

J'exhorte la Chambre à tenir compte de l'intérêt des employés et à leur permettre de décider de leur avenir en votant sur les offres de la direction.

• (1410)

Il s'agit d'un élément qui figure déjà dans les statuts de certains syndicats, mais pas tous. Il peut donc arriver que les employés ne puissent pas se prononcer, même s'ils sont nombreux à vouloir voter sur les offres.

Une disposition comme celle-là peut être particulièrement avantageuse lorsque les conflits de travail se prolongent de manière anormale. Il faut noter que trois gouvernements provinciaux d'allégeance néo-démocrate, ceux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, ont déjà cette disposition dans leur législation sur les relations de travail.

* * *

L'EMPLOI

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, j'aimerais applaudir aux efforts déployés par le gouvernement de l'Alberta pour permettre aux assistés sociaux de réintégrer le marché du travail.

En 1990, la province a lancé son programme de transition à l'emploi «Supports for Independence». Les projets-pilotes ont été couronnés de succès, et le ministre de la famille et des services sociaux a annoncé un plan trisannuel de canalisation des ressources afin d'aider et d'encourager les assistés sociaux à finir leurs études, à acquérir des capacités professionnelles et à trouver du travail.

Les dépenses engagées sont recouvrées grâce à la redistribution des fonds alloués à l'aide sociale. Au lieu de se contenter de satisfaire aux besoins financiers immédiats des assistés, on s'attache à répondre aux besoins de chacun pour les aider à se remettre à flot.

Il s'agit d'une initiative louable qui a pour objectif à long terme de donner aux assistés sociaux les moyens d'accéder un jour à l'autosuffisance financière. Son succès tient au fait que beaucoup d'assistés sociaux aspirent à subvenir à leurs propres besoins.

C'est un exemple que le gouvernement fédéral devrait encourager toutes les provinces à suivre.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, mon bureau a reçu plusieurs appels d'électeurs qui avaient une question très sérieuse à poser: avec un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté et 1,4 million de chômeurs au Canada, comment le premier ministre peut-il aller faire une tournée d'adieu de un million de dollars en Europe?

Ce caprice du premier ministre laisse un goût amer dans la bouche des Canadiens qui vivent au jour le jour et trahit la confiance des contribuables qui devront payer la note. Ces Canadiens ne peuvent même pas rêver de payer des milliers de dollars par soir pour se loger et loger leur entourage à l'hôtel. Beaucoup de ces gens se consièrent chanceux d'avoir un toit pour s'abriter et un oreiller pour poser leur tête.

J'ai un conseil à donner au gouvernement à propos de ses investissements. Qu'il prenne ce million de dollars et qu'il l'envoie à des banques alimentaires comme Winnipeg Harvest. Pour chaque dollar reçu, ces organismes peuvent recueillir et distribuer 20 $ d'aliments. Qu'il prenne cet argent et qu'il l'investisse dans la formation professionnelle pour les chômeurs. Qu'il investisse dans l'avenir de tous les Canadiens, et pas seulement dans celui du premier ministre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ceux qui réprouvent l'intention du gouvernement fédéral d'acheter des hélicoptères EH-101 ne reconnaissent pas les répercussions positives qui découleront de cet achat.

Les hélicoptères devraient coûter 4,4 milliards en dollars de 1988 et leur achat aura des retombées positives sur le secteur canadien de l'aéronautique s'élèvront à 3,2 milliards de dollars. La construction des appareils s'étendra sur une période de plus de 13 ans et profitera à tout le Canada.

Récemment, une firme aérospatiale de la Nouvelle-Écosse a dû procéder à des mises à pied. Dans le communiqué qu'elle a diffusé, elle affirmait que les licenciements n'auraient pas eu lieu si elle avait pu entreprendre des travaux liés à la construction des hélicoptères EH-101. En fait, plutôt que de mettre à pied des travailleurs, elle aurait créé des postes de longue durée intéressants.

À ceux qui dénoncent le prix des hélicoptères, je signale qu'ils devraient également songer aux énormes retombées positives de cette mesure. Au lieu d'acheter un hélicoptère de moins bonne qualité qui ne profiterait en rien à l'industrie canadienne, il vaut mieux opter pour le modèle EH-101 qui est plus dispendieux, mais qui aura une incidence remarquable sur notre économie.

* * *

LE JOUR NATIONAL DE DEUIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, aujourd'hui, 28 avril, c'est au Canada Jour de deuil national à la mémoire des personnes qui ont été tuées ou blessées au travail. Cette journée commémorative a été établie il y a trois ans, lorsque mon

collègue néo-démocrate, le député de Churchill, a réussi à convaincre le Parlement de réserver officiellement cette importante journée de réflexion et d'engagement.

En ce jour, des milliers de travailleurs canadiens se sont rassemblés avec d'autres dans des centaines de localités de tout le Canada pour se souvenir du millier environ de leurs confrères qui sont morts au travail au cours de la dernière année et du million d'autres, en gros, qui ont subi des blessures dans l'accomplissement de leur travail.

Nous nous souvenons tout particulièrement des 26 mineurs qui ont péri dans l'explosion de la mine de charbon de la Westray, le 9 mai dernier, et des neuf autres qui sont morts à la mine de la Giant, à Yellowknife. Toutefois, il ne suffit pas de se souvenir.

Engageons-nous à améliorer la situation de la santé et de la sécurité au travail ainsi que la législation connexe qui vise à protéger les personnes qui produisent et qui distribuent nos richesses.

• (1415)

En particulier, j'exhorte le gouvernement à promulguer immédiatement la Partie III, relative à la sécurité et à la santé au travail, de la Loi sur les relations de travail au Parlement que la Chambre a adoptée en 1986 et à mettre en oeuvre les modifications apportées au Code criminel afin de protéger les travailleurs forestiers et les menuisiers de préfabrication contre les personnes qui mettent sérieusement leur vie en danger en plantant des clous dans les arbres.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES CONSOMMATEURS

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre en cette troisième journée de la Semaine nationale des consommateurs pour souligner leur importance dans notre marché.

Sous le thème «C'est l'affaire de tout le monde», la Semaine nationale des consommateurs vise à rendre les gens plus conscients des problèmes de la consommation et du marché. Chaque jour, des millions de Canadiens dans tous les coins du pays choisissent parmi une gamme extraordinairement variée de produits et de services offerts sur le marché.

À l'échelle individuelle, les consommateurs pensent peut-être que leurs achats ont peu d'impact sur les entreprises qui les servent et moins encore sur l'économie. À l'échelle collective, cependant, leurs décisions ont un impact énorme sur l'économie nationale canadienne et son aptitude à se maintenir face à une concurrence croissante.

Voilà pourquoi des consommateurs compétents, bien informés et exigeants représentent un maillon essentiel de la chaîne menant à la prospérité. La Semaine nationale des consommateurs constitue donc une invitation lancée à tous les Canadiens pour qu'ils collaborent au maintien d'un marché équitable et efficace.

La Semaine nationale des consommateurs donnera aux Canadiens l'occasion d'être mieux informés au sujet des problèmes du marché qui les concernent, de même que de leurs propres droits et responsabilités à l'égard du marché.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre essaie de trouver des excuses pour expliquer la réaction négative du marché devant l'incompétence et la mauvaise gestion dont lui et les conservateurs ont fait preuve dans l'administration des affaires financières du Canada. Il a dit que, à son avis, certains avaient nourri des attentes démesurées à l'endroit de son budget et qu'ils ont été déçus. Dire qu'ils ont été déçus est un euphémisme.

Pourquoi le ministre blâme-t-il les autres de cette situation déplorable? N'est-ce pas lui qui a créé ces attentes démesurées? Pourquoi les a-t-il suscitées s'il était incapable d'y répondre dans son budget, aussi bien sur le plan de la lutte au déficit que sur celui de la stratégie à suivre pour stimuler la croissance et la création d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'exposé économique de décembre et le budget visent à créer un climat propice à la croissance économique et à la création d'emplois tout en réglant les problèmes budgétaires de notre pays et en établissant un processus qui permettra de résoudre les problèmes de déficit auxquels se heurtent non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les gouvernements provinciaux.

Permettez-moi de rappeler au député que les milieux d'affaires ont critiqué le budget de 1985 parce que le gouvernement prévoyait des compressions de dépenses de 13,8 milliards de dollars sur une période de cinq ans. À l'époque, ils avaient jugé ce budget trop sévère et trop dur et ils ne l'ont pas appuyé.

Aujourd'hui, les mêmes milieux d'affaires disent que le gouvernement n'est pas allé assez loin, alors qu'il prévoit des compressions de dépenses de 30,7 milliards de dollars sur cinq ans.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, sommes–nous en train d'assister à la fin d'une histoire d'amour entre les conservateurs et les gens d'affaires?

Le ministre des Finances aurait aussi évoqué le congrès à la direction et les élections générales prochaines pour s'excuser de la mauvaise gestion et de l'incompétence dont lui et les conservateurs ont fait preuve dans l'administration des affaires financières du Canada, comme en témoigne le budget.

Le ministre peut–il expliquer pourquoi, dans son budget, le bien–être politique du Parti conservateur se révèle plus important que le bien–être économique du Canada et la nécessité d'adopter des mesures de gestion budgétaires adéquates ainsi qu'une stratégie visant la création soutenue d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est clair que, lorsque j'ai préparé ce budget, j'avais en tête le bien–être du Canada, de sa population et de son économie. C'est pour cette raison que, même si l'opposition a refusé d'appuyer toutes les mesures de réduction de dépenses que nous avons proposées depuis que nous avons été portés au pouvoir, nous avons décidé de persister.

Le budget prévoit des dispositions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés pour 1993 et 1994 à l'égard du déficit. Il prévoit une croissance nulle des dépenses publiques, soit le plus faible taux de croissance depuis une quarantaine d'années, plus précisément depuis 1952. Par ailleurs, les dépenses de programmes seront ramenées à 13,9 p. 100 du PIB, soit leur plus bas niveau en 30 ans. On est bien loin des dépenses de programmes qui représentaient près de 20 p. 100 lorsque le parti du député était au pouvoir.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le ministre vante ses cibles dans son budget. Mais la Société canadienne d'évaluation du crédit explique sa décision d'abaisser la cote de crédit attribuée aux débentures du gouvernement du Canada en citant le fait que ce gouvernement a raté systématiquement ses propres objectifs de réduction du déficit depuis 1988.

Alors, je demande au ministre des Finances comment il peut s'en prendre à cette agence face à la réalité, laquelle démontre clairement l'incompétence et la mauvaise gestion de son gouvernement conservateur? Comment peut–il faire cela?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député suivait les tendances du marché, il saurait que, de toute évidence, les investisseurs du monde entier n'ont absolument pas tenu compte de l'annonce de la SCEC, parce qu'elle était fondée sur des informations erronées.

Aujourd'hui, la Moody's Investors Service a rendu public un communiqué dans lequel elle dit ne pas avoir l'intention de réduire la cote de crédit du Canada. On ajoute que le Canada s'est vu attribuer une cote AAA qui a été reconfirmée le 28 janvier, après une période d'examen de trois mois. Quant à la Standard and Poor's, elle dit aussi qu'elle n'a pas l'intention de baisser la cote de crédit de notre pays. Le député sait sans doute que ce sont là les conseillers en crédit et les agences d'évaluation du crédit les plus prestigieux et les plus respectés du monde.

Aussi, la déclaration de la SCEC ne peut qu'être rejetée parce qu'elle est erronée et elle n'aura pas beaucoup de répercussions.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE–ÉCHANGE NORD–AMÉRICAIN

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le directeur du budget des États–Unis a dit que l'ALÉNA est morte dans sa forme actuelle. Mais ce gouvernement profite de ses dernières semaines au pouvoir pour essayer de forcer l'adoption de l'ALÉNA tel quel.

Je demande donc ceci au premier ministre: Pourquoi le gouvernement refuse–t–il de renégocier une entente pour répondre mieux aux intérêts du Canada et pourquoi insiste–t–il pour que le Parlement adopte une entente avant même que cela soit négocié au niveau international?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, tout d'abord, le président des États–Unis et le commissaire au commerce

des États-Unis ont rejeté les propos de M. Panetta. En effet, j'ai écouté avec beaucoup de curiosité les commentaires du président, hier soir, et je pense que je le cite correctement. Il a dit: «M. Panetta a eu une mauvaise journée le jour où il a fait cette déclaration.»

Le président des États-Unis, le président du gouvernement du Mexique, le premier ministre et son gouvernement au Canada sont résolus à faire adopter l'accord de libre-échange pour qu'il entre en vigueur le 1er janvier 1994, et nous agissons en conséquence.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement conservateur pense qu'il est préférable d'accepter d'abord et de négocier ensuite, ce qui est le cas en ce moment.

J'aimerais que le ministre nous parle du cas de l'usine des camions Mack, à Oakville, qui doit être fermée à cause d'une épreuve de force entre la sociétémère américaine et le syndicat américain, alors que c'est l'usine Mack la plus productive en Amérique du Nord.

Au lieu de forcer le Parlement à adopter l'ALÉNA, pourquoi le ministre ne renégocie-t-il pas l'entente pour éliminer cette échappatoire qui permet aux Américains de faire passer un camion Mack? De quoi le gouvernement a-t-il peur?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis sûr que la députée sait très bien qu'une décision de la société Mack n'a rien à voir avec l'accord de libre-échange. Absolument rien à voir.

Les sociétés rationalisent leurs opérations et, bien sûr, comme le Parti libéral a quelque 30 ou 40 ans de retard, il ne comprend pas cela. Il y a pourtant des rationalisations partout dans le secteur privé. Il y en a aussi dans le secteur public, et ces choses se produisent. Il y a d'autres rationalisations qui ramènent des usines au Canada et conduisent à des fermetures aux États-Unis. Ce n'est pas à sens unique, et la députée le sait.

• (1425)

LE BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui a réalisé l'impossible. Il a déposé un budget qui a scandalisé pratiquement tous les secteurs de l'économie, d'un bout à l'autre de la société canadienne. Même ses amis des grandes sociétés ont dit que le gouvernement avait présenté un budget inopportun.

Pour la première fois, notre cote de crédit diminue, le dollar baisse et les taux d'intérêt augmentent. Par conséquent, puisque son budget a été condamné dans tout le pays, le ministre des Finances admettra-t-il maintenant que ce que le gouvernement fait est mal et contre les intérêts de l'économie canadienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député, qui pose cette question en jubilant, ferait mieux de cesser de sourire car ce que le budget a réussi à faire, c'est de brouiller le NPD fédéral et le NPD provincial.

Imaginez cela, monsieur le Président: «Les néo-démocrates fédéraux critiquent vivement Bob Rae, de l'Ontario, pour ce qu'ils conviennent d'appeler les tentatives draconiennes des néo-démocrates provinciaux de réduire le déficit. Faisant une rupture sans précédent dans l'unité du parti, le porte-parole du NDP fédéral pour les finances, Steven Langdon, dit que M. Rae est sur la mauvaise voie.»

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais informer mon collègue que le caucus de notre parti ne partage pas ce qu'un député de la Chambre a dit au sujet du gouvernement Rae. Le NPD souscrit entièrement aux mesures que le gouvernement Rae a prises en Ontario.

J'ai bien vu que le ministre avait décidé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, pour en revenir au ministre des Finances, il a refusé de répondre à ma question. Je vais la lui répéter. Le budget n'a absolument rien prévu pour venir en aide aux quatre millions de Canadiens qui sont sans travail ou sous-employés, et ceux qui réclament sérieusement une réduction du déficit et de la dette n'y trouvent pas davantage leur compte.

Le ministre des Finances va-t-il admettre que son budget, au bout de huit ans et demi, est la preuve que le gouvernement actuel est incapable de maîtriser l'économie? Dans l'intérêt du Canada et des Canadiens, ne devrait-il pas offrir sa démission au premier ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les libéraux ne sont pas de cet avis, mais, comme moi, ils s'interrogent sûrement au sujet de ce que le député vient de faire. Nous constatons que la division s'intensifie dans les rangs des néo-démocrates, car le député vient tout juste de répudier le critique de son parti pour les questions financières. Il l'a littéralement privé de son droit de parole à la Chambre des communes. Quel geste disgracieux! Quelle honte!

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Démissionnez!

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, aujourd'hui, les médias ont parlé du budget et ont dit que le gouvernement se trouvait actuellement entre deux régimes. C'est faux, c'est un gouvernement agonisant et ce budget en est bien le reflet.

Je veux oublier le ministre des Finances et m'adresser à mon collègue, le premier ministre. Va-t-il admettre qu'après huit ans et demi de mauvaise gestion financière et de gouvernement conservateur, nous avons toujours le même endettement dans notre pays et le même déficit depuis le début et que le chômage frappe presque quatre millions de personnes, si on compte les chômeurs et les sous-employés? Le premier ministre ne va-t-il pas faire ce qu'il convient de faire et donner de l'espoir aux Canadiens en demandant au ministre des Finances de démissionner?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est effectivement un jour historique. Il y a eu le rejet de la position du porte-parole néo-démocrate pour les questions de finances et un désaccord flagrant entre les néo-démocrates fédéraux et provinciaux. Maintenant, d'après ce qu'on vient d'apprendre, ils vont devoir renoncer à cet hymne d'éternelle solidarité, parce que celle-ci n'existe plus.

Je ne veux pas causer de tort à M. Rae, mais, à mon avis, la plupart des députés pensent que le premier ministre de l'Ontario est sur la bonne voie pour réduire le déficit. Il essaie de réduire les dépenses du gouvernement. Je regrette qu'il soit critiqué par les néo-démocrates fédéraux parce qu'il suit la même politique que celle de M. Romanow et de M. Harcourt.

Le véritable chef dans tout cela est le seule ministre des Finances. Je ne ferai remarquer qu'une seule chose à mon collègue pour qu'il décide si c'est valable, à son avis. Pendant 15 ans, les dépenses de programmes ont augmenté à Ottawa de 13,8 p. 100 chaque année. Depuis neuf ans, cette augmentation a été ramenée à 3,8 p. 100. C'est, je pense, tout à l'honneur du ministre des Finances aussi bien que de son prédécesseur.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il est triste et embarrassant, évidemment, pour un gouvernement, de se faire pointer du doigt par le vérificateur général du Canada. Il est triste et embarrassant, pour un gouvernement conservateur, surtout après neuf ans de pouvoir, de continuer à vouloir dissimuler toute la vérité sur le déficit ou l'accroissement du déficit budgétaire.

Dans un article du *Globe and Mail* aujourd'hui, le vérificateur général du Canada, M. Desautels, dit, et je traduis: «Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Il y a très peu d'informations dans le budget expliquant pourquoi on a manqué la cible par une si grande marge cette année.»

Je demande donc au ministre des Finances pourquoi il ne peut justifier clairement un déficit qui dépassera de huit milliards ses propres prévisions de 1992?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de fournir cette information au vérificateur général, parce que c'est de notoriété publique.

J'ai expliqué cela en détail dans mon exposé de décembre dernier. J'ai précisé que, pour ce qui était du déficit, le décalage était totalement attribuable au décalage dans les recettes que j'avais évalué à huit milliards de dollars, à l'époque.

Dans le discours du budget, j'ai expliqué pourquoi la détérioration s'était poursuivie depuis ce temps, augmentant le décalage d'environ 1,1 milliard. C'est ce décalage dans les recettes prévues qui a causé le décalage constaté à l'égard du déficit.

Ces faits sont bien connus. Je me ferai un plaisir de transmettre toute cette information au député, et d'en envoyer une copie au vérificateur général.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, depuis deux ans, le vérificateur général demande au gouvernement de publier un bulletin des résultats budgétaires, afin qu'on puisse les comparer aux projections. De toute évidence, le gouvernement conservateur ne veut pas que les Canadiens voient les résultats d'un vieux gouvernement fatigué qui a perdu la maîtrise du budget qu'il gère.

Le vérificateur général a laissé entendre que les Canadiens devraient se montrer sceptiques à l'égard des projections présentées dans le dernier budget, à moins que le gouvernement n'explique en détail les raisons pour lesquelles le déficit a été tellement plus élevé que prévu cette année, l'an dernier et l'année précédente.

Le ministre des Finances peut-il me dire pourquoi les Canadiens croiraient ses projections de cette année, puisque celles des quatre dernières années étaient toutes fausses?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y avait plusieurs questions dans l'intervention du député. J'espère pouvoir répondre à toutes ses interrogations.

Tout d'abord, c'est justement pour cela que j'ai présenté un exposé économique en décembre dernier. Je voulais faire connaître au Parlement et, par le fait même, à la population du Canada, l'état des finances du pays. Je l'ai fait très ouvertement. Je l'ai fait de nouveau à l'occasion du budget. Toute cette information est de notoriété publique.

Le député doute de mes chiffres. Je prévois un taux de croissance d'un peu moins de 3 p. 100, cette année. Le FMI a affirmé, dans ses prévisions publiées pas plus tard qu'hier, qu'il s'attendait à un taux de croissance de 3,2 p. 100 au Canada, en 1993. Toujours selon le FMI, le taux de croissance de notre pays grimpera à 4,4 p. 100 l'an prochain, en 1994. C'est très semblable à ce que nous prévoyons nous-mêmes.

• (1435)

Je le répète à l'intention de mon ami, même s'il le sait déjà puisqu'il siège à la Chambre depuis bien longtemps et qu'il a connu des gouvernements libéraux et conservateurs. Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, le déficit comme proportion du PIB s'élevait à 8,7 p. 100. Nous avons réduit ce rapport de moitié. Il s'élèvera à 4,5 p. 100 cette année et sera tombé à 0,9 p. 100 à la fin de l'échéancier financier.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le budget présenté lundi a entraîné une baisse de la valeur du dollar canadien et une hausse du taux d'escompte, a amené la Société canadienne d'évaluation du crédit ou CBRS à abaisser la cote de crédit de la dette canadienne et a suscité des critiques sans précédent de la part du vérificateur général du Canada qui s'en est pris au processus budgétaire.

Le budget présenté par le ministre ne répond pas aux attentes de deux de ses collègues du Cabinet en ce qui concerne la réduction du déficit. Par ailleurs, la réaction des marchés internationaux montre un manque de confiance à l'égard du ministre.

Étant donné ce manque de confiance à son égard et à celui de son budget et compte tenu du fait qu'il est d'une importance fondamentale que les Canadiens puissent faire confiance au ministre des Finances, le ministre a deux solutions: présenter un nouveau budget ou remettre sa démission au premier ministre. Que choisit-il?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, certes le marché des changes s'est montré nerveux, mais la première réaction est maintenant passée et le marché est en train de se ressaisir. Le dollar remonte et la hausse des taux d'intérêt est en train de se calmer. Les écarts se stabilisent.

La déclaration de la Société canadienne d'évaluation du crédit a, à mon avis, été en grande partie infirmée par la réaction. . .

Une voix: Démentie.

M. Mazankowski: . . .et, comme le député le fait remarquer, démentie par la réaction des principales agences de cotation des titres—Standard and Poor's et Moody's. Un certain nombre d'autres organismes financiers internationaux ont réagi avec scepticisme à la curieuse déclaration de la Société canadienne d'évaluation du crédit.

M. John Manley (Ottawa-Sud): J'aurais espéré, monsieur le Président, que le ministre s'inquiète davantage de la réaction des marchés qui est sans équivoque.

J'aimerais quand même lui poser une question concernant ce qu'il a dit en guise d'introduction à son budget, à savoir qu'il ne contenait pas d'augmentation d'impôts. Pourtant, en réduisant de 625 millions de dollars le remboursement de la TPS qui sera consenti aux Canadiens à faible revenu pendant l'exercice financier actuel,

il a effectivement augmenté les recettes nettes provenant de la TPS pour ce même exercice.

Pourquoi le ministre a-t-il essayé de faire croire que son budget ne contenait pas d'augmentation d'impôts alors qu'il a cette année alourdi le fardeau de la TPS pour les Canadiens les plus pauvres?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, dans sa première question, le député nous critiquait, moi et le gouvernement, pour ne pas avoir fait assez de compressions. Ses collègues nous critiquent également pour la même raison. Il faudrait bien qu'il se branche!

La vérité, c'est qu'en 1993-1994, il y aura pour 3,8 milliards de dollars de compressions réelles. En 1994-1995, elles seront de 5,8 milliards et de 7,9 milliards à la fin de l'échéancier financier. Au total, 30,7 milliards de dollars, la plus grosse réduction de dépenses de l'histoire du Canada.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

À en croire les nouvelles qui nous parviennent des États-Unis, il semblerait que l'ALÉNA soit mort. Ce n'est pas seulement M. Panetta qui le dit, mais la majorité des membres du Congrès. Alors que normalement, l'annonce d'une mort nous plonge dans la tristesse, cette annonce sera, cette fois, accueillie avec joie par les Canadiens.

Le président Clinton et le Congrès américain ont déclaré qu'ils n'appuieraient l'ALÉNA que si les accords parallèles avaient du poids. Or, hier, en comité, nous avons appris qu'ils n'en auraient aucun. Il faut donc en conclure que l'ALÉNA est mort.

Pourquoi ce gouvernement s'entête-t-il à faire étudier l'ALÉNA à toute vapeur au comité et à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à cette question. La question plus générale qu'il faut cependant se poser est celle-ci: où sont passés les députés néo-démocrates? Ils ont quitté la Chambre pour tenir une réunion spéciale sur l'unité et. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. Mulroney: Je voudrais simplement, au nom des députés libéraux, conservateurs et autres, dire que je souhaite vivement que la querelle d'amoureux entre les néo-démocrates de Toronto et ceux d'Ottawa connaisse un heureux dénouement. Nous aimerions tous, je pense, que l'harmonie règne de nouveau.

M. Mazankowski: Ils cherchent un conseiller matrimonial.

M. Mulroney: Ils cherchent un conseiller matrimonial.

M. Peterson: Bob White est leur médiateur.

M. Mulroney: Je préfère ne pas m'en mêler, monsieur le Président. Le député dit qu'aux États-Unis, le bruit court que l'ALÉNA est mort, et il trouve un certain plaisir à nous en parler.

Bien sûr, la rumeur a été démentie par le président des États-Unis, par le président du Congrès, Thomas Foley, qui a déclaré que l'accord sera approuvé, par le secrétaire au Travail, Robert Reich, par le représentant américain du Commerce, Mickey Kantor, par le leader de la majorité au Sénat, George Mitchell, et par le porte-parole de la Maison Blanche.

Ce n'est probablement pas ce que le député voulait entendre. Qu'il sache, cependant, que si, à son avis, je suis fini, l'ALÉNA, lui, est loin de l'être.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pourquoi ne l'emportez-vous pas avec vous?

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): La liste du premier ministre m'impressionne un peu, monsieur le Président. Toutefois, je peux lui assurer que je pourrais fournir une liste encore plus longue de membres du Congrès qui sont opposés à l'ALÉNA et je crois que l'ALÉNA ne survivra pas à un vote.

La stratégie de ce gouvernement qui veut faire adopter l'ALÉNA à tout prix crée un cauchemar législatif. En effet, l'ALÉNA touchera d'autres lois dont la Chambre est saisie et celles-ci devront être modifiées ultérieurement. On fait déjà appel à des errata, ce qui signifie erreur, et ce n'est pas surprenant. Des aspects importants de ce projet de loi ne seront pas discutés à la Chambre mais seront visés par des règlements.

Comment peut-on traiter si rapidement et avec si peu de compétence d'un document qui équivaut à une constitution économique pour le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que cette question est traitée avec tout le soin et toute la réflexion nécessaires par les députés de la majorité et de l'opposition et par tous les autres députés représentés à la Chambre. Il s'agit d'une question importante que la Chambre est en train de

débattre et d'analyser et sur laquelle elle se prononcera par un oui ou un non. C'est la façon de procéder dans les institutions démocratiques.

M. Harvey (Edmonton-Est): La clôture.

M. Mulroney: Vous proposez la clôture? C'est une excellente suggestion, Harvie. Pourrions-nous procéder ainsi?

* * *

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Depuis deux jours, nous posons des questions à la ministre et aussi à la ministre de la Défense nationale au sujet de la situation précaire de nos troupes en Bosnie. On nous dit en fait que la situation est bien en main.

Ce matin, nous avons appris que le ministre français de la Défense, François Léotard, avait déclaré au sujet de la présence des gardiens de la paix français en Bosnie que si des questions aussi simples que la définition de la mission, la clarté de la chaîne de commandement et l'affectation de ressources financières suffisantes ne sont pas réglées, la France allait retirer ses troupes.

Manifestement, le ministre français de la Défense s'inquiète vivement de la situation des troupes françaises. Sa décision menace vraiment notre mission de maintien de la paix en Bosnie.

Je voudrais donc demander ceci à la ministre: le Canada a-t-il discuté avec la France des questions soulevées par le ministre français de la Défense? En quoi cela a-t-il des répercussions sur la sécurité de nos troupes qui sont confrontées actuellement à une reprise des combats autour de Srebrenica? La ministre va-t-elle enfin prendre des mesures pour clarifier le rôle de nos troupes sur ce théâtre d'opérations extrêmement difficile?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député cite les paroles du ministre français hors contexte. Cependant, permettez-moi de vous dire que nous éprouvons tous des craintes.

• (1445)

Tous les pays qui ont des troupes en Bosnie, bien d'autres pays qui n'en ont pas, s'inquiètent de la situation sur le terrain et se demandent quelles mesures nous pouvons prendre pour remédier à cette situation extrêmement délicate. Je n'ai jamais laissé entendre que nous n'étions pas inquiets.

Ce que j'ai dit, c'est que nous collaborions étroitement avec nos militaires et tous nos alliés participant aux opérations en Bosnie et que nous avions donc le sentiment de faire tout ce qui peut être fait ou doit l'être pour mener à bien cette mission. Nos commandants sur le terrain et les trois officiers canadiens présents au quartier général des Nations Unies nous font part manifestement de la façon dont la situation évolue selon eux. Nous continuerons d'avoir ces craintes.

Si nous pensions que nos troupes ne peuvent pas mener à bien cette mission, nous le signalerions alors aux Nations Unies. C'est ce que nous faisons lorsque nous avons des craintes et nous allons poursuivre dans la voie que nous suivons à l'heure actuelle.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, la ministre sait que les Français ont en Bosnie plus de 5 000 hommes qui sont les mieux équipés de tout le contingent des Nations-Unies.

Si les Français donnent suite à leur menace de retirer leurs troupes, le contingent canadien se retrouvera dans une situation très sérieuse et précaire.

La situation met en évidence le problème non résolu à l'origine de la mission humanitaire qui a été confiée à nos troupes. Or, on leur demande maintenant d'assurer la protection d'enclaves et de civils, mais ni les Nations-Unies, ni le gouvernement canadien, ni personne d'autre n'ont précisé quelles sont les règles d'engagement ou les modalités de la mission.

Je voudrais poser la question suivante à la ministre: n'est-il pas temps que la Chambre des communes tienne un débat sérieux sur le rôle des troupes canadiennes affectées au maintien de la paix en Bosnie? Si l'on doit demander à nos troupes de protéger les civils en Bosnie, n'est-il pas temps que le gouvernement voie à ce qu'elles soient équipées comme il faut et qu'elles disposent du soutien nécessaire pour pouvoir remplir leur mission?

M. McKnight: Demain est une journée d'opposition, Lloyd.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, peu importe que demain soit une journée d'opposition et que mon collègue pourra poser toutes les questions qu'il voudra durant le débat, j'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense que nous devrions faire.

Devrions-nous retirer nos troupes de Bosnie? Croit-il que nous devrions renoncer à notre entreprise humanitaire? Devrions-nous abandonner les Nations Unies sur le terrain, ainsi que tous les gens auxquels nous venons en aide actuellement?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Quelle est votre position?

Mme McDougall: J'ai exposé très clairement ma position et celle du gouvernement en ce qui concerne le rôle de nos troupes à Srebrenica et ailleurs en Bosnie.

Mon collègue sait que j'ai l'intention de m'y rendre la semaine prochaine. J'y rencontrerai notre personnel qui est sur place. D'ici là, nous demeurons en parfaite communication avec nos troupes là-bas. Nous continuerons de tenir compte de leurs conseils et de collaborer étroitement avec nos alliés.

* * *

LA SOMALIE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La ministre de la Défense nationale a reconnu lundi que le silence entourant la situation difficile en Somalie était préoccupant et que la population avait le droit d'être informée.

Par contre, la ministre a ordonné la tenue d'une enquête qui se tiendra à huis clos et dont elle pourra censurer le rapport. De plus, elle continue de se dérober aux questions très précises qui lui sont posées sur les événements qu'elle connaissait, le moment où elle en a été informée et les mesures qu'elle a prises à leur égard.

Ma question au premier ministre est la suivante: si le gouvernement se préoccupe tellement de rester neutre face à l'enquête qui doit avoir lieu, pourquoi la ministre de la Défense nationale n'ordonne-t-elle pas la tenue d'une enquête publique pour examiner la situation de nos troupes en Somalie, ainsi que pour examiner très attentivement son propre rôle?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme la ministre l'a dit à plusieurs reprises et, en fait, comme le juge-avocat général l'a mentionné, il serait absolument contre-indiqué de discuter des détails de cette affaire pendant le déroulement de l'enquête. Le député sait fort bien qu'on ne peut pas parler des détails.

Quant à l'enquête même, c'est la ministre qui l'a annoncée lundi. Le mandat et la composition de la commission chargée de cette enquête seront annoncés par le chef d'état-major de la Défense cet après-midi, à 15 h 30. La commission comprendra des civils. De toute évidence, l'enquête aura lieu à huis clos, car le genre de renseignements susceptibles d'être dévoilés pourraient porter préjudice aux recherches en cours, entravant ainsi l'application de la justice.

Le gouvernement cherche la vérité; il ne veut ni invoquer un motif ni imputer un blâme. Le député a complètement tort de soutenir que la ministre de la Défense nationale censurera le rapport de l'enquête avant sa publication.

• (1450)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que la lumière doit être faite sur un bon nombre de questions toujours sans réponse.

Par exemple, pourquoi le commandant en Somalie a-t-il essayé de cacher l'un des quatre décès, comme l'a prétendu la ministre? Pourquoi, selon ce qu'elle dit, la ministre n'a-t-elle été informée que deux semaines plus tard du fait qu'il s'agissait d'un homicide?

Le général MacKenzie, qui est maintenant à la retraite, a dit: «Le moral de nos troupes en Somalie me préoccupe beaucoup.»

M. McKnight: Et il a dit que c'étaient les libéraux et les néo-démocrates qui provoquaient la baisse du moral.

M. Dingwall: L'enquête annoncée par la ministre de la Défense se déroule comme s'il fallait trouver une façon de détourner l'attention ou de retarder la communication des faits.

Le leader du gouvernement peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement essaie de camoufler l'affaire? Pourquoi ne pas tenir une enquête publique et donner à tous la chance d'y participer?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député fait encore une fois de fausses déclarations.

Il a dit que la ministre de la Défense n'était pas au courant de la situation et qu'elle n'avait pas pris les mesures appropriées. C'est faux. La ministre a immédiatement été informée de la situation et une enquête a été ouverte conformément à la procédure en vigueur dans les forces armées.

Cette mesure a nécessité l'envoi d'une équipe d'enquête d'Ottawa. L'enquête suit son cours. Encore une fois, je saurais gré au député de se montrer respectueux envers notre système judiciaire et de reconnaître que les mesures qu'il demande causeraient un préjudice aux personnes intéressées.

Pour ce qui est des propos tenus par l'ancien général MacKenzie, celui-ci a dit que le genre de questions posées à la Chambre par les libéraux et les néo-démocrates nuisaient à la réputation des forces armées. Voilà ce qu'il a dit.

La commission d'enquête qui a été mise sur pied est une commission indépendante qui compte des civils et qui est chargée d'étudier l'affaire puis de faire rapport dans un délai relativement court. Dans l'intervalle, je saurais gré aux députés de l'opposition de faire preuve de respect à l'égard des hommes et des femmes qui font partie des Forces canadiennes et qui accomplissent un travail exceptionnel en Somalie et ailleurs dans le monde.

* * *

L'EMPLOI

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Vendredi dernier, le centre du Timiskaming a appris de très mauvaises nouvelles, soit l'annulation du déplacement de 200 emplois par le ministre provincial des Ressources naturelles et la perte de 50 emplois par suite de la fermeture du collège d'agriculture.

Le taux de chômage s'élève maintenant à 35 p. 100 dans la région. Depuis 20 ans, 127 cantons ont été frappés par un moratoire sur le développement. La cour de l'Ontario et la Cour suprême ont rendu une décision, mais la province exige que le gouvernement fédéral siège à la table de négociations des règlements territoriaux.

Le ministre peut-il faire savoir à mes électeurs si la province a raison d'exiger que le gouvernement fédéral prenne part aux négociations?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en fait, j'ai écrit la semaine dernière au ministre délégué aux Affaires autochtones de l'Ontario et au chef de la bande Teme-Augama Anishnabai, M. Potts, au sujet de la décision de la Cour suprême du Canada rendue en 1991 et qui établit que les droits issus du traité relatif à ces autochtones avaient déjà été pleinement reconnus dans le traité Robinson-Huron conclu il y a plus de cent ans. Tout nouveau différend entre la province de l'Ontario et la nation Teme-Augama Anishnabai pourrait être résolu par voie de traité entre les parties. Le gouvernement fédéral s'occuperait du règlement de toute revendication territoriale irrésolue en se reportant à sa politique de revendications territoriales.

Les négociations devraient se poursuivre entre les deux autres parties.

* * *

LA COUCHE D'OZONE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement.

Les Canadiens sont extrêmement inquiets à propos de l'appauvrissement de la couche d'ozone. La diminution de l'ozone atteint des niveaux sans précédent. Elle est de 24 p. 100 au-dessus d'Ottawa aujourd'hui.

Le ministre suppléant de l'Environnement peut-il nous dire combien d'argent le gouvernement a attribué aux organismes chargés de faire des recherches sur les effets de l'exposition aux rayons ultraviolets B et sur l'adaptation à ce rayonnement?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme je l'ai dit vendredi à la Chambre, notre gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives à propos de la couche d'ozone.

Il a non seulement veillé à ce que les Canadiens soient conscients des changements qui pourraient avoir des effets sur eux, mais il s'est aussi engagé dans le vaste domaine de la recherche et a joué un rôle de premier plan dans le monde en faisant adopter le Protocole de Montréal concernant l'ozone.

Nous continuons à travailler en collaboration avec les provinces non seulement pour supprimer l'utilisation des substances actuellement responsables de l'amincissement de la couche d'ozone, mais pour voir également à ce que nous ne l'aggravions pas.

Nous poursuivons nos efforts en ce sens, dans le cadre du Plan vert, avec un certain nombre de ministères provinciaux et nous comptons bien atteindre nos objectifs et peut-être même les dépasser, espérons-nous.

• (1455)

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je pose la même question que j'ai posée à peu près à la même époque l'an dernier.

Des dizaines de milliers de Canadiens commencent actuellement à souffrir d'un cancer de la peau ou de cataractes parce qu'ils se sont exposés aux rayons ultraviolets cancérigènes. Je demande encore une fois au ministre cette année s'il va enfin présenter une mesure législative visant à mesurer et à évaluer la protection que les lotions solaires et les lunettes de soleil offrent contre le rayonnement ultraviolet.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée sait que le ministre de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait une déclaration l'année dernière et a rendu plus sévères les normes concernant le rayonnement solaire.

Quant à une mesure législative, nous y travaillons encore avec le ministère de l'Environnement et, quand il y aura lieu de croire qu'une telle mesure s'impose, nous en ferons adopter une. Le ministère de l'Environnement a jusqu'à présent consacré à cette question tous les efforts qu'il devait y consacrer à notre avis, eu égard à l'urgence qu'elle peut présenter pour le moment, et nous en faisons tout autant.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. C'est une question que je pose régulièrement et qui porte sur le raccordement permanent.

Ce projet est vital pour le Canada atlantique sur le plan des transports et du développement régional. Je vois que le ministère des Travaux publics a entrepris une deuxième série d'audiences publiques. Le ministre peut-il nous renseigner sur l'avenir du raccordement permanent et, si le projet est approuvé, peut-il nous dire quand commenceront les travaux de construction?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de mon collègue au sujet de cette importante initiative du secteur privé.

Travaux publics Canada procède actuellement à un examen aux termes de l'article 12, conformément à la récente décision de la Cour fédérale. Il y aura plusieurs réunions publiques visant à donner aux habitants des deux côtés du détroit l'occasion de se familiariser avec la documentation relative à cette évaluation environnementale et de faire des commentaires, dont on tiendra compte au moment de rendre une décision en vertu de l'article 12.

Conformément au décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, Travaux publics continuera d'inviter les gens à exprimer leur opinion au sujet de cette décision.

J'ai discuté récemment avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, et nous pouvons compter sur sa collaboration en ce qui concerne les questions constitutionnelles.

Je suis surpris de voir que mon collègue d'Annapolis Valley, qui a une longue expérience à la Chambre et qui sait ce dont cette région a besoin sur le plan des transports et du développement économique, adopte à l'égard de ce projet une attitude qui dénote un manque de vision et qui nuit à cet important projet.

* * *

LE BUDGET

M. Maurice Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, dans son budget de l'an dernier, le gouvernement prévoyait un taux de chômage de 9,5 p. 100. Il prévoit maintenant un taux de chômage de 11,1 p. 100 pour cette année. Il est clair que la situation économique continue de se détériorer.

L'absence de plan économique dans le budget démontre que le gouvernement est au bout de son rouleau, qu'il manque d'idées et qu'il n'a pas suffisamment de volonté politique pour provoquer un revirement de situation.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Quand le ministre se rendra-t-il compte que son statu quo et son immobilisme sont catastrophiques pour des millions de Canadiens? Quand le ministre changera-t-il de cap?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je me contenterai de répéter qu'en nous basant sur les dernières prévisions du FMI, nous prévoyons que le Canada aura le plus fort taux de croissance des pays du Groupe des Sept, soit 3,2 p. 100 cette année et 4,4 p. 100 l'an prochain.

Je rappelle au député que 200 000 emplois à temps plein ont été créés depuis le mois d'août et que 48 000 emplois ont été créés le mois dernier. Nous prévoyons que 300 000 emplois seront créés entre le quatrième trimestre de 1992 et le quatrième trimestre de 1993, et plus de 400 000 en 1994.

Nous nous attendons à ramener le taux de chômage à 7,5 p. 100, à la fin de l'échéancier financier.

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, depuis neuf ans, le gouvernement demande aux Canadiens de faire des sacrifices dans le but de bâtir une économie solide pour les générations à venir.

Pourtant, la coquille vide qu'est le dernier budget ne laisse aucun espoir aux plus de 420 000 jeunes qui sont actuellement en chômage et aux centaines de milliers d'étudiants qui chercheront un emploi d'été.

Pourquoi le gouvernement a–t–il laissé tomber les jeunes Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que, depuis notre arrivée au pouvoir, le Canada vient au deuxième rang des pays du G–7 pour son taux de croissance et affiche le meilleur taux de création d'emplois de tous les membres du G–7.

• (1500)

Avec le budget déposé en février 1992, la déclaration économique de décembre et le dernier budget, nous avons voulu jeter les bases d'une croissance à long terme, d'une croissance durable, de la stabilité des prix, de la création d'emplois et de l'essor économique, tout en jugulant le déficit.

Hier, l'opposition a fait tout un boucan, en déclarant que le budget renfermait trop de compressions budgétaires et ne satisfaisait pas aux besoins des grandes entreprises. Aujourd'hui, elle change de tactique, et je ne peux qu'approuver les conclusions. . .

M. le Président: Nous devons poursuivre. Le député de Willowdale à la parole.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre des Finances me permettra de douter de ses pronostics étant donné qu'il lui est arrivé si souvent dans le passé de se tromper, et de beaucoup, dans ses prévisions.

En se retirant, le présent gouvernement va nous léguer un déficit faramineux de 30 milliards de dollars, une réduction telle de notre compétitivité que nous sommes passés du quatrième au onzième rang, la perte de 16 p. 100 des emplois de notre secteur manufacturier au cours des quatre dernières années et un taux de chômage de 11 p. 100, soit le plus élevé de tous les pays membres du Groupe des Sept. Tel est le legs économique des conservateurs.

Pourquoi n'ont–ils pas profité de la dernière occasion que leur offrait le budget de lundi dernier pour présenter une stratégie économique globale, pour stopper la désindustrialisation du Canada et pour redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec le député, qui n'est pas sans savoir que le Canada affiche le deuxième meilleur taux de productivité parmi les pays membres du G–7 et que cela se reflète dans notre compétitivité et dans notre capacité à exporter et nous permet bel et bien de créer des emplois. Nos exportations vers les États–Unis ont augmenté de plus de 21 p. 100, ce qui constitue une augmentation sans précédent.

Voilà notre legs. Voyons où se situe notre production industrielle par rapport à celle d'autres pays. Je sais que le député prendra bonne note des chiffres suivants qui témoignent de la tendance actuelle. Au cours des trois derniers mois, la production industrielle du Canada a affiché un taux de croissance de 4,1 p. 100, comparativement à –5,3 p. 100 pour le Japon, –11,2 p. 100 pour l'Allemagne, –3,7 p. 100 pour la France, 1,7 p. 100 pour le Royaume–Uni et –2,9 p. 100 pour l'Italie. Je puis vous dire que je suis fier d'un tel legs.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DIX–SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au dix–septième rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, premier rapport du Sous–comité de la réglementation et de la compétitivité.

* * *

BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Jean–Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, conformément à l'article 32(2) du Règlement, et au nom du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du Bureau de la sécurité des transports du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993.

Conformément à l'article 32(5) du Règlement, ce rapport est considéré comme étant renvoyé en permanence au Comité permanent des transports.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 27 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1505)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants) demande à présenter le projet de loi C-425, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des parlementaires.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Nowlan: Madame la Présidente, ce projet de loi est une mesure qui fait double emploi avec certains autres projets de loi d'initiative parlementaire sur toute cette question qui irrite la population plus que toute autre chose en ce qui concerne les députés de la Chambre nationale et de plusieurs assemblées législatives provinciales. Il s'agit de nos pensions.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la pension de retraite de façon que les versements qui sont actuellement effectués au bout de six ans ne le soient désormais qu'à l'âge de 60 ans. Six ans, c'est plutôt indécent, tout comme c'est le cas des dispositions relatives au cumul, c'est-à-dire le fait qu'un député puisse toucher à la fois une pension et un chèque de paie du gouvernement ailleurs. C'est donc très irresponsable.

Sachant parfaitement que ce projet de loi risque de ne pas être adopté avant la dissolution de la Chambre, je pense que bon nombre de députés voudront s'intéresser à la chose, d'autant plus qu'ils devront rendre des comptes à leurs électeurs à l'occasion des élections imminentes, afin que la nouvelle Chambre puisse reprendre l'étude de ce projet de loi et l'amender conformément à l'intérêt public, la situation actuelle étant fort délicate et intolérable.

Mme le vice-président: M. Nowlan propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre) demande à présenter le projet de loi C-426, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Harb: Madame la Présidente, ce projet de loi vise à établir un âge minimum d'abandon de l'école qui soit uniforme dans tout le Canada et à faire en sorte que les contributions fédérales aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire soient utilisées uniquement à cette fin.

Si nous déposons ce projet de loi, c'est que les provinces utilisent dans d'autres domaines que l'enseignement une grande partie de l'argent que leur verse le gouvernement fédéral à cet égard.

En outre, l'âge minimum d'abandon de l'école varie d'une province à l'autre. Le projet de loi établira une norme uniforme dans tout le pays. Il fera également en sorte que l'argent versé aux provinces pour l'enseignement serve uniquement à cela.

Mme le vice-président: M. Harb propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-427, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (emplois liés à la sécurité publique).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Duhamel: Madame la Présidente, ce projet de loi prévoirait l'enregistrement du régime de pensions pour permettre aux infirmiers et infirmières de prendre une retraite anticipée comme y sont autorisés actuellement les employés de la sécurité publique. Une retraite anticipée serait possible dès 55 ans, avec 25 ans de service, l'âge et les années de service atteignant le chiffre 75, ou dans le cas d'une invalidité totale et permanente.

Actuellement, le droit à une retraite anticipée pour les employés de la sécurité publique est régi par le règlement de l'impôt sur le revenu et concerne les pompiers, les agents de police, les agents de correction, les contrôleurs de la circulation aérienne et les pilotes des compagnies commerciales.

• (1510)

Ce projet de loi fait figurer ce droit pour les infirmiers et infirmières dans la Loi de l'impôt sur le revenu. La modification serait applicable en 1993. Il me semble que les exigences imposées aux infirmiers et infirmières dans la société d'aujourd'hui justifieraient cette mesure. La sécurité du revenu est importante non seulement pour ces gens-là, mais pour tous les Canadiens, et nous avons la responsabilité de l'assurer.

Mme le vice-président: M. Duhamel propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU QUATRE-VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, vous allez vous souvenir que la semaine précédant la suspension de la Chambre pour le congé de Pâques, j'ai eu le plaisir, au nom du Comité de gestion de la Chambre, de déposer le 83e rapport du Comité de gestion de la Chambre, rapport qui traite particulièrement et spécifiquement de la réforme parlementaire.

Le temps est venu, après consultation avec les autres partis, d'approuver ce rapport.

[*Traduction*]

Je voudrais proposer que la Chambre des communes approuve le 83e rapport du Comité de gestion de la Chambre qui traite de réforme parlementaire.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je veux juste m'assurer que je comprends bien.

Le secrétaire parlementaire parle du 83e rapport qui, me semble-t-il, touche la télédiffusion des séances de divers comités permanents de la Chambre des communes. Je ne pense pas que ce soit le document sur la réforme parlementaire.

Si je me trompe, j'espère que le secrétaire parlementaire me corrigera. Si je ne me trompe pas, j'espère qu'il se comportera honorablement.

M. Langlois: Je m'excuse, madame la Présidente, le 83e rapport du Comité de gestion de la Chambre touche en effet la télédiffusion.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ET L'ASSURANCE-MALADIE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, cette pétition est signée par de nombreuses personnes âgées de ma circonscription, Ottawa-Centre.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire inscrire dans la Constitution l'obligation, pour le gouvernement, de garantir à tous les citoyens un régime d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation qui soit universel et financé par les fonds publics.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs habitants de la province de l'Alberta, pour la plupart des habitants d'Edmonton.

Les pétitionnaires soutiennent que l'actuel Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis réduit nettement la capacité de tous les gouvernements canadiens de voir au développement de l'économie canadienne. Ils ajoutent que depuis l'entrée en vigueur de l'ALE en 1989, il y a eu plus de 400 000 pertes d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada et que l'accord de libre-échange nord-américain, s'il est adopté, entraînera encore plus de pertes d'emplois.

Ils demandent donc à la Chambre de rejeter le projet de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause d'extinction de l'ALE pour mettre fin à cet accord.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un grand nombre de Canadiens qui demandent au Parlement de modifier le Code canadien du travail pour qu'il interdise aux employeurs d'embaucher des travailleurs de remplacement au cours d'une grève ou d'un lock-out des employés d'un organisme relevant du fédéral.

LE JEU DE SOCIÉTÉ SUR LE TUEUR EN SÉRIE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur de déposer une pétition, celle-ci signée par 27 citoyens sérieux et consciencieux de ma ville natale, Wolfville, en Nouvelle-Écosse, qui demandent qu'on interdise le jeux de société sur le tueur en série. Je sais que cette question a déjà été soulevée à la Chambre.

Je crois sincèrement qu'il conviendrait que je lise les premiers attendus de cette pétition pour montrer à quel point ce jeu est dégoûtant. Voici ce que cela dit: attendu que les parents et les grands-parents cherchent à faire interdire un nouveau jeu de société sur le tueur en série qui doit être lancé au Canada; attendu que ce jeu contient un sac à dépouilles, 25 figurines de bébés et quatre tueurs en série, et que le but du jeu est de commettre des meurtres, le gagnant étant celui qui a accumulé le plus de cadavres. . . Les pétitionnaires ajoutent qu'il n'est pas dans l'intérêt des enfants d'avoir ce jeu, qui pourrait devenir dangereux dans les mains de certaines personnes et qui pourrait facilement impressionner les jeunes.

• (1515)

Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement—et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus—de faire en sorte que ce genre d'ordure ne soit pas admise au Canada. J'espère que le gouvernement continuera ses démarches pour faire interdire ce jeu.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter au Parlement une pétition portant la signature de centaines de Canadiens grecs de ma circonscription.

Les pétitionnaires font remarquer que par suite de la décision du gouvernement du Canada de modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants, les personnes ayant servi seulement dans la résistance n'ont plus droit, depuis le 2 mars 1992, aux prestations du Programme des allocations aux anciens combattants.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de voter en faveur de la mesure législative visant à abroger la modification ci-dessus afin de mettre fin à la discrimination entre les anciens combattants ayant fait partie d'un mouvement de résistance et ceux ayant servi dans l'armée régulière vu qu'ils combattaient tous l'ennemi du Canada et de mettre fin à la discrimination à l'endroit des Canadiens qui devraient tous avoir le droit de vivre où bon leur semble, de toucher les prestations auxquelles ils ont droit et de veiller à ce que les personnes âgées soient traitées humainement et ne soient pas obligées, après avoir servi le Canada pendant des années, de revenir s'y installer, parfois dans des conditions très difficiles.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la région de Wynyard—Quill Lake, qui font remarquer que si l'accord de libre-échange nord-américain est mis en oeuvre, cela entraînera pour les Canadiens de nouvelles pertes d'emplois, limitera la capacité des futurs gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'aider l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles pour les Canadiens et de faire avancer les programmes sociaux dont nous avons tant besoin.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de rejeter le projet de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Affaires courantes

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai deux séries de pétitions. La première porte la signature de plus de 2 000 personnes. Les signataires reconnaissent que, de par les droits que leur confèrent les traités, les Indiens ont le droit de préserver leur mode de vie traditionnel, dont la chasse, la pêche et la cueillette, mais estiment que l'absence totale de règlement de chasse va à l'encontre d'une conservation sage et d'une gestion saine de la faune.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de conclure un accord avec les Indiens conventionnés assurant une gestion saine de la faune et limitant les droits des autochtones à pêcher, à chasser et à faire la cueillette pour leur consommation propre et d'interdire la vente à des fins de gains de viande d'animaux sauvages chassés en vertu des traités.

LE CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LA SEXUALITÉ

M. Doug Fee (Red Deer): J'ai une seconde pétition signée par un certain nombre de personnes du centre de l'Alberta qui s'inquiètent de ce que l'association Planning des naissances ait fait une demande de financement auprès du gouvernement pour un projet de centre d'information et de documentation sur la sexualité. Les fonds demandés viendraient de la poche des contribuables canadiens.

Les pétitionnaires estiment qu'il s'agirait d'un dédoublement inutile de services déjà offerts et demandent donc au Parlement de n'accorder aucun financement pour ce projet.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant du Club de l'âge d'or de Dubuisson en Abitibi qui déclare que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. On y signale que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, ces pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer d'autres pétitions provenant de résidants de High Park Avenue et Québec Avenue ainsi que des rues Bloor, Pacific, Oakmount, Mountview, Pinecrest, Glenlake, Gothic, Glenavon et d'autres rues avoisinantes. Ces pétitionnaires déclarent être très satisfaits de l'emplacement du bureau de poste auxiliaire nº 166 situé dans la pharmacie High Park et des services offerts par ce bureau.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de prier le gouvernement de ne pas fermer le bureau auxiliaire no 166 situé dans la pharmacie High Park et de ne pas réduire les services qui y sont offerts.

• (1520)

LA VIOLENCE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant 20 000 signatures, ce qui fait au total 50 000 noms apposés en mémoire de tous les enfants ayant souffert de la violence des autres.

Ces signatures visent à souligner que nous croyons fermement que les peines imposées aux agresseurs et aux assassins d'enfants sont beaucoup trop clémentes au Canada. Nous demandons vigoureusement que cette pétition soit considérée comme un vote populaire en faveur du rétablissement de la peine capitale pour les meurtriers d'enfants et de peines beaucoup plus sévères pour les agresseurs d'enfants.

Si nous ne pouvons protéger nos propres enfants contre les coupables de ces crimes horribles, qui le fera? Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter des lois contre ce genre de criminels. J'appuie entièrement cette pétition.

[*Français*]

LES AÎNÉS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition. Les signataires de cette pétition indiquent que l'indexation des pensions ne représente aucunement les besoins financiers des aînés.

Ils soulignent également que l'indexation générale, même avec le supplément, est insuffisante. Les pétitionnaires signalent de plus que la pauvreté croît de façon effrénée chez les aînés dont plusieurs vivent sous ou au seuil de la pauvreté. Ils ajoutent, en terminant, qu'il en résulte une crise de revenus chez ces aînés.

[*Traduction*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je voudrais présenter une autre pétition venant de gens du Manitoba.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement s'assure qu'on n'utilise pas de langage inapproprié à la radio ou à la télévision. Ils condamnent également la violence trop courante à la radio et à la télévision. Ils signalent que c'est inutile pour informer ou divertir les gens en anglais, en français ou dans toute autre langue. Enfin, ils précisent que cela va à l'encontre de certains des principes sur lesquels ils se basent pour élever leur famille.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 320 et 448.

[*Texte*]

Question nº 320—**M. Gardiner:**

Concernant les annonces télédiffusées sur le rapport du comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, *a*) quel ministère ou organisme en a payé les frais; *b*) quel est le coût de production et de placement; et *c*) quels organismes ou particuliers ont reçu les contrats relatifs à ces annonces, et quel est la date et la valeur de ces contrats?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): La publicité télédiffusée pour le compte du comité mixte spécial relève du budget d'Approvisionnements et Services Canada. Cette publicité a été effectuée au nom du Comité du Cabinet sur les communications, relativement aux exigences du Bureau des relations fédérales-provinciales. Les dépenses relatives à ces annonces s'élèvent à 3 335 869,18 $ et l'agence de publicité était Publitel.

Compte tenu de la période de l'année, le contrat a été réparti sur deux années financières: pour 1991-1992, une valeur de 970 582,00 $; et pour 1992-1993, une valeur de 2 365 287,18 $.

Question nº 448—**M. Manley:**

Pour 1991 et 1992, combien le gouvernement a-t-il consacré à la revitalisation des noyaux urbains et comment ces crédits ont-ils été répartis?

L'hon. Elmer MacKay (ministre des Travaux publics): Travaux publics Canada (TPC) est le gardien de plusieurs biens immobiliers qui se situent dans les centres-villes. Ces immeubles, en vieillissant, requièrent souvent des rénovations importantes afin de respecter les normes de plus en plus rigoureuses en matière de santé et de sécurité. Ces rénovations ne sont pas comptabilisées comme étant de la revitalisation des noyaux urbains.

Travaux publics Canada gère un programme de projets majeurs d'immobilisations financés par le crédit 15—programme des biens immobiliers—dépenses en capital.

Ce crédit comprend la construction de nouveaux immeubles fédéraux et la rénovation ou le réaménagement des immeubles fédéraux existants. Certains de ces projets sont situés en milieu urbain. Trois de ces projets ont eu lieu dans la région du Pacifique-ouest de TPC et deux dans la région du Québec.

Victoria—Immeuble Custom House (816, rue Government)—Rénovations

Ce projet, au coût total de 4 400 000 $, consistait à modifier les deux premiers étages à bureaux en espace pour fin de commerces en détail, et à installer une nouvelle façade héritage à l'annexe qui a été construite en 1957. Le projet a été entrepris à la demande de la ville de Victoria et du milieu des affaires afin de contribuer à la revitalisation de la rue Government et du inner harbour Empress Hotel provincial legislative precinct. Le projet a été complété dans l'ensemble au printemps de 1992 et les dépenses en capital ont totalisé 2 500 000 $ pour l'année financière 1991-1992.

Whitehorse—Immeuble fédéral «Elijah Smith» (308, rue Main)—Réaménagement

Ce projet, au coût total de 24 700 000 $, consistait à la démolition par étapes du bâtiment existant et à la construction d'un nouvel édifice fédéral. L'immeuble Elijah Smith est un édifice à bureau de quatre étages ayant 9 500 mètres carrés d'espace locatif, qui occupe tout un quartier de la rue Main. Le projet a été complété dans l'ensemble au printemps de 1992 et les dépenses en capital ont totalisé 10 800 000 $ pour l'année financière 1991-1992.

Winnipeg—Immeuble MacDonald (344, rue Edmonton)—Rénovations

Ce projet, au coût approximatif de 6 000 000 $, consistait à rénover tous les étages de l'édifice, afin de porter leur vie économique à 25 ans. Le projet a été complété dans l'ensemble en 1992 et les dépenses en capital ont totalisé 2 millions de dollars pour l'année financière 1991-1992.

Chicoutimi—Vieux-Port de Chicoutimi

1991—186 850 $—aménagement de la piste cyclable, arpentage et autres documents légaux de rétrocession, décontamination des sols, réaménagement des berges

1992—97 959 $—aménagement de la piste cyclable, arpentage et autres documents légaux de rétrocession, décontamination des sols, réaménagement des berges

Trois-Rivières—Vieux-Port de Trois-Rivières

1991—369 265 $—remboursement à la ville pour les coûts d'exploitation et d'entretien pour l'année civile antérieure

1992—424 576 $—remboursement à la ville pour les coûts d'exploitation et d'entretien pour l'année civile antérieure

Les deux projets suivants sont financés par le crédit 20, programme des sociétés d'État:

Montréal—Vieux-Port de Montréal

1990-1991—14 363 000 $—les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital

1991-1992—42 232 612 $—les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital

1992-1993—13 457 000 $—les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital
(avr. à déc.)

Toronto—Harbourfront

1990-1991—3 648 932 $—les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital

1990-1991—3 700 000 $—prêts pour couvrir les dépenses d'immobilisations

1991-1992—11 000 000 $

1992-1993—8 200 000 $
(avr. à déc.)

Toronto Harbourfront a été le seul projet fait conjointement avec une ville/région.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je demande, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend le débat, interrompu le 27 avril, sur la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 14487) et le sous-amendement de M. Langdon (p. 14534).

Mme le vice-président: Lorsque nous avons levé la séance hier, le député de Carleton—Charlotte disposait encore de deux minutes. Le député peut donc prendre la parole, après quoi nous passerons à la période des questions et observations.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je terminerai simplement ce que je disais hier en déclarant que l'économie canadienne se porte bien.

Les progrès ne sont peut-être pas aussi rapides que nous le souhaiterions, mais je le répète, selon la plupart des analystes et aussi selon l'organisme dont je parlais hier, le Fonds monétaire international, l'économie canadienne connaîtra une croissance plus rapide que celle de tous les autres pays industrialisés au cours des prochaines années.

Cette situation est due à un certain nombre de facteurs, et pas seulement aux mesures importantes présentées il y a quelques jours par le ministre de Finances, mesures qui viennent compléter la bonne gestion de l'économie de mon parti et du gouvernement depuis 1984.

Le dernier budget renforce les effets positifs de l'exposé économique présenté à la Chambre en décembre dernier, comme en témoigne la reprise vigoureuse de l'économie. De fait, le ministre rappelait aujourd'hui à la Chambre que 200 000 emplois ont été créés au Canada depuis août dernier et 48 000 autres au cours du dernier mois seulement.

À cela s'ajoutent les mesures de fond contenues dans les budgets précédents. En réalité, 148 000 Canadiens ont profité du programme de logement annoncé il y a un an et qui permettait d'utiliser les fonds d'un REÉR pour acheter une maison neuve. Ce sont là quelques-unes des mesures que le gouvernement a prises ces derniers mois, sans oublier la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et les modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

• (1525)

Toutes ces mesures s'inscrivent dans l'approche de fond adoptée par le gouvernement depuis 1984, et je suis fier de ce que nous avons réalisé. Je suis maintenant prêt à entendre les questions et observations des députés d'en face.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, encore une fois, je ne suis pas d'accord avec le député de Carleton—Charlotte. Cela se répète souvent depuis des mois. Je le respecte beaucoup quand il défend les principes fondamentaux qui sont en place. Je comprends son point de vue et je sais qu'au Canada, nous avons des taux d'intérêt peu élevés et pratiquement pas d'inflation. Par contre, ce que nous avons aujourd'hui dans nos collectivités, à cause de cet obsédant besoin d'éliminer l'inflation, c'est, d'après les listes d'assistés sociaux et de chômeurs, bien au-delà de trois millions de sans-emploi.

Or, au cours des quatre derniers mois, des deux côtés de la Chambre, nous avons reconnu que la solution pour créer des emplois résidait vraiment dans le secteur de la petite entreprise. C'est ainsi qu'à l'unanimité, nous avons adopté la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je suis certain que les Canadiens ont plus entendu parler de cette mesure depuis 90 jours qu'ils n'en avaient entendu parler au cours des 15 dernières années.

Cependant, mon problème avec les ministériels au sujet de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, c'est qu'ils ne respectent pas l'engagement qu'ils ont pris à la Chambre il y a à peine deux mois. En effet, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme était intervenu à la Chambre pour déclarer qu'il allait faire distribuer aux petites entreprises de la documentation pour promouvoir cette mesure particulière afin qu'on s'en serve. Il ne l'a pas fait.

Je sais que la Banque de Nouvelle-Écosse a fait paraître des annonces à cet égard dans les journaux et je la félicite, de même que la Banque de Montréal qui offre un taux de 1 p. 100 sous le taux préférentiel pour les prêts inférieurs à 100 000 $.

Ne croyez-vous pas que la relance ne pourra se produire que si les banques font rigoureusement la promotion de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et s'en servent? Si vous convenez que cela est nécessaire, qu'est-ce que vous et votre gouvernement entendez faire pour garantir que cela se fasse?

M. Thompson: Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que les petites entreprises sont le moteur de l'économie canadienne. Ce secteur est celui qui crée le plus d'emplois et qui est, par conséquent, le principal employeur de notre pays.

Nous, qui formons le gouvernement, avons beaucoup fait pour les petites entreprises, notamment avec l'appui de certains députés d'en face. Les modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, à laquelle le député fait allusion, sont évidemment un exemple des initiatives prises.

En fait, comme je me suis toujours intéressé à cette question, j'en ai fait part il y a quelque temps au ministre responsable des petites entreprises. Nous faisons le nécessaire à la Chambre, mais nous attendons des établissements de crédit qu'ils collaborent afin que les décisions prises ici puissent se concrétiser. Je reconnais que cela n'a pas été le cas dans le passé, soit jusqu'à ce que ces changements soient apportés à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Cette loi renferme des dispositions qui font qu'il est maintenant plus rentable, si je puis m'exprimer ainsi, pour les banques de traiter avec les petites entreprises. Il y a lieu de croire que les banques collaborent, mais le député de Broadview—Greenwood et d'autres peuvent être certains que je vais continuer d'insister auprès du ministre pour faire en sorte que ce soit le cas.

Je sais qu'à une époque, le ministre des Finances a été un petit entrepreneur et qu'il s'intéresse de très près à cette question. Je vais continuer de talonner les banques et de veiller à ce qu'elles se conforment aux dispositions législatives adoptées par la Chambre, parce que cela est très important.

• (1530)

Il existe un grand nombre de petites entreprises qui ont besoin d'argent. Ces entreprises ne demandent rien au gouvernement. Elles veulent simplement que les banques réagissent de façon positive, et j'espère que celles-ci le feront. Vous pouvez être certains que je ferai mon possible pour que ce soit le cas.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai deux questions à poser au député

Il a dit que le gouvernement avait sainement géré les finances du pays et établi de bonnes bases économiques. Comment peut-il affirmer une chose pareille? Je ne dis pas cela avec méchanceté, mais, en ce moment même, le Canada compte plus de 1,6 million de sans-emploi, 2,7 millions d'assistés sociaux, plus de 2 millions de personnes qui font la queue aux banques alimentaires. Comment peut-il parler ainsi quand on sait que le déficit dépasse de beaucoup les 30 milliards de dollars et que la dette est supérieure à 450 milliards de dollars, alors qu'elle n'atteignait pas 200 millions de dollars quand les conservateurs ont pris le pouvoir?

Ma deuxième question concerne ma province, le Manitoba, qui a subi cinq durs coups. D'abord, le financement du développement régional a été réduit. Ensuite, les subventions de VIA Rail et de la Société Radio-Canada ont été réduites à maintes reprises. Enfin, les ententes relatives aux mines et aux forêts vont être annulées. Des emplois vont donc être perdus dans ces secteurs.

Comment les gens peuvent-ils garder espoir? Comment les habitants du Manitoba et d'ailleurs peuvent-ils croire que ce budget va maintenir leurs acquis tout en améliorant leur situation? Je ne vois tout simplement pas comment.

M. Thompson: Madame la Présidente, j'espère que j'aurai le temps de donner ma réponse.

Comme je le disais dans mon intervention d'hier, il y a un million et demi de Canadiens au chômage et, chose certaine, aucun d'entre nous ne saurait s'en dire satisfait, peu importe de quel côté de la Chambre il siège. Personne ne peut se satisfaire de cette situation.

Il n'en demeure pas moins que l'économie canadienne évolue dans la bonne direction; un certain nombre de données le confirment. J'ai cité les chiffres du FMI au sujet de la croissance que devrait connaître l'économie canadienne et de la croissance soutenue des dernières années, ainsi que les prévisions de cette organisation pour les deux prochaines années. Tout cela est encourageant, mais j'en reviens à des données sur lesquelles nous pouvons tabler.

Par exemple, nos exportations de l'an dernier ont atteint un nouveau record, 157 milliards de dollars. Qu'est-ce que cela veut dire? Création d'emplois. Comme je l'ai expliqué plus tôt, 200 000 emplois ont été créés depuis août dernier et 48 000 au cours du dernier mois seulement. C'est un progrès. Le malheur, c'est que lorsque l'économie démarre, les effets de la croissance ne se font pas sentir du jour au lendemain. Il faut du temps.

De toute évidence, il faut mettre en place les conditions fondamentales qui sont favorables à la relance, et nous l'avons fait. Il faut bien insister sur ce fait, car, tous autant que nous sommes, nous ne demanderions pas mieux que de faire disparaître le chômage d'un coup de baguette magique, mais il ne faut pas rêver.

Pour en revenir à l'essentiel, les conditions favorables sont en place et c'est à cela que le député devrait réfléchir sérieusement.

Quant à la situation du Manitoba et de toutes les provinces, je signale que nous n'avons pas touché aux transferts aux provinces, notamment aux provinces pauvres, dont le Manitoba. Ainsi, les paiements de transfert au Manitoba et à ma propre province, le Nouveau-Brunswick, loin d'avoir été touchés, connaîtront une croissance supérieure à celle observée dans d'autres secteurs.

Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a réagi très favorablement au budget déposé il y a deux jours.

• (1535)

Voici ce qu'il a dit: «Comment est-ce que je pourrais critiquer le gouvernement fédéral sous prétexte que nous manquons d'argent au Canada? Il est vrai que nous sommes aux prises avec des problèmes, mais les paiements de transfert au Nouveau-Brunswick, ma province, et au Manitoba augmenteront.» Nous sommes conscients que ces provinces dépendent des paiements de transfert.

On nous reproche dans certains milieux de ne pas avoir comprimé ce poste budgétaire. Je répondrai, moi qui viens d'une province pauvre, que le gouvernement a pris la bonne décision.

Par exemple, les paiements de transfert directs du gouvernement du Canada représentent 40 p. 100 des revenus du Nouveau-Brunswick. Ces transferts, qui s'élèveront cette année à environ 1,5 milliard de dollars, restent intacts. Le gouvernement peut en tirer un certain réconfort.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je voudrais dire un mot au sujet de cet exercice raté qu'on a appelé le budget.

J'en ai vus, des budgets, depuis le temps que je siège à la Chambre des communes, mais, que je me souvienne, jamais il n'y en a eu de plus insipide, désolant, poudre aux yeux que celui dont nous débattons aujourd'hui.

Il est très rare, au Canada, que ce soit à l'échelon fédéral ou provincial, qu'un budget ne comporte pas de majoration d'impôts, ne modifie pas de programmes ou ne prévoie pas quelques nouvelles initiatives. Pourtant, ce budget-ci ne fait vraiment pas grand-chose dans le fond.

Il s'agit essentiellement du prolongement de l'énoncé économique de décembre dernier. Évidemment, personne n'est satisfait du budget.

Je ne suis pas satisfait parce qu'il ne s'attaque pas au gros problème de la création d'emplois au Canada. Il complique, en outre, les choses pour les agriculteurs des Prairies, surtout ceux de la Saskatchewan. Même les amis du gouvernement sont mécontents. Les gens d'affaires et les investisseurs ne sont pas contents du gouvernement.

Il y a une société de cotation montréalaise qui a réduit la cote de crédit du gouvernement du Canada de AAA à AA hier. Je crois que c'était l'une des premières fois que cela arrivait dans l'histoire de notre pays. Le gouvernement fédéral n'a peut-être même jamais eu une cote de crédit aussi faible dans toute notre histoire. Une cote AA, c'est vraiment très faible pour le gouvernement central du Canada.

Cette baisse a fait chuter le dollar canadien. Le ministre n'est pas sans savoir que la valeur du dollar canadien a baissé. Évidemment, la Banque du Canada a jugé bon hier de majorer considérablement le taux d'escompte officiel dans l'espoir de soutenir le cours du dollar. Déjà les effets à court terme du budget que nous a présenté le gouvernement se font sentir.

Ce budget ne porte la marque d'aucune vision. Il ne contient ni plan directeur, ni la moindre indication de la direction que le gouvernement compte prendre. Au terme de neuf années de régime conservateur, on se retrouve avec 11 p. 100 de la population canadienne au chômage. Une autre tranche importante de celle-ci en est réduite à vivre de l'assistance sociale, travaille à temps partiel, a décroché ou est sous-employée.

La Conférence des évêques catholiques du Canada a fait savoir, il y a deux semaines environ, qu'il y avait plus de trois millions de Canadiens et de Canadiennes qui étaient soit sans emploi, soit sous-employés. Quelle honte pour le plus riche des pays industrialisés qu'un tel gaspillage de ressources humaines!

Le Parti conservateur est au pouvoir depuis neuf ans—neuf longues années—et malgré cela, 11 p. 100 des Canadiens sont sans emploi et plus d'un million doivent compter sur l'assistance sociale.

Pour ce qui est du déficit, c'est comme laisser entrer un renard dans le poulailler. Le Parti conservateur parle du déficit. Qu'est-il arrivé à notre déficit national? Il sera encore de plus de 32 milliards de dollars cette année. L'an dernier, il était d'environ 35 milliards. En 1984, lorsque le premier ministre a accédé au pouvoir, la dette s'élevait à environ 160 milliards de dollars. Cette année, elle atteindra 458 milliards.

Elle est passée de 160 milliards à 458 milliards de dollars, et c'est l'oeuvre du Parti conservateur qui dit: «Continuez de nous élire, et nous allons réussir à contenir la dette et le déficit dans ce pays.» Nous avons maintenant des candidats à la direction, particulièrement le ministre de l'Environnement et l'ancienne ministre de la Justice, qui font le tour du pays en disant: «Nous avons des idées sur la façon de contenir le déficit en trois ans.»

C'est comme le poulet qui vote pour le colonel Saunders. S'ils ont des idées sur la façon de faire disparaître la dette et le déficit, pourquoi n'ont-ils rien dit jusqu'à maintenant, eux qui siègent au Cabinet depuis cinq ans ou sept ans ou même huit ans? Ils induisent les Canadiens en erreur, comme l'a toujours fait le Parti conservateur. Le Parti conservateur a détruit l'économie du pays. Non seulement il a conduit les gens au chômage en faisant monter les taux d'intérêt, mais il a imposé une nouvelle taxe, la TPS, qui a ralenti l'économie canadienne, qui a étranglé les petites entreprises et qui a multiplié les formalités administratives pour ce secteur. Les conservateurs ont signé avec les États-Unis un accord commercial qui nous a fait perdre notre souveraineté. Aujourd'hui, en Ontario particulièrement, des centaines de milliers de personnes perdent leur emploi à cause de cet accord, non pas temporairement comme lors de la dernière récession, mais pour de bon cette-fois-ci. . .

• (1540)

M. Heap: Deux tiers d'entre eux.

M. Nystrom: . . .parce que ces emplois sont transférés aux États-Unis et, depuis peu, au Mexique aussi.

Comme le député de Trinity—Spadina, circonscription de Toronto, le disait, environ deux tiers des emplois perdus en Ontario sont perdus à jamais. Les conservateurs ont trop cédé. Ils ont bradé le pays. Ils ont détruit le Canada. Ils ont détruit l'économie du Canada et ils sont en train de détruire beaucoup d'institutions nationales.

Une voix: Ils appellent cela gérer l'économie.

M. Nystrom: Ils amputent le budget de la SRC et de VIA Rail, ils sabrent dans les services postaux et détruisent les bureaux de poste ruraux. Même ma ville, Yorkton, qui compte environ 18 000 habitants, ce qui n'en fait pas une petite ville ni un village, a perdu son bureau de poste il y a deux ans à cause du gouvernement conservateur.

Le gouvernement détruit les institutions qui unissent l'Est à l'Ouest avec l'accord commercial signé avec les États-Unis. Et voilà maintenant l'ALÉNA, l'accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis.

Même le président des États-Unis n'est pas satisfait de l'ALÉNA. Il veut négocier des accords parallèles. Pourtant, le gouvernement du Canada veut forcer la Chambre des communes à adopter l'ALÉNA, il veut diluer encore davantage les liens est-ouest et les remplacer par des liens nord-sud pour faire à nouveau les quatre volontés des grosses multinationales.

C'est inacceptable! Peu importe qui sera élu chef du Parti conservateur dans environ six semaines, les Canadiens sauront qu'un conservateur reste un conservateur et ils sauront quel genre de programme économique les conservateurs ont mis de l'avant depuis neuf ans.

Même si le budget ne change pas grand-chose à la situation, il contient quelques modifications qui frapperont durement les citoyens ordinaires. Dans le cas de la TPS, par exemple, un crédit d'impôt est actuellement versé aux plus démunis quatre fois par année. Je connais des électeurs de ma circonscription qui reçoivent ce chèque tous les trois mois. Que fait le gouvernement? Au lieu de leur envoyer leur chèque tous les quatre mois, il le fera désormais tous les six mois. Les pauvres auront alors plus de mal à satisfaire aux besoins de leurs enfants, à payer la nourriture, le loyer et les vêtements et à vivre. Cette mesure permettra cependant au gouvernement d'économiser 7,5 millions de dollars.

Si le premier ministre annulait sa grandiose tournée d'adieu en Europe, nous économiserions probablement environ un million de dollars. Cette décision aurait plus de portée que le fait de cesser d'envoyer des chèques tous les trois mois aux plus démunis, qui reçoivent pour l'instant, à intervalles réguliers, de l'argent qui leur permet de nourrir leur famille.

Sept millions et demi par année, c'est une somme considérable, mais qui ne représente, dans le budget global du pays, qu'une goutte d'eau dans la mer. C'est une très petite goutte d'eau qui aide les simples citoyens quand ils en ont le plus besoin. Ces citoyens dépenseront immédiatement l'argent reçu. Ils en remettront une partie en impôt. Ils stimuleront l'économie en se procurant des biens et des services.

Le budget prévoit un autre changement, peut-être le plus important de tous, soit la réduction des subventions du Nid-de-Corbeau versées aux agriculteurs des Prairies. Il s'agit de l'une des rares, sinon de la seule initiative législative annoncée dans le budget. Si nous nous reportons à la page 57, nous voyons que le gouvernement déclare qu'il réduira encore de 10 p. 100 les subventions du Nid-de-Corbeau. Ces subventions font partie d'un accord signé par le gouvernement fédéral qui s'engageait à accorder à perpétuité aux agriculteurs 720 millions de dollars par année, somme qui serait alors versée aux compagnies de chemin de fer pour subventionner le transport des céréales.

Il y a un an, le gouvernement fédéral décidait unilatéralement de réduire ces subventions de 10 p. 100, soit d'environ 72 millions de dollars. Ce n'est pas ce que j'appelle du fédéralisme coopératif. Le gouvernement ne dit pas aux provinces et aux agriculteurs canadiens: «Nous voulons connaître votre point de vue et vous consulter avant de prendre une décision importante.» Au contraire, le ministre des Finances va chercher 72 millions de dollars dans les poches des agriculteurs de ma circonscription et des autres circonscriptions des Prairies.

Voilà que le gouvernement nous apprend qu'il réduira encore davantage ces subventions au cours de la prochaine année financière. Il appliquera une réduction non pas de 10 p. 100, mais bien de 15 p. 100. L'année suivante, ce sera une réduction de 20 p. 100, qui se perpétuera d'année en année et qui représente plus de 140 millions de dollars par année. Cela se produira à moins que le gouvernement fédéral ne s'entende avec les gouvernements provinciaux et les agriculteurs pour modifier le mode de paiement, pour faire les versements non plus aux sociétés ferroviaires, mais aux agriculteurs. Et si l'argent va directement aux agriculteurs, adieu au transport subventionné et régulier des céréales au Canada.

• (1545)

Les syndicats du blé des Prairies souhaitent que l'on continue de verser l'argent aux sociétés ferroviaires. Le Syndicat national des cultivateurs est du même avis, tout comme le gouvernement de la Saskatchewan et les Canadiens de cette province. Et, pourtant, le gouvernement d'en face veut modifier le mode de paiement pour contenter ses riches amis, notamment les grands producteurs céréaliers du sud de l'Alberta et les éleveurs des Prairies.

Ce n'est rien d'autre que du chantage, une tentative de corruption de la part du gouvernement fédéral. Il menace les agriculteurs des Prairies de réduire le tarif du Nid-de-Corbeau de 10 p. 100 encore et de supprimer 72 autres millions de dollars par année s'ils ne conviennent pas de modifier le mode de paiement.

C'est inacceptable! Nous voulons construire un pays fort et créer des emplois pour les agriculteurs et pour les autres Canadiens de tout le pays.

Ce que je tiens à signaler en troisième lieu au sujet du budget, ce sont des changements qui ne semblent pas vraiment importants dans l'ensemble, mais qui le sont au plus haut point en raison du nombre de gens qui sont directement visés, abstraction faite de la TPS et du tarif du Nid-de-Corbeau. Il s'agit de l'annonce d'autres compressions budgétaires dans le secteur du développement régional.

Si j'en juge par ce que je lis à la page 57 du budget, les dépenses de développement régional seront réduites de quelque 500 millions de dollars par année. Nous devrions peut-être sabrer dans certaines dépenses puisque nous avons un problème de déficit. Pourquoi ne pas annuler l'achat des hélicoptères militaires et économiser ainsi 5,8 milliards de dollars au lieu de réduire le financement du développement régional au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et dans le nord du Québec et économiser. . .

M. O'Kurley: Cette dépense est étalée sur 14 années. De quoi parlez-vous?

M. Nystrom: Je n'ai pas dit en un an pour les hélicoptères militaires. Donnez-vous la peine d'écouter.

Pourquoi ne pas réduire les dépenses de 5,8 milliards en annulant l'achat d'hélicoptères militaires au lieu de réduire de 500 millions de dollars par année les fonds consacrés au développement régional? Quand on vient de la région de l'Atlantique, du nord du Québec, du nord de l'Ontario ou de certaines parties des Prairies ou de la Colombie-Britannique, on comprend à quel point il est important d'investir dans le développement régional.

Il est criminel d'avoir un taux de chômage aussi élevé à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement laisse pourtant entendre maintenant que nous devrions réduire de 500 millions de dollars par année le budget consacré au développement régional afin de pouvoir dépenser cet argent pour acheter des hélicoptères militaires dont notre pays n'a pas besoin.

C'est une question de priorités. Bien sûr, nous avons un problème budgétaire et un déficit. Notre pays est le plus endetté des pays du G-7. C'est une affaire de priorités. Ne dépensons pas d'argent pour des hélicoptères militaires. Donnons-nous plutôt un régime fiscal équitable afin que les riches et les sociétés paient leur juste part. Éliminons certaines des échappatoires qui existent dans le régime fiscal. Supprimons l'exonération des gains en capital de 100 000 $ sauf pour les agriculteurs et les propriétaires d'une résidence principale. Le régime fiscal permettra alors de recueillir davantage de recettes et il y aura plus d'argent à dépenser pour les Canadiens. Nous pourrons régler le problème de la dette si nous avons plus de recettes. Nous pourrons également sauver nos programmes sociaux.

Enfin, ce qui importe le plus, c'est un plan de création d'emplois. Nous sommes un des rares pays du monde à ne pas avoir de plan de création d'emplois. En Europe, au Japon et au sein de la nouvelle administration aux États-Unis, on cherche à redonner du travail aux chômeurs, à créer plus de richesse et à amener les gens à exercer un travail productif et à payer des impôts et des taxes pour le bien du pays et de la société.

On ne pourra vraiment réduire la dette qu'en créant des emplois de sorte que les gens n'auront plus besoin de l'aide sociale ni de l'assurance-chômage et pourront payer des impôts et des taxes au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux.

Si nous mettons un demi-million de personnes de plus au travail, la dette diminuera. Nous aurons plus d'argent pour les programmes sociaux et pour les autres programmes dont nous avons si désespérément besoin.

Le chef de notre parti a annoncé il y a environ deux mois que nous avions un plan et une stratégie de plein emploi. En vertu de ce plan, notre pays investirait davantage dans la recherche et le développement. La somme dérisoire que nous consacrons aujourd'hui à la recherche et au développement nous classe à l'un des derniers rangs parmi les pays industrialisés. Nous venons également à l'un des derniers rangs quant aux sommes que nous consacrons à la formation de nos travailleurs pour les préparer à relever les nouveaux défis que l'avenir nous réserve.

Il y a beaucoup de domaines dans notre pays où nous pourrions investir dans les infrastructures. Il y a de nombreux secteurs dans lesquels nous pourrions également exceller naturellement si nous y engagions plus de dépenses.

• (1550)

Je songe, par exemple, aux transports, aux communications, à l'agriculture, à l'exploitation minière, à la foresterie et à l'exploitation d'autres ressources. Il devrait y avoir plus d'investissements dans l'environnement, un problème de plus en plus important de nos jours. Nous pourrions investir davantage dans le logement social, les habitations coopératives et d'autres projets semblables. Voilà ce qu'il faudrait faire et ce que le gouvernement d'en face ne fait pas.

Si nous voulons résoudre le problème de la dette et enrayer une partie de la misère humaine dont nous sommes témoins aujourd'hui, nous devrons mobiliser toutes les énergies de ce pays dans une stratégie nationale de création d'emplois à laquelle participeront non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les provinces et les territoires, les syndicats, les milieux agricoles et le secteur privé.

Il faut livrer contre le chômage et la pauvreté une bataille comme celles que nous avons menées durant la Seconde Guerre mondiale. Si nous avons pu mobiliser les ressources de notre pays pour participer à la Première ou à la Seconde Guerre mondiale ou à d'autres guerres de l'Histoire, nous pouvons certainement les mobiliser pour lutter contre le chômage et redonner du travail aux Canadiens. Nous donnerions ainsi à ces derniers un sentiment de dignité et de fierté et nous les aiderions à contribuer à leur économie.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais, avant de terminer, je veux dire que la Saskatchewan est un excellent exemple de ce que les conservateurs ont fait au Canada depuis les huit ou neuf dernières années. Des gens quittent maintenant cette province qui affiche actuellement le niveau de chômage le plus élevé de son histoire, après une hausse d'environ 8 ou 9 p. 100. Cette province compte de plus en plus d'assistés sociaux, de décrocheurs et de gens qui ont perdu leurs illusions. La Saskatchewan perd des agriculteurs chaque jour. Elle perd des petites villes et des villages.

Malgré cela, ces dernières années, le gouvernement fédéral a toujours réduit, sauf cette année, les paiements de transfert aux provinces, au titre de la santé, de l'éducation et de la péréquation. Il a réduit l'augmentation de ces transferts. Ma province reçoit quelque 500 millions de dollars de moins que ce qui lui aurait été versé si les formules n'avaient pas été modifiées. Des modifications ont en effet été apportées à la formule de péréquation et à celle qui a été établie pour les transferts aux termes des accords fiscaux conclus au Canada.

À l'heure actuelle, ma province connaît des difficultés pires que celles auxquelles elle s'est heurtée durant les années 30. Un gouvernement conservateur dirigé par le premier ministre Grant Devine a mené les destinées de la province pendant neuf ans. Lorsque M. Devine a été porté au pouvoir en 1982, la dette de la province totalisait quelque 3,5 milliards de dollars. Neuf ans plus tard, notre dette atteint environ 15 milliards de dollars. C'est le plus fort taux d'endettement par habitant dans une province canadienne, y compris Terre-Neuve et le Labrador. Neuf longues années de vaches maigres sous le régime conservateur ont fait passer la dette de 3,5 à quelque 14 milliards de dollars en Saskatchewan.

M. O'Kurley: Ce n'est pas vrai. Parlez plutôt de l'excédent de fonctionnement.

M. Nystrom: Si le bruyant député conservateur venait faire ce genre de commentaires en Saskatchewan, on ne le tolérerait pas.

À cause de gouvernements conservateurs, des hôpitaux ferment maintenant leurs portes, des localités rurales sont détruites et la province est presque en faillite. C'est là l'héritage que nous ont légué les conservateurs, un héritage conservateur où les rêves sur ce pays sont absents et qui est dépourvu de vision d'avenir.

Un changement s'impose au Canada. Nous en avons grandement besoin. Nous avons besoin d'un gouvernement qui accordera la priorité aux emplois et aux Canadiens. Nous avons besoin d'un gouvernement qui annulera le libre-échange afin de reconquérir une partie de la souveraineté que nous avons perdue à cause de l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis. Nous avons besoin d'un gouvernement qui supprimera la TPS et qui instaurera un régime fiscal équitable fondé sur la capacité de payer.

Voilà ce que le Parti conservateur a fait pour détruire ce pays. S'il était au pouvoir encore quatre ans, je craindrais beaucoup pour l'avenir du Canada.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, il y a de quoi s'étonner quand on entend des députés du Nouveau Parti démocratique parler des difficultés que traverse la Saskatchewan.

Ces députés oublient que c'est leur propre parti qui forme le gouvernement de la Saskatchewan. Qui blâment-ils? Quand le député gémit sur le sort de la Saskatchewan, il n'a qu'à s'en prendre à son propre parti

et à son propre premier ministre. Permettez-moi d'insister sur certains points de son discours.

• (1555)

Il a mentionné, entre autres, que notre pays se sortirait beaucoup mieux du marasme de la dette s'il y avait un demi-million de travailleurs de plus. S'il se rendait compte que l'économie canadienne croît et s'il jetait un coup d'oeil sur certaines statistiques, qui sont mises à la disposition de tous d'ailleurs, il serait des plus heureux. En effet, depuis le mois d'août, nous avons créé 200 000 emplois à plein temps au Canada. Le mois dernier seulement, le Canada a enregistré 48 000 nouveaux emplois. À ce rythme-là, il aura tôt fait de se rendre compte qu'il y a 500 000 travailleurs de plus au Canada.

Il faut donc examiner très attentivement les propos du député. Ainsi, grâce à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, au cours de l'année dernière seulement, notre volet commerce, notre volet exportation, en un mot, nos exportations ont atteint le chiffre le plus élevé jamais vu au Canada, soit 157 milliards de dollars, dont 80 p. 100 vers les États-Unis. Ça très bien pour nous.

Si nous voulons voir l'économie canadienne croître, continuons dans cette voie. N'abandonnons pas des politiques qui sont efficaces. Tout ce qu'un gouvernement fait peut toujours être examiné à la loupe, mais les faits sont là et il suffit de les regarder très attentivement. Et n'oublions pas qui est le premier ministre de la Saskatchewan.

M. Nystrom: Madame la Présidente, je suis très heureux que mon collègue d'en face ait dit de ne pas oublier qui était le premier ministre de la Saskatchewan. C'est Roy Romanow qui a pris la succession de Grant Devine, celui qui, en neuf ans, a fait passer l'endettement de notre province de 3,5 à 15 milliards de dollars. C'est absolument sans précédent dans notre pays, même pendant la grande dépression dans les années 30. Nulle part dans notre pays, et peut-être nulle part en Amérique du Nord, la dette par habitant n'a augmenté aussi rapidement qu'en Saskatchewan avec le gouvernement conservateur de Grant Devine.

Après 17 mois de gouvernement, le premier ministre Roy Romanow a réduit notre déficit de moitié et il y est parvenu sans l'aide du gouvernement fédéral. Il a réussi en dépit du fait que le taux d'augmentation des paiements de transfert aux provinces a diminué, ce qui nous a coûté plus de 500 millions de dollars l'année dernière. Il y est parvenu en dépit du fait que le gouvernement fédéral d'en face a promis à maintes reprises une troisième ligne de défense pour aider les agriculteurs des Prairies et qu'il n'a pas tenu sa promesse, de sorte qu'il n'y a pas d'argent et que de nombreux agriculteurs vivent dans la pauvreté.

Non, je n'oublie pas qui est le premier ministre de la Saskatchewan. Il met de l'ordre dans la pagaille qu'a causée le Parti conservateur dans notre province pendant neuf ans. C'est ce qu'il a fallu faire, aussi, après les années 30. Et je dis à mon collègue d'en face que lorsque la dette passe de 3,5 à 15 milliards de dollars en neuf ans, il y a quelque chose qui ne va vraiment pas.

Les habitants de ma province ne voteront plus pour les conservateurs pendant au moins une génération à cause de l'héritage que Grant Devine a laissé derrière lui. Il n'y a pas un parti à la Chambre qui jouisse de moins de crédibilité sur la question de l'endettement au Canada que le Parti conservateur qui siège en face.

Dans les années 30, c'était le premier ministre Bennett, un conservateur, qui nous a apporté la grande dépression et nous a endettés d'un bout à l'autre du pays. Dans les années 80, le premier ministre du Canada Brian Mulroney, et le premier ministre de la Saskatchewan, Grand Devine, ont fait la même chose. Les habitants de ma province ne l'oublieront pas.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'aime bien écouter le député de Yorkton—Melville, parce qu'il parle toujours avec passion de la province qu'il représente, la Saskatchewan, une province où nous avons eu une exploitation agricole pendant 22 ans, mais que nous avons dû quitter parce que la ferme ne pouvait pas nourrir une famille de huit.

Mon fils a fait l'inverse. Il s'est marié et a pris un emploi à Saskatoon. Il s'est acheté une maison, il a eu deux enfants, et il est maintenant au chômage. Il cherche à déménager dans une autre province. Donc, lorsque le député nous dit que la Saskatchewan est un bon exemple de ce que le gouvernement a fait à ce pays, je sais exactement de quoi il parle.

Il a mentionné également que son parti avait un excellent plan pour remettre les gens au travail. Comment redonner du travail aux gens? Cela m'intéresse beaucoup, comme tous les Canadiens, je suppose. Le député de Carleton—Charlotte n'arrête pas de nous parler des 200 000 emplois créés depuis août dernier, des 48 000 cette année, et j'en passe. Ce qu'il ne dit pas, c'est ce qu'est le gain net d'emplois. Si vous créez 200 000 emplois, mais qu'il en disparaît 300 000 pendant le même temps, qu'avez-vous accompli? En ce moment, nous sommes en période de perte nette.

• (1600)

Je sais que le premier ministre de la Saskatchewan essaie de créer des emplois; le premier ministre de l'Ontario aussi. Nous avons entendu à la période des questions d'aujourd'hui que le porte-parole du Nouveau Parti démocratique dans le domaine des finances n'est pas d'accord avec la méthode qu'utilise le premier ministre de l'Ontario.

Je me demande, et je lui pose la question très sérieusement, si le député est d'accord avec la méthode du premier ministre de l'Ontario ou s'il appuie le porte-parole de son parti pour les questions financières?

M. Nystrom: Madame la Présidente, sur cette question, le porte-parole de notre parti pour les finances parle en son nom personnel, et pas au nom du caucus du parti.

J'estime que le premier ministre Rae de l'Ontario fait ce qu'il peut dans une situation extrêmement difficile. Si rien n'était fait, le déficit de cette province atteindrait 17 milliards de dollars. Le premier ministre Rae consulte actuellement les syndicats de la fonction publique, ce qui est la chose honorable à faire.

Je suis heureux que le député ait soulevé cette question, car il y aura certainement des difficultés en Ontario, où il faut prendre des mesures ni très faciles ni très agréables. Au moins, le premier ministre de l'Ontario consulte les syndicats, notamment ceux de la fonction publique.

Au Manitoba, le premier ministre conservateur, Gary Filmon, n'a engagé aucune consultation avec le secteur public avant de décider que les fonctionnaires devraient prendre plusieurs jours de congé sans traitement. Dans cette province, les travailleurs auront 10 à 12 jours de congé sans paie. Il s'agit d'une décision unilatérale du Parti conservateur. Les travailleurs du Manitoba devront prendre des jours de congé sans paie.

Le gouvernement manitobain n'a consulté ni les employés ni leurs syndicats. Il n'a pas négocié avec eux. Il n'a engagé aucun processus de consultation avec eux. Il a simplement annoncé subitement qu'ils devraient prendre des jours de congé sans paie.

Ce n'est pas ainsi qu'on dirige une province. Au moins, en Ontario, Bob Rae consulte les fonctionnaires, négocie avec eux et leur parle du très grave problème qui accable la province. Il fait la chose honorable, du moins en principe, je crois. Je ne peux pas commenter dans le détail tout ce qui se passe en Ontario, car je ne connais pas la situation parfaitement.

Je sais que dans ma province, la Saskatchewan, le premier ministre a fait un travail louable, à mon avis, malgré une situation extrêmement difficile. La population de cette province appuie le premier ministre dans ses efforts pour maîtriser à nouveau l'économie. Si nous ne maîtrisons pas notre économie, elle sera dirigée par les banquiers et les investisseurs étrangers. Nous aurons alors encore moins de latitude pour protéger nos programmes sociaux et pour faire ce qu'il faut en tant que Canadiens.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, quand nos collègues du gouvernement parlent des emplois créés, il me semble qu'ils oublient de parler de ceux qui ont disparu. Quand ils parlent de création d'emplois, ils oublient de dire de quelle sorte d'emplois il s'agit. S'agit-il d'emplois à long terme qui payent bien ou plutôt d'emplois à temps partiel où il n'y a pas d'avenir?

Mon collègue pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Nystrom: Madame la Présidente, dans toute l'histoire du Canada, aucun gouvernement n'a entraîné la disparition d'un aussi grand nombre d'emplois que le gouvernement conservateur qui est en face de nous. Depuis 1984, le nombre d'emplois perdus est effarant. La conjoncture était pourtant assez favorable au milieu des années 80.

Un grand nombre des emplois qui sont maintenant créés au Canada sont à temps partiel et à faible salaire. Ce ne sont pas des emplois syndiqués et ils n'offrent ni sécurité d'emploi ni avantages sociaux pour les travailleurs. Ce sont les emplois les plus inférieurs qui soient et qui offrent un salaire à l'avenant pour faire vivre le travailleur ou la travailleuse et sa famille.

Nous avons besoin d'une attaque en règle contre le chômage et la pauvreté. Nous devons consacrer plus d'argent à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation, et investir plus judicieusement dans les domaines où nous réussissons bien, en tant que Canadiens. D'autres pays le font, dans le monde, et il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions pas le faire aussi.

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, vous savez, il y a des moments où les circonstances commandent un changement de cap pour le navire de l'État; c'est ce qu'on a dû

faire en 1984. À l'époque, tout le monde s'en souviendra, on se dirigeait tout droit sur un récif.

À d'autres moments, le cap est maintenu, car il suffit de faire quelques ajustements mineurs pour continuer de progresser. Et personne ne devrait être surpris que mon collègue, le ministre des Finances, ait justement fait cela dans le budget qu'il a déposé lundi dernier et que j'appuie sans réserve.

• (1605)

Au cours des huit dernières années, notre gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient, au moment opportun, afin d'asseoir notre force économique. Il ne faudrait pas se surprendre non plus que tous ne s'en soient pas réjouis. D'aucuns sont d'avis que le budget aurait dû prévoir des réductions de dépenses plus draconiennes. D'autres estiment que leur programme préféré aurait dû recevoir des crédits supplémentaires du gouvernement, ou qu'on aurait dû adopter la solution qu'eux préconisent.

Le marché monétaire avait certaines attentes; certaines sociétés d'évaluation du crédit en avaient d'autres.

[*Traduction*]

Certains auraient voulu des solutions à court terme pour les problèmes immédiats et d'autres rejetaient tout ce qui n'était pas à long terme. Dans chaque cas, c'est au ministre des Finances qu'est revenue la tâche de trouver le juste équilibre et de décider ce qui conviendrait le mieux pour les Canadiens, et c'est exactement ce qu'il a fait.

Tous les propos concernant un ultime testament et les programmes existants qui seraient des projets de création instantanée d'emplois sont le summum de l'irresponsabilité. Il est facile de devenir un héros-minute en proposant des solutions à l'emporte-pièce dans le seul but d'attirer l'attention des caméras et des journalistes à sensation. Les gens se laissent peut-être impressionner par ceux qui s'élèvent contre les dépenses du gouvernement, mais qui, d'un même souffle, présentent une longue liste de desiderata, de dépenses nouvelles.

Cela ressemble à la célèbre prière de saint Augustin: «Mon Dieu, faites que je devienne chaste, mais pas tout de suite.» Mais ces ministres des Finances d'opérette que nous venons d'entendre devraient comprendre qu'un pays s'édifie avec sagesse et réflexion, pas avec une langue acérée et assoiffée d'attention.

Heureusement, le ministre des Finances a, à mon avis, répondu aux attentes de la majorité des Canadiens en présentant à la Chambre un budget réaliste, responsable, cohérent, réalisable et parfaitement approprié.

[*Français*]

Je crois que les Canadiens et les Canadiennes ont obtenu ce qu'ils ont a appris à attendre du présent gouvernement, soit des politiques efficaces et des stratégies à long terme qui s'attaquent à la base des problèmes de façon à trouver des solutions durables.

L'ensemble de la population canadienne convient de la nécessité pour les gouvernements, à tous les paliers, de mettre de l'ordre dans leurs finances. Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent donc que le ministre des Finances leur a présenté un budget qui prévoit maintenir le cap dans la même direction pour cinq années encore, afin que le Canada soit tout à fait prêt à aborder le prochain millénaire, le XXI^{e} siècle.

Dans son exposé économique du mois de décembre, le ministre des Finances avait mis l'accent sur l'importance qu'accorde le présent gouvernement à la réduction du déficit afin que nous soyons en mesure d'atteindre notre objectif, qui est de jeter les bases d'une croissance économique durable. Les Canadiens et les Canadiennes veulent mettre un terme au déficit et à la dette qui hypothèque, de façon irresponsable, le droit de nos petits-enfants à décider d'eux-mêmes de leur avenir. Ils veulent que la réduction du déficit se fasse de façon convenable, par une réduction des dépenses, et non par des augmentations des impôts et des taxes. C'est ce que le ministre des Finances a fait. Ils veulent que l'on restreigne les dépenses publiques, et non pas qu'on les réduise au point où le gouvernement ne puisse plus faire son travail. C'est pourquoi, depuis 1984, le présent gouvernement a accru l'efficacité de l'administration publique.

En termes réels—et très peu de Canadiens semblent le réaliser, même ceux de cette Chambre—le coût de l'administration fédérale est inférieur aujourd'hui à ce qu'il était il y a huit ans, bien que notre population, elle, ait augmenté de 10 p. 100.

• (1610)

C'est grâce à cette sorte de gestion que dans le présent budget, nous pouvons faire des coupures de plus de 30 milliards de dollars sur les cinq prochaines années et que les dépenses excédentaires ne mettront pas en péril la prospérité future du pays. Le budget doit être vu, naturellement, à la lumière des nombreuses autres initiatives à long terme entreprises par le gouvernement, parce que celles-ci font toutes partie d'un ensemble complet de mesures qui s'appuient mutuellement afin de mettre de l'ordre dans l'économie du Canada.

Les gens de l'autre côté semblent trafiquer la vérité sur l'économie. Je leur rappellerai que notre capacité de maintenir les programmes sociaux, d'établir des entreprises environnementales, d'être des membres responsables de la communauté internationale et de maintenir la prospérité est conditionnelle à une base économique solide. Si cette base est négligée, comme ils ont toujours eu tendance à le suggérer dans leurs propositions simplistes, unidimensionnelles et magiques, aucun de ces importants objectifs-là ne sera atteint.

Rappelez-vous que, depuis 1988, chacune des mesures appelant des compressions budgétaires que nous avons présentées devant cette Chambre a été contrecarrée par les membres de l'opposition de tous les partis. Comment peut-on, aujourd'hui, se lever—comme on dit chez nous, avec un visage droit—et critiquer le gouvernement qui veut essayer d'assainir les dépenses publiques en présentant une proposition qui éliminera presque le déficit sur une période de cinq ans.

[*Traduction*]

Je n'admets pas certains des commentaires que nous entendons. L'opposition parle des sans-emploi. En mon for intérieur, j'ai une profonde compassion pour ces gens et je sais qu'il y a moyen de les aider.

M. Kilgour: On la connaît, votre compassion! Parlons-en!

M. Mills: Vous approuvez les banques et la façon dont elles traitent les petits entrepreneurs.

M. Valcourt: Ces gens leur promettent d'augmenter les impôts et de leur donner plus d'argent. Ils leur donneraient encore plus d'argent comme ils l'ont fait pendant longtemps. Pendant 16 ans, pour être exact. Les dépenses de programmes et autres ont augmenté en moyenne de 13,8 p. 100 par an. Voilà le résultat de leur politique. C'est ça l'héritage qu'ils nous ont laissé et ils ne sont pas prêts de changer. La preuve, c'est qu'ils se sont élevés contre chacune des mesures que nous avons prises pour réduire les dépenses dans ce pays.

Une voix: Résolument.

M. Valcourt: Vous vous y êtes opposés.

M. Harvard: Quel spectacle déplorable!

Mme le vice-président: Je regrette. Ce commentaire n'est pas de mise. Je pense que la présidence doit être en mesure d'entendre ce que dit la personne qui a la parole. Avec tous ces hurlements à la Chambre des communes...

Une voix: Il hurlait lui aussi.

Mme le vice-président: . . .c'est totalement inapproprié. Ce n'est pas un marché ici.

Une voix: C'est frustrant.

Mme le vice-président: Je comprends que ce soit frustrant pour tous les députés de tous les côtés de la Chambre, mais il n'est certainement pas justifié de hurler en ce moment, pas plus qu'il n'est justifié pour le député d'Edmonton de faire le commentaire qu'il a fait.

M. Valcourt: Madame la Présidente, j'essayais de dire que le gouvernement rejette l'idée de l'opposition d'injecter des fonds supplémentaires ou d'augmenter le déficit. Il est certain que nous n'avons pas opté pour ce que proposent les libéraux et les néo-démocrates.

• (1615)

Il est possible que les libéraux aient succombé à la tentation lorsqu'ils étaient au pouvoir. Quant à nous, nous avons opté pour des mesures responsables. La création d'emplois, j'en suis fermement convaincu ainsi que les membres de mon parti et de nombreux Canadiens, est la responsabilité du secteur privé. Le gouvernement peut consacrer autant de fonds publics à la création d'emplois, ça n'égalera jamais ce que, par leur motivation et leur productivité, les petites entreprises peuvent faire dans ce domaine.

Nous avons fait ce qu'un gouvernement est censé faire. En réduisant le déficit, nous avons instauré un climat propice à la création d'emplois. Cela veut dire moins d'emprunts et des taux d'intérêt et des impôts moins élevés. Bref, tout ce qui est propre à stimuler l'activité économique et à mener à la création d'emplois non seulement plus importants, mais aussi plus satisfaisants.

Dans mon secteur de responsabilité, nous avons pris l'initiative d'utiliser l'assurance-chômage pour procurer de nouveaux débouchés aux travailleurs. Sachant que nous faisons face à une compétition impitoyable dans une économie globale à fort coefficient de connaissances et en pleine évolution, nous avons décidé d'améliorer les compétences de la main-d'oeuvre de sorte que les Canadiens puissent, ces prochaines années, avoir tous un emploi rémunérateur à long terme, ce qui contribue à la prospérité du Canada.

Nous vivons à une époque où il y a du chômage dans les anciens secteurs et où, simultanément, les employeurs dans les nouveaux secteurs se plaignent de ne pouvoir trouver de travailleurs qualifiés. C'est la réalité. Nous entendons cela tous les jours.

Au lieu de les employer à des fins passives en tant que revenu d'appoint temporaire, nous employons maintenant les fonds pour la mise en place de mesures qui rendront ce genre de revenu d'appoint moins nécessaire à l'avenir. Nous fondant sur les recommandations de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous avons investi 2,21 milliards de dollars afin d'aider plus d'un demi-million de prestataires de l'assurance-chômage à acquérir de nouvelles compétences et à se préparer au marché du travail de demain.

Cela représente une augmentation de 19 p. 100 par rapport aux dépenses de 1992 et de 400 p. 100 par rapport à celles de 1990. Nous avons porté à 110 millions de dollars le montant des fonds consacrés à l'option Encouragement à l'activité indépendante, qui a permis à des travailleurs qualifiés de monter leur propre entreprise.

L'aide aux prestataires de l'assurance-chômage qui désirent prendre leurs propres arrangements pour leur formation sera portée cette année à 455 millions de dollars.

[*Français*]

À titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, comme je le disais tout à l'heure, je sais à quel point le chômage est une tragédie. Je suis conscient du traumatisme que subissent ces personnes-là. Imaginez l'homme ou la femme, le jeune homme ou la jeune fille, peu importe où au pays, qui veut travailler, qui est à la recherche d'un emploi, qui a même des compétences pour occuper un emploi mais qui, malheureusement, à cause de la faiblesse des conditions du marché, ne réussit pas à se dénicher un emploi. On a accordé une attention spéciale, dans la mesure annoncée en décembre, à ces travailleurs et travailleuses expérimentés qui, pendant des années, ont contribué à la prospérité du Canada mais qui, soudainement, perdent leur emploi en raison des changements technologiques.

Certaines personnes, avec des compétences solides, ont occupé leur emploi pendant 15, 20 ans. Mais tout à coup, elles ont perdu leur emploi à cause de changements technologiques et, là, elles n'ont plus les compétences. Eh bien, nous avons dirigé 300 millions de dollars pour aider ces personnes à acquérir les compétences qui leur permettront à nouveau d'être des collaborateurs et des travailleurs productifs. Au total, nous avons dirigé 3,8 milliards de dollars vers des programmes axés sur le marché du travail qui toucheront plus d'un million de travailleuses et de travailleurs. Les Canadiens apprécieront que nos efforts en ce sens aient été entrepris avec d'autres intervenants. Les fonds du gouvernement fédéral ont servi de catalyseur. Ils ont permis de mettre en place l'infrastructure permettant au milieu du travail, au mouvement syndical, aux groupes communautaires et aux gouvernements provinciaux de mettre en oeuvre, en temps opportun, des initiatives de nature économique qui correspondent à leurs propres besoins.

• (1620)

La mise en commun de toutes les ressources sectorielles constitue la seule façon de procéder si nous voulons créer une société où tous les Canadiens et Canadiennes auront la possibilité de réussir, et ce, à toutes les étapes de leur vie.

Je ne saurais le répéter trop souvent, les fonds que nous investissons visent à mettre en place des mécanismes qui permettront aux travailleurs et travailleuses de se ressaisir rapidement et de libérer leur propre potentiel humain. Nous ne voulons pas mettre en place des filets de sécurité dans lesquels de nombreuses personnes sont prisonnières à vie, dans un état de dépendance qui leur fait perdre toute initiative. C'était la recette ou le résultat des politiques des années 1960 et 1970.

Nous devons continuer à utiliser nos programmes sociaux pour aider ceux et celles qui ont trouvé des solutions efficaces, qui font des choix importants et qui ont de l'espoir. Je suis non seulement tenu d'examiner ce budget qu'a déposé mon collègue le ministre des Finances du point de vue de mon ministère, mais également du point de vue de la région de l'Atlantique que je représente au Parlement.

C'est ce que j'ai fait et je peux vous assurer que la région de l'Atlantique n'est pas laissée pour compte dans ce budget parce que nous, de l'Atlantique, par le passé, avons souvent traversé des périodes difficiles et nous en sommes toujours ressortis plus forts.

On a toujours été disposés, dans la région atlantique, à assumer une juste part des sacrifices et à modifier nos attitudes et nos institutions afin de relever de nouveaux défis. Nous l'étions, car nous savions qu'au bout de l'épreuve, nous serions mieux préparés pour affronter les défis de demain.

Cette année, le gouvernement fédéral va verser 5,2 milliards de dollars dans la région de l'Atlantique, soit un montant d'environ 2 250 $ par habitant. La décision d'épargner ces transferts dans le plan de réduction des dépenses témoigne, je vous le soumets, de la compréhension du gouvernement fédéral face aux défis fiscaux qui se posent dans les provinces de l'Atlantique, en raison de la récession et de la restructuration des marchés économiques.

Les transferts aux provinces continueront d'augmenter au rythme de 4 p. 100 par année, et ce, même si toutes les autres dépenses gouvernementales seront gelées à 1,5 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'inflation.

[*Traduction*]

Même si les propositions que renferme le budget au sujet du déficit méritent, à elles seules, nos éloges, ce budget va beaucoup plus loin. Il fait nettement progresser le programme à long terme du gouvernement. Le ministre des Finances a fixé, comme objectifs, une croissance nulle des besoins en capital en termes réels d'ici 1997-1998 et l'élimination, d'ici là, de tous nouveaux emprunts fédéraux.

Nous avons toujours emprunté, pensant qu'il n'y aurait pas de jour du jugement. Dès que nous aurons commencé à rétablir la situation, le gouvernement pourra commencer à rembourser la dette qui continue d'épuiser nos réserves.

On a maîtrisé l'inflation. Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas en vingt ans. Les exportations sont en hausse, comme l'a souligné tout à l'heure le député de Carleton—Charlotte. Le milieu des affaires devient de plus en plus compétitif au Canada. Les petites entreprises se portent beaucoup mieux. Grâce aux ententes com-

merciales conclues tant sur les anciens marchés que sur les nouveaux, de nouveaux débouchés s'offrent aux biens et services canadiens de qualité.

Pour la première fois depuis des décennies, les Canadiens peuvent voir clairement les fondements solides que le gouvernement a jetés et qui nous permettront tous de livrer concurrence, avec succès, aux autres pays dans un monde très différent de celui qui existait avant le début de cette restructuration.

On le voit bien, le gouvernement a toujours cherché à apporter des changements constructifs qui permettront au Canada de mieux faire face aux nouvelles réalités sur le marché mondial.

Nous savons que certaines personnes, au Canada, ont peur de ces défis. Pas nous. Le gouvernement a placé à la tête de son programme les questions que tous les autres avaient toujours refusé d'aborder par crainte de la controverse.

• (1625)

Nous n'avons pas eu peur de nous attaquer aux causes sous-jacentes des problèmes, au risque d'être impopulaires, comme l'ont parfois montré les sondages. Nous étions convaincus qu'avec le temps, les Canadiens et les Canadiennes verraient que nous avions pris les mesures qui s'imposaient. Le budget que le ministre des Finances a déposé à la Chambre reflète ces principes.

[*Français*]

C'est vrai que le budget n'a rien de réjouissant. Il n'y a peut-être rien de réjouissant dans le budget, mais il n'y a rien de désolant. C'est un budget ferme. C'est un budget tout à fait sensé qui tient compte du long chemin à parcourir et qui ne nous épuise pas tous à force de demandes déraisonnables, ni ne nous empêche de remédier sans cesse aux excès du passé. Il reconnaît que les Canadiens et les Canadiennes comprennent qu'il n'y a pas de solution facile pouvant être appliquée rapidement même si, à notre époque, des politiciens et des politiciennes proposent encore des solutions instantanées. Ce budget présente les faits de façon claire et honnête.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je ne crois pas un seul instant que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration soit heureux de la situation actuelle du chômage dans notre pays. C'est durant son mandat que le Canada aura connu le taux de chômage le plus élevé de toute son histoire. Il y a actuellement au Canada plus de trois millions de personnes en quête d'un emploi, monsieur le ministre.

Que le chiffre exact soit 3,1 millions ou 3,2 millions, il n'en demeure pas moins que le pays est en pleine crise de chômage. À mon avis, le ministre veut régler ce problème autant que n'importe lequel d'entre nous; il doit vouloir trouver une solution.

Toutefois, il me semble que le gouvernement oublie un point fondamental. Au cours des trois derniers mois, les libéraux à la Chambre ont pris la parole pour appuyer l'initiative du gouvernement qui porte le nom de Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous l'avons approuvée, nous ne l'avons pas critiquée. Nous avons collaboré et présenté des amendements. L'année dernière, je crois que la radiation des créances irrécouvrables des petites entreprises a coûté au Trésor 29 millions de dollars qui ont été tirés du flottant, mais si l'on compare cette somme aux avantages générés dans le domaine des emplois, il n'y a pas lieu de critiquer. Il s'agit d'une bonne mesure législative.

Toutefois, les institutions financières du Canada, les banques, les coopératives de crédit et les autres établissements qui pourraient prêter des fonds en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ne font rien pour que cette loi donne quelque chose. C'est très frustrant pour nous lorsque, à la Chambre, nous tentons d'attirer l'attention du gouvernement sur ce problème sans obtenir de réaction.

La question que je voudrais poser au ministre est toute simple: est-il satisfait de la façon dont les institutions financières, c'est-à-dire les banques et les coopératives de crédit, traitent les petites entreprises? Est-ce la raison pour laquelle le gouvernement ne fait rien pour réprimander, encourager ou motiver les banques? Le ministre est-il satisfait? Si tel est le cas, fort bien; je me tairai.

Dans le cas contraire, pourrait-il s'engager, au nom du gouvernement, des petites entreprises et des chômeurs, à demander au Cabinet, au premier ministre du Canada et au ministre des Finances d'inciter les institutions financières à respecter une loi adoptée par le Parlement et par tous les partis représentés à la Chambre?

• (1630)

M. Valcourt: Madame la Présidente, j'ignore s'il est déjà venu à l'esprit du député que les institutions financières, les banques et les caisses d'épargne auraient peut-être davantage d'argent à prêter aux petites entreprises si elles ne prêtaient pas déjà autant d'argent au gouvernement fédéral. Je parle des taux d'intérêt en l'occurrence.

Comment le député ose-t-il se plaindre? Je connais mon collègue et je pense que c'est un excellent député, pour un libéral. Il s'inquiète de ses concitoyens et du sort des petites entreprises. Comme moi, il se préoccupe des perspectives économiques pour ses électeurs et les autres Canadiens.

Il sait que nous sommes confrontés à un énorme déficit à cause de l'intérêt que nous devons verser sur notre dette. Nous n'ignorons pas les répercussions de tout ceci sur les taux d'intérêt. Nul n'est besoin d'être une lumière pour le comprendre. Étant donné tout l'argent nécessaire pour financer les activités du gouvernement et payer les intérêts sur la dette, ces institutions ont beaucoup moins d'argent dans leurs coffres pour prêter au secteur privé et aux petites entreprises, ce qui fait augmenter le loyer de l'argent.

Nous avons besoin d'une Loi sur les prêts aux petites entreprises pour encourager ces institutions à aider le secteur privé, les petites entreprises, à croître.

Comment nos vis-à-vis peuvent-ils, d'une part, souhaiter qu'on rende le capital accessible au secteur privé et aux petites entreprises et d'autre part, s'opposer constamment à toutes les mesures proposées par le gouvernement en vue de réduire et d'éliminer notre déficit? Comment peuvent-ils faire cela? Comment peuvent-ils prétendre qu'il faut établir un tel climat économique afin de permettre aux petites entreprises de profiter pleinement de la Loi sur les prêts aux petites entreprises? J'attends avec impatience le jour où nous n'aurons plus besoin de cette loi, où le secteur privé et les forces du marché feront que toute personne au Canada ayant une bonne idée, un bon produit à vendre, pourra s'adresser à une banque ou à une autre institution financière pour obtenir un prêt parce que son projet est sensé et a des chances de réussir. C'est ce que je souhaiterais.

Pourtant, avant d'en arriver là, nous devrons, en tant que Canadiens, cesser d'emprunter pour financer nos activités quotidiennes.

Nous empruntons, à l'heure actuelle, pour payer l'intérêt sur la dette. Quand on en arrive à ce point-là, on est confronté à un grave problème. Le ministre des Finances a maintenant présenté un échéancier financier en vertu duquel, à la fin de la période en question, nous ne devrions plus avoir à emprunter et notre déficit devrait être ramené à 0,9 p. 100 du revenu national.

Selon moi, si nous voulons vraiment aider les petites entreprises, le ministre des Finances nous montre la voie à suivre.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je recommande au ministre de confier la rédaction de ses discours à quelqu'un d'autre et de venir faire un tour dans ma circonscription, à Toronto. Je l'emmènerai voir les personnes âgées, les chômeurs et les petits entrepreneurs et je crois qu'il décidera ensuite de rédiger lui-même ses discours au lieu de prononcer à la Chambre des discours qu'un fonctionnaire aura rédigés pour lui.

Le ministre dit que le gouvernement a accru l'efficience. Pas plus tard que la semaine dernière, mon bureau a été inondé d'appels de personnes âgées qui reçoivent du gouvernement des prestations de sécurité de la vieillesse, des suppléments de revenu et autres formes d'aide. Ces personnes appelaient à mon bureau parce qu'elles ne réussissaient pas à obtenir la communication sur la ligne téléphonique des services gouvernementaux. Le personnel de mon bureau à Ottawa et à Toronto a aussi tenté de joindre ces services, mais il n'y est parvenu qu'après avoir essayé une centaine de fois. Voilà ce que le gouvernement entend pas efficience. Il réduit les effectifs de la fonction publique par souci d'efficience et provoque par la même occasion un sentiment de frustration au sein du public. Des gens font des dépressions nerveuses à cause du gouvernement actuel.

J'ai moi-même essayé d'obtenir la communication et j'y suis finalement parvenu, au bout de neuf minutes. Pendant ce temps, j'ai pu écouter de la belle musique. Je me suis informé des raisons de cette situation, et on m'a dit qu'il n'y avait qu'une seule ligne téléphonique, un service d'appel WATS pour toute la région du Grand Toronto, d'Oakville et de Peterborough, une agglomération qui compte en tout quelque quatre millions d'habitants. Une seule ligne téléphonique. Et le gouvernement se fait l'apôtre de l'efficience. Que le ministre ne se demande pas pourquoi les gens sont mécontents, pourquoi ils veulent se suicider ou souffrent de dépression nerveuse. Monsieur le ministre, venez dans ma circonscription, et je vous montrerai les résultats de l'efficience du gouvernement.

• (1635)

Le ministre a parlé d'employeurs qui ne parviennent pas à trouver de travailleurs qualifiés. Je voudrais que le ministre dépose la liste de tous les employeurs qui cherchent des travailleurs afin que tous les députés puissent en prendre connaissance. Hier, j'ai reçu toute la journée à mon bureau des gens qui sont sans travail et dont les prestations d'assurance-chômage vont bientôt prendre fin, des gens qui ne veulent pas aller grossir les rangs des assistés sociaux et qui sont frustrés.

Au Centre d'emploi du Canada de Parkdale, les personnes qui téléphonent pour obtenir un rendez-vous en vue de faire une demande de recyclage doivent attendre six mois. C'est ça l'efficience. J'aimerais connaître la réponse du ministre.

Mme le vice-président: Il reste une minute.

M. Valcourt: Madame la Présidente, il me reste une minute, et je vais l'utiliser pour m'adresser aux Canadiens. C'est dommage qu'ils n'écoutent pas ce genre de déclarations parce qu'elles ne prouvent qu'une chose: le Parti libéral n'a pas changé.

M. Mills: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Je ne suis pas sourde. Le député de Broadview—Greenwood pour un rappel au Règlement.

M. Mills: Madame la Présidente, je m'excuse d'avoir élevé la voix. J'invoque le Règlement et, dans le but de faire passer notre message, j'ajoute que je suis pleinement d'accord avec le député de Parkdale-High Park quant à ce qui se passe dans le Grand Toronto.

Dans l'intérêt de ces gens-là et de la recherche de solutions constructives, je me demande s'il y a consentement unanime, pour que le temps de parole du ministre soit prolongé afin qu'il puisse répondre à d'autres questions étant donné qu'il est parmi nous.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour prolonger la période réservée aux questions et aux observations?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La période est donc prolongée de cinq minutes. Le ministre a la parole.

M. Valcourt: Madame la Présidente, j'essayais de faire valoir un argument. Dans un débat sérieux sur le budget et l'avenir économique du pays, le député prend la parole pour parler d'une ligne téléphonique dans sa circonscription. Je ne considère pas comme une question moins importante que les aînés aient accès à une ligne téléphonique pour obtenir des renseignements de la part du gouvernement du Canada. Je suppose qu'il pensait à la situation où le Cabinet tiendrait une séance vraiment longue. Vous auriez dû y être, madame la Présidente. Pendant la séance du Cabinet, nous avons passé presque deux heures à décider s'il fallait fournir une ou deux lignes à cette région de l'Ontario.

Ils ont banalisé le débat en ne parlant pas des fondements de l'économie.

M. Mills: Je ne le crois pas.

M. Valcourt: Il est question de l'établissement d'un échéancier financier qui, au bout du compte, permettra aux contribuables canadiens d'en avoir pour leur argent sur le plan des services de l'État.

Mme Blondin-Andrew: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait quand vous êtes arrivés au pouvoir en 1984?

M. Mills: Parlez-nous de vos hausses d'impôt.

M. Valcourt: Les gens qui chahutent sont ceux-là mêmes qui, avant notre accession au pouvoir en 1984, dépensaient 1,23 $ sur chaque dollar d'impôt.

M. Kilgour: Qu'est-ce que c'est aujourd'hui?

M. Valcourt: Aujourd'hui, ce n'est pas 1,23 $ sur chaque dollar d'impôt que nous dépensons pour les programmes sociaux, mais bien 96c.

• (1640)

Quand je pense que les libéraux ont le cran d'intervenir à la Chambre pour dire aux Canadiens à quel point ils sont scandalisés de constater que le gouvernement a doublé la dette nationale en huit ans.

M. Kilgour: Elle a plus que doublé.

M. Valcourt: C'est terrible, n'est-ce pas? Nous avons doublé la dette en huit ans.

Ce que les députés libéraux ne précisent pas, c'est qu'ils l'avaient multipliée par 11 en 16 ans. C'est exactement ce qu'ils ont fait. Aujourd'hui, ils n'ont même pas l'honnêteté de dire aux Canadiens: «Voyons un peu le montant de la dette dont le Parti conservateur a hérité en 1984 et celui de l'intérêt composé sur cette dette. Le montant total de l'intérêt composé est supérieur à celui de la dette en 1984.»

M. Keyes: Quel est le montant des emprunts à court terme que vous avez contractés à l'étranger?

M. Valcourt: Voilà la réalité. Aujourd'hui, ils se lèvent à la Chambre pour se plaindre de. . .

M. Flis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Honnêtement, je demande au ministre de déposer la liste des employeurs qui disent ne pas pouvoir trouver des travailleurs. Il y a un million et demi de chômeurs qui apprécieraient tellement. De grâce, monsieur le ministre.

Mme le vice-président: Le député connaît bien les procédures et il sait fort bien qu'il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Nous reprenons le débat.

Il reste une minute et demie au ministre.

M. Valcourt: Madame la Présidente, nous parlions de l'importance qu'aura ce budget dans l'avenir.

Or, le député veut parler des chômeurs. Il soutient qu'il n'y a pas d'emplois. C'est vrai que nous avons un taux de chômage élevé.

M. Flis: Pourriez-vous déposer la liste des employeurs?

M. Valcourt: Non, je ne possède pas la liste des membres du secteur privé qui cherchent des travailleurs.

Une voix: Vous avez dit que vous l'aviez.

M. Valcourt: Si le député veut bien parler aux petits entrepreneurs d'ici même, dans la ville. . .

M. Flis: Je le fais tous les jours.

M. Valcourt: J'ai rencontré un petit entrepreneur hier soir, à Ottawa, qui veut embaucher quatre travailleurs. Il cherche. Par respect pour cette personne, je ne dévoilerai pas publiquement son nom, mais je vous le dirai en privé pour que vous puissiez lui envoyer ces malheureux chômeurs qui cherchent du travail.

M. Kilgour: Il y en a 1,5 million.

M. Valcourt: C'est bien d'essayer de se faire du capital politique sur le dos des pauvres gens. Bien sûr, nous ne proposons aux Canadiens ni une formule magique ni des solutions miracles à la manière des libéraux qui voudraient dépenser encore plus l'argent des contribuables et augmenter le déficit et les impôts.

Nous croyons que si l'on veut vraiment aider les Canadiens, il faut savoir quels sont les principes fondamentaux et les observer. C'est ce que nous nous efforçons de faire. Plus que jamais, le Canada est sur le point de vivre une relance.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat très tranquille de cet après-midi. La discussion est fort cordiale.

Je veux dire quelques mots sur le budget qui, à mon sens, représente un désastreux effort de gestion financière par le gouvernement. Ce dernier présente encore une fois aux Canadiens une longue série de mesures fiscales et autres qui sont inefficaces. Ce budget illustre l'inaptitude d'un gouvernement que, heureusement, nous aurons bientôt l'occasion de remplacer.

Ces dernières semaines, un battage publicitaire monstre faisait état d'un budget qui devait renfermer des compressions radicales. Évidemment, il s'agissait d'une manoeuvre classique de la part d'un gouvernement à la veille de faire face à l'électorat. On fait craindre le pire pour ensuite essayer de montrer aux électeurs qu'on est bon.

Dans ce cas-ci, la manoeuvre du gouvernement a échoué. Les Canadiens n'ont pas été dupes et ils pourront bientôt dire ce qu'ils pensent de la performance du gouvernement.

• (1645)

Par chance, ce budget est le dernier qui sera déposé par le gouvernement conservateur. Le moment est propice pour évaluer sa performance sur le plan de la gestion financière et sa capacité de prévoir.

Depuis son élection, le gouvernement a prétendu se préoccuper de la réduction du déficit. Pourtant, la dette n'a pas diminué. Elle a plutôt augmenté de façon importante pour atteindre maintenant un niveau record.

La performance du gouvernement n'a jamais été à la hauteur de ses promesses. Rien ne nous permet de croire que sa capacité de prévoir ne va s'améliorer en cette fin de mandat.

Dans ses projections, l'actuel ministre des Finances ne se trompe pas de milliers, voire de millions de dollars, mais bien de milliards de dollars. Dans ses dernières prévisions, soit en décembre, il s'est trompé de 1,1 milliard de dollars. Le ministre nous dit maintenant que le déficit se chiffrera à 35,5 milliards de dollars pour l'année qui vient. Comment savoir s'il dit vrai? Lorsqu'on regarde la performance du gouvernement, on se demande bien ce qui pourrait nous inciter à lui faire confiance.

Voyons un peu comment nous nous sommes retrouvés dans la situation actuelle. «Des emplois, encore des emplois, toujours des emplois». Tel était le mot d'ordre du premier ministre avant qu'il ne soit élu pour la première fois. En 1988, les conservateurs ont promis aux Canadiens que le libre-échange favoriserait la création d'emplois. La réduction du déficit est demeurée une priorité tout au long des neuf dernières années. Pourtant, nous nous retrouvons maintenant dans la triste situation où le ministre des Finances d'un gouvernement dont le slogan était «des emplois, encore des emplois, toujours des emplois» déclare à la Chambre qu'un taux de chômage de 10 p. 100 est tout à fait acceptable et que ce taux se maintiendra au moins à ce niveau dans l'avenir prévisible.

Que nous réserve l'avenir? Je ne pense pas que le gouvernement le sache. Il sait cependant comment s'en prendre aux Canadiens qui travaillent fort et il s'est donné beaucoup de mal pour faire en sorte qu'il n'existe que deux catégories de personnes au Canada: les riches et les pauvres. C'est triste, mais au cours des neuf dernières années, le gouvernement a petit à petit resserré l'étau autour de la classe moyenne, élargissant l'écart qui sépare les nantis des démunis. C'est un geste répréhensible qu'il a posé là et dont les effets pervers ne sauraient tarder à se faire sentir.

Nous avons affaire à un gouvernement qui applique deux poids deux mesures depuis qu'il a été élu pour diriger le pays. Dès le départ, le premier ministre s'est entouré d'un énorme Cabinet pour donner la chance au plus grand nombre possible de députés de se partager le butin. Il a nommé des sénateurs supplémentaires pour faire adopter une taxe impopulaire et porté à un sommet jamais encore atteint l'art de faire du favoritisme dans les nominations politiques.

Par contre, ce même gouvernement qui a provoqué un conflit de travail acharné dans les rangs de certains de ses employés les plus mal payés cherche maintenant à justifier ses nouvelles tactiques d'austérité et de privation en rejetant sur les fonctionnaires et les programmes fédéraux la responsabilité de sa propre ineptie en matière financière. La réalité c'est que l'économie est en perte de vitesse parce que le gouvernement ne sait pas gérer. Par conséquent, le déficit ne cesse d'augmenter.

À mon sens, le gouvernement se bat contre lui-même. Les conservateurs parlent et se comportent comme s'ils faisaient encore partie de l'opposition, même s'ils sont au pouvoir depuis près de neuf ans. Ce sont leurs politiques qui ont ruiné le pays. Ce sont leurs politiques qui ont prolongé la récession dont l'envergure rivalise aujourd'hui avec celle de la grande crise des années 30. Qu'ils assument la responsabilité de leurs actes!

Il existe maintenant des banques d'alimentation dans toutes les grandes villes du pays et le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui vivent sous le seuil de la pauvreté est plus élevé que jamais, mais le gouvernement a laissé la situation se détériorer sans intervenir. Les institutions qui formaient le ciment de notre pays ont été décimées et une société autrefois ouverte et généreuse se trouve aujourd'hui menacée.

Le gouvernement s'en est également pris aux régions les plus pauvres du pays. En fin de compte, il a rompu les liens avec elles. Quelqu'un faisait justement observer à la Chambre hier qu'avec les réductions imposées à VIA Rail, le corridor Québec-Windsor sera bientôt le seul à être encore desservi par des trains de voyageurs.

Et ce n'est que la pointe de l'iceberg. Imaginez un peu comment les gens de ma région, où le taux de chômage atteint 20 p. 100, se sentent quand on leur apprend que les fonds consacrés au développement industriel régional seront réduits et que le financement de l'APECA sera amputé de 25 p. 100 au cours des quelques prochaines années.

Il n'y a pas si longtemps encore, nous avons été victimes de l'incapacité du gouvernement de gérer les pêches et de son inaction, alors qu'il aurait dû venir en aide aux producteurs canadiens de pommes de terre durant la crise du PVY-N qui a fait des ravages. Et voici qu'on nous annonce des réductions supplémentaires.

Ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, sera la première touchée par l'élimination des ententes en matière d'exploitation forestière.

• (1650)

M. Valcourt: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Que le député de Hillsborough veuille bien m'excuser.

Je voudrais désigner officiellement le jeudi 29 avril comme deuxième journée d'opposition dans la période de crédits en cours.

M. Proud: Madame la Présidente, ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, sera la première touchée par la suppression des ententes en matière d'exploitation forestière. Une prolongation d'un an de l'actuelle entente fédérale-provinciale sur les forêts, qui a pris fin le 31 mars, s'est envolé en fumée.

Qu'on me permette de citer le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, Walter Bradley:

> Cette annonce a pris complètement au dépourvu les fonctionnaires des deux ordres de gouvernement, qui étaient en train de mettre la dernière main aux priorités et aux plans de travail de l'année à venir.

Le ministre a ajouté que le non-renouvellement de l'entente se traduirait par la perte de 250 emplois directs. Il a poursuivi en ces termes:

> La mesure unilatérale annoncée par le gouvernement fédéral occasionnera de graves difficultés aux propriétaires de boisés, aux exploitants de scieries, aux travailleurs de la sylviculture et elle aura aussi des conséquences pour l'économie et l'environnement de la province.

Les chiffres ne semblent pas énormes pour un gouvernement qui se préoccupe des grandes entreprises et des multinationales, mais je puis vous assurer qu'ils comptent dans une petite province comme la mienne. Après neuf ans de pouvoir, le gouvernement n'a toujours pas compris qu'il est au service des Canadiens de toutes les couches sociales et de tous les milieux économiques, et pas uniquement au service des grands intérêts, des membres les plus forts de la famille canadienne.

Chose curieuse, le gouvernement estime devoir condamner une grande partie de l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard, mais il a décidé de ne pas toucher au juteux contrat des hélicoptères, dans une tentative évidente pour servir les ambitions de la ministre de la Défense nationale. Nous ne pourrons peut-être pas nous permettre d'engager des pilotes, mais nous aurons les plus beaux hélicoptères qui soient.

Le ministre avait peut-être l'impression de livrer un message d'espoir en lisant son exposé budgétaire. Ce qu'il a dit, en fait, c'est qu'il espérait que les choses s'arrangeraient. Il y a une distinction à faire. Le ministre a déposé un budget qui devrait, selon lui, rétablir la confiance dans le Canada. Pourtant, le dollar a de nouveau chuté lorsque ses amis du marché financier ont porté un jugement sévère sur la performance du ministre et de son gouvernement.

Il s'agit d'un budget préélectoral qui ne va dans aucune direction précise et ne renferme aucun projet d'avenir. Encore cet été, les jeunes auront du mal à se trouver des emplois. Le budget ne prévoit aucun programme de création d'emplois pour nos jeunes et les millions d'autres Canadiens en chômage.

Il ne contient aucune mesure précise visant à améliorer les infrastructures du Canada. Ce que le budget nous rappelle sans cesse, c'est le message d'espoir du ministre, l'espoir de voir la situation s'améliorer et l'économie se redresser. Le ministre rêve du jour où les entreprises privées, du moins celles qui n'ont pas quitté le pays, réussiront à améliorer la situation économique. De toute évidence, il a personnellement abandonné.

Les Canadiens auront bientôt l'occasion d'émettre leur opinion sur ce budget et les neuf années de règne du gouvernement. Ils n'oublieront pas que, pendant neuf ans, le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Il a parlé de compressions et de réductions de déficit et pourtant, le déficit atteint aujourd'hui des proportions qui dépassent même nos pires craintes. Il n'a jamais cessé de promettre des emplois. Or, le Canada affiche un taux de chômage sans précédent.

Le gouvernement a parlé de réforme fiscale. Par contre, la taxe sur les produits et services n'a fait aucune brèche dans le déficit; elle n'a que causé des ennuis quotidiens et inutiles aux Canadiens.

Le gouvernement a fait preuve d'ineptie et d'incompétence dans sa gestion de l'économie canadienne. J'espère que ceux qui le remplaceront pourront recoller les morceaux et rendre au Canada la réputation qu'il s'était bâtie au fil des ans.

Heureusement, les gens n'auront pas le temps d'oublier ce budget avant d'aller aux urnes. Les craintes que nourrissait le gouvernement face à l'électorat l'ont acculé au pied du mur et les conservateurs devront bientôt attendre le verdict des Canadiens.

Les électeurs se montreront sans pitié et à juste titre. Le gouvernement conservateur a beaucoup nui à notre pays. Ce budget est mauvais, et j'exhorte mes collègues à le rejeter.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai déjà pris la parole au sujet de budgets dans le passé, peut-être pas lors du débat sur le budget comme tel, mais souvent à l'occasion des projets de loi d'emprunt que le gouvernement dépose habituellement après le budget.

• (1655)

Cette année, le projet de loi d'emprunt a précédé le budget parce que le gouvernement est tellement désorganisé qu'il ne parvenait pas à se décider sur le contenu du budget. Après avoir vu le budget qu'il vient de nous présenter, on comprend pourquoi. Le gouvernement ne propose rien pour améliorer la situation économique qu'il a lui-même créée au Canada et qui a conduit des milliers de Canadiens à la ruine.

Le nombre des faillites a atteint un niveau record ces dernières années, à cause du gouvernement. Le chômage se maintient à un taux sans précédent, encore une fois à cause du gouvernement. Le ministre des Finances et ses collègues du Cabinet ont fait un terrible gâchis des finances nationales, mais cette situation n'est pas sans précédent puisque, dans les années 50 et au début des années 60, le gouvernement Diefenbaker avait lui aussi mis la pagaille dans les finances du pays. Je me souviens encore du ménage que le gouvernement libéral a dû faire après avoir battu le gouvernement Diefenbaker aux élections de 1962. Mais je ne m'attarderai pas là-dessus.

Je veux plutôt parler du budget frauduleux que le ministre des Finances et le gouvernement ont présenté aux Canadiens. Nous avons reçu cette charmante brochure que le gouvernement a fait imprimer «en masse» à l'intention du public et qui est pleine d'affirmations complètement erronées ou fausses.

Je voudrais citer un extrait manifestement faux que le ministre a eu le front de lire à la Chambre durant son discours du budget. J'en ai été stupéfait. Si le ministre avait été sous serment, il aurait été accusé de parjure. Il a déclaré: «Diminuer les emprunts, réduire les impôts et les taxes, accroître l'emploi et élargir les choix: voilà la direction dans laquelle les gens veulent aller. Et c'est dans cette direction que ce gouvernement s'oriente.» Il nous a répété cela à satiété.

Examinons sur quelles données, sur quels faits repose cette déclaration. En premier lieu, il a dit «diminuer les emprunts». Le déficit augmente sans cesse depuis quatre ou cinq ans. Chaque année, il grimpe systématiquement et le ministre déclare que le gouvernement diminue les emprunts. Où? Qui emprunte moins à cause de la mauvaise gestion économique de ce gouvernement? Certainement pas le gouvernement du Canada et certainement pas les Canadiens qui doivent payer les intérêts sur la dette publique. Donc, affirmer que les emprunts diminuent est faux.

Il dit «réduire les impôts». Où sont les réductions? Le ministre affirme que ce budget n'augmentera pas les impôts, mais c'est faux encore une fois, car les impôts sont en hausse au Canada à cause de la désindexation des déductions mises en oeuvre dans les budgets antérieurs. Le gouvernement sait bien qu'il recevra plus d'argent cette année du seul fait qu'il a aboli les dispositions d'indexation de toutes les déductions prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu et des taux d'imposition pour les divers niveaux de revenus. Ces dispositions ont toutes été annulées de sorte que les impôts augmenteront cette année.

Le gouvernement affirme que ce budget ne renferme aucune augmentation d'impôts. Le présent budget n'en renferme aucune, mais certaines augmentations entreront en vigueur conformément aux budgets antérieurs. Nous avons déjà subi quelque 35 augmentations de nos impôts depuis huit ans. Il dit que les Canadiens souhaitent voir diminuer les impôts. Si tel est le voeu des Canadiens et si, le gouvernement s'oriente effectivement dans cette voie, alors où sont les réductions d'impôt? On n'en trouve aucune dans ce budget.

Le ministre dit ensuite qu'il y aura plus d'emplois. Où sont les plans de création d'emplois dans ce budget? Ils sont absents. En fait, le gouvernement a annoncé avec une certaine fierté qu'il abolirait 16 000 postes dans la fonction publique. Hier, le président du Conseil du Trésor était présent à la Chambre et il versait des larmes de crocodile sur cette perte, mais il est membre du gouvernement qui prend cette mesure. C'est lui qui met ces gens à pied.

Le ministre dit que le budget créera des emplois, plus d'emplois. Alors de quoi s'agit-il? Est-il question de pertes d'emplois ou de création d'emplois? Pourquoi le ministre ne le dit-il pas? Pourquoi le ministre des Finances n'avoue-t-il pas la vérité aux Canadiens au lieu d'annoncer des faussetés? Pourquoi ne leur dit-il pas qu'à cause de ce budget, il y aura moins d'emplois. Ce budget est immobiliste; il est même pire que cela, car il fait du tort à l'économie canadienne.

Le ministre parle ensuite d'élargir les choix. Je ne comprends pas ce que cela signifie. Je crois qu'il ne le sait pas plus que moi. À mon avis, il a manqué de mots pour exprimer la notion d'augmentation et nous faire croire à une amélioration quelconque. Il a donc parlé d'augmenter les choix, mais je ne sais de quels choix il s'agissait. S'il voulait dire que les gens pourraient s'adresser à un plus grand nombre de guichets pour obtenir de l'aide gouvernementale, c'est tout à fait faux car le gouvernement ferme des bureaux un peu partout, dans l'espoir, dit-il, d'économiser. Il nous oblige à faire des appels interurbains qui coûtent davantage et exigent plus d'efforts de la part des Canadiens désireux d'obtenir des réponses du gouvernement. Les choix ne sont pas plus nombreux, ils sont moindres.

Il dit que le gouvernement s'oriente dans cette direction. J'aimerais savoir où il a déniché cette idée. Je suppose qu'un fidèle du parti de son bureau a rédigé cette phrase et l'a insérée dans le texte car j'ai remarqué qu'elle figure dans tous les petits condensés du budget que le gouvernement distribue, les petites cartes où l'on retrouve, en caractères gras, à peu près la même phrase. Il l'a sans doute prononcée de différentes manières à différentes occasions, mais selon le condensé, le ministre a fait cette déclaration le 26 avril. Il y a certainement une erreur quelque part.

• (1700)

Je voulais aussi parler des incroyables déclarations du ministre au sujet de la réduction du déficit. Chaque année, depuis neuf ans, nous entendons parler de la réduction du déficit. Nous sommes toujours à la veille d'y arriver. Souvenez-vous de l'ex-ministre des Finances, le député d'Étobicoke-Centre. Il a quitté le poste depuis longtemps et tout le monde l'a oublié. Souvenez-vous qu'il avait l'habitude de dire qu'il maintenait le cap. Il avait l'habitude de dire que nous continuions dans la même direction. Nous n'avons pas entendu ces expressions dans le budget de l'autre jour, n'est-ce-pas?

M. Ferguson: C'est ce que le *Titanic* a fait.

M. Milliken: C'est ce qu'a fait le *Titanic*, mais le ministre n'a pas utilisé l'expression. J'imagine que le ministre des Finances s'est rendu compte que lorsqu'on pilote le *Titanic*, il est préférable de ne pas maintenir le cap. Peut-être s'est-il rendu compte que le navire de l'État, qu'il jette sur les icebergs depuis quelques années, va vraiment s'échouer.

Il n'a pas utilisé l'expression et nous n'avons pas non plus entendu parler des principes fondamentaux. Je ne crois pas que le gouvernement ait déjà su ce qu'étaient les principes fondamentaux et encore moins s'ils étaient en ordre. Mais ils sont à revoir complètement. Tout est à revoir dans ce budget.

Revenons aux chiffres sur la dette et sur la réduction du déficit. Nous sommes devant une série incroyable de déclarations. Le gouvernement affirme que son déficit budgétaire de cette année sera de 35 milliards de dollars. C'est la quatrième ou la cinquième augmentation consécutive du déficit. Chaque année, le gouvernement affirme qu'il réduit le déficit, qu'il a la situation bien en mains, que les principes fondamentaux sont parfaits, que tout baigne dans l'huile. Pourtant, le déficit augmentera encore pour la quatrième ou la cinquième année de suite. Selon le tableau de la page 66 du document du ministre, le déficit diminuera l'an prochain et l'année suivante de sorte qu'en 1996-1997, il aura été ramené à 14 milliards de dollars.

Rien dans le document ne vient étayer ces projections. Le ministre a la crédibilité de la Mère l'Oie.

M. Loiselle: Je lui dirai cela.

M. Milliken: Dites-lui. J'invite le président du Conseil du Trésor à lui dire et à sortir ses livres de la Mère l'Oie pour vérifier s'ils sont plus crédibles que le document budgétaire. C'est tout à fait incroyable. J'ai ici un vieux budget pour prouver ce que je dis. Il remonte au 8 novembre 1984 et c'est de l'ex-ministre des Finances, le député d'Étobicoke-Centre. Ce n'est pas à proprement parler un budget, mais plutôt un exposé économique. C'était son premier essai.

M. Keyes: Nous avons eu un autre de ces exposés en décembre dernier, vous vous souvenez?

M. Milliken: Ce n'était pas le premier exposé économique, mais c'était le premier que présentaient les conservateurs depuis bon nombre d'années. Ils nous disaient dans cet exposé que, selon leurs projections, l'avenir était très sombre à cause de la terrible situation financière dont ils avaient hérité du gouvernement précédent. Et ce genre de propos se poursuivaient pendant des pages et des pages. Je cite un extrait tiré de la page 97 du hansard du 8 novembre. Voici ce que disait le ministre:

> Étant donné ces projecitons et en l'absence de changement de politiques, le déficit s'élèverait à $34.5 milliards pour l'exercice courant, soit près de $5 milliards de plus que ne l'avait projeté le gouvernement précédent en février dernier. Mais il y a pire encore. Les projections actuelles montrent que le déficit augmenterait l'an prochain pour dépasser $37 milliards et resterait entre $34 et $38 milliards au cours de chacune des années restantes de la décennie.

Cela devait nous mener jusqu'en 1990. N'oubliez pas que cet exposé a été présenté en 1984. Je poursuis ma citation:

> Cela contraste fortement avec les projections antérieures, qui présentaient un déficit en diminution pendant cette période.

L'ex-ministre des Finances était très mécontent de ces projections et a décidé qu'il devait faire quelque chose à ce sujet. Il a donc dit qu'il prendrait des mesures, et c'est ce qu'il a fait. Il a mis en place toutes sortes d'allégements fiscaux pour ses amis riches et pris diverses mesures qui, disait-il, allaient nous aider à régler ce problème. Évidemment, ce ne fut pas le cas. Il disait:

> Cependant, nous devons agir.

Je suis maintenant rendu à la page 100. Comme vous pouvez voir, il a passé beaucoup de temps sur ce sujet. Il disait:

> Notre but est de réduire le niveau projeté des dépenses annuelles de 10 à 15 milliards de dollars d'ici 1990, y compris les mesures que j'annonce ce soir.

Il avait déjà fait d'autres réductions, mais nous savons que, en 1990, les dépenses n'avaient pas diminué de 10 ou 15 milliards de dollars. Elles n'ont jamais diminué à ce point, et c'était pourtant durant des années de croissance record. Maintenant, elles ont augmenté de beaucoup plus que cela. Le ministre aurait pu, pendant ces belles années, mettre un peu d'argent de côté pour les jours de vaches maigres, ce que les conservateurs ne cessent de répéter qu'il faut faire. Ils blâment toujours les libéraux en Ontario de ne pas avoir mis assez d'argent de côté pour les jours de vaches maigres, et ce sont maintenant les socialistes qui chantent la même chanson.

C'est ce que le ministre a fait et, évidemment, il s'est complètement trompé dans ses projections concernant le déficit. Si ces chiffres avaient été exacts, je crois que le déficit aurait été d'environ 15 milliards de dollars en 1990. Évidemment, il n'est jamais venu près de 15 milliards de dollars ni en 1990 ni à aucun autre moment depuis que ce gouvernement a accédé au pouvoir. Il est toujours resté dans les 30 milliards de dollars. Les conservateurs n'ont jamais réussi à le faire baisser, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un déficit de 35 milliards de dollars.

D'après ces effrayantes projections, si nous ne faisions rien à propos du déficit, la dette allait atteindre environ 415 milliards de dollars en 1990. Elle est même encore plus élevée. Elle atteindra 500 milliards de dollars sous peu d'après les projections du ministre lui-même.

La dette nationale atteindra 500 milliards de dollars au début de 1994. Or, la dette était considérée comme une catastrophe nationale en 1984. C'est pourquoi le gouvernement conservateur s'est engagé à prendre des mesures pour régler le problème, pour que les choses aillent bien. Il nous a dit chaque année dans son budget que les mesures qu'il prenait nous feraient épargner des milliards de dollars et régleraient le problème du déficit. C'est ce qu'il nous a dit encore hier et, pourtant, le déficit est plus élevé que jamais. Le présent gouvernement n'est bon à rien. Il ne sait rien faire. Ses prévisions sont dignes de la Mère l'Oie.

• (1705)

Le ministre des Finances devrait retirer son budget. Il devrait démissionner et le gouvernement devrait déclencher des élections. Le ministre est incompétent et le gouvernement est incapable de gouverner notre pays. Il a mis le pays dans un pétrin terrible. Même Jeff Simpson, du *Globe and Mail*, intitule son article: «Le budget peu inspiré et peu convaincant d'un gouvernement fatigué».

Tout le monde sait que ce vieux gouvernement conservateur fatigué et démoli est en train de démolir tout le pays en s'accrochant au pouvoir. Mon collègue, le député de Hamilton-Ouest, dit qu'il ne peut pas se retirer à cause de la campagne à la direction du parti. Qu'on déclenche quand même des élections! Qu'on laisse le peuple décider! Nous n'avons pas besoin d'un nouveau chef du Parti conservateur. Cela ne nous avancera à rien que l'on change l'étiquette sur une vieille bouteille.

Nous avons proposé deux choses que le ministre aurait pu faire pour que notre pays soit moins dans le pétrin. J'attire de nouveau son attention là-dessus.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Je m'intéresse beaucoup à la contribution que mon collègue de Kingston et les Îles apporte au débat. Comme nous discutons en l'occurrence du budget, j'ai trouvé très intéressant de l'entendre suggérer qu'on dise au ministre des Finances de retirer tout simplement son budget et de démissionner pour qu'on puisse procéder à des élections.

Je me demande s'il peut vraiment faire ça puisque en réalité, il ne faisait probablement que nous donner un budget préparatoire à l'élection d'un nouveau chef. Vraiment, que peut faire le ministre des Finances quand Campbell et Charest se font la lutte?

Le député de Kingston et les Îles pourrait peut-être m'expliquer, mais, si je me rappelle bien n'était-ce pas Campbell qui disait que le déficit allait. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Encore une fois, je dois rappeler au député qu'il parle de la ministre de la Défense nationale et du ministre de l'Environnement. Je le prie d'en prendre note.

M. Keyes: Je vais respecter cette observation de la présidence. Merci, monsieur le Président, de me reprendre. Je voulais simplement que mes électeurs comprennent bien de qui je parlais, car ils ne savent peut-être pas aussi bien que le député de Kingston et les Îles et moi qui sont les titulaires de ces portefeuilles. Ils changent si souvent de titulaires qu'il est parfois difficile de s'y retrouver.

La ministre de la Défense nationale nous a donc dit que nous pourrions éliminer le déficit en cinq ans, sauf erreur. La députée de Lincoln peut me corriger au besoin car elle assume la coprésidence de sa campagne. Nous n'aurions plus de déficit d'ici cinq ans. Quant au ministre de l'Environnement, il nous a assuré que cela pourrait se faire en quatre ans. Nous allons donc finir par avoir des gens capables de produire des plans grâce auxquels nous n'aurons même pas de déficit.

Mais attendez un peu. Le ministre des Finances vient de nous présenter un budget prévoyant un déficit d'environ huit milliards de dollars. . . Nous avons bien une période de cinq minutes réservée aux questions et observations, n'est-ce pas, monsieur le Président? J'avais besoin de quelques minutes pour poser ma question. Je m'arrête maintenant afin de pouvoir écouter mon collègue, le député de Kingston et les Îles, nous parler de ce budget préparatoire à l'élection d'un nouveau chef et qui pourrait devenir un budget préparatoire à des élections générales un mois ou deux plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles aura au moins une minute.

M. Milliken: Monsieur le Président, je répondrai avec plaisir et le plus rapidement possible à la question de mon distingué collègue, le député de Hamilton-Ouest.

La ministre de la Défense nationale croit effectivement que le problème du déficit peut être réglé en cinq ans et le ministre de l'Environnement prétend pouvoir le régler en quatre ans. Comme ce sont des ministres influents au sein du Cabinet, on aurait pu penser que, au fil des ans, ils auraient proposé des mesures pour résoudre ce problème. Cependant, alors qu'ils faisaient partie du Cabinet, le déficit a augmenté, il n'a pas diminué. Bref, ils n'ont été d'aucune utilité pour réduire le déficit. À mon avis, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait plus pour le réduire que le ministre de l'Environnement ou la ministre de la Défense nationale. Je crois que ni l'un ni l'autre ne sait comment résoudre le problème.

Une voix: Elle ne voyage plus en première classe.

M. Milliken: Malheureusement, la secrétaire d'État quitte les affaires publiques. Les conservateurs perdent des personnes qui pourraient être utiles et ils recrutent..

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps de parole du député est écoulé. Je le regrette sincèrement, car il fait toujours d'excellents discours.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole après le député d'en face. Il nous a certainement montré qu'il était capable de raconter de beaux contes de fées. Ce qui m'a étonné dans son discours, c'est qu'il semble accorder beaucoup d'importance à la réduction du déficit, alors que son parti propose des mesures vides de sens sur ce chapitre.

• (1710)

Je crois savoir que son chef a annoncé son intention de réduire le déficit à 25 milliards de dollars. Cela signifierait évidemment que la dette continuerait d'augmenter. Notre objectif est de réduire le déficit de manière qu'il représente moins de 1 p. 100 du produit intérieur brut d'ici à 1997.

De toute évidence, nous avons en face de nous deux partis qui veulent seulement engager des dépenses et continuer de dépenser. Ils sont très loin d'envisager des mesures de restriction comme celles qui sont proposées dans le dernier budget.

Le seul parti au Canada, mis à part le nôtre, qui est prêt à s'attaquer au problème du déficit, c'est le Parti réformiste. Or, je pense que les mesures que propose le Parti réformiste pour régler le problème du déficit sont inacceptables pour les Canadiens.

Je crois savoir assez bien ce que pensent les Canadiens. J'ai participé au processus budgétaire et j'ai consulté les électeurs de ma circonscription. Je leur ai envoyé une brochure que bon nombre se sont donné la peine de remplir. Pour cela, ils devaient se mettre dans la peau du ministre des Finances. Bon nombre se sont livrés à cet exercice et la grande majorité ont présenté un budget équilibré.

Les gens de ma circonscription seront très déçus que le ministre des Finances n'ait pas fait de compressions plus importantes. Au début, j'étais moi aussi déçue, mais après réflexion, je me suis dit que nous avons eu raison de présenter ce genre de budget avant le congrès à la direction. Cette question sera certainement l'enjeu principal des prochaines élections. Je suis sûre que la grande majorité des Canadiens voudront voir le déficit diminuer encore plus. Ils veulent que le Canada rembourse sa dette.

Les seuls programmes que mes électeurs voulaient conserver intacts ou améliorer étaient ceux qui touchaient la santé et le bien-être social, l'environnement et l'agriculture. En ce qui concerne les transferts aux particuliers, ils étaient prêts à tout supprimer, sauf les prestations aux personnes âgées. Dans les transferts aux provinces, ils voulaient garder ceux qui ont trait à la santé et à l'enseignement, ainsi que la création d'emplois.

Pour moi, il est clair que le ministre des Finances a répondu aux souhaits de mes électeurs et de tous les Canadiens. Il a tout réduit, à l'exception des choses suivantes. Il n'a pas réduit les «autres transferts aux particuliers». Mes électeurs n'étaient pas au courant de ces «autres personnes»; autrement, je suis sûr qu'ils auraient dit qu'ils ne voulaient pas que l'on réduise les prestations des anciens combattants et des handicapés.

De même, il n'a pas réduit les paiements aux provinces les moins riches au titre du FPE et du RAPC. Comme il l'a dit, cela doit être négocié avec les provinces. Cela doit se faire avec leur collaboration. Ces programmes sont trop importants et, de toute évidence, mes électeurs veulent protéger la santé et le bien-être social. Ils voulaient des réductions du Régime d'assistance publique du Canada, mais je pense que tous ici sont d'accord pour dire qu'il faut aider les moins favorisés et surtout les traiter avec compassion.

De même, le ministre n'a rien enlevé aux Indiens et aux Inuit. Tous les autres domaines où mes électeurs voulaient des réductions ont été réduits et tous ceux où ils n'en voulaient pas ne l'ont pas été.

Une voix: N'est-ce pas merveilleux!

Mme Greene: En effet. Je pense que vous avez raison. Ce budget précède l'élection d'un nouveau chef et des élections générales imminentes. Il sera impossible de présenter des mesures législatives d'application de ce budget, ce qui mettrait le ministre des Finances dans une situation difficile. Le problème, c'est que les recettes attendues du budget 1992-1993 ne se sont pas matérialisées. Les dépenses sont maîtrisées. Le gouvernement contrôle étroitement toutes les dépenses.

Le problème, ce sont les recettes. Sur le plan administratif, on peut chercher à récupérer ce qui échappe à l'impôt, mais, pour le reste, il faut attendre une amélioration de l'économie. Par conséquent, dans son budget, le ministre des Finances devait trouver un juste équilibre entre la maîtrise du déficit et la stimulation de l'économie.

Il avait besoin de quelque chose qui soit crédible et que l'on puisse atteindre, en même temps que quelque chose qui respecte les désirs de la population. Il était aussi limité, parce qu'il ne peut rien faire au sujet des 41 milliards de paiements au titre de la dette. Les programmes qu'il n'a pas touchés représentent environ 52 milliards. Cela signifie, à peu de choses près, que seulement environ 60 milliards de dollars de dépenses pourraient être touchés et que, sur une période de cinq ans, ce segment des dépenses gouvernementales sera réduit de 30 milliards de dollars.

• (1715)

Les compressions prévues pour 1993-1994 sont de l'ordre de 3,8 milliards de dollars et pour 1994-1995, de 5,8 milliards de dollars. Ce sont des compressions très importantes étant donné que ces ministères sont soumis à des restrictions depuis 1984 et que les demandes de la population ne diminuent pas. Maintenir la qualité des services à laquelle les Canadiens sont habitués, voilà qui ne sera pas une mince gageure pour ces ministères.

Un député a fait allusion tout à l'heure à un incident qui s'est produit à Toronto. Mon bureau a lui aussi été inondé d'appels. En fait, il ne s'agissait pas d'une réduction de services. Il s'est produit une grosse erreur informatique. Résultat, bien des données erronées ont été communiquées. On a procédé très rapidement à une autre série de passages-machine. Reste que les personnes âgées étaient tout à fait déconcertées. Il s'agissait de relevés des prestations de sécurité de la vieillesse.

Comme on était en train de déménager un autre bureau, les appels devaient être acheminés à celui de Toronto, d'où encombrement des lignes téléphoniques. C'est un cas très particulier. Notre bureau est généralement satisfait des réponses qu'il obtient du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous devons parfois intervenir, mais nous nous en sommes toujours bien tirés jusqu'ici. Selon moi, ce sera un véritable défi.

Mon bureau s'occupe également beaucoup de questions touchant l'immigration. Je me réjouis des nouvelles mesures annoncées parce qu'elles devraient assurer une plus grande efficacité et un traitement plus équitable pour tous. Les appels vont être centralisés, ce qui va entraîner, bien sûr, des réductions de coûts. Une ligne 1-800 sera ouverte plus longtemps et il y aura une bonne équipe de standardistes. Enfin, un système informatisé va assurer un accès rapide à l'information. L'amélioration sera considérable.

Les demandes de renseignements en matière d'immigration se sont multipliées, et je crois que, ce faisant, c'est-à-dire en procédant à une centralisation, nous améliorons le service tout en effectuant des économies considérables. Les économies ainsi réalisées dans le budget de l'immigration s'élèvent à un milliard de dollars. Ces résultats, nous les devons à la mesure législative que nous avons adoptée. Mes électeurs y souscrivent entièrement.

Selon moi, le ministre a brossé un tableau très réaliste de ce qu'il nous faut faire pour continuer dans cette voie. C'est une approche stratégique très sensée qui aidera les Canadiens à être compétitifs et notre économie, à croître. C'est également la solution pour nous sortir de notre gouffre financier.

Les députés d'en face soutiennent qu'il n'y a rien pour la création d'emplois. J'ai écouté attentivement ce que mes électeurs disent. J'ai assisté à de nombreuses séances de l'initiative de la prospérité. Les gens d'affaires veulent que nous stabilisions le climat économique. Ils veulent des taux d'inflation et d'intérêt peu élevés. C'est ce que ce budget essaie de faire. Ils ne veulent pas de nouvelles taxes. Le budget comprend de nombreux points qui les aideront en ce qui concerne les prêts aux entreprises aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et d'autres mesures qui amélioreront le régime fiscal pour les entreprises. Il contient des choses sérieuses, des choses qui ne traversent pas l'esprit des libéraux d'en face.

Il y a de très réelles réductions dans ce budget. Les contraintes imposées aux ministères se traduiront par de très réelles compressions budgétaires. Les ministères seront mis au défi de prendre des mesures. Je pense que nous verrons les ministres proposer une succession de projets de loi pour atteindre ces objectifs. Il y a eu d'énormes améliorations. Ce sera un moyen facile d'opérer des compressions budgétaires afin d'envisager diverses possibilités.

Bien entendu, en ce qui concerne les provinces, nous devons collaborer pour mettre ces programmes en oeuvre parce que le public canadien les apprécie. Ce que nous devons faire, c'est parler de la rentabilité dans le système de soins de santé et dans nos dépenses sociales.

Le Parti réformiste a fait preuve, je pense, de beaucoup de dynamisme. Un grand nombre de mes électeurs qui ont répondu à mon questionnaire se tournent vers le Parti réformiste parce qu'ils sont très inquiets au sujet du déficit. Cependant, il est clair qu'ils ne veulent pas les compressions budgétaires que le Parti réformiste veut effectuer. L'une de leurs propositions est de fonder la récupération fiscale de la sécurité de la vieillesse sur le revenu familial au lieu du revenu personnel. Mes électeurs ne veulent pas qu'on s'attaque aux prestations des personnes âgées, à la santé, à l'enseignement, à la formation professionnelle ni à l'agriculture. Ils estiment qu'un tel changement aurait pour conséquence de traiter certains couples très injustement. Actuellement, les personnes âgées touchent des prestations fondées sur le revenu personnel. Cette modification ferait en sorte, dans un grand nombre de cas, que les femmes perdraient leur prestations de sécurité de la vieillesse parce que leurs maris ont un revenu élevé. À mon avis, ce serait tout à

fait inacceptable pour mes électeurs et je trouve effectivement que ce serait très injuste.

• (1720)

Cette récupération fiscale existe pour ceux qui sont assez fortunés et qui ne reçoivent pas la sécurité de la vieillesse. À mon avis, toute modification supplémentaire apportée aux prestations des personnes âgées devrait être examinée très soigneusement avec les intéressés.

Je sais que, en tant que membre de la génération du baby boom, je m'inquiète de ce qui va arriver à nos prestations quand nous atteindrons l'âge de la retraite. Je pense vraiment qu'il faut étudier les prestations de retraite pour les personnes âgées. À mon avis, nous devons assurer la retraite des Canadiens qui ont vécu et travaillé dans notre pays. C'est un point, je pense, qui inquiète beaucoup nos députés, ainsi que le grand public.

J'ai déjà dit que l'objectif libéral pour le déficit est 20 à 25 milliards de dollars. C'est très loin, je pense, de ce dont on parle. On envisage d'avoir finalement un déficit nul, mais en ce qui concerne les cinq prochaines années, on propose 4,5 p. 100 en 1993 et 0,9 p. 100 d'ici 1997. Avec M. Clinton aux États-Unis, le budget viserait 2,5 p. 100 d'ici 1997.

En fait, nous nous en sommes mieux tirés que tous les autres pays du Groupe des Sept. Lorsque nous jetons un coup d'oeil sur notre situation et sur les statistiques internationales, nous constatons que nous avons affronté une récession mondiale. Les dernières prévisions révisées du FMI révèlent que le Canada arrivera probablement en tête des pays du Groupe des Sept pour ce qui est de la croissance économique.

Au Canada, les taux d'intérêt hypothécaires n'ont jamais été aussi bas depuis 35 ans, l'inflation est à son niveau le plus faible depuis 30 ans, les dépenses gouvernementales sont à leur plus bas niveau depuis 33 ans, les coûts unitaires ont baissé de 6,6 p. 100 et les exportations n'ont jamais été aussi importantes de toute notre histoire. J'estime que nous gérons très bien l'économie.

De toute évidence, cette période-ci est très difficile pour beaucoup de Canadiens, mais lorsque nous examinons les statistiques sur l'emploi, nous remarquons que les choses bougent énormément. Nous avons une économie très dynamique. Des emplois sont créés, d'autres sont perdus. Et tout cela se passe dans un contexte de révolution technologique.

Quelle est la réponse à cela? Faut-il ériger des barrières pour tenter de maîtriser une situation qui est normale dans une économie dynamique? Nous devrions plutôt essayer d'aider les Canadiens à s'adapter en leur offrant une meilleure formation et une meilleure éducation et en créant un climat qui encouragera des entreprises à prendre de l'expansion et d'autres à s'installer au Canada.

Grâce aux efforts du ministre des Finances, nous avons maintenant le meilleur régime fiscal au monde en ce qui concerne la recherche et le développement. J'en suis fière et j'estime que c'est ce que veulent vraiment les entreprises.

Bien sûr, les libéraux, de même que les néo-démocrates, se sont opposés à toutes les compressions que nous avons proposées. La seule compression qu'ils voudraient, mais que nous ne voulons pas, concerne les hélicoptères. On parle ici d'une somme de 4,4 milliards, en dollars de 1993, échelonnée sur 13 ans. Cela représente en moyenne 340 millions de dollars par année. Les libéraux ont dépensé au moins dix fois plus.

Certaines gens disent: «Faites passer les garderies avant les hélicoptères, faites ceci, faites cela, réduisez le déficit.» Cela ne réduirait pas considérablement le déficit parce que c'est très minime, même pas un milliard de dollars. Nous parlons de 340 millions de dollars par année.

• (1725)

Nous savons que le projet d'hélicoptères présente un avantage énorme pour un grand nombre d'industries au Canada. Il est excellent pour la création d'emplois et pour le maintien des emplois dont nous avons besoin pour préparer l'avenir.

Les entreprises reçoivent déjà les contrats et en reconnaissent les avantages. J'estime que de plus en plus de Canadiens se rendront compte que cette dépense est importante pour le Canada et constitue une bonne façon de créer de bons emplois à long terme.

Bien sûr, le NPD propose une stratégie de plein emploi. En tant que présidente du Sous-comité sur la pauvreté, j'ai beaucoup entendu parler de la stratégie de plein emploi du NPD. Je tente depuis quatre ans de savoir de quoi elle retourne au juste. Nous avons demandé maintes fois au député de Saskatoon—Clark's Crossing de nous en donner des exemples précis et de faire des propositions. Il n'en a présenté aucune.

J'ai cependant assisté à la mise en oeuvre d'une stratégie d'emploi néo-démocrate, en Ontario. Ce fut catastrophique pour cette province. Ce n'est certainement rien de plus qu'un écran de fumée, et je pèse mes mots. Les conséquences pour l'Ontario ont été catastrophiques. La récession s'est aggravée et le milieu des affaires a eu peur. Cette stratégie est réellement pour quelque chose dans nos problèmes actuels. Cependant, je suis heureuse de voir que le premier ministre Rae semble avoir beaucoup appris ces derniers temps. Il essaie au moins de régler certains des problèmes les plus graves.

J'ai assisté à une séance du Conference Board dans l'Ouest. J'y ai rencontré plusieurs personnes importantes du milieu des affaires, du gouvernement et du monde de l'éducation qui venaient d'un peu partout au Canada. Ce fut une expérience très enrichissante. Les préoccupations que ces gens exprimaient étaient passablement semblables à celles de mes électeurs et je suis sûre que notre gouvernement est dans la bonne voie.

Le Conference Board prévoit que tous les gouvernements du Canada seront forcés de limiter leurs dépenses pour les dix prochaines années, au moins. Je pense que le temps n'est plus à la rigolade, à la Chambre, et que nous devons sérieusement nous mettre à la tâche.

Nous devrons relever le défi de faire un meilleur usage des rares ressources financières du gouvernement, tout en restant justes pour tous les Canadiens et en voyant à ce que le peu d'argent disponible soit donné à ceux qui en ont le plus besoin. C'est exactement ce que nous essayons de faire au Sous-comité sur la pauvreté. Nous avons étudié les mesures pour soulager la pauvreté et cherché à trouver un moyen d'évaluer le bien-être des Canadiens les plus pauvres. Ainsi, les gouvernements auront des comptes à rendre et nous pourrons vraiment vérifier si les programmes fonctionnent ou non.

Nous étudions cette situation, et je pense que ces travaux auront une grande importance dans l'élaboration de la politique. Nous n'avons pas de seuil de pauvreté. Statistique Canada a toujours dit que le seuil de faible revenu n'était pas un seuil de pauvreté. En fait, selon les chiffres de Statistique Canada, il constitue un très piètre seuil de pauvreté.

Je vais vous donner un petit exemple pour illustrer à quel point c'est un piètre seuil de pauvreté. Les seuils de revenu considérés comprennent les impôts. Si l'on enlève les impôts, on réduit de 3 p. 100 le nombre de pauvres au Canada. Dans le cas des personnes âgées, on réduit ce nombre encore davantage. C'est parce que, en vertu de notre régime fiscal, on donne beaucoup d'argent aux Canadiens à faible revenu. Évidemment, quand on étudie la question de la pauvreté au Canada, on devrait tenir compte de l'effet des dispositions fiscales et du système de transfert.

On m'a accusée de jouer avec les chiffres à l'avantage de mon parti. Cependant, je vous parle d'un état de fait qui dure depuis longtemps. Le Parti libéral sera donc heureux d'apprendre que c'est aussi à son avantage, parce qu'un grand nombre de ces mesures fiscales ont été adaptées par des gouvernements libéraux. On peut voir le résultat des transferts d'impôt.

Pour étudier la question de la pauvreté, nous avons besoin de normes nationales. Le fait est que la somme d'argent nécessaire pour assurer sa subsistance n'est pas la même, selon qu'on vit à Toronto, à Vancouver, à Calgary, à Winnipeg ou à Montréal. Nous le savons, parce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a des chiffres très précis sur le coût de la vie dans chacune des collectivités du Canada et que Statistique Canada a compilé des données d'Agriculture Canada. Les différences sont énormes.

• (1730)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, la députée pourrait-elle nous nommer ne serait-ce qu'un seul organisme ou une seule personne au Canada, mis à part les députés de son parti à la Chambre, qui ait quelque chose de positif à dire à propos de ce budget? J'aimerais connaître le nom de cette personne ou de cet organisme.

Chaque mois, 10 000 personnes s'adressent à la banque d'alimentation d'Edmonton. Je me demande ce que la députée en pense dans le contexte du budget.

Mme Greene: Monsieur le Président, tous les organismes internationaux qui ont coutume d'analyser ce genre de questions se sont dits très satisfaits de ce budget.

Les résultats de ces analyses ont été communiqués aux différents organismes et aux différentes entreprises du Canada. Les activités auxquelles ce budget a donné lieu sur le marché boursier montrent très bien que les milieux d'affaires font confiance à ce gouvernement et à personne d'autre.

En ce qui concerne les banques d'alimentation, il est probablement vrai que, à Edmonton, le taux des prestations d'aide sociale ne suffit pas pour répondre aux besoins fondamentaux. Les banques d'alimentation sont, à mon avis, un moyen humiliant et dégradant de répondre aux besoins essentiels des gens.

Je crois fermement que le taux des prestations d'aide sociale dans notre pays devrait être tel qu'il puisse satisfaire aux besoins de base comme l'alimentation, l'habillement et le logement, ainsi qu'à toutes les autres nécessités de la vie.

Nous devrions d'ailleurs chercher à éliminer les banques d'alimentation. C'est exactement ce qu'ont dit les responsables des banques d'alimentation, quand ils ont comparu devant notre comité. Ils veulent éliminer le besoin des banques d'alimentation.

Je sais qu'en Ontario, surtout à Toronto, il en a beaucoup été question. Au cours de mes 11 années au comité du logement et de l'action communautaire, nous avons toujours tenté d'obtenir une aide supplémentaire au logement, car nous estimions que les revenus des pauvres devaient au moins leur permettre de satisfaire à leurs besoins essentiels.

Il y a toujours eu des organismes qui ont distribué des vivres. Nous devons concevoir un système qui tienne compte de la dignité des personnes à faible revenu et qui cherche à les aider de façon positive. Nous devrions répondre à leurs besoins essentiels et les aider à s'affranchir de la pauvreté.

Au Sous-comité sur la pauvreté, nous avons recommandé que l'on accorde des prestations d'aide sociale suffisantes pour répondre aux besoins essentiels et faire en sorte que les prestations pour enfants soient en sus, afin d'assurer à ces derniers un revenu discrétionnaire adéquat. Ce sont là, je crois, d'excellents objectifs.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet du budget présenté lundi par le gouvernement du Canada.

Après avoir écouté ce que vient de dire la députée qui a pris la parole avant moi, je me demande si je me trouve à la Chambre des communes du bon pays. Ce que j'ai entendu n'a rien à voir avec ce que j'ai à dire à propos du budget qui a été présenté lundi. Cela ne reflète en rien le point de vue des gens de ma circonscription.

La motion que nous sommes en train d'examiner a été proposée par le ministre qui désire que nous approuvions son budget de façon générale, chose que, je tiens à le dire, je ne saurais faire. Au lieu de cela, j'appuie sans réserve la motion de censure proposée par mon parti pour demander que la Chambre condamne le gouvernement d'avoir présenté une copie défraîchie du budget de l'an dernier.

Ce budget ne propose aucun programme réaliste et global visant à créer des emplois et à favoriser la reprise économique pour que les millions de Canadiens dont la vie a été détruite par la politique des conservateurs retrouvent l'espoir et du travail.

Le gouvernement n'a pas proposé de plan crédible pour contrôler et réduire la dette. Il n'a pas brossé aux Canadiens un tableau réel et exact des huit années et demie de mauvaise gestion que notre pays a connues avec le gouvernement conservateur.

Le gouvernement a de sérieux problèmes. Le pays aussi. On s'interroge aujourd'hui sur sa cote de crédit. Les marchés sont volatils.

Les Canadiens, y compris les habitants de la circonscription de Northumberland que je représente, sont très inquiets au sujet de l'avenir de notre pays. Ils n'ont plus l'impression de vivre dans le pays qu'était le Canada, dans le pays où ils ont grandi et connu la prospérité, dans le pays qui leur a ouvert les perspectives d'un brillant avenir. Les Canadiens n'ont pas aujourd'hui cette vision de leur pays. Ils espèrent l'avoir un jour. Ils espèrent la retrouver. Ils espèrent que ce pays connaîtra de nouveau la prospérité. En attendant, le budget qui a été présenté lundi leur a porté un coup terrible.

• (1735)

Ce qui frappe le plus, c'est que le budget ne fait rien pour donner un nouveau coup de fouet à l'économie. Nous voyons un budget attentiste, un budget qui parle de compressions à venir, plus tard, un budget sûr pour un gouvernement qui va se présenter cette année devant l'électorat, un gouvernement qui remet à trois ans toutes les décisions concernant les compressions. Un gouvernement qui a dit et répété aux Canadiens que les seuls problèmes qui importaient dans ce pays étaient la dette et le déficit, le déficit financier uniquement, et que la seule politique qui comptait était la réduction de ce déficit.

Les gens à la Chambre reconnaissent que le déficit et la dette représentent un grave problème et qu'il doit être réglé, mais ce parti se refuse à faire quoi que ce soit pour relancer l'économie. L'économie a besoin d'aide pour se relever. Le budget qui nous a été soumis lundi n'y contribue en rien. Au contraire, il noie le peu d'optimisme et d'espoir qu'avaient les gens.

Avec ce gouvernement, les Canadiens ont vu leurs impôts augmenter 36 fois. Les dépenses de consommation sont en baisse parce que les Canadiens ont peur. Lorsqu'on écoute parler les députés d'en face, on a l'impression d'être dans un autre pays. Dans ma circonscription, au lieu de la reprise économique, les emplois continuent à disparaître, les entreprises, à fermer leurs portes et à déménager et de plus en plus de gens, à cesser leurs opérations et à déclarer faillite. Pas plus tard qu'hier, nous avons appris que l'usine de production de camions Mack était en difficulté et allait fermer ses portes pour, paraît-il, s'établir dans le Sud.

Le gouvernement dit que le taux de chômage est de 11 p. 100 environ et qu'il faut s'attendre à ce qu'il demeure inchangé pendant une bonne partie de 1994. Dans la circonscription de Northumberland, ce chiffre n'est pas vraisemblable. Un sondage dans un comté voisin de ma circonscription a révélé que le chômage s'élevait plutôt à 14,6 p. 100 et plus de 6 p. 100 de la population a déclaré être sous-payée à tel point que les gens ont dit que leur salaire ne leur permettait pas de vivre, même pas de survivre.

Une reprise sans emplois n'est pas une reprise dans ce pays. Il faut que la reprise remette les gens au travail. Il y a plus d'un million de sans-emploi au Canada et le gouvernement demande ce que les libéraux feraient de différent. Nous créerions de la richesse dans ce pays. Nous redonnerions du travail aux chômeurs. Si nous donnions du travail au million de sans-emploi de ce pays, cela nous permettrait d'économiser 20 milliards de dollars et 20 milliards de dollars, ça réduirait pas mal le déficit.

Nous avons entendu le ministre des Finances présenter son budget et parler de ce qui se passerait d'ici l'an prochain, l'année d'après, dans cinq ans. Une grande partie de ce qu'il a dit est vraiment incroyable. Si on se fie à ses prévisions sur le déficit proprement dit, il est intéressant de se reporter à l'année dernière où, dans son discours budgétaire de février 1992, il a déclaré que le déficit s'établirait à 27,5 milliards de dollars en 1992-1993. En décembre, il a changé d'avis et il a dû reconnaître malheureusement qu'il s'était trompé et que ce déficit s'élèverait, en fait, à 34,4 milliards de dollars. Lundi, il a précisé que depuis décembre, il avait dû encore changer son fusil d'épaule et que maintenant, le déficit allait s'élever à 35,5 milliards de dollars. Cela fait une différence de huit milliards de dollars dans ses prévisions pour une année, l'année qui vient de s'écouler.

Comment pouvons-nous donc croire un ministre des Finances qui affirme qu'en 1997-1998, notre déficit ne sera que de huit milliards de dollars? En 1988, nos vis-à-vis affirmaient que le déficit serait de 19,5 milliards de dollars en 1992. Lundi, il était question plutôt de 35,5 milliards de dollars.

• (1740)

Le gouvernement n'est absolument pas digne de foi et c'est tout à fait manifeste dans toutes les mesures économiques que le gouvernement présente et dont nous discutons de façon tout à fait honnête, selon moi. Nous essayons de relever les problèmes qui découlent des compressions sans cesse proposées par le gouvernement. Nous essayons de montrer qu'elles ne sont pas bonnes pour le pays. Manifestement, le gouvernement se trompe dans ses prévisions sur sa propre politique et nous sommes très loin des objectifs visés, ce qui inquiète non seulement les Canadiens, mais également les gens du monde entier.

Les Libéraux suivraient une politique à deux volets de relance économique au Canada. Il s'agirait tout d'abord de s'attaquer plus particulièrement au déficit et à la dette, sachant qu'il s'agit là de problèmes très graves et qu'on doit réduire nos dépenses en rationalisant les activités du gouvernement et en supprimant les services qui font double emploi, tout en continuant d'offrir aux Canadiens les services de base dont ils ont besoin. On doit agir en consultation avec les provinces.

Nous avons procédé à une analyse sur l'établissement d'un certain type d'union économique avec les provinces de l'Ouest et nous avons montré qu'en un an, si les divers gouvernements intéressés pouvaient regrouper leurs achats et travailler de façon plus efficace ensemble, on pourrait ainsi économiser cinq milliards de dollars. Le fait de travailler plus efficacement et de rationaliser nos systèmes et méthodes n'entraînera pas de compressions, mais des économies de milliards de dollars.

Notre gouvernement prendrait également de nombreuses mesures pour favoriser la croissance économique, en investissant dans les gens, dans la recherche et le développement, ainsi que dans les infrastructures. Il faut redonner du travail aux gens pour qu'ils paient à nouveau des impôts plutôt que de toucher des prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale. Je le répète, nous devons nous rappeler que le nombre élevé de chômeurs au Canada nous coûte 20 milliards de dollars par an.

Selon moi, il y a un déficit plus important que le déficit financier au Canada, et c'est le déficit humain. Nous pouvons utiliser la politique monétaire pour réduire notre déficit financier, et c'est ce que nous allons faire, mais le déficit humain va se perpétuer à long terme et il sera très difficile d'y faire face.

Je recommande à tout le monde de lire le rapport que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté en janvier 1991 et dans lequel on parle très clairement des répercussions négatives à long terme de la pauvreté chez les Canadiens. Nous savons que le chômage et la pauvreté qui en découle au Canada sont responsables en grande partie de l'éclatement des familles, du stress, de la violence faite aux femmes et aux enfants, de la violence en général et des crimes, ainsi que de la désagrégation de la société. Il faut redonner du travail aux Canadiens et ce budget n'est pas la solution à cet égard.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement s'est donné une priorité, celle de réduire le déficit et la dette nationale. Ce dont il s'agit, en somme, c'est de nos dépenses annuelles, du résultat cumulatif des budgets successifs.

Si le ministre des Finances se donnait la peine de venir se promener dans ma circonscription, Hamilton-Ouest—où je l'invite, d'ailleurs—il constaterait vite, en allant prendre un café au restaurant du coin, en se promenant au marché ou dans les rues, que ses priorités ne sont pas les bonnes, que les priorités de son parti sont de travers.

Par les temps qui courent, la plupart des gens parlent d'emploi, réclament des emplois. Quand ils auront des emplois, tout le reste s'arrangera. Nous n'aurons plus à nous soucier de savoir s'il y a assez d'argent pour payer les services sociaux, pour subvenir aux besoins des assistés sociaux.

Ce que me demandent mes électeurs, c'est d'aller à la Chambre des communes pour répéter sans cesse, dans l'espoir qu'un des candidats à la direction du parti finira par le comprendre, que la priorité du Canada doit être l'emploi. Il faut créer des emplois.

• (1745)

Quand le gouvernement a-t-il parlé d'emplois pour la dernière fois? Eh bien, comme nombre de mes collègues l'ont déjà dit, c'était en 1984. Le premier ministre de notre grand pays a dit alors que sa priorité, c'était la création d'emplois. «Des emplois, encore des emplois, toujours des emplois.» Voilà ce qu'il a dit.

Quelle est la situation aujourd'hui? Le Canada compte 1,6 million de chômeurs et plus de trois millions de personnes qui sont sous-employées, c'est-à-dire des gens qui ont un ou des emplois à temps partiel, mais qui préféreraient travailler à temps plein. Or, c'est impossible parce qu'il n'y a pas d'emplois à temps plein pour eux. Quelle est la situation? Le Canada compte près de quatre millions de personnes qui sont au chômage ou sous-employées.

Je demande à mes électeurs de se poser la question toute simple qui suit: votre situation s'est-elle améliorée depuis 1988? Votre situation s'est-elle améliorée depuis 1984, année où les conservateurs sont arrivés au pouvoir? Les chances sont que la réponse va être négative. Pourquoi notre pays n'est-il pas le tout premier du monde, compte tenu de toutes ses possibilités, de tous ses progrès dans le domaine de l'éducation, de toutes ses richesses naturelles? C'est à cause des quelque quatre millions de personnes qui sont soit au chômage soit à la recherche d'un emploi à temps plein. C'est horrible, tout simplement horrible!

Mes électeurs me le reprocheraient si je ne signalais pas les problèmes de Hamilton-Ouest au gouvernement. Dans cette région, le taux de chômage est plus élevé que le taux dans l'ensemble du pays, lequel s'établit à 11 p. 100. À Hamilton, le taux de chômage est de 11,7 p. 100. Nous avons 38 000 chômeurs à Hamilton. C'est inexcusable!

Parlons maintenant des jeunes chômeurs. La circonscription de Hamilton-Ouest, ainsi que la ville de Hamilton et sa région sont fières de compter l'Université McMaster parmi leurs principaux employeurs. Le chômage chez les jeunes s'établit à 19 p. 100, à Hamilton. Dix neuf pour cent des étudiants n'arrivent pas à trouver un emploi.

Passons à la question des faillites des particuliers et des sociétés, à Hamilton. En 1988, 508 particuliers et 102 entreprises ont déposé leur bilan. En 1992, le nombre de faillites de particuliers est monté à 1 504 et celui des entreprises, à 201.

Point n'est besoin d'en convaincre mes électeurs. Nous nous promenons tous à Jackson Square. Nous voyons tous un grand nombre de magasins dont les fenêtres sont placardées. Ils sont tous fermés et servent d'entrepôts gratuits aux quelques établissements voisins encore ouverts. C'est une situation horrible!

En ce qui concerne les données sur l'aide sociale, la liste d'assistés sociaux de Hamilton s'est allongée depuis 1990. En novembre 1990, le nombre de cas d'assistance générale en bien-être social s'élevait à 9 836. Au mois de mars 1993, soit le mois dernier, il se chiffrait à 17 011, soit une augmentation de plus de 40 p. 100.

Mais le gouvernement nous dit qu'il maintient le cap, qu'il sait ce qu'il fait, qu'il va améliorer la situation du pays. Or, le pays est carrément dans le pétrin. Des gens sont à la recherche d'un emploi. Il faut créer des emplois.

À l'instar de tous les budgets des conservateurs depuis 1984, le dernier budget n'offre aucun espoir aux Canadiens. Il est rempli des mots creux habituels. Le pire, c'est qu'il est truffé de projections irréalistes. Bien sûr, et c'est une tragédie, il manque de nombreux éléments dans le budget. Ainsi, quels moyens seront mis en oeuvre pour venir en aide aux 1,6 million de Canadiens sans emploi et aux trois millions de Canadiens sous-employés ou qui n'occupent qu'un emploi à temps partiel et qui voudraient travailler à temps plein?

• (1750)

Non seulement, en 1984, le gouvernement conservateur promettait-il des emplois et encore des emplois, mais en 1988, il promettait aussi des programmes de recyclage des plus généreux pour les travailleurs mis à pied en raison de l'accord commercial signé par Mulroney. Cependant, il faut rendre à César ce qui est à César. J'ai beaucoup d'amis dans Hamilton-Ouest qui croyaient que l'accord commercial avait des chances de succès et qui ont décidé de voter conservateur parce qu'ils pensaient que le PC pouvait être le bon cheval. Ils se fiaient notamment aux promesses de programmes de recyclage que le premier ministre qualifiait des plus généreux jamais vus au Canada.

Avons-nous eu ces programmes? Certains électeurs de Hamilton-Ouest avaient de bons emplois, une femme, des enfants, une hypothèque et, dans certains cas, un chalet ou un bateau. Huit ans plus tard, c'est la tragédie. Des électeurs qui étaient mariés se retrouvent seuls. Ils ont divorcé. Ils n'ont plus d'hypothèque parce qu'ils n'ont plus les moyens de se payer une maison. Ils ne peuvent plus se payer le luxe d'un chalet ou d'un bateau dont ils ont dû se défaire bien avant de perdre leur maison.

Tout cela, c'est à cause du stress que fait peser sur eux l'incapacité de trouver un emploi, qui d'ailleurs n'existe pas, et l'attente des programmes de recyclage promis qui ne se sont jamais matérialisés. Ils ont perdu l'emploi qu'ils avaient à cause du libre-échange, parce que l'entreprise pour laquelle ils travaillaient est déménagée aux États-Unis. Ils ne peuvent pas se recycler. Il n'y a pas d'autres emplois nécessitant des compétences qu'ils pourraient acquérir et, s'il y en avait, le gouvernement ne les aiderait pas à se recycler.

Mes dix minutes sont vite passées. Je vais conclure par une question, comme j'ai commencé. Pourquoi nous présente-t-on un budget, pour peu que l'on puisse ici parler de budget? C'est un échec lamentable, mais, tout bien considéré, quelle importance cela peut-il avoir? Il s'agit du travail bâclé d'un gouvernement fini qui, dans quelques mois, n'aura même pas le mandat pour donner suite à ce document.

Ce sont nous, les Canadiens, qui sommes chanceux parce qu'après tout, il ne s'agit que d'un budget préparé dans le contexte d'une course à la direction et il pourrait bien être mis sur les tablettes dans quelques mois pour être remplacé par un budget pré-électoral que la ministre de la Défense, le ministre de l'Environnement ou quiconque est élu chef du Parti conservateur nous présentera. Dieu sait que ce document appelé «budget» ne contient pas de plan économique susceptible de faire éclore la R-D, de nous donner la formation et, surtout, d'entraîner la création d'emplois, toutes choses dont le pays a besoin pour se remettre sur les rails et dont les Canadiens ont besoin pour retrouver confiance. C'est d'ailleurs à cela que doit servir un budget. Les conservateurs ont manqué leur coup.

Écoutez le peuple, monsieur le premier ministre, écoutez le peuple, monsieur le ministre des Finances: «Donnez-moi un emploi!» «Donnez-moi le cours de recyclage dont j'ai besoin pour trouver un emploi!» Tout le reste suivra.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en cette Chambre suite au budget présenté par le ministre des Finances lundi dernier.

Je veux tout d'abord féliciter le ministre pour son réalisme dans les choix difficiles qu'il a eu à faire. Le gouvernement, par ce budget, maintient le cap sur l'objectif qu'il s'était fixé en 1984, soit de réduire le déficit pour en arriver, dans un délai raisonnable, à son élimination pure et simple.

• (1755)

Il est indispensable, comme nous l'avons si souvent expliqué, que ces mesures difficiles soient prises dès maintenant et sans relâche, car c'est justement ce déficit, et surtout les intérêts sur la dette qu'il génère, qui nous empêche de mettre en place de nouvelles mesures sociales.

Le budget d'un gouvernement, de quelque palier qu'il soit, n'est pas différent d'un budget familial. Bien sûr, l'ampleur et sa complexité ne sont pas comparables mais, dans chacun des cas, on ne peut longtemps dépenser davantage que ce que nous gagnons, sinon, vite nous nous retrouvons devant une situation dramatique.

En effet, tous savent qu'il n'existe pas mille et une façons de couper dans le déficit. Il faut soit augmenter les revenus ou couper dans les dépenses. Augmenter les revenus aurait voulu dire augmenter les taxes et les impôts. Dans sa grande sagesse, le ministre des Finances a plutôt choisi de sabrer dans les dépenses des ministères.

Les Canadiens et les Canadiennes sont déjà lourdement taxés et il aurait été néfaste d'annoncer de nouvelles hausses d'impôt, car cela aurait nui à la relance de l'économie.

Autant les entreprises que les particuliers paient leur large part en impôt, et je considère que l'élastique est étiré au maximum. Taxer davantage aurait été une mesure facile mais totalement irréaliste dans les circonstances. C'est ainsi que le ministre des Finances a opté pour d'autres coupures dans l'administration publique fédérale et dans les dépenses des ministères.

Tout comme une entreprise qui constate des manques à gagner, le gouvernement a choisi de couper dans ses frais administratifs et dans les dépenses de programmes. Ainsi, la fonction publique fédérale, qui a déjà été coupée de 90 000 postes, aura, au cours des cinq prochaines années, à réduire le nombre de fonctionnaires de près de 16 500. Mais malgré ces compressions, l'objectif du gouvernement est très clair: il veut et il fera tout ce qui est en son possible pour qu'en aucun temps la population n'ait à souffrir de diminution de services.

Comme l'a lui-même mentionné le ministre des Finances, et je cite: «Le gouvernement continuera de rationaliser ses activités et rendre plus économique la prestation de ses services. Nous rendrons l'administration fédérale plus petite, plus simple et plus accessible aux Canadiens.»

J'ouvre ici une parenthèse pour féliciter les membres de la fonction publique canadienne pour leur excellent travail. Tous font tout ce qui est en leur pouvoir pour nous aider à mieux répondre aux besoins de la population, et c'est tout en leur honneur. Il ne sera pas facile pour eux non plus d'avoir à gérer ces nouvelles compressions, mais nous leur demandons leur collaboration, car ils doivent comprendre que le gouvernement n'a plus le choix et qu'en gestionnaires responsables, nous devons maintenir le cap sur la réduction du déficit.

Tous et toutes auront une part importante à jouer dans ce grand processus, mais, comme par le passé, je suis persuadée que nous pourrons de nouveau compter sur leur efficacité, leur compétence et leur sens du devoir pour nous aider dans cette lourde tâche.

Dans ce même ordre d'idées de mieux servir la population à moindre coût, le gouvernement, comme il s'y était engagé en 1984 et comme il l'a fait par la suite, a adopté nombre de mesures visant à simplifier les rapports entre les entreprises, les particuliers et l'administration fédérale. C'est ainsi que le ministre a annoncé un régime de TPS simplifié pour la petite entreprise. Il s'agit d'améliorations à la méthode rapide de comptabilisation de la TPS, ce qui simplifiera l'application de la taxe pour des centaines de milliers de petites entreprises.

Ce ne sont peut-être pas là des mesures flamboyantes, mais, pour être en contact constant avec des gens d'affaires, je puis vous dire que ce sont des mesures grandement souhaitées et fort bien reçues, car elles atteignent un double objectif: elles réduisent le coût de l'administration du régime fédéral, tout en réduisant également le coût de l'administration des entreprises elles-mêmes.

Moins les entreprises ont à remplir de paperasse, plus elles sauvent ainsi de l'argent et du temps, qu'elles peuvent consacrer à bien meilleur escient au bon fonctionnement et à l'expansion de leur commerce.

• (1800)

Il s'agit donc là de petites mesures toutes simples mais qui ont de grands impacts directs et indirects sur le coût de gestion pour nos hommes et femmes d'affaires canadiens.

Il faut également se réjouir que malgré les coupures annoncées, les programmes sociaux n'aient pas été touchés. En effet, l'aide aux personnes âgées, le programme pour handicapés, les pensions et les bénéfices des anciens combattants, certains programmes pour les autochtones, la stratégie nationale de l'emploi, le soulagement de la famine dans le monde sont tous exemptés de restrictions.

Ainsi, nous nous assurons que ceux qui en ont le plus besoin ne soient pas pénalisés et, à mon point de vue, il s'agit là de choix fort judicieux, car en cette période économique difficile, il serait irresponsable de couper davantage les ressources aux plus démunis. Ce sont eux qui, au premier chef, subissent le plus les contrecoups des difficultés financières du pays. Une coupure de 10 $ sur un salaire de 60 000 $ par année, c'est supportable. Mais cette même coupure de 10 $ pour une personne qui vit sous le seuil de la pauvreté a des conséquences épouvantables.

Il faut bien comprendre que la situation financière du Canada ne peut être prise en vase clos. Le Canada est fortement influencé par la situation au niveau mondial. Dans ce monde de plus en plus internationalisé dans lequel nous vivons, alors que les économies de marché sont de plus en plus interdépendantes, nous bénéficions des retombées positives lorsque l'économie mondiale est en bonne santé, mais nous écopons également des contrecoups lorsqu'elle est en mauvaise posture.

Rien ne sert de ce cacher la tête dans le sable, nous vivons depuis quelques années une récession au niveau mondial à laquelle le Canada, comme grand pays industrialisé, n'a pu échapper.

Mais grâce aux retombées croissantes du large éventail d'initiatives de renouveau économique prises par le gouvernement depuis 1984, l'économie canadienne s'améliore et est fort bien positionnée pour enregistrer de bons résultats au cours des prochaines années.

Par exemple, selon les prévisions de l'OCDE, c'est le Canada qui, parmi les pays industrialisés du G-7, enregistrera la croissance économique la plus rapide cette année et l'an prochain. Au cours des derniers mois, nous avons assisté à un redressement encourageant de la croissance économique, de l'emploi, des ventes au détail et plusieurs autres indicateurs importants. Le secteur le plus vigou-

reux a été celui de l'exportation et c'est actuellement le principal moteur de la reprise.

Nos fortes exportations ont été permises par l'amélioration spectaculaire de notre compétitivité sur le plan des coûts et l'accès élargi au marché américain grâce à l'Accord de libre-échange. Et cette même performance vigoureuse des exportations continuera de favoriser la reprise en 1993-1994.

Comme je le disais, le Canada profite ou est victime de la situation économique à l'échelle mondiale. Mais il faut aussi faire en sorte de favoriser les échanges et l'harmonisation des politiques sur le marché intérieur.

Si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux tirent dans toutes les directions, il est fort à parier qu'aucun résultat concret et efficace ne pourra être enregistré. C'est pourquoi j'applaudis encore une fois la volonté du ministre des Finances de travailler en collaboration et en concertation avec ses homologues provinciaux.

Il n'y a qu'un seul et même contribuable et c'est pourquoi il est essentiel, tout comme les Canadiens le veulent, qu'une solution nationale soit apportée au problème national de la dette. En ce sens, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent travailler ensemble à la réalisation de cet objectif. Si le fédéral réduit sa dette au détriment des législatures des provinces, on ne règle rien; on ne fait que transférer le fardeau du même contribuable à un autre palier. Ce n'est alors que du maquillage aux livres.

Et cela, le ministre des Finances l'a bien compris et a préféré jouer la carte de l'honnêteté en ne coupant pas dans les transferts aux provinces, ce dont se sont d'ailleurs réjouis les ministres des Finances provinciaux dont, entre autres, celui du Québec, M. Gérard D. Lévesque. Suite au dépôt du budget fédéral, ce dernier a déclaré, et je cite: «Le ministre fédéral s'attaque au déficit par des mesures qui, à moyen et long termes, seront bénéfiques aux économies du Canada et du Québec. Dans l'immédiat, il a dû, comme tous les gouvernements, préserver l'équilibre délicat entre la nécessité de maintenir une croissance économique et la lutte qu'il désire faire au déficit. Certains diront que ce n'est pas assez, mais comme ministre des Finances du Québec, je suis satisfait des orientations», de conclure M. Lévesque.

• (1805)

Suite au dépôt du budget, certains ont justement dit que les mesures proposées n'étaient pas suffisantes. Je crois qu'il faille ici faire preuve de réalisme. D'un côté, il est intéressant de constater que notre message a enfin passé et que la population est maintenant sensibilisée et consciente des effets néfastes d'une lourde dette. Les citoyens et citoyennes, étant maintenant comme nous convaincus de l'opportunité de notre démarche, cela nous aidera très certainement à continuer dans cette voie.

On a eu longtemps, comme politiciens, l'impression de prêcher dans le désert. Mais notre ténacité, notre conviction de la véracité de nos propos auront permis de responsabiliser le citoyen et de lui faire comprendre qu'il ne s'agissait pas du seul problème du gouvernement, mais bien de son problème à lui en tant que contribuable. On lui a fait comprendre que les services qu'il recevait n'étaient pas gratuits et que c'est lui qui, en bout de ligne, devait payer la facture d'une manière ou d'une autre.

Cette sensibilisation et ce réveil au problème font en sorte aujourd'hui que certains trouvent que nous n'allons pas assez loin. À cela, je répondrai dans le même esprit de réalisme qui a toujours guidé notre gouvernement, qu'à ce moment-ci une démarche trop agressive aurait eu un effet néfaste sur la relance de l'économie et, par conséquent, sur les revenus fédéraux. Comme le ministre des Finances du Québec l'a dit, et je cite: «Chaque fois qu'il y a des coupures, cela affecte l'économie et cela n'aide pas les revenus des gouvernements.»

En tant que gouvernement responsable, il faut aussi prendre des mesures réalistes qui n'affecteront pas la reprise, et surtout la création d'emplois, car c'est de cette façon, et uniquement de cette façon, qu'en harmonie avec tous nos partenaires, nous pourrons atteindre nos buts, soit la réduction du déficit et la croissance de notre économie.

Je suis donc très heureuse de constater que le gouvernement du Québec est prêt à collaborer avec le gouvernement canadien pour harmoniser ses politiques budgétaires, et j'ose espérer qu'il en sera de même pour l'ensemble des gouvernements provinciaux. Ce n'est pas par la confrontation mais bien par la concertation que nous pouvons construire de grandes choses, et le domaine économique n'échappe pas à cette prémisse si importante.

Ce budget, est présenté à un moment où l'opinion publique n'a jamais été aussi préoccupée par les dépenses et les emprunts de nos gouvernements pris dans leur ensemble. Cette préoccupation est fondée. Les Canadiens et les Canadiennes savent qu'un ménage ne peut accroître indéfiniment le solde dû sur ses cartes de crédit et emprunter pour payer les intérêts. Ils ont vu ce qui arrivait lorsqu'un gouvernement se comportait comme s'il n'était pas soumis aux mêmes règles fondamentales que commande le bon sens.

Ce qui se passe alors, c'est que les contribuables paient de plus en plus cher pour recevoir de moins en moins de services du gouvernement parce que les intérêts grugent une proportion croissante de chaque dollar de recettes fiscales. Les impôts de plus en plus élevés freinent l'économie, et une réduction de l'activité économique diminue la croissance de l'emploi. Les propriétaires paient des taux d'intérêt hypothécaires plus élevés parce que les

emprunts gouvernementaux font monter le loyer de l'argent. Des taux d'intérêt supérieurs découragent les investisseurs et les consommateurs, ce qui contribue également à freiner la croissance et la création des emplois.

Enfin, dans le but de maintenir un niveau de vie qui ne correspond plus à notre revenu, nous nous tournons de plus en plus vers des prêteurs étrangers. Le pays devient de moins en moins maître de sa propre destinée économique, et les revenus que nous gagnons doivent être consacrés dans une proportion croissante aux paiements d'intérêts aux prêteurs étrangers.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent rester maîtres de leur destinée. Ils veulent que leur gouvernement ait les moyens de maintenir des services essentiels de soutien social et qu'il dispose d'une marge de manoeuvre pour faire face aux priorités nouvelles.

Diminuer les emprunts, réduire les impôts et les taxes, accroître l'emploi, élargir les choix, voilà la direction dans laquelle les gens veulent aller. Et c'est dans cette direction que ce gouvernement s'est orienté depuis 1984 et continue de s'orienter: plus d'emplois, une économie forte et en croissance et plus de choix.

D'abord et avant tout, nous devons maintenir et nous maintiendrons notre politique rigoureuse et responsable du contrôle des dépenses.

• (1810)

Depuis 1984–1985, nous avons accompli des progrès bien réels dans un contexte international incertain et en mutation. Nous avons ramené la croissance annuelle des dépenses fédérales de programmes de 13,8 p. 100 à 4,1 p. 100. Nous avons ramené le déficit fédéral de 8,7 p. 100 à 5,1 p. 100 en proportion du revenu national. Grâce à un ferme contrôle des dépenses, nous avons transformé un déficit de fonctionnement en excédent de fonctionnement, ce qui signifie que le gouvernement dépense maintenant moins pour ses programmes et ses services qu'il ne prélève de recettes, et cela, depuis six ans.

Au cours des dernières années, un ralentissement économique persistant et douloureux au niveau mondial a forcé les gouvernements, les entreprises, les ménages, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, à modifier leur plan d'avenir. Cela a accéléré la restructuration fondamentale de notre économie face au changement économique global.

Pour aider les Canadiens à faire face au ralentissement de l'économie et à s'adapter à la concurrence mondiale, nous avons pris des mesures déterminées dans le budget de 1992 et dans l'exposé de décembre dernier. Nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous avons amélioré et restructuré le Régime de prestations pour enfants de manière à venir en aide aux familles à moyen et faible revenus. Cela permet d'injecter 1,7 milliard de dollars dans l'économie pour cette année seulement. Nous avons instauré le Régime d'accesssion à la propriété afin d'aider les Canadiens à s'acheter ou se faire construire une maison à l'aide de fonds placés dans leur REER.

Comme je l'ai si souvent répété, en individus responsables, nous avons la responsabilité de ne pas laisser à nos enfants et à nos petits-enfants un héritage empoisonné. Nous avons la responsabilité de bâtir une société forte et prospère dans laquelle notre progéniture pourra évoluer et s'épanouir lorsque ce sera son tour de prendre la relève.

Je conclurai en disant qu'en dépit des mesures énergiques prises depuis 1984 par notre gouvernement pour contrôler les dépenses, le Canada continue de se heurter aux graves problèmes que posent la croissance de la dette publique et les coûts très élevés du service de cette même dette. Si nous ne maîtrisons pas le déficit, nous en subirons tous les conséquences. L'économie s'affaiblira, les emplois seront encore plus rares et les programmes auxquels nous sommes attachés ne pourront être maintenus.

Notre gouvernement a pris des mesures difficiles mais qui s'imposaient. Il a le contrôle de la situation. Il agit d'une façon concrète pour atteindre son objectif et comme nous voyons la lumière au bout du tunnel, j'ose espérer que tous collaboreront pour nous aider afin qu'ensemble nous réussissions, dans un terme raisonnable, à réduire et, pourquoi pas, éliminer ce boulet au pied de chacun d'entre nous qu'est le déficit.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne pouvais pas laisser partir la députée sans faire deux ou trois brèves observations.

C'est incroyable comme le gouvernement maîtrise l'art de la propagande. Il y a neuf ans, il a été élu en disant qu'il allait mettre l'accent sur la réduction de la dette et du déficit. Le voici aujourd'hui aux prises avec une dette qui est au moins le double de ce qu'elle était il y a neuf ans.

Les discours prononcés cet après-midi—j'ai aussi écouté celui du ministre de l'Emploi et de l'Immigration—avaient ceci d'étonnant qu'on ne parlait d'aucune augmentation d'impôts, d'aucune hausse du déficit et d'aucune réduction des paiements aux provinces. La députée vient tout juste de déclarer que le gou-

vernement réduit l'impôt des particuliers. Le gouvernement prend-il les Canadiens pour des gens stupides?

Nous avons subi 33 hausses de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement s'imagine-t-il que les Canadiens ont oublié la TPS? Qu'est-ce qu'il pense quand il dit qu'il ne réduit pas les paiements aux provinces, mais qu'il restreint les dépenses des programmes qui stimulent la création d'emplois? Les prestations d'assistance sociale ne cessent d'augmenter dans toutes les provinces canadiennes, parce qu'il n'y a pas de projets de travail ni de projets spéciaux de relance pour faire travailler les Canadiens.

• (1815)

D'un côté, le gouvernement effectue des coupes, mais, de l'autre, les provinces doivent assumer les coûts de l'assistance sociale, et le gouvernement se demande pourquoi il y a une dette provinciale. Il a systématiquement démantelé le gouvernement national depuis neuf ans. Et maintenant, les ministériels se lèvent toute la journée à la Chambre pour nous servir de la propagande. Tout à coup, ils prétendent s'attaquer au déficit et à la dette.

Je n'arrive pas à croire que la députée est convaincue de ce qu'elle dit. Si elle comparait ses propos à ce que le ministre des Finances dit depuis neuf ans, au nom du gouvernement, elle constaterait, comme les Canadiens, qu'il y a un manque total d'uniformité. Le gouvernement conservateur a totalement perdu la confiance de la population canadienne.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je dirai à mon collègue de Broadview—Greenwood que j'ai bien confiance en la réélection de ce gouvernement. Vous savez, quand les gens seront dans l'isoloir et qu'ils compareront la façon dont vous avez administré, les Libéraux, quand vous étiez au pouvoir et la façon dont on l'a fait, comment on a eu le courage de prendre des mesures difficiles, je ne suis pas inquiète, les gens sauront bien où mettre leur X.

À titre d'explication au député, quand nous avons pris le pouvoir en 1984, nous avions un héritage empoisonné. Laissez-moi vous dire que si nous avions administré de la même façon que l'avaient fait les Libéraux, disons au cours des 15 années précédentes, la dette actuellement au pays se chiffrerait à 800 ou 900 milliards de dollars. C'est parce que nous avons réduit les dépenses de programmes et que nous avons administré de façon judicieuse, que nous avons réussi à limiter cette croissance de la dette à 450 milliards de dollars.

Je tiens à dire au député que nous avons fait tous les efforts possibles. J'aimerais donc lui offrir quelques petits points de comparaison avec l'ancienne l'administration libérale et lui montrer comment nous avons administré, en dépit de toutes les contraintes que nous avions, comme une augmentation de la population canadienne et un paquet d'autres choses.

Tout d'abord, voici comment cela se comportait entre les deux récessions. Lors de la récession de 1980-1981, le déficit était de 14,7 milliards de dollars. En 1984-1985, il se situait à 38,5 milliards de dollars; il a plus que doublé durant cette période, c'est-à-dire de 160 p. 100. En 1989-1990, le déficit était de 29 milliards de dollars et en 1992-1993, il était de 35,5 milliards. Il s'agit là d'une augmentation de moins de un cinquième, 20 p. 100.

Comparons maintenant le déficit en pourcentage du produit intérieur brut. Tandis qu'il représentait 8,7 du produit intérieur brut en 1984-1985, le déficit n'en représentera plus que 4,5 en 1993-1994, soit une réduction de 50 p. 100. Si on compare avec l'administration libéral, le taux de croissance des dépenses, en 15 années de régime libéral, s'est établi en moyenne à 13,8 par année. Depuis 1984-1985, il est en moyenne de 3,6 p. 100. Si on compare le Canada avec les États-Unis, en 1992-1993, le déficit représentait 5 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, comparativement à 5,1 p. 100 aux États-Unis. En 1997-1998, on prévoit qu'il y aura au Canada un surplus équivalant à 0,1 p. 100 du produit intérieur brut, tandis que les États-Unis auront encore un déficit représentant 2,5 p. 100 du produit intérieur brut. Le député veut-il encore plus d'explications?

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil, même si je regrette de devoir vous forcer à écouter ce que j'ai à dire. On ne sait jamais, je réussirai peut-être à vous convertir.

J'ai participé à bon nombre de ces débats depuis 1968. J'ai écouté les conservateurs critiquer vertement les libéraux à propos de leurs budgets. Le pays tout entier s'est arrêté pour écouter ces critiques, qui touchaient des points très précis.

• (1820)

C'est ainsi que les conservateurs ont fini par être élus. Les libéraux se sont retrouvés dans l'opposition, alors que les conservateurs formaient le gouvernement.

Comme on pouvait s'y attendre, les libéraux ont posé exactement les mêmes questions aux conservateurs.

M. Heap: Et les conservateurs leur ont donné les mêmes réponses.

M. Benjamin: Oui. Ils faisaient exactement la même chose.

J'ai quitté rapidement la salle du comité pour passer prendre mes notes, dont je ne me servirai pas. Le téléviseur était allumé dans mon bureau. On pouvait voir une députée du parti ministériel qui parlait des banques d'alimentation. S'il est une chose dont les conservateurs ne devraient jamais parler, c'est bien des banques d'alimentation.

M. Heap: Bravo!

M. Benjamin: La députée disait que c'était à cause des libéraux que nous avons dû mettre sur pied des banques d'alimentation. Les conservateurs sont aussi coupables que les libéraux. C'est à cause des politiques économiques des gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé que nous avons dû créer des banques d'alimentation. La députée du parti ministériel qui parlait disait qu'on était en train de fermer ces banques. Je voudrais bien qu'elle m'en trouve une seule. S'il y a des banques qui ferment leurs portes, c'est certainement parce qu'elles n'arrivent pas à trouver suffisamment de fonds et d'aliments pour rester ouvertes. Ce n'est pour aucune autre raison.

Je ne sais toujours pas où sont les 200 000 nouveaux emplois dont parlent les ministres. Et il y a un grand nombre de mes électeurs qui n'arrivent pas à les trouver non plus, même si la situation n'est pas aussi mauvaise dans ma ville que dans celles de mes deux collègues ici.

Passons à la question des déficits et des dettes. N'importe quel gouvernement, quelle que soit sa bannière politique, qui se laisse hypnotiser, terroriser et fasciner par l'ampleur du déficit actuel et de la dette accumulée ne peut qu'être frappé d'inertie.

S'il y a une chose que les terribles années 30 nous ont apprise, c'est qu'il est dangereux de dépenser l'argent qu'on n'a pas. Car ce sont les contribuables d'aujourd'hui, leurs enfants et leurs petits-enfants qui en font les frais.

Il n'est absolument pas civilisé ni chrétien de traiter ainsi les gens en période difficile. Cela ne se fait tout simplement pas. On a fait un tas d'histoires au sujet de la dette nationale actuelle de 450 ou de 480 milliards de dollars, à laquelle va s'ajouter le déficit actuel de 35 milliards de dollars.

Qu'y a-t-il de neuf là-dedans? Je tiens à vous dire ceci. Je suis un enfant des terribles années 30. Les gouvernements conservateurs et libéraux successifs de ma misérable province n'ont pas payé leurs factures. Ils ont perdu la boutique. En fait, ils ont consacré la faillite de toute la province.

Une voix: Comment cela?

M. Benjamin: Ils n'ont pas payé les factures accumulées au fil des années. Le fait est qu'ils auraient dû emprunter davantage et redonner du travail aux gens pour pouvoir régler leurs factures.

Je ne suis qu'un petit gars des Prairies bien ordinaire. Je ne suis pas un économiste ni un financier savant, mais il me semble que c'est le simple bon sens.

• (1825)

La dette nationale a commencé à s'accumuler dans les années 30. En ce temps-là, les gouvernements n'arrivaient pas à payer leurs factures qui ne cessaient de s'accumuler et ils mettaient en circulation de nouvelles obligations afin de payer les plus anciennes. Si l'on tenait compte de cela et de toute la dette qui s'est accumulée au cours de la guerre, on verrait que, à la fin de 1945, la dette nationale totale, traduite en dollars de 1993, serait tout aussi élevée que la dette actuelle. Il n'y a rien de nouveau. Nous sommes déjà passés par là. Il faut donner du travail aux gens et leur faire confiance. Et le gouvernement national doit montrer la voie.

Le député de Végréville et ministre des Finances est un bon ami à moi et un homme aimable. Nous sommes tous les deux de la promotion de 1968. Il paraît beaucoup plus jeune que moi, mais je ne suis pas sûr qu'il le soit. Je n'aurais jamais cru que mon collègue, le député de Végréville et ministre des Finances, finirait par me rappeler les R. B. Bennett et Mackenzie King de 1935 ou de 1939. Les conservateurs et les libéraux n'ont rien appris en 60 ou 70 ans. En fait, l'expérience ne leur a jamais rien appris. Ils ne sont pas obligés de me croire. Ils ne sont pas obligés d'écouter ce que disent les néo-démocrates. Ils ne sont pas obligés d'écouter ces terribles socialistes.

Si vous regardez ce qui s'est passé en Europe, vous constaterez que ce sont les socialistes qui ont sorti bien des pays du pétrin économique et financier. Je tiens à rappeler que, en 1944, lorsque la vieille CCF—Dieu la bénisse—dirigée par Tommy Douglas était au pouvoir, l'origine de la dette accumulée remontait à 1930. A l'époque, sous le régime des conservateurs puis des libéraux, la province n'a pas réussi à honorer deux séries d'obligations et le gouvernement fédéral a dû intervenir. Compte tenu de la dette accumulée pendant la Crise et des événements entourant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral s'est attribué une grande partie du pouvoir de taxation pour l'effort de guerre. Personne ne s'en est plaint, mais les provinces en ont beaucoup souffert.

De 1930 à 1945, la dette accumulée, le déficit de la Saskatchewan, était aussi élevée qu'aujourd'hui. De nos jours, grâce aux bienfaits remarquables d'un dénommé Grant Devine, ex-premier ministre de la Saskatchewan dont personne ne regrette le départ, notre dette atteint des proportions sans précédent. Les libéraux et les conservateurs promettent de diriger le pays selon de bons principes de gestion, mais le seul principe qu'ils connaissent, c'est celui qui les pousse à induire les Canadiens en erreur et à mener le pays à sa ruine.

J'ai presque terminé. J'en suis à mon dernier mandat, mais j'entends la même rengaine depuis 1968. Je ne demande à personne de me croire, de m'écouter, de donner suite à mes propositions. Je demande aux gens d'examiner ce qui s'est passé depuis leur arrivée ici. Si vous ne tirez aucune leçon du passé, vous êtes condamnés à répéter vos erreurs, et le gouvernement excelle dans ce domaine.

• (1830)

Le budget ne fait rien pour régler le problème du déficit ou de la dette. Pourquoi? Parce que, selon la vieille tradition des partis traditionnels, en temps difficiles, il faut se montrer prudents. Il ne faut pas procéder à des compressions.

Je viens juste de consulter la section financière. J'ai hérité d'actions dans une société qui était censée faire des affaires d'or. Elle fait partie de l'industrie extractive et devrait s'appeler, à mon avis, la compagnie de forage improductif. Ses actions sont passées de 10 $ à 13c.

C'est ce qui s'est produit avec des gouvernements qui ne jurent que par l'entreprise privée. Leurs amis qui détiennent de ces actions ont fait fortune. Ils les ont achetées à 10 $. Je refuse d'acheter des actions. J'ai hérité des cent actions que je possède. Je m'amuse à consulter les pages financières. Je me suis mis à suivre d'autres émissions d'obligations et d'actions.

Il y a toute la question de la privatisation. Il est épouvantable pour un gouvernement de posséder quoi que ce soit. Le gouvernement actuel s'apprête à privatiser Air Canada, par exemple. Il a amené 4 000 employés à acheter des actions à 10 $ l'unité, malgré mes mises en garde. Il leur a fait miroiter à n'en plus finir toutes les vertus de la libre entreprise, des bénéfices et des dividendes. Vous auriez de la chance, monsieur le Président, si vous pouviez obtenir 3 $ pour ces actions. Si quelqu'un ici en possède, je lui conseille de s'en débarrasser au plus vite.

Nous avons été gouvernés par des incompétents. Ils parlent de gouverner selon de saines pratiques financières, mais je ne les laisserais pas gérer mon poulailler si j'en avais un. Je ne critique pas seulement les ministériels. Je pense la même chose des libéraux. Ils étaient passés maîtres dans cet art.

Quand les libéraux se sont énervés à propos du déficit et de la dette, ils ont effectué eux aussi des compressions budgétaires. Pas autant que ce que nous observons de nos jours, mais cela en faisait beaucoup à l'époque. Vous auriez dû entendre les conservateurs. Ils intervenaient en hurlant. Ils ont fait un chahut de tous les diables. Ils ont proposé des motions de défiance. Les compressions budgétaires étaient aussi bien reçues qu'une mouffette dans une garden-party. Voilà comment ils ont réagi.

Les conservateurs ont par la suite battu les libéraux, comme si c'était la mer à boire. Mais ô surprise, ne voilà-t-il pas que les libéraux se mettent à faire tout un boucan à propos des compressions budgétaires des conservateurs. C'est la poêle qui se moque du chaudron. C'est un peu fort! Les députés à cette extrémité de la Chambre ne nous ont certainement pas bernés. Je ne crois pas qu'ils aient berné bien des Canadiens. Lorsque je vais à Gopher Gulch et à Grasshopper Flats et que mes collègues retournent dans leur circonscription ou qu'ils vont dans diverses régions du Canada, nous constatons que les Canadiens ne sont pas dupes. Ils ne croient pas le gouvernement.

• (1835)

Nous avons proposé un sous-amendement. Nous ne l'avons pas fait uniquement pour essayer de renverser le gouvernement. C'est un détail mineur. De toute façon, le gouvernement finira par mordre la poussière. Si ce n'est pas cette année ce sera l'an prochain ou à un autre moment. Ses jours sont comptés. Nos propositions s'appuient sur certains principes et certaines politiques. Nous avons certainement des réserves à l'égard des conservateurs qui énoncent des politiques, car ils sont victimes de l'actuel gouvernement, notamment les candidats conservateurs à la direction du parti. Ils sont assez mal placés pour annoncer des politiques. Quant aux libéraux, ils ne proposent aucune orientation pratique. Dieu sait que je les ai écoutés depuis que j'ai adhéré au NPD, il y a 45 ans. En fait, ce sont les libéraux qui m'ont convaincu d'adhérer au NPD. Ils m'y ont obligé. Lorsque je suis sorti des forces armées après la Seconde Guerre mondiale, je me suis dit que c'était le seul parti auquel je pouvais adhérer. Les libéraux m'en ont convaincu et, encore aujourd'hui, ils me prouvent que j'ai bien agi.

Il n'y a rien de plus détestable qu'un pécheur repenti. Si le député m'avait simplement invité à revenir, je lui aurais demandé à quoi il voulait que je revienne. Il ne s'est pas donné la peine de me l'expliquer. S'il veut que j'aille vers quelque chose de différent de ce qui existe actuellement, je me ferai un plaisir de l'écouter.

Le fait de passer du Parti conservateur au Parti libéral, et vice-versa, n'a pas entraîné de grand changement idéologique pour quiconque. Durant toutes les années où j'ai été à la Chambre, j'ai vu beaucoup de députés faire cela. Ils peuvent le faire sans même rougir. Ils ne savent toutefois pas comment le faire convenablement. La première chose à faire, c'est d'annoncer la nouvelle à son chef, à son caucus et aux membres de son organisation. Ensuite, on démissionne et l'on se représente sous la bannière du nouveau parti que l'on a choisi. Voilà ce que l'on appelle un comportement honorable en politique. Inutile de se demander pourquoi M. Tout-le-Monde peste contre les femmes et les hommes politiques. C'est l'une des raisons. Le député a autant de sens moral qu'un matou qui vient de sortir d'une ruelle.

Si je devais quitter le NPD—je ne crois pas que cela se produira et j'espère que cela n'arrivera pas—j'annoncerais la nouvelle longtemps à l'avance aux instances nationales, provinciales et fédérales. J'aurais d'abord la courtoisie de leur dire, puis je quitterais le parti. Je les laisserais faire ce qu'ils veulent, parce qu'ils n'auraient pas voulu m'écouter avant. Voilà comment devrait se comporter n'importe quel député.

Certains disent que nous devrions avoir un système bipartite. Si nous avions le choix entre les libéraux et les conservateurs, nous aurions un système unipartite. Les communistes auraient beaucoup à apprendre. Il n'y a pas de différence idéologique fondamentale entre ces deux partis. Ils sont tous deux favorables aux milieux d'affaires, à la libre entreprise et aux forces du marché, mais l'un veut aller plus vite que l'autre.

J'aimerais bien que quelqu'un m'explique la différence. Quand je disais que les gouvernements, quel que soit le parti dont ils sont issus, sont littéralement hypnotisés, je le pensais vraiment. Quand ils deviennent hypnotisés, magnétisés et terrorisés au point de ne plus pouvoir bouger, c'est qu'ils ont perdu de vue leur raison d'être, leur mandat.

• (1840)

C'est quand tout va bien qu'il faut mettre de l'argent à la banque grâce aux taxes et aux impôts. «Économise pour les jours pluvieux», disait toujours ma mère. Quand les temps sont durs, il faut partager tout ce qu'on a avec ses concitoyens, quoi qu'il en coûte, afin que tous puissent vivre décemment, habiter un logement convenable, avoir assez d'argent pour se nourrir et répondre à tous les besoins de leurs enfants. C'est ça le partage. Sans partage, c'est le retour à la loi de la jungle, comme au XIX^{e} siècle.

Avec ce budget, on nous ramène à la loi de la jungle. Je serais tout à fait disposé à payer 1 ou 2 p. 100 de plus, voire davantage, en impôt sur le revenu, si seulement je savais à quoi cela allait servir. Personne ne conteste le montant payé quand on sait à quoi et à qui il sert.

Aujourd'hui, à une réunion de comité, il y avait des gens qui touchent plus de 250 000 $ par an. Les pauvres! En les voyant, je constate que les sociétés font du profit. Même après déductions, elles ne paient pas d'impôts. Bon, ce n'est pas tout à fait injustifié et injuste. Le gouvernement actuel n'est pas l'unique responsable. Les libéraux avaient déjà ça sur les bras. Ce sont eux qui ont parti le bal, je crois.

Une voix: En 1974.

M. Benjamin: Il faut remonter encore plus loin. Les libéraux ont commencé à accorder ce genre d'avantages aux sociétés à la fin des années 30 et au début des années 40.

Nous n'allons pas nous livrer à une guerre de partis. C'est que je suis convaincu que les libéraux vont voter en faveur de notre sous-amendement. J'espère qu'ils n'en feront rien, car je serai forcé de me demander alors ce que nous faisons de mal.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est écoulé. Je lui accorde encore 30 secondes pour conclure.

M. Benjamin: Je supplie les Canadiens de renverser le gouvernement actuel et d'empêcher un gouvernement libéral de lui succéder.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat sur le budget pour plusieurs raisons. J'espère que. . .

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble qu'il existe une période de questions et d'observations de dix minutes. Est-ce que personne ne va me poser de questions? J'aimerais beaucoup que l'on m'en pose. Si, par hasard, les députés avaient quelques pièges, je pourrais essayer de les éviter.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, il n'y a pas eu de questions ou d'observations.

M. Soetens: Je participe à ce débat parce que je veux parler de certains des bons aspects de ce budget, des choses qui ont probablement été mentionnées par certains de mes collègues et d'autres qui ont été critiquées par des députés de l'autre côté. Je voudrais passer en revue rapidement ce que je considère être les points forts du budget.

• (1845)

Pour moi, un des points saillants du budget, c'est qu'il ne contient pas d'augmentation d'impôts. Je pense que c'est notre troisième budget comme cela. J'ai connu cinq budgets et je reconnais que je suis satisfait de pouvoir dire que nous n'avons pas augmenté les impôts, et ce, pour la troisième année. En fait, l'an dernier, nous avions réduit les taxes et les impôts dans un certain nombre de secteurs, et j'aurais aimé que nous récidivions.

Je renvoie ceux qui pourraient penser que c'est simplement parce que c'est une année électorale à l'an dernier et à l'année précédente; ils verront qu'il n'y en avait pas non plus.

Il n'y a pas d'augmentation d'impôts parce que nous savons ce que disent nos électeurs et c'est qu'ils ne veulent plus de nouvelles taxes. Je suis heureux de dire qu'il n'y en a pas.

Il y a un autre aspect très positif dans ce budget. Il ne prévoit aucune croissance réelle des dépenses. J'ai fait parvenir à mes électeurs un questionnaire dans lequel je leur ai demandé de me dire comment il dépenserait l'argent s'ils étaient ministre des Finances.

Ils m'ont répondu systématiquement qu'il fallait bloquer les dépenses. Ils ont préconisé plus de dépenses dans certains secteurs et moins dans d'autres, de sorte que le résultat demeurait le même. Je suis heureux de vous signaler que ce budget fait exactement cela. Il bloque le montant total des dépenses au niveau de l'année dernière, si bien qu'il n'y a aucune croissance réelle des dépenses. Personnellement, j'estime que c'est là une situation très positive.

Il y a cependant d'autres raisons pour lesquelles je pense que ce budget est positif. Il comporte quelques changements très importants. Il y a un changement que je voudrais souligner. Si un député veut me poser une question dans quelques instants au sujet du contrat des hélicoptères, je serai heureux de lui dire pourquoi j'estime qu'il est vraiment avantageux que le budget ne touche pas à ce contrat.

Il y a cependant des points dont il traite et que je voudrais mettre en relief. Il y a, entre autres, la nécessité de collaborer avec les provinces, car le problème du déficit et de la dette du gouvernement du Canada ne concerne pas seulement le gouvernement fédéral, mais également tous les gouvernements provinciaux. Ce que nous avons fait dans ce budget, c'est demander la collaboration de toutes les provinces pour discuter avec elles des secteurs qui posent un problème et voir si nous ne pouvons pas ensemble trouver une solution commune. J'estime que c'est là un aspect très positif.

Malheureusement, il y a eu des compressions dans ce budget, mais je n'hésite pas à en approuver quelques-unes, par exemple, dans les EDER. Nous entendons les gens d'affaires qui parlent sans cesse de la suppression des subventions aux entreprises. Et regardez, qu'avons-nous fait? Nous avons supprimé, nous avons arrêté le financement des ententes économiques pour l'exploitation forestière et minière. Ce sont des ententes qui prévoyaient d'investir l'argent des contribuables dans l'entreprise privée. Nous les avons supprimées. Il est intéressant maintenant de voir que les gens d'affaires touchés par cette mesure se plaignent, mais la vie est ainsi faite. Tout le monde s'attend à ce qu'on fasse des compressions budgétaires dans un autre secteur que le sien.

Plus important encore, nous avons aussi déclaré à toutes les provinces visées par les diverses ententes de développement économique que, quand ce sera le moment de renouveler les ententes—il y en a une liste de 10 ou 12—celles-ci seraient étudiées et discutées mais ne seraient pas renouvelées automatiquement. Je pense que c'est très constructif.

Nous avons parlé de la réforme de la fonction publique. Je constate que Bob Rae, en Ontario, parle maintenant de la manière dont il va licencier 10 000 employés sur 900 000. Il dit que les conservateurs d'Ottawa ne savent pas comment s'y prendre. Eh bien, il s'agit de 10 000 employés sur 900 000 contre notre proposition de licencier 16 500 employés sur 250 000. Il me semble que Bob Rae n'a pas très bien fait son calcul. Pour avoir la même équation, il devrait envisager d'une manière ou d'une autre de trouver 50 000 à 60 000 emplois inutiles dans la fonction publique ontarienne.

Maintenant, en toute justice, ces emplois sont peut-être utiles et Bob Rae ne peut pas en trouver plus de 10 000 à supprimer, mais, à mon avis, s'il critique nos réductions, il devrait examiner les chiffres exacts pour voir si nous faisons notre part. Je suis heureux de dire que c'est le cas.

Il y a quelques autres changements, comme les modifications apportées au régime de tarif marchandise que nous avons dans notre pays, le tarif du Nid-de-Corbeau. Je comprends que cela ne concerne pas ma circonscription. C'est un avantage très important que nous avons établi dans notre pays pour les céréaliculteurs canadiens de l'Ouest. Nous avons dit dans le budget que nous allions l'examiner pour voir s'il n'existe pas un meilleur moyen d'aider ces céréaliculteurs. C'est une décision très constructive.

Actuellement, tout ce que nous faisons, c'est donner cet argent aux chemins de fer. Nous devrions peut-être le donner aux agriculteurs pour qu'ils puissent voir s'il existe un meilleur moyen que les chemins de fer pour expédier leur produit sur le marché. C'est une bonne chose et cela crée un peu de concurrence pour les chemins de fer. Je parie qu'il y a des entreprises de camionnage qui seraient prêtes à s'engager à transporter le grain à un tarif inférieur à celui appliqué par les chemins de fer.

Cela serait avantageux pour tout le monde, si on arrivait vraiment à une bonne compétition.

• (1850)

Que nous apporte, en fin de compte, ce budget? Il fait ressortir un aspect très important de la dette et du déficit dans ce pays. Les déficits sont, naturellement, fonction de notre capacité de payer. Or, notre capacité de payer s'améliore. Quand nous avons été élus, le déficit, en tant que pourcentage du produit intérieur brut, dépassait 8 p. 100. D'ici la fin de la prochaine période de responsabilité financière qui est de cinq ans, cette proportion sera, d'après ce budget, inférieure à 1 p. 100. C'est une mesure très positive pour nous aider à nous débarrasser de notre déficit. Il nous est plus facile d'effectuer les paiements.

Quelle autre solution l'opposition a-t-elle à proposer à cet objectif de 1 p. 100? Elle pense que nous devrions nous fixer un objectif de 3 p. 100, ce qui est sûrement mieux que les 4,4 p. 100 que nous avons aujourd'hui. L'opposition propose 3 p. 100. Je l'en félicite, mais pourquoi s'arrêter à 3 p. 100? Pourquoi, dans ce pays, devrions-nous être contents d'avoir un déficit de 20 ou de 25 milliards de dollars par an? C'est cette mentalité, que les gens avaient dans les années 70 et qu'ils ont continué d'avoir dans les années 80 et dans les années 90, qui est responsable de la dette énorme que nous avons aujourd'hui. Quelle drôle d'idée de penser qu'il est acceptable d'avoir un déficit de 3 p. 100 de son revenu! C'est tout à fait inacceptable.

Dans ce budget, le ministre des Finances dit clairement qu'au bout de ces cinq ans, nous aurons non seulement réussi à ramener le déficit à un niveau inférieur à 4 p. 100 et à atteindre l'objectif de 3 p. 100 proposé par les libéraux, ou encore l'objectif de 2 p. 100, mais que nous l'aurons ramené à moins de 1 p. 100.

Qu'est-ce que tout ça fait pour l'économie canadienne? Nous avons déjà discuté, à la Chambre, des prévisions faites par divers analystes au sujet de la croissance au Canada. J'ai été heureux d'apprendre que le Fonds monétaire international prévoit, pour le Canada, une croissance de 4,4 p. 100 l'an prochain, soit le taux de croissance le plus élevé des sept plus grands pays du monde. Ni le Royaume-Uni, ni l'Italie, ni la France, ni l'Allemagne, ni le Japon, ni les États-Unis n'auront un taux de croissance de 4,4 p. 100. D'après les prévisions, notre pays est celui qui connaîtra la plus forte croissance l'an prochain et, bien sûr, en 1993, nous continuerons d'être au premier rang.

J'aimerais vous parler brièvement de deux autres points qui découlent du budget de l'an dernier et auxquels, dans un sens, on a répondu dans ce budget. L'an dernier, le Comité des finances avait examiné la question des acomptes provisionnels trimestriels que les particuliers devraient verser si l'impôt qu'ils devaient payer était de 1 000 $ ou moins.

Nous avons recommandé qu'on hausse ces plafonds. Maintenant, les Canadiens qui doivent 2 000 $ ou moins d'impôt sur le revenu n'ont plus à verser d'acomptes trimestriels. C'est une recommandation très ferme que le Comité des finances a adressée au ministre des Finances, et cela a porté fruit. C'est très avantageux et très utile pour un grand nombre de Canadiens, que ce soient des personnes âgées ou des Canadiens à faible revenu. C'est vraiment une modification qui est à l'avantage d'un très grand nombre de nos concitoyens.

Une autre chose à laquelle s'est attaqué le ministre des Finances, c'est la réforme de la réglementation. Dans le budget de l'an dernier, le ministre a demandé au Comité des finances d'examiner le processus de réforme de la réglementation dans notre pays, parce que cela pouvait avoir des conséquences pour l'entreprise canadienne et, en bout de ligne, influer sur le prix de tous les produits de consommation offerts dans notre pays.

Le Comité des finances a créé un sous-comité dont j'ai assumé la présidence. Je suis heureux de vous apprendre que nous avons publié un rapport en septembre et que nous l'avons déposé à la Chambre. Le président du Conseil du Trésor en a discuté aujourd'hui, et c'est le résultat direct du budget précédent. On constatera que le gouvernement du Canada a encore une fois tenu compte des problèmes et des inquiétudes des Canadiens, ainsi que des conséquences de ses décisions pour l'entreprise. Aujourd'hui, nous avons une réponse très favorable au sujet des changements qu'il pourrait apporter au processus de réglementation.

Ce sont certaines des raisons de mon enthousiasme au sujet de ce budget. Il y en a beaucoup d'autres. La principale impression que me laisse ce budget, c'est que le gouvernement s'est refusé à augmenter les dépenses et les impôts et qu'il a résolument assumé ses responsabilités budgétaires.

Je crois à la valeur de cette attitude et c'est pour cela que je suis ici. Pour ces raisons, je suis heureux d'appuyer ce budget.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'ai trouvé l'intervention du député remarquable. Il a mentionné, et nous avons écouté très attentivement l'excellent exposé truffé de précisions qu'il a fait, qu'il était en faveur de l'achat des hélicoptères. C'est une question très controversée au Canada. Je dois dire que je suis de son avis. Je me demande s'il pourrait expliquer certaines des raisons très valables qui justifient l'achat d'hélicoptères par le gouvernement canadien.

• (1855)

M. Soetens: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Pendant toutes les années que j'ai passées en politique, et même avant, j'ai toujours pensé que les forces armées devaient être dotées du matériel le plus moderne possible. Cette opinion s'explique en partie du fait qu'il y a des retombées pour les Canadiens lorsqu'ils doivent fournir du matériel de pointe.

J'aimerais partager avec vous, monsieur le Président, une lettre que m'a envoyée un de mes électeurs, un homme d'affaires de Whitby dont l'entreprise, qui s'appelle Andrew Canada Inc, se trouve dans cette ville depuis 1953. Il emploie 154 personnes et fournit, entre autres choses, du matériel de communications pour le programme des hélicoptères. Il dit très franchement ce qui suit:

> Nous sommes en train de négocier un contrat pour concevoir, développer et fabriquer des antennes radar pour les hélicoptères. Grâce aux accords de transfert de technologie relatifs à ce programme, nous allons acquérir de nouvelles connaissances techniques hautement spécialisées qui nous permettront, non seulement de remplir notre contrat pour les hélicoptères, mais aussi d'être reconnus sur le marché international dans le domaine des antennes de bord. Pour nous, ce programme aura des retombées pendant probablement plus de 15 ans.

Je dirai en passant que je sais qu'il y aura des retombées supplémentaires dans ma circonscription, ce dont je me réjouis. Il continue:

> Les retombées technologiques profiteront également à notre sous-traitant pressenti, dans les Maritimes, qui apprendra de nouvelles techniques de fabrication de réflecteurs d'antennes.

Je suis heureux de voir que, conformément à mes convictions, lorsque le gouvernement achète du matériel de pointe, non seulement nos forces reçoivent-elles le matériel qu'elles devraient avoir, mais, qui plus est, cela génère des retombées importantes. De toute évidence, c'est le parfait exemple de retombées qui permettront aux entreprises canadiennes d'être compétitives sur le marché international de la haute technologie.

Le président suppléant (M. DeBlois): La période des questions et observations est maintenant terminée. Le député de Cambridge. Les députés ont convenu de partager leur temps de parole. Je le précise pour le député de Winnipeg St. James.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir participer au débat sur le budget de cette année.

Le budget présenté avant-hier est, à mon avis, un plan financier crédible qui poursuit des objectifs tout à fait réalistes. Compte tenu de la nécessité de renforcer la compétitivité du Canada et d'encourager la reprise économique, comme mon collègue l'a mentionné il y a un instant, le budget ne prévoit pas de nouvelles taxes.

L'un des autres avantages de ce budget est qu'il met l'accent sur le resserrement du contrôle des dépenses de programmes, le taux de croissance ne devant pas dépasser le taux d'inflation. Autrement dit, une croissance nulle en termes réels.

Le député d'Ontario a fait référence au Comité des finances. Il y a deux ans, notre comité a travaillé, entre autres, à l'élaboration de la Loi sur le contrôle des dépenses. À la suite de cela, l'augmentation des dépenses de programmes a été plafonnée à 3 p. 100. Ce qui voulait dire que si les dépenses d'un programme donné dépassaient les prévisions, la différence devait être compensée par la réduction des dépenses d'autres programmes.

La Loi sur le contrôle des dépenses ne permettait pas que l'on fasse de nouveaux emprunts ou que l'on augmente les impôts pour financer des dépenses qui dépassaient les prévisions. C'était il y a deux ans et le plafond était de 3 p. 100.

Nous savons tous, bien sûr, que grâce à la politique du gouvernement, le taux d'inflation est maintenant inférieur à 2 p. 100. J'ai donc pensé qu'il serait peut-être bon d'abaisser ce plafond. Ça a été l'objet de ma principale recommandation au ministre des Finances lors des entretiens qui ont précédé la préparation du budget. Je suis heureux de constater qu'il en a tenu compte.

Le nouveau taux cible sera fixé, je crois, à 1,7 p. 100. Pour avoir une idée de ce que ça représente, il n'y a qu'à comparer ce taux à celui des États-Unis, où il est de 3,3 p. 100. Le contrôle et le plafonnement des dépenses vont permettre d'économiser près de trois milliards de dollars d'ici 1995.

Est-ce une cible réaliste, allez-vous me demander? À mon avis, oui, si l'on considère que la limite proposée l'an dernier était de 100,1 milliards de dollars pour l'exercice 1992-1993 et que, pour cet exercice, le ministre a présenté un Budget des dépenses principal de 99,1 milliards de dollars. Le budget de 1993 propose donc un plan financiè-

rement responsable, qui permettra de réduire le déficit fédéral.

• (1900)

Comme le ministre des Finances l'a reconnu, il n'y a qu'un seul contribuable pour payer la note. Notre problème financier est de portée nationale et tous les niveaux de gouvernement doivent unir leurs efforts pour le régler.

Il n'aurait pas été constructif, surtout du point de vue du contribuable, de nous décharger de nos problèmes financiers sur les provinces. Ainsi, le budget de 1993 aurait pu prévoir des compressions plus fortes et plus rapides, mais cela aurait inévitablement exigé des coupes sombres dans les principaux transferts aux provinces.

Cependant, conscient des difficultés financières auxquelles les provinces sont confrontées, le gouvernement fédéral a choisi de ne pas toucher davantage aux transferts aux provinces. Au lieu de sabrer dans ces transferts, on a établi dans ce budget un processus qui conduira à une concertation fédérale-provinciale pour résoudre notre problème national d'endettement.

Pourquoi, compte tenu de notre problème financier collectif, le ministre des Finances a-t-il demandé à ses homologues provinciaux d'assister à cette réunion spéciale? Il s'agit de commencer à établir un climat de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces pour trouver des solutions pratiques à notre problème national d'endettement.

Je voudrais citer quelques chiffres. En 1984-1985, le déficit fédéral était de 38,5 milliards de dollars. Cette année, il s'établit à 35 milliards de dollars. Fondamentalement, il est demeuré le même en termes réels. En 1984, le déficit total de toutes les provinces était à peine supérieur à huit milliards de dollars. À l'heure actuelle, il est de 24 milliards de dollars, soit une augmentation de 300 p. 100.

Ainsi, cela montre que les gouvernements provinciaux ont, à l'heure actuelle, les mêmes problèmes que les libéraux fédéraux au début des années 80, à savoir d'énormes déficits, une dette croissante et une augmentation des sommes consacrées au service de la dette, les trois choses étant liées.

Penchons-nous sur certaines des pressions qui ont incité les gouvernements à dépenser dans le passé. Nous savons, par exemple, qu'entre 1975 et 1990, on a dû consacrer d'énormes sommes toujours plus importantes à la santé, aux services sociaux et à l'éducation.

Par rapport aux dépenses de programmes totales, entre 1975 et 1990, les crédits consacrés à la santé, aux services sociaux et à l'éducation ont augmenté de près de 5 p. 100 en pourcentage du produit intérieur brut.

Quels autres facteurs ont entraîné une augmentation de nos besoins financiers en proportion du PIB? Tout d'abord, comme nous le savons tous, il y a le service de la dette publique. Il y a ensuite la croissance dans les sommes consacrées aux soins de santé qui découle principalement de l'accroissement de la demande par habitant pour les services médicaux.

Quels sont certains des facteurs qui sont responsables de l'accroissement des dépenses dans le domaine des soins de santé? Il y a d'abord le vieillissement de la population. Ensuite, les progrès technologiques de la médecine entraînent l'apparition de nouveaux traitements. Enfin, il y a l'accroissement du nombre de services fournis par médecin dans un régime où celui-ci est rémunéré à l'acte.

C'est ainsi que la situation a évolué jusqu'à maintenant, et nous sommes tous conscients des pressions qui s'exercent sur les dépenses. Comment la situation évoluera-t-elle dans l'avenir? Où les pressions vont-elles se manifester? L'un des facteurs sera certainement le changement dans la demande des programmes existants. Ainsi, à mesure que le vieillissement de la population se poursuivra, la proportion de personnes âgées ira en augmentant et ce phénomène entraînera évidemment un accroissement de la demande de soins médicaux et de services pour personnes âgées.

Il se produira par la même occasion une baisse du nombre d'étudiants en âge de fréquenter l'université, d'où une diminution des inscriptions dans ces établissements. La restructuration économique de l'assurance-chômage, du Régime d'assistance publique du Canada et de la formation sur le marché du travail engendre le même genre de pressions.

Les gens veulent une augmentation des dépenses dans les domaines de l'environnement et de la justice. Certains phénomènes vont entraîner une diminution des coûts de l'administration publique, notamment la baisse des taux d'intérêt et de l'inflation et l'inquiétude grandissante du public au sujet du fardeau fiscal en général.

Je résume rapidement. Les facteurs d'accroissement des dépenses dont j'ai parlé, notamment les soins de santé, l'éducation, le recyclage des travailleurs, l'environnement et la justice sont tous des domaines qui relèvent de la responsabilité conjointe des provinces et du gouvernement fédéral. Dans bien des cas, le gouvernement fédéral se comporte en partenaire financier silencieux. Il me semble que si nous entendons lutter efficacement contre ces pressions, le gouvernement fédéral ne peut pas se permettre d'agir unilatéralement. Le ministre des Finances va-t-il décréter qu'il entend procéder de telle ou telle manière et se contenter de refiler le problème aux provinces? Ou va-t-il plutôt collaborer avec elles?

• (1905)

Je félicite le ministre des Finances qui a manifesté le désir de donner une chance au fédéralisme coopératif et qui a voulu donner aux gouvernements de tous les niveaux une occasion de collaborer en vue de réduire la dette et d'encourager la croissance économique.

J'ai bon espoir que la pression morale des contribuables encouragera les ministres des Finances provinciaux et fédéral à travailler ensemble à une réussite commune.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, on doit vraiment se demander pourquoi le ministre des Finances a présenté le budget au printemps 1993. C'est une mesure totalement vide; il n'y a aucune imagination, aucune idée, aucune stratégie pour remédier aux problèmes économiques pressants, ni aucun espoir pour 1,5 million de chômeurs canadiens.

C'est la preuve irréfutable que le gouvernement manque de souffle, qu'il est vieux et fatigué. Il n'a plus qu'à passer à l'histoire, et je suis certain que c'est précisément le sort que lui réservent les Canadiens aux élections qui s'en viennent.

Ce budget doit être particulièrement irritant pour les quelques défenseurs du Parti conservateur qui restent et qui croient que le gouvernement a vraiment voulu s'attaquer au déficit. Ce budget ne fait rien pour réduire le déficit. Il prévoit plutôt qu'il augmentera de plus de un milliard de dollars.

Pour bon nombre d'entre nous, ce n'est pourtant pas une surprise. Le gouvernement a parlé abondamment de réduire le déficit et il le fait presque depuis son arrivée, en 1984. Or, le déficit est de huit milliards de dollars supérieur à celui qui était prévu en 1992, prévision établie par les ministres des Finances. Aujourd'hui, il dépasse nettement 30 milliards de dollars. Entre-temps, en presque neuf ans de gouvernement conservateur, notre dette a plus que doublé, passant d'environ 169 à presque 460 milliards de dollars.

Le gouvernement s'est plaint fort et haut du déficit dont il avait hérité et il avait peut-être raison lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Or, il ne peut décliner ses responsabilités. Il a eu neuf longues années pour remédier aux problèmes de déficit et de dette, mais il a échoué lamentablement. Il est totalement inutile de blâmer les politiciens d'une autre époque.

Le budget de 1993 ne fait absolument rien pour régler les graves problèmes dus au chômage. Il y a au moins 1,5 million de chômeurs au Canada et encore, c'est un chiffre très prudent, à mon avis. Ce budget ne donne aucun espoir aux chômeurs. On n'y trouve aucune initiative de création d'emplois, aucune stratégie pour redonner du travail aux Canadiens. Regardons les choses en face. Tant que nous n'aurons pas abaissé radicalement le niveau de chômage, nous n'avons aucun espoir de retrouver la prospérité et de réduire le déficit, tant en chiffres absolus que comme pourcentage du PIB.

Le chômage terrible qui sévit non seulement plonge dans la misère les travailleurs et leur famille, mais nuit aussi à l'économie. On estime que le coût de un million de chômeurs canadiens s'établit entre 20 et 25 milliards de dollars par année. Les prestations de chômage représentent une bonne partie de ce montant; 19 milliards par an, en ce moment. C'est un coût énorme pour notre économie. Pensez à ce que nous pourrions faire de ces 19 milliards si les chômeurs étaient au travail. Je dois ajouter que ces 19 milliards n'englobent pas les prestations d'aide sociale.

En outre, si nous créons des emplois pour les chômeurs, ceux-ci retrouveront leur rang, celui de citoyens productifs, et ils paieront des impôts sur leurs revenus. C'est ainsi que le gouvernement pourra réduire sinon éliminer totalement le déficit.

• (1910)

La croissance économique et la création d'emplois sont des outils essentiels pour résorber le déficit. Un autre moyen est la maîtrise des dépenses, dont fait partie l'élimination du gaspillage. Le gouvernement en place pense que seules les compressions des services publics assureront le retour des vaches grasses. Il se trompe. Sans croissance économique ni création d'emplois, l'économie ne va nulle part. Ils auront beau parler de productivité accrue, s'il n'y a ni croissance économique ni création d'emplois, l'économie n'ira nulle part.

Le Canada a besoin d'une nouvelle vision. Il a besoin d'une nouvelle gestion financière. Les conservateurs sont usés à la corde. Ils sont dépassés. En des temps pareils, le conseil que j'adresse au gouvernement est fort simple: cédez la place à d'autres qui ont des idées et une vision.

Nous avons un idéal. Nous avons proposé, à titre d'exemple, un programme de construction d'infrastructures pour stimuler à court terme l'économie. Le renouvellement des infrastructures constitue le tremplin qui nous permettra de ramener la prospérité. Nous avons proposé la création d'un programme d'apprentissage national. Un tel programme ferait appel à la coopération des principaux gouvernements, du secteur privé, des syndicats et des établissements d'enseignement.

Le secteur privé a besoin de jeunes travailleurs possédant une formation. Nombre d'étudiants sont de plus en plus déçus du système scolaire traditionnel. Je souligne que l'Allemagne produit quelque 600 000 apprentis par année. Nous n'en produisons que 24 000. L'existence d'un programme d'apprentissage constituerait une solution de rechange intéressante pour nombre d'étudiants, tout en les aidant à faire la transition entre l'école et le marché du travail.

Nous proposons également la création d'un service de la jeunesse. Pareil programme permettrait aux jeunes de servir leur pays et, par la même occasion, d'acquérir des connaissances et des habitudes de travail essentielles.

Nous créerions ainsi une économie à valeur ajoutée. C'est ça la voie de l'avenir. Le Canada est beaucoup trop enclin à commercialiser ses matières premières non transformées. Or, lorsque notre pays exporte ses matières premières pour qu'elles soient transformées à l'extérieur, il exporte aussi des emplois. Voilà pourquoi nous accordons autant d'importance aux activités à valeur ajoutée.

Nous voulons relancer le secteur des petites entreprises. Alors qu'il s'est montré conciliant avec les grandes multinationales, le gouvernement a négligé les petites entreprises. Lorsque les hauts taux d'intérêt et le dollar élevé minaient l'économie, le gouvernement n'a pas écouté les demandes des petites entreprises. Demandez aux petits entrepreneurs de vous parler des problèmes auxquels ils se heurtent lorsqu'ils veulent obtenir une aide financière de la banque ou d'une autre institution financière. Nous nous sommes engagés à résoudre ce problème.

Nous nous sommes aussi engagés à établir une stratégie commerciale mondiale. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une «stratégie commerciale mondiale». Nous avons des réserves au sujet de l'Accord de libre-échange, mais nos intérêts commerciaux ne se limitent pas aux États-Unis. Nous devons chercher à multiplier nos échanges commerciaux avec l'Amérique latine et les pays côtiers du Pacifique.

Il y a une autre initiative que les libéraux prendraient, et c'est peut-être là la plus importante. Nous établirions de nouveaux partenariats avec toutes les parties intéressées au Canada, notamment les provinces, le secteur privé, les syndicats, les municipalités et les organismes bénévoles. Nous avons mûrement réfléchi à cette nouvelle approche pour résoudre nos problèmes, car celle que les conservateurs ont préconisée s'est révélée un désastre.

S'en remettre aux grosses légumes pour résoudre le problème ne fonctionne pas; la percolation ne fonctionne pas. Elle a été un échec en Grande-Bretagne et chez nos voisins du Sud. À cause d'elle, les États-Unis, qui étaient le plus important pays créancier, sont devenus le plus grand pays débiteur—et cela, seulement huit années après l'élection de cet horrible acteur d'Hollywood.

L'aspect le plus inquiétant du budget présenté par le ministre des Finances, c'est peut-être le message fondamental qu'il contient et qui est le suivant: la théorie économique conservatrice fonctionne. Tout va très bien. Le gouvernement ne change pas de cap. Ce message nous montre bien à quel point le gouvernement n'est plus en contact avec la réalité.

Permettez-moi de rappeler qu'il y a au moins un million et demi de Canadiens sans emploi. Dans le secteur manufacturier, nous avons perdu à jamais près de 400 000 emplois. Plus de 200 000 entreprises et particuliers ont fait faillite depuis 1989 et environ un million de Canadiens font appel, chaque année, aux banques d'alimentation. Malgré les ravages causés par les politiques conservatrices, le ministre des Finances n'accorde à cela aucune attention. S'il avait exprimé un doute, aussi mince soit-il, son budget aurait peut-être été mieux accepté.

Marshall Cohen, le président-directeur général des compagnies Molson, a récemment mis en doute les mérites généralement accordés à la théorie économique néo-conservatrice. Cette théorie dit que la restructuration économique actuelle portera fruit et que, au bout de la ligne, pour chaque emploi éliminé, deux emplois seront créés. M. Cohen dit qu'il est temps de remettre en question cette théorie et de penser que le Canada ne se dirige pas vers une relance sans emplois, mais bien vers une économie sans emplois.

• (1915)

Je crois que M. Cohen voit bien la réalité telle qu'elle est, ce qui n'est pas le cas du ministre des Finances. Ce dernier a l'esprit ailleurs. Rien ne laisse croire qu'il reviendra un jour à la raison. Il n'y a qu'un remède pour cela. Tous les Canadiens connaissent ce remède, et je crois qu'ils sont plus que prêts à y recourir aux prochaines élections.

Je veux terminer en faisant remarquer que le budget réduit d'environ 90 millions de dollars les fonds prévus pour le développement régional au cours du présent exercice et de 100 millions de dollars de plus en 1995. À mon avis, cela est tout à fait ridicule. Jusqu'à maintenant, le développement régional a été une façon unique pour le Canada d'assurer le développement de l'économie d'un océan à l'autre. Cet outil a été particulièrement utile dans les régions moins favorisées. Je viens d'une région moins favorisée.

À Winnipeg, nous avons demandé une nouvelle entente pour la mise en valeur du centre-ville, mais nous ne l'aurons pas. Nous avons demandé une nouvelle entente pour les industries culturelles qui soit semblable à celle que nous avions il y a quelques années, celle qui avait créé de nombreux emplois et qui avait eu des retombées importantes sur l'économie. Il semble bien que nous ne l'aurons pas. Ce budget ne fait absolument rien pour le

port de Churchill, un port qu'on doit préserver pour aider les agriculteurs des Prairies.

En terminant, je voudrais ajouter quelque chose au sujet d'une remarque faite par le député d'Ontario. Il s'est vanté que ce budget rayerait 300 000 personnes de la liste des Canadiens qui, jusqu'à maintenant, payaient leurs impôts par acomptes trimestriels. Il a raison jusque-là. Ce qu'il a négligé de dire, c'est que le gouvernement conservateur a ajouté 500 000 nouveaux noms à la liste des personnes qui paient leurs impôts par acomptes trimestriels. Je voulais simplement mentionner ce fait afin de mettre les remarques du député dans leur contexte.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je tiens seulement à présenter officiellement quelques observations au sujet de la situation de l'emploi.

En Ontario, le secteur manufacturier commence à connaître une certaine relance. Depuis le mois d'octobre, le nombre des emplois de ce secteur a augmenté de 2,5 p. 100 ou de 42 000. Au Canada, le nombre des emplois à plein temps a augmenté de 200 000 depuis août 1992. Jusqu'à ce jour, en 1993, le Canada a connu une hausse de 66 000 du nombre des emplois à plein temps. Cela veut dire au total 260 000 emplois de plus. Je tenais à le signaler officiellement.

Je tiens à souligner aussi ceci aux fins du compte rendu. Je veux parler d'un communiqué du Conestoga College, qui montre que les diplômés de ce collège arrivent à se trouver un emploi. Il se lit comme suit: «Les diplômés de 1991 du Conestoga College ont réussi à décrocher un emploi dans les six mois suivant la fin de leurs études. Près de 700 d'entre eux, ou plus précisément 684 sur 838, soit 83 p. 100, ont trouvé un emploi. En dépit d'une conjoncture économique incertaine, les employeurs continuent de faire confiance au programme de notre établissement en engageant nos diplômés. Quatre-vingt-deux p. 100 de nos diplômés ont trouvé un emploi, dont 62 p. 100 dans un domaine directement lié à leur programme d'études.»

C'est là une excellente nouvelle en ces temps de chômage élevé. Le Conestoga College, à Kitchener, accomplit de l'excellent travail, et je me demande si le député voudrait féliciter non seulement les étudiants en question, mais encore les entreprises naissantes qui créent des emplois pour eux.

M. Harvard: Monsieur le Président, je suis toujours prêt à féliciter quiconque peut prospérer au Canada, en dépit des politiques économiques des conservateurs, et c'est le cas. Il y a bien des gens pleins de ressources dans l'industrie, mais s'ils réussissent, c'est en dépit des politiques désastreuses que pratique le gouvernement.

• (1920)

Ce député et tous ceux de ce côté-là de la Chambre ont beau évoquer quelques réussites, je n'ai rien contre cela. Le problème, c'est qu'il n'y aura pas de véritable prospérité et qu'on ne réussira pas à relancer l'économie tant qu'on n'aura pas remis les Canadiens au travail. C'est une victoire à la Pyrrhus, rien de plus.

Le député de Cambridge énumère des chiffres. Ce sont de belles statistiques. J'en suis fort aise, mais il nous faut enrayer le chômage. Tant qu'on n'aura pas fait baisser les chiffres du chômage, on ne réussira pas à résorber le déficit, à réduire la dette et à inaugurer une ère de prospérité véritable. J'estime que c'est là que le gouvernement fait fausse route. Il ne semble pas comprendre que tant qu'il ne s'attaquera pas au problème du chômage, l'économie ne va pas décoller.

La croissance de la productivité et l'augmentation du volume de nos exportations, ce n'est qu'une solution partielle à notre problème. Ce n'est pas ça qui va soulager la misère qui étreint bien des gens. Partout, c'est le désespoir, parce que les emplois font défaut et qu'il n'y a pas de perspectives d'avenir.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, ce budget n'est rien de plus que les restes de l'exposé économique inefficace de décembre dernier. Ce n'est que du réchauffé. En fait, pendant que le gouvernement conservateur agonise, je ne peux m'empêcher de penser que ce budget est le premier signe de rigidité cadavérique que nous donne le gouvernement.

Il n'y a absolument rien dans ce budget qui relancera l'économie et qui redonnera du travail aux Canadiens. Le taux de chômage de 11 p. 100 au Canada est le plus élevé parmi tous les pays du Groupe des Sept. Il y a 1,5 million de Canadiens qui cherchent toujours un emploi et qui ont des problèmes financiers qu'ils ne devraient pas avoir à notre époque dans notre société.

À la page 24 du document budgétaire, le ministre des Finances dit ceci:

> Les projections à moyen terme sur lesquelles repose le plan financier sont fondées sur l'hypothèse que les marchés du travail et des produits continueront de présenter une certaine capacité excédentaire jusqu'à la fin de 1998.

Cela donne peu d'espoir aux chômeurs du pays. En termes simples, il est clair qu'il n'y aura pas assez d'emplois pour les Canadiens dans cinq ans si le gouvernement demeure au pouvoir.

Des études ont confirmé que les Canadiens qui sont au chômage coûtent au gouvernement fédéral plus de 20 milliards de dollars par année, et ce, chaque année que le gouvernement conservateur reste au pouvoir. Ces chômeurs ne peuvent pas contribuer à la société, à l'économie et au système.

En 1991, 1,4 million de Canadiens étaient au chômage. L'année dernière, 1,5 million d'entre eux étaient au chômage. Si, pendant les deux dernières années la moitié de ces gens avaient travaillé, le gouvernement aurait économisé près de 40 milliards, ce qui est 10 milliards de plus que ce que le budget propose de couper, principalement dans quatre ou cinq ans.

Il n'y a rien non plus dans ce budget pour les jeunes qui se trouvent devant un marché d'emplois d'été absolument déplorable. Chez les jeunes, le chômage est actuellement de 17,6 p. 100. Le gouvernement dit à la population que tous les problèmes économiques seront résolus par une forte croissance économique. Cependant, il n'a aucun plan détaillé pour soutenir l'innovation, la formation et les infrastructures, les éléments constitutifs d'une économie forte et prospère.

Le document du budget dit, cependant, que la croissance prévue n'utilisera pas toute la capacité de l'économie avant 1998. Autrement dit, le Canada va encore connaître cinq ans de quasi-récession, avec des niveaux d'activité économique bien inférieurs à ceux des années 80.

Dans le geste de la ministre de la Défense nationale pour sauver la face, il n'y a pas de priorités économiques, on dépasse simplement 5,8 milliards. Le programme des hélicoptères reste intact et, pendant ce temps-là, les conservateurs enlèvent aux pauvres en retardant de trois mois leur ristourne de janvier au titre de la TPS.

Le déficit de 1992-1993 dépasse de huit milliards les prévisions de février 1992 du ministre des Finances et de 1,1 milliard ce qu'il annonçait dans son exposé économique de décembre dernier.

Pas étonnant que le dollar baisse. Pas étonnant que l'on remette en cause notre cote de crédit. Même Bay Street ne croit plus le gouvernement.

• (1925)

En 1989, le gouvernement prévoyait que le pays aurait accumulé une dette de 440 milliards de dollars en 1993-1994. Il prévoit maintenant une dette de 491 milliards. C'est une augmentation de 51 milliards de dollars en trois ans, par rapport à ses prévisions. En fait, le déficit de 1992, établi à 35,5 milliards, est le plus gros déficit jamais déclaré à la Chambre des communes. En 1984, au moment où le gouvernement a pris le pouvoir, la dette accumulée s'élevait à 168 milliards. C'est la dette qu'on avait accumulée en 117 ans, depuis la signature de la Confédération.

Par contre, après seulement neuf ans de mauvaise gestion de ce gouvernement, la dette a atteint 458 milliards. Voilà pour la gestion financière des conservateurs et leur slogan électoral de 1988 qui parlait de gérer le changement.

L'économie ne doit pas être jouée aux dés. Nous avons besoin de prévisions et de projections solides. Nous avons besoin d'une croissance solidement établie dans notre pays. On ne peut pas y aller au hasard. Voilà pour ce qui est de la mauvaise gestion financière des conservateurs.

Le gouvernement prétend que le budget représente 30 milliards de dollars en compression de dépenses et autres mesures. En fait, on ne prévoit réaliser que 3,8 milliards de dollars de ces économies au cours du prochain exercice. De cette somme, 2,8 milliards avaient déjà été annoncés en décembre et 615 millions ne sont attribuables qu'à une modification dans le calendrier de versement des crédits pour la TPS. Dire que ces mesures sont des économies, c'est comme de ne pas payer son hypothèque en décembre et de prétendre en janvier qu'on a économisé tout cet argent.

Les projections du ministre des Finances confirment que les candidats à la direction du Parti conservateur, la ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement, n'étaient pas tout à fait là quand ils ont promis d'éliminer le déficit en quatre à cinq ans. Ou encore, les favoris de la course à la direction du parti laissent entendre que le ministre des Finances ne sait pas de quoi il parle.

Mais le ministre des Finances n'est pas le seul à ne pas savoir de quoi il parle. Les candidats ne le savent pas non plus. À moins qu'ils ne proposent de nouveaux programmes pour stimuler l'économie, la situation va encore s'aggraver.

Il n'y a rien de positif. La seule chose dont on pourrait peut-être dire qu'elle est à peu près positive, c'est qu'aucune réduction supplémentaire n'a été prévue dans les paiements de transfert aux provinces. Trois cents milliers de Canadiens, pour la plupart des personnes âgées, ne devront plus payer leurs impôts par acomptes provisionnels trimestriels. Je suis heureux de constater qu'il n'y aura pas de nouvelles augmentations d'impôt. Néanmoins, après 38 augmentations successives, le gouvernement s'engage à trop peu trop tard.

Depuis 1984, les recettes provenant de l'impôt sur la personne des particuliers ont augmenté de 126 p. 100, alors que celles provenant de l'impôt des sociétés n'ont augmenté que de 1,8 p. 100. Le budget ne fait rien pour améliorer la situation. Au contraire. Il propose une autre série de mesures visant à permettre aux sociétés d'épargner 400 millions de dollars au cours des cinq prochaines années et ne propose aucune mesure similaire d'allégement fiscal pour le Canadien ordinaire.

Je note dans ce budget que le gouvernement a finalement reconnu que, depuis 1984, le Canada a importé plus de biens et de services qu'il n'en a exportés. D'où des déficits sans précédent dans le compte courant. C'est une question que j'ai déjà abordée à la Chambre à trois ou quatre reprises au moins. Au printemps dernier, le compte courant du Canada accusait un déficit record de 29 milliards de dollars. En 1984, avant que ce gouvernement ne soit élu, le compte courant n'accusait pas de déficit, mais, au contraire, un excédent de quelque 2,7 milliards de dollars.

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, il n'a pas été un seul trimestre, encore moins une année, où le compte courant a été excédentaire. Selon Arthur Donnor, un économiste distingué, un déficit de 20 milliards de dollars dans le compte courant correspond à peu près à 500 000 emplois. Nous savons à présent où sont passés les emplois. Dans le déficit du compte courant.

Les intérêts payés à l'étranger, les dividendes payés à l'étranger drainent notre économie; c'est une hémorragie qu'il faut arrêter.

Pour ce qui est de l'agriculture, j'ai été choqué en lisant dans les documents budgétaires de ce qui allait advenir de la méthode de paiement des subventions du Nid-de-Corbeau. Je vais lire une lettre envoyée par le syndicat Prairie Pools Inc. À ses yeux, le budget fédéral n'est rien de moins que de la coercition. Cette lettre date du 26 avril 1993. On y lit ceci:

> Le projet du gouvernement fédéral de réduire d'encore 10 p. 100 ses subventions au transport du grain de l'Ouest, à moins d'une modification de la méthode de paiement, est une mesure de coercition contre les producteurs de grains et d'oléagineux de l'Ouest.
>
> «Il nous semble que le gouvernement, n'étant pas parvenu à un accord négocié avec les agriculteurs pour modifier la méthode de paiement, a décidé d'imposer sa volonté et de réduire les subventions.» Tels sont les propos de M. Ken Edit, président du PPI.
>
> Le budget fédéral prévoit, en plus des réductions de 10 p. 100 annoncées pour 1993-1994, d'autres réductions de 5 p. 100 en 1995-1996 et de 5 p. 100 en 1996-1997. Le budget dit aussi que le gouvernement est prêt à réaffecter les économies obtenues grâce au renforcement de ces réductions pour appuyer les efforts de réforme des fonds versés aux producteurs au titre de l'aide fédérale.
>
> Les réductions de 10 p. 100 annoncées dans l'exposé économique de décembre priveront les agriculteurs des Prairies de 73 millions de dollars au cours de chacune des deux prochaines campagnes agricoles. Les réductions supplémentaires annoncées dans le budget cette semaine priveront l'économie agricole des Prairies d'un autre 65 millions de dollars. «Ce sont là des réductions que les agriculteurs, qui pâtissent déjà de la baisse des prix et de la hausse du coût des facteurs de production, peuvent difficilement se permettre.» Il a aussi déclaré:
>
> «Les agriculteurs des Prairies ont toujours cherché à coopérer avec les gouvernements à l'élaboration d'une politique et des programmes qui soient dans leur intérêt et dans celui de l'économie nationale. Ces changements devraient faire l'objet de négociations et d'ententes avec les principaux intéressés, et non être simplement imposés.»

• (1930)

Cette façon de contourner, dans un budget, le processus de consultation est inacceptable. Où est la confiance qui a présidé à l'édification de ce pays?

Nous avons besoin de mesures positives. Nous avons besoin de ranimer l'esprit de fierté qui nous habitait quand nous avons bâti ce pays. Nous avons besoin de relancer l'idée de programmes positifs, des programmes que nous, de ce côté de la Chambre, sommes prêts à assurer.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue de Lambton—Middlesex. Il parle de milliards de dollars, et je voudrais exposer le problème en termes plus simples.

Étant donné que je viens de l'Ontario, je voudrais vous préciser que lorsque Bob Rae est arrivé au pouvoir, sur chaque dollar perçu par le gouvernement, 12c. allaient au service de la dette. Or, maintenant, s'il n'obtient pas le contrat social qu'il souhaite conclure avec les 900 000 fonctionnaires de la province, après deux années de pouvoir, on consacrera maintenant 26c. sur chaque dollar au service de la dette.

J'utilise ces chiffres, car les gens peuvent les comprendre. En 1979, le ministre des Pêches et des Océans a proposé dans cette enceinte un budget prévoyant une augmentation de taxe de 18c. le gallon et les électeurs l'ont flanqué à la porte, car tout le monde pouvait comprendre ce que représentait 18c.

En 1967, l'Année du centenaire, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, sur chaque dollar perçu, 11c. allaient au service de la dette. Il y avait donc 89c. pour les dépenses de programmes. En 1983, à la suite de la gabegie des libéraux, on devait consacrer 32c. au service de la dette et il ne restait donc plus que 68c. pour les programmes, en plus des sommes qu'on devait emprunter.

Au lieu de parler en milliards de dollars, le député, mon collègue de l'Ontario, pourrait-il s'exprimer en termes simples et nous expliquer comment le fait de passer de 11c. à 32c. n'a pas entraîné dans les finances publiques un trou du même type que celui que Bob Rae va laisser au prochain gouvernement de l'Ontario?

M. Ferguson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car elle est excellente. Lorsqu'on examine les faits, on s'aperçoit qu'en 24 ans, de 1960 à 1983, l'augmentation a été de 21c. en ce qui concerne l'accroissement des sommes consacrées au service de la dette. Par la suite, sous le gouvernement conservateur, elle a grimpé à 43,2c.

Je ne peux pas parler au nom des socialistes de l'Ontario. Je crois comprendre qu'il y a une divergence d'opinions entre eux et les socialistes qui siègent dans cette enceinte. Je ne vais pas m'attarder là-dessus aujourd'hui.

Je voudrais signaler que ce qui m'inquiète vraiment, c'est qu'on effectue une bonne partie des emprunts en question à l'étranger. En 1984, dans une proportion de 92 p. 100, c'était à des Canadiens, à des banques canadiennes et à des établissements de crédit canadiens que le gouvernement fédéral empruntait de l'argent.

Or, maintenant, cette proportion a beaucoup baissé. C'est une des choses répréhensibles dans la politique du gouvernement. Il n'emprunte pas à des Canadiens qui veulent réinvestir au Canada. Il emprunte plutôt à l'étranger, et toutes les sommes versées en intérêt sortent ainsi du pays. Il n'est pas surprenant que nous ayions tant de problèmes. Cet argent sort du pays et ne profite pas aux Canadiens. On ne leur donne même pas la chance d'investir dans leur propre pays.

• (1935)

C'est pourquoi je dis qu'avec des programmes constructifs, nous pouvons redonner aux Canadiens un sentiment de fierté dans leur pays et rebâtir le Canada. Nous l'avons fait après les deux guerres mondiales et nous allons le faire à nouveau. Regardez-nous faire.

[*Français*]

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le budget du 26 avril. Mais j'aimerais surtout m'adresser à mes commettants d'Hochelaga—Maisonneuve.

Tout d'abord, j'aimerais vous signaler qu'il n'y aucune augmentation d'impôt.

J'aimerais parler maintenant davantage des mesures annoncées dans le budget et du contexte qui les entoure. Le budget n'impose aucune nouvelle taxe ou de nouveaux impôts, moins d'emprunts gouvernementaux, des taxes et des impôts moins élevés, davantage d'emplois et un plus grand choix pour l'avenir. C'est ce que les gens veulent et c'est la direction que notre gouvernement emprunte.

Les réductions des dépenses et d'autres mesures de ce budget, jointes aux compressions annoncées dans l'exposé économique de décembre 1992, produiront des économies de 3,8 milliards de dollars en 1993-1994, qui passeront à 7,9 milliards de dollars en 1997-1998. Sur les cinq années, les économies totales dépasseront les 30,7 milliards de dollars.

Entre 1993-1994 et 1997-1998, le taux annuel moyen d'augmentation des dépenses de programmes est maintenu à 1,7 p. 100. Cela signifie que, compte tenu de l'inflation, la croissance réelle de dépenses de programmes est maintenue à zéro.

La réduction du déficit signifie une diminution des emprunts gouvernementaux, une baisse des taux d'intérêt et une réduction des impôts, qui stimuleront l'activité économique et la création d'emplois.

Le budget renforce les initiatives prises dans le budget de février 1992 et dans l'exposé de décembre 1992 qui comportaient des mesures visant à soutenir la reprise.

Parmi les mesures précises, mentionnons une exonération d'un an des cotisations d'assurance-chômage pour les nouveaux employés des petites entreprises; un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 pour les petites entreprises; un plafond de prêts porté à 250 000 $ en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises; une prolongation de deux ans du Programme de financement de la petite entreprise.

La réduction des impôts des particuliers ainsi que l'amélioration et la restructuration du régime de prestations pour enfants permettront d'injecter 1,7 milliard de dollars dans l'économie, rien que cette année. Mais nous sommes loin d'être les seuls à éprouver des difficultés financières. Les temps sont durs et le fardeau financier est lourd à porter pour bien des pays. La plupart d'entre eux prennent des mesures de réduction des dépenses semblables aux nôtres.

Je parlerai maintenant des mesures de promotion de la création d'emplois. Ce budget renforce les initiatives de celui de février 1992 et de l'exposé économique et financier de décembre 1992, en mettant l'accent sur une politique monétaire et financière judicieuse, en rationalisant l'administration fédérale, en perfectionnant les compétences des Canadiens et en encourageant le secteur privé à croître et à créer des emplois.

Il est essentiel de rétablir la santé financière du secteur public pour redonner confiance au secteur privé et faciliter les investissements indispensables à la croissance de l'économie et à la création d'emplois.

• (1940)

Le régime d'accession à la propriété aide les Canadiens à s'acheter ou à se faire construire une maison à l'aide des fonds de leur REÉR; 148 000 Canadiens en ont profité l'an dernier.

Le gouvernement a rendu le logement plus abordable et accessible aux Canadiens grâce à une diminution des taux d'intérêt, à la possibilité d'utiliser les fonds des REÉR pour faire un premier versement sur une maison et à la disponibilité d'hypothèques à 95 p. 100 pour les premiers acheteurs.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ne financera plus les logements par des engagements de subventions pour 35 ans, qui imposent la majeure partie des coûts aux futurs contribuables.

Cependant, la SCHL étudiera la façon de rendre le financement et la prestation de ses programmes plus efficients, et les économies permises par ces mesures seront réinvesties dans le logement social, de manière à garder le stock existant en bon état et à disposer de certaines ressources pour de nouveaux engagements. L'amélioration de l'efficience sera obtenue grâce au financement direct.

La SCHL maintiendra son aide actuelle, qui est d'environ 2 milliards de dollars par année, au logement social. De même, les crédits à fins spéciales pour les centres d'accueil et d'autres logements seront maintenus dans le cadre de la lutte contre la violence au foyer, la stratégie d'intégration des personnes handicapées et les autochtones vivant dans les réserves.

Étant donné la nécessité impérieuse de restreindre l'augmentation des dépenses et de maîtriser le déficit et la dette publique, le gouvernement fédéral ne peut tout simplement pas se permettre de laisser s'accumuler les nouveaux engagements en matière de logement social comme il l'a fait par le passé.

Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le gouvernement pourra s'assurer du maintien de son inventaire de logis en dépensant 2 milliards de dollars par année pour subvenir aux besoins de 650 000 familles à revenu modeste en quête de logement. La part de subventions du Québec restera approximativement la même, soit 685 millions de dollars par année. En outre, un filet de sécurité qui comprend les coûts des refuges pour indigents continuera d'être prévu dans le cadre des programmes d'assistance au Canada.

Pour aider à contrôler les coûts de l'assurance-chômage et pour assurer l'intégrité du Compte de l'assurance-chômage, le taux de prestations moyen sera maintenu à 57 p. 100 de la moyenne des gains hebdomadaires assurables après 1995.

Par comparaison, le taux de prestations aux États-Unis est de 50 p. 100 pour une période de six mois, alors qu'au Japon, ce taux est de 48 p. 100 pour une période maximale de sept mois. Le Canada, avec son taux de 57 p. 100 pour un maximum de douze mois, se compare très favorablement.

Dans l'exposé économique de décembre 1992, nous avons indiqué que les subventions et les contributions au développement régional seraient assujetties à une réduction de 10 p. 100 pendant les années 1993-1994 et 1994-1995.

Suite aux mesures entreprises dans le présent budget, le financement sera réduit de 90 millions de dollars en 1993-1994, jusqu'à 415 millions de dollars en 1997-1998.

En ce qui a trait aux contributions remboursables, en 1997-1998, le financement du développement régional sera réduit de 100 millions de dollars par année en anticipation de revenus attendus suite à la politique de remboursement des contributions annoncées dans le budget de 1990.

Je vois que vous allez m'interrompre, monsieur le Président, mais je n'ai pas terminé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): À la reprise du débat sur le budget, le député disposera encore de deux minutes environ, en plus des dix minutes réservées aux questions ou observations.

Comme il est 19 h 45, conformément au paragraphe 84(4) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les questions nécessaires pour mettre fin à l'étude du sous-amendement à l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie. Le vote sur le sous-amendement à l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement à l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement à l'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 473)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
de Jong
Dionne
Ferguson
Fontana
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Howdebo
Keyes
Kristiansen
Lee
Manley
McCurdy
Milliken
Murphy
Nystrom
Pagtakhan
Proud
Riis
Skelly (Comox—Alberni)
Vanclief—63

Althouse
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Brewin
Crawford
Dingwall
Duhamel
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marleau
McGuire
Mills
Nault
Ouellet
Phinney
Prud'homme
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine

Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz

Friesen
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wappel
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Mulroney
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Weiner
Worthy—142

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Comuzzi
MacAulay
Wilson (Etobicoke Centre)

Cardiff
Halliday
MacLaren
Young (Acadie—Bathurst)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare le sous-amendement défait.

Comme il est 20 h 16, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 41 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DIX-HUITIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le dix-huitième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN concernant la réunion annuelle du comité permanent qui a eu lieu au Portugal du 26 au 28 mars 1993.

* * *

PROJET DE LOI C-103

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence.

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUATRE-VINGT-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste générale des députés du Secteur ministériel.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1010)

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU QUATRE-VINGT-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, si la Chambre m'accorde son consentement, je propose:

> Que le quatre-vingt-neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

M. Dingwall: Madame la Présidente, compte tenu de ce qui est arrivé dans le passé, je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas décrire brièvement le contenu du rapport, comme il l'a fait hier à propos du 88e rapport.

[*Français*]

M. Langlois: Avec le plus grand plaisir, madame la Présidente. Le quatre-vingt-neuvième rapport du Comité de gestion de la Chambre recommande des changements à la liste générale des députés du Secteur ministériel. Le greffier lira, dans quelques instants, les changements qui sont proposés dans ce 89e rapport.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: S'il y a consentement, et puisque le rapport a été présenté, je demande au greffier au Bureau de bien vouloir lire le texte du rapport pour que les députés puissent prendre connaissance de son contenu. Je mettrai ensuite la question aux voix.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, dans le premier cas, il s'agit de pétitionnaires qui demandent au gouvernement d'abolir la TPS sur les livres et autres ouvrages didactiques. Ces pétitionnaires font valoir que cette taxe fait du tort aux étudiants, aux artistes, aux éditeurs et à l'industrie en général. Ils estiment également qu'elle ne contribue pas au développement de notre société. Ils font remarquer qu'elle entrave l'évolution de la société canadienne.

LES ÉMISSIONS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, dans cette autre pétition, les signataires demandent au Parlement de faire en sorte que le CRTC réglemente étroitement l'utilisation du langage grossier dans les émissions de radio et de télévision.

Les pétitionnaires demandent aussi qu'on examine attentivement tout le problème de la violence. Ils soulignent qu'il n'est pas nécessaire de diffuser des scènes de violence pour divertir ou pour informer, que ce soit en anglais, en français ou dans toute autre langue.

[*Français*]

Dans cette dernière situation, j'ai des pétitionnaires qui demandent à ce que le Parlement s'assure qu'un langage approprié soit utilisé à la radio et à la télévision. Ils demandent aussi au Parlement de s'assurer que les actes de violence, à la radio et à la télévision, soient enrayées parce que, indiquent-ils, cela va souvent à l'encontre de leurs propres efforts en ce qui concerne la façon dont ils élèvent leur famille.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur aujourd'hui de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un grand nombre d'Albertains, notamment de Calgary, mais aussi d'Edmonton et d'autres villes. Je viens de remarquer qu'il y a une personne qui vient de Helena, au Montana. C'est sans doute la première fois qu'un résidant des États-Unis signe une pétition adressée à la Chambre des communes du Canada.

Quoi qu'il en soit, les pétitionnaires font valoir que la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain limitera encore davantage la capacité actuelle et future des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'aider l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles canadiennes au profit des Canadiens et d'améliorer les programmes sociaux dont ceux-ci ont besoin.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'invoquer la clause d'abrogation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LES CRIMES COMMIS CONTRE DES ENFANTS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai ici plus de 10 000 signatures recueillies à la mémoire de tous les enfants qui ont été brutalisés.

Nous avons fait circuler cette pétition pour faire valoir que les peines imposées à ceux qui brutalisent ou tuent des enfants sont beaucoup trop légères.

• (1015)

Les pétitionnaires veulent ardemment que cette pétition véhicule un message de la part de la population, celui de rétablir la peine de mort pour les assassins d'enfants et d'imposer des sanctions plus sévères aux agresseurs d'enfants. Si nous ne pouvons pas protéger nos enfants contre ces criminels, qui le fera? Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi contre ce genre de contrevenants.

Madame la Présidente, j'ai aussi une pétition portant des milliers de signatures qui ont été recueillies à la mémoire de Shannon Dawn Morrisette Bird et de tous les enfants brutalisés. Cette pétition est aussi une demande visant à rétablir la peine de mort pour les assassins d'enfants et à imposer des peines plus sévères aux agresseurs d'enfants.

J'ai une autre série de pétitions que des milliers de personnes ont signée à la mémoire de Corinne «Punky», Gustavson et de tous les enfants maltraités.

Les pétitionnaires ont apposé leur signature sur la pétition pour exprimer leur opinion que les peines imposées à ceux qui brutalisent et tuent des enfants sont bien trop légères dans notre pays. Ils veulent ardemment que cette pétition soit entendue comme le désir des Canadiens de rétablir la peine capitale pour ceux qui tuent des enfants et d'imposer des peines plus sévères aux agresseurs d'enfants. Si nous ne pouvons pas protéger nos enfants contre ceux qui commettent ces crimes odieux, qui le pourra. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer contre ce genre de contrevenants.

Encore une fois, je présente des pétitions signées par des milliers de personnes à la mémoire de Corinne «Punky», Gustavson. Les pétitionnaires demandent instamment que soient imposées des peines plus sévères aux agresseurs d'enfants et que soit rétablie la peine capitale pour ceux qui les assassinent.

Tous ces pétitionnaires sont de Calgary, en Alberta.

Les pétitionnaires demandent que les délinquants sexuels condamnés purgent leur peine avec les autres détenus et ne bénéficient pas d'un régime spécial.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 455.

[*Texte*]

Question nº 455—**M. MacWilliam:**

En ce qui concerne la campagne «Achetons canadien», a) combien la Phase I a-t-elle coûté en tout, b) combien la Phase II est-elle censée coûter, c) combien la publicité payée a-t-elle coûté dans la Phase I?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): En ce qui a trait à la campagne «Achetons canadien», les détails sont les suivants:

a) 4,45 millions de dollars, coût total de la Phase I;

b) 0,672 million de dollars, coût total de la Phase II;

c) 3,864 millions de dollars ont été attribués à l'achat de publicité au cours de la Phase I.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des questions nºs 428 et 446 marquées d'un astérisque?

Mme le vice-président: Questions nºs 428 et 446.

M. Langlois: Madame la Présidente, je demande que la question nº 428, marquée d'un astérisque, soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

Question nº 428—**M. Nowlan:**

En ce qui concerne Hollis Harris, président d'Air Canada, est-il a) citoyen canadien et, dans la négative, quel est son statut à l'immigration, b) a-t-il le droit de travailler au Canada aux termes de la Liste des professions désignées pour les immigrants, c) travaille-t-il au Canada en vertu d'un article quelconque de l'Accord de libre-échange et, dans l'affirmative, en vertu de quel article?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En raison de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne peut discuter des détails concernant les cas d'immigration. Par conséquent, le gouvernement est dans l'impossibilité de donner des détails sur la situation de M. Harris; il peut seulement dire que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit veiller à ce que tous les travailleurs étrangers au Canada satisfassent aux exigences de la Loi sur l'immigration qui s'appliquent à eux, ce qu'il a fait dans le cas qui nous occupe. En outre, l'emploi de M. Harris n'est pas visé par l'Accord de libre-échange.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, si la question no 446 marquée d'un astérisque pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

Affaires courantes

[*Texte*]

*Question nº 446—**M. Duhamel:**

Depuis le 21 novembre 1988, combien de contrats le gouvernement a-t-il passés, a) au Manitoba, (i) par année, (ii) par ministère, b) aux États-Unis, (i) par année, (ii) par ministère?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Avant que le secrétaire parlementaire ne demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*, je voudrais porter à votre intention, madame la Présidente, et à celle du secrétaire parlementaire, que le temps presse, la Chambre devant s'ajourner vers le 23 juin. Elle s'est ajournée pendant environ sept jours à Pâques.

En ce qui concerne les questions qui sont inscrites au *Feuilleton*, je veux faire remarquer à la présidence, et c'est très important, je pense, que les questions nos 307, 317, 318, 326, 386, 387, 404, 406, 421, 422, 423, 446, 448 et 464, inscrites au nom du député de Cap-Breton—Richmond-Est, ainsi que la question nº 465, remontent à bien plus d'un an.

Normalement, le délai pour répondre aux questions est de 45 jours. Nous avons largement dépassé ce délai pour bon nombre de ces questions. Il en est de même des questions nos 467, 472, 475, 484, 486, 488, 493, 502, 503, 504, 505 et 506. Je soulève toute cette question à cause du peu de temps qu'il nous reste. Les députés veulent avoir des réponses. Le gouvernement fait preuve d'une négligence crasse en ne daignant pas répondre à ces questions auxquelles, selon le Règlement, il doit répondre dans les 45 jours.

• (1020)

Certaines des questions dont je viens de parler, et c'est un point que je concède au secrétaire parlementaire, n'ont été posées qu'au cours des dernières semaines par les députés de ce côté de la Chambre.

Je voudrais informer le secrétaire parlementaire que j'aborderai de nouveau cette question lundi prochain. J'espère qu'au moins, les ministres visés répondront aux questions qui remontent à plus de 45 jours ou que le secrétaire parlementaire y donnera le suivi adéquat, conformément au Règlement.

Pour terminer, je voudrais dire au secrétaire parlementaire que je sais qu'il est très pris, très compétent et qu'il a beaucoup d'expérience. Il a fait de l'excellent travail en tant que secrétaire parlementaire. Cependant, il ferait mieux de commencer à parler aux députés assis sur les banquettes ministérielles qui ne font que se renvoyer la balle. J'espère qu'il pourra obtenir des réponses de ces ministres qui se sont montrés extrêmement négligents, contrairement à certains anciens ministres, notamment l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Mme le vice-président: Je suis contente que le député ait fait un rappel au Règlement et que nous ne nous soyons pas lancés dans un débat à ce sujet.

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'aimerais faire quelques commentaires sur le même point. Je serai bref car je sais que c'est une journée d'opposition et que le député de Winnipeg aimerait prendre la parole au sujet de la motion proposée et nous sommes tous anxieux de savoir ce qu'il a à dire.

Le fait est que la question qui a été soulevée par le leader de l'opposition à la Chambre mérite une plus grande attention. J'aimerais rappeler à la présidence que le délai de 45 jours pour répondre aux questions a été introduit au milieu des années 1980, à l'époque de la réforme de la Chambre et du Règlement, à titre en quelque sorte de compensation pour les députés qui ne pouvaient plus poser autant de questions qu'autrefois.

Il a été une époque où il n'y avait aucune limite au nombre de questions que pouvaient poser les députés, et le gouvernement avait alors jugé que c'était devenu un fardeau. Il a donc été décidé de limiter le nombre de questions que pourraient poser les députés en échange de quoi on répondrait à leurs questions dans un délai donné.

Que devons-nous faire quand un gouvernement se montre constamment aussi peu respectueux du Règlement à cet égard? Il doit répondre aux questions dans un délai de 45 jours. C'est ce que dit le Règlement. Si le gouvernement ne tient pas compte du Règlement, cela pose un problème en ce qui concerne la réforme parlementaire: le gouvernement ne tient pas compte non seulement de l'esprit de la réforme, comme on l'a vu, mais aussi de la lutte de cette réforme. Alors qu'il est tenu de répondre aux questions des députés dans un délai de 45 jours, il persiste à ne pas le faire.

La présidence pourrait-elle étudier la question et peut-être nous faire savoir plus tard les mesures que peut prendre la Chambre face à un gouvernement qui méprise de façon aussi flagrante le Règlement qu'il a lui-même établi?

[*Français*]

M. Kindy: Sur le même recours au Règlement, madame la Présidente, je voudrais faire quelques commentaires sur le même sujet. Je pense qu'il est inacceptable que le gouvernement ne réponde pas dans les délais prévus, étant donné que ce sont les ordres du Parlement. J'aimerais savoir si la Présidence elle-même ne peut, à un moment donné, indiquer au gouvernement qu'il n'y a pas deux poids, deux mesures. Si le Règlement s'applique aux députés individuellement, il devrait également s'appliquer au gouvernement.

• (1025)

Les ministres sont des membres du Parlement, et s'ils veulent avoir le respect du Parlement, ils devraient justement obéir au Règlement que le Parlement a promulgué.

Mme le vice-président: La Présidence prend ce sujet extrêmement sérieusement. À preuve, c'est un sujet qui a été référé la semaine dernière au Comité permanent de la gestion de la Chambre, et je m'attends à ce que nous ayons une réponse très bientôt. Entre-temps, l'honorable secrétaire parlementaire nous a énuméré une liste de questions auxquelles on a répondu aujourd'hui. En ce qui concerne la question nº 446, qui en est une d'ailleurs dont l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est nous a parlé, si la Chambre est d'accord pour que cette question soit réputée transformée en ordre de dépôt, la réponse sera déposée sur-le-champ.

En ce qui concerne la question nº 428, si la Chambre est d'accord, elle sera imprimée au hansard, comme si elle avait été lue. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) propose:

> Que la Chambre condamne le manque de leadership, le refus de rendre des comptes, de prendre des responsabilités et la crédibilité insuffisante de la ministre de la Défense nationale, car ces lacunes ont exposé à des risques inutiles les membres des forces canadiennes chargés de missions difficiles et délicates de maintien de la paix et contribuent à aggraver les problèmes financiers du pays, puisque que la ministre insiste pour acquérir un équipement très coûteux, conçu pour des missions qui ne sont plus envisagées.

—Madame la Présidente, il y a une réflexion qui m'a frappé il y a longtemps et dont je me suis toujours souvenu. Elle est de Thomas Paine, le révolutionnaire américain. Il a dit: «Nous avons le pouvoir de refaire le monde; demain pourrait être l'aube d'une ère nouvelle.» On ne peut s'empêcher de penser que c'est peut-être la plus grande vérité de notre temps, quand on voit tous les changements qui bouleversent actuellement le monde. J'ai souvent pensé à cette réflexion en voyant l'évolution de la guerre froide, les progrès importants dans la réduction des armes nucléaires, la puissance de l'ambition humaine qui s'épanouit partout dans le monde et entraîne l'établissement de nouvelles économies de marché dans des régimes démocratiques. Nous vivons vraiment une époque excitante.

Mais l'histoire comporte toujours aussi sa part de malheurs. Cette nouvelle liberté est à l'origine de certains événements consternants. Nous avons ajouté la terrible expression «purification ethnique» à notre vocabulaire et nous avons assisté à des scènes de génocide et de massacre que nous pensions à jamais révolues.

De toute évidence, nous vivons à une époque où les grands dirigeants doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour définir ensemble un nouvel ordre mondial et assurer la suprématie du droit. Nous devons redéfinir et repenser un grand nombre de nos postulats, de nos prises de position et de nos façons de faire.

Les Canadiens ont vraiment été au centre de ces changements. Notre expérience et la réputation que plusieurs diplomates, gouvernements et membres des forces de maintien de la paix se sont acquise, le Canada a été perçu comme un pays capable de relever les nouveaux défis. C'est pourquoi on a réclamé ses services.

Cette reconnaissance nous oblige par contre à faire des choix très difficiles. Le monde n'est plus ce qu'il était. Les opérations qui ont lieu en Bosnie, au Cambodge et en Somalie ont créé de nouveaux besoins en matière de maintien de la paix. Nous vivons vraiment ce que les historiens appelleront un moment déterminant, où nous devons poser des jugements, trouver de nouvelles idées et redéfinir les consignes. Cela doit être fait ouvertement, démocratiquement, avec le plein consentement des citoyens, afin que la population comprenne le sens de ces changements, qu'elle sache quelles en seront les conséquences. L'intervention du Canada dans une région donnée doit avoir l'appui de tous pour qu'il puisse se distinguer, faire preuve de noblesse et d'intégrité, dans ce monde dangereux mais fascinant qui est le nôtre.

• (1030)

Et au lieu de cela, que nous a-t-on donné? Un sermon sur les vertus des méthodes anciennes, le retour au statu quo, une dérobade, l'arrogance, l'indifférence et parfois même, des mensonges purs et simples.

Pour les Canadiens, c'est l'un des pires moments; ils attendaient de la ministre de la Défense qu'elle fasse preuve de leadership, et ils n'ont eu que dérobades, faux-fuyants, excuses boiteuses et dissimulation de la part d'une ministre incapable de faire face aux responsabilités de sa charge et encore plus à celles d'un chef.

Qu'on songe aux priorités de base de notre système de sécurité de la défense. On n'a pas besoin d'analyse en profondeur pour se rendre compte que l'accroissement de notre rôle dans le domaine du maintien de la paix a une incidence directe sur notre stratégie en matière de sécurité; la mesure dans laquelle le Canada peut répondre, dans un cadre multinational, à une variété de situations complexes, à la fois militairement et civilement en ayant recours à nos travailleurs de l'aide au développement et à ceux qui contribuent à l'édification de la société, est au centre des exigences de notre politique extérieure.

Il faut donc que nous repensions l'ordre de nos priorités, la répartition de nos fonds, la façon dons nous formons nos gens, l'allocation de nos ressources. Voyons où nous en sommes. Aux termes de la politique de défense qui a été annoncée il y a peu de temps, nous avons réduit nos forces terrestres de 35 p. 100 à tel point que nous n'avons plus les effectifs suffisants pour assurer et maintenir une présence aux fins du maintien de la paix.

Alors que nous nous désengagions des opérations de maintien de la paix et que nous nous privions des moyens de répondre aux nouvelles demandes, que faisait le gouvernement? Il allouait 5,8 milliards de dollars à un programme d'hélicoptères conçus il y a 10 ans, en pleine guerre froide, pour faire la chasse aux sous-marins russes dans l'Atlantique Nord. La seule chose que transportent maintenant les sous-marins russes, c'est probablement du grain, s'ils ont le carburant pour prendre la mer.

Avons-nous essayé de repenser la question? Avons-nous fait le moindre effort pour entreprendre une nouvelle analyse afin de déterminer ce genre de priorité et de voir s'il existe une façon plus efficace, plus réaliste et plus contemporaine de dépenser les fonds consacrés à la défense? Jamais de la vie.

La ministre de la Défense, l'apôtre d'une politique nouvelle, a proclamé bien haut que nous ne changerions rien à tel point qu'elle en devient ridicule et absurde.

L'autre soir lors d'une interview télévisée, alors qu'on lui demandait pourquoi dépenser 5,8 milliards de dollars pour du matériel militaire devenu inutile, elle a répondu qu'il fallait se méfier des sous-marins iraniens.

Eh bien, cette réponse a vraiment fait frémir les Canadiens. Soudain, nous allons dépenser 5,8 milliards de dollars puisés dans les fonds très rares de la défense, parce que les Iraniens pourraient acheter un ou deux sous-marins et que le Canada doit être vigilant. Quand on pense à tous les autres besoins en matière de défense à travers le monde auxquels il y aurait lieu de s'intéresser, que fait la ministre de la Défense? Nous devons faire appel aux réservistes et les placer très rapidement dans des situations précaires après à peine 90 jours de formation et sans l'équipement nécessaire; mais non, il ne faut pas toucher à ces hélicoptères; ils sont devenus de véritables vaches sacrées.

Cet apôtre de la nouvelle politique a déclaré que nous devions ouvrir nos yeux et nos oreilles afin de bien écouter, alors qu'elle-même refuse d'écouter les Canadiens qui en grande majorité affirment que nous devons annuler ce programme d'achat des hélicoptères et consacrer les sommes à des fins plus louables.

C'est là la nouvelle politique, caractérisée par une sorte d'arrogance innée qui permet de dire «je n'ai pas à écouter qui que ce soit; je sais ce qu'il y a de mieux à faire». Est-ce à cela qu'il faut s'attendre avec l'arrivée de la nouvelle politique? Ne rien voir, ne rien entendre et même ne rien penser semble être le slogan de cette politique.

C'est beaucoup plus sérieux que cela, car en fait nous mettons en jeu notre réputation et notre compétence; pour le moment, nous n'avons amorcé aucun débat à la Chambre concernant les nouvelles priorités du maintien de la paix. Le gouvernement n'a produit aucun énoncé de position sur leur signification en matière de réaffectation des dépenses de la défense. Nous n'avons fait aucun effort pour que les Canadiens participent à une série de débats sur le rôle international du Canada et pour que nous posions les questions cruciales quant à l'ampleur et au mode d'engagement de nos troupes. En vertu de

quelles règles et de quel mandat désirons-nous les engager?

• (1035)

Voyez le résultat. Aujourd'hui, en Bosnie, nos troupes sont dans une situation très vulnérable, leur mandat est confus et ambigu, de même que leur énoncé de mission et les règles de leur engagement, de sorte qu'elles constituent une cible facile pour une éventuelle attaque. On nous répond qu'il sera toujours temps de réagir si la situation se présente, au lieu de prévenir les difficultés qui pourraient survenir dans le cadre de ce conflit horrible et pénible qui a lieu en Bosnie. Malgré le massacre de milliers de personnes, nous ne sommes pas prêts à inviter les Canadiens à participer au débat. Nous devons reconnaître que les choix à faire ne sont pas faciles. La mission humanitaire de maintien de la paix à l'ancienne mode ne donne plus les résultats appropriés.

Pourquoi acheminer des approvisionnements vers des gens qui seront bombardés le lendemain et massacrés dans leurs propres lits? Personne n'accepte d'assumer cette responsabilité; ni les Européens, ni les Américains. Tous les intervenants craignent de s'engager.

Il est scandaleux de voir que nous refusons de faire participer les Canadiens à un débat sérieux sur ces questions cruciales. La Chambre n'a rien reçu à ce sujet. La ministre a refusé de se présenter devant le comité. On n'obtient que des réponses évasives.

Une voix: Ce n'est pas vrai. Elle se rendra à la séance de travail du comité le 5 mai.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): La semaine prochaine selon nos informations et il sera question des hélicoptères et non du maintien de la paix.

La situation présente exige que la ministre de la Défense soit à pied d'oeuvre et au fait des événements 24 heures par jour car nos troupes sont dans la position la plus précaire et la plus délicate qu'elles aient connue depuis la guerre de Corée et où se trouve la ministre?

Combien de jours par semaine la ministre vient-elle à la Chambre? Un ou deux jours? Elle affirme qu'on peut toujours la rejoindre par téléphone. Les députés d'en face auraient dû entendre le chef d'état-major de la défense hier lorsqu'il a annoncé le mandat de la nouvelle commission d'enquête. Il a déclaré qu'il réfléchissait depuis plusieurs semaines déjà à ce qu'il convenait de faire.

Lorsqu'on lui a demandé ce que la ministre en pensait, il a déclaré qu'il l'ignorait parce qu'il n'avait pas pu en parler avec elle. Est-ce là ce qu'il faut entendre lorsqu'on parle d'examen, de réflexion et de prise de responsabilité continuels, alors que la ministre se promène et participe à des séances de photographie?

Je ne trouve rien à redire au fait que la ministre soit candidate à la direction de son parti. C'est son affaire et je lui souhaite bonne chance, mais si pendant ce temps elle n'assume pas les responsabilités de sa charge, elle n'est pas fidèle au serment d'office qu'elle a prononcé, et je ne crois pas que les Canadiens voient cela d'un bon oeil.

Une commission d'enquête déclare maintenant que le temps est peut-être venu d'examiner certaines questions comme l'entraînement et la préparation des troupes affectées au maintien de la paix. Or, nous avons justement soulevé cette même question auprès de la ministre à la Chambre il y a plusieurs mois.

Elle avait alors répondu qu'il suffisait de se rendre à l'évidence, que de telles mesures n'étaient pas nécessaires; que l'idée était tout à fait ridicule; que nos troupes étaient bien préparées et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Pourtant, une commission d'enquête se penche aujourd'hui sur ces mêmes questions parce que la ministre a négligé de les régler au début, avant le départ des troupes. La ministre n'a pas défini les règles d'engagement, les objectifs de la mission, et les troupes n'ont pas reçu l'information voulue qui leur aurait permis de prendre les bonnes décisions.

C'est pourquoi nous sommes maintenant aux prises avec une commission d'enquête et nous devons nous pencher sur toute l'information et les problèmes qui en résultent, parce que les choses n'ont pas été faites comme elles l'auraient dû.

Cela m'amène à parler de la Somalie, une source de préoccupation sérieuse et constante à la fois pour les troupes, les Canadiens et le Parlement. Pourtant, il aurait simplement suffi de faire preuve d'honnêteté, de franchise, de transparence. Il aurait suffi au gouvernement de reconnaître l'existence du problème et de proposer une solution.

Or, le gouvernement a préféré se dérober, donner de mauvais renseignements, négliger le problème, et finalement nous induire carrément en erreur comme nous l'avons constaté hier. Je veux m'assurer que les gens comprennent ceci, que le pire péché que pourrait commettre n'importe quel ministre, c'est de ne pas dire la vérité.

• (1040)

M. Andre: Donnez des preuves.

Les crédits

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): En voilà. Hier, dans son témoignage, le chef d'état-major de la Défense a déclaré que le 18 mars, on avait signalé à la ministre de la Défense qu'une enquête sur la mort suspecte—un homicide—d'un Somalien était en cours. Or, à la Chambre, la ministre a nié catégoriquement être au courant.

M. Andre: Ce n'est pas vrai.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Le compte rendu de la Chambre le prouve.

M. Andre: Quand a-t-elle nié cela?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est exactement ce qui s'est passé. Pendant deux semaines, la ministre a déclaré ne rien savoir de cette affaire alors qu'elle n'ignorait pas qu'une enquête était en cours. Le leader du gouvernement à la Chambre n'est probablement pas au courant, comme c'est le cas la plupart du temps, de la déclaration exacte qui a été faite. . .

M. Langlois: Vous faites perdre son temps à la Chambre. Si vous croyez pouvoir être élus là-dessus, vous êtes fichus.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Vous avez sûrement raison; nous sommes fichus.

La ministre a déclaré délibérément qu'elle n'était pas au courant d'une enquête sur un homicide. Or, le Chef d'État-major de la Défense a déclaré hier que le 18 mars, la ministre savait qu'on avait réclamé une enquête sur une mort suspecte en Somalie—un homicide en d'autres termes. La ministre et le chef d'état-major ont donc deux versions différentes de cette affaire. Pour ma part, je crois le chef d'état-major plutôt que la ministre.

Le fait est qu'on a saisi la Chambre de cette motion afin de savoir précisément si en cette période extrêmement difficile de notre histoire, nos dirigeants répondent à nos attentes et à nos besoins. Les Canadiens méritent que leurs ministres soient honnêtes à leur égard, mais le gouvernement souffre de ce que j'appellerais le syndrome Al Mashat. Il s'agit d'éviter de faire face aux problèmes, d'essayer de se soustraire à la loi et de refuser d'assumer ses responsabilités. Ce sont là les véritables questions en jeu en l'occurrence.

Il s'agit de savoir comment nous pouvons nous assurer que nos forces qui s'acquittent courageusement de leurs missions dans le monde entier puissent compter sur le leadership voulu au niveau le plus élevé. Nous savons que le leader parlementaire du gouvernement et d'autres essaient de faire croire que nous nous attaquons ainsi à nos troupes. Ils affirment. . .

Une voix: C'est en effet le cas.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Mais ils ont tort. Il est clair que nous nous en prenons au manque de confiance, de leadership et de franchise de la ministre, qui devrait être là pour diriger son ministère.

La première responsabilité de la Chambre est de s'assurer que les décisions qui sont prises sont les bonnes, pour qu'elles puissent être mises en oeuvre comme il convient; que nous ne placions pas des gens en situation de vulnérabilité sans que personne ne soit là pour s'occuper d'eux; que nous tenions un débat sérieux à la Chambre afin que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir; et qu'il ne subsiste aucune question grave sur la répartition des ressources en matière de défense, qui doivent être utilisées avec le maximum d'efficacité. Or, sur tous ces plans, nous avons essuyé un refus. Les Canadiens ont droit à un régime de gouvernement transparent, honnête et démocratique.

L'actuelle ministre de la Défense nationale n'a démontré aucune de ces qualités de chef. Loin de là. Les problèmes n'ont fait que s'aggraver et nos forces armées n'ont pas reçu un mandat clair pour apporter les changements nécessaires, se préparer au monde nouveau qui est le nôtre et veiller à obtenir l'appui des Canadiens à ce sujet. Il me semble que, en ce moment crucial, même si la scène politique est particulièrement agitée, nous ne pouvons tolérer ces péchés par omission dont la ministre se rend coupable. Nous ne pouvons nous permettre d'avoir des dirigeants qui ne sont pas à leur poste. Il nous faut des gens qui soient là pour travailler, réfléchir et réagir à plein temps, de manière efficace.

• (1045)

Des députés d'en face ont avancé comme explication la campagne à la direction du parti. Ils font fausse route. Le seul problème de cette campagne, c'est que, apparemment, elle détourne la ministre de ses vrais devoirs. Cela ne veut pas dire que, à tout autre moment, la même ministre n'aurait pas été interrogée de la même manière par les députés, le grand public et les journalistes si elle ne s'était pas acquittée correctement de son devoir. Les occasions de soulever ces questions sont très rares. C'est d'ailleurs un élément du problème.

Par la résolution à l'étude, nous tentons d'ouvrir le débat, de commencer à poser une série de questions sur les moyens à prendre pour adapter notre politique de défense et de sécurité aux circonstances nouvelles, pour amener le gouvernement et la ministre à assumer la vraie responsabilité du Canada, à ce moment déterminant de notre histoire, en ce qui concerne notre rôle dans le monde, le rôle déterminant que nous pouvons jouer aux Nations Unies et dans les forces de maintien de la paix, d'une manière qui nous fasse autant honneur que par le passé.

Cela, nous ne pouvons pas le faire à moins que les citoyens ne soient dans le coup, à moins que le Parlement ne soit parfaitement informé, à moins que le gouvernement n'ait des propositions sérieuses et importantes à faire.

Nous espérons que le débat qui commence aujourd'hui ne sera que le premier d'une série d'échanges qui nous permettront d'étudier cette question à fond afin que, au bout du compte, nous puissions définir pour notre pays un rôle efficace, en matière de défense et de sécurité, qui ait l'appui du gouvernement.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais faire deux observations au sujet des remarques du député de Winnipeg-Sud-Centre et lui poser une question.

Je commencerai par ses remarques au sujet du contrat d'achat d'hélicoptères EH-101. Pour ceux qui ne le savent pas, en 1982 et 1983, le gouvernement libéral du jour a envisagé l'adoption d'un programme de frégates de patrouille. L'achat d'hélicoptères une fois les frégates opérationnelles était un élément important de ce programme. On a décidé à ce moment-là que le programme de frégates et l'acquisition d'hélicoptères allaient de pair. Ce n'est qu'un supplément aux équipements des forces navales canadiennes.

Ce projet aura d'importantes retombées industrielles, notamment pour les chantiers navals de Halifax. Partout au pays, les travailleurs en profiteront. Qui plus est, il jouit de l'appui de tout le haut commandement militaire du pays, à ma connaissance. Voici maintenant ma question. Le député veut-il contredire nos experts militaires qui ont recommandé l'acquisition d'équipement supplémentaire pour rendre les frégates de patrouille opérationnelles et efficaces en tant que forces de défense? Ne contredit-il pas ces experts?

Je passe maintenant à ma seconde observation, après quoi je poserai une autre question au député au sujet du contrôle des Forces armées canadiennes. Depuis des décennies et des générations, les Forces armées canadiennes sont régies par une loi du Parlement, la Loi sur la défense nationale, comme le sait fort bien mon collègue l'amiral. Cette loi prévoit un code de discipline et de conduite qui diffère de celui ayant cours dans la population civile du pays. Pendant des générations, nous avons eu recours à une loi pour contrôler et régir les Forces armées canadiennes.

Le député propose-t-il de rejeter les dispositions de la Loi sur la défense nationale, de rejeter le code de conduite et de discipline militaires et d'appliquer un tout autre code de conduite aux activités de ceux qui font face à des situations extrêmement difficiles dans des pays comme la Somalie, à la demande du gouvernement du Canada et pour le bénéfice de la population canadienne? Veut-il qu'ils soient maintenant soumis à un code de conduite différent? Veut-il remplacer les règles actuelles par des solutions temporaires en regard de ce qu'il considère comme une situation difficile, non pas pour lui mais pour les Forces armées canadiennes?

• (1050)

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je me ferai un plaisir de répondre à ces questions. La réponse à celles-ci se trouve, en partie, dans l'entrée en matière du député.

La décision au sujet des frégates a été prise en 1982, il y a 11 ans, alors que la guerre froide était en cours et que, au chapitre de la sécurité, notre objectif prioritaire en vertu des accords de l'OTAN était d'assurer des patrouilles anti-sous-marines dans l'Atlantique Nord.

Je signale au député que la situation a évolué depuis. Le mur de Berlin est tombé, l'empire soviétique s'est désintégré, les sous-marins russes ont réintégré leurs flottes et ils ne circulent plus. Il y a un mois, le gouvernement a annoncé un nouveau programme d'aide à l'intention des Russes, dont il prétend vouloir prendre en chasse les sous-marins. Le gouvernement n'a pas essayé de s'adapter à la nouvelle réalité. Il continue de regarder dix ans en arrière. Il voit la situation dans un rétroviseur.

Tout ce que nous demandons à la ministre de la Défense nationale, c'est de reconnaître l'existence d'une nouvelle réalité. Il faut faire preuve d'ouverture, examiner la situation et déterminer quelle forme de réorganisation s'impose. Voilà en quoi consiste le leadership. Il faut éviter de faire l'autruche, de regarder en arrière et d'éprouver une certaine nostalgie de l'ancienne guerre froide. Il faut plutôt se dire que le moment est venu d'apporter des changements et s'engager dans ce processus d'une manière ouverte, avec honnêteté et en procédant aux analyses nécessaires, notamment à un moment où nous imposons à nos forces terrestres des compressions tellement importantes que nous ne pouvons fournir l'effectif adéquat pour relever les nouveaux défis auxquels nous faisons face au chapitre du maintien de la paix.

Le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances, sabre le budget de la défense, et c'est son droit. Cependant, au lieu d'axer les compressions sur de l'équipement qui est maintenant désuet compte tenu de la réalité actuelle, le gouvernement impose des compressions au secteur de la défense qui est très sollicité, celui qui nous permet de participer aux opérations de maintien de la paix. Les compressions du gouvernement portent sur ce secteur, pas sur le programme d'acquisition d'hélicoptères. Voilà pourquoi nous disons qu'il est temps de nommer un ministre de la Défense qui comprenne cela.

En réponse à la deuxième question, la Loi sur la défense nationale est effectivement la principale loi qui régit nos forces armées. Je signale toutefois au député que, en ce qui concerne l'établissement de commissions d'enquête, l'article 45 de la loi ne précise nullement que leurs audiences doivent se tenir à huis clos. C'est à la personne qui met sur pied la commission d'enquête qu'il appartient de décider si ces audiences se dérouleront à huis clos ou non. Il n'y a aucune exigence en ce sens dans la loi. Cette question reste à la discrétion de la ministre, et celle-ci a décidé que les audiences se dérouleraient à huis clos.

Le leader parlementaire et la ministre de la Défense nationale ont dit que ces audiences devaient se dérouler à huis clos parce qu'elles pourraient avoir des répercussions sur d'éventuelles enquêtes criminelles. Le chef d'état-major de la Défense a toutefois déclaré hier que la commission n'étudiera pas les aspects criminels de cet incident. La commission d'enquête examinera des questions comme la formation, le déploiement et la préparation des contingents, mais pas les aspects criminels de l'affaire.

Pourquoi les audiences de cette commission ne seraient-elles pas publiques, de manière que les Canadiens puissent comprendre ce qu'il en est de la préparation, de la formation, du perfectionnement, du manque de discipline, etc.? L'amiral a tout simplement démoli l'argument du gouvernement. Celui-ci devra trouver d'autres raisons pour justifier le déroulement à huis clos des audiences de la commission d'enquête.

En Somalie, hier, deux militaires ont porté publiquement des accusations; ils savent que ces déclarations risquent de compromettre leur carrière. Ils ont fait preuve de beaucoup de courage, car ils ont été témoins de quelque chose qu'ils estiment condamnable. Ils méritent la tenue d'audiences publiques. Ils méritent de pouvoir présenter publiquement un témoignage qui sera examiné comme il se doit, sans avoir à craindre d'être victimes d'intimidation derrière des portes closes. C'est là le principe fondamental de la justice.

Selon la Cour suprême, ce sont la publicité et le regard que le public peut porter sur une question qui sont à l'origine des bonnes lois et des bons jugements. Il semble toutefois qu'il en soit autrement lorsqu'il s'agit d'enquêter sur cette question très grave et lorsqu'un apôtre de la nouvelle politique dit qu'il vaut mieux que la commission d'enquête tienne des audiences à huis clos.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député semble penser que cette commission d'enquête sera corrompue et qu'elle ne produira pas de résultats sérieux simplement parce qu'elle se fait à huis clos.

• (1055)

Je voudrais bien que le député me dise qui, parmi les membres de cette commission d'enquête, pourrait être impliqué dans le genre d'irrégularités auxquelles il a fait allusion, car il a bel et bien dit que cette enquête ne pouvait pas être menée de façon honnête.

Est-ce le major-général de Faye, le brigadier-général Addy, le brigadier-général Émond, le professeur Harriet Critchly ou M. Stephen Owen? Lequel ou lesquels d'entre eux accuse-t-il d'être incapables de mener cette enquête de façon impartiale parce que tout se passera à huis clos, ou les accuse-t-il tous?

Je ne peux pas croire que le député ait dit qu'il convient pour les médecins qui ont fait des observations relativement à cet homicide de discuter en public des détails de l'affaire pendant que l'enquête criminelle est en cours. Je suis absolument étonné que le député ait pu dire une telle chose. Ne comprend-il pas notre système de justice pénale, la présomption d'innocence? Ne se rend-il pas compte que, au bout de la ligne, certaines personnes se retrouveront peut-être devant un tribunal et que ces personnes ont des droits? Je crois que l'esprit de parti du député est un peu poussé à l'extrême. Je comprends qu'il puisse s'en prendre à la ministre, mais pas qu'il mette en doute la crédibilité de ces personnes.

Je l'ai entendu dire que les frégates n'ont plus de rôle à jouer aujourd'hui. Je me demande comment il ferait alors pour patrouiller le plus grand littoral au monde, pour permettre au Canada d'exercer sa souveraineté sur son territoire. Les frégates n'ont cependant pas leur place sans les hélicoptères.

Enfin, je me demande pourquoi il a mentionné l'effondrement du mur de Berlin. Le mur de Berlin s'est effondré en 1989. En 1990, un comité de la Chambre—dont deux députés de son parti étaient membres—a recommandé à l'unanimité que les hélicoptères Sea King soient remplacés comme prévu le plus tôt possible afin d'éviter des mesures provisoires coûteuses. Le Parti libéral est-il en faveur de mesures provisoires coûteuses? A-t-il dénoncé la décision prise par ses propres députés qui faisaient partie de ce comité? Je signale encore une fois que cette décision a été prise après l'effondrement du mur de Berlin.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à dire que contrairement au leader parlementaire qui croit qu'il y a toujours quelqu'un qui fait quelque chose de mal et qui recherche toujours le pire chez les autres, je ne suis pas paranoïaque. Ce trait de personnalité a toujours caractérisé le leader parlementaire depuis qu'il est arrivé à la Chambre.

Je crois fermement qu'il nous faut un processus transparent et démocratique. Je croyais que c'était ce que voulait la ministre de la Défense. J'ai lu avec grand intérêt sa déclaration lorsqu'elle a annoncé sa candidature: «Une ère nouvelle commence en politique, une ère d'ouverture, de démocratie. . .

Une voix: Et de transparence.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): . . .et de transparence.» Elle a cependant échoué à la première épreuve en perpétuant les vieilles façons de faire conservatrices qui consistent à prendre des décisions à huis clos et à tenter de manipuler le processus. Cela n'a rien à voir avec les personnes, mais je laisserai le ministre se poser des questions parce qu'il aime bien les attaques personnelles. C'est son style. Ce n'est pas le mois.

Deuxièmement, parlons de la position des médecins. Il appert que le ministre ne comprend toujours pas que le mandat divulgué hier ne prévoit pas d'enquête criminelle. Cela a été délibérément exclu. Le chef d'état-major de la Défense a déclaré qu'on va se pencher sur la formation, sur des problèmes de discipline et sur la possibilité de comportements racistes. Ce sont là les aspects qu'il faut examiner selon le chef d'état-major de la Défense et on peut présumer que les hommes qui ont eu le courage de parler n'ont pas pu le faire par les canaux officiels. Ils ont écrit à leurs épouses et ont parlé aux médias. Ils aimeraient pouvoir témoigner.

Une dernière remarque. Je n'ai jamais dit que ce n'était pas de frégates dont nous avions besoin. J'ai dit que la politique de défense du gouvernement n'était pas adaptée à la situation. C'est la politique que je dénonçais. Il y a une grande différence. Cette politique n'offrait rien pour effectuer la transition nécessaire, pour nous adapter aux changements qui s'opèrent, pour avoir de meilleures patrouilles côtières, de meilleurs moyens d'arrêter le trafic de drogue. Elle ne prévoyait pas de formation, de rééquipement de nos forces de défense ni de réorganisation des services logistiques.

Nous allons acheter 35 hélicoptères pour intercepter des sous-marins russes qui attendent à quai, j'imagine, que l'aide promise par le premier ministre arrive pour acheter du carburant. Le dossier des hélicoptères illustre on ne peut mieux toute les contradictions du gouvernement. Sa main droite ignore ce que fait sa main gauche.

• (1100)

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, la motion proposée par mon collègue à ma droite me donne l'occasion de discuter à la Chambre de l'ensemble de la politique de défense. Depuis dix jours environ, on nous donne beaucoup de détails et nous aurons probablement encore l'occasion d'obtenir des précisions au cours du débat et sûrement pendant la période des questions.

Il nous est possible aujourd'hui d'analyser de manière plus générale le comportement du ministère de la Défense et la façon dont il est dirigé par le gouvernement et la ministre de la Défense nationale.

Plusieurs de mes collègues du Comité de la défense sont présents à la Chambre. Même si je ne partage pas toujours leur avis, je tiens à dire qu'ils siègent à un comité très important de la Chambre des communes, qui travaille d'arrache-pied pour régler certains problèmes. Puisque la législature tire à sa fin, il serait bon de réfléchir à certaines choses, notamment au fait que les comités pourraient jouer un rôle plus important et utile et que le gouvernement pourrait les consulter plus efficacement. J'ai remarqué que le gouvernement ne tient aucun compte des nombreuses recommandations du comité et qu'il prend des décisions sans examiner les travaux effectués par le comité et les députés qui y siègent.

Les événements survenus récemment en Somalie font ressortir toutefois certains problèmes très graves au niveau de l'application de la politique de défense et du fonctionnement du ministère de la Défense du Canada. En premier lieu, on constate que le ministère de la Défense nationale et la ministre elle-même s'y sont très mal pris pour diffuser des renseignements sur les incidents qui se sont produits en Somalie.

Un peu plus tôt, mon collègue nous a donné des précisions, et nous avons pu obtenir certains détails au cours de la période des questions. Il reste cependant que l'information ne nous est parvenue que par bribes et qu'on a voulu étouffer l'affaire, si je peux utiliser cette expression péjorative. Cela signifie que la population canadienne, le gouvernement, peut-être même la ministre et sûrement le Parlement n'ont pas reçu tous les renseignements nécessaires pour mener à bien leur tâche, notamment pour surveiller le travail très important et très difficile de nos forces de maintien de la paix.

Encore aujourd'hui, nous ne savons pas si nous avons reçu tous les renseignements disponibles, et l'enquête qui sera menée ne permettra pas, à mon avis, de faire la lumière sur la situation.

Comme le prouvent les incidents en Somalie, le ministère et la ministre n'ont pas non plus réussi à imposer la discipline nécessaire à nos soldats en mission là-bas, ce qui risque de ternir la réputation dont jouit le Canada dans le domaine du maintien de la paix.

Il était évident, hier soir, à la télévision, que les soldats interviewés ne comprenaient pas les règles de leur engagement ni les règles régissant l'usage de la force qu'a décrites, hier, à Ottawa, le chef d'état-major de la Défense, car ils les rapportaient incorrectement et cela, en pleine télévision. Ils ne les comprennent pas. Si l'on en juge par ce que l'on entend dire partout, la discipline s'est probablement effondrée dans cette région tout simplement parce que le gouvernement n'a pas su réagir dès le 17 février, lorsqu'il a été informé d'une situation qu'il aurait dû régler tout de suite, avant que deux ou trois tragédies au moins s'ensuivent. C'est le gouvernement, c'est le ministère de la Défense nationale qui n'a pas su imposer la discipline.

En outre, le ministère et la ministre n'ont manifestement pas su entraîner et préparer nos troupes pour cette mission très difficile, comme il ressort de l'information qui nous parvient quotidiennement.

Le général MacKenzie et d'autres témoins, le chef d'état-major de la Défense, qui ont comparu devant le Comité de la défense, ont essayé de nous faire accroire que les soldats n'ont besoin d'aucune autre formation que l'entraînement au combat. J'y reviendrai un peu plus longuement tout à l'heure.

Il est désormais évident que c'est là une politique complaisante et peu judicieuse qui a mené à une situation tragique en Somalie et qui a fait que la réputation de nos troupes de maintien de la paix est désormais ternie. Le gouvernement et la ministre de la Défense nationale sont spécifiquement responsables de cet échec devant le Parlement et devant les Canadiens.

Ce qui se passe depuis que la ministre de la Défense nationale est entrée en fonctions, en janvier, n'étonne personne en Colombie-Britannique.

• (1105)

Contrairement à l'impression que dégagent certaines photographies de la ministre, celle-ci est circonspecte, inflexible, conservatrice, rigide et méfiante dans l'accomplissement de ses fonctions.

Au cours des quatre derniers mois, on n'a manifesté aucune volonté véritable de modifier l'administration du ministère de la Défense nationale alors que le monde, et en particulier les rapports de force en matière de défense, changent considérablement.

La ministre de la Défense venait à peine d'entrer en fonctions qu'elle confirmait l'acquisition d'hélicoptères EH-101 au coût de 5,8 milliards de dollars. Elle n'a pas hésité une seconde. Elle a adopté cette politique et l'a défendue avec acharnement depuis même s'il est de plus en plus évident que les Canadiens désapprouvent cette politique et qu'il s'agit d'une politique non seulement peu judicieuse, mais stupide.

Les choix de dépenses du ministère n'ont aucunement changé. Il parle de réductions des dépenses, mais ce qui se trouve réduit, ce sont les espoirs et les attentes concernant d'autres dépenses. Le ministère de la Défense nationale est un des rares ministères dont les dépenses sont demeurées inchangées dans les derniers budgets du gouvernement actuel.

La ministre actuelle n'a pas entrepris de révision de la politique de défense. Il n'y a pas eu de changement dans la politique de défense ni dans la structure de défense en réaction aux rapports du vérificateur général et à une situation qui a nettement changé. Parmi les autres pays de l'alliance occidentale et du monde entier, nous sommes celui dont le ministère de la Défense nationale, sous son titulaire actuel, est demeuré inflexible et immuable devant la situation mondiale en constante évolution.

Nous n'entendons absolument pas parler de fermeture de bases militaires. Le gouvernement a reçu un rapport du Comité de la défense et d'un groupe de travail spécial institué par le titulaire précédent de la Défense nationale afin de mettre au point un système permettant de fermer des bases militaires. Il est généralement admis que nous avons beaucoup plus de bases qu'il nous en faut actuellement compte tenu des nouvelles conditions.

Or, le gouvernement et la ministre actuelle ont refusé de prendre quelque mesure que ce soit pour fermer des bases et rationaliser les dépenses dans ce domaine. Tous les partis à la Chambre, à en juger du moins par les conclusions du Comité de la défense, s'entendent de façon impartiale sur un système à utiliser. C'est-à-dire que les localités devraient être consultées et bénéficier d'un soutien là où il s'agit de fermer une base militaire.

Il devrait y avoir un processus graduel et logique généralement accepté pour que ces fermetures se fassent dans l'intérêt des Canadiens et pour rationaliser les opérations de défense. Nous nous sommes mis d'accord sur un système pour soustraire cette question aux considérations partisanes, mais la ministre de la Défense nationale n'a rien fait. Absolument aucune mesure en ce sens n'a été prise sous son administration.

Il n'y a eu absolument aucune restructuration des forces canadiennes de défense depuis qu'elle est titulaire de la Défense, même pas le début d'une restructuration. Les forces canadiennesont encore une structure établie au cours de la Seconde Guerre mondiale, et dont les antécédents remontent probablement à la Première Guerre mondiale. Il n'y a eu aucun changement.

Il n'y en a eu aucun non plus dans la politique d'achat, malgré les critiques féroces que le vérificateur général a faites du système existant au sein du ministère de la Défense nationale. Cela a coûté aux Canadiens des milliards de dollars en gaspillage. Il n'y a aucun changement non plus dans le programme de la Réserve.

Il n'y a aucun indice de changement dans le programme de la Réserve, malgré les critiques également féroces que le vérificateur général a faites à ce sujet. Il a dit que le programme était mal conçu, que l'instruction est lamentable, que les achats et leur planification sont également lamentables et que le produit final ne correspond pas à ce que nous sommes en droit d'attendre en retour des milliards qui y sont dépensés.

À la suite des témoignages entendus devant le Comité de la défense, il a conclu qu'un programme de la Réserve conçu au temps de la guerre froide n'a aucun sens à une époque où nos forces de défense servent surtout au maintien de la paix. Nos besoins sont totalement différents. Il n'y a aucun signe d'innovation ou de changement. Si cela se produit à l'échelle interne, nous n'en entendons certainement pas parler et les produits ne sont pas différents.

Nous disons que le gouvernement doit agir. Je vais profiter du peu de temps qu'il me reste pour signaler certains points où nous avons besoin de changement. Je vais d'abord m'arrêter quelques instants à l'entraînement pour les opérations de maintien de la paix. Ce qui semble se produire maintenant, c'est que le ministère de la Défense nationale juge qu'il est inutile de modifier la formation en vue du maintien de la paix, que nous avons d'excellents gardiens de la paix qui s'acquittent bien de leurs fonctions depuis 40 ans et qu'il n'y a donc pas lieu d'essayer de modifier ou de concevoir autrement cette formation.

• (1110)

Pourtant, des voix se sont élevées au sein même du ministère de la Défense nationale pour tenter de faire valoir un autre point de vue. À l'extérieur aussi, il y a notamment le général Clayton Beattie qui a témoigné de façon convaincante devant notre comité et devant le comité sénatorial, et qui a soutenu qu'il fallait concevoir autrement la formation et l'orientation de nos gardiens de la paix et que l'instruction au combat seulement ne suffisait pas, de même que l'orientation limitée que nous donnons à nos forces de défense quand elles participent à l'étranger à des situations difficiles.

Comme je l'ai déjà dit, les événements en Somalie ont montré que la tragédie s'est produite à cause de la rigidité, de l'intransigeance et de la suffisance du ministère de la Défense nationale.

Permettez-moi de rappeler les paroles de la ministre même qui, je le crains, font état de son arrogance plutôt caractéristique, qui lui permet de laisser entendre qu'elle sait tout mieux que quiconque et de rabrouer ceux qui osent exprimer un avis contraire au sien. Interviewée à Halifax, en février, au sujet de la formation en vue du maintien de la paix, elle a déclaré: «L'idée d'établir un centre d'instruction au maintien de la paix est formidable pour la plupart des gens qui ne connaissent rien à ce genre d'opération. Or, j'ai discuté avec de haut-gradés des forces canadiennesqui se demandent un peu quelle formation serait possible, si ce n'est la capacité d'appliquer de bonnes techniques de combat.»

La ministre n'a apparemment discuté ni avec le général Beattie, ni avec le général Urquhart, ni avec le colonel Houghton—dont j'espère citer correctement le grade, sinon, je lui présente mes excuses. Je vais également citer un rapport paru en juillet 1991, qu'elle devrait avoir ou qu'elle aurait dû demander et lire. On peut y lire ce qui suit: «Étant donné la grande visibilité des responsabilités qu'assument les forces canadiennesà l'égard du maintien de la paix, il est essentiel que les voeux des Nations Unies, qui sont exprimés dans ses lignes directrices de formation et dans les instructions permanentes d'opéra-

tion concernant diverses missions, soient satisfaits de la façon la plus complète possible.»

J'ai appris qu'en réalité, les lignes directrices de formation de l'ONU et celles qui sont en vigueur au Canada n'ont même pas été observées.

Le rapport continue de la façon suivante: «Selon l'attitude qui domine au sein des forces canadiennes, nous n'avons que très peu de préparation à donner à nos gardiens de la paix, parce qu'ils ont déjà acquis les compétences militaires fondamentales. Malheureusement, à cause de cette attitude, il nous est plus difficile de concurrencer les autres pays qui participent aux opérations de maintien de la paix, mais qui tiennent compte des voeux exprimés par les Nations Unies et qui perfectionnent constamment leurs compétences en ce domaine. Il en résulte qu'un officier de réserve scandinave, qui reçoit une formation de base dans les matières énumérées dans les lignes directrices de l'ONU, pourrait facilement être un gardien de la paix mieux informé et plus subtil au début de sa période de service à l'ONU que son homologue canadien. Si nous refusons d'accepter les lignes directrices pour le recyclage aussi bien que pour les connaissances ayant trait expressément au travail du personnel de l'ONU, comme l'orientation des missions et les techniques de négociation, nous allons prendre du retard. Il faut donner une formation et un pouvoir approprié.»

Étant donné ce que nous avons appris sur la Somalie depuis environ une semaine, il est intéressant aussi de remarquer, dans la conclusion et la recommandation, que la compréhension de l'usage de la force doit faire partie des manuels et du programme de formation.

Le rapport ajoute: «Les points mentionnés ci-dessus, notamment la compréhension de l'usage de la force, ne sont abordés dans aucune formation militaire de l'armée canadienne.»

Précédemment, le ministère a eu une note de service qui critiquait aussi le niveau de formation et qui faisait une série de recommandations utiles très précises.

Le point essentiel ici est que nos gardiens de la paix, qui sont manifestement parmi les meilleurs du monde, n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritaient de la part de l'administration du ministère de la Défense nationale.

• (1115)

C'était très révélateur quand ils ont comparu devant le Comité de la défense. Bien des officiers supérieurs ne semblaient même pas savoir de quelle formation il s'agissait. Ils ne comprenaient pas l'importance de la collaboration avec les travailleurs de l'aide au développement qui sont sur le théâtre des opérations, qui pouvaient leur donner une bonne idée de ce qu'ils allaient rencontrer et qui avaient appris à faire face au choc culturel, aux difficultés d'être envoyés dans un régime où la culture est différente et où les méthodes ne sont pas les mêmes, et à essayer de s'habituer aux coutumes locales pour que la mission puisse être remplie.

C'est très intéressant, si l'on songe à tout l'émoi que soulèvent depuis une semaine les événements qui se sont produits en Somalie. J'ai reçu un appel d'une association des droits des Africains de London qui examine de près le respect des droits de la personne. Elle va publier un rapport vendredi qui exposera ses conclusions. Mais on m'en a donné un résumé.

Dans ce résumé, l'association fait remarquer que l'opération «Rendre l'espoir» avait officiellement pour objectif d'établir un climat de sécurité pour distribuer les secours humanitaires. Elle constate qu'il y a eu manifestement une amélioration dans la livraison de l'aide alimentaire en vrac, alors que les manoeuvres d'extorsion et le pillage des convois de nourriture ont nettement diminué. Cette amélioration est compensée par une diminution générale de la sécurité dans tout le sud de la Somalie. La sécurité des secteurs de secours international a sensiblement baissé, ce qui limite les opérations de secours dans les régions rurales.

Le résumé révèle ensuite comment les Somaliens eux-mêmes ont été marginalisés, comment tout le programme de développement et le système agricole ont été retardés et combien de secteurs importants ont contribué à porter atteinte au succès ultime de l'opération «Rendre l'espoir».

Ce fut le cas parce qu'à mon avis et selon l'association, notre gouvernement et les autres n'ont pas envisagé cette mission en considérant ce qu'en seraient toutes les conséquences. On l'a traitée comme une intervention militaire, en oubliant les objectifs à long terme.

D'après tous les rapports, nos troupes de maintien de la paix ont certainement été utiles puisqu'elles ont construit des écoles, des hôpitaux, etc. Cependant, depuis des années, notre pays et les autres avaient négligé cette partie du monde. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu la moindre consultation auprès des spécialistes de l'aide au développement pour essayer de transformer notre expérience en avantages à long terme pour la population, la collectivité et le pays en général.

Je voudrais maintenant aborder rapidement d'autres points. Dans le domaine de l'équipement, il est important de noter que, d'après les témoignages recueillis au Comité de la défense, l'équipement de nos troupes de maintien de la paix et de celles qui remplissent leurs fonctions au Canada est plus que suffisant.

En fait, le gouvernement a fort bien équipé nos forces armées. Il serait folie de dépenser des milliards pour acheter de l'équipement qui ne servirait pas au maintien de la paix, mais à une guerre en Europe qui ne se produira pas, une guerre que même l'OTAN juge maintenant improbable et pour laquelle elle a cessé de se préparer.

Nous devons repenser tout le programme de la Réserve. Nous devons suivre les lignes directrices du rapport de l'ONU sur le développement qui dit que toutes les nations membres doivent réduire leurs dépenses militaires de 3 p. 100 par an pour libérer des fonds afin de s'attaquer aux nouveaux problèmes de sécurité créés par la pauvreté dans le monde, ainsi qu'aux problèmes environnementaux qui accablent le monde.

Nous devons secouer le quartier général. Nous avons plus de généraux que de chars de combat. Nous avons plus d'officiers supérieurs que nécessaire. L'effectif des officiers supérieurs est plus. . . Madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps achève.

Je dirais, pour conclure, que nous avons besoin d'une nouvelle structure de gouvernement qui intègre le travail du ministère de la Défense nationale, du ministère des Affaires extérieures, de l'ACDI, de la garde côtière et de la GRC. Il nous faut une nouvelle Loi sur la défense nationale. Nous devons reconnaître que la fière tradition de nos forces armées doit maintenant comprendre une attitude constructive et positive face au changement. Je demande au gouvernement de travailler avec tous les partis à la Chambre, d'écouter ce que préconise le Comité de la défense et de commencer à bâtir une nouvelle politique de défense qui suive l'évolution de la situation dans le monde.

• (1120)

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, loin de moi l'idée de vouloir aborder à la Chambre des communes des questions touchant la politique ou les relations teintées d'esprit de parti entre les organismes fédéraux et provinciaux. Je peux comprendre pourquoi les députés du Nouveau Parti démocratique sont très sensibles au sujet des relations fédérales-provinciales, étant donné qu'ils ont actuellement du mal à s'associer avec le premier ministre de l'Ontario, M. Rae.

Je tiens à rappeler au député qu'il se déroule une élection en Nouvelle-Écosse et que c'est pour nous l'occasion de nous pencher sur les positions du Nouveau Parti démocratique à l'égard de cette province. J'ignore si le député connaît l'ensemble des positions que défend le Nouveau Parti démocratique en Nouvelle-Écosse, mais l'une d'elles consiste à tout mettre en oeuvre pour que la BFC Cornwallis reste en activité. La position des néo-démocrates de cette province est que cette base militaire doit rester ouverte dans l'intérêt de la région.

Certes, je peux comprendre pourquoi bien des gens—moi le premier—sont loin de désapprouver cette position, mais le député a dit clairement, dans son discours à la Chambre aujourd'hui, que, selon lui, la question de la fermeture des bases devrait être abordée en toute objectivité. Il a dit clairement qu'il fallait procéder à la fermeture de certaines bases, tout en insistant sur le fait que cela devait se faire de façon équitable et en toute objectivité. Or, c'est précisément ce que le gouvernement a l'intention de faire, c'est-à dire de peser le pour et le contre.

Je me demande si le député a un conseil à donner au chef du Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse à propos de la fermeture des bases et s'il estime que sa collègue provinciale devrait insister pour garder la BFC Cornwallis ouverte, sans égard pour les conclusions d'une évaluation objective qui s'impose.

Pendant qu'il conseillera le chef néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse, le député pourrait-il en profiter pour se prononcer sur le contrat d'achat des hélicoptères EH-101. Je n'ai entendu aucun représentant du mouvement syndical de la Nouvelle-Écosse en parler, tout comme je n'ai entendu aucun député du Nouveau Parti démocratique déclarer qu'il fallait annuler ce contrat, dire adieu aux emplois dans les chantiers navals de Halifax et dire adieu aux avantages industriels octroyés à la société IMP Limitée qui emploie plus de 2 500 personnes en Nouvelle-Écosse. Je n'ai pas entendu une seule voix s'élever pour réclamer l'annulation du contrat d'achat des hélicoptères EH-101.

Je peux comprendre que le député souhaite l'annulation du contrat. Il s'en est expliqué, tout comme le Parti libéral d'ailleurs. Ils sont contre. Je comprends leurs motifs. Je voudrais que le député prodigue maintenant ses conseils à ses collègues de la Nouvelle-Écosse, de façon que nous ne soyons pas aux prises avec un problème semblable à celui que posent actuellement les divergences d'opinion entre les néo-démocrates de l'Ontario et les néo-démocrates fédéraux. Il devrait dire au chef néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse qu'il est pour l'annulation du contrat d'achat des hélicoptères EH-101 et pour la fermeture de la BFC Cornwallis.

M. Brewin: Tout d'abord, je suis heureux que le député m'ait donné l'occasion de parler d'Alexa McDonough. À mon avis, elle est un des dirigeants politiques les plus remarquables dans notre pays. Elle milite beaucoup en faveur des gens ordinaires de la province. C'est une personne exceptionnelle. J'espère, en fait je sais, que les Néo-Écossais le reconnaissent et qu'ils l'éliront avec ses collègues aux prochaines élections. Elle offrirait à la Nouvelle-Écosse le genre de leadership que mérite la province et qu'elle n'obtient pas du gouvernement actuel.

Je voudrais ajouter qu'Alexa a grandement contribué aux efforts déployés pour que la BFC Cornwallis devienne un centre de formation au maintien de la paix. Si je comprends bien, cette proposition est appuyée par tous les partis de la Nouvelle-Écosse, bien que les représentants du gouvernement de la province ne se soient pas montrés très enthousiastes à cet égard lorsqu'ils ont comparu devant le Comité de la défense. Ils ont à peine parlé du centre, mais il semble que tous les partis appuient cette proposition pleine de bon sens. Nous y avons souscrit. J'ai oeuvré en ce sens au Comité de la défense et je continue de le faire. À mon avis, il est très clair que nous devrions avoir un centre de formation au maintien de la paix à Cornwallis. Cette base conviendrait admirablement pour cela.

Il y a un grand nombre d'autres bases au Canada qu'il faudrait rationaliser ou fermer. Nous avons fait des recommandations en ce sens.

Au sujet des hélicoptères EH-101, nous avons clairement fait connaître notre position, comme le député l'a dit. Je crois qu'on s'illusionne si l'on pense que ce projet donnera des emplois aux gens de la Nouvelle-Écosse. Ces emplois n'existeront jamais, car ce projet ne se concrétisera jamais. Le gouvernement fédéral y tient mordicus, mais même la ministre de la Défense nationale commence à donner des indices qu'elle n'y est pas favorable.

• (1125)

Si les Néo-Écossais croient que ce projet est prometteur, ils devraient y réfléchir à deux fois. C'est un projet mal conçu. S'ils veulent de bons emplois, il faudrait d'abord annuler ce projet et élaborer des programmes efficaces d'emplois pour ces gens et ceux des autres régions du pays. Ce projet est une des initiatives les plus inefficaces qu'on puisse imaginer pour la création d'emplois. Il donne relativement peu d'emplois à la Nouvelle-Écosse.

Nous avons proposé un certain nombre de projets et de programmes qui offriront une base beaucoup plus solide à l'économie à long terme des habitants de la Nouvelle-Écosse. Je suis très heureux de ce qu'Alexa McDonough a dit aux gens de là-bas.

M. Alex Kindy (Calgary Nord-Est): Madame la Présidente, j'aimerais faire quelques remarques au sujet du maintien de la paix.

Lors d'une session antérieure de la Chambre, je faisais partie du Comité de la défense nationale. Je sais que nombre de changements se sont produits dans le monde ces derniers temps. Les opérations de maintien de la paix ne sont plus ce qu'elles étaient. Nous avons toujours joué jusqu'ici un rôle remarquable au niveau du maintien de la paix, mais ce qui se passe actuellement en Bosnie-Herzégovine n'a rien à voir avec le maintien de la paix, à mon avis. C'est un holocauste qu'en dépit de leur présence dans la région, les Nations Unies ne peuvent empêcher.

C'est là toute la question. Les Nations Unies se sont-elles montrées efficaces dans l'ancienne Yougoslavie? La réponse est simple, non. Voilà un certain temps que ce pays est en guerre. Nous avons assisté aux pires atrocités. À des atrocités que d'aucuns ont comparées à l'holocauste qui s'est produit durant la Deuxième Guerre mondiale. Or, le monde se contente d'observer ce qui se passe sans rien faire.

À mon avis, la question du maintien de la paix est d'une importance primordiale. Notre rôle devrait-il être de maintenir la paix ou de l'instaurer? Aujourd'hui, le président Clinton et le premier ministre de Grande-Bretagne disent que nous devons nous montrer plus agressifs et que notre rôle en est un de pacification. Nos soldats sont-ils prêts à assumer ce rôle? À l'heure qu'il est, ils ne le sont pas. Ils sont en nombre insuffisant et ne sont pas protégés. S'il faut que nous instaurions la paix en Bosnie, ils seront les premières victimes.

Un autre problème que je voudrais soulever, c'est celui du rôle du général Lewis MacKenzie, l'ancien commandant en chef des casques bleus en Yougoslavie. Depuis qu'il a pris sa retraite, il n'arrête pas de voyager à travers le monde. Il est allé en Somalie, et dernièrement en Bosnie.

La ministre de la Défense nationale pourrait-elle nous dire—elle devrait être en mesure de le faire—qui paie les voyages de M. MacKenzie? M. MacKenzie est-il un lobbyiste? Fait-il pression en faveur de la partie serbe? Ces questions sont, à mon avis, tout à fait légitimes. Il a en effet rencontré les Serbes et l'on sait qu'il a entretenu des relations spéciales avec un dirigeant serbe en Bosnie. Ce sont là des questions auxquelles la ministre de la Défense nationale devrait répondre. Quel est exactement le rôle de M. MacKenzie? Est-il en situation de conflit d'intérêts? Ancien commandant des forces des Nations Unies, il semble que le voilà à présent conseiller des Serbes en Bosnie. Il y a de quoi se poser des questions.

Je suis d'accord sur ce qu'a dit le député de Victoria, à savoir par exemple, que le gouvernement ne tient pas compte des recommandations du Comité de la défense. C'est tragique. Peut-être la ministre pourrait-elle dire à la Chambre les mesures qui pourraient être prises pour faire en sorte qu'à l'avenir le Comité de la défense soit efficace et sache se faire entendre du gouvernement.

Mme le vice-président: Il reste une minute au député de Victoria.

M. Brewin: Madame la Présidente, ça ne me prendra pas très longtemps. Qu'on change de gouvernement!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je prends la parole pour répondre à ce qui, en surface, semble être une condamnation très grave de la conduite de la ministre de la Défense nationale. En d'autres temps et lieux et provenant d'une autre source, accuser quelqu'un de manquer de leadership et de crédibilité, d'éviter de rendre des comptes et de fuir ses responsabilités aurait des conséquences très graves. Mais en ces lieux et en ce moment et venant du député de Winnipeg-Sud-Centre et de celui de Victoria, je sais qu'il n'y a pas un seul député des deux côtés de la Chambre qui attache la moindre importance à ce qui se dit en surface. Ce ne sont que rodomontades sectaires.

• (1130)

C'est à des rodomontades sectaires que nous assistons. Terrorisés par les résultats des sondages, ils se sont lancés dans ces rodomontades, ce qui n'est pas grave puisque c'est du sectarisme politique; malheureusement, leurs exigences mettent en cause d'innocentes parties tierces et pourraient porter préjudice aux actions intentées en justice.

J'ai sagement écouté le député du Nouveau Parti démocratique mais les néo-démocrates ont déserté la Chambre. Ils sont peut-être sortis pour lire le *Globe and Mail*. J'espère que c'est ce qu'ils sont en train de faire. Ils pourront y voir l'éditorial de ce matin qui reprend de façon très concise ce que la ministre a dit et pourquoi elle a dit ça en réponse aux questions des députés de Winnipeg-Sud-Centre et de Victoria et du porte-parole libéral en matière de défense, qui vient de Terre-Neuve. On y lit:

> S'il se fait souvent du théâtre au Parlement, c'est rarement de l'improvisation. Lorsque le Parlement a été saisi, cette semaine, de questions concernant la mort mystérieuse de plusieurs Somaliens aux mains des troupes canadiennes stationnées dans ce pays, les députés ont réagi avec la spontanéité de vieux routiers lors de la 1 567e représentation de La Souricière. Dans de tels cas, le rôle de l'opposition est habituellement de réclamer une enquête et, lorsque le gouvernement la lui accorde, de protester qu'elle ne va pas assez loin (. . .) Lundi, la ministre de la Défense, Kim Campbell a annoncé qu'une commission d'enquête militaire examinerait la conduite des soldats canadiens en Somalie (. . .) L'opposition a immédiatement rétorqué que cette enquête ne permettrait pas d'élucider la véritable question soit de savoir si M^me^ Campbell avait tenté de camoufler les fusillades. M. Mifflin, député libéral, a déclaré que ce n'était qu'une façon déguisée de camoufler le point principal. Selon lui, la seule chose qui méritait qu'on fasse enquête était la conduite de la ministre car elle avait obtenu des renseignements qu'elle avait refusé de transmettre à la Chambre.
>
> C'était là une déclaration bien tournée mais fausse. En fait, il y a deux questions principales dans ce dossier et ni l'une ni l'autre ne concerne ce que la ministre savait et à quelle date elle l'a appris. Premièrement: que s'est-il réellement passé en Somalie? Les soldats du Régiment aéroporté du Canada ont-il vraiment abattu deux Somaliens en leur tirant dans le dos alors qu'ils s'évadaient d'un camp militaire le 4 mars, comme le prétend un médecin des Forces armées? Ces soldats devraient-ils être accusés de meurtre ou d'homicide involontaire? Deuxièmement: ces fusillades font-elles partie d'un comportement plus répandu?
>
> S'agit-il, comme le dit M^me^ Campbell, de problèmes systémiques tels que le racisme ou d'un manque de formation des forces canadiennes stationnées en Somalie?
>
> Il appartient à la police militaire qui fait enquête dans cette affaire de répondre à la première question. La deuxième question est du ressort de la commission d'enquête créée par M^me^ Campbell. Il est difficile de ne pas mêler les deux. Des jugements rendus par les tribunaux dans la cause de Patricia Starr en Ontario et dans celle de la mine Westray en Nouvelle-Écosse ont établi qu'il est inconstitutionnel pour des commissions d'enquête gouvernementales d'attribuer une responsabilité criminelle. Les tribunaux sont d'avis que ce rôle leur appartient en exclusivité.

En d'autres mots, lorsque le député de Winnipeg-Sud-Centre affirme que de ne pas discuter de cette affaire publiquement équivaut à vouloir la camoufler et à ne pas jouer franc jeu, non seulement c'est absurde et contraire au bon sens car dans deux jugements les tribunaux ont déterminé qu'il serait inconstitutionnel de faire justement ce qu'il demande.

Il n'est pas surprenant que sa crédibilité disparaisse à la vitesse que l'on sait et que les gens considèrent que n'importe qui ferait mieux que lui à sa place. Il a fait un discours de 20 minutes imbu de partialité, irresponsable et discordant sur ce qui se produit et ce qui devrait se produire. Il le sait et les députés honnêtes le savent aussi. Il a pris la parole pour nous dire qu'il fallait un débat. À l'occasion d'un débat, les gens peuvent faire valoir des idées qui sont échangées, entendues et parfois contestées.

J'ai prêté une oreille attentive à tout son discours mais je n'ai entendu ni suggestion, ni idée, ni proposition valable de la part du porte-parole du Parti libéral quant à ce qui devrait effectivement être fait. Eh bien, peut-être une idée. Il a dit non aux hélicoptères. Je m'informerai de ce qu'il en est.

• (1135)

Il a dit ensuite que nous avions besoin d'un plus grand nombre de soldats permanents et que nous ne devrions pas utiliser les réservistes pour le maintien de la paix. À quelles fonctions devraient-ils donc servir et pourquoi alors avons-nous des réservistes? Il a dit que nous ne sommes pas censés les utiliser et qu'ils n'étaient pas suffisamment entraînés. Sur quoi se base-t-il pour faire de telles déclarations? Sur quoi se base-t-il pour dire que les réservistes canadiens ne sont pas suffisamment entraînés et ne peuvent faire le travail qu'on leur demande? Je ne suis pas en mesure, personnellement, de vérifier si l'accusation du député est fondée, et je ne connais personne qui puisse le faire.

Il a critiqué la politique de la Défense nationale en général. Il lui reproche de ne pas répondre aux besoins actuels, sans préciser toutefois quelles étaient ses lacunes. Je me demande même s'il connaît les grandes lignes de cette politique. En tout cas, il n'a pas fait de suggestions constructives.

Voici ce qu'il en est. Chaque année, la Chambre attribue au ministère de la Défense nationale un budget et les fonds dont il a besoin pour mener à bien ses activités. Ce ministère cherche depuis bien avant l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir, à suivre une politique voulant qu'en gros, 75 p. 100 des crédits annuels soient consacrés aux activités de l'armée—personnel, opérations, entretien, et autres—et environ 25 p. 100 aux biens d'équipement.

Les programmes d'achat de matériel sont des programmes à long terme, qui exigent énormément de planification. Il faut de nombreuses années pour concevoir, élaborer et passer des contrats et pour faire construire le matériel. Le Canada n'a pas fait d'achats extravagants d'équipement militaire. En fait, les dépenses que nous faisons pour la défense, par rapport à notre produit national brut, sont inférieures à celles de tous les pays de l'OTAN, à l'exception de l'Islande et du Luxembourg. Je ne sais pas à quel point c'est précis, mais j'ai lu une déclaration de l'ancien général Lewis MacKenzie dans laquelle il disait que l'armée canadienne était la 125e en importance dans le monde. C'est peut-être exagéré, mais pas tellement. Nous sommes loin de consacrer autant d'argent à la défense que les autres pays.

Évidemment, notre rôle est très important et nos militaires doivent avoir le matériel qui convient. L'armée a étudié les besoins, qui sont nombreux. On a besoin de nouveaux chars et de nouvelles pièces d'équipement tant dans l'armée et la marine que dans l'aviation. Toutes les forces ont besoin de nouvelles pièces d'équipement.

Selon leurs propres priorités, on nous a dit que le plus important, pour le moment, c'était de remplacer leurs hélicoptères Sea King vieux de 35 ans, parce qu'ils ne répondent plus aux besoins. Il pourrait même être dangereux de continuer à s'en servir sans investir des sommes faramineuses pour les moderniser. En quoi pourrait-il être utile de gaspiller beaucoup d'argent pour entretenir du matériel qui ne répond même pas aux besoins?

Comme on l'a déjà dit dans un débat précédent, il y a quelques années, nous avons décidé que le commandement maritime de la marine canadienne achèterait des frégates. Or, des frégates sans hélicoptères, c'est comme des porte-avions sans avions. Les hélicoptères sont absolument essentiels à bord des frégates. Ils permettent de savoir ce qui se passe alentour et assurent un plus grand rayon d'action au navire. Ils lui permettent de patrouiller de plus grandes zones. Nous sommes le pays du monde qui a le plus long littoral.

Nous ne savons pas quand nous arriverons à ne plus avoir besoin de ce matériel, mais ce ne sera sûrement pas de mon vivant. J'espère que mes enfants ou mes petits-enfants verront cette époque, mais aujourd'hui, nous devons être capables de patrouiller nos côtes et de faire respecter notre souveraineté, pas seulement contre les sous-marins russes, mais dans toutes les opérations de défense contre une puissance étrangère, tant dans nos eaux territoriales qu'à l'étranger. Qu'il s'agisse de notre sécurité, des pêches, du trafic de la drogue ou même simplement de la réalité politique, si l'on ne peut pas défendre la souveraineté de son territoire, de ses frontières, on ne peut pas vraiment affirmer que cela nous appartient.

Après avoir attentivement étudié la situation, nous avons opté pour l'achat des EH-101. Ce choix a été approuvé à l'unanimité par un comité de la Chambre, composé notamment de deux députés libéraux et de deux députés néo-démocrates. Ils ont tous reconnu que ce choix était le meilleur.

• (1140)

L'opposition prétend que le coût est trop élevé, qu'il en coûtera 5,8 milliards de dollars. C'est faux, archi-faux. En dollars de 1992, les hélicoptères vont coûter 2,4 milliards, plus 1,6 milliard pour les pièces de rechange, la formation du personnel, etc., pour l'ensemble du programme. Les coûts peuvent être étalés sur une période de treize ans, de sorte que s'il y a de l'inflation durant la période prévue, le coût total du programme, compte tenu de l'inflation, atteindrait 5,8 milliards.

Si vous voulez vraiment fausser les chiffres, pourquoi ne pas tout simplement parler du coût des hélicoptères d'ici l'an 2043? Vous pourriez sans doute avancer un chiffre de 20 milliards. Par ailleurs, si l'on veut réduire les chiffres, il suffit de parler en dollars de 1950. Le coût serait alors probablement inférieur à un milliard de dollars.

Ces chiffres contribuent-ils vraiment au genre de débat éclairé qu'on attend de la Chambre des communes? Sûrement pas, puisqu'il s'agit de chiffres déformés, gauchis et ridicules. Quelle serait l'autre solution?

Même s'ils n'en parlent plus maintenant, les Libéraux ont déjà demandé que les hélicoptères Sea King soient remis à neuf. Le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui a déjà pris la parole, n'est plus ici pour entendre la suite du débat, mais j'espère qu'il a lu le *Winnipeg Free Press* de lundi. Il pourra y lire que. . .

M. Mifflin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Le leader du gouvernement à la Chambre sait mieux que quiconque qu'il ne peut parler des députés absents. Je le prie de bien vouloir en prendre note.

Mme le vice-président: La présidence est d'accord avec le député et demande au ministre d'en tenir compte.

M. Andre: Le *Winnipeg Free Press*, le journal de la ville d'origine du député de Winnipeg-Sud-Centre, dit ceci:

> Personne ne sait ce que M. Axworthy ferait, sauf qu'il n'achèterait pas 50 hélicoptères EH-101. Il déciderait peut-être d'acheter un nombre moindre d'hélicoptères d'un autre modèle, ou de remettre à neuf nos Sea King et nos Labrador. D'une façon ou de l'autre, mon collègue n'agirait pas dans le meilleur intérêt du Canada et il n'économiserait pas tellement (. . .) À défaut d'hélicoptères adéquats, il faudrait se doter de frégates supplémentaires pour faire le même travail. Or, il en coûte moins cher de construire et d'entretenir des hélicoptères que des frégates (. . .) Il est faux de prétendre que les nouveaux appareils coûtent 100 millions de dollars chacun. Le montant de 5,8 milliards de dollars correspond au coût du programme étalé sur 13 ans. Les appareils eux-mêmes coûteront 2,06 milliards, soit 44 millions chacun. La remise à neuf de n^{os} 31 hélicoptères Sea King coûterait 25 millions de dollars par appareil.

Le Parti libéral propose au contraire qu'on n'achète pas les hélicoptères EH-101, mais qu'on remette à neuf les Sea King au coût de 25 millions de dollars chacun. Ils dureraient dix ans environ, et ils auraient alors 47 ans. Qui conduirait une automobile vieille de 47 ans pour se rendre à Toronto sans parler de piloter un hélicoptère du même âge?

Il s'agit en l'occurrence de dépenser cet argent maintenant. Les libéraux le dépenseraient sur une période de sept ans. En définitive, au cours des sept prochaines années, si on décide d'acheter des EH-101 ou de remettre à neufs les Sea Kings, les dépenses seront les mêmes. Il n'y aura eu pratiquement aucune économie et cela montre bien la mauvaise foi des députés libéraux.

Le soir de la présentation du budget, lorsqu'on lui a demandé comment il réduirait les dépenses, M. Chrétien, le chef du Parti libéral, a déclaré qu'il se débarrasserait des EH-101. Or, si nos vis-à-vis suivaient leur belle politique, ils ne réaliseraient aucune économie, ils n'épargneraient pas un sou au cours des sept prochaines années.

À la fin de cette période, nous aurions encore de vieux Sea King incapables de voler et nous serions forcés d'acheter de nouveaux hélicoptères. Est-ce sensé sur le plan économique? Il faut être insensé pour défendre ce point de vue-là et il faut faire preuve de beaucoup de mauvaise foi pour prétendre que c'est là la façon d'équilibrer le budget.

C'est tout à fait absurde. Quelle absurdité enfantine. Les libéraux nous disent qu'il faut les prendre au sérieux, qu'ils sont prêts à gouverner le pays; eh bien, Dieu nous en garde.

Il faudrait faire preuve de plus de bonne foi dans le cadre de ce débat et je serais heureux que pendant la campagne électorale, on tienne un débat très franc sur ce que nos forces armées devraient faire et sur la politique que nous devrions adopter, sans déclarations saugrenues comme «Nous allons équilibrer le budget en annulant l'achat des EH-101.» On éviterait ainsi des déclarations insensées comme celles voulant qu'on puisse équilibrer le budget en supprimant le projet des EH-101. Il est difficile de prendre au sérieux quelqu'un qui lance le débat sur la politique de défense en faisant une déclaration aussi absurde.

• (1145)

Si on considère que nous ne sommes pas excessivement généreux à l'égard de nos forces armées en ce qui concerne leur financement, que nous consacrions, comme on l'a précisé, moins à la défense que la plupart des pays du monde, et notamment tous les pays importants membres de l'OTAN, nos forces font un travail remarquable. Elles sont respectées dans le monde entier. Le Canada a participé à toutes les opérations de maintien de la paix depuis qu'on a décidé de confier ce genre de mission aux casques bleus, en 1948 sauf erreur.

On nous respecte, car nous faisons de l'excellent travail. Or, cela s'explique dans une large mesure par le fait que jusqu'à tout récemment, la défense a échappé en grande partie au sectarisme qu'on retrouve généralement au niveau politique. Dans l'ensemble, tous les partis à la Chambre ont respecté le rôle joué par nos forces armées, ont compris qu'il fallait que nous mettions de côté tout sectarisme lorsqu'on se penche sur ce rôle important que joue notre pays.

Malheureusement, la situation a changé à la suite de la décision de notre parti de tenir un congrès à la direction, du fait que l'un des candidats est la ministre de la Défense nationale. Malheureusement, cela a conduit à de très graves exagérations et à des arguments insensés. Cependant, ce qui est encore plus grave, c'est que le député de Victoria notamment et d'autres, proposent que nous mettions de côté notre longue tradition d'équité en matière d'enquête criminelle, ainsi que la présomption nécessaire d'innocence. Il ne serait plus question, selon eux, de laisser la procédure judiciaire suivre son cours normal afin qu'on ne ternisse pas inutilement certaines réputations.

Tout cela devrait être mis de côté; en fait, puisque la ministre de la Défense nationale s'acquitte de ses responsabilités de façon appropriée—ce dont personne ne doute—cela ne devrait pas être toléré; on ne devrait pas l'accuser de faire du camouflage, ni de négliger ses fonctions parce qu'elle ne révèle pas à la Chambre tous les détails de cette enquête criminelle.

Il est absolument troublant de voir le comportement des députés. On sait qu'en vertu du Règlement de la Chambre et de ses usages, il est antiréglementaire de poser des questions concernant des affaires qui sont en cours d'instance ou qui font l'objet d'enquêtes. Aucun député ne songerait à demander au solliciteur général de donner des détails à la Chambre sur une affaire faisant l'objet d'une enquête par la GRC, sachant fort bien que ce serait bafouer les droits des personnes visées par l'enquête. Pourtant, c'est exactement ce que l'opposition demande dans ce cas.

M. Brewin: Ce n'est pas ce que je demande.

M. Andre: Eh bien, le député ne le fait peut-être pas, mais c'est exactement ce que ne cesse de faire le député de Winnipeg-Sud-Centre depuis ce matin.

Par exemple, il a déclaré—risquant de près d'enfreindre le Règlement—que la ministre de la Défense nationale induisait la Chambre en erreur dans sa déclaration concernant l'incident du 16 mars. C'est incroyable! La ministre de la Défense nationale a dit tout ce qu'elle pouvait dire, tout le monde le sait. Elle a dit qu'elle était au courant de l'incident, qu'une enquête était en cours et qu'en ajoutant la moindre observation, elle manquerait à son devoir, qui s'apparente à celui d'un juge en ce qui concerne cette enquête.

Elle ne pouvait en dire davantage. C'est un fait établi. Or, le député de Winnipeg-Sud-Centre l'accuse de manquer à son devoir parce qu'elle ne fournit pas tous les renseignements qu'il demande «uniquement à des fins d'information». C'est absurde! Tout ce que le député tente de faire, c'est de nuire à la réputation de la ministre de la Défense nationale, rien d'autre. Le député de Victoria n'a pas d'autre objectif.

• (1150)

Le député de Victoria a parlé d'un compte rendu qu'il a reçu au sujet de la situation qui existe en Somalie et il a dit que l'objectif de cette mission était de créer un environnement sûr. Pour parler carrément, il s'agissait de faire parvenir de quoi manger aux enfants faméliques qu'on nous montrait à la télévision. Voilà quel était l'objectif. Là-bas, plus rien ne marche. Après l'adoption d'une résolution par les Nations Unies, des forces dirigées par les Américains sont allées sur place pour essayer d'établir des conditions favorables à l'acheminement de denrées alimentaires vers ceux qui en ont besoin.

Le député a dit qu'elles n'avaient pas fait le travail à la perfection. Je n'ai pas lu le compte rendu, mais, chose curieuse, le député a dit que c'est dans le sud de la Somalie que les choses ne se passent pas trop bien. Ce qui est intéressant, c'est que les opérations canadiennes se déroulent dans le nord du pays. C'est sans doute que les auteurs de l'étude n'avaient pas de critiques à formuler au sujet des opérations canadiennes, et le député doit en être déçu.

Madame la Présidente, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est terminé.

Parlons de n'importe quel observateur objectif. L'éditorial du *Globe and Mail* de ce matin affirme que, au sujet des incidents survenus en Somalie, la ministre de la Défense nationale a adopté une attitude et une conduite exemplaires et fait exactement ce qu'exigent les précédents judiciaires, et que les Forces canadiennes elles-mêmes se comportent correctement comme elles l'ont toujours fait. De ce côté-ci de la Chambre, nous rejetons sans ambages les critiques adressées directement et indirectement à la ministre de la Défense nationale et aux forces canadiennes.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, le leader parlementaire du gouvernement a lu un article qui lui a apparemment plu.

Il l'a cependant mal cité. Bien sûr, l'éditorial ne disait pas que la ministre de la Défense avait agi de façon exemplaire, mais j'imagine que le *Globe and Mail* pourra répliquer au ministre et se défendre. Le ministre semble avoir tendance à exagérer lorsque cela lui convient.

M. Crosby: Je suis un peu perdu. Il y a eu un débat. La période des questions et commentaires n'est-elle pas terminée?

Mme le vice-président: Nous commençons cette période. Le député de Victoria a la parole.

M. Brewin: Le député devrait savoir que ce qu'il a entendu était une allocution, même si cela tenait davantage du radotage.

Quoi qu'il en soit, pendant son radotage, le leader parlementaire du gouvernement a cité un éditorial. Je voudrais en citer un deuxième qui me plaît tout autant que le premier a plu au leader parlementaire.

Le mien provient du *Edmonton Journal* du 23 avril 1993. Il est intitulé «Somalie: Que veut-on cacher?» Je ne le lirai pas en entier, mais seulement le passage qui m'a particulièrement plu: «La Défense ne s'est jamais donnée la peine d'émettre le même communiqué de presse au Canada.» Si un journaliste perspicace du journal d'une petite ville de l'Ontario ne s'était pas trouvé sur la base au bon moment, les Canadiens ne sauraient toujours pas que cinq militaires font l'objet d'une enquête pour coups et blessures mortels. En jouant un double jeu, Ottawa abuse de la haute estime dont jouissent auprès du public les forces canadiennes de maintien de la paix. Mais ce n'est pas tout. Le leader parlementaire du gouvernement, Harvie Andre, a critiqué le député néo-démocrate John Brewin cette semaine à la Chambre pour avoir osé poser des questions: «Je suis tout à fait sidéré de voir que le député puisse calomnier les Forces canadiennes», a déclaré Andre indigné. Brewin ne s'en est pas pris à toute la force de maintien de la paix, il a simplement émis des doutes sur le professionnalisme du petit groupe de militaires en cause dans les deux affaires. C'est son droit de citoyen et son devoir de député.»

Les crédits

Depuis que j'ai attiré l'attention de la Chambre sur les allégations voulant que le décès du 4 mars soit le résultat d'un homicide volontaire, nous avons appris l'existence de nouveaux éléments de preuve venant étayer ces allégations. Une enquête est en cours. Je n'ai mentionné le nom d'aucune des personnes en cause. Je n'ai en aucun cas insulté ou calomnié les Forces armées canadiennes.

J'éprouve d'ailleurs la plus haute admiration pour le professionnalisme de nos militaires en mission en Somalie et ailleurs.

• (1155)

Je ne doute pas un seul instant que la direction du juge-avocat général mènera efficacement l'enquête. Depuis le début, ce que je dénonce, c'est le manquement du gouvernement à ses devoirs. À mon sens, sa lenteur à réagir aux renseignements qu'il connaissait et la façon dont il a réagi, ont porté atteinte à la réputation de nos militaires engagés dans des missions de maintien de la paix.

J'aimerais que le ministre nous parle de la commission d'enquête. J'ai en main les notes de l'allocution prononcée hier par le chef d'état-major de la Défense. Selon ces notes, l'enquête ne doit porter que sur les questions liées au Régiment aéroporté canadien en poste en Somalie et empêchent les enquêteurs d'examiner les incidents eux-mêmes.

Comment le ministre peut-il justifier que sa première réaction ait été de déclarer qu'il s'agissait d'une affaire strictement personnelle? La commission d'enquête ne se penchera pas sur les motifs qui ont entraîné la tenue d'enquêtes criminelles, mais sur quelque chose de complètement différent.

Deuxièmement, comment le ministre peut-il justifier ses attaques verbales contre des députés de l'opposition qui posent des questions sur cette affaire comme c'est leur devoir de le faire?

M. Andre: Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de parler de cet éditorial publié dans l'*Edmonton Journal* parce que l'auteur était dans l'erreur, tout comme le député. L'incident en question s'est produit le 16 mars.

M. Brewin: Celui que j'ai soulevé s'est produit le 4 mars.

Les crédits

M. Andre: Je m'excuse. L'incident en question s'est produit le 4 mars, à Belet Huen. Le communiqué de presse a été affiché sur le babillard, à Mogadiscio. C'est Radio-Canada qui a rapporté l'incident en premier, et non pas ce journaliste de Pembroke. Ainsi, l'*Edmonton Journal*, dans son empressement de critiquer le gouvernement, déforme encore les faits, comme d'habitude. De toute façon, ce n'est pas une référence.

M. Mifflin: Vous allez le regretter, Harvie.

M. Andre: Non, j'habite Calgary. Le député quitte la salle avant même que j'aie eu la chance de lui répondre. Il me pose une question et s'en va. Pour l'amour de Dieu, il m'a posé une question. Ses collègues et lui nous demandent de les traiter de façon responsable lorsqu'ils nous posent des questions parce qu'ils veulent des réponses. Le député me pose une question et quitte ensuite la salle.

Nous n'avons plus besoin d'autres preuves. Le député se fout éperdument de la vérité. Tout ce qu'il veut, c'est calomnier le gouvernement. La preuve est là. Il pose une question et quitte ensuite la salle.

Pour répondre quand même à sa question, deux tribunaux ont dit qu'il ne peut pas y avoir d'enquêtes publiques gouvernementales lorsque des enquêtes criminelles sont en cours. C'est pourquoi l'enquête ne peut pas porter sur ces questions et elle ne peut pas être publique. Elle porte sur certains aspects des forces armées, notamment sur le Régiment aéroporté canadien. Certains des soldats qui sont visés par l'enquête criminelle font partie de ce régiment, et il serait donc très difficile de ne pas mêler les deux enquêtes.

Encore une fois, je reviens sur l'allégation selon laquelle on ne peut pas faire confiance aux personnes chargées de l'enquête simplement parce qu'elle est à huis clos. Je demande, comme j'ai demandé à son collègue de Winnipeg-Sud-Centre, qui, parmi les membres de cette commission d'enquête, ne fera pas du travail honnête si l'enquête se déroule à huis clos.

Quelle justification a-t-il pour dire que nous ne pourrons pas obtenir des résultats fiables s'il ne s'agit pas d'une enquête publique, qu'on ne peut pas faire confiance à ces personnes si elles ne font pas leur travail devant les caméras? C'est absolument faux que ces gens ne peuvent pas mener une enquête à huis clos qui soit approfondie, juste et impartiale. On ne peut absolument pas accuser ces gens de ne pas pouvoir faire le travail qu'on leur demande de faire.

• (1200)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, puisque le leader du gouvernement à la Chambre est présent et qu'il est intervenu dans le débat, je voudrais lui demander des précisions sur certaines choses que j'ai du mal à comprendre et qui sont liées à cette affaire.

Le 2 avril, je lui ai demandé s'il se souvenait quand la ministre avait été informée de l'incident survenu le 16 mars. Ma question n'avait rien de tendancieux, je voulais simplement obtenir des précisions. Comme j'ai oublié la réponse que le ministre m'a donnée, je ne vous la citerai pas. Le ministre, lui, s'en rappelle sûrement. Il a esquivé la question et a soutenu que la ministre assumait ses responsabilités et qu'il n'y avait pas de problème.

Le député se souviendra que, après le congé de Pâques, soit le 19 avril, la ministre a déclaré, en réponse à une question, qu'il y avait eu une «erreur inacceptable», c'est l'expression qu'elle a utilisée si je ne m'abuse, dans l'échange de renseignements au sein du ministère de la Défense. Autrement dit, elle a reconnu qu'un impair inhabituel avait été commis.

Elle a ajouté que ce fut «une erreur inacceptable» et que les renseignements sur l'incident du 16 mars n'ont pas été «communiqués au quartier général de la Défense».

Le lendemain, le cabinet de la ministre affirmait que la ministre avait été mise au courant de la situation le 17 mars. Si tel est le cas, comment se fait-il que le quartier général de la Défense n'ait pas été informé de la situation à ce moment-là? J'ai du mal à m'y retrouver. Le ministre pourra peut-être me fournir une explication satisfaisante.

M. Andre: Madame la Présidente, je saisis la nuance qu'il y a ici. L'incident est survenu le 16 mars. La nouvelle a été placardée dans Mogadiscio le lendemain et la ministre de la Défense nationale en a été informée le lendemain. Une enquête a été menée sur place et c'est après en avoir reçu le rapport que le quartier général a jugé que cette affaire méritait une enquête plus approfondie et qu'il a envoyé des enquêteurs.

La ministre de la Défense nationale n'a pas dit que son ministère n'avait pas été mis au courant, mais qu'il n'avait pas reçu le communiqué émis sur place. Elle a d'ailleurs donné l'ordre que, à l'avenir, tout communiqué publié sur place soit communiqué au ministère de la Défense nationale.

Quelque 290 Somaliens ont été tués depuis le début des opérations de l'ONU. Vous comprendrez qu'un incident est survenu, qu'un communiqué a été placardé, puis qu'il ne s'est rien passé. On pourrait en déduire que, compte tenu des autres événements, la nouvelle n'a tout simplement pas été rapportée. Cela arrive parfois. Si le communiqué avait été envoyé au ministère de la Défense nationale, celui-ci aurait alors pu juger s'il informait suffisamment le public de la situation ou non.

Oui, le ministère de la Défense nationale était au courant de l'incident. Oui, la ministre en a été informée le lendemain. Ce que ni la ministre ni le ministère n'avaient, toutefois—et c'est ce que la ministre de la Défense nationale a dit—c'est le communiqué lui-même. Ils n'avaient pas de copie de l'information publiée sur place.

Désormais, tout ce qui est publié sur place sera communiqué au ministère de la Défense nationale de telle sorte qu'il n'arrive plus que le quartier général à Ottawa et la ministre ne sachent pas vraiment ce que les médias publient sur place faute de consultation directe. Telle est la situation.

La ministre n'a jamais essayé de laisser entendre qu'elle n'était pas au courant de l'incident. Ce qu'elle a dit, c'est que le ministère n'avait reçu aucune copie du communiqué.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'interviens à mon tour dans le débat de cette motion qui constitue, selon les mots du leader du gouvernement à la Chambre, une très grave condamnation de la ministre de la Défense nationale. En toute sincérité, elle met plutôt sa crédibilité en doute. Je sais que les députés de tous les partis à la Chambre prennent la motion très au sérieux.

Je tiens également à dire que ce n'est pas à la légère que j'interviens ici ce matin pour parler de ce sujet. Je ne serais pas ici pour représenter mon parti dans ce débat si je n'étais pas convaincu qu'il y a des éléments de preuve et si ma conviction ne s'en trouvait pas renforcée par certaines faiblesses dans la crédibilité des réponses que j'ai reçues ce matin et certaines lacunes dans la chronologie établie. Je serai très clair à ce sujet. Même si je fais partie d'une équipe et si je participe à toutes les activités de mon parti, je trouverais impossible d'intervenir ce matin pour parler de la crédibilité de la ministre de la Défense nationale si je n'étais pas entièrement convaincu de ce que je pense à la lumière de mon expérience, après ce que j'ai vu à la Chambre et après une analyse approfondie de ces problèmes. Je tiens à le faire comprendre bien clairement.

• (1205)

Je n'ai pas l'intention de participer à un débat sectaire. Je ne parlerai au nom de personne, et je tiens à le dire bien clairement aussi. Il y a une autre chose également que je veux très bien faire comprendre. Tous les députés de l'opposition officielle et, espérons-le, tous les députés à la Chambre ont le plus grand respect pour les hommes et les femmes qui servent dans les forces canadiennes. Je puis vous assurer, madame la Présidente, ainsi qu'à la Chambre et à tous ceux qui suivent nos débats ce matin que rien de ce qui se dit ici, et certainement rien de ce que je dis, ne met en doute la crédibilité des forces canadiennes. Elles ont depuis toujours bénéficié d'une crédibilité qui n'a jamais faillie. J'en suis très fier en tant que Canadien, et je crois que tous les députés en sont très fiers également.

Je vous prie de garder ces trois réserves à l'esprit, madame la Présidente, et de les mettre en perspective au moment où j'entreprends mon intervention ce matin.

Je voudrais rappeler à la Chambre que, tout comme le reste du monde, nous avons connu ces derniers temps au Canada des changements sur des points très importants. Il est très difficile pour n'importe quel gouvernement, n'importe quel individu ou groupe d'individus, de s'adapter à ces changements.

En ce qui a trait au domaine de responsabilité de la ministre de la Défense nationale, le premier point est que la guerre froide est terminée et qu'elle a pris fin abruptement. La nature et l'ampleur des opérations de maintien de la paix dans le monde ont beaucoup changé. Le maintien de la paix s'apparente plutôt à l'établissement de la paix sinon presque à la guerre. Un grand nombre de militaires, provenant de nombreux pays, participent à ces opérations de maintien de la paix partout dans le monde. C'est une tendance que nous observons.

Nous avons observé de grands changements dans la façon dont on aborde ces problèmes et dans la façon dont le public perçoit la réaction à ces changements.

Les deux questions à l'étude aujourd'hui concernent le maintien de la paix et un programme d'acquisition d'équipement qui nécessite des dépenses importantes, celui des hélicoptères EH-101. Permettez-moi d'abord de parler du maintien de la paix et du lien qui existe entre cette question et la motion concernant la crédibilité de la ministre de la Défense nationale.

À mon avis, cette question concerne, d'une manière générale, notre participation aux opérations récentes de maintien de la paix. Elle concerne plus particulièrement les quatre incidents qui sont survenus en Somalie, leur chronologie, la logique, les lacunes et tout ce que cela suppose.

Madame la Présidente, je tiens à préciser que je ne discuterai pas, à propos des quatre incidents, des subtilités juridiques ou judiciaires. J'examinerai simplement la chronologie des événements. Je parlerai d'abord de l'incident survenu le 16 mars. Toute personne qui a le moindre bon sens, qui a un peu d'intuition et qui sait comment se déroule une suite d'événements aurait beaucoup de difficulté à suivre la chronologie de l'incident survenu le 16 mars. Je veux présenter, d'une manière objective et non partisane, des faits, et non pas des hypothèses. Le 16 mars, un incident s'est produit en Somalie. Conformément aux ordres des Forces armées canadiennes, le quartier général de la Défense nationale a été mis au fait de la situation—nous avons eu de la difficulté à obtenir ce renseignement—et la ministre de la Défense nationale en a été informée le lendemain. Elle a donc été mise au courant de la situation le 17 mars.

• (1210)

Personne au Canada ou parmi les journalistes canadiens présents en Somalie n'était alors au courant de l'incident. La ministre en a été informée le 17 mars, mais personne au Canada n'a su ce qui s'était passé jusqu'à ce qu'un journaliste d'enquête ne révèle l'incident vers la fin de mars.

Le 2 avril, une question a été posée à ce sujet à la Chambre des communes, et je viens moi-même d'en poser une sur ce sujet au leader parlementaire. Sa réponse n'était pas claire. Il n'a pas répondu à la question et a plutôt parlé de la responsabilité ministérielle. Il a certainement donné l'impression que tout allait bien et que tout était normal.

Au retour du congé de Pâques, dès le premier jour, j'ai posé une question à la ministre. En réponse à ma question concernant le moment où elle avait été informée de l'incident et les raisons pour lesquelles elle n'en avait pas informé la population canadienne, la ministre a dit qu'une erreur regrettable et inacceptable s'était produite au ministère. La ministre a ajouté que le communiqué n'avait pas été transmis au quartier général de la Défense nationale.

Je viens de poser au leader parlementaire du gouvernement une question à ce sujet, et ses explications sur ce que la ministre a voulu dire quand elle a affirmé que le quartier général de la Défense nationale n'avait pas été informé de l'incident m'ont paru très curieuses. Selon le leader parlementaire, ce que la ministre a voulu dire, c'est que le prétendu communiqué, une feuille épinglée sur un tableau à des centaines de kilomètres d'ici, n'a pas été communiqué au quartier général de la Défense nationale et que, de ce fait, la population canadienne n'en a pas été informée. Il dit que cette erreur a été commise par inadvertance.

Des représentants des médias qui se trouvaient en Somalie, à l'endroit même où s'est produit l'incident, ont posé des questions aux militaires qui étaient sur place et ils n'ont pu obtenir aucune information. La ministre de la Défense nationale a été informée le 17 mars. D'après une de ses déclarations, elle a dit qu'elle était au courant de l'incident. Le 26 avril, elle a dit à la Chambre n'avoir appris que beaucoup plus tard, soit le 31 mars, que l'incident pouvait avoir de graves répercussions criminelles. Elle n'en a pourtant rien dit à la Chambre avant le 19 avril.

Durant la conférence de presse qu'il a donnée hier, le chef d'état-major de la Défense a toutefois dit très clairement que la ministre était au courant des implications criminelles le 18 mars. Le leader parlementaire me dit maintenant que la ministre voulait dire que le quartier général n'était pas au courant parce qu'il n'a pas eu le communiqué.

Bon sang, la ministre savait que quelque chose de grave se passait en Somalie. N'a-t-elle pas trouvé étrange, en lisant les journaux du lendemain, que ces derniers n'en parlaient pas? Ne s'inquiétait-elle pas de l'aspect relatif à l'information publique? Ne s'est-elle pas posé la question: Qu'allons-nous dire à la population canadienne à ce sujet? Quelle a été sa réaction au fait que les médias n'ont pas parlé de l'incident? Ce silence aurait pu durer des jours et des semaines, voire davantage, si un journaliste fureteur n'avait pas découvert le pot aux roses.

Il y a quelque chose qui cloche dans la chronologie. Cela ne fait aucun sens. Tel est le problème que soulève l'opposition officielle, le Parti libéral. Il ne s'agit pas des détails de l'affaire ni de ses aspects criminels. Qu'est-ce qui ne va pas avec la chronologie? La ministre ne dira-t-elle pas en clair pourquoi elle n'a pas rendu cette information publique le jour où elle l'a apprise au lieu de se retourner et de s'attendre à ce que la Chambre avale l'excuse voulant que tout soit arrivé parce qu'aucun communiqué n'avait été émis.

• (1215)

Il n'y a pas eu de communiqué. Quelque chose est arrivé. Un avis a été placardé, et voilà qu'elle blâme le personnel du ministère de ne pas avoir émis de communiqué de la façon habituelle alors qu'elle était au courant. Elle aurait pu ordonner elle-même qu'on publie un communiqué. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait?

Pourquoi n'a-t-elle pas donné l'ordre au personnel de son ministère d'émettre un communiqué? Pourquoi n'a-t-elle pas veillé à ce qu'il y en ait un? La ministre de la Défense nationale a la responsabilité de la gestion et de la direction des Forces armées canadiennes et du ministè-

re de la Défense nationale. Pourquoi n'a-t-elle pas donné l'ordre que cette nouvelle soit rendue publique? Pourquoi n'a-t-elle pas mieux géré l'information? Telle est la question.

Je voudrais maintenant soulever la question du 4 mars. Il y aurait eu, apparemment, une séance d'information à cette date. Ce qui est certain, c'est que la presse au Canada n'en a pas parlé. Ce n'est que le 19 ou le 20 avril, soit presque deux mois plus tard, qu'une enquête a été tenue.

Quand je dis une enquête, je veux dire une enquête en bonne et due forme. Pourquoi a-t-il fallu attendre deux mois pour entreprendre une enquête? Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas informé la Chambre si elle savait, et je pense qu'elle était au courant? Si elle ne savait pas, comment l'explique-t-elle? Qu'a-t-elle fait quand elle l'a su?

Ce sont là des questions très légitimes. Ce sont des questions que l'opposition est payée pour poser. Ces questions, la population canadienne les pose. Les gens ne veulent pas connaître tous les détails de cette affaire, mais savoir pourquoi ils n'ont pas été informés et ont dû prendre des moyens détournés pour l'apprendre. Tous les jours, nous apprenons des choses par des moyens détournés. Voilà le problème.

Quant à la crédibilité de la ministre, nous participons à 18 missions de maintien de la paix, qui font appel, au total, à 4 700 militaires en cette époque de l'après-guerre froide. L'armée a été réduite de 4 000 personnes. Le budget du ministère de la Défense nationale est réduit tant du côté opérationnel que du côté des investissements en matériel. Pourtant, nous n'avons jamais parlé de cette question à la Chambre des communes. Pourquoi? Ne serait-ce pas assez important? L'opposition devrait-elle être tenue à l'écart? Si nous avions eu un débat, nous n'aurions peut-être pas 4 700 soldats affectés au maintien de la paix.

Nous aurions peut-être des unités différentes à des endroits différents. Nous aurions peut-être dit non à certaines requêtes. Pourquoi toutes ces questions? Lorsque l'on se pose des questions, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Dans le cas présent, tout a commencé avec les incidents en Somalie. J'en ai parlé. Nous avons su que quelque chose n'allait pas lorsque deux généraux en uniforme ont parlé publiquement de la façon dont on procède. C'est sans précédent. La ministre des Affaires extérieures a déclaré au comité permanent que l'on exploite peut-être un peu trop nos ressources. Deux médecins militaires font des déclarations à leurs risques et périls. Cela aussi est sans précédent.

Tous les députés qui ont acquis une connaissance de ces affaires, du fait de leur travail au sein du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, ont exprimé leur inquiétude devant le nombre de soldats au service de la paix, devant le mélange de réservistes et de réguliers. Je voudrais rectifier une affirmation du leader du gouvernement à la Chambre.

Personne dans l'opposition ne prétend qu'il faut éviter de faire participer les réservistes. Ce que l'on dit, c'est que 55 p. 100 de réservistes dans une unité qui participe à des opérations qui sont à la limite du maintien de la paix et qui frôlent les opérations de guerre, c'est beaucoup trop. Le chiffre devrait probablement être autour de 10 p. 100, comme cela a été recommandé. C'est ce que les spécialistes nous ont dit au comité. On peut peut-être aller jusqu'à 20 p. 100, mais certainement pas 55 p. 100. C'est un signal qui devrait vous dire d'arrêter et de regarder ce qui se passe. Toutes les questions de l'opposition, tous les discours, tous les débats d'ajournement auraient dû être un feu de signalisation pour le gouvernement. Le feu était au jaune, mais il est au rouge maintenant.

• (1220)

Vous m'avez demandé quelle était la relation entre cela, l'incident de Somalie et la crédibilité de la ministre. Si quelqu'un avait fait attention au feu rouge, ces incidents ne se seraient peut-être pas produits. La chose, c'est que nous devons parler de la façon dont nous maintenons la paix, de la façon dont nous répondons aux requêtes, de la structure de nos forces et des détails opérationnels.

Je vais soulever un dernier point. Je ne suis pas très heureux d'entendre le gouvernement dire que nous ne soulevons cette question que parce que la ministre de la Défense nationale est candidate à la direction du parti. Je ne suis pas d'accord avec cela. Nous nous intéressons à la question pour les raisons que j'ai mentionnées. Il y a des incohérences dans la chronologie des événements, certaines choses sont illogiques. Il y a trop de points d'interrogation, c'est pour cela que nous soulevons la question.

Si nous soulevions la question parce que la ministre de la Défense nationale est candidate à la direction de son parti, ne pensez-vous pas que la population canadienne aurait malgré tout le droit de savoir si la ministre, chargée de la direction et de la gestion des forces armées et du ministère de la Défense nationale, peut s'acquitter convenablement de sa tâche avant de décider si oui ou non elle peut diriger le pays? Ne pensez-vous pas que c'est une préoccupation légitime? Moi oui, et je m'élève contre une telle accusation de la part du gouvernement.

Je n'ai aucun remords à dire que, peut-être, nous attaquons la ministre parce qu'elle veut diriger le pays. Allons voir comment elle se tire d'affaire au ministère de la Défense nationale avant de lui confier les rênes du pays. Je voudrais le savoir, comme d'autres Canadiens. Je parie qu'il y a même des députés en face qui voudraient également le savoir. Je n'ai pas d'excuses à faire à cet égard, bien que mon inquiétude et celle de mon parti soient fondées sur les difficultés légitimes que nous avons observées en examinant en détail la question du maintien de la paix et les incidents en Somalie, qui ont témoigné d'un leadership loin d'être à la hauteur, comme celui dont nous avons besoin dans notre pays.

À propos des hélicoptères, je voudrais dire qu'il y a autant d'avertissements au sujet des EH-101 qu'il y en a au sujet des opérations de maintien de la paix. Je voudrais seulement faire une observation pour répondre à des propos qu'on a tenus de l'autre côté de la Chambre. Mon bon ami, le député de Halifax-Ouest, a parlé du nombre d'emplois. Or, j'ai en main un rapport d'une organisation de spécialistes qui disent que pour chaque milliard de dollars dépensé pour l'acquisition de matériel militaire, 28 000 emplois sont créés. Si on dépensait cet argent pour les transports publics, on créerait 32 000 emplois. Si on le dépensait pour les infrastructures, on en créerait 57 000. Si on le dépensait pour l'enseignement, on en créerait 71 000. Quels que soient les arguments des conservateurs, celui-là ne tient pas, car il est absurde.

Pour conclure, si on soulève ces questions au sujet de la crédibilité de la ministre, ce sont pour des raisons valables. Je soutiens qu'il ne s'agit certainement pas de raisons partiales, si l'on en juge par tout ce que j'ai dit ce matin. Nous devons tenir un débat public sur le maintien de la paix et sur notre façon d'agir à cet égard, en raison de l'évolution des facteurs qui entrent en jeu. Nous avons besoin d'un débat public sur la façon dont nous achetons du matériel important pour le compte du ministère de la Défense nationale, encore une fois en raison de ces facteurs.

• (1225)

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, j'ai une observation et une question à adresser au député de Bonavista—Trinity—Conception. Je voudrais lui dire tout d'abord que nous arrivons tous à la Chambre des communes de milieux différents. Je sais que le sien est la Défense nationale et qu'il a fait une très belle carrière militaire au Canada. Mais quand il arrive à la Chambre des communes pour déclarer que rien de ce qu'il dit aujourd'hui, aucune de ses observations, ne nuit à la crédibilité des forces canadiennesou de ses officiers, hommes et femmes, c'est une déclaration qui ne prend pas.

Le député doit savoir, comme nous tous, que la ministre de la Défense nationale suit les conseils des officiers. Le chef des Forces canadiennes, les officiers supérieurs conseillent constamment la ministre et personne n'a laissé entendre qu'elle avait agi dans aucun de ces domaines sur d'autres conseils que ceux des autorités militaires.

Alors qu'il est généreux de la part du député d'annoncer à la Chambre des communes que ses observations ne nuisent en rien aux autorités militaires, il sait, comme celles-ci d'ailleurs, que ce genre de critiques nuisent effectivement aux forces canadiennesquand elles laissent entendre que la politique suivie a de terribles conséquences. Il sait, comme nous tous, qu'elle est fondée sur les conseils de ces autorités militaires, notamment ceux des officiers supérieurs.

Parce qu'il n'a eu que 30 secondes pour parler du contrat des hélicoptères EH-101, il s'est contenté de faire allusion aux retombées industrielles sur l'emploi. Je veux lui rappeler qu'un milliard de dollars de prestations d'assurance-chômage feraient beaucoup d'heureux. Mais ce que nous essayons de réaliser en tant que gouvernement, c'est d'équilibrer nos dépenses afin d'offrir les services nécessaires aux Canadiens et créer des emplois. Ce n'est pas pour créer des emplois que le contrat des hélicoptères EH-101 est mis en oeuvre. C'est pour servir les intérêts des forces canadienneset de la Défense nationale.

Si le député veut faire une observation sur le contrat des hélicoptères et d'autres questions, il devrait simplement dire quelle est son opinion au sujet du contrat en question et de l'équipement des forces canadiennes, et si c'est nécessaire. Est-il d'accord, par exemple, avec son collègue de Winnipeg-Sud-Centre qui dit que nous devons changer cette politique, que nous n'avons pas besoin d'hélicoptères ni peut-être même de frégates de patrouille parce que nous n'allons pas être attaqués.

C'est ce que je veux demander au député, non pas s'il trouve à redire aux retombées industrielles ou au contrat et à la nature du matériel, mais s'il croit que nous n'avons plus besoin d'une marine canadienne, de frégates de patrouille ni d'hélicoptères. Quelle est sa position à ce sujet?

Je voudrais aussi aborder la question de notre politique en Somalie. Je veux simplement dire la chose suivante, et le député voudra peut-être faire des observations à ce sujet.

Sur les routes et dans les rues somaliennes, nous ne pouvons pas juger nos membres des Forces armées d'après les normes canadiennes en vigueur dans nos villes. Nous ne pouvons simplement pas nous attendre à ce qu'ils se conduisent exactement comme ils le feraient dans la rue Wellington ou dans les rues de St. John's, à Terre-Neuve ou à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Nos lois ne s'appliquent pas à l'extérieur du Canada. Nous devons simplement les juger et exercer notre compétence sur eux de la manière prévue par la loi, à savoir la Loi sur la défense nationale, qui a été suivie dans le cas présent.

Je voudrais aussi savoir si le député est d'accord sur ce point. Ferait-il appliquer en Somalie le Code de la route ontarien aux conducteurs des Forces armées? Je veux qu'il comprenne et que tout le monde comprenne que nous ne pouvons pas juger nos forces armées d'après les normes en vigueur dans les villes canadiennes.

M. Mifflin: Madame la Présidente, l'honorable député, qui a l'habitude de parler avec une grande cohérence, divague ce matin. Il a traité d'une foule de sujets, depuis le rôle de la Défense nationale jusqu'au code de la route de l'Ontario, en passant par les hélicoptères et les responsabilités de la ministre.

Avant de répondre à ses questions, je voudrais lui signaler qu'il a sans doute mal interprété les propos du député de Winnipeg-Sud-Centre. Celui-ci n'a pas dit qu'on n'avait pas besoin de frégates de patrouille et il n'a pas dit non plus qu'on pouvait se passer de marine. Si le député avait du mal à saisir les propos du député de Winnipeg-Sud-Centre, il aurait dû, à mon avis, lui poser les questions à lui et non à moi, mais il est maintenant trop tard puisque le député a dû partir pour un important rendez-vous à Winnipeg.

• (1230)

Je voudrais également faire observer au député. . .

M. Epp: Il est parti immédiatement après son discours.

M. Mifflin: Cela ne change rien au fait que ces faits ont été déformés.

Sur une note plus sérieuse, je voudrais aborder un élément du discours du député de Halifax-Ouest. Je n'en crois pas mes oreilles: il a affirmé que la ministre de la Défense nationale fait ce que le ministère lui dit de faire. C'est pas croyable! La ministre, de par ses fonctions et en vertu de la Loi sur la défense nationale, est chargée de la gestion et de la direction de son ministère. Comment peut-on assumer la direction d'un organisme s'il faut toujours s'en tenir à ce que quelqu'un d'autre nous dicte?

J'ai eu vent qu'un ministre de la Défense nationale a été conseillé au sujet des programmes d'acquisition des forces canadiennes. Les hauts gradés lui ont dit que le Canada n'avait pas les moyens de s'offrir des sous-marins nucléaires. Ce ministre a donc demandé aux Forces canadiennes de faire une étude de faisabilité. C'est précisément le genre de direction que j'attends d'un ministre. C'est le genre de direction qu'on devrait attendre de tout ministre, y compris la ministre actuelle.

Si le député réfléchissait plus longuement à la question qu'il a soulevée, s'il avait lieu de croire que la ministre de la Défense nationale suit docilement ce que son ministère lui dit de faire, je pense qu'on en aurait des preuves que, pour reprendre le libellé de la motion, elle manque de leadership et n'assume pas la direction.

Je vais avoir pitié du député et reconnaître que tout ministre digne de ce nom ne devrait pas se contenter des renseignements que son ministère a bien voulu lui fournir, qu'il doit y avoir échange de points de vue et échange d'informations.

Encore une fois, je n'arrive pas à croire que, le 17 mars, les hauts gradés de la Défense nationale auraient rencontré la ministre pour l'informer du grave incident sans aborder la question des relations publiques, sans la conseiller au sujet de la pertinence de publier un communiqué au Canada. Ça me dépasse. Je n'arrive pas à comprendre l'attitude du ministère. Quel que soit l'avis qu'elle ait reçu, positif ou négatif, je ne crois pas me tromper en disant que la ministre aurait dû considérer cela comme un incident grave. Si elle avait été au courant de l'incident du 4 mars, qui était tout aussi grave, elle aurait pu au moins dire: «Nous n'avons pas beaucoup entendu parler de l'incident du 4 mars, mais nous ferions mieux de faire quelque chose au sujet de celui-ci, parce que c'est la même chose qui recommence.»

Quelle que soit la vérité, que la ministre ait demandé qu'on envoie un communiqué de presse, qu'elle ait demandé qu'on en informe la population canadienne, cela n'a pas été fait. Elle n'en a jamais parlé avant que les médias aient eu vent de l'affaire. Tout le monde a été tenu dans l'ignorance et cela s'est su à cause d'une fuite.

Le déroulement de l'affaire ne donne pas une impression de leadership efficace. Je suppose que nous ne saurons jamais exactement ce qui s'est produit.

La ministre a-t-elle suivi la recommandation de la Défense nationale ou a-t-elle elle-même donné pour instructions que, d'une part, on ne suive pas la recommandation et qu'on n'informe pas les Canadiens ou que, d'autre part, on fasse voir que, quelle que soit la recommandation elle acceptait l'avis de la Défense nationale?

Je n'ai aucune objection à ce qu'une commission d'enquête soit dirigée par un officier des forces canadiennes. Tous les Canadiens sont prêts à croire que, si un major-général dirige une commission d'enquête, l'information qui en découlera sera tout à fait objective. Cependant, en soi, les faits qui sont déconcés à la Chambre vont bien au-delà de la compétence des forces armées. Comment voulez-vous qu'un major-général fasse enquête sur la conduite d'un ministre? C'est impossible.

• (1235)

Ce que nous voulons, c'est qu'on tienne une enquête publique afin que les faits soient portés à la connaissance du public non pas à la fin de juillet, mais à mesure qu'on les découvrira. Nous avons besoin de savoir. Je vous assure que cette affaire n'en restera pas là. Les médias vont continuer à fouiller l'affaire et les Canadiens vont continuer à poser des questions.

Voici ce que je réponds au député: je crois qu'une partie de ses données de base sont erronées. Il a certainement déformé l'information que le député de Winnipeg-Sud-Centre a présentée dans son discours. Si ce qu'il croit au sujet de la ministre est vrai, il a le devoir de voter en faveur de la motion.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, quand on m'a informé hier soir du débat d'aujourd'hui, cela m'a mis dans une position très difficile.

Mon étroite association avec la ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants dans le cadre de sa campagne en vue de devenir premier ministre n'est un secret pour personne, encore moins pour la Chambre.

Ma première réaction à cette motion et à la façon dont elle a été présentée a été la colère. En l'espace de trois ou quatre minutes, j'ai pensé à huit ou neuf discours pour finalement me rendre compte que ce n'était probablement pas la bonne façon de réagir.

Puis, je me suis demandé si je voulais ou non prendre part à ce débat. J'ai alors eu très peur d'amener sur le tapis la campagne et le processus auxquels tant de personnes extrêmement compétentes de mon parti ont proposé de participer pour servir mon parti et notre pays. Finalement, je me suis dit que ce ne serait pas non plus une bonne idée.

Je ne voulais pas profiter de cette occasion pour promouvoir le candidat que j'avais choisi. Je suis tout à fait convaincu d'avoir fait le bon choix. Mais je suis également convaincu que chacun des candidats serait un excellent chef pour mon parti et un excellent premier ministre pour notre pays.

J'ai réfléchi à la question davantage dans le contexte de ce qui se passe ici sur le plan politique et de ce que signifie pour nous, en tant que gouvernement, le fait d'appuyer dans son rôle la ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants. J'ai demandé à mes amis et collègues du cabinet de la ministre et du bureau du leader à la Chambre si je devais, selon eux, prendre part ou non à ce débat.

Ce matin, j'avais retrouvé mon calme. J'ai alors commencé à réfléchir à ce débat et à la façon dont on avait obligé la Chambre à examiner cette question. Il m'est apparu clairement que l'on n'avait pas demandé à la Chambre d'examiner cette question du point de vue de la Défense nationale et de la gestion de ce ministère. Il m'est apparu clairement aussi que certains avaient tenté de se faire du capital politique, non seulement aux dépens de la ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, ou encore du leader à la Chambre, mais aussi, pour peu que l'on trouve une question touchant l'environnement, aux dépens du ministre de l'Environnement.

On s'en prend aux gens qui sont pris au milieu de cette controverse, aux soldats, hommes et femmes, aux forces régulières et aux réservistes qui servent non seulement en Somalie mais aussi en Bosnie, et dans 17, 18, 19 ou 20 autres endroits dans le monde! Ils sont prêts à accepter des risques, jusqu'à un certain point. Mais s'en prendre à leurs familles!

Il y a environ 1 100 soldats canadiens, hommes et femmes, en Somalie. Je n'y suis pas allé. J'ai par contre passé pas mal de temps en Éthiopie, en Érythrée, au Soudan et dans 16 ou 17 pays à l'ouest de cette région. Je peux facilement me représenter la Somalie. Je n'ai jamais connu de guerre. Cependant, je me suis déjà trouvé dans des endroits secoués par des guerres civiles, où il y avait échange de coups de feu. J'ai vu des opérations militaires en Amérique centrale.

• (1240)

La situation est différente, toutefois, pour une famille de Petawawa ou de St. John's, à Terre-Neuve, dont la mère, la soeur, le père, le frère, le fils ou la fille ont été envoyés dans un endroit qu'elle ne peut absolument pas imaginer, où ils vivent une situation qu'elle n'a jamais vécue et où il s'est produit des incidents. Il y a là-bas 1 100 Canadiens, dont 845 font partie de la division aéroportée. La situation est très tendue et tant le pays que l'environnement et le climat politique sont très hostiles.

Les hommes et les femmes qui sont restés au pays s'inquiètent de leurs proches envoyés là-bas. Ils ont tout à coup l'impression, en nous écoutant, que tous les soldats canadiens en poste en Somalie ont été impliqués dans des incidents violents ou malheureux. Tout occupés que nous sommes à attaquer le gouvernement, la ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, nous avons complètement oublié ces gens.

Jour après jour, en l'absence de la ministre, l'opposition, en dehors de ces murs, s'en prend aux militaires, n'épargnant pas plus ceux de la promenade du Colonel By que le dernier des simples soldats en Somalie. Mais on ne songe guère que les personnes qu'ils laissent ici font un aussi grand sacrifice qu'eux et contribuent à leur manière. C'est très dommage. La ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, le leader parlementaire, le premier ministre ou le vice-premier ministre y sont habitués depuis huit ans qu'ils sont ici. Mais s'en prendre à ceux qui sont déjà morts de peur!

On se souvient du *Protecteur* et du *Preserver* et de la guerre du Golfe. Trente pour cent de ces marins venaient de Terre-Neuve. Un grand nombre des hommes et des femmes qui servaient sur ces bâtiments avaient une adresse à Dartmouth mais venaient de Terre-Neuve. J'étais très proche de l'une des familles et je sais les tourments qu'a soufferts la mère, regardant la télévision tous les jours, le visage enfoui dans les mains, les doigts écartés pour ne rien manquer. Sa tête lui disait que rien n'arriverait à son fils, mais il y avait des risques, tout minimes soient-ils, et son coeur craignait ce qui risquait de se produire.

Et voilà que nous arrive cette résolution, une motion d'opposition attaquant directement la ministre de la Défense nationale pour sa piètre performance et pour ce qui se passe ici et là. Mon ami, un ancien officier supérieur, parle de crédibilité, de la crédibilité de la ministre, de la crédibilité du gouvernement. Je veux m'arrêter sur ces points car je pense qu'ils sont importants.

La ministre, le leader parlementaire à la Chambre, le premier ministre, le chef d'état-major de la Défense et toute une variété de porte-parole de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes ont à maintes reprises fait état des incidents qui s'étaient produits et ont fourni des réponses. Personne ne nie les problèmes.

En Somalie, nous devons traiter avec une énorme organisation internationale. Personne ne prétend que les communications sont toujours parfaites. Nous devons toutefois replacer dans leur juste perspective les événements tels qu'ils se sont en fait produits ou pas et ce qui s'est dit à la Chambre au sujet du manque total d'inflormations. Je ne reviendrai pas là-dessus car on en a déjà suffisamment parlé.

Il est question ici de crédibilité. On a affirmé à la Chambre qu'après l'incident du 4 mars, personne n'avait rien fait ni rien dit. Les commentateurs ont relaté l'incident le matin du 5 mars 1993 à l'émission *Newsworld.*

• (1245)

Sauf votre respect, même quelqu'un comme moi, qui se souvient encore de Don Jamieson présentant les informations près d'une automobile Chevrolet dans le studio, peut reconnaître que *Newsworld* est une émission d'information. Ne me parlez pas de crédibilité.

Mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception a été commandant à bord de plus d'un navire. Il avait alors de très grandes responsabilités à l'égard du commandement maritime et dans certains autres domaines.

Sans vouloir diminuer l'importance du présent incident, je peux m'imaginer ce qui serait arrivé si, pour chaque incident de ce genre, le ministre d'alors lui avait téléphoné pour lui dire: «Amiral, hâtez-vous de publier un communiqué de presse». Amiral, je vais parler cet après-midi à la Chambre des communes de ce qui s'est passé sur le pont, ou sur le pont inférieur de votre navire, la semaine dernière.»

Le solliciteur général du Canada ne vient pas dans cette enceinte chaque fois qu'une enquête est effectuée par la GRC. La ministre de la Défense nationale n'a pas à venir s'adresser à nous ici même chaque fois qu'il y a une enquête, surtout une enquête de cette nature entreprise par les autorités militaires.

Manifestement, il incombe au ministère de la Défense nationale de s'assurer que les gens sont bien informés. On a suivi la procédure voulue en l'occurrence. La ministre a précisé dans sa déclaration plus tôt cette semaine les mesures que le ministère avait prises pour informer les gens.

Dans la plupart des cas, les gens ont été avisés. On a fait état des incidents. La ministre a reconnu clairement qu'elle était au courant d'un incident. Elle ignorait cependant qu'il s'agissait d'un homicide. Comment l'a-t-elle appris? Le ministère a demandé une enquête comme cela lui incombe.

Nous parlons de la gestion et de la direction du ministère. La ministre a dit clairement qu'il y avait eu des problèmes de communication. Elle a ordonné qu'on y remédie et qu'on rende publics tous les renseignements qui peuvent l'être.

Pour quelle raison est-ce que je précise seulement les renseignements qui peuvent l'être? Lorsqu'une enquête criminelle est en cours, on veut premièrement être en mesure de la terminer et deuxièmement ne pas nuire à l'enquête ni à ceux qui malheureusement font l'objet de cette enquête.

Nous avons peut-être un problème à cause du fait que la ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants a déjà été ministre de la Justice. Elle sait comment le système judiciaire fonctionne et doit fonctionner. Elle comprend ses responsabilités à cet égard.

Il y a eu une enquête. Il s'agissait d'une enquête militaire faisant appel à la participation du public. Comment avons-nous obtenu cette participation du public dans ce type d'enquête? La ministre a ordonné qu'on modifie les règlements pertinents. C'est là le type de gestion et de direction dont parle mon collègue.

Comme le chef d'état-major de la Défense l'a expliqué hier, on rendra publics les résultats de cette enquête. Les gens sauront ce qui s'est passé au juste et connaîtront les raisons qui expliquent que ce type d'événement s'est produit. Ils sauront également que cette enquête publique ne nuira en rien à l'enquête judiciaire qui, je le répète, doit malheureusement se poursuivre.

Comme je l'ai dit au départ, je crains fort que mes vis-à-vis ne fassent plus du tout porter leurs interventions sur ce qui importe. J'ai entendu ce matin certaines des observations qu'a formulées le député de Winnipeg-Sud-Centre. J'ai déjà entendu ce genre de propos: le désespoir, les attaques personnelles, l'amertume. Nous nous y attendons un peu, de temps à autre.

• (1250)

La ligne de conduite adoptée par la ministre nous a obligés à prendre certaines décisions. Elle se trouvait à passer de plus en plus de temps au téléphone à traiter de questions concernant la défense nationale, comme c'est sa responsabilité de le faire, de telle sorte qu'à la fin de la semaine dernière, il ne lui était plus pratiquement passible de poursuivre les activités politiques qui font partie de ses fonctions ministérielles.

La ministre est donc revenue à Ottawa où elle a rencontré, vendredi et dimanche, sauf erreur, des fonctionnaires de son ministère. Elle est venue à la Chambre et a répondu à des questions avec la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette dernière a bien entendu répondu aux questions concernant les Nations Unies. La ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants a pour sa part répondu aux questions se rapportant à la défense.

La ministre est de nouveau venue à la Chambre mardi, mais l'opposition qui tenait tellement à la voir à la Chambre pour qu'elle lui rende des comptes, ne lui a posé qu'une question insignifiante et stupide au sujet de son emploi du temps. La ministre était là, prête à répondre aux questions. Elle a donné des entrevues, répondu aux questions des médias, mais pas une seule question ne lui a été posée à la Chambre.

Or, lorsque la ministre se trouve à l'extérieur de la ville, les députés, ces vaillants soldats, viennent frapper à sa porte au nom de la population, aux frais de laquelle ils se font du capital politique. Lorsqu'ils veulent travailler sérieusement et que la ministre est à leur disposition, la peur leur fait perdre leurs moyens. Ils n'oseront pas demander à la ministre de rendre compte de ses actions car ils savent qu'elle ne fera d'eux qu'une bouchée, comme elle l'a fait mardi après-midi.

La ministre et le gouvernement, de même que le leader à la Chambre, le premier ministre et tous ses collègues, respectent les militaires canadiens ainsi que le rôle qu'on leur demande de jouer et qui, dans bien des cas, est un rôle très difficile que bien peu d'entre nous serions prêts à assumer. Nos soldats doivent notamment s'arracher à leurs familles, et nous-mêmes vivons cette expérience. Toutefois, dans notre cas c'est pour venir ici à Ottawa, tandis que nos troupes sont envoyées dans le désert, en Somalie, dans les régions torrides au Moyen-Orient, au Pakistan, en Inde et ailleurs dans le monde. Nous demandons des comptes à chacun de nos soldats, y compris les officiers supérieurs. Nous trouverons ceux qui sont en faute dans cette affaire et ils seront traités d'une façon juste et équitable, comme il se doit, conformément à notre système de justice pénale et à celui des forces armées.

Toutefois, n'oublions pas ceux que ces personnes ont laissé derrière, alors que nous nous efforçons de marquer des points.

Je suis tenté de ne pas aborder la question des hélicoptères, mais je n'en ai pas discuté, sauf lors du débat sur la motion d'ajournement. Je dois vous dire que j'ai certaines préoccupations au sujet de ces hélicoptères, comme bien d'autres personnes, notamment mes amis d'en face. Je vais continuer de suivre l'évolution du dossier, compte tenu que certains engagements ont été pris. Je suis très intrigué par le fait que la région atlantique devrait obtenir 15 p. 100 des retombées économiques du programme d'hélicoptères.

J'avoue bien franchement que je me soucie surtout de la capacité du Canada de protéger ceux qui doivent compter sur la mer pour leur subsistance et leur revenu. Un certain nombre d'entre nous, et en particulier mon ami de Bonavista—Trinity—Conception, avons constaté les conséquences des tragédies qui surviennent en mer, où les gens doivent bénéficier d'une protection et pouvoir être secourus au besoin. Ces situations découlent de la nature même de notre activité.

Le matériel actuel n'est tout simplement pas adéquat. Ce qui est utilisé aujourd'hui n'est pas assez bon, surtout qu'un matériel meilleur est fabriqué et disponible dans notre pays, et qu'il sera vendu.

• (1255)

D'aucuns voient là une sorte de vaste complot des conservateurs. Je pense qu'il convient de reconnaître qu'en fait nous remplaçons notre flotte vieillissante sur une période de 13 ans, en fonction d'un budget de défense de plus en plus limité. Ces décisions ont été prises par le ministère de la Défense nationale.

Cette initiative n'est pas uniquement appuyée par nous. J'ai ici une lettre du maire de la ville de Gander, Doug Sheppard. Je ne suis pas certain de son allégeance politique et je ne veux certainement pas risquer de me tromper à ce sujet, mais M. Sheppard appuie très clairement le programme d'achats d'hélicoptères, et il n'est pas le seul.

En terminant, je tiens simplement à souligner que le dossier des hélicoptères n'est pas aussi simple qu'on le pense. Il ne s'agit pas simplement de dépenser 4,5 milliards de dollars l'an prochain pour avoir des hélicoptères. Il convient de faire preuve d'ouverture et d'équité lorsque nous analysons ces questions, et de situer celles-ci dans leur contexte. Je suis avant tout préoccupé par le sort de nos militaires, et de leurs familles, lorsque nous leur confions des missions que moi et bien d'autres de mes collègues n'accepterions probablement pas d'accomplir. Je suis très triste de voir que certains ont voulu profiter de la situation.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un grand intérêt l'intervention de mon collègue d'en face. Je dois dire que, depuis que je suis à la Chambre, et il y a plus de dix ans que je fais partie de cette formidable institution, jamais je n'ai entendu pareil charabia ni été témoin d'une telle déformation des faits et de la vérité.

Je respecte le député, de même que ce qu'il a dit. Cela ne veut pas nécessairement dire que je suis d'accord avec lui. Il doit tout d'abord admettre que, plus tôt aujourd'hui, on a déclaré clairement, sans la moindre équivoque, que personne de ce côté-ci de la Chambre ne devait mettre en doute le fait que la ministre de la Défense nationale avait le droit, peut-être même l'obligation, de tenter d'accéder aux plus hautes fonctions au Canada. Personne n'a mis cela en cause.

Or, le député se lève pour dénigrer les députés de l'opposition qui osent poser des questions et demander un débat, mais qui se heurtent constamment à un refus. Aujourd'hui, le débat vise uniquement la discussion de certains problèmes et, de toute évidence, celui qui importe le plus, c'est l'incompétence persistante de la ministre responsable. On aurait pu éviter tout cela, si seulement on avait eu plus de perspicacité et surtout si les ministres avaient pris cette affaire au sérieux et s'ils avaient fait des déclarations à la Chambre, non pas après les faits, mais bien avant.

Article 31 du Règlement

Le député de Bonavista—Trinity—Conception a constamment demandé la tenue d'un débat sur le problème entourant la formation de nos gardiens de la paix. Or, le député d'en face a l'impudence de mettre en doute les motifs du député et de notre parti. Tout indique que la seule raison pour laquelle le député est ici aujourd'hui pour intervenir au sujet de cette motion, c'est qu'il se trouve à coprésider la campagne de la ministre de la Défense nationale et qu'il tente de la protéger. C'est la seule raison qui explique sa présence à la Chambre actuellement.

Alors, madame la Présidente, j'en arrive à ma question. Le député d'en face soutient que mardi, nous n'avons posé qu'une seule question. Je lui rappelle que c'était le lendemain du budget. La ministre de la Défense nationale a pris connaissance de notre motion hier soir, quand elle était à la Chambre pour le vote. J'ai invité mes collègues à revenir à Ottawa pour participer à ce débat. Pourquoi?

Je pose au député la question suivante: pourquoi n'y a-t-il aucun ministre à la Chambre, en particulier, la ministre de la Défense nationale, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre associé de la Défense nationale, pour prendre la défense des forces armées et pour nous donner plus de détails sur cette affaire? Je vais vous dire pourquoi, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je suis certaine que le député attendra calmement la fin de la période des questions pour obtenir la réponse à sa question.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de regret que l'industrie forestière à l'Île-du-Prince-Édouard et moi avons appris, de la bouche du ministre des Finances, que notre entente de développement régional relative aux forêts ne serait pas renouvelée.

Cette entente, qui a pris fin le 31 mars 1993, prévoyait le versement de plus de 24 millions de dollars à l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard et était à l'origine de la création de plus de 500 emplois dans les activités de replantation, d'abattage et de transport des billes. En outre, elle favorisait la croissance des forêts, les techniques de gestion et la sylviculture en général.

L'industrie avait négocié de bonne foi pour obtenir le renouvellement de l'entente et avait l'impression que la seule pierre d'achoppement était sa durée. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce fut un choc pour elle d'apprendre soudainement que l'entente était annulée. D'autres provinces ont eu la chance de voir leur entente renouvelée. L'Île-du-Prince-Édouard sera la seule province à souffrir de cette disposition budgétaire.

Je rappelle au ministre une déclaration qu'il a faite devant le Comité permanent des forêts et des pêches en novembre 1990:

> Je suis toujours déterminé à maintenir les ententes de développement à titre de principal outil de développement durable de nos ressources forestières.

Après m'être entretenu avec le ministre au comité et en privé au sujet de la situation de l'APECA, je demeure convaincu que son sens de la justice et du franc-jeu prévaudra et qu'il ne permettra pas qu'un tel coup soit assené à l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

[*Français*]

LA SENSIBILISATION AUX MALADIES ALLERGIQUES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aux honorables députés que la semaine du 26 avril au 1er mai a été déclarée la Semaine de sensibilisation à l'allergie et que le mois de mai a été déclaré le Mois de sensibilisation à l'allergie.

Chaque année, la Fondation des allergies du Canada choisit une semaine pour souligner le problème des allergies et pour montrer ce que l'on peut faire pour les soulager. Cette organisation, dirigée par des bénévoles, fournit de l'information et du soutien aux personnes qui souffrent de ce problème.

Les maladies allergiques représentent des coûts énormes qui ne cessent de croître sur le plan des soins de santé et de la perte de productivité. À ces coûts, il faut ajouter les coûts sociaux qui ne peuvent être calculés.

Je souhaite à l'Association de l'information sur les allergies et l'asthme tout le succès désiré pour le Mois de sensibilisation à l'allergie.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, le départ du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social laissera un grand vide chez les Conservateurs parmi les défenseurs de l'assurance-maladie. Même s'il s'est très mal dépêtré de certains dossiers clés du domaine de la santé, le ministre a au moins défendu ouvertement le principe de l'universalité et il s'est élevé contre l'imposition d'un ticket modérateur.

Quelle est la position des candidats à la direction du Parti conservateur là-dessus? Ils restent discrets. Ils ne se sont pas empressés d'appuyer la Loi canadienne sur la santé et les cinq principes du régime d'assurance-maladie, le plus prisé de nos programmes sociaux.

Je crains qu'on ne cherche à abolir l'universalité et à continuer de réduire les versements aux provinces au titre de ce programme, même si, du Manitoba en allant vers l'ouest, le régime est en crise.

Je crains que les Conservateurs n'imposent un ticket modérateur, en faveur duquel ils se sont prononcés à leur dernier congrès. Je redoute aussi la privatisation du régime.

Pourquoi les candidats conservateurs, la ministre de la Défense nationale, le ministre de l'Environnement et les autres ne nous disent-ils pas ce qu'ils ont en tête au sujet de la Loi canadienne sur la santé, qui est le fondement de notre régime universel d'assurance-maladie?

Maintien? Élimination? Que nous réserve l'avenir?

* * *

LE SECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai rencontré récemment un groupe de travailleurs de l'aviation, dans ma circonscription, qui ont dit craindre pour l'avenir du secteur canadien des transports aériens.

Conscients que cette industrie est à la croisée des chemins, étant donné l'alliance envisagée entre les Lignes aériennes Canadien international et American Airlines, ces travailleurs ont peur que le Canada ne devienne un marché secondaire pour les géants américains du transport. Le service en souffrirait et des emplois disparaîtraient.

Je crois que les intérêts bien compris des Canadiens seraient mieux servis si notre pays conservait une ligne aérienne complètement canadienne, non une société qui serait une simple ramification d'un grand transporteur étranger.

Le marché canadien peut faire vivre un transporteur rentable et capable d'affronter la concurrence internationale. On pourrait ainsi préserver des emplois dans la gestion et les services de réservation, dans l'entretien des appareils et les services de soutien.

La société Gemini a la technologie voulue pour offrir des services de réservation, et nous avons des travailleurs compétents dans tous les domaines de l'industrie des transports aériens.

Je crois que les Canadiens devraient être servis par une société canadienne exploitée par des Canadiens.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les Libéraux disent une chose maintenant qu'ils sont dans l'opposition alors qu'ils en faisaient une autre lorsqu'ils formaient le gouvernement. Ils se sont joints au caucus néo-démocrate pour réclamer des audiences publiques sur les décès tragiques en Somalie.

Les Libéraux se sont montré scandalisés que le gouvernement se moque de la démocratie en refusant la tenue d'une enquête publique sur cette affaire. Les libéraux veulent faire croire aux Canadiens qu'ils seront plus ouverts que ce groupe de conservateurs indignes lorsqu'il sera question de faire enquête sur des scandales.

Toutefois, les Libéraux n'avaient pas cette grande ouverture d'esprit lorsqu'ils étaient au pouvoir. Il y a dix ans, ici même à la Chambre des communes, j'ai demandé au gouvernement libéral de tenir des audiences publiques sur la décision de la Commission de contrôle de l'énergie atomique d'augmenter de 500 p. 100 le niveau permis de radioexposition pour les femmes enceintes. Le ministre de l'Énergie de ce gouvernement libéral a refusé à plusieurs reprises la tenue d'une enquête sur cette affaire. Qui était ce ministre? Nul autre que le chef actuel du Parti libéral, Jean Chrétien.

* * *

• (1405)

LE COLLÈGE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE DE NEW LISKEARD

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, se montrant sans coeur et sans compassion envers les habitants des trois villes voisines, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a jugé bon, vendredi dernier, de s'en prendre à l'économie déjà mal en point de Timiskaming.

Article 31 du Règlement

L'une des victimes du NPD est le Collège de technologie agricole de New Liskeard. Il est insensé de fermer cette institution qui existe depuis 26 ans et qui compte 120 étudiants et 50 employés. Au cours des trois ou quatre dernières années, de nouveaux bâtiments ont été construits au coût de 12 millions de dollars. Il n'est un secret pour personne que le collège contribue grandement à l'avancement de la province dans le domaine agricole.

Le centre de recherche et le laboratoire qui desservent des localités depuis Parry Sound jusqu'à la frontière du Manitoba se spécialisent dans les techniques culturales et d'élevage. Le collège est en outre l'un des endroits en Ontario où l'on fait de la recherche sur les moutons et le boeuf. Dans le cadre d'un programme d'extension, les cours offerts par le collège, dont les matières vont du génie à l'administration des affaires en passant par l'horticulture et la phytotechnie, sont dispensés partout dans le Nord.

Cette institution qui injecte 1,3 million de dollars dans l'économie locale joue un rôle de premier plan dans notre collectivité. Au nom des résidants de Timiskaming, je tiens à dire à Bob Rae que cette institution doit être épargnée. La poursuite de ses opérations est indispensable pour les agriculteurs de la région et de tout l'Ontario.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens âgés contre-attaquent. Dans un article du *Citizen* d'Ottawa, Madeleine Honeyman dit: «Les personnes âgées malmenées par les politiciens se rebiffent.» Elle ajoute:

> On ne m'a pas encore prouvé de façon convaincante que les personnes de plus de 70 ans entraînent plus de frais pour le régime d'assurance-maladie que les jeunes. On peut douter que les personnes âgées retirent davantage des programmes sociaux qu'ils ne versent au système d'éducation débordé, à l'aide sociale des jeunes qui ne peuvent pas trouver d'emploi et aux emprunts hypothécaires de leurs enfants d'âge moyen et de leurs petits-enfants en chômage.

Il serait peut-être temps que les Canadiens se souviennent qui a mis sur pied notre régime d'assurance-maladie, qui a construit nos hôpitaux et payé pour leur construction, qui a payé pour la formation de nos médecins, de notre personnel infirmier et de nos chercheurs scientifiques, et qui a payé pour mettre en place notre régime de pensions. Qui d'autre que les personnes âgées paient 100 p. 100 d'impôt sur leurs revenus?

Madeleine Honeyman conclut sur cette phrase qu'elle pense vraiment: «Attention, grand-maman maigrit et s'aigrit!»

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST DU QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 19 février 1993, j'ai eu l'occasion de visiter, à Val-d'Or, les nouveaux locaux du Bureau fédéral de développement régional du Québec et de Forêts Canada. En cette période où tous les ministères doivent réduire leurs dépenses, je désire féliciter la direction des deux ministères pour cette initiative de regroupement et de partage de services.

Ce nouveau centre de service gouvernemental permettra de réaliser des économies substantielles au niveau des dépenses de fonctionnement, d'améliorer le service à la clientèle et, enfin, de favoriser une synergie entre ces deux organisations.

En terminant, je désire souligner que la présence de ces deux ministères est essentielle pour favoriser le développement économique de l'ouest du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, dans son tout dernier budget, le ministre des Finances s'en est encore pris à l'ouest du Canada. Malheureusement, les habitants de cette région s'attendent désormais à ce genre d'attaques de la part du gouvernement, mais les coups sont particulièrement douloureux lorsqu'ils sont portés par un des leurs.

Au moins 27 millions de dollars ont été retranchés du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest canadien, pourtant essentiel au développement des produits, des technologies et des industries dans notre région. Le gouvernement promet que les subventions du Nid-de-Corbeau, déjà réduites en décembre dernier, subiront d'autres compressions. D'ici 1998, le budget de la Société Radio-Canada sera réduit de 250 millions de dollars. Le gouvernement a clairement l'intention de faire disparaître peu à peu Radio-Canada, ce qui sera catastrophique pour les nombreux habitants de l'ouest du pays qui comptent sur cette société d'État pour leur communiquer des renseignements précieux.

VIA Rail perdra également 250 millions de dollars d'ici 1998. Cela aussi a de quoi inquiéter les Canadiens de l'Ouest. Les trains finiront-ils par circuler seulement entre Windsor et Québec? Est-ce là le but que vise ce gouvernement abhorré? Il est tout de même ironique que le transport ferroviaire des passagers, tout premier facteur d'unification de notre pays, figure parmi les nombreuses institutions canadiennes que les députés d'en face s'acharnent à anéantir.

LE MINISTRE DES FINANCES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, fidèle aux habitudes néo-démocrates, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique condamne le budget fédéral. M. Clark est le seul ministre des Finances au Canada à ne pas avoir compris qu'il faut réduire les dépenses publiques et le coût de fonctionnement du gouvernement.

Alors que tout le monde au Canada essaie de réduire les coûts et de ne pas hausser les impôts, M. Clark et le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique ont accru leur budget de 5,6 p. 100. M. Clark a haussé les impôts et amplifié la taille et la complexité du gouvernement. Il a engagé des centaines de nouveaux fonctionnaires.

• (1410)

Le ministre se plaint en même temps qu'il ne reçoit pas assez d'argent du gouvernement fédéral. D'après mes électeurs, on ne devrait lui accorder aucune augmentation tant qu'il ne reconnaîtra pas la dure réalité économique et qu'il ne mettra pas fin à son extrême prodigalité et à celle de son gouvernement.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* fait dire aujourd'hui au conseiller de York-Est, M. John Papadakis, que tout réfugié risque d'être un imposteur, que tout immigrant peut être illégal et que les personnes qui commettent des crimes dans nos rues sont peut-être des réfugiés ou des immigrants membres des minorités visibles.

Cela est injuste puisqu'il ne fournit aucune preuve que les réfugiés ou les immigrants présentent un taux de criminalité plus élevé que les Canadiens nés au Canada. En outre, il s'opposerait à ce que les demandeurs du statut de réfugié touchent des prestations d'aide sociale.

En fait, lorsqu'on a récemment modifié la Loi sur l'immigration, les autorités municipales et les deux partis d'opposition ont exhorté le gouvernement à autoriser les demandeurs du statut de réfugié à travailler, mais le gouvernement insiste pour que ceux-ci vivent de l'aide sociale. Le gouvernement reviendra peut-être sur cette fâcheuse décision.

Article 31 du Règlement

LE BUDGET

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, l'un des éléments les plus importants du budget présenté lundi par le ministre des Finances réside à mon avis dans le ferme engagement à faire de la planification financière en collaboration avec les provinces du Canada.

J'espère bien que lorsqu'ils se réuniront en mai prochain, les ministres des Finances ne se limiteront pas seulement à traiter en termes généraux de la dette et des déficits dans leurs consultations, comme ils doivent vraiment le faire, mais qu'ils aborderont également des questions de politique fondamentale et de principe.

Par exemple, on observe des pressions constantes à changer et à réduire les paiements de transfert aux provinces, ce à quoi le ministre à résisté jusqu'ici dans son budget. Il faut accorder beaucoup d'attention à ce sujet, car il concerne l'essence même de l'équilibre économique au Canada, une condition fondamentale du concept de la Confédération. Nous, de la région de l'Atlantique, ne considérons pas les paiements de péréquation comme des subventions, mais comme des dividendes que nous avons légitimement gagnés en tant que partenaires fondateurs de ce pays.

Quand les autorités fédérales et provinciales planifient ensemble l'avenir financier du Canada, assurons-nous que leur vision demeure toujours attachée à la grande conception initiale de notre pays.

* * *

LA PROVINCE D'ONTARIO

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les mesures budgétaires annoncées hier par le premier ministre Rae entraîneront une diminution de la superficie de terres protégées en Ontario.

Le gouvernement de cette province veut réduire le financement qu'il accorde aux autorités qui s'occupent de la protection de ces terres et supprimer un allégement fiscal consenti à celles qui gardent ces terres dans leur état naturel. Ces mesures encourageront les autorités chargées de la protection des terres à utiliser celles-ci pour des projets de développement et pour l'exploitation forestière. Elles pourraient même en vendre certaines pour en tirer des revenus. Les autorités locales responsables de la protection des terres seront incapables de payer les taxes applicables à celles-ci; en conséquence, les mesures proposées menacent des marécages d'une grande valeur, les terres de l'escarpement du Niagara, des plaines inondables, des parcs et des forêts écologiques.

Les Ontariens devraient écrire au premier ministre Rae et l'exhorter à reconsidérer cette décision injustifiée. En Ontario, l'environnement n'est pas à vendre.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer personnellement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est déterminé à préserver le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de la main-d'oeuvre et de la formation.

L'efficacité en matière de formation et de perfectionnement des ressources humaines n'est pas une question de contrôle, mais une question de coordination et de coopération.

Les gouvernements doivent conjuguer leurs efforts pour supprimer les éléments dissuasifs et les incohérences du système actuel et appliquer une stratégie nationale qui prépare tous les Canadiens à relever les défis de demain.

Pour tirer profit d'un marché ouvert et intégré au Canada, nous avons besoin d'une stratégie de formation qui transcende les frontières provinciales, autrement dit, d'une approche nationale, de normes nationales et d'un apport national.

La participation des provinces et des administrations municipales est importante et nécessaire, mais il ne faut pas se leurrer. Pour réussir, il faut que tous les niveaux s'engagent et soient déterminés à travailler ensemble, et non pas les uns contre les autres.

* * *

LE BUDGET

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, longtemps avant la présentation du budget, j'ai demandé au ministre des Finances s'il songeait à éliminer certaines échappatoires fiscales, dont entre autres la déduction pour dépenses d'entreprise et pour frais de représentation, et quelques-unes des autres échappatoires que le vérificateur général a mentionnées dans son rapport.

J'ai même cru un moment que le ministre des Finances songeait à faire quelque chose en ce sens, les changements qui se sont produits chez nos voisins du Sud ayant mis fin à certaines excuses qu'il avançait auparavant.

J'ai été très déçu de constater que le budget n'éliminait aucune de ces échappatoires, pas une seule. Certes, il ne prévoit pas d'augmentation d'impôts, mais il n'élimine aucune de ces échappatoires non plus, ce qui en dit long sur l'objectif véritable du gouvernement. Ce n'est pas un exercice de réduction du déficit, mais bien un plan purement idéologique qui s'en prend à des institutions comme VIA Rail et la SRC sous prétexte de réduire le déficit.

* * *

• (1415)

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES CONSOMMATEURS

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'un des thèmes sur lequel le gouvernement fédéral se penchera de façon particulière en cette Semaine nationale des consommateurs.

Le gouvernement fédéral compte insister, cette année, sur le thème du crédit à la consommation afin que les consommateurs puissent agir en toute connaissance de cause lorsqu'ils se servent des divers instruments de crédit mis à leur disposition.

L'utilisation du crédit demeure élevée et les consommateurs peuvent en abuser à cause de la diminution des taux d'intérêt. Certaines difficultés, au niveau du crédit, peuvent survenir si les consommateurs n'utilisent pas à bon escient l'information déjà disponible sur l'utilisation prudente du crédit et ont trop souvent facilement accès au crédit. Il peut en résulter une croissance du crédit alloué et une trop grande part de l'endettement pourrait être assumée par les consommateurs.

Les consommateurs sont la clé d'une économie dynamique. Voilà pourquoi ils doivent être bien informés avant de décider du type de crédit à utiliser, et exigeants quant à la qualité des services fournis par leurs pourvoyeurs de crédit.

Je suis confiant que la Semaine nationale permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux se renseigner sur les questions qui les touchent, de même que sur leurs droits et responsabilités.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant.

Dans un journal de Toronto d'aujourd'hui, on prête au ministre des Finances les propos suivants au sujet de sa politique financière: «Nous sommes seuls dans cette bataille, seuls dans cette mission, nous n'avons pas l'appui du monde des affaires.»

Les efforts du ministre des Finances pour se représenter comme ce pauvre réparateur Maytag solitaire de la publicité télévisée n'apitoieront personne.

Le ministre des Finances ne se rend-il pas compte que, contrairement à ce réparateur qu'on voit à la télévision, il a un bien médiocre produit? Un produit qui ne fonctionne pas depuis huit ans et demi.

Pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas, dès lundi, un programme d'action véritable, tant sur le plan du déficit que sur celui de la création d'emplois et de la croissance économique?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis surpris que le député décrive ainsi le ministre des Finances, car il est très populaire et très occupé. Le réparateur Maytag paraît en effet très solitaire, mais je peux vous dire que ce n'est pas le cas de notre ministre des Finances, et le député le sait.

Deuxièmement, je peux dire à mon collègue que depuis le tout début, depuis le premier exposé financier de 1984 et jusqu'au budget de cette semaine, le déficit a toujours été une préoccupation principale. Ce que l'on a vu dans le pays, c'est que les dépenses des provinces ont augmenté beaucoup plus vite que l'inflation, alors que celles du gouvernement fédéral ont toujours été maintenues en-deçà de l'inflation.

Maintenant, les provinces, indépendamment de leur affiliation politique, se rendent soudainement compte que le gouvernement fédéral avait la bonne solution et elles suivent la voie qu'il a tracée. C'est très bien. Je pense qu'avec ce budget, le ministre des Finances a préparé le terrain pour une bonne collaboration avec les provinces.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invite le ministre des Finances suppléant à lire ce que le ministre des Finances a dit quand il se plaignait de son «combat solitaire». Je ne l'ai pas inventé. Ce sont les paroles mêmes du ministre.

Il a aussi déclaré, au cours de la même interview avec ce journaliste de Toronto:

> «Je n'y peux rien s'ils ne savent pas le lire». En disant cela, il a jeté un exemplaire de son budget sur la table de son bureau.

Pourquoi le ministre des Finances ne reconnaît-il pas que les Canadiens, notamment les hommes d'affaires, n'ont pas besoin qu'il leur donne des leçons de lecture. Ils ont lu le budget. C'est pourquoi il ne leur plaît pas et ils le considèrent comme un échec sur le plan du déficit, des emplois et de la croissance économique.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de mon collègue.

Ce que le ministre des Finances a dit, c'est que pendant 15 ans, à Ottawa, le taux moyen de croissance des dépenses des programmes a été tous les ans sans exception de 13,8 p. 100 sous les Libéraux. Depuis neuf ans, ce pourcentage de 13,8 p. 100 est tombé à 3,6 p. 100. C'est une réalisation remarquable de la part du gouvernement du Canada et c'est pourquoi le déficit, en tant que pourcentage du PIB, a été réduit de moitié sous notre gouvernement.

• (1420)

C'est, je pense, ce que le ministre des Finances disait. C'est ce que le monde des affaires réclame. C'est ce que les gens d'affaires et les investisseurs ont réalisé et c'est la raison pour laquelle l'inflation est si faible et les taux d'intérêt si bas. Le ministre des Finances rappelait, je pense, au monde des affaires que nous avons agi dans l'intérêt national. Nous pensons que c'est peut-être le moment que vous preniez la parole pour reconnaître que ces programmes défendent et favorisent les intérêts nationaux du Canada.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en août 1983, l'actuel premier ministre avait dit qu'il était presque criminel de se satisfaire d'un taux de chômage de 10 p. 100.

[*Français*]

Au mois d'août 1983, le premier ministre actuel déclarait que, et je cite: «se satisfaire d'un taux de chômage de 10 p. 100 est quasi criminel.» Cependant, le budget déposé cette semaine va garder le taux de chômage au-dessus de 11 p. 100 pour l'année en cours et l'année prochaine.

Le premier ministre est-il prêt à admettre que lui-même et les Conservateurs sont coupables—si on se reporte à ses propres dires—en maintenant le taux de chômage à un niveau aussi élevé? Est-il prêt à faire quelque chose dès maintenant, pour créer une vraie relance et réduire vraiment ce taux de chômage beaucoup trop élevé?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison de dire qu'un taux de chômage de 11 p. 100 est déplorable parce que c'est trop élevé. Bien sûr, il oublie que lorsque les Libéraux nous ont remis le pouvoir, il se situait à 11,7 p. 100. Nous l'avons ensuite ramené à 7,3 p. 100.

M. Gagliano: Il a remonté de nouveau.

M. Mulroney: Le député dit qu'il a remonté de nouveau. Il a en effet remonté, mais à cause de la récession. Or, puisqu'on reconnaît généralement que nous sommes prudents dans notre gestion, le taux de chômage diminuera aux alentours de 7,2 ou 7,3 p. 100 avec le budget.

M. Gauthier: Avec un nouveau gouvernement.

M. Mulroney: Le député dit: «Avec un nouveau gouvernement». Non, avec un nouveau premier ministre, mais le même gouvernement, ce qui explique peut-être le fait qu'on n'a pas vu le chef de l'opposition depuis la présentation du budget.

Des voix: Oh, oh!

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, on l'a sûrement vu, mais il ne sert à rien que le premier ministre le voie car il ne s'attend pas à ce qu'il vote pour lui.

[*Français*]

Tel que commenté par Michel Auger dans le *Journal de Montréal* hier, le ministre des Finances et son prédécesseur ont très mal prédit le déficit pour l'année financière 1993-1994. En effet, l'ancien ministre des Finances avait fait une erreur de 16 milliards de dollars en prédisant le déficit pour l'année 1994.

Ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, est la suivante: Comment le ministre peut-il penser que la population canadienne et les marchés internationaux pourraient avoir confiance au ministre des Finances et en son budget avec une telle histoire d'incompétence?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, si le député se donnait la peine d'examiner les prévisions faites depuis neuf ans, il verrait que le ministre des Finances s'est trompé dans certaines prévisions concernant le déficit. Le déficit a été beaucoup plus bas qu'il l'avait prévu dans son budget. Il n'a qu'à regarder les budgets de 1987-1988 et de 1988-1989. Il verra que le déficit était plus bas que prévu. En fait, les prévisions de notre gouvernement se sont révélées assez justes jusqu'au début de la récession.

Si le député était honnête et comparait les prévisions du budget de 1992, par exemple, avec celles de tous les autres organismes spécialisés tant ici, au Canada, qu'à l'étranger, il verrait que tous sans exception se sont trompés. À mi-chemin de l'exercice, le ministre des Finances a présenté un exposé économique et rétabli les faits. Tous s'étaient trompés dans leurs prévisions. On ne peut blâmer le ministre des Finances pour ça.

• (1425)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, un sur neuf, ce n'est pas un bon score même au base-ball.

Hier, le ministre a reconnu qu'à la suite de son budget, les marchés étaient nerveux; ce sont ses propres termes. Aujourd'hui, les analystes pensent que cette nervosité était due en grande partie aux déclarations fracassantes du ministre avant le budget; et mardi, elle a eu pour résultat l'augmentation du taux des bons du Trésor et du taux d'escompte.

L'erreur faite par le ministre en provoquant de telles attentes se paie. Le gouvernement pourrait-il révéler à la Chambre combien il estime devoir payer en intérêts supplémentaires du fait qu'il ait dû se porter mardi au secours du dollar?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, mon ami, qui a de l'expérience, comprend qu'au moment du budget, les marchés financiers fluctuent quelque peu. Il sera content d'apprendre que le dollar canadien s'est stabilisé, que sa valeur fluctue très peu et qu'il demeure fort. Le député ne devrait pas se faire de soucis.

Le budget trace un programme très clair qui s'attaque au déficit, sabre dans les dépenses du gouvernement fédéral, s'assure que l'argent des contribuables est sagement dépensé, tout en maintenant les taux d'intérêt et l'inflation à des niveaux tels que le secteur privé puisse créer les emplois et la richesse dont notre pays a tant besoin.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, on aurait espéré trouver dans le budget du gouvernement une vision de l'avenir. À mon avis, le budget de cette semaine nous renseigne sans aucun doute sur la vision qu'ont les Conservateurs de l'avenir, mais c'est à de nombreux égards une vision extrêmement négative qui renvoie à l'avenir tel qu'on le voyait autrefois. Ainsi qu'il l'a toujours fait dans les budgets antérieurs, le gouvernement a encore une fois décidé, non seulement de faire fi de la crise de l'emploi, mais aussi de continuer de démanteler les institutions et les programmes qui nous définissent en tant que peuple; ainsi, il réduit les subventions de fonctionnement à VIA Rail dans le secteur des transports et la subvention du Nid-de-Corbeau dans le secteur de l'agriculture.

Ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances. Rien que dans le domaine des transports, le nombre de cas de privatisation, de déréglementation, de réductions de subventions à VIA Rail et aux compagnies aériennes atteint des proportions qui sont à l'origine de la crise tant au niveau de l'emploi qu'à celui des services aux Canadiens. Le gouvernement a-t-il une vision de l'avenir des transports dans notre pays? Dans l'affirmative, quelle est-elle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée sait fort bien que l'Office national des transports est en train d'effectuer une étude à l'instar de celle réalisée par la Commission royale sur le transport des voyageurs en l'an 2000. Ces études renferment un certain nombre d'idées très importantes qui seront soumises pour examen à la Chambre.

Le plus important peut-être est que la députée vient de décrire les pénibles réductions dont ont fait l'objet le secteur des transports, le développement régional, ces mêmes réductions que l'on trouve partout dans le budget et qui viennent appuyer l'argument avancé avant-hier par le ministre des Finances, qui a déclaré que les réductions réelles se chiffraient à 3,8 milliards de dollars en 1993, 5,8 milliards de dollars en 1994, 7,9 milliards de dollars d'ici la fin de l'actuel cadre financier, autrement dit un total de 30,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années—des réductions jamais vues dans l'histoire du Canada.

Nous ne le nions pas. C'est un fait. Nous pensons que c'est là un signe de confiance que nous adressons aux marchés internationaux afin qu'ils voient bien que nous sommes sérieux quand nous parlons de réduire le déficit.

La députée a tout à fait raison. Je n'essaie pas de me dissimuler derrière une virgule ou un paragraphe. Les réductions sont là—pénibles, substantielles, historiques. J'aimerais bien qu'on ait les moyens d'agir autrement, mais nous ne les avons pas. Nous avons pris nos responsabilités comme jamais ne l'a fait un gouvernement dans l'histoire récente du Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le premier ministre a raison sur un point: tout cela est historique puisque ce gouvernement ne sera bientôt plus que de l'histoire, ce qui rendra les Canadiens passablement heureux.

Les compressions dans les transports n'entraînent pas seulement une réduction des emplois. Elles équivalent à couper dans le fondement même de l'économie. Comment ferons-nous pour transporter nos produits si nous n'avons pas un bon réseau de transport? Comment pouvons-nous ainsi développer l'économie comme le gouvernement prétend vouloir de faire?

• (1430)

J'aimerais aussi connaître la vision du gouvernement concernant un autre domaine, les institutions culturelles de notre pays. Nous avons été témoins des coupes dans les budgets de la SRC, de Téléfilm Canada, de groupes culturels et du Conseil des Arts du Canada, l'an dernier, et la très importante loi sur la distribution des films qu'on nous avait promise n'a jamais vu le jour.

Les groupes culturels engagent des centaines de milliers de personnes et, en outre, ils donnent du relief à notre nation et nous aident à définir notre identité nationale. Le premier ministre ou le ministre suppléant pourrait-il me dire comment le gouvernement considère la culture dans notre pays? Quelles sont les perspectives d'avenir de la culture, dans notre pays, aux yeux du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a adopté la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Il a adopté la Loi sur le statut de l'artiste qui, pour la première fois au Canada, reconnaît un statut professionnel aux artistes. Il a favorisé la réalisation de projets importants dans le domaine du film, de la vidéo et de la bande sonore. Il a établi la politique de Baie-Comeau pour protéger la souveraineté culturelle de l'industrie de l'édition et de la distribution de livres et que sais-je encore. Notre engagement est considérable. Pensez aussi que nous avons appuyé la création, en 1988, du canal d'information continue de la Société Radio-Canada et que nous avons construit cet édifice très moderne qui accueille le siège social et le centre de radiodiffusion de Radio-Canada, à Toronto.

M. Gray (Windsor-Ouest): Vous avez fermé la station de Windsor.

M. Mulroney: Il dit que nous avons fermé la station de Windsor. Il aurait préféré que nous fermions le siège social de Radio-Canada à Toronto, mais nous tenons tellement à la SRC en tant qu'instrument d'unité nationale que nous avons préféré garder le siège social plutôt que la station de Windsor.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, de toute évidence, le gouvernement ne pense qu'à supprimer les voix de la culture dans notre pays. Plusieurs choix s'offraient au gouvernement mais, dans bien des cas, il n'en a tout simplement pas tenu compte.

[*Français*]

La vision que les Conservateurs ont du Canada est celle d'un pays avec non seulement un écart plus large entre les régions, mais aussi avec un écart plus large entre les riches et les pauvres.

Lundi, le ministre des Finances a reçu beaucoup de félicitations de son caucus quand il a annoncé qu'il n'y avait pas d'augmentation de taxes dans son budget. Certains groupes devraient payer plus de taxes. Pas les pauvres, pas les classes moyennes, mais les riches et les grandes sociétés rentables.

Pourquoi ce gouvernement refuse-t-il de fermer les échappatoires fiscales pour les riches et d'imposer une taxe minimale sur les entreprises rentables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve passablement cocasse que la députée néo-démocrate suggère une majoration de taxes alors que les gouvernements de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique disent exactement le contraire. On affirme dans ces juridictions que le contribuable canadien est trop taxé au moment où l'on se parle et qu'il faudrait éviter d'imposer de nouvelles taxes.

Nous avons éliminé, comme gouvernement—je demande à mon amie de l'examiner—plus d'abris fiscaux que n'importe quel autre gouvernement depuis des années. Je pense que c'est un progrès important dans le développement social de la nation. Nous sommes toujours prêts à écouter certaines suggestions, mais nous ne voulons pas imposer de nouvelles taxes.

* * *

[*Traduction*]

LA SOMALIE

M. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le chef d'état-major de la Défense a directement contredit la version des faits présentée aux Canadiens par la ministre de la Défense. Il a déclaré aux journalistes que la ministre savait dès le début que l'incident survenu à Belet Huen, au cours duquel une personne était morte de coups reçus, était de nature criminelle.

M. le Président: Un instant. La question du député soulève un problème. La motion qui est débattue aujourd'hui est une motion générale et englobe certainement le point soulevé par le député.

M. Dingwall: Il ne faisait pas allusion à la motion.

M. le Président: Eh bien, il se peut qu'il n'ait pas fait allusion à la motion, mais les questions ne doivent pas anticiper sur l'ordre du jour. Cette règle, évidemment, ne s'applique pas dans le cas du débat sur le budget.

Une pleine journée de débat est prévue sur la question soulevée par le député, et à moins qu'il ne formule sa question de façon appropriée, je ne peux l'autoriser. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une question urgente concernant. . .

M. Rompkey: Monsieur le Président, si je pouvais avoir la parole, je dirais que ma question est une question urgente qui met en cause la crédibilité de la ministre dans l'exécution de. . .

• (1435)

M. le Président: Je regrette. C'est justement le sujet du débat. Je ne peux prendre cet aspect en considération. Le député peut poser une question formulée de manière à être recevable, mais je ne peux l'accepter sous sa forme actuelle.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je voudrais signaler au premier ministre que le chef d'état-major de la Défense a déclaré hier que, le 18 mars, l'unité a fait savoir qu'on avait découvert des faits qui portaient à croire que l'incident pourrait être de nature criminelle; que le même jour, l'unité a demandé la tenue d'une enquête de la police militaire et la venue d'un conseiller juridique le plus tôt possible et que le quartier général de la Défense nationale a reçu la demande le 19 mars.

Je voudrais citer au premier ministre la déclaration faite à la Chambre le 26 mars par la ministre de la Défense nationale. . .

M. le Président: Je m'excuse. J'ai écouté très attentivement et j'ai tenté de donner au député de Labrador toutes les chances de formuler sa question de façon qu'elle soit recevable. Le député pourra peut-être faire son intervention à une autre occasion, mais pas maintenant.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, selon les forces canadiennes elles-mêmes, un incident d'importance, c'est tout événement mineur ou majeur qui pourrait susciter l'intérêt du public.

Ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Lorsque la séance d'information a eu lieu le 17 mars au sujet d'un incident important en Somalie, pourquoi n'a-t-on pas reconnu que l'intérêt public était en jeu? Il a fallu attendre six semaines de rumeurs, d'hypothèses, de coups de téléphone, de lettres et de questions à la Chambre avant que la population ne soit informée.

M. le Président: Eh bien, cela touche le débat qui a lieu à la Chambre. Il s'agit là d'une autre question qui devra être abordée dans le cadre du débat lui-même.

Je vais passer à la prochaine question.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires indiennes qui n'est pas prêt non plus à me répondre.

Récemment, un certain nombre de députés provinciaux néo-démocrates et moi-même avons inspecté le système d'adduction d'eau et d'égouts sur la réserve de Bloodvein, au Manitoba. Puisque le gouvernement fédéral refuse de financer le raccordement des maisons d'autochtones à ce système d'adduction d'eau et d'égouts, les 7 millions de dollars qu'il a versés ne servent qu'à offrir des services aux professeurs, aux infirmières et aux agents de la GRC, les gens mêmes qui pouvaient déjà profiter de systèmes d'adduction d'eau et d'égouts avant que cet argent ne soit débloqié.

Le ministre pourrait-il nous expliquer en quoi cette dépense de 7 millions de dollars dans le cadre du plan vert est utile à l'environnement et aux autochtones et en quoi il s'agissait là d'un bon investissement de la part du gouvernement fédéral?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de tous les chiffres rattachés au dossier spécifique de mon collègue au niveau du Plan vert, mais je vais certainement prendre les informations et lui revenir là-dessus.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai donné un exemple précis, mais il s'agit là d'un problème qui se pose dans toute la politique générale du gouvernement fédéral. Dans le cadre de son Plan vert, le gouvernement fédéral est prêt à payer pour des systèmes d'adduction d'eau et d'égouts dans les collectivités autochtones. Cependant, on demande à des gens sans travail, dont 95 p. 100 sont des assistés sociaux dans un certain nombre de collectivités, de payer pour le raccordement de leur maison. Ces gens n'ont pas l'argent voulu.

Ainsi, dans tout le pays, le gouvernement fédéral dépense de l'argent pour installer des systèmes d'adduction d'eau et d'égouts dans les collectivités autochtones sans qu'aucun foyer autochtone ne soit raccordé à ces systèmes.

Quelle est, au juste, la politique du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je suis en désaccord avec les derniers commentaires de mon collègue car on sait que le ministère des Affaires indiennes a investi, au niveau canadien, des sommes d'argent très importantes à tous les niveaux et pour répondre à tous les besoins des communautés autochtones à travers le pays. Et nous allons continuer en ce sens.

* * *

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR TPS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a décidé de reporter le crédit d'impôt pour TPS de janvier prochain à avril 1994. En réduisant de 625 millions les remboursements payables pour l'exercice financier en cours, le gouvernement a, en fait, gonflé ses propres recettes et porte une comptabilité un peu difficile à comprendre.

• (1440)

Je voudrais demander au premier ministre s'il viendrait dans ma circonscription rencontrer les gens qui habitent dans des foyers de vieillards, qui sont dans des maisons subventionnées, qui ont des besoins urgents de ces sommes d'argent régulièrement, leur expliquer qu'ils ne recevront pas le crédit d'impôt en janvier, qu'il leur faudra attendre en avril pour payer les comptes de Noël, les bottines des enfants, les manteaux des enfants, toutes ces choses-là, et leur dire comment il se fait qu'il peut faire cela, lui, au gouvernement, ce qui serait probablement défendu de faire dans le secteur privé?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier a complètement tort puisque, tout d'abord, les mêmes sommes d'argent seront versées aux personnes concernées. Il n'y a pas un sou de diminution. De plus, il aurait dû dire que les sommes sont versées en avril et en décembre. Donc, ils auront sûrement l'occasion, lorsqu'ils recevront les sommes, de faire face à leurs obligations à l'époque.

Encore une fois, il est excessivement dangereux—et j'espère que ce n'est pas l'intention du député—de donner l'impression que les personnes âgées ou que les citoyens vont recevoir moins qu'ils recevaient normalement. Absolument pas, ils recevront les mêmes sommes. Sauf que le fait de les recevoir en avril et en décembre a permis au ministre des Finances de présenter un budget plus valable. Donc, encore une fois, pour rassurer l'ensemble des Canadiens qui perçoivent ces crédits sur la TPS, ils vont recevoir exactement les mêmes sommes deux fois par année, avec la possibilité de faire face à leurs obligations.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, si j'ai bien compris le budget, c'est avril et octobre et non pas décembre.

[*Traduction*]

Lors d'une récente rencontre avec les administrateurs du Fonds monétaire international, le ministre des Finances a déclaré qu'il était étonnant de voir à quel point peu de gens se conformaient aux dispositions sur la TPS peu prisée.

Au lieu de pénaliser les pauvres, pourquoi le ministre ne s'attaque-t-il pas aux fraudeurs, à ceux qui escroquent l'administration, à l'économie parallèle évaluée à près de 40 milliards de dollars par l'un de ses propres collègues? Nous perdons 9 milliards de dollars par année en taxes à cause de cette économie parallèle. Pourquoi ne poursuit-il pas les escrocs au lieu des pauvres?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'a jamais fait une telle déclaration devant le Fonds monétaire international.

Il est vrai qu'au départ, avant l'entrée en vigueur de la TPS, nous avions décidé d'être indulgents pendant les quelques premiers mois afin que les entreprises s'habituent au changement et à la nouvelle taxe plus moderne et plus équitable qui remplaçait l'ancienne taxe tout à fait inacceptable.

Je peux assurer à la Chambre et au député que nos programmes de conformité sont maintenant en place. L'année dernière, par exemple, nous avons procédé à 100 000 vérifications et la très grande majorité de celles-ci ont montré que les erreurs commises après les cotisations étaient de véritables erreurs et n'étaient pas dues à la croissance de l'économie parallèle.

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et porte sur le bail de 735 millions de dollars pour l'édifice qui abrite l'OACI, à Montréal.

Ma question a trait au fait que les négociations avec le promoteur actuel ont été rompues et que deux appels d'offres ont expiré, de sorte qu'en fin de compte les coûts que devront assumer les contribuables auront augmenté de 175 millions de dollars.

Je demande ceci au ministre: Pourquoi les règles de soumission ont-elles été modifiées en cours de route, de telle façon que Brookfield Development a finalement été le soumissionnaire retenu? Je rappelle au ministre que Brookfield Development fait partie de la compagnie Carena, qui appartient elle-même à l'empire Brascan dont la présidence est assurée par un membre de l'autre endroit.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la question de mon collègue étant donné l'importance de l'OACI à Montréal, capitale canadienne de l'avionique, où cette organisation a son siège depuis plus de 40 ans.

J'aurais cru que le député féliciterait le ministère des Travaux publics pour la façon scrupuleuse, ouverte et transparente avec laquelle il a mené les négociations et appliqué le processus d'appel d'offres. J'invite mon collègue, comme mon cabinet l'a déjà fait je pense, à une séance d'information.

Le processus a commencé en juin dernier et nous sommes en train d'étudier les soumissions, qui ont été présentées le 19 avril.

• (1445)

Mon collègue sait sans doute que, depuis un certain temps, l'OACI a besoin de plus d'espace pour s'acquitter de ses responsabilités. Cette organisation a demandé 36 000 mètres carrés de plus. Le Conseil du Trésor a réduit ce chiffre. Cela dit, si les installations ne sont pas modifiées et adaptées à ses besoins nous pourrions perdre cette organisation internationale.

Je suis étonné. Le député devrait consulter son collègue de Saint-Léonard qui lui signalera qu'environ 800 emplois sont en cause. Je ne comprends pas que le député puisse se laisser induire en erreur par cet article à sensation écrit par un certain Cameron qui, contrairement au député, est un peu fureteur.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre doit comprendre qu'il ne s'agit pas simplement d'articles rédigés par des journalistes. Des poursuites ont été intentées contre le gouvernement et le ministre lui-même. J'ai ici copie des documents pertinents.

[*Français*]

J'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre. Le ministre doit sûrement savoir que l'on parle de 175 millions de dollars payés en trop par les contribuables canadiens. Au risque de déplaire au premier ministre, j'aimerais demander ceci au ministre: Comment peut-il justifier une telle dépense? Pourquoi le ministre accepte-t-il de négocier et d'arriver à des ententes de cette façon, au moment même où le ministre des Finances nous dit qu'on n'a pas d'argent? Pourquoi a-t-on 175 millions de trop?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, tellement d'inexactitudes ont été dites relativement à ce dossier que je suis surpris qu'un député de la trempe de mon ami d'en face soulève ces questions.

Les négociations se déroulent depuis environ deux ans. Elles ne sont pas encore terminées. Elles sont tout à fait transparentes. Je répète qu'il s'agit d'un édifice occupé par un seul locataire. Il a mentionné les poursuites. Qu'y a-t-il d'original dans le fait qu'un promoteur mécontent décide de poursuivre le gouvernement du Canada? C'est chose courante.

Je réponds à mon collègue d'en face que cette transaction est tout à fait irréprochable. Si le député se donne la peine d'examiner ce dossier plus en détail, je serai heureux de répondre à ses questions.

* * *

LES CENTRES D'EXCELLENCE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Comme il le sait probablement, le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie est en train de mettre la dernière main à un rapport dans lequel il appuiera fermement les centres d'excellence nationaux. Il n'empêche que, selon des informations émanant de son ministère, le financement quinquennal de 250 millions de dollars prévu pour ce programme, qui a beaucoup de succès, est sur le point d'être réduit de moitié pour les cinq années à venir.

Je voudrais que le ministre le confirme ou le nie.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, ce n'est pas le moment de nier ou de confirmer quoi que ce soit parce qu'une étude et un examen complet sont en cours sur les centres d'excellence.

Je me réjouis que le député aime ce programme que nous avons créé et pour lequel nous n'avons reçu à l'époque aucun remerciement de la part du député. Mais il a remporté un franc succès, et nous allons maintenir son financement au même niveau. Cependant, cela dépendra du résultat de l'étude.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le ministre parle beaucoup et oublie souvent de faire état des faits. Je voudrais que ce nouveau titulaire du portefeuille des Sciences et de la Technologie, qui a encore beaucoup à apprendre, sache que j'appuyais ce programme.

Le ministre se souvient sans doute qu'il y a un mois environ, en réponse à la question que je lui ai posée au sujet de la non-augmentation du financement du Programme d'aide à la recherche industrielle, il a déclaré que le gouvernement allait augmenter considérablement les fonds consacrés à la R-D.

Dans ce contexte, je voudrais qu'il nous dise si sa déclaration n'est pas sérieusement contredite par le fait qu'au lieu d'augmenter les budgets des conseils dispensateurs de 4 p. 100, tel que promis dans le budget de l'an dernier, le financement des conseils de recherche va être réduit pour les cinq années à venir, et non de 4 p. 100 maintenant. Cette mesure est-elle compatible avec l'engagement envers la R-D qu'il a invoqué quand je lui ai posé une question là-dessus?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, mon collègue se trompe sur deux points.

Pour commencer, nous allons accroître considérablement le financement du PARI. Le député le sait. Le chiffre de 13 millions de dollars que je lui ai donné il y a un mois a été confirmé. Il y aura une augmentation de 13 millions. En ce qui concerne les conseils dispensateurs de subventions, nous ne leur imposons pas de compressions. Leurs crédits progresseront à un rythme de 1,5 p. 100 supérieur à celui de la plupart des programmes fédéraux de dépenses exception faite des transferts aux particuliers et aux provinces.

• (1450)

Le gouvernement appuie les sciences et la technologie, il appuie la recherche en leur réservant un traitement de faveur par rapport à la plupart des autres postes des dépenses fédérales.

* * *

[*Français*]

LES GUICHETS UNIQUES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre des Finances a annoncé, cette semaine, deux nouvelles déprimantes pour les contribuables: pour l'année terminée, un déficit de 35 milliards, et pour l'année en cours, un déficit prévu de 32 milliards. Il a aussi confirmé l'impuissance du gouvernement à juguler le déficit, puisqu'il n'a même pas pris de mesures pour éliminer le gaspillage et l'inefficacité des chevauchements fédéraux-provinciaux.

Je demande donc au premier ministre pourquoi son gouvernement a-t-il repoussé la suggestion du caucus conservateur du Québec qui lui demandait d'établir un guichet unique québécois pour les programmes de main-d'oeuvre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, que mon ami fait erreur, parce que la réalité, c'est qu'en 1992-1993, le déficit représentait 5 p. 100 du Produit intérieur brut au Canada comparativement à 5,1 p. 100 aux États-Unis.

En 1997, on prévoit qu'il y aura, au Canada, un surplus équivalent à 1 p. 100 du Produit intérieur brut, tandis que les États-Unis auront encore un déficit représentant 2,5 p. 100. Donc, je pense qu'il est reconnu qu'on fait un progrès remarquable par rapport aux États-Unis.

Je peux vous citer un autre exemple, si vous me le permettez. En 1984, lorsqu'on a pris le pouvoir, le déficit, en pourcentage du Produit intérieur brut qui est vital parce que c'est le barème international acceptable selon lequel on mesure le déficit et son impact sur une économie quelconque, donc, le déficit, dis-je, en 1984 au Canada, était de 8,7 p. 100 du Produit intérieur brut. Le déficit, cette année, sera de 4,5 p. 100, soit une réduction de 50 p. 100 du déficit canadien en l'espace de huit ans et demi.

Mon ami admettra sûrement avec moi qu'il s'agit là, sans être un miracle, d'un progrès très important pour le Canada. Nous avons accepté de nombreuses suggestions, pour y arriver, du caucus conservateur du Québec.

M. le Président: Nous devons poursuivre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Je lui ferai remarquer qu'il n'a pas répondu à la question des chevauchements.

Son ministre des Finances a déclaré à la Chambre avoir entrepris des discussions pour établir, à Montréal, un centre pilote de points de services aux clients commerciaux, en collaboration avec des partenaires publics et privés, ce qu'on appelle un guichet unique. Or, il appert, après vérification auprès de contacts à la ville de Montréal, à la Chambre de commerce et au Centre de commerce mondial que ces organismes n'ont pas été consultés. On sait cependant qu'il existe déjà un tel point de services au Centre de commerce mondial de Montréal.

Je demande donc au premier ministre si cela signifie qu'après le dédoublement de services, nous assisterons au dédoublement des guichets uniques? Le slogan du gouvernement est-il devenu: «À chacun son guichet unique»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami a-t-il reçu la permission de la maison mère du Parti québécois à Québec pour poser une telle question? Cela a-t-il été approuvé par M. Parizeau, parce qu'il a la mainmise sur la succursale ontarienne du PQ? Alors, est-ce que vous avez la permission de M. Parizeau?

M. Duceppe: Répondez à la question!

M. Mulroney: Ah bon, alors le «boss» vous a donné la permission de poser la question. Eh bien, la raison, c'est parce que le guichet unique a été favorisé par les partisans du «oui» lors du référendum et vous avez voté «non». Si vous aviez voté oui, vous auriez eu votre guichet unique, parce que les fédéralistes le proposaient et vous, vous étiez contre.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au porte-parole du ministre des Finances.

Dans le budget déposé par le ministre des Finances, je crois déceler un programme quinquennal de subventions de fonctionnement pour la Société Radio-Canada, qui ne correspond pas au programme auquel s'attendait la société. Si j'ai bien compris, le financement prévu pour 1993-1994 et 1994-1995 est maintenu et les subventions de fonctionnement seront réduites à partir de 1995-1996.

Je voudrais simplement que le ministre me dise si j'ai raison d'envisager un tel plan quinquennal pour la Société Radio-Canada. Je voudrais également savoir si le gouvernement recommandera bientôt d'accorder un pouvoir d'emprunt limité à Radio-Canada afin de lui donner plus de latitude sur le plan financier pendant la période de transition.

• (1455)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je rappelle au député que les mesures annoncées dans l'exposé fait par le ministre des Finances à la Chambre, en décembre dernier s'appliquent également aux sociétés d'État, qui ont donc des directives à suivre au cours de la présente année financière et de la prochaine. Le gouvernement procédera aux compressions comme l'a mentionné le député.

En ce qui concerne un pouvoir d'emprunt pour Radio-Canada, je dois préciser qu'un tel pouvoir n'est habituellement pas conféré aux sociétés d'État. Toutefois, un comité permanent a fait une recommandation en ce sens. Je sais que le ministère des Communications se penche actuellement sur cette question et que notre cabinet a hâte de connaître son avis.

* * *

L'EMPLOI

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question au premier ministre.

Hier, le ministre des Finances s'est encore vanté du fait que 200 000 emplois avaient été créés depuis le mois d'août. Il s'est bien gardé de préciser dans quel pays ceux-ci ont été créés parce que, selon Statistique Canada, il y avait 480 000 personnes de moins sur le marché du travail canadien, c'est-à-dire 480 000 prestataires d'assurance-chômage de plus, en janvier qu'en août dernier.

Comment le premier ministre explique-t-il que le mieux qu'il puisse faire quand il s'agit de donner du boulot aux chômeurs, c'est de leur passer un sapin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Libéraux ont dû se creuser le ciboulot longtemps pour forger une telle question. Pas étonnant que la moitié d'entre eux ne soient pas ici. Cet exercice intellectuel les aura épuisés. Je ne sais pas quoi faire. Le Nouveau Parti démocratique est divisé par une querelle d'amoureux, et voici que les Libéraux sont pris d'un accès de médiocrité tout à coup. Que vais-je faire?

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, de toute évidence, le premier ministre a dû se perdre dans le bois, parce que son gouvernement est déphasé et que les chiffres avancés par ses ministres n'ont pas de bon sens.

En janvier, mois marqué par des pertes d'emplois «mazzives», 354 000 Canadiens et Canadiennes ont présenté une demande initiale ou renouvelé leur demande de prestations d'assurance-chômage, le nombre total de prestataires dépassant ainsi 1,5 million pour la première fois depuis avril dernier. Pour toutes ces personnes, les propos optimistes du ministre tiennent de la détente tragi-comique plus qu'ils n'augurent d'une aide financière.

J'aimerais que le premier ministre me dise pourquoi la prétendue relance est aussi nulle sous le rapport de l'aide à l'emploi que le gouvernement qui l'a annoncée.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aurais un petit conseil d'ami à donner à mon amie. La prochaine fois que vos collègues libéraux insisteront pour que vous posiez une question comme celle-là, répondez-leur: «Ma dignité me l'interdit.»

M. le Président: Comme l'heure avance, si le premier ministre veux répondre à la question, il peut le faire, mais j'ai l'oeil sur le chronomètre.

Mme Guarnieri: Que de condescendance!

M. Mulroney: Condescendant, dites-vous. C'est bien épouvantable, une libérale qui se fait traiter avec condescendance!

Le ministre des Finances a signalé que le nombre d'emplois à plein temps avait augmenté de 202 000 depuis août dernier. En février, il a augmenté de 46 000. Voici ce que dit la Banque Royale en mars: «Il est vraiment très encourageant que le nombre d'emplois se soit accru de 48 000. Cela porte à 1,4 million le nombre d'emplois qui ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Le taux de croissance de l'emploi est plus élevé au Canada que partout ailleurs dans le Groupe des Sept.»

Tout le monde sait que beaucoup d'emplois ont été perdus au Canada et dans tous les autres pays industrialisés au cours de la récession. Cela a été un phénomène généralisé durant la récession. Nous remontons maintenant la pente au rythme d'environ 50 000 emplois par mois; 300 000 emplois seront créés cette année et 400 000 autres l'année prochaine. Il devrait y avoir là matière à encourager un peu ma collègue.

Privilège

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Anciens combattants.

Nous savons tous qu'environ 600 000 anciens combattants, dont beaucoup sont âgés, dépendent du ministère des Anciens combattants pour leur pension, pour les services médicaux et pour d'autres genres de soins de santé.

Compte tenu des réductions proposées pour maintenant et pour les années à venir, la ministre peut-elle assurer à ces anciens combattants, à ces gens qui ont si bien servi leur pays, que son ministère ne fera disparaître aucun des programmes dont ils bénéficient actuellement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme le député le sait, le Canada offre à ses anciens combattants les programmes les plus généreux du monde entier, et nous avons l'intention de maintenir ces programmes.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, compte tenu de ce que le ministre vient de dire, peut-il assurer aux personnes chargées de la prestation de ces programmes qu'aucun de leurs emplois ne sera supprimé?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je croyais que le député s'intéressait aux anciens combattants, mais je me rends compte qu'il s'intéresse plutôt aux emplois de ses électeurs.

Je veux que le député sache que le ministère des Anciens combattants continuera d'exercer ses activités à Charlottetown et que, tant qu'il y aura des anciens combattants, il y aura des fonctionnaires là-bas pour leur fournir les services dont ils ont besoin.

* * *

LA JUSTICE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question a trait à la compétence du ministre de la Justice. Récemment, à Regina, un jury du coroner recommandait de fournir aux policiers des atomiseurs de gaz poivré pour les aider à maîtriser des malfaiteurs sans risque d'accidents mortels dans des situations dangereuses.

Existe-t-il actuellement des lois ou des règlements fédéraux qui pourraient empêcher les forces policières de suivre les recommandations de ce jury?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je peux faire savoir au député que le Code criminel contient déjà une disposition d'exemption qui permettrait aux policiers d'utiliser ce type d'aérosol.

Je souligne cependant que la formation et le matériel fourni aux agents de police sont la responsabilité des provinces et de la GRC. Si du matériel comme celui dont parle le député peut aider à sauver des vies et contribuer à l'application de nos lois, il est évident que nous n'avons aucune objection à ce qu'il soit utilisé.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE LÉVIS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, aujourd'hui, on lit dans le journal *Le Soleil* que le député de Lévis a dit avoir l'appui des députés des trois principaux partis à Ottawa.

Sans porter préjudice à sa cause devant les tribunaux, je crois que la pensée du député de Lévis a été plus loin que la réalité. Les députés libéraux d'Ottawa appuient le candidat libéral dans Lévis, et il n'est pas question d'appuyer le député conservateur dans cette circonscription.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question de privilège a trait à une question posée par le député de Windsor—Sainte-Claire. Le député et moi sommes tous deux membres du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie qui a effectué une étude sur l'avenir du programme de centres d'excellence.

Nous nous sommes entendus sur un rapport qui n'a pas encore été présenté à la Chambre des communes. Jusqu'à son dépôt, le contenu de ce rapport, dont ses conclusions, ne restent connus que des membres du comité.

En posant une question, le député de Windsor—Sainte-Claire a fait allusion à une des conclusions du rapport ce qui, à mon sens, portait atteinte à mes privilèges et à ceux des autres membres du comité. Si vous concluez que la question de privilège paraît fondée à première vue, je suis prêt à présenter la motion voulue, monsieur le Président.

M. le Président: Il me faudra vérifier la transcription. La question de privilège soulevée par le député me paraît tout à fait recevable. Je devrai vérifier la transcription et faire part à la Chambre de ma décision.

• (1505)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, sur la question de privilège qu'a soulevée mon collègue; vous dites que vous allez consulter les bleus, puis faire rapport à la Chambre, mais est-ce que les députés, et notamment le député de Windsor et mon collègue, auront alors suffisamment de temps pour se préparer à débattre plus amplement de la question, si nécessaire? Le point que mon collègue a soulevé est très grave.

M. le Président: Je tiens à dire au leader parlementaire de la loyale opposition de Sa Majesté que la présidence reconnaît la gravité de la question. Nous avons dû traiter de ces questions dans le passé.

Si j'estime nécessaire que l'on en débatte davantage ou que l'on entende d'autres observations à ce sujet, je vous en aviserai suffisamment à l'avance. Il se peut que je rende ma décision très bientôt. Je vais consulter les bleus, puis communiquer avec le député.

J'ajouterai seulement—et je remercie le greffier de me l'avoir signalé—que je peux devoir attendre de voir le rapport, qui ne sera peut-être pas prêt cet après-midi. Je vais m'occuper promptement de cette affaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Celui-ci pourrait-il faire savoir à la Chambre ce qu'il y a au programme pour demain ainsi que pour lundi et mardi prochains? Que prévoit-il pour le reste de la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi, nous allons évidemment terminer le second des huit jours désignés consacrés à l'étude des crédits pour la période en cours.

Demain, nous allons poursuivre l'étude du projet de loi C-117, la Loi portant pouvoir d'emprunt, et j'espère que nous pourrons nous entendre pour en terminer avec ce projet de loi.

Lundi, j'espère que nous terminerons la troisième lecture du projet de loi C-118, la Loi sur l'expansion des exportations, puis la troisième lecture du projet de loi C-109, concernant la protection des conversations par téléphone cellulaire.

Mardi sera probablement le troisième jour désigné pour la période en cours; tout dépend des entretiens que j'aurai avec les autres leaders. Je discuterai bien sûr des travaux possibles pour le reste de cette semaine avec les leaders libéral et néo-démocrate à la Chambre.

J'ai confiance que nous en arriverons à un accord pour que la présente institution soit très productive et serve bien les Canadiens.

M. Dingwall: Monsieur le Président, chaque fois que j'entends ces mots, je sens que la clôture n'est pas loin.

Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous dire dans quel ordre au juste seront débattus les divers projets de loi, au moins lundi, lorsque les députés rentreront de leurs circonscriptions. Commencera-t-on par le projet de loi C-118 ou par le C-109?

M. Andre: J'ai l'intention, monsieur le Président, de commencer par le projet de loi C-118. Et je ne changerai pas d'avis sans en discuter avec le leader parlementaire de l'opposition.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement s'éclipse alors qu'on lui pose une question sur les travaux de la Chambre, mais son secrétaire parlementaire peut peut-être répondre.

Compte tenu du fait que le projet de loi sur la réforme électorale a en quelque sorte été écarté d'une manière inhabituelle, par la force de la clôture, après plusieurs heures d'étude, les libéraux et les néo-démocrates ayant d'ailleurs été complices dans cette affaire, je me demandais ce qu'il en est de cette question par rapport aux travaux de vendredi ou de la semaine prochaine. J'aimerais ensuite savoir quand nous reprendrons l'étude du budget.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, et je suis certain que je parle aussi au nom du député qui vient de prendre la parole, ne voulons pas ergoter.

C'est normalement le jeudi que les députés de l'opposition, notamment ceux de l'opposition officielle, s'enquièrent des travaux de la Chambre. Du côté ministériel, il n'y a personne pour répondre à la question. En fait, le premier ministre a dû venir nous rejoindre et il doit constater comme nous que les députés d'en face méprisent l'autorité du Parlement.

J'espère, monsieur le Président, que vous parlerez directement et fermement au très honorable premier ministre, de manière que, lorsqu'il retournera du côté ministériel, il en parlera à son ministre et le fera revenir ici pour répondre aux questions soulevées par mon collègue.

À mon avis, cela est de mise, puisque nous avons la possibilité de poser des questions sur les initiatives ministérielles au leader parlementaire du gouvernement seulement une fois par semaine.

• (1510)

M. Blaikie: Monsieur le Président, je veux prendre la parole sur le même sujet. La courtoisie la plus élémentaire exige que le leader parlementaire du gouvernement et son secrétaire parlementaire ne quittent pas la Chambre avant la fin de la période réservée aux questions sur les travaux de la Chambre.

M. Andre: Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la question. Je suis parti parce que j'ai cru que la période réservée à la question du jeudi était terminée. J'ai regardé là-bas du côté du Nouveau Parti démocratique et je n'ai vu personne se lever. Je suis donc parti.

Je n'ai voulu offenser personne, et s'il y a d'autres questions, je suis prêt à y répondre.

M. Nowlan: C'est ça le problème, monsieur le Président. Nous savons tous qu'il y a ici des partis organisés, et le leader parlementaire du gouvernement a été ici assez longtemps depuis deux ans pour savoir qu'il y a, à la Chambre, d'autres personnes qui n'appartiennent pas nécessairement à des partis politiques inscrits.

Il me tournait le dos lorsque j'ai posé une question très légitime. Je n'ai pas pris ombrage de cela. Comme d'autres, j'estime qu'il s'agit d'une insulte à la Chambre. Je me réjouis que le leader parlementaire de l'opposition ait soulevé la question. Le leader parlementaire du gouvernement va toutefois bénéficier de ma générosité irlandaise; je veux bien croire qu'il n'a voulu insulter personne.

Étant donné que le leader parlementaire du gouvernement a su, et c'est tout à son honneur, se prévaloir, avec l'accord tacite des autres partis intéressés, du paragraphe 78(1) du Règlement, qui prévoit l'attribution de temps, pour mettre un terme à l'étude à la Chambre du projet de loi sur la réforme électorale et pour le renvoyer à un comité, je me demandais ce qu'il en est de ce projet de loi, car le leader parlementaire du gouvernement n'en a pas touché un mot, et je me demandais aussi quand nous reprendrons le débat sur le budget.

M. Andre: J'ai appris, au hasard d'une conversation, que le comité chargé d'étudier la deuxième étape de la réforme électorale est apparemment arrivé à une entente. Nous nous attendons à ce qu'un rapport soit déposé mardi prochain.

J'ai prévenu les responsables du Bureau du Conseil privé qui sont chargés de la rédaction du projet de loi d'avoir leur stylo bien en main de manière que les modifications puissent être intégrées. J'espère que la Chambre pourra être saisie de ce projet de loi avant les vacances d'été, car il est peu probable que nous soyons de retour pour l'adopter avant les prochaines élections.

Je n'entamerai pas une discussion sur la première partie de la question, car, comme le député le sait, parler de comportement, c'est une arme à double tranchant.

M. de Jong: Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Il doit se rappeler que j'ai posé la semaine dernière une question au sujet du projet de loi C-7 concernant le statut de l'artiste.

Au cours de la période des questions, le premier ministre a dit que le gouvernement avait fait adopter cette mesure législative. Elle a été effectivement adoptée et elle a reçu la sanction royale en juin de l'an dernier.

Je voudrais demander encore une fois au leader à la Chambre quand on prévoit proclamer cette loi.

M. Andre: Je ne peux pas donner ce renseignement, monsieur le Président. Le ministre des Communications le pourrait probablement. Après qu'un projet de loi a reçu la sanction royale, il faut un certain temps pour mettre en place l'appareil administratif nécessaire pour appliquer la loi et administrer les choses qui en découlent, s'il y a lieu. Quand tout est prêt, le gouverneur en conseil intervient pour en proclamer l'entrée en vigueur.

Je le répète, je ne sais pas ce qui en retarde l'entrée en vigueur, si c'est le cas, mais le ministre des Communications aurait cette réponse. Je vais lui parler et je répondrai plus tard au député.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): À ce même sujet, monsieur le Président, il y a quelques instants, mon voisin de la Nouvelle-Écosse a posé une question dont la deuxième partie avait trait aux deux prochains jours de débat sur le budget. Comme il s'agit d'un sujet important, on pourrait nous en prévenir.

M. Andre: Je tâche en effet de dresser le programme d'étude des projets de loi et autres mesures inscrits au *Feuilleton* pour en terminer l'étude. Le *Feuilleton* prévoit certainement encore deux jours de séance pour le débat sur le budget. Je discute avec les leaders parlementaires de l'opposition pour établir le programme de nos délibérations.

Bien franchement, je me préoccupe de faire étudier autant de mesures que possible pour les faire renvoyer aux comités de la Chambre avant de les adopter finalement par la Chambre pour les renvoyer ensuite au Sénat afin de ne pas en retarder l'étude, tout en distribuant six autres journées réservées à l'opposition et deux autres journées réservées au débat sur le budget dans une période très limitée. Plus j'obtiens de coopération, plus je réussis à programmer nos travaux, et nous allons poursuivre nos efforts en ce sens.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1515)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA DÉFENSE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) (p. 18639).

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il ne me restait que quelques instants pour terminer mes observations sur le discours du député de St. John's-Est. Je crois que le député de Davenport suivra.

Au cours des deux ou trois minutes qu'il me reste, je voudrais dire que non seulement j'ai trouvé les commentaires du député tout à fait démesurés par rapport à la situation, mais aussi que le ton qu'il a utilisé pour les faire était des plus déplaisants pour les députés de l'opposition.

Le député a cherché à dépeindre les députés de l'opposition comme des gens très injustes et très mesquins parce qu'ils ont soulevé cette question à la Chambre des communes.

Si les ministres, en face, voulaient seulement assumer la responsabilité de leurs dossiers et communiquer aux députés les questions, les faits et les divers renseignements qu'ils reçoivent, je suis certain que cette motion n'aurait pas forcément été présentée. Toutefois, nous estimons avoir fondamentalement l'obligation de soulever cette grave question à la Chambre des communes, car elle porte sur ce qui se passe en Bosnie et en Somalie et sur le rôle de la ministre de la Défense nationale. Je dois avouer qu'elle n'a pas été très franche avec les députés, puisque le chef d'état-major a dit une chose et qu'elle en a dit une autre.

La question que nous voulions soulever plus tôt aujourd'hui, mais que la présidence et, je présume, le greffier au Bureau, ont jugé antiréglementaire, revenait à savoir qui disait la vérité. Était-ce la ministre de la Défense nationale ou le chef d'état-major? J'estime qu'il est important de savoir qui disait la vérité dans cette affaire. C'est le premier point que je voulais soulever auprès du député de St. John's-Est.

Le deuxième et dernier point concerne les observations faites plus tôt par le leader du gouvernement à la Chambre, et qui, je pense, ont été reprises par le député de St. John's-Est à savoir que l'enquête qui doit avoir lieu aux termes de l'article 45 de la Loi sur la défense nationale ne peut pas être une enquête publique.

Ce n'est pas du tout le cas. Le député de St. John's-Est aurait dû savoir que la ministre est investie de tous les pouvoirs discrétionnaires en vertu de cet article. Je suis certain que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait cela—même si nous savons que la ministre de la Défense nationale l'ignore—et que le gouvernement aurait pu ouvrir une enquête publique s'il avait voulu.

Personne de ce côté-ci n'a demandé qui avait commis quel crime. C'est la ministre qui a fait des observations à ce sujet. À notre avis, il est important qu'il y ait une enquête publique pour que les Canadiens continuent à avoir confiance dans nos forces armées.

Les députés d'en face laissent entendre que, d'une manière ou d'une autre, ils sont plus canadiens et soutiennent davantage les forces armées que nous, de ce côté-ci de la Chambre. C'est absolument faux. Pour reprendre les paroles du leader du gouvernement à la Chambre, c'est absolument faux. Notre très éminent collègue de Bonavista—Trinity—Conception, qui avait un grade élevé dans les forces canadiennes, tous les membres de notre caucus et moi-même appuyons grandement les Forces armées canadiennes. Je sais que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures va décrocher le

téléphone plus tard dans la journée pour dire à la ministre de la Défense nationale: «Je ne crois pas que tu jouisses de l'entière confiance des députés à la Chambre des communes. Tu devrais agir de façon raisonnable et responsable en cédant ta place. Soit, poursuis ta campagne pour devenir le prochain chef du Parti conservateur, mais démissionne afin qu'on puisse nommer un ministre de la Défense nationale à plein temps.» Ainsi, celui-ci pourra faire tout ce que la ministre de la Défense nationale avait promis de faire, c'est-à-dire aller en Bosnie et rencontrer les diverses communautés, enfin tout ce que j'aurais cru qu'un ministre de la Défense nationale à plein temps aurait pu trouver le temps de faire et que la ministre n'a malheureusement pas pu faire.

• (1520)

J'espère que tous les députés souscriront non seulement à la lettre de cette excellente motion dont ils sont saisis, mais également à l'esprit qui l'a inspirée. Je vous remercie donc de m'avoir permis de faire ces observations. Je sais que mon collègue, le député de Davenport, voudra participer pleinement à ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas d'autre question ou observation, la parole est au Parti libéral et je pense que le député de Davenport partagera son temps avec le député de Papineau—Saint-Michel.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, à l'intention des téléspectateurs, je voudrais répéter, comme l'a fait au début du débat le député de Winnipeg-Sud-Centre, que notre motion a trois objectifs précis: premièrement, critiquer la ministre de la Défense nationale, deuxièmement, exprimer la profonde inquiétude de la loyale opposition pour les membres des forces canadiennesqui participent à de difficiles missions de paix et, troisièmement, rappeler au gouvernement que la Guerre froide étant terminée, un changement d'affectation des dépenses du secteur militaire selon les principes si éloquemment exposés par le député de Winnipeg-Sud-Centre ce matin, serait extrêmement bénéfique à l'économie canadienne.

Je vais passer brièvement en revue ces trois aspects dans le temps dont je dispose, mais je vais commencer par consigner au compte rendu une déclaration de notre chef, faite à Sainte-Foy il y a environ un mois, au sujet de la politique libérale en matière de défense. Il disait que les bases militaires seraient progressivement converties à de nouveaux usages appropriés puis que nous favoriserions la diversification de notre industrie de défense, pour qu'elle se réoriente vers des productions civiles, comme l'ont déjà fait d'autres pays occidentaux industrialisés.

> En défendant cette thèse, le député de Winnipeg-Sud-Centre a affirmé qu'un gouvernement libéral utiliserait le programme de subventions de 200 millions de dollars, que le gouvernement fédéral destine actuellement à la production de défense, pour aider les entreprises à se convertir à de nouvelles techniques de dépollution, par exemple, et d'autres technologies qui pourraient éventuellement favoriser, entre autres, la création d'emplois et l'expansion.

Le critère fondamental, c'est qu'il faudra réexaminer toute la politique de défense du gouvernement du Canada en fonction du maintien de la paix, la nouvelle fonction principale de l'armée. C'est ce qu'a expliqué notre porte-parole en matière de défense, le député de Labrador.

Nous soulevons cette question en gardant à l'esprit d'autres préoccupations, notamment l'affaire des Somaliens qui ont perdu la vie dernièrement dans des circonstances qui feront enfin l'objet d'une enquête.

• (1525)

Nous défendons avec insistance, comme on a pu le voir à plusieurs reprises durant la période des questions, l'idée que l'enquête doit être menée au grand jour, et non à huis clos, parce que des civils ont perdu la vie dans ces incidents.

La ministre a le pouvoir d'ordonner une enquête ouverte si elle le veut. Elle ne devrait pas avoir peur d'une telle enquête. Nous devons rappeler au gouvernement la promesse qu'il avait faite lors des élections de 1984 et que le premier ministre avait réitérée en 1988. Il nous avait promis un gouvernement ouvert.

Le gouvernement du Canada et le Parti conservateur ont ici la possibilité de montrer que lorsqu'ils font une promesse, ils la tiennent, ce qui, malheureusement, ne s'est produit que très rarement depuis neuf ans.

Cette motion vise aussi à nous faire réfléchir à la situation en Bosnie-Herzégovine. Quand on évoque cette région du monde, on pense immédiatement à certaines villes comme Dubrovnik, Tuzla, Srebrenica et Sarajevo, qui sont très présentes à la mémoire et à l'esprit de la communauté internationale.

Les régions civilisées du monde éprouvent un sentiment de culpabilité de plus en plus grand pour n'avoir su épargner tant de vies innocentes. Une question demeure: comment aurait-on pu éviter une tragédie humaine d'une telle ampleur? On peut, rétrospectivement, répondre à certaines de ces questions peut-être, mais encore là, de façon incomplète.

La première réponse qui me vient à l'esprit, c'est qu'au moment où la Yougoslavie a commencé à éclater, et cela vaut aussi pour l'Union soviétique, on s'est empressé, de façon inconditionnelle, de reconnaître les nouvelles nations qui voyaient le jour. C'est l'Allemagne, en particulier, qui a amorcé le mouvement avec sa reconnaissance immédiate de la Croatie.

On ne peut s'empêcher de penser que les choses se seraient déroulées avec plus d'ordre en Europe si l'on avait bien réfléchi avant de procéder à cette reconnaissance et si l'on avait agi de façon plus posée, en assortissant cette reconnaissance de certaines conditions comme par exemple l'engagement des pays de l'Ouest à respecter les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres déclarations importantes des Nations Unies. Ces nouvelles nations se seraient mieux comportées, et on aurait mieux contrôlé la période de transition. Nous avons tous une part de responsabilité dans la façon dont l'Ouest a reconnu les nouvelles nations et la rapidité avec laquelle il l'a fait.

Une autre réponse possible est celle de la réaction lente et désorganisée de la part, surtout, des gouvernements de l'Europe de l'Ouest. La communauté internationale s'attendait à ce qu'ils réagissent en bloc, notamment à la crise naissante dans l'ancienne Yougoslavie.

Il semble donc qu'un certain nombre de décisions aient été prises de manière bilatérale ou sans vraies consultations, ce qui a donné lieu à la situation catastrophique que nous connaissons aujourd'hui.

• (1530)

Tout ce que je peux dire en terminant, c'est que la situation dans l'ancienne Yougoslavie est à l'origine du nouveau rôle qui est en train de se dessiner pour les Nations Unies. Nous abandonnons aujourd'hui notre rôle traditionnel de maintien de la paix pour lequel nous étions bien connus et dans lequel nous excellions pour nous lancer, lentement et avec hésitation, dans une nouvelle phase, celle de la pacification. Nous aurons besoin, pour nous guider, de toute notre sagesse et de toutes nos connaissances historiques de la région dans laquelle nous enverrons des soldats. Nous devrons nous montrer prudents et perspicaces et veiller à garantir leur sécurité.

Les crédits

J'aurais aimé parler plus longtemps mais malheureusement, mon temps de parole est écoulé.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je comprends que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures semble pressée de prendre la parole en cette Chambre, mais je lui demande un petit moment de patience de 10 minutes. Peut-être pourra-t-elle profiter de son intervention pour nous expliquer de façon plus claire et beaucoup plus précise la situation des troupes canadiennes basées présentement à l'étranger, ce que ne peut faire sa collègue, la ministre de la Défense nationale.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes particulièrement inquiets pour la sécurité des troupes canadiennes qui sont engagées sous plusieurs fronts actuellement, où les raisons d'une présence militaire canadienne à l'étranger ne semblent pas être expliquées de façon adéquate par le gouvernement.

Depuis toujours, le Canada a souscrit à des opérations de paix à travers le monde. Le Canada a toujours été à l'avant-garde des missions de paix à l'étranger dans le contexte des interventions des Nations Unies. Cependant, depuis quelque temps, il semble que les Nations Unies prennent des initiatives qui ne sont pas nécessairement des initiatives de paix. Et lorsqu'on intervient dans des régions où on est plus ou moins bienvenus, la question qui doit être posée est celle-ci: Est-ce que vraiment nous pouvons contribuer à ce moment-là à instaurer la paix? Il est certain que notre parti appuie la décision d'envoyer des troupes en Bosnie. Il est certain que notre parti est tout à fait d'accord avec tout effort de paix valable qui pourrait être entrepris par les Nations Unies et dans le contexte d'une initiative des Nations Unies pour régler ce problème. Mais il est évident que lorsque l'on voit certains pays européens avoir des réticences et remettre en question la présence de leurs troupes dans ce coin du globe, on peut nous aussi au Canada se poser la même question.

J'entendais récemment à la télévision française le ministre de la Défense de la France qui posait tout simplement la question, à savoir s'il était valable et essentiel, dans le contexte de l'évolution du dossier, dans cette partie du monde que l'on peut appeler l'ancienne Yougoslavie, à savoir si les troupes françaises devaient continuer à y jouer un rôle. Or je dis que le gouvernement du Canada a une carte importante à jouer sur la scène internationale, mais qu'il ne peut pas être de tous les conflits. Il ne peut pas être partout à la fois, au moment où ce gouvernement demande justement au ministère de la Défense nationale de couper ses budgets, au moment même où ce gouvernement canadien limite les ressources financières du ministère de la Défense nationale. Or on ne peut pas avoir deux poids, deux mesures et jouer deux rôles en même temps.

Les crédits

• (1535)

Et je m'interroge sur la pertinence de maintenir une présence canadienne dans autant de coins du monde où la raison d'être canadienne peut être contestée. Il y a tout près de nous, un conflit qui perdure à Haïti où le gouvernement du Canada a dit qu'il voulait jouer un rôle pour rétablir la démocratie. Or, je sais que le nouveau président des États-Unis réfléchit à la possibilité d'y envoyer des troupes dans le cadre d'une mission de paix des Nations Unies. Est-ce que le gouvernement du Canada a réfléchi à cette possibilité? Parce qu'il est évident que la démocratie ne sera jamais réinstaurée à Haïti si un contrepoids à la dictature militaire haïtienne n'existe pas dans ce pays.

Or, au moment où nous nous apprêtons à dépenser des sommes faramineuses pour acheter des hélicoptères dont l'utilité est remise en question et où le gouvernement insiste pour faire cette dépense inutile à ce moment-ci, on peut se demander: Est-ce qu'il y a de véritables priorités au ministère de la Défense?

Le gouvernement du Canada a eu une politique étrangère personnelle au cours des années. Le gouvernement du Canada a toujours été à la fine pointe du progrès et je dirais que successivement les premiers ministres canadiens ont su imprégner une politique étrangère originale et personnelle au Canada. Or, il faut bien constater que sous l'actuelle administration conservatrice, la politique canadienne étrangère est devenue beaucoup plus une copie conforme à la politique étrangère américaine. Nous avons perdu, dans une très large mesure, notre originalité et notre indépendance d'action. Trop souvent, le gouvernement canadien a copié sa politique étrangère sur les diktats de la Maison Blanche américaine. Il est grand temps de revenir à des décisions prises au Canada, par des Canadiens et dans l'intérêt du Canada. J'espère que la ministre des Affaires extérieures qui va intervenir dans quelques minutes pourra nous dire pourquoi son gouvernement a toujours été à la remorque des décisions américaines dans le domaine des affaires extérieures et ce, continuellement. Aucune initiative personnelle claire et surtout dans les intérêts du Canada n'a été prise au cours des dernières années par l'actuel gouvernement conservateur.

Au moment où le premier ministre se prépare à faire sa tournée d'adieu, je lisais, ce matin, dans le journal *La Presse*, un article de M. Marcel Adam qui rappelait avec quelle exactitude le premier ministre Trudeau, alors qu'il n'avait même pas encore démissionné avait décidé de faire une tournée des pays détenteurs de la bombe atomique pour suggérer des moyens de parer à la menace nucléaire qui pesait sur l'humanité. La guerre froide était alors à son paroxysme, rappelle M. Adam. La défense aérienne soviétique avait abattu un avion coréen rempli de passagers. Le président des États-Unis, M. Reagan, avait décidé de relancer la course aux armements pour rétablir l'équilibre des forces, notamment en installant des missiles nucléaires en Europe occidentale et en mettant en chantier le bouclier spatial antimissile.

Voilà le contexte qui existait à l'époque quand le premier ministre du Canada avait fait cette tournée, pour amener les grandes puissances à cesser cette course folle aux armements, à aller dire à Moscou, aux Russes, de cesser cette course effrenée aux armements, à aller dire au président des États-Unis que sa politique risquait de mettre en péril la paix mondiale, à aller parler aux chefs des grandes puissances en tenant un langage canadien dans les intérêts du Canada et surtout dans l'intérêt de la paix mondiale.

• (1540)

En terminant, je formule le voeu que, très bientôt, un nouveau gouvernement—qui ne sera pas un gouvernement conservateur—sera enfin capable de donner aux Canadiens, à nouveau, une véritable politique étrangère et une politique de défense qui soient à l'honneur du Canada, faites par les Canadiens et pour les Canadiens.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je regrette que l'honorable député de Papineau ait commencé par des questions sérieuses—lui qui est connu parmi les Libéraux pour dire des choses importantes quand il s'agit de sujets très sérieux—et en ait fait un discours très partisan et ait dit des choses qui étaient fausses.

[*Traduction*]

À propos du type de leadership dont a fait preuve le premier ministre actuel par opposition à son prédécesseur, j'aimerais faire remarquer que nous avons aujourd'hui à la tête du Canada l'un des plus grands dirigeants et hommes d'État du monde.

Je ferai remarquer à la Chambre par exemple, qu'au Sommet de Vancouver, c'est vraiment le premier ministre du Canada qui a—et je suis ici pour en témoigner—préparé le terrain de cette rencontre extrêmement constructive entre le président Clinton et le président Eltsine, rencontre qui a marqué l'établissement de relations nouvelles extrêmement importantes pour le Canada. C'est le

premier ministre qui a amené les pays du Groupe des Sept à fournir de l'aide à la Russie et en fait aux autres républiques qui formaient l'ancienne Union soviétique.

Les députés de l'autre côté parlent beaucoup du premier ministre, de ses visites aux dirigeants d'autres pays, et du voyage qu'il doit effectuer prochainement.

L'ancien premier ministre—M. Trudeau, si je me souviens bien—a fait de nombreux sauts un peu partout dans le monde pour des visites qui avaient ou non à voir avec les intérêts stratégiques du Canada. Je sais par exemple que si, lors de son dernier voyage où il a passé cinq jours au bord de la mer Égée, il a envisagé l'avenir du Canada, il l'a fait en se prélassant sur la plage.

Le voyage qu'entreprendra le premier ministre est tout à fait dans l'intérêt de notre pays. Je suis très fière d'être associée à un premier ministre qui, comme il le prouve depuis huit ans, a toutes les qualités d'un chef et d'un homme d'État. En fait, c'est à lui que notre pays doit l'excellente réputation dont il jouit aujourd'hui. Bâtissant sur l'histoire, il nous a guidés dans cette ère nouvelle qui succède à la guerre froide. Il l'a fait avec une grande sensibilité, beaucoup d'imagination et surtout en ayant à coeur les intérêts du Canada.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, pour répondre brièvement au commentaire de l'honorable ministre, je ne lui tiens pas rigueur qu'elle ait de l'admiration pour l'actuel premier ministre du Canada. Je lui ferai remarquer, cependant, qu'elle devrait lire le texte de mon intervention.

Je me suis bien gardé de critiquer le premier ministre qui se prépare à faire un voyage. Elle ne m'a pas bien compris si elle a pensé que je remettais en question la possibilité, le droit et le devoir même, à certains égards, d'un premier ministre canadien de voyager à l'étranger.

J'ai simplement remis dans ce contexte une déclaration que j'ai lue ce matin dans le journal, qui rappelle pourquoi M. Trudeau avait entrepris, à l'époque, la tournée qu'il avait faite. En fait, c'est une certaine réponse à ceux qui voulaient critiquer la tournée du premier ministre d'alors.

Ce que je veux dire à l'honorable ministre, c'est que, dans le contexte de la guerre froide, tel qu'il existait à l'époque, la visite du premier ministre Trudeau dans ces pays était particulièrement importante et valable. Or, je demande, et l'honorable ministre ne nous l'a pas dit, mais j'espère qu'elle aura l'occasion de le dire, ou le premier ministre lui-même le dira, quel genre de message doit-il aller livrer à ce moment-ci, après avoir annoncé sa démission, à Moscou, à Paris, à Londres et à Washington, s'il y retourne à nouveau?

• (1545)

De toute façon, j'ai constaté et je me suis réjouis, comme tous les autres Canadiens, du fait qu'il y ait eu une rencontre entre M. Eltsine et M. Clinton. Je suis certain que le fait qu'ils se soient réunis à Vancouver était, pour nous, un honneur. Mais je pense que de vouloir en attribuer trop de mérite au premier ministre est un petit peu exagéré de sa part. Mais je suis prêt à lui permettre cet enthousiasme.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais souligner tout d'abord avec quel plaisir j'ai écouté le député de Davenport qui, à mon avis, est le premier des députés de l'opposition à avoir mis un peu de sérieux dans ce débat.

[*Français*]

Je suis sûre aussi que j'ai des réponses aux questions concernant la Bosnie et des autres pays de cette triste région. L'honorable député a soulevé cela dans le petit discours qu'il vient juste de prononcer.

[*Traduction*]

L'une des raisons pour lesquelles je suis très heureuse de participer à ce débat, en dépit du fait que la motion elle-même soit ridicule et ne veuille rien dire, pas plus en français qu'en anglais, c'est qu'elle nous permet de poursuivre, à l'échelle nationale, la discussion sur le maintien de la paix que le gouvernement et moi-même avons entamée au début de l'année.

Nous accueillons avec plaisir une discussion pénétrante sur le nouveau climat et les conditions peu sûres dans lesquels nous participons aujourd'hui aux opérations de maintien de la paix. Nous voulons un débat public général car c'est vraiment là l'une des contributions majeures du Canada à la paix et à la sécurité dans le monde.

Permettez-moi de m'interroger sur le rôle joué par l'opposition dans ce débat national. Le cynisme et le parti pris de la motion du porte-parole de l'opposition révèle un intérêt très superficiel pour les questions de fond. Il ne cesse de répéter les mêmes vieilles affirmations prétendant que les mandats de nos casques bleus sont trop flous et que nos soldats chargés du maintien de la paix sont mal équipés et mal préparés.

Rien n'est plus loin de la vérité; ces déformations de la réalité sont dignes du plus grand mépris. Les députés de

l'opposition ne peuvent pas s'être penchés très sérieusement sur ce sujet, s'ils ne peuvent pas faire mieux.

En outre, laisser entendre que les mandats de nos casques bleus sont flous et pas assez précis est non seulement alarmant pour les familles et pour les Canadiens qui se soucient de nos soldats, mais aussi en totale contradiction avec les études soigneuses qui sont faites avant de nous engager dans chacune des opérations de maintien de la paix auxquelles nous prenons part. C'est également en contradiction avec les efforts soutenus que nous faisons au niveau diplomatique pour nous assurer que les autres gouvernements comprennent ces mandats de la même façon que nous.

Depuis le temps que le Canada envoie à l'étranger des troupes chargées du maintien de la paix, y compris sous les gouvernements libéraux, les gouvernements successifs ont dû prendre en considération les risques propres à ces missions et le rôle que le Canada estime devoir jouer sur la scène mondiale. À cette fin, nous avons établi des critères que nous examinons attentivement avant d'accepter une demande claire et précise des Nations-Unies d'envoyer des troupes canadiennes dans un endroit névralgique.

Le premier critère prévoit qu'il doit exister une menace à la paix et à la sécurité internationale. Les principales parties au conflit doivent consentir à la présence de la mission de maintien de la paix et à la participation des troupes canadiennes à cette mission. L'opération doit être liée à une entente en vertu de laquelle les parties s'engagent à rechercher une solution politique au différend. La mission doit relever d'autorités politiques comme le Conseil de sécurité des Nations-Unies. La mission doit avoir un mandat clair et réaliste et posséder une base financière solide et de bonnnes ressources logistiques. Ce sont là les critères qui déterminent la participation des troupes canadiennes à toutes les missions de maintien de la paix.

[*Français*]

Ces lignes directrices ont guidé notre gouvernement lorsqu'il a décidé d'envoyer des troupes de maintien de la paix, particulièrement en Croatie, en Bosnie et en Somalie. Comme je l'ai déjà dit à diverses occasions, et en particulier au Séminaire sur le maintien de la paix que j'ai présidé le 9 février, les circonstances dans lesquelles se déroulent les opérations de maintien de la paix ont changé dramatiquement depuis la fin de la guerre froide.

Nos soldats de la paix assument aujourd'hui de nouvelles tâches, notamment d'ordre humanitaire, ce qui est particulièrement évident en Bosnie et en Somalie. À d'autre occasions, par exemple au Cambodge, ils coopèrent avec des observateurs de l'action civile, des organismes de secours humanitaire, des policiers et bien d'autres organismes, pour soulager la souffrance et préparer la reconstruction de sociétés désintégrées.

• (1550)

Le monde a changé considérablement depuis quatre ans. Un monde familier a soudainement disparu, et un nouveau monde est en train de naître dans l'incertitude, la réapparition d'un nationalisme odieux et la haine religieuse. Nous pourrions facilement fermer les yeux sur cette nouvelle réalité ou nous cantonner dans un confort passif. Ce n'est pas ce que le gouvernement a choisi. Nous avons à coeur de promouvoir notre réputation de gardiens de la paix expérimentés et dignes de confiance et de la mettre à profit en faisant preuve de pondération et d'imagination et aussi de compassion et de préoccupation tant pour les victimes de conflits que pour les soldats.

Le Canada déploie ses soldats de la paix lorsque la communauté internationale a décidé qu'elle a besoin d'eux et que leur contribution sera utile. Il est important de le souligner. Le soutien accordé aux Nations Unies et au système multilatéral est un des piliers de la politique étrangère du Canada. Étant donné notre histoire et notre place dans le monde, nous pouvons nous en féliciter.

Les Nations Unies avaient la responsabilité d'un effectif de 10 000 soldats de la paix il y a six ans, et en dirige près de 50 000 aujourd'hui. Ce chiffre pourrait bientôt doubler. Il est donc crucial pour le Canada de veiller à ce que l'ONU soit mieux équipée pour les tâches que lui assignent ses États membres. C'est ce qu'a reconnu le secrétaire général, qui a lancé un pressant appel à la communauté internationale dans son agenda pour la paix. Le Canada a répondu à cet appel parce que l'efficacité des Nations Unies est aussi cruciale pour le renforcement de la paix et la sécurité dans le monde que pour la sécurité de ses gardiens de la paix, militaires et civils.

Le Canada a détaché au Bureau du maintien de la paix des Nations Unies certains de ses officiers d'état-major les plus compétents, y compris le conseiller militaire du secrétaire général, le général Baril, qui suggère que nous avons un rôle de leadership dans le dossier. L'une des études qui vient d'être terminée compte sur l'affectation de forces de réserve aux Nations Unies. S'il y est donné suite, les opérations pourront débuter plus rapidement et dans des circonstances optimales, ce qui améliorera la sécurité des troupes et celle des civils.

Nous réclamions une salle de situation qui demeure en alerte 24 heures par jour et sept jours par semaine. Nous avons été entendus, et les Nations Unies sont à mettre sur pied l'installation en question.

Je me dois, pour toutes les choses que je fais comme ministre, de consulter à fond ma collègue, la ministre de la Défense nationale et les chefs militaires du pays qui sont reconnus pour leur haute compétence professionnelle. Je peux assurer la Chambre que cette consultation se tient en permanence.

[*Traduction*]

Je voudrais demander aux libéraux s'ils comprennent comment sont établis les mandats et les directives des forces armées qui participent à des missions de maintien de la paix, car je crois qu'ils n'ont pas compris. Croient-ils vraiment qu'un mandat est énoncé dans un petit manuel qui prévoit toutes les situations imprévues que peut rencontrer un commandant sur le terrain? Le porte-parole d'en face n'a-t-il pas compris la relation qui existe entre les autorités politiques et les professionnels militaires, au point de croire que rien ne saurait être laissé au jugement et à la compétence professionnelle de nos troupes?

S'il y a confusion et équivoque, ce ne peut être que dans l'esprit des députés d'en face. De ce côté de la Chambre, nous comprenons les responsabilités que doivent assumer les commandants sur le terrain, les graves décisions qu'ils doivent prendre dans des circonstances variables. Ma collègue, la ministre de la Défense nationale et moi-même, faisons tous les efforts possibles pour veiller à ce qu'ils jugent appropriés, leur mandat et les ressources dont ils disposent pour exécuter les tâches qui leur sont confiées.

• (1555)

Ceci ne réduit en rien la difficulté de la tâche ni les risques en cause. Toutefois, on ne rend pas service à nos commandants, ni à nos soldats qui veillent au maintien de la paix dans tous les coins du globe, en affirmant qu'il appartient au gouvernement, sans parler du porte parole de l'opposition, de juger après coup chacun de leurs gestes.

C'est pourquoi j'ai résolument poursuivi des discussions la semaine dernière avec les responsables des Nations Unies, les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni et de la Grèce et le commissaire aux relations extérieures de la Communauté européenne. Nous reconnaissons le partenariat et la nécessité d'assurer le climat approprié à nos gens sur le terrain. C'est aussi pourquoi je suis souvent en communication avec le secrétaire d'État des États-Unis, M. Christopher. Son pays songe à jouer un rôle pour la première fois dans cette région perturbée.

Je cherche à m'assurer que les activités de maintien de la paix de nos militaires soient bien coordonnées avec celles des troupes des autres gouvernements, particulièrement dans le cas du soutien promis par nos alliés aux troupes canadiennes à Srebrenica.

Je rappelle aussi constamment aux autres gouvernements que si l'on projette à l'avenir des interventions militaires dans l'ancienne Yougoslavie, on devra tenir compte de la sécurité des troupes du maintien de la paix et des travailleurs des organismes humanitaires qui sont déjà sur place.

Voilà le genre de démarches diplomatiques que le maintien de la paix exige de la part du gouvernement. L'aspect le plus choquant de l'attaque du Parti libéral, c'est qu'elle discrédite les efforts que nous faisons de concert avec plusieurs autres pays pour amener les parties au conflit yougoslave à négocier.

Je veux assurer aux Canadiens et particulièrement à nos troupes chargées du maintien de la paix et à leurs familles que nous nous sommes engagés dans l'ancienne Yougoslavie en pleine connaissance de cause. Nous nous sommes joints à la FORPRONU en Croatie afin de mieux contrôler le cessez-le-feu et de prévenir un bain de sang. Je tiens à souligner à la Chambre que les efforts de la communauté internationale dans ce secteur ont été couronnés de succès. La situation dans le secteur ouest où nos troupes sont déployées est tendue, mais c'est quand même le secteur le plus tranquille de la région et l'endroit où la situation est la plus stable.

La semaine prochaine, je vais me rendre sur place pour aller dire à nos soldats à quel point les Canadiens sont fiers d'eux. Même si la FORPRONU a du mal à s'acquitter de sa mission à cause de la méfiance et de la haine des deux côtés, on ne peut que renouveler son mandat; il n'y a pas d'autre solution. La FORPRONU I à laquelle les Canadiens ont participé a sauvé d'innombrables vies en Croatie et les Canadiens sont fiers d'avoir contribué au succès de cette mission.

Le Canada s'est joint à la FORPRONU II en Bosnie pour accomplir une mission humanitaire absolument nécessaire: escorter les convois de nourriture et de médicaments et protéger les réfugiés contre les attaques. Là encore, cela a permis de sauver des milliers de vies, mais n'a pas conduit, malheureusement, au règlement du conflit. Personne mieux que moi n'est au courant des terribles tragédies personnelles auxquelles on assiste, du viol de femmes et de jeunes filles, de la douleur qu'éprouvent ces gens face à la perte de leur maison et la disparition d'êtres chers.

Nous sommes constamment en rapport avec la FORPRONU, et les Nations Unies à New York, pour nous assurer que nos soldats profitent de l'appui et de l'encadrement voulus pour s'acquitter de leur mandat extrêmement difficile. Nous nous sommes assurés qu'il y ait suffisamment d'officiers canadiens dans la structure de commandement globale.

Je voudrais rassurer les Canadiens en particulier au sujet de Srebrenica, cette ville sur laquelle tous les yeux du monde sont tournés à l'heure actuelle. Le 6 avril, le Conseil de sécurité a décidé de placer la région sous la

protection des Nations Unies et d'en faire un «secteur protégé» afin d'éviter que quelque 30 000 musulmans assiégés ne se fassent massacrés.

La FORPRONU a décidé d'envoyer une compagnie de soldats canadiens et elle a amené les Serbes et les Musulmans à conclure un accord de démilitarisation. Je tiens à signaler avec beaucoup de fierté que cette mission empêche dans une large mesure qu'une autre tragédie ne se produise dans cette ville.

Elle n'est pas sans risque, mais nous avons examiné en détail tous les aspects touchant la sécurité de nos troupes. À la suite de nos consultations avec les Nations Unies et des pays clés comme le Royaume Uni et la France qui ont offert leur appui et leur aide au besoin, nous sommes persuadés que leur sécurité n'est pas menacée.

• (1600)

Je voudrais clarifier cette mission, car contrairement à ce qu'on affirme, nos 194 soldats présents sur place ne sont pas là pour défendre des milliers de musulmans non-armés contre des milliers de Serbes bien armés. Il s'agit là d'une opération de maintien de la paix dans le cadre de laquelle les casques bleus canadiens doivent surveiller l'application d'un accord signé par les deux parties. Il n'entre pas dans leur mandat de participer aux combats.

De fausses rumeurs veulent que les gardiens de la paix soient mal équipés. Nos soldats ne sont pas assez bien équipés pour résister à une attaque énergique; mais ils sont mieux équipés que les sceptiques d'en face l'ont laissé entendre à la population.

Ils peuvent à la fois se défendre et assurer la protection des villages contre les gredins. Ils ont la formation et l'équipement qu'il faut pour cela. Si, toutefois, il y avait une attaque d'envergure, ce qui n'est pas prévu pour le moment, les gardiens de la paix recevraient du renfort ou seraient retirés.

Je dois me rendre en Bosnie la semaine prochaine, de sorte que j'obtiendrai plus de renseignements, que je serai heureuse de communiquer à la Chambre dès mon retour. Encore une fois, je serai alors en mesure de dire personnellement à nos troupes la grande fierté qu'elles nous inspirent.

Je m'arrête quelques instants sur la situation en Somalie parce que, lorsque le Canada a décidé de participer à la première opération de maintien de la paix là-bas, c'était aussi pour répondre aux inquiétudes des Canadiens face à un effroyable désastre qui frappait la population. Le Canada aurait-il dû rester indifférent à la famine et au banditisme qui sévissaient? Le gouvernement a refusé. Nos soldats se sont engagés là aussi à titre de gardiens de la paix, d'une manière dont les Canadiens peuvent être fiers.

Dès le départ, il est apparu que les opérations habituelles de maintien de la paix ne donnaient pas de résultats, mais nous avons néanmoins accepté de participer à une opération de pacification de l'ONU dirigée par les États-Unis. Nous n'avons pas pris cette décision à la légère et, encore une fois, ma collègue, la ministre de la Défense nationale, et moi-même avons procédé à des consultations rigoureuses pour garantir notre satisfaction à l'égard de tous les aspects de l'opération proposée, entre autres, des objectifs visés et des règles d'engagement. Nous avons reconnu qu'il y avait un besoin urgent de troupes et que l'opération reposait sur un principe solide.

Le Canada a joué un rôle déterminant pour qu'un climat sûr s'établisse en Somalie. Nos troupes ont permis de nourrir des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants affamés. Le Canada a insisté—nous étions au premier rang de tous les pays à cet égard—pour que la priorité soit accordée au désarmement des bandes qui attaquaient sans relâche la population. Il y a eu assez de progrès pour qu'un commandant de l'ONU prenne aujourd'hui la relève du commandement unifié. Dans une dizaine de jours, je serai en Somalie et je redirai à nos troupes que nous continuons de les admirer et de les appuyer.

Je termine en disant qu'il y a aussi des éléments constructifs, mais que l'opposition n'a pas tenu compte de certaines activités auxquelles nous participons, entre autres, à l'égard du plan de paix du Secrétaire général, plus précisément, en ce qui concerne la diplomatie préventive. Sous bien des aspects, il s'agit là d'un terrain neuf, où le gouvernement a d'ailleurs joué un rôle important sur le plan international et ce rôle a été en grande partie reconnu.

Nous avons du chemin à faire en ce qui concerne la diplomatie préventive. Nous ne sommes pas encore en mesure de reconnaître les signes de conflits imminents, de deviner leurs répercussions sur la souveraineté internationale et de remédier à la situation sans tarder. À défaut de le faire, les conflits qui apparaissent peuvent éliminer une génération et détruire un pays, comme on peut le constater aujourd'hui dans l'ex-Yougoslavie.

Le Canada est représenté dans les missions de surveillance de la CSCE au Kosovo et dans la république ex-yougoslave de Macédoine. Jusqu'à maintenant, nos efforts ont permis une plus grande stabilité. Nous avons aussi participé à des déploiements préventifs en envoyant plusieurs centaines de troupes dans la république ex-yougoslave de Macédoine, plus tôt cette année.

Il nous reste encore beaucoup à apprendre sur la façon de jouer ce genre de rôle. Quelles sont les techniques de surveillance à utiliser pour réduire les tensions et rétablir le calme? Comment pouvons-nous éliminer les causes sous-jacentes des conflits? Voilà le genre de discussions qui devraient se tenir à la Chambre et partout au Canada. Jusqu'à maintenant, nos vis-à-vis n'ont guère contribué d'une façon constructive au débat.

• (1605)

Les fonctions de pré-alerte, la diplomatie et les déploiements préventifs sont des tâches qui n'exigent pas toujours les mêmes ressources et forces massives qui sont nécessaires après coup. Ce sont toutefois des tâches qui requièrent un certain doigté, de la discrétion et de l'expertise.

Ce sont deux caractéristiques qui ont marqué notre réputation pendant toute la période de l'après-guerre. Cependant, dans l'ère de l'après-guerre froide, nous entrons en terrain neuf. Nous sommes en mesure de diriger nos capacités dans cette voie. En effet, nous avons la chance de redonner du lustre à notre réputation en faisant office de chef de file pour d'autres pays qui n'ont pas la même expérience ou la même conscience des différences ethniques, de l'auto-détermination et d'autres aspects que les Canadiens comprennent vraiment bien.

Comme je l'ai dit, la semaine prochaine, j'irai en Croatie et en Bosnie, puis en Somalie. Je rencontrerai nos gens sur le terrain et j'aurai de nombreuses questions à leur poser parce que j'estime que dans des opérations délicates comme celles-là, l'efficacité et la clarté des communications exigent une attention constante. Nous entrons en terrain neuf. Si elle le voulait, l'opposition pourrait apporter une véritable contribution à ce processus. Jusqu'à maintenant, elle a choisi de n'en rien faire.

Je vais revenir riche d'une évaluation plus intéressante du problème, et je sais que je ne serai pas déçue par l'attitude de nos gens sur le terrain. Ils doivent relever un défi énorme. Nous les appuyons pleinement, et le faisons de manière innovatrice. Le maintien de la paix dans les années 1990 est une activité bien différente qu'aux premiers temps où il nous arrivait de perdre de nos gens, mais il demeure un aspect de nos activités internationales grâce auquel nous redécouvrons la mission qui nous est propre. Notre réputation s'en trouve grandie d'autant.

Les crédits

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai eu plus d'une fois le privilège de souhaiter la bienvenue aux membres du 1er Régiment du génie qui rentraient à la BFC Chilliwack. Je dois dire que je suis très fier de nos soldats et du rôle qu'ils ont joué au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies. En fait, ceux qui ont participé aux opérations pour libérer le Koweït il y a 18 mois se sont plutôt retrouvés dans une situation de guerre.

Je suis heureux de savoir que nos troupes reviendront de Somalie dans un avenir pas trop lointain.

Je veux demander à la ministre combien de temps encore elle croit que nos troupes devront rester en Croatie, en Bosnie et dans d'autres régions de l'ancienne Yougoslavie, car je sais qu'elles sont à plusieurs endroits là-bas? Pourrait-elle nous dire si les Nations Unies ont déterminé combien de temps les forces canadiennes devront rester là-bas pour remplir leur mandat et nous préciser à combien d'endroits différents dans l'ancienne Yougoslavie sont postés nos soldats canadiens actuellement?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je suis heureuse que le député pose cette question parce que l'une des choses que nous n'avons pas très bien réussi à faire en tant que membre des forces de maintien de la paix des Nations Unies, c'est trouver des façons de mettre fin facilement aux missions que nous entreprenons.

Chypre est un bon exemple de cela. Après avoir été là-bas pendant 29 ans, nous avons décidé de rapatrier nos soldats parce que nous estimons avoir contribué largement à faire régner la stabilité dans la région et que c'est maintenant à d'autres d'assumer ces responsabilités. Ce sont les parties en cause qui devraient prendre les choses en main. C'est à elles de trouver une solution au conflit.

Pour ce qui est de la Somalie, nous sommes allés là-bas pour une période de temps limitée, dans le cadre d'une mission humanitaire qui déborde un peu le cadre normal des missions de maintien de la paix, mais qui est conforme aux lignes directrices et à la Charte des Nations Unies.

Je ne peux pas donner de date précise au député, mais nos troupes quitteront la Somalie très prochainement. Certains soldats partiront peut-être à la fin de mai. Nous sommes en train de voir comment cela se passera et s'il

sera nécessaire de laisser des gens là-bas pendant une très courte période après le rapatriement des troupes.

• (1610)

La situation est légèrement différente dans l'ancienne Yougoslavie. Nous avons des gardiens de la paix dans le secteur ouest de la Croatie. Nous avons également des policiers non armés en Croatie, que nous avons souvent tendance à oublier. Ils sont là pour assurer la paix civile. Nous avons également des troupes à Sarajevo et à Srebrenica, et dans d'autres régions de la Bosnie. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons déployé des troupes dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine et nous avons des observateurs dans cette région, à Kosovo.

Dans les circonstances, il est évidemment très difficile de donner une date précise en ce qui concerne le rapatriement des troupes. Nous prions instamment les parties de tenter un rapprochement et d'entreprendre des négociations pour essayer au moins de régler le conflit et de mettre fin à la tragédie, même si nous n'arrivons pas à éliminer, dans un avenir prévisible, la haine et les divisions qui déchirent cette région. Toutefois, je comprends l'inquiétude du député en ce qui concerne la durée de ces missions.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Je me demande si la ministre aurait l'obligeance de nous dire combien, selon elle, la mission en Somalie coûtera aux contribuables canadiens.

Avant qu'elle réponde, j'aimerais citer les paroles que M. Mahbub ul Haq, chef des programmes de développement des Nations Unies, a prononcées à Ottawa, je crois, il y a quelques mois: «La menace pour vous, Canadiens, ne proviendra pas d'affrontements idéologiques, mais de la pauvreté. Vous qui formez 5 p. 100 de la population du globe devrez faire face aux 95 p. 100 qui proviennent des pays en développement. Vous pouvez arrêter les pauvres à vos frontières, mais vous ne pouvez pas empêcher la pauvreté de se répandre sous l'effet de la drogue, de la pollution et du terrorisme.»

Le gouvernement a réduit considérablement notre aide publique au développement sans aucune consultation de la population ou des parlementaires. Nous l'avons appris dans une mise à jour de la liste des pays que nous aidons et de ceux que nous condamnons, si l'on peut dire.

Je ne crois pas que la ministre, sauf le respect que je lui dois, comprenne qu'il s'agit là d'une question que les Canadiens ont très à coeur. Les Canadiens jugent idiot de dépenser un milliard de dollars en Somalie pour tenter de mettre fin à une tragédie si l'on cesse d'aider l'Ouganda et bien d'autres pays pour des motifs qui n'ont jamais été clairement expliqués. Je me demande si la ministre pourrait expliquer ces motifs aujourd'hui.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je suppose que le député veut vraiment obtenir les chiffres sur le coût de la mission en Somalie, mais je ne les ai pas ici, quoique nous en ayons déjà discuté. Il faut dire que la mission a changé de forme à plusieurs reprises. Je serai heureuse de lui obtenir les chiffres s'il le veut.

M. Kilgour: Un chiffre approximatif suffirait.

Mme McDougall: Je sais quel est, en gros le coût de la mission, mais je croyais que la question était sérieuse et que le député voulait des chiffres précis. Si c'est le cas, je serai heureuse de les lui obtenir, mais il ne semble pas intéressé.

Pour ce qui est du budget de notre programme d'aide, je tiens à préciser qu'il n'a pas été amputé sauvagement: le budget de l'aide a même augmenté plus rapidement que les dépenses du gouvernement pendant un certain nombre d'années. Il n'a subi de compressions que très récemment.

Quant aux modifications qui seront apportées à ce programme, il faut tenir compte de l'évolution des besoins auxquels il répond. Nous ne parlons pas uniquement de la Russie, des anciens pays de l'Union soviétique et d'autres pays semblables. Nous nous préoccupons de contextes généraux. Nous devons décider si nous nous concentrerons dans certains pays particuliers pour avoir un effet plus senti dans des régions précises. L'an dernier, l'ACDI a pris certaines décisions sur la répartition de ses fonds en Afrique.

Quoi qu'il en soit, la Chambre et les Canadiens peuvent avoir l'assurance que nous maintenons les fonds prévus pour les famines et autres urgences. À cet égard, notre politique n'a subi aucune modification. L'argent est là et disponible en cas de besoin.

Deuxièmement, les Canadiens seront consultés sur tous les changements que nous avons envisagés. Nous n'avons pas du tout l'intention d'éviter les consultations. Je saisis toute l'importance de l'aide. Le député a dit qu'il était insensé d'interrompre nos versements à un pays et de dépenser un milliard de dollars en Somalie. Compte tenu de la situation qui existait en Somalie, il aurait été tout à fait inutile d'accorder de l'aide à ce pays sans d'abord y aller pour créer un contexte où il était possible de nourrir les gens. Il est évident que dans le cas de la Somalie, il a fallu modifier notre politique.

Pendant le colloque sur le programme de maintien de la paix que j'ai organisé et que j'ai présidé en février dernier, des gens qui s'occupent de l'aide internationale ont suggéré de ne pas avoir un programme d'aide et un programme de maintien de la paix distincts, mais de songer à accorder une aide après une opération comme celle que nous menons en Somalie. Les programmes de l'ACDI, les missions de maintien de la paix, les missions de pacification et les opérations d'instauration de la démocratie devraient être davantage intégrées. Nous avons pris bonne note de ce point de vue. J'ai demandé à mes fonctionnaires de l'étudier. Lorsque nous serons en mesure de le faire, nous tiendrons un débat sur les structures dont nous devrions doter notre programme d'aide. Je pense que le député s'en réjouira.

• (1615)

Après avoir discuté avec nous de nos intentions, beaucoup d'organismes non gouvernementaux qui étaient très inquiets lorsqu'ils ont entendu toutes les rumeurs au sujet des modifications envisagées à notre programme d'aide ont déclaré qu'ils pourraient s'accommoder des nouvelles structures et qu'ils attendaient impatiemment de participer aux discussions.

M. Kilgour: Nommez-en un.

Mme McDougall: CARE.

M. Bill Blakie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, puis-je dire tout de suite que le député de Trinity—Spadina et moi-même partageons également les 20 minutes allouées au caucus néo-démocrate et que c'est moi qui prendrai la parole le premier? Je compte sur vous, monsieur le Président, pour me faire signe lorsque mes dix minutes seront écoulées.

C'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion de l'opposition officielle, qui prévoit ceci:

> Que la Chambre condamne le manque de leadership, le refus de rendre des comptes, de prendre des responsabilités et la crédibilité insuffisante de la ministre de la Défense nationale, car ces lacunes ont exposé à des risques inutiles les membres des forces canadiennes chargés de missions difficiles et délicates de maintien de la paix et contribuent à aggraver les problèmes financiers du pays, puisque la ministre insiste pour acquérir un équipement très coûteux, conçu pour des missions qui ne sont plus envisagées.

La «crédibilité insuffisante». Voilà une expression intéressante.

C'est une motion verbeuse, mais elle a le mérite de nous donner l'occasion de débattre un certain nombre de choses que la Chambre souhaite débattre depuis quelque temps déjà, je crois, compte tenu du rôle important que les troupes canadiennes jouent dans l'ancienne Yougoslavie et en Somalie.

Les téléspectateurs et les députés ministériels auraient tort de croire que cette affaire ne survient que parce qu'il se trouve que la ministre de la Défense nationale est candidate à la direction du Parti progressiste-conservateur et partant, qu'elle deviendra peut-être notre prochaine première ministre, ne serait-ce que brièvement.

Cette affaire serait venue de toute façon sur le tapis. Il est peut-être malheureux pour la ministre qu'elle détienne justement le portefeuille dans lequel se posent des problèmes pressants au moment même où elle souhaiterait se consacrer entièrement à sa campagne à la direction. Je crois juste de dire que l'opposition nourrirait les même inquiétudes et réclamerait les mêmes explications, peu importe qui occuperait le poste de ministre de la Défense nationale.

Je crois que la ministre de la Défense nationale a joué à un jeu très dangereux pour elle-même et pour la Chambre des communes en essayant fondamentalement d'éviter de répondre aux questions de la Chambre à cet égard. L'opposition était certes en droit de se plaindre de l'absence de la ministre de la Défense nationale et d'insister pour qu'elle se présente à la Chambre. Après tout, la ministre n'a pas été ici, pendant un certain temps du moins, pour répondre à nos questions et pour rendre des comptes sur sa façon de s'occuper de ces dossiers, surtout bien sûr en ce qui concerne l'évolution de la situation en Somalie.

La ministre s'est finalement présentée à la Chambre. Elle se serait causé un tort irréparable si elle ne l'avait pas fait. Peut-être devrions-nous établir des règles, monsieur le Président, sur le comportement des ministres qui présentent leur candidature à la direction de leur parti. Ils devraient peut-être avoir l'obligation de céder leur portefeuille à quelqu'un d'autre.

Les crédits

• (1620)

Normalement ou du moins fréquemment, j'en suis persuadé, ce n'est pas la mer à boire. Il se peut que le portefeuille que détient un candidat à la direction du parti soit sans histoires durant la course à la direction du parti. En l'occurrence—et l'exception en ce cas devrait peut-être dicter la règle—il n'en a pas été ainsi. Nous avons constaté à quel point il n'était pas bon que des parlementaires, et plus particulièrement des ministres, soient occupés aux affaires du parti à l'extérieur de la Chambre alors qu'ils devraient être ici à la Chambre pour rendre compte des événements qui se passent dans leur propre ministère. Ces événements préoccupaient non seulement les députés, mais aussi les Canadiens, les familles des Canadiens en service en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie, et aussi les gens partout dans le monde qui se préoccupent de la bonne réputation que le Canada s'est acquise en tant que pays voué au maintien de la paix et prompt à fournir des gardiens de la paix.

Je mentionne le problème de réputation, car l'une des choses qui m'ont dérangé immédiatement c'est que dès que l'opposition a commencé à poser des questions au sujet des événements en Somalie, le gouvernement a eu pour première réaction non pas de nous dire qu'il partageait notre inquiétude à ce propos, mais de chercher à calomnier l'opposition en laissant entendre que nous tentions de jeter le discrédit sur les Forces armées canadiennes. Il nous accusait de multiplier les insinuations.

Je me rappelle très bien le changment d'attitude du leader du gouvernement à la Chambre d'un jour à l'autre. Lorsque le député de Victoria a posé pour la première fois des questions au sujet des événements en Somalie, on l'a accusé de toutes sortes de choses. Puis, quand a été rendue publique la lettre d'un membre des forces canadiennes à son épouse, le ton a ensuite soudainement changé.

Comment se fait-il qu'on ne pouvait pas d'abord traiter sérieusement la question d'un député dont le sens des responsabilités est bien connu? Pourquoi a-t-il fallu assister à tous ces enfantillages à propos de ce député ou de n'importe quel autre député qu'on a accusés d'hostilité envers les Forces armées canadiennes?

Il me semble qu'on peut avoir une attitude favorable envers les Forces armées ou envers les gens qui en font partie et pouvoir quand même critiquer la politique du gouvernement, pouvoir quand même tenir à ce que justice soit faite à l'égard de certains événements ou de certains actes de la part de certains membres des Forces armées canadiennes.

C'est quand même pour cela que nous sommes entrés en guerre à un certain nombre d'occasions pour commencer, c'est-à-dire pour jouir de ce genre de liberté d'intervenir ici et de poser des questions franches et directes non pas seulement à propos de ce que font les méchants mais parfois aussi à propos de ce que font les bons. Comme cela arrive parfois, on observe un mauvais comportement même au sein de groupes et d'institutions qu'on pourrait par ailleurs respecter. Nous ne faisions pas autre chose.

La réaction initiale du gouvernement à été très ignoble à cet égard. Ce sont les ministériels qui ont cherché à transformer cette quête d'information en un échange d'attaques mesquines.

C'est nous qui nous nous préoccupions de la réputation des Forces armées canadiennes et de la réputation du Canada en tant que pays voué au maintien de la paix, en tant que pays qui a la réputation de dépêcher des gardiens de la paix compétents, dignes de confiance et professionnels partout dans le monde chaque fois qu'on a besoin d'eux.

À titre de député, j'ai eu personnellement l'occasion de visiter un certain nombre d'opérations canadiennes de maintien de la paix. J'ai toujours éprouvé de la fierté à l'égard du travail que nos militaires accomplissaient, que ce soit le long de la ligne verte à Chypre, que j'ai eu l'occasion de visiter, ou en travaillant directement avec des officiers canadiens expérimentés qui avaient participé à des opérations de maintien de la paix lorsque j'ai fait partie du comité spécial chargé d'examiner le processus de pacification en Amérique centrale, ou en visitant des gardiens de la paix dans d'autres contextes également.

• (1625)

Nous respectons beaucoup le travail des Canadiens. C'est pour cette raison que nous éprouvons de vives inquiétudes. Personne n'aime soulever ce genre de questions.

Le gouvernement et la ministre auraient dû se montrer plus ouverts. Comme ce que la ministre a dit à la Chambre est très différent de ce que le chef d'état-major de la Défense a affirmé—nous en avons eu la preuve en ce qui concerne les personnes qui étaient au courant, ce qu'elles savaient, le moment où elles l'ont appris et l'endroit où elles se trouvaient alors—je crois que l'enquête publique réclamée par de nombreuses personnes est une demande légitime. Une commission d'enquête militaire ne suffira pas à faire la lumière sur cette affaire, car ce genre de commission est très secrète. Je le sais par expérience, à cause d'un incident qui est survenu au début des années 1980. Un des électeurs de ma circonscription a été tué dans un accident impliquant la milice. Il nous a fallu deux ans avant d'obtenir la transcription des audiences de la commission d'enquête. Quand nous l'avons obtenue, l'histoire avait été oubliée dans une large mesure. Nous

n'avons pu obtenir la transcription qu'en nous prévalant des dispositions sur l'accès à l'information. Voilà pourquoi cette commission d'enquête me laisse quelque peu sceptique.

Je pense que la Chambre doit débattre davantage du nouveau rôle qui incombe aux forces chargées du maintien de la paix. La ministre l'a reconnu. Elle a tenu une conférence à ce sujet. Les députés et l'ensemble de la population canadienne doivent participer davantage aux discussions sur ce nouveau rôle. Nos militaires assuraient autrefois le maintien de la paix, là où il y avait une paix à maintenir.

Ils participent maintenant à l'acheminement d'une aide humanitaire, alors que les bombes pleuvent autour d'eux. Ils doivent parfois aussi instaurer la paix, parfois l'imposer. Ces activités sont très ambiguës et elles comportent de nouveaux risques et dangers.

Je recommande au gouvernement de réserver un peu de son temps à un débat sur cette question. Nous pourrions même tenir un débat spécial pour permettre aux députés de s'exprimer sur ces questions qui préoccupent beaucoup de Canadiens.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir ajouter mes remarques. Je ne vais pas répéter ce que mon collègue vient de dire ni ce que mon collègue de Victoria a dit avant la pause-déjeuner. Je pense qu'ils ont parfaitement su se faire comprendre.

Je voudrais aborder un autre aspect du problème. Nous avons appris, non seulement à la Chambre, mais également ailleurs, d'autres sources bien informées, qu'il y a des problèmes au sein des troupes canadiennes de maintien de la paix. Je vais en parler brièvement.

Dans le laps de temps qui m'est alloué, je voudrais approfondir davantage les problèmes qui se posent à nous en raison de la situation qui existe actuellement dans le monde et qui diffère passablement de celle à laquelle étaient habitués le gouvernement du Canada, les forces canadienneset la population.

Ce qui saute aux yeux, c'est d'abord que les troupes canadiennes ne semblent pas aussi bien préparées qu'elles pourraient ou devraient l'être. Sans trop m'appesantir là-dessus, je voudrais réitérer brièvement ce qu'en pensent non seulement certains députés ou certains de nos concitoyens, mais également l'armée, les autorités militaires.

Je fais particulièrement allusion à un rapport publié il y a quelques années et qui disait:

> Dans les collèges d'état-major, qu'il s'agisse du CCEFTC ou du CECFC, les OMP. . .

. . .abréviation de Opérations de Maintien de la Paix. . .

> ne reçoivent presque aucune attention. Le seul cours théorique donné à la CECFC consiste en une conférence de 45 minutes sur les opérations de maintien de la paix, suivie d'une discussion en groupe de 45 minutes.

• (1630)

Voici un autre rapport des forces canadiennes. Il date de juillet 1991—je vais revenir sur la question de la date. Je cite:

> Dans les Forces Canadiennes on estimait qu'il n'était pas nécessaire de consacrer beaucoup de temps à la préparation de nos troupes de maintien de la paix vu l'importance qu'on accorde déjà aux compétences militaires de base. Malheureusement, cette attitude gêne les rapports avec les autres troupes de maintien de la paix qui sont attentives aux voeux exprimés par l'ONU et qui perfectionnent graduellement les compétences particulières qu'exigent les opérations de maintien de la paix.

Fin de la citation. Je voudrais également citer un extrait d'un document d'état-major rédigé par le général de Chastelain en 1991:

> L'idée d'un centre national de formation aux opérations de maintien de la paix est très bonne. Ce serait une excellente solution si le nombre des missions de maintien de la paix auxquelles le Canada participe devait augmenter considérablement.

Je voudrais faire observer que, si les rapports remontent à deux ans, le dernier document, qui date de 1991, exprime la nécessité d'apporter un remède.

J'ai un autre commentaire. Il a été formulé par le général Clayton Beattie, qui disait:

> Si vous voulez qu'un travail important soit bien fait, faites-le comme l'ont toujours fait les forces canadiennespour leurs autres tâches prioritaires: mettez sur pied un centre de formation. Nous avons des centres de formation au combat terrestre, des centres de formation maritime, des centres de formation de base, des centres de formation aérienne, des écoles de génie, des écoles d'administration et de logistique, etc. Il est temps que le MDN mette sur pied un centre de formation au maintien de la paix.

Il est reconnu que la formation de nos troupes au maintien de la paix a besoin d'être améliorée. Je ne pense pas que la question ait été abandonnée par les Forces armées, mais je ne veux pas entrer dans les détails sur ce qui pourrait être fait, car ces commentaires ont été faits au sein des Forces armées.

Je dirais que les événements de Bosnie et de Somalie ont changé les besoins. Le maintien de la paix n'est plus ce qu'il était. La question se pose parce que l'on tente d'intervenir dans des situations qui n'existaient pas précédemment dans les opérations de maintien de la paix et qui ne semblent pas avoir été envisagées par l'ancien premier ministre Pearson qui est à l'origine de cela.

La guerre froide entre Moscou et Washington étant terminée, il faut reconsidérer les opérations de maintien de la paix. Précédemment, il y avait des négociations auxquelles participaient les puissances belligérantes et les superpuissances. On se mettait d'accord sur une certaine ligne de séparation et l'on envoyait des troupes des pays les plus neutres possibles que l'on pouvait trouver et qui étaient d'accord pour participer, et on leur demandait d'observer, de surveiller et de faire rapport et ainsi elles s'efforçaient de maintenir intacte cette ligne de démarcation ou de la paix.

C'est à partir de là que s'est développé, au cours des décennies, le principe du maintien de la paix qui, d'après moi, englobait surtout l'aide humanitaire, la surveillance d'élections, l'administration civile, l'observation, le renseignement, la détection précoce, la médiation et l'arbitrage. Ce ne sont pas véritablement des fonctions militaires, mais elles ne s'en éloignent pas trop. Aucune, cependant, n'exige l'utilisation de la force armée ni même une menace sérieuse d'intervention armée.

• (1635)

On nous demande maintenant d'envisager un déploiement préventif, dans le Kosovo peut-être, et d'imposer la paix, en procédant par exemple à un blocus maritime et à un blocus sur le Danube. Il n'y a aucune règle des Nations Unies à cet égard.

Le secrétaire général Boutros-Ghali essaye d'établir des règles mais ce n'est pas encore fait, je crois. Les choses ne sont pas très claires pour les Canadiens. Nous ne sommes plus liés aux États-Unis. On nous demande de faire beaucoup de choses, mais nous ne pouvons pas tout faire.

Le sentiment qui se dégage est que nous devrions en choisir une que nous faisons bien, à savoir le maintien de la paix. Ce serait pour le Canada la façon de servir le monde en toute indépendance.

Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, j'aimerais dire que nous devons voir où est situé le principal conflit au lieu d'être obsédés par les exemples immédiats. Le conflit principal se situe entre le Nord et le Sud, particulièrement les pays de la communauté atlantique qui exerçaient leur contrôle sur la plupart des autres pays qu'ils avaient, soit conquis militairement, soit colonisés. Maintenant ces pays, qui ont accédé à une indépendance politique de nom depuis la Deuxième Guerre mondiale, sont membres des Nations Unies. Ça se trouve à être également la division entre les nations riches et les nations pauvres.

À cet égard, je voudrais me référer au rapport des Nations Unies sur le développement dans lequel M. ul Haq dit:

> En 1960, 20 p. 100 de la population mondiale avait un revenu 30 fois supérieur à celui des plus pauvres, qui représentent 20 p. 100 de cette même population. En 1990, ce revenu était de 60 fois supérieur. Cette comparaison est basée sur la répartition entre pays pauvres et pays riches. Si on tient compte de la mauvaise répartition au sein des pays, les gens qui constituent les 20 p. 100 les plus riches de la population mondiale reçoivent au moins 150 fois plus que les gens qui constituent les 20 p. 100 les plus pauvres.

C'est évidemment un facteur de trouble, et pas seulement pour les pauvres. Certains des pauvres veulent changer leur condition. Quand il a témoigné à nos comités, M. ul Hag nous a dit qu'à son avis, les guerres futures ne se feraient pas tellement entre pays, mais plutôt entre peuples. Nous aurons donc besoin davantage de maintenir la paix que de maintenir l'ordre.

Le maintien de l'ordre est utile pour gouverner un territoire. Pour régler des conflits entre des peuples, il faut appliquer des méthodes différentes. Par conséquent, ce dont nous avons besoin, c'est de mener une étude au Canada et, bien sûr, aux Nations Unies, pour déterminer exactement ce qu'il faut faire pour assurer le maintien de la paix et comment y arriver.

Je ne suis pas sûr du tout que le maintien de la paix doive comprendre des mesures coercitives. Je suis d'accord avec un éditorial du *Globe and Mail* qui disait un jour que cette façon de faire respecter la paix ressemblait beaucoup à un moyen de faire appliquer la guerre. Ce maintien de la paix ressemble à la guerre.

Nous n'avons pas, entre les notions de guerre et de maintien de la paix, une ligne de démarcation aussi nette que nous le croyions depuis plusieurs décennies. Parmi les questions dont nous débattons aujourd'hui, il y a la nécessité de définir le maintien de la paix dans ce nouveau contexte qui oppose les plus riches et les plus pauvres, où que soient situées leurs frontières. C'est de ce côté-là qu'il faut chercher, si nous voulons contribuer à la paix mondiale.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue de Trinity—Spadina.

J'ai pris à coeur ses observations au sujet de la répartition de la richesse sur notre planète. Je pense plus particulièrement au fait que nous participons maintenant à des opérations de maintien de la paix en Somalie qui est certes l'un des pays les plus pauvres du monde. En ce qui concerne les problèmes internes auxquels les forces canadiennessont confrontées, elles semblent avoir plus que

leur juste part, du moins en ce qui concerne les troupes envoyées dans tous les coins du monde.

Le député pourrait-il donc me dire si, à son avis, ce que le Canada essaie maintenant de réussir en Somalie grâce, en partie, au recours à la force, ne pourrait pas être mieux réalisé peut-être, à long terme, grâce à une certaine générosité d'esprit.

• (1640)

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je pense qu'il a tout à fait raison, car c'est bien là la voie à suivre.

Je ne connais pas particulièrement bien la Somalie, mais je voudrais vous faire part d'un exemple qui est à peu près semblable, selon moi, celui du Salvador où je me suis rendu à plusieurs reprises et encore récemment en janvier; je pourrais également vous parler du Guatemala.

Les Nations Unies ne se limitent pas à des opérations de maintien de la paix au Salvador. Non seulement elles veillent au respect d'un cessez-le-feu qui n'a jamais été violé en un an, ce qui est tout à fait remarquable, mais elles ont également supervisé pendant un an des négociations qui ont conduit à des accords de paix signés en présence du Secrétaire général sortant des Nations Unies. Il a refusé de laisser partir les représentants des diverses parties tant que cet accord n'avait pas été signé.

Sous son successeur, les Nations Unies—et les Canadiens apportent à cet égard une contribution importante—demeurent présentes au Salvador et elles entendent y rester pendant encore un mois au moins après les élections qui auront lieu au début de 1994, afin de s'assurer, dans la mesure où une action internationale peut le permettre, qu'on respecte les accords de paix et les ententes prises au niveau de l'économie, des droits de la personne, du système judiciaire et le reste; tout cela après avoir permis en mars 1994, des élections qui, pour une fois, n'auront pas été truquées ni marquées par la violence. Les Nations Unies s'y sont engagées.

Il y a eu un précédent à ce sujet lorsque le gouvernement du Nicaragua a invité les Nations Unies à surveiller les élections dans son pays. La situation n'est pas la même en Somalie, car d'après ce qu'on m'a dit, il n'y a plus d'État puisqu'il a été détruit. Selon moi, une intervention pacifique de ce genre de la part des Nations Unies serait probablement beaucoup plus constructive pour toutes les parties intéressées et il serait préférable d'agir ainsi plutôt que de laisser faire les choses au point où une situation qu'on a laissé pourrir trop longtemps ne puisse plus être réglée que par les armes.

Les crédits

M. Ken James (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion qu'a présentée l'opposition.

Je tiens à parler de l'argument avancé par l'opposition selon lequel les membres des forces canadiennesactuellement chargés de missions de maintien de la paix dans le monde ont été exposés ou risquent d'être exposés à des dangers qui les rendraient vulnérables. Je crois que c'est une question qui nous préoccuppe et il importe que l'on en discute.

La situation est évidemment dangereuse. Il est évident pour toute personne qui suit l'actualité à la télévision ou dans les journaux que la mission dont sont chargés nos gardiens de la paix les expose à certains dangers. Je considère presque honteux et je trouve inquiétant qu'on mette ouvertement en doute les efforts déployés par les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes, alors que ce dont ils ont vraiment besoin c'est que nous soyons unis derrière eux et que nous leur accordions notre soutien.

Avant de parler de la situation sur le terrain dans l'ancienne Yougoslavie, je veux expliquer rapidement à la Chambre comment les hommes et les femmes de nos Forces armées sont préparés aux missions de maintien de la paix. Je crois que le député de Trinity—Spadina qui a pris la parole plus tôt était préoccupé par la formation à donner à nos gardiens de la paix, et il est importe d'examiner cette question.

Certains, mais pas mon collègue, croient à tort qu'il suffit au premier venu de se mettre un casque bleu sur la tête pour devenir un gardien de la paix. Il n'en est évidemment rien.

• (1645)

Je crois que les aptitudes générales au combat des forces canadiennessont de plus en plus essentielles à la majeure partie du personnel que nous déployons, en particulier en Bosnie. Il n'est pas étonnant qu'on dise que le maintien de la paix n'est pas un travail de militaire, mais que seuls les militaires peuvent le faire. Ce n'est que plus vrai aujourd'hui.

De fait, fort de ses 44 années d'expérience sur les cinq continents, le ministère de la Défense nationale est convaincu que les meilleurs gardiens de la paix sont les soldats, les marins et les aviateurs bien formés, qui connaissent bien leur métier.

Il est tout à fait insensé de croire que le gouvernement serait assez imprudent pour charger un contingent mal formé et mal équipé de quelque mission que ce soit dans le monde. À peu près n'importe quel député qui prend la peine d'y réfléchir s'en rendra compte.

L'instruction militaire de base de nos forces, qui assureront la défense du Canada ou rempliront des obligations en matière de sécurité collective, est à l'origine de leur souplesse, de leur capacité à réagir à toutes les situations et de leur discipline, bien entendu. Il s'agit là des principales caractéristiques requises pour le maintien de la paix.

Je ne devrais pas continuer sans profiter de l'occasion pour parler de l'instruction qui inquiète tant le député de Spadina. Les forces canadiennescroient vraiment que c'est grâce à l'instruction qu'ils reçoivent que nous avons des soldats de la trempe des nôtres pour le maintien de la paix.

Afin que l'instruction soit toujours maximale, les Forces armées évaluent constamment les méthodes qui préoccupent le député afin d'apporter les améliorations qui s'imposent. Certaines études ont révélé qu'il faudrait mettre plus l'accent sur l'instruction spécialisée dans les domaines de l'environnement, de la culture et de l'administration. Cette instruction est décentralisée et d'habitude adaptée aux missions précises confiées à nos gardiens de la paix.

Par exemple, un bataillon sélectionné reçoit une instruction axée sur la mission qu'il entreprend, au pays et avant le départ. Les officiers nommés à titre d'observateurs militaires des Nations Unies consacrent habituellement huit jours à l'instruction qui les préparera à bien exécuter leurs tâches. Les gens s'inquiètent à ce sujet et le député a certainement raison de dire que nous sommes constamment en instruction. Comme il l'a mentionné, nous devons assurer une certaine souplesse afin que les soldats puissent s'adapter à une époque en évolution.

Même les Nations Unies considèrent que l'instruction militaire de base procure une bonne partie des compétences nécessaires au maintien de la paix. Je ne veux pas donner à entendre, encore une fois, que personne ne s'inquiète de voir que ce sont des soldats, formés pour la guerre, qui assurent la paix. L'instruction qu'ils reçoivent dans les institutions appropriées les prépare certainement à être souples.

Le ministère de la Défense nationale s'efforce aussi de collaborer avec les Nations Unies, d'obtenir des renseignements et de dialoguer avec cet organisme en ce qui concerne l'instruction des troupes.

En outre, les soldats qui doivent servir dans des endroits comme le Plateau du Golan et la Syrie doivent participer à une semaine de familiarisation et d'instruction qui a lieu tous les trimestres à la BFC Montréal.

• (1650)

Il y a un programme de formation de huit jours, une fois par an, à la BFC de Montréal pour les officiers avisés d'une affectation possible en qualité d'observateurs militaires à des missions en cours. Il y a un programme de formation intensif de trois jours, qui se tient au quartier général de la Défense nationale à Ottawa, pour les officiers avisés d'un départ immédiat pour des opérations de maintien de la paix.

Il est évident que la formation des forces canadiennes de maintien de la paix est suffisante pour ces tâches-là. J'en veux pour preuve le fait que pendant plus de quatre décennies 90 000 Canadiens et Canadiennes ont participé à des missions de maintien de la paix de par le monde et que moins de 90 d'entre eux ont perdu la vie. C'est donc un excellent bilan. Sur les 90 000 hommes et femmes qui ont servi dans ces missions, nous ne déplorons que 90 pertes. C'est là tout un bilan qui nous confère une formidable réputation.

Notre expérience de maintien de la paix est le fruit des efforts collectifs déployés par les citoyens et les forces canadiennes engagés dans des patrouilles le long de la ligne verte à Nicosie, dans la détection de mines dans le désert du Koweït et dans des patrouilles en pleine jungle d'Indochine. C'est une expérience que veulent acquérir un nombre croissant de pays membres des Nations Unies.

Il n'est pas surprenant que le Canada soit sollicité pour faire profiter d'autres pays de son expérience de maintien de la paix. Le Canada a donc mis sur pied des équipes d'information. Après avoir fait ses preuves en tant que gardien de la paix, le Canada transmet maintenant ses connaissances aux autres pays. Plus de vingt pays ont ainsi profité des séances d'information données par des Canadiens formés à cette fin. En fait, des membres des forces canadiennes sont revenus à la toute fin de la semaine dernière d'Égypte et du Pakistan où ils ont donné ce genre de séance d'information. Nous aidons donc d'autres pays.

Le Canada est un membre respecté de la communauté internationale. C'est même une des raisons pour lesquelles les Nations Unies nous sollicitent toujours pour mettre notre excellence et notre expérience au service de missions de maintien de la paix. D'autres pays le savent, et ils voudraient bien savoir pourquoi le Canada et les Canadiens sont de si bons gardiens de la paix.

On leur explique toujours que c'est à cause de l'entraînement de base, ce dont a parlé le député de Spadina, de la discipline, de l'entraînement, d'un équipement satisfaisant, de bonnes communications et d'un soutien logistique compétent. C'est par tous ces éléments que s'explique le succès de nos forces.

Ce sont bien sûr ces qualités qui expliquent pourquoi la CEE et les Nations Unies ont fait appel à nous pour participer aux efforts internationaux visant à rétablir la paix dans l'ancienne Yougoslavie. En fait, le Canada a été parmi les premiers à réclamer une intervention internationale pour régler la crise. Il a tenu sa place, dans le concert des nations, et a accepté de faire ce qu'il pouvait pour mettre un terme à cet horrible conflit.

Même si la situation de l'ancienne Yougoslavie exigeait un personnel de maintien de la paix chevronné, le gouvernement a étudié soigneusement ce conflit à la lumière d'un certain nombre de critères ou de lignes directrices adoptées pour faciliter les décisions sur la participation aux missions de maintien de la paix.

Outre les aspects de la formation et les aspects militaires, l'opposition sera rassurée de savoir que l'on tient compte d'importants critères avant de prendre ce genre de décision.

Ces critères ne sont pas absolus, évidemment, mais ils ont été utiles au Canada, et ils tiennent compte d'un certain nombre de domaines. Il doit exister une menace à la paix et à la sécurité internationales. La mission doit aussi être liée à des efforts de règlement politique, et le mandat doit être clair et applicable. Les principales forces en présence doivent accepter la présence des troupes canadiennes dépêchées en mission de paix.

• (1655)

La mission doit pouvoir s'appuyer sur une conception clairement définie des opérations et avoir une structure de commandement et de contrôle appropriée. La taille, le matériel et la composition internationale des forces doivent convenir au mandat. La mission doit pouvoir compter sur un dispositif logistique approprié pour soutenir les troupes. Les responsables de la mission doivent rendre des comptes à une seule autorité identifiable qui a compétence pour soutenir les opérations, et il doit y avoir des dispositions appropriées sur le financement. La mission doit comporter des règles d'engagement claires, elle ne doit pas exposer inutilement les membres des forces canadiennes et elle ne doit pas compromettre d'autres missions des forces canadiennes.

Il y a une liste vraiment longue de critères très importants devant servir à prendre la décision.

Ce n'est qu'après avoir examiné toutes les implications qu'on a décidé de participer aux efforts internationaux en vue de rétablir la paix et la sécurité dans les Balkans. Je suis certain que tous les députés conviendront qu'en tant que Canadiens, nous ne devrions pas condamner les femmes et les hommes courageux qui font partie des forces canadiennes et qui, dans l'ex-Yougoslavie et ailleurs dans le monde, font de leur mieux pour aider.

De nombreux Canadiens, voire même plusieurs parlementaires, ont demandé pourquoi le Canada en était venu à participer aux efforts en vue de rétablir la paix ailleurs dans le monde. La réponse est simple. À tour de rôle, les gouvernements canadiens ont soutenu qu'un climat international plus sûr était la solution pour parvenir à un état permanent de sécurité et de prospérité au Canada.

C'est pourquoi, outre la défense, la sécurité collective, les efforts pour promouvoir le contrôle des armes et le désarmement, la résolution pacifique de conflits demeure un des piliers de la politique canadienne en matière de défense.

C'est pourquoi aussi le Canada est un ardent défenseur du maintien de la paix et des opérations connexes. Nous nous inquiétons des menaces contre de grandes communautés internationales qui peuvent résulter du débordement de conflits locaux et nous causer un grave problème international.

Quelque 4 300 membres des forces canadiennes participent actuellement à plus d'une douzaine de missions de paix ou d'opérations connexes partout dans le monde, y compris la mission de surveillance de la Communauté européenne et la Force de protection des Nations Unies, qui sont toutes deux présentes dans les Balkans.

Nous savons tous que le Canada apporte une contribution importante aux efforts internationaux en vue de rétablir la paix et la sécurité dans la région en y déployant plus de 2 100 soldats.

Monsieur le Président, je voudrais que tous les Canadiens sachent à quel point je suis fier des membres des forces canadiennes pour les efforts qu'ils déploient partout dans le monde. Je me réjouis de l'appui total que le gouvernement leur donne, où qu'ils se trouvent dans le monde actuellement, et ils sont dans de nombreux pays. De plus, le gouvernement croit vraiment dans le rôle qu'ils jouent et il les appuie en leur fournissant l'équipement dont ils ont besoin.

Une autre chose que doivent savoir les militaires canadiens chargés du maintien de la paix, c'est que les Canadiens les appuient solidement. Bien sûr, ils savent qu'en s'enrôlant, ils s'exposent à vivre des situations dangereuses, mais ils veulent avoir l'assurance que nous allons toujours leur fournir le meilleur équipement possible. En définitive, pourtant, ils veulent bénéficier d'un appui solide au Canada.

Le gouvernement dont je fais partie et moi-même les appuyons dans leurs efforts. En dépit des situations difficiles et des problèmes qui surgissent à l'occasion, je salue ceux que nous avons envoyés à l'étranger, ceux qui n'ont été ni mutilés ni blessés et qui ont donné une si grande contribution à l'humanité, et je félicite le gouvernement pour l'appui total qu'il a donné au forces canadiennes.

• (1700)

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le président, il y a une chose que j'ai remarquée au cours des dernières semaines à la Chambre des communes, et c'est la grande inquiétude exprimée par les députés de l'opposition au sujet de l'acquisition d'équipement. En fait, c'est probablement une des raisons qui les ont incités à présenter cette motion aujourd'hui, car il y est question de l'acquisition d'un équipement très coûteux, conçu pour des missions qui ne sont plus envisagées.

Je voudrais parler pendant un instant de la position de l'Ontario concernant l'acquisition de ces hélicoptères EH-101. Vous savez que les retombées de ce projet sur l'industrie canadienne totaliseront 113 p. 100 du prix d'achat de ces hélicoptères. Cela veut dire que ce projet rapportera plus d'argent au Canada que le gouvernement canadien n'en dépensera pour l'achat des EH-101.

Prenons l'Ontario comme exemple. Je suis très impressionné du nombre d'emplois qui seront créés grâce à ce projet. L'industrie ontarienne recevra 27 p. 100 des retombées de ce programme national. Parmi les sociétés qui bénéficieront de ce programme, mentionnons Fleet Industries, de Fort Erie, West Heights, de Kitchener, et SPAR Aerospace, de Toronto.

Plus de 50 p. 100 des pièces de cet appareil canadien seront fabriquées au Canada, y compris les systèmes électroniques. Treize pièces majeures du EH-101 seront fabriquées au Canada, et plus de 10 p. 100 de chaque EH-101 vendu dans le monde entier sera fabriqué au Canada.

Avec les frégates et les hélicoptères, nous aurons le genre d'équipement dont nous avons besoin. Cela représente des dépenses d'environ 1 milliard de dollars par année sur une période de 10 à 13 ans, mais c'est prévu dans le budget du ministère de la Défense. C'est de l'argent épargné grâce aux coupures dans les dépenses et mis à la disposition du ministère. La décision a été prise non seulement par le chef d'état-major et ses adjoints, mais aussi par le Cabinet. Ce sont eux qui ont décidé que nous avons besoin de ces hélicoptères, en plus des frégates, pour patrouiller plus efficacement notre littoral et pour exécuter le genre de missions dont nous sommes chargés.

Je me demande quelle est l'opinion du député qui vient de parler au sujet de l'acquisition de cet équipement et des emplois que cela peut créer dans sa région.

M. James: Monsieur le président, je remercie le député de Peterborough. Ce qui m'étonne toujours, c'est l'hypocrisie dont on est témoin à la Chambre des communes. Si, la semaine prochaine, une de nos équipes de recherche et sauvetage participait à une opération et s'écrasait dans son vieil appareil, il y aurait un tollé de protestations. Nous sommes donc en train d'acquérir du nouveau matériel pour les équipes de recherche et sauvetage et les Forces armées canadiennes, et certains nous reprochent de le faire.

De jeunes élèves m'ont demandé aujourd'hui ce que je pensais de cette question, alors que l'argent se fait rare. Je leur ai dit que j'ai été élevé dans une famille dont les revenus étaient plutôt modestes. Je me souviens que, lorsque j'étais jeune, nous avons dû emprunter de l'argent, et la question était de savoir si c'était pour réparer la vieille voiture ou en acheter une nouvelle. La dernière solution était probablement la plus intelligente, et c'est celle pour laquelle nous optons actuellement.

Les avantages industriels. . .

Une voix: Foutaise.

M. James: Bien, je n'essaierai pas de convaincre les députés d'en face. Et voilà une autre chose qui se produit ici. Lorsqu'ils ont pris la parole, je suis resté assis bien sagement et je m'attends à ce qu'ils fassent de même lorsque je parle. Les Canadiens n'aiment pas ce genre

d'attitude, notamment de la part d'un proche collègue comme le député de Kent. Cela me préoccupe un peu.

• (1705)

Les avantages industriels pour le Canada représenteront 113 p. 100 du prix d'achat. Les retombées sont absolument fantastiques. Tout le pays en bénéficie. L'Ontario profitera beaucoup de ces retombées industrielles.

Les libéraux veulent dépenser de l'argent pour toutes sortes de programmes ponctuels de création d'emplois. Il leur importe peu de prendre l'argent des contribuables canadiens pour financer ces programmes ponctuels qui dureront jusqu'à ce que les gens quittent la ville et que celle-ci cesse toute activité. Ils l'ont fait pendant des années. Qu'ils ne viennent pas me dire ce dont les Forces armées canadiennes ont besoin. Nous avons entendu toutes sortes de choses aujourd'hui dans le cadre du débat sur cette motion farfelue qui était même difficile à lire. Nous voulons donner aux forces canadiennes de l'équipement moderne et à la fine pointe au lieu de dépenser de l'argent sur du vieux matériel qui, au bout du compte, datera de 40 ans. En outre, cet achat important crée des emplois et a des retombées au Canada.

Le député préférerait que nous investissions les deniers publics dans des projets ponctuels de création d'emplois, mais pour chaque dollar de rentrée fiscale qui serait investi dans ce genre de projet, 50 c. seraient gaspillés avant même que le projet ne soit mis en marche. Les Canadiens ont trop subi ce genre de décisions.

M. Kilgour: Le pays est complètement fauché, Ken.

M. James: Les forces canadiennes, nos équipes de recherche et sauvetage et nos militaires disposeront maintenant à l'issue d'une étude qui a duré six ans d'un nouvel équipement moderne dont ils ont besoin et qui semble inquiéter les députés en faveur de cette motion farfelue.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, parmi toutes les sottises que nous avons entendues aujourd'hui, celle que vient de nous servir le député est la plus illogique.

Certains ont affirmé que, si cette somme de 6 milliards de dollars était consacrée à d'autres programmes, comme l'éducation, la formation ou l'infrastructure, elle permettrait de créer 70 fois plus d'emplois que ce juteux contrat.

Pourquoi le député n'admet-il pas que le projet a eu le feu vert, parce qu'il profitera à la circonscription de Frontenac?

M. Crawford: C'est juste.

M. James: Monsieur le Président, si le député prenait quelques instants pour réfléchir à tout l'argent que le gouvernement fédéral consacre aux programmes qu'il a mentionnés, il verrait que nous accordons, et à juste titre, beaucoup d'importance à l'éducation ainsi qu'à la mise en valeur des ressources humaines, question qui me préoccupe beaucoup. Il est évident que nous devons accroître les subventions dans ces domaines et agir intelligemment.

Toutefois, le gouvernement consacre plus de 42 milliards de dollars par an au développement des ressources humaines, à la santé, aux pénitenciers, à l'éducation des autochtones ainsi qu'en prestations aux familles pauvres, et ainsi de suite. Il est très important d'appuyer ces domaines et nous leur consacrons beaucoup d'argent. J'espère que nous pourrons faire mieux à l'avenir. Ces programmes ont une grande portée.

Je le répète, la première fois que nous tenterons de secourir quelqu'un au large de nos côtes avec de l'équipement désuet et qu'un appareil s'écrasera, il se trouvera un député pour se lever à la Chambre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, lundi, la ministre de la Défense nationale a accueilli le budget en ces termes: «Nous voudrions tous sortir de cet éthos dont l'éthos dominant est le remboursement du déficit.» Pas étonnant qu'il y ait un problème de communication à la Défense nationale!

Nous savons tous que la ministre adore faire étalage de ses connaissances, mais après avoir atteint un tel sommet dans l'incompréhensible, on ne peut que supposer qu'elle était dominée plus par l'éther que par le génie.

La motion dont la Chambre est saisie met en doute la crédibilité de la ministre de la Défense nationale. Je suis persuadée que la ministre elle-même serait la première à signaler que le mot «crédibilité» vient du latin *credibilis*, qui veut dire «qui mérite d'être cru».

• (1710)

Comment peut-on croire quelqu'un qu'on ne comprend pas?

Pas plus tard que l'autre soir, à la télévision nationale, la ministre se cherchait une menace étrangère pour justifier sa décision de dépenser une somme incroyable pour des hélicoptères EH-101.

Savante comme elle prétend l'être, elle doit savoir que le mot «incroyable» vient aussi du latin *credibilis*. Je dois reconnaître qu'elle a su forcer suffisamment la réalité pour dire que l'Iran avait peut-être un sous-marin qui risquait de constituer un jour une menace pour le Canada. En effet, il pourrait traverser la moitié du monde pour venir torpiller notre morue canadienne.

En fait, la ministre et son gouvernement n'ont pas encore avalé qu'on ait torpillé leur programme de sous-marins nucléaires de huit milliards de dollars. C'est pourquoi ils veulent maintenant consacrer près de six milliards de dollars à la construction d'hélicoptères destinés à couler les sous-marins étrangers. Je suppose que la ministre ne supporte pas que d'autres aient des sous-marins si elle ne peut pas en avoir.

Ce qui est plutôt étrange, toutefois, c'est que la ministre de la Défense nationale a pour adversaire le ministre de l'Environnement, qui est sûrement au courant du danger que constitue à l'heure actuelle pour les pays de la mer du Nord un sous-marin qui a été coulé au large de la Norvège au cours de la guerre froide.

Ce sous-marin nucléaire, qui a déjà commencé à laisser fuir des substances radioactives, menace de perdre suffisamment de plutonium pour causer un tort catastrophique à l'environnement marin.

Je suis persuadée que le ministre de l'Environnement serait le premier à dire que la dernière chose dont a besoin le Canada, c'est bien une épave de sous-marin nucléaire au large de ses côtes. On se demande donc pourquoi le gouvernement dépense six milliards de dollars pour se trouver exactement dans cette situation?

Mais attendez! La ministre de la Défense nationale, qui manque de crédibilité; nous dit que nous avons besoin de ces hélicoptères pour mener des opérations de recherche et de sauvetage. Sans doute pour aller à la recherche de ses convictions et au secours de son pari de décrocher la direction du Parti conservateur.

Ce qu'elle ne veut pas admettre, c'est que seulement 15 des 50 hélicoptères sont réservés aux opérations de recherche et de sauvetage. Elle n'aime pas mentionner que le Canada a récemment acheté 100 hélicoptères polyvalents dans le même but. Elle n'aime pas davantage mentionner que la turbulence créée par les moteurs EH-101 est telle que ces appareils risquent de noyer les gens qu'ils tentent de sauver.

La ministre préfère parler de politique de participation. En effet, elle a fait participer à son équipe dirigeante au moins un influent lobbyiste en faveur du contrat d'achat des EH-101. Les Canadiens savent parfaitement quelles sont les priorités du gouvernement actuel. Ils savent les intérêts de qui le gouvernement a le plus à coeur. Ils savent que ce ne sont pas ceux des Canadiens ordinaires. Certes, la ministre de la Défense nationale dit qu'elle aime les simples citoyens, mais en fait, elle les trouve aussi ennuyants qu'elle croit qu'ils la trouveraient.

Les Canadiens se demandent quel genre de leadership animera le Cabinet après le congrès à la direction de juin. Aux yeux de la ministre de la Défense nationale, y a-t-il assez de lecteurs de Dostoïevski chez les Conservateurs pour former un Cabinet à qui elle voudra bien s'adresser. C'est peut-être la raison pour laquelle elle parle de réduire la taille du Cabinet.

En ce qui concerne les tristes affaires de Somalie, nous savons maintenant que l'amiral Anderson a déclaré à plusieurs reprises au cours d'une conférence de presse que la ministre de la Défense nationale savait, dès le 18 mars, qu'une intention criminelle pouvait être liée au décès d'un Somalien. Or, le 26 avril, la ministre a dit à la Chambre qu'elle n'avait appris qu'il pouvait s'agir d'un acte criminel que beaucoup plus tard, soit le 31 mars. C'était la raison pour laquelle elle avait tardé à informer les Canadiens.

Étant donné que, selon son chef d'état-major de la Défense, la ministre de la Défense nationale connaissait parfaitement la gravité de l'incident le 18 mars, nous sommes en droit de lui demander si la seule chose qu'elle ne couvre pas toujours, ce sont ses épaules.

C'est peut-être l'idée qu'elle se fait d'un gouvernement ouvert. Un gouvernement qui traite les Canadiens comme des champignons qu'on laisse dans le noir et qu'on gave de sornettes intellectuelles.

Tout aussi néfaste aux Canadiens, le budget déposé plus tôt cette semaine a principalement pour objectif de permettre aux hélicoptères Campbell de s'envoler avec 5,8 milliards de dollars puisés dans les poches des contribuables.

• (1715)

La ministre de la Défense nationale ne peut pas se dissocier du bilan conservateur. C'est une association qui ne peut pas être rompue. Même le premier ministre a dit aujourd'hui à la période des questions qu'il y aura peut-être un nouveau premier ministre, mais que ce sera le même gouvernement.

La ministre de la Défense nationale déclare qu'elle connaissait tous les secrets parce que les dieux lui avaient révélé comment ramener le déficit à zéro en cinq ans. Nous nous demandons pourquoi elle n'a jamais révélé ce secret à ses collègues visiblement inférieurs qui, en dépit de tous leurs efforts, n'ont pas pu empêcher le déficit d'augmenter pendant leur mandat. Il n'y avait peut-être pas d'interprète. Quel dommage!

Le désespoir du gouvernement n'a d'égal que celui des familles de chômeurs canadiens dont on ne tient pas compte des besoins une fois de plus dans un autre budget sans emplois qu'a appuyé la ministre de la Défense nationale et qui en grande mesure est la conséquence de sa mauvaise politique de défense.

Il y avait 382 000 personnes de plus en janvier qui touchaient des prestations d'assurance-chômage qu'il n'y en avait en septembre et même s'il était au courant de cette tragédie imminente, le gouvernement a refusé en décembre de faire un effort sérieux pour réduire le fardeau de l'assurance-chômage en remettant les Canadiens au travail.

Au lieu de cela, le gouvernement a préféré soutenir des fabricants européens d'hélicoptères qui étaient en faillite. Dans notre pays, tout ce qu'il a décidé de faire, c'est de réduire systématiquement de 5 p, 100 les paiements aux chômeurs canadiens. Cela a été la réponse du gouvernement au fait qu'on n'avait pas créé d'emplois.

Pour bien se rendre compte des conséquences de cette diminution qui a été appuyée par la ministre de la Défense nationale, il faut comprendre qu'un chômeur recevait en moyenne 264,30 $ par semaine en janvier. Les chômeurs canadiens pourraient peut-être offrir une obole à la ministre de la Défense nationale pour savoir ce qu'elle pense parce que c'est tout ce qu'il leur reste pour savoir ce qu'elle pense après neuf ans de ce régime conservateur.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a fait de bruyantes protestations ce matin.

Où sont les conservateurs? Il n'y en a pas un à la Chambre. Il me semble que lorsque nous tenons un débat sur une motion du gouvernement, il devrait y avoir au moins un ministre présent, et je n'en vois aucun.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député devrait savoir qu'il ne doit pas signaler dire qui est présent ou qui ne l'est pas. Il y a des moniteurs de télévision. Des affaires sont conduites derrière les rideaux. Je ne réprimanderai pas le député, car je sais qu'il ne recommencera pas. Des députés vont venir l'entendre, vu qu'il est tellement bon orateur, je suis sûr que certains vont venir pour pouvoir lui poser des questions ou faire des observations.

M. Milliken: Il y en aura peut-être, monsieur le Président, mais le gouvernement est tenu, lorsque l'on parle d'une motion ministérielle, d'avoir au moins un ministre à la Chambre. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures était présente plus tôt. Elle a fait un discours merveilleux.

Le président suppléant (M. Paproski): Je répète au député qu'il ne doit pas dire qui est présent à la Chambre ou qui est absent. Il peut continuer, mais qu'il se surveille.

M. Milliken: Monsieur le Président, vous savez aussi que la règle veut qu'il y ait un ministre présent pendant les discussions des initiatives ministérielles, et j'ai le droit de faire remarquer qu'il n'y en a pas. Je l'ai déjà fait, et Votre Honneur sait que normalement cela suffit à en faire venir. Ils devraient arriver incessamment. C'est une motion du gouvernement, une motion importante et les ministres devraient être ici pour entendre le débat, mais ils ne sont pas là.

Néanmoins, monsieur le Président, je vais continuer, conformément à votre décision.

Ce matin, dans son discours, le leader du gouvernement à la Chambre s'est plaint bruyamment et longuement du fait que cette motion n'était présentée que parce la ministre de la Défense nationale aspirait à la direction du Parti progressiste-conservateur.

Je voudrais répéter que ce n'est pas la seule raison, ni même la raison principale, pour laquelle nous avons présenté cette motion.

Voilà un ministre. C'est magnifique!

En fait, la motion elle-même le dit bien. La critique que l'on adresse à la ministre, c'est qu'elle ne fait pas son travail de ministre de la Défense nationale. Les preuves à l'appui sont très claires. Je voudrais revoir de façon assez détaillée l'allégation qu'a faite avec brio à la Chambre le député de Bonavista—Trinity—Conception et également celle du député de Winnipeg-Sud-Centre, qui a été rejetée si catégoriquement et si violemment par le leader du gouvernement à la Chambre. Il a haussé le ton parce qu'il ne savait pas trop quoi dire. Ses propos sont également consignés au compte rendu. Je voudrais lire ce qui s'est passé dans ce cas-là.

• (1720)

On se souvient que le premier incident à l'égard duquel une plainte a eu lieu en Somalie le 16 mars. Nous savons maintenant que la ministre de la Défense nationale a eu les informations à ce sujet le 17 mars. On l'a informée. Ses propres collaborateurs l'ont admis. Or, les preuves qu'a données par la suite le chef d'état-major de la Défense montraient clairement que ces informations avaient été exhaustives et révélaient manifestement qu'une enquête susceptible d'avoir des implications criminelles était en cours en Somalie.

Les crédits

Le 2 avril, le député de Bonavista—Trinity—Conception a posé à la Chambre une question que je voudrais lire. Elle se trouve à la page 17989 du hansard:

> Madame la Présidente, les députés et tous les Canadiens ont été scandalisés et déçus d'apprendre par la voix des médias, trois semaines après coup qu'avait eu lieu un incident mettant en cause quatre gardiens de la paix canadiens et dans lequel un Somalien a trouvé la mort.
>
> Voici la question que j'adresse au premier ministre suppléant. En sa qualité d'ancien ministre associé de la Défense, il doit savoir que, en pareille circonstance, le commandant a l'obligation de faire parvenir au chef d'état-major de la Défense un rapport d'incident d'importance.
>
> Quand la ministre de la Défense nationale a-t-elle été informée et quand prévoit-elle communiquer les renseignements à la Chambre? Si elle n'a pas été informée, pourquoi?

Puis, le leader du gouvernement à la Chambre s'est levé et a commencé à tenir un discours apocalyptique. Voici ce qu'il a dit:

> Madame la Présidente, le député est un ancien militaire. Il doit bien comprendre que, dans la vie militaire, comme dans le civil, les personnes soupçonnées de crime ont droit aux mesures de sécurité normales et à la présomption d'innocence.
>
> Pour que les enquêtes se fassent de manière équitable, il faut éviter qu'elles ne se déroulent sur la place publique. Elles doivent être confidentielles. C'est ce qui se passe.
>
> La ministre de la Défense nationale continue d'assumer ses responsabilités comme elle l'a toujours fait. Quant à savoir ce que ses collaborateurs lui ont dit et quand, le député doit être conscient que ce ne sont pas des renseignements à divulguer aux Communes.

Autrement dit, il n'a pas répondu. Le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui est consciencieux et compétent, a posé de nouveau la question au ministre. Il a dit:

> Quand aurions-nous dû être mis au courant? Sans l'intervention des médias, aurions-nous été informés? Il s'agit d'un incident important, et je tiens à rappeler au ministre que nous avons en ce moment des opérations de maintien de la paix d'une ampleur et d'une portée sans précédent dans l'histoire canadienne. Nous avons 4 800 gardiens de la paix en poste à 18 endroits, aux quatre coins de la planète.

Je ne lirai pas tout le préambule de la question. Il a terminé ainsi:

> Le premier ministre suppléant nommera-t-il un ministre de la Défense nationale à plein temps, quelqu'un qui fera preuve de leadership dans la conduite de ces opérations et qui organisera immédiatement une série de séances d'information régulières sur ces opérations à l'intention du Parlement du Canada?

Cette question nous a valu une autre réponse prétentieuse du leader du gouvernement à la Chambre. Essentiellement, il a dit que nous étions en train d'essayer de discréditer la ministre de la Défense nationale, et il n'a pas répondu à la question. Rien ne s'est passé le 2 avril, c'était la dernière journée avant le congé de Pâques. Quand le Parlement a repris ses travaux le 19 avril, le très consciencieux et très compétent député de Bonavista—Trinity—Conception a de nouveau pris la parole, mais cette fois la ministre de la Défense nationale était rentrée de ses expéditions visant à mousser sa candidature. Elle a répondu à ses questions. Il lui a alors demandé, et je cite:

> Monsieur le Président, il y a deux semaines, le leader parlementaire du gouvernement est intervenu à la Chambre pour défendre la conduite du gouvernement lors du malheureux incident impliquant cinq Canadiens de la force de maintien de la paix et au cours duquel un Somalien a trouvé la mort. Or, la population canadienne n'en a été informée, grâce aux médias, que trois semaines plus tard.
>
> La ministre de la Défense nationale pourrait-elle nous dire pourquoi elle n'a pas informé la Chambre de cet incident dans les plus brefs délais?

La ministre s'est levée et a déclaré, et je cite:

> Monsieur le Président, l'incident a été rendu public le lendemain dans un communiqué du ministère de la Défense nationale sur le théâtre des opérations. J'ai ici une copie de ce communiqué publié le 18 mars dernier.
>
> L'événement a été rendu public sans délai. La confusion s'explique par le fait qu'une copie de ce communiqué n'a pas été transmise au ministère de la Défense nationale à Ottawa. J'ai demandé que l'on procède à une révision de notre politique de communications afin que cela ne se reproduise plus.

Personnellement, je n'ai pas vu ce communiqué, mais on me dit qu'il est de cinq lignes environ. Ce n'est pas un document important, mais il n'a pas été communiqué au quartier général de la Défense nationale et c'est ce qu'a fait remarquer la ministre à la Chambre.

• (1725)

Le député de Bonavista—Trinity—Conception a alors posé une question supplémentaire que je vous citerai en vous faisant grâce de l'introduction.

> Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de la Défense nationale qui devrait savoir que c'est en définitive sa responsabilité, à elle et à elle seule, d'informer le Parlement et le public canadien. Pourquoi la ministre permet-elle que les fonctionnaires du ministère assument toute la responsabilité de cette affaire et pourquoi n'admet-elle pas qu'elle a fait preuve de manque de jugement?

La ministre a dit:

> Des événements de ce genre sont toujours communiqués de la même manière, directement à la presse. Un autre incident qui s'est produit presque au même moment a été annoncé par la presse, mais pas celui-ci. Ce n'est pas l'habitude de toujours signaler ces événements au Parlement, comme le sait le député qui a l'expérience de l'armée. Comme je l'ai déjà dit, le fait que cela n'ait pas été communiqué au quartier général de la Défense fut une erreur inacceptable, et j'ai pris des mesures pour faire en sorte que cette erreur ne se reproduise plus.

Par cette réponse, elle laissait entendre à la Chambre que c'était à ce manque de communication avec le quartier général de la Défense qu'on devait sans doute l'absence de communications dans le reste du pays.

Elle sait qu'elle avait été informée, peu importe que le communiqué de presse soit arrivé au quartier général ou non. Un incident avait été rapporté et elle avait été pleinement informée dès le lendemain de l'incident, soit le 17 mars. Et pourtant, le 19 avril, un mois plus tard, elle essaye de raconter à la Chambre que l'incident n'a pas été rendu public parce le quartier général de la Défense n'avait rien reçu.

Elle était parfaitement au courant. Le quartier général de la Défense avait reçu un rapport complet et elle en avait été informée. Et pourtant voilà le genre de réponse qu'elle a donnée à la Chambre. Est-ce que cette personne qui donne ce genre de réponse à la Chambre devrait être ministre de la Défense? Je ne le crois pas. Cela a été fait exprès pour présenter l'affaire sous un jour faussé.

J'aimerais passer à la question posée ce matin au leader parlementaire du gouvernement par mon ami, le très diligent et très capable député de Bonavista—Trinity—Conception. Le leader parlementaire du gouvernement ayant tempêté tant et plus—je vois avec plaisir qu'un deuxième ministre vient d'arriver—au sujet du problème.

Le président suppléant (M. Paproski): Encore une fois, je prierais le député de cesser d'agir comme il le fait.

Vous le faites depuis le début de votre intervention. Vous savez qu'on ne doit pas dire qui est présent ou non à la Chambre. Veuillez cesser.

M. Milliken: Maintenant que nous avons tout notre monde, je n'ai plus à parler de présences ou d'absences.

Je voulais simplement parler de la réponse qu'a faite ce matin le leader parlementaire du gouvernement au député de Bonavista—Trinity—Conception qui lui demandait pourquoi la ministre de la Défense nationale nous avait répondu d'une manière qui risquait fort de nous induire en erreur.

Dans sa question, il a demandé, et je cite: «Comment se fait-il que le quartier général de la Défense n'ait pas été informé de la situation à ce moment-là? J'ai du mal à m'y retrouver.» Le leader parlementaire du gouvernement a dit que ce qui n'était pas parvenu au quartier général de la Défense était, en fait, ce communiqué de cinq lignes.

Qui s'inquiète du fait qu'un communiqué parvienne ou non au quartier général de la Défense nationale? Pourquoi la ministre aurait-elle eu à s'en faire quand tous les faits lui avaient été communiqués sur un plateau d'argent et qu'elle les avait à portée de la main?

Si c'est ainsi qu'elle dirige le ministère de la Défense nationale, comment va-t-elle diriger le gouvernement du Canada? En tant que parti de l'opposition, nous avons pour rôle de souligner les points faibles des ministres à la Chambre. Cela fait partie de nos responsabilités. Et c'est là une lacune de taille. C'est un énorme impair qu'a commis la ministre et une réponse qui, franchement, n'aurait pas dû être donnée à la Chambre.

Elle a donné cette réponse laissant entendre par là que si l'affaire n'avait pas été rendue publique, c'est parce qu'elle n'avait pas reçu copie de ce communiqué. Pourtant, elle avait été mise au courant de la question et savait parfaitement ce dont il retournait. Si elle n'était pas au courant, si elle ne savait pas, si elle n'a pas posé les questions qui s'imposaient, alors devrait-elle être ministre de la Défense nationale?

La course dans laquelle elle s'est engagée n'est pas une course à la direction de l'opposition ou à la direction d'un parti. C'est une course à l'issue de laquelle elle va être élue chef du Parti progressiste-conservateur et deviendra ensuite premier ministre du Canada. Si elle ne peut diriger correctement le ministère de la Défense nationale, comment pourra-t-elle diriger le gouvernement du Canada? C'est ça le problème.

Nous avons le droit de savoir ce qui se passe dans cette affaire. Nous avons raison de soulever cette question à la Chambre et d'avoir un débat à ce sujet. En toute honnêteté, elle devrait revenir sur ce qu'elle a dit l'autre jour. Le leader parlementaire du gouvernement est bien aimable de prendre sa défense comme il doit le faire si souvent pendant la période des questions, mais malheureusement, il n'est pas toujours pleinement informé.

On le voit d'ailleurs très bien par les inepties qu'il nous a sorties le 2 avril. Quand il ne savait pas, il disait n'importe quoi et donnait des réponses évasives. Quand il savait, il donnait des réponses évasives sans même s'inquiéter de ce qu'il disait, ça ne faisait absolument aucun

sens. C'est pourquoi nous avons soulevé cette question à la Chambre et que nous reviendrons à la charge.

• (1730)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir pour condamner le manque de leadership, le refus de rendre des comptes et la crédibilité insuffisante de la ministre de la Défense nationale, car ces lacunes ont exposé à des risques inutiles les membres des forces canadiennes chargés de missions difficiles et délicates de maintien de la paix, et nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre, que ces lacunes contribuent à aggraver les problèmes financiers du pays puisque la ministre insiste pour acquérir un équipement très coûteux, conçu pour des missions qui ne sont plus envisagées.

Nous croyons que la ministre de la Défense nationale, qui est responsable de la gestion et de la direction des forces armées, doit assumer la responsabilité des décisions du gouvernement.

Le 26 avril, la ministre a annoncé la tenue, en vertu de l'article 45 de la Loi sur la Défense nationale, d'une enquête sur les incidents survenus en Somalie. L'enquête visera principalement à établir si les problèmes résultant des activités des forces canadiennes sont attribuables à des problèmes systémiques, en particulier dans le régiment aéroporté canadien.

Le 28 avril, le chef d'état-major de la Défense nationale, l'amiral Anderson, a rendu publics le mandat et la composition de la commission d'enquête.

La commission a pour mandat général d'enquêter sur la direction, la discipline, les opérations, les actions et les méthodes du groupe de combat du régiment aéroporté canadien. Elle enquêtera également sur des aspects de la formation, de la discipline et de l'efficacité et s'assurera que le régiment démontre les attitudes et les valeurs professionnelles voulues.

L'enquête ne portera pas sur les incidents qui font actuellement l'objet d'une enquête par la police militaire, ni sur la conduite de la ministre relativement aux incidents.

Nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, des critiques à formuler à ce propos. Nous trouvons injuste que l'enquête porte sur un régiment sans examiner la conduite générale du ministère de la Défense nationale et de la ministre.

Si la ministre de la Défense nationale a appris le 17 mars que quatre Somaliens avaient été tués, pourquoi a-t-elle attendu cinq semaines et demie pour annoncer la tenue d'une enquête?

Les travaux de la commission ne seront pas publics et la commission ne présentera son rapport qu'à la fin de juillet, c'est-à-dire après le congrès à la direction du Parti conservateur.

Nous estimons, de ce côté-ci de la Chambre, que les conclusions de la commission n'auront de valeur que si la commission cherche à savoir quels renseignements la ministre de la Défense nationale possédait et à établir quand elle les a obtenus.

De plus, les députés de l'opposition demandent que les travaux d'enquête de la commission soient publics afin que les Canadiens soient informés de toute l'affaire. Rien dans la Loi sur la défense nationale n'interdit la tenue d'une enquête publique.

Mon collègue, l'amiral en retraite Mifflin, disait il y a quelques jours, dans cette Chambre:

> Je conçois que la ministre ne veuille peut-être pas discuter des détails, mais il n'empêche que, et c'est là le plus important, parce qu'elle a la responsabilité de diriger les forces canadiennes, elle a aussi celle d'informer la population canadienne, la Chambre des communes et le Parlement de la conduite de ces opérations. Cela n'a pas été fait et ne l'aurait peut-être pas été pendant un certain temps encore si l'opposition officielle n'avait posé à la Chambre des questions qui ont obligé la ministre à reprendre ses fonctions à plein temps, de manière que les problèmes puissent être réglés comme il se doit.

• (1735)

Ce sont les propos d'un homme qui a fait carrière dans les Forces armées et est parvenu à un très haut grade. De toute évidence, il sait de quoi il parle.

Abandonnant la question de la Somalie pour en venir à celle de la défense en général, je constate un mécontentement général face à la politique du gouvernement. Elle a été mollement définie par la ministre de la Défense nationale. Elle ne semble pas avoir vu la nécessité d'aller de l'avant et de définir une politique qui tienne compte du fait qu'il n'y a plus de guerre froide. J'ajouterais que depuis qu'elle est ministre de la Défense nationale elle n'a rien dit de cela.

Les députés de l'opposition sont d'avis qu'il y a plusieurs possibilités qu'elle devrait envisager, ce que le gouvernement n'a jamais fait, afin de confirmer l'engagement du Canada à fournir certains éléments, comme le dispositif militaire nécessaire aux opérations de maintien de la paix, de contrôle et de vérification des Nations Unies, sur lequel on ne s'est jamais penché; l'appareil militaire qui permettrait à l'OTAN de participer aux opérations des Nations Unies et peut-être à celles d'autres organisations régionales; les centres d'instruction, d'approvisionnement et de rassemblement des forces de maintien de la paix à Lahr en Allemagne, à la BFC Cornwallis et peut-être à d'autres endroits au Canada; les ressources suffisantes pour remplir les obligations du NORAD, tout en gardant à l'esprit que cet organisme devra être entièrement repensé en 1996.

La ministre de la Défense nationale n'a pas examiné ce que nous devrions faire ici dans notre pays. Devrions-nous songer à jouer un rôle permanent en matière de surveillance et de contrôle maritimes et aériens en améliorant particulièrement notre présence dans le Grand Nord et l'Arctique?

Devrions-nous améliorer la coordination avec les autorités civiles afin que les ressources militaires servent à des fins policières et aux secours en cas de catastrophe?

Devrions-nous augmenter la visibilité et le rôle des réservistes et prendre des dispositions pour que les absences autorisées du travail puissent durer plus longtemps?

La ministre de la Défense nationale doit, en toute honnêteté envers les Canadiens, répondre à ces questions et examiner ces propositions afin de déterminer si elles méritent d'être incorporées à une politique de défense nationale.

Le temps qui m'était alloué s'achève. Je parle aujourd'hui au nom d'une circonscription qui s'est déclarée inquiète de l'inaction de la ministre de la Défense au sujet des incidents en Somalie. Je ne parle pas en mon nom personnel. Les électeurs de ma circonscription sont très très inquiets de voir que la ministre ne fait rien.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à mon tour, j'ai le plaisir de participer au débat d'aujourd'hui, débat qui dure depuis cet avant-midi dans le cadre d'une journée consacrée à l'opposition et qui a porté sur une motion déposée à la Chambre des communes par le Parti libéral, parti qui représente l'opposition officielle.

On a eu l'occasion d'entendre au cours de la journée des députés de tous les partis politiques qui ont parlé sur cette motion du Parti libéral qui, sous le couvert et avec l'excuse de tenir un débat sur la situation de nos forces militaires déployées dans différentes parties du monde, en utilisant aussi l'excuse de l'achat d'équipement pour les forces armées, visait particulièrement à mettre le blâme ou à chercher à blâmer la ministre de la Défense qui est présentement, comme tout le monde le sait, dans la course au leadership pour notre parti.

• (1740)

Le texte lui-même de la résolution, la conception même de cette motion, revêt un caractère tout à fait partisan, qui vise strictement et particulièrement à attaquer la ministre de la Défense nationale et à la discréditer, tant devant cette Chambre que devant le public canadien. Tous les discours qui ont été faits, particulièrement par les députés de l'opposition officielle, tendaient vers cet objectif. Il était clair que cet objectif était l'argument ultime et primordial des députés de l'opposition officielle.

Depuis déjà deux ou trois semaines, l'opposition soulève en cette Chambre des questions concernant des événements qui se sont produits en Somalie qui impliquent des militaires canadiens et elle soulève aussi des craintes relativement à la sécurité de nos Forces armées qui sont déployées en Yougoslavie, particulièrement en Bosnie, sous l'égide des Nations Unies.

Évidemment, l'opposition—je le reconnais—a le droit de soulever ces questions, mais elle devrait les soulever en toute objectivité et dans le but, justement, de traduire des inquiétudes concernant la conduite de nos activités militaires sous l'égide des Nations Unies dans ces deux cas, tant en Somalie qu'en Bosnie. Mais on a toujours ce sentiment ou cette intention politique de vouloir s'attaquer particulièrement à la ministre de la Défense.

Au cours des dernières semaines, à toutes les questions qui ont été posées par des députés de l'opposition, on a donné des réponses entières et complètes, sans rien cacher. Toutes les questions qui ont été posées ont reçu des réponses on ne peut plus claires, tant de la part du leader du gouvernement en Chambre, que de la part de la ministre de la Défense, de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du premier ministre.

Pour donner encore plus de détails et apporter plus d'éclaircissement à la situation en Somalie, plus tôt cette semaine, la ministre de la Défense s'est présentée devant cette Chambre et a lu une déclaration exposant tous les détails pertinents qui pouvaient être donnés à ce moment-ci sur la situation en Somalie. On se rappellera qu'elle a annoncé que suite aux enquêtes qui ont été faites par les Forces armées en Somalie sur les différents événements auxquels on réfère, elle a décidé d'établir ou de mettre sur pied une commission d'enquête qui aura la responsabilité de lui faire rapport ou de faire rapport au ministre de la Défense au moment où le rapport sera déposé. Cette commission devra faire rapport au gouvernement et à la Chambre des communes des résultats de son enquête.

Je suis particulièrement inquiet d'entendre les députés de l'opposition mettre en doute l'intégrité et la capacité de cette commission d'enquête d'aller au fond des choses dans les incidents qui se sont produits en Somalie. Pourquoi douter de l'intégrité des personnes qui feront partie de la commission d'enquête avant même que leur travail ne soit commencé?

Rappelons-nous que la ministre de la Défense a mentionné que pour rendre le processus encore plus transparent, pour permettre un plus grand accès aux informations de la part du public, des civils feront partie de cette commission d'enquête. Il a fallu que la ministre de la Défense—et rappelons-nous de ceci—change les règlements pour permettre à des civils de participer aux travaux d'une commission d'enquête sur des événements militaires.

Je pense donc que la ministre de la Défense n'a pas à s'excuser, parce qu'elle a fait son travail. Elle s'est acquittée de sa tâche de façon professionnelle, de façon adéquate, avec la plus grande transparence possible et elle a communiqué les faits, elle a fait connaître les faits concernant les événements en Somalie au fur et à mesure qu'elle les obtenait et qu'elle en prenait connaissance.

• (1745)

Il faut se rendre compte que la situation en Somalie, pour nos forces armées, ne ressemble aucunement à aucune situation qu'on pourrait trouver dans les rues des villes canadiennes. Nos militaires en Somalie travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, conditions auxquelles ils ont à s'adapter, dans un pays qui leur est complètement étranger, dans une situation qui est extrêmement volatile et où, on le sait très bien, différents groupes, différentes factions en Somalie sont en guerre depuis déjà plusieurs années.

Nos troupes, nos militaires, sous l'égide des Nations Unies évidemment, arrivent dans ce pays pour tenter d'acheminer des vivres aux personnes qui sont en train de crever de faim, dans les parties les plus éloignées de la Somalie. On a remarqué que l'action à Mogadiscio, ça n'a pas été très long, parce que Mogadiscio est une grande ville, bien organisée, où ce fut facile pour nos militaires de prendre place, de s'organiser. Puis ils se sont dirigés vers des régions plus éloignées, vers des centres où, réellement, les gens avaient besoin de leurs interventions.

Qu'ont fait nos militaires en Somalie? Ils se sont acquittés professionnellement des tâches qui leur ont été confiées. Ils l'ont fait avec toute l'expérience qu'ils ont, avec toute l'attention et la délicatesse dont ils ont besoin dans un pays où la situation est volatile. Il faut réaliser que le moindre geste irréflichi de la part de nos troupes ou de la part des commandants de nos troupes en Somalie aurait pu déclencher une hécatombe. Cela aurait pu causer la mort de milliers de Somaliens et peut-être aussi de plusieurs de nos soldats, de plusieurs de nos militaires. Mais, connaissant leur expérience, leur professionnalisme, ils se sont acquittés, jusqu'à maintenant, de leur travail de façon professionnelle, je le répète.

Toute la journée, et même depuis le début de la semaine, on entend à travers les questions qui sont posées, les commentaires qui sont faits en Chambre, par les députés de l'opposition, des allégations qui tendent à discréditer le travail de nos militaires en Somalie, et je trouve cela difficile à accepter. Même si on dit qu'on s'adresse à la ministre, au gouvernement, on ne s'adresse pas aux troupes, mais on discute d'événements pénibles qui ont eu lieu en Somalie dans des conditions extrêmement difficiles, il faut le reconnaître.

Depuis le temps que nos troupes sont en Somalie, avec toutes les interventions qu'ils y ont faites, je pense que les quelques événements qu'on a à déplorer ne dépassent pas la mesure. Il faut déplorer la mort d'hommes, absolument, mais il faut réaliser que la Somalie est un pays en guerre. C'est un pays de guerre civile où des étrangers arrivent pour essayer de rétablir la paix et, en même temps, d'acheminer des vivres à des gens qui en ont besoin.

Je demanderais, une fois pour toutes, aux députés de l'opposition, de considérer les difficultés que nos militaires ont à vivre en Somalie, et de penser à leurs familles qui sont ici au Canada. Je leur demanderais d'avoir un peu de compassion et de compréhension pour le travail que font nos gens en Somalie et pour les difficultés qu'ils ont présentement à vivre séparés de leurs familles, parce qu'ils sont dans un territoire difficile, dans une opération extrêmement délicate.

Monsieur le Président, c'est pour cela que je vous dis—et je le répète—que la motion d'aujourd'hui, présentée par le Parti libéral, en est une qui vise strictement la ministre de la Défense. En visant la ministre, cette motion ne peut faire autrement que de ternir la réputation de nos forces et nous, du côté du gouvernement, sommes prêts à nous lever et à défendre nos forces, nos soldats qui sont à l'étranger, que ce soit en Somalie ou dans l'ancienne Yougoslavie.

D'ailleurs, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures part en voyage bientôt. Elle va visiter nos troupes et leur réitérer l'appui du parti au pouvoir, l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre, pour les encourager à continuer leur travail. Depuis toujours, depuis que les Nations Unies ont commencé à envoyer des troupes dans le monde pour maintenir la paix, pour faire des opérations de paix, pour rétablir la paix, le Canada est là. Le Canada est toujours un des premiers pays invités à faire partie de ces opérations de paix par les Nations Unies, et je crois que c'est tout à l'honneur de nos Forces armées. Aujourd'hui, je voudrais leur rendre hommage et, au nom du gouvernement, au nom de notre parti, les encourager dans leur travail.

• (1750)

La motion du Parti libéral se réfère aussi à l'acquisition d'équipements énormément dispendieux. On parle d'équipements qui sont planifiés ou conçus pour des missions qui ne sont plus présentement envisagées. Encore là, je pense que la motion du Parti libéral fait preuve de courte vue et ne tient pas compte de la réalité. La réalité est que notre pays est très grand, un des pays au monde qui a le plus de côtes à défendre, le plus de côtes à surveiller et qui a les plus grandes zones de pêche de l'univers.

Le Parti libéral, lorsqu'il était au pouvoir, a autorisé la construction des frégates et il était convenu et su à ce moment-là qu'avec la construction et la mise en service des nouvelles frégates, il faudrait changer les hélicoptères, les équiper ou mettre en service des hélicoptères plus modernes qui s'adaptent aux frégates. Ces frégates, sans hélicoptères, sont des frégates impuissantes, à champ d'action très limité. Le capitaine au poste de contrôle de son navire a un champ de vision extrêmement limité sur l'océan. Mais des militaires qui patrouillent dans un hélicoptère qui a un rayon d'action qui peut atteindre des centaines de milles lorsqu'il s'agit de faire des opérations de surveillance, que ce soit sur les zones de pêche, le commerce de la drogue, en mission de recherche et de sauvetage, l'hélicoptère devient les yeux, les oreilles et le radar, et tout cela complète le travail de la frégate. C'est pour cela qu'il est important de doter nos Forces armées d'équipements nouveaux, de nouveaux hélicoptères.

Le choix s'est arrêté sur le EH-101. Pourquoi? D'abord, je dois dire que cette décision n'a pas été prise à la légère. Mon collègue, le député de Portneuf, qui siège au Comité de la défense, me disait ce matin que le Comité de la défense entend des experts tant militaires que civils qui témoignent au Comité de la défense pour parler de nouveaux types d'équipement pour nos forces armées. Et, si je ne m'abuse, le député de Portneuf me disait ce matin que les discussions sur les nouveaux hélicoptères remontent à 1988 ou 1987. Alors le Comité permament de la défense qui est composé de députés des trois partis, des deux partis de l'opposition et du parti au pouvoir, a pris le temps, a consacré les efforts pour examiner toutes les alternatives. Mon collègue de Portneuf me disait aussi ce matin qu'un rapport du Comité de la défense avait été endossé unanimement par les députés des trois partis, donc les deux partis de l'opposition qui siègent au comité. Ils se sont donc prononcés en faveur du type d'hélicoptères que les Forces armées sont en train d'acquérir présentement avec l'autorisation du Parlement, l'autorisation du gouvernement du Canada.

Je remercie mon collègue de Portneuf parce qu'il me transmet ce rapport qui est daté du mois de novembre 1990. Il s'agit d'un document qui s'intitule: *La souveraineté maritime*. À la page 30 du rapport du comité, il est dit clairement que «le Comité recommande que les hélicoptères *Sea King* soient remplacés comme prévu et le plus tôt possible pour éviter de devoir prendre des mesures palliatives très coûteuses.»

Une voix: Unanime!

M. Langlois: Unanime!

Monsieur le Président, qu'est-ce que les Libéraux recommandent aujourd'hui?

Une voix: Quelle date?

M. Langlois: Novembre 1990. Pour l'honorable député, c'est en novembre 1990.

Qu'est-ce que les Libéraux recommandent aujourd'hui?

• (1755)

Ils recommandent que nous abandonnions le programme et que nous investissions des sommes d'argent énormes, faramineuses, pour radouber les vieilles machines que sont les *Sea King* et les *Labrador*. Les *Sea King* et les *Labrador* ont fait leur travail. Ces machines-là ont une trentaine d'années de service. Elles ont été radoubées, elles ont été rééquipées, mais maintenant leur temps est fini. Si on acceptait la suggestion du Parti libéral et qu'on investissait des sommes d'argent importantes, d'au-delà de 2,4 milliards de dollars, à radouber de vieux hélicoptères de 30 ans, cela voudrait dire qu'au moment où les radoubs seraient terminés, les plus jeunes hélicoptères auraient 47 ans et que les plus vieux auraient 57 ans. Monsieur le Président, je voudrais que vous me nommiez quelqu'un qui conduit encore sur les routes canadiennes une automobile de 47 ans d'âge. Et là, on a les quatre roues sur le pavage! On se débarrasse d'une automobile après 10 ans! Et là on voudrait laisser nos militaires, les gens qui travaillent à la sécurité du Canada faire leur travail sur des machines qui ont 47 ans et, dans certains cas, 57 ans? Cela ne fait aucun sens.

Un autre point qui n'a pas été mentionné, je pense, c'est que même si on se mettait à radouber les vieux hélicoptères, les *Sea King* et les *Labrador*, il est impossible d'y incorporer la technologie nouvelle. Il est impossible d'y incorporer la technologie de défense et la technologie de communication, parce qu'il faut concevoir l'hélicoptère de façon à être capables d'y incorporer l'équipement électronique nécessaire pour la navigation, pour les communications, pour les contacts avec les satellites et tout l'équipement sophistiqué de sauvetage, de recherche, de radars, qui est à la fine pointe de la technologie maintenant.

Je me rappelle, lorsqu'on a envoyé des troupes dans le golfe Persique lors de la guerre du Golfe, dans certains journaux au Canada et dans certains milieux, on a dit: nos troupes s'en vont dans le golfe avec des vieux bains. Eh bien, nos troupes vont être équipées de frégates entièrement nouvelles, qui sortent des chantiers maritimes présentement, et on va essayer d'embarquer sur ces frégates-là un hélicoptère qui ne peut pas embarquer sur la frégate? Donc, en toute logique, et après avoir étudié pendant de nombreuses années toutes les données, le gouvernement en est venu à la conclusion que l'hélicoptère EH-101 était la machine la plus appropriée.

Maintenant, je voudrais profiter des quelques minutes qui me restent pour parler un peu des retombées économiques que le programme d'achat d'hélicoptères aura au Canada, et particulièrement au Québec parce que, venant du Québec, cela m'intéresse. J'écoute les députés libéraux depuis un an et demi, et mon honorable collègue de la région de Montréal, de l'autre côté, qui parle toujours de l'économie de Montréal qui est en déclin. Mon collègue se reconnaît. Alors ce qui se produit, c'est qu'avec l'achat d'hélicoptères, 30 p. 100 des retombées industrielles du programme d'achat va profiter au Québec, à des entreprises comme CAE Electronics Ltd., une entreprise dynamique, qui n'est pas de mon comté, qui est de la région de Montréal, qui est de la région du député de Saint-Léonard. Donc, cela crée des emplois. CAE Electronic, Paramax Electronics Inc. et Canadian Marconi vont donc profiter pendant des années des retombées économiques du programme d'achat d'hélicoptères. Mon collègue de Saint-Léonard va le reconnaître et il devrait se réjouir comme moi des retombées économiques que le programme d'achat d'hélicoptères aura non seulement sur l'économie canadienne, mais sur l'économie du Québec.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. James): Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que la motion devient sans objet, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement.

Conformément à l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS

MESURE MODIFICATIVE

M. John E. Cole (York—Simcoe) propose Que le projet de loi C-395, Loi modifiant la Déclaration canadienne des droits (droit à la jouissance de ses biens) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole relativement à ce projet de loi. Je tiens d'abord à remercier le comotionnaire de cette mesure, mon collègue de Peterborough.

Je veux aussi remercier d'autres personnes, notamment les députés de Markham et Durham, ainsi que le député de Red Deer, qui avait appuyé cette mesure à l'origine. Tous ont donné leur appui entier à ce projet de loi.

Je pense que la plupart d'entre nous sont d'avis qu'une disposition législative liée aux biens et au droit à leur jouissance devrait faire partie de la Constitution. Je suis au nombre de ceux qui ont été déçus qu'au terme de toutes les discussions qui se sont déroulées récemment au pays, le droit à la jouissance de biens n'ait pas été inscrit dans la Constitution. J'ai aussi été déçu de certains épisodes du débat et du fait que nous n'avons pu apporter d'autres changements souhaitables.

Lorsqu'on a proposé que le droit à la jouissance de biens soit inscrit dans la Constitution, j'ai trouvé que c'était une bonne idée. D'après moi, c'était important pour les Canadiens. Lorsque le comité constitutionnel de ma circonscription de York—Simcoe, qui était chargé d'étudier les propositions, en a entendu parler, il s'y est un peu opposé. Ce comité comprenait de 20 à 25 de mes électeurs représentant tous les milieux, qui étaient vraiment convaincus que le droit à la propriété et la protection de ce droit devait relever de la compétence des représentants élus.

Selon eux, il revenait aux représentants élus de décider et, si la population n'était pas satisfaite de la décision prise, elle aurait l'occasion, grâce au processus électoral habituel, de leur retirer leur mandat ou d'exprimer son mécontentement à l'égard de la situation qu'ils vivaient ou des mesures adoptées.

J'ai l'ai admis et, après en avoir discuté avec mes électeurs, avec les membres de ce comité, j'ai mis cette question de côté.

Par la suite, il y a eu des changements au Canada à l'égard de la question constitutionnelle et j'ai commencé à examiner la situation qui était apparue dans ma circonscription. Je me suis alors penché sur les antécédents du droit à la propriété, sur son importance dans l'histoire canadienne et sur son influence sur l'évolution même du Canada.

Les précédents qui militent en faveur du droit à la propriété ont vraiment de quoi étonner. Certaines sociétés ont vu le jour parce qu'on serait, collectivement, au principe de la protection de ce droit.

Si, à titre individuel, je ne peux me protéger, la société le fera pour moi et, en retour, je respecterai et protégerai le droit à la propriété d'autrui.

Le droit à la propriété remonte à la Grande Charte de 1215. Ce document n'a pas créé le droit à la propriété. Il n'a fait que reconnaître son existence, car c'était déjà d'un droit sacré inhérent. Par sa reconnaissance du droit inhérent à la propriété, ses règles précises en matière d'indemnisation et son engagement à protéger ce droit à tout prix, la Grande Charte a permis à tous de bâtir une société meilleure.

Or, la Constitution canadienne ne protège pas le droit à la propriété. La Déclaration canadienne des droits, qui affirme le droit à la propriété, ne prévoit aucune forme d'indemnisation. En tant que membres d'une société, nous devons non seulement respecter ce droit, mais faire en sorte qu'il soit protégé.

La protection de ce droit fondamental est indispensable à la prospérité de la société. Le droit à la propriété donne une raison d'être et un sentiment de confiance. La protection de la capacité de posséder ce que nous faisons, ce que nous avons gagné ou ce que nous avons acheté est au coeur même de notre système de marchés. C'est le moteur de l'économie, de sa croissance.

• (1805)

Pour ceux qui ne peuvent prétendre à une propriété intellectuelle comme des brevets et des droits d'auteur, la propriété d'une maison, d'une exploitation agricole, d'un bout de terrain permet, encourage l'individu à mener sa vie sans compter sur l'État.

Les sociétés qui nient ce droit ne peuvent prospérer. Elles n'ont pas la liberté de jouir des fruits de leurs entreprises. Inévitablement, comme nous l'avons vu en Union soviétique et dans d'autres pays de l'Est, si l'État contrôle tout ce que les personnes devraient posséder et exploiter, tout ce dont elles devraient avoir la jouissance, tout le système économique et politique s'effondre. Les citoyens vont se battre pour conserver le droit que la société devait protéger.

Par conséquent, non seulement la protection de la propriété est d'une importance cruciale, mais il faut aussi que les méthodes d'indemnisation et de règlement des différends soient claires aux yeux des Canadiens, vu leur sens inné de la sécurité, pour qu'ils évitent de se ruiner simplement pour protéger ce droit.

Nous devons maintenir le respect traditionnel de ces droits, que le Canada a appuyé sur le plan international en signant la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Cette déclaration dit que tous ont le droit de posséder des biens individuellement ou en association avec d'autres et que personne ne doit être arbitrairement privé de ses biens. Mais cela ne va pas assez loin. D'autres pays protègent énergiquement le droit à la propriété, reconnaissant qu'il est essentiel à une société libre et démocratique.

Nous connaissons tous le cinquième amendement de la constitution américaine, qui protège la propriété, la vie et la liberté dans la poursuite du bonheur. Les biens ne peuvent être enlevés sans juste compensation. Ce qui importe ici, c'est que le cinquième amendement prévoit une indemnisation si, dans l'intérêt public, il faut empiéter sur le droit de propriété ou le nier.

L'Italie, l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la Suède et bien d'autres démocraties occidentales reconnaissent la nécessité de compenser la perte à la propriété. La Déclaration canadienne des droits garantit le droit de l'individu à la jouissance de ses biens et le droit ne pas en être privé sauf selon les règles de la loi. Il n'y est pas question, pourtant, de juste indemnisation.

L'absence de dispositions sur le règlement des différends, lorsqu'il y a atteinte au droit à la propriété, enlève tout sens à ce droit. Un droit qui n'est pas assorti de moyens d'indemnisation, c'est un droit qui peut être nié, même s'il y a application régulière de la loi, en l'absence de dispositions prévoyant le remboursement des biens perdus aux personnes ou aux groupes en cause.

Pour l'instant, ce droit qui, je le répète, existe depuis bien plus longtemps que les constitutions qui devraient le protéger, doit être défendu devant les tribunaux à tout prix. Mais c'est moi qui doit payer le prix. Je dois défendre ce droit devant les tribunaux à mes frais. Le fardeau de la preuve et des frais devrait, à mon avis, incomber au palier de gouvernement et non au propriétaire individuel. Il n'est que juste que la société, qui doit protéger ce droit, doive faire la preuve de sa légitimité quand elle propose de restreindre ou de dénier ce droit.

Saviez-vous, monsieur le Président, que si je ne conteste pas la transgression de mon droit à la propriété, que si je n'ai pas les moyens financiers de porter cette cause devant les tribunaux, de prendre part à ce processus judiciaire, rien ne force le gouvernement à me compenser équitablement pour cette perte. C'est une parodie d'un droit des plus sacrés.

Je suis convaincu que la plupart des Canadiens seraient consternés d'apprendre que leur droit à la propriété n'a en réalité aucun fondement solide. Sans un processus de règlement des différends ou un ensemble de règles relatives à la compensation par suite d'une transgression de ce droit, ce n'est rien de plus d'une déclaration vide de sens laissée au gré d'un gouvernement donné.

Ce sont ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'aller devant les tribunaux qui vont avoir le plus de difficulté à défendre ce droit et qui vont être le plus touchés par ce projet de loi si nous ne le modifions pas correctement et dès maintenant.

• (1810)

Cette question a fait surface tout récemment dans ma circonscription lorsque le gouvernement provincial a annoncé l'expropriation d'une grande étendue de terrain pour aménager un immense site d'enfouissement destiné au Toronto métropolitain. Le gouvernement en cause a fixé les règles pour la compensation. Il a tracé les lignes directrices. Ses porte-parole ont dit aux gens: «Voici comment nous allons vous compenser. Il va falloir que vous vous en contentiez parce que nous sommes le gouvernement et que nous avons établi le processus. Nous avons formé un groupe appelé IWA qui se chargera de fixer les règles pour la compensation.»

Ces règles seront-elles justes? J'ai parlé aux agriculteurs touchés. Ils ne sont pas très heureux des règles qui ont été élaborées par le gouvernement en question.

Ils ne seront pas encore satisfaits. On leur reconnaît le droit à la jouissance de leurs biens, mais ils vont devoir hypothéquer leur ferme et l'avenir de leur famille juste pour se payer des avocats pour contester la position du gouvernement provincial sur ce point. Cela n'a pas beaucoup de bon sens, si vous voulez mon avis, une fois admis le droit d'un particulier à la jouissance de ses biens.

À l'autre bout de ma circonscription, à New Tecumseth, un problème similaire se pose à l'égard d'un corridor de l'Hydro qui traverse la circonscription. Là encore, les personnes visées vont devoir s'adresser au tribunal pour obtenir une indemnité juste et raisonnable et cela, à leurs frais. Ils vont être obligés d'hypothéquer leurs terres et leurs immeubles. Cela ne me semble pas avoir beaucoup de bon sens. Ce droit leur appartient. Ils ont travaillé pour acheter ces terres. Il ne devrait pas être permis de les en priver sans leur verser une juste contrepartie.

Le gouvernement de l'Ontario n'a pas le monopole de pareille pratique. Certains d'entre vous se souviennent sûrement qu'il y a quelques années, le gouvernement fédéral a confisqué 25 p. 100 du territoire qui s'étend au nord du 60^{e} parallèle pour céder ensuite le tout à Petro-Canada, qui était alors une société d'État. Pas la moindre indemnité n'a été versée, ni même offerte.

En garantissant le versement d'une indemnité, on donne aux citoyens des moyens de se défendre contre des lois arbitraires qui pourraient nier leur droit à la jouissance de leurs biens. Je crois que la situation serait tout autre dans ma circonscription et d'autres comme elle si, à l'époque, le gouvernement avait su que les personnes visées seraient un jour habilitées à s'adresser à la Cour suprême pour obtenir une juste indemnité.

Bien entendu, aucun droit, pas même le droit de propriété, n'a la priorité absolue sur tous les autres droits dans tous les cas. Je ne prétends rien de tel. Par conséquent, l'important c'est de garantir que les violations du droit à la jouissance de ses biens ne soient jamais arbitraires.

Une fois que le gouvernement a établi la légitimité d'une loi qui porte atteinte à mon droit à la jouissance de mes biens, il faut que je puisse m'adresser à la Cour fédérale pour obtenir une indemnité pour compenser en partie au moins la perte de ce droit.

Ces modifications qu'il est proposé d'apporter à la Déclaration canadienne des droits mettent en place un mécanisme qui permettra aux Canadiens de demander une indemnité à la Cour fédérale en cas de violation ou de négation de leur droit à la jouissance de leurs biens. Cette possibilité n'est pas offerte aux Canadiens à l'heure actuelle.

Le paragraphe 1.2(2) allège le fardeau financier et les difficultés financières que peut rencontrer le particulier qui s'efforce de prouver que la loi viole son droit à la jouissance de ses biens. Les nouvelles dispositions que je propose d'ajouter à la Déclaration canadienne des droits reconnaissent le plus fondamental des droits, soit le droit de propriété. Ce droit, tous les Canadiens l'ont. Il leur appartient en propre. Nul besoin de le revendiquer.

Les Canadiens ne devraient donc pas avoir à défendre ce droit. C'est au gouvernement qu'il devrait incomber de prouver que telle ou telle loi ne viole pas le droit à la jouissance de ses biens ou qu'elle restreint les droits et libertés personnels dans des limites raisonnables qui se justifient dans le contexte d'une société libre et démocratique.

En prévoyant des règles précises régissant l'indemnisation et en imposant aux autorités gouvernementales de prouver qu'il n'y a ni violation ni négation du droit à la jouissance de ses biens qui découle de leurs lois, on met en équilibre le droit de propriété des particuliers ainsi que les besoins légitimes de l'État.

• (1815)

On préviendrait ainsi toute mesure de nationalisation ou d'expropriation arbitraire de la part du gouvernement, toute décision unilatérale devant être justifiée non pas par la personne visée, comme l'exige la loi actuelle, mais par le gouvernement qui souhaite exproprier et, par conséquent, porter atteinte aux droits de cette personne.

En conclusion, il est temps qu'une meilleure protection soit accordée aux droits des particuliers, des Canadiens, contre l'exercice de pouvoirs unilatéraux par les autorités gouvernementales pour satisfaire, qui sait, des impératifs politiques sans tenir dûment compte de la personne visée ni lui rendre justice.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, je suis d'accord avec l'essentiel du projet de loi à l'étude aujourd'hui.

En 1215, lorsque vous et moi n'étions que de jeunes garçons, monsieur le Président, un groupe de barons anglais s'est réuni et a présenté une liste de requêtes au roi Jean. Il s'agissait de la Grande Charte, l'un des documents constitutionnels les plus importants des îles britanniques.

Selon le chapitre 19 de la Grande Charte, aucun homme et aucune femme, bien sûr, ne peut être dépossédé de sa propriété, sauf après jugement légal par ses pairs ou en vertu d'une loi nationale. Il s'agit là de la première déclaration historique du droit de propriété et du droit à une procédure régulière. Ces principes sont aujourd'hui intégrés à la common law canadienne.

Une loi peut cependant annuler un principe de common law en tout temps. Ainsi un gouvernement pourrait déclarer que toutes les maisons de plus de 100 ans seront cédées à l'État sans indemnisation. Dans un tel cas, le propriétaire d'une maison visée n'aurait aucun recours en vertu de la Grande Charte.

Les droits à la propriété sont protégés dans la Déclaration des droits que nous devons à Diefenbaker, mais cette déclaration ne s'applique qu'en théorie aux lois fédérales et, à ma connaissance, elle n'a été appliquée que dans très peu de cas, le plus célèbre étant l'affaire *Regina c. Drybones*. Il est clair que tout ce qui relève de la compétence des provinces n'est pas protégé par cette déclaration

Selon une règle interprétative lorsqu'une propriété est expropriée en vertu d'une loi, la loi doit être interprétée comme prévoyant implicitement l'indemnisation du propriétaire. Mais ce n'est là qu'une règle interprétative. On peut déclarer dans une loi que des biens seront expropriés sans aucune indemnisation. Cela a été exprimé de façon éloquente en 1909 par le juge Riddell de la Cour d'appel de l'Ontario: «Le commandement «Tu ne voleras point» n'a aucune valeur contraignante pour l'organisme souverain.»

Notre Charte des droits et libertés qui régit l'ensemble du droit canadien garantit le droit de tous à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. La charte ne prévoit pas le droit à la propriété. Il manque à la version contemporaine de notre loi fondamentale une disposition que les hommes et les femmes libres jugent primordiale depuis des temps immémoriaux.

Puisque le droit à la propriété n'est pas mentionné, rien ne garantit l'indemnisation des biens expropriés par le gouvernement, rien ne garantit l'application d'une procédure régulière ou des principes de justice fondamentale et rien ne garantit un traitement équitable par les agents qui peuvent exercer un pouvoir sur les intérêts économiques des particuliers et des sociétés.

Bien que le droit à la propriété est garanti à divers autres endroits dans nos lois, il n'en est pas question dans la Constitution. L'article 26 de la charte reconnaît qu'il y a d'autres droits que ceux qu'elle garantit, mais si un droit n'est pas précisé dans la charte, non seulement il n'a pas le même poids que, disons, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, mais aussi la personne qui se sent lésée ne peut pas invoquer l'article de la charte qui dit que les lois qui vont à l'encontre de la charte n'ont aucune valeur.

Je crois que nous devrions consacrer le droit à la propriété dans la Constitution, et j'invite tous les intéressés à consulter l'excellent mémoire préparé par l'Association canadienne de l'immeuble pour le Comité sur le renouvellement du Canada. Ce mémoire a été entendu en novembre et en décembre 1991.

Le droit de posséder des biens et d'en jouir est un des contrepoids qui empêche la concentration indue de pouvoir à n'importe quel niveau de gouvernement. Lorsque les Américains ont rédigé leur Constitution, ils y ont inclus le droit de chaque citoyen de posséder des biens et d'en jouir parce qu'ils estimaient que cela donnait au citoyen ordinaire l'indépendance et la responsabilité nécessaires au succès du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

On peut faire ressortir l'importance du droit à la propriété en comparant les pays où ce droit existe et ceux où il n'existe pas et où il est considéré comme contraire à la philosophie politique dominante.

• (1820)

Dans les pays où ce droit est faible ou non existant, le pouvoir arbitraire et les privilèges spéciaux de l'élite sont beaucoup plus forts, et le pouvoir du citoyen ordinaire, beaucoup plus faible.

Sans la protection de l'application régulière de la loi, le citoyen ordinaire est sans recours face à l'État qui existe seulement pour se renforcer et renforcer son élite. Par exemple, dans l'ancienne Union soviétique, l'individu ne pouvait jamais dire à l'État ou à ses représentants: «Cela m'appartient, vous ne pouvez pas me l'enlever.» L'application régulière de la loi et la justice fondamentale ne sont que des rêves pour les habitants de l'ancienne Union soviétique.

Même dans les pays où le droit à la propriété est bien accepté et compris, il y a évidemment des limites. Parfois, les besoins de l'ensemble de la société l'emportent sur les besoins de l'individu. Même si un individu doit céder des biens aux termes de la Charte, cette mesure ne peut être prise qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

L'article 7 de la Charte, qui confère le droit à la propriété, devrait être inséré dans la loi, puisqu'il impose cette condition. De plus, toutes les lois doivent se conformer à l'article 1 qui ne reconnaît que les limites qui sont raisonnables et dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Il revient aux tribunaux de trouver l'équilibre entre le droit d'un individu et le droit de la collectivité.

Il convient de bien définir le droit à la propriété, pour la simple raison que le concept de «propriété» peut englober bien des choses. On peut prétendre que la «propriété» d'un individu comprend non seulement ses terres et ses biens fonciers, mais également le fruit de son labeur, son revenu, ses épargnes, ses placements, ses outils, ses installations. Dans certaines causes entendues aux États-Unis, il a été établi que les prestations du gouvernement faisaient partie de la propriété.

Certains s'inquiètent du fait que la reconnaissance du droit à la propriété dans la Charte pourrait porter atteinte aux lois concernant les biens matrimoniaux qui régissent la répartition du patrimoine familial à la dissolution du mariage. Naturellement, ce sont surtout les femmes qui ont lutté pour faire adopter ces mesures législatives, notamment les lois reconnaissant la contribution financière des femmes au foyer.

J'ai l'impression que l'article 1 sera invoqué lorsque les lois sur la répartition du patrimoine seront contestées.

Dieu merci, les tribunaux et les assemblées législatives du Canada appuient la répartition équitable du patrimoine familial à la dissolution du mariage. Pour prendre à nouveau l'exemple des États-Unis, disons que la Constitution américaine n'empêche pas le gouvernement ni les États américains de mettre en oeuvre des lois permettant aux tribunaux de diviser et de transférer des biens à la dissolution du mariage.

Ce pouvoir ne répond que partiellement au désir des États de protéger leurs administrés, car il n'est exercé qu'en cas de procès véritable, c'est-à-dire lorsque les parties n'arrivent pas à s'entendre sur ce que devrait être la répartition. On respecte à la lettre la disposition de la Constitution américaine quant à la procédure à suivre.

Je crois que nos tribunaux considéreraient une loi sur les biens matrimoniaux comme une limite raisonnable pleinement justifiée dans une société libre et démocratique.

Il me semble essentiel au bien-être de notre pays que le droit à la propriété soit constitutionnalisé. Pour cela, il faut modifier notre Constitution et, comme on le sait, la formule d'amendement prévoit que toute modification soit approuvée par la Chambre des communes et le Sénat et par sept provinces représentant la moitié au moins de la population canadienne. Cela signifie qu'au moins le Québec ou l'Ontario doit approuver une telle modification de concert avec six autres provinces.

Jusqu'à il y a quelques années, seuls la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick s'étaient montrés nettement favorables à la constitutionnalisation du droit de propriété. Mais je tiens à rappeler au député que, dans une lettre adressée à David Humphreys, de l'Association canadienne de l'immeuble, le premier ministre écrit ceci: «Je tiens à assurer aux Canadiens que mon gouvernement est absolument disposé à inscrire le droit de propriété à l'ordre du jour de la prochaine série de négociations constitutionnelles avec les provinces.»

Enfin—et c'est là que nous avons un rôle à jouer—les gouvernements doivent être tous convaincus que les Canadiens veulent que le droit à la propriété bénéficie d'une protection constitutionnelle raisonnable. Sans les pressions de l'ensemble des Canadiens, cette affaire ne pourra jamais dépasser le stade de la discussion que nous avons ici aujourd'hui.

Si nous sommes convaincus, nous devons convaincre les députés fédéraux et provinciaux de la nécessité de donner suite à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je félicite à nouveau le député d'avoir porté cette affaire à l'attention du Parlement.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je me réjouis de participer ce soir au débat sur la motion présentée par le député de York—Simcoe, relativement au projet de loi C-395, Loi modifiant la Déclaration canadienne des droits (droits à la jouissance de ses biens).

D'entrée de jeu, je dois dire que je n'appuie pas le projet de loi et je vais expliquer pour quelles raisons dans un instant. Je m'excuse à l'avance, car je n'ai pas bien saisi tout le discours du député. Je ne crois pas qu'il ait lu officiellement les éléments de la motion et j'estime que c'est important. Les gens qui lisent la transcription de nos délibérations ou qui suivent nos travaux en direct ou en différé aimeraient connaître la nature exacte du débat. Voici ce que prévoit le projet de loi:

• (1825)

Attendu que l'imposition par le gouvernement à une municipalité d'un dépotoir à ordures dans le but de résoudre les problèmes d'une autre ville constitue un empiètement sur le droit des citoyens de jouir de leurs biens et de cultiver leurs terres;

que le droit de propriété est l'un des fondements de la société;

que la protection de ce droit consitue l'une des obligations du gouvernement et que sa sécurité est nécessaire à l'existence des libertés civiles et des institutions démocratiques;

qu'une loi qui a pour effet de priver les propriétaires d'un attribut essentiel de la propriété, qui détruit ou diminue sa valeur, restreint ou interrompt son utilisation commune, nécessaire et profitable, entrave les propriétaires dans son application pour les fins du commerce ou impose des conditions au droit de détenir ou de jouir de biens et diminue gravement sa valeur est une négation du droit de propriété.

Le projet de loi comporte d'autres détails, mais voilà en quelque sorte la raison d'être que le député présente pour justifier cette mesure législative. À la lumière de ce qu'il a dit précédemment à la Chambre, je comprends que le député s'inquiète de l'ouverture éventuelle d'un dépotoir dans sa circonscription, à la suite d'un processus que le gouvernement de l'Ontario a amorcé en toute légitimité. Je comprends ses craintes. Il a de bonnes raisons d'être préoccupé. Je ne le conteste pas.

Cependant, l'inclusion dans la Déclaration canadienne des droits d'un droit à la jouissance de ses biens qui, dans les faits, officialisera la vieille croyance selon laquelle quelqu'un peut faire ce qu'il veut sur sa propriété, sa maison étant son château, n'est pas une solution acceptable, à mon avis. Je peux vous citer de nombreux cas où il y a d'excellentes raisons de ne pas laisser un individu faire tout ce qu'il veut sur sa propriété.

En voici un exemple. Supposons que le propriétaire d'une parcelle de terrain de 4 ou 5 acres située dans une plaine inondable décide de combler un cours d'eau qui passe sur son terrain. La mesure à l'étude vous en donne le droit. Peu importe si cela bloque le débit des eaux de crue, peu importe si cela modifie le périmètre d'inondation et en perturbe la gestion par l'office de protection de la nature, créant une inondation sur la propriété du voisin ou sur la route ou en aval. Ou bien le droit de faire brûler des feuilles sur votre propriété—ce sont vos feuilles, votre propriété, vos allumettes. Voilà les conséquences ultimes d'une résolution comme celle-ci.

Le député aurait pu présenter une mesure visant à modifier la Déclaration des droits pour décréter que tout Canadiens a le droit à un emploi, que tout Canadien a le droit d'avoir les moyens de devenir propriétaire de son logement, que tout Canadien a le droit à l'éducation. Voilà des objectifs très appropriés et des éléments très valables à faire inscrire dans une Déclaration des droits. Mais il n'est pas acceptable de dire que «charbonnier est maître dans sa maison» et qu'il a le droit d'y faire tout ce qui lui plaît.

Il est également erroné de prétendre qu'il n'existe pas de protections pour les particuliers qui, au sens juridique, ont le droit d'occuper un terrain en fief simple. Il existe des protections. Je me suis porté à la défense de personnes qui se sont fait exproprier des terrains par le gouvernement ontarien à des fins d'intérêt public—l'élargissement d'une route.

Le processus comporte deux volets. Le premier consiste à déterminer si l'autorité publique a besoin ou non de ce terrain, et elle doit prouver qu'elle en a besoin. Vient ensuite la question de la juste valeur. La loi prévoit un processus à suivre, du moins en Ontario, car je ne puis parler d'aucune autre province. Quand un terrain est exproprié, si l'on peut prouver que la valeur marchande des autres propriétés du voisinage s'établit à un certain montant, on obtient ce juste montant. On n'obtient pas nécessairement le montant qu'on estime devoir obtenir, mais le prix de référence auquel d'autres propriétés se sont vendues au cours de la même période. Il existe donc un processus à cet égard.

Nous devons également reconnaître que les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ne se sont jamais livrés à des expropriations à grande échelle nulle part au Canada. Il y a probablement deux exceptions à cela, notamment la décision de créer l'aéroport de Pickering et l'expropriation généralisée qui s'en est suivie.

Chose certaine, c'était un abus de pouvoir de la part du gouvernement fédéral que d'agir de la sorte et de ne pas poursuivre jusqu'au bout. La population rurale a dû déménager et bien des gens ont été ainsi dispersés. C'était un abus de pouvoir, il n'y a pas de doute là-dessus. Je ne crois pas que c'est ce genre d'amendement qui pourrait empêcher cela.

L'autre cas—le gouvernement du député y travaille. C'est ce qu'on appelle la dévolution dans le secteur des aéroports canadiens. Je me demande si le député sait que le ministère des Transports, selon les instructions du Conseil du Trésor, a appliqué la politique de dévolution de sorte que tout locataire d'un terrain aéroportuaire—donc quiconque y construit un bâtiment ou apporte des améliorations à celui-ci—est tenu, à la fin de son bail de céder ce bien, sans dédommagement ni recours à la justice. On peut prolonger s'il réinvestit. Je simplifie à outrance, mais cette politique est appliquée aujourd'hui et le Conseil du Trésor refuse de la modifier. Il a fait preuve d'un peu de souplesse, dans le domaine du transport, en tirant parti des règles pour que ce soit moins coûteux, mais ça reste une expropriation sans indemnisation.

C'est un domaine dans lequel le député peut se rendre utile s'il cherche à rétablir une certaine justice, mais nous n'avons pas besoin d'inscrire dans la Charte canadienne des droits des règles strictes interdisant qu'on touche à la propriété. Il faut reconnaître que, parfois, le bien-être de la population doit passer avant tout. C'est le cas pour les lois sur l'environnement et la législation ouvrière ou la simple justice sociale.

Dans le préambule, on dit que:

> . . .une loi qui a pour effet de priver les propriétaires d'un attribut essentiel de la propriété, qui détruit ou diminue sa valeur, restreint ou interrompt son utilisation commune, nécessaire et profitable entrave les propriétaires dans son application pour les fins du commerce [. . .]est une négation du droit de propriété.

Il se peut que je veuille transformer mon terrain en cimetière d'automobiles. Aux termes de ce projet de loi, toute règle qui m'empêcherait de le faire serait un obstacle aux profits que je pourrais tirer de mon terrain et restreindrait son utilisation commerciale. Inversement, on a vu les effets du syndrome du «pas de ça chez-moi» dans de nombreuses localités depuis des années.

Cela fait des années que nous savons que placer les gens ayant des besoins spéciaux dans de larges institutions n'a pas donné de bons résultats. Alors que nous sommes passés d'énormes foyers de groupe dans des coins isolés à des foyers de groupe plus petits et intégrés au sein de la collectivité, on a vu les gens de tous les quartiers dire les uns après les autres qu'ils ne voulaient pas de cela chez eux, qu'ils ne voulaient pas de ces gens ayant des besoins spéciaux car cela allait réduire la valeur de leurs propriétés et les empêcher de réaliser un profit sur leurs terrains ou leurs maisons. C'est pourquoi je ne peux souscrire à un projet de loi comme celui-ci. Ses conséquences vont bien au-delà de ce à quoi le député a pensé lorsqu'il a présenté cette motion, ce projet de loi. Je ne peux absolument pas, en toute bonne conscience accepter qu'on prévoie ceci dans la Déclaration canadienne des droits.

Le président suppléant (M. James): Étant donné qu'aucun autre député ne souhaite intervenir, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 34, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 34).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 avril 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je pense que vous obtiendrez le consentement pour la motion suivante:

[*Traduction*]

Que nonobstant tout article du Règlement, à la fin du débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993, mais au plus tard à 15h00 aujourd'hui, le Président mette aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer des étapes restantes du projet de loi C-117, y compris l'étape de l'étude en Comité plénier, sans autre débat ni amendement, afin de compléter l'étude dudit projet de loi aujourd'hui et que, si un vote par appel nominal est demandé, il soit différé jusqu'au lundi 3 mai 1993, à 18h00, conformément à l'article 45(6) du Règlement, moment auquel les étapes restantes de l'étude du projet de loi seront complétées;

Qu'un jour désigné additionnel soit alloué pour les travaux des subsides pour la période se terminant le 23 juin 1993.

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, dans un esprit de coopération et afin que tout se déroule bien dans cette Chambre, nous accordons notre consentement à cette motion.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Madame la Présidente, pour essayer d'être plus éloquent que le député de Thunder Bay—Atikokan, je dirai: nous sommes d'accord.

Mme le vice-président: Si je comprends bien, il y a consentement unanime sur cette motion.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1993-1994 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 mars, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993, soit lu pour la deuxième fois et, par consentement unanime, renvoyé à un comité plénier.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je voudrais utiliser les quelques minutes qu'il me reste dans ce débat pour parler d'une façon très générale de ma province, la Saskatchewan.

• (1010)

On reproche souvent au Nouveau Parti démocratique de ne pas savoir gérer l'économie, de ne pas savoir comment gérer nos affaires. En fait, je me souviens qu'en 1982, quand la Saskatchewan était dirigée par le gouvernement néo-démocrate, d'Allan Blakeney, le chef conservateur d'alors, Grant Devine, avait déclaré qu'aussi mal gérée qu'elle puisse être, la Saskatchewan s'en sortait toujours.

Dix ans plus tard, la province, qui compte 400 000 contribuables, se retrouve endettée de quelque 15 milliards de dollars, ce qui est un problème monumental, et tout cela, à cause d'un gouvernement conservateur qui est censé savoir gérer l'économie. Les conservateurs ont mis la Saskatchewan dans un tel pétrin qu'il va lui falloir des décennies pour reprendre le dessus. Et c'est au gouvernement néo-démocrate de redresser la situation.

Si l'on se fie à l'expérience, les habitants de la Saskatchewan sont entre bonnes mains. C'est Diane Francis, je crois, une chroniqueuse de droite, qui a écrit que le gouvernement d'Allan Blakeney, en 1981, était le gouvernement le mieux administré non seulement au Canada mais aussi dans toute l'Amérique du Nord. Et ce commentaire venait d'une journaliste de droite. Les faits sont là.

Quand Tommy Douglas a pris le pouvoir en Saskatchewan en 1944, il a décidé de ne pas emprunter d'argent, disant que la province ne pouvait se le permettre, et a fait de la Saskatchewan ce qu'elle était en 1982. En fait de responsabilité financière, Tommy Douglas, qui voulait mettre en place un régime d'assurance-maladie, a attendu pour le faire que la province puisse se le permettre, soit 17 ans. À l'époque, les provinces mettaient elles-mêmes en place ce régime et attendaient, pour le faire, de pouvoir se le permettre.

Les gouvernements néo-démocrates de la Saskatchewan ont toujours su bien gérer l'économie et ont toujours été très sensibles à l'économie. Ca m'exaspère d'entendre les députés de l'autre côté de la Chambre et d'autres dire que les néo-démocrates ne savent pas gérer l'économie.

Confronté à une dette énorme à côté de laquelle la dette nationale par habitant n'est rien, le gouvernement Romanow a présenté son budget. Durant la dernière année du gouvernement Devine, le déficit était de l'ordre de 1 milliard de dollars. La première année de son arrivée au pouvoir, le gouvernement Romanow a réduit ce déficit de moitié, le ramenant à 500 millions de dollars. Cette année, il va le réduire encore de moitié, à 300 millions de dollars. D'ici trois ans, il aura un budget équilibré.

C'est certes mieux que ce qu'ont fait les conservateurs au gouvernement fédéral depuis leur arrivée au pouvoir. Depuis cinq ans que je suis à la Chambre, j'entends chaque année le même discours du budget qui dit que cette année, notre déficit est de 32, 34 ou 35 milliards de dollars mais que l'an prochain il sera de 29 milliards et l'année suivante de 15 milliards. Je crois bien que c'est l'ancien ministre des Finances, le député d'Étobicoke-Centre, qui avait dit il y a trois ou quatre ans à la Chambre, que nous allions avoir cette année un déficit de 8 milliards de dollars. Or, qu'avons-nous? Un déficit de 35,5 milliards de dollars, le déficit, je crois, le plus important dans l'histoire de notre pays.

M. McDermid: Reportez-vous aux chiffres de 1984. Ce n'est pas le plus important.

M. Laporte: Ce n'était pas 35,5 milliards de dollars? C'est pourtant ce qu'avait annoncé le ministre. Quoi qu'il en soit, que ce déficit soit le premier ou le deuxième en importance dans notre histoire, il n'y a pas de quoi en être fier.

En Saskatchewan, le gouvernement ne réduit pas la dette aux dépens des Canadiens ordinaires et a bien l'intention de maintenir les programmes sociaux existants. Il la réduit en faisant attention de ne pas faire le moindre tort à ceux qui sont les plus vulnérables.

L'approche du gouvernement de la Saskatchewan est différente de l'approche de ce gouvernement, qui a recours au chantage. Car ce qu'il a fait dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest en ce qui concerne la subvention du Nid-de-Corbeau est du chantage. Qu'a-t-il fait? En 1983, les libéraux avaient remplacé le tarif du Nid-de-Corbeau par la subvention du Nid-de-Corbeau. Un versement qui devait être fait à perpétuité. Perpétuité, c'est une durée très longue, ce n'est pas dix ans.

• (1015)

En décembre dernier, nous avons perdu 10 p. 100 de la subvention du Nid-de-Corbeau pour une période de deux ans. Cette année, dans le budget, le ministre des Finances a déclaré que dans deux ans le gouvernement supprimera 15 p. 100 de la subvention du Nid-de-Corbeau, ainsi qu'une autre tranche de 20 p. 100 par la suite, et que la subvention du Nid-de-Corbeau restera ensuite à ce niveau.

Toutefois, et voilà où le chantage entre en scène, le ministre des Finances dit que si on accepte qu'il paie plutôt les producteurs, le gouvernement rétablira la tranche de 10 p. 100. Cela équivaut à négocier avec le couteau sous la gorge. La subvention du Nid-de-Corbeau et la Commission canadienne du blé sont deux des assises de l'agriculture dans l'ouest du Canada et le gouvernement est en train de les saper.

Hier à la séance du comité de l'agriculture à laquelle j'assistais, on a discuté de l'éventualité de ne plus faire relever l'orge de la Commission canadienne du blé en vertu d'un système de commercialisation à deux volets à l'échelle du continent. Les ministériels siégeant au comité n'ont pas permis aux dirigeants de la Commission canadienne du blé de témoigner. Je n'arrive pas à le croire. Ils devaient venir, ils figuraient sur la liste, mais le gouvernement a dit non.

Si nous devions démanteler Air Canada, nous inviterions certainement le président d'Air Canada à témoigner devant le comité approprié, mais le gouvernement n'a pas permis à la Commission canadienne du blé de le faire.

Ce qui est encore plus scandaleux, c'est que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé ne pourra pas non plus témoigner devant le comité. Le comité consultatif regroupe des agriculteurs, élus par leurs pairs, qui doivent conseiller la Commission canadienne du blé. C'est le seul organisme élu au pays qui représente les agriculteurs dans les dossiers de la Commission canadienne du blé et on lui refuse l'accès au comité de l'agriculture.

Il y aura encore une réunion du comité à ce sujet. Qui viendra témoigner? On a refusé d'entendre la Commission canadienne du blé, mais on a invité l'Union des

producteurs de grains Ltée, une entreprise parfaitement en accord avec la position du gouvernement.

Quels autres témoins ont comparu devant le comité? La Western Barley Growers Association, une association de 214 membres dont le financement provient dans une proportion de 90 p. 100 du gouvernement. Il s'agit donc d'un groupe vraiment impartial à inviter devant le comité n'est-ce pas? Par contre, on empêche les commissaires et le comité consultatif de la Commission canadienne du blé de témoigner.

Il faut se rappeler en outre, à propos de ce dossier, que de nombreuses études ont été publiées dont le gouvernement n'a pas tenu compte, à l'exception de celles qui étaient conformes à sa position. Voilà le genre de gouvernement que nous devons subir au Canada.

Si c'est ce qu'on appelle de la coopération, si c'est là ce qu'on entend par essayer de trouver un consensus, alors nos vis-à-vis n'utilisent pas le même dictionnaire que moi, car rien n'est plus éloigné de la vérité. Le gouvernement est tout simplement intransigeant.

C'est exactement ce que le ministre des Finances a fait dans son exposé budgétaire il y a quelques jours en disant aux gens de l'Ouest qu'ils allaient perdre 10 p. 100 des avantages offerts au titre de la subvention du Nid-de-Corbeau. Il leur a dit qu'on allait réduire de 72 millions de dollars les crédits pertinents à moins qu'ils ne se plient aux exigences du gouvernement.

Cela n'est pas très bien accepté en Saskatchewan. Je peux dire aux ministériels dès maintenant qu'ils vont être confrontés à un problème, chose certaine, en Saskatchewan, car je ne pense pas que les producteurs de la Saskatchewan vont accepter cela.

En fait, selon un sondage commandé par le gouvernement de la Saskatchewan, 88 p. 100 des producteurs de la Saskatchewan veulent au moins avoir un droit de vote, et c'est là notre position.

Quelle ouverture, quel consensus! Il n'est que juste de donner aux producteurs, aux membres de la Commission canadienne du blé, le droit de se prononcer sur l'avenir de leur commission.

Il est incroyable que le gouvernement parle de consensus et d'ouverture alors qu'il traite avec les gens des Prairies avec une main de fer. C'est exactement ce qu'il fait.

Les ministériels parlent d'un plébiscite, car le producteur pourra décider s'il veut livrer ses céréales à la Commission canadienne du blé ou les écouler plutôt sur le marché libre.

• (1020)

Foutaise! La Commission canadienne du blé offre un système de livraisons en commun et lorsqu'un producteur livre ses produits à la commission, il reçoit alors le prix moyen qu'a obtenu la Commission canadienne du blé durant toute l'année. Les études effectuées dans les régions où on a essayé un système de commercialisation à deux volets, montrent, que le système de livraisons en commun disparaîtra. En effet, lorsque les prix seront élevés, et le prix au comptant sera supérieur aux États-Unis, la Commission canadienne du blé ne recevra pas de céréales. Par contre, si le prix est faible, les producteurs s'adresseront alors à la Commission canadienne du blé. Ainsi, ce n'est que lorsque le prix sera très faible que la commission recevra des céréales.

Il est donc insensé de parler d'un plébiscite. L'autre facteur, bien entendu, c'est que dans le cadre de sa soi-disant étude approfondie de cette question, le gouvernement n'a pas examiné les répercussions d'un système de commercialisation à deux volets sur la Commission canadienne du blé. Il n'a pas abordé cette question.

La même chose s'applique à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il est tout à fait répréhensible de la part du ministre des Finances d'intervenir dans cette enceinte et de soumettre les producteurs de l'Ouest du pays à un tel chantage.

L'autre problème, c'est que le système de transport du grain au Canada assure des milliers d'emplois, probablement des dizaines de milliers d'emplois, et injecte des centaines de millions de dollars dans l'économie canadienne. En l'absence d'un excellent réseau de transport canadien, nous allons perdre ces emplois dans les ports, dans les services ferroviaires et dans les régions rurales de la Saskatchewan.

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue pontifier sur la façon admirable dont le gouvernement de la Saskatchewan s'y est pris pour réduire ses dépenses. Je voudrais poser une question sans ambages au député. Puisqu'il est tellement impressionné par le gouvernement de la Saskatchewan qui a réduit ses dépenses, notamment en fermant des hôpitaux et ainsi de suite, bref, qui a fait ce qu'il pensait devoir faire, pour-

quoi le député et son parti ont-ils voté contre toutes les propositions de réduction de dépenses faites par le gouvernement fédéral dans le but de contrôler son déficit?

M. Laporte: Madame la Présidente, je crois que tout dépend de la manière dont les gouvernements réduisent les dépenses. Il est actuellement très difficile pour un parti social démocrate de réaliser bien des mesures que les socio-démocrates aimeraient pouvoir mettre en oeuvre et conserver. Ce n'a pas été tâche facile et lorsqu'un gouvernement, comme c'est le cas en Saskatchewan, doit comprimer ses dépenses dans des domaines comme les services sociaux, les soins de santé, etc. ce n'est pas facile à faire. Il faut cependant tenir compte de la réalité.

Le ministre sait mieux que moi qu'il y a une différence importante entre la façon dont une province gère son économie et la manière dont le gouvernement fédéral procède à ce chapitre. Le gouvernement fédéral dispose de beaucoup plus de leviers économiques qu'un gouvernement provincial. Il contrôle notamment les taux d'intérêt, et il possède de nombreux autres leviers auxquels les provinces n'ont pas accès.

Le gouvernement de la Saskatchewan, comme plusieurs autres gouvernements provinciaux, est au bord du gouffre. Les paiements de transfert ont été réduits à un rythme sans précédent. Heureusement, ils n'ont subi aucune réduction cette fois-ci, et nous en savons gré au gouvernement fédéral. Le ministre sait cependant que la Saskatchewan ne dispose pas d'autant de leviers économiques que le gouvernement fédéral. Comme je le disais, la province a une dette de quelque 15 milliards de dollars. Le paiement de l'intérêt seul se chiffre à 800 millions par année, et nous ne comptons que 400 000 contribuables sur une population de 950 000 habitants.

Nous avons donc très peu de marge de manoeuvre. C'est pourquoi la ministre des Finances de la Saskatchewan, Janice McKinnon, a décidé, et je sais que le ministre l'approuve, d'imposer immédiatement des réductions pour éviter à la province de perdre ses programmes sociaux. C'est également vrai pour le gouvernement fédéral. Nous devons réduire le déficit fédéral. Or, le gouvernement s'y prend en amateur. Depuis qu'il est en place, nous sommes confrontés chaque année à une dette et à un déficit de plus de 30 milliards de dollars. Je conviens que nous devons effectuer des coupes et réduire le déficit, mais le gouvernement devrait procéder de telle sorte que tout le monde s'en trouve mieux et que les moins nantis n'en souffrent pas.

• (1025)

Le gouvernement de la Saskatchewan a adopté cette attitude et le gouvernement fédéral devrait l'imiter. Certaines dépenses pourraient être réduites. Prenons, par exemple, l'acquisition d'hélicoptères qui va coûter 6 milliards de dollars.

M. McDermid: Est-ce que j'entends 6 milliards de dollars? Ce montant augmente tout le temps.

M. Laporte: Je crois qu'avec l'inflation, ce sera 6 milliards de dollars ou 5,8 milliards de dollars. Le gouvernement rétorque que nous devons soit réparer nos hélicoptères ou en acheter de nouveaux. Nous devons choisir. Le gouvernement achète 50 hélicoptères, mais il ne dit pas qu'il n'est pas obligé de les doter du matériel anti-sous-marin. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais nous pourrions ainsi économiser des milliards de dollars. En effet, sur ces hélicoptères, il y en a 35 qui serviront à chasser les sous-marins qui attaquent notre continent. Or, les vieux sous-marins soviétiques sont en train de rouiller au port. Le gouvernement devrait envoyer quelqu'un les photographier, car nous savons où ils se trouvent tous, au lieu de gaspiller l'argent sur de nouveaux hélicoptères de chasse aux sous-marins.

Voilà un domaine où le gouvernement pourrait procéder à des coupes. Le caucus de notre parti appuierait une telle décision. Si on nous propose de réserver ces hélicoptères aux fins de recherche et de sauvetage, nous serons d'accord. Je ne pense pas que nous ayons besoin de matériel additionnel, tel que des ordinateurs de fine pointe conçus pour attaquer des sous-marins. On compte équiper les hélicoptères de matériel de toutes sortes. J'ai vu les chiffres, mais je ne m'en souviens pas de façon précise. Or, si l'on achetait seulement les hélicoptères, on réduirait le coût considérablement. Si le gouvernement proposait une telle mesure, le caucus de mon parti et moi-même n'hésiterions pas à l'approuver.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je ne demanderais pas mieux que de me lancer dans un débat avec mon collègue sur la question des hélicoptères. Il s'agit en fait de dépenses étalées sur 13 ans et qui permettront de créer des emplois dans un secteur de haute technologie au Canada.

Le Nouveau Parti démocratique préférerait que nous consacrions cet argent à la création d'emplois à court terme, à des programmes de création d'emplois de six mois. Ce serait du gaspillage. Ce type de programme ne donnerait pas des emplois intéressants comme ceux que l'achat d'hélicoptères créera dans un secteur de haute technologie. Il faut tenir compte de cet aspect-là. Si nous procédons à des coupes, que le député aille l'expliquer aux travailleurs de l'industrie aéronautique.

Or, ces travailleurs sont membres de syndicats dont la direction, à défaut des membres, appuie le parti du

député. Qu'il aille expliquer cela aux pêcheurs, également. Les nouveaux appareils, à la différence des hélicoptères actuels, pourront sortir par mauvais temps, lorsqu'on a besoin d'eux. Les nouveaux hélicoptères ont aussi une plus grande autonomie: 5 heures, contre 3 heures actuellement. Ils peuvent voler par tous les temps. Que le député aille dire aux pêcheurs qu'il ne faut pas installer à bord les dispositifs perfectionnés de repérage, qui permettent de retrouver des pêcheurs ou d'autres personnes en difficulté au large. Qu'il leur dise tout cela. Ils connaîtront alors vraiment la position du Nouveau Parti démocratique.

Ce que les députés de ce parti nous disent en ce moment, c'est de dépenser ici ou là pour créer des emplois à court terme sans intérêt, au lieu d'emplois à plein temps, et d'annuler un projet qui fournit 48 000 années-personnes de travail dans l'industrie de la technologie de pointe.

M. Laporte: Madame la Présidente, le ministre a faussé le sens de mes propos. J'ai dit clairement que nos forces armées devaient assurer un service de recherche et de sauvetage. C'est évident, et je n'ai pas dit le contraire.

J'ai parlé de l'équipement anti-sous-marin. Je ne pense pas que nous en ayons besoin à moins que nous n'ayons l'intention de tirer sur des bateaux de pêche américains. Je ne pense pas que cet équipement soit nécessaire.

Le ministre a aussi demandé qui allait protéger les pêcheurs. Il n'y aura pas de pêcheurs en mer parce que, à cause du gouvernement, il n'y a plus rien à pêcher. À Terre-Neuve, les pêcheurs ont 5 p. 100 du poisson qu'ils avaient autrefois. Le gouvernement a complètement détruit la pêche à la morue. Dire que ce gouvernement prétend gérer l'économie.

Depuis que j'ai été élu, on m'a dit bien des fois, dans les Maritimes et à Terre-Neuve, que, au rythme où allaient les choses, ce serait la fin de la pêche. C'est maintenant chose faite.

• (1030)

M. McDermid: Voilà un petit gars des prairies de la Saskatchewan qui prétend tout savoir sur la pêche.

M. Laporte: Je n'en connais pas très long sur la pêche, mais, depuis que je suis député, j'écoute ce qui se dit. Des pêcheurs ont prévenu le gouvernement qu'il allait détruire la pêche. Et c'est ce qu'il a fait. C'est chose faite. Nous n'avons donc pas besoin d'hélicoptères au large de Terre-Neuve pour protéger les pêcheurs. Le gouvernement a déjà réglé le problème. Il n'y aura plus de pêcheurs en mer parce qu'il n'y a rien à pêcher, à moins qu'ils n'aillent se promener et regarder les icebergs.

Voilà ce que le gouvernement conservateur a fait. C'est ce qu'il appelle gérer l'économie.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je suis heureux de dire quelques mots sur le budget responsable et prévoyant que le ministre des Finances a déposé lundi dernier. Quoi qu'en disent les députés de l'opposition ou quoi qu'ils laissent entendre à la population, ce budget vise à tabler sur les mesures énoncées dans le budget de 1992 et l'Exposé économique de décembre 1992. Dans les trois cas, l'objectif est de favoriser la croissance et la création d'emplois en réduisant constamment le fardeau des déficits et de la dette.

Depuis le dépôt du budget, nombre de journalistes se sont mis à produire en toute hâte une série de supposées analyses approfondies montrant pourquoi le budget a déçu la population canadienne. Je présume que c'est de bonne guerre, car c'est ainsi que ces gratte-papier gagnent leur vie.

Cependant, je trouve exaspérant d'entendre les critiques qui viennent des rangs du Parti libéral. Je pense que les députés libéraux admettent sans s'en rendre compte que leur mémoire est aussi défaillante que leurs politiques économiques de rechange pour régler les problèmes financiers du Canada.

Pour leur rafraîchir la mémoire, je dirai que c'est à cause des politiques irresponsables et à courte vue des gouvernements libéraux successifs de 1968 à 1984 que nous traversons actuellement une crise financière qui hypothèque l'avenir des Canadiens.

Sans l'ombre d'un doute, notre gouvernement n'a pas eu la tâche facile depuis qu'il a accédé au pouvoir en 1984 et qu'il tente de résorber le déficit de plus de 38 milliards de dollars que lui a légué son prédécesseur. Le problème a été beaucoup plus difficile et complexe que nous ne l'avions d'abord cru.

Nombre de Canadiens n'ont pas très bien accueilli les remèdes que nous prescrivons depuis 1984. Toutefois, nous avons persévéré et avons accepté sans sourciller toutes les critiques de l'opinion publique.

J'estime que quelques comparaisons ou résultats montrent bien que les solutions que nous avons retenues jusqu'à maintenant sont les bonnes. Par exemple, pendant la récession de 1981-1982, sous les libéraux, la dette nationale a augmenté à un taux phénoménal de 160 p. 100. Durant la récession qui est en train de faire face à la reprise, la dette ne s'est accrue que de 19 p. 100 sous notre gouvernement.

En 1984, le déficit représentait 8 p. 100 du PIB. Aujourd'hui, il ne représente plus que 4 p. 100 du PIB. L'accroissement actuel de la dette nationale n'est pas dû à des dépenses effrénées, il résulte plutôt d'une baisse marquée des recettes fédérales attribuable à la récession.

Quand les élections seront déclenchées plus tard cette année et que la population canadienne aura vraiment l'occasion de comparer nos remèdes aux tours de passe-passe de l'opposition, je ne doute pas qu'ils feront le bon choix.

• (1035)

Soyons réalistes. Il n'y a pas de remède miracle. Le problème de la dette n'est pas apparu du jour au lendemain et il ne se réglera certainement pas du jour au lendemain. Il n'y a pas de solution instantanée. Il n'y a pas de magicien qui puisse faire disparaître la dette d'un coup de baguette magique.

J'admets que le budget n'a pas été accueilli très favorablement au départ par la communauté économique internationale, mais il pose une base solide qui nous aidera à trouver une solution canadienne à un problème canadien. Certains des experts qui ont critiqué le budget préconisaient une hausse de 2 p. 100 de la TPS et l'augmentation d'autres taxes et impôts fédéraux.

Oui, les Canadiens veulent voir disparaître le déficit, mais il veulent qu'on l'élimine en réduisant les dépenses et non en haussant les taxes et les impôts. Nous avons respecté les désirs des Canadiens, et ce budget n'impose aucune taxe ou impôt nouveaux ni aucune augmentation de taxes ou d'impôts existants.

Le budget prévoit plus de 30 milliards de dollars de réductions des dépenses fédérales durant les cinq prochaines années. Il renforce les mesures de restriction annoncées dans l'exposé économique de décembre 1992. Toutes ces mesures combinées engendreront, en 1993-1994, des économies de 3,8 milliards de dollars, qui passeront à 7,9 milliards en 1997-1998. Elles permettront d'épargner 30,7 milliards de dollars.

Le nombre d'emplois dans la fonction publique fédérale sera également réduit de 16 500 sur cinq ans. Grâce à d'autres coupes dans les budgets de fonctionnement des ministères fédéraux et au gel des salaires annoncé dans l'exposé économique de décembre, le gouvernement réalisera des économies de 7,5 milliards de dollars dans ce secteur. Le budget de la Défense sera gelé, en termes réels, à compter de 1994-1995. Jointe aux autres initiatives prises en 1992, cette mesure permettra de réaliser des économies de 5,9 milliards de dollars sur cinq ans.

Ce ne sont là que quelques-uns des secteurs dans lesquels ce budget nous aidera à réaliser d'importantes économies pendant les cinq prochaines années. Le déficit sera réduit à 32 milliards de dollars cette année, ce qui correspont à l'objectif établi en décembre, malgré des recettes moins élevées que prévu. Ce budget vise aussi à éliminer les nouveaux emprunts et marque le début d'un processus de réduction de la dette publique sur une période de cinq ans.

Ces importantes réductions de dépenses ne sont cependant pas les seules mesures prévues dans ce budget. Dans la foulée des mesures de rationalisation prises dans le budget de 1992, 12 autres organismes fédéraux seront éliminés, fusionnés ou réorganisés. Par exemple, les deux ministères de l'Impôt et de Douanes et Accise seront fusionnés. Par ailleurs, le gouvernement privatisera et commercialisera un certain nombre d'organismes et de services fédéraux afin de réduire la taille de la fonction publique tout en améliorant la prestation des services.

Certains secteurs ne sont pas touchés par ce budget. C'est un budget rigoureux mais juste. Il y a deux importantes exemptions aux restrictions imposées dans le budget. Les prestations destinées aux personnes âgées et aux anciens combattants ont de nouveau été préservées des réductions. Il en est de même pour les programmes conçus spécifiquement à l'intention des personnes handicapées, certains programmes destinés aux autochtones, la Planification de l'emploi et l'aide aux victimes de la famine.

• (1040)

Puisque nous savons que les problèmes financiers sont communs à tous les gouvernements canadiens, les transferts fédéraux aux provinces ne subiront pas de nouvelles compressions. Ils augmenteront de près de 4 p. 100 par année, soit de près du double du taux d'augmentation des autres dépenses fédérales au titre des programmes.

Puisque nous parlons des provinces, disons que s'il n'était pas évident dans le passé qu'elles ont aussi un problème de déficit et d'endettement, cela ne fait maintenant plus aucun doute. Tous les gouvernements partagent la responsabilité de la dette accumulée et tous doivent oeuvrer à sa réduction et, finalement, à son

élimination. Il est clair que les contribuables canadiens veulent que tous les gouvernements unissent leurs efforts pour trouver des solutions au problème national de l'endettement. C'est pourquoi l'élément le plus important du budget est, à mon avis, l'invitation que le ministre des Finances a lancée à ses homologues provinciaux et territoriaux à une réunion qui aura lieu à Ottawa les 30 et 31 mai prochain dans le but de commencer à élaborer conjointement des solutions efficaces à nos problèmes financiers communs.

Je crois que cette réunion constitue un grand pas dans la bonne direction. Même si le gouvernement fédéral sabre dans ses dépenses, il est illusoire de s'attendre à des résultats positifs si les autres gouvernements ne font pas de même. Il faut prendre des mesures concrètes pour réduire la dette afin de ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures. J'ai peine à concevoir que quelqu'un puisse vouloir laisser un tel héritage à ceux qui le suivront.

En conclusion, beaucoup estiment que les mesures annoncées dans le budget ne vont pas assez loin. Je ne suis pas d'accord. À mon sens, le budget offre une approche réaliste, mesurée plutôt que radicale, face aux problèmes financiers actuels. Je trouve le budget réfléchi et responsable. Il est vrai que nous aurions pu imposer les compressions immédiatement, en un seul coup, plutôt que les étaler sur cinq ans; il est vrai que nous aurions pu augmenter les impôts. Cependant, il faut penser que notre économie est encore en train de se remettre de l'une des pires récessions de l'époque moderne. Le traitement est suffisamment fort pour guérir le malade sans le tuer.

En définitive, ce ne sont pas les gouvernements qui créent les emplois ou qui accroissent le rendement économique; c'est le secteur privé. Je crois que le budget est la suite logique du budget de 1992 et de l'exposé économique de décembre dernier car il propose des moyens réalistes de nous libérer du principal inhibiteur de l'activité économique, à savoir le déficit. En dernière analyse, la réduction des emprunts, l'abaissement des taux d'intérêt et la réduction des taxes représentent, pour le moment, les meilleurs moyens de stimuler l'activité économique et la création d'emplois.

L'orateur précédent a affirmé que l'une des principales causes de notre situation financière actuelle est le programme d'acquisition d'hélicoptères EH-101. J'ai constaté que beaucoup de députés de l'opposition donnent l'impression, sans le dire explicitement, que le gouvernement du Canada dépensera 4,8 milliards de dollars cette année même pour l'acquisition des hélicoptères. Il se trouve que je suis membre du Comité permanent de la défense nationale.

• (1045)

Les membres de ce comité ont eu hier une réunion très intéressante et importante avec de hauts fonctionnaires, le sous-ministre et l'amiral John Anderson, le chef d'état-major. J'ai pu poser des questions à ce sujet aux fonctionnaires présents et écouter celles de mes collègues d'en face. J'ai fait remarquer que la communication du message aux Canadiens a été un vrai fiasco. Même un de mes distingués collègues du Parti libéral l'a reconnu.

Le programme des EH-101 nous permettra d'accomplir un travail qui est nécessaire. Il est vrai qu'il n'y a pas de sous-marins qui sillonnent clandestinement nos eaux en ce moment. Sauf erreur, il y a environ 800 sous-marins dans le monde entier, et nous savons qu'ils ne constituent pas une menace actuellement. Ce sur quoi on n'a pas insisté suffisamment, c'est le fait que le EH-101 est un appareil nettement supérieur et qu'il servira essentiellement aux activités de recherche et sauvetage.

Les médias ont mentionné que les nouvelles frégates, dont trois sont déjà en service et dont le nombre atteindra 12 d'ici quelques années n'étaient pas conçues pour embarquer les nouveaux EH-101, ce qui a été catégoriquement réfuté. Elles sont conçues pour cela. Le chef d'état-major et un autre fonctionnaire ont mentionné qu'il y a trois destroyers de classe Tribal qui, à l'origine, n'ont pas été conçus pour accueillir ces nouveaux hélicoptères. Ces trois destroyers assez anciens seront modifiés.

Un article très particulier a été publié dans le *Times Colonist* du jeudi 22 avril. Il contient certaines informations dont je voudrais faire lecture:

> La version politico-mythique semble avoir les caractéristiques suivantes. Son choix est resté secret et il n'a pas fait l'objet de discussions avant qu'il ait été décidé de faire l'acquisition de cet appareil l'été dernier.
>
> Il s'agit d'un hélicoptère d'assaut qui ne servira qu'à combattre les sous-marins soviétiques qui constituaient une menace durant la guerre froide, mais qui n'en sont plus une maintenant.
>
> Les autres capacités de cet appareil dépassent nettement nos besoins. C'est l'hélicoptère le plus cher du monde; il coûte de 80 à 90 millions l'unité. Le coût d'acquisition de ces appareils est passé de 4,4 milliards de dollars à 5,8 milliards de dollars, ce qui est inabordable.
>
> De plus, les Canadiens ne bénéficieront nullement de cette dépense.

Écoutez bien ceci:

> Cet hélicoptère est trop gros pour opérer à partir d'un bateau ou pour être maintenu à bord. Son rayon d'action limité et le souffle puissant de son rotor le rendent peu commode pour les opérations de recherche et sauvetage.

Je pourrais continuer encore longtemps. En réponse à ces observations négatives, voyons plutôt ceci:

> On a beaucoup parlé du choix de cet appareil qui a été arrêté en 1987. En novembre 1990, un comité permanent multipartite de la Chambre des communes, celui de la défense nationale, a dit que le EH-101 était le seul appareil pouvant remplacer le Sea King et il a recommandé que l'on procède le plus tôt possible au remplacement afin d'éviter des mesures provisoires coûteuses. Il y a trois versions de cet hélicoptère polyvalent: la version navale, la commerciale et la tactique logistique.

• (1050)

La version navale sert aux opérations de surveillance et de contrôle de navires, de sous-marins et d'aéronefs et elle permet l'alerte avancée de missiles anti-navire ou d'aéronefs livrant l'assaut. Elle permettra aussi au bâtiment porteur d'effectuer des opérations de recherche et sauvetage, des évacuations médicales, des évaluations, des ponts aériens, etc.

Pour ce qui est du rayon d'action, de l'endurance, et de la capacité de survivre et de fonctionner dans tous les temps, le EH-101 possède toutes les caractéristiques indispensables pour affronter les conditions météorologiques extrêmes du Canada, pour s'acquitter de ses responsabilités sur d'immenses superficies océaniques et pour honorer nos engagements de pays membre des Nations Unies dans des mers étrangères.

Madame la Présidente, je pourrais continuer encore, mais je veux simplement rappeler que le nouvel hélicoptère qui sera acheté fera ses preuves et sera accepté par les Canadiens. Cet appareil fait l'objet de toute cette mauvaise publicité parce qu'un congrès à la direction est en cours et qu'il risque d'y avoir des élections cette année, sinon un peu plus tard.

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, je voudrais poser deux questions au député. Depuis deux ans, je siège avec lui au Comité de l'environnement et je le respecte énormément.

J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le C-301, qui vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques. Le projet de loi a été renvoyé à un comité, qui l'examine actuellement avant l'étape de la troisième lecture. Je ne sais pas si le député en a entendu parler, mais la mesure législative porte sur l'obligation pour le gouvernement de rendre des comptes. Il s'agit d'un bon projet de loi et, comme je sais que le député est plein de bon sens, je voudrais qu'il me donne son avis sur ce projet de loi, qui vise à nous aider, notamment lorsqu'il est question du budget.

Ma deuxième question porte sur les hélicoptères EH-101. Un de mes bons amis de Chatham est pilote et propriétaire d'un hélicoptère et a déjà travaillé dans l'US Air Force et avec Jacques Cousteau, en Amérique du Sud. Pas plus tard que mardi soir, il me disait qu'un Sea King muni de nouveaux appareils électroniques aurait la même capacité qu'un hélicoptère EH-101. Il expliquait que le modèle EH-101 ne volerait que 20 milles à l'heure plus vite qu'un Sea King ou un Bell. Il signalait que cette différence de 20 milles à l'heure ne signifie pas grand-chose lorsque vous êtes poursuivi par un missile se déplaçant à 700 milles à l'heure. L'équipement électronique est la composante la plus importante d'un hélicoptère. La cellule peut être remplacée, tout comme le moteur, mais les appareils électroniques restent les éléments les plus importants.

Nous savons que 27 p. 100 du travail lié à la construction des nouveaux hélicoptères sera fait au Canada. Pourquoi ne pas faire faire l'ensemble des travaux au Canada en dotant nos hélicoptères Sea King de nouveaux appareils électroniques?

Le député pourrait peut-être nous dire ce qu'il pense de la possibilité de remettre à neuf nos hélicoptères, ce que les États-Unis ont déjà fait avec leurs appareils.

M. Dick: Nous l'avons déjà fait deux fois.

M. Crawford: Eh bien, nous pourrions le faire une autre fois, à un coût très minime. Nous pouvons les rénover indéfiniment.

M. Dick: Non, c'est impossible. La cellule tomberait en morceaux.

M. Crawford: Êtes-vous pilote?

M. Dick: Je siège au comité qui a choisi cet appareil.

M. Crawford: Alors, vous avez commis une erreur monumentale. Je m'adressais toutefois à un autre député dont je voulais obtenir l'avis.

M. Darling: Madame la Présidente, j'ai le plus grand respect pour mon collègue et, comme il le dit lui-même, nous avons tous deux eu l'honneur de nous intéresser de très près à la protection de l'environnement et de siéger au Comité de l'environnement.

En ce qui concerne le projet de loi d'initiative parlementaire du député, je dois dire qu'il ne m'est pas très familier. Mais vous pouvez être assuré que j'appuie et que j'approuverai toute mesure apte à rendre le gouvernement plus responsable. Quant à la décision d'acquérir des EH-101 parce qu'il en coûterait trop cher pour remettre les Sea King en condition, je n'ai pas très bien compris ce qu'a dit le ministre des Approvisionnements et Services.

• (1055)

M. Crawford: Ne t'en fais pas, Stan, cela ne le dérange pas du tout.

M. Darling: Ma foi, c'est très bien. Quoi qu'il en soit, je sais qu'on a modifié ces hélicoptères aux États-Unis. Toutefois, les appareils qui sont modernisés aux États-Unis sont beaucoup plus récents que les nôtres. Par

conséquent, si nous dépensons cet argent, il demeure que nous avons de sept à huit ans pour dépenser 2,5 milliards de dollars.

Mon collègue conviendra que la majorité des Canadiens désapprouve ce programme. Ils croient que c'est peut-être le ministre des Approvisionnements et Services qui va faire les chèques et que ces chèques seront, cette année, au montant total de 4,8 millions de dollars.

Je le répète, l'amiral Anderson et ses officiers témoignaient devant le Comité permanent de la défense nationale lorsque j'ai soulevé cette question. L'amiral m'a fait remarquer que le programme des EH-101 coûtera en tout 200 millions de dollars cette année, somme qui va augmenter graduellement jusqu'à atteindre un maximum de 700 millions de dollars dans quelques années, avant de se mettre à diminuer. Autrement dit, on n'épargnerait pas grand-chose cette année de toute manière si on mettait fin au programme. Deux cents millions de dollars, ce n'est pas trop cher et c'est ce que le programme coûtera cette année aux contribuables canadiens.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer au débat sur le projet de loi C-117, loi qui autorise le gouvernement à emprunter la somme considérable de 31 milliards de dollars.

Mon préopinant a parlé des hélicoptères. Sans vouloir entrer dans les détails techniques de ce projet, on est en train de se payer une Cadillac et, si ça continue ainsi, on ne pourra même pas payer l'essence pour la faire rouler. Voilà où nous en sommes! Je crois que nous devrions réviser cette transaction.

Cette décision a été prise en 1990, et mon honorable collègue s'est référé au rapport unanime du Comité de la défense nationale. La situation mondiale a bien changé depuis 1990, et je ne pense pas que nous ayons besoin d'hélicoptères aussi puissants pour chasser des sous-marins nucléaires qui ne sont plus en service parce que les pays qui nous menaçaient avec leurs sous-marins nucléaires n'existent plus comme tels. On devrait donc réviser cette situation.

De plus, en ce qui concerne les hélicoptères, lorsque l'on parle de la création de 45 000 emplois, tout cela est basé sur des contrats qui proviendraient de l'extérieur. On sait que la situation financière est dans un état critique non seulement au Canada, mais à travers le monde entier. Les possibilités, donc, de décrocher des contrats de l'extérieur sont minimes. Alors, pourquoi prendre un tel risque? Plutôt que d'investir 5,8 milliards de dollars dans un projet qui, en définitive, ne créera pas un nombre d'emplois considérable—peu d'emplois seront créés—le coût d'un tel projet est si élevé qu'il devrait être reconsidéré.

Je constate qu'il est 11 heures, madame la Présidente. Avec votre permission, j'aimerais poursuivre mes remarques sur ce projet de loi après la période des questions orales.

Mme le vice-président: Je suis tout à fait d'accord. Je vais maintenant procéder aux déclarations des députés, selon l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[*Français*]

LE BÉNÉVOLAT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, j'ai eu, jeudi soir dernier, l'honneur et le privilège de souligner le travail exceptionnel accompli par 43 bénévoles de mon comté, lors de la remise de médailles commémoratives du 125e anniversaire de la Confédération du Canada.

Le comté de Québec-Est regorge de gens exceptionnels et il a été ardu d'arrêter son choix sur quelques personnes.

Je veux rendre à ces bénévoles un hommage spécial pour leur contribution à accroître le mieux-être de la population, tout en renforçant l'esprit communautaire.

Bravo à tous ces gens valeureux, qui ont donné de leur compétence et de leur énergie à participer au développement culturel et éducatif de notre société.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, le budget de lundi de cette semaine a démontré clairement que le gouvernement n'a aucune solution pour faire face aux difficultés économiques que nous connaissons depuis quelques années.

Le déficit, le chômage et les taxes très élevées et nombreuses ont touché tous les Canadiens et surtout la classe moyenne qui paie plus que sa part de taxes au Canada.

Il aurait fallu prévoir une réforme en profondeur de notre système de taxation pour assurer un système juste à tous les Canadiens avec aucune faveur pour les mieux nantis, et un service national de formation technique pour assurer à nos jeunes leur place dans notre société.

Article 31 du Règlement

Les Canadiens sont anxieux qu'un gouvernement, avec une volonté politique inébranlable, puisse faire face à cette crise que nous connaissons actuellement.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la Présidente, les habitants de ma circonscription veulent qu'on mette un terme aux déficits. Ils m'ont fait part de ce voeu à maintes reprises depuis cinq ans. Ils veulent également qu'on y parvienne en réduisant les dépenses plutôt qu'en augmentant les taxes et les impôts. Même si certains aimeraient nous voir dépenser plus d'argent pour créer des emplois, la plupart reconnaissent que ce n'est pas au gouvernement mais au secteur privé de créer des emplois.

Au nom de mes électeurs de Wetaskiwin, j'invite tous nos collègues à féliciter le ministre des Finances pour la lutte tenace et cohérente qu'il livre au déficit. Son dernier budget réduit les dépenses de plus de 30 milliards pour les cinq prochaines années. Il table sur les mesures d'austérité présentées à la Chambre dans l'exposé économique de décembre 1992. Cela laisse entrevoir une diminution des emprunts, une baisse des taux d'intérêt et une réduction des taxes et des impôts. Mes électeurs s'accordent pour dire que c'est la meilleure façon de stimuler l'activité économique et la création d'emplois.

Je suis particulièrement heureux de voir que le ministre des Finances a pu lancer la coopération nationale à l'égard de la dette de tous les niveaux de gouvernement. C'est essentiel pour assurer une reprise soutenue de l'économie. Nous devons le faire conjointement avec les provinces. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts et nous l'en remercions.

* * *

CORNWALL, EN ONTARIO

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, le budget de lundi ne contribuera en rien à assurer la relance économique pour les habitants de Cornwall. Avec un taux de chômage supérieur à 20 p. 100 et avec 37 p. 100 de sa population qui dépend d'une façon ou de l'autre de l'aide sociale, Cornwall n'a rien reçu de ce budget qui puisse stimuler la relance économique de la région.

Depuis 1989, plus de 20 usines et de nombreux commerces ont fermé leurs portes. Depuis deux ans et demi, les fermetures d'usines et les mises à pied nous ont coûté 3 000 emplois. Voilà le pénible bilan de neuf années de gouvernement conservateur. Voilà l'héritage qu'il nous laisse sur le plan économique.

Avec un million et demi de Canadiens en chômage, le démantèlement de l'économie provoqué par le gouvernement conservateur a causé un énorme déficit humain qui ne le cède en rien au déficit financier du pays. Heureusement, les Canadiens auront bientôt l'occasion de faire cesser les activités du gouvernement actuel. Ce sera une fermeture qui permettra aux habitants de Cornwall d'espérer un avenir plus radieux.

* * *

LE BUDGET

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, le récent budget continue dans la voie de l'indépendance économique. Depuis mon élection, le gouvernement a eu pour principe d'assainir doucement notre économie après les années de dépenses extravagantes des gouvernements libéraux successifs.

Ce serait héroïque de faire des dépenses. Cependant, parce qu'ils ont dépassé les limites des cartes de crédit, les libéraux nous ont privés de ce privilège pour cette décennie et peut-être bien pour la prochaine.

Le meilleur témoignage en faveur de ce budget est peut-être celui qu'a exprimé une bonne Canadienne ordinaire, ma propriétaire d'Ottawa. Une libérale de toujours, elle a conclu une discussion sur le budget en frappant du poing sur la table de la cuisine et en déclarant que c'est un bon budget! Nous avons les taux d'intérêt et d'inflation les plus bas qu'on ait jamais vus, les impôts n'augmentent pas et les dépenses du gouvernement fédéral vont baisser de 30 milliards de dollars.

Le budget répond à tous nos désirs. Comparez-le à ce que le néo-disparus nous ont fait. C'est un bon budget!

* * *

LES GARDERIES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion de parler avec un certain nombre d'exploitants de garderie de ma circonscription à Thompson et The Pas, ainsi qu'à des personnes de la réserve indienne de notre région.

Ils sont très inquiets parce qu'il n'existe pas de programme national de garderies et parce que le gouvernement provincial du Manitoba a réduit le nombre de garderies subventionnées d'un bout à l'autre de cette province. Cela signifie que les femmes, très souvent des mères seules, qui doivent recourir aux services d'une garderie pour pouvoir obtenir une formation qui leur

permettrait d'améliorer leurs conditions et de ne plus vivre de l'aide sociale se trouvent dans l'impossibilité de le faire.

• (1105)

Le gouvernement a promis un programme de garderies en 1984 et en 1988, mais il ne tient pas ses promesses. Si nous n'avons pas de programme national de garderies, nous ne faisons qu'encourager de plus en plus de gens à rester des assistés sociaux, et cela augmente le déficit national.

Le moment est venu d'instaurer un programme national de garderies pour aider les gens qui veulent améliorer leurs conditions.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, les Canadiens et les Canadiennes devraient selon moi applaudir aux efforts déployés par le gouvernement afin d'attirer au pays des investissements générateurs d'emplois, que ce soit grâce à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ou l'accord de libre-échange nord-américain.

Comment trouver résultat plus concluant de ces efforts que l'annonce faite le 1er mars dernier d'un investissement de 160 millions de dollars par une société espagnole, Petresa, dans une usine de pétrochimie de Bécancour.

Cette usine produira des additifs de détergents biodégradables qui seront vendus dans toute l'Amérique du Nord. Cinq cents personnes travailleront à sa contruction, puis 75 autres personnes y seront employées en permanence. L'usine fera du Canada un exportateur net de ce type de produit, ne présentant aucun danger pour l'environnement.

Permettez-moi de reprendre ici les propos du président de la société espagnole: «Maintenant que l'accord de libre-échange nord-américain a été signé, nous croyons que cette usine, située le long du Saint-Laurent, au Québec, constituera un endroit idéal pour l'expédition de nos produits au Canada, aux États-Unis et au Mexique.» Voilà un véritable exemple de libre-échange!

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, le paragraphe 35(1) de la Loi sur les pêches porte que:

Article 31 du Règlement

Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson.

Le paragraphe 35(2) autorise une personne à enfreindre la disposition qui précède.

Je demande au ministre des Pêches et des Océans de mettre en attente les baux que le ministre provincial des Pêches accorde dans le bassin Annapolis, puisque les gens de la région se posent tant de questions. En effet, la municipalité d'Annapolis veut examiner les études scientifiques qui ont été effectuées avant qu'on se lance dans l'aquaculture. Plus important encore, les pêcheurs traditionnels veulent non seulement voir les études, mais également pouvoir les contester. Ils veulent rencontrer le fuyant ministre provincial des Pêches et lui demander pourquoi il a autorisé l'aquaculture dans une région déjà si exploitée, alors qu'il y a tant d'autres régions avoisinant la côte.

Il y a bien des questions qui restent sans réponse. J'exhorte le ministre des Pêches et des Océans à rendre publiques les études qui ont été faites afin qu'il puisse plaider contre le paragraphe 1 de l'article 35.

* * *

LES DONNEURS D'ORGANES

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, j'exhorte aujourd'hui tous les députés de la Chambre et tous les Canadiens à se faire donneurs d'organes.

Au Canada, il y a environ 1 700 personnes qui sont prêtes à recevoir une greffe d'organe. Pour quelques-unes d'entre elles, il sera trop tard le moment venu, car elles auront eu le temps de mourir. Tout le monde peut se faire donneur d'organes et de tissus. Le facteur le plus important à considérer, c'est la santé du donneur, et pas son âge.

Signer une carte de donneur d'organes ou la partie prévue à cette fin au verso du permis de conduire est une bonne façon de faire savoir que l'on souhaite être un donneur d'organes ou de tissus.

En terminant, j'invite tous les Canadiens à songer à devenir donneurs d'organes ou de tissus. Si nous sommes prêts à recevoir, nous devons aussi être prêts à donner.

* * *

L'ENFONCEMENT DE CLOUS DANS LES ARBRES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, il y a deux semaines, Paul Watson, qui dirige la Sea Shepherd Conservation Society, prétendait que son groupe avait déjà planté des clous dans 20 000 arbres de la région de la baie Clayoquot, en Colombie-Britannique, et qu'il entendait en planter beaucoup plus. Il disait également qu'il avait l'intention

Article 31 du Règlement

de donner un cours sur la façon de planter des clous dans les arbres, à Tofino, dans cette région, à la fin du mois.

Lorsque ces gros clous sont touchés par les scies, des morceaux partent dans toutes les directions et peuvent traverser des toitures en métal ou des personnes, comme des balles de mitrailleuse. Les grands groupes environnementaux, l'industrie forestière et le gouvernement provincial ont condamné la déclaration de Watson. Ces menaces sont graves. Au 27 novembre de l'an dernier, 40 arbres contenant des clous avaient été trouvés à un emplacement de la région contestée. La province de Colombie-Britannique a déjà une mesure législative interdisant de planter des clous dans les arbres.

J'ai entendu dire que le ministère fédéral de la Justice préparait des modifications à apporter au Code criminel et je l'invite certainement à agir immédiatement, peut-être dans le sens de ma motion, la motion M-767. Mon message au gouvernement est le suivant: arrêtez les coupables maintenant et incarcérez ceux qui menacent délibérément la vie des travailleurs forestiers et des travailleurs des scieries.

* * *

• (1110)

LE BUDGET

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, le budget de 1993 est un gâchis. Les conservateurs nous disent que s'ils sont réélus, ils accroîtront la dette de plus de 100 milliards de dollars. Cela nous précise également que le déficit atteindra 32,6 milliards de dollars l'année qui vient.

En réalité, le déficit aurait été de 33,25 milliards de dollars, mais grâce à un tour de passe-passe, les conservateurs ont réussi à reporter au budget de l'année suivante 625 millions de dollars de remboursement du crédit pour TPS qui reviennent aux Canadiens à faible revenu.

Lorsque les conservateurs parlent d'assainir les finances du pays après neuf ans de gouvernement, ce qu'ils veulent réellement dire, c'est qu'ils vont envenimer la situation. Lorsqu'ils parlent d'emplois, ils veulent dire des mises à pied.

Ce qu'il nous faut pour nous sortir de ce marasme économique, c'est un gouvernement libéral qui ne se contenterait pas d'examiner le bilan, mais qui chercherait à stimuler l'économie et à créer des emplois.

LES BOUTIQUES HORS TAXES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer les instances que l'Association Frontière Hors Taxes a présentées aux ministres des Finances et du Revenu national.

Se faisant la porte-parole des boutiques hors taxes situées le long de la frontière, l'association a demandé qu'elles soient exemptées de tout rétablissement éventuel d'une taxe à l'exportation sur les cigarettes.

Les députés de la Chambre savent qu'aucune étude n'a permis d'établir un lien entre les ventes de cigarettes dans les boutiques hors taxes et le problème de la contrebande de tabac. De plus, des fonctionnaires fédéraux ont reconnu publiquement que ces boutiques n'avaient rien à voir avec ce problème.

En outre, et pour dissiper quelque doute que ce soit, les boutiques hors taxe ont collaboré avec les fonctionnaires fédéraux pour bien montrer qu'elles n'avaient aucune responsabilité dans la contrebande du tabac.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Je continue de souscrire pleinement aux efforts pour enrayer le problème de la contrebande de tabac. Cependant, j'insiste pour que le gouvernement accorde une attention satisfaisante à la situation plutôt exceptionnelle de ces boutiques hors taxes, qui emploient plus de 700 Canadiens.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je voudrais dénoncer publiquement les actions du groupe Heritage Front, un organisme extrémiste de droite, ainsi que d'autres groupes qui font de la propagande haineuse et prônent l'antisémitisme et la suprématie de la race blanche dans notre collectivité. Les habitants de cette ville n'appuient pas de telles actions.

En tant que peuple, nous devons protéger la mosaïque culturelle du Canada et prendre des mesures à cette fin. Je demande au gouvernement de modifier le Code criminel afin de veiller à ce que des moyens efficaces soient prévus pour empêcher la propagande haineuse.

Je demande également au gouvernement de faciliter la création d'un groupe de travail qui étudiera les moyens de veiller à ce que les organismes racistes arrêtent de prendre de l'importance dans notre collectivité.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, le commandant du Centre d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes à Nanoose, en Colombie-Britannique, a récemment annoncé que les Forces armées canadiennes et les Forces armées américaines avaient convenu de reconduire l'accord relatif à cette base pour une période de dix ans. Ceci, bien que cet accord n'arrive à échéance qu'en 1996.

La base reçoit régulièrement la visite de navires nucléaires et de navires de capacité nucléaire. Les documents que l'on possède sur plusieurs accidents, notamment la désintégration l'automne dernier d'un sous-marin nucléaire soviétique dans les eaux norvégiennes, attestent les risques que posent ces navires pour la santé et l'environnement.

On a demandé à plusieurs reprises de faire faire des études d'impact sur l'environnement afin d'évaluer les risques à cet égard et de convertir la base. Il y a un an, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré la province zone exempte d'armes nucléaires. Plus tôt ce mois-ci, la ville de Nanaïmo a voté en faveur de la conversion de la base et de son utilisation à des fins pacifiques.

La guerre froide est terminée et pourtant l'armée canadienne a apparemment passé un accord en vue de la poursuite des opérations jusqu'au siècle prochain.

Quand la ministre de la Défense nationale va-t-elle prendre en mains les Forces armées canadiennes et se conformer aux priorités de notre pays plutôt que. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole alloué à l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Madame la Présidente, cette année le gouvernement fédéral met l'accent sur l'importance du crédit à la consommation à l'occasion de la Semaine nationale des consommateurs afin que les consommateurs puissent agir en toute connaissance de cause lorsqu'ils ont recours aux différentes options qui s'offrent à eux en matière de crédit.

Il semble évident que les forces du marché qui influencent le recours au crédit ont subi des transformations radicales qui sont probablement là pour durer.

Par exemple, alors que certains types de dettes de consommation, qui avaient récemment atteint un niveau record, sont à la baisse, le recours au crédit à la consommation est toujours plus courant qu'il ne l'était il y a une dizaine d'années. On remarque également des changements dans la mauvaise utilisation qui est faite du crédit, surtout des cartes de crédit.

Saisi de ce dossier, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales a fait part de ses préoccupations aux provinces et aux fournisseurs de crédit, leur demandant de lui communiquer leurs idées sur la façon de prévenir l'endettement excessif et de convaincre les consommateurs de l'importance de faire bon usage du crédit.

Outre cette action coopérative avec les gouvernements provinciaux et les fournisseurs de crédit, le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales continuera à mettre à la disposition des consommateurs de l'information sur le bon usage du crédit. Ils seront ainsi plus à même de gérer leurs dettes.

QUESTIONS ORALES

• (1115)

[*Traduction*]

LE SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, un ministre pourra peut-être répondre à une question sur les transports aujourd'hui.

Hier, Hollis Harris, le président d'Air Canada a annoncé que sa société se préparait à effectuer d'autres licenciements. La détérioration du secteur du transport aérien au Canada est un signe de l'incompétence du gouvernement.

La ministre de la Défense nationale a déclaré récemment à l'émission *Aujourd'hui dimanche* qu'il n'y avait pas, selon elle, suffisamment de trafic aérien au Canada pour permettre la survie de deux compagnies aériennes. Par contre, le ministre des Transports a affirmé pour sa part qu'il était dans l'intérêt des consommateurs et des voyageurs de pouvoir compter sur deux compagnies aériennes.

Quelle est au juste la politique du gouvernement sur l'avenir du secteur du transport aérien au Canada? Le

gouvernement a-t-il une idée de ce qu'il souhaite pour l'avenir de ce secteur important?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, ce doit être vendredi; nous avons droit à cette question tous les vendredis et la réponse demeure la même.

Que ce soit le ministre des Transports ou moi-même qui réponde, la réponse est simplement, bien entendu, que le gouvernement s'inquiète vivement de la situation dans le secteur du transport aérien au Canada et dans le monde entier. Manifestement, à la suite de la récession et de la guerre du Golfe, les compagnies aériennes du monde entier éprouvent de graves problèmes.

Nous attendons à l'heure actuelle les résultats de l'étude de l'ONT sur la demande de fusion de Canadien international avec American Airlines. Le gouvernement n'est plus présent dans le secteur du transport aérien. Nous attendons une solution du secteur privé et nous sommes persuadés qu'on en trouvera une sous peu.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, selon moi, le secrétaire parlementaire n'a pas bien entendu la question dans laquelle on abordait de nouveaux faits rendus publics récemment.

Il sait fort bien qu'à la suite de la décision du Tribunal de la concurrence, la semaine dernière, Canadien international essaie de survivre en obtenant la coopération de ses employés et, surtout, de ses créanciers.

Or, au beau milieu de tout ceci, la ministre de la Défense nationale, un ministre de premier plan du gouvernement, décide d'annoncer qu'à son avis, il n'y a pas au Canada suffisamment de trafic pour permettre la survie de deux compagnies aériennes. Quel message essaie-t-elle d'envoyer aux créanciers de Canadien international—qu'il est temps de récupérer tout ce qu'ils peuvent? Que veut bien dire le gouvernement à ces créanciers?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, comme je l'ai déclaré dans ma réponse initiale, la position du gouvernement n'a absolument pas changé à cet égard.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, si la position du gouvernement n'a pas changé, c'est qu'il n'en a pas.

[*Français*]

Comme je l'ai déjà mentionné, le président d'Air Canada, Hollis Harris a annoncé, hier, une autre perte sévère d'emplois à Air Canada. Mais, en même temps, nous savons que ce gouvernement n'oblige pas les compétiteurs d'Air Canada à payer tous les frais d'atterrissage et peut-être d'autres impôts payables au gouvernement du Canada.

Pourquoi le gouvernement fait-il de la discrimination parmi les transporteurs aériens concernant le paiement des frais? Pourquoi le gouvernement se contente-t-il d'attendre simplement une catastrophe pour nos transporteurs aériens?

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je pense que tous les députés dans cette enceinte sont au courant de la situation difficile de Canadien international, et en fait, de toutes les lignes aériennes au Canada à l'heure actuelle. Des paroles en l'air de ce genre n'aident en rien à remédier à la situation.

Nous collaborons très étroitement avec les compagnies aériennes du pays afin de nous assurer de maintenir une certaine concurrence dans le secteur du transport aérien au Canada. Je pense que le député est parfaitement au courant de nos efforts et je le répète, je ne crois pas que des affirmations en l'air de ce genre soient utiles en l'occurrence.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, ma question s'adresse non pas au secrétaire parlementaire, parce qu'il est évident que ce qu'il répond est tout à fait inadéquat. Air Canada vient d'annoncer, à nouveau, que 2 200 employés perdront leur emploi. Ce n'est pas de la rhétorique, ce sont des faits brutaux découlant de la responsabilité du gouvernement conservateur qui n'a pas le courage d'agir dans le domaine du transport.

Je voudrais donc demander à un ministre du Québec—il y en a très peu ici aujourd'hui, mais je voudrais demander à l'un d'eux—qu'est-ce que le gouvernement va faire pour aider Air Canada à sortir de ses problèmes économiques actuels. Une compagnie qui sous les Libéraux était l'une des sept meilleures au monde et avait quelque 24 000 emplois. Je rappellerai au ministre que maintenant il y a à peine 6 000 employés d'Air Canada à Montréal.

• (1120)

Quand le gouvernement conservateur va-t-il se réveiller pour aider cette compagnie à demeurer une compagnie canadienne, viable, qui crée et qui garde des emplois à Montréal?

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je dois faire remarquer au départ que le ministre des Transports est un député du Québec. Il connaît très bien la situation d'Air Canada.

Je reviens cependant à la réponse que j'ai donnée au député d'Ottawa-Centre. Les compagnies aériennes du monde entier connaissent une situation difficile à cause a) de la guerre du Golfe et, b) de la récession mondiale.

Le Canada n'est pas le seul pays à se trouver dans cette situation. Il y a de toute évidence une capacité excédentaire au Canada et nous cherchons à résoudre ce problème.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire nous dit que le problème est mondial. On ne parle pas des difficultés de la guerre du Golfe, on parle de politiques implantées par le gouvernement conservateur qui a amené la déréglementation et qui ont causé tout ce problème que nous avons pour les compagnies canadiennes actuellement.

Tout à l'heure, mon collègue a posé des questions spécifiques au sujet de Canadien. Je pose des questions spécifiques au sujet d'Air Canada, et le secrétaire parlementaire nous dit que le ministre est de Montréal et qu'il suit la situation. Je rappellerai à l'honorable député qu'en effet l'actuel ministre est de Montréal; quatre de ses prédécesseurs venaient aussi de la province de Québec ou de la région de Montréal. Pourtant, personne n'a fait quoi que ce soit pour aider Air Canada.

Je demande donc, encore une fois, qu'est-ce que ce gouvernement attend pour imposer une politique cohérente dans le domaine du transport aérien pour sauver l'industrie canadienne dans ce domaine?

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je répète que je comprends les préoccupations du député, qui vient de se joindre tardivement à la discussion.

D'autre part, nous avons récemment reçu le rapport de l'Office national des transports. Une des recommandations du rapport porte sur la déréglementation, et l'Office souligne que la déréglementation fonctionne bien partout au pays.

* * *

LE BUDGET

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je partage les inquiétudes du député de l'opposition officielle qui vient d'intervenir, mais je tiens à lui rappeler que les libéraux ont été les premiers à adorer le veau d'or de la déréglementation sous un ministre des Transports libéral, avant leur défaite de 1984.

Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances et elle concerne le budget. Il s'agit du contraste entre ce que dit le budget à propos de la réduction du déficit et le fait qu'on n'a pris aucune initiative pour supprimer les échappatoires fiscales dont il avait été question ici à la Chambre bien avant la présentation du budget.

Le ministre des Finances m'a dit à une occasion au moins qu'il songerait peut-être par exemple, à réduire ou à éliminer la déduction fiscale pour frais de représentation des entreprises qui coûte aux Canadiens 1 milliard de dollars par an. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer pourquoi il n'a pris aucune initiative pour éliminer, notamment, cette déduction fiscale.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, cette question a-t-elle été rédigée par le député de Windsor ou provient-elle vraiment du député de la Saskatchewan?

J'y répondrai immédiatement de la façon suivante. Le député sait très bien, car je l'ai vu se régaler à la table du Château Laurier avec les membres de l'Association canadienne des restaurateurs et des services de l'alimentation, que cette association et le Conseil canadien des petites entreprises comptent sur ces déductions pour frais professionnels pour soutenir l'industrie du tourisme, de la restauration et des petites entreprises au pays.

Les membres du Nouveau Parti démocratique se disent les grands protecteurs des petites entreprises, mais ils ne les supportent certainement pas à cet égard.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'ignore ce que le ministre a bu à cette réception, mais je n'étais certainement pas présent.

En tout cas, le ministre a présenté un argument pour justifier cette déduction, mais le ministre des Finances m'a déjà dit que c'était pour aider les entreprises canadiennes à demeurer compétitives face aux entreprises des États-Unis. C'est bien la première fois qu'on soulève cet aspect particulier.

• (1125)

Pourquoi n'a-t-on pas cherché à éliminer certaines échappatoires fiscales que le vérificateur général a signalées dans son rapport? Il va de soi que, s'il est important de réduire le déficit, il faudrait s'attaquer à ces échappatoires, en particulier celles qui ont été relevées par le vérificateur général. Comment se fait-il qu'on n'a rien fait pour y remédier?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je ne sais pas au juste à quoi le député fait allusion quand il parle du vérificateur général et des échappatoires.

Dernièrement, le vérificateur général a présenté un rapport dans lequel il déclare que les sociétés étrangères bénéficient d'un avantage injuste. Toutefois, lorsqu'on a comparé les chiffres avec le ministère des Finances et qu'on a examiné la situation, on s'est bien rendu compte que ce n'était pas exactement le cas.

Je ne sais pas au juste à quoi le député fait allusion. Je dirai simplement ceci: Depuis les neuf années qu'il dirige le Canada, le gouvernement a réduit ou éliminé plus d'échappatoires que tout autre gouvernement qui l'a précédé.

Le député le sait fort bien. Le gouvernement a établi des impôts minimums sur les sociétés, des impôts sur les grandes entreprises. Il a aussi assujetti les banques et les institutions financières à des impôts minimums. Le député sait que le gouvernement a déployé des efforts considérables. En se levant aujourd'hui pour parler des échappatoires, il induit vraiment la Chambre en erreur.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je suis d'accord pour dire qu'il y a beaucoup d'échappatoires à éliminer, à cause des gouvernements libéraux antérieurs. Toutefois, il y a aussi un grand nombre d'échappatoires qui n'ont pas encore été éliminées par l'actuel gouvernement conservateur, dont plusieurs ont été constatées ces dernières années, et en particulier depuis quelque temps.

Pourtant, absolument aucune de ces échappatoires n'a été supprimée dans un budget qui était soi-disant axé sur la réduction du déficit. Je pense que cette situation en dit long sur les intentions réelles du gouvernement.

Le ministre pourrait-il expliquer, toujours au sujet des échappatoires, pourquoi le gouvernement a refusé de s'associer au projet de traité d'aide mutuelle élaboré par les 28 membres de l'OCDE et du Conseil de l'Europe? Ce projet d'entente vise à éliminer les plus importantes échappatoires, ainsi qu'à empêcher l'évasion et l'évitement fiscaux sous toutes leurs formes, sauf dans le cas des droits de douane.

Ce traité, mieux connu sous l'appellation INTERFIRPOL, vise à doter les gouvernements nationaux des moyens qui leur permettront de s'occuper efficacement des obstacles formidables posés par les multinationales à nos économies nationales ainsi qu'à nos régimes fiscaux.

Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de créer un contexte international dans lequel les entreprises multinationales ne pourraient plus exploiter les différences qui existent entre les régimes fiscaux nationaux, évitant ainsi aux ministres des Finances de devoir constamment se lever en Chambre pour expliquer qu'ils ne peuvent éliminer telle ou telle échappatoire parce que cela aurait pour effet de nuire à notre compétitivité.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, il est intéressant d'entendre le Nouveau Parti démocratique et son porte-parole faire allusion au fait que les ministres des finances des pays membres du FMI, de l'OCDE et du Groupe des Sept exploitent leurs différences, alors qu'en fait c'est exactement le contraire.

Les ministres des finances du Groupe des Sept sont actuellement en réunion à Washington, avant les assemblées du FMI et de la Banque mondiale, ce week-end. J'aurais pensé que mon collègue aurait cité les propos de personnes telles que Michel Camdessus, qui est le directeur général du Fonds monétaire international et qui a dit: «J'ai l'impression que l'on fait des efforts très importants pour s'occuper de la dette publique au Canada. Les derniers développements sont encourageants, notamment le budget déposé il y a deux ou trois jours.»

M. McCurdy: Répondez à la question.

M. McDermid: La collaboration qui existe entre les pays et entre les ministres des finances se poursuit. Remercions le ciel que les néo-démocrates ne soient pas de la partie. Autrement, il n'y aurait aucune collaboration.

M. Blaikie: Allez-vous répondre à la question que j'ai posée?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La ministre de la Défense nationale soutient qu'elle n'a su que le 31 mars que dans l'affaire du Somalien battu à mort le 16 mars dernier, il y avait intention criminelle. Pourtant, une déclaration du chef d'état-major de la défense démontre clairement qu'elle était en possession des renseignements dès le 19 mars.

Hier, la ministre de la Défense nationale a qualifié de ridicule la déclaration du chef d'état-major de la défense.

• (1130)

Voici ma question: le premier ministre suppléant croit-il la ministre de la Défense nationale ou croit-il, comme nous, le chef d'état-major de la défense? S'il croit le chef d'état-major, acceptera-t-il d'élargir l'enquête sur cette affaire pour y inclure le rôle de la ministre?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Tout d'abord, je dirai que le député ne donne pas un compte rendu fidèle des déclarations de la ministre et du chef d'état-major.

Le chef d'état-major de la défense a déclaré à sa séance d'information que, selon les éléments de preuve recueillis, il pourrait y avoir eu intention criminelle. Il a bien dit «il pourrait». Le député soutient que la ministre de la Défense nationale savait donc qu'il y avait intention criminelle dans cette affaire. Elle ne savait rien de tel, et le chef d'état-major de la défense n'a rien dit de tel non plus. Il a dit qu'il «pourrait» y avoir eu intention criminelle.

Que fait-on lorsque certains faits indiquent qu'il pourrait y avoir eu intention criminelle? On ordonne la tenue d'une enquête par les autorités compétentes. C'est exactement ce qu'a déclaré la ministre: les autorités compétentes font une enquête. Il appartient aux enquêteurs de déterminer s'il y a eu intention criminelle.

S'il a assisté à la séance d'information donnée par le juge-avocat général, le député sait que, dans le système juridique militaire, notre ministre de la Défense nationale joue un rôle semblable au rôle d'un juge. Par conséquent, si, dès le 7, la ministre avait déclaré que «oui, il y avait intention criminelle», le député aurait pu, et avec raison, réclamer sa démission immédiate pour avoir agi de façon irresponsable.

La ministre est allée aussi loin qu'elle le pouvait dans ses déclarations. Elle n'a pas déguisé les faits; de plus, il n'y a aucune contradiction entre ses déclarations et celles du chef d'état-major de la défense.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, il y a manifestement une contradiction. Si la ministre a raison, elle n'a donc rien à cacher, et une enquête publique l'exonérerait certainement de tout blâme.

Selon nous et selon les Canadiens, il semble y avoir une contradiction entre les propos du chef d'état-major de la défense et ceux de la ministre, et ils ne peuvent pas tous deux avoir raison. Afin de découvrir la vérité, pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas d'élargir l'enquête sur cette affaire pour y inclure le rôle de la ministre? Si elle a raison, elle n'a rien à cacher.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Pour commencer, de quoi exactement accusez-vous la ministre de la Défense nationale? Voulez-vous dire que, en tant que ministre de la Défense nationale, elle aurait dû rendre publics tous les détails de cette affaire? Cela aurait été...

Je vais répéter la réponse que je lui ai déjà donnée, car le député n'a manifestement pas entendu la première fois. Le chef d'état-major de la défense a dit qu'il pourrait y avoir eu intention criminelle. Il a bien dit «il pourrait».

M. Rompkey: Ce n'est pas ce qu'a dit la ministre.

M. Andre: Le député m'a posé une question, mais il ne cesse de crier pendant que je lui réponds. Il fait semblant de prendre cette question très au sérieux, mais si c'était vraiment le cas, il se tairait et écouterait ma réponse.

On a décidé de tenir une enquête pour découvrir la vérité au sujet des opérations de maintien de la paix des Forces armées canadiennes. Cette enquête n'a rien à voir avec l'enquête criminelle menée actuellement par les autorités compétentes sous la direction du juge-avocat général.

Pour que les témoins soient francs et sincères, on a décidé que l'enquête se tiendrait à huis clos. Le député insinue que, si l'enquête ne se déroule pas devant les caméras de télévision et ainsi de suite, nous ne saurons jamais la vérité. Il insinue donc qu'on ne peut pas faire confiance aux membres de cette commission d'enquête. Je voudrais bien qu'il me dise lesquels de ces commissaires ne sont pas dignes de confiance selon lui.

* * *

LE BUDGET

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. C'est aujourd'hui jour d'impôt pour les contribuables canadiens. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a dépensé un billion de dollars, ce qui s'écrit avec le chiffre un suivi de 12 zéros. Le déficit est passé à 34 milliards de

dollars. La dette atteint presque 500 milliards de dollars. Nous avons connu une récession qui aura duré trois ans et 1,5 million de Canadiens sont en chômage.

En libellant leur chèque au nom du gouvernement, les Canadiens se posent la question suivante: Qu'est-ce qui se passe exactement? Qu'est-ce que le gouvernement est en train de faire à ce pays?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): J'espère avoir le temps de répondre à cette question.

Premièrement, nous avons appris de très bonnes nouvelles ce matin. Le produit intérieur brut réel a augmenté de 0,4 p. 100 en février. Au cours des trois derniers mois, le produit intérieur réel moyen a affiché un taux de croissance annuel de 4 p. 100. De plus, la production de biens s'est accrue de 5 p. 100. Tous ces signes encourageants prouvent que l'économie se redresse.

• (1135)

Grâce aux initiatives du gouvernement, le Canada est en mesure de profiter de la reprise: les taux d'intérêt tout comme les taux hypothécaires, sont à leur plus bas niveau depuis 30 ans et le taux d'inflation n'a jamais été aussi bas depuis probablement 20 ans. Tout juste hier, le FMI, le secrétaire au Trésor des États-Unis et d'autres intervenants prédisaient que le Canada afficherait le meilleur taux de croissance de l'emploi et du produit intérieur brut au cours des deux prochaines années.

Voilà qui justifie les décisions très difficiles qu'ont dû prendre le gouvernement, le ministre des Finances et le premier ministre ces cinq dernières années pour améliorer la situation. Nous avions prévu ce redressement, il se réalise et nous en sommes très fiers.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, lorsqu'on est descendu aussi bas que le présent gouvernement nous a fait descendre, on ne peut que remonter, n'est-ce pas?

Si le ministre veut des opinions sur le budget, je vais lui en donner: le budget peu inspiré d'un gouvernement fatigué, un budget anémique, un faux budget, et autres observations du genre.

Ce gouvernement, qui avait promis aux Canadiens de ne pas hausser les impôts, leur a imposé 38 nouveaux impôts ou hausses d'impôt. Que leur promet-il dans ce budget? D'autres hausses d'impôt. Au cours des cinq prochaines années, l'impôt sur le revenu des particuliers va augmenter de plus de 7 p. 100, soit de 36 p. 100 dans ce seul budget. Que fait donc le gouvernement de son argent? Les Canadiens voudraient bien savoir pourquoi ils devraient lui confier un sou de plus.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): C'est extrêmement étrange, madame la Présidente. Le milieu des affaires et des théoriciens de la finance du Canada nous reprochent de ne pas hausser les impôts. Et voici que ma collègue vient dire que nous haussons les impôts. La première chose que le ministre des Finances a dite en présentant son budget, c'est que celui-ci n'imposait aucune taxe ou impôt nouveaux ni aucune augmentation d'impôts ou de taxes. Nous maintenons cette décision, car nous estimons qu'elle va favoriser la relance.

La députée devrait vérifier ses dires. Elle a cité une série d'opinions sur le budget qui, comme le dit mon collègue, sont probablement le fait du député de Windsor-Ouest.

Je me permets de citer à mon tour des opinions dont on devrait tenir compte, car elles sont extrêmement importantes. Le secrétaire américain au Trésor, par exemple, a déclaré ceci: «Nous sommes absolument ravis que le Canada présente un budget robuste qui favorise aussi la croissance». Je pourrais citer plein de gens qui appuient le budget.

Voici une autre opinion qui intéressera la députée: «Je crois que Mazankowski a fort bien réussi à réagir à l'abaissement de notre cote par la Société canadienne d'évaluation du crédit en abaissant la cote de la Société canadienne d'évaluation du crédit». Or, le Parti libéral se faisait les gorges chaudes de l'abaissement de la cote. Ma foi, ce n'est pas seulement le ministre des Finances qui a contesté les conclusions de la SCEA, mais aussi toutes les autres sociétés d'évaluation du crédit.

Nous sommes sur la bonne voie. Nous allons dans la bonne direction.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Raymond E. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable du Logement.

Le bureau du ministre a fait savoir aux organismes de logement autochtone hors réserves que, par suite du budget de lundi dernier, aucune nouvelle subvention ne sera versée après le 1er janvier 1994 pour les programmes de logement autochtone en milieu urbain et rural, le programme d'aide à la remise en état des logements et les loyers subventionnés.

Non seulement aucun nouveau logement hors réserves ne sera construit pour raccourcir les longues listes d'attente et réduire le surpeuplement des logements, mais le manque de fonds consacrés à l'entretien dans le cadre du programme PAREL se traduira par une détérioration rapide de la qualité du stock de logements actuel. Les coûts sociaux supplémentaires découlant de conditions de logement insatisfaisantes de même que les coûts de remplacement plus élevés auxquels feront face les gouvernements à venir par suite des compressions du programme PAREL se traduiront par des déficits encore plus élevés que si le gouvernement avait continué d'emprunter pour financer le logement hors réserves destiné aux autochtones.

Le ministre confirmera-t-il à la Chambre ce que son bureau a fait savoir aux organismes de logement autochtone hors réserves, soit qu'aucune nouvelle subvention ne sera versée après le 1er janvier 1994? Dira-t-il à la Chambre si des études ont été faites pour déterminer l'effet qu'aurait sur le déficit la détérioration du stock de logements actuel de la SCHL ainsi que les coûts sociaux supplémentaires résultant du surpeuplement et de la mauvaise qualité des logements?

• (1140)

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, le logement social a été touché par le dernier budget. Je tiens toutefois à souligner, et je pense que le député ne l'ignore pas, que le logement autochtone à l'intérieur des réserves ne l'a pas été.

Les autochtones hors réserves, comme tous les bénéficiaires du logement social, ont été touchés par les compressions relatives au logement social. Le député a tort d'en conclure que les conditions de logement vont se détériorer et devenir inacceptables. Le programme va continuer de maintenir en bon état les logements existants.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, beaucoup d'autochtones quittent les réserves parce qu'il n'y a pas assez de débouchés et de possibilités de formation.

À cause de cette modification du programme, les autochtones vont maintenant devoir retourner dans les réserves, où, de l'aveu même du ministère, la moitié des logements sont insalubres et où, à cause d'une réduction de 30 p. 100 des crédits affectés au développement des réserves imposée l'an dernier, les services d'enseignement et les possibilités de développement économique ne suffisent pas.

Le ministre est-il conscient que les compressions qu'il impose dans les programmes de logement obligeront les autochtones à renoncer à essayer de travailler et de s'instruire à l'extérieur des réserves, à recourir de nouveau à l'aide sociale et à retourner vivre dans les logements surpeuplés des réserves, en proie à de graves problèmes sociaux?

Le ministre ne craint-il pas que les coûts humains et économiques, pour la génération actuelle et les générations qui suivront, ne soient bien plus considérables que les économies à court terme qu'il espère réaliser en supprimant les programmes de logement hors réserves?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, la situation des autochtones à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves s'améliore constamment depuis deux ans. Le gouvernement actuel a fait plus que tout autre pour aider les autochtones du Canada.

De toute évidence, on pourrait faire encore plus, et c'est ce que nous souhaitons. Il faut tenir compte de la situation de l'ensemble des Canadiens et s'efforcer d'être juste envers tous. Nous traversons une période extrêmement difficile, qui durera encore quelque temps, et nous devons tous prendre des mesures qui, pour être désagréables, n'en sont pas moins nécessaires.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Les petits entrepreneurs de Nepean et des environs me signalent que le gouvernement et les banques sont en train d'étouffer la croissance économique ainsi que la création d'emplois. Ils me disent que les banques sont sans pitié, qu'elles exigent le remboursement de leurs prêts et réduisent leurs marges de crédit.

Or, 80 p. 100 des emplois créés au Canada le sont dans la petite entreprise. Malgré tout, les deux institutions les plus puissantes du pays, à savoir le gouvernement et les banques, se sont montrées incapables de comprendre ce qu'il fallait faire.

Qu'est-ce que le ministre peut dire à la Chambre aujourd'hui pour donner de l'espoir à la petite entreprise canadienne en dépit de ce budget immobiliste?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, de toute évidence, la députée n'est pas au courant des modifications extrêmement importantes qui ont été apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, que son propre parti a d'ailleurs applaudies quand elles ont été présentées à la Chambre et adoptées

rapidement en raison justement de l'espoir considérable qu'elles donnent à la petite entreprise.

Voici en quoi consistent ces modifications. Nous garantissons dorénavant 90 p. 100 des pertes au lieu de 85 p. 100. Nous limitons le montant de la garantie personnelle que les banques peuvent exiger à l'égard d'un prêt à la petite entreprise. C'est une amélioration notable. Même John Bulloch, qui n'a pourtant pas l'habitude de dire beaucoup de bien du gouvernement, s'est réjoui de cette mesure.

Cette loi sert en fait à faire connaître ce produit aux banques et à faire en sorte qu'elles l'offrent à leurs clients et qu'elles forment leurs employés en conséquence, ce qui a été fait. J'ai déjà reçu un compte rendu des six principales banques canadiennes. Elles sont en train de former le personnel de leurs succursales au moment où je vous parle, et la plupart d'entre elles sont fin prêtes à exécuter la loi.

On prévoit que des prêts d'une valeur totale d'environ un milliard de dollars seront consentis en application de cette loi, en plus des prêts courants.

J'espère que la députée applaudira cette initiative du gouvernement, comme ses collègues l'ont déjà fait.

• (1145)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je connais bien la nouvelle Loi sur les prêts aux petites entreprises. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous en réjouissons, mais nous aimerions qu'il rencontre les dirigeants des institutions financières pour leur demander d'informer leurs directeurs de succursales que cette loi est effectivement en vigueur, car les banques rejettent constamment les demandes d'emprunt des entreprises. Quand donc le ministre rencontrera-t-il les dirigeants des banques pour discuter du problème?

Le plus grand obstacle tient au manque de fonds qu'elles peuvent obtenir des établissements de prêt. Ces petites entreprises n'ont rien d'Olympia & York. Les banques et le gouvernement ne sont même pas conscients de l'existence des petites entreprises dans le pays.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu compte de la petite entreprise? Pourquoi ne crée-t-il pas d'emplois? Il n'a même pas abordé le sujet dans le dernier budget.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, nul gouvernement n'a davantage aidé la petite entreprise que le nôtre.

Tout d'abord, nous avons maintenu le niveau d'impôt sur le revenu de la petite entreprise à 12 p. 100, soit le niveau le plus bas parmi tous les pays de l'OCDE. Deuxièmement, nous avons réformé la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Quand les libéraux étaient au pouvoir, ils n'ont pas réformé cette loi de façon aussi positive que nous.

Plus important, tous les programmes régionaux que nous avons sont axés essentiellement sur la petite entreprise. Ils ont bien sûr permis de créer des emplois. Dans les réserves, par exemple, le programme de développement économique des autochtones a permis de créer plus de 3 000 petites entreprises depuis cinq ans seulement.

Je ne peux pas, en réponse à une question, énumérer tout ce que nous avons pu accomplir en faveur de la petite entreprise, mais ce qui importe avant tout, c'est de veiller à ce que les taux d'intérêt restent bas. Les taux d'intérêt sont maintenant à leur plus bas niveau depuis 30 ans et cela est important pour tous les chefs de petite entreprise partout au Canada.

Je reconnais cependant avec la députée que nous devrions discuter avec les banques et nous assurer qu'elles utilisent ces programmes et les connaissent bien, et nous nous y employons. Je saurais gré à la députée de nous seconder dans nos efforts en ce sens.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et elle concerne le bail relatif à l'édifice qui abrite l'OACI, à Montréal.

En mai 1991, le ministère des Travaux publics a essayé d'acheter l'immeuble qui abrite actuellement l'OACI à Montréal. Cependant, moins de 20 mois plus tard, le gouvernement a dit que l'édifice était tellement inadéquat qu'il ne le louerait pas du propriétaire actuel.

Le ministre peut-il nous expliquer ce qui a changé en 20 mois? Pourquoi le gouvernement dépense-t-il 175 millions de dollars de plus que nécessaire?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je suis heureux de revenir sur la déclaration que le ministre a faite hier. J'estime qu'il a répondu aux questions d'une manière tout à fait satisfaisante.

Le ministère des Travaux publics a appliqué le processus d'appel d'offres d'une manière ouverte, transparente et, pour reprendre les paroles du ministre, tout à fait irréprochable. Je me réjouis d'apprendre que le député se prévaudra de l'information que le ministre a mise à sa disposition hier.

J'aimerais mentionner ce que l'un des autres soumissionnaires a déclaré. Le groupe Westcliffe et d'autres

promotteurs concurrents qui désiraient obtenir le bail de l'OACI ont dit hier que le processus d'appel d'offres avait été rigoureusement respecté. La preuve en a été faite. Les règles du jeu ont été respectées du début à la fin. Le député devrait se réjouir qu'il n'y ait pas eu de problème concernant l'OACI.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, si le député d'en face veut citer d'autres soumissionnaires, je peux lui en citer un. La société Canderel a dit que les dés étaient pipés.

[*Français*]

J'aimerais demander au représentant du ministre, en face, de répondre aux questions suivantes: Je veux savoir, d'une part, pourquoi le gouvernement, qui voulait acheter l'édifice, l'a immédiatement déclaré inadéquat et ne voulait même pas le louer? Et dans un deuxième temps, que va-t-il faire, que va faire son gouvernement pour redonner confiance au système d'attribution de contrats au ministère des Travaux publics?

[*Traduction*]

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je crois que la population et tous les députés ont une confiance absolue dans le système. Celui-ci n'a jamais été meilleur. Je dirais que, durant toutes les années où le parti du député a été au pouvoir, le processus était loin d'être irréprochable.

La situation concernant les besoins de l'OACI peut s'expliquer ainsi. Le ministère des Travaux publics traite avec des clients. L'OACI est un de ses clients, et elle a de nouvelles exigences. En ce qui concerne l'édifice actuel, il existe un bail de 20 ans. Or, les exigences de l'OACI ont changé. Cette organisation a demandé au ministère des Travaux publics de lancer un appel d'offres afin de satisfaire à ces nouvelles exigences. C'est ce que le ministère a fait, mais le processus n'est pas encore terminé. Il le sera sous peu, et nous serons alors en mesure de fournir à notre client, l'OACI, les installations qu'il a demandées.

* * *

• (1150)

LE SERVICE DES AÉRONEFS

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

J'ai déjà abordé à quelques reprises à la Chambre la question du Service des aéronefs dans la région de Winnipeg. À la suite de ces interventions, on a mené une étude, qui est maintenant terminée, pour trouver l'endroit le moins coûteux pour abriter ce service du ministère des Transports.

Le ministre peut-il faire connaître à la Chambre les conclusions de cette étude?

Ensuite, peut-il nous dire s'il est vrai qu'avant même que l'étude ne soit publiée, le Service des aéronefs cherche un nouvel endroit qui correspondra peut-être ou pas aux recommandations formulées dans le rapport?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, cette question est sur le tapis depuis bien plus longtemps que le député ou moi-même ne le voudrions.

Tout a commencé lorsque le Service des aéronefs, de la région centrale, basé à l'origine dans un vieux hangar de l'aéroport international de Winnipeg qui datait de la Seconde Guerre mondiale et qui a été condamné par Travail Canada, a abandonné ce hangar et a trouvé un abri temporaire à St. Andrews, lieu dont parle le député.

Une étude est en cours. Nous avons demandé à la société Peat Marwick de chercher le meilleur endroit pour aménager un hangar permanent. Le député sait que nous considérons l'aéroport de St. Andrews, de même que ceux de Winnipeg et de Portage-la-Prairie. Aucun bail n'a été signé. Le ministère n'a pas encore négocié de nouveau bail. Nous attendons de recevoir les conclusions de l'étude de la Peat Marwick, qui ne devraient pas tarder.

* * *

L'EMPLOI

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de l'Énergie, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je lui demande d'avoir un peu de patience car je souffre d'une laryngite, ce qui n'est probablement pas une si mauvaise chose pour un député néo-démocrate cette semaine.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Mauvais député.

M. Waddell: Nous n'entrerons pas dans ce genre de débat.

La société Imperial Oil envisage de fermer la raffinerie IOCO de Port Moody, en Colombie-Britannique, et un grand nombre de travailleurs perdront ainsi leur emploi. L'année dernière, ces mêmes travailleurs ont accepté de ne pas toucher d'augmentation de salaire et ont trouvé des façons de collaborer avec la direction locale pour

réduire les coûts et accroître l'efficacité. Or, la raffinerie fait des profits.

Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour venir en aide à ces travailleurs et à tous ceux qui ont fait tout ce que le gouvernement a demandé aux travailleurs canadiens de faire, et qui perdent néanmoins leur emploi?

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je voudrais rappeler à mon honorable collègue que le gouvernement, de concert avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, fait énormément pour aider le secteur de l'énergie, et plus particulièrement le secteur du pétrole. Je lui rappellerai un programme fort important, par exemple, celui d'Hibernia.

J'entends le député du Bloc québécois rire du programme Hibernia. Il ne devrait peut-être pas en rire, parce qu'il y a énormément de compagnies du Québec qui en profitent. Ce sont des emplois pour le Québec. Peut-être n'est-il pas intéressé par la question, mais je voudrais simplement dire qu'il y a d'énormes retombées pour le Québec.

Pour en revenir à mon collègue de la Colombie-Britannique—et je sais que c'est malheureux, les emplois qui sont perdus—mais je voudrais lui rappeler que, de concert avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, des programmes ont été mis en place pour les travailleurs. On a augmenté nos budgets de façon substantielle, soit pour les réorienter ou pour les qualifier davantage. Le but premier de notre ministère, ce n'est pas de travailler à maintenir une entreprise qui est plus ou moins boiteuse, mais de lui donner la meilleure possibilité pour obtenir des compétences et des emplois de qualité dans un secteur d'activité où nous faisons bonne figure sur le plan international.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je désire remercier le député pour sa réponse. Nous avons la même situation à l'est de Montréal.

[*Traduction*]

La côte ouest comptait quatre raffineries dans la région du Grand Vancouver et trois d'entre elles ont cessé leurs activités, soit Shell, Petro Canada et maintenant Imperial. Au lieu d'être raffiné à Vancouver, le produit est acheminé d'Edmonton par pipeline.

Voici ce que je voudrais demander au secrétaire parlementaire.

• (1155)

Étant donné qu'il peut y avoir une interruption de l'approvisionnement ou que la société peut décider de réduire sa production, qu'est-ce que le gouvernement va faire pour assurer la régularité de l'approvisionnement en essence dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, pour empêcher les prix de grimper et pour protéger les revendeurs d'essence indépendants?

Est-ce que le ministère de l'Énergie va faire une enquête sur les répercussions que pourrait avoir la fermeture de cette très importante raffinerie pour la côte ouest?

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la présidente, je voudrais encore une fois rappeler que le ministre de l'Énergie est extrêmement préoccupé par la question.

Soyez assuré qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour que chacune des parties du pays, que ce soit la côte ouest, l'Altantique, le Québec ou l'Ontario, reçoive leur juste part de nos programmes. On continuera à le faire également, comme on l'a fait par le passé, lorsqu'on a aidé l'Ouest du pays en éliminant la politique énergétique nationale qui a été extrêmement désastreuse.

C'est notre gouvernement qui l'a fait et cela, dans l'intérêt des entreprises de l'ouest du Canada et des consommateurs canadiens dans l'ensemble. C'est ce que nous continuerons à faire. Soyez assuré que l'on va prendre en considération le problème soulevé par le député et que le ministre y répondra dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT FONCIER

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, ma question concerne les subventions tenant lieu d'impôt foncier qui sont octroyées aux municipalités.

À mon avis, il est déraisonnable qu'un gouvernement ne paie pas pour les services que lui rend un autre gouvernement, quel que soit le rang qu'il pense occuper dans la hiérarchie.

Le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan ne paie absolument rien pour les services qu'il reçoit des municipalités de cette province. C'est la forme suprême d'injustice!

Je crains que le gouvernement fédéral ne soit tenté de suivre cet exemple regrettable. Je crois comprendre que le ministre s'est entretenu deux fois avec la FCM pour discuter de l'augmentation des coûts de 77 p. 100.

Dans ma ville, depuis cinq ans, nous avons fait preuve d'une certaine sagesse dans la mesure où il n'y a eu qu'une augmentation de 8 p. 100 au cours de cette période.

Le ministre peut-il me dire si le gouvernement a l'intention de traiter ce problème à l'échelle nationale? Va-t-il plutôt s'en prendre aux municipalités qu'il devrait, à mon avis, protéger?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, nous savons, bien sûr, qu'il y a des provinces qui n'ont pas la même politique que nous, au gouvernement fédéral, en ce qui concerne les subventions en remplacement d'impôts.

Il y a eu, comme le député le fait remarquer à juste titre, des augmentations inacceptables de ces subventions ces dernières années. En fait, elles ont presque doublé depuis cinq ans.

C'est pour cette raison que le gouvernement a pris la sage décision de bloquer les subventions en remplacement d'impôts. L'objectif du ministère et du gouvernement est d'être équitable non seulement à l'égard des contribuables canadiens, mais aussi de toutes les municipalités d'un bout à l'autre du pays.

C'est pour cette raison que nous nous entretenons avec la Fédération des municipalités. Nous allons trouver une politique plus équitable en ce qui concerne les subventions en remplacement d'impôts. Je peux assurer au député que nous n'avons pas l'intention d'arrêter de verser les subventions en remplacement d'impôts.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question à son suppléant.

Les ministres qui sont candidats à la direction du parti, ce qui comprend la ministre de la Défense nationale, disent qu'ils mettront fin à l'assurance-maladie universelle et imposeront des tickets modérateurs s'ils deviennent premier ministre.

Pourquoi le premier ministre ne dit-il pas à la ministre de la Défense nationale de défendre l'assurance-maladie plutôt qu'un programme d'achat d'hélicoptères de cinq milliards?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je pense que vous constaterez que tous les membres de notre gouvernement défendent l'assurance-maladie et veulent qu'elle continue de protéger tous les Canadiens, indépendamment de leur situation sociale.

La course à la direction du parti donne lieu à des échanges d'idées. C'est toujours le cas dans les congrès. Les dirigeants cherchent à savoir ce que les gens veulent et ce qu'ils envisagent pour l'avenir.

Si le député était juste, il aurait cité plus exactement la ministre de la Défense nationale. Je pense que ce qu'elle a réellement dit, c'est qu'elle discuterait de la question avec les gouvernements provinciaux.

Je pense que c'est ce que j'ai entendu à la télévision. Je pense que c'est ce qu'elle a dit, et le député devrait la citer correctement.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre.

L'actuel ministre de la Santé défend l'assurance-maladie, mais la ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement le poignardent dans le dos.

• (1200)

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre, une fois pour toutes, si les conservateurs croient à la Loi canadienne sur la santé et à l'assurance-maladie ou si, comme la ministre de la Défense nationale, ils croient que les hôpitaux devraient vérifier le portefeuille des patients avant de prendre leur pouls?

Pourquoi le premier ministre ne demande-t-il pas la démission de la ministre de la Défense nationale et du ministre de l'Environnement? Serait-ce que lui aussi veut tuer l'assurance-maladie?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, c'est une demande ridicule.

Je vais vous lire ce qu'a dit exactement la ministre de la Défense nationale. «Il y a différentes écoles au sujet des tickets modérateurs. En ce qui concerne les programmes médicaux, je suis de l'école Benoît Bouchard.» C'est l'actuel ministre de la Santé que le député louait à l'instant.

«J'ai parlé à beaucoup d'économistes spécialisés dans ce domaine qui ne pensent pas que ce soit la manière la plus efficace.» Il était question des tickets modérateurs. «Par contre, il se pourrait que les gouvernements provinciaux qui administrent les programmes veuillent avoir une certaine latitude pour décider eux-mêmes comment ils vont recouvrir leur frais. Je veux en discuter avec les provinces.»

C'est pas mal loin de ce que vient de nous dire le député.

Affaires courantes

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Permettez-moi tout d'abord, puisqu'il a annoncé sa retraite imminente, de lui souhaiter une heureuse retraite, à moins, bien sûr, qu'il ne s'agisse d'une retraite à la Trudeau, auquel cas il faut s'attendre à tout. Je le connais depuis une trentaine d'années, et je lui souhaite sincèrement une heureuse retraite.

En juin 1986, soit il y a six ans et trois quarts, la 33e législature, avec l'appui de tous les partis, adoptait le projet de loi C-45 du gouvernement et mettait en oeuvre la Loi sur les relations de travail au Parlement, qui accordait aux personnes travaillant sur la colline du Parlement les mêmes droits fondamentaux à des conditions de travail décentes et les assujettissait aux règles en matière de santé et de sécurité applicables à tous les autres fonctionnaires fédéraux.

Presque sept ans se sont écoulés et des élections ont eu lieu depuis que la Partie I a reçu la sanction royale. Pourtant, le Cabinet n'a toujours pas promulgué les Parties II et III, c'est-à-dire les dispositions d'application de cette mesure.

Le gouvernement va-t-il promulguer cette mesure importante et fondamentale d'ici la fin de cette législature et quand, au juste, va-t-il voir à mettre fin aux injustices flagrantes et constantes dont sont victimes les personnes qui sont à notre service?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier le député de ses voeux. Je lui adresse également les miens. Je prends sa question en note.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 44 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83 (1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester) demande à présenter le projet de loi C-428, Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique (pension payable après une perte d'emploi).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68 (2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Bellemare: Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter en première lecture la Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique.

Comme son titre l'indique, ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la pension de la fonction publique afin de s'occuper du sort des fonctionnaires fédéraux qui, depuis 1988, ont perdu leur emploi par suite de la réduction des effectifs.

À l'heure actuelle, tout fonctionnaire ayant atteint l'âge de 55 ans et ayant au moins dix ans de service, qui décide de toucher sa pension parce qu'il est visé par la réduction des effectifs, a droit à une pleine pension. Ce n'est pas le cas des fonctionnaires âgés de 50 à 54 ans qui, s'ils veulent toucher leur pension, voient celle-ci réduite de 5 p. 100 par an jusqu'à l'âge de 60 ans—ce qui signifie en fait une réduction de 50 p. 100 d'une pension déjà minuscule. Le projet de loi que je propose permettrait de rectifier la situation en ramenant de 60 à 55 ans l'âge jusqu'auquel s'appliquerait cette réduction annuelle de 5 p. 100. Les fonctionnaires dans ce groupe d'âge, dont bon nombre ne peuvent trouver de travail, auraient ainsi droit à 75 p. 100 de leur minuscule pension au lieu des 50 p. 100 actuels. Ceci est important étant donné que le budget de 1993 prévoit l'élimination de 16 500 autres postes dans la fonction publique.

• (1205)

J'espère avoir prochainement la possibilité de participer au débat sur ce projet de loi.

Mme le vice-président: M. Bellemare propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69 (1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES MESURES DE RÉPARATION POUR LES UKRAINIENS

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions signées par certains de mes électeurs. Ils espèrent sincèrement pouvoir, grâce à cette pétition, attirer l'attention du Parlement sur la situation en ce qui concerne les mesures de réparation pour les Ukrainiens qui ont été internés durant la guerre.

Je présente cette pétition au nom de mes électeurs.

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, je veux présenter une seconde pétition signée par des centaines de mes électeurs qui porte sur la guerre insensée qui a lieu à l'heure actuelle en Bosnie-Herzégovine.

Ils espèrent, après cinq recommandations, que nous pourrons nous pencher sur cette question afin de mettre un terme à cette folie.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition signée par bon nombre de mes électeurs dans la région de la capitale nationale.

Les pétitionnaires voudraient signaler à la Chambre que des contribuables indépendants âgés de moins de 19 ans ne peuvent profiter du crédit pour TPS. À mon instar, ces électeurs croient que cette exclusion est tout à fait discriminatoire.

Ainsi, les pétitionnaires exhortent le Parlement à pousser le gouvernement à remédier à cette injustice.

LA VIOLENCE

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis fier de présenter une pétition à la Chambre au nom des membres de l'Église presbytérienne St. James de Chatham en Ontario qui s'insurgent contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

Ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une loi conçue pour éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, inciter et encourager les femmes à signaler les incidents, les agressions ou les sévices, fournir de l'aide et du soutien aux femmes qui relatent ces incidents, prêter secours et assistance aux femmes et aux mères afin qu'elles puissent protéger leurs enfants, sensibiliser la société à la nécessité de réhabiliter les agresseurs, consacrer des efforts spéciaux à la formation des policiers, des avocats, des employés des tribunaux et des juges afin qu'ils connaissent mieux la situation de la violence faite aux femmes et aux enfants et attirer l'attention du public sur ce problème fondamental tenu dans l'ombre depuis fort longtemps.

LES PREMIÈRES NATIONS DU CANADA

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai ici quelques pétitions à présenter à la Chambre. La première concerne la désignation d'un jour en l'honneur des autochtones du Canada et de leurs cultures. On propose la date du 21 juin comme la plus appropriée à la célébration de notre solidarité avec les premières nations de notre pays.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement du Canada d'adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA VIOLENCE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, la deuxième pétition concerne le problème de la violence et des agressions sexuelles contre des enfants. La pétition est présentée en mémoire de la petite Dawn Shaw qui a été agressée sexuellement et tuée il y a quelque temps dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que le système judiciaire n'assure pas une protection suffisante aux enfants, qui sont de plus en plus fréquemment victimes d'agressions sexuelles; que les juges ne devraient pas être autorisés à abandonner les poursuites dans le cas d'accusations d'agression sexuelle lorsque l'affaire met trop de temps à être entendue; que des peines d'emprisonnement plus longues devraient être imposées aux personnes reconnues coupables d'agressions sexuelles; que la collectivité serait mieux protégée si on autorisait la police à prélever des échantillons d'ADN sur les personnes soupçonnées d'avoir commis une agression sexuelle et que les empreintes d'ADN des pédophiles et délinquants sexuels devraient être conservées dans une base de données de la police nationale.

Les habitants de la vallée de Comox et de partout au Canada ont donc de nombreuses propositions à faire.

C'est pourquoi la population canadienne demande au Parlement, en mémoire de Dawn Shaw, d'adopter une loi pour modifier le système judiciaire et permettre de mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et d'assurer la condamnation des délinquants sexuels.

• (1210)

[*Français*]

LE PRIX ÉLEVÉ DU PÉTROLE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition aujourd'hui concernant le prix du pétrole dans la région de la Capitale nationale. Comme vous le savez très bien, le prix du pétrole dans la région d'Ottawa-Hull est beaucoup plus élevé que dans la région du sud de l'Ontario, de Toronto ou de Windsor.

Les citoyens trouvent que c'est une injustice que de voir une si grande différence dans le prix du pétrole dans une même province et dans une région, et ils se sentent abusés. Les pétionnaires demandent que le gouvernement enquête dans le but de rectifier cette situation.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, au nom des habitants de Saskatoon, au nom d'étudiants surtout, une pétition dénonçant la TPS comme étant la toute première taxe de l'histoire qui soit imposée sur les livres, les revues et les journaux, et soulignant que cette taxe a un effet néfaste sur la lecture, en particulier, dans le cas des étudiants.

Étant donné qu'en octobre 1990, le premier ministre s'est engagé à examiner, au bout d'un an, les effets de la TPS sur la vente de d'imprimés, les pétitionnaires demandent au Parlement d'éliminer immédiatement la taxe sur les imprimés.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par de nombreux habitants de Langley et de Surrey, en Colombie-Britannique, ainsi que par certains de mes électeurs de Coquitlam et de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires soulignent que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, sont pratiquement en train de pourrir dans une prison brésilienne et que les conditions de leur emprisonnement menacent vraiment leur santé et leur sécurité. La seule solution à ce problème, c'est que le Canada demande leur expulsion aux termes des lois brésiliennes. Pour une raison ou une autre, le Canada ne l'a pas fait.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Canada d'inviter le premier ministre à demander au gouvernement brésilien l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer, et leur retour au Canada, aux termes des lois brésiliennes.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions 421 et 485.

[*Texte*]

Question nº 421—**M. Simmons:**

En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour résoudre les problèmes décrits dans le Rapport du vérificateur général de 1991, qui signale que «dans certains cas importants, les responsables de l'Agence n'avaient pas observé les règles qui régissent le Programme Action», concernant a) l'utilisation des fonds, b) le traitement des documents, c) les évaluations de projets avant leur approbation, d) la mission pour laquelle l'Agence a été créée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, les mesures suivantes ont été prises pour résoudre les problèmes décrits dans le Rapport du vérificateur général de 1991:

a) Utilisation des fonds

La première préoccupation du Bureau du vérificateur général (BVG) a trait au fait que l'agence avançait des fonds avant le début de la production commerciale. L'agence a donc examiné ses politiques relatives à la production commerciale et a constaté que le début de la production commerciale correspond à la date à laquelle la société a produit des biens commercialisables en quantité commerciale pendant au moins 30 jours consécutifs. Cette définition contraignante a déjà causé des difficultés à des exploitations saisonnières et à certains petits entrepreneurs. Toute mention de cette date a été rayée des modalités, mais a été maitenue dans les lignes directrices, qui sont suffisamment souples pour permettre à l'agence de s'occuper convenablement des problèmes. Cette modification des modalités du Programme Action a été approuvée par le Conseil du Trésor le 30 avril 1992 (délibération nº 818236).

b) Traitement des documents

Le vérificateur général s'inquiétait de deux points:

1. Le traitement des conseils reçus des ministères spécialisés

L'agence a rappelé que le personnel de l'APÉCA doit documenter toute la correspondance échangée avec des ministères spécialisés dans un domaine et veiller à ce que l'on ait répondu à toutes les questions avant de poursuivre le traitement d'une demande. On ajoutera la vérification de l'observation de cette procédure au programme de vérification de la qualité.

2. Le traitement des modifications importantes

L'agence juge importante une modification qui augmente le risque financier du gouvernement fédéral ou qui peut nuire à la viabilité commerciale du projet.

L'agence a examiné la liste de modifications importantes et de modifications secondaires qui figure à la section 400-1 (Pouvoirs délégués) du Guide de politiques et procédures en fonction de ces critères.

Après un examen attentif, il a été déterminé qu'il n'y a pas lieu d'apporter de changements à la liste des modifications importantes.

Néanmoins, dans le cas soulevé par le BVG, les modifications apportées au projet auraient dû être jugées importantes et auraient donc dû être approuvées par le ministre. Il s'agit d'un cas où les procédures n'ont pas été suivies correctement et non d'un cas qui nécessite une modification de la politique.

c) Évaluations de projets avant leur approbation

Le vérificateur général reprochait surtout à l'agence de ne pas bien évaluer la viabilité commerciale d'un projet avant son approbation.

À cet égard, l'agence a pris deux mesures:

1. Elle est en train de mettre en oeuvre un programme d'analyse financière automatisé. Les indicateurs financiers et autres, permettant d'évaluer directement la viabilité commerciale d'un projet, font partie intégrante de ce programme. Ce programme permettra d'assurer la qualité et l'uniformité des évaluations de la situation financière du requérant.

2. Elle est en train de concevoir un programme complet de formation pour les agents d'affaires, que suivront 70 employés et employées de l'APÉCA avant la fin de l'exercice. Parmi les sujets au programme, notons les divers critères d'évaluation à suivre en vue de l'approbation d'un projet.

d) Mission pour laquelle l'agence a été créée

Les modalités du Programme Action font continuellement l'objet d'examens et de remise en question à l'interne, car on veut s'assurer qu'elles prévoient les meilleurs moyens de protéger les fonds publics et de promouvoir le développement régional.

À cette fin, l'agence a récemment effectué une évaluation complète du Programme Action. On y a examiné en détail les répercussions et l'incidence des modalités du programme, à la suite de quoi on a proposé des améliorations. L'agence annoncera bientôt les résultats de cette évaluation et formulera un plan d'action pour donner suite aux recommandations.

Mesures connexes

Afin de donner suite aux conclusions du BVG, l'agence a amélioré ses systèmes, ses procédures et ses politiques. Cependant, le BVG a aussi fait état de cas où les politiques et procédures ont été respectées, mais où les modalités du Programme Action ne l'ont pas été. Dans le but de réduire au minimum les possibilités que ces cas se produisent, l'agence a pris les deux mesures suivantes:

—Suivi des projets

L'agence a mis sur pied le Comité de suivi des projets. Il élabore actuellement des procédures et des politiques pour mieux contrôler les projets de l'agence. Le comité proposera des améliorations aux pratiques de contrôle des activités de l'agence.

—Programme de vérification de la qualité

La section de la vérification élabore actuellement un programme de vérification de la qualité. D'ici la fin de l'exercice 1992-1993, toutes les régions seront soumises à une vérification annuelle de la qualité. Le respect des modalités des programmes de l'agence constituera un critère de vérification fondamental. En particulier, les vérifications permettront d'assurer la qualité de la gestion des comptes. Il est à noter que les vérifications de la qualité porteront sur la viabilité commerciale, les modifications importantes, la production commerciale et le suivi des projets.

De plus, ce critère de vérification comprendra le contrôle par sondages des documents des projets afin que l'APÉCA ait l'assurance que les projets ont été suffisamment vérifiés avant leur approbation.

Question nº 485—**M. Bellemare:**

En ce qui concerne la convention de bail concernant les édifices Chambers à Ottawa intervenue entre la Commission de la Capitale nationale et l'entreprise choisie pour améliorer et préserver le patrimoine architectural de ces édifices, a) *quel est le processus d'adjudication adopté dans ce cas, b*) existe-t-il d'autres types de processus d'adjudication qui auraient pu être utilisés et, dans l'affirmative, pourquoi ne l'ont-ils pas été?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): En fait, il y deux conventions de bail entre la Commission de la Capitale nationale et Chambers Ottawa (1992) visant l'emplacement Chambers. Premièrement, il y a un bail foncier de 66 ans entre la Commission, en tant que propriétaire, et son locataire, Chambers Ottawa Inc. (société dirigée par Pemik Entreprises Inc. et le Groupe L.G.L. Ltée). La commission avait adjugé ce bail en 1987 au moyen d'un processus d'appel de propositions en deux étapes: un appel public de présélection, suivi par un appel de propositions.

Par la suite, le locataire a cédé sa tenure à bail à l'égard du bail foncier à Chambers Ottawa (1990) Inc., société dirigée par l'un des autres soumissionnaires originaux, Perez Bramalea Limited. Ce nouveau locataire, à son tour, a cédé sa tenure à bail à Chambers Ottawa (1992) Inc., société dirigée par la Perez Corporation et The Standard Life Assurance Company. Chacune de ces deux cessions a été effectuée en conformité avec les modalités du bail foncier.

Tel que décrit dans les lettres du président de la Commission de la Capitale nationale au député de Carleton-Gloucester du 2 novembre et du 2 décembre 1992, Chambers Ottawa (1992) a proposé à la commission, en novembre 1991, un bail foncier de l'emplacement Chambers pour son siège social. Pendant que la commission étudiait la possibilité de lancer un appel de propositions d'un bail de location pour son siège social dans la Région de la Capitale nationale, elle a accepté d'examiner la proposition de Chambers Ottawa (1992) Inc.

Le mandat de la commission lui permettait d'étudier cette proposition, compte tenu de sa responsabilité de sauvegarder les édifices fédéraux du patrimoine. Par ailleurs, la commission se préoccupait des conséquences de la stagnation du projet du marché des baux commerciaux, à savoir, le risque des dommages aux structures en question, ainsi qu'une accusation tardive du loyer proportionnel payable à la commission aux termes du bail foncier.

L'emplacement Chambers fut déterminé comme une adresse de siège social utile et justifiée, toutefois, il s'est avéré impossible de procéder à un appel de propositions, à cause du bail foncier existant. Ayant terminé son étude de la proposition et l'ayant exécuté avec une attention particulière, la commission a entamé des négociations avec Chambers Ottawa (1992) Inc. pour un bail de location à source unique. La décision de la commission de procéder comme telle n'a été prise qu'après une étude comparative qui avait établi que les termes du bail étaient concurrentiels, vu le caractère partrimonial du projet et les modalités existantes du bail foncier. Le Conseil du Trésor a appuyé cette décision, qui a été approuvée par le Gouverneur général en conseil le 23 juillet 1992.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, si la question no 454 pouvait être transformée en ordres de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 454 soit réputée transformée en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 454—**M. MacWilliam:**

Pour chaque année depuis novembre 1988, des ministères ou des organismes ont-ils dépensé de l'argent ou accordé des subventions dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap et, dans l'affirmative, *a*) quels sont-ils, *b*) quels sont les montants en cause, *c*) sous quels programmes et catégories l'argent a-t-il été dépensé?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je demande, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1993-1994 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993, soit lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en comité plénier.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, comme je le disais avant d'être interrompu à 11 heures, il me fait plaisir de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993.

Le gouvernement conservateur demande au peuple canadien, par l'entremise de ce Parlement, la permission d'emprunter plus de 31 milliards de dollars pour rencontrer certaines dépenses. Le gouvernerment conservateur est responsable des fonds publics. Il nous demande de lui faire confiance et de lui donner le pouvoir d'emprunter plus de 31 milliards de dollars, une somme énorme. Mais, en se basant sur le triste bilan économique de ce gouvernement pendant la dernière décennie et sur son dernier budget vide de substance, nous n'avons pas d'autre choix que de dire non au gouvernement.

Le gouvernement prétend emprunter la somme indiquée dans le projet de loi C-117 pour la réalisation de travaux publics et à des fins d'ordre général. Ceci peut vouloir dire presque n'importe quoi. C'est aussi à peu près la même somme que l'on retrouve dans le dernier budget, déposé lundi dernier, dans lequel le gouvernement prévoit un déficit budgétaire de 32,6 milliards de dollars pour l'année fiscale 1993-1994. On peut affirmer sans se tromper que s'il en avait la chance, le gouvernement conservateur nous demanderait encore plus d'argent plus tard, pour remplir le vide causé par un déficit encore plus important que prévu.

• (1215)

Cela s'est déjà produit, dans le passé, que le gouvernement revienne avec des emprunts supplémentaires. On sait très bien que toutes les prévisions budgétaires que ce gouvernement a faites depuis huit ans et demi, presque neuf ans, et même celles du dernier budget, ne se sont jamais réalisées. Heureusement qu'il ne reste que quelques mois de pouvoir à cette formation politique, parce que, après les prochaines élections, la population va changer de gouvernement.

J'aimerais regarder de plus près le problème du déficit et de la dette. Le 23 mai 1985, lors de la présentation de son premier budget, le ministre des Finances de l'époque disait que s'il ne s'attaquait pas au problème de la dette «le gouvernement du Canada finirait pas se trouver paralysé.» La dette publique se chiffrait, à cette époque, à un peu moins de 200 milliards de dollars. Pour régler le problème de la dette, le ministre conservateur proposait des mesures rigoureuses nécessaires pour réduire le déficit et donc, réduire la croissance de la dette.

Regardons le résultat de neuf ans de «mesures rigoureuses», pour reprendre les paroles du ministre. La dette publique est passée de 200 milliards à plus de 450 milliards en neuf ans seulement. En d'autres mots, les mesures du gouvernement ont plus que doublé la dette du pays, c'est-à-dire que les Conservateurs sont responsables d'avoir créé plus de dette en neuf ans que pendant 117 ans d'histoire au Canada.

Le ministre des Finances de l'époque a dit, en 1984, que si on ne s'attaquait pas au problème de la dette, le Canada se retrouverait paralysé. Eh bien, le ministre avait raison car, aujourd'hui, grâce à ses politiques économiques malsaines, le pays se retrouve dans un marasme économique sans parallèle. Au lieu de régler le problème du déficit et de la dette, les Conservateurs l'ont seulement empiré. Les chiffres sont là et on pourrait en parler pendant des heures, des journées et même des mois et reprendre tous les budgets que les deux ministres conservateurs ont présentés depuis 1984.

Les politiques économiques du gouvernement ont été aussi inefficaces face au problème du chômage élevé, qu'elles l'ont été face au problème du déficit et de la dette. En 1984, le ministre des Finances disait dans cette Chambre que ses politiques visaient, et je cite: «à briser le cercle vicieux du chômage et de la dette publique.»

Regardons maintenant le problème du chômage élevé et de ses effets néfastes. Aujourd'hui, le Canada se retrouve avec environ 1,6 million de sans-emploi, et ce ne sont que les chiffres officiels. Je dis officiels car ceux et celles qui ont abandonné la recherche d'un emploi ne sont pas qualifiés comme étant des chômeurs selon Statistique Canada.

La Conférence des évêques catholiques du Canada estime actuellement à près de 4 millions le nombre de chômeurs, d'assistés sociaux et autres sans-emploi au Canada. Selon la Conférence, et je cite: «Que le quart de la population active du pays soit ainsi exclu du marché du travail est révélateur du désordre moral.» Les évêques blâment les politiques économiques de la dernière décennie pour ce désordre. Le chômage élevé nous coûte cher, non seulement en termes de désordre moral, mais en

dollars réels et en perte de production, ce qui est difficile à évaluer.

Prenons un exemple. Le régime canadien d'assurance-chômage coûte aux employés et employeurs environ 18 milliards de dollars. Si on coupait le taux de chômage en deux grâce à des programmes de création d'emplois, ces derniers épargneraient neuf milliards de dollars. Pouvez-vous imaginer ce qu'on pourrait faire avec un montant pareil? Ajoutez à ces neufs milliards un autre six milllards qu'on pourrait aller chercher si le gouvernement avait le courage d'éliminer l'achat de 50 hélicoptères EH-101.

C'est une insulte à notre intelligence quand les candidats à la chefferie du Parti conservateur nous disent qu'ils sont préoccupés par le déficit. Pour régler le problème, ils nous disent que toutes les dépenses sont sur la table, même l'universalité de nos programmes sociaux. Quand on parle de programmes sociaux, il faut être clair. Il n'y en a plus qu'un qui a l'universalité, et c'est l'assurance-santé. Donc, quand ces gens parlent d'abolir l'universalité, ils parlent du programme d'assurance-maladie, un programme qui fait l'envie de tous les pays du monde.

• (1220)

Pourquoi ne pas mettre l'achat d'hélicoptères sur la table? On est prêts à y mettre l'universalité de l'assurance-maladie, mais non l'achat des hélicoptères. On va peut-être s'acheter une Cadillac, mais on n'aura pas d'argent pour payer l'essence qui la fera rouler.

Avec un simple réajustement de priorités, il n'y a pas de limite aux problèmes qu'on peut régler. Malheureusement, les priorités de ce gouvernement sont complètement absurdes. Il oublie le côté humain de la situation. La première priorité d'un gouvernement devrait consister à considérer la personne avant tout. Peut-être qu'avec une idéologie semblable, il y aurait moins de souffrances dans ce pays. Quand je parle de souffrances, j'inviterais mes collègues à venir voir la pauvreté qui existe à Montréal. C'est tragique!

Selon les données de Statistique Canada, Montréal bat tous les records de pauvreté en région métropolitaine. En effet, 22 p. 100 des Montréalais vivent sous le seuil de la pauvreté. On en est rendu à distribuer 20 tonnes de nourriture par jour, à Montréal. Plus triste encore, les enfants qui vivent dans les rues de Montréal subissent le même sort que ceux de Rio, selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé. Et encore, hier soir, on a appris qu'Air Canada avait l'intention de mettre à pied 2 200 employés, pour un total de 7 000 depuis 1990.

Est-ce que le ministre des Transports, qui est aussi responsable de la région de Montréal, étudiera les effets que sa politique de laisser-faire crée à Montréal? Autrefois, on disait que Montréal était une ville fière. Aujourd'hui, on dit que Montréal est la capitale de la pauvreté. Voilà la situation déplorable dans laquelle se trouve la région de Montréal.

Dans ma région de l'est de Montréal, le taux de chômage se situe à plus de 25 p. 100. Et vous vous demandez pourquoi on refuse notre consentement quand le gouvernement décide d'emprunter plus de 31 milliards de dollars? Ses priorités sont complètement mélangées. Il n'a dévoilé aucun programme de création d'emplois dans son budget de lundi dernier. Il continue de donner la priorité à des hélicoptères plutôt qu'à des personnes.

Ce gouvernement n'a rien démontré d'autre que de l'inertie économique durant la dernière décennie. Il a failli misérablement. Pour cette raison, nous allons voter contre le projet de loi C-117. Nous allons voter contre la politique budgétaire du gouvernement et la population canadienne votera contre ce parti inhumain et incompétent aux prochaines élections.

Le Budget de lundi dernier est une honte. Il ne comporte rien de neuf et, pire encore, le ministre des Finances a capitulé devant les perspectives d'une reprise, sans création d'emplois. Si une petite entreprise canadienne avait présenté un budget similaire à son gérant de banque, elle se serait fait couper tout crédit et refuser tout emprunt.

Il n'y a rien dans ce budget, et le pire, c'est qu'ils font, depuis plusieurs années, ce que j'appelle en anglais du *creative bookkeeping*. Ils l'ont fait une fois avec les déductions à la source. Ils ont augmenté les déductions à la source à deux fois par mois afin que, à la fin de l'exercier financier, ils puissent démontrer une réduction du déficit. Ils ont aussi utilisé le même système avec la remise de la taxe de vente fédérale.

Je me souviens bien du moment où on questionnait le gouvernement sur sa politique de TPS et ses effets sur les moins nantis et les personnes âgées. Le gouvernement répondait: On a un programme en vertu duquel on va leur remettre, tous les trois mois, un chèque. Cela servirait à les récompenser d'une taxe juste et régressive qu'ils auraient payée sur les biens de consommation.

Voilà que, dans son budget de lundi dernier, le gouvernement a annoncé qu'ils ne recevront plus quatre chèques par année, mais deux et cela, à partir de janvier 1994. Pourquoi pas tout de suite? Si, grâce à ces programmes, on a fait tellement d'économies, comme le gouvernement le prétend, pourquoi ne pas mettre cette mesure en vigueur pour les deux prochains versements? Tout d'abord, à cause de l'élection qui s'en vient, ils ont peur

que les gens disent ce qu'ils pensent vraiment de ce gouvernement et qu'ils l'envoient collecter l'assurance-chômage. Deuxièmement, le premier versement sera dû en janvier 1994; s'il conservait le système des quatre versements, le deuxième se ferait en avril. Mais l'année fiscale du gouvernement se terminant le 31 mars, que fait-il? Premièrement, il abolit un versement de remboursement de crédit de la TPS aux gens dans le besoin et il fait un détournement comptable de fonds. Ainsi, il réussit à prédire qu'au 31 mars 1994, il y aura une réduction du déficit. En réalité, il n'y en aura pas, parce que la première semaine d'avril, il doit émettre les mêmes chèques, avec le même total, mais ce sera pour une nouvelle année fiscale.

• (1225)

Voilà la façon dont ce gouvernement a toujours contourné le problème de la dette et du déficit, en augmentant les taxes et l'impôt des Canadiens, et il faut le dire. Dans un rapport qui a paru cette semaine, on dit que les Canadiens ont subi des augmentations de taxes et d'impôts de 25 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement; 25 p. 100 d'augmentation de taxes. Voilà où nous en sommes rendus; voilà la situation. On avait un déficit annuel prévu d'environ 32 ou 33 milliards et la dette nationale s'élevait à environ 180 milliards de dollars. Mais même avec 25 p. 100 d'augmentation d'impôts et de taxes, on se retrouve aujourd'hui avec une dette de plus de 450 milliards de dollars et un déficit encore au même niveau. Voilà ce qu'il en est des politiques économiques des Conservateurs.

Je me souviens qu'en 1983, le ministre actuel du Commerce extérieur avait dit, alors qu'il était critique des finances, que l'augmentation de taxes arrêterait complètement toute croissance économique. Pourtant, c'est le ministre des Finances qui, dans l'histoire du Canada, a augmenté le plus les taxes. Voilà où les Conservateurs nous ont conduits après neuf années de pouvoir.

Un autre élément: dans le budget, on ne retrouve rien pour nos jeunes. De quelle façon le gouvernement encourage-t-il nos jeunes? Quel espoir leur donne-t-il, quand ils auront complété leurs études, de se trouver un emploi? Il n'y a pas de création d'emplois, donc, rien pour les jeunes. Chaque fois que l'on parle de décrochage, on se fait dire que c'est de juridiction provinciale. Pourquoi les jeunes continueraient-ils à étudier afin d'être équipés le plus possible pour l'avenir, quand ils regardent leurs frères, soeurs, cousins et voisins qui font tant de sacrifices pour étudier et s'instruire mais qui ne peuvent se trouver d'emploi quand ils ont terminé leurs études? Voilà la situation qu'a créée ce gouvernement durant les neuf dernières années: il a doublé et presque triplé la dette; le déficit est le même; les impôts ont augmenté 32 fois; il a implanté la TPS qui, non seulement a freiné l'économie, mais qui l'a rendue, en grande partie, «souterraine». Voilà pourquoi nos jeunes sont désespérés et l'avenir incertain.

Je n'ai pas encore parlé du fameux libre-échange. Durant la campagne électorale de 1988, c'était supposément la prospérité. On allait ouvrir le pays au monde entier, ce qui allait amener la prospérité pour les Canadiens. On voit maintenant des fermetures d'usines et des compagnies qui déménagent au Sud d'où elles pourront continuer à vendre leurs produits au Canada et ainsi conserver leurs ventes. Mais, nous, nous perdons nos emplois.

Malheureusement, on ne peut pas donner carte blanche au gouvernement et lui donner la permission d'aller emprunter 31 milliards de dollars, sans bilan, ce que tout bon gestionnaire devrait avoir. Les projections que nous a présentées le ministre des Finances, lundi, ne sont pas réelles, ni logiques et elles continuent à conduire le pays dans une mauvaise direction. Si on continue dans cette voie, on achètera la Cadillac des hélicoptères, mais on n'aura pas l'argent pour acheter l'essence qui la fera fonctionner.

• (1230)

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'ai une courte question à poser à mon collègue.

Je pourrais discuter avec lui *ad nauseam*, comme diraient certains députés, d'une partie des faits et des données qu'il a mentionnés. Dans sa toute dernière déclaration d'aujourd'hui, il a dit au ministre des Finances que les projections faites dans son budget étaient erronées.

Ce sont des projections très prudentes comparativement à celles qui viennent de tous les organismes de prospective économique canadiens et étrangers, y compris le Fonds monétaire international et l'OCDE. Le député sait qu'à l'instar du gouvernement actuel celui qui nous a précédés et qui était dirigé par son parti adhère à ces projections.

Or il dit qu'elles sont erronées. Dira-t-il à la Chambre et à la population canadienne quelles sont les projections du Parti libéral? S'il estime erronées les projections du ministre des Finances, qui sont prudentes comparativement à celles du FMI, de l'OCDE, des institutions finan-

cières et des prospectivistes canadiens, quelles sont les siennes?

Il ne suffit pas d'accuser quelqu'un d'être dans l'erreur, il faut le prouver, données à l'appui.

M. Gagliano: Madame la Présidente, c'est vraiment une occasion en or que me donne le ministre parce que je n'ai pas eu le temps d'en parler pendant mon temps de parole. Je l'en remercie.

Est-ce que j'ai des preuves? Elles se trouvent dans neuf budgets. En 1989, le gouvernement a projeté que le déficit s'élèverait maintenant à 15 milliards de dollars; or, il s'élève à 36 milliards de dollars. Pour tous les budgets, les projections au sujet du déficit étaient erronées. Les projections au sujet de la dette nationale étaient erronées. Les projections relatives à la création d'emplois étaient erronées. En neuf ans, aucune de ses projections ne s'est réalisée. Pourquoi?

Le ministre veut savoir quelles sont les projections de l'opposition officielle, du Parti libéral du Canada. Je serais heureux d'en informer le ministre si seulement j'avais accès aux livres du gouvernement.

M. McDermid: Tout le monde y a accès.

M. Gagliano: Quels livres? Comment peut-il s'attendre à ce que l'opposition fasse des projections quand elle n'a pas accès aux livres?

Je pense que mon chef a dit clairement comment il s'y prendrait pour réduire le déficit et la dette. Nous le ferions au moyen d'une politique globale, et non pas par des compressions ici et là. Nous adopterions une politique monétaire, une politique budgétaire et une politique économique expansionniste visant toutes trois à remettre les Canadiens au travail, afin qu'ils puissent gagner de l'argent et payer des impôts.

Le gouvernement actuel n'a qu'une seule politique. Il veut ramener l'inflation à zéro. Il a gelé toute l'activité économique et, avec la TPS, il a tué dans l'oeuf tout espoir de reprise. Le gouvernement est en faillite parce qu'il ne perçoit plus assez d'impôts.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, avant de débuter mon discours sur le projet de loi C-117 portant pouvoir d'emprunt, j'aimerais féliciter mon collègue de Saint-Léonard qui a su démontrer, selon moi, les vrais problèmes, aussi bien dans son discours que dans sa réponse au ministre, prouvant ainsi qu'il maîtrise bien la question.

Le projet de loi C-117 concerne évidemment la Loi sur la gestion des finances publiques.

Mme le vice-président: Si l'honorable député me permet une question, est-ce qu'il se lève pour le débat ou dans le cadre des questions et commentaires?

M. Assad: Pour le débat, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je voulais simplement m'assurer qu'il n'y avait personne d'autre qui se levait pour une question ou un commentaire. Nous reprenons donc le débat. L'honorable député de Gatineau—La Lièvre a la parole.

M. Assad: Madame la Présidente, le projet de loi C-117 concerne la Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993, et la Loi sur la gestion des finances publiques.

Ces derniers mois, on entend de plus en plus parler du déficit et des ravages qu'il peut causer à notre économie.

• (1235)

Je ne voudrais d'aucune façon banaliser ce fait. Il faut évidemment que le déficit soit gardé sous contrôle, c'est un fait. Je crois qu'il est de sens commun que l'on ne puisse laisser le déficit hors de contrôle. Toutefois, la façon de le gérer laisse beaucoup à désirer de la part du gouvernement actuel.

Il y a quelque temps, j'écoutais à la radio de Radio-Canada un professeur d'économie de l'Université Saint John's du Manitoba parler du déficit. Après avoir écouté les propos fort intéressants du professeur Reuben Carl Bellan, après avoir obtenu son numéro de téléphone à la maison, j'ai pu converser avec lui pendant une quinzaine de minutes au sujet de son intervention à la radio. Par la suite, j'ai lu un article dans les journaux.

Le professeur Bellan démontre effectivement que le déficit doit être bien géré. Une des premières solutions qu'il apporte, c'est qu'à l'heure actuelle, pour financer notre déficit, le Canada émet des obligations. On fait des emprunts aussi, oui, mais à une banque d'obligations. Au cours des dernières années, plusieurs obligations ont été achetées par l'Allemagne, le Japon, les États-Unis, la Suède et peut-être d'autres pays. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais on parle ici de milliards de dollars d'entrées de fonds qui ont servi à couvrir le déficit du Canada.

Selon le professeur Bellan, ce fut une erreur, parce que je vous ferai remarquer qu'au Japon, madame la Présidente, le gouvernement ne tolère aucunement que des fonds étrangers puissent financer sa dette. Le Japon a un déficit énorme, mais celui-ci est financé uniquement

par les Japonais. Il n'y a pas d'argent américain, canadien ou allemand qui sert à financer le déficit, au Japon.

Donc, le professeur Bellan avance l'argument suivant: Pourquoi le Canada tolère-t-il que des étrangers achètent des obligations du Canada? Il faudrait plutôt garder les emprunts ou les achats d'obligations du Canada à l'intérieur du Canada, par des Canadiens, parce que ce sont les Canadiens qui achètent les produits du Canada et, surtout, qui paient leurs taxes au Canada. Les Japonais qui achètent des obligations du Canada, les Allemands, les Britanniques ou les Américains ne paient pas d'impôts au Canada. Donc, il s'agit là d'une véritable dette lorsque les fonds proviennent de l'extérieur.

Pourtant, c'est très clair. Si ces fonds provenant de l'extérieur servaient à financer les infrastructures ou étaient investis dans notre industrie, dans le but d'accroître notre productivité et la rendre plus efficace, cela serait bien vu. Mais ce n'est pas le cas, car ces fonds étrangers servent en grande partie à financer notre déficit.

Donc, je vais continuer avec l'argument du professeur Bellan. Il a donné l'exemple de 1939 à 1945, alors que nous étions en guerre. Il va sans dire que la victoire contre les nazis était nécessaire. Le Canada a été obligé de mobiliser énormément de gens à travers le pays. Ce fut, à l'époque, un effort extraordinaire lorsqu'on regarde la population du Canada. En 1944 et au début de 1945, le déficit accumulé du Canada, à l'époque, était de 18 milliards de dollars. Si on le compare aux chiffres d'aujourd'hui, c'est négligeable. Toutefois, lorsqu'on regarde la valeur du dollar aujourd'hui, le Produit national brut et notre capacité à payer, le montant de 18 milliards était aussi grave, si l'on veut, que le déficit accumulé aujourd'hui de 460 milliards. Pourtant, notre capacité de rembourser était beaucoup moindre, relativement. C'est-à-dire qu'il était plus difficile de rembourser les 18 milliards, à l'époque, qu'il le serait aujourd'hui de rembourser les 460 milliards de déficit du gouvernement central. Mais comment a-t-on fait?

• (1240)

À l'époque, le professeur Bellan avait noté que les économistes, en 1944-1945, nous disaient que ce serait épouvantable après la guerre, que le Canada serait ravagé par la dette, qu'on ne serait plus vêtus que de guenilles et qu'on vivrait dans des cabanes. Ils ont peint un portrait épouvantable. Mais on a connu, par la suite, une prospérité sans précédent. Donc, ils avaient quand même peint un portrait tout à fait faux. D'ailleurs, les économistes ont toujours été plus aptes à expliquer leurs erreurs que l'avenir. Il faut tenir compte de cela.

Le professeur Bellan a démontré autre chose. Au cours des années 1939 à 1945, qui a financé le déficit du Canada, qui était énorme à cette époque, même pire qu'il ne l'est aujourd'hui? Ce sont les seuls Canadiens. C'est sûr que ce ne sont pas les Allemands qui ont financé la dette du Canada durant la guerre de 1939-1945. Ce sont les Canadiens, avec les achats de bons de la Victoire, qui ont financé en totalité le déficit.

Quelqu'un pourrait poser la question à ce professeur du Manitoba, et d'ailleurs quelqu'un l'a déjà fait: Mais peut-être les Canadiens n'ont-ils pas assez d'argent pour financer leur dette? Ah, bonne question! Mais, c'est faux. Les Canadiens ont, en dépôt, dans les banques au Canada, au-delà de 300 milliards de dollars à l'heure actuelle! C'est dix fois plus que le déficit de cette année.

Les Canadiens ont de l'argent et il est nécessaire, en tout premier lieu, que notre gouvernement finance sa dette à l'intérieur du pays, c'est-à-dire par les Canadiens. Lorsque la dette est payée par les Canadiens, les effets sont beaucoup moindres que si l'argent vient de l'extérieur. Pourtant, il me semble que c'est du gros bon sens et cela peut s'appliquer à tous nos problèmes. C'est peut-être un des éléments de solution dont on dispose à l'heure actuelle.

On entend souvent dire que le gouvernement crée des emplois. Certains diront oui, d'autres, non. Je prétends que c'est plutôt non. Je vais vous faire part de mon explication. Le gouvernement possède, dans une société démocratique comme la nôtre, deux des plus importants éléments pour une démocratie, soit le pouvoir de taxer et le pouvoir de légiférer. Ce sont les deux éléments les plus puissants d'une société démocratique. Il peut donc taxer et, évidemment, adopter des lois en cette Chambre. Donc, quand un gouvernement possède ces deux instruments les plus fondamentaux dans une société comme la nôtre, il n'a pas besoin de s'ingérer dans d'autres activités du pays.

Les sociétés de la Couronne ont été nécessaires dans le passé, mais je crois qu'elles ne le sont plus à l'heure actuelle. Personnellement, le rôle d'un gouvernement—et remarquez, monsieur le Président, que d'autres partagent cet avis—le rôle d'un gouvernement, dis-je, qui détient ces deux puissances, est de s'assurer que les lois soient justes, que le système de taxation soit juste et équitable—ce qu'il n'est pas ici au Canada—et que les programmes et les politiques soient saines et nécessaires, ce qui fait défaut au Canada à l'heure actuelle.

On ne demande pas du luxe, au contraire! On voudrait que notre gouvernement nous assure des programmes qui rencontrent les besoins des Canadiens. On en est rendu à ce point depuis fort longtemps.

Donc, quand on entend l'argument que le gouvernement va créer des emplois, il faut se méfier. Toutefois, le gouvernement peut créer un climat de confiance. C'est absolument nécessaire, si l'on veut que les Canadiens investissement dans leur pays. Si nous voulons avoir des investissements étrangers, il faut que les investisseurs

soient assurés d'un climat de confiance au Canada, que nous ayons de l'espoir et que nous allions de l'avant.

• (1245)

Comment le gouvernement peut-il y arriver? C'est très simple. Il doit s'assurer—c'est une chose fondamentale, surtout dans une société démocratique comme la nôtre—que le système de taxation est juste et équitable. À l'heure actuelle, il faut le dire, la classe moyenne—je l'ai répété souvent et je le répète encore—paie plus que sa part. À quel moment allons-nous avouer en cette Chambre cette vérité que la classe moyenne paie plus que sa part, et que cela ne peut plus continuer? Nous avons besoin d'une réforme en profondeur pour changer cet état de choses.

Tout à l'heure, j'ai parlé de notre déficit accumulé et j'ai ajouté que le déficit ne devrait être payé que par les Canadiens. Lorsqu'on regarde les pratiques d'autres pays, je me fais certaines réflexions. Quand je vois que d'autres pays peuvent réformer leur système de taxation, telle la Nouvelle-Zélande, et quand je vois le taux de taxation des grosses compagnies multinationales en Allemagne et au Japon, je me dis: Est-ce que, au Canada, on ne peut pas au moins imiter ces gestes-là? Sommes-nous plus fous qu'eux? Ne pouvons-nous pas trouver les moyens d'assurer à tous les Canadiens qu'il y a une tentative des plus sincères de corriger cette lacune, que d'autres pays ont réussi à ramener les choses en faisant des réformes et qu'ils ont assuré la confiance dans leur pays? Il me semble que c'est fondamental et qu'il faille revenir à ce sens commun. Les Canadiens n'en demandent pas plus, et c'est à cela qu'il faut s'attaquer.

Parlons maintenant des programmes sociaux. Ah, je l'ai lu à plusieurs reprises, les grosses compagnies multinationales répètent continuellement que les programmes sociaux nous coûtent trop cher. Pourtant, les chiffres démontrent le contraire. J'ai fait appel au vérificateur général qui m'a envoyé des représentants à mon bureau, car je voulais étudier l'évolution du budget et le déficit du gouvernement central depuis 1972. Effectivement, les programmes sociaux sont importants, mais ils n'ont pas contribué au déficit au point que certains veulent nous le faire croire.

Le déficit accumulé est de 460 milliards, mais les programmes sociaux ne représentent à peine que 6 p. 100 de ce déficit. Ce ne fut pas l'élément le plus dommageable, si l'on veut, de notre économie. Ce ne sont donc pas les programmes sociaux comme tels qui sont responsables du déficit.

Je crois que je parle au nom d'une vaste majorité de Canadiens quand je dis que l'assurance-maladie est un des acquis les plus importants de notre société. Ce régime a commencé en Saskatchewan, et il faut en féliciter les initiateurs.

Même pour moi, un citoyen du Canada et du Québec en particulier, l'assurance-maladie est un des programmes dont on est le plus fier, et il ne faudrait jamais qu'il soit touché. Qu'on y apporte des modifications, bien; qu'on impose des tickets modérateurs, bien. Il ne faut pas avoir peur des changements, mais il doit demeurer tel que chaque Canadien soit assuré de recevoir les soins médicaux dont il a besoin. Ce programme est absolument nécessaire et on ne doit jamais le remettre en question.

D'autres programmes sociaux font la fierté de notre pays, telle la pension de vieillesse. Je me demande souvent si beaucoup de Canadiens réalisent qu'aux États-Unis, le pays le plus riche au monde—un des plus riches, car il ne faut pas oublier le Japon ou l'Allemagne—il n'y a pas de pension de vieillesse.

• (1250)

Cela démontre que nos priorités sont différentes de celles des Américains. On ne les critique pas, loin de là, mais lorsqu'on regarde ce que nous avons bâti ensemble ici au Canada, notre philosophie de base, quelle est-elle? On est le gardien de notre frère, *our brother's keeper*. Et c'est sain, c'est normal aussi, c'est pour le bien de notre pays. Quand mon voisin a besoin d'aide, s'il a besoin de soins médicaux, il est en droit de les recevoir. Y a-t-il quelque chose de plus extraordinaire dans notre pays que cela? Qu'un chômeur puisse recevoir des prestations d'assurance-chômage, y a-t-il quelque chose de plus extraordinaire, quand on y pense? C'est vrai qu'il y a des abus, mais c'est le comportement humain. Vous et moi, on le sait. Mais peut-être qu'avec le temps, avec un peu plus de civisme, on va se rendre compte qu'on ne devrait jamais abuser de nos programmes sociaux. On n'est peut-être pas encore rendu à ce point-là, mais ça s'en vient, j'en suis convaincu.

Monsieur le Président, on entend beaucoup parler du déficit comme on parlerait du Bonhomme Sept Heures. Je ne veux pas banaliser le déficit; c'est grave. Mais, comme je l'ai mentionné, des correctifs peuvent être apportés, le financement pour commencer, et peut-être aussi analyser les programmes actuels. Il y a certainement des programmes et des politiques qui sont désuets et qui ont besoin de changements. Il ne faut pas avoir peur de faire des changements, il faut avoir la volonté politique. Un gouvernement avec une volonté politique peut accomplir des miracles, et je n'exagère rien. Mais sans cette conviction, sans cette volonté politique, plus rien n'est possible. On divise nos forces en trouvant toutes sortes d'excuses, en rationalisant les erreurs et les désavantages pour l'un et pour l'autre.

Malheureusement, mon temps de parole s'écoule, mais j'aimerais au cours des quelques minutes qui sont à ma disposition parler de la jeunesse. Tous mes collègues dans cette Chambre sont conscients qu'il y a un profond malaise chez notre jeunesse. Je suis convaincu qu'il y a des réponses à cela, et je ne les ai pas inventées, loin de

là. Ce dont on a besoin, c'est d'un service national de formation. Je ne parle pas du tout d'un service militaire, aucune connotation militaire, mais je parle d'un service national de formation de concert avec les provinces. Ce genre de programme a connu beaucoup de succès en Allemagne, un succès formidable. J'ai de la documentation à mon bureau et j'en ai pris connaissance.

Ici au Canada, la formation professionnelle peut être une des solutions pour notre jeunesse. Pour ma part, je sais que si on garantissait aux jeunes, pendant une période de deux ans au moins, une formation dans un école de métiers, des connaissances techniques, on pourrait réduire énormément le chômage chez les jeunes et ainsi leur donner de l'espoir. C'est fondamental. Pensons à ces jeunes Canadiens, qu'ils aient 16 ans, 26 ans ou 27 ans, peu importe, qui ne sont plus à l'École secondaire, qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, qui n'ont pas de métier, aucune technique, qui sont sur l'assurance-chômage ou qui ne travaillent pas, vous savez aussi bien que moi qu'ils n'ont pas d'avenir. Un service national de formation serait une solution pour eux.

À l'heure actuelle, au-delà de 300 000 emplois au Canada ne sont pas comblés parce que ce genre d'emploi nécessite des connaissances techniques, des connaissances de base dans l'industrie, de la haute technologie. Point n'est besoin de diplômes universitaires dans ce domaine, ce sont des écoles techniques, des écoles d'apprentissage dont on a besoin, des écoles de métiers qui vont aider nos jeunes à se sortir de leurs difficultés.

En conclusion, monsieur le Président, je vous remercie pour votre patience. Je le répète, il y a des solutions. Ça prend avant tout le courage de faire face aux véritables problèmes, et par la suite d'avoir la volonté politique de dire: nous allons faire des changements coûte que coûte. C'est pour le bien-être de notre pays, pour le bien-être de chaque province, pour celui de chaque communauté, comme pour celui de nos voisins de droite, de gauche et d'en face.

• (1255)

[*Traduction*]

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, il me serait difficile d'être en désaccord avec quoi que ce soit dans ce que vient de dire le député. J'apprécie tout particulièrement le ton qu'il a adopté.

Je veux poser au député une question qui reprend, avec une légère variante, une partie de ce qu'il a dit. Après neuf budgets contenant neuf séries de prévisions toutes erronées, est-ce que le député est prêt à accepter les prévisions contenues dans le dernier budget compte tenu des orientations données, des mesures qu'il faut prendre et de celles qui seront prises?

Le gouvernement nous a présenté neuf budgets annonçant une réduction du déficit. Dès 1984, il parlait de réduire la dette. En 1988, il déclarait que le problème serait réglé en quatre ans, plus tard, c'était en deux ans. Neuf ans après le premier budget, rien n'a été réglé.

Le député serait-il prêt à se fier aux prévisions contenues dans le dernier budget?

[*Français*]

M. Assad: Monsieur le Président, le député me demande, suite aux projections contenues dans le budget de lundi dernier, si je suis confiant que nous allons dans la bonne direction. Je n'ai pas l'impression qu'on s'en va nulle part. J'ai vu dans ce budget, et je l'avais prédit même avant qu'il soit déposé, que ce serait un budget en attente. À cause de la course à la chefferie, le budget contenait évidemment beaucoup de voeux pieux pour dire que l'avenir sera rose et que les choses s'arrangeront. Je n'en suis pas convaincu, parce qu'il faut poser des gestes, comme je l'ai déjà mentionné, et une volonté politique. On n'en a pas vu dans le budget.

Peut-être ont-ils tenté d'y mettre certaines restrictions. Mais, avant tout, ils attendent que le nouveau chef soit choisi, parce que celui-ci, qu'il soit homme ou femme, a besoin d'une certaine latitude pour prendre des décisions. Les calculs ont été erronés dans les derniers huit ou neuf budgets. Ça, l'erreur, c'est humain! Sauf que lorsque c'est un gouvernement national, qui a à coeur le bien-être du peuple, s'il en fait huit sur neuf ou neuf sur neuf, c'est une moyenne qui n'est pas valorisante.

Donc, pour répondre à sa question, je dirais que non, on n'a pas confiance, et je pense que les sondages reflètent l'opinion des Canadiens. Ils ne sont pas confiants. Le député a raison, on ne peut pas être confiant. C'est pour cela que je dis que tant et aussi longtemps qu'on n'a pas le courage de faire face aux véritables problèmes et qu'on n'a pas de volonté politique, on s'en va nulle part.

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le discours que vient de faire le député porte vraiment à la réflexion, et je l'ai écouté avec beaucoup d'intérêt. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec mon collègue sur toutes les questions qu'il a abordées, mais j'ai bien aimé son discours.

Je veux poser une question au député au sujet des projections, parce c'est exactement ce qu'elles sont, des projections. Elles sont faites par des organismes à vocation économique, des établissements tels que les banques et les sociétés de fiducie, des groupes d'analystes comme l'Institut C.D. Howe, et ainsi de suite. Le député accuse le gouvernement de s'être trompé dans ses projections chaque année depuis qu'il est arrivé au pouvoir, et ce n'est simplement pas vrai.

Si le député prenait le temps d'examiner ces projections et les résultats obtenus, il constaterait que, jusqu'à la récession, les projections du ministre des Finances étaient assez justes. En fait, à deux reprises, le déficit a été moindre que ce qu'il avait projeté.

Dans le budget de 1992, les projections du gouvernement du Canada étaient encore une fois inférieures à celles des organismes et analystes économiques au Canada et à l'étranger. La croissance à l'échelle mondiale n'a pas été ce qu'avait prévu tous ceux qui font ce genre de projections, y compris le gouvernement du Canada.

• (1300)

Les projections du gouvernement du Canada ont été en général beaucoup plus prudentes que celles des autres organismes.

Je veux demander au député s'il a vraiment le droit de porter ce genre de jugement lorsque tout le monde a commis la même erreur. En fait, cela n'a rien à voir avec le ministère des Finances ni avec le ministre des Finances. Ce dernier n'a pas de boule de cristal, pas plus que son chef ou que le FMI. Il se produit parfois des choses inattendues.

Le député sait fort bien que c'est durant la période de récession que nous nous sommes trompés dans nos projections en ce qui concerne le déficit budgétaire. Ces projections étaient fondées sur d'autres projections qui étaient erronées. Tout le monde s'était trompé.

En toute justice, le député reconnaîtra-t-il qu'il n'y a pas que les projections du gouvernement du Canada qui ne se sont pas concrétisées, mais bien celles de tous les analystes et de tous les gouvernements dans le monde entier? J'ajouterai que les autres pays sont aux prises avec les mêmes problèmes que nous à cause de la croissance trop lente de l'économie mondiale.

M. Assad: Monsieur le Président, supposons que je partage l'avis du ministre au sujet des prévisions.

Je reconnais que le gouvernement a besoin du milieu des affaires, des économistes et de tous ces experts. Néanmoins, j'estime que, malgré le fait que les déficits augmentaient d'année en année et que certaines prévisions étaient fausses, il n'avait pas à licencier les économistes de son ministère.

Je connais les caprices de la prospérité internationale. Ce n'est jamais clair comme de l'eau de roche. Le ministre des Finances aurait pu prendre certaines mesures. Il aurait pu donner suite aux suggestions du professeur Bellan, du Manitoba, que je viens d'énumérer.

Cela aurait été extraordinaire de faire financer notre déficit par des Canadiens.

M. McDermid: Êtes-vous d'accord avec ces suggestions?

M. Assad: Je suis partiellement d'accord avec ce que vous avez dit.

M. McDermid: Avec les suggestions du professeur?

M. Assad: Que la dette devrait être financée par des Canadiens? Oui, je suis convaincu qu'il faut emprunter aux Canadiens.

M. McDermid: Il n'y aurait plus alors d'argent pour les hypothèques.

M. Assad: Je comprends le raisonnement du ministre. Il a tiré des exemples de la période 1939-1945. Comme je l'ai mentionné, des sommes énormes reposent à la banque. Je suis persuadé que les Canadiens peuvent financer notre dette.

Si nous devons emprunter de l'étranger, investissons cet argent dans des immobilisations qui rendront notre industrie plus productive. Ni le ministre ni moi avons le monopole de la vérité. Nous admirons ceux qui cherchent la vérité, mais nous nous méfions de celui qui prétend la détenir.

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne prétends rien de tel et le député le sait. Tout ce que je dis, c'est qu'il faut être juste et équitable lorsqu'on fait des critiques de ce genre, notamment.

Si je m'intéresse aux observations du professeur, c'est que je les ai trouvées fascinantes. Il dit qu'il y a 300 milliards de dollars dans les comptes d'épargne des Canadiens.

Soit dit en passant, cet argent n'est pas improductif. Les institutions financières le prêtent pour financer des hypothèques. Elles le prêtent à des entreprises. Il sert à créer des emplois, par exemple. Si les emprunts fédéraux et provinciaux étaient effectivement financés de l'intérieur du Canada, il resterait moins de crédit pour les prêts

hypothécaires, les investissements et autres choses du genre.

De 1939 à 1945, c'était la guerre et beaucoup de pays qui sont aujourd'hui nos alliés étaient nos ennemis. En ce temps-là, tout coûtait beaucoup moins cher et la société était beaucoup moins complexe et moins technique qu'aujourd'hui.

Je crois que les comparaisons du député sont un peu boiteuses. Je voudrais bien convier le professeur à un débat là-dessus. Ce serait très intéressant. L'idéal serait que nous financions nous-mêmes toutes nos dettes, mais aucun de nos niveaux de gouvernement n'y arrivent. La dernière fois que le gouvernement ontarien a emprunté, par exemple, il l'a fait uniquement sur des marchés étrangers. Et il n'y a pas que nos gouvernements qui font cela, mais ceux de tous les pays du monde.

• (1305)

Le député ne conviendra-t-il pas que si nous avions recours aux épargnes, qui servent maintenant à autre chose, cela serait néfaste pour notre économie?

M. Assad: Monsieur le Président, le député dit qu'il aimerait convier le professeur Bellan à un débat sur le sujet, compte tenu de son analyse. Nous souhaiterions probablement tous qu'un tel débat se tienne à l'extérieur de la Chambre. Mais je demeure persuadé et il m'a convaincu que les Canadiens ont les moyens de financer le déficit ainsi que de satisfaire d'autres besoins de notre pays.

N'oublions pas que nous avons d'énormes caisses de retraite au Canada. Comme vous le savez, les banques disposent d'énormes sommes à prêter. Je ne dirai pas que les banques peuvent fabriquer de l'argent, mais il y en a qui peuvent prêter d'énormes sommes. Je ne dirai pas que c'est artificiel, mais il leur arrive parfois de prêter plus que ce qu'elles ont en dépôt.

Je suis convaincu que nous, Canadiens, pouvons financer complètement nous-mêmes le fonctionnement de notre gouvernement.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, en intervenant dans le débat sur la mesure portant pouvoir d'emprunt dont nous sommes saisis, j'ai un certain nombre d'observations à faire concernant quatre secteurs d'activité, ou d'inactivité, du gouvernement, mais je voudrais d'abord commencer par faire quelques observations générales à propos de l'orientation économique, ou du manque d'orientation, que le gouvernement actuel a imposée au Parlement et aux Canadiens.

Le gouvernement a toujours pris plaisir à rappeler que nous traversons une période de récession. Je suis d'avis, comme beaucoup d'autres Canadiens, que cela n'a pas été une récession comme les autres. En fait, on peut douter que le terme de récession soit approprié.

La période que nous traversons depuis quelques années, et plus particulièrement depuis 1988, se caractérise plutôt par une forte implosion structurelle qui a été exacerbée par les retombées de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et certaines de ses implications et, pour l'avenir, par le climat psychologique qui s'installe devant la mise en application imminente, peut-être, d'un accord de libre-échange nord-américain.

Ces mesures parmi bien d'autres ont provoqué une «restructuration» qui a détruit la plus grande partie de notre base industrielle et manufacturière, particulièrement au Québec et en Ontario ainsi que dans certaines parties du sud de la Colombie-Britannique, des régions qui étaient à l'avant-plan de l'industrie manufacturière et de l'industrie de transformation des ressources naturelles au Canada.

Il est faux à mon avis de parler de récession à propos de ce genre de restructuration fondamentale qui a provoqué non seulement des mises à pied et des fermetures d'usines à large échelle et la création de régions désindustrialisées au Québec et en Ontario ainsi que dans d'autres régions manufacturières et industrielles. Beaucoup de ces emplois sont perdus à jamais.

Nous reconnaissons que le monde change et que le marché mondial obéit à une dynamique différente de celle que nous avons connue autrefois. Mais ces problèmes ont été aggravés par les mesures mêmes que le gouvernement actuel a prises au Canada.

Après avoir fait cette constatation très générale, quand nous examinons la planification économique que le gouvernement prétend avoir faite depuis son arrivée au pouvoir en 1984, en parlant constamment de la dette et des déficits, contre lesquels il se répand en cris d'alarme, justifiés dans une certaine mesure, par la bouche de ses ministres des finances, que voyons-nous?

• (1310)

L'endettement général du Canada s'est sans cesse aggravé malgré les efforts du gouvernement. Celui-ci se glorifie de ce que le pourcentage de la dette par rapport au PIB a un peu diminué ou de ce que notre situation par rapport au déficit annuel s'améliore, mais il s'est toujours trompé dans ses projections. Son plan de réduction de la dette et du déficit ne colle pas à la réalité.

Le déficit annuel est presque toujours le même depuis que le gouvernement actuel a été porté au pouvoir en 1984, et ce, même si le gouvernement Trudeau qui l'a précédé engageait des dépenses considérables en regard des recettes qu'il percevait. Le gouvernement s'est complètement fourvoyé, mais il continue de dire que la situation s'améliore.

Quand on est étendu sur le dos, même le premier barreau de l'échelle semble très haut. C'est à peu près la seule façon d'envisager avec optimisme la conjoncture économique de même que la dette et le déficit, non seulement du gouvernement fédéral, mais aussi des provinces davantage accablées par les nouvelles compressions et le fait que le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités.

Je n'irais pas jusqu'à dire que le gouvernement l'a fait de gaieté de coeur, mais il s'est donné bien du mal pour décliner toute part de responsabilité dans les difficultés qu'éprouvent actuellement de nombreuses provinces.

À mon avis, cela a eu une conséquence regrettable: l'augmentation excessive de notre dette extérieure, qui a des effets plus préjudiciables sur la planification à long terme de notre pays que la dette intérieure. Avant que l'actuel gouvernement ne soit porté au pouvoir en 1984, la dette et le déficit étaient surtout intérieurs.

Presque tous les économistes s'entendent pour dire que notre situation est beaucoup plus précaire du fait qu'un pourcentage nettement plus élevé de la dette nationale et de celle des provinces est financé par des emprunts à l'étranger plutôt qu'au Canada même.

En commençant, j'ai dit que je parlerais de quatre préoccupations particulières à ma région et à son industrie, la sylviculture.

Je veux d'abord revenir aux années 1983 et 1984 et examiner ce qu'ont fait, à cette époque, le gouvernement fédéral actuel et son prédécesseur pour encourager la sylviculture intensive et créer un secteur forestier plus sain et dynamique. Après tout, l'industrie forestière est celle qui contribue le plus à notre balance des paiements et elle est implantée dans quelque 300 localités d'un océan à l'autre.

Sauf erreur, c'était M. Roberts qui était en 1983 le ministre responsable de cette industrie, dans le gouvernement Trudeau, lorsque la première entente fédérale-provinciale sur le financement de la sylviculture intensive a été conclue en 1983.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral s'étaient engagés à investir, cette année-là, 55 millions de dollars chacun dans l'industrie forestière. C'était un bon départ, mais cela n'a pas duré et il y a eu un changement de gouvernement.

C'est là une des meilleures mesures que le gouvernement ait prise, même si, annuellement les sommes engagées ont légèrement diminué. Elles sont passées de 55 à 50 millions de dollars par année dans le cas de la Colombie-Britannique.

À l'issue d'importantes négociations, le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu des ententes de trois et cinq ans dans le domaine de la foresterie, ententes qui ont permis une certaine planification à long terme et une excellente coordination. Ces ententes ont été nettement plus rentables et elles ont été très utiles pour l'industrie forestière canadienne, car elles ont permis de reboiser certaines régions qui avaient été négligées pendant trop longtemps, d'utiliser de nouvelles technologies de sylviculture intensive et de recourir à des pratiques sylvicoles comme la coupe d'éclaircie, l'élagage, la fertilisation et de nombreuses autres pratiques qui, depuis longtemps, n'étaient plus utilisées dans l'une de nos principales industries. Pour la première fois, en 1983, et surtout après l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, en 1984, nous avions une planification rationnelle, un engagement notable dans ce secteur, à une échelle qui représentait quelque chose. Ceux d'entre nous qui avaient un attachement sentimental et financier à l'égard de cette industrie étaient heureux de voir cela.

• (1315)

Je reconnais, comme notre parti, que la foresterie est un secteur essentiellement de compétence provinciale, mais c'est un fait également que depuis des décennies, le gouvernement fédéral tire des recettes importantes de cette industrie. Beaucoup d'entre nous, sur les bancs du gouvernement aussi je présume, et certainement le ministre des Forêts, lorsque le ministère a été créé, estimaient qu'il était plus que temps qu'une partie de ces recettes que le gouvernement fédéral percevait depuis

des décennies retourne au secteur. Je reconnais le rôle que le ministre et ses collègues ont joué dans ce domaine.

Cela dit, j'ai été particulièrement attristé d'apprendre, l'autre jour, que le gouvernement fédéral se retirait de ce secteur sous prétexte qu'il était de compétence provinciale. Il reste beaucoup à faire, particulièrement à une époque où certains gouvernements provinciaux essaient de résoudre avec beaucoup de difficulté des conflits très émotifs et très délicats entre les ressources et l'environnement ou d'autres priorités pour nos forêts.

Le gouvernement fédéral se retire de la foresterie, un secteur que tout le monde considère comme une priorité essentielle. Une des façons d'apaiser les esprits serait de renouveler notre engagement envers une industrie saine et vitale, une industrie basée sur des ressources qui, avec notre aide, se renouvelleraient. Je le regrette donc beaucoup, et j'espère que le prochain gouvernement, quelle que soit sa couleur, réexaminera cette décision et renouvellera notre engagement des dernières années à l'égard de la santé de ce secteur.

À ce propos, j'ai brièvement soulevé un autre point ce matin. Il a trait à la question de l'enfoncement de clous dans les arbres. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral s'est montré réticent à prendre la chose au sérieux et à imposer des peines aux éco-terroristes qui menaceraient ainsi la vie des travailleurs du bois, ceux qui, dans les scieries ou dans les bois, le plus souvent sur les terrains publics, récoltent les produits de nos forêts.

Je reconnais qu'il y a des divergences d'opinion profondes et, dans bien des cas, valables lorsqu'il s'agit de déterminer quelles terres devraient être utilisées à des fins industrielles et lesquelles devraient être utilisées pour la conservation de la faune ou les loisirs. Mais cette pratique d'enfoncer des clous dans les arbres est dangereuse et totalement irresponsable. L'industrie forestière, les grands organismes de protection de l'environnement, le gouvernement, les syndicats, bref, tout le monde s'accorde pour dire que le genre d'éco-terrorisme dont Paul Watson, par exemple, s'est fait le défenseur—en affirmant que dans la région de la baie Clayoquot des clous avaient été plantés dans quelque 20 000 arbres, et nous avons constaté dès la fin de novembre que c'était bel et bien le cas d'un grand nombre—ne doit pas rester impuni.

Une province, la Colombie-Britannique, dispose d'une loi visant à remédier à cette situation et qui considère cet acte comme une infraction grave. Par l'entremise de la B.C. Alliance et du Council of Forest Industries, nous avons appris que l'ancienne ministre de la Justice à la Chambre avait demandé à une équipe de rédiger des propositions de modifications au Code criminel afin que l'enfoncement de clous dans les arbres figure parmi les infractions criminelles graves. J'ai actuellement une motion d'initiative parlementaire qui est inscrite au *Feuilleton*; elle traite de la même question et dans les mêmes termes, à savoir condamner à deux ans d'emprisonnement au minimum quiconque incite quelqu'un d'autre à se livrer à cette activité ou s'y livre lui-même.

C'est sérieux. Nous devons envoyer un message clair: ce genre de terrorisme, qu'il s'agisse de planter des clous dans les arbres ou de poser des bombes dans des boîtes aux lettres, est intolérable et doit être sanctionné. Telle est la volonté du Parlement.

• (1320)

J'exhorte les fonctionnaires du ministère de la Justice et le nouveau ministre à agir en ce sens le plus tôt possible, du moins à déclarer que c'est là l'intention du gouvernement. Espérons que nous trouverons le temps de le faire avant la fin de la législature actuelle. Quoi qu'il en soit, il faudrait au moins déclarer que nous nous dirigeons dans cette voie.

Sur une autre question, puisque mon temps achève, je voudrais seulement mentionner brièvement que dans l'exposé économique et financier de décembre dernier, on dit ceci:

> Jusqu'à 90 millions de dollars seront consacrés à des projets permettant d'éliminer les goulots d'étranglement et d'améliorer la sécurité sur les routes fédérales fortement fréquentées dans les parcs nationaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ces routes constituent des éléments essentiels des principaux réseaux de transport Est-Ouest dont dépendent le commerce, l'industrie, le tourisme et les déplacements des particuliers dans tout l'Ouest canadien.

Il s'agit là aussi d'une question de sécurité publique. Pendant des années, les dirigeants de la ville de Revelstoke, beaucoup d'autres personnes de cette région et moi-même avons recommandé vivement au gouvernement fédéral d'élargir quelque peu la route transcanadienne, notamment dans les endroits situés à l'intérieur et à proximité du Parc national Glacier, où le grand nombre de longs et gros camions de transport, l'accroissement du tourisme et le fait que les voyageurs ne peuvent plus utiliser VIA Rail n'ont réussi qu'à congestionner ces routes encore davantage. Elles représentent un danger pour la sécurité publique. J'exhorte le gouvernement à ne pas faire preuve de parti pris politique à l'égard des parcs nationaux qui reçoivent les fonds car, que nous soyons néo-démocrates, conservateurs ou quoi d'autre

encore, si nous trouvons la mort sur une route encombrée par de gros camions de transport, il sera trop tard.

Je prie instamment le gouvernement d'agir et de rendre ce programme équitable. Nous sommes heureux qu'il ait été adopté, mais faisons en sorte qu'il soit équitable et qu'il permette d'épargner des vies. Pendant que le gouvernement y est, qu'il augmente quelques-uns des budgets d'entretien des parcs, de sorte qu'on n'ait pas à puiser dans ceux d'autres services des parcs pour offrir un minimum de sécurité et de matériel aux équipes d'entretien des routes de Parcs Canada. N'oublions pas que ces équipes doivent veiller à ce que les routes que nous avons soient sans danger pour les voyageurs.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour débattre du projet de loi C-117 qui, curieusement, demande la permission d'emprunter 31 milliards de dollars dès le début d'un nouvel exercice financier.

[*Français*]

Le ministre des Finances a été, encore une fois, à la hauteur de son gouvernement en nous présentant un budget qui ne fait rien pour rehausser l'économie ou enrayer la pauvreté par le biais d'une politique de création d'emplois.

Les banques alimentaires sont passées de une, en 1981, à 126 en 1988 et à 292 en 1991. Depuis deux ans, on les retrouve sur les campus à travers le Canada. Statistique Canada rapporte une augmentation de 53 p. 100 des demandes d'aide des banques alimentaires. En 1990, deux millions de Canadiens et Canadiennes, dont 700 000 enfants, ont dû recevoir de l'aide alimentaire au moins une fois durant l'année.

Si on regarde la situation de près, par hasard, c'est le gouvernement conservateur qui est au pouvoir depuis 1984. Curieux!

[*Traduction*]

Cette fois-ci, le gouvernement avait préparé tout le monde pour des compressions budgétaires draconiennes. Nous nous attendions à ce que tombe le couperet. Les Canadiens étaient prêts à s'y résigner, mais à la dernière minute, le ministre des Finances y a renoncé.

Ce qui est décourageant au Canada, c'est que notre capacité de réagir soit aussi mitigée. Nous ne semblons pas avoir la volonté d'établir le genre de structure de soutien qui serait nécessaire. Dans les années 70, nous dirigions un gouvernement qui se souciait des Canadiens, de leur avenir et de leur vie.

Maintenant, en 1993, certains ont proposé que le Canada soit expulsé du Groupe des Sept. Savez-vous pourquoi? Sous la direction de notre gouvernement, notre économie est tombée maintenant à un niveau inférieur à celui de l'Espagne. Nous perdons graduellement notre pouvoir économique dans le monde, tout cela à cause du gouvernement des conservateurs.

Les premières statistiques peignent vraiment un tableau très sombre. Tous les ans, le gouvernement semble oublier ce qui est important. C'est un budget du désespoir et nulle part le ministre des Finances n'offre d'espoir aux Canadiens. Nulle part dans ce budget, le gouvernement n'aborde la question des emplois. Nulle part les conservateurs n'ont même mentionné la nécessité de remettre les Canadiens au travail et de relancer l'économie pour que moins de personnes ne vivent de l'aumône du gouvernement.

• (1325)

[*Français*]

Pour citer le chef du Parti libéral, le ministre des Finances a présenté un budget qui reflète l'état du Parti conservateur. Il n'a ni force, ni grand dessein, ni plan. Le vieux gouvernement conservateur est à bout de souffle et se montre davantage soucieux de sa réélection que de veiller au bien-être des Canadiens.

Encore une fois, le peuple canadien est placé en deuxième plan, après les intérêts politiques de quelques particuliers. Ce budget ne fait absolument rien pour vraiment réduire la dette: coupures de miettes, alors que tous s'étaient déjà préparés à des sacrifices pour se libérer enfin d'une dette de plus en plus écrasante. On demande un projet de loi pour les laisser en emprunter encore plus.

Le gouvernement n'a pas eu le cran de se mettre le pied à terre. Il n'a surtout pas osé faire face à la réalité. Sa carte de crédit ne vaut plus rien et il risque de la perdre bientôt. Il n'y a absolument rien pour remettre l'économie en marche et permettre aux Canadiens et Canadiennes de travailler. Le taux de chômage est de 11 p. 100 et il n'inclut pas ceux et celles qui ne cherchent plus de travail. C'est la pire performance de tous les pays du G-7.

Pour nous rassurer, par exemple, le ministre des Finances nous dit qu'en 1994, le taux sera de 10 p. 100. Grande consolation. Je suis certaine que tous les nouveaux diplômés, tous les jeunes professionels, tous les gens de métier qui se sont fait dire non, qui se sont fait dire «je regrette, votre poste est coupé», n'ont pas été impressionnés par ce dernier budget.

Où s'en va ce pays avec un tel gouvernement? Jusqu'à maintenant, il s'est orienté directement vers sa perte. Il est grand temps que ça change.

[*Traduction*]

Le gouvernement fait preuve de négligence en ne prenant pas les mesures qui aideraient les Canadiens à être concurrentiels. Nous avons besoin d'investir à long terme dans nos ressources humaines. Ce budget ne prévoit pas d'investir davantage dans l'enseignement, la formation, le recyclage ou l'alphabétisation. Les conservateurs ne réaffirment pas leur engagement à l'égard de leurs centres d'excellence.

Il faut se demander s'ils se soucient du sort des Canadiens ou s'ils laissent simplement le pays se désagréger, alors que le premier ministre dépense des millions de dollars de deniers publics pour voyager en Europe afin de chercher un emploi bien rémunéré. Je suis certaine qu'il ne donnera aucun Canadien comme référence dans son curriculum vitae. Je doute que quelqu'un lui donnerait une recommandation après ce que lui et le Parti conservateur ont fait à notre pays.

Le Parti libéral a réclamé la mise en place de programmes pour relancer le secteur manufacturier et celui des ressources naturelles, ainsi que la création d'un centre de renforcement de la productivité manufacturière pour aider les petites et moyennes entreprises du Canada à offrir un plus grand nombre d'emplois à valeur ajoutée, plus rémunérateurs, dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles. Bien sûr, ce budget n'a pas traité de ces programmes pratiques ayant pour but d'avantager les entreprises canadiennes par rapport à leurs concurrents. Serait-ce que les conservateurs ne savent pas comment réagir aux suggestions positives que leur font les libéraux?

Le ministre des Finances répète sans cesse qu'il n'y a qu'un seul contribuable. Nous le savons. Ceux d'entre nous qui ont fait partie de conseils municipaux savent très bien comment réagissent les contribuables quand nous devons augmenter les taxes à cause des réductions dans les transferts.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs se sont toujours dérobés à leurs responsabilités. Ils ont refilé leurs problèmes aux provinces et les ont obligées à prendre en charge une plus grande part du financement de programmes comme les soins de santé, l'enseignement et le logement. Quand les conservateurs réduisent les transferts, ils obligent les autres paliers de gouvernement à faire la sale besogne à leur place.

[*Français*]

Et que dire de l'initiative du gouvernement en ce qui concerne le logement. Belle initiative! Le gouvernement fédéral n'augmentera pas les crédits qu'il consacre actuellement au logement social par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ne subventionnera plus le logement par des engagements sur 35 ans.

Il prévoit aussi économiser 600 millions de dollars en cinq ans.

• (1330)

Heureusement, les sommes consacrées aux abris, aux logements dans les réserves autochtones et à l'intégration des handicapées seront maintenues. Malheureusement, ce n'est pas assez.

Dans les faits—avant les compressions du budget du logement social de la SCHL—les projets de logements sociaux ne s'adressaient qu'à 6 p. 100 de la population. La réalité est que, présentement, 15 p. 100 de Canadiens et de Canadiennes ont besoin de logement de ce genre. Cela représente un million de personnes, et la demande croît sans cesse. Est-ce que ce gouvernement est conscient des besoins réels du peuple canadien. On se demande parfois s'il vit sur une autre planète tellement il est aveugle à la situation sociale et économique du Canada.

[*Traduction*]

Le gouvernement réduit aussi la fréquence à laquelle il envoie les chèques de remboursement de la TPS, chèques sur lesquels les personnes âgées et autres personnes à faible revenu comptent pour boucler leurs fins de mois. Si elles avaient l'argent de ces chèques, les personnes âgées pourraient en tirer parti en le déposant à la banque où il leur rapporterait de l'intérêt, ce qui leur permettrait de compenser le coût de la TPS.

En réduisant le nombre de ces chèques de quatre à deux par année, les conservateurs sont simplement en train de reprendre aux personnes âgées le peu que pourrait leur rapporter l'intérêt sur les chèques de remboursement de la TPS. Voici un autre exemple qui montre bien que le gouvernement ne comprend pas les vrais besoins des personnes âgées de notre pays.

Depuis l'automne, je fais circuler une pétition demandant au gouvernement de réexaminer les méthodes qu'il utilise pour calculer l'indice du coût de la vie des personnes âgées.

Des milliers de personnes de Saint-Laurent, Cartierville et Montréal ont signé cette pétition. La réponse que nous a donnée le ministre de la Santé est vraiment ridicule. Il n'a rien compris. Il a refusé d'examiner cette question parce qu'il sait très bien qu'un indice spécialement conçu pour examiner le coût de la vie des personnes

âgées montrerait que ce coût augmente à un rythme beaucoup plus rapide que l'inflation.

Les personnes âgées veulent que le gouvernement réponde à leurs problèmes par des solutions réelles. Elles veulent qu'il les prenne au sérieux et qu'il se dispense de toutes les platitudes qu'il leur débite en période préélectorale.

[*Français*]

N'est-il pas intéressant de constater qu'à l'heure où le nombre de personnes âgées est et continuera d'être croissant au cours des années, le gouvernement conservateur a décidé d'amoindrir leurs possibilités d'être entendues? N'est-il pas aussi curieux que la même chose se produise en ce qui concerne la voix des plus démunis? Le gouvernement aurait-il peur de faire face aux citoyens de ce pays, ceux-là mêmes qui ont de sérieuses revendications à faire? A-t-il peur de faire face à ses échecs en ce qui concerne l'enraiement de la pauvreté et la promesse d'une qualité de vie pour tous?

En fusionnant le Conseil consultatif national sur le troisième âge et le Conseil national du bien-être, le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il fera de grandes économies.

On peut sérieusement questionner ce jugement, d'autant plus que celles-ci seront tout à fait négligeables. Le rapport annuel de 1991-1992 du Conseil consultatif national sur le troisième âge fait état d'un budget de 396 200 $ et d'un effectif de 9 années-personnes, ce qui n'est même pas la moitié du coût de la tournée d'adieu du premier ministre. C'est intéressant, n'est-ce pas?

Les deux conseils ont toujours très bien représenté leur clientèle respective. Serait-ce la vraie raison pour laquelle le gouvernement a tenu à cette fusion? Les Conservateurs croient-ils sérieusement que les faits et les problèmes vont disparaître parce qu'ils bâillonnent les pauvres et les gens âgés? C'est encore une preuve du manque de jugement d'un gouvernement en perte de vitesse, pour ne pas dire stagnant.

Il est plus que temps d'avoir un nouveau gouvernement qui sait écouter et agir, autant après qu'avant une élection.

[*Traduction*]

Le gouvernement essaie de faire croire qu'il est financièrement responsable mais avec ce budget et les emprunts supplémentaires, il est évident qu'il ne maîtrise absolument pas le déficit. En 1992-1993, le déficit était censé être de 8 milliards de dollars de moins qu'il ne l'a été. Cette année, il dépassera de plus de 1 milliard ce qui avait été prédit dans le budget de l'année dernière pour l'exercice en cours.

• (1335)

Les prévisions du ministre montrent combien les candidats à la direction du Parti conservateur manquent de réalisme quand ils disent pouvoir éliminer le déficit d'ici quatre ou cinq ans. Pourquoi n'ont-ils pas dit aux Canadiens comment ils vont procéder? Vont-ils éliminer la pension de la sécurité de la vieillesse? Vont-ils réduire l'assurance-chômage? Supprimer le régime d'assurance-maladie? Réduire encore les paiements de transfert aux provinces?

Le gouvernement doit se montrer honnête avec les Canadiens. Cette fois, ça ne marche pas. Il n'avait rien dit aux Canadiens au sujet de la TPS et nous sommes maintenant coincés avec cette taxe. Les Canadiens veulent que le Parti conservateur leur dise ce qu'il va faire, autrement, qu'il déclenche des élections et donne aux libéraux la chance de gouverner. Nous savons que nous devons redonner du travail aux Canadiens, pour rétablir la situation économique.

[*Français*]

Notre chef, le futur député de Saint-Maurice, s'engage à maîtriser les dépenses publiques, à suspendre les programmes qui ne créent pas directement des emplois et qui ne contribuent pas à l'expansion économique du pays, ainsi qu'à réduire notre dette en proportion de notre PIB.

Un gouvernement libéral n'essaiera pas de ramener l'inflation à zéro pour cent, en maintenant des taux d'intérêt élevés qui étouffent notre économie. Il saura évaluer la juste mesure entre le contrôle de l'inflation et la croissance économique, en maintenant le taux canadien à un niveau comparable au taux d'inflation américain.

Nous, de ce côté de la Chambre, nous engageons à faire preuve de responsabilité budgétaire et à exercer un contrôle rigoureux des dépenses.

[*Traduction*]

Si le gouvernement veut réduire les dépenses, il n'a qu'à éliminer le Comité consultatif canadien du multiculturalisme, au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Qu'ils annullent les augmentations totalement ridicules consenties aux juges de la citoyenneté dont les nominations sont toutes politiques.

Les conservateurs adorent parler d'austérité financière et de contrôle budgétaire, mais à en juger par leur incapacité d'agir, il est évident qu'ils ne songent pas sérieusement à réduire les dépenses dans les secteurs non essentiels. Les libéraux ont compris que la seule façon de réduire la dette était d'éliminer le déficit et de redonner du travail aux Canadiens. Nous devons faire en

sorte que les Canadiens ne soient plus obligés de compter sur l'assurance-chômage ou sur l'aide sociale. Nous devons faire en sorte de permettre aux 11 p. 100 de Canadiens qui sont actuellement au chômage et aux millions d'autres qui sont sous-employés de maximiser leur contribution à l'économie canadienne.

À défaut de l'approche bi directionnelle—responsabilité financière et croissance économique—proposée par les libéraux, tout effort en vue de régler les problèmes économiques du Canada serait futile.

[*Français*]

Voilà plus de huit ans que le gouvernement conservateur est au pouvoir et voilà plus de huit ans qu'il promet mer et monde, pour revenir sur sa parole d'un budget à l'autre. Voilà plus de huit ans que les Canadiens et Canadiennes, de nature généreuse, lui donnent une chance. Aujourd'hui, c'est fini. Le pays n'a plus les moyens d'être géré par des administrateurs de demi-mesures. Le Canada a besoin d'un plan économique qui stimulera la croissance, non des promesses sans implications concrètes.

Le Parti libéral a des propositions à mettre sur la table. Il a des mesures réalisables à présenter, réalisables à court, moyen et long termes. L'élément central est de rebâtir notre base industrielle nationale et de rétablir la confiance publique.

Le Parti s'engage à stimuler la création d'emplois en soutenant le développement d'une économie axée sur le progrès technique, en maîtrisant le déficit budgétaire et en réduisant la dette. Le parti s'engage à travailler en consultation avec les provinces afin de les convaincre de faire tomber les barrières commerciales entre elles.

Le Parti libéral a les outils en main. Il a les personnes-ressources. Il est prêt à travailler avec et pour tous les Canadiens. Le vent est dans les voiles et notre parti mènera ce pays à bon port après la prochaine élection.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'aimerais remercier les députés qui sont intervenus dans ce débat pour l'information dont ils ont fait part à la Chambre.

Nous sommes ici pour débattre d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui va permettre au gouvernement d'emprunter l'argent dont il a besoin pour faire face à ses obligations au cours de l'exercice financier actuel. Je sais que si ce projet de loi n'est pas adopté rapidement, le gouvernement sera obligé de faire des emprunts à court terme, ce qui reviendrait très cher. Nous ne voulons pas retarder l'adoption de cette mesure législative plus longtemps qu'il ne le faut ni mettre le gouvernement dans la situation dont je viens de parler.

• (1340)

Il ne fait aucun doute aux yeux des députés de cette Chambre et des Canadiens que ce qui est arrivé à la dette publique pendant ces dernières années de gouvernement conservateur est absolument dramatique et très difficile à comprendre pour les Canadiens. Ils savent que ce gouvernement est arrivé au pouvoir parlant haut et fort de la façon dont il allait s'attaquer au déficit accumulé par les libéraux et réduire la dette laissée par les libéraux, mais en fait, depuis qu'il est au pouvoir, la dette a plus que doublé et le déficit est un problème dont le gouvernement conservateur n'arrive pas à se débarrasser malgré ses nombreuses tentatives.

Sa politique pour éliminer le déficit et la dette est un échec pur et simple. Cela me rappelle une autre assemblée législative à laquelle j'ai siégé pendant environ 16 ans et qui avait une approche légèrement différente de la façon dont se tenaient les débats et ce genre de discussions. En fait, nous avons eu une divergence de vues en Colombie-Britannique au début des années 80 lorsque le gouvernement Bennett a décidé de s'embarquer dans ce qu'il appelait un programme d'austérité. Parmi les conseillers qu'il avait à l'époque se trouvaient Bud Smith, dont on se souvient sans doute pour une autre chose mais surtout une certaine Kim Campbell qui était l'une des personnes les plus influentes au cabinet de M. Bennett lorsque le programme d'austérité fut imposé aux habitants de Colombie-Britannique.

Ce qu'avait dit M. Bennett en introduisant ce programme d'austérité, c'est qu'il était absolument nécessaire pour réduire les dépenses du gouvernement, pour réduire la dette et pour s'assurer que nous ne transmettions pas à nos enfants une dette et un déficit qui les empêcheraient de bénéficier de programmes du genre de ceux dont nous bénéficions à leurs dépens.

En fait, le gouvernement Bennett et les premiers ministres de la Colombie-Britannique qui lui ont succédé ont accumulé une dette et un déficit plus importants que tout autre gouvernement de cette province auparavant, et ce en grande partie à cause de ce fameux programme d'austérité. En fait ce n'était qu'une couverture pour le programme idéologique que les créditistes voulaient mettre en place en Colombie-Britannique.

Il était essentiellement conçu pour réduire le rôle du gouvernement lors des négociations entre les syndicats, les groupes de citoyens et les compagnies. L'affaiblissement systématique du pouvoir de la province et la création systématique d'une dette et d'un déficit énormes, sous le gouvernement Bennett, ont réduit les options de la province en matière de prise de décisions, la laissant très peu capable d'aider sa population, de créer de nouveaux programmes, de créer des emplois et des débouchés pour les habitants de la Colombie-Britannique.

L'objectif du Crédit social, qui était essentiellement une coalition de libéraux et de conservateurs, consistait à affaiblir le gouvernement à tel point qu'il ne représenterait plus une menace pour le secteur privé. Il y est très bien parvenu.

La tâche du gouvernement de Mike Harcourt en Colombie-Britannique consiste justement à rendre sa santé financière à la province afin qu'elle puisse continuer d'offrir le genre de programmes qu'elle est tenue de fournir à la population, et créer les nouveaux programmes que demandent les électeurs.

Le même genre de chose s'est produit à Ottawa. Loin de contribuer à réduire la dette et le déficit nationaux, le gouvernement conservateur a, par ses dépenses continuelles, considérablement alourdi la dette et le déficit, et il a créé des programmes financiers et monétaires qui ont considérablement réduit sa capacité d'aider les Canadiens et de jouer un rôle dans le développement du Canada, dans l'intérêt des Canadiens. Le projet politique mis en place par le gouvernement conservateur dès son arrivée au pouvoir explique pourquoi il est maintenant si obsédé par la question de la dette et du déficit.

• (1345)

Statistique Canada a fourni aux députés un outil d'information précieux, sous la forme d'une étude effectuée il y a quelque temps. Le gouvernement a tout d'abord tenté d'empêcher la publication de l'étude, qui analysait les causes de la dette nationale.

L'étude a révélé que 55 p. 100 de cette dette étaient attribuables à des allégements fiscaux accordés aux riches et aux grandes entreprises. Ces allégements ont été accordés aux Canadiens les mieux nantis et non pas à la classe moyenne ou aux personnes à faible revenu. Selon l'étude de Statistique Canada, les allégements fiscaux ont été accordés aux Canadiens les plus riches, ceux qui devraient supporter leur juste part du fardeau fiscal.

De plus, ces allégements ont été consentis à des entreprises importantes et rentables, qui auraient dû contribuer aux recettes fiscales dans l'intérêt de la population canadienne. Selon Statistique Canada, ces allégements accordés par les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont permis à bien au-delà de 100 000 entreprises rentables de ne payer aucun impôt pendant de nombreuses années.

Selon Statistique Canada, cette politique est responsable de 55 p. 100 de la dette avec laquelle le Canada est actuellement aux prises.

Toujours selon les résultats de l'étude, 40 p. 100 de la dette seraient imputables à la politique de taux d'intérêt élevés pratiquée par les deux partis politiques, qui semblent agir de la même façon une fois qu'ils sont au pouvoir. Quand ils sont dans l'opposition, les libéraux tiennent le même discours que les néo-démocrates. Ils agissent comme des conservateurs lorsqu'ils sont au pouvoir. Les conservateurs parlent comme des conservateurs lorsqu'ils sont dans l'opposition et agissent comme des conservateurs lorsqu'ils forment le gouvernement.

Peu importe que le gouvernement soit libéral ou conservateur, le pays retrouve toujours la même idéologie politique au pouvoir étant donné que ces partis sont tous deux commandités par la grande entreprise.

Selon une étude de Statistique Canada, la politique des taux d'intérêt élevés, pratiquée par les libéraux tout autant que par les conservateurs lorsqu'ils sont au pouvoir, est à l'origine d'environ 40 p. 100 de la dette canadienne.

Je suis toujours stupéfait lorsque le premier ministre parle des taux d'intérêt en vigueur au moment de la défaite des libéraux, lorsqu'il parle des taux de chômage de cette époque et de tous les problèmes auxquels nous faisions face lorsque les libéraux ont quitté le pouvoir. Il répond aux critiques des libéraux qui accusent son gouvernement de faire exactement la même chose.

La politique de ces deux partis à l'égard des taux d'intérêt est responsable d'environ 40 p. 100 de la dette accumulée jusqu'à maintenant au Canada et pour laquelle le Canada et le Parlement doivent trouver une solution.

Statistique Canada a aussi fait remarqué que 6 p. 100 de la dette est attribuable aux dépassements de coûts des programmes. Et que fait le présent gouvernement à ce sujet? Accepte-t-il de s'attaquer aux 50 p. 100 qui causent vraiment le problème, aux allégements fiscaux accordés aux riches, aux puissants et aux grandes sociétés, et qui selon Statistique Canada sont à l'origine de 55 p. 100 du problème de la dette? Non. En fait, il augmente le

nombre des allégements consentis aux sociétés; il amplifie le problème.

Le gouvernement s'attaque-t-il à la politique des taux d'intérêt élevés? On ne peut nier que les taux d'intérêt aient baissé, mais l'écart entre les taux en vigueur au Canada et aux États-Unis et dans certains autres pays est encore relativement important et est toujours responsable en grande partie du problème. Je ne crois pas que cet écart représente 40 p. 100 aujourd'hui, car les taux d'intérêt ont effectivement baissé, mais il est tout de même à la source d'une bonne part du problème.

Cinquante-cinq pour cent du problème découle des allégements fiscaux consentis aux gens riches, aux personnes à revenus élevés et aux grandes sociétés qui ne paient aucun impôt. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de combattre les principales causes de la dette? Au lieu de résoudre ces grands problèmes, le gouvernement s'intéresse plutôt à ceux qui portent 6 p. 100 de la responsabilité, il tente de s'attaquer plutôt à cette infime partie que représentent le financement des programmes et les dépassements de coûts dans les programmes. On ne peut résoudre les problèmes de déficit et d'endettement du Canada en s'attaquant aux aspects qui ne comptent que pour 6 p. 100. Les choses ne se passent tout simplement pas de cette façon. Il s'agit là d'un problème idéologique; le gouvernement conservateur a tout simplement des oeillères. Il ne veut absolument pas s'en prendre aux gens qui l'ont appuyé et qui ont financé son accession au pouvoir, c'est-à-dire les riches, les puissants et les sociétés rentables du pays. C'est pourquoi nos vis-à-vis ne peuvent s'attaquer aux causes de 55 p. 100 du problème, car ils savent qu'on ne mord pas la main qui vous nourrit. Ils n'ignorent pas que ce sont ces gens-là qui leur ont permis d'être élus et c'est pourquoi ils n'essaient pas de résoudre ce problème.

• (1350)

Mon vis-à-vis me demande ce qu'ont fait les syndicats. Eh bien, les syndicats font des dons au Nouveau Parti démocratique et nous sommes heureux de les recevoir. Ils nous appuient dans une large mesure dans tout le pays. Je pense qu'ils nous accordent leur appui, car nous sommes perçus comme le parti qui fait le plus pour les simples citoyens et qui s'inquiète le plus des problèmes auxquels les Canadiens, les travailleurs, sont confrontés.

Le ministre soulève un problème bien réel, à savoir l'absence de consensus national au Canada. Les Canadiens de toutes les couches de la société ne sont pas d'accord avec les orientations du gouvernement. On n'a pas prévu de tribune pour permettre à ces gens de se réunir et de s'entendre sur la voie à suivre.

Il est intéressant de noter qu'il y a quelques mois à peine, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité s'est penché sur la situation dans certains pays du monde et il a constaté alors les raisons pour lesquelles certaines économies se comportaient si bien que ce soit en période de vaches grasses ou en période de vaches maigres également. Il a relevé le cas d'un certain nombre de pays. La Suisse, par exemple. Ce pays est parvenu à un consensus national très favorable aux entreprises qui lui permet de fort bien réussir à atteindre ses objectifs économiques. Le Centre signale qu'il s'agit là d'objectifs économiques axés sur la réussite des entreprises, mais les syndicats, la population en général, le gouvernement et les entreprises ont tous la même vue du monde, ce qui les aide à réussir.

L'Australie aborde la question de façon différente. Lorsque le gouvernement travailliste a conclu un accord avec l'Australian Council of Trade Unions, il y a de nombreuses années, Il a établi un consensus national basé sur les accords conclus avec les syndicats. Étant donné que cette entente a permis dans une certaine mesure d'obtenir de bons résultats, le patronat, même s'il n'était pas signataire de cette entente, a accepté de s'y soumettre et ainsi, l'Australie est parvenue à un gouvernement basé sur un consensus national qui a réussi à assainir relativement bien l'économie du pays par rapport aux situations conflictuelles qui existaient auparavant. Ce qui manque au Canada, c'est ce consensus national parmi les divers groupes de la société qui doivent être partie prenante si l'on veut que notre économie soit florissante. Ce consensus est absent.

Le gouvernement a fait très peu pour l'obtenir. Il a préféré s'en prendre directement à la main-d'oeuvre. En fait, je me souviens que, lorsqu'il y a eu une grève des manutentionnaires céréaliers, à Vancouver, nos députés étaient intervenus à la Chambre pour demander que le gouvernement facilite le règlement de cette grève. En gros, le premier ministre avait déclaré aux orateurs de ce côté-ci de la Chambre: «Eh bien, parlez donc à vos amis syndicalistes et demandez-leur de mettre un terme à cette grève.»

Ce qui m'a frappé, ce n'est pas que nous avions des amis syndicalistes ou membres du syndicat des manutentionnaires céréaliers. Je ne crois pas que nous aurions eu plus ou moins de succès que d'autres pour traiter avec ces gens à ce moment-là. Ce qui m'a frappé, c'est que le gouvernement avait l'impression de ne pas avoir d'amis syndicalistes et qu'en conséquence, il ne pouvait compter

sur le moindre réseau afin d'arriver à un consensus sur les questions économiques. Je voudrais que le Parlement se penche sur la nécessité d'un tel consensus.

Lorsque le premier ministre est d'abord arrivé au pouvoir, en 1984, il a réuni les représentants de tous les secteurs économiques du Canada. Je me souviens que les chefs syndicaux de tous les coins du pays ont assisté à la conférence. Il y avait même Bob Hawke, premier ministre de l'Australie, qui avait réussi une paix syndicale dans son pays. Le premier ministre a rassemblé les représentants du monde des affaires et des autres secteurs de l'économie dans l'espoir de découvrir une base pouvant servir à bâtir un consensus national au Canada. Malheureusement, cette conférence n'a pas porté fruit et l'idée s'est apparemment envolée de la tête du premier ministre dès la fin de la conférence, car il n'en a plus reparlé. Le problème pour le Canada, le gouvernement et le Parlement, c'est qu'il n'y a pas de consensus national sur l'orientation future du pays. À défaut d'un tel consensus, un pays fait du sur-place.

• (1355)

Nous constatons qu'avec le dernier budget et avec ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le gouvernement a vraiment jeté l'éponge dans la lutte contre la dette et contre le déficit. Le gouvernement annonce qu'en 1997-1998, la dette publique nette aura augmenté encore de 100 milliards de dollars par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui, elle atteindra alors un demi billion de dollars. C'est tout un héritage à léguer aux prochains gouvernements et le projet de loi dont nous sommes saisis contribue au problème.

Il nous faut maintenant examiner sous un nouveau jour la nécessité de réunir les représentants de tous les partis et de tous les secteurs économiques pour nous attaquer à ces problèmes, afin que le gouvernement écoute tout le monde et établisse un plan qui traduise un consensus national. Cela ne s'est pas encore produit. Cela ne semble pas devoir se produire sous le gouvernement actuel. Je ne peux pas voir que cela se produira sous la direction des futurs chefs de ce parti. J'espère simplement qu'à un moment donné, quelqu'un suivra la leçon que nous ont servie des économies qui comptent parmi les plus prospères au monde et qu'il se penchera sur le besoin d'un gouvernement d'arriver à un consensus national sur les questions économiques.

M. John Manley (Ottawa-Sud): En termes très simples, monsieur le Président, le député a expliqué pourquoi, compte tenu de la crise réelle ou virtuelle de la dette et du déficit que traverse le Canada, il importe d'en arriver à un consensus national sur le moyen de s'en sortir. En tant que député du NPD, je suis convaincu qu'il sait à quel point le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario éprouve de la difficulté à parvenir à un consensus sur son propre projet.

Ces derniers jours, nous avons vu le mouvement syndical, particulièrement les syndicats de la fonction publique, désavouer on ne peut plus clairement le gouvernement néo-démocrate en déclarant que les syndicats n'étaient pas prêts à traiter avec un gouvernement qui veut réduire les salaires et couper des emplois dans leurs rangs et qu'ils refusaient de participer à des discussions sur ce que le gouvernement a appelé un contrat social.

Devant un tel désaveu d'un gouvernement néo-démocrate par les gens mêmes avec qui il devrait le plus facilement être capable de s'entendre, je me demande comment le député peut entrevoir l'émergence d'un consensus national dans un pays où il y a des opinions si divergentes et si difficiles à concilier?

M. Skelly (Comox—Alberni): Je remercie le député pour cette excellente question.

En Colombie-Britannique, nous avons vu que le gouvernement a pu s'entendre avec les travailleurs de la santé sur la fermeture d'un certain nombre d'hôpitaux de Vancouver et négocier un accord qu'il pourrait être un peu difficile de faire accepter aux administrateurs des hôpitaux. Je crois qu'en dépit des manifestations populaires de dégoût devant le processus, les gens sont maintenant prêt à s'asseoir et à travailler pour arriver au meilleur accord possible.

Je pense qu'en Colombie-Britannique, le gouvernement, les travailleurs et les gestionnaires d'hôpitaux s'entendent sur la nécessité d'arriver à un accord qui permettra de maintenir le système de santé et d'éviter une interruption des services. Dans le cas de l'Ontario, je crois que, compte tenu de la crise que doit régler Bob Rae, la réaction officielle des syndicats devant les propositions qu'il a rendues publiques a été très négative.

Mais il y a de l'espoir puisque les syndicats ont déclaré qu'ils allaient soumettre leurs propres contrepropositions au gouvernement. Donc, même si les médias donnent à penser que les négociations sont rompues ou, en tout cas, sont pour l'instant dans une impasse, les syndicats réfléchissent à leur avenir et à la nécessité d'en venir à une entente avec le gouvernement. Je pense qu'ils sont en train d'élaborer leurs contrepropositions.

• (1400)

Je suis encore très optimiste sur la possibilité que les employés du gouvernement de l'Ontario et ce gouvernement réussissent à s'entendre sur un contrat social. Aucune des deux parties n'obtiendra tout ce qu'elle désire. Bob Rae devra sans doute reculer un peu sur certaines de ses propositions qu'il dit non négociables tandis que les syndicats devront pour leur part renoncer à certaines de leurs demandes.

Cependant, je reste très optimiste et je crois que les deux parties sont de bonne foi, qu'elles vont négocier et qu'elles parviendront à un accord. J'espère, pour le bien des Canadiens et pour le bien des Ontariens, que c'est ce qui se produira.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques remarques au sujet du projet de loi à l'étude cet après-midi et aussi au sujet du budget présenté par le ministre des Finances lundi dernier.

Je dirais tout d'abord que je comprends que c'est un problème difficile qui attendait le ministre des Finances quand il a commencé à préparer son budget cette fois-ci. Les prévisions du niveau de déficit dans les derniers budgets, pas uniquement celui du ministre en poste en 1992, mais aussi celui de son prédécesseur en 1991, ont été vraiment inexactes. Ils ont fait une erreur énorme en prévoyant le niveau de déficit pour l'année en cours, c'est-à-dire celle qui a commencé le 1er avril 1993, et l'année dernière.

[*Traduction*]

C'était un budget difficile à préparer dans les circonstances, mais cela n'excuse cependant pas l'incompétence et le manque de franchise dont le gouvernement a fait preuve dans la présentation de ce budget. Je vais commencer par parler de la présentation du budget, afin de déterminer si elle a été faite ou non de façon compétente, et des circonstances qui ont suivi cette présentation.

Ces dernières semaines, en plus d'entendre les candidats à la direction du Parti conservateur parler de leur capacité de réduire le déficit, nous avons aussi entendu le ministre des Finances parler du grave problème que le déficit et la dette ont créé. Tous les gouvernements au Canada, quel que soit le parti qu'ils représentent, ont reconnu la gravité de ce désastre financier. Nous avons vu le premier ministre de Terre-Neuve, M. Wells, après avoir présenté un budget très rigoureux, déclencher des élections et demander aux Terre-Neuviens de l'aider dans sa lutte contre le déficit. Nous avons aussi entendu les gouvernements néo-démocrates de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique parler du problème créé par la dette et le déficit.

Dans ce climat politique, le ministre a rendu public, il y a quelques semaines, un document dans lequel il disait qu'il allait présenter un budget austère et que la nécessité d'un tel budget était bien acceptée. C'est le climat qu'il a créé avant de présenter le budget de 1993. La population, les investisseurs, les marchés internationaux des obligations, tout le monde s'attendait à ce que ce budget montre que le Canada allait enfin prendre des mesures afin de contenir sa dette et son déficit. C'est ce que le ministre avait promis.

Nous ne partageons peut-être pas tous le même avis lorsqu'il est question de déterminer si le signal envoyé aux marchés par le ministre était le bon, mais là n'est pas la question.

• (1405)

Le point que je veux faire valoir est le suivant: lorsqu'un ministre des Finances parle, le monde entier l'écoute, pas seulement le Canada, mais tous ceux qui ont beaucoup investi dans le financement de la dette canadienne et dans le dollar canadien. Le ministre des Finances a lancé un message qui était très clair: le budget devait servir à réduire le déficit. À lui seul, ce message explique ce qui est arrivé au dollar après le dépôt du budget et ce qui s'est produit lorsque la Société canadienne d'évaluation du crédit a réduit la cote mardi dernier. La confiance dans le gouvernement et le ministre s'en est trouvé ébranlée. Nous n'avions pas assisté à un tel fiasco depuis la fuite du budget en 1989.

Il est faux de prétendre que le budget n'aura aucune incidence sur les contribuables canadiens. Le taux d'escompte a dû être augmenté mardi dernier et des sommes non divulguées ont dû être retirées des comptes en devises étrangères pour permettre à la Banque du Canada et à ses agents de soutenir le dollar canadien. Ces montants seront connus seulement dans quelques mois, lorsque le taux de change aura réellement été établi. Ces opérations et la hausse du taux d'escompte ont une incidence sur les contribuables canadiens. Les bons du Trésor, servant à financer la dette canadienne, qui devaient être renouvelés cette semaine, l'ont été à des taux d'intérêt élevés, ce qui a fait perdre de l'argent aux

Canadiens. Le ministre des Finances est responsable de la situation et devrait rendre des comptes.

J'ai dit avoir remarqué un manque de franchise dans le budget. Certains parleraient carrément de malhonnêteté. Permettez-moi de citer le début de l'exposé budgétaire du ministre:

> Je présente aujourd'hui un budget qui n'impose: aucune taxe ou impôt nouveaux; aucune augmentation d'impôts ou de taxes [. . .]

À ceux qui ne parcourent pas très souvent les documents budgétaires, il est essentiel de préciser que le gouvernement fonctionne au moyen d'un budget annuel. Notre année financière commence le 1er avril et se termine le 31 mars. Ce n'est pas si compliqué que cela. Il faut cependant être en mesure d'établir des comparaisons d'une année à l'autre, d'un exercice financier à l'autre. Toutes les prévisions relatives aux recettes, aux dépenses et au déficit sont établies en fonction de cette période de 12 mois.

Lorsque le ministre dit «aucune augmentation d'impôts ou de taxes», ne veut-il pas dire pour un an? Comme les documents budgétaires sont fondés sur l'année financière, n'auriez-vous pas raison de croire que sa promesse vaut également pour toute une année financière? Il semble que non. Le ministre a décidé d'économiser de l'argent et de réduire les coûts administratifs en accordant le crédit pour la TPS non plus en quatre, mais plutôt en deux versements. Je reconnais que cette mesure permettra de réaliser certaines économies, compte tenu des frais associés au calcul, à l'impression des chèques, etc. Mais attention. Le ministre combine le versement de janvier au versement d'avril et ne paiera le crédit qu'au mois d'avril.

Arrêtons-nous un instant pour réfléchir à tout cela. L'année financière se termine le 31 mars. Par conséquent, en ne versant pas de crédit au mois de janvier et en combinant ce crédit au versement du mois d'avril de l'année financière suivante, que faisons-nous? Nous réduisons les dépenses de 625 millions de dollars, somme qui équivaut au crédit pour la TPS qui aurait dû être versé et qui sera inscrite au budget de l'exercice financier suivant.

• (1410)

Quelle incidence cela aura-t-il sur le relevé de compte? Cela se manifestera de deux ou trois façons. Ainsi, les recettes nettes tirées de la TPS augmenteront de 625 millions de dollars au cours de l'exercice financier en cours. Le compte du financement et de la réduction de la dette—autre compte bidon auquel je reviendrai dans un instant, si j'ai le temps—sera touché, car cela réduira cette année de 625 millions de dollars le coût du service de la dette.

Vous savez quoi? Le ministre dit qu'il n'y a aucune hausse d'impôt ou de taxe. Qu'a-t-il fait? Il a haussé les recettes tirées de la TPS de 625 millions de dollars. Comment? En réduisant bel et bien le montant versé aux plus pauvres des Canadiens au cours du présent exercice financier. Si l'idée de combiner deux versements trimestriels lui paraît tellement bonne, j'ai quelque chose à lui proposer. Pourquoi ne pas reporter le paiement d'octobre au mois de janvier, de telle sorte que les Canadiens à faible revenu touchent leur chèque en janvier, après les fêtes de Noël, au moment même où ils sont nombreux à en avoir besoin. Cela revient au même. Les frais administratifs restent les mêmes.

Ces 625 millions de dollars relèveront toujours du présent exercice financier. Le ministre ne pourra alors pas s'amuser à les faire passer dans le prochain exercice. S'il n'en est que de moi, nous redonnerons ces 625 millions de dollars aux Canadiens lorsque nous aurons écarté les conservateurs du pouvoir. S'il ne s'agit pas d'une hausse d'impôt, quelle importance? Cela n'a aucune incidence sur les recettes, n'est-ce pas? C'est comme cela que le gouvernement tient les livres de notre pays depuis le début.

Revenons en novembre 1984. Le gouvernement a pris le pouvoir et a présenté un exposé financier en novembre 1984. L'ancien ministre des Finances, le député d'Étobicoke-Centre, a alors dit à la Chambre qu'il allait supprimer tout un tas de choses que faisaient ces gaspilleurs de libéraux, sans quoi le déficit atteindrait les 34 milliards de dollars avant la fin de l'exercice financier.

En dépit de ses compressions, il a réussi à porter le déficit à 38 milliards de dollars avant la fin de l'année financière, à faire toutes les dépenses possibles cette année-là. Encore cette semaine, les conservateurs prétendaient que le déficit du gouvernement libéral a atteint cette année-là les 38 milliards de dollars. Les conservateurs ont dépensé une bonne partie de cet argent de septembre à mars. Le présent budget ressemble à tant d'autres exposés financiers du gouvernement: il est foncièrement malhonnête.

Je tiens à soulever une autre question dont je ne connais pas la réponse. Conformément à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, les conservateurs veulent emprunter une somme considérable, soit 31,5 milliards de dollars.

L'an dernier, le gouvernement a aussi présenté un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Dans ce projet de loi-là, il demandait 24,7 milliards de dollars. C'est toute une différence. Savez-vous ce que le gouvernement a dû faire? L'an dernier il a dû présenter un autre projet de loi qui a été adopté le 15 février et qui autorisait l'emprunt de 8 milliards de dollars supplémentaires. Il y a anguille sous roche, je pense.

La Chambre ne peut siéger au-delà du 21 novembre 1993. Après cela, il devra y avoir des élections. Celles-ci devront au moins être déclenchées pour que la Chambre puisse reprendre ses travaux à un moment donné dans l'année suivant cette date. Cela donne une grande marge de manoeuvre. Le rôle fondamental de la Chambre des communes, c'est de voter des crédits pour le gouvernement, de lui fournir l'argent nécessaire à son fonctionnement. Si le gouvernement n'avait pas emprunté suffisamment dans ce projet de loi et qu'il avait manqué d'argent, il lui aurait fallu déclencher des élections assez tôt. Nous espérons tous que le gouvernement les déclenchera bientôt, mais avec un projet de loi autorisant l'emprunt de 31,5 milliards de dollars, il est possible que la Chambre poursuive ses travaux jusqu'en 1994 et que, entre temps, le gouvernement flambe l'argent qu'il emprunte aujourd'hui.

• (1415)

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas emprunté juste assez d'argent pour pouvoir tenir le coup jusqu'à des élections qui se tiendraient cet été. De cette façon, les Canadiens pourraient arrêter leur choix. Nous pourrions ensuite déterminer qui doit administrer les affaires financières de notre pays.

J'aimerais faire une dernière remarque. On a dit bien des choses au sujet de la dette et du déficit, mais souvent, on ne saisit pas l'essentiel. Avoir un problème de déficit et d'endettement, c'est comme avoir une maladie qui s'accompagne d'une forte fièvre. Quand on a la grippe, on fait parfois de la fièvre. Si on ne fait pas baisser cette fièvre, elle peut être fatale. Cependant, traiter la fièvre ne suffit pas à enrayer la maladie sous-jacente. C'est un remède à la maladie qu'il faut essayer de trouver. Quand on fait beaucoup de fièvre, il est vrai que le fait de prendre un bain froid, de boire beaucoup de liquide ou de faire ce que les médecins prescrivent peut être efficace. La fièvre baisse, mais il faut encore trouver un remède à la maladie.

À mon avis, les déficits qui accablent le Canada sont comme la fièvre. Les compressions de dépenses ont le même effet qu'un bain froid. Elles font baisser la fièvre et visent à régler cette partie du problème. Cependant, le mal sous-jacent qui accable l'économie canadienne, c'est le fait que, depuis un certain nombre d'années, nous avons été victimes de la récession et d'une faible croissance économique.

Quand on examine les dépenses, les recettes et les emprunts du gouvernement, on constate que nos problèmes ont commencé lorsque les recettes ont chuté considérablement. Elles ont baissé trop rapidement pour qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse rectifier la situation en réduisant les dépenses.

Nous avions vraiment un problème de baisse des recettes. Non pas parce que les taux d'imposition n'étaient pas assez élevés, mais parce que l'économie ne générait pas assez de richesse, de sorte que la part de l'État s'est mise à diminuer en même temps que celle du secteur privé. La maladie sous-jacente dont nous parlons ne tient donc pas à la dette ou au déficit, mais à la faiblesse existant dans l'économie canadienne elle-même.

Voilà pourquoi il faut vraiment chercher dans le budget un plan de relance économique. Si nous n'y trouvons pas de plan montrant où se fera la croissance et où se créeront les emplois qui généreront des revenus imposables le déficit que nous connaissons aujourd'hui va susciter les hausses d'impôt et devenir un problème qui deviendra effectivement insurmontable.

Même s'il s'agit peut-être d'un budget provisoire en attendant que le parti ministériel se choisisse un nouveau chef, le plus grand défaut que l'on constate dans le dernier budget, c'est qu'il n'a ni plan ni orientation. Il ne nous dit pas d'où viendront la croissance et la prospérité économiques pour que nous puissions remédier à ce problème fondamental qui mine notre économie.

Pour terminer, et cette fois-ci je termine vraiment, je ne peux m'empêcher de relever le déficit final prévu dans les projections de déficit établies pour les cinq prochaines années dans le budget et de constater que selon le plan du ministre actuel, nous en arriverons quand même après cinq ans à un déficit de 8 milliards de dollars pour l'année 1997-1998.

Je trouve donc déconcertant de voir les engagements que prennent deux de ses collègues du Cabinet dans leur campagne à la direction du parti. La ministre de la Défense nationale assure qu'elle peut éliminer le déficit en cinq ans, tandis que son collègue de l'Environnement prétend pouvoir y parvenir en quatre ans. L'homme qui est chargé de tout le dossier, le ministre des Finances, dépose pour sa part un budget dans lequel il prévoit

qu'après cinq ans nous aurons encore malheureusement un déficit de 8 milliards de dollars.

• (1420)

Pourquoi le premier ministre n'intervient-il pas tout de suite pour confier tout le dossier au ministre de l'Environnement peut-être? Je constate que le déficit prévu après quatre ans sera de 14 milliards. Cela veut dire que le ministre de l'Environnement peut faire mieux que son collègue des Finances et faire économiser 14 milliards. Pourquoi ne pas lui confier cette tâche dès maintenant et lui permettre de s'y attaquer tout de suite?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: À l'ordre. La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3 —*Montant ajusté*

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

(Les articles 4 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance à l'appel de la présidence? La Chambre pourrait alors passer à l'étude des initiatives parlementaires.

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 14 h 26.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 h 37.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je dire qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose: Que le projet de loi C-389, Loi modifiant le Code criminel (atteintes à la vie privée), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter à la Chambre un projet de loi ayant trait à une question dont se préoccupe le public depuis deux ou trois ans, à savoir la prise de conscience croissante du problème des atteintes à la vie privée des gens et du fait que l'article 183 du Code criminel, qui est censé protéger la vie privée des Canadiens dans leurs conversations téléphoniques, ne protège plus efficacement leur vie privée, comme l'atteste une série de décisions de tribunaux inférieurs.

Le projet de loi que je présente à la Chambre élargirait la définition de communication privée qui figure maintenant dans le Code criminel. Il l'élargit de la façon suivante, et je cite seulement le paragraphe en cause: «Est réputée incluse dans la présente définition toute communication orale ou télécommunication transmise au moyen des installations d'une entreprise d'exploitation de télécommunications, que la transmission prenne naissance et soit reçue uniquement au Canada ou non.»

Cette modification a pour effet d'inclure dans la définition de communication privée toutes les communications téléphoniques se faisant au Canada, que la transmission prenne naissance au Canada ou non, et fait en sorte que toutes ces communications sont protégées par les dispositions du code sur les atteintes à la vie privée, c'est-à-dire celles qui interdisent l'écoute électronique.

Cet article du code a été adopté il y a environ 20 ans en raison de l'intrusion de plus en plus fréquente dans la vie privée des Canadiens, intrusion que l'on qualifiait simplement à l'époque d'écoute électronique. À l'époque, je présume que toutes les communications téléphoniques ordinaires, au Canada comme dans le reste du monde occidental, étaient transmises par fil. À un moment donné, les compagnies de téléphone ont décidé de recourir aux micro-ondes pour la transmission de gros volumes de communications.

• (1440)

Plus tard encore, le téléphone cellulaire, qui utilise la technologie de la radio, a fait son apparition. Ce radiotéléphone, ce téléphone cellulaire, utilise des fréquences spécialement réservées dans le spectre disponible au Canada. Il y a répartition du spectre entre les pays de la même manière que des fréquences sont attribuées à des stations de radio.

C'est là que le projet de loi intervient. La difficulté tient évidemment aux progrès de la technologie. Grâce à des techniques nouvelles ou améliorées, ceux qui veulent écouter des communications privées qui se font par téléphone cellulaire peuvent le faire plus facilement.

Cette technologie va encore plus loin, et je suis sûr que, au moment où je vous parle, il y a d'autres techniques dont ni vous ni moi n'avons entendu parler. Elles servent dans le domaine de la sécurité et du renseignement, et nous aurons bientôt l'occasion de lire des articles sur le sujet dans le *Popular Science* ou le *Popular Mechanics*. Dès que ces techniques seront connues du public, les spécialistes de la sécurité et du renseignement en adopteront de nouvelles.

Il existe des moyens techniques pour s'emparer de données emmagasinées dans un ordinateur sans même entrer dans l'immeuble où se trouve l'ordinateur. Les ordinateurs personnels émettent des ondes et des signaux de différentes fréquences. Il est maintenant possible d'en extraire les données à partir d'une camionnette garée à l'extérieur de l'immeuble où se trouve l'ordinateur. Nous tentons de faire du rattrapage technologique pour continuer à protéger la vie privée des Canadiens.

Il y a eu au Canada un certain nombre de causes dans les différentes régions. Leur étude est fascinante du seul fait qu'elles posent toute une gamme de questions. Vers la fin des années 70, les tribunaux ont commencé à dire que les conversations téléphoniques transmises par fréquence radio n'était pas nécessairement privées au sens du code, qui dit: «Pour qu'une conversation soit privée, il faut que la personne qui fait l'appel téléphonique puisse raisonnablement s'attendre qu'elle soit privée.»

J'aurais été porté à croire que quiconque fait un appel téléphonique transmis par une société de télécommunication peut supposer que son appel est privé. Les tribunaux ont commencé à la fin des années 70 et au début des années 80 à interpréter strictement les dispositions du code en disant que quand on utilise un radiotéléphone, on ne peut pas raisonnablement s'attendre au secret.

En conséquence, il existe une grande brèche dans la protection du secret des communications à la suite de ces procès. Les Américains font face aux mêmes problèmes. Ils sont arrivés à peu près aux mêmes conclusions.

Je suis parvenu à une conclusion différente, après avoir lu le code. J'estime que l'article concerne toutes les conversations téléphoniques. Si la personne croit que sa conversation était privée, alors elle l'est. Or, les tribunaux en ont décidé autrement.

Peu de temps après que j'aie présenté ce projet de loi, le Parlement a proposé son propre projet de loi C-109 pour essayer de résoudre ce problème ainsi que d'autres problèmes importants. Le projet de loi n'a pas encore franchi toutes les étapes du processus parlementaire, mais il a été étudié ici à la Chambre. En abordant la question du secret des communications, le projet de loi n'a envisagé que deux types d'interception des conversations téléphoniques.

• (1445)

Le seul type d'appel téléphonique que ce projet de loi d'initiative ministérielle protégerait serait celui qui serait intercepté par malice ou pour un gain. Donc, l'accent est mis sur la personne qui intercepte ou qui fait de l'écoute clandestine.

Le deuxième type d'appel téléphonique qui serait protégé en vertu du projet de loi du gouvernement serait l'appel codé où le signal est brouillé, puis transmis et désembrouillé pour le récepteur de la conversation téléphonique.

C'est tout ce que fait ce projet de loi. Tous les autres appels par téléphone cellulaire que je fais ou que vous faites maintenant ne sont certes pas codés et ne sont toujours pas protégés.

Cela cause un problème pour les Canadiens et c'est ce problème que mon projet de loi a pour objet de résoudre. Nous acceptons maintenant que ces communications ne soient pas protégées. Le gouvernement accepte que les gens qui font ou qui reçoivent des appels téléphoniques par téléphone cellulaire ne soient pas protégés. Donc, écouter une conversation privée n'est pas interdit selon ce nouveau projet de loi d'initiative ministérielle. Apparemment, on peut écouter un appel fait par téléphone cellulaire, mais il est interdit d'écouter si on intercepte la communication au moyen d'un dispositif d'écoute clandestine.

Apparemment, les seules personnes qui sont actuellement protégées en vertu du nouveau projet de loi sont celles qui font des appels téléphoniques codés, soit les ministres qui disposent tous d'installations leur permettant d'avoir des conversations codées. Les ministres sont donc protégés aux termes du projet de loi, mais pas les Canadiens ordinaires.

Le deuxième problème est que, d'après le gouvernement, il y a trop de balayeurs, trop d'appareils qui peuvent capter des conversations téléphoniques. Le pays en compte environ 900 000, mais ce qu'on ne précise pas, c'est que très souvent, et même dans la plupart des cas, il s'agit de balayeurs spécialisés pour radios ou téléviseurs ordinaires ou encore pour d'autres dispositifs électroniques. Ils sont spécialisés et ils ne sont pas utilisés pour faire de l'écoute clandestine.

Le troisième problème—*le Toronto Star* l'a évoqué aujourd'hui même dans son éditorial principal—, c'est l'inconséquence de la position du gouvernement à ce sujet. *Le Toronto Star*, dans son éditorial, pose la question de principe: «On pourrait être poursuivi pour avoir intercepté malicieusement ou pour un gain des conversations par téléphone cellulaire, même s'il était encore parfaitement légal d'écouter une conversation privée. Est-ce logique?» Il a mis le doigt exactement sur une partie du problème.

Un autre problème ressort de la position adoptée par les États-Unis. Le gouvernement américain perçoit le même problème, mais il l'a abordé différemment. Il a interdit, à compter d'une date à venir, quelque part en 1994, l'importation et la fabrication aux États-Unis de tous les balayeurs radios pouvant capter les fréquences acoustiques.

D'ici 1994, tout le monde peut continuer de fabriquer, d'importer et d'utiliser des balayeurs, mais à compter de cette date, en principe du moins, il ne devrait plus y avoir des appareils de ce genre. On ne pourra ni les importer ni les fabriquer. Les changements technologiques aidant, le matériel actuel finira par être désuet. Le balayage à la portée de tous va disparaître. Telle est l'approche que les États-Unies ont choisie.

Nous avons donc l'approche du gouvernement du Canada, qui ne vise que les interceptions faites avec malice ou pour un gain ou bien par télécryptophonie, l'approche adoptée par les États-Unis et, enfin, la solution simple proposée dans mon projet de loi.

Je profite de l'occasion pour évoquer un autre problème. Le nouveau projet de loi d'initiative ministérielle ne dit rien du problème manifeste d'un organisme du gouvernement du Canada qui intercepte librement toute conversation téléphonique à radiofréquence. Il s'agit du Centre de la sécurité des communications. Cet organisme est à l'oeuvre en ce moment même.

Compte tenu de l'interprétation qui est faite du Code criminel, cet organisme ne semblerait pas se livrer à quelque activité illégale. Il n'obtient pas de mandats. En fait, il ne nous dit même pas ce qu'il fait. Je m'inspire ici de sources d'information qui sont mises à la disposition des parlementaires et de tous ceux qui lisent les journaux au Canada. En vertu du nouveau projet de loi du gouvernement, cet organisme pourra continuer d'intercepter les communications, parce qu'il ne le fait pas par malice ou pour gagner de l'argent. Qu'arrive-t-il au problème de chiffrage et de déchiffrage, car s'il est dans ce pays un organisme capable de chiffrer et de déchiffrer les communications, c'est bien le Centre de la sécurité des télécommunications. C'est ce qu'il fait pour le gouvernement du Canada, pour le compte des agences de sécurité du Canada.

• (1450)

À mon avis, monsieur le Président, le projet de loi que je propose s'attaque à ce problème associé aux agences du gouvernement. C'est un problème auquel s'est également attaquée la Cour suprême du Canada, qui a dit au gouvernement qu'il ne pouvait pas faire ça, qu'il ne pouvait pas brancher des appareils sur table d'écoute et

s'immiscer dans la vie privée des Canadiens. Il y a donc des règles spéciales pour le gouvernement du Canada et que je sache—corrigez-moi si je me trompe—les responsables du Centre de la sécurité des télécommunications devraient venir expliquer au Parlement ce qu'ils font. Leurs actions ne tombent pas sous le coup du Code criminel ni même du nouveau projet de loi C-109 qu'a proposé le gouvernement.

À mon avis, ce dont nous avons besoin, c'est d'un projet de loi de la nature de celui que j'ai proposé. Le gouvernement ne va tout simplement pas assez loin dans ses propositions.

Comme je l'ai dit plus tôt, il y a ici un manque d'uniformité, un manque de logique. L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement dit ne pas vouloir interdire l'interception des communications échangées sur des téléphones cellulaires, c'est qu'il sait que trop de gens peuvent le faire. Trop de gens peuvent écouter les conversations privées. Je vous lis un éditorial du *Montreal Gazette*: «Il ne servirait à rien de tenter d'interdire les détecteurs à balayage, parce qu'il y en a trop.»

Si le gouvernement refuse d'interdire les détecteurs à balayage sous prétexte que les gens qui écoutent les conversations privées sont trop nombreux, pourquoi alors se soucier d'interdire les vols ou la marijuana? Je suis sûr qu'il y a, dans ce pays, beaucoup plus de gens qui commettent des vols que de gens qui interceptent des conversations téléphoniques. Je ne suis pas en mesure de vous le prouver, mais j'en suis certain. Je ne connais personne qui se soit installé une table d'écoute. Par contre, je connais des gens qui ont commis des vols, et il y a, je crois, dans cette Chambre des gens qui ont admis avoir déjà fumé de la marijuana.

Le fait qu'il y ait beaucoup de gens qui puissent intercepter les conversations téléphoniques n'est pas une raison valable, en soi, pour ne pas interdire l'utilisation de balayeurs pour intercepter des communications téléphoniques. C'est la vie privée des Canadiens qui est en jeu. Ou bien vous avez droit à votre vie privée et il y a des lois pour la protéger ou bien vous n'avez pas de vie privée. Pour le moment, le gouvernement admet que les utilisateurs de téléphones cellulaires n'en ont pas, qu'ils ne sont pas protégés contre les indiscrétions des simples citoyens ou contre la surveillance des spécialistes de l'écoute électronique ou de tout autre établissement désireux d'écouter les conversations radiotéléphoniques.

Le gouvernement a dit qu'un jour—on dirait une réclame pour un fabricant de matériel électronique bien connu que je ne nommerai pas ici—mais un jour, et ce n'est pas demain, toutes ou presque toutes nos conversations téléphoniques seront chiffrées. Ce ne sera plus une option comme aujourd'hui, ce sera la seule façon de procéder. Mais c'est se faire des illusions que de croire que puisqu'elles seront toutes chiffrées elles seront protégées, car tout comme la technologie du chiffrement a progressé, la technologie de l'écoute électronique fera également des progrès.

Comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice durant le débat sur le projet de loi C-109, nous essayons constamment de rattraper les progrès réalisés dans ce domaine de la technologie. Je ne m'inquiète pas vraiment de l'évolution de la technologie. Je voudrais faire valoir à la Chambre qu'en l'occurrence ce n'est pas la technologie qui me préoccupe le plus, mais plutôt la protection de la vie privée des utilisateurs du téléphone au Canada.

Nous nous souvenons tous de l'incident Wilhelmy survenu au Québec durant les négociations constitutionnelles. Il s'agissait de l'écoute d'une conversation sur téléphone cellulaire. On a connu d'autres cas, dont un très célèbre sur la côte ouest. Même Son Altesse Royale le prince de Galles n'a pas échappé à l'interception de ses conversations sur téléphone cellulaire. Tous ces incidents nous font réaliser douloureusement à quel point notre vie privée est mal protégée.

• (1455)

Je terminerai en soulignant que les affirmations du gouvernement ne sont que partiellement vraies lorsqu'il dit avoir pris des mesures en vue de protéger la confidentialité des appels téléphoniques. Il a interdit uniquement les interceptions faites dans un but criminel ou lucratif. Il a agi seulement à l'égard des conversations téléphoniques chiffrées de ses ministres.

À mon avis, ces mesures ne vont pas assez loin. Le gouvernement aurait pu procéder simplement et clairement. Il aurait pu régler le problème en modifiant un seul article du Code criminel. Il a choisi de ne pas le faire. Nous verrons où cela nous conduira.

Le gouvernement a maintenant la possibilité de revenir sur sa décision. J'estime que ma proposition contribuera à assurer une protection accrue, sans être incompatible avec les demi-mesures proposées par le gouvernement. Le projet de loi aura simplement pour effet de renforcer le principe de la protection de la vie privée telle qu'elle est reconnue dans le Code criminel.

Nous comblerons ainsi tout à fait l'écart, dans le sens souhaité par les Canadiens. J'espère que la Chambre envisagera mon projet de loi dans cette optique.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-389, qui vise à protéger le caractère privé des conversations téléphoniques faites au moyen des installations d'une entreprise d'exploitation de télécommunications.

Ce projet de loi est très court. En fait, il est tellement court que son objet n'est pas évident. Il ne comporte qu'un article qui apporte deux changements à la définition donnée à la Partie VI du Code criminel.

Le changement de fond a pour but d'élargir la portée de la définition de «communication privée» dans le Code criminel, de façon à inclure toute communication orale ou télécommunication transmise au moyen des installations d'une entreprise d'exploitation de télécommunications. Cette disposition stipule aussi qu'il est sans importance que la transmission prenne naissance et soit reçue uniquement au Canada ou non. Le Code criminel définira dorénavant une «entreprise d'exploitation de télécommunications» comme un propriétaire ou exploitant d'installations de transmission utilisées pour la fourniture de services de télécommunication au public.

Selon la note explicative, le projet de loi a pour objet de protéger toutes les conversations téléphoniques, de façon qu'aucune ne soit exclue en vertu de ce qui, à mon avis, semble improprement désigné comme étant l'attente raisonnable de non-interception, expression que comporte la définition actuelle de «communication privée». Comme je l'ai déjà mentionné, le projet de loi C-389 modifierait cette expression.

Il semble y avoir un malentendu quant à l'effet de la définition actuelle de l'expression «communication privée» dans le Code criminel. À mon avis, il faudra clarifier cela avant même d'aborder l'étude du projet de loi C-389.

Il faut noter qu'une attente raisonnable de non-interception ne figure pas dans la définition de «communication privée», dans le code. Il est établi que, dans les circonstances dans lesquelles une communication est faite, il est raisonnable que son auteur puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ne soit pas interceptée par une personne autre que celle à qui il la destine.

La notion d'attente raisonnable de non-interception est pertinente si l'on tient compte des exigences constitutionnelles prévues par la Charte canadienne des droits et libertés. Il est important de bien faire la distinction.

De toute façon, si l'objet du projet de loi était de protéger toutes les conversations téléphoniques, ce qui semble être l'intention de son parrain, j'hésiterais à appuyer la méthode qu'il a adoptée, même si j'accepte le principe voulant que toutes les conversations téléphoniques soient protégées.

Par ailleurs, la raison qui justifie la méthode adoptée pour atteindre cet objectif dans le projet de loi C-389 va au-delà de l'assurance que toutes les conversations téléphoniques soient protégées. Il se peut aussi que soient exclues certaines conversations téléphoniques qui devraient être protégées et qui le sont à l'heure actuelle.

• (1500)

Pour montrer en premier lieu pourquoi le projet de loi va au-delà de l'objectif fixé, je voudrais lire la définition de télécommunication qu'on trouve à l'article 35 de la Loi d'interprétation et qui s'applique directement à la nouvelle définition qui serait créée dans la Partie VI du Code criminel. Notez que c'est un concept très large. La voici:

> Toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques.

Il serait peut-être difficile de déterminer exactement tout ce que cela comprend, mais je crois que nous serons tous d'accord pour dire que ce concept va au delà de la conversation téléphonique qui, à mon avis, se définit comme étant deux ou plusieurs personnes qui se parlent par téléphone. Par exemple, ce concept trop large engloberait la publicité payée ou même les messages d'intérêt public ou encore les émissions d'information diffusés par les stations de radio ou de télévision.

On pourrait trouver beaucoup d'autres exemples. Je suppose que ce n'était pas là le but visé. Néanmoins, il serait peu judicieux et même dangereux d'appuyer ce projet de loi sous sa forme actuelle.

Quel effet le projet de loi C-389 aurait-il sur les conversations qui ne sont pas transmises au moyen des installations d'une entreprise d'exploitation de télécommunications? Les systèmes de communications internes deviennent de plus en plus fréquents. Les tribunaux pourraient être enclins à penser que le Parlement voulait seulement protéger les conversations transmises par les entreprises publiques de télécommunications. Je ne le souhaiterais pas, car les conversations tenues au moyen de systèmes qui ne servent pas à fournir des services de télécommunication à la population méritent la protection de la loi, et je ne voudrais pas qu'on ajoute d'autres

incertitudes à un secteur du droit où il existe déjà des difficultés d'interprétation.

Un autre résultat indésirable est possible. Les tribunaux risquent d'interpréter la disposition comme s'appliquant uniquement à l'interception des communications transmises par les entreprises d'exploitation de télécommunications, c'est-à-dire transmises au moyen des lignes terrestres ou de l'équipement de ces entreprises et non par les ondes. Cela constituerait évidemment une échappatoire importante quoique non prévue.

Je crois savoir que c'est ce qui est arrivé aux États-Unis et que la loi américaine a dû être modifiée de telle sorte que, dans les cas opportuns, les communications protégées englobent la portion radio d'une télécommunication, c'est-à-dire que les communications transmises en totalité ou en partie au moyen de l'équipement soient protégées même lorsqu'elles voyagent par les ondes.

À mon avis, c'est là l'objectif qu'il faut viser. Le fait qu'une partie de la conversation soit transmise par les ondes ne devrait faire aucune différence. Comment quelqu'un peut-il savoir qu'une conversation n'est transmise qu'au moyen de lignes terrestres et que, en ce cas, la loi s'applique, alors qu'il n'en est rien si l'entreprise transmet des parties de la conversation au moyen des ondes?

Je crois que le parrain de ce projet de loi veut protéger les liaisons qui s'effectuent par les ondes, par exemple lorsqu'on utilise un téléphone sans fil ou un téléphone cellulaire, ou encore les liaisons par satellite. C'est une question évidemment très délicate, notamment à cause de la technologie qui évolue. Il faudrait l'étudier attentivement et, comme j'ai essayé de le démontrer, le projet de loi C-389, ne semble pas régler adéquatement le problème.

En conséquence, même si l'intention derrière ce projet de loi est bonne, je ne peux appuyer celui-ci. D'ailleurs, je crois que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, propose une solution plus équilibrée et adéquate. Comme l'a mentionné notre collègue, le projet de loi C-109 est encore à l'étude à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a plus de députés désirant prendre la parole, le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est terminé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 15 h 5, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 5.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 mai 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

MODIFICATION À LA LOI

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi sur la citoyenneté afin de s'assurer qu'elle reflète la nature évolutive de la société canadienne et tienne compte de l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

—Monsieur le Président, qui sommes-nous? Nous tentons depuis des années de nous définir afin de trouver notre identité nationale. Nous savons que nous ne sommes pas des Américains, quoique nous partagions sans doute plus d'affinités avec nos voisins du sud que n'importe quel autre pays. Nous savons que nous ne sommes plus des Britanniques et nous avons pourtant hérité de nombreux symboles et traditions de la Grande-Bretagne.

• (1110)

Les Canadiens, ce sont les autochtones qui habitaient le territoire mille ans avant la colonisation par les Européens. Ce sont aussi les Français et les Britanniques dont les ancêtres ont jeté les fondements d'une nation qui fait aujourd'hui l'admiration du monde entier. Nos concitoyens parlent deux langues principales, habitent de nombreuses régions différentes, ont des croyances religieuses multiples, appartiennent à des groupes et races divers, mais sont néanmoins fondamentalement Canadiens.

[*Français*]

Dans notre pays du nord, c'est notre citoyenneté qui unit chaque député de cette Chambre, quelle que soit notre allégeance politique. Fédéralistes ou séparatistes, socialistes ou Conservateurs, nous sommes tous citoyens de ce grand pays.

La citoyenneté lie aussi des millions d'hommes et de femmes qui choisissent la citoyenneté canadienne. Malgré cela, notre citoyenneté est souvent tenue pour acquise. Trop souvent nous croyons que la citoyenneté n'a pas de valeur réelle.

[*Traduction*]

Rien n'est plus éloigné de la vérité. La citoyenneté canadienne est la clé de notre avenir commun. Elle est notre héritage et le trait d'union entre nos origines lointaines et l'avenir, alors que tous les Canadiens seront égaux, pas simplement sur papier mais dans les faits.

[*Français*]

Durant les premières décennies de notre existence comme nation, nous, comme Canadiens, n'avions pas notre propre citoyenneté. Ce n'est qu'en 1947 que Paul Martin senior, ministre du Cabinet libéral et grand homme d'État, amena de l'avant la première loi de la citoyenneté du Commonwealth.

[*Traduction*]

Le Canada, avant toute autre nation de l'empire colonial britannique, s'est employé à façonner notre identité nationale.

Pour moi, l'adoption de la première Loi sur la citoyenneté a été dans notre histoire un fait aussi marquant que le choix de la feuille d'érable comme emblème sur notre drapeau national, le rapatriement de la Constitution et la proclamation de la Charte des droits.

[*Français*]

L'adoption de cette première loi sur la citoyenneté signifiait que notre collectivité évoluait comme nation et exigeait sa place au sein des autres États. Mais la citoyenneté, tout comme le canadianisme, est un concept fluide. Comme pays, nous changeons et évoluons; il doit en être de même pour le concept de la citoyenneté. C'est pour cette raison qu'un gouvernement libéral passa une nouvelle loi sur la citoyenneté, en 1977.

La nature changeante de notre immigration avait amené une révision de la loi originelle. Monsieur le Président, voilà 16 ans depuis les derniers changements, je crois qu'il est plus que temps de revoir notre loi sur la citoyenneté. Nous ne devrions pas nous limiter à examiner la loi en tant que concept légal, mais aussi en tant qu'implication émotive. Il faut présenter un concept qui

nous permette de détruire les barrières entre nous afin de pouvoir travailler ensemble pour un meilleur Canada.

[*Traduction*]

En 1989, j'espérais que le gouvernement conservateur réviserait la citoyenneté canadienne. J'avais écouté avec intérêt le discours du Trône du 4 avril 1989, dans lequel le gouverneur général avait fait la déclaration suivante: «Il (mon gouvernement) déposera une nouvelle loi sur la citoyenneté».

Cette mesure avait été annoncée en même temps que la création d'une fondation visant à favoriser l'harmonie entre les races. Or, ni l'une ni l'autre de ces promesses n'a été réalisée.

Le gouvernement va bientôt arriver à la fin de son mandat et, après quatre ans, il n'a toujours pas tenu ses promesses.

[*Français*]

Au cours des dernières années, j'ai tenté d'amener le débat en comité mais les députés conservateurs refusaient de se présenter, et encore plus important, le président du comité refusait de convoquer les rencontres. Il est frustrant pour des députés de tenter de discuter d'un sujet en comité. Ayant le forum et refusant d'aborder la question, ce n'est tout simplement pas acceptable!

Ces frustrations sont les raisons qui m'ont motivée à présenter ma motion M-731. Parce que le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a négligé d'aborder le sujet, j'ai cru qu'il était de ma responsabilité de le mettre de l'avant.

• (1115)

Je crois que chaque député de cette Chambre a le droit de débattre du sujet de la citoyenneté, ce que cela implique pour eux à un niveau personnel et, peut-être, partager leurs idées sur les modifications possibles à la présente loi.

[*Traduction*]

Selon moi, en discutant de cette question et en nous prononçant ensuite en faveur de cette motion, nous enverrions un message très clair aux Canadiens sur la valeur que nous devons tous attacher à notre citoyenneté et nous devons dire clairement au ministre que nous souhaitons une Loi sur la citoyenneté plus énergique.

[*Français*]

Nous voulons que le gouvernement fédéral pousse vers l'avant la citoyenneté et le canadianisme afin que nous puissions rehausser la fierté de qui nous sommes et bâtir un sens d'appartenance entre Canadiens.

La priorité que j'accorde à cette politique est celle de développer un sens de fierté et d'inclusion. Voilà trop longtemps que la citoyenneté implique l'égalité dans les textes de loi seulement. Nous devons en faire une réalité quotidienne pour tous. Je sais que de tels concepts sont difficiles à traduire en textes légaux, mais c'est notre défi de le faire.

[*Traduction*]

Même s'il est difficile d'atteindre cet objectif, je pense qu'on peut inclure ces notions dans l'esprit de la loi. Nous pouvons créer ce sentiment d'intégration en rédigeant un préambule dans lequel on décrirait ce que nous sommes. Il est possible de favoriser un sentiment d'appartenance en modifiant la nature du serment de citoyenneté, en le rendant plus pertinent pour ceux qui aspirent à la citoyenneté canadienne. Nous pouvons établir un plus fort sentiment d'identité en précisant clairement les droits et les responsabilités se rattachant à la citoyenneté canadienne.

Enfin, je crois qu'il faut réexaminer les critères prévus dans la loi pour obtenir la citoyenneté.

[*Français*]

Il y a aussi plusieurs sujets relevant de la citoyenneté, qui ne sont pas directement reliés à la loi, qu'il nous faut aborder. Ces sujets n'ayant pas été adressés depuis plusieurs années en cette Chambre, je crois qu'il est important de les noter, d'autant plus qu'ils sont la clé d'une citoyenneté active et efficace. Je parle ici des problèmes concernant les cours de civisme, la formation en langue seconde et la promotion de la citoyenneté.

Les Canadiens ont le droit de savoir où nous nous positionnons sur ces sujets qui sont fondamentaux dans la détermination de qui nous sommes.

[*Traduction*]

Nous devons comprendre que la citoyenneté n'est pas réservée aux immigrants seulement; c'est là une chose qui touche chacun d'entre nous, que nous soyons des Canadiens de la première ou de la quinzième génération.

Cependant, certaines choses touchent les citoyens naturalisés, mais pas les Canadiens de naissance. On devrait fournir aux gens qui aspirent à devenir citoyens canadiens des renseignements sur ce qu'on attend d'eux. Ils doivent savoir ce qu'il leur faut faire pour devenir citoyens canadiens. À cette fin, il s'agit de fournir des documents d'information tenant compte de la diversité culturelle des intéressés et accessibles à des gens qui peuvent être analphabètes ou handicapés visuels.

[*Français*]

Sur ce point, je crois que le matériel de formation en civisme pourrait être disponible sous formes vidéo et audio. Le matériel écrit devrait aussi être disponible dans la langue maternelle des nouveaux demandeurs de citoyenneté.

[*Traduction*]

Il faut rendre les cours d'éducation civique plus accessibles. Tous les Canadiens devraient mieux connaître leur passé et leurs institutions politiques et on doit les encourager à participer activement à la vie de notre société. Il faut favoriser un sentiment d'unité dans la diversité, un sentiment d'appartenance à un pays dans lequel on a le droit et la possibilité d'être différents. Il s'agit également de lancer des programmes de formation en langue seconde de plus efficaces. Si les néo-Canadiens ne maîtrisent pas l'une ou l'autre des deux langues officielles, ils deviennent alors marginalisés. Les gens perdent littéralement la parole lorsqu'un pays ne leur donne pas les outils voulus pour devenir des citoyens actifs.

Pendant des années, le gouvernement n'a pas fourni aux nouveaux immigrants la possibilité d'apprendre l'une des deux langues officielles. Ainsi, de nombreuses femmes immigrantes ont été marginalisées, car elles se sont retrouvées dans un nouveau pays sans avoir les compétences linguistiques nécessaires.

On ne doit jamais répéter des erreurs de ce genre et il faut prendre toutes les mesures voulues pour donner à ces gens les outils dont ils ont besoin pour devenir de bons citoyens.

[*Français*]

Le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté doit tout faire en son pouvoir afin de promouvoir la valeur de notre héritage.

• (1120)

Je félicite le ministre pour ses efforts visant les Canadiens à réaffirmer leur citoyenneté. Ce geste en est un que nous devrions tous faire, symbolisant ainsi notre foi en notre pays et en son avenir collectif.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il faut aussi modifier la loi. Pour revitaliser la Loi sur la citoyenneté du Canada, il faudrait en premier lieu rédiger un préambule descriptif. Nous devons entreprendre de vastes consultations avec les Canadiens pour déterminer le contenu de ce préambule. Ils devront nous dire comment ils veulent se définir. Toutefois, il faudra à mon avis inclure certaines caractéristiques descriptives afin de favoriser un sentiment d'intégration et d'appartenance au Canada.

[*Français*]

Je crois qu'il faut nous définir en tant que nation bilingue avec une grande fierté et une grande variété de cultures. Nous devons reconnaître la place spéciale du Québec ainsi que des peuples autochtones dans notre pays. Je crois aussi qu'il nous faut souligner clairement les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté.

[*Traduction*]

Il est entendu que nous demandons aux citoyens de respecter la loi, mais il serait approprié de donner une description plus détaillée de nos responsabilités. Je ne propose pas que l'on impose des sanctions aux gens qui ne s'acquitteraient pas des obligations figurant dans la Loi sur la citoyenneté. Cependant, je crois que nous pouvons énoncer très clairement quelles sont nos attentes à l'égard des Canadiens. Nous devrions tous respecter l'environnement et assurer le bien-être de nos familles. Nous devrions avoir un sentiment de responsabilité à l'égard du bien-être de notre communauté et de tous les membres de la société.

Les gens connaissent leurs droits. Ils devaient connaître tout aussi bien leurs devoirs, non seulement économiques, mais aussi sociaux et culturels, afin de favoriser la prospérité du Canada et des Canadiens.

[*Français*]

Je tiens aussi à souligner que j'appuie la proposition du député de Notre-Dame-de-Grâce d'amender la Loi sur la citoyenneté.

[*Traduction*]

Selon le libellé du serment actuel, les néo-Canadiens et ceux qui veulent réaffirmer leur citoyenneté jurent allégeance à la Reine Élizabeth, à ses héritiers et à ses successeurs. À mon avis, un changement s'impose. Il est temps que les gens prêtent serment d'allégeance au Canada uniquement. Il ne s'agit pas de rejeter la monarchie. Toutefois, il vaudrait mieux que l'objet du serment d'allégeance des nouveaux citoyens soit plus conforme à la réalité de leur expérience et de la nôtre au Canada.

Je crois qu'il faudrait aussi réviser les critères d'octroi de la citoyenneté. Je ne suis pas convaincue que le questionnaire géopolitique actuel soit celui qui convient. Nous devrions réexaminer la question et envisager peut-être différentes normes.

[*Français*]

Il serait peut-être important de s'enquérir à savoir comment ils pourront contribuer à la société canadienne. Demandez-leur pourquoi ils veulent être Canadiens. Demandez-leur ce qu'implique, pour eux, le terme «Canadiens». Dire au juge de la citoyenneté que vous savez qui est premier ministre de la Nouvelle-Écosse ou qui est votre représentant au Parlement n'a rien à voir avec le fait que vous puissiez ou non être un bon citoyen impliqué.

[*Traduction*]

Ces critères devraient être fondés sur les qualités d'une personne et son engagement envers notre pays et non sur les résultats d'un quelconque test de style quiz télévisé.

[*Français*]

Il y aurait aussi quelques petits changements techniques à apporter à la Loi. Il nous faut lier la loi directement au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et nous devons retirer la clause discriminatoire envers les enfants adoptés en ce qui regarde leur citoyenneté. Il s'agit de la section 3, sous-paragraphe *b)*.

[*Traduction*]

Enfin, la perte automatique de la citoyenneté devrait être assortie de règles. Il faut aviser une personne avant de lui retirer sa citoyenneté en vertu de certains autres articles de la loi ou lorsqu'une personne décide de renoncer à sa citoyenneté. Je parle ici plus précisément de l'article 8 selon lequel, toute personne née à l'extérieur du Canada de parents canadiens perd automatiquement sa citoyenneté canadienne lorsqu'elle atteint 28 ans à moins qu'elle ne présente une demande de citoyenneté. Pourquoi ne pourrait-elle pas y renoncer seulement si elle le désire?

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois que tous ces points doivent être analysés si nous voulons rendre la Loi sur la citoyenneté plus représentative de la société canadienne. Je crois qu'il nous faut réviser la loi afin qu'elle tienne compte de notre nature évolutive si nous voulons que notre citoyenneté ait une valeur réelle pour les gens de ce pays. J'espère que tous les députés de cette Chambre se joindront à moi pour envoyer un message clair. Nous voulons une nouvelle loi sur la citoyenneté, une loi moderne, qui reflète notre réalité d'aujourd'hui. J'espère qu'ils se joindront à moi et voteront pour appuyer la motion M-731.

• (1125)

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat.

Je félicite tout d'abord ma collègue d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce sujet très important. Elle a entièrement raison quand elle affirme que nous avons peut-être trop tardé à étudier et à réviser la Loi sur la citoyenneté. En fait, le moment est peut-être bien choisi pour inclure des dispositions plus complètes dans cette loi.

Ma collègue se réjouit à l'idée que le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a participé aux consultations très sérieuses qui ont eu lieu auprès des Canadiens partout au pays et qui visaient à lui fournir les renseignements précis qu'elle cherche.

La question m'intéresse particulièrement, parce qu'il y a cinq ans, M. David Crombie, le secrétaire d'État de l'époque, qui était responsable du Multiculturalisme, a entamé un processus. Il a tenté de réviser la Loi sur la citoyenneté. Les députés se souviennent certainement du document intitulé *Être Canadien*, qu'il a fait paraître sous la forme d'un livre blanc ou vert. C'était un document de ce genre imprimé sur du papier blanc.

Dans ce document, il a abordé certains problèmes que la députée signale aujourd'hui à la Chambre. Comme je l'ai dit à cette dernière avant le débat, j'ai personnellement eu l'occasion de me pencher sur la question, au nom de M. Crombie. Je viens de retrouver une copie du document que j'avais rédigé à la suite de cette étude.

Tout en écoutant ses observations, j'ai relu certaines recommandations que j'avais formulées à l'époque. C'est assez intéressant. Je vais en lire quelques-unes, car je sais qu'il y est question de dispositions qu'elle voudrait voir dans la loi. Je peux les lire, puisque j'en suis l'auteur. Il va sans dire que je les trouve excellentes. En voici un exemple:

> Les Canadiens qui adoptent la citoyenneté d'un autre pays ne devraient pas automatiquement perdre leur citoyenneté canadienne, mais ils devraient avoir le choix de la révoquer.

Au Canada, en vertu de cette loi, nous avons permis aux gens de devenir Canadiens sans devoir nécessairement abandonner leur propre citoyenneté.

Je me souviens que, lorsque j'ai réalisé cette étude, il y avait eu des réactions à cet égard de la part de Canadiens d'origine, soit des gens nés au Canada et donc Canadiens de naissance. Certains d'entre eux avaient réagi à cela. Il importe de nous souvenir que les gens sont ce qu'ils sont.

Le Canada tire des avantages de la possibilité, pour ses citoyens, de circuler librement d'un pays à un autre. Voici d'autres recommandations:

Que personne ne soit tenu de renoncer à la citoyenneté d'un autre pays pour pouvoir acquérir la citoyenneté canadienne, mais qu'il soit tout de même possible de le faire.

Que les Canadiens qui renoncent volontairement à la citoyenneté canadienne aient le droit de renouveler automatiquement cette citoyenneté lorsqu'ils le désirent.

Cette recommandation est assez intéressante. Tous les députés sont confrontés à de tels cas de temps à autre, par exemple, lorsqu'un Canadien ou une Canadienne épouse un Américain ou une Américaine et va vivre aux États-Unis.

J'ai eu à m'occuper très récemment du cas d'une femme de quatre-vingts ans et quelques. Elle est maintenant veuve. Elle vivait aux États-Unis et n'avait plus la citoyenneté canadienne. C'était il y a 35 ans. Son mari est mort et elle veut maintenant venir vivre dans le comté de Queen, en Nouvelle-Écosse, mais elle a découvert qu'elle n'était pas citoyenne canadienne. Il lui faut remplir des formalités très complexes. À un certain moment, il a même été question de l'obliger à suivre la procédure générale d'obtention de la citoyenneté. C'est ridicule. Voici une autre recommandation.

Que les modifications à la Loi sur la citoyenneté rétablissent dans la loi deux exigences qui s'y trouvaient à l'origine: que ceux qui demandent la citoyenneté canadienne soient «de bonne vie et moeurs» et qu'ils déclarent leur intention d'établir leur résidence permanente au Canada.

Bien sûr, ces critères veulent dire qu'un passeport canadien ne doit pas être un passeport de complaisance. Le passeport canadien est un privilège et un droit des citoyens canadiens.

On en vient parfois à se demander si, avec tout ce qui se passe dans le monde, il n'y a pas des gens qui demandent la citoyenneté canadienne non pas parce qu'ils veulent venir vivre au Canada, mais tout simplement parce qu'ils veulent un passeport canadien.

Que la période de résidence exigée pour avoir droit à la citoyenneté canadienne reste de trois ans.

Cette période est encore de trois ans.

Que la définition de résidence servant à établir le droit à la citoyenneté inclue normalement la présence au Canada pendant au moins 75 p. 100 de la période nécessaire pour avoir droit à la citoyenneté.

• (1130)

Encore une fois, ces recommandations concernent les gens qui demandent la citoyenneté canadienne à cause des avantages que cela comporte et non à cause de leur engagement envers ce pays.

Que, pour des raisons humanitaires, les demandeurs âgés de plus de 60 ans qui sont venus au Canada pour vivre avec un ou plusieurs membres de leur famille immédiate ne soient pas tenus, aux termes de la loi, de satisfaire aux exigences relatives à la connaissance suffisante d'une des deux langues officielles.

C'est plein de bon sens.

Que, lorsque la citoyenneté a été obtenue par fraude ou au moyen d'une fausse déclaration ou de la dissimulation intentionnelle de faits essentiels, cette citoyenneté soit annulée par un juge de la Cour suprême du Canada dans le cadre de procédures judiciaires.

Voici une autre recommandation intéressante. Elle demande que le titre de juge de la citoyenneté soit remplacé par celui de commissaire. Lorsque j'ai fait cette étude, un certain nombre de répondants m'ont dit que, pour les gens venant de pays où ils ont pu être victimes d'oppression, un juge est un personnage plutôt terrifiant. Selon certains, ce serait moins effrayant et intimidant pour beaucoup d'immigrants de se présenter devant un commissaire que devant un juge. C'est de là que vient cette recommandation.

La dernière recommandation que je vais citer et que, j'en suis certain, ma collègue sera heureuse d'entendre, est ainsi libellée:

Qu'on modifie la Loi sur la citoyenneté pour y inclure un préambule général dans lequel seraient énoncés les principes fondamentaux de la citoyenneté canadienne.

Je suis certain que c'est là un des principaux buts visés dans sa motion. Je vois qu'il existe un certain consensus à cet égard et j'oserais même dire, après avoir réexaminé cette étude cinq ou six ans plus tard, qu'elle n'était pas mauvaise du tout.

L'une des choses que la députée a mentionnées dans ses remarques et que j'appuie entièrement, c'est le fait que notre Loi sur la citoyenneté tend à être axée uniquement sur le processus d'acquisition de la citoyenneté canadienne et qu'il n'y est pas question de ce que cela veut dire que d'être citoyen canadien car, comme on le sait, la plupart des citoyens canadiens n'ont pas acquis leur statut en immigrant au Canada mais bien en naissant ici.

Je m'interroge souvent au sujet de l'examen que doivent subir les candidats qui se présentent devant un juge de la citoyenneté afin de devenir citoyens canadiens. Ils doivent répondre à une série de questions sur le Canada. Je me demande quel résultat obtiendraient le reste des Canadiens s'ils devaient subir cet examen. Je me demande s'ils réussiraient tous.

La députée a parlé de la qualité de l'éducation civique au Canada. Naturellement, tous les députés sont conscients que l'éducation est un secteur de compétence essentiellement provinciale, mais la diversité des programmes d'études a toujours constitué, à mon avis, un obstacle aux études canadiennes. Il est crucial que tous les Canadiens possèdent certaines notions de base au sujet de leur pays. Ils devraient connaître la nature de leur pays, ses composantes, son mode de gouvernement, ainsi de suite.

Quant à savoir s'il faut modifier la Loi sur la citoyenneté ou non pour atteindre cet objectif, c'est une autre affaire. Je serais porté à croire que ce n'est pas essentiel, mais il faut sûrement se pencher sur la question. J'ai l'impression que le gouvernement fédéral s'intéresse à la qualité de l'éducation civique, surtout en ce qui concerne les responsabilités des citoyens, par opposition à leurs droits.

La députée soutient qu'il faudrait réexaminer les critères. Elle a peut-être raison. Dans l'étude que j'ai effectuée, nous avons analysé cet aspect du problème. Nous avons conclu que la période de trois ans obligatoire et la période de résidence signifiaient essentiellement la même chose.

La députée a parlé de formation linguistique. La Loi sur la citoyenneté exige entre autres qu'une personne puisse fonctionner dans l'une ou l'autre des langues officielles, imposant ainsi au gouvernement l'obligation de dispenser de la formation. Ma collègue a notamment soulevé le problème auquel sont confrontées les immigrantes qui ont tendance à rester à la maison au lieu de s'intégrer à leur communauté et qui n'ont pas l'occasion d'apprendre une nouvelle langue.

Il est clair qu'une personne qui ne parle pas la langue de la communauté où elle habite est nettement défavorisée non seulement sur le plan économique mais également sur le plan social et ce, à bien des égards. Cela explique en partie pourquoi de nombreuses immigrantes, peut-être plus que tout autre groupe, se retrouvent devant des obstacles qui gênent leur pleine intégration sociale, politique et économique à notre société.

Je vois là un besoin encore plus important que l'apprentissage des langues officielles auquel nous consacrons une grande partie des deniers publics. Pourtant, on serait porté à croire que l'apprentissage des langues officielles fait partie intégrante de la citoyenneté canadienne. L'occasion de s'enrichir sur le plan linguistique devrait être offerte à tous, même si ce n'est pas tout le monde qui voudra en profiter.

• (1135)

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. J'aurais encore beaucoup de choses à dire à ce sujet, mais je voudrais conclure en félicitant de nouveau ma collègue qui a présenté la motion. Je l'assure que la question abordée aujourd'hui est l'une des grandes priorités du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Je l'assure que j'appuierai la motion lorsqu'elle sera mise aux voix à la Chambre.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'appuie moi aussi la motion de la députée de Saint-Laurent—Cartierville et je félicite celle-ci de l'avoir proposée.

La motion demande au gouvernement de:

> modifier la Loi sur la citoyenneté afin de s'assurer qu'elle reflète la nature évolutive de la société canadienne et tienne compte de l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

Je suis d'accord avec mes deux collègues au sujet de la plupart des points qu'ils ont soulevés. Il s'agit, certes, d'une question non partisane, d'une question extrêmement importante pour tous les Canadiens. La députée propose que l'on prête le serment d'allégeance au Canada plutôt qu'à la reine et je crois que c'est là quelque chose que nous devrions changer au plus tôt.

Le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté—et je voudrais bien que l'on inverse l'ordre de ces deux mots—propose depuis cinq ans d'apporter des modifications à la Loi canadienne sur la citoyenneté. Cette loi, qui date de 1974, a grandement besoin d'être modernisée. La population canadienne a beaucoup changé et s'est considérablement accrue depuis lors. En 1974, notre pays comptait 12 millions et demi d'habitants. Aujourd'hui, il en compte plus de 27 millions. Notre taux d'immigration est resté à peu près le même chaque année, soit 16 p. 100, mais les immigrants sont beaucoup plus nombreux et ils ne viennent plus des mêmes pays qu'autrefois.

Il est très important que la notion de citoyenneté canadienne et que notre Loi sur la citoyenneté reflètent le caractère multiculturel et multiracial du Canada. La loi doit tenir davantage compte des droits, des devoirs et de l'éducation de tous les citoyens canadiens, immigrants ou non. La loi actuelle vise principalement les nouveaux immigrants.

Le Canada étant riche d'une grande diversité culturelle et raciale, les Canadiens doivent en profiter pour apprendre les uns des autres dans les efforts qu'ils déploient pour se redéfinir en tant que pays et pour préciser les buts d'un Canada uni. Toute modification de la loi devrait être précédée d'une vaste campagne d'éducation et de consultation de la population, ce qui constitue un exercice instructif en soi. Les Canadiens devraient être encouragés à réexaminer attentivement ce que signifie pour eux le fait d'être Canadiens.

Je conviens avec ma collègue conservatrice que l'on devrait insister davantage sur l'instruction civique et les études canadiennes dans tous les secteurs de notre système d'enseignement, y compris celui de l'éducation permanente.

La Loi sur la citoyenneté doit être revue et modernisée afin de vraiment refléter le visage actuel du Canada. Notre pays a atteint sa majorité. C'est un pays bilingue qui reconnaît la langue officielle des deux peuples fondateurs, mais la société canadienne n'est plus une société coloniale blanche qui peut se permettre de faire fi des droits des peuples autochtones ou de ceux des nouveaux arrivants qui ne sont de culture ni anglaise ni française.

La société canadienne a évolué et changé depuis 46 ans. Durant les années 60, quatre immigrants sur cinq venaient de l'Europe, des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Durant les années 80, deux sur trois venaient de l'Afrique, de l'Asie, des Antilles ainsi que de l'Amérique latine, centrale et du Sud. Tous les gouvernements et la plupart des Canadiens reconnaissent maintenant les droits inhérents des autochtones. Ceux que l'on appelait généralement «les autres» sous le régime Trudeau s'appellent maintenant des allophones; ils ont tous les droits et responsabilités des citoyens canadiens et ils ne devraient pas être considérés comme des citoyens de deuxième classe.

Nous sommes tous citoyens d'un Canada multiculturel et nous avons tous des responsabilités et des droits égaux. Bien que notre culture canadienne soit en constante évolution, nous avons des croyances et des valeurs en commun. Les Canadiens croient à la démocratie, à la justice et au droit qu'a l'individu de ne pas souffrir de la faim, de la violence et de la pauvreté. Les Canadiens veulent une société humanitaire qui se soucie des enfants et des personnes âgées, qui voit à l'éducation, qui garantit des emplois et qui est en faveur de l'universalité des soins de santé, bref, une société qui a adopté le genre de mesures que nous proposions dans la charte sociale du projet d'accord constitutionnel. Nos valeurs nationales sont révélatrices de la fierté et de la participation des citoyens canadiens. Le programme Voyageurs, programme d'échanges entre des jeunes de différentes régions du Canada qui a été un franc succès l'été dernier, devrait être reconduit tous les ans afin de promouvoir l'amitié et la compréhension entre les régions de même qu'entre les francophones, les allophones, les autochtones et les anglophones.

• (1140)

Nos symboles nationaux, notre rôle au sein des Nations Unies et le travail de nos soldats qui s'occupent de maintenir la paix dans le monde entier sont une source de fierté. Ce genre de choses ne devrait pas nous intimider. Nous devrions être fiers d'être Canadiens. Ceux qui voyagent ont d'ailleurs tôt fait de réaliser à quel point nous avons de la chance d'avoir la citoyenneté canadienne.

La citoyenneté comporte des droits, mais aussi des responsabilités. Les citoyens participent au processus politique en renforçant nos communautés, en supprimant les obstacles discriminatoires et en épousant des idéaux de justice sociale. Il faut modifier la Loi sur la citoyenneté afin que celle-ci reflète ces valeurs et comprenne les garanties prévues dans la Charte canadienne des droits et libertés, l'article 15 de la Charte précisant que «la loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous».

Les Canadiens de souche et les néo-Canadiens doivent accepter cela comme un fait établi au Canada. Nous ne devrions plus avoir à faire reconnaître ces droits en invoquant la Charte. Nous devons toutefois travailler sans relâche pour supprimer les inégalités et les injustices qui existent malheureusement dans nos vies quotidiennes ainsi que dans l'ensemble de la société, et nous ne devons jamais tolérer le racisme.

Les citoyens canadiens veulent l'égalité en ce qui concerne les perspectives d'emploi, l'éducation et la formation. C'est notre pays qui y gagne lorsque les gens réalisent leur plein potentiel, lorsqu'ils ne sont pas confinés à des emplois sans perspective d'avenir et payant le salaire minimum, lorsque le cycle de la pauvreté est rompu et que la violence sous toutes ses formes n'existe plus. La Loi sur la citoyenneté doit clarifier les politiques pour les nouveaux venus comme elle l'a fait par le passé, comment ils doivent procéder pour obtenir la citoyenneté, quels sont leurs droits et ainsi de suite. Comme l'a dit ma collègue, les citoyens devraient pouvoir obtenir le texte de la loi dans leur première langue.

Il faut accroître les possibilités d'apprentissage des langues officielles pour tous les nouveaux venus afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie canadienne. C'est un aspect qui laisse beaucoup à désirer. Les compressions budgétaires dans la formation linguistique et

l'annulation du programme d'enseignement des langues secondes nuisent vraiment à la cause de la citoyenneté au Canada.

Il faudrait également revoir la Loi sur la citoyenneté afin d'établir bien clairement la légitimité et l'intégrité des juges de la citoyenneté. Les juges de la citoyenneté ne devraient pas devoir leur nomination au favoritisme politique. Une révision de la Loi sur la citoyenneté doit porter sur le processus de nomination et les qualifications que les juges de la citoyenneté devraient posséder, et établir en quoi ils diffèrent des autres juges et en quoi la cour de la citoyenneté diffère des tribunaux judiciaires au Canada.

Parmi les modifications à apporter à la Loi sur la citoyenneté, il faudrait prévoir l'obligation d'élaborer des programmes d'éducation civique. Je ne saurais trop insister sur ce point. Je me préoccupe beaucoup des compressions budgétaires que le gouvernement a imposées en matière de formation civique. Beaucoup de néo-Canadiens sont mieux informés que beaucoup d'entre nous, Canadiens de naissance, sur ce que cela veut dire qu'être Canadien. Nous devons élargir l'éducation civique et la rendre intéressante pour tous les segments de la société canadienne, dans les écoles et par le truchement de programmes publics en utilisant les techniques des médias modernes comme la vidéo et la télévision.

Nous devons tous avoir une meilleure connaissance de l'histoire du Canada, y compris de sa composante multiculturelle. Le récent référendum a montré que les Canadiens veulent revitaliser leur citoyenneté et avoir vraiment leur mot à dire dans les affaires publiques. Il est temps de revoir la Loi de 1947 sur la citoyenneté. Une des modifications à apporter devrait consister à éliminer cette distinction entre Canadien de naissance et Canadien par choix. Chaque citoyen fait partie de notre famille canadienne avec des droits et des devoirs égaux. La citoyenneté constitue un engagement entre citoyens les uns à l'égard des autres et à l'égard du Canada. C'est un partenariat actif.

Je le dis au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, attaquons-nous dès maintenant à cette tâche importante.

• (1145)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville. Cette motion arrive à point nommé, et j'espère que nous l'adopterons à l'unanimité aujourd'hui même.

Je suis heureux et fier d'être membre du Parti libéral, le parti qui a déposé la première loi sur la citoyenneté au Canada et qui a donné aux Canadiens le droit à la citoyenneté. Depuis 1947, un certain nombre de modifications ont été apportées à cette loi, mais ce n'est que récemment que j'ai commencé vraiment à me familiariser avec cette loi et avec le système en général et que je me suis rendu compte du nombre incroyable de lacunes que renfermait cette mesure législative.

À l'heure actuelle, un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement peut demander la citoyenneté canadienne au bout de trois ans. En principe, il doit d'abord appeler au bureau de la citoyenneté pour obtenir un formulaire de demande. Comme dans tout autre ministère fédéral, on lui dira de venir chercher un formulaire. C'est donc le premier obstacle que doit franchir un immigrant dans notre pays. Il attendra non pas un, deux ou trois jours, ni un ou deux mois, mais jusqu'à neuf mois pour obtenir un formulaire de demande de citoyenneté.

La loi dit qu'on a droit à la citoyenneté après trois ans, mais il faut en fait attendre trois ans, plus neuf mois pour obtenir le formulaire de demande. Les immigrants obtiennent le formulaire, le remplissent et le présentent. Dès lors, monsieur le Président, vous serez étonné d'apprendre qu'il faut attendre jusqu'à un an après avoir présenté sa demande initiale, non pas pour obtenir la citoyenneté, mais pour obtenir une entrevue avec un juge. C'est donc trois ans et neuf mois, plus une autre année. Il faut attendre quatre ans et neuf mois avant de pouvoir voir un juge pour obtenir la citoyenneté.

Vous ne pouvez pas imaginer les histoires d'horreur que j'ai entendues à ce sujet dans la circonscription d'Ottawa-Centre et dans toute la région de la Capitale nationale. S'il se trouve qu'on est parmi les personnes malchanceuses qui sont arrivées d'Italie, il y a 30 ans, ou de la Chine ou de Hong Kong, il y a 40 ans, et qui n'avaient pas fait d'études dans leur pays parce qu'elles n'en ont pas eu la chance—même pas dans leur langue maternelle, alors encore moins en anglais ou en français—on est victime des histoires d'horreur que je vais vous raconter.

Une requérante, une dame de 63 ans qui n'avait jamais été à l'école de toute sa vie et qui habitait au Canada depuis plus de 37 ans, voulait obtenir une entrevenue avec le juge de la citoyenneté. Je vais vous le dire en français puisque la question a été posée en français. On lui a demandé:

[*Français*]

«Dans quelle province produit-on le plus d'huile et le plus d'électricité?»

[*Traduction*]

Je ne sais pas combien de gens sauraient répondre à cette question aujourd'hui même. Cela pourrait changer pratiquement d'un jour à l'autre. Terre-Neuve pourrait maintenant prétendre qu'elle a la capacité de produire plus de pétrole que n'importe quelle autre province.

[*Français*]

Voici une autre question: Dans quelle province trouve-t-on le plus de forêts?

[*Traduction*]

Cela dépend de la province qui a coupé la majorité de ses arbres.

[*Français*]

Et celle-ci: Nommez les cinq Grands Lacs entre le Canada et les États-Unis.

[*Traduction*]

Voici une autre question: Nommez les trois niveaux de gouvernement.

[*Français*]

Celle-ci m'a intrigué: Nommez les trois niveaux de gouvernement.

[*Traduction*]

J'ai fait de la politique au niveau municipal, et on me disait, comme on disait aux Canadiens, que, selon les provinces, il pouvait y avoir jusqu'à quatre niveaux de gouvernement: le niveau fédéral, le niveau provincial et, en Ontario, le niveau régional, puis le niveau municipal. Bien sûr, ne dites pas cela aux conseils scolaires, ils pourraient être froissés, car ils se considèrent comme un autre niveau de gouvernement.

Je voudrais faire part à la Chambre d'une question qui a été posée à une candidate. On lui a refusé sa citoyenneté parce qu'on lui avait demandé: comment vote-t-on? Elle avait dit que l'on cochait une case. On lui a refusé sa citoyenneté parce qu'elle aurait dû dire qu'on mettait un X.

• (1150)

Mme Maheu: Ce n'est pas vrai.

M. Harb: Je ne sais pas, monsieur le Président, il me semble que bien des gens mettent une coche d'autres un X, mais que les deux sont admis.

Une autre personne a été refusée pour avoir mal répondu à la question: où s'assoit la Reine? Cette personne avait innocemment répondu dans un fauteuil. Ce n'était pas cela puisqu'elle s'assoit sur le trône. Cette question et quelques autres lui ont valu un refus.

La personne a 63 ou 64 ans et elle n'a pas d'autres possibilités que de faire une nouvelle demande. Cinq ans plus tard, le même scénario se reproduira.

Je reconnais que j'ai contesté toutes ces demandes refusées et que j'ai eu la possibilité d'examiner les antécédents de ces personnes. J'ai découvert que ces gens ne savaient ni lire ni écrire non seulement en anglais ou en français, mais également dans leur langue maternelle, surtout ceux qui ont déjà plus de 55 ans. J'ai décidé de présenter leur cas à la Cour fédérale. Nous voici encore confrontés à un processus qui peut prendre jusqu'à un an à cause de l'accumulation de travail en retard.

Les ministres sont parfaitement au courant de ces difficultés et n'ont jamais rien fait pour les résoudre. Pour compliquer davantage la situation de tous ces gens au Canada, en 1990, 114 478 demandes de citoyenneté ont été faites, et je vous laisse le soin de deviner combien de juges nous avions. Nous avions 48 juges pour traiter toutes ces demandes. Cela représente à peu près 2 000 demandes par juge. C'est tout à fait injuste et il en sera ainsi tant qu'on ne se sera pas penché sur le système et qu'on n'aura pas réformé la Loi sur la citoyenneté.

Si je parle ainsi, c'est qu'un sondage Gallup a fait savoir que 30 p. 100 des Canadiens ne peuvent pas réussir le test de la citoyenneté.

Mme Maheu: Et des Canadiens nés à l'étranger.

M. Harb: Cela veut dire que près de un Canadien sur trois ne pourrait pas réussir l'examen de la citoyenneté.

Mme Maheu: Des Canadiens nés au Canada.

M. Harb: Des Canadiens nés au Canada. Je ne suis pas sûr si on compte les autochtones dans ce chiffre. Si ce n'est pas le cas, il faut le majorer de 10 p. 100.

De qui se moque-t-on? La version actuelle du test de la citoyenneté et de la loi ne répond pas au besoin et ne contribue pas à faire de meilleurs citoyens. Nous devons modifier la loi de façon à intégrer les gens au système et non pas à les faire fuir.

Les immigrants sont vraiment effrayés quand on leur dit qu'ils doivent comparaître devant un juge de la citoyenneté. Tout le monde sait que lorsqu'on comparaît devant un juge, on est soit coupable, soit innocent. C'est donc avec cette impression qu'ils se présentent pour faire une demande ou pour passer un test. Pour certaines de ces personnes qui sont âgées de plus de 60 ans et qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études, ce processus est très intimidant.

Je ne veux pas être celui qui critique toujours le ministère sans jamais faire de recommandations concrètes. Je vais énumérer ces recommandations très rapidement.

Nous devons reconnaître le problème de l'analphabétisme et faire en sorte que la Loi sur la citoyenneté en tienne compte. Nous devons veiller à ce que des cours sur la citoyenneté soient également accessibles à tous les demandeurs d'un bout à l'autre du pays.

Comme l'a proposé ma collègue, nous devons modifier la Loi sur la citoyenneté pour qu'elle reflète les réalités des années 1990. Nous devons veiller à ce que les juges de la citoyenneté soient parfaitement qualifiés et à ce que toutes les allusions aux juges dans les tribunaux aient aussi étaient examinées.

Nous devons consulter tous les paliers de gouvernement pour faire en sorte que nous ayons un système d'enseignement qui apprenne en fait aux gens en quoi consiste la citoyenneté.

Enfin, nous devons coordonner les efforts des commissions scolaires, des municipalités, des provinces et du gouvernement fédéral pour savoir ce que nous apprenons à ceux qui arrivent dans notre pays ainsi qu'à nos enfants en ce qui concerne la vraie citoyenneté canadienne.

Il y a beaucoup de travail à faire. Nous n'avons pas encore commencé et c'est une occasion pour que le ministre prenne rapidement des mesures à ce sujet.

• (1155)

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, moi aussi, je suis heureuse de prendre la parole sur la motion de la députée de Saint-Laurent—Cartierville, parce que j'approuve le principe de cette motion.

Au cours de la dernière année, notre gouvernement a annoncé son intention de présenter une nouvelle loi sur la citoyenneté dans le cadre d'une vaste entreprise pour accentuer la valeur de la citoyenneté canadienne. Le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté croit, pour reprendre le libellé de la motion, que la nouvelle loi devrait refléter la nature évolutive de la société canadienne et tenir compte de l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

La motion dont nous sommes saisis soulève des questions qui sont déjà un aspect important du mandat du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le ministère voit à ce qu'on tienne compte de la nature évolutive de la société canadienne.

Le gouvernement prend très au sérieux son engagement à l'égard de la diversité canadienne et des droits de la personne. Nous bâtissons un Canada où les institutions, les lois et le mode de vie des citoyens reflètent les valeurs de la société.

Quelles sont ces valeurs? On remarque notamment l'esprit de générosité et de compassion, la croyance dans l'égalité et la justice, une volonté d'utiliser la consultation et le dialogue pacifique ainsi que le respect de la diversité. La citoyenneté canadienne reflète ces valeurs. La citoyenneté canadienne sous-tend la promotion du sens de l'appartenance à la collectivité, de l'identité nationale et des objectifs communs. La citoyenneté canadienne sous-tend la volonté de bâtir un Canada où tout le monde se sente chez soi. La citoyenneté canadienne constitue une assurance que tout le monde participe à la préparation de notre avenir commun.

La citoyenneté canadienne devrait aussi englober une notion de responsabilité. L'un des députés a parlé de la responsabilité que les Canadiens estiment avoir à l'égard de la paix, de l'ordre et de la saine gestion publique, de la responsabilité qu'ils ont de veiller à ce que l'on encourage les vraies valeurs familiales, à ce que l'ordre public demeure la pierre angulaire de notre société, à ce que l'on aide les groupes moins favorisés, surtout les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants. À la responsabilité que nous avons, en tant que membres de la société, d'être productifs.

Être citoyen canadien, en fin de compte, c'est participer à part entière et de manière équitable à la vie de la collectivité. Nous avons déjà pris un engagement à l'égard de la diversité dans ce pays. Notre société multiculturelle et sa dualité linguistique reposent sur le respect mutuel. Le droit à la liberté d'expression, à la religion et à la culture est inscrit dans les lois et la Constitution du Canada.

Le Canada tire de plus en plus parti de cette diversité. Les nouveaux arrivants, qui sont les bienvenus au Canada, sont encouragés à participer à l'avenir de notre pays au même titre que tous les Canadiens. L'engagement du Canada à l'égard des droits de la personne est déjà bien établi. Le fait qu'on se soit battu pour avoir une Déclaration canadienne des droits et par la suite la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi sur le multiculturalisme, et le fait que l'on ait proposé des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne sont autant de facteurs qui montrent toute l'importance que les différents gouvernements du Canada, actuels et passés, accordent à la reconnaissance des droits de la personne.

Le gouvernement n'a cependant pas l'intention de se reposer sur ses lauriers. Nous sommes toujours vivement engagés à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

• (1200)

Nous avons une vision élargie de la citoyenneté canadienne qui met l'accent sur la participation, l'égalité des chances et la responsabilité de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, dont un Comité législatif a fait rapport sans amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Neuf propositions d'amendement sont inscrites au Feuilleton des Avis au nom du député de Cap-Breton Highlands—Canso en vue de l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

[*Français*]

Les motions nos 1, 2, 3, 4 et 5 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix comme il suit:

Le vote sur la motion no 1 vaudra pour les motions nos 2 et 4.

Le vote sur la motion no 3 vaudra pour la motion no 5.

[*Traduction*]

La motion no 6 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Français*]

Les motions nos 7 et 8 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion no 9 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions nos 1, 2, 3, 4 et 5 à la Chambre.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) propose:

Motion no 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant les lignes 27 à 30, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«rectement, les exportations canadiennes à l'étranger ainsi que la capacité du pays d'y participer».

Motion no 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant la ligne 34, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«peut:».

Motion no 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant la ligne 35, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*a*) à titre de sûreté pour l'octroi de prêts ou de garanties ou la prise en charge de dettes dans le cadre de la présente loi, acquérir et aliéner, par tout moyen, des».

Motion no 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant la ligne 37, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*b*) conclure, au profit de toute personne exploitant une entreprise au Canada,».

Motion no 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant les lignes 1 et 2, page 3.

—Monsieur le Président, avant de commencer à parler de la teneur du premier groupe d'amendements inscrits à mon nom, je me suis entretenu avec les partis. J'aimerais demander à la Chambre son consentement unanime pour modifier le libellé de la motion no 1. Je me demande si c'est le bon moment pour procéder à un tel changement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le député à modifier le libellé de la motion nº 1?

Des voix: D'accord.

M. LeBlanc: Je propose—à la suite d'un arrangement de dernière minute auquel j'essaierai d'être fidèle—que la version anglaise de l'article 4(1) du projet de loi modifiant le paragraphe 10(1) de la Loi sur l'expansion des exportations soit modifiée de façon à ce que ce paragraphe se lise comme suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant les lignes 27 et 28, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«rectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y».

• (1205)

J'aimerais qu'il soit officiellement pris note de cette modification et du fait qu'elle a reçu le consentement unanime de la Chambre. Ceci étant dit, permettez-moi d'expliquer brièvement pourquoi je présente ces amendements à ce projet de loi.

Tout d'abord, je me sens quelque peu mal à l'aise de proposer ces amendements à l'étape du rapport car ce travail aurait dû être fait en comité. Malheureusement, le rythme auquel est allé le comité pour traiter de ce projet de loi ne l'a pas permis.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence apprécierait que vous lui communiquiez votre amendement.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis un peu gêné d'introduire ces amendements à la Chambre car en réalité, c'est en comité qu'auraient dues être expliquées les raisons de ces amendements. Malheureusement, cette mesure législative a été introduite sans que les groupes touchés par les changements apportés au mandat de la Société pour l'expansion des exportations aient été consultés ainsi qu'ils auraient dû l'être.

On s'en est aperçu en comité, trop tard pour faire les changements à ce moment-là. D'aucuns se sont dits vraiment inquiets au sujet de l'idée d'étendre la portée et la nature du mandat confié à la Société pour l'expansion des exportations. Ce sont là les raisons à la base de cette série d'amendements que j'ai proposée pour examen à la Chambre.

Je tiens à ce que la Chambre comprenne bien que mon Parti et moi-même sommes en faveur d'étendre et d'actualiser les pouvoirs de la Société pour l'expansion des exportations et de fournir une aide aux exportateurs canadiens, aux milieux canadiens de l'exportation, afin de leur permettre de faire des affaires à l'étranger et de faciliter les exportations qui sont tellement importantes pour l'économie de notre pays et les emplois au Canada.

Nous appuyons sans réserve l'idée d'actualiser et d'étendre le mandat de la Société pour l'expansion des exportations. Nous nous rendons compte qu'étant donné le nouveau climat qui règne sur le marché financier mondial, il est nécessaire d'actualiser et d'étendre la loi portant création de la Société pour l'expansion des exportations, qui remonte à 1969, de sorte que la SEE puisse se lancer dans diverses formes d'appui financier. Il est maintenant évident qu'en cette ère de mondialisation des échanges commerciaux, cette mesure est nécessaire si nous voulons que nos exportateurs puissent vraiment être compétitifs sur le marché mondial.

Je répète donc que nous sommes en faveur du principe d'actualiser le mandat de la Société pour l'expansion des exportations. Je pense que les députés de tous les côtés de la Chambre conviendront que l'une des préoccupations exprimées devant le comité était légitime, sincère et réaliste: on constatait que la mesure soit non limitative et de vaste portée. Elle permettait donc, ce qui préoccupait certains des intéressés, à la Société pour l'expansion des exportations de participer à des activités non directement reliées au soutien des exportateurs et du commerce canadiens.

• (1210)

À cela s'ajoutait le fait que les règlements où s'exprimeraient les pouvoirs de la société n'avaient pas été fournis au comité ni au public intéressé, qu'ils n'avaient pas été spécifiés et que la mesure avait une si vaste portée.

Comme nous l'avons compris au comité, l'une des inquiétudes découlait du fait que la loi permettait à la Société pour l'expansion des exportations de participer à des activités non directement reliées, du moins en apparence, à la promotion des exportations canadiennes.

Il vaut la peine de signaler à la Chambre que, selon le comité, et je partage cette opinion, la loi devrait être plus précise à cet égard de manière à relier plus étroitement le mandat de la société à l'intérieur du cadre législatif à la promotion des exportations et des exportateurs canadiens et des emplois créés par les exportations canadiennes et les investissements à l'étranger.

Voilà l'objectif des amendements présentés ici. Je devrais ajouter que nous avons revu les amendements en collaboration avec la Société pour l'expansion des exportations et que cette dernière est d'accord avec les modifications proposées à la Chambre. En fait, elle nous a aidés à les rédiger.

Par conséquent, puisque je crois que tous les partis représentés à la Chambre veulent permettre à la Société pour l'expansion des exportations d'obtenir le mandat qu'il lui faut pour faciliter et promouvoir les exportations canadiennes, je tiens à faire savoir que selon la société, l'amendement à la motion nº 1 lui permettrait justement d'atteindre cet objectif tout en tenant compte de la nécessité d'exprimer très clairement qu'il s'agit ici d'exportations et d'exportateurs canadiens.

J'espère que cette introduction explique bien quels étaient les motifs et les buts qui ont inspiré ce groupe d'amendements.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Juste un mot pour déclarer que le nouveau libellé de la motion nº 1 présentée par l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso est recevable.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens seulement à remercier brièvement le député et son collègue qui ont collaboré avec le gouvernement afin de rédiger un amendement dont peuvent s'accommoder ceux qui ont des points de vue divergents sur la question et qui défendent des intérêts différents. Les amendements nos 1 et 2, proposés par mon collègue, sont jugés acceptables par le gouvernement.

Je voudrais faire remarquer une chose que tous les députés doivent savoir. À l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi a reçu l'appui des trois partis politiques. Comme le disait mon collègue, le comité a travaillé rapidement mais il l'a fait avec le consentement des trois partis et après que ces derniers en eurent discuté entre eux. C'est la raison pour laquelle la Chambre est maintenant saisie du projet de loi, qui vise à aider les exportateurs canadiens et à leur faciliter les choses. Je crois qu'il s'agit d'une mesure importante pour l'Association des exportateurs canadiens.

Lorsque l'association a comparu devant le comité, elle nous a fait savoir qu'elle tenait beaucoup à ce que le projet de loi soit adopté. Le gouvernement s'est lancé dans de longues consultations avant de présenter le projet de loi. Bien franchement, nous souhaitons tous, et sans doute aussi mes collègues des deux autres partis, que cet important secteur commercial favorise la croissance de l'économie canadienne.

• (1215)

C'est pour nous une chose importante, et il importe que la Société pour l'expansion des exportations ait, dans l'intérêt des entreprises et des exportateurs canadiens, une plus grande marge de manoeuvre ainsi que les pouvoirs que le projet de loi vise à lui conférer pour lui permettre d'atteindre cet objectif.

Pour l'instant, on ne parle que des motions nos 1 et 2. Les motions nos 3, 4 et 5 n'ont pas été présentées, n'est-ce pas, monsieur le Président? Je tiens à remercier mon collègue et a dire que le gouvernement juge les deux amendements acceptables.

M. Iain Angus (Thunder-Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens seulement à dire brièvement, au nom des députés de mon caucus, que nous approuvons les amendements proposées par le député de Cap-Breton-Highlands—Canso, et nous nous joignons à l'opposition officielle et au gouvernement pour féliciter la Société pour l'expansion des exportations pour le travail qu'elle accomplit.

M. McCreath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'avais demandé si les motions nos 3, 4 et 5 avaient été présentées et j'ai cru comprendre qu'elles ne l'avaient pas été, mais je me trompe peut-être. Les motions nos 3, 4 et 5 ont-elles été présentées? Dans l'affirmative, j'aurais une brève observation à faire à leur sujet. Le puis-je?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle au député qu'il a été décidé de regrouper les motions nos 1, 2, 3, 4 et 5 pour les fins du débat, et que le vote sur la motion nº 1 s'appliquera également aux autres motions. La discussion porte sur les motions nos 1, 2, 3, 4 et 5.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, si cela convient à la Chambre, je serais disposé à diviser ces motions en deux groupes et à réunir à cette fin les motions nos 1 et 2 d'une part et les motions nos 3, 4 et 5 d'autre part. Puis-je proposer cela aux fins du vote?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme la Présidence est le serviteur de la Chambre, s'il y a unanimité pour grouper les motions nos 1 et 2, le vote sur la motion nº 1 s'appliquant à la motion nº 2, et que par la suite, on étudie les trois autres motions, c'est-à-dire les motions nos 3, 4 et 5, le vote sur la motion nº 3 s'appliquant aux deux autres motions, je n'y vois pas d'objection.

[*Traduction*]

Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur les motions nos 1 et 2.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion no 1 est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): En conséquence, le vote s'applique également à la motion no 2.

Je vais maintenant soumettre à la Chambre les motions nos 3, 4 et 5 pour débat, car elles ont déjà été proposées.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, alors que je présente les motions nos 3, 4 et 5, permettez-moi simplement de dire ceci. Je le répète, ces trois amendements tendent à lier le mandat élargi de la Société pour l'expansion des exportations à la tâche qui lui revient essentiellement, à savoir soutenir et promouvoir les exportations canadiennes en offrant des services d'assurance financière, de location et autres à nos exportateurs et aux partenaires avec lesquels ils s'associent dans le monde entier pour avoir accès à d'autres marchés.

• (1220)

Si vous me permettez d'expliquer, la motion no 3 a pour objet de réunir deux alinéas de la nouvelle Loi sur l'expansion des exportations, les alinéas 10(1)*b*) et *d*) aux termes desquels la Société pour l'expansion des exportations peut acquérir et aliéner, par tout moyen, des droits sur des biens et céder à bail des biens, dans le cadre de sa mission qui consiste à soutenir les exportations et les exportateurs. C'est là la principale raison d'être de la motion no 3. Je le répète, cela va dans le sens des efforts déployés par les députés de ce côté-ci pour s'assurer que la loi aide la Société pour l'expansion des exportations à s'acquitter de son mandat.

La motion no 4, qui ajoute une phrase à l'alinéa 10(1)*b*), prévoit que toute personne—physique ou morale—aidée par la Société doit exploiter son entreprise au Canada. C'est ce qui est à la base de cet amendement qui va dans le sens de notre compréhension du mandat de la Société pour l'expansion des exportations.

En outre, la motion no 5 signifie que cette disposition deviendrait inutile, si les autres motions étaient acceptées.

Rien dans ces amendements ne tend à empêcher la Société pour l'expansion des exportations de prendre à bail ou de céder à bail certains biens. Ce n'est pas là notre intention et, selon nous, les amendements que nous proposons n'ont aucun effet à cet égard. Ils tendent à faciliter les activités de la Société pour l'expansion des exportations, tout en s'assurant dans la loi que ces activités visent d'abord et avant tout à favoriser les exportations canadiennes.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement les motions proposées par mon collègue, que le gouvernement ne peut accepter.

À notre avis, les motions nos 3, 4 et 5 élimineraient la flexibilité que la loi révisée doit conférer à la Société pour l'expansion des exportations dans le but de faciliter les efforts de mondialisation des entreprises canadiennes. Le gouvernement ne peut contrer l'effort d'une entreprise canadienne dans ce sens. C'est pourquoi il juge ces motions irrecevables.

Par exemple, la motion no 3 retirerait à la SEE la possibilité de recourir à des techniques de financement novatrices, notamment l'octroi de prêts pour appuyer les efforts commerciaux des entreprises canadiennes sur le plan international. En présentant le projet de loi C-118, nous voulions améliorer la capacité de la SEE d'offrir des solutions créatives aux problèmes commerciaux des entreprises canadiennes, et non restreindre ses possibilités.

Si la motion no 4 était adoptée, par exemple, la SEE ne pourrait pas faciliter les exportations financées ou effectuées par une personne n'exploitant pas une entreprise au Canada. Ainsi, si une entreprise canadienne recevait un financement pour une transaction internationale dont la source se trouve à l'extérieur du Canada, la SEE ne

pourrait offrir à cette source d'assurer la transaction. Or, le gouvernement ne voudrait pas que des entreprises canadiennes perdent des occasions de vente par suite de restrictions apportées à la Loi sur l'expansion des exportations. Voilà pourquoi le gouvernement juge irrecevables ces trois motions et nous les rejetterons.

• (1225)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée à la majorité. Le résultat de ce vote s'applique aussi aux motions nos 4 et 5.

(La motion nº 3 est rejetée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion nº 6.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en ajoutant immédiatement après la ligne 7, page 5, ce qui suit:

«(8) Sous réserve du paragraphe (9), le ministre publie dans la *Gazette du Canada*, au moins soixante jours avant la date envisagée pour son entrée en vigueur, tout règlement que le gouverneur en conseil se propose de prendre en vertu de la présente loi, étant entendu que tout intéressé doit avoir la possibilité de présenter des observations à ce sujet.

(9) Le ministre n'est pas tenu de publier le projet du règlement qui:

a) a été publié en application du paragraphe (8), qu'il ait ou non été modifié à la suite d'observations présentées par les intéressés;

b) n'apporte, à son avis, aucune modification de fond importante à la réglementation existante.

—Monsieur le Président, cette motion découle de la nécessité d'une plus grande consultation, relativement à tout changement au mandat législatif d'une société telle que la SEE, avec les autres intervenants touchés et avec lesquels cette société traite, notamment les banques, les compagnies d'assurance, les exportateurs et d'autres intéressés.

Il est devenu évident lors de l'étude de cette mesure législative qu'une telle consultation n'avait pas eu lieu, et il a été difficile pour nous d'évaluer adéquatement cette mesure en comité.

La motion nº 6 exige une consultation préalable à l'égard des règlements envisagés suite à toute modification législative, de sorte que lorsque la mesure législative est présentée au Parlement, la réglementation à l'appui soit en place, et le processus de consultation ait déjà eu lieu.

J'ajoute que cet amendement est conforme à la recommandation 7.6 du rapport récemment publié par le Sous-comité de la réglementation et de la compétitivité du Comité des finances, qui dit: «Il faudrait, lorsque possible, réunir les intervenants à l'étape de la définition des problèmes liés à l'élaboration des règlements, pour fixer les objectifs, établir les priorités et s'entendre sur les ressources qui doivent être consacrées à la réalisation de ces objectifs. Il faudrait aussi, au cours de ces consultations, discuter des procédures de mise en application qui devraient être adoptées.»

Je pense qu'un tel processus est important relativement à une mesure législative comme celle qui est à l'étude, et nous donnerions suite à la recommandation formulée dans le rapport en adoptant cet amendement au projet de loi C-118. J'espère que la Chambre sera d'accord avec moi.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le gouvernement croit en la transparence du processus d'élaboration de la politique, nous jugeons cette motion acceptable.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 6 est adoptée.)

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) propose:

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 5, en retranchant la ligne 13, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«moment être plus de dix fois supérieur à».

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 5, en retranchant la ligne 21, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«des emprunts, il est tenu compte des:».

• (1230)

—Monsieur le Président, nous avons décidé de retirer ces deux motions et j'ai l'appui de mon collègue, M. MacLaren, pour retirer les motions nºs 7 et 8, s'il est pertinent de le faire.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime afin que ces deux motions soient retirées?

Des voix: D'accord.

(Les motions nºs 7 et 8 sont retirées.)

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 8, en retranchant les lignes 30 à 39, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«25. (1) Sauf dans les cas d'interruption prévus par la présente loi, le droit de la Société d'exercer son activité commerciale prend fin soit le 31 mars de l'année postérieure de cinq ans à celle de l'entrée en vigueur du présent article si le Parlement siège au moins vingt jours durant le mois de mars de cette année, soit, si tel n'est pas le cas, le soixantième jour de séance du Parlement suivant cette date.

(2) Pour l'application du présent article, le Parlement est réputé siéger les jours où siège l'une ou l'autre de ses chambres.»

—Monsieur le Président, la motion nº 9 est en fait une disposition prévoyant le réexamen de la loi. Elle dit que le Parlement devrait revoir et approuver de nouveau la loi dans les cinq ans suivant son adoption.

Cet amendement est dicté par les considérations suivantes. Le nouveau mandat de la Société pour l'expansion des exportations, que nous appuyons de manière générale, est considérablement élargi. Comme il n'a pas pris connaissance du règlement d'application, le Parlement n'est pas à même de se prononcer sur la manière dont ce mandat sera rempli. Il nous semble important que le Parlement puisse évaluer le nouveau cadre à un moment opportun. Un délai de cinq ans semble convenir.

La révision est déjà prévue dans le texte initial du projet de loi, mais l'amendement proposé fera en sorte que le Parlement puisse approuver et prolonger le mandat accordé par le projet de loi à l'étude; si les circonstances évoluent au cours des cinq prochaines années, le Parlement du Canada pourra revoir la question de fond en comble.

Puisque le gouvernement, comme mon collègue l'a expliqué à l'instant, est soucieux d'assurer la transparence, il devrait se rendre à mon raisonnement, accepter cet amendement et accéder aux voeux de tous les députés qui veulent que le Parlement ait le pouvoir et la possibilité de revoir à un moment opportun des lois qui influent sur les intérêts vitaux du Canada.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue sait que la Société pour l'expansion des exportations fait rapport au Parlement chaque année en déposant son rapport annuel et son plan général. Il va sans dire que ses représentants peuvent être convoqués devant le comité à chaque occasion.

Néanmoins, comme l'argumentation du député est convaincante et que le gouvernement tient à la transparence, l'amendement et la motion sont jugés acceptables.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la réponse du gouvernement me surprend un peu parce que si on lit le projet de loi dans son libellé

actuel, on constate qu'il prévoit un examen officiel après cinq ans.

La motion du député ne fait allusion à aucun examen officiel, quel qu'il soit. Il s'agit essentiellement d'une mesure de temporisation en vertu de laquelle, à la fin de la cinquième année, en mars, certaines conditions seront remplies et la loi n'aura plus effet.

Nous avons une grande expérience à la Chambre des lois comportant une telle disposition. En ce qui concerne la Loi sur l'assurance-chômage, on nous demande à tous les mois de décembre d'adopter à toute vapeur, aux trois étapes en même temps, une loi prolongeant d'une autre année un aspect donné de la loi. Il n'y a pas d'examen approfondi ni de démarche raisonnable. Nous savons tout simplement que si nous ne le faisons pas bien des gens en souffriront.

• (1235)

Il est vrai que ce genre de projet de loi est très différent. La disposition d'examen obligatoire, n'est pas parfaite, à mon avis, et aurait pu être modifiée de façon à être plus efficace et à confier un plus grand rôle au Parlement. Cependant, si on la remplace par une simple mesure de temporisation, ce qui va sans doute arriver au bout des cinq ans, c'est que le gouvernement du jour, sous prétexte qu'il a d'autres chats à fouetter et que le processus législatif est long, va venir nous voir à la dernière minute et nous dire: «La Société pour l'expansion des exportations cessera d'exister si le Parlement n'adopte pas le projet de loi. Nous menons trop d'affaires de front et nous devons avoir ce projet de loi. Ne vous inquiétez pas, nous ferons une étude.

Il aurait mieux valu conserver le libellé présenté par le gouvernement dans le projet de loi initial et qui stipule:

> À la fin des cinq années suivant l'entrée en vigueur du présent article, le ministre est tenu de faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la présente loi en consultation avec le ministre des Finances.
>
> Le ministre présente un rapport de l'examen prévu au paragraphe (1) au Parlement dans l'année suivant la date à laquelle il a ordonné cet examen.

On aurait pu ajouter, comme la Chambre l'a fait il n'y a pas si longtemps dans le cas d'un projet de loi sur les transports, une disposition exigeant que ce rapport soit d'office renvoyé au comité permanent compétent. Ce dernier serait saisi d'office du rapport, l'étudierait pour ensuite faire rapport au Parlement sur l'opportunité de maintenir en vigueur la Loi sur l'expansion des exportations. Cela aurait été une meilleure façon de procéder.

L'autre chose qu'il faut garder à l'esprit, même si le gouvernement décide de tenir un examen interne au bout des cinq ans, c'est que ceux chargés de l'application de la loi s'intéresseront non pas à faire un examen légitime de la loi mais plutôt à maintenir la loi afin de garder leurs emplois, si je puis m'exprimer ainsi.

En somme, je suis contre cet amendement parce que je pense qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Société pour l'expansion des exportations et qu'il va empêcher le gouvernement aussi bien que la Chambre des communes de faire un examen légitime de ce très important élément de l'économie canadienne.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je serai bref.

Je suis, bien sûr, en faveur de la motion de mon collègue. Je crois que le député du Nouveau Parti démocratique exagère. Je pense qu'il nous incombe d'examiner chaque année le rapport annuel de la Société pour l'expansion des exportations. Si nous avions l'impression que son mandat ne répond pas à nos attentes, à ce dont nous avons convenu à la Chambre, nous aurions alors tout le temps qu'il faut pour rajuster le tir.

En fait, rien ne nous empêche de renvoyer immédiatement le projet de loi au comité et de le remettre ensuite à notre menu législatif.

Nous comptons beaucoup sur le soutien, les compétences et le savoir-faire que la Société pour l'expansion des exportations met à notre disposition. Si nous avions le sentiment que nos objectifs n'étaient pas atteints, rien ne nous empêcherait de ramener le projet de loi à la Chambre dès que le comité aura présenté son rapport.

Une chose m'inquiète au sujet de ce projet de loi, comme je l'ai mentionné lorsqu'il a été lu pour la première fois, et je suis certain que les députés s'en souviennent.

Mon inquiétude n'a rien à voir avec la Société pour l'expansion des exportations proprement dite, mais plutôt avec la petite entreprise. Je constate que beaucoup de petits entrepreneurs au Canada ne connaissent pour ainsi dire pas la Société pour l'expansion des exportations.

Nous ne cessons de répéter à la Chambre ces derniers mois que nos plus grandes espérances en matière de création d'emplois résident dans la petite entreprise et dans nos exportations.

• (1240)

Il me semble qu'il y aurait lieu de sensibiliser la Société d'expansion des exportations à la nécessité de se faire connaître d'un plus grand nombre de petites entreprises canadiennes afin d'élargir son portefeuille.

En conclusion, je crois que la motion de mon collègue contribue amplement à faire de cette mesure une bonne mesure législative.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, j'ai suivi le bref débat sur la motion nº 9. J'ai écouté avec une attention toute particulière l'intervention du député néo–démocrate. Je ne vois pas ce qu'il y a de contradictoire dans son approche ou dans la motion nº 9.

Mon collègue de Broadview—Greenwood a déjà expliqué qu'il sera possible d'examiner chaque année les activités de la Société pour l'expansion des exportations. Il est possible que cet examen se fasse plus qu'une fois l'an si un comité parlementaire le juge utile.

Nous pouvons déjà examiner les activités de la Société et nous le pourrons encore après l'adoption du projet de loi. Le pouvoir d'examen donne aux Canadiens, qui sont les actionnaires ultimes de cette société, la possibilité de s'assurer qu'elle fonctionne selon les principes que nous voulons tous voir appliquer.

La motion nº 9 ajoute une possibilité d'examen approfondi des activités de la Société pour l'expansion des exportations. Elle prévoit l'évaluation de son mandat en fonction de l'évolution du contexte. Aujourd'hui, dans le monde, peu de secteurs sont aussi dynamiques que le secteur du commerce et la SEE, en collaborant étroitement avec le secteur privé, bien sûr, peut faire en sorte que le Canada joue un rôle majeur dans le commerce international. Ce rôle pourrait être renforcé par l'adoption de la motion nº 9, puisque des dispositions prévoient déjà des examens annuels.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 9 est adoptée.)

L'hon. John McDermid (au nom du ministre du Commerce extérieur) propose que le projet de loi, tel que modifié, soit agrée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand lirons–nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. McDermid (au nom du ministre du Commerce extérieur) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je veux intervenir très brièvement. Je tiens à remercier tous les députés pour leur coopération dans l'étude de cet important projet de loi.

Il serait intéressant que les députés se reportent au moment où le ministre a présenté le projet de loi. Je relisais ce qu'il avait alors déclaré:

> Les entreprises canadiennes savent qu'il leur faut réussir sur la scène internationale pour demeurer compétitives et pour continuer d'offrir aux Canadiens des emplois bien rémunérés.
>
> Les exportations et les investissements internationaux ont soutenu notre économie pendant une dure récession. La capacité des entreprises canadiennes de s'affirmer sur les marchés internationaux aura une influence directe sur notre prospérité dans l'avenir.

• (1245)

Ce sont là quelques–unes des déclarations faites par le ministre.

Je crois qu'il importe de savoir que l'objectif du projet de loi est d'aider la Société pour l'expansion des exportations à mieux servir les exportateurs canadiens. Je crois qu'il n'est pas inutile de répéter que le projet de loi a été présenté parce qu'il est dans l'intérêt de tous les Canadiens de faciliter les exportations qui stimulent l'emploi et la croissance économique au Canada. Les modifications prévues dans le projet de loi élargiront la gamme des services d'assurance et des services de soutien financier offerts aux entrepreneurs canadiens pour les aider à mener leurs projets outre–mer. Ces modifications répondent directement à des demandes adressées au gouvernement et à la Société pour l'expansion des exportations. Je pense que nous étudions aujourd'hui une mesure législative importante.

Ces modifications font partie intégrante du plan économique global du gouvernement visant à aider les entreprises canadiennes à demeurer concurrentielles sur les marchés internationaux et à assurer la prospérité future du Canada grâce à la création et au maintien d'emplois bien rémunérés.

Les exportations sont le moteur de la croissance de l'économie canadienne, et plus de 1 million d'emplois au Canada dépendent du commerce extérieur. En 1992, environ 328 000 emplois ont été créés ou maintenus par les exportateurs canadiens grâce aux services de la SEE. D'après les chiffres de janvier 1993, les exportations canadiennes continuent d'augmenter à un rythme soutenu; on pouvait en effet observer une hausse de plus de 18 p. 100 par rapport au même mois l'an dernier.

Nous faisons des progrès. Même si nous avons tous traversé une période difficile à cause de la récession, le Canada s'en est bien tiré en grande partie grâce à la force de son secteur des exportations et à l'appui ferme du gouvernement à l'égard des exportateurs.

Il est essentiel que les organismes qui appuient les exportations, y compris la Société pour l'expansion des exportations, soient en mesure de continuer à offrir les services dont les entreprises canadiennes ont besoin pour être concurrentielles dans l'économie mondiale.

Les modifications proposées donneront des chances égales aux exportateurs canadiens qui font concurrence aux entreprises situées dans des pays qui ont déjà élargi leur capacité d'offrir à ces entreprises des services financiers et des garanties. Elles contribueront à améliorer la qualité du soutien en matière de gestion des risques dont bénéficient les entreprises canadiennes qui sont actives à l'étranger et permettront à la SEE d'offrir des services qui encourageront les petites et moyennes entreprises canadiennes à exporter.

Ce projet de loi représente une vraie victoire pour les exportateurs de notre pays et pour l'ensemble des Canadiens. J'encourage tous les députés à l'appuyer.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans le débat d'aujourd'hui pour dire encore une fois que nous appuyons le mandat révisé de la Société pour l'expansion des exportations.

Nous espérons que la mesure législative que la Chambre s'apprête à adopter fournira à la SEE et aux autres intervenants du milieu financier canadien l'appui dont ils ont besoin pour aider nos exportateurs canadiens à devenir pleinement concurrentiels sur le nouveau marché mondial.

Les députés ne sont pas sans savoir que, dans le cadre de la mondialisation de l'économie, le commerce et les finances sont de plus en plus liés et les services financiers contribuent tout autant au succès des exportateurs canadiens sur le marché international que le prix et la qualité des produits exportés.

Bien des choses ont changé depuis la création de la Société pour l'expansion des exportations en 1969. Le projet de loi veut tenir compte de l'évolution et surtout des changements touchant au financement international et aux instruments utilisés, comme l'assurance, la réassurance, les garanties, les prêts et la multitude d'appuis financiers, dont on n'entendait pas tellement parler il y a 20 ans, mais qu'on veut mettre à la disposition de la Société pour l'expansion des exportations.

• (1250)

Permettez-moi de faire une mise en garde, comme je le fais dans quelques-uns des amendements que j'ai proposés et qui cherchent, en un sens, à obliger le Parlement et les parlementaires à prêter davantage attention, au cours des prochaines années, aux responsabilités, au rôle et aux activités de la Société.

Nous savons tous que le monde et l'économie mondiale évoluent à un rythme effréné. Notre capacité, en tant que législateurs, de réagir aux changements se trouve réduite par l'énorme complexité des opérations qui sont effectuées.

Par ailleurs, la Chambre des communes a tenu, ces dernières années, des débats animés sur des questions commerciales qui étaient auparavant réservées aux spécialistes, mais qui revêtent désormais beaucoup d'importance pour les simples citoyens. Le Canadien de la rue, le profane, sait que les exportations et, partant, le financement, l'assurance et le soutien accordés ou non aux exportations ont une incidence sur les emplois de tous les Canadiens.

Au Canada, il faut arriver à faire que collaborent le plus possible ensemble tous les intervenants, soit ceux du secteur public dont l'importante Société pour l'expansion des exportations, mais aussi ceux du secteur privé dont principalement les banques, les compagnies d'assurance, les associations d'exportateurs, les exportateurs eux-mêmes, les sociétés de fiducie et les entreprises commerciales qui font des affaires sur les marchés internationaux, les Bourses et toute une gamme d'établissements qui se consacrent au soutien et au service des exportations canadiennes.

Il faut que les activités de la Société pour l'expansion des exportations, qui s'est vu confier par le gouvernement fédéral le mandat et, en un sens, l'honneur de promouvoir les exportations canadiennes, s'harmonisent avec celles des autres établissements, sociétés et entreprises qui servent la collectivité internationale, au lieu de les concurrencer.

Voilà pourquoi, compte tenu de l'expansion de ce projet de loi et du fait que le règlement n'a pas encore été entièrement révélé à la Chambre, nous nous sommes permis d'accorder ces nouveaux pouvoirs à la Société pour l'expansion des exportations. Il faut appuyer celle-ci dans la modernisation des instruments dont elle a besoin pour mener à bien ses activités. Toutefois, assurons-nous, en tant que Parlement et compte tenu de la situation du commerce à l'heure actuelle, que, d'accord avec la Chambre des communes, avec le Parlement, avec le gouvernement fédéral et avec tous les députés fédéraux, la société favorise bel et bien les exportations et la création d'emplois dans ce secteur.

Comme l'a signalé mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, il faut nous assurer que la SEE appuie les petites entreprises, qu'elle favorise le travail des petites entreprises et qu'elle collabore avec les banques et avec les autres entreprises à la promotion des exportations et de la compétitivité du Canada au lieu de travailler en vase clos, si je puis dire. Tel est l'avertissement que nous avons voulu servir ici à la Chambre à l'égard de ce projet de loi.

Nous tenons à dire que nous appuyons les activités de la SEE et le rôle vital qu'elle joue dans le présent contexte de la mondialisation des marchés. En même temps, nous voulons nous assurer qu'elle remplit ce mandat très important au service des exportations canadiennes et avec la collaboration du secteur privé de notre pays, sous la surveillance étroite du Parlement canadien. Ce sont là des choses qui doivent être dites avant la fin du débat sur cet important projet de loi que, je le répète, nous appuyons.

• (1255)

M. Iain Angus (Thunber Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole au nom de mon collègue, le député de Mackenzie, qui a piloté l'étude de ce projet de loi en comité et au moment de la deuxième lecture, mais qui ne peut malheureusement pas être présent aujourd'hui.

Je veux simplement expliquer brièvement pourquoi nous appuyons très clairement ce projet de loi qui confère de nouveaux pouvoirs à la Société pour l'expansion des exportations. J'estime que c'est très utile. Les sociétés d'État ne peuvent fonctionner lorsqu'elles n'ont pas suffisamment de latitude; or, toutes les modifications proposées aideront la société à s'acquitter de son travail, c'est-à-dire à faciliter l'exportation de nos produits dans le monde entier.

Les dispositions proposées dans le projet de loi conféreront à la société de nouveaux pouvoirs qui lui permettront d'être à la hauteur de la concurrence et des nouvelles pratiques qui se sont établies depuis sa création en 1944. Bien des pratiques ont changé et beaucoup de nos concurrents étrangers ont des droits et des privilèges dont ne bénéficient plus les exportateurs canadiens pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas modifié nos pratiques, nos lois et nos règlements pour les rendre comparables à ceux que doivent respecter les commerçants étrangers.

Par exemple, j'ai cru comprendre, en lisant le projet de loi, que celui-ci permettrait à la Société pour l'expansion des exportations de prendre une participation dans certains projets, ce qui lui permettrait de jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser les investisseurs, les banques et les autres établissements de crédit et faciliter ainsi le financement des projets de grande envergure.

Parfois, la capacité pour la société de devenir actionnaire minoritaire dans un projet donne plus de crédibilité au projet, ce qui a pour effet d'attirer d'autres investisseurs légitimes. En fait, quand on est actionnaire, on surveille de plus près l'utilisation qui est faite de son argent, de sa marge de crédit ou de ses assurances.

Comme les projets sont de plus en plus importants et qu'ils s'échelonnent sur des périodes de plus en plus longues, il devient nécessaire pour la Société d'expansion des exportations de participer aux projets pendant de nombreuses années, et certains des changements proposés dans cette mesure législative semblent faciliter cette participation à long terme.

Par ailleurs, bien des gens qui veulent faire affaire avec la Société pour l'expansion des exportations se plaignent de ce qu'il leur faut établir une multitude de contrats d'exportation avec différents pays et des contrats distincts pour les ventes au Canada et celles à l'étranger. Ainsi un fabricant de textiles qui exporte une partie de sa production doit tenir deux séries de comptes, une pour ses exportations et une pour ses ventes au Canada. L'entreprise de bois d'oeuvre qui fait des affaires au Canada et à l'étranger se réjouira de pouvoir avoir un seul contrat pour les deux.

Cela a aussi pour effet, en répartissant les risques, de rendre la Société pour l'expansion des exportations moins vulnérable à l'effondrement soudain d'un pays étranger ou d'une devise étrangère.

Beaucoup de nos concurrents offrent maintenant à leurs exportateurs un crédit de préfinancement à long terme, ce qui veut dire que, dans ces pays, les frais de développement sont financés par l'État. Les modifications proposées permettraient à la Société pour l'expansion des exportations d'offrir ce genre de service aussi, initiative louable de la part du gouvernement et de la société.

Pour pouvoir faire des affaires à long terme, la société sera même appelée à participer à la planification et à toutes les autres étapes préparatoires d'un projet visant à accroître les exportations vers d'autres régions.

De plus, certains changements autoriseraient ou faciliteraient apparemment les ventes à l'exportation grâce à des dispositions de location selon lesquelles la SEE pourrait offrir un crédit-bail ou participer directement au capital en finançant des baux. Tout un éventail de partenariats pourrait ainsi se constituer.

Ces propositions offrent la souplesse dont nos concurrents semblent profiter et devraient aider un peu à établir l'infrastructure dont nos exportateurs ont besoin pour financer et assurer leurs ventes à l'exportation.

L'exportation a toujours tenu une place extrêmement importante dans notre pays. Ce fut le cas de nos toutes premières activités économiques, à l'époque où nos exportions des fourrures en Europe, jusqu'au jour où nous avons ajouté le bois d'oeuvre, puis le blé, pour finir par exporter une vaste gamme de produits de base, de produits finis et de services. Le rôle qui incombe à la Société pour l'expansion des exportations peut être très important.

Je suis heureux d'appuyer l'adoption de ce projet de loi aujourd'hui. Je sais que nos collègues de l'autre endroit l'étudieront avec célérité, nous permettant ainsi de modifier les activités de la Société pour l'expansion des exportations.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-118. Comme je l'ai déjà dit, j'appuie entièrement le projet de loi.

• (1300)

Deux ou trois de mes collègues m'ont demandé au début de la journée si j'avais joué au golf ou si j'avais fait de la bicyclette au cours de la fin de semaine. J'ai plutôt assisté à des funérailles. La cérémonie s'est déroulée en plein air, le long du Golden Mile à Scarborough, à Toronto. On enterrait l'élément le plus productif et le plus rentable de l'empire de General Motors, c'est-à-dire l'usine de fourgonnettes de Scarborough. Les Travailleurs canadiens de l'automobile avaient organisé des funérailles samedi, et cette usine est située tout près de ma circonscription. Les hommes et les femmes qui travaillent à cette usine viennent d'un peu partout dans notre ville.

Cette usine exportait 90 p. 100 de ses produits, non seulement aux quatres coins de l'Amérique du Nord, mais aussi dans différentes parties du monde. C'est une usine qui, au cours des 10 dernières années, a apporté une contribution de 2,2 milliards de dollars au bilan de General Motors.

Mon collègue de Brampton s'est demandé, avec raison, ce que cela avait à voir avec la SEE. Mais cela a tout à voir avec la SEE, car si nous voulons revitaliser nos exportations, notre secteur de la petite et moyenne entreprise, nous devrons assurer un bien meilleur soutien que nous ne l'avons fait à des usines comme celle des fourgonnettes de Scarborough.

M. McDermid: Qu'aurions-nous dû faire?

M. Mills: Je puis honnêtement répondre au député de Brampton, qui est le ministre chargé de la Privatisation, que je n'interviens pas ici aujourd'hui pour proposer une solution magique, et je l'avoue bien franchement. Mais je dois dire que lorsque 3 500 personnes perdent directement leur emploi et que cela peut se répercuter sur 10 000 à 15 000 autres personnes dans la région où l'on habite, il y a de quoi ébranler la confiance dans l'économie de la région que le député et moi représentons à la Chambre.

Je sais que c'est un problème très difficile pour le gouvernement. Il est déjà dommage de voir fermer des usines qui ne sont pas rentables, mais quand on voit fermer une usine qui a apporté une contribution de 2,2 milliards de dollars au bilan de General Motors, comment cela ne peut-il pas ébranler notre confiance? Il s'agit d'une usine dont la productivité et la qualité des produits lui ont mérité de nombreuses distinctions. Voilà soudain que cette excellente usine qui exportait. . .

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Cela ne me réjouit pas davantage que le député, mais cela n'a vraiment rien à voir avec la Société pour l'expansion des exportations. Il s'agit d'une décision administrative de la part de General Motors.

La société Ford vient de décider pour sa part d'investir des milliards de dollars dans une usine canadienne et a embauché 1 100 travailleurs de plus. Ce sont des choses qui arrivent. General Motors a entrepris une opération de rationalisation qui a fait disparaître 20 000 emplois partout dans le monde, pas seulement au Canada. Cela n'a rien à voir avec la Société pour l'expansion des exportations, et je prierais le député de s'en tenir à l'objet du projet de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est la règle la plus difficile en droit parlementaire que d'appliquer la règle de la pertinence. Encore une fois, j'en appelle à la collaboration des honorables députés des deux côtés de la Chambre. Je sais que l'honorable député a parlé de funérailles, mais il a également parlé d'une usine de Scarborough de son comté. Alors je l'inviterais à être plus strict quant à la pertinence du débat.

• (1305)

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, il est intéressant de voir le député de Brampton, le ministre responsable de la Privatisation, parler de Ford. Je suis très heureux que Ford augmente ses effectifs de 1 000 ou 1 500 personnes, mais cela ne compense pas la perte de 3 500 emplois, sans parler des retombées, chez GM.

En tant qu'opposition loyale et constructive de Sa Majesté, nous ne pouvons pas laisser passer cela sans susciter la moindre discussion ou le moindre débat à la Chambre des communes.

Je vous le demande, monsieur le Président: qu'est-ce que cela a à voir avec le projet de loi? Cela a tout à voir avec le projet de loi.

M. McDermid: Cela n'a rien à voir avec le projet de loi.

M. Mills: Le député de Brampton dit que cela n'a rien à voir avec le projet de loi.

C'est là où le gouvernement dit non au processus créatif. Le rôle de la Société pour l'expansion des exportations consiste notamment à encourager et à soutenir nos exportations en élaborant des programmes.

Il n'y a rien de mal à signaler à la Chambre des communes que nous avons, en plein coeur de Toronto, 3 500 ouvriers très qualifiés qui aspirent à la créativité qu'offre une société pour l'expansion des exportations. Ils veulent voir si la Société pour l'expansion des exportations, compte tenu de sa réputation et du fait qu'elle a accès à bien des gens dans le monde, ne pourrait pas attirer quelqu'un à l'usine pour relancer celle-ci.

Je n'ai pas honte de faire ressortir les atouts et le bilan de la Société pour l'expansion des exportations pour que celle-ci fasse quelque chose.

General Motors n'avait pas la créativité ou les moyens nécessaires pour maintenir cette usine en activité. Le gouvernement n'a pas pour mission de venir en aide à ceux qui bénéficient d'une situation favorable. Nous ne sommes pas là pour nous pencher sur la situation des sociétés où tout va à merveille. Notre rôle, en tant que représentants de la population au gouvernement, consiste à venir en aide aux gens défavorisés de nos collectivités et de nos villes. Quelque 20 000 emplois directs et indirects, c'est beaucoup!

Je ne crois pas que nous ayons tort de compter sur la compétence de la Société pour l'expansion des exportations pour trouver quelqu'un qui puisse redonner du travail à cette main-d'oeuvre qualifiée. C'est pourquoi cette usine de Scarborough a quelque chose à voir avec la Société pour l'expansion des exportations.

En 1981, lorsque l'usine Motorola, dans le quartier Steeles et Woodbine de Toronto, était sur le point de fermer ses portes, c'est grâce à la Société pour l'expansion des exportations et à son appui qu'on a pu réaliser la production en exclusivité mondiale de certains articles tout à fait nouveaux. Cela a aidé l'usine Motorola à continuer ses activités. La Société pour l'expansion des exportations a aidé à trouver, à créer et à installer un soutien financier et elle a fait beaucoup pour que l'usine Motorola reste ouverte et productive et pour qu'elle ait une exclusivité mondiale.

Je dis aux députés que j'espère que la Société pour l'expansion des exportations pourrait utiliser les mêmes compétences et les mêmes ressources pour trouver ou peut-être proposer des idées qui permettraient de remettre ces gens au travail.

Je sais que l'industrie automobile est actuellement un secteur de concurrence acharnée, mais c'était un des piliers de notre industrie de fabrication à Toronto. C'était l'un des secteurs de notre économie sur lequel nous pouvions toujours compter, mais actuellement nous traversons une période très difficile.

Quand le député propose de ne pas parler de l'usine de camions de Scarborough alors qu'elle va fermer jeudi prochain et que l'on discute de la Société pour l'expansion des exportations, je trouve que c'est d'une actualité un peu trop brûlante.

Cependant, pour en revenir à la Société pour l'expansion des exportations, il y a autre chose, à mon avis, dont nous devons discuter dans ce projet de loi. Je pense qu'il y a très peu de petites entreprises dans notre pays qui comprennent pleinement en quoi consiste cette société. Le député en conviendrait-il? Il s'agit de savoir qui est responsable. Nous sommes arrivés à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Je peux dire que le gouvernement s'est finalement rendu compte qu'il y a très peu de mesures économiques qu'il a adoptées dans notre pays qui soient efficaces.

• (1310)

Il s'est aussi rendu compte que les Canadiens ne vont pas être dupés pour la troisième fois. Le gouvernement a le taux le plus élevé de chômage, d'assistés sociaux et de fermeture d'usines de fabrication. Il est vraiment incroyable que les ministériels se croisent les bras ici aujourd'hui alors que nous essayons de nous montrer créatifs et constructifs au sujet de la Société pour l'expansion des exportations et qu'il s'agit de la vie de 20 000 habitants des villes de Toronto et de Scarborough qu'on appelait autrefois le Golden Mile de la fabrication et de la production.

On continue à l'appeler ainsi sous le gouvernement actuel, mais c'est à tort, car il est très triste de voir la fermeture de l'usine General Motors la plus productive de toutes, comme en témoigne le passage suivant d'une lettre que M. Rich Flaming, président de la section syndicale 303 des Canadian Auto Workers, a écrit récemment. Il dit:

> General Motors a déclaré de son propre aveu que «l'usine de camions de Scarborough a été l'usine d'assemblage la plus rentable du monde, sans aucune exception!» Les travailleurs travaillaient deux postes, six jours par semaine, pendant toutes les années d'exploitation, jusqu'à maintenant.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je rappelle au député que le débat porte sur le projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations. J'apprécie sa collaboration.

M. Mills: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président. Je dois m'en tenir au projet de loi C-118; je suis d'accord avec vous. Il est cependant pénible de voir près de 20 000 personnes perdre leur emploi. Ce n'est tout simplement pas acceptable.

Parlons du projet de loi comme tel. Compte tenu des nouveaux pouvoirs sur le point d'être conférés à la Société pour l'expansion des exportations, nous devons soutenir davantage les petites entreprises. À l'étape de la première lecture du projet de loi et pendant l'étude de ses modifications, j'ai dit que je souscrivais entièrement à la Société pour l'expansion des exportations. Je l'ai déjà dit à la Chambre des communes et je le répète. J'estime que son président, Paul L'Abbé, fait un excellent travail avec cet organisme.

Mais je dois vous dire que si ce projet de loi ne fait pas une place au secteur de la petite entreprise, si on ne lance pas une campagne vigoureuse pour tenter d'amener les petites entreprises à participer aux activités de la Société pour l'expansion des exportations, alors, en tant que député, je serai très mécontent.

J'espère que d'ici à septembre, le gouvernement utilisera ses pouvoirs pour inciter la Société pour l'expansion des exportations à expliquer au secteur de la petite entreprise en quoi cette société consiste. Si cela se produit, nous contribuerons beaucoup à créer des emplois.

Je voudrais aussi dire une dernière chose au gouvernement. Qu'il ne craigne pas de faire appel à la créativité des fonctionnaires qui travaillent pour la Société pour l'expansion des exportations afin qu'ils nous aident à remettre sur pied quelques-unes des usines qui ont fermé leurs portes, car les conservateurs, en face, n'ont plus d'idées créatives pour aider ces usines.

Nous ne pouvons tout simplement pas feindre d'ignorer les travailleurs qui perdent leur emploi. Que le gouvernement demande à la Société pour l'expansion des exportations de trouver des gens qui désirent investir dans des coentreprises. Qu'il s'adresse à différentes personnes qui viennent au Canada et qui pourraient acheter une usine possédant les installations nécessaires. Qu'il voie si nous ne pourrions pas utiliser les points forts de ces fonctionnaires pour redonner du travail aux chômeurs.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

• (1315)

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Initiatives ministérielles

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (pour le ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de dire quelques mots du projet de loi C-109 et je vais essayer de me cantonner strictement au contenu du projet de loi.

C'est une mesure législative importante traitant de la surveillance électronique et de l'interception des communications radiotéléphoniques. Le respect de la vie privée est le thème fondamental de cette mesure et il est vu sous deux aspects distincts.

Tout d'abord, nous avons le droit de ne pas être importunés. C'est ce qui justifie les modifications apportées aux contrôles imposés aux agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions, à savoir l'enquête criminelle et la protection de soi et d'autrui. Deuxièmement, nous avons le droit de garder des choses secrètes. Les changements relatifs au téléphone cellulaire visent à protéger les communications privées des oreilles indiscrètes.

Je voudrais aussi mentionner deux objectifs importants de cette mesure qui touche les enquêtes et les poursuites en cas d'infraction. Le premier vise à établir un cadre juridique permettant aux tribunaux d'exercer leur responsabilité qui consiste à réglementer les activités des agents de l'État dans l'application de la loi, lorsque ces activités entrent en conflit avec le droit des Canadiens à la vie privée.

Le deuxième objectif est d'améliorer l'efficacité du processus d'enquête et de jugement lorsque l'information a été acquise par l'utilisation de moyens de surveillance électronique sophistiqués.

Le projet de loi C-109 modifie les parties VI et XVI du Code criminel de façon à mettre en oeuvre les récentes décisions de la Cour suprême du Canada. La plupart des modifications sont destinées à protéger la vie privée des Canadiens lorsque leurs communications privées deviennent d'un intérêt critique pour l'État. D'autres sont axées sur des aspects de la procédure qui touchent la question de la preuve.

Cette mesure législative comporte aussi un certain nombre d'autres changements. L'un des plus importants vise à rationaliser le système de preuve et de procédure applicable aux preuves recueillies au moyen de la surveillance électronique.

Ce projet de loi porte aussi sur la protection des communications privées par téléphone cellulaire et confirme le droit des Canadiens à la protection de leur vie privée. Ceci est important à la veille du boom des communications radiotéléphoniques.

Ce projet de loi revoit la définition de l'expression «communication privée» de façon à l'étendre aux communications radiotéléphoniques brouillées, afin de décourager la mise au point d'appareils de désembrouillage. Cela facilitera aussi les poursuites contre les personnes accusées d'avoir intercepté de telles communications chiffrées.

Les ondes n'ayant pas de frontières, le projet de loi demande que les communications privées soient inscrites dans la partie VI du Code criminel.

Par ailleurs, le projet de loi assure une protection contre la divulgation ou l'utilisation des communications par téléphone cellulaire à des fins malicieuses ou de gain, qu'il s'agisse de communications en clair ou non. Il interdit l'utilisation ou la divulgation des communications radiotéléphoniques interceptées et établit le droit d'intenter une action civile qui permettrait notamment à un tribunal de rendre une ordonnance afin de prévenir l'utilisation ou la divulgation sans consentement des communications radiotéléphoniques.

Certains estiment que ce projet de loi légalise l'écoute des communications par téléphone cellulaire au moyen d'un récepteur à balayage ordinaire. Ce n'est pas vrai. La loi actuelle peut très bien régir l'interception d'une conversation téléphonique, même par téléphone cellulaire. Cela dépend des circonstances. En fait, ces changements permettent de s'assurer que, dans certaines circonstances, les communications de ce genre sont bien protégées, même si elles ne sont pas visées par la loi actuelle.

Pour terminer, j'invite vivement la Chambre à appuyer cette importante mesure législative. Les organes canadiens chargés de veiller à l'application des lois sont impatients de la voir adoptée. Outre cela, cette mesure est importante car elle permettra de mieux préserver le caractère privé des communications téléphoniques des Canadiens et de protéger ceux-ci contre les éléments criminels.

• (1320)

Il incombe de toute évidence au Parlement de veiller à ce que le système fonctionne de façon efficiente, efficace et conforme aux exigences de la Charte. C'est ce que vise ce projet de loi.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Merci, monsieur le Président. Je remercie aussi les députés d'en face pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé.

Je dois dire que j'ai des réserves à propos de cette mesure législative. Je crois que, à plusieurs égards, l'objet de la mesure est valable et que celle-ci apporte en fait des changements constructifs. Je crois néanmoins que certains de ses éléments causeront un tort considérable et qu'ils vont vraiment à l'encontre de ce que nous souhaitons réaliser dans notre pays.

Le secrétaire parlementaire a parlé de la confidentialité des appels en faisant valoir qu'il était possible d'intercepter des conversations entre deux personnes utilisant des téléphones cellulaires ou des téléphones sans fil, qui sont aussi vulnérables. Il nous a dit que le gouvernement cherchait à assurer une plus grande confidentialité. Il présente un projet de loi sur la confidentialité, là où l'on ne peut pas, raisonnablement, s'attendre à ce que ce soit possible.

Pourtant, là où la mesure porte sur l'utilisation, par la police et les autorités, de dispositifs d'écoute électronique, c'est exactement l'inverse qui s'est passé. Cette mesure législative tient donc de la schizophrénie. Le gouvernement cherche à faire respecter le droit au respect des conversations privées au moyen de téléphones cellulaires, mais ce droit risque d'être gravement lésé en ce qui a trait à l'écoute électronique.

Je tiens à faire valoir que ce projet de loi traite de deux sujets: l'utilisation de méthodes d'écoute électronique par la police et la protection des communications radiotéléphoniques et des conversations par téléphone cellulaire. On nous propose donc deux normes différentes pour deux parties différentes du projet de loi.

Pour bien faire comprendre l'inquiétude que suscite pour moi la question de la confidentialité, je veux citer nul autre que le juge La Forest, qui a déclaré, dans un jugement récent de la Cour suprême: «Une société qui exposerait ses citoyens à faire l'objet d'une écoute électronique permanente, au gré des désirs de l'État, de façon que tout ce qu'ils disent risque d'être enregistré, serait peut-être très bien équipée pour combattre la criminalité, mais n'aurait plus aucun respect pour le droit à la confidentialité.» En effet, c'est inquiétant de penser que le droit à la confidentialité pourrait ne plus être respecté.

Je veux mentionner quelques éléments de cette facette du projet de loi—l'utilisation de méthodes d'écoute électronique par la police—afin de bien me faire comprendre. En vertu de la loi actuelle, le ministère public doit prouver qu'on a légalement obtenu l'autorisation d'installer un dispositif d'écoute électronique. Selon moi, il convient que la Couronne ait le fardeau de la preuve et qu'elle doive prouver qu'on a légalement obtenu l'autorisation d'installer un dispositif d'écoute électronique.

Mais ce projet de loi présente un changement majeur. Il renverse le fardeau de la preuve. En vertu de cette mesure, on présume que les communications ont été interceptées légalement, jusqu'à ce que la défense prouve le contraire. C'est un changement majeur.

Il y a autre chose qui m'inquiète. Dans l'état actuel des choses, la police doit prouver au juge qu'il est absolument nécessaire d'avoir recours à l'écoute électronique. Avec ce projet de loi, la police serait libre d'intercepter des communications téléphoniques si elle croyait pouvoir ainsi prévenir un crime grave. C'est une échappatoire considérable, dont on pourrait abuser dans toutes sortes de circonstances. Cela permettrait à la police de léser le droit à la confidentialité sans avoir de comptes à rendre aux juges et aux procureurs. En outre, je me permets d'ajouter que les policiers n'auraient pas non plus de comptes à rendre à leurs supérieurs à cet égard.

• (1325)

Je peux comprendre qu'il soit nécessaire de protéger les gens. Je peux comprendre qu'en cas de crise, la police soit appelée à prendre des décisions afin d'empêcher qu'un crime soit commis, de protéger des vies ou encore d'empêcher que des personnes, voire des policiers, fassent l'objet de représailles ou d'agressions dans l'avenir. Ce qui m'inquiète cependant, c'est que la police puisse maintenant, sans être tenue de rendre de comptes, brancher un téléphone sur table d'écoute si elle juge qu'elle peut empêcher, ainsi, un crime grave. À la page 8 du projet de loi, il est écrit, et je cite:

> L'agent de la paix peut intercepter, au moyen d'un dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre, une communication privée si les conditions suivantes sont réunies:
>
> a) il a des motifs raisonnables de croire que l'urgence de la situation est telle qu'une autorisation ne peut, avec toute la diligence raisonnable, être obtenue sous le régime de la présente partie;
>
> b) il a des motifs raisonnables de croire qu'une interception immédiate est nécessaire pour empêcher un acte illicite qui causerait des dommages sérieux à une personne ou un bien;
>
> c) l'auteur de la communication ou la personne à laquelle celui-ci la destine est soit la victime ou la personne visée, soit la personne dont les actes sont susceptibles de causer les dommages.

Nous devons permettre à la police d'empêcher les actes criminels et nous ne voulons surtout pas limiter les pouvoirs de nos forces policières. Combattre le crime, de nos jours, n'est pas une mince affaire. Certains criminels possèdent en effet les mêmes dispositifs perfectionnés que la police, utilisent les mêmes réseaux et connaissent très bien leurs droits. Nous devons donner à la police les moyens de bien s'acquitter de ses fonctions. Cela signifie

qu'en tant que députés, nous devons adopter des lois qui lui permettent de le faire.

Ce qui m'ennuie au sujet du droit laissé à la police de prendre de telles décisions c'est, comme je l'ai dit, l'absence d'obligation de rendre des comptes à un juge, un procureur ou un supérieur. Nous ne savons rien à propos de l'utilisation qui va être faite des renseignements obtenus par écoute électronique dans les affaires qui ne sont pas portées devant les tribunaux.

Ce n'est que quand ces renseignements sont portés devant les tribunaux qu'intervient l'obligation de rendre des comptes. On peut alors déterminer si ces renseignements répondent aux critères prévus dans l'article que je viens de vous lire et s'ils sont recevables ou non. Mais que se passe-t-il si l'écoute est décidée de façon subjective par un policier et que ce dernier ou quelqu'un d'autre dans la police décide de ne pas donner suite à l'affaire pour laquelle on a procédé à l'écoute? Qu'advient-il alors des reseignements recueillis?

Bien sûr, on peut dire que tout sera détruit. Toutefois, il devrait y avoir obligation de rendre compte au cas où la loi serait enfreinte si cette information n'était pas détruite et que, par la suite, elle était utilisée. Cela manque et, à mon avis, il est très important qu'il y ait des normes à cet égard.

Cette première partie donne à la police quelque chose qu'elle n'avait pas avant: la possibilité d'obtenir un mandat obligeant les sujets d'une enquête à se soumettre à des choses telles qu'un examen sanguin ou un test de polygraphie avant même d'avoir été accusés.

Je ne vois pas pourquoi on ne demanderait pas à la police d'accuser quelqu'un avant de lui faire une prise de sang ou de lui faire passer un test de polygraphie. J'ai très peur qu'il n'y ait des abus. Je crains que les droits des individus soient bafoués, qu'il y ait une augmentation importante du nombre de prises de sang et de tests de polygraphie que la situation ne justifie pas. Nous donnons à la police un pouvoir dont, honnêtement, je ne pense pas qu'elle ait besoin et qui, selon moi, n'est pas justifié.

• (1330)

J'ai de sérieuses réserves. J'admets que la plupart des dispositions portant sur l'autorisation accordée à la police en vue de recueillir des renseignements sont très satisfaisantes et l'aideront dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, les trois exemples que j'ai mentionnés m'inquiètent énormément.

J'aimerais laisser un instant de côté l'usage fait par la police de l'écoute électronique et passer maintenant à la deuxième partie de ce projet de loi, qui traite de la protection des communications radiotéléphoniques, c'est-à-dire des conversations téléphoniques à l'aide d'un appareil cellulaire ou sans fil qui peuvent également être interceptées. La modification que le projet de loi propose d'apporter au paragraphe 184.5(1) du Code criminel dit ceci:

> Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans quiconque intercepte, malicieusement ou aux fins de gain, une communication radiotéléphonique au moyen d'un dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre, si l'auteur de la communication ou la personne à laquelle celui-ci la destine se trouve au Canada.

Le gouvernement affirme donc qu'on peut écouter une conversation, mais qu'il n'est pas permis d'en parler avec une tierce personne. On ne peut révéler la conversation interceptée à qui que ce soit. On ne peut en parler ni avec la personne qui se trouve à nos côtés, si par hasard on est en compagnie durant l'écoute, ni avec notre conjoint. Il est interdit d'en parler. Il ne s'agit pas de savoir si les informations interceptées serviront à une fin quelconque; il est n'est pas permis d'en discuter avec quelqu'un.

Le principe est établi depuis fort longtemps; les ondes sont libres et ouvertes à toutes les communications. Si l'on veut communiquer à tue-tête une information à quelqu'un à partir de notre fenêtre ou dans la rue, toutes les informations ainsi transmises deviennent automatiquement publiques.

On a aussi étendu ce principe aux lignes téléphoniques partagées. Ainsi, quiconque partageait une ligne téléphonique avec d'autres abonnés ne devait tout simplement pas discuter de questions personnelles au téléphone; si la conversation était interceptée, c'était de sa faute. Telle était la situation. Toute personne qui ne respectait pas ce principe et voyait ses secrets révélés n'avait qu'elle-même à blâmer.

Une ligne partagée n'offrait pas d'autre option. Lorsque vous partagez une ligne téléphonique, vous ne disposez pas, dans la pièce voisine, d'un autre appareil qui ne soit pas relié à la ligne partagée. Chaque téléphone de la maison est relié à cette même ligne téléphonique et probablement que le voisin partage aussi une ligne avec plusieurs abonnés, la même que vous peut-être; ça pourrait même être lui qui écoute vos conversations. Ce qu'il fallait faire alors, c'était parcourir en automobile une distance considérable pour trouver un téléphone qui n'était pas sur une ligne partagée afin d'avoir une conversation sans crainte qu'elle soit entendue par des oreilles indiscrètes.

Le fait est qu'à l'heure actuelle, nous avons une législation qui non seulement modifie le principe de l'ouverture des ondes, mais en vertu de laquelle également, ceux qui parlent d'une conversation téléphonique qu'ils entendent accidentellement ou intentionnellement, peu importe, ainsi que les personnes qui écoutent une conversation sur un téléphone cellulaire, commettent main-

tenant un délit aux termes du Code criminel et de la Loi sur la radiocommunication.

Il s'agit, bien entendu, d'une modification importante. Pourquoi avons-nous prévu cette modification? Selon moi, le gouvernement essaie, en fait, d'utiliser la loi à de mauvaises fins. Il essaie de vendre les téléphones cellulaires en ayant recours au Code criminel.

• (1335)

C'est exactement, en gros, l'objet de cette partie du projet de loi. Les grandes sociétés de télécommunications qui fabriquent et vendent des téléphones cellulaires verseront, bien entendu, au gouvernement des millions de dollars chaque année en droits pour obtenir une licence. En outre, les compagnies de téléphone cellulaire, lorsqu'elles réalisent des profits, paient des impôts. Elles ont beaucoup de poids auprès du gouvernement. Celui-ci dit aux Canadiens qu'ils ne peuvent écouter une conversation sur un téléphone cellulaire et rapporter à qui que ce soit ce qu'ils ont entendu sous peine de violer la loi et d'être passibles alors d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

On commet également un délit aux termes de la Loi sur la radiocommunication puisqu'aux pages 23 et 24 du projet de loi, il est dit que:

> Quiconque contrevient au paragraphe 9(1.1) ou (2) commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire:
>
> a) dans le cas d'une personne physique, une amende maximale de 25 000 $ et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines;
>
> b) dans le cas d'une personne morale, une amende maximale de 75 000 $.

Il est également possible d'intenter une poursuite civile contre toute personne qui a écouté votre conversation et de réclamer des dommages-intérêts illimités.

Tout le monde s'accorde à dire que les gens ne devraient pas écouter les conversations sur téléphone cellulaire. Le problème, cependant, c'est qu'il existe des balayeurs à l'heure actuelle et ils sont utilisés. Aux États-Unis, on a interdit l'importation et la fabrication de ces appareils. Par contre, les autorités n'ont pas déclaré illégaux les balayeurs utilisés à l'heure actuelle. La raison pour laquelle, selon moi, il y a une distinction entre ce que le gouvernement essaie de faire en l'occurrence et ce qui se passe aux États-Unis, c'est que les Américains sont conscients du fait qu'on ne pourra jamais respecter le caractère privé de conversations tant qu'il y aura des balayeurs.

On peut intercepter des conversations à l'heure actuelle, mais à la suite de l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires et de l'amélioration de la technologie utilisée, il va falloir des balayeurs de plus en plus perfectionnés pour pouvoir intercepter ces conversations. Ces balayeurs devront être capables de capter des fréquences de plus en plus extrêmes.

On nous dit qu'il y a au Canada, 900 000 balayeurs. Ce chiffre ne tient pas debout. Il ne peut y avoir 900 000 balayeurs capables de capter les conversations sur téléphones cellulaires s'ils n'ont pas été modifiés au préalable. Il y en a très peu qui sont capables de le faire. Quand nous parlons ici de 900 000 appareils, ce chiffre inclue aussi bien les dispositifs de télécontrôle des portes de garage que les appareils radio utilisés pour capter les appels provenant des ambulances, des voitures de police, etc. Le gouvernement inclut tous ces appareils dans son chiffre de 900 000. Or, ce ne sont pas ces appareils qui posent un problème mais bien les balayeurs qui, comme aux États-Unis, sont capables d'intercepter même des communications utilisant une technologie améliorée.

La loi devrait servir à contrer les activités de ceux qui violent volontairement et sciemment la loi, et non pas servir à accroître les possibilités de vente de téléphones cellulaires. Cette distinction m'apparaît fondamentale.

• (1340)

Je crois qu'à mesure que les gens apprennent que les appels sur téléphones cellulaires sont transmis sur les ondes radios publiques, les sociétés craignent que l'attrait des téléphones cellulaires sur le marché diminue.

En fait, ce qu'il faut vraiment faire, c'est prévenir les gens que leurs conversations téléphoniques peuvent être interceptées. Le gouvernement a préféré faire croire aux gens que leurs conversations ne risquent pas d'être épiées. Or, ce n'est pas le cas. On peut adopter toutes les lois qu'on voudra, elles ne changeront pas la technologie. La réalité, c'est que si une personne intercepte votre conversation téléphonique au moyen d'un balayeur—et tous ces dispositifs deviendraient légaux au Canada—, vous savez fort bien que cette personne est en mesure de divulguer votre conversation, volontairement ou malicieusement.

Combien de conversations téléphoniques pourront être interceptées sans qu'on le sache ou sans qu'on connaisse la source des renseignements? Il y en aura plusieurs centaines. Cependant, le gouvernement persiste à vouloir donner aux Canadiens un sentiment de sécurité en adoptant ce projet de loi et en leur faisant croire que, si une personne contrevenait à la loi de la façon prévue, elle serait punie, ce qui signifie que le caractère privé des renseignements communiqués par téléphone cellulaire serait protégé.

Je reprends l'exemple des lignes partagées, où il n'y a pas d'autre possibilité. Or, pour ce qui est des téléphones cellulaires, il existe une autre possibilité. Si vous utilisez un téléphone cellulaire dans votre automobile ou dans votre domicile, vous avez de fortes chances de pouvoir utiliser un autre téléphone qui n'est pas un téléphone cellulaire. Sinon, vous n'êtes certainement pas éloigné d'un appareil qui n'est pas un téléphone cellulaire et que vous pouvez utiliser pour une conversation à caractère privé. Devoir changer d'appareil représente sûrement un inconvénient, mais c'est possible.

De plus, supposons que les balayeurs soient interdits; comme la technologie se perfectionne constamment, on peut supposer que le risque que les communications par téléphone cellulaire soient interceptées diminuera, premièrement, parce que le perfectionnement des balayeurs devra égaler celui de la téléphonie cellulaire et, deuxièmement, parce que peu de gens auront des balayeurs capables d'intercepter des conversations, car ce n'est pas dans ce but que la plupart des gens achètent des balayeurs. Ils les achètent surtout pour écouter les communications établies avec des ambulances ou simplement pour capter des messages ordinaires sur les ondes, voilà la réalité.

Nous sommes tout simplement en train de déclarer qu'aux fins de la loi, les téléphones cellulaires, que le ministre des Communications a lui-même reconnus comme étant des radios, ne sont pas des radios, que ce sont des téléphones ordinaires et dont les communications ne peuvent pas être interceptées.

Je pense que nous faisons erreur. En fait, je ne crois pas que le gouvernement s'inquiète du caractère privé des communications; ce n'est certes pas sa préoccupation dans la première partie, où il est question de la surveillance électronique par la police. Je pense qu'il s'inquiète plutôt des activités et de la rentabilité des compagnies de téléphonie cellulaire. C'est peut-être une bonne chose, car il est important d'assurer des emplois et de stimuler le commerce et l'économie au Canada. Or, il ne faut pas se servir de la loi pour cela.

Même si ce projet de loi propose d'excellentes modifications, je pense que certaines de ses dispositions laissent à désirer et devraient être examinées à nouveau.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

J'ai participé à une partie des travaux du comité. J'ai beaucoup réfléchi au projet de loi et aux questions qui s'y rapportent, notamment au rôle des communications électroniques dans notre société. Nous avons tendance à considérer ce projet de loi comme une mesure qui porte uniquement sur le téléphone cellulaire, mais je rappelle aux député que les télécommunications par radio sont loin de se limiter au téléphone cellulaire.

• (1345)

Nous avons sans doute tous des téléphones mains libres à la maison. Il y a probablement dans notre voisinage bien plus de gens qui peuvent écouter nos conversations téléphoniques que nous ne sommes portés à le penser. Nous ne devons pas oublier non plus les numéros de téléphone personnels sur les nouveaux téléphones mobiles. L'expression exacte m'échappe, mais il se fait des expériences de cette nature au Canada et quelques permis pour téléphones personnalisés ont été accordés. Ces appareils ressemblent au téléphone cellulaire, tout en étant différents, et ils utilisent aussi les ondes radio.

Ce que je veux dire, c'est que, quitte à payer le prix, on peut brouiller les communications par téléphone cellulaire, les numériser ou que sais-je encore, mais qu'il est peu probable, dans le cas des téléphones mains libres à la maison ou des nouveaux téléphones personnels, dont les communications peuvent être interceptées par des récepteurs à balayage, par des récepteurs à fréquence fixe ou même par d'autres téléphones qui utilisent la même fréquence, qu'on puisse, justement à cause des coûts, assurer la protection que les consommateurs souhaiteraient.

La question qui se pose à nous tous est la suivante: sommes-nous maîtres de notre propre voix? Lorsque nous décidons de communiquer au moyen des dispositifs de la technologie moderne, sacrifions-nous ce droit? Avons-nous besoin de protection supplémentaire?

Il est relativement simple de légiférer sur les communications transmises par des lignes que je qualifierais de terrestres, c'est-à-dire ces fils de cuivre, en voie d'être remplacés par les fibres optiques, qui tissent un réseau d'un bout à l'autre du pays. Au moyen d'un dispositif électromagnétique, nous acheminons des messages sur ces fils et ils sont captés à l'autre bout.

Nous avons des protections pour faire en sorte que ces communications ne puissent pas, légalement, être interceptées, sinon selon des modalités fixées par la loi. Selon ces modalités, la police, locale, provinciale ou fédérale, doit obtenir l'autorisation d'un juge, sous l'empire de la loi, et les interceptions ne peuvent durer qu'un certain temps et se faire uniquement dans certaines circonstances.

Mais que faire des communications radio? N'avons-nous pas besoin de la même protection, une protection qui vaille pour les années 90 et suivantes? Nous savons qu'il est aujourd'hui beaucoup plus difficile de contrôler les ondes qu'il y a 30 ans. Je songe à l'ensemble des ondes, de la télévision, de la radio, qui ne connaissent pas de frontières. Nous étions incapables d'empêcher le satellite d'envoyer des signaux au Canada à partir des États-Unis. Nous avons donc mis en place des mécanismes pour protéger la culture canadienne.

Cependant, la technologie a dépassé certaines de nos capacités. Le gouvernement tente, dans ce projet de loi, de trouver un moyen terme entre, d'une part, notre capacité de communiquer au moyen d'appareils de radiotéléphonie et, d'autre part, une quelconque protection des informations diffusées sur les ondes radiotéléphoniques.

Je sais que bien des gens se demandent s'il convient d'empêcher, au moyen du Code criminel, la rediffusion de ces informations.

Par exemple, armé d'un récepteur à balayage ou d'un récepteur à fréquence fixe, d'un bloc-notes et d'une enregistreuse, n'importe qui peut transcrire une communication entre deux fonctionnaires au Québec ou des ministres en Colombie-Britannique et la retransmettre sur les ondes. C'est surtout là-dessus que la discussion a porté. Mais je pense que nous oublions que les politiques et les fonctionnaires ne sont pas les seuls utilisateurs du téléphone cellulaire et du téléphone mains libres. Nombre de gens d'affaires s'en servent tous les jours dans leur travail: les courtiers, pour le marché boursier, les analystes financiers, les entrepreneurs font des observations et transmettent tous par téléphone cellulaire des renseignements dont l'interception peut nuire à la personne en cause, voire faire éventuellement l'objet d'accusations. J'estime qu'il faut garder cela à l'esprit quand on parle de protections.

• (1350)

Il faut garder à l'esprit, monsieur le Président, que si vous utilisez un téléphone cellulaire ou un appareil mains libres à la maison pour commander un article chez Sears et que vous donniez votre numéro de carte de crédit, quiconque se servant d'un récepteur à balayage peut entendre la conversation et relever votre numéro de carte de crédit. Même s'il existe d'autres protections contre l'utilisation frauduleuse des cartes de crédits, vous ne saurez pas que quelqu'un se sert illégalement de votre carte. Ce n'est pas comme si vous aviez perdu votre carte ou si l'on vous avait volé votre portefeuille ou votre sac à main, mais il reste que quelqu'un d'autre que vous connaît votre numéro et s'en sert.

C'est la même chose pour les cartes d'appel des compagnies de téléphone. La personne qui intercepte votre communication pendant que vous donnez votre numéro de carte au moyen d'un téléphone cellulaire ou d'un appareil sans fil connaît votre numéro et elle peut s'en servir assez facilement s'il s'agit d'une carte de Bell Canada.

Il y a aussi nos propres cartes, les cartes d'appel du service gouvernemental. Il n'est pas très difficile pour une personne qui s'y connaît en télécommunications de balayer les ondes dans notre quartier ou autour de la colline du Parlement et de prendre beaucoup d'entre nous en train de composer notre numéro 1-800 d'accès au service gouvernemental ou un numéro local. On peut intercepter ces numéros de cette façon ou encore quand nous donnons notre numéro de carte d'appel verbalement. On peut ainsi «voler» l'accès au réseau gouvernemental.

Il y a plus que le risque de divulgation du contenu des conversations qui est en cause. Quand on légifère, surtout dans ces domaines, il faut trouver le juste milieu entre les droits individuels et les droits collectifs. Je pense qu'à tout prendre, bien qu'ils aillent un peu plus loin que nous le voudrions, ces amendements proposent les seuls outils réalistes en cette ère électronique.

Je voudrais maintenant passer de ces considérations liées au téléphone et à nos conversations personnelles à d'autres aspects du projet de loi. Il faut dire d'entrée de jeu que c'est encore une affaire de choix, que l'on cherche encore le juste milieu et qu'il faut s'efforcer de trouver un équilibre entre les droits individuels, d'une part, et les besoins collectifs, les garanties dont la société a besoin.

Quant à l'écoute électronique, c'est pour donner aux forces policières les moyens de s'acquitter de leur tâche qui consiste à assurer notre protection que nous les avons autorisées à intercepter des communications par réseau filaire, par radiotéléphone ou autres. Nous avons également prévu des garanties pour protéger la société et les personnes dont le téléphone est mis sur écoute, pour que les choses soient faites dans les formes. Ainsi, la police ne peut pas agir de son propre chef, c'est-à-dire décider tout bonnement de mettre telle ou telle ligne sur écoute et s'installer dans un sous-sol miteux pour écouter toutes nos conversations.

Nous sommes intervenus en tant que société pour dire que cela n'était plus satisfaisant, qu'il fallait établir des règles, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons élaboré un système qui oblige la police à obtenir une ordonnance de la cour qui l'autorise à faire de l'écoute pour une période donnée, après quoi elle doit arrêter si elle n'a toujours pas obtenu les renseignements dont elle avait besoin.

Un incident qui est arrivé ces dernières années a conduit les tribunaux à décider que l'écoute électronique n'était plus légale dans certaines circonstances. Il s'agit du cas où un particulier a accepté que son téléphone soit mis sur écoute parce qu'il ou elle faisait l'objet de menaces ou était complice dans une affaire criminelle. Il pourrait en fait s'agir d'une personne au courant d'une affaire criminelle telle qu'un meurtre et qui veut aider la police à recueillir les preuves nécessaires pour en inculper l'auteur.

Un incident précis est survenu à Thunder Bay.

• (1355)

Une femme a permis qu'on mette son téléphone sur écoute afin d'obtenir la preuve qu'un homme avait effectivement participé à un meurtre. Juste avant le procès, les tribunaux ont décidé, relativement à une autre affaire, que cette façon de procéder n'était plus légale, que les policiers n'avaient plus le droit de mettre un téléphone sur écoute même si la personne concernée les y avait autorisés. Par conséquent, les preuves obtenues de cette façon n'ont pas pu être utilisées dans le procès en question.

La mesure législative à l'étude inclut cette disposition dans la loi. Je crois que c'est une bonne disposition qui aidera les policiers dans les cas où ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis une infraction mais n'ont pas de preuves, où ils trouvent une personne qui accepte que ses communications téléphoniques soient interceptées et où ils arrivent à convaincre le juge de tout cela. N'oubliez pas que c'est le juge qui a le dernier mot. C'est lui qui décide, et non les policiers, s'il convient ou non d'émettre ce genre de mandat de perquisition pour l'écoute électronique. C'est certainement un point positif.

L'autre disposition qui, à mon avis, peut s'avérer utile est celle qui permet aux policiers, dans des circonstances plutôt rares—d'après ce que je peux comprendre—d'installer un dispositif d'écoute électronique lorsqu'ils croient qu'un crime grave est sur le point d'être commis. Encore une fois, des mesures de protection sont prévues. Les policiers sont tenus de détruire toute preuve recueillie s'ils sont incapables de prouver qu'un crime a réellement été commis. Ils doivent détruire tout registre relatif à cette affaire d'écoute électronique, toute transcription de l'enregistrement ainsi que l'enregistrement lui-même.

Il existe certaines mesures de protection qui nous aideront à ne pas porter indûment atteinte aux droits de la société tout en nous donnant la possibilité de découvrir si quelqu'un est sur le point de commettre une infraction grave, que ce soit un crime de violence ou un crime contre la propriété. C'est un outil important que nous devons mettre à la disposition de nos services de police.

Nous avons d'autres mesures législatives qui donnent aux policiers le droit d'entrer par la force dans une résidence s'ils croient qu'une arme est sur le point d'être utilisée dans la perpétration d'un crime. Je n'ai jamais entendu parler d'abus de ce pouvoir. Nous devons reconnaître que nos services de police ont un sens aigu du devoir et de la responsabilité publique. Nous devons leur faire confiance et supposer que, dans ce genre d'affaires, ils n'abuseront pas de leurs pouvoirs. Ils ne se serviront pas de l'écoute électronique à des fins de vengeance ou de harcèlement. Encore une fois, il existe des mesures de protection sur lesquelles les gens peuvent compter, mesures qui visent à garantir que personne n'abusera de ce droit et de cette mesure législative.

Il ne reste qu'une minute avant qu'il soit 14 heures, et je voudrais en profiter pour dire que, à mon avis, ce projet de loi a fait l'objet d'une étude raisonnablement approfondie. Certaines préoccupations légitimes ont été soulevées par les témoins. À ce moment-ci, je crois qu'il est clair que le gouvernement estime que, sous sa forme actuelle, le projet de loi est bien équilibré, et il nous faudra suivre le reste du débat aujourd'hui pour voir si cette mesure sera envoyée à l'autre endroit maintenant ou si elle restera à la Chambre un peu plus longtemps.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, puisqu'il ne nous reste qu'une minute, je me demande si vous voulez déclarer qu'il est 14 heures. Je serai prête à reprendre la parole au moment opportun.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES RÉSIDUS MINIERS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, une compagnie minière québécoise, Ressources Sainte-Geneviève, finance au coût de 20 millions de dollars un programme de recherches de l'INRS, destiné à extraire des métaux précieux à partir des résidus miniers, ces déchets généralement toxiques laissés sur place par les premiers exploitants des mines.

• (1400)

Le procédé serait non seulement rentable, mais permettrait d'enrayer la contamination des cours d'eau situés en aval de ces véritables dépôts toxiques à ciel ouvert. Ce procédé, dont Québec autorise un premier essai sur 100 000 tonnes de résidus à la mine Manitou, près de Val d'Or, fait partie des solutions de «première génération.»

Son intérêt est double car, tout en donnant une nouvelle valeur commerciale à ces déchets souvent dangereux, il les sort de l'environnement menacé, réduit leur volume de 80 p. 100 et pourrait bien arriver à contrôler le résidu du résidu, si l'on peut dire, par un enfouissement dans les anciennes galeries, sous l'eau, afin de stopper irrémédiablement la libération des toxiques présents naturellement dans ces matériaux. Le contrôle des eaux contaminées qui suintent des parcs à résidus miniers est devenu un objectif gouvernemental prioritaire partout dans le monde.

Les parcs miniers ont contaminé des bassins hydrographiques entiers, et leur contrôle, depuis une ou deux décennies, coûte une fortune aux gouvernements aux prises avec les sites orphelins, et aux exploitants des mines actives.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, du 2 au 8 mai, les Canadiens célèbreront la Semaine nationale de l'arbre et des forêts. Cette année, le thème est le suivant: «La forêt c'est super.»

De son côté, le gouvernement conservateur n'est plus «super» aux yeux de personne, car il se déleste du fardeau financier de la gestion intégrée des forêts sur les provinces et sur l'industrie forestière. C'est dommage pour la sylviculture, le reboisement, la protection des habitats fauniques et les voies d'accès aux forêts pour les pêcheurs à la ligne et les chasseurs.

Article 31 du Règlement

Vingt mille emplois disparaîtront lorsque les ententes de développement des ressources forestières arriveront à échéance et ne seront pas renouvelées. Cela ne fera qu'apporter de nouveaux arguments aux groupes de défense de l'environnement, qui pourront ternir notre réputation sur la scène internationale en alléguant que nous négligeons nos forêts.

Pendant la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, tous les Canadiens devraient se poser la question suivante: comment puis-je aider à améliorer nos forêts et à les rendre plus productives? La réponse est la suivante: en nous débarrassant du gouvernement conservateur usé que nous avons en ce moment.

* * *

LES TROUPES DE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les troupes canadiennes de maintien de la paix jouissent depuis longtemps d'une réputation enviable. Cependant, le torrent d'accusations récemment portées par les députés de l'opposition, qui mettent en doute l'intégrité et la capacité de nos soldats, tient plus à la possibilité que la ministre de la Défense nationale devienne le prochain premier ministre du Canada qu'au calibre de nos militaires en mission en Somalie.

En fin de semaine, le lieutenant général Gordon Reay s'est dit:

> troublé que mes soldats servent de boucs émissaires à ceux qui veulent s'en prendre à la ministre de la Défense, Kim Campbell.

À l'instar de bien d'autres Canadiens, je partage l'avis du lieutenant général. Nos forces armées regroupent des femmes et des hommes exceptionnels qui font tout leur possible dans des circonstances très difficiles, et ces attaques contre leur intégrité n'aident en rien.

Les autorités militaires font actuellement enquête sur les décès de Somaliens. En tant que députés, nous devons apprendre à laisser les militaires faire leur travail et à attendre les résultats de leurs enquêtes avant de dénigrer nos forces armées.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, cela fait sept longues années ou presque que d'autres députés et moi-même essayons ici, au moyen de questions, de déclarations et d'allocutions, d'obtenir du gouvernement qu'il nous dise le moindrement pourquoi il n'a pas encore promulgué les parties II et III, relatives aux mesures de travail et à la sécurité et à la santé au travail, de sa Loi sur les relations de travail au Parlement, que tous les partis représentés à la Chambre ont adoptée en juin 1986.

Article 31 du Règlement

Le premier ministre n'a même pas répondu aux nombreuses lettres que lui a adressées le président national de l'Alliance de la fonction publique, M. Daryl Bean. J'ai eu beau essayer, je n'ai obtenu que des accusés de réception de pure forme du cabinet du premier ministre, et le leader parlementaire du gouvernement s'est contenté de me répondre verbalement et sa réponse était entrecoupée de réflexions malveillantes qui n'étaient tout simplement pas vraies.

Ma motion visant la promulgation des parties II et III de la loi en question, soit la 743, sera débattue à la Chambre le 11 mai prochain. Si le gouvernement persiste à ne pas vouloir dire pourquoi cette loi fondamentale n'a pas encore été promulguée, j'exhorte les députés de tous les partis à consentir à ce que cette question soit à nouveau mise aux voix et à accorder leur appui à cette loi qui se fait attendre depuis longtemps et qui vise à protéger les Canadiens qui sont à notre service et à celui du Canada tout entier sur la colline du Parlement.

Après sept ans, le temps est venu d'agir.

* * *

LE BUDGET

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, cela fait maintenant une semaine que le ministre des Finances a présenté son deuxième budget. Il ne proposait aucune nouvelle taxe ni aucune hausse d'impôt. Il proposait par ailleurs de réduire les dépenses de près de 31 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Notre budget permettra au Canada de passer au premier rang dans le monde pour la croissance économique en 1993 et en 1994. À mesure que les Canadiens connaîtront mieux nos plans, il retrouveront la confiance nécessaire pour investir au Canada et dépenser davantage.

Certains de nos plans que nous avions auparavant annoncés en décembre montrent déjà leurs bienfaits. Les Canadiens ont investi plus nombreux que jamais dans l'acquisition d'actions d'entreprises commerciales au cours de chacun des quatre derniers mois. Notre produit intérieur brut a connu en février un taux de croissance de 0,4 p. 100, un sommet d'après récession. Le nombre d'emplois a augmenté chaque mois de cette année.

• (1405)

Et même ce dernier week-end a été un des plus chauds depuis plusieurs mois. Les Maple Leafs de Toronto ont remporté leur série éliminatoire au hockey. C'est étonnant tout ce qu'un bon budget peut faire.

* * *

LA POLOGNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, à la même date, il y a plus de deux siècles, plus précisément en 1791, le Parlement polonais se réunissait et énonçait les principes fondamentaux de la démocratie, les libertés que nous tenons aujourd'hui pour acquises.

Dans la même veine que le mouvement démocratique qui a enthousiasmé l'Europe et les Amériques, la Constitution proclamée en 1791 a constitué une sorte de charte des droits pour les futures générations de la Pologne.

Les armées de certains États d'Europe ont toutefois envahi ce pays et ont tragiquement détruit la Constitution du 3 mai, surtout par crainte du mouvement démocratique libéral. Les leçons du passé restent néanmoins encore valables aujourd'hui.

[*Français*]

Plus ça change, plus c'est la même chose.

[*Traduction*]

Ainsi, dans l'ancienne république de la Yougoslavie, il y a aujourd'hui un mince espoir de paix. Ce qu'il faut retenir de cela, c'est que nous devons toujours respecter la liberté de religion ainsi que les droits fondamentaux de la personne et vénérer la paix plutôt que la guerre.

C'est vrai aujourd'hui, comme ce l'était il y a 202 ans, à Varsovie.

* * *

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de mentionner que d'après des prévisions récentes du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, c'est le Nouveau-Brunswick qui connaîtra la plus forte croissance économique de la région de l'Atlantique.

D'après le CEPA, le Nouveau-Brunswick a regagné les 12 000 emplois qu'il avait perdus durant la récession, et la reprise semble y être bien amorcée. La population active augmente à nouveau, car de nouvelles sociétés commencent à ouvrir des entreprises dans toutes les régions de la province.

Le taux de chômage a diminué pour atteindre la moyenne nationale à un point de pourcentage près. Le raccordement permanent et les fonds fédéraux consentis pour la construction de routes aideront à soutenir la croissance économique au Nouveau-Brunswick.

Malgré ces prévisions réjouissantes, le CEPA a néanmoins souligné que le déficit provincial constitue un problème, d'où la nécessité pour tous les gouvernements de travailler en collaboration afin de réduire leurs déficits et leurs dettes.

* * *

LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le week-end dernier, des Canadiens d'un peu partout dans le pays ont marqué le 50e anniversaire de la Bataille de l'Atlantique.

Notre marine était devenue la troisième puissance alliée en importance, comptant plus de 100 000 marins, dont 6 800 femmes qui avaient servi dans les établissements à terre, au Canada, et comme auxiliaires à l'étranger.

Malheureusement, nous avons perdu 59 navires marchands et 32 navires de guerre, dont 24 dans la Bataille de l'Atlantique. Plus de 3 000 marins ont perdu la vie.

Aujourd'hui, nous rendons hommage aux braves hommes et femmes de la Marine royale du Canada et de la Marine marchande qui sont revenus sains et saufs du froid glacial de l'Atlantique Nord et à ceux et celles qui étaient partis en mer pendant qu'ils servaient leur pays, mais qui ne sont pas revenus. Nous leur rendons hommage pour leur dévouement et pour avoir défendu la liberté.

Leur service et leur sacrifice inspirent toujours les Canadiens et servent de noble exemple aux nombreux autres Canadiens qui continuent de servir dans les forces armées dans des régions inhospitalières du globe.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, vu que mes collègues d'en face ont l'habitude d'être réticents à communiquer de bonnes nouvelles aux Canadiens, je me sens forcé de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui.

Au cours de la fin de semaine, le journal *The Globe and Mail* a signalé que l'économie canadienne avait connu une croissance de 0,4 p. 100 en février. Cela concorde avec les indicateurs économiques des trois derniers mois qui affichent une augmentation du PIB au Canada.

Pourtant, ce n'est là qu'une première partie de la bonne nouvelle. L'autre partie, c'est que le vif regain de production réalisé en février a porté la valeur totale des biens et services du Canada, notre PIB, à son plus haut niveau depuis mars 1990, lorsque notre économie est entrée en récession. En d'autres termes, non seulement la récession est-elle chose du passé, mais notre économie est plus forte qu'avant que la récession ne débute.

Des mois durant, l'opposition n'a cessé de nous demander de mettre un terme à nos efforts de restructuration. «Annulez le libre-échange, abolissez la TPS, annulez l'ALENA et dépensez davantage», tel était son refrain.

En repoussant ses prétendues solutions de rechange et en poursuivant nos objectifs, soit des marchés plus ouverts, une fiscalité plus équitable et la prudence dans la gestion des finances, nous avons établi les assises d'une croissance de meilleure qualité et d'une économie à long terme plus forte.

Permettez-moi de rapporter les propos de l'économiste principal adjoint de la Banque royale au sujet des chiffres publiés samedi: «Nous sommes sur la bonne voie. Les choses sont. . .»

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

• (1410)

LES CHEFS DE PARTI

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président:

Pendant que Mulroney parcourra les vieux pays
Tiré à quatre épingles dans ses plus beaux habits,
Qu'à se dégoter un autre job un million dépensera,
Sourd aux cris de la populace en colère, en bas,
Se baladant en jet et en cabriolets luxueux,
Mais refusant d'aider de notre pays les miséreux,
Un chef saura avoir encore du coeur et ce citoyen,
Je le proclame, n'est nul autre que Jean Chrétien,
À peine rentré d'une tournée en car de Hamilton-Niagara.

La présentatrice de vidéos, Erica Ehm, a fait grand cas
De la visite de Chrétien à la Stelco comme à Toronto
Et de sa compréhension des véritables besoins du populo.
Lorsque Kim Campbell dit vouloir faire payer les usagers
De l'assurance-maladie, Chrétien proteste: «Attendez!
C'est un droit qu'on est en train de bafouer pour sûr.»
Ne pariez donc pas votre argent sur cette folle aventure!

Où sont donc tous les fameux emplois en 1984 promis
Alors qu'à laver les planchers vous êtes ici réduits?
Dites, votre situation est-elle meilleure aujourd'hui?
Je parie que non et qu'à Jean Chrétien vous direz oui.
L'étiquette ou la marque sur la boîte ont beau changer,
Le thon qu'elle contient n'en reste pas moins avarié.
Je ne vous poserai donc qu'une simple question:
Vous porterez-vous mieux après une autre indigestion?

Article 31 du Règlement

LA JUSTICE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, étant donné que tous les Canadiens veulent se sentir en sécurité chez eux, notre gouvernement a placé les questions de justice en tête de sa liste de priorité.

Or, il y a des limites à ce qu'on peut faire avec un projet de loi. Tous les citoyens canadiens ont la responsabilité d'aider le système à fonctionner. Ils doivent participer à la vie communautaire et aider la police locale en se montrant vigilants et coopératifs.

Les parents ont aussi la responsabilité spéciale d'apprendre à leurs enfants à respecter la police, plutôt que de la craindre, ainsi qu'à croire à l'ordre public.

Pour être de bons citoyens, nous devons savoir que faire des lois pour protéger les Canadiens ne constitue que le premier pas. Nous devons tous participer à l'application de ces lois pour qu'elles puissent combattre efficacement la criminalité.

Dans bien des cas, la meilleure arme que les contrevenants utilisent contre nous est notre hésitation à intervenir.

* * *

LES PLANTEURS D'ARBRES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ils ont commencé à arriver dans des communautés de tout le Canada pour aider à reboiser nos forêts. Ils ont des coupes de cheveux spéciales, des sacs à dos, des pelles et d'autres choses. C'est la saison du reboisement.

Les planteurs, la plupart des étudiants de niveau universitaire, sont les héros sans gloire de nos forêts, ils sont là pour aider l'environnement et faire un peu d'argent pour payer leurs études.

Hier, à Prince George, en Colombie-Britannique, il y avait un pique-nique de planteurs pour donner à tout le monde une occasion de se rencontrer et pour leur souhaiter la bienvenue. Des manifestations semblables avaient lieu en Ontario et ailleurs dans tout le pays. Que ce soit pour le gouvernement ou le secteur privé, le reboisement est un élément important du développement durable de nos forêts.

Nous invitons le gouvernement à reconsidérer sa décision d'éliminer les ententes forestières avec les provinces. Ces ententes ont contribué à reboiser nos forêts et à financer une recherche vraiment nécessaire.

Nous disons à nos planteurs: Travaillez fort, soyez prudents et lorsque vous prendrez un peu de bon temps, faites preuve de modération.

* * *

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, cette semaine, d'un océan à l'autre, les Canadiens célèbrent la Semaine de l'arbre et des forêts. Cette année, la campagne se déroule sur le thème de «La forêt, c'est super.»

On a choisi ce thème pour sensibiliser la population au rôle important que joue la forêt dans la vie de tous les citoyens, d'un bout à l'autre du Canada.

Personne ne connaît mieux la valeur de nos forêts que les habitants de la Colombie-Britannique. Les forêts façonnent le paysage grandiose de la province et sont indispensables à la stabilité économique et sociale de tous ceux qui y vivent.

J'espère que nous profiterons de la Semaine de l'arbre et des forêts pour réfléchir sur le sort des centaines de milliers de personnes qui vivent, aux quatre coins du pays, dans des collectivités dont la subsistance dépend des ressources forestières. Car ce sont eux, les habitants de ces collectivités, qui comprennent le mieux la nécessité de gérer nos forêts d'une façon durable. Ce sont eux qui verront à garantir notre prospérité et notre productivité à long terme, afin que leurs collectivités puissent en profiter pour le bien des générations futures.

* * *

L'ONTARIO

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, chaque été, des centaines de milliers de gens fréquentent les parcs, les lacs et les aires de pique-nique situés dans des zones déclarées de protection par les gouvernements éclairés de l'Ontario qui se sont succédé. Ce sont des gens qui n'ont pas accès à un lac, n'ont pas de chalet, pas même une arrière-cour où pouvoir avoir un peu de fraîcheur. Les 38 zones de protection sont, pour ces gens, des endroits où ils peuvent emmener leur famille passer une journée en plein air au milieu de la nature.

On nous dit à présent que, dans le cadre du programme d'austérité du premier ministre Rae, certaines de ces terres vont peut-être devoir être vendues. Les budgets des offices de protection de la nature vont en effet être réduits, ce qui pourrait nous obliger à vendre des terres qui appartiennent au public. Les habitants de l'Ontario devraient dire au premier ministre que ces terres précieuses, ces zones publiques de loisir ne sont pas à vendre et

lui demander de renverser sa décision tout à fait injustifiée. Ces 38 zones de protection appartiennent au public et doivent être protégées pour le bien des générations, actuelle et futures.

* * *

• (1415)

LES SOINS DE SANTÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il se produit, dans l'actuelle course à la direction du Parti conservateur, bon nombre de choses que je qualifierais d'étonnantes et de merveilleuses, voire parfois étranges.

Des ministres qui ont fait partie du Cabinet pendant tout un mandat dénoncent la stratégie financière de ce gouvernement qui a été présentée dans le budget, la semaine dernière. Le ministre de l'Environnement et la ministre de la Défense nationale rivalisent d'ingéniosité afin de voir qui, des deux, proposera le meilleur plan pour répudier le ministre des Finances.

Les Canadiens devraient examiner attentivement ces plans qui en disent long sur les valeurs et les priorités des candidats à la direction du Parti conservateur. Prenons, par exemple, le plan proposé par la ministre de la Défense nationale. Ce plan permettrait notamment d'équilibrer le budget fédéral en imposant un ticket modérateur aux personnes malades ayant besoin de soins médicaux. La ministre estime que peu importe notre revenu, nous devrions payer des frais supplémentaires pour avoir accès au régime d'assurance-maladie auquel nous contribuons déjà par le biais des impôts.

Elle a tout à fait tort. L'imposition d'une nouvelle taxe sur le régime d'assurance-maladie ne permettra pas de réduire les coûts des soins de santé, cela ne fera que rendre l'accès à ces soins plus difficile pour les pauvres. Si la ministre de la Défense veut vraiment contrôler les coûts des soins de santé, elle devrait commencer par examiner les prix prohibitifs des médicaments du fait, notamment, des politiques adoptées par le Cabinet dont elle est membre.

Les Canadiens n'oublieront pas de sitôt ce changement de politique des conservateurs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre.

Il y a deux ans, cette Chambre s'est prononcée sur l'universalité du régime d'assurance-maladie et a réaffirmé que tout le monde avait droit à des soins médicaux gratuits sans ticket modérateur. Au cours du week-end, la ministre de la Défense a déclaré qu'elle avait l'intention d'imposer un ticket modérateur pour les soins de santé.

J'aimerais que le vice-premier ministre me dise si le gouvernement a modifié sa politique ou s'il refuse de céder aux pressions en faveur de l'imposition de tickets modérateurs, étant toujours convaincu, comme l'a maintes fois répété le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que tout le monde avait droit à des soins médicaux gratuits.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la politique du gouvernement est très claire. Elle a été énoncée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et par d'autres ministres à maintes reprises.

Le chef de l'opposition sait parfaitement que ce dossier suscite un débat public en raison de la nécessité de réduire les coûts.

M. Fontana: Le débat n'est que de ce côté-là.

M. Mazankowski: Le député dit que le débat n'est que de ce côté-ci. C'est un dossier dont discutent les ministres des Finances. C'est un dossier dont discutent les ministres de la Santé. C'est un dossier dont discutent ensemble les ministres de la Santé et des Finances. Il est très clair que leur objectif est d'essayer d'offrir des services de santé aux Canadiens conformément aux principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

Ce que nous essayons de faire, c'est de trouver le moyen de réduire les coûts, et nous le faisons en coopération avec les provinces et le secteur de la santé.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre a l'intention de s'assurer que les candidats à la chefferie dans son parti ne créent pas la confusion dans ce domaine? Parce que le ministre de l'Environnement a fait la même

déclaration il y a quelques semaines, concernant l'universalité, et tout le monde sait que c'est le seul programme maintenant qui soit complètement universel, parce que l'universalité a été enlevée dans tous les autres programmes par le gouvernement conservateur.

Est-ce que le premier ministre suppléant va prendre les mesures nécessaires pour que les malades au Canada n'aient pas peur que très bientôt nous ayons un système de paiement pour ceux qui entrent à l'hôpital?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition a une certaine expérience des campagnes à la direction d'un parti. Il n'y a pas tellement longtemps, il a participé à deux de ces campagnes et il sait pertinemment. . .

Mme Maheu: Ils mentent.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ai-je entendu une de nos vis-à-vis dire que les candidats mentaient? Mentent-ils? Qui ment? Les candidats à la direction. Monsieur le Président, je peux me tromper, mais je ne pense pas qu'il convienne que nos vis-à-vis lancent des accusations de ce genre dans cette enceinte.

• (1420)

M. le Président: Au besoin, j'examinerai le compte rendu. La parole est à l'honorable ministre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il s'agit là manifestement d'une question qu'on devrait débattre publiquement. Les candidats à la direction du parti expriment des points de vue, à l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, mais chose certaine, le gouvernement adhère aux cinq principes relatifs au régime de soins de santé prévus dans la Loi canadienne sur la santé; cela demeure notre politique.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Dans ce cas-là, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va faire une déclaration à cet égard. En effet, le 18 mars dernier, le ministre a précisé qu'il n'allait pas être candidat, mais que, chose certaine, il s'en prendrait à n'importe quel candidat à la direction de son parti qui remettrait en question l'universalité des soins de santé.

Ainsi, quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va-t-il faire une déclaration dans laquelle il s'attaquera aux candidats qui veulent détruire l'assurance-maladie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est à l'étranger en fonctions officielles, mais il était parmi nous la semaine dernière et il siège dans cette enceinte la plupart du temps. Or, il a défendu à maintes reprises la même politique que le gouvernement. Sauf erreur, le 30 avril, à la Chambre, mon collègue, le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation a cité les propos exacts de la ministre de la Défense nationale; voici: «Il y a différentes écoles au sujet des tickets modérateurs. En ce qui concerne les programmes médicaux, je suis de l'école Benoît Bouchard.» Il a précisé ensuite que c'était l'actuel ministre de la Santé que le député venait de louer.

Cette citation figure à la page 18739 du hansard du 30 avril.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même vice-premier ministre.

Un grand principe est en jeu. Le gouvernement a répété à maintes reprises que l'assurance-maladie était sacrée. Malgré cela, les ministres déclarent maintenant que rien n'est sacré, même l'assurance-maladie.

Le gouvernement a promis un livre blanc sur la politique sociale et les soins de santé et il n'en parle plus à cause de la course à la direction. Les Canadiens ont le droit de le savoir: L'assurance-maladie est-elle sacrée pour le gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je viens de répondre à cette question. La position du gouvernement fédéral est limpide.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Elle est peut-être très claire pour le ministre, mais pas pour la Chambre.

Le principe de l'assurance-maladie exige un financement et un engagement adéquats et l'établissement de programmes appuyant la Loi canadienne sur la santé. Ni le ministre ni qui que ce soit au sein du gouvernement ne respecte ces mesures. Ils transmettent plutôt le message contraire au peuple canadien.

Je pose à nouveau ma question au ministre: L'assurance-maladie est-elle encore sacrée pour le gouvernement, oui ou non?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est bien évident que l'assurance-santé exige un financement adéquat, mais lorsque les ressources financières de tous les gouvernements sont soumises à des pressions extrêmes, nous devons trouver le moyen d'améliorer notre façon de faire.

Chaque premier ministre et chaque ministre de la santé du pays le reconnaît. Les cinq principes garantis dans la Loi canadienne sur la santé servent évidemment de fondement aux mesures du gouvernement du Canada.

* * *

LA PAUVRETÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, dans une entrevue qu'elle donnait cette semaine, la députée conservatrice de Don Valley-Nord déclarait qu'il y a bien des gens qui s'adressent aux banques alimentaires mais qui ne sont pas vraiment dans le besoin; ils y vont parce que cela leur permet de dépenser leur argent ailleurs.

Ces propos sont insultants pour les quelque deux millions de Canadiens qui n'ont pas le choix et qui doivent s'adresser aux banques alimentaires; on sait qu'un enfant sur six au Canada vit dans la pauvreté.

Le vice-premier ministre partage-t-il le point de vue de la députée de Don Valley-Nord ou croit-il qu'au lieu de blâmer les victimes de la pauvreté son gouvernement devrait plutôt mettre sur pied un programme efficace de lutte contre la pauvreté au Canada?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, nous savons qu'il y a malheureusement des pauvres et des gens qui souffrent de la faim dans notre pays. L'approche que nous avons adoptée vise à améliorer le bien-être de l'ensemble des citoyens, notamment au moyen des mesures économiques que nous avons adoptées et du programme qu'a proposé le ministre des Finances et vice-premier ministre. La meilleure façon d'aider quelqu'un est de lui donner un emploi. Notre souhait est que tout le monde puisse contribuer utilement à l'édification de notre société.

• (1425)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre ne m'a pas répondu quand je lui ai demandé si le gouvernement reconnaît la nécessité de s'attaquer au problème de la pauvreté.

[*Français*]

C'est choquant, c'est inconcevable que le président du Comité sur la pauvreté estime que la solution au problème de la pauvreté soit tout simplement de changer la définition du mot.

Est-ce que le vice-premier ministre, lui aussi, nie qu'un enfant sur six vit dans la pauvreté au pays, que 4 millions de gens vivent dans la pauvreté au pays? Est-ce que, lui aussi, nie que la pauvreté existe vraiment?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, nous avons déjà pris des initiatives. Nous avons augmenté à 2,1 milliards de dollars le crédit-impôt pour enfants, et le nouveau programme *Grandir ensemble*, qui a été annoncé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est de l'ordre de 500 millions de dollars.

Nous souffrons de cette situation telle qu'elle est dans notre pays, et nous voulons que tous les citoyens aient l'opportunité de contribuer à une vie meilleure.

Je travaille avec tous les groupes communautaires, qui accomplissent un travail exceptionnel dans ce domaine pour aider les personnes qui ont besoin d'un coup de main, et j'apprécie tout ce qu'ils font.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre qui vient de me répondre devrait collaborer avec le ministre des Finances qui a réduit le financement de nombreux groupes communautaires qui, en fait, caractérisaient la pauvreté au Canada. En fait, un enfant sur six vit dans la pauvreté. Le ministre soutient qu'il faut créer plus d'emplois. Nous sommes d'accord.

Ma question est la suivante: Quand le gouvernement va-t-il proposer un plan de création d'emplois pour les Canadiens; quand va-t-il reconnaître que la pauvreté existe et que l'emploi est la solution à ce problème? Nous sommes d'accord, mais où est le plan de création d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée reconnaîtra certainement que les plus récentes statistiques concernant le PIB sont très encourageantes. Nous avons enregistré une hausse de 0,4 p. 100 en février. Si l'on tient compte de la croissance enregistrée durant les mois de décembre, janvier et février, on obtient un taux annuel de croissance de l'ordre de 4 p. 100. Depuis août dernier, plus de 200 000 emplois à temps plein ont été créés. Sur une base annuelle, l'emploi a enregistré un taux de croissance de 2,8 p. 100 depuis novembre dernier.

Cette situation résulte de toute évidence des mesures annoncées dans le budget de février dernier et des mesures complémentaires contenues dans l'énoncé économique de décembre, notamment l'investissement dans les ressources matérielles et humaines et dans l'infrastructure, l'accroissement des fonds destinés à la formation, les mesures d'encouragement à la petite entreprise, l'aide au secteur de la construction domiciliaire. Toutes ces mesures commencent à faire sentir leurs effets; l'économie canadienne enregistre une forte croissance et les indicateurs économiques sont très positifs.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier ministre.

Nous savons tous que la présidente du Sous–comité sur la pauvreté a recommencé à s'en prendre aux plus démunis. La principale révisionniste de la pauvreté au gouvernement veut nous faire croire qu'il suffirait d'enseigner aux Canadiens pauvres comment faire leurs achats et comment cuisiner pour qu'ils se passent des banques alimentaires.

Pourquoi le ministre a–t–il permis à la responsable du dossier de la pauvreté de dire aux Canadiens que les pauvres sont aussi stupides et inutiles que leur gouvernement?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je crois qu'il serait préférable de poser la question à la députée de Don Valley–Nord, qui n'a probablement pas prononcé les propos qu'on lui attribue.

M. Marchi: Où est–elle?

M. Fontana: Je l'ai entendue à la radio ce matin.

M. Weiner: Je suis heureux d'apprendre que vous l'avez entendue, car je n'en ai pas encore eu l'occasion.

Je reconnais qu'il y a des Canadiens qui sont pauvres et qui ont faim. Nous faisons des efforts pour leur venir en aide. Pour ma part, j'utilise tous les moyens à ma disposition pour appuyer les organismes de ma collectivité qui assurent concrètement cette aide. Nous espérons trouver un moyen pour atteindre le plein emploi ou pour amener tout le monde à participer pleinement au sein de notre société. Pour cela, il faut d'abord un emploi, de l'instruction et un bon régime de soins de santé, ce que nous avons d'ailleurs au Canada. Nous espérons que la situation des familles démunies continuera de s'améliorer.

• (1430)

D'importantes mesures ont été mises en oeuvre, entre autres l'affectation de 2,1 milliards de dollars pour la hausse du crédit d'impôt pour enfants; il y a aussi le montant de 500 millions de dollars que le ministre a accordé au programme *Grandir ensemble*. Ces initiatives viennent toutes en aide aux familles dans le besoin.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, le gouvernement peut toujours essayer de dissimuler la faim, mais il n'arrive pas à dissimuler son mépris pour ceux qui ont faim.

[*Français*]

La grande prêtresse du gouvernement en matière de pauvreté affirme qu'il y a beaucoup de gens qui vont dans des banques de nourriture et qui n'en ont pas vraiment besoin. Ce sont là les paroles mêmes de quelqu'un dont l'expérience en matière de pauvreté se solde à celle d'un simple spectateur qui n'a même jamais visité la plus grande popote au pays qui dessert sa propre circonscription.

Je demande au ministre pourquoi son gouvernement agit–il, à l'égard de la pauvreté, avec la même sensibilité qu'un marteau–pilon?

[*Traduction*]

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, à titre de ministre de la citoyenneté, je félicite particulièrement tous ceux qui fournissent du temps et de l'argent pour aider les moins nantis dans nos collectivités.

J'ai tenté de dire publiquement quelle était ma contribution personnelle. J'ai longtemps collaboré avec l'organisme Jeunesse au Soleil, à Montréal. C'est une oeuvre noble et belle qui donne à la collectivité précisément l'aide que la députée demande.

[*Français*]

Ce n'est pas facile; les temps sont durs. Il y a beaucoup de familles qui souffrent dans de telles périodes. Ce n'est pas le temps de blâmer une personne ou une autre, mais je peux vous dire franchement que nous voulons tous rendre la vie meilleure à tous nos concitoyens. C'est dans ce but que nous continuons de travailler et je suis sûr que cela s'applique autant aux députés de notre côté qu'à ceux du côté de l'honorable députée.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le taux de chômage chez les étudiants, en Nouvelle–Écosse, s'élevait l'an dernier à 24 p. 100. Les frais de scolarité dans les universités de la province ont augmenté de 50 p. 100 depuis 1985. Pendant la même période, le financement du programme Emploi d'été/Expérience de travail a diminué de 44 p. 100. Les prêts aux étudiants ont été fortement réduits. Sans emploi, sans prêt, les jeunes ne peuvent s'instruire.

Quand le gouvernement passera-t-il à l'action pour remédier à cette situation désespérée dans laquelle se trouvent les étudiants?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): La députée fait allusion à la situation très difficile dans laquelle se trouvent les étudiants en Nouvelle-Écosse. Malgré les mesures d'austérité financière que doivent prendre tous les paliers de gouvernement, le ministre de la Jeunesse a augmenté, quoique légèrement, le financement du programme Défi afin de permettre aux étudiants de trouver un emploi d'été.

Dans les circonstances, j'estime qu'il faut souligner que des mesures sont prises pour garantir la reprise de l'économie et, partant, la création d'emplois d'été pour nos jeunes.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le ministre a raison de dire que l'augmentation en question est très légère. En réalité, le financement n'a été augmenté que de 3,5 p. 100, après une réduction de 44 p. 100 les six années précédentes. C'est une goutte dans un seau percé. Si c'est ça l'économique d'après les conservateurs, il va vraiment falloir les renvoyer sur les bancs d'école.

Maintenant, le gouvernement dit que le programme Défi 93 va aider les employeurs qui engagent des étudiants du secondaire. Dans ma circonscription, Halifax, les frais de scolarité de l'Université Dalhousie doivent augmenter de 50 p. 100 encore sur cinq ans.

Pourquoi le gouvernement ne vient-il pas en aide aux étudiants au lieu de dresser les étudiants du secondaire contre les étudiants universitaires pour une poignée de dollars?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si la députée s'inquiète à ce point du sort de ces jeunes étudiants, qu'elle félicite donc le ministre des Finances de ne pas avoir diminué les transferts aux provinces au titre de l'éducation dans son budget.

• (1435)

En ces temps d'austérité financière, la bonne nouvelle c'est que les fonds consacrés à la formation des ressources humaines n'ont pas été réduits. Ils ont même été augmentés comparativement à d'autres dépenses de l'État, ce qui témoigne du fait que les étudiants constituent une priorité pour notre gouvernement.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, les milliers d'étudiants qui finissent maintenant leur année universitaire et qui sont à la recherche d'emplois ne seront pas tellement convaincus par ce genre de réponse. Ils pourraient toutefois trouver intéressante la solution proposée par le président Clinton, qui a emprunté aux néo-démocrates l'idée d'un service national d'emploi des jeunes et qui a proposé une réforme des programmes de prêts et bourses aux étudiants, mesures qui aideront les étudiants à faible revenu à avoir un meilleur accès aux collèges et aux universités.

Dans sa nouvelle politique sur l'éducation permanente, le gouvernement fédéral proposait de maximiser l'accès à l'éducation. Ma question s'adresse à la secrétaire d'État ou à son porte-parole. Dans les programmes fédéraux de ce type, le gouvernement est-il prêt à faire un effort particulier pour garantir l'accessibilité à l'éducation postsecondaire à ceux qui sont actuellement découragés par les nouvelles dispositions sur les prêts aux étudiants et l'insuffisance des fonds prévus pour les emplois d'été pour étudiants?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, la ministre a examiné attentivement le programme de prêts aux étudiants. Parce que j'ai brièvement assumé ses fonctions, je sais qu'elle a l'intention de présenter un plan qui pourra aider les étudiants dont le député parle.

Il convient de rappeler que ce programme particulier vient en aide à environ un quart de millions d'étudiants. C'est un programme très important qui existe depuis environ 25 ans, depuis le milieu des années 60, si je ne m'abuse. Il a été d'une grande utilité pour de nombreux étudiants canadiens. Nous attendons avec impatience le moment où la ministre présentera un plan révisé qui, bien entendu, viendra en aide à un plus grand nombre de personnes actuellement dans le besoin.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, permettez-moi de souligner que, dans sa stratégie d'éducation, le gouvernement fédéral établit très clairement que son objectif est de maximiser l'accès à l'éducation permanente.

Ma question s'adresse au porte-parole de la secrétaire d'État et concerne les nouvelles restrictions annoncées à l'égard des prêts aux étudiants, la baisse des paiements de transfert aux collèges et aux universités ainsi que l'importante réduction du financement consenti pour les programmes d'emplois d'été. Il est question d'une baisse de 3,5 p. 100, alors que le taux de chômage parmi les étudiants atteint 18 p. 100.

Croit-il que ces mesures favorisent une accessibilité accrue, ou se pourrait-il que le gouvernement ait une priorité qu'il ne nous a pas dévoilée jusqu'à maintenant mais qui consiste à réduire l'accessibilité alors qu'il est censé l'accroître?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, pour l'instant, le gouvernement veut s'assurer que les étudiants vraiment dans le besoin sont ceux qui bénéficient au maximum de ce programme.

Si le député a quelque chose à redire sur la diligence raisonnable qui est maintenant exigée, je lui signale que ces débiteurs ne sont pas très pressés de rembourser leurs prêts aux institutions financières, comparativement à d'autres débiteurs.

Les critères ont été resserrés. Il fallait rappeler aux étudiants qui obtiennent des prêts la nécessité de rembourser ceux-ci. Nous avons pris des dispositions à cette fin.

J'invite le député à patienter encore un peu. Le gouvernement a mené des consultations très importantes d'un océan à l'autre. Il a écouté très attentivement les témoignages. Je crois que le député se réjouira du plan qui sera présenté sous peu.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, l'administration américaine a admis que le Congrès n'adopterait pas l'ALENA s'il lui était présenté maintenant. Elle soutient que les accords parallèles sur l'environnement et les normes du travail rendront probablement l'ALENA acceptable pour le Congrès.

• (1440)

Le ministre du Commerce extérieur peut-il expliquer quel genre d'accords sur l'environnement et les normes du travail le Canada acceptera pour aider l'administration américaine à apaiser le Congrès?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dois dire qu'il ne s'agit pas d'apaiser le Congrès.

Depuis février de l'an dernier, le Canada propose des accords sur l'environnement et les normes du travail. Nous avons fait oeuvre de pionniers en tentant d'amener les organisations syndicales et les groupes de défense de l'environnement à collaborer à l'élaboration d'accords qui, je crois, conviennent tout à fait aux besoins du Canada et seraient acceptables pour les États-Unis et le Mexique.

En ce moment même, nous tenons des consultations poussées sur les programmes de protection de l'environnement. Nous souhaitons harmoniser les normes en nous alignant sur les plus rigoureuses, fixer les niveaux maximums de certains polluants, sensibiliser les populations au concept de développement durable, examiner des voies de coopération possibles avec les autres pays en cas de catastrophe écologique et rechercher des moyens de faire appliquer la réglementation.

Ce sont là des sujets qui font l'objet de discussions en ce moment. Nous ne nous sommes pas encore entendus, mais je crois que le député sera très heureux des résultats de ces négociations lorsqu'elles auront abouti.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre parle de l'application de la réglementation.

Il sait sans doute qu'aux États-Unis, on retrouve au Congrès et au Sénat un groupe assez important en faveur de sanctions comme moyen de faire appliquer les lois et règlements. Le sénateur Baucus, président du Sous-comité sénatorial du commerce, a très récemment déclaré qu'il n'appuiera pas l'ALENA à moins que les accords parallèles ne contiennent des dispositions prévoyant des sanctions commerciales en cas d'infraction.

Quelle est la position du gouvernement du Canada? Le ministre a déclaré récemment que le gouvernement n'accepterait pas le recours à de telles sanctions commerciales. Est-ce toujours la position du gouvernement? Est-ce que le gouvernement entend se dissocier de l'ALENA si les États-Unis insistent pour avoir des dispositions prévoyant des sanctions commerciales?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député pose une question et y répond lui-même. La réponse est une réponse très précise.

Nous avons fait savoir que nous n'étions pas d'accord avec des lois sur les sanctions commerciales ni avec des recours commerciaux. Nous croyons que cela peut entraîner toutes sortes de difficultés. Les demandes des environnementalistes et des groupes de défense de l'environnement pourraient être satisfaites au moyen du genre de mécanisme prévu au chapitre 18 de l'ALE, c'est-à-dire des discussions ouvertes sur les problèmes et des recommandations formulées par des groupes d'arbitrage. Comme le sait le député, les recommandations des groupes formés en vertu du chapitre 18 ont été assez bien accueillies par les deux pays.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, au cours des quatre dernières années, 15 400 métallurgistes canadiens, soit 32 p. 100 des métallos, ont perdu leur emploi.

Pourquoi le gouvernement veut-il faire adopter l'ALENA à toute vapeur sans négocier pour l'industrie sidérurgique un pacte qui mettrait fin aux pratiques commerciales déloyales des Américains à l'égard des producteurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue est au courant des efforts que nous avons déployés pour entamer des discussions avec l'administration des États-Unis.

Je suis persuadé qu'il est au courant des tentatives faites par l'industrie canadienne pour amorcer des pourparlers similaires avec ses homologues, ainsi que des démarches effectuées par les syndicats canadiens pour aborder la question avec le milieu ouvrier américain.

Le député n'est pas sans savoir non plus que le gouvernement, l'industrie et les syndicats n'ont pas réussi à obtenir l'appui nécessaire pour négocier les ententes qu'il propose. Nous n'avons pas abdiqué; nous cherchons encore des façons de faire comprendre à quel point il est important d'intégrer les industries sidérurgiques des deux économies. Nous poursuivrons nos efforts qui mèneront, nous l'espérons, à l'intégration des activités des deux pays dans un domaine aussi important que l'industrie sidérurgique.

• (1445)

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, l'ALENA constitue pour le ministre un levier très important. Pourquoi ne s'en sert-il pas pour obtenir un pacte de l'acier?

Le secteur manufacturier canadien, y compris l'industrie sidérurgique, perd des emplois deux fois plus rapidement que le secteur américain, à cause notamment des normes de travail moins élevées en vigueur aux États-Unis. Dans vingt États américains, ou bien il n'y a pas de salaire minimal, ou bien le salaire minimal s'élève tout au plus à 4 $ l'heure. Vingt États ont des lois consacrant le droit au travail.

L'accord parallèle de l'ALENA sur les normes de travail régira-t-il non seulement les conditions de travail au Mexique mais également les pratiques déloyales en vigueur aux États-Unis qui continueront de siphonner les emplois canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue se montre plutôt idéaliste dans sa question.

Il parle de 20 États qui imposent certaines normes de travail. Il pourrait sûrement réfléchir aux raisons qui font qu'ils n'ont pas réussi à convaincre les 30 autres États de leur erreur et à les persuader de modifier leurs normes de travail.

Croit-il que le Canada aura plus d'influence sur ces 30 États dont certains sont les plus populeux? Soyons réalistes.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration qui en a reçu préavis ce matin.

Une réfugiée iranienne, Sima Sedghi, a été détenue pendant sept jours, torturée et fouettée parce qu'elle avait porté des lunettes de soleil et des bas de nylon. Elle est maintenant recherchée par l'État iranien pour avoir participé à des activités politiques pacifiques dans un pays où les dissidents sont arrêtés et détenus sans procès, torturés et même exécutés. Elle fait maintenant l'objet d'une ordonnance d'expulsion du Canada.

M^me^ Sedghi répond aux conditions prévues par les nouvelles lignes directrices pour les femmes réfugiées. Je demande au ministre de suspendre son expulsion et de réexaminer son dossier à la lumière des nouvelles lignes directrices.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis assurer à la députée que ce dossier fera l'objet d'un réexamen à la lumière des nouvelles lignes directrices.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse de la réponse du ministre et je suis impatiente de voir quels seront les résultats de ce réexamen.

Il y a encore 35 femmes réfugiées ou plus qui risquent elles aussi d'être expulsées parce que les anciennes lignes directrices ne tenaient pas compte de l'absence de protection des femmes contre la violence ni des graves conséquences auxquelles elles s'exposaient en désobéissant à des lois conçues simplement pour dominer les femmes.

Le gouvernement canadien dit maintenant qu'il est injuste d'expulser des femmes dans ces conditions. Cela n'est-il pas aussi injuste dans le cas de femmes faisant déjà l'objet d'une ordonnance d'expulsion?

Le ministre annoncera-t-il aujourd'hui un moratoire sur l'expulsion de ces femmes réfugiées et s'engagera-t-il à réexaminer tous ces dossiers à la lumière des nouvelles lignes directrices?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons déclaré que tous les dossiers dont la CISR est saisie sont maintenant assujettis aux lignes directrices que Mme Mawani a fait connaître en mars. Chaque dossier d'expulsion devant faire l'objet d'un examen final à l'administration centrale est examiné à la lumière de ces lignes directrices.

La députée devrait remercier notre gouvernement et nous féliciter d'avoir mis les lignes directrices à jour afin de protéger ces personnes. Tous ces dossiers sont effectivement réexaminés à la lumière de ces lignes directrices.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le budget fédéral de la semaine dernière, le gouvernement a annoncé qu'il ne renouvellera pas l'entente de développement économique régional touchant les mines.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui que l'entente Canada-Québec sur le développement minier au coût de 100 millions de dollars signée en décembre 1992 sera maintenue jusqu'en 1998 au Québec?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais rassurer mon collègue qu'effectivement l'entente sera maintenue tout en respectant, bien entendu, les compressions budgétaires qui ont été prévues.

Mais du même souffle, je voudrais rappeler au député que présentement avec l'initiative de Whitehorse, le gouvernement fédéral, les provinces, l'entreprise, les travailleurs et tous ceux qui sont de près ou de loin rattachés à l'industrie minière travaillent pour redonner au secteur une meilleure compétitivité, et c'est exactement ce que nous continuerons à faire dans les prochaines années.

• (1450)

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, c'était hier le début de la Semaine nationale de la forêt, qui est parrainée par le ministère fédéral des Forêts.

Le but visé est de sensibiliser davantage l'opinion à l'importance des forêts pour le Canada. La semaine dernière, j'ai assisté dans ma circonscription à la signature d'un accord sur la forêt modèle de Fundy.

Nous sommes nombreux à savoir à quel point la santé de nos forêts est importante pour le tourisme, l'environnement et l'économie. Notre secteur forestier produit chaque année des exportations d'une valeur de 20 milliards de dollars et fait vivre des centaines de localités. Pourtant, l'exposé budgétaire nous apprenait la semaine dernière que le gouvernement avait décidé de ne pas renouveler les ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation forestière qui sont en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires.

Ma question s'adresse au ministre des Forêts. Faut-il conclure que le gouvernement fédéral se retire de ce secteur? Le gouvernement entend-il honorer ses obligations, dans le cadre de ses engagements à l'égard du développement durable?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, mon collègue fait remarquer que des contraintes d'ordre financier nous ont forcés à décider d'éliminer progressivement au cours des quatre prochaines années des accords sur l'exploitation de ses forêts.

Heureusement, la plupart des objectifs visés par ces accords ont été atteints. En fait, la superficie exploitée a augmenté de 15 p. 100 depuis 10 ans. On a reboisé correctement le double de la superficie exploitée. Par conséquent, le gouvernement fédéral peut se tourner vers de nouvelles priorités, comme le programme des forêts modèles, et ses obligations internationales.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense.

Je crois que nous pouvons tous avoir une lueur d'espoir à la suite de la signature, en fin de semaine, du plan de paix, ce qui a été rendu possible, en partie, par la menace d'une intervention aérienne des Américains en Bosnie. Ce qui n'est pas clair, c'est la position du Canada à l'égard de cette importante décision.

Vendredi, l'ambassadeur du Canada à Washington a dit qu'il s'opposait à des raids aériens à cause des dangers que cela pourrait présenter pour nos troupes. Pourtant, hier, la collègue de la ministre, la secrétaire d'État, a dit que nous n'avions éliminé aucune possibilité, y compris le recours à la puissance aérienne.

La ministre a-t-elle discuté avec son homologue américain de cette très importante question et, particulièrement, des répercussions qu'une telle initiative pourrait avoir sur la sécurité des troupes canadiennes? La ministre peut-elle nous dire quelle est la position du gouvernement canadien? Est-ce celle exprimée par l'ambassadeur du Canada à Washington ou celle exprimée par sa collègue, la secrétaire d'État?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, des discussions à divers niveaux sont en cours aujourd'hui, à Washington. Des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale doivent rencontrer leurs homologues américains, et le premier ministre doit rencontrer le secrétaire général des Nations Unies aujourd'hui pour discuter de cette question.

Nous avons trouvé très encourageante la déclaration des Serbes de Bosnie, qui ont dit qu'ils appuieraient le plan Vance-Owen. Cependant, cette déclaration doit être suivie de mesures concrètes, c'est-à-dire que les Serbes doivent observer le cessez-le-feu et s'engager à respecter le plan. Nous tenons actuellement des consultations avec nos alliés pour examiner les diverses solutions possibles en cas d'échec du plan de paix. Notre souci premier reste évidemment la sécurité des troupes canadiennes dans cette région.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire pour la ministre. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que nous avons des décisions fort importantes à prendre dans un très court laps de temps.

Dans le passé, la ministre a laissé entendre que les militaires canadiens seraient retirés de Bosnie s'ils étaient obligés de recourir à leurs armes en situation de combat.

Dans le contexte des discussions des autorités canadiennes avec leurs homologues américains, quel serait au juste le plan de contingence du Canada pour évacuer nos troupes en cas de raid aérien? Serions-nous disposés à laisser nos troupes participer à des opérations de maintien de la paix de grande envergure dans le cadre du plan Vance-Owen si cela supposait le recours à la force pour assurer la protection de civils?

Ce qui est peut-être plus important encore, la ministre, en tant que représentante du gouvernement, est-elle d'accord pour dire que le moment est venu de débattre la question ouvertement, sérieusement et honnêtement au Parlement avant que ne soient prises d'autres décisions concernant notre rôle pour ce qui est du maintien de la paix en Bosnie?

• (1455)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit, je crois. Je n'ai pas dit que nous retirerions nos troupes si elles se faisaient tirer dessus. Le député se rappellera que nous avons même assuré à la Chambre que nos troupes étaient en mesure de se défendre si elles tombaient sous le feu ennemi.

Nous avons des plans de contingence. Nous sommes en train d'en élaborer avec nos alliés. La sécurité des militaires canadiens est au premier plan de nos pensées.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures est en Yougoslavie jusqu'au 5 mai. Elle est en Croatie aujourd'hui et demain, puis passera la journée à Sarajevo le 5 mai. Elle s'est rendue sur place pour évaluer la situation. Nous participerons à toute opération faisant l'objet d'une entente au sein des Nations Unies dans la mesure où nos ressources nous le permettront.

Le député sait que la communauté internationale est aux prises avec un défi de taille. Aucun des pays industrialisés n'est en mesure de prendre des engagements militaires énormes dans ce domaine. Nous cherchons à rétablir la paix et nous espérons y parvenir par la voie diplomatique.

Nous évaluons la situation au jour le jour mais, je le répète, la sécurité des forces canadiennes déployées dans l'ex-Yougoslavie demeure la priorité du gouvernement du Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Depuis la publication du rapport Carter sur la commercialisation de l'orge, quatre membres de la table ronde se sont dissociés du processus employé et de ses conclusions. Par ailleurs, bien des associations professionnelles agricoles et des économistes ont exprimé leurs profondes inquiétudes au sujet des conclusions et de la méthodologie de M. Carter.

Vu la controverse suscitée par ce rapport, le ministre est-il prêt à permettre aux agriculteurs de trancher eux-mêmes la question et peut-il nous donner aujourd'hui l'assurance qu'aucune décision ne sera prise tant que tous les intéressés ne se seront pas mis d'accord?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, en l'absence de mon collègue, je dois dire que, effectivement, cette étude, qui a été rendue publique le 19 avril, est présentement en train d'être examinée par les fonctionnaires du ministère et que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, a eu plusieurs rencontres à cet effet.

Il faut bien comprendre, en ce qui a trait au marché de l'orge, qu'il faut bien distinguer le marché domestique du marché international. Cela ne met pas du tout en péril la Commission canadienne du blé dans ses opérations. Je pense qu'en temps et lieu, le ministre de l'Agriculture annoncera de quelle façon il donnera suite à ce dossier particulier.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Oui, et ce suivi nous préoccupe, monsieur le Président. Nous croyons que cela va faire du tort à la Commission canadienne du blé.

Ma deuxième question s'adresse au même ministre. S'il y avait un marché continental de l'orge, nous ne pourrions pas écarter la possibilité de représailles de la part des Américains. On craint que les États-Unis n'imposent des contingents d'importation ou des droits si des entités privées sont autorisées à y vendre de l'orge sans intermédiaire. Si le ministre ne me croit pas, il n'a qu'à consulter.

N'est-ce pas là une autre raison pour laquelle le ministre devrait prêter une oreille attentive aux producteurs et s'opposer à la création d'un marché continental de l'orge?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, vous le savez, bien des sociétés, des producteurs et des associations ont exprimé le voeu que des solutions de rechange soient apportées à la Commission canadienne du blé. Certes, notre système est bon, mais il n'est pas parfait. Comme par le passé, nous essayons actuellement de l'améliorer.

Quant au marché nord-américain, j'estime qu'avec l'accord de libre-échange, nous avons grandement contribué à une plus grande compétitivité dans le système. Ça marche bien.

Je me souviens que mes collègues d'en face se sont opposés à tout ce que nous avons fait pour consolider le marché en Amérique du Nord et dans le reste du monde. Selon moi, ça va bien jusqu'ici. Si nous pouvons améliorer un tant soit peu le système, nous le ferons.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il s'agit du refus du gouvernement de procéder à un examen environnemental complet et convenable du projet Kemano, un projet important de dérivation de cours d'eau dans le nord de la Colombie-Britannique. Les fonctionnaires du ministère affirment que le gouvernement a en sa possession quelque 83 000 pages de renseignements sur ce projet.

Le ministre est-il prêt à divulguer tous ces renseignements pour les besoins de l'enquête qui a été lancée par le gouvernement de Colombie-Britannique, de sorte que nous puissions connaître la vérité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous sommes parfaitement satisfaits de l'entente qui a été conclue entre le gouvernement de Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral, il y a quelques années, au sujet de ce projet.

Nous collaborons à l'enquête que la province a lancée. Nous avons informé le gouvernement que nous fournirions toute l'assistance possible et tous les renseignements qui seront jugés utiles par notre ministère. Nous sommes d'avis que nous avons rempli nos responsabilités en matière d'évaluation environnementale.

• (1500)

L'enquête qui se déroule actuellement est strictement provinciale. Nous y collaborons et nous continuerons d'y collaborer.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Le ministre et le gouvernement sont peut-être satisfaits du processus qui a conduit à approuver le projet, mais les gens du nord de la Colombie-Britannique ne le sont certainement pas.

Ma question supplémentaire au ministre est celle-ci: il sait que cette enquête du gouvernement provincial est le dernier espoir pour les gens du nord de la Colombie-Britannique de jeter un coup d'oeil sur ce projet. Est-il prêt a envisager des changements au règlement de 1987, signé à huis clos, qui contrôle le débit de la rivière Natchako? Le ministre prendra-t-il en considération les modifications ou les recommandations qui pourraient lui être présentées par le gouvernement de la province?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu une seule proposition raisonnable de la part du gouvernement provincial à ce sujet. Cependant, si le gouvernement de Colombie-Britannique nous présentait quelque chose qui soit acceptable pour toutes les parties signataires de l'entente originale conclue à la demande du gouvernement de cette province et à laquelle nous avons adhéré à la demande expresse de ce gouvernement parce que nous étions d'accord avec cette entente, alors nous n'hésiterions pas à l'appuyer. Pour l'instant, nous fournissons les renseignements techniques que l'on nous demande de fournir.

Nous comprenons que c'est un sujet politiquement névralgique pour le parti de mon collègue en Colombie-Britannique. Il a adopté une position irréaliste et déraisonnable et il est maintenant pris à son propre piège.

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais désigner demain jour réservé à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

LA GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 90e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre concernant les changements dans la composition des membres des comités permanents.

Si la Chambre y consent, je compte proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LE PROJET DE LOI C-112

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe, avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-249, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Milliken: Monsieur le Président, ce projet de loi ressemble beaucoup à celui que j'avais déposé plus tôt au cours de la session actuelle. Il avait été débattu à la Chambre et, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, on avait prolongé la discussion jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour mettre le projet de loi aux voix, de sorte qu'il a été rayé du *Feuilleton*. Il n'a donc pas fait l'objet d'un vote. Certains ministériels avaient formulé des critiques contre le projet de loi. J'y ai apporté certaines modifications qui tiennent compte des préoccupations qu'ils ont exprimées dans leurs discours. J'espère que ces modifications le rendront acceptable pour les députés de l'autre côté. S'il est tiré au sort pour le débat et qu'il fait l'objet d'un vote, je suis optimiste et je crois que, cette fois-ci, il sera adopté.

Affaires courantes

• (1505)

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Milliken propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69 (1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU QUATRE-VINGT-DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je propose que le 90e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, qui a été présenté plus tôt, soit adopté.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richlond-Est): Monsieur le Président, nous adopterons cette motion, mais je veux que la Chambre sache que, de ce côté-ci, nous n'avons pas été informés que le gouvernement étudierait cette question aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires craignent énormément que le gouvernement ne tienne pas compte de la demande visant à exempter l'eau dans l'Accord de libre-échange nord-américain.

Ils ont signé cette pétition pour demander au gouvernement de déclarer catégoriquement que l'eau est exemptée, comme on l'a fait pour le poisson non transformé sur la côte est du Canada et les billes brutes.

La Société canadienne des postes

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai ici cinq pétitions contenant plus de 1 000 signatures d'habitants de Ville St-Pierre dans ma circonscription.

Depuis de nombreuses années, les habitants de Ville St-Pierre avaient un service postal complet, mais on le leur a supprimé au cours de l'année dernière. À leur avis, ils sont pénalisés injustement parce qu'ils ne bénéficient pas du même service postal que les municipalités avoisinantes.

Dans cette pétition, les habitants de Ville St-Pierre prient le Parlement de demander à Postes Canada de fournir sans plus tarder un service postal complet à Ville St-Pierre.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Val-d'Or, Dubuisson, Val-Senneville et Senneterre, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence, trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques. Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition demandant le rétablissement de la peine de mort pour les personnes trouvées coupables du meurtre d'un enfant. Cette pétition est signée par quelque 10 000 habitants de Calgary.

LES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition que j'aimerais vous lire. Elle dit ceci: Nous soussignés demandons au Parlement de mettre fin au traitement spécial accordé aux délinquants sexuels trouvés coupables et de les placer avec les autres prisonniers ordinaires. Cette pétition comporte la signature de milliers de personnes.

• (1510)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de la Colombie–Britannique et jugée correcte par le greffier.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que: l'Accord de libre–échange nord–américain a donné lieu à de nouvelles pressions sur le Canada afin qu'il fasse des concessions encore plus grandes en matière de commerce; que si l'accord est mis en oeuvre, il ne fera que restreindre davantage la capacité du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces et des territoires du Canada, présents et futurs, d'aider l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles de notre pays pour les Canadiens et de faire progresser les programmes sociaux dont nous avons tant besoin.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de rejeter le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre–échange nord–américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 41 personnes du village de Creston, des collectivités de Wyndel, Lister, Kitchener, Wasa, Ta Ta Creek, des villes de Kimberley et Cranbrook, dans la région de Kootenay–Est, et de la ville de Revelstoke dans ma circonscription de Kootenay–Ouest—Revelstoke.

Les pétitionnaires disent craindre que l'Accord de libre–échange nord–américain n'ait donné lieu à de nouvelles pressions sur le Canada afin de l'amener à faire des concessions encore plus grandes en matière de commerce et que cet accord n'entraîne pour les Canadiens la perte d'autres emplois bien rémunérés.

Ils font remarquer qu'il n'est pas possible de remédier à l'Accord de libre–échange nord–américain au moyen de négociations. Ils demandent à la Chambre de rejeter l'Accord de libre–échange nord–américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition demandant au gouvernement canadien de revoir la législation canadienne et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une mise à jour de la loi sur les délinquants juvéniles fixant l'âge maximum de ces derniers à 13 ans. Mille Albertains ont signé cette pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions n^{os} 477, 489, 490 et 491.

[*Texte*]

Question n^{o} 477—**M. Barrett:**

En ce qui a trait aux bandes, disquettes et autres documents électroniques du bureau du premier ministre et du bureau du Conseil privé, a) quelle est la politique du gouvernement au sujet de leur archivage, de leur effacement ou de leur destruction depuis le 1er janvier 1991, b) combien de fichiers informatisés ont été effacés, détruits (i) au bureau de premier ministre, (ii) au bureau du Conseil privé, c) combien de ces fichiers ont été envoyés aux Archives nationales?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): La réponse à la question n^{o} 477, partie a) est que la politique concernant la destruction de documents d'institutions gouvernementales, y compris les documents électroniques, est énoncée dans la Loi sur les Archives nationales.

Pour ce qui est des parties b) i) et ii) et c) la réponse est aucun.

Question n^{o} 489—**M. Worthy:**

Combien de personnes (ou de familles) sont classées agriculteur et a) combien tirent tout leur revenu, ou presque, de l'exploitation d'un domaine agricole, b) combien tirent la plupart de leurs revenus d'autres sources?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): En 1991, le nombre de familles classées comme «agriculteur» était de 294 381. a) 148 088 familles; b) 146 293 familles.

Question n^{o} 490—**M. Worthy:**

Quel revenu agricole brut minimum est exigé pour qu'une personne soit classée agriculteur?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Il n'y a pas de définition particulière pour la notion d'agriculteur ou d'exploitation agricole. Le Recensement de l'agriculture de 1991 définit une ferme de recensement comme une ferme, un ranch ou une exploitation agricole qui n'a pas à réaliser un chiffre d'affaires brut minimum et qui produit, dans l'intention de le vendre, au moins un des produits suivants: cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel ou produits de la sève d'érable. Selon la Loi de l'impôt sur le revenu, il n'est pas nécessaire de déclarer un chiffre d'affaires brut minimum pour être considéré comme un agriculteur aux fins d'établissement de l'impôt.

Affaires courantes

Question nº 491—**M. Worthy:**

Combien d'employés le ministère de l'Agriculture compte-t-il, quel est leur salaire moyen et quel est le coût de l'ensemble des salaires?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture):

Année financière	Personne-année	Traitement annuel moyen	Coût total des salaires
1992-1993 (estimatif)	11 477	52 846 $	606 520 000$
1993-1994 (estimatif)	11 865	50 638 $	600 822 000$

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il a été répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si les questions nºs 381, 386 et 450 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

[*Texte*]

Question nº 381—**M. Fisher:**

Concernant le prix des annonces du gouvernement depuis le 1er janvier 1992, combien a coûté à chaque ministère ou organisme le placement de ces annonces dans *a*) chaque quotidien ou chaîne de quotidiens au Canada, *b*) dans chaque station ou réseau de radio au Canada, *c*) dans chaque station ou réseau de télévision au Canada?

(Le document est déposé.)

Question nº 386—**M. Karygiannis:**

En ce qui concerne l'entente relative aux demandes inter-États de prestations d'assurance-chômage, *a*) depuis 1988, combien de citoyens canadiens vivant à l'étranger ont reçu des prestations, *b*) quelle est la somme reçue par ces prestataires, *c*) à combien s'élève le montant des primes d'assurance-chômage perçues auprès de ces prestataires, *d*) dans quels États habitent ces prestataires, *e*) quel est le coût prévu du versement de prestations inter-États d'assurance-chômage aux travailleurs agricoles saisonniers mexicains?

(Le document est déposé.)

Question nº 450—**M. Brewin:**

Pour chaque année depuis janvier 1985, le ministère de la Défense nationale a-t-il fait des dépenses de relations publiques et, dans l'affirmative, *a*) de combien, *b*) a-t-il, pour cela, accordé des contrats à l'extérieur du gouvernement et, dans l'affirmative, (i) à qui, (ii) quand, (iii) dans quel but, *c*) combien de personnes ont été mêlées à ces activités?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que les questions nºs 381, 386 et 450 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

M. McCreath: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous vous souviendrez que le jeudi 29 avril, comme on peut le lire à la page 18638 du hansard, j'ai invoqué le Règlement à propos des Questions inscrites au *Feuilleton*.

J'ai indiqué qu'il s'était écoulé un laps de temps inacceptable depuis que certaines questions, auxquelles doivent répondre les ministres et ministères, avaient été inscrites au *Feuilleton* et qu'elles étaient toujours sans réponse du gouvernement.

Monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur la question nº 307, inscrite au *Feuilleton* au nom de mon collègue d'Ottawa-Sud, le 27 avril 1992. Cela fait 371 jours.

La question nº 317 a été inscrite le 4 mai 1992 au nom de mon collègue d'Acadie—Bathurst; cela fait 364 jours. Il en va de même de la question nº 318, 364 jours. La question nº 326 a été inscrite au nom de mon collègue d'Acadie—Bathurst, le 14 mai 1992; cela fait 354 jours.

Enfin, la question nº 328 de mon collègue d'Egmont est au *Feuilleton* depuis le 15 mai 1992, soit depuis 353 jours.

• (1515)

Malgré tout le respect que je leur dois, je trouve que certains membres du Cabinet font preuve de mépris à l'égard du Parlement, qu'ils manquent de respect à l'égard de la présidence et que, ce faisant, ils enfreignent le Règlement de la Chambre. Tout le monde sait, et les députés le savent aussi, que le délai prévu pour les réponses est de 45 jours. La situation actuelle est inexcusable. Ce n'est pas parce que les ministres courent à gauche et à droite au Canada pour s'occuper des affaires

de leur ministère qu'ils sont autorisés pour autant à vous faire un pied de nez, monsieur le Président.

J'estime que c'est un manque total de respect de leur part, et je voudrais que le député, qui assume aujourd'hui le rôle de secrétaire parlementaire, me dise ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet.

Nous n'avons pas soulevé de question de privilège. J'ai dit clairement qu'il s'agissait d'un rappel au Règlement. J'avais abordé cette question jeudi dernier, au cours de la matinée, dans l'espoir que le gouvernement puisse nous donner une réponse complète sur les raisons d'un tel comportement.

Je pense que nous allons être obligés de soulever la question de privilège, mais nous voulons obtenir l'avis de la présidence sur ce comportement terriblement indigne des ministres.

Les députés de ce côté de la Chambre—et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays—savent que même s'ils n'ont plus la volonté de gouverner, les ministres devraient au moins s'acquitter de leurs responsabilités et fournir les renseignements nécessaires conformément aux règles que nous sommes tous tenus de suivre.

M. McCreath: Monsieur le Président, je répondrai brièvement au député.

Il avait effectivement soulevé ce point la semaine dernière. Une chose est claire, c'est que le Règlement stipule qu'il doit être répondu aux questions dans les 45 jours. Tous les ministres le savent, et je pense qu'il est juste de dire qu'il est certainement dans l'intention de notre leader à la Chambre et du Cabinet de veiller à ce qu'il soit répondu à toutes les questions.

Les députés oublient parfois que certaines questions peuvent être très complexes et qu'il faut beaucoup de temps avant de pouvoir y répondre. Je pense ici à des questions qu'on peut considérer comme des tentatives aveugles pour obtenir des preuves incriminantes et qui commencent, par exemple, ainsi: «Y a-t-il, depuis 1984, des ministères ou des organismes qui, et cetera.»

Monsieur le Président, pour répondre à une telle question, il faut consulter 85 organismes et ministères différents du gouvernement. Il s'agit d'un processus très complexe qui, je dois le préciser, peut coûter très cher aux contribuables parce que l'on demande à des fonctionnaires de 85 organismes et ministères différents de chercher les renseignements que les députés d'en face jugent indispensables pour leur travail et auxquels ils estiment avoir parfaitement droit. Les coûts de telles recherches sont alors assumés par les contribuables.

J'ose espérer que c'est vraiment de l'information essentielle. Cependant, je rappelle à mon collègue et à la Chambre que nous avons adopté une motion à cet égard le 19 avril dernier, parce que la question avait été soulevée non seulement par mon collègue, le leader de l'opposition à la Chambre, mais aussi par le député de Scarborough—Rouge River. En vertu de cette motion, toute l'affaire a été renvoyée au Comité de la gestion de la Chambre et je crois qu'il serait bon de laisser à ce comité le temps d'examiner l'affaire, comme la Chambre et le Président l'en ont chargé. Le comité pourrait légitimement examiner toute l'affaire des Questions au *Feuilleton*, afin de voir si ces questions sont toujours d'utilité publique.

Mon collègue a absolument raison. Le Règlement est clair. Il faut donner une réponse à ces questions dans un délai de 45 jours et j'en toucherai un mot aux ministres pour les enjoindre de faire de leur mieux.

Entre-temps, je propose qu'on laisse cette affaire aux soins du Comité de la gestion de la Chambre, puisque nous l'avons chargé de l'examiner.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je veux remercier le secrétaire parlementaire, qui a tenté de justifier le comportement inexcusable de nos ministres.

Je tiens à signaler qu'on a modifié le Règlement et limité le nombre de questions que peuvent poser les députés justement pour la raison qu'il a mentionnée dans son intervention.

• (1520)

Avant cette modification, les députés avaient le droit de poser autant de questions qu'ils le souhaitaient pour obtenir de l'information de la part des ministres. Nous avons changé cela pour limiter à quatre le nombre de questions recevables. Par conséquent, les députés ne peuvent poser qu'un nombre de questions précis.

Comme le député le sait, même s'il a peut-être réussi à épater la galerie en faisant usage de circonlocutions, le fait est qu'une grande partie de ces questions sont directes, concises et pertinentes. Je ne crois pas qu'il soit raisonnable de demander aux députés d'attendre plus de 300 jours.

Mon collègue a parlé du Comité de la gestion de la Chambre. Il s'agissait là d'une question touchant le ministre des Finances et certaines obligations dont il devait s'occuper. Le texte de cette question avait fait l'objet de beaucoup de négociations ou, si vous préférez, de consultations entre les deux parties. On avait jugé préférable de renvoyer la question au Comité de la gestion de la Chambre.

En l'occurrence, monsieur le Président, je pense que vous devez vous pencher sur le fait que le gouvernement et de nombreux ministres essaient de façon délibérée de décourager les efforts des députés de ce côté-ci.

Un instant, monsieur le Président. Vous me demandez de me rasseoir, mais il s'agit là d'un aspect important de la procédure parlementaire, du fonctionnement de la Chambre, puisqu'il est question de députés qui posent à juste titre des questions aux termes du Règlement et ne reçoivent aucune réponse du gouvernement.

Je le répète, il s'agissait là d'une tentative délibérée de la part des membres du Cabinet de frustrer collectivement les députés de ce côté-ci dans leurs efforts. C'est là un comportement sur lequel la présidence se penchera, je l'espère, comme il se doit, car en tant que députés, si ces problèmes étaient suffisamment importants pour que nous jugions bon au départ de poser une question à ce sujet, nous devrons les soulever à nouveau à d'autres occasions afin d'essayer d'obtenir une réponse.

Je tiens à remercier mon collègue, un éminent député de notre merveilleuse province de la Nouvelle-Écosse, d'avoir essayé de jeter un peu de lumière sur cette question. Cependant, j'espère que la présidence se penchera sur le type de comportement inexcusable de la part des ministres qui va nous forcer, en tant que députés de l'opposition, à intervenir tous les jours, afin de soulever la question de privilège et d'invoquer le Règlement pour obtenir des réponses à ces questions.

Je voudrais dire ceci en terminant. Monsieur le Président, tous les deux nous savons aussi bien que nos vis-à-vis que la Chambre va terminer ses travaux pour l'été le 23 juin, date à laquelle les députés retourneront dans leurs circonscriptions respectives. Nous attendons la réponse à ces questions depuis plus de 371 jours. Vous pouvez voir ce qui se passe. Nos vis-à-vis tricotent avec la rondelle en quelque sorte à l'instar des Red Wings de Détroit. Or, nous savons ce qui s'est passé. Les Leafs ont gagné.

Je tiens à dire à mon vis-à-vis que les membres de son propre Cabinet ont un comportement inexcusable auquel il souscrit maintenant, puisqu'ils essaient de paralyser le jeu. Ils en subiront les conséquences lorsque les Canadiens se prononceront lors des prochaines élections générales.

M. McCreath: Monsieur le Président, permettez-moi de partager brièvement le plaisir de mon collègue qui se réjouit de la récente victoire des Maple Leafs de Toronto.

J'aimerais simplement souligner que j'ai déjà fait valoir tous les points qui sont maintenant soulevés. Je veux rassurer mon collègue; les motifs qu'il a attribués aux ministres quant à ces questions ne s'appliquent absolument pas au présent gouvernement. Le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour que l'on réponde aux questions aussi rapidement que possible.

• (1525)

M. Angus: Monsieur le Président, la question nº 395 est inscrite à mon nom au *Feuilleton* et j'aimerais avoir le consentement de la Chambre pour la retirer.

J'ai rencontré les fonctionnaires du ministère des Transports, et plus précisément ceux de la Garde côtière, et nous avons discuté de la B.C. Ferry Corporation et de la sécurité des navires. On m'a remis une quantité considérable de documents qui répondent à mes questions.

Je suis prêt à retirer ma question, à condition que la documentation qui m'a été remise puisse aussi être fournie à toute personne intéressée qui en fera la demande et que le ministère consente à ce que je retourne auprès de ses fonctionnaires aux fins de clarification si jamais, après consultation des documents, de nouvelles questions surgissaient. Par conséquent, je demande le consentement de la Chambre afin de pouvoir rayer du *Feuilleton* la question nº 395 qui y est inscrite à mon nom.

M. McCreath: Effectivement, monsieur le Président, c'est ce qui s'est produit. Un dialogue constant s'est établi entre le député et le ministère des Transports. Le gouvernement sera certainement disposé à accepter sa requête. D'autre part, si d'autres députés désirent recevoir la même information, il n'auront qu'à la demander et le ministère des Transports la leur fera parvenir. Le ministère est prêt à répondre à toute autre demande de renseignement que pourrait avoir le député.

Au nom du ministère des Transports, je tiens à remercier le député pour sa coopération et, bien sûr, pour l'intérêt qu'il porte au sujet, lequel est à l'origine de sa question.

M. Angus: Monsieur le Président, le député a dit dans sa réponse que tout député qui le voudrait pourrait recevoir l'information qu'on avait transmise. En fait, on s'est entendu pour que l'information soit accessible à quiconque souhaiterait en obtenir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je prends donc acte que cette question est retirée du *Feuilleton*.

J'aimerais maintenant revenir à la question soulevée par l'honorable leader parlementaire de l'opposition. La Présidence n'est pas insensible aux préoccupations exprimées par l'honorable député. Déjà antérieurement, d'autres députés ont soulevé les mêmes préoccupations, en particulier l'honorable député de Scarborough—Rouge River.

La question, de façon plus générale, est présentement soumise au Comité de gestion de la Chambre et je suis assuré que l'honorable leader parlementaire de l'opposition suivra de très près les représentations qui sont faites à ce Comité, comme le fait d'ailleurs le Président.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention; nous y reviendrons certainement en temps opportun.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement au sujet d'une autre question.

Comme le rapporte le hansard du 29 avril 1993, à la page 18680, mon collègue de Saint-Henri—Westmount a soulevé une question de privilège concernant des observations faites au cours de la période des questions. La présidence a alors déclaré qu'elle vérifierait les bleus et qu'elle ferait rapport à la Chambre.

J'ai appuyé l'intervention de mon collègue, j'ai fait remarquer à la présidence que la question était grave et j'ai dûment demandé que des explications soient fournies à la Chambre; je crois que la présidence a alors répondu de la façon suivante:

Privilège

> Je tiens à dire au leader parlementaire de la loyale opposition de Sa Majesté que la présidence reconnaît la gravité de la question. Nous avons dû traiter de ces questions dans le passé.
>
> Si j'estime nécessaire que l'on en débatte davantage ou que l'on entende d'autres observations à ce sujet, je vous en aviserai suffisamment longtemps à l'avance.

Je n'ai pas entendu reparler de cette question et je me demande si je peux le rappeler à la présidence ou au greffier, qui pourrait me téléphoner pour me mettre au courant de ce qu'il entend faire au sujet de cette affaire ou, mieux encore, la présidence pourrait communiquer à la Chambre son opinion sur la question qu'a soulevée mon collègue de Saint-Henri—Westmount.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais rappeler à la Chambre que le commentaire auquel fait allusion l'honorable leader parlementaire de l'opposition a été fait au sujet d'un rapport de comité dont la Chambre n'a pas encore été officiellement saisie. Par conséquent, le Président ne commentera pas avant que la Chambre soit saisie du rapport du comité auquel l'honorable député fait allusion.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, comme d'habitude, la présidence a raison. Celle-ci n'a pas reçu le rapport auquel mon collègue de Saint-Henri—Westmount a fait allusion le jeudi 29 avril 1993.

Si la présidence vérifie le compte rendu, elle constatera que le rapport du comité a été déposé. Si c'est le cas, la présidence pourrait peut-être en prendre connaissance et donner un avis suffisant aux députés afin que nous puissions examiner cette question.

Si je me trompe et que le rapport n'a pas été déposé, celui-ci sera déposé au cours des prochains jours et j'aimerais alors revenir sur cette question. J'aimerais obtenir un avis suffisant afin de pouvoir soulever cette question au moment approprié et discuter de la question de privilège soulevée par mon collègue.

Je ne demande pas à la présidence de me fournir des précisions aujourd'hui. Toutefois, j'aimerais que la présidence nous dise clairement qu'une fois que le rapport aura été déposé, nous pourrons évaluer le bien-fondé de la question de privilège soulevée par mon collègue de Saint-Henri—Westmount, et nous aurons l'occasion d'étayer encore davantage notre point de vue en ce qui a trait à cette question de privilège, de façon à aider la présidence à déterminer si l'on a porté atteinte aux privilèges de tous les députés de la Chambre des communes, ainsi que nous le pensons.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Un mot pour simplement préciser que, vérification faite, le rapport n'a pas été déposé à la Chambre. Le Président lira sûrement avec intérêt les remarques de l'honorable leader parlementaire de l'opposition.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole encore une fois au sujet du projet de loi C-109, qui a été déposé par le ministre de la Justice et qui renferme des modifications au Code criminel, à la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, ainsi qu'à la Loi sur la radiocommunication.

Mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys a traité en détail des dispositions du projet de loi qui visent la surveillance électronique. Après avoir écouté mon collègue nous faire part de ses préoccupations, j'en conclus qu'il existe certains problèmes relativement à cet aspect du projet de loi.

Je crois savoir que ces préoccupations sont liées aux droits des policiers de se servir de tables d'écoute sans devoir rendre compte de leurs actions et en n'étant assujettis qu'à certains critères mineurs. Si je comprends bien, le fardeau de la preuve qui a toujours été imposé à l'auteur d'un crime en vertu de notre système judiciaire, semble maintenant être imposé à l'autre partie, de sorte que les policiers doivent justifier les mesures qu'ils prennent. Je présume que c'est légal. Le législateur présume que les policiers ont raison, à moins que la défense ne puisse prouver le contraire. Or, cette situation est contraire à la procédure normale. À l'heure actuelle, la police doit convaincre un juge que l'interception a été ou est nécessaire.

Désormais, la police pourra aller de l'avant, intercepter les communications si elle croit, si elle a de justes raisons de croire—elle agira, je présume, avec une grande prudence—selon ses propres normes subjectives, qu'elle préviendra un crime par son intervention. Je ne voudrais certes pas interdire ce genre d'activité aux forces policières. Il faudrait cependant qu'elle puisse être justifiée, fût-ce après coup. Il ne semble y avoir ici aucun mécanisme de responsabilité en bonne et due forme. Cela m'inquiète un peu de voir tant de latitude accordée à la police. Je n'ai rien contre ces dispositions, mais la police devrait rendre des comptes d'une façon ou d'une autre.

Je ne suis pas le principal porte-parole de mon parti dans ce domaine, mais je tenais à signaler cette difficulté. J'invite ceux qui s'intéressent à la question à lire les observations de notre porte-parole en matière de justice, le député de Cap-Breton—The Sydneys. Il a signalé que l'intrusion pouvait aller encore plus loin que dans le projet de loi sur la conduite en état d'ébriété, selon lequel on peut présumer de l'ébriété d'un conducteur et réclamer l'alcootest.

• (1535)

J'ai participé à l'étude de ce projet de loi comme députée de l'opposition et j'ai appuyé l'initiative du gouvernement. En fait, c'est à la même époque que nous réclamions les modifications qui ont rendu possibles les travaux de la Commission Deschênes et la recherche des criminels de guerre. Ce fut une initiative très large et intéressante.

Désormais, la police va pouvoir faire des prises de sang et utiliser le détecteur de mensonges avant même de déposer une accusation. L'intrusion va très loin. Je me demande si ce n'est pas une raison suffisante de revoir le projet de loi et de resserrer les critères qui y sont énoncés.

Pour ma part, je voudrais mettre l'accent sur les communications par téléphone cellulaire et l'aspect du projet de loi relatif à la vie privée. D'entrée de jeu, je dois dire que les libéraux sont d'avis qu'il importe de protéger davantage la vie privée dans les communications. J'estime quant à moi qu'il faut se pencher sur les questions suivantes: la lutte contre les appels téléphoniques dits importuns, entre autres, qui ennuient les personnes âgées et les familles et constituent souvent une atteinte à leur vie privée; nous devons aussi trouver le moyen de mettre un terme à la pratique nuisible des messages importuns par télécopieur qui sont source de difficulté pour les entreprises et sont à vrai dire assez coûteux. Nous avons enfin obtenu des compagnies de téléphone qu'elles donnent leur accord au blocage de certains numéros par l'abonné, ce à quoi elles s'étaient d'abord opposées. Fort heureusement, elles ne s'y opposent plus avec autant de rigueur.

Je souligne toutes ces choses parce qu'elles montrent que les atteintes à la vie privée constituent un problème croissant au Canada. Certains des problèmes relèvent de la compétence provinciale, mais nous devons néannoins nous attaquer au problème de la collecte de renseignements sur les citoyens sans leur consentement et à leur insu. Ce genre d'invasion de la vie privée est devenu très préoccupant. Ces renseignements personnels sont obtenus, recueillis et transmis électroniquement par toutes sortes d'entreprises.

Vous a-t-on demandé la permission au préalable monsieur le Président? Je sais que personne ne me l'a demandée, et je ne l'ai certes pas accordée. J'estime qu'il faut examiner très sérieusement cette question. Je suis d'avis que ces préoccupations concernent toutes la loi et la politique publique que nous devons examiner aujourd'hui. Nous avons un plus grand accès technologique en cette ère de l'information.

Ce projet de loi traite du secret des communications par téléphone cellulaire, mais ce n'est là qu'un exemple de l'importance que prennent les considérations liées à la protection des renseignements personnels et de la vie privée dans les années 90, en cette ère de la technologie. Il est évident que la révolution des communications et de l'information va continuer de faire surgir dans notre vie quotidienne des problèmes que nous n'avons jamais rencontrés auparavant et qu'il faut régler promptement, avant que la technologie ne nous vole pour ainsi dire notre vie privée.

Jetons un coup d'oeil sur le problème des téléphones cellulaires et des communications privées. J'en ai parlé assez longuement le 26 avril, lors de l'étude du projet de loi à l'étape du rapport. Le gouvernement a rejeté un certain nombre des amendements que j'avais proposés à ce moment. Je les trouvais éclairés, pas seulement parce que j'en étais l'auteur, mais parce qu'ils se fondaient sur l'expérience acquise par les Américains. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Ce que j'essayais de faire ressortir, et je le signale encore une fois, c'est que les Canadiens ont toujours considéré le téléphone comme un moyen de communiquer avec leurs voisins, amis, parents, médecin, avocat ou courtier en valeurs mobilières qui soit sûr et à l'abri des indiscrétions. Ils trouvaient réconfortant de penser que personne n'écoutait secrètement leur conversation et ne pouvait leur voler d'information.

Ils pouvaient se concerter sur la façon de réagir à certaines informations sur le marché boursier. Ils pouvaient parler librement de leurs obligations financières, des titres qu'ils voulaient acquérir et ainsi de suite, tout cela sur le circuit filaire ordinaire. Ils étaient confiants que leur conversation resterait confidentielle dans les limites de leur réseau à deux téléphones.

Avec le téléphone cellulaire, toutefois, c'est tout autre chose. Il s'agit en fait de radiotéléphones comme j'ai tâché de le faire comprendre l'autre jour, et les appels sont transmis au moyen de toute une série de relais établis le long des routes principales et secondaires de notre pays et qui sont du domaine public. Cela appartient au domaine des ondes publiques. Cela n'a rien de privé.

• (1540)

La principale différence, c'est que les gens ne se rendent généralement pas compte que l'utilisateur d'un téléphone cellulaire utilise en fait une radio. Nous voyons même des gens se promener dans les restaurants avec leur téléphone cellulaire. Pour ma part, je trouve cela absolument exécrable. S'ils veulent avoir une conversation privée ou s'ils ont besoin de parler à quelqu'un, qu'ils utilisent le téléphone ordinaire ou qu'ils aillent à l'extérieur. Je trouve cela plutôt impoli au milieu d'une conversation autour d'une table de restaurant. Je suppose cependant qu'il s'agit peut-être d'une nouvelle attitude macho chez quelqu'un qui étrenne un nouveau jouet, mais ce n'est pas macho. C'est plutôt faire preuve de mauvaises manières à mon avis.

Ils font des appels radio sur ces petits appareils et on dirait qu'ils crient à l'intérieur du restaurant. Ils se trouvent en fait à crier à la cantonade sur les ondes publiques. Leurs conversations peuvent être interceptées par quiconque se donne la peine d'écouter de façon indiscrète.

Il faudrait comme toujours se conduire en acheteur averti en cette nouvelle ère de l'information. J'ai dit l'autre jour que les vendeurs de téléphones cellulaires devraient faire signer aux acheteurs un document se lisant comme suit: « Je suis conscient du fait qu'il ne s'agit pas d'un téléphone ordinaire, mais d'un radiotéléphone, et je suis conscient du fait qu'on peut facilement entendre la conversation et que l'utilisation de ce téléphone ne s'accompagne d'aucune confidentialité. Je reconnais donc utiliser les ondes libres et ouvertes. » Si nous leur faisions signer cette déclaration au moment d'acheter leur téléphone, les gens seraient peut-être un peu plus conscients des problèmes qui peuvent surgir.

Je ne pense pas que nous puissions espérer cela, compte tenu du grand nombre de mesures qui seraient nécessaires pour pouvoir répondre aux objectifs de ce projet de loi. Ce dernier a pour objectifs de mettre fin à l'intrusion dans la vie privée et de protéger la confidentialité à laquelle les gens sont devenus habitués en utilisant leur téléphone ordinaire à leur domicile ou au bureau.

Récapitulons. Qu'est-ce que le ministre essaie de faire? Je vais expliquer en détail certaines dispositions que le gouvernement a soutenues. Vu son étroitesse d'esprit et son incompréhension, il a refusé d'écouter des suggestions qui auraient pu être utiles. En l'occurrence, le gouvernement porte aux nues les dispositions qui l'intéressaient. Depuis la première lecture jusqu'à aujourd'hui, malgré l'exercice de désinformation auquel s'est livré le ministère des Communications lors des audiences du comité, le gouvernement n'était pas disposé à bouger. Nous voulons que la population sache ce que le ministre fait avec ce projet de loi et en quoi consiste la désinformation.

Nous modifions le Code criminel pour qu'il soit désormais illégal d'intercepter malicieusement ou aux fins de gain une communication radiotéléphonique effectuée au moyen d'un téléphone cellulaire, c'est-à-dire un radiotéléphone. En fait, l'opposition officielle est en faveur du principe sur lequel s'appuie cette mesure. C'est très important.

Le problème, c'est que, à cause de ce projet de loi, quiconque entend une conversation téléphonique par hasard et non pas intentionnellement peut être trouvé coupable d'un acte criminel et est passible d'une peine d'emprisonnement ne dépassant pas cinq ans et d'une amende de 25 000 $. J'estime que c'est une disposition très sévère. Avant d'en arriver là, il faut examiner toutes les solutions possibles. Peut-on recourir à autre chose qu'à des sanctions criminelles ayant des répercussions aussi graves, compte tenu de la nouvelle technologie et du fait que cette dernière évolue constamment? Nous savons tous à quel point il est coûteux de garder les gens dans des pénitenciers et à quel point ces établissements sont surpeuplés.

Allons-nous trop loin? La peine est-elle trop sévère? Après l'étude en comité, nous restons convaincus, à l'étape du rapport, que la réponse à ces questions est oui. Le ministre ne propose pas la bonne mesure au moment opportun dans un projet de loi qui laisse à désirer.

À cause de cette disposition, tel qu'il est mentionné à l'article 12, est coupable d'un acte criminel quiconque divulgue volontairement l'existence ou le contenu d'une communication radiotéléphonique sans avoir obtenu le consentement, exprès ou tacite, de l'auteur de la communication ou de la personne à laquelle celui-ci la destinait. C'est une très grave décision du Parlement. Autrement dit, les gens sont habitués au téléphone ordinaire et il se peut que, comme cela arrivait à l'époque des lignes partagées, ils entendent quelque chose qu'ils vont communiquer tout à fait innocemment. À cette époque, les gens devaient prendre délibérément le récepteur, car ils savaient qu'ils avaient une ligne partagée.

• (1545)

Maintenant, quelqu'un peut prendre son appareil et, par hasard, à cause d'un mélange de fils, il peut entendre une conversation effectuée avec un téléphone cellulaire et destinée à quelqu'un d'autre. Il peut aussi utiliser un balayeur, cet appareil qui permet de décoder et d'écouter une conversation. Cela ressemble aux gros casques d'écoute que les cameramen de la télévision utilisent pour pouvoir entendre plus clairement ce qui se dit.

Ce projet de loi autorise quelqu'un à utiliser un balayeur et à entendre certaines informations. Il autorise la possession d'un balayeur. Cependant, si la personne répète ce qu'elle a entendu, elle est alors passible d'une amende. Elle peut répéter quelque chose en toute innocence et cela prendra des proportions démesurées. Cela peut être mal interprété, et la personne pourra être appelée à comparaître devant un tribunal pour que des accusations criminelles soient portées contre elle.

Le Parlement veut que l'utilisation ou la divulgation d'une communication effectuée au moyen d'un téléphone cellulaire soit un acte criminel si le consentement, exprès ou tacite, de l'auteur de la communication ou de la personne à laquelle celui-ci la destinait, n'a pas été obtenu. Est-ce là la meilleure solution? C'est discutable.

Après avoir étudié sérieusement la question, nous avons encore des réserves en ce qui concerne cet aspect de la mesure préconisée par le gouvernement. La question fondamentale reste sans réponse: Peut-on raisonnablement faire appliquer les dispositions proposées? D'un point de vue pratique, représentent-elles la meilleure solution au problème?

Nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement avait agi à la hâte, en réaction à l'affaire Wilhelmy, et qu'il n'était pas motivé par la raison, ce que l'on peut regretter à bien des égards. Je ne veux pas refaire tout l'historique du projet de loi, mais je peux dire qu'il n'y avait aucun accord et que, par conséquent, il s'agit d'une mesure malveillante qui a eu un effet très négatif.

Nous croyons tous que le gouvernement a tort de modifier le Code criminel plutôt que de recourir à un moyen plus technique pour régler le problème. Nous savons qu'il existe des moyens de codage. Nous savons qu'il existe des moyens de protéger les conversations par téléphones cellulaires et que ces moyens servent déjà à protéger les conversations des ministres et de certains hauts fonctionnaires, mais qu'ils sont très dispendieux. Dans l'affaire Wilhelmy, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, les personnes en cause n'avaient aucune raison de ne pas utiliser ces moyens de codage. Je me demande parfois si cette affaire n'avait pas de ramifications plus poussées que ce que l'on peut croire au premier coup d'oeil.

Les modifications proposées à la Loi sur les radiocommunications vont dans le même sens que les modifications au Code criminel. L'article 24 interdira l'utilisation

ou la communication d'une conversation radiotéléphonique sans l'autorisation de l'émetteur ou du destinataire. Le terme «utiliser» pourrait être interprété comme voulant dire «divulguer l'existence d'une communication sans en divulguer le contenu». L'article 25 fixe les peines pour les contrevenants. L'article 26 crée le droit à des recours civils visant à obtenir une injonction ou à recouvrer des dommages de la personne ou de l'entreprise qui divulgue le contenu d'une communication ou l'utilise.

Les modifications à la Loi sur la radiocommunication vont dans le même sens que les modifications au Code criminel proposées par le ministre, en vertu desquelles une personne pourrait être envoyée en prison simplement pour avoir divulgué l'existence d'une communication par téléphone cellulaire. Je crois que cela va trop loin.

Étant donné les nombreuses préoccupations exprimées au sujet de cette mesure législative, l'opposition officielle a proposé des amendements à l'étape du rapport. En général, nos amendements, que le gouvernement a rejetés, reflétaient nos craintes à l'égard de cette approche. À notre avis, l'approche que nous avons proposée est très équilibrée et raisonnable. Nous reconnaissons qu'il y a un problème et nous sommes certains qu'il existe une solution, mais l'approche adoptée par le gouvernement n'est pas la bonne.

Nous avons proposé un amendement visant à supprimer les dispositions qui rendent passibles d'une peine d'emprisonnement les personnes qui interceptent des communications par téléphone cellulaire. Nous n'avons cependant pas dit au gouvernement de ne rien faire. Nous avons proposé une première mesure des plus importantes et des plus fondamentales, soit l'interdiction d'utiliser, de fabriquer, d'importer, de distribuer, de louer ou de vendre des récepteurs à balayage capables de recevoir les transmissions sur les fréquences utilisées par les téléphones cellulaires.

• (1550)

Monsieur le Président, c'est une question fondamentale. Je sais que vous étiez au fauteuil lorsque nous en avons discuté et que vous avez décidé que cela allait au delà de la portée du projet de loi. À mon avis, cela n'aurait jamais dû être dans le projet de loi. On a dit qu'il y a au Canada environ 900 000 récepteurs capables d'intercepter les communications par téléphone cellulaire, mais cette affirmation n'est pas fondée. Le ministre avait donc la possibilité d'interdire les récepteurs. Le ministre aurait dû présenter un projet de loi similaire à celui que les Américains ont présenté aux États-Unis pour retirer le droit d'utiliser un balayeur.

Le commissaire à la protection de la vie privée a clairement laissé entendre qu'il n'aimait pas cette stratégie. Il est plutôt en faveur d'une solution technique, si cela est possible. Il envisagerait même l'application de restrictions à la fabrication et à la distribution de balayeurs, si cela pouvait régler le problème.

Les agents du ministère des Communications qui prévoient l'échec d'une solution technique n'ont pas réussi à nous convaincre. Nous devrions tout d'abord tenter l'expérience, ce qui n'a jamais été fait. À mon avis, il serait préférable d'interdire l'utilisation de balayeurs, de ne pas inscrire ces dispositions législatives dans le Code criminel et de ne pas oublier que la Loi sur la radio renferme des dispositions s'appliquant à ceux qui utilisent les appareils téléphoniques à mauvais escient.

En terminant, il reste trop de questions à élucider sur les communications visées par ce projet de loi pour que nous puissions appuyer la mesure législative. Certains s'inquiètent du fait qu'on ait recours à tout le poids du Code criminel pour mieux protéger les appels sur téléphone cellulaire. La mesure me semble mal à propos, d'autant plus que nous devons trouver des solutions à toute la question de l'atteinte à la vie privé, et ce dans toutes les facettes de nos activités quotidiennes.

Je me demande même s'il est possible de faire respecter ce genre de loi. J'espère que le gouvernement envisagera sérieusement la possibilité de voter contre son propre projet de loi.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer à ce moment-ci au présent débat, mais les observations qu'a présentées ma collègue, la députée de Mont-Royal, m'ont stimulé à tel point que j'estime devoir exposer ici officiellement quelques réflexions.

Je tiens à dire tout d'abord que, lorsque la prétendue affaire Wilhelmy a surgi, l'automne dernier, au cours du débat sur l'Accord de Charlottetown, j'ai été vraiment choqué. J'ai été outragé en tant que politique, en tant que citoyen canadien et aussi en tant qu'ancien journaliste. J'ai consacré 30 ans de ma vie au journalisme, pour la plus grande partie à Radio-Canada.

Une histoire du genre de celle de l'affaire Wilhelmy est très alléchante et je comprends que les journalistes s'excitent beaucoup lorsqu'ils entendent des observations qui risquent d'être embarrassantes pour le premier ministre du Québec, pour le premier ministre du Canada ou pour tout groupe de personnes. Je comprends que les journalistes se soient emparés de cette histoire avec empressement et enthousiasme en croyant rendre service à notre pays.

J'ai peut-être été choqué parce qu'il s'agissait vraiment d'atteinte à la vie privée. Voici qu'un haut fonctionnaire du Québec s'entretient avec un autre haut fonctionnaire du Québec au cours d'une conversation qu'ils croient tous deux privée. Comme la plupart des gens, ils

croient que le téléphone cellulaire est vraiment un téléphone, que ce n'est pas une radio BP, mais bien un téléphone. Comme tout le monde, ils ont découvert plus tard à leur vif dépit et avec horreur, je suppose, que ce n'est pas un téléphone, mais bien une radio BP hautement perfectionnée. Et, croyez-le ou non, on peut capter les conversations sur téléphone cellulaire au moyen de scanners raffinés et les rapporter au monde entier.

• (1555)

J'estime donc que c'est là une atteinte à la vie privée. Je crois que c'est absolument injustifié et que, comme le laisse entendre ce projet de loi, le gouvernement du jour a le droit d'agir à cet égard, de chercher à résoudre ce problème. Lorsque deux personnes se parlent au moyen de ce qu'elles croient être un vrai téléphone, elles sont en droit de s'attendre à ce qu'on respecte leur intimité—c'est aussi simple que cela. Elles ont droit à leur intimité. Je ne pense pas que quiconque ait le droit de mettre le nez dans leurs affaires, aussi croustillant que cela puisse être pour les journalistes et les reporters de la radio et de la télévision ainsi que pour le public en général.

Aussi je pense que le gouvernement a eu raison de proposer ce projet de loi. Il a vu un problème et il a estimé qu'il devait y remédier, en criminalisant en quelque sorte—je ne suis pas juriste—cette activité. Si on vous trouve en train d'écouter ces conversations et que vous les communiquiez de manière qu'elles deviennent du domaine public, eh bien vous violez la loi, le Code criminel modifié, et vous vous retrouvez condamné à une peine d'emprisonnement ou à une amende.

Mes collègues et moi pensons que, malgré les bonnes intentions du ministre dans le cas présent, ce dernier prescrit le mauvais remède ou la mauvaise solution. Il y en a une meilleure qui est de nature technique.

Que fait-on quand on est confronté à une question de ce genre: faut-il remonter à la source du problème ou chercher une réponse ailleurs? À mon humble avis, il faut remonter à la source. Si, pour commencer, on empêche quelqu'un de capter une conversation, si on peut le faire avec un moyen technique c'est assurément la meilleure façon de procéder. Apparemment, les Américains, pas plus tard qu'en 1992, ont fait exactement cela, en interdisant les balayeurs. Au lieu, en fait, de permettre aux gens de se mêler des affaires des autres, quand ils entendront quelque chose qu'ils trouveront croustillant et qu'ils voudront le diffuser, et qu'ils le feront effectivement, alors ils auront des ennuis aux termes de ce projet de loi.

Pourquoi ne pas étouffer le problème dans l'oeuf? Pourquoi ne pas remonter à la source et arrêter cette intrusion dans la vie privée au moyen de la technologie? Assurément, ce serait plus logique que de laisser le processus atteindre un certain stade et la loi intervenir pour dire: désolé, vous êtes allé trop loin, vous avez enfreint la loi, vous avez violé le Code criminel et, pour cette raison, vous allez aller en prison et vous allez payer une amende.

Il faut le reconnaître, monsieur le Président, c'est un processus onéreux. Il en coûte de l'argent à l'État pour donner des amendes aux gens ou pour les envoyer en prison. Si nous allons vraiment le faire, quelle amende sommes-nous prêts à faire payer? Combien de personnes sommes-nous disposés à envoyer en prison?

J'estime qu'à certains égards, ce n'est pas pratique et qu'il existe une meilleure solution. Aussi, nous proposons la solution technique. Comme la députée de Mont-Royal l'a fait remarquer plus tôt, notre commissaire à la protection de la vie privée est partisan d'une solution technique. Je veux le citer. Voici ses propres mots: «Je suis pour une solution technique si l'on peut en trouver une.» Il a dit également ceci, et je cite: «Si la solution passait par des restrictions touchant la fabrication et la distribution du matériel de balayage, j'y souscrirais.»

Ma foi, c'est ce qu'on fait aux États-Unis, et je suis d'avis que nous devrions en faire autant. Le gouvernement aime bien parler d'égalité des chances et, sous bien des rapports, le Canada et les États-Unis forment maintenant un marché commun, mais qu'arrive-t-il des télécommunications, qu'advient-il de cette nouvelle technologie liée aux téléphones? Est-ce logique, monsieur le Président, que les États-Unis interdisent les balayeurs ou une bonne partie d'entre eux, tandis que nous adoptons une approche totalement différente?

• (1600)

Nous tenons à peu près ce langage: «Il n'y a pas de mal à utiliser les balayeurs, mais si vous vous livrez à l'espionnage ou en abusez de quelque façon, c'est la prison ou l'amende.» J'estime que c'est un domaine où nos deux pays devraient adopter des positions communes et marcher la main dans la main.

Les États-Unis se sont attaqué les premiers à ce problème en interdisant les balayeurs. Je crois que nous devrions suivre leur exemple. On pourrait également envisager la possibilité de ne pas interdire tous les balayeurs. Si plus tard on se penchait de nouveau sur la question et qu'on l'examinait sous un autre angle, on pourrait opter pour l'utilisation d'une ou deux sortes de balayeurs à des fins particulières.

On pourrait en discuter longuement. On pourrait envisager sérieusement cette possibilité. C'est un sujet sur lequel on pourrait revenir plus tard. Pour l'heure, il nous faut trancher. Une solution technique est possible. Elle est à portée de main, c'est à nous de la saisir.

N'oublions pas que c'est la voie empruntée par les États-Unis. Pourquoi ne pas faire de même? Par ailleurs, mon estimée collègue de Mont-Royal a fait observer que la Loi sur la radiocommunication comporte déjà des interdictions. Si on est résolu à criminaliser cette activité, à infliger des amendes ou à jeter les gens en prison, il est peut-être déjà possible de la faire en vertu de la Loi sur la radiocommunication.

Je voulais simplement signaler ces faits. J'espère que le gouvernement en tiendra compte.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, puis que nous sommes au stade de la troisième lecture du projet de loi C-109, le moment est sans doute venu pour moi de réfléchir un peu sur le rôle de l'opposition.

Ce projet de loi traite de plusieurs questions urgentes d'intérêt public. Il y a des éléments dans ce projet de loi que nous avons du mal à accepter, alors qu'il y en a d'autres avec lesquels nous sommes d'accord. Donc, il faut se demander ce que l'on doit faire de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

En dépit de toutes les carences de la mesure, que je vais faire ressortir maintenant, je suis porté à l'appuyer en troisième lecture.

Au cours des trois ou quatre dernières années, la Cour suprême du Canada a rendu une série de décisions qui, en fait, exigeaient que l'État régularise une situation et crée un cadre dans lequel la police et les agents de l'État puissent exercer leurs fonctions.

Au premier abord, ces décisions ont été vues comme vraiment gênantes pour les responsables du maintien de l'ordre. Une des conséquences voulue ou fortuite de ces décisions, résultant de l'affaire *Wong, Duarte et Garifoli*, a été l'interdiction par la Cour suprême du Canada du port par les policiers de l'appareil les mettant en contact permanent avec leur unité.

Il s'agissait d'une unité électronique qui était à la fois un émetteur et une enregistreuse, qui permettait à un policier d'être toujours en contact avec son poste de commandement. Ce contact électronique était fréquemment utilisé, en particulier pendant les opérations secrètes où un policier s'introduisait dans une situation clandestine pouvant être dangereuse. L'équipe de soutien de cet agent banalisé pouvait suivre ce qui se passait.

En cas de difficulté, l'équipe pouvait intervenir sans attendre que le policier ne trouve une cabine téléphonique, ce qui pouvait ne jamais arriver. La Cour suprême a jugé que c'était illégal. Même si cela n'était pas interdit par la loi canadienne, même si la Chambre ou le Parlement n'avait jamais dit que la police ne pouvait pas le faire, la cour a jugé qu'elle ne le pouvait pas.

• (1605)

Bien que j'aie des réserves sur la façon dont on est arrivé à ces conclusions, j'accepte que la cour interprète notre charte et donne des directives au Parlement et aux assemblées législatives provinciales. Nous avons maintenant dans ce projet de loi une disposition qui régularise ce contact électronique et qui instaure un cadre pour son utilisation.

Les corps policiers du Canada exercent leurs activités sans ce dispositif depuis environ deux à trois ans. Autant que je sache, cela n'a eu aucune conséquence déplorable. Certaines enquêtes ou techniques d'enquête ont peut-être été abandonnées temporairement, mais quoi qu'il en soit, nous autorisons désormais l'utilisation de ce contact électronique dans un certain cadre.

Il y a d'autres articles moins importants du projet de loi qu'on pourrait contester. L'un d'eux, que j'avais remarqué plus tôt et que je signale maintenant à la Chambre est l'article 193.1, qui vise à interdire certaines activités, dont la divulgation volontaire de renseignements obtenus dans une communication par téléphone cellulaire. Cet article interdit non seulement la divulgation du contenu de l'appel téléphonique, mais aussi expressément la divulgation volontaire de l'existence de l'appel. Sur le plan pratique, j'avais l'impression qu'on allait un peu trop loin.

En effet, dans l'exercice de leurs fonctions habituelles, certaines personnes, dont celles qui préparent les comptes de téléphone cellulaire, sont au courant des appels par téléphone cellulaire. Bien que j'aie assisté aux audiences du comité, je n'ai entendu aucune explication valable qui justifie cet article. J'en paraphrase uniquement les mots importants: «Quiconque divulgue volontairement l'existence d'une communication est coupable d'un acte criminel.» La divulgation de l'existence de la communication, non pas de son contenu mais simplement de son existence, constitue un acte criminel.

Donc, si j'étais un employé d'une compagnie de téléphone, je ne crois pas que je voudrais envoyer un compte à mon client en lui disant qu'il a fait un appel par téléphone cellulaire le 24 mars car, que ce soit voulu ou non, cet article semble criminaliser cette divulgation. Il s'agit toutefois d'une lacune peu importante. Nous verrons comment les choses évolueront avec le temps.

En étudiant la question des appels par téléphone cellulaire, le gouvernement a adopté une approche qui n'interdit pas l'interception de ces appels. Il n'interdit pas l'interception des communications. Le gouvernement a décidé qu'il n'interdirait l'interception des communications que lorsqu'elle était faite à des fins de malice ou de gain ou, dans le cas de communications par téléphone cellulaire, que lorsqu'il s'agirait d'un appel brouillé. Le gouvernement a décidé que, dans ces trois cas, l'interception d'une communication constituait une infraction, ce sur quoi la plupart des députés, je suppose, seront d'accord.

Ce que n'a pas fait le gouvernement, c'est proscrire et interdire l'interception de toute communication par téléphone cellulaire, quelle qu'elle soit. D'autres députés l'ont déjà mentionné aujourd'hui. L'une des raisons invoquées par le gouvernement pour se justifier est, si j'ai bien compris, qu'il y a trop de récepteurs à balayage, autrement dit trop de dispositifs permettant d'intercepter ces communications téléphoniques et que nous aurions par conséquent affaire à un trop grand nombre de délits potentiels, d'interceptions potentielles de communications. D'où sa décision de ne pas les interdire. Je ne comprends pas son raisonnement. À mon avis, il aurait été approprié d'interdire l'interception de toute communication téléphonique, quelle qu'elle soit. Ce à quoi nous nous attaquons ici, c'est la loi. Nous ne voulons pas de cette loi.

• (1610)

Si le raisonnement du gouvernement est juste, si les interceptions sont trop nombreuses, si cela voulait dire que trop de délits seraient commis, pourquoi ne pas appliquer ce raisonnement au vol? Je suis sûr qu'il s'en commet de nombreux au sein de la société. Gros et petits. Des vols de cigarettes, des vols de crayons, des vols d'automobiles. Il s'en produit des milliers.

Si le gouvernement refuse d'interdire de tels délits sous prétexte qu'il y en a trop, pourquoi alors ne pas rayer de la liste des délits les vols d'une valeur inférieure à 1 000 $? Pourquoi ne pas les éliminer sous prétexte qu'il y en a trop, qu'il est impossible de les suivre tous? À mon avis, ce n'est pas logique.

Le gouvernement n'aurait pas dû abandonner à leur sort les usagers de téléphones cellulaires. Que la Chambre pense un peu à ce qui serait arrivé dans l'affaire Wilhelmy, cette fonctionnaire du gouvernement du Québec dont on a intercepté la conversation téléphonique pour en divulguer les détails! Que serait-il arrivé si la loi en vigueur avant ce nouveau projet de loi avait été interprétée comme visant également les communications par téléphone cellulaire, ou s'il y avait eu une loi interdisant l'interception ou la divulgation de toute communication par téléphone cellulaire?

Si de telles lois avaient existé, nous n'aurions jamais entendu parler de cette conversation téléphonique, parce que la personne qui l'a interceptée n'en aurait pas fait part aux médias. Même si elle l'avait communiquée illégalement aux médias, on n'aurait pas pu en publier le contenu, parce que la loi aurait interdit de divulguer ou de publier le contenu d'une communication privée.

Tout ce que le gouvernement avait à faire, c'était d'interdire la simple interception de radiocommunications ou de conversations par téléphone cellulaire ou encore, comme le proposait le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté et défendu à la Chambre vendredi, de traiter les conversations par téléphone cellulaire de la même façon qu'un appel téléphonique normal. La communication téléphonique normale est protégée et nous n'avions qu'à faire la même chose dans le cas de l'appel téléphonique fait sur un appareil cellulaire.

Mais ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Il a également choisi de ne pas suivre l'exemple de notre voisin du sud, qui a interdit à partir d'une date prochaine—je pense que c'est en 1994—l'importation ou la fabrication de tout récepteur à balayage capable d'intercepter les communications par téléphone cellulaire.

Évidemment, une telle mesure n'interdirait pas l'usage des dispositifs déjà existants, mais nous savons tous qu'avec le temps, ce matériel serait vite dépassé par les progrès de la technologie. Par conséquent, le Congrès américain a évité d'avoir à confisquer les récepteurs à balayage à leur propriétaire.

Comme je le disais, les États-Unis ont choisi une date future pour l'entrée en vigueur de l'interdiction d'importer ou de fabriquer ce type de matériel. La réalité finira par rattraper la loi et la technologie ne permettra plus

l'utilisation du matériel existant pour intercepter des conversations. Ainsi, ils auront atteint leur but.

Dans notre pays, le gouvernement a décidé de prendre des mesures complexes pour régler les difficultés qu'il anticipe. Ce n'est pas le moyen que j'aurais choisi en tant que législateur, mais c'est ce qui est proposé à la Chambre et nous devrons nous y faire.

• (1615)

Les avocats de la défense, c'est-à-dire ceux auxquels font appel les personnes accusées d'infractions criminelles, ont dit au Comité de la justice et au comité législatif qui a examiné ce projet de loi qu'ils avaient des réserves à propos de certaines de ses dispositions.

On peut facilement imaginer qu'ils aient des réserve au sujet des dispositions qui permettent plus facilement à l'État de condamner les personnes accusées d'infractions ou encore de recueillir et de présenter des preuves dans les affaires criminelles. Les avocats de la défense se préoccupaient beaucoup, il faut le dire, des droits et des libertés des accusés. Car leurs droits et libertés sont les mêmes que ceux que nous avons vous et moi, monsieur le Président, et c'est ce qui préoccupe ces juristes.

La ligne de démarcation entre nos droits et libertés et nos obligations en tant que citoyens bouge constamment. Il en est de même pour la ligne de démarcation entre ce qui est un crime et ce qui n'en est pas un. Elle se déplace au gré des décisions rendues par la Cour suprême du Canada et de la Charte canadienne des droits et libertés. Les avocats de la défense ont porté ces questions à notre attention, questions que je connais bien d'ailleurs.

Ce projet de loi autoriserait, moyennant l'ordonnance d'un juge, un certain contrôle des personnes ainsi que la collecte et l'utilisation de preuves et tout cela, dans un certain cadre juridique. Cela pourrait même faciliter le rôle de l'État qui est de poursuivre, d'appréhender, d'enquêter et de veiller à l'application rigoureuse du Code criminel. Je prends note, comme d'autres députés de la Chambre, des réserves qui ont été exprimées. J'espère que nous ne nous rendrons pas compte, après coup, que nous nous sommes trompés.

Pour terminer, je voudrais parler d'un point que j'estime important. Je n'en ai pas encore entendu parler dans ce débat. Avec cette mesure législative, nous renvoyons le pendule en quelque sorte dans la direction opposée à celle que d'aucuns pensent qu'il avait pris depuis une décennie ou deux; c'est-à-dire qu'il penchait davantage en faveur des droits et libertés individuels que de certains des droits et libertés collectifs que nous nous étions octroyés dans ce pays.

Maintenant que le pendule revient vers les droits collectifs, nous plaçons une certaine autorité et certains pouvoirs entre les mains de la police et des agents du gouvernement. Ce que je voulais souligner, c'est que ce faisant, cette Chambre devra demeurer vigilante et surveiller l'usage que font la police, l'État et ses agents de ces pouvoirs. Si les pouvoirs accordés en vertu de cette mesure législative sont utilisés à bon escient, les Canadiens n'auront rien à craindre. Si un agent de police ou un agent de l'État fait un jour par inadvertance une erreur stupide, je ne peux l'en excuser d'avance. Il devra en payer le prix.

À l'intention de la Chambre et de la postérité, je tiens à énoncer mes inquiétudes à ce sujet et mon espoir qu'on respectera la lettre et l'esprit de ces pouvoirs, de cette autorité, de ces mécanismes, de ces instruments juridiques, de ce cadre réclamé par la Cour suprême du Canada, que nous rendons légaux et que nous remettons entre les mains de la police pour qu'elle applique notre code en bonne et due forme, et que nous n'aurons pas à revenir sur notre décision.

• (1620)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous rassurer en vous disant que je vais m'en tenir à ce projet de loi et ne pas parler de la fermeture, la semaine dernière, à Toronto, de l'usine de camionnettes de Scarborough qui a entraîné la suppression de 3 500 emplois directs et qui découlait directement de la politique que suit le gouvernement depuis quatre ans.

Ce qui m'inquiète dans ce projet de loi, c'est le sort qu'il réserve aux chefs de petite entreprise. Il y a huit ou neuf ans, lorsque les téléphones cellulaires sont devenus très populaires, de nombreux chefs de petite entreprise se sont mis en rapport avec une entreprise de téléphones cellulaires afin de s'abonner au réseau cellulaire. À l'époque, il était évident pour eux que leurs discussions demeureraient privées.

Pour la plupart des chefs de petite entreprise qui utilisent à l'heure actuelle des téléphones cellulaires, ces derniers ne diffèrent en rien du téléphone ordinaire. Il y a, en fait, des gens qui dirigent toute leur entreprise à partir de leur automobile en se servant d'un téléphone cellulaire. En outre, très souvent, les vendeurs sont dans leur automobile et parlent avec les gens de leur bureau des ventes, des prix et peut-être même des ristournes qu'ils peuvent consentir à leurs clients ainsi que de leur stratégie de commercialisation. Je tiens à dire que la plupart des chefs de petite entreprise avec lesquels je me suis entretenu ignorent qu'utiliser un téléphone cellulaire, c'est un peu comme parler à la radio et qu'il y a de

bonnes chances pour que tout ce qu'ils disent soit entendu par quelqu'un d'autre.

Cela pourrait conduire à un certain type d'espionnage; en effet, de plus en plus de gens sont capables d'utiliser des systèmes de balayage et alors, les efforts déployés par les gens pour vendre leurs produits et leurs services pourraient très bien être réduits à néant. Nous comprenons que les corps policiers devraient pouvoir exercer une surveillance électronique dans les cas où une situation présente des dangers possibles, et nous sommes sensibles à la nécessité de rendre le Code criminel plus efficace, mais je pense que nous devons être très francs avec les Canadiens et leur dire que les téléphones cellulaires ne sont pas sécuritaires, contrairement à ce que la plupart des gens pensent.

Je suis conscient du fait que de plus en plus de gens achètent les systèmes de brouillage en question, mais je pense en toute franchise que ces systèmes devraient pratiquement faire partie des téléphones cellulaires eux-mêmes afin de pouvoir s'assurer que les conversations sur des téléphones cellulaires ne tombent pas dans des oreilles indiscrètes.

Si nous ne nous penchons pas sur cette notion de respect de la vie privée et de protection de cette dernière pour les chefs de petite entreprise, en définitive, les sociétés de téléphones cellulaires vont subir une très vive réaction de la part de leurs clients. Cela aura des répercussions non seulement sur leurs activités, mais également sur l'efficacité des petites entreprises.

• (1625)

On ne doit pas oublier que bien des gens se sont mis à utiliser ces appareils il y a plusieurs années afin d'améliorer leur efficacité en affaires. Dans ma ville, Toronto, où la circulation est dense, ces téléphones vous permettent de converser tout en vous rendant au travail. On peut donc rester coincé dans les embouteillages pendant une heure, mais communiquer pendant ce temps avec divers collègues ou clients, fixer des rendez-vous ou organiser des réunions. Le secteur de la petite entreprise est ainsi plus efficace, ce qui améliore son chiffre d'affaires, ce qui, en fin de compte, avantage le Trésor du Canada. Si vous exploitez une entreprise très rentable, cela profite à tous les Canadiens.

Si, soudain, les dirigeants des petites entreprises ne peuvent plus faire confiance au système de téléphonie cellulaire, cette perte de confiance ralentira l'efficacité de tout ce secteur qui est le plus grand créateur d'emplois au pays. Si les gens refusent d'utiliser ce système, les effets ne seront pas dommageables uniquement pour les entreprises de communications cellulaires, ils feront grimper le prix du produit, car l'efficacité ne sera plus la même.

À mon avis, la façon de sortir du dilemme actuel est de s'entretenir avec les responsables du système cellulaire et de leur demander d'inclure dans chaque appareil un dispositif de brouillage qui assurera la confidentialité des communications.

C'est aussi notre devoir d'aviser tous les utilisateurs de téléphones cellulaires que leurs conversations sont très faciles à intercepter pour les détecteurs vendus à l'heure actuelle, qui permettent d'écouter toutes les conversations. Je ne peux imaginer que quelqu'un se servirait de son téléphone cellulaire pour discuter de ses difficultés financières avec son directeur de banque tout en sachant que sa conversation est publique.

Je ne peux imaginer que les gens se servent de leur téléphone cellulaire pour régler des problèmes avec d'autres employés de leur compagnie par exemple, s'ils savaient que tout ce qui sera dit sera public ou que d'autres personnes intercepteront volontairement la conversation.

Je ne peux imaginer qu'on fasse de véritables transactions importantes, qu'il s'agisse d'idées de vente, de coûts de mise en marché de certains produits ou services, de concept ou d'idées de marketing ou des véritables échanges tactiques qui ont lieu au sein des entreprises qui veulent demeurer compétitives, en sachant que les conversations sont accessibles au public, un peu comme si l'on communiquait avec un animateur de ligne ouverte à la radio alors que de 200 000 à 300 000 auditeurs seraient à l'écoute.

À mon avis, comme mon collègue de Scarborough—Rouge River l'a dit plus tôt aujourd'hui, le gouvernement a négligé de bien examiner certaines parties de ce projet de loi que je ne peux certes pas approuver sous sa forme actuelle.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens une fois encore sur cette question, dont j'ai

parlé aux étapes de la deuxième lecture et de l'étude en comité. Je préviens encore une fois tous les députés qui vont voter sur le projet de loi, y compris ceux qui lisent leur journal, que cette mesure comporte beaucoup de dangers.

Le projet de loi C-109 vise à modifier le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

• (1630)

Ma collègue, la députée de Mont-Royal, a proposé d'apporter au projet de loi des amendements visant à renforcer la sécurité relative à l'utilisation des téléphones cellulaires. De façon générale, les amendements proposaient de supprimer les infractions prévues dans le Code criminel et dans la Loi sur la radiocommunication, car nous croyons que les dispositions pertinentes ne peuvent pas assurer une protection suffisante de la confidentialité des conversations sur téléphone cellulaire.

En fait, le gouvernement utilise un canon pour tuer un moucheron. Un des premiers amendements que nous avons proposés visait à supprimer l'article du Code criminel en vertu duquel est coupable d'un acte criminel et passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans toute personne reconnue coupable d'avoir intercepté une communications radiotéléphonique dans une intention criminelle ou lucrative.

Mon parti souscrit au point de vue du commissaire à la protection de la vie privée, qui déclarait qu'il aurait préféré un moyen plus technique pour protéger la confidentialité des conversations sur téléphone cellulaire. Nous croyons aussi qu'il vaudrait mieux privilégier cette approche avant d'accuser et de condamner une personne qui aurait épié une conversation sur téléphonique cellulaire.

La solution semble si simple. Pourquoi? C'est la question que je pose avec tout le respect que je dois à ceux qui, du côté ministériel, ont rédigé le projet de loi. Pourquoi ne pas interdire les balayeurs? Est-ce difficile? La difficulté réside-t-elle dans les moyens à prendre pour y arriver? Y a-t-il quelque chose qui échappe aux députés de ce côté-ci?

Nous avons posé la question en comité. Nous avons posé la question à la Chambre. Nous avons posé la question à un grand nombre de ministériels, mais nous n'avons encore obtenu aucune réponse, pas même une réponse audible. La question demeure: pourquoi ne pas interdire les balayeurs?

Le gouvernement doit opter pour la solution technologique. Aux États-Unis, la commission fédérale des Communications a des règles exigeant que les balayeurs ne doivent pas pouvoir synthoniser ou être facilement modifiés de façon à pouvoir synthoniser sur les fréquences attribuées aux services nationaux de télécommunication par radio cellulaire.

Cette solution nous paraît relativement simple et sensée. Celle-ci semble être le genre de solution adaptée à cette situation. Pourquoi voudriez-vous faire intervenir pleinement la portée du Code criminel à l'égard de cette situation relativement sans importance?

Cet aspect est lui aussi intéressant. Je sors tout juste d'une séance d'information donnée par des fonctionnaires du ministère de la Justice relativement à d'autres mesures législatives. Nous avons discuté du fait que ces mesures, qui sont elles aussi des modifications au Code criminel, visaient ce que l'on appelle un acte criminel sujet à option. Il s'agit d'une infraction à l'égard de laquelle la Couronne peut décider qu'il s'agit d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité ou par voie d'acte d'accusation.

Lorsque j'ai demandé pourquoi on ne créerait pas une infraction punissable par voie d'acte d'accusation, les fonctionnaires de la Justice m'ont rappelé, et je pense que c'est une considération importante ici, qu'une peine de cinq ans représente le coût ajouté pour les provinces lorsque des accusations d'acte criminelle sont portées.

Premièrement, une audience préliminaire doit être tenue, avec tous les coûts qu'il en découle puisqu'il faut convoquer des témoins, sans parler des avocats de la Couronne et peut-être aussi des policiers ainsi que des témoins-experts. Ensuite, si un juge décide qu'il existe effectivement des preuves suffisantes pour justifier la tenue d'un procès, vous devez retourner à la case départ puis reprendre tout le processus à un coût encore plus élevé pour les contribuables.

Dans quelle mesure serait-il plus simple d'éliminer les balayeurs? Je m'oppose véritablement à la question. Je ne comprends pas.

Les règles et règlements interdiront l'utilisation des convertisseurs de fréquence conjointement avec les balayeurs qui captent ou qui peuvent facilement être modifiés de façon à capter les transmissions par radio cellulaire. Les dispositions exigent que les balayeurs ne puissent convertir les transmissions cellulaires digitales en communications phoniques. Je ne vois pas où est le problème avec l'adoption de ce genre de loi plutôt que, comme je l'ai déjà mentionné, prendre un canon pour tuer un moucheron.

Le Canada doit emboîter le pas. Nous suivons aveuglément l'exemple des Américains dans tellement d'autres domaines. Nous suivons aveuglément leur politique. Nous les avons suivis aveuglément relativement à ceci ou cela. Je me demande bien pourquoi nous ne nous inspirons pas de leur expérience, alors qu'ils ont fait la chose à faire par l'entremise de leur commission fédérale des Communications, et que nous n'adoptons pas les mesures législatives techniques appropriées au lieu de recourir encore une fois au Code criminel. À cet égard, le gouver-

nement met simplement la charrue devant les boeufs. Il dit aux Canadiens qu'ils peuvent avoir l'équipement, mais il leur interdit de l'utiliser. Il propose en outre de condamner à un emprisonnement maximal de deux ans ou à une amende maximale de 25 000 $ celui qui utilise ou qui divulgue une communication radiotéléphonique ou qui utilise ou qui divulgue simplement l'existence d'une telle communication. Même si, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes loin d'encourager l'interception des conversations par téléphone cellulaire, nous éprouvons de grandes difficultés à créer une infraction qui pourrait mettre inutilement des gens en prison.

• (1635)

Comme je l'ai déjà dit, comme l'ont notamment fait remarquer mes collègues de Mont-Royal, de Scarborough—Rouge River, de Cap-Breton—The Sydneys et de Broadview—Greenwood, et comme en conviendra certainement mon collègue de Hamilton, lorsqu'il participera au débat tout à l'heure, il faut interdire les balayeurs. Il faut faire ce qui est raisonnable et simple, ce qui est le plus économique et le moins importun.

Il est absolument renversant de constater que le gouvernement, qui se plaint constamment de la présence envahissante de l'État au Canada, songe à alourdir la législation criminelle alors qu'il suffirait de proposer des modifications techniques. Comme c'est bizarre!

Nous sommes en faveur de l'interdiction des balayeurs, mais, en même temps, nous refusons de remplir nos prisons de gens qui interceptent des conversations par téléphone cellulaire. Bien sûr, il s'agit bien d'une façon de contrevenir à la loi. C'est une infraction, mais doit-elle entraîner l'emprisonnement? Il existe assurément des problèmes plus préoccupants au Canada. Nous devons nous préoccuper de régler bien d'autres problèmes avant d'emprisonner des gens qui interceptent des conversations par téléphone cellulaire.

Je l'ai déjà dit et je le répète. Quiconque se sert d'un téléphone cellulaire sans savoir que la moitié de la planète peut l'entendre ne devrait pas avoir accès à cette technologie. Quantité de gens, que ce soit des politiques de la Colombie-Britannique ou le prince de Galles, ont eu de mauvaises expériences par suite de l'interception de l'une de leurs conversations téléphoniques par téléphone cellulaire.

Quand j'ai pris la parole sur cette question pendant le débat de deuxième lecture, j'ai fait allusion à une expérience quelque peu malheureuse qu'a connue le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse l'an dernier pendant son congrès à la direction. On se rappellera qu'un membre de la direction d'une compagnie de téléphone, qui par sa fonction même aurait dû être au courant du danger d'interception des conversations par téléphone cellulaire, a téléphoné au centre informatique pour connaître les résultats et que sa conversation a été interceptée par un jeune expert en informatique, qui a vendu la bande à CBC, laquelle s'est empressée de rendre son contenu public.

Je vous assure que ce ne fut pas une bien bonne journée pour le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, pour plusieurs raisons. Cependant, comme la plupart d'entre nous l'ont dit au congrès, nous savions tous que pareille chose pouvait se produire. La plupart d'entre nous à la Chambre ont un téléphone cellulaire dans leur voiture ou leur mallette. Y en-a-t-il parmi nous qui ne sont pas au courant de la possibilité d'interception?

J'ai déjà raconté qu'après avoir eu une conversation par téléphone cellulaire avec un collègue, j'ai dû le rappeler à la maison en utilisant mon téléphone ordinaire pour savoir exactement de quoi nous avions parlé parce que nous parlons d'une manière hautement sibylline quand nous communiquons par téléphone cellulaire de peur de dire des choses qui pourraient se retrouver dans le journal du lendemain ou aux nouvelles à la télévision. Nous avons tous fait cette expérience.

J'ai bien peur de trouver tout simplement ridicule cette idée que les Canadiens doivent être d'une certaine manière protégés par le Code criminel parce qu'ils ne comprennent pas une technologie.

J'entends le téléphone sonner à l'instant, monsieur le Président. Je pense que c'est très intéressant. C'est évidemment un présage. C'est peut-être pour le ministre du Travail. Qu'en pense-t-il? Il secoue la tête. Ce n'est pas pour lui. Le ministre du Travail connaît trop bien cette technologie pour se servir d'un téléphone cellulaire.

• (1640)

Nous sommes d'accord pour interdire les récepteurs à balayage, mais nous ne tenons pas à remplir les prisons de personnes qui se rendent coupables de ces infractions. Il doit y avoir des moyens plus tangibles et plus sensés de contrôler l'usage de ces dispositifs, de contrôler l'usage de ces transmissions. Le Parti libéral et moi croyons que la meilleure approche consiste à recourir à la technologie.

Nous devrions informer les Canadiens. Cela me semble très important. Je sais que le ministre des Communications a dit à l'occasion, mais il faut insister davantage là-dessus, que les téléphones cellulaires sont des radios. Ils ne sont

pas des téléphones comme ceux qu'on a à la maison. Ce sont des appareils de radiocommunication. Les ondes radio sont différentes des transmissions téléphoniques entre maisons ou entre maison et bureau. Ce ne sont pas des téléphones ordinaires. Leurs transmissions peuvent être interceptées au moyen de récepteurs. D'après moi, ceux qui, dans la population canadienne, ne savent pas que ces transmissions peuvent être interceptées ont dû passer les dernières années sur Mars. Mais s'il se trouve des Canadiens qui ne sont pas au courant, tout le monde, à commencer par le ministre, devrait leur faire comprendre ces risques et les amener à agir en conséquence.

En ce moment même, la technologie des téléphones cellulaires progresse. En passant de l'analogue au numérisé, il sera de plus en plus difficile d'intercepter les conversations. Pourtant, nous nous précipitons pour prendre des décisions et modifier le Code criminel inutilement. Lorsque la technologie pour prévenir l'interception sera disponible, nous nous en servirons pour régler le problème. Quoi qu'on fasse, les gens vont continuer d'utiliser le téléphone cellulaire parce qu'il est commode. Le bon sens le veut et nous le savons. D'autres vont continuer d'intercepter leurs communications.

Par rapport à tous les crimes commis au Canada, ce genre de crime ne se classe pas parmi les plus graves. Peut-être que, si ce qui est arrivé au prince de Galles il y a quelques mois était arrivé il y a 500 ans, le coupable se serait fait décapiter. Je dirais que cette époque est révolue et qu'on s'entend généralement pour dire qu'il n'est pas nécessaire, dans les années 90, de recourir à un moyen aussi peu commun pour châtier une infraction assez bénigne en apparence.

Il faut renseigner les Canadiens sur les conséquences de l'emploi qu'ils font de leurs téléphones cellulaires, et non pas emprisonner ceux qui captent leurs conversations.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Parkdale—High Park, la défense nationale; le député de Notre-Dame-de-Grâce, l'économie montréalaise; le député de Hillsborough, les anciens combattants; la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, le commerce extérieur.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, comme toujours, je suis privilégié d'avoir l'occasion de prendre la parole au nom des électeurs de ma circonscription, Hamilton-Ouest, pour parler cette fois du projet de loi C-109. Cette mesure législative, présentée par le ministre de la Justice, prévoit des modifications au Code criminel, à la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et à la Loi sur la radiocommunication.

Je sais que mes collègues à la Chambre ont déjà parlé des dispositions relatives à l'écoute électronique, question sur laquelle il semble y avoir consensus. Je veux pendre quelques instants pour parler des aspects de ce projet de loi qui touchent les communications par téléphone cellulaire et la protection de la vie privée, questions qui ont été abordées tout à l'heure par ma collègue de Halifax.

Je tiens d'abord à dire que mes collègues libéraux et moi-même croyons que nous avons besoin d'une meilleure protection de la vie privée dans les communications. Cela ne fait aucun doute. Nous croyons qu'il y a un certain nombre de points à régler, et c'est ce que nous avons tenté de faire, que ce soit à l'étape de la première lecture de ce projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture, à l'étape du rapport et même avant cela, à l'étape de l'étude en comité, où nous avons discuté avec des députés de tous les partis des questions relatives à la protection de la vie privée.

• (1645)

Parlons de notre lutte contre les appels téléphoniques importuns qui ennuient les personnes âgées et les familles dans nos circonscriptions. Combien de fois avez-vous dû vous lever pour répondre au téléphone pendant le souper? On dirait toujours que ces entreprises de marketing ont bien étudié leur affaire et savent à quel moment vous êtes le plus susceptible d'être chez vous. Évidemment, c'est à l'heure du souper. Vous êtes à table, avec votre famille, en train de déguster votre poulet, vos pommes de terre et votre maïs, et voilà que le téléphone sonne. Qui est-ce? C'est quelqu'un qui veut vous vendre quelque chose ou, ce qui est plus insultant encore, c'est un message électronique qui se déclenche dès que vous répondez.

Il y a aussi les gens d'affaires et les professionnels qui se font souvent interrompre dans leur travail. Ils sont constamment dérangés. Nous devons trouver une façon d'empêcher ces messages importuns envoyés par téléco-

pieur qui ennuient les gens d'affaires et les professionnels.

J'ai reçu un message de ce genre à mon bureau—je ne me souviens plus si c'était ici ou à Hamilton. Je crois que c'était à mon bureau de circonscription, à Hamilton. Vous ne pouvez pas vous imaginer tous les messages qu'on peut recevoir par télécopieur. J'ai reçu d'un distributeur américain une demande d'achat de bandes dessinées à rabais. Le message venait d'une entreprise américaine et était adressé, en anglais: To M.P. Stan Keyes. Les gens de Buffalo ne savent même pas ce que les initiales M.P. veulent dire.

M. Bellemare: Comment se fait-il que vous soyez sur leur liste?

M. Keyes: Comment ai-je abouti sur leur liste? Je n'en ai pas la moindre idée. Une liste des députés peut être obtenue rapidement. Ils pensent que certains d'entre nous seront intéressés à leur produit, aussi prennent-ils une chance et nous télécopient-ils leur message. J'ai regardé pour savoir d'où cela provenait. Je voulais appeler ces gens pour leur faire savoir que j'étais très déçu que ce genre de chose me soit télécopié sans avoir d'abord obtenu ma permission.

Le papier de télécopieur coûte cher. Les machines ne font que cracher les messages de ces vendeurs qui s'impriment sur notre propre papier.

Bien sûr, il n'existe pas de liste des entreprises qui envoient ces messages à vos bureaux. C'est plutôt décevant. J'ai même reçu une lettre d'un médecin le mois dernier. Je n'ai pas communiqué avec lui depuis, aussi ne le nommerai-je pas. Je ne lui ai pas demandé si je pouvais me servir de son nom. Il est chirurgien à l'hôpital Saint-Joseph de l'université McMaster. Il s'adressait au ministre des Communications:

> Je crois savoir que le projet de loi déposé en mars traite de l'utilisation des télécopieurs pour l'envoi de documents et de publicité non sollicités.
>
> Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec l'utilisation des télécopieurs aux fins susmentionnées.
>
> J'utilise un télécopieur pour transmettre et recevoir des documents médicaux dont on a souvent besoin d'urgence. Depuis quelques mois, mon télécopieur est littéralement bombardé de publicité non sollicitée de la part d'entreprises qui offrent des emplois, qui veulent vendre du matériel informatique, et le reste.
>
> Je vous exhorte à régler le problème.

C'est un problème que connaissent beaucoup de gens dans nos circonscriptions. Imaginez un peu le chirurgien qui veut communiquer rapidement avec un confrère pour se faire transmettre un document dont il a besoin sur-le-champ pour son travail et qui doit attendre pour utiliser sa machine qu'une publicité du genre «achetez une bande dessinée qui vous sera télécopiée directement de Buffalo» ait fini de s'imprimer.

Les compagnies de téléphone ont tout d'abord refusé d'offrir un service permettant de bloquer les appels en provenance de certains numéros mais, heureusement, elles s'opposent moins à ce service maintenant. De façon très générale, il nous faut prendre des mesures, quoique souvent au palier provincial, pour restreindre la cueillette, la compilation ou la diffusion électronique de renseignements personnels par toutes sortes de nouvelles entreprises de ce genre, entreprises que je soupçonne lancées tout bonnement d'un sous-sol, quelque part.

• (1650)

Combien en coûte-t-il pour installer un télécopieur ou un téléphone dans un sous-sol et pour se mettre à fournir facilement des listes de consommateurs à des vendeurs? Une personne pleine d'initiative possède peut-être une liste maîtresse comportant des milliers de noms et de numéros de téléphone qu'elle peut diffuser selon la disponibilité d'un produit donné et cela, directement à partir de son sous-sol.

Toutes ces préoccupations sont évidemment au nombre de celles qui nous habitent, législateurs et décideurs publics, en cette ère de l'information. Beaucoup de nouveaux problèmes se posent donc à nous.

La liste en est plutôt longue dans ce domaine, mais qu'il suffise de dire que le projet de loi dont nous sommes saisis au sujet de l'intimité des conversations sur téléphone cellulaire n'est qu'un autre exemple de la façon dont la technologie de pointe fait des questions d'information personnelle un défi numéro un de politique publique des années 90 et notamment, ajouterai-je, de la génération du baby-boom.

Où est le problème, Stan? Telle est la question qu'on me pose. Eh bien, les Canadiens emploient depuis toujours le téléphone mural ou celui du bar, ce bon vieil appareil noir et lourd avec cadran. Bien sûr, ces appareils sont reliés à une ligne téléphonique et assurent pour la plupart une conversation assez privée. Avec le téléphone cellulaire, c'est évidemment une autre affaire. En fait, il s'agit d'une radio qui transmet les appels le long d'une série de cellules qui sont du domaine public sur les ondes publiques.

Ce qu'il y a de fondamental ici, c'est que ce problème n'est pas immédiatement perçu par tous les usagers du téléphone cellulaire. Regardons les choses en face. Tous ceux qui utilisent un téléphone cellulaire doivent se rendre compte qu'ils font un appel radio au moyen de leur appareil ultra-léger et ultra-portatif. Il faudrait adapter le vieux dicton: «Que les acheteurs prennent garde à la nouvelle ère de l'information et que les utilisateurs prennent garde aux appels sur téléphone cellulaire qui sont en fait des appels radio». Bref, les gens ne devraient plus s'attendre à ce que leurs appels sur téléphone cellulaire soient aussi privés que les conversations

qu'ils avaient au moyen de l'appareil branché dans leur cuisine ou leur chambre à coucher.

Examinons l'objectif que vise le ministre en présentant ce projet de loi. Comme le dit une animatrice américaine bien connue: «Il faut qu'on se parle». Alors, allons-y. Parlons du gouvernement qui a défendu ce projet de loi malgré tous les amendements raisonnables qui ont été présentés à l'étape du rapport et un peu plus tôt, pendant les délibération du comité.

C'est ma collègue, la députée de Mont-Royal, qui a proposé tous ces amendements fort raisonnables. Nous voulons que les Canadiens sachent ce que le ministre veut faire au moyen de ce projet de loi. La mesure législative vise à modifier le Code criminel afin de rendre illégale l'interception d'une communication radiotéléphonique ou d'un appel sur téléphone cellulaire.

Naturellement, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, les membres de mon parti et moi-même appuyons le principe du projet de loi. Le problème, c'est que toutes les personnes qui violeront cette loi seront reconnues coupables d'un acte criminel et passibles d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans et d'au plus cinq ans. C'est donc dire d'une peine d'emprisonnement variant entre deux et cinq ans. Il s'agit d'une peine très sévère, c'est le moins qu'on puisse dire. Avons-nous cherché d'autres solutions plus sensées, un peu plus simples? La mesure envisagée va-t-elle trop loin? À mon avis, oui. Un acte criminel? N'est-ce pas un peu fort? Pour une première infraction, j'ai l'impression que oui.

Nous devons admettre, après l'étude en comité et l'étape du rapport, que la mesure envisagée n'est pas souhaitable. Nous avons fait quelques suggestions au gouvernement au sujet de cet aspect du projet de loi.

• (1655)

À cet égard, nous sommes d'accord avec le commissaire à la protection de la vie privée, qui a dit au comité législatif qu'il privilégiait une solution technique s'il était possible d'en trouver une. Une solution technique n'est pas si difficile à trouver. Nous pouvons envoyer une personne sur la Lune, mais nous ne pouvons trouver une façon de brouiller un message par téléphone cellulaire?

Si le ministre ou moi sommes dans notre auto et que nous devons téléphoner à la maison ou faire un appel important dont le contenu doit demeurer confidentiel pour une raison ou une autre, il doit bien exister un moyen technique de brouiller le signal et je suis convaincu que nous pourrions trouver ce moyen. Nous, Canadiens, nous enorgueillissons d'être avancés dans ce secteur. Je pense que nous pourrions trouver une solution.

Le commissaire à la protection de la vie privée a ajouté que si l'imposition de restrictions à la fabrication et à la distribution du matériel de balayage était la réponse, il serait aussi en faveur de cette solution. L'imposition de telles restrictions est une option intéressante.

Nous pouvons décider de poursuivre tous ceux qui écoutent avec des balayeurs, c'est-à-dire les accuser d'avoir commis une infraction punissable sur acte d'accusation, les rendant passibles d'une peine d'au moins deux ans d'emprisonnement, avec peut-être une amende pour faire bonne mesure, et accaparer ainsi les tribunaux et les institutions carcérales. Nous pouvons aussi réfléchir un instant afin de voir si le fait d'interdire les balayeurs ne serait pas une solution plus pratique.

Vous êtes dans votre salon avec un appareil qui vous permet d'écouter des conversations privées entre deux ou plusieurs personnes. Cela semble plutôt étrange. Un esprit curieux qui aime se divertir peut décider d'écouter des conversations par téléphone ou appareil cellulaire entre moi et ma femme, ou entre moi et un ministre, au sujet d'un résidant de ma circonscription qui a une préoccupation légitime.

Pourquoi ne pas tout simplement interdire l'utilisation du balayeur? En d'autres mots, pourquoi entraver notre processus judiciaire déjà surchargé et remplir nos prisons de personnes qui aiment écouter les conversations des autres? Pourquoi ne pas tout simplement interdire l'appareil qui permet à ces personnes de commettre ces indiscrétions? Tout comme le commissaire à la protection de la vie privée, nous ne sommes pas convaincus par les arguments de ceux qui prétendent qu'une solution technique ne fonctionnerait pas. Faisons d'abord un essai. Après tout, nous n'avons même pas essayé; donnons-nous donc une chance. N'est-il pas préférable d'essayer cette approche équilibrée et sensée avant de recourir au Code criminel? Cette démarche nous semble très logique.

L'article 12 constituait une autre disposition intéressante en vertu de laquelle on considérera comme un acte criminel le fait de divulguer volontairement l'existence ou la teneur d'une communication radiotéléphonique interceptée sans le consentement, exprès ou tacite, de l'auteur de la communication ou de la personne à laquelle celui-ci la destinait.

Voilà bien une mesure importante de la part du Parlement que de décréter que la divulgation de renseignements obtenus par suite de l'interception d'une communication radiotéléphonique constitue également un acte criminel. Après avoir examiné sérieusement cette disposition, nous avons encore de sérieuses réserves à l'égard de la manière dont le gouvernement aborde le problème. La question fondamentale subsiste.

Peut-on raisonnablement faire respecter cette disposition? Est-ce la façon la plus pratique de résoudre le problème? Après avoir lu attentivement ce qu'on a tenté de faire avec le projet de loi C-109, après avoir entendu mon éloquente collègue, la députée de Mont-Royal, tenter de suggérer au gouvernement des amendements qui n'avaient rien d'extravagant ni même de délicat, nous avons conclu qu'après l'étude en comité, le gouvernement avait agi à la hâte en recourant d'abord au Code criminel au lieu de chercher un moyen plus technique de résoudre le problème. Je pense que nous ne pouvons que dire non, cela n'a tout simplement pas de bon sens.

• (1700)

Monsieur le Président, je vous remercie, vous et la Chambre, de m'avoir donné le temps de faire ces quelques observations.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux de débattre le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

Il est intéressant de voir à quel point le ministre de la Justice est empressé d'apporter des changements au Code criminel pour interdire des activités que la technologie pourrait probablement empêcher, comme l'a dit le député de Hamilton-Ouest. Au lieu de recourir au Code criminel, nous pourrions probablement régler le problème en utilisant notre technologie très avancée et très moderne.

Chose curieuse, même si l'opposition officielle demande à la Chambre d'intervenir depuis quatre ans, l'actuel ministre de la Justice et la ministre précédente ont refusé de modifier le Code criminel pour mieux protéger les collectivités contre les délinquants sexuels récidivistes ou contre les grands criminels qui ont purgé une partie de leur peine et qui sont libérés dans la société. C'est à cet égard que les Canadiens demandaient qu'on modifie le Code criminel. Or, toutes nos recommandations sont tombées dans l'oreille de sourds.

À l'heure actuelle, mes électeurs demandent même à des juges et à la police d'empêcher que certains grands criminels soient libérés sous caution. Je sais que tous les délinquants ont le droit d'être libérés sous caution en attendant le prononcé de leur peine, mais il y a des criminels qui récidiveront s'ils sont libérés sous caution, en agressant encore un enfant, en violant encore une fillette, ou même en commettant un crime encore pire comme un meurtre. Les habitants de Parkdale—High Park demandent donc au juge de ne pas accorder la mise en liberté sous caution à ces personnes parce qu'elles seraient un danger public.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'il y a maintenant des juges qui écoutent les citoyens. Ceux-ci peuvent faire des démarches auprès des juges, et je connais quelques cas où les juges ont prêté une oreille attentive aux avis de citoyens et ont refusé d'accorder la mise en liberté sous caution à quelqu'un parce que la collectivité les avait convaincus qu'elle serait en danger.

Alors qu'on s'apprête à apporter des modifications au Code criminel en vue d'assurer la protection des téléphones cellulaires, par exemple, j'estime qu'on doit songer d'abord et avant tout à la sécurité de la collectivité, à la sécurité des logements—qu'il s'agisse d'appartements ordinaires, d'appartements en copropriété ou de maisons d'habitation privées. En apportant des modifications au Code criminel, il faut toujours tenir compte de la sécurité des particuliers et des collectivités.

Au Canada, on insiste depuis si longtemps sur les droits de la personne qu'il faudrait continuer en ce sens. Mais je crois que nous sommes rendus à un point où, en tant que société, nous devons songer également aux droits des victimes innocentes. Le fait est que la police et nos concitoyens se plaignent de ce que les criminels sont mieux protégés que les collectivités. Nous avons fait des pressions à la Chambre pour que le ministre modifie le Code criminel afin d'empêcher les revendeurs de drogue de se livrer à leur activité.

• (1705)

J'ai expliqué à plusieurs reprises au ministre comment les citoyens peuvent identifier les fumeries de crack. On va donner l'adresse dans ma circonscription. Les gens savent qu'on se livre au commerce de la drogue dans tel ou tel restaurant. Pas plus tard que la semaine dernière, une autre agression à coups de couteau a eu lieu dans un restaurant de ma circonscription. Je ne vais pas citer le nom du commerce pour ne pas lui faire du tort.

Depuis des années que les citoyens suppliaient: «Mais fermez donc cette beignerie ouverte 24 heures sur 24, puisque c'est là que les crimes sont commis.» «Retirez le permis de vente d'alcool à ce restaurant puisque c'est là que les crimes sont commis.» On a attendu que se produise un autre acte de violence avant de fermer le commerce.

Combien de fois, monsieur le Président, m'avez-vous entendu parler du problème de la prostitution et du dommage qu'elle cause à certaines de nos communautés, où les parents ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école. Ils trouvent des préservatifs dans les rues. Ils trouvent des seringues dans les carrés de sable du parc. Les parents ont peur que leurs enfants ne se piquent accidentellement avec des aiguilles pouvant porter le virus du SIDA, simplement en jouant dans le carré de sable.

Je suis fier de mes électeurs de Parkdale, car ils ont enfin dit: «C'est assez. Si la justice ne fait rien, si la police ne fait rien, si les politiciens ne font rien, nous allons faire quelque chose.» Ils sont descendus dans la rue et ils sont intervenus.

Dans cinq ou dix ans, monsieur le Président, vous lirez les manchettes au sujet de notre communauté de Toronto, vous verrez comment notre communauté, en se mobilisant, a réduit et fait partir l'élément criminel de notre communauté, alors que nous en étions à un stade où cet élément criminel avait pris le dessus. Il était devenu plus fort que l'ensemble des entreprises pourtant regroupées en association, plus fort que les contribuables pourtant organisés en groupes dans tous les quartiers de ma circonscription, plus fort que le système scolaire qui travaille pourtant en étroite collaboration avec la communauté. L'élément criminel était plus fort que toutes les institutions et organisations communautaires mises ensemble, mais c'est fini. Maintenant, c'est la communauté qui a pris le dessus.

Je suis heureux que notre parti ait publié un document d'orientation sur la façon dont nous prévoyons réduire la criminalité dans notre société, sur la façon dont nous entendons modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et sur la façon dont nous comptons rétablir les normes. Quant à la déréglementation dont j'ai déjà parlé à la Chambre, le gouvernement semble en être obsédé et penser que la société est mieux dirigée quand on supprime toutes les règles.

Une voix: Vous parlez comme un conservateur.

M. Flis: Monsieur le Président, le député dit que je parle comme un conservateur. Si les conservateurs mettaient leurs principes en pratique, alors nous serions en sécurité dans nos collectivités, mais ils ont renoncé à gouverner et à gérer. Ils disent: «Nous en laisserons le soin au secteur privé». Le secteur privé peut le faire, mais il a besoin d'une réglementation.

Quand on supprime tous ces règlements, que se passe-t-il? Depuis que j'ai parlé d'un sujet analogue, la semaine dernière, j'ai reçu une autre lettre d'un électeur, un certain M. Sterling. Il est très actif dans sa collectivité.

• (1710)

Il se sert d'une radio CB pour venir en aide à des personnes qui font une crise cardiaque ou qui ont un accident cérébro-vasculaire ou un trouble pulmonaire. Ces radios permettent de sauver des vies. Grâce à elles, on peut appeler une ambulance ou la police et sauver bien des vies.

On ne peut plus le faire maintenant parce que le gouvernement a décidé de déréglementer les radios CB. Le ministre des Communications a même dit que les téléphones cellulaires, dont nous avons parlé dans le projet de loi C-109, ne sont pas comme les téléphones ordinaires, mais comme des radios CB. Si le gouvernement traite les téléphones cellulaires comme les radios CB, bien des gens dans ma collectivité auront recours à une arme ou quelque chose de ce genre. Ils ne se sentent pas en sécurité à cause de ce qui se passe actuellement.

Dans la lettre qu'il m'a écrite, M. Sterling souligne que le langage grossier, les menaces, les menaces de recours aux gorilles de la mafia, les coupures de câbles coaxiaux, les micros à effets spéciaux, les interruptions, la musique, le bruitage et autres étaient sensés aller à l'encontre du règlement du ministère des Communications.

Du temps où les communications par radio CB étaient réglementées et que de telles interruptions se produisaient, le ministère des Communications se présentait rapidement chez les coupables et y mettait fin. À l'heure actuelle, cela ne semble plus possible. Un fonctionnaire du ministère des Communications est allé rendre visite à certains de ces contrevenants, mais tout ce qu'il a pu dire à M. Sterling, c'est qu'en effet, il avait rendu visite à la personne qui était à l'origine de toutes ces interruptions mais qu'il ne pouvait rien y faire. Ces gens n'ont de respect pour personne, surtout pas pour les femmes. J'ai déjà raconté à la Chambre qu'ils s'en prenaient aux femmes, les couvrant d'injures et d'insultes sur les ondes.

À moins que nous n'imposions à nouveau certaines règles, la même chose va se produire avec les téléphones cellulaires. Je suis tout à fait pour toute mesure qui contribuera à assainir les ondes, qu'elles soient utilisées par les téléphones cellulaires ou les postes de radio CB. Comme le répète notre porte-parole, il nous faut un règlement qui mettra de l'ordre dans notre réseau de communications, qui nous donnera des normes à suivre.

Dans une lettre du 27 avril, l'un de mes électeurs m'a écrit ce qui suit:

> Cher Jesse,
>
> Aujourd'hui, j'ai appelé le ministère des Communications et j'ai parlé au même inspecteur que d'habitude. Je lui ai dit que le radio amateur Chicono continuait à faire à la radio CB ce même bruit qu'il n'est pas censé faire. Tony, l'inspecteur, m'a dit qu'il était allé lui rendre visite et qu'il s'était fait dire d'aller se faire f. . .. . . Tony, n'ayant aucun recours, a dû s'en aller.
>
> Jesse, ça ne va pas. Voilà un type qui a obtenu une licence de radio amateur et qui peut s'adresser ainsi impunément à un employé du gouvernement; on ne lui enlève pas sa licence. Dans quel monde vivons-nous?

Oui, les Canadiens se demandent dans quel monde nous vivons. Quel genre de société sommes-nous en train d'édifier? En 1992, les Nations Unies nous avaient placés en tête de tous les pays. Si ce gouvernement reste en place, obtiendrons-nous cette distinction à nouveau? J'en doute. Nous serons probablement à la 25e ou 30e place. Ressaisissons-nous. Avec un peu de chance, ce projet de loi nous y aidera.

Je veux parler d'une autre question qui est abordée dans ce projet de loi. C'est une bonne chose qu'on traite de cette question, c'est-à-dire du recours à l'écoute électronique par la police. Les policiers ont de moins en moins les moyens d'agir.

• (1715)

Lorsque je tiens des assemblées à l'hôtel de ville avec les contribuables, j'invite les policiers des postes nos 11 et 14. Je rencontre les policiers individuellement et en groupe avec les gens de la circonscription. Dans Parkdale—High Park, on constate une collaboration hors pair entre les policiers, les éducateurs, les contribuables et les gens d'affaires.

Chaque fois que nous tenons ces réunions, nous en sortons frustrés parce que les policiers affirment qu'ils ont beau arrêter un contrevenant, ils le revoient dans la rue le lendemain matin. Il y en a qui me disent qu'ils ont beau arrêter des prostituées, ils les revoient offrir leurs services le même soir. Ils savent qui sont les revendeurs de drogues. Ils connaissent aussi les acheteurs, mais ce sont les revendeurs qu'ils veulent pincer. Ils ne peuvent rien faire pour que ceux qu'ils arrêtent soient inculpés. Ils vont en cour, mais il n'y a pas assez de preuves. Le juge finit par rejeter l'affaire. Après un bout de temps, je suis sûr que les policiers abandonnent, en se disant que cela ne sert à rien de se forcer.

Je suis tout à fait en faveur de tout ce qui, dans ce projet de loi, autorise la police à recourir à la surveillance électronique dans les situations potentiellement dangereuses. De tout ce qui, dans ce projet de loi, autorise les juges à permettre une telle surveillance moyennant le consentement de l'une des parties en cause. De tout ce qui, dans ce projet de loi et les amendements proposés, habiliterait les juges à donner pareille autorisation dans d'autres circonstances, quand il est clair que la demande d'autorisation n'enfreint pas la Charte des droits et libertés.

Je me soucie beaucoup de notre Charte des droits et libertés en faveur de laquelle j'ai parlé au sein de mon parti et pour laquelle je me suis battu afin d'y faire inscrire certaines idées. Les statuts de mon parti respectent les droits de la personne. Je suis devenu membre du Parti libéral afin de pouvoir représenter toutes les couches de la société. Je n'ai d'ordres à recevoir, ni des multinationales, ni des gros syndicats. Je puis respecter les droits d'un individu en le représentant à titre de membre du Parti libéral.

Ce que je me demande, c'est si nous ne sommes pas allés trop loin en octroyant des droits individuels aux gens. Avons-nous oublié les droits collectifs? Avons-nous oublié les droits de la famille qui est de plus en plus en train de se désagréger? Peut-être ferions-nous bien de repenser notre Charte des droits et libertés. Peut-être ferions-nous bien de repenser les statuts de nos partis.

Nous ne pouvons nous arrêter seulement aux droits de la personne au détriment des malheureuses victimes, des pauvres enfants victimes d'agressions sexuelles dès le premier âge, nous ne pouvons nous arrêter seulement aux droits de la personne quand la pédopornographie fait son apparition dans notre pays. Pourquoi sommes-nous si impuissants? Pourquoi manquons-nous à ce point de courage que nous ne pouvons même pas mettre un terme à l'importation de ce type de revues dans notre pays? Où sont les normes de ce pays? Monsieur le Président, nous sommes tous à blâmer. Vous, dans ce fauteuil, et tous mes collègues, tant ceux au sein de mon parti, que du Parti conservateur et du Nouveau Parti démocratique. Nous avons tous notre part de responsabilité. Si je permets à mon pays d'abaisser ses normes à ce niveau, je porte alors une partie du blâme.

J'espère que tous les députés se pencheront sur le projet de loi C-109 et souscriront aux articles qui donnent plus de pouvoirs aux corps policiers. Cela suffit. Nous ne pouvons pas laisser nos corps policiers sans les ressources voulues. Redonnons-leur les ressources qu'ils ont déjà eus, qu'ils réclament et que la collectivité souhaite leur donner.

S'il y a une chose que je sais, c'est bien que les Canadiens respectent l'autorité. Ils respectent l'ordre public. Donnez-leur simplement la possibilité de le faire.

• (1720)

Les Canadiens respectent autrui. J'ai assisté à une superbe pièce dans ma circonscription de Parkdale, dimanche. De jeunes adolescents et de jeunes adultes ont présenté une pièce qui montrait aux jeunes enfants les moyens d'éviter de devenir des enfants de la rue. Quelle excellente idée!

Il y était question d'une jeune fille, une enfant de la rue, qui était tombée enceinte. Elle n'avait nulle part où aller. Ce groupe théâtral précisait les recours que cette jeune fille avait, afin d'informer les autres jeunes filles qui pourraient se retrouver dans la même situation.

Les solutions viennent des enfants de la collectivité. Je sais que vous me faites signe de me rasseoir. Merci encore de m'avoir permis d'exprimer les préoccupations de mes électeurs de Parkdale—High Park et, j'en suis persuadé, de l'ensemble des Canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 26 avril, j'ai posé une question au premier ministre suppléant, en l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la ministre de la Défense nationale.

Je parlais de la crise à Srebrenica où 150 soldats canadiens ont mis leur vie en péril, en leur qualité de gardiens de la paix des Nations Unies. Ils se sont retrouvés dans une situation très dangereuse parce que le gouvernement n'avait pas suivi les conseils de l'opposition qui demandait un débat parlementaire complet sur le mandat de nos troupes chargées du maintien de la paix, compte tenu de l'évolution du rôle des Nations Unies et de celui de notre pays pour qui le maintien de la paix s'est transformé en pacification.

Nous savons que la Grande-Bretagne et la France ont refusé d'envoyer d'autres troupes. Nous savons aussi que les soldats canadiens supplémentaires ont été arrêtés par les soldats serbes de sorte qu'ils n'ont pu se rendre à destination.

Je suis heureux de voir qu'aujourd'hui, un nouvel accord de paix a été signé; j'espère que les trois parties en cause le respecteront. Tant d'autres ont été signés et jamais honorés auparavant. Il y a loin de la signature des accords à leur mise en application.

J'espère que la ministre est ici aujourd'hui car le porte-parole du Parti libéral s'est adressé à elle durant la période des questions pour demander quel était le mandat des troupes canadiennes de maintien de la paix. Il a aussi offert au gouvernement de tenir un débat parlementaire complet sur ce sujet. Encore aujourd'hui, nous ne savons pas quel est le rôle de nos forces de maintien de la paix. Est-ce de tirer seulement en cas de légitime défense? Est-ce de protéger les habitants de Srebrenica, qui ont été dépouillés de toutes leurs armes et qui constituent depuis des cibles faciles?

• (1725)

Je suis d'accord pour qu'on leur retire leurs armes, mais je pense qu'il faut faire de même des deux côtés. Habituellement, quand on veut maintenir la paix, on retire les armes des deux côtés. Nos forces de maintien de la paix arrivent, vérifient si ces mesures ont été prises et tentent de régler tout incident qui peut survenir par la négociation, pas par des coups de feu, mais par la négociation. Mais aujourd'hui, nos soldats ne savent plus ce qu'on attend d'eux. Ils ne savent plus quel est leur mandat. Nous les plaçons donc dans une situation très dangereuse.

J'ai bien aimé la manchette parue dans un journal d'Ottawa, aujourd'hui, qui disait ceci: «Formés pour se battre, envoyés pour maintenir la paix». C'est vrai. Nous formons nos soldats au combat pour les charger ensuite du maintien de la paix.

Nous devons repenser tout le programme d'entraînement de nos militaires. Nous devons commencer à donner à nos soldats la formation dont ils ont besoin pour maintenir la paix. Si nos soldats sont tant respectés encore aujourd'hui, c'est parce qu'ils savent maintenir la paix, qu'ils sont disciplinés et qu'ils savent négocier. Cependant, nous les envoyons aujourd'hui dans des endroits beaucoup plus dangereux et, à moins de remédier à la situation et ce, sérieusement, nombre de nos soldats vont souffrir, à leur retour, de graves problèmes psychologiques et psychiatriques.

J'espère que la secrétaire parlementaire sera en mesure de nous répondre.

Mme Monique Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai été étonnée d'entendre dire que le mandat n'était pas clair. Je crois au contraire qu'il est très clair. Le mandat, qui découle de la résolution 819 du Conseil de sécurité des Nations Unies, consiste à renforcer la présence de la Force de protection des Nations Unies afin de surveiller l'acheminement des convois humanitaires dans la zone de sécurité dont sont convenues les parties.

La démilitarisation de Srebrenica est une étape qui a été convenue par les parties et non pas proposée par les Nations Unies. Afin de sauver des vies, la Force de protection des Nations Unies aide les deux parties à tenir leurs engagements mutuels.

La Force de protection a pour mission de recevoir les armes des défenseurs de Srebrenica, afin de prouver aux attaquants qu'ils n'ont aucune raison d'attaquer. La Force de sécurité doit également effectuer des rondes de surveillance dans la zone de sécurité et établir des postes d'observation, afin de renforcer la confiance au sein des parties.

Un autre point soulevé concernait les règles d'autodéfense, qui sont également claires. En cas d'attaque, les soldats canadiens membres de la force de maintien de la paix pourraient riposter pour assurer leur propre défense. Ils pourraient donc utiliser la force contre des éléments armés qui tenteraient de s'introduire par la force dans la zone démilitarisée.

On ne peut s'attendre que 200 gardiens de la paix puissent résister à une attaque de grande envergure. Le cas échéant, ils se réfugieraient dans des abris et prendraient également d'autres mesures pour assurer leur protection, comme le ferait n'importe qui; au besoin, ils se redéploieraient.

Il faut se rappeler que les Forces canadiennes ont été déployées dans Srebrenica dans le cadre d'un accord, et que la résolution 819 du Conseil de sécurité des Nations Unies demande à toutes les parties de considérer Srebrenica comme une zone de sécurité.

On a également soulevé la question de la formation et de l'équipement. Le gouvernement du Canada n'enverrait tout simplement pas en mission un contingent insuffisamment formé et mal équipé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais le temps de parole de la députée est expiré.

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 22 mars dernier, j'ai invité le ministre des Finances et le premier ministre à envisager de nouvelles mesures susceptibles de stimuler l'économie montréalaise et je les ai particulièrement invités à appuyer le programme de reconstruction de l'infrastructure municipale proposé par la Fédération canadienne des municipalités. C'est un programme tripartite, appuyé par les gouvernements fédéral, provincial et municipal, en vue de financer notamment les travaux de reconstruction des routes, des égouts, du réseau d'aqueduc, des ponts et des systèmes d'élimination de déchets. Ce programme ne viserait pas seulement à remettre en état cette infrastructure, mais à attirer en retour des investissements commerciaux et à créer de l'emploi.

• (1730)

L'économie montréalaise est dans un état lamentable, des vitrines de magasins sont barricadées partout dans la ville et les faillites commerciales se multiplient de même que les fermetures d'usine. Voici certains faits attristants: le taux de chômage, qui est officiellement de 14 p. 100, atteint en réalité 27 p. 100, si l'on tient compte de tous ceux qui ont abandonné la quête d'un emploi; 22 p. 100 des familles montréalaises vivent sous le seuil de la pauvreté, ce qui représente le plus haut pourcentage de toutes les villes canadiennes; autre triste donnée, 25 p. 100 des Montréalais possèdent moins de neuf années d'instruction; un Montréalais sur cinq vit d'assurance-chômage ou d'assistance sociale; enfin, il y a environ 10 000 jeunes sans-abris dans les rues de Montréal.

Pour nourrir les pauvres, il existe 170 organismes d'aide tels que les banques d'alimentation. L'an dernier, le nombre de ceux qui ont eu recours à ces organismes a augmenté de plus de 35 p. 100. Il semble qu'il y ait 30 000 Montréalais qui dépendent des banques d'alimentation.

En ce qui concerne le chômage, le revenu par habitant et la participation au marché du travail, Montréal vient maintenant au dernier rang des villes nord-américaines ayant au moins un million d'habitants. Ce sont des chiffres honteux. Les causes sont nombreuses et sont de nature structurelle aussi bien que cyclique et politique. La situation est en partie attribuable à l'Accord de libre-

échange, aux impôts élevés, et à l'instabilité politique créée par la menace permanente du séparatisme et les dispositions linguistiques restrictives.

Il y a environ une semaine, un groupe composé de Marcel Côté, Louise Roy et Pierre Pettigrew mentionnait que l'aliénation de la population anglophone de Montréal se traduit par un lourd fardeau pour cette ville, en termes de sièges sociaux, perspectives d'emplois et investissements perdus. Plus de 200 000 personnes ont quitté Montréal depuis l'adoption de la Loi 101, il y a quelques années. La situation de Montréal n'est pas bonne.

Je demande encore une fois au gouvernement fédéral de collaborer avec les autorités provinciales et municipales afin d'aider la ville de Montréal à se sortir de la triste situation dans laquelle elle se trouve. D'une façon plus précise, je demande au gouvernement fédéral de participer avec les provinces et municipalités au programme d'infrastructure municipale. Toutes les provinces sont prêtes à aller de l'avant avec ce projet, de même que les villes. Tout ce qui manque c'est un engagement de la part du gouvernement fédéral. La mise en oeuvre d'un tel programme donnerait un sérieux coup de pouce à Montréal et à d'autres villes partout au pays.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur la question de l'honorable député.

Ce gouvernement a annoncé un programme d'investissements stratégiques en infrastructures qui stimulera la croissance économique et la création d'emplois à court terme, et qui accroîtra, dans les faits, le potentiel de la croissance économique du Canada à plus long terme.

En effet, le 2 décembre dernier—je le rappelle au député—, le ministre des Finances a annoncé de nouveaux investissements en infrastructures publiques de plus de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ces investissements créeront directement de 4 000 à 5 000 emplois par année.

Cette initiative comprend notamment jusqu'à 125 millions de dollars de nouveaux capitaux qui seront consacrés à l'amélioration des ponts Champlain et Jacques-Cartier à Montréal. Ces fonds s'ajoutent d'ailleurs aux investissements engagés par le gouvernement fédéral pour les travaux en cours sur les ponts de Montréal.

Le programme d'investissements inclut également des fonds pour l'établissement de partenariats pour l'élaboration de projets stratégiques de transport avec les provinces

Le ministre des Transports travaille présentement avec le gouvernement du Québec et ceci afin d'identifier les projets de transport prioritaires pour la province. Les discussions sont avancées, et les travaux de construction devraient commencer ce printemps.

Le programme d'investissements en infrastructures, bien que s'appliquant aux infrastructures nationales de transport, améliorera le système des transports et permettra ainsi de faciliter les déplacements dans la ville de Montréal et dans plusieurs autres centres urbains à travers le Canada. Ces investissements apporteront d'importants bénéfices économiques pour la ville de Montréal.

• (1735)

[*Traduction*]

LE COMMERCE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, mes observations découlent d'une question que j'ai posée au ministre le 30 mars au sujet de l'exportation d'eau dans le cadre de l'ALENA.

Le gouvernement prétend que la politique du Canada en matière d'eau interdit l'exportation d'eau douce à grande échelle. Cependant, cette politique est un tigre de papier qui n'est pas appuyé par une loi stricte. Le projet de loi qui aurait expressément interdit l'exportation d'eau douce a expiré au *Feuilleton* en 1988 et n'a pas été présenté de nouveau depuis.

Le gouvernement prétend aussi que la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange exclut également les exportations d'eau à grande échelle. Mais cette loi a maintenant été remplacée par l'ALENA à titre d'entente internationale, et rien dans cet accord n'exclut spécifiquement l'exportation d'eau, comme c'est le cas avec les grumes et le poisson non transformé.

En outre, M. Frank Quinn de la Direction générale des eaux intérieures admet que le gouvernement conservateur est en train de réexaminer sa position sur les exportations d'eau. À l'occasion d'une conférence sur les exportations d'eau tenue récemment, M. Quinn a dit que tout indiquait d'après certaines observations que le gouvernement s'en allait dans cette direction. On peut donc se demander si l'ALE et l'ALENA ne mettent pas en danger l'eau canadienne.

Le gouvernement soutient que rien, dans aucun des deux accords, ne nous oblige à vendre notre eau, mais le principal négociateur du Canada, Gordon Ritchie, avoue que rien n'empêche non plus le gouvernement canadien d'acheminer de l'eau au sud de la frontière.

Mel Clarke, ancien négociateur commercial principal pour le Canada et farouche adversaire des deux accords, soutient que l'ALE et l'ALENA menacent le contrôle qu'exerce le Canada sur ses ressources en eau. Wendy Holm, économiste de renom dans le domaine des ressources, et l'Académie Rawson des sciences de l'eau abondent dans le même sens.

Fait intéressant, l'annexe 301.9 exclut expressément l'exportation de grumes et de poisson non transformé, mais ne dit rien de l'eau. L'article 1401 de l'ALENA traite expressément des pipelines servant au transport d'autres produits que le pétrole et le gaz. Cela ouvre la possibilité d'exporter de l'eau par pipeline. C'est certainement là un motif de grave préoccupation.

Bien que l'exportation d'eau puisse avoir un effet néfaste sur l'environnement, les dispositions de l'ALE font qu'il ne servira pour ainsi dire à rien de mener des examens des effets environnementaux si l'eau ne figure pas expressément dans la liste des produits agricoles.

Le chapitre de l'ALE qui régit l'invocation de préoccupations relatives à l'environnement pour justifier l'application de mesures commerciales restrictives porte précisément sur des produits autres que les produits agricoles. C'est dire que l'on ne peut pas interdire l'exportation d'eau pour des motifs environnementaux.

L'exportation d'eau suscite de graves préoccupations, surtout dans ma province. Le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique vient de lancer un débat public sur la gestion de l'eau, dans le cadre duquel il sera notamment question de l'exportation d'eau. Il a tout spécialement invité la population à lui faire part de ses vues sur les mesures de protection qu'il faudrait prévoir à l'égard de l'exportation d'eau à grande échelle.

Le gouvernement créditiste précédent avait approuvé six demandes d'exportation d'eau à grande échelle, et 20 autres sont actuellement à l'étude. En mars 1991, un moratoire a été imposé sur l'approbation de toute nouvelle licence d'exportation à grande échelle, moratoire qui a été prorogé il y tout juste un an, en mai dernier.

Les Canadiens ont raison d'avoir des craintes au sujet de l'ALENA et de l'exportation d'eau. Je demande au gouvernement de se retirer de l'ALENA.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Je me ferai un plaisir de répondre brièvement à ma collègue.

Je dois dire en toute franchise que, lorsqu'il est question d'eau, les néo-démocrates agissent comme en bien d'autres domaines à l'égard de l'ALENA, à savoir qu'ils voient des monstres partout et tentent de convaincre les Canadiens qu'il se commet des choses terribles, abominables et odieuses alors que ce n'est tout simplement pas vrai, comme ma collègue se l'est déjà fait dire en réponse à des questions qu'elle a soulevées ici. Des échanges massifs d'eau entre bassins en vue de l'exportation seraient manifestement contraires à la politique canadienne de l'eau de 1987.

Ma collègue laisse entendre que les accords signés par notre gouvernement permettront l'exportation d'eau à grande échelle. Ce n'est tout simplement pas vrai. L'eau à l'état naturel n'est pas plus susceptible d'être échangée que les arbres plantés dans le sol ou le pétrole et le gaz enfouis dans le sous-sol.

Ce n'est que lorsque l'eau est sortie de son environnement naturel et qu'on peut en faire le commerce en l'embouteillant ou en l'expédiant par véhicules-citernes, par exemple, qu'elle devient un produit visé par les règles des accords commerciaux.

Les échanges d'eau entre bassins sont quelque chose de complètement différent, car ils ne concernent pas le commerce de l'eau comme marchandise mais plutôt le détournement de son cours de l'eau à son état naturel. L'eau à son état naturel n'entre pas dans le cadre d'aucun accord international y compris l'ALENA.

Le gouvernement est bien conscient des inquiétudes des Canadiens à cet égard. Je constate que la province de ma collègue, la Colombie- Britannique, a imposé un moratoire sur les exportations d'eau qui reflète notre politique fédérale relative aux eaux. La position de notre gouvernement concernant l'exportation de l'eau est clairement énoncée dans la politique fédérale relative aux eaux et dans la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain. Rien dans ces accords ne donne aux États-Unis ou au Mexique l'accès aux eaux canadiennes.

En fin de compte, il faut que les gouvernements canadiens, tant actuels qu'à venir, aient la liberté d'action nécessaire pour réglementer l'exploitation de nos ressources en eau.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 41.)